



This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

- + *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
- + *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
- + *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
- + *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at <http://books.google.com/>



A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

- + *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.
- + *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.
- + *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.
- + *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

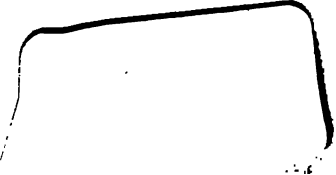
À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse <http://books.google.com>

YPL RESEARCH LIBRARIES



433 07023244 6







notice 3 //

Librairie de Firmin Didot Frères, 56, rue Jacob. Paris.

CHEFS-D'ŒUVRE DE LA LITTÉRATURE FRANÇAISE.

GRAND IN-18, FORMAT ANGLAIS, AVEC PORTRAITS.

Chaque volume contient la valeur de deux volumes ordinaires; l'impression est belle, le texte très-correct; des notes l'accompagnent partout où il est nécessaire. Un beau portrait et une notice sont en tête de chaque ouvrage. Le prix, modique, en a rendu le succès universel.

TROIS FRANCS LE VOLUME.

POÈTES.

- Volumes.

MALHERBE.

Poésies et sa Correspondance; J. B. ROUSSEAU, **Odes, Cantates, Épîtres et Épigrammes**; E. LEBRUN, choix de ses **Odes et Épigrammes**. (*Sous presse.*)..... 1

LA FONTAINE.

Fables avec Notes, par M. Walckenaer (de l'Institut), **Poésies choisies, Lettres, etc.**..... 2

CORNEILLE.

Avec Notes de Voltaire et autres commentateurs..... 2

RACINE.

Théâtre complet..... 1

BOILEAU.

Poésies complètes, Correspondance avec Racine, Traité du Sublime... 1

MOLIÈRE.

Son Théâtre avec Notes..... 2

REGNARD.

Théâtre, la Provençale, Voyages et Poésies diverses..... 1

VOLTAIRE.

Henriade et Poèmes choisis.....

Théâtre, contenant dix tragédies, précédées des Préfaces, Discours sur la tragédie, Dissertations et Epîtres dédicatoires..... 1

Contes, Satires, Epîtres, etc...... 1

RE...

FLORIAN.

Fables, suivies des Poèmes de Ruth et de Tobie, etc., de Galatée et d'Estelle, du Théâtre de Florian, etc., et d'un choix des Fables de La Motte. 4

DELILLE.

Les Géorgiques, l'Homme des champs, les Jardins et Malheur et Pitié..... 4

LOUIS RACINE.

Règne de la Religion, précédé d'une Notice sur sa vie, par son petit-fils, l'abbé de la Roche..... 4

LEFRANC DE POMPIGNAN.

Choix de poésies religieuses. (*Sous presse.*)

ROUSSEAU, REGNIER, MAROT.

Choix d'anciens poètes. (*Sous presse.*)..... 2

PROSA TEURS.

FROISSARD.

Ce Choix, fait par M. Jean Yanoski, agrégé de l'Université et professeur d'histoire, contient les récits les plus remarquables..... 4

RABELAIS.

Ouvres complètes. (*Sous presse.*)

PASCAL.

Provinciales, avec sa Vie et son éloge, par Bordas-Dumonlin, et suivies d'un Essai sur les Provinciales et le style de Pascal, par François de Neufchâteau..... 4

Pensées, précédées de la Vie de Pascal, par M^{me} Périer, sa sœur; suivies des Pensées de NICOLE et de son Traité de la paix avec les hommes.. 4

FÉNELON.

Télémaque et Fables destinées à l'éducation de M^r le duc de Bourgogne. 4

Education des Filles, Dialogues des Morts, Vies des Philosophes. 4

Traité de l'existence et des attributs de Dieu. — Entretiens sur la religion. — Lettres sur divers sujets de métaphysique et de religion. — Dialogues sur l'Éloquence. — Discours philosophique sur l'Amour de Dieu. — Lettre sur les occupations de l'Académie française, — sur les anciens et les modernes. — Lettres à Louis XIV, Discours de réception.... 4

BOSSUET.

Histoire universelle. Edition conforme à celle de 1700, troisième et dernière édition revue par l'auteur..... 1

Oraisons funèbres, suivies des Oraisons funèbres de Fléchier et de Mascaron, précédées de l'Essai sur l'Oraison funèbre, par M. Villemain... 1

Sermons choisis, précédés du discours préliminaire par le cardinal Maury. — Sermon sur la profession de foi de Mme de la Vallière, — sur la Providence. — Précis des événements qui firent convoquer l'Assemblée du clergé en 1681. — Déclaration du clergé de France, — sur la Puissance ecclésiastique, — sur l'Unité de l'Eglise, — sur la Fête de tous les Saints, — sur la Divinité de la Religion, — sur la Vérité, — sur la Pénitence, — sur les Devoirs des rois, — sur l'Honneur, — sur l'Ambition, — sur la Mort, — sur la Justice, — sur la Dignité des Pauvres, — sur les Obligations de l'état religieux, — sur les Jugements humains, — contre l'Amour des plaisirs, — sur le Véritable esprit du christianisme. — Extraits de divers sermons... 1

MASSILLON.

Petit Carême, Sermons, et extraits très-complets des Sermons..... 1

LA BRUYÈRE.

Précédé de notices par Suard et Auger, et THÉOPHRASTE, avec les notes de Schweighæuser, suivi du Discours de réception de la Bruyère..... 1

— *Le même,* publié sous le titre : les Caractères de Théophraste, traduits du grec avec les caractères ou les mœurs de ce siècle, par LA BRUYÈRE. *Première édition complète,* précédée d'une Étude sur la Bruyère et sur son livre, et suivie d'un Appendice contenant les changements faits par l'auteur dans chacune des neuf éditions qu'il a données, avec des remarques et des éclaircissements historiques, par M. Walckenaer..... 2

LA ROCHEFOUCAULD, MONTESQUIEU ET VAUVENARGUES.

Maximes, Pensées, etc...... 1

SÉVIGNÉ.

Nouveau Choix de Lettres très-complet (318 Lettres), précédé d'une Notice, et de l'Essai sur le style épistolaire, par Suard..... 1

Lettres complètes, avec les notes de tous les commentateurs..... 6

LE SAGE.

Gil Blas..... 1

MONTESQUIEU.

Grandeur des Romains. — Politique des Romains. — Pensées diverses. — Sylla et Eucrate. — Lettres Persanes. — Temple de Gnide, etc..... 1

Esprit des Loix, avec les notes de l'auteur et un choix des meilleurs commentateurs..... 1

D'AGUESSAU (le chancelier).

Chefs-d'œuvre, les Mercuriales, etc...... 1

ROLLIN.

Second^e édition entièrement revue par M. Letronne, augmentée d'observations nouvelles.

Traité des Études, suivi de remarques par CRÉVIER et d'une Table des matières..... 3

Histoire ancienne..... 10

Histoire romaine. (Sous presse.)..... 8

Atlas, 18 cartes grand in-4°. Prix : cart. 7 fr. 50.

VOLTAIRE.

Siècle de Louis XIV, et Catalogue des écrivains français de son règne. 1

Siècle de Louis XV et Histoire du Parlement..... 1

Charles XII, Histoire de Pierre le Grand, et Anecdotes..... 1

Commentaires sur Corneille..... 1

Romans..... 1

Cheix de sa Correspondance. (Sous presse.)..... 4

BUFFON.

Histoire des Animaux..... 1

Époques de la nature, Théorie de la terre, Histoire de l'homme, Discours académiques, etc...... 1

BERNARDIN DE SAINT-PIERRE.

Paul et Virginie, la Chaumière indienne, le Café de Surate, Voyage en Silésie et à l'île de France, l'Arcadie, Vœux d'un solitaire, etc...... 1

Études de la Nature..... 1

MARMONTEL.

Éléments de Littérature..... 3

PASQUIER.

Recherches sur la France, Lettres, etc., précédées d'un Essai sur la vie et les ouvrages de cet auteur, par M. Léon Feugère, professeur de rhétorique au lycée Louis-le-Grand. 2 volumes à 4 fr. chaque..... 2

Ce livre a été autorisé par le Conseil supérieur de l'Université, pour être placé dans les bibliothèques des lycées et collèges, et pour y être donné en prix. L'Essai a été couronné par l'Académie française.

SAINTE-ÉVREMOND.

Cheix, précédé d'une Notice, par M. Hippeau, professeur de littérature au collège de Caen. 1 vol. 4 fr...... 1

**PETIT
DICTIONNAIRE**

DE

L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

Paris. — Typographie de Firmin Didot Freres,
rue Jacob, 56

Institut de France Académie
française

**PETIT
DICTIONNAIRE**

DE L'ACADÉMIE FRANÇAISE

PAR

**MM. LES CORRECTEURS DE LA TYPOGRAPHIE
DE FIRMIN DIDOT FRÈRES**

*Adopté par le Conseil de l'Instruction publique
POUR LES CLASSES ÉLÉMENTAIRES DES COLLÈGES*



PARIS

LIBRAIRIE DE FIRMIN DIDOT FRÈRES

Imprimeurs de l'Institut de France

RUE JACOB, 56

—
1855

M.F.

DEPT. No. 4 4 2 '87

THE NEW YORK
PUBLIC LIBRARY
152101
ASTOR, LENOX AND
TILDEN FOUNDATIONS
1899

PETIT
DICTIONNAIRE
 DE
L'ACADÉMIE FRANÇAISE.

ABA

A. s. m. La première lettre de notre alphabet, et la première des voyelles.

A. prép. Marque Tendance ou direction vers un terme quelconque. | Distance, intervalle. | Relation entre les personnes ou les choses. | L'endroit où est, où se fait qq. chose. | Indique l'époque. | Marque Appartenance, possession.

ABAISSE s. f. Croûte de dessous dans plusieurs pièces de pâtisserie.

ABAISSEMENT s. m. Action d'abaisser, le Résultat de cette action. | Humiliation.

ABAISSER v. a. Faire aller en bas. Diminuer de hauteur. | Humilier.

ABAISSEUR adj. m. Se dit de Différents muscles.

ABAJOUE s. f. Poche située dans l'épaisseur des joues de certains animaux.

ABANDON s. m. État d'une personne, d'une chose abandonnée. | Oubli de soi, de ses intérêts. Renoncement, sacrifice. | Acte par lequel un débiteur délaisse ses biens à ses créanciers. | Confiance. | A L'ABANDON. loc. adv. Sans soin.

ABANDONNEMENT s. m. Action de délaisser entièrement. | État d'une personne délaissée. | Action de se livrer sans réserve. | Dérèglement.

ABANDONNER v. a. Quitter, délaissier entièrement. | Renoncer à. | Confier, remettre. | Absol. et prou., Perdre, courage; se négliger.

ABAQUE s. m. La partie supérieure du chapiteau des colonnes.

ABASOURDIR v. a. Assourdir par un grand bruit. | Consterner, accabler.

ABATAGE s. m. Action de couper des bois; ou Les frais de ce travail. | L'action de mettre à mort les bestiaux, etc.

ABÂTARDIR v. a. Faire déchoir une chose, la faire dégénérer.

ABC

ABÂTARDISSEMENT s. m. Altération d'une chose.

ABATÉE s. f. T. de mar. Mouvement par lequel l'avant d'un navire s'écarte de la ligne du vent pour y revenir.

ABATIS s. m. Amas de choses abattues. | Les pattes, les ailerons, etc., d'une volaille.

ABAT-JOUR s. m. Sorte de fenêtre dont l'appui est en talus, afin que le jour se communique plus verticalement.

ABATTEMENT s. m. Diminution de forces, ou de courage.

ABATTEUR s. m. Celui qui abat.

ABATTOIR s. m. Bâtiment où l'on tue les bestiaux.

ABATTRE v. a. Renverser à terre. | Assommer, tuer. | Affaiblir. | Pron., se dit d'un oiseau qui fond. | Du vent.

ABATTURES s. f. pl. Foulures qu'un cerf laisse dans les broussailles où il a passé.

ABAT-VENT s. m. Assemblage de petits auvents, qui garantit du vent les ouvertures d'une maison, etc.

ABAT-VOIX s. m. Le dessus d'une chaire à prêcher.

ABBATIAL, **ALE** adj. Appartenant à l'abbé ou à l'abbesse, ou à l'abbaye.

ABBAYE s. f. Monastère d'hommes, ou de filles, qui a pour supérieur un abbé ou une abbesse.

ABBÉ s. m. Celui qui possède une abbaye, et, par extension, un ecclésiastique.

ABBESSE s. f. Supérieure d'un monastère de filles.

A B C. s. m. Petit livret contenant l'alphabet.

ABCÉDER v. n. Se terminer par abcès.

ABCÈS s. m. Amas de pus.

ABDALAS. s. m. pl. Nom que les Persans donnent à leurs moines.

ABDICATION. s. f. Action de renoncer volontairement à une dignité souveraine. | L'acte par lequel un père déséraitait son fils.

ABDIQUER. v. a. Renoncer à une dignité souveraine.

ABDOMEN. s. m. Le ventre. La partie postérieure du corps des insectes.

ABDOMINAL, ALE. adj. Qui appartient à l'abdomen.

ABDUCTEUR. adj. m. Se dit De différents muscles.

ABDUCTION. s. f. T. d'anat. Action des muscles abducteurs.

ABÉCÉDAIRE. adj. des 3 g. Qui concerne l'alphabet. | Subst. m. Se dit D'un A b c dans lequel on apprend à lire.

ABECQUER ou **ABÉQUER.** v. a. Donner la becquée à un jeune oiseau.

ABÉE. s. f. Ouverture par laquelle coule l'eau qui fait mouvoir un moulin.

ABEILLE. s. f. Sorte de mouche qui produit la cire et le miel.

ABERRATION. s. f. Mouvement apparent observé dans les astres. | Écart d'imagination, erreur de jugement.

ABÉTIR. v. a. Rendre stupide. | V. n. Devenir bête. Fam.

AB HOC ET AB HAC. Fam. Confusément.

ABHORRER. v. a. Avoir en horreur.

ABIGÉAT. s. m. Délit de celui qui s'approprie les troupeaux d'autrui.

ABÏME. s. m. Gouffre très-profond. | L'enfer.

ABÏMER. v. a. Précipiter dans un abîme. | Fig., Ruiner entièrement, gâter, endommager beaucoup. | V. n. Tomber en ruine. | V. pron. S'abandonner à.

AB INTESTAT. Qui n'a point fait de testament.

AB IRATO. Par un homme en colère.

ABJECT, ECTE. adj. Méprisable, vil.

ARJECTION. s. f. Abaissement, état de mépris. | Rebut.

AINJURATION. s. f. Action de renoncer à une religion, à une doctrine.

ABJURER. v. a. Renoncer à une religion, à une doctrine.

ABLATIF. s. m. Le sixième cas des déclinaisons latines.

ABLATION. s. f. Action de retrancher une partie du corps.

ABLATIVO. T. adv. et pop. Tout ensemble, avec confusion.

ABLE. s. m., ou **ABLETTE.** s. f. Petit poisson.

ABLÉGAT. s. m. Vicaire d'un légat.

ABLERET. s. m. Filet carré attaché au bout d'une perche.

ABLUER. v. a. Laver. Faire revivre l'écriture.

ABLUTION. s. f. Action d'abluer. Le vin que le prêtre prend après la communion.

ABNÉGATION. s. f. Renoncement, sacrifice.

ABOI. s. m. Bruit que fait le chien en aboyant. | Au plur., être réduit à la dernière extrémité.

ABOÏEMENT ou **ABOÏMENT.** s. m. Cri du chien.

ABOLIR. v. a. Mettre à néant.

ABOLISSEMENT. s. m. Action d'abolir.

ABOLITION. s. f. Extinction opérée par la volonté législative, ou par désuétude. Se dit Des lois, des coutumes.

ABOMINABLE. adj. des 3 g. Qui mérite d'être en horreur. | Qui est très-mauvais en son genre.

ABOMINABLEMENT. adv. D'une manière abominable.

ABOMINATION. s. f. Détestation, exécration. | Action abominable.

ABONDAMMENT. adv. En abondance.

ABONDANCE. s. f. Grande quantité.

ABONDANT, ANTE. adj. Qui abonde.

ABONDER. v. n. Avoir, être en grande quantité.

ABONNEMENT. s. m. Marché qui se fait à un prix déterminé.

ABONNER. v. a. Contracter au nom d'un autre ou pour son compte l'engagement qu'on appelle Abonnement.

ABONNIR. v. a. Rendre bon.

ABORD. s. m. Accès. | L'action d'aborder à une côte, dans un port. | D'ABORD, TOUT D'ABORD, AU PREMIER ABORD, DE PRIME ABORD, DÈS L'ABORD. loc. adv. Sur-le-champ.

ABORDABLE. adj. des 3 g. Qu'on peut aborder.

ABORDAGE. s. m. Action d'aborder un vaisseau ennemi. | Se dit De deux bâtiments qui se heurtent.

ABORDER. v. n. Arriver à bord, prendre terre. | Approcher. | Monter par force.

ABORIGÈNES. s. m. plur. Les naturels d'un pays.

ABORNEMENT. s. m. Action d'abornier.

ABORNER. v. a. Mettre des bornes à un terrain.

ABORTIF, IVE. adj. Avorté.

ABOUCHEMENT. s. m. Conférence de plusieurs personnes. (Vi.)

ABOUCHER. v. a. Faire trouver deux ou plusieurs personnes dans un lieu, pour conférer ensemble.

ABOUT. s. m. L'extrémité par laquelle un morceau est assemblé avec un autre.

ABOUTIR. v. n. Toucher par un bout. | Se dit Des abcès, lorsqu'ils viennent à crever.

ABOUTISSANT, ANTE. adj. Qui abonde. | *Subst.*, Les pièces de terre qui bornent une propriété de divers côtés.

ABOUTISSEMENT. s. m. Action d'aboutir.

AB OVO. loc. adv. Dès l'origine.

ABOYANT, ANTE. adj. Qui aboie.

ABOYER. v. n. Japper.

ABOYEUR. s. m. Chien qui aboie à la vue du sanglier, sans en approcher.

ABRACADABRA. s. m. Mot auquel on attribuait des vertus magiques.

ABRAXAS. s. m. Pierre précieuse qu'on portait comme un amulette.

ABRÉGÉ. s. m. Précis sommaire de ce qui est ou ce qui pourrait être plus étendu. | *Ex abrégé.* loc. adv. Sommairement.

ABRÉGER. v. a. Rendre plus court.

ABREUVER. v. s. Faire boire. Se dit partic. Des chevaux.

ABREUVOIR. s. m. Lieu où l'on mène les bestiaux boire et se baigner.

ABRÉVIATEUR. s. m. Auteur qui abrège un ouvrage.

ABRÉVIATION. s. f. Retrachement de lettres dans un mot. | Signes qui l'indiquent.

ABRI. s. m. Lieu où l'on peut se mettre à couvert. | *À l'abri.* loc. prép. À couvert.

ABRIGOT. s. m. Sorte de fruit à noyau.

ABRICOTIER. s. m. Arbre.

ABRITER. v. a. Mettre à l'abri.

ABROGATION. s. f. Annulation d'une loi, d'une coutume.

ABROGER. v. a. Mettre hors d'usage.

ABROUTIE, IE. adj. Il se dit Des bois dont les premières pousses ont été broutées par le bétail.

ABRUPT, UPTÉ. adj. Se dit Des terrains bizarrement coupés.

ABRUPTO (EX). loc. adv. Brusquement.

ABRUTIR. v. a. Rendre stupide.

ABRUTISSANT, ANTE. adj. Qui abrutit.

ABRUTISSEMENT. s. m. L'état d'une personne abrutie.

ABSCISSE. s. f. L'une des deux coordonnées rectilignes par lesquelles on définit la position de chaque point d'une courbe plane.

ABSENCE. s. f. Éloignement du lieu de sa résidence. | Distraction.

ABSENT, ENTE. adj. et subst. Qui est éloigné de sa demeure ordinaire. | *Fig.*, Distrain, et adj., inattentif.

ABSENTER (S'). v. pron. S'éloigner de sa résidence.

ABSIDE. s. f. Voûte, niche, partie circulaire. | Le sanctuaire d'une église.

ABSINTHE. s. f. Plante très-amère et aromatique. | Liqueur de table.

ABSOLU, UE. adj. Indépendant, souverain, sans contrôle. | Impérieux. | Complet.

ABSOLUMENT, adv. Sans restriction. | Malgré toute opposition. | Indispensablement.

ABSOLUTION. s. f. Jugement qui renvoie de l'accusation ou accusé. | L'action par laquelle le prêtre remet les péchés.

ABSOLUTOIRE. adj. des 2 g. Qui porte absolution.

ABSORBANT, ANTE. adj. Se dit Des substances ayant la propriété d'absorber.

ABSORBER. v. a. Engoutir. | Se dit Des couleurs, des sons, des odeurs, des saveurs. | Attirer à soi en entier.

ABSORPTION. s. f. Action d'absorber.

ABSoudre. v. a. (*J'absous, nous absolvons. J'absolvais. J'ai absous. J'absoudrai. J'absoudrais. Absous, qu'il absolve, absolves. Que j'absolve. Absolvant. Absolv, te.*) Renvoyer d'une accusation une personne dont le crime ou le délit n'est pas qualifié punissable par la loi. | Remettre les péchés dans le tribunal de la pénitence.

ABSOUTE. s. f. Absolution publique et solennelle donnée au peuple.

ABSTÈME. s. des 2 g. Celui ou celle qui ne boit point de vin.

ABSTENIR (S'). v. pron. Se priver de l'usage de qq. ch.

ABSTENTION. s. f. Acte par lequel un juge s'abstient, se récuse.

ABSTERGENT, ENTE. adj. et subst. Se dit Des remèdes qui servent à nettoyer les plaies.

ABSTERGER. v. a. T. de chir. Nettoyer.

ABSTERSIF, IVE. adj. Propre à nettoyer.

ABSTERSION. s. f. Action d'absterger.

ABSTINENCE. s. f. Action de s'abstenir. | *Jours d'abstinence.* Ceux où l'on doit s'abstenir de manger de la viande.

ABSTINENT, ENTE. adj. Modéré dans le boire et le manger.

ABSTRACTION. s. f. Opération par laquelle l'esprit considère séparément des choses qui sont unies. | Idées générales. | Au plur., Préoccupation.

ABSTRACTIVEMENT. adv. Par abstraction.

ABSTRAIRE. v. a. Se conj. c. *Traire.* Considérer séparément des choses qui sont unies. | **ABSTRAIT, TE.** adj. Qui désigne une qualité considérée séparément du sujet. | *Nombre abstrait,* nombre non concret.

ABSTRUS, USE. adj. Qui demande une extrême application.

ABSURDE. adj. des 2 g. Qui est évidemment contre la raison. | S. m. Absurdité.

ABSURDEMENT. adv. D'une manière absurde.

ABSURDITÉ. s. f. Vice de ce qui est absurde.

ABUS. s. m. Usage mauvais, ou excessif. | Erreur.

ABUSER. v. a. Tromper. | V. n. User mal.

ABUSEUR. s. m. Celui qui abuse. Fam.

ABUSIF, IVE. adj. Qui est contraire aux règles, aux lois.

ABUSIVEMENT. adv. D'une manière abusive.

ACABIT. s. m. Qualité bonne ou mauvaise des fruits et des légumes. | Fig. et fam. *Ce sont gens de même acabit.*

ACACIA. s. m. Nom de deux espèces de mimosas, qui fournissent la gomme arabe et la gomme du Sénégal. | Arbre d'agrément.

ACADÉMICIEN. s. m. Philosophe de la secte de l'Académie. | Celui qui fait partie d'une compagnie de gens de lettres, de savants ou d'artistes.

ACADÉMIE. s. f. Jardin près d'Athènes, où s'assemblaient quelques philosophes. | La secte même de ces philosophes. | Se dit, par extension, D'une compagnie de personnes qui se réunissent pour s'occuper de belles-lettres, de sciences ou de beaux-arts. | Se dit absol. De l'Académie française. | Universités. | Figure peinte ou dessinée d'après un modèle nu.

ACADÉMIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à des académiciens.

ACADÉMIQUEMENT. adv. D'une manière académique.

ACADÉMISTE. s. m. Celui qui, dans une académie, apprend ses exercices. | Celui qui tient une académie.

ACAGNER. v. a. Accoutumer quelqu'un à une vie saine.

ACAJOU. s. m. Arbre d'Amérique, dont le bois est blanc. | Sorte de bois rougeâtre, qu'on emploie dans l'ébénisterie.

ACANTHE. s. f. Plante. | Ornement d'architecture.

ACARIÂTRE. adj. des 2 g. Qui est d'une humeur fâcheuse et criarde.

ACATALEPSIE. s. f. Doctrine de qq. philosophes anciens.

ACATALEPTIQUE. adj. des 2 g. Se dit Des partisans de la doctrine philosophique appelée Acatalepsie, et De cette doctrine même.

ACAULE. adj. Se dit Des plantes dont la tige est très-courte et très-rabougrie.

ACCABLANT, ANTE. adj. Qui accable. | Importun, incommode.

ACCABLEMENT. s. m. État d'une personne accablée par la maladie ou par l'affliction.

ACCABLER. v. a. Faire succomber sous le poids.

ACCAPAREMENT. s. m. Action d'accaparer, ou Le résultat de cette action.

ACCAPARER. v. a. Acheter une quantité considérable d'une denrée, pour la rendre plus chère en la rendant plus rare.

ACCAPAREUR, EUSE. s. Celui, celle qui accapare.

ACCÉDER. v. n. Entrer dans les engagements contractés déjà par d'autres.

ACCÉLÉRATEUR, TRICE. adj. Qui accélère.

ACCÉLÉRATION. s. f. Augmentation de vitesse.

ACCÉLÉRER. v. a. Augmenter la vitesse.

ACCENSES. s. m. plur. T. d'antiq. Officiers publics à Rome.

ACCENT. s. m. T. de gram. Élévation ou abaissement de la voix sur certaines syllabes. | Se dit Du langage même. | Petite marque qui se met sur une voyelle.

ACCENTUATION. s. f. Manière d'accentuer.

ACCENTUER. v. a. Marquer d'un accent. | Prononcer suivant les véritables règles de l'accent tonique.

ACCEPTABLE. adj. des 2 g. Qui peut être accepté.

ACCEPTATION. s. f. Action par laquelle on reçoit volontairement ce qui est proposé.

ACCEPTER. v. a. Agréer ce qui est offert.

ACCEPTEUR. s. m. Celui qui accepte.

ACCEPTION. s. f. Égard, préférence. | Sens dans lequel un mot se prend.

ACCÈS. s. m. Abord. | En médecine, Phénomènes morbides qui se montrent à des intervalles réguliers.

ACCESSIBLE. adj. des 2 g. Dont on peut approcher.

ACCESSION. s. f. Consentement d'une puissance à un engagement contracté par d'autres. | Action par laquelle on adhère à un contrat. | Droit du propriétaire d'une chose sur ce qu'elle produit ou ce qui s'y unit.

ACCESSIT. s. m. Se dit D'une distinction accordée, dans les écoles, à ceux qui ont le plus approché du prix.

ACCESSOIRE. adj. des 2 g. Qui n'est regardé que comme l'accompagnement de qq. ch. de principal. | En anat. Certains nerfs ou muscles.

ACCESSOIREMENT. adv. D'une manière accessoire.

ACCIDENT. s. m. Ce qui arrive par hasard. Il se prend en mal. | PAR ACCIDENT. loc. adv. Par cas fortuit.

ACCIDENTÉ, ÉE. adj. Se dit D'un terrain inégal, d'aspects variés.

ACCIDENTEL, ELLE. adj. Qui arrive par accident.

ACCIDENTELLEMENT. adv. Par accident.

ACCISE. s. f. Nom d'une taxe qui se lève sur les objets de consommation.

ACCLAMATION. s. f. Cris par lesquels des personnes marquent leur joie, ou leur haute estime. [*Par acclamation.* loc. adv.

ACCLIMATER. v. a. Accoutumer à la température d'un nouveau climat.

ACCOINTANCE. s. f. Habitude, familiarité.

ACCOINTER (S'). v. pron. Se lier intimement.

ACCOLADE. s. f. Embrassement. | Cérémonie de la réception d'un chevalier. | Trait qui sert, dans l'écriture, à embrasser plusieurs objets.

ACCOLER. v. a. Jeter les bras au cou de quelqu'un. | *Accoler la signe,* La relever et la lier à l'échelas.

ACCOMMODABLE. adj. des 2 g. Qui se peut accommoder.

ACCOMMODAGE. s. m. Apprêt que les cuisiniers donnent aux viandes.

ACCOMMODANT, ANTE. adj. Avec qui l'on peut traiter aisément.

ACCOMMODEMENT. s. m. L'accord que l'on fait d'une querelle entre des personnes.

ACCOMMODER. v. a. Donner de la commodité. | Mettre en meilleur état. | Apprêter à manger. | Se dit Des affaires qu'on termine à l'amiable. | Conformer. | Avec le pron. pers. Prendre ses commodités. Se conformer.

ACCOMPAGNATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui accompagne avec la voix ou avec qq. instrument.

ACCOMPAGNEMENT. s. m. Action d'accompagner dans certaines cérémonies. | En t. de mus., se dit Des parties secondaires qui servent à accompagner la mélodie principale. | Accessoire.

ACCOMPAGNER. v. a. Aller de compagnie. | Suivre par honneur. | Convenir à. | Joner ou chanter les parties accessoires d'une pièce de musique.

ACCOMPLIR. v. a. Achever entièrement. | Pron., S'effectuer. | *Accompli,* r. adj. Parfait en son genre.

ACCOMPLISSEMENT. s. m. Achèvement.

ACCON. s. m. Bateau à fond plat qui cale fort peu d'eau.

ACCORD. s. m. Convention, accommodement. | Au plur., Les conventions préliminaires d'un mariage. | Union d'esprit, etc. | Par ellipse, *D'accord,* J'y consens. | Juste rapport de plusieurs choses ensemble. | L'union de plusieurs sons entendus à la fois. | Rapport des mots entre eux.

ACCORDABLE. adj. des 2 g. Qui peut s'accorder.

ACCORDAILLES. s. f. pl. Réunion pour signer le contrat d'un mariage.

ACCORDANT, ANTE. adj. T. de musiq. Qui s'accorde bien.

ACCORDÉ. s. m., **ACCORDÉE.** s. f. Celui et celle qui sont engagés pour le mariage.

ACCORDER. v. a. Mettre d'accord. | Concéder. | Reconnaître pour vrai.

ACCORDEUR. s. m. Celui qui fait métier d'accorder certains instruments de musique.

ACCORDOIR. s. m. Outil qui sert à accorder certains instruments de musique.

ACCORE. s. m. Pièce de bois qu'on dresse pour étayer un objet.

ACCORER. v. a. Étayer.

ACCORT, ORTE. adj. Qui s'accommode à l'humeur des autres.

ACCORTISTE. s. f. Humeur complaisante, Fam.

ACCONSTABLE. adj. des 2 g. Qui est facile à aborder, Fam.

ACCOSTER. v. a. Aborder quelqu'un. Fam. | En termes de marins, se dit D'une embarcation qui vient se placer le long d'un objet.

ACCOTER. v. a. Appuyer de côté, Fam.

ACCOTOIR. s. m. Ce qui sert à s'appuyer de côté.

ACCOUCHÉE. s. f. Femme qui vient de mettre un enfant au monde.

ACCOUCHEMENT. s. m. Enfentement. | Action d'aider une femme à accoucher.

ACCOUCHER. v. n. Enfanter. | V. a. Aider une femme à accoucher.

ACCOUCHEUR, EUSE. s. Celui, celle dont la profession est de faire des accouchements.

ACCOUDER (S'). v. pron. S'appuyer du coude.

ACCOUDOIR. s. m. Ce qui est fait pour qu'on s'y accoude.

ACCOUPLE. s. f. Lien avec lequel on attache les chiens ensemble.

ACCOUPLEMENT. s. m. Assemblage par couples. | En parlant Des animaux: *Le mulet vient de l'accouplement d'un âne et d'une jument.*

ACCOUPLER. v. a. Joindre deux choses ensemble. | Apparier ensemble le mâle et la femelle.

ACCOURCIR. v. a. Rendre plus court. | Pron., Devenir plus court.

ACCOURCISSEMENT. s. m. Diminution d'étendue ou de durée.

ACCOURIR. v. n. Venir promptement.

ACCOUTREMENT. s. m. Habillement.

ACCOUTRER. v. a. Parer d'habits. Vi. et fam. Se dit par moquerie.

ACCOUSTOMANCE. s. f. Habitude que l'on prend. (Vi.)

ACCOUSTOMER. v. a. Faire prendre une habitude. | V. n. Avoir coutume. | Pron., Contracter une habitude. | *À l'ac-*

COURMÉS. loc. adv. A l'ordinaire. Fam.

ACCREDITER. v. a. Mettre en crédit.

ACCROC. s. m. Déchirure. | Fig. et fam., Embarras.

ACCROCHER. s. m. Action d'accrocher.

ACCROCHER. v. a. Suspendre quelque chose à un clou. | Arrêter en déchirant. | Jeter des grappins et des crocs d'un vaisseau à un autre, pour venir à l'abordage. | Se dit aussi D'une voiture qui, passant trop près d'une autre, la heurte. | Fig. et fam., Retarder. | Obtenir qq. ch. | Pron., S'attacher à.

ACCROIRE. v. a. Il n'est usité qu'à l'infinitif avec le verbe *Faire*; et il signifie Faire croire ce qui n'est pas.

ACCROISSEMENT. s. m. Augmentation, agrandissement.

ACCROITRE. v. a. Augmenter. | Neut., Aller en augmentant.

ACCROUPIR (S'). v. pron. Se tenir dans une posture où le derrière touche presque aux talons.

ACCROUISSEMENT. s. m. État d'une personne accroupie.

ACCURÉ. s. f. Augmentation que reçoit un terrain par atterrissement.

ACCUREIL. s. m. Réception que l'on fait à qq.

ACCUEILLIR. v. a. Recevoir quelqu'un.

ACCUL. s. m. Lieu où l'on est acculé. | Se dit Du fond du terrier où les chiens poussent les renards. | Petite anse. | Piquets pour empêcher le recul du canon.

ACCULER. v. a. Pousser dans un endroit d'où l'on ne puisse plus reculer.

ACCUMULATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui accumule. Peu usité.

ACCUMULATION. s. f. Amas de plusieurs choses ajoutées les unes aux autres.

ACCUMULER. v. a. Amasser et mettre ensemble. | Absol., Théauriser.

ACCUSABLE. adj. des 2 g. Qui peut être accusé.

ACCUSATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui accuse qq. en justice.

ACCUSATIF. s. m. T. de gram. Il se dit, dans les langues où les noms se déclinent, Du cas qui sert principalement à indiquer le régime direct des verbes.

ACCUSATION. s. f. Action en justice. | Reproche. Imputations.

ACCUSER. v. a. Imputer une faute ou un crime à qq. Déférer qq. à la justice.

| Déclarer ses péchés à un confesseur. | A certains jeux de cartes, *Accuser son jeu*. | Donner avis. | En termes de peinture, Faire sentir certaines parties recouvertes.

| Accusé, s. subst., Celui qui est accusé en justice.

ACENS. s. m. Terre ou héritage tenu à cens.

ACENSEMENT. s. m. Action de donner à cens.

ACENSER. v. a. Donner sous la redevance d'une rente.

ACÉPHALE. adj. des 2 g. Qui n'a point de tête, qui n'a point de chef.

ACERBE. adj. des 2 g. Qui est d'un goût âpre. | Sévère.

ACERBITÉ. s. f. Qualité de ce qui est acerbe. Peu usité.

ACÉRER. v. a. Souder de l'acier à la pointe ou au tranchant d'un instrument de fer, pour le rendre susceptible d'être trempé.

ACESCENCE. s. f. Disposition à devenir légèrement acide.

ACESCENT, ENTE. adj. Qui s'aigrit.

ACÉTATE. s. m. Sels produits par la combinaison de l'acide acétique avec différentes bases.

ACÉTEUX, EUSE. adj. Qui a le goût du vinaigre.

ACÉTIQUE. adj. m. Se dit De l'acide qui fait la base du vinaigre.

ACHALANDER. v. a. Procurer des chandails. | Pron., *Cette boutique s'achalande*.

ACHARNEMENT. s. m. Action d'un animal qui s'attache opiniâtement à sa proie. | Fig., Animosité opiniâtre.

ACHARNER. v. a. Donner aux chiens, aux oiseaux de proie l'appétit de la chair. | Exciter, animer. | S'attacher avec fureur.

ACHAT. s. m. Acquisition à prix d'argent. | La chose achetée.

ACHE. s. f. Plante qui ressemble au persil.

ACHEMINEMENT. s. m. Ce qui est propre à faire parvenir au but.

ACHEMINER. v. a. Mettre en état de pouvoir réussir. | Pron., Se mettre en chemin.

ACHÉRON. s. m. Fleuve des enfers. L'enfer même.

ACHETER. v. a. (*J'achète. J'achetais. J'achèterai.*) Acquérir qq. ch. à prix d'argent.

ACHETEUR. s. m. Celui qui achète.

ACHÈVEMENT. s. m. Accomplissement d'une chose. | Fig., La perfection dont un ouvrage est susceptible.

ACHEVER. v. a. Finir une chose commencée. | *Accuvé, s. adj.*, Accompli.

ACHILLÉE. s. f. Plante.

ACHIT. s. m. Espèce de vigne sauvage.

ACHOPPEMENT. s. m. *Pierre d'achoppement*, Occasion de faillir. | Obstacle imprévu.

ACHORES. s. m. pl. Nom donné tantôt aux croûtes de lait, tantôt à des ulcérations superficielles qu'on observe à la tête et aux joues.

ACHROMATIQUE. adj. des 2 g. Qui fait

voir les images des objets colorées exactement comme les objets mêmes.

ACHROMATISME. s. m. Propriété ou effet des lunettes achromatiques.

ACIDE. s. m. Substance solide, liquide, ou gazeuse, qui imprime sur la langue un saveur plus ou moins analogue à celle du vinaigre, et qui fait passer au rouge les couleurs bleues des végétaux.

ACIDE. adj. des 2 g. Qui a un saveur aigre.

ACIDITÉ. s. f. Qualité de ce qui est acide.

ACIDULE. adj. des 2 g. Qui est légèrement acide.

ACIDULER. v. a. Rendre une substance légèrement acide.

ACIER. s. m. Fer combiné avec le charbon, et devenu susceptible d'acquiescer un grand degré de dureté.

ACIÉRER. v. a. Convertir du fer en acier.

ACIÉRIE. s. f. Usine où l'on fabrique l'acier.

ACOLYTE. s. m. Clerc promu à l'un des quatre ordres mineurs. | Fam., Personne qui en accompagne une autre.

ACOMAS ou **ACOMAT**. s. m. Arbre.

ACONIT. s. m. Plante vénéneuse.

ACOQUINANT, **ANTE**. adj. Qui acoquine. Fam.

ACOQUINER. v. a. Attirer, faire contracter une habitude. Fam. | S'attacher trop.

ACOTYLÉDONE. adj. des 2 g. Se dit Des plantes dans les semences desquelles on n'a point encore découvert de lobes ou cotylédons. | Subst., au fém.

À-COUP. s. m. invariable. Mouvement saccadé, temps d'arrêt brusque.

ACOUSTIQUE. s. f. Science qui traite des sons. | Adj. des 2 g. Se dit De ce qui sert à produire, à modifier, ou à percevoir les sons.

ACQUÉREUR. s. m. Celui qui acquiesce des biens immeubles.

ACQUÉRIR. v. a. (*J'acquiers, nous acquérons, ils acquièrent, j'acquiers, j'ai acquis, j'acquis, j'acquies, j'acquies, j'acquies, j'acquies.*) Devenir propriétaire d'une chose. | Augmenter en bonté, en valeur. | Acquis, subst. masc., se dit Des connaissances acquises.

ACQUÊT. s. m. T. de jurispr. Chose acquise. | Au pluriel, Biens acquis pendant le mariage et qui tombent dans la communauté.

ACQUÊTER. v. a. Acquiescer un immeuble.

ACQUIESCENCEMENT. s. m. Action par laquelle on se conforme aux volontés, aux sentiments d'autrui.

ACQUIESCER. v. a. *Désérer, céder.*

ACQUISITION. s. f. Action d'acquiescer. | La chose acquiescée.

ACQUIT. s. m. Quittance, décharge. | Fam., *Faire qq. ch. par manière d'acquiescer, Négligement.* | Au jeu de billard, premier coup où l'on se fait que placer sa bille.

ACQUIT-À-CAUTION. s. m. Autorisation que les employés d'une administration fiscale délivrent pour qu'une marchandise puisse circuler d'un entrepôt à un autre.

ACQUIT-PATENT. s. m. *F. PATENT.*

ACQUITTEMENT. s. m. Action d'acquiescer des obligations pécuniaires. | Renvoi d'un individu déclaré non coupable.

ACQUITTER. v. a. Rendre quitte, libérer de dettes. | Poyer. | Renvoyer absous. | Fig. et pron., Satisfaire à un devoir. | Au jeu de billard, Jouer le premier coup pour placer la bille.

ACRE. s. f. Mesure de terre.

ÂCRE. adj. des 2 g. Qui a qq. ch. de piquant, de corrosif, etc.

ÂCRETÉ. s. f. Qualité de ce qui est âcre.

ACRIMONIE. s. f. Âcreté.

ACRIMONIEUX, **EUSE**. adj. Qui a de l'acrimonie.

ACROBATE. s. des 2 g. Danseur, danseuse de corde.

ACRONYQUE. adj. des 2 g. T. d'astronomie. On appelle *Lever acronyque*, Celui d'un astre qui se lève lorsque le soleil se couche; et *Coucher acronyque*, Celui d'un astre qui se couche lorsque le soleil se lève.

ACROSTICHE. s. m. et adj. des 2 g. Ouvrage composé d'autant de vers qu'il y a de lettres dans le nom qu'on a pris pour sujet, et dont chaque vers commence par une des lettres de ce nom prises de suite.

ACROTÈRE. s. m. Piédestal placé d'espace en espace dans les balustrades. | Piédestal de figures que les anciens plaçaient sur les extrémités rampantes et au sommet des frontons des temples.

ACTE. s. m. Action d'un agent, opération. | Action bonne ou mauvaise. | Certaines formoles où les divers sentiments religieux sont exprimés. | *Acte sous seing privé*, Acte fait entre particuliers. | *Actes de l'état civil*, Ceux par lesquels des officiers publics constatent les naissances, etc. | *Acte d'accusation*, L'exposé des faits imputés à un accusé. | *Les Actes des apôtres*, Livre canonique. | Dispute publique où l'on soutient des thèses. | Chacune des parties principales d'une pièce de théâtre.

ACTEUR, **TRICE**. s. Celui, celle qui joue un rôle dans une pièce de théâtre. | Celui qui a une part active dans l'exécution d'une affaire.

ACTIF, IVE. adj. Qui agit, ou qui a la vertu d'agir. | *Dettes actives*, Les sommes dont on est créancier. | Se dit Des verbes qui expriment une action.

ACTION. s. f. L'opération d'un agent. | Acte de l'homme, soit physique, soit intellectuel. | *Action de grâces*, Remercement. | Combat. | *Véhémence*. | Les gestes de l'orateur. | *Poursuite en justice*. | La part qu'on a dans les bénéfices d'une compagnie de commerce.

ACTIONNAIRE. s. des 2 g. Celui ou celle qui a une action dans une compagnie de commerce.

ACTIONNER. v. a. Agir contre qq. en justice.

ACTIVEMENT. adv. D'une manière active.

ACTIVITÉ. s. f. Faculté active. | *Promptitude*, *vivacité* dans le travail.

ACTUEL, ELLE. adj. Effectif, réel. | *Présent*.

ACTUELLEMENT. adv. Présentement.

ACUMINÉ, ÉE. adj. Bot. Il se dit Des feuilles dont l'extrémité offre une pointe allongée et très-aiguë.

ACUPUNCTURE. s. f. Opération chirurgicale qui consiste à piquer une partie saine ou malade avec une aiguille d'or ou d'argent.

ACUTANGLE. adj. Se dit D'un triangle dont les trois angles sont aigus.

ADAGE. s. m. Sentence populaire.

ADAGIO. adv. T. de mus. it. Lente ment. | *Subst.*, L'air même.

ADAPTATION. s. f. Action d'adapter.

ADAPTER. v. a. Ajuster une chose à une autre.

ADATIS. s. m. Mousseline.

ADDITION. s. f. Ce qu'on ajoute. | La première règle d'arithmétique.

ADDITIONNEL, ELLE. adj. Qui doit être ajouté, qui est ajouté.

ADDITIONNER. v. a. Ajouter plusieurs nombres l'un à l'autre, pour en trouver le total.

ADDUCTEUR. adj. m. et subst. Se dit De certains muscles.

ADDUCTION. s. f. Action des muscles adducteurs.

ADEMPTE. s. f. T. de jurispr. Révocation.

ADEPTE. s. m. et f. Celui qui croyait être parvenu au grand œuvre. | Celui qui est initié dans les mystères d'une secte ou dans les secrets d'une science.

ADÉQUAT, ATE. adj. Entier, d'une compréhension égale.

ADHÉRENCE. s. f. Union, jonction.

ADHÉRENT, ENTE. adj. Qui est attaché à. | *Subst.*, Du parti de.

ADHÉRER. v. n. Être attaché à. | *Fig.*, Être du sentiment de qq.

ADHÉSION. s. f. Union, jonction. | L'action d'adhérer.

AD HONORES. Fam., Sans fonction et sans émoluments.

ADIANTE. s. f. Plante.

ADIEU. T. de congé. | *Subst. m.* *Un éternel adieu*.

ADIPEUX, EUSE. adj. Se dit Des parties du corps qui sont de nature grasseuse.

ADIPOCIRE. s. f. Substance qui tient de la graisse et de la cire.

ADIRER. v. n. Perdre. T. de jur.

ADITION. s. f. *Addition d'hérédité*, Acceptation d'une succession.

ADJACENT, ENTE. adj. Situé auprès.

ADJECTIF. adj. m. et subst. Mots que l'on joint aux substantifs pour les qualifier.

ADJECTIVEMENT. adv. En manière d'adjectif.

ADJOINDRE. v. a. Joindre une personne à une autre, pour le soin d'une affaire. | *ADJOINT.* subst. masc. Personne établie pour aider un fonctionnaire.

ADJONCTION. s. f. Jonction d'une personne à une autre.

ADJUDANT. s. m. Officier ou sous-officier d'état-major.

ADJUDICATAIRE. s. des 2 g. Celui ou celle à qui on adjuge.

ADJUDICATIF, IVE. adj. Qui adjuge.

ADJUDICATION. s. f. Acte par lequel on adjuge.

ADJUGER. v. a. Déclarer en jugement qu'une chose appartient à une personne.

| Il se dit Des fournitures, des travaux proposés; au rabais.

ADJURATION. s. f. Formule dans les exorcismes.

ADJURER. v. a. Commander au nom de Dieu.

AD LIBITUM. A volonté.

ADMETTRE. v. a. Recevoir à la participation de qq. avantage. | Reconnaître pour véritable.

ADMINICULE. s. m. Jurispr. Ce qui contribue à faire preuve.

ADMINISTRATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui régit les biens d'un établissement. | Homme chargé de qq. partie du gouvernement.

ADMINISTRATIF, IVE. adj. Qui appartient à l'administration.

ADMINISTRATION. s. f. Conduite des affaires publiques ou particulières. | Corps d'administrateurs et d'employés. | L'action de conférer.

ADMINISTRER. v. a. Régir les affaires. | *Administrer la justice*, Rendre la justice.

| *Administrer les sacrements*, Conférer les sacrements.

ADMIRABLE. adj. des 2 g. Qui mérite, qui attire l'attention.

ADMIRABLEMENT. adv. D'une manière admirable.

ADMIRATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui admire.

ADMIRATIF, IVE. adj. Qui exprime l'admiration. *Point admiratif.* Signe de ponctuation qui se marque ainsi!

ADMIRATION. s. f. Sentiment de celui qui regarde une chose comme belle.

ADMIRER. v. a. Considérer avec un étonnement mêlé de plaisir.

ADMISSIBLE. adj. des 2 g. Valable, recevable.

ADMISSION. s. f. Action par laquelle on est admis.

ADMONÉTER. v. a. T. de jur. Se disait d'une remontrance faite par le juge, à huis clos.

ADMONITION. s. f. Action d'admonéter.

ADOLESCENCE. s. f. L'âge qui suit la puberté jusqu'à l'âge viril.

ADOLESCENT, ENTE. s. et adj. Qui est dans l'âge de l'adolescence.

ADONIEN ou **ADONIQUE.** adj. et s. m. Se dit d'un vers composé d'un dactyle et d'un spondee.

ADONIS. s. m. Jeune homme qui fait le beau. | Plante.

ADONISER. v. a. Parer avec un extrême soin.

ADONNER (S'). v. pron. Se plaire à qq. chose, s'y appliquer.

ADOPTANT. s. m. Celui qui adopte.

ADOPTER. v. a. Choisir quelqu'un pour fils ou pour fille. | Choisir de préférence.

ADOPTIF, IVE. adj. Qui a été adopté. | Qui a adopté.

ADOPTION. s. f. Action d'adopter.

ADORABLE. adj. des 2 g. Digne d'être adoré.

ADORATEUR. s. m. Celui qui adore.

ADORATION. s. f. Action par laquelle on adore. | Amour, attachement extrême.

ADORER. v. a. Rendre à la Divinité le culte qui lui est dû. | Aimer avec une passion excessive.

ADOS. s. m. Terre qu'on élève en talus.

ADOSSER. v. a. Appuyer le dos contre quelque chose. | Placer une chose contre une autre.

ADOUBER. v. n. T. du triétrac et des échecs.

ADOUCCIR. v. a. Rendre doux. | Polir. | Apaiser.

ADOUCCISSANT, ANTE. adj. et s. m. Il se dit Des substances qui diminuent la douleur ou l'irritation.

ADOUCCISSEMENT. s. m. Action par laquelle une chose est adoucie. | Expédient propre à concilier.

ADOUÉ, ÉE. adj. Accouplé, apparié.

AD PATRES. *Aller ad patres, Mourir.*

ADRAGANT ou **ADRAGANTE.** adj. Nom d'une sorte de gomme.

AD REM. A la chose.

ADRESSE. s. f. Indication. | Écrit ayant pour objet une demande, une félicitation.

| Dextérité. Finesse d'esprit.

ADRESSER. v. a. Envoyer directement à. | Toucher au but.

ADROIT, OITE. adj. Qui a de l'adresse.

ADROITEMENT. adv. D'une manière adroite.

ADULATEUR, TRICE. s. et adj. Flatteur, flatteuse par bassesse.

ADULATION. s. f. Flatterie basse.

ADULER. v. a. Flatter basement.

ADULTE. adj. des 2 g. Qui est parvenu à l'adolescence.

ADULTÉRATION. s. f. T. de jur. Action de gâter ce qui est pur.

ADULTÈRE. adj. des 2 g. et subst. Qui viole la foi conjugale.

ADULTÈRE. s. m. Violent de la foi conjugale.

ADULTÉRER. v. a. Frelater les médicaments.

ADULTÉRIN, INE. adj. et subst. Qui est né d'adultère.

ADUSTE. adj. des 2 g. Qui est brûlé.

ADUSTION. s. f. Brûlure.

ADVENTICE. adj. des 2 g. Qui n'est pas naturellement dans une chose.

ADVENTIF, IVE. adj. Se dit D'une sorte de pécule concédé aux fils de famille.

ADVERBE. s. m. Partie indéclinable du discours, qui modifie les verbes et les adjectifs.

ADVERBIAL, ALE. adj. Qui tient de l'adverbe.

ADVERBIALEMENT. adv. D'une manière adverbiale.

ADVERBIALITÉ. s. f. Qualité d'un mot considéré comme adverbe.

ADVERSAIRE. s. m. et f. Celui sur qui on veut remporter l'avantage.

ADVERSATIF, IVE. adj. T. de gram. Qui marque opposition.

ADVERSE. adj. des 2 g. Opposé.

ADVERSITÉ. s. f. État, situation de celui qui éprouve les rigueurs du sort. | Malheur.

ADYNAMIE. s. f. État morbide.

ADYNAMIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'adynamie.

AÉRER. v. a. Donner de l'air.

AÉRIEN, IENNE. adj. Qui est d'air, qui appartient à l'air.

AÉRIFÈRE. adj. des 2 g. *Aériens.*

AÉRIFORME. adj. des 2 g. Se dit Des fluides qui ressemblent à l'air atmosphérique.

AÉROGRAPHIE. s. f. Description, théorie de l'air.

AÉROLITRE. s. m. Pierre tombée du ciel.

AÉROLOGIE. s. f. Traité sur l'air.
AKROMANCIE. s. f. Art prétendu de deviner par le moyen de l'air.
AÉROMÉTRIE. s. f. Science de l'air.
AÉRONAUTE. s. des 2 g. Celui, celle qui parcourt les airs dans un aérostat.
AÉROSTAT. s. m. Espèce de ballon, au moyen duquel on peut s'élever dans l'atmosphère.
AÉROSTATION. s. f. Art de faire des aérostats et de les employer.
AÉROSTATIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'aérostation.
AKTITE. Espèce de pierre.
AFFABILITÉ. s. f. Qualité de celui qui reçoit et qui écoute avec bonté.
AFFABLE. adj. des 2 g. Qui a de l'affabilité.
AFFABLEMENT. adv. Avec affabilité.
AFFABULATION. s. f. Partie d'une fable qui en explique le sens moral.
AFFADIR. v. a. Rendre fade.
AFFADISSEMENT. s. m. Effet que produit la fadeur.
AFFAIBLIR. v. a. Rendre faible.
AFFAIBLISSANT, ANTE. adj. Qui affaiblit.
AFFAIBLISSEMENT. s. m. Diminution de forces.
AFFAIRE. s. f. Ce qui est le sujet de quelque occupation. | Tout ce qui se traite en juridiction. | Ce qu'on a à démêler avec quelqu'un. | Duel. | Chose pénible. | Action de guerre. | Transaction commerciale. | Au plur., La profession de commerçant. | Événements. | *Avoir affaire de*, Avoir besoin de.
AFFAÏRÉ, ÉE. adj. Qui a bien des affaires. Fam.
AFFAISSEMENT. s. m. État de ce qui est affaissé.
AFFAISSER. v. a. Faire que des choses qui sont l'une sur l'autre tiennent moins d'espace en hauteur. | Faire ployer.
AFFAITER. v. a. Apprivoiser un oiseau de proie.
AFFALER. v. a. Manier, soulager un cordage pour l'aider à courir dans sa poulie. | Se dit Du vent qui pousse un bâtiment vers la côte. | Pron., Se laisser glisser le long d'un cordage.
AFFAMER. v. a. Causer la famine. | **AFFAMÉ**. adj. Avidé.
AFFRÈGEMENT. s. m. Action d'affrager.
AFFRAGER. v. a. Aliéner une partie de son fief.
AFFECTATION. s. f. Manière étudiée de parler ou d'agir.
AFFECTER. v. a. Marquer de la prédilection, de l'attachement. | Faire un usage fréquent de certaines choses. | Chercher à montrer des qualités qu'on n'a pas. | *Prendre à tâche*. | *Rechercher avec ambition*.

| *Destiner*. | *Faire une impression fâcheuse, rendre malade*. | Fig., Émouvoir. **AFFECTÉ, ÉE**. adj. Qui a, où il y a de l'affectation.
AFFECTIF, IVE. adj. Qui inspire, qui est propre à inspirer de l'affection.
AFFECTION. s. f. Sentiment qui fait qu'on aime, qu'on préfère qq., qu'on se plait à qq. ch. | Mouvement de l'âme. | Maladie.
AFFECTIONNER. v. a. Avoir de l'affection pour qq.
AFFECTUEUSEMENT. adv. D'une manière affectueuse.
AFFECTUEUX, EUSE. adj. Qui marque beaucoup d'affection.
AFFÉRÉNT, ANTE. adj. *Portion, part afférente* la part qui revient à chacun des intéressés dans un objet indivis.
AFFERMER. v. a. Donner, ou prendre à ferme.
AFFERMIR. v. a. Rendre ferme et stable.
AFFERMISSEMENT. s. m. Action par laquelle une chose est affermie. État d'une chose affermie.
AFFÉTÉ, ÉE. adj. Plein d'affectation.
AFFÉTERIE. s. f. Manière affétée de parler ou d'agir.
AFFETUOSO. T. de mus. Expression tendre.
AFFICHE. s. f. Feuille que l'on applique contre les murs, pour avertir le public de qq. ch.
AFFICHER. v. a. Appliquer un placard. | Fig., Affecter. | Publier.
AFFICHEUR. s. m. Celui qui affiche.
AFFIDÉ, ÉE. adj. et subst. A qui on se fie.
AFFILER. v. a. Aiguiser le tranchant émoussé d'un instrument.
AFFILIATION. s. f. Association à une compagnie, à une communauté.
AFFILIER. v. a. Associer à soi. | **AFFILIÉ, ÉE**. subst.
AFFINAGE. s. m. Action par laquelle on débarrasse les métaux, etc., de matières étrangères.
AFFINER. v. a. T. d'arts. Purifier. | Fig. et pron., Devenir plus fin, plus délié.
AFFINERIE. s. f. Lieu où l'on affine.
AFFINEUR. s. m. Celui qui affine.
AFFINITÉ. s. f. Alliance, degré de proximité que le mariage fait acquérir. | Conformité, convenance. | Liaison. | En chimie, La tendance à s'unir.
AFFINOIR. s. m. Instrument au travers duquel on fait passer le lin ou le chanvre pour l'affiner.
AFFIQUET. s. m. Parure. Au plur., Petits ajustements d'une femme. Fam. | Porte-siguille.
AFFIRMATIF, IVE. adj. Qui affirme.
AFFIRMATION. s. f. Action d'affirmer. | T. de proc. Assurance avec serment.

AFFIRMATIVEMENT, adv. D'une manière affirmative.

AFFIRMER, v. a. Assurer, soutenir qu'une chose est vraie. | T. de palais. Jurer, assurer avec serment.

AFFLEURER, v. a. Réduire deux corps contigus à une même surface.

AFFLICTIF, IVE, adj. Il n'est né qu'au féminin. Les peines afflictives sont celles qui frappent la personne du condamné.

AFFLICTION, s. f. Tristesse et abattement d'esprit. | Accident.

AFFLIGEANT, ANTE, adj. Qui afflige.

AFFLIGER, v. a. Causer de l'affliction. | Mortifier son corps. | *Affligo*, *éx.* subst. Consoler les affligés.

AFFLUENCE, s. f. Concours d'eaux, d'humeurs, etc. | Fig., Abondance de choses.

AFFLUENT, ENTE, adj. Se dit Des rivières qui se jettent dans une autre. | Subst., Humeurs qui affluent.

AFFLUER, v. n. Couler vers. | Fig., Abonder.

AFFLUX, s. m. T. de méd. Concours des liquides vers une partie.

AFFOLER, v. a. Rendre excessivement passionné. Fam.

AFFORAGE, s. m. Droit qui se payait à un seigneur pour la vente du vin.

AFFOUAGE, s. m. Droit de prendre du bois dans une forêt pour se chauffer.

AFFOURCHE, s. f. T. de mar. Qui sert à affourcher un bâtiment.

AFFOURCHER, v. a. Disposer deux ancrs, de manière que leurs câbles forment une espèce de fourche.

AFFRANCHIR, v. a. Rendre libre, exempter. | *Affranchi*, *éx.* subst. Esclave à qui on a donné la liberté.

AFFRANCHISSEMENT, s. m. L'action d'affranchir un esclave. État de la personne affranchie. | Exemption.

AFFRE, s. f. Extrême frayeur.

AFFRÈTEMENT, s. m. Convention pour le louage d'un bâtiment.

AFFRÉTER, v. a. Prendre un bâtiment à louage.

AFFRÉTEUR, s. m. Celui qui prend un bâtiment à louage.

AFFREUSEMENT, adv. D'une manière affreuse.

AFFREUX, EUSE, adj. Qui cause ou qui est propre à causer de l'effroi.

AFFRIANDER, v. a. Rendre friand. | Attirer par qq. ch. d'agréable au goût.

AFFRIOLER, v. a. Attirer par qq. ch. d'agréable au goût. | Fig., Attirer par qq. ch. d'utile ou d'agréable. Fam.

AFFRONT, s. m. Injure, outrage. | *Dés-honneur, honte.*

AFFRONTER, v. a. Attaquer avec intrépidité.

AFFRONTERIE, s. f. Action d'affronter.

AFFRONTEUR, EUSE, s. Celui, celle qui affronte.

AFFUBLEMENT, s. m. Voile, habillement.

AFFUBLER, v. a. Couvrir la tête, le visage, le corps. Fam.

AFFÛT, s. m. Machine servant à supporter ou à transporter une pièce d'artillerie. | L'endroit où l'on se poste pour attendre le gibier.

AFFÛTAGE, s. m. Action d'affûter un canon. (Vi.) | Action d'aiguiser des outils.

| Tous les outils nécessaires à un ouvrier.

AFFÛTER, v. a. Disposer le canon pour tirer. (Vi.) | Aiguiser un outil.

AFFÛTIAU, s. m. Bagatelle, affiquet. (Pop.)

AFFIN, Conj. qui sert à marquer la fin pour laquelle on fait qq. ch.

AGA, s. m. Titre que les Turcs donnent aux chefs militaires.

AGACANT, ANTE, adj. Qui agace, qui excite.

AGACE, s. f. Nom donné à la Pie.

AGACEMENT, s. m. Sensation désagréable. | Légère irritation.

AGACER, v. a. Causer aux dents une sorte de sensation désagréable. | Fig., Provoquer par des paroles, par des gestes.

| Causer une irritation légère. | Animer.

AGACERIE, s. f. Les petites manières d'une femme pour attirer l'attention de qq. Fam.

AGAME, adj. des 2 g. Se dit Des plantes auxquelles on ne connaît point d'organes sexuels.

AGAMI, s. m. Oiseau.

AGAPE, s. f. Repas des premiers chrétiens dans les églises.

AGAPÊTES, s. f. pl. Filles qui vivaient en communauté sans faire de vœux.

AGARIC, s. m. Genre de champignons.

AGATE, s. f. Pierre fort dure. | Instrument qui sert à brunir l'or.

AGAVÉ, s. m. Arbre.

ÂGE, s. m. La durée ordinaire de la vie. | Tous les différents degrés de la vie de l'homme. | Le temps qu'il y a qu'on est en vie. | Âge requis par les lois, pour certains actes, etc. | Vieillesse. | Temps auquel les choses dont on parle sont ou ont été. | Un certain nombre de siècles. | *Moyen âge*, Le temps écoulé depuis 475 jusqu'à 1453. | *D'âges en âges*, loc. adv. Successivement.

ÂGÉ, ÉE, adj. Qui a un certain âge. | Abs., Qui a beaucoup d'âge.

AGENCE, s. f. Charge d'agent.

AGENCEMENT, s. m. Action d'agencer.

État de ce qui est agencé.

AGENCER. v. a. Ajuster, accommoder.
AGENDA. s. m. Petit livret destiné pour y écrire les choses qu'on se propose de faire.

AGENOUILLER (S'). v. pron. Se mettre à genoux.

AGÉNOUILLOIR. s. m. Petit escabeau sur lequel on s'agenouille.

AGENT. s. m. Tout ce qui agit, tout ce qui opère. | Celui qui fait les affaires d'autrui, qui est chargé d'une fonction. | *Agent de change*, Celui qui est dûment autorisé à s'entremettre entre les négociants.

AGGLOMÉRATION. s. f. Action d'agglomérer. État de ce qui est aggloméré.

AGGLOMÉRER. v. a. Réunir, entasser.

AGGLUTINANT, ANTE. adj. et subst. T. de médec. Il se dit De certains remèdes.

AGGLUTINATIF, IVE. adj. Se dit Des emplâtres qui s'attachent à la peau.

AGGLUTINATION. s. f. Action d'agglutiner, de s'agglutiner.

AGGLUTINER. v. a. Rejoindre les parties du corps divisées.

AGGRAVANT, ANTE. adj. Qui rend plus grave.

AGGRAVATION. s. f. Ce qu'on ajoute à un châtement.

AGGRAVE. s. f. La seconde fulmination solennelle d'un monitoire.

AGGRAVER. v. a. Rendre plus grave.

AGILE. adj. des 2 g. Qui a une grande facilité à agir.

AGILEMENT. adv. Avec agilité.

AGILITÉ. s. f. Grande facilité à se mouvoir.

AGIO. s. m. Bénéfice qui résulte de l'échange d'une monnaie contre une autre, ou de l'échange de l'argent contre les effets de commerce.

AGIOTAGE. s. m. Trafic qu'on fait des effets publics.

AGIOTER. v. n. Faire l'agiotage.

AGIOTEUR. s. m. Celui qui fait l'agiotage.

AGIR. v. n. Faire, prendre du mouvement. | Faire impression. | Se comporter.

AGISSANT, ANTE. adj. Qui agit. | Qui opère avec efficacité.

AGITATEUR. s. m. Celui qui excite de la fermentation dans le public.

AGITATION. s. f. Ebranlement prolongé, mouvement en sens opposés. | Inquiétude. | Trouble.

AGITER. v. a. Remuer en divers sens. | Discuter.

AGNAT. s. m. T. de dr. Un membre d'une famille. | Au plur., Collatéraux descendant par mâles d'une même souche masculine.

AGNATION. s. f. Qualité des agnats.

AGNATIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient aux agnats.

AGNEAU. s. m. Le petit d'une brebis. | *L'agneau pascal*, L'agneau que les Juifs mangeaient à la fête de Pâques.

AGNEL. s. m. Ancienne monnaie d'or de France.

AGNELER. v. n. Se dit De la brebis qui met bas.

AGNELET. s. m. Petit agneau.

AGNELINE. adj. f. Se dit De la laine qui vient des agneaux.

AGNÈS. s. f. Jeune fille très-innocente.

AGNUS. s. m. Une cire bénite sur laquelle est imprimée la figure d'un agneau. | Petite image de piété.

AGNUS-CASTUS. s. m. Espèce de gatillier.

AGONIE. s. f. La dernière lutte de la nature humaine contre la mort.

AGONISANT, ANTE. adj. et subst. Qui est à l'agonie.

AGONISER. v. n. Être à l'agonie.

AGONISTIQUE. s. f. Partie de la gymnastique où les athlètes luttent tout armés.

AGONOTHÈTE. s. m. Officier qui présidait, chez les Grecs, aux jeux sacrés.

AGOUTI. s. m. Quadrupède.

AGRAFE. s. f. Sorte de crochet qui passe dans un anneau. | Crampon de fer qui sert à retenir des pierres.

AGRAFER. v. a. Attacher avec une agrafe.

AGRAIRE. adj. des 2 g. Nom donné aux lois qui avaient pour objet la distribution des terres conquises.

AGRANDIR. v. a. Rendre plus grand. | Exagérer.

AGRANDISSEMENT. s. m. Accroissement, augmentation.

AGRÉABLE. adj. Qui plaît.

AGRÉABLEMENT. adv. D'une manière agréable.

AGRÉE. s. m. Défenseur admis à plaider devant un tribunal de commerce.

AGRÉER. v. a. Recevoir favorablement. | Trouver bon, approuver. | Plaire.

AGRÉER. v. a. Gréer. (Vi.)

AGRÉEUR. s. m. Celui qui prépare, qui fournit les agrès d'un bâtiment.

AGRÉGAT. s. m. Assemblage.

AGRÉGATION. s. f. Admission dans un corps. | Dans l'Université, se dit absol. Du grade, du titre d'agrégé.

AGRÉGER. v. a. Associer à un corps, à une compagnie. | Se dit De certains gradués de l'Université.

AGRÈMENT. s. m. Approbation, consentement. | Qualité par laquelle on plaît. | Sujet de satisfaction. | Au plur., Certains ornements.

AGRÈS. s. m. plur. Tous les objets qui tiennent à la nature d'un bâtiment.

AGRESSEUR. s. m. Celui qui attaque le premier.

AGRESSION. s. f. Action de celui qui est le premier à attaquer.

AGRESTE. adj. des 2 g. Rustique, sauvage.

AGRICOLE. adj. des 2 g. Qui s'adonne, qui appartient à l'agriculture.

AGRICULTEUR. s. m. Celui qui cultive la terre.

AGRIE. s. f. Dartre rougeante.

AGRIFFER (S'). v. pron. S'attacher avec les griffes.

AGRIPAUME. s. f. Plante.

AGRIPPER. v. a. Saisir avidement.

AGRONOME. s. m. Celui qui est versé dans la théorie de l'agriculture.

AGRONOMIE. s. f. Théorie de l'agriculture.

AGRONOMIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'agronomie.

AGUERIR. v. a. Accoutumer à la guerre. | Fig., Accoutumer à qq. ch. qui paraît pénible.

AGUETS. s. m. plur. *Être aux aguets*, Épier.

AH. interj. qui sert à marquer la joie, la douleur, l'admiration, etc.

AHAN. s. m. Peine de corps, grand effort.

AHANER. v. a. Avoir bien de la peine.

AHEUREMENT. s. m. Obstination. Attachement opiniâtre.

AHEURTER (S'). v. pron. S'opiniâtrer.

AHI. interj. qui exprime la douleur.

AHURIR. v. a. Jeter dans le trouble. | **AVUAI**, **IN**. subst. Stupéfait.

AI. s. m. Quadrupède.

AIDE. s. f. Secours, assistance. | Celui dont on reçoit du secours. | Au plur., se disait De qqs. impôts. | Moyens que le cavalier emploie pour bien manier un cheval.

AIDE. s. des 2 g. Personnes qui sont auprès de qqn. pour travailler avec lui et sous lui.

AIDER. v. a. Donner plus ou moins de secours. | Pron., Se servir d'une chose.

AIE. interj. Exclamation de douleur.

AIEUL. s. m. Grand-père. | *Aieuls*, Le grand-père paternel et le grand-père maternel. | *Aieuz*, Ceux qui ont vécu dans les siècles passés, Les personnes dont on descend.

AIEULE. s. f. Grand-mère.

AIGLE. s. m. Très-grand oiseau de proie. | Fig., Homme d'un talent supérieur. | **AIGLE**, en t. d'armoiries et de devises, est *fém.* | *Grand aigle*, désigne Le papier du plus grand format.

AIGLETTE. s. f. *F. ALÉATION.*

AIGLON. s. m. Le petit de l'aigle.

AIGRE. adj. des 2 g. Acide, piquant au goût, à l'odorat, etc. | Se dit Des métaux

qui ne sont pas ductiles et malléables. | Fig., Rude, fâcheux. | *Aigre de cèdre, de linon, de bigarade*, Sorte de liqueur qui se fait avec du jus de cèdrat, etc., du sucre et de l'eau.

AIGRE-DOUX, **OUCE**. adj. Qui a un goût mêlé d'aigre et de doux.

AIGREFIN. s. m. T. de mépris. Homme qui vit d'industrie. Fam.

AIGRELET, **ETTE**. adj. Un peu aigre.

AIGREMENT. adv. D'une manière aigre.

AIGREMOINE. s. f. Plante.

AIGREMORE. s. m. Espèce de charbon pulvérisé.

AIGRET, **ETTE**. adj. Un peu aigre.

AIGRETTE. s. f. Faisceau de plumes effilées et droites qui orne la tête de quelques oiseaux, les chevaux, les dais et les lits de parade. | Sorte de pompon de crin. | Bouquet de diamants, de perles, etc. | En physiq., *Aigrettes lumineuses*, Faisceaux de rayons lumineux. | Espèce de héron blanc.

AIGRETTÉ, **ÉE**. adj. T. de bot. Pourvu d'une aigrette.

AIGREUR. s. f. Qualité de ce qui est aigre. | Au plur., Rapports que causent des aliments mal digérés. | Fig., Disposition qui porte à offenser les autres par des paroles piquantes.

AIGRIR. v. a. Rendre aigre. | Irriter.

AIGU, **UE**. adj. Qui se termine en pointe ou en tranchant. | *Accent aigu*, Petit accent qui va de droite à gauche. | Se dit fig. Des sons clairs et perçants.

AIGUADE. s. f. Provision d'eau douce pour les bâtiments. | Endroit où l'on peut faire aiguade.

AIGUAIL. s. m. Rosée qui demeure sur les feuilles des herbes et des arbres.

AIGUAYER. v. a. (Se conj. c. **PAGES**.) Baigner, laver.

AIGUE-MARINE. s. f. Émeraude d'une couleur bleuâtre.

AIGUIÈRE. s. f. Sorte de vase fort ouvert dans lequel on met de l'eau.

AIGUIÈREE. s. f. Ce que contient une aiguière pleine.

AIGUILLADE. s. f. Gaule dont on se sert pour piquer les bœufs.

AIGUILLAT. s. m. Espèce de chien de mer.

AIGUILLE. s. f. Petite verge de métal, pointue par un bout, et percée par l'autre pour y passer du fil. | Espèce de clochers en pyramide. | Obélisque antique. | Se dit De plusieurs espèces de poissons de mer.

AIGUILLEE. s. f. Certaine étendue de fil.

AIGUILLER. v. a. Abaisser la cataracte de l'œil.

AIGUILLETAGE. s. m. Action d'aiguilleter, ou Le résultat de cette action.

ANGUILLETER. v. a. Attacher ses chaussures à son pourpoint avec des aiguillettes. | *Aiguilleter des lacets.* Les ferrer.

AIGUILLETTE. s. f. Cordon, etc., ferré par les deux bouts. | Fig., Morceaux de la peau ou de la chair arrachés ou coupés en long.

AIGUILLETIER. s. m. Artisan dont le métier est de ferrer les aiguillettes et les lacets.

AIGUILLIER. s. m. Petit étui où l'on met des aiguilles.

AIGUILLON. s. m. Pointe de fer au bout d'un bâton, dont on se sert pour piquer les bœufs. | Petit dard des mouches à miel. | Fig., Tout ce qui incite.

AIGUILLONNER. v. a. Piquer un bœuf avec l'aiguillon. | Fig., Inciter.

AIGUISSEMENT. s. m. Action d'aiguiser.

AIGUISER. v. a. Rendre aigu, plus tranchant.

AILE. s. m. Oignon d'une odeur et d'un goût très-forts. Au plur., on dit *ailes*, et on bot. *aile*.

AILE. s. f. Partie du corps des oiseaux, de quelques mammifères et des insectes, qui leur sert à voler. | Par anal., *Les ailes d'un moulin à vent, d'un édifice, d'une armée.*

AILE. s. f. Espèce de bière.

AILE, ÉE. adj. Qui a des ailes.

AILERON. s. m. L'extrémité de l'aile. | Nageoires. | Petits ais qui garnissent les roues des moulins à eau.

AILLADE. s. f. Saucé faite avec de l'aïl.

AILLEURS. adv. En un autre lieu. | D'ailleurs, D'une autre cause, par un autre motif. | De plus.

AIMABLE. adj. des 2 g. Qui est digne d'être aimé. | Qui plaît.

AIMANT. s. m. Minéral qui a la propriété d'attirer le fer.

AIMANT, ANTE. adj. Porté à aimer.

AIMANTER. v. a. Communiquer la propriété de l'aimant.

AIMANTIN, INE. adj. Qui appartient à l'aimant. (Vi.)

AIMER. v. a. Avoir un sentiment d'affection, d'attachement. | Absol., se dit De la passion de l'ennemi. | Prendre plaisir à.

AINE. s. f. La partie du corps entre le haut de la culotte et le bas-ventre.

AINÉ, ÉE. adj. et subst. Le premier né des enfants. | Toute personne plus âgée qu'une autre.

AINESSE. s. f. Priorité d'âge entre frères et sœurs.

AINS. conj. Mais. (Vi.)

AINSI. adv. En cette manière. | Conj., Par conséquent. | Ainsi que. loc. conj. De même que. | De la façon que.

AIR. s. m. Fluide élastique, pesant, dont la masse totale forme l'atmosphère qui enveloppe la terre de toutes parts. |

Température, qualité de l'air. | Tout fluide élastique et invisible. | Le vent. | Manière, façon. | La simple apparence. | *Avoir l'air,* Sembler, paraître. | Ressemblance. | T. de manège. Allures d'un cheval. | T. de mus. Suite de notes qui composent un chant. | *En a'ara.* loc. adv. Inutilement. *Vann.* | En mouvement. | Sans fondement.

AIRAIN. s. m. Métal composé de cuivre jaune, mêlé avec du zinc, de l'étain et une petite quantité d'antimoine.

AIRE. s. f. Place usée et préparée pour y battre les grains. | Toute surface plane. | Nid des oiseaux de proie. | T. de mar. *Aire de vent,* Toute direction selon laquelle souffle le vent.

AIRÉE. s. f. La quantité de gerbes qu'on met en une fois sur l'aire.

AIRELLE. s. f. Sous-arbrisseau à fleurs rougeâtres.

AIRER. v. n. Faire son nid, en parlant de certains oiseaux de proie.

AIS. s. m. Branche de bois.

AISANCE. s. f. Facilité. | Liberté d'esprit et de corps. | État de fortune suffisant. | Au plur., Lieu pratiqué dans une maison pour y satisfaire les besoins naturels.

AISE. s. f. Contentement. | Commodité. | Au plur., Les commodités de la vie. | *A l'aise.* loc. adv. Commodément, facilement.

AISE. adj. des 2 g. Qui est content.

AISE, ÉE. adj. Facile. | Commode, où l'on est à l'aise. | Qui est à son aise.

AISEMENT. s. m. Commodité. (Vi.)

AISEMENT. adv. Facilement. | Commodément.

AISELLE. s. f. Le dessous du bras à l'endroit où il se joint à l'épaule. | L'angle que forme avec la tige un rameau ou une feuille.

AJONG. s. m. Arbuste fort épineux.

AJOURNEMENT. s. m. Assignation qu'on fait donner à qq., pour qu'il se présente devant la justice. | Renvoi d'une affaire à un autre jour.

AJOURNER. v. a. Assigner qq. en justice. | Envoyer à un autre jour.

AJOUTAGE. s. m. T. d'arts. Chose ajoutée à une autre.

AJOUTER. v. a. Mettre de plus; Joindre une chose à une autre. | *Ajouter foi,* Croire.

AJUSTAGE. s. m. Action d'ajuster, de donner à une pièce le poids légal.

AJUSTEMENT. s. m. Action par laquelle on ajuste. | Accommodement. | Parure.

AJUSTER. v. a. Rendre un poids ou une mesure juste. | Accommoder. | Concilier. | Viser juste. | Embellir par des ajustements.

AJUSTEUR. s. m. Celui qui ajuste les Hans des monnaies.

AJUSTOIR. s. m. Petite balance où l'on pèse et ajuste les monnaies.

AJUTAGE ou **AJUTOIR** ou **AJOUTOIR**. s. m. Tuyau de métal que l'on soude à l'extrémité du tuyau d'une fontaine, pour en former le jet.

ALAMBIC. s. m. Sorte de vaisseau qui sert à distiller.

ALAMBICHER. v. a. *S'alambiquer l'esprit*, Épuiser son esprit par une trop grande application à des choses abstraites. | Absol., Raffiner, subtiliser.

ALANGUIR. v. a. Rendre languissant.

ALARQUER. v. n. Se mettre au large, s'éloigner de la côte.

ALARMANT, **ANTE**. adj. Qui alarme.

ALARME. s. f. Cri, signal pour faire courir aux armes. | Émotion causée dans un camp. | Figur., Frayeur subite. | Inquiétude, souci, chagrin.

ALARMER. v. a. Donner l'alarme, causer de l'émotion, de l'épouvante, de l'inquiétude.

ALARMISTE. s. des 2 g. Celui, celle qui se plaît à répandre des bruits alarmants.

ALATERNE. s. m. Arbrisseau.

ALBâtre. s. m. Pierre d'un beau poli.

ALBATROS. s. m. Genre d'oiseaux palmipèdes qui sont très-voraces.

ALBERGE. s. f. Sorte de pêche.

ALBERGIER. s. m. Arbre qui porte des alberges.

ALBINOS. s. m. Homme qui a la peau blafarde, les cheveux et le poil presque blancs, et les yeux d'un gris pâle ou rougeâtre.

ALBUGINÉ, **ÉE**. adj. Se dit De certaines membranes dont la couleur est blanche.

ALBUGINEUX, **EUSE**. adj. Qui est formé par la fibre albuginée.

ALBUGO. s. f. Tache blanche qui se forme à l'œil.

ALBUM. s. m. Cahier que portent les voyageurs, et sur lequel ils engagent les personnes célèbres à écrire leur nom. | Cahiers sur lesquels certaines personnes livrent des gens de lettres et des artistes à écrire, à faire quelque dessin, ou à noter quelque air de musique.

ALBUMINE. s. f. Blanc d'œuf; substance qu'on trouve dans quelques matières végétales et animales.

ALBUMINEUX, **EUSE**. adj. Qui contient de l'albumine.

ALCADE. s. m. Certain juge ou magistrat d'Espagne.

ALCAÏQUE. adj. des 2 g. Se dit D'une sorte de vers ou mètre grec.

ALCALESCENCE. s. f. État d'un corps alcalinescent.

ALCALESCENT, **ENTE**. adj. Se dit

D'une substance dans laquelle les propriétés alcalines se développent.

ALCALI. s. m. La plante marine qui fournit la soude; produit salin de l'incinération de ce végétal.

ALCALIN, **INE**. adj. Qui a rapport aux alcalis.

ALCALISER. v. a. Faire développer dans une substance les propriétés alcalines.

ALCANTARA. s. m. Ordre militaire d'Espagne, institué en 1170.

ALCARAZAS. s. m. Vase de terre très-poreux, et dans lequel l'eau se rafraîchit.

ALCÉE. s. f. Genre de plantes.

ALCHIMIE. s. f. Art qui consistait dans la recherche d'un remède universel, et d'un moyen propre à opérer la transmutation des métaux.

ALCHIMILLE. s. f. Voy. *Pied-de-lion*.

ALCHIMIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'alchimie.

ALCHIMISTE. s. m. Celui qui s'occupe d'alchimie.

ALCOOL. s. m. Liquide léger et volatil, qui est le principal résultat de la fermentation du sucre.

ALCOOLIQUE. adj. des 2 g. Qui contient de l'alcool.

ALCOOLISER. v. a. Dégager l'esprit-de-
vin de sa partie aqueuse; Mêler de l'alcool à un autre liquide.

ALCORAN. s. m. Le livre qui contient la loi de Mahomet. Mieux, *Le Coran*.

ALCÔVE. s. f. Enfoncement pratiqué dans une chambre pour y placer un lit.

ALCYON. s. m. Oiseau de mer.

ALCYONIEN. adj. m. Appartenant à l'alcyon. *Les jours alcyoniens*, ce sont sept jours avant le solstice d'hiver, et sept jours après.

ALDÉBARAN. s. m. T. arabe. Nom d'une Étoile.

ALDÉE. s. f. Les bourgs et les villages, en Afrique et dans les Indes.

ALDÉRMAN. s. m. Nom qu'on donne, en Angleterre, à certains officiers municipaux.

ALÉATOIRE. adj. des 2 g. Convention dont les effets dépendent d'un événement incertain.

ALÈNE. s. f. Espèce de poignon de fer, dont on se sert pour percer le cuir.

ALÉNIER. s. m. Celui qui fait et vend des alènes.

ALÉNOIS. adj. m. *Cresson alénois*. Plante qui a une saveur piquante.

ALENTOUR. adv. Aux environs.

ALENTOURS. s. m. pl. Les lieux circonvoisins. | Gens qui vivent familièrement avec qq^{un}.

ALÉRIEN. s. m. T. de blas. Petit aiglon qu'on représente avec les ailes étendues, et sans bec ni pieds.

ALERTE. adv. Debout, prenez garde à vous. | Subst. fém. Alarme.
ALERTE. adj. des 2 g. Qui est vigilant. | Gai, vif, agile.
ALEVIN. s. m. Menu poisson qui sert à peupler les étangs.
ALEVINAGE. s. m. Menu poisson que les pêcheurs rejettent dans l'eau.
ALEVINER. v. a. Jeter de l'alevin dans un étang.
ALEXANDRIN. adj. m. *Vers alexandrin*, Vers français de douze syllabes.
ALEXIPHARMAQUE, **ALEXITÈRE**. adj. des 2 g. Remèdes contre les poisons.
ALEZAN, **ANE**. adj. De couleur fauve. | Subst., Un cheval de poil alezan.
ALÈZE. s. f. Drap ou lé de toile, plié en plusieurs doubles.
ALGALIE. s. f. Sonde creuse.
ALGANON. s. m. Chaîne qu'on met aux galériens.
ALGARADE. s. f. Insulte faite avec un certain éclat, sans sujet. Fam.
ALGÈBRE. s. f. Partie des mathématiques qui, considérant les grandeurs d'une même nature sous la seule acception abstraite de leur inégalité, les exprime par des caractères communs à toutes leurs valeurs particulières.
ALGÈBRIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'algèbre.
ALGÈBRISTE. s. m. Celui qui sait l'algèbre.
ALGIDE. adj. des 2 g. Qui fait éprouver une sensation de froid glacial.
ALGUAZIL. s. m. T. de mépris. Gens que la police ou la justice charge de faire des arrestations.
ALGUE. s. f. Sorte d'herbe qui croît dans la mer.
ALIBI. s. m. Présence d'une personne dans un lieu autre que celui où a été commis le crime ou le délit.
ALIBIFORAIN. s. m. Propos qui n'a point de rapport à la chose dont il est question. Fam.
ALIBILE. adj. des 2 g. Qui est propre à nourrir.
ALIBORON. s. m. Fam. *Maître aliboron*, Homme ignorant, ridicule.
ALIDADE. s. f. Règle mobile qui tourne sur le centre d'un instrument avec lequel on prend la mesure des angles.
ALIÉNABLE. adj. des 2 g. Qui se peut aliéner.
ALIÉNATION. s. f. Transport de la propriété d'un fonds. | Éloignement de personnes les unes pour les autres. | Folie.
ALIÉNER. v. a. Transférer à un autre la propriété d'un fonds. | *Aliéné*, s. m., subst., Qui a perdu l'esprit.
ALIGNEMENT. s. m. Ligne qu'on tire,

pour diriger en ligne droite. | La ligne indiquée pour la direction d'une rue.
ALIGNER. v. a. Ranger, dresser sur une même ligne droite.
ALIMENT. s. m. Nourriture. | Au plur., Ce qu'il faut pour nourrir et entretenir qq.
ALIMENTAIRE. adj. des 2 g. Qui est propre à servir d'aliment.
ALIMENTATION. s. f. Action de nourrir.
ALIMENTER. v. a. Nourrir.
ALIMENTEUX, **EUSE**. adj. Qui nourrit.
ALINÉA. loc. adv. *À la ligne*. | S. m. Passage compris entre deux aliéné.
ALIQUANTE. adj. des 2 g. Se dit Des parties qui ne sont pas exactement contenues dans un tout.
ALIQUEUTE. adj. f. *Partie aliquote*, Partie contenue un certain nombre de fois juste dans un tout. | Subst.
ALITER. v. a. Forcer à se mettre au lit, à garder le lit. | Pron., Se tenir au lit.
ALIZE. s. f. Sorte de fruit.
ALIZÉ. adj. m. Se dit De vents réguliers qui règnent entre les deux tropiques.
ALZIER. s. m. Arbre.
ALKÉKENGE. s. m. Plante.
ALKERMÈS. adj. des 2 g. et subst. Nom donné à des préparations dans lesquelles il entre du sucre de kermès.
ALLAH. s. m. Nom que les mahométans donnent à Dieu; leur exclamation de joie.
ALLAITEMENT. s. m. Action d'allaiter.
ALLAITER. v. a. Nourrir de son lait.
ALLANT. s. m. Celui qui va.
ALLANT, **ANTE**. adj. Qui sime à aller, à courir.
ALLANTOÏDE. s. f. L'une des membranes du fœtus de certains animaux.
ALLÈCHEMENT. s. m. Moyen par lequel on allèche.
ALLÈCHER. v. a. (*J'allèche. J'allècherai.*) Attirer par qq. appât.
ALLÉE. s. f. Passage entre deux murs parallèles. | Lieu propre à se promener, qui est bordé d'arbres. | Plur., Action d'aller.
ALLÉGATION. s. f. Citation d'un passage, d'un fait, etc. | Proposition mise en avant.
ALLÈGE. s. f. Embarcation qui sert à alléger un bâtiment. | Mur d'appui d'une fenêtre.
ALLÈGEANCE. s. f. Soulagement.
ALLÈGEMENT. s. m. Soulagement.
ALLÉGER. v. a. (*J'allège. J'allégerai.*) Soulager d'une partie d'un fardeau. | Calmer l'inquiétude, diminuer le mal.
ALLÉGER. v. a. Diminuer en tous sens le volume d'un corps.

ALLÉGORIE. s. f. Fiction dont l'artifice consiste à présenter un objet à l'esprit de manière à lui donner l'idée d'un autre.

ALLÉGORIQUE. adj. des 2 g. Qui tient de l'allégorie.

ALLÉGORIQUEMENT. adv. D'une manière allégorique.

ALLEGORISER. v. a. Expliquer selon le sens allégorique.

ALLÉGORISEUR. s. m. Celui qui allégorise.

ALLÉGORISTE. s. m. Celui qui explique un texte dans un sens allégorique.

ALLÈGRE. adj. des 2 g. Dispos, agile, gai. Fam.

ALLÈGREMENT. adv. D'une manière allègre. (Vi.)

ALLÈGRESSE. s. f. Joie qui éclate au dehors. | Joie publique.

ALLÈGRETTO. adv. Dimin. d'*Allègre*.

ALLÈGRO. adv. On le met au commencement d'un air, pour indiquer que cet air doit être joué vivement et gaiement. | Subst., l'air même.

ALLÈGUR. v. a. Citer un passage, un fait, etc. | Mettre en avant.

ALLELUIA. s. m. T. hébr. Louez le Seigneur. | Petite plante.

ALLEMAND. s. m. *Une querelle d'Allemand*, Suscité sans sujet.

ALLEMANDE. s. f. Espèce de danse vive et gaie. | Airs sur lesquels on l'exécute.

ALLER. v. n. (*Je vais, tu vas, il va; nous allons, vous allez, ils vont. J'allais. Je vais allé. J'allai. J'irai. J'irais. Va. Que j'aille. Que j'allasse. Allant. Allé.*)

Se mouvoir, se transporter d'un lieu à un autre. | Être dans le bon chemin. | Être égal, pareil. | S'adresser à. | Être sur le point de. | Marque l'écoulement du temps. | L'étendue. | Où mène un chemin. | La manière dont une chose est située ou figurée. | La manière dont on agit. | S'adapter à, s'ajuster à. | Il sert à affirmer avec plus de force. | Marque de quoi il s'agit. | Faire ses nécessités naturelles. | Avec *en*, sortir d'un lieu. | Subst., *Le pis aller*, Le pis qu'il puisse arriver.

ALLEU. s. m. *Franc-alleu*, Fonds de terre exempt de tous droits seigneuriaux.

ALLIACÉ, **ÉE**. adj. Qui tient de l'ail.

ALLIAGE. s. m. Combinaison d'un métal avec un ou plusieurs autres métaux.

ALLIAIRE. s. f. Plante.

ALLIANCE. s. f. Union par mariage. | La confédération qui se fait entre deux ou plusieurs États. | Mélange de plusieurs choses différentes. | Bague d'or ou d'argent.

ALLIER. v. a. Combiner. | Unir. | Joindre par mariage. | *Allié, ée*, subst. Qui est joint à un autre par affinité. | Qui est lié avec un autre.

ALLIER. s. m. Filet à prendre des perruches.

ALLITÉRATION. s. f. Répétition recherchée des mêmes lettres ou des mêmes syllabes.

ALLOBROGE. s. m. Nom d'un peuple ancien. Un homme grossier. Fam.

ALLOCATION. s. f. Action d'allouer.

ALLOCATION. s. f. Discours d'un chef à ceux qu'il commande.

ALLODIAL, **ALE**. adj. En franc-alleu.

ALLODIALITÉ. s. f. Qualité de ce qui est allodial.

ALLONGE. s. f. Ce qu'on ajoute à un vêtement, à un meuble.

ALLONGEMENT. s. m. Augmentation de longueur. | Fig., Lenteur affectée.

ALLONGER. v. a. Augmenter la longueur, la durée d'une chose. | Déployer. | *Allongé*. adj.

ALLOUABLE. adj. des 2 g. Qui se peut accorder.

ALLOUER. v. a. Passer une dépense employée dans un compte. Donner.

ALLOUCHON. s. m. Pointe ou dent placée à la circonférence d'une roue.

ALLUMER. v. a. Mettre le feu à. | Fig., *Un teint allumé*, Un teint échauffé.

ALLUMETTE. s. f. Brin de bois ou de chanvre, soufré par le bout.

ALLUMEUR. s. m. Celui qui est chargé d'allumer régulièrement.

ALLURE. s. f. Façon de marcher. | La manière dont qq. se conduit dans une affaire; La tournure que prend une affaire.

ALLUSION. s. f. Figure par laquelle on dit une chose qui a du rapport avec une autre dont on ne parle pas.

ALLUVION. s. f. Accroissement de terrain à l'un des bords d'une rivière.

ALMAGESTE. s. m. Collection d'observations astronomiques.

ALMANACH. s. m. Calendrier.

ALOËS. s. m. Plante dont on tire une résine amère. | Arbre dont le bois est odoriférant.

ALOËTIQUE. adj. des 2 g. Se dit Des préparations dont le suc d'aloès est un des principaux ingrédients.

ALOÏ. s. m. Le titre que l'or et l'argent doivent avoir.

ALOPÉCIE. s. f. Chute des cheveux, et quelquefois des sourcils, de la barbe, etc.

ALORS. adv. En ce temps-là.

ALOSE. s. f. Poisson de mer.

ALOUETTE. s. f. Petit oiseau.

ALOURDIR. v. a. Rendre lourd.

ALOYAU. s. m. Pièce de bœuf coupée le long du dos.

ALPAGA. s. m. Grosse étoffe de laine.

ALPESTRÉ. adj. des 2 g. Qui a rapport ou qui est propre aux Alpes.

ALPHA. s. m. *L'alpha et l'oméga*, Le commencement et la fin.

ALPHABET. s. m. Réunion de toutes les lettres d'une langue. | Petit livre qui contient les lettres de l'alphabet.

ALPHABÉTIQUE. adj. des 2 g. Qui est selon l'ordre de l'alphabet.

ALPHABÉTIQUEMENT. adv. Dans l'ordre alphabétique.

ALPINE. adj. f. Se dit Des plantes qu'on ne trouve que sur les hautes montagnes.

ALPISTE. s. m. Plantes graminées.

ALSINE. s. f. Plante. *V. Menoslier.*

ALTERABLE. adj. des 2 g. Qui peut être altéré.

ALTÉRANT, ANTE. adj. Qui altère, qui cause de la soif. | *Sabot.*, Certains médicaments.

ALTÉRATION. s. f. Changement dans l'état d'une chose. | Agitation intérieure. | La falsification des monnaies. | Grande soif.

ALTERCAS. s. m. Altercation. (Vi.)

ALTERCATION. s. f. Débat, contestation.

ALTÉRER. v. a. Changer l'état d'une chose. | Falsifier. | Causer de la soif.

ALTERNAT. s. m. Action ou droit d'alternar.

ALTERNATIF, IVE. adj. Se dit De deux choses qui agissent tour à tour.

ALTERNATIVE. s. f. L'option entre deux choses. | Succession de deux choses qui reviennent tour à tour.

ALTERNATIVEMENT. adv. tour à tour.

ALTERNE. adj. des 2 g. Se dit Des angles formés par deux droites parallèles avec les côtés opposés d'une même sécante.

ALTERNER. v. a. Faire successivement et tour à tour une même chose. | Se succéder tour à tour.

ALTESSE. s. f. Titre d'honneur.

ALTHÉA. s. m. Espèce de guimauve.

ALTIER, ÈRE. adj. Qui a de la fierté.

ALTO. s. m. Sorte de violon plus grand qu'un violon ordinaire.

ALUDE. s. f. Basane colorée dont on couvre les livres.

ALUDEL. s. m. Espèce de pots ou de chapiteaux ouverts.

ALUMELLE. s. f. Lame de couteau ou d'épée. (Vi.)

ALUMINÉ. s. f. Sorte de terre, base de l'alun.

ALUMINEUX, EUSE. adj. Qui contient de l'alun.

ALUN. s. m. Sel de saveur austère et astringente.

ALUNAGE. s. m. Opération qui consiste à tremper une étoffe dans une dissolution d'alun.

ALUNATION. s. f. Opération par laquelle on forme l'alun.

ALUNER. v. a. Tremper dans une dissolution d'alun.

ALUNIÈRE. s. f. Lieu d'où l'on tire de l'alun.

ALVÉOLAIRE. adj. des 2 g. Qui appartient aux alvéoles.

ALVÉOLE. s. m. Chaque petite cellule où les abeilles déposent leurs œufs et leur miel. | Cavité de l'os maxillaire.

ALVIN, IRE. adj. Qui a rapport ou basventre.

AMABILITÉ. s. f. Caractère d'une personne aimable.

AMADIS. s. m. Sorte de manche de chemise, de robe.

AMADOU. s. m. Mèche faite d'une espèce de champignon, et qui s'embrase aisément.

AMADOUER. v. a. Caresser quelqu'un pour le disposer à ce qu'on désire de lui.

AMAIGRIR. v. a. Rendre maigre. | V. n. Devenir maigre.

AMAIGRISSEMENT. s. m. Passage de l'embonpoint à la maigreur.

AMALGAMATION. s. f. Opération qui consiste à extraire l'or et l'argent de leurs gangues.

AMALGAME. s. m. Union du mercure avec un autre métal.

AMALGAMER. v. a. Combiner le mercure avec un autre métal.

AMANDE. s. f. Fruit de l'amandier. | Toute graine contenue dans un noyau.

AMANDÉ. s. m. Sorte de boisson faite avec du lait et des amandes broyées.

AMANDIER. s. m. Arbre.

AMANT, ANTE. s. Celui, celle qui a de l'amour pour une personne d'un autre sexe.

AMARANTE. s. f. Fleur d'automne, d'un rouge de pourpre velouté. | Genre de plantes. | Adj. des 2 g. De couleur d'amarante.

AMARINAGE. s. m. Action d'amariner un bâtiment pris sur l'ennemi.

AMARINER. v. a. Envoyer des gens pour remplacer l'équipage d'un bâtiment ennemi. | Habiter à la mer.

AMARRAGE. s. m. Action d'amarrer un bâtiment. | La jonction de deux cordages par un autre plus petit.

AMARRE. s. f. Cordage servant à arrêter un bâtiment à terre. | Tout cordage.

AMARRER. v. a. Attacher avec une amarre.

AMARYLLIS. s. f. Plante.

AMAS. s. m. Assemblage de plusieurs choses. | Concours de personnes.

AMASSER. v. a. Faire amas. | Absol. Thésauriser.

AMATELOTAGE. s. m. Action d'amateloter.

AMATELOTER. v. a. Classer les hom-

mes d'un équipage, pour qu'ils s'aident.

AMATEUR. s. m. Celui qui a beaucoup de goût pour qq. ch. | Celui qui aime les beaux-arts sans en faire profession.

AMATIR. v. a. Rendre mat l'or ou l'argent.

AMAUROSE. s. f. Affection caractérisée par la perte de la vue.

AMAZONE. s. f. Femme d'un courage guerrier.

AMBAGES. s. f. pl. Embarras de paroles.

AMBASSADE. s. f. La fonction d'un homme envoyé par un prince ou par un état souverain à un autre. | Députation. | L'ambassadeur et les conseillers. | L'hôtel et les bureaux d'un ambassadeur.

AMBASSADEUR. s. m. Celui qui est envoyé en ambassade. | Le membre d'une députation.

AMBASSADRICE. s. f. La femme d'un ambassadeur.

AMBE. s. m. Combinaison de deux numéros pris ensemble à la loterie. | Au lotto, La sortie de deux numéros placés sur la même ligne horizontale.

AMBESAS. s. m. Deux as amenés par le joueur. T. du jeu de trictrac.

AMBIANT, ANTE. adj. Qui circule autour.

AMBIDEXTRE. adj. des 2 g. et subst. Qui se sert des deux mains.

AMBIGU, UÉ. adj. Qui peut être pris en deux sens.

AMBIGU. s. m. Repas où l'on sert à la fois les viandes et le dessert. | Fig., Mélange de choses différentes.

AMBIGUÏTÉ. s. f. Défaut d'un discours équivoque.

AMBIGUMENT. adv. D'une manière ambiguë.

AMBITIEUSEMENT. adv. Avec ambition.

AMBITIEUX, EUSE. adj. et s. Qui a de l'ambition.

AMBITION. s. f. Désir immodéré d'honneurs, d'élévation.

AMBITIONNER. v. a. Rechercher avec ardeur.

AMBLE. s. m. Allure d'un cheval, dans laquelle il avance à la fois et alternativement les deux jambes d'un même côté.

AMBLER. v. n. Aller l'amble.

AMBRE. s. m. On en distingue deux sortes : l'*Ambre jaune*, ou *Succin*, et l'*Ambre gris*.

AMBRER. v. a. Parfumer avec de l'ambre gris.

AMBRETTE. s. f. Plante.

AMBROSIE ou **AMBROISIE**. s. f. Nourriture qui était destinée aux divinités de l'Olympe.

AMBROSIE, IENNE. adj. *Chant ambrosien*, Chant de l'office divin.

AMBULANCE. s. f. Sorte d'hôpital militaire. | L'emploi d'un commis obligé d'aller de côté et d'autre.

AMBULANT, ANTE. adj. Il est opposé à *Fixe, sédentaire*.

AMBULATOIRE. adj. des 2 g. Se disait d'une juridiction dont le siège n'était pas fixe.

ÂME. s. f. Le principe de la vie dans tous les êtres vivants. | La pensée intime, et La conscience. | Cœur et sentiment. | Une personne, soit homme, femme, ou enfant. | *L'âme d'un violon*, Le petit morceau de bois qu'on met dans le corps de l'instrument.

AMÉ, ÊE. adj. Aimé. (Vi.)

AMÉLIORATION. s. f. Changement en mieux.

AMÉLIORER. v. a. Rendre une chose meilleure.

AMEN. T. hébreu. Ainsi soit-il.

AMÉNAGEMENT. s. m. Action d'aménager, et Le résultat de cette action.

AMÉNAGER. v. a. Régler les coupes, le repeuplement et la réserve d'un bois.

AMENDABLE. adj. des 2 g. Qui est susceptible d'amélioration. | Qui est sujet à l'amende. (Vi.)

AMENDE. s. f. Peine pécuniaire imposée par la justice.

AMENDÈMENT. s. m. Changement en mieux. | Modification faite à un projet de loi.

AMENDER. v. a. Corriger, rendre meilleur, modifier. | Condannner à l'amende. (Vi.) Baisser de prix.

AMENER. v. a. Mener, conduire à, vers. | Tirer à soi. | Absol., *Amener*, Baisser son pavillon. | Introduire, faire adopter.

AMÉNITÉ. s. f. Ce qui fait qu'une chose est agréable.

AMENTACÉES. s. f. pl. Famille de plantes.

AMENUISER. v. a. Rendre plus menu.

AMER, ÈRE. adj. Qui a une saveur rude et désagréable. | Fig., *Douloureux*. | Aigre, dur, offensant. | Subst., Fiel de quelques animaux, des poissons.

AMÈREMENT. adv. Avec amertume.

AMERS. s. m. plur. T. de mar. Marques très-apparentes sur les côtes.

AMERTUME. s. f. La saveur de ce qui est amer. | Fig., Affliction. | Ce qu'il y a d'offensant dans un discours.

AMÉTHYSTE. s. f. Pierre précieuse, de couleur violette.

AMEUBLEMENT. s. m. La quantité et l'assortiment des meubles d'une chambre.

AMEUBLIR. v. a. Faire entrer dans la communauté les immeubles des époux. | V. n. Rendre plus léger.

ANEUBLISSEMENT. s. m. Action d'ameublir, Ce qui est ameubli.

AMEUTER. v. a. Mettre des chiens en état de bien chasser. | Attrouper plusieurs personnes.

AMI, I.E. s. Celui, celle avec qui on est lié d'une affection réciproque. | *Bon ami, bonne amie*, fam., Amant, maîtresse. | Adj. Propice, favorable.

AMIABLE. adj. des 3 g. Doux, gracieux. | À L'AMIABLE, loc. adv. Par voie de conciliation.

AMIALEMENT. adv. D'une manière amiable.

AMIANTE. s. m. Pierre filamenteuse dont on fait de la toile et des mâches incombustibles.

AMICAL, ALE. adj. Qui part de l'amitié.

AMICALEMENT. adv. D'une manière amicale.

AMICT. s. m. Linge béni, que le prêtre met sur sa tête, ou sur ses épaules.

AMIDON. s. m. Espèce de fécula tirée surtout du blé.

AMIDONNIER. s. m. Faiseur et marchand d'amidon.

A-MI-LA. La note *la*. (Vi.)

AMINCIR. v. a. Rendre plus mince.

AMINCISSEMENT. s. m. Action d'amincir. État de ce qui est aminci.

AMIRAL. s. m. Chef suprême des forces navales d'un État. | L'officier qui commandait une armée navale. | Joli coquillage univalve.

AMIRAUTÉ. s. f. État et office d'amiral. | Tribunal. | L'administration de marine.

AMITIÉ. s. f. Affection que l'on a pour qq. | Fam., Bon office. | Au plur., Carresses, ou paroles obligantes.

AMMAN. s. m. Titre de dignité du chef de qq. cantons suisses.

AMMEISTRE. s. m. Échevin, dans plusieurs villes d'Allemagne.

AMMI. s. m. Genre de plantes.

AMMONIAC, AQUE. adj. *Sol ammoniac.* | *Gaz ammoniac.* | *Comme ammoniacque.*

AMMONIACAL, ALE. adj. Qui a rapport à l'ammoniacque, qui en contient.

AMMONIAQUE. s. f. L'alcali volatil.

AMMONITE. s. f. Genre de coquilles fossiles.

AMNIOS. s. m. Une des enveloppes du fœtus.

AMNISTIE. s. f. Pardon que le souverain accorde.

AMNISTIER. v. a. Comprendre dans l'amnistie. | *Amnistié*, ée, subst.

AMODIATEUR. s. m. Qui prend à ferme.

AMODIATION. s. f. Bail à ferme.

AMODIER. v. a. Affermer une terre.

AMOINDRIR. v. a. Rendre moindre. | V. n. Devenir moindre.

AMOINDRISSEMENT. s. m. Diminution.

AMOLLIR. v. a. Rendre maniable. | Fig., Rendre efféminé.

AMOLLISSEMENT. s. m. Action d'amollir.

AMOME. s. m. Genre de plantes.

AMONCELER. v. a. (*J'amoncelle. J'amoncelais. J'amoncellerai.*) Mettre plusieurs choses en un monceau.

AMONCELLEMENT. s. m. Action d'amonceler, Le résultat de cette action.

AMONT. adv. Le côté d'où vient la rivière.

AMORCE. s. f. Appât pour prendre des poissons, etc. | Fig., Tout ce qui attire. | La poudre à canon, qu'on met dans le bassinet d'un fusil. | Grain de poudre fulminante.

AMORCER. v. a. Mettre l'amorce. | Attirer.

AMORÇOIR. s. m. Outil de l'artisan en bois.

AMORTIR. v. a. Rendre moins ardent. | Affaiblir.

AMORTISSABLE. adj. des 3 g. Qui peut être amorti.

AMORTISSEMENT. s. m. L'extinction d'une pension, d'une redevance. | Tous les ornements qui terminent des ouvrages d'architecture.

AMOUR. s. m. Sentiment par lequel le cœur se porte vers ce qui lui paraît aimable. | *Amour-propre*, ou *Amour de soi*, Le sentiment qui attache chaque homme à ce qui lui est personnel. | La passion d'un sexe pour l'autre. | Au plur., La personne, les choses que l'on aime passionnément. | Nom d'une divinité païenne.

AMOURACHER. v. a. Engager dans de folles amours. | V. pron. Prendre une passion folle. Fam.

AMOURETTE. s. f. Amour de pur amusement. Fam.

AMOUREUSEMENT. adv. Avec amour, avec affection, avec grâce.

AMOUREUX, EUSE. adj. Qui aime par amour. | Incl. à l'amour. | Qui marque de l'amour. | Qui a une grande passion pour qq. ch. | Subst., Amant.

AMOVIBILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est amovible.

AMOVIBLE. adj. des 3 g. Qui peut être placé ou déplacé à volonté.

AMPHIBIE. adj. des 3 g. et subst. Qui vit sur la terre et dans l'eau, en parlant des animaux.

AMPHIBOLOGIE. s. f. Vice du discours qui le rend ambigu.

AMPHIBOLOGIQUE. adj. des 3 g. Ayant double sens.

AMPHIBOLOGIQUEMENT. adv. D'une manière amphibologique.

AMPHICTYONIDE. adj. f. Se dit des villes de la Grèce qui avaient le droit d'amphictyonie.

AMPHICTYONIE. s. f. Se dit Du droit des principales villes de la Grèce d'envoyer un député au conseil des amphictyons.

AMPHICTYONIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport au conseil des amphictyons.

AMPHICTYONS. s. m. pl. Nom que les Grecs donnaient aux représentants des villes qui avaient droit de suffrage dans le conseil des nations helléniques.

AMPHIGOURI. s. m. Discours burlesque et inintelligible.

AMPHIGOURIQUE. adj. des 2 g. Qui a le caractère de l'amphigouri.

AMPHISCIENS. adj. m. pl. Se dit Des habitants de la zone torride.

AMPHITHÉÂTRE. s. m. Grand édifice, dont le milieu était une arène destinée aux combats de gladiateurs ou de bêtes. | Un lieu élevé par degrés vis-à-vis de la scène.

AMPHITRYON. s. m. Fam. , Le maître d'une maison où l'on dine.

AMPHORE. s. f. Vase à deux anses. | Mesure de capacité pour les liquides.

AMPLE. adj. des 2 g. Qui est étendu en longueur et en largeur.

AMPLEMENT. adv. D'une manière ample.

AMPLEUR. s. f. Étendue de ce qui est ample.

AMPLIATIF, **IVE**. adj. Qui augmente, qui ajoute.

AMPLIATION. s. f. Le double d'une quittance, etc., que l'on garde.

AMPLIFICATEUR. s. m. Celui qui amplifie.

AMPLIFICATION. s. f. Discours par lequel on étend le sujet qu'on traite.

AMPLIFIER. v. a. Étendre, augmenter par le discours.

AMPLISSIME. superl. des 2 g. Très-ample. Fam. | Titre d'honneur qu'on donnait au recteur de l'université de Paris.

AMPLITUDE. s. f. La ligne droite comprise entre les deux extrémités de l'arc d'une parabole. | L'arc compris entre le point est ou le point ouest de l'horizon, et le point dans lequel un astre se lève ou se couche à jour donné.

AMPOULÉ. s. f. Fiole où l'on conservait l'huile qui servait à l'onction des rois de France. | Petites tumeurs.

AMPOULÉ, **ÉE**. adj. Enflé.

AMPUTATION. s. f. Opération par laquelle on enlève une partie saillante du corps.

AMPUTER. v. a. Faire une amputation.

AMULETTE. s. m. Objet portatif auquel on attache une confiance superstitieuse.

AMURE. s. f. Manœuvre, cordage servant à fixer le coin d'une basse voile.

AMURER. v. a. Tendre l'amure d'une voile.

AMUSABLE. adj. des 2 g. Qui peut être amusé.

AMUSANT, **ANTE**. adj. Qui divertit.

AMUSEMENT. s. m. Ce qui divertit. | Perte de temps. | Tromperie.

AMUSER. v. a. Faire perdre le temps. | Divertir. | Repaître de vaines espérances.

| Pron., S'occuper par divertissement. | Absol., Perdre le temps.

AMUSETTE. s. f. Petit amusement. Fam.

AMUSEUR. s. m. Celui qui amuse.

AMUSOIRE. s. f. Moyen d'amuser.

AMYDALE. s. f. Chacune des deux glandes qui sont aux côtés de la gorge.

AMYGDALOÏDE. s. f. Pierre qui renferme d'autres parties ayant la forme d'une amande.

AMYLACÉ, **ÉE**. adj. Qui ressemble à l'amidon.

AN. s. m. Le temps que le soleil met à parcourir le zodiaque, et qui comprend douze mois.

ANA. s. m. Terminaison ajoutée au nom d'un auteur pour indiquer Un recueil de ses pensées détachées, etc. | Recueil de ce genre.

ANABAPTISTE. s. et adj. des 2 g. Nom d'une secte de chrétiens.

ANACARDE. s. m. Fruit en forme de cœur.

ANACARDIER. s. m. Arbre.

ANACHORÈTE. s. m. Religieux qui vit seul dans un désert.

ANACHRONISME. s. m. Faute contre la chronologie.

ANACOLUTHE. s. f. Ellipse par laquelle on omet le mot qui est le corrélatif ordinaire de l'un des mots exprimés.

ANACRÉONTIQUE. adj. des 2 g. Qui est dans le genre des odes d'Anacréon.

ANAGALLIS. s. m. *℥. МОУРОУ.*

ANAGNOSTE. s. m. Chez les Romains celui de leurs esclaves qui faisait la lecture pendant les repas.

ANAGOGIQUE. adj. des 2 g. *Interprétation anagogique*, Interprétation qu'on tire d'un sens littéral, pour s'élever à un sens mystique.

ANAGRAMMATISER. v. n. S'occuper de l'anagramme des mots.

ANAGRAMMATISTE. s. m. Celui qui fait des anagrammes.

ANAGRAMME. s. f. Transposition des lettres.

ANAGYRIS. s. m. Arbrisseau dont les feuilles purgent violemment.

ANALECTES. s. m. pl. Fragments choisis d'un auteur ou de plusieurs.

ANALÈME. s. m. Projection orthographique de tous les cercles de la sphère sur les colures des solstices.

ANALECTIQUE. adj. des 2 g. et subst. Se dit Des remèdes ou des aliments propres à rendre les forces.

ANALOGIE. s. f. Il se dit D'une sorte de similitude qui existe entre plusieurs choses différentes. | Rapport.

ANALOGIQUE. adj. des 2 g. Qui a de l'analogie.

ANALOGIQUEMENT. adv. D'une manière analogique.

ANALOGUE. adj. des 2 g. et subst. Qui a de l'analogie avec une autre chose.

ANALYSE. s. f. Résolution d'un tout en ses parties. | La méthode de décomposition qui remonte des effets aux causes. | *Analyse grammaticale*, Décomposition d'une phrase en ses éléments. | Méthode de résoudre les problèmes. | Le précis raisonné d'un ouvrage d'esprit.

ANALYSER. v. a. Faire une analyse; Procéder par voie d'analyse.

ANALYSTE. s. m. Celui qui est versé dans l'analyse.

ANALYTIQUE. adj. des 2 g. Qui procède par voie d'analyse.

ANALYTIQUEMENT. adv. Par analyse.

ANAMORPHOSE. s. f. Tableau fait de manière à ne présenter l'image d'un objet qu'autant qu'on le regarde d'une certaine distance, etc. | L'art de faire ces sortes de tableaux.

ANANAS. s. m. Plante. | Fruit.

ANAPESTE. s. m. Pied, dans la poésie latine, composé de deux brèves et une longue.

ANAPESTIQUE. adj. Se dit D'une sorte de vers dans lequel peut entrer l'anapeste.

ANAPHORE. s. f. Qui consiste à répéter le même mot au commencement de plusieurs phrases.

ANAPHRODITE. adj. des 2 g. Impuissant.

ANARCHIE. s. f. État d'un peuple qui n'a plus d'autorité à laquelle on obéisse.

ANARCHIQUE. adj. des 2 g. Qui tient de l'anarchie.

ANARCHISTE. s. des 2 g. Partisan de l'anarchie.

ANASARQUE. s. f. Infiltration séreuse de tout le tissu cellulaire.

ANASTOMOSE. s. f. L'abouchement d'un vaisseau dans un autre.

ANASTOMOSER (s'). v. pron. S'emboucher l'un dans l'autre.

ANASTROPHE. s. f. Renversement de la construction naturelle ou ordinaire.

ANATHÉMATISER. v. a. Frapper d'anathème.

ANATHÈME. s. m. Retranchement de la communion de l'Église. | Adj. des 2 g. Excommunié.

ANATIFE. s. m. Nom d'un genre de coquillage.

ANATOMIE. s. f. L'action ou l'art de

disséquer. | Corps disséqué, L'imitation qu'on en fait en plâtre.

ANATOMIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'anatomie.

ANATOMIQUEMENT. adv. D'une manière anatomique.

ANATOMISER. v. a. Faire l'anatomie, la dissection.

ANATOMISTE. s. m. Celui qui s'occupe d'anatomie.

ANCÊTRES. s. m. pl. Ceux de qui on descend. | Tous ceux qui nous ont devancés.

ANCHE. s. f. Petit bec plat, par lequel on souffle dans les hautbois, etc. | Conduit par lequel la farine coule dans la huche.

ANCHELOPS. s. m. Tumeur située à l'angle interne de l'œil.

ANCHOUIS. s. m. Petit poisson de mer.

ANCIEN, **IEUNE**. adj. Qui est depuis longtemps. | Qui n'existe plus. | Subst., Celui qui a vécu dans des temps fort éloignés.

ANCIENNEMENT. adv. Autrefois.

ANCIENNETÉ. s. f. Qualité de ce qui est ancien.

ANCILE. s. m. Nom d'un bouclier que les Romains croyaient tombé du ciel.

ANCOLIE. s. f. Plante.

ANCRAGE. s. m. Lieu commode pour ancrer.

ANCRE. s. f. Instrument de fer. Grande barre de fer pour maintenir un mur.

ANCRER. v. n. Jeter l'ancre.

ANDABATE. s. m. Gladiateur qui combattait avec un bandeau sur les yeux.

ANDAÏN. s. m. L'étendue de pré qu'un faucheur peut faucher à chaque pas.

ANDANTÉ. adv. Marque qu'un air doit être joué d'un mouvement modéré.

ANDOUILLE. s. f. Boyau de porc, farci de la chair hachée du même animal.

ANDOUILLER. s. m. Petite corne qui vient au bois du cerf.

ANDOUILLETTE. s. f. Petite andouille.

ANDROGYNE. s. m. Personne qui réunit les deux sexes. | Adj. Se dit Des plantes.

ANDROÏDE. s. m. Automate.

ANDROMÈDE. s. f. Constellation.

ÂNE. s. m. Bête de somme. | *En d'as d'âne*, En talus à deux côtés.

ANÉANTIR. v. a. Réduire au néant. | Pron., Se dissiper. | S'humilier.

ANÉANTISSEMENT. s. m. Réduction au néant. | L'abaissement dans lequel on se met.

ANECDOTE. s. f. Particularité secrète d'histoire. | Récit de qq. fait particulier.

ANEC DOTIER. s. m. Celui qui recueille et raconte des anecdotes.

ANEC DOTIQUE. adj. des 2 g. Qui tient de l'anecdote.

ANÉE. s. f. La charge d'un âne.

ANÉMOMÈTRE. s. m. Instrument qui sert à mesurer la force du vent.

ANÉMONE. s. f. Plante.
 ÂNERIE. s. f. Grande ignorance.
 ÂNESSE. s. f. La femelle de l'âne.
 ANETH. s. m. Plante.
 ANÉVRISMAL, ALE. adj. Qui tient de l'anévrisme.
 ANÉVRISME. s. m. Tumeur causée par la dilatation d'une artère.
 ANFRACTUEUX, EUSE. adj. Plein de détours et d'inégalités.
 ANFRACTUOSITÉ. s. f. Au plur., Détours et inégalités.
 ANGE. s. m. Créature purement spirituelle. | Fig., Personne d'une piété extraordinaire, d'une extrême douceur. | *Anges de mer*, Poisson.
 ANGÉLIQUE. adj. des 2 g. Qui est propre à l'ange.
 ANGÉLIQUE. s. f. Plante.
 ANGÉLIQUEMENT. adv. D'une manière angélique.
 ANGELOT. s. m. Petit fromage. | Monnaie ancienne.
 ANGELUS. s. m. Prière.
 ANGINE. s. f. Inflammation des amygdales.
 ANGINEUX, EUSE. adj. Qui est accompagné d'angine.
 ANGIOGRAPHIE. s. f. Description des vaisseaux du corps humain.
 ANGIOLOGIE. s. f. Traité des vaisseaux du corps humain.
 ANGIOSPERME. adj. des 2 g. Se dit De certaines plantes.
 ANGIOSPERMIE. s. f. Ordre de plantes.
 ANGLAISE. s. f. Espèce de danse.
 ANGLAISER. v. a. Couper la queue d'un cheval à l'anglaise.
 ANGLE. s. m. Ouverture de deux lignes qui se rencontrent en un point.
 ANGLET. s. m. Petite cavité en angle droit.
 ANGLEUX, EUSE. adj. Se dit Des noix renfermées en de certains petits angles.
 ANGLICAN, ANE. adj. Qui a rapport à la religion dominante en Angleterre.
 ANGLICISME. s. m. Façon de parler particulière à la langue anglaise.
 * ANGLOMANE. adj. des 2 g. et s. Admirateur outré des manières anglaises.
 ANGLOMANIE. s. f. Admiration ridicule pour ce qui appartient à l'Angleterre.
 ANGOISSE. s. f. Anxiété extrême. | Grande affliction d'esprit. | Mortification.
 ANGON. s. m. Javelot des Francs. | Crochet.
 ANGORA. adj. des 2 g. Se dit de qq. races d'animaux originaires d'Angora.
 ANGUILLADE. s. f. Coup qu'on donne avec une peau d'anguille.
 ANGUILE. s. f. Poisson d'eau douce de la forme d'un serpent.
 ANGULAIRE. adj. des 2 g. Qui a un ou

plus. angles. | Qui est à l'angle d'un édifice.
 ANGULEUX, EUSE. adj. Dont la surface a plusieurs angles.
 ANGUSTICLAVE. s. m. Tunique que portaient les chevaliers romains.
 ANGUSTIÉ, ÉE. adj. Étroit, serré.
 ANICROCHE. s. f. Difficulté, embarras.
 ÂNIER, IÈRE. s. Celui, celle qui conduit des ânes.
 ANIL. s. m. Plante.
 ANIMADVERSION. s. f. Improbation, censure.
 ANIMAL. s. m. Être organisé et doué de sensibilité.
 ANIMAL, ALE. adj. Qui est propre à l'animal.
 ANIMALCULE, s. m. Petit animal.
 ANIMALISATION. s. f. Transformation des aliments en la propre substance de l'animal.
 ANIMALISER (S'). v. pron. S'assimiler à la substance de l'animal.
 ANIMALITÉ. s. f. L'ensemble des attributs et des facultés de l'animal.
 ANIMATION. s. f. Action d'animer.
 ANIMER. v. a. Mettre le principe de la vie dans un corps organisé. | Encourager. | Irriter.
 ANIMOSITÉ. s. f. Mouvement de dépit, de haine. | Chaleur excessive dans un débat.
 ANIS. s. m. Plante. | Dragées.
 ANISER. v. a. Donner à une chose le goût de l'anis.
 ANISLETTE. s. f. Liqueur spiritueuse.
 ANKYLOSE. s. f. Privation du mouvement dans les articulations.
 ANNAL, ALE. adj. Qui ne dure qu'un an.
 ANNALES. s. f. pl. Histoire qui rapporte les événements année par année.
 ANNALISTE. s. m. Historien qui écrit des annales.
 ANNATE. s. f. Revenu d'une année que payent ceux qui ont obtenu des bénéfices.
 ANNEAU. s. m. Cercle qui sert à attacher qq. ch. | Fig., Boucles formées par la frisure des cheveux. | Bague.
 ANNÉE. s. f. Le temps que la terre met à faire une révolution entière dans son orbite. | Durée de douze mois. | Au plur., se dit Des différents âges de la vie.
 ANNELER. v. a. Former en anneaux.
 ANNELET. s. m. Petit anneau.
 ANNÉLIDES. s. m. pl. Nom d'une classe d'animaux invertébrés.
 ANNELURE. s. f. Frisure de cheveux par boucles.
 ANNEXE. s. f. Se dit D'une succursale où l'on fait les fonctions paroissiales. | Ce qui est uni à une chose principale.
 ANNEXER. v. a. Joindre, attacher.
 ANNIHILATION. s. f. Anéantissement.
 ANNIHILER. v. a. Anéantir.
 ANNIVERSAIRE. adj. et subst. des 2 g.

Se dit D'une époque qui ramène le souvenir d'un événement; Du service que l'on fait pour un mort.

ANNONAIRE. adj. Voyez *Loi annonair.*

ANNONCE. s. f. Avis par lequel on fait savoir qq. ch. au public.

ANNONCER. v. a. Faire savoir une nouvelle. | Donner avis. | Prédire.

ANNONCEUR. s. m. Comédien qui venait faire l'annonce des pièces qu'on devait jouer.

ANNONCIADÉ. s. f. Nom de certains ordres religieux.

ANNONCIATION. s. f. Le message de l'ange Gabriel à la Vierge pour lui annoncer l'incarnation; Le jour où l'Église célèbre ce mystère.

ANNOTATEUR. s. m. Celui qui fait des annotations.

ANNOTATION. s. f. Remarque faite sur un texte. | Inventaire de biens saisis.

ANNOTER. v. a. Faire des remarques sur un texte. | Dresser l'inventaire des biens saisis par la justice.

ANNUAIRE. s. m. Ouvrage que l'on publie chaque année.

ANNUÉL, **ELLE**. adj. Qui dure, qui vit un an. | Qui se fait tous les ans. | Subst. m. Messe dite tous les jours, pendant une année, pour une personne défunte.

ANNUELLEMENT. adv. Par chaque année.

ANNUITÉ. s. f. Emprunt par lequel on s'engage à faire annuellement un paiement.

ANNULLAIRE. adj. des 2 g. Qui ressemble à un anneau. | *Doigt annulaire*, Le 4^e doigt.

ANNULATION. s. f. Action d'annuler.

ANNULER. v. a. Rendre nul.

ANOBLIR. v. a. Faire noble. | **ANOBIL.** Subst.

ANOBLISSEMENT. s. m. Faveur du prince par laquelle on est anobli.

ANODIN, **INE**. adj. Se dit De certains remèdes.

ANOMAL, **ALE**. adj. Irrégulier.

ANOMALIE. s. f. Irrégularité.

ANOMALISTIQUE. adj. f. *Année anomalistique*, Le temps que la terre emploie à revenir d'un point de son orbite au même point.

ANOMIE. s. f. Genre de coquillage.

ANON. s. m. Le petit d'un âne.

ANONNEMENT. s. m. Action d'annonner.

ANONNER. v. n. et act. Ne lire, ne répondre qu'en hésitant.

ANONYME. adj. des 2 g. et subst. Qui est sans nom.

ANSE. s. f. La partie par laquelle on prend certains vases. | Très-petite baie.

ANSPECT. s. m. Barre de bois qui sert à ramener des fardeaux.

ANSPESSEADE. s. m. Se disait D'un bas officier d'infanterie.

ANTAGONISME. s. m. Action de certains muscles.

ANTAGONISTE. s. m. Celui qui soutient une lutte. | Se dit De certains muscles.

ANTAN. s. m. L'année qui précède celle qui court.

ANTANACLASE. s. f. Répétition d'un même mot pris en différents sens.

ANTARCTIQUE. adj. des 2 g. Qui est opposé au pôle arctique.

ANTÉCÉDEMMENT. adv. Antérieurement.

ANTÉCÉDENT, **ENTE**. adj. Qui est au paravant.

ANTÉCÉDENT. s. m. Fait passé qu'on rappelle à propos d'un fait actuel.

ANTÉCESSEUR. s. m. Se disait D'un professeur en droit.

ANTECHRIST. s. m. L'imposteur qui cherchera à établir une religion opposée à celle de Jésus-Christ.

ANTÉDILUVIEN, **IENNE**. adj. Qui a existé avant le déluge.

ANTENNE. s. f. Sorte de vergue. | Filaments que les insectes portent sur la tête.

ANTÉPÉNULTIÈME. adj. des 2 g. Qui précède la pénultième.

ANTÉRIEUR, **EURE**. adj. Qui précède.

ANTÉRIEUREMENT. adv. Précédemment.

ANTÉRIORITÉ. s. f. Priorité de temps.

ANTHÈRE. s. f. Petit sac membraneux qui constitue la partie essentielle de l'étamine.

ANTHOLOGIE. s. f. Collection de fleurs. | Recueil de petites pièces de poésie choisies.

ANTHRAX. s. m. Inflammation du tissu cellulaire sous-cutané.

ANTHROPOLOGIE. s. f. Histoire naturelle de l'homme. | Figure par laquelle on attribue à Dieu des actions, des affections humaines.

ANTHROPOMORPHISME. s. m. Doctrine des anthropomorphites.

ANTHROPOMORPHITE. s. des 2 g. Celui qui attribue à Dieu une figure humaine.

ANTHROPOPHAGE. adj. des 2 g. et subst. Homme qui mange de la chair humaine.

ANTHROPOPHAGIE. s. f. Habitude de manger de la chair humaine.

ANTI. Prépos. qui s'emploie dans plusieurs mots composés, pour marquer Opposition, antériorité.

ANTIPOPLECTIQUE. adj. des 2 g. Se dit Des remèdes contre l'apoplexie.

ANTICHAMBRE. s. f. Celle des pièces d'un appartement qui est avant la chambre.

ANTICHRÈSE. s. f. Convention par laquelle un débiteur remet à son créancier

un immeuble dont les revenus doivent servir à l'acquittement de la dette.

ANTICHRÉTIEN, IENNE. adj. Qui est opposé à la religion chrétienne.

ANTICIPATION. s. f. Action par laquelle on anticipe. | Usurpation. | Figure par laquelle l'orateur réfute d'avance des objections.

ANTICIPER. v. a. Prévenir, devancer. | V. n. avec *Sur*, Usurper, empiéter.

ANTIDARTREUX, EUSE. adj. Se dit Des remèdes contre les dartres.

ANTIDATE. s. f. Fausse date, antérieure à la véritable.

ANTIDATER. v. a. Mettre une fausse date, antérieure à la véritable.

ANTIDOTE. s. m. Contre-poison.

ANTIENNE. s. f. Sorte de verset que le chanteur dit avant un cantique, et qui se répète après tout entier.

ANTIFÉBRILE. adj. des 2 g. *F. Fésant-reux*.

ANTILAITÉUX, EUSE. adj. Propre à guérir les maladies qu'on attribue au lait.

ANTILOGIE. s. f. Contradiction entre qq. idées d'un même discours.

ANTILOPE. s. f. Genre de mammifères.

ANTIMOINE. s. m. Métal dont on fait différentes préparations.

ANTIMONIAL, ALE, ou ANTIMONIÉ, ÉE. adj. Qui appartient à l'antimoine.

ANTINOMIE. s. f. Contradiction entre deux lois.

ANTIPAPE. s. m. Celui qui se porte pape sans être légitimement élu.

ANTIPATHIE. s. f. Aversion, répugnance naturelle.

ANTIPATHIQUE. adj. des 2 g. Contraire, opposé.

ANTIPÉRISTALTIQUE. adj. Se dit D'un mouvement des intestins par lequel ces organes se contractent de haut en bas.

ANTIPÉRISTASE. s. f. Action de deux qualités contraires, dont l'une augmente la force de l'autre.

ANTIPESTILENTIEL, ELLE. adj. Se dit Des préservatifs contre la peste.

ANTIPHILOSOPHIQUE. adj. des 2 g. Qui est opposé à la philosophie.

ANTIPHONAIRE ou ANTIPHONIER. s. m. Livre d'église.

ANTIPHRASE. s. m. Fig. par laquelle on emploie un mot, une phrase, dans un sens contraire à sa signification ordinaire.

ANTIPODE. s. m. Celui qui habite dans un endroit de la terre diamétralement opposé à un autre.

ANTIPSORIQUE. adj. des 2 g. et subst. m. Se dit Des médicaments contre la gale.

ANTIPUTRIDE. adj. et s. *F. ANTISEPTIQUE*.

ANTIQUAILLE. s. f. Chose antique, usée et de peu de valeur.

ANTIQUAIRE. s. m. Celui qui est savant dans la connaissance des monuments antiques.

ANTIQUE. adj. des 2 g. Fort ancien. | Subst. m. Ce qui nous reste des anciens en productions des arts. | Subst. fém. Monuments curieux de l'antiquité.

ANTIQUITÉ. s. f. Ancienneté reculée. | Monument des arts, qui reste de l'antiquité.

ANTISCIENS. s. m. pl. Peuples qui habitent, les uns en dedans, les autres au delà de l'équateur.

ANTISCORBUTIQUE. adj. des 2 g. et subst. m. Propre à guérir le scorbut.

ANTISEPTIQUE. adj. des 2 g. et subst. m. Propre à arrêter la putréfaction.

ANTISOCIAL, ALE. adj. Contraire à la société.

ANTISPASMODIQUE. adj. des 2 g. et subst. m. Se dit Des remèdes contre les spasmes.

ANTISTROPHE. s. f. Chez les Grecs, Une des stances des chœurs dans les pièces dramatiques.

ANTISYPHILITIQUE. adj. et s. Antivénérien.

ANTITHÈSE. s. f. Fig. par laquelle l'orateur oppose des choses contraires les unes aux autres.

ANTITHÉTIQUE. adj. des 2 g. Qui tient de l'antithèse.

ANTIVÉNÉRIEN, IENNE. adj. et s. m. Propre à guérir les maux vénériens.

ANTIVERMINEUX, EUSE. adj. et s. m. Propre à combattre les vers.

ANTONOMASE. s. f. Trope qui consiste à mettre un nom commun à la place d'un nom propre.

ANTRE. s. m. Caverne, grotte naturelle.

ANTRUSTIONS. s. m. pl. Volontaires germains qui suivaient les princes.

ANUITER (S'). v. pron. S'exposer à être surpris en chemin par la nuit.

ANUS. s. m. L'ouverture par laquelle se termine le rectum.

ANXIÉTÉ. s. f. Peine et embarras d'esprit. | Malaise général.

AORISTE. s. m. Prétérit indéfini.

AORTE. s. f. Artère qui s'élève du ventricule gauche du cœur.

AOÛT. s. m. Le huitième mois de l'année. | La moisson. *Faire l'août*.

AOÛTER. v. a. Aoûter, éx. Mûri par la chaleur du mois d'août.

AOÛTERON. s. m. Ouvrier loué pour les travaux du mois d'août.

APAISE. v. a. Adoucir, calmer.

APALACHINE. s. f. Arbrisseau.

APANAGE. s. m. Ce que les souverains donnent à leurs puînés pour leur partage.

APANAGER. v. a. Donner un apanage.

APANAGISTE. adj. et s. m. Qui possède un apanage.

APARTÉ. s. m. Ce qu'un acteur dit à part.

APATHIE. s. f. Insensibilité, nonchalance.

APATHIQUE. adj. des 2 g. Qui est insensible à tout.

APEPSIE. s. f. Défaut de digestion.

APERCEVABLE. adj. des 2 g. Qui peut être aperçu.

APERCEVANCE. s. f. Faculté d'apercevoir.

APERCEVOIR. v. a. Commencer à voir, découvrir. | Pron., Remarquer. | *Азъзрѣ*. subst. Estimation au premier coup d'œil. | Exposé sommaire.

APÉRITIF, **IVE**. adj. et subst. m. Propre à entretenir la liberté des voies biliaires, urinaires, etc.

APÉTALE. adj. des 2 g. Sans pétales.

APETISSEMENT. s. m. Diminution.

APETISSER. v. a. Rendre plus petit. | V. n. Devenir plus petit.

APHÉLIE. s. m. et adj. des 2 g. Le point de l'orbite d'une planète où elle se trouve à sa plus grande distance du soleil.

APHÈRESE. s. f. Fig., Suppression d'une syllabe ou d'une lettre au commencement d'un mot.

APHONIE. s. f. Privation de la voix.

APHORISME. s. m. Sentence énoncée en peu de mots.

APHRODISIAQUE. adj. des 2 g. et subst. m. Propre à exciter l'amour.

APHTHE. s. m. Petit ulcère qui vient dans la bouche.

APHYLLE. adj. des 2 g. Dépourvu de feuilles.

API. s. m. Petite pomme.

APITOYER. v. a. Toucher de pitié. | Pron., Compatir, témoigner sa pitié.

APLANIR. v. a. Rendre uni, plane. | Fig., Lever les empêchements.

APLANISSEMENT. s. m. Action d'aplanir; État de ce qui est aplani.

APLATIR. v. a. Rendre plat.

APLATISSEMENT. s. m. Action d'aplatir; État de ce qui est aplati.

APLOMB. s. m. Ligne perpendiculaire au plan de l'horizon. | Fig., Assurance. | *D'aplomb*. loc. adv. Perpendiculairement.

APOCALYPSE. s. f. Révélation. Le livre des révélations faites à saint Jean.

APOCALYPTIQUE. adj. des 2 g. Fort obscur.

APOCO. s. m. Un homme de peu d'esprit.

APOCOPE. s. f. Retranchement d'une lettre ou d'une syllabe à la fin d'un mot.

APOCRISIAIRE. s. m. Chez les Grecs du Bas-Empire, Nom de certains envoyés. | Officier public. | Envoyé ecclésiastique.

Dans les anciens manuscrits, Celui qui avait la garde du trésor.

APOCRYPHE. adj. des 2 g. Dont l'autorité est suspecte.

APOCYN. s. m. Genre de plantes.

APODE. adj. des 2 g. et subst. m. Sans pieds, Sans nageoires ventrales.

APODICTIQUE. adj. des 2 g. Démons-tratif, évident.

APOGÉE. s. m. et adj. des 2 g. Le point où une planète se trouve à la plus grande distance de la terre. | Fig., Le point le plus élevé.

APOGRAPHE. s. m. Copie d'un écrit, d'un original.

APOLLON. s. m. Dieu du Parnasse, qui présidait aux beaux-arts.

APOLOGÉTIQUE. adj. des 2 g. Qui contient une apologie.

APOLOGIE. s. f. Discours pour la justification de qq.

APOLOGISTE. s. m. Celui qui fait une apologie de qq.

APOLOGUE. s. m. Petit récit d'un fait qui a pour but de présenter une vérité morale.

APONÉVROSE. s. f. Sorte de membrane qui forme l'extrémité des muscles.

APONÉVROTIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient aux aponeuroses.

APOPHTHEGME. s. m. Dit notable de qq. personne illustre.

APOPHYSE. s. f. Saillie qui s'avance hors du corps d'un os.

APOPLECTIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'apoplexie. | Se dit De certains remèdes.

APOPLEXIE. s. f. Maladie caractérisée par la perte plus ou moins complète du sentiment et du mouvement.

APOSTASIE. s. f. Abandon public d'une religion, d'une doctrine, etc. | L'action d'un religieux qui renonce à ses vœux et à son habit.

APOSTASIER. v. n. Tomber dans l'apostasie.

APOSTAT. adj. m. et subst. m. Qui a quitté sa religion. | Qui renonce à ses vœux et à son habit.

APOSTER. v. a. Mettre qq. dans un poste.

APOSTILLE. s. f. Addition à la marge ou au bas d'un écrit. | Recommandation.

APOSTILLER. v. a. Mettre une apostille.

APOSTOLAT. s. m. Le ministère d'apôtre.

APOSTOLIQUE. adj. des 2 g. Qui vient, qui tient des apôtres. | Ce qui concerne le saint-siège.

APOSTOLIQUEMENT. adv. À la façon des apôtres.

APOSTROPHE. s. f. Fig. par laquelle on adresse la parole à. | Petite marque pour indiquer l'élosion d'une voyelle.

je Notre-Seigneur croisit pour Évangite. | *Bon apôtre*, Homme bon.

ME. s. m. Décoction de substances.

MAITRE. v. n. (Il se conjugue *maître*, mais prend *être* et *avoir*.)
faible. | Qui se montre inopiné-

AT. s. m. Pompe. | Ostentation.
AT. s. m. Malheur, dégrés en forme
saies.

AVE. s. m. pl. Les voiles, les
etc., d'un bâtiment.

AV. s. m. Apprêt, ce qui a
été. | La chose ainsi préparée. |
Sépare pour faire qq. opération.
ment, compresses.

AV. s. m. Action d'appa-

AV. s. m. Action d'ap-

AV. s. m. Mettre ensemble
s. pareilles. | V. n. Mettre à la

AV. s. m. Chef-ouvrier
la coupe de la pierre.

AV. s. m. L' Femme qui fait
s. favoriser des amours illégit.

AV. adv. Selon les appa-

AV. s. f. Ce qui paraît au
Vraisemblance, probabilité. | En

AV. adv. D'après ce qui paraît.

AV. s. m. pl. Qui est visi-
sible. | Qui est considérable. |

AV. s. m. de blason.

AV. s. m. Rendre pauvre. |
Pron., Devenir pauvre.

AV. s. m. L'état de
pauvreté où l'on tombe.

AV. s. m. Sifflet avec lequel on
contrefait la voix des oiseaux. | Oiseau
dont on se sert pour attirer les autres.

AV. s. m. Action d'appeler. | Signal
qui se fait avec le tambour ou la trom-
pette. | Faire un appel, Demander, invo-
quer. | Reconnaitre un juge supérieur.

AV. s. m. ANTE. adj. et subst. Qui
appelle d'un jugement.

AV. s. m. (J'appelle, J'appelais.
J'ai appelé, J'appellerai, Appelant.) Dire
le nom d'une personne, d'une chose. | Se
servir de la voix ou de qq. signes pour
faire venir. | Mander, faire venir. | V. n.
Recourir à un tribunal supérieur.

AV. s. m. ANTE. adj. m. Nom appellatif,
Nom qui convient à toute une espèce.

AV. s. f. Action d'appeler,
de nommer. | Appel d'un jugement.

AV. s. m. Supplément à la fin
d'un ouvrage. | Prolongement d'une partie
principale.

AV. s. m. Suspendre.

AV. s. m. Toit en manière d'au-
vent à un seul égout.

AV. s. m. imp. V. AV. s. m.

AV. s. m. Rendre plus pesant.
| Traiter longuement.

AV. s. m. L'état
d'une personne appesantie.

AV. s. f. Désir instinctif.

AV. s. m. Désirer par instinct.

AV. s. m. ANTE. adj. Qui appelle

quer une chose sur une autre. | L'emploi spécial. | Attention suivie.

APPLIQUE. s. f. Chose qu'on applique sur d'autres.

APPLIQUER. v. a. Mettre une chose sur une autre. | Faire usage de. | Affecter, destiner. | Pron., S'attribuer.

APPOINT. s. m. La monnaie qui se donne pour compléter une somme.

APPOINTEMENT. s. m. Règlement en justice sur une affaire. | Au plur., Le salaire annuel d'un emploi.

APPOINTER. v. s. Régler par un appointement en justice. | Donner des appointements à un employé. | *APPOINTÉ*. subst. Sous-caporal.

APPORT. s. m. Marché. (Vi.) Pièce dont on fait le dépôt. | Ce qu'un époux apporte dans la communauté. | Ce qu'un associé met à la masse sociale.

APPORTER. v. s. Porter au lieu où est une personne. | Employer. | Alléguer. | Produire.

APPOSER. v. a. Appliquer, mettre.

APPOSITION. s. f. Action d'apposer. | Jonction.

APPRECIABLE. adj. des 2 g. Qui peut être apprécié par les sens.

APPRECIATEUR. s. m. Celui qui apprécie.

APPRECIATIF, IVE. adj. Qui marque l'appréciation.

APPRECIATION. s. f. Estimation de la valeur d'une chose.

APPRECIER. v. a. Évaluer une chose.

APPREHENDER. v. a. Prendre, saisir. | Craindre, redouter.

APPREHENSIF, IVE. adj. Timide, porté à la crainte.

APPREHENSION. s. f. Crainte.

APPRENDRE. v. a. Acquérir qq. connaissance. | Être informé de. | Retenir dans sa mémoire. | Enseigner.

APPRIIS. subst. *Mal appris*, Personne qui n'a pas reçu d'éducation.

APPRENTI, IE. s. Celui, celle qui apprend un métier.

APPRENTISSAGE. s. m. L'état, l'occupation d'un apprenti. | Temps qu'on met à apprendre un métier.

APPRÊT. s. m. Préparatif. | Manière d'apprêter. | Fig., Affectation.

APPRÊTE. s. f. Petite tranche de pain pour manger des œufs à la coque. (Vi.)

APPRÊTER. v. a. Préparer, mettre en état. | Absol., Assaisonner les mets.

APPRÊTEUR. s. m. Celui qui apprête.

APPRIVOISER. v. a. Rendre moins farouche. | Pron., Familiariser.

APPROBATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui approuve. | Censeur.

APPROBATIF, IVE. adj. Qui contient ou qui marque approbation.

APPROBATION. s. f. Agrément, consentement. | Jugement favorable.

APPROCHANT, ANTE. adj. Qui a qq. ressemblance, qq. rapport. | *APPROCHANT* ou. prép. Environ, à peu près.

APPROCHE. s. f. Mouvement de s'avancer. | L'abord, l'accès.

APPROCHER. v. a. Avancer auprès, mettre proche. | Se placer auprès de. | Avoir un accès facile auprès de. | Avoir qq. convenance, qq. rapport.

APPROFONDIR. v. a. Rendre plus profond. | Fig., Pénétrer bien avant dans la connaissance de qq. ch.

APPROPRIATION. s. f. Action de s'approprier.

APPROPRIER. v. a. Rendre propre à une destination. | Pron., Usurper la propriété de qq. ch.

APPROPRIER. v. a. Ajuster, mettre dans un état de propriété.

APPROUVER. v. a. Agréer une chose. | Autoriser.

APPROVISIONNEMENT. s. m. Action de rassembler les choses nécessaires à la subsistance d'une ville. | L'amas des choses rassemblées.

APPROVISIONNER. v. a. Faire un approvisionnement.

APPROXIMATIF, IVE. adj. Qui est fait par approximation.

APPROXIMATION. s. f. Opération par laquelle on approche de la détermination d'une quantité inconnue.

APPROXIMATIVEMENT. adv. Par approximation.

APPUI. s. m. Soutien, support. | Fig., Faveur, aide, protection. | À L'APPUI. loc. prép. Pour appuyer.

APPUI-MAIN. s. m. Espèce de canne dont les peintres se servent pour appuyer la main qui tient le pinceau.

APPUYER. v. a. Soutenir par le moyen d'un appui. | Poser sur. | Protéger, aider. | Fortifier une chose par une autre. | Fig., Faire fond sur. Se servir de. | V. n. Poser, être porté, soutenu. | Poser sur qq. ch. | Insister.

ÂPRE. adj. des 2 g. Qui a des aspérités. | Âcreté. | Qui affecte désagréablement l'organe de l'ouïe. | Fig., trop ardent, avide.

ÂPREMENT. adv. D'une manière âpre.

APRÈS. Prép. Qui sert à marquer ce qui suit. | Puisque. | Ensuite. | Se met devant les verbes avec la conj. *Que*. | Adv. *Vous irez devant, et lui après*. | *Après tout*. loc. adv. Cependant, en dernier résultat. | *Après coup*. loc. adv. Trop tard. | *Cr-après*. loc. adv. Ensuite, plus loin.

APRÈS-DEMAIN. adv. et subst. Le second jour après celui où l'on est.

APRÈS-DÎNÉE. s. f. Le temps qui s'écoule depuis le dîner jusqu'au soir.

MIDI. s. f. La partie du jour qui va du midi jusqu'au soir.

COUPÉE. s. f. Le temps qui s'écoule entre le souper jusqu'au coucher.

QUALITÉ. s. f. Qualité de ce qui est éprouvé.

DEUX POINTS. s. m. pl. Les deux points de la ligne planétaire dans lesquels elle se trouve à la plus grande, soit à la plus petite distance du soleil ou de la terre.

PROPRE. s. f. Propre à.

SE DIT. s. m. et adj. des 2 g. Se dit sans ailes.

DISPOSITION. s. f. Disposition à.

VÉRIFICATION DÉFINITIVE. s. m. Vérification définitive.

COMPTÉ RENDU. s. m. S'assurer que toutes les dépenses faites sont en règle.

DES 2 G. Se dit Des subordonnées qui résistent à l'action.

DESSEIN AU LAVIS. s. f. Dessin au lavis.

ESPÈCE DE GRAVURE. s. f. Espèce de gravure à.

MARÉCAGEUX. adj. des 2 g. Marécageux.

ARRIVÉ DANS L'EAU. s. m. Canal pour conduire l'eau d'un lieu à un autre. | Certains corps.

DE LA NAVE. adj. Qui est de la navelle.

NEZ AQUILIN. s. m. Nez bec d'aigle.

VENT DU NORD. s. m. Gros perroquet.

FAM. s. m. Fam., Homme qui prête à un intérêt exorbitant, on qui s'élève cher. | Adj., Chiffres en usage dans notre numération.

DES 2 G. Se dit D'un bâtiment.

ENTRELACEMENTS. s. f. pl. Entrelacements de, d'animaux, etc.

LABOURABLE. adj. des 2 g. Labourable.

MEMBRANE MINCE. s. f. Membrane mince qui enveloppe le cerveau.

LIQUEUR SPIRITUEUSE. s. m. Liqueur spiritueuse qui tire du riz fermenté. | Liqueur au sucre.

GENRE D'INSECTES. s. f. Genre d'insectes.

ACTION DE METTRE EN DIVERSES PIÈCES D'UN OUVRAGE; DE CE TRAVAIL. s. m. Action de mettre en diverses pièces d'un ouvrage; de ce travail.

METTRE DE NIVEAU. v. a. Mettre de niveau.

PIERRE DE BAS. s. f. pl. Pierre de bas qui sert à araser un cours d'assise.

APPARICULTURE. adj. des 2 g. Qui appariculture.

ARC D'ACIER MONTÉ SUR. s. f. Arc d'acier monté sur.

ALBALÉTRIER. s. m. Homme de guerre qui tirait de l'arbalète.

PIÈCES DE BOIS SERVANT À FORMER LE COMBLE D'UN BÂTIMENT. s. m. Pièces de bois servant à former le comble d'un bâtiment.

JUGEMENT D'UN DIFFÉREND PAR ARBITRES. s. m. Jugement d'un différend par arbitres.

ARBITRAIRE. adj. des 2 g. Qui est produit par la seule volonté de l'homme.

QUI DÉPEND DE LA VOLONTÉ DE CHAQUE PERSONNE. | Qui est despotique. | Se prend subst.

D'UNE FAÇON ARBITRAIRE, DESPOTIQUE. adv. D'une façon arbitraire, despotique.

ARBITRAL, ALE. adj. Se dit D'un jugement prononcé par des arbitres.

PAR ARBITRES. adv. Par arbitres.

ESTIMATION EN GROS. s. f. Estimation en gros.

CELUI QUI EST CHOISI POUR TERMINER UN DIFFÉREND. | Maître absolu.

LIBRE ARBITRE, FACULTÉ DE L'ÂME. s. m. Libré arbitre, Faculté de l'âme.

ESTIMER, RÉGLER, EN QUALITÉ DE JUGE OU D'ARBITRE. v. a. Estimer, régler, en qualité de juge ou d'arbitre.

PLANTER, ÉLEVER DROIT COMME UN ARBRE. | Fig., Se déclarer pour qq. doctrine, pour qq. parti.

DE CERTAINES PIERRES SUR LA COUPE DESQUELLES ON VOIT DES REPRÉSENTATIONS D'ARBRES. s. m. De certaines pierres sur la coupe desquelles on voit des représentations d'arbres.

FRUIT DE L'ARBOUSIER. s. f. Fruit de l'arbousier.

ARBRISSEAU. s. m. Arbrisseau.

VÉGÉTAL LIGNEUX DONT LA TIGE NE SE GARNIT ORDINAIREMMENT DE BRANCHES ET DE FEUILLES QU'À UNE CERTAINE HAUTEUR. | Grosse et longue pièce de bois. | Axe de bois ou de métal.

PETIT ARBRE. s. m. Petit arbre.

ESPÈCE D'ARBRISSEAU QUI NE S'ÉLÈVE GUÈRE. s. m. Espèce d'arbrisseau qui ne s'élève guère.

ARME SERVANT À LANCER DES FLÈCHES. | Une portion du cercle, lorsqu'elle est moindre que sa moitié. | La courbure d'une voûte.

OUVERTURE EN ARC. s. f. Ouverture en arc.

OPÉRATION MYSTÉRIEUSE D'ALCHIMIE. | Remède secret. s. m. Opération mystérieuse d'alchimie. | Remède secret.

LE DERRIÈRE DE LA POUPE. s. f. Le derrière de la poupe.

CONSTRUCTION DE MAÇONNERIE QUI FINIT EN DEMI-ARC. | Soutien d'un parti. s. m. Construction de maçonnerie qui finit en demi-arc. | Soutien d'un parti.

SOUTENIR AU MOYEN D'UN ARC-BOUTANT. v. a. Soutenir au moyen d'un arc-boutant.

ARCADE FORMANT SAILLIE SUR LA COURBURE D'UNE VOÛTE. s. m. Arcade formant saillie sur la courbure d'une voûte.

LA COURBURE D'UNE VOÛTE EN BERCEAU, LA PARTIE CINTRÉE D'UNE PORTE OU D'UNE FENÊTRE. s. m. La courbure d'une voûte en berceau, la partie cintrée d'une porte ou d'une fenêtre.

MÉTÉORE EN FORME D'ARC, OFFRANT DIVERSES COULEURS. s. m. Météore en forme d'arc, offrant diverses couleurs.

MOT ANTIQUE, TOUR DE PHRASE SURANNÉ. s. m. Mot antique, tour de phrase suranné.

ARCHAL. s. m. Archal.

ANGE D'UN ORDRE SUPÉRIEUR. s. m. Ange d'un ordre supérieur.

LA PARTIE D'UN PONT SOUS. s. f. La partie d'un pont sous.

laquelle l'eau passe. | Vaisseau que Noé fit construire pour se sauver du déluge. | *L'Arche d'alliance.*

ARCHÉE. s. m. Commencement. (Vi.)

ARCHÉOLOGIE. s. f. Science des monuments de l'antiquité.

ARCHÉOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'archéologie.

ARCHÉOLOGUE. s. m. Celui qui est versé dans l'archéologie.

ARCHER. s. m. Homme de guerre, combattant avec l'arc. | Officier subalterne de justice ou de police.

ARCHEROT. s. m. Petit archer. (Vi.)

ARCHET. s. m. Baguette droite, un peu recourbée à son extrémité, qui a pour cordes plusieurs crins de cheval, et dont on se sert pour tirer le son d'une contrebasse, d'une basse, d'un violon, etc. | Arc de baleine ou d'acier pour tourner et pour percer.

ARCHÉTYPE. s. m. et adj. des 2 g. Original, patron, modèle.

ARCHEVÊCHÉ. s. m. Le territoire qui est sous l'autorité spirituelle d'un archevêque. | La dignité d'archevêque. | Sa demeure.

ARCHEVÊQUE. s. m. Prélat métropolitain.

ARCHI. Mot grec que l'on joint à d'autres pour marquer Prééminence, excès.

ARCHICANCELLIER. s. m. Grand chancelier.

ARCHIDIACONAT. s. m. La dignité d'archidiaque.

ARCHIDIACONÉ. s. m. L'étendue du territoire soumis à un archidiaque.

ARCHIDIACRE. s. m. Ecclésiastique qui a qq. juridiction sur les curés de la campagne.

ARCHIDUC. s. m. Titre de dignité.

ARCHIDUCHÉ. s. m. Seigneurie d'Autriche.

ARCHIDUCHESSE. s. f. La femme d'un archiduc, ou La princesse qui est revêtue de cette dignité par sa naissance.

ARCHIÉPISCOPAL, ALE. adj. Appartenant à l'archevêque.

ARCHIÉPISCOPAT. s. m. Dignité d'archevêque.

ARCHIMANDRITAT. s. m. La bénéfice que possède un archimandrite.

ARCHIMANDRITE. s. m. Nom du supérieur de qq. monastères.

ARCHIPEL. s. m. Étendue de mer parsemée d'îles. | La mer Égée.

ARCHIPRESBYTÉRAL, ALE. adj. Qui concerne l'archiprêtre.

ARCHIPRÊTRE. s. m. Titre de certains curés.

ARCHIPRÊTRÉ. s. m. Étendue de la juridiction d'un archiprêtre.

ARCHITECTE. s. m. Celui qui exerce l'art de l'architecture.

ARCHITECTONIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'art de la construction. | Subst. fém.

ARCHITECTONOGRAPHE. s. m. Celui qui s'occupe de la description et de l'histoire des bâtiments.

ARCHITECTONOGRAPHIE. s. f. Description des édifices.

ARCHITECTURE. s. f. L'art de construire les édifices. | L'ordonnance d'un bâtiment.

ARCHITRAVE. s. f. Membre d'architecture qui pose sur le chapiteau des colonnes.

ARCHITRICLIN. s. m. Celui qui était chargé de l'ordonnance du festin.

ARCHIVES. s. f. pl. Anciens titres, chartres, etc. | Lieu où l'on garde ces sortes de titres.

ARCHIVISTE. s. m. Garde des archives.

ARCHIVOLETE. s. f. Bande large qui fait saillie sur le nu du mur.

ARCHONTAT. s. m. Dignité de l'archonte.

ARCHONTE. s. m. Titre des principaux magistrats des républiques grecques.

ARÇON. s. m. L'une des deux pièces de bois en cintre qui servent à faire le corps d'une selle.

ARCTIQUE. adj. des 2 g. Septentrional.

ARCTURUS. s. m. Nom d'une étoile.

ARDÉLION. s. m. Homme qui fait le bon valet.

ARDEMENT. adv. Avec ardeur.

ARDENT, ENTE. adj. Qui est en feu, allumé. | Qui enflamme, qui brûle. | Fig. Violent, véhément. | Qui a une grande activité. | Malade attaqué d'une espèce d'érysipèle, au 12^e siècle, en France.

ARDER ou ARDRE. v. a. Brûler. (Vi.)

ARDEUR. s. f. Chaleur vive, extrême. | Excès d'activité. | Passion amoureuse.

ARDILLON. s. m. Pointe de métal, faisant partie d'une boucle, et servant à arrêter la courroie.

ARDOISE. s. f. Espèce de pierre tendre, et de couleur bleuâtre, qui est propre à couvrir les maisons.

ARDOISÉ, ÉE. adj. Qui tire sur la couleur d'ardoise.

ARDOISIÈRE. s. f. Carrière d'où l'on tire de l'ardoise.

ARDU, UE. adj. De difficile accès.

ARÉ. s. m. Mesure de superficie pour les terrains.

ARÉC. s. m. Genre de palmiers.

ARÈNE. s. f. Menu sable. | Le terrain de l'amphithéâtre où se faisaient les combats des gladiateurs.

ARÈNEUX, EUSE. adj. Sablonneux. (Vi.)

ARÉOLE. s. f. Petite surface. | Cercle

ni se forme autour des boutons de
or, etc.

MÈTRE. s. m. Pèse-liqueur.

PAGE. s. m. Tribunal d'Athènes.

PAGITE. s. m. Membre de l'a-

STYLE. s. m. Édifice dont les co-
ont très-éloignées les unes des

TECTONIQUE. s. f. Partie de la
l'ingénieur qui concerne l'atta-
défense des places.

Z. s. f. Qui se trouve dans la
certains poisons. | Angle saillant
ent deux faces d'une pierre.

IEU. s. m. Pièce de charpente qui
à la partie saillante et rampante
sable.

MOINE. s. f. Plante.

NT. s. m. Métal blanc. | La mou-
de ce métal. | Toute sorte de

NTER. v. a. Appliquer des feuilles
sur des ouvrages de métal, de
| ARABYÉ, ÉN. adj.

NTERIE. s. f. Vaisselle et autres
d'argent.

NTEUR. s. m. Ouvrier qui argente
us, etc.

NTEUX, EUSE. adj. Qui a beau-
gent.

NTIER. s. m. Nom qu'on donnait,
rinces souverains, à l'officier pré-
r distribuer certains fonds d'ar-

NTIN, INE. adj. Qui a le son, l'é-
blancheur de l'argent.

NTINE. s. f. Plante.

NTURE. s. f. Argent en feuilles
ces appliqué sur qq. ouvrage. |
appliquer les feuilles d'argent.

LE. s. f. Glaise, terre molle.

LEUX, EUSE. adj. Qui tient de
qui est formé d'argile.

. s. m. Constellation.

NAUTES. s. m. pl. Nom de hé-
| Mollusque univalve.

T. s. m. Langage des gueux et
ars.

T. s. m. T. de jardinage. Se dit
qui est au-dessus de l'œil.

TER. v. a. Couper l'extrémité
anche morte.

ULET. s. m. Homme de néant.

USIN. s. m. Bas officier des ba-
argé de la garde des galériens.

E. s. f. Machine servant à dé-
ces lingots d'or, etc. | Bureau pu-
es tireurs d'or portent leurs lin-
grossir.

ER. v. a. Reprendre, accuser. |
er une conséquence.

ARGUMENT. s. m. Raisonnement par
lequel on tire une conséquence. | Conjec-
ture, indice, preuve. | Le sujet ou abrégé
d'un ouvrage.

ARGUMENTANT. s. m. Celui qui argu-
mente dans un acte public.

ARGUMENTATEUR. s. m. Celui qui aime
à argumenter.

ARGUMENTATION. s. f. Action, art
d'argumenter.

ARGUMENTER. v. n. Faire des argu-
ments; prouver par arguments.

ARGUS. s. m. Personne chargée d'en
surveiller une autre. | Espèce de fisan, de
deux espèces de poissons, de plusieurs pa-
pillons.

ARGUTIE. s. f. Raisonnement pointil-
leux, vaine subtilité.

ARGYRASPIDES. s. m. pl. Nom d'un
corps d'élite de l'armée d'Alexandre.

ARIANISME. s. m. Doctrine des ariens.

ARIDE. adj. des 2 g. Qui est dépourvu
de toute humidité. | Fig., Qui ne produit
rien.

ARIDITÉ. s. f. Sécheresse.

ARIEN, IENNE. s. et adj. Se dit Des
sectateurs d'Arius.

ARIETTE. s. f. Air léger.

ARISTARQUE. s. m. Un critique judi-
cieux et sévère.

ARISTOCRATE. s. des 2 g. et adj. Par-
tisan de l'aristocratie.

ARISTOCRATIE. s. f. Gouvernement
où le pouvoir souverain est exercé par un
certain nombre de personnes considérables.
| Pouvoir exercé par une des chambres lé-
gislatives. | La classe noble.

ARISTOCRATIQUE. adj. des 2 g. Qui
appartient à l'aristocratie.

ARISTOCRATIQUEMENT. adv. D'une
manière aristocratique.

ARISTOLOCHE. s. f. Genre de plantes.

ARISTOTÉLICIEN, IENNE. adj. Con-
forme à la doctrine d'Aristote. | Subst.
Partisan d'Aristote.

ARISTOTÉLISME. s. m. La doctrine
d'Aristote.

ARITHMÉTICIEN. s. m. Qui sait l'a-
rithmétique.

ARITHMÉTIQUE. s. f. Science des nom-
bres, art de calculer.

ARITHMÉTIQUE. adj. des 2 g. Qui est
fondé sur les nombres.

ARITHMÉTIQUEMENT. adv. D'une ma-
nière arithmétique.

ARLEQUIN. s. m. Personnage de comé-
die, dont le vêtement est formé de pièces
de diverses couleurs.

ARLEQUINADE. s. f. Bouffonnerie d'ar-
lequin. | Genre de pièces de théâtre.

ARMADILLE. s. f. Petite flotte que le
roi d'Espagne entretenait dans le nouveau
monde.

ARMATEUR s. m. Celui qui équipe à ses frais un bâtiment. | Capitaine d'un navire armé en course; le navire même.

ARMATURE s. f. Assemblage de barres pour contenir un ouvrage de maçonnerie, etc.

ARME s. f. Instrument qui sert à attaquer ou à se défendre. | *Faire passer par les armes*, Faire fusiller. | Au plur., La profession de la guerre. | Les exploits militaires. | Fig., Tout ce qui sert à combattre qq., une erreur, etc. | Se dit Des signes héraldiques peints sur l'écu et sur la cotte d'armes.

ARMÉE s. f. Troupes assemblées en un corps, sous la conduite d'un général.

ARMELINE s. f. Peau très-fine et fort blanche, qui appartient à l'hermine.

ARMEMENT s. m. Appareil de guerre. | L'action d'armer. | L'action d'équiper.

ARMER v. a. Pourvoir d'armes. | Absol., Lever des soldats. | Animer, soulever | Garnir une chose avec une autre. | *Armer un fusil*, Tendre le ressort. | Pron., Se munir d'armes. | Se précautionner contre les choses qui peuvent nuire.

ARMET s. m. Petit casque fermé.

ARMILLAIRE adj. f. *Sphère armillaire*, Espèce de machine ronde et mobile, composée de divers cercles.

ARMILLES s. f. pl. Petites moulures qui entourent le chapiteau dorique.

ARMISTICE s. m. Suspension d'armes.

ARMOIRE s. f. Meuble de bois.

ARMOIRIES s. f. pl. Armes, t. de blas.

ARMOISE s. f. Genre de plantes.

ARMOISIN s. m. Taffetas faible et peu lustré.

ARMON s. m. Une des deux pièces du train d'un carrosse.

ARMORIAL s. m. Livre contenant les armoiries de la noblesse d'un royaume.

ARMORIER v. a. Peindre ou appliquer des armoiries sur.

ARMORISTE s. m. Celui qui fait des armoiries, qui enseigne le blason.

ARMURE s. f. Les armes qui garantissent le guerrier. | Plaque de fer qu'on attache à un aimant.

ARMURIER s. m. Ouvrier qui fabrique ou qui vend des armes.

AROMATE s. m. Toute substance du règne végétal qui exhale une odeur agréable.

AROMATIQUE adj. des 2 g. Qui est de la nature des aromates.

AROMATISATION s. f. Action d'aromatiser.

AROMATISER v. a. Mêler qq. substance aromatique à un remède, etc.

AROME s. m. Le principe odorant des substances végétales qui ont une odeur agréable.

ARONDE s. f. *A queue d'aronde*, se dit

D'une pièce de bois taillée en forme de queue d'hirondelle. | Genre de mollusques acéphales. | Espèce de poisson volant.

ARPEGE ou **ARPÈGEMENT** s. m. Manière de frapper successivement et rapidement tous les sons d'un accord.

ARPÉGER v. n. Faire des arpeges.

ARPEMENT s. m. Étendue de terre, contenant cent perches carrées de superficie.

ARPEMENTAGE s. m. Mesurage de terres par arpents ou autres mesures. | La science de mesurer les terres.

ARPEMENTER v. a. Mesurer des terres.

ARPEMENTIER s. m. Celui dont le métier est de mesurer les terres.

ARPEMENTEUSE adj. et s. f. Se dit De certaines chenilles.

ARQUEBUSADE s. f. Coup d'arquebuse.

ARQUEBUSE s. f. Ancienne arme à feu.

ARQUEBUSER v. a. Tuer à coups d'arquebuse.

ARQUEBUSERIE s. f. L'art, le métier de celui qui fait des armes à feu.

ARQUEBUSIER s. m. Homme de guerre armé d'une arquebuse. | Celui qui fait des armes à feu portatives.

ARQUER v. a. Courber en arc. | V. n. et pron. Fléchir, se courber.

ARRACHEMENT s. m. Action d'arracher. | Au plur., Les premières retombées liées et engagées dans un mur.

ARRACHER v. a. Détacher avec effort. Ôter de force. | Obtenir avec peine. | D'ARRACHER-PIED. loc. adv. et fam. Tout de suite.

ARRACHEUR s. m. Celui qui arrache.

ARRAISONNER v. a. Chercher à amener qq. à un avis, à une opinion.

ARRANGEMENT s. m. Action d'arranger; État de ce qui est arrangé. | L'ouïs économie. | Conciliation.

ARRANGER v. a. Mettre dans l'ordre convenable. | Mettre en bon ordre. | S'accorder, s'entendre avec une autre personne.

ARRENTEMENT s. m. Action de donner ou de prendre à rente.

ARRENTIER v. a. Donner à rente.

ARRÉRAGER v. n. Se dit Des rentes qui ne sont pas payées.

ARRÉRAGES s. m. pl. Ce qui est dû, ce qui est échu d'un revenu.

ARRÊSTATION s. f. L'action de se saisir d'une personne et de l'emprisonner. | L'état de celui qui est arrêté.

ARRÊT s. m. Jugement d'une justice souveraine. | Saisie. | Au plur., La défense qui est faite à un militaire de s'éloigner d'un lieu déterminé. | L'action du cheval quand il s'arrête. | L'action du chien couchant lorsqu'il arrête le gibier.

ARRÊTÉ s. m. Résolution prise dans une assemblée. | Décision de qq. autorité. | Règlement de compte.

ARRÊTE-BOEUF s. m. Plante.

ARRÊTER v. a. Empêcher la continuation d'un mouvement. | Fixer, assurer une chose. | Empêcher qq. d'agir. | Soisir par voie de justice. | Prendre et retenir prisonnier. | Résoudre et déterminer. | Régler. | Pron., Cesser d'aller, d'agir, etc. | S'amuser, rester dans un lieu. | V. n. Cesser de marcher, etc.

ARRÉTISTE s. m. Compilateur ou commentateur d'arrêts, etc.

ARRHEMENT s. m. Action d'arrher.

ARRHER v. a. S'assurer d'un achat ou d'une location en donnant des arrhes.

ARRHES s. f. pl. L'argent qu'on donne pour assurance de l'exécution d'un marché verbal.

ARRIÈRE prép. et adv. Loin. | Subst. m. La moitié de la longueur d'un bâtiment, depuis le grand mât jusqu'à la poupe.

ARRIÈRE (EN) loc. adv. Derrière et à une certaine distance. | En retard.

ARRIÈRE-BAN s. m. Convocation qu'un souverain faisait de tous les nobles de ses États. | Le corps même de la noblesse.

ARRIÈRE-BÈC s. m. Angle, épéron de chaque pile de pont, du côté d'aval.

ARRIÈRE-BOUCHE s. f. Synonyme de Pharynx.

ARRIÈRE-BOUTIQUE s. f. Pièce placée derrière la boutique.

ARRIÈRE-CORPS s. m. Partie d'un bâtiment, qui est en retraite d'une autre.

ARRIÈRE-COUR s. f. Petite cour qui sert à dégager les appartements.

ARRIÈRE-FAIX s. m. Ce qui reste dans la matrice après la sortie du fœtus.

ARRIÈRE-FIEF s. m. Fief mouvant d'un autre fief.

ARRIÈRE-GARANT s. m. Garant du garant.

ARRIÈRE-GARDE s. f. La partie d'une armée qui marche la dernière.

ARRIÈRE-GOÛT s. m. Goût que laissent dans la bouche certains aliments, différent de celui qu'on avait éprouvé d'abord.

ARRIÈRE-MAIN s. m. Coup du revers de la main.

ARRIÈRE-NEVEU s. m. Fils du neveu. | Au pl., La postérité la plus reculée.

ARRIÈRE-PENSÉE s. f. Pensée secrète.

ARRIÈRE-PETIT-FILS s. m., et **ARRIÈRE-PETITE-FILLE** s. f. Le fils ou la fille du petit-fils ou de la petite-fille.

ARRIÈRE-POINT s. m. Point d'aiguille.

ARRIÈRE v. a. Retarder, Différer. | Pron., Demeurer en arrière. | **ARRIÉRÉ**, subst., Toute portion d'une dette dont le paiement a été retardé.

ARRIÈRE-SAISON s. f. La fin de l'automne.

ARRIÈRE-VASSAL s. m. Celui qui relevait d'un seigneur vassal d'un autre seigneur.

ARRIÈRE-VOUSSURE s. f. Espèce de voûte.

ARRINAGE s. m. Action d'arrimer, ou Le résultat de cette action.

ARRIMER v. a. Distribuer les objets qui composent la charge d'un bâtiment.

ARRIMEUR s. m. Celui qui arrime.

ARRISER v. a. Détendre la surface des voiles.

ARRIVAGE s. m. Abord des navires dans un port. | L'arrivée des marchandises par eau.

ARRIVÉE s. f. L'action d'arriver; Le moment où une personne arrive.

ARRIVER v. n. Aborder, approcher de la rive. | Parvenir à un lieu où l'on voulait aller. | Avoir lieu, survenir.

ARROBE s. f. Mesure de poids.

ARROCHE s. f. Plante potagère.

ARROGAMMENT adv. Avec arrogance.

ARROGANCE s. f. Fierté, orgueil.

ARROGANT, **ANTE** adj. et subst. Hautain, fier.

ARROGER v. a. et pron. S'attribuer mal à propos qq. ch.

ARROL s. m. Train, équipage. (Vi.)

ARRONDIR v. a. Rendre rond. | Fig. et fam., Faire des augmentations à.

ARRONDISSEMENT s. m. Action par laquelle on arrondit; État de ce qui est arrondi. | Une partie de territoire.

ARROSAGE s. m. Action de conduire l'eau sur des terres trop sèches.

ARROSEMENT s. m. Action d'arroser.

ARROSER v. a. Humecter qq. ch. en versant un liquide dessus. | Faire circuler de l'eau dans des terres, par des canaux.

ARROSOIR s. m. Vase fait pour arroser.

ARRUGIE s. f. Canal pour faire écouler les eaux.

ARS s. m. pl. Membres.

ARSENAL s. m. Lieu où l'on garde des armes et des munitions de guerre.

ARSÉNIATE s. m. Nom générique des sels composés d'acide arsénique et d'une base.

ARSENIC s. m. Métal qui a la propriété de se volatiliser au feu.

ARSENICAL, **ALE** adj. Qui tient des qualités de l'arsenic.

ARSÉNIQUE adj. Formé d'arsenic et d'oxygène.

ARSÉNITE s. m. Nom générique des sels composés d'oxyde d'arsenic et d'une base.

ART s. m. Méthode pour faire un ouvrage, pour exécuter ou opérer qq. ch. | Industrie. | Se dit par opposition à Nature. | Artifice. | Se disait Des humanités et de la philosophie.

ARTÈRE s. f. Vaisseau qui porte le sang du cœur vers les extrémités.

ARTÉRIEL, **ELLE** adj. Qui appartient aux artères.

ARTÉRIOLE. s. f. Petite artère.
ARTÉRIOLOGIE. s. f. Partie de l'anatomie qui traite des artères.
ARTÉRIOTOMIE. s. f. Ouverture qu'on fait à une artère avec la lancette.
ARTÉSIEEN. adj. *V. Puits*.
ARTHRITIQUE. adj. des 2 g. Se dit Des maladies qui attaquent les jointures, et Des médicaments qu'on emploie contre.
ARTICHAUT. s. m. Plante potagère. | Pièce de serrurerie.
ARTICLE. s. m. Jointure des os. Les articulations mobiles. | Se dit Des divers sujets sur lesquels roule une dissertation, etc. | *L'article de la mort*, Au dernier moment de la vie. | Se dit Des objets qu'un marchand a dans son magasin. | Celle des parties du discours qui précède ordinairement les noms substantifs.
ARTICULAIRE. adj. des 2 g. Qui a rapport aux articulations.
ARTICULATION. s. f. Jonction, jointure des os. | L'action de prononcer distinctement les syllabes, les mots.
ARTICULER. v. a. Prononcer distinctement les syllabes, les mots. | Affirmer positivement et circonstancier. | Pron., se dit Des os qui s'unissent par articulation.
ARTIFICE. s. m. Art, industrie. | Ruse, fraude. | Toute composition de matières aisées à s'enflammer.
ARTIFICIEL, **ELLE**. adj. Qui se fait par art.
ARTIFICIELLEMENT. adv. Avec art.
ARTIFICIER. s. m. Celui qui fait des feux d'artifice.
ARTIFICIEUSEMENT. adv. D'une manière artificieuse.
ARTIFICIEUX, **EUSE**. adj. Plein d'artifice, de ruse.
ARTILLÉ, **ÉE**. adj. Garni de son artillerie. (Vi.)
ARTILLERIE. s. f. La partie du matériel de guerre qui comprend les canons, etc. | Troupes employées au service de l'artillerie.
ARTILLEUR. s. m. Militaire employé au service de l'artillerie.
ARTIMON. s. m. Nom du mât de l'arrière.
ARTISAN. s. m. Celui qui exerce un art mécanique, un métier.
ARTISON. s. m. Insecte.
ARTISONNÉ, **ÉE**. adj. Qui est troué par les insectes appelés Artisons.
ARTISTE. s. m. et f. Celui, celle qui travaille dans un art.
ARTISTEMENT. adv. Avec art et industrie.
ARUM. s. m. Genre de plantes.
ARUSPICE. s. m. Ministre de la religion chez les anciens Romains.
AS. s. m. Un point seul marqué sur un

des côtés d'un dé, ou sur une carte. | Chez les Romains, Poids, monnaie.
ASARET. s. m. Plante.
ASBESTE. s. m. Pierre qui n'éprouve aucune altération dans le feu.
ASCARIDE. s. m. Petit ver qui se trouve dans les gros intestins.
ASCENDANT, **ANTE**. adj. Qui va en montant.
ASCENDANT. s. m. Le point de l'écliptique situé dans l'horizon oriental. | Certaine supériorité naturelle. | L'influence, le pouvoir qu'une personne a sur une autre. | Les personnes dont on descend.
ASCENSION. s. f. Action de monter, de s'élever. | Le jour auquel l'Église célèbre le mystère de l'élévation de J.-C. dans le ciel. | L'action de s'élever dans les airs au moyen d'un aérostat.
ASCENSIONNEL, **ELLE**. adj. Se dit de La force par laquelle un corps tend à s'élever.
ASCÈTE. s. des 2 g. Celui ou celle qui se consacre aux exercices de la piété.
ASCÉTIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport aux exercices de la vie spirituelle.
ASCIENTS. s. m. pl. Sans ombre. Se dit Des habitants de la zone torride.
ASCITE. s. f. L'hydropisie de l'abdomen.
ASCLÉPIADE. adj. et subst. m. Se dit D'un vers grec ou latin.
ASCLÉPIADE. s. f., ou **ASCLÉPIAS**. s. m. Genre de plantes.
ASIARCHAT. s. m. Magistrature annuelle qui donnait le droit de présidence aux jeux sacrés des villes grecques d'Asie.
ASIARQUE. s. m. Celui qui était revêtu de l'asiarchat.
ASIATIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'Asie.
ASILE. s. m. Tout lieu où l'on se met à l'abri d'un danger, etc. | Retraite, habitation.
ASINE. adj. f. *Bête asine*. Un âne ou une ânesse.
ASPECT. s. m. Vue d'une personne ou d'une chose. | La manière dont une personne ou un objet s'offre à la vue.
ASPERGE. s. f. Plante potagère.
ASPERGER. v. a. Jeter de l'eau ou quelque autre liquide sur une personne.
ASPERGÈS. s. m. Goupillon à jeter de l'eau bénite. | Moment où se fait la cérémonie de jeter de l'eau bénite.
ASPÉRITÉ. s. f. Qualité de ce qui est raboteux, inégal.
ASPERSION. s. f. Action d'asperger.
ASPERSOIR. s. m. Goupillon à jeter de l'eau bénite.
ASPHALTE. s. m. Espèce de bitume solide.
ASPHODÈLE. s. m. Plante.

ASPHYXIE. s. f. État de mort apparente et insensible.

ASPHYXIER. v. a. Causer l'asphyxie. Pron. , Se donner la mort au moyen d'une vapeur qui asphyxie. | *Asphyxié*, é. subst.

ASPIC. s. m. Serpent dont la morsure est très-dangereuse.

ASPIC. s. m. Nom vulgaire de la grande lavande.

ASPIC. s. m. Plat composé de viande et de gelée.

ASPIRANT, **ANTE**. adj. Qui aspire. | Subst., Celui, celle qui aspire à une chose.

ASPIRATION. s. f. Action d'attirer l'air extérieur dans ses poumons. | Mouvement de l'âme vers Dieu.

ASPIRER. v. a. Attirer l'air extérieur dans ses poumons. | Fig., Prétendre à qq. ch., désirer vivement.

ASPRES. s. m. Petite monnaie turque.

ASSA. s. f. Sac végétal concret.

ASSAILLANT. s. m. Celui qui attaque.

ASSAILLER. v. a. (*J'assaille*, nous assaillons, ils assaillent, *J'assaillais*, *J'assaillais*, *J'assaillirai*, *J'assaillirais*, *J'assaillirai*, *J'assaillirais*, *J'assaillirai*, *J'assaillirais*.) Attaquer vivement.

ASSAINIR. v. a. Rendre sain.

ASSAINISSEMENT. s. m. Action d'assainir, ou Le résultat de cette action.

ASSAISONNEMENT. s. m. Ce qui sert à assaisonner. | Ce qui rend une chose plus agréable.

ASSAISONNER. v. a. Accommoder avec des ingrédients. | Accompagner ce qu'on dit, ce qu'on fait, de manières agréables.

ASSAKI. s. f. Titre de la sultane favorite du Grand Seigneur.

ASSASSIN. s. m. Celui qui assassine.

ASSASSIN, **INE**. adj. Qui assassine.

ASSASSINAT. s. m. Action d'attenter, de dessein formé, à la vie de qq.

ASSASSINER. v. a. Attenter, de guet-apens, à la vie de qq.

ASSAUT. s. m. L'action de tout ce qui assaille avec violence. | Exercice qui s'exécute avec des fleurets.

ASSEMBLAGE. s. m. Union, réunion. | La manière de joindre ensemble des pièces de bois.

ASSEMBLÉE. s. f. coll. Réunion d'un nombre plus ou moins considérable de personnes dans un même lieu. | Corps délibérant.

ASSEMBLER. v. a. Mettre ensemble. | Réunir, convoquer.

ASSEMBLEUR, **EUSE**. s. Ouvrier qui fait les assemblages, dans une imprimerie ou une librairie.

ASSENER. v. a. (*J'assène*, *J'assènerai*.) Porter un coup violent.

ASSENTIMENT. s. m. Consentement volontaire.

ASSENTIR. v. n. Est suivi de à. Donner son assentiment. (Vi.)

ASSEOIR. v. a. (*J'assoie*, il assied; nous asseyons, ils asseyent, *J'assoiais*, *J'assis*, *J'assiérai* ou *J'assèrerai*, *J'assiérais* ou *J'assèrerais*, *Assieds*, *asseyez*, *Que j'asseye*, *Que j'assié*, *Asséyant*. Ou autrement *J'assois*, il assoit; nous asseyons, vous asseyez, ils assoient, *J'assoynis*, *J'assoirai*, *J'assoirais*, *Assois*, *asseyez*, *Que j'assoie*, *Assoyant*.) Mettre qq. sur un siège. | Pron. Se mettre sur un siège. | Placer, établir.

ASSERMENTER. v. a. Lier par serment.

ASSERTION. s. f. Proposition qu'on soutient vraie.

ASSERVIR. v. a. Asservir, réduire à une extrême dépendance.

ASSERVISSANT, **ANTE**. adj. Qui asservit; se dit Des choses.

ASSERVISSEMENT. s. m. État de ce qui est asservi.

ASSESEUR. s. m. Officier de justice adjoint à un juge principal.

ASSEZ. adv. Suffisamment, autant qu'il faut.

ASSIDU, **UE**. adj. Qui est exact à se rendre où son devoir l'appelle. | Qui a une application continuelle.

ASSIDUITÉ. s. f. Exactitude à se trouver aux lieux où le devoir appelle. | Application continuelle à une chose.

ASSIDUMENT. adv. D'une manière assidue.

ASSIÉGEANT, **ANTE**. adj. et subst. Qui assiège.

ASSIÉGER. v. a. Faire le siège d'une place de guerre, etc. | Obséder, poursuivre, importuner. | *Assiégé*, é. s. subst. Ceux qui sont dans une place assiégée.

ASSIETTE. s. f. Situation, manière d'être assis, couché, placé. | Se dit De la disposition de l'esprit. | La répartition des impôts. | Vaisselle plate.

ASSIETTÉE. s. f. Plein une assiette.

ASSIGNABLE. adj. des 2 g. Qui peut être déterminé avec précision.

ASSIGNAT. s. m. Assignation d'une rente sur un héritage. (Vi.) | Sorte de papier-monnaie.

ASSIGNATION. s. f. Action d'affecter un fonds au paiement d'une dette, etc. | Exploit par lequel on assigne une personne à comparaître par-devant le juge.

ASSIGNER. v. a. Assigner un fonds au paiement d'une rente, etc. | Fixer, donner, attribuer. | Somner par un exploit de comparaître devant le juge. | *Assigné*, é. s. subst.

ASSIMILATION. s. f. Action d'assimiler.

ASSIMILER. v. a. Rendre semblable. | Présenter comme semblable. | Pron. Se comparer à.

ASSISE. s. f. Rang de pierres de taille

qu'on pose horizontalement pour construire une muraille. | Session d'une cour criminelle. — En France, *Cour d'assises*, Les tribunaux criminels.

ASSISTANCE. s. f. Présence d'un officier public à qq. opération, d'un ecclésiastique dans qqne. des fonctions de son ministère. | Aide, secours.

ASSISTANT, ANTE. adj. Qui est présent en un lieu. | Ecclésiastique qui seconde l'officiant dans qq. cérémonie religieuse. | Subst., Prêtre assistant.

ASSISTER. v. n. Être présent par quelque motif. | V. a. Secourir, aider. | Accompanyer pour qq. action.

ASSOCIATION. s. f. Union de plusieurs personnes pour un intérêt commun.

ASSOCIER. v. a. Prendre qqne. pour collègue. | Fig., Unir, joindre. | Associé, s. subst.

ASSOGUE. s. f. Vif argent. | Galion.

ASSOLEMENT. s. m. Partage de terres labourables en grandes portions.

ASSOLER. v. a. Diviser des terres labourables par soles.

ASSOMMANT, ANTE. adj. Qui est excessivement fatigant, ennuyeux.

ASSOMMER. v. a. Tuer avec qq. ch. de pesant. | Battre avec excès. | Se dit, fig., De ce qui incommode.

ASSOMMOIR. s. m. Piège que l'on tend surtout aux bêtes puantes. | Bâton garni, à l'une de ses extrémités, d'une balle de plomb.

ASSOMPTION. s. f. L'enlèvement de la sainte Vierge au ciel. | Jour auquel l'Église célèbre cette fête. | La seconde proposition d'un syllogisme.

ASSONANCE. s. f. Ressemblance de son dans la terminaison des mots.

ASSONANT, ANTE. adj. Qui produit une assonance.

ASSORATH ou **ASSORAH**. s. f. *Ṣora*.

ASSORTIMENT. s. m. L'assemblage de choses qui vont ordinairement ensemble. | Fonds, collection de marchandises de même genre.

ASSORTIR. v. a. Mettre ensemble plusieurs choses qui se conviennent. | Fournir de toutes les choses convenables.

ASSORTISSANT, ANTE. adj. Qui assortit bien.

ASSOTER. v. a. Rendre sottement amoureux. | Pron., Prendre un sot amour.

ASSOUPIR. v. a. Endormir à demi. | Suspendre, affaiblir. | Fig., Empêcher l'éclat, les suites de qq. ch. de fâcheux.

ASSOUPISSANT, ANTE. adj. Qui assouplit.

ASSOUPISSÉMENT. s. m. État d'une personne assoupie. | Fig., Grande négligence.

ASSOUFLIR. v. a. Rendre sourd.

ASSOURDIR. v. a. Se dit D'un bruit très-fort, qui cause une surdité passagère.

ASSOURDISSANT, ANTE. adj. Qui assourdit.

ASSOUVIR. v. a. Rassasier pleinement, apaiser une faim vorace.

ASSOUVISSEMENT. s. m. Action d'assouvir; État de ce qui est assouvi.

ASSUJETTIR. v. a. (Qqns. écrivent *Assujétir*.) Soumettre à sa domination. | Astreindre, obliger à. | Fixer une chose.

ASSUJETTISSANT, ANTE. adj. Qui astreint, qui exige de l'assiduité.

ASSUJETTISSÉMENT. s. m. État de dépendance.

ASSURER. v. a. Prendre sur soi.

ASSURANCE. s. f. Certitude. | Confiance. | Promesse. | Hardiesse. | Sécurité. | Promesse, obligation, nantissement, etc.

ASSURÉMENT. adv. Certainement.

ASSURER. v. a. Rendre stable, affermir. | Accoutumer à ne point s'effrayer. | Rendre une chose sûre. | Garantir un droit.

| Affirmer, certifier une chose. | Rendre certain d'une chose. | Pron., Être persuadé, avoir confiance que. | Se procurer la certitude d'un fait. | Assuré, s. adj. Qui est sûr, qui met en sûreté. | Infaillible, certain. | Hardi. | Subst., Celui qui a fait assurer.

ASSUREUR. s. m. Celui qui, pour certaine somme, assure les navires de commerce, les maisons, etc.

ASTER. s. m. Genre de plantes.

ASTÉRIE. s. f. Genre d'animaux marins.

ASTÉRISME. s. m. Constellation, assemblage de plusieurs étoiles.

ASTERISQUE. s. m. Signe en forme d'étoile, qui indique un renvoi.

ASTHMATIQUE. adj. des 2 g. et subst. m. Qui est sujet à l'asthme.

ASTHME. s. m. Maladie caractérisée par une grande difficulté de respirer.

ASTICOTER. v. a. Contrarier, tracasser qqne. sur de petites choses. Fam.

ASTRAGALE. s. m. Moulure ronde qui embrasse l'extrémité supérieure d'une colonne. | L'un des os du tarse.

ASTRAGALE. s. m. Genre de plantes.

ASTRAL, ALE. adj. Qui appartient aux astres.

ASTRE. s. m. Il se dit en général De tous les corps célestes.

ASTRÉE. s. f. Sorte de polypier pierreux.

ASTREINDRE. v. a. Assujettir.

ASTRICTION. s. f. Action d'une matière astringente.

ASTRINGENT, ENTE. adj. et subst. m. Se dit Des substances, des médicaments qui resserrent.

ASTROITE. s. f. Sorte de polypier.

s lois de leurs mouvements, etc.
OMIQUE adj. des 2 g. Qui
à l'astronomie.

OMIQUEMENT adv. Suivant
de l'astronomie.

O s. f. Finesse, ruse qui a pour
il.

OSSEMENT adv. Avec astuce.
OSSE, **OSSE** adj. Qui a de l'os-

OTE s. f. Ligne droite qui,
prolongée, s'approche conti-
d'une courbe, sans pouvoir
super.

OTIQUE adj. des 2 g. Qui ap-
qui a rapport à l'asymptote.

OTIS s. f. Quête, calms, tran-
fiance.

s. f. Toute espèce de désordre
faute dans le marche des ma-

OTIS adj. des 2 g. Qui appar-
rapport à l'astixie.

O s. m. Lieu où travaillent ré-
statés ou des ouvriers. | Lieu de
peintre, etc.

OTIS s. f. pl. Espèce de bureau,
sur le théâtre romain.

OTISLET s. m. Titre du pre-
de Perse.

OTISMENT s. m. Accommode-
libérateur avec ses créanciers.

OTIS v. a. Reculer les termes
ant. | Pron., Faire un accommodement
créanciers.

s. m. Celui qui ne reconnaît
su. | Adj. des 2 g. Qui nie la

ne forme qu'un seul grand feuillet. | Subst.
fém. La mer Atlantique.

ATLAS s. m. Recueil de cartes géogra-
phiques;—De planches, etc. | La première
vertèbre du cou.

ATMOSPHÈRE s. f. La masse d'air qui
environne la terre.

ATMOSPHÉRIQUE adj. des 2 g. Qui
appartient, qui a rapport à l'atmosphère.

ATOME s. m. Corps regardé comme
indivisible. | Genre de petite poussière qui
volte en l'air.

ATONIE s. f. défaut de ton, faiblesse
des organes.

ATONIQUE adj. des 2 g. Qui résulte
de l'atonie.

ATOUR s. m. Au pler., Parure des
femmes.

ATOURNER v. a. Orner, parer. (Vi.)

ATOUT s. m. Carte de la même cou-
leur que celle qui retourne.

ATRABILAIRE adj. des 2 g. et subst.
Nom donné par les anciens médecins aux
melancoliques et aux hypocondres.

ATRABILE s. f. Bile noire, melancolie.

ÂTRE s. m. L'endroit de la cheminée
où l'on fait le feu.

ATROCE adj. des 2 g. Énorme. | Qui a
beaucoup de cruauté.

ATROCEMENT adv. Avec atrocité.

ATROCITÉ s. f. Énormité. | Action très-
cruelle. | Extrême cruauté.

ATROPHIE s. f. Amaigrissement ex-
cessif.

ATROPHIÉ, **ÉE** adj. Qui est dans l'a-
trophie.

ATTABLER (S') v. pron. Se mettre à

chose à une autre. | Joindre par l'affection. | Pron., Concevoir de l'affection pour qqn.

ATTAQUABLE. adj. des 3 g. Qui peut être attaqué.

ATTAQUANT. s. m. Celui qui attaque.

ATTAQUE. s. f. Action d'attaquer. L'action par laquelle on engage le combat. | Assaut. | Fig., Agression, atteinte, insulte. | Fig., Apparition soudaine, accès subit.

ATTAQUER. v. a. Assaillir, être agresseur. | Avec le pron. pers., Offenser ouvertement qqn. | Se déclarer contre lui. | Fig., Porter atteints à qq. ch. | Ronger, détériorer.

ATTEINDRE. v. a. (*J'atteins. J'atteignais. J'atteignis. J'atteindrai. J'atteindrais. Atteins. Que j'atteigne. Que j'atteignisse. Atteignant.*) Frapper de loin avec qq. ch. | Parvenir à un terme. | Attraper en chemin. | Égaler.

ATTEINTE. s. f. Coup dont on est atteint. | Fig., L'effet de ce qui cause un mal. | Attaque de certaine maladie.

ATTELAGE. s. m. Chevaux, bœufs, etc., qui sont nécessaires pour tirer la charrue ou pour traîner des voitures.

ATTELER. v. a. Attacher des animaux de trait à une voiture, etc.

ATTELLE. s. f. Morceau de bois qu'on attache au collier des chevaux de harnais. Petite pièce de bois, etc., dont on se sert dans le traitement des fractures.

ATTENANT, ANTE. adj. Contigu.

ATTENANT. prép. Joignant, tout proche, contre. (Vi.)

ATTENDRE. v. a. Rester en un lieu où l'on compte qu'une personne viendra, qu'une chose sera apportée, amenée. | Différer ou cesser de faire une chose jusqu'à l'arrivée d'une personne, jusqu'à un certain temps. | Se joint avec les prépos. *À, Après.* | Avec la prép. *De*, Espérer, se promettre qq. ch. | *En attendant*, loc. adv. Jusqu'à tel moment. | *Loc. conj.* Jusqu'à ce que. | *Attendu*, absol., Vu, en regard à. | *Attendu que*, loc. conj. Vu que, comme, car.

ATTENDRIER. v. a. Rendre tendre et facile à manger. | Fig., Émouvoir de compassion, toucher.

ATTENDRISSANT, ANTE. adj. Qui attendrit.

ATTENDRISSÉMENT. s. m. Sentiment par lequel on s'attendrit; ou État d'une âme attendrie.

ATTENTAT. s. m. Entreprise contre les personnes ou les choses.

ATTENTATOIRE. adj. des 3 g. Qui attende.

ATTENTE. s. f. L'état de celui qui attend, ou Le temps pendant lequel on est à attendre. | L'espérance, l'opinion qu'on a conçue.

ATTENTER. v. n. Commettre un attentat.

ATTENTIF, IVE. adj. Qui a de l'attention. | Rempli de politesse.

ATTENTION. s. f. Application d'esprit à. | Soin officieux, obligé.

ATTENTIVEMENT. adv. Avec attention.

ATTÉNUANT, ANTE. adj. Qui atténue. | Qui diminue la gravité d'un crime.

ATTÉNUATION. s. f. Diminution de forces. | Diminution des charges contre un accusé.

ATTÉNUER. v. a. Diminuer les forces, l'embouppant. | Rendre moins grave.

ATTERRAGE. s. m. Proximité de la terre. | L'action d'arriver de la haute mer dans le voisinage d'une terre.

ATTERRER. v. a. Rouverser par terre. | Fig., Ruiner entièrement. | Affliger excessivement. | Arriver de la haute mer dans le voisinage d'une terre.

ATTERRIR. v. n. Prendre terre.

ATTERRISSEMENT. s. m. Amas de terre formé par la vase ou par le sable.

ATTESTATION. s. f. Certificat.

ATTESTER. v. a. Assurer, certifier. | Prendre à témoin.

ATTICISME. s. m. Forme de langage particulière au dialecte attique.

ATTICISTE. s. m. Nom des auteurs grecs qui se sont étudiés à imiter en tout le style des écrivains attiques.

ATTIÉDIR. v. a. Rendre tiède ce qui est chaud. | Fig., Diminuer la vivacité.

ATTIÉDISSEMENT. s. m. État d'une chose qui passe de la chaleur à la tiédeur.

ATTIFER. v. a. Orner, parer. Fam.

ATTIFET. s. m. Ornement de tête pour les femmes.

ATTIQUE. adj. des 3 g. Qui a rapport à la manière et au goût des anciens Athéniens. | S. m. Petit étage au-dessus de la corniche supérieure d'un édifice.

ATTIQUEMENT. adv. Dans le dialecte attique.

ATTIRAIL. s. m. coll. Grande quantité, grande diversité de choses nécessaires pour certains usages.

ATTIRANT, ANTE. adj. Qui attire.

ATTIRER. v. a. Tirer, faire venir à soi.

ATTISER. v. a. *Attiser le feu*, Approcher les tisons l'un de l'autre. | Fig., Aigrir les esprits déjà irrités.

ATTISEUR. s. m. Celui qui attise.

ATTITREUR. v. a. Donner habituellement à qqn. la préférence sur d'autres.

ATTITUDE. s. f. Position du corps. | Situation à l'égard de qqn.

ATTOUCHEMENT. s. m. Action de toucher.

ATTRACTIF, IVE. adj. Qui a la propriété d'attirer.

ATTRACTION. s. f. Action d'attirer.
ATTRACTIONNAIRE adj. et s. des 2 g.
 Nom des partisans du système de l'attraction.
ATTRAIRE. v. a. Attirer, faire venir par le moyen d'un appât.
ATTRAIT. s. m. Ce qui attire agréablement. | Au plur., Les agréments d'une femme.
ATTRAPE. s. f. Tromperie, apparence trompeuse.
ATTRAPE-LOURDAUD. s. m. Voyez **ATTRAPE-SIGAUD.**
ATTRAPE-MOUCHE. s. m. Nom donné à diverses plantes.
ATTRAPE-NIGAUD. s. m. Ruse grossière.
ATTRAPER. v. a. Prendre à une trappe, à un piège. | Fam., Prendre sur le fait. | Fig., Surprendre artificieusement, tromper. | Atteindre en courant, ou saisir au passage. | Fig., Obtenir par ruse, par adresse. | Avoir en partage. | Frapper, heurter.
ATTRAPEUR, EUSE. adj. Celui, celle qui trompe, qui obtient par séduction.
ATTRAPPOIRE. s. f. Machine pour attraper les animaux. | Fig. et fam., Tour de finesse. (Vi.)
ATTRAYANT, ANTE. adj. Qui a de l'attrait.
ATTRIBUER. v. a. Attacher, annexer, conférer qq. prérogative, etc. | Rappor-ter à.
ATTRIBUT. s. m. Ce qui est propre et particulier à un être.
ATTRIBUTIF, IVE. adj. Qui attribue.
ATTRIBUTION. s. f. Concession de prérogative. | Le droit qu'une personne a de prononcer sur certaines affaires.
ATTRISTANT, ANTE. adj. Qui attriste.
ATTRISTER. v. a. Rendre triste.
ATTRITION. s. f. L'action de deux corps durs qui s'assent par un frottement mutuel. | Regret d'avoir offensé Dieu.
ATROUPEMENT. s. m. Rassemblement tumultueux.
ATROUPER. v. a. Assembler plusieurs personnes en troupe et tumultueusement.
AU. Mot formé de à et de le.
AURADE. s. f. Concert donné en plein air, vers l'aube du jour, sous les fenêtres d'une personne.
AUBAIN. s. m. Étranger qui n'est pas naturalisé dans le pays où il demeure.
AUBAINE. s. f. Succession aux biens d'un étranger qui meurt dans un pays où il n'est pas naturalisé. | Tout avantage inespéré.
AUBE. s. f. La pointe du jour.
AUBE. s. m. Vêtement ecclésiastique.
AUBÉPINE. s. f. Arbrisseau.
AUBÈRE. adj. des 2 g. Couleur de fleur de pêcher.

AURERGE. s. f. Maison où l'on trouve à manger et à coucher en payant.
AUBERGINE. s. f. Espèce de morelle.
AUBERGISTE. s. des 2 g. Celui ou celle qui tient auberge.
AUBIER. s. m. La partie tendre et blanchâtre entre l'écorce et le corps de l'arbre.
AUBIFOIN. s. m. Plante.
AUBIN. s. m. Allure d'un cheval, qui tient de l'aubie et du galop.
AUBINER. v. n. Il se dit d'un cheval qui va l'aubie.
AUCUN, UNE. adj. Nul, pas un.
AUCUNEMENT. adv. Nullement.
AUDACE. s. f. Hardiesse excessive.
AUDACIEUSEMENT. adv. Avec audace, d'une manière insolente.
AUDACIEUX, EUSE. adj. Qui a de l'audace. | Subst., Un jeune audacieux.
AUDIENCE. s. f. Temps employé à écouter ceux qui ont à parler aux princes. | La séance dans laquelle les juges écoutent les plaidoiries. | L'assemblée de ceux à qui on donne audience, qui assistent à l'audience. | Lieu où se tient l'audience.
AUDIENCIER. adj. m. *Haissier audien-*cier, chargé d'appeler les causes dans les tribunaux.
AUDITEUR. s. m. Celui qui écoute un discours, une lecture. | Disciple. | Officier de judicature. | Fonctionnaire auprès du conseil d'État.
AUDITIF, IVE. adj. Qui appartient à l'organe de l'ouïe.
AUDITION. s. f. Action d'entendre. | L'action d'ouïr des témoins, — d'examiner un compte.
AUDITOIRE. s. m. Le lieu où une assemblée se réunit. | Le lieu où l'on plaide. | Assemblée qui écoute.
AUGE. s. f. Pierre ou pièce de bois creusée, qui sert à donner à boire et à manger aux chevaux, ou à délayer du plâtre. | Au plur., Rigoles qui servent à faire tomber l'eau sur la roue d'un moulin.
AUGÉE. s. f. Ce que peut contenir une auge de maçon.
AUGET. s. m. Sorte de petite auge où l'on met la mangeaille des oiseaux. | Petit vaisseau attaché aux roues hydrauliques. | L'extrémité de la trémie d'un moulin.
AUGMENT. s. m. *Augment de dot.* La portion des biens du mari que la loi permettait de donner à la femme survivante.
AUGMENTATIF, IVE. adj. Se dit des particules et des terminaisons, servant à augmenter le sens des noms ou des verbes.
AUGMENTATION. s. f. Accroissement.
AUGMENTER. v. a. Accroître, agrandir. | Croître en qualité, en quantité | Hausser de prix.
AUGURAL, ALE. adj. Relatif aux augures, aux présages.

AUGURE. s. m. Présage, signe par lequel on juge de l'avenir. | Celui dont la charge était d'observer le vol et le chant des oiseaux, etc.

AUGURER. v. a. Tirer une conjecture, un présage.

AUGUSTE. adj. des 2 g. Grand, imposant, digne de vénération.

AUGUSTIN, INE. s. Religieux, religieuse qui suit la règle de St-Augustin.

AUJOURD'HUI. adv. et subst. m. Le jour où l'on est. | A présent.

AULIQUE. s. f. Thèse que soutient un étudiant en théologie, lorsqu'on lui donne le bonnet de docteur. | Adj. des 2 g. Se disait D'un tribunal qui avait une juridiction universelle sur les membres de l'empire germanique.

AUMAILLES. adj. f. pl. Se disait Des bêtes à cornes, comme bœufs, vaches, taureaux.

AUMÔNE. s. f. Ce qu'on donne aux pauvres par charité.

AUMÔNER. v. a. Payer une somme au profit des pauvres, en vertu d'une condamnation judiciaire.

AUMONERIE. s. f. Charge d'aumônier.

AUMONIER, IÈRE. adj. Qui fait souvenant l'aumône aux pauvres.

AUMONIER. s. m. Ecclésiastique dont la fonction est de distribuer les aumônes. | Ecclésiastique attaché à certains corps, à certains établissements.

AUMONNIÈRE. s. f. Sorte de bourse.

AUMUSSE. s. f. Fourrure dont les chanoines, les chapelains et les chantres se couvrent qqfs. la tête.

AUNAGE. s. m. Mesurage à l'aune.

AUNAIE. s. f. Lieu planté d'aunes.

AUNE. s. f. Mesure ancienne qui a trois pieds huit poices de longueur. | Le bâton de même longueur dont on se sert pour mesurer.

AUNE. s. m. Arbre.

AUNÉE. s. f. Plante.

AUNER. v. a. Mesurer à l'aune.

AUNEUR. s. m. Officier établi pour avoir inspection sur l'aunage.

AUPARAVANT. Adv. qui marque Priorité de temps.

AUPRÈS. Prép. qui marque Le voisinage, la proximité. | Au prix, en comparaison de. | Adv.

AURÉOLE. s. f. Cercle lumineux dont les peintres entourent la tête des saints.

AURICULAIRE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'oreille. | Se dit De la confession qui se fait en secret à l'oreille du prêtre.

AURIQUE. adj. Se dit Des voiles qui ont quatre côtés sans être d'une forme carrée.

AUROCHS. s. m. Espèce de taureau sauvage.

AURONE. s. f. Espèce d'armoise.

AURORE. s. f. La lueur qui paraît dans le ciel avant que le soleil soit sur l'horizon. | *Aurore boréale*, Phénomène lumineux qui paraît qqfs. la nuit dans le ciel.

AUSCULTATION. s. f. Action de prêter l'oreille attentivement pour percevoir les sons.

AUSPICE. s. m. Manière de consulter et de connaître l'avenir.

AUSSI. adv. De même. | Encore, de plus. | C'est pourquoi, à cause de cela. | Autant, également. | Tellement, à ce point.

AUSSITÔT. adv. et prép. Sur l'heure.

AUSTER. s. m. Vent du midi.

AUSTÈRE. adj. des 2 g. Qui est rigoureux pour le corps, et qui mortifie les sens et l'esprit. | Sévère. Rude. | D'une saveur âpre et astringente.

AUSTÈREMENT. adv. Avec austérité.

AUSTÉRITÉ. s. f. Mortification des sens et de l'esprit. | Sévérité.

AUSTRAL, ALE. adj. Méridional; qui est du côté d'où souffle le vent du midi.

AUTAN. s. m. Vent du midi.

AUTANT. adv. Sert à marquer Égalité de valeur, d'étendue, etc. | D'AUTANT. loc. adv. Dans la même proportion. | D'AUTANT QUE. loc. conj. Vu, attendu que. | D'AUTANT PLUS. loc. adv. qui sert à relever l'importance d'un motif. | D'AUTANT MEUX. loc. adv. D'autant plus. | D'AUTANT MOINS. loc. adv. S'emploie dans un sens contraire à celui des deux loc. précédentes.

AUTEL. s. m. Sorte de piédestal ou de table de pierre. | L'espèce de table où l'on célèbre la messe. | Constellation.

AUTEUR. s. m. Celui qui est la première cause de qq. ch. | *Les auteurs de nos jours*, Notre père et notre mère. | Inventeur. | Celui qui a fait un ouvrage de littérature, de science ou d'art.

AUTHENTICITÉ. s. f. Qualité de ce qui est authentique.

AUTHENTIQUE. adj. des 2 g. Se dit Des actes reçus avec la solennité requise. | Certain.

AUTHENTIQUE. s. f. Nom de certains fragments de lois émanées de Justinien.

AUTHENTIQUEMENT. adv. D'une manière authentique.

AUTHENTIFIER. v. a. Rendre authentique.

AUTOCÉPHALE. s. m. Nom des évêques qui n'étaient point sujets à la juridiction des patriarches.

AUTOCHTHONNE. s. m. Désigne Les premiers habitants d'un pays. | Adj. des 2 g.

AUTOCRATE. s. m. et **AUTOCRATRICE**. s. f. Celui, celle dont la puissance ne relève d'aucune autre.

AUTOCRATIE. s. f. Gouvernement d'un seul, exercé avec une autorité absolue.

AUTO-DA-FÉ s. m. Cérémonie dans laquelle l'inquisition faisait exécuter ses jugements. Supplice du feu.

AUTOGRAPHE adj. des 2 g. et subst. s. Qui est écrit de la main de l'auteur.

AUTOMATE s. m. et adj. des 2 g. Machine qui a en soi les principes de son mouvement.

AUTOMATIQUE adj. des 2 g. Qui s'exécute sans la participation de la volonté.

AUTOMNAL, ALE adj. Qui appartient l'automne.

AUTOMNE s. m. et f. Celle des quatre saisons qui est entre l'été et l'hiver.

AUTONOME adj. des 2 g. Qui se gouverne par ses propres lois.

AUTONOMIE s. f. Liberté de se gouverner par ses propres lois.

AUTOPSIE s. f. Vision intuitive. | Inspection de toutes les parties d'un cadavre.

AUTORISATION s. f. Action par laquelle on autorise.

AUTORISER v. a. Donner autorité. | Accorder le pouvoir, la permission de dire qq. ch. | Pron., Prendre droit ou rétexte de faire qq. ch.

AUTORITÉ s. f. Pouvoir ou droit de commander, d'obliger à. | Absol., L'administration, le gouvernement. | Crédit, influence. | Le sentiment d'un auteur, ou d'un personnage important.

AUTOUR Prép. qui sert à marquer la situation de ce qui environne un objet, le mouvement de ce qui en fait le tour. | Adv. Ici autour, Dans le voisinage.

AUTOUR s. m. Oiseau de proie.

AUTOUSERIE s. f. L'art d'élever et dresser des autours.

AUTOUSIER s. m. Celui qui fait profession de dresser des autours.

AUTRE adj. des 2 g. qui marque Dissection, différence entre les personnes ou les choses. | Supérieur en mérite, plus important. | Exprime la ressemblance, l'égalité. | Absol., Une autre personne.

AUTREFOIS adv. Anciennement, jadis.

AUTREMENT adv. D'une autre façon, inon, sans quoi.

AUTRUCHE s. f. Grand oiseau.

AUTRUI s. m. Les autres personnes, prochain.

AUVENT s. m. Petit toit en saignée pour garantir de la pluie.

AUVERNAT s. m. Certain vin d'Orléans.

AUXILIAIRE adj. des 2 g. Qui aide, qui on tire du secours. | Se dit aussi Des robes.

AVACHIR (S') v. pron. Devenir lâche, ou, sans vigueur.

AVAL s. m. Souscription qu'on met au bas d'un effet de commerce

AVANT s. m. Le côté vers lequel des-

cent la rivière. | À VAU-L'EAU, loc. adv. | Prov. et fig., L'affaire est allée à vau-l'eau, Elle n'a pas réussi.

AVALAISSON ou **AVALASSE** s. f. Chute d'eau impétueuse qui vient des grosses pluies formées en torrents.

AVALANCHE s. f. Masse considérable de neige qui se détache des hautes montagnes.

AVALER v. a. Faire passer par le gosier dans l'estomac. | Croire, endurer. | Abaisser, faire descendre. | V. n. Suivre le courant de la rivière. | Pron., Pendre, descendre trop bas.

AVALEUR s. m. Celui qui a l'habitude d'avaler.

AVALOIRE s. f. Gosier. Fam. | Pièce du harnais des chevaux.

AVANCE s. f. Partie de bâtiment qui sort de l'alignement du reste du bâtiment. | L'espace de chemin qu'on a devant qq. | Ce qui se trouve déjà de fait ou de préparé. | Paiement anticipé, déboursé que l'on fait pour qq. | Première démarche pour amener une réconciliation, un traité, etc.

AVANCÉE s. f. Corps de garde avancé.

AVANCEMENT s. m. Progrès. | L'action de monter en grade. | *Avancement d'hoirie*, Ce qui se donne par avance à un héritier.

AVANCER v. a. Porter en avant. | Faire du progrès. | Payer par avance. | Payer une somme pour le compte de qq. | Pron., Aller en avant. | Prolonger en dehors. | Aller trop vite. | Approcher de son terme, de la fin.

AVANIE s. f. Vexation que les Turcs exercent envers ceux qui ne sont pas de leur religion pour en extorquer de l'argent. | Affront.

AVANT Prép. servant à marquer Priorité de temps, d'ordre et de situation. | **AVANT** adv., sert à marquer Mouvement et progrès. | Subst., La moitié de la longueur d'un bâtiment, depuis le grand mât jusqu'à la proue.

AVANT (EN) loc. adv. Au delà du lieu où l'on est. | Adv., Ensuite, après.

AVANTAGE s. m. Ce qui est utile, profitable, favorable. | Supériorité. | Absol. Un succès militaire. | Tout ce que l'on donne à qq. au delà de ce qu'il pouvait exiger ou attendre.

AVANTAGER v. a. Donner des avantages à qq.

AVANTAGEUSEMENT adv. D'une manière avantageuse.

AVANTAGEUX, EUSE adj. Qui produit de l'avantage. | Confiant, présomptueux.

AVANT-BEC s. m. Angle, éperon de chaque pile d'un pont.

AVANT-BRAS. s. m. Partie du bras depuis le coude jusqu'au poignet.

AVANT-CORPS. s. m. Tout ce qui excède le nu de l'architecture.

AVANT-COUR. s. f. Cour qui précède la cour principale.

AVANT-COUREUR. s. m. Celui qui va devant qq. et qui en annonce l'arrivée. | Tout ce qui annonce qq. ch.

AVANT-COUBRIÈRE. s. f. Celle qui précède.

AVANT-DERNIER, IÈRE. adj. et subst. Pénultième.

AVANT-GARDE. s. f. La partie d'une armée qui marche la première.

AVANT-GOÛT. s. m. Le goût qu'on a par avance de qq. ch. d'agréable.

AVANT-HIER. adv. L'avant-veille du jour où l'on est.

AVANT-MAIN. s. m. Coup poussé du devant de la raquette ou du battoir. | La partie antérieure du cheval.

AVANT-PÊCHE. s. f. Espèce de pêche.

AVANT-PORT. s. m. Entrée d'un grand port, en dehors de son enceinte.

AVANT-POSTE. s. m. Un poste avancé.

AVANT-PROPOS. s. m. Discours qui se met à la tête d'un livre.

AVANT-QUART. s. m. Coup que qq. horloges sonnent avant l'heure, etc.

AVANT-SCÈNE. s. f. La partie du théâtre qui est en avant des décorations.

AVANT-TOIT. s. m. Toit en saillie.

AVANT-TRAIN. s. m. Le train qui comprend les deux roues de devant et le timon. | Les jambes de devant et le poitrail d'un cheval.

AVANT-VEILLE. s. f. Le jour qui est immédiatement avant la veille.

AVARE. adj. des 3 g. et subst. Qui a un attachement excessif pour l'argent.

AVARICE. s. f. Attachement excessif à l'argent.

AVARICIEUX, EUSE. adj. et subst. Qui est avare. Fam. (Vi.)

AVARIE. s. f. Dommage arrivé à un bâtiment, ou aux marchandises dont il est chargé.

AVARIÉ, ÉE. adj. Endommagé par avarie.

À VAU-L'EAU. loc. adv. *V. AVAL.*

AVÉ, ou AVÉ MARIA. s. m. La prière que l'on adresse à la Vierge.

AVEC. prép. Ensemble, conjointement. | Contre. | Malgré, sauf.

AVEINDRE. v. a. Tirer une chose hors du lieu où on l'avait placée.

AVELANÈDE. s. f. Godet qui entoure la base de certaines espèces de glands.

AVELINE. s. f. Espèce de moisette.

AVELNIER. s. m. Arbre.

AVÉNAGE. s. m. Redevance en avoine. (Vi.)

AVENANT, ANTE. adj. Qui a bon air et bonne grâce. | À L'AVENANT. loc. adv. et fam. À proportion.

AVÈNEMENT. s. m. Venue, arrivée. | L'élévation à une dignité suprême.

AVENIR. v. n. et imp. Arriver par accident.

AVENIR. s. m. Le temps futur. | L'état de fortune que l'on peut espérer. | À L'AVENIR. loc. adv. Désormais.

AVENIR. s. m. Somme d'une autre partie d'une partie à l'avoué d'une autre partie.

AVENT. s. m. Le temps destiné par l'Église catholique pour se préparer à la fête de Noël.

AVEUTURE. s. f. Ce qui arrive d'inopiné, d'extraordinaire à qq. | Entreprise extraordinaire, hasardeuse. | Au plur., Titre de certains ouvrages. | Hasard. | À L'AVEUTURE. loc. adv. Au hasard, sans dessein. | D'AVEUTURE, PAR AVEUTURE. loc. adv. et fam. Par hasard.

AVEUTUREUR. v. a. Hasarder, mettre à l'aveuture.

AVEUTUREUX, EUSE. adj. Qui s'aveuture, qui hasarde.

AVEUTUREUR. s. m. Celui qui aime les aventures extraordinaires, les entreprises hasardeuses. | S. m. et f. Personne qui est sans état, et qui vit d'intrigues.

AVEUTUREINE. s. f. Pierre jaune ou brune semée de points brillants, dorés ou argentins.

AVENUE. s. f. Chemin par lequel on arrive en qq. lieu. | Allée plantée d'arbres.

AVÉRER. v. a. S'assurer et faire voir qu'une chose est vraie.

AVENSE. s. f. Pluie subite et abondante. Fam. | À VENSE. loc. adv.

AVERSION. s. f. Haine, répugnance extrême.

AVERTIN. s. m. Maladie d'esprit qui rend opiniâtre, furieux.

AVERTIR. v. a. Donner avis; instruire.

AVERTISSEMENT. s. m. Avis qu'on donne à qq. de qq. ch. | Le titre qu'on donne à une petite préface.

AVEU. s. m. Déclaration par laquelle on avoue avoir fait ou dit qq. ch. | Témoignage qu'on rend de ce qu'un autre a dit ou fait. | Approbation. | *Homme sans aveu.* Vagabond.

AVEUER ou AVUER. v. a. Garder à vue, suivre de l'œil.

AVEUGLE. adj. des 3 g. Qui est privé de l'usage de la vue. | Se dit Des passions, etc., qui privent de lumières, de jugement. | Subst. | À L'AVEUGLE, EN AVEUGLE. loc. adv. À la manière d'un aveugle.

AVEUGLEMENT. s. m. Privation du sens de la vue. | Le trouble de la raison.

AVEUGLEMENT. adv. Sans réflexion.

AVEUGLER. v. a. Rendre aveugle. |

Eblouir. | Fig., Ôter l'usage de la raison.
AVEUGLETTE (À L'). loc. adv. À tâtons.

AVIDE adj. des 2 g. Qui désire qq. ch. avec beaucoup d'ardeur.

AVIDEMENT adv. Avec avidité.

AVIDITÉ s. f. Désir ardent et insatiable.

AVILIR v. a. Rendre abject | Dégrader.

AVILISSANT, **ANTE** adj. Qui avilit.

AVILISSEMENT s. m. L'état d'une personne ou d'une chose avilie.

AVINER v. a. Iubiber de vin.

AVIRON s. m. Rame.

AVIS s. m. Opinion, sentiment. | Opinion et suffrage de chaque juge. | Instruction, conseil. | Avertissement. | Se dit des nouvelles qu'on mande ou qu'on reçoit.

AVISÉ, **ÉE** adj. Prudent, circonspect. | Subst.

AVISER v. a. Donner avis. | Fam., Apercevoir d'assez loin. | Faire réflexion, faire attention. | Pron., Penser, porter son attention sur qq. ch. | S'imaginer qq. ch., trouver qq. ch.

AVISO s. m. Petit bâtiment de guerre.

AVITAILLEMENT s. m. Approvisionnement de vivres dans une place.

AVITAILLER v. a. Mettre des vivres dans une place ou dans un vaisseau.

AVIVER v. a. Donner de la vivacité, de l'éclat.

AVIVES s. f. pl. Sortes de glandes qui sont à la gorge des chevaux.

AVOCASSER v. n. Faire la profession d'avocat. Fam.

AVOCAT s. m. Celui qui fait profession de défendre des causes en justice. | *Avocat-général*, *Avocat du roi*, Membres du ministère public. | Fig., **AVOCAT**, **ÈTE**. Celui, celle qui intercede pour un autre.

AVOINE s. f. Plante. | Le grain même de cette plante.

AVOIR v. a. (*J'ai, tu as, il a; nous avons, vous avez, ils ont. J'avais, j'eus, j'aurais, j'aurais eu, j'avais eu, j'aurais eu. Aye ou aie, ayez. Que j'aye ou que j'aie, que tu ayes ou que tu aies, qu'il aie; que nous ayons, qu'ils aient ou qu'ils aient. Que j'eusse, que j'aye eu, ou que j'aie eu. Que j'eusse eu. Ayant. Ayant eu.* On écrit génér., *Aie, que j'aie, etc.*) Posséder de qq. manière que ce soit, être en jouissance de qq. ch. | Sert à caractériser, à modifier, etc. | Se procurer, obtenir. | Impers., *Être*, et se joint avec *y*. *Il y a un an.* | V. auxiliaire, sert à former les préterits des autres verbes.

AVOIR s. m. Ce qu'on possède de bien. | La partie d'un compte.

AVOISINER v. a. Être proche, voisin.

AVORTEMENT s. m. Action d'avorter.

AVORTER v. n. Accoucher avant terme,

surtout par des moyens criminels. | Rester sans exécution.

AVORTON s. m. Fœtus sorti avant terme. | Animal fort au-dessous de la grandeur naturelle. | Fig., Fait avec trop de précipitation.

AVOUE s. m. Officier de justice.

AVOUEUR v. a. Confesser et reconnaître qu'une chose est ou n'est pas. | Approuver, ratifier.

AVOYER s. m. Titre du premier magistrat, dans qq. cantons suisses.

AVRIL s. m. 4^e mois de l'année grégorienne.

AXE s. m. Ligne droite qui passe par le centre d'un globe, et sur laquelle il tourne. | La ligne qu'on suppose passer par le centre de la terre.

AXILLAIRE adj. des 2 g. Qui appartient à l'aisselle.

AXIOME s. m. Vérité évidente par elle-même.

AXONGE s. f. Graisse plus molle que le lard et le suif.

AYAN s. m. En Turquie, officier chargé de veiller à la sûreté des particuliers.

AYANT adj. verbal. *Ayant cause*, Celui auquel des droits ont été transmis. | *Ayant droit*, Celui qui a droit à qq. ch.

AZAMOGLAN s. m. Enfant étranger, chargé dans le sérail des fonctions les plus basses.

AZEDARAC s. m. Arbre.

AZEROLE s. f. Petit fruit aigret.

AZEROLIER s. m. Arbre.

AZIMUT s. m. L'angle compris entre le méridien d'un lieu et un cercle vertical.

AZIMUTAL, **ALE** adj. Qui représente ou qui mesure les azimuts.

AZOTE s. m. Gaz qui entre dans la composition de l'air atmosphérique.

AZUR s. m. Verre coloré en bleu par l'oxyde de cobalt, et réduit en poudre. | Bleu clair, comme celui de l'azur. | *Pierre d'azur*, Nom du lapis-lazuli.

AZURÉ, **ÉE** adj. Qui est de couleur d'azur.

AZYME adj. Sans levain. | Subst. plur., *La fête des azymes*.

B.

B. subst. masc. Prov. et fam., *Être marqué au B*, Être borgne, bigle, bossu ou boiteux.

BABA s. m. Sorte de pâtisserie.

BABEL s. f. *Tour de Babel*, Assemblée où tout le monde parle à la fois et sans s'entendre.

BABEURRE s. m. Liqueur séreuse que l'on laisse le lait quand sa partie grasse est convertie en beurre.

BABIL. s. m. Abondance excessive de paroles inutiles.

BABILLAGE. s. m. Action de babiller.

BABILLARD, ARDE. adj. et subst. Qui aime à caqueter.

BABILLEMENT. s. m. Action de parler beaucoup et avec volubilité.

BABILLER. v. n. Parler beaucoup à propos de rien.

BABINE. s. f. Lèvre pendante de certains animaux.

BABIOLE. s. f. Jouet d'enfants.

BÂBORD. s. m. Le côté gauche d'un bâtiment, en partant de la poupe.

BABOUCHE. s. f. Pantoufle.

BABOUIN. s. m. Singe. | Fig. et fam., Un enfant badin et étourdi; *fém.*, *Babouine*.

BAC. s. m. Grand bateau plat.

BACCALAUURÉAT. s. m. Le premier degré qu'on prend dans une faculté, et qui donne le titre de bachelier.

BACCHANAL. s. m. Grand bruit, tapage. Fam.

BACCHANALE. s. f. Au plur., Fêtes religieuses des anciens en l'honneur de Bacchus. | La représentation d'une danse de bacchantes et de satyres. | Danse bruyante et tumultueuse.

BACCHANTE. s. f. Prêtresse de Bacchus qui célébrait la fête des Bacchantes. | Fig., Femme sans retenue.

BACCIFÈRE. adj. des 2 g. Se dit Des plantes qui portent des baies.

BACHA. s. m. *P. PACHA.*

BÂCHE. s. f. Grosse toile dont on couvre les charrettes, etc. | Grande caisse vitrée dans laquelle les jardiniers mettent les plantes à l'abri du froid.

BACHELETTE. s. f. Jeune fille d'une figure gracieuse. (Vi.)

BACHELIER. s. m. Celui qui est promu au baccalauréat.

BÂCHER. v. a. Couvrir d'une bâche.

BACHIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à Bacchus.

BACHOT. s. m. Petit bateau.

BACHOTEUR. s. m. Batelier qui conduit un bachot.

BACILE. s. m. Plante.

BÂCLER. v. a. Fermer une porte ou une fenêtre par derrière, avec une barre. | *Bâcler un bateau*, Le mettre dans un lieu commode du port, pour la charge et la décharge des marchandises. | Fig. et fam., Expédier un travail à la hâte.

BADAUD, AUDE. s. Celui, celle qui passe son temps à regarder niaisement tout ce qui lui semble extraordinaire ou nouveau. Fam.

BADAUDER. v. n. Perdre le temps à regarder avec une curiosité niaise tout ce qui semble extraordinaire ou nouveau. Fam.

BADAUDERIE. s. f. Action ou pro-

pos de badand; puérité, niaiserie. Fam.

BADERNE. s. f. Grosse tresse de trois à cinq torons.

BADIANE. s. f. Genre de plantes.

BADIGEON. s. m. Couleur en détrempe dont on peint les maisons.

BADIGEONNAGE. s. m. Action de badigeonner, ou L'ouvrage de celui qui a badigeonné.

BADIGEONNER. v. a. Peindre une muraille avec du badigeon.

BADIGEONNEUR. s. m. Celui dont le métier est de badigeonner.

BADIN, INE. adj. et s. Folâtre, enjoué.

BADINAGE. s. m. Action de badiner.

BADINANT. s. m. Cheval surnuméraire dans un attelage. (Vi.)

BADINE. s. f. Baguette mince et souple.

BADINER. v. n. Agir, parler ou écrire d'une manière enjouée.

BADINERIE. s. f. Ce qu'on fait ou ce qu'on dit dans l'intention de badiner. Fam.

BAFOUER. v. a. Traiter avec une moquerie outrageante ou dédaigneuse.

BAFRE. s. f. Repas abondant.

BAFRER. v. n. Manger avidement et avec excès.

BAFREUR. s. m. Celui qui a l'habitude de manger avec excès et glotonnerie.

BAGAGE. s. m. Équipage de ceux qui sont en voyage ou à la guerre. | Fig. et fam., *Plier bagage*, Déloger furtivement, Mourir.

BAGARRE. s. f. Tumulte, grand bruit.

BAGASSE. s. f. Canne à sucre qu'on a passée par le moulin. | Tige de la plante qui fournit l'indigo quand on la retire de la cuve.

BAGASSE. s. f. Femme de mauvaise vie. (Vi.)

BAGATELLE. s. f. Chose de peu de prix et peu nécessaire.

BAGNE. s. m. Lieu où l'on tient des forçats à la chaîne.

BAGUE. s. f. Anneau que l'on met au doigt.

BAGUENAUDE. s. f. Fruit du baguenaudier.

BAGUENAUDEUR. v. n. S'amuser à des choses vaines et frivoles. Fam.

BAGUENAUDIER. s. m. Genre de plantes.

BAGUENAUDIER. s. m. Celui qui baguenaude. Fam.

BAGUER. v. a. Arranger les plis d'un habit, d'une robe, etc., et les arrêter avec du fil ou de la soie.

BAGUES. s. f. pl. Bagages.

BAGUETTE. s. f. Verge, bâton fort menu. | Petite moulure ronde.

BAGUIER. s. m. Petit coffret pour serrer des bagues.

BAH. interj. fam. qui marque l'étonnement, le doute, l'insouciance, etc.

BAI

BAHUT. s. m. Sorte de coffre. (Vi.)
BAHUTIER. s. m. Artisan qui fait des coffres et des malles.
BAI, IE. adj. Qui est d'un rouge brun. | Subst. masc. *Bai brun.*
BAIE. s. f. Petit golfe dont l'entrée a moins de largeur que le milieu. | Ouverture qu'on pratique dans un mur.
BAIE. s. f. Tromperie qu'on fait à qq. pour se divertir.
BAIE. s. f. Petit fruit mou et charnu.
BAIGNER. v. a. Faire prendre un bain. | Mouiller, arroser. | V. n. Être entièrement plongé et trempé dans un liquide.
BAIGNEUR, EUSE. s. Celui, celle qui se baigne. | Celui, celle qui tient des bains publics.
BAIGNOIRE. s. f. Vaisseau de métal, etc., dans lequel on prend des bains.
BAIL. s. m. Contrat par lequel on donne à qq. la jouissance d'une chose.
BAILE. s. m. Titre qu'on donnait à l'ambassadeur de Venise près la Porte.
BAILLE. s. f. Demi-futaillé à un fond et en forme de baquet.
BAILLEMENT. s. m. Action de bâiller. | L'effet que produit la rencontre de certaines voyelles.
BAILLER. v. n. Faire involontairement, et en écartant les mâchoires, une inspiration lente et profonde. | Fig., S'entr'ouvrir, être mal joint.
BAILLER. v. a. Donner, livrer. (Vi.)
BAILLERESSE. s. f. Celle qui baille à ferme. (Inus.)
BAILLET. adj. m. Il se dit d'un cheval qui a le poil roux tirant sur le blanc.
BAILLEUL. s. m. Celui qui fait profession de remettre les membres démis. (Vi.)
BAILLEUR. s. m. Celui qui bâille, qui est sujet à bâiller souvent.
BAILLEUR. s. m. Celui qui baille à ferme ou à loyer.
BAILLI. s. m. Officier royal d'épée. | Officier de robe longue. | Dans l'ordre de Malte, Chevalier revêtu d'une dignité qui le met au-dessus des commandeurs. | En Allemagne et en Suisse, Magistrat.
BAILLIAGE. s. m. Tribunal composé de juges qui rendaient la justice au nom du bailli. | L'étendue de pays qui était sous la juridiction d'un bailli.
BAILLIAGER, ÈRE. adj. Qui est propre à un bailliage.
BAILLIVE. s. f. La femme d'un bailli.
BAILLON. s. m. Morceau de bois, de fer, etc., qu'on met de force entre les mâchoires d'une personne, ou dans la gueule d'un animal.
BAILLONNER. v. a. Mettre un bâillon.
BAIN. s. m. Immersion et séjour du

BAL

corps dans qq. fluide. Le liquide dans lequel on se plonge. | Une baignoire. | Au plur., L'appartement destiné pour se baigner. | Établissement public où l'on prend des bains. | *Bain-marie*, Eau chaude.
BAIONNETTE. s. f. Arme pointue qui s'ajuste au bout du fusil.
BAIOQUE. s. f. Petite monnaie des États romains.
BAIRAM ou BEIRAM. s. m. Fête solennelle chez les Turcs.
BAISEMAIN. s. m. Hommage que le vassal rendait au seigneur du fief. | Cérémonie usitée dans qq. cours. | Au plur., Civilités, recommandations.
BAISEMENT. s. m. Action de baiser.
BAISER. v. a. Appliquer sa bouche sur le visage, sur les lèvres d'une personne, sur qq. ch. | Fig. et fam., Se dit Des choses qui sont en contact.
BAISER. s. m. Action de celui qui baise.
BAISEUR, EUSE. adj. Celui, celle qui se plaît à baiser. Fam.
BAISOTTER. v. a. Diminutif et fréquentatif de *Baiser*. Fam.
BAISSE. s. f. Diminution de prix, de valeur.
BAISSER. v. a. Abaisser, mettre plus bas. | Rendre plus bas. | Pron., S'abaisser. | Aller en diminuant de hauteur. | Fig., Diminuer, S'affaiblir. | *TÊTE BAISSÉE* s. loc. adv. et fig. Se dit De ceux qui s'exposent au péril audacieusement.
BAISSIÈRE. s. f. Le reste du vin quand il approche de la lie.
BAISURE. s. f. L'endroit par lequel un pain en a touché un autre dans le four.
BAJOIRE. s. f. Médaille ou monnaie empreinte de deux têtes affrontées ou superposées. (Vi.)
BAJOUE. s. f. Partie de la tête du cochon qui s'étend depuis l'œil jusqu'à la mâchoire.
BAL. s. m. Assemblée où l'on danse.
BALADIN. s. m. Un danseur de théâtre. Un farceur de place.
BALADINAGE. s. m. Plaisanterie bouffonne et de mauvais goût. Fam.
BALAFRE. s. f. Blessure longue, faite au visage par une arme tranchante. | La cicatrice qui reste.
BALAFRER. v. a. Blessier en faisant une balafre.
BALAI. s. m. Ustensile qui sert à nettoyer, à pousser les ordures hors du lieu où elles sont.
BALAIS. adj. m. *Rubis balais.* Sorte de rubis de couleur de vin paillet.
BALANCE. s. f. Instrument dont on se sert pour peser, composé de deux bassins suspendus à un fleau. | Le chiffre qui représente la différence de compte entre le débiteur et le créancier. | L'action d'arrêter

les écritures d'une maison de commerce. | Constellation.

BALANCÉ. s. m. Pas de danse.

BALANCELLE. s. f. Embarcation napolitaine.

BALANCEMENT. s. m. Mouvement par lequel un corps penche alternativement d'un côté et de l'autre.

BALANCER. v. a. Tenir en équilibre. | Mouvoir un corps de manière qu'il penche tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. | Compenser une chose par une autre. | V. n. Hériter.

BALANCIER. s. m. Pièce qui sert à régler le mouvement général de toutes les pièces d'une machine. | Machine avec laquelle on frappe les monnaies et les médailles. | Long bâton qui sert aux danseurs de corde.

BALANCIER. s. m. Artisan qui fait et vend des poids et des balances.

BALANCINE. s. f. Cordage qui soutient une vergue.

BALANÇOIRE. s. f. Pièce de bois mise en équilibre sur un point d'appui élevé, et sur laquelle se balancent deux personnes placées aux deux bouts. | Escarpolette.

BALANDRAN ou BALANDRAS. s. m. Espèce de manteau. (Vi.)

BALANDRE. s. f. Sorte de bâtiment de mer.

BALAUSTE. s. f. Fleur desséchée du grenadier.

BALAUSTIER. s. m. Nom du grenadier sauvage.

BALAYAGE. s. m. Action de balayer.

BALAYER. v. a. (Se conj. c. PAVAN.) Nettoyer un lieu. | Ôter les ordures ou autre chose avec le balai.

BALAYEUR, EUSE. s. Celui, celle qui balaye.

BALAYURES. s. f. pl. Les ordures qui ont été amassées avec le balai.

BALBUTIEMENT. s. m. Action de balbutier.

BALBUTIER. v. n. Articuler imparfaitement les mots, hésiter en parlant. | Fig., Parler sur qq. sujet confusément.

BALCON. s. m. Saillie sur la façade d'un bâtiment. | Ouvrage de serrurerie qu'on met à une fenêtre.

BALDAQUIN. s. m. Ouvrage qui sert de couronnement à un trône, à un autel. | Sorte de dais qu'on suspend au-dessus d'un lit.

BALEINE. s. f. Mammifère de l'ordre des Cétacés, le plus grand des animaux, qui a la forme extérieure d'un poisson. | Faimon de la baleine, dont on fait la monture des parapluies, etc. | *La Baleine*, Constellation.

BALEINÉ, ÉE. adj. Garni de baleine.

BALEINEAU. s. m. Le petit de la baleine.

BALEINIER. s. m. et adj. Navire équipé pour faire la pêche de la baleine.

BALENAS. s. m. Le membre génital de la baleine mâle.

BALÈVRE. s. f. Lèvre inférieure. (Vi.) | L'excédant d'une pierre sur une autre, près d'un joint, dans la douelle d'une voûte ou dans le pavement d'un mur.

BALL. s. m. *V. PAIS.*

BALISAGE. s. m. Action de baliser.

BALISE. s. f. Fruit de balisier.

BALISE. s. f. Perche, etc., surmontée d'un petit baril, qu'on plante à l'entrée des ports, etc., pour indiquer les endroits où il y a du péril. | L'espace qu'on laisse le long des rivières pour le halage des bateaux.

BALISER. v. a. Indiquer par des balises les hauts-fonds et les passes.

BALISEUR. s. m. Celui qui veille à ce que les riverains laissent un certain espace sur le bord des rivières pour le chemin de halage.

BALISIER. s. m. Genre de plantes.

BALISTE. s. f. Machine de guerre qui servait à lancer des traits, des pierres, etc. | Genre de poissons.

BALISTIQUE. s. f. Art de calculer le jet des projectiles.

BALIVAGE. s. m. Choix et marque des baliveaux.

BALIVEAU. s. m. Arbre qu'on réserve, lors de la coupe d'un bois taillis.

BALIVERNÉ. s. f. Sornette, occupation futile. Fam.

BALIVERNER. v. n. S'occuper de balivernes. Fam.

BALLADE. s. f. Ancienne poésie française.

BALLANT. adj. m. *Aller les bras ballants*, Marcher en laissant aller ses bras suivant le mouvement de son corps.

BALLE. s. f. Petite pelote ronde, faite de matière élastique, recouverte de drap ou de peau, et servant à jouer à la paume. | Petite boule de plomb dont on charge certaines armes à feu.

BALLE. s. f. Gros paquet de marchandises, lié de cordes, et enveloppé de grosse toile.

BALLE. s. f. Instrument avec lequel on applique l'encre sur les caractères.

BALLE. s. f. L'espèce de calice qui renferme les organes sexuels des graminées.

BALLER. v. n. Danser. (Vi.)

BALLET. s. m. Danse figurée, exécutée par plusieurs personnes sur un théâtre. | Pièce de théâtre où l'action n'est représentée que par les gestes et les attitudes des danseurs.

BALLON. s. m. Vessie enflée d'air, et recouverte de cuir, dont on se sert pour jouer, en se la renvoyant avec le poing.

BALLONNÉ, ÉE. adj. Gonflé comme un ballon.

BALLONNEMENT. s. m. État de l'abdomen lorsqu'il est ballonné.

BALLONNIER. s. m. Celui qui fait, qui ballonne à jouer.

BALLE. s. m. Petite balle de marchand.

BALLOT. s. m. Petit ballot.

BALLOTTAGE. s. f. Saut dans lequel on présente les fers des pieds de cheval.

BALLOTTER. s. m. Action de ballotter.

BALLOTTE. s. f. Petite balle dont on se sert pour donner des suffrages ou pour tirer au sort. (Vi.)

LOTTE. s. f. Plante.

LOTTEMENT. s. m. Action de ballotter.

LOTTER. v. a. Agiter en divers sens contraires. | Se servir de ballotter pour donner les suffrages ou pour tirer au sort. (Vi.) | Aller au scrutin pour lequel l'emportera de deux candidats.

MURD, OURDE. s. Se dit fam. d'une personne grossière et stupide.

MURDISSE. s. f. Chose faite ou dite à l'insu, ou mal à propos.

MURMURE. s. m. F. BAUMIER.

MURMURE. s. f. Plante.

MURMURE. adj. des 2 g. et subst. Qualité analogue à celle du baume.

MURMURE. s. f. Plante.

MURMURE. s. f. Rangées de balustrades sur une tablette d'appui. | Toute clôture est à jour et à hauteur d'appui.

MURMURE. s. m. Sorte de petit pilier. | Un assemblage de plusieurs balustrades servant de clôture.

MURMURE. v. a. Entourer d'une balustrade.

MURMURE. adj. m. Se dit d'un cheval bai, qui a des marques blanches sur le corps.

MURMURE. s. f. Marque blanche sur le front d'un cheval.

MURMURE. s. m. Petit garçon. Fam.

BOCHADE. s. f. Genre de peinture pour objet la nature commune et réaliste. | Tableau de ce genre.

BOCHE. s. f. Marionnette plus grande que les marionnettes ordinaires. | Boche mal faite et de petite taille. | Par plaisanterie même de débauche.

BOCHE. s. f. Jeune tige de bambou, qui fait des cannes.

BOCHEUR, EUSE. s. Celui, celle qui a l'habitude de faire des bamboches.

BOU. s. m. Espèce de roseau. | La tige de roseau de bambou.

BOULE. s. m. Mandement public, pour

ordonner ou défendre qq. ch. ; pour avertir. | *Le ban et l'arrière-ban*, La division en deux classes de la population virile d'un pays. | Exil, bannissement.

BANAL, ALE. adj. Fig., Qui est à la disposition de tout le monde. | Qui est extrêmement commun, trivial.

BANALITÉ. s. f. Droit qu'avait un seigneur d'assujettir ses vassaux à moudre à son moulin.

BANANE. s. f. Fruit du bananier.

BANANIER. s. m. Genre de plantes.

BANC. s. m. Long siège où plusieurs personnes peuvent s'asseoir ensemble. | Roche d'une certaine étendue, cachée sous l'eau, ou Grand amas de sable. | *Banc de pierre*, Chaque assise naturelle de pierre, dans une carrière.

BANGAL, ALE. adj. et subst. Qui a les jambes tortues.

BANCO. adj. Sert à distinguer les valeurs en banque des valeurs courantes.

BANCROCHE. adj. et s. des 2 g. Bancal ; Rachitique. Fam.

BANDAGE. s. m. Application méthodique des pièces destinées à maintenir un appareil sur une partie du corps. | La bande même dont on entoure quelque partie du corps. | Bande de fer ou d'autre métal.

BANDAGISTE. s. m. Ouvrier qui fait les bandages.

BANDE. s. f. Lien plat et large, pour envelopper qq. ch. | Morceau d'étoffe qui a plus de longueur que de largeur. | Chose plus longue que large. | Côté intérieur d'un billard, qui est remboursé.

BANDE. s. f. Troupe, compagnie. | Parti, ligue.

BANDEAU. s. m. Bande qui sert à ceindre le front et la tête. | Morceau d'étoffe qu'on met sur les yeux de qq. pour l'empêcher de voir.

BANDELETTE. s. f. Petite bande. | Petite bande dont les prêtres païens se ceignaient le front, ou qui servait à orner les victimes.

BANDER. v. a. Lier et serrer avec une bande. | Mettre un bandeau sur les yeux. | Tendre qq. ch. avec effort. | Poser les pierres d'une voûte. | V. n. Être tendu.

BANDEREAU. s. m. Cordon qui sert à porter une trompette en bandoulière.

BANDEROLE. s. f. Petit étendard que l'on met pour ornement à diverses choses. | Espèce de baudrier auquel est attachée la giberne d'un soldat. | La bretelle d'un fusil.

BANDIÈRE. s. f. Bannière, pavois. (Vi.)

BANDIT. s. m. Malfaiteur vagabond. Homme sans aveu.

BANDOULIER. s. m. Brigand qui vole dans les montagnes.

BANDOULIÈRE. s. f. Large bande de

cuir qui passait de l'épaule gauche sous le bras droit. | Large baudrier de cuir ou d'étoffe.

BANDURE. s. f. Plante.

BANIANS. s. m. pl. Idolâtres des Indes orientales.

BANLIEUE. s. f. Une certaine étendue de pays qui est autour d'une ville, et qui en dépend.

BANNE. s. f. Grosse toile servant à couvrir les marchandises qui sont dans les bateaux, etc. | Grosse toile qu'on tend sur un bateau, pour se garantir de la chaleur ou de la pluie. | Tente. | Grande manne.

BANNEAU. s. m. *V. l'art. précédent.*

BANNER. v. n. Couvrir qq. ch. avec une banne.

BANNERET. adj. m. et subst. Qui a asses de vaisaux pour en former une compagnie et pour lever bannière.

BANNETON. s. m. Coffre percé qui sert à conserver le poisson dans l'eau.

BANNETTE. s. f. *V. BARRIS.*

BANNIÈRE. s. f. Étendard. L'enseigne que le seigneur de fief avait droit de porter à la guerre. | Fig. et fam., Parti. | Pavillon. | Sorte d'étendard que l'on porte aux processions.

BANNIR. v. a. Condamner une personne à sortir d'un pays. | Expulser, éloigner, exclure. | *BANNI*. subst.

BANNISSABLE. adj. des 2 g. Qui doit être banni.

BANNISSEMENT. s. m. Peine infamante qui consiste à être banni.

BANQUE. s. f. Commerce qui consiste à ouvrir des crédits, à recevoir des fonds, à échanger des effets, etc. | Caisse commune, ou publique, où les particuliers déposent leur argent. | Jeu où une seule personne joue contre plusieurs; La somme que celui qui tient le jeu a devant soi.

BANQUEROUTE. s. f. Cessation de paiement et de commerce de la part d'un négociant.

BANQUEROUTIER, **ÈRE**. s. Celui, celle qui fait banqueroute.

BANQUET. s. m. Festin, repas magnifique.

BANQUETER. v. n. Faire bonne chère. Fam.

BANQUETTE. s. f. Banc rembourré, sans dossier. | Petite élévation ou large degré de pierre, etc., sur lequel on monte pour tirer par-dessus le parapet d'un bastion ou le revers d'une tranchée. | Petit chemin pour les piétons. | L'appui d'une fenêtre. | Palissade taillée à hauteur d'appui.

BANQUIER. s. m. Celui qui fait le commerce de banque. | Celui qui tient le jeu contre tous ceux qui veulent jouer avec lui.

BANQUISE. s. f. Amas considérable de glaces flottantes.

BANS. s. m. pl. Lits de chiens.

BANVIN. s. m. Droit qu'avait un seigneur de vendre le vin de son cru, à l'exclusion de tout autre, dans sa paroisse.

BAOBAB. s. m. Arbre.

BAPTÊME. s. m. Celui des sept sacrements de l'Église par lequel on est fait chrétien.

BAPTISER. v. a. Conférer le baptême. | Fig. et fam., *Baptiser son vin*, Y mettre de l'eau.

BAPTISMAL, **ALE**. adj. Qui appartient au baptême.

BAPTISTAIRE. adj. m. *Registre baptistaire*, Le registre où l'on inscrit les noms de ceux qu'on baptise. | *Extrait baptistaire*, Extrait de ce registre.

BAPTISTÈRE. s. m. Petit édifice bâti auprès des cathédrales pour y administrer le baptême.

BAQUET. s. m. Petit cuvier de bois.

BARAGOUIN. s. m. Langage corrompu. | Langue qu'on n'entend pas. Fam.

BARAGOUINAGE. s. m. Manière de parler qui rend ce qu'une personne dit peu facile à comprendre.

BARAGOUINER. v. n. Altérer les mots d'une langue en parlant. | V. act. Mal articuler.

BARAGOUINEUR, **EUSE**. s. Celui, celle qui baragouine.

BARAQUE. s. f. Hutte que font les soldats pour se mettre à couvert. | Mauvaise échoppe de bois.

BARAQUER. v. a. et pron. Faire des barques.

BARATERIE. s. f. Fraude commise dans un équipage, au préjudice soit des armateurs, soit des assureurs.

BARATTE. s. f. Appareil dont on se sert pour battre le beurre.

BARATTER. v. a. Agiter du lait dans une baratte pour faire du beurre.

BARBACANE. s. f. Petite ouverture verticale pratiquée dans les murs des châteaux et des forteresses. | Ouverture au mur d'une terrasse pour l'écoulement des eaux.

BARBARE. adj. des 2 g. Cruel, inhumain. | Fig., Sauvage, grossier. | Contraire à l'usage ou à l'analogie. | Subst., Cruel, inhumain. | Homme grossier, ignorant.

BARBAREMENT. adv. D'une façon barbare.

BARBARESQUE. adj. des 2 g. Qui appartient aux peuples de Barbarie. | Subst., Ces peuples mêmes.

BARBARIE. s. f. Cruauté, inhumanité. | Manque de civilisation.

BARBARISME. s. m. Faute de langage.

BARBE. s. f. Poil du menton et des

joues. | Longs poils de certains animaux. | *Barbe-de-capucin*, Chicorée sauvage étio-
lée. | *Barbe-de-moine*, Plante parasite, nom.
autr. *Cuscuta*. | *Barbe-de-Jupiter*, Petit ar-
brisseau. | *Barbe-de-boue*, Salsifis sauvage. |
Barbe-de-chèvre, Espèce de spirée. | *Barbe-
de-renard*, Espèce d'astragale épineux. | Au
plur., Bandes de toile ou de dentelle qui
pendent à certaines coiffures de femmes.

BARBE, s. m. et adj. des 2 g. Cheval
de Barbarie.

BARBEAU, s. m. Poisson d'eau douce.
| Plante. | *Bleu barbeau*, Espèce de bleu
clair.

BARBELÉ, ÉE. adj. Qui est garni de
dents ou de pointes.

BARBEMIE, s. f. L'art de raser et de
coiffer. (Vi.) | Lieu où l'on faisait la barbe.

BARBET, ETE. s. et adj. Chien à poil
long et frisé, qui va à l'eau.

BARBETTE, s. f. et adj. Batterie d'ou
l'on tire le canon à découvert.

BARBEYER, v. n. Se dit d'une voile qui
bat, s'agite et ondule. Ou dit aussi *Barba-
ter*, et souvent *Fasier*.

BARBICHON, s. m. Dim. de *Barbet*.

BARBIER, s. m. Celui dont le métier est
de faire la barbe.

BARBIFIER, v. a. Faire la barbe. Fam.

BARBILLON, s. m. Dim. de *Barbeau* et
de *Barbe*. | Au plur., Replis membraneux
de la bouche du cheval, du bœuf.

BARBOU, s. m. Fam. et par dénigr., Un
vieillard.

BARBOTE, s. f. Nom de la lotte et de
la loche.

BARBOTER, v. n. Exprime le mouve-
ment et le bruit que certains oiseaux
aquatiques font avec leur bec quand ils
cherchent leur nourriture dans l'eau ou
dans la bourbe. | Marcher dans une eau
bourbeuse.

BARBOTEUR, s. m. Le canard domes-
tique.

BARBOTEUSE, s. f. Femme ou fille de
mauvaise vie. (Bas.)

BARBOTINE, s. f. Santoline, qui est la
graine de l'arnoise de Judée.

BARBOUILLAGE, s. m. Enduit de cou-
leur, fait grossièrement à la brosse. | Mau-
vaise peinture. | Écriture mal formée. | Fig.,
Discours confus, embrouillé.

BARBOUILLER, v. a. Salir, souiller. |
Peindre grossièrement avec une brosse. |
Abs., Écrire d'une manière indéchiffrable,
ou Peindre mal. | Fig. et fam., Prononcer
mal, d'une manière peu distincte. | Expri-
mer ses idées d'une manière confuse.

BARBOUILLEUR, s. m. Artisan qui
peint grossièrement avec la brosse des
muraillures, etc. | Mauvais peintre. | Mauvais
écrivain. | Fig. et fam., Bavard dont les
paroles sont confuses, inintelligibles.

BARBU, UE. adj. Qui a de la barbe. | Se
dit Des touffes de poils.

BARBU, s. m. Genre d'oiseaux.

BARBUE, s. f. Poisson de mer nommé
aussi *Carrelet*.

BARCALON, s. m. Premier ministre du
Siam.

BARCAROLLE, s. f. Chanson italienne,
que chantent les gondoliers.

BARCELONNETTE, s. f. Lit d'enfant.

BARD, s. m. Machine à bras propre à
transporter des pierres, etc.

BARDALE, s. f. Plante.

BARDE, s. f. Ancienne armure. | Tranche
de lard fort mince, dont on enveloppe les
chapons, etc.

BARDE, s. m. Poète, chez les anciens
Celts. | Poète héroïque et lyrique.

BARDEAU, s. m. Petit ais mince et court.

BARDELLE, s. f. Selle faite de grosse
toile piquée de bourre.

BARDER, v. a. Couvrir un cheval de
l'espèce d'armure appelée *Barde*. | Enve-
lopper de bardes de lard. | Charger des
pierres, etc., sur un bard.

BARDEUR, s. m. Celui qui porte le bard.

BARDIS, s. m. Séparation de planches
qu'on fait à fond de cale, dans un navire
de commerce.

BARDIT, s. m. Chant de guerre des an-
ciens Germains.

BARDOT, s. m. Petit mulet. | Fig. et
fam., Homme sur qui les autres se déchar-
gent de leur tâche, ou qu'ils prennent pour
sujet de leurs plaisanteries.

BARÈGE, s. m. Étoffe de laine, légère
et non croisée.

BARGUIGNAGE, s. m. Hésitation. Fam.

BARGUIGNER, v. n. Avoir de la peine
à se déterminer. Fam.

BARGUIGNEUR, EUSE. s. Celui, celle
qui bargaigne. Fam.

BARIGEL, s. m. Nom du chef des ar-
chers ou sbires, à Rome.

BARIL, s. m. Petit tonneau.

BARILLET, s. m. Petit baril. | Boîte cy-
lindrique qui renferme le grand ressort
d'une montre ou d'une pendule.

BARIOLAGE, s. m. Assemblage de di-
verses couleurs mises sans règle. Fam.

BARIOLEUR, v. a. Peindre de diverses
couleurs, d'une manière bizarre. Fam. |
BARIOLEUR, ÉE. adj.

BARLONG, ÔNGUE. adj. Qui a la fi-
gure d'un carré long, mais irrégulier et
défectueux.

BARNABITE, s. m. Clerc régulier de la
congrégation de Saint-Paul.

BARNACHE, s. f. Oiseau.

BAROMÈTRE, s. m. Instrument qui me-
sure la pression de l'atmosphère.

BAROMÉTRIQUE, adj. des 2 g. Qui a
rapport au baromètre.

BARON. s. m. Tout gentilhomme possédant une terre avec titre de baronnie. | Titre de noblesse conféré par le roi.

BARONNAGE. s. m. Qualité de baron.

BARONNE. s. f. Femme noble possédant une baronnie; ou La femme d'un baron.

BARONNET. adj. et subst. Titre affecté, en Angleterre, à un ordre de chevalerie que le roi confère.

BARONNIE. s. f. Seigneurie qui donne au possesseur le titre de baron.

BAROQUE. adj. des 2 g. Irrégulier, bizarre.

BARQUE. s. f. Petit bâtiment pour aller sur l'eau.

BARQUEROLLE. s. f. Petit bâtiment sans mât qui ne va jamais en haute mer.

BARRAGE. s. m. Barrière qui ferme un chemin, une rivière. | Barrière qu'on ne peut passer qu'en payant un droit de péage. | Droit que l'on paye au barrage.

BARRAGER. s. m. Celui qui reçoit le droit de barrage.

BARRE. s. f. Pièce de bois, de fer, etc., étroite et longue. | Petite barrière qui ferme l'entrée de l'enceinte où siègent les membres d'un tribunal, d'une assemblée politique. | Fig., Trait de plume, etc., que l'on fait pour annuler, ou souligner, etc. | Se dit Des premiers exercices que l'on fait faire aux écoliers pour leur apprendre l'écriture. | Amas de sable qui barre l'entrée d'une rivière ou d'un port. | Lame que la marée montante pousse impétueusement devant elle. | Au plur., Jeu de course entre des écoliers. | Partie de la mâchoire du cheval sur laquelle le mors appuie.

BARREAU. s. m. Barre de bois ou de fer qui sert de clôture. | Fig., L'enceinte réservée où se mettent les avocats pour plaider. | La plaidoirie; la profession d'avocat. | L'ordre, le corps des avocats.

BARRER. v. a. Fermer avec une barre par derrière. | Fermer, obstruer. | Garnir, fortifier d'une barre. | Tirer un trait de plume sur qq. écrit pour le biffer.

BARRETTE. s. f. Espèce de petit bonnet plat. | Le bonnet carré rouge que portent les cardinaux.

BARRICADE. s. f. Retranchement qu'on fait avec des barriques remplies de terre, avec des payés, etc.

BARRICADER. v. a. Faire des barricades. | Pron., Opposer au devant de soi tout ce que l'on peut pour faire obstacle à l'ennemi.

BARRIERE. s. f. Assemblage de plusieurs pièces de bois servant à fermer un passage. | Bureau garni de barrières, établi aux portes des villes pour percevoir les droits d'entrée. | Porte d'entrée de la ville. | Fig., Empêchement, obstacle.

BARRIQUE. s. f. Sorte de futaille ou de tonneau.

BARTAVELLE. s. f. Espèce de grosse perdrix rouge.

BARYTE. s. f. Substance métallique, solide, poreuse, d'une couleur grise et d'une saveur caustique.

BARYTON. s. m. et adj. Sorte de voix entre la basse-taille et le second ténor. | Qui se conjugue sans contraction.

BAS, BASSE. adj. Qui a peu de hauteur. | Chose située au-dessous d'autres. | Grave, par opposition à Aigu. | Fig., Inférieur, moindre, subalterne. | Qui est de moindre valeur, de moindre prix. | Vil et méprisable. | Qui est sans courage, sans élévation. | Ignoble, trivial. | Subst., La partie inférieure de certaines choses. | Les sons graves. | Adv., Plus bas, Ci-dessous, ci-après. | Très-mal. | D'un ton bas, ou Dans un ton bas. | À bas. loc. prép. et adv. | *Mettez à bas*, Renverser, abattre. | À bas. Descendez de là. — Cri d'improbation. | *En bas*. loc. adv. Dans le lieu qui est plus bas. | *En bas de*, Au bas de. | *Par bas*. loc. adv. Dans le bas. | *Là-bas*. loc. adv. Indique Un lieu moins élevé que celui où l'on est, Un lieu plus ou moins éloigné. | *Ici-bas*. loc. adv. En ce monde.

BAS. s. m. Vêtement qui sert à couvrir le pied et la jambe.

BASALTE. s. m. Roche volcanique très-dure et vitrifiable.

BASALTIQUE. adj. des 2 g. Formé de basalte.

BASANE. s. f. Peau de mouton préparée qui sert à couvrir les livres, etc.

BASANE, ÉE. adj. Noirâtre, hâlé.

BASCULE. s. f. Pièce de bois soutenue par le milieu de manière qu'en pesant sur l'un des bouts on fait lever l'autre. | Jeu où deux personnes s'amuse à se balancer.

BAS-DESSUS. s. m. Voix plus basse que le dessus ordinaire.

BASE. s. f. Toute chose sur laquelle un corps est assis. | Ce qui soutient le fût de la colonne. | Ce qui entre comme ingrédient principal dans un mélange.

BASELLE. s. f. Genre de plantes.

BAS-FOND. s. m. Terrain bas et enfoncé. | Endroit de la mer où il y a peu d'eau.

BASILAIRE. adj. des 2 g. Se dit Des parties qui concourent à former la base d'autres parties, ou qui sont placées à cette base.

BASILIC. s. m. Sorte de lézard, auquel on attribuait anciennement la faculté de tuer par son seul regard. | Herbe odoriférante qu'on met dans les ragoûts.

BASILICON ou **BASILICUM.** s. m. On guent suppuratif.

BASILIQUE s. f. La demeure d'un roi. | Église principale.

BASILIQUE adj. et s. f. Qui monte le long de la partie interne de l'os du bras jusqu'à l'axillaire.

BASILIQUES s. f. pl. Code rédigé en grec par ordre des empereurs Basile le Macédonien et Léon le Philosophe.

BASIN s. m. Étoffe croisée dont la chaîne est de fil et la trame de coton.

BASOCHE s. f. Jurisdiction qui était tenue par les clercs des procureurs du parlement de Paris.

BASQUE s. f. Pan d'habit, partie découpée et tombante de certains vêtements.

BASQUE s. m. Nom de nation.

BASQUINE s. f. Jupou des femmes espagnoles.

BAS-RELIEF s. m. Ouvrage de sculpture où les objets représentés ont peu de saillie.

BASSE s. f. Celle des parties qui ne fait entendre que les sons les plus graves des accords. | Genre de voix propre à chanter la partie de basse. | Instrument à cordes.

BASSE s. f. Endroit où il y a peu de hauteur d'eau et où se trouve caché un petit banc de sable, etc.

BASSE-CONTRE s. f. Sorte de voix qui a le même timbre que la basse-taille, avec moins d'étendue à l'aigu, et davantage au grave. | La partie de chant que la basse-contre exécute.

BASSE-COUR s. f. Cour d'une ferme, d'une maison, où l'on nourrit la volaille, etc.

BASSE-FOSSE s. f. Voyez Fosse.

BASSEMENT, adv. D'une manière basse.

BASSESSE s. f. Vice qui porte à des sentiments, à des procédés indignes d'un bonnet homme. | Action qui marque la bassesse d'âme. | Basse naissance, condition très-obscure.

BASSET s. m. Chien de chasse qui a les jambes fort courtes.

BASSE-TAILLE s. f. La voix qui est entre le second ténor et celle qui ne fait entendre que les sons graves de l'harmonie. | Genre de voix propre à chanter la basse.

BASSE-TAILLE s. f. Bas-relief.

BASSETTE s. f. Jeu de hasard qui se joue avec des cartes.

BASSIN s. m. Grand plat creux, de forme ronde ou ovale. | Pièce d'eau, bordée de pierre ou de marbre. | Le lieu où les bâtiments jettent l'ancre. | Vaste plaine entourée de montagnes. | Grande cavité osseuse qui forme la paroi inférieure de l'abdomen.

BASSINE s. f. Bassin large et profond.

BASSINER v. a. Chauffer avec une bas-

sinoire. | Fomenter en mouillant avec une liqueur tiède.

BASSINET s. m. Petite pièce creuse de la platine d'une arme à feu, dans laquelle on met l'amorce. | Chapeau de fer que portaient les hommes d'armes. | Renoncule.

BASSINOIRE s. f. Bassin à manche, servant à échauffer le lit.

BASSON s. m. Instrument de musique à vent, qui sert à exécuter des parties de basse. | Musicien qui joue de cet instrument.

BASTANT, ANTE. adj. Qui suffit. (Vi.)

BASTE s. m. L'as de trèfle, aux jeux de l'hombre, du quadrille, etc.

BASTER v. n. Suffire. (Vi.)

BASTERNE s. f. Char attelé de bœufs, en usage chez d'anciens peuples du Nord.

BASTIDE s. f. Dans le midi de la France, petite maison de campagne.

BASTILLE s. f. Construction passagère ou permanente, qu'on élevait soit pour fortifier une place, soit pour l'assiéger.

BASTILLÉ, ÉE. adj. T. de blason.

BASTINGAGE s. m. Parspet qu'on forme autour du pont supérieur d'un vaisseau, avec les hamacs de l'équipage, pour se garantir de la mousqueterie.

BASTINGUE s. f. Toile matelassée dont on se servait pour le bastingage.

BASTINGUER (SE). v. pron. Faire un bastingage.

BASTION s. m. Ouvrage qui fait partie de l'enceinte du corps d'une place.

BASTIONNÉ, ÉE. adj. Qui a des bastions.

BASTONNADE s. f. Coups de bâton. Fam.

BASTRINGUE s. m. Bal de guinguette.

BASTUDE s. f. Filet pour pêcher dans les étangs salés.

BAS-VENTRE s. m. La partie inférieure du ventre.

BAT s. m. Queue de poisson.

BÂT s. m. Selle pour les bêtes de somme.

| Fig. et fam., *Chaval de bât*, Homme chargé de la grosse besogne que les autres refusent.

BATACLAN s. m. Attirail, équipage embarrassant.

BATAILLE s. f. Combat général de deux armées. | *Corps de bataille*, Partie de l'armée qui est entre les deux ailes. | La représentation d'une bataille en peinture ou en sculpture. | Espèce de jeu de cartes.

BATAILLER v. n. Donner bataille. Fig. | Contester. (Vi.)

BATAILLEUR, EUSE. adj. Qui aime à batailler, à disputer.

BATAILLON s. m. Troupe composée de plusieurs compagnies, et faisant partie d'un régiment.

BÂTARD, ARDE. adj. Qui n'est pas de

la véritable espèce. | Subst. *Bâtards*, Écriture penchée, à jambages pleins et à liaisons arrondies. | Adj. et subst. Enfant né hors mariage.

BATARDEAU. s. m. Digne de pieux et de terre, pour détourner un cours d'eau.

BÂTARDIÈRE. s. f. Plant d'arbres greffés qu'on élève dans des pépinières.

BÂTARDISE. s. f. État de celui qui est bâtard.

BATAVIQUE. adj. f. *V. LAUNE.*

BATEAU. s. m. Espèce de barque dont on se sert ordinairement dans les rivières. | La menuiserie d'un corps de carrosse.

BATELAGE. s. m. Métier ou tour de bateleur. | Allées et venues de bateaux chargés ou déchargeant des bâtiments.

BATELÉE. s. f. La charge d'un bateau.

BATELEUR, EUSE. s. Celui, celle qui fait des tours de passe-passe. | Qui monte sur des tréteaux dans les places publiques.

BATELIER, IÈRE. s. Celui, celle dont la profession est de conduire un bateau.

BATER. v. a. Mettre un bât sur une bête de somme.

BÂTIER. s. m. Ouvrier qui fait et vend des bâts.

BATIFOLAGE. s. m. Action de batifoler. Fam.

BATIFOLER. v. n. Se jouer à la manière des enfants.

BATIFOLEUR. s. m. Celui qui aime à batifoler.

BÂTIMENT. s. m. Toute construction destinée à l'habitation. | Vaisseau, navire.

BÂTIR. v. a. Établir, construire, ou faire construire. | Agencer, disposer les pièces d'un vêtement en les faufilant. | *Bârr*,

zs. subst. *Un grand mal bâti.* | *Bârr*. s. m. La disposition des pièces d'un vêtement,

que l'on faufille ensemble avant de le coudre. | L'assemblage des montants et des traverses qui contiennent un ou plusieurs panneaux.

BÂTISSE. s. f. Construction de bâtiment, quant à la maçonnerie.

BÂTISSEUR. s. m. Celui qui a la manie de faire bâtir.

BATISTE. s. f. Toile de lin très-fine.

BÂTON. s. m. Long morceau de bois qu'on peut tenir à la main. | *Le bâton*, Bâton de commandement qui est l'insigne de la dignité de maréchal de France. Fig., Cette dignité même. | *À bâtons rompus*, Avec de fréquentes interruptions. | Fig. et fam., *Tour du bâton*, Profit secret et illégitime.

BÂTONNER. v. a. Donner des coups de bâton. | Fig., Rayer, biffer.

BÂTONNET. s. m. Petit bâton taillé en pointe par les deux bouts.

BÂTONNIER. s. m. Celui qui a en dépôt le bâton d'une confrérie.

BÂTONNISTE. s. m. Celui qui sait jouer du bâton.

BATRACIENS. s. m. pl. Ordre de reptiles.

BATTAGE. s. m. Action de battre le blé.

BATTANT. s. m. Marteau qui frappe dans l'intérieur d'une cloche, quand on la met en branle. | Chaque partie d'une porte qui s'ouvre en deux.

BATTANT, ANTE. adj. Qui bat. | *Métier battant*, *Porte battante*, *Pluis battante*.

BATTANT-L'OEIL. s. m. Bonnet de femme, coiffure négligée.

BATTE. s. f. Plateau de bois fixé obliquement à l'extrémité d'un long manche, et dont on se sert pour aplanir la terre. | Le sabre de bois dont se sert Arlequin.

BATTELLEMENT. s. m. Double rang de tuiles qui termine un toit par en bas.

BATTEMENT. s. m. Action de battre.

BATTERIE. s. f. Querelle où il y a des coups donnés. | Ouvrage où l'on place un certain nombre de pièces pour tirer. | Compagnie d'artillerie, et son matériel. | Pièce d'acier qui couvre le bassinet des armes à feu portatives. | *Batteris de cuisins*, Les ustensiles qui servent à la cuisine. | Manière de battre le tambour.

BATTEUR. s. m. Celui qui aime à battre, à frapper. Fam., *Un batteur de gens.* | Ouvrier qui bat qq. ch.

BATTOIR. s. m. Palette à manche. | Grosse palette de bois, avec laquelle on bat le linge lessivé.

BATTOLOGIE. s. f. Répétition inutile d'une même chose.

BATTRE. v. a. (*Je bats, il bat; nous battons, ils battent. Je battais, Je battis. Je battrais. Je battrais. Bats. Battant. Battu.*) Frapper, donner des coups pour faire du mal.

| *Vsinere.* | *Battre en brèche*, Tirer avec de l'artillerie contre une muraille. | Frapper sur certaines choses avec divers instruments. *Battre l'or, l'argent, etc.* | *Battre monnaie*, Fabriquer de la monnaie. | *Battre le tambour*, Donner un signal en frappant sur le tambour avec les baguettes. | *Battre la mesure*, Marquer la mesure par des mouvements égaux. | Fig. et fam., *Battre la campagne*, Divaguer. | *Battre les cartes*, Les mêler. | Pron., Combattre. | V. n. Être agité.

| *Tambour battant*, Au son du tambour. | Fig. et fam., Sans aucun ménagement. | *Chemin battu*, Chemin fort fréquenté.

BATTUE. s. f. Action de plusieurs personnes qui battent les bois avec grand bruit pour en faire sortir les loups, etc.

BATTURE. s. f. Dorure qui se fait avec du miel, de l'eau de colle et du vinaigre.

BAU. s. m. Poutre posée dans le sens de la largeur du bâtiment pour soutenir les poutres.

BAUD. s. m. Chien courant originaire de Barbarie, et qui chasse le cerf.

BAUDET. s. m. Anc. | Fig., Un homme stupide.

BAUDIR. v. a. Exciter du cor et de la voix.

BAEDRIER. s. m. Bande qui sert à porter le sabre ou l'épée.

BAUDRUCHE. s. f. Pellicule de boyau de bœuf, qui sert aux batteurs d'or.

BAUGE. s. f. Lieux fangeux où le sanglier se retire. | Mortier fait de terre grasse, mêlée de paille.

BAUGUE ou **BAUQUE.** s. f. Mélange de plantes marines que la mer Méditerranée rejette sur ses côtes.

BAUME. s. m. Substance qui coule de certains végétaux. | Médicament qui a une odeur balsamique. | **BAUME**, se dit, figurément, De ce qui adoucit les peines. | Plante odoriférante.

BAUMIER. s. m. Arbre.

BAVARD, ARDE. adj. et subst. Qui parle sans mesure ou sans discrétion.

BAVARDAGE. s. m. Action de bavarder. | Discours insignifiant et prolixe.

BAVARDER. v. n. Parler excessivement de choses vaines et frivoles, ou qu'on devrait tenir secrètes.

BAVARDERIE. s. f. Défaut du bavard.

BAVAROISE. s. f. Infusion de thé où l'on met du sirop de capillaire.

BAVE. s. f. Salive épaisse et visqueuse qui découle de la bouche. | Salive écumeuse que jettent certains animaux.

BAVER. v. n. Jeter de la bave.

BAVETTE. s. f. Toile qu'on attache sur la poitrine des petits enfants.

BAVEUSE. s. f. Poisson de mer.

BAVEUX, EUSE. adj. Qui bave.

BAVOCHE, EE. adj. Il se dit Des traits de burin qui ne sont pas nets, etc.

BAVOCHER. v. n. Imprimer d'une manière peu nette.

BAVOCHURE. s. f. Défaut de ce qui est bavoiché.

BAVOIS. s. m. Tableau qui contenait l'évaluation des droits seigneuriaux.

BAVOLET. s. m. Coiffure villageoise.

BAVURE. s. f. Trace que les joints des pièces d'un moule laissent sur l'objet moulé.

BAYADÈRE. s. f. Femme, dans l'Inde, dont la profession est de danser devant les temples ou pagodes.

BAYART. s. m. Sorte de bard en usage dans les ports.

BAYER. v. n. (Se conj. c. *Payer*.) Tenir la bouche ouverte en regardant longtemps.

BAYEUX, EUSE. s. Celui, celle qui regarde naïvement. Fam. (Vi.)

BAZAR. s. m. Marché public en Orient.

BDELIUM. s. m. Gomme-résine.

BÉANT, ANTE. adj. Qui présente une grande ouverture.

BÉAT, ATE. subst. et adj. Dévot, ou Qui fait le dévot. Fam.

BÉATIFICATION. s. f. Acte par lequel le pape, après la mort d'une personne, déclare qu'elle est au nombre des bienheureux.

BÉATIFIER. v. a. Mettre au nombre des bienheureux.

BÉATIFIQUE. adj. Qui rend heureux.

BÉATILLES. s. f. pl. Menues choses délicates que l'on met dans les pâtés, etc.

BÉATITUDE. s. f. Bonheur. La félicité dont les élus jouissent dans le ciel.

BEAU ou **BEL, BELLE.** adj. Se dit De tout ce qui plaît au sens de la vue ou au sens de l'ouïe. | Se dit De l'esprit et de ses conceptions. | *Un bel esprit*, Un homme dont l'esprit est orné de connaissances agréables. Qui a des prétentions à l'esprit. | Noble, élevé, généreux. | Glorieux, honorable, | Bienséant, honnête. | Bon, heureux, favorable, avantageux. | **BEL** et **BEAU, BEL** et **BIEN, BIEN** et **BEAU.** loc. adv. et fam. Tout à fait, entièrement. | **DE PLUS BELLE.** loc. adv. et fam. Tout de nouveau. | **EN BEAU.** loc. adv. Sous un bel aspect. | **TOUR BEAU.** loc. adv. et fam. Doucement, inodérez-vous.

BEAUCOUP. adv. Un nombre, une quantité plus ou moins considérable. | Avec les adj. et les adv., il exprime Une augmentation ou une différence considérable. | Marque Éloge ou approbation.

BEAU-FILS. s. m. Terme qui exprime l'alliance entre l'enfant mâle né d'un mariage antérieur et le second mari de sa mère ou la seconde femme de son père.

BEAU-FRÈRE. s. m. Nom d'alliance qui se donne par un mari au frère de sa femme, ou par une femme au frère de son mari, ou par un frère ou une sœur au mari de sa sœur, ou à deux hommes qui ont épousé les deux sœurs.

BEAU-PÈRE. s. m. Terme qui exprime l'alliance entre un mari et le père de sa femme, ou entre une femme et le père de son mari, ou entre des enfants et le second mari de leur mère.

BEAUPRÉ. s. m. Mât qui est placé à l'avant du navire.

BEAUTÉ. s. f. Réunion de formes, de proportions et de couleurs qui plaît aux yeux. | Une belle personne. | La qualité de ce qui touche agréablement les sens, l'esprit, l'âme, de ce qui est excellent en son genre.

BEC. s. m. La partie saillante et dure qui tient lieu de bouche aux oiseaux. | *Caquet bon bec*, La pie. | *Bec-de-grue*, ou *Géranium*. | *Bec-de-cane*, *bec-de-cygne*, *bec-de-nautour*, *bec-de-corbeau* ou *de-corbin*, etc.,

Instruments de chirurgie. | *Bec-de-corbin*. Ce qui est courbé et terminé en pointe. | La saillie cornée que certains insectes ont à la tête, et qui leur sert de bouche ou de ampoir. | La pointe de certains objets. | Pointe de terre qui se trouve au confluent de deux rivières.

BÉCABUNGA. s. m. Véronique qui est antiscorbutique.

BÉCARRE s. m. et adj. Caractère de mausique.

BÉCASSE. s. f. Oiseau.

BÉCASSEAU. s. m. Sorte de bécassine. | Petit de la bécasse ou de la bécassine.

BÉCASSINE. s. f. Oiseau plus petit que la bécasse.

BECCARD. s. m. Femelle du saumon.

BECC-DE-CORBIN, *arc.* *V.* Bac.

BECFIGUE. s. m. Petit oiseau.

BÉCHAMEL. s. f. Sauce blanche qui se fait avec de la crème.

BÉCHARU. s. m. Ancien nom du Flament.

BÉCHE. s. f. Outil de jardinage.

BÉCHER. v. a. Couper et remuer la terre avec une bêche.

BÉCHIQUE. adj. des a g. et subst. Qui est employé contre la toux.

BEQUÉE ou **BÉQUÉE**. s. f. La quantité de nourriture qu'un oiseau peut prendre avec le bec pour donner à ses petits.

BEQUETER ou **BÉQUETER**. v. a. Donner des coups de bec. | Pron., Se battre à coups de bec, Se carresser avec le bec.

BÉCUNE. s. f. Poisson de mer.

BEDAINE. s. f. Panse, gros ventre. Fam.

BEDEAU. s. m. Bas officier d'une église, portant verge ou masse. | Dans les Universités, Officier subalterne.

BÉDEGAR. s. m. Tumeur produite sur les églantiers par la piqure d'un insecte.

BEDON. s. m. Taubour. Fig. et fam., Un gros bedon. Un homme gros et gras. (Vi.)

BÉDOUIN. s. m. et adj. Arabe qui vit dans le désert, qui exerce le brigandage.

BÉE. adj. *Gueule bée*, Se dit Des tonneaux vides ouverts par un de leurs fonds.

BEFFROI. s. m. Tour d'où l'on fait le guet, et où il y a une cloche pour sonner l'alarme.

BÉGAYEMENT, ou **BÉGAÏEMENT**. s. m. Action de bégayer; vice de prononciation.

BÉGAYER. v. n. et act. (Se conj. e. *Payer*.) Articuler mal les mots, les prononcer en hésitant.

BÉGU, **UE**. adj. Se dit D'un cheval qui marque toujours, quoiqu'il ait passé l'âge.

BÉGUE. adj. des a g. et subst. Qui bégaye.

BÉGUEULE. s. f. et adj. Femme prude avec hauteur, ou dédaigneuse avec impertinence. Fam.

BÉGUEULERIE. s. f. Le caractère, les airs, le ton d'une bégueule. Fam.

BÉGUIN. s. m. Coiffe pour les enfants.

BÉGUINAGE. s. m. Couvent de béguines. | Fam., Dévotion puérile et affectée.

BÉQUINE. s. f. Nom de certaines religieuses des Pays-Bas catholiques. | Dévot superstitieuse et minutieuse.

BEHEN. s. m. Espèce de racine médicinales.

BEIGE. adj. des a g. et subst. Qui a sa couleur naturelle. *Laine beige*.

BÉIGNET. s. m. Pâte frite à la poêle, et qui enveloppe une tranche de qq. fruit.

BÉJAUNE. s. m. Oiseau jeune et niais. Fig., Un jeune homme sot et niais.

BÉLANDRE. s. f. Petit bâtiment de transport à fond plat.

BÉLANT, **ANTE**. adj. Qui bêle.

BELEMENT. s. m. Cri des moutons, des agneaux et des brebis.

BÉLEMNITE. s. f. Coquille fossile, de forme allongée.

BÉLER. v. n. Se dit Du cri naturel des moutons, des agneaux et des brebis.

BELETTE. s. f. Petit mammifère sauvage.

BÉLIER. s. m. (Qqns. écrivent *Belier*.) Quadrupède portant laine, et qui est le mâle de la brebis. | Machine de guerre des anciens. | Constellation. Signe du zodiaque.

BÉLIÈRE. s. f. Anneau qui est au dedans d'une cloche pour tenir le battant suspendu.

BÉLITRE. s. m. Coquin, gueux.

BELLA-DONA ou **BELLADONE**. s. f. Plante vénéneuse. *V.* **BELLA-DAMS**.

BELLÂTRE. s. m. et adj. Celui qui a un faux air de beauté, une beauté mêlée de fadeur.

BELLE-DAME. s. f. Nom vulgaire de l'Arroche, appelée aussi *Bonne-dame*, et *Belladone*. | Papillon du chardon.

BELLE-DE-JOUR. s. f. Liseron dont les fleurs ne s'épanouissent que pendant le jour.

BELLE-DE-NUIT. s. f. Plante.

BELLE-D'UN-JOUR. s. f. Plante.

BELLE-FILLE. s. f. Terme qui exprime l'alliance entre la fille née d'un premier mariage et le second mari de sa mère ou la seconde femme de son père. | Bru.

BELLEMENT. adv. Doucement, avec modération.

BELLE-MÈRE. s. f. Terme qui exprime l'alliance entre un mari et la mère de sa femme, ou entre une femme et la mère de son mari, ou entre des enfants et la seconde femme de leur père.

BELLE-SŒUR. s. f. Nom d'alliance qui se donne par un mari à la sœur de sa femme, ou par une femme à la sœur de son mari, ou par un frère ou une sœur à

a femme de son frère, ou à deux femmes qui ont épousé les deux frères.

BELLIGÉRANT, ANTE. adj. Qui est en guerre.

BELLIQUEUX, EUSE. adj. Guerrier, martial.

BELLISSIME. adj. des 2 g. Très-beau. Fam.

BELLOT, OTTE. adj. et subst. Diminutif de *Beau*.

BELVÈDÈRE ou **BELVÈDER.** s. m. Pavillon ou terrasse d'où l'on découvre au loin.

BÉMOL. s. m. et adj. des 2 g. Caractère de musique.

BEN. s. m. Arbre.

BÉNARDE. s. f. et adj. Serrure qui peut s'ouvrir des deux côtés.

BÉNÉDICTÉ. s. m. La prière qu'on fait avant le repas.

BÉNÉDICTIN, INE. s. Religieux, religieuse de l'ordre de Saint-Benoît.

BÉNÉDICTION. s. f. Action de consacrer, de bénir. | Grâce et faveur particulière du ciel. | Au plur., Vœux qu'on fait pour la prospérité de qq.

BÉNÉFICE. s. m. Gain, profit. | Privilège, avantage. | Titre, dignité ecclésiastique, accompagnée d'un revenu.

BÉNÉFICIAIRE. adj. des 2 g. et subst. Sous bénéfice d'inventaire.

BÉNÉFICIAL, ALE. adj. Qui concerne les bénéfices ecclésiastiques.

BÉNÉFICIER. s. m. Celui qui a un bénéfice ecclésiastique.

BÉNÉFICIER. v. n. Faire qq. profit.

BÉNËT. adj. m. et subst. Niais, sot.

BÉNÉVOLE. adj. des 2 g. Qui est favorablement disposé.

BÉNÉVOLEMENT. adv. Volentiers, par un sentiment de bienveillance.

BENGALÉ. s. m. et adj. Langue que parlent les peuples du Bengale.

BENGALÉ. s. m. Espèce de pinson.

BÉNIGNEMENT. adv. D'une manière bénigne.

BÉNIGNITÉ. s. f. Douceur, bonté du supérieur à l'égard de l'inférieur. (Vi.)

BÉNIN, IGNE. adj. Doux, humain. | Qui tient de la faiblesse. | Fig., Favorable, propice.

BÉNIR. v. a. Consacrer au culte, au service divin, avec certaines cérémonies. | Appeler sur qq. la protection divine. | Remercier. | Comblé de faveurs, faire prospérer. | *Bénir*, 172. part. Se dit Des choses sur lesquelles la bénédiction du prêtre a été donnée. | *Bénir*, 12. part., a toutes les significations de son verbe.

BÉNITIÈRE. s. m. Vase destiné à contenir l'eau bénite.

BENJAMIN. s. m. Le fils qu'un père et une mère aiment plus que leurs autres enfants. Fam.

BENJOIN. s. m. Substance aromatique et résineuse qui découle d'un arbre des Indes orientales.

BENOÏTE. s. f. Plante.

BENZOÏQUE. adj. m. Extrait du benjoin ou d'autres substances analogues.

BÉQUILLARD. s. m. Vieillard courbé et cassé, qui se sert d'une béquille. Fam.

BÉQUILLE. s. f. Bâton surmonté d'une petite traverse, sur lequel on s'appuie pour marcher. | Instrument en forme de ratissoire.

BÉQUILLER. v. n. Marcher avec une béquille. Fam. | V. a. Faire un petit labour avec la béquille.

BER. s. m. Appareil de charpente et de cordage qui glisse sur la cale lorsqu'on lance un bâtiment à l'eau.

BERGAIL. s. m. Bergerie. | Fig., L'Église.

BERCE. s. f. Genre de plantes.

BERCEAU. s. m. Petit lit où l'on couche les enfants à la mamelle. | Fig., Lieu où certaines choses ont commencé. | Charmille taillée en voûte. | Voûte en plein cintre.

BERCER. v. a. Balancer le berceau d'un enfant. | Fig., Amuser d'espérances fausses. | Pron., Se flatter de qq. ch.

BERCEUSE. s. f. Femme chargée de bercer un enfant.

BÉRET. s. m. Toque de laine, ronde et plate.

BERGAME. s. f. Ancienne sorte de tapisserie.

BERGAMOTE. s. f. Poire fondante d'un très-bon goût. | Orange qui a une fort bonne odeur. | Bonbonnière.

BERGE. s. f. Bord relevé ou escarpé d'une rivière, d'un chemin.

BERGE. s. f. Espèce de chaloupe étroite.

BERGER, ÈRE. s. Celui, celle qui garde les moutons. | Fig., Amant, amante.

BERGÈRE. s. f. Espèce de fauteuil.

BERGERETTE. s. f. Jeune bergère.

BERGERETTE. s. f. Vin mixtionné avec du miel.

BERGERIE. s. f. Le lieu où l'on enferme les bêtes à laine. | Au pl., Petits poèmes. (Vi.)

BERGERONNETTE. s. f. Ancien diminutif de bergère.

BERGERONNETTE. s. f. Petit oiseau.

BERLE. s. f. Genre de plantes.

BERLINE. s. f. Voiture suspendue, à deux fonds et à quatre roues.

BERLINGOT. s. m. Berline qui n'a qu'un fond.

BERLOQUE ou **BRELOQUE.** s. f. Batterie de tambour qui annonce le repas, etc.

BERLUE. s. f. Sorte d'éblouissement. *Avoir la berlue.*

BERME. s. f. Chemin étroit entre le pied du rempart et le fossé. | Chemin qu'on laisse entre une levée et le bord d'un canal.

BERMUDIENNE. s. f. Plante.
BERNABLE. adj. des 2 g. Qui mérite d'être berné.
BERNACLE. s. f. Coquillage à cinq valves.
BERNARDIN, INE. s. Religieux, religieux de l'ordre de Saint-Benoît, réformé par saint Bernard.
BERNE. s. f. Tour que l'on joue à qq. en le faisant sauter en l'air sur une couverture dont plusieurs personnes tiennent les coins et les côtés.
BERNEMENT. s. m. Action de berner, manière dont on berne.
BERNER. v. a. Faire sauter qq. en l'air par le mouvement d'une couverture. | Tourner en ridicule.
BERNEUR. s. m. Celui qui berne.
BERNIQUE. Adv. par lequel on exprime que l'espérance de qq. est ou sera déçue.
BÉRYL. s. m. Pierre précieuse, d'un vert bleuâtre, et transparente, nommée aussi *Aigue-marine*.
BESACE. s. f. Sac ouvert par le milieu, et fermé par les deux bouts, en sorte qu'il forme deux poches.
BESACIER. s. m. Celui qui porte une besace.
BESAIGRE. adj. des 2 g. et subst. Qui s'aigrit.
BESAIGURÉ. s. f. Outil de fer, taillant par les deux bouts.
BESANT. s. m. Ancienne monnaie de l'empire de Byzance. | Pièce d'or ou d'argent.
BESET. s. m. Coup de dés par lequel un joueur amène deux as.
BESI. s. m. Nom générique de plusieurs espèces de poires.
BESICLES. s. f. pl. Lanettes à branches qui se fixent à la tête.
BESOGNE. s. f. Travail, ouvrage; action par laquelle on fait une œuvre.
BESOGNER. v. n. Faire une besogne. Fam. (Vi.)
BESOIGNEUX, EUSE. adj. Qui est dans le besoin.
BESOIN. s. m. Privation de qq. ch. qui est nécessaire. | Indigence, dénuement. | Manque de nourriture. | Besoins du corps qui résultent de la digestion. | *Av. susorr.* loc. adv. Lorsque le besoin se fait sentir.
BESSON, ONNE. adj. Jumeau.
BESTIAIRE. s. m. Chez les anciens Romains, homme destiné à combattre dans le cirque contre les bêtes féroces.
BESTIAL, ALE. adj. Qui tient de la bête, qui appartient à la bête.
BESTIALEMENT. adv. En vraie bête.
BESTIALITÉ. s. f. Commerce contre nature avec une bête.
BESTIASSE. s. f. Personne stupide.
BESTIAUX. s. m. pl. Bétail.

BESTIOLE. s. f. Petite bête. | Fig. et fam., Enfant, jeune personne qui a peu d'esprit.
BÊTA. s. m. Qqn. qui est très-bête. Fam.
BÉTAIL. s. m. eoll. Troupeau de bêtes à quatre pieds, qu'on mène paître.
BÊTE. s. f. Animal privé de raison. | Fig., Personne sans esprit, sans capacité. | Tout animal qu'on chasse à cor et à cri. | Abs., au pl., Bêtes sauvages, animaux féroces. | Adj., Sot, stupide. | *Bêta*, Sorte de jeu de cartes.
BÉTEL. s. m. Plante.
BÊTEMENT. adv. En bête, sottement. Fam.
BÉTISE. s. f. Défaut d'intelligence, de bon sens. | Action, propos bête. Fam.
BETOINE. s. f. Plante.
BÉTON. s. m. Mortier fait de chaux, de sable et de gravier.
BETTE. s. f. Plante potagère.
BETTERAVE. s. f. Bette dont les racines sont grosses et d'une saveur sucrée.
BÉTYLE. s. m. Pierre employée à faire les plus anciennes idoles, auxquelles on attribuait des vertus merveilleuses.
BEUGLEMENT. s. m. Le cri du bœuf et de la vache.
BEUGLER. v. n. Mengler, mugir. | Jeter de hauts cris.
BEURRE. s. m. Substance alimentaire, grasse, que l'on extrait de la crème en la battant.
BEURRÉ. s. m. Sorte de poire fondante.
BEURRÉE. s. f. Tranche de pain sur laquelle on a étendu du beurre.
BEURRER. v. a. Étendre du beurre sur du pain.
BEURRIER, IÈRE. s. Celui, celle qui vend du beurre.
BÉVUE. s. f. Méprise par ignorance, par inadvertance.
BEY. s. m. Titre que les Turcs donnent au gouverneur d'une province ou d'une ville.
BEZESTAN. s. m. En Turquie, marché public, dans une halle couverte.
BÉZOARD. s. m. Concrétion pierreuse à laquelle on attribuait jadis de grandes vertus.
B-FA-SI. Ancien terme par lequel on désignait le ton de si.
BIAIS. s. m. Obliquité; ligne oblique, sens oblique. | Fig. et fam., Moyen qu'on peut employer pour réussir.
BIAISEMENT. s. m. Manière d'aller en biaisant. | Fig., Détour pour tromper.
BIAISER. v. n. Être de biais, aller de biais. | Fig. et fam., User de finesse. | Prendre qq. tempérament dans une affaire.
BIBERON. s. m. Petit vase qui a un bec par lequel on fait boire un petit enfant ou un malade.

BIBERON, ONNE s. Celui, celle qui aime le vin. Fam.

BIBLE s. f. L'Ancien et le Nouveau Testament.

BIBLIOGRAPHE s. m. Celui qui est versé dans la connaissance des livres, des éditions, etc., qui écrit sur cette matière.

BIBLIOGRAPHIE s. f. Science du bibliographe.

BIBLIOGRAPHIQUE adj. des 2 g. Qui a rapport à la bibliographie.

BIBLIOMANE s. m. Celui qui a la manie des livres.

BIBLIOMANIE s. f. Manie d'avoir des livres.

BIBLIOPHILE s. m. Celui qui recherche les livres rares et précieux, les éditions bonnes et correctes.

BIBLIOTHÉCAIRE s. m. Celui qui est préposé au soin d'une bibliothèque.

BIBLIOTHÈQUE s. f. Lieu où l'on tient un grand nombre de livres rangés en ordre. | Les livres mêmes qui sont contenus dans une bibliothèque.

BIBLIQUE adj. des 2 g. Qui appartient à la Bible.

BIBUS. S'emploie avec *De* pour désigner une ch. qui mérite peu d'attention. Fam.

BICEPS s. m. Muscle dont la partie supérieure est divisée en deux.

BICHE s. f. La femelle du cerf. | *Pied-de-biche*, Instrument de dentiste.

BICHET s. m. Ancienne mesure de capacité pour les grains.

BICHON, ONNE s. Petit chien, qui a le nez court, et le poil long, ondoyant.

BICHONNER v. n. Boucler la cherveler, attifer, pomponner. Fam.

BICOQUE s. f. Petite ville de peu d'importance et de peu de défense. | Fam., Très-petite maison.

BIDET s. m. Petit cheval. | Meuble de garde-robe.

BIDON s. m. Broc de bois qui contient environ cinq pintes. | Vase de fer-blanc à l'usage des hommes de troupe.

BIEN s. m. Ce qui est utile, avantageux, agréable, juste, honnête, louable. | Ce qu'on possède en argent, en fonds de terre. | Absol., Bien de campagne, propriété rurale. | Adv., Marque Un degré de perfection. | Impers., *Il est bien*, Il est juste, etc. | Absol., *Bien*, Marque Adhésion. | Beaucoup. | À peu près, environ. | *Hé bien*, Marque exhortation ou interrogation. | **BEL ET BIEN, BIEN ET BEAU**. *V. BEAU*. | **BIEN QUE** loc. conj. Encore que, quoique. | **SI BIEUX QUE** loc. conj. Tellement que, de sorte que.

BIEN-AIMÉ, ÉE adj. et subst. Qui est aimé de préférence à tout autre.

BIEN-DIRE s. m. Fam. *Se mettre sur son bien-dire*, Affecter de bien parler. Hors de

là, il s'écrit sans trait d'union. *Le bien faire vaut mieux que le bien dire.*

BIEN-DISANT, ANTE adj. Qui parle bien et avec facilité.

BIEN-ÊTRE s. m. Ce qui contribue à une existence agréable; Cette existence même. | Situation agréable du corps et de l'esprit.

BIENFAISANCE s. f. Inclination à faire du bien aux pauvres; pratique des bienfaits.

BIENFAISANT, ANTE adj. Qui aime à faire du bien aux autres, et qui en fait. | Salulaire.

BIENFAIT s. m. Bien qu'on fait; service, grâce, faveur.

BIENFAITEUR, TRICE s. Celui, celle qui a fait qq. bien.

BIEN-FONDS s. m. Biens immeubles.

BIENHEUREUX, EUSE adj. et subst. Fort heureux. | Qui jouit de la béatitude éternelle.

BIENNAL, ALE adj. Qui dure deux ans.

BIENSÉANCE s. f. Convenance, rapport de ce qui se dit ou se fait avec ce qui est dû aux personnes, à l'âge, et avec les usages reçus, etc.

BIENSÉANT, ANTE adj. Qu'il sied bien de faire, de dire, etc.

BIEN-TENANT, ANTE s. Celui, celle qui possède les biens d'une succession, ou des biens grevés d'hypothèques.

BIENTÔT adv. Dans peu de temps, incessamment.

BIENVEILLANCE s. f. Affection, disposition favorable envers qq.

BIENVEILLANT, ANTE adj. Qui a de la bienveillance, qui en marque.

BIENVENU, UE adj. et subst. Que l'on accueille avec plaisir.

BIENVENUE s. f. L'heureuse arrivée de qq. | Première arrivée en qq. endroit.

BIENVOULU, UE adj. Qui est aimé à qui l'on veut du bien. (Vi.)

BIÈRE s. f. Boisson fermentée qui se fait avec du blé ou de l'orge et du houblon. | Cercueil.

BIÈVRE s. m. Ancien nom du castor.

BIEZ s. m. Canal qui conduit les eaux pour les faire tomber sur la roue d'un moulin.

BIFFER v. a. Effacer et annuler ce qui est écrit.

BIFIDE adj. des 2 g. Qui est fendu en deux jusqu'à la moitié de sa longueur.

BIFTECK s. m. Tranche de bœuf grillée.

BIFURCATION s. f. L'endroit où une chose fourche et se divise en deux.

BIFURQUER (SE) v. pron. Se diviser en deux, fourcher.

BIGAME adj. des 2 g. et subst. Qui a

commis le crime de bigamie. | Qui a été marié deux fois.

BIGAMIE. s. f. Crime qui consiste à être marié avec deux personnes en même temps. | T. de droit canon, L'état de ceux qui ont passé à un second mariage.

BIGARADE. s. f. Orange aigre et un peu amère.

BIGARREAU. s. m. Cerise rouge et blanche.

BIGARREAUTIER. s. m. Arbre.

BIGARRER. v. a. Assembler des couleurs qui tranchent ou qui sont mal assorties.

BIGARRURE. s. f. Variété de couleurs tranchantes ou mal assorties | Mélange de choses disparates.

BIGLE. adj. des 2 g. et subst. Louche.

BIGLER. v. n. Regarder en bigle.

BIGNE. s. f. Tumeur au front qui provient d'un coup ou d'une chute. (Vi.)

BIGORNE. s. f. Enclume à deux cornes.

BIGOT, OTE. adj. et subst. Dévot outré et superstitieux.

BIGOTERIE. s. f. Dévotion outrée.

BIGOTISME. s. m. Caractère du bigot.

BIGUE. s. f. Mât qui a à son extrémité des poulies garnies de cordages, et qui sert à élever des fardeaux.

BIJON. s. m. Térébinthine commune.

BIJOU. s. m. Petit ouvrage de luxe, précieux par le travail ou par la matière.

BIJOUTERIE. s. f. Profession de celui qui fait commerce de bijoux. | Objets de ce commerce.

BIJOUTIER, IÈRE. s. Celui, celle qui fait et vend des bijoux.

BILAN. s. m. État indiquant la situation de l'actif et du passif d'un négociant en faillite.

BILBOQUET. s. m. Jouet de bois ou d'ivoire. | Le jeu. | Petite figure qui a deux plombs aux deux jambes, en sorte que, de qq. façon qu'on la tourne, elle se replace toujours debout.

BILE. s. f. Liquide, humeur sécrétée par le foie. | Fig., Colère.

BILIAIRE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la bile.

BILIEUX, EUSE. adj. et subst. Qui abonde en bile, qui y a rapport. | Fig., Morose et colère.

BILL. s. m. Projet d'acte du parlement d'Angleterre.

BILLARD. s. m. Jeu qui se joue avec des boules d'ivoire sur une table garnie de rebords ou bandes rembourrées. | La table sur laquelle on joue. | La salle où est le billard.

BILLARDER. v. n. Toucher deux fois sa bille avec la queue, ou Pousser les deux billes à la fois. *V. QUARNA.*

BILLE. s. f. Boule d'ivoire avec laquelle on joue au billard. | Petite boule de pierre ou de marbre qui sert à des jeux d'enfants.

BILLEBARRER. v. a. Bigarrer par un mélange bizarre de diverses couleurs. Fam.

BILLEBAUDE. s. f. Confusion, désordre. Fam. | Partie de chasse où chacun se place et tire à sa fantaisie.

BILLET. s. m. Petit écrit que l'on adresse à qq. | Écrit par lequel on informe les particuliers ou le public de diverses choses. | Écrit, promesse par laquelle on s'oblige de payer une certaine somme. | Carte ou petit écrit qui donne entrée dans qq. lieu.

BILLETEUR. v. a. Attacher des étiquettes, etc., sur des marchandises (Vi.) *V. ÉTIQUETTER.*

BILLETTE. s. f. Petit écriteau qu'on met aux endroits où un péage est établi pour avertir les passants d'acquitter le droit.

BILLEVESÉE. s. f. Discours frivole. | Idée creuse. Fam.

BILLION. s. m. Mille millions. Milliard.

BILLON. s. m. Monnaie de cuivre pur, ou de cuivre mêlé avec un peu d'argent. | Lieu où l'on porte toutes les monnaies défectueuses.

BILLON. s. m. Ados qu'on forme dans un terrain avec la charrue. | Verge de vigne taillée de la longueur de trois ou quatre doigts.

BILLONNAGE. s. m. Délit de celui qui fait un trafic illégal de monnaies défectueuses.

BILLONNAGE. s. m. Action de faire des billons dans un champ; L'ouvrage qui en résulte.

BILLONNEMENT. s. m. Action de billonner.

BILLONNER. v. n. Faire un trafic illégal de monnaies défectueuses.

BILLONNEUR. s. m. Celui qui se rend coupable de billonnage.

BILLOT. s. m. Gros tronçon de bois cylindrique ou taillé carrément. | Bloc de bois sur lequel on appuyait la tête d'une personne condamnée à la décapitation. | Bâton que l'on suspend en travers au cou des chiens. | Pièce de bois qu'on attache au cou des bœufs et des vaches. | Fig. et fam., Livre très-gros.

BIMBELOT. s. m. Jouet d'enfants.

BIMBELOTERIE. s. f. Profession de celui qui fait, qui vend des bimbelots. | Se dit aussi Des marchandises qui consistent en bimbelots.

BIMBELOTIER. s. m. Fabricant, marchand de bimbelots.

BINAGE. s. m. Action de biner. | L'action d'un prêtre qui célèbre deux messes le même jour en deux endroits différents.

BINAIRE. adj. des 2 g. Qui est composé de deux unités.

BINARD. s. m. Chariot à quatre roues d'égale hauteur, avec un plancher.

BINER. v. a. Donner une seconde façon

labourables. | Célébrer deux
 ème jour dans deux églises

m. Petit ustensile pour brû-
 elle jusqu'au bout.

s. m. Lunette qu'on tient à
 sert à voir des deux yeux en
 | Télescope double.

s. m. Quantité algébrique com-
 termes unis entre eux par
 (+) ou moins (-).

IE. s. m. Auteur qui a écrit
 curs vies particulières.

IE. s. f. Genre d'ouvrage qui
 t des vies particulières. | La
 écrits relatifs à ce genre d'ou-

BIQUE. adj. des 2 g. Qui ap-
 biographie.

adj. des 2 g. et subst. m. Se
 aux à deux pieds.

f. La femelle du bouc. Fam.

s. m. Le petit d'une bique. | Il
 D'une espèce de trébuchet qui
 de l'or ou de l'argent.

s. f. Galère qui avait deux
 nes de chaque côté.

m. Jeu de hasard.

s. m. Tourniquet qui sert à
 assis de fenêtre levé.

adj. Bron.

subst. et adj. Une seconde fois.
 pour avertir de répéter.

s. m. Père de l'aïeul ou de

E. s. f. Mère de l'aïeul ou de

EL, ELLE. adj. Qui périt après
 é pendant deux années.

s. f. Petite querelle sur des
 i. Fam.

i. s. m. et adj. Gros mousquet
 as loin que les fusils ordinaires,
 onte ou de fer de la grosseur
 raf.

U, UE. adj. Qui a une forme
 baroque. | Se dit, fig., De l'es-

l. s. m. Petit biscuit ferme et

s. m. Pain en forme de ga-
 ou carrée auquel on a donné

s. | Pâtisserie faite avec de la
 eufs et du sucre. | Ouvrage de

. Vent du nord. | Fig., L'hiver.

s. m. Extrémité ou bord coupé
 til dont le tranchant est en bi-
 pales faces qui environnent la
 rillant. | Morceaux de bois en-
 agés de caractères.

n. Qui dégénère d'année en
 t Des grains.

BISET. s. m. et adj. Pigeon.

BISSETTE. s. f. Petite dentelle de bas
 prix.

BISMUTH. s. m. Métal fragile, d'un
 blanc jaunâtre, et formé de grandes lames
 brillantes.

BISON. s. m. Bœuf sauvage.

BISONNE. s. f. Toile grise qui sert à
 faire des doublures.

BISQUAIN. s. m. Peau de mouton en
 laine.

BISQUE. s. f. Avantage qu'un joueur
 accorde au jeu de paume à un autre lors-
 qu'il lui donne quinze. | Potage fait avec un
 coulis d'écrevisses, etc.

BISSAC. s. m. Sac ouvert en long par
 le milieu et fermé par les deux bouts.

BISSECTION. s. f. Division en deux par-
 ties égales.

BISSEXE. adj. des 2 g. *F.* BISSEXTE.

BISSEXE. s. m. L'addition qui se fait
 d'un jour, tous les quatre ans, au mois de
 février.

BISSEXTEL, ILE. adj. Où se rencontre
 le bissexe.

BISSEXUEL, ELLE. adj. Qui a l'or-
 gane mâle et l'organe femelle réunis dans
 la même fleur ou sur le même pied.

BISTOQUET. s. m. Sorte de tasse avec
 laquelle on jouait pour éviter de billarder.
 (VI.)

BISTORTE. s. f. Espèce de renouée.

BISTOURI. s. m. Instrument de chirur-
 gie qui a la forme d'un petit couteau.

BISTOURNER. v. a. Courber un objet
 dans un sens contraire au sens naturel. Fam.

| Tordre les vaisseaux d'un animal pour le
 rendre incapable de procréer.

BISTRE. s. m. Saie détrempée dont la
 couleur est d'un jaune de rouille.

BITORD. s. m. Petit cordage composé
 de plusieurs fils de caret goudronnés et
 tortillés ensemble.

BITUME. s. m. Matière inflammable, jau-
 nâtre ou noire.

BITUMINEUX, EUSE. adj. Qui contient
 du bitume, qui en a les qualités.

BIVAC ou BIVOUAC. s. m. Garde ex-
 traordinaire faite la nuit en plein air. |
 Toute station qu'une troupe fait en plein
 air pour prendre du repos.

BIVAQUER ou BIVOUAQUER. v. m.
 Camper en plein air. | Fam., Passer une nuit
 en plein air.

BIVALVE. adj. des 2 g. et subst. m. Qui
 est formé de deux pièces ou valves.

BIZARRE. adj. des 2 g. et subst. Fan-
 tasque, capricieux. | Extraordinaire.

BIZARREMENT. adv. D'une façon bi-
 zarre.

BIZARRERIE. s. f. Caractère de ce qui
 est bizarre. | Humeur bizarre, extravagance.

BLAFARD, ARDE. adj. Pâle, terne.

BLAGUE. s. f. Petit sachet dans lequel les fumeurs mettent leur tabac.

BLAIREAU. s. m. Mammifère.

BLÂMABLE. adj. des 2 g. Digne de blâme.

BLÂME. s. m. Sentiment ou discours par lequel on condamne une personne, une action, une opinion. | Réprimande faite par le juge. (Vi.)

BLÂMER. v. a. Inprouver, condamner. | Réprimande publique que faisait le juge.

BLANC, ANCHE. adj. Qui est de la couleur du lait, de la neige, etc. | Qui est presque blanc. | *Blanc-manger*, Sorte de Gélée. | Propre, par opposition à Sale. | Fig. et fam., Innocent. | Subst., La couleur blanche, Ce qui est de cette couleur. | *Blanc d'œuf*, La substance glaireuse de l'œuf qui entoure le jaune. | *Blanc signé*, ou *Blanc seing*, Papier ou parchemin signé que l'on donne à qqn. pour qu'il le remplisse à sa volonté. | Le but auquel on tire. | Fig. et fam., *De but en blanc*, Inconsidérément, brusquement. | Petite monnaie. | *Blanc, avers*. subst. Qui a le teint blanc, ou même olivâtre.

BLANC-BEC. s. m. Jeune homme sans expérience. Fam.

BLANCHAILLE. s. f. Fretin, menu poisson.

BLANCHÂTRE. adj. des 2 g. Tirant sur le blanc.

BLANCHE. s. f. Note de musique.

BLANCHEMENT. adv. D'une manière propre.

BLANCHET. s. m. Morceau d'étoffe de laine ou de soie dont on garnit le tympan d'une presse. | Morceau d'étoffe de laine au travers duquel on filtre les liquides épais.

BLANCHEUR. s. f. La couleur blanche, la qualité de ce qui est blanc.

BLANCHIMENT. s. m. Action de blanchir. Le résultat de cette action.

BLANCHIR. v. a. Rendre blanc. | Enduire d'une couleur blanche. | Nettoyer, rendre propre. | V. n. Devenir blanc. | Se dit Des personnes dont les cheveux deviennent blancs.

BLANCHISSAGE. s. m. Action de blanchir le linge, ou Le résultat de cette action.

BLANCHISSANT, ANTR. adj. Qui blanchit, qui paraît blanc.

BLANCHISSERIE. s. f. Lieu où l'on blanchit des toiles ou de la cire.

BLANCHISSEUR, EUSE. s. Celui, celle qui blanchit du linge.

BLANC-MANGER. s. m. *V. Blanc*.

BLANQUE. s. f. Jeu en forme de loterie.

BLANQUETTE. s. f. Petite poire d'été. | Raisin qu'on nomme autrement *Chasselas doré*. | Petit vin blanc de Languedoc. | *Ragoût fait de veau ou d'agneau, et dont la sauce est blanche.*

BLASER. v. a. Émousser, altérer par des excès le sens du goût.

BLASON. s. m. Assemblage de tout ce qui compose l'écu armorial. | La connaissance de tout ce qui est relatif aux armoiries.

BLASONNER. v. a. Peindre les armoiries avec les métaux et les couleurs qui leur appartiennent. | Expliquer les armoiries dans les termes propres à la science du blason. | Fig. et fam., Médire, critiquer.

BLASPHEMATEUR. s. m. Celui qui blasphème.

BLASPHEMATOIRE. adj. des 2 g. Qui contient des blasphèmes.

BLASPHEME. s. m. Parole ou discours qui outrage la Divinité, ou qui insulte à la religion.

BLASPHEMER. v. n. et act. Proférer un blasphème, des blasphèmes.

BLATIER. s. m. Marchand de blé.

BLATTE. s. f. Genre d'insectes.

BLAUDE. s. f. *V. Blouss*.

BLÉ. s. m. Plante qui produit le grain dont on fait le pain. | Pièce de blé. | Le grain seul.

BLÈCHE. adj. des 2 g. et subst. T. d'inj., fam., Homme mou, et sur la parole duquel on ne peut compter.

BLÈCHIR. v. n. Devenir blêche.

BLÈME. adj. des 2 g. Pâle.

BLÈMIR. v. n. Pâlir, devenir blême.

BLESSER. v. a. Donner un coup qui fait une plaie, une fracture ou une contusion. | Causer de la gêne, de la douleur. | Offenser, choquer, déplaire. | Faire tort, porter dommage. | Fig., S'offenser de qq. ch. | *Blessé*. subst.

BLESSURE. s. f. Plaie, impression que fait un coup lorsqu'il entame ou meurtrit les chairs. | Fig., Chose qui offense l'honneur, la réputation, etc.

BLETTE ou **BLÈTE**. s. f. Espèce d'amarante. | Genre de plantes.

BLETTE. adj. f. *Poire blette*, Poire molle, qui n'est pas encore gâtée, etc.

BLEU, EUE. adj. Qui est de couleur d'azur. | Subst., La couleur bleue. | Eau imprégnée d'une couleur bleue, où l'on trempe le linge.

BLEUÂTRE. adj. des 2 g. Tirant sur le bleu.

BLEUIR. v. a. Faire devenir bleu.

BLINDAGE. s. m. Action de blinder, ou Le résultat de cette action.

BLINDER. v. a. Garantir le dessus d'un ouvrage de fortification au moyen d'un plafond recouvert de terre. | Couvrir de vieux câbles ou d'autres matières le pont supérieur d'un vaisseau pour le garantir de l'effet des bombes.

BLINDES. s. f. pl. Pièces de bois soutenant des fascines, etc., et mettant à cou-

vert des travailleurs, des canonniers, etc.

BLOC. s. m. Masse, gros morceau d'une matière pesante et dure, non encore travaillée. | Amas, assemblage. [Ew. 220c. loc. adv. En gros, en totalité.]

BLOCAGE. s. m., ou **BLOCAILLE.** s. f. Menu moellon. | Lettre que l'on met dans la composition pour tenir provisoirement la place d'une autre.

BLOCKHAUS. s. m. Fortin élevé, construit en bois sur un bout de colonne ou sur un gros mât bien scellé en terre.

BLOCUS. s. m. Investissement par lequel on bloque une ville.

BLOND, ONDE. adj. Qui est d'une couleur moyenne entre le doré et le châtain clair. | Subst. La couleur blonde.

BLONDE. s. f. Espèce de dentelle de soie.

BLONDIN, INE. s. Celui, celle qui a les cheveux blonds. | Fig. et fam., au masc., Un jeune homme qui fait le beau.

BLONDIR. v. n. Devenir blond. (Vi.)

BLONDISSANT, ANTE. adj. Qui blon- dit. (Vi.)

BLOQUER. v. a. Occuper avec des troupes toutes les avenues d'une place, d'un camp, ou, avec des vaisseaux, toutes les approches d'un port, de manière qu'il n'y puisse entrer aucun secours d'hommes ni de vivres. | Remplir de blocage l'entre-deux des parements d'un mur, etc. | Mettre à dessin dans la composition une lettre retournée, à la place de celle qui devrait y être. | Pousser droit et avec force la bille de son adversaire dans une des blouses. | Bloqué. subst. Coup par lequel on a bloqué la bille de son adversaire.

BLOTTIR (SE). v. pron. S'accroupir, se ramasser de manière à tenir le moins d'espace qu'il est possible.

BLÓUSE. s. f. Chaque trou des coins et des côtés d'un billard.

BLÓUSE. s. f. Espèce de surtout de grosse toile que les charretiers portent par-dessus leurs autres vêtements.

BLOUSER. v. a. Blouser une bille, La faire entrer dans une des blouses. | Fig. et fam., Tromper.

BLUET. s. m. Espèce de centauree.

BLUETTE. s. f. Étincelle. | Petit trait d'esprit. | Petit ouvrage, Badinage d'esprit.

BLUTER. v. a. Passer la farine par le blutoir.

BLUTERIE. s. f. Lieu où l'on blute la farine.

BLUTOIR ou **BLUTEAU.** s. m. Sas ou tamis qui sert à passer la farine pour la séparer du son.

BOA. s. m. Genre de serpents. | Fourrure.

BOBÈCHE. s. f. Petite pièce cylindrique et à rebord qu'on adapte aux chandeliers, etc., et dans laquelle on met la chandelle.

BOBINE. s. f. Petit cylindre de bois qui

sert à filer au roset, à dévider du fil, de la soie, de l'or, etc.

BOBINER. v. a. Dévider du fil, de la soie, etc., sur la bobine.

BOBO. s. m. Mot enfantin. Petit mal.

BOCAGE. s. m. Petit bois, lieu ombragé et pittoresque.

BOCAGER, ÈRE. adj. Qui appartient aux bois, qui hante les bocages.

BOCAL. s. m. Bouteille de verre ou de grès dont le col est court et l'ouverture large.

BOCARD. s. m. Machine au moyen de laquelle on écrase la mine avant de la fondre.

BOCARDER. v. a. Passer au bocard.

BOEUF. s. m. Taureau châtré. | La chair de bœuf. | Pièce de bœuf bouilli. | Fig. et fam., Homme très-corpulent.

BOGHEI. s. m. Petit cabriolet découvert.

BOHÈME ou **BOHÉMIEN, IENNE.** s. (Le premier mot est des deux g.) Sorte de vagabonds qui couraient le pays, disant la bonne aventure, et dérochant avec adresse.

BOIRE. v. a. (*Je bois; nous buvons, vous buvez, ils boivent. Je buvais. Je bus. Je boirai. Je boirais. Bois. Que je boive. Que je busse. Buvant. Bu.*) Avaler un liquide. | Donner à boire, Tenir cabaret. | Boire avec excès, s'enivrer. | Absorber. | Bu, ou, subst. Trop bu, Sorte de droit sur les boissons.

BOIRE. s. m. Ce qu'on boit à ses repas.

BOIS. s. m. La substance dure et compacte des arbres, des arbrisseaux. | Bois à brûler, bois de chauffage. | Réunion d'arbres qui couvrent un certain espace de terrain; Le terrain même où ils croissent. | Objet fait de bois. Bois de lit. | *Le bois d'une lance.* | Les cornes rameuses du cerf, du daim, etc., qui tombent à certaines époques, et qui repoussent ensuite.

BOISAGE. s. m. Tout le bois dont on s'est servi pour boiser.

BOISER. v. a. Garnir de menuiserie. | Boisé, ée, adj. Qui est bien garni de bois.

BOISERIE. s. f. Ouvrage de menuiserie dont on couvre les murs des appartements.

BOISEUX, EUSE. adj. Ligneux, de la nature du bois.

BOISSEAU. s. m. Ancienne mesure de capacité pour les matières sèches.

BOISSELEE. s. f. La mesure d'un boisseau.

BOISSELLIER. s. m. Artisan qui fait des mesures de capacité pour les choses sèches, et divers ustensiles de bois.

BOISSELLERIE. s. f. L'art, le métier du boisselier. | Objets mêmes que fabrique le boisselier; Commerce qui s'en fait.

BOISSON. s. f. Liqueur à boire; ce qu'on boit.

BOITE. s. f. Le degré auquel le vin devient bon à boire.

BOITE s. f. Ustensile à couvercle, qui est destiné à contenir différentes choses. | *Boîte aux lettres*, Espèce de coffret où le public met les lettres que la poste se charge de faire parvenir à leur adresse. | Alsol., Tabatière. | Petit mortier de fonte ou de fer qu'on charge de poudre, et auquel on met le feu par une lumière.

BOÏTER v. n. Incliner à chaque pas son corps plus d'un côté que de l'autre, ou alternativement de l'un et de l'autre côté.

BOITEUX, **EUSE** adj. et subst. Qui boîte.

BOÏTIER s. m. Boîte à plusieurs compartiments dont les chirurgiens se servent pour serrer les diverses pièces d'appareil.

BOL ou **BOLUS** s. m. Petite boule composée de substances médicinales.

BOL s. m. Terre argileuse colorée, tonique et astringente.

BOL s. m. Vase demi-sphérique qui sert à prendre certaines boissons.

BOLAIRE adj. des 2 g. *Terre bolaire*, Bol, argile très-fine et rougeâtre.

BOLET s. m. Genre de champignons.

BOLLANDISTES s. m. pl. Jésuites d'Anvers qui ont travaillé à la collection des actes et des vies des saints.

BOMBANCE s. f. Bonne chère abondamment servie. Fam.

BOMBARDE s. f. Machine de guerre dont on se servait pour lancer de grosses pierres. | Nom de qqnes. des premières pièces d'artillerie. | Bâtiment construit pour porter des mortiers et lancer des bombes. | Orgue.

BOMBARDEMENT s. f. Action de jeter des bombes.

BOMBARDER v. a. Jeter, lancer des bombes.

BOMBARDIER s. m. Artilleur qui lance des bombes.

BOMBASIN s. m. Étouffe de soie. | Espèce de futaine à deux envers.

BOMBE s. f. Globe de fer creux, qu'on remplit de poudre, qu'on lance avec un mortier.

BOMBEMENT s. m. État de ce qui est bombé, convexité.

BOMBER v. a. et n. Rendre convexe.

BOMBEUR s. m. Celui qui fabrique et qui vend des verres bombés.

BON, ONNE adj. qui a pour comparatif *Meilleur*. Il se dit, au sens physique et au sens moral, De ce qui a les qualités convenables à sa nature, à sa destination, à l'emploi qu'on en doit faire, etc. | Il se dit même Des choses nuisibles, mais qui sont propres à produire l'effet qu'on en attend. | Par exclam., *Bon!* exprime l'étonnement, le doute, etc. | Qui est conforme à la raison, à la justice, etc. | *Bon Dieu!* Exclam. qui marque la surprise. | Humain, in-

dulgent, etc. | *Bon homme*, se dit, par éloge, D'un homme d'esprit, plein de droiture, de candeur, d'affection; — Par dérision, D'un homme simple, peu avisé, qui se laisse dominer et tromper. | Fam., *Un bon homme*, une bonne femme, Un homme, une femme qui sont déjà dans un âge avancé. | Sdr. | Propre à. | Avantageux, favorable, etc. | Grand, considérable dans son genre. | Subst., absol., Ce qui est bon. | Ce qu'il y a d'avantageux, de principal en qq. ch. | Au plur., Gens de bien. | Adv., *Sentir bon*, Avoir une odeur agréable. | Tour de non. loc. adv. Sérieusement.

BON s. m. Ordre, autorisation par écrit adressée à un fournisseur, à un caissier, etc., de fournir ou de payer pour le compte de celui qui l'a signée.

BONACE s. f. Tranquillité. L'état de la mer quand elle devient calme.

BONASSE adj. des 2 g. Simple et sans aucune malice. Fam.

BONBON s. m. Toute sorte de sucreries, de friandises faites avec du sucre.

BONBONNIÈRE s. f. Boîte à bonbons.

BON-CHRÉTIEN s. m. Sorte de grosse poire.

BOND s. m. Le saut, le rejaillissement que fait une balle, etc., lorsque, étant tombée à terre, elle se relève plus ou moins haut. | L'action d'un animal ou d'une personne qui s'élève subitement par un saut.

BONDE s. f. Pièce de bois qui sert à retenir et à lâcher l'eau d'un étang. | Trou rond fait à un tonneau pour verser le liqueur dedans. | Tampon de bois. *V. Bonnos.*

BONDER v. a. Remplir un bâtiment autant qu'il est possible.

BONDIR v. n. Faire un ou plusieurs bonds. | Sauter.

BONDISSANT, ANTE adj. Qui bondit.

BONDISSEMENT s. m. Mouvement de ce qui bondit.

BONDON s. m. Morceau de bois avec lequel on bouche la bonde d'un tonneau.

BONDONNER v. a. Boucher avec un bondon.

BONDUC s. m. Arbrisseau épineux.

BON-HENRI s. m. Plante.

BONHEUR s. m. État heureux, prospérité. | Événement heureux, chance favorable. | *Par bonheur*, loc. adv. Heureusement.

BONHOMIE s. f. Manière d'être et d'agir qui laisse voir la bonté du cœur unie à la simplicité extérieure. | Simplicité excessive.

BONHOMME s. m. *V. Bon*, adj.

BONI s. m. Ce qui excède la dépense faite ou l'emploi de fonds projeté.

BONIFICATION s. f. Amélioration.

ze, de tulle, etc. | Fig. et fam.,
met, Un personnage important.
-*prêtre*. V. FUSIL.
TADE. s. f. Coup de bonnet.
TER. v. a. Rendre des respects
sans cesse à qq.
TERRIER. s. f. Le métier de bon-
Le marchandise qu'il vend.
TEUR. s. m. Celui qui prodigue
ses et les compliments. Fam. |
certains lieux.
TERR. s. m. Celui qui fait ou
se honnets, des bas, etc.
TIER. s. f. Ouvrage de fortif. |
qu'on ajoute aux grandes.
VOGLIK. s. m. Homme qui se
rammer sur les galères de Malte.
R. s. m. T. dont on se sert pour
sur la fin du jour et dans la
l.
s. f. Qualité de se qui est bon.
sable qui porte à faire du bien.
s. sup grande facilité.
s. m. Peuple chinois ou japonais.
LÈGE. s. m. Bâcheron. (VI.)
QUE. adj. F. Bonsens.
s. m. Sol très-propre à faciliter
sa marche.
TYGHER. s. m. Heurt que font
s'en contenne dans l'abdomen.
s. m. L'extrémité d'une surface,
la terminis. | Terrain, sol qui est
le mer, d'un fleuve, etc. | Poét.,
s. d'ov. Les bords du Coeyte,
me à vous en. loc. prép.
IE. s. m. Manches épaisse qui
corps d'un bâtiment.

BORÉAL, ALE. adj. Qui est ou qui se
montre du côté du nord.
BORÉE. s. m. Le vent du nord. Poét.
BORGNE. adj. des 2 g. et subst. Qui ne
voit que d'un œil. | Fig. et fam., Sombre
et obscur.
BORGNESE. s. f. T. bas. Femme ou
fille borgne.
BORIQUE. adj. m. Formé de bore et
d'oxygène.
BORNAGE. s. m. Action de planter des
bornes.
BORNE. s. f. Pierre, arbre, ou autre
marque qui sert à séparer un champ d'a-
vec un autre. | Pierre plantées debout, le
long des murailles, etc. | Fig., Limites.
BORNER. v. a. Mettre des bornes, res-
serrer. | Fig., Restreindre.
BORNOYER. v. a. (Se conj. c. Employer.)
Regarder d'un œil pour mieux connaître si
un alignement est bien droit.
BOSAN. s. m. Breuvage fait avec du mil-
let bouilli dans de l'eau.
BOSEL. s. m. Membre rond qui est la
base des colonnes.
BOSPHORE. s. m. Détroit qui sépare la
Thrace de l'Asie Mineure; celui qui forme
l'entrée de la mer d'Azof.
BOSQUET. s. m. Petit bois.
BOSSAGE. s. m. Toute saillie laissée
exprès à la surface d'un ouvrage.
BOSSÉ. s. f. Grosseur ou saillie contre
nature qui se forme au dos ou à la poitrine.
| Grosseur que qq. animaux ont naturel-
lement sur le dos. | Enflure qui provient
d'un coup. | Élévation dans toute superficie
qui devrait être plate. | Relief. T. de sculpt.

BOSSU, U. E. adj. et subst. Qui a une ou plusieurs bosses. | Inégal ou montueux.

BOSSUER, v. a. Faire des bosses à de la vaisselle, etc.

BOSTANGI, s. m. Nom des soldats d'un des corps de la milice turque.

BOSTON, s. m. Jeu de cartes.

BOT, adj. m. et s. m. *Pied bot*, Pied contrefait.

BOTANIQUE, s. f. Science qui a pour objet la connaissance des végétaux.

BOTANISTE, s. m. Celui qui étudie la botanique, qui est savant en botanique.

BOTTE, s. f. Assemblage de plusieurs choses de même nature liées ensemble.

BOTTE, s. f. Chaussure de cuir qui enferme le pied et la jambe, qq. même une partie de la cuisse. | Marche pied fixe et placé en dehors d'un carrosse. | Sorte de tonneau.

BOTTE, s. f. Coup que l'on porte avec un fleuret, ou avec une épée, à celui contre qui on se bat.

BOTTELAGE, s. m. Action de lier en bottes de foin, etc.

BOTTELER, v. a. Lier en bottes.

BOTTELEUR, s. m. Celui qui fait des bottes de foin, de paille, etc.

BOTTER, v. a. Faire des bottes à qq. | Mettre des bottes à qq.

BOTTIER, s. m. Cordonnier qui fait des bottes.

BOTTINE, s. f. Petite botte d'un cuir fort mince; botte dont la tige a peu de hauteur.

BOUC, s. m. Animal à cornes, qui est le mâle de la chèvre. | Fig. et fam., Un homme sur lequel on fait retomber les torts des autres. | Peau de bouc pleine de vin ou d'huile.

BOUCAGE, s. m. Plante.

BOUCAN, s. m. Lieu où les sauvages de l'Amérique fument leurs viandes.

BOUCANER, v. a. Faire sécher de la viande ou du poisson en les exposant à la fumée. | V. n. Aller à la chasse des bœufs sauvages.

BOUCANIER, s. m. Celui qui va à la chasse des bœufs sauvages. | Pirate. | Gros et long fusil.

BOUCARO, s. m. Terre odorante et rougeâtre dont on fait différents vases.

BOUCASSIN, s. m. Étoffe de coton dont on fait des doublures.

BOUCAUT, s. m. Tonneau qui sert à renfermer certaines marchandises sèches.

BOUCHE, s. f. Partie du visage de l'homme par où sort la voix, et par où se reçoivent les aliments. | La partie extérieure de la bouche. | La bouche considérée comme organe de la voix et de la parole. | Poétiq., *La déesse aux cent bouches*, La renommée. | *La bouche*, Les officiers qui

apprêtent à manger pour le roi. | Les offices mêmes où l'on apprête à manger pour le roi. | Les personnes, par rapport à la nourriture qu'elles consomment. | Fig., Sorte d'ouverture. | *Bouche à feu*, Les canons, mortiers, etc. | Au plur., Embouchures par où de grands fleuves se déchargent dans la mer.

BOUCHÉE, s. f. Morceau qu'on met dans la bouche en une seule fois.

BOUCHER, v. a. Ferner une ouverture. | Fig. et fam., *Être bouché*, Avoir peu d'intelligence.

BOUCHER, s. m. Celui qui tue les bœufs, et qui en vend la chair crue. | Fig., Homme cruel.

BOUCHÈRE, s. f. Celle qui vend de la viande crue, ou La femme d'un boucher.

BOUCHERIE, s. f. L'endroit où un boucher tue les bœufs, etc., et L'étal où il en vend la chair en détail. | Fig., Tuerie, carnage.

BOUCHE-TROU, s. m. Personne qui ne sert qu'à faire nombre.

BOUCHOIR, s. m. Grande plaque de fer qui sert à fermer la bouche d'un four.

BOUCHON, s. m. Ce qui sert à boucher une bouteille, etc. | Poignée de paille, de foin. | Un cabaret.

BOUCHONNER, v. a. Mettre en bouchon, chiffonner. | *Bouchonner un cheval*, Le frotter avec un bouchon de paille.

BOUCHONNIER, s. m. Celui qui fait, qui vend des bouchons de liège.

BOUCLE, s. f. Anneau garni d'une ou de plusieurs pointes, qui sert à tendre une courroie. | Anneau que les femmes portent à leurs oreilles. | Gros anneau de fer où l'on attache un câble, etc. | Fig., se dit Des anneaux que forment les cheveux.

BOUCLER, v. a. Mettre une boucle; serrer avec une boucle. | V. a., pron. et n., Faire prendre la forme de boucles à des cheveux.

BOUCLIER, s. m. Arme défensive ancienne dont les gens de guerre se servaient pour se couvrir le corps. | Fig., Sauvegarde, protection.

BOUCON, s. m. Mets ou breuvage empoisonné.

BOUDER, v. n. Se dit Des enfants qui témoignent qq. chagrin par la mine qu'ils font. | V. a., pron. et n., Laisser voir qu'on a de l'humeur, du ressentiment.

BOUDERIE, s. f. Action de boudier.

BOUDEUR, EUSE, adj. et subst. Qui boude habituellement.

BOUDIN, s. m. Boyau rempli de sang et de graisse de porc, avec assaisonnement. | *Boudin blanc*, Boudin fait avec du lait et du blanc de volaille. | Le gros cordon de la base d'une colonne. | Petit portemanteau de cuir. | Boucle de cheveux. | Mèche.

B. s. f. Masse de verre au mi-
niveau de verre.

B. s. m. Cabinet orné avec élé-
ment des dames.

B. f. La fange des rues et des
g., *Ame de boue*, Basse et vile.
B. s. f. Morceau de liège, baril
qui flotte au-dessus d'une ancre
et l'endroit où elle est mouillée.
Clique qui sert à indiquer les
faciles, etc.

B. s. m. Charretier payé pour
bous des rues.

B. EUSE. adj. Plein de boue.

B. ANTE. adj. Qui bouffe,
oufflé.

B. s. m. Bouffon. | Absol. et fam.,
Le théâtre italien à Paris.

B. s. f. Souffle de vent ou cou-
eur. | Halencé. | Fig. et fam.,
et passager, en parlant De la
passions, etc.

B. v. n. Enfler, gonfler ses joues
fam.

B. TE. s. f. Petite houppe qu'on
vers objets pour servir d'or-

B. v. a. et n. Rendre enflé.

B. SURE. s. f. Enflure.

B. N, ONNE. s. m. et fém. Per-
théâtre dont l'emploi est de
Homme qui prend à tâche de

B. N, ONNE. adj. Plaisant, facé-

B. CNER. v. n. Faire ou dire des
qui sentent le bouffon.

B. CNERIE. s. f. Ce qu'on fait ou
pour exciter le rire.

B. s. m. Petit cabinet auprès d'une
gement étroit et malpropre.

B. BR. s. m. Chandelier sans pied
au moyen d'un manche.

B. v. n. Se mouvoir de l'endroit

B. GE. s. f. Petit sac de cuir qu'on
page. (Vi.)

B. s. f. Chandelle de cire. | Petit
on introduit dans le canal de

B. v. n. Passer sur la cire fon-
gongie allumée les bords de qq.
empêcher qu'elle ne s'effile.

B. NER. v. n. Gronder entre ses

B. N, s. m. Toile forte et gommée.

B. NT, ANTE. adj. Qui bout. |
d, vif, ardent.

B. s. f. Perche dont les pêcheurs
ont troubler l'eau.

B. R. v. a. Troubler l'eau avec
| *Bouillir une étoffe*, La mar-

l les règles prescrites.

BOUILLI. s. m. Viande cuite et qui a
servi à faire du bouillon. Bouff.

BOUILLIE. s. f. Aliment fait de lait et
de farine bouillis ensemble.

BOUILLIR. v. n. et act. (*Je bouis, tu
bouis, il bout; nous bouillons, vous bouil-
lez, ils bouillent. Je bouillais. Je bouillis.
Je bouilliras, Je bouillirais. Vous. Qu'il
bouille. Que je bouille. Que je bouillisse.
Bouillant.*) Se dit Des liquides lorsque la
chaleur y produit un mouvement, et qu'il
se forme des bulles à la surface. | Faire
cuire dans qq. liquide.

BOULLOIRE. s. f. Vaisseau destiné à
faire bouillir de l'eau.

BOULLON. s. m. Petite onde qui se
forme à la surface d'un liquide lorsqu'il
bout. | L'eau qu'on a fait bouillir avec de
la viande ou avec des herbes. | Onde que
forme un liquide lorsqu'il est agité. | Se dit
Du sang qui sort d'une blessure ou par la
bouche. | Bulle d'air qui se trouve engagée
dans le verre.

BOULLON-BLANC. s. m. Plante.

BOULLONNANT. ANTE. adj. Qui
bouillonne.

BOULLONNEMENT. s. m. Agitation
d'un liquide qui bouillonne.

BOULLONNER. v. n. Jaillir, tomber
ou s'agiter en formant des bouillons.

BOULLOTTE. s. f. V. BOULLONNER.

BOULLOTTE. s. f. Breton à cinq per-
sonnes.

BOUJARON. s. m. Petite mesure de fer-
blanc.

BOULAIE. s. m. Champ planté de bou-
leau.

BOULANGER, ÈRE. s. Celui, celle dont
le métier est de faire et de vendre du pain.

BOULANGER. v. a. Pétrir du pain et le
faire cuire.

BOULANGERIE. s. f. L'art de faire le
pain, ou Le commerce du boulanger. | Lieu
où se fait le pain.

BOULE. s. f. Corps sphérique | *Jeu de
boule*, Jeu où plusieurs personnes font rou-
ler des boules vers un but. | *Boule-de-neige*,
Espèce de viorne. | À LA BOULE VERT, À
BOULE VERT. loc. adv. et fam. Précipitamment.

BOULEAU. s. m. Arbre.

BOULEDOGUE. s. m. Espèce de chien
dogue.

BOULET. s. m. Boule de fer fondu dont
on charge les canons. | Peine afflictive et
infamante. | Jointure qui est au-dessus du
paturon de la jambe d'un cheval.

BOULETE, ÈE. adj. Se dit D'un cheval
dont le boulet est hors de sa situation na-
turelle.

BOULETTE. s. f. Petite boule. | Petite
boule de pâte ou de chair hachée.

BOULEUX. s. m. Se dit D'un cheval

trapu, qui n'est propre qu'à des services de fatigue.

BOULEVARD. s. m. Rempart. | Promenade plantée d'arbres qui fait le tour d'une ville.

BOULEVERSEMENT s. m. Renversement qui produit un grand désordre.

BOULEVERSER. v. s. Rainer, abattre. | Agiter, troubler.

BOULEVUE (À LA ou À). loc. adv. *P.*

BOULIER. s. m. Filet qu'on tend aux embouchures des étangs salés.

BOULIMIE. s. f. Faim excessive.

BOULIN. s. m. Trou pratiqué dans un colombier afin que les pigeons s'y retirent et y fassent leurs petits. | Trou fait à un mur pour recevoir les pièces de bois qui portent les échafaudages.

BOULINE. s. f. Cordage amarré vers le milieu de chaque côté d'une voile carrée.

BOULINER. v. a. et Haler les boulines. | Naviguer avec un vent de biais.

BOULINGRIN. s. m. Pièce de gazon.

BOULINIER. s. m. Bâtiment qui va bien ou mal la bouline. (Vi.)

BOULOIR. s. m. Instrument avec lequel on remue la chaux.

BOULON. s. m. Grosse cheville de fer

BOULONNER. v. n. Arrêter avec un boulon.

BOUCHE. s. f. Une passe, une bouche, un canal. (Vi.)

BOUQUER. v. a. et n. Se dit d'un singe ou d'un enfant lorsqu'on les force à baisser ce qu'on leur présente. Fam.

BOUQUET. s. m. Assemblage de fleurs liées ensemble. | Fig., Petite pièce de vers. | Cadeau. | Assemblage de certaines choses. | Parfum qui distingue certaines qualités de vin.

BOUQUETIER. s. m. Vase propre à mettre des fleurs.

BOUQUETIÈRE. s. f. Celle qui fait des bouquets de fleurs pour les vendre.

BOUQUETIN. s. m. Sorte de bouc sauvage.

BOUQUIN. s. m. Vieux bouc. | Lièvre mâle. | Vieux livre, dont on fait peu de cas.

BOUQUINER. v. n. Chercher de vieux livres, des livres d'occasion. Se dit en outre Des lièvres qui couvrent leurs femelles.

BOUQUINERIE. s. m. Amas de bouquins, de livres peu estimés. Fam.

BOUQUINEUR. s. m. Celui qui sime à bouquiner. Fam.

BOUQUINISTE. s. m. Celui qui achète et revend de vieux livres.

BOURACAN. s. m. Sorte de gros camelot

BOURBE. s. f. Le fond des eaux grouillantes des étangs et des marais.

BOURBEUX, EUSE. adj. Plein de bourbe.

BOURBIER. s. m. Lieu creux et plein de bourbe.

BOURBILLON. s. m. Corps blanchâtre et filamenteux qu'on trouve au centre d'un furoncle, d'un javart.

BOURCETTE. s. f. *P.* Mâche.

BOURDAINE ou BOURGÈNE. s. f. Arbrisseau.

BOURDALOU. s. m. Tresse qu'on attache autour de la forme d'un chapeau. | Sorte de pot de chambre.

BOURDE. s. f. Mensonge défectueux.

BOURDER. v. Se moquer, dire des mensonges, des sornettes.

BOURDEUR. s. m. Menteur.

BOURBILLON. s. m. Bois de chêne refendu et propre à faire des futailles.

BOURDON. s. m. Long bâton que les pèlerins portent dans leur voyage. | Genre d'insectes. | Se dit Des abeilles mâles. Ton qui sert de basse continue dans divers instruments. | *Faux-bourdon* Pièce de musique. | Grosse cloche. | Faute d'un compositeur qui a passé un ou plusieurs mots de la copie.

BOURDONNEMENT. s. m. Bruit que font entendre qq. petits oiseaux et beaucoup d'insectes. | Marmure sourd et confus. Bruit continué dans l'oreille.

BOURDONNER. v. n. Bruire sourdement. | V. a. Chanter à demi-voix, entre ses dents.

BOURDONNET. s. m. Rouleau de charpie de forme oblongue.

BOURO. s. m. Grand village où il se tient des marchés.

BOURGADE. s. f. Petit bourg.

BOURGÈNE. s. f. *P.* Bourdaïne.

BOURGEAIS, EOISE. s. Citoyen d'une ville. | Se dit, parmi les ouvriers, Des personnes pour lesquelles ils travaillent. | Se dit par opposition à Noble, ou à Militaire.

BOURGEOISEMENT. adv. D'une manière bourgeoise, en simple bourgeois.

BOURGEOISIE. s. f. Qualité de bourgeois. | Le corps des bourgeois.

BOURGEON. s. m. Bouton un peu développé qui paraît aux arbres et aux arbrisseaux. | Le nouveau jet de la vigne. | Fig., Bouton qui vient au visage.

BOURGEONNER. v. a. Jeter des bourgeons au printemps.

BOURGMESTRE. s. m. Titre des premiers magistrats de qq. villes de Belgique, de Suisse, etc.

BOURRACHE. s. f. Plante.

BOURRADE. s. f. Atteinte donnée par le chien au lièvre qu'il court. | Fig. et fam. Coup que l'on donne à qq. avec la crosse d'un fusil. | Attaque ou repartie aigre et dure.

uel
ÉE. s. f. Fagot de menues bran-
te de danse.
ELER. v. a. Tourmenter.
ELERIE. s. f. Le métier, le com-
bourrelles.
ELET ou BOULET. s. m. Cou-
f de beurre ou de crin, fait en
tels par le milieu. | Bandeau rem-
et en ceint la tête des enfants. |
qui survient autour des reins à
une attaque d'hydropisie.
ELER. s. m. Ouvrier qui fait
le.
ELER. s. f. La femme du bour-
).
ER. v. a. Enfoncer la bourse dans
à lui que l'on vient de charger.
du chien qui, en poursuivant un
comme un coup de dent. | Fig.
situer de coups ou de paroles.
EGER. s. f. Parler long dont on
se envayer du gibier, etc.
EGER. s. f. Ânesses. | Tous sorte
mauvais chevaux. | Fig. et pop.,
très-ignorants.
EQUET. s. m. Petit ânon. | Civière
enlever des meubles, etc.
E, UE. adj. Qui est d'une hu-
mure et changeant. | *En amour*,
: amoureux qui n'a point sermenté.
E. s. f. Petit sac dans lequel on
est qu'on veut porter sur soi. |
dont on peut disposer actuelle-
habituellement. | Fig., Pension
n un collège, un administré, etc.
LEVER, Somme évaluée à cinq

BOUSE. s. f. Fiente de bœuf ou de
vache.
BOUSILLAGE. s. m. Mélange de chaux
et de terre detrempee, dont on se sert pour
faire des murs de clôture.
BOUSILLER. v. n. Mâçonner en bousil-
lage. | Act. et fig., Travailler sans soin.
BOUSILLEUR, EUSE. s. Celui, celle
qui travaille en bousillage. | Fig. et fam.,
Mauvais ouvrier.
BOUSIN. s. m. Surface tendre des pierres
de taille.
BOUSSOLE. s. f. Cadran au centre du-
quel est fixée une aiguille dont la pointe
aimantée se dirige toujours vers le nord.
| Fig., Guide, conducteur. | Constellation.
BOUSTROPHÉDON. s. m. La manière
d'écrire alternativement de droite à gauche,
et de gauche à droite, sans discontinuer
la ligne.
BOUT. s. m. L'extrémité d'un corps,
d'un espace. | Ce qui garnit l'extrémité de
certaines choses. | Petites parties de certaines
choses, comme ruban, etc. | Petite portion
de certaines choses qui se mangent, comme
saucisses, etc. | La fin, le terme. | L'avant,
la proue du bâtiment. | Au bout de courra.
loc. adv. et fam. Après tout. | À bout. loc.
adv. *Être à bout.* | À bout n. loc. prép. *Être
à bout de voix.* | Bout à bout. loc. adv. Se dit
de choses qui sont jointes par les extrémités.
| De bout au bout. loc. adv. D'une extré-
mité à l'autre. (VI.) | D'un bout à l'autre.
loc. adv. et prép. D'une extrémité à l'autre.
| En main au bout. loc. adv. et fam.
Et qq. ch. de plus. (VI.)
BOUTADE. s. f. Caprice, saillie d'es-



BOUTE-FEU. s. m. Baguette qui sert à mettre le feu à certaines pièces de canon. | Un incendiaire. | Fig., Celui qui excite des discordes.

BOUTE-HORS. s. m. Espèce de jeu qui n'est plus en usage.

BOUTEILLE. s. f. Vase à goulot destiné à contenir du vin, ou d'autres liquides. | La liqueur qui est contenue dans une bouteille. | Bulle, petit globe rempli d'air, qui se forme sur un liquide. (Vi.)

BOUTELLES. s. f. pl. Les lieux d'aisance dans un vaisseau.

BOUTER. v. a. *Bouter au large*, Pousser une embarcation au large.

BOUTER. v. n. Se dit D'un vin qui pousse au gras.

BOUTEROLLE. s. f. Garniture qu'on met au bout d'un fourreau d'épée.

BOUTE-SELLE. s. m. Signal qui se donne avec la trompette pour avertir de seller les chevaux.

BOUTILLIER. s. m. Échanson. | *Grand boutillier de France*, Grand officier qui avait l'intendance du vin.

BOUTIQUE. s. f. Lieu où un marchand étale et vend sa marchandise, où un artisan travaille. | Toutes les marchandises dont une boutique est garnie. | Tous les instruments d'un artisan.

BOUTIQUIER. s. m. Artisan ou marchand qui est en boutique.

BOUTIS. s. m. L'endroit où un sanglier a fouillé avec son boutoir.

BOUTISSE. s. f. Pierre taillée qu'on place dans un mur suivant sa longueur, de manière que sa largeur parait en dehors.

BOUTOIR. s. m. Instrument avec lequel les maréchaux enlèvent la corne superflue du pied d'un cheval avant de le ferrer. | Groin d'un sanglier.

BOUTON. s. m. Petit corps arrondi ou allongé que poussent les arbres et les arbustes, et d'où naissent les branches, les feuilles ou les fleurs. | Fleur qui n'est pas encore épanouie. | Petite tumeur arrondie qui se forme sur la peau. | Petite pièce ronde et plate, qqfs. bombée, qui sert à attacher différentes parties d'un vêtement. | Chose qui a la figure d'un bouton. | *Bouton-d'or*, *Bouton-d'argent*, plantes.

BOUTONNER. v. n. Commencer à pousser des boutons. | V. act. Attacher un vêtement au moyen des boutons.

BOUTONNERIE. s. f. Marchandise ou commerce du boutonner. | Fabrique, atelier où l'on fait des boutons.

BOUTONNIER. s. m. Celui qui fait et qui vend des boutons.

BOUTONNIÈRE. s. f. Petite fente faite à un vêtement pour y passer un bouton.

BOUTS-RIMÉS. s. m. pl. Rimes données pour faire des vers.

BOUTURE. s. f. Branche coupée à un arbre, et qui, étant plantée en terre, y prend racine.

BOUVARD. s. m. Marteau dont on se servait pour frapper les monnaies.

BOUVERIE. s. f. Étable à bœufs.

BOUVET. s. m. Rabot à faire des rainures.

BOUVIER, IÈRE. s. Celui, celle qui conduit les bœufs et qui les garde. | Constellation.

BOUVILLON. s. m. Jenne bœuf.

BOUVREUIL. s. m. Oiseau.

BOVINE. adj. *Les bêtes bovines*, la race bovine, Les bœufs, les vaches, les taureaux.

BOXER. v. n. et pron. Se battre à coups de poing.

BOXEUR. s. m. Celui qui boxe.

BOYARD. s. m. Ancien feudataire de Russie, de Transylvanie.

BOYAU. s. m. Intestin qui sert à recevoir les aliments au sortir de l'estomac, ainsi qu'à rejeter du corps les excréments. | *Corde de boyau*, Corde faite des boyaux de certains animaux et servant à garnir divers instruments de musique. | Long conduit de cuir adapté à une machine hydraulique. | T. de fortific.

BOYAUDERIE. s. f. Lieu où l'on nettoie et où l'on prépare des boyaux.

BOYAUDIER. s. m. Celui qui prépare et file des cordes à boyau.

BRACELET. s. m. Ornement qui se porte au bras.

BRACHIAL, ALE. adj. Qui appartient au bras.

BRACONNAGE. s. m. Action de braconner.

BRACONNER. v. n. Chasser furtivement sur les terres d'autrui.

BRACONNIER. s. m. Celui qui braconne.

BRACTÉE. s. f. Nom de petites feuilles qui naissent avec la fleur de certaines plantes.

BRAHMANE. s. m. Nom de ceux qui forment la première des quatre grandes castes chez les Indiens.

BRAHMANIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient aux brahmanes.

BRAHMANISME. s. m. Doctrine des brahmanes.

BRAI. s. m. Suc résineux et noirâtre qu'on tire du pin et du sapin; résine fondue dont on a extrait la térébenthine.

BRAIE. s. f. (Vi.) Linge dont on enveloppe le derrière des enfants. | Au plur., Culotte, caleçon.

BRAILLARD, ARDE. adj. et subst. Qui parle beaucoup. Fam.

BRAILLER. v. n. Parler très-haut, beaucoup et mal à propos. Fam.

BRAILLEUR, EUSE. adj. et subst. Qui braille. Fam.

RE. s. f. Vaisseau dans lequel : à la braise différents mets.
ou BRAMINE. s. m. V. BRAM-

U. v. n. Crier. Se dit Du cerf.

U. m. Matière fécale. Bas.

RD. s. m. Civière sur laquelle
rte un malade couché, ou des
te. | Les deux pièces de bois
sont entre lesquelles est placé
si la traîne. | Celles qui réunis-
sont de derrière et celui de devant.

AGE. s. m. L'ensemble des
m arbres.

E. s. f. Bois que pousse le tronc
d'un arbrisseau. | Chose qui a
selon des arbres un rapport de
position. | Fig., se dit Des fa-
cultés qui sortent d'une même
différentes parties ou divisions
chose.

ER. v. a. Pendre, attacher à
d'arbre. VI. et fam. | V. n. Se
des branches d'arbre.

URSINE. s. f. Plante.

ER. adj. m. Oiseau branchier,
à encore que la force de voler
en branche.

ER. s. f. pl. Organes qui sur-
spiration de l'eau, dans les
l. entr. Oufes.

U, UE. adj. Qui a beaucoup de

DE. s. f. Manière d'appêter

. s. f. Sorte de bruyère. | Lieu
reissent ces arbristes.

corps tantôt d'un côté, tantôt de l'autre. |
Fig., Première impulsion donnée à qq. ch.
ou à qqn. | Danse. | Hamac. (Vi.)

BRANLE-BAS. s. m. Action de détendre
tous les hamacs d'entre les ponts pour se
disposer au combat.

BRANLEMENT. s. m. Mouvement de ce
qui branle.

BRANLER. v. a. Remuer, faire aller
deçà et delà. | V. n., Être agité, osciller.

BRANLOIRE. s. f. Plancher ou selive
posée en travers et en équilibre sur un
point d'appui un peu élevé.

BRAQUE. s. des 2 g. Espèce de chien
de chasse.

BRAQUEMART. s. m. Ancienne épée
courte et large.

BRAQUEMENT. s. m. Action de braquer.

BRAQUER. v. a. Placer dans une direc-
tion déterminée une pièce de canon, une
lanette, etc.

BRAS. s. m. Membre du corps humain
qui tient à l'épaule. La partie du bras qui
s'étend depuis l'épaule jusqu'au coude ;
celle qui va du coude au poignet se nomme
Avant-bras. | La personne même qui tra-
vaille. | Fig., Le pouvoir, la puissance. | *Le*
bras séculier, La puissance temporelle. |

Chandelier qu'on attache au mur. | Chose
qui a avec les bras de l'homme un certain
rapport de forme ou de destination. | *Bras*
de rivière, se dit de Chaque branche d'une
rivière qui se sépare en deux, etc. | *Bras*
de mer, Partie de la mer qui passe entre
deux terres assez proches l'une de l'autre.

| À VOIX DE BRAS, À BRAS. loc. adv. Où
l'on n'emploie que la seule force des bras.



BRASILLER. v. a. et n. Faire griller qq. ch. un peu de temps sur de la braise. | Se dit De la mer lorsque les rayons du soleil ou de la lune la frappent obliquement.

BRASQUE. s. f. Mélange d'argile et de charbon pilé.

BRASQUER. v. a. Enduire de brasque la surface des creusets.

BRASSAGE. s. m. La somme que prenaît le maître des monnaies pour les frais de fabrication et les déchets.

BRASSARD. s. m. Armure qui couvrait le bras d'un homme de guerre.

BRASSE. s. f. Mesure de la longueur des deux bras étendus.

BRASSÉ. s. f. Autant que les bras peuvent entourer, contenir et porter.

BRASSER. v. a. Remuer à force de bras. | *Brasser de la bière, du cidre, En faire.* | Fig. et fam., Négocier secrètement.

BRASSERIE. s. f. Lieu où l'on brasse de la bière.

BRASSEUR, EUSE. s. Celui, celle qui brasse de la bière et qui en vend en gros.

BRASSIAGE. s. m. Mesure à la brassé.

BRASSIÈRES. s. f. pl. Petite camisole qui sert à maintenir le corps.

BRASSIN. s. m. Cuve où les brasseurs font la bière. | La quantité de bière qu'on tire de la masse de grains sur laquelle on opère.

BRASURE. s. f. Endroit où deux pièces de métal sont brassées.

BRAVACHE. s. m. Faux brave. Fam.

BRAVADE. s. f. Action, parole, manière par laquelle on brave qq.

BRAVE. adj. des 2 g. Qui a beaucoup de valeur, de courage. | Fam., Honnête. | Vêtu avec soin. Fam. | Subst., Homme courageux, vaillant. | Spadassin. (Vi.)

BRAVEMENT. adv. D'une manière brave. | Habilement.

BRAVER. v. a. Témoigner ouvertement qu'on ne craint pas qq.

BRAVERIE. s. f. Magnificence en habits. Fam. et vi.

BRAVO. adv. et subst. T. dont on se sert en français pour applaudir.

BRAVOURE. s. f. Courage guerrier. | *Air de bravoure.* Air de chant d'une exécution difficile.

BAYER. s. m. Bandage destiné à contenir les hernies.

BAYER. v. a. Enduire de brai liquide et chaud.

BRAYETTE. s. f. Fente de devant d'une culotte à l'ancienne mode.

BRAYON. s. m. Piège pour prendre les bêtes puantes.

BRÉANT ou BRUANT. s. m. Oiseau.

BREBIS. s. f. Quadrupède portant laine, qui est la femelle du bélier. | Fig., Un

chrétien, en tant qu'il est sous la conduite de son pasteur.

BRÈCHE. s. f. Ouverture faite à ce qui sert de clôture. | L'ouverture faite aux murailles d'une place assiégée. | Fig., Le tort, le dommage que l'on fait à qq. ch.

BRÈCHE. s. f. Marbre.

BRÈCHE-DENT. adj. des 2 g. et subst. Qui a perdu une ou plusieurs dents de devant.

BRECHET. s. m. L'os de la poitrine, celui auquel aboutissent les côtes par devant.

BREDI-BREDA. Expr. adv. et fam. Trop précipitamment.

BREDINDIN. s. m. Palan dont on se sert pour enlever de médiocres fardeaux.

BREDISSURE. s. f. Impossibilité d'écartier les mâchoires.

BREDOUILLE. s. f. T. du jeu de trictrac.

BREDOUILLEMENT. s. m. Action de bredouiller. Fam.

BREDOUILLEUR. v. n. et act. Parler d'une manière peu distincte. Fam.

BREDOUILLEUR, EUSE. s. Celui, celle qui bredouille.

BREF, BRÈVE. adj. De peu de durée ou d'étendue. | Subst. fem. Syllabe brève. | Adv., Enfin. | *En saur. loc. adv.* En peu de mots.

BREF. s. m. Lettre pastorale du pape.

BREGIN. s. m. Espèce de filet.

BRÉHAIGNE. adj. f. Stérile. Se dit Des femelles des animaux. | Subst., Femme stérile.

BRELAN. s. m. Jeu qui se joue à trois, à quatre ou à cinq. | Lieu, réunion où l'on joue habituellement à différents jeux de cartes.

BRELANDER. v. a. Jouer continuellement aux cartes. Fam.

BRELANDIER, IÈRE. s. Celui, celle qui fréquente les maisons de jeu.

BRELLE. s. f. Assemblage de pièces de bois en radeaux, dont on forme un train pour le faire flotter.

BRELOQUE. s. f. Curiosité de peu de valeur. | Petit bijou qu'on attache aux chaînes de montre. Fam.

BRELUCHE. s. f. Drognet de fil et de laine.

BRÈME. s. f. Poisson d'eau douce.

BRENEUX, EUSE. adj. Sali de matière fécale. Bas.

BRÉSIL. s. m. Bois rouge qui est propre à la teinture.

BRÉSILLER. v. a. Rompre par petits morceaux.

BRÉSILLET. s. m. L'espèce de bois de Brésil la moins estimée.

BRÉTAILLER. v. n. Être dans l'habitude de fréquenter les salles d'armes et de tirer l'épée.

BRÉTAILLEUR. s. m. Homme qui met

pée. Fam.

. s. m. Bois taillis ou buisson
haies, dans lequel les bêtes se

AGE. s. m. Liqueur à boire.

E. s. m. Expédition non scellée
le roi accordait qq. grâces, ou
le dignité. | Titre ou diplôme dé-
om d'un gouvernement. | *Brevet*
. *Brevet d'apprentissage. Acte ou*

IER. v. a. Donner un brevet à

IRE. s. m. Livre contenant l'of-
eux qui sont dans les ordres
t obligés de dire tous les jours.

. s. f. Gros morceau de pain. | Au
tes d'un repas. | Fig. et fam.,
rises çà et là sans discernement.

BRAC. s. m. *Marchand de brie-*
schand qui achète et qui revend
de vieille ferraille, etc.

. s. m. Bâtiment à deux mâts.

.E. s. f. Partie du harnais d'un
trait. | Lanière de cuir dont se
porteurs de chaises pour por-
ties, etc., n. autr. *Bretelles.*

. s. f. Jeu de paume et de billard.
Fig., indirectement. | Au plur.,
rets pour prendre des ceris.

LEB. v. n. Jouer de bricole.

. s. f. La partie du harnais d'un
ni sert à le conduire. | *Tourne-*
Tournevis. | Lien qui sert à
certaines coiffures. | Lien de fer
à ou ceint une pièce de bois.

L. v. a. Mettre la bride à un che-

BRIGANTIN. s. m. Petit bâtiment à un
ou deux mâts, et qui n'a qu'un pont.

BRIGANTINE. s. f. Petit bâtiment en
usage dans la Méditerranée. | Voile.

BRIGNOLE. s. f. Sorte de prune.

BRIGUE. s. f. Manœuvre secrète, pour-
suite vive pour obtenir qq. ch. | Cabale,
faction.

BRIGUER. v. a. Tâcher d'obtenir qq. ch.
par brigue. | Solliciter avec ardeur.

BRIGUEUR. s. m. Celui qui brigue.

BRILLAMMENT. adv. D'une manière
brillante.

BRILLANT, ANTE. adj. Qui brille. Qui
frappe vivement et agréablement les re-
gards. | Subst., Éclat, lustre. | Diamant taillé
à facettes par-dessus et par-dessous.

BRILLANTER. v. a. Tailler des diamants
à facettes, par-dessous comme par-des-
sus.

BRILLER. v. n. Reluire, jeter une lu-
mière étincelante, avoir de l'éclat. | Attirer
et fixer l'attention, frapper l'imagination.
| Exceller.

BRIMBALE. s. f. Levier qui sert à faire
aller une pompe.

BRIMBALEB. v. a. Agiter, secouer par
un branle réitéré.

BRIMBORION. s. m. Colifichet, babiole.
Fam.

BRIN. s. m. Ce que la graine pousse
d'abord hors de terre. | Pousse grêle et al-
longée des arbres. | Toute petite partie de
certaines choses longues et minces. | *Brin*
d'estoc, Long bâton ferré par les deux bouts
(Vi.)

BRINDE. s. f. Coup qu'on boit à la santé

ques. | Enduit sur lequel on trace des joints et des refends.

BRIQUETER. v. a. Appliquer un enduit sur une muraille, et y tracer des joints et des refends pour imiter la brique.

BRIQUETERIE. s. f. Lieu où l'on fait de la brique.

BRIQUETIER. s. m. Celui qui fait ou qui vend de la brique.

BRIQUETTE. s. f. Petite masse faite de houille, ou de tourbe, ou de tan, et qui sert de combustible.

BRIS. s. m. Rupture faite avec violence d'un scellé ou d'une porte fermée. | Les pièces d'un bâtiment qui s'est brisé contre les rochers ou sur les bancs.

BRISANT. s. m. Écueil à fleur d'eau.

BRISE. s. f. Tout vent, quand il n'est pas très-violent.

BRISÉES. s. f. pl. Branches que le vent rompt aux arbres, ou qu'il sème dans son chemin, pour reconnaître l'endroit où est la bête, et où on l'a détournée. | Fig. et fam., Concurrence, rivalité.

BRISE-GLACE. s. m. Arc-boutant qu'on met en avant des piles d'un pont pour briser les glaces.

BRISEMENT. s. m. Choc violent des flots contre un rocher, etc. | Fig., *Brisement de cœur*, Douleur vive et profonde.

BRISER. v. a. Rompre, mettre en pièces. | Fatiguer, incommoder. | Pron., Se plier, s'allonger, se raccourcir sans se disjoindre. | V. n. Se briser.

BRISE-RAISON. s. m. Personne qui parle à tort et à travers.

BRISE-SCELLÉ. s. m. Celui qui rompt le scellé apposé par l'autorité légale.

BRISE-TOUT. s. m. Étonné qui brise tout ce qui lui tombe sous la main. Fam.

BRISEUR. s. m. Celui qui brise, qui rompt qq. ch.

BRISE-VENT. s. m. Clôture, etc., destinée à garantir des arbres et des plantes de l'action du vent.

BRISIS. s. m. L'angle que forment les deux plans d'un comble brisé.

BRISOIR. s. m. Instrument qui sert à briser.

BRISQUE. s. f. Sorte de jeu de cartes.

BRISURE. s. f. Partie brisée, cassée. | Partie qui se replie au moyen de charnières.

BROC. s. m. Vaisseau portatif dont on se sert pour tirer ou transporter du vin | *De sacro et de broc.* loc. adv. et fam. Deçà et delà, d'une manière et d'une autre.

BROCANTAGE. s. m. Action de brocanner, commerce de celui qui brocante.

BROCANTER. v. n. Acheter, revendre ou troquer des marchandises de hasard.

BROCANTEUR, EUSE. s. Celui, celle qui brocante.

BROCARD. s. m. Parole de moquerie, raillerie piquante.

BROCARDER. v. a. Piquer par des paroles plaisantes et satiriques. Fam.

BROCARDEUR, EUSE. s. Celui, celle qui dit des brocards.

BROCART. s. m. Etoffe de soie brochée d'or ou d'argent.

BROCATELLE. s. m. Etoffe. | Sorte de marbre de diverses couleurs.

BROCHAGE. s. m. Action de brocher un livre; Le résultat de cette action.

BROCHE. s. f. Instrument de fer, pointu par un bout, et que l'on passe au travers de la viande qu'on veut faire rôtir. | Cheville de bois pointue qui sert à boucher le trou d'un tonneau. | Pointe de fer qui fait partie de certaines serrures. | Au plur., Les défenses du sanglier.

BROCHÉE. s. f. La quantité de viande qu'on fait rôtir à une broche en une fois.

BROCHER. v. a. Passer l'or, la soie, etc., dans une étoffe, en y figurant un dessin. | Assembler et plier les feuilles d'un livre et les couvrir d'un papier. | Fig., Faire un ouvrage à la hâte.

BROCHET. s. m. Poisson d'eau douce.

BROCHETON. s. m. Petit brochet.

BROCHETTE. s. f. Petite broche.

BROCHEUR, EUSE. s. Ouvrier, ouvrier qui broche des livres.

BROCHOIR. s. m. Marteau de maréchal propre à ferrer les chevaux.

BROCHURE. s. f. Action de brocher un livre, ou Le résultat de ce travail. | Ouvrage imprimé, qui n'a que peu d'étendue et qui n'est que broché.

BROCOLI. s. m. Espèce de chou.

BRODEQUIN. s. m. Chaussure antique. | Espèce de bottines ouvertes et lacées par devant.

BRODER. v. a. Travailler avec l'aiguille sur qq. étoffe, et y faire des dessins. | Fig. et fam., Amplifier un récit.

BRODERIE. s. f. Ouvrage que l'on fait en brochant. | Détails que l'on ajoute à un récit pour l'embellir.

BRODEUR, EUSE. s. Celui, celle qui brode.

BROIE. s. f. Instrument propre à briser la tige du chanvre et du lin.

BROIEMENT ou **BROIEMENT.** s. m. Action de broyer.

BRONCHADE. s. f. Action de broncher.

BRONCHE. s. f. Chacun des deux conduits qui naissent de la bifurcation de la trachée-artère.

BRONCHER. v. n. Faire un faux pas, chopper. | Fig., Faillir.

BRONCHIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport aux bronches.

BRONCHOTOMIE. s. f. Opération qui

ments, les moelles, etc. | au.

v. a. Frotter, nettoyer avec
V. a. Courre à cheval ou à
ra des bois les plus épais.
E. a. f. Art ou commerce du

t. a. m. Celui qui fait ou vend

l. L'enveloppe verte des noix.

t. f. Bruins, brouillard.

t. m. Bouillon au lait et au
le sucré.

l. a. f. Petit tomberon qui
se en avant, et qu'on pousse
sur de chaise fermée, à deux
sur un homme. (Vi.) N. autr.

BR. v. a. Transporter, mener
notte.

BR. a. m. Celui qui traite

BR. a. m. Celui qui trans-
ce, etc., dans une brouette.

l. a. m. Bruit confus, qui
probation ou d'improbation.

BR. a. m. Désordre, brouil-
m.

BR. a. m. Vapour plus ou
, et froide, qui obscurcit l'air.
r *brouillard*, Sorte de papier

. s. f. Brouillerie. Fam.

BR. a. m. Mélange, con-

l. v. a. Mettre pêle-mêle,
de désordre dans les affaires

BRUYER. v. a. (Se conj. c. Employer.)
Triturer de manière à réduire en poudre
ou en pâte.

BROYEUR. s. m. Celui qui broie. *V.*
BROYE.

BROYON. s. m. Espèce de molettes de
bois qui sert à prendre l'ancre et à l'étaler.

BRU. s. f. La femme du fils par rapport
au père et à la mère de ce fils.

BRUCKLES. s. f. pl. Petites pinces dont
les branches font ressort.

BRUGNON. s. m. Espèce de pêche.

BRUINE. s. f. Petite pluie très-fine.

BRUIER. v. impera. Se dit De la bruine
qui tombe.

BRUIRE. v. n. (Temps usités : *Bruire. Il*
bruit. Il bruysait, ils bruysaient.) Rendre un
son confus.

BRUISSEMENT. s. m. Bruit confus.

BRUIT. s. m. Son ou assemblage de sons,
abstraction faite de toute articulation dis-
tincte. | Tumulte, trouble. | Querelle, dé-
mêlé. | Nouvelle. | Éclat que font certaines
choses dans le monde.

BRÛLANT, ANTE. adj. Qui a une ex-
trême chaleur. | Très-ardent, très-animé.

BRÛLEMENT. s. m. Action de brûler ;
ou État de ce qui brûle.

BRÛLER. v. a. Consommer ou endomma-
ger par le feu. | Il se dit De l'altération que
produit à la peau le contact du feu ou
d'un corps chaud. | Faire du feu de qq. ch.

| Échauffer excessivement. | Être consumé
par le feu. | Être possédé d'une violente
passion. | Pron., Être atteint par le feu,
par un corps très-chaud. | Fig. et fam.,

Cerveau brûlé, Homme extravagant, qui
reste tout à l'ordinaire. | *Brûlé*, embêt. Ce qui



BRUMAIRE. s. m. Le second mois du calendrier républicain.

BRUMAL, **ALE**. adj. Qui appartient à l'hiver.

BRUME. s. f. Brouillard.

BRUMBEUX, **EUSE**. adj. Couvert de brume.

BRUN, **UNE**. adj. et subst. Qui est d'une couleur sombre, entre le roux et le noir. | S. f. Le commencement de la nuit.

BRUNELLE. s. Plante.

BRUNET, **ETTE**. s. Diminutif de *Brun*.

BRUNETTE. s. f. Petite chanson tendre.

BRUNI. s. m. Poli.

BRUNIR. v. a. Rendre de couleur brune.

| Polir. | V. n. ou pron., Devenir de couleur brune.

BRUNISSAGE. s. Action de brunir, de polir; Le résultat de ce travail.

BRUNISSEUR, **EUSE**. s. Celui, celle qui brunit les ouvrages d'or et d'argent.

BRUNISSOIR. s. m. Outil qui sert à brunir.

BRUNISSURE. s. f. Le poli d'un ouvrage qui a été bruné. | L'art du brunisseur.

BRUSQUE. adj. des 2 g. Prompt et rude. | Subit et inopiné.

BRUSQUEBILLE. s. f. Jeu de cartes.

BRUSQUEMENT. adv. D'une manière brusque.

BRUSQUER. v. a. Offenser qq. par des paroles rudes, inciviles. | *Brusquer une affaire*, La faire vite.

BRUSQUERIE. s. f. Caractère d'une personne brusque; Action ou discours brusque.

BRUT. **UTE**. adj. Qui est dans l'état grossier ou la nature l'a produit. | Qui n'est qu'ébauché. | *Corps bruts*, Minéraux. | *Barx*, adv. Se dit par opposition à *Net*.

BRUTAL, **ALE**. adj. Tenant de la brute.

| Adj. et subst. Grossier, violent.

BRUTALEMENT. adv. Avec brutalité.

BRUTALISER. v. a. Traiter durement et grossièrement. *Fam.*

BRUTALITÉ. s. f. Vice de l'homme brutal. | Passion brutale. | Action brutale.

BRUTE. s. f. Animal privé de raison. | Fig. et fam., Personne qui n'a ni esprit ni raison.

BRUYAMMENT. adv. Avec grand bruit.

BRUYANT ANTE. adj. Qui fait du bruit, ou qui est accompagné de bruit.

BRUYÈRE. s. f. Plante. | Lieu où croît la bruyère.

BRYONE. s. f. *F. Couzouvaïn*.

BUANDERIE. s. f. Lieu où sont établis un fourneau et des cuiviers pour faire la lessive.

BUANDIER, **IÈRE**. s. Celui, celle qui fait le premier blanchiment des toiles neuves. | S. f. La femme qui est chargée de faire les lessives.

BUBALE. s. m. Antilope.

BUBE. s. f. Pustule qui vient sur la p.

BUBON. s. m. Tumeur inflammatoire qui se manifeste en plusieurs parties du corps.

BUBONOCÈLE. s. m. Hernie inguinale.

BUCCAL, **ALE**. adj. Qui a rapport à la bouche.

BUCCIN. s. m. Genre de mollusques.

BUCCINATEUR. adj. et s. m. Se dit d'un certain muscle.

BUCENTAURE. s. m. Vaisseau que nait le doge de Venise quand il faisait cérémonie d'épouser la mer.

BUCÉPHALE. s. m. Cheval d'Alexandre.

BÛCHE. s. f. Morceau de gros bois chauffage. | Fig. et fam., Personne stupide.

BÛCHER. s. m. Lieu où l'on serre le bois à brûler. | Amas de bois sur lequel on fait les corps morts pour les brûler.

BÛCHER. v. a. Dégrossir une pièce de bois.

BÛCHERON. s. m. Celui qui travaille à abattre du bois dans une forêt.

BÛCHETTE. s. f. Petit morceau de bois sec et menu.

BUCOLIQUE. adj. des 2 g. Se dit des poésies pastorales. | Subst. fém. *Les Bucoliques de Virgile*.

BUDGET. s. m. L'état annuel des dépenses qu'on présume avoir à faire et les fonds affectés à ces dépenses.

BUEE. s. f. Lessive. (Vi.)

BUFFET. m. Armoire pour enfermer la vaisselle et le linge de table. | La table où l'on met une partie de la vaisselle qui doit servir au repas, etc. | Assortiment de vaisselle.

| Toute la menuiserie où sont renfermés les orgues.

BUFFLE. s. Espèce de bœuf. | Honneur qui n'a point d'esprit. | Justaucorps de buffle.

BUFFLETERIE. s. f. Dénomination diverse de buffle qui font partie de l'équipement d'un soldat.

BUFFLETIN. s. m. Jeune buffle.

BUGLE. s. f. Plante.

BUGLOSE. s. f. Plante.

BUGRANE. s. f. Genre de plantes.

BUIRE. s. f. Vase à mettre des liqueurs. (Vi.)

BUIS. s. m. Arbrisseau.

BUISSON. s. m. Touffe d'arbrisseaux ou d'arbustes sauvages, épineux. | Bois peu d'étendue.

BUISSONNEUX, **EUSE**. adj. Couvert de buissons.

BUISSONNIER, **IÈRE**. adj. *Faire l'écolier buissonnier*, Manquer à aller en classe.

BULBE. s. f. Oignon de plante. | S. Partie renflée.

BULBEUX, **EUSE**. adj. Qui est pourvu d'une bulbe, ou qui forme la bulbe.

STE. s. m. Genre d'insectes.
ISTE. s. des 2 g. Personne pré-
n bureau de paiement, etc.

INE. s. f. Popeline dont la chaîne
ie, et la trame de grosse laine.
s. f. Étoffe grossière de laine. |

U. s. m. Table destinée au travail
s. [Table à tiroirs et à tablettes,
laine des papiers, et sur laquelle
lont endroit où travaillent habi-
des employés. | Établissement
g. service public.

URATIE. s. f. L'influence abso-
lue dans l'administration.

VE. s. f. Petit vase à goulot.

NDINE. adj. et s. f. Se dit De la
cupes de sucre, qui est l'échelle
appellé Barga.

U. s. m. Mollusques.

AVE. s. m. Ancien titre de di-
Mannage.

AVIAT. s. m. Dignité de bar-

s. m. Instrument d'acier dont on

ur graver sur les métaux.

ER. v. a. Travailler avec le bu-

re.

ISQUE. adj. des 2 g. Qui est d'une
de contré. | Qui est plaisant par
rie. | Subst. Le style burlesque.

QUERMENT. adv. D'une manière

l, ALE. adj. Qui a pour objet

surnaturel.

D. s. m. Oiseau.

BUTIN. s. m. sans plur. Ce qu'on prend
sur les ennemis. | Profit, richesse.

BUTINER. v. n. Faire du butin.

BUTOR. s. m. Gros oiseau. | Fig. et fam.,
Homme grossier et stupide.

BUTTE. s. f. Petit tertre. | Colline.

BUTTE. s. f. Massif de pierre aux deux
extrémités d'un pont.

BUTTER. v. a. Garnir le pied d'un végétal
avec des mottes de terre. | Broncher.

BUTYREUX, BUSE. adj. Qui est de la
nature du beurre.

BUVABLE. adj. des 2 g. Potable.

BUVANT, ANTE. adj. Qui boit.

BUVETIER. s. m. Celui qui tenait la
buvette.

BUVETTE. s. f. Sorte de cabaret qui
était situé près du palais.

BUVEUR. s. m. Celui qui boit. | Homme
qui aime le vin, et qui boit beaucoup.

BUVOTTER. v. n. Boire à petits coups
et fréquemment. Fam.

BYSSUS. s. m. Matière dont les anciens
se servaient pour fabriquer les plus riches
étoffes. | Espèce de lichen.

C.

C. s. m. On le nomme *Cé* ou *Ce*. (*Sé* ou
Se.) | Il se prononce comme le *K* devant *a*,
o et *u*, devant *e* et *i*, il se prononce comme
l'*S*, et on le prononce de la même manière
devant *a*, *o* et *u*, quand il a une cédille
au-dessous.

ÇA. adv. Ici. | *Cé* et *Id*. De côté et d'au-
tre. | *De çà*, *P*. *Du çà*. | *En çà*, jusqu'à pré-
sent. (*Vi*). | *Ça*. interi. pour exciter. Fam. |

a pour objet de communiquer avec les êtres élémentaires.

CABANE. s. f. Petite maison couverte de chaume. | Réduit formé de planches.

CABANON. s. m. Petite cabane. | Cachot très-obscur.

CABARET. s. m. Maison où l'on vend du vin en détail. | Petite table ou plateau sur lequel on met des tasses à thé, etc. | Plante.

CABARETIER, IÈRE. s. Celui, celle qui tient cabaret.

CABAS. s. m. Panier de jonc.

CABASSET. s. m. Petit casque. (Vi.)

CABESTAN. s. m. Cylindre de bois sur lequel se roule un câble qui sert à tirer de gros fardeaux.

CABILLAUD. s. m. Morue.

CABINE. s. f. Petite cabane, à bord de certains bâtiments de commerce.

CABINET. s. m. Lieu de retraite pour travailler ou converser en particulier. | Fig., Clientèle. | Conseil où se traitent les affaires de l'État. | Petite pièce d'un appartement. | Lien où l'on expose des objets d'étude ou de curiosité. | Petit lieu couvert dans un jardin.

CÂBLÉ. s. m. Gros cordage.

CÂBLÉ. s. m. Gros cordon.

CÂBLEAU ou **CÂBLOT.** s. m. Petit câble.

CÂBLER. v. a. Assembler plusieurs cordes.

CABOCHE. s. f. Tête. Fam.

CABOCHON. s. m. et adj. Pierre précieuse qu'on n'a fait que polir.

CABOTAGE. s. m. Navigation le long des côtes.

CABOTER. v. n. Naviguer le long des côtes, de cap en cap, de port en port.

CABOTEUR. s. m. Marin qui fait le cabotage.

CABOTIER. s. m. Bâtiment dont on se sert pour faire le cabotage.

CABOTIN. s. m. Comédien ambulant.

CABRER (SE). v. pron. Se dit Du cheval; Se dresser sur les pieds de derrière.

CABRI. s. m. Un chevreau.

CABRIOLE. s. f. Le saut d'une personne qui s'élève agilement.

CABRIOLER. v. n. Faire la cabriole ou des cabrioles.

CABRIOLET. s. m. Voiture légère, montée sur deux roues. | Petit fauteuil.

CABRIOLEUR. s. m. Faiseur de cabrioles.

CABUS. adj. m. Pommé. Se dit Du chou.

CACA. s. m. Excrément d'enfants.

CACADE. s. f. Décharge de ventre. (Bas.) | Fig., Imprudence, lâcheté.

CACAO. s. m. Sorte d'amande.

CACAOYER ou **CACAOÏER.** s. m. Arbre.

CACAOYÈRE. s. f. Lieu planté de cacaoyers.

CACATOIS. s. m. Nom des plus petits mâts qu'on gree au-dessus des mâts de perroquet.

CACHALOT. s. m. Grand mammifère.

CACHE. s. f. Lieu secret propre à cacher. Fam.

CACHE-CACHE. s. m. Jeu d'enfants, n. aussi *Cligne-musette*.

CACHECTIQUE. adj. des 2 g. Qui est attaqué de cachexie, ou Qui appartient à la cachexie.

CACHEMIRE. s. m. Tissu très-fin fait avec le poil des chèvres ou des moutons du petit Thibet.

CACHER. v. a. Mettre une personne ou une chose en un lieu où l'on ne puisse pas la découvrir. | Couvrir une chose. | V. pron. Dissimuler.

CACHET. s. m. Petit sceau qu'on applique sur de la cire, etc. | La matière qui porte l'empreinte formée avec un cachet; Cette empreinte même.

CACHETER. v. a. (*Je cachette. Je cachetais. Je cachetterai. Cachetant.*) Appliquer un cachet sur qq. ch.

CACHETTE. s. f. Petite cache. Fam. | *En cachette.* loc. adv. En secret.

CACHEXIE. s. f. Mauvaise disposition du corps.

CACHOT. s. m. Prison basse et obscure.

CACHOTTERIE. s. f. Manière mystérieuse d'agir ou de parler.

CACHOU. s. m. Substance qu'on tire d'un arbre des Indes, et dont on fait des pastilles.

CACIQUE. s. m. Prince du Mexique et autres régions de l'Amérique.

CACOCYME. adj. des 2 g. et subst. Sensible aux moindres causes de maladie.

CACOCYMIÈRE. s. f. Mauvais état du corps, mauvaise complexion.

CACOGRAPHIE. s. f. Orthographe vicieuse.

CACOLOGIE. s. f. Locution vicieuse.

CACOPHONIE. s. f. Rencontre de syllabes, de paroles qui forment un son désagréable à l'oreille. | Discordance musicale.

CACTIER. s. m. Genre de plantes.

CADASTRAL, ALE. adj. Qui est relatif au cadastre.

CADASTRE. s. m. Registre public dans lequel la quantité et la valeur des biens-fonds sont marquées en détail.

CADAVÉREUX, EUSE. adj. Qui tient du cadavre.

CADAVÉRIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport au cadavre.

CADAVRE. s. m. Corps mort.

CADEAU. s. m. Chose que l'on donne à qq.

VERRE. s. m. Longue tige qui se bas que le reste des cheveux.
ETTE. adj. Puiné, puinée. les painés par rapport à tous les es avant lui. | CADER, subst., ns. | Qui est moins âgé qu'un su-ancien dans un corps.

PIE. s. f. Pierre de taille propre m.

TE. s. f. La moins longue des des quasses qui servent au jeu de

l. m. Juge chez les Turcs. | Ce- la juge d'armée.

S. m. Serge de laine.

IE. s. f. Oxyde de zinc, qui s'at- tache intérieurement des fourneaux où des minerais.

E. s. f. Le loquet d'une porte, pêne.

II. s. m. Superficie sur laquelle se les chiffres des heures. | Ab- en saisis.

T. s. m. Petit morceau de fonte, tout les caractères.

TEN. s. m. Petit cadret.

TURE. s. f. Assemblage des pié- sistent à faire marcher les aiguil- lers.

L. s. m. Bordure de bois, de bronze, laquelle on place un tableau, etc. plan d'un ouvrage. | Sorte de lit.

H. v. n. Avoir de la convenance, t.

DUQUE. adj. Vieux, cassé, qui force tous les jours. | Le mal gilepale.

troupe ou entourage des oiseaux. | En ar- chit., La cage d'une maison, Les quatre gros murs.

CAGNARD, ARDE. adj. et subst. Fai- néant, paresseux. | Lâche, poltron. Fam.

CAGNARDER. v. n. Vivre dans la pa- resse.

CAGNARDISE. s. f. Fainéantise, pa- resse.

CAGNEUX, EUSE. adj. Qui a les ge- noux et les jambes ou les pieds tournés en dedans.

CAGOT, OTE. s. et adj. Celui, celle qui a une dévotion fautive ou mal entendue.

CAGOTERIE. s. f. Action du cagot, ma- nière d'agir du cagot.

CAGOTISME. s. m. Esprit, caractère, manière de penser du cagot.

CAGOUILLE. s. f. Volute qui sert d'or- nement au haut de l'éperon d'un vaisseau. (VI.)

CAGUE. s. f. Petit bâtiment hollandais.

CAHIER. s. m. Assemblage de plusieurs feuilles de papier ou de parchemin réunies.

| Cahier des charges, État des conditions auxquelles sera faite une adjudication pu- blique.

CAHIN-CAHA. adv. Tant bien que mal. | De mauvaise grâce.

CAHOT. s. m. Saut que fait une voiture en roulant sur un chemin pierreux.

CAHOTAGE. s. m. Mouvement fréquent causé par les cahots.

CAHOTANT, ANTE. adj. Qui fait faire des cahots.

CAHOTER. v. a. Causer des cahots.

CAHUTE. s. f. Petite loge, cabane.



vreau, etc., qui contient la présure à cailler le lait.

CAILLETTE. s. f. Femme babillarde. Se dit aussi d'un homme. Fam.

CAILLOT. s. m. Grumeau de sang, petite masse de sang caillé.

CAILLOT-ROSAT. s. m. Poire pierreuse, et qui a un goût de rose.

CAILLOU. s. m. Pierre très-dure, dont il jaillit des étincelles quand on la frappe avec du fer ou de l'acier.

CAILLOUTAGE. s. m. coll. Ouvrage fait de cailloux.

CAILLOUTEUX, **EUSE**. adj. Plein de cailloux.

CAIMACAN. s. m. Lieutenant du grand-vizir.

CAIMAN. s. m. Espèce de crocodile.

CAIQUE. s. m. Petite embarcation. | Chaloupe qui servait avec les galères dans la Méditerranée.

CAISSE. s. f. Coffre de bois où l'on met des marchandises. | Assemblage de planches en carré, que l'on remplit de terre, et où l'on met des arbres. | Coffre-fort de banquiers. | Bureau où les banquiers, etc., font et reçoivent les paiements. | Établissement où l'on dépose des fonds pour différentes destinations. | Le corps d'une voiture. | Le cylindre d'un tambour; Le tambour même.

CAISSIER. s. m. Celui qui tient la caisse chez un banquier, etc.

CAISSON. s. m. Grande caisse qui sert pour porter des vivres et des munitions à l'armée. | Renforcement orné de moulures.

CAJOLER. v. a. Entretenir qq. de choses qui lui plaisent. Fam.

CAJOLERIE. s. f. Louange où il y a qq. affectation, ou qui sent la flatterie.

CAJOLEUR, **EUSE**. s. Celui, celle qui cajole.

CAL. s. m. Durillon qui vient aux pieds, aux mains, aux genoux. | Soudure naturelle qui rejoint les fragments d'un os rompu.

CALADE. s. f. Pente d'un terrain par où l'on fait descendre plusieurs fois un cheval.

CALAISSON. s. f. État d'un bâtiment dont la carène est plus ou moins enfoncée dans l'eau.

CALAMBOUR. s. m. Bois odorant qui vient des Indes.

CALAMENT. s. m. Plante.

CALAMINAIRE. adj. *V. l'art. suir.*

CALAMINE. s. f. On donnait ce nom, et celui de *Pierre calaminaire*, à L'oxyde de zinc natif.

CALAMISTRER. v. a. Friser les cheveux. Fam. et vi.

CALAMITE. s. f. Espèce de gomme-

résine. | *Calamite blanche*, Argile blanche.

CALAMITÉ. s. f. Grand malheur, malheur public.

CALAMITEUX, **EUSE**. adj. Qui abonde en calamités.

CALANDRE. s. f. Sorte d'alonette. | Espèce d'insecte qui ronge le blé.

CALANDRE. s. f. Machine pour presser et lustrer les draps, etc.

CALANDRER. v. a. Faire passer par la calandre.

CALATRAVA. s. m. Ordre militaire d'Espagne, institué en 1558.

CALCAIRE. adj. des 2 g. Se dit Des pierres, etc., que l'action du feu peut changer en chaux. | Subst., Terrain calcaire.

CALCANÉUM. s. m. L'os du talon.

CALCÉDOINE. s. f. Agate d'une couleur laiteuse.

CALCÉDONIEUX, **EUSE**. adj. Se dit Des pierres précieuses qui ont qq. tache blanche.

CALCINATION. s. f. Action de calciner, ou Le résultat de cette action.

CALCINER. v. a. Transformer du carbonate calcaire en chaux vive. | Soumettre des matières solides à l'action du feu.

CALCUL. s. m. Supputation, compte. | Concrétion pierreuse qui se forme dans le corps de l'homme. | Maladie.

CALCULABLE. adj. des 2 g. Qui peut se calculer.

CALCULATEUR. s. m. Celui qui s'occupe de calcul. | Adj. et fig., se dit De l'esprit.

CALCULER. v. a. et n. Supputer, compter.

CALCULEUX, **EUSE**. adj. Qui a rapport aux calculs de la vessie. | Adj. et subst. Qui a une affection calculeuse.

CALE. s. f. La partie la plus basse dans l'intérieur d'un bâtiment. | Espace incliné vers le rivage, sur lequel on construit ou l'on répare les bâtiments. | Châtiment infligé à bord des vaisseaux. | Morceau de bois, etc., qu'on place sous un objet pour le mettre de niveau.

CALEBASSE. s. f. Le fruit des diverses espèces de courges.

CALEBASSIER. s. m. Arbre.

CALÈCHE. s. f. Voiture à ressorts et à quatre roues, et découverte.

CALEÇON. s. m. Vêtement qu'on met sous le pantalon ou la calotte.

CALÉFACTION. s. f. Chaleur causée par l'action du feu.

CALEMBOUR. s. m. Mauvais jeu de mots foudé sur une similitude de sons, sans égard à l'orthographe.

CALEMBREDAINE. s. f. Bourde, vains propos, faux-fuyants. Fam.

CALENÇAR. s. m. Toile peinte des Indes.

CALENDER. s. m. Nom de religieux turcs ou persans.

CALENDES. s. f. pl. Premier jour de chaque mois chez les Romains. | Assemblée des curés de campagne.

CALENDRIER. s. m. Livre ou tableau qui contient l'ordre et la suite de tous les jours de l'année.

CALENTURE. s. f. Maladie qui attaque souvent les marins lorsqu'ils naviguent entre les deux tropiques.

CALEPIN. s. m. Tout recueil de mots, de notes, d'extraits, qu'une personne compose pour son usage.

CALER. v. a. Baisser. Se dit Des basses vergues, des mâts de lune ou de perroquet. | Mettre de niveau ou assujettir au moyen d'une cale. | V. n. Se dit D'un bâtiment dont la carène enfonce dans l'eau.

CALFAT. s. m. Ouvrier qui calfate les bâtiments.

CALFATAGE. s. m. Action de calfater, ou l'ouvrage même qui en résulte.

CALFATER. v. a. Boucher avec de l'étaupe les joints, etc., d'un bâtiment, et l'endoire de poix, etc.

CALFEUTRAGE. s. m. Action de calfeutrer une porte, une fenêtre ; l'ouvrage qui en résulte.

CALFEUTRER. v. a. Boucher les fentes d'une porte, d'une fenêtre, avec du papier, etc. | Pron., S'enfermer bien chaudement.

CALIBRE. s. m. Diamètre intérieur des armes à feu, des pièces d'artillerie. | La grosseur du projectile, proportionnée à l'ouverture du canon, etc. | T. d'archit. Volume, grosseur. | Tout instrument destiné à servir de mesure, de moule, de patron. | La qualité, l'état, etc., d'une personne.

CALIBRER. v. a. Donner le calibre, la grosseur convenable. | Mesurer le calibre.

CALICE. s. m. Le vase sacré où se fait la consécration du vin dans le sacrifice de la messe. | L'évasement en forme de coupe qui, dans qq. plantes, forme l'enveloppe extérieure de la corolle.

CALICOT. s. m. Toile de coton.

CALIFAT. s. m. Dignité de calife.

CALIFE. s. m. Nom des souverains musulmans successeurs de Mahomet.

CALIFOURCHON (A). loc. adv. et fam. Jambe deçà, jambe delà.

CALIN, INE. s. et adj. Niais et indolent. | Cajoleur. Fam.

CALINER (SE). v. pron. Demeurer dans l'inaction, dans l'indolence. Fam.

CALINERIE. s. f. Cajolerie. Fam.

CALLEUX, EUSE. adj. Où il y a des callosités.

CALLIGRAPHE. s. m. Celui qui s'applique à la calligraphie.

CALLIGRAPHIE. s. f. L'art de bien former les caractères d'écriture.

CALLOSITÉ. s. f. Endurcissement et épaissement de l'épiderme dans les endroits où il éprouve des frottements réitérés.

CALMANDE. s. f. Étoffe de laine.

CALMANT, ANTE. adj. et subst. masc. Qui calme les douleurs.

CALMAR. s. m. Mollusque.

CALME. adj. des 2 g. Sans agitation.

CALME. s. m. Cessation complète du vent. | Tranquillité, absence d'agitation.

CALMER. v. a. Apaiser, rendre calme. | Pron., S'apaiser.

CALOMNIATEUR, TRICE. s. Celof, celle qui calomnie.

CALOMNIE. s. f. Fausse imputation qui blesse la réputation et l'honneur.

CALOMNIER. v. a. Blesser l'honneur de qq. par de fausses imputations.

CALOMNIEUSEMENT. adv. Avec calomnie.

CALOMNIEUX, EUSE. adj. Qui contient une calomnie, des calomnies.

CALORIFÈRE. s. m. Grand poêle.

CALORIQUE. s. m. Principe de la chaleur.

CALOTTE. s. f. Petit bonnet qui ne couvre que le haut de la tête. | Chose qui a qq. rapport de forme ou de destination avec une calotte.

CALOYER. s. m. Moine grec.

CALQUE. s. m. Trait léger d'un dessin qui a été calqué.

CALQUER. v. a. Prendre le trait d'un dessin en suivant ses contours avec une plume, un crayon, etc.

CALUMET. s. m. Espèce de grande pipe en usage chez les sauvages, et qu'ils présentent comme un symbole de paix.

CALUS. s. m. Soudure naturelle qui réunit les fragments d'un os rompu. | Durillon qui vient aux pieds, aux genoux.

CALVAIRE. s. m. Élévation où l'on a planté une croix.

CALVILLE. s. m. Espèce de pomme.

CALVINISME. s. m. La doctrine de Calvin ; La secte qui suit cette doctrine.

CALVINISTE. s. et adj. des 2 g. Celui ou celle qui suit la doctrine de Calvin.

CALVITIE. s. f. État d'une tête chauve.

CAMAIEU. s. m. Pierre fine de deux couleurs. | Tableau peint avec une seule couleur.

CAMAIL. s. m. Petit manteau que portent les ecclésiastiques privilégiés. | Habillement que le clergé porte en hiver.

CAMALDULE. s. m. Religieux. | Subst. fém. Maison de l'ordre des camaldules.

CAMARADE. s. des 2 g. Compagnon de profession.

CAMARADERIE. s. f. La familiarité qui existe entre camarades. Fam.

CAMARD, ARDE. s. et adj. Camus, qui a le nez plat et écrasé. Fam.

CAMBISTE. s. m. Celui qui fait sur la place le commerce des lettres de change.

CAMBOUIS. s. m. Vieux oing devenu noir.

CAMBREUR. v. a. Courber légèrement en arc.

CAMBRURE. s. f. Courbure en arc.

CAMBUSE. s. f. L'endroit d'un bâtiment où l'on distribue les rations de vivres.

CAMBUSIER. s. m. Celui qui est chargé de distribuer les rations de vivres à l'équipage d'un bâtiment.

CAMÉE. s. m. Pierre composée de différentes couches, et sculptée en relief.

CAMÉLÉON. s. m. Espèce de lézard. | Fig., Homme qui change d'humeur et de discours au gré de l'intérêt. | Petite constellation.

CAMÉLÉOPARD. s. m. Ancien nom de la Girafe.

CAMELINE. s. f. Plante.

CAMELOT. s. m. Étoffe de poil de chèvre, ou de laine, mêlée qqfs. de soie.

CAMÉRIER. s. m. Officier de la chambre du pape.

CAMÉRISTE. s. f. Femme qui sert les princesses dans leur chambre.

CAMERLINGAT. s. m. Dignité de camerlingue.

CAMERLINGUE. s. m. Officier de la cour de Rome, dont la fonction ordinaire est de présider à la chambre apostolique.

CAMION. s. m. Fort petite épingle. | Petite charrette.

CAMIONNEUR. s. m. Celui qui conduit ou qui traîne un camion.

CAMISADE. s. f. Attaque faite la nuit ou de grand matin, par des gens de guerre.

CAMISARD. s. m. Nom des calvinistes des Cévennes.

CAMISOLE. s. f. Chemisette. | *Camisole de force*.

CAMOMILLE. s. f. Plante.

CAMOULET. s. m. Fumée épaisse qu'on souffle malicieusement au nez de qqn. avec un cornet de papier allumé. | Fig. et fam., Mortification.

CAMP. s. m. L'espace de terrain où une armée dresse des tentes ou construit des baraques, pour s'y loger en ordre, ou pour s'y retrancher. | L'armée campée. | Au plur., Les armées en général. | *Aide-de-camp*, Officier attaché à un chef militaire, et chargé surtout de porter ses ordres.

CAMPAGNARD, ARDE. adj. et s. Qui vit ordinairement à la campagne.

CAMPAGNE. s. f. Plaine, grande étendue de pays plat et découvert. | *Battre la campagne*, Divaguer. | Les champs en gé-

néral. | Il se dit par opposition à La ville. | Le campement et l'action des troupes. | Le temps durant lequel les armées sont en campagne. | Le service de mer.

CAMPAGNOL. s. m. Souris des champs.

CAMPANE. s. f. Ouvrage de soie, d'argent filé, etc., avec de petits ornements en forme de cloches. | Ornement de sculpture.

| Le corps du chapiteau corinthien et celui du chapiteau composite.

CAMPANILE. s. m. Clocher à jour; petite tour ouverte, légère et haute.

CAMPANULE. s. f. Genre de plantes.

CAMPANULÉ, ÉE. adj. En forme de cloche.

CAMPÊCHE. s. m. Arbre.

CAMPÉMENT. s. m. Action de camper, ou Le camp même.

CAMPER. v. n. et a. Dresser des tentes ou construire des baraques, pour s'y loger en ordre, ou pour s'y retrancher. | Pron. et fam. Se placer.

CAMPORATA. s. f. *F. Campaña*.

CAMPBRE. s. m. Substance d'une odeur très-forte qu'on extrait de certains végétaux.

CAMPBRÉ, ÉE. adj. Qui contient du camphre.

CAMPBRÉE. s. f. Plante.

CAMPRIER. s. m. Laurier dont on retire du camphre.

CAMPINE. s. f. Petite poularde fine.

CAMPOS. s. m. Le congé qu'on donne à des écoliers.

CAMUS, USE. adj. et subst. Qui a le nez court et plat.

CANAILLE. s. f. coll. La plus vile populace. | Gens de toute condition pour lesquels on veut témoigner du mépris.

CANAL. s. m. Conduit par où l'eau passe. | T. d'anat. Vaisseau, couloir. | Cours d'une rivière. | Rivière creusée de main d'homme.

| Pièce d'eau qui sert d'ornement dans les jardins. | Lieu où la mer se resserre entre deux rivages. | Fig., La voie dont on se sert pour qq. ch.

CANAMELLE. s. f. Genre de plantes.

CANAPÉ. s. m. Grand siège à dossier.

CANAPSA. s. m. Sac de cuir que porte un goujat, ou un pauvre artisan, quand il voyage.

CANARD. s. m. Sorte d'oiseau aquatique. | Adj., *Chiens canards*, Chiens dressés à aller chercher dans l'eau les canards qu'on a tirés.

CANARDER. v. a. Tirer sur qqn. d'un lieu où l'on est à couvert.

CANARDIÈRE. s. f. Lieu qu'on prépare dans un marais pour prendre des canards sauvages. | Long fusil. | Guérite.

CANARI. s. m. Serin des îles Canaries.

CANCAN. s. m. Faire beaucoup de bruit

d'une chose qui n'en vaut pas la peine. | Au plur., Bavardages.

CANCEL s. m. L'endroit du chœur d'une église le plus proche du grand autel. (Vi.)

CANCELLER v. a. Annuler une écriture en la barrant à traits de plume.

CANCER s. m. Tumeur qui dégénère en ulcère, et qui vient surtout au sein chez les femmes. | Constellation.

CANCÉREUX, EUSE. adj. Qui tient de la nature du cancer.

CANCRE s. m. Écrevisse de mer.

CANCRE s. m. Écolier qui ne fait aucun progrès. | Homme méprisable par son extrême avarice.

CANDÉLABRE s. m. Grand chandelier fait à l'antique. | Chandelier à plusieurs branches.

CANDEUR s. f. Pureté d'âme.

CANDI. adj. m. et subst. *Sucre candi*, *Sucre dépuré et cristallisé*.

CANDIDAT s. m. Toute personne qui postule un titre honorable, une place éminente ou lucrative.

CANDIDATURE s. f. L'état d'un candidat, la poursuite que fait un candidat.

CANDIDE. adj. des 2 g. Qui a de la candeur.

CANDIDEMENT. adv. Avec candeur.

CANDIR (SE). Pron. Se dit Du sucre que l'on fait cristalliser.

CANE s. f. La femelle du canard.

CANÉFICIER s. m. *F. CASSE*.

CANÉPETIÈRE s. f. Espèce d'outarde.

CANÉPHORE s. f. Jeune fille qui, aux fêtes de Minerve, de Bacchus et de Cérés, portait dans des corbeilles les choses destinées au sacrifice.

CANEPIN s. m. Épiderme des peaux d'agneau et de chevreau.

CANETON s. m. Le petit d'une cane.

CANETTE s. f. Une petite cane. | Mesure de liquide.

CANEVAS s. m. Grosse toile claire, sur laquelle on fait des ouvrages de tapisserie. | *Fig.*, Paroles sur un air, sans avoir égard au sens. | *Projet de qq. ouvrage d'esprit*.

CANEZOU s. m. Vêtement de femme.

CANGUE s. f. Carcan portatif, dont on fait usage en Asie.

CANICHE. adj. des 2 g. et subst. Chien barbet.

CANICULAIRE. adj. des 2 g. Se dit Des jours pendant lesquels la constellation du Chien se lève et se couche avec le soleil.

CANICULE s. f. Constellation.

CANIF s. m. Petite lame de fer emmanchée de bois, etc., et dont on se sert pour tailler des plumes.

CANIN, INE. adj. Qui tient du chien. *Faim canine*, *Dents canines*.

CANIVEAU s. m. Pierre creusée dans le milieu pour faire écouler l'eau.

CANNAGE s. m. Mesurage des étoffes, rubans, etc., qui se fait à la canne.

CANNAIE s. f. Lieu planté de cannes et de roseaux.

CANNE s. f. Nom générique donné à plusieurs espèces de roseaux. | *Jonc*, bâton léger, dont on se sert pour s'appuyer en marchant. | *Mesure de longueur*.

CANNEBERGE s. f. Airelle.

CANNELAS s. m. Dragée faite avec de la cannelle.

CANNELER v. a. Orner de cannelures.

CANNELLE s. f. Écorce odoriférante d'une espèce de laurier.

CANNELLE ou CANNETTE s. f. Robinet formé d'un morceau de bois creusé, qu'on met à une cuve, à un pressoir. | Robinet de cuivre.

CANNELIER s. m. Espèce de laurier.

CANNELURE s. f. Sillon creusé du haut en bas à la surface d'une colonne, d'un pilastre, etc.

CANNETILLE s. f. Petite lame très-fine d'or ou d'argent tortillé.

CANNIBALE s. m. Anthropophage. | Tout homme cruel et féroce.

CANON s. m. Pièce d'artillerie qui sert à lancer des boulets. | Partie des armes à feu où l'on met la poudre et la balle ou le plomb. | Le corps d'une seringue. | La partie de la jambe du cheval comprise entre le genou et le boulet. | Chacune des deux parties du mors qui appuient sur les barres. | *Triple canon*, *double gros canon*, *gros canon*, *T. d'imprimerie*.

CANON s. m. Règle, décret, décision d'un concile touchant la foi et la discipline. | Les prières qui commencent immédiatement après la préface de la messe. | Tableaux que l'on met sur l'autel vis-à-vis du prêtre, et qui contiennent qq. prières de la messe.

CANONIAL, ALE. adj. Relatif aux chanoines. *Heures canoniales*, *Office canonial*, *Maison canoniale*, *Vie canoniale*.

CANONICAT s. m. Bénéfice d'un chanoine.

CANONICITÉ s. f. Qualité de ce qui est canonique.

CANONIQUE. adj. des 2 g. Qui est selon les canons.

CANONIQUEMENT. adv. Selon les canons.

CANONISATION s. f. Cérémonie par laquelle le pape met dans le catalogue des saints une personne morte en odeur de sainteté.

CANONISER v. a. Mettre dans le catalogue des saints, suivant les règles de l'Église.

CANONISTE s. m. Celui qui est savant en droit canon.

CANONNADE. s. f. Plusieurs coups de canon tirés à la fois ou de suite.

CANONNAGE. s. m. Art du canonier.

CANONNER. v. a. Battre à coups de canon.

CANONNIER. s. m. Celui dont la profession est de servir le canon.

CANONNIÈRE. s. f. Meurtrière ouverte dans une muraille pour tirer sans être vu. | Sorte de tente qui sert à l'usage des canoniers. | Petite tente faite en forme de toit. | Adj., *Chaloupe canonnière*; ou, subst., *Canonnière*, Petit bâtiment à fond plat. | Espèce de jouet d'enfants.

CANOT. s. m. Petit bateau fait d'écorce d'arbres ou du tronc d'un seul arbre creusé. | Embarcation légère.

CANOTIER. s. m. Matelot de l'équipage d'un canot.

CANTABILE. adj. et s. Facile à chanter.

CANTAL. s. m. Sorte de fromage.

CANTALOUPE. s. m. Melon à côtes saillantes et rugueuses.

CANTATE. s. f. Petit poème fait pour être mis en musique. | La musique composée pour un poème de ce genre.

CANTATILLE. s. f. Petite cantate.

CANTATRICE. s. f. Chanteuse de profession, qui a de la célébrité.

CANTHARIDE. s. f. Insecte coléoptère. | Adj. *Mouche cantharide*.

CANTINE. s. f. Petit coffre pour porter des bouteilles en voyage. | Lieu où l'on vend du vin ou d'autres boissons aux soldats, etc.

CANTINIER, IÈRE. s. Celui, celle qui tient une cantine.

CANTIQUE. s. m. Chant consacré à la gloire de Dieu, en action de grâces.

CANTON. s. m. Certaine partie d'un pays. | L'une des subdivisions administratives du territoire français. | T. de blason.

CANTONADE. s. f. L'intérieur des coulisées.

CANTONAL, ALE. adj. Qui appartient au canton.

CANTONNÉ, ÉE. adj. Orné d'une colonne, d'un pilastre, de chaînes de pierres. | T. de blas.

CANTONNEMENT. s. m. État des troupes cantonnées, ou Lieu dans lequel elles se cantonnent.

CANTONNER. v. a. Distribuer des troupes dans plusieurs villages. | Pron. et n. Se retirer dans un canton pour y être en sûreté.

CANTONNIER. s. m. Homme employé à l'entretien des routes.

CANTONNIÈRE. s. f. Pièce de tenture d'un lit.

CANULE. s. f. Petit tuyau qu'on adapte au bout d'une seringue. | Robinet de bois.

CAOUTCHOUC. s. m. Gomme élastique.

CAP. s. m. Tête. *De pied en cap.* | Promontoire.

CAPABLE. adj. des 2 g. Se dit Des choses par rapport à leur capacité intérieure. | Qui a de l'aptitude, des dispositions à qq. ch. | Absol., Habile, intelligent. | Qui peut produire tel ou tel effet; se dit Des choses.

CAPACITÉ. s. f. La profondeur et la largeur d'une chose. | Habileté, aptitude. | La faculté qu'une personne a de contracter, de disposer.

CAPARAÇON. s. m. Sorte de couverture qu'on met sur les chevaux.

CAPARAÇONNER. v. a. Mettre un caparaçon.

CAPE. s. f. Manteau à capuchon. | Couverture de tête dont les femmes se servent contre le vent et la pluie. | Situation d'un bâtiment qui ne conserve que très-peu de voiles.

CAPELAN. s. m. Prêtre pauvre ou cagot. | Petit poisson de mer.

CAPELET. s. m. Tumeur qui vient au train de derrière du cheval, à l'extrémité du jarret.

CAPELINE. s. f. Espèce de chapeau dont les femmes se servaient.

CAPENDU. s. m. Espèce de pomme rouge.

CAPILLAIRE. adj. des 2 g. Délié comme des cheveux. | Se dit Des tubes, des vaisseaux qui sont d'un très-petit calibre. | *Capillaires*, Fougères.

CAPILOTADE. s. f. Ragoût fait de plusieurs morceaux de viandes déjà cuites.

CAPISCOL. s. m. Dignité de chapitre, qui répond au titre de doyen.

CAPITAINE. s. m. Chef d'une compagnie de gens de guerre. | Celui qui commande un bâtiment de guerre ou de commerce. | Général d'armée par rapport aux qualités nécessaires pour le commandement.

CAPITAINERIE. s. f. Charge de capitaine d'un château, etc. | *Capitainerie des chasses*, L'étendue de la juridiction d'un capitaine des chasses.

CAPITAL, ALE. adj. Principal. | *Les sept péchés capitaux*, Les sept péchés mortels. | *Crime capital*, Crime qui mérite le dernier supplice. | *Ville capitale*, ou, subst., *Capitale*, La ville principale d'un État, d'une province. | *Lettre capitale*, ou, subst., *Capitale*, Lettre majuscule. | Subst., Le principal d'une dette, d'une rente. | Somme que l'on fait valoir dans qq. entreprise. | Fig., Ce qu'il y a de principal, de plus important.

CAPITALISTE. s. des 2 g. Celui ou celle qui a des capitaux, et qui les fait valoir dans les entreprises de commerce, etc.

CAPITAN. s. m. Rodomont, fanfaron.

CAPITANE. s. et adj. f. Nom qu'on donnait à la première galère d'une armée navale.

CAPITAN-PACHA. s. m. Amiral turc.

CAPITATION. s. f. Taxe par tête.

CAPITEUX, EUSE. adj. Qui porte à la tête.

CAPITOLE. s. m. Ancien édifice de Rome, consacré à Jupiter.

CAPITOLIN. adj. m. Du Capitole.

CAPITON. s. m. Soie grossière.

CAPITOU. s. m. Ancien nom des échevins de Toulouse.

CAPITOULAT. s. m. Dignité de capitoul.

CAPITULAIRE. adj. des 2 g. Appartenant au chapitre, à une assemblée de chanoines ou de religieux.

CAPITULAIRE. s. m. Règlement sur les matières civiles, criminelles et ecclésiastiques, rédigé par chapitres.

CAPITULAIREMENT. adv. En chapitre.

CAPITULANT. adj. m. et subst. Qui a voix dans un chapitre.

CAPITULATION. s. f. Le traité qu'on fait pour la reddition d'une place, d'un poste, etc. | Fam., Moyens de rapprochement et de conciliation.

CAPITULE. s. m. Petite leçon qui se dit à la fin de certains offices.

CAPITULER. v. n. Parlever, traiter de la reddition d'une place, d'un poste. | Fam., Entrer en accommodement.

CAPON. s. m. Hypocrite qui dissimule pour arriver à ses fins. | Joueur rusé. | Poltron, lâche.

CAPON. s. m. Palan muni d'un crochet de fer qui sert à hisser l'ancre au bossoir.

CAPONNER. v. n. User de finesse au jeu. | Montrer de la poltronnerie.

CAPONNER. v. a. Caponner l'ancre, La retirer de l'eau, et la hisser au bossoir.

CAPONNIÈRE. s. f. Logement creusé en terre.

CAPORAL. s. m. Sous-officier de la moindre classe, dans l'infanterie.

CAPOT. adj. des 2 g. et des deux nomb. Se dit d'un joueur qui ne fait aucune levée. | Faire capot, se dit d'un petit bâtiment qui chavire.

CAPOTE. s. f. Espèce de cape ou de grand manteau d'étoffe grossière. | Redingote à l'usage des soldats. | Mante. | Sorte de chapeau de femme.

CÂPRE. s. f. Bouton à fleurs du câprier, que l'on confit dans le vinaigre.

CÂPRE. s. m. Sorte de vaisseau corsaire. | Matelot qui allait en course sans solde.

CAPRICE. s. m. Fantaisie, boutade. | Saillie d'esprit et d'imagination. | Composition musicale.

CAPRICIEUSEMENT. adv. Par caprice.

CAPRICIEUX, EUSE. adj. et subst. Qui a des caprices.

CAPRICORNE. s. m. Constellation zodiacale. | Genre d'insectes coléoptères.

CÂPRIER. s. m. Arbrisseau.

CAPRISANT. adj. m. Se dit d'un pouls dur et inégal.

CAPRON ou CAPERON. s. m. Sorte de grosse fraise.

CAPSE. s. f. Boîte servant au scrutin d'une compagnie. (Vi.)

CAPSULAIRE. adj. des 2 g. Qui forme capsule. | T. d'anat. Qui dépend de certaines parties nommées Capsules.

CAPSULE. s. f. Enveloppe qui renferme les semences de certaines plantes. | Partie en forme de sacs, enveloppe membraneuse. | Vase pour l'évaporation des liquides. | Amorce pour les fusils à piston.

CAPTAL. s. m. Titre qui, dans notre histoire, signifiait Chef.

CAPTATEUR. s. m. Celui qui, par des manœuvres artificieuses, tâche de se procurer un avantage.

CAPTATION. s. f. Insinuation artificieuse dont on se sert pour se procurer qq. avantage.

CAPTATOIRE. adj. des 2 g. Se dit de toute disposition testamentaire qu'on fait pour provoquer une libéralité.

CAPTER. v. a. Chercher à obtenir par voie d'insinuation.

CAPTIEUSEMENT. adv. D'une manière captieuse.

CAPTIEUX, EUSE. adj. Qui tend à induire en erreur.

CAPTIF, IVE. adj. et subst. Qui a été fait esclave à la guerre. | Qui est dans une grande contrainte.

CAPTIVER. v. a. Rendre captif. | Assujettir.

CAPTIVITÉ. s. f. Privation de liberté. | Fig., Grande sujétion.

CAPTURE. s. f. Prise au corps. | Prise que les soldats font à la guerre. | La saisie des marchandises prohibées.

CAPTURER. v. a. Saisir une personne pour l'arrêter. | Prendre un bâtiment.

CAPUCE. s. m. Capuchon.

CAPUCHON. s. m. Couverture de tête qui fait une partie de l'habillement de certains moines.

CAPUCHONNÉ, ÉE. adj. En forme de capuchon.

CAPUCIN, INE. s. Religieux, religieuse.

CAPUCINADE. s. f. Plat discours de morale ou de dévotion. Fam.

CAPUCINE. s. f. Plante. | Anneau qui assujettit le canon d'une arme à feu à l'usage des troupes.

CAPUCINIÈRE. s. f. Maison, demeure de capucins. Fam.

CAPUT-MORTUUM. s. m. Les résidus d'opération dont on croyait ne pouvoir tirer aucun parti. (Vi.)

CAQUAGE. s. m. Façon qu'on donne aux harengs lorsqu'on veut les saler. |

CAQUE. s. f. Espèce de barrique ou de baril.

CAQUER. v. a. Préparer le poisson pour l'encaquer.

CAQUET. s. m. Babil. Fam. | Au plur., Propos malins. Fam.

CAQUETAGE. s. m. Action de caqueter. | Caquets. Fam.

CAQUÈTE. s. f. Baquet où les harengères mettent des carpes.

CAQUETER. v. n. Bruit que font les poules quand elles veulent pondre. | Fam., Babiller.

CAQUETERIE. s. f. Action de caqueter. Au plur., Caquets. Fam.

CAQUETEUR, **EUSE**. s. Celui, celle qui caquette et babille beaucoup.

CAQUEUR, **EUSE**. s. Celui, celle qui caque les harengs.

CAR. conj. Marque qu'on va donner la raison d'une proposition énoncée.

CARABÉ. s. m. L'ombre jaune ou sucin.

CARABIN. s. m. Cavalier qui portait une carabine. | Fig. et fam., Homme qui se contente de hasarder qq. ch. au jeu.

CARABIN. s. m. Frater, garçon chirurgien. | Étudiant en médecine.

CARABINADE. s. f. Tour de carabin. Fam.

CARABINE. s. f. Mousqueton dont la cavalerie est armée.

CARABINER. v. a. Creuser des raies en dedans du canon d'une arme à feu portative.

CARABINER. v. n. Combattre à la manière des carabins. (Vi.) On dit *tirailleur*. | Fig. et fam., se dit d'un joueur qui hasarde qq. coup comme en passant.

CARABINIER. s. m. Soldat armé d'une carabine.

CARACO. s. m. Vêtement de femme.

CARACOLE. s. f. Mouvement en rond, ou en demi-rond, qu'on fait exécuter à un cheval.

CARACOLER. v. n. Faire des caracoles.

CARACTÈRE. s. m. Empreinte, marque. | Lettre, figure dont on se sert dans l'écriture ou dans l'impression. | L'écriture d'une personne. | Fig., Titre, qualité, puissance attachée à certains états. | Mission, autorité. | Ce qui distingue une personne des autres à l'égard des mœurs, de l'âme ou de l'esprit. | Expression, air expressif. | En général, Ce qui est le propre d'une chose, ce qui la distingue.

CARACTÉRISER. v. a. Déterminer le caractère d'une personne ou d'une chose.

CARACTÉRISME. s. m. Ressemblance et conformité des plantes avec qqs. parties du corps humain.

CARACTÉRISTIQUE. adj. des 2 g. Qui caractérise.

CARAFE. s. f. Bouteille de verre ou de cristal, plus large par le bas que par le haut.

CARAFON. s. m. Vaisseau dans lequel on met un flacon avec de la glace pour faire rafraîchir du vin ou des liqueurs. | Très-petite carafe.

CARAGNE. s. f. Gomme-résine aromatique. | Adj., *Gomme caragne*.

CARAITE. s. m. Juif qui s'attache à la lettre de l'Écriture, et qui rejette les traditions, le Talmud, etc.

CARAMBOLAGE. s. m. Action de caramboler.

CARAMBOLER. v. n. T. du jeu de billard. Toucher deux billes avec la sienne du même coup.

CARAMEL. s. m. Sucre à demi brûlé et durci.

CARAPACE. s. f. Le test, l'espèce de cuirasse qui couvre le dos de la tortue.

CARAQUE. s. f. Bâtiment portugais.

CARAT. s. m. Chacune des parties d'or fin contenues dans une quantité d'or quelconque que l'on suppose partagée en vingt-quatre parties égales. | Le poids de quatre grains.

CARATCH. s. m. Espèce de capitation que les chrétiens et les juifs payent au Grand-Seigneur.

CARAVANE. s. f. Troupe de marchands, de voyageurs, ou de pèlerins, qui, dans le Levant, vont de compagnie pour se garantir des voleurs ou des corsaires.

CARAVANIER. s. m. Conducteur des animaux qui portent des bagages dans les caravanes.

CARAVANSÉRAI. s. m. Hôtellerie, dans le Levant, pour les caravanes.

CARAVELLE. s. f. Gros vaisseau de guerre turc. | Petit bâtiment portugais.

CARBATINE. s. f. Peau de bête fraîchement écorchée.

CARBONATE. s. m. Nom générique des sels composés d'acide carbonique et d'une base quelconque.

CARBONE. s. m. Substance élémentaire, tantôt pure, tantôt unie à d'autres principes.

CARBONÉ, **ÉE**. adj. Qui contient du carbone.

CARBONIQUE. adj. Qui est formé de carbone et d'oxygène.

CARBONISATION. s. f. Opération par laquelle on réduit un corps en charbon.

CARBONISER. v. a. Réduire en charbon.

CARBONNADE. s. f. Manière d'apprêter les viandes.

CARBURE. s. m. Résultat de la combinaison du carbone avec une substance simple.

CARCAN. s. m. Cercle de fer avec lequel on attachait par le cou à un potes

lammé à cette peine, pierreries.

ossements du corps n'y a plus guère de encore ensemble. | Personne, animal ex-lavre dont il n'y a de faite. | Bombe.

EUSE. adj. Qui sucr.

Cancer.

Plante.

Plante.

om vulgaire de la

qui est au milieu s plantes, et qui est gne d'un cardeur. | sert pour peigner le

ner avec des cardes à bonnetier.

Ouvrier, ouvrière

Douleur de l'esto-

es à g. et subst. m. royait que l'action | Qui appartient au

In des soixante et ent le sacré collège. seaux de différents

adj. Principal. | Il ats de l'horizon aux les autres points, sud, l'est et l'ouest. *Vents cardi-* s. | *Nombres cardi-* désignent une quan-

Dignité de cardinal. tom de deux plantes. ste.

ps d'abstinence, qui jours entre le mardi es, et pendant le- dment. | Tous les ser- sur prêche pendant

f. s. m. Les trois ent le mercredi des dit aussi Des gens ui courent les rues

Lieu où l'on donne t. | L'action de care- cette action.

es-*verbal de carence*, itate qu'un débiteur écédée n'a laissé au-

CARÈNE. s. f. La quille et les flancs du navire jusqu'à la ligne de flottaison. | Le travail qu'on fait pour raccommo- der la carène d'un navire.

CARÉNE, ÉE. adj. Qui a la forme d'une carène.

CARÈNER. v. a. Donner carène à un bâtiment.

CARESSANT, ANTE. adj. Qui aime à caresser. | Se dit aussi De l'air, des manières, etc.

CARESSE. s. f. Témoin- gage d'affection.

CARESSER. v. a. Faire des caresses.

CARET. s. m. Sorte de tortue.

CARET. s. m. Dévidoir à l'usage des cordiers. | *Fil de caret*, Gros fil.

CARGAISON. s. f. L'ensemble des marchandises qui composent la charge d'un navire de commerce.

CARGUE. s. f. Cordage qui sert à retrousser les voiles contre leurs vergues.

CARGUER. v. a. Retrousser les voiles contre leurs vergues.

CARIATIDE. s. f. Figure de femme, ou même d'homme, qui soutient une corniche sur sa tête.

CARIBOU. s. m. Animal sauvage du Canada.

CARICATURE. s. f. Image satirique dans laquelle l'artiste représente d'une manière grotesque les personnes ou les événements qu'il veut tourner en dérision.

CARIE. s. f. Ulcération des os. | Maladie des blés et des arbres.

CARIER. v. a. Gâter, pourrir.

CARILLON. s. m. Battement des cloches à coups précipités, avec mesure et accord. | L'air qu'on exécute sur des cloches. | Fig. et fam., Crierie, grand bruit.

CARILLONNER. v. n. Sonner le carillon.

CARILLONNEUR. s. m. Celui qui carillonne.

CARISTADE. s. f. Aumône. Fam.

CARLIN. s. m. Monnaie d'Italie.

CARLIN. s. m. Petit chien.

CARLINGUE. s. f. Sorte de quille. | L'assemblage de charpente qui reçoit le pied d'un bas mât.

CARMAGNOLE. s. f. Sorte de veste.

CARME. s. m. Religieux. | *Eau des carmes*, Eau spiritueuse.

CARMELINE. adj. f. Se dit D'une laine qu'on tire de la vigogne.

CARMÉLITE. s. f. Religieuse.

CARMES. s. m. pl. Coup de dé par lequel on amène les deux quatre.

CARMIN. s. m. Matière colorante d'un rouge éclatant, rouge très-vif.

CARMINATIF, IVE. adj. et subst. m. Qui est employé contre les maladies ven- teuses.

CARNAGE. s. m. Massacre, tuerie.

CARNASSIER, IÈRE adj. Qui se repait de chair crue, et qui est fort avide. | Subst., *Carnassiers*, Ordre d'animaux. | Qui mange beaucoup de chair.

CARNASSIÈRE s. f. Petit sac où l'on met le gibier qu'on a tué à la chasse.

CARNATION s. f. Représentation de la chair de l'homme par le coloris. | Le teint d'une personne.

CARNAVAL s. m. Temps destiné aux divertissements, lequel commence le jour des Rois et finit le mercredi des Cendres.

CARNE s. f. L'angle extérieur d'une pierre, etc.

CARNÉ, ÉE adj. Qui est de couleur de chair.

CARNET s. m. Petit livre de-compte que l'on porte avec soi.

CARNIFICATION s. f. Altération morbide.

CARNIFIER (SE) v. pron. Acquérir la consistance des parties charnues.

CARNIVORE adj. des 2 g. et subst. Qui peut se nourrir de chair.

CARNOSITÉ s. f. Excroissance charnue qu'on croyait développée dans le canal de l'urètre.

CAROGNE s. f. Femme débauchée, une méchante femme. Bas.

CAROLUS s. m. Monnaie qui valait dix deniers d'argent.

CARONADE s. f. Gros canon court.

CARONCULE s. f. Petite chair. *Caroncules myrtiformes*. *Caroncule lacrymale*.

CAROTIDE adj. et s. f. Chacune des deux principales artères qui conduisent le sang au cerveau.

CAROTIDIEN adj. m. *Canal carotidien*, Conduit de l'os temporal qui donne passage à l'artère carotide.

CAROTIQUE adj. des 2 g. Qui a rapport au carus.

CAROTTE s. f. Plante. | *Carotte de tabac*, Assemblage de feuilles de tabac roulées les unes sur les autres.

CAROTTER v. n. Jouer mesquinement. Fam.

CAROTTEUR, EUSE s. Celui, celle qui joue timidement. Fam. On dit aussi, *Carottier, ière*.

CAROUBE ou CAROUGE s. m. Fruit du caroubier.

CAROUBIER s. m. Arbre.

CARPE s. f. Sorte de poisson d'eau douce.

CARPE s. m. La partie qui est entre l'avant-bras et la paume de la main; nom. autr. *Poignet*.

CARPEAU s. m. Petite carpe.

CARPILLON s. m. Très-petite carpe.

CARCOIS s. m. Étui à flèches.

CARRARE s. m. Marbre blanc.

CARRE s. f. *La carre d'un chapeau*, Le

haut de la forme d'un chapeau. — *d'un habit*, Le haut de la taille. — *d'un soulier*, Le bout d'un soulier qui se termine carrément. | Pop., *Cet homme a une bonne carre*, Il a les épaules larges et fortes.

CARRÉ, ÉE adj. Qui a quatre côtés et quatre angles droits. *Bonnet carré*, *Bataillon carré*. | Subst., *Carré d'infanterie*, Régiment d'infanterie disposé de manière à faire face de quatre côtés. | *Pied carré*, etc., Surface carrée dont le côté a un pied, etc. | Subst., *Figure carrée*. | Espace de terre en carré, dans lequel on plante des fleurs, etc. | *Palier*. | Adj. et subst. Se dit De différents muscles. | Dimension de papier.

CARREAU s. m. Pavé plat, fait de terre cuite, de pierre, etc. | Sol, plancher pavé de carreaux. | *Carreau de verre*, ou *Carreau*, Pièce de verre qu'on emploie aux fenêtres, etc. | Une des couleurs du jeu de cartes. | Coussin carré pour s'asseoir ou pour se mettre à genoux. | Fer à repasser dont les tailleurs se servent. | *Brochet carreau*, *Brochet très-gros*.

CARREAU s. m. Maladie d'enfants.

CARREFOUR s. m. L'endroit où se croisent plusieurs rues, deux ou plusieurs chemins.

CARRELAGE s. m. Ouvrage de celui qui pose le carreau; ou Le carreau même.

CARRELER v. a. Paver avec des carreaux. | Racommoder de vieux souliers.

CARRELET s. m. Poisson de mer. | Filet pour prendre le poisson. | *Grosse aiguille*.

CARRELETTE s. f. Lime plate et fine.

CARRELEUR s. m. Celui qui pose le carreau.

CARRELURE s. f. Les semelles neuves qu'on met à de vieux souliers, à de vieilles bottes.

CARRÈMENT adv. En carré, à angle droit.

CARRER v. a. Donner une figure carrée. | Former le carré d'un nombre. | *Pro.*, Marcher avec un maintien qui annonce de la prétention. Fam. | T. du jeu de bouillotte.

CARRICK s. m. Sorte de redingote fort ample.

CARRIER s. m. Homme de journée qui travaille à tirer la pierre des carrières.

CARRIÈRE s. f. Lice, lieu fermé de barrières, et disposé pour toute sorte de courses. | Le cours de la vie; le temps qu'on exerce un emploi, une charge, etc. | La profession que l'on embrasse, etc. | Le lieu d'où l'on tire de la pierre.

CARRIOLE s. f. Petite charrette couverte et suspendue.

CARROSSE s. m. Espèce de voiture à quatre roues, suspendue et couverte.

CARROSSÉE s. f. La quantité de par-

dit plutôt *Carton*. | Petit carton en carré long, qui est marqué de qq. figure et de qq. couleur, et se sert pour jouer à divers jeux de billet, ordinairement imprimé, ivre à une personne pour qu'elle se en qq. lieu. | Chez les traités de mots qu'on peut demander, titre de la dépense du repas. | Papier sur laquelle est représentée de la surface du globe terrestre. La connaissance géographique.

CAS. s. m. Défi par écrit pour un jugement. | Règlement fait entre les ennemis. | L'ornement qui encadre de certaines pendules. La même.

CASANISME s. m. Philosophie de

CASANIEN, IENNE. adj. Qui a reçu doctrine de Descartes. | Adj. et ad a adopté cette doctrine.

CASANE s. m. Plante.

CASAN s. m. Celui qui fait et vend à jouer.

CASAN s. m. Partie blanche, dure, estive, qui se trouve aux extrémités.

CASAGNEUX, EUSE. adj. Qui est dure du cartilage.

CASANE s. f. Petits morceaux de soie, autour desquels on a tortillé la soie, et qui font relief dans des dentelles broderies.

CASAN s. m. Carte grosse et forte, papier broyé, battu et collé. | Boîte

compagnie d'une collection superflue, accompagnée d'une complète insensibilité.

CARVI s. m. Plante.

CARYOPHYLLE. adj. f. Se dit Des fleurs de l'œillet, et de toutes celles qui y ressemblent. | Subst. Toute plante qui porte des fleurs caryophyllées.

CAS. s. m. Se dit Des différentes désinences que prennent les substantifs, les adjectifs et les participes, dans les langues où ils se déclinent. | Accident, aventure, conjoncture, occasion. | Cas, se disait pour Fait, action, crime. | *Scrupule*. | *Faire cas de qq. ou de qq. ch.*, L'estimer. | Fam., Excrément, ordure.

CAS, CASSE. adj. Qui sonne le casé. (VI.)

CASANIER, IÈRE. adj. et subst. Qui aime à demeurer chez lui.

CASAGNE s. f. Sorte d'habillement dont on se sert comme d'un manteau.

CASAGNE s. m. Déshabillé court.

CASCADE s. f. Chute d'eau; eau qui tombe de rocher en rocher.

CASCATELLE s. f. Petite cascade.

CASE s. f. Maison. Se dit surtout Des cabanes où logent les nègres. | T. du jeu de trictrac. | Chacun des carrés de l'échiquier. | Se dit Des divisions pratiquées dans un rayon, un tiroir, etc., pour y mettre séparément différents objets.

CASEUX, EUSE. adj. Qui est de la nature du fromage.

CASEMATE s. f. Souterrain voûté à l'épreuve de la bombe.

CASEMATÉ, ÉR. adj. *Bastion casematé*, Bastion où il y a des casemates.

CASER v. n. T. du jeu de trictrac. Faire

CASILLEUX. adj. m. Se dit Du verre qui se casse au lieu de se couper quand on y applique le diamant.

CASIMIR. s. m. Étoffe de laine croisée, fine et légère.

CASOAR. s. m. Oiseau.

CASQUE. s. m. Arme défensive qui garantit la tête, et qui sert de coiffure.

CASQUETTE. s. f. Coiffure d'homme.

CASSADE. s. f. Mensonge pour plaisanter, ou pour servir d'excuse. Fam. et vi.

CASSANT, ANTE. adj. Fragile, sujet à se casser, à se rompre.

CASSATION. s. f. Acte juridique par lequel on casse des jugements, des actes et des procédures. | *Cour de cassation*, Le tribunal suprême investi du droit de casser et d'annuler les arrêts ou jugements.

CASSAVE. s. f. Farine faite de la racine de manioc séchée. | Pain que l'on fait avec cette farine.

CASSE. s. f. Genre de plantes. | La pulpe contenue dans les gousses d'une espèce de casse qui croît en Égypte et aux Indes.

CASSE. s. f. Peine militaire qui consiste dans la perte d'un grade.

CASSE. s. f. T. d'impr. Sorte de caisse ou de boîte plate et découverte, composée de deux parties qui forment ensemble un carré, et divisée en petites cases contenant, chacune, tous les caractères d'une même lettre.

CASSEAU. s. m. T. d'impr. Moitié de casse qui sert de réserve pour différents caractères.

CASSE-COU. s. m. Endroit où il est aisé de tomber, si l'on n'y prend garde. | Se dit Des gens employés à monter les chevaux jeunes ou vicieux. | Espèce d'échelle.

CASSE-NOISETTE ou **CASSE-NOIX.** s. m. Petit instrument avec lequel on casse des noisettes ou des noix.

CASSER. v. a. Briser, rompre. | V. n. Se casser. | Annuler, déclarer nul. | Affaiblir, débilité.

CASSEROLE. s. f. Ustensile de cuisine qui sert à divers usages.

CASSE-TÊTE. s. m. Massue dont plusieurs peuples sauvages se servent dans les combats. | Fig. et fam., Vin qui porte à la tête. | Travail qui exige une forte application.

CASSETIN. s. m. Chacune des petites cases qui divisent une casse d'imprimerie.

CASSETTE. s. f. Petit coffre où l'on serre des objets précieux et de peu de volume.

CASSEUR. s. m. Un grand casseur de ruinettes, Un homme vert et vigoureux.

CASSIER. s. m. Arbre.

CASSINE. s. f. Petite maison de plaisir hors de la ville.

CASSIOPÉE. s. f. Constellation.

CASSIS. s. m. Espèce de groseillier. | Sorte de ratafia.

CASSOLETTE. s. f. Vase dans lequel on fait évaporer des parfums.

CASSON. s. m. Pain informe de sucre fin.

CASSONADE. s. f. Sucre qui n'a été raffiné qu'une fois.

CASSURE. s. f. Il se dit De l'endroit où un objet est cassé.

CASTAGNETTE. s. f. Instrument composé de deux petits morceaux de bois creusés, que l'on tient dans la main, et que l'on frappe l'un contre l'autre en cadence.

CASTÉ. s. f. Se dit Des tribus dans lesquelles sont divisés les peuples de l'Inde.

CASTEL. s. m. Château. Vi. et fam.

CASTILLE. s. f. Débat, démêlé, différend de peu d'importance.

CASTINE. s. f. Pierre calcaire, qui, mêlée avec certains minerais de fer, en facilite la fusion.

CASTOR. s. m. Quadrupède. | Le chapeau qui se fait avec le poil du castor.

CASTORÉUM. s. m. Substance que l'on tire des aines du castor, et qu'on emploie en médecine.

CASTORINE. s. f. Étoffe de laine légère et soyeuse.

CASTRAMÉTATION. s. f. L'art de camper.

CASTRAT. s. m. Chanteur qu'on a châtré dans l'enfance.

CASTRATION. s. f. Opération par laquelle on châtre.

CASUALITÉ. s. f. Qualité de ce qui n'a rien de certain, d'assuré.

CASUEL, ELLE. adj. Fortuit, accidentel. | Subst. m. Le revenu, le gain casual que l'on retire d'une chose, par opposition au revenu, au gain fixe.

CASUELLEMENT. adv. Fortuitement, par hasard.

CASUISTE. s. m. Théologien qui résout les cas de conscience.

CATACHRÈSE. s. f. Métaphore qui consiste dans l'abus d'un terme.

CATACLYSME. s. m. Grande inondation.

CATACOMBES. s. f. pl. Cavités souterraines dans lesquelles on enterrait les corps morts.

CATACOUSTIQUE. s. f. Partie de l'acoustique qui a pour objet les propriétés des échos.

CATADIOPTRIQUE. s. f. et adj. Partie de l'optique qui s'occupe des effets résultés de la lumière réfléchie et de la lumière réfractée.

CATADOUPE ou **CATADUPE.** s. f. Cataracte, chute d'un fleuve.

CATAFALQUE. s. m. Estrade, décoration funèbre qu'on élève au milieu d'une église.

. s. m. Liste, dénombre-

un. Arbre.

E. s. m. Espèce d'emplâtre
er, à fortifier, à amollir, etc.

. s. f. Machine de guerre

. s. f. Opacité du cristallin,
à vision.

. s. f. Saut, chute des eaux
libre.

. EE. adj. Qui est affecté

. ALE. adj. Qui appartient
au cataracte.

. m. Écoulement d'un li-
mbrane muqueuse. [Gros

[, EUSE. adj. Qui est su-
; Catarrhal.

[E. s. f. Le dernier et prin-
d'un poème dramatique.

. v. a. Instruire des mys-
Bien instruire qq. de ce
m dire.

. s. m. Instruction sur les
systèmes de la foi. [Le livre
de instruction.

. s. m. Celui qui enseigne
à enfants.

NE. s. des 2 g. Personne
ur la disposer au baptême.

. s. f. Toute classe dans la-
sieurs objets d'une même

E. adj. des 2 g. Qui est

CATHOLIQUEMENT. adv. Conformé-
ment à la foi de l'Église catholique.

CATI. s. m. Apprêt propre à rendre les
étoffes plus fermes et plus lustrées.

CATIMINI (BN). loc. adv. En cachette.

CATIN. s. f. Femme ou fille de mauvaises
mœurs. Fam.

CATIN. s. m. Bassin qui sert à recevoir
un métal fondu.

CATIR. v. a. Donner le lustre à une
éttoffe.

CATISSEUR. s. m. Ouvrier qui donne le
cati aux étoffes.

CATOGAN. s. m. Nœud qui retousse
les cheveux et les attache près de la tête.

CATON. s. m. Fig. et fam., Homme
très-sage, ou qui affecte de l'être.

CATOPTRIQUE. s. f. Partie de l'optique
qui explique les effets de la réflexion de la
lumière. [Adj. des 2 g. Qui a rapport à la
catoptrique.

CAUCHEMAR. s. m. Oppression qui
survient quelquefois durant le sommeil.

CAUCHOIS. adj. m. *Pigeons cauchois*,
Gros pigeons.

CAUDATAIRE. s. m. et adj. Celui qui
porte la queue de la robe d'un cardinal.

CAUDEBEC. s. m. Espèce de chapeau
de laine. (Vi.)

CAULICOLES. s. f. pl. Tiges qui sor-
tent d'entre les feuilles d'acanthe, et qui
sont roulées en volutes sous le tailloir du
chapiteau corinthien.

CAURIS ou CORIS. s. m. Petite coquille
qui sert de monnaie dans plusieurs contrées
de l'Inde et de l'Afrique.

CAUSALITÉ. s. f. Manière dont une



ment avec qqn. | Parier avec malignité.

CAUSERIE. s. f. Babil, action de causer. | Propos indiscret. Fam.

CAUSEUR, EUSE. adj. et subst. Qui aime à causer.

CAUSEUSE. s. f. Petit canapé.

CAUSTICITÉ. s. f. Propriété des substances caustiques. | Fig., Inclination à dire ou à écrire des choses mordantes, satiriques.

CAUSTIQUE. adj. des 2 g. et subst. masc. Brûlant, corrosif. | Fig., Mordant, satirique, mélan.

CAUSTIQUE. s. f. La courbe sur laquelle concourent les rayons successivement réfléchis ou rompus par une surface.

CAUTÈLE. s. f. Finesse, ruse. (Vi.)

CAUTELEUSEMENT. adv. Avec ruse, avec finesse.

CAUTELEUX, EUSE. adj. Rusé, fin.

CAUTÈRE. s. m. Médicament qui brûle ou désorganise les parties vivantes. | L'espèce de plaie qui résulte de l'application d'un cautère, et dont on entretient à dessein la suppuration.

CAUTÉRÉTIQUE. adj. des 2 g. Qui brûle, qui consume les chairs.

CAUTÉRISATION. s. f. Action de cautériser; Effet d'un caustique.

CAUTÉRISER. v. a. Appliquer un cautère, brûler au moyen d'un cautère.

CAUTION. s. f. Celui qui s'engage à satisfaire à l'obligation contractée par un autre, dans le cas où celui-ci n'y satisfait pas. | Fig., Être caution d'une chose, Assurer que telle nouvelle est vraie, etc.

CAUTIONNEMENT. s. m. Contrat par lequel la caution s'oblige. | Le gage que les lois obligent à déposer comme garantie de responsabilité.

CAUTIONNER. v. a. Se rendre caution pour qqn.

CAVAGNOLE. s. m. Espèce de miribi.

CAVALCADE. s. f. Marche pompeuse de gens à cheval. | Simple promenade à cheval.

CAVALCADOUR. adj. m. *Écuyers cavalcadours*, Écuyers qui ont la surveillance des chevaux et de tous les équipages de l'écurie, dans la maison du roi et des princes.

CAVALE. s. f. Jument, la femelle du cheval.

CAVALERIE. s. f. Les différentes espèces de troupes servant à cheval.

CAVALIER. s. m. Homme qui est à cheval. | Homme de guerre dans une compagnie de gens de cheval. | Homme, par opposition à Dame ou Demoiselle. | T. du jeu des échecs. | Élévation de terre sur laquelle on met de l'artillerie. | Papier d'impression.

CAVALIER, IÈRE. adj. Libre, aisé, dégagé. | Brusque ou inconvenant. | À LA CAVALIÈRE. loc. adv. En cavalier. (Vi.)

CAVALIÈREMENT. adv. D'une façon cavalière. | D'une manière brusque, inconvenante.

CAVATINE. s. f. Sorte d'air.

CAVE. s. f. Lieu souterrain et voûté où l'on met du vin et d'autres provisions. | Coffre pratiqué au-dessous de la caisse d'une voiture. | Caisse où l'on met des liqueurs, ou des eaux de senteur.

CAVE. s. f. Le fonds d'argent que chacun des joueurs met devant soi à certains jeux de cartes.

CAVE. adj. des 2 g. Creux. | *Vaine cave*, Chacune des deux grosses veines qui aboutissent à l'oreillette droite du cœur. | *Lune cave*, Mois lunaire de 29 jours.

CAVEAU. s. m. Petite cave. | Petite cave, pratiquée sous une église, dans un cimetière, etc., pour servir de sépulture.

CAVÉCÉ, EE. adj. *Un cheval rouan cavécé de noir*, Qui a la tête noire.

CAVEÇON. s. m. Demi-cercle de fer, que l'on met sur le nez des jeunes chevaux pour les dompter.

CAVÉE. s. f. Chemin creux.

CAVER. v. a. Creuser, miner. | V. n. Retirer le corps, en portant une botte et en avançant la tête.

CAVER. v. a. Faire fonds d'une certaine quantité d'argent à un jeu de renvi.

CAVERNE. s. f. Lieu creux dans des rochers, dans des montagnes, sous terre. | Fig., Un rendez-vous de scélérats.

CAVERNEUX, EUSE. adj. Plein de cavernes, de petites cavités.

CAVET. s. m. Moulure concave dont le profil est d'un quart de cercle.

CAVIAR. s. m. Nom qu'on donne à des œufs d'esturgeon salés.

CAVILLATION. s. f. Raisonnement captieux. | Dérision, moquerie.

CAVITÉ. s. f. Un creux, un vide dans un corps solide.

CE, CET, m. CETTE, f. sing. CES, m. ou f. plur. Adjectif démonstratif, qui indique les personnes ou les choses. | Ce, pronom démonstr. invariable. | *C'est-à-dire, c'est à savoir*.

CÉANS. adv. Ici dedans. (Vi.)

CECI. Pron. démonstr., qui se dit par opposition à *Cela*. | Indique Un objet présent, un fait actuel.

CÉCITÉ. s. f. L'état d'une personne aveugle.

CÉDANT, ANTE. adj. et subst. Qui cède son droit.

CÉDER. v. a. Laisser, abandonner, transporter une chose à qqn. | V. n. Se rompre, s'affaïsser. | Fig., Se soumettre, ne pas résister. | Se reconnaître ou être reconnu inférieur à.

CÉDILLE. s. f. Petite marque qu'on met sous la lettre C, pour indiquer qu'elle

courent qq. partie du corps.
E. s. m. Tous les cordages
cédant, à l'air un bâtiment,
face de couvrir.

E. s. f. Ruban de soie ou de
sude de cuir, etc., dont on se
u du corps. | Le bord d'en
lotte, d'un pantalon, ou d'une
oit du corps où l'on place la

IL. s. m. Faiseur ou mar-
tares et de baudriers.

N. s. m. Sorte de ceinture
sants auxquels on suspend
épée, etc.

1. démonstr., qui se dit par
Ces. | Indique Un objet pré-
ctuel.

s. m. et adj. Vert pâle tirant
du saule ou de la feuille du

s. m. Amant délicat et pas-

T. s. m. Celui qui dit la
i officie.

TON. s. f. Action de célébrer.
adj. des 2 g. Fameux, re-

L. v. s. Exalter, louer avec
avec éloges. | Solenniser. | *Cé-*
y, Dire la messe.

É. s. f. Réputation qui s'étend
mité.

s. Faire, cacher. | *Se faire ce-*
qu'on n'est pas chez soi.
m. Plante.

s. f. Vitesse, diligence.

CELLULEUX. adj. m. Qui est divisé en
cellules.

CELTIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient
aux Celtes.

CELU, m. CELLE, f. Pron. démonstr.,
qui fait au plur. *Ceux et Celles*. Se dit Des
personnes et des choses. | *Celui-ci, celle-*
ci; et, au plur., *Ceux-ci, celles-ci*. | *Celui-*
là, celle-là, et, au plur., *Ceux-là, celles-là*.

CÉMENT. s. m. Poudre au milieu de
laquelle on chauffe certains corps pour leur
donner de nouvelles propriétés.

CÉMENTATION. s. f. Sorte de stratifi-
cation qui consiste à entourer d'une poudre
un métal, qu'on expose ensuite à une très-
forte chaleur.

CÉMENTATOIRE. adj. des 2 g. Qui est
relatif à la cémentation.

CÉMENTER. v. a. Faire la cémentation.

CÉNACLE. s. m. T. du langage de l'É-
criture sainte. Une salle à manger.

CENDRE. s. f. La poudre qui reste du
bois et des autres matières combustibles,
après qu'elles ont été brûlées et consu-
mées par le feu. | Au plur., La cendre dont
le prêtre marque le front des fidèles, le
premier jour de carême. | Les restes de
ceux qui ne sont plus.

CENDRÉ, ÉE. adj. Qui est couleur de
cendre.

CENDRÉE. s. f. Le menu plomb dont
on se sert à la chasse du menu gibier.

CENDREUX, EUSE. adj. Qui est plein
de cendre.

CENDRIER. s. m. La partie du fourneau
dans laquelle tombent les cendres du bois
ou du charbon.



ains l'ens devaient annuellement au seigneur du fief dont ils relevaient. | La quotité d'imposition nécessaire pour être électeur ou éligible.

CENSE, s. f. Métairie, ferme.

CENSÉ, EE. adj. Réputé.

CENSEUR, s. m. Magistrat chez les anciens Romains. | Celui qui reprend ou qui contrôle les actions d'autrui. | Critique qui juge des ouvrages d'esprit. | Personne qu'un gouvernement propose à l'examen des livres, etc. | Dans les collèges royaux, Celui qui est chargé de surveiller les études, etc.

CENSIER, adj. m. Il se disait De celui à qui le cens était dû. | Adj. et subst. Se disait Du livre où s'enregistraient les cens.

CENSIER, IÈRE. s. Celui, celle qui tient une cense à ferme.

CENSITAIRE, s. m. Celui qui devait cens et rente à un seigneur de fief.

CENSIVE, s. f. Redevance que certains biens devaient annuellement au seigneur du fief dont ils relevaient. | L'étendue des terres roturières qui dépendaient d'un fief.

CENSORIAL, ALE. adj. Qui est relatif à la censure exercée par le gouvernement.

CENSUEL, ELLE. adj. Qui a rapport au cens.

CENSURABLE, adj. des 2 g. Qui peut être censuré, qui mérite censure.

CENSURE, s. f. La dignité et la fonction de censeur, chez les anciens Romains. | Correction, répréhension. | L'examen qu'un gouvernement fait faire des livres, des pièces de théâtre, etc. | Le corps des personnes commises à cet examen.

CENSURER, v. a. Blâmer, critiquer, reprendre.

CENT, adj. numéral des 2 g. et subst. m. Nombre contenant dix fois dix. | Centaine. | *Jouer un cent de piquet*, Jouer une partie de cent points au piquet.

CENTAINE, s. f. coll. Nombre de cent ou environ.

CENTAINE, s. f. Le brin de fil ou de soie par lequel tous les fils d'un écheveau sont liés ensemble.

CENTAURE, s. m. Être fabuleux, moitié homme et moitié cheval. | Constellation.

CENTAURÉE, s. f. Genre de plantes.

CENTENAIRE, adj. des 2 g. Qui a, qui contient cent ans. | Subst., Une personne qui a cent ans.

CENTENIER, s. m. Dans l'Écriture, désigne L'officier qu'on appelait *Centurion* chez les Romains. | Celui qui commandait cent hommes de garde bourgeoise.

CENTÉSIMAL, ALE. adj. Toute valeur qu'on présente comme partie de la centaine considérée collectivement.

CENTIÈRE, s. m. Nouvelle mesure de surface.

CENTIÈME, adj. des 2 g. Nombre ordi-

nal de cent. | Subst. masc. La centième partie.

CENTIGRADE, adj. des 2 g. Divisé en cent degrés.

CENTIME, s. m. Nouvelle monnaie.

CENTIMÈTRE, s. m. Nouvelle mesure de longueur.

CENTINODE, s. f. Espèce de renouée.

CENTON, s. m. Pièce de poésie composée de vers ou fragments de vers pris de qq. auteur célèbre. | Ouvrage rempli de morceaux dérobés.

CENTRAL, ALE. adj. Qui est dans le centre, qui a rapport au centre. | Fig., Principal.

CENTRALISATION, s. f. Action de réunir dans un même centre.

CENTRALISER, v. a. Concentrer, réunir dans un même centre.

CENTRE, s. m. C'est, dans un cercle ou dans une sphère, Un point tel que tous les points de la circonférence, ou de la surface sphérique, en sont également éloignés. | Le milieu d'un espace quelconque. | *Centre ovale*, Partie du cerveau. | Lieu où les choses tendent naturellement. | Lieu où se trouvent, où se font, etc., certaines choses. | Chose à laquelle plusieurs autres se rapportent ou sont subordonnées. On le dit qqfs. Des personnes.

CENTRIFUGE, adj. des 2 g. Qui tend à s'éloigner d'un centre.

CENTRIPÈTE, adj. des 2 g. Qui tend à approcher d'un centre.

CENT-SUISSES, s. m. pl. Partie de la garde du roi qui était composée de Suisses, au nombre de cent.

CENTUMVIR, s. m. Magistrat de l'ancienne Rome.

CENTUMVIRAL, ALE. adj. Qui appartient aux centumvirs.

CENTUMVIRAT, s. m. Dignité de centumvir.

CENTUPLE, adj. des 2 g. et subst. m. Qui vaut cent fois autant.

CENTUPLER, v. a. Rendre cent fois plus grand; multiplier un nombre par cent.

CENTURIATEUR, s. m. Se dit De certains auteurs allemands luthériens, qui ont composé une Histoire ecclésiastique, divisée par centaines d'années.

CENTURIE, s. f. Centaine. *Le peuple romain fut distribué par centuries.*

CENTURION, s. m. Celui qui commandait une compagnie de cent hommes dans la milice romaine.

CEP, s. m. Pied de vigne. | Au plur., Lien, ou espèce de chaîne.

CÈPE, s. m. Nom de certains champignons.

CÈPÉE, s. f. Touffe de plusieurs tiges de bois qui sortent d'une même souche.

CEPENDANT, adv. Pendant cela, pen-

emps-là. | Conj. Néanmoins.
CALGIE. s. f. Toute sorte de dou-
 s.

CALQUE. adj. des 2 g. Qui appar-
 tient. | Propre à soulager les maux

C. s. f. Constellation.

C. s. m. Vipère d'Égypte.

C. s. m. Espèce de pomnade ou

C. s. m. Chien à trois têtes qui,
 ble, gardait la porte des enfers.
C. m. Gardien intraitable.

C. s. m. Lame de fer ou tringle
 rasant un cercle, dont on se sert
 pour tenir les douves des tonneaux,
 etc. | Bois courbé qui sert à sou-
 lever dont on couvre une voiture,
 s., ou à former le cintre d'un
 verger, etc. | Filet dont on se
 sert pour prendre des oiseaux.

C. s. f. *V. SARCILLE.*

C. s. m. Surface plane limitée
 par une courbe que l'on nomme Cir-
 culaire et dont tous les points sont
 équidistants d'un même point, qu'on
 appelle le centre. | Cerceau. | Toute pièce de
 l'autre matière, formant un cer-
 cle, instrument, qui a une forme
 de cercle. Des assemblées d'hommes
 qui se tiennent dans les mai-
 trises pour le plaisir de la
 n. | Fig., Sphère, étendue, li-
 ditait autrefois Des divisions
 d'Allemagne.

C. s. a. Garnir, entourer de
 cercles.

C. s. m. Bière; espèce de caisse
 de plomb, etc., dans laquelle
 on enterrait le mort. | Fig., La mort.

C. adj. f. et subst. Se dit Des
 grains qui produisent les grains dont on
 fait le pain. — Ces grains

AL, **ALE**. adj. Qui appartient
 au cerveau. | Qui affecte le cerveau.

C. s. m. L'usage réglé, tou-
 rémonies religieuses ou politi-
 ques que les particuliers
 ont envers les autres.

C. s. f. Se dit Des formes
 et régulières du culte religieux.
 certaines formalités qu'on ob-
 serve dans les actions solennelles. | Se dit
 de la civilité, des témoignages de
 etc. | Civilité gênante, impor-

C. s. m. **CERVEAU**. adj. Qui fait
 partie du cerveau.

C. s. f. Planète.

C. s. m. Espèce de bête fauve.

C. s. m. Plante. | *Cerfeuil mar-*
CERIS.

CERF-VOLANT. s. m. Gros insecte vo-
 lant. | Machine en forme de grande raquette,
 faite avec du papier étendu et collé sur
 des baguettes, qui sert de jouet aux en-
 fants.

CERISAIE. s. f. Lieu planté de cerisiers.

CERISE. s. f. Espèce de petit fruit à
 noyau. | *Rouge-cerise*, Rouge très-vif et un
 peu clair.

CERISIER. s. m. Arbre.

CERNE. s. m. Rond tracé sur la terre,
 sur le sable, etc. | Rond livide qui se fait
 autour d'une plaie, ou autour des yeux. |
 Cercle concentrique que l'on aperçoit sur
 la tranche d'un arbre coupé horizontale-
 ment.

CERNEAU. s. m. La moitié du dedans
 d'une noix tirée de la coque avant sa ma-
 turité.

CERNER. v. a. Faire un cerne autour
 de qq. ch. | Entourer, investir un lieu. |
Avoir les yeux cernés, Avoir les yeux battus.

CERTAIN, **AINE**. adj. Indubitable, vrai,
 sûr. | Préfix et déterminé. | Qui est assuré
 d'une chose. | *Un certain*, suivi d'un nom
 propre, s'emploie par dédain. | Subst. masc.
 Chose certaine.

CERTAINEMENT. adv. En vérité, as-
 surément. | Indubitablement.

CERTES. adv. Certainement, sans men-
 tir, en vérité.

CERTIFICAT. s. m. Écrit faisant foi de
 qq. ch. | *Certificat de vie*.

CERTIFICATEUR. s. m. Celui qui cer-
 tifie une caution, une promesse, un billet.
 | *Notaire certificateur*, Notaire choisi pour
 délivrer les certificats de vie.

CERTIFICATION. s. f. Assurance par
 écrit.

CERTIFIER. v. a. Témoigner qu'une
 chose est vraie, l'assurer.

CERTITUDE. s. f. Assurance pleine et
 entière. | Stabilité.

CÉRUMEN. s. m. Matière épaisse et jau-
 nâtre qui se trouve dans l'oreille.

CÉRUMINEUX, **EUSE**. adj. Qui forme
 le cérumen, qui est relatif au cérumen.

CÉRUSE. s. f. Carbonate de plomb, dont
 la couleur est blanche.

CERVAISON. s. f. Le temps où le cerf
 est gros et bon à chasser.

CERVEAU. s. m. Masse de substance
 molle, enfermée dans la capacité osseuse
 du crâne. | Fig., Esprit, entendement, juge-
 ment.

CERVELAS. s. m. Espèce de grosse et
 courte saucisse.

CERVELET. s. m. La partie postérieure
 du cerveau.

CERVELLE. s. f. Nom vulgaire du cer-
 veau. | Fig., Esprit, entendement, juge-
 ment. | Cerveau des animaux morts, destiné
 à servir de mets.

CERVICAL, ALE. adj. Qui appartient au cou.

CERVOISE. s. f. Boisson faite avec du grain et des herbes.

CÉSAR. s. m. Nom commun à Jules César et aux onze princes qui héritèrent de sa puissance. | Titre que portèrent les empereurs et les princes romains.

CÉSARIENNE. adj. f. Se dit D'une opération qui consiste à tirer l'enfant du corps de la mère en faisant une incision à la matrice.

CESSANT, ANTE. adj. Qui cesse.

CESSION. s. f. Intermission, discontinuation.

CESSE. s. f. *Sans cesse*, Toujours, continuellement. | *Fam., N'avoir point de cesse*, Ne cesser point.

CESSER. v. n. et a. Discontinuer.

CÉSSIBLE. adj. des 2 g. Qui peut être cédé.

CESSION. s. f. Action de céder, de transporter à un autre ce dont on est propriétaire.

CESSIONNAIRE. s. des 2 g. Celui ou celle qui accepte une cession, un transport. | Celui qui a fait cession de ses biens à ses créanciers.

CESTE. s. m. Gantelet garni de fer ou de plomb, dont les anciens athlètes se servaient dans les combats du pugilat.

CESURE. s. f. Repos qui dans le vers alexandrin est marqué après la sixième syllabe, et après la quatrième dans les vers de dix syllabes.

CET. adj. démonstratif. *V. Cx.*

CÉTACÉ, ÉE. adj. et subst. Se dit Des grands mammifères qui ont la forme de poissons.

CÉTÉRAC. s. m. Espèce de fougère.

CHABLIS. s. m. Bois abattus dans les forêts par le vent.

CHABOT. s. m. Poisson.

CHACAL. s. m. Espèce de chien sauvage.

CHACONNE. s. f. Ancien air de danse.

| Danse sur un air de chaconne.

CHACUN, UNE. pron. distributif, sans pluriel. Chaque personne. chaque chose. | Au masc., d'une manière indéfinie, Toute personne, qui que ce soit. | Se prend pour *On*. *Chacun en parle*.

CHAFOUIN, INE. adj. et s. Personne maigre, de petite taille, et qui a la mine basse. *Fam.*

CHIAGRIN. s. m. Peine, affliction, déplaisir. | Colère, dépit.

CHAGRIN, INE. adj. Mélancolique, triste; de fâcheuse, de mauvaise humeur.

CHAGRIN. s. m. Cuir grenu, fait de peau de mulet ou d'âne.

CHAGRINANT, ANTE. adj. Qui chagrine.

CHAGRINER. v. a. Attrister, rendre chagrin.

CHAGRINER. v. a. Préparer une peau de manière à la convertir en chagrin.

CHAÎNE. s. f. Lieu de métal, composé d'anneaux engagés les uns dans les autres. | *Chaîne de diamants*, Chaîne garnie de diamants. | Toute la troupe des gens condamnés aux travaux forcés. | *Fig.*, Servitude, captivité. | *Fig.*, Enchaînement, continuité, succession. | Pilier de pierre de taille qui entre dans la construction d'un mur. | Les fils tendus sur les deux rouleaux d'un métier pour faire de la toile ou de l'étoffe, et entre lesquels passe la trame.

CHAINETIER. s. m. Ouvrier qui fait des agrafes, de petites chaînes.

CHAINETTE. s. f. Petite chaîne. | Espèce de voûte.

CHAINON. s. m. Anneau d'une chaîne.

CHAIR. s. f. Substance molle et sanguine qui est entre la peau et les os de l'homme et des animaux. | L'homme terrestre et animal, opposé à L'homme spirituel, éclairé par la foi. | La concupiscence. | La peau, en parlant Des personnes. | Au plur., Toute imitation de la chair de l'homme. | Toutes les parties musculaires des animaux terrestres et des oiseaux, en tant qu'elles servent d'aliment. | Se dit qq. Des poissons, etc. | La substance imbibée de sucs, et cependant assez ferme, de certains fruits et même de qq. plantes.

CHAIRE. s. f. C'est, dans les églises, Une tribune élevée, dans laquelle on se place pour prêcher, etc. | *Fig.*, La prédication. | Dans les écoles publiques, Tribune où se place le professeur lorsqu'il fait sa leçon. | *Fig.*, Place de professeur dans une école publique.

CHAISE. s. f. Siège à dossier, et ordinairement sans bras. | Siège fermé et couvert, dans lequel on se fait porter par deux hommes. | Voiture légère à deux ou quatre roues.

CHALAND, ANDE. s. Se dit de Celui qui achète ordinairement chez un même marchand. | Acheteur.

CHALAND. s. m. Grand bateau plat.

CHALANDISE. s. f. Habitude d'acheter chez un marchand.

CHALASTIQUE. adj. des 2 g. Se dit De qq. médicaments.

CHALCOGRAPHE. s. m. Graveur en airain. | Tout graveur sur métaux.

CHALCOGRAPHIE. s. f. L'art de graver sur les métaux. | Lieu d'un établissement destiné à l'exercice de cet art. | L'imprimerie du pape, à Rome.

CHALDAÏQUE. adj. des 2 g. Qui appartient aux Chaldéens.

CHALE. s. m. Grande pièce d'étoffe dont les femmes se couvrent les épaules.

CH. s. m. Grand filet que les pécheurs tirent dans les rivières.

CH. s. f. Petit bâtiment dont on se sert pour les rades, et qu'on emploie pour le service des navires.

CH. s. m. Tuyau de paille, employé pour toute sorte de flûtes et de vents qui composent une musique.

CH. adj. Se dit Des préparations du tartrate de potasse.

CH. s. f. Signal que des assiégés font avec le tambour ou le tambourin.

CH. v. n. Se dit De plusieurs personnes qui battent confusément avec un tambour.

CH. s. m. Métier où l'on chauffe le fer.

CH. v. a. Orner un habit, un meuble, de dentelles, etc.

CH. s. f. Manière de chanter avec lesquels on chante par dénigrement.

CH. s. m. Droit en argent que l'on paye sur certains vaisseaux à leurs sei-

CH. s. m. On appelle ainsi, dans les gentilshommes qui habitent la chambre.

CH. s. m. Espèce de pierre précieuse et le faux cristal.

CH. s. m. Ornement de bois qui encadre les portes, les

CH. s. m. Lire de la même chambre. (Vi.) *Chambrier qq.*, Le tenir en ferme pour le faire jouer. | *Fam.*, Entretenir qq. en particulier.

CHAMBRETTE. s. f. Diminutif de Chambre. *Fam.*

CHAMBIER. s. m. Certain officier ecclésiastique dans qq. monastères rentés, et dans qq. chapitres. | *Conseiller de grand-chambre.*

CHAMBRIÈRE. s. f. Servante de personnes de petite condition. | Bâton au bout duquel est attachée une courroie, pour châtier les chevaux.

CHAME ou CAME. s. f. Genre de coquilles.

CHAMBAU. s. m. Quadrupède. | Grand ponton qui sert à soulever un bâtiment pour le faire passer sur de petits fonds.

CHAMELIER. s. m. Celui qui est chargé de conduire des chameaux.

CHAMOIS. s. m. Espèce de chèvre sauvage. | La peau de cet animal corroyée et passée en huile. | *Couleur chamois*, Couleur d'un jaune très-clair.

CHAMOISERIE. s. f. Lieu où l'on prépare les peaux de chamois. | La marchandise que prépare le chamoiseur.

CHAMOISEUR. s. m. Ouvrier qui prépare les peaux de chamois.

CHAMP. s. m. Étendue, pièce de terre labourable, qui n'est pas fermée de murailles. | *Champ de Mars*, Lieu consacré à des exercices militaires. | *Champ du repos*, Un cimetière. | *À travers champs*, Hors des routes battues. | *Battre aux champs*, Battre le pas ordinaire. | La place où combattent

CHAMPARTER. v. a. Exercer le droit de champart.

CHAMPARTEUR. s. m. Celui qui levait le champart au nom du seigneur.

CHAMPEAUX. s. m. pl. Prés, prairies. (Vi.)

CHAMPÊTRE. adj. des 2 g. Qui appartient, qui a rapport aux champs; ou Qui est éloigné des villes.

CHAMPIGNON. s. m. Nom générique d'une famille nombreuse de plantes d'une consistance molle, spongieuse ou coriace, dénuées de feuilles et de racines. | Bouton qui se forme au lumignon d'une chandelle ou à une mèche qui brûle. | Excroissance de chair spongieuse.

CHAMPION. s. m. Celui qui combattait en champ clos pour sa querelle ou pour la querelle d'autrui. | Fig., Défenseur.

CHANCE. s. f. Sorte de jeu de dés. | Fig., Tout événement, heureux ou malheureux, qui peut résulter d'un ordre de choses donné.

CHANCELANT, ANTE. adj. Qui chancelle.

CHANCELER. v. n. (*Je chancelle. Je chancelle.*) Être peu ferme sur ses pieds, pencher de côté et d'autre. | Fig., N'être pas ferme, n'être pas assuré.

CHANCELIER. s. m. Officier chargé de garder les sceaux, et qqfs. d'administrer les biens d'un prince, d'un corps, etc. | Premier officier de la couronne, chef de la magistrature en France, et ordinairement gardien des sceaux. | Dans certains consuls, Celui qui a la garde du sceau et la tenue des registres.

CHANCELÈRE. s. f. La femme du chancelier. | Petit meuble.

CHANCELLEMENT. s. m. Mouvement de ce qui penche de côté et d'autre, et qui menace de tomber.

CHANCELLERIE. s. f. Lieu où l'on scelle certains actes avec le sceau du prince, de l'État. | L'hôtel qu'habite un chancelier ou le garde des sceaux.

CHANCEUX, EUSE. adj. Qui a une chance favorable, qui est en bonheur. Fam.

CHANCIR. v. n. Moisir. Se dit Des choses qui se mangent.

CHANCISSURE. s. f. Moisissure.

CHANCRE. s. m. Nom vulgaire de plusieurs espèces d'ulcères qui rongent. | Maladie qui survient aux arbres, et qui les ronge.

CHANCREUX, EUSE. adj. Qui tient de la nature du chancre ou du cancer. | Qui est attaqué du chancre.

CHANDELEUR. s. f. La fête de la présentation de Notre-Seigneur au temple, et de la purification de la Vierge.

CHANDELIÈRE. s. m. Artisan qui fait et vend de la chandelle.

CHANDELIÈRE. s. m. Ustensile qui sert à mettre la chandelle, la bougie, ou les cierges. | Support de fer ou de bois, et à une ou deux branches.

CHANDELLE. s. f. Petit flambeau de matière grasse et combustible. La chandelle de suif. | *Chandelle romaine*, Pièce d'artifice en forme de grosse chandelle.

CHANFREIN. s. m. La pièce de fer qui couvrait le devant de la tête d'un cheval armé. | Le devant de la tête du cheval. | Petite surface que l'on forme en abattant l'arête d'une pierre ou d'une pièce de bois.

CHANFREINER. v. a. Abattre l'arête d'une pierre ou d'une pièce de bois, pour former un chanfrein.

CHANGE. s. m. Troc d'une chose contre une autre. | Banque, la profession de celui qui fait remettre de l'argent d'une ville à une autre. | Le prix que le banquier prend pour l'argent qu'il fait remettre. | Le profit de l'argent qu'on prête selon le cours de la place. | Le lieu où l'on va changer les pièces de monnaie pour d'autres. | Lieu destiné aux réunions des négociants, nommée aujourd'hui *Bourse*.

CHANGANT, ANTE. adj. Variable, muable, inconstant, qui change facilement. | *Couleur changeante. Taffetas changeant.*

CHANGEMENT. s. m. Mutation, conversion, action de changer.

CHANGER. v. a. Céder une chose pour une autre. | Changer des pièces de monnaie pour la même somme en pièces de valeur différente. | Remplacer un objet par un autre. | Convertir, transmuier, métamorphoser. | V. n. Quitter une chose pour une autre. | Changer de linge. | Se dit De l'inconstance dans les projets, les goûts, les affections.

CHANGEUR. s. m. Celui qui fait commerce de changer des pièces de monnaie pour d'autres pièces, des billets de banque pour du numéraire, etc.

CHANOINE. s. m. Celui qui possède un canonicat.

CHANOINESSE. s. f. Celle qui possède une prébende.

CHANOINIE. s. f. Canonicat. (Vi.)

CHANSON. s. f. Pièce de vers que l'on chante sur qq. air, et dont les stances sont appelées Couplets. | Fig. et fam., Sornette, discours ou raison frivole.

CHANSONNER. v. a. Faire des chansons satiriques sur qqn.

CHANSONNETTE. s. f. Petite chanson.

CHANSONNIER, IÈRE. s. Faiseur ou faiseuse de chansons. Fam. | Recueil de chansons.

CHANT. s. m. Élévation et inflexion de voix sur différents tons, avec modulation.

| Toute musique qui peut s'exécuter avec la voix. | Le ramage des oiseaux. | Pièce de

poésie qui se chante ou qui peut se chanter. | *Chant royal*. Ancienne pièce de poésie française. | Chacune des divisions d'un poème.

CHANTANT, ANTE. adj. Qui se chante aisément. | Fort accentué.

CHANTEAU. s. m. Morceau coupé à un grand pain. | Le morceau de pain béni qu'on envoie à celui qui doit rendre le pain béni.

CHANTEPLEURE. s. f. Sorte d'entonnoir. | Fente qu'on pratique dans les murs, pour laisser les eaux s'écouler facilement.

CHANTER. v. n. Former avec la voix une suite de sons variés, selon les règles de la musique. | *Pain à chanter*, Petit pain sans levain, coupé en rond et très-mince, que le prêtre consacre pendant la messe. | Se dit Des oiseaux et de la cigale. | Réciter, déclamer ou lire d'une manière qui n'est pas naturelle. | V. a. Exécuter une partie ou un morceau de musique vocale. | Publier, célébrer, raconter.

CHANTEBELLE. s. f. La corde d'un violon, d'une basse, etc., qui est la plus déliée. | Bouteille de verre fort mince, dont on tire des sons très-agréables en soufflant dessus. | Oiseau que l'on met dans une cage, afin que par son chant il attire les autres oiseaux.

CHANTEUR, EUSE. s. Celui, celle qui chante.—Qui fait métier de chanter. | Adj., se dit Des oiseaux qui chantent.

CHANTIER. s. m. Grande enceinte où l'on arrange des piles de gros bois à brûler, de bois de charpente, etc. | Lieu où l'on décharge le bois ou la pierre pour les travailler. | Endroit où l'on construit des vaisseaux, des navires. | Se dit Des blocs de bois sur lesquels porte la quille d'un vaisseau, d'un navire en construction ou en radoub. | Les pièces de bois sur lesquelles on pose des tonneaux dans la cave.

CHANTIGNOLE. s. f. Pièce de bois qui soutient les pannes d'une charpente.

CHANTONNER. v. n. Chanter à demi-voix.

CHANTOURNÉ. s. m. Pièce d'un lit, qui se met entre le dossier et le chevet.

CHANTOURNER. v. a. Couper en dehors ou évider en dedans une pièce de bois, etc., suivant un profil donné.

CHANTRE. s. m. Celui dont la fonction est de chanter dans l'église au service divin. | Dignitaire qui préside au chant.

CHANTRERIE. s. f. Bénéfice, dignité de chantre.

CHANVRE. s. m. Plante. | La filasse de chanvre.

CHAOS. s. m. Confusion de toutes choses. | L'état où toutes choses étaient au moment de la création.

CHAPE. s. f. Vêtement d'église, en forme

de manteau, et qui va jusqu'aux talons. | L'habit que portent les cardinaux. | Grand manteau que les chanoines portent au chœur durant l'hiver. | Se dit Du couvercle d'un alambic, etc. | *La chape d'une boucle*, La partie de la boucle par laquelle elle tient au soulier, à la ceinture, etc.

CHAPEAU. s. m. Coiffure d'homme, qui est ordinairement d'étoffe foulée, de laine ou de poil. | *Chapeau de soie*, Chapeau de feutre recouvert d'une peluche de soie. | *Chapeau de cardinal*, Sorte de chapeau rouge. | Fig., La dignité de cardinal. | Se dit De certaines coiffures de femme, dont les formes sont très-variées. | Le bouquet de fleurs qu'on met sur la tête d'une fille le jour de ses noces. | Fam., se dit qqfs. Des hommes, par opposition Aux femmes. | Se dit De certaines choses qui ont quelque rapport de forme ou de destination avec la coiffure qu'on nomme Chapeau.

CHAPELAIN. s. m. Bénéficiaire titulaire d'une chapelle. | Prêtre qui reçoit des appointements pour dire la messe dans une chapelle domestique.

CHAPELER. v. a. *Chapeler du pain*, Ôter le dessus de la croûte du pain.

CHAPELET. s. m. Certain nombre de grains enfilés, sur lesquels on dit des *Avé Maria*, etc. | Bague découpée et formant une suite de perles, d'olives ou de grains ronds. | Machine qui sert à élever les eaux.

CHAPELIER, IÈRE. s. Celui, celle qui fait ou qui vend des chapeaux.

CHAPELLE. s. f. Petit édifice consacré à Dieu. | Se dit Des différents lieux où l'on dit la messe dans une église. | Lieu où l'on célèbre l'office divin, dans une grande maison, dans un hospice, etc. | *Chapelle ardente*, Luminaire nombreux qui brûle autour d'un cercueil ou de la représentation d'un corps mort.

CHAPELLENIE. s. f. Chapelle, bénéfice d'un chapelain.

CHAPELLERIE. s. f. Art de fabriquer les chapeaux. | Commerce des chapeaux.

CHAPELURE. s. f. Ce que l'on a ôté de la croûte du pain en le chapelant.

CHAPERON. s. m. Coiffure de tête autrefois commune aux hommes et aux femmes. | *Chaperon*, se dit encore D'un ornement particulier au costume des gens de robe. | L'ornement relevé en broderie qui est au dos d'une chape. | Espèce de coiffe de cuir, dont on couvre la tête et les yeux des oiseaux de proie. | Le haut d'une muraille de clôture, faite en forme de toit. | T. d'impr. V. *MAIN DE FASSE*.

CHAPERONNER. v. a. Coiffer d'un chaperon : se dit Des oiseaux de proie dressés pour la fauconnerie.

CHAPIER. s. m. Celui qui porte chape.

CHAPITEAU. s. m. La partie du haut

de la colonne qui pose sur le fût. | Se dit Des corniches et autres couronnements qui se posent au-dessus des buffets. | La couverture mobile d'un moulin. | La partie supérieure d'un alambic.

CHAPITRE. s. m. Une des parties qui servent à diviser certains livres. Par analogie, *Chapitre de recette, Chapitre de dépense*, etc. | La matière, le sujet dont on parle. | Le corps de chanoines. | L'assemblée que les chanoines, les religieux tiennent pour traiter de leurs affaires.

CHAPITRER. v. a. Réprimander un chanoine ou un religieux en plein chapitre.

CHAPON. s. m. Coq châtré que l'on engraisse. | Gros morceau de pain qu'on met bouillir dans le pot, et qu'on sert sur un potage maigre. | Crouûte de pain frottée d'ail qu'on met dans une salade.

CHAPONNEAU. s. m. Jeune chapon.

CHAPONNER. v. a. Châtrer un jeune coq.

CHAPONNIÈRE. s. f. Vase de cuisine pour faire cuire un chapon en ragout.

CHAQUE. adj. distributif des 2 g. Il se met toujours avant le substantif, et n'a point de pluriel.

CHAR. s. m. Voiture à deux roues dont les anciens se servaient dans les triomphes, dans les jeux, dans les combats, etc. | Toute espèce de voitures, de chariots, etc. | Voiture remarquable par son élégance ou sa richesse.

CHARADE. s. f. Espèce de logogriphe.

CHARANÇON. s. m. Genre d'insectes coléoptères.

CHARANÇONNÉ, ÈRE. adj. Il se dit Du grain attaqué par les charançons.

CHARBON. s. m. Morceau de bois qui est entièrement embrasé, qui ne jette plus de flamme. | La braise éteinte. | Tronçon de jeune bois qu'on brûle à demi, et qu'on éteint pour le rallumer au besoin. | *Charbon de terre*, Sorte de fossile dur et inflammable. | T. de med. Designe les inflammations gangréneuses qui sont dues à une cause interne. | Tumeur inflammatoire et gangréneuse qui attaque les chevaux, les bœufs, les moutons, les poules, etc. | Maladie des blés et autres céréales.

CHARBONNÉE. s. f. Petit aloyau, côte de bœuf. | Morceau de porc ou de bœuf grillé sur le charbon.

CHARBONNER. v. a. Réduire en charbon. | Noircir avec du charbon Dessiner ou écrire avec du charbon. | *Blés charbonnés*, blés attaqués par le charbon.

CHARBONNEUX, EUSE. adj. Qui est de la nature du charbon.

CHARBONNIER, IÈRE. s. Celui, celle qui fait ou qui vend du charbon. | Lieu où l'on serre le charbon.

CHARBONNIÈRE. s. f. Le lieu où l'on fait du charbon dans les bois.

CHARBOUILLER. v. a. Se dit De l'effet que la nielle produit sur les blés.

CHARCUTER. v. a. Découper de la chair et la mettre en pièces. (Vi.) Fig., Couper malproprement de la viande à table.

CHARCUTERIE. s. f. L'état et le commerce de charcutier.

CHARCUTIER, IÈRE. s. Celui, celle qui prépare et qui vend de la chair de porc, des boudins, etc.

CHARDON. s. m. Genre de plantes. | *Chardon à bonnetier* ou à foulon, Plante dont les têtes servent aux bonnetiers et aux foulons.

CHARDONNERET. s. m. Petit oiseau.

CHARDONNETTE. s. f. Espèce d'ard-

chant sauvage.

CHARGE. s. f. Faix, fardeau. | Ce que peut porter une personne, un animal, un bâtiment, etc. | L'action de charger un bâtiment. | Certaine mesure ou quantité déterminée de certaines choses. | Fig., Toute dépense, tout ce qui met dans la nécessité de faire qq. dépense. | Imposition. | Obligation, condition onéreuse. | Magistrature, dignité, fonction publique. | *Femme de charge*, Femme attachée au service d'une grande maison. | Preuve, indice qui s'élève contre un accusé. | Attaque impétueuse d'une troupe. | Ce qu'on met de poudre et de plomb, etc., dans une arme à feu, pour tirer un coup. | L'action de charger un fusil. | Imitation bouffonne.

CHARGEMENT. s. m. Tout ce qui est chargé sur un bâtiment. | L'action de charger un bâtiment. | L'action de faire constater l'envoi d'une lettre, d'un paquet.

CHARGER. v. a. Mettre une charge sur. | Peser sur. | Déposer contre qq., dire des choses qui tendent à le faire condamner. | Mettre avec profusion certaines choses sur une autre. | Imposer qq. condition onéreuse. | Donner commission, donner ordre pour l'exécution de qq. ch., pour la conduite de qq. affaire. | Pron., Prendre le soin, la conduite de qq. ch. | Marcher vers l'ennemi et l'attaquer avec impétuosité. | Mettre dans une arme à feu ce qu'il faut de poudre, de plomb, etc., pour tirer un coup. | Représenter avec exagération la figure d'une personne, pour la rendre ridicule. | Exagérer avec malignité les défauts de qq.

CHARGÉ, ÉE. s. part. Pop., *Charge comme un baudet*. | Lettre chargée, paquet chargé, Lettre, paquet dont on fait constater l'envoi sur les registres de la poste. | Adj., Rompli, couvert de. | *Chargé d'affaires*, subst.

CHARGEUR. s. m. Celui qui charge des marchandises ou autres fardeaux. | Celui qui charge une pièce.

CHARIOT. s. m. Sorte de voiture à quatre roues. | Char. | Constellations.

CHARITABLE. adj. des 2 g. Qui a de

la charité pour son prochain. | Qui part d'un principe de charité.

CHARITABLEMENT. adv. D'une manière charitable, par charité.

CHARITÉ. s. f. L'une des trois vertus théologiques. | L'amour qu'on a pour le prochain en vue de Dieu. | Aumône qu'on donne aux pauvres. | Se dit De certains hôpitaux où les malades sont soignés par des sœurs de la Charité.

CHAVIVARI. s. m. Bruit tumultueux de poêles, poêlons, chaudrons, etc., par lequel des gens attraits témoignent à qu'un leur désapprobation de ce qu'il a fait. | Musique bruyante et discordante. | Toute sorte de crisilleries.

CHARLATAN. s. m. Celui qui vend des drogues, de l'opium, et qui les débite dans les places publiques, monté sur des tréteaux. | Médecin bbleur. | Fig., Homme qui cherche à se faire valoir par un grand étalage de paroles.

CHARLATANER. v. a. Tâcher de tromper par de belles paroles.

CHARLATANERIE. s. f. Hablerie, flatterie, discours artificieux.

CHARLATANISME. s. m. Se dit Des ruses, des artifices, des tromperies de charlatan.

CHARLOTTE. s. f. Plat d'entremets.

CHARMANT, ANTE. adj. Agréable, qui plaît extrêmement, qui ravit.

CHARME. s. m. Ce qu'on suppose fait par art magique pour produire un effet extraordinaire. | Fig., Aïzait, appas; ce qui plaît beaucoup.

CHARME. s. m. Arbre.

CHARMER. v. a. Produire un effet extraordinaire par un prétendu art magique. | Fasciner. | Fig., Plaire extrêmement. | Fig. et fam., Causer une vive satisfaction.

CHARMILLE. s. f. coll. Plant de petits charmes. | Haie, allée plantée de charmes.

CHARMOIE. s. f. Lieu planté de charmes.

CHARNAGE. s. m. Temps pendant lequel il est permis de manger de la chair.

CHARNEL, ELLE. adj. Qui est de la chair, qui appartient à la chair.

CHARNELLEMENT. adv. Selon la chair.

CHARNEUX, EUSE. adj. Qui est principalement composé de chair. (Vi.)

CHARNIER. s. m. Lieu où l'on garde les viandes salées. | Lieu couvert où l'on met les ossements des morts.

CHARNIÈRE. s. f. Assemblage mobile de deux pièces de métal, etc., enclavées l'une dans l'autre, et jointes par un clou qui les traverse.

CHARNU, UE. adj. Bien fourni de chair. | Formé de chair.

CHARNURE. s. f. La chair, les parties charnues. Se dit Des personnes.

CHAROGNE. s. f. Corps de bête morte exposé et corrompu.

CHARPENTE. s. f. Assemblage de pièces de bois servant à une construction, ou en faisant partie.

CHARPENTER. v. a. Tailler, équarrir des pièces de bois avec la hache. | Tailler grossièrement.

CHARPENTERIE. s. f. L'art de travailler en charpente. | Charpente.

CHARPENTIER. s. m. Artisan qui travaille en charpente.

CHARPIE. s. f. Amas de petits filets tirés d'une toile usée.

CHARRÉE. s. f. Cendre qui a servi à faire la lessive.

CHARRÈTE. s. f. La charge d'une charrette.

CHARRÈTIER, IÈRE. s. Celui, celle qui conduit une charrette, un chariot. | Celui qui mène une charrette.

CHARRÈTIER, IÈRE. adj. Par où peuvent passer les charrettes.

CHARRÈTE. s. f. Voiture à deux roues, qui a deux limons et deux ridelles. | *Charrette à bras*, Petite charrette traînée par un ou deux hommes.

CHARRIAGE. s. m. Action de charrier.

CHARRIER. s. m. Pièce de grosse toile dans laquelle on met la cendre au-dessus du cvier quand on fait la lessive.

CHARRIER. v. a. Voiturer dans une charrette, dans un chariot, etc. | Emporier, entraîner, en parlant D'un courant d'eau, etc.

CHARROI. s. m. Transport par chariot, charrette, tombereau, etc. | Corps de troupes.

CHARRON. s. m. Ouvrier, artisan qui fait des trains de carrosse, des chariots, des charrettes, etc.

CHARRONNAGE. s. m. Art du charron, Ouvrage du charron.

CHARROYER. v. a. Transporter sur des chariots, etc.

CHARRUE. s. f. Instrument d'agriculture. | L'étendue de terre qu'on peut mettre en valeur avec une charrue.

CHARTRE ou **CHARTRE.** s. f. Ancien titre, lettres patentes, loi fondamentale, constitution. | *La charte constitutionnelle*, ou *La charte*, La loi fondamentale qui établit en France le régime constitutionnel. | *Charte partie*, Acte par lequel on loue, on offre un navire.

CHARTRE. s. f. (Vi.) *Chartre privée*, Tout lieu où l'on détient qqn. sans autorité de justice. | Dépérissement du corps, maigreur.

CHARTREUSE. s. f. Couvent de chartreux. | Mets.

CHARTREUX. s. m. Religieux.

CHARTREUX. s. m. Chat dont le poil est d'un gris bleuâtre.

CHARTRIER. s. m. Lieu où l'on conserve les chartres d'une abbaye, etc. | Celui qui garde les chartres.

CHARYBDE. s. m. Nom que les anciens donnaient à un gouffre situé dans le détroit de Sicile, vis-à-vis d'un écueil appelé *Sylla*.

CHAS. s. m. Le trou d'une aiguille.

CHASSE. s. f. Sorte de caisse, de coffre où l'on garde les reliques de qq. saint. | Se dit De certaines choses qui servent à en tenir d'autres enchâssées.

CHASSE. s. f. Action de chasser, de poursuivre. Se dit De la poursuite des bêtes. | Se dit Des parties d'une terre, d'un domaine, qui sont réservées pour la chasse. | Les chasseurs, les chiens, et tout l'équipage de chasse. | Le gibier que l'on prend. | Sorte d'air. | T. de marine. | Au jeu de paume, Le lieu où la balle finit son premier bond. | *Ecluses de chasse*, Ecluses destinées à nettoyer un port, un chenal, un bassin.

CHASSÉ. s. m. Pas de danse.

CHASSE-COUSIN. s. m. Fam. Se dit D'un mauvais vin, et d'autres choses propres à éloigner les parasites.

CHASSELAS. s. m. Sorte de raisin.

CHASSE-MARÉE. s. m. Voiturier qui apporte la marée. | Voiture qui sert à transporter la marée. | Petit bâtiment à deux mâts.

CHASSE-MOUCHE. s. m. Petit balai avec lequel on chasse les mouches. | Filet dont on couvre les chevaux.

CHASSER. v. a. Mettre dehors avec violence, contraindre, forcer de sortir de qq. lieu. | Renvoyer une personne dont on est mal satisfait. | Mener, faire marcher devant soi. Se dit surtout Des bestiaux. | Pousser qq. ch. en avant. | Poursuivre, tâcher de prendre à la course avec des chiens certaines bêtes, comme lièvre, renard, etc. | *Chasser un vaisseau*, Le poursuivre. | V. n. Poursuivre toute sorte de gibier. | T. d'impr. | Exécuter un pas de danse.

CHASSERESSE. adj. et s. f. Chasseuse. T. de poésie.

CHASSEUR, **EUSE**. s. Celui, celle qui aime à chasser. | Domestique occupé, dans une terre, à chasser pour son maître. | Domestique qui monte derrière la voiture. | Soldat d'infanterie légère. | Se dit De certains corps de cavalerie légère.

CHASSIE. s. f. Humeur gluante qui s'amasse sur le bord des paupières.

CHASSIEUX, **EUSE**. adj. Qui a de la chassie aux yeux.

CHASSIS. s. m. Ouvrage de menuiserie, composé de plusieurs pièces qui forment des carrés où l'on met des vitres, de la toile, ou des feuilles de papier huilé, pour empêcher le vent, les injures du temps,

etc. | Espèce de cadre sur lequel on attache, en applique, on fait tenir un tableau, etc. | Ce qui enferme et enchâsse qq. ch.

CHASTE. adj. des 2 g. Pur, éloigné de tout ce qui blesse la pudeur, la modestie.

CHASTEMENT. adv. D'une manière chaste.

CHASTETÉ. s. f. Vertu par laquelle on est chaste.

CHASUBLE. s. f. Ornement que le prêtre met par-dessus l'aube et l'étole pour célébrer la messe.

CHASUBLIER. s. m. Ouvrier qui fait toute sorte d'ornements d'église.

CHAT, **CHATTE**. s. Animal domestique qui prend les rats et les souris. | Tout animal qui appartient au même genre que le chat. | Se dit De plusieurs objets de formes et d'usages très-divers.

CHATAIGNE. s. f. Fruit farineux. *Châtaigne d'eau*, Plante aquatique.

CHATAIGNERAIE. s. f. Lieu planté de châtaigniers.

CHATAIGNIER. s. m. Grand arbre.

CHATAIN. adj. m. Qui est de couleur châtaigne. Il est invariable quand il est suivi d'un adj. qui le modifie. *Des Cheveux châtain clair*.

CHÂTEAU. s. m. Forteresse environnée de fossés et de gros murs flanqués de tours ou de bastions. | Prov. et fig., *Faire des châteaux en Espagne*, Se repaître de chimères. | Habitation seigneuriale. | Toute maison de plaisance vaste et magnifique. | Se dit De certaines résidences royales. | *Château d'eau*, Bâtiment qui ne renferme que des réservoirs d'eau. | *Château de poupe*, ou *Château d'arrière*, et *Château de proue*, ou *Château d'avant*, Espèce de logement qui était élevé sur la poupe ou sur la proue d'un navire.

CHÂTELAINE. s. m. Celui qui commandait dans un château. | Celui qui avait droit de fortifier son manoir, et de rendre la justice dans une certaine étendue de pays. | Adj., *Seigneur châtelain*.

CHÂTELE, **ÉE**. adj. T. de blason.

CHÂTELET. s. m. (Vi.) Petit château. | A Paris, le tribunal ou les affaires civiles et criminelles se jugeaient en première instance.

CHÂTELLENIE. s. f. La seigneurie et la juridiction du seigneur châtelain.

CHAT-HUANT. s. m. Sorte de hibou, de chouette.

CHÂTIER. v. a. Punir, corriger qq. qui a failli. | En parlant Des ouvrages d'esprit, Polir, rendre plus pur, plus correct.

CHÂTIÈRE. s. f. Trou qu'on pratique aux portes pour laisser passer les chats.

CHÂTIMENT. s. m. Punition, correction.

CHATON. s. m. Petit chat. (L'assou-

es fleurs de certains arbres, disant un pédoncule grêle.

ON. s. m. La partie d'une bague quelle une pierre précieuse est en-

OUILLEMENT. s. m. Action de lacer, ou La sensation qui en résulte.

OUILLER. v. a. Causer en certaines parties du corps, par un attouche-ment, un mouvement involontaire, s'illement qui provoque ordinairement. | Produire sur les sens des impressions agréables.

OUILLEUX, EUSE. adj. Qui est sensible au chatouillement. | Se dit d'un cheval. | Qui s'offense aisément.

OYANT, ANTE. adj. Il se dit Des yeux, vus sous différents aspects, et change de couleur.

ROYER. v. a. Changer de couleur sous différents aspects.

REUR. v. a. Ôter les testicules. | Une truie, une chienne, Leur faire l'opération qui les met hors d'état de se multiplier. | Fig. et fam., en parlant d'un homme d'esprit, en retrancher ce qui est de sa bonne nature, etc. | *Subst. Voix de châtre.*

REUR. s. m. Celui qui fait métier de castrer les animaux.

TEMITE. s. f. Personne qui affecte une contenance douce, humble et simple.

TER. v. n. Il se dit D'une chatte et de ses petits.

TEUR, AUDE. adj. Qui a de la chaleur, donne de la chaleur. | *Pleurer à larmes, Pleurer excessivement.* | *Ardeur chaude, jeu.* | *Être chaude, se dit d'une femme de qq. animaux, Être en chaleur.* | *Passionné, zélé.* | *Animé.* | *Brillamment.* | *Fig., Prompt, qui se met vite en colère.* | *Récent.* | *Fam.* | *Subst., s.* | *À LA CHAUDE, loc. adv. Sur le champ, dans le premier moment.* | *Fam. et vi.*

TEAU. s. m. Brouet ou bouillon que l'on portait quelquefois au matin du lendemain de leurs fêtes de boisson chaude.

TEMENT. adv. De manière que l'on ne puisse conserver. | *Fig., Avec vivacité.*

TEMIÈRE. s. f. Grand vaisseau de bois, où l'on fait cuire, chauffer

fait, qui vend des ustensiles de cuisine, de fer ou de cuivre.

CHAUFFAGE. s. m. La quantité de combustible que l'on consomme dans une année pour se chauffer. | Le droit de couper dans une forêt une certaine quantité de bois pour se chauffer.

CHAUFFE. s. f. Lieu où se jette et se brûle le bois qu'on emploie à la fonte des pièces.

CHAUFFE-CIRE. s. m. Officier de chancellerie qui avait la charge de chauffer la cire pour sceller.

CHAUFFER. v. a. Rendre chaud. | *Absol., Ce bois chauffe plus que tel autre, Il brûle mieux, et donne plus de chaleur.*

CHAUFFERETTE. s. f. Boîte dans laquelle on met du feu pour se tenir les pieds chauds.

CHAUFFERIE. s. f. Forge destinée à forger le fer qu'on veut réduire en barres.

CHAUFFEUR. s. m. Ouvrier chargé d'entretenir le feu d'une forge, etc. | *Adj., Ouvrier chauffeur.*

CHAUFFOIR. s. m. Lieu d'un monastère où les religieux, religieuses vont se chauffer. | Endroit où les comédiens et les spectateurs vont se chauffer. | Linge chaud avec lequel on essuie une personne en sueur. | Linge de précaution pour les femmes.

CHAUFOUR. s. m. Grand four à cuire la chaux.

CHAUFURNIER. s. m. Ouvrier qui fait la chaux.

CHAULAGE. s. m. Action de chauler du blé.

CHAULER. v. a. Faire tremper du blé dans de l'eau de chaux avant de le semer.

CHAUMAGE. s. m. Action de couper le chaume, ou Le temps auquel on le coupe.

CHAUME. s. m. La partie de la tige des blés qui reste dans le champ quand on les a coupés. | Champ où le chaume est encore sur pied. | La paille qui couvre les maisons de village.

CHAUMER. v. a. et n. Couper, arracher du chaume.

CHAUMIÈRE. s. f. Petite maison couverte de chaume.

CHAUMINE. s. f. Petite chaumière.

CHAUSSANT, ANTE. adj. Qu'on chausse facilement. Se dit Des bas.

CHAUSSE. s. f. Pièce d'étoffe que les membres des universités portent sur l'é-

Ponts et chaussées, L'administration publique chargée de la confection et de l'entretien des routes, des ponts, des canaux, etc. | *École des ponts et chaussées*, École destinée à former des sujets pour cette partie de l'administration. | *Bas-de-chaussée*, Le niveau du terrain. | La partie d'une maison qui est au niveau du terrain.

CHAUSSE-PIED. s. m. Instrument de corne ou long morceau de cuir dont on se sert pour chausser plus facilement un soulier.

CHAUSSER. v. a. Mettre des bas, des souliers, etc., ou mettre des bas, etc., à qq. | Fig., *Chausser le cothurne*, Se mettre à composer des tragédies. | *Chausser le cothurne*, Enfler son style. | Fig., *Chausser le brodequin*, Se mettre à composer des comédies. | *Chausser un arbre, une plante*, Entourer de terre le pied d'un arbre, d'une plante.

CHAUSSES. s. f. pl. Une culotte, un caleçon, la partie du vêtement des hommes qui couvre depuis la ceinture jusqu'aux genoux. (Vi.) Se disait De ce qui sert ordinairement à couvrir les jambes et les pieds, et qu'on nomme aujourd'hui *Bas*.

CHAUSSETIER. s. m. Marchand qui fait et qui vend des bas, des bonnets, etc.

CHAUSSE-TRAPE. s. f. Petite pièce de fer à quatre ou plusieurs pointes fortes et aiguës, dont il s'en trouve toujours une en haut. | Sorte de piège que l'on tend pour prendre les bêtes puantes. | Plante.

CHAUSSETTE. s. f. Demi-bas de toile, de fil, etc., que l'on met sous des bas.

CHAUSSON. s. m. Chaussure qu'on met au pied par-dessous les bas, et qqfs. par-dessus. | Espèce de soulier plat dont on se sert pour jouer à la paume, pour faire des armes, etc. | Souliers fort légers qui servent pour danser. | Sorte de pâtisserie.

CHAUSSURE. s. f. Ce que l'on met au pied pour se chausser.

CHAUVE. adj. des 2 g. Qui n'a plus de cheveux, ou qui n'en a guère.

CHAUVE-SOURIS. s. f. Mammifère volant qui ressemble à une souris.

CHAUVETÉ. s. f. État d'une personne chauve. (Vi.)

CHAUVIR. v. n. *Chauvir des oreilles*, Dresser les oreilles; se dit Des chevaux, des mulets, et des ânes.

CHAUX. s. f. Alcali qui se trouve ordinairement combiné avec certains acides, et surtout avec l'acide carbonique. | La pierre à chaux qu'on a fait cuire dans des fours. | *Lait de chaux, blanc de chaux*, Eau dans laquelle on a délayé de la chaux.

CHAVIRER. v. n. Tourner sens dessus dessous. Se dit D'un bâtiment, d'un bateau.

CHEBEC. s. m. Bâtiment de la Méditerranée, qui va à voiles et à rames.

CHEF. s. m. Tête. | Se dit au propre, en

parlant De reliques. | *Tant de chefs de bétail*, Tant de pièces de bétail. | Fig., Celui qui est à la tête d'un corps, d'une assemblée, etc. | Se dit Des officiers et sous-officiers de divers grades qui commandent une troupe. | Général d'armée. | *Chef d'escadre*, *Chef d'escadron*, *Chef de bataillon*, *Chef de poste*, *Chef de pièce*, *Chef de file*, *Chef de division*, *Chef d'atelier*, *Chef d'orchestre*, *Chef d'emploi*, *Chef de cuisine*, *d'office*, Le principal officier de cuisine, d'office. | *De son chef*, De son côté, par soi-même. De sa tête, de son propre mouvement, de son autorité privée. | Article, point principal. | T. de blas.

CHEF-D'ŒUVRE. s. m. Ouvrage difficile que faisaient autrefois les ouvriers pour prouver leur capacité dans le métier où ils voulaient se faire passer maîtres. | Fig., Ouvrage parfait ou très-beau.

CHEF-LIEU. s. m. Lieu principal. | Se dit maintenant Des villes principales de certaines divisions administratives du territoire français.

CHEIK. s. m. Chef de tribu chez les Arabes.

CHELIDOINE. s. f. Genre de plantes.

CHÊMER (SE). v. pron. Maigrir beaucoup, tomber en chartre.

CHEMIN. s. m. Ouvre, route pratiquée pour communiquer, pour aller d'un lieu à un autre. | Toute ligne ou voie qu'on parcourt, ou qu'on peut parcourir, pour aller d'un lieu à un autre. | Fig., *Moyen, conduite qui mène à qq. fin*. | Fig. et fam., *Faire son chemin*, Parvenir, obtenir de l'avancement, s'enrichir, etc. | Fig., *Chemin faisant*, En même temps, par occasion.

CHEMINÉE. s. f. L'endroit où l'on fait le feu dans les maisons, et où il y a un tuyau pour donner issue à la fumée. | La partie de la cheminée qui avance dans la chambre. | La partie du tuyau qui s'élève au-dessus du toit.

CHEMINER. v. n. Marcher, aller, faire du chemin pour arriver qq. part. | Fig., en parlant D'un poème, d'un discours, *Celui chemine bien*.

CHEMISE. s. f. Vêtement de linge qu'on porte sur la chair. | *Chemise de mailles*, Corps de chemise fait de petits anneaux d'acier, et dont on se servait pour se couvrir comme d'une arme défensive. | Feuille de papier qui renferme et qui couvre d'autres papiers. | Crépi, revêtement de maçonnerie, enveloppe de mortier, etc.

CHEMISETTE. s. f. Sorte de vêtement qui se met sur la chemise.

CHÉNAIR. s. f. Lieu planté de chênes.

CHENAL. s. m. Courant d'eau bordé de terres par lequel les navires peuvent passer. | Courant d'eau pratiqué pour l'usage d'un moulin ou d'une forge. | L'espèce de

mal pratiqué le long d'un toit pour l'écoulement des eaux de pluie.

CHENAPAN. s. m. Un brigand des montagnes Noires. Un vaurien, un bandit. Pop.

CHÈNE. s. m. Arbre qui porte le gland.

CHÉNEAU. s. m. Jeune chèze.

CHÉNEAU. s. m. Conduit de plomb ou de bois qui recueille les eaux du toit, et les dirige dans la gouttière.

CHENET. s. m. Ustensile de cuisine et de chambre qu'on place par paire dans les armoires.

CHÈNEVIÈRE. s. f. Champ semé de chéris, champ où croît le chanvre. | Chose qui n'est propre qu'à épouvanter des personnes timides.

CHÈNEVIS. s. m. Graine de chanvre.

CHÈNEVOTTE. s. f. Brin, morceau de la partie ligneuse du chanvre dépoillé de son écorce.

CHÈNEVOTTER. v. n. Pousser du bois inutile comme des chénevottes.

CHENIL. s. m. Lieu où l'on met les chiens de chasse. | Fig. et fam., Logement étroit sale et fort vilain.

CHENILLE. s. f. Nom générique des larves de tous les papillons. Fam., *Laid comme une chenille*, D'une laideur repoussante. | Tissu de soie velouté, qui imite la chenille, et dont on se sert dans les broderies, etc.

CHENILLETTE. s. f. Plante légumineuse.

CHENU, UE. adj. Qui est tout blanc et vieillesse.

CHEPTEL. s. m. Bail de bestiaux, ou contrat par lequel l'une des parties donne l'autre des bestiaux pour les garder, les nourrir et les soigner, sous les conditions convenues entre elles.

CHEZ, ÈRE. adj. Qui est tendrement aimé, auquel on tient beaucoup. | Qui coûte beaucoup. | Celui qui vend à plus haut prix que les autres. | À haut prix.

CHECHER. v. a. Se donner du mouvement, du soin, de la peine, pour trouver, pour découvrir qq. ou qq. ch. | Faire des efforts pour obtenir un certain résultat. | *chercher noise, chercher querelle*, Se mettre en propos délibéré dans le cas de se brouiller avec qq. | Précédé de *Aller* ou *Venir*, signifie souvent Aller trouver, venir trouver qq. | Accompagné de *A*, suivi d'un infinitif, il signifie, Tâcher, s'efforcer de.

CHECHER, EUSE. s. Celui, celle qui cherche.

CHÈRE. s. f. Tout ce qui regarde la quantité, la qualité, la délicatesse des mets, et la manière de les apprêter. | *Faire chère*, Faire bonne chère en se livrant à la santé. | Accueil, réception.

CHÈREMENT. adv. Tendrement, avec beaucoup d'affection. | À haut prix.

CHÉRIF. s. m. Nom que l'on donne à

un descendant de Mahomet. | Prince, chez les Arabes et chez les Maures.

CHÉRIR. v. a. Aimer tendrement.

CHÉRISSABLE. adj. des 2 g. Digne d'être chéri.

CHÉRISSÉ. s. f. Presqu'île.

CHERTÉ. s. f. Prix qui excède de beaucoup le prix ordinaire des choses.

CHÉRUBIN. s. m. Ange du second chœur de la première hiérarchie. | Se dit Des têtes d'enfants avec des ailes que les peintres placent dans leurs tableaux et les sculpteurs dans leurs ornements.

CHEVIS. s. m. Plante.

CHÉTIF, IVE. adj. Vil, méprisable. | Mauvais, qui n'est pas de la bonté, de la qualité dont il devrait être dans son genre.

CHÉTIVEMENT. adv. D'une manière chétive.

CHEVAL. s. m. Animal qu'on emploie à porter et à tirer; que l'homme monte. | *Monter à cheval*, signifie qq. Apprendre à monter à cheval. | *Mettre qq. à cheval*, Lui enseigner l'équitation. | Fig. et fam., *Fièvre de cheval*, Fièvre violente. | *Médecine de cheval*, Médecine très-forte. | Fig. et fam., *C'est un cheval pour le travail*, C'est un homme qui travaille beaucoup. | *Cheval échappé*, Jeune homme qui est enporté. | *Être à cheval*, se dit De celui qui est monté sur qq. autre animal qu'un cheval, et même D'une personne qui se tient jambe deçà, jambe delà, sur une poutre, sur une muraille, etc. | *Tirer un criminel à quatre chevaux*, Écorteler un criminel. | *Cheval marin*, Animal fabuleux. | *Cheval fondu*, Sorte de jeu. | *Cheval de bois*, Figure de bois sur laquelle on apprend à voltiger. | Pièce de bois placée sur des tréteaux, dont on se servait pour punir des soldats. | *Cheval de frise*, Grosse pièce de bois, traversée en sens divers par des pieux pointus. | *Petit Cheval*, Constellation.

CHEVALEMENT. s. m. Espèce d'étai qui sert à soutenir des parties de bâtiment qu'on reprend sous œuvre.

CHEVALER. v. n. Faire plusieurs allées et venues, plusieurs démarches pour une affaire. (Vi.) | T. de man. | V. a. Étayer avec des chevalements. | V. n. et a. Faire usage d'un chevalet.

CHEVALERESQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la chevalerie, ou qui tient de la chevalerie.

CHEVALERIE. s. f. Le rang, la qualité de chevalier. | S'est dit De divers ordres militaires et religieux. | *Ordres de chevalerie*, se dit Des associations militaires ou autres créées par des souverains.

CHEVALET. s. m. Instrument de supplée ou de torture chez les anciens. | Morceau de bois fort mince qui sert à tenir élevées les cordes d'un violon, etc. | Instru-

ment de bois sur lequel les peintres posent et appuient les tableaux auxquels ils travaillent. | Ce qui sert aux artisans, dans différents métiers, à tenir l'ouvrage élevé ou baissé.

CHEVALIER. s. m. Celui qui avait reçu l'ordre de la chevalerie. | Celui qui a été reçu dans un ordre militaire et religieux. | Titre de noblesse. | Celui qui a été reçu dans une association militaire ou autre, établie par un prince souverain. | Fig. et fam., *Chevalier d'industrie*, Homme qui vit d'adresse, d'expédients. | En parlant Des anciens Romains, se dit De ceux qui composaient le second des trois ordres de la république. | Se disait, au jeu des échecs, pour Cavalier.

CHEVALINE. adj. *Bête chevaline*, Un cheval ou une jument.

CHEVANCE. s. f. *Le bien qu'on a*. (Vi.)

CHEVAUCHÉE. s. f. Se disait Des voyages à cheval que certains officiers étaient obligés de faire pour remplir des devoirs de leur charge.

CHEVAUCHER. v. n. Aller à cheval. (Vi.) | T. de man. | Se dit De certaines choses disposées de manière qu'elles vont les unes sur les autres, qu'elles se croisent.

CHEVAU-LÉGERS. s. m. pl. Se disait De certaines compagnies de cavalerie légère. On disait, au sing., *Un cheval-léger*.

CHEVIER. s. m. Titre de dignité dans qq. églises.

CHEVELÉ, **ÉE**. adj. Se dit D'une tête dont les cheveux sont d'autre émail ou d'autre couleur que la tête.

CHEVELU, **UE**. adj. Qui porte de longs cheveux. | *Cuir chevelu*, La peau qui couvre le crâne et qui donne naissance aux cheveux. | *Comète chevelue*, *Grains chevelus*, *Racine chevelue*. | Subst. *Le chevelu d'une racine*, ou *Le chevelu*.

CHEVELURE. s. f. coll. Les cheveux. | Les rayons de certaines comètes. | *Chevelure de Béatrice*, Constellation. | Poét., Les feuilles des arbres.

CHEVET. s. m. Traversin, long oreiller sur lequel on appuie sa tête quand on est dans le lit. | La partie qui termine le chœur d'une église.

CHEVÈTRE. s. m. Licou. (Vi.) | Pièce de bois dans laquelle on emboîte les soliveaux d'un plancher. | Bandage.

CHEVEU. s. m. Poil de la tête. Se dit De l'homme.

CHEVILLE. s. f. Morceau de bois, de fer, etc., rond ou carré, qu'on fait entrer dans un trou pour le boucher, pour faire des assemblages, etc. | *Chevilles ouvrières*, Grosse cheville de fer qui joint le train du devant d'un carrosse avec la flèche ou avec les brancards. | Fig. et fam., *Le principal mobile*, *le principal agent d'une affaire*.

Fig. Tout ce qui n'est mis dans un vers que pour la mesure ou pour la rime. | *Cherille du pied*, Partie de chacun des deux os de la jambe qui s'élève en bosse aux deux côtés du pied.

CHEVILLER. v. a. Joindre, assembler avec des chevilles. | Fig. et fam., *Cheviller des vers*, Y mettre des mots inutiles. | *Casvillé*, t. de blas.

CHEVRE. s. f. La femelle du bouc. | *Pied-de-chèvre*, Levier de fer. | Une machine propre à élever des fardeaux, des poutres, etc. | Constellation. | Une étoile du Cocher.

CHEVREAU. s. m. Le petit d'une chèvre.

CHEVREFEUILLE. s. m. Arbrisseau grim pant.

CHEVRE-PIED. adj. m. Qui a des pieds de chèvre. Se dit Des satyres.

CHEVRETTE. s. f. La femelle du chevreuil. | Petite écrevisse de mer.

CHEVRETTE. s. f. Petit chenot bas qui n'a point de branche devant.

CHEVREUIL. s. m. Espèce de bête fauve.

CHEVRIER. s. m. Celui qui mène paître les chèvres.

CHEVRILLARD. s. m. Petit chevreuil, façon de chevette.

CHEVRON. s. m. Pièce de bois qui sert à la couverture d'une maison, et qui soutient les lattes sur lesquelles on pose la tuile ou l'ardoise. | T. de blas. | Se dit De deux morceaux de galon assemblés en angle, que les militaires ont le droit de porter sur la manche gauche de leur habit après un certain temps de service.

CHEVRONNÉ, **ÉE**. adj. Se dit Des pièces ou de tout l'écu chargés de chevrons.

CHEVROTANT, **ANTE**. adj. T. de mus. Qui chevrote.

CHEVROTEMENT. s. m. T. de mus. Action de chevrotter.

CHEVROTTER. v. n. Faire des chevrons.

| T. de mus. Chanter d'une voix tremblante. | On le dit aussi De la voix.

CHEVROTIN. s. m. Peau de chevron corroyée.

CHEVROTINE. s. f. Gros plomb dont on se sert pour tirer les bêtes fauves.

CHEZ. prép. Dans la maison de, au logis de. | Parmi. | *Avoir un chez soi*.

CHIAOUX. s. m. Espèce d'huissier chez les Turcs.

CHIASSE. s. f. Écume de métaux. | *Chiasse de mouche*, *de ver*, Excréments de mouche, de ver.

CHICANE. s. f. Se dit Des procès en général, et De l'abus que font certaines personnes des ressources et des formalités de la procédure.

CHICANER. v. n. User de chicane en procès. | Se servir de subtilités captieuses, contester sans fondement. | V. a. Intenter un procès à qqn. mal à propos. |

Reprendre, critiquer mal à propos et sur des bagatelles.

CHICANERIE. s. f. Tour de chicane, Fam.
CHICANEUR, **EUSE**. s. et adj. Celui, celle qui chicane, qui aime à chicaner.

CHICANIER, **IÈRE**. s. et adj. Celui, celle qui conteste, qui vétille sur les moindres choses. Fam.

CHICHE. adj. des 2 g. Trop ménager, qui a de la peine à dépenser ce qu'il faudrait. Fam. | Chétif, mesquin. | *Pois chiche*, Espèce de pois.

CHICHEMENT. adv. Avec avarice, d'une manière chiche.

CHICON. s. m. Laitue romaine.

CHICORACÉES. s. f. plur. Famille de plantes lacteuses. Il peut s'employer au sing.

CHICORÉE. s. f. Plante potagère.

CHICOT. s. m. Ce qui reste hors de terre d'un arbre cassé par le vent ou coupé. | Petit morceau de bois rompu. | Morceau qui reste d'une dent rompue.

CHICOTER. v. n. Contester sur des bagatelles.

CHICOTIN. s. m. Suc amer tiré de la coloquinte.

CHIEN, **CHIENNE**. s. Quadrupède, le plus familier et le plus intelligent des animaux domestiques. | *Grand Chien* et *Petit Chien*, Nom de deux constellations. | Se dit, fig. et fam., Des personnes et des choses, par iajure et par mépris. | Se dit Du genre de mammifères auquel appartient le chien. | *Chien marin* ou *Chien de mer*, Poisson de mer. | La pièce qui tient la pierre d'une arme à feu.

CHIENDENT. s. m. Plante.

CHIE-EN-LIT. s. m. Nom que les enfants et les gens du peuple donnent par raillerie aux masques qui courent les rues pendant les jours gras.

CHIENNER. v. n. Se dit Des chiennes quand elles mettent bas.

CHIER. v. n. et a. Se décharger le ventre des gros excréments. Bas.

CHIEUR, **EUSE**. s. Celui, celle qui se décharge le ventre des gros excréments. Bas.

CHIFFE. s. f. Vieux morceau d'étoffe qui sert à faire du papier. | Étoffe faible et mauvaise.

CHIFFON. s. m. Mauvais linge, ou mauvais morceau de qq. vieille étoffe. | Fig. et fam., Tout ajustement de femme qui ne sert qu'à la parure.

CHIFFONNER. v. a. Bouchonner, froisser. | Contrarier. | Fig. et fam., Une petite mine chiffonnée.

CHIFFONNIER, **IÈRE**. s. Celui, celle qui ramasse des chiffons par la ville. | Homme vétilleux et tracassier.

CHIFFONNIER. s. m. Petit meuble à plusieurs tiroirs.

CHIFFRE. s. m. Caractère dont on se

sert pour marquer les nombres. | La somme totale, Le total. | Manière secrète d'écrire par le moyen de certains mots ou de certains caractères dont on est convenu avec ceux à qui l'on écrit. | L'arrangement de deux ou de plusieurs lettres initiales de noms, entrelacées l'une dans l'autre.

CHIFFRER. v. n. Marquer par chiffres, compter avec la plume. | Numérotier, distinguer par des chiffres. | Écrire en chiffres.

CHIFFREUR. s. m. Celui qui compte bien avec la plume.

CHIGNON. s. m. Le derrière du cou. | Cette partie de la coiffure des femmes qui formaient les cheveux de derrière relevés en double.

CHIMÈRE. s. f. Monstre fabuleux. | Se dit, fig., Des imaginations vaines, et qui n'ont aucun fondement.

CHIMÉRIQUE. adj. des 2 g. Visionnaire. | Se dit Des prétentions, des espérances, etc., qui n'ont aucun fondement.

CHIMIE. s. f. Science qui a pour objet la connaissance de l'action de tous les corps de la nature les uns sur les autres.

CHIMIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la chimie.

CHIMISTE. s. m. Celui qui sait bien la chimie, qui s'occupe de chimie.

CHINCILLA ou **CHINCHILLA**. s. m. Animal du Pérou.

CHINER. v. a. *Chiner une étoffe*, Donner des couleurs différentes aux fils de la chaîne.

CHINOIS, **OISE**. adj. Qui vient de la Chine, qui est dans le goût des ouvrages de la Chine.

CHIOURME. s. f. coll. Tous les forçats renfermés dans un bagne.

CHIPOTER. v. n. Faire peu à peu, lentement, vétille, lanterner. Fam.

CHIPOTIER, **IÈRE**. s. Celui, celle qui vétille. Fam.

CHIQUE. s. f. Espèce d'insecte. | Tabac en feuilles qu'on met dans sa bouche pour chiquer.

CHIQUENAUDE. s. f. Coup que l'on donne du doigt du milieu.

CHIQUER. v. n. Mâcher du tabac en feuilles.

CHIQUET. s. m. Adv. et fam., *Chiquet à chiquet*, Peu à peu.

CHIRAGRE. s. f. Goutte qui attaque les mains. | Adj. et subst. des 2 g. Qui est attaqué de la chiragre.

CHIROGRAPHAIRE. adj. des 2 g. Qui est créancier en vertu d'un acte sous seing privé.

CHIROLOGIE. s. f. Art d'exprimer les pensées par des figures qu'on fait avec les doigts.

CHIROMANCIE. s. f. L'art prétendu de prédire par l'inspection de la main.

CHIROMANCIEN. s. m. Celui qui fait profession de prédire par l'inspection de la main.

CHIRURGICAL, ALE. adj. Qui appartient à la chirurgie.

CHIRURGIE. s. f. Partie de la médecine qui consiste à faire diverses opérations sur le corps de l'homme, etc.

CHIRURGIEN. s. m. Celui qui exerce la chirurgie.

CHIRURGIQUE. adj. des 3 g. Qui appartient à la chirurgie.

CHIURE. s. f. Excrément de la mouche.

CHLAMYDE. s. f. Espèce de manteau des anciens.

CHLORATE. s. m. Nom générique des sels résultant de la combinaison de l'acide chlorique avec une base quelconque.

CHLORE. s. m. Substance gazeuse, d'une odeur suffocante.

CHLORIQUE. adj. Se dit D'un acide formé de chlore et d'oxygène.

CHLOROSE. s. f. Maladie des pâles couleurs.

CHLOROTIQUE. adj. des 3 g. Qui est affecté de chlorose, ou Qui appartient à la chlorose.

CHLORURE. s. m. Nom générique des corps composés de chlore et d'une substance simple, autre que l'oxygène et l'hydrogène.

CHOC. s. m. Heurt d'un corps contre un autre corps. | La rencontre de deux troupes qui se chargent. | Fig., Toute chose qui porte atteinte à la fortune, à la santé.

CHOCOLAT. s. m. Pâte alimentaire, composée de cacao, de sucre et de cannelle. | La boisson faite avec cette pâte dissoute dans de l'eau ou dans du lait. | *Couleur chocolat*, Couleur brun-rouge foncé.

CHOCOLATIER. s. m. Celui qui fait et vend du chocolat.

CHOCOLATIERE. s. f. Vase pour faire fondre et bouillir le chocolat.

CHŒUR. s. m. Troupe de musiciens qui chantent ensemble. | *En chœur*, En chantant tous ensemble. | Morceau de musique à plusieurs parties, qui est chanté par le chœur. | La partie de l'église où l'on chante l'office divin. | Les prêtres du chœur, ceux qui chantent au chœur.

CHOIR. v. n. (Il est usité à l'infinitif et au part. *Chu, e.*) Tomber.

CHOISIR. v. a. Élire, préférer une personne ou une chose à une autre. | *Choisir*, 1^{re}, snbst.

CHOIX. s. m. Élection, préférence donnée à une personne ou à une chose. | Élite, ce qu'il y a de meilleur.

CHOLÉBOLOGIE. s. f. Partie de la médecine qui traite de la bile.

CHOLÉDOQUE. adj. m. *Le canal cholédoque*, Canal qui conduit la bile du foie dans l'intestin duodénum.

CHOLÉRA-MORBUS, ou CHOLÉRA. s. m. Maladie caractérisée par des vomissements et des déjections de bile avec crampes et syncopes.

CHOLÉRIQUE. adj. des 3 g. et subst. Qui appartient au choléra, ou Qui est atteint du choléra.

CHÔMABLE. adj. des 3 g. Qu'on doit chômer.

CHÔMAGE. s. m. L'espace de temps qu'on est sans travailler.

CHÔMER. v. n. Ne rien faire, faute d'avoir à travailler. | V. a. Fêter, solenniser un jour sans travailler.

CHONDROLOGIE. s. f. Partie de l'anatomie qui traite des cartilages.

CHOPINE. s. f. Ancienne mesure de liquides, contenant la moitié de la pinte.

CHOPINER. v. n. Boire du vin fréquemment, boire chopine à chopine.

CHOPPER. v. n. Faire un faux pas en heurtant du pied contre qq. ch. (Vi.)

CHOQUANT, ANTE. adj. Offensant, désagréable, déplaisant.

CHOQUER. v. a. Donner un choc, heurter. | Se dit Du combat de deux troupes de gens de gerre. | Fig., Offenser, Déplaire.

CHORAÏQUE. adj. Se dit D'un vers qui renferme des chorées.

CHORÉ. s. m. T. de versification grecque et de versification latine.

CHORÉGE. s. m. Celui qui, chez les Grecs, réglait la dépense des spectacles.

CHORÉGRAPHE. s. m. Celui qui connaît la chorégraphie, qui s'en occupe.

CHORÉGRAPHIE. s. f. Art de noter les pas et les figures de danse.

CHORÉGRAPHIQUE. adj. des 3 g. Qui appartient à la chorégraphie.

CHORÉVÈQUE. s. m. On appelait ainsi certains prélats qui suppléaient les évêques diocésains dans qq. unes de leurs fonctions.

CHORIAMBE. s. m. T. de versification grecque et de versification lat.

CHORION. s. m. Nom d'une des membranes du fœtus.

CHORISTE. s. m. Chantre du chœur. | S. des 3 g. Celui, celle qui chante au théâtre, dans les chœurs.

CHOROGRAPHE. s. f. Description, représentation de pays.

CHOROGRAPHIQUE. adj. des 3 g. Qui appartient à la choro raphie.

CHOROÏDE. s. f. Une des membranes de l'œil. | Adj., *La membrane choroïde*.

CHORUS. Faire chorus, se dit De plusieurs personnes qui répètent en chœur et à l'unisson ce qu'une d'elles vient de chanter.

CHOSE. s. f. Ce qui est. Il se dit indifféremment De tout; sa signification se détermine par la matière dont on traite. | *Cross* est qqfs. opposé à Personne. | Il

ETTE. s. f. Oiseau de nuit qui hibou et du chat-huant.

QUET. s. m. Gros billot de bois qui joint un mât inférieur au mât r.

ER. v. a. (Se conj. c. Employer.) r avec soin. Se dit Des personnes soignées avec affection, et Des choses qui peuvent se casser ou se m.

IE. s. m. Huile sacrée, servant aux qu'on fait dans l'administration, sacrements, etc.

RAU. s. m. Petit bonnet de toile qui met sur la tête de l'enfant après du saint chrême.

TOMATHIE. s. m. Recueil, écrit sur divers objets d'instruction.

TEN, TENNE. adj. et subst. Qui est et qui fait profession de la foi Chrétien. | Adj., Qui est particulièrement. | Non-chrétien, Sorts de tra.

TENNEMENT. adv. D'une manière.

TENTE. s. f. Toutes les nations de la religion chrétienne.

I. s. f. Narration, amplification que l'on fait aux écoles.

F. s. m. Ce mot, selon son étymologie et dire Oint; on s'en sert pour Le Messie, le Rédempteur. | Fils-le-Seigneur attaché à la croix.

TE MARNE. s. f. Nom donné vulgairement à trois plantes de genres différents.

FIATREME s. m. La loi et la re-

connaissance des époques.

CHRONOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient, qui a rapport à la chronologie.

CHRONOLOGISTE. s. m. Celui qui sait, qui enseigne la chronologie, qui écrit sur la chronologie.

CHRONOLOGUE. s. m. Chronologiste. (Vi.)

CHRONOMÈTRE. s. m. Nom générique des instruments qui servent à mesurer le temps.

CHRYSALIDE. s. f. État d'un insecte qui s'est renfermé dans une coque.

CHRYSANTHÈME. s. m. Plante.

CHRYSOCALCÈME. s. m. Sorte de composition métallique qui imite l'or.

CHRYSOCOLLE. s. f. Matière que l'eau détache des mines de cuivre, d'or, d'argent et de plomb, et qui était adhérente au métal.

CHRYSOCOME. s. f. Genre de plantes.

CHRYSOLITE. s. f. Pierre précieuse, d'un jaune d'or mêlé d'une légère teinte de vert.

CHRYSOPRASE. s. f. Pierre précieuse, d'un vert clair mêlé d'une nuance de jaune.

CHUCHOTEMENT. s. m. Action de chuchoter. Fam.

CHUCHOTER. v. n. et a. Parler bas à l'oreille de qq. Fam.

CHUCHOTERIE. s. f. Entretien de personnes qui se parlent à l'oreille. Fam.

CHUCHOTEUR, EUSE. s. Celui, celle qui a coutume de chuchoter. Fam.

CHUT. Mot dont on se sert pour avertir ou ordonner de faire silence.

CHUTE. s. f. Mouvement d'une chose

CI. adv. de lieu. Ici. Il indique l'endroit où est celui qui parle, ou du moins un lieu proche de lui, ou bien encore une chose présente. | *Celui-ci, Celle-ci, Ceux-ci, Celles-ci; Ce livre-ci, Cet homme-ci, Cette femme-ci.* | *Par-ci, par-là, En divers endroits.* | *Ci se met devant les prép. Dessus, dessous, devant, après, et contre.*

CIBLE. s. f. Plancher ou but contre lequel on tire avec un arc, un fusil, etc.

CIBOIRE. s. m. Vase sacré où l'on conserve les saintes hosties pour la communion des fidèles.

CIBOULE. s. f. Petit oignon.

CIBOULETTE. s. f. Nom vulgaire de l'espèce d'ail n. antr. *Cirette.*

CICATRICE. s. f. Marque des blessures, des plaies, qui reste après la guérison. | *Fig., Les atteintes portées à l'honneur, à la réputation.*

CICATRISER. v. a. Il se dit Des remèdes qui aident à fermer une plaie. | Faire des cicatrices. | *Pron., se dit D'une plaie qui commence à se fermer.*

CICÉRO. s. m. Caractère d'imprimerie.

CICÉROLE. s. f. Nom donné par les botanistes au pois chiche.

CICÉRONÉ. s. m. Celui qui montre aux étrangers les curiosités d'une ville.

CICÉRONIEN, IENNE. adj. Qui est imité de Cicéron. Se dit Du style, des phrases, etc.

CICUTAIRE. s. f. Plante.

CID. s. m. Chef, commandant, seigneur.

CIDRE. s. m. Boisson faite ordinairement avec du jus de pommes pressurées.

CIEL. s. m., au plur. **CIEUX,** L'espace indéfini dans lequel se meuvent tous les astres; La partie de cet espace que nous voyons au-dessus de nos têtes. | Les astres. | L'air, l'atmosphère. | *Le feu du ciel, La foudre.* | *Couleur bleu de ciel, Couleur d'un bleu tendre.* | Climat, pays. | Au sing. et au plur., Le séjour des bienheureux, le paradis. | La Divinité, la Providence. | *Le haut d'un lit. Dans cette acception et dans les deux suivantes, on dit Cieux, et non pas Cieus, au plur.* | Le haut, le plafond d'une carrière de pierre. | La partie d'un tableau qui représente l'air.

CIERGE. s. m. Chandelle de cire à l'usage de l'église. | *Cierge du Pérou, Espèce de cactier.*

CIGALE. s. f. Insecte.

CIGARE. s. m. Petit rouleau de feuilles de tabac que l'on fume comme une pipe.

CIGOGNE. s. f. Gros oiseau de passage.

CIGUË. s. f. Genre de plantes. | Poison extrait de la grande ciguë.

CIL. s. m. Le poil des paupières.

CILICE. s. m. Ceinture faite d'un tissu de poil rude et piquant, que l'on porte sur la chair par mortification.

CILLÉ, ÉE. adj. Qui est garni de poils rangés comme des cils.

CILLEMENT. s. m. Action de ciller. Se dit Des yeux et des paupières.

CILLER. v. a. Se dit Des yeux et des paupières, Les fermer et les rouvrir dans le moment. | *V. n. Se dit Des chevaux qui commencent à avoir qqs. poils blancs aux paupières, au-dessus des yeux.*

CIME. s. f. Le sommet, la partie la plus haute d'une montagne, d'un rocher, d'un arbre, etc.

CIMENT. s. m. Toute matière gluante, tenace, propre à lier et à faire tenir ensemble des pierres, des briques, etc. | Les briques ou les tuileaux pulvérisés dont on se sert pour faire du mortier.

CIMENTER. v. a. Lier avec du ciment, enduire de ciment. | *Fig., Confirmer, affermir.*

CIMETERRE. s. m. Espèce de sabre en usage chez les Turcs.

CIMETIÈRE. s. m. Lieu découvert et ordinairement clos de murs, dans lequel on enterre les morts.

CIMIER. s. m. L'ornement qu'on porte au haut du casque. | *T. de blas.* | Une pièce de bœuf charnue, prise sur le quartier de derrière.

CIMOLÉE. s. f. Espèce d'argile qui se trouve principalement à Cimolis, Île de l'Archipel. | *Adj., Matière cimolée ou émolle, Dépôt qui se trouve sur les meules à aiguiser.*

CINABRE. s. m. Minéral rouge fort pesant.

CINÉRAIRE. adj. Se dit D'une urne qui renferme les cendres d'un corps brûlé après la mort.

CINÉRAIRE. s. f. Genre de plantes.

CINGLAGE. s. m. Le c. emin qu'un bâtiment fait ou peut faire en vingt-quatre heures.

CINGLER. v. n. Naviguer. | *V. act. Frapper avec qq. ch. de délié et de pliant.* | *Se dit D'un vent froid et perçant;—De la grêle, de la neige, de la pluie.*

CINNAMOMÉ. s. m. Sorte d'aromate.

CINQ. adj. des 2 g. Nombre impair qui est entre quatre et six. | *Cinquième.* | *Subst. masc. Le nombre cinq.* | *Chiffre qui sert à représenter le nombre cinq.* | Carte qui a cinq marques.

CINQUANTAINE. s. f. coll. Nombre de cinquante environ. | *Absol., L'âge de cinquante ans.*

CINQUANTE. adj. num. des 2 g. Nombre composé de cinq dizaines; cinq fois dix. | *Cinquantième.* | *Subst. mas. Le nombre cinquante.*

CINQUANTENIER. s. m. Celui qui commande cinquante hommes. (VI.)

CINQUANTIÈME. adj. des 2 g. Nombre

C. s. m. Figure en arcade, en de l'appareil de charpente sur bûit les voutes de pierre.

ER. v. a. Faire un cintre, bâtir, faire un ouvrage en cintre.

AT. s. m. Sorte de raisin, à peu blable au chasselas.

RE. s. m. Soldat indien.

L. a. m. Demi-colonne sans chapiteau laquelle on grave quelquefois des orn.

IE. s. m. Action de cirer, ou Le de cette action. | Toute composition sert à rendre la chaussure noire te.

E. s. f. Plante.

MPOLAIRE. adj. des 2 g. Qui se les pôles terrestres.

NCIRE. v. a. (*Je circoncis, nous ms. Je circoncirai. Que je circonuper le prépuce.* | *Circoncis, 182.*

NCISION. s. f. Action de circoncirer de la Circoncision, ou *La Cir-*, Le jour où l'on célèbre la cir- de Notre-Seigneur.

NFÉRENCE. s. f. Le contour d'un l'oute sorte d'enceinte, quoiqu'elle ne parfaitement ronde.

MFLEKKE. adj. En parlant de la française, on appelle *circonflexe* l'accent on se sert pour marquer les qui sont restées longues après la sion d'une lettre. | Se dit Des lettres qui portent l'accent circonflexe. | *L'accent circonflexe.*

CIRCONVENTION. s. f. Tromperie artificieuse.

CIRCONVOISIN, INE. adj. Il n'est guère d'usage qu'au pluriel, et se dit Des lieux, des choses, etc., qui sont proches, et autour de celles dont on parle.

CIRCONVOLUTION. s. f. Se dit De plusieurs tours faits autour d'un centre commun.

CIRCUIT. s. m. Encerinte, tour. | Détour.

CIRCULAIRE. adj. des 2 g. Qui a la forme, la figure d'un cercle. | *Lettre circulaire, ou Circulaire, se dit De plusieurs lettres adressées à différentes personnes pour le même sujet.*

CIRCULAIREMENT. adv. D'une manière circulaire, en rond.

CIRCULANT, ANTE. adj. Qui est en circulation.

CIRCULATION. s. f. Mouvement de ce qui circule. | La facilité de passer, d'aller et de venir.

CIRCULATOIRE. adj. des 2 g. Qui appartient, qui a rapport à la circulation du sang.

CIRCULER. v. n. Se mouvoir circulairement. | Aller çà et là. | *Fig., Passer de main en main.* | Se propager, se répandre.

CIRE. s. f. Matière molle, ordinairement jaunâtre, avec laquelle les abeilles construisent les gâteaux de leurs ruches. | La bougie qu'on brûle dans les appartements. | Le luminaire d'une église. | *Cire d'Espagne, ou Cire à cacheter, Composition dont on se sert pour cacheter les lettres, etc.* | L'humour qui se forme dans les oreilles.

CIRER. v. a. Enduire ou frotter de cire.

CISALPIN, INE. adj. Qui est en deçà des Alpes.

CISEAU. s. m. Instrument plat qui tranche par un des bouts, et qui sert à travailler les bois, le fer, la pierre, etc.

CISEAUX. s. m. pl. Instrument de fer composé de deux branches mobiles tranchantes en dedans, et jointes ensemble par une vis ou par un clou.

CISELER. v. a. Travailler avec le cisail; sculpter des figures, des ornements sur les métaux.

CISELET. s. m. Petit ciseau dont se servent les orfèvres, les graveurs, les armuriers, etc.

CISELEUR. s. m. Ouvrier dont le métier est de ciseler.

CISELURE. s. f. L'art de ciseler, ou l'ouvrage qui se fait en ciselant.

CISTÉ. s. m. Genre de plantes.

CISTOPHORE. s. f. Jeune fille qui portait des corbeilles dans les Orgies ou fêtes de Bacchus. | Se dit aussi De médailles où l'on voit des corbeilles.

CITADELLE. s. f. Forteresse qui commande une ville.

CITADIN, INE. s. Se dit Des habitants d'une ville, d'une cité.

CITATEUR. s. m. Celui qui cite habituellement, dans sa conversation ou dans ses écrits.

CITATION. s. f. Ajournement. (Vi.) | Acte notifié à la partie qu'on veut obliger à comparaitre devant un juge de paix ou devant un tribunal de police. | L'exploit ou l'acte par lequel on assigne un témoin. | Allégation d'un passage, d'une autorité.

CITÉ. s. f. Ville, grand nombre de maisons enfermées de murailles. | *Droit de cité*, Aptitude à jouir des droits politiques.

CITER. v. a. Ajourner, appeler pour comparaitre devant le magistrat. (Vi.) | Se dit Des personnes que l'on assigne à comparaitre devant le juge de paix, devant un tribunal de police, ou devant une cour d'assises. | Alléguer, rapporter. | Indiquer une personne ou une chose qui mérite d'être remarquée.

CITÉRIEUR, EURE. adj. Qui est en deçà, de notre côté, plus près de nous.

CITERNE. s. f. Réservoir sous terre pour recevoir et garder l'eau de pluie.

CITERNEAU. s. m. Petite citerne où l'eau s'épure avant de passer dans la citerne.

CITOYEN, ENNE. s. Habitant d'une ville, d'une cité. | Celui qui est zélé pour les intérêts de son pays. | L'habitant d'une cité, d'un État libre, qui a droit de suffrage dans les assemblées publiques.

CITRATE. s. m. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide citrique avec différentes bases.

CITRIN, INE. adj. Qui est de couleur de citron.

CITRIQUE. adj. Se dit D'un acide qu'on trouve dans le citron et dans certains autres fruits.

CITRON. s. m. Sorte de fruits. | Adj. Invar. Qui est de la couleur de citron.

CITRONÉ, ÉE. adj. Qui sent le citron, où l'on a mis du jus de citron.

CITRONELLE. s. f. Nom donné à plusieurs plantes.

CITRONIER. s. m. Arbre.

CITROUILLE. s. f. Espèce de courge. | Le fruit même de cette plante, qui est employé comme aliment.

CIVADIÈRE. s. f. Voile qu'on suspend sous le mat de beaupré.

CIVE ou CIVETTE. s. f. Espèce d'ail.

CIVET. s. m. Ragoût fait de chair de lièvre.

CIVETTE. s. f. Animal qui ressemble à une grosse fouine. | La liqueur épaisse et odoriférante qu'on tire de la civette.

CIVIÈRE. s. f. Espèce de brancard.

CIVIL, ILE. adj. Qui regarde et qui concerne les citoyens. | T. de jurispr. Se dit par opposition à Criminel. — Subst., *Le civil et le criminel*. | *Mort civile*, Cessation de toute participation aux droits civils. | Subst., *Le civil et le militaire*. | Courtois, honnête, poli, bien élevé.

CIVILEMENT. adv. En matière civile, en procès civil. | *Être mort civilement*, Être frappé de mort civile. | *Honnêtement*, avec politesse.

CIVILISATION. s. f. Action de civiliser, ou État de ce qui est civilisé.

CIVILISER. v. a. Rendre civile une matière criminelle. | Rendre civil et social; polir les mœurs. | Fam., *Il se civilise*, se dit D'un homme qui se polit.

CIVILITÉ. s. f. Honnêteté, courtoisie.

CIVIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne le citoyen, ou Qui appartient à un bon citoyen.

CIVISME. s. m. Le zèle du citoyen pour les intérêts de son pays.

CLABAUD. s. m. Se dit D'un chien de chasse qui a les oreilles pendantes, et qui se récrie mal à propos sur les voies. | Fig. et fam., *C'est un clabaud*, se dit, par injure, D'un homme qui parle beaucoup et mal à propos.

CLABAUDAGE. s. m. Le bruit que font plusieurs chiens qui aboient. | Fig. et fam., Vaine criaillette.

CLABAUDER. v. n. Aboier fréquemment. | Fig. et fam., Crier, faire du bruit mal à propos et sans sujet.

CLABAUDERIE. s. f. Criaillette importune et sans sujet. Fam.

CLABAUDEUR, EUSE. s. Criailleur, criailleur; celui, celle qui cris beaucoup et mal à propos. Fam.

prendre. | Evident, manifeste. |
une manière claire et distincte. |
t. Tous frais déduits. | *Semer clair*,
la graine de loin en loin.
3. a. f. Les cendres lavées ou les
s dont on se sert pour faire les

SEMENT. adv. D'une manière
nettement, distinctement. | Fig.,
sans intelligible, ou franchement,
manifestement.

S. adj. Vin d'une couleur faible.
2. | Subst., *Boire du clair*. |
apposition aromatique.

S. a. m. Pierre dont la couleur
bleue.

VOIE. a. f. Ouverture faite dans
un mur ou d'un jardin, et qui
de pas par une grille, ou par
de terre appelé *Sans de loup*. |
un. loc. adv. qui se dit De tout
à champs, de manière ou
sur les pièces laissent de jour.
| Se dit De tout tissu qui n'est

BOIS. a. f. Endroit d'une forêt
dégarni d'arbres.

CHACON. a. m. Imitation de l'af-
fected la lumière en éclairant les
s'elle frappe, et en laissant dans
elle qu'elle ne frappe pas.

CL. a. m. Sorte de trompette dont
sign et pompant.

CLAIR. **CL.** adj. Qui n'est pas
qui n'est pas près à près.

CL. a. f. Sagacité et péné-
tration.

CLAPOTER. v. n. Éprouver l'agitation
qu'on nomme clapotage.

CLAPOTEUSE. adj. f. Il se dit De la mer
lorsqu'elle clapote.

CLAUQUE. s. f. Coup du plat de la main.
| Espèce de sandale qu'on met par-dessus la
chaussure.

CLAQUE. a. m. Chapeau aplati ou pou-
vant s'aplatir.

CLAQUEDENT. s. m. Se dit d'un gueux,
d'un misérable qui tremble de froid. | Un
homme qui parle de lui avec jactance.

CLAQUEMENT. s. m. *Claquement de
dents*, Le bruit que font les dents d'une per-
sonne qui tremble de froid ou de peur. |
Claquement de mains, Le bruit que font les
mains lorsqu'on les frappe l'une contre
l'autre.

CLAQUEMURER. v. a. Renfermer, res-
serrer dans une étroite prison. | *Pro.*, Se
tenir renfermé.

CLAQUER. v. n. Faire un certain bruit
aigu et éolant. | *Clapier des dents*, se dit
Quand les dents se choquent par un trem-
blement que cause le froid ou la peur. |
Activ. et lam., *Clapier qqn.*, Lui donner une
claque, des claques.—Fig., L'applaudir.

CLAQUET. s. m. Petite latte qui est sur
la trémie d'un moulin, et qui bat continuel-
lement avec bruit.

CLAQUEUR. s. m. Se dit, par mépris,
Des gens payés pour applaudir les pièces
ou les acteurs. *Fam.*

CLARIFICATION. s. f. Action par la-
quelle on rend une liqueur claire.

CLARIFIER. v. a. Rendre claire une li-
queur qui est trouble.

CLÉ

ment de fer ou d'acier, qui sert à ouvrir et à fermer une serrure. | *Fausse clef*, Clef qu'on garde furtivement pour en faire un mauvais usage. | Fig., *Les clefs de Saint-Pierre*, L'autorité du saint-siège. | Se dit, fig., De certaines places fortes de la frontière, des endroits dont la possession procure une entrée facile dans le pays. | Science qui prépare à l'étude d'une autre, qui y sert d'introduction. | *La clef d'une affaire*, etc., Ce qui met à même d'en pénétrer le secret. | *Clef de chiffre*, L'alphabet dont on est convenu, et qui sert à chiffrer ou à déchiffrer les dépêches secrètes. | Fig., Certaine marque qui sert à faire connaître l'intonation des notes par rapport à leur position. | Ce qui sert à ouvrir et à fermer, à tendre et à détendre certaines choses; à monter ou à démonter, à serrer, à maintenir certains assemblages, etc. | *La clef d'un robinet*. *La clef d'un poêle*. *La clef d'un instrument à vent*. *Clef d'épinette*, de *clavicin*, de *piano*, de *harpe*. *Clef de pendule*, *clef de montre*. *Clef de pressoir*. *Clef de lit*. *Clef de voiture*. | *Clef de voûte*, La pierre du milieu qui ferme la voûte.

CLÉMATITE. s. f. Genre de plantes.

CLÉMENCE. s. f. Vertu qui consiste à pardonner les offenses, et à modérer les châtements.

CLÉMENT, ENTE. adj. Qui a la vertu de clémence.

CLÉMENTINES. adj. f. pl. pris subst. Recueil de décrétales de Clément V, fait par Jean XXII. | Recueil de pièces faussement attribuées à saint Clément.

CLEPTE. s. m. (On écrit aussi *Klepté*.) Nom tiré du grec, qui signifie *Voléur*, et qui a été donné aux montagnards libres de l'Olympe, du Pinde, etc.

CLEPSYDRE. s. f. Horloge qui indique la marche du temps par l'écoulement d'une certaine quantité d'eau, ou même de mercure.

CLERC. s. m. Celui qui est entré dans l'état ecclésiastique en recevant la tonsure. En ce sens, il est opposé à *Laique* ou à *Lai*. | Se disait anciennement De tout homme gradué ou du moins lettré. | Celui qui travaille dans l'étude d'un notaire ou d'un avoué. | Prov. et fig., *Pas de clerc*, Faute commise par ignorance ou par imprudence, dans une affaire.

CLERGÉ. s. m. Le corps des ecclésiastiques. | Le corps particulier des ecclésiastiques qui desservent une église ou une paroisse.

CLÉRICAL, ALE. adj. Appartenant au clerc, à l'ecclésiastique.

CLÉRICALEMENT. adv. D'une manière cléricale.

CLÉRICATURE. s. f. L'état ou la condition du clerc, de l'ecclésiastique.

ment de fer ou d'acier, qui sert à ouvrir et à fermer une serrure. | *Fausse clef*, Clef qu'on garde furtivement pour en faire un mauvais usage. | Fig., *Les clefs de Saint-Pierre*, L'autorité du saint-siège. | Se dit, fig., De certaines places fortes de la frontière, des endroits dont la possession procure une entrée facile dans le pays. | Science qui prépare à l'étude d'une autre, qui y sert d'introduction. | *La clef d'une affaire*, etc., Ce qui met à même d'en pénétrer le secret. | *Clef de chiffre*, L'alphabet dont on est convenu, et qui sert à chiffrer ou à déchiffrer les dépêches secrètes. | Fig., Certaine marque qui sert à faire connaître l'intonation des notes par rapport à leur position. | Ce qui sert à ouvrir et à fermer, à tendre et à détendre certaines choses; à monter ou à démonter, à serrer, à maintenir certains assemblages, etc. | *La clef d'un robinet*. *La clef d'un poêle*. *La clef d'un instrument à vent*. *Clef d'épinette*, de *clavicin*, de *piano*, de *harpe*. *Clef de pendule*, *clef de montre*. *Clef de pressoir*. *Clef de lit*. *Clef de voiture*. | *Clef de voûte*, La pierre du milieu qui ferme la voûte.

CLÉMATITE. s. f. Genre de plantes.

CLÉMENCE. s. f. Vertu qui consiste à pardonner les offenses, et à modérer les châtements.

CLÉMENT, ENTE. adj. Qui a la vertu de clémence.

CLÉMENTINES. adj. f. pl. pris subst. Recueil de décrétales de Clément V, fait par Jean XXII. | Recueil de pièces faussement attribuées à saint Clément.

CLEPTE. s. m. (On écrit aussi *Klepté*.) Nom tiré du grec, qui signifie *Voléur*, et qui a été donné aux montagnards libres de l'Olympe, du Pinde, etc.

CLEPSYDRE. s. f. Horloge qui indique la marche du temps par l'écoulement d'une certaine quantité d'eau, ou même de mercure.

CLERC. s. m. Celui qui est entré dans l'état ecclésiastique en recevant la tonsure. En ce sens, il est opposé à *Laique* ou à *Lai*. | Se disait anciennement De tout homme gradué ou du moins lettré. | Celui qui travaille dans l'étude d'un notaire ou d'un avoué. | Prov. et fig., *Pas de clerc*, Faute commise par ignorance ou par imprudence, dans une affaire.

CLERGÉ. s. m. Le corps des ecclésiastiques. | Le corps particulier des ecclésiastiques qui desservent une église ou une paroisse.

CLÉRICAL, ALE. adj. Appartenant au clerc, à l'ecclésiastique.

CLÉRICALEMENT. adv. D'une manière cléricale.

CLÉRICATURE. s. f. L'état ou la condition du clerc, de l'ecclésiastique.

. s. f. coll. Il se disait, chez
mains, De tous les clients
ou les clients d'un avocat,
te.

. f. Espèce de seringue que
avec un bâton de sureau.
T. a. m. Action de cligner

LETTE. s. f. Jeu d'enfants.
. a. *Cligner les yeux, cli-*
mer l'œil, fermer les yeux
minuer l'impression d'une
re, ou pour considérer des
a.

T. ANTE. adj. Qui clignote.

ENT. s. m. Mouvement in-
fini qu'on remue continuel-
lément.

. v. a. Remuer et baisser les
moment.

m. Partie du globe de la
entre deux cercles paral-
lx. | Région, pays, princi-
pard à la température de

YUE. adj. des 2 g. *Au cli-*
gè climatérique, Chaque sep-
la vie humaine. | Se dit De
mes de la vie où il survient
ngements. T. de méd.

. Prompt mouvement de la
baisse et qu'on relève au
il se joint toujours au mot
s un *clin d'œil*, En fort peu

adj. des 2 g. Qui appartient
it D'une secte de chrétiens

de jone, qui sert à faire égoutter des fro-
mages, etc. | Petite bande de bois ou de
carton qui sert à tenir en état les os frac-
turés.

CLISSÉ, ÉR. adj. Qui est garni, enve-
loppé d'une clisse.

CLITORIS. s. m. Petit organe charnu
qui est placé à l'endroit le plus élevé des
parties naturelles de la femme et de toutes
les femelles d'animaux quadrupèdes.

CLIVER. v. a. Fendre un diamant sui-
vant ses joints naturels, au lieu de le scier.

CLOAQUE. s. m. Lieu destiné à rece-
voir les immondices. | Lieu malpropre et
malsain. | Cavité qui, dans certains ani-
maux, sert d'issue aux excréments et à
l'urine.

CLOAQUE. s. f. Conduit fait de pierre,
et voûté, par où s'écoulent les eaux et les
immondices d'une ville.

CLOCHE. s. f. Instrument fait de métal,
creux, ouvert, qui va en s'élargissant par
en bas, et dont on tire du son au moyen
d'un battant suspendu dans l'intérieur. |
Ustensile de cuisine et qui sert à faire cuire
des fruits. | Ustensile dont on couvre les
mets, pour les empêcher de se refroidir.

| Vase de terre qu'on met sur des plantes
délicates. | *Cloche de plongeur*, Machine
dans laquelle on peut rester qq. temps sous
l'eau et y respirer. | Ampoule ou vessie sous
se forme sur la première prau.

CLOCHEMENT. s. m. Action de boiter.

CLOCHE-PIED (A). loc. adv. Sur un seul
pied.

CLOCHER. s. m. Bâtiment de maçonnerie
ou de charpente dans lequel sont pen-

vrages de cloison. | Cloison de charpente.

CLOISSONNÉ, ÉE. adj. Qui a une ou plusieurs séparations dans son intérieur.

CLOÎTRE. s. m. Cette partie d'un monastère où sont les cellules, et qui est faite en forme de galeries, avec un jardin ou une cour au milieu. | Monastère.

CLOÏTRER. v. a. Contraindre à entrer dans un monastère, et à y prendre l'habit.

CLOÏTRIER. s. m. Religieux fixé dans un monastère.

CLOPIN-CLOPANT. loc. adv. En clopinant.

CLOPINER. v. n. Marcher avec peine et en clochant un peu. Fam.

CLOPORTE. s. m. Petit insecte.

CLOQUE. s. f. Espèce de maladie qui attaque les feuilles du pêcher.

CLORE. v. a. (Ce verbe, quant aux temps simples, n'est usité qu'aux trois personnes du singulier du présent de l'indicatif, *Je clos, tu clos, il clôt*; au futur de l'indicatif, *Je clorai*; et au conditionnel présent, *Je clorais*.) Fermer, faire que ce qui était ouvert ne le soit plus. | **CLOREZ** est qqfs. neutre à la 3^e personne. *Cette porte ne clôt pas bien.* | V. a. Enfermer et entourer, environner de haies, de murs, de fossés, etc. | Fig., Arrêter, terminer. | Déclarer terminé. | *A huis clos*, à portes fermées et sans que le public soit admis. | *Bouche close*, Il faut garder le secret sur l'affaire dont il s'agit.

CLOS. s. m. Espace de terre cultivé et fermé de murailles, ou de haies, etc.

CLOSEAU. s. m. Petit jardin de paysan clos de haies.

CLOSSEMENT. s. m. Cri naturel de la poule. *V. GLOUSSAMENT.*

CLOSSER. v. n. Il se dit Du cri de la poule. *V. GLOUSSA.*

CLÔTURE. s. f. Encinte de murailles, de haies, etc. | Fig., L'action d'arrêter, de terminer une chose, ou de déclarer qu'elle est terminée.

CLOU. s. m. Petit morceau de fer ou d'autre métal qui a une pointe et ordinairement une tête, et qui sert à attacher ou à pendre qq. ch. | *Clou de girofle*, Sorte d'épicerie qui a la forme d'un clou. | Furoncle.

CLOUER. v. a. Attacher avec des clous. | Fixer un objet contre un autre, sur un autre.

CLOUTER. v. a. Garnir, orner de clous.

CLOUTERIE. s. f. Commerce de clous. | Lieu où l'on fabrique des clous.

CLOUTIER. s. m. Celui qui fait ou qui vend des clous.

CLOYÈRE. s. f. Espèce de panier dans lequel on apporte des huîtres.

CLUB. s. m. Société de personnes qui s'assemblent à jours fixes pour s'entretenir des affaires publiques.

CLUBISTE. s. m. Membre d'un club.

CLYSOIR. s. m. Espèce de long entonnoir, fait de toile imperméable, qui sert à prendre des lavements.

CLYSTÈRE. s. m. Médicament liquide qu'on introduit dans le corps par le fondement, à l'aide d'une seringue.

COACCUSÉ, ÉE. s. Celui qui est accusé avec un ou plusieurs autres.

COACTIF, IVE. adj. Qui a droit ou pouvoir de contraindre.

COACTION. s. f. Contrainte, violence qui ôte la liberté du choix.

COADJUTEUR. s. m. Celui qui est adjoint à un prélat pour l'aider à remplir ses fonctions.

COADJUTORERIE. s. f. La charge et dignité de coadjuteur ou de coadjutrice.

COADJUTRICE. s. f. Religieuse adjointe à une abbesse ou prieure pour les fonctions de sa place.

COAGULATION. s. f. L'état d'une chose coagulée, ou l'action par laquelle elle se coagule.

COAGULER. v. a. Caille, s'iger.

COAGULUM. s. m. Coagulation qui résulte du mélange de qq. liqueurs. | Ce qui coagule.

COALISER (SE). v. pron. Se liquer, former une coalition.

COALITION. s. f. Réunion de différents partis, ligue de plusieurs puissances.

COASSEMENT. s. m. Le cri des grenouilles.

COASSER. v. n. Crier. Se dit Des grenouilles.

COASSOCIÉ. s. m. Celui qui est associé avec d'autres.

COATI. s. m. Mammifère.

COBÆA. s. m. Plante.

COBALT. s. m. Métal blanc, dur et cassant, ordinairement combiné avec l'arsenic, et dont l'oxyde a la propriété de donner au verre une couleur bleue.

COCAGNE. s. f. Prov. et fig., *Pays de cocagne*, Pays où tout abonde. | *Mât de cocagne*, Espèce de mât rond et lisse, planté en terre, au haut duquel sont suspendus des prix qu'il faut aller détacher en grim pant sans aucun secours.

COCARDE. s. f. Signe qui diffère de couleur pour chaque nation, et que les militaires portent à leur coiffure.

COCASSE. adj. des 2 g. Plaisant, riéble, ridicule. Pop.

COCCYX. s. m. Petit os qui est comme un appendice de l'os sacrum, à l'extrémité duquel il est attaché.

COCHE. s. m. Il se disait autrefois D'une espèce de chariot couvert, dont le corps n'était pas suspendu, et dans lequel on voyageait | *Coche d'eau*, Bateau établi pour transporter d'une ville à une autre les voyageurs et les marchandises.

f. Truie.
f. Entaille faite à un corps
sèche d'une arbalète. La coche

LAGE. s. m. Décoction faite
sille, pour teindre en cramoisi

e.

LE. s. f. Insecte.

LER. v. a. Teindre une étoffe
fait avec de la cochenille.

L. m. Celui qui mène un car-
antre voiture du même genre.

instellation.
L. a. Il se dit Du coq quand il
le, et aussi Des autres oiseaux
vrent leurs femelles.

adj. f. Il se dit D'une porte
les voitures peuvent passer
dans la cour d'une maison,

L. m. Petit coq.

L. s. m. Sorte d'alouette.

LI. s. m. Plante.

L. m. Pore, pourceau. | Cochon
cochon qui tette encore, ou
rit que de lait. | Cochon d'Inde,

L. m. Mélange impur de mé-
es. | Dans l'affinage, Gonfles-
res dans la coupelle.

ÉE. s. f. Ce qu'une truie fait
ons en une portée.

ER. v. n. Il se dit D'une truie
Faire salement ou grossière-
ge. Fam.

IRIE. s. f. Malpropreté. |
âtée, ou sans valeur. | Fig.,
s obscène ou sale. Fam.

ET. s. m. Sorte de boule à
marquées chacune d'un point
re, depuis un jusqu'à douze.

gens qui jouent à la boule ou
nt devant eux pour leur ser-

l. Le fruit du cocotier.

Espèce de boisson faite avec
bois de réglisse.

m. La coque qui enferme le
nd il s'achève de filer.

s. m. Espèce de palmier.

s. f. Action soutenue de la
s matières animales ou vé-
effet de cette action. | Se dit
chose que l'on fait cuire dans
sillant. | La digestion des ali-
estomac. | La coction des hu-
oration des humeurs.

Termes de dérision qui se
nt la femme manque à la fidé-

s. m. Terme de dérision qui
it d'un homme qui est coeu.

l. Recueil, compilation de

lois, constitutions, rescrits, ordonnances,
etc. | Toute loi, tout corps de lois qui
renferme un système complet de législa-
tion sur certaine matière. | Recueil des for-
mules médicales approuvées. On dit qqqs.
Codex.

CODÉBITEUR. s. m. Celui qui a con-
tracté une dette conjointement avec un
autre.

CODÉCIMATEUR. s. m. Celui qui per-
cevait des dîmes avec un autre décimateur.

CODÉTENTEUR. s. m. Celui qui résient
avec un autre une somme, une succession,
un héritage.

CODIX. s. m. T. de pharmacie, em-
prunté du latin. F. Coos.

CODICILLAIRE. adj. des 2 g. Qui est
contenu dans un codicille.

CODICILLE. s. m. Acte postérieur à un
testament, qui a pour objet d'y ajouter ou
d'y changer qq. ch.

CODILLE. s. m. T. du jeu de l'homme,
du tri, du quadrille.

CODONATAIRE. adj. des 2 g. Associé,
conjoint avec un autre dans une même do-
nation.

COECUM. s. m. Le premier des gros in-
testins.

COEFFICIENT. s. m. Le nombre ou la
quantité connue, ou censée telle, qui s'écrit
au devant d'une quantité algébrique in-
connue, et qui la multiplie.

COEMPTION. s. f. Achat réciproque.

COERCIBLE. adj. des 2 g. Qui peut être
resserré et retenu dans un certain espace.

COERCITIF, IVE. adj. Qui renferme le
droit de coercition.

COERCITION. s. f. Action par laquelle
on empêche qqn. d'agir contre son devoir;
droit qu'on a de contraindre qqn. à faire
son devoir.

COÉTAT. s. m. État ou prince qui par-
tage la souveraineté avec un autre.

COÉTERNEL, ELLE. adj. Qui existe de
toute éternité avec un autre.

COEUR. s. m. Viscère qui est le princi-
pal organe de la circulation du sang, et qui
est situé dans la poitrine. | La partie de
la poitrine où les battements du cœur se font
sentir. | Fig., Le cœur regardé comme le
siège des passions, l'organe de la sensibi-
lité morale. | Avoir qq. ch. sur le cœur, En
avoir du ressentiment. | Faculté de l'âme
qui nous rend capables d'affection, d'amiti-
té, d'amour, de zèle, etc. | L'ami, L'amie
du cœur, Celui, celle qui l'on aime le plus
tendrement. | Fam., Affaire de cœur, Com-
merce de galanterie. | De bon cœur, Volon-
tiers. | A contre-cœur, Avec répugnance. |
Fig., N'avoir point de cœur, Être dépourvu
de toute sensibilité, n'avoir aucune noblesse,
aucune générosité dans les sentiments. | Se
dit par opposition à L'esprit, dans les di-

vers sens figurés qui précèdent. | **Courage**, fermeté d'âme, constance. | **La pensée intime**, les dispositions secrètes de l'âme. | **L'estomac**. *Mal de cœur*. | Se dit De certains bijoux, ornements, etc., qui ont à peu près la forme d'un cœur. | Une des quatre couleurs du jeu de cartes. | Le milieu de qq. ch., particulièrement d'un État ou d'une ville. | *Au cœur de l'hiver, au cœur de l'été*, Au plus fort de l'été, au plus fort de l'hiver. | La partie intérieure du tronc d'un arbre. | Le milieu d'un fruit. | **PAR COURU**. loc. adv. De mémoire.

COEXISTANT, ANTE. adj. Qui co-existe.

COEXISTENCE. s. f. Simultanéité, état de plusieurs choses qui existent dans le même temps.

COEXISTER. v. n. Exister ensemble.

COFFRE. s. m. Sorte de meuble, de caisse propre à serrer, à enfermer des hardes, de l'argent, etc., et qu'on ouvre en levant le couvercle. | *Coffre-fort*, Coffre de fer ou de bois fort épais, garni de bandes et de liens de fer, dans lequel on serre l'argent et ce qu'on a de plus précieux. | Prov. et fig., *Raisonner comme un coffre*, Raisonner très-mal. | *Le coffre d'un carrosse*, La partie d'un carrosse sur laquelle on met les coussins pour s'asseoir. | *Coffre d'autel*, La table d'un autel, avec l'armoire qui est au-dessous. | Le corps de la bête fauve.

COFFRER. v. a. Mettre dans un coffre. Il n'est point usité au propre; Emprisonner. Fam.

COFFRET. s. m. Petit coffre.

COFFRETIER. s. m. Ouvrier qui fait des coffres.

COFIDÉJUSSEUR. s. m. Chacun de ceux qui ont cautionné un même débiteur pour une même dette.

COGNASSE. s. f. Coing sauvage moins gros et moins jaune que l'autre.

COGNASSIER. s. m. Arbre.

COGNAT. s. m. Se dit en général De ceux qui sont unis par des liens de parenté.

COGNATION. s. f. Lien de parenté entre tous les descendants d'une même souche.

COGNÉE. s. f. Instrument tranchant fait en forme de hache, et qui sert à couper du gros bois.

COGNE-FÊTU. s. m. Houame qui se fatigue beaucoup à ne rien faire.

COGNER. v. a. Frapper fort sur une chose pour la faire entrer ou pour la faire joindre avec une autre. | Frapper. | Battre, rosser. Pop.

COHABITATION. s. f. État de deux personnes qui habitent ensemble; on le dit plus particulièrement D'un mari et d'une femme.

COHABITER. v. n. Vivre ensemble comme mari et femme.

COHÉRENCE. s. f. Liaison, union, connexion d'une chose avec une autre.

COHÉRENT, ENTE. adj. Se dit Des parties d'un tout qui sont liées entre elles, et Du tout lui-même relativement à la liaison de ses parties.

COHÉRITIER, IÈRE. s. Celui, celle qui hérite avec un autre.

COHÉSION. s. f. Adhérence, force par laquelle les parties d'un corps adhèrent entre elles.

COHOBATION. s. f. Distillation d'un li- quide déjà distillé.

COHOBER. v. a. Remettre dans le cour- anne la liqueur qui a passé dans le récipient, pour la distiller de nouveau.

COHORTE. s. f. Corps d'infanterie parmi les Romains. | Poét. et surtout au pluriel, Toute sorte de troupes.

COHUE. s. f. On appelait autrefois ainsi, dans qq. provinces, Le lieu où se tenaient les petites justices. | Réunion de personnes où règnent le tumulte et la confusion.

COI, TE. adj. Tranquille, calme, paisible.

COIFFE. s. f. Espèce de couverture de tête. Ajustement de tête des femmes. | *Coiffe de chapeau*, Coiffe de taffetas ou de toile dont on garnit le dedans des chapeaux. | Membrane que qq. enfants ont sur la tête en venant au monde.

COIFFER. v. a. Couvrir la tête. | Fig. et fam., Enivrer. | Orner, parer la tête avec ce qui sert à la couvrir, ou Arranger, friser les cheveux. | *Cet enfant est né coiffé*, se dit D'un enfant qui est venu au monde avec une sorte de membrane. *Être né coiffé*, Être très-heureux. | T. du jeu d'échecs. *Un pion coiffé*.

COIFFEUR, EUSE. s. Celui, celle qui fait métier de couper, de friser, d'arranger les cheveux.

COIFFURE. s. f. Couverture et ornement de tête. | La manière dont les femmes se coiffent selon le pays et la mode.

COIN. s. m. Angle, endroit où se fait la rencontre de deux lignes ou de deux sur- faces, soit en dedans, soit en dehors. | Abs- sol. et fam., Le coin de la rue où l'on se trouve, où l'on habite. | *Les coins de la ban- che*. *Le coin de l'ail*. *Les quatre coins*, Jeu. | *Au coin du feu*, En famille, entre amis. | T. du jeu de trictrac, du jeu de piquet.

Se dit De certains meubles, qui se placent dans les angles des appartements. | Petite partie ou portion d'une maison ou d'un appartement. | Endroit qui n'est pas exposé à la vue. | Pièce de fer ou de bois terminés en angle aigu à l'une de ses extrémités, et dont on se sert pour fendre du bois, etc. | Morceau d'acier gravé en creux, dont on se sert pour marquer de la monnaie, des médailles. | Poinçon qui sert à marquer de la vaisselle.

COL

COÏNCIDENCE s. f. État de deux choses qui coïncident. | Se dit, fig., De choses qui arrivent en même temps.

COÏNCIDENT, ENTE adj. Qui coïncide.

COÏNCIDER v. n. S'ajuster l'un sur l'autre dans toutes les parties. | Se dit, fig., De choses qui arrivent en même temps.

COING s. m. Gros fruit.

COINTÉRESSÉ s. m. Celui qui a avec un autre qq. intérêt commun dans une affaire, dans une entreprise.

COÏON s. m. Poltron, lâche, qui a le cœur bas. Fam. et libre.

COÏONNER v. a. Traiter qqn. de coïon; ou se moquer de qqn. | V. n. Faire ou dire de mauvaises plaisanteries. Fam. et libre.

COÏONNERIE s. f. Baasse de cœur, lâcheté. | Sottise, badinerie. Fam. et libre.

COÏT s. m. Accouplement animal.

COÏOUISSANCE s. f. Il se dit en parlant d'une chose dont la jouissance est commune à deux ou plusieurs personnes.

COKE s. m. Charbon de terre dégagé des substances fluides et gazeuses qu'il contenait.

COL s. m. La partie du corps qui joint la tête aux épaules. (VI.) On le dit qqfs. encore par euphonie. *F. Cov.* | *Le col de la vessie, le col de la matrice. Col de chemise. Faux col. Col de cravate.* | Passage étroit entre deux montagnes.

COLAO s. m. Sorte de ministre d'État à la Chine.

COLARIN s. m. Frise du chapiteau de la colonne toscane et de la colonne dorique.

COLATURE s. f. Filtration, séparation d'une liqueur d'avec ce qu'elle contient de plus grossier. | La liqueur filtrée.

COLBACK s. m. Sorte de coiffure militaire.

COLCHIQUE s. m. Plante.

COLCOTAR s. m. Oxyde rouge de fer qui provient de la calcination du sulfate de fer.

COLÉGATAIRE s. des 2 g. Celui ou celle qui est légataire avec un ou plusieurs autres.

COLÉOPTÈRE adj. et s. m. Se dit De certains insectes.

COLÈRE s. f. Mouvement de l'âme par lequel nous sommes excités, avec violence, contre ce qui nous blesse. | Se dit, dans un sens analogue, en parlant Des animaux. | Adj. des 2 g. Qui est sujet à se mettre en colère.

COLÉRIQUE adj. des 2 g. Enclin à la colère.

COLIART s. m. Poisson.

COLIBRI s. m. Genre d'oiseaux.

COLICITANT s. m. S'emploie surtout au pluriel, et se dit De deux ou plusieurs cohéritiers ou copropriétaires aux noms desquels se fait une vente par licitation.

COL

117

COLIFICHET s. m. Babiole, bagatelle, petit objet de fantaisie. | Se dit Des ajustements de femme qui ne servent qu'à la parure. | Fig., Tout ornement placé mal à propos dans qq. ouvrage d'esprit. | Sorte de pâtisserie.

COLIMAÇON s. m. *F. LIMAÇON.*

COLIN-MAILLARD s. m. Sorte de jeu.

COLIQUE s. f. Toute douleur vive qu'on éprouve dans le ventre, dans l'abdomen, et qui redouble par intervalles.

COLIR ou **COLL** s. m. Officier de la Chine, qui a droit d'entrer dans les maisons pour s'instruire de ce qui s'y passe.

COLIS s. m. Caisse, balle de marchandises, ballot.

COLISÉE s. m. Nom d'un célèbre amphithéâtre de Rome.

COLLABORATEUR s. m. Celui qui travaille de concert avec un autre, qui l'aide dans ses fonctions. | *Fém., Collaboratrice.*

COLLAGE s. m. Opération qui consiste à imprégner le papier de colle, pour qu'il puisse recevoir l'écriture. | L'action de coller du papier de tenture dans les appartements.

COLLANT, ANTE adj. Qui colle. *Pantalon collant, Pantalon fort juste.*

COLLATAIRE s. m. Celui à qui on a conféré un bénéfice.

COLLATÉRAL, ALE adj. Il est d'usage en parlant De parenté et de succession hors de la ligne directe, soit descendante, soit ascendante. | *Subst., Parent collatéral.* | T. de géogr. *Points collatéraux, Les points qui sont au milieu de deux points cardinaux.* | *Nef collatérale, Nef des bas-côtés aux ailes d'une église.*

COLLATEUR s. m. Celui qui a droit de conférer un bénéfice.

COLLATIF, IVE adj. Qui se confère. Il se dit surtout en matières bénéficiales.

COLLATION s. f. Droit de conférer un bénéfice. | La provision du collateur. | Action par laquelle on confère la copie d'un écrit avec l'original, ou deux écrits ensemble.

COLLATION s. f. Repas léger que les catholiques font les jours de jeûne, au lieu de souper. | Tout repas qu'on fait dans l'après-dînée ou dans la nuit.

COLLATIONNER v. n. Faire le repas qu'on appelle Collation.

COLLATIONNER v. a. Conférer un écrit avec l'original, ou conférer deux écrits ensemble. | Examiner si un livre est entier.

COLLE s. f. Matière gluante et tenace, dont on se sert pour joindre deux choses. | *Pop., Bourde, menterie.*

COLLECTE s. f. Il se disait autrefois De la levée des deniers de la taille et autres impositions. | Quête faite pour une œuvre de bienfaisance ou pour un objet d'intérêt commun. | L'oraison que le prêtre dit à la messe avant l'épître.

COLLECTEUR. s. m. Celui qui était nommé dans une paroisse pour recueillir les tailles ou qq. autre imposition.

COLLECTIF, IVE. adj. Il se dit De tout mot au singulier qui désigne plusieurs personnes ou plusieurs choses. — Subst., Un collectif. Les collectifs. | Qui rassemble, qui embrasse plusieurs personnes ou plusieurs choses.

COLLECTION. s. f. Réunion de plusieurs objets qui ont ensemble qq. rapport. | Recueil de passages tirés d'un ou plusieurs auteurs.

COLLECTIVEMENT. adv. D'une manière collective.

COLLÈGE. s. m. Certain corps ou compagnie de personnes notables qui sont revêtues d'une même dignité. | Établissement public où l'on enseigne les lettres, les sciences, les langues, etc. | La réunion des collégiés qui sont en pension dans un collège. | *Collège de France*, Institution fondée à Paris par François I^{er}.

COLLÉGIAL, ALE. adj. *Église collégiale*, se dit D'un chapitre de chanoines sans siège épiscopal. | Subst., Une collégiale.

COLLÉGIEN. s. m. Celui qui étudie au collège.

COLLÈGUE. s. m. Se dit De ceux qui sont revêtus des mêmes fonctions ou de la même mission.

COLLER. v. a. Joindre et faire tenir deux choses ensemble avec de la colle. | Se dit De choses qui sont fortement unies entre elles ou à d'autres. | V. n. *Ce pantalon colle bien*, Ce pantalon est juste et dessine bien les formes. | Fig. et fam., *Cet homme est collé sur ses livres*, Il s'applique constamment à l'étude. | Enduire, imprégner de colle. | *Coller du vin*, Y mettre de la colle de poisson, ou qq. autre ingrédient, pour l'éclaircir.

COLLERETTE. s. f. Sorte de petit collet de linge, dont les femmes se servent qqfs. pour se couvrir la gorge et les épaules.

COLLET. s. m. Cette partie de l'habillement qui est autour du cou. | Ample morceau de drap ou d'étoffe, qui est attaché autour du collet, et qui tombe de manière à couvrir les épaules. | Fig., *Le petit collet*, La profession ecclésiastique. | *Sauter au collet de qqn.*, le saisir au collet, Le saisir au cou pour lui faire violence. — L'arrêter et le faire prisonnier. | *Collet de mouton*, collet de veau, La pièce, la partie du cou de ces animaux qui reste après qu'on en a ôté le bout le plus proche de la tête. | Cette partie de la plante ou finit la racine et où commence la tige. | Sorte de lacs à prendre des lièvres, des lapins, etc.

COLLETER. v. a. Prendre qqn. au collet pour lui faire violence. | V. n. Tendre des collets pour prendre des lièvres, etc.

COLLEUR. s. m. Celui qui fait des cartons; ou Celui qui colle du papier peint sur les murs d'un appartement.

COLLIER. s. m. Rangée de perles ou d'autres choses de même nature que l'on porte au cou pour se parer. | La chaîne d'or que portent les chevaliers de certains ordres, les jours de cérémonie, et à laquelle est suspendu le signe de l'ordre. | Cercle de fer, d'argent ou de qq. autre matière, que l'on met autour du cou des esclaves et de qq. animaux | Marque naturelle en forme de cercle qui se voit qqfs. autour du cou des quadrupèdes, des oiseaux. | La partie du harnais des chevaux de charrette ou de labour qui est faite de bois et rembourrée, et à laquelle les traits sont attachés. | Astragale taillée en perles, en olives, ou en patenôtres.

COLLIGER. v. a. Faire des collections des endroits notables d'un livre. (Vi.)

COLLINE. s. f. Petite montagne qui s'élève en pente douce au-dessus de la plaine.

COLLIQUATIF, IVE. adj. Qui accompagne la colliquation, qui en résulte.

COLLIQUATION. s. f. Amoindrissement des parties solides, avec excrétion abondante et diminution de cohésion des liquides.

COLLISION. s. f. Le choc de deux corps.

COLLOCATION. s. f. Action par laquelle on range des créanciers dans l'ordre suivant lequel ils doivent être payés. | L'ordre, le rang dans lequel chaque créancier est colloqué. | La somme qu'un créancier utilement colloqué a droit de toucher.

COLLOQUE. s. m. Dialogue, entretiens de deux ou de plusieurs personnes. Fam. | Au plur., Titre de certains ouvrages.

COLLOQUER. v. a. Placer, mettre qq. en une place. Fam. | Se dit Des créanciers que l'on range dans l'ordre suivant lequel ils doivent être payés.

COLLUDER. v. n. S'entendre avec sa partie adverse au préjudice d'un tiers.

COLLUSION. s. f. Intelligence secrète entre deux ou plusieurs parties au préjudice d'un tiers.

COLLUSOIRE. adj. des 2 g. Qui se fait par collusion.

COLLUSOIREMENT. adv. D'une manière collusoire.

COLLYRE. s. m. Remède extérieur qui s'applique sur les yeux.

COLOMBAGE. s. m. Rang de solives posées à plomb dans une cloison de charpente, dans un pan de bois.

COLOMBE. s. f. Pigeon.

COLOMBIER. s. m. Bâtiment en forme de tour ronde ou carrée où l'on retire et nourrit des pigeons.

COLOMBIER. s. m. Sorte de papier d'un grand format.

COLOMBIN, INE adj. Qui est d'une couleur mélangée entre le rouge et le violet. (Vi.) On dit aujourd'hui *Gorge de pigeon*.

COLOMBINE s. f. La bente de pigeon; et Celle des volailles.

COLON s. m. Celui qui cultive une terre dans qq. pays que ce soit. | Celui qui fait partie d'une colonie.

COLON s. m. L'un des gros intestins, qui soit le cœcum.

COLONEL s. m. Celui qui commande un régiment.

COLONELLE adj. f. Il désignait autrefois La première compagnie d'un régiment, celle qui n'avait point d'autre capitaine que le colonel. *La compagnie colonelle*, ou, subst., *La colonelle*.

COLONIAL, ALE. adj. Qui est relatif aux colonies, qui vient des colonies.

COLONIE s. f. Réunion d'hommes sortis d'un pays pour aller en habiter un autre. | Lieu, pays, habité par une colonie.

COLONISATION s. f. Action de coloniser, ou Le résultat de cette action.

COLONISER v. a. Établir une colonie, des colonies, dans un pays.

COLONNADE s. f. coll. Suite de colonnes rangées avec symétrie pour servir d'ornement à un grand édifice, à une place publique, etc.

COLONNE s. f. Sorte de pilier composé d'un fût cylindrique se rétrécissant par le haut, d'un chapiteau, et souvent d'une base. | *Colonnes milliaires*, Bornes placées le long des grands chemins, pour indiquer les lieues, les milles, etc., etc. | *La colonne vertébrale*, L'épine du dos. | Dans un livre, etc., dont les pages sont divisées, de haut en bas, en deux ou plusieurs parties, se dit De chacune des parties de la page. | On dit aussi : *Les colonnes d'un registre*, d'un tableau. *Une colonne de chiffres*. *Colonne d'attaque*. *Colonne mobile*, etc.

COLOPHANE s. f. Sorte de résine dont les musiciens qui jouent du violon, de la basse, etc., se servent pour frotter les crins de l'archet.

COLOQUINTE s. f. Espèce de concombre.

COLORANT, ANTE. adj. Qui colore, qui donne de la couleur.

COLORER v. a. Donner la couleur, de la couleur. | Fig., Donner une belle apparence à qq. ch. de mauvais.

COLORIER v. a. Appliquer les couleurs convenables sur une estampe, sur un dessin, etc. | Employer les couleurs dans un tableau.

COLORIS s. m. L'effet qui résulte du mélange et de l'emploi des couleurs dans les tableaux.

COLORISTE s. m. Peintre qui entend bien le coloris. | S. f. et m. Celui qui colorie des estampes, des gravures.

COLOSSAL, ALE. adj. D'une grandeur extraordinaire. | Au plur., il n'est usité qu'au fém.

COLOSSE s. m. Statue d'une grandeur extraordinaire. | Fig., *Une colosse*, Un homme de fort grande stature. Ou le dit aussi Des animaux.

COLOSTRUM s. m. Le premier lait des femmes après leur délivrance.

COLPORTAGE s. m. L'action de colporter, ou La profession de colporteur.

COLPORTER v. a. Faire le métier de colporteur; porter, dans les rues et par les campagnes, des marchandises, des livres, des papiers publics, etc., pour les vendre.

COLPORTEUR s. m. Petit marchand ambulat qui porte sa marchandise sur le dos ou devant soi, dans des mannes, dans des caisses, etc. | Se dit De ceux qui crient et qui vendent dans les rues les bulletins, les arrêtés.

COLURE s. m. Il se dit De deux grands cercles de la sphère, qui coupent l'équateur et le zodiaque en quatre parties égales, et qui servent à marquer les quatre saisons de l'année.

COLZA s. m. Espèce de chon.

COMA s. m. Sommeil profond d'où il est difficile de tirer le malade.

COMATEUX, EUSE. adj. Qui concerne le coma, qui y est analogue.

COMBAT s. m. Action par laquelle on attaque ou l'on se défend. | L'action des animaux qui se battent ou que l'on fait battre les uns contre les autres. | Au plur., La guerre. | Fig., Toute sorte de contestation. | L'opposition de certaines choses entre elles. | Fig., La lutte des sentiments intérieurs.

COMBATTANT s. m. Homme de guerre marchant en campagne sous les ordres d'un général. | Celui qui prend actuellement part à un combat.

COMBATTRE v. a. (Il se conj. c. *Bat-tre*.) Attaquer son ennemi, ou en soutenir, en repousser l'attaque. Il est souvent employé absol. et neut. | Faire la guerre.

COMBIEN adv. de quantité. Quelle quantité, quel nombre. | Indique Une quantité, un nombre considérable. | Absol., Quel prix. | À quel point. | Subst., *Le combien*. Fam.

COMBINAISON s. f. Assemblage de plusieurs choses disposées entre elles dans un certain ordre. | Fig., se dit Des manœuvres, des calculs par lesquels on prépare le succès de qq. affaire.

COMBINER v. a. Assembler plusieurs choses en les disposant entre elles dans un certain ordre. | Se dit, figur., De ce que l'on calcule ou qu'on dispose de manière à parvenir à un certain résultat. | Unir deux ou plusieurs corps de manière qu'ils n'en forment qu'un seul. | *COMBIÉ*, subst.

COMBLE. s. m. Ce qui peut tenir au-dessus des bords d'une mesure, d'un vaisseau déjà plein. | Toute construction de bois, de fer ou de maçonnerie, placée au-dessus d'un édifice, pour soutenir la couverture d'ardoises, de tuiles, etc. | *De fond en comble*, Entièrement. | Fig., Le plus haut degré de qq. ch., particulièrement de l'honneur, de la joie, des désirs, des maux, des vices, etc. | *Pova comaz*. loc. prépos. Pour dernier surcroît.

COMBLE. adj. des 2 g. Qui est rempli jusque par-dessus les bords. Il se dit Des mesures de choses sèches. | Fig., *La mesure est comble*, se dit en parlant De celui qui s'est rendu coupable au point de ne devoir plus espérer de pardon.

COMBLEMENT. s. m. Action de combler un creux, un vide.

COMBLER. v. a. Remplir une mesure, un vaisseau, jusque par-dessus les bords. | Fig., *Comblar la mesure*. *Comblar une personne de biens*. | Remplir un creux, un vide. | *Mettre le comble à qq. ch.*, Le rendre complet.

COMBLÈTE. s. f. Fente qui est au milieu du pied du cerf.

COMBRIÈRE. s. f. Filet propre à prendre des thons et autres grands poissons.

COMBUGER. v. a. Remplir d'eau des futaies pour les imbiber, avant que de les employer.

COMBUSTIBLE. adj. des 2 g. Qui a la propriété de brûler. | Subst. masc. Toute matière avec laquelle on peut faire du feu.

COMBUSTION. s. f. Action de brûler entièrement. | Incendie qui détruit totalement un édifice. | Fig., Grand désordre, grand tumulte.

COMÉDIE. s. f. Pièce de théâtre où l'on représente une action que l'on suppose ordinairement s'être passée entre des personnes de condition privée, et où l'on a pour objet de plaire, soit par la peinture des mœurs et des ridicules, soit par des situations comiques. | *La haute comédie*. *Comédie de mœurs*. *Comédie de caractère*. *Comédie d'intrigue*. *Comédie larmoyante*. *Comédie-ballet*. *Comédie héroïque*. *Comédie pastorale*. *Comédie épisodique*. | L'art de composer des comédies. | La représentation de toutes sortes de pièces de théâtre. | Se dit, fig., Des actions qui ont qq. ch. de plaisant. | Fig., Feinte. | Le lieu où l'on joue la comédie pour le public. | La troupe des comédiens qui appartient à un même théâtre.

COMÉDIEN, IENNE. s. Celui, celle dont la profession est de jouer la comédie sur un théâtre public. | Fig., Hypocrite.

COMESTIBLE. adj. des 2 g. et s. m. Qui peut se manger. Il ne se dit que De ce qui convient à la nourriture de l'homme.

COMÈTE. s. f. Il se dit De certains astres qui se meuvent autour du soleil, suivant les mêmes lois que les planètes, mais dans des orbites allongés. | *Tête de la comète*. *Queue de la comète*. *Barbe de la comète*. *Chevelure de la comète*. *Noyau de la comète*. | T. de blas. | Fusée volante dont la tête et la queue sont également lumineuses. | Espèce de jeu qui se joue avec des cartes.

COMICES. s. m. pl. Assemblées du peuple romain pour élire des magistrats, ou pour traiter des affaires importantes de la république.

COMINGE. s. f. Bombe d'une grosseur considérable. (Vi.)

COMIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la comédie. | *Troupe comique*, Troupe de comédiens. | Plaisant, propre à faire rire. | Subst. masc. Le genre comique, la comédie. | Auteur comique. | Comédien qui est habituellement chargé de représenter les personnages plaisants ou bouffons.

COMIQUEMENT. adv. D'une manière comique.

COMITE. s. m. Officier préposé pour faire travailler la chiourme d'une galère.

COMITÉ. s. m. Réunion de personnes commises par une autorité, par une assemblée, etc., pour la discussion de certaines affaires, de certains objets. | Fam., Société restreinte à un petit nombre de personnes.

COMMA. s. m. La huitième ou neuvième partie d'un ton, à peu près la moitié d'un quart de ton. | T. d'impr. Ponctuation.

COMMAND. s. m. Celui que l'acquéreur d'un héritage s'est réservé de nommer, et pour lequel il déclare avoir acquis.

COMMANDANT. adj. et subst. Qui commande dans une place, ou qui commande des troupes, une troupe.

COMMANDE. s. f. Ordre donné à un fabricant, à un ouvrier, de faire un certain ouvrage. | *Ouvrage de commande*. | Fig. et fam., *Maladie, joie de commande*, etc., *Maladie, joie, etc., feintes et supposées*.

COMMANDEMENT. s. m. Ordre que donne celui qui commande, qui a pouvoir de commander. | Tout ordre bref qu'on donne à haute voix pour faire exécuter certains mouvements, certaines manœuvres. | Exploit fait par un huissier, par lequel il commande de payer, de vider les lieux, etc. | Loi, précepte. | Autorité, pouvoir de commander. | Action de commander, manière de commander. | *Avoir qq. ch. à son commandement*, Pouvoir s'en servir à sa volonté.

COMMANDER. v. a. Ordonner, enjoindre qq. ch. à qqn. | Fig., *Commander le respect, l'estime*, etc., Inspirer du respect, de l'estime, etc. | *Commander qq. ch. à un*

| *Commentateurs des croyants*,
naient les califes.

ITAIRE. s. m. Celui qui n'est
silleur de fonds dans une so-
nandite. | Adj., *Associé com-*

ITE. s. f. Société formée en-
naires associés responsables
et un ou plusieurs associés
sur de fonds.

IV. de comparaison. De même
s. | *Par exemple*. | *Fréque-*
, Supra. | *De quelle manière*. |
, Semblant. | *Tant que, autant*
été de, en tant que. | *Fam.*
pent. | *Adv. de temps, Lors-*
temps, au moment où. | *Conj.*
s que, par le motif que.

MEMOIRE. s. f. Mémoire, men-
sur fait d'un saint ou d'une
sur qu'on célèbre une autre

MENTION. s. f. Cérémonie
suppléer le souvenir de qq.
spartant. | *Le commémoration*
rite que l'Église célèbre le
n. | *Le mention que le prêtre*
fait à l'endroit de la messe
etc. | *Fam.*, *Faire commé-*
, En être mention.

MENT, ANTE. s. Celui, celle
seuve aux premiers éléments
ne science.

MEMENT. s. m. Ce par quoi
lumen. | *Le commencement*,
ment du monde. | *Au plur.*,
situations dans un art, ou
mon. | *Cesce première*.

mine.

COMMENT. adv. De quelle sorte,
de quelle manière. | *Par exclamation*, Eh quoi!
Est-il possible! Pourquoi, d'où vient que?
| *Subst.*, *Savoir le pourquoi et le comment*
d'une chose.

COMMENTAIRE. s. m. Éclaircissements,
observations et remarques sur un livre, sur
un texte. | *Fig. et fam.*, *L'interprétation*
malicieuse qu'on donne aux discours ou aux
actions de qq. | *Au plur.*, *Titre de cer-*
taines histoires.

COMMENTATEUR. s. m. Celui qui fait
un commentaire, des commentaires.

COMMENTER. v. a. Faire un commen-
taire, des commentaires. | *Interpréter mé-*
légement.

COMMER. v. n. Faire des comparaisons,
dire qu'une chose est comme une autre. *Fam.*

COMMÉRAGE. s. m. Propos, conduite
de commère. *Fam. et vi.*

COMMÉRÇABLE. adj. des 2 g. Qui peut
être commercé.

COMMÉRÇANT, ANTE. adj. Qui com-
merce, où il se fait un grand commerce. |
Subst., *Négociant, marchand en gros*.

COMMÉRÇE. s. m. Traffe, négoce de
marchandises, d'argent, soit en gros, soit
en détail. | *Le corps des commerçants et*
négociants. | *Se dit Des liaisons, des rap-*
ports, que les personnes ont les unes avec
les autres, pour qq. objet que ce soit. |
Jeu de commerce, Jeu de cartes.

COMMÉRÇER. v. n. Traffiquer, faire le
commerce.

COMMÉRÇIAL, ALE. adj. Qui appar-
tient, qui est relatif au commerce.

COMMÈRE. s. f. Celle qui a tenu un en-

poser; et alors il se dit Des personnes. | Confier. | Compromettre, exposer mal à propos à qq danger, à qq. embarras, etc.

COMMINATOIRE. adj. des 2 g. Se dit D'une clause, d'une disposition légale, d'un jugement, etc., qui renferme qq. menace, en cas de contravention.

COMMIS. s. m. Celui qui est chargé par un autre de qq. emploi, de qq. fonction dont il doit lui rendre compte.

COMMISE. s. f. Confiscation d'un bien au profit du seigneur, faute de devoirs rendus par le vassal.

COMMISERATION. s. f. Pitié, miséricorde, sentiments de compassion.

COMMISSAIRE. s. m. Celui qui est commis pour remplir des fonctions ordinairement temporaires, et relatives à un objet particulier. | *Commissaire des guerres, des viers, d'artillerie, de marine, etc. Commissaire de police. Commissaire-priseur.* | Juge délégué par le tribunal auquel il appartient pour procéder à certaines opérations.

COMMISSARIAT. s. m. La qualité, l'emploi de commissaire. | La durée des fonctions d'un commissaire.

COMMISSION. s. f. Fait, action, chose commise. *Péché de commission*, par opposition à *Péché d'omission*. | Charge qu'on donne à qqn. de faire qq. ch. | Message dont on charge un domestique, un subalterne, un commissionnaire. | Profession de celui qui fait des actes de commerce pour le compte d'autrui. | Ce qu'un commissionnaire perçoit pour son salaire. | Mandement du prince, ordonnance du magistrat, etc. | Emploi qu'on exerce comme y ayant été commis pour un temps. | Lettre de marque. | Réunion de personnes commises pour remplir des fonctions spéciales, etc. | Se dit De certains tribunaux d'exception.

COMMISSIONNAIRE. s. m. Celui qui est chargé d'une commission pour qqn. | Celui qui fait qq. acte de commerce pour le compte d'autrui. | Celui dont le métier est de faire des messages, de porter des fardeaux par la ville.

COMMISSIONNER. v. a. Délivrer à qq. une commission par laquelle on l'autorise à faire qq. ch.

COMMISSOIRE. adj. *Pacte commissoire*, Clause par laquelle on stipule, dans un contrat de vente, que, si l'acheteur ne paye pas le prix convenu dans un temps déterminé, la vente sera résiliée.

COMMISSURE. s. f. Se dit Du point d'union de qqs. parties du corps.

COMMITTUMUS. s. m. On appelait autrefois *Lettres de Committumus*, Des lettres de chancellerie par lesquelles les causes qu'une personne avait, tant en demandant qu'en défendant, étaient commises en pre-

mière instance aux requêtes du palais en aux requêtes de l'hôtel.

COMMITTITUR. s. m. Se disait D'une ordonnance par laquelle le président d'un tribunal commettait un juge pour faire qq. instruction.

COMMODAT. s. m. Prêt gratuit d'une chose qu'il faut rendre en nature après un certain temps.

COMMUNE. adj. des 2 g. Qui est aisé, convenable, dont l'usage est utile et agréable; se dit Des choses. | Trop indigent, trop facile. | T. de morale. Relâché.

COMMUNE. s. f. Meuble à tiroirs, et en forme de bureau.

COMMODÉMENT. adv. Avec commodité, d'une manière commode.

COMMODITÉ. s. f. Chose, état, situation, moyen commode. | Sorte de voiture. | Tout moyen qui facilite qq. ch. | Le temps propre, l'occasion. | Au plur., Les lieux d'aisance, les privés d'une maison.

COMMOTION. s. f. Secousse violente. | Agitation excitée dans les esprits. | Ébranlement violent au dedans du corps, causé par une chute, ou par qq. coup.

COMMUABLE. adj. des 2 g. Qui peut être commué.

COMMUER. v. a. Changer. *Commuer sa peine*.

COMMUN, UNE. adj. Se dit Des choses auxquelles tout le monde participe ou a droit de participer. | Se dit Des choses dont l'usage appartient à plusieurs. | Qui est propre à différents sujets. | *Sous commun*, La faculté par laquelle la plupart des hommes jugent raisonnablement des choses. | Général. | *D'une commune voix*, À l'unanimité. | *Le droit commun*, La loi généralement établie. | Ordinaire. | Qui se trouve aisément et en abondance. | Vulgaire, bas. | Médiocre, peu estimable dans son genre. **COMMUN**. subst. masc. Se dit D'une société entre deux ou plusieurs personnes. | *Le commun*, Ensemble, en société. | Subst., Le plus grand nombre, la plus grande partie. | *Une personne du commun*, Une personne du peuple. | Subst., se dit Des domestiques inférieurs, dans les grandes maisons, et Du bâtiment où ils logent.

COMMUNAL, ALE. adj. Qui concerne une commune ou les communes; qui appartient à une commune.

COMMUNAUTÉ. s. f. Société de plusieurs personnes qui vivent ensemble sous certaines règles. | S'est dit De certains corps laïques qui faisaient une société pour leurs intérêts communs. | S'est dit Du corps des habitants d'une ville, d'un bourg, d'un village. | Société de biens entre conjoints.

COMMUNAUX. s. m. pl. Pâturages où les habitants d'une ou de plusieurs communes ont droit d'envoyer leurs troupeaux.

communicables, Qui peuvent
: un canal.

ATIF, IVE. adj. Qui se com-
ment. | Qui aime à faire part
: ses pensées, de ses lu-

ATTON. s. f. Action de com-
FRET de cette action. | In-
seignement. | Commerce,
poussées. | Moyen par le-
ce se communiquent. | Fi-
ques.

R. v. n. Recevoir le sacre-
ment. | V. a. Administrer
aut.

U. s. f. Union de plusieurs
: une même foi. | La récep-
de Notre-Seigneur Jésus-

VER. v. a. Rendre commu-
l. | Donner commenda-
on. | Avoir commerce et re-
: Mutrer facilement au con-
que. | En parlant De qq.
étant, etc., Conduire, être

UP, IVE. adj. Qui est relatif
aux changements. | Justice com-
et communitif.

CHANG. s. f. Changement.
: point.

Q. s. f. Qualité de ce qui est

adj. des 2 g. Qui est com-
paraison sont fort serrées.

Q. s. f. Celle qui partage le
lieu ou somme qui a qq. liai-

pendant lequel un jeune homme qui avait
fini son apprentissage travaillait chez un
maître avant de pouvoir travailler pour son
propre compte. | La réunion des gens de
métier en différentes associations.

COMPARABLE. adj. des 2 g. Qui se peut
comparer, qui peut être mis en compari-
son.

COMPARAISON. s. f. Action de com-
parer, de chercher les ressemblances ou
les différences qui peuvent exister entre
deux personnes ou deux choses. | En com-
paraison, Au prix, à l'égard. | Par compa-
raison, Relativement, par rapport. | Degrés
de comparaison, Le positif, le comparatif
et le superlatif. | Adverbes de comparaison,
Ceux qui servent à indiquer un rapport de
supériorité, d'égalité ou d'infériorité. | Si-
multanéité, figure de rhét.

COMPARAÎTRE. v. n. Paraître devant
un juge.

COMPARANT, ANTE. adj. des 2 g. Qui
comparaît devant un juge, devant un no-
taire, etc.

COMPARATIF, IVE. adj. Qui met en
comparaison. Se dit Des choses. | Adj. et
subst., se dit Des mots qui expriment un
rapport de supériorité, d'égalité ou d'in-
férieurité.

COMPARATIVEMENT. adv. Par com-
paraison à qq. ch.

COMPARER. v. a. Examiner les rap-
ports et les différences qu'il y a entre une
chose et une autre, entre une personne et
une autre.

COMPAROIR. v. n. Être assigné à com-
parer, Être assigné à se présenter en jus-

du rapporteur, et sur l'avis duquel la compagnie s'était partagée.

COMPARUTION. s. f. Action de comparaître devant le juge.

COMPAS. s. m. Instrument composé de deux tiges métalliques, lesquelles sont terminées en pointe à l'une de leurs extrémités, et à l'autre jointes par une charnière qui permet d'ouvrir plus ou moins l'angle qu'elles forment. | *Compas de route* ou *Compas*. La boussole. *Compas de proportion*. *Compas à verge*. *Compas de variation*. *Compas assimutal*.

COMPASSEMENT. s. m. Action de passer, ou Le résultat de cette action. | Régularité froide et trop étudiée.

COMPASSER. v. a. Mesurer avec le compas. | Bien proportionner une chose, la faire avec une exacte symétrie; fig., Y mettre une régularité, une exactitude poussée jusqu'à l'affectation.

COMPASSION. s. f. Mouvement de l'âme qui nous rend sensibles aux maux d'autrui. | Fig., *Faire compassion*, se dit, par mépris, De certaines choses qu'on désapprouve.

COMPATIBILITÉ. s. f. Se dit Des qualités qui peuvent se concilier, s'accorder ensemble. | Se dit De deux charges, de deux fonctions qui peuvent être exercées en même temps par la même personne.

COMPATIBLE. adj. des 2 g. Qui peut exister, s'accorder, compatir avec un autre. | Se dit D'une charge, d'une fonction qui peut être exercée en même temps qu'une autre.

COMPATIR. v. n. Être touché de compassion pour les maux d'autrui. | Souffrir les fautes de son prochain avec indulgence. | S'accorder.

COMPATISSANT, ANTE. adj. Qui prend part aux maux d'autrui. | Qui exprime la compassion.

COMPATRIOTE. s. des 2 g. Celui ou celle qui est de même patrie, de même pays qu'une autre personne.

COMPENDIUM. s. m. Abrégé.

COMPENSATION. s. f. Action de compenser. | Dédommagement d'un mal par un bien, etc.

COMPENSER. v. a. Reconnaître, déclarer qu'une chose tient lieu d'une autre.

COMPÉRAGE. s. m. L'affinité qui existe entre deux personnes qui ont tenu ensemble un enfant sur les fonts de baptême. | La relation qu'il y a entre le parrain ou la marraine d'un enfant, et le père ou la mère de l'enfant.

COMPÈRE. s. m. Nom qui se donne par un homme et par une femme à celui qui a tenu sur les fonts qq. de leurs enfants, et par le parrain et par la marraine à celui dont ils ont tenu un des enfants; comme

aussi par la marraine à celui avec lequel elle a tenu un enfant. | Celui qui est d'intelligence avec un escamoteur, etc. | Toute personne qui en seconde une autre pour qq. supercherie.

COMPÈTEMENT. adv. D'une manière compétente.

COMPÉTENCE. s. f. Le droit qu'un tribunal, qu'un juge a de connaître de telle ou telle matière, de telle ou telle cause. | Se dit D'une personne qui est capable de parler savamment sur une matière.

COMPÉTENT, ENTE. adj. Qui appartient, qui est dû. | Sulfisant, convenable, requis. | Se dit D'un tribunal, d'un juge qui a droit de connaître de telle ou telle affaire, de la juger. | Qui peut donner son avis sur une chose, sur une matière.

COMPÉTER. v. n. Appartenir en vertu de certains droits. | Être de la compétence.

COMPÉTITEUR. s. m. Concurrent.

COMPILATEUR. s. m. Celui qui compile.

COMPILATION. s. f. Recueil, réunion de plusieurs choses mises en corps d'ouvrage.

COMPILEUR. v. a. Faire une compilation, des compilations.

COMPITALES. s. f. pl. Fêtes que les Romains célébraient en l'honneur des dieux domestiques.

COMPLAINANT, ANTE. adj. et subst. Qui se plaint en justice de qq. tort qu'il prétend qu'on lui a fait.

COMPLAINTÉ. s. f. Plainte en justice. | Chanson ou cantique populaire. | Au plur., Lamentations. Fam.

COMPLAIRE. v. n. S'accorder au sentiment, au goût, à l'humeur de qq., acquiescer à ce qu'il souhaite. | Pron., Se plaire, se délecter en soi-même, en ses ouvrages.

COMPLAISamment. adv. Avec complaisance.

COMPLAISANCE. s. f. Facilité de caractère, qui fait qu'on se conforme, qu'on acquiesce aux sentiments, aux volontés d'autrui. | Se dit Des actes de complaisance. | Au plur., Amour, affection.

COMPLAISANT, ANTE. adj. Qui a de la complaisance pour les autres. | Subst., Personne qui favorise les galanteries d'une autre.

COMPLANT. s. m. Plant de vigne composé de plusieurs pièces de terre.

COMPLÈMENT. s. m. Ce qui s'ajoute ou doit s'ajouter à une chose pour la rendre entière, complète. | *Complément d'un angle*. *Complément arithmétique d'un nombre*. *Le complément direct, indirect d'un verbe*.

COMPLÉMENTAIRE. adj. des 2 g. Qui sert à compléter.

COMPLÈT, ÈTE. adj. Entier, achevé, parfait. | Subst., *Le complet d'un régiment*

COMPLÈTEMENT. s. m. L'action de rendre complet.

COMPLÈTEMENT. adv. D'une manière complète.

COMPLÉTER. v. a. (*Je complète. Je complétera.*) Rendre complet.

COMPLÉTIF, IVE. adj. Qui sert de complément.

COMPLEXE. adj. des 2 g. Qui embrasse plusieurs choses. | *Nombres complexes, Nombres composés de différentes espèces d'unités.*

COMPLEXION. s. f. Tempérament, constitution du corps. | Inclination, humeur, etc.

COMPLEXITÉ. s. f. Qualité de ce qui est complexe.

COMPLICATION. s. f. Assemblage, concours de plusieurs choses différentes. | *Se dit D'un tout dont les parties ont entre elles des rapports multipliés et difficiles à saisir.*

COMPLICE. adj. des 2 g. et subst. Qui a part au crime d'un autre.

COMPLICITÉ. s. f. Participation au crime d'un autre.

COMPLIES. s. f. pl. La dernière des heures canoniales.

COMPLIMENT. s. m. Paroles civiles, obligeantes, flatteuses, par lesquelles on témoigne à qq. le respect, l'affection, l'estime qu'on a pour lui, ou la part que l'on prend à ce qui lui arrive d'agréable ou de fâcheux. | Discours désobligeant ou injurieux : alors il est accompagné d'une épithète. | *Sans compliment, Franchement, sans flatterie.* | Discours solennel adressé à une personne revêtu d'autorité. | Petit discours en vers ou en prose.

COMPLIMENTER. v. a. Faire compliment, faire des compliments.

COMPLIMENTEUR, EUSE. adj. et subst. Qui fait trop de compliments.

COMPLIQUER. v. a. Former un tout dont les parties ont entre elles des rapports multipliés et difficiles à saisir. | Rendre confus, difficile à démêler, à éclaircir.

COMPLIT. s. m. Mauvais dessein formé secrètement entre deux ou plusieurs personnes.

COMPLOTER. v. a. Faire un complot.

COMPOINCTION. s. f. Douleur, regret d'avoir offensé Dieu.

COMPOSER. s. f. Composition qui se fait sur les droits dus à la cour de Rome quand on veut obtenir qq. dispense, ou les provisions de qq. bénéfice.

COMPORTEMENT. s. m. Manière d'agir, de vivre, de se comporter. (Vi.)

COMPORTER. v. a. Permettre, souffrir, en parlant des choses. | Pron. Se conduire en user d'une certaine manière. | *Vendre un immeuble tel qu'il se comporte, Le vendre dans l'état où il se trouve.*

COMPOSÉ. s. m. Un tout formé de deux ou de plusieurs parties. | Corps formé de deux ou plusieurs éléments.

COMPOSÉES. s. f. pl. Nom d'une grande famille de plantes.

COMPOSER. v. a. Former, faire un tout de l'assemblage de plusieurs parties. | Pron. Être composé. | Préparer, arranger. | Assembler les caractères pour en former des mots, des lignes et des pages. | Absol. Travailler à qq. ouvrage d'esprit. | Faire un devoir donné par le professeur. | Produire qq. air, qq. chant. | V. n. S'accommoder, s'accorder sur qq. différend. | Capituler. | *Être composé, fort composé, Avoir ou affecter d'avoir un air grave, un air sérieux et modeste.*

COMPOSITE. adj. des 2 g. et subst. masc. Se dit De l'un des cinq ordres d'architecture.

COMPOSITEUR. s. m. Celui qui compose en musique. | *Amiable compositeur, Celui qui est chargé d'accommoder un différend, un procès.* | Celui qui assemble les caractères pour en former des mots et des pages.

COMPOSITION. s. f. Action de composer qq. ch. | Le résultat de cette action de composer, de l'assemblage de plusieurs parties qui ne font qu'un tout. | Arrangement des caractères pour en former des mots, des lignes et des pages. | Action de mélanger et d'unir certaines substances ; Le résultat de cette action. | L'action de composer un ouvrage d'esprit. | Se dit aussi en parlant De musique, de peinture, etc. | Le devoir que fait un écolier sur le sujet qui lui est donné par son professeur. | Accommodement. | Capitulation.

COMPOSITEUR. s. m. Instrument sur lequel le compositeur arrange les lettres.

COMPOTE. s. f. Espèce de confiture qu'on fait avec du fruit et peu de sucre. | Certaine manière d'accommoder des pigeons.

COMPOTIER. s. m. Plat creux dans lequel on sert des compotes de fruits.

COMPRÉHENSIBLE. adj. des 2 g. Concevable, intelligible.

COMPRÉHENSION. s. f. Faculté de comprendre, de concevoir.

COMPRENDRE. v. a. (Se conjugue c. Prendre.) Renfermer en soi. | Mentionner, faire entrer dans une énumération, etc. |

Figur., Avoir l'intelligence d'une chose, en saisir, en pénétrer le sens. | Concevoir, se faire une juste idée de qq. ch. | Entendre. | Y compris, En y comprenant ; et Non compris, Sans y comprendre.

COMPRESSE. s. f. Morceau de linge simple, ou plié en plusieurs doubles, qu'on applique sur l'ouverture de la veine, ou sur qq. partie blessée ou malade.

COMPRESSIBILITÉ. s. f. La propriété d'un corps qui peut être comprimé.

COMPRESSIBLE. adj. des 2 g. Qui peut être comprimé.

COMPRESSIF, IVE. adj. Qui sert à comprimer.

COMPRESSION. s. f. Action de comprimer, ou L'effet qui est produit dans ce qui est comprimé.

COMPRESSER. v. a. Presser avec force, serrer de manière à réduire à un moindre volume. | Fig., Empêcher d'agir, d'éclairer. | **COMPRESSÉ, ÉE.** adj. Qui est aplati sur les côtés.

COMPROMETTRE. v. n. (Se conj. c. *Mettre.*) Consentir réciproquement, par acte, de se rapporter au jugement d'un ou de plusieurs arbitres. | V. a. Commettre qq., l'exposer à se trouver dans qq. embarras, à qq. chagrin.

COMPROMIS. s. m. Acte par lequel deux ou plusieurs personnes promettent de se rapporter de leurs différends au jugement d'un ou de plusieurs arbitres.

COMPTABILITÉ. s. f. Obligation de rendre compte; ou La manière, l'action de rendre et d'établir des comptes.

COMPTABLE. adj. des 2 g. et subst. Qui est assujéti à rendre compte.

COMPTANT. adj. m. *Argent comptant, deniers comptants, Argent en espèces, argent compté sur-le-champ.* — Fam., Chose promise, et qui ne peut manquer. | Subst., Argent comptant. Fam. | Adv. *Payer comptant.*

COMPTE. s. m. Calcul, nombre. | *De compte fait, En comptant bien.* | *Donner à un ouvrier, à un domestique, son compte, Lui payer ce qui lui est dû.* | État ou écrit contenant le calcul, la supputation de ce qui a été reçu, dépensé, avancé ou fourni. | *Cour des comptes, Cour supérieure établie pour examiner et juger les comptes de ceux qui ont manié les deniers de l'État.* | *À compte, Manière de parler abrégée, pour dire qu'On a donné ou reçu qq. ch. sur la somme due.* | *À-courra.* subst. *Voilà un bon à-compte.* | Fig., *Au bout du compte, Tout considéré, après tout.* Fam. | Fig., L'action de rapporter ce qu'on a fait, ce qu'on a vu, etc. | *Se rendre compte de qq. ch., Se l'expliquer.* | *Compte rendu, Exposé ou récit de certains faits particuliers.*

COMPTE-PAS. s. m. *Prosomva.*

COMPTER. v. a. Nombres, calculer. | *À compter de, À partir de, à dater de.* | Fig., Marquer, signaler. | Comprendre dans un compte, dans une énumération. | Être compté. | Calculer, supputer, venir à compte. | Rendre compte. | Se proposer. *Compter sur qq., Faire fond sur lui.* | *Bé-pater, estimer.*

COMPTOIR. s. m. Sorte de bureau ou de table sur laquelle on étale la marchandise, et où il y a communément un tiroir

fermant à clef. | Lieu où travaillent les commis, où se font et se reçoivent les paiements, etc. | Fig., Bureau général de commerce d'une nation en pays étranger.

COMPULSER. v. a. Prendre communication des registres, des minutes d'un officier public, en vertu de l'ordonnance du juge.

COMPULSOIRE. s. m. Action de prendre communication des registres, des minutes d'un officier public, en vertu de l'ordonnance du juge.

COMPUT. s. m. Supputations de temps qui servent à régler le calendrier ecclésiastique.

COMPUTISTE. s. m. Celui qui travaille au comput et à la composition du calendrier.

COMTAT. s. m. Comté. | *Le comtat Fennaisin, ou Le Comtat, Territoire enclavé dans la Provence, qui appartenait autrefois au pape.*

COMTE. s. m. Celui qui est revêtu d'une certaine dignité supérieure à celle de baron.

COMTÉ. s. m. Titre d'une terre, ou vertu duquel celui qui est seigneur de la terre porte la qualité de comte.

COMTESSE. s. f. La femme d'un comte ou Celle qui par elle-même ou de son chef possède un comté.

CONCASSER. v. a. Briser et réduire en petites parties avec le marteau ou le pilon qq. matière dure.

CONCAVE. adj. des 2 g. Se dit D'une surface creusée sphériquement.

CONCAVITÉ. s. f. Le côté concave, le creux, la cavité d'un corps.

CONCÉDER. v. a. Accorder, octroyer.

CONCENTRATION. s. f. L'action de concentrer, ou L'état de ce qui est concentré.

CONCENTRER. v. a. Réunir en un centre. | *Concentrer un liquide.* Le déposer des parties d'eau qui l'affaiblissent. | *Être concentré en soi-même, Ne laisser rien apercevoir de ce qu'on a dans l'âme.*

CONCENTRIQUE. adj. des 2 g. Se dit Des cercles ou des courbes qui ont un même centre.

CONCEPT. s. m. Idée, simple vue de l'esprit.

CONCEPTION. s. f. Action par laquelle un enfant est conçu dans le sein de sa mère. | *La fête de la conception de la sainte Vierge.*

| Se dit Des femelles des animaux. | Fig., Faculté de comprendre. | Se dit Des pensées que l'esprit enfante, etc.

CONCERNANT, part. prés. du v. *Concerner,* employé comme prép. dans le sens de Touchant, relativement à.

CONCERNER. v. a. Regarder, appartenir, avoir rapport à. | *Concerné, ÉE.* part. Il ne s'emploie jamais passivement.

CONCERT. s. m. Harmonie formée par plusieurs voix ou par plusieurs instruments. | Fig., Accord, union de plusieurs personnes qui tendent à une même fin. | De *concar*. loc. adv. D'intelligence.

CONCERTANT, ANTE. s. Celui, celle qui chante ou joue sa partie dans un concert. | Adj., *Symphonie concertante. Duo concertant.*

CONCERTEUR. v. a. Répéter ensemble une pièce de musique. | V. n. Faire un concert. (Vi.) | Fig., Conférer ensemble pour convenir des moyens de faire réussir une affaire. | *Concarer*, éz. part. Signifie qqqs. Trop étudié, affecté.

CONCERTO. s. m. Pièce de symphonie faite pour être exécutée par tout un orchestre, et dans laquelle un instrument joue seul de temps en temps avec un simple accompagnement.

CONCESSION. s. f. Don et octroi fait par un souverain ou un seigneur de qq. privilège, de qq. grâce, etc. | Se dit Des terres que l'État donne aux particuliers dans une nouvelle colonie, à condition de les défricher. | *Cession*. | Fig. de rhétorique.

CONCESSIONNAIRE. s. des 2 g. Celui ou celle qui a obtenu une concession.

CONCETTI. s. m. pl. Il se dit Des pensées brillantes et sans justesse.

CONCEVABLE. adj. des 2 g. Qui se peut concevoir, comprendre.

CONCEVOIR. v. a. (Se conj. c. *Recevoir*.) Se dit D'une femme, Devenir enceinte. | Se dit Des femelles des animaux. | Se dit, fig., De l'opération par laquelle l'esprit crée, invente, imagine. | Comprendre, entendre bien qq. ch.

CONCHOÏDE. s. f. Espèce particulière de ligne courbe.

CONCHYLIOLOGIE. s. f. Partie de l'histoire naturelle qui traite des coquillages de mer, d'eau douce et de terre.

CONCHYLIOLOGISTE. s. m. Celui qui s'occupe de conchyliologie.

CONCHYTE. s. f. Pierre qui ressemble à nos coquilles.

CONCIERGE. s. des 2 g. Celui ou celle qui a la garde d'un hôtel, d'une maison, d'un château, d'un palais, ou d'une prison.

CONCIERGERIE. s. f. La charge de garder un château, un palais, une maison, etc. | La demeure et le logement d'un concierge. | Se dit De certaines prisons.

CONCILE. s. m. Assemblée de plusieurs évêques de l'Église catholique, pour délibérer et décider sur des questions de doctrine et de discipline. | Les décrets et les canons faits dans un concile.

CONCILIABLE. adj. des 2 g. Il se dit Des choses qui peuvent se concilier.

CONCILIABULE. s. m. Assemblée de

prélats hérétiques, schismatiques, ou illégitimement convoqués. | Réunion secrète de gens qui ont ou à qui l'on suppose de mauvais desseins.

CONCILIANT, ANTE. adj. Qui est disposé, qui est propre à concilier les esprits, les gens d'intérêts opposés.

CONCILIATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui concilie des personnes divisées d'intérêt ou d'opinion. | Adj., *Esprit conciliateur.*

CONCILIATION. s. f. Action de concilier, rapprochement de personnes qui étaient divisées. | Se dit De l'action de faire concorder des textes ou des lois qui paraissent en opposition.

CONCILIER. v. a. Accorder ensemble des personnes divisées d'opinion, ou des choses qui sont ou semblent être contraires. | Attirer, acquiescer.

CONCIS, ISE. adj. Qui est court, resserré. Il se dit Du style.

CONCISION. s. f. Qualité de ce qui est concis.

CONCITOYEN, ENNE. s. Citoyen de la même ville, du même État qu'un autre.

CONCLAVE. s. m. Le lieu où s'assemblent les cardinaux pour l'élection d'un pape. | L'assemblée des cardinaux qui s'occupent de l'élection d'un pape.

CONCLAVISTE. s. m. Ecclésiastique qui s'enferme dans le conclave avec un cardinal.

CONCLUANT, ANTE. adj. Qui prouve bien ce qu'on veut prouver.

CONCLURE. v. a. (*Se conclut, il conclut; nous concluons, ils concluent. Je conclusais. Je conclus. J'ai conclu. Je conclusai. Je conclusais. Qu'il conclue. Que je conclusse, qu'il conclût.*) Achever, arrêter définitivement. | Terminer, en parlant d'un discours, d'un récit, etc. | Tirer une conséquence, et inférer une chose d'une autre. | T. de procéd. Proposer les fins de sa demande. | Juger, donner son avis.

CONCLUSIF, IVE. adj. Qui marque induction, conclusion.

CONCLUSION. s. f. La fin d'une affaire, d'une délibération, etc. | Ce qui termine un discours, un récit, etc. | Conséquence que l'on tire de qq. raisonnement. | Au plur., Ce que les parties demandent par des requêtes. | Se dit Des avis et réquisitions du ministère public. | Adv. et fam., Enfin, bref, etc.

CONCOCTION. s. f. La digestion des aliments.

CONCOMBRE. s. m. Plante.

CONCOMITANCE. s. f. Coexistence, concours de deux ou de plusieurs choses.

CONCOMITANT, ANTE. adj. Se dit D'une chose qui en accompagne une autre. | *La grâce concomitante.*

CONCORDANCE. s. f. Convenance, accord. | *La concordance de la Bible*, Index al-

phabétique qui contient tous les mots de la Bible. | L'accord des mots les uns avec les autres, suivant les règles de la langue.

CONCORDANT. s. m. Espèce de voix qui est entre la taille et la basse-taille, et qui peut chanter l'une et l'autre.

CONCORDAT. s. m. Transaction, accord. | L'accord fait entre le pape et un souverain, concernant les affaires religieuses de l'État que ce souverain gouverne. L'acte d'accordement, passé entre un failli et ses créanciers.

CONCORDE. s. f. Union de cœurs et de volontés, bonne intelligence entre des personnes.

CONCORDER. v. n. Vivre en bonne intelligence. | Se dit, fig., Des choses.

CONCOURIR. v. n. (Se conj. c. *Courir*.) Coopérer, produire un effet conjointement avec qq. cause, qq. agent. | Se rencontrer. | Entrer ou être en concurrence avec qq.

CONCOURS. s. m. Action de concourir, de coopérer. | Affluence de monde. | Se dit en parlant de plusieurs personnes qui disputent de talent, de mérite, etc., pour un prix, une place, etc.

CONCRET, ÊTRE. adj. *Terme concret*, Terme qui désigne une quantité considérée dans un sujet. | Subst., *L'abstrait et le concret*. | *Nombre concret*, se dit d'un nombre qu'on exprime en indiquant l'espèce de ses unités. | Se dit Des substances épaissies et solidifiées.

CONCRÉTION. s. f. Action de s'épaissir. | La réunion de plusieurs parties en un corps solide.

CONCUBINAGE. s. m. Commerce d'un homme et d'une femme qui ne sont point mariés, et qui vivent ensemble comme s'ils l'étaient.

CONCUBINAIRE. s. m. Celui qui entretient une concubine.

CONCUBINE. s. f. Celle qui, n'étant point mariée avec un homme, vit avec lui comme si elle était sa femme.

CONCUPISCENCE. s. f. Inclination aux plaisirs illicites et sensuels.

CONCUPISCIBLE. adj. des 2 g. *Appétit concupiscible*, Faculté par laquelle l'âme se porte vers ce qu'elle considère comme un bien.

CONCURREMMENT. adv. Par concurrence. | Conjointement, ensemble.

CONCURRENCE. s. f. Prétention de plusieurs personnes à la même chose. | Commerce, Rivalité qui s'établit entre les fabricants, les marchands, etc. | Se dit aussi Des choses. | *Jusqu'à concurrence de*, Jusqu'à ce qu'une certaine somme soit remplie.

CONCURRENT, ENTE. s. Compétiteur, qui poursuit une même chose, et en même temps qu'un autre.

CONCUSSION. s. f. Se dit Des exactions

et malversations qui ont lieu dans l'administration ou la manutention des deniers publics.

CONCUSSIONNAIRE. s. m. Celui qui fait des concussions. | Adj., *Un ministre concussionnaire*.

CONDAMNABLE. adj. des 2 g. Qui mérite d'être condamné.

CONDAMNATION. s. f. Jugement par lequel on condamne, ou par lequel on est condamné. | Au plur., Les choses mêmes auxquelles on est condamné.

CONDAMNER. v. a. Prononcer un jugement contre qq. | *Condamner une porte, une fenêtre, etc.*, Fermer une porte, une fenêtre, etc., de telle sorte qu'elle ne puisse plus s'ouvrir. | *Blâmer, désapprouver, rejeter*. | **CONDAMNÉ.** subst. Celui contre lequel une peine a été prononcée.

CONDENSATEUR. s. m. Instrument disposé de manière que l'électricité s'y accumule et s'y condense. | *Condensateur de forces*, Tout appareil qui accumule les efforts successifs d'un moteur.

CONDENSATION. s. f. L'action par laquelle un corps qui occupa actuellement un certain espace est réduit à un espace moindre.

CONDENSER. v. a. Serrer dans un moindre espace.

CONDESCENDANCE. s. f. Complaisance qui fait qu'on se rend aux sentiments, aux volontés de qq.

CONDESCENDANT, ANTE. adj. Qui condescend aux volontés de qq.

CONDESCENDRE. v. n. Se rendre, céder complaisamment aux sentiments, à la volonté de qq.

CONDIMENT. s. m. Assaisonnement.

CONDISCIPLE. s. m. Compagnon d'étude.

CONDITION. s. f. La nature, l'état et la qualité d'une chose ou d'une personne. | L'état d'une personne considérée par rapport à sa naissance. | La profession, l'état dont on est. | *Domesticité*. | Le parti avantageux ou désavantageux que l'on fait à qq. dans une affaire. | Se dit des clauses, charges, obligations, moyennant lesquelles on fait qq. ch. | *À condition que*, loc. conj. Pourvu que.

CONDITIONNEL, ELLE. adj. Soumis à certaines conditions, subordonné à qq. événement. | Qui exprime une condition. | Subst. masc. Mode des verbes.

CONDITIONNELLEMENT. adv. À certaines conditions, à la charge de.

CONDITIONNER. v. a. Donner à une chose les qualités requises.

CONDOLÉANCE. s. f. *Compliment de condoléance*, lettre de condoléance, Compliment qui se fait, lettre qui s'écrit pour témoigner la part qu'on prend à la douleur de qq.

v. a. Mener, guider, faire inspection sur un ouvrage, en iron. | Se dit Des ouvrages choses morales. | Commander, régir, gouverner. | Pron., avoir telle ou telle conduite. qqn. par honneur, par citation, ou pour sûreté.

t. m. Tuyau, canal par lequel on passe qq. ch. de liquide, de

s. f. Action de conduire, guider. | Direction d'un ouvrage. | L'inspection qu'on a, sur les actions de qqn. | gir, la façon dont chacun se sert de tuyaux ou d'aqueducs en lieu à un autre les eaux, etc.

s. m. Toutes les éminences de la terre.

[E. s. m. Excroissance de

. La surface que décrit une soujettie à passer toujours point fixe, et obligée en outre toujours dans son mouvement courbe donnée, que l'on appelle. | *Cône tronqué. Cône droit. Cône de lumière. Cône d'ombre.* r fondu, de forme conique, versé des métaux en fusion, a partie métallique des scapins, des sapins, etc. | Genre

ATION. s. f. Entretien fa-

UR = s. c'entretiens fami-

au prêtre. Il n'a point de genre, et ne s'emploie que précédé de *A* ou *De*.

CONFESSER. v. a. Avouer, demeurer d'accord. | *Confesser Jésus-Christ*, Avouer que l'on est chrétien. | Pron., Déclarer ses péchés, soit au prêtre dans le sacrement de pénitence, soit à Dieu seul dans qq. prière particulière. | V. a. Ouir un pénitent en confession.

CONFESSEUR. s. m. L'Église a honoré de ce nom tous les saints qui n'ont point été martyrs. | Le prêtre qui a pouvoir d'ouir en confession, et d'absoudre.

CONFESSION. s. f. Aveu, déclaration que l'on fait de qq. ch. | *Confession de foi, Confession*, Déclaration, exposition de la foi que l'on confesse. | Déclaration que le pénitent fait de ses péchés, soit publiquement, soit à un prêtre, soit à Dieu seul.

CONFESSIONNAL. s. m. Espèce de niche de boiserie où le prêtre se met pour entendre en confession un pénitent.

CONFIANCE. s. f. Espérance ferme en qq., en qq. ch. | Assurance qu'on prend sur la probité, sur la discrétion de qqn. | Liberté honnête qu'on prend en certaines occasions. | Sécurité, hardiesse. | Présomption.

CONFIANT, ANTE. adj. Disposé à la confiance. | Présomptueux.

CONFIDEMENT. adv. En confiance.

CONFIDENCE. s. f. Communication d'un secret. | Confiance qui porte qqn. à faire part de tous ses secrets à un autre. | *En confiance*, Secrètement, sous le sceau du secret. | Convention par laquelle une personne donne ou fait donner un bénéfice à une autre, à la charge que le titulaire lui

CONFIER. v. a. Commettre qq. ch. à la fidélité, au soin, à l'habileté de qq. | Dire en confidence. | S'assurer, prendre confiance.

CONFIGURATION. s. f. La forme extérieure d'un corps.

CONFIGURER. v. a. Figurer l'ensemble.

CONFINER. v. n. Toucher aux confins d'un pays, d'une terre, etc. | V. a. Reléguer dans un certain lieu.

CONFINS. s. m. pl. Les limites, les extrémités d'un pays.

CONFIRE. v. a. (*Je confis, il confit; nous confisons, ils confisent. Je confisais. Je confis. J'ai confit. Je confisai. Confis. Que je confisse. Confissant.*) Faire cuire des fruits, des fleurs et des légumes, dans certain suc, dans certaine liqueur, qui pénètre leur substance.

CONFIRMATIF, **IVE**. adj. Qui confirme. **CONFIRMATION**. s. f. Ce qui rend une chose ferme et stable. | Certitude qu'on acquiert d'une chose. | Partie du discours oratoire qui suit la narration. | L'un des sept sacrements.

CONFIRMER. v. a. Rendre plus ferme, plus stable. | Faire persister qq. dans une opinion, dans une résolution. | Approuver, sanctionner, ratifier. | Prouver plus fortement qq. ch. | Assurer la vérité d'une chose. | Dans la religion catholique, Conférer le sacrement qui fortifie dans la grâce reçue au baptême.

CONFISCABLE. adj. des 2 g. Qui est sujet à confiscation.

CONFISCANT. adj. Sur qui il pouvait échoir confiscation.

CONFISCATION. s. f. Action de confisquer, adjudication au fisc. | Les biens confisqués.

CONFISEUR, **EUSE**. s. Celui, celle qui fait et vend des confitures, des conserves, des dragées, etc.

CONFISQUER. v. a. Adjurer au fisc pour cause de crime ou de contravention aux lois, aux ordonnances.

CONFITEOR. s. m. Prière que font les catholiques avant que de se confesser.

CONFITURE. s. f. Fruits confits, racines confites au sucre ou au miel.

CONFITURIER, **IÈRE**. s. Celui, celle qui vend des confitures.

CONFLAGRATION. s. f. Embrasement général. | Fig., Grande révolution qui remue tous les esprits.

CONFLIT. s. m. Choc, combat. (Vi.) | *Conflit de juridiction, Conflit d'attribution*, Contestation entre deux ou plusieurs tribunaux ou entre un tribunal et une autorité administrative dont chacun veut s'attribuer la connaissance d'une affaire. | *Conflit négatif*, Celui qui a lieu lorsque deux tribu-

naux se déclarent respectivement incompétents.

CONFLUENT. s. m. L'endroit où se joignent deux rivières.

CONFLUENT, **ENTE**. adj. Il se dit D'une éruption de boutons, de taches, de pustules, etc., qui se touchent.

CONFLUER. v. n. Il se dit De la réunion de deux grands cours d'eau.

CONFONDRE. v. a. Réunir, mêler, brouiller plusieurs choses ensemble. | Prendre une personne ou une chose pour une autre. | Mettre en désordre, déconcerter, humilier. | Pron., S'embrouiller, se troubler, se déconcerter. | Fam., *Se confondre en excuses, en respects*, etc., Multiplier les cérémonies, etc.

CONFORMATION. s. f. Manière dont une chose est conformée.

CONFORME. adj. des 2 g. Qui a la même forme, qui est semblable. | Qui convient, qui s'accorde.

CONFORMÉMENT. adv. D'une manière conforme.

CONFORMER. v. a. Rendre conforme. | **CONFORMÉ**, **ÉE**. adj. Se dit De la manière dont les parties d'une chose sont disposées entre elles.

CONFORMISTE. s. des 2 g. Celui ou celle qui fait profession de la religion dominante en Angleterre.

CONFORMITÉ. s. f. Rapport entre les choses qui sont conformes. | *Soumission à. EN CONFORMITÉ DE*. loc. prép. Conformément à.

CONFORT. s. m. Secours, assistance. (Vi.)

CONFORTANT, **ANTE**; ou **CONFORTATIF**, **IVE**. adj. Synonymes de Fortifiant, qui est plus usité. | *Subst.*

CONFORTATION. s. f. Corroboration. **CONFORTER**. v. a. Fortifier, corroborer. | Encourager, consoler.

CONFRATERNITÉ. s. f. La relation, le rapport qu'il y a entre les personnes d'une même compagnie, d'un même corps.

CONFÈRE. s. m. Chacun de ceux qui composent une confrérie. | Se dit De ceux qui sont d'une même compagnie, d'un même corps, etc.

CONFÈRIE. s. f. Compagnie de personnes associées pour qq. exercices de piété.

CONFRONTATION. s. f. Action de confronter des personnes les unes aux autres. | Fig., Examen qu'on fait de deux écritures en les comparant ensemble.

CONFRONTER. v. a. Mettre des personnes en présence les unes des autres, pour voir si elles conviendront de qq. fait dont il s'agit. | Examiner deux choses en même temps, pour les comparer ensemble.

CONFUS, **USE**. adj. Confondu l'un avec

572
s. m. Permission d'aller, de s'absenter, de se retirer. | Se dit netique qui demande à se retirer dit, ou que son maître renvoie. | on qu'on accorde aux écoliers d'absence. | L'acte par lequel le propriétaire principal locataire d'une maison ferme, etc., signifie à un locataire fermier qu'il ait à vider les lieux certain temps. On le dit également à l'égard du propriétaire ou principal. | Permission de trans-merchandise dont les droits ont été.

TABLE. adj. des 2 g. Se dit D'un dans lequel le seigneur pouvdit rentrer; D'un domaine affermé sans indéfini, et dont le propriétaire toujours reprendre la jouissance.
RENVOI. v. a. Renvoyer qq. , lui dire de se retirer.

CONGÉLATION. s. f. Action par laquelle se durcit les liquides. | L'état où sont ces par l'effet de la congélation. | certaines concrétions qui se forment parois des grottes, des ca-

CONGÈLE. v. a. Il se dit De l'action que le froid durcit les liquides. | aguler.

CONGÈRE. adj. des 2 g. Qui est du genre qu'on entre.

CONGÉNIAL. ou **CONGÉNIAL.** ALE. dit Des maladies qu'on apporte d'un lieu.

CONGÈRE. s. f. Accumulation plus rapide d'un ou de plusieurs li-

quides qui se font en congélation rapide, dirigée par des ecclésiastiques.

CONGREGATION. s. f. Compagnie, corps de plusieurs personnes religieuses ou séculières, vivant sous une même règle. | Confrérie. | Assemblée de cardinaux et de prélats chargés d'examiner certaines affaires.

CONGRÈS. s. m. Assemblée de plusieurs ministres de différentes puissances qui se sont rendus dans un même lieu pour y conclure la paix, etc. | En parlant Des gouvernements républicains de l'Amérique, L'assemblée législative.

CONGRÈS. s. m. Épreuve de la puissance ou de l'impuissance des gens mariés, que l'on faisait, par ordre de justice, en présence de chirurgiens et de matrones.

CONGRU. UE. adj. Suffisant, convenable. | Réponse congrue, Réponse précise. Phrase congrue, Phrase correcte.

CONGRUITÉ. s. f. Convenance.
CONGRUMENT. adv. D'une manière correcte. (Vi.)

CONIFÈRE. adj. des 2 g. Se dit De végétaux dont le fruit est un cône.

CONIQUE. adj. des 2 g. Qui a la figure d'un cône. | Qui appartient au cône.

CONJECTURAL. ALE. adj. Qui n'est fondé que sur des conjectures.

CONJECTURALEMENT. adv. Par conjecture.

CONJECTURE. s. f. Jugement probable, opinion que l'on fonde sur qq. apparences.

CONJECTURER. v. a. Inférer, juger sur des probabilités, par conjecture.

CONJOINDRE. v. a. Joindre ensemble. Il ne se dit guère qu'en parlant De mariage.

autre. | Rencontre apparente de deux planètes dans un même point.

CONJONCTIVE. s. f. Membrane muqueuse qui unit le globe de l'œil aux paupières.

CONJONCTURE. s. f. Occasion, rencontre de circonstances.

CONJOUR (SE). v. pron. Se réjouir avec qqn. de qq. ch. d'agréable qui lui est arrivé. (Vi.)

CONJOUISSANCE. s. f. Marque que l'on donne à quelqu'un de la joie qu'on a d'un bonheur qui lui est arrivé. (Vi.)

CONJUGAISON. s. f. Manière de conjuguer. | T. d'anat.

CONJUGAL, ALE. adj. Qui concerne l'union entre le mari et la femme.

CONJUGALEMENT. adv. Selon l'union qui doit être entre le mari et la femme.

CONJUGUER. v. a. Assembler ou récrire les différentes inflexions et terminaisons que reçoit un verbe selon les voix, les modes, les temps et les personnes. | Pron., Être conjugué.

CONJURATEUR. s. m. Celui qui forme, qui conduit une conjuration. | Se dit De prétendus magiciens qui se servaient de certaines paroles pour conjurer les démons, une tempête, etc.

CONJURATION. s. f. Complot contre l'État, contre le prince. | Paroles par lesquelles de soi-disant magiciens prétendent conjurer les démons, etc. | Exorcisme. | Instante prière.

CONJURER. v. a. Prier instamment. | Exorciser. | Se dit en parlant Des paroles, des cérémonies par lesquelles de soi-disant magiciens prétendent chasser les démons, etc. | Former un complot avec une ou plusieurs personnes, contre l'État, contre le prince. | *CONJURÁ*, é. s. subst.

CONNAISSANCE. s. f. L'exercice de cette faculté par laquelle l'âme connaît et distingue les objets. | Idée qu'on a de qq. ch., de qq. personne. | Se dit Du droit de connaître de certaines affaires. | Au plur. et absol., Savoir, instruction, lumières acquises. | Se dit Des personnes avec lesquelles on a des liaisons ou des relations.

CONNAISSANT. adj. m. Qui se connaît à qq. ch. T. de prat. Ne se dit qu'au plur.

CONNAISSEMENT. s. m. Déclaration contenant un état des marchandises chargées sur un navire.

CONNAISSEUR, EUSE. s. et adj. Celui, celle qui se connaît à qq. ch.

CONNAÎTRE. v. a. Avoir l'idée, la notion d'une personne ou d'une chose. | Pron., Ne point se connaître, ne plus se connaître, se dit D'une personne que la passion met hors d'elle-même. | Abs., S'instruire, s'éclairer. | Pron., Prendre une juste idée de soi-même, de ses forces, de sa dignité, etc.

| Se connaître à qq., en qq. ch., Savoir en bien juger. | Avoir des liaisons, des relations avec qqn. | Discerner les objets, les distinguer, les reconnaître. | Sentir, éprouver. | Pratiquer une chose, s'y conformer, s'y soumettre. | Avoir autorité pour juger de certaines matières. | *CONNU*, u. s. subst.

CONNÉ, ÉE. adj. Il se dit De deux parties semblables qui naissent réunies.

CONNÉTABLE. s. m. On appelait ainsi, en France, Le premier officier militaire de la couronne, qui avait le commandement général des armées. | Subst. fém. La femme d'un connétable.

CONNÉTABLIE. s. f. La juridiction des maréchaux de France.

CONNEXE. adj. des 2 g. Se dit Des affaires qui ont une certaine liaison les unes avec les autres.

CONNEXION. s. f. Liaison que certaines choses ont les unes avec les autres.

CONNEXITÉ. s. f. Disposition réciproque qu'ont certaines choses à être jointes.

CONNIVENCE. s. f. Complicité par tolérance et dissimulation d'un mal qu'ea doit ou qu'on peut empêcher.

CONNIVENT, ENTÉ. adj. Se dit Des parties d'une plante qui tendent à se rapprocher.

CONNIVER. v. n. Participer, en dissimulant, à un mal qu'on peut et qu'on doit empêcher.

CONOÏDE. s. m. Corps ou solide qui tient de la figure d'un cône.

CONQUE. s. f. Grande coquille concave. | Se dit De certaines coquilles en spirale, dont, suivant la Fable, les Tritons se servaient comme de trompettes. | *Conques antiques*, Espèce de coquilles. | Cavité de l'oreille.

CONQUÉRANT. s. m. et adj. Celui qui a conquis beaucoup de pays, qui a fait de grandes conquêtes.

CONQUÉRIR. v. a. (Se conj. comme *Acquérir*, et n'est guère usité qu'à l'infinitif, au présent défini et au temps composé.) Acquérir par les armes. | S'emploie fig., surtout au sens moral.

CONQUÊT. s. m. Acquêt fait d'abord la communauté entre le mari et la femme.

CONQUÊTE. s. f. L'action de conquérir, ou La chose conquise. | S'emploie fig., surtout au sens moral. | Se dit en parlant De l'amour.

CONSACRANT. adj. m. et subst. Qui sacre un évêque.

CONSACRER. v. a. Dédier à Dieu, à quelque divinité, avec certaines cérémonies. | Figurément, Dévouer, destiner, employer. | Rendre sacré, saint, vénérable. | Sanctionner, rendre durable. | Se dit De ce que fait le prêtre lorsqu'il prononce les paroles sacramentales en vertu desquelles

le corps et le sang de Jésus-Christ sont réellement sous les espèces du pain et du vin.

CONSANGUIN, INE. adj. et subst. Parent du côté paternel. *Frère consanguin, sœur consanguine*, Frère, sœur de père seulement.

CONSANGUINITÉ. s. f. Se disait, chez les Romains, De la parenté du côté du père. | Toute sorte de parenté, soit du côté du père, soit de celui de la mère.

CONSCIENCE. s. f. Sentiment intérieur par lequel l'homme se rend témoignage à lui-même du bien et du mal qu'il fait. | *Avoir de la conscience*, Être attentif à ne rien faire qui puisse blesser la conscience. | *En conscience*, En vérité, franchement. | *Sur ma conscience*, Espèce de serment. | T. d'impr. Se dit Du travail par lequel on s'en rapporte à la conscience de l'ouvrier. | La connaissance qu'on a d'une vérité par le sentiment intérieur.

CONSCIENCEUSEMENT. adv. D'une manière consciencieuse.

CONSCIENCEUX, EUSE. adj. Qui a la conscience délicate.

CONSCRIPTION. s. f. Inscription et levée annuelle des citoyens qui sont appelés au service militaire.

CONSCRIT. adj. m. Il n'est d'usage qu'en parlant des sénateurs de l'ancienne Rome, qu'on nommait *Les pères conscrits*. | Se dit, substant., De ceux qui sont appelés au service militaire.

CONSÉCRATEUR. s. m. Il signifie la même chose que *Consecrant*.

CONSÉCRATION. s. f. Action par laquelle une chose est consacrée. | Se dit De l'action par laquelle le prêtre consacre quand il célèbre la messe.

CONSÉCUTIF, IVE. adj. Qui est de suite. Se dit De ce qui se passe dans le même temps.

CONSÉCUTIVEMENT. adv. Tout de suite, immédiatement après, selon l'ordre du temps.

CONSEIL. s. m. Avis que l'on donne à qq. sur ce qu'il doit faire ou ne pas faire. | Se dit, figur., Des choses, des passions, etc., qui nous portent, qui nous déterminent à faire ou à ne pas faire qq. ch. | La personne dont on prend conseil. | Résolution, parti. | Au plur., Les vues, les principes qui dirigent une personne. | Assemblée permanente ou réunion extraordinaire, créée ou convoquée pour délibérer, pour donner son avis sur certaines matières. | *Conseil des Cinq Cents*, et *Conseil des Anciens*, Noms des deux assemblées ou chambres législatives qui avaient été créées en 1795, lors de l'établissement du Directoire. | *Conseil de guerre*, Assemblée que tiennent les officiers généraux d'une armée, ou les officiers principaux d'un détachement, etc.

— Tribunal qui exerce la justice militaire. | *Chambre du conseil*, dans les Tribunaux, La chambre où les juges se retirent pour délibérer, etc. | Se Dit des séances d'un conseil, et Du lieu où siège un conseil. | *Tenir conseil*, se dit De gens qui délibèrent entre eux.

CONSEILLER. v. a. Donner conseil.

CONSEILLER, ÈRE. s. Celui, celle qui donne conseil. | Se dit Des membres de certains conseils. | S'est dit Des juges établis pour rendre la justice dans une compagnie réglée. | Un membre de la cour de cassation, d'une cour royale, de la cour des comptes, ou d'un conseil de préfecture. | *Conseillère*, La femme d'un conseiller. (Vi.)

CONSENTANT, ANTE. adj. Qui consent.

CONSETEMENT. s. m. Acquiescement à qq. ch.

CONSENTIR. v. n. Acquiescer à qq. ch., adhérer à la volonté de qq.; trouver bon.

CONSÉQUEMMENT. adv. D'une manière qui marque la juste liaison que des propositions ont les unes avec les autres. | Par une suite raisonnable et naturelle.

CONSÉQUENCE. s. f. Conclusion tirée d'une ou de plusieurs propositions; et, en général, Ce qui dérive, ce que l'on déduit d'un principe, d'un fait, etc. | Se dit Des suites qu'une action ou qq. autre chose peut avoir. | Importance. | *Ex conséquence*, loc. adv. et prép. Conséquentment.

CONSÉQUENT, ENTE. adj. Qui raisonne, qui agit conséquemment.

CONSÉQUENT. s. m. La seconde proposition d'un enthymème. | Le second terme d'une raison ou d'un rapport. | *Par conséquent*, loc. adv. En conséquence.

CONSERVATEUR, TRICE. s. et adj. Celui, celle qui conserve. | Titre que donnent certains emplois. | *Sénat conservateur*, Premier corps de l'État en France, sous le régime impérial.

CONSERVATION. s. f. Action par laquelle une chose, une personne est conservée; ou Le résultat de cette action. | On appelle *Conservation forestière*, Une division du territoire placée sous la surveillance d'un conservateur des forêts. | *Conservation des hypothèques*, La tenue des registres publics où s'inscrivent les hypothèques.

CONSERVATOIRE. adj. des 2 g. Qui conserve.

CONSERVATOIRE. s. m. École gratuite où l'on forme des sujets pour la musique et la déclamation. | *Conservatoire des arts et métiers*, Établissement public où sont exposés les modèles des machines, instruments, etc.

CONSERVE. s. f. Espèce de confiture faite de substances végétales et de sucre. |

Bâtiment qui fait route avec un autre. | Au plur. . Sorte de lunettes.

CONSERVER. v. a. Maintenir en bon état, apporter le soin nécessaire pour empêcher qu'une chose ne se gâte, ne dépérisse. | Faire qu'une personne ou qu'une chose existe, ne périsse pas. | Se dit De ceux qui ont beaucoup de soin de leur santé. | Garder qq. ch., ne pas s'en défaire, ne pas y renoncer. | Ne pas perdre ce qu'on a, ne pas en être privé. | Pron. . Être conservé, subsister.

CONSIDÉRABLE. adj. des a g. Puissant, éminent. | Se dit Des choses qui ont de l'importance par la grandeur, le nombre.

CONSIDÉRABLEMENT. adv. Beaucoup.

CONSIDÉRANT. s. m. Il se dit collectivement Des remarques, des réflexions, des motifs qui précèdent le dispositif d'une loi, d'un arrêt, etc.

CONSIDÉRATION. s. f. Action par laquelle on considère, on examine. | Au plur., Réflexions, observations. | Circonspection, attention dans la conduite. | Raison, motif. | L'égard qu'on a pour qq. | *En considération de*, En égard à. | Se dit des égards qu'obtiennent les talents, les dignités, etc.

CONSIDÉRER. v. a. Regarder attentivement. | Avoir égard. | Estimer, faire cas. | Juger, réputer. | *Tout bien considéré*, Tout étant examiné.

CONSIGNATAIRE. s. m. Celui qui est préposé à la garde des dépôts et consignations. | Le négociant ou commissionnaire auquel on adresse soit un navire, soit les marchandises chargées sur un bâtiment.

CONSIGNATION. s. f. Dépôt d'une somme ou d'autre chose entre les mains d'une personne publique; et La somme ou l'objet que l'on dépose. | *Ces marchandises sont à la consignation d'un tel*, Il est chargé de les recevoir comme consignataire.

CONSIGNE. s. f. Ordre, instruction que l'on donne à une sentinelle, à une vedette, au chef d'un poste, etc. | Dans les villes de guerre, Homme placé aux portes pour tenir un registre exact de tous les étrangers qui entrent dans la ville.

CONSIGNER. v. a. Déposer une somme entre les mains de qq. pour qu'elle soit délivrée en temps et lieu à qui il appartient. | Dans le commerce maritime, Adresser à un consignataire. | Fig., Rapporter, citer dans un écrit. | Donner des ordres, des instructions à une sentinelle, à une vedette. | *Consigner qq.*, Donner des ordres pour empêcher qu'il n'entre ou qu'il ne sorte.

CONSISTANCE. s. f. L'état où sont certaines choses fluides lorsqu'elles deviennent très-épaisses. | L'état d'un corps dont les parties sont liées entre elles de manière à offrir une certaine résistance. | Fig., Stabi-

lité, fixité, permanence. | Crédit, considération. | Ce en quoi consiste une succession ou un domaine et ses dépendances.

CONSISTANT, **ANTE**. adj. Qui consiste. | Qui a qq. degré de solidité.

CONSISTER. v. n. Il se dit De l'état d'une chose considérée en son essence ou en ses propriétés et qualités. | Être composé, formé de.

CONSISTOIRE. s. m. Assemblée de cardinaux, convoquée par le pape. | Lieu où se tient ordinairement cette assemblée. | Assemblée des ministres et des anciens de la religion protestante. | *Consistoire israélite*, Conseil qui dirige les affaires de la religion juédique parmi les Israélites d'un pays.

CONSISTORIAL, **ALE**. adj. Qui appartient au consistoire que le pape tient. | Qui appartient à un consistoire protestant ou israélite.

CONSISTORIALEMENT. adv. En consistoire, selon les formes du consistoire.

CONSOLABLE. adj. des a g. Qui peut être consolé.

CONSOLANT, **ANTE**. adj. Qui console, qui est propre à consoler.

CONSOLATEUR, **TRICE**. s. Celui, celle qui console. | Adj., se dit tant Des personnes qui consolent que Des choses propres à consoler.

CONSOLIATIF, **IVE**. adj. Propre à consoler.

CONSOLATION. s. f. Soulagement donné à la douleur, au déplaisir de qq. | Véritable sujet de satisfaction et de joie. | Se dit Des discours, des raisons que l'on emploie pour consoler qq. | La chose ou la personne même qui console.

CONSOLE. s. f. Pièce d'architecture, saillante et ornée, qui sert à soutenir une corniche, un balcon, etc. | *Épaves de meuble*.

CONSOLER. v. a. Soulager, adoucir l'affliction, la douleur d'une personne.

CONSOLIDANT. adj. m. et subst. Se dit De qq. médicaments.

CONSOLIDATION. s. f. Action par laquelle une plaie se cictrise, ou par laquelle des os fracturés se réunissent; résultat de cette action. | Fig., L'action par laquelle une dette publique est consolidée, et Le résultat de cette action. | La réunion de l'usufruit à la propriété.

CONSOLIDER. v. a. Rendre ferme, rendre solide. | Se dit Des plaies, des fractures, etc. | *Consolider l'usufruit à la propriété*, Réunir l'usufruit à la propriété. | Assigner un fonds pour assurer le paiement d'une dette publique. | *Consolidés*, subst. masc.

CONSUMMATEUR. s. m. Celui qui perfectionne. | Se dit De ceux qui achètent des marchandises pour leur usage.

CONSUMMATION. s. f. Action de consommer, achèvement, accomplissement,

CONSUMPTION. s. f. Il se dit en parlant de certaines choses qui se consomment. Le mouvement progressif qui précède la mort est la plupart des maladies chroniques.

CONSONNANCE. s. f. Accord de deux voyelles qui se trouvent à l'oreille. | Ressemblance dans la terminaison des mots.

CONSONNANT, ANTE. adj. Qui donne, et qui est des consonnances; ou Qui est des consonnances.

CONSONNANTS. adj. des 2 g. et subst. fémin. toutes les lettres de l'alphabet sont de son par elles-mêmes, et toutes prononcées qu'étant jointes ensemble.

CONTE. s. m. pl. Ceux qui ont intérêt dans un procès, dans une affaire, etc.

CONTOUR. s. f. Genre de plantes. **CONTOURANT, ANTE.** adj. On appelle ainsi, les *puissances conspirantes*, agissent sous la même direction.

CONTOURANT. s. m. Celui qui conspire qq. mauvais dessein. | Celui qui conspire le prince, contre l'État.

CONTOURANT. s. f. Conspiration, dessein secretétement par plusieurs personnes contre l'État, contre les puissances; on doit obéir.

CONTOURANT. v. n. Être unis d'esprit et de cœur pour qq. dessein bon ou mauvais. | Ils ont conspiré la ruine de l'État. Faire une conspiration contre le prince.

CONTOURANT. v. a. Cracher sur qq. ch.

CONTOURANT. s. f. Étonnement accompagné d'abattement de courage.

CONTOURANT. v. a. Frapper d'étonnement, et abattre le courage.

CONTOURANT. s. f. État de celui qui est constipé.

CONTOURANT. v. a. Reserrer le ventre de telle sorte qu'on ne peut aller librement à la selle.

CONTOURANT, ANTE. adj. Se dit Des choses qui en constituent d'autres. | Adj. et subst., se dit D'une personne qui constitue procureur, ou D'une personne qui crée une rente, etc. | *L'assemblée constituante*, Nom que reçurent les états-généraux lorsqu'ils décrétèrent la constitution de 1791. | Subst. m. Un membre de l'assemblée constituante.

CONTOURANT. v. a. Composer un tout. | Se dit De ce qui fait l'essence d'une chose. | Établir, mettre. | *Constituer qq. prisonnier*, Le mettre en prison. | *Les autorités constituées*, Établies par les lois du pays. | *Être bien ou mal constitué*, Être de bonne ou mauvaise complexion.

CONTOURANTIF, IVE. adj. Qui constitue essentiellement une chose.

CONTOURANTION. s. f. Composition. | L'ordre et l'arrangement des parties d'un tout. | Se dit Du tempérament, et de la complexion du corps humain. | Se dit, fig., De la forme d'un gouvernement. | Se dit D'une loi fondamentale qui détermine la forme du gouvernement, et qui règle les droits politiques des citoyens. | Ordonnance, loi, règlement. | L'établissement, la création d'une rente, d'une pension.

CONSTRICTEUR. adj. et s. m. Se dit De différents muscles.

CONSTRUCTION. s. f. Aссessment.

CONSTRINGENT, ENTE. adj. Qui resserre.

CONSTRUCTEUR. s. m. Celui qui construit, qui connaît l'art de construire.

CONSTRUCTION. s. f. Action de construire. | Se dit Des édifices mêmes que l'on construit. | L'art de construire des édifices ou des navires. | Se dit, fig., Des ouvrages d'esprit. | Fig., L'arrangement des mots suivant les règles et l'usage de la langue.

CONSTRUIRE. v. a. Bâti, faire un édifice, un navire, etc. | Fig., Construire un poème, disposer toutes les parties d'un poème. | Fig., Arranger des mots suivant les règles et l'usage de la langue.

CONSUBSTANTIALITÉ. s. f. Unité et identité de substance.

CONSUBSTANTIEL, ELLE. adj. On s'en sert en parlant Des personnes de la Trinité, pour dire qu'Elles n'ont qu'une seule et même substance.

CONSUBSTANTIELLEMENT. adverb.

CONSUL. s. m. L'un des deux magistrats qui avaient la principale autorité dans la république romaine. | Il s'est dit, en France, Des trois magistrats suprêmes auxquels la constitution de l'an VIII avait confié le gouvernement de la république. | Officier ou agent établi dans un port étranger, pour y exercer une certaine juridiction sur les négociants et les marins de la nation qu'il représente. | Il se disait à Paris, et dans qq. autres villes, de Juges pris parmi les marchands et les négociants. | Au plur., il signifiait aussi la juridiction, Le tribunal des consuls.

CONSULAIRE. adj. des 2 g. Qui appartient aux consuls romains. | *Gouvernement consulaire.* Celui qui fut établi en France par la constitution de l'an VIII. | Se dit De ce qui appartenait aux juges-consuls.

CONSULAIREMENT. adv. À la manière des juges-consuls.

CONSULAT. s. m. Dignité de consul. | Le temps pendant lequel on exerçait la charge de consul. | Se dit, absol., en France, Du gouvernement consulaire, et Du temps pendant lequel ce gouvernement a existé. | Se dit De la charge de consul dans un port étranger. | Se dit Du lieu où demeure un consul, où il a ses bureaux.

CONSULTANT. adj. m. et subst. Qui donne avis et conseil. *Avocat consultant, Médecin consultant.* | Celui qui consulte, qui demande conseil à un avocat, à un médecin.

CONSULTATIF, IVE. adj. Que l'on consulte. | *Avoir voix consultative.* Avoir le droit de dire son avis, mais sans que cet avis soit compté dans les délibérations.

CONSULTATION. s. f. Conférence que l'on tient pour consulter sur qq. affaire, ou sur une maladie. | L'avis par écrit que les avocats ou les médecins donnent touchant l'affaire, touchant la maladie sur laquelle on les consulte. | Se dit Du mémoire à consulter.

CONSULTER. v. a. Prendre avis, conseil ou instruction, de qq. | Se dit Des choses qu'on examine pour y chercher des éclaircissements, des indices, etc. | Absol., Conférer ensemble, délibérer.

CONSULTEUR. s. m. Docteur commis par le pape pour donner son avis sur qq. matières qui regardent la foi ou la discipline.

CONSUMANT, ANTE. adj. Qui consume.

CONSUMER. v. a. Détruire, user, réduire à rien. | Employer sans réserve. | Dissiper son bien, détruire sa santé, épuiser ses forces, etc.

CONTACT. s. m. Action ou état de deux corps qui se touchent.

CONTAGIEUX, EUSE. adj. Qui se prend et se communique par contagion. | Qui sert à la contagion, qui la favorise. | Se dit, fig., Du vice, etc. | Se dit aussi De certaines choses qui n'ont rien de pernicieux.

CONTAGION. s. f. Communication d'une maladie. | Maladie qui se communique par contagion, et surtout la peste. | Se dit, fig., De toutes les mauvaises choses qui se communiquent par la fréquentation ou par l'exemple.

CONTAMINATION. s. f. Souillure. (Vi.)

CONTAMINER. v. a. Souiller. (Vi.)

CONTE. s. m. Récit d'aventures imaginaires, soit qu'elles aient de la vraisemblance ou qu'il s'y mêle du merveilleux. | Histoire plaisante, vraie ou fautive, que l'on dit pour amuser, railler, médire, etc.

CONTEMPLATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui contemple. Il se dit surtout De celui qui contemple de la pensée seulement.

CONTEMPLATIF, IVE. adj. Qui se plaît, qui s'attache à contempler de la pensée. | *Vie contemplative.* Celle qui se passe presque toute dans la méditation. | Subst. masc.

CONTEMPLATION. s. f. Action de contempler. | *En contemplation.* En considération.

CONTEMPLER. v. a. Considérer attentivement, soit avec les yeux, soit par la pensée. | Absol., Méditer.

CONTEMPORAIN, AINE. adj. et subst. Qui est du même temps.

CONTEMPORANÉITÉ. s. f. Existence de deux ou de plusieurs personnes dans le même temps.

CONTEMPTEUR. s. m. Celui qui méprise. *Contempteur des dieux.*

CONTEMPTIBLE. adj. des 2 g. Vil et méprisable. *Il s'est rendu contemptible.* (Vi.)

CONTENANCE s. f. Capacité, étendue. | Le maintien, la posture, la manière de se tenir. | Fig., *Faire bonne contenance*, Témoigner de la résolution, de la fermeté.

CONTENANT, ANTE adj. Qui renferme en soi. | Subst. masc. *Le contenant est plus grand que le contenu.*

CONTENDANT, ANTE adj. Concurrent, compétiteur. | Subst., se dit surtout au pluriel masc. *Il y avait trois contendants.*

CONTENIR v. a. (Se conj. c. *Tenir*.) Comprendre dans certain espace, dans certaine étendue. | Se dit De livres, de traités, etc. | Renfermer. | Retenir dans certaines bornes. | Réprimer. | Pron., S'empêcher de faire paraître qq. sentiment vif. | Se modérer.

CONTENT, ENTE adj. Qui a l'esprit satisfait. | *Être content de*, Agréer, acquiescer. Fam.

CONTENTEMENT s. m. Joie, plaisir, satisfaction.

CONTENTER v. a. Satisfaire, rendre content. | Apaiser qq. | Donner de la satisfaction à qq. | Pron., Être satisfait d'une chose.

CONTENTIEUSEMENT adv. Avec contention, avec dispute, avec débat.

CONTENTIEUX, EUSE adj. Qui est ou qui peut être disputé. | Qui aime à disputer. | Subst. masc. Les affaires contentieuses administratives en général.

CONTENTIF adj. m. *Bandage contentif*, Bandage qui sert, soit à retenir les compresses sur les parties malades, soit à maintenir les parties déplacées ou fracturées dans la position qu'elles doivent conserver.

CONTENTION s. f. Débat, dispute. | Chaleur dans la dispute. | Grande application d'esprit. | L'ensemble des moyens qu'on emploie pour maintenir une fracture ou une luxation qui a été réduite.

CONTENU s. m. Ce qui est renfermé dans qq. ch. | Ce que contient un écrit, un discours.

CONTEUR v. a. Narrer, faire le récit d'une chose vraie ou fautive, sérieuse ou plaisante. | *En conter à une femme*, Lui dire des douceurs.

CONTESTABLE adj. des 2 g. Qui peut être contesté.

CONTESTANT, ANTE adj. et subst. Qui conteste en justice.

CONTESTATION s. f. Dispute, débat sur qq. ch.

CONTESTE s. f. Contestation, débat. (Vi.)

CONTESTER v. a. Refuser de reconnaître le droit qu'une personne prétend avoir à qq. ch. | Débattre, disputer.

CONTEUR, EUSE s. Celui, celle qui fait un conte, des contes. | Personne qui a l'habitude de faire des contes en société.

CONTEXTE s. m. Le texte d'un acte public ou sous seing privé. | Un texte quelconque, considéré surtout par rapport à l'ensemble d'idées qu'il présente.

CONTEXTURE s. f. Tissure, enchaînement de plusieurs parties. | Fig., La liaison des diverses parties d'un ouvrage d'esprit.

CONTIGU, UE adj. Qui touche une chose sans qu'il y ait rien entre deux.

CONTIGUITÉ s. f. État de deux choses qui se touchent.

CONTINENCE s. f. Empire qu'exerce sur lui-même celui qui s'abstient des plaisirs de l'amour.

CONTINENCE s. f. Capacité, étendue. On dit plus ordinairement *Contenance*.

CONTINENT, ENTE adj. Qui vit dans la continence. | *Fièvre continent*, Fièvre qui est d'une intensité à peu près égale pendant toute sa durée.

CONTINENT s. m. Se dit Des deux plus vastes espaces de terre ferme que la mer entoure de tous les côtés. | Se dit De grands espaces de terre ferme que la mer n'entoure pas de tous les côtés. | Absol., Le continent européen par rapport à l'Angleterre et qq. autres îles.

CONTINENTAL, ALE adj. qui appartient au continent européen.

CONTINGENCE s. f. Selon la contingence des affaires, des cas, Selon que les affaires tourneront, selon ce qui arrivera.

CONTINGENT, ENTE adj. Casuel, qui peut arriver ou n'arriver pas, qui peut être ou n'être pas. | Subst. masc. La part que chacun doit recevoir ou fournir.

CONTINU, UE adj. Dont les parties ne sont pas séparées les unes des autres. | Qui dure constamment. | Subst. m. *Le continu est divisible à l'infini.*

CONTINUATEUR s. m. Auteurs qui continuent l'ouvrage d'un autre.

CONTINUATION s. f. Action par laquelle on continue, par laquelle une chose se continue; et La durée de la chose continuée. | La chose qu'on ajoute à une autre pour la prolonger.

CONTINUE (À LA) loc. adv. À la longue, à force de continuer. Fam. et Vi.

CONTINUEL, ELLE adj. Qui dure sans interruption.

CONTINUELLEMENT adv. Assidûment, toujours.

CONTINUER v. a. Poursuivre ce qui est commencé. | Persévérer dans une habitude. | Prolonger. | Prolonger à qq. la possession de qq. ch. | V. n. Durer, ne cesser pas. | S'étendre, se prolonger.

CONTINUITÉ s. f. Liaison non interrompue des parties d'un tout. | Durée continue.

CONTINUÛMENT adv. Sans aucune interruption.

CONTONDANT, **CONTE**. adj. Qui blesse sans percer ni couper, mais en faisant des contusions.

CONTORNATE. adj. f. Se dit Des médailles de cuivre terminées, à leur circonférence, par un cercle d'une ou de deux lignes de largeur, continu avec le métal.

CONTORSION. s. f. Mouvement violent qui procède d'une cause intérieure, et qui tord les muscles, les membres d'une personne. | Grimaces, gestes forcés.

CONTOUR. s. m. Ce qui termine extérieurement un corps ou les parties d'un corps. | Toute sorte d'enceinte.

CONTOURNER. v. a. Donner à une figure ou à un ouvrage d'architecture le contour qu'ils doivent avoir. | Déformer. | Se dit D'une chose qui fait le tour d'une autre.

CONTRACTANT, **ANTE**. adj. et subst. Qui contracte.

CONTRACTE. adj. des 2 g. Il se dit Des déclinaisons et des verbes où il y a contraction.

CONTRACTER. v. a. Faire une convention avec qq. | Contracter des dettes, Faire des dettes, s'endetter. | Se dit Des liaisons qui se forment entre deux personnes. | Se dit Des habitudes qui s'acquièrent par des actions répétées. | Se dit Des maladies qui se gagnent. | Resserrer, diminuer le volume d'un corps. | Réunir deux voyelles ou deux syllabes pour n'en former qu'une seule.

CONTRACTILE. adj. des 2 g. Qui est susceptible de contraction.

CONTRACTILITÉ. s. f. Faculté de se contracter.

CONTRACTION. s. f. Se dit qqfs. pour Resserrement, par opposition à Dilatation. | Raccourcissement des nerfs ou des muscles. | La réduction ou réunion de deux voyelles, de deux syllabes en une seule.

CONTRACTUEL, **ELLE**. adj. Qui est stipulé par contrat.

CONTRACTURE. s. f. Rétrécissement qui se fait dans la partie supérieure d'une colonne. | Maladie qui consiste dans la rigidité des muscles.

CONTRADICTEUR. s. m. Celui qui contredit.

CONTRADICTION. s. f. Action de contredire; discours par lequel on combat l'avis d'un autre. | Incompatibilité entre deux ou plusieurs choses.

CONTRADICTOIRE. adj. des 2 g. et subst. fém. Se dit Des propositions, des termes, etc., qui se contredisent. | Se dit Des jugements, des arrêts rendus après que les parties ont été ouïes.

CONTRADICTOIREMENT. adv. D'une manière contradictoire.

CONTRAIGNABLE. adj. des 2 g. Qui peut être contraint, par qq. voie de droit, à donner ou à faire qq. ch.

CONTRAINDRE. v. a. (*Je contrais, il contraint; nous contraignons, ils contraignent. Je contraignais, nous contraignions. Je contraindrai. Contrains. Que je contraigne. Que je contraignisse. Contraignant.*) Obliger qq. par force, par violence ou par qq. grave considération, à faire qq. ch. contre son gré. | Obliger, par qq. voie de droit, à donner ou à faire qq. ch. | Génér. | Prem. | Se gêner, se forcer, se retenir.

CONTRAIT, **AINTE**. adj. Génér. forcé. | Se dit Des productions de l'esprit ou de l'art.

CONTRAINTE. s. f. Violence qu'on exerce contre qq. pour l'obliger à faire qq. ch. malgré lui, ou pour l'empêcher de faire ce qu'il voudrait. | L'état de celui à qui on fait cette violence. | Notamment que le respect, la considération, etc., obligent d'avoir. | La gêne où l'on est quand on est trop serré dans ses habits, etc. | Tout acte par lequel on force qq. à faire ou à donner une chose.

CONTRAIRE. adj. des 2 g. Opposé. Se dit Des choses physiques, Des choses morales et Des personnes. | Nuisible. | Subst. masc. Une chose opposée. | Subst., se dit Des choses opposées entre elles, comme sont le froid et le chaud, etc. | Au contraire. loc. adv. Tout autrement, d'une manière opposée.

CONTRAIREMENT. adv. En opposition à qq. ch.

CONTRALTO. s. m. La plus grave des voix de femme.

CONTRAPONTE. s. m. Se dit D'un compositeur qui connaît les règles du contre-point.

CONTRARIANT, **ANTE**. adj. Qui se plaît, qui aime à contrarier. | Qui est de nature à contrarier.

CONTRARIER. v. a. Dire ou faire le contraire de ce que les autres disent ou font. | Faire obstacle, s'opposer à qq. dans ses desseins, dans ses volontés.

CONTRARIÉTÉ. s. f. Opposition entre des choses contraires. | Obstacle, empêchement, traversé.

CONTRASTE. s. m. Opposition. | La différence et l'opposition que l'artiste établit entre le caractère ou l'attitude de ses figures, etc. | Se dit Des oppositions auxquelles l'écrivain ou le musicien a recours pour produire de l'effet.

CONTRASTER. v. n. Être en opposition, en contraste. | V. act. Faire un contraste.

CONTRAT. s. m. Convention, pacte, traité entre deux ou plusieurs personnes, rédigé par écrit, sous l'autorité publique. | Toute convention faite entre deux ou plusieurs personnes.

CONTRAVENTION. s. f. Infraction, ac-

E-APPROCHES. s. f. pl. Travaux
és pour aller au-devant de ceux
jeants.

ÈE - BALANCER. v. a. Se dit De
ces opposés, dont l'une balance
le dit, fig., De l'égalité de force,
, de mérite, etc., qui est entre
de opposés.

ÈERANDIER. s. f. L'action d'im-
médiatement dans un pays les
leurs prohibés; La fraude par la-
de le paiement des droits. |
de marchandises de contrebande.

ÈERANDIER, ÈÈRE. s. Celui,
de la contrebande.

ÈÈRAS (EN). loc. adv. Marque
| en position de haut en bas.

ÈÈRASSE. s. f. Grande bague qui
s'attache au-dessus de la base

ÈÈ-BATTERIE. s. f. Batterie de
posée à une autre. | Fig. et fam.,
fait pour s'opposer aux menées

ÈÈ-BOUYANT. s. m. Synonyme
de sur.

ÈÈ-BOUYER. v. a. Appuyer un
à autre sur pied à angles droits.

ÈÈ-CALQUER. v. a. Faire la copie
d'un autre.

ÈÈ-CARRER. v. a. S'opposer di-
s-à-que. Fam.

ÈÈ-CHARME. s. m. Charme qui
s'agit d'un autre charme.

ÈÈ-CHASSE. s. m. Châcun de
de papier qu'on met devant un
ministre.

fait contre ce qui a été dit. | **SANS CONTRA-**
DIT. loc. adv. Certainement, sans difficulté.

CONTRÉE. s. f. Certaine étendue de pays.

CONTRE-ÉCHANGE. s. m. Échange.

CONTRE-ENQUÊTE. s. f. Enquête op-
posée à celle de la partie adverse.

CONTRE-ÉPREUVE. s. f. Estampe ou
dessin qu'on tire sur une estampe fraîche-
ment imprimée, ou sur un dessin au crayon,
et qui reproduit les mêmes traits, mais à
rebours.

CONTRE-ÉPREUVER. v. a. T. de point
et de grav. Faire une contre-épreuve.

CONTRE-ESPALIER. s. m. Rangée d'ar-
bres taillés en espalier, et plantés vis-à-vis
d'un espalier.

CONTREFAÇON. s. f. Action de copier,
d'imiter, de fabriquer une chose au préju-
dice de celui qui a le droit exclusif de la
faire, de la fabriquer.

CONTREFACTEUR. s. m. Celui qui est
coupable de contrefaçon.

CONTREFACTION. s. f. Imitation ou
falsification des monnaies, des effets pu-
bles, des poinçons, etc. | L'action d'imiter,
dans des vues coupables, l'écriture ou la
signature de qq.

CONTREFAIRE. v. a. (Se conj. comme
Faire.) Imiter, représenter qq. personne,
qq. ch. | Feindre d'être ce qu'on n'est pas.

| Imiter par contrefaçon, par contrefaction.

Déguiser. | Fron. Déguiser son caractère.

| Rendre difforme, déguiser. | **CONTRAFAIT,**
AITÈ. adj. Difforme.

CONTREFAISEUR. s. m. Celui qui con-
trefait les personnes, les animaux.

CONTRE-PIÈCE. s. f. Pièce de bois

CONTRE-FUGUE. s. f. Fugue dont la marche est contraire à celle d'une autre qu'on a établie auparavant.

CONTRE-GARDE. s. f. Pièce de fortification servant d'enveloppe à qq. autre ouvrage.

CONTRE-HACHER. v. a. Croiser les hachures d'un dessin par d'autres hachures.

CONTRE-HACHURE. s. f. Il se dit Des hachures qui croisent les premières hachures d'un dessin.

CONTRE-HÂTIER. s. m. Grand chef de cuisine.

CONTRE-INDICATION. s. f. Indication contraire aux autres indications.

CONTRE-JOUR. s. m. L'endroit opposé au grand jour, où le jour ne donne pas à plein. | À **CONTRA-JOUR**. loc. adv.

CONTRE-LATTE. s. f. Latte qu'on pose perpendiculairement entre deux chevrons, et qui est plus longue et plus épaisse que les lattes ordinaires.

CONTRE-LATTER. v. a. Garnir de contre-lattes.

CONTRE-LETTRE. s. f. Acte secret par lequel on déroge à ce qui est stipulé dans un premier acte public.

CONTRE-MAÎTRE. s. m. Troisième officier marinier de manœuvre. | Dans les grandes manufactures, Celui qui dirige les ouvriers.

CONTREMANDER. v. a. Révoquer l'ordre qu'on a donné.

CONTRE-MARCHE. s. f. Il se dit en parlant D'une armée qui fait une marche contraire ou opposée à celle qu'elle paraissait vouloir faire.

CONTRE-MARÉE. s. f. Marée dont la direction est opposée à celle de la marée ordinaire.

CONTRE-MARQUE. s. f. Seconde marque apposée à un ballot de marchandises, ou à des ouvrages d'or ou d'argent. | Second billet que délivrent les contrôleurs d'un théâtre à ceux qui sortent pendant le spectacle.

CONTRE-MARQUER. v. a. Apposer une seconde marque.

CONTRE-MINE. s. f. Ouvrage souterrain que l'on fait pour éventer la mine de l'ennemi, et pour en empêcher l'effet.

CONTRE-MINER. v. a. Faire des contre-mines.

CONTRE-MINEUR. s. m. Celui qui travaille à une contre-mine.

CONTRE-MONT. loc. adv. En haut.

CONTRE-MUR. s. m. Petit mur qu'on bâtit tout le long d'un autre pour le fortifier, pour le conserver.

CONTRE-MURER. v. a. Faire un contremur.

CONTRE-OPPOSITION. s. f. Ce mot du langage parlementaire s'entend D'une mi-

norité de l'opposition qui se détache de la majorité, en certains cas.

CONTRE-ORDRE. s. m. Révocation d'un ordre.

CONTRE-PARTIE. s. f. Partie de musique opposée à une autre. | La partie qui sert de second dessus.

CONTRE-PESER. v. a. Contre-balancer, servir de contre-poids. (Vi.)

CONTRE-PIED. s. m. Se dit Lorsque les chiens, étant tombés sur les voies de la bête, prennent, pour la suivre, le chemin qu'elle a fait, au lieu de prendre celui qu'elle tient. | Fig. Le contraire de qq. ch.

CONTRE-PLATINE. s. f. Pièce de métal sur laquelle porte la tête des vis qui servent à fixer la platine d'un fusil, d'un pistolet, etc., nom. autr. *Porte-vis*.

CONTRE-POIDS. s. m. Poids servant à contre-balancer une force opposée, ou à en modérer l'action. | Long bâton dont les danseurs de corde se servent. On dit ordinairement *Balancier*. | Se dit, fig. Des affectueux, des qualités bonnes ou mauvaises, etc., qui servent à en contre-balancer d'autres.

CONTRE-POIL. s. m. Le rebours du poil. | À **CONTRA-POIL**. loc. adv.

CONTRE-POINT. s. m. L'art de composer de la musique à deux ou plusieurs parties. | Composition musicale faite selon les règles du contre-point.

CONTRE-POINTER, v. a. Se dit en parlant De certains ouvrages de toiles ou de taffetas qu'on pique des deux côtés. | Opposer une batterie à une autre. | Fig. et imm., Contrecarrer.

CONTRE-POISON. s. m. Antidote, remède qui empêche l'effet du poison.

CONTRE-PORTE. s. f. Il se dit Des secondes portes d'une place de guerre. | Porte, ordinairement faite de toile, qu'on met devant la porte ordinaire d'un appartement.

CONTRE-RÉVOLUTION. s. f. Révolution politique qui tend à détruire les résultats de celle qui l'a précédée.

CONTRE - RÉVOLUTIONNAIRE. adj. des 2 g. et subst. Qui est favorable, qui tend à la contre-révolution.

CONTRE-RUSE. s. f. Ruse opposée à une autre.

CONTRE - SANGLON. s. m. Courroie clouée sur l'arçon de la selle du cheval, et dans laquelle on passe la boucle de la sangle pour l'arrêter.

CONTRESCARPE. s. f. La pente du mur extérieur du fossé, celle qui regarde le place. On comprend souvent sous ce nom Le chemin couvert et le glacis.

CONTRE - SCEL. s. m. Sorte de petit sceau, qui s'appose sur le tiret de parchemin dont on se sert pour attacher des lettres scellées en chancellerie.

iont cet acte émane y a lui-même signature.

E-TEMPS. s. m. Accident inouït au succès d'une affaire. | Cerde danse. | *À КОНТАЗ-УМЪС.* loc. à propos.

E-TERRASSE. s. f. Terrasse apatre une autre plus élevée.

E-TIERRE. v. a. Faire la contume outampa. | Copier trait pour blenn, une carte, etc.

EVALUATION. s. f. Fossé et resté qu'on fait autour d'une place pour empêcher les sorties de la

EVÉNANT, ANTE. s. Celui, nutroviert.

EVÉNIR. v. n. Agir contre qq. être qq. obligation.

ÉVENT. s. m. Grand volet de l'œuvre et qui se ferme du côté de la fenêtre.

E-VÉRITÉ. s. f. Ce qu'on dit entendu dans un sens contraire à les paroles expriment.

ÉVUABLE. s. m. Celui qui comparement des impositions.

ÉVUER. v. n. Alder, de qq. ma-en soit, à l'exécution, au succès de, d'une entreprise. | Payer une y. dépense ou charge commune.

ÉVUTION. s. f. Ce que chacun se au part d'une dépense, d'une somme.

ÉVIER. v. a. Causer du chagrin.

ÉV, FITE. adj. Qui a un grand res péché.

ÉVUW. s. f. Recueil en'ou épronve

CONTROVERSISTE. s. m. Celui qui traite des sujets de controverse.

CONTUMACE. s. f. Le refus, le défaut que fait un accusé de comparaître devant le tribunal où il est appelé.

CONTUMACER. v. a. Poursuivre l'instruction de la contumace.

CONTUMAX. adj. des a g. et subet. Accusé ou prévenu qui est en état de contumace, qui s'est soustrait par la fuite aux recherches de la justice.

CONTUS, USE. adj. Mourtri, froisé, sans être entamé. Se dit Des chairs, des muscles.

CONTUSION. s. f. Mourtrissure.

CONVAINCANT, ANTE. adj. Qui a la force de convaincre.

CONVAINCIRE. v. a. (Se conj. c. *Faire.*) Réduire qqm. par le raisonnement, ou par des preuves sensibles et évidentes, à demeurer d'accord d'une vérité, d'un fait. | Pron., s'assurer d'une chose.

CONVALESCENCE. s. f. État d'une personne qui relève de maladie.

CONVALESCENT, ANTE. adj. et subet. Qui relève de maladie.

CONVENABLE. adj. des a g. Propre, sortable. | Conformé et proportionné. | Décet, qui est à propos.

CONVENABLEMENT. adv. D'une manière convenable.

CONVENANCE. s. f. Rapport, conformité, accord. | Bienéance, déconce. | Commodité, utilité particulière.

CONVENANT, ANTE. adj. Conforme, bienéant, sortable. (VI.)

CONVENIR. v. n. Demeurer d'accord. | S'accorder. | Faire une convention. | En

CONVENTION. s. f. Assemblée nationale qui se forma en France au mois de septembre 1792.

CONVENTIONNEL, ELLE. adj. Qui suppose convention, qui résulte d'une convention.

CONVENTIONNEL. s. m. Membre de la convention nationale.

CONVENTIONNELLEMENT. adv. Sous convention.

CONVENTUALITÉ. s. f. L'état d'une maison religieuse où l'on vit sous une règle.

CONVENTUEL, ELLE. adj. Qui est du couvent, qui appartient au couvent.

CONVENTUELLEMENT. adv. En communauté, selon les règles et l'usage de la société religieuse.

CONVERGENCE. s. f. Disposition de deux ou de plusieurs lignes droites qui se dirigent vers un même point.

CONVERGENT, ENTE. adj. Se dit Des lignes droites qui se dirigent vers un même point, qui convergent.

CONVERGER. v. n. Se dit Des lignes droites dont les directions différentes tendent vers un seul et même point.

CONVERS, ERSE. adj. *Frère convers, sœur converse*, Un religieux, une religieuse, qui ne sont employés qu'aux œuvres serviles du monastère.

CONVERSATION. s. f. Entretien familier. | La manière de converser.

CONVERSE. adj. et subst. f. On dit qu'Une proposition est converse, est la converse d'une autre, lorsque de l'attribut de la première on fait le sujet de la seconde, et du sujet de la première l'attribut de la seconde, sans que la proposition cesse d'être vraie.

CONVERSER. v. n. S'entretenir familièrement avec qqn. | Dans la théorie militaire, Exécuter une conversion.

CONVERSION. s. f. Transmutation. | Simple changement de forme. | Changement d'une proposition en sa converse. | Mouvement par lequel le front d'une troupe change de direction. | Changement de croyance, de sentiments et de mœurs, de mal en bien.

CONVERTIBLE. adj. des 2 g. Se dit D'une chose qui peut être convertie en une autre, ou changée pour une autre. | Se dit D'une proposition qui peut devenir la converse d'une autre.

CONVERTIR. v. a. Changer, transmuter, transformer une chose en une autre. | Faire changer de croyance, de sentiments et de mœurs, de mal en bien. | *CONVERTI*, 12. subst. Une personne convertie à la religion catholique.

CONVERTISSEMENT. s. m. Changement.

CONVERTISSEUR. s. m. Celui qui réus-
sit dans la conversion des âmes.

CONVEKE. adj. des 2 g. Se dit D'une surface bombée sphériquement.

CONVEXITÉ. s. f. La saillie, la surface bombée de ce qui est convexe.

CONVICTION. s. f. L'effet qu'une preuve évidente produit dans l'esprit; La certitude que l'on a d'un fait, d'un principe.

CONVIER. v. a. Inviter à un festin, à une fête, à une cérémonie, etc. | Engager à faire qq. ch. | *CONVIF*, subst.

CONVIVE. s. des 2 g. Celui ou celle qui se trouve à un repas avec d'autres.

CONVOCACTION. s. f. Action de convoquer.

CONVOI. s. m. La réunion des personnes qui accompagnent un corps mort qu'on porte à la sépulture. | Une réunion de bâtiments de commerce naviguant sous l'escorte d'un ou de plusieurs vaisseaux de l'État. | Une quantité de munitions, de vivres, etc., qu'on transporte dans un camp, dans une ville assiégée, etc.

CONVOITABLE. adj. des 2 g. Qui peut être convoité. (Vi.)

CONVOITER. v. a. Désirer avec une passion déréglée.

CONVOITEUX, EUSE. adj. Qui convoite. (Vi.)

CONVOITISE. s. f. Désir immédiat.

CONVOLER. v. n. *Convoler en secondes noces*, etc., Se marier pour la 2^e fois, pour la 3^e fois. | Absol., Se remarier.

CONVOLUTÉ, ÈRE. adj. Se dit Des parties d'une plante qui sont roulées en cornet.

CONVOLVULUS. s. m. Synonyme de Liseron.

CONVOQUER. v. a. Faire assembler, avertir ou ordonner de se réunir.

CONVOYER. v. a. (Se conj. c. *Employer*.) Accompanyer, escorter.

CONVOYEUR. s. m. Bâtiment qui en convoie d'autres. Adj., *Bâtiment convoyeur*.

CONVULSÉ, ÈRE. adj. Se dit Des membres ou des muscles qui sont atteints de convulsions.

CONVULSIF, IVE. adj. Qui est accompagné de convulsion.

CONVULSION. s. f. Mouvement irrégulier et involontaire des muscles, avec des secousses plus ou moins violentes.

CONVULSIONNAIRE. adj. et s. des 2 g. Qui a des convulsions. Il s'est dit, dans le siècle dernier, De certains fanatiques.

COOBLIGÉ. s. m. Celui qui est obligé avec un ou plusieurs autres dans un contrat.

COOPÉRATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui opère avec qqn.

COOPÉRATION. s. f. Action de celui qui coopère.

COOPÉRER. v. a. Opérer conjointement avec qqn.

COOPTATION. s. f. Admission extraordinaire dans un corps.

YER. s. m. (Quqs. écrivent Co-
rbre.

AU. s. m. Éclat, morceau de bois
instrument tranchant fait tomber
ju'on abat ou qu'on met en œuvre.

EMUTANT. s. m. Chacun de ceux
si qui prennent part à un échange.

TE ou COFTE. s. m. Nom qu'on
a donné aux anciens d'Égypte.
; motus copula. | L'ancienne langue
d'Égypte.

. s. f. Écrit fait d'après un autre.
sans exacte de qq. ouvrage de
; de sculpture ou de gravure. |
t., L'écrit ou l'imprimé d'après
; l'original.

R. v. a. Faire la copie d'un écrit.
avec exactitude un tableau, une
n. | Contrefaire qq. par dérision.
se dit D'un peintre qui se répète,
sur qui n'a point d'idées nouvelles.

UBERT. adv. Avec abondance.

UX, EUSE. adj. Abondant.

TE. s. m. Celui qui copie.

SPRITAIRE. s. des a g. Celui ou
quelque par indivis, avec un au-
tre, une terre, etc.

ER. v. a. Faire sonner une cloche
peut seulement d'un côté avec le

ATIF, IVE. adj. Qui sert à ser-
vir. La copieuse ER.

ATON. s. f. Assoupissement du
; la famille.

IL. s. f. Le mot qui lie le sujet
passif avec l'attribut.

s. m. Oiseau domestique. | Coc-

etc., toutes les femmes sont cotées de
lui. | Maladie qui attaque principalement
les enfants.

COQUELUCHON. s. m. Espèce de capu-
chon.

COQUEMAR. s. m. Espèce de pot de
terre vernissé, ou de cuivre, ou d'étain,
ou d'argent, etc., servant ordinairement à faire
chauffer de l'eau, etc.

COQUET. s. m. Genre de plantes.

COQUETICO. s. m. Le chant du coq. Pop.

COQUET, ETTE. adj. Qui use de co-
quetterie. | S'emploie comme subst., sur-
tout en parlant des femmes.

COQUETER. v. a. Être coquet ou co-
quette, user de coquetterie. Pasa.

COQUETIER. s. m. Marchand d'œufs et
de volaille en gros. | Petit ustensile de table.

COQUETTERIE. s. f. Déesir de plaire,
d'attirer, d'engager.

COQUILLAGE. s. m. Petit animal qui
habite dans une coquille. | Coquille.

COQUILLART. s. m. Dans les carrières,
lit de pierres de taille parsemé de coquilles.

COQUILLE. s. f. Enveloppe dure et cal-
caire des mollusques testacés, tels que les
limaçons, les moules, etc. | Se dit Des œufs
d'œufs, de noix, d'amandes, etc. |
T. d'impr., Lettre qui a été employée pour
une autre. | Sorte de papier collé. Adj., Pa-
pier coquille.

COQUILLER. s. m. Collection de co-
quilles; Le lieu où on les rassemble.

COQUILLER, ÈRE. adj. Se dit Des
pierres qui contiennent des coquilles fos-
siles.

COQUIN, IVE. s. T. d'insulte. Fripon, ma-
raud. belître. | Infâme et lâche. | Adj. et

pêche du corail.—Adj., *Pêcheur corailleur.*

CORALLIN, INE. adj. Qui est rouge comme corail. (Vi.)

CORALLINE. s. f. Espèce de polypier, substance marine, pierreuse comme le corail.

CORAN. s. m. Le livre qui contient la loi de Mahomet.

CORBEAU. s. m. Oiseau. | Grosse pierre ou pièce de bois mise en saillie, pour soutenir une poutre. | Croc de fer pour accrocher les vaisseaux de l'ennemi. (Vi.) | Nom d'une constellation.

CORBILLE. s. f. Espèce de panier fait ordin. d'osier. | Se dit, absol., Des parures et des bijoux que l'époux futur envoie dans une corbeille à la personne qu'il doit épouser.

CORBILLARD. s. m. Se dit De certains grands carrosses dont on se sert chez les princes pour voiturer les gens de leur suite. | Espèce de char dans lequel on transporte les morts au lieu de leur sépulture.

CORBILLAT. s. m. Le petit du corbeau.

CORBILLON. s. m. Espèce de petite corbeille. | Espèce de jeu.

CORBIN. s. m. Corbeau. (Vi.) *Bec-de-corbin*, *Bec-à-corbin*, se dit De ce qui est courbé et terminé en pointe. | Espèce de hallebarde.

CORDAGE. s. m. Dénomination générale de toutes les cordes qui servent au grément et à la manœuvre des navires; qu'on emploie à des trains d'artillerie ou à des machines. | La manière de mesurer le bois qu'on appelle *Bois de corde*.

CORDE. s. f. Torsis fait ordin. de chanvre et qqfs. de coton, de laine, de soie, etc. | Le supplice de la potence. | Se dit Des cordelettes, des fils de boyau ou de métal, etc., que l'on tend sur certains instruments de musique, et que l'on fait résonner. | Se dit Des fils dont le drap est tissu. | Certaines quantités de bois à brûler, qu'on mesurait autrefois avec une corde. | *Bois de corde*, Bois neuf.

CORDEAU. s. m. Petite corde.

CORDELER. v. a. Tordre en forme de corde.

CORDELETTE. s. f. Petite corde.

CORDELIÈRE. s. m. Religieux.

CORDELIÈRE. s. f. Corde à plusieurs nœuds. | Petite tresse à plusieurs nœuds, que les femmes portaient au cou. | T. d'archit., Baguette sculptée en forme de corde.

CORDELLE. s. f. Corde de moyenne grosseur dont on se sert pour le halage des bâtiments, des bateaux.

CORDER. v. a. Mettre en corde. | *Corder du bois*, Le mesurer à la corde ou à la membrure.

CORDERIE. s. f. Lieu, atelier où l'on

fait de la corde, des cordages. | L'art de faire des cordes.

CORDIAL, ALE. adj. Propre à conforter le cœur. | Qui exprime une affection véritable. Pas de masc. plur. | Subst. m. *Un bon cordial*. *De bons cordiaux*.

CORDIALEMENT. adv. Affectueusement, d'une manière cordiale.

CORDIALITÉ. s. f. Affection tendre et sincère.

CORDIER. s. m. Artisan dont le métier est de faire de la corde, des cordes.

CORDIFORME, adj. des 2 g. Qui a la forme d'un cœur.

CORDON. s. m. Une des petites cordes dont une plus grosse corde est composée. | Petite corde ou petite tresse ronde ou plate, faite de fil, de soie, de coton, etc. | Ce qui sert à lier, à attacher, à tirer ou à prendre certaines choses | Un large ruban, en parlant des ordres de chevalerie. | La petite cordelette bénite que portent les membres de certaines confréries. | Grosse moulure qui règne tout autour d'une muraille ou d'un bâtiment, etc. | Le petit bord façonné qui est autour d'une pièce de monnaie. | Suite de postes garnis de troupes.

CORDONNER. v. a. Tortiller en forme de cordon.

CORDONNERIE. s. f. Le métier de cordonnier.

CORDONNET. s. m. Petit cordon, tresse, petit ruban, pour attacher ou pour enlifer qq. ch.

CORDONNIER. s. m. Artisan dont le métier est de faire des souliers, bottes, pantouffes.

CORELIGIONNAIRE. s. des 2 g. Celui qui professe la même religion que certains autres.

CORIACE. adj. des 2 g. Qui est dur comme du cuir. | Avare, dur, difficile.

CORIAÇÉ, ÉE. adj. Se dit Des substances dont la consistance approche de celle du cuir.

CORIANDRE. s. f. Plante

CORINTHIEN, ENNE. adj. Désigne Celui des cinq ordres d'architecture qui présente l'idée de la plus grande richesse.

CORME. s. m. Fruit qui croît sur le cormier ou sorbier domestique.

CORMIER. s. m. Nom vulgaire du sorbier domestique.

CORMORAN. s. m. Espèce d'oiseau aquatique.

CORNAC. s. m. Celui qui est chargé de soigner et de conduire un éléphant.

CORNAGE. s. m. Bruit que font entendre en respirant certains chevaux, lorsqu'ils courent ou trottent avec vitesse.

CORNALINE. s. f. Pierre précieuse rouge et un peu transparente.

CORNARD. adj. et s. m. T. d'injure, qui

musci, de l'âne, etc. sans pain.
CORNE. adj. Qui est de la nature
ou qui a l'apparence de la corne.
C. s. f. La première des tuniques

ENNE. s. f. Substance pierreuse
à base des diverses roches mé-

ILLE. s. f. Ossea.

MUSE. s. f. Sorte d'instrument
à vent.

L. v. a. Sonner du cornet ou
a. | Parler dans un cornet, pour
indiquer à un sourd. | Se dit Des
sujets on y éprouve un bourdon-

f. s. m. Petit cor, ou petites
Petit instrument dont un sourd
se sert dans son oreille pour en-
tendre. | Morceau de papier
dans lequel on agit les dés, à
m. | La partie de l'écritoire dans
laquelle on met l'encre. | Mollusque.

TE. s. f. Sorte de coiffure de
cheval. | Se dit De l'étendard d'une
compagnie de cavalerie. | Subst. m. Officier
du corps de la maison du roi. |
agneau de cavalerie ou de dra-
gon. f. L'emploi de corsette dans
du roi.

HE. s. m. Celui qui corne. Fam.
un cheval, Cheval qui fait en-
tendre une espèce de sifflement.

HE. s. f. Partie essentielle de
ce, composée de moulures en
s'attachant de l'autre. | Tout or-

COROLLAIRE. s. m. Ce qu'on ajoute
par surabondance, afin de fortifier encore
les raisons dont on s'est servi pour prou-
ver une proposition. | Conséquence qui
découle de qq. proposition déjà démontrée.

COROLLE. s. f. La partie d'une fleur
complète qui enveloppe immédiatement les
organes de la fécondation.

CORONAIRE. adj. Se dit De deux ar-
tères qui prennent leur origine de l'aorte,
et qui portent le sang dans le cœur.

CORONAL, ALE. adj. L'os coronal, ou,
subst., Le coronal, L'os qui forme la partie
antérieure du crâne ou le front.

CORONER. s. m. Nom qu'on donne, en
Angleterre, à un officier de justice.

CORONILLE. s. f. Genre de plantes.

CORONOÏDE. adj. f. Se dit De deux
apophyses qui ont qq. ressemblance avec
le bec d'une corneille.

CORPORAL. s. m. Linge béni que le
prêtre étend sur l'autel pour mettre le ca-
lice dessus, et ensuite l'hostie.

CORPORATION. s. f. Association auto-
risée par la puissance publique.

CORPOREL, ELLE. adj. Qui a un corps.
| Qui appartient au corps, qui concerne le
corps.

CORPORELLEMENT. adv. D'une ma-
nière corporelle, qui a rapport au corps.

CORPORIFIER. v. a. Donner, supposer
un corps à ce qui n'en a point. | Mettre,
fixer en corps les parties éparées d'une
substance.

CORPS. s. m. Portion de matière qui
forme un tout individuel et distinct. | La
partie matérielle d'un être animé. | *A son
cornu défendant.* En renoussant une atta-

ou communautés particulières, dans l'état ou dans l'Église. | Une armée entière ou un certain nombre de gens de guerre. | Un régiment, une troupe qq., par rapport à ceux qui en font partie. | *Corps de garde*. Certain nombre de soldats placés en un lieu pour faire la garde. | Le lieu où se tiennent les soldats qui montent la garde. | Le conseil, l'assemblage de plusieurs pièces, de plusieurs ouvrages de divers auteurs.

CORPULENCÉ. s. f. La taille de l'homme considérée par rapport à sa grandeur et à sa grosseur.

CORPULENT, ENTE. adj. Qui a beaucoup de corpulence.

CORPUSCULAIRE. adj. Qui est relatif aux corpuscules, aux atomes.

CORPUSCULE. s. m. Très-petit corps.

CORRECT, ECTE. adj. Où il n'y a point de fautes.

CORRECTEMENT. adv. Sans faute, conformément aux règles.

CORRECTEUR. s. m. Celui qui corrige, qui reprend. | *Correcteur d'imprimerie*, Celui qui corrige les épreuves d'une imprimerie.

CORRECTIF. s. m. Ce qui a la vertu de tempérer, de corriger.

CORRECTION. s. f. Action de corriger, d'ôter les défauts de qq. ch. ; ou Le résultat de cette action. | La qualité de ce qui est correct. | Réprimande et admonition. | Châtiment, peine. | *Maison de correction*, Lieu où l'on enferme ceux qui doivent subir un emprisonnement. | Figure de rhétorique.

CORRECTIONNEL, ELLE. adj. Se dit De peines qu'on applique aux actes qualifiés de délits par la loi, ainsi que De ces délits mêmes, et Des tribunaux qui en connaissent.

CORRÉGIDOR. s. m. En Espagne, Le premier officier de justice d'une ville, d'une province.

CORRÉLATIF, IVE. adj. Qui marque une relation réciproque entre deux choses. | Subst., *Des corrélatifs*.

CORRÉLATION. s. f. Relation réciproque entre deux choses.

CORRESPONDANCE. s. f. Conformité, rapport. | La relation que des négociants ont les uns avec les autres pour leur commerce. | Un commerce réglé de lettres. | Se dit Des lettres mêmes. | Se dit Des relations, des communications entre divers lieux.

CORRESPONDANT, ANTE. adj. Se dit Des choses qui ont entre elles des rapports.

CORRESPONDANT. s. m. Négociant ou banquier qui est en correspondance réglée avec un autre négociant ou banquier, sur des objets de commerce. | Se dit De toute personne avec qui on est en commerce réglé de lettres, pour affaires, pour nouvelles, etc.

CORRESPONDRE. v. n. Se dit Des choses qui se rapportent, qui symétrisent ensemble. | Se dit Des choses qui communiquent entre elles. | Avoir des relations, des communications. | Avoir un commerce de lettres avec qq.

CORRIDOR. s. m. Espèce de galerie étroite qui sert de passage pour aller à plusieurs appartements.

CORRIGER. v. a. Ôter un défaut, des défauts. | Fig., Réparer. | Reprendre, châtier, punir. | Tempérer. | *Coraxof*, subst.

CORRIGIBLE. adj. des 2 g. Qui peut être corrigé.

CORROBORANT, ANTE. adj. Qui fortifie, qui donne du ton. Subst., *Le vin est un corroborant*.

CORROBORATIF, IVE. adj. *F. Corroborant*.

CORROBORATION. s. f. Action de corroborer, ou L'état de ce qui est corroboré.

CORROBORER. v. a. Fortifier, donner du ton aux organes.

CORRODANT, ANTE. adj. Qui est capable de ronger, de consumer les parties solides.

CORRODER. v. a. Ronger, manger.

CORROI. s. m. La façon que le corroyeur donne au cuir. | Un massif de terre glaise dont on garnit le fond et les côtés des bassins, des fontaines, etc.

CORROMPRE. v. a. (Se conj. c. *Romp.*) Gâter, altérer. | Engager qq., par des dons ou autrement, à faire qq. ch. contre son devoir. | Troubler qq. sentiment agréable.

CORROSIF, IVE. adj. Qui corrode les corps avec lesquels il est en contact. | Subst. m. *Employer les corrosifs*.

CORROSION. s. f. L'action ou l'effet de ce qui est corrosif.

CORROYER. v. a. Parer, repasser, manier, ratisser, adoucir des cuirs. | Battre et pétrir de la terre glaise pour en faire un massif qui tiennent l'eau.

CORROYEUR. s. m. Artisan dont le métier est de corroyer les cuirs.

CORRUPTEUR, TRICE. s. Celui, celle qui corrompt les mœurs, l'esprit, le langage, le goût, etc. | Celui qui détourne quelqu'un de son devoir par des dons, etc. | Adj., *Un langage corrupteur*.

CORRUPTIBILITÉ. s. f. Qualité par laquelle un corps physique est sujet à la corruption.

CORRUPTIBLE. adj. des 2 g. Sujet à la corruption. | Qui peut se laisser corrompre pour faire quelque chose contre son devoir.

CORRUPTION. s. f. Altération dans les qualités principales d'une chose; et La pénétration qui en résulte. | Toute dépravation dans les mœurs. | Se dit Des moyens

que l'on employe pour détourner qq. de son devoir.

CORS, s. m. pl. Se dit Des cornes qui sortent des perches du cerf.

CORSAGE, s. m. La taille du corps humain depuis les épaules jusqu'aux hanches. | Se dit Du cerf et du cheval.

CORSAIRE, s. m. Bâtiment armé en course. Celui qui commande ce bâtiment. — Adj., *Capitaine corsaire*. | Pirate. | Fam., Homme dur, impitoyable, inique.

CORSELET, s. m. Corps de cuirasse léger que portaient les piqueurs. | La partie du corps des insectes qui est située entre la tête et le ventre.

CORSET, s. m. Partie du vêtement des femmes qui enveloppe et serre exactement la taille. | Le corps d'une cote de villageoise.

CORTEGE, s. m. Suite de personnes qui en accompagnent une autre avec cérémonie.

CORTÈS, s. f. pl. Assemblée des États, en Espagne et en Portugal.

CORTICAL, ALE. adj. Qui appartient, qui a rapport à l'écorce. | *Substance corticale*, La substance qui forme la partie extérieure du cerveau. La partie extérieure des reins.

CORUSCATION, s. f. Eclat de lumière.

CORVÉABLE, adj. des 2 g. et subst. Qui est sujet à des corvées.

CORVÉE, s. f. Travail en service gratuit qui était dû par le paysan ou le tenancier à son seigneur. | Se dit De certains travaux que font tout à tour les soldats d'une compagnie. | Toute action, tout travail qu'on fait à regret, avec peine et sans profit.

CORVETTE, s. f. Petit bâtiment de guerre.

CORYBANTE, s. m. Nom donné aux prêtres de Cybèle.

CORYMBE, s. m. Assemblage de fleurs ou de fruits dont les pédoncules naissent de différents points de la tige, et s'élevent tous à peu près à la même hauteur.

CORYMBIFÈRE, adj. des 2 g. Qui porte un corymbe, des corymbes. | Subst., Famille de plantes.

CORYPHÉE, s. m. Chez les anciens, Celui qui était à la tête des chœurs, dans les pièces de théâtre. | Celui qui a le même emploi dans nos opéras. | Celui qui se distingue le plus dans une secte, dans un parti, dans une profession.

CORYZA, s. m. Rhume de cerveau.

COSAQUES, s. m. pl. Peuple de l'Ukraine, qui fournit aux armées russes une sorte de cavalerie légère. | Fémin., *La cosaque*, Sorte de danse.

COSÉCANTE, s. f. La sécante du complément d'un angle.

COSEIGNEUR, s. m. Celui qui possède une terre, un fief avec un autre.

COSINUS, s. m. Le sinus du complément d'un angle.

COSMÉTIQUE, adj. des 2 g. et s. m. Se dit Des substances qui servent à entretenir, à embellir la peau.

COSMÉTIQUE, s. f. La partie de l'hygiène qui enseigne à faire usage des cosmétiques.

COSMOGONIE, s. f. Science ou système de la formation de l'univers.

COSMOGONIQUE, adj. des 2 g. Qui appartient, qui a rapport à la cosmogonie.

COSMOGRAPHIE, s. m. Celui qui sait la cosmographie.

COSMOGRAPHIE, s. f. Description du monde physique.

COSMOGRAPHIQUE, adj. des 2 g. Qui appartient, qui a rapport à la cosmographie.

COSMOLOGIE, s. f. Science des lois générales par lesquelles le monde physique est gouverné.

COSMOLOGIQUE, adj. des 2 g. Qui appartient, qui a rapport à la cosmologie.

COSMOPOLITE, s. m. Citoyen du monde.

| Adj. des 2 g. *Un philosophe cosmopolite*.

COSSE, s. f. Enveloppe de certains légumineux, comme pois, fèves, etc. | Le fruit de quelques arbrustes.

COSSER, v. n. Se dit Des béliers qui heurtent de la tête les uns contre les autres.

COSSON, s. m. Espèce de charançon.

COSSON, s. m. Le nouveau serment que donne la vigne après qu'on l'a taillée.

COSSU, UE. adj. Qui a beaucoup de cosse. Se dit Des pois et des fèves. | Pop., Qui est à son aise, riche, opulent.

COSTAL, ALE. adj. Qui appartient aux côtes.

COSTUME, s. m. La manière de se vêtir. | L'habillement même. | L'habillement et les insignes qui distinguent les personnes constituées en dignité, ou chargées de quelque fonction publique.

COSTUMER, v. a. Habiller selon le costume, revêtir d'un certain costume.

COSTUMIER, s. m. Celui qui fait, qui vend ou qui loue des costumes de théâtre, de bal, etc.

COTANGENTE, s. f. La tangente du complément d'un angle.

COTE, s. f. Chacune des marques dont on se sert pour classer les pièces d'un procès, d'un inventaire, etc. | Indication du taux des effets publics, du change, etc. | Quote part.

CÔTE, s. f. Os courbé et plat qui s'étend depuis l'épine du dos jusqu'à la poitrine. | *Côte à côte*, À côté l'un de l'autre. | Ligne, extraction. | Le penchant d'une montagne, d'une colline. | *À mi-côte*, Vers le milieu du penchant d'une côte. | Se dit Des rivages de la mer. | Se dit Des approches de l'

terre, jusqu'à une certaine distance au large. | *Gardes-côtes*, Milice chargée de la garde des côtes. Vaisseaux armés pour défendre les côtes.

CÔTÉ. s. m. La partie droite ou gauche de l'homme ou de l'animal, depuis l'aiselle jusqu'à la hanche. | Toute la partie droite ou gauche de l'homme ou de l'animal. | Se dit Des choses, dans une acception analogue au second sens de ce mot. | Endroit, partie qq. d'une chose. | Parti. | Lignes de parenté. | *Être du côté gauche*, Être bâtarde. | *À côté*, loc. prép. et adv. Au côté à droite ou à gauche, et auprès. | *Du côté*, loc. adv. De biais, de travers, obliquement.

COTEAU. s. m. Pénchant d'une colline.

CÔTELETTE. s. f. Côte détachée de l'animal, et à laquelle on a laissé tenir une certaine quantité de chair.

COTER. v. a. Marquer suivant l'ordre des lettres ou des nombres, numéroter. | Indiquer le prix, le taux de qq. ch.

COTERIE. s. f. Compagnie, société de personnes qui vivent entre elles familièrement.

COTHURNE. s. m. Sorte de chaussure dont les acteurs se servaient anciennement dans la tragédie.

CÔTIER. adj. et subst. Qui a la connaissance, la pratique d'une côte, des côtes.

CÔTIÈRE. s. f. Suite de côtes de mer. | Une planche de jardinage, qui va un peu en talus.

COTIGNAC. s. m. Sorte de confiture faite avec des coings.

COTILLON. s. m. Cotte ou jupa de dessous. | Sorte de danse.

COTIR. v. a. Mourrir. Pop., se dit en parlant Des fruits.

COTISATION. s. f. Action de cotiser, ou imposition faite par cote. | Quote-part.

COTISER. v. a. Taxer, imposer à qq. le part qu'il doit payer de qq. somme. | Se dit, pron., De plusieurs personnes qui donnent de quoi former une certaine somme.

COTISSURE. s. f. Mourtrissure. Se dit Des fruits.

COTON. s. m. Espèce de laine qui vient sur un arbuste appelé *Cotonnier*. | Espèce de duvet qu'on observe à la surface des fruits, des feuilles, etc., de certains végétaux. | Le poil follet qui vient aux joues et au menton des jeunes gens.

COTONNADÉ. s. f. Toute espèce d'étoffe faite de coton.

COTONNER (SE). v. pron. Se dit Des choses qui se couvrent d'un léger coton ou duvet.

COTONNEUX, EUSE. adj. Se dit Des parties de certains végétaux qui sont couvertes d'un duvet épais et serré. | Qui est devenu mollasse et comme spongieux.

COTONNIER. s. m. Arbuste.

COTONNINE. s. f. Toile de gros coton.

CÔTOYER. v. a. Aller côte à côte de qq. | Aller tout le long de.

COTRET. s. m. Petit fagot, composé de morceaux de bois courts et de médiocre grosseur. | Chacun des bâtons dont se compose le fagot.

COTTE. s. f. Jupa. L'habillement des femmes de basse condition. | *Cotte d'armes*, Casaque que les chevaliers, les hommes d'armes mettaient autrefois par-dessus leurs cuirasses. | *Cotte de mailles*, Chemise faite de mailles ou petits anneaux de fer, qui servait autrefois d'arme défensive.

COTTERON. s. m. Petite cotte courte et étroite. (Vi.)

COTUTEUR. s. m. Celui qui est chargé d'une tutelle avec un autre.

COTYLE. s. f. T. d'antiqu. Mesure de capacité pour les liquides et les choses sèches.

COTYLE. s. m. Cavité d'un os dans laquelle un autre os s'articule.

COTYLÉDON. s. m. Chacun des deux lobes qui forment le placenta. | Se dit De certains corps charnus que l'on remarque dans la plupart des semences. | Genre de plantes.

COTYLÉDONÉ, ÉE. adj. Se dit Des végétaux pourvus de cotylédons.

COTYLOÏDE. adj. Se dit De la cavité de l'os iliaque, dans laquelle l'os du fémur s'articule.

COU. s. m. (Qqfs. on dit, par euphonie, *Col*.) La partie du corps qui joint la tête aux épaules.

COUARD. s. m. Poltron. Fam.

COUARDISE. s. f. Lâcheté. Fam.

COUCHANT. adj. Qui se couche. | *Chien couchant*, Espèce de chien de chasse. | *Soleil couchant*, Le soleil, quand il est près de descendre sous l'horizon. | *Couchant*, subst. m. La partie occidentale de la terre.

COUCHE. s. f. Lit. | Le bois d'un lit. | Le temps pendant lequel une femme demeure au lit à cause de l'enfantement. | L'enfantement même. | Se dit Des linges dont on enveloppe les petits enfants. | Se dit Des planches relevées pour semer certaines fleurs qui viennent de graines. | Toute substance qui est étendue, appliquée sur une autre, de manière à la couvrir. | Se dit Des différents lits qui composent un terrain.

COUCHÉE. s. f. Le lieu où on loge la nuit en faisant voyage.

COUCHER. v. a. Étendre de son long sur la terre, sur un lit, etc. | *Coucher en joue*, Ajuster son fusil et viser, pour tirer sur qq., sur qq. ch. | Mettre qq. au lit. | Pron., S'étendre tout de son long sur qq. ch. | Se mettre au lit. | En parlant Des ar-

et sur les madriers d'un pont de
pour asséoir le pavé.

1-COUCI. adv. À peu près, telle-
ment. Fam.

COU. s. m. Oiseau. | Jouet d'enfant.
s. | **Fraisier.** | Fam., se dit De petites
qui parcourent les environs de

C. s. m. La partie extérieure du
endroit où il se plie. | L'endroit de
qui couvre le coude. | L'angle
sous un mur, une rivière, une
sa., à l'endroit où sa direction
change.

C. s. f. Toute l'étendue du bras
de coude jusqu'au bout du doigt du
bras d'un pied et demi.

DE-FIED. s. m. La partie supé-
rieure du pied, près de son articulation
avec le tibia.

C. v. a. Filer en forme de coude.
s. m. Qui fait le coude, qui a

COYER. v. a. Houter eqq. du

HAIR. s. f. Une plante de couleur
bleue.

C. s. m. Coudeur, notetier.

C. v. a. (*Je coude, il coude; nous
coude, vous coudez, il coude, nous
coude, vous coudez.*) Atta-
cher deux ou plusieurs choses
avec du fil, de la soie, etc.,
avec une aiguille ou autre chose
de même.

C. s. f. Coudeur. (VI.)

et dont toutes les petites se tiennent et
dont tous les jambages sont droits. | Adj.,
Une écriture coulée.

COULER. v. n. Fluier. Se dit Des choses
liquides qui se meuvent en suivant une
pente. | Circuler. | V. n. et a. Se dit Du temps
qui passe. | Se dit D'un tonneau, d'un vase,
etc., dont le liquide fait. | Se dit De la vigne,
lorsque le raisin tombe ou se démolit. |
Se dit Des choses solides qui glissent, qui
s'échappent. | Se dit D'un bâtiment qui
s'enfonce dans l'eau. | Glisser le long de
qq. ch. | V. a. *Couler en pas,* Le marquer
légèrement. | *Exécuter deux ou plusieurs
notes en les liant par un même coup de gosier,
de langue, d'archet, etc.* | V. a. *Passer sans faire de bruit.* | V. a. *Glisser
adroitement.* | Passer une chose liquide au
travers du linge, du drap, du sable, etc. |
Jeter en moule.

COULEUR. s. f. Impression que fait sur
l'œil la lumière réfléchie par la surface des
corps. | *Mass., La couleur de feu, de rose, de
cérise, etc.* Ce qui a la couleur du feu, de
la rose, etc. | Se dit D'étoffes et d'habits,
pour désigner toute autre couleur que le
noir, le gris, le blanc, etc. | Le teint, la
couleur du visage. | La rougeur qui sur-
vient au visage par qq. cause naturelle ou
accidentelle. | *Pâles couleurs, ou Châlores.*
Maladie qui se montre surtout chez les
jeunes filles. | Chaque des quatre marques
appelées Figue, trèfle, cœur et croissant. |
Se dit Des substances dont on se sert pour
donner aux objets une couleur artificielle.
| Se dit Des couleurs employées dans un
tableau. | *Coloris.* | *Prétexte, apparence.*

COULEUVRE. s. f. Espèce de serpent.

COULISSE. s. f. Longue rainure par laquelle on fait glisser, aller et revenir un châssis, une fenêtre, une porte de bois, etc. | Le volet qui va et vient dans ces rainures, et dont on se sert pour fermer. | Se dit Des châssis de toile mobiles qui forment la décoration des deux côtés de la scène. | La partie d'un vêtement, etc., qui se serre et se desserre au moyen d'un ruban passé dans un rempli.

COULOIR. s. m. Écuëlle qui a, au lieu de fond, une pièce de linge par où on coule le lait en le tirant. | Passage de dégagement d'un appartement à un autre.

COULOIRE. s. f. Vaisseau propre à laisser passer la partie la plus liquide ou le suc de qq. substance.

COULPE. s. f. Faute, péché.

COULURE. s. f. Se dit Des grains de la grappe qui tombent ou se dessèchent quand le raisin commence à se nouer. | La portion du métal qui s'échappe du moule où la fonte est jetée.

COUP. s. m. Impression que fait un corps sur un autre en le frappant, le perçant, le divisant, etc. | *Coup de canon*, etc., Le coup que frappe le boulet, etc., lancé par un canon, etc. | La marque des coups qu'on a reçus. | *Coup de feu*, Blessure que fait le coup d'une arme à feu. | Se dit en parlant Des choses qui nuisent, qui causent un sentiment pénible, etc. | La charge d'une arme à feu. | La décharge et le bruit que font les armes à feu lorsqu'on les tire. | *Coup de tonnerre*, Le bruit qui accompagne ou suit un éclair. | Un mouvement impétueux, comme le vent qui souffle sur la mer, une tempête. | Se dit De certaines manières de jouer, et De certaines chances du jeu. | *Coup de dés*, Toute combinaison que les dés peuvent présenter. | *Coup de théâtre*, Événement imprévu, quoique préparé, qui arrive dans une pièce. | Se dit Des actions humaines. | *Faire un mauvais coup*, Commettre un méfait, un crime. | *Coup d'État*, Mesure extraordinaire à laquelle un gouvernement a recours, lorsque la sûreté de l'État lui paraît compromise. | *Fois*, La quantité de vin, de liqueur, etc., que l'on boit en une fois. | *Tout à coup*, loc. adv. Soudainement. | *Tout d'un coup*, loc. adv. Tout en une fois. | *À coup sûr*, loc. adv. Inmanquablement. | *Coup sur coup*, loc. adv. Immédiatement l'un après l'autre. | *Avais coup*, loc. adv. Trop tard. | *À tous coups*, loc. adv. et fam. À tous propos, souvent. | *Pova la coup*, loc. adv. Pour cette fois-ci. | *Encore un coup*, adv. Encore une fois.

COUPABLE. adj. des 2 g. Qui a commis quelque faute, quelque crime.

COUPANT, ANTE. adj. Qui coupe.

COUPE. s. f. Action de couper. | L'action

de couper un bois sur pied. | Le bois destiné à être coupé. | L'endroit par où une chose a été coupée. | La façon dont on taille l'étoffe, le cuir, etc. | L'art, la manière de tailler les pierres. L'action même de tailler des pierres. | La séparation qu'un des joueurs fait d'un jeu de cartes en deux parties.

COUPE. s. f. Tasse, sorte de vase ordinairement plus large que profond. | La communion sous l'espèce du vin. | Nom D'une constellation.

COUPÉ. s. m. Pas de danse.

COUPÉ. s. m. Voiture dont la caisse n'a qu'un fond.—Adj., *Un carrosse coupé*. | La partie en forme de coupé qui est sur le devant des diligences, etc.

COUPEAU. s. m. Sommet, cime d'une montagne. (Vi.)

COUPE-CUL. s. m. T. du jeu de lansquenet. | *Jouer à coupe-cul*, Ne jouer qu'un coup, qu'une partie, sans donner revanche.

COUPE-GORGE. s. m. Tout endroit où l'on court risque d'être volé, d'être assassiné. | Toute sorte d'endroits où il se commet ordin. qq. injustice ou qq. friponnerie. | T. du jeu de lansquenet.

COUPE-JARRET. s. m. Brigand, assassin, qui ne porte l'épée qu'à dessein de se battre, de maltraiter, etc.

COUPELLATION. s. f. Action de mettre un métal à la coupelle.

COUPELLE. s. f. Petit vase en forme de tasse, fait avec des cendres lavées ou des os calcinés, dont on se sert pour séparer, par l'action du feu, l'or et l'argent des autres métaux avec lesquels ils sont unis.

COUPELLER. v. a. Mettre à la coupelle.

COUPER. v. a. Trancher, séparer, diviser un corps continu, avec qq. ch. de tranchant. | Tailler suivant les règles de l'art. | V. n. Se dit Des instruments qui servent à couper certaines choses. | V. a. *Couper un cheval*, etc., Le châtrer. | *Entamer la chair*, y faire une incision. | *Traverser, diviser, partager*. | *Couper le cours d'un fleuve*, Empêcher un fleuve de poursuivre son cours. | Fam., *Couper court*, Abréger son discours. | Se dit D'une chose qui se croise avec une autre. | Pron., Se contredire, se démentir soi-même dans ses discours. | Pas qu'on nomme Coupé. | *Mêler un liquide avec un autre*. | *Séparer un jeu de cartes en deux*. | *Pays coupé*, Pays traversé de fossés, de canaux et de rivières.

COUPERET. s. m. Sorte de couteau de boucherie et de cuisine, fort large.

COUPEROSE. s. f. Nom donné par les anciens chimistes à différents sulfates métalliques. | Maladie.

COUPEROSÉ, ÉE. adj. Qui est atteint de la maladie appelée Couperose.

COUPE-TÊTE s. m. Sorte de jeu que jouent les enfants, en sautant de distance en distance les uns par-dessus les autres.

COUPEUR, EUSE s. Celui, celle qui coupe. | *Coupeur de bougies*, Filou qui débouche avec adresse l'argent et les autres choses qu'on peut avoir sur soi.

COUPLE s. f. Deux choses de même espèce mises ou considérées ensemble. | Ne se dit jamais Des choses qui vont nécessairement ensemble, comme les bas, les gants, etc. On dit alors *Une paire*. | Le lien dont on attache deux chiens de chasse ensemble. | Subst. m. Deux personnes unies ensemble par amour ou par mariage.

COUPLER v. a. Attacher des chiens de chasse avec une couple pour les mener.

COUPLET s. m. Certain nombre de vers, espèce de strophe qui fait partie d'une chanson, et qui est qqfs. la chanson entière. | Au plur., Chanson.

COUPLETER v. s. Faire une chanson, des couplets contre qq. Fam.

COUPOIR s. m. Instrument dont on se sert dans la fabrication des moennes.

COUPOLE s. f. L'intérieur, la partie couvée d'un dôme. | Le dôme même.

COUPON s. m. Petit reste d'une pièce d'étoffe ou de toile. | Se dit aussi en parlant de certains papiers de crédit.

COUPURE s. f. Division faite dans un corps continu par qq. ch. de coupant et de tranchant. | Se dit Des retranchements, fossés, etc., qui se font dans un ouvrage derrière une brèche pour s'y défendre.

COUR s. f. Espace découvert qui dépend d'une maison, d'un hôtel, etc.

COUR s. f. Les principaux personnages, les officiers qui accompagnent ordin. un roi, un souverain, qui sont ordin. auprès de lui. | Se dit en parlant d'une personne qui est entourée de gens empressés à lui plaire. | Le lieu où est le souverain avec sa suite. | Le souverain et son conseil. | Se dit Des respects qu'on rend à une personne, des assiduités qu'on a auprès d'elle, dans la vue de lui plaire, d'obtenir sa bienveillance, etc.

COUR s. f. Siège de justice où l'on plaide. | *La cour suprême*, La cour de cassation. | Subst., *Un hors de cour*, Un jugement qui met hors de cour.

COURAGE s. m. Disposition par laquelle l'âme se porte à entreprendre qq. ch. de hardi, de grand, à repousser des dangers, à souffrir des revers ou des douleurs. | Se dit Des animaux hardis. | Se dit absol. et comme interj., Pour animer, pour exciter.

COURAGEMENT adv. Avec courage, avec fermeté, avec constance.

COURAGEUX, EUSE adj. Qui a du courage, de la fermeté, de la constance.

COURAMMENT, adv. Rapidement, avec facilité.

COURANT, ANTR. adj. Qui court. | *Chien courant*, Chien dressé à courir après le gibier. | *Eau courante*, Eau vive, eau qui coule toujours. | Présent, actuel, en parlant d'années, de mois, etc. | *Monnaie courante*, Celle qui a un cours légal. | **COURANT**, subst. Le fil de l'eau. | Endroit de la mer où l'eau a un mouvement propre indépendant de l'action du vent. | *Courant d'air*, fam., se dit Du vent lorsque, traversant un espace resserré, il souffle d'une manière uniforme et continue. | Le terme qui court. | **TOUT-COURANT**, loc. adv. Très-vite, en toute hâte.

COURANTE s. f. Espèce de danse. | L'air sur lequel on dansait une courante.

COURANTE s. f. Diarrhée. Pop.

COURBATU, UE adj. Se dit proprement d'un cheval qui n'a pas le mouvement des jambes bien libre. | Se dit aussi Des personnes.

COURBATURE s. f. Maladie du cheval courbatu. | En parlant Des personnes, Une lassitude douloureuse.

COURBE adj. des 2 g. Qui n'est pas droit ou qui n'est pas plane. | Subst. fém. Ligne courbe.

COURBE s. f. Certaine pièce de bois qui sert aux ouvrages de charpenterie.

COURBE s. f. Espèce de tumeur qui vient aux jambes des chevaux.

COURBER v. a. Rendre courbe une chose qui était droite. | V. n. *Il courbait sous le faix*. | Plier sous la volonté d'un autre.

COURBETTE s. f. Air relevé, mouvement que le cheval fait en levant également les deux pieds de devant et se rabattant aussitôt. | Fam., *Faire des courbettes*, Être bas et rampant devant qq.

COURBURE s. f. Inflexion, forme, état d'une chose courbée.

COURCAILLET s. m. Cri des caillies.

COURÉE s. f. Composition de suif, de soufre, de résine, etc., qu'on applique très-chaude sur la carène des bâtiments.

COUREUR s. m. Celui qui est léger à la course. | Cheval de selle. | Celui qui est souvent par la ville ou en voyage. | Domestique qui court à pied. | Au plur., Cavaliers détachés du gros de la troupe, pour aller à la découverte.

COUREUSE s. f. Fille ou femme prostituée.

COURGE s. f. Genre de plantes.

COURIR v. n. (*Je cours, il court; nous courons, ils courent. Je courais. Je courus. J'ai couru. Je courais. Je courrais. Cours. Que je cours. Que je courusse. Courant.*) Aller avec vitesse, avec impétuosité. | V. a. *Courir la poste*, Aller en poste, voyager par la poste. | Aller plus vite que le pas. |

Aller avec empressement. | Se dit De toute action précipitée, de tout ce qu'on fait trop vite. V. n. | Fam., Aller çà et là, sans s'arrêter longtemps en chaque endroit. | T. de marine. Faire route. V. a. | *Courir des bordées*, Louvoyer. | Se dit D'une chose qui se prolonge le long d'une autre. | Couler. Se dit Des intérêts de l'argent constitués ou de, de gages. | Circuler, se propager, se communiquer. | Être en vogue. | Être exposé à. | *Courir le monde*, Voyager.

COURLIS ou COURLIEU. s. m. Oiseau.

COURONNE. s. f. Ornement de tête, qui se porte comme marque d'honneur, ou en signe de joie, ou comme une simple parure. | La gloire que les martyrs acquièrent en mourant pour la foi. | *La triple couronne*, La tiare du pape. | La puissance royale. | Monarchie. État gouverné par un roi, par un empereur. | Le souverain même. | La tonsure cléricale. | Désigne Certaines choses qui ont une forme circulaire, qui ressemblent à une couronne. | Se dit D'une sorte de papier.

COURONNEMENT. s. m. La cérémonie dans laquelle on couronne solennellement un souverain. | Tout ornement ou tout membre d'architecture qui termine un édifice ou qqne. de ses parties.

COURONNER. v. a. Mettre une couronne sur la tête. | Mettre solennellement la couronne sur la tête d'un souverain. | Récompenser en décernant une couronne ou un prix. | Honorer, récompenser. | Se dit Des choses qui en surmontent d'autres, qui en occupent la partie la plus élevée. | Apporter la dernière perfection. | Environner, entourer. | Pron., En parlant Des choses, S'ornier, s'embellir. | *Couronné*, *fa. partic.* | *Tête couronnée*, Un empereur ou un roi. | *Ouvrage couronné*, T. de fortif. | *Cheval couronné*, Cheval qui s'est blessé aux genoux en tombant, et à qui le poil du genou est tombé.

COURRE. v. a. (Se conj. c. *Courir*.) Courir une bête, la poursuivre. | V. n. *Chasse à courre*.

COURRE. s. m. Endroit où l'on place les lévriers, lorsqu'on chasse le sanglier, le loup ou le renard avec ses chiens.

COURNIER. s. m. Celui qui court la poste pour porter des dépêches. | La voiture même qui porte les dépêches. | La totalité des lettres qu'on écrit ou qu'on reçoit par un seul ordinaire. | Tout homme qui court la poste à cheval, quoiqu'il ne porte aucune dépêche.

COURNIÈRE. s. f. Celle qui court. Poét., *Courrière des nuits*.

COURROIE. s. f. Pièce de cuir coupée en long, étroite, qui sert à lier, à attacher qq. ch.

COURROUCER. v. a. Mettre en courroux, irriter.

COURROUX. s. m. Colère.

COURS. s. m. Flux, mouvement de qq. ch. de liquide. | L'étendue que parcourt en longueur un fleuve, un ruisseau, etc. | *Cours de ventre*, Dévoiement. | Le mouvement réel ou apparent du soleil et des autres astres. | Durée. | Saits de l'opus sur une matière qq. | Se dit Des études que l'on fait en qq. science. | Vogue, crédit. | Se dit Du prix actuel des marchandises, du taux auquel est le change, la rente, etc. | Lieu agréable où l'on peut se promener à cheval ou en voiture.

COURSE. s. f. Action, mouvement de celui qui court. | Se dit Des actes d'hostilité que l'on fait en courant les mers, ou en entrant dans le pays ennemi. | Au plur., Voyages ou excursions. | Se dit Des allées et venues, des sorties que l'on fait dans la journée. | Le trajet que fait une voiture de place d'un lieu à un autre. | Ce que gagne un courrier. | Carrière, action de parcourir une carrière. | La durée de la vie.

COURSIER. s. m. Grand et beau cheval propre pour les batailles et pour les tournois. | Poét.

COURSIVE. s. f. Se dit D'une ou de deux planches établies horizontalement le long du plat-bord, de chaque côté de certains bâtiments non pontés, pour passer de l'avant à l'arrière.

COURSON. s. m. Branche de vigne taillée et raccourcie à trois ou quatre yeux. | Branche d'arbre de cinq ou six pouces, que le jardinier conserve lorsqu'il est obligé de couper les autres.

COURT, COURTE. adj. Qui a peu de longueur. | Fam., Qui est en petite quantité, insuffisant. | *Vue courte*, Vue qui ne porte pas loin. | *Le plus court*, Le chemin le plus court. | Prompt, facile. | Qui ne dure guère. | *Courte haleine*, Essoufflement, respiration difficile et fréquente. | Bref, de peu d'étendue. | Adv., *Il a fait trop court*. | *Rester court*, se dit D'une personne qui ne trouve plus ce qu'elle avait à dire. | Adv., Brusquement, subitement. | *Couper court*, Abréger son discours.

COURTAGE. s. m. La profession d'un courtier. | Prime qu'on donne à ceux qui font le courtage.

COURTAUD, AUDE. s. Celui, celle qui est de taille courte, grosse et ramassée. | Fam. | Garçon de boutique chez un marchand. T. de mépris. | Cheval auquel on a coupé les oreilles et la queue.

COURTAUDER. v. a. Couper la queue. | Se dit Du cheval.

COURT-BOUILLON. s. m. Manière d'apprêter le poisson.

COURTE-BOTTE. s. m. Petit homme. Pop.

COURTE-POINTE. s. f. Couverture de parade, qu'on place sur un lit.

COURTIER, s. m. Celui qui, moyennant une prime, s'entremet pour la vente ou l'achat de certaines marchandises, pour faire prêter de l'argent sur la place, ou pour les affrètements, les assurances, etc. | *Courtier marron*, Celui qui exerce sans brevet.

COURTILÈRE. s. f. Insecte.

COURTINE. s. f. Rideau de lit (Vi.) | Le mur qui est entre deux bastions, et qui en joint les flancs.

COURTISAN. s. m. Celui qui est attaché à la cour. | Celui qui courtise qqn.

COURTISANE. s. f. Femme de mœurs déréglées qui se distingue par une certaine élégance de manières, et qui met à prix ses faveurs. | Toute femme de mauvaise vie qui est un peu au-dessus des prostituées de la basse classe.

COURTISER. v. a. Faire la cour à qqn. dans l'espérance d'en obtenir qq. ch.

COURT-JOINTÉ, ÉE. adj. Se dit d'un cheval, d'une jument dont les articulations inférieures sont trop courtes.

COURTOIS, OISE. adj. Civil, gracieux.

COURTOISEMENT. adv. D'une manière courtoise.

COURTOISIE. s. f. Civilité. | Bon office. Fam.

COUSEUSE. s. f. Femme qui coud.

COUSIN, INE. s. Se dit de ceux qui sont issus ou qui descendent, soit de deux frères, soit de deux sœurs, soit du frère ou de la sœur.

COUSIN. s. m. Sorte de moucheron.

COUSINAGE. s. m. La parenté qui existe entre cousins.

COUSINER. v. a. Appeler qqn. cousin. (Vi.) | V. n. Faire le parasite chez l'un et chez l'autre, sous prétexte de parenté ou d'amitié. Fam.

COUSINIÈRE. s. f. Rideau de gaze dont on entoure un lit pour se garantir des cousins.

COUSSIN. s. m. Sorte de sac cousu de tous les côtés, et rempli de plumes, ou de crin.

COUSSINET. s. m. Petit coussin.

COÛT. s. m. Ce qu'une chose coûte.

COÛTANT. adj. *Prix coûtant*, Le prix qu'une chose a coûté.

COUTEAU. s. m. Instrument composé d'une lame et d'un manche, et qui sert ordinairement à couper, surtout à table. | *Manche de couteau*, Espèce de coquillage. | *Épée courte* qu'on porte au côté. | Pop., *Jouer des couteaux*, Se battre à l'épée.

COUTELAS. s. m. Sorte d'épée courte et large.

COUTELIER, IÈRE. s. Celui, celle dont le métier est de faire, de vendre des couteaux, ciseaux, rasoirs.

COUTELJÈRE. s. f. Étui dans lequel on met plusieurs couteaux. (Vi.)

COUTELLERIE. s. f. Métier de coutelier; Art de faire des couteaux, des ciseaux, des rasoirs, etc. | Atelier où l'on fait des couteaux, etc.

COÛTER. v. n. Être acheté à un certain prix. | Être cause de qq. perte, de qq. douleur, de qq. soin, etc. | *Rien ne lui coûte*, Il n'épargne rien.

COÛTEUX, EUSE. adj. Qui engage à de la dépense.

COUTIER. s. m. Ouvrier qui fait des outils.

COUTIL. s. m. Espèce de toile faite de fil de chanvre ou de lin.

COÛTRE. s. m. Fer tranchant qui fait partie de la charrue, et qui sert à fendre la terre quand on laboure.

COÛTUME. s. f. Habitude contractée dans les mœurs, dans les manières, etc. | Ce qui est devenu en qq. sorte une obligation ou un engagement. | Ce qu'on pratique ordinairement en de certains pays et en de certaines choses. | Certain droit municipal qui tient lieu et a force de loi. | Le recueil du droit coutumier de qq. pays. | *De costumaz*. loc. adv. À l'ordinaire.

COÛTUMIER, IÈRE. adj. Qui a coutume de faire, etc. | *Pays coutumier*, Tout pays où l'on suivait une coutume provinciale ou locale.

COÛTUMIER. s. m. Livre contenant la coutume, le droit municipal d'une ville, d'une province ou d'un canton.

COÛTURE. s. f. Assemblage de deux choses qui se fait par le moyen de l'aiguille ou de l'alène, avec du fil, de la soie, etc. | L'action de coudre. | L'art de coudre en linge, en drap, ou autres étoffes. | Se dit de la cicatrice qui reste d'une plaie.

COÛTURÉ, ÉE. adj. Qui porte des cicatrices et des inégalités semblables à des coutures.

COÛTURIER. s. m. Celui qui fait métier de coudre. (Vi.) | Se dit d'un muscle de la jambe. — Adj., *Le muscle couturier*.

COÛTURIÈRE. s. f. Celle qui travaille en couture, de linge ou d'habits.

COUVAIN. s. m. coll. Oeufs des abeilles, des punaises et de qq. autres insectes.

COUVAISON. s. f. Temps où couvent les poules et autres oiseaux de basse-cour.

COUVÉE. s. f. coll. Tous les œufs qu'un oiseau couve en même temps; ou Les petits qui en sont éclos.

COUVENT. s. m. Maison religieuse, monastère.

COUVER. v. a. Se dit Des oiseaux qui se tiennent sur leurs œufs pour les faire éclore. | V. n. Se dit Des choses qui sont cachées, qui ne paraissent point, et qui peuvent se découvrir qq. temps après.

COUVERCLE s. m. Ce qui sert à couvrir un pot, un coffre, etc.

COUVERT s. m. La nappe avec les serviettes, les couteaux, les cuillers, etc., dont on couvre la table. | L'assiette, la serviette, etc., qu'on sert pour chaque personne. | Une cuiller et une fourchette réunies. | Re traite, aalle, logement. | L'enveloppe, l'adresse d'un paquet. | **A couvrir** loc. adv. ou prép. | En sûreté.

COUVERTE s. f. Émail qui couvre une terre cuite mise en œuvre.

COUVERTEMENT adv. Secrètement et en cachette. (Vi.)

COUVERTURE s. f. Ce qui sert à couvrir qq. ch. | Absol. , Une couverture de lit. | Le papier, la peau, etc., qui sert à couvrir un livre. | Ce qui forme la surface extérieure d'un toit.

COUVERTURIER s. m. Qui vend, qui fait des couvertures.

COUVET s. m. Pot de terre ou de cuivre dans lequel on met de la braise, et que les femmes du peuple placent entre leurs pieds en hiver.

COUVEUSE s. f. Poule qui couve, qui aime à couvrir.

COUVI adj. m. Se dit D'un œuf à demi couvé, et gâté.

COUVRE-CHEF s. m. Bonnet, chapeau. (Vi.)

COUVRE-FEU s. m. Ustensile de cuivre ou de fer, qu'on met sur le feu pour le conserver. | Le coup de cloche qui, dans certaines villes, marque l'heure de se retirer, etc.

COUVRE-PIED s. m. Sorte de petite couverture d'étoffe, qui sert à couvrir les pieds.

COUVREUR s. m. Artisan dont le métier est de couvrir les maisons.

COUVRIR v. a. (*Je couvre, il couvre; nous couvrons, ils couvrent. Je couvrais, Je couvris. J'ai couvert. Je couvrirai. Couvre. Que je couvre. Que je couvrissse. Couvrant.*) Mettre une chose sur une autre pour la cacher, la conserver, l'orner, etc. | Revêtir. | Pron., Mettre son chapeau sur sa tête. | *Le ciel, le temps, l'horizon se couvrent.* Il se brouille, s'obscurcit par des nuages. | Cacher, dissimuler. | Cacher ses desseins. | Excuser, pallier, garantir. | Protéger, défendre. | Se dit Des animaux qui s'accouplent avec leurs femelles. | **COUVERT**, **RAVE**. part. *Être bien couvert*, Être bien et chaudement vêtu. | *Pays couvert*, Pays rempli de bois. | Chargé, rempli de. | Dissimulé, caché.

COVENANT s. m. Nom donné à la convention que les Écossais firent pour maintenir leur religion telle qu'elle était en 1580.

COVENANTAIRE s. m. Celui qui avait adhéré au covenant.

COUVENDEUR s. m. Celui qui vend avec

un autre un objet possédé en commun.

CRABE s. m. Animal de mer, genre de crustacés.

CRABIER s. m. Oiseau.

CRAC. Mot familier qui exprime le bruit que font certains corps durs, secs et solides, soit en se frottant violemment, soit en éclatant. | Interj. fam., qui marque la soudaineté d'un fait, d'un événement.

CRACHAT s. m. La salive ou la pituite que l'on crache. | La plaque qui distingue les grades supérieurs dans les ordres de chevalerie.

CRACHEMENT s. m. Action par laquelle on crache.

CRACHER v. a. Pousser, jeter dehors la salive, la pituite, ou toute autre chose qu'on a dans la bouche, dans la gorge, dans le poumon.

CRACHEUR, **EUSE** s. Celui, celle qui crache souvent.

CRACHOIR s. m. Petit vase d'argent, de faïence, ou d'autre matière, dans lequel on crache.

CRACHOTEMENT s. m. Action de cracher.

CRACHOTER v. a. Cracher souvent et peu à la fois.

CRAIE s. f. Sorte de pierre calcaire et tendre, qui est blanche et propre à marquer.

CRAINdre v. a. (*Je crains, il craint; nous craignons, ils craignent. Je craignais, vous craigniez. Je craignais. J'ai craint. Je craindrai. Crains. Que je craigne. Que je craignisse. Craignant.*) Redouter, appréhender, avoir peur. | Respecter, révéler.

CRAINTE s. f. Appréhension, peur. *De crainte de, de crainte que, De peur de, de peur que.*

CRAINTIF, **IVE** adj. Timide, peureux, sujet à la crainte.

CRAINTIVEMENT adv. Avec crainte.

CRAMOISI s. m. Sorte de teinture qui rend les couleurs plus vives et plus durables. | Couleur de rouge foncé.

CRAMOISI, **IE** adj. Qui est teint en cramoisi.

CRAMPE s. f. Contraction spasmodique, involontaire et douloureuse, principalement à la jambe et au pied.

CRAMPON s. m. Pièce de fer recourbée, à une ou plusieurs pointes, qui sert, dans les ouvrages de maçonnerie, etc., à attacher fortement qq. ch.

CRAMPONNER v. a. Attacher avec un crampon. | Pron., S'attacher fortement à qq. ch. pour n'en être point arraché. | **CRAMPONNÉ**, **ÉE**. part. T. de blas.

CRAMPONNET s. m. Petit crampon.

CRAN s. m. Entaille que l'on fait à un corps dur, pour accrocher ou arrêter qq. ch. | Fam., *Monter d'un cran*, Passer de

l'emploi qu'on occupait à l'emploi qui est immédiatement au-dessus.

CRÂNE. s. m. La tête de l'homme et des animaux; l'assemblage des os de la tête, qui contient le cerveau.

CRÂNE. s. m. Tapageur, homme qui fait le redoublement.

CRÂNERIE. s. f. Action de crâner, bravade; caractère du crâne, Fam.

CRANOLOGIE. s. f. Connaissance des protubérances ou bosses que présente le crâne.

CRAPAUD. s. m. Reptile amphibie et ovipare. | L'affût du mortier, qui est plat et sans roues.

CRAPAUDAILLE. s. f. Se dit par corruption de *Crepodaille*, et signifie Une sorte de crêpe fort délié et fort clair.

CRAPAUDIÈRE. s. f. Lieu où se trouvent beaucoup de crapauds. | Fam., Lieu bas, humide, sale, etc.

CRAPAUDINE. s. f. Espèce de pierre qu'on croyait se trouver dans la tête d'un crapaud. | Plaque de plomb, de tôle, etc., qui se met à l'entrée d'un tuyau de bassin, de réservoir, etc. | Morceau de fer ou de cuivre creux, dans lequel entre le gond d'une porte. | À LA CRAPAUDINE. Se dit De pigeons ouverts, aplatis et rôtis sur le gril.

CRAPAUDINE. s. f. Plante.

CRAPOUSSIN. s. m. Sorte d'animal crustacé.

CRAPOUSSIN, INE. s. T. pop. Se dit Des gens petits et contrefaits.

CRAPULE. s. f. Débauche habituelle et grossière.

CRAPULER. v. n. Être, vivre dans la crapule. Fam.

CRAPULEUX, EUSE. adj. Qui se plaît dans la crapule. | Qui a rapport à la crapule.

CRAQUELIN. s. m. Espèce de gâteau.

CRAQUEMENT. s. m. Le bruit que font certains corps en craquant.

CRAQUER. v. n. Se dit Pour exprimer le bruit que font certains corps en se frottant violemment, ou en éclatant. | Pop., Mentir, habler.

CRAQUERIE. s. f. Hablerie. Pop.

CRAQUÈTEMENT. s. m. Convulsion dans les muscles des mâchoires, qui fait craquer les dents.

CRAQUETER. v. n. Craquer souvent et avec un petit bruit. | Exprime le cri de qq. oiseaux.

CRAQUEUR, EUSE. s. Celui, celle qui ne fait que mentir. Pop.

CRASSE. s. f. Contraction, union de deux ou plusieurs voyelles.

CRASSE. s. f. Ordure qui s'amasse sur la peau, dans le poil de l'homme ou de l'animal, etc. On le dit aussi en parlant Des vêtements, etc. | Certaine ordure qui se sépare des métaux quand on les fond. |

Se dit, fam., D'une naissance, d'une condition très-basse. | Avarice sordide.

CRASSE. adj. *fém.* Fam., Ignorance crasse, Ignorance grossière.

CRASSES. s. f. pl. Se dit Des écailles qui se séparent de qq. minéraux lorsqu'on les frappe à coups de marteau.

CRASSEUX, EUSE. adj. Plein de crasse, couvert de crasse. | Subst., se dit Des personnes. | Adj. et subst., se dit D'un homme très-avare.

CRATÈRE. s. m. Espèce de tasse à boire, en usage chez les Romains. | La partie supérieure d'un volcan.

CRATICULER. v. a. *F.* **CRATICULER.**

CRAVACHE. s. f. Fouet d'une seule pièce, qui a la forme d'une badine.

CRAVAN. s. m. Oiseau. | Coquillage.

CRAVATE. s. m. Cheval de Croatie. | Nom qu'on donnait anciennement aux soldats de certains régiments de cavalerie légère.

CRAVATE. s. f. Mousseline, batiste, ou autre étoffe légère, que les hommes se mettent ordinairement autour du cou.

CRAYON. s. m. Petit morceau de pierre de mine, ou de qq. autre matière colorée propre à dessiner. | Tout dessin fait au crayon; Un portrait fait de cette manière.

| La première idée, ou le premier dessin d'un tableau, qu'on trace avec du crayon.

| Se dit en parlant Des ouvrages d'esprit.

CRAYONNER. v. a. Dessiner avec du crayon. | Dessiner grossièrement, mettre seulement les premiers traits.

CRAYONNEUR. s. m. Celui qui crayonne. Se dit par dénigrement.

CRAYONNEUX, EUSE. adj. Qui est de la nature du crayon.

CRÉANCE. s. f. Croyance, foi. | L'avantage d'être cru. | L'instruction secrète qu'un souverain confie à son ministre pour en traiter avec un autre souverain.

CRÉANCE. s. f. Dette active; titre, droit qui rend une personne créancière d'une autre.

CRÉANCIER, IÈRE. s. Celui, celle à qui il est dû de l'argent ou qq. autre chose qui se peut estimer à prix d'argent.

CRÉAT. s. m. Celui qui sert de sous-écuyer dans une école d'équitation.

CRÉATEUR. s. m. Celui qui crée, qui tire du néant. | Celui qui a inventé une chose. | Adj., il fait sa *fém.* *Créatrice.*

CRÉATION. s. f. Action par laquelle Dieu crée. | Absol., La création du monde. | L'univers, l'ensemble d'êtres créés. | Se dit en parlant De ce que l'homme invente, forme, établit, etc.

CRÉATURE. s. f. Un être créé. | Personne qui tient sa fortune ou son élévation d'une autre.

CRECELLE. s. f. Moulinet de bois dont

on se servait autrefois, au lieu de cloches, le jeudi et le vendredi de la semaine sainte.

CRÉCERELLE. s. f. Oiseau.

CRÈCHE. s. f. La mangeoire des bœufs, des brebis et autres animaux semblables. | Absol., La crèche où Notre-Seigneur fut mis au moment de sa naissance.

CRÉDENCE. s. f. Sorte de petite table qui est au côté de l'autel, et où l'on met les burettes, etc. | Dans les collèges, etc., L'endroit où l'on tient les provisions de bouche.

CRÉDENCIER. s. m. Celui qui dans un collège, etc., est chargé de la garde et de la distribution des provisions de bouche.

CRÉDIBILITÉ. s. f. *Motifs de crédibilité*, Les motifs que l'on a pour croire que la religion chrétienne est vraie.

CRÉDIT. s. m. Réputation d'être solvable et de bien payer, qui fait que l'on trouve aisément à emprunter. | *Faire crédit, donner à crédit*, Sans exiger sur l'heure le paiement. | La partie d'un compte où l'on écrit ce qui est dû à qqn. ou ce qu'on a reçu de qqn. | *Autorité, pouvoir, considération*.

CRÉDITER. v. a. Écrire sur le journal et sur le grand livre ce que l'on doit à qqn. ou ce que l'on a reçu de qqn.

CREDO. s. m. Le symbole des apôtres.

CRÉDULE. adj. des 2 g. Qui croit trop facilement.

CRÉDULITÉ. s. f. Facilité à croire.

CRÉER. v. a. Tirer du néant, donner l'être, faire de rien qq. ch. | En parlant Des choses, Produire, faire naître, susciter. | Fonder, instituer, élire.

CRÉMAILLÈRE. s. f. Ustensile, ordin. de fer, muni de crans, qu'on scelle au fond des cheminées de cuisine, et qui sert à pendre au-dessus du feu les chaudrons, etc. | Se dit De certaines pièces de bois ou de métal, munies de crans, qui servent à supporter, accrocher, etc.

CRÉMAILLON. s. m. Petite crémaillère.

CRÈME. s. f. La partie la plus grasse du lait, avec laquelle on fait le beurre. | Sorte de mets. | Se dit De certaines liqueurs fines.

CRÉMENT. s. m. Augmentation d'une ou de plusieurs syllabes.

CRÉMER. v. n. Se couvrir de crème. Se dit Du lait.

CRÉMIÈRE. s. f. Femme qui vend de la crème.

CRÉNAGE. s. m. Action de créner.

CRÉNEAU. s. m. Une de ces pièces de maçonnerie qui sont coupées en forme de dents, au haut des anciens murs de ville ou de château.

CRÉNELAGE. s. m. Cordon fait sur l'épaisseur d'une pièce de monnaie.

CRÉNELER. v. a. Faire des créneaux,

façonner en forme de créneaux. | *Créneler une pièce de monnaie*, Faire un cordon sur son épaisseur. | **CAFÉNELÉ**, *és. part.* Se dit Des plantes.

CRÉNELURE. s. f. Dentelure faite en créneaux.

CRÉNER. v. a. Évider en dessous la partie de l'œil d'une lettre.

CRÉOLE. s. des 2 g. Nom qu'on donne à un Européen d'origine qui est né dans les colonies.

CRÈPE. s. m. Sorte d'étoffe très-claire, qui est faite de laine fine ou de soie crue et gommée. | Absol., Le morceau de crêpe que l'on porte en signe de deuil.

CRÈPE. s. f. Pâte semblable à celle des beignets, et qu'on fait cuire en l'étendant sur la poêle.

CRÉPER. v. a. Friser en manière de crêpe.

CRÉPI. s. m. Enduit qui se fait sur une muraille avec du mortier ou du plâtre.

CRÉPIN. s. m. Les cordonniers qui courent le pays portent leurs outils dans un sac qu'ils appellent *Un saint-crépin*. Pop.

CRÉPINE. s. f. Sorte de frange qui est tissée et ouvragée par le haut.

CRÉPIR. v. a. Enduire une muraille de mortier ou de plâtre. | *Crépir du cuir*, Y faire venir le grain; et, *Crépir le cuir*, Le faire bouillir dans l'eau pour le friser.

CRÉPISSURE. s. f. Le crêpi d'une muraille. On dit ordin. *Crépi*.

CRÉPITATION. s. f. Bruit redoublé d'une flamme qui pétille, d'un corps qui brûle en pétillant.

CRÉPON. s. m. Sorte d'étoffe de laine ou de soie.

CRÉPU, **UE**. adj. Crêpé, très-frié.

CRÉPUSCULAIRE. adj. des 2 g. Qui appartient au crépuscule.

CRÉPUSCULE. s. m. Se dit De la lumière qui précède le lever du soleil, et De celle qui reste après le soleil couché.

CRÉQUIER. s. m. Prunier sauvage.

CRÉSANE. s. f. Sorte de poire. On dit aussi *Crassane*.

CRESCENDO. adv. En renforçant, en enfant par degrés les sons de la voix ou des instruments. | *Subst. m. Cette ouverture se termine par un crescendo*. | Fam., En augmentant.

CRESSON. s. m. Genre de plantes.

CRESSONNIÈRE. s. f. Lieu baigné d'eau, où croît le cresson.

CRÉSUS. s. m. Un homme extrêmement riche. Fam.

CRÉTACÉ, **ÈE**. adj. Qui est ou qui tient de la nature de la craie.

CRÈTE. s. f. Morceau de chair rouge, ordin. dentelé, qui vient sur la tête des coqs et des poules, et de qqs. autres oiseaux. | La huppe que qqs. oiseaux ont sur la tête. | *Crête-de-coq* Plante. | Cette partie

relevée qui se trouve sur la tête de qq. reptiles et de qq. poissons. | Le haut de la terre qui est relevée sur le bord des fossés, dans les champs. | La partie la plus élevée d'une montagne, d'un rocher, d'une grosse vague, etc. | Pièce de fer élevée en forme de crête sur un casque.

CRÊTE, *ÊE*. adj. Qui a une crête.

CRÉTIN. s. m. Celui qui est affecté de crétinisme. | Fam. ; Un homme stupide.

CRÉTINISME. s. m. Maladie qui règne dans les gorges de qq. montagnes, et qui est caractérisée par une sorte d'abrutissement, joint à une conformation vicieuse de certains organes.

CRETONNE. s. f. Sorte de toile.

CRETONS. s. m. pl. Résidu de la fonte du suif et de la graisse des animaux.

CREUSEMENT. s. m. Action de creuser.

CREUSER. v. a. Faire un creux, caver, rendre creux. | Approfondir qq. ch. | Pron., Devenir creux.

CREUSET. s. m. Vaisseau de terre ou de métal, qui sert à faire fondre certaines substances, et principalement les métaux.

CREUX, EUSE. adj. Qui a une cavité intérieure. | Adv., *Sonner creux*, se dit Des corps dont le son, lorsqu'on les frappe, indique qu'ils sont creux et vides. | Cavé, concave. | Profond. | Visionnaire, chimérique.

CREUX. s. m. Cavité. | Moule pour imprimer qq. figure de relief.

CREVASSE. s. f. Fente qui se fait à une chose qui s'entr'ouvre.

CREVASSER. v. a. Faire des crevasses.

CRÈVE-COEUR. s. m. Grand déplaisir, grande douleur mêlée de dépit. Fam.

CREVER. v. a. Faire éclater, rompre, faire rompre avec un effort violent. | *Crever un cheval*, Le fatiguer si fort qu'il en meure, ou qu'il en reste fourbu. | Fam., Souler, faire boire et manger avec excès. | V. n. S'ouvrir, se rompre par un effort violent. | *Mourir*. | *Caxvé*, éx. subst. pop. Un gros crevé, une grosse crevée, Un gros homme, une grosse femme.

CREVETTE. s. f. Petite écrevisse de mer.

CRI. s. m. Voix haute et poussée avec effort. | Se dit, au sing., Des cris poussés par plusieurs personnes à la fois. | La voix ordinaire des animaux. | Le bruit aigre que certaines choses font entendre. | Proclamation de la part du magistrat. | Plaintes, gémissements. | *Le cri public*, L'opinion publique.

CRIAILLER. v. n. Crier, gronder, se plaindre souvent et pour des objets de peu d'importance. Fam.

CRIAILLERIE. s. f. Action de criailler. Fam.

CRIAILLEUR, EUSE. s. Celui, celle qui criaille, qui a l'habitude de criailler. Fam.

CRARIANT, ANTE. adj. Qui excite à se plaindre hautement, à crier.

CRIARD, ARDE. adj. Qui crie souvent. Fam. | Qui gronde souvent pour des sujets de peu d'importance. | Subst., *C'est un grand criard*. *Fous êtes une criarde*.

CRIBLE. s. m. Instrument fait pour l'ordinaire d'une peau attachée au dedans d'un cercle, et percée de plusieurs petits trous.

CRIBLER. v. a. Nettoyer avec le crible. | *Être criblé de dettes*, etc., En avoir beaucoup.

CRIBLEUR, EUSE. s. Celui, celle qui crible.

CRIBLURE. s. f. Le mauvais grain et les ordures qui sont séparées du bon grain par le crible.

CRIBRATION. s. f. Séparation qui se fait des parties les plus déliées des médicaments d'avec celles qui sont les plus grossières.

CRIC. s. m. Sorte de machine à crémailière et à roue de fer avec manivelle.

CRIC CRAC. Le bruit que fait une chose en se cassant ou en se déchirant. Fam.

CRID. s. m. Poignard des Malais.

CRÉE. s. f. Se dit Des proclamations par lesquelles on annonce le montant des enchères sur un objet dont la vente ou l'adjudication se fait publiquement.

CRIER. v. n. Jeter un ou plusieurs cris.

| V. a. et n. Se dit D'une personne qui force trop sa voix en chantant. | Se dit D'une chose dure, qui produit un bruit aigre. | Élever très-haut la voix dans la conversation, dans une discussion, etc. | Gronder qq. en élevant la voix. | Se plaindre hautement, avec aigreur. | Blâmer publiquement. | Proclamer une chose au nom de l'autorité. | *Crier une marchandise*, Annoncer le prix auquel elle se vend.

CRIERIE. s. f. Le bruit qu'on fait en criant.

CRIEUR, EUSE. s. Celui, celle qui crie. | Celui qui proclame qq. ch. | Se dit Des gens qui courent habituellement les rues en annonçant ce qu'ils vendent ou ce qu'ils achètent.

CRIME. s. m. Mauvaise action que les lois punissent ou doivent punir. | Toute infraction grave aux lois de la religion ou de la morale.

CRIMINALISER. v. a. Porter, renvoyer une affaire d'un tribunal civil à un tribunal criminel.

CRIMINALISTE. s. m. Auteur qui écrit sur les matières criminelles. | Homme qui est très-instruit en jurisprudence criminelle.

CRIMINALITÉ. s. f. Qualité de ce qui est criminel.

CRIMINEL, ELLE. adj. Coupable de qq.

ou se servait n.

le jeudi et

CRIS

CR

de

la

n

CRISPE. s. f. Tout le cri qui est sur l'un cheval ou d'un lion. | Une svelture, une vilaine perruque.

CRISPE. s. f. Petite baie.

CRISPE. s. m. Genre de sauterelles. | Un petit cheval faible et de vil prix. | Un homme petit et maigre.

CRISPE. s. f. Effort de la nature, dans les maladies, qui produit un changement subit et marqué en bien ou en mal. | Le moment décisif d'une affaire.

CRISPATION. s. f. Resserrement par lequel certaines choses se contractent et se rident par l'approche du feu, etc. | Ce qui cause une vive impatience.

CRISPER. v. a. Causer de la crispation, des crispations. | Se dit De ce qui cause de l'impatience.

CRISSE. v. n. Se dit Des dents quand elles font un bruit aigre parce qu'on les serre et qu'on les grince fortement.

CRISTAL. s. m. Se dit Des formes symétriques que prennent d'elles-mêmes les parties de certains corps, lorsqu'ils passent de l'état liquide ou gazeux à l'état solide. | Se dit Des corps mêmes, lorsqu'ils sont en cristaux. | Pierre transparente. | Espèce de verre blanc. | Au plur., Les objets faits de cristal vrai ou factice.

CRISTALLERIE. s. f. L'art de fabriquer des ouvrages de cristal. | Établissement où l'on fabrique des cristaux.

CRISTALLIN, **INK**. adj. Qui appartient aux cristaux. | **CRISTALLIN**, subst. m. Celle des trois humeurs transparentes de l'œil qui a la forme d'une lentille. — Adj., *Humour cristalline*.

CRISTALLISATION. s. f. Opération par laquelle les parties d'une substance qui était dissoute dans un liquide se rapprochent les unes des autres. | Se dit Des cristaux.

CRISTALLISER. v. a. et n. Congeler en manière de cristal. | Pron., se dit Des corps qui se forment en cristaux.

CRISTALLOGRAPHIE. s. f. Science qui décrit les formes géométriques sous lesquelles se présentent les cristaux naturels.

CROCHET. s. m. La marque à laquelle

on reconnaît la vérité, et d'autres objets intellectuels.

CRITIQUABLE. adj. des 2 g. Qui peut être justement critiqué.

CRITIQUE. adj. des 2 g. Qui annonce une crise, qui appartient à la crise | Qui doit amener un changement en bien ou en mal. | Qui concerne, qui a pour objet la critique.

CRITIQUE. s. m. Celui qui examine des ouvrages d'esprit, une production de l'art pour en porter son jugement. | Censeur, celui qui trouve à redire à tout.

CRITIQUE. s. f. L'art, le talent de juger les productions littéraires. | Dissertation dans laquelle on examine qq. ouvrage d'esprit. | Toute observation par laquelle on signale quelque défaut dans une production de l'esprit ou de l'art. | Censure de la conduite d'autrui, de qq. ouvrage. | Se dit De ceux qui critiquent.

CRITIQUER. v. a. Censurer qq., qq. ch., y trouver à redire.

CROASSEMENT. s. m. Le cri des corbeaux.

CROASSER. v. n. Se dit Du cri des corbeaux.

CROATE. s. m. *F. CRAVATE*, subst. m.

CROC. s. m. Instrument de fer, de bois, etc., à une ou plusieurs pointes recourbées. | Longue perche au bout de laquelle il y a une pointe de fer avec un crochet. | Se dit De certaines dents pointues de qq. animaux. | Se dit, pop., Des voleurs au jeu.

CROC. Exprime le bruit que les choses sèches et dures font sous la dent quand on les mange.

CROC-EN-JAMBE. s. m. Tour de lutte, pour faire manquer le pied à celui avec qui on est aux prises, et pour la faire tomber.

CROCHE. adj. des 2 g. Qui est courbé et tortu.

CROCHE. s. f. Note de musique.

CROCHET. s. m. Petit croc; agrafe. | *Broder au crochet*, Broder avec une espèce d'aiguille qui a un petit manche, et dont la pointe est recourbée. | Instrument de serrurier. | Instrument servant à extraire les parties du fœtus qui sont restées dans la matrice. | Instrument à peser. | Se dit De certaines dents aiguës et perçantes de qq. animaux. | Au plur., Ce que les portefaix s'attachent sur le dos avec des bretelles, pour porter plus aisément leurs fardeaux. | Se dit De certaines parenthèses []. | Se dit De petites boucles de cheveux que les femmes se mettent qqfs. sur le front auprès des tempes.

CROCHETER. v. a. Ouvrir une porte

un secrétaire, etc., avec un crochet.

CROCHETEUR. s. m. Portefaix qui porte des crochets. | Celui qui croche, etc.

CROCHU, UE. adj. Coarbé en crochet.

CROCODILE s. m. Espèce de grand lézard amphibie.

CROIRE v. a. (*Je crois, il croit; nous croyons, ils croient. Je croyais; nous croyions, ils croyaient. Je crus, j'ai cru. Je croyai, Je croirais. Crois. Que je croie, que nous croyions. Que je crusse, que tu crusses, qu'il crût; que nous crussions, qu'ils crussent. Croyant.*) Estimer qu'une chose est véritable. [Avoir la foi.] S'en rapporter à. | V. n. Ajouter foi à. | Penser, estimer, s'imaginer, présumer.

CROISADE s. f. Ligue, expédition contre les infidèles ou les hérétiques.

CROISÉE s. f. Ouverture qu'on laisse dans le mur d'un bâtiment, pour donner du jour à l'intérieur. | Le châssis vitré qui sert à fermer cette ouverture.

CROISEMENT s. m. Action par laquelle deux choses se croisent; ou Le résultat de cette action. | L'action d'accoupler des animaux de races différentes.

CROISER v. a. Mettre, disposer qq. ch. en forme de croix. | Traverser, aller, passer en travers de. | Se dit, pron., Des choses que l'on met ou qui sont disposées en croix. | Se dit De deux personnes ou de deux choses qui font le même trajet, mais en sens contraire. | Pron., S'engager par un vœu solennel dans une croisade. | Rayer en passant la plume sur qq. écriture. | Accomplir des animaux de races différentes. | V. n. Se dit D'un ou de plusieurs vaisseaux de guerre qui vont et viennent dans qq. parage. | Croisé, subst., se dit De ceux qui se croisent autrefois contre les infidèles ou contre les hérétiques.

CROISEUR s. m. Bâtiment de guerre qui croise dans certains parages.

CROISIÈRE s. f. Action de croiser. | Se dit Des parages où l'on croise. | Se dit Des vaisseaux qui croisent.

CROISILLON s. m. La traverse d'une croix, d'une croisée.

CROISSANCE s. f. Augmentation en grandeur.

CROISSANT s. m. La figure de la nouvelle lune jusqu'à son premier quartier. | Les armes de l'empire turc. Cet empire même. | Instrument de fer dont les jardiniers se servent pour tondre les palissades. | Branche de fer recourbée pour retenir la pelle à feu, les pincettes, etc.

CROISSANT, ANTE. adj. Qui s'accroît, qui augmente.

CROISURE s. f. Tissure d'une étoffe croisée.

CROÛTE s. m. L'augmentation d'un troupeau par la naissance des petits.

CROÛTRE v. n. (*Je croûte, il croûte; nous croûtons, ils croûtent. Je croûtais, etc. Je crûs, etc.; nous crûmes, etc. J'ai crû, etc.*)

Je croûtras, etc. Croûs. Croûtes, etc. Je croûtrais, etc. Que je croûsse, etc. Que je crûsse, etc. Croûtant.) Devenir plus grand. | Acquiescer. | Augmenter de quelque façon que ce soit. | Multiplier. | Venir, être produit.

CROIX s. f. Espèce de gibet où l'on attachait anciennement les criminels pour les faire mourir. | Absol., Le bois de la croix où Notre-Seigneur fut attaché. | Affliction que Dieu nous envoie. | La décoration que portent les membres de plusieurs ordres de chevalerie. | Marque que l'on fait avec la plume, etc., sur du papier, sur un mur, etc. | Le côté d'une pièce de monnaie qui porte la figure d'une croix. | *Croix australe, ou du Sud*, Constellation.

CROMORNE s. m. Tuyau des jeux de l'orgue à l'unisson de la trompette.

CROQUANT s. m. Un homme de néant, un misérable. Fam. et v.

CROQUANT, ANTE. adj. Qui croque sous la dent.

CROQUE-MORT s. m. Se dit, par dénigrement, De ceux qui sont chargés de transporter les morts au cimetière. Pop.

CROQUE-NOTE s. m. Se dit, par dénigrement, D'un musicien qui lit couramment la musique, mais qui l'exécute sans expression, sans goût.

CROQUER v. n. Se dit Des choses dures ou sèches qui font du bruit sous la dent quand on les mange. | V. a. Manger des choses qui font du bruit sous la dent. | Manger avidement et en entier. | Indiquer seulement par qqs. traits la première idée d'un tableau. | Se dit aussi, fam., en parlant Des ouvrages d'esprit.

CROQUE-SOL s. m. *СРОКЕ-СОЛЪ*, **CROQUET** s. m. Sorte de pain d'épice mince et sec.

CROQUETTE s. f. Boulette de pâte de pommes de terre, etc., qu'on fait frire après l'avoir trempée dans du jaune d'œuf, et saupoudrée de mie de pain.

CROQUIGNOLE s. f. Espèce de chique-naude. | Espèce de petite pâtisserie.

CROQUIS s. m. Esquisse rapide.

CROSSE s. f. Bâton pastoral d'évêque ou abbé. | La partie recourbée du fût d'un fusil, d'un mousquet, que l'on appuie contre l'épaule pour tirer. | Bâton courbé par le bout.

CROSSÉ, ÉE. adj. Qui a droit de porter la croisse.

CROSSER v. n. Pousser une balle, une pierre, etc., avec une crosse. | V. a. Fam., Traiter qqn. avec le plus grand mépris.

CROSSETTE s. f. Branche de vigne, de figuier, etc., où on laisse un peu de bois de l'année précédente.

CROSSEUR s. m. Celui qui crosse, qui s'amuse à crosser.

CROTTE s. f. Boue. | La fiente de cer-

tains animaux, comme brebis, chèvres, lapins, souris, etc.

CROTTER. v. a. Salir avec la crotte. | *Caotré.* adj. Une personne dont l'extérieur est sale et misérable. Pop.

CROTTIN. s. m. Fiente, excréments des chevaux, des moutons, etc.

CROULANT, ANTE. adj. Qui croule.

CROULEMENT. s. m. Chute de ce qui croule, éboulement.

CROULER. v. n. Tomber en s'affaisant.

CROULIER, IÈRE. adj. Se dit Des terres dont le fonds est mouvant.

CROUP. s. m. Espèce d'angine.

CROUPADE. s. f. Saut du cheval, qui est plus relevé que la courbette.

CROUPE. s. f. La partie de derrière qui comprend les hanches et le haut des fesses de certains animaux, principalement des bêtes de monture, de charge. | Le haut d'une montagne. | Un intérêt dans les bénéfices d'une entreprise de finance. (Vi.)

CROUPÉ, ÉE. adj. *Cheval bien croupé,* Qui a une belle croupe.

CROUPIER. s. m. Celui qui est de part au jeu avec qq., qui tient la carte ou le dé. | S'est dit De ceux qui avaient un intérêt dans qq. entreprise de finance.

CROUPIÈRE. s. f. Morceau de cuir rembourré, que l'on passe sous la queue d'un cheval, d'un mulet.

CROUPION. s. m. L'extrémité inférieure de l'échine de l'homme. Fam. | Cette partie où tient la plume de la queue d'un oiseau.

CROUPIR. v. n. Se dit Des liquides qui sont dans un état de repos et de corruption. | Demeurer, vivre longtemps dans un état honteux.

CROUPISSANT, ANTE. adj. Qui croupit.

CROUSTILLE. s. f. Petite croûte de pain.

CROUSTILLER. v. n. Manger de petites croûtes pour boire après le repas. Fam.

CROUSTILLEUSEMENT. adv. D'une manière plaisante, libre. Fam.

CROUSTILLEUX, EUSE. adj. Plaisant, libre. Fam.

CROÛTE. s. f. La partie extérieure du pain durcie par la cuisson. | La pâte cuite qui enferme la viande d'un pâté, d'une tourte, etc. | Tout ce qui s'attache et se durcit sur qq. ch. | Un vieux tableau. Un mauvais tableau.

CROÛTELETTE. s. f. Croustille.

CROÛTIER. s. m. Mauvais peintre qui ne fait que des croûtes. Fam.

CROÛTON. s. m. Morceau de croûte de pain. | Fam., Un très-mauvais peintre.

CROYABLE. adj. des 3 g. Qui peut ou qui doit être cru.

CROYANCE. s. f. Persuasion intime. | Opinion. | L'action d'ajouter foi à qq., à qq. ch. | Ce qu'on croit dans une religion.

CROYANT, ANTE. s. Celui, celle qui croit ce que sa religion enseigne.

CRU. s. m. Terroir où qq. ch. croît. | *Vin du cru,* Vin fait avec le raisin recueilli dans l'endroit même où on le consomme. | Accroissement.

CRU, UE. adj. Qui n'est point cuit. | Qui n'est pas préparé. | Difficile à digérer. | Se dit Des choses fâcheuses, désagréables que l'on dit à qq. | Libre, peu décent. | Se dit D'une production d'esprit qui est encore informe. | *Couleur crue,* Couleur tranchante. À *cr.* loc. adv. Sur la peau nue.

CRUAUTÉ. s. f. Inhumanité, inclination à répandre ou à voir répandre le sang, à faire souffrir, ou à voir souffrir les autres. | Indifférence, rigueur. | Action cruelle. | Tout acte rigoureux, injuste, etc.

CRUCHE. s. f. Vase de terre ou de grès, à anse, qui a ordin. le ventre large et le cou étroit. | Fam., Personne fort sottise.

CRUCHÉE. s. f. Ce que peut contenir une cruche.

CRUCHON. s. m. Petite cruche.

CRUCIAL, ALE. adj. Fait en croix.

CRUCIFÈRE. adj. des 3 g. et s. f. Se dit Des plantes dont les fleurs ont leurs pétales disposés en forme de croix.

CRUCIFIEMENT ou **CRUCIFIXION.** s. m. L'action de crucifier; Le supplice de la croix. | Se dit Des tableaux où le crucifiement de Jésus-Christ est représenté.

CRUCIFIER. v. a. Attacher à une croix, mettre en croix.

CRUCIFIX. s. m. Figure ou représentation de Jésus-Christ attaché à la croix.

CRUDITÉ. s. f. Qualité de ce qui est cru. | L'effet des tons crus, des couleurs crues, etc. | Se dit Des gravures, dans un ouvrage d'esprit ou dans la conversation.

CRUE. s. f. Augmentation. | Croissance, augmentation de grandeur.

CRUEL, ELLE. adj. Inhumain, impitoyable, qui aime le sang, qui prend plaisir à faire souffrir ou à voir souffrir. | Qui dénote la cruauté, où il y a de la cruauté.

| Sévère, inflexible, exigeant. | Subst., se dit Des personnes. | Fâcheux, douloureux.

| Ennuyeux, fâcheux.

CRUELLEMENT. adv. Avec cruauté, d'une manière cruelle.

CRÛMENT. adv. D'une manière sèche et dure, sans aucun ménagement.

CRURAL, ALE. adj. Qui appartient à la cuisse.

CRUSTACÉ, ÉE. adj. et s. m. Se dit Des animaux qui sont couverts d'une enveloppe dure, mais flexible et divisée par des jointures.

CRUZADE. s. f. Monnaie de Portugal.

CRYPTÉ. s. f. Lieu souterrain où l'on enterre les morts dans certaines églises. | Subst. f. et m. T. d'anat.

CRYPTOGAME. adj. des 2 g. et s. f. Se dit Des plantes qui ont les organes sexuels peu apparents ou cachés.

CRYPTOGAMIE. s. f. Classe du système de Linné, qui renferme les plantes agames et cryptogames.

CRYPTOGRAPHIE. s. f. *Срѣдано-графіе.*

C-SOL-UT. Ancien terme de musique, par lequel on désignait le ton d'*ut*.

CUBAGE. s. m., ou **CUBATURE.** s. f. Action de cuber, méthode pour cuber.

CUBE. s. m. Corps solide qui a six faces carrées égales. | Le produit du carré d'un nombre multiplié par ce nombre. — Adj., *Pied cube.* La racine cube d'un nombre.

CUBER. v. a. Évaluer le nombre des unités cubiques que renferme un volume donné. | Cuber un nombre, l'élever au cube.

CUBIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient au cube. | La racine cubique d'un nombre, Le nombre entier, ou fractionnaire, qui, élevé au cube, donne le nombre proposé.

CUBITAL, ALE. adj. Qui appartient au coude.

CUBITUS. s. m. Le plus gros des deux os de l'avant-bras.

CUCUBALE. s. m. Genre de plantes.

CUCURBITACÉE. adj. Se dit De plantes herbacées dont plusieurs espèces produisent de très-gros fruits.

CUCURBITE. s. f. Partie inférieure de l'alambic, vaisseau d'étain, de cuivre ou de verre, dans lequel on met les substances que l'on veut distiller.

CUEILLETTE. s. f. Récolte des fruits.

CUEILLIR. v. a. (*Je cueille. Je cueillis. Je cueillais. Je cueillis. Je cueillerai. Je cueillerais. Que je cueille. Que je cueillisse. Cueillant.*) Détacher des fruits, des fleurs, des légumes de leurs branches ou de leurs tiges.

CUEILLOIR. s. m. Panier dans lequel on met les fruits que l'on cueille.

CUILLER. s. f. (*Ou prononce et qqns. écrivent Cuillère.*) Ustensile de table dont on se sert ordin. pour manger le potage, etc. | Se dit Des ustensiles en forme de cuillers dont les artisans se servent.

CUILLERÉE. s. f. Ce que contient une cuiller.

CUILLERON. s. m. La partie creuse d'une cuiller.

CUIR. s. m. La peau épaisse de certains animaux. | La peau des animaux quand elle est séparée de la chair et corroyée. | La peau de l'homme.

CUIR. s. m. Pop. Vice de langage qui consiste à mettre, à la fin des mots, des *t* pour des *s*.

CUIRASSE. s. f. Principale partie de l'armure, qui est ordin. de fer, et qui couvre le corps par devant et par derrière depuis les épaules jusqu'à la ceinture.

CUIRASSER. v. a. Revêtir qqn. d'une cuirasse. | **CUIRASSÉ,** é. a. part. Se dit D'une personne bien préparée à toute espèce d'attaque. | Qui est endurci aux affronts.

CUIRASSIER. s. m. Cavalier armé d'une cuirasse.

CUIRE. v. a. Préparer les aliments par le moyen du feu, de la chaleur. | Absol., Cuire du pain. | Préparer certaines choses par le moyen du feu ou de la chaleur. | V. n. *Le souper est au feu, il cuit.* | V. n. Causer une douleur âpre et aiguë.

CUISANT, ANTE. adj. Âpre, piquant, aigu. | Se dit Des peines d'esprit.

CUISINE. s. f. L'endroit de la maison où l'on apprête et où l'on fait cuire les mets, les aliments. | Les domestiques, les officiers attachés à la cuisine. | L'ordinaire d'une maison. | L'art d'apprêter les mets, les aliments.

CUISINER. v. n. Apprêter les mets, les aliments. Fam.

CUISINIER, IÈRE. s. Celui, celle qui fait la cuisine, qui apprête à manger. | Ustensile de fer-blanc qui sert à faire rôtir la viande.

CUISSARD. s. m. La partie de l'armure qui couvrait les cuisses.

CUISSE. s. f. Partie du corps de l'homme ou d'un animal depuis la hanche jusqu'au jarret. | *Cuisse de noix,* Quartier de noix. | *Cuisse-Madame,* Sorte de poire.

CUISSON. s. f. Action de cuire ou de faire cuire; ou Le résultat de cette action. | La douleur que l'on sent d'un mal qui cuit.

CUISSOT. s. m. Cuisse de cerf, de chevreuil, de sanglier, etc.

CUISTRE. s. m. Nom que l'on donnait par injure aux valets de collège. | Un homme pédant et grossier.

CUITE. s. f. Action de cuire, de faire cuire de la porcelaine, de la faïence, des tuiles, etc. | La réunion des objets que l'on cuit ensemble, qui composent la fournée.

CUIVRE. s. m. Métal rougeâtre quand il est pur.

CUIVRÉ, ÉE. adj. Qui a la couleur du cuivre.

CUL. s. m. (Qqns. suppriment l'*L* dans l'écriture.) Le derrière, cette partie de l'homme qui comprend les fesses et le fondement. Très-fam. et souvent bas. | Fam., *Cul de plomb,* Un homme laborieux. | Fam., *Cul-de-jatte,* Personne estropiée. | *Cul-blanc,* Nom vulgaire de la bécassine. | La partie inférieure, le fond de certaines choses. | Le derrière d'une charrette.

CULASSE. s. f. La partie de derrière d'un canon. | Se dit Des fusils, etc.

CULBUTE. s. f. Saut qu'on fait en mettant la tête en bas et les jambes en haut. | Chute.

CULBUTER. v. a. Renverser cul par-des-

cus tête. | Fam., Ruiner qqn. | V. n. Tomber en faisant la culbute. Fam., Se ruiner.

CULBUTIS. s. m. Amas confus de choses culbutées. Fam.

CULÉE. s. f. Grosse masse de pierres qui soutient la voûte des dernières arches d'un pont, et toute leur poussée.

CULER. v. n. Aller en arrière.

CULIER. adj. m. *Bois culier*, Le gros boyau qui se termine à l'anus.

CULIÈRE. s. f. Sangle de cuir qu'on attache au derrière du cheval.

CULINAIRE. adj. des g. Qui a rapport à la cuisine.

CULMINANT. adj. m. *Point culminant*, Le point du ciel où se trouve un astre quand il atteint sa plus grande hauteur au-dessus de l'horizon. | La partie la plus élevée de certaines choses.

CULMINATION. s. f. Moment du passage d'un astre par le méridien.

CULMINER. v. n. Se dit d'un astre lorsqu'il passe au méridien.

CULOT. s. m. L'oiseau le dernier éclos d'une couvée. | Le dernier né des autres animaux, et, fam. Le dernier né d'une famille. | La partie métallique qui reste au fond d'un creuset après la fusion.

CULOTTE. s. f. Partie du vêtement des hommes qui couvre depuis la ceinture jusqu'aux genoux.

CULOTTER. v. a. Mettre une culotte à qq.

CULOTTIER. s. m. Celui qui fait, qui vend des culottes de peau, des gants, des guêtres, etc.

CULPABILITÉ. s. f. État de celui qui est coupable ou réputé coupable d'un crime, d'un délit.

CULTE. s. m. L'honneur qu'on rend à Dieu par des actes de religion. Une vénération profonde.

CULTIVABLE. adj. des g. Susceptible de culture.

CULTIVATEUR. s. m. Celui qui cultive la terre, ou qui exploite une terre, un domaine. | Adj., *Les peuples cultivateurs*.

CULTIVER. v. a. Faire les travaux nécessaires pour rendre la terre plus fertile. | Former, développer, perfectionner par l'instruction, par l'exercice. | Conserver, entretenir, augmenter.

CULTURE. s. f. Les travaux qu'on emploie pour rendre la terre plus fertile. | L'application qu'on met à développer les facultés de l'esprit.

CUMIN. s. m. Plante.

CUMUL. s. m. Action de cumuler une chose avec une autre.

CUMULATIF, IVE. adj. Qui se fait par accumulation.

CUMULATIVEMENT. adv. Par accumulation.

CUMULER. v. a. Assembler, réunir plusieurs choses. | Occupier plusieurs emplois en même temps.

CUNÉIFORME. adj. des g. Qui a la forme d'un coin. | Se dit de certaines écritures anciennement employées dans la Perse et dans la Médie.

CUPIDE. adj. des g. Qui a de la cupidité.

CUPIDITÉ. s. f. Désir immodéré, convoitise.

CUPULE. s. f. Le godet qui enveloppe la base du gland de chêne, de la noix, etc.

CURABLE. adj. des g. Qui peut être guéri.

CURACAO. s. m. Sorte de liqueur.

CURAGE. s. m. Action de curer, de nettoyer, ou le résultat de cette action.

CURAGE. s. m. Espèce de renouée.

CURATELLE. s. f. Pouvoir et charge de curateur.

CURATEUR. s. m. Celui qui est établi par justice soit pour veiller aux intérêts d'un mineur émancipé soit pour administrer les biens d'un majeur déclaré incapable soit enfin pour régir une succession vacante.

CURATIF, IVE. adj. Qui concerne qui a pour but la cure, la guérison d'une maladie. | Subst., Remède curatif.

CURATION. s. f. Traitement d'une maladie, d'une plaie.

CURATRICE. s. f. Celle qui est chargée d'une curatelle.

CURCUMA. s. m. Plante.

CURE. s. f. Soins, souci. Fam. | Traitement, guérison de qq. maladie ou blessure. | Fonction ecclésiastique à laquelle est attachée la direction spirituelle d'une paroisse. | La demeure du curé.

CURÉ. s. m. Prêtre pourvu d'une cure.

CURE-DENT. s. m. Petit instrument avec lequel on se cure les dents.

CURÉE. s. f. Pâturage qu'on donne aux chiens de chasse en leur faisant manger qq. partie de la bête qu'ils ont prise.

CURE-MÔLE. s. m. Machine dont on se sert pour curer les ports.

CURE-OREILLE. s. m. Petit instrument avec lequel on se cure l'oreille.

CURER. a. Nettoyer qq. ch. de ordures, etc. en ôter les ordures, la terre, etc.

CUREUR. s. m. Celui qui cure, qui nettoie. *Cureur de puits*.

CURIAL, ALE. adj. Qui concerne une cure.

CURIE. s. f. Subdivision de la tribu chez les Romains.

CURIEUSEMENT. adv. Avec curiosité, soigneusement, exactement.

CURIBUX, EUSE. adj. Qui a beaucoup d'envie d'apprendre, de voir des choses

nouvelles, intéressantes, etc. | Subst. m. *La foule des curieux.* | Adj. et subst. Se dit D'une personne qui cherche à pénétrer les secrets d'autrui. | Se dit De ceux qui recherchent les objets nouveaux, rares, etc. | Adj. Rare, nouveau, excellent en son genre. | Fam., qui est fait pour surprendre. Subst. m.

CURION, s. m. Prêtre institué par Romulus pour avoir soin des fêtes et des sacrifices particuliers à chaque curie.

CURIOSITÉ, s. f. Passion, désir de voir, d'apprendre des choses nouvelles, intéressantes, etc. | Un trop grand empressement de savoir les affaires d'autrui. | Le goût qui porte à rechercher les objets rares, nouveaux, etc. | Se dit Des choses rares, nouvelles.

CURSIF, **IVE**, adj. Se dit De toute écriture tracée avec qq. rapidité. | Subst. f. *La cursive.*

CURULE, adj. des 2 g. Se dit De la chaise d'ivoire qui était à l'usage de certains magistrats romains.

CURVILIGNE, adj. des 2 g. Qui est formé par des lignes courbes.

CUSCUTE, s. f. Plante.

CUSTODE, s. f. Se dit Des rideaux qu'on met, dans certaines églises, à côté du maître-autel. | La couverture qu'on met sur le ciboire où l'on garde les hosties consacrées.

CUSTODI-NOS, s. m. Confidentiaire qui garde un bénéfice ou un office, pour le rendre à un autre.

CUTANÉ, **ÉE**, adj. Qui appartient à la peau.

CUTICULE, s. f. Petite peau très-mince, pellicule, épiderme.

CUTTER, s. m. (On prononce, et plusieurs écrivent, *Cuire*.) Petit bâtiment de guerre à un mâts.

CUVE, s. f. Grand vaisseau dont on se sert ordin. pour souler la vendange, etc. On le dit aussi De qq. autres vaisseaux dont on se sert pour faire de la bière, et pour divers autres usages.

CUVEAU, s. m. Petite cuve.

CUVÉE, s. f. Ce qui se fait de vin à la fois dans une cuve.

CUVELAGE, s. m. Opération par laquelle on revêt de planches l'intérieur des puits qui descendent dans les mines.

CUVELER, v. a. Faire un cuvelage.

CUVER, v. n. Demeurer dans la cuve. Se dit Du vin nouveau qu'on y laisse durant qq. jours, pour qu'il se fasse. | V. a. Fam., *Cover son vin*, Dormir après avoir bu avec excès.

CUVETTE, s. f. Vase dont on se sert pour se laver les mains ou pour d'autres usages.

CUVIER, s. m. Cuve où l'on fait la lessive.

CYATHE, s. m. Petit gobelet qui servait à verser l'eau et le vin dans les coupes ou tasses. | Mesure de capacité.

CYCLAMEN, s. m. Genre de plantes.

CYCLE, s. m. Cercle, période. | *Cycle épique*. Voy. l'article suivant.

CYCLIQUE, adj. des 2 g. Se dit Des anciens poètes grecs qui ont raconté, dans une série de petits poèmes, appelée *Cycle* ou *Cercle épique*, l'histoire des temps fabuleux et celle de la guerre de Troie. | Se dit Des poètes qui composent de petits ouvrages.

CYCLOÏDE, s. f. Ligne courbe que décrit un point de la circonférence d'un cercle qui marche en roulant sur un plan.

CYCLOPE, s. m. Nom de certains géants monstrueux, qui n'avaient qu'un œil, et qui étaient les forgerons de Vulcain.

CYCLOPEEN, **ENNE**, adj. Se dit De monuments très-anciens dont la construction est fort solide, et dont on voit encore les ruines en Italie et dans la Grèce.

CYGNE, s. m. Gros oiseau aquatique. | Se dit Des grands poètes, des hommes éloquents, et qqfs. des grands musiciens. | *Le Cygne*, Constellation.

CYLINDRE, s. m. Corps de figure longue et ronde, et d'égale grosseur partout. | Gros rouleau de pierre, de bois, ou de fonte, dont on se sert pour aplanir les allées des jardins ou les aires des granges. | Nom de certains coquillages.

CYLINDRIQUE, adj. des 2 g. Qui a la forme d'un cylindre, qui est rond comme un cylindre.

CYMAISE, s. m. Moulure qui forme la partie supérieure d'une corniche.

CYMBALAIRE, s. f. Espèce de muflier.

CYMBALE, s. f. Se disait, chez les anciens, D'un instrument de musique. | Instrument de musique consistant en deux disques ou plateaux de cuivre que l'on frappe en mesure l'un contre l'autre.

CYMBALIER, s. m. Celui qui joue des cymbales.

CYNANCIE, s. f. Espèce d'angine.

CYNIQUE, adj. des 2 g. Se dit D'une secte de philosophes à qui l'on reprochait d'être mordants et sans pudeur. | Impudent, obscène. | Subst., *Diogène le cynique*.

CYNISME, s. m. La doctrine des philosophes cyniques. | Impudence.

CYNOCÉPHALE, s. m. À tête de chien. nom donné à une famille particulière de singes.

CYNOGLOSSE, s. f. Genre de plantes.

CYNOSURBE, s. f. Nom d'une constellation.

CYPRES, s. m. Arbre.

CYSTIQUE, adj. des 2 g. Qui appartient à la vésicule biliaire.

CYSTITE, s. f. Inflammation de la vessie

- CYSTOTOME**. s. m. Instrument dont on se sert pour inciser la vessie.
CYSTOTOMIE. s. f. Opération qui consiste à inciser la vessie.
CYTISE. s. m. Genre de plantes.
CYZICÈNE. s. m. Chez les Grecs, grande salle exposée au nord.
CZAR. s. m. Titre qu'on donne au souverain de Russie. Qqas. écrivent et disent *Tsar*.
CZARIENNE. adj. f. *Se majesté czarienne*, Le czar.
CZARINE. s. f. L'épouse du souverain de Russie, ou La princesse qui est de son chef souveraine de cet empire.
CZAROWITZ. s. m. Fils de czar.

D.

- D**. s. m. La 4^e lettre de l'alphabet, et la 3^e des consonnes. On la nomme *Dé*, suivant l'appellation ancienne et usuelle, et *De*, suivant la méthode moderne.
DA. Particule affirmative. *Oui-da*. *Nen-ni-da*.
D'ABORD. loc. adv. *F. AORD*.
DACTYLE. s. m. Sorte de mesure ou de pied, dans les vers grecs et dans les vers latins.
DADA. s. m. Terme dont se servent les enfants pour désigner Un cheval.
DADAIS. s. m. Un niais, un nigaud; Un homme gauche dans son maintien. Fam.
DAGUE. s. f. Espèce de poignard.
DAGUER. v. a. Frapper de coups de dague. (Vi.) | Se dit Du cerf qui s'accouple avec la biche. | Voler de toute sa force.
DAGUES. s. f. pl. Premier bois du cerf, qui ne vient qu'à la seconde année.
DAGUET. s. m. Jeune cerf qui est à sa première tête.
DAHLIA. s. m. Plante.
DAIGNER. v. n. Avoir pour agréable, condescendre jusqu'à vouloir bien.
D'AILLEURS. loc. adv. *F. AILLEVAS*.
DAIM. s. m. Espèce de bête fauve.
DAINE. s. f. La femelle du daim.
DAIS. s. m. Ouvrage de bois, de tenture, etc., et que l'on met, à qq. hauteur, au-dessus d'un maître-autel, d'une chaire à prêcher, d'un trône, etc. | Un poêle soutenu de deux ou de quatre petites colonnes, sous lequel on porte le saint sacrement.
DALER. s. m. Monnaie.
DALLE. s. f. Tablette de pierre ou de marbre.
DALLER. v. a. Paver de dalles.
DALMATIQUE. s. f. Espèce de tunique que portent sur leur aube les diacres, les sous-diacres, quand ils servent à la messe le prêtre qui officie.
DALOT. s. m. Trou, canal pour faire écouler les eaux hors du navire.

DAM

- DAM**. s. m. Dommage, préjudice. (Vi.) *La peine du dam*, La peine des damnés, en tant qu'ils seront privés de la vue de Dieu.
DAMAS. s. m. Espèce de satin à fleurs et à deux envers. | Espèce de prune. | Acier très-fin et renommé par l'excellence de sa trempe. On dit de même : *Acier de Damas*.
DAMASQUINER. v. a. Incruster de petits filets d'or ou d'argent dans du fer ou de l'acier.
DAMASQUINERIE. s. f. L'art de damasquiner.
DAMASQUINEUR. s. m. Celui qui damasquine.
DAMASQUINURE. s. f. Le travail de ce qui est damasquiné.
DAMASSER. v. a. Fabriquer une étoffe ou du linge en façon de damas. | *DAMASSÉ*. subst. m. Du linge damassé.
DAMASSURE. s. f. Dessin figuré sur la toile damassée, en la tissant.
DAME. s. f. Titre qu'on donnait autrefois à la femme d'un seigneur, et à celle qui possédait une seigneurie. | Simple titre que l'on donne par honneur aux femmes de qualité. | Titre qu'on donne à toutes les femmes mariées qui sont au-dessus de la dernière classe du peuple. | S'étend à Toutes les femmes et à toutes les filles. | *Dame d'onse heures*, Plante. | Chacune des quatre cartes sur lesquelles est peinte la figure d'une dame. | Au jeu des échecs, La pièce du jeu la plus considérable après le roi. | Chacune des pièces rondes et plates avec lesquelles on joue au trictrac, aux dames, etc. | Sorte d'interj. *Mais, dame, oui*. Pop.
DAME-JEANNE. s. f. Très-grosse bouteille qui sert à garder du vin.
DAMER. v. a. Mettre une dame sur celle que l'adversaire a poussée jusqu'au dernier rang des cases opposées aux siennes.
DAMERET. s. m. Un homme soigneux de sa parure et fort empressé de plaire aux dames.
DAMIER. s. m. Échiquier, tablier sur lequel on joue aux dames, aux échecs. | Coquillage.
DAMNABLE. adj. des 2 g. Qui peut attirer la damnation éternelle. | Pervers, détestable, abominable.
DAMNABLEMENT. adv. D'une manière damnable. Peu usité.
DAMNATION. s. f. Action de damner, de se damner, ou La punition des damnés.
DAMNER. v. a. Condamner aux peines de l'enfer. | Rendre digne des peines de l'enfer. | Pron., S'exposer à être damné. | *DAMNÉ*. subst. *Les tourments des damnés*.
DAMOISEAU. s. m. Titre par lequel on désignait autrefois un jeune gentilhomme. On a dit aussi *Damoisel*. | Fam. et par ironie, Un homme qui fait le galant auprès des femmes.

DAMOISELLE. s. f. Titre qu'on donnait autrefois aux filles nobles dans les actes publics. *F. DAMOISELLE.*

DANDIN. s. m. Niais qui n'a aucune contenance. *Fam.*

DANDINEMENT. s. m. Action de dandiner, mouvement de celui qui se dandine.

DANDINER. v. n. et pron. Balancer son corps nonchalamment. *Fam.*

DANGER. s. m. Pêril, risque.

DANGEREUSEMENT. adv. Avec danger.

DANGEREUX, EUSE. adj. Périlleux, qui met en danger. | Qui a les moyens de nuire, ou à qui l'on ne peut se fier sans danger.

DANOIS. s. m. Espèce de chien.

DANS. Prép. de lieu qui marque Le rapport d'une chose à ce qui la contient ou la reçoit. | Avec. | Selon. | S'emploie avec des mots qui indiquent Une époque, une durée.

DANSE. s. f. Mouvement du corps qui se fait en cadence, à pas mesurés, et ordin. au son des instruments ou de la voix. | L'action de plusieurs personnes qui exécutent une danse. | Un air à danser.

DANSER. v. n. Mouvoir le corps en cadence et à pas mesurés, ordin. au son de la voix ou de qq. instrument. | V. a. Exécuter une danse.

DANSEUR, EUSE. s. Celui, celle qui danse. | Celoï, celle qui fait profession de danser.

DAPHNÉ. s. m. Arbuste.

DARD. s. m. Arme de trait qu'on lance avec la main. | L'aiguillon d'un insecte, de la langue des serpents, etc. | Ornement en forme de fer de dard, qui sépare les oves. | Espèce de carpe. | Pistol.

DARDER. v. n. Lancer. | Frapper, blesser avec un dard.

DARMOLE. s. f. Pièce de pâtisserie.

DARIQUE. s. f. Monnaie d'or ou d'argent des anciens Perses.

DARNE. s. f. Tranche d'un poisson, tel que le saumon, l'aloose, etc.

DARSE. s. f. Partie intérieure d'un port, laquelle se ferme avec une chaîne.

DARTRE. s. f. Maladie de la peau.

DARTREUX, EUSE. adj. Qui est de la nature des dartres. | Se dit, subst., Des personnes affectées de dartres.

DATAIRE. s. m. Officier de la cour de Rome, qui préside à la daterie.

DATÉ. s. f. Indication du temps et du lieu où une lettre a été écrite, où un acte a été passé, etc. | L'époque où un événement a eu lieu, et l'indication de cette époque.

DATER. v. a. Mettre la date. | Commencer à compter d'une certaine époque.

DATERIE. s. f. Espèce de chancellerie établie en cour de Rome. | L'office de dataire.

DATIF. s. m. Se dit, dans les langues dont les noms et les adjectifs se déclinent, Du cas qui sert principalement à marquer attribution.

DATIF, IVE. adj. Tutelle dative, La tutelle donnée par justice.

DATION. s. f. Dation en payement, Action de donner une chose en payement d'une autre qui est due.

DATISME. s. m. Répétition ennuyeuse de synonymes.

DATTE. s. f. Fruit du dattier.

DATTIER. s. m. Espèce de palmier.

DATURA. s. m. Genre de plantes.

DAUBE. s. f. Sorte d'assaisonnement qu'on fait à certaines viandes. | La viande qui est assaisonnée de cette sorte.

DAUBER. v. a. Battre à coups de poing. Pop. | Fam., Railler, injurier qq.

DAUBEUR. s. m. Celui qui raille, qui médit. *Fam.*

DAUPHIN. s. m. Genre de mammifères.

| Constellation. | Le fils aîné des rois de France.

D'AUTANT. loc. adv. *F. AUTANT.*

DAVANTAGE. adv. Plus. | Plus longtemps.

DAVIER. s. m. Instrument de dentiste.

DÈ. prép. Marque Un rapport de départ, de séparation, d'extraction, de dérivation, d'origine, etc. | Sur, touchant, concernant, relativement à. | La prép. *De* n'est souvent qu'un mot partitif désignant Une quantité vague. *Boire du vin.* | Subst. m. *Mettre le de devant son nom.* *Fam.* | Marque Conformité.

DÈ. s. m. Petit morceau d'os ou d'ivoire, de figure cubique, qui sert à jouer. | La partie cubique d'un piédestal.

DÈ. s. m. Petit instrument de matière solide, dont celui ou celle qui coud se garnit le bout du doigt, afin de pousser l'aiguille plus facilement.

DÉBÂCLAGE. s. m. Action de débâcler un port, des bâtiments, etc.

DÉBÂCLE. s. f. Rupture de la glace qui couvrait une rivière, et qui se partage alors en glaçons. | *Fam.*, Tout changement brusque et inattendu qui amène du désordre. | Débâclage.

DÉBÂCLEMENT. s. m. Le moment de la débâcle des glaces; ou L'action de débâcler un port, des navires, etc.

DÉBÂCLER. v. a. Débarrasser un port des navires, des bateaux vides. | Ouvrir ce qui était bâclé. | V. n. Se dit D'une rivière, quand les glaces viennent à se rompre.

DÉBÂCLEUR. s. m. Officier qui préside au débâclage d'un port.

DÉBAGOUER. v. n. Vomir. | V. a. Dire avec précipitation ce qui vient à la bouche.

Bas.

DÉBAGOULEUR. s. m. Celui qui dit

sans retenue toutes les injures qui lui viennent à la bouche. Bas.

DÉBALLAGE. s. m. Action de déballer.

DÉBALLER. v. a. Défaire une balle.

DÉBANDADE (À LA). loc. adv. Confusément et sans ordre.

DÉBANDEMENT. s. m. Action de se débânder.

DÉBANDER. v. a. Ôter une bande. | *Détendre.* | Pron., se dit Des armes dont le ressort se détend de lui-même. | Se dit D'un corps de gens de guerre qui se dispersent sans ordre.

DÉBANQUER. v. a. Gagner tout l'argent qu'un banquier a devant lui.

DÉBAPTISER. v. a. Priver qq. des avantages du baptême.

DÉBARBOUILLER. v. a. Nettoyer, ôter ce qui salit, ce qui rend sale.

DÉBARCADÈRE. s. m. Espèce de cale, de jetée qui, du rivage, s'avance un peu dans la mer.

DÉBARDAGE. s. m. Action de débarder.

DÉBARDER. v. a. Tirer du bois de dessus les bateaux, ou de la rivière. | Transporter des bois hors du taillis.

DÉBARDEUR. s. m. Homme de journée qui débârdé.

DÉBARQUEMENT. s. m. Action par laquelle on débarque des marchandises, des passagers, etc. | L'action d'une personne qui débarque.

DÉBARQUER. v. a. Tirer, ou faire sortir d'un navire, d'un bateau, des marchandises, des passagers, des troupes, etc. | V. n. Quitter le navire et descendre à terre. | Subst. m. *Au débarquer.* | *Débarqué*, é. s. subst., fam. *Un nouveau débarqué.*

DÉBARRAS. s. m. Cessation d'embarras. Fam.

DÉBARRASSER. v. a. Ôter l'embarras, ou ôter d'embarras.

DÉBARRER. v. a. Ôter la barre.

DÉBAT. s. m. Différend, contestation, altercation. | Au plur., Discussion. | Terme de barreau.

DÉBATER. v. a. Ôter le bât.

DÉBATTRE. v. a. (Se conj. c. *Battre*.) Contester, discuter. | Pron., S'agiter.

DÉBAUCHE. s. f. Excès dans le boire et dans le manger. | Incontinence outrée.

DÉBAUCHER. v. a. Jeter dans la débauche. | Corrompre la fidélité de qq. | *Débauché*, subst. m. Un homme abandonné à la débauche.

DÉBAUCHEUR, EUSE. s. Celui, celle qui débauche, qui excite à la débauche.

DÉBET. s. m. Ce qu'un comptable doit après l'arrêté de son compte.

DÉRIFER. v. a. Affaiblir, déranger, gâter. | *Dérivé*, é. s. part. *Visage dérivé.* | *Estomac dérivé.*

DÉRIE. adj. des 2 g. Faible.

DÉBILEMENT. adv. D'une manière débile.

DÉBILITATION. s. f. Affaiblissement.

DÉBILITÉ. s. f. Faiblesse.

DÉBILITER. v. a. Affaiblir.

DÉBIT. s. m. Vente continue, répétée. | Le droit de vendre certaines marchandises. | La manière de s'énoncer, réciter. | L'exploitation du bois lorsqu'on le met en poutres, en merrain, etc. | Le compte que l'on tient sur le grand livre des articles payés ou fournis à qq. ou pour qq.

DÉBITANT, ANTE. s. Celui, celle qui débite qq. marchandise.

DÉBITER. v. a. Vendre. | Réciter. | Raconter. | Se dit De la manière d'exploiter les bois. | Inscrire qq. sur le grand livre comme débiteur.

DÉBITEUR, EUSE. s. Celui, celle qui débite.

DÉBITEUR, TRICE. s. Celui, celle qui doit.

DÉBLAL. s. m. Action d'enlever des terres pour mettre un terrain de niveau, etc.; ou Le résultat de cette action. | Se dit Des terres mêmes, des décombres qu'on enlève.

DÉBLATÉRER. v. a. Parler longtemps et avec violence contre qq. Fam.

DÉBLAYER. v. a. (Se conj. c. *Payer*.) Ôter, enlever.

DÉBLOCAGE. s. m. T. d'impr. Action de débloquer.

DÉBLOQUER. v. a. Obliger l'ennemi à lever un blocus. | Ôter d'une composition les lettres bloquées, pour les remplacer par celles qui conviennent.

DÉBOIRE. s. m. Mauvais goût qui reste de qq. liqueur après qu'on l'a bue. | Dégout, mortification.

DÉBOÏTEMENT. s. m. Déplacement d'un os sorti de son articulation.

DÉBOÏTER. v. a. Disloquer. Se dit Des os qu'un accident fait sortir de leur place. | Se dit Des ouvrages de menuiserie qui viennent à se déjoindre.

DÉBONDER. v. a. et s. Ôter le boudon. | Pron., Se vider par un écoulement rapide, abondant.

DÉBONDONNER. v. a. Ôter le boudon d'un muid, d'un tonneau.

DÉBONNAIRE. adj. des 2 g. Doux, facile et bon jusqu'à la faiblesse.

DÉBONNAIREMENT. adv. Avec bonté, avec douceur.

DÉBONNAIRETÉ. s. f. Bonté, douceur.

DÉBORD. s. m. Débordement. (Vi.)

DÉBORDEMENT. s. m. Action par laquelle un fleuve, une rivière, etc., sort de son lit. | Un écoulement d'humeur très-abondant. | L'irruption d'une grande multitude. | Dissolution, débauche.

DÉBORDER. v. n. Dépassez le bord. Se dit Des fleuves, des rivières, etc. | Se dit

D'un écoulement abondant des humeurs. | V. n. et a. Se dit D'une chose dont le bord ou l'extrémité dépasse le bord ou l'extrémité d'une autre chose. | V. a. Ôter le bordure. | *Désosné*, é. adj. Débauché, dissolu.

DÉBOTTER. v. a. Tirer les bottes à qq. | Subst. m. *Le débotter du roi*. | Qq. écrit *Débotte*.

DÉBOUCHÉ. s. m. L'extrémité d'un défilé, d'une vallée, etc. | Toute voie qui facilite la vente, le transport des produits d'un pays. | *Moyen, expédient*.

DÉBOUCHEMENT. s. m. Action de déboucher. | Le passage d'un endroit resserré à un lieu plus ouvert. | *Expédient*.

DÉBOUCHER. v. a. Ôter ce qui bouche. | V. n. Sortir d'un endroit resserré pour passer dans un lieu plus ouvert. | Se dit *D'un fleuve, en parlant* De l'endroit où il a son embouchure.

DÉBOUCLER. v. a. Dégager des artilions qui l'arrêtent une courroie passée dans une boucle. | *Déranger les boucles d'une chevelure*.

DÉBOUILLI. s. m. Opération pour éprouver la qualité du teint d'une étoffe, etc.

DÉBOUILLIR. v. a. Faire bouillir dans de l'eau des échantillons d'étoffes teintes, pour éprouver si la teinture en est bonne, ou des étoffes pour leur rendre leur première blancheur.

DÉBOUQUEMENT. s. m. Canal, détroit. | L'action de débouquer.

DÉBOUQUER. v. n. Sortir d'un détroit, etc., pour entrer dans une mer libre.

DÉBOURBER. v. a. Ôter la bourbe.

DÉBOURRER. v. a. Ôter la bourre.

DÉBOURS. s. m. Argent que l'on a avancé pour le compte de qq. (Vi.)

DÉBOURSEMENT. s. m. Action de déboursier.

DÉBOURSER. v. a. Tirer de l'argent de sa bourse pour faire qq. paiement. | *Déboursé*, s. m. Ce qu'on a déboursé.

DEBOUT. adv. Se dit D'une chose qui est dressée, qui est sur un de ses bouts. | En parlant des personnes; des quadrupèdes, Droit sur ses pieds. | *F'ent debout*, Vent contraire.

DÉBOUTER. v. a. Déclarer par jugement qu'une personne est déchue de sa demande.

DÉBOUTONNER. v. s. Ôter, faire sortir les boutons d'une boutonnière. | Pron. et fam., Parler librement.

DERRAILLER (SE). v. pron. Se découvrir la gorge avec qq. indécence.

DÉBREDOUILLER. v. a. Faire ôter la bedouille. T. du jeu de trictrac.

DÉRRIDER. v. a. Ôter la bride à un cheval, à une bête de somme. | Fam., *Sans dérrider*, Tout de suite.

DÉBRIS. s. m. Se dit Des restes d'une

chose brisée, fracassée. | Ce qui reste d'une chose après sa ruine.

DÉBROUILLEMENT. s. m. Action de démêler une chose embrouillée.

DÉBROUILLER. v. a. Mettre en ordre des choses qui sont en confusion.

DÉBRUTIR. v. a. Ôter ce qu'il y a de rude et de brut.

DÉBRUTISSEMENT. s. m. Action de débrutir, ou Le résultat de cette action.

DÉBUCHER. v. n. Se dit Des bêtes fauves qui sortent du bois. | V. a. Faire sortir une bête de son fort. | Subst. m.

DÉBUSQUEMENT. s. m. Action de débuser.

DÉBUSQUER. v. a. Chasser qq. d'un poste avantageux.

DÉBUT. s. m. Le premier coup à certains jeux. | *Commencement*. | Les premiers actes qu'on fait dans un emploi, dans une profession. | Se dit De ceux qui paraissent pour la première fois sur le théâtre.

DÉBUTANT, ANTE. s. Celui, celle qui débute.

DÉBUTER. v. n. Jouer le premier coup.

| *Commencer*. | Faire les premiers actes dans une profession, les premiers pas dans une carrière. | *S'essayer sur le théâtre*. | V. a. Ôter du but.

DÉCÀ. prép. De ce côté-ci.

DÉCACHETER. v. a. Ouvrir ce qui est cacheté.

DÉCADE. s. f. Espace de dix jours. | Se dit Des parties d'un ouvrage qui sont composées chacune de dix livres.

DÉCADENCE. s. f. Commencement de dégradation, de ruine, de destruction; État de ce qui tend à sa ruine.

DÉCADÉ. s. m. Le dixième et dernier jour de la décade, dans le calendrier républicain.

DÉCAGONE. s. m. Figure qui a dix angles et dix côtés. Adj. *Un bassin décagone*.

DÉCAGRAMME. s. m. Nouvelle mesure de poids.

DÉCAISSER. v. a. Tirer d'une caisse.

DÉCALITRE. s. m. Nouvelle mesure de capacité.

DÉCALOGUE. s. m. Les dix commandements de Dieu.

DÉCALQUER. v. a. Reporter le calque d'un dessin ou d'un tableau sur du papier, sur une toile, etc.

DÉCAMÉRON. s. m. Ouvrage contenant le récit des événements de dix jours, ou une suite de récits faits en dix jours.

DÉCAMÈTRE. s. m. Nouvelle mesure de longueur.

DÉCAMPMENT. s. m. Action de décampier.

DÉCAMPER. v. n. Lever le camp. | Fam., *S'enfuir*.

DÉCANAT. s. m. Dignité de doyen. | L'exercice des fonctions de doyen.

DÉCANDRIE. s. f. Classe du système de Linné, qui renferme les plantes dont la fleur a dix étamines.

DÉCANTATION. s. f. Action de décanter.

DÉCANTER. v. a. Transvaser doucement une liqueur.

DÉCAPER. v. a. Enlever l'oxyde qui s'est formé à la surface d'un métal.

DÉCAPER. v. n. Passer un cap en dedans duquel on naviguait.

DÉCAPITATION. s. f. Action de décapiter.

DÉCAPITER. v. a. Décoller, trancher la tête à qq.

DÉCARRELER. v. a. Ôter les carreaux qui pavent une chambre.

DÉCASTYLE. s. m. Édifice à dix colonnes de front.

DÉCASYLLABE. adj. des 2 g. Se dit Des vers français de dix syllabes.

DÉCATIR. v. a. Ôter l'apprêt que le fabricant a donné à une étoffe de laine.

DÉCATISSAGE. s. m. Action de décatir, ou L'effet de cette action.

DÉCATISSEUR. s. m. Artisan qui fait le décatissage des étoffes de laine.

DÉCAVER. v. a. Gagner toute la cave de l'un des joueurs.

DÉCÉDER. v. n. Mourir de mort naturelle. Se dit Des personnes.

DÉCÈLEMENT. s. m. Action de décaler.

DÉCELER. v. a. (*Je décèle, Je décelerai.*) Découvrir ce qui est caché.

DÉCEMBRE. s. m. Le dernier mois de l'année.

DÉCEMMENT. adv. D'une manière décente. | Convenablement.

DÉCEMVIR. s. m. Magistrat romain.

DÉCEMVIRAL. ALE. adj. Qui appartient aux décevirs.

DÉCEMVIRAT. s. m. La magistrature décevvirale.

DÉCENCE. s. f. Honnêteté extérieure.

DÉCENNAL. ALE. adj. Qui dure dix ans, ou qui revient tous les dix ans.

DÉCENT. ENTE. adj. Qui est selon les règles de la bienséance.

DÉCEPTION. s. f. Tromperie, séduction.

DÉCERNER. v. a. Accorder, donner. Se dit en parlant De récompenses, d'honneurs.

| Se dit qqfs. en parlant De peines. | Ordonner par un acte juridique.

DÉCÈS. s. m. Mort naturelle d'une personne.

DÉCEVABLE. adj. des 2 g. Facile à tromper; sujet à être trompé.

DÉCEVANT. ANTE. adj. Qui trompe.

DÉCEVOIR. v. a. Séduire, abuser, tromper.

DÉCHAINEMENT. s. m. Emportement.

DÉCHAINER. v. a. Ôter la chaîne, les

chaines. | Exciter, soulever. | Pron., S'emporter avec violence.

DÉCHANTER. v. n. Chauger de ton, rabattre de ses prétentions, etc.

DÉCHAPERONNÉ. ÊE. adj. Se dit D'un mur dont le chaperon est ruiné.

DÉCHAPERONNER. v. a. Ôter le chaperon à un oiseau dressé pour le vol.

DÉCHARGE. s. f. Action par laquelle on ôte d'une voiture les objets dont elle est chargée. | Se dit Des bateaux, des charrettes, des bêtes de somme sur lesquels des marchandises, etc., sont chargées. |

Justification qui résulte, pour l'accusé, des circonstances favorables. | Soulagement. |

L'action de tirer à la fois plusieurs armes à feu. | L'écoulement des eaux d'un bassin, d'un canal, etc.

DÉCHARGEMENT. s. m. Action de décharger.

DÉCHARGER. v. a. Ôter ce qui formait la charge. | Ôter un poids qui surcharge. |

Soulager d'une charge excessive. | Dispenser, débarrasser qq. d'une chose. | Déclarer quitte d'une obligation, d'une dette, d'un dépôt, etc. | En parlant D'une arme à feu, Tirer, faire partir le coup. | Ôter la charge de toute arme à feu, avec un tire-bourre. | Cette couleur se décharge, Elle se décolore. | Pron., se dit Des eaux; S'écouler, se dégorger, se jeter. | V. n. Maculer.

DÉCHARGEUR. s. m. Celui qui décharge les marchandises.

DÉCHARNER. v. a. Dépouiller les os de la chair qui les couvre. | Amaigrir, ôter l'embonpoint.

DÉCHASSER. v. n. Faire un chassé vers la gauche, après en avoir fait un vers la droite.

DÉCHAUMER. v. a. Se dit en parlant D'une terre qu'on retourne avec la bêche ou la charrue, pour enterrer ce qui reste de chaume après la moisson.

DÉCHAUSSEMENT. s. m. Façon qu'on donne aux arbres et aux vignes, lorsqu'on les laboure au pied. | L'action de déchausser une dent avant de l'arracher.

DÉCHAUSSER. v. a. Ôter, tirer à qq. sa chaussure. | Déchausser les dents, Les découvrir et les détacher de la gencive.

DÉCHAUSSOIR. s. m. Instrument de chirurgie.

DÉCHÉANCE. s. m. Perte d'un droit.

DÉCHET. s. m. Diminution.

DÉCHEVELER. v. a. Mettre en désordre la chevelure de qq.

DÉCHIFFRABLE. adj. des 2 g. Qui peut être déchiffré.

DÉCHIFFREMENT. s. m. Action de déchiffrer, ou Le résultat de cette action.

DÉCHIFFRER. v. a. Expliquer ce qui est écrit en chiffres. | Lire ce qui est mal écrit ou difficile à lire.

DÉCHIFFREUR. s. m. Celui qui a la clef d'un chiffre, qui est chargé du déchiffrement.

DÉCHQUETER. v. a. Tailler menu, découper en faisant diverses taillades.

DÉCHQUETURE. s. f. Se dit Des taillades qu'on fait à une étoffe. (Vi.)

DÉCHIRAGE. s. m. Action de défaire un train de bois flotté, ou de désassembler les planches qui composent un bateau.

DÉCHIRANT. ANTE. adj. Qui déchire.

DÉCHIREMENT. s. m. Action de déchirer, ou Le résultat de cette action. | *Déchirement de cœur*, Douleur vive et amère. | Au plur., Les guerres que causent les factions.

DÉCHIRER. v. a. Diviser en morceaux, mettre en pièces sans se servir d'instrument tranchant. | Fig., Médire outrageusement. | *Déchirer un bateau*, Désassembler les planches qui le composent. | Se dit De ce qui agit douloureusement le cœur. | Se dit Des factions qui troublent un État, un grand corps, etc.

DÉCHIRURE. s. f. Rupture faite en déchirant.

DÉCHOIR. v. n. (*Je déchois, tu déchois, il déchoit; nous déchouons; vous déchoyez, ils déchoient. Je déchus, Je décherrai, Je décherrais. Que je déchoie, que tu déchoies. Que je déchusse.*) Tomber dans un état moins avantageux que celui où l'on était. | En parlant Des choses, Diminuer, s'affaiblir.

DÉCHOUER. v. a. Relever, remettre à flot un bâtiment qui était échoué.

DÉCIDÉMENT. adv. D'une manière décidée. Fam. Se dit D'une résolution bien arrêtée.

DÉCIDER. v. a. Porter son jugement sur une chose douteuse ou contestée. | Terminer une contestation. | Déterminer qq. à faire qq. ch. | Prendre telle résolution. | V. n. Ordonner, disposer. | *Décidé, ée*. adj. Résolu, ferme. | *Qui n'a rien de vague, d'incertain.*

DÉCILITRE. s. m. Nouvelle mesure de capacité.

DÉCIMABLE. adj. des 2 g. Sojet à la dime.

DÉCIMAL, ALE. adj. *Fractions décimales*, Fractions dont les parties sont des dixièmes, des centièmes, des millièmes, etc. d'unité. | *Système décimal*, Mode de sous-division décimale appliqué aux poids et aux mesures. | *Décimale*, subst. f. Une fraction décimale.

DÉCIMATEUR. s. m. Celui qui avait droit de lever la dime dans une paroisse.

DÉCIMATION. s. f. Action de décimer.

DÉCIME. s. f. Se disait De la dixième partie des revenus ecclésiastiques, levée pour qq. affaire importante à la religion ou à l'État.

DÉCIME. s. m. Valeur monétaire qui est la dixième partie du franc.

DÉCIMER. v. a. Frapper de qq. peine une personne sur dix, selon que le sort en décide.

DÉCIMÈTRE. s. m. La dixième partie du mètre.

DÉCINTREMENT. s. m. Action de décintrer.

DÉCINTRER. v. a. Ôter les cintres qu'on avait placés pour construire une voûte.

DÉCISIF, IVE. adj. Qui fait cesser toute indécision. | *Qui décide hardiment.*

DÉCISION. s. f. Jugement, résolution.

DÉCISIVEMENT. adv. D'une manière décisive. Peu usité.

DÉCISOIRE. adj. des 2 g. Décisif. *Serment décisoire*, Celui qu'une partie défère à l'autre.

DÉCLAMATEUR. s. m. Se dit Des anciens rhéteurs qui faisaient des exercices d'éloquence dans les écoles. | S. et adj., Orateur, écrivain emphatique.

DÉCLAMATION. s. f. Action, manière, art de déclamer. | Pièce d'éloquence que l'on compose pour s'exercer. | L'emploi d'expressions et de phrases pompeuses. | Discours vague et injurieux.

DÉCLAMATOIRE. adj. des 2 g. Qui appartient à la déclamation.

DÉCLAMER. v. a. Réciter à haute voix et avec le ton et les gestes convenables. | V. n. Inveciver contre qq.

DÉCLARATIF, IVE. adj. Se dit D'un acte par lequel on déclare qq. ch.

DÉCLARATION. s. f. Action de déclarer; discours, acte par lequel on déclare. | Loi. | État détaillé.

DÉCLARATOIRE. adj. des 2 g. Se dit D'un acte par lequel on déclare juridiquement qq. ch.

DÉCLARER. v. a. Manifester. | Pron., S'expliquer. | Se faire connaître. | Se prononcer. | *Déclaré, ée*. adj. *Ennemi déclaré.*

DÉCLIN. s. m. État d'une chose qui penche vers sa fin. | Le ressort par lequel le chien d'un pistolet, d'un fusil, s'abat sur le bassin.

DÉCLINABLE. adj. des 2 g. Qui peut être décliné.

DÉCLINAISON. s. f. L'arc de la sphère céleste qui mesure la distance angulaire dont un astre est éloigné de l'équateur. | *La déclinaison de l'aiguille aimantée*, L'angle qui mesure son écart du vrai nord. | La manière de faire passer les noms et les adjectifs par tous les cas.

DÉCLINANT. adj. Qui décline. *Cadran déclinant.*

DÉCLINATOIRE. adj. des 2 g. et 3. m. Se dit Des exceptions pour décliner une juridiction.

DÉCLINER. v. n. Déchoir, pencher vers

DÉCANAT. s. m. L'exercice des **DÉCANI**
de Liné, fleur a di
DÉCA
DÉC
ment
DÉ
s'est
D
dar
pi

DÉCANTER. v. a. Tendre, verser, verser dans un verre, un verre de vin, etc. | *Se dit d'un débiteur.*
DÉCONFORT. s. m. Découragement, désolation. (Vi.)
DÉCONFORTER. v. a. Décourager, abattre, affliger. (Vi.)
DÉCONSEILLER. v. a. Dissuader, conseiller de ne pas faire qq. ch.
DÉCONSIDÉRÉ. ÉE. adj. Qui n'est plus jugé digne de considération, d'estime.
DÉCONTENANCER. v. a. Faire perdre contenance à qq. | Pron., Perdre contenance par timidité, par embarras. | *Décontenance, éz. part.*
DÉCONVENCE. s. f. Malheur, mauvais succès. Fam.
DÉCOR. s. m. Ce qui décore. On ne le dit que Des peintures de bâtiment.
DÉCORATEUR. s. m. Celui dont la profession est d'orne l'intérieur des appartements, ou qui fait des décorations pour les théâtres, pour des fêtes, etc.—Adj., *Peintre décorateur.*
DÉCORATION. s. f. Embellissement. | La représentation des lieux où l'action est supposée se passer. | Au plur., Les châssis et les toiles peintes qui forment l'ensemble d'une décoration. | Marque d'honneur.
DÉCORER. v. a. Décorer. | Honorer d'une décoration.
DÉCORIFICATION. s. f. Action d'écorcer ou de peler des branches, des racines, des graines, etc.
DÉCORUM. s. m. *Garder le décorum*, Garder les bienséances.
DÉCOUCHER. v. n. Coucher hors de chez soi.
DÉCOUDRE. v. a. (Se conj. c. *Coudre*.) Défaire ce qui est cousu. | Se dit, pron., Des choses dont la couture vient à se défaire. | V. n. Avec la particule *En*, Se déterminer et se disposer à qq. combat, à qq. contestation, à des jeux, à des exercices, etc. Fam. | *Découss*, v. z. adj. *Propos sans suite*, etc. | Subst. m. *Le découss du style*.
DÉCOULEMENT. s. m. Flux, mouvement de ce qui découle peu à peu.
DÉCOULER. v. n. Couler. | Se dit De certaines choses spirituelles et morales.
DÉCOUPER. v. a. Couper par morceaux. | Couper du carton, du papier, etc., de manière que ce qui en reste est la figure de qq. objet, une forme déterminée. | *Découpé*, subst. Par terre destiné à recevoir des fleurs.
DÉCOUPEUR. EUSE. s. Celui, celle qui travaille en découper.
DÉCOUPLER. ou **DÉCOUPLIER.** s. m. Action de détacher les chiens.
DÉCOUPLER. v. a. Détacher des chiens couplés. | *Découplé*, éz. part. Fam., Vigoureux et de belle taille.

DÉCOIFFER. v. a. Ôter ce qui coiffe.
DÉCOIFFER. v. a. Ôter ce qui coiffe. | Fam., *Décoiffer une toilette*.
DÉCOLLATION. s. f. Action par laquelle on coupe le cou. Le martyr de saint Jean-Baptiste.
DÉCOLLEMENT. s. m. Action de décoller, de se décoller; ou État de ce qui est décollé.
DÉCOLLER. v. a. Couper le cou à qq.
DÉCOLLER. v. a. Séparer, détacher une chose qui était collée.
DÉCOLLETTER. v. a. Découvrir le cou, la gorge, les épaules.
DÉCOLORATION. s. f. Perte de la couleur naturelle.
DÉCOLORER. v. a. Ôter la couleur, effacer la couleur.
DÉCOMBRER. v. a. Ôter les décombres, les immondices, etc.
DÉCOMBRES. s. m. pl. Amas de matériaux inutiles qui restent sur le terrain après la démolition d'un bâtiment.
DÉCOMPOSER. v. a. Analyser un corps, le réduire à ses principes. | Produire dans qq. substance une altération ordin. suivie de corruption, de dissolution, etc.
DÉCOMPOSITION. s. f. Résolution d'un corps en ses principes. | Altération ordin. suivie de corruption, de dissolution, etc.
DÉCOMPTE. s. m. Ce qu'il y a à rabattre, à déduire sur une somme qu'on paye.
DÉCOMPTER. v. a. Déduire, rabattre d'une somme.
DÉCONCARTER. v. a. Troubler un concert de voix ou d'instruments. | Rompre les mesures de qq. | Troubler, interdire qq.
DÉCONFIRE. v. a. Défaire entièrement dans une bataille. (Vi.)
DÉCONFITURE. s. f. Entière défaite. (Vi.) | Fam., *La ruine entière d'un négoc-*

DÉCOR. s. m. Ce qui décore. On ne le dit que Des peintures de bâtiment.
DÉCORATEUR. s. m. Celui dont la profession est d'orne l'intérieur des appartements, ou qui fait des décorations pour les théâtres, pour des fêtes, etc.—Adj., *Peintre décorateur.*
DÉCORATION. s. f. Embellissement. | La représentation des lieux où l'action est supposée se passer. | Au plur., Les châssis et les toiles peintes qui forment l'ensemble d'une décoration. | Marque d'honneur.
DÉCORER. v. a. Décorer. | Honorer d'une décoration.
DÉCORIFICATION. s. f. Action d'écorcer ou de peler des branches, des racines, des graines, etc.
DÉCORUM. s. m. *Garder le décorum*, Garder les bienséances.
DÉCOUCHER. v. n. Coucher hors de chez soi.
DÉCOUDRE. v. a. (Se conj. c. *Coudre*.) Défaire ce qui est cousu. | Se dit, pron., Des choses dont la couture vient à se défaire. | V. n. Avec la particule *En*, Se déterminer et se disposer à qq. combat, à qq. contestation, à des jeux, à des exercices, etc. Fam. | *Découss*, v. z. adj. *Propos sans suite*, etc. | Subst. m. *Le découss du style*.
DÉCOULEMENT. s. m. Flux, mouvement de ce qui découle peu à peu.
DÉCOULER. v. n. Couler. | Se dit De certaines choses spirituelles et morales.
DÉCOUPER. v. a. Couper par morceaux. | Couper du carton, du papier, etc., de manière que ce qui en reste est la figure de qq. objet, une forme déterminée. | *Découpé*, subst. Par terre destiné à recevoir des fleurs.
DÉCOUPEUR. EUSE. s. Celui, celle qui travaille en découper.
DÉCOUPLER. ou **DÉCOUPLIER.** s. m. Action de détacher les chiens.
DÉCOUPLER. v. a. Détacher des chiens couplés. | *Découplé*, éz. part. Fam., Vigoureux et de belle taille.

DÉCOUPURE. s. f. Action de découper une étoffe, de la toile, du papier, etc. ; ou Le résultat de cette action.

DÉCOURAGEANT, ANTE. adj. Qui décourage, qui rebute.

DÉCOURAGEMENT. s. m. Perte de courage, abatement de cœur.

DÉCOURAGER. v. a. Abattre le courage, ôter le courage.

DÉCOURS. s. m. Décroissement de la lune. | Se dit Du déclin des maladies.

DÉCOUSURE. s. f. Endroit dé cousu de qq. linge ou de qq. étoffe.

DÉCOUVERTE. s. f. Action de découvrir ; La chose qu'on a trouvée.

DÉCOUVRIRE. v. a. (Se conj. c. *Courir*.) Ôter ce qui couvrait une chose ou une personne. | Laisser voir, ou laisser trop voir.

| Faire connaître ce qu'on tenait ou ce qui était tenu caché, secret. | Voir d'un lieu élevé. | Trouver ce qui était resté ignoré, caché. | Pron. , Ôter son chapeau, son bonnet, etc. | Donner prise à son adversaire. |

DÉCOUVERT, ETE. part. *Allée découverte. Pays découvert.* | À DÉCOUVERT. loc. adv. Sans être couvert. | Manifestement, clairement. | À VISOIR DÉCOUVERT. loc. adv. Sans masque, sans voile.

DÉCRASSER. v. a. Ôter la crasse. | Fam. , Polir, former une personne qui a été mal élevée.

DÉCRÉDITEMENT. s. m. Action de décréditer.

DÉCRÉDITER. v. a. Ôter le crédit, faire perdre le crédit.

DÉCRÉPIT, ITE. adj. Qui est dans la décrépitude.

DÉCRÉPITATION. s. f. Petillement ou bruit que font qq. sels dans le feu.

DÉCRÉPITER. v. n. Petiller, faire du bruit.

DÉCRÉPITUDE. s. f. État de vieillesse extrême, état d'un vieillard cassé.

DÉCRET. s. m. Ordre, ordonnance, décision, jugement. | Se dit De la volonté de Dieu, des arrêts de la Providence, etc.

DÉCRÉTALE. s. f. Épître, lettre écrite par les anciens papes pour faire qq. règlement.

DÉCRÉTER. v. a. Ordonner par un décret. | Lancer un décret contre qq.

DÉCRI. s. m. Action de décrier. | Proclamation. | Perte de réputation, d'estime.

DÉCRIER. v. a. Défendre la vente, le cours, l'usage de qq. ch. | S'applique à la suppression ou à la réduction d'une monnaie. | Ôter la réputation, l'estime.

DÉCRIRE. v. a. (Se conj. c. *Écrire*.) Représenter, dépeindre par le discours. | Traiter, marquer, former.

DÉCROCHER. v. a. Détacher une chose qui était accrochée.

DÉCROIRE. v. a. Ne croire pas. Fam.

DÉCROISSEMENT. s. m. Diminution.

DÉCROÎTRE. v. n. (Se conj. c. *Creître*.) Diminuer.

DÉCROTTER. v. a. Ôter la croûte.

DÉCROTTEUR. s. m. Celui qui gagne sa vie à décroter, etc.

DÉCROTTOIR. s. m. Lame de fer, boîte garnie de brosses qu'on met à la porte d'une maison ou d'un appartement.

DÉCROTTOIRE. s. f. Sorte de brosse dont on se sert pour décroter.

DÉCRUE. s. f. Quantité dont une chose a décreu. Se dit Des eaux.

DÉCRUER. v. a. Préparer du fil ou de la soie à recevoir la teinture.

DÉCRUMENT. s. m. Action de décruer.

DÉCRUSEMENT. s. m. Action de décruser.

DÉCRUSER. v. a. Mettre des cocons dans l'eau bouillante, pour en dévider la soie avec facilité.

DÉCURIE. v. a. Corriger l'excès de la cuisson. Se dit en parlant Des sirops et des confitures.

DÉCUPLE. adj. des 2 g. et s. m. Qui vaut dix fois autant.

DÉCUPLER. v. a. Rendre dix fois plus grand.

DÉCURIE. s. f. T. d'antiq. romaine. Troupe de soldats composée de dix hommes ; ou Division du peuple qui formait le dixième d'une centurie.

DÉCURION. s. m. T. d'antiq. romaine. Le chef d'une décurie civile ou militaire.

DÉDAIGNER. v. a. Marquer du dédain à qq. | Rejeter, refuser avec mépris.

DÉDAIGNEUSEMENT. adv. Avec dédain.

DÉDAIGNEUX, EUSE. adj. et subst. Qui marque du dédain.

DÉDAÏN. s. m. Mépris vrai ou affecté, exprimé par l'air, le ton.

DÉDALE. s. m. Labyrinthe, lieu où l'on s'égaré, à cause de la complication des détours.

DÉDAMER. v. n. Sedit Lorsqu'un joueur déplace une dame.

DEDANS. adv. de lieu. Dans l'intérieur. | De dedans, en dedans, par dedans. De l'intérieur, à l'intérieur, par l'intérieur. | En dedans, s'emploie avec *De*, comme loc. prép. | Par dedans, s'emploie comme loc. prép., mais sans la prép. *De*. | **DÉDANS**. subst. m. La partie intérieure de quelque chose.

DÉDICACE. s. f. Consécration d'un temple, d'une église, d'une chapelle. | Hommage qu'on fait d'un livre à qq.

DÉDICATOIRE. adj. Qui contient la dédicace d'un livre.

DEDIER. v. a. Consacrer au culte divin. | Dédier un livre à qq. Lui faire hommage d'un ouvrage, par une épître ou par une inscription à la tête du livre.

DÉDIRE. v. a. (Il fait, à la sec. pers. du plur. du prés. de l'indic., *Nous dédises*. Aux autres temps, il se conj. c. *Dire*.) Déavouer qq. de ce qu'il a dit ou fait pour nous. | Pron., Se rétracter. | Ne pas tenir sa parole.

DÉDIT. s. m. Révocation d'une parole donnée. | Fam., La peine stipulée dans une convention, contre celui qui n'en remplira pas les conditions.

DÉDOMMAGEMENT. s. m. Réparation d'un dommage. | Compensation.

DÉDOMMAGER. v. a. Indemniser, rendre l'équivalent du dommage souffert.

DÉDORER. v. a. Enlever la dorure. | Pron., Perdre de sa dorure.

DÉDOUBLER. v. a. Ôter la doublure.

DÉDUCTION. s. f. Soustraction. | L'action de raconter. | L'action d'inférer une chose d'une autre, ou Le raisonnement par lequel on infère.

DÉDUIRE. v. a. Rabattre, soustraire une somme d'une autre. | Narrer. | Tirer comme conséquence.

DÉDUIT. s. m. Divertissement, occupation agréable. (Vi.)

DÉESSE. s. f. Divinité fabuleuse du sexe féminin.

DÉFACHER (SE). v. pron. S'apaiser après s'être mis en colère. Fam.

DÉFAILLANCE. s. f. Faiblesse, évanouissement, pâmoison.

DÉFAILLANT, ANTE. adj. Qui s'affaiblit.

DÉFAILLANT, ANTE. s. Celui, celle qui manque à se trouver à l'assignation donnée en justice.

DÉFAILLIR. v. n. (Il n'est plus guère usité qu'au plur. du prés. de l'indic., *Nous défaillons*; à l'imparf., *Je défaisais*; au prété., *Je défaisais*, j'ai défaisi; et à l'inf., *Défaillir*.) Manquer. (Vi.) | Dépirer, s'affaiblir. | Tomber en faiblesse, s'évanouir.

DÉFAIRE. v. a. (Se conj. c. *Faire*.) Détruire ce qui est fait. Mettre en déroute, tailler en pièces. | Abattre, atténuer, amaigrir. | Délivrer, dégager, débarrasser. | Pron., Se désaccoutumer de qq. ch., y renoncer. | *Se défaire d'une chose*, L'aliéner.

DÉFAITE. s. f. Déroute de troupes. | Débit. | Excuse artificieuse, mauvaise raison.

DÉFALCATION. s. f. Déduction, retranchement.

DÉFALQUER. v. a. Rabattre, retrancher d'une somme.

DÉFAUSSER (SE). v. pron. Se dit Du joueur qui, n'ayant pas de la couleur dans laquelle on joue, jette celle de ses cartes qu'il regarde comme la moins utile.

DÉFAUT. s. m. Imperfection. | Se dit Des parties faibles ou défectueuses dans une étoffe, dans du bois, etc. | Absence,

manque, privation. | *Le défaut des côtes*, L'endroit où se terminent les côtes. | Manquement à l'assignation donnée. | Au défaut, ou À DÉFAUT DE. loc. prép. Au lieu de.

DÉFAVEUR. s. f. Cessation de faveur, disgrâce.

DÉFAVORABLE. adj. des 2 g. Qui n'est pas favorable.

DÉFAVORABLEMENT. adv. D'une manière défavorable, fâcheuse.

DÉFÉCATION. s. f. Dépuration d'une liqueur.

DÉFECTIF. adj. Se dit D'un verbe qui n'a pas tous ses temps et tous ses modes.

DÉFECTION. s. f. Action d'abandonner un parti auquel on est lié.

DÉFECTUEUSEMENT. adv. D'une manière défectueuse.

DÉFECTUEUX, EUSE. adj. Qui manque des conditions requises. | S'emploie en gramm. comme synonyme de Défectif.

DÉFECTUOSITÉ. s. f. Vice, imperfection, défaut.

DÉFENDABLE. adj. des 2 g. Qui peut être défendu contre l'ennemi ou contre un adversaire.

DÉFENDEUR, ERESSE. s. Celui, celle à qui on fait une demande en justice.

DÉFENDRE. v. a. Protéger, soutenir une personne ou une chose attaquée. | Garantir.

| Pron., Repousser une attaque, une agression qq. | Se préserver. | S'excuser de faire qq. ch. | Se disculper. | V. a. Prohiber, interdire qq. ch.

DÉFENS. s. m. Bois en défens, Bois dont la coupe est défendue au propriétaire.

DÉFENSE. s. f. Action de défendre, de se défendre; ou Ce qu'on dit, ce qu'on écrit pour défendre ou se défendre. | Au plur., Ce qui sert à garantir, à couvrir les ouvrages et les soldats qui défendent une place. | Dents, canines ou incisives, qui sortent de la bouche de certains quadrupèdes.

| Prohibition, interdiction. | *Défenses*, Jugement qui défend de procéder, de passer outre à l'exécution de qq. ch.

DÉFENSEUR. s. m. Celui qui défend, qui soutient, qui protège.

DÉFENSIF, IVE. adj. Fait pour la défense. | Subst., La disposition à se faire simplement que se défendre.

DÉFÉQUER. v. a. Ôter les fèces, les impuretés d'une liqueur.

DÉFÉRANT, ANTE. adj. Qui cède.

DÉFÉRENCE. s. f. Condescendance.

DÉFÉRENT. adj. m. Canal ou conduit déferent, Canal excréteur du sperme.

DÉFÉRER. v. a. Donner, décerner. | Dénoncer. | V. n. Céder, condescendre.

DÉFERLER. v. a. Déployer les voiles. *Une lame déferle*, Elle se déploie avec impétuosité, et se résout en écume.

DÉFERRER. v. a. Ôter le fer qui s'est

appliqué sur un objet. Ôter le fer du pied d'un cheval, d'un mulet, etc. | Pron., se dit Des fers d'un cheval, lorsqu'ils tombent. | Se dit D'une personne qui se déconcerte.

DÉFET. s. m. Se dit Des feuilles superflues et dépareillées d'un ouvrage.

DÉFI. s. m. Appel, provocation au combat. | Toute sorte de provocation.

DÉFIANCE. s. f. Soupçon, crainte d'être trompé, surpris. | Le manque de confiance dans ses forces, dans ses talents.

DÉFIANT, ANTE. adj. Soupçonneux.

DÉFICIT. s. m. Ce qui manque.

DÉFIER. v. a. Provoquer qqn. au combat. | Toute provocation qu'une personne adresse à une autre. | Déclarer que l'on regarde une certaine chose comme impossible à qqn. | Braver qq. ch. de dangereux. | Pron., Être, se mettre, par défiance, en garde contre qqn. ou qq. ch.

DÉFIGURER. v. a. Gâter la figure. | Gâter la forme de qq. ch., la dénaturer.

DÉFILÉ. s. m. Passage où il ne peut passer que peu de personnes de front.

DÉFILEMENT. s. m. Méthode pour préserver un ouvrage de l'ensfilade.

DÉFILER. v. a. Ôter le fil, le cordon qui était passé dans qq. ch.

DÉFILER. v. n. Aller l'un après l'autre. | Se dit Du mouvement qu'on fait faire à des troupes pour les voir plus en détail.

DÉFINIR. v. a. Marquer, déterminer. | Expliquer ce qu'est une chose. | Décider. | DÉFINI, IVE. adj. Se dit D'un sens, d'un mot, qui s'applique à un objet particulier et déterminé.

DÉFINITEUR. s. m. Dans qq. ordres religieux, Celui qui est proposé pour assister le général ou le provincial.

DÉFINITIF, IVE. adj. Qui termine une chose, une affaire. | Qui décide le fond d'un procès. | Ex DÉFINITIVE. loc. adv. Par jugement définitif. En résultat.

DÉFINITION. s. f. Explication de ce qu'est une chose. | La définition d'un mot, d'un terme, etc., L'explication de ce qu'il signifie. | Règlement.

DÉFINITIVEMENT. adv. D'une manière définitive. | Par jugement définitif.

DÉFLAGRATION. s. f. Opération par laquelle un corps est brûlé avec flamme.

DÉFLEGATION. s. f. Action d'enlever à des liquides spiritueux l'eau qu'ils contiennent.

DÉFLEGMER. v. a. Enlever la partie aqueuse d'une substance.

DÉFLEURIR. v. n. Se dit Des arbres, des arbrisseaux qui viennent à perdre leur fleur. | V. a. Faire tomber la fleur qui était sur les arbres.

DÉFLOURATION. s. f. Action par laquelle on ôte à une fille sa virginité.

DÉFLORER. v. a. Ôter la fleur de la virginité.

DÉFONCEMENT. s. m. Action de défoncer.

DÉFONCER. v. a. Ôter, enlever le fond. | Défoncer un terrain, Le fouiller, en ôter les pierres, et mettre à la place du fumier, ou de la terre nouvelle. | DÉFONCÉ, ÉE. adj. Chemin défoncé, Chemin roupu, dégradé.

DÉFORMATION. s. f. Altération de la forme de qq. partie du corps.

DÉFORMER. v. a. Gâter, altérer la forme d'une chose.

DÉFOURNER. v. a. Tirer d'un four.

DÉFRAYER. v. a. (Se conj. c. Payer.) Payer la dépense de qqn.

DÉFRICHEMENT. s. m. Action de défricher. | Le terrain défriché.

DÉFRICHER. v. a. Se dit en parlant D'une terre inculte dont on arrache les mauvaises herbes, les arbres, les épines, pour la cultiver ensuite.

DÉFRICHEUR. s. m. Celui qui défriche.

DÉFRISER. v. a. Défaire la frisure.

DÉFRONCER. v. a. Défaire les plis d'une étoffe ou d'une toile frocée. | Défroncer le sourel, Se dérider le front.

DÉFROQUE. s. f. Le petit mobilier et l'argent qu'un religieux laisse en montant. | Se dit Des vêtements qu'on ne porte plus.

DÉFROQUER. v. a. Ôter le froc à qqn.

DÉFUNT, UNTE. adj. Qui est mort. | Subst., Les enfants du défunt.

DÉGAGEMENT. s. m. Action de dégager, de se dégager; ou L'effet, le résultat de cette action. | T. d'escrime. Action de dégager le fer. | Partie d'un appartement, servant de passage dérobé.

DÉGAGER. v. a. Retirer ce qui était engagé, ce qui avait été donné en hypothèque, en nantissement, en gage. | Dégager un soldat, Obtenir son congé. | Faire qu'une chose ne soit plus embarrassée, obstruée,

etc. | Débarrasser qqn. | Faire un mouvement par lequel on détache son épée de celle de l'adversaire. | Dégager un appartement, Y pratiquer un ou plusieurs dégagements. | Se dit D'une substance composée qui donne qq. émanation. | DÉGAGÉ, ÉE. adj. Libre, aisé.

DÉGAINE. s. f. D'une belle dégaîne, D'une façon, d'une manière ridicule, maussade.

DÉGAINER. v. a. Abs., Mettre l'épée à la main pour se battre. | S. m. Fam. Il a été brave jusqu'au dégaîner.

DÉGANTER. v. a. Ôter les gants.

DÉGARNIR. v. a. Ôter ce qui garnit. | Ôter ce qui forme la garniture d'une chose, les ornements, les accessoires, etc. | Pron., Se vêtir, se couvrir plus légèrement. | Se dessaisir de son argent comptant.

DÉG

DÉGÂT. s. m. Ruine, ravage, détriment. | Absol., *Faire le dégât*, Ravager, dévaster.

DÉGAUCHIR. v. a. Dresser le parement d'une pierre, d'une pièce de charpente ou de menuiserie, etc.

DÉGAUCHISSEMENT. s. m. Action de dégauchir.

DÉGEL. s. m. Fonte de la glace, de la neige, par l'adoucissement de l'air.

DÉGELER. v. a. et n. Faire qu'une chose qui était gelée cesse de l'être.

DÉGÉNÉRATION. s. f. État de ce qui dégénère.

DÉGÉNÉRER. v. n. S'abâtardir. Se dit Des hommes, des animaux, des plantes, etc. | N'avoir pas autant de noblesse, de vertu, de mérite, que ceux dont on est sorti, ne pas suivre leurs bons exemples. | Changer de bien en mal, de mal en pis, ou de mal en moins mal.

DÉGÉNÉRESCENCE. s. f. T. de médec. Dégénération.

DÉGINGANDÉ, **ÉE**. adj. Se dit D'une personne dont la contenance et la démarche sont mal assurées. Fam.

DÉGLUER. v. a. Ôter la glu, débarrasser de la glu.

DÉGLUTITION. s. f. Action d'avaler.

DÉGOBILLER. v. n. Vomir le viu et les aliments qu'on a pris avec excès. Bas.

DÉGOBILLIS. s. m. Les matières dégo-billées. Bas.

DÉGOISER. v. a. En parlant Des oiseaux, Chanter, gazouiller. (Vi.) | Parler plus qu'il ne faut. Fam. | Dire ce qu'on devrait taire. (Vi.) | V. n. Jaser.

DÉGONFLEMENT. s. m. Action de dégonfler, de se dégonfler.

DÉGONFLER. v. a. Faire cesser le gonflement.

DÉGORGEMENT. s. m. Écoulement des eaux et des immondices retenues. | Action de nettoyer certaines choses des matières superflues ou étrangères.

DÉGORGER. v. a. et n. Déboucher, débarrasser un passage. | Déponiller, nettoyer une chose des matières superflues ou étrangères. | Pron., S'écouler.

DÉGOTER. v. s. Chasser qq. de son poste, et se mettre à sa place. Fam.

DÉGOURDIR. v. a. Redonner du mouvement, de la chaleur à ce qui était engourdi. | Fam., Faire perdre à qq. sa gaucherie et sa timidité. | *Dégourdi*, s. adj. Difficile à tromper. | Subst., *C'est un dégourdi*.

DÉGOURDISSEMENT. s. m. Action par laquelle les membres engourdis reprennent de la chaleur.

DÉGOUT. s. m. Manque de goût, d'appétit. | Répugnance. | Aversion. | Déplaisir, chagrin.

DÉGOUTANT, **ANTE**. adj. Qui donne

DÉG

du dégoût. | Qui inspire de l'aversion. | Qui cause du déplaisir.

DÉGOUTER. v. a. Ôter l'appétit. | Inspirer de la répugnance pour qq. aliment. | Inspirer de l'éloignement pour une personne, pour une chose. | Pron., Prendre du dégoût. | *Dégoutés*, s. subst. *Faire le dégoûté*. Fam.

DÉGOUTANT, **ANTE**. adj. Qui dégoûte.

DÉGOUTTER. v. n. Couler goutte à goutte.

DÉGRADATION. s. f. Destitution, privation forcée, et ordin. ignominieuse, de grade, de la dignité que l'on a, du rang, de l'état où l'on est. | Avilissement. | Dégât. | Dépérissement. | Affaiblissement graduel de la lumière, des ombres, des couleurs d'un tableau.

DÉGRADER. v. s. Dépouiller, destituer qq. de son grade, de sa dignité, de son emploi, etc. | Avilir. | Détériorer, endommager. | Diminuer, affaiblir insensiblement la lumière, les ombres, la couleur d'un tableau.

DÉGRAFER. v. a. Détacher une chose qui était agrafée.

DÉGRAISSAGE ou **DÉGRAISSEMENT**. s. m. Action de dégraisser les laines, les étoffes de laine.

DÉGRAISSER. v. a. Ôter la graisse de qq. ch. | Ôter les taches que la graisse ou qq. autre matière grasse a faites.

DÉGRAISSEUR. s. m. Celui qui dégraisse les habits, les étoffes.

DÉGRAVOIEMENT ou **DÉGRAVOIEMENT**. s. m. Effet d'une eau courante qui déchausse des murs, des pilotis, etc.

DÉGRAVOYER. v. a. Dégrader, déchausser des murs, des pilotis.

DÉGRÉ. s. m. Escalier d'un bâtiment. |

Se dit Des marches qui forment un escalier. |

Se dit Des emplois par où l'on passe successivement pour arriver à une position plus élevée. |

Se dit Des grades de maître ès arts, de bachelier, de licencié, de docteur. |

Sert à marquer la proximité ou l'éloignement qu'il y a entre parents. |

La différence de plus ou de moins dans les qualités sensibles. |

Se dit De chacune des divisions principales de l'échelle des instruments destinés à mesurer le plus ou le moins d'intensité, d'accroissement, de pesanteur, etc., de certaines choses. |

Chacune des 360 ou des 400 parties égales de la circonférence. | *Paa duafé*. loc. adv. Graduellement.

DÉGRÉFER. v. a. Se dit en parlant D'un bâtiment dont on ôte les agrès.

DÉGRÈVEMENT. s. m. Action de dégrever qq.

DÉGRÉVER. v. a. Diminuer une imposition, une taxe jugée trop forte.

DÉBRINGOLANE s. f. *Plante de débringol.* Fam.

DÉBRINGOLE v. a. *Assombrir avec précipitation.*

DÉBRINGER v. a. *Faire passer l'ivresse.*

DÉBRISSE v. a. *Ôter le plus gros de la matière.* | *Ébranler.* | *Commencer à débrouiller, à débiter.*

DÉBRUILLÉ, *ÉL. adj.* Dont les vêtements sont en lambeaux.

DÉBRUTER v. a. *Abandonner la possession d'un immeuble.* | *V. a.* Se retirer d'un lieu malgré soi. Fam.

DÉBRUTÈMENT s. m. *Abandonnement de la possession d'un immeuble.*

DÉBRUTER v. a. *Vouir, rendre gorge.* Bas.

DÉBRUTER v. a. *Être censé le vulgaire, le malheur.* Fam.

DÉBRUTER s. m. *Ce qui sert à débiter une substance.* | *L'État d'une personne dégrisée.* | *Déshabitude.*

DÉBRUTER v. a. *Trouver une personne de telle sorte qu'il soit difficile de la reconnaître.* | *Cacher en ch. sous des apparences trompeuses.* | *Frem.* Se montrer tout autre qu'on s'est.

DÉGUSTATEUR s. m. *Officier qui vérifie et constate la qualité des boissons.* | *Adj.* *Commissaire dégustateur.*

DÉGUSTATION s. f. *Essai qu'on fait des liqueurs en les goûtant.*

DÉGUSTER v. a. *Goûter du vin ou qq. autre boisson.*

DÉHALER v. a. *Ôter l'impression que le hâle a faite sur le teint.*

DÉLANCHÉ, *ÉR. adj.* Qui a les branches rompues ou délaquées.

DÉHARNACHEMENT s. m. *Action de déharnacher.*

DÉHARNACHER v. a. *Ôter le harnais à un cheval de trait.*

DÉHISCENCE s. f. *Manière dont s'ouvrent les anthères pour laisser sortir le pollen, ou le péricarpe pour laisser échapper les graines, les semences.*

DÉHISCENT, *ENTE. adj.* Se dit Des parties qui s'ouvrent d'elles-mêmes à leur maturité.

DÉHONTÉ, *ÉR. adj.* Éhonté, sans honte, sans pudeur.

DEHORS adv. *Hors du lieu, hors de la chose dont il s'agit.* | *De dehors, en dehors, par dehors.* De l'extérieur, à l'extérieur, par l'extérieur. | *En dehors*, s'emploie avec *De*, comme loc. prép. | *Subst.*, La partie extérieure de qq. ch. | *Subst. plur.* Apparences.

DÉCIDE s. m. *Mot employé quelquefois en parlant des Juifs et de la mort de Notre-Seigneur.*

DÉIFICATION s. f. *Apothéose, action :* laquelle on déifie, on divinise.

DÉIFIER v. a. *Admettre, placer au nombre des dieux, divinités.*

DÉISME s. m. *Système de ceux qui croient seulement à l'existence de Dieu.*

DÉISTE s. des 2 g. *Celui ou celle qui reconnaît un Dieu.* *Adj.*, *Les philosophes déistes.*

DÉITÉ s. f. *Divinité, dieu ou déesse de la Fable.* Poét.

DÉJÀ adv. *de temps.* Dès l'instant présente, dès à présent. | *Dès lors, dès le moment dont je parle.* | *Apparement.*

DÉJECTION s. f. *Évacuation des excréments par l'anus.*

DÉJETER (SE) v. pron. *Se dit Du bois qui se recourbe, s'entortille, se courbe, se déjoint, ou se fend.*

DÉJETER v. n. *Faire le repas du matin.*

DÉJUNER s. m. *(Plusieurs dérivent de jeûner.) Le repas du matin; ou Les mets qu'on mange à ce repas.* | *Repas de petit déjeuner.*

DÉJOURNER v. a. *Faire que ce qui était joint ne le soit plus.*

DÉJOUR v. a. *Faire débaucher un projet, un dessein, une intrigue.* | *V. n.* et *fam.* N'être pas à son jeu.

DÉJUC s. m. *Le temps du lever des oiseaux.* (Vi.)

DÉJUCHER v. n. *Se dit Des poules, quand elles sortent du juchoir.* | *V. a.* *Faire déjeuner qqq.*

DELÀ prép. *Plus loin, de l'autre côté de.* | *Au delà, et Par delà, se disent, fig. et absol., pour Encore plus.* | *Deçà et delà, De côté et d'autre.* | *En delà, Plus loin.*

DÉLABREMENT s. m. *État d'une chose délabrée.*

DÉLABRER v. a. *Déchirer, mettre en lambeaux.* | *Se dit en parlant De toute chose détériorée.*

DÉLACER v. a. *Relâcher ou retirer un lacet qui est passé dans les œillets d'un corset, d'une robe, etc.*

DÉLAI s. m. *Retardement, remise.*

DÉLAISSEMENT s. m. *Manque de tout secours.* | *Action d'abandonner une ch. à qqq.*

DÉLAISSER v. a. *Abandonner, laisser sans aucun secours.* | *Quitter une chose.* | *Ne pas continuer, renoncer à.*

DÉLARDER v. a. *Enlever une partie du lit d'une pierre; Couper obliquement le dessous d'une marche d'escalier.*

DÉLASSEMENT s. m. *Repos, relâche qu'on prend.*

DÉLASSER v. a. *Ôter la lassitude, faire qu'on ne soit plus las.*

DÉLATEUR, *TRICE* s. *Celui, celle qui accuse, qui dénonce.*

sa fin; s'affaiblir, diminuer. | Se dit Des astres qui s'éloignent de l'équateur. | Se dit De l'aiguille aimantée qui s'écarte du nord vrai. | V. a. Faire passer un nom, un adjectif, par tous ses cas. | Fam., *Décliner son nom*, Dire qui l'on est. | *Décliner une juridiction*, Ne vouloir pas reconnaître la compétence d'un juge.

DÉCLIVE. adj. des 3 g. Qui va en pente.

DÉCLIVITÉ. s. f. Situation d'une chose qui va en pente.

DÉCLORE. v. a. Ôter la clôture. | Déclos, oss. part.

DÉCLOUER. v. a. Détacher qq. ch. en arrachant les clous qui l'attachent.

DÉCOCHER. v. a. Tirer une flèche, un trait.

DÉCOCHER. v. a. Tirer une flèche, un trait.

DÉCOCTION. s. f. Composition médicinale qu'on obtient en faisant bouillir des drogues ou des plantes.

DÉCOIFFER. v. a. Ôter ce qui coiffe. | Déranger la coiffure. | Fam., *Décoiffer une bouteille*.

DÉCOLLATION. s. f. Action par laquelle on coupe le cou. Le martyr de saint Jean-Baptiste.

DÉCOLLEMENT. s. m. Action de décoller, de se décoller; ou État de ce qui est décollé.

DÉCOLLER. v. a. Couper le cou à qq.

DÉCOLLER. v. a. Séparer, détacher une chose qui était collée.

DÉCOLLETÉ. v. a. Découvrir le cou, la gorge, les épaules.

DÉCOLORATION. s. f. Perte de la couleur naturelle.

DÉCOLORER. v. a. Ôter la couleur, effacer la couleur.

DÉCOMBRER. v. a. Ôter les décombres, les immondices, etc.

DÉCOMBRES. s. m. pl. Amas de matériaux inutiles qui restent sur le terrain après la démolition d'un bâtiment.

DÉCOMPOSER. v. a. Analyser un corps, le réduire à ses principes. | Produire dans qq. substance une altération ordin. suivie de corruption, de dissolution, etc.

DÉCOMPOSITION. s. f. Résolution d'un corps en ses principes. | Altération ordin. suivie de corruption, de dissolution, etc.

DÉCOMPTE. s. m. Ce qu'il y a à rabattre, à déduire sur une somme qu'on paye.

DÉCOMPTER. v. a. Déduire, rabattre d'une somme.

DÉCONCERTER. v. a. Troubler un concert de voix ou d'instruments. | Rompre les mesures de qq. | Troubler, interdire qq.

DÉCONFIRE. v. a. Défaire entièrement dans une bataille. (Vi.)

DÉCONFITURE. s. f. Entière défaite. (Vi.) | Fam., La ruine entière d'un négoc-

çant, d'un banquier, etc. | Insolvabilité d'un débiteur.

DÉCONFORT. s. m. Découragement, désolation. (Vi.)

DÉCONFORTER. v. a. Décourager, abattre, affliger. (Vi.)

DÉCONSEILLER. v. a. Dissuader, conseiller de ne pas faire qq. ch.

DÉCONSIDÉRÉ, ÉR. adj. Qui n'est plus jugé digne de considération, d'estime.

DÉCONTENANCER. v. a. Faire perdre contenance à qq. | Pron., Perdre contenance par timidité, par embarras. | *Décontenancé*, én. part.

DÉCONVENUE. s. f. Malheur, mauvais succès. Fam.

DÉCOR. s. m. Ce qui décore. On ne le dit que Des peintures de bâtiment.

DÉCORATEUR. s. m. Celui dont la profession est d'orne l'intérieur des appartements, ou qui fait des décorations pour les théâtres, pour des fêtes, etc.—Adj., *Peintre décorateur*.

DÉCORATION. s. f. Embellissement. | La représentation des lieux où l'action est supposée se passer. | Au plur., Les châssis et les toiles peintes qui forment l'ensemble d'une décoration. | Marques d'honneur.

DÉCORDER. v. a. Détortiller une corde.

DÉCORER. v. a. Orner, parer. | Honorer d'une décoration.

DÉCORTICATION. s. f. Action d'écorcer ou de peler des branches, des racines, des graines, etc.

DÉCORUM. s. m. *Garder le decorum*. Garder les bienséances.

DÉCOUCHER. v. a. Coucher hors de chez soi.

DÉCOUDRE. v. a. (Se conj. c. *Coudre*.) Défaire ce qui est cousu. | Se dit, pron., Des choses dont la couture vient à se défaire. | V. n. Avec la particule *En*, Se déterminer et se disposer à qq. combat, à qq. contestation, à des jeux, à des exercices, etc. Fam. | *Décoursu*, vn. adj. *Propos sans suite*, etc. | Subst. m. *Le décoursu du style*.

DÉCOULEMENT. s. m. Flux, mouvement de ce qui découle peu à peu.

DÉCOULER. v. n. Couler. | Se dit De certaines choses spirituelles et morales.

DÉCOUPER. v. a. Couper par morceaux. | Couper du carton, du papier, etc., de manière que ce qui en reste est la figure de qq. objet, une forme déterminée. | *Découpé*, subst. Parterre destiné à recevoir des fleurs.

DÉCOUPEUR, EUSE. s. Celui, celle qui travaille en découpeure.

DÉCOUPLE ou DÉCOUPLER. s. m. Action de détacher les chiens.

DÉCOUPLER. v. a. Détacher des chiens couplés. | *Découplé*, én. part. Fam., *Vigoureux et de belle taille*.

DÉCOUPURE. s. f. Action de découper une étoffe, de la toile, du papier, etc.; ou Le résultat de cette action.

DÉCOURAGEANT, ANTE. adj. Qui décourage, qui rebute.

DÉCOURAGEMENT. s. m. Perte de courage, abattement de cœur.

DÉCOURAGER. v. a. Abattre le courage, ôter le courage.

DÉCOURS. s. m. Décroissement de la tige. | Se dit Du déclin des maladies.

DÉCOUSURE. s. f. Endroit dé cousu de qq. linge ou de qq. étoffe.

DÉCOUVERTE. s. f. Action de découvrir; La chose qu'on a trouvée.

DÉCOUVRIR. v. a. (Se conj. c. *Courir*.) Ôter ce qui couvrait une chose ou une personne. | Laisser voir, ou laisser trop voir.

| Faire connaître ce qu'on tenait on ce qui était tenu caché, secret. | Voir d'un lieu élevé. | Trouver ce qui était resté ignoré, caché. | Pron. Ôter son chapeau, son bonnet, etc. | Donner prise à son adversaire. |

DÉCOUVERT, XTE. part. *Allée découverte. Pays découvert.* |

À DÉCOUVERT. loc. adv. Sans être couvert. |

Manifestement, clairement. |

À VUE DÉCOUVERT. loc. adv. Sans masque, sans voile.

DÉCRASSER. v. a. Ôter la crasse. | Fam., Polir, former une personne qui a été mal élevée.

DÉCRÉDITEMENT. s. m. Action de décréditer.

DÉCRÉDITER. v. a. Ôter le crédit, faire perdre le crédit.

DÉCRÉPIT, ITE. adj. Qui est dans la décrépitude.

DÉCRÉPITATION. s. f. Petillement ou bruit que font qq. sels dans le feu.

DÉCRÉPITER. v. a. Petiller, faire du bruit.

DÉCRÉPITUDE. s. f. État de vieillesse extrême, état d'un vieillard cassé.

DÉCRET. s. m. Ordre, ordonnance, décision, jugement. | Se dit De la volonté de Dieu, des arrêts de la Providence, etc.

DÉCRÉTALE. s. f. Épître, lettre écrite par les anciens papes pour faire qq. règlement.

DÉCRÉTER. v. a. Ordonner par un décret. | Lancer un décret contre qq.

DÉCRI. s. m. Action de décrier. | Proclamation. | Perte de réputation, d'estime.

DÉCRIER. v. a. Défendre la vente, le cours, l'usage de qq. ch. | S'applique à la suppression ou à la réduction d'une monnaie. | Ôter la réputation, l'estime.

DÉCRIRE. v. a. (Se conj. c. *Écrire*.) Représenter, dépeindre par le discours. | Traiter, marquer, former.

DÉCROCHER. v. a. Détacher une chose qui était accrochée.

DÉCROIRE. v. a. Ne croire pas. *Fain.*

DÉCROISSEMENT. s. m. Diminution.

DÉCROITRE. v. n. (Se conj. c. *Croître*.) Diminuer.

DÉCROTTER. v. a. Ôter la crotte.

DÉCROTTEUR. s. m. Celui qui gagne sa vie à décroter, etc.

DÉCROTTOIR. s. m. Lame de fer, boîte garnie de brosses qu'on met à la porte d'une maison ou d'un appartement.

DÉCROTTOIRE. s. f. Sorte de brosse dont on se sert pour décroter.

DÉCRUE. s. f. Quantité dont une chose a déçu. Se dit Des eaux.

DÉCRUER. v. a. Préparer du fil ou de la soie à recevoir la teinture.

DÉCRUMENT. s. m. Action de décerner.

DÉCRUSEMENT. s. m. Action de décruser.

DÉCRUSER. v. a. Mettre des cocons dans l'eau bouillante, pour en dévider la soie avec facilité.

DÉCURIE. v. a. Corriger l'excès de la cuisson. Se dit en parlant Des sirops et des confitures.

DÉCUPLE. adj. des 2 g. et s. m. Qui vaut dix fois autant.

DÉCUPLER. v. a. Rendre dix fois plus grand.

DÉCURIE. s. f. T. d'antiqu. romaine. Troupe de soldats composée de dix hommes; ou Division du peuple qui formait le dixième d'une centurie.

DÉCURION. s. m. T. d'antiqu. romaine. Le chef d'une décurie civile ou militaire.

DÉDAIGNER. v. a. Marquer du dédain à qq. | Rejeter, refuser avec mépris.

DÉDAIGNEUSEMENT. adv. Avec dédain.

DÉDAIGNEUX, EUSE. adj. et subst. Qui marque du dédain.

DÉDAIN. s. m. Mépris vrai ou affecté, exprimé par l'air, le ton.

DÉDALE. s. m. Labyrinthe, lieu où l'on s'égare, à cause de la complication des détours.

DÉDAMER. v. n. Sedit Lorsqu'un joueur déplace une dame.

DEDANS. adv. de lieu. Dans l'intérieur. | De dedans, en dedans, par dedans, De l'intérieur, à l'intérieur, par l'intérieur. | En dedans, s'emploie avec *De*, comme loc. prép. | Par dedans, s'emploie comme loc. prép., mais sans la prép. *De*. | **DADANS.** subst. m. La partie intérieure de quelque chose.

DÉDICACE. s. f. Consécration d'un temple, d'une église, d'une chapelle. | Hommage qu'on fait d'un livre à qq.

DÉDICATOIRE. adj. Qui contient la dédicace d'un livre.

DEDIER. v. a. Consacrer au culte divin. | Dédier un livre à qq. | Lui faire hommage d'un ouvrage, par une épître ou par une inscription à la tête du livre.

DÉDIRE. v. a. (Il fait, à la sec. pers. du plur. du prés. de l'indic., *Vous dédisez.* Aux autres temps, il se conj. c. *Dire.*) Dé-avouer qq. de ce qu'il a dit ou fait pour nous. | Pron., Se rétracter. | Ne pas tenir sa parole.

DÉDIT. s. m. Révocation d'une parole donnée. | Fam., La peine stipulée dans une convention, contre celui qui n'en remplira pas les conditions.

DÉDOMMAGEMENT. s. m. Réparation d'un dommage. | Compensation.

DÉDOMMAGER. v. a. Indemniser, rendre l'équivalent du dommage souffert.

DÉDORER. v. a. Enlever la dorure. | Pron., Perdre de sa dorure.

DÉDOUBLER. v. a. Ôter la doublure.

DÉDUCTION. s. f. Soustraction. | L'action de raconter. | L'action d'inférer une chose d'une autre, ou Le raisonnement par lequel on infère.

DÉDUIRE. v. a. Rabattre, soustraire une somme d'une autre. | Narrer. | Tirer comme conséquence.

DÉDUIT. s. m. Divertissement, occupation agréable. (Vi.)

DÉESSE. s. f. Divinité fabuleuse du sexe féminin.

DÉFACHER (SE). v. pron. S'apaiser après s'être mis en colère. Fam.

DÉFAILLANCE. s. f. Faiblesse, évanouissement, pâmoison.

DÉFAILLANT, ANTE. adj. Qui s'affaiblit.

DÉFAILLANT, ANTE. s. Celui, celle qui manque à se trouver à l'assignation donnée en justice.

DÉFAILLIR. v. n. (Il n'est plus guère usité qu'au plur. du prés. de l'indic., *Nous défaillons*; à l'imperf., *Je défaisais*; au présent, *Je défais, j'ai défais*; et à l'inf., *Défaillir.*) Manquer. (Vi.) | Dépérir, s'affaiblir. | Tomber en faiblesse, s'évanouir.

DÉFAIRE. v. a. (Se conj. c. *Faire.*) Détruire ce qui est fait. | Mettre en déroute, tailler en pièces. | Abattre, atténuer, amaigrir. | Délivrer, dégager, débarrasser. | Pron., Se désaccoutumer de qq. ch., y renoncer. | *Se défaire d'une chose*, L'aliéner.

DÉFAITE. s. f. Déroute de troupes. | Débit. | Excuse artificieuse, mauvaise raison.

DÉFALCATION. s. f. Déduction, retranchement.

DÉFALQUER. v. a. Rabattre, retrancher d'une somme.

DÉFAUSSER (SE). v. pron. Se dit Du joueur qui, n'ayant pas de la couleur dans laquelle on joue, jette celle de ses cartes qu'il regarde comme la moins utile.

DÉFAUT. s. m. Imperfection. | Se dit Des parties faibles ou défectueuses dans une étoffe, dans du bois, etc. | Absence,

manque, privation. | *Le défaut des côtes*, L'endroit où se terminent les côtes. | Manquement à l'assignation donnée. | *Av défaut*, ou *À défaut* de. loc. prép. Au lieu de.

DÉFAVEUR. s. f. Cessation de faveur, disgrâce.

DÉFAVORABLE. adj. des 2 g. Qui n'est pas favorable.

DÉFAVORABLEMENT. adv. D'une manière défavorable, fâcheuse.

DÉFÉCATION. s. f. Dépuration d'une liqueur.

DÉFECTIF. adj. Se dit D'un verbe qui n'a pas tous ses temps et tous ses modes.

DÉFECTION. s. f. Action d'abandonner un parti auquel on est lié.

DÉFECTUEUSEMENT. adv. D'une manière défectueuse.

DÉFECTUEUX, EUSE. adj. Qui manque des conditions requises. | S'emploie en gramm. comme synonyme de Défectif.

DÉFECTUOSITÉ. s. f. Vice, imperfection, défaut.

DÉFENDABLE. adj. des 2 g. Qui peut être défendu contre l'ennemi ou contre un adversaire.

DÉFENDEUR, ERESSE. s. Celui, celle à qui on fait une demande en justice.

DÉFENDRE. v. a. Protéger, soutenir une personne ou une chose attaquée. | Garantir. | Pron., Repousser une attaque, une agression qq. | Se préserver. | S'excuser de faire qq. ch. | Se disculper. | V. a. Prohiber, interdire qq. ch.

DÉFENS. s. m. Bois en défense, Bois dont la coupe est défendue au propriétaire.

DÉFENSE. s. f. Action de défendre, de se défendre; ou Ce qu'on dit, ce qu'on écrit pour défendre ou se défendre. | Au plur., Ce qui sert à garantir, à couvrir les ouvrages et les soldats qui défendent une place. | Dents, canines ou incisives, qui sortent de la bouche de certains quadrupèdes. | Prohibition, interdiction. | *Défenses*, Jugement qui défend de procéder, de passer outre à l'exécution de qq. ch.

DÉFENSEUR. s. m. Celui qui défend, qui soutient, qui protège.

DÉFENSIF, IVE. adj. Fait pour la défense. | Subst., La disposition à ne faire simplement que se défendre.

DÉFÉQUER. v. a. Ôter les fèces, les impuretés d'une liqueur.

DÉFÉRANT, ANTE. adj. Qui obéit.

DÉFÉRENCE. s. f. Condescendance.

DÉFÉRENT. adj. m. Canal ou conduit déférent, Canal excréteur du sperme.

DÉFÉRER. v. a. Donner, décerner. | Dénoncer. | V. n. Céder, condescendre.

DÉFERLER. v. a. Déployer les voiles. Une lame déferle, Elle se déploie avec impétuosité, et se résout en écume.

DÉFERRER. v. a. Ôter le fer qui a été

appliqué sur un objet. Ôter le fer du pied d'un cheval, d'un mulet, etc. | Pron., se dit Des fers d'un cheval, lorsqu'ils tombent. | Se dit D'une personne qui se déconcerte.

DÉFET. s. m. Se dit Des feuilles superflues et dépareillées d'un ouvrage.

DÉFI. s. m. Appel, provocation au combat. | Toute sorte de provocation.

DÉFIANCE. s. f. Soupçon, crainte d'être trompé, surpris. | Le manque de confiance dans ses forces, dans ses talents.

DÉFIANT, ANTE. adj. Soupçonneux.

DÉFICIT. s. m. Ce qui manque.

DÉFIER. v. a. Provoquer qq. au combat. | Toute provocation qu'une personne adresse à une autre. | Déclarer que l'on regarde une certaine chose comme impossible à qq. | Braver qq. ch. de dangereux. | Pron., Être, se mettre, par défiance, en garde contre qq. ou qq. ch.

DÉFIGURER. v. a. Gâter la figure. | Gâter la forme de qq. ch., la dénaturer.

DÉFILE. s. m. Passage où il ne peut passer que peu de personnes de front.

DÉFILEMENT. s. m. Méthode pour préserver un ouvrage de l'enfilade.

DÉFILER. v. a. Ôter le fil, le cordon qui était passé dans qq. ch.

DÉFILER. v. n. Aller l'un après l'autre. | Se dit Du mouvement qu'on fait faire à des troupes pour les voir plus en détail.

DÉFINIR. v. a. Marquer, déterminer. | Expliquer ce qu'est une chose. | Décider. | DÉFINI, IVE. adj. Se dit D'un sens, d'un mot, qui s'applique à un objet particulier et déterminé.

DÉFINITEUR. s. m. Dans qqs. ordres religieux, Celui qui est préposé pour assister le général ou le provincial.

DÉFINITIF, IVE. adj. Qui termine une chose, une affaire. | Qui décide le fond d'un procès. | En DÉFINITIVE. loc. adv. Par jugement définitif. En résultat.

DÉFINITION. s. f. Explication de ce qu'est une chose. | La définition d'un mot, d'un terme, etc., L'explication de ce qu'il signifie. | Règlements.

DÉFINITIVEMENT. adv. D'une manière définitive. | Par jugement définitif.

DÉFLAGRATION. s. f. Opération par laquelle un corps est brûlé avec flamme.

DÉFLEGMATION. s. f. Action d'enlever à des liquides spiritueux l'eau qu'ils contiennent.

DÉFLEGMER. v. a. Enlever la partie aqueuse d'une substance.

DÉFLEURIR. v. n. Se dit Des arbres, des arbrisseaux qui viennent à perdre leur fleur. | V. a. Faire tomber la fleur qui était aux arbres.

DÉFLORATION. s. f. Action par laquelle on ôte à une fille sa virginité.

DÉFLORER. v. a. Ôter la fleur de la virginité.

DÉFONCEMENT. s. m. Action de défoncer.

DÉFONCER. v. a. Ôter, enlever le fond. | Défoncer un terrain, Le fouiller, en ôter les pierres, et mettre à la place du fumier, ou de la terre nouvelle. | DÉFONCÉ, ÉE. adj. Chemin défoncé, Chemin rompu, dégradé.

DÉFORMATION. s. f. Altération de la forme de qq. partie du corps.

DÉFORMER. v. a. Gâter, altérer la forme d'une chose.

DÉFOURNER. v. a. Tirer d'un four.

DÉFRAYER. v. a. (Se conj. c. Payer.) Payer la dépense de qq.

DÉFRICHEMENT. s. m. Action de défricher. | Le terrain défriché.

DÉFRICHER. v. a. Se dit en parlant D'une terre inculte dont on arrache les mauvaises herbes, les arbres, les épines, pour la cultiver ensuite.

DÉFRICHEUR. s. m. Celui qui défriche.

DÉFRISER. v. a. Défaire la frisure.

DÉFRONCER. v. a. Défaire les plis d'une étoffe ou d'une toile froncée. | Défroncer le sourcil, Se dérider le front.

DÉFROQUE. s. f. Le petit mobilier et l'argent qu'un religieux laisse en montant. | Se dit Des vêtements qu'on ne porte plus.

DÉFROQUER. v. a. Ôter le froc. à qq.

DÉFUNT, UNTE. adj. Qui est mort. | Subst., Les enfants du défunt.

DÉGAGEMENT. s. m. Action de dégager, de se dégager; ou L'effet, le résultat de cette action. | T. d'escrime. Action de dégager le fer. | Partie d'un appartement, servant de passage dérobé.

DÉGAGER. v. a. Retirer ce qui était engagé, ce qui avait été donné en hypothèque, en nantissement, en gage. | Dégager un soldat, Obtenir son congé. | Faire qu'une chose ne soit plus embarrassée, obstruée, etc. | Débarrasser qq. | Faire un mouvement par lequel on détache son épée de celle de l'adversaire. | Dégager un appartement, Y pratiquer un ou plusieurs dégagements. | Se dit D'une substance composée qui donne qq. émanation. | DÉGAGÉ, ÉE. adj. Libre, aisé.

DÉGAINE. s. f. D'une belle dégaîne, D'une façon, d'une manière ridicule, maussade.

DÉGAINER. v. a. Abs., Mettre l'épée à la main pour se battre. | S. m. Fam. Il a été brave jusqu'au dégaîner.

DÉGANTER. v. a. Ôter les gants.

DÉGARNIR. v. a. Ôter ce qui garnit. | Ôter ce qui forme la garniture d'une chose, les ornements, les accessoires, etc. | Pron., Se vêtir, se couvrir plus légèrement. | Se dessaisir de son argent comptant.

DÉGÂT. s. m. Ruine, ravage, détriment. | Absol., *Faire le dégât*, Ravager, dévaster.

DÉGAUCHIR. v. a. Dresser le parement d'une pierre, d'une pièce de charpente ou de menuiserie, etc.

DÉGAUCHISSEMENT. s. m. Action de dégauchir.

DÉGEL. s. m. Fonte de la glace, de la neige, par l'adoucissement de l'air.

DÉGELER. v. a. et n. Faire qu'une chose qui était gelée cesse de l'être.

DÉGÉNÉRATION. s. f. État de ce qui dégénère.

DÉGÉNÉRER. v. n. S'abâtardir. Se dit Des hommes, des animaux, des plantes, etc. | N'avoir pas autant de noblesse, de vertu, de mérite, que ceux dont on est sorti, ne pas suivre leurs bons exemples. | Changer de bien en mal, de mal en pis, ou de mal en moins mal.

DÉGÉNÉRESCENCE. s. f. T. de médec. Dégénération.

DÉGINGANDÉ, **ÉE**. adj. Se dit D'une personne dont la contenance et la démarche sont mal assurées. Fam.

DÉGLUER. v. a. Ôter la glu, débarrasser de la glu.

DÉGLUTITION. s. f. Action d'avaler.

DÉGOBILLER. v. n. Vomir le vin et les aliments qu'on a pris avec excès. Bas.

DÉGOBILLIS. s. m. Les matières dégobillées. Bas.

DÉGOISER. v. a. En parlant Des oiseaux, Chanter, gazouiller. (Vi.) | Parler plus qu'il ne faut. Fam. | Dire ce qu'on devrait taire. (Vi.) | V. n. Jaser.

DÉGONFLEMENT. s. m. Action de dégonfler, de se dégonfler.

DÉGONFLER. v. a. Faire cesser le gonflement.

DÉGORGEMENT. s. m. Écoulement des eaux et des immondices retenues. | Action de nettoyer certaines choses des matières superflues ou étrangères.

DÉGORGER. v. a. et n. Déboucher, débarrasser un passage. | Dépouiller, nettoyer une chose des matières superflues ou étrangères. | Pron., S'écouler.

DÉGOTER. v. a. Chasser qq. de son poste, et se mettre à sa place. Fam.

DÉGOURDIR. v. a. Redonner du mouvement, de la chaleur à ce qui était engourdi. | Fam., Faire perdre à qq. sa gaucherie et sa timidité. | **DÉGOURDIR**, **IS**. adj. Difficile à tromper. | Subst., *C'est un dégourdi*.

DÉGOURDISSEMENT. s. m. Action par laquelle les membres engourdis reprennent de la chaleur.

DÉGOUT. s. m. Manque de goût, d'appétit. | Répugnance. | Aversion. | Déplaisir, chagrin.

DÉGOUTANT, **ANTE**. adj. Qui donne

du dégoût. | Qui inspire de l'aversion. | Qui cause du déplaisir.

DÉGOUTER. v. a. Ôter l'appétit. | Inspirer de la répugnance pour qq. aliment. | Inspirer de l'éloignement pour une personne, pour une chose. | Pron., Prendre du dégoût. | **DÉGOUTÉ**, **ÉS**. subst. *Faire le dégoûté*. Fam.

DÉGOUTTANT, **ANTE**. adj. Qui dégoûte.

DÉGOUTTER. v. n. Couler goutte à goutte.

DÉGRADATION. s. f. Destitution, privation forcée, et ordin. ignominieuse, de grade, de la dignité que l'on a, du rang, de l'état où l'on est. | Avilissement. | **DÉGÂT**. | **Déprissement**. | Affaiblissement graduel de la lumière, des ombres, des couleurs d'un tableau.

DÉGRADER. v. a. Dépouiller, destituer qq. de son grade, de sa dignité, de son emploi, etc. | Avilir. | Détériorer, endommager. | Diminuer, affaiblir insensiblement la lumière, les ombres, la couleur d'un tableau.

DÉGRAFER. v. a. Détacher une chose qui était agrafée.

DÉGRAISSAGE ou **DÉGRAISSEMENT**. s. m. Action de dégraisser les laines, les étoffes de laine.

DÉGRAISSER. v. a. Ôter la graisse de qq. ch. | Ôter les taches que la graisse ou qq. autre matière grasse a faites.

DÉGRAISSEUR. s. m. Celui qui dégraisse les habits, les étoffes.

DÉGRAVOIEMENT ou **DÉGRAVOIEMENT**. s. m. Effet d'une eau courante qui déchausse des murs, des pilotis, etc.

DÉGRAVOYER. v. a. Dégrader, déchausser des murs, des pilotis.

DÉGRÉ. s. m. Escalier d'un bâtiment. | Se dit Des marches qui forment un escalier.

| Se dit Des emplois par où l'on passe successivement pour arriver à une position plus élevée. | Se dit Des grades de maître es arts, de bachelier, de licencié, de docteur. | Sert à marquer la proximité ou l'éloignement qu'il y a entre parents. | La différence de plus ou de moins dans les qualités sensibles. | Se dit De chacune des divisions principales de l'échelle des instruments destinés à mesurer le plus ou le moins d'intensité, d'accroissement, de pesanteur, etc., de certaines choses. | **Chaque** des 360 ou des 400 parties égales de la circonférence. | **PAA D'EGRÉS**. loc. adv. Graduellement.

DÉGRÉER. v. a. Se dit en parlant D'un bâtiment dont on ôte les agrès.

DÉGRÈVEMENT. s. m. Action de dégrever qq.

DÉGREVER. v. a. Diminuer une imposition, une taxe jugée trop forte.

LADE. s. f. Action de dé-

LER. v. a. Descendre avec

v. a. Faire passer l'ivresse.

v. a. Ôter le plus gros de
baucher. | Commencer à dé-

lancer.

Ê, EE. adj. Dont les vête-

lambeaux.

v. a. Abandonner la pos-

sionnable. | V. n. Se retirer

de soi. Fam.

SEMENT. s. m. Abandon-

nement d'un immeuble.

A. v. n. Vomir, rendre

NER. v. a. Faire cesser le

alheur. Fam.

ENT. s. m. Ce qui sert à dé-

monner [L'état d'une personne

sanction.

v. a. Travestir une per-

sonne qu'il soit difficile de la

cher qq. ch. sous des ap-

penes. | Pron., Se montrer

n'est.

ER. s. m. Officier qui vé-

lève la qualité des boissons. |

le dégustateur.

ON. s. f. Essai qu'on fait

les goûtant.

v. a. Goûter du vin ou qq.

v. a. Ôter l'impression que

ur le teint.

ÊB. adj. Qui a les hanches

loquées.

EMENT. s. m. Action de

BER. v. a. Ôter le harnais

trait.

E. s. f. Manière dont s'ou-

vert pour laisser sortir le

tricarpe pour laisser échap-

per les semences.

ENTE. adj. Se dit Des

vient d'elles-mêmes à leur

TE. adj. Ébonté, sans honte,

r. Hors du lieu, hors de la

sgit. | *De dehors, en dehors,*

l'extérieur, à l'extérieur,

| *En dehors,* s'emploie avec

rép. | Subst., La partie exté-

rieur. | Subst. plur. Appa-

m. Mot employé quelque-

fois Juifs et de la mort de

Ê. s. f. Apothéose, action

déifier, on divinise.

DÉIFIER. v. a. Admettre, placer au

nombre des dieux, diviniser.

DÉISME. s. m. Système de ceux qui

croient seulement à l'existence de Dieu.

DÉISTE. s. des 2 g. Celui ou celle qui

reconnait un Dieu. Adj., *Les philosophes*

déistes.

DÉITÉ. s. f. Divinité, dieu ou déesse

de la Fable. Poét.

DÉJÀ. adv. de temps. Dès l'heure pré-

sente, dès à présent. | Dès lors, dès le mo-

ment dont je parle. | *À paravant.*

DÉJECTION. s. f. Évacuation des excré-

ments par l'anus.

DÉJETER (SE). v. pron. Se dit Du bois

qui se resserre, s'enfle, se courbe, se dé-

joint, ou se fend.

DÉJEUNER. v. n. Faire le repas du

matin.

DÉJEUNER. s. m. (Plusieurs écrivent

Déjeuné.) Le repas du matin; ou Les mets

qu'on mange à ce repas. | *Espèce de petit*

plateau.

DÉJOINDRE. v. a. Faire que ce qui

était joint ne le soit plus.

DÉJOUER. v. a. Faire échouer un pro-

jet, un dessein, une intrigue. | V. n. et fam.

N'être pas à son jeu.

DEJUC. s. m. Le temps du lever des oi-

seaux. (Vi.)

DEJUCHER. v. n. Se dit Des poules,

quand elles sortent du juchoir. | V. a. Faire

déjucher qq.

DELÀ. prép. Plus loin, de l'autre côté

de. | *Au delà, et Par delà, se disent, fig. et*

absol., pour Encore plus. | Deçà et delà,

De côté et d'autre. | En delà, Plus loin.

DÉLABREMENT. s. m. État d'une chose

délabrée.

DÉLABRER. v. a. Déchirer, mettre en

lambeaux. | Se dit en parlant De toute chose

détériorée.

DÉLACER. v. a. Relâcher ou retirer un

lacet qui est passé dans les œillets d'un cor-

set, d'une robe, etc.

DÉLAI. s. m. Retardement, remise.

DÉLAISSEMENT. s. m. Manque de tout

secours. | Action d'abandonner une ch. à

qqn.

DÉLAISSER. v. a. Abandonner, laisser

sans aucun secours. | Quitter une chose. |

Ne pas continuer, renoncer à.

DÉLARDER. s. m. Action de dé-

larder, ou Le résultat de cette action.

DÉLARDER. v. a. Enlever une partie du

lit d'une pierre; Couper obliquement le des-

sous d'une marche d'escalier.

DÉLASSEMENT. s. m. Repos, relâche

qu'on prend.

DÉLASSER. v. a. Ôter la lassitude, faire

qu'on ne soit plus las.

DÉLATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui

accuse, qui dénonce.

DÉLATION. s. f. Accusation, dénonciation ; habitude de dénoncer.

DÉLATTER. v. a. Ôter les lattes de dessus un toit.

DÉLAVÉ, ÉE. adj. Se dit Des couleurs faibles et blafardes.

DÉLAYANT. s. m. Remède qui rend les humeurs plus fluides. | Adj., *Remèdes délayants.*

DÉLAYEMENT. s. m. Action de délayer.

DÉLAYER. v. a. (Se conj. c. *Payer.*)

Détrémper dans un liquide.

DÉLEATUR. s. m. Signe par lequel on indique, dans la correction des épreuves, ce qui est à retrancher.

DÉLECTABLE. adj. des 2 g. Qui plaît beaucoup, très-agréable.

DÉLECTATION. s. f. Plaisir qu'on savoure, qu'on goûte avec sensualité.

DÉLECTER. v. a. et pron. Charmer, réjouir.

DÉLÉGATION. s. f. Commission donnée à qq. pour agir au nom d'un autre. Acte par lequel on autorise une personne recevoir d'une autre une certaine somme.

DÉLÉGUER. v. a. Députer, commettre avec pouvoir d'examiner, de juger, etc. | *Délégner une dette, Charger qq. de la payer.* | *Délégué, ée, subst. Celui qui a commission de qq.*

DÉLESTAGE. s. m. Action de délester, déchargement du lest d'un bâtiment.

DÉLESTER. v. a. Ôter le lest d'un bâtiment.

DÉLESTEUR. s. m. Celui qui est chargé de faire délester les bâtiments.

DÉLÉTERE. adj. des 2 g. Qui attaque la santé, qui peut causer la mort.

DÉLIBÉRANT, ANTE. adj. Qui délibère.

DÉLIBÉRATIF, IVE. adj. Se dit De ce genre de discours par lequel l'orateur se propose de faire adopter ou rejeter une résolution. *Voix délibérative se dit Du droit de suffrage.*

DÉLIBÉRATION. s. f. Discussion entre plusieurs personnes sur une résolution à prendre. | Résolution, décision.

DÉLIBÈREMENT. adv. Hardiment, d'une manière délibérée.

DÉLIBÉRER. v. n. Examiner, consulter. | Se déterminer. | *De propos délibéré, À dessein, exprès.* | *Délibéré, adj. Aisé, déterminé.* | Subst., Toute délibération qui a lieu à huis clos entre les juges d'un tribunal. | Jugement.

DÉLICAT, ATE. adj. Fin, délié. | Qui est fait avec adresse et légèreté, avec soin. | Se dit Des pensées, des sentiments peu communs. | Qui est fait ou exprimé d'une manière ingénieuse et détournée. | Subtil. | Faible. | Agréable au goût. | Difficile, embarrassant, dangereux, périlleux. | Sensible. | Difficile à contenter. | Susceptible,

facile à offenser. | Scrupuleux sur ce qui concerne la probité, la morale, etc. | Qui est conforme à la probité, à la morale, etc.

DÉLICATEMENT. adv. Avec délicatesse, d'une manière délicate.

DÉLICATER. v. a. Traiter avec délicatesse, accoutumer à la mollesse. (Vi.)

DÉLICATESSE. s. f. Qualité de ce qui est délicat, fin, délié. | Adresse, légèreté, soin. | Habileté, circonspection. | La qualité de ce qui est agréable au goût. | Faiblesse. | Sensibilité. | Susceptibilité. | Se dit Des scrupules sur ce qui touche à la probité, à la morale, etc.

DÉLICÉS. s. f. pl. Plaisir, volupté. | Au sing. Il est masc.

DÉLICIEUSEMENT. adv. Avec délices, d'une manière délicate.

DÉLICIEUX, EUSE. adj. Extrêmement agréable.

DÉLICOTER (SE). v. pron. Se dit D'un cheval qui se défait de son licou.

DÉLIÉ, ÉE. adj. Menu grêle, mince. | Fin, habile. | *Délié, subst. m. La partie fine et délicate d'une lettre.*

DÉLIER. v. a. Détacher. | *Dénouer.* | *Dégager.* | Absol., Absoudre.

DÉLIMITATION. s. f. Action de délimiter, ou Le résultat de cette action.

DÉLIMITER. v. a. Fixer des limites.

DÉLINÉATION. s. f. Action de tracer le contour d'un objet au simple trait.

DÉLINQUANT, ANTE. s. Celui, celle qui a commis un délit.

DÉLINQUER. v. n. Faillir, contrevenir à la loi. (Vi.)

DÉLIQUESCENCE. s. f. Propriété qu'ont certains corps d'attirer l'humidité de l'air et de se résoudre en liqueur.

DÉLIQUESCENT, ENTE. adj. Qui tombe ou peut tomber en déliquescence.

DÉLIQUUM. s. m. Déliquescence.

DÉLIRANT, ANTE. adj. Qui est en délire.

DÉLIRE. s. m. Égarement d'esprit causé par maladie.

DÉLIRER. v. n. Avoir le délire.

DÉLIT. s. m. Violation plus ou moins grave de la loi.

DÉLIT. s. m. Côté d'une pierre opposé au lit qu'elle avait dans la carrière.

DÉLITER. v. a. Poser une pierre en délit.

DÉLITESCENCE. s. f. Disparition subite d'une tumeur.

DÉLIVRANCE. s. f. Action par laquelle on délivre, ou L'état de ce qui est délivré. | Accouchement. | L'action par laquelle on remet qq. ch. entre les mains de qq.

DÉLIVRE. s. m. L'arrière-faix.

DÉLIVRER. v. a. Mettre en liberté ; affranchir de qq. mal. | Accoucher. | Livrer.

DÉLOGEMENT. s. m. Action de déloger. | *Décampement.* (Vi.)

DÉLOGER. v. n. Quitter un logement. | *Décamper. Fam. | V. a. Ôter un logement à qq. | Faire quitter un poste.*

DÉLOYAL, ALE. adj. Perfide, qui n'a ni foi ni parole.

DÉLOYALEMENT, adv. Sans foi, avec perfidie.

DÉLOYAUTÉ. s. f. Manque de loyauté, de foi, infidélité, perfidie.

DÉLUGE. s. m. Très-grande inondation. | Absol., Le déluge qui couvrit toute la terre. | Une grande profusion de qq. ch. que ce soit.

DÉLUSTRER. v. a. Ôter le lustre.

DÉLUTER. v. a. Ôter le lut ou l'enduit qui servait à fermer un vase.

DÉMAGOGIE. s. f. Ambition de dominer dans une faction populaire. | L'exagération dans les idées qui paraissent favorables à la cause populaire.

DÉMAGOGUE. s. m. et adj. Qui appartient à la démagogie.

DÉMAGOGUE. s. m. et adj. Celui qui dirige une faction populaire. | Celui qui est du parti populaire, et qui a des opinions fort exagérées.

DÉMAIGRIR. v. n. Devenir moins maigre. | V. a. Retrancher qq. ch. d'une pierre, d'une pièce de bois.

DÉMAILLOTER. v. a. Ôter du maillot.

DEMAIN, adv. de temps et subst. m. Le jour qui suivra immédiatement celui où l'on est.

DÉMANCHEMENT. s. m. Action de démancher ou l'état de ce qui est démanché. | L'action de placer la main sur le manche du violon, de l'alto, de la basse, etc.

DÉMANCHER. v. a. Ôter le manche d'un instrument. | V. n. Placer la main sur le manche d'un violon, de l'alto, de la basse, etc., de manière à tirer des sons plus aigus.

DEMANDE. s. f. Action de demander. | Écrit qui contient une demande. | Action en justice. | La chose demandée. | Question.

DEMANDER. v. a. Exprimer à qq. le désir qu'on a d'obtenir qq. ch. de lui. | Chercher qq. pour le voir. | Interroger qq.

DEMANDERESSE. s. f. *l'art. suivant.*

DEMANDEUR, EUSE. s. Celui, celle qui demande qq. ch., qui fait métier de demander. | Celui qui intente un procès. | Au fém., Demanderesse.

DÉMANGEAISON. s. f. Picotement, irritation qu'on éprouve à la peau. | Envie immodérée.

DÉMANGER. v. n. Éprouver une démangeaison. Il ne s'emploie qu'à l'infinif et aux 3^e personnes.

DÉMANTÈLEMENT. s. m. Action de démanteler, ou l'état d'une place démantelée.

DÉMANTELER. v. a. Démolir les murailles, les fortifications d'une ville.

DÉMANTIBULER. v. a. Rompre la mâchoire. | Fam., se dit Des meubles et autres ouvrages d'art, dont les parties sont rompues.

DÉMARCATIION. s. f. Action de marquer, de délimiter.

DÉMARCHE. s. f. Allure; façon de marcher. | Manière d'agir.

DÉMARIER. v. a. Séparer juridiquement deux époux.

DÉMARQUER. v. a. Ôter une marque.

DÉMARRAGE. s. m. Déplacement d'un navire.

DÉMARRER. v. a. Détacher ce qui est amarré. | V. n. Se dit Des navires qui partent du port. | Fam., Quitter une place, un lieu.

DÉMASQUER. v. a. Ôter à qq. le masque qu'il a sur le visage. | Faire connaître qq. pour ce qu'il est. | *Démasquer une batterie*, Découvrir une batterie.

DÉMÂTAGE. s. m. Action de démâter.

DÉMÂTER. v. a. Rompre, abattre le mât, les mâts d'un vaisseau. | V. n. Se dit D'un bâtiment démâté par la tempête.

DÉMÊLÉ. s. m. Querelle, contestation, débat.

DÉMÊLER. v. a. Séparer des choses qui sont mêlées ensemble. | Débrouiller. | Apercevoir. | Contester, éclaircir, débattre. | Pron., Se débrouiller. | Se dégager de.

DÉMÊLOIR. s. m. Machine ou instrument qui sert à démêler. Sorte de peigne.

DÉMÈMBREMENT. s. m. Action de démembrer. | La chose démembrée.

DÉMÈMBRER. v. a. Arracher, séparer les membres d'un corps. | Séparer les parties d'un tout considérable.

DÉMÈNAGEMENT. s. m. Action de déménager.

DÉMÈNAGER. v. a. Ôter, retirer ses meubles d'une maison, pour les transporter dans une autre. | Fam., Sortir du lieu où l'on est.

DÉMÈNCE. s. f. Folie, aliénation d'esprit.

DÉMÈNER (SE). v. pron. Se débattre, s'agiter, se remuer violemment.

DÉMÈNTI. s. m. Parole, discours par lequel on dit à un homme qu'il en a menti. | Fam., Le désagrément qu'on éprouve en ébouant dans une entreprise.

DÉMÈNTIR. v. a. Dire à qq., ou de qq., qu'il a menti. | Nier la vérité, l'exactitude de qq. fait, le déclarer faux, supposé, contrové, etc. | Pron., Se contredire soi-même, ou l'un l'autre. | Manquer à sa parole. | S'écarter de son caractère, de ses principes.

DÉMÈRITE. s. m. Ce qui peut attirer l'improbation.

DÉMÈRITER. v. n. Faire qq. ch. qui prive de l'estime de la bienveillance de qq.

DÉMESURÉ, ÉE. adj. Qui excède la mesure ordinaire. | Extrême, excessif.

DÉMESUREMENT. adv. D'une manière démesurée, excessive.

DÉMETTRE. v. a. (Se conj. c. *Mettre*.) Disloquer, ôter un os de sa place. | Pron., Quitter une charge.

DÉMEUBLEMENT. s. m. Action de démeubler, ou L'état de ce qui est démeublé.

DÉMEUBLER. v. a. Dégarir de meubles.

DEMEURANT, ANTE. adj. Qui est logé en qq. endroit. | *AU DEMEURANT.* loc. adv. et fam. Du reste, au surplus.

DEMEURE. s. f. Habitation, domicile, lieu où l'on habite. | Le temps pendant lequel on habite un lieu. | *À DEMEURER.* loc. adv. De manière à rester dans le même état.

DEMEURER. v. n. Habiter, faire sa demeure. Il se conj. avec *Avoir*. | Tarder. Se conj. avec *Avoir*. | S'arrêter. Se conj. avec *Être*. | Être à demeure; ou Tenir, durer. | Se trouver dans un certain état. | Rester, être de reste.

DEMI, IE. adj. sing. Qui contient, qui fait, qui est la moitié d'une chose divisée ou divisible en deux parties égales. | *DEMI.* s. m. Désigne Une moitié d'unité. | *DEMI.* s. f., absol., Demi-heure. | *DEMI.* s'emploie, adv., devant plusieurs adjectifs; À moitié, presque. | *À DEMI.* loc. adv. À moitié. | En partie, ou Imparfaitement.

DEMI-FORTUNE. s. f. Voiture bourgeoise à quatre roues, tirée par un seul cheval.

DEMI-LUNE. s. f. Ouvrage de fortification.

DÉMISSION. s. f. Acte par lequel on se démet d'une dignité, d'un emploi, etc.

DÉMISSIONNAIRE. s. des 2 g. Celui, celle en faveur de qui une démission était donnée. | Celui ou celle qui donne sa démission. — Adj., *Un préfet démissionnaire.*

DÉMOCRATE. s. m. Celui qui est attaché aux principes de la démocratie.

DÉMOCRATIE. s. f. Gouvernement où le peuple exerce la souveraineté.

DÉMOCRATIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la démocratie.

DÉMOCRATIQUEMENT. adv. D'une manière démocratique.

DEMOISELLE. s. f. Dénomination commune à toutes les filles d'honnêtes familles, et par laquelle on les distingue des femmes mariées. | Se disait D'une fille et même d'une femme née de parents nobles. | Genre d'insectes. | Se dit De certaines poules. | Pièce de bois dont les paveurs se servent pour enfoncer les pavés.

DÉMOLIR. v. a. Détruire, abattre pièce à pièce.

DÉMOLITION. s. f. Action de démolir.

| Se dit Des matériaux qui restent de ce qu'on démolit.

DÉMON. s. m. Diable, malin esprit.

DÉMONÉTISATION. s. f. Action de démonétiser, ou L'état de ce qui est démonétisé.

DÉMONÉTISER. v. a. Ôter à un monnaie, à un papier-monnaie, la valeur que la loi lui avait attribuée.

DÉMONIAQUE. adj. des 2 g. et s. Qui est possédé du malin esprit. | Personne colère, emportée.

DÉMONOGRAPE. s. m. Auteur qui a écrit sur les démons.

DÉMONOMANIE. s. f. Sorte de folie où l'on se croit possédé du démon. | Traité sur les démons.

DÉMONSTRATEUR. s. m. Celui qui démontre.

DÉMONSTRATIF, IVE. adj. Qui sert à démontrer. | Celui des trois genres d'éloquence qui a pour objet la louange ou le blâme. Subst. | Se dit Des adjectifs et des pronoms qui servent à indiquer. | Qui donne des signes extérieurs d'affection, etc.

DÉMONSTRATION. s. f. Raisonnement qui prouve d'une manière convaincante. | Ce qui sert de preuve à qq. ch. | Marque, témoignage. | Se dit Des leçons que donne un professeur lorsqu'il met sous les yeux de ses élèves les objets mêmes dont il leur parle.

DÉMONSTRATIVEMENT. adv. D'une manière convaincante.

DÉMONTÉ. v. a. Séparer qq. de sa monture, ou Ôter à qq. sa monture. | *Démonté un capitaine de vaisseau.* Lui ôter le commandement de son vaisseau. | Désassembler les pièces dont une chose est composée, la défaire avec soin. | Mettre en désordre, déconcerter.

DÉMONSTRABLE. adj. des 2 g. Qui peut être démontré.

DÉMONSTRER. v. a. Prouver d'une manière évidente. | Se dit De ce qui fournit la preuve ou l'indice de qq. ch. | Faire voir aux yeux la chose dont on parle.

DÉMORDRE. v. n. Quitter prise après avoir mordu. | Fam., Se départir.

DÉMOTIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne le peuple, qui est à l'usage du peuple.

DÉMOUVOIR. v. a. Faire qu'une personne se désiste de qq. prétention. (Vi.)

DÉMUNIR. v. a. Ôter les munitions d'une place. | Pron., Se dépouiller des choses qu'on avait mises en réserve.

DÉMURER. v. a. Ouvrir une porte ou une fenêtre qui était murée.

DÉNAIRE. adj. des 2 g. Qui a rapport au nombre dix.

DÉNANTIR (SE). v. pron. Abandonner des valeurs, des gages qu'on avait entre les mains.

DÉTTER, v. a. Défaire ce qui était en suite.

DÉTURER, v. a. Changer la nature ou la qualité d'une chose. | *Déturés*, Qui manque d'affection et de tendresse. | Qui est contraire aux sentiments d'affection ou d'humanité.

DÉTRITE, s. f. Pierre sur laquelle on les accidents qui représentent des arbres, des arbrisseaux, etc.

DÉTIGATION, s. f. Déclaration par une personne soutient qu'un fait par une autre n'est pas véritable.

DÉTINER, s. m. Refus d'une chose due.

DÉTOURNER, v. a. Rendre qq. moins droit ou gauche. | *Détourné*, subst. Un adroit et rusé.

DÉTACHER, v. a. Ôter du nid. | Trouver, se la demeure, la retraite de qq. | *Détacher* le nid.

DÉTACHEUR, s. m. Celui qui déniche les oiseaux.

DÉTACHER, v. a. Nier.

DÉTACHER, s. m. Monnaie romaine d'ancienne monnaie française de cuivre, à Dieu, Pièce de monnaie pour arbes d'un marché véritable d'une somme principale. | *à la fin ou de loi*, Le degré de pureté.

DÉTACHER, s. m. Action de dénicher.

DÉTACHER, v. a. Détruire la bonne opinion; les autres ont de qq.; Dépriser, la valeur de qq. ch.

DÉTACHER, s. m. Compte de qq. | Se dit Des choses.

DÉTACHER, v. a. Faire un dénombrement.

DÉTACHER, s. m. C'est, des deux, qui expriment une fraction, Celui qui est au-dessous de l'autre.

DÉTACHER, s. m. adj. Qui sert à dénicher.

DÉTACHER, s. f. Désignation d'une chose par un nom ordinaire, l'état, l'espèce, la quantité.

DÉTACHER, v. a. Nommer une personne un acte.

DÉTACHER, v. a. Déclarer, publier. | signaler à la justice, à l'autorité, périer.

DÉTACHER, s. m. Celui, qui dénonce, qui accuse.

DÉTACHER, s. f. Déclaration, publication. | Délation, accusation. | Toute simulation extrajudiciaire.

DÉTACHER, s. f. Désignation d'une chose par certains signes. (Vi.)

DÉTACHER, v. a. Désigner. | Marquer.

DÉTACHER, v. a. Défaire ce qui est noué.

[Rendre plus souple, plus agile. | *Dénouer*, développer.

DÉNOUËMENT, s. m. (Qq. écrivent *Dénouement*.) Action de dénouer. | Ce qui termine une pièce de théâtre.

DÉNÉE, s. f. Tout ce qui se vend pour la nourriture des hommes ou des animaux. | Toute espèce de marchandise.

DENSE, adj. des 2 g. Épais, compacte, dont les parties sont serrées.

DENSITÉ, s. f. Le rapprochement plus ou moins intime des particules matérielles dont se compose chaque corps d'un volume sensible.

DENT, s. f. Chacun des petits os, qui sont enchâssés dans la mâchoire, et qui servent à inciser, à déchirer, à mâcher les aliments, et à mordre. | *Dents d'éléphant*, Les défenses de l'éléphant, soit entières, soit en morceaux. | Se dit De plusieurs choses qui ont des pointes faites à peu près ou forme de dents. | *Dent-de-loup*, Espèce de cheville de fer qui sert à arrêter la suspension d'une voiture. Petit instrument qui sert à polir le parchemin, à lisser le papier. | *Dent-de-lion*, Plante.

DENTAIRE, adj. des 2 g. Qui appartient, qui a rapport aux dents.

DENTAIRE, s. f. Genre de plantes.

DENTAL, ALE, adj. et s. f. Se dit De certaines consonnes qu'on ne peut prononcer sans que la langue touche les dents.

DENTÉ, EE, adj. Qui a des dents. Se dit Des roues et autres machines, et même de qq. parties des plantes.

DENTÉE, s. f. Coup de dent. Se dit Des coups de dents d'un lévrier, d'un sanglier.

DENTELAIRE, s. f. Genre de plantes.

DENTELÉ, EE, adj. Qui a des pointes en forme de dents, ou Qui offre des dentelures. | Subst. m. *Muscle grand dentelé*. | *Dentelé*, t. de bot.

DENTELLE, s. f. Sorte de passement à jour et à mailles très-fines. | Au plur., Certains objets de parure faits de dentelle.

DENTELURE, s. f. Ouvrage fait en forme de dents, ou dentelé.

DENTICULES, s. m. pl. Moulure plate refendue dans le sens de la hauteur, de manière à former, dans toute la longueur, une suite de dents.

DENTIER, s. m. Rang de dents. Fam.

DENTIFRICE, s. m. Remède propre à nettoyer et à blanchir les dents. [Adj. des 2 g. *Poudre dentifrice*.

DENTISTE, s. m. Chirurgien qui ne s'occupe que de ce qui concerne les dents. | Adj., *Chirurgien dentiste*.

DENTITION, s. f. Éruption naturelle des dents depuis l'enfance jusqu'à l'adolescence.

DENTURE, s. f. Ordre dans lequel les dents sont rangées.

DÉNUDATION. s. f. État d'une partie mise à nu.

DÉNUER. v. a. Priver, dépouiller des choses nécessaires. | *Dénué*, é. adj. Dépourvu.

DÉNUMENT. s. m. Dépouillement, privation.

DÉPAQUETER. v. a. Défaire, développer un paquet.

DÉPARÉILLER. v. a. De deux ou plusieurs choses pareilles en ôter une.

DÉPARER. v. a. Ôter ce qui pare. | *Rendre moins agréable.*

DÉPARIER. v. a. Ôter l'une des deux choses qui font une paire.

DÉPARLER. v. n. Cesser de parler.

DÉPART. s. m. Action de partir. | Opération par laquelle on sépare deux substances métalliques qui étaient mêlées ensemble.

DÉPARTAGER. v. a. Lever, faire cesser le partage qui résulte, dans une délibération, de ce que deux avis opposés ont obtenu un égal nombre de voix.

DÉPARTEMENT. s. m. Distribution, répartition. | *Se dit Des différentes parties des affaires d'État, distribuées entre les ministres. | Se dit Des principales divisions administratives du territoire français. | Absol., au pluriel, La province.*

DÉPARTEMENTAL, ALE. adj. Qui a rapport au département.

DÉPARTIE. s. f. Départ. (Vi.)

DÉPARTIR. v. a. Distribuer, partager. | *Pron., Se désister.*

DÉPASSER. v. a. Aller plus loin, aller au delà. | *Devancer. | Être plus long, plus haut, etc., excéder. | Retirer un ruban, un cordon, etc., qui était passé dans un boutonnière, dans un œillet.*

DÉPAVER. v. a. Ôter le pavé.

DÉPAYSER. v. a. Conduire, envoyer qq. hors de son pays. | *Pron., Quitter son pays. | Dérouter, désorienter.*

DÉPÈCEMENT. s. m. Action par laquelle on dépèce, on met en pièces.

DÉPECER. v. a. (*Je dépèce. Je dépècerai.*) Mettre en pièces, couper en morceaux.

DÉPÊCHE. s. f. Lettre concernant les affaires publiques. | *Se dit, au plur., Des lettres que les négociants et les banquiers écrivent, chaque ordinaire, à leurs correspondants.*

DÉPÊCHER. v. a. Expédier, faire promptement. *Fam. | Pron., Se hâter.*

DÉPEINDRE. v. a. Décrire et représenter par le discours.

DÉPENAILLÉ, ÉE. adj. Déguenillé; couvert de haillons. | *Fam., Usage dépenaillé, Flétri, défait.*

DÉPENAILLEMENT. s. m. État d'une personne ou d'une chose dépenaillée. *Fam.*

DÉPENDAMMENT. adv. Avec dépendance, d'une manière dépendante.

DÉPENDANCE. s. f. Sujétion, subordination. | *Se dit Des rapports qui lient certaines choses, certains êtres. | Tout accessoire d'une chose principale.*

DÉPENDANT, ANTE. adj. Qui dépend, qui est subordonné.

DÉPENDRE. v. a. Détacher, ôter une chose de l'endroit où elle était pendue.

DÉPENDRE. v. n. Être assujéti, subordonné à. | *Dériver, découler. | Se dit De ce qui est laissé à la volonté, au caprice de qq. | Faire partie de qq. ch., y appartenir.*

DÉPENDRE. v. a. Dépenser. | *Je suis à vous, à pendre et à dépendre. Vous pouvez absolument disposer de moi.*

DÉPENS. s. m. pl. Ce qu'on dépense, toute espèce de frais. | *Aux dépens de qq. . Aux frais de qq. | Se dit Des frais que la poursuite d'un procès occasionne.*

DÉPENSE. s. f. L'argent qu'on emploie à qq. ch. que ce puisse être. | *Se dit Des articles d'un compte où se trouve porté en détail ce qui a été dépensé. | Dans les maisons particulières, lieu où l'on serre des provisions. | Dans les vaisseaux, lieu où l'on distribue les vivres.*

DÉPENSER. v. a. Employer de l'argent à qq. ch.

DÉPENSIER, IÈRE. adj. et subst. Qui aime excessivement la dépense, qui dépense excessivement. | *Absol., Celui qui est chargé du soin de la dépense d'une communauté.*

DÉPERDITION. s. f. Perte, diminution, déchet.

DÉPÉRIR. v. a. Diminuer, s'affaiblir. | *Se détériorer, se délabrer.*

DÉPÉRISSEMENT. s. m. État de ce qui dépérit ou est dépéri.

DÉPÊTRER. v. a. Débarrasser, dégager. *Fam.*

DÉPEUPEMENT. s. m. Action de dépeupler un pays, ou l'état d'un pays dépeuplé.

DÉPEUPLER. v. a. Dégarair d'habitants une ville, un pays, etc. | *Dégarair un lieu de la plus grande partie des animaux qui s'y trouvaient.*

DÉPIÉCER. v. a. Démembrer.

DÉPILATIF, IVE. adj. Qui fait tomber le poil, les cheveux.

DÉPILATION. s. f. Action de dépiler, ou Le résultat de cette action.

DÉPILATOIRE. s. m. Drogue qui fait tomber le poil.

DÉPILER (SE.) v. pron. *Se dit D'un animal qui perd son poil.*

DÉPIQUER. v. a. Défaire les piqûres faites à une étoffe.

DÉPISTER. v. a. Découvrir la trace, les pistes d'un animal qu'on chasse.

DÉPIT. s. m. Chagrin mêlé d'un peu de colère. | *En dépit de*, Malgré.

DÉPITER. v. a. Causer du dépit à qq., le mutiner. | Pron., Concevoir du dépit, se fâcher, se mutiner.

DÉPLACEMENT. s. m. Action de déplacer ou de se déplacer.

DÉPLACER. v. a. Ôter une chose de la place qu'elle occupait. | *Déplacer qq.*, Ôter à qq. son emploi. | Pron., Changer de place, de demeure. | **SANS DÉPLACER.** loc. adv. Sans ôter les choses de leur place; Sans quitter le lieu. | **DÉPLACÉ**, ée. adj. Mal placé, placé dans un poste qui ne convient pas. | Inconvenant, qui ne convient pas.

DÉPLAIRE. v. n. Être désagréable. | Pron., S'ennuyer, se trouver mal à son aise.

DÉPLAISANCE. s. f. Éloignement, répugnance, dégoût.

DÉPLAISANT, ANTE. adj. Désagréable, qui chagrine.

DÉPLAISIR. s. m. Chagrin, affliction, sentiment pénible. | Mécontentement.

DÉPLANTER. v. a. Ôter un arbre, une plante de terre.

DÉPLANTOIR. s. m. Outil avec lequel on dé plante des racines ou des plantes.

DÉPLIER. v. a. Ouvrir une chose qui était pliée.

DÉPLISSER. v. a. Défaire les plis d'une étoffe, d'une toile, etc.

DÉPLOIEMENT. s. m. Action de déployer, ou L'état de ce qui est déployé.

DÉPLORABLE. adj. des 2 g. Qui est digne de compassion, de pitié.

DÉPLORABLEMENT. adv. D'une manière déplorable, très-mal.

DÉPLORER. v. a. Plaindre avec de grands sentiments de compassion.

DÉPLOYER. v. a. (Se conj. comme *Employer*.) Étendre, développer ce qui était plié. | Faire paraître, montrer, étaler.

DÉPLUMER. v. a. Ôter les plumes. | Pron., Perdre ses plumes.

DÉPOLIR. v. a. Ôter le poli de qq. ch.

DÉPONENT. adj. et subst. m. Se dit Des verbes latins qui ont la signification active et la terminaison passive.

DÉPOPULARISER. v. a. Faire perdre l'affection, la faveur du peuple.

DÉPOPULATION. s. f. L'état d'un pays dépeuplé.

DÉPORT. s. m. Action de se récuser soi-même. | Retardement, délai.

DÉPORTATION. s. f. Action de déporter; exil qu'on est condamné à subir dans un lieu déterminé.

DÉPORTEMENT. s. m. Conduite, mœurs. Se prend en mauvaise part.

DÉPORTER. v. a. Transporter, exiler qq. dans un lieu d'où il ne doit point sortir. | Pron., Se désister. | **DÉPORTÉ**, ée. subst. Exilé.

DÉPOSANT, ANTE. adj. et subst. Qui dépose et affirme devant le juge.

DÉPOSER. v. a. Poser une chose que l'on portait. | Se dépouiller. | Destituer qq. | Placer une chose en qq. endroit. | Mettre en dépôt, donner en garde. | Dire comme témoin ce qu'on sait d'un fait. | En parlant Des choses, Attester, prouver. | Se dit Des liqueurs qui laissent des parties grossières et hétérogènes au fond d'un vase.

DÉPOSITAIRE. s. des 2 g. Celui ou celle à qui on confie un dépôt.

DÉPOSITION. s. f. Destitution, privation de certaines dignités, de certaines fonctions. | Ce qu'un témoin dépose.

DÉPOSSÉDER. v. a. Ôter la possession de qq. ch. à qq.

DÉPOSSESSION. s. f. Action de déposséder, ou L'état d'une personne dépossédée.

DÉPOSTER. v. a. Chasser d'un poste, le faire abandonner.

DÉPÔT. s. m. Action de placer une chose en qq. endroit, ou de confier une chose à qq. | Ce qu'on a déposé, confié, donné en garde à qq. | Lieu où l'on dépose habituellement certains objets. | Lieu où qq. fait débiter, permet de débiter ce qu'il récolte, ce qu'il fabrique, etc. | Amas d'humeurs. | Le sédiment que des matières liquides laissent au fond du vase où elles ont séjourné pendant qq. temps.

DÉPOTER. v. a. Ôter une plante d'un pot. | *Dépoter du vin, des liqueurs*, Les changer de vase.

DÉPOUDRER. v. a. Ôter, faire tomber la poudre des cheveux, d'une perruque.

DÉPOUILLE. s. f. Peau ôtée de dessus le corps d'un animal. | Se dit Des vêtements, des habits, etc., qu'une personne décédée portait habituellement. | Tout ce qu'on enlève à l'ennemi. | La récolte des fruits de l'année.

DÉPOUILLEMENT. s. m. Action de dépouiller, ou L'état de ce qui est dépouillé. | Sommaire, extrait d'un registre, d'un dossier, etc.

DÉPOULLER. v. a. Dénuder qq. | Se dit aussi en parlant Des animaux dont on ôte la peau pour les apprêter. | Pron., se dit Des animaux qui quittent leur peau. | Ôter, enlever ce qui couvre, accompagne ou garnit une chose. | Priver, dénuer. | Recueillir, récolter. | Faire l'examen et donner l'extrait, le sommaire d'un inventaire, d'un compte, etc.

DÉPOURVOIR. v. a. Dégarnir de ce qui est nécessaire. | **DÉPOURVU**, ue. adj. Qui manque de qq. ch. | **Av dépourvu**, loc. adv. Sans être préparé.

DÉPRAVATION. s. f. Action de dépraver, et, plus ordin., L'état de ce qui est dépravé.

DÉPRAVER. v. a. Altérer d'une manière fâcheuse. | Corrompre, pervertir.

DÉPRÉCATION s. f. Figure oratoire par laquelle on souhaite du bien ou du mal à qqn. | Prière pour obtenir le pardon d'une faute.

DÉPRÉCIATION. s. f. État d'une chose dépréciée.

DÉPRÉCIER. v. a. Mettre une chose, une personne au-dessous de son prix.

DÉPRÉDATEUR. s. m. Celui qui fait ou qui tolère des déprédations. | Adj., *Un ministre déprédateur.*

DÉPRÉDATION. s. f. Vol, ruine, pillage fait avec dégat. | Malversations commises dans l'administration ou la régie de qq. ch.

DÉPRÉDER. v. a. Piller avec dégat.

DÉPRENDRE. v. a. Détacher, séparer. | Pron., *Se dégager.*

DÉPRESSION. s. f. Enfoncement, affaissement dans qq. partie du corps.

DÉPRIER. v. a. Retirer une invitation qu'on avait faite.

DÉPRIMER. v. a. Enfoncer, affaisser. | Chercher à détruire la bonne opinion que les autres ont conçue de qqn. | *Déprimé*, éx. adj. Qui est comme écrasé, aplati.

DÉPRISER. v. a. Mettre une chose au-dessous de son prix, de sa valeur.

DE PROFUNDIS. s. m. Le sixième des Sept psaumes de la pénitence, qui sert ordinairement de prière pour les morts.

DÉPUCELER. v. a. Ôter le pucelage. Libres.

DÉPUIS. Prép. qui indique Un rapport de temps, de lieu, ou d'ordre. | *Dépuis* adv. de temps. *Qu'est-il arrivé depuis?*

DÉPURATIF, IVE. adj. Se disait De certains remèdes. Subst. m. *Un dépuratif.*

DÉPURATION. s. f. Action de dépurar, ou Le résultat de cette action.

DÉPURATOIRE. adj. des 2 g. Qui sert à dépurar, qui dépure.

DÉPURER. v. a. Rendre plus pur.

DÉPUTATION. s. f. Envoi d'une ou de plusieurs personnes chargées d'une mission. | Une réunion, un corps de députés. | Les fonctions de député.

DÉPUTÉ. s. m. Celui qui est envoyé pour remplir une mission particulière auprès de qqn. | Celui qui est envoyé pour faire partie d'une assemblée où l'on doit s'occuper des intérêts d'un pays, etc.

DÉPUTER. v. a. Envoyer en députation, ou comme député.

DÉRACINEMENT. s. m. Action de déraciner, ou L'état de ce qui est déraciné.

DÉRACINER. v. a. Tirer de terre un arbre, une plante avec ses racines. | Cerner, couper autour, extirper.

DÉRADER. v. n. Se dit D'un bâtiment qui est emporté de la rade ou du mouil-

lage, par la force du vent ou des courants.

DÉRAISON. s. f. Manière de penser ou d'agir déraisonnable.

DÉRAISONNABLE. adj. des 2 g. Qui n'est pas raisonnable. | Qui ne s'accorde pas avec la raison.

DÉRAISONNABLEMENT. adv. Sans raison.

DÉRAISONNER. v. n. Tenir des discours dénués de raison.

DÉRANGEMENT. s. m. Action de déranger, ou État de ce qui est dérangé.

DÉRANGER. v. a. Ôter une chose de son rang, de sa place; mettre en désordre. | Faire qu'une chose n'aille plus aussi bien; altérer, troubler, brouiller.

DÉRATER. v. a. Ôter, retrancher la rate. | *Dératé*, éx. subst.

DÉRECHER. adv. Une seconde fois, de nouveau. (Vi.)

DÉRÈGLEMENT. s. m. Désordre. | Le désordre dans la conduite.

DÉRÈGLEMENT. adv. Sans règle.

DÉRÉGLER. v. a. Faire qu'une chose ne soit plus réglée, n'ait plus sa marche, son cours accoutumé. | *Dérégulé*, éx. adj. Qui n'est pas dans la règle. | Qui est contraire aux règles de la morale.

DÉRIDER. v. a. Ôter les rides, faire passer les rides. | *Égayer, réjouir.*

DÉRISION. s. f. Moquerie souvent accompagnée de mépris.

DÉRISOIRE. adj. des 2 g. Qui tient de la dérision.

DÉRIVATIF, IVE. adj. Qui sert à déterminer une dérivation. | Subst. m. *Un dérivatif.*

DÉRIVATION. s. f. Action de dériver des eaux. | L'action de détourner une irrigation, une cause morbide. | La manière dont les mots naissent les uns des autres.

DÉRIVE. s. f. Déviation de la route d'un bâtiment, occasionnée par l'obliquité des voiles, orientées au plus près du vent.

DÉRIVER. v. n. S'éloigner du bord, du rivage. | Suivre le courant, le fil de l'eau. | S'écarter plus ou moins de la route qu'on voudrait tenir en mer. | Venir de, tirer son origine de. | V. a. Faire dériver. | *Dérivé*, éx. subst. Un mot dérivé d'un autre.

DERME. s. m. La peau.

DERNIER, IÈRE. adj. éta. Qui vient, qui est après tous les autres, ou après lequel il n'y en a point d'autre. | Plus récent. | Se dit De ce qu'il y a d'extrême en chaque genre, soit en bien, soit en mal.

DERNIÈREMENT. adv. de temps. Depuis peu, il n'y a pas longtemps.

DÉROBER. v. a. Ôter la robe, l'enveloppe. | Faire un larcin. | Cacher, empêcher de voir, de découvrir. | Soustraire. | Pron., *Se soustraire.* | À LA DÉROBÉE. loc. adv. Secrètement, avec une sorte de mystère.

DÉROGATION. s. f. Action de déroger à une loi, à un traité, etc.; ou Le résultat de cette action.

DÉROGATOIRE. adj. des 2 g. Qui contient, qui emporte dérogation.

DÉROGEANCE. s. f. Action par laquelle on perd les droits et privilèges attachés à la noblesse.

DÉROGEANT, ANTE. adj. Qui déroge.

DÉROGER. v. n. Modifier, changer une loi, une convention, etc.; ou S'en écarter. | Faire qq. ch. qui, par les lois du pays, entraîne la perte des privilèges attachés à la noblesse. | Condescendre, s'abaisser.

DÉROIDIR. v. a. Diminuer, ôter la rouille.

DÉROUGIR. v. a. Ôter ce qui rend rouge. | Devenir moins rouge.

DÉROUILLER. v. a. Ôter la rouille. | Façonner, former, polir. | Pron. Se remettre au fait d'une chose que l'on a autrefois apprise ou pratiquée.

DÉROULEMENT. s. m. Action de dérouler.

DÉROULER. v. a. Étendre ce qui était roulé, et le mettre de son long.

DÉROUTE. s. f. Fuite de troupes. | Le renversement total des affaires de qqn.

DÉROUTER. v. a. Détourner, égarer qqn. de sa route. | Rompre les mesures que qqn. prenait.

DERRIÈRE. Prép. de lieu qui marque ce qui est après une chose ou une personne. | Adv. Après, en arrière. | Subst. m. Le côté opposé au devant. | Subst. m. plur. Les derniers corps d'une armée en marche ou en bataille. | Subst. m. Cette partie de l'homme et de qqs. animaux qui comprend les fesses et le fondement.

DERVICHE ou **DERVIS.** s. m. Espèce de moine, chez les Turcs.

DES. Mot qui tient lieu, par contraction, de la prép. De et de l'article pluriel Les.

DÉS. prép. de temps et de lieu. Depuis, à partir de. Dès lors, Dès ce moment-là. | S'emploie pour De là, par forme de conséquence. | Avec Que, signifie Aussitôt que. | Paisque.

DÉSABUSER. v. a. Tirer d'erreur, détromper de qq. fausse croyance.

DÉSACCORD. s. m. État de ce qui n'est point d'accord.

DÉSACQUILLER. v. a. Détruire l'accord d'un instrument.

DÉSACCOUPLER. v. a. Détacher les unes des autres des choses accouplées.

DÉSACCOÛTUMANCE. s. f. Perte de qq. coutume ou de qq. habitude. (Vi.)

DÉSACCOÛTUMER. v. a. Faire quitter une coutume, une habitude.

DÉSACHALANDER. v. a. Éloigner ceux

qui vont habituellement acheter chez un marchand.

DÉSACFOURCHER. v. n. Lever l'ancre d'affourche.

DÉSAGRÉABLE. adj. des 2 g. Qui déplaît, de qq. manière que ce soit.

DÉSAGRÉABLEMENT. adv. D'une manière désagréable.

DÉSAGRÉER. v. n. Déplaître.

DÉSAGRÉER. v. a. Se dit en parlant d'un bâtiment dont on ôte ou qui perd ses agrès. (Vi.)

DÉSAGRÈMENT. s. m. Chose désagréable, sujet de chagrin.

DÉSAJUSTER. v. a. Faire qu'une chose cesse d'être dans l'arrangement où elle était, et où elle devrait être.

DÉSALTÉRER. v. a. Apaiser la soif.

DÉSANCERER. v. n. Lever l'ancre. (Vi.)

DÉSAPPAREILLER. v. a. Ôter une ou plusieurs choses d'un certain nombre de choses pareilles.

DÉSAPPARIER. v. a. Séparer deux oiseaux appariés.

DÉSAPPOINTEMENT. s. m. Contrariété qu'on éprouve lorsqu'on est trompé dans ses espérances.

DÉSAPPOINTER. v. a. Ôter, rayer qqn. de l'état des soldats ou officiers. | Tromper qqn. dans ses espérances.

DÉSAPPRENDRE. v. a. (Se conj. c. Prendre.) Oublier ce qu'on avait appris.

DÉSAPPROBATEUR, TRICE. adj. et s. Qui désapprouve.

DÉSAPPROBATION. s. f. Action de désapprouver.

DÉSAPPROPRIATION. s. f. Action par laquelle on abandonne la propriété d'une chose.

DÉSAPPROPRIER (SE). v. pron. Renoncer à une propriété.

DÉSAPPROUVER. v. a. Blâmer, condamner, trouver mauvais.

DÉSARÇONNER. v. a. Mettre hors des arçons, jeter hors de la selle.

DÉSARGENTER. v. a. Enlever l'argent d'une chose qui était argentée.

DÉSARMEMENT. s. m. Le licenciement des gens de guerre. | L'action de désarmer des soldats, un vaisseau. | L'action par laquelle on fait sauter l'épée de son adversaire.

DÉSARMER. v. a. Ôter à qqn. son armure. | Ôter, enlever à qqn. ses armes. | Faire sauter l'épée de la main de son adversaire. | Désarmer un vaisseau. Le dégarnir. | Toucher, fléchir. | Absol. Poser les armes, congédier les troupes. | Désarmé, éa. adj. Qui n'a plus d'armes.

DÉSARROI. s. m. Renversement de fortune. Fam.

DÉSASSEMBLER. v. a. Séparer ce qui était joint par assemblage.

DÉSASSORTIR. v. a. Déplacer qqne. des choses qui avaient été assorties.

DÉSASTRE. s. m. Événement funeste.

DÉSASTREUSEMENT. adv. D'une manière désastreuse.

DÉSASTREUX, EUSE. adj. Funeste.

DÉSAVANTAGE. s. m. Infériorité en qq. genre que ce soit. | Préjudice, dommage.

DÉSAVANTAGEUSEMENT. adv. D'une manière désavantageuse.

DÉSAVANTAGEUX, EUSE. adj. Qui cause ou qui peut causer du préjudice.

DÉSAVEU. s. m. Dénégation. | Rétractation. | L'action ou l'acte par lequel on désavoue.

DÉSAVEUGLER. v. a. Détromper qqn. d'une erreur, le guérir d'une passion.

DÉSAVOUER. v. a. Nier d'avoir dit ou fait quelque chose. | Rétracter. | Déclarer qu'on n'avait point autorisé qqn. à faire ou à dire ce qu'il a fait ou dit. | Désapprouver, condamner.

DESCELLER. v. a. Détacher ce qui est scellé en plâtre, en plomb, etc. | Ôter le socau d'un acte, d'un titre.

DESCENDANCE. s. f. Extraction, filiation.

DESCENDANT, ANTE. adj. Qui descend. *La marie descendante.* ou subst. *Le descendant.* | *Ligne descendante,* La postérité de qqn.

DESCENDANT, ANTE. s. Celui, celle qui descend, qui tire son origine.

DESCENDRE. v. n. Aller du haut en bas. (Se conj. avec le verbe *Avoir* ou avec le verbe *Être*, selon que l'on considère l'action ou son résultat.) | Débarquer. | *Descendre du trône,* Cesser de régner. | *Descendre au tombeau,* Mourir. | Faire une irruption. | Absol., Mettre pied à terre. | Se transporter en qq. endroit. | S'abaisser. | Déchoir. | V. n. et a. Se dit De tout ce qui tend, se dirige ou est porté, poussé de haut en bas. | Être issu, tirer son origine de. | V. a. Ôter une chose ou une personne d'un lieu haut pour la mettre plus bas.

DESCENTE. s. f. Action de descendre, ou par laquelle on descend. | Irruption des ennemis par mer ou par terre. | L'action de se transporter dans un lieu. | Pente par laquelle on descend. | Le mouvement de haut en bas de qq. ch. que ce soit. | Absol., Hernie. | Tuyau. | L'action par laquelle on descend qq. ch.

DESCRIPTIF, IVE. adj. Qui a pour objet de décrire.

DESCRIPTION. s. f. Discours par lequel on décrit, on dépeint. | Inventaire. | Une définition imparfaite.

DÉSÉCHOUER. v. a. Relever, remettre à flot un bâtiment qui était échoué.

DÉSEMBALLAGE. s. m. Action de désemballer.

DÉSEMBALLER. v. a. Défaire une balle et en tirer ce qui était emballé.

DÉSEMBARQUEMENT. s. m. Action de débarquer.

DÉSEMBARQUER. v. a. Tirer ou faire sortir de navire.

DÉSEMBOURBER. v. a. Tirer hors de la bourbe.

DÉSEMPARER. v. n. et a. Abandonner le lieu où l'on est, en sortir. | V. a. Démâter un bâtiment, en ruiner les manœuvres.

DÉSEMPENNÉ, ÉE. adj. Dégarni de plumes. (Vi.)

DÉSEMPESER. v. a. Ôter l'empois d'une étoffe.

DÉSEMPLEIR. v. a. et n. Vider en partie. | Pron., Devenir moins plein.

DÉSENCHANTEMENT. s. m. Action de désenchanter, ou l'état de ce qui est désenchanté.

DÉSENCHANTER. v. a. Rompre l'enchantement. | Faire cesser l'engouement de qqn.

DÉSENCLOUER. v. a. Tirer un clou de l'endroit où il est enfoncé.

DÉSENFILER. v. a. Faire que ce qui était enfilé ne le soit plus.

DÉSENFILER. v. a. Faire qu'une chose enfilée cesse de l'être. | V. n. Cesser d'être enfilé.

DÉSENFLURE. s. f. Diminution ou cessation d'enflure.

DÉSENVIVRER. v. a. Faire passer l'ivresse. | V. n. Être toujours ivre.

DÉSENNUYER. v. a. Dissiper, chasser l'ennui de qqn.

DÉSENRAYER. v. a. (Se conj. c. *Payer.*) Ôter la corde, la chaîne qui empêche que la roue d'une voiture ne tourne.

DÉSENRHUMER. v. a. Guérir le rhume, faire cesser le rhume.

DÉSENRouer. v. a. Faire cesser l'enrouement.

DÉSENSEVELIR. v. a. Ôter le linceul qui ensevelissait un mort.

DÉSENSORCELER. v. a. Délivrer de l'ensorcellement.

DÉSENSORCELLEMENT. s. m. Action de désensorceler.

DÉSENTÉTER. v. a. Faire cesser l'entêtement, la prévention de qqn.

DÉSERT, ÉRTE. adj. Inhabité, ou Qui n'est guère fréquenté.

DÉSERT. s. m. Lieu, pays désert. | Lieu où il y a peu d'habitants; lieu isolé.

DÉSERTER. v. a. Abandonner un lieu.

| Se dit Des militaires et des marins qui abandonnent le service sans congé. | Abandonner une religion, une cause, un parti, etc.

DÉSERTEUR. s. m. Militaire ou marin qui déserte, ou qui a déserté. | Celui qui

abandonne une religion, une cause, un parti, etc.

DÉSERTION. s. f. Action de désertir, de quitter sans congé le service de l'État. | Se dit en parlant d'une personne qui se sépare d'un parti.

DÉSÉSPÉRADE (À LA). loc. adv. À la manière d'un désespéré. Fam. et vi.

DÉSÉSPÉRANT, ANTE. adj. Qui jette dans le désespoir.

DÉSÉSPÉRÉMENT. adv. Éperdument, avec excès.

DÉSÉSPÉRER. v. n. Perdre l'espérance, cesser d'espérer. | V. a. Tourmenter, affliger au dernier point. | Pron., Se tourmenter. | Désésésésé, s. m. part. Qui est dans le désespoir. | Qui est inspiré par le désespoir. | Incorrigible. | Désésésésé, subst. m. | Un furieux.

DÉSÉSPOIR. s. m. Perte d'espérance. | Cet état violent de l'âme causé par une affliction. | Déplaisir. | Ce qui cause le désespoir.

DÉSHABILLÉ. s. m. Vêtement négligé dont on se sert chez soi.

DÉSHABILLER. v. a. et pron. Ôter les habits. | V. n. Se déshabiller. Fam. et vi.

DÉSHABITÉ, ÉE. adj. tiré du verbe *Déshabiter*, qui n'est plus en usage. Qui n'est plus habité.

DÉSHABITUER. v. a. Désaccoutumer, faire perdre l'habitude de qq. ch.

DÉSHÉRENCE. s. f. Droit qu'a l'État de recueillir la succession des personnes mortes sans héritiers. | L'état de cette succession.

DÉSHÉRITER. v. a. Priver qq. de sa succession.

DÉSHEURER. v. a. Détranger les heures ordinaires des occupations habituelles. Fam.

DÉSHONNÊTE. adj. des 2 g. Qui est contre la bienséance.

DÉSHONNÊTEMENT. adv. D'une manière deshonnête, contre la pudeur.

DÉSHONNÊTETÉ. s. f. Vice de ce qui est deshonnête.

DÉSHONNEUR. s. m. Perte de l'honneur, honte, avilissement, opprobre.

DÉSHONORABLE. adj. des 2 g. Qui cause du déshonneur.

DÉSHONORANT, ANTE. adj. Qui déshonore, qui tend à déshonorer.

DÉSHONORER. v. a. Ôter l'honneur à qq., le perdre d'honneur et de réputation, le diffamer. | En parlant des choses, Flétrir, dégrader, ternir.

DÉSIGNATIF, IVE. adj. Qui désigne, qui spécifie.

DÉSIGNATION. s. f. Dénotation, indication d'une personne ou d'une chose par des expressions, par des marques qui la font connaître.

DÉSIGNER. v. a. Dénoter, indiquer une personne ou une chose par des expressions, par des marques qui la font connaître. | Fixer, marquer. | Signaler.

DÉSINCORPORER. v. a. Séparer une chose de celle avec laquelle elle avait été incorporée.

DÉSINENCE. s. f. Terminaison des mots.

DÉSINFATUER. v. a. Désabuser qq. d'une chose ou d'une personne pour laquelle il s'était infatué. Fam.

DÉSINFECTER. v. a. Purger d'un mauvais air, de vapeurs infectes.

DÉSINFECTION. s. f. Action de désinfecter.

DÉSINTÉRESSÉMENT. s. m. Détachement de son propre intérêt.

DÉSINTÉRESSÉMENT. adv. Sans aucune vue d'intérêt.

DÉSINTÉRESSER. v. a. Mettre qq. hors d'intérêt, en le dédommageant de ce qu'il perd ou de ce qu'il espérait. | Désintésésé, ée, adj. Qui n'a aucun intérêt particulier.

DÉSIR. s. m. (Plusieurs font muet, surtout dans la conversation, l'e : *Desir, destruable*, etc.) Souhait, mouvement de la volonté vers un bien qu'on n'a pas.

DÉSIRABLE. adj. des 2 g. Qui mérite d'être désiré, qui excite le désir.

DÉSIRER. v. a. Souhaiter, porter ses desirs vers qq. bien qu'on n'a pas; avoir désir, volonté, envie de qq. ch.

DÉSIREUX, EUSE. adj. Qui désire avec ardeur.

DÉSISTEMENT. s. m. Action de se désister, soit verbalement, soit par écrit; Acte par lequel on se désiste.

DÉSISTER (SE). v. pron. Se départir de qq. ch., y renoncer.

DÉS LORS. loc. adv. *F. Dis.*

DÉSÔBÉIR. v. n. Ne pas obéir, refuser d'obéir à qq.

DÉSÔBÉISSANCE. s. f. Manque ou refus d'obéissance, action de désobéir. | L'habitude de désobéir.

DÉSÔBÉISSANT, ANTE. adj. Qui désobéit.

DÉSÔBLIGEAMMENT. adv. D'une manière désobligeante.

DÉSÔBLIGEANCE. s. f. Disposition à désobliger.

DÉSÔBLIGEANT, ANTE. adj. Qui désoblige.

DÉSÔBLIGEANTE. s. f. Sorte de voiture étroite.

DÉSÔBLIGER. v. a. Faire de la peine, du déplaisir à qq.

DÉSÔBSTRUANT, ANTE. adj. Synonyme d'*Apéritif*. Subst. m. *Ce remède est un bon désobstruant.*

DÉSÔBSTRUCTIF. s. m. Synonyme d'*Apéritif*.

DÉSOSTRUIER. v. a. Débarrasser, dégager de ce qui obstrue, bouche. Faire cesser une obstruction.

DÉS OCCUPATION. s. f. État d'une personne désoccupée.

DÉS OCCUPÉ, ÉE. adj. Qui n'a point d'occupation, qui ne s'occupe de rien.

DÉSŒUVRÉ, ÉE. adj. et subst. Qui n'a rien à faire, qui ne sait point s'occuper.

DÉSŒUVREMENT. s. m. État d'une personne désœuvrée.

DÉSOLANT, ANTE. adj. Qui cause une grande affliction. | Se dit d'une simple contrariété.

DÉSOLATEUR. s. m. Celui qui désole, qui ravage, qui détruit.

DÉSOLATION. s. f. Ravage, ruine. | Extrême affliction. | Le chagrin que cause une contrariété.

DÉSOLER. v. a. Ravager, ruiner. | Causer une grande affliction. | S'emploie à propos d'une simple contrariété. | Pron. Se livrer à une grande affliction. | Désolé, éa. adj. Qui éprouve une grande affliction.

DÉSOPILATIF, IVE. adj. Apéritif propre à désopiler.

DÉSOPILATION. s. f. Débouchement de qq. partie obstruée.

DÉSOPILER. v. a. Détruire les obstructions, les opilations. | Fam. *Désopiler la tête*, Réjouir, faire rire.

DÉSORDONNÉ, ÉE. adj. Où il y a du désordre. | Mal réglé. | Excessif.

DÉSORDONNEMENT. adv. D'une manière désordonnée. | Excessivement.

DÉSORDRE. s. m. Manque d'ordre. | Pillage, dégât. | Trouble, égarement. | Le dérèglement des mœurs.

DÉSORGANISATION. s. f. Action de se désorganiser, ou l'état de ce qui est désorganisé.

DÉSORGANISER. v. a. Détruire l'organisation, les organes.

DÉSORIENTÉ. v. a. Faire perdre la connaissance du côté du ciel où le soleil se lève, par rapport au pays où l'on est. | Déconcerté, embarrasser.

DÉSORMAIS. adv. de temps. D'oresnavant, dès ce moment-ci.

DÉSOSSEMENT. s. m. Action de désosser.

DÉSOSSE. v. a. Ôter les os de qq. animal pour en mettre la chair en pâte ou en hachis.

DÉSOURDIR. v. a. Défaire ce qui a été ordi.

DÉS OXYDATION. s. f. Action de désoxyder, ou le résultat de cette action.

DÉS OXYDER. v. a. Séparer l'oxygène des corps avec lesquels il était uni.

DÉS OXYGÉNATION. s. f. *V. Désoxydation*.

DÉS OXYGÈNER. v. a. *V. Désoxyder*.

DES POTE. s. m. Souverain qui gouverne avec une autorité arbitraire et absolue. | Se dit de quiconque exerce ou s'arroge une autorité tyrannique.

DES PÔTIQUE. adj. des 2 g. Absolu et arbitraire.

DES PÔTIQUEMENT. adv. D'une manière despotique.

DES PÔTISME. s. m. Pouvoir absolu et arbitraire. | Toute espèce d'autorité tyrannique qu'on s'arroge.

DES QUAMATION. s. f. Exfoliation ou séparation de l'épiderme sous forme d'écaillés plus ou moins grandes.

DESSAISIR (SE). v. pron. Relâcher ce qu'on avait en sa possession.

DESSAISISSEMENT. s. m. Action par laquelle on se dessaisit.

DESSAISONNER. v. a. S'écarter de l'ordre qu'on observait pour la culture et l'ensemencement des terres.

DESSALER. v. a. Faire qu'une chose ne soit plus aussi salée qu'elle l'était, ou qu'elle ne le soit plus du tout. | *Déssalé*, éa. part., subst., Fin, rusé.

DESSANOLER. v. a. Lâcher ou défaire les sangles.

DESSÉCHANT, ANTE. adj. Qui dessèche.

DESSÉCHEMENT. s. m. Action de dessécher, ou l'état d'une chose desséchée.

DESSÉCHER. v. a. Rendre sec. | Mettre à sec. | Exténué, amaigrir, consumer.

DESSERIN. s. m. Intention de faire qq. ch. Le projet d'un ouvrage. | À *desserins*. loc. adv. Exprès.

DESSILLER. v. a. Ôter la selle de dessus un cheval.

DESSERRE. s. f. Être dur à la desserre. Ne se déterminer qu'avec peine à payer. Fam.

DESSERRER. v. a. Relâcher ce qui est serré. | Fam., Donner un coup.

DESSERT. s. m. Ce qu'on sert, ce qui se mange à la fin du repas.

DESSERTÉ. s. f. Mets qu'on a desservis. | Se dit Des fonctions attachées au service d'une cure, d'une chapelle, etc.

DESSERTIR. v. a. Dégager une pierre précieuse, un portrait, de ce qui les retient dans une monture de métal.

DESSERVANT. s. m. Celui qui dessert une cure, une chapelle, etc.

DESSERVIR. v. a. Ôter les plats de dessus la table. | Nuire à qq. | Faire le service d'une cure, d'une chapelle, etc.

DESSICCATIF, IVE. adj. Se dit Des remèdes qui ont la vertu de dessécher les parties sur lesquelles on les applique. | Subst., Un bon dessiccatif.

DESSICCATION. s. f. Opération qui consiste à enlever à des substances l'eau ou l'humidité qu'elles contiennent.

DESSILLER v. a. (Qu'on écrit *dévoiler*.) Séparer les paupières l'une de l'autre. | *Dessiller les yeux de qqn.*, Le détromper.

DESSIN s. m. Représentation d'une ou de plusieurs figures, d'un paysage, d'un objet qq. faite au crayon, à la plume, au pinceau, etc. | L'art qui enseigne à bien faire des dessins. | Plan d'un bâtiment.

DESSINATEUR s. m. Celui dont la profession est de dessiner.

DESSINER v. a. Imiter, représenter qq. objet avec le crayon, avec la plume. | Tracer le contour, exprimer les formes des figures d'un tableau.

DESSOLER v. a. Ôter la sole. | Dessaisonner, changer l'ordre des soles d'une terre labourable.

DESSOUDER v. a. Ôter, fondre la soudure.

DESSOULER v. a. Faire cesser l'ivresse. | V. n. Cesser d'être ivre. Pop.

DESSOUS adv. de lieu. Sert à marquer la situation d'une chose qui est sous une autre. | *Prép. J'ai cherché dessous le lit.* | Subst. masc. La partie qui est dessous. Désavantage. | **PAN-DESSOUS** prép. Sous. | Adv. *Pariez pan-dessous.* | **AV-DESSOUS** prép. Plus bas. | Adv. *Les enfants de l'âge de deux ans et au-dessous.* | **EN-DESSOUS** loc. adv. Du côté de dessous. | *Être en dessous*, Être dissimulé. | **LI-DESSOUS** loc. adv. Sous cela. | **CI-DESSOUS** loc. adv. qui indique Le dessous du lieu où l'on est.

DESSUS adv. de lieu. Sert à marquer la situation d'une chose qui est sur une autre. | *Prép. Il n'est ni dessus ni dessous la table.* | Subst. m. La partie qui est dessus. *Le dessus d'une lettre, d'un paquet, etc.* | Avantage. | T. de musiq. La partie la plus haute. | **PAN-DESSUS** prép. Sur, au delà. Outre. | Adv. *Il sauta par-dessus.* | **AV-DESSUS** prép. Plus haut. | **EN-DESSUS** loc. adv. Du côté de dessus. | **LI-DESSUS** loc. adv. Sur cela. Aussitôt après cela. | **CI-DESSUS** loc. adv. Dans ce qui a été exposé plus haut.

DESTIN s. m. Fatalité, l'enchaînement nécessaire et inconnu des événements et de leurs causes. | Le sort particulier d'une personne ou d'une chose.

DESTINATAIRE s. des 2 g. La personne à qui une lettre est adressée.

DESTINATION s. f. L'emploi d'une personne ou d'une chose pour un objet, ou la détermination même de cet emploi. | Le lieu où l'on doit se rendre.

DESTINÉE s. f. Le destin, ou L'effet du destin. | Le destin particulier d'une personne ou d'une chose.

DESTINER v. a. Fixer, régler la destination d'une personne ou d'une chose. | Préparer, réserver.

DESTITUABLE adj. des 2 g. Qui peut être destitué.

DESTITUER v. a. Priver qqn. de sa charge, de son emploi. | *Destitué, ée*, adj. Dépourvu.

DESTITUTION s. f. Déposition, privation forcée d'une charge, d'un emploi.

DESTRIER s. m. Cheval de main, de bataille. (Vi.)

DESTRUCTEUR s. m. Celui qui détruit. | Adj. *Fleau destructeur.*

DESTRUCTIBILITÉ s. f. Qualité de ce qui peut être détruit. Peu usité.

DESTRUCTIF, IVE adj. Qui détruit, qui cause la destruction.

DESTRUCTION s. f. Ruine totale.

DESUETUDE s. f. Cessation, par laps de temps, d'un usage, d'une habitude.

DÉSUNION s. f. Séparation. | Démembrement, disjonction. | Méintelligence, division.

DÉSUNIR v. a. Disjoindre ce qui était uni. | Rompre la bonne intelligence qui est entre des personnes.

DÉTACHEMENT s. m. État de celui qui est dégagé, délivré d'une passion, d'un sentiment. | Un certain nombre de soldats qu'on tire d'un corps plus considérable.

DÉTACHER v. a. Ôter les taches.

DÉTACHER v. a. Dégager une personne ou une chose de ce qui l'attachait, de ce qui la retenait, de l'objet auquel elle était attachée, fixée. | Ôter, défaire ce qui sert à attacher. | Tenir écarté de. | Rendre distinct, isolé. | Se dit en parlant d'une troupe qu'on tire d'un corps pour qq. service.

DÉTAIL s. m. Action de vendre habituellement des marchandises par le menu. | Énumération de parties, d'objets. | Exposé ou récit des circonstances et des particularités d'un événement, d'une affaire, etc. | **EN DÉTAIL** loc. adv. Par petites quantités.

DÉTAILLANT adj. m. et s. Qui vend en détail.

DÉTAILLER v. a. Couper en pièces, distribuer par parties. | Débitier, vendre en détail. | Raconter, exposer en détail.

DÉTAILLEUR s. m. Marchand qui vend en détail. (Vi.)

DÉTALAGE s. m. Action de détalier des marchandises.

DÉTALER v. a. Ôter, resserrer la marchandise qu'on avait étalée. | Pop., Se retirer de qq. endroit promptement et malgré soi.

DÉTALINGUER v. n. Ôter le câble d'une ancre.

DÉTÉINDRE v. a. Faire perdre la couleur à qq. ch. | V. n. Se détéindre.

DÉTÉLER v. a. (*Je dételle. Je détellerai.*) Détacher d'une voiture, d'une charrette, etc., des chevaux.

DÉTENDRE v. a. Relâcher ce qui était

tendu. | **Détacher**, enlever ce qui était tendu en qq. endroit.

DÉTENIR. v. a. Retenir ce qui n'est pas à soi. | *Déténir qqn.*, Le mettre en prison. | **ΔΕΤΗΝΩ**, v. n. subst. Personne qui est détenue.

DÉTENTE. s. f. Petite pièce de fer ou d'acier qui sert au ressort des armes à feu pour tirer, pour faire partir le coup. | L'action de lâcher la détente.

DÉTENTEUR, **TRICE**. s. Celui, celle qui retient, qui possède actuellement une chose, un bien.

DÉTENTION. s. f. État d'une chose dont on a la possession actuelle. | L'état d'une personne privée de sa liberté.

DÉTÉRGENT, **ENTE**. adj. Synonyme de *Détersif*, *ive*, qui est plus usité.

DÉTÉRGER. v. a. T. de médec. Nettoyer, modifier.

DÉTÉRIORATION. s. f. Action par laquelle on détériore qq. ch., ou Le résultat de cette action.

DÉTÉRIORER. v. a. Gâter, rendre pire. **DÉTÉRMINANT**, **ANTE**. adj. Qui détermine, qui sert à déterminer.

DÉTÉRMINATIF, **IVE**. adj. Qui détermine la signification d'un mot. | Subst., *Un mot et son déterminatif*.

DÉTÉRMINATION. s. f. Résolution qu'on prend après avoir balancé entre plusieurs partis.

DÉTÉRMINÉMENT. adv. Résolument. | *Expressément*. | *Hardiment*.

DÉTÉRMINER. v. a. Décider, fixer, régler. | Reconnaître, indiquer avec précision. | Résoudre, former une résolution. | Faire résoudre, faire prendre une résolution. | **ΔΕΤΗΝΩΣ**, s. n. adj. Se dit D'une personne entièrement adonnée à qq. passion, à qq. habitude. | *Hardi*, courageux. | Subst., Méchant, emporté, capable de violences et d'exces.

DÉTERRER. v. a. Retirer de terre ce qui s'y trouvait caché, enfoui. | Retirer un corps de la sépulture. | Découvrir une chose qui était cachée, découvrir une personne qui se tenait cachée. | **ΔΕΤΗΝΩΣ**, s. n. subst. *Cet homme a l'air d'un déterré*, Il a le visage pâle et défait. Fam.

DÉTERSIF, **IVE**. adj. Qui nettoie, qui modifie les plaies ou les ulcères. | Subst. m. *Un excellent détensif*.

DÉTÉSTABLE. adj. des 2 g. Qui doit être détesté. | Fam., Mauvais dans son genre.

DÉTÉSTABLEMENT. adv. Très-mal. Fam.

DÉTÉSTATION. s. f. Horreur qu'on a de qq. ch.

DÉTÉSTER. v. a. Avoir en horreur. | V. n. *Ne faire que jurer et détester*, *Ne faire que blasphémer*.

DÉTIERER. v. a. Étendre en tirant. **DÉTISER**. v. a. *Détiser un feu*, Éloigner les tisons les uns des autres.

DÉTISSEUR. v. a. Défaire un tissu. **DÉTONATION**. s. f. Inflammation violente et subite accompagnée de bruit.

DÉTONER. v. n. S'enflammer subitement avec bruit, faire explosion.

DÉTONNER. v. n. Sortir du ton qu'on doit garder pour chanter juste.

DÉTORDRE. v. a. (Se conj. c. *Tordre*.) Remettre dans son premier état ce qui était tordu.

DÉTORQUER. v. a. Détourner en faisant qq. violence. *Détourner un passage*, Donner à un passage un sens différent du naturel, et une explication forcée.

DÉTOURS, **ORSE**. adj. Qui est détordu.

DÉTORSE. s. f. Synonyme d'Entorse, qui est plus usité.

DÉTORTILLER. v. a. Défaire ce qui était tortillé.

DÉTOUR. s. m. Sinuosité. | Endroit qui va en tournant. | Un chemin qui éloigne du droit chemin. | Tous les espèces de biais, de moyen adroit.

DÉTOURNER. v. a. Éloigner, écarter; tourner, diriger ailleurs. | Distraindre de qq. occupation. | Dissuader. | Soustraire frauduleusement. | Pron., S'écarter, s'éloigner. | Se déranger d'une occupation. | V. n. Quitter le chemin qu'on suivait. | **ΔΕΤΟΥΡΩΣ**, s. n. adj. Se dit Des petites rues peu fréquentées, des chemins écartés. | Indirect.

DÉTRACTER. v. a. et n. Parler mal de qqn. ou de qq. ch.

DÉTRACTEUR. s. m. Celui qui parle mal de qqn., de qq. ch. | Adj., *Un esprit destructeur*.

DÉTRACTION. s. f. Médisance. **DÉTRANGER**. v. a. Chasser les animaux qui nuisent aux plantes.

DÉTRAQUER. v. a. Faire perdre à un cheval ses bonnes allures, son allure ordinaire. | Troubler, déranger les fonctions d'une chose organisée, ou les facultés d'un être intelligent.

DÉTREMPE. s. f. Couleur délayée avec de l'eau et de la colle. La manière de peindre avec des couleurs ainsi préparées. | Une peinture faite en détrempe.

DÉTREMPER. v. a. Délayer dans qq. liqueur. | Ôter la trempe à de l'acier.

DÉTRESSE. s. f. Angoisse, grande peine d'esprit causée par une situation malheureuse.

DÉTRIMENT. s. m. Dommage, préjudice. | Débris, fragment.

DÉTRITUS. s. m. Amas de débris qui s'est formé naturellement.

DÉTROIT. s. m. Passage étroit qui fait la communication entre deux mers. | S'est dit Des passages serrés entre les montagnes.

DÉTRONPER. v. a. Tirer d'erreur. | Pron., Sortir d'erreur.

DÉTRONER. v. a. Chasser, déposséder du trône.

DÉTROUSSER. v. a. Détacher ce qui était troussé, et le laisser retomber. | Fam., Voler par violence les effets, les marchandises, etc., d'un passant, d'un voyageur.

DÉTROUSSEUR. s. m. Voleur qui détrousse les passants. (Vi.)

DÉTRUIRE. v. a. Démolir, renverser une construction. | Faire qu'une chose ne soit plus, l'anéantir. | Pron., Se donner la mort.

DETTE. s. f. Ce qu'on doit à qq.

DEUIL. s. m. Grande tristesse. | Affliction, douleur. | Les vêtements noirs, le crêpe, tout ce qui, à l'extérieur, caractérise la tristesse à l'occasion de la mort de qq. | Le temps pendant lequel se porte le deuil. | Le cortège des parents qui assistent aux funérailles de qq.

DEUTÉROCANONIQUE. adj. des 2 g. Se dit Des livres de l'Ancien et du Nouveau Testament qui ont été mis plus tard que les autres dans le canon des Écritures.

DEUTÉRONOME. s. m. Nom du 5^e livre du Pentateuque.

DEUX. adj. Nombre double de l'unité. Donner ou mieux *Piquer des deux*, Faire sentir les deux éperons à un cheval, pour qu'il aille plus vite. | Deuxième ou Second. | Subst., Le nombre deux. *Le deux du mois.* | Subst. m. Le chiffre qui marque deux (2).

DEUXIÈME. adj. des 2 g. Nombre d'ordre. Second.

DEUXIÈMEMENT. adv. En second lieu.

DÉVALER. v. a. Faire descendre qq. ch.

DÉVALISER. v. a. Voler, dérober à qq. sa valise, ses hardes, ses effets.

DEVANÇER. v. a. Aller, marcher en avant. | Gagner le devant. | Avoir le pas sur un autre. | Venir, paraître, avoir lieu avant. | Précéder. | Faire une chose avant qq. | Surpasser, avoir l'avantage.

DEVANCIER, ÈRE. s. Prédécesseur. | Au plur., Aïeux, ancêtres.

DEVANT. prép. de lieu et adv. À l'opposite, vis-à-vis, en face. | Du côté antérieur. | Prép. d'ordre, s'oppose à Après. | En présence. | Subst. m. Le côté opposé à celui de derrière, la partie antérieure. | Prendre le devant, Partir avant qq. | Prévenir, devancer qq. | Au-devant de, loc. prép. À la rencontre de. | Loc. adv. *Allons au-devant.* | Ci-devant, loc. adv. Précédemment, ci-dessus. Autrefois.

DEVANTIER. s. m. Tablier que portent les femmes du peuple. (Vi. et fam.)

DEVANTIÈRE. s. f. Sorte de jupe fendue par devant et par derrière, que les femmes portent quand elles montent à cheval.

DEVANTURE. s. f. Face antérieure. | Le revêtement de boiserie qui garnit le devant d'une boutique, d'une alcôve, etc.

DÉVASTATEUR, TRICE. adj. et s. Qui dévaste.

DÉVASTATION. s. f. Action de dévaster, ou Le résultat de cette action.

DÉVASTER. v. a. Désoler, ravager, ruiner.

DÉVELOPPÉE. s. f. La courbe par le développement de laquelle on peut supposer qu'une autre courbe est formée.

DÉVELOPPEMENT. s. m. Action de développer, de se développer, ou Le résultat de cette action. | Une exposition plus ou moins détaillée.

DÉVELOPPER. v. a. Ôter l'enveloppe de qq. ch. | Exposer, présenter, faire voir qq. ch. en détail. | Débrouiller. | Pron., S'entendre.

DEVENIR. v. n. (Se conj. c. *Venir.*) Commencer à être ce qu'on n'était pas; passer d'une situation, d'un état à un autre.

DÉVERGONDAGE. s. m. Libertinage effronté, scandaleux.

DÉVERGONDÉ, ÈE. adj. et s. Qui mène publiquement une vie licencieuse. Fam.

DEVERS. prép. de lieu. Du côté de. (Vi.) | Se joint avec la préposition *Par*; et sert à marquer possession.

DÉVERS, ERSE. adj. Se dit De tout corps qui n'est pas d'aplomb. | Subst., *Il faut marquer ce bois suivant son devers.* | Suivant sa pente et son ganchissement.

DÉVERSER. v. n. Pencher, incliner, devenir courbe.

DÉVERSOIR. s. m. Endroit de la conduite de l'eau d'un moulin où l'eau se perd quand il y en a trop.

DÉVÉTIR. v. a. (Se conj. c. *Vétir.*) Pron., Se dégarnir d'habits. | Se dessaisir d'un bien.

DÉVÉTISSEMENT. s. m. Dessaisissement.

DÉVIATION. s. f. Action par laquelle un corps se détourne de sa direction.

DÉVIDER. v. a. Mettre en écheveau le fil qui est sur le fuseau. | Mettre en peloton le fil qui est en écheveau.

DÉVIDEUR, EUSE. adj. et s. Ouvrier, ouvrier qui dévide des fils, des soies.

DÉVIDOIR. s. m. Instrument dont on se sert pour dévider.

DÉVIER. v. n. Se détourner, être détourné de sa direction.

DEVIN, INERESSE. s. Celui, celle qui se donne pour prédire les événements qui arriveront et pour découvrir les choses cachées. | Espèce de serpent.

DEVINER. v. a. Prédire ce qui doit arriver; ou découvrir, par des sortilèges, ce qui est caché. | Abs., Prédire. | Parvenir

à découvrir par voie de conjecture. | *Déviser une énigme*, En trouver le mot.

DEVINEUR, EUSE. s. Celui, celle qui a la prétention de deviner.

DEVIS. s. m. Propos, discours, entretien familier. (Vi.) | Description ou état détaillé de toutes les parties d'un ouvrage, et l'évaluation de tout cet ouvrage.

DÉVISAGER. v. a. Défigurer, déchirer le visage.

DEVISE. s. f. Figure accompagnée de paroles, exprimant d'une manière allégorique qq. pensée, qq. sentiment. | Un ou plusieurs mots formant une espèce de sentence qui indique les goûts, les qualités, etc., de qq.

DEVISER. v. n. S'entretenir familièrement.

DÉVISSER. v. a. Défaire, ôter les vis qui servent à retenir, à fixer une chose.

DÉVOIEMENT. s. m. Flux de ventre, diarrhée.

DÉVOILEMENT. s. m. Action de dévoiler.

DÉVOILER. v. a. Hausser, relever le voile d'une femme. | Ôter le voile ou toute autre chose semblable qui cache un objet. | Découvrir une chose qui était secrète.

DÉVOIR. v. a. (*Je dois, il doit; nous devons, ils doivent. Je devais. Je dus. J'ai dû. Je devrai. Je devrais. Que je doive. Que je dusse. Devant.*) Être obligé à payer une somme d'argent, à rendre ou à donner qq. ch. que ce soit. | *Doit et avoir*, Le passif et l'actif d'un compte. | Être obligé à qq. ch. par la morale, par la loi, par sa condition, par la bienveillance. | Pron., *Cela se doit*, se dit Pour marquer qu'il y a une espèce de justice, de raison, de nécessité, etc., qu'une chose soit. | Pron., *Être obligé, être tenu de se dévouer, de se sacrifier.*

DÉVOIR. s. m. Ce à quoi on est obligé par la raison, par la morale, par la loi, par sa condition, par la bienveillance, etc. | *Derniers devoirs*, Honneurs funèbres. | Thème, version, composition qu'on donne à faire à un écolier.

DÉVOLE. s. f. Se dit Lorsque la personne qui fait jouer manque la vole.

DÉVOLER. v. n. Être en dévole.

DÉVOLU, UE. adj. Qui passe, qui est transporté d'une personne à une autre, en vertu d'un droit.

DÉVOLU. s. m. Provision d'un bénéfice vacant par l'incapacité ecclésiastique de celui qui en est en possession.

DÉVOLUTAIRE. s. m. Celui qui a obtenu un dévolu.

DÉVOLUTIF, IVE. adj. Qui fait qu'une chose passe, est transportée d'une personne à une autre.

DÉVOLUTION. s. f. Transport, transmission d'un bien qui se fait d'une per-

sonne à une autre en vertu d'un droit.

DÉVORANT, ANTE. adj. Qui mange en dévorant. | Qui consomme beaucoup. | Qui détruit avec plus ou moins de rapidité.

DÉVORER. v. a. Manger en proie en la déchirant avec les dents. | Avaler goulument, manger avidement. | *Dévoré un livre*, Le lire avec avidité. | Consumer, détruire.

DÉVOT, OTE. adj. Pieux. | Qui caractérise une personne dévote. | Subst., se dit Des personnes dévotes. | Subst., *Faux dévot*.

DÉVOTEMENT. adv. D'une manière dévote et pieuse.

DÉVOTIEUSEMENT. adv. Dévotement. (Vi.)

DÉVOTIEUX, EUSE. adj. Dévot.

DÉVOTION. s. f. Piété, attachement aux pratiques religieuses. | Au plur., La communion. | Dévouement.

DÉVOUEMENT. s. m. (Plusieurs écrivent *Dévoûment*.) Abandonnement aux volontés d'un autre. | L'action de s'exposer à un grand péril, par humanité, par patriotisme, etc.

DÉVOUER. v. a. Vouer, consacrer, livrer sans réserve. | Pron., S'exposer à un grand péril, par attachement pour qq., par humanité, par patriotisme, etc.

DÉVOYER. v. a. (Se conj. c. *Employer*.) Détourner de la voie, du chemin. | Donner le dévoiement.

DEXTÉRITÉ. s. f. Adresse de la main. | L'adresse de l'esprit.

DEXTRE. s. f. La main droite. (Vi.)

DEXTREMENT. adv. Avec dextérité. (Vi.)

DEY. s. m. Le chef de l'ancien gouvernement d'Alger.

DIA. Mot dont les charretiers se servent pour faire aller leurs chevaux à gauche.

DIABÈTE. s. m. Maladie caractérisée par une excrétion très-abondante d'urine.

DIABÉTIQUE. adj. des 2 g. Qui tient de diabète.

DIABLE. s. m. Démon, esprit malin, mauvais ange. | *Lager le diable dans sa bourse*. N'avoir pas le sou. | *Au diable!* se dit Lors qu'on renonce à faire une chose pénible. | Personne très-méchante, ou violente, emportée, ou d'une pétulance excessive. | S'emploie souvent comme interj. de surprise, d'admiration, de doute, de mécontentement, d'inquiétude, etc. | Subst. masc. Sorte de double toupie. | Espace de charrette à quatre roues fort basses. | Petit chariot à deux roues. | Se dit D'une espèce de cigale, ainsi que de Divers oiseaux et de Qqs. poissons. | *En diable*, loc. adv. Fort, extrêmement. | *À la diable*, loc. adv. Très-mal.

DIABLEMENT. adv. Excessivement. Fam.

DIABLERIE. s. f. Sortilège, maléfice. |

Fam., Tout mauvais effet dont on ne peut découvrir la cause.

DIABLESSE s. f. T. d'ojure. Femme méchante et acariâtre.

DIABLEZOT. Exclam. fam.

DIABLOTIN s. m. Petite figure de diable. | Méchant petit enfant. | Espèce de dragée faite de chocolat.

DIABOLIQUE adj. des 2 g. Qui vient du diable. | Qui est extrêmement méchant. | Qui est très-pénible. Fam.

DIABOLIQUÉMENT adv. Avec une méchanceté diabolique.

DIACHYLON s. m. Emplâtre considéré comme résolutif. On écrit aussi *Diachylum*.

DIACODE s. m. Sirop de têtes de pavots blancs. Adj., *Sirop diacode*.

DIACONAL, **ALE** adj. Qui a rapport au diacre.

DIACONAT s. m. Le second des ordres sacrés.

DIACONESSE s. f. Se dit Des veuves et des filles qui, dans la primitive Église, étaient employées à certains ministères ecclésiastiques.

DIACRE s. m. Celui qui est promu au second des ordres sacrés.

DIADELPHIE s. f. Classe du système de Linné qui comprend les plantes à plusieurs étamines réunies par leurs filets en deux corps distincts.

DIADÈME s. m. Sorte de bandeau qui était la marque de la royauté parmi les anciens. | Poétiq., La royauté même.

DIAGNOSTIC s. m. Partie de la médecine qui a pour objet de reconnaître, de distinguer les maladies.

DIAGNOSTIQUE adj. des 2 g. et s. m. Se dit Des signes d'après lesquels on peut établir le diagnostic d'une maladie.

DIAGONAL, **ALE** adj. Qui va d'un angle d'une figure rectiligne à l'angle opposé. | Subst. au fém.

DIAGONALEMENT adv. D'une manière diagonale.

DIALECTE s. m. Langage particulier d'une ville ou d'une province.

DIALECTICIEN s. m. Celui qui sait la dialectique, qui s'applique à l'étude de la dialectique.

DIALECTIQUE s. f. Logique, art de raisonner.

DIALECTIQUÉMENT adv. Selon les formes de la dialectique.

DIALOGIQUE adj. des 2 g. Qui a la forme du dialogue.

DIALOGISME s. m. L'art, le genre du dialogue; ou L'emploi des formes du dialogue.

DIALOGISTE s. des 2 g. Celui ou celle qui a fait un dialogue, des dialogues.

DIALOGUE s. m. Entretien, conversation. Fam. | Se dit De certains ouvrages

d'esprit qui ont la forme d'un entretien, d'une conversation entre deux ou plusieurs personnes.

DIALOGUER v. n. Converser. Fam. | Se dit Des personnages d'une pièce de théâtre, d'une églogue, d'un entretien supposé. | V. a. *Bien dialoguer une scène*.

DIAMANT s. m. Pierre précieuse. | Petit ouvrage d'un genre gracieux, soigneusement exécuté. | Outil de vitrier, de miroitier, etc.

DIAMANTAIRE s. m. Ouvrier qui taille les diamants; et qui en fait trafic.

DIAMÉTRAL, **ALE** adj. Appartenant au diamètre. *Ligne diamétrale*.

DIAMÉTRALEMENT adv. D'un bout du diamètre à l'autre. | Se dit Des personnes ou des choses entièrement opposées.

DIAMÈTRE s. m. Ligne droite qui va d'un point de la circonférence d'un cercle à un autre point, en passant par le centre.

DIANDRIE s. f. Classe du système de Linné qui renferme les plantes à deux étamines.

DIANE s. f. Batterie de tambour qui se fait à la pointe du jour.

DIANTRE s. m. Mot très-familier dont on se sert pour éviter de prononcer le mot de *Diable*.

DIAPALME s. m. Emplâtre dessicatif.

DIAPASON s. m. L'étendue des sons qu'une voix ou un instrument peut parcourir, depuis le ton le plus bas jusqu'au plus haut.

DIAPÉDÈSE s. f. Éruption du sang par les pores.

DIAPHANE adj. des 2 g. Se dit Des corps qui transmettent abondamment la lumière. Très-transparent.

DIAPHANEITÉ s. f. La faculté qu'ont certains corps de transmettre abondamment la lumière.

DIAPHORÈSE s. f. Toute espèce d'évacuation cutanée.

DIAPHORÉTIQUE adj. des 2 g. et s. Se dit Des remèdes qui excitent la diaphorèse.

DIAPHRAGMATIQUE adj. des 2 g. Qui a rapport au diaphragme.

DIAPHRAGME s. m. Muscle très-large et fort mince, situé à la base de la poitrine, qu'il sépare d'avec l'abdomen.

DIAPRER v. a. Varier de plusieurs couleurs. | *Diapré*, ée. adj. | *Prunes diaprées*, Espèce de prunes violettes.

DIAPRUN s. m. Sorte d'opiat ou d'electuaire.

DIAPRURE s. f. Variété de couleurs.

(Vi.)
DIARRHÉE s. f. Dévoiement.

DIASCORDIUM s. m. Electuaire très-composé.

DIASTASE. s. f. Écartement, *séparation* de deux os qui étaient contigus.

DIASTOLE. s. f. Mouvement de dilatation du cœur et des artères.

DIATYPE. s. m. Manière d'espacer les colonnes en leur donnant trois diamètres d'entre-colonnement.

DIATHÈSE. s. f. Disposition d'une personne à être souvent affectée de telle ou telle maladie.

DIATONIQUE. adj. des g. Qui procède par les tons naturels de la gamme.

DIATONIQUEMENT. adv. Suivant l'ordre diatonique.

DIATRAGACANTHE. s. m. Poudre composée adoucissante.

DIATRIBE. s. f. Dissertation critique, amère et violente. Tout discours, tout écrit violent et injurieux.

DICHORÉE. s. m. Pied composé de deux chorées ou trochées.

DICHOTOME. adj. des 2 g. Se dit De la lune, quand l'hémisphère qu'elle tourne vers la terre n'est qu'à moitié éclairé par le soleil.

DICHOTOMIE. s. f. État de la lune quand la moitié seulement de son disque est éclairée par le soleil.

DICOTYLÉDONE. adj. des g. et s. f. Se dit Des plantes dont les semences ont deux lobes ou cotylédons.

DICTAME. s. m. Plante.

DICTAMEN. s. m. *Le dictamen de la conscience.* Le sentiment intérieur de la conscience.

DICTATEUR. s. m. Magistrat unique et souverain qu'on nommait extraordinairement à Rome, du temps de la république.

DICTATORIAL, ALE. adj. Qui a rapport, qui appartient à la dictature.

DICTATURE. s. f. Dignité, pouvoir de dictateur.

DICTÉE. s. f. Action de dicter un discours, une lettre, etc. | Ce qui été dicté.

DICTER. v. a. Prononcer mot mot une phrase ou une suite de phrases, pour qu'une ou plusieurs autres personnes l'écrivent. | Inspirer. | Prescrire.

DICTION. s. f. Élocution, cette partie du style qui regarde le choix et l'arrangement des mots.

DICTIONNAIRE. s. m. Vocabulaire, recueil de tous les mots d'une langue, rangés dans un certain ordre. — Se dit De divers recueils faits par ordre alphabétique sur des matières de littérature de science ou d'art.

DICTON. s. m. Mot ou sentence qui a passé en proverbe.

DICTUM. s. m. Dispositif d'un jugement, d'un arrêt.

DIDACTIQUE. adj. des 2 g. Qui est destiné à instruire. | Subst. m. La langue, le

genre didactique. | Subst. fém. L'art d'enseigner.

DIDACTIQUEMENT. adv. D'une manière didactique.

DIDYME. adj. des 2 g. Qui est formé de deux parties plus ou moins arrondies, et accouplées.

DIDYNAMIE. s. f. Classe du système de Linné qui réunit les plantes pourvues de quatre étamines dont deux longues et deux courtes.

DIÈRESE. s. f. Division d'une diphthongue en deux syllabes. Opération de chirurgie.

DIÈSE. s. m. Signe de musique. | Se dit Des notes haussées d'un demi-ton. | Adj. des 2 g. Se dit D'une note marquée d'un dièse, ou haussée d'un demi-ton.

DIÈSER. v. a. Marquer d'un dièse, ou hausser d'un demi-ton.

DIÈTE. s. f. Régime de vie propre à conserver ou à rétablir la santé. | Dans certains États, Assemblée où l'on traite des affaires publiques.

DIÉTÉTIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne la diète. | Subst. fém. Se dit De l'art de conserver ou de rendre la santé par les moyens diététiques.

DIÉTINE. s. f. Diète particulière.

DIEU. s. m. L'Être suprême, créateur et conservateur de l'univers. | *Le bon Dieu, Dieu.* | L'hostie consacrée. — *Le viatique.* | Absol. et au plur., Les divinités du paganisme ancien. | *Demi-dieu,* Être fabuleux qui est censé participer de la nature divine. — Homme que l'on croyait né d'un dieu et d'une mortelle. | *Faire son dieu de qq. ch.,* Avoir pour qq. ch. un grand attachement.

DIEUDONNÉ. s. m. Surnom qu'on donne à qqs. enfants, surtout à des fils de princes.

DIFFAMANT, ANTE. adj. Qui est fait, qui est dit pour flétrir la réputation.

DIFFAMATEUR. s. m. Celui qui diffame par des paroles ou par des écrits.

DIFFAMATION. s. f. Action de diffamer par des paroles ou par des écrits.

DIFFAMATOIRE. adj. des 2 g. Qui est fait, qui est dit pour diffamer.

DIFFAMER. v. a. Décrier, chercher à déshonorer, à perdre de réputation.

DIFFÉREMENT. adv. D'une manière différente.

DIFFÉRENCE. s. f. Dissemblance. | L'excès d'une quantité sur une autre.

DIFFÉRENCIER. v. a. Distinguer, mettre de la différence.

DIFFÉREND. s. m. Débat, contestation, querelle. | Ce qui fait la différence.

DIFFÉRENT, ENTE. adj. Dissemblable.

DIFFÉRENTIEL, ELLE. adj. Qui procède par différences. T de mathém. | *Différentielle,* s. f. Accroissement. d'une quan-

lite variable, considérée comme infiniment petite.

DIFFÉRENTIER. v. a. *Différencier une quantité variable, En prendre l'accroissement infiniment petit.*

DIFFÉRER. v. a. et n. Être dissemblable. | Avoir une opinion différente. | Retarder.

DIFFICILE. adj. des 3 g. Qui est malaisé. | Exigeant, délicat. | Fam., subst., *Faire le difficile, la difficile.*

DIFFICILEMENT. adv. Avec difficulté, avec peine.

DIFFICULTÉ. s. f. Ce qui rend une chose difficile, pénible. | Obstacle, empêchement, travers. | Objection. | Obscurité d'un texte. | Fam., Différend, contestation. | **SANS DIFFICULTÉ**. loc. adv. Indubitablement, volontiers.

DIFFICULTUEUX, EUSE. adj. Qui se rend difficile sur tout, qui allègue des difficultés.

DIFFORME. adj. des 3 g. Laid, déformé.

DIFFORMER. v. a. Changer, gâter, altérer la forme.

DIFFORMITÉ. s. f. Défaut très-apparent dans la forme, dans les proportions.

DIFFRACTION. s. f. Phénomène qui s'opère quand les rayons lumineux passent très-près des limites des milieux où ils se meuvent, en sorte qu'ils semblent se diviser et s'infléchir.

DIFFUS, USE. adj. Verbeux, prolix, trop abondant en paroles.

DIFFUSÉMENT. adv. D'une manière diffuse.

DIFFUSION. s. f. En parlant Des fluides, L'action de se répandre, ou L'état de ce qui est répandu. | La prolixité.

DIGASTRIQUE. adj. Se dit De certains muscles.

DIGÉRER. v. a. Faire la digestion des aliments qu'on a pris. | Examiner à fond une affaire, un sujet. | Fam., Souffrir, supporter qq. ch. de fâcheux. | *Cela est dur à digérer, Difficile à croire.* | V. n. Être mis en digestion.

DIGESTE. s. m. Recueil des décisions des plus fameux jurisconsultes romains.

DIGESTEUR. s. m. Vase dans lequel on peut élever l'eau à une haute température sans qu'elle bouille.

DIGESTIF, IVE. adj. et s. Se dit De ce qui sert à la digestion. | Se dit D'une espèce d'onguent.

DIGESTION. s. f. Élaboration, coction des aliments dans l'estomac. | Opération par laquelle on tient longtemps certaines matières en contact avec des liquides.

DIGITAL, ALE. adj. Qui appartient aux doigts.

DIGITALE. s. f. Genre de plantes.

DIGITÉ, ÉE. adj. Découpé en forme de doigts.

DIGNE. adj. des 3 g. Qui mérite qq. ch. | Absol., Qui a de l'honnêteté, de la probité. | Absol., Grave, composé.

DIGNEMENT. adv. Selon ce qu'on mérite. | Convenablement, très-bien.

DIGNITAIRE. s. m. Celui qui est revêtu d'une dignité.

DIGNITÉ. s. f. Élévation, grandeur, majesté, noblesse, gravité noble. | Affectation d'importance, de hauteur. | Poste, grade éminent, charge, office considérable.

DIGRESSION. s. f. Ce qui dans un discours est hors du principal sujet.

DIGUE. s. f. Amas de terre, de pierres, de bois, etc., pour servir de rempart contre l'eau. | Obstacle.

DILACÉRATION. s. f. Action de dilacérer, déchirement.

DILACÉRER. v. a. Déchirer qq. ch., mettre en pièces avec violence.

DILAPIDATEUR, TRICE. adj. et s. Qui dilapide, qui dépense follement.

DILAPIDATION. s. f. Dépense excessive et désordonnée.

DILAPIDER. v. a. Dépenser avec excès et avec désordre.

DILATABILITÉ. s. f. Faculté que possèdent tous les corps de pouvoir, sans se désagréger, admettre des variations plus ou moins étendues de distance entre les particules matérielles qui les composent.

DILATABLE. adj. des 3 g. Qui est susceptible de dilatation.

DILATANT. s. m. Se dit Des corps qui servent à dilater.

DILATATEUR. s. m. Instrument dont on se sert pour ouvrir et dilater une plaie.

DILATATION. s. f. Action de dilater, de se dilater; ou L'état de ce qui est dilaté.

DILATATOIRE. s. m. *F.* **DILATATUA.**

DILATER. v. a. Élargir, étendre.

DILATOIRE. adj. des 3 g. Qui tend à prolonger un procès.

DILAYER. v. a. Différer, remettre à un autre temps. (Vi.) | V. n. User de remise.

DILECTION. s. f. Amour, charité.

DILEMME. s. m. Sorte d'argument qui contient deux ou plusieurs propositions différentes ou contraires, dont on laisse le choix à l'adversaire, pour le convaincre également, quelle que soit celle qu'il adopte.

DILIGEMENT. adv. Promptement, avec diligence. | Avec soin, exactement.

DILIGENCE. s. f. Promptitude, prompt exécution. | Poursuite. | Soin vigilant, recherche exacte. | Grande voiture publique.

DILIGENT, ENTE. adj. Prompt à ce qu'il fait. | Soigneux, laborieux, vigilant.

DILIGENTER. v. a. Hâter, presser. | V. n. et v. pron. Agir avec diligence. | Fam.

DILUVIEN, IENNE. adj. Qui a rapport au déluge.

DIMANCHE. s. m. Le premier jour de la semaine, et qu'on appelle aussi qqfs. Le jour du Seigneur. | *Dimanche gras*, Celui qui précède le mercredi des Cendres.

DIME. s. f. La portion des grains, des vins, des fruits, etc., qui se payait à l'Église, ou au seigneur du lieu.

DIMENSION. s. f. Étendue des corps. | Mesures.

DIMER. v. n. Lever la dime.

DIMEUR. s. m. Celui qui était commis pour recueillir les dimes.

DIMINUER. v. a. Amoindrir, réduire quelque chose. | V. n. Se réduire, devenir moindre. | Maigrir.

DIMINUTIF, IVE. adj. Se dit De tout mot qui a une signification plus faible ou plus adoucie que celui dont il est formé. | Subst., Objet qui est en petit ce qu'un autre est en grand.

DIMINUTION. s. f. Amoindrissement, rabais, retranchement d'une partie de qq. ch.

DIMISSOIRE. s. m. Lettres par lesquelles un évêque consent qu'un de ses diocésains soit promu à la cléricature ou aux ordres par un autre évêque.

DIMISSORIAL, ALE. adj. *Lettres dimissoriales*.

DINANDERIE. s. f. coll. Il se dit De toutes sortes d'ustensiles de cuivre jaune.

DINDE. s. f. La femelle du dindon. | S. m. Le coq d'Inde.

DINDON. s. m. Gros oiseau de basse-cour. | Se dit, au sing., Du mâle, appelé aussi *Cog d'Inde*.

DINDONNEAU. s. m. Petit dindon ou petite dinde.

DINDONNIER, IÈRE. s. Gardeur, gardesse de dindons.

DINÉE. s. f. Le repas ou la dépense qu'on fait à dîner dans les voyages. | Le lieu où l'on s'arrête pour dîner lorsqu'on est en voyage.

DINER. v. a. Prendre un repas vers le milieu ou vers la fin du jour.

DINER. s. m. (Qqns. écrivent *Dind*.) Repas qu'on fait vers le milieu ou vers la fin du jour. | La nourriture qu'on y prend.

DINETTE. s. f. Petit repas, ordin. simulé, que des enfants font entre eux.

DINÉUR. s. m. Celui qui est d'un dîner. | Celui dont le repas principal est le dîner.

DIOCÉSAIN, AINE. s. Celui, celle qui est du diocèse.

DIOCÈSE. s. m. Certaine étendue de pays sous la juridiction d'un évêque.

DIOCÉI. s. f. Classe du système de Linné qui renferme les plantes dont les fleurs mâles sont sur un pied et les fleurs femelles sur un autre.

DIOIQUE. adj. des 2 g. Se dit Des plantes qui appartiennent à la diocèse.

DIONÉE. s. f. Plante.

DIONYSIAQUES. s. f. pl. Fêtes, chez les Grecs, en l'honneur de Bacchus.

DIOPTRIQUE. s. f. Partie de l'optique qui détermine les directions que prennent les diverses parties des faisceaux lumineux, après qu'ils ont traversé des surfaces et des milieux de forme et de nature données. | Adj. des 2 g. Qui a rapport à la dioptrique.

DIPHONGUE. s. f. La réunion, dans l'écriture, de deux ou plusieurs voyelles qui ne forment qu'un son unique dans la prononciation.

DIPLOMATE. s. m. Celui qui est versé dans la diplomatie, ou qui est dans la diplomatie. Adj., *Un ministre diplomate*.

DIPLOMATIE. s. f. Science des rapports mutuels, des intérêts respectifs des États et des souverains entre eux.

DIPLOMATIQUE. s. f. Art de reconnaître les diplômes ou chartes authentiques.

DIPLOMATIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient, qui a rapport à la diplomatie, à la diplomatie.

DIPLOME. s. m. Charte, titre, acte public. | L'acte qu'un corps, une faculté, une société littéraire, etc., délivre à chacun de ses membres.

DIPYÈRE. s. m. Se dit Des insectes à deux ailes.—Adj., *Insectes dipyères*. | Édifice qui a deux rangs de colonnes de chaque côté, ou deux ailes.

DIFTYQUES. s. m. pl. Register où l'on inscrivait, chez les anciens, les noms des consuls, des magistrats, etc. | Se dit De registres à peu près semblables qu'on tenait anciennement dans les églises, pour y inscrire les noms des bienfaiteurs, des évêques, etc.

DIRE. v. a. (*Je dis, il dit; nous disons, vous dites, ils disent. Je disais; nous disions. Je dirai, tu diras, il dira; nous dirons. Je dirais. Dis. Que je dise. Que je disse. Disant.*) Exprimer, énoncer, expliquer, faire entendre par la parole. | *On dit, C'est la commune opinion, ou C'est le bruit qui court. Cette locution s'emploie subst. Ce n'est qu'un ou dit.* | *Trouver à dire, Trouver à reprendre, à blâmer.* | *L'art de bien dire.* | L'art de bien parler. | *Dire la messe, Célébrer la messe.* | *Pron., Prétendre, assurer qu'on a une certaine qualité.* | *Subst., Ce qu'une personne dit, rapporte, avoue, déclare.* | *Le bien-dire, L'élégance dans le discours.* | *Soi-disant, s'empare Quand on ne veut pas reconnaître la qualité que prend qq.*

DIRECT, ECTE. adj. Droit, qui ne fait aucun détour. | Immédiat, qui a lieu, qui se fait sans intermédiaire.

f. L'étendue du fief d'un

ET. adv. Tout droit, en li-
cune manière inouïe, ab-
re.

TRICE. s. Celui, celle qui
somme qui préside dans
|Chacun des cinq mem-
bre exécutif. |Celui qui di-
de qqn.

s. f. Conduite, action de
L'emploi de directeur. |Le
me personne ou une chose
igée ou tournée.

s. m. Conseil ou tribunal
ection publique. |Conseil
en auquel la constitution
à avait délégué le pouvoir

L. ALE. adj. Qui appar-
sire.

ANTE. adj. Qui dirige.
Conduite, régler. |Faire
côté.

NTE. adj. Qui emporte la
age.

f. Déchet dans le poids
e, produit par l'évaporat-
ité.

NT. s. m. Distinction
chose d'avec une autre. |
er sainement les choses.

r. a. Distinguer un objet
e voir distinctement. |Dé-
es qualités une chose ou
ère d'une autre.

s. Celui qui apprend d'un
e ou qq. art libéral. |Celui
se d'un autre.

LE. adj. des 3 g. Docile,
scipliné.

ME. adj. des 3 g. Qui con-
se.

s. f. Institution, instruc-
e, règle de conduite. |Un
es ou de petites chaînes,
es dévots, et surtout des
Des coups de discipline.

v. a. Former, assujettir
enses. |Donner la disci-

t. m. Athlète qui faisait
service du disque ou du

TION. s. f. Interruption,

IR. v. a. Interrompre,
pour un temps qq. ac-

ge.

ICE. s. f. Défaut de con-
art, de proportion.

v. n. Ne pas demeurer
ose.

DISCORD. s. m. Discorde. (Vi.)
DISCORD. adj. m. T. de musiq. Qui
n'est point d'accord.

DISCORDANCE. s. f. Vice de ce qui est
discordant.

DISCORDANT, ANTE. adj. T. de musiq.
Qui n'est point d'accord. |Se dit Des choses
qui ne vont pas bien ensemble.

DISCORDE. s. f. Dissension, division
entre deux ou plusieurs personnes. |Nom
d'une divinité fabuleuse.

DISCORDER. v. n. T. de musiq. Être
discordant.

DISCOURSÉUR, EUSE. s. Grand parleur,
grande parleuse. |Personne qui parle lou-
guement de choses vaines.

DISCOURIR. v. n. (Se conj. e. *Courir*.)
Parler sur une matière avec qq. étendue. |
Absol., *Ne faire que discourir*, Ne dire que
des choses frivoles et inutiles.

DISCOURS. s. m. Suite, assemblage de
mots, de phrases qu'on emploie pour expri-
mer sa pensée, pour exposer ses idées. |
Harangue, oraison.

DISCOURTOIS, OISE. adj. Qui n'est pas
courtois, qui est impoli. (Vi.)

DISCOURTOISIE. s. f. Manque de cour-
toisie, de politesse. (Vi.)

DISCRÉDIT. s. m. Diminution, perte de
crédit.

DISCRÉDITER. v. a. Faire tomber en
 discrédit.

DISCRET, ÈTE. adj. Avisé, prudent,
judicieux, retenu dans ses paroles et dans
ses actions. |Qui sait garder un secret. |
Petite vérole discrète, Celle dont les boutons
ne se touchent point.

DISCRÈTEMENT. adv. D'une manière
discrète, réservée.

DISCRÉTION. s. f. Réserve, retenue,
circonspection. |*Se mettre à la discrétion de*
qqn., Se livrer entièrement à la volonté de
qqn. | À *discrétion*. loc. adv. qui se dit
en parlant Des choses dont on a autant que
l'on veut.

DISCRÉTIONNAIRE. adj. *Pouvoir dis-*
crétionnaire, Faculté donnée à un juge d'as-
sises d'agir, en certains cas, selon sa vo-
lonté particulière.

DISCRÉTOIRE. s. m. Lieu où se tien-
nent les assemblées des supérieurs ou su-
périeures de certaines communautés.

DISCULPER. v. a. Justifier d'une faute
imputée.

DISCURSIF, IVE. adj. Qui tire une pro-
position d'une autre par le raisonnement.

DISCUSSIF, IVE. adj. Se disait De cer-
tains médicaments.

DISCUSSION. s. f. Action de discuter,
de débattre. | *Discussion de biens*, Recher-
che des biens d'un débiteur. | *Dispute*, con-
testation.

DISCUTER. v. a. Examiner, débattre

une question, une affaire avec soin, avec exactitude. | *Discuter un débiteur*, Discuter les biens d'un débiteur.

DISERT, ERTE. adj. Qui parle aisément, et avec qq. élégance.

DISERTEMENT. adv. D'une manière disert.

DISETTE. s. f. Manque de qq. ch. nécessaire.

DISETTEUX, EUSE. adj. Qui manque des choses nécessaires. (Vi.)

DISEUR, EUSE. s. Celui, celle qui dit.

DISGRÂCE. s. f. Perte, privation des bonnes grâces d'une personne puissante. | Infortune, malheur.

DISGRACIER. v. a. Cesser de favoriser qq., le priver de ses bonnes grâces. | *Être disgracié*, Avoir qq. ch. de difforme en sa personne. | *Disgracié*, subst.

DISGRACIEUSEMENT. adv. D'une manière disgracieuse.

DISGRACIEUX, EUSE. adj. Qui est désagréable, fâcheux.

DISJOINDRE. v. a. Séparer des choses qui étaient jointes.

DISJONCTIF, IVE. adj. Se dit De toute conjonction qui, en unissant les membres de la phrase ou de la période, sépare les choses dont on parle. [Subst. fém. *La disjonctive* ou.

DISJONCTION. s. f. Séparation.

DISLOCATION. s. f. Déboitement, luxation d'un os.

DISLOQUER. v. a. Démêtrer, déboîter. | *Disloquer le bras*, etc., Disloquer les os du bras, etc.

DISPARAÎTRE. v. n. Cesser de paraître, d'être visible, d'être aperçu. | Se retirer promptement, se cacher. | Se dit D'une chose qu'on avait, et qui tout d'un coup ne se trouve plus.

DISPARATE. s. f. Défaut très-sensible de rapport, de conformité, de parité. | Adj. des 2 g. Se dit Des choses qui sont disparate.

DISPARITÉ. s. f. Inégalité, différence entre des choses qui se peuvent comparer.

DISPARITION. s. f. Action de disparaître.

DISPENDIEUX, EUSE. adj. Qui exige beaucoup de dépense.

DISPENSARE. s. m. Codex, livre qui traite de la manière de préparer les remèdes. | Se dit Des établissements de charité.

DISPENSATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui distribue.

DISPENSATION. s. f. Distribution.

DISPENSE. s. f. Exemption. | Permission.

DISPENSER. v. a. Exempter de la règle ordinaire. | Pron., S'exempter soi-même de qq. ch. | Distribuer.

DISPENSER. v. a. Répandre, jeter çà et là. | Forcer à s'enfuir de différents côtés, mettre en désordre, dissiper.

DISPERSION. s. f. Action de disperser, de se disperser, ou Le résultat de cette action.

DISPONDÉE. s. m. Double spondée.

DISPONIBILITÉ. s. f. Qualité, état de ce qui est disponible.

DISPONIBLE. adj. des 2 g. Que l'on a à sa disposition, dont on peut disposer.

DISPOS. adj. m. Léger, agile.

DISPOSER. v. a. Arranger, mettre dans un certain ordre. | Préparer à qq. ch. ; Engager qq. à faire ce qu'on souhaite de lui. | V. n. Faire de qq. ch. ou de qq. ce que l'on veut. | Régler, prescrire, décider. | Aliéner. | *Être bien disposé pour qq.*, Être bien intentionné à son égard.

DISPOSITIF. adj. Qui prépare, qui dispose à qq. ch. (Vi.)

DISPOSITIF. s. m. La partie d'une loi, d'un édit, d'un jugement, qui en contient les dispositions.

DISPOSITION. s. f. Arrangement, situation. | Au plur., Préparatifs. | Tendances, acheminement à qq. ch. | L'état du tempérament ou de la santé. | Inclination, aptitude. | Se dit Des sentiments où l'on est à l'égard de qq. ou de qq. ch. | L'action de régler qq. ch., d'en disposer, ou Le résultat de cette action. | Chacun des points que règle ou que décide une loi, une ordonnance, un jugement, etc. | Pouvoir, faculté de disposer de qq. ou de qq. ch.

DISPROPORTION. s. f. Inégalité, inconvenance, manque de proportion.

DISPROPORTIONNÉ, ÉE. adj. Qui manque de proportion, qui n'a pas de convenance.

DISPUTABLE. adj. des 2 g. Qui peut être disputé.

DISPUTE. s. f. Débat, contestation.

DISPUTER. v. n. Être en débat, avoir contestation. | Raisonner, argumenter pour ou contre sur un sujet donné. | *Le disputer à qq.*, Prétendre l'égal en qq. ch.

DISPUTEUR. s. m. et adj. Celui qui aime à disputer, à contredire.

DISQUE. s. m. Sorte de palet que les anciens, dans leurs jeux et dans leurs exercices, jetaient au loin, pour faire paraître leur force et leur adresse. | La surface visible des grands astres, qui, à nos yeux, paraissent ronds et plats. | La partie des fleurs radiées qui en occupe le centre, ou La partie élargie et membraneuse d'une feuille.

DISQUISITION. s. f. Examen, recherche de qq. vérité dans les sciences.

DISSÉCTION. s. f. Action de disséquer un corps organisé, ou L'état d'un corps disséqué.

DISSEMBLABLE, adj. des 2 g. Qui n'est point semblable, qui est différent.

DISSEMBLANCE, s. f. Manque de ressemblance.

DISSEMINATION, s. f. Action de disséminer, ou Le résultat de cette action.

DISSEMINER, v. a. Semer, éparpiller, répandre çà et là.

DISSENSION, s. f. Discorde, querelle causée par l'opposition, par la diversité des sentiments ou des intérêts.

DISSENTIMENT, s. m. Différence de sentiments, d'opinions.

DISSÉQUER, v. a. Diviser et ouvrir les différentes parties d'un cadavre, ou qq. partie seulement.

DISSÉQUEUR, s. m. Celui qui dissèque.

DISSERTATEUR, s. m. Celui qui disserte.

DISSERTATION, s. f. Discours ou écrit dans lequel on examine soigneusement qq. matière, qq. question, etc.

DISSERTER, v. n. Faire une dissertation.

DISSIDENCE, s. f. Scission.

DISSIDENT, ENTE, adj. Qui professe une doctrine, une opinion différente de celle du plus grand nombre. | Subst.

DISSIMILAIRE, adj. des 2 g. Qui n'est pas de même genre, de même espèce.

DISSIMULATEUR, s. m. Celui qui dissimule.

DISSIMULATION, s. f. Action de dissimuler, Conduite de celui qui dissimule.

DISSIMULÉ, ÉE, adj. et subst. Couvert, artificieux.

DISSIMULER, v. a. Cacher ses sentiments, ses desseins. | Faire semblant de ne pas remarquer, de ne pas ressentir quelque chose. | Rendre moins apparent.

DISSIPATEUR, TRICE, s. Dépensier, prodigue, qui dépense beaucoup.

DISSIPATION, s. f. Évaporation, déperdition. | Action de consumer un bien par de grandes dépenses, et Ces dépenses mêmes. | Distraction, récréation.

DISSIPER, v. a. Disperser, écarter, défaire, détruire. | Consumer par des dépenses excessives, par des profusions. | Distraire. | *Dissipé, ÉE*, part. Être trop répandu dans le monde, trop occupé de ses plaisirs.

DISSOLU, UE, adj. Impudique, débauché.

DISSOLUBLE, adj. des 2 g. Qui peut être dissous.

DISSOLUMENT, adv. D'une manière dissolue.

DISSOLUTIF, IVE, adj. Qui a la vertu de dissoudre. (Vi.)

DISSOLUTION, s. f. Séparation des parties d'un corps naturel qui se dissout. | S'emploie fig. *La dissolution d'un mariage*. | Dérèglement de mœurs. | L'opération qui

consiste à séparer les parties d'un corps solide.

DISSOLVANT, ANTE, adj. Qui a la vertu de dissoudre. | Subst. m.

DISSONANCE, s. f. Faux accord.

DISSONANT, ANTE, adj. Qui n'est point d'accord, qui n'est pas dans le ton.

DISSONER, v. n. Former dissonance.

DISSOUDRE, v. a. (*Je dissous; nous dissolvons. Je dissolvais. J'ai dissous. Je dissoudrai. Je dissoudrais. Dissous; dissolvés. Que je dissolve. Dissolvant.*) Opérer la séparation des parties d'un corps solide. | Se dit De ce qui fait disparaître une obstruction, un engorgement. | Rompre, diviser. | Pron., se dit De ce qui est dissous par un fluide.

DISSUADER, v. a. Détourner qq. de l'exécution d'un dessein.

DISSUASION, s. f. Effet des discours, des raisons qui dissuadent.

DISSYLLABE, adj. des 2 g. et s. m. Qui est de deux syllabes.

DISSYLLABIQUE, adj. des 2 g. Se dit Des vers dont tous les mots sont des dissyllabes, et Des vers qui n'ont que deux syllabes.

DISTANCE, s. f. L'espace, l'intervalle d'un lieu à un autre, d'un objet à un autre, etc. | Différence.

DISTANT, ANTE, adj. Éloigné.

DISTENDRE, v. a. Causer une tension considérable.

DISTENSION, s. f. Tension considérable.

DISTILLATEUR, s. m. Celui qui fait des distillations.

DISTILLATION, s. f. Opération par laquelle on sépare, à l'aide du feu, les principes volatils d'un corps d'avec ses principes fixes. | (Vi.) Ce qui est obtenu par distillation.

DISTILLATOIRE, adj. des 2 g. Qui sert à distiller, propre aux distillations.

DISTILLER, v. a. Faire une distillation, des distillations. | Épancher, verser. | V. n. Dégoutter.

DISTILLERIE, s. f. Lieu où l'on fait des distillations en grand.

DISTINCT, INCTE, adj. Différent, séparé d'un autre. | Clair et net.

DISTINCTEMENT, adv. Nettement, clairement, d'une manière distincte.

DISTINCTIF, IVE, adj. Qui distingue.

DISTINCTION, s. f. Division, séparation. | L'action de mettre une différence entre des personnes ou des choses. | Ce qui établit ou indique cette différence. | Prérrogative, honneur, marque de préférence, d'estime, d'égard. | *Da distinction*, loc. qualificative. Se dit D'une personne qui s'est distinguée.

DISTINGUER, v. a. Discerner par la vue, par l'ouïe, ou par les autres sens. |

Discerner par l'opération de l'esprit. | Reconnaître la différence. | Rendre distinct, différent. | Élever au-dessus des autres. | Remarquer, préférer, ou traiter avec distinction.

DISTIQUE. s. m. On appelle ainsi Deux vers qui renferment un sens complet.

DISTORSION. s. f. État d'une partie du corps qui se tourne d'un seul côté, par le relâchement des muscles.

DISTRACTION. s. f. Démembrement, séparation d'une partie d'avec son tout. | Inapplication. | Se dit Des effets de tout relâchement d'attention causé par qq. ch. d'étranger à ce dont on devrait s'occuper. | Ce qui amuse, délasse ou distrait l'esprit.

DISTRAIRE. v. a. (Se conj. c. *Traire*.) Tirer, séparer une partie d'un tout, etc. | Détourner de qq. application. | Eloigner l'esprit de ce qui le fatigue ou l'obsède, amuser, divertir. | Détourner d'un dessein, d'une résolution. | **DISTRATT**, **ANTE**. adj. Qui n'a point d'attention à ce qu'il dit ou à ce qu'il fait. | Se dit, subst., en parlant Des personnes.

DISTRIBUER. v. a. Départir, répartir, partager. | Diviser ou disposer, ranger.

DISTRIBUTEUR, **TRICE**. s. Celui, celle qui distribue.

DISTRIBUTIF, **IVE**. adj. Qui distribue, qui répartit.

DISTRIBUTION. s. f. Action de distribuer, ou Le résultat de cette action. | Action de replacer des lettres dans leurs cases. | Division, disposition, arrangement, ordonnance. | La division intérieure d'un appartement, d'un édifice.

DISTRIBUTIVEMENT. adv. Dans un sens distributif.

DISTRICT. s. m. Étendue de juridiction | Chacune des divisions principales d'un département.

DIT. s. m. Mot, propos, maxime, sentence.

DITHYRAMBE. s. m. Esp. de poème lyrique.

DITHYRAMBIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient au dithyrambe.

DITO. T. de comm. Synon. de *Idem*.

DITON. s. m. Intervalle composé de deux tons, ou d'un ton et d'un demi-ton.

DIURÉTIQUE. adj. des 2 g. Apéritif, qui fait uriner.

DIURNAL. s. m. Livre de prières qui contient l'office canonial de chaque jour.

DIURNE. adj. des 2 g. D'un jour, ou De jour.

DIVAGATION. s. f. Action de laisser divaguer. | L'action de s'écarter de la question.

DIVAGUER. v. n. Errer çà et là. | S'écarter de la question.

DIVAN. s. m. Le conseil du Grand Seigneur. | Une estrade, un sofa.

DIVE. adj. f. Divine. (Vi.) | Subst., Sorte de déesse subalterne.

DIVERGENCE. s. f. Situation de deux lignes, de deux rayons, qui vont en s'écartant. | Se dit Des opinions.

DIVERGENT, **ENTE**. adj. Se dit Des lignes, des rayons qui vont en s'écartant.

DIVERGER. v. n. Se dit Des lignes, des rayons qui vont en s'écartant.

DIVERS, **ERSE**. adj. Différent, dissimilable. | Au plur., Plusieurs.

DIVERSEMENT. adv. En diverses manières, différemment.

DIVERSIFIER. v. a. Varier, changer de plusieurs façons.

DIVERSION. s. f. Action par laquelle on détourne, on oblige à se détourner; ou L'effet de cette action.

DIVERSITÉ. s. f. Variété, différence.

DIVERTIR. v. a. Détourner, distraire (Vi.) Soustraire, dérober. | Désennuyer, amuser, récréer. | Pron. Se réjouir. | Plaïsanter, se moquer.

DIVERTISSANT, **ANTE**. adj. Qui divertit, qui réjouit, qui récréé.

DIVERTISSEMENT. s. m. Récréation, plaisir, amusement. | Se dit des danses, qqs. mélées de chant, qui font partie d'un opéra. | L'action de divertir des effets, des fonds, etc.

DIVIDENDE. s. m. Nombre à diviser selon la règle de division. | La portion d'intérêt ou de bénéfice qui revient à chaque actionnaire d'une compagnie de commerce ou de finance.

DIVIN, **INE**. adj. Qui est de Dieu, qui appartient à Dieu. | Qui semble être au-dessus des forces de la nature. | Qui est excellent, parfait dans son genre.

DIVINATION. s. f. Art prétendu de deviner, de prédire l'avenir.

DIVINATOIRE. adj. des 2 g. Se dit De la science prétendue des devins.

DIVINEMENT. adv. Par la vertu divine. | Excellamment, parfaitement.

DIVINISER. v. a. Reconnaître pour divin, mettre au rang des dieux. | Exalter, préconiser outre mesure.

DIVINITÉ. s. f. Essence divine, nature divine. | Dieu même. | Se dit Des dieux et des déesses du paganisme.

DIVIS. s. m. Posséder par dieux. Posséder par suite d'un partage.

DIVISER. v. a. Partager, séparer une chose en deux ou plusieurs parties. | Chercher combien de fois un nombre est contenu dans un autre. | Mettre en discord, désunir. | **DIVISÉ**, **ÉS**. adj. t. de bot.

DIVISEUR. s. m. Nombre par lequel on en divise un plus grand. | Adj., Le nombre diviseur.

MULTIPLIÉ. s. f. Qualité de ce qui est divisé.

IBILE. adj. des 2 g. Qui peut être

ION. s. f. Séparation, partage. | *Deuxième règle de l'arithmétique.* | Désaccord. | Chacune des parties d'un sé. | Parties d'une armée. | Bureaux sous la direction d'un commun principal synonyme de *Tieret*.

ONNAIRE. adj. m. De division.

CE. s. m. Rupture légale du mariage des époux. | Séparation volontaire des choses auxquelles on est attaché.

CER. v. n. Faire divorce.

GATION. s. f. Action de divulguer l'état d'une chose divulguée.

GUER. v. a. Rendre public ce qui est secret.

adj. numéral des 2 g. Nombre qui se compose de deux fois cinq. | Subst. m. Dix, multiplié par trois, est seize. Le dixième jour du mois.

ME. adj. des 2 g. Nombre ordinaire. | La dixième partie, ou, subst., etc. Chaque partie d'un tout qui se divise en dix parties égales.

EMENT. adv. En dixième lieu.

É. s. m. Ce qui est composé de dix. Se dit Des pièces de poésie et des compositions de dix vers. | Un tas composé de dix grains.

É. s. f. Total de choses ou de personnes composées de dix. | Une collection de dix.

É. s. m. Un tas de dix gerbes, de dix.

IER. s. m. (On dit aussi *Dizain*) Celui d'une dizaine, ou qui a dix personnes sous sa charge.

RÉ. Ancien terme de musique, il se désignait le ton de ré.

É. adj. des 2 g. Qui a de la disposition à se laisser conduire et diriger.

EMENT. adv. Avec docilité.

É. s. f. Qualité par laquelle on

ASTIQUE ou **DOCIMASIE**. s. f. Art de séparer en petit les minerais.

adj. des 2 g. Savant, érudit. | Les doctes ne sont pas de cet avis.

EMENT. adv. Savamment.

UR. s. m. Celui qui est promu à l'université, au plus haut degré de l'école. | Médecin docte, habile.

IRAL, ALE. adj. Appartenant au Français, suffisant.

RAT. s. m. Degré, qualité de

ERIE. s. f. Acte qu'on fait en vue de pour être reçu docteur.

NAIRE. s. m. Prêtre ou clerc

séculier de la doctrine chrétienne. Adj., *Un prêtre doctrinaire.*

DOCTRINAL, ALE. adj. Se dit Des avis que les docteurs donnent en matière de doctrine, de morale, etc.

DOCTRINE. s. f. Savoir, érudition. | Ce que l'on croit ou qu'on enseigne.

DOCUMENT. s. m. Titre, preuve par écrit, renseignement.

DODÉCAÈDRE. s. m. Corps solide régulier dont la surface est formée de douze pentagones réguliers.

DODÉCAGONE. s. m. Figure rectiligne qui a douze côtés.

DODÉCANDRIE. s. f. La classe du système de Linné qui renferme les plantes dont les fleurs ont douze étamines.

DODINER (SE). v. pron. Avoir beaucoup de soin de sa personne. Fam.

DODO. s. m. Mot fam., dont on se sert en parlant aux enfants. Dormir.

DODU, UE. adj. Gras, potelé, qui a beaucoup d'embouppement. Fam.

DOGARESSE. s. f. La femme d'un doge.

DOGAT. s. m. La dignité de doge, ou la durée de cette dignité.

DOGE. s. m. On appelait ainsi Le chef de la république de Venise, et Celui de la république de Gènes.

DOGMATIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient au dogme, qui concerne le dogme. Qui est consacré, usité dans l'école. | Subst. m. Le style dogmatique. | Adj., *Ton dogmatique*, Le ton d'une personne qui dogmatise.

DOGMATIQUEMENT. adv. D'une manière dogmatique. | D'un ton décisif et sentencieux.

DOGMATISER. v. n. Enseigner une doctrine fautive ou dangereuse. — Exprimer ses opinions, ses raisonnements d'un ton décisif et sentencieux.

DOGMATISEUR. s. m. Celui qui a l'habitude de prendre un ton dogmatique.

DOGMATISTE. s. m. Celui qui établit des dogmes, qui dogmatise.

DOGME. s. m. Point de doctrine, proposition ou principe établi, ou regardé comme une vérité incontestable. | Se dit absol., au sing., Des dogmes d'une religion.

DOGRE. s. m. Bâtiment de commerce.

DOGUE. s. m. Espèce de chien.

DOGUIN, INE. s. Mâle et femelle de petits dogues.

DOIGT. s. m. Chacune des parties mobiles et distinctes qui terminent la main ou le pied de l'homme. | Se dit, dans un sens analogue, en parlant De qq. animaux. | *Faire toucher une chose au doigt*, La démontrer clairement. | Indique Une petite mesure qui équivaut plus ou moins exactement à un travers de doigt. | *A deux doigts*, À une très-petite distance.

DOIGTER. v. n. Placer, poser, faire

agir les doigts, selon une certaine méthode, sur l'instrument dont on joue. | Subst. m. La méthode, la manière de doigter.

DOIGTIER. s. m. Ce qui sert à couvrir un doigt.

DOIT. T. de commerce. *V. Devoir.*

DOL. s. m. Tromperie, fraude.

DOLCE. adv. T. de mas. Sert à indiquer une expression douce dans l'exécution.

DOLÉANCE. s. f. Plainte.

DOLEMMENT. adv. D'une manière dolente. Fam.

DOLENT, **ENTE**. adj. Triste, affligé, plaintif. | Subst., *Faire le dolent.*

DOLER. v. a. Aplanir un morceau de bois, le rendre uni.

DOLIMAN. s. m. Robe longue qui est en usage chez les Turcs.

DOLLAR. s. m. Monnaie des États-Unis.

DOLMAN. s. m. Veste de hussard.

DOLOIRE. s. f. Instrument de tonnelier, qui sert à unir le bois.

DOM. Titre d'honneur que l'on joint aux noms propres des membres de certains ordres religieux.

DOMAINE. s. m. Possession, propriété d'une chose réputée Bien. | Bien, fonds, héritage. | Absol., *Le domaine ou Les domaines*, Les biens qui appartiennent à l'État. | *Cela n'est point de mon domaine*, Cela n'est pas de ma compétence.

DOMANIAL, **ALE**. adj. Qui est du domaine de l'État ou de la couronne.

DÔME. s. m. Ouvrage d'architecture en forme de coupe renversée, qui surmonte un grand édifice.

DOMERIE. s. f. Nom que prenaient autrefois certaines abbayes qui étaient des espèces d'hôpitaux.

DOMESTICITÉ. s. f. Condition d'une personne qui est au service d'une autre. | Tous les domestiques d'une maison. | Se dit en parlant Des animaux.

DOMESTIQUE. adj. des 2 g. Se dit Des animaux qui vivent dans la demeure de l'homme, qui y sont élevés et nourris. | *État domestique*, État d'une personne qui sert, moyennant des gages, dans la maison d'une autre. | Se dit par opposition à Étranger. | Subst. m. Tout serviteur à gages. | Au fém., Servante. | Subst. m. Tous les serviteurs d'une maison. | L'intérieur de la maison, du ménage.

DOMESTIQUEMENT. adv. En qualité de domestique, à la manière d'un domestique. | Familièrement.

DOMICILE. s. m. La demeure d'une personne. | À **DOMICILE**. loc. adv. À la demeure de la personne à laquelle ce dont on parle est adressé.

DOMICILIAIRE. adj. des 2 g. Qui concerne le domicile.

DOMICILIER (**SE**) v. pron. Prendre

une habitation fixe dans un lieu. | **DOMICILIER**, 2^e part. Qui a une demeure certaine.

DOMINANT, **ANTE**. adj. Qui a la prépondérance, qui prévaut.

DOMINANTE. s. f. *Sous-dominante*. Notes de musiq.

DOMINATEUR, **TRICE**. s. Celui, celle qui s'arroge une grande autorité. | Adj., *Esprit dominant*.

DOMINATION. s. f. Empire. | Au plur., Un des ordres de la hiérarchie des anges.

DOMINER. v. n. Commander souverainement. | Se dit De ce qui paraît le plus parmi d'autres choses. | V. n. et a. Se dit Des choses plus élevées que d'autres. | V. a. Maîtriser, gouverner.

DOMINICAIN, **AINE**. s. Religieux, religieuse.

DOMINICAL, **ALE**. adj. Qui appartient au Seigneur. | **DOMINICALS**. subst. fém. Se dit Des sermons prêchés les dimanches qui n'appartiennent ni à l'avant ni au carême.

DOMINO. s. m. Camail noir que les ecclésiastiques portent aux offices, pendant l'hiver. | Habillement ou costume de bal. | Une personne en domino. | Jeu. | Chacune des pièces de ce jeu, ou La réunion de ces pièces.

DOMINOTERIE. s. f. Nom des papiers imprimés de diverses couleurs, qui servent à différents jeux, tels que le loto, le jeu de l'oie, etc.

DOMINOTIER. s. m. Marchand de dominoterie.

DOMMAGE. s. m. Perte, détriment, préjudice. | Dégât. | *Domages et intérêts*, ou *Domages-intérêts*, L'indemnité due à qq. pour le préjudice qu'on lui a causé.

DOMMAGEABLE. adj. des 2 g. Qui cause, qui apporte du dommage.

DOMPTABLE. adj. des 2 g. Qu'on peut dompter, qu'on peut adoucir.

DOMPTER. v. a. Subjuguer, réduire sous son obéissance, vaincre, surmonter. | Pron., Dompter ses passions.

DOMPTEUR. s. m. Celui qui dompte.

DOMPTE-VENIN. s. m. Plante.

DON. s. m. Présent, gratification qu'on fait à qq. | Se dit Des biens, des qualités physiques ou morales, des avantages qu'on reçoit de la Divinité, de la nature, du sort, etc. | Aptitude.

DON. Titre d'honneur particulier aux nobles d'Espagne et de Portugal.

DONATAIRE. s. des 2 g. Celui ou celle à qui on a fait une donation.

DONATEUR, **TRICE**. s. Celui, celle qui a fait une donation.

DONATION. s. f. Don qui se fait par acte public. | L'acte par lequel on fait une donation.

DONATISTE. s. m. Nom d'anciens schismatiques

DONC. conj. qui sert à marquer la conclusion d'un raisonnement. | Sert à rendre plus pressante une demande, une injonction, etc.

DONDON. s. f. Femme ou fille qui a beaucoup d'embonpoint et de fraîcheur. Fam.

DONJON. s. m. Partie la plus forte et la plus élevée d'un château, et qui est ordinairement en forme de tour.

DONJONNE. ÉE. adj. Se dit Des tours ou châteaux qui ont des tourelles.

DONNANT, ANTE. adj. Qui aime à donner. Fam.

DONNE. s. f. Action de distribuer les cartes au jeu.

DONNER. v. a. Faire don à qq. ch., Veux gratifier, lui en transmettre gratuitement la propriété ou la jouissance. | Pron. . Se donner à qq. S'attacher, se dévouer à lui. | Livrer, confier. | Fam., En donner à qq. sign. Le tromper, qqfs. Le battre. | Céder, transmettre, payer en échange, en retour. | Fournir. | Apporter, présenter, offrir. | Distribuer aux joueurs le nombre de cartes qu'il faut à chacun d'eux. | Administrer qq. ch. | Infliger, en parlant De supplices, etc. | Accorder. | Donner attention, Être attentif, écouter. | Donner parole, Promettre, engager sa foi. | Attribuer. | Communiquer. | Se dit De tout ce qu'une chose fournit, pousse, jette au dehors. | Heurter, frapper, toucher. | Donner du cor, Jouer, sonner du cor. | V. n. Tomber, se jeter, se porter dans ou vers. | Aller à la charge contre l'ennemi. | Avoir vue sur. | Avoir issue. | **DOXÉAS.** subst. fem. Se dit Des suppositions, des notions, des probabilités, etc., qui servent de base à une recherche, à un examen.

DONNEUR, EUSE. s. Celui, celle qui donne.

DONT. pronom des 2 nombres et des 2 g. S'emploie, au lieu des pronoms *De qui, duquel, de laquelle, de quoi, desquels, desquelles.*

DONZELLE. s. f. T. de mépris. Une fille ou une femme d'un état médiocre, et dont les mœurs sont suspectes. Fam. | Poisson.

DORADE. s. f. Sorte de poisson. | Nom d'une constellation.

DORABILLE. s. f. P. Céréfiac.

DORÉNAVANT. adv. de temps. Désormais, à l'avenir.

DORER. v. a. Appliquer de l'or moulu ou des feuilles d'or sur qq. ch. | Mettre, étendre sur de la pâtisserie du jaune d'œuf délayé. | **DOXÉ,** ÉE. adj. Qui est d'un jaune brillant.

DOREUR, EUSE. s. Celui, celle dont le métier est de dorer.

DORIEN. adj. m. Propre à la Doride. | Subst. et absol., Le dialecte dorien.

DORIQUE. adj. des 2 g. Se dit D'un des cinq ordres d'architecture. | Se dit Du dialecte dorien. | Subst. m. Se dit, absol., De l'ordre dorique.

DORLOTER. v. a. Traiter délicatement, avec complaisance.

DORMANT, ANTE. adj. Qui dort. | Eau dormante. | Subst. m. Le châssis dans lequel vient s'emboîter une porte ou le châssis mobile d'une croisée.

DORMEUR, EUSE. s. Celui, celle qui dort, ou qui aime à dormir. Fam.

DORMEUSE. s. f. Sorte de voiture de voyage.

DORMIR. v. n. (*Je dors, il dort; nous dormons, ils dorment. Je dormais, Je dormis. J'ai dormi, Je dormirai. Dors. Que je dorme. Que je dormisse. Dormant.*) Reposer, être dans le sommeil. | V. a. Dormir un bon somme, Dormir longtemps. | Se dit Des eaux qui n'ont point de mouvement. | Ne point agir quand on le devrait, agir négligemment. | Subst. m. Le dormir.

DORMITIF, IVE. adj. Qui provoque à dormir.

DORONIC. s. m. Genre de plantes.

DORSAL, ALE. adj. Qui appartient au dos.

DORTOIR. s. m. Grande salle où l'on couche et où il y a plusieurs lits.

DORURE. s. f. Or fort mince appliqué sur la superficie de qq. ouvrage. | L'art ou l'action de dorer.

DOS. s. m. Partie du corps de l'homme ou de l'animal, depuis le cou jusqu'aux reins. | Faire le gros dos, Faire l'homme important, le capable. | Tourner le dos, Fuir.

DOSE. s. f. Quantité et proportion déterminées des ingrédients qui entrent dans la composition d'un remède. | Une quantité déterminée de qq. ch.

DOSER. v. a. Régler la quantité et la proportion des ingrédients qui entrent dans une composition médicinale.

DOSSIER. s. m. La partie d'un siège contre laquelle on s'appuie le dos. | Le dossier d'un lit, La traverse qui soutient le chevet de certains lits. | Liasse de pièces relatives à une même affaire.

DOT. s. f. Le bien qu'une femme apporte en mariage. | Ce qu'une fille apporte au couvent où elle se fait religieuse.

DOTAL, ALE. adj. Qui est relatif ou qui appartient à la dot.

DOTATION. s. f. Action de doter un établissement d'utilité publique, un corps, etc., et Le fonds, le revenu assigné à cet effet. | Se dit Des biens d'un majorat.

DOTER. v. a. Donner à une fille un bien, un revenu, une somme, lorsqu'elle se marie. | Se dit en parlant Des filles qui se font religieuses. | Assigner un certain revenu à

un établissement d'utilité publique, à un corps, etc.

DOUAIRE. s. m. Ce que le mari donne à sa femme en faveur du mariage qu'il contracte, et pour qu'elle en jouisse en cas qu'elle lui survive.

DOUAIRIER. s. m. Se disait D'un enfant qui se tenait au douaire de sa mère, en renonçant à la succession de son père.

DOUAIRÈGE. adj. et subst. Veuve qui jouit d'un douaire.

DOUANE. s. f. Administration chargée de percevoir les droits imposés sur l'entrée et la sortie des marchandises. | Le lieu, l'édifice où une douane est établie. | Se dit Des droits de douane.

DOUANIER. s. m. Celui qui est préposé pour recevoir les droits que les marchandises doivent payer.

DOUBLAGE. s. m. Revêtement de feuilles de cuivre, ou de planches, qu'on met aux bâtiments destinés à des voyages de long cours.

DOUBLE. adj. des 2 g. Qui vaut, qui pèse, qui contient une fois autant. | Se dit D'une chose composée de deux autres choses pareilles, ou analogues entre elles, ou seulement de même espèce. | Se dit Des choses plus fortes, de qualité supérieure, de vertu plus efficace que les autres choses de même nature. | Qui a de la duplicité. | Subst. m. Toute chose qui équivaut à deux fois une autre chose. | *Le double d'un acte*, etc., L'un des originaux, ou La copie d'un acte, etc. | Subst. m. Se dit Des acteurs et actrices qui remplacent dans les rôles ceux qui en sont chargés en premier. | Espace de monnaie ancienne. | Adv., *Voir double*, Voir les objets comme s'ils étaient doubles.

DOUBLE. loc. adv. Une fois plus.

DOUBLEAU. s. m. Se dit De certaines solives d'un plancher qui sont plus fortes que les autres. | Adj., *Arc-doubleau*, Espèce d'arcade formant une saillie ou plate-bande sur la courbure intérieure d'une voûte.

DOUBLEMENT. adv. Pour deux raisons, en deux manières.

DOUBLEMENT. s. m. T. dont on se servait dans les enchères, pour dire Une fois autant.

DOUBLER. v. a. Mettre le double, augmenter du double, d'une fois autant. | Appliquer une étoffe contre l'envers d'une autre. | *Doubler un rôle, un acteur*, Jouer un rôle au défaut de l'acteur qui en est chargé en premier. | Mettre double, et Mettre en double. | V. n. Devenir double. | *Double*, s. m. T. du jeu de billard. Qqns. écrivent *Doublet*.

DOUBLET. s. m. Deux morceaux de cristal mis l'un sur l'autre, avec une feuille colorée entre-deux, pour imiter les éme-

ruades, les rubis, etc. | T. des jeux de tric-trac et de billard.

DOUBLETTE. s. f. Un des jeux de l'orgue.

DOUBLEUR, EUSE. s. Celui, celle qui, dans les fabriques, double la laine, la soie sur le rouet.

DOUBLON. s. m. Monnaie d'or espagnole. | T. d'imp. Faute qui consiste à composer deux fois de suite un ou plusieurs mots.

DOUBLURE. s. f. Étoffe dont une autre est doublée. | Au Théâtre, Double.

DOUCE-AMÈRE. s. f. Espèce de solanum.

DOUCEÂTRE. adj. des 2 g. Qui est d'une douceur fade.

DOUCEMENT. adv. D'une manière douce. | Lentement. | Avec ménagement. | Légèrement. | Sans bruit. | Sans éprouver d'agitation. | Paisiblement. | Avec humanité. | Sans sévérité. | Dans une certaine aisance. | Commodément. | Médiocrement bien.

DOUCEREUX, EUSE. adj. Qui est doux sans être agréable. | Fam., Qui paraît doux, complaisant, poli, soumis, mais avec affectation. | Subst., se dit Des personnes.

DOUCET, KITE. adj. et s. Diminutif de *Doux*. | Se dit Des personnes. Fam.

DOUCETTE. s. f. Plante.

DOUCETTEMMENT. adv. Doucement. Pop.

DOUCEUR. s. f. Qualité de ce qui est doux. | Absol., Façon d'agir douce et éloignée de toute sorte de violence. | Au plur., Les choses flatteuses et galantes qu'un homme dit à une femme pour tâcher de lui plaire. | *En douceur*, loc. adv. et fam. Avec ménagement.

DOUCHE. s. f. Eau naturelle ou minérale qu'on fait jaillir avec qq. force sur une partie malade.

DOUCHER. v. a. Donner la douche.

DOUCINE. s. f. Moulure ondoyée, concave par le haut et convexe par le bas.

DOUCIR. v. a. Donner le poli à une glace.

DOUELLE. s. f. Le perçage intérieur ou extérieur d'un voutoir. | La courbure d'une voûte.

DOUER. v. a. Donner, assigner un douaire. | Avantager, pourvoir, orner.

DOUILLE. s. f. Partie creuse et cylindrique d'une balonnète, d'une bâche, etc., qui sert à l'adapter au canon du fusil, au manche, etc.

DOUILLET, ETE. adj. Doux et mollet, tendre et délicat. | Adj. et subst. Se dit D'une personne trop délicate.

DOUILLETTE. s. f. Vêtement de soie orné.

DOUILLETTEMENT. adv. D'une manière douillette.

DOULEUR. s. f. L'effet d'un mal qu'éprouve, que souffre le corps. | L'effet que causent les peines de l'esprit ou du cœur.

DOULOIR (SE), v. pron. Se plaindra. (Vi.)
DOULOUREUSEMENT, adv. Avec douleur, d'un ton douloureux.

DOULOUREUX, **EUSE**, adj. Qui cause de la douleur. | Qui cause de la peine, de l'affliction.

DOUTE, s. m. Incertitude. | Soupçon, conjecture. | Crainte. | Scrupule. | **SANS DOUTE**, loc. adv. Assurément. | Selon toutes les apparences.

DOUTER, v. n. Être dans l'incertitude. | Pron., Conjecturer.

DOUTEUSEMENT, adv. Avec doute.
DOUTEUX, **EUSE**, adj. Incertain, dont il y a lieu de douter. | Sur qui l'on ne peut pas trop compter. | Équivoque, ambigu. | Faible. | **DOUTEUX**, subst. m. *Risquer le certain pour le douteux.*

DOUVAIN, s. m. Bois propre à faire des douves.

DOUVE, s. f. Plaque qui entre dans la construction d'un tonneau.

DOUVE, s. f. Nom vulgaire de deux espèces de renouées.

DOUX, **OUCE**, adj. Dont la saveur est ordinairement agréable au goût, et n'a rien d'aigre, d'amer, d'épre, ou de salé. Subst. m. *L'amer et le doux sont deux qualités contraires. | Fin doux, Qui n'a pas encore cédé. | Qui est d'une température agréable. | Modéré. | Calme, tranquille. | Humain, affable, éloquent. | Qui est peu pénible, peu difficile à supporter. | Se dit De tout ce qui flatte ou qui touche agréablement l'esprit, le cœur, l'imagination. | Se dit Des métaux qui se plient aisément sans se casser. | Doux, adv. *Filler doux, Demeurer dans la soumission à l'égard de qq. que l'on craint. | Toer doux, loc. adv. et fam. dont on se sert Pour reprendre qq. qui s'empporte, qui s'échauffe trop, etc.**

DOUZAIN, s. f. coll. Nombre de douze, assemblage de choses de même nature au nombre de douze.

DOUZE, adj. numéral des 2 g. Dix et deux. | Douzième. | Subst. m. | *Le douze du mois, Le douzième jour du mois.*

DOUZIÈME, adj. des 2 g. Nombre d'ordre. Qui est immédiatement après le onzième. | Subst. m. Chaque partie d'un tout qui est divisé en douze parties égales.

DOUZIÈMEMENT, adv. En douzième lieu.

DOYEN, s. m. Le plus ancien suivant l'ordre de réception dans un corps, dans une compagnie. | Titre de dignité ecclésiastique. | Titre de dignité dans les facultés de l'université. | Le plus ancien en âge.

DOYENNE, s. m. Dignité de doyen. | Espèce de poire.

DRACHME, s. f. (On prononce, et qq. écrivent *Dracme*.) Ancienne monnaie grecque. | Un huitième d'once, un gros.

DRAGÉE, s. f. Amande, pistache, avoine ou autre petit fruit couvert de sucre très-dur et ordinairement très-blanc. | Le menu plomb dont on se sert pour tirer aux oiseaux.

DRAGEOIR, s. m. Espèce de soucoupe à rebords élevés, et ordin. d'argent.

DRAGEON, s. m. Rejeton qui naît de la racine d'un arbre ou d'une plante.

DRAGONNER, v. n. Pousser des dragons.

DRAGON, s. m. Animal fabuleux qu'on représente avec des griffes, des ailes et une queue de serpent. | Se dit De certains petits lézards. | Fam., Une femme acariâtre, ou Un enfant muftin. | Constellation. | Se dit Des soldats d'un corps de cavalerie qui combat qq. à pied. | Tache qui vient dans la prunelle des hommes et des chevaux.

DRAGONNADE, s. f. Se dit Des persécutions exercées sous Louis XIV contre les protestants.

DRAGONNE, s. f. Cordon ou galon d'or, d'argent, de laine, etc., dont on garnit la poignée d'une épée ou d'un sabre.

DRAGONNIER, s. m. Genre de plantes.

DRAGUE, s. f. Instrument qui sert à tirer le sable des rivières, etc., et à curer des puits. | L'orge ou tout autre grain qui a servi à faire de la bière.

DRAGUER, v. a. Nettoyer le fond d'une rivière, d'un canal, etc., avec l'instrument appelé *Drague*, ou avec un bateau dragueur.

DRAGUEUR, adj. et s. m. Se dit D'un bateau qui porte une machine propre à tirer le sable du fond des rivières, des canaux, etc.

DRAMATIQUE, adj. des 2 g. Se dit Des ouvrages faits pour le théâtre. | Qui intéresse ou émeut vivement le spectateur. | Subst., Le genre dramatique, la forme dramatique. | Ce qui excite l'émotion dans une pièce de théâtre, dans un récit, etc.

DRAMATISTE, s. des 2 g. Celui ou celle qui compose des ouvrages de théâtre.

DRAMATURGE, s. des 2 g. Auteur de drames.

DRAME, s. m. Pièce de théâtre représentant une action, soit comique, soit tragique. | Pièce de théâtre, en vers ou en prose, d'un genre mixte entre la tragédie et la comédie.

DRAP, s. m. Sorte d'étoffe de laine. | *Drap mortuaire*, Pièce de drap ou de velours noir, etc., dont on couvre la bière ou le cénotaphe, au service des morts. | Grande pièce de toile qu'on met dans le lit pour y coucher.

DRAPÉAU, s. m. Haillon, vieux morceau de linge ou d'étoffe. (Vi.) | Au plur., Ce qui sert à emmailloter un enfant. | Etendard, bannière. | Enseigne d'une troupe, d'un

régiment d'infanterie. | *Être sous les drapeaux*, Être en activité de service.

DRAPER. v. a. Couvrir de drap. | Habiller une figure, ou en représenter les vêtements. | Censurer, railler fortement qq. | *Drapé*, adj.

DRAPERIE. s. f. Manufacture de drap. | La représentation d'une étoffe, d'un vêtement ample et formant des plis. | Se dit Des ornements de tapisserie qui ont une certaine ampleur et qui forment des plis.

DRAPIER. s. m. Marchand ou fabricant de drap.

DRASTIQUE. adj. des 2 g. et s. m. Se dit Des purgatifs qui agissent avec violence.

DRÈCHE. s. f. Marc de l'orge qui a été employée pour faire de la bière.

DRESSER. v. a. Lever, tenir droit, faire tenir droit. | Ériger, élever. | Monter, tendre, construire. | Préparer, arranger, mettre en état. | Rédiger dans la forme prescrite ou ordinaire. | Uir, aplanir, rendre droit. | Tourner, diriger. | Instruire, former, façonner. | *Dressé*, éx. adj. T. de bot.

DRILLE. s. m. Soldat. (Vi.) *Un bon drille*, Un bon compagnon. (Vi.)

DRILLES. s. f. pl. Vieux chiffons de toile qui servent à faire du papier.

DRISSE. s. f. Cordage qui sert à élever, à hisser une voile, une flamme, etc.

DROGMAN. s. m. Nom qu'on donne aux interprètes dans les échelles du Levant.

DROGUE. s. f. Nom générique de diverses marchandises qui s'emploient surtout en médecine ou pour la teinture. | Ce qui est mauvais en son espèce. | Sorte de jeu de cartes en usage parmi les soldats et les matelots.

DROGUER. v. a. Médicamenter, purger avec des drogues. Fam.

DROGUERIE. s. f. Il se dit collectivement Des diverses sortes de drogues. | Le commerce des drogues.

DROGUET. s. m. Étoffe faite ordin. de laine ou de fil, et qqfs. de soie.

DROQUIER. s. m. Cabinet, armoire, boîte où l'on met différentes sortes de drogues.

DROQUISTE. s. m. Marchand de drogues.

DROIT, **OITE**. adj. Qui n'est pas courbe, qui va d'un point à un autre par le plus court chemin. | Qui n'est pas couché, qui est debout. | Juste, équitable, sincère. | Sain, judicieux. | Se dit par opposition à Gauche, pour indiquer la position relative d'un objet. | *Daorra*, fém. Le côté droit, la partie droite. | *Daorr*, adv. Directement. | *Marcher droit*, Se bien conduire. À *daorra*, loc. adv. Du côté droit, à main droite.

DROIT. s. m. Faculté de faire qq. ch., d'en jouir, d'en disposer, d'y prétendre, de l'exiger. | Ce qui fait qu'une personne

peut moralement exiger qq. ch. d'une autre. | *Imposition*. | Salaire alloué à qq. par la taxe, par un règlement. | Ce qui est juste. | Justice. | L'ensemble de certaines lois écrites ou non écrites. Une législation. La loi en général. | Jurisprudence, science des lois. | *Da daorr*, ou *raiz daorr*, loc. adv. Sans qu'il puisse y avoir matière à contestation. | *À nor daorr*, loc. adv. Avec raison, avec justice. | *À roaz ar l' daorr*, loc. adv. Sans examiner si la chose est juste ou injuste. | *À roaz ou l' daorr*, loc. adv. Avec droit ou sans droit.

DROITEMENT. adv. Équitablement, avec droiture. | Judicieusement.

DROITIER, **ÈRE**. adj. Qui se sert de la main droite.

DROITURE. s. f. Équité, justice, rectitude. | *En daorra*, loc. adv. Directement.

DRÔLE. adj. des 2 g. Gaillard, plaisant, original. | Subst. m. Se dit d'Un homme, d'un enfant, lorsqu'on leur attribue qq. qualité dont il faut plus ou moins se défier. | Un polisson, un mauvais sujet. | Fam.

DRÔLEMENT. adv. D'une manière drôle. Fam.

DRÔLERIE. s. f. Trait de gaillardise, de bouffonnerie. Fam.

DRÔLESSE. s. f. Fille ou femme méprisable. Fam.

DROMADAIRE. s. m. Espèce de chameau.

DROME. s. f. Faisceau, assemblage flottant de plusieurs pièces de bois, telles que mâts, vergues, etc.

DRU, **UE**. adj. Se dit Des petits oiseaux qui sont prêts à s'envoler du nid. | Fam., Gaillard, vif, gai. | Adj. et adv. Se dit Des choses dont les parties sont en grande quantité et près à près.

DRUÏDE. s. m. Nom des anciens prêtres gaulois.

DRUIDESSE. s. f. Se dit de Femmes qui étaient affiliées à l'ordre des druides.

DRUIDIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport aux druides.

DRUIDISME. s. m. Le culte druidique.

DRUPE. s. m. Se dit Des fruits charnus et la plupart succulents, qui renferment un seul noyau.

DRYADE. s. f. Nymphes des bois. | Nom d'une petite plante des Alpes.

DU. Mot qui tient lieu de la prép. *De* et de l'article *Le*.

DŪ. s. m. Ce qui est dâ.

DUBITATIF, **IVE**. adj. Qui sert à exprimer le doute.

DUBITATION. s. f. Figure de rhétorique par laquelle l'orateur fait de douter de la proposition qu'il veut prouver.

DUC. s. m. Titre qui est le plus élevé parmi la noblesse de France et de qq. États. | Titre de qq. princes souverains.

DUC. s. m. Oiseau.

DUCAL, ALE. adj. Qui appartient, qui est propre à un duc, à une duchesse.

DUCAT. s. m. Pièce d'or fin. Il y a aussi des ducats d'argent.

DUCATON. s. m. Espèce de monnaie d'argent.

DUCHÉ. s. m. Terre, seigneurie, principauté à laquelle le titre de duc est attaché.

DUCHESSÉ. s. f. La femme d'un duc. Celle qui a un duché. | Espèce de lit de repos.

DUCTILE. adj. des 3 g. Qui peut être battu, tiré, sans se rompre.

DUCTILITÉ. s. f. Propriété de certains corps en vertu de laquelle ils peuvent être battus, tirés, sans se rompre.

DUEGNE. s. f. Gouvernante ou vieille femme chargée de veiller sur la conduite d'une jeune personne. Fam.

DUEL. s. m. Combat singulier, combat assigné d'homme à homme. | Nombre qui, dans les déclinaisons et les conjugaisons, sert à désigner deux personnes, deux choses.

DUELLISTE. s. m. Celui qui se bat en duel. | Celui qui cherche les occasions de se battre en duel.

DUIRE. v. n. Convenir, plaire, être à la convenance de qq. Fam. et vi.

DULCIFICATION. s. f. Action de dulcifier, ou le résultat de cette action.

DULCIFIER. v. a. Tempérer par qq. mélange la violence d'un acide.

DULCINÉE. s. f. Fam. La maîtresse d'un homme sur la passion duquel on plaisante.

DULIE. s. f. Le culte de *dulie*, Le culte de respect et d'honneur que l'on rend aux saints.

DUMENT. adv. Selon la raison, selon les formes.

DUNE. s. f. On appelle ainsi Des monticules ou collines de sable qui s'étendent le long des bords de la mer.

DUNETTE. s. f. Demi-gaillard qui forme la partie la plus élevée de l'arrière d'un vaisseau.

DUO. s. m. Morceau de musique fait pour être chanté par deux voix ou exécuté par deux instruments.

DUODENUM. s. m. La première portion des intestins grêles.

DUODI. s. m. Le 2^e jour de la décade, dans le calendrier républicain.

DUPE. s. f. Une personne qui a été trompée, jouée, ou qui est facile à tromper. | Adj. Il n'est pas si dupe que vous le pensez. | Sorte de jeu de cartes.

DUPER. v. a. Tromper.

DUPERIE. s. f. Tromperie, fourberie.

DUPEUR. s. m. Trompeur.

DUPLICATA. s. m. Double d'une dépêche, d'un brevet, d'une quittance.

DUPLICATION. s. f. Action de doubler,

DUPLICITÉ. s. f. Se dit en parlant Des choses qui sont doubles, et qui devraient être uniques. | Mauvaise foi.

DUPLIQUE. s. f. Réponse à une réplique. (Vi.)

DUPLIQUER. v. n. Fournir des dupliques. (Vi.)

DUPONDIUS. s. m. T. d'antiq. romaine. Poids ou Monnaie.

DUQUEL. Mot formé de la prép. *De* et du pronom relatif *lequel*.

DUR, URE. adj. Ferme, solide, difficile à entamer. | Subst. *Coucher sur la dure*, *Coucher sur la terre*. | Rude, insensible, très-sévère. | Qui est fâcheux, affligeant. | Pénible, austère. | *Le temps est dur*, Il fait extrêmement froid. | *Après*. | Sans harmonie. | Subst. m. *Le dur est le contraire de moelleux*. | Difficile. | Dur. adv. *Il entend dur*, Il est un peu sourd.

DURABLE. adj. des 3 g. Qui est de nature ou fait de manière à durer longtemps.

DURACINE. s. f. Espèce de pêche.

DURANT. Prép. servant à marquer la durée du temps.

DURCIR. v. a. Rendre dur. | Pron., Devenir dur, plus dur.

DURCISSEMENT. s. m. Action de se durcir, ou État de ce qui est durci.

DURÉE. s. f. L'espace de temps pendant lequel une chose dure.

DUREMENT. adv. D'une manière dure, avec dureté.

DURE-MÈRE. s. f. Membrane forte et épaisse qui tapisse la cavité intérieure du crâne et enveloppe le cerveau.

DURER. v. n. Continuer d'être. | Absol. Durer longtemps.

DURET, ETTE. adj. Diminutif de Dur.

DURETÉ. s. f. Qualité de ce qui est dur, ferme, solide, difficile à entamer. | Tumeur. | *Dureté d'oreille*, Difficulté d'entendre. | Le défaut de ce qui est désagréable à l'oreille. | Rudeesse, insensibilité, extrême sévérité. | Subst. fém. Discours dur et offensant, etc.

DURILLON. s. m. Sorte de petit calus, qui se forme aux pieds et aux mains.

DURIUSCULE. adj. des 3 g. Un peu dur.

DUUMVIR. s. m. Titre que les anciens Romains donnaient à différents magistrats

DUUMVIRAT. s. m. Dignité, charge de *duumvir*.

DUVET. s. m. coll. Sorte de plume courte, molle et frisée, qui garnit qq. parties du corps de certains oiseaux. | Les premières plumes des jeunes oiseaux. | Espèce de coton qui vient sur certains fruits.

DUVETEUX, EUSE. adj. Qui a beaucoup de duvet.

DYNAMIQUE. s. f. Partie des mathématiques mixtes qui s'applique à calculer

les mouvements des corps matériels soumis à l'action de forces mécaniques. | Adj. des 2 g. Qui a rapport à la dynamique.

DYNAMOMÈTRE. s. m. Instrument qui sert à comparer, à mesurer les forces.

DYNASTE. s. m. Petit souverain, qui ne régnait qu'à titre précaire.

DYNASTIE. s. f. Descendance, succession des souverains d'une même famille qui ont régné dans un pays.

DYSCOLE. adj. des 2 g. Se dit d'une personne avec qui il est difficile de vivre, ou d'une personne qui s'écarte des opinions reçues.

DYSPEPSIE. s. f. Difficulté de digérer.

DYSPNÉE. s. f. Difficulté de respirer.

DYSSENTERIE. s. f. Dévoiement avec douleur d'entrailles.

DYSSENTÉRIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la dysenterie.

DYSURIE. s. f. Difficulté d'uriner.

E.

E. s. m. La 5^e lettre de notre alphabet, et la seconde des voyelles.

EAU. s. f. Substance liquide, transparente, sans saveur et sans odeur, qui se durcit par le froid, et se vaporise par la chaleur. | *Eau douce*, se dit De l'eau des rivières, des lacs, des étangs et des fontaines, par opposition à L'eau de mer. La pluie | *Mer, rivière, lac, étang*. | *Sueur*. | L'urine. | Se dit De certains produits, de certaines préparations chimiques. | *Eau-forte*, Une estampe tirée sur une planche qui a été préparée à l'eau-forte. | *Suc*. | *Couleur d'eau*, Couleur bleue qu'on donne au fer poli. | *Vert d'eau*, Couleur vert-clair.

ÉBAHIR (S^r). v. pron. S'étonner, être surpris.

ÉBAHISSEMENT. s. m. Étonnement, surprise. Fam.

ÉBARBER. v. a. Ôter les parties excédantes et superflues de certaines choses.

ÉBARBOIR. s. m. Outil qui sert à ébarber.

ÉBAT. s. m. Passe-temps, divertissement. Fam.

ÉBATEMENT. s. m. Ébat. (Vi.) | *L'ébatement d'une voiture*, Le jeu qu'elle a dans ses balancements entre les brancards.

ÉBATTRE (S^r). v. pron. (Se conj. c. *Battre*.) Se réjouir, se divertir. Fam.

ÉBAUBI, IÈ. adj. Étonné, surpris. Fam.

ÉBAUCHE. s. f. Ouvrage de peinture ou de sculpture qui n'est que commencé. | Se dit Des productions de l'esprit.

ÉBAUCHER. v. a. Commencer un ouvrage, lui donner les premiers traits. | *Dégrossir*. | Se dit Des productions de l'esprit.

ÉBB

ÉBAUCHOIR. s. m. Outil de bois ou divoire, dont les sculpteurs se servent pour ébaucher, pour modeler.

ÉBAUDIR (S^r). v. pron. Se réjouir avec excès, et témoigner sa joie en dansant, en sautant, etc. (Vi.)

ÉBAUDISSEMENT. s. m. Action de s'ébaudir. (Vi.)

ÉBÈNE. s. f. Bois de l'ébénier.

ÉBÈNER. v. a. Donner à du bois la couleur de l'ébène.

ÉBÈNIER. s. m. Arbre. | *Faux ébénier*, Arbrisseau.

ÉBÉNISTE. s. m. Ouvrier qui travaille en ébène et autres bois précieux.

ÉBÉNISTERIE. s. f. Le métier, l'art de l'ébéniste. Se dit aussi Des ouvrages que fait l'ébéniste.

ÉBLOUIR. v. a. Frapper les yeux par un éclat très-vif. | Surprendre l'esprit par qq. ch. de vif, de brillant, de précieux. | *Tenter, séduire*.

ÉBLOUISSANT, ANTE. adj. Il a des significations analogues à celles du verbe *Éblouir*.

ÉBLOUISSEMENT. s. m. État de la vue troublée par un éclat trop vif. | Altération de la faculté de voir, occasionnée par une cause interne.

ÉBOGNER. v. a. Rendre borgne, priver d'un œil.

ÉBOUILLIR. v. a. (Se conj. c. *Bouillir*.) Diminuer à force de bouillir.

ÉBOULEMENT. s. m. Chute de la chose qui s'éboule, ou État de la chose éboulée.

ÉBOULER. v. a. Tomber en ruine. Se dit Des amas de terre, de certaines constructions, etc., qui se renversent.

ÉBOULIS. s. m. Amas de matières ébouleées.

ÉBOURGEONNEMENT. s. m. Etranchement de bourgeons superflus des arbres fruitiers.

ÉBOURGEONNER. v. a. Ôter les bourgeons ou les nouveaux jets superflus.

ÉBOURIFFÉ, ÈE. adj. Se dit Des personnes dont le vent ou qq. autre cause a mis en désordre la coiffure. | Se dit D'une personne agitée, troublée.

ÉBOUSINER. v. a. Ôter le boudin d'une pierre.

ÉBRANCHEMENT. s. m. Action d'ébrancher un arbre, ou Le résultat de cette action.

ÉBRANCHER. v. a. Dépouiller un arbre d'une partie de ses branches.

ÉBRANLEMENT. s. m. Secousse, action par laquelle une chose est ébranlée.

ÉBRANLER. v. a. Donner des secousses à une chose. | *Émeuvoir qq. n.* | *Ébranler*. | Pron., Se mettre en mouvement.

ÉBRASEMENT. s. m. Action d'ébraser, ou Le résultat de cette action.

cheval qui fait un ronflement
objets qui le surprennent.

R. v. a. Divulguer.

s. m. Coin de bois fort dur,
entre des bûches.

ION. s. f. Mouvement d'un
saut sur le feu. | Toute espèce
assagère qui survient à la peau.

v. a. Écraser, froisser. Fam.
nez *foché*, Un nez camus et

s. f. Se dit Des petites lames
le peau de certains poissons
s reptiles. | Se dit Des petites
garnissent les pattes des oi-

sons de certains mammifères,
opéure et calcaire qui couvre
r corps des mollusques bival-

lapps dans qui couvre le dos
| Tout ce qui se détache des

tes parties minces et légères.
l. v. a. Ôter, enlever les écail-

les. | *Écaillé*, s. m. part. Si-
t couvert d'écailles

R. *ÈRE*. s. Celui, celle qui
ouvre des hâtres à l'écaille.

UX, EUSE. adj. Qui se lève
| Qui est ouvert, garni en
les.

s. f. Enveloppe extérieure qui
couvre dure de certains fruits.
squilles d'œufs, et De la peau

v. a. Ôter l'écale.

ELER. v. a. Écraser. Pop.

E. s. f. Couleur rouge et fort

de Christ couronné d'épines.

ECCHYMOSE. s. f. Extravasation de
sang dans le tissu de nos organes L'extra-
vasation qui a lieu dans le tissu cellulaire
sous-cutané, et qui paraît à la peau.

ECCLÉSIASTE. s. m. Nom d'un des
livres sapientiaux de l'Ancien Testament.

ECCLÉSIASTIQUE. adj. des 2 g. Qui
appartient à l'Église, au clergé, ou Qui
concerne l'Église, le clergé. | Subst. m. Un
homme attaché à l'Église.

ECCLÉSIASTIQUE. s. m. Nom d'un des
livres sapientiaux de l'Ancien Testa-
ment.

ECCLÉSIASTIQUEMENT. adv. En ecclé-
siastique.

ECCOPROTIQUE. adj. des 2 g. et subst.
m. Se dit Des purgatifs doux et légers.

ECCRINOLOGIE. s. f. Partie de la mé-
decine qui traite des sécrétions.

ÉCERVELÉ, ÉE. adj. et subst. Qui a
l'esprit léger, évaporé.

ÉCHAFAUD. s. m. Assemblage de pièces
de bois, qui forme une espèce de plancher,
sur lequel les ouvriers montent pour tra-

vailer. | Se prend pour des ouvrages de
charpenterie, élevés pour voir plus com-
modément des cérémonies publiques ou

d'autres spectacles. | Espèce de plancher
qu'on élève pour l'exposition ou l'exécu-
tion des criminels.

ÉCHAFAUDAGE. s. m. Action d'établir
des échafauds pour bâtir, pour peindre,
etc., ou L'assemblage de ces échafauds.

ÉCHAFAUDER. v. n. Dresser des écha-
fauds. Se dit De ce qui regarde la construc-
tion ou la décoration des bâtiments.

per en dedans en forme de croissant. | *ÉCHANCÉ*, *ÉCH.* adj.

ÉCHANCRURE. s. f. Coupure faite en dedans en forme de croissant.

ÉCHANGE. s. m. Troc que l'on fait d'une chose pour une autre. | Remise, communication ou envoi réciproque.

ÉCHANGEABLE. adj. des 2 g. Qui peut être échangé.

ÉCHANGER. v. a. Faire un échange. | Se remettre, se communiquer réciproquement des pouvoirs, un acte, etc.

ÉCHANSON. s. m. Officier chargé de servir à boire à un roi, à un prince, etc.

ÉCHANSONNERIE. s. f. Corps des officiers qui servent à boire à un roi, à un prince, etc., et Le lieu où l'on tient les boissons, dans le palais d'un roi, d'un prince.

ÉCHANTILLON. s. m. Petit morceau d'étoffe, de toile ou d'autres choses semblables, qui sert de montre pour faire connaître la pièce. | Se dit Des choses d'esprit.

ÉCHANTILLONNER. v. a. Confronter un poids, une mesure, avec sa matrice.

ÉCHAPPADE. s. f. Accident qui arrive lorsque, en forçant la résistance du bois, l'outil échappe et va tracer un sillon sur une partie déjà gravée.

ÉCHAPATOIRE. s. f. Défaite, moyen adroit et subtil pour se tirer d'embarras.

ÉCHAPÉE. s. f. Action imprudente par laquelle on s'écarte de son devoir. Fam. | *Échappée de vue*, Vue resserrée entre des collines, des bois, des maisons.

ÉCHAPPEMENT. s. m. L'espèce de mécanique par laquelle le régulateur reçoit le mouvement de la dernière roue d'une machine, etc. | T. d'archit.

ÉCHAPPER. v. n. S'évader, s'esquiver, se sauver des mains de qq., d'une prison, de qq. péril, etc. | N'être pas saisi, aperçu. | S'applique à ce qu'on dit, à ce qu'on fait par imprudence, par indiscrétion, par mégarde, par négligence, etc. | V. a. Éviter. | Pron. , S'évader, s'enfuir, s'esquiver. | S'emporter inconsidérément. | Se dit D'une chose qui d'elle-même sort d'un lieu où elle était enfermée. | Se dissiper, s'évanouir. | *Échappé*, subst. m. Fam. , *Un échappé des Petites-Maisons*, Un fou.

ÉCHARDE. s. f. Piquant de chardon ou éclat de bois qui est entré dans la chair.

ÉCHARDONNER. v. a. Ôter, arracher les chardons d'un champ, d'un jardin, etc.

ÉCHARNER. v. a. Ôter d'une peau de bête, d'un cuir, la chair qui y est restée.

ÉCHARNOIR. s. m. Instrument avec lequel on écharne.

ÉCHARNURE. s. f. Reste de chair qui s'ôte d'un cuir que l'on prépare; ou Façon qu'on donne au écharnant.

ÉCHARPE. s. f. Large bande de taffe-

tas, ou de qq. autre tissu, que l'on portait autrefois de la droite à la gauche en forme de baudrier, et qu'on a portée depuis en forme de ceinturon. | Bande pour soutenir un bras blessé ou malade. | Sorte d'ornement que portent les femmes. | *En écharpe*, loc. adv. Obliquement.

ÉCHARPER. v. a. Faire une grande blessure avec un coutelas, un sabre, etc. | Se dit en parlant D'une troupe qui est presque entièrement détruite dans un combat.

ÉCHASSE. s. f. Se dit De deux longs bâtons, à chacun desquels il y a une espèce d'étrier attaché, ou un fourchon du bois même, dans lequel on met les pieds pour marcher dans les marais, dans les sables.

ÉCHASSIER. s. m. Au plur., se dit D'un ordre d'oiseaux qui ont les jambes longues.

ÉCHAUBOULE, *ÉE*. adj. Qui a des échauboules.

ÉCHAUBOULURE. s. f. Il se dit De petites élevures rouges qui viennent sur la peau.

ÉCHAUDÉ. s. m. Sorte de pâtisserie très-légère.

ÉCHAUDER. v. a. Laver avec de l'eau très-chaude, bouillante. | Tremper dans l'eau bouillante. | Jeter de l'eau chaude sur qq. ch. | Fam.

ÉCHAUDOIR. s. m. Lieu où l'on échaude. Se dit Des vaisseaux qui servent à cet usage.

ÉCHAUFFAISON. s. f. Indisposition qui se manifeste par qq. éruption à la peau.

ÉCHAUFFANT, *ANTR*. adj. Qui échauffe.

ÉCHAUFFEMENT. s. m. Action d'échauffer, ou Le résultat de cette action. | Un excès de chaleur animale.

ÉCHAUFFER. v. a. Donner de la chaleur, rendre chaud. | Se dit De ce qui cause un excès de chaleur animale. | Pron. , Se mettre en colère, s'emporter. | *Échauffé*, subst. m. Certaine odeur causée par une chaleur excessive.

ÉCHAUFFOURÉE. s. f. Entreprise mal concertée, malheureuse.

ÉCHAUFFURE. s. f. Petite rougeur, petite élevation qui vient sur la peau.

ÉCHAUGUETTE. s. f. Guérite.

ÉCHÉANCE. s. f. Le terme où débute le paiement d'une chose due.

ÉCHEC. s. m. Terme qui s'emploie au jeu des échecs. | *Tenir qq. en échec*, L'empêcher d'agir, de se déterminer. | Forte considérable que fait une armée, un corps de troupes. | Atteinte, dommage, déshonneur.

ÉCHECS. s. m. pl. Jeu qui se joue par deux personnes sur un tablier ou damier. | Se dit Des pièces avec lesquelles on joue à ce jeu.

ÉCHELETTE. s. f. Sorte de petite échelle que l'on attache à côté du hât d'une bête de somme.

ÉCHELLE. s. f. Machine composée de deux longues pièces de bois traversées d'espace en espace par des bâtons disposés de manière qu'on peut s'en servir pour monter et pour descendre. | Ligne divisée en parties et placée dans une carte, dans un dessin, pour servir de commune mesure à toutes les distances, à toutes les dimensions, etc., avec les distances et les dimensions réelles. | Une place de commerce sur les côtes, dans les mers du Levant.

ÉCHELON. s. m. Petite pièce de bois qui traverse l'échelle, et sert de degré pour monter. | Fam. Ce qui sert à mesurer d'un rang, d'un grade à un autre plus haut.

ÉCHELONNER. v. a. Banger en échelons.

ÉCHENILLAGE. s. m. Action d'écheniller.

ÉCHENILLER. v. a. Ôter les chenilles.

ÉCHENILLOIR. s. m. Instrument dont on se sert pour écheniller les arbres.

ÉCHEVEAU. s. m. Assemblage de fils de chanvre, de soie, de laine, repliés en plusieurs tours.

ÉCHEVELE, ÉE. adj. Qui a les cheveux épars et en désordre.

ÉCHEVIN. s. m. Magistrat, ordin. élu par les bourgeois, qui était chargé de la police et des affaires de la commune.

ÉCHEVINAGE. s. m. Fonction d'échevin. | L'exercice même de cette fonction.

ÉCHINE. s. f. L'épine du dos. | Membre d'architecture convexe taillé en quart de cercle.

ÉCHINÉE. s. f. Morceau du dos d'un cochon.

ÉCHINER. v. a. Rompre l'échine. | *Échiner de coups*, Batre outrageusement. | Pron., S'exécéder de fatigue. | Fam.

ÉCHIQUETÉ, ÉE. adj. T. de blas. Qui est divisé en carrés semblables à ceux d'un échiquier.

ÉCHIQUEUR. s. m. Tableau sur lequel on joue aux échecs, et qui est divisé en plusieurs carrés ou cases de deux couleurs. | En Normandie, ancienne juridiction. | Jurisdiction anglaise qui règle toutes les affaires de finances. | Filet pour pêcher de petits poissons.

ÉCHO. s. m. Répétition du son lorsqu'il frappe contre un corps qui le renvoie plus ou moins distinctement; ou Ce qui produit cette répétition, le lieu où elle se fait. | Personne qui répète ce qu'une autre a dit. | Fémin., Nymphé éperdument amoureuse de Narcisse.

ÉCHOIR. v. n. (Au présent de l'indicatif, il n'est guère usité qu'à la personne du sing., Il échoit, qu'on prononce et qu'on écrit même, qqfs., Il échet. J'échus. J'écherrai. J'écherrais. Que j'échusse. Échiant.) Il se dit ordin. Des choses qui

sont dévolues par le sort ou qui arrivent par cas fortuit. | Se dit Du temps préfix auquel on doit faire certaines choses. | Se dit Des peines imposées à ceux qui contrevenaient aux lois.

ÉCHOPPE. s. f. Petite boutique adossée contre une muraille.

ÉCHOPPE. s. f. Pointe dont se servent plusieurs artistes et ouvriers.

ÉCHOPPER. v. a. Travailler avec l'échoppe.

ÉCHOUAGE. s. m. Situation d'un bâtiment qui, n'ayant pas assez d'eau pour flotter, porte sur le fond.

ÉCHOUEMENT. s. m. Action d'échouer un bâtiment.

ÉCHOUER. v. n. Être porté, poussé dans un endroit de la mer où il n'y a pas assez d'eau pour flotter; donner sur le sable, sur un écueil, etc. | V. a. *Échouer une barye.* | Ne pas réussir dans ce qu'on entreprend.

ÉCIMER. v. a. Couper la cime des arbres.

ÉCLABOUSSEMENT. s. m. Action d'éclabousser.

ÉCLABOUSSER. v. a. Faire rejaillir de la boue sur qqn. ou sur qq. ch.

ÉCLABOUSSURE. s. f. Boue qui a rejailli sur qqn. ou sur qq. ch.

ÉCLAIR. s. m. Lumière vive et soudaine qui brille entre les nuages au moment de l'explosion électrique, et qui précède le bruit du tonnerre.

ÉCLAIRAGE. s. m. Illumination habituelle d'une ville, d'une salle de spectacle, d'un établissement.

ÉCLAIRCIE. s. f. Endroit clair qui paraît au ciel en temps de brume ou entre des nuages. | Se dit Des espaces découverts, dans un bois.

ÉCLAIRCIR. v. a. Rendre clair, rendre plus clair. | *Éclaircir la voix*, La rendre plus nette, plus pure. | Rendre moins épais. | Diminuer le nombre. | Rendre évident, débrouiller.

ÉCLAIRCISSEMENT. s. m. Explication d'une chose obscure mal connue.

ÉCLAIRE. s. f. Plante.

ÉCLAIRER. v. a. Jeter de la clarté. | Marcher, se tenir auprès de qq. avec de la lumière, lui apporter de la lumière. | Donner de l'intelligence, instruire. | Surveiller, épier. | Distribuer les lumières d'un tableau. | V. n. Étinceler. | Impers., Faire des éclairs. | *Éclairé, ée.* part. Qui a de grandes lumières.

ÉCLAIREUR. s. m. Celui qui va à la découverte.

ÉCLANCHE. s. f. Épaule de mouton séparée du corps de l'animal.

ÉCLAT. s. m. Partie d'un morceau de bois qui est rompu en long. | Se dit en par-

lant Des pierres, de la brique, des bombes, etc. | Bruit, rumeur, scandale. | Une laeur brillante. | Il s'applique Au style, aux pensées. | La gloire, la splendeur.

ÉCLATANT, ANTE. adj. Qui a de l'éclat. | Qui fait un bruit perçant. | *Éclatant de gloire*. Qui s'est acquis une grande gloire.

ÉCLATER. v. n. Se rompre, se briser par éclats. | Faire entendre tout à coup un bruit violent ou perçant. | Montrer son ressentiment à découvert et avec force. | Avoir de l'éclat, frapper les yeux.

ÉCLÉTIQUE. adj. des 2 g. Se dit De la doctrine des philosophes qui, sans adopter de système particulier, choisissent les opinions qui leur paraissent les plus vraisemblables. | Adj. et subst. Se dit De ceux qui professent cette doctrine.

ÉCLÉCTISME. s. m. La philosophie éclectique.

ÉCLIPSE. s. f. Disparition apparente d'un astre, causée par l'interposition d'un autre corps céleste entre cet astre et l'observateur. | Fam., *Faire une éclipse*, S'absenter, disparaître.

ÉCLIPSER. v. a. Cacher, couvrir en tout ou en partie. | Se dit en parlant Du mérite, de la gloire, etc. | Pron., se dit D'un astre qui souffre éclipse. | S'absenter, disparaître, s'évanouir.

ÉCLIPTIQUE. s. f. L'orbite que le soleil paraît décrire annuellement autour de la terre considérée comme fixe. | Adj. des 2 g. Qui a rapport aux éclipses.

ÉCLISSE. s. f. Petite plaque de bois ou de carton que l'on applique le long d'un membre fracturé pour contenir les os dans une situation fixe.

ÉCLISSER. v. a. Mettre des éclisses à un membre fracturé.

ÉCLOPPÉ, ÉE. part. du verbe *Éclopper*, qui n'est point en usage. Boiteux, estropié.

ÉCLORE. v. n. (Ce verbe n'est guère usité qu'à l'infinitif et aux 3^e personnes de qq. temps. On le conj. avec l'auxiliaire *Être*. Il *éclos*, ils *éclosent*. Il *est éclos*. Il *déclora*. Il *déclorait*. Qu'il *déclorse*.) Se dit De qq. animaux qui naissent d'un œuf. | Se dit Des fleurs qui commencent à s'ouvrir.

ÉCLOSION. s. f. Action d'éclore.

ÉCLUSE. s. f. Clôture, barrière faite de terre, de pierre, de bois, sur une rivière, sur un canal, etc., ayant une ou plusieurs portes qui se lèvent ou qui s'ouvrent. | La porte qui se hausse ou qui s'ouvre dans ces sortes de constructions.

ÉCLUSER. s. f. La quantité d'eau qui coule depuis qu'on a lâché l'écluse jusqu'à ce qu'on l'ait refermée.

ÉCLUSIER. s. m. Celui qui gouverne une écluse.

ÉCOFRAI ou **ÉCOFROI.** s. m. Grosse

table dont se servent plusieurs artisans pour tailler et préparer leur ouvrage.

ÉCOINÇON ou **ÉCOINSON.** s. m. Pièce de maçonnerie ou de menuiserie qui cache et dissimule les angles que forment les parois d'une chambre.

ÉCOLÂTRE. s. m. L'ecclésiastique qui dirigeait l'école attachée à la cathédrale.

ÉCOLE. s. f. Lieu, établissement où l'on enseigne une ou plusieurs sciences, un ou plusieurs arts, etc. | Se dit Des écoles où l'on montre à lire, à écrire, où l'on enseigne la grammaire et le calcul. | Tous les élèves d'une école, ou les professeurs et les employés d'une école. | T. du jeu de triétre. | La secte ou doctrine de qq. philosophe ou docteur célèbre. | Se dit D'une classe d'artistes qui travaillent ou qui ont travaillé selon les principes, à l'imitation d'un même maître, etc. | Se dit Des imitateurs d'un écrivain, prosateur ou poète.

ÉCOLIER, ÈRE. s. Celui, celle qui va, qui est à l'école, au collège. | Celui, celle qui prend les leçons d'un maître.

ÉCONDUIRE. v. a. Conduire dehors, éloigner avec ménagement qq. de chez soi, d'une inaison ou d'une société.

ÉCONOMAT. s. m. Charge, emploi, office d'économe; et Le lieu où se tient l'économe, où il a ses bureaux.

ÉCONOME. adj. des 2 g. Ménager, ménagère, qui sait épargner la dépense. | Subst., Celui ou celle qui a soin de la dépense d'une maison. | Dans les hospices, dans les collèges, etc., Celui qui est chargé de la recette et de la dépense.

ÉCONOMIE. s. f. Ordre, règle qu'on apporte dans la dépense d'une maison, dans l'administration d'un bien. | Épargne dans la dépense. | Au plur., La chose même qui est épargnée, mise en réserve. | Toute coordination des parties, quel que soit l'ensemble qu'elles contribuent à former.

ÉCONOMIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne l'économie, le gouvernement d'une maison, etc. | Qui diminue les frais. | Subst. fém. Cette partie de la philosophie morale qui concerne le gouvernement d'une famille, d'un État, etc.

ÉCONOMIQUEMENT. adv. Avec économie.

ÉCONOMISER. v. a. Administrer avec économie. | V. a. et n. Épargner.

ÉCONOMISTE. s. m. Écrivain qui s'occupe spécialement d'économie politique.

ÉCOPE. s. f. T. de marine.

ÉCORCE. s. f. Enveloppe d'un arbre, d'une plante ligneuse, de certains fruits. | Superficie, apparence.

ÉCORCER. v. a. Ôter l'écorce.

ÉCORCHÉE. s. f. Nom vulgaire d'un coquillage.

ÉCORCHER. v. a. Dépouiller un animal

de sa peau. | Déchirer une partie de la peau d'une personne, d'un animal, ou de l'écorce d'un arbre. | Se dit d'un aliment, d'une boisson, etc., qui est rude au palais, à la gorge. | Exiger beaucoup plus qu'il ne faut pour des droits, des salaires, etc. | À ÉCOSSER-ces. loc. adv. et fam. En se trainant au derrière. | Avec répugnance. | ÉCOSSÉ, subst. m. Une figure sans peau, dont on voit les muscles.

ÉCORCHERIE. s. f. Lieu où l'on écorche les bêtes. | Fam., Hôtellerie où l'on fait payer plus cher qu'il ne faut.

ÉCORCHEUR. s. m. Celui dont le métier est d'écorcher les bêtes mortes. | Fam., Celui qui fait payer trop cher.

ÉCORCHURE. s. f. Enlèvement de la peau en qq. partie du corps.

ÉCORNER. v. a. Rompre une corne, les cornes à un animal. | Casser, abattre.

ÉCORNIFLER. v. a. Chercher à manger aux dépens d'autrui.

ÉCORNIFLER. s. f. Action d'écorner. Fam. et peu usité.

ÉCORNIFLEUR, BUSE. s. Celui, celle qui écorne, parasite. Fam.

ÉCORNURE. s. f. Éclat emporté de l'angle d'une pierre, d'un marbre, etc.

ÉCOSSER. v. a. Tirer de la cosse.

ÉCOSSEUR, EUSE. s. Celui, celle qui écosse.

ÉCOT. s. m. Quote-part que doit chaque personne pour un repas commun. | La totalité de la dépense que l'on fait pour un repas dans une auberge. | Un tronc d'arbre où il reste encore des bouts de branches coupés.

ÉCOULEMENT. s. m. Flux, mouvement de ce qui s'écoule.

ÉCOULER (S'). v. pron. Couler hors de qq. endroit. | Se dit d'une foule qui se retire. | Diminuer, passer, se dissiper. | Se déhiter, se vendre, être exporté.

ÉCOURGEON. s. m. Orge carré.

ÉCOURTER. v. a. Rogner, couper trop court.

ÉCOUTANT, ANTE. adj. Qui écoute. | Au plur., se dit qqf. subst. pour Auditeurs.

ÉCOUTE. s. f. Lieu où l'on écoute sans être vu.

ÉCOUTE. s. f. Cordage attaché au coin inférieur d'une voile, pour servir à la déployer.

ÉCOUTER. v. a. Ouir avec attention; prêter l'oreille pour ouir. | Donner audience à qq. | Donner qq. croyance ou qq. assentement à. | Obtempérer, obéir à qq. | Saïrre ses avis, s'y conformer. | Pron., Il s'écoute trop, Il s'inquiète trop de sa santé.

ÉCOUTEUR. s. m. Celui qui a l'habitude d'écouter ce qu'on ne veut pas faire connaître.

ÉCOUTEUX. adj. Se dit d'un cheval distrait par des objets qui le frappent.

ÉCOUTILLE. s. f. Ouverture carrée pratiquée au pont d'un bâtiment pour descendre dans l'intérieur.

ÉCOUVILLON. s. m. Vieux linge attaché à un long bâton, avec lequel on nettoie le four. | Instrument à peu près semblable, avec lequel on nettoie le canon lorsqu'il a tiré.

ÉCOUVILLONNER. v. a. Nettoyer avec l'écouvillon.

ÉCRAN. s. m. Sorte de meuble.

ÉCRASER. v. a. Aplatis, briser qq. ch. par un grand poids, par une forte compression, par un coup violent. | Fatiguer excessivement. | Importuner extrêmement. | Surcharger. | Détruire, anéantir, réduire à rien. | Écrasé, ée. part. Trop aplati, trop bas, trop court.

ÉCRÈMER. v. a. Ôter la crème de dessus le lait.

ÉCRÊTER. v. a. Enlever à coups de canon le sommet d'un ouvrage de fortification.

ÉCREVISSE. s. f. Animal de la classe des crustacés. | Un des signes du zodiaque.

ÉCRIER (S'). v. pron. Faire un grand cri, une exclamation.

ÉCRILLE. s. f. Clôture de clayonnage qu'on pratique à la décharge d'un étang.

ÉCRIN. s. m. Petit coffret où l'on met des bagues, des pierreries.

ÉCRIRE. v. a. (J'écris, il écrit, nous écrivons, ils écrivent. J'écrivais, J'ai écrit. J'écrivis, J'écrivai. Écrits, J'écrivais. Que j'écrive. Que j'écrivisse. Écrivant.) Tracer des lettres, des caractères. | Composer, en écrivant à mesure ce que l'on compose, ou en faisant écrire sous sa dictée. | Absol., Écrire à qq., Lui écrire une lettre, des lettres. | Avancer qq. proposition, enseigner une doctrine par écrit. | ÉCRIRE, part. Se dit d'un papier, d'un parchemin, etc., sur lequel on a écrit. | Marqué.

ÉCRIT. s. m. Ce qui est écrit sur du papier, sur du parchemin. | Un ouvrage d'esprit de peu d'étendue. | Se dit, au plur., Des ouvrages d'esprit qqqs.

ÉCRITEAU. s. m. Inscription en grosses lettres, qu'on met sur un papier, sur du bois, etc., pour faire connaître qq. ch. au public.

ÉCRITOIRE. s. f. Petit meuble qui contient ou renferme les choses nécessaires pour écrire.

ÉCRITURE. s. f. L'art d'écrire, de retracer la parole par des signes convenus. | Se dit De caractères écrits. | L'Écriture ou Les Écritures, L'Ancien Testament et le Nouveau.

ÉCRIVAINLEUR. s. m. Mauvais auteur qui écrit beaucoup. Fam.

ÉCRIVAIN. s. m. Celui dont la profes-

sion, dont l'occupation habituelle est d'écrire ou de montrer à écrire. | Le commis embarqué sur les grands bâtiments de commerce. | *Écrivain public*, Celui qui écrit pour le public des lettres, des mémoires, des pétitions, etc. | Homme qui compose des livres.

ÉCRIVASSIER. s. m. Un auteur qui écrit beaucoup et très-mal.

ÉCROU. s. m. Pièce de bois, de fer, etc., dans laquelle entre la vis en tournant.

ÉCROU. s. m. Article du registre des emprisonnements.

ÉCROUELLES. s. f. pl. Maladie chronique dans laquelle le système lymphatique est particulièrement affecté.

ÉCROUER. v. a. Écrire sur le registre des emprisonnements le jour où une personne est mise en prison, la cause pour laquelle elle a été arrêtée, etc.

ÉCROURS. s. f. pl. États ou rôles de la dépense de bouche de la maison du roi.

ÉCROUIR. v. a. Battre un métal à froid.

ÉCROUISSEMENT. s. m. Action d'écroiser, ou Le résultat de cette action.

ÉCROULEMENT. s. m. Chute, éboulement de terres, de murailles, d'édifices mal soutenus, etc.

ÉCROULER (S'). v. pron. Tomber en s'affaissant.

ÉCROÛTER. v. a. Ôter la croûte.

ÉCRU, UE. adj. *Soie écrue*, Celle qui n'a point été mise à l'eau bouillante; *Fil écrue*, Celui qui n'a point été lavé.

ECTROPION. s. m. Renversement des paupières en dehors.

ECTYPE. s. f. Copie empreinte d'une médaille, d'un cachet; ou Copie figurée d'une inscription. (Vi.)

ÉCU. s. m. Espèce de bouclier que portaient autrefois les cavaliers. | La figure de ce bouclier, sur laquelle se peignent les armoiries. | Certains monnaie d'argent.

ÉCUBIER. s. m. Trou rond percé à l'avant d'un bâtiment pour y faire passer les câbles.

ÉCUEIL. s. m. Rocher dans la mer. | Se dit Des choses dangereuses pour la vertu, l'honneur, la fortune, etc.

ÉCUELLE. s. f. Pièce de vaisselle d'argent, d'étain, de bois, de terre, etc., qui sert le plus communément à mettre du bouillon, du potage, etc. | *Écuelle-d'eau*, Plante

ÉCUELLÉE. s. f. Plein une écuelle.

ÉCUISSER. v. a. Faire éclater un arbre en l'abattant.

ÉCULER. v. a. Se dit en parlant Des bottes et des souliers qui s'abaissent par derrière sur le talon.

ÉCUMANT, ANTE. adj. Qui écume, qui jette de l'écume.

ÉCUME. s. f. Espèce de mousse blanche qui se forme et qui surnage sur

l'eau ou sur qq. autre liquide agité, échauffé, ou en fermentation. | La hève de qq. animaux, lorsqu'ils sont échauffés ou en colère. | La sueur qui s'amasse sur le corps du cheval. | *Écume de mer*, Espèce de terre très-blanche. | Ramas de gens vils et méprisables.

ÉCUMER. v. n. Se couvrir d'écume, jeter de l'écume. | Ôter l'écume qui se forme sur un liquide en ébullition. | Prendre çà et là.

ÉCUMEUR. s. m. Un écumeur de marmittes, Un parasite. Fam. | Un écumeur de mer, Un corsaire, un pirate.

ÉCUMEUR, EUSE. adj. Qui est chargé d'écumer.

ÉCUMOIRE. s. f. Ustensile de cuisine.

ÉCURER. v. a. Nettoyer, frotter, éclaircir avec du sablon.

ÉCUREUIL. s. m. Petit quadrupède. | Fam., Jeune homme vif, saillant.

ÉCUREUR, EUSE. s. Celui, celle qui écure la vaisselle et la batterie de cuisine.

ÉCURIE. s. f. Lieu destiné à loger des chevaux, des mulets, etc.

ÉCUSSON. s. m. Écu d'armoiries. | Un morceau d'écorce portant un œil ou un bouton, que l'on enlève, au moment de la sève, à une jeune branche d'arbre, pour l'insérer entre le bois et l'écorce d'un autre arbre.

ÉCUSSONNER. v. a. Greffer, enter on écusson.

ÉCUSSONNOIR. s. m. Petit couteau dont on se sert pour écussonner.

ÉCUYER. s. m. Gentilhomme qui suivait et accompagnait un chevalier, qui portait son écu et lui aidait à prendre ses armes et à se désarmer. | Titre que portaient autrefois, en France, les simples gentilshommes et les nobles. | Celui qui a la charge, l'intendance de l'écurie d'un prince, d'un grand seigneur. | Celui qui enseigne à monter à cheval, qui dresse les chevaux au manège. | Celui qui donne la main à une dame pour la mener.

EDDA. s. f. Nom d'un recueil mythologique des anciens peuples du Nord.

ÉDEN. s. m. Nom que l'écriture sainte donne au Paradis terrestre.

ÉDENTER. v. a. User, rompre les dents d'une scie, d'un peigne, etc.

ÉDIFIANT, ANTE. adj. Qui porte à la vertu et à la piété par l'exemple ou par le discours.

ÉDIFICATEUR. s. m. Celui qui édifie, qui construit un édifice.

ÉDIFICATION. s. f. Action de bâtir. | Se dit Des sentiments de piété et de vertu que l'on inspire par l'exemple ou par le discours.

ÉDIFICE. s. m. Bâtiment.

ÉDIFIER. v. a. Bâtir. | Porter à la piété,

à la vertu, par l'exemple ou par le discours.

ÉDILE s. m. Magistrat romain qui avait inspection sur les édifices publics, sur les jeux, etc.

ÉDILITÉ s. f. Magistrature de l'édile.

ÉDIT s. m. Loi, ordonnance, constitution du souverain.

ÉDITEUR s. m. Celui qui fait imprimer l'ouvrage d'autrui.

ÉDITION s. f. Impression et publication d'un livre.

ÉDREDON s. m. Duvet d'une espèce de canard des pays septentrionaux, qui sert à faire des couvertures. | Un couvre-pied d'édrédon.

ÉDUCATION s. f. Action d'élever, de former un enfant, un jeune homme. Le résultat de cette action. | La connaissance et la pratique des usages de la société. | Le soin qu'on prend pour élever certains animaux, l'art de les multiplier.

ÉDULCORATION s. f. Action d'édulcorer.

ÉDULCORDER v. a. Verser de l'eau sur des substances en poudre, pour les dépouiller des parties salines, alcalines, etc. | Adoucir un médicament en y ajoutant du sucre ou qq. sirop.

ÉFAUFILER v. a. Tirer la soie d'un ruban ou d'une étoffe pour en faire de la ouate.

EFFAÇABLE adj. des 2 g. Qui peut être effacé.

EFFACER v. a. Ôter, enlever la figure, le caractère, les couleurs, l'empreinte de qq. ch. rayer, raturer. | Surpasser, éclipser. | *Effacer le corps*, Tenir le corps dans la position qui donne le moins de prise, le plus de grâce. | *Effacé*, *és*, adj.

EFFACURE s. f. Ce qui est effacé, soit par accident, soit à dessein.

EFFANER v. a. Il a le même sens qu'*Effeuiller*; mais on ne le dit guère qu'en parlant des blés.

EFFARER v. a. Troubler tellement une personne, que son air et ses yeux ont qq. ch. de hagard. | *Effaré*, *és*, part. Qui est tout hors de lui.

EFFABOUCHER v. a. Épouvanter, effrayer et faire fuir. | Rendre moins traitable, donner de l'éloignement.

EFFECTIF, **IVRE** adj. Qui est réellement et de fait. | *Effectif*, subst. m. Le nombre réel des soldats d'une troupe.

EFFECTIVEMENT adv. En effet.

EFFECTUER v. a. Mettre à exécution.

EFFÉMINER v. a. Rendre faible. | *Efféminé*, *és*, adj. Qui tient de la faiblesse de la femme. | Subst., *C'est un efféminé*.

EFFENDI s. m. (Qqns écrivent *Efendi*.) Titre des fonctionnaires civils, des ministres de la religion et des savants, chez les Turcs.

EFFERVESCENCE s. f. Mouvement instinctif qui s'excite par le contact ou le mélange de deux substances. | Une émotion vive et passagère.

EFFERVESCENT, **ENTE** adj. Qui est susceptible de faire effervescence, ou Qui est en effervescence.

EFFET s. m. Ce qui est produit par qq. cause. | L'exécution d'une chose. | Billet, lettre de change, papier de crédit. | Au plur., Biens, objets, meubles. | *Es effets*, loc. adv. Réellement.

EFFEUILLAISSON s. f. Action d'effeuiller.

EFFEUILLER v. a. Ôter les feuilles.

EFFICACE adj. des 2 g. Qui produit son effet.

EFFICACE s. f. Il signifie la même chose qu'*Efficacité*; mais il est moins usité.

EFFICACEMENT adv. D'une manière efficace.

EFFICACITÉ s. f. Force, vertu de quelque cause, pour produire son effet.

EFFICIENT, **ENTE** adj. Qui produit certain effet.

EFFIGIE s. f. Figure, représentation d'une personne, soit en relief, soit en peinture.

EFFIGIER v. a. Exécuter en effigie. (Vi.)

EFFILÉ, **ÉE** adj. Mince et long, étroit et allongé.

EFFILER v. a. Défaire un tissu fil à fil.

| *Effilé*, subst. m. Linge qui est effilé par le bout en forme de frange, et qu'on porte dans les grands deuils.

EFFILOQUER v. a. Effiler une étoffe de soie, pour faire de la ouate.

EFFLANQUER v. a. Se dit en parlant des chevaux que l'excès du travail ou le défaut de nourriture a maigris.

EFFLEURER v. a. Ne faire qu'enlever la superficie. | Atteindre légèrement. | Toucher légèrement. | Ôter les fleurs.

EFFLEURIR (S') v. pron. Tomber en efflorescence.

EFFLORESCENCE s. f. Changement qui arrive à une substance minérale, quand, exposée à l'air, elle se recouvre d'une matière pulvérulente.

EFFLORESCENT, **ENTE** adj. Qui tombe en efflorescence.

EFFLUENCE s. f. Émanation d'un fluide ou de corpuscules invisibles.

EFFLUENT, **ENTE** adj. *Matière effluente*, Les émanations invisibles qui sortent d'un corps.

EFFONDREMENT s. m. Action d'effondrer.

EFFONDREUR v. a. Remuer, fouiller des terres profondément, en y mêlant de l'engrais. | Enfoncer, rompre, briser.

EFFONDRILLES s. f. pl. Les parties grossières qui restent au fond d'un vase

dans lequel on a fait cuire ou infuser qq. ch.

EFFORCER (S'). v. pron. Employer toute sa force à faire qq. ch.; ne pas assez ménager ses forces.

EFFORT. s. m. Emploi plus qu'ordinaire des forces physiques ou morales. | Se dit Des choses qui demandent un sacrifice. | Hernie.

EFFRACTION. s. f. Fracture, rupture que fait un voleur pour dérober.

EFFRAYANT, ANTE. adj. Qui donne de la frayeur.

EFFRAYER. v. a. (Se conj. c. *Payer*.) Donner de la frayeur, épouvanter. | Pron., S'étonner, être saisi de frayeur.

EFFRÉNÉ, ÉE. adj. Qui est sans frein.

EFFRITER. v. a. User, épuiser une terre.

EFFROI. s. m. Grande frayeur, terreur, épouvante.

EFFRONTÉ, ÉE. adj. Impudent, qui n'a honte de rien. | *ΕΡΥΑΩΡΤΑ*, éx. subat.

EFFRONTÉMENT. adv. D'une manière effrontée, impudemment.

EFFRONTÉRIE. s. f. Impudence.

EFFROYABLE. adj. des 2 g. Qui cause de l'effroi, de l'horreur. | Extrêmement difforme, laid. | Excessif, prodigieux.

EFFROYABLEMENT. adv. D'une manière excessive et prodigieuse.

EFFUSION. s. f. Épanchement. | *Effusion de cœur*, Vive et sincère démonstration de confiance et d'amitié.

ÉFOURCEAU. s. m. Machine composée d'un essieu, de deux roues et d'un timon, qui sert à transporter des fardeaux très-pesants.

ÉGAL, ALE. adj. Pareil, semblable, le même, soit en nature, soit en quantité, soit en qualité. | *Uui*, qui n'est point raboteux. | Qui est toujours le même. | *ΕΓΑΛ*. subat. Se dit Des personnes. *Il est son égal en mérite*. | *À l'égal de*, Autant que.

ÉGALEMENT. s. m. Distribution préalable faite avant partage entre des enfants héritiers de leur père ou de leur mère, qui avait donné en avancement d'hoirie aux uns plus qu'aux autres. (Vi.)

ÉGALEMENT. adv. D'une manière égale. | Autant, pareillement.

ÉGALE. v. a. Rendre égal. | Être égal à. | *Égaler qqn. à un autre*, Préendre qu'il lui est égal. | Pron., Se rendre l'égal ou se prétendre l'égal d'un autre. | Rendre uni, plan.

ÉGALISATION. s. f. Action par laquelle on égalise les lots, dans un partage.

ÉGALISER. v. a. Rendre égal. | Rendre uni, plan.

ÉGALITÉ. s. f. Rapport entre des choses égales, conformité, parité. | Uniformité.

ÉGARD. s. m. Action de prendre qq. ch. en considération. | Différence, marque

d'estime, de considération. | *À l'égard de*. loc. prép. Relativement à, quant à ce qui regarde. | *À l'égard de*. Par comparaison, en proportion de.

ÉGARD. s. m. Tribunal qui siégeait à Malte, et qui jugeait par commission les procès entre les chevaliers.

ÉGAREMENT. s. m. Méprise de celui qui s'écarte de son chemin. (Vi.) | Se dit Du dérèglement de mœurs. | Aliénation d'esprit.

ÉGARE. v. a. Fourvoyer, mettre, tirer hors du droit chemin. | Jeter dans l'erreur. | Se dit en parlant D'une chose qu'on ne trouve pas. | Pron., S'écarter involontairement de son chemin. | Tomber dans l'erreur. | Se troubler, délirer.

ÉGAYER. v. a. (Se conj. c. *Payer*.) Réjouir, rendre gai. | Ôter les branches qui étouffent un arbre.

ÉGIDE. s. f. Le bouclier ou la cuirasse de Pallas. | Ce qui met à couvert.

ÉGLANTIER. s. m. Sorte de rosier sauvage.

ÉGLANTINE. s. f. La fleur de l'églantier.

ÉGLISE. s. f. L'assemblée des chrétiens en général. Toute assemblée ou communion de personnes unies par une même foi chrétienne, L'Église catholique, apostolique et romaine. | Un temple consacré à Dieu. | L'état ecclésiastique. Le clergé en général. (Vi.)

ÉGLOGUE. s. f. Sorte de poésie pastorale.

ÉGOÏSER. v. n. Parler trop de soi. Peu usité.

ÉGOÏSME. s. m. Vice de l'homme qui rapporte tout à soi.

ÉGOÏSTE. s. des 2 g. et adj. Celui ou celle qui a le vice de l'égoïsme.

ÉGORGER. v. a. Couper la gorge. | Tuer, massacrer.

ÉGOSILLER (S'). v. pron. Se faire mal à la gorge à force de crier.

ÉGOUT. s. m. La chute et l'écoulement des eaux qui viennent de qq. endroit. | Cloaque, conduit par où s'écoulent les eaux et les immondices d'une ville.

ÉGOUTTER. v. n. Se dit De certaines choses dont on fait peu à peu écouler l'eau. | V. a. *Égoutter une glace*. *Égoutter la chandelle*.

ÉGOUTTOIR. s. m. Planche, treillis, etc., sur lequel on met égoutter qq. ch.

ÉGOUTTURE. s. f. Reste de liqueur si petit, qu'il ne tombe que goutte à goutte, quand on le verse.

ÉGRAPPER. v. a. Détacher les grains de raisin de la grappe.

ÉGRATIGNER. v. a. Déchirer légèrement la peau avec les ongles, avec une épingle ou qq. ch. de semblable.

ÉGRATIGNURE. s. f. Légère blessure

qui se fait en égrenant. | La marque qui demeure quand on a été égrené.

ÉGRAVILLONNER. v. a. Oter la plus grande partie de la terre d'entre les racines d'un arbre qui a été levé en motte.

ÉGRENER. v. a. Faire sortir le grain de l'épi, la graine des plantes, détacher les grains de raisin de la grappe.

ÉGRILLARD. ARDE. adj. et subst. Vif, éveillé, gaillard. *Égrillard*. *Égrillard*.

ÉGRISER. v. a. Oter les parties brutes d'un élément.

ÉGRUEBOUR. s. m. Sorte de petit vaisseau dans lequel on lève du sel, du sucre, etc., avec un pilon.

ÉGRUGER. v. a. Casser, briser, mettre en poudre dans l'égrugoir.

ÉGRUEMENT. s. m. Altération à la bouche des pilons d'artillerie.

ÉGRULER. v. a. Casser le haut du godet d'un vaisseau de terre ou de verre. | *Égruler*. *Égruler de crier*. Se frotter avec la gorge à force de crier. | Se dit d'une pièce de canon dont la bouche vient à changer de forme. | *Égruler*, s. b. et subst. ... se dit d'une personne qui est fort grossière dans ses propos.

ÉGYP TIEN, **ENNE**. s. Sorte de vagabonds qu'on appelle aussi Bohémiens.

EH. Interj. d'admiration, de surprise. | *Éh bien*, s'emploie de même.

ÉHONTÉ, **ÉE**. adj. Qui est sans honte, sans pudeur. On dit aussi *Déhonté*.

ÉHOUPER. v. a. Couper la cime d'un arbre.

ÉJACULATEUR. adj. m. Qui sert, qui contribue à l'éjaculation.

ÉJACULATION. s. f. Émission du sperme avec une certaine force. | *Prière fervente*.

ÉJACULER. v. a. Lancer avec force hors de soi.

ÉLABORATION. s. f. Action d'élaborer, de s'élaborer.

ÉLABORER. v. a. Préparer un produit par un long travail.

ÉLAGAGE. s. m. Action d'élaguer. | Les branches qu'on a élaguées.

ÉLAGUER. v. a. Ébrancher, déponiller un arbre de ses branches jusqu'à une certaine hauteur. | Retrancher dans qq. ouvrage d'esprit ce qui allonge inutilement.

ÉLAGUEUR. s. m. Celui qui élague.

ÉLAN. s. m. Espèce de cerf.

ÉLAN. s. m. Mouvement subit avec effort. | Se dit des mouvements subits auxquels l'âme s'abandonne.

ÉLANCERMENT. s. m. Impression que fait en qq. partie du corps une douleur subite, signalé et de peu de durée. | Mouvement affectueux et subit de l'âme.

ÉLANCER. v. s. Pousser, lancer en avant avec impétuosité. | V. n. Faire éprouver des élancements douloureux. | *Élan-*

cé, *in*. adj. Se dit d'un cheval dont le corps est efflanqué. | En parlant des personnes. *Taille élancée*, Dégagée et bien prise.

ÉLARGIR. v. a. Rendre plus large. | Mettre hors de prison. | Pron. , Devenir plus large.

ÉLARGISSEMENT. s. m. Augmentation de largeur. | Délivrance de prison.

ÉLARGISSEUR. s. f. Ce qu'on ajoute à un vêtement, à un meuble, etc., pour le rendre plus large.

ÉLASTICITÉ. s. f. Propriété de certains corps en vertu de laquelle ils résistent plus ou moins à la pression et se rétablissent dans l'état où ils étaient, aussitôt que la force compréhante cesse d'agir.

ÉLASTIQUE. adj. des 2 g. Qui a de l'élasticité, du ressort, qui fait ressort.

ÉLEUF. s. m. Se dit Du drap qui se fabrique à Elbeuf, ville de Normandie.

ÉLECTEUR. s. m. Celui qui élit. | Se disait Des princes d'Allemagne qui avaient le droit d'élire l'Empereur. On appelait *Électrice*, La femme d'un électeur de l'Empire.

ÉLECTIF, **IVE**. adj. Qui est nommé par élection. | Qui se donne par élection.

ÉLECTION. s. f. Action d'élire, choix fait en assemblée par la voie des suffrages. Absol. et au plur., La nomination des députés. | Ancien tribunal.

ÉLECTORAL, **ALE**. adj. Qui est relatif au droit d'élire, ou aux élections. | Qui appartenait, qui était propre à un électeur de l'Empire.

ÉLECTORAT. s. m. La dignité d'électeur de l'Empire. | L'étendue de pays à laquelle était attaché un titre d'électorat.

ELECTRICITÉ. s. f. Propriété qu'ont certains corps d'attirer d'abord et de repousser ensuite les corps légers, de lancer des étincelles et des sigrettes lumineuses, d'opérer certaines décompositions, etc.

ÉLECTRIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'électricité, qui la produit, ou qui en provient.

ÉLECTRISATION. s. f. Action d'électriser, ou État de ce qui est électrisé.

ELECTRISER. v. a. Développer dans un corps la vertu électrique. | Faire une impression vive et profonde.

ELECTROMÈTRE. s. m. Instrument qui sert à mesurer la force répulsive de l'électricité rendue libre à la surface d'un corps.

ELECTROPHORE. s. m. Instrument sur lequel l'électricité développée reste adhérente.

ELECTUAIRE. s. m. Préparation pharmaceutique d'une consistance un peu supérieure à celle du miel, qui porte le nom d'*Opiat* quand il y entre une certaine quantité d'opium.

ÉLÉGAamment. adv. Avec élégance
ÉLÉgANCE. s. f. Une certaine grâce dans les formes des productions de la nature et de l'art. | Se dit Du choix de mots et de tours d'où résulte la grâce et la facilité du langage.

ÉLÉgANT, ANTE. adj. Qui a de l'élégance. | Subst., Personne recherchée dans son ton, ses manières et sa parure.

ÉLÉgIAQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'élegie. | Poète *élégiaque*, Poète qui a composé des élégies.

ÉLÉgIE. s. f. Espèce de poésie dont le sujet est triste et tendre.

ÉLÉMENT. s. m. Dans l'ancienne physique, L'air, le feu, la terre et l'eau. Se dit encore poétiq. | *Éléments d'un corps*, Les substances qui constituent ce corps. | Toute chose qui entre dans la composition d'une autre. | Au plur, Les principes d'un art ou d'une science.

ÉLÉMENTAIRE. adj. des 2 g. Qui appartient à un élément, qui constitue l'élément. | Qui concerne les éléments de qq. science, ou Qui les contient, les expose, les enseigne.

ÉLÉPHANT. s. m. Le plus grand des quadrupèdes.

ÉLÉPHANTIASIS. s. f. Espèce de lèpre.
ÉLÉVATEUR. adj. et s. m. Se dit De certains muscles.

ÉLÉVATION. s. f. Exhaussement, hauteur. | Terrain *élevé*, éminence. | *L'élevation du poulx*, Le mouvement du poulx, lorsqu'il est plus fréquent et plus fort qu'à l'ordinaire. | *Élévation de voix*, Passage d'un ton à un ton plus haut. | La représentation d'une face de bâtiment. | Augmentation, hausse. | Constitution en dignité. | L'action de s'élever. | Grandeur d'âme, noblesse de sentiments. | La noblesse et la pompe du style.

ÉLÈVE. s. des 2 g. Celui ou celle qui reçoit, qui a reçu les leçons, les instructions de qq. | Écolier, écolière.

ÉLÈVER. v. a. Hausser, mettre plus haut, faire monter plus haut. | *Élever la voix*, Parler plus haut qu'à l'ordinaire. | Investir de qq. dignité, placer dans un haut rang; rendre supérieur en pouvoir, en fortune, en gloire, etc. | Augmenter. | Construire, bâtir, dresser, ériger. | Opposer, proposer ou faire naître. | Nourrir un enfant jusqu'à ce qu'il ait acquis une certaine force. | Instruire, donner de l'éducation. | Pron., S'enorgueillir. | Se former, survenir, naître. | *S'élever contre qq.*, Se déclarer contre lui. Accuser qq. | *Élévé*, éx. adj. Haut. | Éminent, supérieur. | Noble, grand, généreux. | *Style élevé*, Style noble.

ÉLEVURE. s. f. Petite bube qui vient sur la peau.

ÉLIDER. v. a. Faire une élision. | Pron., Souffrir élision.

ÉLIGIBILITÉ. s. f. Réunion des conditions requises pour pouvoir être élu.

ÉLIGIBLE. adj. des 2 g. et subst. Qui peut être élu.

ÉLIMER (S'). v. pron. S'user à force d'être porté.

ÉLIMINATION. s. f. Action d'éliminer, ou État de ce qui est éliminé.

ÉLIMINER. v. a. Expulser, mettre dehors. | Retrancher, ôter de.

ÉLIRE. v. a. (Se conj. c. *Lire*.) Choisir, prendre par préférence, nommer à une dignité, à une fonction, à une place par la voie des suffrages. | *Élu*, subst. m. *Les élus du peuple*. | Se disait Des officiers d'une élection. On appelait *Élu*, La femme d'un élu. | Se dit Des prédestinés à la vie éternelle.

ÉLISION. s. f. Suppression d'une voyelle finale à la rencontre d'une autre voyelle.

ÉLITE. s. f. Ce qu'il y a de meilleur et de plus digne d'être choisi.

ÉLIXIR. s. m. Liqueur spiritueuse extraite d'une ou de plusieurs substances.

ELLE. Pronom personnel fém. de la 3^e personne.

ELLÉBORE. s. m. Plante.

ELLÉBORINE. s. f. Genre de plantes.

ELLIPSE. s. f. Retranchement d'un ou de plusieurs mots qui seraient nécessaires pour la régularité de la construction. | Courbe qu'on forme en coupant obliquement un cône droit par un plan qui le traverse.

ELLIPSOÏDE. s. m. Solide engendré par la révolution de la moitié d'une ellipse autour de l'un ou de l'autre de ses axes.

ELLIPTICITÉ. s. f. Qualité d'une figure elliptique.

ELLIPTIQUE. adj. des 2 g. Qui renferme une ellipse. | Qui tient de l'ellipse, qui en a la figure.

ELLIPTIQUEMENT. adv. Par ellipse, en faisant une ellipse.

ELME (SAINT-). *Feu Saint-Elme*, désigne Certains feux ou météores qui paraissent qqfs. dans les nuits obscures, lorsque le ciel est très-orageux, et qui parcourent l'extrémité des mâts, des vergues, etc., sous la forme d'aigrettes lumineuses.

ÉLOCUTION. s. f. Partie de la rhétorique qui a pour objet le choix et l'arrangement des mots. La manière dont on s'exprime.

ÉLOGE. s. m. Discours à la louange de qq. | Louange.

ÉLOIGNEMENT. s. m. Action par laquelle on éloigne, ou s'éloigne; ou Le résultat de cette action. | Antipathie, répugnance, aversion. | Absence. | Distance, soit de lieu, soit de temps.

ÉLOIGNER. v. a. Écartez une chose ou une personne d'une autre; mettre, porter, ou envoyer loin de. | *S'éloigner de son devoir*, etc., Manquer à son devoir, etc. | En parlant D'affection, d'attachement, aliéner, repousser. | Retarder, différer. | *Éloigné*, *is.* adj. Qui est loin. | Qui n'est point immédiat.

ÉLOQUEMENT. adv. Avec éloquence.

ÉLOQUENCE. s. f. L'art, le talent de bien dire, d'énoncer, de persuader.

ÉLOQUENT, **ENTE**. adj. Qui a de l'éloquence. | Se dit Des discours, des ouvrages d'esprit, et du style. | Noble, persuasif, choisi, etc.

ÉLUCUBRATION. s. f. Ouvrage composé à force de veilles et de travail. | Se dit Des veilles, des travaux mêmes qu'un ouvrage a coûté.

ÉLUDER. v. a. Éviter avec adresse.

ÉLYSÉE. s. m. Séjour des héros et des hommes vertueux, après la mort. Adj., *Les champs Élysées*.

ÉLYSÉEN, **ENNE**. adj. Qui appartient à l'Élysée, aux champs Élyséens.

ÉLYSIENS. adj. m. pl. *Les champs Élyséens*, *Les champs Élysées*.

ÉLYTRE. s. m. (Qqns. le font fém.) Nom que l'on donne aux ailes supérieures des insectes à quatre ailes, lorsqu'elles sont coriaces, peu flexibles.

ÉMAIL. s. m. Matière vitrifiée et plus ou moins opaque, qu'on applique sur certains ouvrages d'or, d'argent, de cuivre, etc., pour les orner. | *L'émail des dents*, La superficie qui couvre la partie osseuse des dents. | L'ouvrage émaillé. | *Émaux*, t. de blas.

ÉMAILLE. v. a. Orner, embellir avec de l'émail, appliquer de l'émail sur qq. ch.

ÉMAILLEUR. s. m. Ouvrier qui travaille en émail.

ÉMAILLURE. s. f. Art d'émailler. | L'ouvrage de l'émailleur.

ÉMANATION. s. f. Action d'émaner. | La chose qui émane.

ÉMANCIPATION. s. f. Action d'émaner, ou État du mineur qui est émancipé.

ÉMANCIPER. v. a. Mettre un fils ou une fille hors de la puissance paternelle; ou Mettre un mineur en état de jouir de ses revenus. | Pron., Se donner trop de licence.

ÉMANER. v. n. Provenir, sortir, décoller de.

ÉMARGEMENT. s. m. Action d'émarger; ou Ce qui est porté, arrêté en marge d'un compte, d'un mémoire, etc.

ÉMARGER. v. a. Signer, écrire en marge d'un compte, d'un inventaire, etc.

EMBAUOINER. v. s. Engager qqn. par des caresses, par des paroles flatteuses, à faire ce qu'on souhaite de lui. Fam.

EMBALLAGE. s. m. L'action de celui qui emballe; Les choses qui servent à emballer.

EMBALLER. v. a. Empaqueter, mettre dans une balle.

EMBALLEUR. s. m. Celui dont la profession est d'emballer des marchandises, etc. | Pop., Un habilleur.

EMBARCADÈRE. s. m. Espèce de calo, de jetée qui, du rivage, s'avance un peu dans la mer.

EMBARCATION. s. f. Dénomination générale sous laquelle on comprend tous les bateaux à rames.

EMBARGO. s. m. Défense faite aux navires marchands qui sont dans un port ou sur une rade d'en sortir sans permission.

EMBARQUEMENT. s. m. Action de s'embarquer, ou d'embarquer qq. ch.

EMBARQUER. v. a. Mettre dans une barque, dans un navire. | Pron., Entrer dans un vaisseau ou dans qq. autre bâtiment, pour faire route. | Engager à qq. ch., ou dans qq. affaire.

EMBARRAS. s. m. Obstacle qu'on rencontre dans un chemin, dans un passage; encombrement. | Fam., *Faire de l'embarras*. Se donner de grands airs. | Confusion. | La peine que donne une multitude d'affaires qui surviennent toutes à la fois. | Irrésolution. | Gêne, malaise. | *Embaras d'esprit*, Peine d'esprit, irrésolution d'esprit. | Un commencement d'obstruction dans l'estomac ou dans les intestins.

EMBARRASSANT, **ANTE**. adj. Qui cause de l'embarras, qui est incommode, gênant.

EMBARRASSER. v. a. Causer de l'embarras, encombrer, obstruer. | Empêcher la liberté du mouvement. | Mettre en peine, donner de l'irrésolution, causer du trouble d'esprit. | *Prononciation embarrassée*, Prononciation lente et mal articulée.

EMBASEMENT. s. m. Espèce de piédestal continu sous la masse d'un bâtiment.

EMBATAGE. s. m. Action d'appliquer des bandes de fer sur une roue.

EMBÂTER. v. a. Faire un bât pour une bête de somme.

EMBÂTONNER. v. a. Armer d'un bâton. Fam.

EMBATRE. v. a. Couvrir une roue avec des bandes de fer.

EMBAUCHAGE. s. m. Action d'embaucher.

EMBAUCHER. v. a. Engager un jeune garçon pour un métier dans une boutique; Faire entrer, admettre un ouvrier dans un atelier. | Enrôler par adresse. Fam.

EMBAUCHEUR. s. m. Celui qui embauche. Fam.

EMBAUCHOIR. s. m. Instrument de bois

en forme de jambe, dont on se sert pour élargir les bottes.

EMBAUMENT. s. m. Action d'embaumer un corps mort.

EMBAUMER. v. a. Remplir un cadavre de substances balsamiques, pour empêcher qu'il ne se corrompe. | Parfumer, remplir de bonne odeur.

EMBEGUINER. v. a. Coiffer d'un béguin. | Entêter de qq. ch., infatuer. Fam.

EMBELLIE. s. f. Moment de ralentissement dans l'agitation de la mer ou dans la violence du vent.

EMBELLIR. v. a. Rendre beau, orner. | V. n. et v. pron. Devenir beau.

EMBELLISSEMENT. s. m. Action par laquelle on embellit. | La chose même qui sert à embellir.

EMBERLUQUER (S'). v. pron. Se coiffer d'une opinion. Fam.

EMBESOGNÉ, ÉE. part. du verbe inusité *Embesogner*. Occupé à qq. besogne, à qq. affaire. Fam.

EMBLAVER. v. a. Semer une terre en blé.

EMBLAURE. s. f. Terre ensemencée de blé.

EMBLÉE (D'). loc. adv. Du premier effort, du premier coup.

EMBLEMATIQUE. adj. des 2 g. Qui tient de l'emblème.

EMBLÈME. s. m. Espèce de figure symbolique, qui est d'ordinaire accompagnée de quelques paroles en forme de sentence.

| Symbole. | Attribut.

EMBOIRE (S'). v. pron. Se dit d'un tableau dont les couleurs et les différentes touches deviennent ternes, mates, et se confondent.

EMBOISER. v. a. Engager qq. par des cajoleries et par des promesses à faire ce qu'on souhaite de lui.

EMBOISEUR, EUSE. s. Celui, celle qui emboise.

EMBOÏTEMENT. s. m. État, position d'une chose qui s'emboîte dans une autre.

EMBOÏTER. v. a. Echéasser une chose dans une autre.

EMBOÏTURE. s. f. L'endroit où les choses s'emboîtent. | L'insertion d'une chose dans une autre.

EMBOÏSME. s. m. Intercalation.

EMBOÏSMIQUE. adj. des 2 g. Intercalaire.

EMBONPOINT. s. m. Bon état ou bonne habitude du corps.

EMBORDURER. v. a. Mettre une bordure à un tableau, à une estampe.

EMBOSSAGE. s. m. Action d'embossier, de s'embossier; ou l'état d'un vaisseau embossé.

EMBOSSER. v. a. Amarrer un vaisseau de l'avant et de l'arrière, pour le fixer contre le vent ou le courant.

EMBOUCHER. v. a. Mettre à sa bouche un instrument à vent, afin d'en tirer des sons. | *Emboucher un cheval*, Lui faire un mors convenable à sa bouche. | Pron., se dit d'une rivière qui se jette dans une autre, ou qui se décharge dans la mer. | *Emboucherà, éx. part. Pop.*, Être mal embouché, Avoir l'habitude de parler impertinamment.

EMBOUCHOIR. s. m. Bont d'une trompette ou d'un cor, qu'on y adapte lorsqu'on veut en tirer des sons. | T. de botter.

EMBOUCHURE. s. f. L'entrée d'un fleuve dans la mer, d'un rivière dans un fleuve ou dans une autre rivière. | La partie du mors qui entre dans la bouche du cheval. | *Embouchure de trompette*, La partie de cet instrument que l'on met dans la bouche pour en jouer.

EMBOURER. v. a. Couvrir de boue. Pop.

EMBOUQUEMENT. s. m. Entrée d'une passe étroite, d'un canal entre des terres, entre des îles.

EMBOUQUER. v. n. Entrer dans une passe étroite, dans un canal qui est entre des terres, entre des îles.

EMBOURBER. v. a. Mettre dans un bourbier.

EMBOURRER. v. a. Garnir de bourre, de crin, de laine.

EMBOURSER. v. a. Mettre en bourse.

EMBOUTIR. v. a. Revêtir de plomb étamé une corniche ou tout autre ornement de bois, pour les préserver de la pourriture.

EMBRANCHEMENT. s. m. Position d'un tuyau qui se joint à un autre. | Le point de rencontre de deux ou de plusieurs chemins.

EMBRASEMENT. s. m. Action ou effet d'un feu violent qui consume en jetant des flammes. | Désordre, grand trouble.

EMBRASER. v. a. Mettre en feu. | *Embrasé, éx. part. Air embrasé.*

EMBRASSADE. s. f. Action de deux personnes qui s'embrassent. Fam.

EMBRASSEMENT. s. m. Action d'embrasser ou de s'embrasser. | Au plur., La conjonction de l'homme et de la femme.

EMBRASSER. v. a. Serrer, étroitement avec les deux bras. | Serrer qq. avec les deux bras, et lui donner un baiser. | Environner, ceindre. | *Contourner, renfermer.* | *Entreprendre qq. ch.* | *Choisir qq. ch.*

EMBRASURE. s. f. Ouverture qu'on pratique dans les batteries, dans les bastions, etc., pour tirer le canon. | Se dit Des ouvertures pratiquées dans l'épaisseur des murs d'une maison, pour y placer les portes et les fenêtres.

EMBRÈNER. v. a. Salir de bran, de matière fécale. Bas.

EMBROCATIION. s. f. Fomentation faite.

partie malade, avec un liquide
leux.

CHER. v. a. Mettre en broche ou
le.

UILLEMENT. s. m. Embarras,

ULLER. v. a. Mettre de la con-
l'obscurité. | Pron., Perdre le fil
s, de ses discours.

MÉ, RE. adj. Qui est chargé de
de brume.

ON. s. m. Fortuné qui commence
er dans le ventre de sa mère. |
s, Un fort petit homme.

HE. s. f. Entreprise secrète pour
t qq., pour lui nuire.

CADE. s. f. Troupe de gens ar-
dans un bois, dans un ravin,
surprendre les ennemis.

QUER. v. a. Mettre en embus-

VER. v. a. Corriger, réformer.
UDE. s. f. Pierre précieuse et dis-
couleur verte.

ENT. adj. Les rayons émergents,
de lumière qui sortent d'un mi-
l'avoie traversé.

s. m. Pierre fort dure qui con-
arcelles de fer.

LON. s. m. Oiseau de proie.

LON. s. m. Sorte de croc dont
ge pour pêcher les requins.

LONNE, ÉE. adj. Gai, vif,
sme un émerillon. Fam.

TE. adj. Se dit De celui qui, ayant
emploi pendant un certain temps,
our jouir des honneurs et de la
e dus à ses services.

ON. s. f. Se dit en parlant Des
lorsque, après avoir été cachées
re ou par l'interposition d'une
sête, elles commencent à repa-

'S. s. m. Séné bêtard.

ELLER. v. a. Donner de l'ad-
étonner. | Pron., Avoir de l'ad-
s'étonner. Fam.

UE. s. m. Vomitif. | Adj. des 2 g.
tique.

ER. v. a. Mêler de l'émetique
oisson.

RE. v. a. Mettre en circulation.
E. s. f. Tumulte séditieux, sou-
lans le peuple.

v. a. Froisser un corps entre
de manière à le mettre en petites

ER. v. a. Réduire du pain en
teaux, en miettes.

NT. s. m. Celui qui sort de son
aller s'établir ailleurs. | Adj. Il
l. *Émigrante*.

TION. s. f. Action de sortir de

son pays pour aller s'établir ailleurs; L'é-
fat qui résulte de cette action.

ÉMIGRER. v. n. Quitter son pays pour
aller s'établir dans un autre. | *Émigré*, *é*,
subst.

ÉMINCER. v. a. Couper de la viande en
tranches fort minces. | *Émincé*, *é*,
m. *Un émincé de gigot*.

ÉMINEMENT. adv. Excellentement,
par excellence, au plus haut point.

ÉMINENCE. s. f. Lieu éminent, hau-
teur, monticule. | Titre d'honneur qu'on
donne aux cardinaux.

ÉMINENT, ENTE. adj. Haut, élevé. |
Excellent et surpassant tous les autres. |
Danger éminent, Danger très-grand.

ÉMINENTISSIME. adj. superlatif des 2
g. Titre qu'on donne aux cardinaux.

EMIR. s. m. Titre de dignité que les
mahométans donnent à ceux qui sont de la
race de Mahomet.

EMISSAIRE. s. m. Celui qui est envoyé
secrètement pour découvrir qq. ch., pour
semer des bruits, etc. | Adj., *Bouc émissaire*,
Bouc que l'on chassait dans le désert, après
l'avoit chargé de malédictions.

ÉMISSION. s. f. Action par laquelle une
chose est poussée, lancée au dehors. | L'ac-
tion d'émettre de la monnaie, etc.

EMMAGASINAGE. s. m. Action d'em-
magasiner.

EMMAGASINER. v. a. Mettre en ma-
gasin.

EMMAILLOTTER. v. a. Mettre un petit
enfant dans un maillot.

EMMANCHEMENT. s. m. La manière
dont les membres sont joints au tronc, ou
dont les parties d'un membre tiennent les
unes aux autres.

EMMANCHER. v. a. Mettre un manche
à qq. instrument, etc. | Pron., *Cela ne s'em-
manche pas ainsi*, Cela ne s'ajuste pas de
cette sorte. | *Emmanché*, *é*, part. T. de
blas. | *Membre bien emmanché*, Qui se joint
bien au corps dont il fait partie.

EMMANCHEUR. s. m. Celui qui em-
manche.

EMMANCHURE. s. f. Se dit Des ouver-
tures d'un habit, d'une robe, etc., aux-
quelles on adapte les manches.

EMMANNEQUINER. v. a. Mettre des
arbustes ou des plantes dans des paniers,
dans des mannequins.

EMMANTELÉ, ÉE. adj. Enveloppé,
couvert d'un manteau. *Cornille emmanTELée*,
Espèce de corneille.

EMMÉNAGEMENT. s. m. Action de
ranger des meubles dans une maison, un
appartement où l'on va loger.

EMMÉNAGER. v. n. Mettre ses meubles
en place, quand on les a transportés d'une
maison dans une autre. | Pron., Se pour-

voir de meubles de ménage. | *Εμπίνασος*, *és.* part. T. de mar.

EMMENER. v. a. Mener qq. avec soi du lieu où il est en qq. autre.

EMMENOTTER. v. a. Mettre des fers ou des menottes aux mains.

EMMIELLER. v. a. Enduire de miel. | Mettre du miel dans une liqueur. | *Εμμιλλέος*, *és.* part. Fam., *Paroles emmiellées*, Paroles d'une douceur affectée.

EMMIELLURE. s. f. Sorte de cataplasme pour guérir les enflures et les foulures des chevaux.

EMMITOUFLER. v. a. Envelopper qq. de fourrures pour le tenir chaudement. Fam.

EMMORTAISER. v. a. Faire entrer dans une mortaise le bout d'une pièce de bois ou de métal.

EMMOTTÉ, ÉE. adj. Se dit Des arbres dont la racine est entourée d'une motte de terre.

EMMUSELER. v. a. Mettre une muselière à un animal.

ÉMOI. s. m. Émotion, inquiétude.

ÉMOLLIENT, ENTE. adj. Se dit De certains remèdes. | Subst. m. *Faire usage des émollients.*

ÉMOLUMENT. s. m. Profit, avantage. | Au plur., Appointements, traitement, salaire. | S'est dit Des profits et avantages casuels d'une charge.

ÉMOLUMENTER. v. n. Gagner, faire qq. profit. (Vi.)

ÉMONCTOIRE. s. m. Se dit Des orifices du corps par lesquels se rejettent les humeurs surabondantes ou nuisibles.

ÉMONDER. v. a. Couper, retrancher d'un arbre les branches nuisibles ou inutiles.

ÉMONDES. s. f. pl. Branches superflues qu'on retranche des arbres.

ÉMOTION. s. f. Altération, trouble, mouvement excité dans les humeurs, dans l'économie. | L'agitation causée dans l'âme par qq. passion.

ÉMOTTER. v. a. Briser les mottes d'un champ.

ÉMOUCHER. v. a. Chasser les mouches.

ÉMOUCHET. s. m. Oiseau de proie.

ÉMOUCHETTE. s. f. Sorte de caparaçon qui sert à garantir le cheval des mouches.

ÉMOUCOIR. s. m. Queue de cheval attachée à un manche, et dont on se sert pour chasser les mouches.

ÉMOUDRE. v. a. (Se conj. c. *Moudre*.) Aiguiser sur une meule.

ÉMOULEUR. s. m. Celui qui fait le métier d'émonder les couteaux, les ciseaux, etc.

ÉMOUSSER. v. a. Rendre mousse, c'est-à-dire, moins tranchant, moins aigu. | Amortir, affaiblir.

ÉMOUSSER. v. a. Ôter la mousse, s dit en parlant Des arbres.

ÉMOUSTILLER. v. a. Exciter à la gaieté mettre en bonne humeur. Fam.

ÉMOUVOIR. v. a. (Se conj. c. *Mouvoir*.) Mettre en mouvement, agiter, troubler.

Exciter, soulever. | Exciter qq. mouvement qq. passion dans le cœur. | Agiter, dispose à la sédition.

EMPAILLAGE. s. m. Action ou art d'em pailler les animaux pour les conserver.

EMPAILLER. v. a. Garnir de paille. Envelopper de paille. | Remplir de paille

EMPAILLEUR, EUSE. s. Celui, celle qui empaillie.

EMPALEMENT. s. m. Action d'empaler ou État de celui qui est empalé.

EMPALER. v. a. Se dit D'un supplicie barbare, qui consiste à ficher un pal aigé dans le fondement d'un condamné.

EMPAN. s. m. Sorte de mesure de longueur.

EMPANACHER. v. a. Garnir, orner d'un panache.

EMPANNER. v. a. Mettre un bâtiment en panne.

EMPAQUETER. v. a. Mettre en paquet. | Se dit, pron., De personnes entassées dans une voiture, etc. Fam.

EMPARER (S'). v. pron. Se saisir d'une chose, s'en rendre maître, l'occuper.

EMPATEMENT. s. m. Épaisseur de maçonnerie qui sert de pied à un mur.

EMPÂTEMENT. s. m. État de ce qui est empâté ou pâteux. | L'action d'empâter la volaille.

EMPÂTER. v. a. Remplir de pâte, ou de qq. autre matière pâteuse. Rendre pâteux. | Engraisser de la volaille avec une certaine pâte.

EMPAUMER. v. a. Recevoir une balle, un éteuf à plein dans le milieu de la paume de la main, de la raquette ou du battoir, et le pousser fortement. | Fam., Se rendre maître de l'esprit d'une personne.

EMPAUMURE. s. f. La partie d'un gant qui couvre la paume de la main. | Le haut de la tête du cerf ou du chevreuil, où il y a trois ou quatre andouillers.

EMPÊCHEMENT. s. m. Obstacle, opposition.

EMPÊCHER. v. a. Faire ou mettre obstacle. | Pron., S'abstenir de. | *Εμπέχης*, *és* part. Embarrassé, gêné. Fam. | Subst., *Faire l'empêché*, Affecter l'embarras, la préoccupation.

EMPEIGNE. s. f. Ce qui forme le dessus d'un soulier.

EMPENNER. v. a. Se dit en parlant Des flèches, et signifie Les garnir de plumes. (Vi.)

EMPEREUR. s. m. Le chef, le souverain d'un empire.

EMPESAGE. s. m. Action d'empeser. | La façon dont une chose est empesée.

EMPESER. v. a. Accommoder, apprêter le linge avec de l'empois. | *Empasé, éa.* part. Se dit fam. Des personnes qui ont une attitude roide, un air composé.

EMPESEUR, EUSE. s. Celui, celle qui empèse.

EMPESTER. v. a. Infecter de la peste, d'un mal contagieux. | *Empuantir.*

EMPÊTRER. v. a. Embarrasser, engager.

EMPHASE. s. f. Pompe affectée dans le discours ou dans la prononciation.

EMPHATIQUE. adj. des 2 g. Qui a de l'emphase.

EMPHATIQUEMENT. adv. D'une manière emphatique.

EMPHYÈME. s. m. Toméfaction causée par l'introduction de l'air dans le tissu cellulaire.

EMPHYTÉOSE. s. f. Bail à longues années, qui peut durer jusqu'à 99 ans.

EMPHYTÉOTE. s. des 2 g. Celui ou celle qui jomit d'un fonds par bail emphytéotique.

EMPHYTÉOTIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'emphytéose.

EMPIÈTEMENT. s. m. Action d'empîeter, ou Le résultat de cette action.

EMPIÊTER. v. a. Usurper dans ou sur la propriété d'autrui. | S'arroger, exercer sur qq. ou sur qq. ch. des droits qu'on n'a pas.

EMPIFFRER. v. a. Faire manger excessivement. | *Pron., Manger avec excès.*

EMPILEMENT. s. m. Action d'empiler.

EMPIILER. v. a. Mettre en pile.

EMPIRE. s. m. Commandement, puissance, autorité, ascendant. | Domination, puissance politique. | L'étendue des pays qui sont sous la domination d'un empereur. | Se dit Des pays placés sous la domination d'un souverain puissant qui a un autre titre que celui d'empereur.

EMPIRER. v. a. Rendre pire, mettre en pire état. | V. n. Devenir pire, tomber en pire état.

EMPIRIQUE. adj. des 2 g. Qui ne s'attache qu'à l'expérience. | Subst. m. Un charlatan, un homme qui traite les maladies par de prétendus secrets.

EMPIRISME. s. m. Médecine qui est fondée uniquement sur l'expérience. | La pratique des charlatans.

EMPLACEMENT. s. m. Lieu, place considérée comme propre à y construire un bâtiment, à y faire un jardin, etc.

EMPLÂTRE. s. m. Se dit De médicaments solides et glutineux, qui se ramollissent par la chaleur, et qu'on emploie à l'extérieur du corps, après les avoir étendus sur de la toile ou sur de la peau. | Personne qui n'a aucune vigueur d'esprit.

EMPLETTE. s. f. Achat de qq. marchandise, d'un meuble, d'un vêtement, etc. | La chose achetée.

EMPLIR. v. a. Rendre plein. | *Pron., Devenir plein.*

EMPLOI. s. m. L'usage qu'on fait de qq. ch. | La collocation de certains deniers ou capitaux. | L'occupation, la fonction d'une personne qu'on emploie. | Se dit Des rôles dont un acteur est spécialement chargé.

EMPLOYER. v. a. (*J'emploie, il emploie; nous employons, ils emploient. J'employais; nous employions, vous employiez, ils employaient. J'emploierai, j'emploierais. Que j'emploie; que nous employions, que vous employiez. Que j'employasse. Employant.*) Mettre en usage, se servir de. | Donner de l'occupation à qq. | *Pron., S'occuper.* | *EMPLOYÉ,* subst. m. Homme employé dans une administration.

EMPLUMER. v. a. Garnir de plumes.

EMPOCHER. v. a. Mettre en poche avec une sorte d'empressement. *Fam.*

EMPOIGNER. v. a. Prendre et serrer avec le poing.

EMPOIS. s. m. Espèce de colle faite avec de l'amidon.

EMPOISONNEMENT. s. m. Action d'empoisonner.

EMPOISONNER. v. a. Donner, faire prendre du poison. | Infecter de poison. | Troubler, altérer, remplir d'amertume. | Rapporter une chose en y donnant un tour malin, défavorable.

EMPOISONNEUR, EUSE. s. Celui, celle qui empoisonne. | *Fam., Un mauvais cuisinier.* | Un homme qui débite une doctrine pernicieuse.

EMPOISSONNEMENT. s. m. Action d'empoissonner.

EMPOISSONNER. v. a. Peupler, garnir de poisson.

EMPORTÉ, ÉE. adj. et subst. Qui se laisse entraîner par sa passion, qui se fâche aisément.

EMPORTEMENT. s. m. Mouvement déréglé, violent, causé par qq. passion.

EMPORTE-PIÈCE. s. m. Instrument propre à découper, et qui enlève la pièce.

EMPORTER. v. a. Enlever, ôter d'un lieu. | Prendre une chose en un lieu, et la porter, l'avoir avec soi. | Se dit fig., Entraîner, arracher, enlever, emmener avec effort, avec rapidité, avec violence. | *Pron., Se fâcher violemment, S'abandonner à la colère.* | Gagner, obtenir, mais avec l'idée d'une sorte de violence. | Avoir la supériorité, le dessus, prévaloir. | Entraîner par une suite nécessaire; Comprendre, impliquer.

EMPÔTER. v. a. Mettre en pot.

EMPOURPRER. v. a. Colorer de pourpre ou de rouge. *Poét.*

EMPREINDRE. v. a. Imprimer une figure, un dessin, des traits, sur une surface.

EMPREINTE. s. f. Figure empreinte, impression, marque.

EMPRESSÉ, ÉE. adj. Qui agit avec ardeur, qui se donne beaucoup de mouvement pour le succès de ce qu'il a entrepris. | Se dit D'une personne qui cherche par beaucoup de prévenances à se faire bien venir d'une autre. | S'emploie subst. et fam. en parlant Des personnes.

EMPRESSEMENT. s. m. Action d'une personne qui s'empresse.

EMPRESSER (S'). v. pron. Agir avec ardeur, se donner beaucoup de mouvement. | Se hâter.

EMPRISONNEMENT. s. m. Action par laquelle quelqu'un est mis en prison, ou État de celui qui est emprisonné.

EMPRISONNER. v. a. Mettre en prison.

EMPRUNT. s. m. Action d'emprunter, ou La chose qu'on emprunte.

EMPRUNTER. a. Demander et recevoir en prêt. | Recevoir, tirer de, devoir. | **EMPRUNTÉ, ÉE. adj.** Qui n'est pas propre à la personne ou à la chose dont il s'agit.

EMPRUNTEUR, EUSE. s. Celui, celle qui emprunte.

EMPUANTIR. v. a. Infecter répandre une mauvaise odeur la communiquer. Pron., Devenir puant, infect.

EMPUANTISSEMENT. s. m. État d'une chose qui s'empuante.

EMPYÈME. s. m. Amas de pus dans qq. cavité du corps. | L'opération chirurgicale par laquelle on fait une ouverture au bas de la poitrine.

EMPYRÉE. s. m. La partie du ciel la plus élevée. Adj., *Le ciel empyrée.*

EMPYREUMATIQUE. adj. des 2 g. Tenant de l'empyreume.

EMPYREUME. s. m. Qualité désagréable au goût et à l'odorat, que contractent certaines substances soumises à l'action d'un feu violent.

ÉMULATEUR. s. m. Qui est animé d'un sentiment d'émulation.

ÉMULATION. s. f. Sentiment qui excite à égaler ou à surpasser qq. en qq. ch.

ÉMULE. s. m. Concurrent, rival. | Subst. *l'm. Carthage était la digne émule de Rome.*

ÉMULGENT ENTR. adj. Se dit Des artères qui portent le sang dans les reins et des veines qui le reportent au cœur.

ÉMULSIF, IVE. adj. Se dit Des graines, des semailles dont on peut tirer de l'huile par expression. Subst. m. *Les émulsifs.*

ÉMULSION. s. f. Nom donné à diverses préparations pharmaceutiques liquides et d'un blanc de lait.

ÉMULSIONNER. v. a. Mêler une émulsion avec une tisane.

EN. Préposition qui sert à marquer, soit

au propre, soit au figuré. La relation d'une chose avec le dedans, l'intérieur, le milieu d'une autre. | Sert particulièrement à marquer Conformité. | *En son nom, De son chef, personnellement.* | Durant, pendant. | Sert pour marquer le temps qu'on emploie à faire qq. ch. | *En*, précédant le participe actif, sert surtout à marquer Le temps, l'époque.

EN. Pronom relatif, ou particule relative, qui tient lieu de la prép. De et d'un mot déjà exprimé, ou d'une phrase, d'une proposition déjà énoncée, qu'on ne veut pas répéter. Vient-il de la ville? Oui, il en vient, Oui, il vient de la ville.

ÉNALLAGE. s. m. Figure de grammaire, qui consiste à employer un temps ou un mode pour un autre.

ENCÂBLURE. s. f. Distance de cent vingt brasses.

ENCADREMENT. s. m. Action d'encadrer, ou Ce qui sert à encadrer.

ENCADRER. v. a. Mettre dans un cadre.

ENCAGER. v. a. Mettre en cage.

ENCAISSEMENT. s. m. Action d'encaisser, ou Le résultat de cette action.

ENCAISSER. v. a. Mettre dans une caisse. | **ENCAISSÉ, ÉE. adj.** Se dit D'un fleuve, d'une rivière dont les bords sont escarpés.

ENCAN. s. m. Vente publique à l'enchère.

ENCANAILLÉ. v. a. Mêler avec de la canaille. | Pron., Hanter de la canaille.

ENCAPUCHONNER (S'). v. pron. Se couvrir la tête d'une sorte de capuchon.

ENCAQUER. v. a. Mettre dans une caque. | Se dit, fam., en parlant Des gens qui sont pressés dans une voiture.

ENCAQUEUR, EUSE. s. Celui, celle qui encaque.

ENCARTER. v. a. Mettre, insérer un carton à l'endroit d'une feuille où il doit être.

ENCASTELLER (S'). v. pron. Se dit D'un cheval dont le talon devient trop serré.

ENCASTELURE. s. f. Douleur dans le pied de devant d'un cheval, causée par l'étrécissement de la corne des quartiers.

ENCASTREMENT. s. m. Action d'encastrer, ou Le résultat de cette action.

ENCASTRER. v. a. Enchâsser; unir une chose à une autre par le moyen d'une entaille.

ENCAUSTIQUE. s. f. Peinture avec de la cire et à l'aide du feu. | Adj. des 2 g. Se dit D'une peinture, d'un tableau dont les couleurs sont préparées avec de la cire.

ENCAVEMENT. s. m. Action d'encaver.

ENCAVER. v. a. Mettre en cave.

ENCAVEUR. s. Celui qui fait le métier d'encaver.

ENCEINDRE. v. a. Environner entourer, enfermer. | **ENCEINTE. adj.** Une femme enceinte, Une femme grosse.

ENCENTE. s. f. Circuit, tour. | Ce qui forme clôture autour d'un espace. | L'espace même qui est clos, entouré.

ENCENS. s. m. Espèce de résine aromatique. | Louange, flatterie.

ENCENSEMENT. s. m. Action d'encenser.

ENCENSER. v. a. Envoyer vers qq. ou qq. ch. de la fumée d'encens. | Flatter par des louanges.

ENCENSEUR. s. m. Celui qui donne de l'encens.

ENCENSOIR. s. m. Espèce de ensolette suspendue à de petites chaînes, dans laquelle on brûle de l'encens. | Constellation.

ENCÉPHALE. adj. des 2 g. Se dit De certains vers qui s'engendrent dans la tête. | Subst. m. L'organe qui est contenu dans la cavité du crâne, et dans le canal vertébral.

ENCÉPHALIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport, qui appartient à l'encéphale.

ENCHAINEMENT. s. m. Ensemble, réunion de choses qui forment ou composent une chaîne.

ENCHAINER. v. a. Lier, attacher avec une chaîne. | Retenir, contenir. | Captiver. | Lier des propositions, des preuves, etc.

ENCHAINURE. s. f. Enchaînement. Se dit en parlant Des ouvrages de l'art.

ENCHANTELER. v. a. Mettre du bois dans le chantier.

ENCHANTEMENT. s. m. Effet supposé de paroles ou d'opérations prétendues magiques. | Tout ce qui est merveilleux et surprenant. | Satisfaction, joie très-vive.

ENCHANTER. v. a. Charmer, ensorceler par des sons, par des paroles, par des figures prétendues magiques. | Se dit De tout ce qui cause un vif plaisir ou une grande admiration. | *Enchanté*, *éx.* part. Fait par enchantement. | Merveilleux.

ENCHANTEUR, **ERESSE**. s. Celui, celle qui enchante. | Adj., S'applique principalement Aux choses.

ENCHAPERONNER. v. a. Couvrir la tête d'un chaperon.

ENCHASSER. v. a. Mettre, faire entrer qq. ch. dans du bois, dans de la pierre, etc. | Se dit en parlant De ce qu'on fait entrer dans qq. ouvrage d'esprit.

ENCHASSURE. s. f. Action par laquelle on enchâsse qq. ch. | L'ouvrage qui résulte de cette action.

ENCHAUSSER. v. a. Se dit en parlant Des légumes que l'on couvre de paille ou de fumier, pour les préserver de la grêle.

ENCHÈRE. s. f. Offre d'un prix supérieur à la mise à prix, ou au prix qu'un autre a déjà offert. | *Folle enchère*, *Enchère* à laquelle l'enchérisseur ne peut satisfaire.

ENCHÉRIR. v. a. Mettre enchère sur qq. ch. | Rendre une marchandise plus chère.

| V. n. Devenir plus cher, hausser de prix.

ENCHÉRISSEMENT. s. m. Haussement de prix.

ENCHÉRISSEUR. s. m. Celui qui fait, qui met une enchère. | *Fol enchérisseur*, Celui qui a fait une folle enchère.

ENCHEVÊTRER. v. a. Mettre un cheville, un licou. | *Prou.*, se dit D'un cheval qui engage un pied dans la longe de son licou. | S'engager dans une affaire, dans un raisonnement, etc., dont on a de la peine à se tirer.

ENCHEVÊTURE. s. f. Assemblage de solives dans un plancher pour environner le foyer d'une cheminée et porter les barres de fer qui le soutiennent. | La blessure, le mal qu'un cheval se fait à un pied, en l'engageant dans la longe de son licou.

ENCHIFFRÈMENT. s. m. Embarras dans le nez, causé ordin. par un rhume de cerveau.

ENCHIFFRER. v. a. Causer un rhume de cerveau qui embarrasse le nez.

ENCHYMOSE. s. f. Effusion soudaine du sang dans les vaisseaux cutanés.

ENCLAVE. s. f. Terrain qui est enclavé, enfermé dans un autre.

ENCLAVEMENT. s. m. Action d'enclaver, ou Le résultat de cette action.

ENCLAVER. v. a. Enfermer, enclorre une chose dans une autre.

ENCLIN, **INE**. adj. Porté de son naturel à qq. ch.

ENCLITIQUE. s. f. Se dit De certains mots de la langue grecque, qui s'appuient sur le mot précédent, et qui semblent ne faire qu'un avec ce mot.

ENCLÔRE. v. a. (Il n'a que les temps de *Clôre*, dont il est composé.) Clôre de murailles, de haies, de fossés, etc.

ENCLOS. s. m. Espace contenu dans une enceinte de maisons, de murailles, etc.

ENCLouer. v. a. Piquer un cheval jusqu'au vif avec un clou, quand on le ferre. | Enfoncer de force un clou dans la lumière d'un canon.

ENCLouURE. s. f. Le mal, l'incommodité d'un cheval encloué. | *Fam.*, Empêchement, obstacle.

ENCLUME. s. f. Masse de fer, sur laquelle on bat des métaux. | Osselet de l'oreille.

ENCLUMEAU ou **ENCLUMOT**. s. m. Petite enclume à main.

ENCOCHE. v. a. Mettre la corde d'un arc dans la coche d'une flèche.

ENCOFFRER. v. a. Enfermer dans un coffre, *Fais*.

ENCOIGNURE. s. f. (Plusieurs écrivent *Encognure*.) Endroit où aboutissent deux murailles qui font un coin. | Petit meuble en forme d'armoire.

ENCOLLAGE. s. m. Action d'encoller,

ou Le résultat de cette action. | L'apprêt avec lequel on encolle.

ENCOLLER. v. a. Étendre, appliquer sur qq. ch. un apprêt fait de colle, de gomme, ou de qq. autre matière semblable.

ENCOLURE. s. f. La partie du cheval qui s'étend depuis la tête jusqu'aux épaules et au poitrail. | Fam., L'air, l'apparence.

ENCOMBRE. s. m. Empêchement, embarras, accident. Fam.

ENCOMBREMENT. s. m. Action d'encombrer, ou Le résultat de cette action.

ENCOMBRER. v. a. Obstruer, embarrasser, combler.

ENCONTRE (A L'). *Aller à l'encontre de qq. ch.*, Y être contraire. Fam.

ENCORBELLEMENT. s. m. Construction en saillie du plan vertical d'un mur, soutenue par un assemblage de corbeaux.

ENCORE. adv. de temps. S'emploie pour marquer que l'action ou l'état dont il s'agit se continue, se continuera ou s'est continué jusqu'au temps indiqué par le verbe. | De nouveau. | De plus. | Du moins. | En poésie, on écrit indifféremment *Encor* ou *Encore*. | *Excoax* *qux.* loc. adv. Quoique.

ENCORNÉ, ÉE. adj. Qui a des cornes. Fam.

ENCOURAGEANT, ANTE. adj. Qui encourage.

ENCOURAGEMENT. s. m. Ce qui encourage.

ENCOURAGER. v. a. Donner, inspirer du courage, exciter, inciter.

ENCOURIR. v. a. (Se conj. c. *Courir*.) Attirer sur soi, s'exposer à.

ENCRASSER. v. a. Rendre crasseux. | Se dit, fam., De ceux qui se mésallient.

ENCRE. s. f. Liqueur noire dont on se sert pour écrire. | Se dit De certaines compositions dont on se sert pour l'impression des livres, etc.

ENCRER. v. a. T. d'impr. Charger, enduire d'encre.

ENCRIER. s. m. Petit vase où l'on met de l'encre.

ENCROUÉ. adj. Se dit D'un arbre qui est tombé sur un autre lorsqu'on l'abattait, et qui s'est embarrassé dans ses branches.

ENCROUTER. v. a. Enduire un mur de mortier. | Pron., Se couvrir d'une espèce de croûte.

ENCUIRASSER (S'). v. pron. Se dit De la peau, du linge, des habits, etc., lorsque la crasse, la graisse, s'y amasse.

ENCUIVER. v. a. Mettre dans une cuve.

ENCYCLIQUE. adj. des 2 g. Circulaire.

ENCYCLOPÉDIE. s. f. Ensemble, enchaînement de toutes les sciences. | Un ouvrage qui embrasse beaucoup de sciences, beaucoup d'objets, quel que soit d'ailleurs le titre qu'il porte.

ENCYCLOPÉDIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'encyclopédie.

ENCYCLOPÉDISTE. s. m. Auteur, écrivain qui fait, qui a fait une encyclopédie.

ENDÉMIQUE. adj. des 2 g. Qui est particulier à un peuple, à une nation.

ENDENTER. v. a. Mettre des dents à une roue ou à qq. autre machine. | Adj., en parlant Des personnes ou des animaux, Pourvu, garni de dents. Fam. | Terme de blas.

ENDETTER. v. a. Charger de dettes, engager dans des dettes.

ENDÉVÉ, ÉE. adj. et subst. Mutin, impatient, emporté. Fam.

ENDÉVER. v. n. Avoir grand dépit de qq. ch. Fam.

ENDIABLÉ, ÉE. adj. Furieux, extrêmement méchant. | Se dit subst. Fam.

ENDIABLER. v. n. Se donner au diable, enrager, être furieux. Fam.

ENDIMANCHER (S'). v. pron. Mettre ses habits du dimanche. Fam.

ENDIVE. s. f. Nom que l'on donne qqfs. à la chicorée des jardins.

ENDOCTRINER. v. a. Instruire qqn. | Donner les renseignements nécessaires. Fam.

ENDOLORI, IE. adj. Qui ressent qq. douleur.

ENDOMMAGER. v. a. Causer du dommage. Se dit Des choses.

ENDORMEUR. s. m. Flatteur, enjoleur.

ENDORMIR. v. a. (Se conj. c. *Dormir*.) Faire dormir. | Amuser qqn., afin de le tromper. | Engourdir. | Pron., Commencer à dormir. | Négliger ce qui demande un soin assidu. | *ENDOAMI, IZ.* adj. Qui manque de vivacité.

ENDOSSE. s. f. Le faix et toute la pointe de qq. ch. Fam.

ENDOSSEMENT. s. m. L'ordre qu'on met au dos d'un billet, d'une lettre de change, etc.

ENDOSSER. v. a. Mettre sur son dos. | *Endosser une lettre de change, etc.*, Mettre au dos l'ordre de payer à une autre personne la somme énoncée dans la lettre, etc.

ENDOSSEUR. s. m. Celui qui a endossé une lettre de change, un billet à ordre.

ENDROIT. s. m. Lieu, place, partie déterminée d'un espace. | Toute place ou toute partie déterminée d'une ch. qq. | Le beau côté d'une étoffe, celui qui est opposé à l'envers.

ENDUIRE. v. a. Couvrir d'un enduit, d'une matière qui forme enduit.

ENDUIT. s. m. Couche de chaux, de plâtre, de ciment, ou de qq. autre matière semblable.

ENDURANT, ANTE. adj. Qui souffre avec patience les injures, la contrariété.

ENDURCIR. v. a. Rendre dur. | Rendre

| Accoutumer à ce qui est
| Rendre impitoyable, insen-
| Devenir dur. | S'accoutumer
dur, fâcheux. | Devenir impi-
| sensible. | *Εσθραχ*, *ix*. subst.
| SEMENT. s. m. État de ce
tr. | L'état d'une âme qui a per-
| net de piété.

v. a. Souffrir. | Supporter
avec fermeté, avec constance.

s. f. Force, vertu, puissance
vigueur d'âme.

E. adj. des 2 g. Qui a de l'é-

EMENT. adv. D'une manière

ÈNE. s. des 2 g. Possédé du

v. a. Affaiblir par la dé-
| ar qq. autre cause.

U. s. m. Tuile creuse qui se
| te d'une maison.

ENT. s. m. Table de plomb
| le faite des maisons couvertes

v. a. Couvrir le faite d'une
| le tuile ou du plomb, etc.

s. f. L'âge de l'homme de-
| ce jusqu'à douze ans environ.
| ce, se dit D'une vieille per-
| tombée en imbecillité.

i. m. Garçon ou fille en bas
| pas encore l'usage de la rai-
| g. Une très-jeune fille. | Fam.,
| *enfant*, C'est un homme de
| r, de bon caractère. | Se dit
| l'une fille, quel que soit leur
| tion au père et à la mère,
| deux seulement. | Au plur.,
| fa. Les petits-fils et arrière-

MENT. s. m. Action d'enfan-

R. v. a. Mettre au monde un

LAGE. s. m. Discours, ma-
| conviennent qu'à un enfant.

INE. adj. Qui a le caractè-

R. v. a. Poudrer de farine. |
| *fariné d'une opinion*, Être un
| n faveur d'une opinion.

m. Lieu destiné au supplice
| am, Lieu où l'on se déplaît,
| extrêmement gêné, où il y a
| confusion. | Les démons, les
| l'enfer. | Fam., *Un feu d'enfer*,
| and.

à. v. a. Mettre dans un lieu
| possible ou très-difficile de
| r, mettre une chose dans un
| meuble pour la mieux con-

server. | Environner de toutes parts. | Con-
| tenir, comprendre. | Pron., Se retirer dans
un lieu qu'on ferme ensuite. Se retirer en
un lieu où l'on ne veut être troublé par
personne. | *Εσθραχ*, subst., *Sentir l'en-*
| *fermé*, se dit D'une chose qui sent mauvais,
parce qu'il y a longtemps qu'elle n'a été
à l'air.

ENFERRER. v. a. Percer avec une épée,
une pique, un épieu, etc. | Pron. et fam.,
Se noier soi-même.

ENFILADE. s. f. Une longue suite de
chambres dont les portes sont sur une même
ligne. | Fam., *Une longue enfilade de phrases*.
| T. du jeu de trictrac. | T. de mar.

ENFILER. v. a. Passer un fil, etc., par
le trou d'une aiguille, d'une perle, etc. |
Enfiler la venelle, S'enfuir. | Fam., *Enfiler*
un discours, S'engager, s'embarquer dans
un long discours. | Pron., Se laisser aller à
faire une perte considérable. | T. du jeu de
trictrac.

ENFIN. adv. Après tout, pour conclu-
sion, bref, en un mot. | À la fin.

ENFLAMMER. v. a. Allumer. | Échauf-
fer, donner de l'ardeur. | Pron., Se passion-
ner pour qq. ch., ou même S'emporter de
colère.

ENFLER. v. a. Remplir de vent ou de
qq. autre chose qui fait prendre une plus
grande extension. | Se dit De ce qui aug-
mente les eaux d'une rivière, d'un ruisseau,
etc. | Enorgueillir, donner de la vanité. |
Augmenter. | *Enfler son style*, Écrire d'un
style ampoulé. | V. n. *La rivière enfle tous*
les jours. | *Εσθραχ*, *ix*. part. *Être enflé*, se
dit absol. D'un hydropique.

ENFLURE. s. f. Gonflement, viceur,
bouffissure. | *L'enflure du style*, Le vice d'un
style enflé. | *L'enflure du cœur*, L'orgueil et
la vanité.

ENFONCEMENT. s. m. Action d'enfon-
cer, de rompre, de briser. | Ce qu'il y a de
plus enfoncé, ou de plus éloigné.

ENFONCER. v. a. Mettre au fond, pou-
ser vers le fond. | Rompre, briser. | Pron.,
Aller au fond, ou S'affaïsser. | V. n. Aller
au fond. | *Εσθραχ*, *ix*. part. *Un lieu en-*
foncé.

ENFONCEUR. s. m. Celui qui enfonce.
Un enfonceur de portes ouvertes, Un fanfaron.

ENFONÇURE. s. f. Creux, cavité. | L'as-
semblage des pièces qui forment le fond
d'une futaille, etc. | L'assemblage des ais
que l'on met à un bois de lit.

ENFORCIR. v. a. Rendre plus fort. |
Pron. ou neut., Devenir plus fort.

ENFOUIR. v. a. Cacher en terre. | Cacher
une chose dans un lieu où il n'est pas fa-
cile de la découvrir. | Pron. *L'animal alla*
s'enfouir dans son terrier.

ENFOUISSEMENT. s. m. Action d'en-
fouir, de cacher en terre.

ENFOURCHER. v. a. Monter à cheval
jambe deçà, jambe delà. Famil.

ENFOURNER. v. a. Mettre dans le four.
| Pron. et fam., Il s'est enfourné dans une
mauvaise affaire.

ENFREINDRE. v. a. Transgresser, vio-
ler, rompre, contrevenir à.

ENFROQUER. v. a. Faire qq. moine.

ENFUIR (S'). v. pron. Fuir de qq. lieu.
| Se dit d'une liqueur qui sort, qui s'écoule
d'un vase. | *Ενφυια (s')*, se dit De certaines
choses qui passent, se dissipent.

ENFUMER. v. a. Noircir par la fumée.
| Incommoder par la fumée.

ENGAGEANT, ANTE. adj. Insinuant,
atirant.

ENGAGEANTES. s. f. pl. Ancienne pa-
raire de femme.

ENGAGEMENT. s. m. Action d'engager
qq. ch., ou Le résultat de cette action. | *En-
gagement d'immeubles*, Acte par lequel on
cède à qq. la jouissance d'un bien-fonds
pour un temps. | Promesse, obligation. |
L'enrôlement volontaire d'un soldat; L'ar-
gent qu'il reçoit en s'enrôlant. | Combat qui
a lieu entre des corps détachés.

ENGAGER. v. a. Mettre en gage, donner
en gage. | Déterminer par la persuasion à
faire qq. ch. | Inciter, exhorter à. | Lier par
qq. obligation. | *Engager une chose dans une
autre*, Faire qu'une chose soit prise dans
une autre. | *Engager le combat*, Le provo-
quer, commencer l'attaque. | Pron., S'ob-
liger, promettre. | S'enrôler. | S'embar-
rasser, s'empêtrer. | *Ενωσός*, subst. m. Se
dit surtout d'un soldat.

ENGAGISTE. s. m. Celui qui jouit d'un
domaine par engagement.

ENGAINER. v. a. Mettre dans une gaine.

ENGEANCE. s. f. Race. Se dit en par-
lant De qqs. animaux domestiques. | En par-
lant des personnes, se dit par injure.

ENGLURE. s. f. Enflure aux pieds ou
aux mains causée par le froid.

ENGENDRER. v. a. Produire son sem-
blable. Se dit De l'homme et des animaux.
| Produire, faire naître qq. ch. | Être la
cause, l'occasion de qq. ch.

ENGER. v. a. Embarrasser, charger.
Vi. et fam.

ENGERBER. v. a. Mettre en gerbe.

ENGIN. s. m. Adresse, industrie, expé-
dient. *Mieux vaut engin que force.* | Machine,
instrument.

ENGOBER. v. a. Réunir plusieurs cho-
ses pour en former un tout.

ENGLOUTIR. v. a. Avaler gloutonne-
ment. | Absorber. | Consumer, dissiper des
biens, des richesses.

ENGLUER. v. a. Frotter, enduire, cou-
vrir de glu. | Pron., se dit surtout D'un
oiseau qui se prend à la glu.

ENGONCER. v. a. Se dit D'un habit ou
d'une manière de s'habiller qui donne un
air gauche et contraint.

ENGORGEMENT. s. m. Embarras formé
dans un tuyau, dans un canal, dans les
vaisseaux de qq. partie du corps.

ENGORGER. v. a. Obstruer, boucher
un canal, un tuyau. | Se dit De ce qui cause
de l'embarras dans les vaisseaux de qq.
partie du corps, et une augmentation de
volume. | *Ενωσός*, ix. part. | *Les moulins
sont engorgés*, L'eau est si haute, qu'elle em-
pêche leurs roues de tourner.

ENGOUEMENT. s. m. Empêchement. |
Admiration exagérée, entêtement, préven-
tion.

ENGOUER. v. a. Embarrasser le pa-
sage du gosier. | *S'engouer d'une personne*.
Se passionner, s'enthousiasmer pour une
personne.

ENGOUFFRER (S'). v. pron. Se dit Des
rivières ou des ravines d'eau, lorsqu'elles
tombent et se perdent dans qq. ouverture
de la terre. | Se dit Des tourbillons de
vent, lorsqu'ils entrent avec violence dans
qq. lieu étroit.

ENGOULER. v. a. Prendre tout d'un
coup avec la gueule. Pop. | *Ενωσός*, ix.
part. T. de blas.

ENGOURDIR. v. a. Rendre comme per-
clus, endormir une partie du corps, en
sorte qu'elle soit presque sans mouvement
et sans sentiment. | *Ενωσός*, ix. part.
Un esprit engourdi. Une dame engourdie.

ENGOURDISSEMENT. s. m. Etat de qq.
partie du corps qui est engourdie.

ENGRAIS. s. m. Se dit Des herbages où
l'on met engraisser certains animaux. | Se
dit Des fumiers et autres matières avec les-
quelles on amende les terres.

ENGRAISSEMENT. s. m. Action d'en-
graisser. | L'état de celui qui devient
gras.

ENGRAISSER. v. a. Faire devenir gras
| En parlant Des terres, Amender, fertili-
ser. | Pron., Prendre de l'embonpoint. | V.
n. S'engraisser.

ENGRANGER. v. a. Serrer des grains
dans la grange.

ENGRAVEMENT. s. m. Etat d'un ba-
teau, d'un train de bois engravé.

ENGRAVER. v. a. Engager un petit bâ-
timent de mer ou de rivière, un train de
bois, dans le sable, dans un bas-fond, de
sorte qu'il ne flotte plus. | V. n. *La cha-
loupe engrava.*

ENGRÊLÉ, ÊE. adj. T. de blas. Se dit
De certaines pièces honorables de l'écu,
qui sont dentelées tout autour.

ENGRÊLURE. s. f. Sorte de petit point
très-étroit que l'on met à une dentelle. |
T. de blas

ENGRÉNAGE. s. m. Disposition de plu-

sieurs roues qui engrènent les unes dans les autres.

ENGRENER. v. a. Commencer à mettre son blé dans la trémie du moulin pour mouandre. | *Engrener de la volaille*, L'engraisser avec du grain.

ENGRENER. v. u. ou pron. Se dit D'une roue dont les dents entrent dans celles d'une autre roue, en sorte que l'une des deux pièces ne peut se mouvoir sans faire tourner l'autre.

ENGRENURE. s. f. Position respective de deux roues dont l'une engrène dans l'autre.

ENGRI. s. m. Espèce de léopard.

ENGROSSER. v. a. Rendre une femme enceinte. Fam.

ENGRUMELER (S'). v. pron. Se mettre en grumeaux.

ENHARDIR. v. a. Rendre hardi, encourager.

ENHARMONIQUE. adj. des 2 g. Qui procède par intervalles moindres que le semi-ton.

ENHARNACHER. v. a. Mettre des harnais à un cheval.

ENHERBER. v. a. Mettre en herbe. Peu usité.

ENIGMATIQUE. adj. des 2 g. Qui renferme une énigme, ou qui tient de l'énigme.

ENIGMATIQUEMENT. adv. D'une manière énigmatique.

ÉNIGME. s. f. Description d'une chose par des qualités qui lui conviennent, mais qui sont indiquées d'une manière assez ambiguë pour la déguiser. | Un discours, etc., qu'il est difficile de comprendre, d'expliquer.

ENIVRANT, ANTE. adj. Qui enivre.

ENIVREMENT. s. m. État d'une personne ivre.

ENIVRER. v. a. Rendre ivre.

ENJAMBÉE. s. f. L'action, le pas qu'on fait pour enjambe; ou L'espace qu'on enjambe.

ENJAMBEMENT. s. m. Se dit Lorsque le sous commence dans un vers et finit dans une partie du vers suivant.

ENJAMBER. v. n. Étendre la jambe plus qu'à l'ordinaire, pour passer par-dessus quelque chose ou au delà. | V. a. *Enjambe le ruisseau*. | V. n. On dit qu'Un vers enjambe sur le vers suivant, lorsque le sens d'un vers n'est achevé qu'au commencement ou au milieu du vers suivant. | Usurper, empiéter.

ENJAVELER. v. a. (*J'enjavelle. J'enjavelai. J'enjavelerai.*) Mettre en javelle des blés, des avoines, etc.

ENJEU. s. m. Ce que l'on met au jeu en commençant à jouer, pour être pris par celui qui gagnera.

ENJOINDRE. v. a. Ordonner, commander expressément.

ENJOLER. v. a. Attirer, engager par des paroles flatteuses. Fam.

ENJOLEUR, EUSE. s. Celui, celle qui attire par des manières et des paroles flatteuses. Fam.

ENJOLIVEMENT. s. m. Ornement qui rend une chose plus jolie.

ENJOLIVER. v. a. Rendre joli, rendre plus joli.

ENJOLIVEUR. s. m. Celui qui aime à enjoliver. Fam.

ENJOLIVURE. s. f. Se dit Des enjolivements qu'on fait à de certains petits ouvrages de peu de valeur.

ENJOUE, ÉE. adj. Qui a de l'enjouement.

ENJOUEMENT. s. m. Gaïeté douce, badinage léger.

ENKYSTÉ, ÉE. adj. Se dit D'une matière, d'un corps étranger qui se trouve enfermé dans une membrane.

ENLACEMENT. s. m. Action d'enlacer, ou Le résultat de cette action.

ENLACER. v. a. Mêler, passer des cordons, des lacets l'un dans l'autre. | Serrer, étendre.

ENLAIDIR. v. n. Rendre laid. | V. n. Devenir laid.

ENLAIDISSEMENT. s. m. Action d'enlaidir, ou Le résultat de cette action.

ENLÈVEMENT. s. m. Action d'enlever, d'emporter qq. ch. d'un lieu. | Rapt, ravissement.

ENLEVER. v. a. (*J'enlève. J'enlèverai.*) Lever en haut. | Lever en haut avec rapidité, avec violence. | Ravier, emmener, emporter par force. | Emporter, retirer, ôter qq. ch. d'un endroit. | Transporter d'admiration, ravir, charmer. | Séparer, détacher une chose de celle sur laquelle elle est appliquée, ou à laquelle elle est adhérente. | Ôter, faire disparaître.

ENLEVURE. s. f. Petite vessie ou bube qui vient sur la peau. (Vi.)

ENLIER. v. a. Joindre et engager des pierres ensemble, en élevant un mur.

ENLIGNER. v. a. Placer plusieurs corps contigus sur une même ligne.

ENLUMINER. v. a. Colorier une estampe, etc., y mettre les couleurs convenables. | Pron., Se mettre du rouge. | Fam., Rendre rouge et enflammé, se dit en parlant Du teint, du visage.

ENLUMINEUR, EUSE. s. Celui, celle qui fait métier d'enluminer des estampes, etc.

ENLUMINURE. s. f. Art d'enluminer des estampes, etc. | L'action d'enluminer, et Le résultat de cette action. | Une estampe, une gravure enluminée.

ENNÉAGONE. s. m. Figure qui a neuf côtés.

ENNÉANDRIE. s. f. Classe du système

de Linné, qui renferme les plantes dont la fleur a neuf étamines.

ENNEMI, IE. s. Celui, celle qui hait qqn., qui veut du mal à qqn. | Le diable, le démon. | Se dit De ceux avec lesquels on est en guerre. | Se dit Des choses entre lesquelles on remarque une sorte d'antipathie, d'opposition. | S'emploie aussi comme adj.

ENNOBLIR. v. a. Donner de la noblesse, de l'élevation, du lustre.

ENNUI. s. m. Lassitude, langueur, fatigue d'esprit, causée par une chose dépourvue d'intérêt, monotone ou déplaisante. | *L'ennui de la vie*, Le dégoût de la vie. | Inquiétude, chagrin, déplaisir, souci.

ENNUYANT, ANTE. adj. Qui ennuit.

ENNUYER. v. a. Causer de l'ennui, fatiguer l'esprit par qq. ch. d'insignifiant, de monotone ou de déplaisant. | Pron., Éprouver de l'ennui.

ENNUYEUSEMENT. adv. Avec ennui, ou D'une manière ennuyeuse.

ENNUYEUX, EUSE. adj. Qui est propre à ennuyer, qui ennuit habituellement. | Se dit, subst., Des personnes.

ÉNONCER. v. a. Exprimer ce qu'on a dans la pensée. | *Énoncer faux*, Avancer qq. ch. contre la vérité. | Pron., S'exprimer. | *Énoncé*, subst. *Un simple énoncé*, *Un faux énoncé*.

ÉNONCIATIF, IVE. adj. Qui énonce.

ÉNONCIATION. s. f. Action d'énoncer. | L'action de nier ou d'affirmer. | La manière de s'énoncer.

ÉNORGEUILLIR. v. a. (Qqns. prononcent *Énorquillir*.) Rendre orgueilleux.

ÉNORME. adj. des 3 g. Démesuré. | Se dit De tout ce qui est excessif dans son genre.

ÉNORMÉMENT. adv. Excessivement.

ÉNORMITÉ. s. f. Excès de grandeur ou de grosseur. | Gravité, atrocité.

ÉNOUER. v. a. Éplucher les draps, en ôter les nœuds.

ENQUÉRANT, ANTE. adj. Qui s'enquiert avec trop de curiosité. Fam.

ENQUÉRIR (S'). v. pron. (*Je m'enquiers*, *il s'enquiert*; nous nous *enquêtrons*, *ils s'enquêtèrent*. *Je m'enquerrais*, *Je m'enquis*. *Je m'enquerrai*. *Je m'enquerrais*. *Enquiers-toi*, *qu'il s'enquière*. *Que je m'enquière*. *Que je m'enquisse*.) S'informer, faire des recherches. | *Enquis*, 12s. part.

ENQUERRE. v. a. Vieux mot, synonyme de S'enquérir, examiner, rechercher. | T. de blas. *Armes à enquerra*.

ENQUÊTE. s. f. Recherche, preuve qui se fait en justice par audition de témoins. | Se dit De certaines recherches en matière de commerce, d'industrie, faites par ordre de l'autorité.

ENQUÊTER (S'). v. pron. S'enquérir.

ENQUÊTEUR. adj. m. Se disait d'Un officier commis pour faire des enquêtes.

ENRACINER (S'). v. pron. Prendre racine.

ENRAGEANT, ANTE. adj. Qui cause beaucoup de peine. Fam.

ENRAGER. v. n. Être saisi de la rage. (Vi.) | Se dit De celui qui souffre une douleur excessive. | Se dit en parlant D'un besoin vif et pressant, accompagné de douleur, ou D'un désir ardent et violent. | Se dit en parlant D'un dépit, d'un déplaisir sensible. | *Enragé*, 12s. part. *Un animal enragé*, Un animal qui a la rage. | *Enragé*, subst., Un homme fougueux, impétueux. Fam.

ENRAYER. v. a. (Se conj. c. *Payer*.) Garnir une roue de rais. | Arrêter une roue par les rais, ou au moyen d'un sabot, etc. | V. n. S'arrêter. Fam.

ENRAYURE. s. f. Ce qui sert à enrayer une roue.

ENRÉGIMENTER. v. a. Former un régiment de plusieurs hommes ou de plusieurs compagnies séparées.

ENREGISTREMENT. s. m. (Qqns. prononcent et écrivent *Enrégistrement*.) Action d'enregistrer. | La transcription ou La simple mention d'un acte, d'un écrit, dans des registres publics.

ENREGISTRER. v. a. (Qqns. prononcent et écrivent *Enrégitrer*.) Mettre, écrire qq. ch. sur un registre. | Transcrire ou seulement mentionner un acte, un écrit dans des registres publics.

ENRHUMER. v. a. Causer du rhume.

ENRICHIR. v. a. Rendre riche. | Orner.

| *Enrichi*, 12s. subst. Se dit Des personnes.

ENRICHISSEMENT. s. m. Action de rendre riche, plus riche. | Ornement.

ENRÔLEMENT. s. m. Action d'enrôler ou de s'enrôler. | L'acte, la feuille où l'enrôlement est écrit.

ENRÔLER. v. a. Mettre, écrire sur le rôle. | Pron., S'engager.

ENROUEMENT. s. m. État, incommo- dité de celui qui est enroué.

ENROUER. v. a. Rendre la voix rauque. | *Enroué*, 12s. part. Adv. et fam., *Parler enroué*, Parler d'un voix enrouée.

ENROUILLER. v. a. Rendre rouillé.

ENROULEMENT. s. m. Action d'enrouler, de s'enrouler; ou Le résultat de cette action. | Ce qui est tourné en spirale.

ENROULER. v. a. Rouler plusieurs fois une chose autour d'une autre, ou sur elle-même.

ENSABLEMENT. s. m. Amas de sable formé par un courant d'eau, ou par le vent.

ENSABLER. v. a. Faire échouer sur le sable.

ENSACHER. v. a. Mettre dans un sac.

ENSAISINEMENT. s. m. Action d'en-

Acte par lequel on ensaisinaut.
SINER. v. a. Se disait Du seisi-
 sier, lorsque par un acte il re-
 tit un acquéreur pour son nouveau

IGLANTER. v. a. Tacher de sang,
 e sang.

INE. s. f. Marque, indice servant
 connaître qq. ch. (Vi.) | Le ta-
 ndication qu'un marchand, un
 a aubergiste, etc., met à sa mai-
 orte, pour faire connaître quelle
 ession. | Drapeau ou signe accou-
 illement. | *Enseigne de vaisseau*,
 grade inférieur des officiers de

INEMENT. s. m. Instruction,
 | L'action ou l'art d'enseigner.

NER. v. a. Instruire. | Montrer
 ce, qq. art, etc., en donner des

LÉ, ÉE. adj. Se dit D'un cheval
 dos un peu enfoncé, comme le
 e selle.

BLE. adv. L'un avec l'autre, les
 les autres. | Simultanément, en
 ps. | Subst. m. Ce qui résulte de
 différentes parties. | Accord.

ENCEMENT. s. m. Action d'en-
 ou Le résultat de cette action.

ENCER. v. a. Jeter de la semence
 terre.

ER. v. a. Enfermer, enclorre.
 re dans la serre.

ELIR. v. a. Envelopper un corps
 un drap, dans un linceul. | Fig.,
 dans la retraite. *Être enseveli dans*

ELISSEMENT. s. m. Action d'en-

CELER. v. a. Causer, par de
 i sortilèges, qq. maladie, etc. |
 i qq. une violente passion.

CELEUR, EUSE. s. Celui, celle
 celle, qui enchante.

CELLEMENT. s. m. Action d'en-
 ou L'effet prétendu de cette ac-

FRER. v. a. Enduire de soufre.
 E. adv. Après cela.

ANT. adj. Suivant. (Vi.)

RE (S'). v. pron. Suivre, être
 lit à la 3^e pers. du sing. et du pl.
 venir de.

LEMENT. s. m. Le dernier rang
 qui est au haut d'un bâtiment,
 sel pose la charpente ou la cou-
 Cette partie de certains édifices
 nte ordin. des colonnes ou des
 et qui comprend l'architrave, la
 corniche.

LER (S'). v. pron. Se dit D'un
 nt les hanches devant les

épaules, quand il manie de deux pistes.

ENTACHER. v. a. Infecter, gâter.

ENTAILLE. s. f. Coupure avec enlève-
 ment de parties, faite dans une pièce de
 bois, pour y en emboîter une autre. | Se
 dit Des coupures faites dans les chairs.

ENTAILLER. v. a. Faire une entaille à
 qq. ch.

ENTAILLURE. s. f. Entaille.

ENTAME. s. f. Premier morceau qu'on
 coupe d'un pain.

ENTAMER. v. a. Faire une petite inci-
 sion, une petite déchirure. | Ôter une petite
 partie d'une chose entière. | Commencer de
 s'occuper de qq. ch. | Fam., *Entamer qqn.*,
 Empiéter, entreprendre sur ses droits.

ENTAMURE. s. f. Petite déchirure, pe-
 tite incision. | Le premier morceau qu'on
 coupe d'un pain. | *L'entamure d'un pâté*,
 L'ouverture d'un pâté.

ENTASSEMENT. s. m. Amas de plu-
 sieurs choses entassées les unes sur les
 autres.

ENTASSER. v. a. Mettre en tas, mettre
 un grand nombre de choses les unes sur
 les autres. | Accumuler, multiplier. Fam. |
 Fam., *Être entassé*, Avoir la taille épaisse
 et ramassée.

ENTE. s. f. Greffe. | L'arbre même où
 l'on a fait une ente.

ENTE. s. f. Le morceau de bois qui sert
 de manche à un pinceau.

ENTENDEMENT. s. m. Faculté par la-
 quelle l'âme conçoit. | Sens, jugement, bon
 esprit.

ENTENDEUR. s. m. Celui qui entend et
 qui conçoit bien qq. ch.

ENTENDRE. v. a. Ouir, recevoir l'im-
 pression des sons par l'organe de l'ouïe. |
 Écouter, prêter volontiers l'oreille, prêter
 attention à. | *Entendre à qq. ch.*, Y donner
 son consentement. | Comprendre, conce-
 voir. | Présumer. | *Donner à entendre*, insi-
 nuier. | Exiger. | Avoir intention, avoir en
 vue. | Avoir la connaissance et la pratique
 d'une chose. | *S'entendre avec qqn.*, Se con-
 certer avec lui. | *Sympathiser*, vivre en
 bonne intelligence avec qqn. | *S'entendre à*
une chose, La savoir bien faire, s'y pren-
 dre bien. | **ΕΝΤΕΝΔΩ**, vs. part. *C'est en-
 tendu*, C'est une chose convenue. | Adj.,
 Intelligent. | Subst., *Faire l'entendu*, Faire
 le capable, l'important. | **ΒΙΣΤΗ ΕΝΤΕΝΔΩ**
 qqx. loc. conj. À condition pourtant que. |
 Absol., Sans doute, assurément.

ENTENTE. s. f. Interprétation qu'on
 donne à un mot, à une phrase équivoque.
 | Dans les arts du dessin, Intelligence dans
 la distribution.

ENTER. v. a. Greffer, faire une ente.

ENTÉRINEMENT. s. m. Action d'enté-
 riner, jugement par lequel on entérine; ou
 L'état d'un acte entériné.

ENT

NT
a. Ratifier juridique-
ne pourrait valoir sans

T. s. m. Inhumation; les
observe pour porter et
en terre.

a. Enfoncer, mettre dans
caché. | Inhumier, mettre
caché. | *Ενταφιά* é. a. adj., se
re. | *Ενταφιά* é. a. adj., se
une maison, d'un jardin
on est trop basse et la vue

ENT. s. m. Attachement opi-
personne à ses opinions.

v. a. Envoyer à la tête des
inconvenient. | *Προσενπερ*,
faveur de. | Pron. et absol.,
per, se laisser prévenir. | *Εν*
part. Opiniâtre. | Subst., Une

troupe attachée à ses opinions.

ENTOUSIASME. s. m. Émotion ex-
térieure de l'âme, qu'on suppose être
une inspiration. | Tout mouvement
d'inspiration de l'âme qui excite à des
courage, de dévouement, etc. |
stration d'une grande joie.

ENTOUSIASMER. v. a. Charmer, ra-
d'admiration. | Prou., S'engouer de

de qq. ch.

ENTHUSIASTE. s. des 2 g. Vision-
naire, fanatique qui se croit inspiré. | Absol.,
conque est sujet à s'engouer, à s'en-

enthousiasmer.

ENTHYMÈME. s. m. Forme de raison-
nement dans laquelle on réduit le syllo-
gisme à deux propositions, dont la pre-
mière est appelée *Antécédent*, et la seconde
conséquent.

ENTICHER. v. a. Commencer à gâter,
à corrompre. | Se dit en parlant de doc-
trines dangereuses, etc.

ENTIER, IÈRE. adj. Complet, qui a
toutes ses parties, ou que l'on considère
dans toute son étendue. | *Entier*,
Cheval qui n'est pas hongre. | *En entier*,
En totalité, entièrement. | *Obstiné*, entêté.

ENTièrement. adv. Totalement, tout
à fait, complètement.

ENTITE. s. f. Ce qui constitue l'être ou
l'essence de qq. ch.

ENTOILAGE. s. m. Action d'entouler,
ou le résultat de cette action. | La toile
dont on s'est servi pour entouler.

ENTOULER. v. a. Fixer, coudre un ajus-
tement de dentelle, ou de qq. autre tissu
délié, sur de la toile, sur de la dentelle
moins fine, etc.

ENTOMOLOGIE. s. f. Partie de l'histoire
naturelle des animaux qui traite des in-

ENTOMOLOGISTE. s. m. Celui qui s'oc-
cupe d'entomologie.

ENTONNER. v. a. Verser une liqueur
dans un tonneau.

ENTONNER. v. a. Mettre un air sur la
ton. | Chanter. | *Entonner les louanges de qq.*,
Célébrer ses louanges.

ENTONNOIR. s. m. Instrument à l'aide
duquel on verse une liqueur dans un ton-
neau, dans un vase. | Se dit De certains
champignons.

ENTORSE. s. f. Extension violente des
ligaments, et en général des parties molles
qui entourent une articulation. | Fam., *Don-*
ner une entorse à la vérité, Dissimuler ou
altérer la vérité.

ENTORTILLEMENT. s. m. Action de ce
qui s'entortille autour de qq. ch., ou l'état
d'une chose entortillée autour d'une autre.

ENTORTILLER. v. a. Envelopper tout
l'embarras et l'obscurité du style.

ENTORTILLER. v. a. Envelopper tout
autour en tortillant. | Se dit, pron., Des
choses qui s'attachent à d'autres. | *Expri-*
mer qq. ch. d'une manière embarrassée.

ENTOUR. s. m. Environs, circuit. Se
dit au pl. | *Les entours de qq.*, Ceux qui
vivent dans sa familiarité.

ENTOURAGE. s. m. Ornaments qui en-
tourent un bijou. | Se dit, fam., Des en-
tours de qq.

ENTOURER. v. a. Environner, ceindre;
ou être, se tenir autour de.

ENTOURNURE. s. f. Échancrure d'une
manche dans la partie qui touche à l'aisselle.

ENTR'ACCORDER (S'). v. réciproque.
S'accorder l'un avec l'autre.

ENTR'ACCUSER (S'). v. réciproque.
S'accuser l'un l'autre.

ENTR'ACTE. s. m. Intervalle qui, dans
la représentation d'une pièce de théâtre,
sépare un acte d'un autre.

ENTR'AIDER (S'). v. réciproque. S'ai-
der mutuellement.

ENTRAÎLLES. s. f. pl. Intestins, boyaux.
| *Tendre affection*, | *Se dit Des lieux les plus*
| *Profonds de la terre*.

ENTRAÎMER (S'). v. réciproque. S'ai-
mer l'un l'autre.

ENTRAÎNANT, ANTE. adj. Qui en-
traîne.

ENTRAÎNEMENT. s. m. Action d'en-
traîner, ou l'état de ce qui est entraîné.

ENTRAÎNER. v. a. Traîner avec soi,
après soi. | *Ennener*, conduire avec une
sorte de violence. | *Se dit De tout ce qui*
nous porte à qq. ch. avec force, et comme
malgré nous.

ENTRAIT. s. m. Pièce principale ou
poutre qui porte, dans une ferme de com-
ble, les arbalétriers et le poutre.

ENTRANT, ANTE. adj. Insaisissant, en-
gagant. Fam. | *Entrant*, subst. m. *Les*
entrants et les entrantes.

ENTOURNER. v. a. Entourer, ceindre;
ou être, se tenir autour de.
Entourer, qui a rapport à l'entour.



ELER (S'). v. réciproque. L'autre.

L. v. a. Mettre des entraves, à la marche de qq. n.

RTIR (S'). v. réciproque.uellement.

L. s. f. pl. Ce qui sert à lier à cheval. | Obstacles, empê-

ps. de lieu. Au milieu ou à l'extrémité de l'espace qui sépare deux choses. | Dans, en. | *De. On l'a retiré d'entre ses mains.* | *Us s'aident entre eux,* mutuellement. | Parmi.

LLER (S'). v. a. Entr'ouvrir lé-

SER (S'). v. réciproque. Se

utrer. **T**. s. m. Espèce de saut lé-

quel on croise rapidement à plusieurs reprises.

QUER (S'). v. réciproque. l'autre. | Se contredire avec

ONNE ou **ENTRE-COLON-**

s. Espace qui est, qui doit

colonnes. **E**. s. m. Morceau de viande

aux côtes de bœuf.

PER. v. a. Couper, inter-

rompre en divers en-

ISER (S'). v. réciproque.

l'autre.

NUIRE (S'). v. réciproque.

l'autre.

HIRER (S'). v. réciproque.

l'autre.

IX. s. m. Partie qui est au

contour de certaines choses. |

Adv., *Fait-il*

chaud ni

OBER (S'). v. réciproque.

uellement.

NER (S'). v. réciproque. Se

ment qq. ch.

L. Lieu, endroit par où l'on

traverse de certaines choses. |

v. | L'action d'entrer solen-

nellement dans une ville. |

Divertissement

dans un opéra. | Au plur.,

entrer sans payer dans un

sing., Séance, droit de sié-

ENTRE-FRAPPER (S'). v. réciproque.

Se frapper l'un l'autre.

ENTREGENT. s. m. Manière adroite de

se conduire dans le monde. Fam.

ENTRÉGORGER (S'). v. réciproque.

S'égorger l'un l'autre.

ENTRELACEMENT. s. m. État de plu-

sieurs choses entrelacées.

ENTRELACER. v. a. Enlacer l'un dans

l'autre.

ENTRELACS. s. m. Ornement composé

de plusieurs moulures ou chiffres enlacés

l'un dans l'autre.

ENTRELARDER. v. a. Piquer de lard

une viande. | Adj., *Viande entrelardée.*

Viande mêlée de gras et de maigre.

ENTRE-LIGNE. s. m. L'espace qui est

entre deux lignes d'écriture. | Ce qui est écrit

dans cet espace.

ENTRE-LUIRE. v. n. Luire à demi.

ENTRE-MANGER (S'). v. réciproque.

Se manger l'un l'autre.

ENTREMÊLER. v. a. Mêler, insérer plu-

sieurs choses parmi d'autres. | Pron. et

faux., S'entremettre.

ENTREMETS. s. m. Ce qui se sert sur

table après le rôti, et avant le dessert.

ENTREMETTEUR, EUSE. s. Celui, celle

qui s'emploie dans une affaire entre deux

ou plusieurs personnes. | Au fém., se prend

en mauvaise part.

ENTREMETTRE (S'). v. pron. S'em-

ployer pour la réussite d'une chose qui in-

teresse une autre personne ou plusieurs

autres.

ENTREMISE. s. f. Action d'une personne

qui s'entremet. | Se dit lorsqu'on parle de

celui par l'intermédiaire duquel une chose

se fait.

ENTRE-NOEUD. s. m. L'espace compris

entre deux nœuds ou deux articulations

entre deux nœuds ou deux articulations

d'une tige.

ENTRE-NUIRE (S'). v. réciproque. Se

nuire l'un à l'autre.

ENTREPAS. s. m. Allure d'un cheval,

laquelle approche de l'amble.

ENTRE-PERCER (S'). v. réciproque. Se

percer l'un l'autre.

ENTRE-PONT. s. m. Intervalle, étage

qui sépare deux ponts dans un vaisseau.

ENTREPOSER. v. a. Déposer des mar-

chandises dans un entrepôt.

ENTREPOSEUR. s. m. Celui qui est com-

mis à la garde d'un entrepôt, à la garde

de marchandises entreposées. | Celui qui est

préposé à la garde et à la vente de cer-

taines marchandises dont le gouvernement

a le monopole.

ENTREPÔT. s. m. Lieu où l'on met des

marchandises en dépôt. | Magasin où l'on

vend qq. marchandise pour le compte du

gouvernement.

ENTRE-POUSSER (S'). v. réciproque. Se pousser l'un l'autre.

ENTREPRENANT, ANTE. adj. Hardi. | Téméraire.

ENTREPRENDRE. v. a. (Se conj. c. *Prendre*.) Prendre la résolution de faire qq. ch., et commencer à la mettre à exécution. | S'engager à faire ou à fournir qq. ch. à certaines conditions. | Tourmenter, railler. | Embarrasser, rendre perclus. | Avec la prép. *Sur*, Empiéter. | Attenter à. | *Entravés*, 158. adj. Embarrassé, perclus.

ENTREPRENEUR, EUSE. s. Celui, celle qui entreprend à forfait qq. ouvrage considérable, ou qq. grande fourniture.

ENTREPRISE. s. f. Dessein formé, ce que l'on a entrepris. | L'action de faire ou de fournir qq. ch. à certaines conditions. | Violence, action injuste.

ENTRE-QUERRELLER (S'). v. réciproque. Se quereller l'un l'autre.

ENTRER. v. n. (Se conj. avec l'auxiliaire *Être*.) Passer du dehors au dedans. | Être admis qq. part, ou être reçu dans une compagnie, etc., pour en faire partie. | Commencer à faire qq. ch.; Être au commencement de qq. ch. | Se dit Des choses qu'on met, qu'on place, qui se mettent, s'engagent, etc., dans qq. autre. | Pénétrer dans qq. ch. | Tenir, être contenu dans qq. ch. | Être employé dans la composition ou à la confection d'une chose.

ENTRE-RÉPONDRE (S'). v. réciproque. Se répondre l'un à l'autre.

ENTRE-SECOURIR (S'). v. réciproque. Se secourir mutuellement.

ENTRE-SOL. s. m. Tout logement pris sur la hauteur d'un étage; Un logement pratiqué entre le rez-de-chaussée et le premier étage.

ENTRE-SUIVRE (S'). v. réciproque. Aller de suite l'un après l'autre.

ENTRETAILLE. s. f. Taille légère qu'on glisse entre des tailles plus fortes.

ENTRE-TAILLER (S'). v. pron. Se dit D'un cheval qui se heurte les jambes l'une contre l'autre en marchant, et qui s'entre-coupe.

ENTRETAILLURE. s. f. Blessure que se fait lui-même un cheval qui s'entre-taille.

ENTRE-TEMPS. s. m. Intervalle de temps qui s'écoule entre deux actions.

ENTRETIÈNEMENT. s. m. Ce qu'on donne à qq. pour vivre, s'habiller, etc.; ou L'action d'entretenir une chose. (Vi.)

ENTRETENIR. v. a. Arrêter et tenir ensemble les diverses parties d'un tout. | Pron., Se tenir, s'assujettir réciproquement. | V. a. Tenir en bon état. | Pron., Se conserver. | V. a. Fournir les choses nécessaires à la subsistance. | Parler à qq., tenir qq. discours à qq. | Pron., Converser, parler avec qq., parler ensemble. | *Entravés*,

vu, vx. part. *Femme entretoime*, Femme qui vit aux dépens de l'homme dont elle est la maîtresse. | T. de blas.

ENTRETIEN. s. m. Ce qui est nécessaire pour la subsistance et les autres besoins de la vie. | Ce qui est nécessaire à l'habillement. | Le soin qu'on prend de maintenir une chose en état, et la dépense que ce soin exige. | Conversation.

ENTRETOILE. s. f. Espèce de réseau ou de dentelle qu'on met entre deux bandes de toile pour servir d'ornement.

ENTRETOISE. s. f. Pièce de bois ou barre de fer qui se met entre d'autres pour les soutenir.

ENTREVOIR. v. a. (Se conj. c. *Voir*.) Voir imparfaitement, ou en passant. | Prévoir confusément ce qui doit arriver. | Pron., Avoir une entrevue.

ENTREVOUS. s. m. Intervalle d'une solive à l'autre dans un plancher. | Se dit Des espaces garnis de plâtre qui sont entre les poteaux d'une cloison.

ENTREVUE. s. f. Rencontre concertée entre deux ou plusieurs personnes pour se voir, pour parler d'affaires.

ENTR'OUÏR. v. a. Ouïr imparfaitement.

ENTR'OUVERTURE. s. f. Incommodité d'un cheval entr'ouvert.

ENTR'OUVRIR. v. a. Ouvrir à demi, ouvrir un peu. | *Entr'ouvert*, 2222. part. *Cheval entr'ouvert*, Cheval qui a fait qq. effort, et qui s'est écarté les jambes de derrière.

ENTURE. s. f. L'endroit où l'on place une ente, une greffe. | Se dit De petites pièces de bois qui en traversent une grosse pour former des échelons des deux côtés.

ÉNUMÉRATEUR. s. m. Celui qui fait une énumération.

ÉNUMÉRATIF, IVE. adj. Qui énumère, qui contient une énumération.

ÉNUMÉRATION. s. f. Dénombrement de choses.

ÉNUMÉRER. v. a. Dénombrer.

ENVAHIR. v. s. Usurper.

ENVAHISSEMENT. s. m. Action d'envahir.

ENVAHISSEUR. s. m. Celui qui envahit. **ENVELOPPE**. s. f. Ce qui sert à envelopper. | Ouvrage qui en couvre, qui en défend un autre. | Apparence, forme extérieure.

ENVELOPPER. v. a. Mettre autour de qq. ch. une étoffe, un linge, etc., qui couvre, qui environne de tous côtés. | Environner, entourer. | Comprendre avec d'autres. | Cacher, déguiser.

ENVENIMER. v. a. Infecter de venin. | Fig., *Envenimer un discours*, un fait, Les rapporter d'une manière odieuse. | *Envenimer l'esprit de qq.*, L'agrir, l'irriter.

ENVERGER. v. a. Garnir de petites branches d'osier.

ENVERGUER. v. a. Attacher les voiles aux vergues.

ENVERGURE. s. f. La longueur des vergues d'un bâtiment | L'étendue qu'il y a entre les deux extrémités des ailes déployées d'un oiseau.

ENVERS. prép. À l'égard de.

ENVERS. s. m. Dans une étoffe. Le côté qui ne doit pas être exposé à la vue, et, dans un ouvrage de toile, Le côté de la couture. | À l'ENVERS. loc. adv. *Mettre une chemise à l'envers*, La mettre de manière que le côté des coutures soit en dehors.

ENVI (À L'). loc. adv. et prép. Avec émulation.

ENVIE. s. f. Chagrin qu'on ressent du bonheur, des succès, des avantages d'autrui. | *Faire envie*, Donner de l'envie, exciter l'envie. | Désir, volonté. | Besoin que l'on a le désir de satisfaire, ou disposition à qq. ch. | Se dit Des marques que les enfants apportent qqfs. en naissant. | Se dit De certains petits filets qui se détachent de la peau autour des ongles.

ENVIEILLIR. v. a. Faire paraître vieux.

| **ENVIEILLI, IS,** adj. *Erreurs envies*. | Se dit D'une personne qui a un vice, un défaut invétéré.

ENVIER. v. a. Être attristé des avantages d'autrui. | Désirer.

ENVIEUX, EUSE. adj. et subst. Qui a de l'envie, qui est sujet à l'envie.

ENVINÉ, ÉE. adj. Se dit D'un vase qui a pris l'odeur du vin.

ENVIRON. adv. À peu près; un peu plus, un peu moins.

ENVIRONNER. v. a. Entourer, enfermer. | Être ou se mettre autour de qq., de qq. ch.

ENVIRONS. s. m. pl. Lieux d'alentour.

ENVISAGER. v. a. Regarder une personne au visage. | Considérer une chose en esprit, examiner.

ENVOI. s. m. Action par laquelle on envoie. | La ch. même qui est envoyée.

ENVOILER (S'). v. pron. Se dit Du fer, de l'acier qui se courbe lorsqu'on le trempe.

ENVOISINÉ, ÉE. adj. Qui a des voisins. Fam.

ENVOLER (S'). v. pron. Prendre son vol, s'enfuir en volant. | Se dit Des choses légères que le vent emporte. | *ENVOLETTA (S')*. Passer rapidement.

ENVOUTER. v. a. Faire un prétendu maléfice.

ENVOYER. v. a. (*J'envoie; nous envoyons, ils envoient. J'envoyais; nous envoyions, vous envoyiez. J'enverrai. J'enverrais. Que j'envoie, que vous envoyiez.*) Donner ordre ou faire en sorte qu'une personne aille, ou qu'une chose soit portée en un certain lieu.

| Pousser, jeter. | *ENVOYÉ.* subst. m. Un ministre envoyé par un prince souverain auprès d'un autre prince. S. f. *Envoyée*, La femme d'un envoyé.

ÉOLIEN, ENNE. adj. *Le dialecte éolien*, ou, subst., *L'éolien*. | *Harpe éolienne*, Instrument à cordes monté de manière qu'il rend des sons harmonieux lorsqu'on le suspend et que le vent vient à le frapper.

ÉOLIPYLE. s. m. Boule de métal creuse qui, étant en partie remplie d'eau et chauffée, produit un jet continu de vapeur par un bec recourbé adapté à un point de sa surface.

ÉOLIQUE. adj. des 2 g. Se dit qqfs. Du dialecte et du mode éoliens.

ÉPACTE. s. f. Le nombre qui, pour chaque année, exprime l'âge de la lune au moment où l'année précédente a fini.

ÉPAGNEUL, EULE. s. Chien à long poil.

ÉPAIS, AISSE. adj. Se dit D'un corps solide considéré par rapport à son épaisseur. | Se dit par opposition à Mince. | Se dit De certaines choses fluides, gazeuses, etc., considérées par rapport à leur consistance ou à leur densité. | *Air épais*, Air grossier. | Se dit D'un amas de certaines choses qui sont fort près les unes des autres. | Subst. m. *Épaisseur*. | Adv. *Il a neigé épais de trois doigts*.

ÉPAISSEUR. s. f. L'une des trois dimensions de la matière étendue. | *L'épaisseur d'une forêt*, L'endroit où les arbres sont le plus près les uns des autres. | La qualité de ce qui est épais.

ÉPAISSIR. v. a. Rendre épais, plus épais. | Pron., *Devenir épais, plus épais*. | V. n. *S'épaissir*.

ÉPAISSISSEMENT. s. m. Action d'épaissir, de s'épaissir; ou L'état de ce qui est épais.

ÉPAMPREMENT. s. m. Action d'épamprer la vigne.

ÉPAMPREUR. v. a. Ôter de la vigne les pampres, les feuilles inutiles.

ÉPANCHEMENT. s. m. Effusion, extravasation de qq. humeur dans une partie du corps qui n'est pas destinée à la contenir.

ÉPANCHER. v. a. Verser doucement. | Pron., se dit Du sang, d'une humeur qui s'extravase. | V. a. et pron. Se dit en parlant Des épanchements du cœur, de l'âme.

ÉPANDRE. v. a. (*Se conj. c. Rendre.*) Éparpiller. | *S'étendre*.

ÉPANORTHOSE. s. f. Figure de rhétorique par laquelle on feint de rétracter ce qu'on avait dit, comme trop faible, et l'on ajoute qq. ch. de plus fort.

ÉPANOUIR (S'). v. pron. Se dit Des fleurs qui déploient leurs feuilles et qui sortent du bouton. | V. a. *Épanouir la rate*.

Fam., Réjouir, faire rire. | *Son visage s'épanouit, Son visage se déride.*

ÉPANOUISSEMENT. s. m. Action de s'épanouir. | *Épanouissement de cœur, L'effet d'une vive joie.*

ÉPARER (S'). v. pron. Se dit D'un cheval qui détache des rudes.

ÉPARGNANT, ANTE. adj. Qui use d'épargne, qui est fort ménager.

ÉPARGNE. s. f. Économie dans la dépense. | La chose même qu'on a épargnée, économisée.

ÉPARGNER. v. a. User d'épargne dans la dépense; et, en général, Ménager qq. chose ce soit. | *Épargner qq.*, Ne pas le traiter aussi mal qu'on serait en droit de le faire. — Faire grâce à qq. | Pron., Ménager ses soins, ses pas, son crédit. | User de ménagement l'un envers l'autre.

ÉPARILLEMENT. s. m. Action d'éparpiller, ou L'état de ce qui est éparpillé.

ÉPARILLER. v. a. Disperser çà et là. | *Épariller ses troupes, Les distribuer en petits corps. | Épariller son argent, L'employer en dépenses frivoles et multipliées.*

ÉPARS, ARSE. adj. Épandu çà et là. | *Avoir les cheveux épars, Avoir les cheveux flottants et en désordre.*

ÉPARVIN ou **ÉPERVIN.** s. m. Tumeur dure, bosse qui vient aux jarrets d'un cheval, et qui lui fait lever la jambe plus haut qu'il ne ferait sans cela.

ÉPATER. v. a. Se dit en parlant D'un verre dont on rompt le pied. | *Épaté, é.* adj. *Nes épats, Nez gros, large et court.*

ÉPAULARD. s. m. Nom d'un grand mammifère marin.

ÉPAULE. s. f. Partie du corps qui est au-dessous du chignon du cou, et qui se joint au bras dans l'homme, et à la jambe de devant dans les quadrupèdes. | *L'épaule d'un bastion, La partie saillante que forme la réunion des pans nommés flanc et face.*

ÉPAULÉE. s. f. Effort qu'on fait de l'épaule pour pousser qq. chose. | Le quartier de devant du moulin, dont on a retranché l'épaule.

ÉPAULEMENT. s. m. Espèce de rempart fait de fascines, de terre, etc.

ÉPAULER. v. a. Rompre, disloquer l'épaule. Se dit en parlant Des quadrupèdes. | Fam., Assister, aider. | *Épauler des troupes, Les mettre à couvert du canon par un épaulement.* | *Épaulé, é.* part. | Pop., *C'est une bête épaulée, se dit D'une fille qui s'est déshonorée.*

ÉPAULETTE. s. f. Bande de toile, d'étoffe, cousue, attachée sur la partie du vêtement qui couvre le dessus de l'épaule. | Cette bande de gazon que les militaires portent sur chaque épaule. | Se dit Des épaulettes d'officier.

ÉPAVE. adj. des a g. Se dit Des choses

égérées et dont on ne connaît point le maître, le propriétaire, mais principalement Des chevaux, vaches, et autres bestiaux. | Subst. f. *Épaves maritimes.*

ÉPEAUTRE. s. m. Sorte de blé.

ÉPÉE. s. f. Arme offensive et défensive que l'on porte à son côté. | Absol., L'état des gens de guerre, l'état militaire.

ÉPELER. v. a. Nommer les lettres qui composent un mot, et en former des syllabes.

ÉPELLATION. s. f. Action d'épeler, l'art d'épeler.

ÉPENTHÈSE. s. f. Addition, insertion d'une lettre, ou même d'une syllabe, au milieu d'un mot.

ÉPENTHÉTIQUE. adj. des 2 g. Qui est ajouté par épenthèse.

ÉPERDU, UE. adj. Qui est fort agité, qui a l'esprit comme troublé par la crainte ou par qq. autre passion.

ÉPERDUMENT. adv. Violamment, d'une manière éperdue.

ÉPERLAN. s. m. Petit poisson de mer.

ÉPERON. s. m. Petite branche de fer ou d'autre métal, qui s'adapte aux talons, et à l'extrémité de laquelle joine une espèce d'étoile appelée *Mollette*, dont les pointes servent à piquer le cheval afin qu'il aille plus vite. | L'ergot que certains animaux, tels que les coqs, ont derrière la jambe vers le bas, et que les chiens ont derrière la jambe de devant. | Cette partie de la proue d'un bâtiment qui se termine en pointe.

| Sorte de fortification en angle saillant. | Se dit De certains ouvrages de maçonnerie terminés en pointe, faits en dehors d'un bâtiment ou d'une muraille, pour les soutenir. | Se dit, fam., De certaines rides qui se forment au coin de l'œil des personnes qui vieillissent.

ÉPERONNÉ, ÉE. adj. Qui a des éperons au talon. | Se dit Des coqs et des chiens. | Fam., *Avoir les yeux éperonnés, Avoir des rides au coin de l'œil.*

ÉPERONNIER. s. m. Artisan qui fait ou qui vend des éperons, des mors, des étriers, etc. | Bel oiseau de la Chine.

ÉPERVIER. s. m. Oiseau de proie. | Sorte de filet à prendre du poisson.

ÉPERVIÈRE. s. f. Genre de plantes.

ÉPHELLE. s. f. Se dit Des taches de roussure, et de qq. autres, qui viennent sur la peau.

ÉPHÉMÈRE. adj. des 2 g. Qui ne dure, qui ne vit qu'un jour. | Se dit De tout ce qui n'a qu'une très-courte durée. | Subst. m. Se dit De certains insectes névroptères.

ÉPHÉMÉRIDES. s. f. pl. Tables astronomiques par lesquelles on détermine, pour chaque jour, le lieu de chaque planète dans le zodiaque. | Se dit De certains livres.

ÉPHOD. s. m. Espèce de ceinture à l'usage des prêtres hébreux.

ÉPHORES. s. m. pl. Magistrats lacédémoniens.

ÉPI. s. m. Partie du blé, du froment et de plusieurs autres plantes graminées, qui est placée au sommet de la tige, et formée par la réunion des graines. | *Epi d'eau*, Plante. | Sorte de bandage.

ÉPIALE. adj. Nom donné par les anciens à une fièvre continue dans laquelle on sent, avec une chaleur répandue par tout le corps, des frissons vagues et irréguliers.

ÉPICE. s. f. Toute drogue aromatique, chaude et piquante, dont on se sert pour assaisonner des viandes. | Ce qui érist dû aux juges pour le jugement d'un procès par écrit.

ÉPICÈNE. adj. des 2 g. Se dit Des sœurs qui désignent indifféremment l'un ou l'autre sexe, le mâle ou la femelle.

ÉPICER. v. a. Assaisonner avec des épices.

ÉPICERIE. s. f. collectif, qui comprend non-seulement Toutes sortes d'épices, mais encore le sucre, le café, etc.

ÉPICHÉRÈME. s. m. Syllogisme dans lequel chacune des prémisses est accompagnée de sa preuve.

ÉPICIER, IÈRE. s. Celui, celle qui vend des épiceries.

ÉPICRANE. s. m. L'ensemble des parties qui environnent le crâne.

ÉPICURIEN. s. m. Un sectateur d'Épicure. Au fé.m., *Épicurienne*. | Adj., *La morale épicurienne*.

ÉPICURISME. s. m. Doctrine, morale, manière de vivre d'Épicure.

ÉPICYCLE. s. m. Petit cercle imaginé par les anciens astronomes, et dont le centre est dans un point de la circonférence d'un plus grand cercle.

ÉPICYCLOÏDE. s. f. Courbe engendrée par la révolution d'un point de la circonférence d'un cercle qui roule sur la partie concave ou convexe d'un autre cercle.

ÉPIDÉMIE. s. f. Maladie qui attaque, en même temps et dans le même lieu, un grand nombre de personnes.

ÉPIDÉMIQUE. adj. des 2 g. Qui tient de l'épidémie.

ÉPIDERME. s. m. Surpeau, la première peau de l'homme ou de l'animal, et la plus mince.

ÉPIER. v. n. Monter en épi. | *Épié*, éx. adj. Une queue de chien *épié*, Dont les poils s'écartent comme les barbes d'un épi de blé.

ÉPIER. v. a. Observer secrètement et adroitement les actions, les discours de qq., ou ce qui se passe en qq. lieu.

ÉPIERRER. v. a. Oter les pierres d'un jardin, d'un champ, etc.

ÉPIEU. s. m. Sorte d'arme à fer plat et pointu, dont on se sert plus ordin. à la chasse du sanglier.

ÉPIGASTRE. s. m. La partie moyenne et supérieure de l'abdomen.

ÉPIGASTRIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'épigastre.

ÉPIGLOTTE. s. f. Cartilage de forme ovale, placé à la partie supérieure du larynx, derrière la base de la langue.

ÉPIGRAMMATIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'épigramme.

ÉPIGRAMMATISTE. s. m. Celui qui fait, qui compose des épigrammes.

ÉPIGRAMME. s. f. Petite pièce de poésie qui se termine ordin. par un trait piquant ou par un bon mot. | Un mot, un trait qui exprime une critique vive, une raillerie mordante.

ÉPIGRAPHE. s. f. Inscription qu'on met sur un bâtiment. (Vi.) | Une courte sentence, une courte citation qu'on met en tête d'un livre, d'un chapitre, etc.

ÉPILATOIRE. adj. des 2 g. Qui sert à épiler.

ÉPILEPSIE. s. f. Mal caduc, haut mal.

ÉPILEPTIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'épilepsie. | Sujet à l'épilepsie. | Subst., se dit Des personnes.

ÉPILER. v. a. Arracher le poil, ou le faire tomber au moyen de qq. topique.

ÉPILLET. s. m. Chacun des petits assemblages de fleurs dont la réunion forme l'épi ou la panicle d'une graminée.

ÉPILOGUE. s. m. La dernière partie ou la conclusion d'un poème, d'un discours, etc.

ÉPILOGUER. v. n. Censurer, trouver à redire. | V. a. *Épiloguer les actions d'autrui*, Fam.

ÉPILOGUEUR. s. m. Celui qui aime à épiloguer. Fam.

ÉPINARD. s. m. qui ne s'emploie guère qu'au pluriel. Sorte d'herbage que l'on mange ordin. cuit.

ÉPINE. s. f. Espèce d'arbre ou d'arbrisseau. | *L'épine du dos*, La suite de vertèbres qui règne le long du dos de l'homme et de plusieurs animaux. | Se dit Des piquants qui viennent à l'épine et à qq. autres arbres, et à qq. arbustes. | Au plur., Difficultés.

ÉPINES. s. f. pl. Cuivre hérissé de pointes, qui reste après l'opération du ressusage et de la liqation.

ÉPINETTE. s. f. Instrument de musique à clavier et à cordes de fil d'archal, plus petit qu'un clavecin.

ÉPINEUX, EUSE. adj. Qui a des épines, des piquants. | Se dit Des choses qui sont pleines de difficultés, etc.

ÉPINE-VINETTE. s. f. Espèce d'arbrisseau.

ÉPINGARE. s. m. Pièce de canon qui ne passe pas une livre de balles.

ÉPINGLE. s. f. Brin de fil de laiton, ou de cuivre ou de fer, pointu par un bout, ayant une tête à l'autre, et dont on se sert pour attacher qq. ch. | Espèce de bijou en forme d'épingle. | Ce qu'on donne à une femme quand on a fait qq. marché, qq. arrangement avec son mari.

ÉPINGLETTE. s. f. Espèce d'aiguille de fer dont on se sert pour percer les goussets avant de les amorcer. | Épingle de fil d'archal dont on se sert dans l'infanterie.

ÉPINGLIER, IÈRE. s. Faiseur ou faiseuse, marchand ou marchande d'épingles.

ÉPINIÈRE. adj. f. Qui appartient à l'épine du dos.

ÉPINIERS. s. m. pl. Bois ou fourrés d'épines.

ÉPIPHANIE. s. f. Fête de la manifestation de Jésus-Christ aux gentils, et particulièrement de l'adoration des rois.

ÉPIPHONÈME. s. m. Exclamation sentencieuse par laquelle on termine quelque récit intéressant.

ÉPIPHORA. s. m. Écoulement continu et involontaire des larmes.

ÉPIPLOON. s. m. Nom donné à un grand repli du péritoine, qui flotte au devant de l'intestin grêle, et à qq. autres de moindre étendue qui unissent des viscères entre eux.

ÉPIQUE. adj. des 2 g. Se dit D'une grande composition en vers, où le poète raconte qq. action héroïque qu'il embellit d'épisodes, de fictions. | Qui est propre ou s'applique à l'épopée, au poème épique.

ÉPISCOPAL, ALE. adj. Qui appartient à l'évêque.

ÉPISCOPAT. s. m. Dignité d'évêque. | Le corps des évêques. | Le temps pendant lequel un évêque a occupé son siège.

ÉPISCOPAUX. s. m. pl. Nom qu'on donne en Angleterre à ceux qui tiennent pour l'épiscopat.

ÉPISSODE. s. m. Action incidente liée à l'action principale dans un poème, dans un roman.

ÉPISSODIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'épisode.

ÉPISPASTIQUE. adj. des 2 g. Se dit De certaines substances médicamenteuses. | Subst. m. *Appliquer un épispastique.*

ÉPISSER. v. a. Réunir un bout de corde à un autre, en entrelaçant leurs torons.

ÉPISSOIR. s. m. Instrument en forme de poinçon, avec lequel on ouvre le bout des cordages qu'on veut épisser.

ÉPISSURE. s. f. Jonction, assemblage de deux bouts de corde par l'entrelacement de leurs torons.

ÉPISTOLAIRE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'épître. | Se dit Des auteurs dont

les lettres ont été recueillies; et alors il se prend substantivement.

ÉPISTOLOGRAPHE. s. m. Se dit Des écrivains anciens dont on a des recueils de lettres.

ÉPISTYLE. s. f. Architrave.

ÉPITAPHE. s. f. Inscription que l'on met sur un tombeau.

ÉPITASE. s. f. La partie du poème dramatique qui vient immédiatement après la protase ou l'exposition.

ÉPITHALAME. s. m. Sorte de poème qui se fait à l'occasion d'un mariage.

ÉPITHÈME. s. m. Topique sec, ou liquide, ou de consistance molle.

ÉPITHÈTE. s. f. Adj. Mot qui sert à qualifier, et qu'on joint à un nom substantif pour en préciser ou en modifier le sens.

ÉPITOGE. s. f. Espèce de chaperon ou de capuce que les présidents à mortier et le greffier en chef du parlement portaient jadis sur la tête, dans les grandes cérémonies.

ÉPITOME. s. m. Abrégé d'un livre, et particulièrement d'une histoire.

ÉPITRE. s. f. Lettre missive. Se dit Des lettres des anciens. Fam. Une lettre ordinaire. | Se dit De certaines pièces de vers adressées à qq. | Leçon tirée de l'Écriture sainte, qui se dit un peu avant l'évangile.

ÉPITROPE. s. f. Figure de rhétorique, qui consiste à accorder qq. ch. qu'on peut nier, afin de faire recevoir plus facilement ce qu'on veut persuader.

ÉPIZOOTIE. s. f. Toute maladie qui règne sur les bestiaux.

ÉPIZOOTIQUE. adj. des 2 g. Qui tient de l'épizootie.

ÉPLORÉ, ÉE. adj. Qui est tout en pleurs.

ÉPLOYÉ, ÉE. adj. Déployé. *Aigle éployé,* Aigle que l'on représente, dans des armoiries, avec les ailes étendues.

ÉPLUCHAGE ou **ÉPLUCHEMENT.** s. m. Action d'éplucher.

ÉPLUCHER. v. a. Nettoyer des herbes, des graines, etc. | En parlant Des étoffes, etc., En enlever les pailles, les bourres, les ordures. | Fam., Rechercher avec soin, avec un scrupule critique.

ÉPLUCHEUR, EUSE. s. Colui, celle qui épluche.

ÉPLUCHOIR. s. m. Sorte de petit contenant dont se servent qq. artisans pour nettoyer leurs ouvrages.

ÉPLUCHURE. s. f. Ordures que l'on ôte de quelque chose qu'on épluche.

ÉPODE. s. f. La troisième partie d'un chant divisé en strophe, antistrophe et épode.

ÉPOINTÉ, ÉE. adj. Se dit D'un cheval qui s'est démis les hanches par quelque effort, ou D'un chien qui s'est cassé les os des cuisses.

ÉPOINTER. v. a. Ôter la pointe à qq. instrument.

ÉPOIS. s. m. pl. Cors qui sont au sommet de la tête du cerf.

ÉPONGE. s. f. Production marine dont la substance, très-poreuse, absorbe les liquides dans lesquels on la plonge. | Ce qui forme le talon des animaux.

ÉPONGER. v. a. Nettoyer avec une éponge. | Étancher, enlever avec une éponge, avec un linge, etc.

ÉPONYME. adj. et s. m. À Athènes, Celui des neuf archontes qui donnait son nom à l'année.

ÉPOPÉE. s. f. Caractère, genre du poème épique. | Un poème épique.

ÉPOQUE. s. f. Point déterminé dans l'histoire qui ordin. est marqué par qq. événement considérable. | Toute partie du temps considéré par rapport à ce qui s'y passe, à ce qu'on y fait.

ÉPOUDRER. v. a. Ôter la poudre, la poussière qui est sur qq. ch. (Vi.)

ÉPOUFFÉ, ÉB. adj. Se dit D'une personne qui s'empresse pour un sujet peu important, de manière à être toute hâlante. Fam.

ÉPOUFFER (S'). v. pron. S'enfuir secrètement, disparaître. Pop.

ÉPOUILLER. v. a. Ôter des poux. Bas.

ÉPOUMONER. v. a. Fatiguer les poumons. Fam.

ÉPOUSAILLES. s. f. pl. Célébration d'un mariage.

ÉPOUSÉE. s. f. Celle qu'un homme vient d'épouser, ou qu'il va épouser.

ÉPOUSER. v. a. Prendre en mariage. | S'attacher par choix à.

ÉPOUSEUR. s. m. Celui qui, étant disposé à se marier, est reconnu pour tel. Fam.

ÉPOUSSETER. v. a. Vergeter, nettoyer avec des époussettes ou vergettes.

ÉPOUSSETTE. s. f. Espèce de brosse dont on se sert pour nettoyer des habits, des étoffes, etc. (Vi.) | Morceau d'étoffe avec lequel on nettoie un cheval.

ÉPOUVANTABLE. adj. des 2 g. Qui cause de l'épouvante. | Qui est étonnant, incroyable, étrange, excessif.

ÉPOUVANTABLEMENT. adv. D'une manière épouvantable, extrêmement.

ÉPOUVANTAIL. s. m. Haillon que l'on met au bout d'une perche, d'un bâton, dans les chenévères, dans les champs, dans les jardins, pour épouvanter les oiseaux.

ÉPOUVANTE. s. f. Grande et soudaine peur, causée par qq. ch. d'imprévu.

ÉPOUVANTER. v. a. Causer de l'épouvante. | Pron., Prendre l'épouvante.

ÉPOUX, OUSE. s. Celui, celle que le mariage unit à une personne de l'autre sexe.

ÉPREINDRE. v. a. Presser qq. ch. pour en tirer le suc, pour en exprimer le jus.

ÉPREINTE. s. f. Fausse envie d'aller à la selle, qui cause de la douleur dans le rectum.

ÉPRENDRE (S'). v. pron. (Se conj. e. Prendre.) Se laisser surprendre par une passion.

ÉPREUVE. s. f. Action d'éprouver, essai, expérience qu'on fait de qq. ch. | Se dit Des malheurs, des dangers, etc., où il est nécessaire de montrer de la fermeté, de la constance. | Une feuille d'impression sur laquelle l'auteur ou une autre personne indique les corrections, les changements que devra faire l'imprimeur. | Toute estampe tirée après que le travail est entièrement terminé.

ÉPROUVER. v. a. Essayer, faire l'épreuve, l'essai de. | Ressentir, connaître par expérience.

ÉPROUVETTE. s. f. Instrument à l'aide duquel on vérifie la qualité, l'état de certaines matières. | Se dit, en chirurgie, De certaines sondes.

ÉPUCER. v. a. Ôter, chasser les puces. Fam.

ÉPUISABLE. adj. des 2 g. Qui peut être épuisé.

ÉPUISEMENT. s. m. Action d'épuiser, en tout ou en partie, les eaux amassées en qq. endroit; ou Le résultat de cette action. | Perte considérable de qq. humeur du corps, et, en général, Dissipation de forces. | Se dit Des finances, lorsqu'elles ont été épuisées par des dépenses excessives.

ÉPUISER. v. a. Tarir, mettre à sec. | Consommer, absorber, employer certaines choses de manière à n'en plus laisser du tout.

ÉPULIDE ou **ÉPULIE.** s. f. Excroissance de chair qui se forme sur les gencives.

ÉPULONS. s. m. pl. Nom de certains prêtres de l'ancienne Rome.

ÉPULOTIQUE. adj. des 2 g. et subst. m. Se dit De certains médicaments.

ÉPURATION. s. f. Action d'épurer.

ÉPURE. s. f. Dessin de qq. édifice, ou de qq. partie d'un édifice, qu'on trace sur une muraille dans les dimensions que doit avoir l'édifice, ou la partie d'édifice, afin d'y prendre les mesures nécessaires.

ÉPURER. v. a. Rendre pur, rendre plus pur. | Pron., Devenir plus pur.

ÉPURGE. s. f. Herbe.

ÉQUARRIR. v. a. Tailler à angles droits.

ÉQUARRISSAGE. s. m. État de ce qui est équarri. | L'action d'écorcher les bêtes de somme ou de trait.

ÉQUARRISSEMENT. s. m. Action d'équarrir, ou L'état d'une chose équarrie.

ÉQUARRISSEUR. s. m. Celui qui fait métier de tuer et d'écorcher les bêtes de somme ou de trait.

ÉQUATEUR. s. m. Un des plus grands

cercles de la sphère, qui est également distant des deux pôles.

ÉQUATION. s. f. L'expression de la condition d'égalité établie entre deux quantités algébriques.

ÉQUERRE. s. f. Instrument qui sert à tracer un angle droit. | Ce qui est à angle droit, ce qui a la forme d'une équerre.

ÉQUESTRE. adj. des 3 g. *Statue équestre, figure équestre*, Statue représentant une personne à cheval. *L'ordre équestre*, L'ordre des chevaliers romains.

ÉQUIANGLE. adj. des 2 g. Se dit D'une figure dont tous les angles sont égaux entre eux. | Se dit D'une figure qui a ses angles égaux à ceux d'une autre.

ÉQUIDISTANT, ANTE. adj. Qui dans toutes ses parties est également éloigné des parties d'un autre corps.

ÉQUILATÉRAL, ALE. adj. Se dit D'un triangle qui a ses trois côtés égaux entre eux.

ÉQUILATÈRE. adj. des 2 g. Se dit D'une figure dont les côtés sont égaux à ceux d'une autre.

ÉQUILIBRE. s. m. État des corps maintenus en repos sous l'influence de plusieurs forces qui se contre-balancent exactement. | Se dit fig. en parlant D'États, de pouvoirs politiques, etc. | Se dit en parlant Des humeurs, de l'âme, etc.

ÉQUINOXE. s. m. Se dit Des instants de l'année auxquels le soleil, passant par l'équateur, rend les jours égaux aux nuits pour toutes les régions de la terre.

ÉQUINOXIAL, ALE. adj. Qui appartient à l'équinoxe.

ÉQUIPAGE. s. m. Se dit Du train, de la suite, chevaux, mulets, carrosses, valets, hardes, etc. | La réunion de ceux qui montent un bâtiment pour en faire le service et la manœuvre. | La manière dont une personne est vêtue.

ÉQUIPÉE. s. f. Action, entreprise indiscrète, irréfléchie, téméraire.

ÉQUIPEMENT. s. m. Action d'équiper. | Ce qui sert à équiper.

ÉQUIPER. v. a. Pourvoir qq. des choses qui lui sont nécessaires, et surtout de vêtements. | Se dit en parlant D'un vaisseau, etc., qu'on pourvoit de tout ce qui est nécessaire à la manœuvre, à la subsistance, à la défense et à l'attaque, etc. | Pron. et fam., S'accourter. | T. de blas.

ÉQUIPOLLENCE. s. f. *L'équipollence des propositions*, Propriété des propositions qui reviennent, qui équivalent l'une à l'autre.

ÉQUIPOLLENT, ENTE. adj. Égal en valeur à une autre chose. (Vi.) | Subst. m. *Je lui ai rendu l'équipollent.* | À l'équivoquant. loc. adv. À proportion, à l'avenant.

ÉQUIPOLLER. v. a. Valoir autant que. (Vi.) | V. n. *Une raison qui équipolle à une*

autre. | *Équivoqué*, fr. part. Balancé, comparé avec.

ÉQUITABLE. adj. des 2 g. Qui a de l'équité. | Se dit Des choses qui sont conformes aux règles de l'équité.

ÉQUITABLEMENT. adv. D'une manière équitable, avec équité.

ÉQUITATION. s. f. Art de monter à cheval. | L'action de monter à cheval pour faire de l'exercice.

ÉQUITÉ. s. f. Justice naturelle, droiture. | La justice exercée avec modération.

ÉQUIVALENT, ENTE. adj. Qui est de même valeur, qui équivalait. | Subst. m. *Of. fr. des équivalents.*

ÉQUIVALOIR. v. n. (Se conj. c. *Falloir.*) Être de même prix, de même valeur.

ÉQUIVOQUE. adj. des 2 g. Qui a un double sens, qui peut recevoir plusieurs interprétations, et qui convient à différentes choses. | Se dit De toutes les choses sur lesquelles on peut porter des jugements opposés. | Subst. fém. *Il faut éviter les équivoques.*

ÉQUIVOQUER. v. n. User d'équivoque.

| Pron. et fam., Dire involontairement un mot pour un autre.

ÉRABLE. s. m. Genre d'arbres.

ÉRADICATION. s. f. Action de déraciner, d'arracher qq. ch. par la racine.

ÉRAFLER. v. a. Écorcher légèrement, effleurer la peau.

ÉRAFLURE. s. f. Écorchure légère. Fam.

ÉRAILLEMENT. s. m. Retournement des paupières en dehors.

ÉRAILLER. v. a. Se dit en parlant Des toiles et des étoffes de soie dont le tissu est relâché, effilé, ou comme écorché par une légère déchirure. | *Avoir les yeux éraillés*, Avoir les paupières plus ou moins renversées en dehors.

ÉRAILLURE. s. f. Marque qui reste à une étoffe de soie ou à une toile, quand elle est éraillée.

ÉRATER. v. a. Ôter la rate.

ÉRÉ. s. f. Point fixe d'où l'on commence à compter les années.

ÉRÈBE. s. m. La partie la plus ténébreuse de l'enfer des païens; Cet enfer même.

ÉRECTEUR. adj. s. m. Se dit Des muscles qui servent à redresser certaines parties.

ÉRECTION. s. f. Action d'ériger. L'action d'élever une statue, un monument. | L'action par laquelle certaines parties molles du corps se gonflent, se durcissent et se redressent. | Institution, établissement.

ÉREINTER. v. a. Fouler ou rompre les reins.

ÉRÉMITIQUE. adj. des 2 g. *Un érémitique*, Vie que mènent les solitaires dans le désert.

PLATEUX, EUSE. adj. Qui érépilé.

ÈLE. s. m. Affection aiguë in-
re de la peau.

ISME. s. m. Tension violente des

LU. Expr. fam. dont on se sert
quer des grands raisonnements
ciment rien.

s. m. Espèce de petit ongle
i vient à la patte de qqs. sui-
la partie postérieure. | Maladie
le seigle.

l, ÈE. adj. Qui a des ergots. |
té, Seigle attaqué de la maladie
le Ergot.

ER. v. n. Pointiller, contester
ou et avec importunité. | Trouver
am.

EUR, EUSE. s. Pointilleux, poin-
ti conteste mal à propos. Fam.
l. s. m. Ancien nom du Pô, qui
é à une constellation.

, v. a. Consacrer, dresser, éle-
ver. | Pron. et avec *En*, S'attri-
butorité, au droit, une qualité
pas.

ou ÉRINE. s. f. Petit instru-
mé en crochet.

s. m. Se dit, dans les échelles
Du droit de douane qui se paye
rée et la sortie des marchan-

TTE ou HERMINETTE. s. f.
hache recorbée.

GE ou HERMITAGE. s. m. Ha-
un ermite. | Un couvent d'er-
maison écartée et champêtre.

ou HERMITE. s. m. Solitaire
ré dans un lieu désert.

N. s. f. Action d'une substance
rode une autre, qui la ronge.

UE. adj. des 2 g. Qui appartient,
ort à l'amour.

MANIE. s. f. Délire érotique.

LOGIE. s. f. Partie de l'histoire
ni traite des reptiles.

, ANTE. adj. Qui erre de côté
Imagination errante et vagabonde,
sans frein. | ERRAANT. subst. m.
re dans la foi.

.. s. m. Liste des fautes surve-
l'impression d'un ouvrage. Lors-
git que d'une faute à relever,
à *Erratum*.

QUE. adj. des 3 g. Irrégulier,

f. Train, allure. *Aller grand'erre*,
re, Aller bon train, aller vite.

., Faire trop grande dépense. |
le sillage, le plus ou moins de

ERREMENTS. s. m. pl. Erres, voies. Se
dit en parlant d'affaires.

ERRER. v. n. Vaguer de côté et d'autre.
| Se tromper.

ERREUR. s. f. Action d'errer. | Fausse
opinion, fausse doctrine. | Illusion. | Au
pluz., Déréglement dans les mœurs. | Faute,
méprise. | Inexactitude.

ERRHIN, INE. adj. Nom donné à cer-
tains médicaments.

ERRONE, ÈE. adj. Qui est contraire à
la vérité, aux règles; qui contient de l'er-
reur.

ERS. s. m. Genre de plantes.

ERSE. adj. des 2 g. Qui appartient aux
anciens Scandinaves.

ÉRUCAGO ou ÉRUCAGUE. s. f. Plante.

ÉRUCATION. s. f. Action de rendre
par la bouche, et avec un bruit désagré-
able, les gaz contenus dans l'estomac.

ÉRUDIT, ITE. adj. Qui a beaucoup d'é-
rudition. | Subst. m. *C'est un de nos éru-
dits*.

ÉRUDITION. s. f. Grande étendue de
savoir en littérature, en philologie.

ÉRUGINEUX, EUSE. adj. Qui tient de
la rouille de cuivre, ou qui y ressemble.

ÉRUPTIF, IVE. adj. Se dit Des maladies
et surtout des fièvres accompagnées d'érup-
tion, comme la variole, la scarlatine, etc.

ÉRUPTION. s. f. Sortie prompte et avec
effort. | La sortie d'une multitude de taches,
de pustules, de boutons, etc., qui paraissent
à la peau.

ÈS. Mot formé, par contraction, de la
prép. *En* et de l'article pluriel *Les*, pour
signifier *Dans les, Maître à arts*.

ESCABEAU. s. m. Siège de bois sans
bras ni dossier.

ESCABELLE. s. f. Il a la même signifi-
cation qu'*Escabeau*.

ESCACHE. s. f. Mors de cheval.

ESCADRE. s. f. Nombre de vaisseaux de
guerre sous un même chef.

ESCADRON. s. m. Troupe de cavalerie,
composée d'une ou de plusieurs compa-
gnies.

ESCADRONNER. v. n. Faire les diffé-
rentes évolutions qui sont particulières à
la cavalerie.

ESCALADE. s. f. Assaut que l'on donne
avec des échelles. | L'action d'un voleur qui
se sert d'une échelle ou de tout autre moyen
pour s'introduire qq. part.

ESCALADER. v. a. Attaquer, emporter
par escalade. | *Escalader une maison*, etc.,
Monter dans une maison, etc., soit à l'aide
d'une échelle, soit en grim pant.

BSCALE. s. f. *Faire escale dans un port*,
Y mouiller, y relâcher.

ESCALIER. s. m. Suite de degrés, partie

ESCALIN. s. m. Pièce de monnaie des Pays-Bas.

ESCAMOTAGE. s. m. Action d'escamoter.

ESCAMOTER. v. a. Ôter, changer, faire disparaître qq. ch. par un tour de main, sans que les spectateurs s'en aperçoivent. | Dérober subtilement sans qu'on s'en aperçoive.

ESCAMOTEUR. s. m. Celui qui escamote.

ESCAMPER. v. n. Se retirer, s'enfuir en grande hâte.

ESCAMPETTE. s. f. Prendre la poudre d'escampette, S'enfuir. Pop.

ESCAPADE. s. f. Action de manquer à son devoir pour aller se divertir.

ESCAPE. s. f. Tout le fût d'une colonne, La partie inférieure et la plus proche de la base.

ESCARBOT. s. m. Espèce d'insectes.

ESCARBOUCLE. s. f. Pierre précieuse qui a beaucoup d'éclat, et qui est d'un rouge foncé.

ESCARCELLE. s. f. Grande bourse à l'antique. Fam. et par plaisanterie.

ESCARGOT. s. m. Espèce de limaçon.

ESCARMOUCHE. s. f. Combat entre de petits détachements ou entre des tirailleurs, lorsque deux armées sont proches l'une de l'autre.

ESCARMOUCHER. v. n. Combattre par escarmouches.

ESCARMOUCHEUR. s. m. Celui qui va à l'escarmouche. (Vi.)

ESCAROLE. s. f. Plante potagère.

ESCAROTIQUE. adj. des 2 g. et s. m. Se dit des substances caustiques qui brûlent les parties vivantes et déterminent la formation d'une escarre

ESCARPE. s. f. Muraille de terre ou de maçonnerie qui règne au-dessus du fossé du côté de la place.

ESCARPEMENT. s. m. Pente roide.

ESCARPER. v. a. Couper droit, de haut en bas. Se dit en parlant d'un rocher, d'un fossé, etc. | *Escarpé*, é. s. adj. *Rocher escarpé*, Rocher que l'on ne gravit que difficilement.

ESCARPIN. s. m. Soulier à simple semelle.

ESCARPOLETTE. s. f. Espèce de siège suspendu par des cordes, sur lequel on se place pour être balancé dans l'air.

ESCARRE. s. f. Croûte qui résulte de la mortification d'une partie.

ESCAVECADE. s. f. Secousse de cavesson, pour presser le cheval d'obéir.

ESCIENT. s. m. Se dit adv. et fam. *À bon escient*, Sciemment, ou Tout de bon.

ESCLAIRE. s. m. Oiseau de proie.

ESCLANDRE. s. m. Malheur, accident qui fait du bruit, de l'éclat, et qui est accompagné de qq. honte.

ESCLAVAGE. s. m. Servitude; l'état, la condition d'un esclave. | Tout ce qui tient dans une sorte d'assujettissement, de dépendance.

ESCLAVE. s. des 2 g. et adj. Celui, celle qui est en servitude, et sous la puissance absolue d'un maître. | *Être esclave de sa parole*, Tenir religieusement ce qu'on promet.

ESCOBARDER. v. n. User de réticences, de mots à double entente, dans le dessein de tromper. Fam.

ESCOBARDERIE. s. f. Subterfuge, faux-fuyant, mensonge adroit. Fam.

ESCOFFION. s. m. Ancienne coiffure à l'usage des femmes du peuple.

ESCOGRIFFE. s. m. Celui qui prend hardiment sans demander.

ESCOMPTE. s. m. Remise faite au payeur par celui qui reçoit un paiement avant l'échéance.

ESCOMPTEUR. v. a. Faire l'escompte, le calculer et le réduire.

ESCOPE. s. f. Sorte de pelle de bois longue, étroite, creuse et recourbée.

ESCOPELLE. s. f. Arme à feu, que l'on portait ordin. en bandoulière.

ESCOPELIER. s. f. Salve, décharge de plusieurs escopettes, carabines, fusils ou mousquets. (Vi.)

ESCORTE. s. f. Troupe armée qui escorte une personne, un convoi, des bagages, pour protéger ou surveiller pendant la marche. | Se dit De vaisseaux de guerre qui accompagnent, dans le même dessein, des bâtiments de transport, etc.

ESCORTER. v. a. Accompanyer pour protéger ou surveiller pendant la marche.

ESCOUADRE. s. f. Fraction d'une compagnie de gens de guerre.

ESCOURGÉE. s. f. Fouet qui est fait de plusieurs courroies de cuir.

ESCOURGEON. s. m. Espèce d'orge.

ESCOUSSE. s. f. Mouvement, élan, qu'on prend de qq. distance pour mieux sauter. Fam.

ESCRIME. s. f. Art de faire des armes; exercice par lequel on apprend à se battre à l'épée ou au sabre.

ESCRIMER. v. n. S'exercer à faire des armes, à se battre à l'épée ou au sabre. | Pron., *S'escrimer à faire qq. ch.*, S'exercer, s'appliquer à le faire.

ESCRIMEUR. s. m. Celui qui entend l'art d'escrimer.

ESCROC. s. m. Fripon, fourbe.

ESCROQUER. v. a. Tirer qq. ch. d'une personne par fourberie, par artifice.

ESCROQUERIE. s. f. Action d'escroquer.

ESCROQUEUR. s. m. Celui, celle qui escroque.

E-SI-MI. Ancien terme de musique, par lequel on désignait Le ton de *mi*.

ESPACE. s. m. L'étendue indéfinie. Use

nitée, et ordia. superficielle. |
 ite étendue qui embrasse l'uni-
 ondu du temps. | Subst. f. Se dit
 pièces de fonte qui servent à sé-
 iots l'un de l'autre.

MENT. s. m. Distance entre un
 autre. | L'intervalle qu'on laisse
 ots ou entre les lignes.

R. v. a. Ranger plusieurs choses
 à laisser entre elles les espaces
 | Se dit en parlant Des mots,

N. s. m. Grande et large épée
 à deux mains. | Le sabre dont
 à se servir. | Espèce de grand

NNER. v. n. Se servir de l'es-

OLETTE. s. f. Sorte de ratine
 spèce de ferrure à poignée ser-
 er les châssis d'une fenêtre.

R. s. m. Rangée d'arbres frui-
 s branches sont étendues, cou-
 sées contre un mur.

ER. v. a. Nettoyer, laver la ca-
 imation avant de l'enduire de
 e matière.

ITTE. s. f. Nom vulgaire d'un
 ans plusieurs provinces.

s. m. pl. Longs mâtereaux de
 servent à faire des mâts de cha-
 canot, etc.

s. f. Division du genre; réu-
 ieurs êtres, de plusieurs choses
 ètère commun qui les distin-
 ètres, des autres choses ap-
 à même genre. | Sorte, qualité.
 maine, L'universalité des hom-
 re humain. | Une espèce d'avocat,
 avais avocat, etc. | Le cas par-
 lequel il s'agit de prononcer. |
 Les pièces de monnaie d'or ou
 Les apparences du pain et du
 transsubstantiation. | Les pou-
 gées qui forment la base des

ICE. s. f. Attente d'un bien
 t, et qu'on croit qui arrivera.
 ne ou la ch. sur laquelle on
 pérance. | L'une des trois ver-
 les.

v. a. Attendre un bien qu'on
 e l'on croit qui arrivera. | V. n.
 Dieu.

E. adj. et s. des 2 g. Fin, subtil,

ERIE. s. f. Petite malice que
 st vif et éveillé. Fam.

LE. s. f. Gros fusil court, dont
 fort évasé.

s. m. Celui qui se mêle parmi
 pour épier. Quiconque est
 server les actions, les discours

d'autrui, pour en faire son rapport. | On
 emploie qqfs. son féin. *Espionne.*

ESPIONNAGE. s. m. Action d'espionner,
 métier d'espion.

ESPIONNER. v. a. Épier les actions, les
 discours d'autrui, pour en faire son rapport.

ESPLANADE. s. f. Espace uni et dé-
 couvert au devant d'un édifice, au devant
 d'une place fortifiée, etc.

ESPOIR. s. m. Espérance. Ce mot n'a
 pas de pluriel.

ESPONTON. s. m. Arme d'hast, sorte
 de demi-pique que portaient autrefois les
 officiers d'infanterie.

ESPRINGALE. s. f. Espèce de fronde
 dont on se servait dans les armées.

ESPRIT. s. m. Substance incorporelle.
 Se dit de Dieu. | *Le Saint-Esprit*, Nom
 que l'on donne à la troisième personne de
 la Trinité. | *L'ordre du Saint-Esprit*, Ordre
 de chevalerie. | *Esprits bienheureux*, Les
 âmes qui sont en paradis, et Les anges. |
Mauvais anges. | Se dit Des prétendus re-
 venants. | *L'âme*. | *Rendre l'esprit*, Mou-
 rir. | Absol., se dit par opposition à la
 Chair. | L'ensemble des facultés intellec-
 tuelles. | L'attention, la présence d'esprit.

| La facilité de la conception et la vivacité
 de l'imagination. | Se dit Des pensées fi-
 nes, ingénieuses, piquantes. | Humeur,
 caractère. | Aptitude. | Le sens d'un au-
 teur, d'un texte. | Le caractère d'un au-
 teur. | Une personne, considérée par rap-
 port au caractère de son esprit. | Un fluide
 très-subtil, ou une vapeur très-volatile. |
Esprit rude, Signe qui marque aspiration.
 | Aigrette de plumes que les femmes met-
 tent qqfs. dans leur coiffure.

ESQUICHER. v. n. Pron. et fam., Éviter
 de dire son avis, de prendre part à une
 querelle. | T. du jeu de reversi.

ESQUIF. s. m. Petite barque, petit canot.

ESQUILLE. s. f. Petit fragment qui se
 détache d'un os fracturé ou carié.

ESQUINANCIE. s. f. Maladie qui fait
 enfler la gorge, et qui empêche d'avaler,
 qqfs. même de respirer.

ESQUINE. s. f. Se dit Des reins du che-
 val. *Un cheval fort d'esquine.*

ESQUINE. s. f. Plante.

ESQUIPOT. s. m. Espèce de tirelire, de
 petit tronc où l'on dépose de l'argent. Fam.

ESQUISSE. s. f. Premier trait d'un des-
 sin; ébauche, essai en petit d'un ouvrage
 de peinture. | Le premier modèle, de terre
 ou de cire, d'un bas-relief. | Se dit en par-
 lant Des ouvrages d'esprit.

ESQUISSE. v. a. Faire une esquisse

ESQUIVER. v. a. et n. Éviter adroitement
 qq. coup, qq. choc. | Pron., Se retirer,
 sans rien dire et en évitant d'être aperçu,
 d'un lieu où l'on ne veut pas demeurer.

ESSAL. s. m. Épreuve qu'on fait de qq.

ch. | Une opération par laquelle on s'assure de la pureté d'un métal. | L'épreuve qu'on fait de la pureté de l'or et de l'argent. | Une petite portion de qq. ch., qui sert à juger du reste. | Se dit Des premières productions de l'esprit ou de l'art qui se font sur qq. sujet, sur qq. matière, pour voir si l'on y réussira.

ESSAIM. s. m. Volée de jeunes mouches à miel qui se séparent des vieilles. | Une grande multitude de personnes qui marchent, qui s'agitent.

ESSAIMER. v. n. Se dit Des ruches d'où il sort un essaim.

ESSANGER. v. a. Laver du linge sale avant que de le mettre dans le cuvier à la lessive.

ESSARTEMENT. s. m. Action d'essarter.

ESSARTER. v. a. Défricher en arrachant les bois, les épines. | *Essarter des bois*, Les éclaircir en arrachant les sous-bois et les épines.

ESSAYER. v. a. (*Se conj. c. Payer.*) Éprouver qq. ch., en faire l'essai. | *Essayer de l'or, de l'argent*, Examiner à quel titre ils sont. | V. n. Tâcher, faire ses efforts. | Pron., S'éprouver.

ESSAYEUR. s. m. Officier préposé pour faire l'essai de la monnaie, des matières d'or et d'argent destinées à la fabrication.

ESSE. s. f. Cheville de fer tortue, faite à peu près en forme d'S. | Chacun des crochets qui sont au bout du fêsu d'une balance, et auxquels s'attachent les cordons, les chaînes qui tiennent les bassins suspendus. | Se dit De divers autres objets tortus et en forme d'S, qu'on emploie dans les arts.

ESSENCE. s. f. Ce qui fait qu'une chose est ce qu'elle est, ce qui constitue la nature d'une chose. | T. d'eaux et forêts, Espèce. | Huile aromatique très-subtile qu'on obtient de certains végétaux par la distillation.

ESSÉNIEN. s. m. Se dit De certains philosophes juifs, dont les opinions s'accordaient sur beaucoup de points avec celles des pythagoriciens.

ESSENTIEL, ELLE. adj. Qui appartient à l'essence, qui est de l'essence. | Absolument nécessaire, indispensable. | Important. | Subst. m. Le point essentiel, la chose principale.

ESSENTIELLEMENT. adv. Par essence. | Beaucoup, à un très-haut degré.

ESSETTE. s. f. Marteau qui d'un côté a une tête ronde, et de l'autre un large tranchant.

ESSEULÉ, ÉE. adj. Qui est seul, détaché de tout le monde. Fam.

ESSIEU. s. m. Pièce de bois ou de fer qui passe dans le moyen des roues d'une voiture.

ESSON. s. m. L'action d'un cisseau qui part librement pour s'élever dans les airs. | L'action de débiter en qq. ch. avec énergie, avec hardiesse et liberté.

ESSORER. v. a. Exposer à l'air pour faire sécher.

ESSORILLER. v. a. Couper les oreilles. | Famil., Couper les cheveux fort courts. ESSOUFFLEMENT. s. m. État de celui qui est essoufflé.

ESSOUFFLER. v. a. Mettre presque hors d'haleine par un mouvement violent.

ESSUI. s. m. Lieu où l'on étend qq. ch. pour le faire sécher.

ESSUIE-MAIN. s. m. Linge qui sert à essuyer les mains.

ESSUYER. v. a. Ôter l'eau, la sueur, l'humidité, la poussière, etc., en frottant. | Sécher. Se dit surtout Du vent et du soleil. | Souffrir, éprouver, subir.

EST. s. m. La partie du monde qui est à notre soleil levant. | Le vent qui vient de l'est.

ESTACADE. s. f. Sorte de digue faite avec de grands pieux plantés dans une rivière, dans un canal.

ESTAFETTE. s. f. Courrier qui ne porte son paquet que d'une poste à l'autre.

ESTAFIER. s. m. En Italie, on appelle ainsi Des domestiques armés qui portent la livrée, et qui ont un manteau. | Un souteneur de mauvais lieux.

ESTAFILADE. s. f. Coupure faite avec une épée, un rasoir ou qq. autre instrument tranchant.

ESTAFILADER. v. a. Faire une estafilade, donner une estafilade. Pop.

ESTAME. s. f. Ouvrage de fils de laine passés, enlaidés par mailles les uns dans les autres.

ESTAMET. s. m. Petite étoffe de laine.

ESTAMINET. s. m. Lieu public où s'assemblent des buveurs et des fumeurs.

ESTAMPE. s. f. Image que l'on imprime sur du papier, sur du vélin, par le moyen d'une planche de cuivre, d'acier ou de bois, qui est gravée. | Certains outils qui servent à estamper.

ESTAMPER. v. a. Faire une empreinte de qq. matière dure et gravée, sur une matière plus molle.

ESTAMPILLE. s. f. Marque, empreinte qu'on applique, au lieu de signature, ou avec la signature même, sur des brevets, des commissions, des lettres, etc., pour mieux en assurer l'authenticité. | L'instrument qui sert à faire ces cartes de marque.

ESTAMPILLER. v. a. Marquer avec une estampille.

ESTER. v. n. Ester en jugement, Pour suivre une action en justice, soit en demandant, soit en défendant.

f. Natte de junc qui vient d'Italie, du Levant.

s. m. Poids de vingt-huit li.

IE s. f. Science qui a pour ercher et de déterminer les beau dans les productions de de l'art.

E. adj. des 2 g. Qui mérite

UR. s. m. Celui qui a la lision de priser une chose, er la valeur.

7. adj. m. Se dit Des procès- vis des experts nommés pour parations, des travaux.

IN. s. f. Action d'estimer, tion.

. f. Opinion favorable que qu'un. | Se dit Du cas que rtaines choses. | Calcul que tous les jours du sillage du

v. a. Priser quelque chose, la valeur. | Avoir une opi- sée de qq. de qq. ch. | urer, présumer.

ALE. adj. Qui nait ou qui

i. Epée longue et étroite qui à percer. | Tronc d'arbre. *se à blanc estoc*, Le couper e jusqu'à la souche. | Ligne VI.)

. s. f. Grand coup allongé euret, que dans la salle d'ar- *Botte*.

R. v. a. Porter des estocades. Se presser l'un l'autre par as.

. s. m. Dans le corps de l'animal, L'organe intérieur voir et à digérer les aliments. *rière du corps* qui répond et à l'estomac.

TEB (S'). v. pron. Se tenir d'une personne a dit ou fait, isais. Fam.

s. f. Instrument en forme de jointu, fait de peau, de co- ie, avec lequel on étend le pastel sur un dessin. | Un estompe.

. v. a. Étendre le crayon ou n dessin avec l'estompe.

DE s. f. Façon d'accommo- en les faisant cuire dans un é.

. f. Chemin. *Battre l'estrade*, campagne, pour connaître s mouvements de l'ennemi. tion sur le plancher d'une

ESTRAGON. s. m. Herbe potagère.

ESTRAMAÇON. s. m. Sorte d'épée à deux tranchants qu'on portait autrefois.

ESTRAMAÇONNER. v. n. et a. Donner des coups d'estramaçon.

ESTRAPADE. s. f. Supplice qu'on fai- sait souffrir à un criminel. | L'espèce de potence au haut de laquelle on élevait un criminel pour lui donner l'estrapade.

ESTRAPADER. v. a. Faire souffrir l'estrapade.

ESTRAPASSER. v. a. Fatiguer, excéder un cheval, en lui faisant faire un trop long manège.

ESTROPIER. v. a. Ôter l'usage d'un membre, soit par une blessure, soit par qq. coup. | Fam., *Estropier un nom propre*, Le défigurer en le prononçant ou en l'écri- vant.

ESTURGEON. s. m. Gros poisson de mer.

ÉSULE. s. f. Nom que l'on donne à plu- sieurs espèces d'euphorbes herbacées.

ET. Conj. qui lie entre elles les parties du discours, telles que les noms, les pro- noms, les verbes, les adverbcs, etc. [Er ca- zera. Et d'autres personnes, d'autres choses semblables, ou Et le reste, etc. | Subst. m. Cette expression même.

ÉTABLAGE. s. m. Ce qu'on paie pour l'attache, pour la place d'un cheval, d'un bœuf, etc., dans une écurie, dans une éta- ble.

ÉTABLE. s. f. Lieu où l'on met des bœufs, des vaches, des brebis, etc.

ÉTABLER. v. a. Mettre dans une étable, dans une écurie.

ÉTABLI. s. m. Espèce de table étroite et longue, dont le dessus est fort épais, et sur laquelle les menuisiers, les serruriers, les arquebusiers, etc., posent ou fixent les ouvrages auxquels ils travaillent. | Espèce de table sur laquelle les tailleurs s'asseyent pour travailler.

ÉTABLIR. v. a. Asseoir et fixer une chose en qq. endroit, l'y rendre stable. | Installer, placer, mettre. | *Établir une fille*, La marier. | Fonder. | Instituer. | *Il est éta- bli que...* C'est une coutume reçue que... | Prouver, démontrer. | Pron., Fixer sa de- meure, sa résidence en qq. lieu. | Se ma- rier, prendre un état.

ÉTABLISSEMENT. s. m. Action d'éta- blir, d'installer, d'assurer, de fonder, d'in- stituer, etc. | Ce qui est établi pour l'utilité publique. | État, poste avantageux, condi- tion avantageuse.

ÉTAGE. s. m. Espace entre deux plan- chers dans un bâtiment. | Degré d'élevation ou d'infériorité. | Condition, rang dans la société.

ÉTAGER. v. a. Disposer, tailler par étages.

ÉTAI. s. m. Pièce de bois dont on se

sert pour appayer qq. construction ou partie de construction qui menace ruine, ou que l'on reprend sous œuvre. Qqns. disent *Étaie*; et alors le mot est *fém.*

ÉTAÏM. s. m. La partie la plus fine de la laine cardée.

ÉTAÏN. s. m. Métal blanc, léger, qui crie lorsqu'on le plie. | *Étain de glace*, Le bismuth.

ÉTAL. s. m. Sorte de table sur laquelle on expose en vente de la viande de boucherie.

ÉTALAGE. s. m. Exposition de marchandises qu'on veut vendre, ou Ces marchandises mêmes. | Certain droit qu'on prélève pour permettre aux marchands d'étaler. | Se dit, par plaisanterie, De la toilette des femmes. | Tout ce dont on fait parade par vanité.

ÉTALAGISTE. adj. et s. m. Se dit D'un marchand qui expose sa marchandise en vente dans les rues, dans les marchés.

ÉTALER. v. a. Exposer en vente des marchandises, des denrées, etc. | Étendre, déployer, montrer en détail. | Montrer avec ostentation. | Pron., S'étendre de son long.

ÉTALIER. adj. et s. m. Celui qui vend la viande pour le maître boucher.

ÉTALINGUER. v. a. Amarrer un câble, un grelin, etc., à l'organeau de l'ancre.

ÉTALON. s. m. Cheval entier qu'on emploie à couvrir des cavales.

ÉTALON. s. m. Modèle de poids, de mesure, qui est réglé, autorisé et conservé par le magistrat.

ÉTALONNAGE ou ÉTALONNEMENT. s. m. Action d'étalonner des poids ou des mesures.

ÉTALONNER. v. a. Imprimer certaine marque sur un poids, sur une mesure, pour attester qu'ils sont conformes à l'étalon. | Se dit, dans les haras, Du cheval qui couvre une jument.

ÉTALONNEUR. s. m. Officier commis pour vérifier les poids et mesures.

ÉTAMAGE. s. m. Action d'étamer ou état de ce qui est étamé.

ÉTAMBOT. s. m. Forte pièce de bois qui termine l'arrière de la carène.

ÉTAMER. v. a. Enduire la surface d'un métal d'une couche d'étain fondu. | *Étamer une glace*, un miroir, Y mettre le tain.

ÉTAMEUR. s. m. Ouvrier qui étame.

ÉTAMINE. s. f. Petite étoffe mince, qui n'est pas croisée. | Tissu peu serré, qui sert à passer le plus délié de la farine, qq. poudre ou qq. liqueur.

ÉTAMINE. s. f. L'organe mâle des fleurs, ordm. formé d'un filet et d'une espèce de tête, dans laquelle est renfermée la poussière fécondante.

ÉTAMINIER. s. m. Celui qui fait de l'étamine.

ÉTAMPER. v. a. *Étamper un fer de cheval*, Y faire les huit trous.

ÉTAMURE. s. f. La matière qu'on emploie pour l'étamage.

ÉTANCHERMENT. s. m. Action d'étancher.

ÉTANCHER. v. a. Arrêter l'écoulement d'un liquide qui s'enfuit par qq. ouverture. | *Étancher la soif*, Apaiser la soif.

ÉTANÇON. s. m. Grosse pièce de bois qu'on met sous un mur ou sous des terres minées, pour les soutenir.

ÉTANÇONNER. v. a. Soutenir par des étançons.

ÉTANFICHE. s. f. Hauteur de plusieurs lits de pierre qui font masse ensemble.

ÉTANG. s. m. Grand amas d'eau dans lequel on nourrit du poisson.

ÉTAPE. s. f. Provision de vivres et de fourrages que l'on distribue aux troupes lorsqu'elles sont en route. | Le lieu où l'on distribue l'étape aux soldats. | Ville de commerce où l'on décharge les marchandises qu'on y apporte de dehors.

ÉTAPIER. s. m. Celui qui a le soin de distribuer l'étape aux gens de guerre.

ÉTAT. s. m. Disposition dans laquelle se trouve une personne, une chose, une affaire. | *Faire état*, Estimer, faire cas. Présumer, penser. | Liste, registre. | Mémoire, inventaire. | *Tenir un état*, Représenter. | Profession, condition. | *États généraux*, ou, absol., *Les états*, s'est dit, en France, De l'assemblée des trois ordres du royaume. | La forme du gouvernement d'un peuple, d'une nation. | Un peuple, en tant qu'il est constitué en corps de nation. | Se dit Des pays qui sont sous une même domination.

ÉTAU. s. m. Machine dont les serruriers et qqs. autres ouvriers se servent pour tenir fermes et serrés les objets qu'ils travaillent.

ÉTAYERMENT. s. m. Action d'étayer, ou État de ce qui est étayé.

ÉTAYER. v. a. (Se conj. c. *Payer*.) Appuyer, soutenir avec des étais.

ÉTÉ. s. m. La saison qui commence au solstice de juin, et qui finit à l'équinoxe de septembre.

ÉTEIGNOIR. s. m. Petit ustensile creux en forme de cône, qui sert à éteindre la chandelle, la bougie.

ÉTEINDRE. v. a. (Se conj. c. *Teindre*.) Se dit en parlant Du feu qu'on étouffe, dont on fait cesser l'action. | Amortir, tempérer, détruire la chaleur sensible ou cachée qui est en qq. ch. | *Faire cesser*, en parlant De guerres, etc. | *Abolir*. | *Adoucir*, affaiblir. | Pron., se dit D'une personne qui s'affaiblit très-sensiblement, et qui touche à sa fin.

ÉTENDAGE. s. m. Assemblage de cordes tendues horizontalement, sur lesquelles

d les choses qu'on veut faire sécher. s. imprimeries, Le lieu où est l'é-

NDARD. s. m. Enseigne de la ca-
| Se dit De toutes sortes d'ensei-
guerre. | Le pétale supérieur des
papilionacées.

VOIR. s. m. Espèce de petite pelle
manche, qui sert à placer sur l'é-
les feuilles imprimées.

DRE. v. a. Allonger, faire qu'une
quière ou plus de surface, ou plus
ne. | *Étendre ses troupes*, Leur faire
plus de terrain. | Déployer en
un large. | Augmenter, agrandir.
un certain espace, se prolonger
un certain endroit. | Se dit de la
la voix. | Pron., Dorer. | *ÉTENDRE*,
Se dit de certaines choses qui,
tr genre, sont grandes, larges, vas-

DUE. s. f. Dimension d'une chose
ueur, largeur et profondeur. | La
le d'une chose. | Se dit Du temps.
les d'un discours, etc. | Sa longueur.
NEL, ELLE. adj. Qui n'a point eu
necement et n'aura jamais de fin.
m. Dieu. | Qui doit durer si long-
qu'on n'en sait point la fin. | Fam.,
eur éternel, Un homme qui parle

NELLE. s. f. Plante.

NELLEMENT. adv. Sans commen-
sans fin. | Fam., Continuellement,

NISER. v. a. Rendre éternel; Faire
hose ne finisse point, qu'elle dure
temps.

UNITÉ. s. f. Durée qui n'a ni com-
ent ni fin. | La vie à venir. | Un
ort long. | *De toute éternité*, De
anémemorial.

NUER. v. n. Faire le mouvement
aire qu'on appelle *Éternement*.

NUMENT. s. m. Mouvement, ef-
fit et convulsif des muscles qui ser-
piration, dans lequel l'air est
ut d'un coup et avec violence par
par la bouche.

EN. adj. m. Se dit Des vents ré-
ni soufflent chaque année pendant
n nombre de jours dans les mers
st., dans la Méditerranée.

EMENT. s. m. Action d'étêter un

ER. v. a. Couper, tailler la tête

F. s. m. Petite balle dont on se
r jouer à la longue paume.

LE ou ESTEUBLE. s. f. Chaume.

R. s. m. Nom que les anciens don-
l'air pur et léger des hautes régions
sphère. | Liqueur spiritueuse très-

volatile qu'on obtient par la distillation
d'un acide mêlé avec de l'esprit-de-vin.

ÉTHÉRÉ, ÉE. adj. Qui est de la nature
de l'éther.

ÉTHIOPS. s. m. On donnait autrefois ce
nom à certains oxydes et à des sulfures
métalliques.

ÉTHIQUE. s. f. Science de la morale.
ETHMOIDAL, ALE. adj. Qui appartient
à l'ethmoïde.

ETHMOÏDE. adj. et s. m. Os du crâne,
dont la lame supérieure est criblée de pe-
tits trous.

ETHNARCHIE. s. f. Province qui était
sous le commandement d'un ethnarque. |
La dignité d'ethnarque.

ETHNARQUE. s. m. T. d'hist. ancienne.
Celui qui commandait dans une province.

ETHNIQUE. adj. des 2 g. Païen, ido-
lâtre. | *Mot ethnique*, Mot qui désigne l'ha-
bitant d'un pays ou d'une ville.

ETHNOGRAPHE. s. m. Celui qui s'oc-
cupe d'ethnographie.

ETHNOGRAPHIE. s. f. Partie de la sta-
tistique qui a pour objet l'étude et la des-
cription des divers peuples.

ETHNOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui
appartient à l'ethnographie.

ÉTHOLOGIE. s. f. Discours ou traité
sur les mœurs.

ÉTHOPEE. s. f. Peinture et description
des mœurs et des passions humaines.

ÉTIAGE. s. m. Le plus grand abaisse-
ment des eaux d'une rivière.

ÉTIER. s. m. Canal qui sert à conduire
l'eau de la mer dans les marais salants.

ÉTINCELANT, ANTE. adj. Qui étin-
celle.

ÉTINCELER. v. n. Briller, jeter des
éclats de lumière. | *Cet ouvrage étincelle
d'esprit*, Il est plein de choses spirituelles.

ÉTINCELÉ. adj. *Écu étincelé*, Celui qui
est semé d'étincelles. T. de blas.

ÉTINCELLE. s. f. Petite parcelle de feu,
bluette. | Se dit en parlant De l'esprit, de
l'âme.

ÉTINCELLEMENT. s. m. Éclat de ce qui
étincelle.

ÉTIOLEMENT. s. m. Altération qu'é-
prouvent les plantes lorsqu'elles lèvent
dans un endroit obscur, lorsqu'elles ces-
sent de recevoir l'action de la lumière et
de l'air.

ÉTIOLER. v. a. Faire éprouver à une
plante l'espèce d'altération que l'on nomme
Étiollement.

ÉTIOLOGIE. s. f. Partie de la méde-
cine qui traite des diverses causes des ma-
ladies.

ÉTIQUE. adj. des 2 g. Qui est dans l'é-
tisie. | Maigre, atténué.

ÉTIQUETER. v. a. Mettre une étiquette,
distinguer par une étiquette.

ÉTIQUETTE. s. f. Se dit De petits écrits qu'on met à des sacs d'argent, à des Bases de papiers, à des paquets de hardes, etc. | Se dit Des usages établis dans la maison d'un prince, du cérémonial de cour.

ÉTIRER. v. a. Étendre, allonger.

ÉTISIE. s. f. Phthisie, maladie qui dessèche et consume le corps.

ÉTOFFE. s. f. Tissu de soie, de laine, de coton, de poil, de fil d'or ou d'argent, etc., dont on fait des habits, des meubles, etc. | Fam., Qualité, condition, naissances, mérite, etc. | Au plur. Ce que l'imprimeur fait payer afin de se couvrir des dépenses que nécessitent le matériel, la correction, l'éclairage, etc.

ÉTOFFER. v. a. Mettre de l'étoffe, de la matière en quantité suffisante et de qualité convenable, à qq. ouvrage.

ÉTOILE. s. f. Astre qui brille de sa lumière propre, et qui paraît toujours fixe au même point du ciel. | Destinée. | Petit artifice qui imite, dans les airs, l'éclat d'une étoile. | Se dit, en t. d'impr., dans le même sens qu'*Astérisque*. | Marque blanche sur le front d'un cheval. | Un fortin à quatre, cinq ou six angles saillants.

ÉTOILÉ, **ÉR.** adj. Semé d'étoiles.

ÉTOILER (S'). v. pron. Se fêter en forme d'étoile.

ÉTOLE. s. f. Longue bande d'étoffe que les prêtres portent au cou lorsqu'ils remplissent certaines fonctions ecclésiastiques.

ÉTONNAMENT. adv. D'une manière étonnante.

ÉTONNANT, **ANTE**. adj. Qui étonne, qui surprend.

ÉTONNEMENT. s. m. Surprise causée par qq. ch. d'extraordinaire, d'inattendu. | Admiration. | Ébranlement.

ÉTONNER. v. a. Surprendre par qq. ch. d'inopiné, d'extraordinaire. | Ébranler, faire trembler par qq. grande, qq. violente commotion. | Pron., Être étonné, troublé, effrayé. | Trouver étrange, singulier, extraordinaire.

ÉTOUFFANT, **ANTE**. adj. Qui fait qu'on étouffe, qu'on respire difficilement.

ÉTOUFFEMENT. s. m. Difficulté de respirer.

ÉTOUFFER. v. a. Suffoquer; faire perdre la respiration, faire mourir, en privant d'air. | V. n. Avoir la respiration empêchée; ou Mourir faute d'air. | Se dit De ce qui dérobe aux plantes l'air nécessaire à leur végétation. | Éteindre, en interceptant l'air. | Supprimer, cacher, surmonter. | Détruire, dissiper, faire cesser.

ÉTOUFFOIR. s. m. Espèce de boîte faite de métal, dont on se sert pour étouffer et éteindre des charbons.

ÉTOUPE. s. f. La partie la plus groc-

sière, le rebut de la filasse, soit de chanvre, soit de lin.

ÉTOUPER. v. a. Boucher avec de l'étaupe ou avec qq. autre ch. semblable.

ÉTOUPILLE. s. f. T. d'artil. Petite mèche inflammable qu'on introduit dans la lumière d'une pièce, et qui sert d'amorce.

ÉTOUPILLON. s. m. Petite mèche d'étaupe suivie qu'on introduit dans la lumière d'une pièce pour préserver la charge de l'humidité.

ÉTOURDERIE. s. f. Action d'étourdi, ou Habitude de faire des actions d'étourdi.

ÉTOURDI, **IE**. adj. et subst. Qui agit sans réflexion. | À l'**ÉTOURDIS**. loc. adv. À la manière d'un étourdi.

ÉTOURDIMENT. adv. À l'étourdi.

ÉTOURDIR. v. a. Causer dans le cerveau un ébranlement qui trouble, qui suspend en qq. sorte la fonction des sens. | Fam., Importuner, fatiguer. | Causer de l'étonnement, de l'embarras. | Calmer qq. peu. | S'**étourdir sur qq. ch.**. Se distraire de qq. ch.

ÉTOURDISSANT, **ANTE**. adj. Qui étourdit.

ÉTOURDISSEMENT. s. m. Ébranlement causé par qq. ch. qui étourdit. | Le trouble que cause un malheur.

ÉTOURNEAU. s. m. Sorte d'oiseau de passage. | Fam., Un jeune homme léger et inconsidéré. | Subst. et adj. Se dit D'un cheval qui a le poil gris-jamâtre.

ÉTRANGE. adj. des 2 g. Qui n'est pas dans l'ordre, dans l'usage commun.

ÉTRANGEMENT. adv. D'une manière étrange, extrêmement.

ÉTRANGER, **ÈRE**. adj. Qui est d'une autre nation, qui appartient, qui a rapport à une autre nation. | Qui se mêle point d'une chose, d'une affaire, qui n'y a point de part. | Qui n'a aucun rapport ou aucune conformité avec la chose dont il s'agit. | Qui n'est pas naturel ou propre à une personne, à une chose. | Une personne qui n'est pas du pays où elle se trouve. | Celui, celle qui n'est pas d'une famille, d'une compagnie, etc. | S. m., absol. Le pays étranger.

ÉTRANGER. v. a. Chasser d'un lieu, désaccoutumer d'y venir. (Vi.)

ÉTRANGÈTE. s. f. Caractère de ce qui est étrange.

ÉTRANGLEMENT. s. m. Action d'étrangler, et plus ordm. L'état de celui qui est étranglé. | Un rétrécissement, dans qq. partie d'une chose plus ou moins allongée.

ÉTRANGLER. v. a. Faire perdre la respiration ou la vie en pressant le gosier ou en le bouchant. | Trop resserrer, ne pas donner la largeur, l'étendue nécessaire. | V. n. *Secours-moi, j'étrangle.* | **Ère étranglé**, **ÉE**. adj. Qui est retréci dans qq. partie de sa longueur. | Se dit De certaines choses

qui n'ont pas la largeur qu'elles doivent avoir.

ÉTRANGUILLON. s. m. Sorte de maladie qui est pour les chevaux ce que l'esquinancie est pour les hommes. | *Poire d'étranguillon*, Espèce de poire fort âpre.

ÉTRAPE. s. f. Petite faucille.

ÉTRAPER. v. a. Couper avec l'étrape.

ÉTRAPE. s. f. L'assemblage des pièces de bois courbes qui forment l'avant, la proue d'un bâtiment.

ÊTRE. Verbe que les grammairiens appellent Le verbe substantif. (*Je suis, tu es, il est; nous sommes, vous êtes, ils sont. J'étais. Je fus. J'ai été. Je serai. Je serais. Sois, soyes. Que je sois, que tu sois, qu'il soit; que nous soyons, que vous soyes, qu'ils soient. Que je fusse. Que j'aie été. Que j'eusse été. Êtant. Ayant été.*) Absol., Exister. *Il n'est plus*, Il est mort. | S'emploie

Lorsqu'on attribue à qq. ou à qq. ch. une qualité, un état, une manière d'exister absolu ou relative. | *Il est*, se dit, poét., pour *Il y a*. | *Il est jour*, Il fait jour. | S'emploie avec les prép. *A, Dans* et *En*, lorsqu'on veut indiquer La relation au lieu, au temps, ou L'état, la disposition, le genre d'occupation, etc. | Suivi de la prép. *A*, Appartenir. | S'emploie avec la plupart des autres prép. de lieu, surtout pour indiquer, au propre, La situation relative, et, au figuré, L'état, la condition, la disposition. | S'emploie d'une manière analogue avec les adv. de lieu. | *Il est de la justice de faire telle chose*, La justice oblige à faire telle chose. | Sert à marquer la destination, l'objet. | S'emploie comme auxiliaire pour former les verbes passifs. | Sert à former les temps composés de qq. verbes neutres et ceux de tous les verbes qui s'emploient avec le pronom personnel. | Sert à conjuguer, dans qqns. de leurs temps, les verbes actifs qu'on emploie impersonn. avec le pronom réfléchi.

ÊTRE. s. m. Ce qui est. | Existence. | Au plur., Les diverses parties de la distribution d'une maison.

ÊTRE. s. m. *A blanc être*, À blanc estoie.

ÉTRÉCIR. v. a. Rendre étroit, rendre plus étroit. | Pron., Devenir plus étroit.

ÉTRÉCISSEMENT. s. m. Action par laquelle on étrécit, ou État de ce qui est étréci.

ÉTREINDRE. v. a. (Se conj. c. *Atteindre*.) Serrer fortement en liant. | Embrasser, presser entre ses bras.

ÉTREINTE. s. f. Serrement, action par laquelle on étreint. | L'action de presser qq. entre ses bras.

ÉTRENNES. s. f. Présent qu'on fait le premier jour de l'année. | Le premier argent que les marchands reçoivent dans la

journée. | Le premier usage qu'on fait d'une chose.

ÉTRENNER. v. a. Donner les étrennes. | Être le premier qui achète à un marchand. | Faire usage d'une chose pour la première fois.

ÉTRÉSILLON. s. m. Se dit De pièces de bois qu'on place en travers dans un bâtiment, pour étayer les murs qui déversent.

ÉTRÉSILLONNER. v. a. Soutenir, étayer avec un étrésillon, avec des étrésillons.

ÉTRIER. s. m. Espèce d'anneau de fer ou d'autre métal, qui pend à droite et à gauche par une courroie à une selle de cheval, et qui sert à appuyer les pieds du cavalier. | Bandage dont on se sert pour la saignée du pied.

ÉTRILLE. s. f. Instrument de fer avec lequel on ôte la crasse, l'ordure qui s'est attachée à la peau et au poil des chevaux, des mulets, etc.

ÉTRILLER. v. a. Frotter, nettoyer avec l'étrille. | Fam., *Étriller qq.*, Le battre.

ÉTRIPER. v. a. Ôter les tripes d'un animal. | Pop., *Aller à étripe-cheval*, Presser un cheval excessivement.

ÉTRUQUÉ. ÉE. adj. Qui n'a pas l'ampleur suffisante.

ÉTRIVIÈRE. s. f. Courroie qui sert à porter les étriers. | Au plur., Les coups d'étrivière.

ÉTROIT. OITE. adj. Qui a peu de largeur. | *C'est un génie étroit*, C'est un homme qui a peu de capacité. | Intime. | À l'Étroit. loc. adv. Dans un espace étroit. | Être, vivre à l'étroit, N'avoir pas les commodités de la vie.

ÉTROITEMENT. adv. À l'étroit. | Fortement. | Expressément.

ÉTRON. s. m. Matière fécale qui a qq. consistance. Bas.

ÉTRONÇONNER. v. a. Couper entièrement la tête à un arbre.

ÉTUDE. s. f. Travail, application d'esprit pour apprendre ou approfondir les sciences, les lettres, les beaux-arts. | *Faire ses études*, Passer par les différents degrés d'instruction qui doivent former l'esprit de la jeunesse. | Connaissances acquises. | Un dessin ou un morceau de peinture, de sculpture, qu'un artiste exécute pour bien connaître tel ou tel objet. | Le soin particulier qu'on apporte pour parvenir à qq. ch. que ce soit. | Le lieu où un notaire, un avoué travaille ordin., et où il fait travailler ses clercs.

ÉTUDIANT. s. m. Celui qui suit les cours d'une école publique.

ÉTUDIER. v. n. Appliquer son esprit, travailler pour apprendre les sciences, les lettres, etc. | V. a. S'appliquer à apprendre une science, un art, à entendre un auteur, etc. | Tâcher de fixer dans sa mémoire, d'ap-

prendre par cœur. | Méditer, préparer. | Observer avec soin l'humeur, le génie, les façons de faire, les inclinations d'une personne. | ÉRUBÉ, ÉR. adj. Feint, recherché, affecté. | Fait avec soin et application, bien travaillé.

ÉTUADIOLE. s. f. Petit meuble à plusieurs tiroirs, qui se place sur une table, pour y serrer des papiers d'étude, ou autre chose.

ÉTUI. s. m. Sorte de boîte qui sert à mettre, à porter, à conserver qq. ch. | L'enveloppe qui recouvre et protège les ailes de certains insectes.

ÉTUVE. s. f. Lieu clos dont on échauffe plus ou moins la température, pour faire transpirer.

ÉTUVEE. s. f. Certaine manière de cuire, d'assaisonner des viandes, du poisson.

ÉTUVEMENT. s. m. Action d'étuver.

ÉTUVER. v. a. Laver en appuyant doucement.

ÉTUVISTE. s. m. Celui qui tient des bains et des étuves.

ÉTYMOLOGIE. s. f. Origine d'un mot. | La science des étymologies.

ÉTYMOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne les étymologies.

ÉTYMOLOGISTE. s. m. Celui qui s'occupe d'étymologie.

EUBAGES. s. m. pl. Nom d'une classe de druides ou d'anciens prêtres gaulois.

EUCARISTIE. s. f. Le saint sacrement du corps et du sang de Jésus-Christ, contenus sous les espèces du pain et du vin.

EUCARISTIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'eucharistie.

EUCOLOGE. s. m. Nom d'un livre où se trouve tout l'office des dimanches et des principales fêtes de l'année.

EUCRASIE. s. f. Un bon tempérament.

EUDIOMÈTRE. s. m. Instrument dont on se sert pour mesurer le degré de pureté de l'air atmosphérique, la quantité d'oxygène qu'il contient.

EUDIOMÉTRIE. s. f. Art de reconnaître la proportion d'oxygène qui existe dans l'air atmosphérique.

EUDIOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'eudiométrie.

EUFRAISE. s. f. Petite plante.

EULOGIES. s. f. pl. Choses bénites.

EUMÉNIDES. s. f. *P. FOIES.*

EUNUQUE. s. m. Homme à qui on a coupé les parties nécessaires à la génération.

EUPATOIRE. s. f. Genre de plantes.

EUPHÉMISME. s. m. Adoucissement d'expression par lequel on déguise des idées désagréables, ou déshonnées, sous d'autres plus douces, plus décentes.

EUPHONIE. s. f. Son agréable d'une seule voix, ou d'un seul instrument. | Ce

qui rend la prononciation plus douce plus coulante.

EUPHONIQUE. adj. des 2 g. Qui prouvent l'euphonie.

EUPHORBIE. s. m. Genre de plantes.

EUROPÉEN, ENNE. adj. Qui appartient à l'Europe.

EURYTHMIE. s. f. Bel ordre, belle proportion. La beauté qui résulte de toutes les parties d'un ouvrage d'architecture.

EUSTACHE. s. m. Sorte de couteau grec.

EUX. Plur. masc. du pron. personnel Lui.

ÉVACUANT, ANTE. adj. Se dit De certains médicaments. | Subst. m. *Les évacuants l'ont soulagé.*

ÉVACUATIF, IVE. adj. T. synonyme d'Évacuant, ante, mais moins usité.

ÉVACUATION. s. f. Décharge, sort d'humeurs, d'excréments, etc. | Se dit De matières évacuées. | L'action d'évacuer un pays, une place de guerre.

ÉVACUER. v. a. Vider, faire sortir. S dit De l'effet que font les remèdes en purgeant les mauvaises humeurs. | Faire sortir

| Se dit D'une place, d'un pays d'où l'on fait sortir des troupes par un traité par une capitulation, etc.

ÉVADER (S'). v. pron. S'échapper furtivement.

ÉVAGATION. s. f. Disposition de l'esprit qui l'empêche de se fixer à un objet.

ÉVALUATION. s. f. Appréciation, estimation.

ÉVALUER. v. a. Apprécier, fixer le prix de qq. ch., en estimer la valeur.

ÉVANGÉLIQUE. adj. des 2 g. Qui est de l'Évangile, qui est selon l'Évangile. Qui est de la religion réformée.

ÉVANGÉLIQUEMENT. adv. D'une manière évangélique.

ÉVANGÉLISER. v. a. Prêcher l'Évangile.

ÉVANGÉLISTE. s. m. Nom qu'on donne à chacun des quatre écrivains qui ont rédigé par écrit la vie et la doctrine de Jésus-Christ, et que l'Église a reconnus pour sacrés.

ÉVANGILE. s. m. La loi de Jésus-Christ, sa doctrine. | Se dit Des livres qui contiennent la doctrine de la vie de Jésus-Christ. | Absol., Le Nouveau Testament. Le recueil des quatre Évangiles. | Cette partie des Évangiles que le prêtre lit à la messe.

ÉVANOUIR (S'). v. pron. Tomber et faiblesse, perdre connaissance. | Disparaître.

ÉVANOUISSEMENT. s. m. Défaillance, perte de connaissance.

ÉVAPORATION. s. f. Dissipation plus ou moins lente des parties d'un liquide par

l'action du feu, du soleil, de l'air, etc. | Fam., Légèreté d'esprit.

ÉVAPORER. v. a. Vaporiser, résoudre en vapeur. | *Évaporer sa bile*, Soulager sa colère. | Pron., S'exhaler, ou Se dissiper, se perdre. | *Évaporé*, éx. adj. et subst. Qui est fort étourdi.

ÉVASÈMENT. s. m. État de ce qui est évasé.

ÉVASER. v. a. Élargir, rendre une chose plus large à son ouverture. | Fam., *Nes évasé*, Nez dont les narines sont trop ouvertes.

ÉVASIF, **IVE**. adj. Qui sert à élargir.

ÉVASION. s. f. Action de s'évader.

ÉVÊCHÉ. s. m. Diocèse, partie de territoire soumise à l'autorité spirituelle d'un évêque. | La dignité épiscopale. | Le palais où demeure l'évêque.

ÉVEIL. s. m. Avis qu'on donne à qq. d'une chose qui l'interesse, et à laquelle il ne pensait pas. Fam.

ÉVEILLER. v. a. Faire cesser le sommeil. | Stimuler, provoquer. | Pron., Cesser de dormir. | *Éveillé*, éx. adj. et subst. Gai, vif. | *Avisé*.

ÉVÈNEMENT. s. m. Fait. Se dit en général de tout ce qui arrive dans le monde. | L'issue, le succès bon ou mauvais de qq. ch. | *A tout événement*, À tout hasard.

ÉVENT. s. m. Altération causée par l'impression de l'air, dans les aliments ou dans les liqueurs, et qui en détruit, en affaiblit ou en corrompt le goût. | *Mettre des marchandises à l'évent*, Les mettre à l'air. | Fam., *Avoir la tête à l'évent*, Avoir l'esprit léger. | Se dit Des conduits que l'on ménage dans la fondation des fourneaux des fonderies, pour que l'air y circule et en chasse l'humidité. | La différence en moins du diamètre d'un boulet à celui du calibre de la pièce.

ÉVENTAIL. s. m. Petit meuble composé de lames légères d'ivoire, de bois, etc., et dont on se sert pour s'éventer.

ÉVENTAILLISTE. s. m. Ouvrier qui fait, qui monte des éventails.

ÉVENTAIRE. s. m. Plateau d'osier que portent devant elles les marchandes de fruits, d'herbages, de poisson, etc.

ÉVENTER. v. a. Faire du vent en agitant l'air avec un éventail. | Mettre au vent, exposer au vent, à l'air. | Déboucher, ouvrir de manière à laisser pénétrer l'air. | Découvrir. | Pron., Se gâter, s'altérer par le contact de l'air. | *Éventé*, éx. adj. et subst. Se dit, fam., D'une personne qui a l'esprit léger.

ÉVENTOIR. s. m. Sorte d'éventail fait grossièrement de plumes étendues, ou d'osier, etc., servant aux rôtisseurs et aux cuisiniers pour allumer les charbons.

ÉVENTRER. v. a. Ouvrir le ventre d'un

animal pour en tirer les intestins. | Blessé en déchirant ou en fendant le ventre.

ÉVENTUALITÉ. s. f. Caractère de ce qui est éventuel.

ÉVENTUEL, **ELLE**. adj. Qui est subordonné à qq. événement incertain.

ÉVENTUELLEMENT. adv. D'une manière éventuelle.

ÉVÊQUE. s. m. Prélat chargé de la conduite d'un diocèse.

ÉVERSION. s. f. Ruine, renversement d'une ville, d'un état.

ÉVERTUER (S'). v. pron. S'exciter soi-même et faire effort pour se porter à qq. ch. de bon, de louable, de convenable.

ÉVICTION. s. f. Action d'évincer.

ÉVIDEMENT. adv. D'une manière évidente.

ÉVIDENCE. s. f. Caractère de ce qui est évident, manifeste.

ÉVIDENT, **ENTE**. adj. Clair, manifeste.

ÉVIDER. v. a. Faire une espèce de cannelure ou de découpe à un ouvrage, pour le rendre ou plus léger, ou plus agréable. | Échancrer. | Faire sortir l'empois qu'on a mis dans le linge.

ÉVIDOIR. s. m. Outil dont le facteur d'instruments à vent se sert pour les travailler en dedans.

ÉVIER. s. m. Pierre en forme de table, et légèrement creusée, sur laquelle on lave la vaisselle.

ÉVINCER. v. a. Déposséder, dépouiller juridiquement. | Enlever à qq. par intrigue une place, etc.

ÉVITABLE. adj. des 2 g. Qui peut être évité.

ÉVITAGE. s. m. *V. l'article suivant.*

ÉVITÉE. s. f. Espace suffisant pour qu'un navire à l'ancre puisse éviter, lorsque le vent ou la marée change. | L'action d'un navire qui se meut pour éviter.

ÉVITER. v. a. Fuir, esquiver qq. ch. de nuisible, de désagréable. | V. n. Se dit D'un navire à l'ancre qui tourne sur lui-même, au changement de vent ou de marée.

ÉVOCABLE. adj. des 2 g. Qui peut être évoqué.

ÉVOCATION. s. f. Action d'appeler, de faire venir, de faire apparaître. Se dit en parlant Des âmes, des esprits. | L'action d'évoquer une cause, une affaire.

ÉVOCATOIRE. adj. Qui donne lieu à une évocation.

ÉVOLUTION. s. f. Mouvement que font des troupes pour prendre une nouvelle disposition.

ÉVOQUER. v. a. Appeler, faire venir, faire apparaître. | Enlever à un tribunal la connaissance d'une affaire, pour l'attribuer à un autre tribunal.

EX. prép. lat. Elle entre dans la com-

position de plus. mots français, et sert à marquer ce qu'une personne a été. *Ex-ministre.*

EXACERBATION. s. f. Synonyme de Paroxysme.

EXACT, ACTE. adj. Régulier, ponctuel, soigneux. | *Les sciences exactes, Les sciences mathématiques.*

EXACTEMENT. adv. D'une manière exacte.

EXACTEUR. s. m. Celui qui commet une exaction, des exactions.

EXACTION. s. f. Action par laquelle une personne chargée de percevoir certains droits, de lever certaines contributions, exige ce qui n'est pas dû.

EXACTITUDE. s. f. Attention ponctuelle, régulière, à faire ce qu'on doit. | Précision, justesse.

EXAGÉRATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui exagère.

EXAGÉRATIF, IVE. adj. Qui tient de l'exagération, qui amplifie beaucoup.

EXAGÉRATION. s. f. Action d'exagérer; discours, expression qui exagère. | L'action d'exagérer les proportions, l'expression, les effets.

EXAGÉRER. v. a. Louer ou décrier à l'excès les choses dont on parle. | Faire plus grand, plus prononcé que nature. | *Exagéré, ée, ée, adj.*

EXALTATION. s. f. Action d'élever. L'élévation du pape au pontificat. Fête de l'année, qu'on nomme *L'exaltation de la sainte croix.* | L'action de purifier certaines substances pour en augmenter l'énergie. | Un enthousiasme véhément, une sorte de transport.

EXALTER. v. a. Louer, vanter beaucoup. | Augmenter, redoubler la vertu d'une substance, en la purifiant. | Animer à l'excès, jeter dans une sorte de transport. | *Exalté, ée, part. et s.*

EXAMEN. s. m. Observation, recherche, discussion exacte, soignée, réfléchie. | L'action d'interroger qq. pour savoir s'il est capable du grade, de la place qu'il veut obtenir.

EXAMINATEUR. s. m. Celui qui est commis pour examiner.

EXAMINER. v. a. Faire l'examen de qq. ch. ou de qq. personne. | Regarder attentivement.

EXANTHÈME. s. m. Toute sorte d'éruption à la peau.

EXARCHAT. s. m. La partie de l'Italie où commandait l'exarque.

EXARQUE. s. m. Celui qui commandait en Italie pour les empereurs de Constantinople. | Dans l'Église grecque, Titre d'une dignité ecclésiastique.

EXASPÉRATION. s. f. Action d'exaspérer, ou État de ce qui est exaspéré.

EXASPÉRER. v. a. Aigrir, irriter à l'excès

EXAUCER. v. a. Écouter favorablement une prière, et accorder ce qu'on demande

EXCAVATION. s. f. Action de creuser un terrain. | Creux fait dans un terrain.

EXCÉDANT, ANTE. adj. Qui excède. | Qui fatigue à l'excès. | *Excédant, s. m. Le nombre, la quantité qui excède.*

EXCÉDER. v. a. Outre-passer, aller au delà de certaines bornes. | Sortir outrageusement. | Causer une grande lassitude. | *Importuner, tourmenter.* [Fron., *S'excède de travail.* Travailler jusqu'à l'excès.

EXCELLENCEMENT. adv. D'une manière excellente.

EXCELLENCE. s. f. Degré éminent de perfection. | Titre d'honneur qu'on donne à qq. personnes qui ont certaines places certaines dignités. | *PAR EXCELLENCE.* loc. adv. Excellamment. *Fam.*

EXCELLENT, ENTE. adj. Qui excelle

EXCELLENTISSIME. adj. des a g. Très excellent.

EXCELLER. v. a. Être fort supérieur, par son mérite ou sa perfection, à la plupart des personnes d'une même profession, ou à la plupart des choses d'un même genre.

EXCENTRICITÉ. s. f. Distance du centre d'une ellipse à son foyer.

EXCENTRIQUE. adj. des a g. Se dit De deux ou de plusieurs cercles, engagés l'un dans l'autre, qui ont des centres différents.

EXCEPTÉ. sorte de prép. Hors, à la réserve de.

EXCEPTER. v. a. Désigner une personne ou une chose comme n'étant pas comprise dans un nombre, dans une règle.

EXCEPTION. s. f. Action par laquelle on excepte; ou Ce qui n'est pas soumis à la règle. | *À l'exception de.* loc. prép. Excepté, hormis.

EXCEPTIONNEL, ELLE. adj. Qui est relatif à une exception.

EXCÈS. s. m. Ce qui passe la mesure accoutumée, le degré ordinaire. | *Absol., déréglément.* | *Outrage, violence.* | *En arithmétique, Excédant, reste ou différence.* | *À l'excès, jusqu'à l'excès.* loc. adv. Outre mesure.

EXCESSIF, IVE. adj. Qui excède la règle, la mesure, le degré ordinaire ou convenable.

EXCESSIVEMENT. adv. À l'excès, avec excès.

EXCIPER. v. a. Alléguer une exception en justice. | Employer une pièce pour sa défense.

EXCIPIENT. s. m. Se dit Des liquides ou autres substances propres à dissoudre, à incorporer certains médicaments.

EXCISE. s. f. Impôt établi sur la bière, le cidre et autres liqueurs, en Angleterre.

EXCISION. s. f. Opération par laquelle

ou enlève, avec un instrument tranchant, des parties d'un petit volume.

EXCITANT, ANTE, adj. et s. Qui est propre à exciter, qui ranime les forces.

EXCITATIF, IVE, adj. *F. Excitant*
EXCITATION, s. f. Action d'exciter, ou état de ce qui est excité.

EXCITER, v. a. Engager, porter à. | Animer, encourager. | Provoquer, causer.

EXCLAMATION, s. f. Cri de joie, d'admiration, d'indignation, etc. | *Point d'exclamation*, point qui se met après une exclamation.

EXCLURE, v. a. (*J'exclus, il exclut; nous excluons. J'exclusis. J'exclus. J'exclusis. J'exclusis. Qu'il exclue. Qu'il excluse. Excluant.*) Envoyer, retrancher qq. d'une société, d'un corps, etc. | Repousser, écarter, ne point admettre.

EXCLUSIF, IVE, adj. Qui a force d'exclure. | En parlant Des personnes, Qui exclut.

EXCLUSION, s. f. Action d'exclure, acte par lequel on exclut. | *Α'εξουσιον* *na. loc. prép.*

EXCLUSIVEMENT, adv. En excluant, en exceptant.

EXCOMMUNICATION, s. f. Censure ecclésiastique par laquelle on est retranché de la communion de l'Église.

EXCOMMUNIER, v. a. Retraucher de la communion de l'Église. | **EXCOMMUNIÉ**, *éa. subst.* C'est un *excommunié*.

EXCORIATION, s. f. Écorchure, plaie légère de la peau.

EXCORIER, v. a. Écorcher la peau ou qq. membrane.

EXCRÉMENT, s. m. Toute matière solide ou fluide qui sort du corps de l'homme ou des animaux, par l'effet d'une évacuation naturelle. Se dit particulièrement Des matières fécales et de l'urine.

EXCRÉMENTEUX, EUSE, ou **EXCRÉMENTIEL, ELLE**, adj. Qui tient de l'excrément.

EXCRÉTEUR, adj. m. Se dit Des vaisseaux et des conduits qui servent aux excréations.

EXCRÉTION, s. f. Action par laquelle les fluides sécrétés sont poussés au dehors.

EXCRÉTOIRE, adj. *F. Excretiva.*

EXCROISSANCE, s. f. Espèce de tumeur qui se forme sur qq. partie extérieure du corps de l'homme ou de l'animal. | Se dit en parlant Des arbres, des plantes, etc.

EXCURSION, s. f. Course au dehors. Une irruption sur le pays ennemi. | Digression.

EXCUSABLE, adj. des 2 g. Qui peut être excusé, qui est digne d'excuse.

EXCUSATION, s. f. Raison que qq. allègue pour être déchargé d'une tutelle.

EXCUSE, s. f. Raison que l'on apporte

pour se disculper, ou pour disculper qq. de ce qu'il a fait ou dit. | Terme de civilité dont on se sert, afin d'engager à l'indulgence pour qq. faute légère.

EXCUSER, v. a. Donner des raisons pour disculper qq. d'une faute. | Admettre les raisons que qq. allègue pour se disculper. | Pardonner, supporter. | Dispenser. | Pron., Donner des raisons pour se disculper. | Se dispenser.

EXEAT, s. m. La permission par écrit qu'un évêque donne à un ecclésiastique son diocésain, pour aller exercer dans un autre diocèse les fonctions de son ministère. | Au collège, Permission de sortir.

EXÉCRABLE, adj. des 2 g. Qu'on doit excéquer. | Extrêmement mauvais.

EXÉCRABLEMENT, adv. D'une manière exécrationnelle.

EXÉCRATION, s. f. Sentiment d'horreur extrême qu'on a pour qq. ou pour qq. ch. | Imprécation où les choses saintes sont profanées.

EXÉCRER, v. a. Avoir en exécration.

EXÉCUTABLE, adj. des 2 g. Qui peut être exécuté, effectué.

EXÉCUTANT, s. m. Musicien qui exécute sa partie dans un concert.

EXÉCUTER, v. a. Effectuer, mettre à effet. | Faire un ouvrage d'après une esquisse, un projet, etc. | Rendre, exprimer, jouer, représenter, surtout en parlant De musique et de danse. | Saisir les meubles de qq. par autorité de justice, pour les faire vendre. | Faire mourir par autorité de justice. | Se dit De celui qui se détermine à faire contre ses propres intérêts ce qu'exige l'équité, l'honneur, la prudence, la raison.

EXÉCUTEUR, TRICE, s. Celui, celle qui exécute. | *L'exécuteur*, Le bourreau.

EXÉCUTIF, IVE, adj. Se dit Du pouvoir, de la puissance de faire exécuter les lois.

EXÉCUTION, s. f. Action d'exécuter, de mettre à effet. | *Il est homme d'exécution*, Résolu. | *L'exécution d'un condamné*, L'action de mettre à mort un condamné.

EXÉCUTOIRE, adj. des 2 g. et s. Qui peut être mis à exécution, ou Qui donne pouvoir de procéder à une exécution judiciaire.

EXÉGÈSE, s. f. Explication, interprétation.

EXÉGÉTIQUE, adj. des 2 g. Qui sert à expliquer, à interpréter.

EXEMPLAIRE, adj. des 2 g. Qui donne exemple, qui peut servir d'exemple.

EXEMPLAIRE, s. m. Se dit Des livres, des gravures, des médailles, et d'autres objets multipliés d'après un type commun.

EXEMPLE, s. m. Ce qui peut servir de modèle, ce qui peut être imité. | Chose qui est pareille à celle dont il s'agit, et qui

sert pour la confirmer. | Le patron, le modèle sur lequel l'écolier qui apprend à écrire forme ses caractères. | *РАДЪ ХЪМЪЛЪ.* loc. adv. dont on se sert lorsqu'on va éclaircir, expliquer, ou confirmer, par un exemple, ce qu'on a dit. | *АЪ ХЪМЪЛЪ ДЪ.* loc. prép. En se conformant à l'exemple donné par.

EXEMPT, EMPTE. adj. Qui n'est point sujet à qq. ch., qui n'est point assujetti à qq. ch.

EXEMPT. s. m. Dans certaines compagnies de gardes, Officier. | *Exempt de police*, se dit Des officiers de police. | Se dit Des ecclésiastiques qui ne sont point soumis à la juridiction de l'ordinaire.

EXEMPTER. v. a. Rendre exempt, affranchir. | Dispenser.

EXEMPTION. s. f. Droit, grâce, privilège qui exempte. | Dispense.

EXEQUATUR. s. m. Ordre ou permission d'exécuter.

EXERCER. v. a. Dresser, former, instruire à qq. ch. par des actes fréquents. | Faire mouvoir, pour mettre ou pour tenir en état de mieux faire certaines fonctions. | Pratiquer. | *Exercer une charge*, En faire les fonctions.

EXERCICE. s. m. Action par laquelle on exerce ou l'on s'exerce. | L'action d'exercer, de s'exercer au maniement des armes et aux évolutions militaires. | Se dit Des mouvements par lesquels on exerce le corps. | Fam., Peine, fatigue, embarras. | Se dit Des exercices du corps soumis à certaines règles. | Se dit De certaines conférences où les écoliers répondent sur qq. partie des humanités. | Pratique. | *L'exercice d'une charge*, L'action de remplir les fonctions d'une charge. | Absol., La perception de l'impôt et l'emploi du revenu public.

EXÉRÈSE. s. f. Opération qui consiste à extraire ou à retrancher du corps humain ce qui est étranger, ou nuisible.

EXERGUE. s. m. Petit espace réservé au bas du type d'une médaille pour y mettre une date, une inscription, une devise.

EXFOLIATION. s. f. Séparation des parties mortes qui se détachent d'un os, d'un tendon, d'un cartilage sous la forme de petites écailles ou de lames.

EXFOLIER (S'). v. pron. Se dit D'un corps dont qq. parties se détachent sous la forme de feuillets ou de lames. | Se dit Des os, des tendons, des cartilages.

EXHALAISON. s. f. Ce qui s'exhale de qq. corps.

EXHALANT. adj. et s. m. Se dit De vaisseaux qui servent à l'exhalation.

EXHALATION. s. f. Action d'exhaler.

EXHALER. v. a. Pousser, envoyer hors de soi des vapeurs, des odeurs, etc. | Pron., Se dissiper par l'évaporation. | Manifester,

exprimer vivement un sentiment, une passion.

EXHAUSSEMENT. s. m. Élévation. Se dit en parlant De constructions.

EXHAUSSER. v. a. Élever plus haut. Se dit en parlant De constructions.

EXHÉRÉDATION. s. f. Action par laquelle on exclut qq. de l'héritage auquel il a droit.

EXHÉRÉDER. v. a. Désériter.

EXHIBER. v. a. Représenter.

EXHIBITION. s. f. Action d'exhiber un acte, une pièce, etc.

EXHORTATION. s. f. Discours par lequel on exhorte.

EXHORTER. v. a. Exciter par le discours, tâcher de porter à qq. ch. de bien.

EXHUMATION. s. f. Action par laquelle on exhume.

EXHUMER. v. a. Déterrer un corps mort.

EXIGEANT, ANTE. adj. Qui est dans l'habitude d'exiger trop de déférence, d'attentions, de concessions, etc.

EXIGENCE. s. f. Caractère ou prétention de celui qui se montre exigeant. | Ce qu'exigent les circonstances.

EXIGER. v. a. Demander qq. ch. en vertu d'un droit légitime ou prétendu tel. | Faire payer, faire fournir qq. ch. par force. | Obliger à de certaines choses, astreindre à de certains devoirs.

EXIGIBLE. adj. des 3 g. Qui peut être exigé.

EXIGU, UR. adj. Fort petit, modique.

EXIGUITÉ. s. f. Petitesse, modicité.

EXIL. s. m. État de celui que l'autorité force à vivre hors du lieu, hors du pays où il habitait ordinairement.

EXILER. v. a. Envoyer en exil. | Reléguer. | Pron., S'éloigner, se retirer. | *Exilé*, s. subst. On rappelle les exilés.

EXISTANT, ANTE. adj. Qui existe.

EXISTENCE. s. f. État de ce qui existe. | Vie. | La position d'un homme dans la société.

EXISTER. v. n. Être actuellement, avoir l'être. | Être, se trouver ou avoir lieu actuellement. | Vivre.

EXOCET. s. m. Poisson.

EXODE. s. m. Nom du second livre du Pentateuque.

EXOMPHALE. s. f. Nom générique des différentes hernies de l'ombilic ou nombril.

EXOPHTHALMIE. s. f. Sortie de l'œil hors de son orbite.

EXORABLE. adj. des 3 g. Qui se laisse fléchir par les prières.

EXORBITAMMENT. adv. Excessivement, d'une manière exorbitante.

EXORBITANT, ANTE. adj. Excessif, qui passe de beaucoup la juste mesure.

EXORCISER. v. a. Conjurer, se servir

des paroles et des cérémonies de l'Église pour chasser les démons.

EXORCISME. s. m. Paroles et cérémonies dont on se sert pour exorciser.

EXORCISTE. s. m. Celui qui exorcise, qui fait les exorcismes.

EXORDE. s. m. Première partie d'un discours oratoire.

EXOSTOSE. s. f. Tumeur qui se forme à la surface ou dans l'intérieur des os.

EXOTÉRIQUE. adj. des 2 g. Extérieur, public.

EXOTIQUE. adj. des 2 g. Étranger, qui n'est pas naturel au pays.

EXPANSIBILITÉ. s. f. Qualité par laquelle les corps fluides tendent à occuper un plus grand espace.

EXPANSIBLE. adj. des 2 g. Qui est capable d'expansion.

EXPANSIF, IVE. adj. Qui a la force de dilater, ou Qui peut se dilater. | Une *âme expansive*, Une âme qui aime à s'épancher.

EXPANSION. s. f. Action ou état d'un corps fluide qui se dilate. | *Avoir de l'expansion*, Communiquer facilement ses sentiments. | T. d'anat. et de bot. Le prolongement de qq. partie.

EXPATRIATION. s. f. Action de s'expatrier; ou État de celui qui est expatrié.

EXPATRIER. v. a. Obliger qq. de quitter sa patrie. | Pron., Abandonner sa patrie.

EXPECTANT, ANTE. adj. Qui a droit d'attendre, d'espérer. | *Médecine expectante*, Celle qui laisse faire beaucoup à la nature.

EXPECTATIF, IVE. adj. Qui donne droit d'attendre, d'espérer.

EXPECTATIVE. s. f. Espérance, attente fondée sur qq. promesse, sur des probabilités. | Acte de théologie qu'un étudiant soutenait.

EXPECTORANT, ANTE. adj. et s. Se dit De certains médicaments.

EXPECTORATION, s. f. Action d'expectorer.

EXPECTORER. v. a. Expulser par les crachats les humeurs grossières et visqueuses attachées aux parois des bronches et des vésicules pulmonaires.

EXPÉDIENT. s. m. Moyen de résoudre qq. difficulté, de surmonter un obstacle, de réussir dans qq. affaire. | Adj., *Il est expédient*, Il est à propos, il est nécessaire.

EXPÉDIER. v. a. Dépêcher, hâter l'exécution, la conclusion d'une affaire, d'une chose. | Envoyer, faire partir qq. ch. pour une certaine destination. | Faire la copie littérale d'un acte notarié ou juridique, d'un diplôme, d'un brevet, etc.

EXPÉDITEUR. s. m. Celui qui fait un envoi de marchandises.

EXPÉDITIF, IVE. adj. Qui expédie promptement les affaires, la besogne dont il est chargé.

EXPÉDITION. s. f. Action d'expédier, de hâter. | Diligence. | L'action d'envoyer. | Entreprise de guerre. | Voyage que font ensemble des vaisseaux de guerre ou des navires marchands. | La copie littérale d'un acte, délivrée en bonne forme par l'officier public, dépositaire de l'original.

EXPÉDITIONNAIRE. adj. et s. m. Se dit De celui qui est chargé par un autre de faire un envoi de marchandises. | Se dit D'un commis aux écritures chargé de faire les expéditions.

EXPÉRIENCE. s. f. Épreuve qui se fait à dessein, ou par hasard. | Connaissance des choses, acquise par un long usage.

EXPÉRIMENTAL, ALE. adj. Qui est fondé sur l'expérience.

EXPÉRIMENTER. v. n. Vérifier par des expériences, éprouver par expérience. | *Εμπειριστής*, *ém.* adj. Instruit par l'expérience.

EXPERT, ERTE. adj. Fort versé en qq. art qui s'apprend par expérience. | Subst. m. Se dit Des gens nommés par autorité de justice pour examiner certaines choses, et en faire leur rapport.

EXPERTISE. s. f. Visite et opération des experts.

EXPIATION. s. f. Action par laquelle on expie un crime, une faute.

EXPIATOIRE. adj. des 2 g. Qui expie.

EXPIER. v. a. Réparer un crime, une faute.

EXPIRANT, ANTE. adj. Qui expire, qui est près d'expirer.

EXPIRATEUR. adj. m. Se dit De certains muscles.

EXPIRATION. s. f. Échéance d'un terme. | L'action par laquelle les poumons rendent l'air qu'ils ont aspiré.

EXPIRER. v. n. Mourir, rendre le dernier soupir. | Prendre fin, être au terme de sa durée. | V. a. Rendre l'air qu'on avait aspiré.

EXPLÉTIF, IVE. adj. Se dit De certains mots qui entrent dans une phrase, sans être nécessaires au sens.

EXPLICABLE. adj. des 2 g. Qui peut être expliqué.

EXPLICATEUR. s. m. Celui qui fait aux spectateurs l'explication d'une chose exposée à la curiosité publique.

EXPLICATIF, IVE. adj. Qui explique le sens de qq. ch.

EXPLICATION. s. f. Discours par lequel on explique ce qui est obscur, difficile à comprendre. | Une simple démonstration, ou une énumération de détails. | La simple traduction orale d'un auteur.

EXPLICITE. adj. des 2 g. Qui est clair, formel, distinct, manifeste.

EXPLICITEMENT. adv. En termes clairs et formels.

EXPLIQUER. v. a. Éclaircir un sens obscur, rendre un discours intelligible, en faire connaître la cause, le motif d'une chose qui paraît extraordinaire, bizarre. | Enseigner, démontrer. | Interpréter un auteur, le traduire de vive voix. | Déclarer, développer, faire entendre nettement un pensée.

EXPLOIT. s. m. Action de guerre signalée et mémorable. | Un acte que fait un huissier pour assigner, saisir, etc.

EXPLOITABLE. adj. des 2 g. Qui peut être saisi et vendu par justice. | Qui peut être exploité avec avantage.

EXPLOITANT. adj. m. Qui fait des exploits.

EXPLOITATION. s. f. Action d'exploiter des biens, des terres, des bois, etc.

EXPLOITER. v. n. Faire et donner des exploits en qualité d'huissier. | Exploiter une propriété, etc., La faire valoir par ses mains.

EXPLORATEUR. s. m. Celui qui va, qu'on envoie à la découverte dans un pays, pour en connaître l'étendue, la situation, etc.

EXPLORATION. s. f. Action d'explorer.

EXPLORER. v. a. Examiner, visiter.

EXPLOSION. s. f. Éclat, bruit, mou-

vement subit et impétueux que produisent les volcans, la poudre à canon, etc., lorsqu'ils s'enflamment. | Se dit, fig., en parlant Des passions violentes, des complots, etc., qui viennent à éclater.

EXPORTATION. s. f. Action d'exporter.

EXPORTER. v. a. Transporter hors d'un État des produits du sol ou de l'industrie.

EXPOSANT, **ANTE**. s. Celui, celle qui expose un fait, ses prétentions dans une requête. | Se dit De ceux qui exposent des ouvrages d'art, pour les soumettre au jugement du public. | Le nombre qui exprime le rapport de deux autres ou le degré d'une puissance.

EXPOSÉ. s. m. Ce qui est déduit dans une requête présentée au juge. | Compte rendu, ou Explication, développement.

EXPOSER. v. a. Mettre en vue. | Placer, tourner d'un certain côté. | Dédaigner, expliquer, faire connaître. | Mettre en péril, mettre au hasard. | Absol., S'exposer, Se mettre en danger.

EXPOSITION. s. f. Action par laquelle une chose est exposée, mise en vue; ou État de la chose ainsi exposée. | Se dit De la situation, par rapport aux vues et aux divers aspects du soleil. | Narration, récit, déduction d'un fait. | Explication, développement.

EXPRÈS, **ESSE**. adj. Qui est énoncé d'une manière formelle, positive. | Subst. m. Un homme qu'on envoie pour porter ou pour recevoir des lettres, etc.

EXPRÈS. adv. À dessein.

EXPRESSÉMENT. adv. En termes expressés.

EXPRESSIF, **IVE**. adj. Qui exprime bien ce qu'on veut dire, ce qu'on veut faire entendre. | Qui a beaucoup d'expression.

EXPRESSION. s. f. Action par laquelle on exprime le suc, le jus de qq. ch. | La représentation vive et naturelle des passions. | Se dit Des termes et des tours qu'on emploie pour exprimer ce qu'on veut dire.

EXPRIMABLE. adj. des 2 g. Qui peut être exprimé.

EXPRIMER. v. a. Tirer le suc, le jus d'une chose en la pressant. | Représenter la pensée, le sentiment, les passions. | Énoncer, rendre sa pensée avec de certains mots, de certains tours de phrase. | Pron., Exprimer ses sentiments, énoncer sa pensée.

EXPROPRIATION. s. f. Action d'exproprier.

EXPROPRIER. v. a. Priver qq. d'une propriété immobilière.

EXPULSER. v. a. Chasser qq. d'un lieu, d'un pays. | Exclure d'un lieu, d'une compagnie, etc. | Pousser au dehors, faire évacuer.

EXPULSIF, **IVE**. adj. S'est dit De certains remèdes.

EXPULSION. s. f. Action d'expulser d'un lieu, d'un pays, d'une compagnie. | L'action de pousser au dehors, de faire évacuer.

EXPURGATOIRE. adj. Nom que l'on donne au catalogue des livres dont la publication est défendue, à Rome, jusqu'à ce qu'ils aient été corrigés.

EXQUIS, **ISE**. adj. Excellent en son espèce, très-bon.

EXSUCCION. s. f. Action de sucer, d'absorber par la force de succion.

EXSUDATION. s. f. Action de suer.

EXSUDER. v. n. Sortir en manière de sueur.

EXTANT, **ANTE**. adj. Qui est en nature. (Vi.)

EXTASE. s. f. Ravissement d'esprit. | Une vive admiration.

EXTASIER (3^e). v. prom. Être dans une sorte d'extase, être saisi d'une vive admiration.

EXTATIQUE. adj. des 2 g. Qui est causé par l'extase.

EXTENSEUR. adj. m. et subst. Se dit De certains muscles.

EXTENSIBILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est extensible.

EXTENSIBLE. adj. des 2 g. Qui peut s'étendre, qui peut être étendu.

EXTENSIF, **IVE**. adj. Qui étend, qui fait effort pour étendre.

EXTENSION. s. f. Étendue. | L'action

d'étendre un corps. | L'action de ce qui s'étend. | L'opération par laquelle on étend, en la tirant, une partie luxée ou fracturée, pour remettre les os dans leur situation naturelle. | L'action d'étendre la signification d'un mot.

EXTÉNUATION. s. f. Affaiblissement extrême, grande diminution de forces.

EXTÉNUER. v. a. Causer un grand affaiblissement. | Affaiblir, diminuer. (Vi.) | *Visage exténué, Visage amaigri, décharné.*

EXTÉRIEUR, EURE. adj. Qui est au dehors. | Qui a lieu, qui se passe au dehors. | *Extrémités, subst. m. Ce qui paraît au dehors.* | Le lieu, les lieux qui sont au dehors.

EXTÉRIEUREMENT. adv. À l'extérieur, au dehors.

EXTERMINATEUR. adj. et subst. m. Qui extermine.

EXTERMINATION. s. f. Destruction entière, anéantissement.

EXTERMINER. v. a. Détruire, faire périr entièrement.

EXTERNAT. s. m. Institution, école où l'on ne reçoit que des élèves externes.

EXTERNE. adj. des 2 g. Qui est, qui paraît au dehors; ou Qui vient du dehors. | Adj. et subst., dans les collèges, etc., se dit Des écoliers qui n'y sont pas en pension, et qui viennent de dehors assister aux cours, aux leçons.

EXTINCTION. s. f. Action d'éteindre; ou État de ce qui s'éteint, de ce qui est éteint. | *Extinction de voix, Maladie qui affaiblit la voix.* | Se dit De ce qu'on détruit, de ce qu'on abolit, ou de ce qui prend fin.

EXTIRPATEUR. s. m. Celui qui extirpe.

EXTIRPATION. s. f. Action d'extirper, de déraciner. | Destruction totale.

EXTIRPER. v. a. Déraciner. | *Extirper un cancer, Enlever entièrement un cancer, etc.* | Se dit De l'usage destruction de certaines choses pernicieuses.

EXTORQUER. v. a. Tirer, obtenir par violence, par menaces, par importunité, etc.

EXTORSION. s. f. Exaction violente, concussion.

EXTRACTIF, IVE. adj. Qui marque extraction.

EXTRACTION. s. f. Action d'extraire. | L'origine d'où qq. tire sa naissance.

EXTRADITION. s. f. Action de remettre un homme prévenu de crime au gouvernement étranger dont il dépend.

EXTRADOS. s. m. La surface convexe et extérieure d'une voûte.

EXTRADOSSÉ, ÉE. adj. *Voûte extradossée, Voûte dont le dehors n'est pas brut.*

EXTRAIRE. v. a. (Se conj. c. *Traire.*) Tirer, séparer, par qq. opération chimique, une substance simple ou composée,

d'un corps dont elle faisait partie. | Tirer d'un livre, d'un registre, d'un acte, etc., les passages, les renseignements dont on a besoin. | *Extraire la racine carrée, etc., d'un nombre, En chercher la racine carrée.*

EXTRAIT. s. m. Substance qu'on a extraite d'une autre par qq. opération chimique. | Ce qu'on tire de qq. livre, de qq. registre, de qq. acte, etc. | Abrégé, sommaire, analyse. | À la loterie, au loto. Un simple numéro gagnant.

EXTRAJUDICIAIRE. adj. des 2 g. Se dit Des actes et significations qui ne sont point relatifs à un procès actuellement pendant en justice.

EXTRAJUDICIAIREMENT. adv. Par acte extrajudiciaire.

EXTRAORDINAIRE. adj. des 2 g. Qui n'est pas selon l'usage ordinaire, selon l'ordre commun. | *Courrier extraordinaire, Courrier dépêché pour qq. occasion particulière.* Subst. m. *Un extraordinaire.* | Qui est singulier, rare. | Ridicule, bizarre, extravagant. | Subst., Ce qui ne se fait pas ordinairement.

EXTRAORDINAIREMENT. adv. D'une façon contraire à l'usage, à l'ordre accoutumé. | Extrêmement. | Bizarrement, ridiculement.

EXTRAPASSER. v. a. T. de peinture. *F. SUPASSER.*

EXTRAVAGAMMENT. adv. D'une manière extravagante.

EXTRAVAGANCE. s. f. Bizarrie, folie. | Action extravagante, discours extravagant.

EXTRAVAGANT, ANTE. adj. Fou, bizarre, fantasque. | Subst., *Ce sont des extravagants.* | Subst. fém. Se dit De certaines constitutions des papes.

EXTRAVAGUER. v. n. Penser et dire des choses où il n'y a ni sens ni raison.

EXTRAVASATION ou **EXTRAVASION.** s. f. Action, mouvement d'un liquide qui s'extravase.

EXTRAVASER (S'). v. pron. Se dit Du sang et des humeurs qui sortent des vaisseaux destinés à les contenir, et qui se répandent sur la peau. | Tout épanchement analogue.

EXTRÊME. adj. des 2 g. Qui est tout à fait au bout, tout à fait le dernier. | Qui est au dernier point, au plus haut degré. | Excès. | Subst. m. Opposé, contraire.

EXTRÊMEMENT. adv. Grandement, beaucoup, au dernier point.

EXTRÊME-ONCTION. s. f. Le sacrement qui se confère en appliquant les saintes huiles sur un malade en-pêril de mort.

EXTREMIS (IN). loc. adv. À l'article de la mort.

EXTRÉMITÉ. s. f. Le bout d'une chose,

la partie qui la termine. | Au plur., Les membres du corps humain. | Le dernier moment. | Le plus triste état où l'on puisse être réduit. | Excès. | Un excès de violence, d'emportement.

EXTRINSÈQUE. adj. des 2 g. Qui vient de dehors. | Valeur extrinsèque, Valeur que la loi attribue aux monnaies indépendamment du poids.

EXUBÉRANCE. s. f. Surabondance, abondance inutile.

EXUBÉRANT, ANTE. adj. Surabondant, superflu.

EXULCÉRER. v. a. Causer un commencement d'ulcération.

EXUTOIRE. s. m. Cautére, vésicatoire, toute ulcération produite et entretenue par l'art.

EX-VOTO. s. m. Se dit Des tableaux, des figures qu'on place dans une église, en mémoire d'un vœu fait en maladie, en péril.

F.

F. s. m. et f. Lettre consonne, la sixième de l'alphabet.

FA. s. m. La quatrième note de la gamme d'ut. | Le signe qui représente cette note.

FABAGO. s. m., ou **FABAGELLE**. s. f. Plante.

FABLE. s. f. Apologue, récit dans lequel on cache une vérité, une moralité. | Le sujet d'un poème épique, d'un poème dramatique, d'un roman. | Fausseté, chose contournée. | Toutes les fables de l'antiquité païenne.

FABLIU. s. m. Sorte de poème, de conte en vers, qui était fort à la mode dans les premiers âges de la poésie française.

FABRICANT. s. m. (Oqq. écrivent *Fabriqueur*.) Celui qui fabrique ou qui fait fabriquer.

FABRICATEUR. s. m. Celui qui fait, qui fabrique qq. ch.

FABRICATION. s. f. L'art de fabriquer; L'action de fabriquer, ou Le résultat de cette action.

FABRICIEN ou **FABRICIER**. s. m. Celui qui est chargé d'administrer la fabrique d'une église.

FABRIQUE. s. f. Construction d'un édifice. | En parlant D'une église paroissiale, Tout ce qui appartient à cette église. | Le corps, l'assemblée de ceux qui sont chargés d'administrer la fabrique d'une église.

| Fabrication. | Se dit en parlant Du lieu, de la ville même où l'on fabrique. | Un établissement où l'on fabrique. | Toute construction qui orne un parc, etc., telle qu'un pont, une tour.

FABRIQUER. v. a. Faire certains ouvrages suivant les procédés d'un art mé-

canique. | Faire fabriquer, teindre une fabrique.

FABULEUSEMENT. adv. D'une manière fabuleuse.

FABULEUX, EUSE. adj. Feint, contourné, inventé. | Qui appartient, qui a rapport à la Fable.

FABULISTE. s. m. Auteur qui a écrit des fables.

FAÇADE. s. f. Un des côtés d'un bâtiment, d'un édifice, lorsqu'il se présente au spectateur, ou lorsqu'il décore une place, une rue, etc.

FACE. s. f. Visage. | Superficie. | Le devant d'un édifice ou d'une de ses parties considérables. | *Faire face*, Être tourné vers un certain côté. — Pourvoir ou parer à qq. ch. | L'état, la situation des affaires. | T. du jeu de la bassette. | Se dit Des chevaux qui couvrent les temps. | **EN FACE**. loc. adv. Par devant. En présence. *Vis-à-vis*. | **DE FACE**. loc. adv. Du côté où l'on voit toute la face. | **FACE À FACE**. loc. adv. L'un devant l'autre. | **À LA FACE**. loc. adv. En présence de, à la vue de. | **DE FAINS FACE**. loc. adv. D'abord.

FACÉ, ÉE. adj. *Être bien facé*, Avoir le visage plein et une belle figure. Fam.

FACER. v. a. T. du jeu de la bassette.

Amener pour face une carte qui est la même que celle sur laquelle un joueur a mis son argent.

FACÉTIE. s. f. Bouffonnerie, plaisanterie de paroles ou de gestes.

FACÉTIEUSEMENT. adv. D'une manière facétieuse.

FACÉTIEUX, EUSE. adj. Plaisant, qui divertit, qui fait rire.

FACETTE. s. f. Petite face, l'un des côtés d'un corps qui a plusieurs petits côtés.

FACETTER. v. a. Tailler à facettes un diamant, une pierre précieuse.

FACHER. v. a. Mettre en colère. | Causer du déplaisir. | Pron., Se mettre en colère. | Impers. *Il me fâche*, etc., Je suis chagrin.

FACHERIE. s. f. Mécontentement, déplaisir, chagrin.

FACHEUX, EUSE. adj. Qui fâche, qui donne du chagrin. — Subst. m. *Le fâcheux de l'affaire est que...* | Impers., *Il est fâcheux*, C'est une chose désagréable. | Pénible. | Bizarre, peu traitable. | **FACHEUX**. subst. Un homme incommode, importun.

FACIAL, ALE. adj. Qui appartient, qui a rapport à la face.

FACIENDE. s. f. Cabale, intrigue. Se dit en mauvaise part. (Vi.)

FACILE. adj. des 2 g. Aisé, qui ne donne point de peine. | Qui ne sent point la gêne. | Condescendant, doux, complaisant. | Se dit De celui qui a une indulgence excessive.

FACILEMENT. adv. Aisément, avec facilité, sans peine.

FACILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est aisé à faire, à employer, etc. | Moyen, manière facile, absence d'obstacle. | Absol., L'aptitude à concevoir, à produire, à travailler facilement. | La manière facile dont une chose est ou semble faite. | Condescendance, complaisance. | Se dit Du manque de fermeté.

FACILITER. v. a. Rendre facile.

FACON. s. f. Manière dont une chose est faite, ou la forme qu'on lui a donnée. | Le travail de l'artisan qui a fait qq. ouvrage. | Le labour que l'on donne à la terre, à la vigne. | Manière, sorte. | L'apparence de certaines choses. | Au plur., Les manières propres à une personne, ses actions, ses procédés, etc. | Se dit, absol., Des manières où il y a de l'affection, de l'afféterie. | Soin excessif. Fam. | De FAÇON ces. loc. conj. Tellement que.

FACONDE. s. f. Éloquence, facilité à parler d'abondance. (Vi.)

FACONNER. v. a. Travailler une chose, lui donner une certaine façon, une certaine forme. | Le labour qu'on donne à la vigne, aux terres. | Fam., Forner l'esprit, les mœurs par l'instruction, par l'usage. | Accoutumer.

FACONNIER, IÈRE. adj. Qui fait trop de façons, qui est incommode par trop de cérémonies.

FAC-SIMILE. s. m. La copie, l'imitation exacte, imprimée ou gravée, d'une pièce d'écriture, d'une signature, etc.

FACTEUR. s. m. Faiseur. Se dit De ceux qui font des instruments de musique. | Celui qui est chargé de qq. négoce, de qq. trafic, etc. | Celui qui est chargé de distribuer les lettres envoyées par la poste. | Chacune des quantités qui servent à former un produit.

FACTICE. adj. des 2 g. Qui est fait ou imité par art.

FACTIEUX, EUSE. adj. et s. Qui excite ou cherche à exciter des troubles dans un État, dans une ville, dans une société.

FACTION. s. f. Le guet que font successivement les soldats d'un poste. | Parti, cabale dans un État, dans une ville, dans un corps, etc.

FACTIONNAIRE. adj. Qui est obligé à faire faction. | Subst. m. Une sentinelle ou une vedette.

FACTORERIE ou **FACTORIE.** s. f. Le lieu, le bureau où sont les facteurs ou agents d'une compagnie de commerce en pays étranger.

FACTOTUM. s. m. Celui qui se mêle de tout dans une maison. Fam.

FACTUM. s. m. Mémoire, exposé som-

maire des faits d'un procès, et des moyens d'une des parties. (Vi.)

FACTURE. s. f. État, mémoire qui indique en détail la quantité, la qualité et le prix de marchandises. | La manière dont une pièce de musique est composée. — Se dit en parlant De versification.

FACULTATIF, IVE. adj. Qui donne la faculté.

FACULTÉ. s. f. Puissance physique ou morale qui rend un être capable d'agir de certaine manière, de produire certains effets. | Facilité, talent, aptitude. | Pouvoir, moyen, droit de faire une chose. | Au plur., Biens, ressources. | Le corps des professeurs chargés du haut enseignement d'une science ou de la littérature, dans l'université. | Absol., La faculté de médecine.

FADAISE. s. f. Niaiserie, ineptie, bagatelle, chose inutile et frivole.

FADE. adj. des 2 g. Insignifiant, sans saveur, ou de peu de goût. | Qui n'a rien de piquant, de vif.

FADEUR. s. f. Qualité de ce qui est fade. Un certain manque de grâce, de vivacité. | Un excès de flatterie.

FAGOT. s. m. Faisceau de menu bois, de branchages. | *Contre des fagots*, Contre des bagatelles, des choses frivoles.

FAGOTAGE. s. m. Le travail d'un faiseur de fagots. | Le bois qui n'est propre qu'à faire des fagots.

FAGOTER. v. a. Mettre en fagots. | Fam., Mettre en mauvais ordre, mal arranger.

FAGOTEUR. s. m. Faiseur de fagots. | Fam., Celui qui fait mal qq. ch.

FAGOTIN. s. m. Singe habillé que les opérateurs, les charlatans ont avec eux sur leur théâtre. | Fam., Un mauvais plaisant.

FAGOUE. s. f. Glandé qui est au haut de la poitrine des animaux.

FAGUENAS. s. m. Odeur fade et mauvaise, sortant d'un corps malpropre ou malsain. Fam. et vi.

FAIBLE. adj. des 2 g. Débile, qui manque de force, de vigueur. | Qui manque de puissance, de ressources, etc. | Qui est dépourvu de talent, de génie, etc. | Qui manque de force morale, qui est trop indulgent, trop facile, etc. | Se dit Des choses qui n'ont pas assez de grosseur, d'épaisseur, de force, de solidité, etc. | Subst. m. Ce qu'il y a de moins fort, de moins solide, etc., dans une chose. | Le principal défaut auquel une personne est sujette.

FAIBLEMENT. adv. Avec faiblesse, d'une manière faible.

FAIBLESSE. s. f. Débilité, manque de force, de vigueur. | Défaillance, évanouissement, syncope. | Manque de puissance, de ressources, etc. | Manque de génie, de talent. | Ce manque de force morale qui

dispose à trop d'indulgence, ou qui rend facile à tromper, à énouvoier, à intimider, etc. | Se dit en parlant d'une femme qui n'a pas résisté à la séduction. | Le manque ou le peu de grosseur, d'épaisseur, de force, de solidité, etc., de certaines choses.

FAIBLIR. v. n. Perdre de sa force, de son ardeur, de son courage, etc.

FAIENCE. s. f. Sorte de poterie de terre vernissée, ordin. à foud blanc.

FAIENNERIE. s. f. Lieu, établissement où l'on fabrique de la faïence. | Se dit Des marchandises de faïence.

FAIENCIER, **ÈRE** s. Celui, celle qui fait ou qui vend de la faïence.

FAILLIBILITÉ. s. f. Possibilité de faillir, de se tromper.

FAILLIBLE. adj. des 2 g. Qui est exposé à l'erreur, qui peut se tromper.

FAILLIR. v. n. (*Je fais, il fait; nous faisons, ils font. Je faisais, il faisait. Je faillis. Je foudrais. Faillant.*) Faire qq. ch. contre son devoir, contre les lois. | Errer, se tromper. | Céder, manquer, finir. | Fam., *Le cœur me fait*, se dit Lorsqu'on se sent qq. faiblesse. | Être sur le point de. | Se dit D'un négociant, d'un banquier qui fait une banqueroute non frauduleuse. | **FAILLI**, subst. m. Un négociant, un banquier qui a fait faillite.

FAILLITE. s. f. Banqueroute non frauduleuse.

FAIM. s. f. Besoin et désir de manger.

| Subst., *C'est un mort-de-faim*, C'est un homme qui n'a pas de quoi vivre.

FAIM-VALLE. s. f. Maladie des chevaux.

FAINE. s. f. Le fruit du hêtre.

FAINÉANT, **ANTE**. adj. et subst. Paresseux, qui ne veut point travailler, qui ne veut rien faire.

FAINÉANTER. v. n. Être fainéant, ne vouloir rien faire.

FAINÉANTISE. s. f. Paresse lâche, vie du fainéant.

FAIRE. v. a. (*Je fais, il fait; nous faisons, ils font. Je faisais. Je fis. J'ai fait. Je ferai. Je ferais. Fais. Que je fasse. Que je fisse. Faissent.*) Créer, former, produire, engendrer. | Fabriquer, composer. | *Faire tant de points*, Gagner tant de points. | *Faire qq. ch. pour qqn.* Lui accorder ou lui faire obtenir qq. ch. | Disposer, mettre dans l'état convenable. | Amasser, assembler. | Gagner, acquérir. | *Ne faire que de sortir*, etc., N'être sorti, etc., que depuis très-peu de temps. | Observer, mettre en pratique. | Représenter. | Se donner certains airs; prendre certaines manières. | Changer, transformer en. | Employer qqn. ou qq. ch., en disposer, en tirer parti de façon ou d'autre. | En parlant De marchandises, etc., s'emploie Pour marquer le prix qu'on en demande. | Accoutumer, habituer. | Former,

façonner, perfectionner qqn. | Conser, attirer, exciter; être l'occasion de qq. ch. | Importer, concerner, être de qq. considération. | Se dit, absol., en parlant Des jeux de cartes où chacun donne les cartes à son tour. | V. n. Travailler, opérer, exécuter, agir. | *Faire pour qqn.*, Le supplier, tenir sa place. | Avoir une influence, un effet qq. | Être convenable, produire un effet agréable. | V. n. et a. Fam., Se décharger le ventre. | Impers., indique L'état de l'atmosphère, du temps, etc. | Pron. et fam., Devoir. | Pron. et absol., S'améliorer, se perfectionner, se bonifier avec le temps. | Subst., *Il y a loin du vouloir au faire.* | La manière de peindre, de sculpter, de graver. | **FAIT**, **AITS**, part. | *Être fait pour*, Être propre à, être capable de. | *Un homme fait*, Un homme qui est dans un âge mûr.

FAISABLE. adj. des 2 g. Qui se peut faire, qui n'est pas impossible.

FAISAN. s. m. Oiseau. | *Poule faisane*, ou *Poule faisande*, La femelle du faisan.

FAISANCES. s. f. pl. Tout ce qu'un fermier s'oblige par son bail de faire ou de fournir sans diminution du prix du bail.

FAISANDEAU. s. f. Jeune faisane.

FAISANDER (SE). v. pron. Se dit Du gibier qu'on garde, afin qu'il se mortifie et qu'il acquière du fumet.

FAISANDERIE. s. f. Lieu où l'on élève des faisans.

FAISANDIER. s. m. Celui qui nourrit et élève des faisans.

FAISCEAU. s. m. Assemblage de certaines choses liées ensemble. | Au plur. et absol., Les faisceaux de verges avec une hache au milieu, qui étaient, chez les anciens Romains, le symbole de la puissance des magistrats. | Espèce de piquet autour duquel en range des fusils.

FAISSEUR, **RUSE**. s. Celui, celle qui fait qq. ch., qui fait habituellement certains ouvrages. | Absol., Celui qui travaille habituellement pour un autre, ou qui fait le travail d'un autre.

FAIT. s. m. Action, chose faite, ce qu'on fait, ce qu'on a fait. | *Les hauts faits, les beaux faits d'armes*, Les exploits militaires.

| *Faites de fait*, Les actes de violence. | Événement, toute chose qui arrive, qui a lieu, ou Le récit qui en est fait. | L'événement, le cas, l'espèce dont il s'agit. | *Au fait*, Tout bien considéré. | *Être au fait*, Être bien instruit. | Ce qui est propre et convenable à qqn. | **DANS LE FAIT**, **DAS LE FAIT**. loc. adv. Réellement, effectivement. | **DE FAIT**. loc. adv. En réalité, véritablement. | Effectivement. | **EN FAIT DE**. loc. prép. En matière de. | **SI FAIT**. loc. adv. et pop. Au contraire. | **TOUT A FAIT**. adv. Entièrement.

FAITAGE s. m. L'ensemble du comble d'un bâtiment, la charpente, la couverture, etc. La pièce de bois qui termine le comble, et sur laquelle s'appuient les chevrons. | Une table de plomb que les couvreurs mettent au haut d'un toit.

FAITARDISE s. f. Fainéantise, lâche paresse. (Vi.)

FAITE s. m. Le comble, la partie la plus élevée d'un bâtiment, d'un édifice. | Le sommet de certaines choses qui ont de l'élevation.

FAITIÈRE adj. Se dit Des objets placés au faite des combles. | Subst. f. Se dit Des tuiles creuses qui recouvrent le faite d'un toit.

FAIX s. m. Charge, fardeau. Une charge pesante.

FALAISE s. f. Les terres et les rochers escarpés le long des bords de la mer.

FALAISER v. n. Se dit De la mer quand elle vient se briser contre une falaise.

FALARIQUE s. f. Espèce de dard enflammé qu'on tirait avec l'arc contre les tours d'une place assiégée; poutre ferrée chargée de matières inflammables, qu'on jetait avec la baliste ou la catapulte.

FALBALA s. m. Bandes d'étoffe plissées qu'on met pour ornement à une robe, à des rideaux, etc.

FALCIDIE ou **FALCIDIENNE** adj. f. *Quarrie falcidie* ou *falcidienn*. Droit qu'avait un héritier institué, en pays de droit écrit, de retrancher un quart sur les legs, fidéicommiss, etc.

FALLACE s. f. Tromperie, fraude. (Vi.)

FALLACIEUSEMENT adv. D'une manière fallacieuse.

FALLACIEUX, **EUSE** adj. Trompeur, frauduleux.

FALLOIR v. n. impers. (*Il faut, il fallait, il fallut, il a fallu, il faudra, il faudrait, qu'il faille, qu'il fallût.*) Etre de nécessité, de devoir, d'obligation, de bien-séance. | Se dit De ce dont on a besoin. | Manquer; s'emploie avec la particule *En*, et le pronom de la 3^e personne. | **TANT S'EN FAUT** adv. loc. adv. Bien loin que.

FALOT s. m. Espèce de grande lanterne ordio. faite de toile. | Pot à feu.

FALOT, **OTE** adj. et subst. Ridicule, plaisant, drôle. Fam.

FALOTEMENT adv. D'une manière falote.

FALOURDE s. f. Gros fagot de quatre ou cinq bûches de bois à brûler.

FALQUER v. n. *Faire falquer un cheval*, le faire conler sur les hanches en deux ou trois temps, et en formant un arrêt ou demi-arrêt.

FALSIFICATEUR s. m. Celui qui falsifie.

FALSIFICATION s. f. Action par la-

quelle on falsifie, ou État de la chose falsifiée.

FALSIFIER v. a. Altérer, changer, dénaturer qq. ch., avec dessein de tromper.

FALUN s. m. Assemblage de coquilles brisées qu'on trouve en masse à une certaine profondeur de terre.

FALUNER v. a. Répandre du falun sur un champ.

FALUNIÈRE s. f. Mine de falun.

FAME s. f. Renommée.

FAMÉ, **ÉE** adj. Qui a telle ou telle réputation. Fam.

FAMÉLIQUE adj. des 2 g. et subst. Qui est souvent tourmenté de la faim, faute d'avoir de quoi la satisfaire.

FAMEUX, **EUSE** adj. Renommé, célèbre, insigne dans son genre.

FAMILIARISER v. a. Rendre familier avec qq. | Absol., Prendre des manières trop familières. | Accoutumer, habituer.

FAMILIARITÉ s. f. Privauté, manière de vivre familièrement avec qq. | Au plur., Les manières familières.

FAMILIER, **ÈRE** adj. Qui a une habitude particulière avec qq., qui vit avec lui librement et sans façon. | Se dit Des choses où il y a de la familiarité. | Ordinaire, habituel, accoutumé. | Se dit De ce que l'on connaît, de ce que l'on sait ou que l'on fait bien, pour l'avoir souvent vu, éprouvé, étudié, pratiqué, etc. | **FAMILIERS**, subst. m. Celui qui affecte la familiarité avec les personnes d'un état au-dessus du sien. | Nom des officiers de l'inquisition, en Espagne et en Portugal.

FAMILIÈREMENT adv. D'une manière familière.

FAMILLE s. f. coll. Toutes les personnes d'un même sang, comme enfants, frères, neveux, etc. | Se dit qqfs. De parents qui habitent ensemble; Du père, de la mère et des enfants, ou même Des enfants seulement. | Race, maison; se dit De ceux qui sont de même sang par les mâles. | Un assemblage de plusieurs genres ou espèces qui ont un certain nombre de caractères communs.

FAMINE s. f. Disette générale dans une ville, dans une province, etc., de pain et des autres choses nécessaires à la nourriture.

FANAGE s. m. Action de faner l'herbe d'un pré fauché; ou Le salaire de ceux qui sont employés à ce travail. | Tout le fennelage d'une plante.

FANAISON s. f. Temps de faner le foia.

FANAL s. m. Espèce de grosse lanterne dont on se sert sur les vaisseaux. | Se dit Des feux qu'on allume durant la nuit sur des tours, à l'entrée des ports et le long des plages maritimes.

FANATIQUE. adj. des 2 g. Aliéné d'esprit, qui croit avoir des apparitions, des inspirations. | Qui est emporté par un zèle outré pour une religion, pour un parti. | Subst., *C'est un fanatique.*

FANATISER. v. a. Rendre fanatique pour une religion, une secte, etc.

FANATISME. s. m. Illusion du fanatique, de celui qui se croit inspiré. | Un zèle outré pour une religion, un parti, etc.

FANE. s. f. Se dit Des feuilles tombées de l'arbre qui les a produites. | Se dit Des feuilles qui tiennent encore aux plantes.

FANER. v. a. Tourner et retourner l'herbe d'un pré fauché, pour la faire sécher. | Flétrir.

FANEUR, EUSE. s. Celui, celle qui fane les foins.

FANFAN. s. m. T. fam. dont les mères et les nourrices se servent en caressant leurs enfants.

FANFARE. s. f. Sorte d'air exécuté par des cors ou des trompettes. | L'air qu'on sonne au lancer du cerf.

FANFARON. adj. m. Qui fait le brave, qui se vante de l'être, et qui ne l'est pas. | Se dit De celui qui se vante trop en qq. ch. que ce soit. | Subst. m. Faux brave, poltron qui fait le brave. | Celui qui se vante au delà de la vérité ou de la bien-séance.

FANFARONNADE. s. f. Rodomontade, vanterie en paroles.

FANFARONNERIE. s. f. Caractère du fanfaron.

FANFRELUCHE. s. f. Se dit D'un ornement frivole et de peu de valeur. Fam.

FANGE. s. f. Boue, bourbe. | Se dit, par mépris, D'une condition basse. | L'état d'avilissement d'une personne qui vit dans la débauche.

FANGEUX, EUSE. adj. Boueux, plein de fange.

FANON. s. m. La peau qui pend sous la gorge d'un taureau, d'un bœuf. | Se dit Des lames cornées qui garnissent transversalement le palais de la baleine. | Cet ornement que les prêtres et les diacres portent au bras gauche lorsqu'ils officient. | Au plur., Les deux pendants de la mitre d'un évêque ou d'un archevêque, et les pendants d'une bannière.

FANONS. s. m. pl. Sorte d'attelle, qu'on employait autrefois dans les fractures de la cuisse et du bras.

FANTAISIE. s. f. L'imagination, la faculté imaginative de l'homme. (Vi.) | Esprit, pensée, idée. | Humeur, envie, désir, volonté. | Opinion, sentiment, goût. | Caprice, boutade, bizarrerie.

FANTASMAGORIE. s. f. Sorte de spectacle qui consiste à faire apparaître, dans un lieu obscur, des images qui semblent

être des ombres, des fantômes que l'on évoque.

FANTASMAGORIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la fantasmagorie.

FANTASQUE. adj. des 2 g. Capricieux, sujet à des fantaisies, à des caprices. | Bizarre, extraordinaire dans son genre.

FANTASQUEMENT. adv. D'une manière fantasque et bizarre.

FANTASSIN. s. m. Soldat à pied, soldat d'infanterie.

FANTASTIQUE. adj. des 2 g. Chimérique. | Qui n'a que l'apparence d'un être corporel, qui est sans réalité.

FANTOCCINI. s. m. pl. Se dit Des marionnettes auxquelles on fait exécuter des scènes sur un théâtre.

FANTÔME. s. m. Spectre, vaine image qu'on croit voir.

FANUM. s. m. Sert à désigner Les espèces de temples que les païens élevaient aux héros, aux empereurs, après l'apothéose.

FAON. s. m. Le petit d'une biche ou d'un chevreuil. Abs., Un faon de biche.

FAONNER. v. n. Se dit Des biches, des chevrettes ou femelles de chevreuils, qui mettent bas leur faon.

FAQUIN. s. m. Un homme de néant, ou Un homme qui fait des actions basses. | Le mannequin contre lequel on court avec une lance pour s'exercer.

FAQUINERIE. s. f. Action de faquin. Fam.

FAQUIR. s. m. Espèce de dervis ou religieux mahométan.

FARANDOLE. s. f. Sorte de danse provençale.

FARCE. s. f. Différentes viandes hachées menu et assaisonnées d'épices et de fines herbes, qu'on met dans le corps de qq. animal, ou dans qq. autre viande.

FARCE. s. f. Pièce de théâtre bouffonne. | Se dit Des actions qui ont qq. ch. de plaisant, de bouffon.

FARCEUR. s. m. Comédien qui ne joue que dans les farces. | Un homme qui fait des bouffonneries.

FARGIN. s. m. Sorte de gale, de rogne qui vient aux chevaux, aux mulets.

FARCINEUX, EUSE. adj. Qui a le farcin.

FARCIR. v. a. Remplir de farce. | Remplir avec excès.

FARD. s. m. Composition que des femmes mettent sur leur visage, pour donner plus d'éclat à leur teint. | Déguisement, feinte, dissimulation.

FARDEAU. s. m. Faix, charge. | Terres et roches qui menacent d'ébouler.

FARDER. v. a. Mettre du fard. | Donner à une chose un faux lustre qui en cache les défauts.

FARDER. v. n. S'affaïsser, se détruire par son propre poids.

FARDIER. s. m. Espèce de voiture à roues très-basses, qui sert au transport des blocs de pierre travaillés ou sculptés.

FARFADET. s. m. Espèce d'esprit follet, de lutin, dans l'opinion du peuple.

FARFOULLER. v. a. et n. Fouiller avec désordre et en brouillant tout.

FARIBOLE. s. f. Chose frivole et vaine. Fam.

FARINACÉ, **ÉE**. adj. Qui a l'apparence ou qui est de la nature de la farine.

FARINE. s. f. Grain moulu, réduit en poudre.

FARINET. s. m. Dé à jouer qui n'est marqué que sur une de ses faces.

FARINEUX, **EUSE**. adj. Qui est blanc de farine. | Adj. et subst., se dit De ce qui tient de la nature de la farine. | *Coloris farineux*, Le coloris d'un tableau dont les teintes sont fades.

FARINIER. s. m. Marchand de farine.

FAROUCHE. adj. des 2 g. Sauvage, qui n'est point apprivoisé. | Se dit Des bêtes. | Rude, misanthrope, intraitable. | Se dit De l'air, des manières, des sentiments, etc.

FARRAGO. s. m. Amas, mélange de différentes espèces de grains.

FASCE. s. f. T. de blas. Une des pièces honorables de l'écu, qui en occupe le milieu d'un côté à l'autre.

FASCÉ, **ÉE**. adj. T. de blas. Un écu chargé de fascées égales en largeur et en nombre.

FASCICULE. s. m. La quantité d'herbes, de plantes que l'on peut porter sous le bras. | Sert De titre aux différentes livraisons de certains ouvrages.

FASCICULÉ, **ÉE**. adj. T. de botan. Se dit Des parties rassemblées naturellement en faisceau, en paquet.

FASCIÉ, **ÉE**. adj. Qui est marqué de bandes ou de bandelettes.

FASCINAGE. s. m. Action de faire des fascines; Ouvrage fait avec des fascines.

FASCINATION. s. f. Action de fasciner; espèce de charme qui fait qu'on ne voit pas les choses telles qu'elles sont.

FASCINE. s. f. Fagot de branchages dont on se sert pour combler des fossés, faire des batteries, etc.

FASCINER. v. a. Ensorceler par une espèce de charme qui fait qu'on ne voit point les choses comme elles sont. | Charmer, abuser par qq. ch. de séduisant.

FASEOLE. s. f. Espèce de fève, de haricot.

FASIER. v. n. Se dit D'une voile qui bat parce que le vent n'y porte pas de manière à l'enfler.

FASTE. s. m. Pompe, magnificence. |

Luxe, affectation de paraître avec éclat.

FASTES, s. m. pl. Les tables ou livres du calendrier des anciens Romains. | Les registres publics contenant le récit de grandes et mémorables actions. | Histoire.

FASTIDIEUSEMENT. adv. D'une manière fastidieuse.

FASTIDIEUX, **EUSE**. adj. Qui cause du dégoût, de l'ennui.

FASTIGIÉ, **ÉE**. adj. Se dit Des pédoncules ou des rameaux qui s'élevent à une même hauteur.

FASTUEUSEMENT. adv. Avec faste.

FASTUEUX, **EUSE**. adj. Qui aime le faste, qui étale un grand luxe.

FAT. adj. et subst. m. Impertinent, sans jugement, plein de complaisance pour lui-même.

FATAL, **ALE**. adj. Qui porte avec soi une destinée inévitable. | Qu'on ne peut éviter, ou qui est arrêté, fixé d'une manière irrévocable. | Au plur. masc., *Fatals*, peu usité. | T. de jurispr. *Terme fatal*, Terme après lequel on n'a plus aucun délai à espérer. | Funeste, désastreux, qui a des suites malheureuses.

FATALEMENT. adv. Par fatalité. | Par un malheur extraordinaire.

FATALISME. s. m. Doctrine de ceux qui attribuent tout au destin.

FATALISTE. s. m. Celui qui n'admet d'autre cause de l'univers, et dans l'univers, que la *fatalité* ou le *destin*.

FATALITÉ. s. f. Destinée inévitable.

FATIDIQUE. adj. des 2 g. Qui déclare ce que les destins ont ordonné. Poét.

FATIGANT, **ANTE**. adj. Qui cause de la fatigue. | Qui demande une attention pénible. | Importun, ennuyeux.

FATIGUÉ. s. f. Travail, exercice, occupation pénible et capable de lasser. | Lassitude causée par le travail.

FATIGUER. v. a. Causer de la fatigue, de la lassitude; être pénible. | Importuner. | V. n. Se donner de la fatigue.

FATRAS. s. m. Par mépris, Un amas confus de plusieurs choses.

FATUAIRE. s. m. Enthousiaste qui, se croyant ou se disant inspiré, annonçait les choses futures.

FATUITÉ. s. f. Impertinence, sottise qui tient à un excès de bonne opinion de soi-même.

FAUBOURG. s. m. La partie d'une ville qui est au delà de ses portes et de son enceinte.

FAUCHAGE. s. m. Action de faucher, le travail du faucheur.

FAUCHAISON. s. f. Le temps où l'on fauche les prés.

FAUCHE. s. f. Le temps de faucher, ou Le produit du fauchage.

FAUCHÉE. s. f. Ce qu'un faucheur peut couper de foin dans un jour.

FAUCHER. v. a. Couper avec la faux. | V. n. Se dit D'un cheval qui traîne en demi-ronde une des jambes de devant.

FAUCHET. s. m. Espèce de râseau qui sert aux faucheurs et aux batteurs en grange.

FAUCHEUR. s. m. Ouvrier qui fauche, qui coupe les foins, les avoines.

FAUCHEUX. s. m. Genre d'insectes semblables à l'araignée.

FAUCILLE. s. f. Instrument dont on se sert pour scier les blés.

FAUCILLON. s. m. Instrument pour couper du menu bois, des broussailles.

FAUCON. s. m. Oiseau de proie.

FAUCONNEAU. s. m. Petite pièce d'artillerie.

FAUCONNERIE. s. f. Art de dresser et de gouverner les faucons et toutes sortes d'oiseaux de proie. | La chasse avec l'oiseau de proie. | Le lieu où sont nourris les oiseaux de proie.

FAUCONNIER. s. m. Celui qui dresse et gouverne les oiseaux de proie, et qui les fait voler.

FAUCONNIÈRE. s. f. Espèce de sac ou de gibecière dont les fauconniers se servent. | Toute espèce de gibecière séparée en deux que l'on met à l'arçon de la selle.

FAUFILER. v. a. Faire une fausse couture à long point. | Pron., Se lier d'amitié, d'intérêt, etc. S'invoquer avec adresse auprès de qq., dans une maison, dans une société.

FAUNE. s. m. Dieu champêtre, chez les Latins.

FAUNE. s. f. Ouvrage qui contient la description des animaux d'un pays.

FAUSSAIRE. s. m. Celui qui altère un acte, qui fait un faux acte ou une fausse signature.

FAUSSEMENT. adv. Contre la vérité.

FAUSSEUR. v. a. Faire plier, faire courber un corps solide, en sorte qu'il ne se redresse point. | Rendre faux, détruire la justesse de qq. ch. | Enfreindre, violer. | Fam., *Fausser compagnie*, Se dérober d'une compagnie.

FAUSSET. s. m. Nom que les musiciens donnaient autrefois à la voix de tête. | Une petite brochette de bois servant à boucher le trou que l'on fait à un tonneau.

FAUSSETÉ. s. f. Qualité d'une chose fautive, ce qui rend une chose fautive. | Chose fautive. | Duplicité, hypocrisie.

FAUTE. s. f. Manquement contre le devoir, contre la loi. Un simple défaut de prudence, de soin. | Manquement contre les règles de qq. art. | Manquement, imperfection en qq. ouvrage. | Manque, di-sette. | *Fauteur* de. loc. prép. Par manque

de, à défaut de. | *Sans faute*. loc. adv. Inattaquablement, sans faillir.

FAUTEUIL. s. m. Grand siège à dos et à bras.

FAUTEUR, **TRICE**. s. Celui, celle qui favorise, qui appuie un parti, une opinion.

FAUTIF, **IVE**. adj. Sujet à faillir, à manquer. | Plein de lenteur.

FAUVE. adj. des a g. Qui tire sur le roux. | *Bêtes fauves*, Les cerfs, les chevreuils, les daims. | Subst. m. La couleur fauve. | Collect., Les bêtes fauves.

FAUVETTE. s. f. Petit oiseau.

FAUX. s. f. Instrument dont on se sert pour couper l'herbe des prés, les avoines, etc. | Se dit De certains replis membraneux qui ont la forme d'une faux.

FAUX, **AUSSE**. adj. Qui n'est pas véritable, qui est trompeur, contraire à la vérité, à la réalité. | Vain ou mal fondé. | Qui s'écarte de naturel, du vrai. | Qui manque d'exactitude, de justesse, de rectitude. | Irrégulier. | Discordant, qui n'est pas dans le ton, qui n'est pas juste. | Qui est supposé ou altéré, qui est contre la bonne foi. | Qui est pastiche, ou feint, contrefait, simulé. | *Fausse bruis*, Avant-mur. | Qui affecte des sentiments qu'il n'a pas, dans le dessein de tromper. | Se dit De l'air, du regard, etc. | *Faux*, subst., *Discerner le vrai d'avec le faux*. | Altération, contrefaçon, supposition frauduleuse d'actes, de pièces, d'écritures authentiques ou privées. | *Faux*. adv. *Raisonne faux*. | *À faux*. loc. adv. À tort, injustement. | Subst. m. *Ce mur est hors d'aplomb, il est en parti à faux*.

FAUX-FUYANT. s. m. Endroit détourné, écarté, par où l'on peut s'en aller sans être vu. | Une défaite, une échappatoire.

FAVEUR. s. f. Grâce, bienfait, marque d'amitié, de bienveillance. | Les marques d'amour qu'une femme donne à un homme. | Le crédit, le pouvoir qu'on a auprès d'un prince, d'un grand personnage, etc., dont on est aimé, préféré. | Recommandation et crédit auprès d'une personne puissante. | Se dit par opposition à *Rigueur*, à *adversité*. | Sorte de ruban très-étroit. | *En faveur* de. loc. prép. En considération de. | *À l'avantage*, *en profit* de. | *À la faveur* de. loc. prép. Par le moyen, par l'aide de.

FAVORABLE. adj. des a g. Propice, avantageux. | Se dit De certaines choses qui méritent d'être exceptées de la rigueur de la loi. | Qui est à l'avantage de qq. ou de qq. ch.

FAVORABLEMENT. adv. D'une manière favorable.

FAVORI, **ITE**. adj. Qui plaît plus, qu'on affectionne plus que toute autre chose du même genre. | Subst., Tout objet d'une prédilection habituelle. | Subst. m. Se dit

Des touffes de barbe que qq. personnes laissent croître de chaque côté du visage.

FAVORISER. v. a. Traiter favorablement, accorder qq. préférence, protéger. | Se dit De tout ce qui est conforme à nos souhaits. | Aider à.

FÉAGE. s. m. Contrat d'inféodation; ou Tenure en fief.

FÉAL, ALE. adj. Fidèle. (Vi.) | Fam. et subst., C'est mon féal, C'est mon fidèle ami.

FÉBRICITANT. adj. et subst. Qui a la fièvre.

FÉBRIFUGE. adj. des 3 g. et s. m. Se dit De certains médicaments.

FÉBRILE. adj. des 3 g. Qui a rapport à la fièvre.

FÉCALE. s. f. Matière fécale, Les gros excréments de l'homme.

FÈCES. s. f. pl. Sédiment qui se dépose au fond d'une liqueur qui a fermenté.

FÉCIAL. s. m. Nom de chacun des préteurs ou hérauts dont la fonction principale était d'intervenir dans les déclarations de guerre et dans les traités de paix et d'alliance.

FÉCOND, ONDE. adj. Qui produit, qui peut produire beaucoup par voie de génération. | Fertile, abondant. | Se dit De tout ce qui produit beaucoup de certaines choses. | Fécondant, qui fertilise.

FÉCONDANT, ANTE. adj. Qui féconde.

FÉCONDATION. s. f. Action de féconder, ou Le résultat de cette action.

FÉCONDER. v. a. Communiquer à un germe le principe, la cause immédiate de son développement. | Rendre fécond, fertile.

FÉCONDITÉ. s. f. Qualité de ce qui est fécond.

FÈCULE. s. f. Poudre blanche qui se précipite au fond du suc exprimé de certaines racines ou de certaines graines.

FÈCULENCE. s. f. Sédiment, lie, partie grossière des choses liquides. (Vi.)

FÈCULENT, ENTE. adj. Se dit Des liqueurs qui sont chargées de lie.

FÉDÉRAL, ALE. adj. Qui a rapport à une confédération.

FÉDÉRATIF, IVE. adj. Se dit en parlant De l'association politique de plusieurs États, unis entre eux par une alliance générale. | Fédéral.

FÉDÉRATION. s. f. Alliance, union.

FÉDÉRÉ, ÉE. adj. Qui fait partie d'une fédération.

FÉE. s. f. Nom que l'on donne, dans les contes, dans les romans, etc., à une femme, un être qui possède une puissance surnaturelle.

FÉER. v. a. Enchanter, charmer. (Vi.)

FÉERIE. s. f. L'art des fées. | Le merveilleux où figurent les fées, les génies, etc.

FEINDRE. v. a. Simuler; se servir d'une

fausse apparence pour tromper; faire semblant. | Controuver, inventer, imaginer. | V. n. Hésiter à faire qq. ch., en faire difficulté. (Vi.) | *Feindre en marchant*, se dit D'une personne ou d'un cheval qui boite légèrement.

FEINTE. s. f. Déguisement, artifice par lequel on cache une chose sous une apparence contraire. | Se dit Lorsqu'on fait semblant de vouloir diriger le coup vers un endroit du corps, et qu'on le porte à un autre. | Claudication d'un cheval.

FEINTISE. s. f. Feinte, déguisement. (Vi.)

FELDSPATH. s. m. Pierre très-dure qui est composée de silice, d'alumine et de potasse, qui a une texture lamellaire.

FÊLER. v. a. Fendre un vase, un cristal, un verre, etc., de telle sorte que les pièces en demeurent encore jointes l'une avec l'autre. | Fam., *Avoir la tête fêlée*, Être un peu fou.

FÉLICITATION. s. f. Action de féliciter.

FÉLICITÉ. s. f. Béatitude, grand bonheur.

FÉLICITER. v. a. Faire compliment à qq. sur un succès, sur un événement agréable. | Pron., Se savoir bon gré.

FÊLON, ONNE. adj. Traître, rebelle. | Faux, méchant, cruel. (Vi.)

FÉLONIE. s. f. Trahison. La rébellion du vassal contre le seigneur.

FÉLOUQUE. s. f. Sorte de bâtiment léger qui va à voiles et à rames.

FÊLURE. s. f. Fente d'une chose fêlée.

FEMELLE. s. f. Animal du sexe qui conçoit, porte ou fait les petits ou les œufs. Se dit Des bêtes. | Se dit Des femmes, par opposition à *Mâle*, quand il s'agit de succession et de généalogie. | Adj. des 3 g. *Un verin femelle*. | T. de bot.

FÉMININ, INE. adj. Qui appartient aux femmes, qui est propre et particulier à la femme. | Qui ressemble à la femme, ou qui tient de la femme. | *Noms féminins*, se dit Des noms substantifs ou adjectifs qui désignent ou qualifient soit les êtres femelles, soit ceux qu'on leur assimile, quant au genre, dans le langage. | *Féminin*, subst. Genre féminin.

FÉMINISER. v. a. T. de gram. Faire du genre féminin.

FEMME. s. f. La femelle, la compagne de l'homme. | *Sage-femme*, Accoucheuse. | Celle qui est ou qui a été mariée. | *Prendre femme*, Se marier.

FEMMELETTE. s. f. diminutif. Une femme d'humeur légère et d'un esprit borné. | Un homme faible, sans énergie. Fam.

FÉMUR. s. m. L'os de la cuisse.

FENAIISON. s. f. Action de couper les foins. | Le temps où on coupe les foins.

FENDANT. s. m. Coup donné de tran-

chant d'une épée de haut en bas. (Vi.) | Pop., *Faire le fendant*, Parler comme un fanfaron.

FENDRIE. s. f. L'art et l'action de fendre le fer et de le séparer en verges. | Le lieu où se font toutes les opérations de la fenderie.

FENDEUR, EUSE. s. Celui, celle qui fend.

FENDILLER (SE). v. pron. Se dit Du bois ou d'une autre matière où il se forme de petites fentes, des gerçures.

FENDOIR. s. m. Outil qui sert à fendre, à diviser.

FENDRE. v. a. Diviser, couper en long. | V. n. *La tête me fend, le cœur me fend*, pour marquer un violent mal de tête, un grand sentiment de compassion. | Pron., Devenir divisé, séparé, s'entr'ouvrir, se gerçer.

| En t. d'escrime, Écarter les jambes de manière à porter en avant un pied loin de l'autre. | **ФѢНДО, УС.** adj. *Des yeux bien fendus*, Des yeux grands et un peu longs.

FENESTRE, RE. adj. T. d'hist. natur. Percé à jour.

FENÊTRAGE. s. m. coll. Toutes les fenêtres d'une maison. | L'ordre, la disposition pour les fenêtres d'une maison.

FENÊTRE. s. f. Ouverture faite dans de certaines parties d'un bâtiment, pour donner du jour et de l'air à l'intérieur. | Se dit Du bois et du vitrage qui composent la croisée. | Se dit Des deux ouvertures placées à la paroi interne de la cavité du tympan.

FENIL. s. m. Le lieu où l'on serre les foin, à la campagne.

FENOUIL. s. m. Plante. | La graine de la même plante.

FENOUILLET. s. m., od **FENOUILLETTE**. s. f. Espèce de pomme.

FENOUILLETTE. s. f. Eau-de-vie distillée avec de la graine de fenouil.

FENTE. s. f. Petite ouverture en long. | Se dit Des gerçures ou intervalles qui accompagnent souvent les filons métalliques.

FENTON. s. m. Sorte de ferrure qui sert principalement à lier le chambranle d'une cheminée avec le reste de la maçonnerie.

FENUGREC. s. m. Plante.

FÉODAL, ALE. adj. Se dit De ce qui appartient, de ce qui a rapport à un fief, et De ce qui concerne les fiefs en général.

FÉODALEMENT. adv. En vertu du droit de fief.

FÉODALITÉ. s. f. Qualité de fief; ou La foi et hommage qu'un vassal doit à son seigneur. | Le régime féodal.

FER. s. m. Métal dur et malléable, d'un gris clair et brillant, et qui, uni à un peu de charbon, donne l'acier et la fonte. | La pointe de fer ou d'autre métal qui est au bout d'une pique, d'une flèche, etc. | Le fleuret, l'épée. | Instrument de fer pour

repasser le linge. | Le demi-cercle de fer, plat, dont on garnit en dessous la corne des pieds des chevaux, des mulets, des ânes. | *En fer à cheval*, En forme de croissant, de demi-cercle. | Au plur., Des chaînes, des cepts, des menottes, etc.

FER. s. *Chaptal de fer*, Celui par lequel le propriétaire d'une métairie la donne à ferme, à la charge qu'à l'expiration du bail le fermier laissera des bestiaux d'une valeur égale au prix de l'estimation de ceux qu'il aura reçus.

FER-BLANC. s. m. Tôle recouverte d'étain.

FERBLANTIER. s. m. Celui qui travaille en fer-blanc, qui vend des ouvrages de fer-blanc.

FER-CHAUD. s. m. Sentiment d'ardeur à l'épigastre, avec éruption d'un liquide très-acre.

FÉRET. s. m. Sorte d'hématite qui est une vraie mine de fer.

FÉRIAL, ALE. adj. Qui regarde la féerie, qui est de féerie.

FÉRIE. s. f. Terme dont l'Église se sert pour désigner Les différents jours de la semaine. Le lundi est appelé *La seconde féerie*, et ainsi de suite. | Se disait, chez les anciens Romains, Des jours pendant lesquels il y avait cessation de travail prescrite par la religion.

FÉRIÉ. adj. m. Se dit Des jours où il y a cessation de travail prescrite par la religion.

FÉRIER. v. a. Frapper. (Vi.)—*Sans coup férier*, Sans se battre, sans en venir aux mains. | **ФѢУ**, vs. part. Blessé, frappé de qq. ch.

FERLER. v. a. Plier entièrement une voile, la serrer et l'attacher en paquet tout le long de sa vergue.

FERMAGE. s. m. Le prix convenu pour une ferme.

FERMANT, ANTE. adj. Qui se ferme.

FERME. adj. des 2 g. Qui tient fixement. | Qui se tient fixement sans chanceler, sans reculer, sans s'ébranler. | Qui est compacte et solide. | *Terre ferme*, Le continent. | Vigoureux, fort. | Assuré. | Constant, invariable, inébranlable. | Adv., Fortement, d'une manière ferme. | Se dit, absol., Lorsqu'on veut exciter, encourager.

FERME. s. f. Convention par laquelle le propriétaire d'un héritage, d'une rente, d'un droit, abandonne la jouissance de son héritage, de sa terre, de ses droits à qq. pour un certain temps et moyennant un certain prix. | La chose donnée à ferme. | L'habitation du fermier, les bâtiments d'exploitation d'une terre donnée à ferme. | Au théâtre, Toute décoration montée sur un châssis qui se détache en avant de la toile de fond, etc.

FERMEMENT. adv. D'une manière ferme, avec force, avec vigueur. | Avec assurance, constamment, invariablement.

FERMENT. s. m. Levain. | Ce qui fait naître ou entretient sourdement les haines, l'esprit de discord, de rébellion, etc.

FERMENTATIF, IVE. adj. Qui a la vertu de produire la fermentation. (Vi.)

FERMENTATION. s. f. Mouvement interne qui se manifeste dans un liquide, dans un corps, et en agite et décompose les parties. | La chaleur et l'agitation des esprits.

FERMENTER. v. n. Être en fermentation. | Être dans l'agitation, être en grand mouvement.

FERMER. v. a. Clôre ce qui est ouvert. | Cesser en un lieu les exercices, les travaux, etc., qui s'y font habituellement. | *Fermer un tiroir*, Le faire rentrer dans le meuble où il est emboîté. | *Fermer sa porte à qqn.*, Ne plus vouloir l'admettre chez soi. | *Fermer les rideaux*, Tirer les rideaux. | Absol., *Fermer la porte, les portes.* | Interrompre un passage, le rendre impossible ou très-difficile. | *Fermer une lettre*, Plier et cacher une lettre. | Clôre, arrêter, terminer. | *Enclôre.* | V. n. *Cela ferme à clef.*

FERMETÉ. s. f. L'état de ce qui est ferme, difficile à ébranler. | La qualité d'un corps solide, compacte. | Vigueur, force. | Dans les beaux-arts, Une exécution vigoureuse et hardie. | Assurance. | Constance, énergie, force morale.

FERMETURE. s. f. Ce qui sert à fermer. | L'action de fermer les portes.

FERMIER, IÈRE. s. Celui, celle qui prend des héritages ou des droits à ferme.

FERMOIR. s. m. Petite attache, agrafe d'argent ou d'autre métal, qui sert à tenir un livre fermé. | Outil tranchant dont les menuisiers et les sculpteurs se servent pour ébaucher leurs ouvrages.

FÉROCE. adj. des 3 g. Qui est farouche et cruel. | Se dit De certaines choses propres à un animal, à une personne féroce.

FÉROCITÉ. s. f. Qualité d'un animal féroce. | Se dit Des personnes.

FERRAILLE. s. f. coll. Vieux morceaux de fer usés ou rouillés.

FERRAILLER. v. n. Faire du bruit avec des lames d'épée ou de sabre, en les frappant les unes contre les autres. | Se dit Des gens qui cherchent les occasions de se battre à l'épée.

FERRAILLEUR. s. m. Marchand de ferrailles. | Fam., Un homme qui se bat souvent à l'épée, qui en cherche les occasions.

FERRANDINIER. s. m. Ouvrier qui fabrique les étoffes de soie, et surtout une espèce d'étoffe qu'on appelait autrefois *Ferrandine*.

FERRANT. adj. m. *Maréchal ferrant*, Artisan qui ferre les chevaux, etc.

FERREMENT. s. m. Outil de fer.

FERRER. v. a. Garnir de fer. | Attacher des fers aux pieds d'un cheval, d'un mulet, etc., avec des clous. | *Ferrer des aiguillettes, un lacet*, En garnir les extrémités de fer-blanc, de cuivre ou d'autre métal. | **FERRÉE**, éa. part. *Eau ferrée*, Eau dans laquelle on a mis en dissolution des matières ferrugineuses. | *Chemin ferré*, Chemin dont le fond est ferme et pierreux.

FERRET. s. m. diminutif. Fer d'aiguillette ou de lacet.

FERREUR. s. m. Celui qui ferre. *Ferreur d'aiguillettes*.

FERRIÈRE. s. f. Sac de cuir dans lequel on porte tout ce qui est nécessaire pour ferre un cheval.

FERRONNERIE. s. f. Lieu où l'on vend, où l'on fabrique les gros ouvrages de fer.

FERRONNIER, IÈRE. s. Celui, celle qui vend des ouvrages de fer.

FERRUGINEUX, EUSE. adj. Qui tient de la nature du fer, ou qui a des parties de fer.

FERRURE. s. f. Garniture de fer. | L'action de ferre les chevaux, ou Le fer qu'on y emploie.

FERTILE. adj. des 2 g. Fécond, qui produit, qui rapporte beaucoup.

FERTILEMENT. adv. Abondamment.

FERTILISER. v. a. Rendre fertile.

FERTILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est fertile.

FÉRULE. s. f. Genre de plantes. | Petite palette de bois ou de cuir dont on se servait autrefois pour frapper dans la main des écoliers, lorsqu'ils avaient fait qq. faute.

FERVEMENT. adv. Avec ferveur.

FERVENT, ENTE. adv. Qui a de la ferveur, qui est rempli de ferveur.

FERVEUR. s. f. Ardeur, zèle, sentiment vif et affectueux avec lequel on se porte aux choses de piété, de charité, etc.

FESCENNIN, INE. adj. Se dit D'une sorte de poésie grossière et ordinaire, licencieuse, inventée à Fescennie.

FESSE. s. f. Chacune des deux parties charnues qui forment le derrière de l'homme et de quelques animaux quadrupèdes.

FESSE-CAHIER. s. m. Celui qui gagne sa vie à faire des rôles d'écriture. Fam.

FESSÉE. s. f. Coups de main ou de verges donnés sur les fesses. Fam.

FESSE-MATHIEU. s. m. Un usurier, un homme qui prête sur gage. Fam.

FESSER. v. a. Fouetter.

FESSEUR, EUSE. s. Celui, celle qui fouette, qui aime à fouetter. Fam.

FESSIER. s. m. Les fesses de l'homme. Fam.

FESSIER, IÈRE. adj. Qui appartient ou qui a rapport aux fesses.—Subst. m. Se dit Des muscles fessiers.

FESSU, UE. adj. Qui a de grosses fesses. Fam.

FESTIN. s. m. Banquet.

FESTINER. v. a. et n. Faire festin. Fam.

FESTON. s. m. Guirlande ou faisceau de petites branches d'arbres, garnies de leurs feuilles, et entremêlées de fleurs, de fruits, etc. | Se dit Des ornements représentant des festons, que les architectes, les sculpteurs, les peintres, mettent dans leurs ouvrages. | Se dit De découpures en forme de festons.

FESTONNER. v. a. Dessiner, broder ou découper en festons.

FÊTE. s. f. Jour consacré particulièrement à des actes de religion; Cérémonies religieuses par lesquelles on célèbre ce jour. | Se dit Des réjouissances publiques qui se font en certaines occasions extraordinaires. | Se dit Des réjouissances qui se font dans des assemblées particulières. | Subst. et fam., *Trouble-fête, Un importun, un indiscret, etc.* | Fam., *Faire fête à qqn., Lui faire un accueil empressé.*

FÊTER. v. a. Châmer, célébrer une fête. | Fam., *Fêter qqn. Accueillir qqn. avec empressement.*

FÊTFA. s. m. Un mandement du pape, fort respecté, même du Grand-Seigneur.

FÊTICHE. s. m. Nom qu'on donne aux objets du culte superstitieux des nègres. | Adj. *Les dieux fétiches.*

FÊTICHISME. s. m. Culte des fétiches.

FÉTIDE. adj. des 3 g. Qui a une odeur forte et très-désagréable.

FÉTIDITÉ. s. f. Qualité de ce qui est fétide, puant.

FÊTOYER. v. a. (Se conj. c. *Employer.*) Bien recevoir qqn., le bien traiter, lui faire bonne chère. Fam.

FÊTU. s. m. Brin de paille. | *Fêtu-en-cul, Oiseau.*

FEU. s. m. Fluide impondérable, formé de lumière et de chaleur, qui chauffe, brûle, calcine, amollit, rougit, etc., les corps exposés à son action. | *Les feux de l'été, Les chaleurs excessives de l'été.* | Le feu considéré comme agent de destruction. | *Armes à feu, Les mousquets, les fusils, les pistolets, etc.* | *Aller au feu, Aller à un combat où l'on se sert d'armes à feu.* | Le feu que l'on fait avec du bois ou autres matières combustibles, ainsi que les matières qui brûlent. | Supplice qui consiste à brûler le condamné. | *Conseur de feu, Rouge vif et éclatant.* | Cheminée. | Le feu qu'on entretient ordin. dans une cheminée ou dans un poêle. | Un ménage, une famille logée dans une maison. | Ce qu'un acteur reçoit en sus de ses appointements

fixes, chaque fois qu'il joue. | Se dit Des météores enflammés et des éclairs. | Le brillant, l'éclat de certaines choses. | Ardeur, violence, véhémence. | Poét., La passion de l'amour. | La vivacité d'action, de mouvement, de geste, d'esprit, d'imagination, de style, etc. | L'inspiration.

FEU, BUE. adj. Défunt. *Le feu pape,* etc., Le pape dernier mort, etc. Cet adj. n'a point de plur., et il ne prend pas la terminaison féminine lorsqu'il est placé avant l'article ou avant l'adj. possessif.

FEUDATAIRE. s. des 2 g. Vassal; celui ou celle qui possède un fief, et qui doit foi et hommage au seigneur suzerain.

FEUDISTE. s. m. Homme versé dans la matière des fiefs. | Adj., *Un docteur feudiste.*

FEUILLAGE. s. m. coll. Toutes les feuilles d'un ou de plusieurs arbres. | Se dit De branches d'arbres couvertes de feuilles; D'un amas de feuilles vertes détachées de l'arbre.

FEUILLASON. s. f. Renouveau annuel des feuilles.

FEUILLANT, ANTINE. s. Religieux, religieuse.

FEUILLANTINE. s. f. Sorte de pâtisserie feuilletée.

FEUILLARD. s. m. Se dit Des branches de châtaignier ou de saule, fendues en deux, dont les tonneliers font des cercles. On appelle *Feuillard de fer,* Des bandes de fer, étroites et minces, qui servent au même usage.

FEUILLE. s. f. On appelle ainsi Les parties du végétal qui naissent des tiges et des rameaux, qqda. de la racine, qui sont communément vertes, minces et planes. | *Vin ou bois de deux feuilles, de trois feuilles,* etc., Du vin, du bois de deux ans, de trois ans, etc. | Morceau de papier d'une certaine grandeur, fait ou taillé carrément, et qui se plie ordin. en deux feuillets. | Une feuille d'impression, qui se plie en plus ou moins de feuillets, suivant le format du volume où elle doit entrer. | Journal, feuille imprimée qui paraît tous les jours ou à des temps réglés. | S'applique à Diverses choses larges, plates, et plus ou moins minces. | Se dit Des parties qui se détachent de certains corps en lames très-minces, comme l'ardoise, le talc et les pierres feuilletées. | Se dit Des parties mortes qui se détachent d'un os.

FEUILLÉ, ÈRE. adj. Garni de feuilles. | Subst. m. La partie d'un paysage qui représente le feuillage des arbres. La manière de feuiller.

FEUILLEK. s. f. Couvent formé de branches d'arbres garnies de feuilles.

FEUILLE-MORTE. adj. des 2 g. et s. m. Se dit D'une couleur qui tire sur celle des

feuilles sèches, et Des choses qui ont cette couleur.

FEUILLER. v. n. Représenter les feuilles d'arbres, le feuillage.

FEUILLET. s. m. Chaque partie d'une feuille de papier qui a été pliée ou coupée en deux, en quatre, en huit, etc. | Le troisième estomac des animaux ruminants.

FEUILLETAGE. s. m. Manière de feuilletter la pâtisserie.

FEUILLETER. v. a. Tourner les feuillets d'un livre. | Étudier, consulter les livres. | Se dit De la pâte, lorsqu'on la prépare de manière qu'elle se lève comme par feuillets.

FEUILLETON. s. m. Partie de certains journaux contenant des articles de littérature, de critique, ou des annonces.

FEUILLETTE. s. f. Vaisseau contenant un demi-muid de vin ou environ.

FEUILLE, **UE**. adj. Qui a beaucoup de feuilles.

FEULLURE. s. f. Entaille dans laquelle les fenêtres et les portes s'enfoncent un peu pour fermer juste.

FEURRE. s. m. Paille de toute sorte de blé.

FEUTRAGE. s. m. Action par laquelle on feutre le poil ou la laine.

FEUTRE. s. m. Espèce d'étoffe non tissée, qui se fait en foulant le poil ou la laine dont elle est composée. | La bourre dont se servent les selliers pour rembourver une selle.

FEUTRE. v. a. Mettre en feutre du poil ou de la laine. | Remplir de bourre.

FEUTRIER. s. m. Ouvrier qui fait, qui prépare le feutre.

FÈVE. s. f. Plante. | Se dit Des semences de cette plante. | Se dit De certaines semences ou fruits, tels que les grains du café, etc. | Fève, t. d'art vétérinaire. *F. LAMPAS.*

FÈVEROLE. s. f. diminutif. Variété de la fève de marais.

FÉVRIER. s. m. Le second mois de l'année.

FI. Interj. fam. qui exprime Le mépris, la répugnance, le dégoût.

FIACRE. s. m. Voiture de louage et de place. | Le cocher même d'un fiacre.

FIANCHILLES. s. f. pl. Prouesse de mariage en présence d'un prêtre.

FIANCER. v. a. Promettre mariage en présence du prêtre. | *Fiancé*, *és*. subst. *C'est son fiancé, sa fiancée.*

FIBRE. s. f. Se dit De certains filaments déliés qui se trouvent dans toutes les parties charnues ou membranées du corps de l'homme ou de l'animal. | Se dit Des longs filets qui entrent dans la composition des végétaux.

FIBREUX, **EUSE** adj. Qui a des fibres.

FIBRILLE. s. f. Petite fibre.

FIBRINE. s. f. Substance animale blanche, insipide et inodore, qui constitue particulièrement la fibre musculaire.

FIG. s. m. Excroissance ou tumeur charnue, qui se forme aux paupières, au menton, et plus ordinairement autour de l'anus et aux organes génitaux. | Excroissance qui vient aux pieds des chevaux.

FICELER. v. a. (*Je ficelle. Je ficelais. J'ai ficelé. Je ficellais. Ficellant.*) Lier avec de la ficelle.

FICELLE. s. f. Sorte de petite corde.

FICELLIER. s. m. Dévidoir sur lequel on met de la ficelle.

FICHAANT, **ANTE**. adj. Se dit De la ligne de feu dont le projectile, partant du flanc d'un bastion, frappe la face du bastion voisin.

FICHE. s. f. Petit morceau de fer ou d'autre métal servant à la peinture des portes, des fenêtres, des armoires, etc. | Un morceau d'ivoire ou d'os, plat et ordinairement coloré, qui sert de monnaie au jeu.

FICHER. v. a. Faire entrer par la pointe. | *Fiché*, *és*. part. | Fam. *Avoir les yeux fichés en terre*, avoir les yeux baissés vers la terre. | T. de blason.

FICHET. s. m. Petit morceau d'ivoire qui sert, au triétraire, à marquer les parties à mesure qu'on les a gagnées.

FICHU, **UE**. adj. Se dit De ce que l'on trouve mal fait ou impertinent. Bas.

FICHU. s. m. Petite pièce d'étoffe de forme triangulaire, dont les femmes se couvrent la gorge et les épaules.

FICOÏDE. s. m. Genre de plantes.

FICTIF, **IVE**. adj. Qui est imaginaire ou feint, qui n'existe que par supposition.

FICTION. s. f. Invention fabuleuse. | Mensonge. | *Fiction de droit*, Fiction autorisée par la loi en faveur de qq.

FICTIVEMENT. adv. Par fiction, par l'effet d'une fiction.

FIDÉICOMMIS. s. m. Disposition par laquelle un testateur charge son héritier institué de conserver et de rendre à une personne désignée la totalité ou une partie des biens qu'il lui laisse.

FIDÉICOMMISSAIRE. s. m. et adj. Qui est chargé d'un fidéicommiss.

FIDÉJUSSEUR. s. m. Caution; celui qui s'oblige de payer pour un autre qui ne payerait pas.

FIDÉJUSSION. s. f. *F. CAUTIONNEMENT.*

FIDÈLE. adj. des 2 g. Qui garde sa foi, qui remplit ses devoirs, ses engagements, qui est constant dans ses affections. | Se dit D'un employé, d'un domestique, etc., qui ne commet point de soustractions. | Se dit Des choses qui prouvent de la fidélité. | Qui professe la vraie religion. | Exact, qui ne s'écarte point de la vérité. Subst.,

se dit De celui ou celle qui montre beaucoup de constance dans son attachement pour une personne. | Celui qui a la vraie foi.

FIDÈLEMENT. adv. D'une manière fidèle.

FIDÉLITÉ. s. f. Attachement à ses devoirs, régularité à remplir ses engagements; ou Constance dans ses affections. | Exactitude, vérité, sincérité.

FIDUCIAIRE. adj. et s. m. Celui qui est grevé d'un fidejussio.

FIEF. s. m. Domaine noble. | *Arrière-fief*; Fief mouvant d'un autre fief.

FIEFFER. v. a. Donner en fief. | **FIEFFÉ,** s. a. adj. Se disait De celui qui tenait qq. ch. en fief. | S'emploie, fam., avec des substantifs qui marquent un vice, un défaut, et il signifie que ce vice, que ce défaut est au suprême degré.

FIEL. s. m. Nom que l'on donne qqfs. à la bile de l'homme ou des animaux, et plus ordin. à celle du bœuf. | Haine, animosité, humeur caustique.

FIENTE. s. f. Se dit Des excréments de certains animaux.

FIENTER. v. n. Rendre la fiente par les voies naturelles. Se dit Des animaux.

FIER. v. a. Commettre à la fidélité de qq. | Pron., Mettre sa confiance en qq. ou en qq. ch.

FIER, ÈRE. adj. Hautain, altier, superbe, arrogant. | Subst. et fam., *Faire le fier*, Affecter de la fierté. | Qui a des sentiments nobles, etc. | Audacieux, intrépide. | En peinture, *Touche fière*, Touche vigoureuse et hardie. | Pop., Grand, fort, remarquable en son genre. | T. de blas.

FIER-À-BRAS. s. m. Un fanfaron qui fait le brave et le furieux, et qui veut se faire craindre par ses menaces. Fam.

FIÈREMENT. adv. D'une manière fière. | *Ce tableau est fièrement touché*, Les touches en sont fières, hardies. | Pop., Extrêmement, fortement.

FIÈRE. s. f. La chaise d'un saint. **FIERTÉ.** s. f. Caractère de celui qui est fier, de ce qui est fier.

FIÈVRE. s. f. Mouvement déréglé de la masse du sang, avec fréquence permanente du pouls, ordin. accompagné de chaleur. | Fam., Une émotion forte, un trouble violent de l'âme. | Toute agitation, toute passion vive et désordonnée.

FIÈVREUX, EUSE. adj. Qui cause la fièvre. | Qui est sujet à la fièvre. | Subst. m. Se dit Des personnes malades de la fièvre.

FIÈVROTTE. s. f. Petite fièvre. Fam.

FIFRE. s. m. Sorte de petite flûte d'un son aigu. | Celui qui joue du fifre.

FIGEMENT. s. m. Action par laquelle un liquide gras se fige, ou État de ce qui est figé.

FIGER. v. a. Congeler, condenser par le froid, par le refroidissement.

FIGUE. s. f. Sorte de fruit mou et sucré, plein de petits grains. | *Moitié figue, moitié raisin*, Moitié de gré, moitié de force.

FIGURIER. s. f. Lieu destiné à la culture des figuiers.

FIGURIER. s. m. Arbre.

FIGURANT, ANTE. s. Danseur, danseuse qui figure dans les corps de ballets.

| Subst. m. Celui qui fait un personnage accessoire dans qq. pièce de théâtre que ce soit.

FIGURATIF, IVE. adj. Qui est la représentation, la figure, le symbole de qq. ch.

FIGURATIVEMENT. adv. D'une manière figurative.

FIGURE. s. f. La forme extérieure d'un corps, d'un être. | Le visage de l'homme. | Absol., *Faire figure*, Faire beaucoup de dépense. | La représentation de certains objets. | Se dit Des personnages représentés dans les ouvrages de peinture, de sculpture, etc. | Un espace borné par une ou plusieurs lignes. | Se dit Des différentes lignes qu'on décrit en dansant. | Se dit De certaines formes de langage qui servent à donner à un discours plus de grâce, de vivacité, etc.

FIGUREMENT. adv. D'une manière figurée.

FIGURER. v. a. Représenter par la peinture, par la sculpture, etc. | Représenter par un symbole. | Pron., S'imaginer. | V. n. Se dit De plusieurs personnes qui dansent en formant des figures. | *Faire figure*. | Paraitre, se trouver, être. | *Frasé*, subst. m. Le sens métaphorique ou figuré. | T. de blas.

FIGURINE. s. f. Se dit De très-petites figures antiques de terre cuite, de bronze, d'argent, etc. | Se dit Des figures de petite dimension qui se placent dans un paysage, dans un fond, etc.

FIGURISME. s. m. Opinion de ceux qui regardent les événements de l'Ancien Testament comme des figures de ceux du Nouveau.

FIGURISTE. s. m. Ouvrier qui coule des figures en plâtre. | Celui qui embrasse le figurisme.

FIL. s. m. Petite partie longue et déliée qu'on détache de l'écorce du chanvre, du lin, etc. | Ce qui se forme des petits brins longs et déliés du chanvre, du lin, etc., tordus ensemble entre les doigts, avec le fuseau ou le rouet, et qu'on emploie principalement pour faire de la toile et pour coudre. | Ce qui est fait de petits brins de soie, de laine, de coton, etc., tordus ensemble. | *Fil de perles*, Collier de perles enfilées. | *Fil à plomb*, Instrument de char-

pentier, de maçon, etc. | Le tranchant d'un instrument qui coupe. | Pop., *Avoir le fil*, Être fin, rusé. | Le courant de l'eau. | Suite, liaison, enchaînement.

FILAGE. s. m. Action ou manière de filer le chanvre, la laine, la soie, etc.

FILAMENT. s. m. Petit fil, petit brin long et délié. | T. d'anat. Fibrille.

FILAMENTEUX, EUSE. adj. Qui a des filaments.

FILANDIÈRE. s. f. Femme ou fille dont le métier est de filer. | Adj., *Les saurs filandières*, Les Parques.

FILANDRES. s. f. pl. Certains fils blancs et longs qui volent en l'air dans les beaux jours d'automne. | Se dit Des fibres de la viande lorsqu'elles sont longues et coriaces. | Se dit De petits vers qui se trouvent dans diverses parties du corps des oiseaux de proie.

FILANDREUX, EUSE. adj. Rempli de filandres.

FILANT, ANTE. adj. Qui file, qui coule doucement.

FILASSE. s. f. Assemblage, amas de filaments tirés de l'écorce du chanvre, de celle du lin, etc. | Se dit D'une viande insipide et filandreuse.

FILASSIER, IÈRE. s. Celui, celle qui façonne les filasses, ou qui en fait commerce.

FILATEUR. s. m. Celui qui tient, qui dirige une filature.

FILATURE. s. f. Lieu, établissement où l'on file en grand la soie, la laine, le coton, etc. | L'action ou l'art de filer en grand.

FILE. s. f. Suite ou rangée de choses ou de personnes disposées en long et l'une après l'autre. | Une rangée de soldats disposés les uns derrière les autres.

FILE. s. m. L'or ou l'argent tiré à la filière et laminé, qu'on applique sur un fil de soie, de chanvre, etc.

FILER. v. a. Tordre ensemble plusieurs brins de chanvre, de lin, de soie, de laine, etc., pour qu'ils forment un fil. | Se dit Des insectes qui tirent un fil de leur corps. | Tirer de l'or, de l'argent, etc., en les passant à la filière; ou Couvrir d'un fil d'or ou d'autre métal, ordin. laminé, un fil de soie, de chanvre, etc. | Lâcher, larguer. | *Filer la carte*, Escamoter la carte. | V. n. Se dit D'une matière molle et tenace qui s'allonge en filets. | Se dit D'une liqueur qui coule doucement et sans se diviser en gouttes. | Fam., *Filer doux*, Souffrir patiemment une injure. | Aller de suite, l'un après l'autre et près à près. | Pop., *S'en aller*, se retirer.

FILERIE. s. f. Lieu où l'on file le chanvre.

FILET. s. m. Fil délié, petit fil. | Cette partie de l'étamine qui supporte l'anthere, et qui est ordin. plus ou moins déliée. | Le

pli membraneux qui est sous la langue. | Se dit De certains ornements longs et déliés. | Se dit, en imprimerie, De certains traits qui ont diverses formes et divers usages. | Un liquide qui coule, qui vient en très-petite quantité. | *Un filet de voix*, Une petite voix. | Un rets pour prendre du poisson ou des oiseaux. | Se dit en parlant De pièges, de séductions. | Se dit De certains ouvrages à mailles qu'on emploie à divers usages. | Se dit Des rets d'un jeu de paume, qui sont au-dessus des murs. | Une espèce de petite bride. | La partie charnue qui est le long de l'épine du dos de qq. animaux.

FILEUR, EUSE. s. Celui, celle qui file. FILIAL, ALE. adj. Qui appartient au fil, à l'enfant; qui est du devoir du fils, de l'enfant.

FILIALEMENT. adv. D'une manière filiale.

FILIATION. s. f. Suite continue de générations, dans une même famille; lignu direct qui descend des aïeux aux enfants, ou qui remonte des enfants aux aïeux. | Le seul degré de génération des père et mère aux enfants. | S'est dit De l'adoption d'un corps par un autre.

FILICULE. s. f. Espèce de capillaire.

FILIÈRE. s. f. Morceau d'acier percé d'un trou, ou de plusieurs trous inégaux, par lesquels on fait passer l'or, l'argent, etc., qu'on file. | Fam., *Passer par la filière*, Subir une longue, une rude épreuve. | Pièce de bois qui sert aux couvertures des bâtiments, et sur laquelle portent les chevrons.

FILIFORME. adj. des 2 g. Délié comme un fil.

FILIGRANE. s. m. Ouvrage d'orfèvrerie travaillé à jour, et fait en forme de petits filets. | Se dit De lettres ou figures de cuivre que l'on fixe sur la forme à fabriquer le papier, et dont la marque paraît sur la feuille de papier. | Cette marque.

FILIN. s. m. Tout cordage qui n'est pas câble ou grelin.

FILIPENDULE. s. f. Espèce de spirée.

FILLE. s. f. Terme qui exprime la relation d'une personne du sexe féminin avec son père et sa mère, ou avec l'un des deux seulement. | Se dit par opposition à Femme mariée. | *Fille de service*, Fille ou femme employée à différents services, dans une maison.

FILLETTE. s. f. Diminutif. Petite fille, jeune fille.

FILLEUL, EULE. s. Se dit De celui ou de celle qui ont été tenus sur les fonts de baptême, par rapport au parrain et à la marraine qui les ont tenus.

FILOCHE. s. f. Espèce de tissu, de filet.

FILON. s. m. Veine métallique ou fossile, souterraine ou à fleur de terre.

FILOSELLE. s. f. Espèce de grosse soie ou de fleur.

FILOU. s. m. Celui qui vole avec adresse. | Celui qui trompe au jeu.

FILOUTER. v. s. Voler avec adresse. | Tromper au jeu.

FILOUTERIE. s. f. Action de filou.

FILS. s. m. T. qui exprime la relation d'une personne du sexe masculin avec son père et sa mère, ou avec l'un des deux seulement. | Poét., *Les fils de Mars*, Les guerriers. | Un enfant mâle, un garçon.

FILTRANT, **ANTE**. adj. Qui sert à filtrer. *Fontaine filtrante*.

FILTRATION. s. f. Passage d'un liquide à travers un corps destiné à l'éclaircir, à le purifier. | L'action par laquelle la bile, la sueur, l'urine et les autres humeurs se séparent du sang.

FILTRE. s. m. Papier, étoffe, linge, pierre, sable, charbon, éponge, etc., au travers de quoi on passe une liqueur qu'on veut clarifier. | Se dit Des organes du corps qui séparent qq. humeur de la masse du sang.

FILTRE. v. a. Passer un liquide par le filtre. | Se dit Des organes qui élaborent les humeurs. | V. n. Se dit soit D'un liquide qui passe par un filtre, soit D'un liquide qui pénètre à travers les pores, les interstices d'un corps.

FILURE. s. f. Qualité de ce qui est filé.

FIN. s. f. Terme, ce qui termine, ce qui achève; ou L'extrémité d'une chose, la partie où elle se termine. | *Mettre fin à une chose*, La terminer, la faire cesser. | Mort. | Ce qu'on se propose pour but, ce pour quoi on agit. | *A ces fins*, Afin de remplir l'objet qu'on se propose. | À LA FIN. loc. adv. Enfin.

FIN, **INE**. adj. Qui est délié et menu en son genre. | Qui a de l'élégance et de la délicatesse. | Recherché, qui n'est pas commun, qui est excellent en son genre. | *Or fin*, argent fin, Or, argent très-épuré. | *Fin voilier*, se dit D'un bâtiment qui marche bien et qui porte bien la voile. | Subst. m. Se dit De l'or ou de l'argent qui se trouve dans un alliage. | Adj., se dit Des sens, lorsqu'ils perçoivent exactement jusqu'aux moindres impressions. | S'applique à la subtilité, à la sagacité de l'esprit, du goût, du jugement, etc. | Habile, avisé, rusé. | Se dit qq. De ce qui est fait avec adresse, avec ruse. | Subst. et fam., *Faire la fin*, absol., Se piquer d'adresse, de ruse, de finesse.

FINAGE. s. m. Étendue d'une juridiction ou d'une paroisse jusqu'aux confins d'une autre.

FINAL, **ALE**. adj. Qui finit, qui termine. | Subst. f. *La finale d'un air*. | Se dit Des dernières syllabes ou des dernières

lettres d'un mot. | Subst. f. La dernière syllabe d'un mot.

FINALE. s. m. Morceau d'ensemble qui termine un acte d'opéra.

FINALMENT. adv. À la fin, en dernier lieu.

FINANCE. s. f. Argent comptant. Fam.

| Au plur., L'argent et les revenus de l'État. | L'art d'asseoir, de régir et de percevoir les impositions. | Se dit en parlant De ceux qui manient les deniers de l'État, ou De ceux qui font des opérations de banque.

FINANCIER. v. n. Fourrir, débourseur de l'argent. Fam.

FINANCIER. s. m. Celui qui manie les deniers de l'État, ou qui fait des opérations de banque. | Celui qui sait les finances, qui entend bien les affaires de finance. | Adj., se dit De ce qui est relatif aux finances.

FINASSER. v. n. Agir avec petite ou mauvaise finesse.

FINASSERIE. s. f. Petite ou mauvaise finesse.

FINASSEUR, **EUSE**. s. Celui, celle qui use de petite ou de mauvaise finesse. Fam.

FINAUD, **AUDE**. adj. et subst. Qui est fin, rusé dans de petites choses. Fam.

FINEMENT. adv. Avec finesse, avec adresse d'esprit. | Délicatement, ingénieusement.

FINESSE. s. f. Qualité de ce qui est fin, délié, menu. | Se dit De ce qui a une forme délicate et agréable. | En parlant Des sens, Subtilité, sagacité. | Se dit, fig., De l'esprit, du goût, du jugement, etc. | Absol., La finesse d'esprit. | Ruse, astuce. | En acte de finesse, une ruse.

FINET, **ETTE**. adj. Diminutif de Fin. Fam. et peu usité.

FINETTE. s. f. Étoffe légère de laine ou de coton.

FINIMENT. s. m. Qualité d'un ouvrage fort travaillé. (Vi.); on dit, *Le fini*.

FINIR. v. e. Achèver, terminer, cesser.

| Être la fin, le terme de qq. ch. | Absol., se dit, Dans les arts du dessin, pour exprimer une exécution minutieusement soignée.

| V. n. Se terminer, ou Être terminé. | Prendre fin, arriver à son terme. | Mourir.

| **FINI**, **IS**. adj. Soigneusement terminé. | Limité, qui a des bornes. | Subst. m. *Le fini et l'infini*, Ce qui a des bornes et ce qui n'en a pas. | **FINI**. subst. m. La qualité d'un ouvrage terminé avec soin, fort travaillé.

FIOLE. s. f. Petite bouteille de verre.

FIORITURES. s. f. pl. T. de manège. Se dit De toute espèce d'ornement, et en particulier De certains traits composés de gemmes diatoniques ou chromatiques, etc.

FIRMAMENT. s. m. Cette apparence de voûte circulaire qui environne la terre, et

à laquelle les astres semblent attachés.

FIRMAN s. m. Un édit, un ordre, un permis du Grand Seigneur, etc.

FISC s. m. Le trésor du prince, le trésor de l'État.

FISCAL, **ALE** adj. Qui appartient au fisc, qui regarde, qui concerne le fisc.

FISCALITÉ s. f. Système des lois relatives au fisc, ou Connaissance de ces lois. (Vi.)

FISSIPÈDE adj. des 2 g. et subst. Se dit Des quadrupèdes qui ont le pied divisé en plusieurs doigts ou parties, tels que les chiens, les chats, etc. | Se dit Des oiseaux dont les doigts ne sont pas réunis par une membrane.

FISSURE s. f. Gerçure, petite fente. | Frachure longitudinale d'un os qui est seulement fêlé ou fendu.

FISTULE s. f. Ulcère dont l'entrée est étroite et le fond ordinairement large, et qui communique avec une cavité naturelle, ou avec un conduit excréteur.

FISTULEUX, **EUSE** adj. Qui est de la nature de la fistule. | Se dit Des tiges et des feuilles qui sont creuses intérieurement comme une flûte.

FIXATION s. f. Opération de chimie par laquelle un corps volatil ou facile à dissiper est rendu fixe. | L'action de fixer.

FIXE adj. des 2 g. Qui ne se meut point, qui demeure toujours arrêté au même lieu, qui ne change point de place. | Qui ne varie point, certain, déterminé. | Subst. m. *Le fixe*. | Se dit Des corps qui ne peuvent point être volatilisés par le feu. | Subst. m. pl. En chimie, Les corps fixes; en astronomie, Les étoiles fixes. | **FIXE**, adv.

FIXEMENT, adv. D'une manière fixe.

FIXER v. a. Attacher, affermir, arrêter. | Faire que ce qui est volatil ou gazeux cesse de l'être. | Faire résider, faire demeurer en qq. lieu. | Régler, déterminer. | *Se fixer à qq. ch. S'y arrêter.* | **Fixé**, éx. part. *Être fixé, N'avoir plus aucune incertitude sur qq. ch.*

FIXITÉ s. f. Qualité de ce qui est fixe. La propriété qu'ont certains corps de n'être point volatilisés par l'action du feu.

FLACCIDITÉ s. f. État d'une chose qui est molle, flasque.

FLACON s. m. Espèce de bouteille qui se ferme avec un bouchon de même matière, ou avec un bouchon de métal.

FLAGELLANT s. m. Nom de certains fanatiques qui se flagellaient en public.

FLAGELLATION s. f. Action de fouetter, de faire subir à qq. le supplice du fouet. | L'action de se flageller. | Un tableau représentant la flagellation de N. S.

FLAGELLER v. a. Fouetter, faire subir le supplice du fouet. | Pron., se dit De

ceux qui se fouettent par esprit de mortification.

FLAGEOLER v. n. Se dit Des jambes du cheval, lorsque la faiblesse ou la fatigue les rend tremblantes.

FLAGEOLET s. m. Petit instrument à vent.

FLAGORNER v. a. et n. Flatter souvent et basement. Fam.

FLAGORNERIE s. f. Flatterie basse et fréquente. Fam.

FLAGORNEUR, **EUSE** s. Celui, celle qui flagorne. Fam.

FLAGRANT, **ANTE** adj. Qui a lieu, qui se commet actuellement.

FLAIR s. m. L'odorat du chien.

FLAIBER v. a. Sentir par l'odorat. | Fam., Pressentir, prévoir.

FLAIREUR s. m. Celui qui flaire. Un flairer de table, Un parasite. Fam.

FLAMANT s. m. Oiseau.

FLAMBANT, **ANTE** adj. Qui flambe. | T. de blas.

FLAMBE s. f. Plante.

FLAMBEAU s. m. Espèce de torche de cire qu'on porte à la main. | Des chandelles de cire ou de suif. | Se dit aussi Des chandeliers. | Se dit Des lumières de la raison, du génie, de la science, etc.

FLAMBER v. n. Jeter de la flamme. | V. a. Passer par le feu ou par-dessus le feu. | **Flambé**, éx. par plaisanterie, Ruiné, perdu.

FLAMBERGE s. f. Épée. Se dit en plaisantant, *Mettre flamberge au vent*, Mettre l'épée à la main.

FLAMBOYANT, **ANTE** adj. Qui flamboie, qui brille beaucoup.

FLAMBOYER v. n. Jeter une flamme brillante, ou Briller comme une flamme très-vive.

FLAMINE s. m. Prêtre, chez les Romains.

FLAMME s. f. La partie la plus lumineuse et la plus subtile du feu, celle qui s'élève au-dessus de la matière qui brûle.

| *Flammes du Bengale*, Sorte d'artifice. | Banderole longue et étroite qu'on attache aux mâts ou aux vergues des navires. | Instrument d'acier dont on se sert pour saigner les chevaux.

FLAMMÈCHE s. f. Petite parcelle d'une matière combustible qui s'élève au l'air toute enflammée.

FLAN s. m. Pièce de métal qu'on a taillée et préparée pour en faire une pièce de monnaie, un jeton, une médaille.

FLAN s. m. Sorte de tarte faite avec de la crème, etc.

FLANC s. m. Côté de l'homme ou des animaux, la partie qui est depuis le défaut des côtes jusqu'aux hanches. | Le ventre, ou la partie du ventre qui est comprise entre

les deux flancs. | Le côté de diverses choses.

FLANCONADE. s. f. Botte de quarts forcée qu'on porte dans le flanc de son adversaire.

FLANDRIN. s. m. Sobriquet que l'on donne aux hommes élanés.

FLANELLE. s. f. Étouffe légère de laine.

FLANQUANT, ANTE. adj. T. de fort. Angle flanquant, bastion flanquant.

FLANQUEMENT. s. m. T. d'archit. militaire. Action de flanquer, ou Le résultat de cette action.

FLANQUER. v. a. Construire, élever la partie d'une fortification qui doit en flanquer une autre. | Se dit, fam., D'objets placés en flanc, à côté de qq. ch. | Lancer, jeter brusquement. | Pron., *Se flanquer dans la boue, S'y laisser tomber.* | **FLANQUÉ,** s. part. T. de blas.

FLAQUE. s. f. Petite mare d'eau qui croupit.

FLAQUÉE. s. f. Une certaine quantité d'eau ou d'autre liqueur qu'on jette avec impétuosité contre qq., contre qq. ch. Fam.

FLAQUER. v. a. Jeter avec impétuosité de l'eau ou une autre liqueur contre qq., contre qq. ch. Fam.

FLASQUE. adj. des a g. Mou, qui est sans force, sans vigueur.

FLASQUE. s. m. Chacune des deux pièces principales d'un affût.

FLÂTRER. v. a. Se dit en parlant Des chiens mordus de qq. animal enragé, auxquels on applique sur le front un fer chaud en forme de clef, pour les garantir, dit-on, de la rage.

FLATTER. v. a. Louer excessivement dans le dessein de plaire, de séduire. | *Flatter une personne, La peindre plus belle qu'elle n'est.* | Excuser par une complaisance répréhensible. | Tromper en déguisant la vérité. | Caresser. | Délecter, charmer. | Causer un vif plaisir, une grande satisfaction. | S'entretenir dans l'espérance de qq. ch. | Se persuader.

FLATTERIE. s. f. Louange fautive ou exagérée, donnée dans le dessein de se rendre agréable.

FLATTEUR, EUSE. adj. Qui flatte, qui loue avec exagération. | Qui témoigne l'approbation, la louange, la faveur. | Agréable. | Caressant. | Subst., Adulateur.

FLATTEUSEMENT. adv. D'une manière flatteuse. Il est peu usité.

FLATURUX, EUSE. adj. Venteux, qui a des vents.

FLATUOSITÉ. s. f. Vents dans le corps.

FLÉAU. s. m. Instrument qui sert à battre le blé. | Se dit Des grandes calamités qui affligent le genre humain. | Se dit De tout ce qui est nuisible, funeste, redoutable. | La verge de fer aux extrémités de la-

quelle sont suspendus les deux bassins d'une balance. Barre de fer qu'on met derrière les portes cochères, et qu'on tourne à demi pour ouvrir les deux battants.

FLÈCHE. s. f. Trait qu'on lance avec un arc ou une arbalète. | Se dit De certaines choses qui sont faites en forme de flèche. | Constellation. | Longue pièce de bois cambrée qui joint le train de derrière d'un carrosse avec celui de devant. | La partie d'un clocher qui surmonte la tour ou la cage, et qui est en pointe, en pyramide. | Petit ouvrage. | Chacune des languettes qui sont au fond du trictrac, et sur lesquelles on fait les cases.

FLÉCHIR. v. a. Ployer, courber. | Attendrir, adoucir. | V. n. Se soumettre, s'abaisser. | Cesser de persister dans des sentiments de dureté ou de fermeté. | Céder, ne plus résister.

FLÉCHISSEMENT. s. m. Action de fléchir. | L'état d'un corps qui fléchit.

FLÉCHISSEUR. adj. et subst. m. Se dit De certains muscles.

FLEGMAGOGUE. adj. des a g. et s. m. (On écrit aussi *Phlegmagogue.*) Se disait autrefois De certains médicaments.

FLEGMATIQUE. adj. des a g. Lymphatique, pituiteux. | Se dit D'une personne dont le caractère est froid, qui s'émeut difficilement.

FLEGME. s. m. Sérosité, humeur aqueuse. Dans ce sens, on écrit aussi *Phlegme.* | Se dit De la pituite, des matières aqueuses, épaisses et filantes, qu'on jette en crachant, etc. | La qualité d'un esprit posé, patient, qui se possède. | La partie aqueuse, insipide et inodore, que la distillation dégage des corps.

FLEGMON. s. m. (On écrit aussi *Phlegmon.*) Inflammation du tissu cellulaire.

FLEGMONEUX, EUSE. adj. Qui est de la nature du flegmon.

FLÉTRIR. v. a. Faner entièrement, ternir, ôter la couleur, la vivacité, la fraîcheur. | Abattre, ôter l'énergie, la vigueur, le courage. | Diffamer, déshonorer, dégrader. | Marquer une personne d'un fer chaud, en punition d'un crime.

FLÉTRISSANT, ANTE. adj. Qui flétrit, qui déshonore.

FLÉTRISSURE. s. f. L'altération qui arrive à la fraîcheur et à la vivacité des fleurs et des couleurs, ou à la beauté et à la délicatesse du teint, de la peau. | Tache à la réputation, à l'honneur. | La marque d'un fer chaud, imprimé sur l'épaule d'un criminel.

FLEUR. s. f. Production des végétaux qui précède le fruit, et qui porte les organes de la reproduction. | Se dit Des plantes à fleurs que l'on cultive pour l'agrément. *Fleur de la passion. Fleur de jalousie.*

sie. *Fleur de tous les mois. Fleur de coucou*, etc. | En parlant De certaines choses, Le temps où elles sont dans toute leur beauté, dans leur plus grand éclat. | Ornement, embellissement. | Le lustre, l'éclat, etc., de certaines choses qui durent peu. | Élite, choix, ce qu'il y a de meilleur, d'excellent. | *Fleurs blanches*, Certaine maladie des femmes. | Se dit De certaines substances solides ou volatiles, produites par sublimation ou décomposition. | À *FLXVA DE*. loc. prépos. Presque au niveau de.

FLEURAISSON. s. f. Le développement et l'épanouissement des fleurs; L'époque où les plantes fleurissent; ou L'état des plantes en fleur. On dit aussi *Floraison*.

FLEURDELISER. v. a. Marquer d'une fleur de lis avec un fer chaud. | *FLXVAD-1111*, *1111*. adj. T. de blason.

FLEURE, **ÉE**. adj. T. de blas. Se dit Des pièces terminées en fleurs, ou bordées de fleurs. On dit aussi *Fleuret* et *Fleuroané*.

FLEURER. v. n. Répandre une odeur, exhaler une odeur.

FLEURET. s. m. Certaine espèce de fil fait de la matière la plus grossière de la soie. | Un ruban qui est fait de ce même fil. | Épée à lame carrée, sans pointe et tranchant, qui est terminée par une espèce de bouton garni de cuir, et dont on se sert à l'escrime.

FLEURETTE. s. f. Petite fleur. | Propos galant que l'on dit à une femme.

FLEURIR. v. n. Pousser des fleurs, être en fleur. | Être dans un état de prospérité, de splendeur; être en crédit, en réputation. Alors il fait souvent *Florissait* à l'imparfait de l'indicatif, et toujours *Florissant*, au participe ou adj. verbal. | V. a. Parer d'une fleur, d'un bouquet, etc. Fam. | *FLXV11*, *11*. adj. *Teint, visage fleuri*, *Teint, visage, etc.*, qui a de la fraîcheur et de l'éclat. | *Discours, style fleuri*, rempli d'ornements.

FLEURISSANT, **ANTE**. adj. Qui pousse des fleurs, qui est fleuri. Au fig., on dit *Florissant*.

FLEURISTE. s. m. Celui qui est curieux de fleurs, qui prend plaisir à les cultiver. | S. f. Une ouvrière qui fait des fleurs artificielles. | Adj., *Marchand fleuriste*, Marchand de fleurs.

FLEURON. s. m. Espèce de représentation de fleur servant d'ornement. | Se dit De chacune des petites fleurs dont la réunion sur un seul réceptacle et dans un calice commun forme une fleur composée.

FLEUVE. s. m. Grande rivière qui porte ses eaux et conserve son nom jusqu'à la mer.

FLEXIBILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est flexible.

FLEXIBLE. adj. des 2 g. Souple, qui

plie aisément. | Qui cède aisément aux impressions qu'on veut lui donner.

FLEXION. s. f. État de ce qui est fléchi. | L'action des muscles fléchisseurs.

FLEXUEUX, **EUSE**. adj. Qui est fléchi, courbé plusieurs fois dans sa longueur.

FLEXUOSITÉ. s. f. État de ce qui est flexueux.

FLIBUSTIER. s. m. Nom d'une sorte de pirates qui couraient les mers d'Amérique.

FLIC-FLAC. Exprime le bruit de plusieurs coups de fouet, celui de plusieurs soufflets donnés coup sur coup, etc. Fam.

FLINT-GLASS. s. m. Verre de cristal, qui contient plus de plomb que le cristal ordinaire.

FLOCON. s. m. Petite touffe, petit amas de laine, de soie, etc. | Se dit De la neige. | L'état de certains précipités qui ressemblent à un amas de flocons.

FLOCONNEUX, **EUSE**. adj. Qui reassemble à des flocons.

FLONFLON. s. m. Désigne Les refrains, les couplets de vaudeville en général. Fam.

FLORAL, **ALE**. adj. Qui appartient à la fleur, ou qui l'accompagne.

FLORE. s. f. Livre contenant la description des plantes qui croissent naturellement dans un pays.

FLOREAL. s. m. Le 8^e mois du calendrier républicain.

FLORENCE. s. m. Petit taffetas léger.

FLORENCE, **ÉE**. adj. T. de blason. Se dit D'une pièce terminée en fleur de lis.

FLORES. *Faire flores*, Briller, faire une dépense d'éclat.—Obtenir des succès. Fam.

FLORIN. s. m. Pièce de monnaie. | Monnaie de compte.

FLORISSANT, **ANTE**. adj. Qui est dans un état prospère; qui est en honneur, en crédit, en vogue.

FLOSCULEUSE. adj. f. Se dit D'une fleur composée qui ne renferme que des fleurons.

FLOT. s. m. Vague, élévation qui se forme sur une eau agitée. | La mer, un fleuve, etc. | *Grands flots*, Avec abondance. | Se dit Des mouvements d'une grande foule, d'une multitude. | La marée. | Un train de bois qui flotte. | La quantité de bois qu'on jette par bûches dans un courant pour qu'elle y flotte. | *Flot perdu*, à bois perdu.

FLOTTABLE. adj. des 2 g. Se dit Des ruisseaux et des rivières sur lesquelles le bois peut flotter.

FLOTTAGE. s. m. Transport du bois par eau, lorsqu'on le fait flotter.

FLOTTAISON. s. f. La partie du bâtiment qui est à fleur d'eau.

FLOTTANT, **ANTE**. adj. Qui flotte. | Se dit Des navires et des poissons qui sont sur l'eau. | Qui est ample, mobile, ondoyant. | Incertain, irrésolu, vacillant.

FLOTTE. s. f. Un certain nombre de navires qui vont ensemble, soit pour la guerre, soit pour le commerce.

FLOTTEMENT. s. m. Mouvement d'ondulation que fait en marchant le front d'une troupe.

FLOTTER. v. n. Être porté sur un liquide sans aller à fond. | S'agiter, voltiger en ondoyant. | Se dit De certaines choses qui sont lâches. | Se dit D'une troupe dont les rangs ne conservent pas bien leur alignement. | Changer, hésiter, être irrésolu, agité. | *Flotté*, *ks.* adj. Bois flotté.

FLOTTEUR. s. m. Ouvrier qui lait, qui construit des trains de bois.

FLOTTILLE. s. f. Petite flotte.

FLOU. sorte d'adverbe. *Peindre flou*, Peindre d'une manière tendre, légère, fondue. | Adj. Un pinceau flou et, subst., Le flou du pinceau.

FLUCTUATION. s. f. Balancement d'un liquide. | Le mouvement d'un fluide épanché dans qq. partie du corps. | Variation, défaut de fixité, etc.

FLUCTUEUX, **EUSE**. adj. Qui est agité de mouvements violents et contraires.

FLUER. v. n. Couler. Se dit en parlant Du mouvement par lequel la mer monte. | Se dit Des humeurs qui s'écoulent de qq. partie du corps.

FLUET, **ETTE**. adj. Mince, déliat, de faible complexion.

FLUEURS. s. f. pl. *Flueurs blanches*, Certaine maladie des femmes.

FLUIDE. adj. des 2 g. Coulant. | Subst. m. L'air est un fluide.

FLUIDITÉ. s. f. Qualité de ce qui est fluide.

FLUOR. adj. m. *Spath fluor*, ou *Fluor*, Sorte de pierre précieuse.

FLÛTE. s. f. Sorte d'instrument à vent en forme de tuyau. | Petit pain long.

FLÛTE. s. f. Sorte de gros bâtiment de charge.

FLÛTÉ, **ÉE**. adj. Une voix flûtée, Une voix douce.

FLÛTEAU. s. m. Espace de flûte grossière qui sert principalement à amasser les enfants. | Nom d'une plante.

FLÛTER. v. n. Jouer de la flûte. Se dit par dénigrement. | Pop., Boiser.

FLÛTEUR, **HOSE**. s. Celui, celle qui joue de la flûte. | Se dit par dénigrement.

FLUVIAL, **ALE**. adj. Qui appartient aux fleuves, aux rivières.

FLUVIATILE. adj. des 2 g. Se dit Des plantes et des caquillages d'eau douce.

FLUX. s. m. Mouvement réglé de la mer vers le rivage à certaines heures du jour. | Flux de sang, Dysenterie, dévoiement accompagné de sang. | Flux de bile, Evacuation de bile par haut ou par bas. | Se dit

Des matières qui facilitent la fusion. | Suite de plusieurs onces de même couleur.

FLUXION. s. f. Congestion, afflux de liquides dans qq. partie du corps; Gonflement du tissu cellulaire. | *Méthode des Fluxions*, Méthode de calcul où l'on considère les quantités finies comme engendrées par un flux continu.

FLUXIONNAIRE. adj. des 2 g. Qui est sujet aux fluxions.

FOC. s. m. Se dit De voiles triangulaires qui se placent à l'avant du bâtiment.

FOAIRE ou **FOAIRE**. s. m. Foire longue de toute sorte de bétail.

FOETUS. s. m. L'animal qui est formé dans le ventre de la mère ou dans l'œuf. L'enfant qui est formé dans le ventre de la femme.

FOI. s. f. Croissance aux vérités de la religion. | L'objet de la foi, les dogmes qu'une religion propose à croire comme révélés de Dieu. Cette religion même. | *Ma foi*, par ma foi. Reçus ou parler sans, dont on se sert Lorsqu'on affirme. | La fidélité, l'exactitude à tenir sa parole, à remplir ses engagements. | *Bonne foi*, La qualité ou la conduite de celui qui fait, qui parle selon sa conscience, avec franchise. | Témoignage, assurance, preuve.

FOIBLE et ses dérivés. *V. FAIBLE*, etc.

FOIRE. s. m. Viscère d'un volume considérable situé sous les fausses côtes. | **FOIRS**, dans l'ancienne chimie, se disent De certaines combinaisons qui ont une couleur analogue à celle du foie.

FOIN. s. m. Herbe fanée et séchée qui sert principalement à la nourriture des chevaux et des bestiaux.

FOIN. Sorte d'interj. qui marque le dépit, la colère, la haine, le mépris.

FOIRE. s. f. Grand marché public où l'on vend toutes sortes de marchandises, et qui se tient régulièrement en certains temps, une ou plusieurs fois l'année.

FOIRÉ. s. f. Cours de ventre. Bas.

FOIRER. v. n. Aller par bas, lorsqu'on a le cours de ventre. Bas.

FOIREUX, **EUSE**. adj. et subst. Qui a la foire. Bas.

FOIS. s. f. S'emploie surtout avec des mots qui indiquent un nombre. | Se dit en parlant De quantités, de nombres qu'on augmente, qu'on diminue, ou que l'on compare à d'autres. | *De fois à autre*, De temps en temps. | *D'autres fois*, En d'autres moments. | *À la fois*, En même temps. | *Une fois*, À une certaine époque. | *Une fois que*, Dès que.

FOISON. s. f. Abondance, grande quantité. Fam. | À foison. adv. Abondamment.

FOISONNER. v. n. Abonder. | En parlant De certains animaux, Multiplier.

FOLÂTRE. adj. des 2 g. Qui aime à badiner, à jouer. | Se dit De l'air, des manières, des actions, etc.

FOLÂTRER. v. a. Badiner, faire des actions folâtres.

FOLÂTRERIE. s. f. Action folâtre, parole folâtre.

FOLIACÉ, ÉE. adj. Qui est de la nature des feuilles.

FOLICHON, ONNE. adj. et subst. Folâtre, badin.

FOLIE. s. f. Démence, aliénation d'esprit. | Imprudence, extravagance, manque de jugement. | Cette gaieté vive dans laquelle on fait ou on dit des choses peu raisonnables, mais propres à divertir. | Se dit Des excès, des écarts de conduite. | Une passion excessive et déréglée pour qq. ch.

FOLIE, ÉE. adj. Se dit De certains produits dont les cristaux ressemblent, ou à peu près, à de petits feuilletés.

FOLIO. s. m. Feuillet. | Le chiffre numérique qui se met au haut de chaque page.

FOLIOLE. s. f. Chacune des petites feuilles qui forment une feuille composée. | Chaque pièce d'un calice ou d'un involucre.

FOLLEMENT. adv. Avec folie.

FOLLET, ETTE. adj. Qui fait ou dit par habitude de petites folies. Fam. | Subst. m. *Follet*. Sorte de lutin familier | *Poil follet*. Le poil rare et léger qui vient avant la barbe, et Le duvet des petits oiseaux.

FOLLICULAIRE. s. m. Celui qui rédige des feuilles périodiques.

FOLLICULE. s. m. Fruit capsulaire, membraneux et allongé, qui n'a qu'une seule valve, et qui s'ouvre par une suture longitudinale. | En t. d'anat., il est synonyme de Crypte.

FOMENTATION. s. f. Application d'un médicament liquide et chaud sur une partie malade, ou Le médicament même qu'on applique.

FOMENTER. v. a. Adoucir, fortifier, etc., une partie malade, en y appliquant qq. remède. | Entretenir, faire durer.

FONCER. v. a. Mettre un fond à un tonneau, à une cuve, etc. | *Foncé, ée.* adj. Signifie Riche. | Fam., *Être foncé*, Être habile dans une science, dans une matière. | Se dit D'une couleur, d'une teinte chargée, forte.

FONCIER, ÈRE. adj. Se dit De celui à qui le fonds d'une terre appartient. | Qui est établi sur le fonds d'une terre. | Qui est relatif à un immeuble, aux biens-fonds en général.

FONCIÈREMENT. adv. À fond. | Dans le fond.

FONCTION. s. f. Action qu'on fait pour s'acquitter des obligations, des devoirs d'un emploi, d'une charge. | L'action des diffé-

rents organes, exécutée conformément à leur destination naturelle.

FONCTIONNAIRE. s. Celui ou celle qui remplit une fonction.

FONCTIONNER. v. n. Faire sa fonction, agir.

FOND. s. m. L'endroit le plus bas, le plus intérieur d'une chose creuse. | *Couler à fond un bâtiment*, Le submerger. | *Couler qq. à fond*, Ruiner son crédit, sa fortune, etc. | *De fond en comble*, Entièrement, depuis le fondement jusqu'au faite. | Fam., *Faire fond sur...* Compter sur... | Ce qu'il y a de plus reculé, de plus retiré dans un lieu, dans un pays. | Ce qui forie le côté d'une chose opposé à l'entrée, à l'ouverture. | Cet assemblage de petits ais, ou Ce châssis garni de sangles, qui porte la paille et les matelas d'un lit. | Le champ sur lequel les figures d'un tableau sont peintes. | La décoration qui forme le fond de la scène. | Ce qu'il y a d'essentiel dans une chose. | *Un fond de raison, de vérité*, etc., se dit de Ce qu'il y a de raisonnable, de vrai, etc., dans une chose. | Ce qui fait la matière d'un procès. | Ce qu'il y a de plus intérieur ou de plus caché dans le cœur, dans l'esprit, etc. | À *rosn.* loc. adv. Jusqu'au fond, entièrement, tout à fait. | À *rosn.* loc. adv. À juger des choses en elles-mêmes.

FONDAMENTAL, ALE. adj. Qui sert de fondement à un édifice, à une construction, etc.

FONDAMENTALEMENT. adv. Sur de bons fondements.

FONDANT, ANTE. adj. Qui a beaucoup d'eau, et qui se fond dans la bouche. | Adj. et subst. m. Se disait De certains remèdes. | Subst. m. Désigne Les substances qui servent à accélérer la fusion de certains corps. | Vert tendre que l'on mêle avec les couleurs qu'on veut appliquer sur les métaux.

FONDATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui a fondé qq. établissement, ou qq. religion, qq. doctrine.

FONDATION. s. f. Se dit Des travaux qui se font pour asseoir les fondements d'un édifice et Des fondements mêmes. | L'action de fonder, de créer qq. établissement.

FONDEMENT. s. m. La maçonnerie qui sert de base à un édifice. | Au plur., Le creux, le fossé que l'on fait pour commencer à bâtir. | Ce qui sert de base, de principal soutien. | Cause, motif, sujet. | L'anus.

FONDER. v. a. Mettre les premières pierres, les premiers matériaux pour la construction d'un édifice. | Établir le premier qq. ch., créer, instituer. | Appuyer de raisons, de preuves. | *Fonder qq. de*

procuracion, Lui donner sa *procuracion*. | **FONDÉ**, *én. part.* Une *personne fondée de procuracion*. | *Subst. m.* Un *fondé de procuracion*. | *Adj.*, Juste, légitime, raisonnable.

FONDERIE, *s. f.* Le lieu où l'on fond et où l'on purifie le métal tiré d'une mine. | Lieu où l'on fabrique certains objets avec du métal fondu. | L'art de fondre les métaux.

FONDEUR, *s. m.* Ouvrier en l'art de fondre les métaux.

FONDOIR, *s. m.* Lieu où les bouchers fondent leurs graisses et leurs suifs.

FONDRE, *v. a.* Liquéfier ou rendre fluide par le moyen du feu, de la chaleur, une substance plus ou moins solide. | *Fondre les métaux*, Fabriquer, mouler certains objets avec des métaux que l'on fond à cet effet. | Jeter en moule. | Dissoudre. | Unir et combiner une chose avec une autre. | *Pron.*, Se liquéfier par l'effet de la chaleur ou autrement, se dissoudre. | *V. n.* Le sucre *fond dans l'eau*. | *Pron.*, Se mêler, s'unir, se lier. | *V. n.* S'abîmer, s'écrouler. | Tomber impétueusement, s'abattre. | Assaillir.

FONDRIÈRE, *s. f.* Ouverture à la superficie de la terre, faite par des ravines d'eau, ou par qq. autre accident. | Terrain marécageux sous lequel les eaux croupissent, où l'on enfonce et l'on s'embourbe.

FONDS, *s. m.* Le sol d'une terre, d'un champ, d'un héritage. | Une somme plus ou moins considérable destinée à qq. usage. Un bien, un capital *ccq.* | Un établissement industriel ou commercial, avec ce qui en dépend. | Ce qu'une personne a d'esprit, de capacité, de savoir, de vertu, etc.

FONDUE, *s. f.* Mets qui se fait avec du fromage fondu au feu.

FONGIBLE, *adj.* des 2 g. Se dit Des choses qui peuvent être remplacées par d'autres de même nature, et qui se règlent par nombre, poids ou mesure.

FONGOSITÉ, *s. f.* Terme de chirurgie, synonyme de *Fongus*.

FONGUEUX, **EUSE**, *adj.* T. de chirur. Qui est de la nature du *fongus*.

FONGUS, *s. m.* Excroissance charnue, molle, spongieuse, qui a la forme d'un champignon, et qui s'élève sur la peau, etc.

FONTAINR, *s. f.* Eau vive qui sort de terre. | Tout le corps d'architecture qui sert pour l'écoulement, pour le jeu des eaux d'une fontaine. | Vaseau de cuivre, de grès, ou de qq. autre matière, dans lequel on garde de l'eau, pour les usages domestiques, etc. | *Fontains de la tête*, Endroit au haut de la tête où aboutissent les sutures.

FONTANELLE, *s. f.* Se dit de Certains espaces membraneux que présente le crâne, avant son entière ossification.

FONTANGE, *s. f.* Nœud de rubans que

les femmes portaient autrefois sur leur coiffure.

FONTE, *s. f.* Action de fondre, ou Action de ce qui fond. | Le fer fondu. | Une certaine composition de métaux dont le cuivre fait la principale partie. | L'ensemble de toutes les lettres et de tous les signes composant un caractère complet de telle ou telle grosseur.

FONTE, *s. f.* Chacun des deux fourreaux de gros cuir que l'on attache à l'arçon d'une selle, pour y mettre des pistolets.

FONTENIER, *s. m.* (On dit et on écrit aussi *Fontainier*.) Celui qui est chargé de conduire et de faire aller les fontaines. | Celui qui fait, qui vend des fontaines de grès, de cuivre, etc.

FONTICULE, *s. m.* Petit ulcère artificiel pratiqué par le chirurgien.

FONTS, *s. m. pl.* Bassin, grand vaisseau de pierre, de marbre ou de bronze, où l'on conserve l'eau dont on se sert pour baptiser. | *Tenir un enfant sur les fonts*, En être le parrain ou la marraine.

FOR, *s. m.* Juridiction, tribunal de justice. | *Le for intérieur*, Le jugement de la propre conscience.

FORAGE, *s. m.* Action de forer, ou Le résultat de cette action.

FORAGE, *s. m.* Droit seigneurial qui se levait sur le vin.

FORAIN, **AINE**, *adj.* Qui est de dehors, qui n'est pas du lieu. | *Marchand forain*, ou simplement *Forain*, Marchand qui parcourt avec ses marchandises les villes, les campagnes, les marchés.

FORBAN, *s. m.* Corsaire qui exerce la piraterie sans commission d'aucun prince.

FORÇAGE, *s. m.* Excédant que peut avoir une pièce au-dessus du poids prescrit par les ordonnances.

FORÇAT, *s. m.* Homme condamné aux travaux forcés.

FORCE, *s. f.* Vigueur, faculté naturelle d'agir vigoureusement. | L'habileté, le talent, l'expérience qu'on a dans un art, dans un exercice, etc. | *Au plur.*, Les troupes d'un État, d'un souverain, etc. | Violence, contrainte, ou Pouvoir de contraindre. | La fermeté d'âme, de caractère, etc. | En parlant des choses, Solidité, pouvoir de résister. | L'impulsion qu'a reçue un corps poussé, lancé, jeté. | Impétuosité. | Énergie, activité. | La valeur d'un raisonnement, d'une preuve, etc. | L'autorité, l'influence d'une chose. | *Adv.*, Beaucoup, en grande quantité. | *À voc. ou loc. prép.* Par beaucoup de. | *À routs voc. loc. adv.* Par toutes sortes de moyens. | *À tout prendre*, absolument parlant. | *À voc. loc. adv. et fam.* Beaucoup, extrêmement. | *De voc. loc. adv.* qui sert à marquer diverses sortes d'efforts ou de violences. |

PAR FORCE, à FORCE OUVRETE, DE VIVE FORCE. loc. adv. En employant la force, la violence.

FORCÉMENT. adv. Par force. | Par une conséquence rigoureuse.

FORCENÉ, ÊRE. adj. et subst. Furieux et hors de sens.

FORCEPS. s. m. Instrument en forme de grande et large tenette, dont on se sert dans les accouchements laborieux, pour l'extraction de l'enfant.

FORCER. v. a. Briser, rompre, ouvrir qq. ch. avec violence. | Forcer une clef, Fausser, tordre qq. ch. à une clef. | Contraindre, obliger à qq. ch., violenter. | Forcer le pas, Presser le pas. | Pron., Faire qq. ch. avec trop de force et de véhémence. | Se contraindre, faire effort sur soi-même. | Foscé, ée. adj. Qui manque de naturel, qui est contraint, affecté.

FORCES. s. f. pl. Espèce de grands ciseaux qui servent à tondre les draps, à couper des étoffes, des feuilles de laiton, etc.

FORCLORE. v. a. Exclure de faire qq. production en justice, parce que le temps préfix en est passé.

FORCLUSION. s. f. Exclusion de faire une production en justice, faute de l'avoir faite dans le temps.

FORER. v. a. T. d'arts. Percer.

FORESTIER, IÈRE. adj. Qui concerne les forêts. | Adj. et subst. m. Qui a qq. charge, qq. fonction dans les forêts.

FORÊT. s. f. Grande étendue de terrain planté de bois.

FORET. s. m. Instrument de fer ou d'acier dont on se sert pour faire des trous dans le métal, dans le bois, etc. | Le petit foret avec lequel on perce un tonneau.

FORFAIRE. v. n. Faire qq. ch. contre le devoir.

FORFAIT. s. m. Crime énorme commis avec audace.

FORFAIT. s. m. Traité, marché par lequel une des parties s'oblige à faire ou à fournir qq. ch. pour un certain prix, à perte ou à gain.

FORFAITURE. s. f. Prévarication.

FORFANTE. s. m. Hâbleur, charlatan, fanfaron. Fam. et vi.

FORFANTERIE. s. f. Hâblerie, charlatanerie. | Fanfaronnade.

FORGE. s. f. Lieu où l'on fond le fer quand il est tiré de la mine. | Le fourneau où certains artisans chauffent le métal qu'ils emploient, et l'enclume où ils le battent. | L'atelier d'un maréchal ferrant.

FORGEABLE. adj. des 2 g. Qui peut se forger.

FORGER. v. a. Donner une forme au fer, ou à qq. autre métal, par le moyen du feu et du marteau. | Fam., Inventer, controu-

FORGERON. s. m. Ouvrier qui travaille le fer au marteau.

FORGEUR. s. m. Celui qui est employé aux travaux de la forge. | Fam., Celui qui invente qq. fausseté.

FORHUIR. v. n. Forhuir du cor, Sonner du cor pour rappeler les chiens.

FORJETER. v. n. Se jeter en dehors, sortir de l'alignement ou de l'aplomb.

FORLANCER. v. a. Faire sortir une bête de son gîte.

FORLIGNER. v. n. Dégénérer de la vertu de ses ancêtres.

FORLONGER. v. n. Se dit Des bêtes qui, étant chassées, s'éloignent du pays où elles font leur séjour ordinaire.

o **FORMALISER (SE)**. v. pron. S'offenser, se piquer, trouver à redire.

FORMALISTE. adj. des 2 g. et subst. Qui s'attache scrupuleusement aux formes, aux formalités.

FORMALITÉ. s. f. Manière formelle, expresse, ordinaire de procéder, de faire certains actes. | Cérémonie, acte d'une civilité recherchée. Fam.

FORMAT. s. m. La dimension d'un volume en hauteur et en largeur.

FORMATION. s. f. Action par laquelle une chose se forme, est produite. | L'action de former, d'organiser, d'instituer.

FORME. s. f. Ce qui détermine la matière à être telle ou telle chose. | Sous forme liquide, etc., À l'état de liquide, etc. | La figure extérieure d'un corps, la configuration d'une chose. | Au plur., Les contours d'un objet. | Par forme de... En manière de... | Manière ou façon d'agir, de se conduire, de procéder, etc., conforme à certains usages, à certaines règles établies. | Absol., se dit Des formes judiciaires. | Le modèle qui sert à donner à certaines choses la forme qu'elles doivent avoir. | La partie d'un chapeau qui est fait sur le modèle de bois, La partie de dessus d'un soulier. | Châssis de fer qui contient des pages de caractères plus ou moins nombreuses, selon le format. | Banc garni d'étoffe, et rembourré. | Se dit Des stalles qui sont dans un chœur. | Bassin dans un port. | Tumeur calleuse qui vient au paturon d'un cheval.

FORMEL, ELLE. adj. Exprès, précis, positif, clair.

FORMELLEMENT. adv. En termes exprès, précisément, clairement.

FORMER. v. a. Donner l'être et la forme. | Produire, faire, opérer, ou Composer, constituer. | Fabriquer, figurer, façonner. | Produire dans son esprit, concevoir dans son esprit. | Proposer, exposer ce qu'on a conçu, le mettre en avant. | Organiser, instituer, établir. | Instruire, façonner par l'instruction. | Se dit, pron., Des choses dont la forme devient plus parfaite, plus pro-

noncés. | Prendre une certaine disposition.

FORMICANT. adj. m. *Peut formicant*, Peuls petit, faible et fréquent.

FORMIDABLE. adj. des 2 g. Qui est à craindre, ou qui inspire une grande crainte.

FORMIER. s. m. Ouvrier qui fait et vend des formes pour les chaussures.

FORMUER. v. a. Faire passer la lime à un oiseau.

FORMULAIRE. s. m. Livre, recueil de formules. | Tout ce qui contient qq. formule, qq. formalité à observer, quelque profession de foi.

FORMULE. s. f. Modèle qui contient les termes formels et exprès dans lesquels un acte authentique, solennel, religieux, etc., est ou doit être conçu. | *Formule algébrique*, Un ensemble de termes algébriques qui compose l'expression la plus générale d'un résultat de calcul. | Se dit Des recettes pharmaceutiques, des ordonnances de médecin, rédigées conformément aux règles.

FORMULER. v. a. Rédiger une ordonnance de médecine selon les règles. | *Formuler un acte*, etc., Le rédiger en la forme accoutumée. | Donner la formule qui exprime le résultat général d'un calcul.

FORNICATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui commet le péché de fornication.

FORNICATION. s. f. Le péché de la chair entre deux personnes qui ne sont ni mariées ni liées par aucun vœu.

FORNIQUER. v. a. Commettre le péché de fornication. Peu usité.

FORPAÎTRE ou **FORPAISER.** v. n. Se dit Des bêtes qui vont chercher leur pâture dans des lieux éloignés de leur séjour ordinaire.

FORS. prép. Excepté, hormis. (Vi.)

FORSENANT. adj. Se dit D'un chien courrant qui a beaucoup d'ardeur.

FORT, ORTE. adj. Robuste, vigoureux. | Gros et épais de matière, capable de porter un poids ou de résister au choc. | Se dit Des étoffes, des toiles, du cuir, etc. | Tenace. | En parlant Des places de guerre, Qui est en état de résister aux attaques de l'ennemi. | En parlant Des bois, des blés, etc., Touffu, rangé près à près. | Rude, difficile, pénible. | Qui est considérable dans son genre. | Impétueux, grand, violent, énergique dans son genre. | Qui fait une vive impression sur le goût ou sur l'odorat. | Chargé. | Puissant. | Dur, offensant. | Habile, expérimenté, capable. | Courageux, magnanime, ferme. | **FORT.** subst. m. Celui qui a la force ou la puissance. | L'endroit le plus fort d'une chose. | L'endroit le plus épais et le plus touffu d'un bois. | Fam., Le genre de mérite qui distingue une personne. | Le temps où une chose est dans son plus haut point, dans son plus haut degré. | Un ouvrage de terre ou de

maçonnerie, en état de résister aux attaques de l'ennemi. | Adv., Vigoureusement.

| Extrêmement, beaucoup.

FORTE. adv. T. de musique. Fort.

FORTEMENT. adv. D'une manière vigoureuse, ferme, assidue. | Avec énergie, avec force, avec ardeur.

FORTE-PIANO. s. m. Espace de clavessin.

FORTRESSE. s. f. Lieu fortifié, destiné à recevoir une garnison et à défendre un pays.

FORTIFIANT, ANTE. adj. Qui augmente les forces. | Subst. m. *Prendre des fortifiants*.

FORTIFICATION. s. f. Ouvrage de terre ou de maçonnerie qui sert une place forte. | L'art de fortifier.

FORTIFIER. v. a. Renforcer fort, donner plus de force. | Faire des ouvrages pour mettre une ville, un poste, etc., en état de résister à l'ennemi. | Fron. Devenir fort, plus fort.

FORTIN. s. m. diminutif. Petit fort.

FORTIORI (À). À plus forte raison.

FORTITRER. v. n. Se dit Des cerfs ou d'autres bêtes qui évitent de passer dans les lieux où il y a des relais ou des chiens frais amenés pour les courses.

FORTRAIT, AITE. adj. Se dit D'un cheval outré de fatigue.

FORTRAITURE. s. f. Fatigue outrée d'un cheval.

FORTUIT, UITE. adj. Qui arrive par hasard, d'une manière imprévue.

FORTUITEMENT. adv. Par cas fortuit, par hasard.

FORTUNE. s. f. Hésard, chance. | *Bonne fortune*, Chance heureuse. — Se dit Des faveurs d'une femme. | Bonheur. | Malheur. | Tout ce qui arrive ou peut arriver de bien ou de mal à qqn. | Avancement. | L'état, la condition où l'on est. | Bien, richesses. | Divinité païenne.

FORTUNÉ, ÉE. adj. Heureux. | Qui donne le bonheur, où l'on trouve le bonheur.

FORT-VERTU. s. m. Homme qui a un habit au-dessus de son état. Fam. et vi.

FORDM. s. m. Se dit Des places où le peuple s'assemblait à Rome, pour les affaires publiques, et de celles où se tenait quelque marché.

FORURE. s. f. Trou fait avec un foret.

FOSSE. s. f. Creux dans la terre, fait par le nature ou par l'art. | L'endroit que l'on creuse en terre pour y mettre un corps mort. | *Bourse-fosse*, Cachot très-peu profond dans une prison.

FOSSE. s. m. Fosse creusée en long pour clore, pour enfermer qq. espace de terre, ou pour faire écouler les eaux, ou pour la défense d'une place.

FOSSETTE. s. f. Petit creux que les enfants font en terre, pour jouer à qui y fera

teur plus de noix, de billes, etc. | Le petit creux que certaines personnes ont au bout du menton, ou qui se forme au milieu de la joue quand elles rient.

FOSSILE adj. des 2 g. Se dit Des substances qui se tirent de la terre. | Subst. m. Se dit De toutes les substances qui se tirent de la terre, telles que minéraux, pétrifications, etc.; mais surtout Des animaux et des plantes fossiles.

FOSSOYAGE s. m. Action de fossoyer, ou Travail du fossoyer.

FOSSOYER v. a. (Se conj. c. Employer.) Fermer avec des fossés.

FOSSOYEUR s. m. Celui qui creuse les fossés pour enterrer les morts.

FOU ou **FOL**, **FOLLE** adj. Qui a perdu le sens, l'esprit. | *Chien fou*, *Chien enragé*. | Simple, crédule, ou Malavisé, imprudent, extravagant. | Qui est contraire à la raison, à la prudence. | Excessif, prodigieux. | Extrêmement gai, badin, enjoué. | Subst. Celui qui a perdu le sens. | Celui qui fait, qui dit des extravagances, ou qui est crédule, imprudent, ou qui a une galeté folle, turbulente. | S. m. Un bouffon. | Au jeu des échecs, se dit D'une certaine pièce. | Oiseau.

FOUACE s. f. Sorte de pain fait de fleur de farine en forme de galette.

FOUAGE s. m. Sorte de droit et de redevance qui se payait en certaines provinces par chaque feu ou maison.

FOUAÏLE s. f. Part que l'on fait aux chiens après la chasse du sanglier.

FOUAILLER v. a. Donner souvent des coups de fouet.

FOUDRE s. f. Le feu du ciel, la matière électrique lorsqu'elle s'échappe de la nue en produisant une vive lumière et une violente détonation. | S. m. *Foudre de guerre*, Grand général d'armée. | Cette représentation de la foudre que les peintres et les sculpteurs donnent ordinairement pour attribut à Jupiter.

FOUDRE s. m. Grande tonne, vaisseau d'une très-vaste capacité.

FOUDROIEMENT s. m. Action par laquelle une personne, une chose est foudroyée.

FOUDROYANT, **ANTE** adj. Qui foudroie. | *Apoplexie foudroyante*, Violente attaque d'apoplexie qui cause promptement la mort.

FOUDROYER v. a. (Se conj. c. Employer.) Frapper de la foudre. | Battre, détruire à coups de canon, de mortier, etc. | Terrasser, atterrer, confondre.

FOUÉE s. f. Sorte de chasse aux oiseaux.

FOUET s. m. Cordolette de chanvre ou de cuir, qui est attachée à une baguette, à un bâton, et dont on se sert pour conduire et pour châtier les chevaux et autres animaux. | Lanière de cuir qui est attachée au

bout d'un petit bâton pour faire tourner un sabot. | *Le fouet de l'aile*, Le bout de l'aile d'un oiseau. | Se dit Des coups de verges dont on châtie les enfants. | Se dit Des coups de verges dont la justice fait châtier qq. criminels, en certains pays.

FOUETTER v. a. Donner des coups de fouet; ou Donner le fouet. | *Fouetter de la crème*, *des œufs*, etc., Battre de la crème, des œufs, etc., avec des verges, pour les faire mousser. | V. n. Se dit De la pluie, de la grêle, etc., quand elles frappent violemment contre qq. ch. | **FOUETTÉ** adj. Qui est marqué de petites raies comme de coups de fouet.

FOUETTEUR, **EUSE** s. Celui, celle qui fouette. Fam.

FOUGASSE s. f. Espèce de petite mine ou de fourneau de mine.

FOUGER v. n. Se dit du sanglier qui arrache des plantes avec son houtoir.

FOUGÈRE s. f. Plante.

FOUGON s. m. Lieu où se fait la cuisine dans certains petits bâtiments de la Méditerranée.

FOUGUE s. f. Mouvement violent et impétueux, ardent, accompagné de colère. | Ardeur, impétuosité. | Enthousiasme. | *Mât, vergue de fougue*, etc., Mât, vergue d'artimon.

FOUGUEUX, **EUSE** adj. Qui est sujet à entrer en fougue, ardent, impétueux.

FOUILLE s. f. Le travail qu'on fait en fouillant dans la terre.

FOUILLE-AU-POT s. m. Petit marmiton.

FOUILLEB. v. a. Cœuser pour chercher qq. ch. | *Fouiller qq.*, Chercher soigneusement dans ses poches, dans ses habits. | *Fouiller un bois*, Le faire visiter par des troupes. | V. n. *Fouiller dans un champ*. | V. n. Consulter, examiner, rechercher curieusement.

FOUINE s. f. Espèce de martre. | Instrument de fer à deux ou trois fourchons qui sert à élever les gerbes sur le tas. | Espèce de trident propre à pincer de gros poissons.

FOUR v. a. Creuser.

FOULAGE s. m. T. d'arts et métiers. Action de fouler, ou Le résultat de cette action.

FOULANT, **ANTE** adj. Qui foule. | *Pompe foulante*, Pompe qui élève l'eau en la pressant.

FOULARD s. m. Éttoffe de soie, ou de soie et coton, fort légère, dont on fait des mouchoirs, des cravates, des fichus, etc.

FOULE s. f. Pressé, multitude de personnes qui s'entre-poussent. | Grand nombre, grande quantité. | L'action de fouler des draps, des chapeaux, etc. | Oppression, vexation. | *En foule*, loc. adv. En se pressant, ou en grande quantité.

FOULÉE s. f. Temps pendant lequel,

dans la marche, le pied du cheval pose sur le sol. | Au plur., Traces légères que la bête laisse de son pied.

FOULER. v. a. Presser qq. ch. qui cède, qui ne résiste pas beaucoup. *Fouler aux pieds*, Traiter avec mépris. | Opprimer par des exactions, surcharger d'impôts. | Blesser en foulant, en pressant fortement. | Faire battre un terrain par le limier ou par la mente.

FOULRIE. s. f. Atelier où l'on foule les draps, les cuirs, etc.

FOULOIR. s. m. Instrument avec lequel on foule.

FOULON. s. m. Artisan qui foule, qui apprête les draps et autres étoffes de laine. | *Moulin à foulon*, Moulin qui sert à fouler les draps. | *Terre à foulon*, Sorte de terre qui sert à dégraisser les draps.

FOULQUE. s. f. Espèce de poule d'eau.

FOULURE. s. f. Contusion, blessure d'une partie foulée. | L'action de fouler les étoffes de laine, les cuirs, etc. | Au plur., Marques légères que le pied du cerf laisse sur l'herbe ou sur les feuilles.

FOUR. s. m. Ouvrage de maçonnerie dans lequel on fait cuire le pain, la pâtisserie, etc. Le lieu où est le four. | Se dit Des lieux voûtés et ouverts par en haut, où l'on fait cuire la chaux, la brique, etc.

FOURBE. s. f. Tromperie basse et odieuse.

FOURBE. adj. des 2 g. et subst. Qui emploie, pour tromper, des ruses odieuses, une adresse maligne et perfide.

FOURBER. v. a. Tromper d'une manière basse et odieuse.

FOURBERIE. s. f. Tromperie coupable, et qui tient de la fourbe.

FOURBIR. v. a. Nettoyer, polir, rendre clair en frottant.

FOURBISSEUR. s. m. Artisan qui fourbit, et qui monte des sabres, des épées, etc.

FOURBISSURE. s. f. Nettoyement, polissage.

FOURBU. UE. adj. Se dit Des chevaux, des mulets, etc., qui perdent tout à coup l'usage de leurs jambes.

FOURBURE. s. f. Maladie d'un cheval ou de qq. autre animal fourbu.

FOURCHE. s. f. Instrument qui consiste en un long manche de bois terminé par deux ou trois branches ou pointes de bois, de fer, qui vont en s'écartant.

FOURCHER. v. n. Se partager, se diviser en deux ou trois par l'extrémité, en manière de fourche.

FOURCHETTE. s. f. Ustensile de table, qui a deux, trois ou quatre pointes ou dents par le bout, et dont on se sert pour prendre les viandes. | Instrument en forme d'Y, qui sert à assujettir des cisailles. | Long morceau de bois à deux

pointes de fer, qui est attaché à la flèche d'un carrosse, et que l'on baisse pour empêcher que le carrosse ne vienne à reculer, quand il est sur une pente. | Le petit os divisé en deux branches, qui est entre les deux ailes d'une volaille. | Un certain endroit du pied du cheval, qui est plus élevé que le dedans du pied, et qui finit au talon.

FOURCHON. s. m. Une des pointes de la fourche ou de la fourchette. | L'endroit d'où sortent les branches d'un arbre.

FOURCHU. UE. adj. Qui se fourche, fourché.

FOURGON. s. m. Espèce de charrette couverte dont on se sert ordin. dans les armées et dans les voyages.

FOURGON. s. m. Longue perche de bois garnie de fer par le bout, et servant à ramener, à arranger le bois et la braise dans le four.

FOURGONNER. v. n. Remuer avec le fourgon du four. | Fouiller maladroitement en brouillant tout. Fam.

FOURMI. s. f. Petit insecte qui vit en société.

FOURMILIER. s. m. Quadrupède de l'Amérique méridionale. | Se dit De certains oiseaux des forêts de la Guyane.

FOURMILIERE. s. f. Lieu où se retirent, où habitent les fourmis. | Une grande quantité de certains autres insectes ou animaux, et même Un grand nombre de personnes.

FOURMI-LION. s. m. Insecte qui se nourrit de fourmis.

FOURMILLEMENT. s. m. Picotement, comme si l'on sentait des fourmis courir sur le peau.

FOURMILLER. v. n. Abonder. | Se dit D'un picotement entre cuir et chair qu'on sent qqfs. à la peau.

FOURNAGE. s. m. Ce que l'on paye au fournier pour la cuisson du pain.

FOURNAISE. s. f. Sorte de grand four | Fig., Creuset.

FOURNEAU. s. m. Petite construction de maçonnerie ou de brique, qui sert à cuire ou chauffer des mets. Ustensile, ordin. de terre ou de fer, qui sert au même usage, dans les petites cuisines. | Se dit De certains vaisseaux, et De certaines constructions de maçonnerie ou de brique, qui servent, dans les arts, à soumettre diverses substances à l'action du feu. | Us creux fait en terre, et chargé de poudre, pour faire sauter un rocher, une muraille, ou qq. ouvrage de fortification.

FOURNÉE. s. f. La quantité de pain qu'on fait cuire ou qu'on peut faire cuire à la fois dans un four. | Se dit en parlant D'autres choses que l'on expose à l'action de la chaleur dans les fours.

FOURNIER, IÈRE. s. Celui, celle qui

tient un four public, et qui y fait cuire le pain.

FOURNIL. s. m. Le lieu où est le four et où l'on pétrit la pâte.

FOURNIMENT. s. m. Se dit De certains objets d'équipement à l'usage de chaque soldat, et particulièrement de la buffete-rie.

FOURNIR. v. a. Pourvoir, approvisionner. | Garnir. | Livrer, donner, procurer. | Produire, exposer. | Achever, parfaire. | V. n. Subvenir, contribuer en tout ou en partie. | Suffire. | **FOURMI**. adj. Qui est épais, touffu.

FOURNISSEMENT. s. m. Fonds que chaque associé doit mettre dans une société.

FOURNISSEUR. s. m. Celui qui entreprend de faire la fourniture de qq. marchandise, de qq. denrée.

FOURNITURE. s. f. Provision fournie ou à fournir. | Ce que les tailleurs, tapisiers ont costume de fournir en employant l'étoffe, la matière principale. | Les petites herbes dont on accompagne les salades.

FOURRAGE. s. m. coll. La paille, le foin et toute autre espèce d'herbe qu'on donne pour nourriture aux bestiaux, aux chevaux, etc., lorsqu'on ne les fait point paître. | L'herbe qu'on coupe et qu'on amasse, à l'armée, pour la nourriture des chevaux.

FOURRAGER. v. n. Couper et amasser du fourrage. | V. a. Ravager.

FOURRAGÈRE. adj. f. Se dit Des plantes propres à être employées comme fourrage.

FOURRAGEUR. s. m. Celui qui va au fourrage.

FOURRÉ. s. m. Endroit d'un bois, d'un bosquet, etc., où il y a un assemblage épais d'arbustes, de broussailles, etc.

FOURREAU. s. m. Gaine, enveloppe. | Se dit De certaines robes d'enfant.

FOURRER. v. a. Introduire, faire entrer, placer en qq. endroit, mettre parmi d'autres choses. | Donner avec excès et sans réflexion. | Insérer hors de propos. | Introduire qq. dans une maison, dans une société, etc. | Garnir, doubler de peau avec le poil. | Pron. | Se vêtir chaudement. | **FOURRI**. s. m. part. | *Paix fourrée*, Fausse paix. | *Pays fourré*, Pays rempli de bois, de haies, etc.

FOURREUR. s. m. Marchand pelletier, artisan qui travaille en pelletierie.

FOURRIER. s. m. Officier qui sert sous un maréchal des logis, et dont la fonction est de marquer le logement de ceux qui suivent la cour. | Sous-officier d'une compagnie.

FOURRIÈRE. s. f. Office qui fournit le bois pour le chauffage de la maison du roi et des princes. | Le lieu où l'on met ce bois.

FOURRURE. s. f. Peau de certains animaux, dont on se sert pour doubler, gar-

nir ou orner les robes, les habits, etc. | Une robe fourrée. | T. de blas.

FOURVOIEMENT. s. m. Erreur de celui qui s'égare de son chemin.

FOURVOYER. v. a. (Se conj. c. *Employer*.) Égarer, détourner du chemin.

FOUTEAU. s. m. C'est un des noms vulgaires de l'arbre qu'on appelle plus ordinairement *Hêtre*.

FOUTELAIE. s. f. Lieu planté de fouteaux ou de hêtres.

FOYER. s. m. Âtre, lieu où se fait le feu. | La salle commune où se rassemblent les acteurs, et Celle où les spectateurs peuvent se réunir pour converser et pour se chauffer. | Maison, demeure, pays natal. | *Foyer de lumière*, Le point d'où part, d'où rayonne une lumière plus ou moins vive.

FRAC. s. m. Habit d'homme.

FRACAS. s. m. Rupture ou fracture avec bruit et violence. | Tout ce qui se fait avec désordre et grand bruit. | Se dit en parlant Des choses qui excitent l'attention du public.

FRACASSER. v. a. Briser, rompre en plusieurs pièces.

FRACTION. s. f. Action par laquelle on rompt, on divise. | Portion, partie. | Se dit Des quantités qui contiennent un certain nombre de parties de l'unité.

FRACTIONNAIRE. adj. des 2 g. Se dit De tout nombre présenté sous la forme d'une fraction.

FRACTURE. s. f. Rupture avec effort. | Division faite subitement dans les os ou les cartilages durs, par la violence de qq. cause externe.

FRACTURER. v. a. T. de chirurg. Briser, casser.

FRAGILE. adj. des 2 g. Aisé à rompre, sujet à rompre, sujet à se casser. | Qui peut aisément être détruit. | Sujet à tomber en faute.

FRAGILITÉ. s. f. Disposition à être facilement cassé, brisé. | Instabilité. | Facilité à tomber en faute.

FRAGMENT. s. m. Morceau de qq. ch. qui a été cassé, brisé. | Une petite partie qui est restée d'un livre, d'un traité, d'un ouvrage.

FRAI. s. m. Action de frayer. L'action propre aux poissons pour la multiplication de leur espèce. | Se dit Des œufs de poisson mêlés avec ce qui les rend féconds. | Le petit poisson. | L'altération, la diminution de poids que l'usage et le frottement apportent à la monnaie.

FRAICHEMENT. adv. Avec un frais agréable. | Récemment. Fam.

FRAICHEUR. s. f. Froid doux et modéré, qui cause une sensation agréable. | Froideur, froid. | Une douleur causée par un froid humide. | Le lustre, le brillant, l'éclat

agréable des fleurs, du taist, des couleurs, etc.

FRAICHER. v. n. Se dit Du vent qui devient plus fort.

FRAIRIE. s. f. Partie de divertissement et de bonne chère. Fam.

FRAIS, ANCHE. adj. Médiocrement froid, plus froid que chaud, et propre à tempérer une trop grande chaleur. Adv., *Boire frais.* | Froid. | Récent, nouvellement produit, cueilli, arrivé, etc. | Qui n'a point été salé, fumé, etc. | Qui a de la fraîcheur, de l'éclat, du lustre, etc. | Délassé, qui a recouvré ses forces par le repos. | **FRAIS.** subst. m. Air frais, froid modéré. | **FRAIS.** **FRAICHER.** adv. Nouvellement, récemment.

FRAIS. s. m. pl. Dépense, dépens. | Au billard, etc., La dépense que l'on fait dans le jeu.

FRAISE. s. f. Petit fruit qui est fort agréable au goût.

FRAISE. s. f. Le mécatère de veau et d'agneau. | Espèce de collet à plusieurs doubles et à plusieurs plis ou godrons. | Un rang de pieux qui garnit une fortification de terre par dehors. | La forme des meules et des pierres de la tête du cerf, du daim et du chevreuil.

FRAISER. v. a. Pisser en manière de fraise. | *Fraiser la pête*, La bien pétrir.

FRAISETTE. s. f. Petite fraise.

FRAISIER. s. m. Petite plante.

FRAISIL. s. m. Cendre du charbon de terre dans une forge.

FRAMBOISE. s. f. Petit fruit bon à manger.

FRAMBOISER. v. a. Accommoder avec du jus de framboise.

FRAMBOISIER. s. m. Arbrisseau.

FRAMÉE. s. f. Arme des anciens Germains, des Francs.

FRANC. s. m. Unité monétaire du système métrique. | S'employait autrefois pour désigner La livre tournois.

FRANC, ANCHE. adj. Libre. | Exempt d'impositions, de charges, de dettes. | Sincère, loyal, qui dit ce qu'il pense. | Se dit Des choses où il y a de la sincérité, de la loyauté, de la candeur, etc. | Vrai. | *Terre franche*, Bonne terre. | Entier, complet. | *Franc-tillac*, Pont, lillac de plais-pied, sans interruption. | Se dit Des arbres qui percent du fruit doux sans avoir été greffés. | S. m. *Enter franc sur franc.* | **FRANC.** adv. Ouvertement, résolument, sans déguiser, sans baisier. | Absolument, entièrement.

FRANC, ANQUE. s. Nom générique des Européens qui habitent ou commercent dans le Levant et en Barbarie. | Adj. *Langue franque*, Sorte de jargon mêlé de français, d'italien, d'espagnol, etc., qui est en usage parmi les Francs de la basse classe.

FRANÇAIS. adj. et s. m. *Cela n'est pas*

français, se dit D'un passage ou même d'une action contraire à l'honneur, à la délicatesse, à la galanterie. | Adv., *Parler français*, S'expliquer clairement, intelligiblement.

FRANCATU. s. m. Sorte de pomme.

FRANC-ÉTABLE (DE). loc. adv. On le dit Lorsque deux bâtiments se portent l'un sur l'autre de manière que leurs étages ou étages s'entre-choquent avec violence.

FRANCHEMENT. adv. Avec exemption de toutes charges, de toutes dettes. | Sincèrement, ingénument. | Librement, avec hardiesse et précision.

FRANCHIR. v. a. Sauter franc, passer en sautant par-dessus qq. ch. | Passer, traverser hardiment des lieux, des endroits difficiles, de grands espaces, etc.

FRANCHISE. s. f. Exemption, immunité. | Se dit Des droits d'aïe attachés à certains lieux. | Aïe. | Sincérité, loyauté, candeur.

FRANCISATION. s. f. Acte qui constate qu'un navire est français.

FRANCISCAIN. a. m. Religieux.

FRANCISER. v. a. Donner une terminaison, une inflexion française à un mot d'une autre langue. | Se dit D'une personne qui prend l'air, le maintien, les manières françaises.

FRANCSISQUE. a. f. Arme des anciens Francs.

FRANC-MAÇON. s. m. Celui qui est initié à la franco-maçonnerie.

FRANC-MAÇONNERIE. s. f. Association secrète qui fait un emploi symbolique des instruments à l'usage de l'architecte et du maçon. Les pratiques de cette association.

FRANCO. adv. Sans frais.

FRANCOLIN. s. m. Sorte d'oiseau.

FRANC-QUARTIER. s. m. Le premier quartier de l'écm, qui est à la droite du côté du chef.

FRANC-BÉAL. s. m. Sorte de poire.

FRANC-SALÉ. s. m. Droit de prendre à la gabelle certaine quantité de sel sans payer.

FRANGE. s. f. Tisse de qq. fil que ce soit, d'où pendent des filets.

FRANGER. v. a. Gercier de frange. | **FRANGÉ,** éz. Se dit De ce qui a un bord découpé en manière de frange.

FRANGER ou **FRANGER.** s. m. Artisan qui fait de la frange.

FRANGIPANE. s. f. Pâte de pâtisserie contenant une crème où il entre des amandes et d'autres ingrédients. | Espèce de parfum.

FRANGIPANIER. s. m. Arbuste.

FRANQUETTE. s. f. *A la bonne franquette*, Franchement, ingénument. Pop.

FRAPPANT, ANTE. adj. Qui fait une impression vive sur les sens, sur l'esprit, sur l'âme.

FRAPPE. s. f. Empreinte que le balancier fait sur la monnaie. | Un assortiment complet de matrices pour fondre des caractères d'imprimerie.

FRAPPEMENT. s. m. Action de frapper.

FRAPPER. v. a. et n. Donner un ou plusieurs coups. | Donner une empreinte à qq. ch. au moyen d'une matrice ou autrement. | En parlant De la lumière, Se diriger vers, tomber sur. | Se dit De l'impression qui se fait sur les sens, sur l'esprit, sur l'âme. | Absol., Faire périr, exterminer, ou Affliger par qq. grand malheur. | Être établi, assigné sur. | Absol. et fam., Se remplir l'imagination de qq. pensée sinistre. | *Frappé*, éz. part. *Drap bien frappé*, Drap fort et serré. | Subst. m. Le temps de la mesure ou l'on baisse le pied ou la main pour la marquer. Adj., *Temps frappé*.

FRAPPEUR, **EUSE**. s. Celui, celle qui frappe. Fam.

FRASQUE. s. f. Action extravagante, imprévue, et faite avec éclat. Fam.

FRATER. s. m. Un garçon chirurgien. (Vi.) | Un mauvais chirurgien.

FRATERNEL, **ELLE**. adj. Qui est propre à des frères, tel qu'il convient entre des frères.

FRATERNELLEMENT. adv. En frère, d'une manière fraternelle.

FRATERNISER. v. n. Vivre d'une manière fraternelle avec qq. n.; ou Se promettre mutuellement une amitié fraternelle.

FRATERNITÉ. s. f. Relation de frère à frère. | Union fraternelle, amitié fraternelle. | Liaison étroite.

FRATRICIDE. s. m. Celui qui tue son frère ou sa sœur. | Le crime que commet celui qui tue son frère ou sa sœur.

FRAUDE. s. f. Tromperie. | L'action de soustraire des marchandises ou des denrées aux droits de douanes, d'octroi, etc. | *En fraude*. loc. adv. Frauduleusement.

FRAUDER. v. a. Tromper, décevoir. (Vi.) | É luder par qq. ruse le payement des droits imposés sur une marchandise, sur une denrée.

FRAUDEUR, **EUSE**. s. Celui, celle qui fraude. Celui, celle qui fait la contrebande.

FRAUDULEUSEMENT. adv. Avec fraude.

FRAUDULEUX, **EUSE**. adj. Enclin à la fraude. | Fait avec fraude.

FRAXINELLE. s. f. Plante.

FRAYER. v. a. (Se conj. c. *Payer*.) Marquer, tracer, pratiquer. Se dit en parlant D'un chemin. | V. n. Se dit Des choses qui s'asent par le frottement. | Se dit Des poissons, quand ils s'approchent pour la génération. | Fam., Avoir habituellement des relations, ou Se convenir, s'accorder.

FRAYEUR. s. f. Peur, crainte, émotion, agitation véhémence de l'âme.

FRAYOIR. s. m. Marques qui restent sur

les baliveaux contre lesquels le cerf a bruni son bois nouveau.

FREDAINE. s. f. Trait de libertinage, folie de jeunesse. Fam.

FREDON. s. m. Espèce de roulement et de tremblement de voix dans le chant. (Vi.)

FREDONNEMENT. s. m. Le chant de celui qui fredonne.

FREDONNER. v. n. Chanter entre ses dents, et sans articuler d'une manière distincte. | V. a. *Fredonner un air*.

FREGATE. s. f. Bâtiment de guerre qui porte moins de 60 bouches à feu. | Oiseau de mer.

FREIN. s. m. Mora. | Tout ce qui retient dans les bornes du devoir, de la raison.

FRELAMPIER. s. m. T. de mépris. Un homme de peu et qui n'est bon à rien. Pop. et vi.

FRELATAGE. s. m. ou **FRELATERIE**. s. f. Altération dans les liqueurs ou dans les drogues.

FRELATER. v. a. Mêler qq. drogue dans une boisson, pour en déguiser les mauvaises qualités.

FRELATERIE. s. f. *F.* **FRELATAGE**.

FRELATEUR. s. m. Celui qui frelate.

FRÉLE. adj. des 2 g. Fragile, aisé à casser, à rompre. | Faible.

FRÉLON. s. m. Sorte de grosse monche-guêpe.

FRÉLUCHE. s. f. Petite houppes de soie, sortant d'un bouton, du bout d'une ganse, ou de qq. autre ouvrage.

FRÉLUQUET. s. m. Homme léger, frivole et sans mérite. Fam.

FRÉMIR. v. n. Être ému avec qq. espèce de tremblement, par l'effet de la crainte, de la colère, etc. | Se dit De l'eau et de toute autre liqueur, lorsqu'elle chauffe, et qu'elle est près de bouillir. *La mer frémit*, Elle commence à s'agiter.

FRÉMISSANT, **ANTE**. adj. Qui frémit.

FRÉMISSEMENT. s. m. Espèce d'émotion, de tremblement qui vient de qq. passion violente. | Un tremblement dans les membres, qui précède ou accompagne une indisposition. | Un commencement d'agitation dans les corps naturels, ou Une agitation accompagnée d'un bruissement léger.

FRÈNE. s. m. Arbre forestier.

FRÉNÉSIE. s. f. Égarement d'esprit, aliénation d'esprit, fureur violente.

FRÉNÉTIQUE. adj. des 2 g. et subst. Atteint de frénésie, furieux.

FRÉQUEMMENT. adv. Souvent.

FRÉQUENCE. s. f. Répétition, répétition fréquente. | *La fréquence du pouls*, La vitesse des battements du pouls.

FRÉQUENT, **ENTE**. adj. Qui arrive souvent. | *Pouls fréquent*, Pouls qui bat plus vite qu'à l'ordinaire.

FRÉQUENTATIF, **IVE**. adj. et s. Se dit

D'un mot dérivé qui exprime, outre l'idée primitive, l'idée accessoire de répétition, de fréquence.

FREQUENTATION. s. f. Communication habituelle avec d'autres personnes.

FREQUENTER. v. a. Hanter, avoir de fréquentes relations, voir souvent. | *Fréquenter les sacrements*, Aller souvent à confession, et communier souvent. | V. n. *Il fréquente au logis*. | *Fréquenter*, éx. part. Se dit Des lieux où il y a, où il va ordin. beaucoup de monde.

FRÈRE. s. m. Celui qui est né de même père et de même mère, ou de l'un des deux seulement. | Se dit De tous les chrétiens, comme étant tous enfants de Dieu par le baptême. | Au plur., Titre que l'on joint au nom de certains ordres religieux. | *Faux frère*, Celui qui trahit ou une société, ou qqn. de cette société.

FRESAIE. s. f. Espèce d'oiseau nocturne, n. autr. *Effraie*.

FRESQUE. s. f. Manière de peindre avec des couleurs détrempées dans de l'eau de chaux, sur une muraille fraîchement enduite. | Toute peinture, tout tableau à fresque.

FRESSURE. s. f. coll. Se dit De plusieurs parties intérieures de qq. animaux prises ensemble, comme sont le foie, le cœur, la rate et le poumon.

FRET. s. m. T. de marine, Louage d'un bâtiment, soit en totalité, soit en partie. | Le prix du fret. | La cargaison, le chargement d'un navire de commerce.

FRÈTER. v. a. T. de marine. Donner un bâtiment à loyer, en totalité ou en partie.

FRÊTEUR. s. m. T. de mar. Celui qui donne un bâtiment à loyer.

FRÉTEILLANT, ANTE. adj. Qui frétille.

FRÉTILLEMENT. s. m. Mouvement de ce qui frétille.

FRÉTEILLER. v. n. Se remuer, s'agiter par des mouvements vifs et courts.

FRETIN. s. m. Le menu poisson. | Se dit, fam., De choses de nulle valeur.

FRETTE. s. f. Lien ou cercle de fer dont on entoure l'extrémité du moyen des roues, la tête des pilotis, etc.

FRETTÉ, ÈRE. adj. T. de blas. Se dit Des pièces couvertes de bâtons en sautoir, qui forment des losanges.

FRETTER. v. s. Mettre une frette.

FREUX. s. m. Oiseau qu'on nomme aussi *Grolle*.

FRIABILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est friable.

FRIABLE. adj. des 2 g. Qui peut aisément être réduit en poudre.

FRIAND, ANDE. adj. Qui aime la chère fine et délicate. Subst., *C'est un friand*. Fam. | Délicat.

FRIANDISE. s. f. Goût pour la chère

fine et délicate. | Au plur., Certaines choses délicates à manger.

FRICANDEAU. s. m. Morceau de veau lardé, qu'on sert en entrée de table.

FRICASSÉE. s. f. Viande fricassée.

FRICASSER. v. a. Faire cuire dans la poêle, etc., qq. ch., après l'avoir coupé par morceaux.

FRICASSEUR. s. m. Un mauvais cuisinier.

FRICHE. s. f. Terrain qui ne rapporte point.

FRICITION. s. f. Frottement que l'on fait sur qq. partie du corps.

FRICITIONNER. v. a. Faire une friction, des frictions.

FRIGIDITÉ. s. f. État d'un homme impuissant. | Une sensation de froid.

FRIGORIFIQUE. adj. des 2 g. Qui cause le froid.

FRILEUX, EUSE. adj. Fort sensible au froid.

FRIMAIRE. s. m. Le troisième mois du calendrier républicain.

FRIMAS. s. m. Grésil, brouillard froid et qui se glace en tombant.

FRIME. s. f. Le semblant, la mine que l'on fait de qq. ch. Pop.

FRINGALE. s. f. Faim subite et inopinée.

FRINGANT, ANTE. adj. Qui est fort alerte, fort éveillé, fort vif.

FRINGUER. v. n. Danser, sautiller en dansant. (Vi.) | Se dit Des chevaux fringants.

FRIPER. v. a. Chiffonner. Fam. | Gâter, user. Fam. | Manger goulument. Bas.

FRIPERIE. s. f. Se dit Des habits, des meubles qui ont servi à d'autres personnes, et qui sont fripés et usés. Fam. | Le métier d'acheter, de raccommode et de revendre de vieux habits et de vieux meubles. | Le lieu où logent ceux qui font ce métier.

FRIPÉ-SAUCE. s. m. Goinfre, goulou. Un mauvais cuisinier. Bas.

FRIPER, IÈRE. s. Celui, celle qui fait le métier d'acheter, de raccommode et de revendre de vieux habits et de vieux meubles.

FRIPON, ONNE. s. Celui, celle qui vole adroitement. | Fourbe. | Un enfant vif et malin; Une femme coquette, adroite et fine. | Adj., *Est-elle friponne!* | Coquet, éveillé.

FRIPONNEAU. s. m. Diminutif familier de *Fripou*.

FRIPONNER. v. s. Escroquer, dérober, attraper qq. ch. par adresse. | Absol., Faire des tours, des actions de fripon.

FRIPONNERIE. s. f. Action de fripon.

FRIQUET. s. m. Moineau.

FRIRE. v. a. (*Je fris, Je frirai, Je frirais, Fris.*) Faire cuire dans une poêle avec du beurre roux, ou du sain-doux, ou de

l'huile bouillante. | V. n. *Le beurre frit dans la poêle.*

FRISE. s. f. Partie de l'entablement qui est entre l'architrave et la corniche. | Une surface plate et continue formant un bandeau.

FRISE. s. f. Sorte d'étoffe de laine à poil frisé. | Sorte de toile.

FRISER. v. a. Crêper, anneler, boucler. | *Friser qqn.*, Lui friser les cheveux. | Fam., Raser, effleurier. | V. n. Se dit Des cheveux, des poils qui se crépent, qui se mettent en boucles.

FRISOTTER. v. a. Friser souvent et par menues boucles.

FRISQUETTE. s. f. Châssis que les imprimeurs mettent sur la feuille blanche, afin d'empêcher que les marges et tout ce qui doit demeurer blanc ne soient maculés.

FRISSON. s. m. Tremblement causé par le froid qui précède la fièvre. Le saisissement qui naît de la peur, de l'horreur, etc.

FRISSONNEMENT. s. m. Léger tremblement causé par les approches de la fièvre. | Un frémissement soudain, un trouble causé par qq. émotion très-vive.

FRISSONNER. v. n. Avoir le frisson.

FRISURE. s. f. Façon de friser. | L'état de ce qui est frisé.

FRITILLAIRE. s. f. Plante liliacée.

FRITTE. s. f. Mélange de substances terreuses et de substances salines, auquel on a fait éprouver un commencement de fusion pour en former le verre. | L'action de cuire ce mélange.

FRITURE. s. f. L'action ou la manière de frire. | Le beurre ou l'huile qui sert à frire. | Le poisson frit.

FRIVOLE. adj. des 3 g. Vain et léger, qui n'a nulle importance, nulle solidité. | Subst. masc. *Le goût du frivole.*

FRIVOLITÉ. s. f. Caractère de ce qui est frivole.

FROC. s. m. La partie de l'habit monacal qui couvre la tête et tombe sur l'estomac et sur les épaules. Tout l'habit.

FROCARD. s. m. T. de mépris. Un moine. Fam.

FROID. s. m. Privation, absence de chaleur; ou Sensation que fait éprouver l'absence, la perte, la diminution de la chaleur. | Le froid de l'air, l'état de la température quand elle est froide. | Un air sérieux et composé, et qui ne marque nulle émotion.

FROID. OIDE. adj. Qui est privé de chaleur, qui communique ou qui ressent le froid. | *Humeurs froides*, Les scrofules ou écrouelles. | Refroidi. | Flegmatique, sérieux, qui ne s'émeut point. | Qui n'a rien d'aimé, de touchant, d'intéressant, de piquant. | à FROID. loc. adv. Sans mettre au feu.

FROIDEMENT. adv. De telle sorte qu'on

est exposé au froid. | D'une manière sérieuse et réservée.

FROIDEUR. s. f. Qualité de ce qui est froid. | Froid accueilli.

FROIDIR. v. n. Devenir froid après avoir été chaud.

FROIDURE. s. f. Le froid répandu dans l'air. | Poét., L'hiver.

FROIDUREUX, EUSE. adj. Sujet à avoir froid. Vi. et fam. On dit *Frileux*.

FROISSEMENT. s. m. Action de froisser, ou L'effet, le résultat de cette action.

FROISSER. v. a. Mourir par une pression violente. | Frotter fortement. | Chiffonner. | Blessier, heurter, choquer.

FROISSURE. s. f. Impression qui demeure à un corps qui a été froissé.

FROLEMENT. s. m. Action de frôler, ou L'effet d'une chose qui frôle.

FROLER. v. a. Toucher légèrement en passant.

FROMAGE. s. m. Sorte d'aliment qui se fait de lait séparé de sa sérosité. | Un pain, une masse de fromage.

FROMAGER, ÈRE. s. Celui, celle qui fait ou qui vend des fromages.

FROMAGER. s. m. Petit vaisseau dans lequel on dresse le lait caillé pour en faire des fromages frais ou mous.

FROMAGER. s. m. Genre d'arbres exotiques.

FROMAGERIE. s. m. Manufacture de fromages.

FROMENT. s. m. La meilleure espèce de blé.

FROMENTACÉE. adj. f. Se dit De Certaines plantes.

FRONCEMENT. s. m. Action de froncer ou État de ce qui est froncé.

FRONCER. v. a. Rider en contractant, en resserrant. | Plisser.

FRONCIS. s. m. Les plis que l'on fait à une robe, à une chemise, etc.

FRONDE. s. f. Instrument avec lequel on lance des pierres, et même des balles. | Bandage à quatre chefs. | Le nom du parti qui prit les armes contre la cour, sous la minorité de Louis XIV.

FRONDER. v. a. Jeter, lancer avec une fronde. | Blâmer, critiquer. | Absol., Parler contre le gouvernement.

FRONDEUR. s. m. Celui qui lance des pierres, des balles, avec une fronde. | Celui qui parle contre le gouvernement. | Celui qui critique, qui blâme.

FRONT. s. m. La partie du visage qui est comprise entre la racine des cheveux et les sourcils. | Tout le visage. | Le devant de la tête de qqs. animaux. | Trop grande hardiesse, impudence. | L'étendue que présente la face d'une armée, d'une troupe, d'un bâtiment. | De FRONT. loc. adv. Par devant. | Sans ménagement. | Côte à côte.

FRONTAL, ALE. adj. Qui a rapport ou qui appartient au front.

FRONTAL, s. m. Bandeau ou topique qu'on applique sur le front. | Instrument de torture.

FRONTEAU, s. m. Sorte de bandeau appliqué sur le front. | **FRONTAU** ou **FRONTAL**. Cette partie de la tête qui passe au-dessus des yeux du cheval.

FRONTIÈRE, s. f. Les limites, les confins d'un pays, d'un État, en tant qu'ils le séparent d'un autre pays, d'un autre État. | Adj., Qui est limitrophe.

FRONTISPICE, s. m. La face principale d'un grand bâtiment. | Le titre imprimé d'un livre.

FRONTON, s. m. Ornement d'architecture qui est fait ordinairement en triangle.

FROTAGE, s. m. Le travail de celui qui frotte.

FROTTEMENT, s. m. Action de frotter, action de deux choses qui se frottent.

FROTTER, v. a. Passer une chose sur une autre à plusieurs reprises. | Oindre, enduire, en frottant. | Frotter avec de la cire ou avec qq. autre chose semblable. | Fam., Batta, frapper, maltraiter.

FROTTEUR, s. m. Celui qui frotte les planchers, les parquets.

FROTON, s. m. Linge dont on se sert pour se frotter la tête et le corps.

FROUER, v. n. Faire une espèce de sifflement à la pipée, pour attirer les oiseaux.

FRUCTIDOR, s. m. Le douzième mois du calendrier républicain.

FRUCTIFICATION, s. f. Formation, production des fruits; ou Le résultat, le produit de cette formation.

FRUCTIFIER, v. n. Rapporter du fruit. | Produire un effet, un résultat avantageux.

FRUCTUEUSEMENT, adv. Avec fruit, utilement, avec progrès.

FRUCTUEUX, EUSE, adj. Qui produit du fruit. Poét. | Utile, profitable, lucratif.

FRUGAL, ALE, adj. Qui se contente de peu. | *Repas frugal*, Repas où l'on ne sert que des mets simples et communs.

FRUGALEMENT, adv. Avec frugalité.

FRUGALITÉ, s. f. Qualité de ce qui est frugal.

FRUGIVORE, adj. des 2 g. Qui se nourrit de fruits, de végétaux.

FRUIT, s. m. Production des végétaux qui succède à la fleur, et qui sert à leur propagation. | Se dit Des fruits charnus ou pulpeux qui viennent la plupart sur des arbres ou sur des arbrisseaux. | Au sing., Le dessert. | Au plur., Tout ce que la terre produit pour la nourriture des hommes et des animaux. | Les produits, les revenus d'une terre, d'une charge, etc. | Au sing., L'enfant qu'une femme porte dans ses

flancs. | Utilité, profit. | L'effet, le résultat d'une cause.

FRUIT, s. m. Se dit De la retraite ou diminution d'épaisseur qu'on donne à une muraille à mesure qu'on l'éleve.

FRUITÉ, ÉE, adj. T. De blas. Se dit Des arbres chargés de fruits d'un émail différent.

FRUITERIE, s. f. Lieu où l'on garde, où l'on conserve le fruit. | Le commerce du marchand fruitier.

FRUITIER, IÈRE, adj. Qui porte du fruit.

FRUITIER, IÈRE, s. Celui, celle qui fait métier et profession de vendre du fruit, des légumes, etc. | Jardin rempli uniquement d'arbres à fruits. | Lieu où l'on conserve le fruit pour l'hiver.

FRUSQUIN, s. m. Ce qu'un homme a d'argent et de nippes.

FRUSTE, adj. des 2 g. Se dit D'une médaille, d'une monnaie effacée, altérée, ou défectueuse dans sa forme.

FRUSTRATOIRE, adj. des 2 g. Fait pour frustrer, pour tromper ou pour gagner de temps.

FRUSTRATOIRE, s. m. Poisson sucré ou aromatisé qu'on prend quelquefois après le repas, pour faciliter la digestion.

FRUSTRE, v. a. Priver qq. de ce qui lui est dû, de ce qui doit lui revenir, etc.

FUCUS, s. m. Synonyme de *Varech*.

FUGACE, adj. des 2 g. Se dit, en méd., Des symptômes qui disparaissent aussitôt après s'être montrés.

FUGITIF, IVE, adj. Qui fuit ou qui s'est enfui, qui a pris la fuite. Subst. | Qui court, passe ou se dérobe avec qq. rapidité. | Passager, peu durable.

FUGUE, s. f. Morceau de musique, ou passage d'un morceau de musique, dans lequel différentes parties se suivent, en répétant le même sujet d'après des règles établies.

FUIE, s. f. Espèce de petit colombier.

FUIR, v. n. (*Je suis, il fuit; nous fuions, ils fuient. Je fuyais. Je suis. J'ai fui. Je fuirai. Je fuirais. Fuis, qu'il fuis. Que je fuisse. Fuyant.*) S'éloigner avec vitesse, par un motif de crainte. | Se dit Des parties d'un tableau qui paraissent s'enfoncer et s'éloigner de la vue du spectateur. | Se dit D'un vase, d'un pot, d'un tonneau, etc., qui a qq. fêlure, fente par où le liquide s'en va. | V. a. S'éloigner de qq. ou de qq. ch., l'éviter, par crainte, par aversion, etc.

FUITE, s. f. Action de fuir. | Délai, échappatoire, retardement artificieux.

FULGURATION, s. f. Synonyme d'*Éclair*, dans la coupellation de l'argent, de l'or.

FULIGINEUX, EUSE, adj. Qui ressemble à de la suie, qui est couleur de suie.

FULMINANT, ANTE, adj. Qui lance la foudre, qui est armé de la foudre. | Se dit De certaines compositions ou préparations

qui détonent ou éclatent avec bruit. | Qui exprime ou dénote une violente colère.

FULMINATION, s. f. Détonation subite, explosion d'une matière fulminante. | T. de droit canon, l'action par laquelle on publie qq. ch. avec certaines formalités.

FULMINER, v. n. Se dit Des matières fulminantes lorsqu'elles font explosion. | S'emporter, invectiver contre qq. avec menaces. | V. s., en t. de droit canon, Publier qq. acte avec certaines formalités.

FUMAGE, s. m. Opération par laquelle on donne une fausse couleur d'or à l'argent filé.

FUMANT, ANTE, adj. Qui fume, qui jette de la fumée ou qq. vapeur.

FUMÉ, s. m. Épreuve d'un poison.

FUMÉE, s. f. Vapeur plus ou moins épaisse qui sort des choses brûlées, ou extrêmement échauffées par le feu. | Se dit Des vapeurs qui s'exhalent des corps humides, lorsqu'ils viennent à être échauffés. | Au plur., Les vapeurs qui montent de l'estomac ou des entrailles au cerveau. | Au plur., La fiente des cerfs et des autres bêtes fauves.

FUMER, v. n. Jeter de la fumée. | Se dit en parlant Des vapeurs que la chaleur fait exhaler d'un corps humide. | V. a. Exposer des viandes à la fumée pour les sécher et les conserver. | Prendre du tabac en fumée. | Épandre du fumier sur une terre cultivée.

FUMERON, s. m. Morceau de charbon de bois qui, n'étant pas assez cuit, jette encore de la flamme et beaucoup de fumée.

FUMET, s. m. Vapeur qui s'exhale de certains vins et de certaines viandes, et qui frappe agréablement l'odorat et le goût.

FUMETERRE, s. f. Plante.

FUMEUR, s. m. Celui qui a l'habitude de prendre du tabac en fumée.

FUMEUX, EUSE, adj. Qui envoie des vapeurs à la tête.

FUMIER, s. m. Paille qui a servi de litière aux chevaux, aux bestiaux, et qui est mêlée avec leur fiente.

FUMIGATION, s. f. L'action d'exposer un corps à la fumée.

FUMIGATOIRE, adj. Boîte fumigatoire, Boîte qui contient les objets nécessaires pour secourir les noyés et les asphyxiés.

FUMIGER, v. a. Exposer un corps à la fumée d'un ou de plusieurs autres corps qui brûlent.

FUMISTE, s. m. Ouvrier dont la profession est d'empêcher que les cheminées ne fument.

FUNAMBULE, s. m. Danseur de corde.

FUNÈBRE, adj. des 2 g. Qui appartient aux funérailles. | Sombre, triste, lugubre, effrayant.

FUNÉRAILLES, s. f. pl. Obsèques et cérémonies qui se font aux enterrements.

FUNÉRAIRE, adj. des 2 g. Qui concerne les funérailles.

FUNESTR, adj. des 2 g. Malheureux, sinistre, qui porte la calamité et la désolation avec soi.

FUNESTEMENT, adv. D'une manière funeste.

FUNIN, s. m. Nom générique des cordages blancs, qui servent aux grands appareils employés dans les opérations des ports. On dit plus ordinairement *Franc-funin*.

FUR, s. m. *Au fur et à mesure*, ou *A fur et mesure*, loc. conj., prép. et adv. À mesure de, à mesure.

FURET, s. m. Petit animal du genre des Martres. | Fam., Un homme qui a beaucoup d'habileté, de sagacité, pour découvrir certaines choses.

FURETER, v. n. Chasser au furet. | V. a. *Fureter une garenne*. | Fouiller, chercher partout avec soin. Fam.

FURETEUR, s. m. Celui qui chasse aux lapins avec un furet. | Fam., Celui qui fouille, qui cherche partout.

FUREUR, s. f. Rage, manie, frénésie. | Une extrême colère. | La colère de Dieu. | Passion démesurée. | Au plur., Les transports frénétiques, les emportements, les excès auxquels on se livre dans la colère, les mouvements d'exaltation, etc.

FURIBOND, ONDE, adj. et subst. Qui est sujet à de grands emportements de fureur, de colère.

FURIE, s. f. Fureur qui éclate avec violence, grand emportement de colère. | Ardeur, impétuosité de courage. | L'état le plus violent d'une chose, sa plus grande intensité. | Se dit De ces divinités infernales qui avaient l'emploi de tourmenter les méchants. | Une femme extrêmement méchante et emportée.

FURIEUSEMENT, adv. Avec furie. | Extrêmement, excessivement.

FURIEUX, EUSE, adj. Qui est en fureur, en furie. | Qui dénote ou exprime la fureur. | Impétueux, véhément, violent. | Fam., Prodigieux, excessif. | Subst., se dit Des personnes. | T. de blas.

FUROLLES, s. f. pl. Exhalaisons enflammées qui paraissent qqfs. sur terre et sur mer.

FURONCLE, s. m. Espèce de petit flegmon très-douloureux.

FURTIF, IVE, adj. Qui se fait à la dérobée, en cachette.

FURTIVEMENT, adv. À la dérobée.

FUSAIN, s. m. Arbrisseau.

FUSAROLLE, s. f. Petit ornement taillé en forme de collier sous l'ave des chapiteaux.

FUSEAU, s. m. Petit instrument de bois dont les femmes se servent pour filer et tordre le fil. | Petit instrument dont on se

sert pour faire les dentelles et les passements de fil et de soie.

FUSÉE. s. f. Le fil qui est autour du fuseau quand la filasse est filée. | Une pièce de feu d'artifice faite avec du carton ou du papier rempli de poudre à canon. | Petit cône, cannelé en spirale, autour duquel se roule la chaîne d'une montre. | Se dit De plusieurs suros contigus.

FUSELÉ, **ÉR**. adj. En forme de fuseau.

Colonnes fuselées, doigt fuselé. | T. de blason.

FUSER. v. n. S'étendre, se répandre.

FUSIBILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est fusible, ou disposition à se fondre.

FUSIBLE. adj. des 2 g. Qui peut être fondu, liquéfié.

FUSIFORME. adj. des 2 g. Qui a la forme d'un fuseau.

FUSIL. s. m. Petite pièce d'acier avec laquelle on bat un caillou pour en tirer du feu. | Arme à feu portative, longue de plusieurs pieds, et munie d'une batterie.

FUSILIER. s. m. Soldat qui a pour arme un fusil.

FUSILLADE. s. f. Décharge de plusieurs fusils.

FUSILLER. v. a. Tuer à coups de fusil. | Pron, se dit De deux troupes qui se tirent mutuellement des coups de fusil.

FUSION. s. f. Fonte, liquéfaction. | Alliance et mélange.

FUSTE. s. f. Sorte de bâtiment long et de bas bord, qui va à voiles et à rames. (Vi.)

FUSTET. s. m. Espèce de sumac.

FUSTIGATION. s. f. Action de fustiger.

FUSTIGER. v. a. Battre, frapper à coups de fouet.

FÛT. s. m. Le bois sur lequel est monté le canon d'un fusil, d'un pistolet, etc. | La tige de la colonne, la partie qui est entre la base et le chapiteau. | Un tonneau où l'on met le vin.

FUTAIE. s. f. Bois, forêt composée de grands arbres.

FUTAILLE. s. f. Vaisseau de bois à mettre le vin ou d'autres liqueurs.

FUTAINE. s. f. Étoffe de fil et de coton.

FUTÉ, **ÉR**. adj. Fin, rusé, adroit. Fam. | T. de blas.

FUTÉE. s. f. Espèce de mastic composé de sciure de bois et de colle forte.

F-UT-FA. Ancien terme de musique, par lequel on désignait le ton de *fa*.

FUTILE. adj. des 2 g. Frivole, qui est de peu de conséquence, de peu de considération.

FUTILITÉ. s. f. Caractère de ce qui est futile. | Chose futile.

FUTUR, **URE**. adj. Qui est à venir. | *Les futurs époux, les futurs conjoints, ou, subst., le futur, la future.* | *Futura*. subst. Le temps du verbe qui marque un état, une action à venir.

FUTURITION. s. f. La qualité d'une chose future, en tant que future.

FUYANT, **ANTE**. adj. Se dit De tout ce qui, comparé à un autre objet, paraît s'enfoncer dans le tableau.

FUYARD, **ARDE**. adj. Qui s'enfuit, qui a coutume de s'enfuir. | Subst., se dit au plur., de gens de guerre qui s'enfuient du combat.

G.

G. s. m. Lettre consonne, la 7^e de l'alphabet.

GABARE. s. f. Se dit De certains bâtiments de charge ou de transport. | Espèce de filet.

GABARIER. s. m. Le maître ou patron d'une gabare. | Se dit Des portefaix qui chargent et déchargent les gabares.

GABARIT. s. m. T. de mar. Modèle de construction sur lequel les charpentiers travaillent.

GABATINE. s. f. *Donner de la gabatine à qq.*, Le tromper, lui en faire accroire. Fam.

GABELAGE. s. m. Espace de temps que le sel doit demeurer dans le grenier avant que d'être mis en vente. | Certaine marque que les commis des greniers mettent parmi le sel, pour reconnaître si le sel est sel de grenier ou sel de faux-saunage.

GABELET. v. a. Faire sécher du sel dans les greniers de la gabelle.

GABELEUR. s. m. Homme employé dans la gabelle.

GABELLE. s. f. Autrefois l'impôt sur le sel. | Le grenier où l'on vendait le sel.

GABIER. s. m. Se dit Des matelots qui se tiennent dans les hunes, et qui sont chargés d'entretenir le gréement.

GABION. s. m. Espèce de panier qu'on remplit de terre, et dont on se sert dans les sièges pour couvrir les travailleurs, les soldats, etc.

GABIONNER. v. a. Couvrir avec des gabions.

GÂCHE. s. f. Pièce de fer percée, dans laquelle entre le pêne de la serrure d'une porte. | Se dit Des anneaux de fer qui sont scellés dans un mur pour soutenir et attacher un tuyau de descente.

GÂCHER. v. a. Détremper, délayer du mortier ou du plâtre.

GÂCHETTE. s. f. Morceau de fer que la détente d'un fusil fait partir. | La petite pièce d'une serrure qui se met sous le pêne.

GÂCHEUR. s. m. Ouvrier qui gâche le mortier, le plâtre.

GÂCHEUX, **EUSE**. adj. Détrempé d'eau, bourbeux.

GÂCHIS. s. m. Ordure, saleté causée par de l'eau, ou par qq. autre ch. liquide.

GADE. s. m. Genre de poissons.

GADOUARD. s. m. Celui qui tire la gadoue et la transporte.

GADOUE. s. f. La matière fécale qu'on tire des fosses d'aisances.

GAFFE. s. f. Perche munie d'un croc de fer à deux branches, dont l'une est droite et l'autre courbe.

GAFFER. v. a. Accrocher qq. ch. avec une gaffe.

GAGE. s. m. Nantissement, ce que l'on met entre les mains de qq. pour sûreté d'une dette. | Tout objet meuble ou immeuble qui assure le payement d'une dette. | Ce que l'on met en main tierce, lorsque, dans une contestation, on est convenu que celui qui sera condamné payera à l'autre une somme ou qq. autre ch. | Toute sorte de garantie, d'assurance, de preuve, de témoignage. | Au plur., Salaire, appointements.

GAGER. v. a. Parier; convoier avec qq., sur une contestation, que celui des deux qui sera condamné payera à l'autre une somme ou qq. autre ch. | Donner des gages, des appointements à qq.

GAGERIE. s. f. *Saisie-gagerie*, Simple saisie de meubles à l'effet que la chose arrêtée devienne le gage du créancier.

GAGEUR. EUSE. s. Celui, celle qui gage, ou qui est dans l'habitude de gager. Fam.

GAGEURE. s. f. Promesse que les personnes qui gagent se font réciproquement de payer ce dont elles conviennent en gageant. | La chose gagée.

GAGISTE. s. m. Celui qui est gagé de qq. pour rendre certains services, sans être domestique.

GAGNAGE. s. m. Lieu où vont paître les troupeaux et les bêtes sauvages.

GAGNANT. s. m. Celui qui gagne au jeu, à la loterie. | Adj., *Numéro gagnant*.

GAGNE-DENIER. s. m. On appelle ainsi tous ceux qui gagnent leur vie par le travail de leur corps, sans savoir de métier.

GAGNE-PAIN. s. m. Ce qui fait subsister qq., ce dont il se sert principalement pour gagner sa vie, son pain.

GAGNE-PETIT. s. m. Rémouleur.

GAGNER. v. a. Faire un gain, tirer un profit. | *Gagner sa vie*, Gagner de quoi vivre en travaillant. | *Gagner qq.*, Lui gagner son argent au jeu. | Obtenir, remporter qq. ch. que l'on désire. | *Gagne-qq. ch. sur qq.*, Lui persuader qq. ch., en obtenir qq. ch. | Mériter. | En parlant Des cœurs, des esprits, etc., Acquérir. | Attirer qq. à son parti, se le rendre favorable. | Corrompre. | Prendre qq. mal. | S'emparer, se rendre maître. | Se diriger vers qq. endroit, et y arriver. | V. a. et n. Se dit Des choses qui font du progrès, qui s'étendent, se propagent.

GAGUI. s. f. Fille ou femme qui a beaucoup d'embonpoint et qui est fort enjouée. Pop.

GAI, GAIE. adj. Qui a de la gaieté. | Qui inspire la gaieté. | Fam., *Être un peu gai*, Être en pointe de vin. | Fam., *Propos, conte gai*, se dit qqfs. De propos, de contes un peu libres. | T. de blas. | *Gai*, s'emploie, adv., pour exciter à la gaieté, au plaisir.

GAÏAC. s. m. Arbre d'Amérique.

GAÏEMENT ou **GAÏMENT.** adv. Avec gaieté, joyeusement. | De bon cœur. Fam.

GAÏETÉ ou **GAÏTÉ.** s. f. Joie, allégresse, belle humeur. | Se dit Des paroles ou des actions folâtres que disent ou que font les jeunes personnes.

GAILLARD, ARDE. adj. Gai, joyeux avec démonstration. | Se dit Des discours, des propos un peu libres. | Sain et délibéré. | Évaporé. | Se dit D'un homme qui est entre deux vins. | *Vent gaillard*, Le vent lorsqu'il est un peu froid. | Subst., se dit Des personnes. Au féminin, il ne se dit guère que D'une femme trop libre. Fam.

GAILLARD. s. m. Élévation qui est sur le pont supérieur d'un vaisseau, à la proue et à la poupe.

GAILLARDE. s. f. Espèce de danse. | Se dit Des airs sur lesquels on dansait la gaillarde.

GAILLARDE. s. f. Caractère d'imprimerie.

GAILLARDEMENT. adv. Joyeusement, gaïement. | Légèrement, hardiment. Fam.

GAILLARDISE. s. f. Gaieté. | Se dit Des discours, des propos un peu libres. Fam.

GAILLET. s. m. Plante.

GAIN. s. m. Profit, bénéfice, lucre. |

Heureux succès, victoire, avantage, etc.

GAÏNE. s. f. Étau de couteau, ou de qq. autre instrument servant à couper, à percer, etc. | Espèce de support à hauteur d'appui, plus large du haut que du bas, sur lequel on pose des bustes. | T. de bot. et d'anat.

GAÏNIER. s. m. Ouvrier qui fait des gaines, des étuis.

GAÏNIER. s. m. Arbre. On lui donne aussi le nom d'*Arbre de Judée*. ●

GALA. s. m. Fête, réjouissance. | Fam., Un repas splendide.

GALAMMENT. adv. De bonne grâce. | D'une manière galante. | Avec goût, élégamment. | Habilement, adroitement, finement. Fam.

GALANT, ANTE. adj. Qui a de la probité, civil, social; qui a des procédés nobles. | Se dit D'un homme qui cherche à plaire aux femmes. | *Femme galante*, Femme qui est dans l'habitude d'avoir des commerces de galanterie. | **GALANT.** subst. m. Amant, amoureux. | Fam., Un homme

éveillé, et à qui il ne faut pas trop en fer. On a dit au *fém.* *Galands*.

GALANTERIE. s. f. Qualité de celui qui est galant; agrément, politesse dans l'esprit et dans les manières. (VI.) | Se dit Des respects, des soins, des empressements pour les femmes, qu'inspire l'envie de leur plaire. | Un commerce amoureux et illicite.

GALANTIN. s. m. Homme ridiculement galant auprès des femmes. Fam.

GALANTINE. s. f. Sorte de mets fait avec de la chair de dindon désossée et lardée, ou avec de la chair de veau qu'on assaisonne de fines herbes et d'autres ingrédients.

GALANTISER. v. a. Être ridiculement galant auprès des femmes. Vi. et fam.

GALAXIE. s. f. Nom de la voie lactée.

GALBANUM. s. m. Espèce de gomme. | Vi. et fam., *Donner du galbanum*, Donner à qq. de fausses espérances.

GALBE. s. m. Contour que l'on donne ordinairement au fût d'une colonne, à une feuille d'ornement, à un vase, à un balustre, etc.

GALBÉ. s. f. Maladie cutanée et contagieuse. | Maladie des végétaux.

GALÉ. s. m. Genre de plantes.

GALÉASSE ou **GALÉACE**. s. f. Vaisseau qui allait voiles et à rames comme une galère, mais qui était beaucoup plus grand.

GALÉE. s. f. Espèce de planche carrée avec un rebord, où le compositeur met les lignes à mesure qu'il les compose.

GALÉGA. s. m. Genre de plantes.

GALÈNE. s. f. Combinaison naturelle de soufre et de plomb, qui se divise en cubes lorsqu'on la casse.

GALÉNIQUE. adj. des 2 g. Se dit De la manière de traiter les maladies suivant les principes de Galien.

GALÉNISME. s. m. La doctrine de Galien.

GALÉNISTE. s. m. Sectateur de Galien. Adj., *Médecin galéniste*.

GALÉOPSIS. s. m. Nom donné à plusieurs espèces de plantes.

GALER (SE). v. pron. Se gratter. Pop.

GALÈRE. s. f. Sorte de bâtiment long et de bas bord, qui va ordinairement à rames et qqq. voiles avec des antennes. | Au plur., La peine de ceux qui sont condamnés à ramer sur les galères.

GALERIE. s. f. Pièce d'un bâtiment beaucoup plus longue que large, où l'on peut se promener à couvert. | *Galerie de tableaux, de peintures*, Galerie où l'on a réuni des tableaux. | Corridor. | Toute réunion de personnes qui en regardent d'autres jouer à qq. jeu que ce soit. | Sorte de balcon découvert qui est autour de la poupe d'un vaisseau. | Le travail que font les assésés dans le fossé d'une place assiégée. | Route que les ouvriers pratiquent sous

terre pour découvrir les filons et en détacher le minéral.

GALÉRIEN. s. m. Celui qui est condamné aux galères, forçat.

GALÈRNE. s. f. Vent entre le nord et l'ouest; nord-ouest.

GALET. s. m. Se dit De certains cailloux polis et ronds qui se trouvent en plusieurs endroits sur le bord de la mer. | Un amas de galets. | Jeu.

GALÉTIAS. s. m. Logement pratiqué sous les combles. | Tout logement pauvre et mal en ordre.

GALETTE. s. f. Espèce de gâteau plat.

GALEUX, **EUSE**. adj. Qui a de la gale, qui a la gale. | Se dit Des arbres et Des plantes. | Subst., se dit Des personnes.

GALHAURAN. s. m. Se dit De longs cordages qui servent à étayer latéralement les mâts de hune et de perroquet.

GALIMAFRÉE. s. f. Espèce de fricassée composée de restes de viande.

GALIMATIAS. s. m. Discours embrouillé et confus, qui semble dire qq. ch., et ne dit rien. Fam.

GALION. s. m. Se dit Des grands bâtiments de charge que l'Espagne employait autrefois pour les voyages aux colonies d'Amérique.

GALIOTE. s. f. Espèce de petit bâtiment qui va à rames et à voiles. | Un long bateau couvert dont on se sert pour voyager sur des rivières.

GALPOT. s. m. Résine solide qu'on tire du pin par incision.

GALLE. s. f. Se dit De certaines excroissances qui viennent sur les tiges et les feuilles de plusieurs plantes. | Se dit Des galles d'un chêne de l'Asie Mineure, qui servent à teindre en noir et à faire de l'encre.

GALLICAN, **ANE**. adj. Français. *Le rit gallican. L'Église gallicane*.

GALLICISME. s. m. Construction propre et particulière à la langue française. Se dit Des façons de parler de la langue française, transportées dans une autre langue.

GALLINACÉS. s. m. plur. Ordre d'oiseaux.

GALLIQUE. adj. m. Se dit D'un acide particulier qu'on prépare en exposant l'infusion de noix de galle à l'air.

GALLIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient aux anciens Gaulois ou Galla.

GALLON. s. m. Mesure anglaise, de capacité, pour les liquides.

GALOCHE. s. f. Espèce de chaussure de cuir que l'on porte par-dessous les souliers, pour avoir le pied sec. | Fam., *Menton de galoches*, Menton long, pointu et recourbé.

GALON. s. m. Tissu d'or, d'argent, de soie, de fil, de laine, etc., qui a plus de corps qu'un simple ruban.

GALONNER. v. a. Orner ou border de galon.

GALOP. s. m. Le plus élevée et la plus diligente allure du cheval. | Danse hongroise. | Air sur lequel on danse le galop.

GALOPADE. s. f. Action de galoper. | Certain espace qu'on parcourt en galopant.

GALOPER. v. u. Aller le galop. Se dit du cheval et du cavalier. | Fam., Courir beaucoup pour qq. affaire. | Se dit, fam., D'une personne qui marche, qui parle ou qui lit avec précipitation. | V. a. Mettre au galop, faire aller au galop. | Fam., Poursuivre qqn.

GALOPIN. s. m. Petit garçon que l'on envoie çà et là pour différentes commissions. Fam. | Pop., par mépris, Un petit garçon.

GALOBET. s. m. Petite flûte à trois trous.

GALUCHAT. s. m. Peau d'une espèce de raie, qu'on emploie pour couvrir des boîtes, des étuis, des fourreaux d'épée, etc.

GALVANIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient, qui a rapport au galvanisme.

GALVANISME. s. m. Nom donné à une classe de phénomènes électriques, qui consistent en des excitations musculaires.

GALVAUDER. v. a. Maltraiter qqn. de paroles. (Vi.) | Déranger, mettre en désordre, gêner. Fam.

GAMBADE. s. f. Espèce de saut sans art et sans cadence. Fam.

GAMBADER. v. n. Faire des gambades.

GAMBILLER. v. n. Remuer les jambes de côté et d'autre. Fam.

GAMBIT. s. f. T. du jeu d'échecs. On dit *Jouer le gambit*. Lorsque, après avoir poussé le pion du roi ou celui de la reine deux pas, on pousse encore celui de leur fou deux pas.

GAMELLE. s. f. Sorte de grande écuelle de bois ou de fer blanc qui est en usage sur les vaisseaux et dans les armées.

GAMIN. s. m. Petit garçon.

GAMME. s. f. La suite des sept notes principales de la musique, disposées selon leur ordre naturel.

GANACHE. s. f. La mâchoire inférieure du cheval. | Pop., Une personne qui est dépourvue de talent, de capacité.

GANER. v. u. T. du jeu de l'ombre. Laisser aller la main.

GANGLION. s. m. Nom donné à divers organes qui ont l'apparence de petits pectons, de glandes ou de nœuds. | Tumeur ronde ou oblongue, dure, indolente.

GANGRÈNE. s. f. Mortification totale de qq. partie du corps.

GANGRENER (SE). v. pron. Se corrompre en sorte que la gangrène se forme.

GANGRÉNEUX, EUSE. adj. Qui est de la nature de la gangrène.

GANGUE. s. f. Se dit Des substances pierreuses ou autres qui accompagnent les métaux dans le sein de la terre.

GANO. T. du jeu de l'ombre, qui signifie, Laissez-moi venir la main.

GANSE. s. f. Cordonnet de soie, d'or, d'argent, etc., qui sert ordinairement à attacher un bouton.

GANT. s. m. Partie de l'habillement, qui couvre la main, et chaque doigt séparément. | *Jeter le gant*, Défier qqn. au combat. | *Relever le gant*, Accepter le défi.

GANTELEE. s. f. Espèce de campanule.

GANTELET. s. m. Espèce de gant couvert de lames de fer par le dehors de la main, qui faisait autrefois partie de l'armure d'un homme armé de toutes pièces. | Espèce de baudage qui enveloppe la main et les doigts comme un gant.

GANTER. v. a. Mettre des gants. | *Ces gants gantent bien*.

GANTERIE. s. f. L'art, le métier, ou le commerce du gantier.

GANTIER, IÈRE. s. Celui, celle qui fait ou qui vend des gants.

GARANCE. s. f. Plante. | La couleur rouge qu'on tire de cette plante. | Adj. des 2 g. Se dit Des étoffes qui sont teintes en garance.

GARANCER. v. a. Teindre en garance.

GARANT, ANTE. s. Celui, celle qui répond de son propre fait ou du fait d'autrui. | Celui qui est caution d'un autre, qui répond de sa dette. | Auteur dont on a tiré un fait, un principe, un passage; ou une personne de qui on tient une nouvelle. | *Sûreté, garantie*.

GARANTIE. s. f. Engagement par lequel on garantit. | Le dédommagement auquel on s'oblige. | *Sûreté*, ce qui garantit une chose, ce qui la rend indubitable.

GARANTIR. v. a. Se rendre garant, répondre d'une chose, du maintien, de l'exécution d'une chose. | *Rendre sûr, certain, indubitable*. | *Affirmer, certifier*. | *Mettre à l'abri, préserver de*. | **GARANTY.** subst. m. Celui qu'on est obligé de garantir.

GARBURE. s. f. Espèce de potage épais fait de pain de seigle, de choux, de lard et autres ingrédients.

GARCE. s. f. Par injure. Fille ou femme débauchée et publique. Bas.

GARCETTE. s. f. Tresse de bitord ou de fil de caret, plate, plus ou moins large, et terminée en pointe.

GARÇON. s. m. Enfant mâle, par opposition à *Fille*. | Celui qui demeure dans le célibat. | Se dit Des ouvriers qui travaillent chez les maîtres. | Se dit Des domestiques de collège, de café, et des employés subalternes de certains établissements, de certaines administrations, etc.

GARÇONNIÈRE. s. f. Jeune fille qui aime à hanter les garçons. Fam.

GARDE. s. f. Action ou commission de garder, de conserver, de défendre, de soigner, de surveiller qqn. ou qq. ch. | Protection. | *Être de bonne garde*. Se dit Du vin, des fruits, etc., qui se conservent longtemps sans se gâter. | Un corps de troupes spécialement chargé de garder un souverain. | *Garde nationale*, Troupe non soldée, qui est composée de citoyens. | Guet, action par laquelle on observe ce qui se passe. | *Prendre garde*, Avoir soin, avoir attention, avoir l'œil sur qq. ch., sur qqn. | Se dit Des gens de guerre qui montent la garde. | *Corps de garde*, Certain nombre de soldats placés en un lieu pour monter la garde. | T. d'escrime. Manière de tenir le corps et l'épée ou le fleuret. | La partie d'une épée, d'un sabre ou d'un poignard, qui est entre la poignée et la lame. | Au plur., La garniture qui se met dans une serrure, pour empêcher que toutes sortes de clefs ne l'ouvrent.

GARDE. s. m. Gardien, surveillant, conservateur. | Subst. f. Femme dont la profession est de garder et de soigner les malades. | Subst. m. Se dit De ceux que l'on charge de garder, de surveiller une personne. | Un homme armé qui fait partie de la garde d'un roi, d'un gouverneur.

GARDE-BOURGEOISE. s. f. C'était, à l'égard des bourgeois, le même droit que celui de garde-noble à l'égard des nobles.

GARDE-BOUTIQUE. s. m. Tout objet que le marchand a depuis long-temps dans sa boutique, et qu'il ne peut vendre.

GARDE-CORPS. s. m. T. de mar., synonyme de Garde-fou.

GARDE-FEU. s. m. Gaille de fer, ou plaque de fer-blanc, de tôle, etc., etc., qu'on met devant une cheminée.

GARDE-FOU. s. m. Balustrade, parapet ou barrière qu'on met au bord des ponts, des terrasses, etc.

GARDE-MANCHE. s. m. Fausse manche que l'on met par-dessus la manche de l'habit, ou même de la chemise, quand on fait un travail qui peut les salir.

GARDE-MANGER. s. m. Lieu, petite armoire pour garder ou serrer de la viande et autres choses servant à la nourriture.

GARDE-MEUBLE. s. m. Lieu où l'on garde des meubles.

GARDE-NOBLE. s. f. Droit qu'avait le survivant de deux époux nobles de jouir du bien des enfants, venant de la succession du prédécédé, jusqu'à ce qu'ils eussent atteint un certain âge.

GARDE-ROBE. s. f. Chambre destinée à renfermer les habits, le linge, etc. | Se dit De tous les habits et de toutes les autres

hardes qui sont à l'usage d'une personne. | Le lieu où l'on met la chaise percée.

GARDE-ROBE. s. m. Tablier de toile que mettent qq. femmes pour conserver leurs vêtements.

GARDE-ROBE. s. f. Nom donné vulgairement à diverses plantes odorantes.

GARDER. v. a. Conserver une chose, l'empêcher de se perdre, de se gâter, etc. | Retenir qq. ch., ne pas s'en dessaisir. | Observer. | Réserver. | Se dit D'une personne qui se tient assidûment auprès d'un malade, auprès d'une femme en couche, pour les soigner et les servir. | Prendre garde que les prisonniers ne s'évadent. | Défendre, protéger. | Préserver, garantir. | Pron., Prendre garde, se préserver de qq. ch.

GARDEUR, **EUSE**. s. Celui, celle qui garde.

GARDE-VUE. s. m. Sorte de visière, ordinairement à diverses plantes odorantes, qu'on place au-dessus des yeux.

GARDIEN, **IENNE**. s. Celui, celle qui protège ou qui est commis pour protéger qqn. ou qq. ch.—Adj., *Angle gardien*. | Celui qui garde qq. ch., qui est chargé de veiller à sa conservation. | Titre qu'on donne au supérieur d'un couvent de religieux de Saint-François.

GARDON. s. m. Petit poisson.

GARE. Impératif du verbe *Garer*, qui s'emploie par manière d'interjection, lorsqu'on avertit de se ranger, de se détourner pour laisser passer qqn. ou qq. ch. Fam.

GARE. s. f. Lieu destiné, sur les rivières, pour y retirer les bateaux de manière qu'ils soient en sûreté.

GARENNE. s. f. Lieu, à la campagne, où il y a des lapins, et où l'on prend soin de les conserver.

GARENNIER. s. m. Celui qui a soin d'une garenne, qui a une garenne en garde.

GARER. v. a. Faire entrer, et attacher, amarrer un bateau dans une gare. | *Garer un train de bois*, Le lier. | Pron., se dit Des bateaux qui se rangent de côté pour en laisser passer d'autres. | Fam., Se préserver, se défendre de qqn., de qq. ch., l'éviter.

GARGARISER. v. a. Se laver la gorge avec de l'eau, ou avec qq. autre liqueur.

GARGARISME. s. m. Liqueur faite exprès pour guérir le mal de gorge, en s'en gargarisant. | Action de se gargariser.

GARGOTAGE. s. m. Repas malpropre, et viande mal apprêtée. Pop.

GARGOTE. s. f. Petit cabaret où l'on donne à manger à bas prix.

GARGOTER. v. n. Hanter les méchants petits cabarets, les gargotes. | Boire et manger malproprement.

GARGOTIER, **IÈRE**. s. Celui, celle qui tient une gargote.

GARGOUILLE. s. f. Pas de danse. (Vi.)

GARGOUILLE. s. f. L'endroit d'une gouttière ou d'un tuyau par où l'eau tombe.

GARGOUILLEMENT. s. m. Bruit que fait quelquefois l'eau dans la gorge, dans l'estomac et dans les entrailles.

GARGOUILLER. v. n. Se dit en parlant de ce que font de petits garçons lorsqu'ils s'amuse à barboter dans l'eau. Pop.

GARGOUILLES. s. m. Bruit que fait l'eau en tombant d'une gargouille. Fam.

GARGOUSSE. s. f. Charge pour un canon, enveloppée de papier fort ou de serge, etc.

GARIGUE. s. f. Se dit, en qq. provinces, Des landes ou terres incultes.

GARNEMENT. s. m. Mauvais sujet, libertin, vaurien. Fam.

GARNIR. v. a. Fournir, pourvoir des choses nécessaires. | Pron., Se munir, se pourvoir. Fam. | Remplir, occuper un certain espace. | Se dit en parlant Des choses qu'on double avec d'autres, pour les faire durer plus longtemps. | *Chambre garnie*, etc., Chambre, etc., qu'on loue fournie de toutes les choses nécessaires.

GARNISAIRE. s. m. Celui qu'on établit en garnison chez les contribuables en retard, pour les obliger à payer.

GARNISON. s. f. coll. Se dit Des troupes qu'on met dans une place, dans une forteresse, pour la défendre contre l'ennemi, pour tenir le pays en respect, ou simplement pour y faire un séjour de qq. durée. | Un ou plusieurs hommes qu'on établit en qq. maison, pour contraindre un débiteur à payer.

GARNITURE. s. f. Ce qui est mis à une chose pour la garnir, la compléter, l'orner. | Un assortiment complet de qq. ch. que ce soit.

GAROU. s. m. Espèce de lauréole, appelée aussi *Bois gentil*.

GAROUAGE. s. m. *Aller en garouage*, Aller en partie de plaisir dans des lieux suspects. Fam.

GARROT. s. m. Partie du corps de certains quadrupèdes, et principalement du cheval, qui est située au-dessus des épaules, et qui termine le cou, l'encolure.

GARROT. s. m. Morceau de bois court que l'on passe dans une corde, dans un lien, pour le serrer en tordant.

GARROTTER. v. a. Lier, attacher avec de forts liens.

GARS. s. m. Garçon. Fam.

GARUS. s. m. Élixir dont on fait usage dans certaines affections de l'estomac.

GASCON. s. m. Fanfaron, hâbleur. | Adj., il fait, au fém., *Gasconne*.

GASCONISME. s. m. Construction vicieuse usitée en Gascogne.

GASCONNADE. s. f. Fanfaronnade, vanterie outrée.

GASCONNER. v. n. Parler avec l'accent gascon, ou en imitant l'accent gascon.

GASPILLAGE. s. m. Action de gaspiller. Fam.

GASPILLER. v. a. Gâter, mettre en désordre. | Dissiper avec une folle prodigalité. Fam.

GASPILLEUR, EUSE. s. Celui, celle qui gaspille. Fam.

GASTER. s. m. Le bas-ventre. L'estomac.

GASTRALGIE. s. f. Douleur d'estomac.

GASTRIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient, qui a rapport à l'estomac. | Subst. fém. Se dit Des artères gastriques.

GASTRITE. s. f. Inflammation de l'estomac.

GASTRONOME. s. m. Celui qui aime la bonne chère. Fam.

GASTRONOMIE. s. f. L'art de faire bonne chère. Fam.

GASTRONOMIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient, qui a rapport à la gastronomie.

GASTROGRAPHIE. s. f. Suture qu'on fait pour réunir les plaies du bas-ventre.

GASTROTOMIE. s. f. Ouverture que l'on fait au ventre par une incision qui pénètre dans sa capacité.

GÂTEAU. s. m. Espèce de pâtisserie. | La gaufre où les mouches d'une ruche font leur miel et leur cire. | Morceau de cire ou de terre dont les sculpteurs remplissent les creux et les pièces d'un moule où ils veulent mouler une figure.

GÂTE-ENFANT. s. des 2 g. Celui ou celle qui par excès d'indulgence gâte un enfant. Fam.

GÂTE-MÉTIER. s. m. Celui qui, en donnant sa marchandise ou sa peine à trop bon marché, diminue le profit de son métier. Fam.

GÂTE-PÂTE. s. m. Mauvais boulanger, ou mauvais pâtissier.

GÂTER. v. a. Endommager, mettre en mauvais état, détériorer, donner une mauvaise forme, etc. | Salir, tacher. | Être trop indulgent pour qq. | Corrompre, dépraver l'esprit, les goûts, les mœurs, etc. | Pron., Se corrompre.

GATTILIER. s. m. Genre de plantes.

GAUCHE. adj. des 2 g. Qui est opposé à droit. | Subst. fém. La main gauche, le côté gauche. | Adj. Qui est de travers, qui est mal fait et mal tourné. | Gêné, contraint, sans grâce. | Maladroit. | *À gauche.* loc. adv. Du côté gauche, à main gauche. | *À droite et à gauche.* De tous côtés.

GAUCHEMENT. adv. D'une manière contrainte, gênée, maladroite.

GAUCHER, ÈRE. adj. et subst. Qui se sert ordinairement de la main gauche au lieu de la droite.

GAUCHERIE. s. f. Action d'une personne

gauche, maladroite. | Manque d'aisance, de grâce, d'adresse. Fam.

GAUCHIR. v. n. Détourner tant soit peu le corps pour éviter qq. coup. | Fam., Ne pas agir ou ne pas parler avec franchise.

GAUCHISSEMENT. s. m. Action de gauchir, ou Le résultat de cette action.

GAUDE. s. f. Espèce de réedda.

GAUDE. s. f. Espèce de bouillie qu'on fait avec la farine du maïs ou blé de Turquie.

GAUDIR (SE). v. pron. Se réjouir; ou Se moquer. (Vi.)

GAUDRIOLE. s. f. Propos gai, plaisanterie sur qq. sujet un peu libre.

GAUFRE. s. f. Rayon de miel, gâteau de miel. | Espèce de pâtisserie mince et légère.

GAUFREUR. v. a. Empreindre, imprimer de certaines figures sur des étoffes, avec des fers faits exprès.

GAUFREUR. s. m. Ouvrier qui gaufre les étoffes.

GAUFRIER. s. m. Ustensile de fer dans lequel on fait cuire des gaufres.

GAUFREUR. s. f. Empreinte que l'on fait sur une étoffe en la gaufrant.

GAULE. s. f. Grande perche. | Housine dont on se sert pour faire aller un cheval.

GAULER. v. a. Baitte un arbre avec une gaule, pour en faire tomber le fruit.

GAULIS. s. m. Se dit Des branches d'un taillis qu'on a laissées croître.

GAULOIS, OISE. adj. et s. *Probité gauloise, Probité sévère.* | Fam., *C'est du gaulois*, se dit D'un vieux mot.

GAUPE. s. f. Terme d'injure. Une femme malpropre et désagréable. Fam.

GAURES. s. m. pl. Nom qu'on donne, dans la Perse et aux Indes, aux restes encore subsistants de la secte de Zoroastre.

GAUSSER (SE). v. pron. Se moquer, railler. Pop.

GAUSSERIE. s. f. Moquerie, raillerie. Pop.

GAUSSEUR, EUSE. s. et adj. Celui, celle qui a coutume de se gausser des autres. Pop.

GAVION. s. m. Gouvier. Pop.

GAVOTTE. s. f. Air de danse. | La danse dont les pas sont faits sur cet air.

GAZ. s. m. Tout fluide aëroforme. | Absol., Gaz hydrogène carboné que l'on emploie pour l'éclairage.

GAZE. s. f. Espèce d'étoffe fort claire, faite de soie ou de fil d'or et d'argent.

GAZÉIFIER. v. a. Transformer en gaz.

GAZEIFORME. adj. des 2 g. Qui est à l'état de gaz, qui ressemble à un gaz.

GAZELLE. s. f. Sorte de bête fauve.

GAZER. v. a. Mettre une gaze sur qq. ch. | Fam., Adoucir ce qu'il y aurait de trop libre dans un discours, dans un récit, etc.

GAZETIER. s. m. Celui qui compose une gazette, qui publie une gazette.

GAZETIN. s. m. Petite gazette.

GAZETTE. s. f. Journal, écrit périodique, contenant les nouvelles politiques, littéraires, ou autres. | Fam., Une personne qui rapporte tout ce qu'elle entend dire.

GAZEUX, EUSE. adj. Qui est de la nature du gaz.

GAZIER. s. m. Ouvrier en gaz.

GAZOMÈTRE. s. m. Instrument qui sert à mesurer la quantité de gaz employée dans une opération. | L'appareil où l'on prépare le gaz hydrogène destiné à l'éclairage.

GAZON. s. m. Herbe courte et menue; ou La terre qui est couverte de cette herbe.

GAZONNEMENT. s. m. Action de gazonner, ou L'emploi des gazons.

GAZONNER. v. a. Revêtir de gazon.

GAZOUILLEMENT. s. m. Petit bruit agréable que font les oiseaux en chantant, les ruisseaux en coulant.

GAZOUIILLER. v. n. Faire un petit bruit doux et agréable.

GAZOUIILLIS. s. m. Gazouillement. (Vi.)

GEAL. s. m. Oiseau.

GEANT, ANTE. v. Celui, celle qui excède de beaucoup la stature ordinaire des hommes.

GÉHENNE. s. f. L'enfer.

GEINDRE. v. n. Gémir, ou se plaindre à diverses reprises. Fam.

GÉLATINE. s. f. Substance que l'on obtient sous forme de gelée, quand on traite les parties molles et solides des animaux par l'eau bouillante, et qu'on laisse refroidir la solution.

GÉLATINEUX, EUSE. adj. Qui est de la nature de la gélatine, ou qui ressemble à la gélatine.

GELÉER. s. f. Grand froid qui pénètre les corps et qui glace l'eau. | Suc de viande, ou de qq. autre substance animale, qui a pris, en se refroidissant, une consistance molle et tremblante. | Le jus que l'on tire de qq. fruits cuits avec le sucre, et qui se congèle étant refroidi.

GELER. v. a. Glacer, endurcir par le froid, pénétrer par un froid excessif. | Causer du froid. | V. n. *La rivière a gelé.* — Avoir extrêmement froid.

GÉLIF. adj. m. Se dit Des bois qui ont été fendus par les grandes gelées.

GÉLINE. s. f. Poale ou poularde. (Vi.)

GÉLINOTTE. s. f. Petite poule engraisée dans une basse-cour. | *Gélinotte des bois*, Espèce d'oiseau sauvage.

GÉLIVORE. s. f. Fente ou gorgeure des arbres, causée par les grandes gelées.

GÉMEAT. s. m. Jumeau. Il n'est usité qu'au pluriel, pour signifier L'un des douze signes du zodiaque.

GÉMINÉ, ÉE. adj. T. de palais. Bétére. | En bot., se dit des parties qui naissent deux ensemble.

GÉMIR. v. n. Exprimer sa peine, sa douleur, d'une voix plaintive et non articulée. | Être péniblement affecté d'une chose. | Se dit pour exprimer Le cri languissant et plaintif de certains oiseaux. | Sedit Des choses qui s'affaissent sous le poids, sous la pression d'une autre.

GÉMISSANT, ANTE. adj. Qui gémit.

GÉMISSEMENT. s. m. Lamentation, plainte douloureuse. | Se dit Des plaintes en général.

GEMMATION. s. f. Développement des bourgeons, dans les plantes ligneuses et vivaces; ou L'époque de ce développement.

GEMME. adj. m. Se dit Des pierres précieuses, et Du sel qui se tire des mines.

GÉMONIES. s. f. Lieu qui était destiné chez les Romains au supplice des criminels, et à exposer leur corps après l'exécution.

GÉNAL, ALE. adj. Qui appartient aux joues.

GÉNANT, ANTE. adj. Qui contraint, qui incommode.

GENCIVE. s. f. La chair qui est autour des dents, et dans laquelle les dents sont comme enchaînées.

GENDARME. s. m. Un homme d'armes d'une compagnie d'ordonnance, qui était armé de toutes pièces. | Se dit Des soldats d'un corps militaire qui a remplacé la maréchaussée. | Se dit Des blocttes qui sortent du feu. | Se dit De certains points qui se trouvent qqs. dans les diamants, et qui en diminuent l'éclat et le prix.

GENDARMER (SE). v. pron. S'emporter mal à propos pour une cause légère. Fam.

GENDARMERIE. s. f. coll. On comprenait autrefois sous ce nom Tout le corps des gendarmes et des cheval-légers des compagnies d'ordonnance, autres que les gendarmes et les cheval-légers de la garde du roi. | Corps militaire qui a remplacé la maréchaussée.

GENDRE. s. m. Nom que l'on donne à un homme, par rapport au père et à la mère de la femme qu'il a épousée.

GENE. s. f. Torture, question. | Ce qu'on fait souffrir à qqn. pour lui faire dire qq. ch., pour en tirer de l'argent, etc. (Vi.) | Se dit en parlant De ce qui met à l'étroit, mal à l'aise, de ce qui empêche d'agir librement. | Pénurie d'argent, état voisin de la pauvreté.

GÉNÉALOGIE. s. f. Suite énoncée, dénombrement des ancêtres de qqn., ou des autres parents.

GÉNÉALOGIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la généalogie.

GÉNÉALOGISTE. s. m. Celui qui dresse les généalogies, ou qui les fait.

GÈNER. v. a. Incommoder, contraindre les mouvements du corps. | Embarrasser,

empêcher le libre mouvement de qq. ch. que ce soit. | Causer qq. embarras chez une personne. | Pron., se dit De qqn. qui se contraint par discrétion ou par timidité.

GÉNÉRAL, ALE. adj. Universel, ou qui est commun à un très-grand nombre de personnes ou de choses. | Se joint souvent à certains noms de charge, d'office, de dignité. | Subst. m. Chef, celui qui commande en chef une armée, un corps d'armée. | Le supérieur général d'un ordre religieux. | Ex. GÉNÉRAL. loc. adv. D'une manière générale. | Ordinairement.

GÉNÉRALAT. s. m. Dignité de général. | Le temps que dure le généralat.

GÉNÉRALE. s. f. Batterie de tambour par laquelle on donne l'alarme aux troupes.

GÉNÉRALEMENT. adv. Universellement, en général, communément.

GÉNÉRALISATION. s. f. Action de généraliser.

GÉNÉRALISER. v. a. Rendre général. | Donner plus d'étendue à une hypothèse, à une formule.

GÉNÉRALISSIME. s. m. Celui qui commande dans une armée, même aux généraux.

GÉNÉRALITÉ. s. f. Qualité de ce qui est général. | Au plur., Les discours qui n'ont pas un rapport précis au sujet. | L'étendue de la juridiction d'un bureau de trésoriers de France.

GÉNÉRATEUR, TRICE. adj. Qui engendre, ou qui appartient à la génération.

GÉNÉRATIF, IVE. adj. Qui a rapport à la génération.

GÉNÉRATION. s. f. Action d'engendrer. | Postérité, les descendants d'une personne.

GÉNÉREUX, EUSE. adj. Chaque filiation et descendance de père à fils. | La réunion, la collection de tous les hommes du même âge, ou à peu près, qui vivent dans le même temps. | Production.

GÉNÉREUSEMENT. adv. D'une manière noble, généreuse. | Libéralement. | Vaillamment, courageusement.

GÉNÉREUX, EUSE. adj. Magnanime, de nature noble. | Se dit Des choses qui sont l'indice d'une âme généreuse. | Subst. et famil., Faire le généreux, Se montrer magnanime ou libéral, surtout par ostentation. | Vin généreux, Vin agréable, de bonne qualité, et qui a du corps. | Hardi.

GÉNÉRIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient au genre.

GÉNÉROSITÉ. s. f. Magnanimité, grandeur d'âme. | Libéralité, disposition à la bienfaisance.

GÉNÈSE. s. f. Nom du premier des livres de l'Ancien Testament.

GENESTROLLE. s. f. Espèce de genêt.

GENËT. s. m. Genre de plantes légumineuses.

GENET. s. m. Espèce de cheval d'Espagne entier.

GÉNÉTHIAQUE. adj. des 3 g. Se dit Des poèmes ou des discours composés sur la naissance d'un enfant.

GENETTE. s. f. Espèce de civette.

GÉNETTE (À LA). loc. adv. *Aller à cheval à la genette*, Aller à cheval avec les écriers fort courts.

GENÉVRIER. s. m. Genre de plantes conifères.

GÉNIE. s. m. L'esprit ou le démon, soit bon, soit mauvais, qui, selon l'opinion des anciens, accompagnait les hommes depuis leur naissance jusqu'à leur mort. | Se dit Des gnomes, des sylphes, des ondins, etc. | Talent, disposition naturelle, aptitude pour une chose. | Cette qualité des esprits supérieurs qui les rend capables de créer, d'inventer, d'entreprendre des choses extraordinaires, etc. [Celui qui a du génie. | *Le génie d'une langue*, Le caractère propre et distinctif d'une langue. | L'art de fortifier, d'attaquer, de défendre une place, un camp.

GENIÈVRE. s. m. Nom vulgaire du *Genévrier commun*. | La graine même du genièvre. | La liqueur faite avec du grain de genièvre.

GÉNISSE. s. f. Jeune vache qui n'a point porté.

GÉNITAL, ALE. adj. Qui sert à la génération.

GÉNITIF. s. m. Se dit, dans les langues où les noms se déclinent, Du cas qui sert à marquer appartenance, dépendance.

GÉNITOIRES. s. f. pl. Parties qui servent à la génération dans les mâles. (Vi.)

GÉNTURE. s. f. Ce qu'un homme a engendré. (Vi.)

GENOU. s. m. Partie du corps humain qui joint la cuisse avec la jambe par devant. | *À genoux*, Les genoux en terre. | Se dit en parlant De qq. animaux.

GENOUILLÈRE. s. f. La partie de l'armure qui servait autrefois à couvrir le genou. | La partie de certaines bottes qui couvre le genou.

GÉNOVÉFAIN. s. m. Chanoine régulier de Sainte-Geneviève.

GENRE. s. m. Ce qui est commun à diverses espèces, Ce qui renferme plusieurs espèces différentes. | *Le genre humain*, Tous les hommes pris ensemble. | Espèce, sorte, manière. | Mode, goût. Fam. | Style, manière d'écrire, de travailler, d'exécuter. | Dans les beaux-arts, Chacune de leurs parties ou divisions. | Se dit, absol., De tout ce qui n'est pas tableau d'histoire ou paysage. | Le rapport des noms à ce qui est mâle ou femelle, ou considéré abusivement comme tel. | *Le genre nerveux*, L'ensemble des nerfs distribués par tout le corps.

GENT. s. f. Nation, race. Poét. et fam.

La gent moutonnaire, Les moutons; ou Les

personnes qui font ce qu'elles veulent faire.

| Au plur., Personnes : il veut au fém. les adj. ou les participes qui le précèdent, et au masc. ceux qui le suivent. | Suivi de la prép. *De* et d'un substantif qui désigne une profession, un état qq., il signifie, Tous ceux d'une nation, d'une ville, etc., qui sont de cet état, de cette profession. | Se dit De ceux qui sont d'un parti, par opposition à ceux de l'autre. | Les domestiques.

GENT, ENTE. adj. Gentil, joli. Vi. et poét.

GENTIANE. s. f. Genre de plantes.

GENTIL. adj. et subst. m. Païen, idolâtre.

GENTIL, ILLE. adj. Joli, agréable, mi-

gnon, gracieux, qui plaît. | Subst., *Faire le gentil*, Affecter des manières gentilles, agréables.

GENTILHOMME. s. m. (Au plur., *Gentilhommes*.) Celui qui est noble de race. | Se dit Des hommes nobles qui s'attachent à qq. prince. | Titre de charge.

GENTILHOMMERIE. s. f. La qualité de gentilhomme. Fam.

GENTILHOMMIÈRE. s. f. Petite maison de gentilhomme à la campagne.

GENTILITÉ. s. f. coll. Les nations païennes. | La profession d'idolâtrie.

GENTILLÂTRE. s. m. Un petit gentilhomme dont on fait peu de cas.

GENTILLESSE. s. f. Grâce, agrément. | Se dit De certains tours de souplesse agréables. | Se dit De certaines saillies agréables, spirituelles.

GENTIMENT. adv. Joliment, d'une manière gentille.

GÉNUFLEXION. s. f. Acte du culte religieux, qui se fait en fléchissant le genou.

GÉOCENTRIQUE. adj. des 3 g. Qui appartient à une planète vue de la terre.

GÉODÉSIE. s. f. Partie de la géométrie qui enseigne à mesurer et à diviser les terres.

GÉODÉSIQUE. adj. des 3 g. Qui a rapport à la géodésie.

GÉOGNOSIE. s. f. T. d'histoire naturelle, synonyme de Géologie.

GÉOGRAPHE. s. m. Celui qui sait la géographie, qui écrit sur la géographie.

GÉOGRAPHIE. s. f. Science qui enseigne la position de toutes les régions de la terre, les unes à l'égard des autres, et par rapport au ciel, avec la description de ce qu'elles contiennent de remarquable.

GÉOGRAPHIQUE. adj. des 3 g. Qui appartient à la géographie.

GÉOLAGE. s. m. Droit qu'on paye au géolier à l'entrée et à la sortie de chaque prisonnier.

GÉOLE. s. f. Prison. | La demeure du géolier.

GÉOLIER. s. m. Celui qui garde les prisonniers, le concierge de la prison.

GÉOLÈRE. s. f. La femme du géolier.

GÉOLOGIE. s. f. Science qui a pour ob-

jet la connaissance de la forme extérieure du globe terrestre, des matériaux qui le composent.

GÉOLOGIQUE, adj. des 2 g. Qui a rapport à la géologie.

GÉOLOGUE, s. m. Celui qui est savant en géologie, qui s'occupe de géologie.

GÉOMANCE ou **GÉOMANCIE**, s. f. Art prétendu de deviner par des points que l'on marque au hasard sur la terre ou sur du papier.

GÉOMANCIEN, **IENNE**, s. Celui, celle qui pratique la géomancie.

GÉOMÉTRAL, **ALE**, adj. Se dit D'un dessin d'architecture qui donne la position, la dimension et la forme exacte des différentes parties d'un objet, d'un ouvrage, abstraction faite des illusions de la perspective.

GÉOMÉTRALEMENT, adv. D'une manière géométrale.

GÉOMÈTRE, s. m. Celui qui sait la géométrie. | Mathématicien.

GÉOMÉTRIE, s. f. Science qui a pour objet tout ce qui est mesurable, les lignes, les superficies, les corps solides.

GÉOMÉTRIQUE, adj. des 2 g. Qui appartient à la géométrie.

GÉOMÉTRIQUEMENT, adv. D'une manière géométrique.

GÉORGIQUE, s. f. Se dit surtout au plur., et en parlant Des ouvrages qui ont rapport à la culture de la terre.

GÉRANIUM, s. m. Genre de plantes.

GÉRANT, s. m. Celui qui gère pour le compte d'autrui. | Adj. *Procureur gérant*.

GERBE, s. f. Faisceau de blé coupé. | Assemblage de plusieurs fusées, qui, partant toutes ensemble, représentent une espèce de gerbe.

GERBÉE, s. f. Botte de paille où il reste encore qq. grain.

GEBBER, v. a. Mettre en gerbe. | Mettre dans une cave, dans un cellier, les pièces de vin les unes sur les autres.

GERBOISE, s. f. Genre de mammifères rongeurs.

GERCE, s. f. L'un des noms vulgaires des teignes qui rongent les étoffes.

GERCER, v. a. Faire de petites fentes ou crevasses à la peau. | Se dit en parlant De la terre, du bois, des murs, etc., qui se fendent par l'effet de la chaleur, de la sécheresse, etc. | V. n. *Les lèvres gercent au grand froid*.

GERÇURE, s. f. Se dit Des fentes qui se font à certaines parties du corps, à la terre, dans le bois, etc.

GÉRER, v. a. Gouverner, conduire, administrer.

GERFAUT, s. m. Oiseau de proie.

GERMAIN, **AINE**, adj. Se joint ordinairement avec Cousin ou cousine; et se dit De deux

personnes qui sont sorties des deux frères ou des deux sœurs, ou du frère et de la sœur. | Adj. et subst., se dit Des frères ou sœurs nés d'un même père et d'une même mère.

GERMANDRÉE, s. f. Genre de plantes.

GERMANIQUE, adj. des 2 g. Qui appartient aux Allemands, à l'Allemagne.

GERMANISME, s. m. Façon de parler propre à la langue allemande. | Se dit Des façons de parler empruntées à la langue allemande et transportées dans une autre langue.

GERME, s. m. Se dit Des rudiments d'un nouvel être, encore adhérent à la mère et non développé par la fécondation. | La partie de la semence dont se forme la plante, etc. | Ce qui est le principe, la cause de qq. ch.

GERMER, v. n. Se dit Des semences qui poussent leur germe au dehors. | Se développer, s'accroître, produire ses effets.

GERMINAL, s. m. Le 7^e mois du calendrier républicain.

GERMINATION, s. f. Le premier développement des parties qui sont contenues dans le germe d'une semence.

GÉRONDIF, s. m. Abusif., dans notre langue, Le participe actif, précédé de la prép. *En*, exprimée ou sous-entendue.

GERZEAU, s. m. L'un des noms vulgaires de la nielle.

GÉSIER, s. m. Le second ventricule de certains oiseaux qui se nourrissent de grains, comme les poules, les pigeons, etc.

GÉSINE, s. f. Les couches d'une femme, ou Le temps qu'elle est en couche. (Vi.)

GÉSIR, v. n. Vieux mot. *F. Gir.*

GESSE, s. f. Genre de plantes. | Se dit Des semences de la gesse domestique.

GESTATION, s. f. Sorte d'exercice en usage chez les Romains, qui consistait à se faire porter en chaise ou en litière, etc. | L'état d'une femelle qui porte son fruit, et Le temps que dure cet état.

GESTE, s. m. L'action et le mouvement du corps, et principalement des bras et des mains, dans la déclamation, dans la conversation, etc.

GESTES, s. m. pl. Belles, grandes, mémorables actions, principalement des généraux et des princes.

GESTICULATEUR, s. m. Celui qui fait trop de gestes.

GESTICULATION, s. f. Action de gesticuler.

GESTICULER, v. n. Faire trop de gestes en parlant.

GESTION, s. f. Action de gérer.

GIBBEUX, **EUSE**, adj. Bossu, élevé.

GIBBOSITÉ, s. f. Bosse, courbure de l'épine du dos.

GIBECIÈRE, s. f. Espèce de bourse large

et plate que l'on portait anciennement à la ceinture. | Grande bourse où les chasseurs mettent le plomb, la poudre, etc. | L'espèce de sac dans lequel les escamoteurs mettent leurs instruments.

GIBELET. s. m. Petit foret dont on se sert pour percer une pièce de vin ou de qq. autre liquide qu'on veut déguster.

GIBELIN. s. m. Partisan d'une faction attachée aux empereurs, et opposée aux Guelfes.

GIBELOTTE. s. f. Espèce de fricassée de lapins, etc.

GIBERNE. s. f. Partie de l'équipement d'un soldat; boîte dans laquelle sont placées les cartouches, etc.

GIBET. s. m. Potence où l'on exécute ceux qui sont condamnés à être pendus.

GIBIER. s. m. Se dit De certains animaux sauvages bons à manger, qu'on prend à la chasse.

GIBOULÉE. s. f. Gullée, pluie grande, soudaine, de peu de durée, et quelquefois mêlée de grêle.

GIBOYER. v. n. Chasser, prendre du gibier. Fam.

GIBOYEUR. s. m. Celui qui chasse beaucoup.

GIBOYEUX, **EUSE**. adj. Qui abonde en gibier.

GIGANTESQUE. adj. des 2 g. Qui tient du géant. | Subst. m. Des choses gigantesques en général.

GIGANTOMACHIE. s. f. Le prétendu combat des géants de la Fable contre les dieux, et Les descriptions poétiques ou représentations pittoresques de ce combat.

GIGOT. s. m. Cuisse de mouton séparée du corps de l'animal. Au plur., Les jambes de derrière du cheval.

GIGOTTER, v. n. Se dit Des enfants qui remuent continuellement les jambes. Fam. | **GIGOTTÉ**, ée. adj. Un cheval bien *gigotté*, dont les membres sont bien fournis.

GIGUE. s. f. Jambe. Pop.

GIGUE. s. f. Sorte d'air dont le mouvement est vif et gai. | Danse faite sur cet air.

GILET. s. m. Sorte de veste courte, sans pans et sans manches, qui se porte sous l'habit ou la redingote.

GILLE. s. m. Nom d'un personnage du théâtre de la foire. | Se dit D'un homme qui a l'air et le maintien d'un niais. Fam.

GIMBLETTE. s. f. Petite pâtisserie dure et sèche, faite en forme d'anneau.

GINGAS. s. m. Toile de fil à carreaux bleus et blancs.

GINGEMBRE. s. m. Plante.

GINGUET, **ETTE**. adj. Qui a peu de force, peu de valeur; oisif. Fam. | Fam., *Esprit ginguet*, *Esprit médiocre*, *triviale*. | **GINGUET**. subst. m. Le vin.

GINSENG. s. m. Plante.

GIRAFE. s. f. Quadrupède ruminant de l'intérieur de l'Afrique. | Constellation.

GIRANDE. s. f. Faisceau de plusieurs jets d'eau. | Assemblage de fusées volantes qui partent en même temps.

GIRANDOLE. s. f. Synonyme de *Girande*.

| Chandelier à plusieurs branches. | Assemblage de diamants ou d'autres pierres précieuses. | Se dit De qq. plantes dont les fleurs forment des espèces de bouquets; De certaines plantes aquatiques.

GIRASOL. s. m. Pierre précieuse chatoyante, sorte d'opale.

GIRATOIRE. adj. des 2 g. Se dit D'un mouvement de rotation, et Du point au tour duquel ce mouvement s'exécute.

GIRAUMONT. s. m. Espèce de courge.

GIROFLE. s. m. (Plusieurs disent *Girofle*.) Sorte d'épicerie.

GIROFLÉE. adj. f. *Camelle giroflée*, L'écorce du giroflier, lorsqu'elle est dans le commerce.

GIROFLÉE. s. f. Genre de plantes. | Se dit Des fleurs de ces plantes.

GIROFLAËR. s. m. Arbre.

GIRON. s. m. Cet espace qui est depuis la ceinture jusqu'aux genoux, dans une personne assise. | *Le giron de l'Église*, La communion de l'Église catholique. | La partie de la marche sur laquelle on pose le pied en montant ou en descendant. | T. de blas.

GIRONNÉ. adj. T. de blas. Se dit D'un écu où il y a quatre girons d'un émail et quatre d'un autre.

GIROUETTE. s. f. Pièce de fer-blanc mise sur un pivot en un lieu élevé, de manière qu'elle tourne au moindre vent, et que par sa position elle indique la direction du vent. | Fam., Homme qui change souvent d'avis, de parti.

GISANT, **ANTE**. adj. Couché, étendu.

GISEMENT. s. m. La situation des côtes de la mer. | La position des masses de minéraux dans la terre.

GIT. 3^e pers. du présent de l'indicatif du v. n. *Gisir*, qui n'est plus usité, et qui signifiait être couché. On dit encore *Nous gisons*, *vous girez*, *ils gisent*. Je *gisais*, tu *gisais*, il *gisait*; nous *gisions*, vous *gisiez*, ils *gisaient*. *Gisant*. Qqns. doublet f. s. On ne l'emploie guère qu'en parlant de personnes malades ou mortes, et de choses renversées par le temps ou la destruction.

GITE. s. m. Lieu où l'on demeure, où l'on couche ordinairement. | Le lieu où couchent les voyageurs. | Le lieu où le lièvre repose, et où il est en forme. | Celle des deux moites d'un moulin qui est immobile.

GITER. v. n. Demeurer, coucher. Pop.

GIVRE. s. m. Espèce de glace, de frimas qui s'attache aux arbres, etc.

GIVRE. s. f. T. de blas. Un serpent.

GLABRE, adj. des 2 g. T. de botan. Qui est sans poils, sans duvet.

GLACANT, ANTE adj. Qui glace.

GLACE s. f. Eau congelée et durcie par le froid. | *De glace*, insensible. | Certain air de froideur qui paraît sur le visage et dans les actions de qq. personnes. | Se dit De certaines liqueurs, des suc de certains fruits que l'on fait congeler en les frappant de glace. | Se dit De plaques de verre ou de cristal dont on fait des miroirs, des vitrages, etc. | Se dit Des vitres mobiles d'une voiture. | Dans un diamant, Petite tache qui en diminue considérablement le prix.

GLACER v. a. et n. Se dit De l'action par laquelle le froid fait congeler les liquides. | Se dit Des choses qui causent une sensation de froid très-vive. | Déconcerter, décourager, abatre, frapper de stupeur. | *Quaco*, éa. part.

GLACEUX, EUSE adj. Se dit Des pierres qui ont des glaces, ou qui ne sont pas absolument nettes.

GLACIAL, ALE adj. Glacé, qui est extrêmement froid. Il n'a point de plur. au masc.

GLACIALE s. f. Espèce de fécide.

GLACIER s. m. Limonadier qui prépare et vend des glaces.

GLACIER s. m. Grand amas de glaces, qui couvre le sommet d'une haute montagne.

GLACIÈRE s. f. Grand creux fait en terre dans lequel on conserve de la glace ou de la neige. | Chambre extrêmement froide.

GLACIS s. m. Talus, pente douce et unie. | Se dit Des couleurs légères et transparentes que les peintres appliquent qqfs. sur les couleurs déjà sèches d'un tableau.

GLAÇON s. m. Morceau de glace.

GLADIATEUR s. m. Celui qui, pour le plaisir du peuple, combattait sur l'arène, contre un autre homme ou contre une bête féroce, avec une arme meurtrière.

GLAIEUL s. m. Plante. | *Glaieul des marais*, *Glaieul puant*. Noms vulgaires de deux espèces d'iris.

GLAIRE s. f. Sorte d'humeur visqueuse. | Le blanc de l'œuf, quand il n'est pas cuit.

GLAIRER v. a. Frotter la couverture d'un livre avec une éponge trempée dans des blancs d'œufs.

GLAIREUX, EUSE adj. Qui est de la nature de la glaire, qui est plein de glaires.

GLAISE s. f. Sorte de terre grasse et compacte que l'eau ne pénètre point, et dont on se sert pour faire de la poterie, etc. | Adj., *Terre glaise*.

GLAISER v. a. Faire un cerroi de terre glaise. | Engraisser avec de la glaise des terres maigres et sablonneuses.

GLAISEUX, EUSE adj. Qui est de la nature de la glaise.

GLAISIERE s. f. Endroit d'où l'on tire de la glaise.

GLAIVE s. m. Contelas, épée tranchante. | La guerre, les combats.

GLANAGE s. m. Action de glaner.

GLAND s. m. Le fruit que porte le chêne. | *Gland de mer*, Espèce de coquille. | Se dit De certain ouvrage de fil, de soie, etc., dont on se sert pour attacher ou orner les vêtements. | L'extrémité de la verge, et Celle du citricis.

GLANDE s. f. Partie spongieuse ou vasculaire, destinée à sécréter certaines liqueurs ou humeurs du corps. | Se dit De certaines tumeurs accidentelles qui se forment en qq. partie du corps.

GLANDE, EE adj. Se dit D'un cheval qui a les glandes de dessous la jambe enflées.

GLANDÉE s. f. La récolte du gland.

GLANDULAIRE adj. des 2 g. Synonyme de *Glanduleux*, euse.

GLANDULE s. f. Petite glande.

GLANDULEUX, EUSE adj. Qui a l'aspect, la forme ou la texture des glandes.

GLANE s. f. Poignée d'épis que l'on ramasse dans le champ après que le blé en a été emporté, ou que les gerbes sont liées.

| Se dit De plusieurs petites poires qui sont rangées près à près sur une même branche, et De plusieurs oignons attachés de la même manière à une torche de paille.

GLANER v. a. Ramasser des épis de blé après la moisson.

GLANEUR, EUSE s. Celui, celle qui glane.

GLANER s. f. Ce que l'on glane après la moisson faite.

GLAPIR v. n. Se dit De l'aboi aigre des petits chiens et des renards. | Se dit Du son aigre de la voix d'une personne quand elle parle ou qu'elle chante.

GLAPISSANT, ANTE adj. Qui glapit.

GLAPISSEMENT s. m. Le cri des renards et des petits chiens quand ils glapissent. Il se dit figur. en parlant Des personnes.

GLAS s. m. Le son d'une cloche que l'on tinte pour une personne qui vient d'expirer.

GLAUCOME s. m. Maladie des yeux.

GLAUQUE adj. des 2 g. Qui est de couleur vert de mer.

GLÈBE s. f. Une terre, un fonds. | S'est dit en parlant Des serfs attachés à un héritage. | Motte de terre.

GLÈNE s. f. Cavité de moyenne grandeur creusée dans un os, et dans laquelle un autre os s'emboîte.

GLÉNOIDALE adj. f. Se dit De toute cavité qui sert à l'emboîtement d'un os dans un autre.

GLÉNOÏDE adj. Synonyme de *Glénoïdale*.

GLETTE. s. f. L'oxyde de plomb ou la litharge.

GLISSADE. s. f. Action de glisser involontairement.

GLISSANT, ANTE. adj. Sur quoi l'on glisse facilement.

GLISSÉ. s. m. Pas de danse.

GLISSEMENT. s. m. Action de glisser. Il est peu usité.

GLISSER. v. n. Se dit Des choses qui coulent, que l'on fait couler sur une autre, ou le long d'une autre. | Se dit Lorsque le pied vient tout d'un coup à couler sur qq. ch. de gras ou d'uni. | Passer légèrement sur qq. matière. | Se dit Des choses qui ne font qu'une impression légère. | V. a. Mettre, couler adroitement qq. ch. en qq. endroit. | Insinuer dans les esprits. | Pron., Se couler doucement et presque sans être aperçu.

GLISSEUR. s. m. Celui qui glisse sur la glace.

GLISSOIRE. s. f. Chemin frayé sur la glace, pour y glisser par amusement.

GLOBE. s. m. Corps sphérique, corps tout rond, sphère. | Absol., Le globe terrestre.

GLOBULAIRE. s. f. Genre de plantes.

GLOBULE. s. m. Petit globe, petit corps sphérique.

GLOBULEUX, EUSE. adj. Qui est composé de globules. | Qui a une forme ronde, sphérique.

GLOIRE. s. f. L'honneur, l'estime, les louanges, la réputation que les vertus, le mérite, les grandes actions ou les bons ouvrages attirent à qq. | L'honneur, les hommages qu'on rend à Dieu. | Éclat, splendeur. | Orgueil, vanité. | La béatitude dont on jouit dans le paradis. | La représentation du ciel ouvert, avec les personnes divines, les anges et les bienheureux.

GLORIEUSEMENT. adv. D'une manière glorieuse, qui mérite louange.

GLORIEUX, EUSE, adj. Qui s'est acquis, qui mérite beaucoup de gloire, beaucoup d'honneur. | Adj. et subst., Qui est plein de vanité.

GLORIFICATION. s. f. Élévation de la créature à la gloire éternelle.

GLORIFIER. v. a. Rendre honneur et gloire à Dieu. | Dieu glorifie les saints, il les rend participants de la béatitude éternelle. | Pron., Faire gloire de qq. ch., en tirer vanité.

GLORIOLE. s. f. Vanité qui a pour objet de petites choses.

GLOSE. s. f. Explication de qqs. mots obscurs d'une langue par d'autres mots plus intelligibles de la même langue. | Commentaire. | Petit ouvrage de poésie. | Fam., Critiques.

GLOSER. v. a. Faire une glose, expliquer

par une glose. | Fam. v. n. et a. Critiquer.

GLOSEUR, EUSE. s. Celui, celle qui glose sur tout, qui interprète tout en mal.

GLOSSAIRE. s. m. Dictionnaire servant à l'explication de certains mots peu connus d'une langue. | Un simple vocabulaire.

GLOSSATEUR. s. m. Auteur qui a glosé un livre.

GLOSSITE. s. f. Inflammation de la langue.

GLOSSOPÈTE. s. m. Dent de poisson pétrifiée.

GLOTTE. s. f. Nom d'une petite fente du larynx, par laquelle l'air qu'on respire descend et remonte, et qui sert à former et à modifier la voix.

GLOUGLOTER ou **GLOUGLOUTER**. v. n. Se dit Du cri des dindons.

GLOUGLOU. s. m. Le bruit que fait une liqueur lorsqu'on la verse d'une bouteille. Fam.

GLOUSSEMENT. s. m. Cri de la poule qui glousse.

GLOUSSER. v. n. Se dit Du cri de la poule qui veut couver, ou qui appelle ses pousins.

GLOUTERON. s. m. La hardane.

GLOUTON, ONNE. adj. et subst. Qui mange avec avidité et avec excès. | Genre de mammifères.

GLOUTONNEMENT. s. m. Avec avidité, avec gourmandise.

GLOUTONNERIE. s. f. Vice de celui qui est glouton.

GLU. s. f. Matière visqueuse et tenace, avec laquelle on prend les oiseaux.

GLUANT, ANTE. adj. Qui est de la nature de la glu, visqueux.

GLUAU. s. m. Petite branche frottée de glu, pour prendre des oiseaux.

GLUER. v. a. Frotter de glu. | Poisser.

GLUI. s. m. Grosse paille de seigle dont on couvre les toits.

GLUME. s. f. Se dit Des paillettes ou écailles sèches qui forment l'enveloppe de chaque fleur des graminées.

GLUTEN. s. m. Matière qui sert à lier ensemble les parties qui composent un corps solide. | La matière qui reste après qu'on a enlevé tout l'amidon de la farine des céréales.

GLUTINATIF. adj. Synon. d'Agglutinatif.

GLUTINEUX, EUSE. adj. Qui est de la nature du gluten; gluant, visqueux.

GLYCONIEN ou **GLYCONIQUE**. adj. m. Vers composé d'un spondée et de deux dactyles.

GLYPTIQUE. s. f. L'art de graver en pierres fines, soit en creux, soit en relief.

GNOME. s. m. Nom que les cabalistes donnent à certains génies ou peuples invisibles, qu'ils supposent habiter dans la terre.

GNOMIDE. s. f. Femelle d'un gnome.
GNOMIQUE. adj. des 3 g. Sentencieux.
GNOMON. s. m. Tout instrument qui marque les heures par la direction de l'ombre qu'un corps solide porte sur un plan ou sur une surface courbe.

GNOMONIQUE. s. f. L'art de tracer des cadrans au soleil, à la lune et aux étoiles.

GNOSTIQUES. s. m. pl. Espèce d'hérétiques des premiers siècles de l'Église.

GO (TOUT DE). loc. adv. Librement, sans façon, ou sans obstacle. Pop.

GOBBE. s. f. Sorte de composition, en forme de bol, qu'on donne aux animaux pour les empoisonner.

GOBELET. s. m. Vase à boire, rond, sans anse, et ordinairement sans pied, moins large et plus haut qu'une tasse. [Se dit d'ustensiles en forme de gobelots à boire, et qui servent à escamoter, à faire des tours de gibecière.]

GOBELINS. s. m. pl. Nom d'une célèbre manufacture de teinture et de tapisseries à Paris.

GOBELOTTER. v. n. Buvotter, boire à plusieurs petits coups.

GOBE-MOUCHES. s. m. Oiseau. [Se dit de qq. plantes. Celui qui croît sans examen toutes les nouvelles que l'on débite. Fam. | Un homme qui s'occupe aisément de bagatelles. Fam.]

GOBER. v. a. Avaler avec avidité et sans savourer ce qu'on avale. Fam. | Fam., Croire légèrement.

GOBERGER (SE). v. pron. Se moquer. | Se divertir. | Prendre ses aises. Fam.

GOBERGES. s. f. pl. Petits ais de bois qui se mettent en travers sur le bois de lit, pour soutenir la paille.

GOBET. s. m. Morceau que l'on gobe. Fam. | Pop., Espèce de cerise.

GOBETER. v. a. Jeter du plâtre avec la truelle pour le faire entrer dans les joints des murs de moellon ou de plâtras.

GOBIN. s. m. Bossu. Fam. et peu usité.

GODAILLER. v. n. Boire avec excès et à plusieurs reprises. Pop.

GODELUREAU. s. m. Jeune homme qui fait l'agréable et le galant auprès des femmes. Fam.

GODENOT. s. m. Petite figure de bois ou d'ivoire qui représente un homme, et dont les joueurs de gibecière se servent pour amuser les spectateurs.

GODER. v. n. Se dit d'un vêtement qui fait de faux plis.

GODET. s. m. Sorte de petit vase à boire. | Se dit des augets attachés à des roues, dont on se sert pour élever de l'eau.

GODIVEAU. s. m. Pâté chaud composé d'andouillettes, de hachis de veau, et de béatilles.

GODRON. s. m. Certains plis ronds qu'on

faisait autrefois aux fraises, et qu'on fait encore aux jabots de chemise, à certaines coiffures des femmes, etc. (Vi.) | Se dit de certaines façons qu'on fait aux bords de la vaisselle d'argent. | Se dit de certains ornements de même forme qu'on fait aux ouvrages de sculpture et de menuiserie.

GODRONNER. v. a. Faire des godrons. (Vi.)

GOËLAND. s. m. Nom donné à certains oiseaux de mer.

GOËLETTE. s. f. Bâtiment à deux mâts, du port de 50 à 100 tonneaux.

GOEMON. s. m. Nom que l'on donne, en certains lieux, aux varechs ou herbes marines qui croissent le long des côtes, sur les rochers.

GOËTIE. s. f. Espèce de magie par laquelle on invoquait les génies maléfiques.

GOFFE. adj. des 2 g. Mal fait, grossier, maladroit. Fam. et vi.

GOGAILLE. s. f. Repas joyeux. Pop.

GOGO (À). loc. adv. À son aise, dans l'abondance. Fam.

GOGUENARD, ARDE. adj. et subst. Plaisant, railleur.

GOGUENARDER. v. n. Faire de mauvaises plaisanteries. Fam.

GOGUENARDERIE. s. f. Mauvaise plaisanterie. Fam.

GOGUETTES. s. f. pl. Propos joyeux. Fam.

GOINFRE. s. m. Celui qui met tout son plaisir à manger. Pop.

GOINFREUR. v. n. Manger beaucoup et avidement. Pop.

GOINFREURIE. s. f. Gourmandise sans goût. Pop.

GOÏTRE. s. m. Tumeur qui se forme au devant de la trachée-artère et du larynx.

GOÏTREUX, EUSE. adj. Qui est de la nature du goitre. | Adj. et subst. Se dit de ceux qui sont atteints du goitre.

GOLFE. s. m. Partie de mer plus ou moins vaste, qui entre, qui avance dans les terres.

GOMME. s. f. Substance visqueuse qui découle de certains arbres. | *Gomme élastique* ou *Caoutchouc*, Substance végétale qui a beaucoup d'élasticité.

GOMME-GUTTE. s. f. Gomme-résine, jaune, âcre, amère, qui s'emploie en médecine, mais surtout en peinture.

GOMME-RÉSINE. s. f. Suc végétal dont une partie se dissout dans l'eau, et l'autre dans l'esprit-de-vin.

GOMMER. v. a. Enduire de gomme.

GOMMEUX, EUSE. adj. Qui jette de la gomme. | Qui est de la nature de la gomme.

GOMMIER. s. m. Arbre d'Amérique.

GOMPHOSE. s. f. Espèce d'articulation immobile, par laquelle les os sont emboîtés l'un dans l'autre.

GOND. s. m. Morceau de fer coulé et

roule par la partie d'en haut, sur lequel tournent les pentures d'une porte.

GONDOLE. s. f. Petit bateau plat et fort long, qui est particulièrement en usage à Venise. | Petit vaisseau à boire.

GONDOLIER. s. m. Celui qui mène les gondoles.

GONFALON. s. m. Bannière d'église à trois ou quatre fanons, qui sont des pièces pendantes. On dit aussi *Confeson*.

GONFALONIER. s. m. Celui qui porte le gonfalon. On a longtemps donné ce titre aux chefs de quêtes, des républiques modernes d'Italie. On dit aussi *Confalonier*.

GONFLEMENT. s. m. Enflure.

GONFLER. v. a. et n. Rendre enflé, faire devenir enflé.

GONIN. s. m. C'est un maître gonin, C'est un fripon adroit et rusé. Pop.

GONIOMÈTRE. s. m. Instrument qui sert à mesurer les angles des cristaux naturels.

GONIOMÉTRIE. s. f. Art de mesurer les angles.

GONORRHÉE. s. f. Écoulement par le canal de l'urètre.

GORD. s. m. Pécherie composée de deux rangs de perches plantées dans le fond de la rivière, qui forment un angle, au sommet duquel est un filet où les deux rangs de perches conduisent le poisson.

GORDIEN. adj. m. *V. Nervus*.

GORET. s. m. Petit cochon.

GORGE. s. f. La partie antérieure du cou. | Le cou et le sein d'une femme. | Le gosier. | L'entrée, l'orifice de certaines choses. | Un détroit, un passage entre deux montagnes. | Une moulure concave.

GORGÉ, ÉR. adj. T. de blason. Se dit d'un lion, d'un cygne qui a le cou teint d'une couronne dont l'émail est différent de celui de l'animal.

GORGE-DE-PIGNON. adj. invariable et s. m. Se dit d'une couleur composée et mélangée, qui paraît changer suivant les différents aspects du corps coloré.

GORGÉE. s. f. La quantité de liqueur que l'on peut avaler en une seule fois.

GORGER. v. a. Sotier, donner à manger avec excès. | Combler, remplir.

GORGETTE. s. f. Espèce de coquille servant à couvrir la gorge des femmes.

GORGERIN. s. m. Pièce de l'armure qui servait autrefois pour couvrir et défendre la gorge d'un homme d'armes. | Partie du chapiteau dorique au-dessus de l'astragale de la colonne.

GORGONE. s. f. Selon la Fable, il y avait trois Gorgones, Méduse, Euryale, et Sthénée : elles avaient le pouvoir de pétrifier ceux qui les regardaient.

GOSIER. s. m. La partie intérieure de la gorge par où les aliments passent de la bouche dans l'estomac. | Le canal par où

sort la voix, et qui sert à la respiration.

GOSSAMPIN. s. m. Espèce de fromager.

GOTHIQUE. adj. des 2 g. et s. Qui vient des Goths, qui est fait à l'imitation des Goths. | S. f. *La gothique*, L'écriture gothique.

GOUACHE. s. f. Genre de peinture où l'on emploie des couleurs détrempées avec de l'eau de gomme.

GOUDRON. s. m. Matière noirâtre, liquide et gluante, qui est d'un grand usage dans la marine.

GOUDRONNER. v. a. Enduire ou imbibier de goudron.

GOUET. s. m. Plante.

GOUFFRE. s. m. Abîme, tson large et profond. | Se dit De toutes les choses où l'on fait des frais, des sacrifices, des pertes immenses.

GOUGE. s. f. Espèce de ciseau servant aux menuisiers, aux sculpteurs, etc.

GOUINE. s. f. T. d'injure. Une femme de mauvaise vie. Bas.

GOUJAT. s. m. Valet d'armée. | Fam., Un homme sale et grossier.

GOUJON. s. m. Petit poisson. | Cheville de fer qui sert à lier les pièces de certains ouvrages.

GOULÉE. s. f. Grosse bouchée.

GOULET. s. m. Le cou d'un vase dont l'entrée est étroite. (Vi.) On dit *Goulet*. | L'entrée étroite d'un port, d'une rade.

GOULOT. s. m. Le cou d'un vase dont l'entrée est étroite.

GOULOTTE. s. f. Petite rigole pour servir à l'écoulement des eaux. On dit aussi *Goulette*.

GOULU, UE. adj. et subst. Qui aime à manger, et qui mange d'ordin. avec avidité.

GOULÛMENT. adv. Avidement.

GOUPILLE. s. f. Petite tige dont on se sert pour arrêter qq. parties d'une montre ou d'autres ouvrages semblables.

GOUPILLON. s. m. Aspersoir. | Se dit De certaines brosses qui ont de la ressemblance avec un goupillon de bois.

GOURD, OURDE. adj. Qui est devenu comme percus par le froid.

GOURDE. s. f. Monnaie d'argent.

GOURDE. s. f. Calabasse, courge séchée et vidée, dont les soldats, les pèlerins, etc., se servent pour porter de l'eau, du vin, etc.

GOURDIN. s. m. Gros bâton court. Pop.

GOURS. s. f. Toute drogue falsifiée.

GOUREUR. s. m. Celui qui falsifie les drogues. | Celui qui trompe dans un petit commerce, dans un échange. Pop.

GOURGANDINE. s. f. Courseuse, femme de mauvaise vie. Fam.

GOURGANE. s. f. Petite tige de marais.

GOURGOURAN. s. m. Étouffe de soie qui vient des Indes.

GOURMADE. s. f. Coup de poing. Fam.

GOURMAND, ANDE. adj. Qui mange avec avidité et avec excès. | Subst., se dit Des personnes.

GOURMANDER, v. a. Réprimander avec dureté, avec des paroles rudes et impérieuses.

GOURMANDISE. s. f. Vice de celui qui est gourmand.

GOURME. s. f. Se dit Des mauvaises humeurs qui surviennent aux jeunes chevaux. | *Jeter sa gourme*, se dit Des enfants qui ont qq. maladie de la peau.

GOURMIER, v. a. Mettre la gourmette à un cheval. | Fam., *Battre à coups de poing.*

GOURMET. s. m. Celui qui sait bien connaître et goûter le vin.

GOURMETTE. s. f. Petite ébainette de fer qui tient à un des côtés du mors d'un cheval, et qu'on accroche à l'autre côté en la faisant passer sous la ganache.

GOUSSAULT ou GOUSSANT. s. et adj. m. Cheval court de reins, et dont l'encolure et la conformation annoncent de la force.

GOUSSE. s. f. Cosse, enveloppe des graines, des semences dans les plantes légumineuses. | *Gousse d'ail*, Petite tête d'ail. | Au plur., Ornement d'architecture.

GOUSSET. s. m. Le creux de l'aisselle. | Cette petite pièce de toile qu'on met à la manche d'une chemise à l'endroit de l'aisselle. | Petite poche qui est en dedans de la ceinture d'un pantalon. | Espèce de petite console de menuiserie servant à soutenir des tablettes.

GOÛT. s. m. Celui des cinq sens par lequel on discerne les saveurs. | Saveur. | Odeur. | L'appétence des aliments. | Le sentiment agréable ou avantageux qu'on a de qq. ch. | L'inclination qu'on a pour certaines personnes, pour certaines choses. | La manière dont une chose est faite. | Absol., Bon goût, agrément, grâce, élégance.

GOÛTER, v. a. Exercer le sens du goût sur ce qui a de la saveur. | V. a. et n. Boire ou manger qq. peu d'une chose dont on n'a pas encore bu ou mangé. | V. n. Essayer, éprouver. | V. a. Approuver, trouver bon, agréable. | Sentir qq. ch. en jour.

GOÛTER, v. n. Manger légèrement entre le dîner et le souper.

GOÛTER, s. m. Petit repas qu'on fait entre le dîner et le souper.

GOUTTE. s. f. Petite partie d'une chose liquide. | Une quantité peu considérable. | *Mère goutte*, Le vin qui coule de la cuve ou du pressoir sans que l'on ait pressuré le raisin. | La mesure de certaines liqueurs qui s'emploient à très-petite dose. | Petite partie tirée d'une fonte d'or ou d'argent, qu'on remet à l'essayeur. | Adv., *Ne voir goutte*, n'entendre goutte, se dit pour donner plus de force à la négation. Fam. | *Gouttes* s. **GOÛTES**, loc. adv. Goutte après goutte.

GOUTTE. s. f. Maladie qui affecte particulièrement les articulations.

GOUTTELETTE. s. f. Petite goutte de qq. liqueur.

GOUTTRUX, EUSE. adj. et subst. Qui est sujet à la goutte.

GOUTTIÈRE. s. f. Petit canal par où les eaux de la pluie coulent de dessus les toits. | Fam., *Le toit même.* | T. de relieur. La coupe creuse qu'ils donnent à la tranche du livre opposée au dos.

GOVERNAIL. s. m. Pièce de bois attachée à l'arrière d'un vaisseau, d'un navire, d'un bateau, et qui sert à le gouverner. | Le gouvernement d'un État.

GOVERNANCE. s. f. Jurisdiction qu'il existait autrefois dans qq. villes des Pays Bas.

GOVERNANTE. s. f. La femme du gouverneur d'une province, d'une place. | Femme à laquelle on confie l'éducation d'un ou de plusieurs enfants.

GOVERNE. s. f. Ce qui doit servir de règle de conduite dans une affaire.

GOVERNEMENT. s. m. Action, charge, ou manière de gouverner, de régir, d'administrer. | Absol., Le gouvernement des États. | La constitution d'un État. | Ceux qui gouvernent un État. | La charge de gouverner dans une province, dans une ville, etc. | L'hôtel du gouverneur.

GOVERNER, v. a. Diriger, conduire. | Régir, conduire avec autorité. | Avoir grand crédit, grand pouvoir sur l'esprit de qq. | Administrer. | Le soin que l'on prend des enfants ou des malades. | T. de grammaire. Régir.

GOVERNEUR. s. m. Celui qui commande en chef dans une province, dans une place forte, dans une maison royale. | Celui qui est commis pour avoir soin de l'éducation et de l'instruction d'un jeune prince.

GOYAVE. s. f. Fruit du goyavier.

GOYAVIER. s. m. Grand arbre d'Amérique et des Indes orientales.

GRABAT. s. m. Méchant lit, tel que ceux des pauvres gens.

GRABATAIRE. s. des 2 g. Se dit De ceux qui diffèrent jusqu'à la mort à recevoir le baptême. | Se dit D'une personne habituellement malade ou alitée. Fam.

GRABUGE. s. m. Querelle, différend, noise. Fam.

GRÂCE. s. f. Faveur qu'on fait à qq. sans y être obligé. | *Bonnes grâces*, au plur., La faveur ou la bienveillance, l'amitié qu'une personne accorde à une autre. | Pardon, indulgence. | Le pardon que le prince accorde de son autorité souveraine à un criminel, en lui remettant la peine que méritait son crime. | L'aide et le secours que Dieu donne aux hommes pour faire

leur salut. | *Au de grâce*, se dit De chacune des années de l'ère chrétienne. | Remerciement, témoignage de reconnaissance. | Au plur., Prière. | Certain agrément dans les personnes et dans les choses. | *De bonne grâce*, De bonne volonté, sans répugnance. | Au plur., Les trois déesses qui étaient les compagnes de Vénus. | Titre d'honneur que l'on donne aux ducs en Angleterre. | *De grâce*, loc. adv. Par grâce, par pure bonté.

GRACIABLE, adj. des 3 g. Qui est rémissible, digne de pardon.

GRACIER, v. a. Faire grâce à un criminel, lui remettre sa peine.

GRACIEUSEMENT, adv. D'une manière gracieuse.

GRACIEUSER, v. a. Faire des démonstrations d'amitié ou de bienveillance à quelqu'un. Fam.

GRACIEUSETÉ, s. f. Honnêteté, civilité. | Gratification. Fam.

GRACIEUX, **EUSE**, adj. Qui a beaucoup de grâce et d'agrément. | Poli, doux, civil.

GRACILITÉ, s. f. Qualité de ce qui est grêle.

GRADATION, s. f. Augmentation successive et par degrés. | Figure de rhétorique, par laquelle on assemble plusieurs idées, plusieurs expressions qui enchérissent les unes sur les autres. | Le passage insensible d'une couleur à une autre.

GRADE, s. m. Dignité, degré d'honneur, d'avancement. | Se dit Des différents degrés que l'on acquiert dans les universités.

GRADÉ, adj. Qui a un grade dans l'armée.

GRADIN, s. m. Petit degré qu'on met sur des autels, sur des buffets, etc. | Se dit Des bancs élevés graduellement les uns au-dessus des autres dans les théâtres, etc.

GRADUATION, s. f. Division en degrés.

GRADUEL, **ELLE**, adj. Qui va par degrés. | Subst. m. Désigne des versets qui se disent entre l'épître et l'évangile. | Livre qui comprend tout ce qui se chante au lutrin pendant la messe.

GRADUELLEMENT, adv. D'une manière graduelle, par gradation.

GRADUER, v. a. Marquer des degrés de division. | Augmenter par degrés. | Conférer des degrés dans qqne. des facultés de théologie, de droit, etc. | *Gradué*, subst. m.

GRAILLEMENT, s. m. Son cassé ou enroué de la voix.

GRAILLER, v. n. Sonner du cor sur un ton qui sert à rappeler les chiens.

GRAILLON, s. m. Les restes ramassés d'un repas. | *Gout de grillon*, Gout de viande ou de graisse brûlée.

GRAIN, s. m. Le fruit et la semence du froment, du seigle, etc. | Le fruit de certaines plantes et de certains arbrisseaux. | Se dit De certaines choses faites à peu près en

forme de grain. | Petit poids. | Se dit Des petites aspérités qui couvrent la surface de certaines étoffes, de certains cuirs, etc. | Se dit Des parties tenues et serrées entre elles, qui forment la masse des pierres, des métaux, etc. | Pluie soudaine et de peu de durée. | Certain tourbillon qui se forme tout à coup.

GRAINE, s. f. La semence de qq. plantes.

GRAINETIER, s. m. *Грaнeтчик*.

GRAINIER, **IERRE**, s. Celui, celle qui vend en détail toutes sortes de grains.

GRAISSAGE, s. m. Action de graisser.

GRAISSE, s. f. Substance onctueuse et aisée à fondre, répandue en diverses parties du corps de l'homme ou de l'animal.

GRAISSER, v. a. Frotter, oindre de graisse, de qq. ch. d'onctueux. | Souiller de graisse. | Rendre sale et crasseux. | *Ce vin graisse*, il file comme l'huile, lorsqu'on le verse.

GRAISSEUX, **EUSE**, adj. Qui est de la nature de la graisse.

GRAMEN, s. m. Graminée.

GRAMINÉ, adj. des 3 g. et s. f. Se dit D'une famille de plantes fort nombreuse.

GRAMMAIRE, s. f. L'art qui enseigne à parler et à écrire correctement. | Livre où sont exposées les règles d'une langue, du langage.

GRAMMAIRIEN, s. m. Celui qui sait, qui enseigne la grammaire, qui a écrit sur la grammaire.

GRAMMATICAL, **ALE**, adj. Qui appartient à la grammaire, qui est selon les règles de la grammaire.

GRAMMATICALEMENT, adv. Selon les règles de la grammaire.

GRAMMATISTE, s. m. Celui qui enseigne, qui fait profession d'enseigner la grammaire. S'emploie par dénigrement.

GRAMME, s. m. L'unité de poids des mesures métriques.

GRAND, **ANDE**, adj. Qui a beaucoup de hauteur, de profondeur, de longueur, de largeur, de volume, ou de capacité. | Se dit De la taille d'une personne qui prend de la croissance. | Se dit Des animaux et des plantes. | Qui est en grande quantité. | Fam., *Ils sont grands amis*, Extrêmement amis. | Important, principal. | Courageux, magnanime, noble. | Titre de certains dignitaires, de certains officiers, de divers princes souverains, etc. | Subst. m. Se dit Des principaux d'un État, des grands seigneurs d'un royaume. | Absol., *Le sublime*.

| *En grand*, loc. adv. De grandeur naturelle. | *À la grande*, loc. adv. À la manière des grands seigneurs. (VI.)

GRANDELET, **ETTE**, adj. Diminutif de Grand. Fam.

GRANDEMENT, adv. Avec grandeur. | Beaucoup, extrêmement. Fam.

GRANDESSE. s. f. Dignité du grand d'Espagne.

GRANDREUR. s. f. Étendue en hauteur, en longueur, en largeur, etc. | La puissance unie à la splendeur, à la majesté. | Absol., Le pouvoir, les dignités, les honneurs. | Noblesse, élévation, dignité. | Un titre d'honneur qu'on donne, en parlant, en écrivant à un grand seigneur, aux évêques, etc.

GRANDIOSE. adj. des 2 g. et subst. m. Se dit, surtout dans les beaux-arts, de ce qui impose, de ce qui frappe l'imagination.

GRANDIR. v. n. Devenir grand, croître en hauteur. | Fig., *Grandir en sagesse.*

GRANDISSIME. adj. des 2 g. Superlatif de grand. Fam.

GRAND-MÈRE. s. f. Aïeule. | Pop., on dit qq. *Mère grand.*

GRAND-ONCLE. s. m. Le frère du grand-père ou de la grand-mère.

GRAND-PÈRE. s. m. Aïeul.

GRAND-TANTE. s. f. La sœur du grand-père ou de la grand-mère.

GRANGE. s. f. Bâtiment où l'on serre les blés en gerbes.

GRANIT. s. m. Pierre fort dure.

GRANITELLE. adj. Il se dit Du marbre ressemblant au granit.

GRANITIQUE. adj. des 2 g. Qui est formé de granit.

GRANULATION. s. f. Opération par laquelle on réduit les métaux en petits grains, que l'on nomme *Grenaille.*

GRANULER. v. a. Mettre un métal en petits grains. | *Marbre granulé.* Qui est comme formé de petits grains.

GRANULEUX, EUSE. adj. Qui est divisé en petits grains.

GRAPHIQUE. adj. des 2 g. Se dit Des descriptions, des opérations qui, au lieu d'être simplement énoncées par le discours, sont données par une figure. | Qui a rapport à l'écriture.

GRAPHIQUEMENT. adv. D'une manière graphique.

GRAPHOMÈTRE. s. m. Instrument de mathématiques, dont on se sert pour mesurer les angles, dans les opérations de l'arpentage.

GRAPPE. s. f. L'assemblage des grains qui composent le fruit de la vigne, le raisin; Tout assemblage de grains, de fleurs, ou de fruits, qui ont naturellement la même disposition. | Se dit De petites excroissances molles, et ordin. rouges, qui viennent aux pieds des chevaux, des ânes, des mulets.

GRAPPILLER. v. n. Goeillir ce qui reste de raisins dans une vigne, après qu'elle a été vendangée. | V. n. et a. Fam., Faire qq. petit gain.

GRAPPILLEUR, EUSE. s. Celui, celle qui grappille.

GRAPPILLON. s. m. Petite grappe de raisin prise d'une plus grande.

GRAPPIN. s. m. (Plusieurs écrivent *Grappin.*) Petite ancre qui a quatre ou cinq branches recourbées. | Instrument de fer à plusieurs pointes recourbées, dont on se sert pour accrocher un bâtiment ennemi.

GRAS, ASSE. adj. Qui est formé de graisse, ou Qui est onctueux. | Qui a beaucoup de graisse. | *Ce cheval a la vue grasse.* Sa vue s'obscurcit. | Se dit Des mets où il y a plus ou moins de graisse. | Se dit Des mets, des aliments qui consistent en viande.

| Sali. | Se dit De certaines liqueurs qui s'épaississent trop avec le temps. | Adv., *Pain gras-cuit.* Pain qui n'a pas levé. | Subst., *Peindre à gras.* Retoucher avant que la couleur soit sèche. | Fam., Obscène, licencieux. | **GRAS,** subst. m. Se dit Des parties grasses de la viande. | La viande, les mets gras.

GRAS-DOUBLE. s. m. La membrane de l'estomac du bœuf.

GRAS-FONDU. s. m. ou **GRAS-FONDURE.** s. f. Maladie des chevaux, qui est ordiu. produite par l'excès du chaud ou du travail.

GRASSEMENT. adv. *Payer grassement,* Payer, récompenser généreusement. Fam.

GRASSET, ETTE. adj. Qui est un peu gras. Fam.

GRASSETTE. s. f. Plante.

GRASSEYEMENT. s. m. Manière dont prononce une personne qui grasseye.

GRASSEYER. v. n. Parler gras, prononcer mal certaines consonnes.

GRASSOUILLET, ETTE. adj. Diminutif de Grasset. Fam.

GRATERON. s. m. Plante, n. autr. *Rièble.*

GRATICULER. v. n. Se dit Du moyen employé par les peintres et les dessinateurs pour conserver exactement dans une copie les proportions de l'original.

GRATIFICATION. s. f. Don, libéralité qu'on fait à qq. ; récompense surérogatoire.

GRATIFIER. v. a. Favoriser qq. en lui faisant qq. don, qq. libéralité.

GRATIN. s. m. La partie de certains mets liquides, farineux, etc., qui reste attachée au fond des vases où on les a fait cuire. | Manière d'appréter certains mets.

GRATIOLE. s. f. Genre de plantes.

GRATIS. adv. Gratuitement, par pure grâce. | Subst. m. *Il a obtenu le gratis de ses bulles.*

GRATITUDE. s. f. Reconnaissance d'un bienfait reçu.

GRATTE-CUL. s. m. Le fruit en forme de bouton rouge et allongé qui succède à la rose.

GRATTELEUX, EUSE. adj. Qui a de la grattelle.

GRATTELLE. s. f. Menue gale.

GRATTE-PAPIER. s. m. Se dit, par dénigrement, Des copistes de bureau, des clercs d'avoué, de notaire, etc. Fam.

GRATTER. v. a. Bâcler, ratisser. | Frotter la partie où il démange. | Se dit Des animaux qui, avec leurs ongles, remuent la terre.

GRATTOIR. s. m. Instrument propre à gratter le parchemin, le papier, etc. | Se dit De certains instruments qui servent à gratter, à creuser, à nettoyer, etc.

GRATUIT, UITE. adj. Qu'on donne gratis, sans y être tenu. | *Supposition gratuite*, Supposition qui n'a aucun fondement.

GRATUITÉ. s. f. Caractère de ce qui est gratuit.

GRATUITEMENT. adv. Gratis, d'une manière gratuite, de pure grâce. | Sans fondement, sans motif.

GRAVATIER. s. m. Charretier payé pour enlever les gravois.

GRAVATIF, IVE. adj. Se dit Des douleurs qui consistent dans un sentiment de pesanteur.

GRAVATS. s. m. pl. *V. GRAVOIS.*

GRAVE. adj. des 2 g. Pesant. *Les corps graves*.—Subst. m., *Les graves*. | Sérieux.

[Adj. et subst. Se dit Des choses qui exigent toute idée d'enjoignement. | Important. | Qui peut avoir des conséquences fâcheuses. | Se dit Des sons, des notes basses. | *Accent grave*, Accent qui va de gauche à droite (').

GRAVELÉE. adj. f. *Cendre gravelée*, Cendre faite de lie de viu calcinée.

GRAVELEUX, EUSE. adj. Qui est mêlé de gravier. | Qui est relatif à la gravelle. | Adj. et subst. Qui est sujet à la gravelle. | Se dit, fam., Des discours trop libres.

GRAVELLE. s. f. Maladie causée par de petites concrétions semblables à du sable ou à du gravier, qui se développent dans les voies urinaires.

GRAVELURE. s. f. Discours, propos trop fibre et approchant de l'obscénité.

GRAVEMENT. adv. D'une manière grave et composée. | En musique, indique Un mouvement lent.

GRAVER. v. a. Tracer qq. trait, qq. figure, avec le burin, avec le ciseau, sur du cuivre, sur du marbre, etc. | *Graver qq. ch. dans l'esprit*, L'imprimer fortement dans l'esprit.

GRAVEUR. s. m. Celui dont la profession est de graver.

GRAVIER. s. m. Gros sable mêlé de fort petits cailloux. | Se dit Du sable qui se trouve dans le sédiment des urines.

GRAVIR. v. n. Grimper, monter avec effort à qq. endroit roide et escarpé. | V. a. *Gravir une muraille*.

GRAVITATION. s. f. Action de graviter.

GRAVITÉ. s. f. Pesanteur. | La qualité d'une personne ou d'une chose grave; l'air,

le ton grave et sérieux. | L'importance des choses. | Se dit d'un son cloq., par rapport aux sons plus élevés, dans l'échelle générale.

GRAVITER. v. n. Tomber et peser vers un point.

GRAVOIS. s. m. pl. La partie la plus grossière qui reste du plâtre, après qu'on l'a cassé. On dit *qq. chose*. | Les menus débris d'une muraille qu'on a démolie ou d'un bâtiment que l'on fait.

GRAVURE. s. f. L'art ou la manière de graver. | L'ouvrage du graveur. | Estampe.

GRÉ. s. m. Volonté, caprice, fantaisie. | Bonne, franche volonté qu'on a de faire qq. ch. | *Bon gré, mal gré*, De gré ou de force. | Goût, sentiment, opinion. | *De gré à gré*, À l'amiable.

GRÈBE. s. m. Oiseau aquatique.

GREC, ECQUE. adj. *L'Église grecque*, Toute l'Église d'Orient. | Subst., se dit De ceux qui sont de l'Église grecque. | Fam., *Être grec en qq. ch.*, Y être fort habile. | *Grec*, subst. m. La langue grecque.

GRÉCISER. v. a. Donner une forme grecque à un mot d'une autre langue.

GRECQUE. s. f. Ornement composé d'une suite de lignes droites qui reviennent sur elles-mêmes, en formant toujours des angles droits.

GREDIN, INE. s. Mendiant, gueux de profession.

GREDIN. s. m. Espèce de petit chien.

GREDINERIE. s. f. Misère, guesuerie.

GRÉMENT. s. m. (Plusieurs écrivent *Grément*.) L'ensemble de toutes les choses nécessaires pour gréer un bâtiment.

GRÉER. v. a. Garnir un bâtiment de toutes les voiles, manœuvres, poulies, etc., dont il a besoin.

GRÉEUR. s. m. Celui qui fait métier de gréer les bâtiments.

GREFFE. s. m. Le lieu d'un tribunal où sont déposées les minutes des jugements, des arrêts, celles de divers actes de procédure, etc.

GREFFE. s. f. Petite branche que l'on coupe, ou suit qu'on lève à la branche d'un arbre qui est ou sera, et que l'on ente dans un autre arbre.

GREFFER. v. a. Faire une greffe.

GREFFEUR. s. m. Celui qui greffe, qui sait greffer.

GREFFIER. s. m. Fonctionnaire qui tient la greffe.

GREFFOIR. s. m. Petit contena dans lequel on sert pour greffer.

GRÈGE. adj. Se dit De la coque quand elle est tirée de dessus le cocon.

GRÈGONS. adj. m. *Peu grégons*, Espèce d'artificier dont on se servait anciennement à la guerre.

GREGORIEN, ENNE. adj. Se dit Du chant d'église ordonné par Grégoire 1^{er}, et

Du calendrier réformé par Grégoire XIII en 1528.

GRÉGUE. s. f. Espèce de haut-de-chaussettes. | *Tirer ses grégues*, S'enfuir. Pop.

GRÉLE. adj. des 2 g. Long et menu. | Se dit D'une voix aiguë et faible.

GRÉLE. s. f. Eau qui, étant congelée en l'air par le froid, tombe par grains.

GRÉLER. verbe impers. Se dit Quand il tombe de la grêle. | V. a. Gâter par la grêle. | *Gâlé, fa. part.* | Fam., Qui a beaucoup de marques de petite vérole.

GRELIN. s. m. T. de mar. Nom des cordages dont la grosseur n'excède pas onze poises.

GRÉLON. s. m. Grains de grêle fort gros.

GRELOT. s. m. Espèce de sonnette dans laquelle il y a un morceau de métal qui la fait résonner dès qu'on la remue.

GRELOTTER. v. n. Trembler de froid.

GRELUCHON. s. m. Nom qu'on donne à l'enfant aimé et favorisé secrètement par une femme qui se fait payer par d'autres amants. Fam. et libre.

GRÉMIAL. s. m. Morceau d'étoffe qui fait partie des ornements pontificaux, et qu'on met sur les genoux du prélat officiant pendant qu'il est assis.

GRÉMIL. s. m. Genre de plantes.

GRÉNADE. s. f. Fruit bon à manger. | Petit globe de fer, creux, qu'on charge de poudre et qu'on jette avec la main, ou avec des fusées, etc. | Se dit De certains ornements militaires.

GRÉNADIER. s. m. Petit arbre. | Se dit Des soldats d'élite qui forment la première compagnie des bataillons d'infanterie.

GRÉNADIÈRE. s. f. Gibecière qui faisait autrefois partie de l'équipement d'un grenadier.

GRÉNADILLE. s. f. Plante d'Amérique.

GRÉNADIN. s. m. Petit fricaudeau.

GRÉNADINE. s. f. Soie qu'on emploie dans la fabrication de la dentelle noire.

GRÉNAILLE. s. f. Métal réduit en menus grains. | Se dit Des rebuts de graine qui servent principalement à nourrir la volaille.

GRÉNAILLER. v. a. Mettre un métal en petits grains.

GRÉNAT. s. m. Sorte de pierre précieuse dont la couleur est très-variée.

GRÉNAUT. s. m. Espèce de poisson.

GRÉNELER. v. a. Préparer une peau ou qq. autre chose semblable, de manière qu'elle paraisse couverte de grains.

GRÉNER. v. n. Produire de la graine, rendre beaucoup de grains. | V. a. Réduire en petits grains. | *Gréneler*.

GRÉNETERIE. s. f. Commerce que fait un marchand grénetier.

GRÉNETIER, **ÈRE**. s. Celui, celle qui vend des graines.

GRÉNETIS. s. m. Le tour fait de petits

grains relevés en bourse au bord des médailles, des monnaies. | Le poinçon qui sert à marquer ces petits grains.

GRENETTES. s. f. pl. Petites grains qu'on fabrique à Avignon, et dont les peintres en miniature se servent pour la couleur jaune.

GRENIER. s. m. Partie la plus haute d'un bâtiment, destinée à serrer les grains ou les fourrages. | L'étage d'une maison qui est immédiatement sous le comble. | Province, pays fertile, dont on tire beaucoup de blé.

GRENOUILLE. s. f. Petit animal quadrupède et ovipare qui vit ordinairement dans les marais. | La partie creuse qui est placée sur la platine d'une presse, et qui reçoit le pivot de la vis.

GRENOUILLEUR. v. n. Ivrogner. Pop. et vi.

GRENOUILLEUSE. s. f. Lieu marécageux où les grenouilles se retirent. | Lieu dont la situation est humide et malsaine.

GRENOUILLET. s. m. Espèce de muguet.

GRENOUILLETTE. s. f. Espèce de renoncule. | Tumeur qui se forme sous la langue.

GRENU, **UE**. adj. Qui a beaucoup de grains. | Se dit De certains cuirs dont le grain est beau et pressé. | Qui est ou semble composé de petits grains.

GRÈS. s. m. Pierre formée de grains de sable plus ou moins fins. | Sorte de poterie de terre.

GRÉSIL. s. m. Petite grêle fort menue et fort dure.

GRÉSILLEMENT. s. m. Action de grésiler, ou état de ce qui est grésillé.

GRÉSILLER. v. impersonnel. Se dit Du grésil qui tombe. | *Il grésille*. | V. a. Faire qq. ch. se froisse, se rétrécisse.

G-RÉ-SOL. Ancien terme de musique par lequel on désignait le ton de sol.

GRESSERIE. s. f. coll. Pierres de grès mises en œuvre. | Des pots, des cruches, des vases, etc., faits de grès. | La roche ou carrière d'où l'on tire le grès.

GRÈVE. s. f. Lieu uni et plat, couvert de gravier, de sable, le long de la mer ou d'une grande rivière. | Absol., à Paris, Place publique.

GRÉVER. v. a. Léser, faire tort, apporter du dommage. | Charger, surtout en matière de contributions et d'hypothèques, etc.

GRIANNEAU. s. m. Jeune coq de bruyère.

GRILETTE. s. f. Petit morceau de porc frais ou salé, de veau, etc., enveloppé de petites tranches de lard, qu'on met rôtir sur le gril.

GRIBOUILLAGE. s. m. Mauvaise peinture; écriture mal formée. Fam.

GRIBOUILLER. v. n. Faire du gribouillage. Fam.

GRIBOUILLETTE. s. f. Jeu d'enfants.

GRIÈCHE, adj. des 2 g. *Ortis-grèche*, Ortis dont la piqûre est douloureuse.

GRIEF, **ÈVE**, adj. Grand, considérable, énorme. | Se dit en mauvaise part.

GRIEF, s. m. Dommage que l'on reçoit, lésion que l'on souffre en qq. ch. | La plainte que l'on fait pour le dommage reçu.

GRIÈVEMENT, adv. D'une manière griève, excessivement.

GRIEVETÉ, s. f. Énormité.

GRIFFADE, s. f. Coup de griffe.

GRIFFE, s. f. Ongle crochu, pointu et mobile de certains animaux, tels que le tigre, le chat, etc., ou d'un oiseau de proie. | L'extrémité de la patte des animaux pourvus de griffes. | Se dit Des calcx de renoué, d'anémone, etc. | Une empreinte imitant la signature d'une personne, et l'instrument qui sert à faire cette empreinte.

GRIFFER, v. a. Prendre avec la griffe.

GRIFFON, s. m. Espèce d'oiseau de proie semblable à l'aigle. | Animal fabuleux, moitié aigle et moitié lion. | Espèce de chien.

GRIFFONNAGE, s. m. Écriture si mal formée, qu'il est presque impossible de la lire. Fam.

GRIFFONNER, v. a. Écrire mal, et d'un caractère très-difficile à lire. | Dessiner grossièrement qq. ch.

GRIFFONNEUR, s. m. Celui qui griffonne.

GRIGNON, s. m. Morceau de l'entamure du pain du côté qui est le plus cuit.

GRIGNOTER, v. n. Manger doucement en rongant.

GRIGNOTIS, s. m. Travail du graveur, qui consiste en points, en tailles courtes, en traits tremblés.

GRIGOU, s. m. Un misérable qui n'a pas de quoi vivre; ou Celui qui vit d'une manière sordide. Pop.

GRIL, s. m. Ustensile de cuisine sur lequel on fait rôtir de la viande ou du poisson.

GRILLADE, s. f. Manière d'apprêter certaines viandes en les grillant. | Se dit Des viandes grillées.

GRILLAGE, s. m. Opération de métallurgie, qui consiste à faire passer le minéral par plusieurs feux, avant que de le faire fondre. | Garniture de fil de fer en treillis qu'on met aux fenêtres, aux portes vitrées, etc.

GRILLE, s. f. Assemblage à claire-voie de barreaux de fer ou de bois, se traversant les uns les autres, et servant à fermer une fenêtre ou qq. autre ouverture. | Sorte de grille en petits carreaux fort serrés, qui est dans les parloirs de religieuses. | Absol., Le parloir même. | Se dit Des barres de fer sur lesquelles on place le charbon dans un fourneau au-dessus du cendrier.

GRILLER, v. a. Rôtir sur le gril. | Se dit en parlant De ce qui est brûlé pour avoir

déjà trop près du feu. | Se dit, fam., De toute chaleur qui se fait trop vivement sentir. | V. n. *Faites griller ces côtelettes.*

GRILLER, v. a. Fermer avec une grille.

GRILLET, s. m., ou **GRILLETTE**, s. f. T. de blas. Sonnette ronde qu'on met au cou des chiens et aux jambes des oiseaux de proie.

GRILLETÉ, **ÈE**, adj. T. de blas. Se dit Des oiseaux de proie qui ont des sonnettes aux pieds.

GRILLON, s. m. Petit insecte.

GRIMACANT, **ANTE**, adj. Qui grimace.

GRIMACE, s. f. Contorsion du visage faite souvent à dessein. | Fam., *Faire la grimace*, se dit aussi Des habits, des étoffes, etc., qui font qq. mauvais pli. | Foiate, dissimulation.

GRIMACER, v. n. Faire une grimace, des grimaces. | Se dit Des habits, des étoffes, etc., qui font qq. mauvais pli.

GRIMACIER, **ÈRE**, adj. et subst. Qui fait ordin. des grimaces. | Hypocrite.

GRIMAUD, s. m. On appelait ainsi, par mépris, dans les collèges, Les écoliers des basses classes. | Un mauvais écrivain.

GRIME, s. m. T. de mépris qui se dit Des petits écoliers. Fam. et vi. | Se dit, au théâtre, Des personnages de vieillards ridicules.

GRIMELIN, s. m. T. qui se dit, par mépris. D'un petit garçon. | Joueur qui joue toujours mesquinement. Fam. et vi.

GRIMELINAGE, s. m. Petit jeu où l'on ne fait que grimeliner. | Petit gain qu'on fait dans une affaire, dans un marché. Fam. et vi.

GRIMELINER, v. n. Jouer mesquinement en petit jeu. | Faire qq. petit gain dans un marché, dans une affaire. Fam. et vi.

GRIMER (SE), v. pron. Se peindre des rides sur le visage.

GRIMOIRE, s. m. Livre dont on dit que les magiciens se servent pour évoquer les démons, etc. | Se dit, fam., Des discours obscurs, et Des écritures difficiles à lire.

GRIMPANT, **ANTE**, adj. Qui grimpe, qui a l'habitude de grimper.

GRIMPER, v. n. Gravier, monter à qq. endroit en s'aidant des pieds et des mains. | Se dit Des animaux. | Se dit Des plantes dont la tige s'éleve en s'accrochant aux corps voisins.

GRIMPERRAU, s. m. Petit oiseau.

GRIMPEURS, s. m. pl. Ordre d'oiseaux.

GRINCEMENT, s. m. Action de grincer les dents.

GRINCER, v. a. *Grincer les dents*, Les serer les uns contre les autres ou de douleur, ou de colère. | V. n. *Grincer des dents*.

GRINGOLÉ, **ÈE**, adj. T. de blas. Se dit Des pièces terminées en têtes de serpent.

GRINGOTTER, v. n. Se dit Des petits

oiseaux, Fredonner. | V. a. *Il nous a grin-gotté un air.*

GRINGUENAUDE. s. f. Petite ordure qui s'attache aux émonctoires et ailleurs par malpropreté. Bas.

GRLOTTE. s. f. Espèce de cerise.

GRLOTTE. s. f. Marbre tacheté de rouge et de brun.

GRLOTTE. s. m. Arbre.

GRIPPE. s. f. Fantaisie, goût capricieux. | Espèce de catarrhe épidémique.

GRIPPER. v. a. Attraper, saisir subtilement. Fam. | Pron., se dit Des étoffes qui se retirent en se froquant. | Fam., Se prévenir défavorablement et sans raison.

GRIPPE-SOU. s. m. Celui qui était chargé par les rentiers de recevoir leurs rentes, moyennant une légère remise.

GRIS, ISE. adj. Qui est de couleur mêlée plus ou moins de blanc et de noir. | *Il fait gris*, Le temps est couvert et froid. | *Fam.*, Être gris, Être à demi ivre. | *Vin gris*, Vin fort paillet. | S. m. La couleur grise.

GRISAILLE. s. f. Peinture qui se fait avec deux couleurs, l'une claire, l'autre brune.

GRISAILLER. v. a. Barbouiller de gris.

GRISÂTRE. adj. des 2 g. Qui tire sur le gris.

GRISER. v. a. Faire boire qq. jusqu'à le rendre demi-ivre.

GRISER. s. m. Jeune chardonneret.

GRISSETTE. s. f. Vêtement d'étoffe grise de peu de valeur, que portent les femmes du commun. | Jeune fille ou jeune femme de médiocre condition; une jeune ouvrière coquette et galante. Fam.

GRISOLLER. v. n. Se dit Du chant de l'alouette.

GRISON, ONNE. adj. et subst. Qui est gris. Se dit Du poil, ou Des personnes par rapport au poil. | Subst. m. Homme de livrée qu'on faisait habiller de gris pour l'employer à des commissions secrètes. | Pop., Un âne, un baudet.

GRISONNER. v. n. Devenir grison.

GRISOU. s. m. Le gaz inflammable qui se dégage de certaines espèces de houilles. Adj., *Le feu grisou.*

GRIVE. s. f. Oiseau bon à manger.

GRIVELÉ, ÉE. adj. Qui est tacheté, mêlé de gris et de blanc.

GRIVELÉE. s. f. Petit profit illicite et secret. Fam. et vi.

GRIVELER. v. a. ou n. Faire qq. petits profits illicites dans un emploi. Fam.

GRIVÉLERIE. s. f. Action de griveler. Fam. et vi.

GRIVELEUR. s. m. Celui qui fait des grivelées. Fam. et vi.

GRIVOIS, OISE. s. et adj. Qui est alerte, éveillé. Fam.

GROG. s. m. Boisson à l'usage des marins, qui est composée ordinairement d'une partie d'eau-de-vie et de trois parties d'eau.

GROGNARD, ARDE. adj. et subst. Qui est dans l'habitude de grogner. Fam.

GROGNET. s. m. Cri des pourceaux. Se dit, fam., Des personnes.

GROGNER. v. n. Se dit Du cri du cochon. | Fam., Murmurer.

GROGNEUR, EUSE. adj. et subst. Qui grogne souvent par chagrin, par mécontentement.

GROGNON. adj. et subst. Grogneur, grondeur. Fam.

GROIN. s. m. Museau de cochon.

GROLLE. s. f. Oiseau.

GROMMELER. v. n. Murmurer, se plaindre entre ses dents. Fam.

GRONDEMENT. s. m. Bruit sourd.

GRONDER. v. a. Murmurer, se plaindre entre ses dents. | Se dit Des animaux. | Se dit Des choses qui produisent un bruit sourd. | Réprimander avec humeur, avec colère.

GRONDERIE. s. f. Réprimande faite avec humeur, avec colère.

GRONDEUR, EUSE. adj. et subst. Fâcheux, qui aime à gronder.

GRONDIN. s. m. Poisson.

GROS, OSSE. adj. Qui a beaucoup de circonférence et de volume. | Grossi, enflé accidentellement. | *La mer est grosse*, Elle est fort agitée. | *Au fém.*, se dit D'une femme enceinte. | Épais, grossier. | *Grosse viande*, La viande de boucherie. | *Gros vert*, *gros bleu*, etc. Vert foncé, bleu foncé, etc. | Se dit De certaines choses qui surpassent la plupart des autres choses du même genre, en étendue, en volume, en nombre, en valeur, en importance, etc. | *Mettre à la grosse aventure* ou *à la grosse*, Mettre une somme d'argent sur qq. navire de commerce, au hasard de la perte si le navire périt. | Riche, opulent. Fam. | Subst. m. La partie la plus grosse. | *Le gros d'une armée*, La principale partie d'une armée. | Ce qu'il y a de principal et de plus considérable. | Se dit Du revenu fixe et certain d'une cure. | *Gros de Naples*, *gros de Tours*, Noms de certaines étoffes de soie. | Une des subdivisions de l'ancienne livre poids de marc. | Adv., Beaucoup. | *En gros*. Loc. adv. qui se dit en parlant De marchandises qu'on vend ou qu'on achète en pièces, en ballots, en futailles, etc. | *Tout en gros*. Loc. adv. et pop. Seulement.

GROS-BEC. s. m. Genre d'oiseaux.

GROSEILLE. s. f. Espèce de petit fruit bon à manger.

GROSELLIER. s. m. Arbrisseau.

GROSSE. s. f. Douze douzaines de certaines marchandises.

GROSSE. s. f. Écriture en gros caractères.

tères. | L'expédition d'une obligation, d'un contrat, etc., ou d'un jugement, d'un arrêt, qui est délivrée en forme exécutoire.

GROSSERIE. s. f. Nom générique des gros ouvrages que font les taillandiers. | Le commerce en gros.

GROSSESSE. s. f. L'état d'une femme enceinte, et La durée de cet état.

GROSSEUR. s. f. La circonférence, le volume de ce qui est gros. | Tumeur.

GROSSIER, **ÈRE**. adj. Épais, qui n'est pas délié, qui n'est pas délicat. | Se dit Des aliments peu recherchés, communs, de basse ou de mauvaise qualité. | Se dit Des ouvrages qui ne sont pas proprement et délicatement faits. | Rude, mal poli, peu civilisé. | Adj. et subst., Malhonnête, incivil. | Discours contraire à la bienséance, à la pudeur. | Qui suppose beaucoup d'ignorance, de sottise, etc.

GROSSIÈREMENT. adv. D'une manière grossière. | Sommairement.

GROSSIÈRETÉ. s. f. Caractère de ce qui est grossier, rude; manque de délicatesse. | Impolitesse, défaut de civilité. | Parole grossière, rude, malhonnête. | Se dit en parlant De ce qui suppose beaucoup d'ignorance, de sottise, etc.

GROSSIR. v. a. Rendre gros. | Exagérer. | V. n. Devenir gros.

GROSSISSEMENT. s. m. Action de grossir; Le résultat de cette action.

GROSSOYER. v. a. (Se conj. c. *Employer*.) Faire la grosse d'un acte, d'un contrat, d'un jugement, d'une requête, etc.

GROTESQUE. adj. des 2 g. et subst. Se dit Des figures bizarres et chargées, imaginées par un peintre, et dans lesquelles la nature est outrée et contrefaite. | Ridicule, bizarre, extravagant.

GROTESQUEMENT. adv. D'une manière ridicule et extravagante.

GROTTE. s. f. Antre, caverne naturelle ou faite de main d'homme.

GROUILLANT, **ANTE**. adj. Qui grouille, qui remue. Pop.

GROUILLEMENT. s. m. Mouvement et bruit de ce qui grouille.

GROUILLER. v. n. Remuer. | Se dit en parlant Du bruit que les flatuosités causent qqfs. dans les intestins. | Fourmiller. Pop.

GROUP. s. m. Sac cacheté plein d'or ou d'argent, qu'on envoie d'une ville à une autre.

GROUPE. s. m. Assemblage d'objets tellement rapprochés ou unis, que l'œil les embrasse à la fois. | Un certain nombre de personnes réunies et rapprochées.

GROUPEL. v. a. Mettre en groupe. | Réunir, rassembler. | Pron., se dit Des personnes. | V. n. T. de peinture. *Ces figures groupent bien ensemble.*

GRUAU. s. m. Grain mondé et moulu grossièrement. | La bouillie de gruau, et L'eau ou tisane de gruau.

GRUE. s. f. Sorte de gros oiseau de passage. | *Faire le pied de grue*, Attendre longtemps sur ses pieds. | Fam., Niais, sot. | Constellation.

GRUE. s. f. Grande machine de bois qui sert à élever de grosses pierres pour les bâtiments, et d'autres grands fardeaux.

GRUERIE. s. f. Jurisdiction où les officiers commis pour la garde des bois, des forêts, jugeaient les délits et les dommages qui s'y commettaient.

GRUER. v. a. Briser qq. ch. de dur ou de sec avec les dents. | Manger, se dit en plaisantant. | Fam., *Gruger qq.*, Lui manger son bien.

GRUME. s. f. Le bois coupé qui a encore son écorce.

GRUMEAU. s. m. Petite portion durcie ou caillée de sang, de lait ou de qq. autre matière liquide.

GRUMELER (SE). v. pron. Se mettre en grumeaux.

GRUMELEUX, **EUSE**. adj. Qui est composé de grumeaux. | Qui a de petites inégalités dures, au dehors ou au dedans.

GRUYER, **ÈRE**. adj. Qui a rapport à la grue. *Faucon gruyer. Faisan gruyer.*

GRUYER. adj. m. S'est dit D'un seigneur qui avait un certain droit sur les bois de ses vassaux. | Subst., Officier qui connaissait en première instance des délits commis dans les forêts et dans les rivières de son département.

GRUYÈRE. s. m. Sorte de fromage.

GUE. s. m. Endroit d'une rivière où l'eau est si basse et le fond si ferme, qu'on y peut passer sans nager et sans s'embourber.

GUEABLE. adj. des 2 g. Que l'on peut passer à gué.

GUEBRES. s. m. pl. Nom que portent les restes de l'ancienne nation persane.

GUEDE. s. f. Plante crucifère.

GUEDER. v. a. Sotter, faire manger avec excès. Fam. et vi.

GUEER. v. a. Beigner, laver dans l'eau.

GUELFE. s. m. Partisan d'une faction qui soutint longtemps en Italie les prétentions des souverains pontifes contre celles des empereurs.

GUENILLE. s. f. Bailloon, chiffon. | Se dit, au plur., de Toutes sortes de bardes vieilles et usées.

GUENILLON. s. m. Petite guenille. Fam.

GURNEPE. s. f. Femme malpropre, maussade, et de la lie du peuple. | Une coureuse, une femme de mauvaise vie. Fam.

GUNON. s. f. Genre de singe. | La femelle d'un singe. | Fam., Une femme très-laide. | Une femme de mauvaise vie.

GUENCHÉ. s. f. Petite guenon.

GURPE s. f. Grosse mouche presque semblable à une abeille.

GURPIER s. m. Lieu où les guêpes construisent des gâteaux et des alvéoles.

GUERDON s. m. Loyer, salaire, récompense. (Vi.)

GUERDONNER v. a. Récompenser. (Vi.)
GUÈRE ou **GUÈRES**. adv. S'emploie avec la négative, et signifie, Pas beaucoup, peu. | Presque point; alors il est suivi de *Que*.

GUÉRET s. m. Terre labourée et non enssemencée.

GUÉRISON s. m. Sorte de meuble qui n'a qu'un pied, et qui sert principalement à soutenir des chandeliers, des flambeaux.

GUÉRIR v. a. Délivrer de maladie, faire revenir en santé, redonner la santé. | V. n. Recouvrer la santé. | V. a. et pron. Se dit en parlant Des maux du cœur, de l'esprit, ou de l'imagination.

GUÉRISON s. f. Recouvrement de la santé.

GUÉRISSABLE adj. des 2 g. Qu'on peut guérir, qui n'est pas incurable.

GUÉRITE s. f. Petite loge de bois ou de maçonnerie, petit réduit où une sentinelle se met à couvert contre les injures du temps.

GUERRE s. f. Querelle, différend entre deux princes ou deux nations, qui se vide par la voie des armes. | L'art militaire, la connaissance des moyens que l'on doit employer pour faire la guerre avec avantage. | Nom de guerre, Nom que chaque soldat prenait autrefois en s'enrôlant. | Toute espèce de débat, de démêlé, d'attaque, de lutte. | Se dit en parlant Des bêtes qui en attaquent d'autres pour en faire leur proie.

GUERRIER, **IERE** adj. Qui appartient à la guerre. | Qui est porté, qui est propre à la guerre. | Subst. m. Celui qui fait la guerre, et qui s'y plaît. Au fém., *Une vaillante guerrière*. | Soldat.

GUERROYER v. n. Faire la guerre. Fam.
GUERROYEUR s. m. Celui qui se plaît à faire la guerre. Fam.

GURT s. m. Action par laquelle on observe, on épie ce qui se passe, ce qui se fait. | La surveillance qu'on exerce, pendant la nuit, dans une place de guerre, dans une ville. (Vi.) | La troupe chargée de faire le guet ou la ronde pendant la nuit. | Mot du guet, Le mot donné à ceux qui font le guet, afin que les gens du même parti se puissent reconnaître.

GUET-APENS s. m. Embûche dressée pour assassiner qq., ou pour lui faire qq. grand outrage. | Tout dessein prémédité de nuire.

GUÈTRE s. f. Sorte de chaussure qui sert à couvrir la jambe et le dessus du soulier.

GUÈTRER v. a. Mettre des guêtres à qq.

GUETTER v. a. Épier, observer à dessein de surprendre, de voir.

GUETTEUR s. m. Nom que l'on donne aux hommes placés sur des hauteurs le long des côtes, pour signaler les bâtiments qui paraissent au large.

GUEULARD, **ARDE** s. Celui, celle qui a l'habitude de parler beaucoup et fort haut. Pop.

GUEULE s. f. La bouche, dans la plupart des quadrupèdes carnassiers et des poissons. | Se dit, pop. et par mépris, en parlant Des personnes. | Se dit De l'ouverture de plusieurs choses.

GUEULE s. f. Grosse bouchée ou gonflee. | Paroles sales, deshonnêtes. Bas.

GUEULER v. a. Paquer beaucoup et fort haut; ou Se plaisader en criant. | V. a. Se dit D'un lévrier qui saisit bien le lièvre avec sa gueule.

GUEULES s. m. T. de blas. La couleur rouge.

GUEUSAILLE s. f. Canaille, multitude de gueux. Pop.

GUEUSAILLER v. n. Faire métier de gueuser. Pop.

GUEUSANT, **ANTE** adj. Qui gueuse actuellement.

GUEUSARD s. m. Gueux, coquin. Fam.

GUEUSE s. f. Pièce de fer fondu, qui n'est point encore purifiée.

GUEUSER v. n. Mendier, faire métier de demander l'aumône. | V. a. *Gueuser son pain*. Fam.

GUEUSERIE s. f. Indigence, misère, pauvreté. | Mendicité. | Une chose vile et de peu de prix. Fam.

GUEUX, **EUSE** adj. Indigent, nécessaire, qui est réduit à mendier. Fam. | Trop dénué d'ornements. | Se dit D'une personne qui n'a pas de quoi vivre selon son état, selon ses désirs. | Gueux, subst. m. Celui qui demande l'aumône. | Coquin, fripon. | *Gueuse*, subst. fém. Mendicante. (Vi.) | *Basse*, Une femme de mauvaise vie.

GUL s. m. Plante parasite qui naît sur les branches de certains arbres.

GUICHET s. m. Petite porte pratiquée dans une grande. | Petite ouverture ou fenêtré pratiquée dans une porte, et par laquelle on peut parler à qq., ou lui faire passer qq. ch., sans être obligé d'ouvrir la porte.

GUICHETIER s. m. Valet de geôlier, qui ouvre et ferme les guichets, et qui a soin d'empêcher que les prisonniers ne s'évadent.

GUIDE s. m. Celui ou celle qui conduit une personne, et l'accompagne pour lui montrer le chemin. | Se dit Des hommes d'une troupe sur lesquels tous les autres doivent régler leurs mouvements dans les évolutions. | Celui ou celle qui donne des

instructions pour la conduite de la vie, ou pour celle d'une affaire.

GUIDE. s. f. Lanière de cuir, espèce de rêne qu'on attache à la bride d'un cheval attelé à une voiture, à un chariot, et qui sert à conduire le cheval.

GUIDE-ÂNE. s. m. Petit livre qui contient l'ordre des fêtes, et celui des offices relatifs à chaque fête. | Tout ce qui contient des instructions, des règles propres à guider dans un travail, dans l'exercice d'un art, etc. Fam.

GUIDER. v. a. Accompanyer quelqu'un pour lui montrer le chemin. | Faire aller, diriger, gouverner.

GUIDON. s. m. Petit drapeau d'une compagnie. | Celui qui porte le guidon. | S'est dit dans le sens de Guide. | Marque que l'on fait au bout d'une ligne, pour indiquer l'endroit où doit être placée la note qui commence la ligne suivante.

GUIGNARD. s. m. Espèce de pluvier.

GUIGNE. s. f. Espèce de cerise douce.

GUIGNER. v. n. Fermer à demi les yeux, en regardant du coin de l'œil. | V. a. Lorgner, regarder sans faire semblant. | Former qq. dessein sur qq. personne, sur qq. ch. Fam.

GUIGNIER. s. m. Arbre.

GUIGNON. s. m. Malheur. Fam.

GUILDIVE. s. f. Eau-de-vie, esprit tiré du sucre. On dit plus ordinairement *Tafia*.

GUILÉE. s. f. Pluie soudaine et de peu de durée.

GUILLAGE. s. m. Fermentation par le moyen de laquelle la bière récemment entonnée pousse hors du tonneau cette écume que les brasseurs nomment *Levûre*.

GUILLAUME. s. m. Sorte de robot.

GUILLEDOU. s. m. *Courir le guilledou*, Aller souvent, et principalement pendant la nuit, dans des lieux suspects. Pop.

GUILLEMET. s. m. Signe ressemblant à une double virgule (=), qui se met au commencement et à la fin d'une citation.

GUILLEMETER. v. a. Distinguer par des guillemets.

GUILLET, ETTE. adj. Éveillés, léger. Fam. | Se dit des discours, des propos un peu libres.

GUILLERI. s. m. Chant du moineau.

GUILLOCHER. v. a. Faire un guilloché sur qq. ch.

GUILLOCHIS. s. m. Ornement composé de lignes, de traits ondulés qui s'entrelacent ou se croisent avec symétrie.

GUILLOTINE. s. f. Instrument de supplice, qui tranche la tête par une opération parement mécanique et très-prompte.

GUILLOTINER. v. a. Trancher la tête au moyen de la guillotine.

GUMAUVÉ. s. f. Espèce de mauve.

GUMARDE. s. f. Sorte de chariot long

et couvert, à quatre roues. | Petit instrument sonore, de fer ou de laiton, composé de deux branches, entre lesquelles est une languette qui vibre lorsqu'on la touche.

GUIMPE. s. f. Morceau de toile dont les religieuses se servent pour se couvrir le cou et le sein.

GUINDAGE. s. m. Action d'élever les fardeaux au moyen d'une machine.

GUINDANT. s. m. La hauteur d'un pavillon du côté où il est attaché.

GUINDER. v. a. Hausser, lever en haut par le moyen d'une machine. | Se dit en parlant de l'esprit, et des choses d'esprit où l'on affecte trop d'élévation.

GUINÉE. s. f. Monnaie d'or qui se fabrique en Angleterre. | Sorte de toile de coton.

GUINGAN. s. m. Sorte de toile de coton.

GUINGOIS. s. m. Travers, ce qui n'est point droit, ce qui n'a point de figure, la situation qu'il devrait avoir. | De *GUINGOIS*. loc. adv. et fam. De travers.

GUINGUETTE. s. f. Cabaret hors de la ville, où le peuple va boire, les jours de fête.

GUIPURE. s. f. Espèce de dentelle de fil ou de soie, où il y a de la cartisane.

GUIRLANDE. s. f. Couronne, chapeau de fleurs, festons de fleurs.

GUISE. s. f. Manière, façon. | En *GUISE* de. loc. prép. À la façon, à la ressemblance de, en manière de.

GUITARE. s. f. Instrument de musique qui a six cordes, et dont on joue en pinçant les cordes.

GUITARISTE. s. m. Celui qui joue de la guitare.

GUMÈNE. s. f. T. de blas. Le câble d'une ancre.

GUSTATIF. adj. Se dit du nerf qui transmet au cerveau la sensation du goût.

GUSTATION. s. f. Sensation du goût, perception des saveurs.

GÛTE. *V. GOMME-GÛTE.*

GUTTURAL, ALE. adj. Qui appartient au gosier. | Qui vient du gosier, qui se prononce du gosier. | Subst. fém. Une lettre gutturale.

GYMNASE. s. m. Lieu où les Grecs s'exerçaient, nus ou presque nus, à lutter, à jeter le disque, et à d'autres jeux.

GYMNASIARQUE. s. m. Chef du gymnase.

GYMNASTE. s. m. Officier particulier préposé, dans le gymnase, à l'éducation des athlètes.

GYMNASTIQUE. adj. des 2 g. Appartenant aux exercices du corps.

GYMNASTIQUE. s. f. L'art, l'action d'exercer le corps pour le fortifier.

GYMNIQUE. adj. des 2 g. Se dit des Jeux publics où les athlètes combattaient nus.

GYMNIQUE. s. f. La science des exer-

elles qu'on apprenait aux stélètes de profession.

GYMNOSOPHISTE. s. m. Nom donné par les anciens à des philosophes indiens, qui allaient presque nus, s'abstenaient de viandes, renouçaient à toutes les voluptés, etc.

GYMNOSPERME. adj. des 2 g. Se dit Des plantes qui appartiennent à la gymnospermie.

GYMNOSPERMIE. s. f. Se dit Du premier ordre de la didynamie.

GYNANDRIE. s. f. Classe du système de Linné, qui renferme les plantes dont les étamines naissent sur le pistil.

GYNÉCÉE. s. m. Appartement des femmes chez les Grecs.

GYNÉCOCRATIE. s. f. État où les femmes peuvent gouverner.

GYNÉOCRATIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la gynécocratie.

GYPSE. s. m. Plâtre. La pierre à plâtre ou sulfate de chaux.

GYPSEUX, **EUSE**. adj. Qui est de la nature du gypse, qui y ressemble.

GYROMANCIE. s. f. Sorte de divination qui se pratique en marchant en rond.

GYROVAGUE. s. m. Nom d'une espèce de moines qui n'étaient attachés à aucune maison.

H.

H. s. f. et m. La huitième lettre de l'alphabet. | Dans la prononciation, H s'aspire, on reste nul, ou se combine avec la consonne qui le précède.

HA. (H s'asp.) Interj. de surprise, d'étonnement.

HABILE. adj. des 2 g. Capable, intelligent, adroit, savant. | Qui est capable ou qui a droit de faire une chose.

HABILEMENT. adv. Avec adresse, avec intelligence, avec esprit.

HABILETÉ. s. f. Qualité de celui qui est habile; capacité, intelligence.

HABILITÉ. s. f. Aptitude. *Habilité à succéder.*

HABILITER. v. a. Rendre qq. capable de faire une chose, lever les obstacles qui l'en empêchaient.

HABILLAGE. s. m. Préparation des volailles ou du gibier pour les mettre en broche.

HABILLEMENT. s. m. Vêtement, habit, tout ce dont on est vêtu. | L'action d'habiller, de pourvoir d'habits.

HABILLER. v. a. Vêtir qq., lui mettre des habits. | Donner, faire faire des habits à qq. | Faire des habits à qq. | Se dit De l'effet que font les habits lorsqu'on les a sur soi. | Couvrir, envelopper. | Se dit en parlant De certains animaux qu'on

écorche et qu'on vide pour les mettre en état de pouvoir être accommodés à la cuisine. | Pron., Mettre des habits, se vêtir. | Se pourvoir d'habits.

HABIT. s. m. Vêtement, ce qui est fait pour couvrir le corps. | Absol., Prendre l'habit, Prendre l'habit de religieux ou de religieuse. | Cette partie de l'habillement des hommes qui couvre les bras et le corps et qui est ouverte par devant.

HABITABLE. adj. des 2 g. Qui peut être habité, où l'on peut habiter.

HABITACLE. s. m. Habitation, demeure. | Espèce d'armoire placée devant le poste du timonier vers l'artimon.

HABITANT, **ANTE**. s. Celui, celle qui habite, qui fait sa demeure en qq. lieu. | Adj. et vi., Domicilié.

HABITATION. s. f. Action d'habiter un lieu, séjour que l'on y fait habituellement. | L'endroit où l'on demeure, domicile, maison. | La portion de terre qu'un particulier cultive et fait valoir dans une colonie.

HABITER. v. a. et n. Faire sa demeure, faire son séjour en qq. lieu.

HABITUDE. s. f. Coutume, disposition acquise par des actes réitérés. | *Habitude extérieure, habitude du corps*, L'aspect, la disposition extérieure du corps. | Connaissance, accès auprès de qq., fréquentation ordinaire.

HABITUEL, **ELLE**. adj. Qui s'est tournée en habitude, qui est passé en habitude.

HABITUELLEMENT. adv. Par habitude.

HABITUER. v. a. Accoutumer, faire prendre l'habitude. | *Habituer*, part. et subst. Se dit D'un ecclésiastique qui est employé aux fonctions d'une paroisse. | S. m. Celui qui va habituellement dans un lieu.

HABLER. v. n. (H s'asp.) Parler beaucoup, avec vanterie et exagération.

HABLERIE. s. f. (H s'asp.) Discours plein de vanterie et d'exagération.

HABLEUR, **EUSE**. s. (H s'asp.) Celui, celle qui hablé.

HACHE. s. f. (H s'asp.) Instrument de fer tranchant, dont on se sert pour couper et pour fendre du bois et autres choses.

HACHE-PAILLE. s. m. (H s'asp.) Instrument dont on se sert pour hacher la paille que l'on donne aux chevaux et au bétail.

HACHER. v. a. (H s'asp.) Couper en petits morceaux. | Couper maladroitement. | T. de dessinateur. Faire des traits qui se croisent les uns les autres.

HACHEREAU. s. m. diminutif. (H s'asp.) Petite cognée.

HACHETTE. s. f. (H s'asp.) Petite hache, marteau tranchant d'un côté.

HACHIS. s. m. (H s'asp.) Mets fait avec

de la viande ou du poisson, qu'on hache extrêmement menu.

HACHOIR. s. m. (H s'asp.) Petite table de chêne sur laquelle on hache les viandes. | Un grand couteau pour hacher les viandes. | Un hache-paille.

HACHURE. s. f. (H s'asp.) Se dit Des traits, ordin. croisés les uns sur les autres, par lesquels on forme les demi-teintes et les ombres. | T. de blas.

HAGARD, ARDE. adj. (H s'asp.) Farouche, rude.

HAGIOGRAPHE. adj. des 2 g. Se dit Des livres de la Bible, autres que ceux de Moïse et les prophètes. | Subst., se dit Des auteurs qui traitent de la vie et des actions des saints.

HAGIOLOGIQUE adj. des 2 g. Qui concerne les saints, les choses saintes.

HAHA. s. m. (H s'asp.) Ouverture qu'on fait au mur d'un jardin, avec un fossé en dehors, afin de laisser la vue libre.

HAHE. (H s'asp.) T. dont on se sert pour arrêter les chiens qui prennent le change, ou qui s'emportent trop.

HAIE. s. f. (H s'asp.) Clôture faite d'épines, de ronces, de sureau, etc. | Une ou deux files de personnes qui marchent ou sont postées, rangées qq. part pour une cérémonie.

HAIE. s. f. (H s'asp.) Pièce de bois arrondie qui règne tout le long de la char-rue.

HAÏE. (H s'asp.) Cri que font les charretiers pour animer leurs chevaux.

HAÏLON. s. m. (H s'asp.) Guenillon, vieux lambeau de toile ou d'étoffe.

HAÏRE. s. f. (H s'asp.) Action de haïr, inimitié, aversion, répugnance. | En sava s'oz. loc. prép. Par aversion, par vengeance.

HAÏNEUX, EUSE. adj. (H s'asp.) Qui est naturellement porté à la haine.

HAÏR. v. a. (H s'asp.) (*Je haïs, il haït; nous haïssons, ils haïssent. Je haïssais. J'ai haï. Je haïrai. Je haïrais. Haïs. Que je haïsse. Haïssant.*) Vouloir mal à qq. | Avoir de l'éloignement, de la répugnance.

HAÏRE. s. f. (H s'asp.) Espèce de petite chemise faite de crin ou de poil de chèvre, que l'on met sur la peau par esprit de mortification et de pénitence.

HAÏSSABLE. adj. des 2 g. (H s'asp.) Qui mérite d'être haï, qui inspire la haine.

HALAGE. s. m. (H s'asp.) L'action de haler, de tirer un bateau.

HALBRAN. s. m. (H s'asp.) Jeune canard sauvage.

HALBRENE, FR. adj. (H s'asp.) Se dit D'un oiseau de proie qui a qq. plumes rompus.

HALÈ. s. m. (H s'asp.) Certaine constitution de l'air, chaude et sèche, qui fait

l'impression sur le toist, on le rend et rougeâtre, etc.

HALESNE. s. f. Le souffle de la tition, l'air attiré et repoussé par mons. | La faculté de respirer. *Haiesne, Basoufflement.* | En **HALES** adv. En exercice, en habitude de ler.

HALENÉE. s. f. L'air qu'on se la bouche en une seule respiration qu'il est accompagné d'odeur.

HALENER. v. a. (H s'asp.) Sem leins de qq. Pop. et vi. | Se dit De de chasse qui prennent l'odeur, ment d'une bête.

HALER. v. a. (H s'asp.) Tirer en force, un cordage, ou un objet qq. d'un cordage. | Exciter.

HALER. v. a. (H s'asp.) Faire im sur le teint en le rendant brun et ro | Pron., Être noirci par le hâle.

HALETANT, ANTE. adj. (H s'a souffle comme quand on est hors d'

HALETER. v. n. (H s'asp.) Resp quement, souffler comme quat couru.

HALEUR. s. m. (H s'asp.) Celui un bateau.

HALTUEUX, EUSE. adj. Se d peau lorsqu'elle est couverte d'ur moiteur.

HALLAGE. s. m. (H s'asp.) Di sur les marchandises qui s'étalent halles et les foires.

HALLALI. Cri de chasse qui ann le cerf est sur ses fins.

HALLE. s. f. (H s'asp.) Place p qui sert à tenir le marché ou la fc

HALLEBARDE. s. f. (H s'asp d'arme d'haet.

HALLEBARDEUR. s. m. (H s'asp de garde à pied, qui portait l barde.

HALLEBREDAS. s. f. (H s'asp.) T pris. Une grande femme maibâtie. D'un homme. | Pop. et vi.

HALLIER. s. m. (H s'asp.) Réu bnissons fort épais.

HALLIER. s. m. (H s'asp.) Celui q une halie, qui en garde les march | Un marchand qui étale aux halles

HALLUCINATION. s. f. Erreur, d'une personne qui croit avoir des tions qu'elle n'a pas réellement.

HALO. s. m. (H s'asp.) Couron neuse que l'on voit qqfs. autour de | Le cercle rouge qui est autour melon.

HALOIR. s. m. (H s'asp.) Lieu sèche le chanvre par le moyen du

HALOT. s. m. (H s'asp.) Trou d gèrenne, où se retirent les lapins

HALOTECHNIE. s. f. (H s'asp.

de la chimie qui traite de la préparation des sels.

HALTE. s. f. (H s'asp.) Pause, station que font des gens de guerre dans leur marche. | Le lieu fixé pour la halte, ou Le repos que l'on fait pendant la halte. | T. dont on se sert pour commander à une troupe de s'arrêter.

HALURGIE. s. f. (H s'asp.) Art d'ex-traher ou de fabriquer les sels.

HAMAC. s. m. (H s'asp.) Sorte de lit suspendu horizontalement à deux points fixes par ses extrémités.

HAMADRYADE. s. f. Nymphes des bois.

HAMEAU. s. m. (H s'asp.) Petit village.

HAMEÇON. s. m. (H s'asp.) Petit crochet de fer ou de fil d'archal qu'on met au bout d'une ligne, avec de l'appât, pour prendre du poisson.

HAMPE. s. f. (H s'asp.) Le bois d'une hallebarde, d'une pertuisane, d'un épieu, etc. | Une tige herbacée, sans feuilles ni rameaux.

HAN. s. m. (H s'asp.) T. ar. Sorte de caravansérail.

HAN. (H s'asp.) Le cri sourd et guttural d'un homme de peine qui frappe un coup avec effort. Pop.

HANAP. s. m. (H s'asp.) Un grand vase à boire. (Vi.)

HANCHE. s. f. (H s'asp.) La partie du corps humain dans laquelle le haut de la cuisse est embotté. | Le train de derrière d'un cheval, depuis les reins jusqu'au jarret.

HANEBAÏNE. s. f. Nom vulgaire de la *Jusquiame noire*.

HANGAR. s. m. (H s'asp.) Construction en appentis ou isolée, ordinairement destinée à servir de remise pour des chariots, pour des charrettes.

HANNETON. s. m. (H s'asp.) Insecte coléoptère. | Fam., Jeune homme fort étourdi. | *Sousis d'hanneton*, Franges qui portent de petites houppes. (L'ne s'aspire pas).

HANSCRIT. s. m. (H s'asp.) *F.* Sanscrit.

HANSE. s. f. (H s'asp.) (Qqns écrivent *Anse*). Confédération de plusieurs villes d'Allemagne et du Nord.

HANSÉATIQUE. adj. (Qqns écrivent *Anséatique*.) Se dit Des villes d'Allemagne et du Nord qui faisaient partie de la Hanse teutonique.

HANSIÈRE. s. f. (H s'asp.) *F.* Hansiase.

HANTER. v. a. (H s'asp.) Fréquenter, visiter souvent et familièrement. | V. n. *Hanter chez qqn.*

HANTISE. s. f. (H s'asp.) Fréquentation, commerce familier avec qqn. Fam. et vi.

HAPPE. s. f. (H s'asp.) Demi-veuple de

fer dont on garnit un essieu pour le conserver. | Espèce de crampon.

HAPPELÔURDE. s. f. (H s'asp.) Pierre fausse qui a l'éclat et l'apparence d'une pierre précieuse. | Cheval qui a une belle apparence, mais qui n'a point de vigueur. (Vi.)

HAPPER. v. a. (H s'asp.) Se dit D'un chien lorsqu'il prend avidement avec la gueule ce qu'on lui jette. | Attraper, saisir, surprendre à l'improviste. Fam.

HAQUENÉE. s. f. (H s'asp.) Cheval ou jument de moyenne taille, facile au montoir, et qui va ordinairement à l'amble.

HAQUET. s. m. (H s'asp.) Espèce de charrette étroite, longue et sans ridelles.

HAQUETIER. s. m. (H s'asp.) Conducteur de haquet.

HARANGUE. s. f. (H s'asp.) Discours fait à une assemblée, à un prince, etc. | Fam., Un discours ennuyeux.

HARANGUER. v. a. et n. (H s'asp.) Adresser une harangue à une assemblée, à qqn. | Se dit D'un homme qui a coutume de parler beaucoup et avec emphase.

HARANGUEUR. s. m. (H s'asp.) Celui qui harangue. | Fam., Un grand parleur.

HARAS. s. m. (H s'asp.) Lieu destiné à loger des étalons et des juments, pour élever des poulains.

HARAS. s. m. Gros perroquet.

HARASSER. v. a. (H s'asp.) Lasser, fatiguer à l'excès.

HARCELER. v. a. (H s'asp.) Agacer, provoquer jusqu'à importuner. | *Harceler les ennemis*, Les inquiéter, les fatiguer.

HARDE. s. f. (H s'asp.) Troupe de bêtes fauves. | Le lien qui attache les chiens six à six ou quatre à quatre.

HARDER. v. a. (H s'asp.) Attacher des chiens six à six ou quatre à quatre.

HARDES. s. f. pl. (H s'asp.) Tout ce qui est d'un usage nécessaire et ordinaire pour l'habillement.

HARDI, IE. adj. (H s'asp.) Qui se hasarde courageusement. | Ferme, intrépide. | Insolent, impudent, effronté. | Se dit des choses. | Libre, franc, aisé. | Se dit de certains ouvrages de l'art qui ont qq. ch. d'extraordinaire et de grand.

HARDIESSE. s. f. (H s'asp.) Qualité de celui qui est hardi, entreprenant, assuré. | Témérité, insolence, impudence. | Licence. | Se dit en parlant Des choses faites ou dites avec hardiesse. | Se dit, dans certains arts, en parlant D'une exécution hardie.

HARDIMENT. adv. (H s'asp.) Avec hardiesse. | Librement, sans hésiter, sans barguigner.

HAREM. s. m. (H s'asp.) Chez les mahométans, L'appartement des femmes.

HARENG. s. m. (H s'asp.) Poisson.

HARENGAISON. s. f. (H s'asp.) Temps

de la pêche du hareng. | La pêche du hareng.

HARENGÈRE. s. f. (H s'asp.) Celle qui fait métier de vendre des harengs, et toute autre sorte de poisson en détail.

HARGNEUX, EUSE. adj. (H s'asp.) Qui est d'humeur chagrine, querelleuse et insociable. | Se dit aussi Des animaux.

HARICOT. s. m. (H s'asp.) Plante de la famille des Légumineuses. | Se dit Des semences mêmes de cette plante. | Espèce de ragout fait ordin. avec du mouton et des navets.

HARIDELLE. s. f. (H s'asp.) Un mauvais cheval maigre.

HARMONICA. s. m. Se dit Des divers instruments à touches, où le verre remplace les cordes de métal.

HARMONIE. s. f. Concours et accord de divers sons. | Une succession d'accords. | Un ensemble d'instruments à vent. | Se dit, ou D'une voix seule, lorsqu'elle est sonore, nette et douce; ou D'un instrument qui rend un son agréable. | En parlant Du langage, Concours de sons, de mots qui flattent l'oreille; nombre, cadence. | Un accord parfait, et une entière correspondance de plusieurs parties qui forment un tout, ou qui concourent à une même fin. | Concorde.

HARMONIEUSEMENT. adv. Avec harmonie.

HARMONIEUX, EUSE. adj. Qui a de l'harmonie.

HARMONIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'harmonie. | Subst., se dit Des sous harmoniques.

HARMONIQUEMENT. adv. Suivant les lois de l'harmonie, ou suivant les rapports harmoniques des sons.

HARMONISTE. s. m. Musicien qui connaît les règles de l'harmonie.

HARNACHER. v. a. (H s'asp.) Mettre le harnais à un cheval de trait. | *Һарначѣ, ѣс. part.* Se dit Des chevaux de selle et des chevaux de trait.

HARNOIS ou **HARNAIS**. s. m. (H s'asp.) On appelait anciennement *Harnois* L'armure complète d'un homme d'armes. | *Endosser le harnois*, Embrasser la profession des armes. | Tout l'équipage d'un cheval de selle. | Le poitrail, le collier, et tout le reste de ce qui sert à atteler des chevaux de carrosse ou de charrette.

HARO. (H s'asp.) T. de pratique dont on se servait, suivant la coutume de Normandie, pour faire arrêt sur qq. ou sur qq. ch.

HARPAILLER (SE). v. récipro. (H s'asp.) Se quereller avec aigreur, avec indécence. Fam. et vi.

HARPE. s. f. (H s'asp.) Instrument de musique à plusieurs cordes de longueur inégale, que l'on pince avec les deux mains. | Pierre d'attente qui sort d'un mur.

HARPÉ, ÉE. adj. (H s'asp.) D'un lévrier dont le corps a qq. blanche avec la forme d'une harpe.

HARPER. v. a. (H s'asp.) Prendre fortement avec les mains. Fam.

HARPER. v. n. (H s'asp.) Se dit Du cheval qui lève une des jambes de plus haut que l'autre sans plier le ou qui les lève toutes deux en même et avec précipitation.

HARPIE. s. f. (H s'asp.) Monstre fabuleux, extrêmement vorace. | Femme méchante, femme, criarde et acarié.

HARPISTE. s. des 2 g. (H s'asp.) ou celle qui sait jouer de la harpe.

HARPON. s. m. (H s'asp.) Espèce dont on se sert ordin. à la pêche leines, etc.

HARPONNER. v. a. (H s'asp.) Avec le harpon.

HARPONNEUR. s. m. (H s'asp.) Matelot choisi pour lancer le harpon.

HART. s. f. (H s'asp.) Espèce dont on lie les fagots, les bourrées La corde dont on étranglait les cr.

HASARD. s. m. (H s'asp.) Fortuit, cas fortuit, imprévu. | *Jeu de hasard*, où le hasard seul décide. | Péril, t.

AU HASARD. loc. adv. Sans dessein, réflexion. | **À TOUT HASARD**. loc. adv. événement. | **PAR HASARD**. loc. adv. ment.

HASARDER. v. a. (H s'asp.) Exposer à la fortune, exposer au **HASARDÉ, ÉE**. adj. Qui ne paraît fondé.

HASARDEUSEMENT. adv. (H Avec risque, avec péril.

HASARDEUX, EUSE. adj. (H Hardi, qui hasarde volontiers sa sa fortune, etc. | Périlleux.

HASE. s. f. (H s'asp.) La femelle lapin, d'un lièvre.

HAST. s. m. *Arme d'hast*, Tou emmanchée au bout d'un long bâton.

HASTAIRE. s. m. Soldat qui portait une arme d'hast, un javelot.

HASTE. s. f. (H s'asp.) Longue que portaient originellement les b.

HASTÉ, ÉE. adj. (H s'asp.) T. d. Qui s'élargit subitement à la base lobes aigus et divergents.

HÂTE. s. f. (H s'asp.) Précipitation, diligence, promptitude. | **Avec hâte**, loc. adv. Promptement, avec diligence.

HÂTER. v. a. (H s'asp.) Presser, accélérer. | Faire dépêcher. | Pron diligence. | *Hâte, ѣс. part.* *La se un peu hâtee.* | Qui a hâte.

HÂTEUR. s. m. (H s'asp.) Officiers cuisines royales.

HÂTIER. s. m. (H s'asp.) Sorte d'

chenet de cuisine, qui a plusieurs crochets de fer, placés les uns au-dessus des autres.

HÂTIF, IVE. adj. (H s'asp.) Précoc.

HÂTIVEAU. s. m. (H s'asp.) Sorte de poire. Se dit aussi Des pois hâtifs.

HÂTIVEMENT. adv. (H s'asp.) Avant le temps ordinaire.

HÂTIVETÉ. s. f. (H s'asp.) Croissance hâtive. Se dit Des fruits et des plantes.

HAUBANS. s. m. pl. (H s'asp.) Gros cordages qui vont, en forme d'échelles, de la tête des mâts au bord du navire ou des hunes.

HAUBERGEON. s. m. (H s'asp.) Petit haubert.

HAUBERT. s. m. (H s'asp.) Sorte de cuirasse ancienne, ou de cotte de mailles.

HAUSSE. s. f. (H s'asp.) Ce qui sert à hausser. | Augmentation.

HAUSSE-COL. s. m. (H s'asp.) Petite plaque en forme de croissant et bombée, ordinairement de cuivre doré, que les officiers d'infanterie portent au-dessous du cou, lorsqu'ils sont de service actuel.

HAUSSEMENT. s. m. (H s'asp.) Action d'élever, de hausser qq. ch. | Le mouvement qu'on fait des épaules pour marquer de l'indignation ou du mépris.

HAUSSER. v. a. (H s'asp.) Élever, exhausser, rendre plus haut. | Augmenter. | V. n. Devenir ou être plus haut. | Se dit Des choses dont la valeur, dont le prix augmente.

HAUSSIÈRE. s. f. (On écrit plus ordinairement *Aussière*.) Cordage qui est composé de trois ou quatre torons, et dont la grosseur varie de trois à six pouces.

HAUT, AUTE. adj. (H s'asp.) Élevé. | Levé, relevé. | T. de blas. *Épée haute*, Épée droite. | Profond. | *La mer est haute*, La mer est agitée. | *La haute mer*, La pleine mer. | Se dit Des sons élevés, aigus. | *Messe haute*, Messe chantée. | Grand, supérieur, excellent, éminent. | Subst. et absol., *Le Très-Haut*, Dieu. | *Le haut mal*, L'épilepsie ou le mal caduc. | *Être haut en couleur*, Avoir le visage rouge, coloré. | Fier, orgueilleux, impérieux. | **HAUT**, subst. m.

Élévation, hauteur. | Le faite, le sommet, la partie supérieure. | *Le haut du pavé*, La partie du pavé des rues qui borde les maisons. | Adv. Dans la partie haute. | *Plus haut*, Ci-dessus. | À haute voix, fort, d'un ton intelligible. | Dans un ton haut. | **EN HAUT, LÀ-HAUT.** loc. adv. Dans le lieu qui est plus haut. | *Par en haut*, Par le haut. | *Tirer en haut*, Vers le haut. | **LÀ-HAUT**, Dans le ciel. **D'EN HAUT**, Du ciel. | **EN HAUT**, loc. prép. *Écrivez ceci en haut de la page*.

HAUT-À-BAS. s. m. (H s'asp.) Porteballe, petit mercier. (Vi.)

HAUT-À-HAUT. s. m. (H s'asp.) Cri de

chasse que l'on fait pour appeler son camarade.

HAUTAIN, AINE. adj. (H s'asp.) Fier, orgueilleux.

HAUTAINEMENT. adv. (H s'asp.) D'une manière hautaine.

HAUTBOIS. s. m. (H s'asp.) Instrument à vent et à anche. | Celui qui joue du hautbois.

HAUT-DE-CHAUSSE, ou HAUT-DE-CHAUSSES. s. m. (H s'asp.) La partie du vêtement de l'homme qui le couvre depuis la ceinture jusqu'aux genoux.

HAUTE-CONTRE. s. f. (H s'asp.) Celle des quatre parties de la musique qui est entre le dessus et la taille ou tenor. | Celui qui a une voix de haute-contre.

HAUTEMENT. adv. (H s'asp.) Hardiment. | Avec vigueur, à force ouverte.

HAUTESSE. s. f. (H s'asp.) Titre qu'on donne au sultan.

HAUTE-TAILLE. s. f. (H s'asp.) Voix moyenne entre la taille et la haute-contre. (Vi.)

HAUTEUR. s. f. (H s'asp.) Dimension d'un corps en tant qu'il est haut. | Profondeur. | Colline, éminence. | Ce qui est supérieur, éminent, d'un ordre élevé. | *Être à la hauteur de qq.*, Être en état de le comprendre. | Fermeté, fierté. | Arrogance, orgueil.

HAUT-FOND. s. m. (H s'asp.) F. BAS-FOND.

HAUT-LE-CORPS. s. m. (H s'asp.) Saut, bond que fait un cheval.

HAUTURIER, IÈRE. adj. (H s'asp.) *Pilote hauturier*, Pilote qui sait se conduire en pleine mer, par l'observation des astres.

HÂVE. adj. des 2 g. (H s'asp.) Pâle, maigre et défiguré.

HAVIR. v. a. et n. (H s'asp.) Se dit en parlant de la viande, lorsqu'on la fait rôtir à un grand feu, qui la dessèche et la brûle par-dessus, sans qu'elle soit cuite en dedans.

HAVRE. s. m. (H s'asp.) Un port de mer qq. (Vi.)

HAVRE-SAC. s. m. (H s'asp.) Sac de peau dans lequel chaque fantassin renferme les effets à son usage, et qui se porte sur le dos à l'aide de deux bretelles. | Le sac que les gens de métier, en courant le pays, portent sur le dos.

HÉ. (H s'asp.) Interj. qui sert principalement à appeler. | Se dit, soit pour témoigner de la commisération, soit pour marquer du regret, de la douleur, etc.

HEAUME. s. m. (H s'asp.) Casque. (Vi.)

HEBDOMADAIRE. adj. des 2 g. Qui se renouvelle chaque semaine.

HEBDOMADIER. s. m. Celui qui est en semaine, dans un chapitre ou dans un convent, pour faire l'office et y présider.

HÉBERGE. s. f. Le point jusqu'où un mur est censé être commun entre deux bâtiments contigus et de hauteur inégale.

HEBERGER. v. a. Recevoir chez soi, loger. Fam.

HÉBÉTER. v. a. Rendre stupide. | Hébéte, *ix.* subst. *C'est un hébéte.*

HEBRAÏQUE. adj. des 2 g. Qui appartient aux Hébreux.

HÉBRAISANT. s. m. Nom que l'on donne aux savants qui s'attachent particulièrement à l'étude de la langue hébraïque et du texte hébreu de l'Écriture.

HÉBRAÏSME. s. m. Façon de parler propre et particulière à la langue hébraïque.

HÉBREU. s. m. Langue hébraïque. | Adj., Hébraïque.

HÉCATOMBR. s. f. Sacrifice de cent bœufs, ou de plusieurs animaux de différente espèce, que faisaient les anciens.

HECTARE. s. m. Nouvelle mesure agraire ou de superficie.

HECTIQUE. adj. f. Se dit d'une fièvre lente et continue, accompagnée d'une diminution de l'embonpoint et des forces.

HECTISIE. s. f. État de ceux qui ont la fièvre hectique.

HECTOGRAMME. s. m. Nouvelle mesure de poids.

HECTOLITRE. s. m. Nouvelle mesure de capacité.

HÉGIRE. s. f. L'ère des mahométans, qui commence à l'époque où Mahomet s'enfuit de la Mecque.

HÉIDUCQUE. s. m. Volontaire esclavon, ou Fantassin hongrois. On donnait ce nom, en France, à certains domestiques.

HEIN. (H s'asp.) Interj. fam. dont on accompagne qqfs. une interrogation, ou une phrase qui exprime l'étonnement.

HÉLAS. Interj. de plainte. | Subst. m. et fem. *Il fit de grands hélas.*

HÉLER. v. a. (H s'asp.) Appeler, faire un cri à la rencontre d'un navire, pour demander d'où il est, où il va, etc.

HÉLIANTHE. s. m. Genre de plantes.

HÉLIANTHÈME. s. m. Genre de plantes.

HÉLIAQUE. adj. Se dit Du lever et du coucher d'un astre, lorsque ces phénomènes s'opèrent à une époque de l'année où le soleil se trouve abaissé sous l'horizon exactement autant qu'il le faut pour que l'astre soit visible à l'instant précis auquel il se lève ou se couche.

HÉLIASTES. s. m. pl. Nom que portaient, à Athènes, les membres d'un tribunal très-nombreux.

HÉLICE. s. f. Ligne tracée en forme de vis autour d'un cylindre. | Se dit De certains coquillages univalves.

HÉLICON. s. m. Montagne de Béotie, qui était consacrée à Apollon et aux Muses.

HÉLIOCENTRIQUE. adj. des 2 g. Se dit

Du lieu où paraissait une planète, et étoit vu du soleil.

HÉLIOSCOPE. s. m. Lunette destinée à regarder le soleil.

HÉLIOTROPE. s. m. Genre de plantes. | S. m. et adj. des 2 g. Se dit De qqe. plante dont la fleur suit le cours du soleil. | Pierre précieuse qui est une espèce de jaspe.

HELLIX. s. m. Le grand bord, le tour de l'oreille externe.

HELLANODICES ou **HELLANODIQUES**. s. m. pl. Officiers qui présidaient aux jeux Olympiques.

HELLÉNIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la Grèce. | Se dit De la langue grecque ancienne.

HELLÉNISME. s. m. Tour, expression, manière de parler empruntées du grec.

HELLÉNISTE. s. m. Nom qui, chez les anciens, désignait en même temps les Juifs d'Alexandrie, les Juifs qui parlaient la langue des Septantes, les Juifs qui s'accoutumaient aux usages des Grecs, et les Grecs qui embrassaient le judaïsme. | Un érudit versé dans la langue grecque.

HÉLOSE. s. f. Renversément des pupilles avec convulsion des muscles de l'œil.

HELVÉTIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la nation suisse.

HÉM. (H s'asp.) Interj. dont on se sert pour appeler.

HÉMATITE. s. f. Sanguine, mine de fer d'un rouge brun. | Adj., *Pierre hématite.*

HÉMATOCÈLE. s. f. Tumeur formée par un épanchement plus ou moins considérable de sang dans le scrotum.

HÉMATOSE. s. f. Sanguification, action ou fonction naturelle par laquelle le chyle se convertit en sang.

HÉMATURIE. s. f. Pissement de sang.

HÉMÉROCALLE. s. f. Genre de plantes liliacées.

HÉMI. Mot qui commence plusieurs termes de sciences et d'arts, et qui signifie *Demi*.

HÉMICYCLE. s. m. Demi-cercle. Un lieu formé en amphithéâtre, pour une assemblée d'auditeurs et de spectateurs.

HÉMINE. s. f. Mesure de capacité chez les Romains.

HÉMIPLÉGIE ou **HÉMPLEXIE**. s. f. Paralyse de la moitié du corps.

HÉMIPTÈRES. adj. et s. m. pl. Nom d'un ordre d'insectes.

HÉMISPÈRE. s. m. La moitié d'une sphère. La moitié du globe terrestre. | *Les hémisphères du cerveau, Les deux moitiés du cerveau.*

HÉMISPHERIQUE. adj. des 2 g. Qui a la forme d'une moitié de sphère.

HÉMISTICHE. s. m. La moitié d'un vers héroïque ou alexandrin.

HÉMOPTIQUE. adj. des 2 g. Qui cra-

du sang, qui est atteint d'hémoptie.

ÉMOPTYSIE. s. f. Crachement de sang.

ÉMORRAGIE. s. f. Écoulement du sang des vaisseaux qui doivent le contenir, ou sans rupture de leurs parois.

ÉMORROÏDAL, ALE. adj. Se dit Des saux sanguins de l'anus. | Se dit Des eurs qui forment les hémorroïdes, et sang qui en coule. | Subst. fém. Se dit artères hémorroïdales.

ÉMORROÏDES. s. f. pl. Tumeurs arlies et douloureuses qui se forment au tour de l'anus, et qui ordin. laissent pper de temps à autre une certaine otité de sang.

ÉMORROÏSSE. s. f. La femme malade flux de sang, qui fut guérie en tout la robe de Notre-Seigneur.

ÉMOSTATIQUE. adj. des 2 g. et s. m. lit De certains remèdes.

ENDÉCAGONE. adj. des 2 g. et s. m. onze angles et onze côtés.

ENDÉCASYLLABE. adj. des 2 g. et s. se dit Des vers de onze syllabes.

ENNIR. v. n. (H s'asp.) Se dit Du chequand il fait son cri ordinaire.

ENNISSEMENT. s. m. (H s'asp.) Le ordinaire du cheval.

ÉPAR. s. m. Nom que les anciens chiles donnaient au foie du soufre.

ÉPATIQUE. adj. des 2 g. Se dit Des ies qui appartiennent au foie, et De ines affections qui ont leur siège dans ie.

ÉPATIQUE. s. f. Se dit De certaines tes acotylédones. | Espèce d'anémone tanière.

ÉPATITE. s. f. Inflammation du foie.

ÉPATITE. s. f. Pierre précieuse.

EPTACORDE. s. m. La lyre ou cythare pt cordes des anciens. | Système de sons posé de sept notes, tel que la gamme.

ÉPTAGONE. adj. des 2 g. et s. m. Qui pt angles et sept côtés. | Un ouvrage posé de sept bastions.

ÉPTAMÉRON. s. m. Ouvrage composé rties distribuées en sept journées.

EPTANDRIE. s. f. Classe du système tel de Linné, qui renferme les plantes l fleur à sept étamines.

ÉRALDIQUE. adj. des 2 g. Qui a rap: au blason, aux armoiries.

ÉRAUT. s. m. (H s'asp.) Officier d'un ice ou d'un État souverain, dont l'emprincipal est de faire certaines publiions sosevelles, certains messages imuns.

ERBACE, ÉE. adj. Se dit Des plantes t la tige est tendre et périt après la frustion.

ERBAGE. s. m. Toutes sortes d'herbes. ré qu'on ne fauche jamais, et qui ne

sert qu'à y mettre des bœufs et des vaches, pour les engraisser.

HERBE. s. f. Plante herbacée, toute plante vivace ou annuelle qui perd sa tige dans l'hiver. | *Blé en herbe*, etc. Le blé, etc., lorsqu'il est encore vert. | T. générique. *Herbe à l'ambassadeur*, *herbe à la reine*, *Herbe aux charpentiers*, *herbe à la coupure*, *herbe militaire*, *Herbe aux chats*, *Herbe aux chantes*, *Herbe aux cuillers*, *Herbe aux écus*, *Herbe aux gueux*, *Herbe aux patagons*, *Herbe au pauvre homme*, *Herbe aux perles*, *Herbe du siège*, *Herbe aux vernes*.

HERBEILLER. v. n. Se dit D'un sanglier qui va paître l'herbe.

HERBER. v. a. Exposer sur l'herbe.

HERBETTE. s. f. L'herbe courte et menue de la campagne. Poét.

HERBEUX, EUSE. adj. Se dit Des lieux où il croît de l'herbe.

HERBIER. s. m. Collection de plantes desséchées et mises entre des feuilles de papier. | Le premier ventricule des animaux qui ruminent. (Vi.)

HERBIÈRE. s. f. Vendeuse d'herbes.

HERBIVORE. adj. des 2 g. et s. m. Se dit en général Des animaux qui se nourrissent de substances végétales.

HERBORISATION. s. f. Action d'herboriser. | Le dessin d'une pierre herborisée.

HERBORISÉ, ÉE. adj. Synonyme peu usité d'Arborisé.

HERBORISER. v. n. Aller dans les champs recueillir des herbes, des plantes.

HERBORISEUR. s. m. Celui qui herborise. Fau.

HERBORISTE. s. m. Celui qui connaît les simples. | Celui qui vend des simples, des herbes médicinales.

HERBU, UE. adj. Couvert d'herbes.

HERCOTECTONIQUE. s. f. Art de fortifier les places, de retrancher un camp, un poste, etc.

HERCULE. s. m. Nom d'un demi-dieu de la Fable, célèbre par sa force et par ses travaux. Se dit, fam., D'un homme fort et robuste. | Constellation.

HÈRE. s. f. (H s'asp.) Se dit par dérision D'un homme sans mérite, sans considération, sans fortune. *Pauvre hère*.

HÈRE. s. m. (H s'asp.) Espèce de jeu de cartes. On appelle aussi ce jeu l'*As qui court*.

HERÉDITAIRE. adj. des 2 g. Qui se transmet, qui vient par droit de succession. | Se dit Des charges, des offices, des titres, etc., qui passent aux héritiers de ceux qui en sont pourvus. | Se dit Des maladies qui passent des parents aux enfants.

HERÉDITAIREMENT. adv. Par droit d'hérédité.

HERÉDITÉ. s. f. Droit de recueillir la totalité ou une partie des biens qu'une per-

sonne laisse à son décès. | Absol., La succession au trône.

HÉRÉSIARQUE. s. m. Auteur d'une hérésie, chef d'une secte hérétique.

HÉRÉSIE. s. f. Doctrine contraire à la foi, erreur condamnée par l'Église en matière de religion.

HÉRÉTICITÉ. s. f. Qualité d'une proposition opposée à la foi catholique.

HÉRÉTIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'hérésie. | Adj. et subst. Se dit De celui qui professe qq. hérésie.

HÉRISSEUR. v. a. (H s'asp.) Dresser. Se dit Des animaux qui dressent leur poil ou leurs plumes. | Pron. et absol., Dresser son poil ou ses plumes. | Se dit Des cheveux, du poil, des plumes qui se dressent. Se dit De certaines choses d'arbres, saillantes, aiguës, etc., qui couvrent ou garnissent une surface. | *HÉRISSEUR*, *fx. part.* | Fam., *C'est un homme hérissé*, C'est un homme difficile.

HÉRISSEUR. s. m. (H s'asp.) Petit quadrupède. | Roue dont les dents ou rayons sont plantées sur la circonférence extérieure. | Poutre garnie de quantité de pointes de fer.

HÉRISSEUR, *ÉR*. adj. (H s'asp.) T. de blas. Se dit D'un chat ou d'un autre animal ramassé et accroupi.

HÉRITAGE. s. m. Ce qui vient par voie de succession. | Les immeubles réels.

HÉRITER. v. n. Recueillir une succession. | Devenir propriétaire d'une chose par droit de succession. | V. a. *Il n'a rien hérité de son père*.

HÉRITIÈRE, *ÈRE*. s. Celui, celle qui la loi appelle à recueillir une succession. | Se dit Des enfants d'une personne, parce qu'ils sont ses héritiers naturels. | *S. fé m.* Fille unique qui doit hériter d'une grande succession.

HERMAPHRODISME. s. m. Réunion des deux sexes dans un seul individu.

HERMAPHRODITE. s. m. Personne qui a les deux sexes | S. et adj. des 2 g. Se dit De certains animaux. | Se dit Des fleurs qui renferment les étamines et le pistil.

HERMÉNEUTIQUE. adj. des 2 g. et s. Qui interprète. *L'art herméneutique*. *L'herméneutique sacrée*.

HERMÈS. s. m. Gaine portant une tête de Mercure.

HERMÉTIQUE. adj. des 2 g. S'est dit De ce qui avait rapport aux recherches et à la connaissance de la transmutation des métaux, et de la médecine universelle. | *Colonne hermétique*, Colonne qui a une tête d'homme, au lieu de chapiteau.

HERMÉTIQUEMENT. adv. Se dit en parlant De tout ce qui est bien fermé.

HERMINE. s. f. Petit animal blanc. | La fourrure que l'on fait avec la peau d'hermine. | Une des deux fourrures du blason.

HERMINÉ, *ÉR*. adj. T. de blas. Se dit Des pièces dont le fond est d'argent moucheté de noir.

HERNIAIRE. adj. des 2 g. (H s'asp.) Qui appartient, qui a rapport aux hernies.

HERNIE. s. f. (H s'asp.) Tumeur molle, sans changement de couleur à la peau, située à la circonférence ou à la surface de l'une des cavités splanchniques. | Se dit, vulg., Des hernies abdominales ou descentes.

HERNIOLE. s. f. Petite plante.

HERNUTES. s. m. pl. (H s'asp.) Sectaires chrétiens qui forment entre eux une espèce de société religieuse.

HERODIENS. s. m. pl. Sectaires juifs.

HÉROI-COMIQUE. adj. des 2 g. Qui tient de l'héroïque et du comique.

HÉROÏDE. s. f. Épître en vers composée sous le nom de qq. héros ou personnage fameux.

HÉROÏNE. s. f. Femme courageuse, qui a de l'élevation et de la noblesse dans les sentiments, dans la conduite.

HÉROIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient au héros, ou à l'héroïne. | Se dit Des personnes qui montrent de l'héroïsme. | Se dit D'une poésie noble et élevée. | T. de médéc. Se dit pour Très-puissant, très-efficace.

HÉROIQUEMENT. adv. D'une manière héroïque.

HÉROÏSME. s. m. Ce qui est propre et particulier au héros.

HÉRON. s. m. (H s'asp.) Grand oiseau de l'ordre des Échassiers.

HÉRONNEAU. s. m. (H s'asp.) Petit héron.

HÉRONNIER, *ÈRE*. adj. (H s'asp.) *Faucon héronnier*, Celui qui est dressé à la chasse du héron; et *Oiseau héronnier*, Celui qui est sec, vite.

HÉRONNIÈRE. s. f. (H s'asp.) Lieu où les hérons se retirent et font leurs petits.

HÉROS. s. m. (H s'asp.) Nom donné, dans l'antiquité païenne, à ceux qui passaient pour être nés d'un dieu ou d'une déesse et d'une personne mortelle. | Se dit De ceux qui se distinguent par une valeur extraordinaire, par l'élevation et la force du caractère, par une grande noblesse d'âme, par qq. haute vertu.

HERPES. s. f. pl. *Herpes marines*, Certaines matières que la mer jette sur ses rivages.

HERSAGE. s. m. (H s'asp.) Action de herser.

HERSE. s. f. (H s'asp.) Instrument de labourage. | Espèce de grille ou de treillis à grosses pointes de bois ou de fer, qui se lève et s'abat selon les occasions. | Sorte de chandelier fait en triangle.

HERSER. v. a. (H s'asp.) Passer la herse dans un champ. | *HÉRSEUR*, *fx. part.* | T. de

blas. Se dit D'un château représenté avec herse.

HERSEUR. s. m. (H s'asp.) Celui qui herse.

HÉSITATION. s. f. Incertitude dans l'énonciation. | Le doute, l'indécision qu'une personne manifeste par ses mouvements, par sa conduite, etc.

HÉSITER. v. n. Ne pas trouver facilement ce qu'on veut dire. | Être incertain sur le parti, sur la résolution que l'on doit prendre.

HÉTÉROCLITE. adj. des 2 g. Qui s'écarte des règles communes de l'analogie grammaticale. | Fam., Ridicule, bizarre, fantasque.

HÉTÉRODOXE. adj. des 2 g. Qui est contraire aux sentiments reçus dans la religion catholique.

HÉTÉRODOXIE. s. f. Opposition aux sentiments orthodoxes.

HÉTÉROGÈNE. adj. des 2 g. Qui est de différente nature.

HÉTÉROGÉNÉITÉ. s. f. Qualité de ce qui est hétérogène.

HÉTÉROSCIENS. s. m. pl. On donne ce nom aux habitants des zones tempérées, qui à midi ont leur ombre de côté différent.

HETMAN. s. m. Titre de dignité chez les Cosaques.

HÊTRE. s. m. (H s'asp.) Grand arbre.

HEUR. s. m. Bonne fortune, chance heureuse.

HEURE. s. f. Espace de temps qui fait la 24^e partie du jour naturel. | *À l'heure de midi, À midi.* | Adv., *De bonne heure, Tôt.* | Fam., *À la bonne heure, sert qqfs. à marquer une sorte d'approbation.* | *Tout à l'heure,* Dans un moment, ou il n'y a qu'un moment. | *Sur l'heure,* À l'instant même. | L'indication de l'heure qu'il est, donnée par une horloge, etc. | Se dit Des signes d'un cadran qui servent à l'indication des heures. | *Les petites heures, Prime, tierce, sexte et none.* | *Livre d'heures, ou Heures,* Livre où ces prières sont contenues. | *Dernière heure, L'heure,* le moment de la mort.

HEUREUSEMENT. adv. D'une manière heureuse. | Par bonheur.

HEUREUX, EUSE. adj. Qui jouit du bonheur, qui possède ce qui peut le rendre content. | Qui rend fortuné, qui procure du plaisir, ou qui est favorable et avantageux. | Qui annonce de la prospérité, qui promet de la bonne fortune, ou qui prévient favorablement. | Bon, excellent, distingué, rare en son genre. | Subst., se dit Des personnes.

HEURT. s. m. (H s'asp.) Choc, coup donné en heurtant contre qq. ch. | La marque que le coup a laissée.

HEURTER. v. a. (H s'asp.) Choquer, toucher, ou rencontrer rudement. | Blessier,

lésier, offenser, contrarier. | Pron. Se cogner contre qq. ch., ou Se heurter l'un contre l'autre et se rencontrant. | V. n. *Heurter contre une pierre.* | V. n. Absol., Frapper à la porte. | *Huavé, és, part.*

HEURTOIR. s. m. (H s'asp.) Le marteau dont on se sert pour frapper à une porte. (Vi.)

HEXAÈDRE. adj. des 2 g. Qui a six faces. | Subst. m. Corps régulier dont chaque face est un carré.

HEXAGONE. adj. des 2 g. et s. m. Qui a six angles et six côtés. | Un ouvrage composé de six bastions.

HEXAMÈTRE. adj. des 2 g. et s. m. Se dit Des vers qui ont six pieds ou six mesures.

HEXANDRIE. s. f. Classe du système sexuel de Linné, qui comprend les plantes dont la fleur a six étamines.

HEXAPLES. s. m. pl. Ouvrage publié par Origène, qui contient, en six colonnes, six versions grecques du texte hébreu de la Bible.

HIATUS. s. m. La rencontre, sans élision, de deux voyelles dont l'une finit un mot, et dont l'autre commence le mot suivant.

HIBOU. s. m. (H s'asp.) Espèce d'oiseau nocturne.

HIC. s. m. (H s'asp.) Le nœud ou la principale difficulté d'une affaire. Fam.

HIDALGO. s. m. Titre que prennent en Espagne les nobles qui se prétendent descendants d'ancienne race chrétienne.

HIDEUSEMENT. adv. (H s'asp.) D'une manière hideuse.

HIDEUX, EUSE. adj. (H s'asp.) Difforme à l'excès, affreux et repoussant.

HIE. s. f. (H s'asp.) Sorte d'instrument dont on se sert pour battre, pour enfoncer le pavé. | Sorte d'instrument dont on se sert pour enfoncer les pilotis en terre.

HIÈBLE. s. f. Espèce de sureau.

HIER. adv. de temps. Se dit Du jour qui précède immédiatement celui où l'on est. | *Avant-hier, Le jour d'avant celui d'hier.*

HIÉRARCHIE. s. f. (H s'asp.) Se dit De l'ordre et de la subordination des divers degrés de l'état ecclésiastique. | Se dit De toutes sortes de pouvoirs, d'autorités, de rangs subordonnés les uns aux autres.

HIÉRARCHIQUE. adj. des 2 g. (H s'asp.) Qui est de la hiérarchie, qui appartient à la hiérarchie.

HIÉRARCHIQUEMENT. adv. (H s'asp.) D'une manière hiérarchique.

HIÉRATIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne les choses sacrées, qui appartient aux prêtres.

HIÉROGLYPHE. s. m. Caractère, figure qui contient qq. sens mystérieux.

HIÉROGLYPHIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'hiéroglyphe.

HIÉRONIQUE. adj. des 2 g. Se dit De

certaines jeux qui se célébraient chez les Romains en l'honneur des dieux. | Subst., se dit De ceux qui avaient été vainqueurs aux jeux Hiéroniques.

HIÉROPHANTE. s. m. Titre du prêtre qui présidait aux mystères d'Éléusis et de qq. autres temples de la Grèce.

HILARITÉ. s. f. Joie douce et calme. | Une gaieté subite, inattendue.

HILE. s. m. (H s'asp.) Espèce de cicatrice que porte une graine, et qui indique le point par lequel elle tenait à la plante qui l'a produite.

HIPPIATRIQUE. s. f. Art de connaître et de guérir les maladies des animaux, et en particulier celles des chevaux.

HIPPOCENTAURE. s. m. Animal fabuleux qu'on suppose être moitié homme et moitié cheval.

HIPPOCRÈNE. s. f. Fontaine du mont Hélicon, qui était consacrée aux Muses.

HIPPODROME. s. m. Lieu, cirque disposé pour les courses de chevaux et de chars.

HIPPOGRIFFE. s. m. Animal fabuleux qu'on suppose être un cheval ailé, dont la tête ressemble à celle d'un griffon.

HIPPOLITHE. s. f. Pierre jaune qui se trouve dans la vésicule du fiel, dans les intestins et dans la vessie du cheval.

HIPPOMANE. s. m. Se disait, chez les anciens, De la liqueur blanchâtre qui s'écoule des parties génitales de la jument.

HIPPOPOTAME. s. m. Gros quadrupède amphibie.

HIRONDELLE. s. f. Oiseau de passage. | *Hirondelle de mer*, se dit De certains oiseaux de mer. Se dit D'une espèce de poisson. | *Pierre d'hirondelle*, Nom d'une pierre qui s'emboîtait autrefois dans les maladies des yeux.

HISPIDE. adj. des 3 g. T. de botan. Couvert de poils rudes et épars.

HISSER. v. a. (H s'asp.) Élever, hausser.

HISTOIRE. s. f. Récit d'actions, d'événements, de choses dignes de mémoire. | Un récit qq. d'actions, d'événements, de circonstances qui offrent plus ou moins d'intérêt. | Le récit de qq. aventure particulière. | Se dit De toutes sortes de descriptions des choses naturelles, comme plantes, minéraux, etc.

HISTORIAL, ALE. adj. Qui marque quelques points d'histoire. (Vi.)

HISTORIEN. s. m. Celui qui écrit l'histoire, qui a écrit une histoire, des histoires.

HISTORIER. v. a. Esjouiver de divers petits ornements.

HISTORIETTE. s. f. Récit de quelque aventure galante ou plaisante, ou d'autres choses de peu d'importance.

HISTORIOGRAPHE. s. m. Celui qui est nommé par un brevet du prince pour écrire l'histoire du temps.

HISTORIQUE. adj. des 3 g. Qui a rapport, qui appartient à l'histoire. | *Pièces historiques*, Pièces de théâtre dont le sujet est tiré de l'histoire. | Subst. m. Simple narration des faits dans leur ordre et leurs circonstances.

HISTORIQUEMENT. adv. D'un style historique, en historien.

HISTRION. s. m. Se disait, chez les Romains, de Toutes sortes d'acteurs, de comédiens, et particulièrement des pantomimes. Chez les modernes, t. de mépris, analogue à ceux de Baladin, de bataleur, etc.

HIVER. s. m. Celle des quatre saisons de l'année qui est la plus froide.

HIVERNAGE. s. m. Le temps que les bâtiments passent en relâche pendant la mauvaise saison. | Un labour qu'on donne, avant l'hiver, aux terres ou aux vignes.

HIVERNAL, ALE. adj. Qui appartient à l'hiver. Il n'est guère usité.

HIVERNER. v. n. Passer l'hiver, la mauvaise saison. | Pron., s'exposer aux premiers froids, afin de s'y endurcir et d'y être moins sensible. | V. s. *Hiverner les terres*, Leur donner un dernier labour avant l'hiver.

HO. (H s'asp.) Interj. qui sert tantôt pour appeler, tantôt pour témoigner de l'étonnement ou de l'indignation.

HOERREAU. s. m. (H s'asp.) Espèce de petit oiseau de proie. | Par mépris, Un petit gentilhomme campagnard.

HOC. s. m. (H s'asp.) Sorte de jeu de cartes.

HOCA. s. m. (H s'asp.) Un certain jeu de hasard.

HOCHER. s. f. (H s'asp.) Coche, emballure. Le manque qu'on fait sur une taille pour tenir le compte du pain, du vin, etc., qu'on prend à crédit.

HOCHEMENT. s. m. (H s'asp.) Action de hocher. *Hochement de tête*.

HOCHERPIED. s. m. (H s'asp.) Nom qu'on donne, en fauconnerie, au premier des oiseaux qui attaque le héron dans son vol.

HOCHEPOT. s. m. (H s'asp.) Espèce de ragout fait de bœuf haché.

HOCHÉQUEUR. s. m. (H s'asp.) Sorte de petit oiseau.

HOCHER. v. a. (H s'asp.) Secouer, branler. | V. n. Se dit D'un cheval qui lève et baisse fréquemment le nez pour faire mouvoir le mors dans sa bouche.

HOCHET. s. m. (H s'asp.) Jouet qu'on met entre les mains d'un petit enfant. | Se dit Des choses futiles qui flattent qq. passion, qui amusent l'esprit.

HOGNER. v. n. (H s'asp.) Grombler, murmurer, se plaindre. Pop.

HOIR. s. m. Héritier. Se dit Des enfants, des héritiers en ligne directe.

HOIRIE. s. f. Héritage, succession qui appartient à l'héritier.

HOLA. (H s'asp.) Interj. dont on se sert pour appeler. | Adv., Tout beau, c'est assez. | Subst. et fam., invariable. *Mettre le holà, les holà*, Faire cesser des gens qui se querellent.

HOLLANDER. v. a. (H s'asp.) Se dit De la préparation que l'on donne aux plumes à écrire.

HOLOCAUSTE. s. m. Sorte de sacrifice parmi les Juifs. | La victime ainsi sacrifiée.

HOM. (H s'asp.) Exclamation qui exprime le doute, la défiance.

HOMARD. s. m. (H s'asp.) Grande écrevisse de mer.

HOMBRE. s. m. Sorte de jeu de cartes.

HOMÉLIE. s. f. Discours fait pour expliquer au peuple les matières de la religion. | Se dit, absol., au plur., De certaines leçons du bréviaire qui sont des extraits des homélies des Pères.

HOMICIDE. s. m. Meurtre, Celui qui tue un homme. | Meurtre, action de tuer un homme. | Adj. des 2 g. *Son bras homicide*.

HOMICIDER. v. a. Tuer, commettre un homicide sur qq. (Vi.)

HOMMAGE. s. m. Le devoir que le vassal est tenu de rendre au seigneur dont son fief relève. | Soumission, vénération, respect. | Don respectueux, offrande.

HOMMAGÉ, **ÉE**. adj. Qui est tenu es hommages.

HOMMAGER. v. a. Celui qui doit l'hommage. | Adj., *Vassal hommager*.

HOMMASSE. adj. des 2 g. Se dit D'une femme dont les traits, le son de la voix, la taille, tiennent plus de l'homme que de la femme.

HOMME. s. m. Animal raisonnable, être formé d'un corps et d'une âme. Dans ce sens, il se dit en parlant De l'un et de l'autre sexe, et on l'emploie souvent au sing. pour désigner L'espèce humaine en général. | Le sexe masculin. | *Un petit bonhomme, Un petit garçon*. | *Homme des bois*, Nom donné vulgairement à l'orang-outang. | Se dit Des soldats et des hommes de peine. | L'homme dont il s'agit, dont on parle. | Pop., Mari. | Vassal. | Absol., Homme de cœur, homme de fermeté. | Celui qui est parvenu à l'âge de virilité.

HOMOCENTRIQUE. adj. des 2 g. Se dit Des cercles qui ont un centre commun, et que l'on nomme aussi *Concentriques*.

HOMOGÈNE. adj. des 2 g. Qui est de la même nature. | Qui est formé de parties homogènes.

HOMOGÉNÉITÉ. s. f. Qualité de ce qui est homogène.

HOMOLOGATION. s. f. Action d'homologuer.

HOMOLOGUE. adj. des 2 g. Se dit Des

côtés qui, dans des figures rectilignes semblables, se correspondent et sont opposés à des angles égaux.

HOMOLOGUER. v. a. Se dit Du juge qui donne à un acte fait par des particuliers la force d'un acte fait en justice.

HOMONYME. adj. des 2 g. Se dit Des choses qui ont un même nom, quoiqu'elles soient de nature différente. | Subst. m. *Dictionnaire des homonymes*. | Se dit Des personnes qui portent le même nom sans être parentes.

HOMONYMIE. s. f. Qualité de ce qui est homonyme.

HOMOPHONIE. s. f. Concert de plusieurs voix qui chantent à l'unisson.

HONCHETS. s. m. pl. (H s'asp.) Sorte de jeu d'enfants. *V. JOUEURS*.

HONGRE. adj. et subst. m. (H s'asp.) Châtré. Se dit Des chevaux.

HONGRER. v. a. (H s'asp.) Châtrer. Se dit en parlant Des chevaux.

HONGROYEUR. s. m. (H s'asp.) Ouvrier qui façonne le cuir appelé Cuir de Hongrie. On dit aussi *Hongrieur*.

HONNÊTE. adj. des 2 g. Vertueux, conforme à la probité, à l'honneur et à la vertu. | Conforme à la raison, bienséant. | Plausible. | Convenable. | Suffisant. | Civil, poli. | Subst. m. Ce qui est moral, vertueux.

HONNÊTEMENT. adv. D'une manière honnête. | Suffisamment, passablement.

HONNÊTETÉ. s. f. Conformité à l'honneur, à la probité, à la vertu. | Bienséance. | Civilité. | Manière d'agir obligeante et officieuse. | Chasteté, pudeur, modestie.

HONNEUR. s. m. La gloire, l'estime, la considération qui suit la vertu, le courage, les talents. | *Faire honneur à qq. d'une chose*, La lui attribuer. | L'estime, la réputation dont une personne jouit dans le monde. | Vertu, probité. | *Parole d'honneur*, promesse faite ou assurance donnée sur l'honneur. | En parlant Des femmes, Pudicité, chasteté. | *Légit. d'honneur*, Ordre institué en France pour récompenser les services et les talents distingués. | *Faire les honneurs d'une maison*, Recevoir, selon les règles de politesse établies, ceux qui viennent dans la maison. | Fam., *Faire honneur à un repas*, Y bien manger. Au plur., Dignité, charge.

HONNIR. v. a. (H s'asp.) Couvrir de honte, déshonorer.

HONORABLE. adj. des 2 g. Qui fait honneur, qui attire de l'honneur et du respect. | Qui mérite d'être honoré, considéré. | *Amenda honorable*, Sorte de peine infamante qui était ordonnée par justice.

HONORABLEMENT. adv. D'une manière honorable. | D'une manière splendide, magnifique.

HONORAIRE. adj. des 2 g. Se dit Des

personnes qui, après avoir exercé longtemps certains emplois, en conservent le titre et les prérogatives honorifiques.

HONORAIRE. s. m. Se dit Des rétributions qu'on donne à qq. personnes de professions honorables.

HONORER. v. a. Rendre honneur et respect. | Avoir beaucoup d'estime pour qq. | Faire honneur à. | Donner, accorder une chose qui est regardée comme une faveur. | Pron., Acquérir de l'honneur. | Se faire honneur d'une chose, en tirer vanité. | Honoré, *fs.* adj.

HONORES (AD.) Expr. lat. dont on se sert en parlant d'un titre sans fonction et sans émoluments. Fam.

HONORIFIQUE. adj. des 3 g. Qui procure des honneurs, des respects.

HONTE. s. f. (H s'asp.) Confusion, trouble, sentiment pénible excité dans l'âme par l'idée de qq. déshonneur, qu'on a reçu ou qu'on craint de recevoir. | Déshonneur, ignominie, opprobre.

HONTEUSEMENT. adv. (H s'asp.) Avec honte et ignominie.

HONTEUX, EUSE. adj. (H s'asp.) Qui a de la honte, de la confusion. | Se dit Des personnes qui sont timides et embarrassées dans la société. | Qui cause ou doit causer de la honte, du déshonneur.

HÔPITAL. s. m. Maison de charité établie pour recevoir et traiter gratuitement les malades indigents.

HOQUET. s. m. (H s'asp.) Mouvement convulsif de l'estomac, qui se fait avec une espèce de son non articulé.

HOQUETON. s. m. (H s'asp.) Sorte de casaque brodée que portaient les archers du grand prévôt, du chancelier, etc. | L'archer qui portait le hoqueton.

HORAIRE. adj. des 3 g. Qui a rapport aux heures, qui se fait par heure.

HORDE. s. f. (H s'asp.) Peuplade errante; troupe nombreuse d'hommes qui vivent en société, mais sans avoir d'établissement fixe.

HORION. s. m. (H s'asp.) Coup rudement déchargé sur la tête ou sur les épaules. (Vi.)

HORIZON. s. m. C'est, en chaque point de la surface terrestre, Le plan qui est tangent à cette surface et perpendiculaire à la verticale. | Désigne Les parties de la surface terrestre où se termine notre vue, où le ciel et la terre semblent se joindre.

HORIZONTAL, ALE. adj. Parallèle à l'horizon.

HORIZONTALEMENT. adv. Parallèlement à l'horizon.

HORLOGE. s. f. Machine placée dans un endroit apparent de qq. édifice, et destinée à marquer et à sonner les heures.

HORLOGER. s. m. Celui qui fait, qui

répare des horloges, des pendules, des montres. | *Horloger*, La femme d'un horloger.

HORLOGERIE. s. f. Art de faire des horloges, des pendules, des montres. | Se dit Des ouvrages d'horlogerie.

HORMIS. prép. Signifie Hors dans le sens d'Excepté.

HOROGRAPHIE. s. f. Synonyme de Géomonique. *V. Géomonique.*

HOROSCOPE. s. m. Observation qu'on fait de l'état du ciel au moment de la naissance de qq., et par laquelle les astrologues prétendent juger de ce qui doit arriver au nouveau-né dans le cours de sa vie.

HORREUR. s. f. Mouvement de l'âme accompagné de frémissement, et causé par qq. ch. d'affreux, de révoltant ou de terrible. | Détestation, abomination, haine violente. | Un certain saisissement de crainte ou de respect. | L'énormité. | Au plur., Les choses déshonorantes qu'on attribue à qq.

HORRIBLE. adj. des 3 g. Qui fait horreur, qui soulève, qui révolte. | Très-mauvais. | Extrême, excessif.

HORRIBLEMENT. adv. D'une manière horrible. | Extrêmement.

HORRIPILATION. s. f. Frissonnement accompagné de froid, qui fait hérisser les poils.

HORS. (H s'asp.) Prép. de lieu, servant à marquer exclusion du lieu et des choses qui sont considérées comme ayant qq. rapport au lieu. | *Hors d'ici*, Sortez d'ici. | *Être hors de soi*, se dit D'une personne violemment agitée par qq. passion. | Prép. de temps, sert à marquer exclusion de temps. | Excepté.

HORTENSIA. s. m. Arbrisseau.

HORTICULTEUR. s. m. Celui qui s'occupe de perfectionner la culture des jardins.

HORTICULTURE. s. f. L'art de cultiver les jardins.

HOSPICE. s. m. Maison où des religieux donnent l'hospitalité aux pèlerins, aux voyageurs. | Se dit De certaines maisons de charité où l'on nourrit les pauvres, les gens hors d'état de gagner leur vie.

HOSPITALIER, IÈRE. adj. Qui exerce volontiers l'hospitalité. | Se dit De certains ordres militaires. Subst. m. *Les hospitaliers.* | *Religieuses hospitalières*, Religieuses qui reçoivent des malades.

HOSPITALITÉ. s. f. Charité, libéralité qu'on exerce en recevant et logeant gratuitement les étrangers, les passants. | En parlant Des anciens, se dit D'un droit réciproque de loger les uns chez les autres.

HOSPODAR. s. m. Titre de dignité qui se donne à certains princes vassaux du Grand Seigneur.

HOSTIE. s. f. Toute victime que les anciens Hébreux offraient et immolaient à Dieu. | Ce pain très-mince et sans levain

que le prêtre offre et consacre à la messe.

HOSTILE. adj. des 3 g. Qui est d'un ennemi, qui annonce, qui caractérise un ennemi.

HOSTILEMENT. adv. En ennemi, en faisant des actes d'ennemi.

HOSTILITÉ. s. f. Acte d'ennemi. Se dit des agressions, des pillages et des exactions qu'un prince ou un État souverain fait exercer contre un autre prince ou un autre État.

HÔTE, ESSE. s. Celui, celle qui tient un cabaret, une hôtellerie, une auberge, etc. *Table d'hôte*, Table servie à heure fixe, et où l'on peut aller manger moyennant un prix réglé. | Celui qui vient manger dans un cabaret, ou loger dans une hôtellerie, dans une auberge, etc. | Toute personne qui donne l'hospitalité, qui héberge, qui traite qq. sans rétribution. Celui qui est reçu, traité de cette manière.

HÔTEL. s. m. Grande maison, demeure somptueuse d'une personne de qualité, d'un personnage éminent, etc. | *Hôtel de ville*, L'hôtel, la maison où siège l'autorité municipale. | Une grande maison garnie.

HÔTELIER, IÈRE. s. Celui, celle qui tient hôtellerie.

HÔTELLERIE. s. f. Maison où les voyageurs et les passants sont logés et nourris pour leur argent.

HOTTE. s. f. (H s'asp.) Sorte de panier qui est ord. d'osier, et qu'on met sur le dos avec des bretelles, pour porter diverses choses.

HOTTÉE. s. f. (H s'asp.) Plein une hotte.

HOTTEUR, EUSE. s. (H s'asp.) Celui, celle qui porte la hotte.

HOUBLON. s. m. (H s'asp.) Plante grimpante.

HOUBLONNER. v. a. (H s'asp.) Mettre du houblon dans une boisson.

HOUBLONNIÈRE. s. f. (H s'asp.) Champ planté de houblon.

HOUE. s. f. (H s'asp.) Instrument de fer, large et recourbé, qui a un manche de bois, et avec lequel on remue la terre.

HOUER. v. a. et n. (H s'asp.) Labourer une terre avec la houe.

HOUILLE. s. f. (H s'asp.) Sorte de charbon de terre, charbon fossile.

HOUILLER. adj. m. (H s'asp.) Se dit des terrains qui renferment des couches de houille.

HOUILLÈRE. s. f. (H s'asp.) Mine de houille.

HOUILLEUR. s. m. (H s'asp.) Ouvrier qui travaille aux mines de houille.

HOUILLEUX, EUSE. adj. (H s'asp.) Qui contient de la houille.

HOULAN, HULAN. s. m. (H s'asp.) *F.*

UNLAN.

HOULE. s. f. (H s'asp.) Mouvement d'on-

dulation que les eaux de la mer conservent après une tempête.

HOULETTE. s. f. (H s'asp.) Bâton que porte un berger, et au bout duquel est une plaque de fer. | Ustensile dont on se sert pour lever de terre les oignons de fleurs.

HOULEUX, EUSE. adj. (H s'asp.) Se dit de la mer, lorsqu'elle est agitée par la houle.

HOUPER. v. a. (H s'asp.) T. de chasse. Appeler son compagnon.

HOUPPE. s. f. (H s'asp.) Assemblage de plusieurs filets de laine, de soie, etc., liés ensemble de manière à former un bouquet, une touffe, un flocon.

HOUPPELANDE. s. f. (H s'asp.) Sorte de vêtement large qui se met par-dessus l'habit.

HOUPPER. v. a. (H s'asp.) Faire des houppes. *Houpper de la laine*, La peigner.

HOURAILLER. v. n. (H s'asp.) Chasser avec des hourets.

HOURAILLIS. s. m. (H s'asp.) Meute de mauvais chiens de chasse.

HOUREDAGE. s. m. (H s'asp.) Maçonage grossier de moellons ou de plâtras. On dit aussi *Houredis*.

HOURDER. v. a. (H s'asp.) Maçonner grossièrement, faire un hourdage.

HOURET. s. m. (H s'asp.) Un mauvais petit chien de chasse.

HOURI. s. f. (H s'asp.) Nom que les mahométans donnent aux femmes qui doivent contribuer aux plaisirs des élus, dans le paradis de Mahomet.

HOURQUE. s. f. (H s'asp.) Sorte de navire hollandais.

HOURRA. s. m. (H s'asp.) (Plusieurs écrivent *Hourra*.) Cri de joie que poussent les marins anglais, en l'honneur de leurs commandants, ou de qq. grand personnage qui visite un vaisseau. | L'attaque imprévue que font des troupes indisciplinées, ou des troupes légères.

HOURVARI. s. m. (H s'asp.) Terme dont les chasseurs se servent pour faire revenir les chiens, quand ils sont tombés en défaut. | Fam., Un grand bruit, un grand tumulte.

HOUSÉ, ÉE. adj. (H s'asp.) Crotté, mouillé. (Vi.)

HOUSEAUX. s. m. pl. (H s'asp.) Sorte de chaussure de jambes contre la pluie et la crotte. (Vi.)

HOUSPILLER. v. a. (H s'asp.) Tirailleur et secouer qq. pour le maltraiter.

HOUSSAGE. s. m. (H s'asp.) Action de housser.

HOUSSAIE. s. f. (H s'asp.) Lieu où il croît quantité de houx.

HOUSSE. s. f. (H s'asp.) Sorte de couverture qu'on attache à la selle d'un cheval, et qui couvre la croupe. | Se dit Des

couvertures d'étoffe légère dont on se sert pour couvrir les meubles de prix.

HOUSER. v. a. (H s'asp.) Nettoyer avec un housoir.

HOUSSINE. s. f. (H s'asp.) Verge, baguette de houx ou d'autre arbre, dont on se sert pour faire aller un cheval, ou pour battre des habits, des meubles, etc.

HOUSSINER. v. a. (H s'asp.) Battre avec une houssine.

HOUSSOIR. s. m. (H s'asp.) Balai de houx ou d'autre bramage, et le plus souvent de plumes.

HOUSSON. s. m. (H s'asp.) Voyez l'article suivant.

HOUX. s. m. (H s'asp.) Arbre toujours vert. | *Houx-fraîche*, *Petit houx*, et *Housson*, *Sous-arbrisseau*.

HOYAU. s. m. (H s'asp.) Sorte de houe à deux fourchons, qui sert à fouir la terre.

HUARD. s. m. (H s'asp.) Nom d'oiseau, synonyme d'*Aigle de mer* ou *Orfraie*.

HUBLLOT. s. m. (H s'asp.) Petit sabord.

HUCHE. s. f. (H s'asp.) Grand coffre de bois, dont on se sert principalement pour y pétrir le pain et pour le serrer.

HUCHER. v. a. (H s'asp.) Appeler à haute voix ou en sifflant. (Vi.)

HUCHET. s. m. (H s'asp.) Cornet avec lequel on appelle ou on avertit de loin.

HUE. (H s'asp.) Mot dont se servent les charretiers pour faire avancer les chevaux, et pour les faire tourner à droite.

HUÉE. s. f. (H s'asp.) Le bruit que des paysans font après le loup, soit pour le faire lever, soit pour le pousser vers les chasseurs. | Se dit Des cris de dérision qu'une réunion de gens fait contre qqn.

HUER. v. a. (H s'asp.) Faire des huées après le loup. | Se dit Des cris de dérision qu'une réunion de gens fait contre qqn.

HUGUENOT, OTE. s. (H s'asp.) Sobriquet que les catholiques de France donnaient autrefois aux calvinistes. | Adj. *Le parti huguenot*.

HUGUENOTE. s. f. (H s'asp.) Petit fourneau de terre ou de fer avec une marmite dessus, propre à faire cuire quelque chose à peu de frais.

HUGUENOTISME. s. m. (H s'asp.) Doctrine, profession de la religion réformée.

HUHAU. (H s'asp.) *Huz*.

HUI. adv. de temps servant à marquer le jour où l'on est. (Vi.)

HUILE. s. f. Nom donné à des substances inflammables, ordin. liquides, *Poindre à l'huile*, *Paindre* avec des couleurs à l'huile. | Se dit Des huiles grasses. | L'huile d'olive.

HUILEB. v. a. Oindre, frotter avec de l'huile.

HUILEUX, EUSE. adj. Qui est de nature

d'huile, gras, ou onctueux. | Qui est comme imbibé ou frotté d'huile.

HULLER. s. m. Espèce de vase destiné à contenir les burettes où l'on met l'huile et le vinaigre qu'on sert sur la table.

HUIS. s. m. Porte. (Vi.) | *Huis clos*, à portes fermées et sans que le public soit admis. | Subst., *Le huis clos*.

HUISSERIE. s. f. Assemblage de pièces de bois qui forment l'ouverture d'une porte.

HUISSIER. s. m. Officier dont la principale charge est d'ouvrir et de fermer la porte du cabinet, de la chambre du roi, etc. | Se dit Des officiers publics qui sont principalement chargés de signifier les actes de justice, de mettre à exécution les jugements, etc.

HUIT. adj. (H s'asp.) Nombre pair contenant deux fois quatre. | *Huitième*. | Subst. m. Se dit dans le premier sens. | *Le huit du mois*, ou *Le huit*, *Le huitième jour du mois*. | Le chiffre qui marque huit.

HUITAIN. s. m. (H s'asp.) Petites pièces de poésie composées de huit vers; ou Stance de huit vers, dans un plus long ouvrage.

HUITAINE. s. f. coll. (H s'asp.) Nombre collectif de huit ou environ.

HUITIÈME. adj. des 2 g. (H s'asp.) Nombre ordinal de huit. | *Le huitième partie*, ou, absol., *Le huitième*, Chaque partie d'un tout qui est ou que l'on conçoit divisé en huit parties.

HUITIÈREMENT. adv. (H s'asp.) En huitième lieu.

HUITRE. s. f. Mollusque de mer à coquille bivalve irrégulière.

HULOTTE ou HUETTE. s. f. (H s'asp.) Espèce de hibou.

HUMAIN, AINE. adj. Qui est de l'homme, qui concerne l'homme. | Sensible à la pitié, secourable, bienfaisant. | Subst. m. plur. Les hommes. | Au sing. et fam. Homme.

HUMAINEMENT. adv. Suivant la portée, la capacité, le pouvoir de l'homme. | Avec humanité, avec bonté.

HUMANISER. v. a. Rendre bon, humain; civiliser. | Fam., Rendre plus traitable, plus favorable. | Pron. Se dépouiller d'une certaine façon de vivre trop austère. | S'accommoder à la portée des autres.

HUMANISTE. s. m. Celui qui étudie les humanités dans un collège. Celui qui enseigne les humanités.

HUMANITÉ. s. f. Nature humaine. | Le genre humain, les hommes en général. | Bonté, sensibilité. | Au plur. Ce qu'on apprend ordin. dans les collèges jusqu'à la philosophie exclusivement.

HUMBLE. adj. des 2 g. et subst. Qui a de l'humilité. | Qui marque du respect et de la déférence. | Modeste. | Qui a peu d'élevation, peu d'apparence. | Médiocre, peu relevé.

HUMBLEMENT. adv. Avec des sentiments d'humilité. | Avec soumission, avec respect, avec modestie.

HUMECTANT, ANTE. adj. Qui humecte. | Subst. m. *Prendre des humectants.*

HUMECTATION. s. f. Action d'humecter; action des médicaments humectants.

HUMECTER. v. a. Rendre humide, mouiller.

HUMER. v. a. (H s'asp.) Avaler qq. ch. de liquide en retirant son haleine.

HUMÉRAL, ALE. adj. Qui appartient, qui a rapport au bras ou à l'humérus.

HUMERUS. s. m. L'os du bras, depuis l'épaule jusqu'au coude.

HUMEUR. s. f. Toute substance fluide qui se trouve dans un corps organisé. | Se dit, vulg., Des humeurs du corps que l'on croit vicieuses. | *Humeurs froides*, Nom vulgaire des écrouelles. | Absol., L'humeur chagrine. | Fastaisie, caprice.

HUMIDE. adj. des 2 g. Qui est d'une substance aqueuse, qui tient de la nature de l'eau. | Moite, qui est imprégné de qq. substance ou vapeur aqueuse.

HUMIDEMENT. adv. Dans un lieu humide.

HUMIDITÉ. s. f. Qualité de ce qui est humide.

HUMILIANT, ANTE. adj. Qui humilie, qui mortifie, qui cause de la confusion, de la honte.

HUMILIATION. s. f. Action par laquelle on s'humilie, on est humilié; ou État d'une personne humiliée, mortifiée.

HUMILIER. v. a. Abaisser, mortifier, donner de la confusion.

HUMILITÉ. s. f. Vertu qui nous donne le sentiment de notre faiblesse. | Fam., Déréférence, soumission, abaissement.

HUMORAL, ALE. adj. Qui a rapport aux humeurs.

HUMORISME. s. m. La doctrine des médecins humoristes.

HUMORISTE. adj. des 2 g. et subst. Qui a souvent de l'humeur sans sujet, qui est difficile à vivre. Fam. | Se dit Des médecins qui attribuent principalement aux humeurs les divers phénomènes de la vie.

HUMUS. s. m. Terre végétale.

HUNE. s. f. (H s'asp.) Sorte de plate-forme élevée qui est en saillie autour des mâts. | Grosse pièce de bois à laquelle une cloche est suspendue.

HUNIER. s. m. (H s'asp.) Voile qui se place au mât de hune.

HUPPE. s. f. (H s'asp.) Oiseau. | Touffe de plumes que porte cet oiseau et qq. autres.

HUPPÉ, ÉE. adj. (H s'asp.) Se dit Des oiseaux qui ont une huppe sur la tête. | Fam., Une personne riche, notable.

HURE. s. f. (H s'asp.) Nom que l'on donne à la tête de qq. animaux.

HURHAU. (H s'asp.) *F.* Hux.

HURLEMENT. s. m. (H s'asp.) Le cri prolongé que fait le loup, et que fait aussi qqf. le chien. | Se dit Des cris aigus et prolongés que l'on pousse dans la douleur, dans la colère, etc.

HURLER. v. n. (H s'asp.) Se dit Des lous et des chiens lorsqu'ils font un cri prolongé. | Se dit Des cris aigus et prolongés que l'on pousse dans la douleur, dans la colère, etc.

HURLUBERLU. s. m. Inconsidéré, brusque, étourdi. Fam.

HUSSARD, HOUSARD ou BOUSSARD. s. m. (H s'asp.) Cavalier hongrois. Corps de cavalerie légère.

HUTTE. s. f. (H s'asp.) Petite loge faite avec de la terre, du bois, de la paille, etc.

BUTTER (SE). v. pron. (H s'asp.) Faire une butte pour se loger.

HYACINTHE. s. f. Plante. | Pierre précieuse.

HYADES. s. f. pl. Assemblage d'étoiles placées sur le front du Taureau céleste.

HYBRIDE. adj. des 2 g. et subst. Qui est né, provenu de deux espèces différentes.

HYDATISME. s. m. Bruit causé par la fluctuation d'un liquide renfermé dans un abcès.

HYDRAGOGUE. adj. des 2 g. et s. m. Se dit De certains médicaments.

HYDRATE. s. m. Nom générique des corps composés d'eau et d'un autre corps, tels qu'un oxyde métallique.

HYDRATÉ, ÉE. adj. Qui est combiné avec l'eau.

HYDRAULIQUE. adj. des 2 g. Se dit De la science, de l'art qui enseigne à conduire et à élever les eaux, ou Des machines qui servent à cet objet. | Subst. fém. La science hydraulique.

HYDRÉ. s. f. Nom donné par qq. auteurs à une sorte de serpent qui vit dans les rivières et dans les étangs. | Serpent fabuleux. | Mal qui augmente à proportion des efforts qu'on fait pour le détruire. | Constellation.

HYDROCÈLE. s. f. Tumeur due à l'accumulation de la sérosité dans le tissu cellulaire du scrotum, etc.

HYDROCÉPHALE. s. f. Hydropisie de la tête.

HYDROCHLORATE. s. m. Nom générique des sels formés d'acide hydrochlorique et d'une base qqf.

HYDROCHLORIQUE. adj. Se dit D'un acide gazeux formé de parties de chlore et d'hydrogène égales en volume.

HYDROCOTYLE. s. f. Genre de plantes ombellifères.

HYDRODYNAMIQUE. s. f. Science du

mouvement, de la pesanteur et de l'équilibre des fluides.

HYDROGÈNE. s. m. Se dit De la substance aéroforme autrefois connue sous le nom d'*Air* ou de *Gas inflammable*. | Se dit Du gaz hydrogène carboné que l'on emploie à l'éclairage.

HYDROGÈNE, ÉE. adj. Qui est combiné avec de l'hydrogène.

HYDROGRAPHE. s. m. Celui qui est versé dans l'hydrographie.

HYDROGRAPHIE. s. f. Connaissance ou description des mers; Art de naviguer.

HYDROGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'hydrographie.

HYDROLOGIE. s. f. Partie de l'histoire naturelle qui traite des eaux et de leurs espèces différentes.

HYDROMEL. s. m. Sorte de breuvage fait d'eau et de miel.

HYDROMÈTRE. s. m. Instrument qui sert à mesurer la pesanteur, la densité, la vitesse ou la force des fluides.

HYDROMÉTRIE. s. f. Science qui apprend à faire usage de l'hydromètre.

HYDROPHOBIE. s. et adj. des 2 g. Celui ou celle qui a l'eau et tous les liquides en horreur. Se dit De ceux qui sont atteints de la rage.

HYDROPHOBIE. s. f. Horreur de l'eau et des autres liquides. | La rage même.

HYDROPIQUE. adj. des 2 g. et subst. Qui est malade d'hydropisie.

HYDROPIE. s. f. Accumulation de sérosité dans qq. partie du corps où il ne devrait point y en avoir.

HYDROPNEUMATIQUE. adj. des 2 g. Se dit De l'appareil qui sert à recueillir les gaz.

HYDROSCOPE. s. m. Celui que l'on suppose avoir la faculté de sentir les émanations des eaux souterraines.

HYDROSCOPIE. s. f. Prétendue faculté de sentir les émanations des eaux souterraines.

HYDROSTATIQUE. s. f. Partie de la mécanique qui considère la pesanteur des corps liquides, et surtout de l'eau, ou celle des corps solides posés sur des corps liquides. | Adj. des 2 g. *Balance hydrostatique*.

HYDROSULFATE ou **HYDROSULFURE**. z. m. Nom générique des sels formés d'acide hydrosulfurique et d'une base qq.

HYDROSULFURIQUE. adj. Se dit D'un acide formé de soufre et d'hydrogène.

HYDROTIQUE. adj. des 2 g. T. de médecine, synonyme d'*Hydragogue*.

HYDRURE. s. m. Nom que l'on donne aux composés d'hydrogène et de tout autre corps simple que l'oxygène, lorsqu'ils ne sont ni acides ni gazeux.

HYÉMAL, ALE. adj. Qui appartient à l'hiver.

HYÈNE. s. . Quadrupède carnassier.

HYGIÈNE. s. f. Partie de la médecine qui traite de la manière de conserver la santé.

HYGIÉNIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'hygiène.

HYGROMÈTRE. s. m. Instrument de physique servant à mesurer le degré d'humidité ou de sécheresse de l'air.

HYGROMÉTRIE. s. f. Science qui s'occupe de déterminer l'état d'humidité ou de sécheresse de l'air.

HYGROMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Se dit Des corps qui sont particulièrement sensibles aux changements accidentels d'humidité ou de sécheresse de l'air.

HYMEN et **HYMÈNE**. s. m. Noms de la divinité païenne qui présidait aux noces, au mariage. | Poét., Union, mariage. | Repli membraneux qui se trouve ordin. chez les vierges, à l'entrée du vagin.

HYMÉNOPÈTE. adj. des 2 g. et s. m. Se dit Des insectes qui ont quatre ailes membraneuses, nues, à nervures longitudinales.

HYMNE. s. m. Cantique en l'honneur de la Divinité. | S. f. Se dit Des hymnes qu'on chante dans l'église.

HYOÏDE. adj. et s. m. Se dit De l'os qui est à la racine de la langue.

HYPALLAGE. s. f. Figure par laquelle on paraît attribuer à certains mots d'une phrase ce qui appartient à d'autres mots de cette phrase.

HYPÉRBATE. s. f. Figure de grammaire qui consiste à intervertir, à renverser l'ordre naturel du discours.

HYPÉRBOLÉ. s. f. Figure de rhétorique qui consiste à augmenter ou à diminuer excessivement la vérité des choses.

HYPÉRBOLIQUE. adj. des 2 g. Qui exagère beaucoup au delà du vrai.

HYPÉRBOLIQUEMENT. adv. Avec exagération.

HYPÉRBORÉE. adj. des 2 g. Se dit Des peuples, des pays très-septentrionaux. On dit aussi *Hyperboréen, enne*.

HYPERCRITIQUE. s. m. Censeur outré, critique qui ne laisse passer aucune faute.

HYPERDULIE. s. f. Le culte d'*hyperdulie*, Le culte qu'on rend à la sainte Vierge.

HYPÉTHRE. adj. et s. m. Édifice, temple découvert.

HYPNOTIQUE. adj. des 2 g. Se dit De certains remèdes.

HYPOCONDRE. s. m. Les parties latérales de la région supérieure du bas-ventre. | *Hypocondriaque*.—Adj. *Il devient hypocondre*.

HYPOCONDRIAQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'hypocondrie.

HYPOCONDRIE. s. f. Sorte de maladie qui rend bizarre et morose, et dans laquelle

on se plaint de douleurs variées, de souffrances excessives, malgré les apparences d'une santé assez bonne. | Toute espèce de mélancolie ou de tristesse habituelle.

HYPOCRAS. s. m. Espèce de liqueur faite avec du vin, du sucre, de la cannelle, et d'autres ingrédients.

HYPOCRISIE. s. f. Vice qui consiste à affecter une piété, une vertu, un sentiment louable qu'on n'a pas.

HYPOCRITE. adj. des 2 g. et s. Qui a de l'hypocrisie; qui affecte des apparences de piété, de probité, de douceur, etc.

HYPOGASTRE. s. m. La partie inférieure du bas-ventre.

HYPOGASTRIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'hypogastre.

HYPOGÉE. s. m. Souterrain. Se dit Des excavations et des constructions souterraines où les anciens déposaient leurs morts. | Adj., *Temple hypogée.*

HYPOGLOSSE. adj. et s. m. Se dit Des nerfs qui se distribuent à la langue, et qui servent à la rendre l'organe du goût.

HYPOSTASE. s. f. T. de théol. Suppôt, personne. | T. de méd. Le sédiment des urines.

HYPOSTATIQUE. adj. des 2 g. *Union hypostatique*, L'union du Verbe avec la nature humaine.

HYPOSTATIQUEMENT. adv. D'une manière hypostatique.

HYPOTÉNUSE. s. f. Le côté qui est opposé à l'angle droit dans un triangle rectangle.

HYPOTHÉCAIRE. adj. des 2 g. Qui a droit d'hypothèque.

HYPOTHÉCAIEMENT. adv. Avec hypothèque; ou Par rapport à l'hypothèque.

HYPOTHÈQUE. s. f. Droit réel qui grève les immeubles affectés à la sûreté, à l'acquittement d'une obligation, d'une dette.

HYPOTHÈQUE. s. f. Composition faite avec de l'eau-de-vie, du sucre, des fruits, etc. Pop. et vi.

HYPOTHÉQUER. v. a. Soumettre à l'hypothèque, donner pour hypothèque.

HYPOTHÈSE. s. f. Supposition d'une chose soit possible, soit impossible, de laquelle on tire une conséquence.

HYPOTHÉTIQUE. adj. des 2 g. Qui est fondé sur une hypothèse.

HYPOTHÉTIQUEMENT. adv. Par hypothèse, par supposition.

HYPOTYPOSE. s. f. Figure de rhétorique: description animée, peinture vive et frappante.

HYSOPE. s. f. Plante.

HYSTÉRIE. s. f. Maladie chronique particulière aux femmes.

HYSTÉRIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'hystérie. | Se dit D'une femme atteinte d'hystérie.

HYSTÉRITE. s. f. Inflammation de la matrice.

HYSTÉROCÈLE. s. f. Hernie de matrice.

HYSTÉROLITHE. s. f. Pierre ou pétrification qui offre une représentation assez exacte des parties naturelles de la femme.

HYSTÉROTOME. s. m. Instrument propre à ouvrir la matrice.

HYSTÉROTOMIE. s. f. Dissection de la matrice. | L'opération césarienne.

I.

I. s. m. La neuvième lettre de l'alphabet, et La troisième des voyelles. On met un tréma sur l'i pour indiquer que, dans la prononciation, il doit se séparer de la voyelle qui précède ou qui suit: Achaïe, faïence, Moïse. [Fam., *Droit comme un I*, Très-droit.

IAMBE. s. m. T. de versific. latine. Pied dont la première syllabe est brève et la dernière longue. | S. et adj. Se dit De certains vers.

IAMBIQUE. adj. Composé d'iambes.

IBIDEM. Dans les citations, signifie que le mot, la phrase, etc., que l'on cite se trouve à l'endroit déjà indiqué dans la citation précédente.

IBIS. s. m. Oiseau qui était fort révérend des Égyptiens.

ICELUI, ICELLE. adj. démonst., ou pron. Vieux mot employé qqfs. encore dans le style de pratique et dans le langage familier.

ICHNEUMON. s. m. Quadrupède que les Égyptiens révéraient. | Genre d'insectes hyménoptères.

ICHOGRAPHIE. s. f. Plan horizontal et géométral d'un édifice.

ICHOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'ichnographie.

ICHOREUX, EUSE. adj. Se dit D'une espèce de sanie ou de pus séreux et âcre qui découle de certains ulcères.

ICHTHYOLITHE. s. m. Poisson pétrifié, ou Pierre qui porte l'empreinte d'un poisson.

ICHTHYOLOGIE. s. f. Partie de l'histoire naturelle qui traite des poissons.

ICHTHYOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient, qui a rapport à l'ichthyologie ou aux poissons.

ICHTHYOLOGISTE. s. m. Celui qui étudie, qui connaît l'histoire des poissons.

ICHTHYOPHAGE. adj. des 2 g. Qui se nourrit principalement de poissons.

ICI. adv. de lieu. En ce lieu-ci. Il est souvent opposé à l'adv. *Là.* | *Ici-bas*, Dans ce bas monde, sur la terre. | Adv. de temps, Le moment présent.

ICOGLAN. s. m. Page du Grand Seigneur.

ICONOCLASTE. s. m. Briseur d'images ; celui qui détruit les saintes images.

ICONOGAPHE. s. m. Celui qui est savant en iconographie, qui s'occupe d'iconographie.

ICONOGRAPHIE. s. f. Description des images, des tableaux, etc.

ICONOGRAPHIQUE. adj. des 3 g. Qui appartient à l'iconographie.

ICONOLÂTRE. s. m. Nom que les iconoclastes donnaient aux catholiques, qu'ils accusaient d'adorer les images.

ICONOLOGIE. s. f. Interprétation, explication des images, des monuments antiques.

ICONOMAQUE. s. m. Celui qui combat le culte des images.

ICOSAÈDRE. s. m. Corps solide qui a vingt faces.

ICOSANDRIE. s. f. Classe du système de Linné qui renferme les plantes dont les fleurs ont vingt étamines au moins, attachées sur le calice.

ICTÈRE. s. m. Maladie caractérisée par la couleur jaune que prennent les légumes.

ICTÉRIQUE. adj. des 3 g. Se dit Des remèdes contre l'ictère ou jaunisse. | Qui tient de l'ictère, ou Qui est affecté d'ictère.

IDE. s. Il se dit, an piquet à écrire, De chacun des deux coups que l'on joue pour la décision d'un pari.

IDÉAL, **ALE**. adj. Qui existe dans l'Idée. | On dit qqfs., subst., *L'idéal*. | Chimérique.

IDÉE. s. f. Représentation d'une chose dans l'esprit ; notion que l'esprit reçoit ou se forme de qq. ch. | Souvenir. | *Idée fixe*, Idée dominante, dont l'esprit est sans cesse occupé, obsédé. | Invention. | L'esquisse, l'ébauche rapide d'un ouvrage. | Se dit Des visions chimériques.

IDEM. Mot lat. qui signifie Le même ; on l'emploie pour éviter de répéter ce qui vient d'être dit ou écrit.

IDENTIFIER. v. a. Comprendre deux choses sous une même idée. | Se dit D'une personne qui se pénètre bien des sentiments d'une autre.

IDENTIQUE. adj. des 3 g. Qui est le même qu'un autre, ou qui est compris sous une même idée.

IDENTIQUEMENT. adv. D'une manière identique.

IDENTITÉ. s. f. Ce qui fait qu'une chose est la même qu'une autre, que deux ou plusieurs choses ne sont qu'une ou sont comprises sous une même idée.

IDÉOLOGIE. s. f. Science des idées, des opérations de l'entendement.

IDÉOLOGIQUE. adj. des 3 g. Qui a rapport, qui appartient à l'idéologie.

IDÉOLOGUE. s. m. Celui qui s'occupe d'idéologie. On dit qqfs. *Idéologues*.

IDES. s. f. pl. Le quinzième jour des mois de mars, de mai, de juillet et d'octobre dans le calendrier des anciens Romains, et le troisième des autres mois.

IDIOME. s. m. Langue propre à une nation. | Le langage particulier d'une province.

IDIOPATHIE. s. f. Se dit De toute maladie qui n'est point le symptôme d'une autre maladie, qui n'en dépend pas. | T. de morale. L'inclination particulière qu'on a pour une chose.

IDIOPATHIQUE. adj. des 3 g. Se dit D'une affection qui n'est liée à aucune autre, qui n'en dépend pas.

IDIOT, **IOTE**. adj. et subst. Stupide, imbecile.

IDIOTISME. s. m. Espèce d'aliénation mentale. | Construction, locution contraire aux règles communes et générales, mais propre et particulière à une langue.

IDOMNE. adj. des 3 g. Propre à qq. ch. (Vi.)

IDOLÂTRE. adj. des 3 g. Qui adore les idoles. | Se dit, fig., D'une personne qui en aime une autre avec excès, ou qui estime trop une chose. | Subst., se dit De ceux qui adorent les fausses divinités.

IDOLÂTRER. v. n. Adorer les idoles. | V. a. Aimer avec trop de passion.

IDOLÂTRIE. s. f. Adoration des idoles, culte des faux dieux. | Fig., Amour, attachement excessif.

IDOLE. s. f. Figure, statue représentant une fausse divinité, et exposée à l'adoration. | Fig., Personne à laquelle on prodigue les honneurs, les louanges, les flatteries.

IDYLLE. s. f. Petit poème dont le sujet est ordinairement pastoral ou amoureux.

IF. s. m. Arbre toujours vert. | Pièce de charpenterie employée dans les illuminations, et destinée à porter plusieurs lanternes.

IGNAME. s. f. Genre de plantes grim-pantes.

IGNARE. adj. des 3 g. et subst. Qui n'a point étudié, qui n'a point de lettres.

IGNÉ, **ÉE**. adj. Qui est de feu, qui a les qualités du feu. | Qui est produit par l'action du feu.

IGNICOLE. adj. des 3 g. Se dit Des adorateurs du feu.

IGNITION. s. f. Etat des corps en combustion. | Se dit D'un corps incombustible rougi par l'action du feu.

IGNOBLE. adj. des 3 g. Qui est bas, sans noblesse.

IGNOBLEMENT. adv. D'une manière ignoble.

IGNOMINIE. s. f. Infamie, grand déshonneur.

IGNOMINIEUSEMENT. adv. Avec ignominie.

IGNOMINIEUX, EUSE. adj. Qui porte ignominie, qui cause de l'ignominie.

IGNORAMMENT. adv. Avec ignorance.

IGNORANCE. s. f. Défaut de connaissance, manque de savoir.

IGNORANT, ANTE. adj. et subst. Qui est sans lettres, sans étude, qui n'a point de savoir. | Celui qui n'est pas instruit de certaines choses, qui ignore certaines choses.

IGNORANTIN. adj. m. et subst. *Les frères ignorantins*, Les frères de la congrégation de Saint-Yon, qui tiennent des écoles élémentaires.

IGNORER. v. a. Ne savoir pas, ne pas connaître. | *Ignorant*, é. part. Inconnu, caché.

IL. Pronom masc. qui désigne la 3^e personne.

ÎLE. s. f. Espace de terre entouré d'eau de tous côtés.

ILÉON ou **ILÉUM**. s. m. Le dernier et le plus long des intestins grêles. Adj., *L'intestin iléon*.

ILES. s. m. pl. Les flancs, les parties latérales et inférieures du bas-ventre.

ILÉUS. s. m. *V. l'article suivant*.

ILIAQUE. adj. des 2 g. *Os iliaques*, Os des îles. | *Fosses iliaques*, crête iliaque, Les fosses, la crête des os iliaques. | *Muscle iliaque*, Muscle qui sert à faire mouvoir l'os de la cuisse sur le bassin. | *Artères iliaques*, Artères qui sont formées par la bifurcation de l'aorte descendante. | *Passion iliaque*, ou *Iléus*. Maladie.

ILION. s. m. Nom d'un des trois os qui forment les os des hanches ou os iliaques.

ILLÉGAL, ALE. adj. Qui est contre la loi.

ILLÉGALEMENT. adv. D'une manière illégale.

ILLÉGALITÉ. s. f. Caractère, vice de ce qui est illégal.

ILLÉGITIME. adj. des 2 g. Qui n'a pas les conditions, les qualités requises par la loi pour être légitime. | Injuste, déraisonnable.

ILLÉGITIMEMENT. adv. Injustement, sans fondement, sans raison.

ILLÉGITIMITÉ. s. f. Défaut de légitimité.

ILLETTRÉ, ÈRE. adj. Qui n'a point de connaissances en littérature, ignorant.

ILLICITE. adj. des 2 g. Qui est défendu par la morale ou par la loi.

ILLICITEMENT. adv. Contre le droit et la justice.

ILLIMITÉ, ÈRE. adj. Qui n'a point de bornes, de limites, de terme.

ILLISIBLE. adj. des 2 g. Qu'on ne saurait lire. *V. ILLISIBLES*.

ILLUMINATEUR. s. m. Celui qui se charge de faire des illuminations.

ILLUMINATIF, IVE. adj. T. de dévotion. Qui illumine.

ILLUMINATION. s. f. Action d'illuminer, ou État de ce qui est illuminé. | Grande quantité de lumières disposées avec symétrie, à l'occasion d'une réjouissance. | Fig., La lumière extraordinaire que Dieu répand qqfs. dans l'âme.

ILLUMINER. v. a. Éclairer, répandre de la lumière sur qq. ch. | Faire des illuminations. | Fig., Éclairer l'esprit, éclairer l'âme. | *ILLUMINÉ*, é. subst. Un visionnaire en matière de religion.

ILLUMINISME. s. m. Opinions chimériques des illuminés.

ILLUSION. s. f. Apparence trompeuse. | Se dit Des pensées et des imaginations chimériques.

ILLUSOIRE. adj. des 2 g. Captieux, qui tend à tromper sous une fausse apparence.

ILLUSOIREMENT. adv. D'une façon illusoire.

ILLUSTRATION. s. f. Action d'illustrer, ou État de ce qui est illustre. | Se dit Des marques d'honneur dont une famille est illustrée.

ILLUSTRE. adj. des 2 g. Éclatent, célèbre par le mérite, par la noblesse, par qq. ch. de louable et d'extraordinaire.

ILLUSTRER. v. a. Rendre illustre.

ILLUSTRISSIME. adj. des 2 g. Titre qu'on donne par honneur à qq. personnes élevées en dignité, et principalement aux ecclésiastiques.

ÎLOT. s. m. Très-petite île.

ÎLOTE. s. m. Nom que les Spartiates donnaient à leurs esclaves.

ÎLOTISME. s. m. La condition d'îlote.

IMAGE. s. f. Représentation de qq. ch. en sculpture, en peinture, en gravure, en dessin. | Se dit Des images qui sont l'objet d'un culte religieux. | Se dit De certaines estampes représentant des sujets pieux ou autres. | Ressemblance. | Se dit D'un objet qui se répète dans un miroir, dans l'eau, etc. | Idée. | Métaphore par laquelle on rend une idée plus vive et plus sensible.

IMAGER, ÈRE. s. Celui, celle qui vend des images, des estampes.

IMAGINABLE. adj. des 2 g. Qui peut être imaginé, conçu.

IMAGINAIRE. adj. des 2 g. Qui n'est que dans l'imagination, qui n'est point réel. | En algèbre, impossible. Subst., *Faire évanouir l'imaginaire*.

IMAGINATIF, IVE. adj. Qui imagine aisément, qui a une grande fertilité d'imagination. | Subst. et fam., *L'imaginative*,

La faculté, la puissance par laquelle on imagine.

IMAGINATION. s. f. Faculté d'imaginer, de se représenter qq. ch. dans l'esprit. | La faculté d'inventer, de concevoir. | Fantaisie bizarre, idée folle et extravagante.

IMAGINER. v. a. Se représenter qq. ch. dans l'esprit. | Inventer. | Avec le pron. pers., Se figurer qq. ch. sans beaucoup de fondement.

IMAN. s. m. Ministre de la religion mahométane.

IMARET. s. m. Hôpital chez les Turcs.

IMBÉCILE. adj. des 3 g. et subst. Qui est dans l'imbécillité. | Se dit D'une personne dépourvue d'esprit, ou qui parle, qui agit sottement. Fam.

IMBÉCILEMENT. adv. Avec imbécillité.

IMBÉCILLITÉ. s. f. Faiblesse d'esprit qui ôte la faculté de raisonner, de comprendre, etc. | Sottise, niaiserie.

IMBERBE. adj. des 3 g. Qui est sans barbe. | Très-jeune.

IMBIBER. v. a. Abouever, pénétrer d'eau ou de qq. autre liquide. | Pron., Devenir imbibé d'eau ou de qq. autre liquide.

IMBIBITION. s. f. L'action d'imbiber, ou l'action, la faculté de s'imbiber.

IMBRIQUÉ, ÉE. adj. Se dit Des parties qui se recouvrent les unes les autres comme les tuiles d'un toit.

IMBROGLIO. s. m. Embrouillement, confusion. | Pièce de théâtre.

IMBU, UE. participe passé de l'ancien verbe *Imboire*. Se dit au fig., Qui est rempli, pénétré. On l'applique aux Opinions, aux préjugés, etc.

IMITABLE. adj. des 3 g. Qui peut être imité, qui doit être imité.

IMITATEUR, TRICE. adj. Qui imite, qui s'attache à imiter. | Subst., Personne qui règle sa conduite, ses actions sur celles d'une autre.

IMITATIF, IVE. adj. Qui imite.

IMITATION. s. f. Action d'imiter, ou Le résultat de cette action. | Se dit Des ouvrages où l'on s'est proposé d'en imiter d'autres. | *IMITATION*, se dit, par ellipse, pour l'*Imitation de Jésus-Christ*, livre de piété très-estimé. | À l'*IMITATION* de. loc. prép. À l'exemple de, sur le modèle, etc.

IMITER. v. a. Faire ou s'efforcer de faire exactement la même chose que fait une personne, un animal; contrefaire, copier. | Faire l'image, la ressemblance d'une chose. | Se dit Des choses, et signifie alors Ressembler.

IMMACULÉ, ÉE. adj. Qui est sans tache de péché. L'*immaculée conception de la Vierge*, ou La *conception immaculée*.

IMMANENT, ENTE. adj. Qui est continu, constant.

IMMANGEABLE. adj. des 3 g. Qui ne peut se manger.

IMMANQUABLE. adj. des 3 g. Qui ne peut manquer d'être, qui ne peut manquer d'arriver, de réussir.

IMMANQUABLEMENT. adv. Infailliblement, sans manquer.

IMMARCÉSSIBLE. adj. des 3 g. Qui ne peut se flétrir.

IMMATÉRIALITÉ. s. f. Qualité, état, manière d'être de ce qui est matériel.

IMMATÉRIEL, ELLE. adj. Qui est sans aucun mélange de matière.

IMMATÉRIELLEMENT. adv. D'une manière immatérielle, en esprit.

IMMATRICULATION. s. f. Action d'immatriculer, ou État de ce qui est immatriculé.

IMMATRICULE. s. f. Enregistrement.

IMMATRICULER. v. a. Mettre dans la matricule, insérer dans le registre.

IMMÉDIAT, ATE. adj. Qui agit, qui est produit; Qui suit ou précède sans intermédiaire.

IMMÉDIATEMENT. adv. D'une manière immédiate. | *Immédiatement après*, Aussitôt après.

IMMÉMORIAL, ALE. adj. Qui est si ancien, qu'il n'en reste aucune mémoire.

IMMENSE. adj. des 3 g. Dont l'étendue, la grandeur est infinie. Se dit De Dieu. | Qui est très-considérable en son genre.

IMMENSEMENT. adv. D'une manière immense.

IMMENSITÉ. s. f. Grandeur infinie, sans bornes. Se dit De Dieu. | Très-vaste étendue.

IMMERSION. s. f. Action par laquelle on plonge dans l'eau ou dans qq. autre liquide. | L'entrée d'une planète dans l'ombre d'une autre planète.

IMMEUBLE. adj. des 3 g. et subst. Qui ne peut être transporté d'un lieu à un autre. Il se dit Des biens-fonds, et de certaines autres choses qui leur sont assimilées.

IMMINENCE. s. f. Qualité de ce qui est imminent.

IMMINENT, ENTE. adj. Qui est près de tomber sur qq., sur qq. ch.

IMMISER (S'). v. pron. Se mêler. Se dit De celui qui est appelé à une succession, et qui jouit des biens qui la composent comme propriétaire. | S'ingérer mal à propos dans quelque affaire.

IMMIXTION. s. f. Action de s'immiscer dans une succession.

IMMOBILE. adj. des 3 g. Qui ne se meut pas. | Fig., Ferme, inébranlable.

IMMOBILIER, ÈRE. adj. Immeuble, ou Composé de biens immeubles. | Subst., Les biens immeubles. (Vi.)

IMMOBILISATION. s. f. Action d'immobiliser, ou Le résultat de cette action.

IMMOBILISER. v. a. Donner à un effet mobilier la qualité d'immeuble.

IMMOBILITÉ. s. f. L'état d'une chose qui ne se meut point. L'état d'un homme qui ne se donne aucun mouvement sur rien.

IMMODÉRÉ, ÉE. adj. Excessif, violent.

IMMODÉRÉMENT. adv. Sans modération, avec excès.

IMMODESTE. adj. des 2 g. Qui manque ou qui est contraire à la modestie, à la pudeur, aux bienséances.

IMMODESTEMENT. adv. D'une manière immodeste.

IMMODESTIE. s. f. Mauque de modestie, de bienséance, de pudeur.

IMMOLATION. s. f. Action d'immoler.

IMMOLER. v. a. Offrir en sacrifice. | Poét., Tuer, massacrer, égorger. | Fig., Ruiner, perdre qq., ou détruire une chose, y renoncer. | Pron., Exposer, sacrifier sa fortune, son bien-être ou sa vie pour qq., pour qq. ch.

IMMONDE. adj. des 2 g. Sale, impur. | *L'esprit immonde*, Le démon.

IMMONDICE. s. f. Ordures, boue, saletés entassées dans les maisons, dans les rues.

IMMORAL, ALE. adj. Qui est sans principes de morale, sans mœurs. | Se dit Des choses contraires à la morale.

IMMORALITÉ. s. f. Opposition aux principes de la morale.

IMMORTALISER. v. a. Rendre immortel dans la mémoire des hommes.

IMMORTALITÉ. s. f. Qualité, état de ce qui est immortel.

IMMORTEL, ELLE. adj. Qui n'est point sujet à la mort. | Se dit Des choses dont on suppose que la mémoire doit toujours durer. | Se dit, subst., Des divinités du paganisme.

IMMORTELLE. s. f. Plante.

IMMORTIFICATION. s. f. État d'une personne qui n'est pas mortifiée.

IMMORTIFIÉ, ÉE. adj. Qui n'est point mortifié.

IMMUABLE. adj. des 2 g. Qui n'est point sujet à changer.

IMMUABLEMENT. adv. D'une manière immuable.

IMMUNITÉ. s. f. Exemption d'impôts, de devoirs, de charges, etc.

IMMUTABILITÉ. s. f. État, qualité de ce qui est immuable.

IMPAIR, AIRE. adj. Il se dit Des nombres entiers qui ne sont pas composés de couples complets d'unités.

IMPALPABLE. adj. des 2 g. Se dit De ce qui est si ténu, si fin, si délié, qu'il ne fait aucune impression sensible au toucher.

IMPANATION. s. f. Il n'est d'usage qu'en parlant De l'opinion des luthériens, qui croient que la substance du pain n'est pas détruite dans le sacrement de l'eucharistie, et que le corps de Jésus-Christ y est avec le pain.

IMPARDONNABLE. adj. des 2 g. Qui ne mérite point de pardon.

IMPARFAIT, AITE. adj. Qui n'est pas achevé. | À qui il manque qq. ch. pour être parfait. | *Prétérit ou passé imparfait*, ou, subst., *Imparfait*, Temps du verbe qui sert à indiquer une action considérée comme présente par rapport à un temps passé.

IMPARFAITEMENT. adv. D'une manière imparfaite.

IMPARISYLLABIQUE. adj. des 2 g. T. de gram. grecque. Il se dit Des noms qui ont, au génitif singulier, une syllabe de plus qu'au nominatif.

IMPARTABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être partagé. (Vi.)

IMPARTAGEABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être partagé.

IMPARTIAL, ALE. adj. Exempt de partialité.

IMPARTIALEMENT. adv. Sans partialité.

IMPARTIALITÉ. s. f. Qualité, caractère de celui qui est impartial.

IMPASSE. s. f. Cul-de-sac, petite rue qui n'a point d'issue.

IMPASSIBILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est impassible.

IMPASSIBLE. adj. des 2 g. Qui n'est pas susceptible de souffrance. | Qui ne se laisse déterminer dans ses jugements par aucune considération particulière.

IMPASTATION. s. f. T. de maçonnerie. Composition faite de substances broyées et mises en pâte.

IMPATIEMENT. adv. Avec impatience.

IMPATIENCE. s. f. Manque de patience; sentiment d'inquiétude que l'on éprouve, soit dans la souffrance d'un mal, soit dans l'attente de qq. bien.

IMPATIENT, ENTE. adj. Qui manque de patience, soit dans la souffrance de qq. mal, soit dans l'attente de qq. bien.

IMPATIENTANT, ANTE. adj. Qui impatientte.

IMPATIENTER. v. a. Faire perdre patience. | Pron., Perdre patience.

IMPATRONISER (S'). v. pron. Acquérir tant de crédit dans une maison, qu'on y gouverne tout. Fam.

IMPAYABLE. adj. des 2 g. Qui ne se peut trop payer. | Fig., Qui est très-bizarre, très-plaisant. Fam.

IMPECCABILITÉ. s. f. État de celui qui est incapable de pécher.

IMPECCABLE. adj. des 2 g. Incapable de pécher, de faillir.

IMPÉNÉTRABILITÉ. s. f. État de ce qui est impénétrable.

IMPÉNÉTRABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être pénétré. | Se dit, fig., De ce que l'on ne peut connaître, expliquer.

IMPÉNÉTRABLEMENT. adv. D'une manière impénétrable.

IMPÉNITENCE. s. f. État d'un homme impénitent, endurcissement dans le péché.

IMPÉNITENT, ENTE. adj. et subst. Qui est endurci dans le péché, et n'a aucun regret d'avoir offensé Dieu.

IMPENSES. s. f. pl. Dépenses qu'on fait pour entretenir une maison, une terre, un héritage ou pour les mettre en meilleur état.

IMPÉRATIF, IVE. adj. Impérieux. | *Loi, disposition impérative*, Celle qui exprime un ordre absolu. | *IMPÉRATIF*, adj. et subst. Se dit, en grammaire, Du mode des verbes qui exprime commandement, exhortation, défense, etc.

IMPÉRATIVEMENT. adv. D'une manière impérative.

IMPÉRATOIRE. s. f. Plante.

IMPÉRATRICE. s. f. La femme d'un empereur, ou la princesse qui, de son chef, possède un empire.

IMPERCEPTIBLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être aperçu. | Se dit aussi De ce qui a rapport à d'autres sens que la vue.

IMPERCEPTIBLEMENT. adv. D'une manière imperceptible.

IMPERDABLE. adj. des 2 g. Qu'on ne saurait perdre, dont le gain est sûr. Fam.

IMPERFECTION. s. f. État de ce qui n'est point achevé, parfait. | Défaut, ce qui fait qu'une personne ou une chose n'est point parfaite.

IMPERFORATION. s. f. Vice de conformation qui consiste en ce qu'une partie qui devrait être ouverte ne l'est pas.

IMPERFORÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas ouvert, et qui devrait l'être.

IMPÉRIAL, ALE. adj. Qui appartient à un empereur ou à un empire. | *Eau impériale*, Espèce d'eau-de-vie distillée. | *Couronne impériale*, ou *Impériale*, Espèce de fritillaire panachée. | *Prune impériale*, ou *Impériale*, Espèce de grosse prune longue. | *Serge impériale*, ou *Impériale*, Espèce de serge faite de laine fine. | **IMPÉRIAUX**, au plur., subst., Les troupes de l'empereur d'Allemagne.

IMPÉRIALE. s. f. Jeu de cartes.

IMPÉRIALE. s. f. Le dessus d'un carrosse.

IMPÉRIEUSEMENT. adv. Avec orgueil, avec hauteur, superbement.

IMPÉRIEUX, EUSE. adj. Altier, hautain, qui commande avec orgueil. | Se dit, fig., Des choses pressantes, des choses auxquelles on ne peut résister.

IMPÉRISSABLE. adj. des 2 g. Qui ne saurait périr.

IMPÉRITIE. s. f. Incapacité, inhabileté.

IMPERMEABILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est imperméable.

IMPERMEABLE. adj. des 2 g. Se dit Des corps qui ne se laissent point traverser par certains autres corps.

IMPERSONNEL, ELLE. adj. Se dit Des verbes qui sont employés à la 3^e personne du singulier, sans relation à un sujet déterminé.

IMPERSONNELLEMENT. adv. D'une manière impersonnelle. Se dit Des verbes personnels qui deviennent accidentellement impersonnels.

IMPERTINEMMENT. adv. Avec impertinence.

IMPERTINENCE. s. f. Caractère d'une personne ou d'une chose impertinente. | Se dit Des paroles et des actions offensantes.

IMPERTINENT, ENTE. adj. Qui parle ou qui agit contre la bienséance ou contre le bon sens. | Qui parle ou qui agit d'une manière offensante pour qq. | **IMPERTINENT**, subst., Se dit Des personnes.

IMPURBABILITÉ. s. f. État de ce qui est impurbable.

IMPURBABLE. adj. des 2 g. Que rien ne peut troubler, émouvoir.

IMPURBABLEMENT. adv. D'une manière impurbable.

IMPÉTRABLE. adj. des 2 g. Qu'on peut impétrer. | *Bénéfice impétrable*, Bénéfice vacant par mort, ou qu'on peut obtenir par dévotion.

IMPÉTRANT, ANTE. s. Celui, celle qui a obtenu des lettres du prince ou qq. bénéfice.

IMPÉTRATION. s. f. Obtention. Il se dit de L'action par laquelle on obtient des lettres du prince, ou qq. bénéfice.

IMPÉTRER. v. a. Obtenir en vertu d'une supplique, d'une requête.

IMPÉTUEUSEMENT. adv. Avec impétuosité.

IMPÉTUEUX, EUSE. adj. Violent, véhément, rapide. | Fig., Vif, bouillant, fougueux.

IMPÉTUOSITÉ. s. f. Action, qualité de ce qui est impétueux.

IMPIE. adj. des 2 g. Qui n'a point de religion, qui a du mépris pour les choses de la religion. | Se dit De tout ce qui est contraire à la religion. | **IMPIE**, subst. C'est un impie.

IMPIÉTÉ. s. f. Mépris pour les choses de la religion. | Action, parole, sentiment contraire à la religion.

IMPITOYABLE. adj. des 2 g. Qui est sans pitié, qui ne fait aucune grâce.

IMPITOYABLEMENT. adv. D'une manière impitoyable, sans aucune pitié.

IMPLACABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être apaisé.

IMPLANTATION. s. f. Action d'implanter ou de s'implanter.

IMPLANTER. v. a. Insérer dans, fixer, planter une chose dans une autre. | **IMPLANTÉ, ÉE.** adj. Les poils sont implantés dans la peau.

IMPLEXE. adj. des 2 g. Se dit Des ouvrages dramatiques où il y a reconnaissance ou péripétie, ou l'un et l'autre.

IMPLICATION. s. f. Action d'impliquer, état d'une personne impliquée dans une affaire criminelle. | Contradiction.

IMPLICITE. adj. des 2 g. Qui est contenu dans un discours, dans une clause, dans une proposition, non pas en termes clairs, exprès et formels, mais qui s'en tire naturellement par induction, par conséquence. | Confiance absolue dans l'opinion, dans les paroles de quelqu'un.

IMPLICITEMENT. adv. D'une manière implicite.

IMPLIQUER. v. a. Envelopper, engager, embarrasser. | Se dit en parlant De crime ou de qq. affaire fâcheuse. | Se dit Des choses qui en font supposer d'autres, qui les renferment, les comprennent implicitement.

IMPLORER. v. a. Demander humblement et avec instance qq. secours, qq. faveur, qq. grâce.

IMPOLI, IE. adj. et subst. Qui est sans politesse.

IMPOLIMENT. adv. Avec impolitesse.

IMPOLITESSE. s. f. Manque de politesse, ignorance ou mépris des règles de la politesse. | Action, procédé contraire à la politesse.

IMPOLITIQUE. adj. des 2 g. Qui est contraire à la bonne, à la saine politique.

IMPOLITIQUEMENT. adv. D'une manière impolitique.

IMPONDERABLE. adj. des 2 g. Il sert à qualifier Diverses substances dont la matérialité est constatée, mais dont le poids spécifique échappe à nos déterminations.

IMPOPULAIRE. adj. des 2 g. Qui déplaît au peuple, qui n'a pas l'affection du peuple.

IMPOPULARITÉ. s. f. Défaut de popularité, défaut de l'affection du peuple.

IMPORTANCE. s. f. Ce qui fait qu'une chose est d'un grand intérêt, est considérable par elle-même, ou par les circonstances qui l'accompagnent, ou par les suites qu'elle peut avoir. | Autorité, crédit, influence. | Il se dit en mauvaise part, et s'applique à ceux qui montrent de l'orgueil, de la vanité. | **D'IMPORTANCE.** loc. adv. Très-fort, extrêmement.

IMPORTANT, ANTE. adj. Qui importe, qui est de conséquence, qui est d'un grand intérêt. | Se dit Des personnes qui joni-

sent d'une certaine autorité, d'un grand crédit. | **IMPORTANT** subst. La chose importante, l'essentiel. | Homme vain.

IMPORTATION. s. f. Action d'importer. | Se dit Des marchandises importées.

IMPORTER. v. a. Apporter, introduire dans un pays des productions étrangères.

IMPORTER. v. n. (Il n'est d'usage qu'à l'infinitif et aux 3^{es} personnes.) Être d'importance, de conséquence.

IMPORTUN, UNE. adj. et subst. Fâcheux, incommode, qui déplaît, qui ennuie.

IMPORTUNEMENT. adv. D'une manière importune.

IMPORTUNER. v. a. Incommoder, fatiguer par ses assiduités, par ses demandes, par ses questions, etc. | Se dit Des choses qui incommode, qui lassent, qui causent de l'ennui.

IMPORTUNITÉ. s. f. Action d'importuner.

IMPOSABLE. adj. des 2 g. Qui doit, qui peut être imposé; qui est sujet aux impositions, aux droits.

IMPOSANT, ANTE. adj. Qui impose, qui est propre à s'attirer de l'attention, des égards, du respect. | *Force imposante, forces imposantes.* Forces militaires considérables.

IMPOSER. v. a. Mettre dessus. *Imposer les mains.* | Fig., Charger qq. d'une chose incommode, pénible ou difficile; prescrire, infliger. | *Imposer silence.* Ordonner qu'on se taise. | Se dit en parlant Des tributs dont on charge les peuples, des droits, des contributions que le gouvernement exige des particuliers dans l'intérêt commun. | *Imposer du respect.* Inspirer du respect. | *En imposer.* Tromper, abuser, surprendre, en faire accroire. | Disposer les pages qui doivent composer une forme, de telle sorte qu'elles se trouvent dans l'ordre convenable sur la feuille imprimée et pliée.

IMPOSITION. s. f. Action d'imposer. *L'imposition des mains.* | Se dit, fig., De l'action d'imposer qq. ch. de pénible, d'onéreux. | Absol., Droit, contribution imposée sur les choses ou sur les personnes. | Action ou manière d'imposer les pages d'une forme.

IMPOSSIBILITÉ. s. f. Défaut de possibilité.

IMPOSSIBLE. adj. des 2 g. et subst. Qui ne peut être, qui ne se peut faire. | Qui est très-difficile. | **PAR IMPOSSIBLES.** Formule dont on se sert, dans le discours, lorsqu'on suppose une chose qu'on sait bien être impossible.

IMPOSTE. s. f. La dernière pierre du pied-droit d'une porte ou d'une arcade, sur laquelle on pose la première pierre qui commence à former le cintre de la porte, de l'arcade.

IMPOSTEUR. s. m. Celui qui impose, qui trompe. | Calomniateur. | Celui qui invente, qui débite une fausse doctrine pour séduire les hommes, pour faire secte. | Adj. *Un éloge imposteur.*

IMPOSTURE. s. f. Action de tromper, d'en imposer. | Calomnie. | Hypocrisie, déguisement. | Se dit Des choses qui font illusion.

IMPÔT. s. m. Charge publique, droit imposé sur certaines choses.

IMPOTENCE. s. f. État de celui qui est impotent.

IMPOTENT, ENTE. adj. et subst. Retroplié, qui est privé de l'usage d'un bras, d'une jambe, etc., soit par vice de nature, soit par accident.

IMPRATICABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut se faire, s'exécuter. | Se dit Des lieux où l'on ne peut passer, où l'on ne passe qu'avec beaucoup de difficulté. | Insociable, très-difficile à vivre.

IMPRÉCATION. s. f. Malédiction, souhait qu'on fait contre qqn.

IMPREGNER. v. a. Il se dit en parlant D'un corps solide ou fluide dans lequel pénètrent et se répandent les particules d'une substance.

IMPRENABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être pris. Il se dit en parlant De villes et de places de guerre.

IMPRESCRIPTIBILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est imprescriptible.

IMPRESCRIPTIBLE. adj. des 2 g. Qui n'est pas susceptible de prescription.

IMPRESSES. adj. *V. IMPRESSIONNELLES.*

IMPRESSION. s. f. Action par laquelle une chose appliquée sur une autre y laisse une empreinte, des traits, etc.; ou Le résultat de cette action. | L'action d'imprimer un livre, etc., ou Le résultat de cette action. | Édition. | L'effet que l'action d'une chose quelconque produit sur un corps. | Fig., L'effet qu'une cause quelconque produit dans le cœur ou dans l'esprit. | La couleur qui se met sur la toile ou sur un panneau, et qui sert de première couche à l'ouvrage.

IMPÉRVOYANCE. s. f. Défaut de prévoyance.

IMPÉRVOYANT, ANTE. adj. Qui manque de prévoyance.

IMPÉRÉVU, UE. adj. Qui arrive lorsqu'on y pense le moins.

IMPRIMER. v. a. Faire ou laisser une empreinte sur qq. ch., y marquer des traits, une figure. | Marquer, empreindre des lettres sur du papier ou sur qq. autre ch. semblable, avec des caractères fondus ou gravés, que l'on a chargés d'encre. | Se dit Des sentiments, des images, etc., qui font impression dans l'esprit, dans la mémoire, dans le cœur. | Communiquer. | Don-

ner à une toile ou à un panneau la préparation nécessaire pour y peindre un tableau. | *IMPRIMERIE.* subst. Se dit De petites brochures ou de feuilles volantes.

IMPRIMERIE. s. f. L'art d'imprimer des livres, etc. | Se dit Des caractères, des presses, et de tout ce qui sert à l'impression des ouvrages. | Établissement où l'on imprime des livres, etc.

IMPRIMEUR. s. m. Celui qui fait imprimer des livres, etc., par des ouvriers qu'il paye et qu'il dirige. | Ouvrier qui travaille à la presse. | Tout ouvrier qui travaille dans une imprimerie.

IMPROBABLE. adj. des 2 g. Qui n'a point de probabilité.

IMPROBATEUR, TRICE. adj. et subst. Qui désapprouve.

IMPROBATION. s. f. Action d'improver.

IMPROBITÉ. s. f. Défaut de probité.

IMPRODUCTIF, IVE. adj. Qui ne produit point, qui ne rapporte point.

IMPROMPTU. s. m. Ce qui se fait sur-le-champ, sans avoir été prémédité. | Adj. *Un dîner impromptu.* | Épigramme, madrigal, ou autre petite pièce de poésie faite sur-le-champ.

IMPROPRE. adj. des 2 g. Qui ne convient pas, qui n'est pas juste, exact. Se dit Du langage.

IMPROPREMENT. adv. D'une manière qui ne convient pas, qui n'est pas juste, exacte. Se dit Du langage.

IMPROPRIÉTÉ. s. f. Qualité de ce qui est impropre.

IMPROUVER. v. a. Désapprouver.

IMPROVISATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui a le talent d'improviser.

IMPROVISATION. s. f. Action d'improviser des vers, un discours, de la musique.

IMPROVISER. v. n. Faire, sans préparation et sur-le-champ, des vers sur une matière donnée. | Se dit D'un musicien qui compose et exécute sur-le-champ un morceau de musique. | Parler d'abondance. | V. a. Se dit De toute chose faite sans préparation et sur-le-champ.

IMPROVISTE (À L'). loc. adv. Subitement, lorsqu'on y pense le moins.

IMPRUDEMMENT. adv. Avec imprudence.

IMPRUDENCE. s. f. Défaut, manque de prudence.

IMPRUDENT, ENTE. adj. Qui manque de prudence.

IMPUBÈRE. adj. des 2 g. et subst. Se dit De celui ou celle qui n'a pas encore atteint l'âge de puberté.

IMPUDEMENT. adv. Effrontément, avec impudence.

IMPUDENCE. s. f. Effronterie, manque de pudeur.

IMPUDENT, ENTE. adj. Insolent, effronté, qui n'a point de pudeur. | Subst., Se dit Des personnes.

IMPUDEUR. s. f. Défaut, manque de pudeur.

IMPUDICITÉ. s. f. Vice contraire à la chasteté. | Se dit Des actions impudiques.

IMPUDIQUE. adj. des 2 g. Qui fait des actions contraires à la chasteté. | Se dit De tout ce qui blesse la chasteté dans les actions ou dans les discours. | Subst., se dit Des personnes.

IMPUDIQUEMENT. adv. D'une manière impudique.

IMPUGNER. v. a. Attaquer, combattre un point de doctrine, un droit. (Vi.)

IMPUISSANCE. s. f. Manque de pouvoir, de moyens pour faire qq. ch. | L'incapacité d'avoir des enfants.

IMPUISSANT, ANTE. adj. Qui a peu ou point de pouvoir. | Se dit Des choses, incapable de produire aucun effet. | Adj. et subst. Se dit De celui qui est incapable d'engendrer.

IMPULSIF, IVE. adj. Qui agit par impulsion.

IMPULSION. s. f. Action de pousser; mouvement ou tendance à se mouvoir qu'un corps donne à un autre par le choc. | L'action d'exciter, d'encourager, de pousser qq. à faire une chose.

IMPUNÉMENT. adv. Avec impunité, sans subir aucune punition.

IMPUNI, IE. adj. Qui demeure sans punition.

IMPUNITÉ. s. f. Manque de punition, exemption d'une peine méritée.

IMPUR, URE. adj. Qui n'est pas pur, qui est altéré ou corrompu par qq. mélange, qui est souillé. | Fig., Impudique.

IMPURETÉ. s. f. Ce qu'il y a dans une chose d'impur, de grossier et d'étranger, qui l'altère ou la gâte. | Fig., pour Impudicité. | Au plur., Obscénités.

IMPUTABLE. adj. des 2 g. Qui peut, qui doit être attribué à. | Se dit D'une somme qui doit être imputée sur une autre.

IMPUTATION. s. f. Action d'attribuer à qq. une chose digne de blâme. | Il se dit surtout Des accusations faites sans preuve. | Compensation d'une somme avec une autre. | L'application des mérites de Jésus-Christ.

IMPUTER. v. a. Attribuer à qq. une chose digne de blâme. | *Imputer à négligence, à oubli, etc.*, Attribuer à négligence, à oubli, etc. | Appliquer un paiement à une certaine dette. | Se dit De l'application des mérites de Jésus-Christ.

IN. Particule qui entre, avec deux sens différents, dans la composition de beaucoup de mots : 1° elle signifie *Dans*; 2° elle emporte une idée négative ou priva-

tive. | On dit *In-folio, in-quarto, in-octavo, in-douze, in-seize, in-dix-huit, etc.*, pour dire que La feuille de papier est pliée en deux, en quatre, en douze, etc. | Dans un très-grand nombre de mots français, la particule *In* donne au mot composé un sens contraire à celui du mot simple. Elle est alors négative ou privative : *Docile, indocile, patient, impatient, etc.*

INABORDABLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut aborder. | Se dit D'un endroit dont on ne peut approcher. | Se dit D'une personne de difficile accès. Fam.

INACCEPTABLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut, qu'on ne doit pas accepter.

INACCESSIBLE. adj. des 2 g. Dont on ne peut approcher, dont l'accès est impossible.

INACCOMMODABLE. adj. des 2 g. Qui ne se peut accommoder.

INACCORDABLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut mettre d'accord.

INACOSTABLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut accoster.

INACCOUTUMÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas coutume de se faire, d'arriver.

INACHEVÉ, ÉE. adj. Qui n'a point été achevé.

INACTIF, IVE. adj. Qui n'a point d'activité.

INACTION. s. f. Cessation de toute action.

INACTIVITÉ. s. f. Manque, défaut d'activité.

INADMISSIBILITÉ. s. f. Qualité de ce qui ne peut être admis.

INADMISSIBLE. adj. des 2 g. Qui ne saurait être admis.

INADVERTANCE. s. f. Défaut d'attention à qq. ch.

INALIÉNABILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est inaliénable.

INALIÉNABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut s'aliéner.

INALLIABLE. adj. des 2 g. Il se dit Des métaux qui ne peuvent s'allier l'un avec l'autre.

INALTÉRABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être altéré.

INAMISSIBILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est inamissible.

INAMISSIBLE. adj. des 2 g. Qui ne se peut perdre.

INAMOVIBILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est inamovible.

INAMOVIBLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être ôté d'un poste, qui ne peut être destitué de sa place arbitrairement.

INANIMÉ, ÉE. adj. Qui n'est point animé. | Qui manque de mouvement.

INANITÉ. s. f. Le vide d'une chose.

INANITION. s. f. Faiblesse, manque de force causé par défaut de nourriture.

INAPERCEVABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être aperçu.

INAPERÇU, UE. adj. Qui n'est point aperçu.

INAPPÉTENCE. s. f. Défaut d'appétit, de goût pour les aliments.

INAPPLICABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être appliqué.

INAPPLIQUÉ, ÈE. adj. Qui n'a point d'application, d'attention.

INAPPRÉCIABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être apprécié, déterminé.

INAPTITUDE. s. f. Défaut d'aptitude à qq. ch.

INARTICULÉ, ÈE. adj. Qui n'est point articulé, ou qui ne l'est qu'imparfaitement.

INATTAQUABLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut attaquer.

INATTENDU, UE. adj. Qu'on n'attendait pas.

INATTENTIF, IVE. adj. Qui n'a point d'attention.

INATTENTION. s. f. Défaut d'attention.

INAUGURAL, ALE. adj. Qui a rapport à l'inauguration.

INAUGURATION. s. f. Cérémonie religieuse qui se pratique au sacre, au couronnement des souverains. | Consécration, dédicace.

INAUGURER. v. a. Faire l'inauguration d'un temple, d'un monument, etc.

INCAGUER. v. a. Défier qq., le braver, en lui témoignant beaucoup de mépris. Fam. et vi.

INCALCULABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut se calculer. | Très-nombreux, ou très-considérable, très-grave.

INCAMÉRATION. s. f. Union de qq. terre au domaine de la chambre ecclésiastique, à Rome.

INCAMÉRER. v. a. À la cour de Rome, Unir qq. terre au domaine de la chambre ecclésiastique.

INCANDESCENCE. s. f. État d'un corps qui est échauffé et pénétré de feu jusqu'à devenir blanc.

INCANDESCENT, ENTE. adj. Qui est en incandescence.

INCANTATION. s. f. Cérémonies, pratiques des prétendus magiciens.

INCAPABLE. adj. des 2 g. Qui n'est pas capable, qui n'est pas en état de faire une chose. | Qui n'a pas la capacité, le talent, l'aptitude nécessaire pour certaines choses. | Adj. et subst., se dit De celui que la loi prive de certaines droits ou qu'elle exclut de certaines fonctions.

INCAPACITÉ. s. f. Défaut de capacité.

INCARCÉRATION. s. f. Action d'incarcérer, ou État de celui qui est incarcéré.

INCARCÉRER. v. a. Mettre en prison.

INCARNADIN, INE. adj. et subst. Se dit D'une couleur plus faible que l'incarnat ordinaire.

INCARNAT, ATE. adj. Espèce de couleur entre le couleur de cerise et le couleur de rose. | Subst. masc.

INCARNATION. s. f. Action de la Divinité qui s'incarne, ou Le résultat de cette action.

INCARNER (S'). v. pron. Il se dit De la Divinité qui prend un corps de chair, qui se fait homme. | Fig. et fam., *C'est un diable incarné*, se dit D'une personne très-méchante.

INCARTADE. s. f. Espèce d'insulte faite inconsidérément. | Au plur., Extravagances, folies que fait une personne.

INCENDIAIRE. s. des 2 g. Auteur volontaire d'un incendie. | Subst. et adj., fig., Séditieux. | Se dit, adj., Des choses.

INCENDIE. s. m. Grand embrasement. | Fig., Troubles dans un État, grandes guerres, etc.

INCENDIÉ. v. a. Brûler, consumer par le feu. | *Incendié*, Éa. Subst. Se dit Des personnes dont l'habitation a été brûlée.

INCERTAIN, AINE. adj. Douteux, qui n'est pas assuré. | Variable, mal assuré. | Qui n'est pas fixé, qui n'est pas déterminé. | Subst. masc. Ce qui est douteux.

INCERTAINEMENT. adv. Avec doute et incertitude.

INCERTITUDE. s. f. État d'une personne irresolue sur ce qu'elle doit faire. | Se dit De tout ce qui est susceptible de doute. | *L'incertitude du temps*, L'état incertain du temps.

INCÉSSAMMENT. adv. Sans délai, au plus tôt. | Continuellement, sans cesse.

INCÉSSIBLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être cédé.

INCESTE. s. m. Conjonction illicite entre les personnes qui sont parentes ou alliées au degré prohibé par les lois.

INCESTUEUSEMENT. adv. Avec inceste, dans l'inceste.

INCESTUEUX, EUSE. adj. Coupable d'inceste. | Se dit Des choses où il y a inceste. | Se dit, subst., Des personnes.

INCHOATIF, IVE. adj. Qui commence. Il se dit Des verbes qui expriment le commencement d'une action.

INCIDEMENT. adv. Par incident, ou Par occasion.

INCIDENCE. s. f. La rencontre d'une ligne ou d'une surface avec une autre ligne ou une autre surface. | La rencontre des corps par les rayons lumineux.

INCIDENT. s. m. Événement qui survient dans le cours d'une entreprise, d'une affaire. | En matière de procès, Difficulté, contestation accessoire.

INCIDENT, ENTE. adj. Il se dit De ces

tains cas qui surviennent dans les affaires. | *En gram., Proposition, phrase incidente.* Celle qui est insérée dans une proposition principale dont elle fait partie. | Sert pour qualifier les rayons lumineux dans l'acte de leur rencontre avec les surfaces des corps.

INCIDENTAIRE. s. m. Celui qui forme des incidents, chicaneur.

INCIDENTER. v. n. Faire naître, élever un incident, des incidents dans le cours d'un procès.

INCINÉRATION. s. f. Action de réduire en cendres, ou État de ce qui est réduit en cendres.

INCINÉRER. v. a. Réduire en cendres.

INCIRCONCIS, **ISE**. adj. et s. Qui n'est point circoncis.

INCIRCONCISION. s. f. État de celui qui est incirconcé.

INCISE. s. f. Petite phrase qui forme un sens partiel, et qui entre dans le sens total de la période ou d'un membre de la période.

INCISER. v. a. Faire une fente avec qq. ch. de tranchant. Se dit De cette opération de chirurgie qui consiste à faire des taillades sur la chair. | Se dit Des taillades qu'on fait à des arbres en certaines occasions. | *Incisé, éa.* Se dit en bot.

INCISIF, **IVE**. adj. Se disait De certains remèdes. | Subst. masc. *Les incisifs.* (Vi.) | *Dents incisives, ou, subst., Incisives, Les dents de devant, qui sont faites pour couper les aliments.* | *Muscles incisifs, ou, subst., Incisifs, Les muscles de la lèvre supérieure.*

INCISION. s. f. Fente, taillade, ouverture faite avec un instrument tranchant.

INCITANT, **ANTE**. adj. Qui donne du ton. | Subst. masc. *Les incitants.*

INCITATION. s. f. Instigation, impulsion. | L'action de donner du ton aux organes.

INCITER. v. a. Pousser, déterminer, induire à faire qq. ch.

INCIVIL, **ILE**. adj. Qui manque de civilité.

INCIVILEMENT. adv. D'une manière incivile.

INCIVILITÉ. s. f. Manque de civilité.

INCIVIQUE. adj. des 2 g. Qui n'est point civique. Se dit Des choses.

INCIVISME. s. m. Défaut de civisme.

INCLÉMENCE. s. f. Rigueur. | Fig., se dit Du temps, de la saison.

INCLÉMENT, **ENTE**. adj. Qui n'a pas de clémence, rigoureux.

INCLINAISON. s. f. Dans le langage ordinaire, il exprime spécialement L'obliquité des lignes droites ou des surfaces planes sur le plan de l'horizon.

INCLINANT. adj. m. Se dit Des endrains solaires tracés sur un plan qui n'est pas

perpendiculaire à l'horizon, mais qui incline du côté du midi.

INCLINATION. s. f. Action de pencher. Il se dit De l'action de pencher la tête ou le corps. | Fig., Disposition à qq. ch. | Affection, amour. | Fam., La personne qu'on aime.

INCLINER. v. a. Mettre dans une situation oblique, pencher. | Baisser, courber. | Pron., se dit De ce qui est dans une situation oblique. | Se baisser, se courber. | Absol., Se prosterner par respect, par crainte. | Être incliné, penché. | Fig., Être porté à qq. ch.

INCLUS, **USE**. part. du v. *Inclure*, qui n'est plus usité. Enfermé, enveloppé. | Absol. et subst., *L'incluse*, La lettre enfermée dans un paquet.

INCLUSIVEMENT. adv. En y comprenant, y compris.

INCOERCIBLE. adj. des 2 g. Qui n'est pas coercible.

INCOGNITO. adv. Sans être connu. | Se dit De toute personne qui ne veut pas être connue dans la ville, dans le pays où elle se trouve, ou qui veut laisser ignorer qu'elle y est. | Subst., *Garder l'incognito.*

INCOHÉRENCE. s. f. Qualité de ce qui est incohérent.

INCOHÉRENT, **ENTE**. adj. Qui manque de liaison.

INCOLORE. adj. des 2 g. Qui n'est pas coloré.

INCOMBUSTIBILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est incombustible.

INCOMBUSTIBLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être brûlé.

INCOMMENSURABILITÉ. s. f. État, caractère de ce qui est incommensurable.

INCOMMENSURABLE. adj. des 2 g. Se dit De deux quantités qui n'ont point de commune mesure.

INCOMMODE. adj. des 2 g. Qui n'est pas commode. | Qui cause du malaise, qui fatigue, qui ennuie.

INCOMMODÉMENT. adv. Avec incommodité.

INCOMMODER. v. a. Apporter, causer qq. sorte d'incommodité, de gêne, de malaise. | Rendre un peu malade. | Être incommodé d'un bras, d'une jambe, N'avoir pas l'usage d'un bras, d'une jambe.

INCOMMODITÉ. s. f. La peine, la gêne, le malaise, que cause une chose incommode. | Indisposition ou maladie.

INCOMMUNICABLE. adj. des 2 g. Qui ne se peut communiquer.

INCOMMUTABILITÉ. s. f. Se dit D'une possession où l'on ne peut être légitimement troublé.

INCOMMUTABLE. adj. des 2 g. Propriétaire incommutable, Propriétaire qui ne peut être légitimement dépossédé. On dit,

dans un sens analogue, *Propriété incommutable*.

INCOMMUTABLEMENT. adv. En telle sorte qu'on ne puisse être dépossédé légitimement.

INCOMPARABLE. adj. des 2 g. À qui ou à quoi rien ne peut être comparé.

INCOMPARABLEMENT. adv. Sans comparaison.

INCOMPATIBILITÉ. s. f. Contrariété, opposition qui fait que deux personnes, que deux choses ne peuvent s'accorder, exister ensemble. | Impossibilité qu'il y a que deux places soient remplies en même temps par la même personne.

INCOMPATIBLE. adj. des 2 g. Qui n'est pas compatible.

INCOMPÉTEMENT. adv. Sans compétence, par un juge incompetent.

INCOMPÉTENCE. s. f. Défaut, manque de compétence.

INCOMPÉTENT, ENTE. adj. Qui n'est pas compétent.

INCOMPLÈT, ÊTE. adj. Qui n'est pas complet.

INCOMPLEXE. adj. des 2 g. Qui est simple, qui n'est pas complexe.

INCOMPRÉHENSIBILITÉ. s. f. État de ce qui est incompréhensible.

INCOMPRÉHENSIBLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être compris.

INCOMPRESSIBILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est incompressible.

INCOMPRESSIBLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être comprimé.

INCONCEVABLE. adj. des 2 g. Qui n'est pas concevable, explicable; dont on ne peut aisément se rendre raison.

INCONCILIABLE. adj. des 2 g. Se dit Des choses qui ne peuvent se concilier, qui s'excluent mutuellement.

INCONDUITE. s. f. Défaut de conduite.

INCONGRU, UE. adj. Il se dit D'une locution, d'une phrase qui pècherait contre les règles de la syntaxe. | Se dit, fam., De ce qui n'est convenable ni aux personnes ni aux circonstances.

INCONGRUITÉ. s. f. Faute, contre la syntaxe, contre les règles de la construction. | Se dit, fam., Des fautes contre le bon sens et contre la bienséance.

INCONGRUMENT. adv. D'une manière incongrue.

INCONNU, UE. adj. Qui n'est point connu. | Qu'on n'a point encore éprouvé, ressenti. | Subst., se dit Des personnes.

INCONSÉQUENCE. s. f. Défaut de conséquence dans les idées, dans les discours, dans les actions.

INCONSÉQUENT, ENTE. adj. Qui agit, qui parle sans se conformer à ses propres principes. | Se dit Des personnes.

INCONSIDÉRATION. s. f. Légère im-

prudence, ou dans le discours, ou dans la conduite.

INCONSIDÉRÉ, ÉE. adj. Étourdi, imprudent, qui fait les choses sans attention.

| Se dit, subst., Des personnes.

INCONSIDÉRÉMENT. adv. Étourdiment, d'une manière inconsidérée.

INCONSOLABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut se consoler.

INCONSOLABLEMENT. adv. De manière à ne pouvoir être consolé.

INCONSTAMMENT. adv. Avec inconstance et légèreté.

INCONSTANCE. s. f. Facilité à changer d'opinion, de résolution, de passion, de conduite, de sentiment. | Se dit Des choses sujettes à changer.

INCONSTANT, ANTE. adj. Volage, qui est sujet à changer. | Se dit Des choses qui ne demeurent pas longtemps en même état.

INCONSTITUTIONNEL, ELLE. adj. Qui est en opposition avec la loi constitutionnelle de l'État.

INCONTESTABLE. adj. des 2 g. Qui est certain, qui ne peut être contesté.

INCONTESTABLEMENT. adv. Certainement, sans difficulté.

INCONTESTÉ, ÉE. adj. Qui n'est point contesté.

INCONTINENCE. s. f. Vice opposé à la vertu de continence. | *Incontinence d'urine*, Écoulement involontaire de l'urine.

INCONTINENT, ENTE. Qui n'a pas la vertu de continence.

INCONTINENT. adv. de temps. Aussitôt, au même instant, sur-le-champ.

INCONVENANT, ANTE. adj. Qui blesse les convenances.

INCONVÉNIENT. s. m. Ce qui survient de fâcheux dans qq. affaire, ce qui résulte de fâcheux d'un parti qu'on prend.

INCORPORALITÉ. s. f. Qualité des êtres incorporels.

INCORPORATION. s. f. Action d'incorporer, de s'incorporer; ou État des choses incorporées.

INCORPOREL, ELLE. adj. Qui n'a point de corps.

INCORPORER. v. a. Mêler, unir ensemble certaines matières, et en faire un corps qui ait qq. consistance. | S'emploie, avec le pronom personnel, soit comme verbe réfléchi, soit comme verbe réciproque.

INCORRECT, ECTE. adj. Qui n'est pas correct.

INCORRECTION. s. f. Défaut de correction.

INCORRIGIBILITÉ. s. f. Défaut de celui qui est incorrigible.

INCORRIGIBLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut corriger.

INCORRUPTIBILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est incorruptible. | Fig., L'intégrité

d'un homme incapable de se laisser corrompre.

INCORRUPTIBLE, adj. des 3 g. Qui n'est pas sujet à corruption. [Fig., Qui est incapable de se laisser corrompre.

INCRASSANT, ANTE, adj. et subst. masc. Qui épaissit. Il s'est dit De certains remèdes.

INCREDIBILITÉ, s. f. Ce qui fait qu'on ne peut croire une chose.

INCREDULE, adj. des 3 g. Qui ne croit que difficilement, qu'on a peine à persuader. | À l'égard des choses de foi, subst. *C'est un incrédule.*

INCREDULITÉ, s. f. Répugnance à croire. | Manque de foi.

INCREE, ÉE, adj. Qui existe sans avoir été créé. | Chez les chrétiens, *La sagesse incréée*, se dit Du Fils de Dieu.

INCRIMINER, v. a. Accuser qq. de crime.

INCROYABLE, adj. des 3 g. Qui ne peut être cru, ou qui est difficile à croire. | *Il est incroyable*, se dit, impers., pour On ne saurait croire. Fam. | Excessif, extraordinaire. | Substant.

INCROYABLEMENT, adv. D'une manière incroyable, excessivement.

INCRUSTATION, s. f. Action d'incruster, ou Le résultat de cette action. | La croûte qui se forme autour de qq. corps lorsqu'ils séjournent dans les eaux.

INCRUSTER, v. a. Appliquer à la surface d'une chose, des lames ou des plaques de matières plus ou moins précieuses, pour l'orner, etc. | Se dit Des choses qui adhèrent fortement à la surface d'une autre.

INCUBATION, s. f. Action des volatiles qui couvent des œufs.

INCUBE, s. m. Sorte de démon qui, suivant une erreur populaire, abuse des femmes.

INCULPATION, s. f. Action d'attribuer une faute à qq. accusation.

INCULPER, v. a. Accuser qq. d'une faute. | *Inculpé*, subst.

INCULQUER, v. a. Imprimer une chose dans l'esprit de qq. à force de la répéter.

INCULTE, adj. des 3 g. Qui n'est point cultivé.

INCULTURE, s. f. État de ce qui est inculte.

INCURABILITÉ, s. f. État de ce qui est incurable.

INCURABLE, adj. des 3 g. et subst. Qui ne peut être guéri. | Au plur., Un hôpital d'incurables.

INCURIE, s. f. Défaut de soin.

INCURIOSITÉ, s. f. Insouciance, négligence d'apprendre ce qu'on ignore.

INCURSION, s. f. Course de gens de guerre en pays ennemi.

INCUSE, adj. f. Se dit Des médailles dont l'un des côtés, ou même les deux, sont gravés en creux, au lieu de l'être en relief. On dit qqqs., subst. *Une incuse.*

INDE, s. m. Couleur bleue que l'on tire de l'indigo.

INDÉBROUILLABLE, adj. des 3 g. Qui ne peut être débrouillé.

INDÉCEMMENT, adv. Contre la décence, contre les bienséances.

INDÉCENCE, s. f. Vice de ce qui est contraire à la décence. | Action, propos indécent.

INDÉCENT, ENTE, adj. Qui est contre la décence, contre les bienséances.

INDÉCHIFFRABLE, adj. des 3 g. Qui ne se peut lire, déchiffrer. | Se dit D'une écriture qui est difficile à lire. | Obscur, embrouillé.

INDÉCIS, ISE, adj. Qui n'est pas décidé. | Douteux, incertain. | Irrésolu. | Vague, difficile à distinguer.

INDÉCISION, s. f. Indétermination, caractère, état d'un homme indécis.

INDÉCLINABILITÉ, s. f. Qualité des mots indéclinables.

INDÉCLINABLE, adj. des 3 g. Qui ne peut être décliné, qui ne se décline point.

INDÉCOMPOSABLE, adj. des 3 g. Qui ne peut être décomposé.

INDÉCROTTABLE, adj. des 3 g. Qu'on ne peut décrotter. *Homme indécrottable*, Homme d'un caractère très-difficile.

INDÉFECTIBILITÉ, s. f. Qualité de ce qui est indéfectible.

INDÉFECTIBLE, adj. des 3 g. Qui ne peut défaillir, cesser d'être.

INDÉFINI, IE, adj. Dont la fin, les bornes ne sont ou ne peuvent point être déterminées. | *Prédir ou passé indéfini*, Temps de l'indicatif du verbe qui indique l'action comme passée.

INDÉFINIMENT, adv. D'une manière indéfinie.

INDÉFINISSABLE, adj. des 3 g. Qu'on ne saurait définir.

INDÉLÉBILE, adj. des 3 g. Qui ne peut être effacé.

INDÉLIBÉRÉ, ÉE, adj. Se dit D'une action, d'un mouvement sur lequel on n'a point délibéré, point réfléchi.

INDÉLICAT, ATE, adj. Qui manque de délicatesse dans les sentiments.

INDÉLICATESSE, s. f. Manque de délicatesse dans les sentiments.

INDEMNÉ, adj. des 3 g. Indemnisé, dédommagé.

INDEMNISER, v. a. Dédommager.

INDEMNITÉ, s. f. Dédommagement.

INDÉPENDAMMENT, adv. Sans dépendance, d'une manière indépendante. | Sans aucun égard. Outre, par-dessus.

INDÉPENDANCE, s. f. État d'une per-

sonne indépendante. | *Le goût de l'indépendance.*

INDÉPENDANT, ANTE. adj. Qui ne dépend point de telle personne ou de telle chose. | Qui aime à ne dépendre de personne. | *Se dit, subst., D'une secte qui ne reconnaissait point d'autorité ecclésiastique.*

INDESTRUCTIBILITÉ. s. f. Qualité ou état de ce qui est indestructible.

INDESTRUCTIBLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être détruit.

INDÉTERMINATION. s. f. Irrésolution.

INDÉTERMINÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas déterminé, fixé. | *Irrésolu, indéci.* (Vi.)

INDÉTERMINÉMENT. adv. D'une manière indéterminée, vague.

INDÉVOT, OTE. adj. Qui ne respecte pas les pratiques religieuses. | *Se dit Du ton, des manières, etc.* | *S'emploie subst.*

INDÉVOTEMENT. adv. D'une manière indévoto.

INDÉVOTION. s. f. Manque de respect pour les pratiques religieuses.

INDEX. s. m. La table d'un livre. | Catalogue des livres défendus à Rome. | *Fig., Mettre une chose à l'index, L'interdire, en défendre l'usage.* | *Le doigt le plus proche du pouce.* Adj., *Le doigt index.*

INDICATEUR. s. et adj. m. Celui qui fait connaître un coupable. (Vi.) T. d'anat., L'index. Adj., *Le doigt indicateur.*

INDICATIF, IVE. adj. Qui indique
INDICATIF. s. m. On appelle ainsi Le mode des verbes qui exprime l'état ou l'action d'une manière positive, certaine et absolue.

INDICATION. s. f. Action par laquelle on indique. | *Renseignement, désignation.* | *Ce qui indique.*

INDICE. s. m. Signe apparent et probable qu'une chose est, existe. | L'index ou catalogue imprimé des livres défendus à Rome.

INDICIBLE. adj. des 2 g. Qu'on ne saurait exprimer.

INDICTION. s. f. Convocation d'une grande assemblée à certain jour. | *Période de quinze années.*

INDICULE. s. m. Petit indice.

INDIENNE. s. f. Étouffe de coton peinte qui se fait aux Indes; se dit Des étouffes du même genre fabriquées en Europe.

INDIFFÉREMMENT. adv. Avec indifférence, avec froideur. | *Sans distinction, sans faire de différence.*

INDIFFÉRENCE. s. f. L'état d'une personne indifférente.

INDIFFÉRENT, ENTE. adj. Qui ne présente en soi aucune cause de détermination, aucun motif de préférence. | *Qui touche peu, dont on ne se soucie point.* | *Qui est de peu d'intérêt, d'aucune conséquence.*

| *Se dit Des personnes.* | *Qui n'est point touché de qq. ch., qui ne prend point d'intérêt à qq. ou à qq. ch.* | *Il se dit D'une personne qui n'est point sensible à l'amour.*

INDIGENCE. s. f. Grande pauvreté, privation du nécessaire. | *Abso.*, Les indigents en général.

INDIGÈNE. adj. des 2 g. Qui est du pays. | *Adj. et subst., se dit Des peuples établis de tout temps dans un pays.*

INDIGENT, ENTE. adj. et subst. Nécessiteux, extrêmement pauvre.

INDIGESTE. adj. des 2 g. Qui est difficile à digérer. | *Fig., Qui est embrouillé, confus, mal ordonné.*

INDIGESTION. s. f. Coction imparfaite des aliments dans l'estomac.

INDIGÈTE. adj. des 2 g. Nom que les anciens donnaient aux héros divinisés, aux demi-dieux particuliers d'un pays.

INDIGNATION. s. f. Sentiment de colère et de mépris qu'excite un outrage, une injustice criante, etc.

INDIGNE. adj. des 2 g. Qui n'est pas digne, qui ne mérite pas. | *Titre que l'on se donne par humilité.* | *Qui n'est pas séant, convenable.* | *Abso.*, Méchant, odieux, très-condamnable. | *Subst., personne vile, méprisable.* Fam.

INDIGNEMENT. adv. D'une manière indigne.

INDIGNER. v. a. Exciter l'indignation. | *Pron., Être-indigné, courroucé.*

INDIGNITÉ. s. f. Qualité odieuse par laquelle on est réputé indigne d'une grâce, d'un emploi, etc. | *Méchanceté.* | *Action indigne, odieuse.* | *Outrage, affront.*

INDIGO. s. m. Matière colorante qui sert à teindre en bleu. | *Se dit Des plantes qui fournissent l'indigo.* | *Toute couleur semblable à celle de l'indigo.*

INDIGOTERIE. s. f. Lieu où l'on prépare, où l'on fait l'indigo.

INDIGOTIER. s. m. Genre de plantes.

INDIQUER. v. a. Montrer, désigner une personne ou une chose. | *Déterminer, assigner.* | *Marquer qq. objet, sans trop s'attacher aux détails.*

INDIRECT, ECTE. adj. Qui n'est pas direct. | *Régime indirect, Celui sur lequel ne tombe pas directement l'action du verbe.* | *Contributions indirectes, Les impôts établis sur les objets de commerce et de consommation.*

INDIRECTEMENT. adv. D'une manière indirecte.

INDISCIPLINABLE. adj. des 2 g. Indocile, qui n'est pas capable de discipline.

INDISCIPLINE. s. f. Manque de discipline.

INDISCIPLINÉ, ÉE. adj. Qui n'est pas discipliné, qui manque à la discipline.

INDISCRET, ÊTE. adj. Qui manque de discrétion, de retenue, de prudence. | Qui ne sait pas garder le secret. | Se dit, subst., Des personnes.

INDISCRÈTEMENT. adv. D'une manière indiscrète, étourdiment.

INDISCRÉTION. s. f. Manque de discrétion. | Action indiscrète.

INDISPENSABLE. adj. des 2 g. Dont on ne peut se dispenser.

INDISPENSABLEMENT. adv. Nécessairement.

INDISPONIBLE. adj. des 2 g. Se dit Des biens dont les lois ne permettent pas de disposer à titre gratuit.

INDISPOSÉ, ÊE. adj. Qui a une légère incommodité.

INDISPOSER. v. a. Aliéner, fâcher, mettre dans une disposition peu favorable.

INDISPOSITION. s. f. Incommodité légère. | Disposition peu favorable pour qq., pour qq. ch.

INDISSOLUBILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est indissoluble.

INDISSOLUBLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être dissous.

INDISSOLUBLEMENT. adv. D'une manière indissoluble.

INDISTINCT, INCTE. adj. Qui n'est pas bien distinct.

INDISTINCTEMENT. adv. D'une manière indistincte. | Sans mettre de différence entre une personne et une autre.

INDIVIDU. s. m. Se dit De chaque être organisé, soit animal, soit végétal, par rapport à l'espèce à laquelle il appartient. | Se dit D'un homme que l'on ne veut pas nommer.

INDIVIDUALISER. v. a. Considérer, présenter une chose quelconque isolément, individuellement.

INDIVIDUALITÉ. s. f. Ce qui constitue l'individu; ce qui fait qu'il est tel être.

INDIVIDUEL, ELLE. adj. Qui est de l'individu, qui appartient à l'individu.

INDIVIDUELLEMENT. adv. D'une manière individuelle, isolément.

INDIVIS, ISE. adj. Qui n'est point divisé. | *Propriétaires indivis.* Ceux qui possèdent une chose par indivis. | *PAR INDIVIS.* loc. adv. Sans être divisé.

INDIVISEMENT. adv. Par indivis.

INDIVISIBILITÉ. s. f. Qualité de ce qui ne peut être divisé.

INDIVISIBLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être divisé.

INDIVISIBLEMENT. adv. D'une manière indivisible.

INDIVISION. s. f. État d'une chose possédée par indivis.

IN-DIX-HUIT. adj. et s. m. Se dit Du format où la feuille est pliée en dix-huit feuillets; et Des livres qui ont ce format.

INDOCILE. adj. des 2 g. Qui est très-difficile à gouverner.

INDOCILITÉ. s. f. Caractère de celui qui est indocile.

INDOLENCE. s. f. Nonchalance. | Le caractère, l'état d'une personne peu sensible à la plupart des choses qui touchent les autres hommes.

INDOLENT, ENTE. adj. et subst. Nonchalant. | Indifférent. | T. de méd. Qui ne cause point de douleur.

INDOMPTABLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut dompter, qu'on ne peut soumettre à l'obéissance.

INDOMPTÉ, ÊE. adj. Qui n'est pas dompté, ou Qui n'a pu encore être dompté. | Furieux, fongueux, sauvage.

IN-DOUZE. adj. et s. m. Se dit Du format où la feuille est pliée en douze feuillets; et Des livres qui ont ce format.

INDU, UE. adj. Qui est contre ce qu'on doit, contre la raison, contre la règle.

INDUBITABLE. adj. des 2 g. Dont on ne peut douter, certain, assuré.

INDUBITABLEMENT. adv. Sans doute, certainement, assurément.

INDUCTION. s. f. Instigation, impulsion, suggestion. | Se dit D'une conséquence que l'on tire par induction.

INDUIRE. v. a. Porter, pousser à faire qq. ch. | *Induire en erreur.* Tromper à dessein. | *Inférer,* tirer une conséquence.

INDULGENCE. s. f. Facilité à excuser et à pardonner les fautes, les défauts. | Chez les Catholiques, La rémission des peines que les péchés méritent.

INDULGENT, ENTE. adj. Qui a de l'indulgence.

INDULT. s. m. Privilège accordé, par lettres du pape, à qq. corps, ou à qq. personne, de pouvoir nommer à de certains bénéfices, etc. | Le droit que le roi d'Espagne lève sur l'argent et sur les marchandises qui arrivent d'Amérique.

INDULTAIRE. s. m. Celui qui a droit à un bénéfice en vertu d'un indult.

INDUMENT. adv. D'une manière indue
INDUSTRIE. s. f. Dextérité, adresse à faire qq. ch. | Profession mécanique ou mercantile, art, métier que l'on exerce pour vivre. | *Chevalier d'industrie,* Homme qui vit d'adresse, d'expédients.

INDUSTRIEL, ELLE. adj. Qui appartient à l'industrie. | *INDUSTRIEL.* subst. Personne qui se livre à l'industrie.

INDUSTRIEUSEMENT. adv. Avec industrie, avec art.

INDUSTRIEUX, EUSE. adj. Qui a de l'industrie.

INDUTS. s. m. pl. Les ecclésiastiques qui assistent aux messes hautes, revêtus d'aubes et de tuniques, pour servir le diacre et le sous-diacre

INÉBRANLABLE, adj. des 2 g. Qui ne peut être ébranlé.
INÉBRANLABLEMENT, adv. Ferme-ment, d'une manière inébranlable.
INÉDIT, ITE, adj. Qui n'a point été imprimé, publié.
INEFFABILITÉ, s. f. Impossibilité d'exprimer qq. ch. par des paroles.
INEFFABLE, adj. des 2 g. Qui ne peut être exprimé par des paroles. | Se dit De Dieu et des mystères de la religion.
INEFFAÇABLE, adj. des 2 g. Qui ne peut être effacé.
INEFFICACE, adj. des 2 g. Qui n'a point d'efficacité.
INEFFICACITÉ, s. f. Manque d'efficacité.
INÉGAL, ALE, adj. Qui n'est point égal. | Qui n'est pas uni.
INÉGALEMENT, adv. D'une manière inégale.
INÉGALITÉ, s. f. Défaut d'égalité.
INÉLÉGANCE, s. f. Défaut d'élégance.
INÉLÉGANT, ANTE, adj. Qui manque d'élégance.
INÉLIGIBLE, adj. des 2 g. Qui n'a pas les qualités requises pour être élu.
INÉNARRABLE, adj. des 2 g. Qui ne peut être raconté.
INEPTE, adj. des 2 g. Qui n'a nulle aptitude certaines choses. | Sot, impertinent, absurde.
INEPTIE, s. f. Caractère de ce qui est inepte, absurde.
INÉPUISABLE, adj. des 2 g. Qu'on ne peut épuiser tant mettre à sec.
INERME, adj. des 2 g. Qui n'a ni aiguillons ni épines.
INERTE, adj. des 2 g. Qui est sans ressort et sans activité.
INERTIE, s. f. État de ce qui est inerte.
INESPÉRÉ, ÉE, adj. Inprévu, à quoi on ne s'attendait pas.
INESPÉRÉMENT, adv. Contre toute espérance.
INESTIMABLE, adj. des 2 g. Qu'on ne peut assez estimer, assez priser.
INÉVITABLE, adj. des 2 g. Qu'on ne peut éviter.
INÉVITABLEMENT, adv. Nécessairement, sans qu'on puisse l'éviter.
INEXACT, ACTE, adj. Qui manque d'exactitude.
INEXACTEMENT, adv. D'une manière inexacte.
INEXACTITUDE, s. f. Défaut d'exactitude.
INEXCUSABLE, adj. des 2 g. Qui ne peut être excusé.
INEXÉCUTABLE, adj. des 2 g. Qui ne peut être exécuté.
INEXÉCUTION, s. f. Manque d'exécution.

INEXERCÉ, ÉE, adj. Qui n'est point exercé.
INEXIGIBLE, adj. des 2 g. Qui n'est point encore exigible, exigé. Dette inextinguible.
INEXORABLE, adj. des 2 g. Qui ne peut être fléchi, apaisé.
INEXORABLEMENT, adv. D'une manière inexorable.
INEXPIÉRIENCE, s. f. Manque d'expérience.
INEXPIÉRÉMENT, ÉE, adj. Qui n'a point d'expérience.
INEXPIABLE, adj. des 2 g. Qui ne peut être expié.
INEXPLICABLE, adj. des 2 g. Qui ne peut être expliqué par aucun discours. | Bizarre.
INEXPRIMABLE, adj. des 2 g. Qu'on ne peut exprimer par des paroles.
INEXPUGNABLE, adj. des 2 g. Qui ne peut être forcé, pris d'assaut.
INEXTINGUIBLE, adj. des 2 g. Qui ne peut s'éteindre. | Une soif inextinguible, Une soif que rien ne peut apaiser.
INEXTRICABLE, adj. des 2 g. Qui ne peut être démanté.
INFAILLIBILITÉ, s. f. Qualité de ce qui est infaillible.
INFAILLIBLE, adj. des 2 g. Qui est certain et inmanquable. | Qui ne peut ni tromper ni errer.
INFAILLIBLEMENT, adv. Inmanquablement, sans aucun doute.
INFAISABLE, adj. des 2 g. Qui ne peut être fait.
INFAMANT, ANTE, adj. Qui porte infamie.
INFAMATION, s. f. Note d'infamie.
INFÂME, adj. des 2 g. Qui est flétri par les lois, par l'opinion publique. | Qui est honteux, avilissant. | Subst., Celui qui est flétri par la loi, ou qui a fait des choses déshonorantes.
INFAMIE, s. f. Flétrissure imprimée l'honneur, à la réputation, soit par la loi, soit par l'opinion publique. | Chose déshonorante. | Action vile, honteuse.
INFANT, ANTE, s. Titre qu'on donne aux enfants puînés des rois d'Espagne et de Portugal.
INFANTERIE, s. f. Il se dit Des gens de guerre qui marchent et qui combattent à pied.
INFANTICIDE, s. m. Meurtre d'un enfant. | Substant. et adj. des 2 g. Meurtrier d'un enfant, ou de son propre enfant.
INFATIGABLE, adj. des 2 g. Qui ne peut être lassé par le travail, par la peine, par la fatigue.
INFATIGABLEMENT, adv. Sans se lasser.
INFATUATION, s. f. Prévention excess-

ave et ridicule en faveur de qq. ou de qq. ch.

INFATUER. v. a. Prévenir qq. en faveur d'une personne, d'une chose qui ne le mérite pas.

INFÉCOND, ONDE. adj. Stérile.

INFÉCONDITÉ. s. f. Manque de fécondité, stérilité.

INFECT, ECTE. adj. Pesant, gâté, corrompu, qui est infecté, ou qui infecte.

INFECTER. v. a. Gâter, incommoder par communication de qq. ch. de puant, de contagieux, ou de venimeux.

INFECTION. s. f. Grande puanteur. | Corruption produite dans un corps par les substances ou miasmes délétères qui s'y introduisent.

INFÉODATION. s. f. Acte par lequel le seigneur aliénait une terre, et la donnait pour être tenue de lui en fief.

INFÉODER. v. a. Donner une terre pour être tenue en fief.

INFÉRER. v. a. Tirer une conséquence de qq. proposition, de qq. fait, etc.

INFÉRIEUR, EURE. adj. Qui est placé au-dessous, en bas. | *Ἰνφάραν*. substant. Celui qui est au-dessous d'un autre en rang, en dignité, et ordinairement avec subordination et dépendance.

INFÉRIEUREMENT. adv. Au-dessous.

INFÉRIORITÉ. s. f. Désavantage, inégalité en ce qui concerne le rang, la force, le mérite, etc.

INFERNAL, ALE. adj. Qui appartient à l'enfer. | Fig., Qui annonce beaucoup de méchanceté, de cruauté. | *Pierre infernale*, Nitrate d'argent fondu.

INFERTILE. adj. des 2 g. Stérile, qui ne produit rien, qui ne rapporte rien, ou qui ne rapporte que fort peu.

INFERTILITÉ. s. f. Stérilité.

INFESTER. v. a. Ravager, désoler, tourmenter par des irruptions, par des courses hostiles.

INFIBULATION. s. f. Opération par laquelle on réunit les parties dont la liberté est nécessaire à l'acte de la génération.

INFIBULER. v. a. Faire l'opération de l'infibulation.

INFIDÈLE. adj. des 2 g. Qui ne garde point sa foi, qui ne remplit point ses devoirs, ses engagements; qui n'est pas constant dans ses affections. | Qui n'a pas la vraie foi. | Qui manque à la vérité, inexact. | Subst., Celui ou celle qui manque à la fidélité, à la foi promise. | Celui ou celle qui n'a pas la vraie foi.

INFIDÈLEMENT. adv. D'une manière infidèle.

INFIDÉLITÉ. s. f. Manque de fidélité ou de probité. | Manque d'exactitude, de vérité. L'état de ceux qui ne sont pas dans la vraie religion.

INFILTRATION. s. f. Action d'un fluide qui s'insinue dans les pores des parties solides.

INFILTRER (S'). v. pron. Passer comme par un filtre; filtrer, pénétrer à travers les pores, les interstices d'un corps solide.

INFIME. adj. des 2 g. Dernier, placé le plus bas. Se dit au figuré.

INFINI, IE. adj. Qui n'a ni commencement ni fin, qui est sans bornes et sans limites. | *Ἰνφίρη*. subst. Ce que l'on suppose sans limites. | *Ἄ ἰνφίρη*. loc. adv. Sans fin, sans bornes, sans mesure.

INFINIMENT. adv. Sans bornes et sans mesure. | Extrêmement. | *Quantité infiniment petite*, Celle qui est conçue comme moindre qu'aucune quantité assignable. On dit, dans un sens analogue, *Le calcul des infiniment petits*.

INFINITÉ. s. f. Qualité de ce qui est infini. | Un très-grand nombre.

INFINITESIMAL, ALE. adj. *Calcul infinitesimal*, Le calcul des infiniment petits.

INFINITIF. s. m. Dans les verbes, Le mode qui exprime l'état ou l'action, sans déterminer ni le nombre ni la personne. Adj., *Le mode infinitif*.

INFIRMATIF, IVE. adj. Qui infirme, qui rend nul.

INFIRME. adj. des 2 g. Qui a une constitution faible, qui est sujet à des infirmités. | Subst. *Nous avons plusieurs infirmes*.

INFIRMER. v. a. Affaiblir, diminuer, ôter la force. | *Infirmer un jugement*, se dit D'un juge supérieur qui annule ou réforme la sentence rendue par un juge inférieur.

INFIRMERIE. s. f. Lieu destiné aux malades et aux infirmes, dans les communautés et maisons religieuses, dans les collèges, etc.

INFIRMIER, IÈRE. s. Celui, celle qui soigne et sert les malades dans une infirmerie, dans un hôpital.

INFIRMITÉ. s. f. Indisposition ou maladie habituelle.

INFLAMMABLE. adj. des 2 g. Qui s'enflamme facilement.

INFLAMMATION. s. f. Action par laquelle une matière combustible s'enflamme, ou Le résultat de cette action. | L'écroté et l'ardeur qui surviennent aux parties du corps excessivement échauffées.

INFLAMMATOIRE. adj. des 2 g. Qui cause de l'inflammation, qui tient de l'inflammation.

INFLECHIR. v. a. S'emploie surtout pron., et se dit Des rayons lumineux qui dévient.

INFLEXIBILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est inflexible.

INFLEXIBLE. adj. des 2 g. Qu'on ne

peut fléchir, plier, courber. | Fig. Qui ne se laisse point émouvoir.

INFLEXIBLEMENT. adv. D'une manière inflexible.

INFLEXION. s. f. Action de fléchir, de plier, d'incliner. | Espèce particulière de déviation que les rayons lumineux éprouvent. | Se dit Des changements de ton, d'accent dans la voix, soit en chantant, soit en parlant. | Se dit Des différentes formes que prend un nom quand on le déclina, un verbe quand on le conjugue.

INFLIGER. v. a. Prononcer une peine contre qq.

INFLORESCENCE. s. f. Disposition particulière des fleurs d'une plante.

INFLUENCE. s. f. Action d'une chose qui influe sur une autre. | Autorité, crédit, ascendant.

INFLUENCER. v. a. Exercer une influence, un ascendant.

INFLUENT, ENTE. adj. Qui a de l'influence, du crédit.

INFLUER. v. n. Faire impression sur une chose, exercer sur elle une action qui tend à la modifier.

IN-FOLIO. adj. et s. Il se dit Du format où la feuille est pliée en deux; et D'un livre, d'un volume qui a ce format.

INFORMATION. s. f. Acte judiciaire où l'on rédige les dépositions des témoins sur un fait, en matière criminelle. | Se dit Des recherches que l'on fait pour connaître la conduite d'une personne.

INFORME. adj. des 2 g. Imparfait, qui n'a pas la forme qu'il doit avoir. | Qui ne fait pas foi, qui n'est pas revêtu des formes prescrites.

INFORMER. v. a. Avertir, instruire. | Pron., S'enquérir. | V. m. En jurispr. criminelle, Faire une information, une instruction. | *INFORMÉ.* subst. *Un plus ample informé.* Une nouvelle et plus ample instruction de l'affaire.

INFORTUNE. s. f. La mauvaise fortune, l'adversité. | *Revers de fortune, désastre, disgrâce.*

INFORTUNÉ, ÈRE. adj. et subst. Malheureux.

INFRACTEUR. s. m. Transgresseur, celui qui viole une loi, un ordre, un traité, etc.

INFRACTION. s. f. Transgression, contravention, violation d'une loi, d'un ordre, d'un traité, etc.

INFRACTUEUSEMENT. adv. Sans profit, sans utilité.

INFRACTUEUX, EUSE. adj. Qui ne rapporte point de fruit. | Qui n'apporte aucun profit, aucune utilité, qui ne donne aucun résultat.

INFUS, USE. adj. Se dit Des connaissances ou des vertus que l'on possède sans avoir travaillé à les acquérir.

INFUSER. v. a. Mettre et laisser plus ou moins de temps une plante ou une drogue dans qq. liquide, afin que le liquide en tire le suc.

INFUSIBLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut fondre, qui n'est pas susceptible de fusion.

INFUSION. s. f. Action d'infuser. | La liqueur dans laquelle les substances ont séjourné.

INFUSOIRES. s. m. pl. Animalcules qui vivent dans les liquides, et que l'on y découvre à l'aide du microscope. Adj., *Vers infusoires, animalcules infusoires.*

INGAMBE. adj. des 2 g. Léger, dispos, alerte. Fam.

INGÉNIEUR (S'). v. pron. Chercher, tâcher de trouver dans son esprit qq. moyen pour réussir. Fam.

INGÉNIEUR. s. m. Celui qui invente, qui trace et qui conduit des travaux et des ouvrages, pour attaquer, défendre, ou fortifier les places. | Celui qui conduit qq. autres ouvrages ou travaux publics.

INGÉNIEUSEMENT. adv. D'une manière ingénieuse.

INGÉNIEUX, EUSE. adj. Plein d'esprit, plein d'invention et d'adresse. | Qui met de l'application et de l'adresse à faire qq. ch.

INGÉNU, UE. adj. et subst. Naïf, simple, franc, qui est sans déguisement, sans finesse.

INGÉNUITÉ. s. f. Naïveté, simplicité, franchise.

INGÉNUMENT. adv. D'une manière ingénue et naïve. | Franchement, sincèrement.

INGÉRER (S'). v. pron. Se mêler de qq. ch. sans en avoir le droit, l'autorisation, sans en être requis.

INGRAT, ATE. adj. et subst. Qui n'a point de reconnaissance, qui ne tient point de compte des bienfaits qu'il a reçus. | Fig., Stérile, infructueux, qui ne dédommage point des dépenses qu'on fait, ou des peines qu'on se donne.

INGRATITUDE. s. f. Vice des ingrats; manque de reconnaissance pour un bienfait reçu.

INGRÉDIENT. s. m. Se dit Des choses qui entrent dans la composition d'un médicament, d'une boisson, etc.

INGUÉRISSEABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être guéri.

INGUINAL, ALE. adj. Qui appartient ou qui a rapport à l'aîne.

INHABILE. adj. des 2 g. Qui manque d'habileté. | En jurispr., Qui n'a pas les qualités requises pour faire une chose.

INHABILETÉ. s. f. Manque d'habileté.

INHABILITÉ. s. f. T. de jurispr. Incapacité.

INHABITABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être habité.

INHABITÉ, ÈRE. adj. Qui n'est point habité.

INHÉRENCE. s. f. L'union des choses inséparables par leur nature.

INHÉRENT, ENTE. adj. Qui par sa nature est joint inséparablement à un sujet.

INHIBER. v. a. Défendre, prohiber. (Vi.)

INHIBITION. s. f. T. de jurispr. Défense, prohibition.

INHOSPITALIER, IÈRE. adj. Qui n'exerce point l'hospitalité, inhumain envers les étrangers.

INHOSPITALITÉ. s. f. Refus de recevoir les étrangers, inhumanité envers eux.

INHUMAIN, AINE. adj. Cruel, sans pitié, sans humanité.

INHUMAINEMENT. adv. Cruellement.

INHUMANITÉ. s. f. Cruauté, barbarie.

| Acte d'inhumanité.

INHUMATION. s. f. Action d'inhumer.

INHUMER. v. a. Enterrer. Se dit Des corps humains.

INIMAGINABLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut imaginer.

INIMITABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être imité.

INIMITÉ. s. f. Haine, malveillance, aversion qu'on a pour qq.

ININTELLIGIBLE. adj. des 2 g. Qui n'est pas intelligible.

INIQUE. adj. des 2 g. Injuste à l'excès ; qui blesse grièvement l'équité.

INIQUEMENT. adv. D'une manière inique.

INIQUITÉ. s. f. Vice de ce qui est inique ; injustice excessive, criante, manifeste.

| Acte d'injustice. | Se dit Des péchés.

INITIAL, ALE. adj. Se dit Des lettres qui commencent un mot, un livre, etc. | Subst. fém. Lettre initiale.

INITIATION. s. f. Admission à la connaissance de certaines choses secrètes.

INITIATIVE. s. f. Action de celui qui propose le premier qq. ch. | Droit de faire le premier certaines propositions.

INITIER. v. a. Il se dit en parlant De la religion des anciens païens ; Admettre à la connaissance et à la participation de certaines cérémonies secrètes qui regardaient le culte particulier de qq. divinité. | *Initier qq. dans une compagnie, dans une société, L'admettre, le recevoir au nombre des membres qui la composent.* | Fig., Mettre au fait d'une science, d'un art, d'une profession, etc. | *INITIÉ, ÉE*. subst.

INJECTER. v. a. Introduire, par le moyen d'une seringue ou de tout autre instrument, un liquide émollient, ou détersif, ou stimulant, etc., dans une cavité du corps, dans une plaie, etc.

INJECTION. s. f. Action par laquelle on injecte une liqueur dans qq. cavité du corps ou dans une plaie. | Liqueur que l'on injecte. | Se dit Des pièces anatomiques préparées au moyen de l'injection.

INJONCTION. s. f. Commandement exprès.

INJURE. s. f. Insulte, outrage, ou de fait, ou de parole, ou par écrit. | Parole offensante, outrageuse. | Fig., *L'injure du temps, de l'air, des saisons, Les intempéries de l'air ou des saisons, considérées par rapport aux incommodités ou aux dommages qu'elles causent.*

INJURIER. v. a. Offenser qq. par des paroles injurieuses.

INJURIEUSEMENT. adv. D'une manière injurieuse, outrageante.

INJURIEUX, EUSE. adj. Outrageux, offensant.

INJUSTE. adj. des 2 g. Qui agit contre les règles de la justice. | Qui est contraire à la justice, à l'équité. | Subst. et absol., Ce qui est injuste.

INJUSTEMENT. adv. D'une manière injuste.

INJUSTICE. s. f. Manque de justice, d'équité. | Acte d'injustice.

INLISIBLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut lire, ou qu'on ne lit que très-difficilement. Plusieurs disent et écrivent *Illisible*.

INNAVIGABLE. adj. des 2 g. Où l'on ne peut naviguer.

INNÉ, ÉE. adj. Qui est né avec nous.

INNOCEMENT. adv. Avec innocence, sans dessein de mal faire, sans fraude ni tromperie. | Sottement, naïvement.

INNOCENCE. s. f. État de celui qui n'est point coupable. | L'état, la qualité de celui qui ne commet point le mal sciemment, qui est pur et candide. | Se dit Des animaux qui ne sont point malfaisants. | Trop grande simplicité.

INNOCENT, ENTE. adj. Qui n'est point coupable. | Subst., *Protéger les innocents.* | Qui ne vient point d'une mauvaise intention. | Adj. et subst., Exempt de toute malice, de tout vice, pur et candide. | Qui ne nuit point, qui n'est point malfaisant, dangereux. | Simple, crédule. | *INNOCENT*. subst. Homme qui a l'esprit faible, borné.

INNOCENTER. v. a. Absoudre, déclarer innocent.

INNOCUITÉ. s. f. Qualité d'une chose qui n'est pas nuisible.

INNOMBRABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut se nombrer.

INNOMBRABLEMENT. adv. D'une manière innombrable.

INNOMÉ, ÉE. adj. Qui n'a pas encore reçu de nom.

INNOMINÉ, ÉE. adj. Sans nom, qui n'a pas reçu de nom particulier. *Os innominés. Artère innominée.*

INNOVATEUR. s. m. Celui qui innove, qui fait des innovations. En parlant De religion, on dit mieux, *Novateur*.

INNOVATION. s. f. Introduction de qq.

nouveauté dans le gouvernement, dans les lois, dans une croyance, un usage, une science, etc.

INNOVER. v. n. Faire une innovation, des innovations. | V. a. *Sans rien innover.*

INOBSERVATION. s. f. Manque d'obéissance aux lois, aux règlements, etc.; inexécution des promesses qu'on a faites, des engagements qu'on a contractés.

INOCUPÉ, ÊRE. adj. Qui est sans occupation.

IN-OCTAVO. adj. et s. Se dit Du format où la feuille est pliée en huit feuillets; et Des livres, des volumes qui ont ce format.

INOCULATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui fait l'opération de l'inoculation. *Un habile inoculateur.*

INOCULATION. s. f. Action de communiquer artificiellement une maladie contagieuse en introduisant le virus dans le corps. | Absol., L'inoculation de la petite vérole.

INOCULER. v. a. Communiquer une maladie, transmettre un virus par inoculation. | Absol., Inoculer la petite vérole.

INOCULISTE. s. m. Partisan de l'inoculation. On a dit, dans le sens contraire, *Anti-inoculiste.*

INODORE. adj. des 2 g. Sans odeur.

INOFFENSIF, IVE. adj. Qui n'est pas capable d'offenser, de nuire; qui ne fait de mal, d'offense à personne.

INOFFICIEUX, EUSE. adj. *Testament inofficieux.* Celui où l'héritier légitime est d'eshérité sans cause par le testateur.

INOFFICIOSITÉ. s. f. Qualité d'un acte inofficieux. | *Action d'inofficiosité.* Action intentée contre un testament inofficieux.

INONDATION. s. f. Débordement d'eaux qui inondent un pays. | Les eaux débordées. | Fig., Grande multitude de peuple qui envahit un pays.

INONDER. v. a. Submerger un terrain, un pays par un débordement d'eaux. | Mouiller beaucoup. | Se dit, fig., Des nations, des grandes armées qui envahissent un pays, ou D'une grande multitude qui se porte vers un même lieu.

INOPINÉ, ÊRE. adj. Imprévu, à quoi on ne s'attendait point.

INOPINÉMENT. adv. D'une manière inopinée.

INOOPORTUN, UNE. adj. Qui n'est pas opportun, à propos.

INOOPORTUNITÉ. s. f. Qualité de ce qui n'est pas opportun, à propos.

INORGANIQUE. adj. des 2 g. Se dit Des corps qui ne sont point organisés, et qui ne peuvent s'accroître que par juxtaposition, tels que les minéraux.

INOUI, INOÛTE. adj. Dont on n'a jamais ouï parler. | Qui est tel, que jusque-là on n'avait ouï parler de rien de semblable.

IN-PLANO. adj. et s. Se dit Du format où la feuille imprimée ne contient qu'une page de chaque côté.

INQUART. s. m. Action de joindre trois parties d'argent contre une d'or pour en faire le départ.

IN-QUARTO. adj. et s. Se dit Du format où la feuille est pliée en quatre feuillets; et Des livres, des volumes qui ont ce format.

INQUIET, ÊTE. adj. Qui est dans qq. trouble, dans qq. agitation d'esprit, soit par crainte, soit par irrésolution et incertitude. | Qui marque de l'inquiétude. | Qui ne peut se tenir en repos, qui n'est jamais content de la situation, de l'état où il se trouve. | Se dit D'une personne que la souffrance met dans une agitation continuelle.

INQUIÉTANT, ANTE. adj. Qui cause de l'inquiétude.

INQUIÊTER. v. a. Rendre inquiet. Dans ce sens, il se dit De l'âme. | Troubler, faire de la peine en qq. ch. que ce soit.

INQUIÉTUDE. s. f. Trouble, souci, agitation d'esprit, impatience causée par qq. passion. | Inconstance d'humeur, amour du changement. | Agitation de corps causée par qq. malaise. | Au pl., Certaines petites douleurs qui se font sentir aux jambes.

INQUISITEUR. s. m. Juge de l'inquisition.

INQUISITION. s. f. Recherche, enquête. | Tribunal établi en certains pays pour rechercher et punir ceux qui ont des sentiments contraires à la foi catholique.

INQUISITORIAL, ALE. adj. Se dit De tout pouvoir ombrageux, trop sévère, de tout acte, de toute recherche arbitraire.

INSAISSABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être saisi. Se dit en jurispr. | Fig., Qui ne peut être aperçu, compris.

INSALUBRE. adj. des 2 g. Malsain, qui nuit à la santé.

INSALUBRITÉ. s. f. Qualité de ce qui est nuisible à la santé.

INSATIABILITÉ. s. f. Avidité de manger qui ne se peut rassasier.

INSATIABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être rassasié.

INSATIABLEMENT. adv. D'une manière insatiable.

INSCRIPTION. s. f. Caractères gravés ou fixés sur le cuivre, sur le marbre, sur la pierre, etc., soit pour conserver la mémoire d'une personne ou d'un événement, soit pour indiquer la destination d'un édifice, etc. | Action d'inscrire une personne ou une chose sur un registre, une liste, etc. | Résultat de cette action. | *Inscription de faux.* Acte par lequel on soutient en justice qu'une pièce est fautive ou falsifiée.

INSCRIRE. v. a. Écrire le nom de qq. ou prendre note, faire mention de qq. ch.

sur un registre, sur une liste, etc. | Mettre une inscription. | *Inscrire une figure dans une autre*, Tracer, dans l'intérieur d'une figure géométrique, une autre figure qui en touche le contour intérieurement. | *S'inscrire en faux*, Soutenir en justice qu'une pièce que la partie adverse produit est fautive.

INSCRUTABLE, adj. des 3 g. Impénétrable, qui ne peut être compris par l'esprit humain.

INSECTE, s. m. Petit animal sans vertèbres, dont le corps est divisé par étranglements ou par anneaux.

IN-SEIZE, adj. et s. Se dit Du format où la feuille est pliée en seize feuillets; et Des volumes, des livres qui ont ce format.

INSENSÉ, ÉE, adj. Fou, qui a perdu le sens, qui a l'esprit aliéné. | Se dit Des choses qui ne sont pas conformes à la raison. | Se dit, subst., Des personnes.

INSENSIBILITÉ, s. f. Manque, défaut de sensibilité.

INSENSIBLE, adj. des 3 g. Qui ne peut point éprouver de sensations. | Qui ne sent point, qui ne reçoit point l'impression que l'objet doit faire sur les sens. | Subst., Personne qui n'est point sensible à l'amour. | Imperceptible.

INSENSIBLEMENT, adv. Peu à peu, d'une manière peu sensible.

INSÉPARABLE, adj. des 3 g. Qui ne peut être séparé. | Se dit Des personnes qui ne se quittent presque jamais. | S'emploie, substant. et *fam.*, dans ce dernier sens.

INSÉPARABLEMENT, adv. De manière à ne pouvoir être séparé.

INSÉRER, v. a. Mettre parmi, ajouter, faire entrer, introduire.

INSERTION, s. f. Action par laquelle on insère, ou État de la chose insérée.

INSIDIEUSEMENT, adv. D'une manière insidieuse et qui tend à surprendre.

INSIDIEUX, EUSE, adj. Qui tend ou qui cherche à surprendre qqn.

INSIGNE, adj. des 2 g. Signalé, remarquable.

INSIGNE, s. m. Marque distinctive.

INSIGNIFIANCE, s. f. Qualité de ce qui est insignifiant.

INSIGNIFIANT, ANTE, adj. Qui est sans importance, ce qui est sans caractère, insipide.

INSINUANT, ANTE, adj. Qui a l'adresse de s'insinuer, d'insinuer qq. ch.

INSINUATION, s. f. Adresse dans le style, dans le langage, par laquelle on insinue qq. ch. | S'est dit De l'enregistrement des actes qui doivent être rendus publics.

INSINUER, v. a. Introduire doucement et adroitement qq. ch. | Fig., Faire entendre adroitement, faire entrer dans l'esprit. | *Insinuer, faire insinuer une donation*, Faire enregistrer une donation. (Vi.) | Pron., Pé-

nétrer, se faire admettre qq. part, s'y introduire avec adresse.

INSIPIDE, adj. des 2 g. Qui n'a nulle saveur, nul goût.

INSIPIDITÉ, s. f. Qualité de ce qui est insipide.

INSISTANCE, s. f. Action d'insister.

INSISTER, v. n. Faire instance, persévérer à demander, à vouloir une chose. | Appuyer sur qq. ch.

INSOCIABILITÉ, s. f. Caractère de celui qui est insociable.

INSOCIABLE, adj. des 3 g. Fâcheux, incommode, avec qui l'on ne peut vivre.

INSOLATION, s. f. Action d'exposer qqn. ou qq. ch. à la chaleur du soleil.

INSOLEMMENT, adv. Avec insolence. | **INSOLENCE**, s. f. Hardiesse excessive, effronterie, manque de respect. | Orgueil offensant.

INSOLENT, ENTE, adj. Effronté, qui perd le respect. | Orgueilleux. | Il s'emploie aussi substant., en parlant Des personnes.

INSOLITE, adj. des 3 g. Qui est contraire à l'usage, aux règles.

INSOLUBILITÉ, s. f. Qualité des substances qui ne peuvent se dissoudre. | Impossibilité de résoudre une question, etc.

INSOLUBLE, adj. des 2 g. Qui ne peut se dissoudre. | Fig., Qu'on ne peut expliquer.

INSOLVABILITÉ, s. f. Impuissance de payer.

INSOLVABLE, adj. des 3 g. Qui n'a pas de quoi payer.

INSOMNIE, s. f. Privation de sommeil.

INSOUCIANCE, s. f. État ou caractère de celui qui est insouciant.

INSOUCIANT, ANTE, adj. Qui n'a aucun souci d'une chose, ou qui ne se soucie et ne s'affecte de rien.

INSOUMIS, ISE, adj. Non soumis.

INSOUTENABLE, adj. des 3 g. Qu'on ne peut soutenir, défendre, justifier. | Qu'on ne peut supporter.

INSPECTER, v. a. Examiner avec autorité, ou avec une mission spéciale.

INSPECTEUR, s. m. Celui dont la fonction est d'inspecter, de surveiller qq. ch.

INSPECTION, s. f. Action par laquelle on regarde, ou examine qq. ch. | La fonction et le soin d'examiner qq. ch., de le surveiller.

INSPIRATEUR, TRICE, adj. Qui inspire. | *Muscles inspirateurs*, Muscles qui contribuent à l'inspiration.

INSPIRATION, s. f. Action d'inspirer qqn., de lui suggérer qq. ch. | La chose inspirée. | Se dit, *absol.*, De l'enthousiasme, dans la poésie, dans les beaux-arts, etc. | Action par laquelle l'air entre dans le pomm.

INSPIRER, v. a. Faire naître dans le

coeur, dans l'esprit, qq. mouvement, qq. dessein, qq. pensée. | Conseiller, diriger, animer. | *Inspirer de l'air dans les poumons, Y souffler de l'air.* | *Insura*, *fin.* subst.

INSTABILITÉ. s. f. Défaut de stabilité.

INSTALLATION. s. f. Action par laquelle on est installé.

INSTALLER. v. a. Mettre solennellement en possession d'une place, d'un emploi. | Placer, établir qq. en qq. endroit.

INSTAMMENT. adv. Avec instance, d'une manière pressante.

INSTANCE. s. f. Sollicitation pressante. | Demande, poursuites en justice.

INSTANT, ANTE. adj. Pressant. | Imminent, urgent.

INSTANT. s. m. Moment très-court. | À chaque instant, à tout instant. loc. adv. Continuellement, sans cesse. | À l'instant, dans l'instant. loc. adv. Aussitôt, à l'heure même.

INSTANTANÉ, ÉE. adj. Qui ne dure qu'un instant.

INSTAR (À L'). loc. prép. À la manière, à l'exemple de, de même que.

INSTAURATION. s. f. Établissement.

INSTIGATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui incite, qui pousse à faire qq. ch.

INSTIGATION. s. f. Incitation, suggestion, sollicitation pressante.

INSTIGUER. v. a. Exciter, pousser qq. à faire qq. action.

INSTILLATION. s. f. Action d'instiller.

INSTILLER. v. a. Faire couler, verser goutte à goutte.

INSTINCT. s. m. Sentiment qui fait agir les animaux sans le secours de la réflexion. | Mouvement intérieur et involontaire auquel on attribue les actes non réfléchis; propulsion irrésistible à qq. ch.

INSTINCTIF, IVE. adj. Qui appartient à l'instinct, qui naît de l'instinct.

INSTINCTIVEMENT. adv. Par instinct.

INSTITUER. v. a. Établir qq. ch. de nouveau. | *Instituer héritier, Nommer qq. son héritier par testament.* | *Instituta*, se dit De ceux qu'on établit en charge, en fonction.

INSTITUT. s. m. Constitution d'un ordre religieux. | Titre de certaines sociétés savantes. | *L'Institut royal de France, ou L'Institut, Nom de la première société savante de France, établie à Paris, et composée de cinq Académies.* | Au plur. est qq. synonyme d'*Institutes*.

INSTITUTES. s. f. pl. Ouvrage élémentaire qui renferme les principes du droit romain. Qqn. disent *Instituts* et le font masculin.

INSTITUTEUR, TRICE. s. Celui, celle qui institue, qui établit. | Personne chargée de l'éducation et de l'instruction d'un ou de plusieurs enfants.

INSTITUTION. s. f. Action par laquelle on établit. | La chose instituée. | *Institution d'héritier, Nomination d'un héritier.* | *École, maison d'éducation.*

INSTRUCTEUR. s. m. Celui qui instruit.

| Adj. *Juge instructeur, Juge d'instruction.*

INSTRUCTIF, IVE. adj. Qui instruit.

INSTRUCTION. s. f. Éducation, enseignement. | Connaissances, savoir, notions acquises. | Leçon, préceptes qu'on donne pour instruire. | Se dit Des ordres, des explications, des avis qu'une personne donne à une autre pour la conduite de qq. affaire, de qq. entreprise. | Toutes les formalités nécessaires pour mettre une cause, une affaire civile ou criminelle en état d'être jugée. | *Juge d'instruction, Magistrat établi pour rechercher les crimes et délits.*

INSTRUIRE. v. a. Enseigner qq. n., lui apprendre qq. ch., lui donner des leçons. | Informer, avertir, donner connaissance de qq. ch. | Mettre une cause, une affaire civile ou criminelle en état d'être jugée. | *Instruire, vitz. part. absol., Qui a beaucoup de connaissances.*

INSTRUMENT. s. m. Nom générique de la plupart des outils, machines, ou appareils dont on se sert dans un art ou dans une science. | Se dit, fig., Des personnes ou des choses qui servent à produire qq. effet, à parvenir à qq. fin.

INSTRUMENTAIRE. adj. m. *Témoin instrumentaire.* Celui qui assiste qq. officier public.

INSTRUMENTAL, ALE. adj. Qui sert d'instrument. | T. de mus. Qui s'exécute par des instruments.

INSTRUMENTATION. s. f. Manière dont la partie instrumentale d'un morceau de musique est disposée.

INSTRUMENTER. v. n. Faire des contrats, des procès-verbaux, des exploits, et autres actes publics.

INSU. s. m. Ignorance de qq. fait, de qq. ch. | Loc. prép. *À l'insu de.*

INSUBORDINATION. s. f. Manquement à la subordination.

INSUBORDONNÉ, ÉE. adj. Qui a l'esprit d'insubordination.

INSUFFISAMMENT. adv. D'une manière insuffisante.

INSUFFISANCE. s. f. Incapacité, manque de suffisance.

INSUFFISANT, ANTE. adj. Qui ne suffit pas.

INSUFFLATION. s. f. Action d'insuffler.

INSUFFLER. v. a. Souffler un gaz, une vapeur dans qq. cavité du corps.

INSULAIRE. adj. des 2 g. et subst. Qui habite une île.

INSULTANT, ANTE. adj. Qui insulte. Ne se dit que Des choses.

INSULTÉ. s. f. Injure, outrage, mau-

ment de fait ou de parole, avec inviolabilité d'offenser.

ER. v. a. Maltraiter, outrager
it ou de parole, de propos dé-

ORTABLE. adj. des 2 g. Qui ne
supporte, souffert; ou Qui est
ot fâcheux, désagréable.

ORTABLEMENT. adv. D'une ma-
portable.

ENTS. s. m. pl. Américains qui
ent pour la cause de l'indépen-
s les colonies anglaises.

EB (S'). v. pron. Se soulever,
| Иссѣоз. subst. L'armée des

ONTABLE. adj. des 2 g. Qui ne
surmonté.

ECTION. s. f. Soulèvement con-
vernement.

ECTIONNEL, ELLE. adj. Qui
insurrection.

ACTE. adj. À quoi l'on n'a point
ot on n'a rien retranché. | Sain,
n'a point souffert d'altération.

LE. adj. des 2 g. Qui échappe
fact.

SSABLE. adj. des 2 g. Qui ne
être tari, épuisé.

AL, ALE. adj. Total. | Calcul
e calcul par lequel on remonte
ents infiniment petits aux quan-
dants ils dérivent. | Subst., L'in-
ie quantité différentielle. La quan-
dant cette différentielle est l'in-
finiment petit.

ALEMENT. adv. En totalité.

TANT, ANTE. adj. Partie inté-
icune des parties qui contribuent
té d'un tout.

ATION. s. f. Action d'intégrer.

IE. adj. des 2 g. Qui est d'une
corruptible.

AER. v. a. Trouver l'intégrale
ntité différentielle.

ITÉ. s. f. L'état d'un tout, d'une
a toutes ses parties. | Vertu,
me personne intègre.

ECT. s. m. La faculté de l'âme
me aussi l'Entendement.

ECTIF, IVE. adj. Appartenant à

ECTUEL, ELLE. adj. Qui ap-
l'intellect. | Spirituel, par oppo-
latériel.

LIGENCE. s. f. Capacité d'enten-
cevoir, de comprendre. | Con-
approfondie, compréhension nette
Adresse, habileté. | Amitié réci-
accord, union de sentiments. |
dance, communication entre des
qui s'entendent l'une avec l'au-

INTELLIGENT, ENTE. adj. Pourvu de
la faculté intellectuelle, capable de concevoir
et de raisonner. | Qui conçoit facilement. |
Qui a beaucoup d'adresse.

INTELLIGIBLE. adj. des 2 g. Qui peut
être ouï facilement et distinctement. | Qui
est aisé à comprendre.

INTELLIGIBLEMENT. adv. D'une ma-
nière intelligible.

INTEMPÉRANCE. s. f. Vice opposé à la
tempérance, à la sobriété. | Toute espèce
d'excès.

INTEMPÉRANT, ANTE. adj. et subst.
Qui a le vice de l'intempérance.

INTEMPÉRÉ, ÉE. adj. Dérégé dans ses
passions et dans ses appétits.

INTEMPÉRIE. s. f. Dérèglement. Se dit
De l'air, des saisons, etc.

INTEMPESTIF, IVE. adj. Qui n'est pas
fait à propos.

INTEMPESTIVEMENT. adv. D'une ma-
nière intempestive.

INTENDANCE. s. f. Direction, admi-
nistration d'affaires importantes. | District
où s'étendait le pouvoir d'un intendant de
province. | La maison où demeure un in-
tendant.

INTENDANT. s. m. Celui qui est chargé
de régir les biens, de conduire et de sur-
veiller la maison d'un prince, d'un grand
seigneur, d'un riche particulier. | Se disait
De ceux qui étaient à la tête de l'admini-
stration des provinces.

INTENDANTE. s. f. Se disait De la
femme d'un intendant de province.

INTENSE. adj. des 2 g. Grand, fort, vif.

INTENSITÉ. s. f. Degré de force ou
d'activité d'une chose, d'une qualité, d'une
puissance.

INTENTER. v. a. Intenter un procès con-
tre qqn. Faire un procès à qqn., etc.

INTENTION. s. f. Dessein, vue; mou-
vement de l'âme par lequel on tend à qq.
fin.

INTENTIONNÉ, ÉE. adj. Qui a certaine
intention.

INTENTIONNEL, ELLE. adj. Qui ap-
partient à l'intention.

INTERCADENCE. s. f. Se dit Du pouls
lorsqu'il offre par intervalles une pulsa-
tion surnuméraire.

INTERCADENT, ENTE. adj. Se dit Du
pouls lorsqu'il offre des intercadences.

INTERCALAIRE. adj. des 2 g. Qui est
ajouté et inséré. Se dit Du jour que l'on
ajoute au mois de février dans l'année
bissextile. | Lune intercalaire, La treizième
lune qui se trouve dans une année, de
trois ans en trois ans.

INTERCALATION. s. f. Action d'inter-
caler, ou Le résultat de cette action.

INTERCALER. v. a. Insérer. Se dit Du
jour qu'on ajoute, de quatre ans en quatre

ans, dans le mois de février. | Il se dit D'écrits auxquels on ajoute qq. ch. après coup.

INTERCÉDER. v. n. Prier, solliciter pour qqn.

INTERCEPTER. v. a. Arrêter le cours direct de qq. ch. | S'emparer par surprise de ce qui est adressé à qqn.

INTERCEPTION. s. f. Se dit De qq. ch. dont le cours direct est interrompu.

INTERCESSEUR. s. m. Celui qui intercède.

INTERCESSION. s. f. Prière, action d'intercéder.

INTERCOSTAL, ALE. adj. Qui est entre les côtes.

INTERCURRENTE. adj. f. *Maladies intercurrentes*, Celles qui surviennent en différents temps de l'année.

INTERDICTION. s. f. Défense, prohibition. | Défense, perpétuelle ou temporaire, de continuer l'exercice de certaines fonctions. | L'action d'ôter à qqn. la libre disposition de ses biens, et même de sa personne.

INTERDIRE. v. a. (Se conj. comme *Dire*, excepté à la 3^e pers. du plur. du présent de l'indic., qui fait, *Vous interdisez*.) Défendre qq. ch. à qqn. | Défendre à qqn. temporairement ou pour toujours, de continuer l'exercice de ses fonctions. | Ôter à qqn. la libre disposition de ses biens, et même de sa personne. | Étonner, troubler qqn.

INTÉDIRE, ITR. part. Étonné, troublé, qui ne peut répondre, ou qui ne sait ce qu'il fait, ce qu'il dit. | Subst. masc. Celui contre lequel une interdiction a été prononcée.

INTERDIT. s. m. Sentence ecclésiastique qui défend à un ecclésiastique l'exercice des ordres sacrés, etc.

INTÉRESSANT, ANTE. adj. Qui intéresse.

INTÉRESSER. v. a. Faire entrer qqn. dans une affaire, en sorte qu'il ait part au succès. | Donner qq. ch. à qqn. pour le rendre favorable à une affaire. | Être de qq. importance pour qqn. | Se dit Des choses. | Fig., t. de chir. Atteindre, blesser. | Inspirer de l'intérêt, de la bienveillance, de la compassion, etc. | *Intéresser le jeu*, Le rendre plus attachant par l'appât du gain. | Pron., Prendre part dans une affaire. | Prendre intérêt à qq. ch.

INTÉRESSÉ, ÉS. adj. Qui est trop attaché à ses intérêts. | Subst. plur. Ceux qui ont intérêt à qq. ch.

INTÉRÊT. s. m. Ce qui importe, ce qui convient, en qq. manière que ce soit, ou à l'honneur, ou à l'utilité de qqn. | *Avoir un intérêt dans une société*, etc., Y avoir part. | Profit qu'on retire de l'argent prêté ou dû. | *Prendre intérêt à une affaire*, Dé-

sirer qu'elle réussisse, travailler à la faire réussir. | L'attention, la curiosité, en tant qu'elle est ou peut être excitée, captivée.

INTERFOLIER. v. a. Brocher ou relier un livre, en insérant des feuillets blancs entre les feuillets qui portent l'écriture ou l'impression.

INTÉRIEUR, EUR. adj. Qui est au dedans, ou Qui a rapport au dedans. | *Être fort intérieur*, Être fort recueilli, rentrer souvent en soi-même. | *Intérieur*, subst. masc. La partie de dedans, le dedans. | Absol., L'intérieur du pays. | *L'intérieur d'une personne*, L'intérieur de sa maison, sa vie domestique. | Se dit Des pensées les plus secrètes, des mouvements les plus intimes de l'âme.

INTÉRIEUREMENT. adv. Au dedans.

INTÉRIM. s. m. L'entre-temps. | L'action de gouverner, d'administrer par intérim.

INTERJECTION. s. f. Partie d'oraison qui sert à exprimer les passions. *Ah! hélas!* sont des interjections. | *Interjection d'appel*, Action d'interjeter un appel.

INTERJETER. v. a. *Interjeter appel*, un appel, Appeler d'un jugement.

INTERLIGNE. s. m. L'espace qui est entre deux lignes écrites ou imprimées. | S. f. Se dit Des lames de métal qui servent à séparer les lignes et à les maintenir.

INTERLIGNER. v. a. Séparer par des interlignes.

INTERLINÉAIRE. adj. des 2 g. Qui est écrit dans l'interligne, dans les interlignes.

INTERLOCUTEUR, TRICE. s. Se dit Des personnages qu'on introduit dans un dialogue.

INTERLOCUTION. s. f. Jugement par lequel on prononce un interlocutoire.

INTERLOCUTOIRE. adj. des 2 g. Jugement qui ordonne une preuve, une instruction préalable. | Se dit De la preuve ordonnée. | Subst. masc.

INTERLOPE. s. m. Navire marchand qui trafique en fraude. | Adj. des 2. *Vaisseau interlope*.

INTERLOQUER. v. a. Ordonner un interlocutoire. | Fam., Embarrasser, interdire.

INTERMÈDE. s. m. Sorte de représentation et de divertissement entre les actes d'une pièce de théâtre. | Substance au moyen de laquelle deux autres substances peuvent s'unir ou se décomposer.

INTERMÉDIAIRE. adj. des 2 g. Qui est entre deux. | Substant. masc. *Extremise*, moyen, voie, et qqqs. La personne *extremise*, interposée, etc.

INTERMÉDIAT, ATE. adj. Se dit D'un intervalle de temps entre deux actions, entre deux termes. *Le temps intermédiaire*.

INTERMINABLE. adj. des 2 g. Qui ne saurait être terminé, qui dure très-long-temps.

INTERMISSION. s. f. Interruption, discontinuation.

INTERMITTENCE. s. f. Caractère, qualité de ce qui est intermittent. | Intermision.

INTERMITTENT, ENTE. adj. Qui discontinue, et reprend par intervalles. *Pouls intermittent. Fièvre intermittente. Type intermittent. Fontaine, source intermittente.*

INTERMUSCULAIRE. adj. des 2 g. Qui est placé entre les muscles.

INTERNE. adj. des 2 g. Qui est au dedans, qui appartient au dedans.

INTERNONCE. s. m. Ministre chargé des affaires de Rome au défaut d'un nonce.

INTEROSSEUX, EUSE. adj. Qui est placé entre les os.

INTERPELLATION. s. f. Sommation, interrogation.

INTERPELLER. v. a. Requérir, sommer. | Se dit De la sommation de répondre, de s'expliquer sur la vérité ou la fausseté d'un fait.

INTERPOLATEUR. s. m. Celui qui interpole.

INTERPOLATION. s. f. Action d'interpoler; ou Le résultat de cette action.

INTERPOLER. v. a. Insérer un mot, une phrase dans le texte d'un acte, d'un manuscrit.

INTERPOSER. v. a. Mettre une chose entre deux autres. | Pron., Intervenir comme médiateur. | *Personne interposée, Donataire qu'on suppose n'avoir reçu une libéralité que pour la transmettre à une autre personne.*

INTERPOSITION. s. f. État, situation d'un corps interposé entre deux autres. | Intervention. | *Interposition de personne, Libéralité faite à une personne interposée.*

INTERPRÉTATIF, IVE. adj. Qui interprète, qui explique.

INTERPRÉTATION. s. f. Explication d'une chose.

INTERPRÈTE. s. des 2 g. Traducteur, celui qui rend les mots, les phrases d'une langue par les mots, par les phrases d'une autre langue. | Celui qui fait connaître, qui éclaircit le sens d'un auteur, d'un discours. | Celui qui a charge de faire connaître les intentions, les volontés d'un autre.

INTERPRETER. v. a. Traduire d'une langue en une autre. | Expliquer ce qu'il y a d'obscur et d'ambigu dans un écrit, dans une loi, dans un acte, etc. | Prendre un discours ou une action en bonne ou mauvaise part.

INTERRÈGNE. s. m. C'est, dans un royaume, soit héréditaire, soit électif, Un

intervalle de temps pendant lequel il n'y a point de roi.

INTERROGANT. adj. *Point interrogant, Point dont on se sert dans l'écriture pour marquer l'interrogation.*

INTERROGATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui interroge, Synonyme d'*Examineur*.

INTERROGATIF, IVE. adj. Qui sert à interroger, qui marque interrogation.

INTERROGATION. s. f. Question, demande qu'on fait à qq. | Figure de rhétorique par laquelle on interroge. | *Point d'interrogation, Point dont on se sert dans l'écriture pour marquer l'interrogation.*

INTERROGATOIRE. s. m. Se dit Des questions que fait un juge sur des faits civils ou criminels, et Des réponses que fait celui qui est interrogé. | Le procès-verbal qui les contient.

INTERROGER. Faire une question ou des questions à qq. | Se dit, fg., Des choses, Consulter, examiner. | Pron., S'examiner, se consulter. | V. récipro. Se faire mutuellement des questions.

INTERROMPRE. v. a. Couper, rompre la continuité d'une chose; ou Arrêter, empêcher, suspendre la continuation d'une chose. | Pron., Cesser de faire une chose. | *Propos interrompu, Discours, conversation sans suite, sans liaison.*

INTERROMPTEUR. s. m. Celui qui interrompt une personne qui parle.

INTERRUPTION. s. f. Action d'interrompre, ou État de ce qui est interrompu.

INTERSECTION. s. f. Point où deux lignes, deux plans, etc., se coupent l'un l'autre.

INTERSTICE. s. m. Intervalle de temps, déterminé par qq. loi, par qq. usage, etc. | Petit intervalle que les parties d'un corps laissent entre elles.

INTERVALLE. s. m. Distance d'un lieu ou d'un temps à un autre.

INTERVENANT, ANTE. adj. et subst. Qui intervient.

INTERVENIR. v. n. Prendre part à une chose, entrer dans une affaire par qq. intérêt que ce soit. | Se rendre médiateur dans une affaire. | *Interposer son autorité, etc.*

INTERVENTION. s. f. Action par laquelle on intervient dans un acte, dans une affaire controversée, dans un procès, etc.

INTERVERSION. s. f. Renversement, dérangement d'ordre.

INTERVERTIR. v. a. Déranger, renverser.

INTESTAT. Mourir intestat, Mourir sans avoir fait de testament. *Hériter ab intestat, Hériter d'une personne qui n'a point fait de testament.*

INTESTIN, IVE. adj. Qui est interne. | Se dit, fig., De guerres civiles.

INTESTIN. s. m. Boyau.

INTESTINAL, ALE. adj. Qui appartient aux intestins.

INTIMATION. s. f. Action d'intimer, L'acte de procédure par lequel on intime.

INTIME. adj. des 2 g. Intérieur et profond. | Se dit fig. en parlant d'amitié, d'attachement. | Adj. et subst., Qui a et pour qui l'on a une affection très-forte. | Qui existe au fond de l'âme.

INTIMEMENT. adv. Étroitement, fermement. | Avec une affection très-particulière et très-étroite.

INTIMER. v. a. Déclarer, faire savoir, signifier avec autorité. | Appeler en justice; se dit D'une assignation pour procéder sur un appel.

INTIMÉ, ÉE. subst. Défendeur en cause d'appel.

INTIMIDER. v. a. Donner de la crainte, de l'apprehension à qq.

INTIMITÉ. s. f. Qualité de ce qui est intime. | Liaison intime.

INTITULER. v. a. Donner un titre à un livre, à une comédie, à qq. ouvrage d'esprit. | Pron., Se donner un titre.

INTITULÉ. s. m. L'intitulé d'un acte, d'un jugement, La formule usitée qui se met en tête d'un acte, d'un jugement.

INTOLÉRABLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut souffrir, supporter patiemment. | Qu'on ne peut tolérer.

INTOLÉRANCE. s. f. Défaut de tolérance.

INTOLÉRANT, ANTE. adj. et subst. Qui manque de tolérance.

INTOLÉRANTISME. s. m. Sentiment de ceux qui ne veulent souffrir aucune autre religion que la leur.

INTONATION. s. f. L'action de mettre un chant sur le ton dans lequel il doit être. | Se dit Des divers tons que l'on prend en parlant ou en lisant.

INTRADOS. s. m. La partie intérieure et concave d'une voûte; ou *Douelle intérieure.*

INTRADUISIBLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut traduire.

INTRAITABLE. adj. des 2 g. Rude, d'un commerce difficile, avec qui on ne peut traiter.

INTRANSITIF, IVE. adj. Se dit Des verbes neutres, lesquels expriment des actions qui ne passent point hors du sujet.

INTRANT. s. m. Nom que l'on donnait, dans l'université de Paris, à Celui qui était choisi par l'une des quatre nations pour dire le recteur.

IN-TRENTE-DEUX. adj. et s. Se dit Du format où la feuille est pliée en trente-deux feuillets; et Des livres, des volumes qui ont ce format.

INTRÉPIDE. adj. des 2 g. Qui ne craint point le péril.

INTRÉPIDEMENT. adv. D'une manière intrépide.

INTRÉPIDITÉ. s. f. Courage, fermeté inébranlable dans le péril.

INTRIGANT, ANTE. adj. et subst. Qui se mêle de beaucoup d'intrigues.

INTRIGUE. s. f. Pratique secrète qu'on emploie pour faire réussir ou pour faire manquer une affaire. | Les différents incidents qui forment le nœud d'une pièce. | Embarras, incident fâcheux. | Commerce secret de galanterie.

INTRIGUER. v. a. Embarrasser, donner à penser. | Pron., Se donner beaucoup de peine et de soin pour faire réussir une affaire.

INTRINSÈQUE. adj. des 2 g. Qui est intérieur et au dedans de qq. ch., qui lui est propre et essentiel.

INTRINSÈQUEMENT. adv. D'une manière intrinsèque.

INTRODUCTEUR, TRICE. s. Celui, celle qui introduit.

INTRODUCTIF, IVE. adj. Qui sert de commencement à une procédure.

INTRODUCTION. s. f. Action d'introduire qq. | Espèce de discours préliminaire qu'on met à la tête d'un ouvrage. | L'action de faire entrer une chose dans une autre. | L'introduction d'une instance, Le commencement d'une procédure.

INTRODUIRE. v. a. Faire entrer, conduire qq. dans un lieu. | Faire entrer une chose dans une autre. | Fig., se dit Des choses qu'on établit, qu'on fait adopter.

INTROÏT. s. m. Prières que le prêtre dit à la messe quand il est monté à l'autel.

INTROMISSION. s. f. Action par laquelle un corps s'introduit ou est introduit dans un autre.

INTRONISATION. s. f. Action par laquelle on intronise.

INTRONISER. v. a. Se dit De la cérémonie qui se fait en plaçant un évêque sur son siège épiscopal, lorsqu'il prend possession de son église.

INTROUVABLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut trouver. Fam.

INTRUS, USE. part. du v. *inuser* *Intrus*. Introduit, établi par force, ou contre le droit, dans qq. dignité ecclésiastique. | Adj. et subst., *Un évêque intrus. C'est un intrus.*

INTRUSION. s. f. Action par laquelle on s'introduit, contre le droit ou la forme, dans qq. dignité ecclésiastique, dans qq. compagnie, etc.

INTUITIF, IVE. adj. Se dit De la vision, de la connaissance claire et certaine d'une chose.

INTUITION. s. f. Vision intuitive. | La

on de Dieu telle que les bienheureux
 et dans le ciel.

INTUITIVEMENT. adv. D'une vision in-
 stinctive.

INTUMESCENCE. s. f. Action par la-
 quelle une chose s'enfle.

INTUSSUSCEPTION. s. f. Introduction
 à suc ou d'une matière qq. dans un
 ps organisé.

INUSITÉ, ÉE. adj. Qui n'est point usité.

INUTILE. adj. des 2 g. Qui n'est ou ne
 t être d'aucune utilité. | Dont on ne se
 pas.

INUTILEMENT. adv. Sans utilité, en
 l.

INUTILITÉ. s. f. Manque d'utilité. |
 se inutile, chose superflue.

INVAINCIBLE, UE. adj. Qui n'a jamais été
 enu. Post.

INVALIDE. adj. des 2 g. et subst. In-
 able, qui ne saurait travailler ni gagner
 vie. | Se dit Des gens de guerre que l'âge
 leurs blessures ont rendus incapables de
 dir. | Au plur., L'hôtel des invalides. |
 n'a point les conditions requises par
 lois pour produire son effet.

INVALIDEMENT. adv. D'une manière
 ilide, nulle, sans effet.

INVALIDER. v. a. Rendre nul.

INVALIDITÉ. s. f. Manque de validité.

INVARIABILITÉ. s. f. Qualité de ce qui
 invariable.

INVARIABLE. adj. des 2 g. Qui ne
 age point.

INVARIABLEMENT. adv. D'une ma-
 invariable.

INVASION. s. f. Irruption faite dans le
 sein de piller un pays ou de s'en empa-
 | Début d'une maladie.

INVECTIVE. s. f. Discours amer et vio-
 l., expression injurieuse.

INVECTIVER. v. n. Dire des invectives.

INVENDABLE. adj. des 2 g. Qu'on ne
 t vendre.

INVENDU, UE. adj. Qui n'a pas été
 du.

INVENTAIRE. s. m. Rôle, mémoire,
 le catalogue dans lequel sont énumérés
 écrits, article par article, les biens,
 ables, titres, papiers d'une personne,
 se maison. | *Bénéfice d'inventaire.* La fa-
 accordée à un héritier de ne payer les
 tes de la succession que jusqu'à concu-
 ce de ce qui est porté dans l'inventaire.

INVENTAIRE. s. m. Rôle, mémoire,
 le catalogue dans lequel sont énumérés
 écrits, article par article, les biens,
 ables, titres, papiers d'une personne,
 se maison. | *Bénéfice d'inventaire.* La fa-
 accordée à un héritier de ne payer les
 tes de la succession que jusqu'à concu-
 ce de ce qui est porté dans l'inventaire.

INVENTAIRE. s. m. Rôle, mémoire,
 le catalogue dans lequel sont énumérés
 écrits, article par article, les biens,
 ables, titres, papiers d'une personne,
 se maison. | *Bénéfice d'inventaire.* La fa-
 accordée à un héritier de ne payer les
 tes de la succession que jusqu'à concu-
 ce de ce qui est porté dans l'inventaire.

INVENTAIRE. s. m. Rôle, mémoire,
 le catalogue dans lequel sont énumérés
 écrits, article par article, les biens,
 ables, titres, papiers d'une personne,
 se maison. | *Bénéfice d'inventaire.* La fa-
 accordée à un héritier de ne payer les
 tes de la succession que jusqu'à concu-
 ce de ce qui est porté dans l'inventaire.

INVENTAIRE. s. m. Rôle, mémoire,
 le catalogue dans lequel sont énumérés
 écrits, article par article, les biens,
 ables, titres, papiers d'une personne,
 se maison. | *Bénéfice d'inventaire.* La fa-
 accordée à un héritier de ne payer les
 tes de la succession que jusqu'à concu-
 ce de ce qui est porté dans l'inventaire.

INVENTAIRE. s. m. Rôle, mémoire,
 le catalogue dans lequel sont énumérés
 écrits, article par article, les biens,
 ables, titres, papiers d'une personne,
 se maison. | *Bénéfice d'inventaire.* La fa-
 accordée à un héritier de ne payer les
 tes de la succession que jusqu'à concu-
 ce de ce qui est porté dans l'inventaire.

INVENTAIRE. s. m. Rôle, mémoire,
 le catalogue dans lequel sont énumérés
 écrits, article par article, les biens,
 ables, titres, papiers d'une personne,
 se maison. | *Bénéfice d'inventaire.* La fa-
 accordée à un héritier de ne payer les
 tes de la succession que jusqu'à concu-
 ce de ce qui est porté dans l'inventaire.

INVENTAIRE. s. m. Rôle, mémoire,
 le catalogue dans lequel sont énumérés
 écrits, article par article, les biens,
 ables, titres, papiers d'une personne,
 se maison. | *Bénéfice d'inventaire.* La fa-
 accordée à un héritier de ne payer les
 tes de la succession que jusqu'à concu-
 ce de ce qui est porté dans l'inventaire.

INVENTAIRE. s. m. Rôle, mémoire,
 le catalogue dans lequel sont énumérés
 écrits, article par article, les biens,
 ables, titres, papiers d'une personne,
 se maison. | *Bénéfice d'inventaire.* La fa-
 accordée à un héritier de ne payer les
 tes de la succession que jusqu'à concu-
 ce de ce qui est porté dans l'inventaire.

INVENTAIRE. s. m. Rôle, mémoire,
 le catalogue dans lequel sont énumérés
 écrits, article par article, les biens,
 ables, titres, papiers d'une personne,
 se maison. | *Bénéfice d'inventaire.* La fa-
 accordée à un héritier de ne payer les
 tes de la succession que jusqu'à concu-
 ce de ce qui est porté dans l'inventaire.

INVENTAIRE. s. m. Rôle, mémoire,
 le catalogue dans lequel sont énumérés
 écrits, article par article, les biens,
 ables, titres, papiers d'une personne,
 se maison. | *Bénéfice d'inventaire.* La fa-
 accordée à un héritier de ne payer les
 tes de la succession que jusqu'à concu-
 ce de ce qui est porté dans l'inventaire.

INVENTAIRE. s. m. Rôle, mémoire,
 le catalogue dans lequel sont énumérés
 écrits, article par article, les biens,
 ables, titres, papiers d'une personne,
 se maison. | *Bénéfice d'inventaire.* La fa-
 accordée à un héritier de ne payer les
 tes de la succession que jusqu'à concu-
 ce de ce qui est porté dans l'inventaire.

INVENTION. s. f. Faculté d'inventer,
 disposition de l'esprit à inventer. | L'ac-
 tion d'inventer; La chose inventée. | La
 découverte de certaines reliques.

INVENTORIER. v. a. Dresser l'inven-
 taire de certaines choses.

INVERSABLE. adj. des 2 g. Qui ne
 peut verser.

INVERSE. adj. des 2 g. Opposé, ren-
 versé, par rapport à l'ordre, au sens, à la
 direction actuelle ou naturelle des choses.
 | Subst., *Faire l'inverse*, Reprendre une
 opération, mais dans l'ordre, dans le sens,
 dans la direction inverse.

INVERSION. s. f. Transposition, chan-
 gement de l'ordre dans lequel les mots sont
 ordinairement rangés dans le discours.

INVERTÉBRÉ, ÉE. adj. et s. Se dit Des
 animaux qui n'ont point de colonne ver-
 tébrale.

INVESTIGATEUR, TRICE. s. Celui,
 celle qui fait des recherches suivies sur qq.
 objet. | Se dit adjectivement.

INVESTIGATION. s. f. Recherche sui-
 vie sur qq. objet.

INVESTIR. v. a. Donner ou ratifier le
 titre d'un fief ou d'une dignité ecclésiasti-
 que et la faculté de le posséder. | Revêtir,
 mettre en possession d'un pouvoir, d'une
 autorité. | Cerner, entourer avec des trou-
 pes une place de guerre, etc.

INVESTISSEMENT. s. m. Action d'in-
 vestir une place, une ville, etc.

INVESTITURE. s. f. Acte par lequel on
 investit qq. d'un fief ou d'une dignité
 ecclésiastique.

INVÉTÉRÉ (S'). v. pron. Devenir an-
 cien. Se dit Des maladies, des mauvaises
 coutumes, des préjugés, des haines, etc.

INVINCIBLE. adj. des 2 g. Qu'on ne
 saurait vaincre. | Qu'on ne peut surmon-
 ter, faire céder. | Auquel il n'y a point de
 bonne réplique.

INVINCIBLEMENT. adv. D'une manière
 invincible.

INVIOLABILITÉ. s. f. Qualité de ce qui
 est inviolable.

INVIOLABLE. adj. des 2 g. Qu'on ne doit
 jamais violer, auquel on ne doit jamais
 attenter.

INVIOLABLEMENT. adv. D'une ma-
 nière inviolable.

INVISIBLE. s. f. État de ce qui est
 invisible.

INVISIBLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut
 voir, qui échappe à la vue. | Fig., Qui ne se
 laisse point voir, qui se cache, ou que l'on
 ne saurait trouver.

INVISIBLEMENT. adv. D'une manière
 invisible.

INVITATION. s. f. Action d'inviter.

INVITATOIRE. s. m. L'antienne qui se
 chante avec le *Venite exultemus*.

INVITER. v. a. Convier, prier de se trouver, de se rendre qq. part, d'assister à. | Engager, exciter à qq. ch., porter à. | *Invité*, é. s. subst. *Quel est le nombre des invités ?*

INVOCATION. s. f. Action d'invoquer. | *Cette église est sous l'invocation de la sainte Vierge*, etc., Est dédiée à la sainte Vierge, etc.

INVOLONTAIRE. adj. des 2 g. Qui se fait sans le concours, sans le consentement de la volonté.

INVOLONTAIREMENT. adv. Sans le vouloir.

INVOLUCRE. s. m. Assemblage de bractées ou de feuilles florales qui entourent la base commune de plusieurs pédoncules, ou qui enveloppent plusieurs fleurs.

INVOLUTION. s. f. T. de Palais. Assemblage d'embaras, de difficultés.

INVOKER. v. a. Appeler à son secours, à son aide. | Fig., Citer en sa faveur, en appeler à.

INVRAISEMLABLE. adj. des 2 g. Qui n'est pas vraisemblable.

INVRAISEMLANCE. s. f. Défaut de vraisemblance.

INVULNÉRABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être blessé.

IODE. s. m. Substance simple, lamelleuse, d'un gris bleuâtre et d'un éclat métallique, volatile à une température un peu élevée.

IONIEN, IENNE. adj. Synonyme d'*Ionique*. *Le dialecte ionien*, ou, subst., *L'ionien*.

IONIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient, qui est particulier à l'ancienne Ionie; ou Qui est imité des Ioniens.

IOTA. s. m. La 9^e lettre de l'alphabet grec. | Fig. et fam., Pas la moindre chose, rien.

IOTACISME. s. m. Emploi fréquent du son *i* dans les mots d'une langue.

IPÉCACUANA. s. m. Petite racine qu'on emploie en médecine.

IPSO FACTO. Expr. adv. qui se dit De tout ce qui suit infailliblement et immédiatement de quelque fait.

IRASCIBLE. adj. des 2 g. Qui s'emporte facilement, qui est prompt à se mettre en colère.

IRATO (AB). Par un homme en colère.

IRE. s. f. Courroux, colère. (Vi.)

IRIS. s. m. Météore qu'on appelle vulgairement l'Arc-en-ciel. | *Pierre d'Iris*, ou *Iris*, Pierre dans laquelle on voit les couleurs de l'arc-en-ciel. | Cette partie colorée de l'œil qui environne la prunelle. | Genre fort nombreux de plantes. | *Fort d'Iris*, ou *Iris*, Couleur qui sert pour la miniature et pour la gouache.

IRISÉ, ÉE. adj. Qui présente les couleurs de l'arc-en-ciel.

IRONIE. s. f. Figure de rhétorique par laquelle on dit le contraire de ce qu'on veut faire entendre.

IRONIQUER. adj. des 2 g. Où il y a de l'ironie.

IRONIQUEMENT. adv. D'une manière ironique, par ironie.

IROQUOIS. s. m. Nom de nation. | Fig. et fam., Une personne dont les actions et la conduite sont bizarres.

IRRACHETABLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut racheter.

IRRADIATION. s. f. Émission des rayons d'un corps lumineux. | Tout mouvement qui se fait de l'intérieur à l'extérieur, dans un corps organisé.

IRRADIÉ. v. n. Diverger, se développer, s'étendre de l'intérieur à l'extérieur.

IRRAISONNABLE. adj. des 2 g. Qui n'est pas donné de raison.

IRRATIONNEL, ELLE. adj. Se dit Des quantités qui n'ont aucune commune mesure avec l'unité.

IRRÉCONCILLABLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut réconcilier.

IRRÉCONCILIABLEMENT. adv. D'une manière irréconciliable.

IRRÉCUSABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être récusé.

IRRÉDUCTIBILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est irréductible.

IRRÉDUCTIBLE. adj. des 2 g. Se dit D'un oxide métallique qu'on ne peut ramener à l'état de métal. | Se dit Des luxations, des fractures, des hernies qui ne peuvent être réduites.

IRRÉFLÉCHI, IÈ. adj. Qui n'est point réfléchi, qui est ou se fait sans réflexion.

IRRÉFLEXION. s. f. Défaut, manque de réflexion.

IRRÉFORMABLE. adj. des 2 g. Qui ne peut être réformé.

IRRÉFRAGABLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut contredire, qu'on ne peut récusé.

IRRÉGULARITÉ. s. f. Manque de régularité. | L'état où est un clerc, un prêtre irrégulier.

IRRÉGULIER, IÈRE. adj. Qui n'est point selon les règles, qui ne suit point les règles. | Se dit De ce qui n'est pas symétrique ou uniforme. | Se dit De celui qui, après avoir reçu les ordres ecclésiastiques, devient incapable d'en exercer les fonctions.

IRRÉGULIÈREMENT. adv. D'une façon irrégulière.

IRRÉLIGIEUSEMENT. adv. Avec irréligion.

IRRÉLIGIEUX, EUSE. adj. Qui ne respecte pas la religion.

IRRÉLIGION. s. f. Manque de religion.

IRREMÉDIABLE, adj. des 2 g. À quoi on ne peut remédier.

IRRÉMISSIBLE, adj. des 2 g. Qui ne mérite point de pardon, de rémission.

IRRÉMISSIBLEMENT, adv. Sans rémission, sans miséricorde.

IRRÉPARABLE, adj. des 2 g. Qui ne peut être réparé.

IRRÉPARABLEMENT, adv. D'une manière irréparable.

IRRÉPRÉHENSIBLE, adj. des 2 g. Qu'on ne saurait blâmer, reprendre.

IRRÉPROCHABLE, adj. des 2 g. Qui ne mérite point de reproche, à qui on n'en peut faire aucun.

IRRÉPROCHABLEMENT, adv. D'une manière irréprochable.

IRRÉSISTIBLE, adj. des 2 g. À quoi on ne peut résister.

IRRÉSISTIBLEMENT, adv. D'une manière irrésistible.

IRRÉSOLU, UE, adj. Qui a peine à se résoudre, à se déterminer.

IRRÉSOLUMENT, adv. D'une manière irrésolue, incertaine.

IRRÉSOLUTION, s. f. Incertitude, état de celui qui demeure irrésolu.

IRRESPECTUEUX, EUSE, adj. Qui manque au respect, ou Qui blesse le respect.

IRRÉVÉREMENT, adv. Avec irrévérence.

IRRÉVÉRENCE, s. f. Manque de respect, de révérence.

IRRÉVÉRENT, ENTE, adj. Qui est contre le respect, contre la révérence qu'on doit.

IRRÉVOCABILITÉ, s. f. Qualité de ce qui est irrévocable.

IRRÉVOCABLE, adj. des 2 g. Qui ne peut être révoqué.

IRRÉVOCABLEMENT, adv. D'une manière irrévocable.

IRRIGATION, s. f. Arrosement des prés, des terres; par des rigoles.

IRRITABILITÉ, s. f. Qualité de ce qui est irritable.

IRRITABLE, adj. des 2 g. Susceptible d'irritation, de contraction. | Susceptible, qui se pique, s'irrite facilement.

IRBITANT, ANTE, adj. T. de jurispr. Qui casse, qui annule.

IRRITANT, ANTE, adj. et s. T. de méd. Se dit Des médicaments qui déterminent une irritation en qq. partie du corps.

IRRITATION, s. f. Action de ce qui irrite les membranes, les organes, les nerfs, etc.; ou L'état qui résulte de cette action.

IRRITER, v. a. Mettre en colère. | Fig., Augmenter, exciter, rendre plus fort, plus violent. | Se dit De ce qui détermine de la douleur, de la chaleur et de la tension dans

un organe, etc. | Fig. *La mer s'irrite*, La mer s'agite. | *IRRITÉ*, ÉE, part.

IRROTATION, s. f. Action d'exposer à la rosée ou à un arrosement.

IRRUPTION, s. f. Entrée soudaine et imprévue des ennemis dans un pays. | Débordement, envahissement de la mer, d'un fleuve, sur les terres.

ISABELLE, adj. des 2 g. et subst. masc. Qui est de couleur mitoyenne entre le blanc et le jaune, mais dans lequel le jaune domine.

ISCHION, s. m. Nom qu'on donne à un des trois os qui forment les os innominés.

ISCHURÉTIQUE, adj. des 2 g. Se dit Des remèdes propres à guérir l'ischurie.

ISCHURIE, s. f. Rétention d'urine complète.

ISIAQUE, adj. Qui appartient à Isis, divinité égyptienne.

ISLAMISME, s. m. Nom que l'on donne qqfs. au mahométisme.

ISOCÈLE, adj. des 2 g. Se dit D'un triangle qui a deux côtés égaux entre eux.

ISOCHRONE, adj. des 2 g. Se dit Des mouvements qui se font en temps égaux.

ISOCHRONISME, s. m. Égalité de durée dans les mouvements d'un corps.

ISOLATION, s. f. Action d'isoler le corps que l'on veut électriser.

ISOLEMENT, s. m. État d'une personne qui vit isolée. | La séparation opérée par des milieux non conducteurs entre un corps qu'on électrise et les corps environnants qui pourraient lui enlever son électricité.

ISOLEMENT, adv. D'une manière isolée, séparément, à part.

ISOLER, v. a. Faire qu'un corps ne tienne à aucun autre. | Faire en sorte que le corps que l'on veut électriser ne soit en contact avec aucun de ceux qui pourraient lui enlever son électricité. | Pron., Se séparer de la société. | Isoz. adj. Se dit D'un lieu solitaire. *Un endroit isolé*.

ISOLOIR, s. m. Appareil formé de substances non conductrices de l'électricité, et sur lequel on pose les corps que l'on veut électriser, afin de les isoler des corps environnants.

ISRAËLITE, s. m. C'est un bon Israélite, C'est un homme simple et plein de candeur. | Se dit, adj., De certaines choses qui appartiennent aux Juifs.

ISSU, UE, part. du v. *Issir*, qui n'est plus en usage. Venu, descendu d'une personne ou d'une race.

ISSUE, s. f. Sortie, lieu par où l'on sort. | Passage, ouverture par laquelle une chose peut sortir. | Adverb., *À l'issue du conseil*, etc., À la sortie du conseil, etc. | Fig., Succès, événement final. | Moyen, expédient pour sortir d'une affaire. | Les extrémités et les entrailles de qq. animaux.

ISTHME. s. m. Langue de terre entre deux mers ou deux golfes, qui joint une terre à une autre, une presqu'île au continent.

ITALIANISME. s. m. Manière de parler propre à la langue italienne.

ITALIQUE. adj. des 3 g. et subst. Caractère différent du caractère romain, et un peu incliné des droites à gauche.

ITEM. adv. De plus. | Subst., Un article de compte. Fam.

ITÉRATIF. IVE. adj. Fait une seconde, une troisième ou une quatrième fois.

ITÉRATIVEMENT. adv. Pour la 3^e ou 4^e fois.

ITINÉRAIRE. s. m. Chemin à suivre pour aller d'un lieu à un autre. | Mémoire de tous les lieux par où l'on passe pour aller d'un pays à un autre, et aussi des choses qui sont arrivées à ceux qui en ont fait le chemin. | Adj., *Mesure itinéraires*, Ceiles dont on fait usage pour mesurer et indiquer la longueur de chemin d'un lieu à un autre.

IULE. s. m. Genre d'insectes sans ailes.

IVE ou **IVETTE.** s. f. Espèce de german-dre ou de bugle.

IVOIRE. s. m. Matière des dents d'éléphant, surtout lorsqu'elles ont été détachées de la mâchoire de l'animal pour être mises en œuvre. | Se dit Des dents ou défenses de certains autres animaux, tels que l'hippopotame, le narval, etc. | *Noir d'ivoire*, Poudre noire très-fine.

IVRAIE. s. f. Espèce de mauvaise herbe à grains noirs qui croît parmi le froment.

IVRE. adj. des 3 g. Qui a le cerveau troublé par les fumées et par les vapeurs du vin ou de qq. autre boisson. | *Ivra*, se dit fig. De l'espèce de transport, de délire, d'égarément qu'une passion produit dans l'âme.

IVRESSE. s. f. État d'une personne ivre. | L'enthousiasme poétique.

IVROGNE. adj. et subst. Qui est sujet à s'enivrer ou à boire avec excès.

IVROGNER. v. n. Boire avec excès et souvent.

IVROGNERIE. s. f. Habitude de s'enivrer. | L'action même de s'enivrer.

IVROGNESSE. s. f. Femme sujette à s'enivrer.

IXIA. s. f. Genre de plantes.

J.

J. s. m. Lettre consonne, la 10^e de l'alphabet, qu'on nomme *Ji*, suivant l'appellation ancienne et usuelle, et *Je*, suivant le système moderne.

JÀ. adv. Déjà. (Vi.)

JABLE. s. m. Rainure qu'on fait aux dou-

ves des tonneaux pour arrêter les pièces du fond.

JABLER. v. a. Faire le jable des douves.

JABOT. s. m. Espèce de poche que les oiseaux ont sous la gorge, et dans laquelle la nourriture qu'ils prennent est d'abord reçue, et séjourne qq. temps avant de passer dans l'estomac. | La monastine, la dentelle, etc., qu'on attache par ornement à l'ouverture d'une chemise, au devant de l'estomac.

JABOTER. v. n. Caqueter, parler sans cesse, dire des bagatelles. Fam.

JACASSER. v. n. Crier. Se dit De la pie.

JACÉE. s. f. Genre de plantes.

JACENT, ENTE. adj. Se dit Des biens qui n'ont point de propriétaire connu; d'une succession dont l'héritier n'apparaît point.

JACHÈRE. s. f. État d'une terre labourable qu'on laisse reposer. | Se dit De la terre même quand elle repose.

JACHÈRE. v. a. Labourer des jachères, donner le premier labour à une terre qu'on a laissée reposer.

JACINTHE. s. f. Genre de plantes.

JACOBÈE. s. f. Plante.

JACOBIN, INE. Nom qu'on donnait autrefois, en France, aux religieux et religieuses qui suivent la règle de Saint-Dominique.

JACONAS. s. m. Espèce de mousseline.

JACTANCER. s. f. Vient du v. *inuité Jacter*. Vanterie.

JACULATOIRE. adj. des 3 g. *Oraison jaculatoire*, Prière courte et fervente.

JADE. s. m. Pierre d'une couleur verte-tre ou olivâtre, fort dure.

JADIS. adv. Autrefois, au temps passé, il y a longtemps.

JAGUAR. s. m. Quadrupède.

JAÏET. s. m. *V. JAIS.*

JAÏLLIR. v. n. Saillir, sortir impétueusement. Se dit surtout Des fluides.

JAÏLLISSANT, ANTE. adj. Qui jaillit.

JAÏLLISSEMENT. s. m. Action de jaillir.

JAIS. s. m. Substance bitumineuse, solide, et d'un noir luisant, qu'on taille pour en faire divers petits ouvrages. | Certain verre qu'on teint de différentes couleurs, et dont on fait divers ouvrages.

JALAGE. s. m. Droit seigneurial qui se levait sur le vin vendu en détail.

JALAP. s. m. Plante.

JALE. s. f. Espèce de grande jatte ou de baquet.

JALET. s. m. Petit caillon rond.

JALON. s. m. Perche ou grand bâton qu'on plante en terre pour prendre des alignements. | Se dit Des idées préliminaires ou principales qui servent à désigner dans une étude, dans un travail, etc.

JALONNER. v. n. et a. Planter des jalons de distance en distance.

ONNEUR. s. m. Homme qu'on place, se place, en guise de jalon, pour déterminer d'avance une direction, un alignement.

OUSER. v. a. Avoir de la jalousie qq.

OUSIE. s. f. Chagrin, dépit qu'on a pas obtenu ou posséder ce qu'un autre a ou possède. | Se dit surtout de l'homme que la personne aimée n'éprouve point de préférence pour qq. autres. | Bois de bois ou de fer au travers duquel on voit sans être vu. Espèce de conchoidal. | *Fleur de jalousie, ou Jalousie,* que l'on cultive dans les jardins.

OUX, OUSE. adj. Qui a de la jalousie. On l'emploie aussi, dans ce substantif. *Faire sort fait bien des jalousies.* | Se dit de la jalousie que cause l'absence. *C'est un jaloux, c'est une jalouse.* | Qui a à cœur, qui est très-désireux de. **TAIS.** adv. de temps. En aucun temps. **mais, Toujours.** | *Pour jamais.* Pour rs. | Subst., Un temps sans fin.

BAGE. s. m. Chaîne de pierre de laquelle on de maçonnerie qui soutient l'édifice sur laquelle on pose les grosses pierres. | *Jambage de cheminée. Jambage porte.* | Se dit Des lignes droites de l'a, et de l'u.

IBÉ. s. f. Cette partie du corps humain s'étend depuis le genou jusqu'au La partie du corps de certains animaux répond à la jambe dans l'homme. | Des deux branches d'un compas, ou règles mobiles d'un compas de l'ion, etc. | *Jambes de force,* se dit Des grosses pièces de bois qui, étant posées aux extrémités de la poutre du derrière d'un bâtiment, vont se joindre au point pour former le comble. | *sois poutre.* La chaîne de pierre de mise dans un mur pour porter la poutre.

IBÉ, ÉE. adj. Qui a la jambe bien

BETTE. s. f. Petit couteau de poche.

BIER, IÈRE. adj. Qui appartient ou rapport à la jambe. | Se dit, subst., des jambiers.

BON. s. m. La cuisse ou l'épaule d'un cochon ou d'un sanglier, qu'on a été sauté.

BONNEAU. s. m. Petit jambon.

ISSAIRE. s. m. T. du jeu de trictrac. *Petit rand/jan.* | *Jan de retour.*

ISSAIRE. s. m. Soldat de l'infanterie qui servait à la garde du Grand ur.

SÉNISME. s. m. Doctrine de Jansé-

sur la grâce et la prédestination
SENISTE. adj. et s. des 2 g. Parti-jansénisme.

TE. s. f. Pièce de bois courbée qui

fait une partie du cercle de la roue d'un carrosse, d'un chariot, d'une charrette, etc.

JANVIER. s. m. Le premier mois de l'année, suivant l'usage actuel.

JAPON. s. m. Porcelaine apportée du Japon.

JAPPEMENT. s. m. Action de japper.

JAPPER. v. n. Aboier. Se dit, surtout, du cri des petits chiens.

JAQUE. s. f. Un habillement court et serré. (VI.) | *Jaque de mailles,* Armure faite de mailles ou annelets de fer qui couvrent le corps depuis le cou jusqu'aux cuisses.

JAQUEMART. s. m. Figure de fer, de plomb ou de fonte, qui représente un homme armé, et qu'on met qqfs. sur le haut d'une tour pour frapper les heures avec un marteau sur la cloche de l'horloge.

JAQUETTE. s. f. Sorte d'habillement qui descend jusqu'aux genoux ou plus bas. | La robe que portent les petits garçons avant qu'on leur donne la culotte.

JAQUIER. s. m. Genre de plantes.

JARDIN. s. m. Lieu découvert dans lequel on cultive des légumes, des fleurs, des arbres, etc.

JARDINAGE. s. m. L'art de cultiver les jardins, ou Le travail que l'on fait aux jardins. | Les parties d'un terrain qui sont cultivées en jardins.

JARDINER. v. n. Travailler au jardin, surtout par passe-temps. Fam.

JARDINET. s. m. Petit jardin.

JARDINEUSE. adj. f. Se dit Des émeraudes qui ont qq. ch. de sombre et de peu net.

JARDINIER, IÈRE. s. Celui, celle dont le métier est de travailler aux jardins, ou qui cultive un jardin pour en vendre les produits. | *ЖАРДИНАРЪ,* fém., Meuble d'ornement. | *Mets.* | Petite broderie de fil, faite au bord d'une manchette de chemise, etc.

JARDONS. s. m. pl. Tumeurs calleuses qui viennent aux jambes d'un cheval.

JARGON. s. m. Langage corrompu. | Le langage particulier que certaines gens adoptent. Fam.

JARGON. s. m. Espèce de diamant jaune.

JARGONNER. v. n. et a. Parler un langage barbare, corrompu, non intelligible.

JARRE. s. f. Grand vaisseau de terre vernissé dans lequel on met de l'eau pour la conserver. | Se dit Des fontaines de terre cuite dont on se sert dans les maisons.

JARBRET. s. m. La partie du corps humain qui est derrière le genou, et qui lui est opposée. | Se dit De l'endroit où se plie la jambe de derrière des animaux à quatre pieds.

JARBRETÉ, ÉE. adj. Se dit De tout quadrupède qui a les jambes de derrière tournées en dedans, et si peu ouvertes, que les

deux jarrets se touchent presque en marchant.

JARRETIÈRE. s. f. Sorte de ruban, de courroie, de tissu dont on lie ses bas au-dessus ou au-dessous du genou.

JARS. s. m. Le mâle de l'oie. | Pop. // *entend le jarp*, Il est fin, on ne lui en fait pas accroire aisément.

JAS. s. m. Assemblage de deux pièces de bois qui servent, lorsqu'on jette l'ancre, à la tenir placée de manière qu'une de ses pattes ou becs morde sur le fond. On dit aussi *Jouail*.

JASER. v. n. Causser, babiller. | Dire et révéler qq. ch. qu'on devait tenir secret. | Se dit des gais et de qqs. autres oiseaux.

JASERIE. s. f. Babil, caquet. Fam.

JASEUR, EUSE. s. Causeur, babillard.

JASMIN. s. m. Arbuste. | Les fleurs de cette plante.

JASPE. s. m. Pierre dure et opaque de la nature de l'agate.

JASPER. v. a. Bigarrer de diverses couleurs, en imitant le jaspé. | *Jaspé*, s. part.

JASPURE. s. f. Action de jasper, ou Le résultat de cette action.

JATTE. s. f. Espèce de vase de bois, de faïence, etc. | Fam., *Cul-de-jatte*, Personne estropiée qui ne peut faire usage ni de ses jambes ni de ses cuisses pour marcher.

JATTÉE. s. f. Plein une jatte.

JAUGE. s. f. La juste mesure que doit avoir un vaisseau fait pour contenir qq. liqueur ou du grain. | Cette verge de bois ou de fer avec laquelle on mesure la capacité des futailles. | Se dit De divers instruments qui servent à prendre des mesures.

JAUGEAGE. s. m. Action de jauger. | Le droit que prennent les jaugeurs.

JAUGER. v. a. Mesurer un tonneau, un vase, pour voir s'il est de la mesure dont il doit être. | Mesurer un navire pour en connaître la capacité.

JAUGEUR. s. m. Celui dont l'emploi est de jauger.

JAUNÂTRE. adj. des 3 g. Qui tire sur le jaune.

JAUNE. adj. des 3 g. Qui est de couleur d'or, de citron, de safran. | *Fèvre jaune*, ou *Typhus d'Amérique*, Affection aiguë très-grave, dans le cours de laquelle la peau et les tissus blancs se teignent ordinairement en jaune. | Subst. masc. La couleur jaune. | *Jaune d'œuf*, Cette partie de l'intérieur de l'œuf qui est jaune.

JAUNIR. v. a. Rendre jaune, peindre ou teindre en jaune. | Devenir jaune.

JAUNISSANT, ANTE. adj. Qui jaunit.

JAUNISSE. s. f. Maladie qui jaunit la peau.

JAVART. s. m. Tumeur dure et dou-

loureuse qui vient au bas de la jambe des chevaux.

JAVRAU. s. m. Île formée de sable et de limon par un débordement d'eau.

JAVELER. v. a. Mettre les blés par petites poignées, et les laisser couchés sur les sillons, afin que le grain sèche et jaunisse. | V n. *Le blé javelle*.

JAVELEUR. s. m. Celui qui javelle.

JAVELINE. s. f. Espèce de dard long et menu.

JAVELLE. s. f. Plusieurs poignées de blé scié qui demeurent couchées sur le sillons jusqu'à ce qu'on en fasse des gerbes. | Petit falseau de sarment.

JAVELOT. s. m. Espèce de dard, arme de trait.

JE. pron. de la 1^{re} personne du sing., et des 3 g. | Fam., *Je ne sais quoi*, ou, subst., *Un je ne sais quel*, se dit D'une qualité, d'un sentiment indéfinissable.

JECTISSES. adj. f. pl. Se dit des terres qui ont été remuées ou rapportées. | *Pierres jectisses*, Pierres qui peuvent se poser à la main, dans toutes sortes de constructions.

JÉHOVAH. s. m. Nom de Dieu en hébreu.

JEJUNUM. s. m. Le second intestin grêle.

JÉRÉMIADE. s. f. Il se dit D'une plainte fréquente et importune.

JÉSUISTE. s. m. Nom des membres de l'ordre religieux appelé *Compagnie* ou *Société de Jésus*.

JÉSUITIQUE. adj. des 3 g. Qui appartient, qui est propre aux jésuites.

JÉSUITISME. s. m. Système de conduite des jésuites ou de leurs adhérents; caractère de ce qui est propre aux jésuites ou conforme à leur doctrine.

JÉSUS. s. m. *Papier nom de Jésus*, ou *Papier Jésus*, Sorte de papier de grand format.

JET. s. m. Action de jeter, ou Mouvement qu'on imprime à un corps en le jetant. | Action d'introduire, de faire couler la matière dans le moule, lorsqu'elle est en fusion. | Loc. adv. *D'un seul jet*, se dit D'une pièce dont toutes les parties sont fondues à la fois dans un seul moule. | Adv. *Du premier jet*, Du premier coup, sans qu'il ait été nécessaire d'y revenir. |

Liquide qui jaillit avec force en filet, en colonne, etc. *Jet d'eau*. | *Jet de lumière*, Rayon de lumière qui paraît subitement. | *Jet d'abeilles*, Nouvel essaim qui sort de la ruche. | Se dit Des bourgeons, des scions qui poussent les arbres, les vignes. |

Absol., *Un jet*, Une canne d'un seul jet.

JETÉ. s. m. Un des pas de la danse.

JETÉE. s. f. Amas de pierres, de sable, etc., jetés à côté du canal qui forme

l'entrée d'un port, pour servir à rompre l'impétuosité des vagues. | Se dit Des amas de pierres, de sable et de cailloux jetés dans la longueur d'un mauvais chemin pour le rendre plus praticable.

JETER. v. a. (*Je jette. Je jetais. J'ai jeté. Je jeterai. Jetant.*) Lancer avec la main ou de qq. autre manière. | *Jeter l'ancre*, La faire tomber dans la mer, pour arrêter le navire. | *Jeter ses cartes*, Les jouer. | *Jeter les fondements d'un édifice*, Les assoier, les établir. | *Jeter un pont sur une rivière*, Construire, établir un pont sur une rivière. | *Jeter une marchandise à la tête*, L'offrir à vil prix. | Fam., *Jeter de la poudre aux yeux*, Éblouir, surprendre par de faux brillants. | *Jeter qq. dans un cachot*, Le mettre ou le faire mettre au cachot. | *Jeter les yeux sur qq.*, Avoir sur qq. des vues particulières. | *Le sort, le dé en est jeté*, Le parti en est pris. | Pousser avec violence. | Pousser, envoyer, lancer hors de soi. | *Jeter des larmes*, Pleurer. | *Jeter un soupir*, un cri, Faire un soupir, un cri. | *Jeter feu et flamme*, Se livrer à de grands emportements de colère. | Se dit Des ulcères, des abcès, etc. | Se dit Des mouches à miel qui produisent et mettent dehors un nouvel essaim. | Se dit Des arbres et des plantes qui produisent des bourgeons ou des scions. | *Jeter de profondes racines*, S'enraciner profondément. | Faire couler du métal fondu dans qq. moule, afin d'en tirer une figure. | Pron., Se lancer, se précipiter, se porter impétueusement dans, contre, vers qq. ou qq. ch.

JETON. s. m. Pièce de métal, d'ivoire, etc., plate et ordinairement ronde, dont on se servait autrefois pour calculer des sommes, et dont on se sert encore pour marquer et payer au jeu. | *Être faux comme un jeton*, Avoir un caractère faux.

JEU. s. m. Divertissement, récréation, tout ce qui se fait par esprit de gaieté et par pur amusement. *Jeux d'esprit. Jeux de main.* | Fam., *Ce n'est qu'un jeu*, se dit D'une chose qu'on fait facilement. | *Se faire un jeu de qq. ch.*, Y mettre son plaisir. Ne se dit qu'en mauvaise part. | *Jeu de mots*, Certaine allusion fondée sur la ressemblance des mots. | *Jeu de la nature*, L'action de la nature qui produit une chose bizarre, extraordinaire, ou la chose même qui est ainsi produite. | *C'est un jeu du hasard*, C'est un effet du hasard. | Au plur., Certaines divinités allégoriques qui sont censées présider à la gaieté, à la joie. | Exercice de récréation qui a de certaines règles, et auquel on hasarde ordinairement de l'argent. | *Tenir un jeu*, Donner à jouer chez soi ou en public. | *Se piquer au jeu*, S'opiniâtrer à jouer, malgré la perte. | Fam., Vouloir venir à bout de

qq. ch. malgré les obstacles. | Fam., *Mettre qq. en jeu*, Le citer sans sa participation, le mêler à son issu dans une affaire. | Les règles du jeu, la manière dont il convient de jouer, ou dont une personne joue. | L'assemblage des cartes qui viennent à chacun des joueurs, et dont il doit se servir; Les points qu'on amène aux dés, etc. | Fam., *Jouer bien son jeu*, Se comporter adroitement, savoir bien dissimuler pour arriver à ses fins. | *Cacher, couvrir son jeu*, Cacher ses desseins, ses vues, etc., ou les moyens qu'on met en œuvre pour réussir. | Aux jeux de cartes, *Avoir le jeu serré*, Ne jouer qu'à beau jeu, et ne point se hasarder. | Ce que l'on met au jeu. | Au jeu de paume, Chacune des divisions de la partie. | Lieu où l'on joue à certains jeux. | Ce qui sert à jouer à certains jeux. | *Un jeu de voiles*, L'assortiment complet de toutes les voiles d'un bâtiment. | Au plur., se dit Des spectacles publics des anciens, comme les courses, les luttes, etc. | Maniement des hautes armes. | La façon d'escrimer, de faire des armes. | La manière de jouer d'un instrument de musique. | *Jeu d'orgues*, L'instrument qu'on appelle aussi simplement *Orgues*. | La manière dont un comédien remplit ses rôles. | *Jeu de théâtre*, Certaines actions des acteurs d'art, se dit de L'aisance, de la facilité du mouvement qu'ils doivent avoir. | L'action d'un ressort; L'action régulière et combinée des diverses parties d'une machine. | *Jeu d'eau*, se dit De la diversité des formes que l'on fait prendre aux jets d'eau en variant celle des ajustages.

JEUDI. s. m. Le cinquième jour de la semaine. | *Jeudi gras*, Le jeudi qui précède le mardi gras. | *Jeudi saint*, Le jeudi de la semaine sainte.

JEUN (À). loc. adv. Se dit D'une personne qui n'a rien mangé de la journée.

JEUNE. adj. des 2 g. Qui n'est guère avancé en âge. | Subst., *Jeunes de langue*, Jeunes gens que qq. gouvernements entretenaient pour apprendre les langues orientales. | Qui appartient, qui est propre à une personne jeune. | *Le jeune âge*, L'âge, le temps où l'on est jeune. | Cadet, se dit par opposition à Aîné. | Se dit, par opposition à Ancien. | Qui a encore qq. ch. de l'ardeur, de la vivacité et de l'agrément de la jeunesse. | Étourdi, évaporé, qui n'a point un esprit mûr.

JEÛNE. s. m. Pratique religieuse, acte de dévotion, qui consiste à s'abstenir d'aliments par esprit de mortification. | Toute abstinence d'aliments.

JEUNEMENT. adv. Nouvellement. |

Cerf de dix cors jeunement. Cerf qui a pris depuis peu un cors de dix andouillers de chaque côté.

JEUNER. v. n. S'abstenir d'aliments, ou de certains aliments, par esprit de dévotion, de mortification. | *Manger peu, manger moins qu'il ne faut, ou même ne point manger du tout.*

JEUNESSE. s. f. Cette partie de la vie de l'homme qui est entre l'enfance et l'âge viril; ou L'état d'une personne jeune. | Adv. et fam., *De jeunesse, Dès la jeunesse.* | Ceux qui sont dans l'âge de la jeunesse, et même Ceux qui sont encore dans l'enfance. | Ceux qui sont de l'âge de vingt ans à trente-cinq ou environ. | Pop., Une personne jeune, Une jeune fille.

JEUNET, ETTE. adj. Qui est extrêmement jeune. Fam.

JEUNEUR, EUSE. s. Celui, celle qui jeûne.

JOAILLERIE. s. f. Art, métier, commerce de joaillier. | Se dit Des marchandises qui consistent en bijoux, en pierres, etc.

JOAILLIER, IÈRE. s. Celui, celle qui travaille en bijoux, en pierres, ou dont la profession est d'en vendre.

JOCKEY. s. m. Très-jeune domestique principalement chargé de conduire la voiture en postillon.

JOCKO. s. m. Espèce de singe.

JOCRISSE. s. m. Béné qui se laisse gouverner, ou qui s'occupe des soins les plus bas du ménage. | Valet niais et maladroit.

JOIE. s. f. Mouvement vif et agréable que l'âme ressent dans la possession d'un bien réel ou imaginaire. | Gaïeté, bonheur gaie. | Au plur., Plaisirs, Joissances. | *Une fille de joie, Une fille prostituée.*

JOIGNANT, ANTE. adj. Qui est contigu. | Prep. Tout proche.

JOINDRE. v. a. (*Je joins, nous joignons. Je joignais. Je joignis. J'ai joint. Je joindrai. Je joindrais. Joins. Que je joigne. Que je joignisse. Joignant.*) Approcher deux choses l'une contre l'autre, en sorte qu'elles se touchent ou qu'elles se tiennent. | Ajouter, mettre une chose avec une autre, en sorte qu'elles fassent un tout. | Unir, alier. | Se réunir à. | Atteindre, attraper. | V. n. Se toucher, être comme colle à. | *Ci-joint, Ici joint, ou joint à ceci. Invar. Co-joint quitte.* | *Joivr* aux. loc. conj. Ajoutez que, outre que.

JOINT. s. m. Articulation, l'endroit où deux os se joignent. | Se dit Des pierres, des pièces de menuiserie.

JOINTÉ. ÉE. adj. Cheval courtjointé, cheval longjointé, Cheval qui a le patron trop court et disproportionné, ou qui a cette partie trop longue.

JOINTÉE. s. f. Autant que les deux mains rapprochées peuvent contenir.

JOINTIF, IVE. adj. Qui est joint. T. d'archit.

JOINTOYER. v. a. Remplir les joints des pierres avec du mortier ou du plâtre.

JOINTURE. s. f. Joint.

JOLI, IE. adj. Gentil, agréable. Qui est petit en son espèce, et qui plaît plutôt par la gentillesse que par la beauté. | Qui est avantageux. Fam. | Se dit, par ironie et fam., D'une personne ou d'une chose déplaisante, ridicule, etc. | *Joli* est subst. dans le premier sens. *Le beau est au-dessus du joli.*

JOLET, ETTE. adj. Diminutif de *joli*. Fam.

JOLIMENT. adv. D'une manière jolie, bien. | Se dit qqcs. par ironie, et fam.

JOLIVETÉ. s. f. Se dit Des babioles, des bijoux, et de certains petits ouvrages qui n'ont pas ou qui ont peu d'utilité.

JONC. s. m. Genre de plantes. | Se dit De qq. autres plantes qui ne sont pas de véritables joncs, telles que le *Jonc marin*, le *Jonc fleuri*, le *Jonc odorant*, etc. | Abs., Une canne de jonc.

JONCHÉE. s. f. Tenten sortes d'herbes, de fleurs et de branchages dont on jonche les rues, les églises, etc., un jour de cérémonie. | Petit fromage de crème ou de lait caillé.

JONCHER. v. a. Parsemer de jonc, de feuillages, de fleurs, de branchages verts, pour une cérémonie.

JONCHETS. s. m. pl. Certains petits bâtons fort menus que l'on jette confusément les uns sur les autres pour jouer à qui en retirera le plus avec un crochet, sans en faire remuer d'autres que celui qu'on cherche à dégager.

JONCTION. s. f. Action de joindre; union, réunion.

JONGLEURIE. s. f. Charlatanerie, tour de passe-passe.

JONGLEUR. s. m. Espèce de ménestrier qui allait, chantant des chansons, dans les cours des princes et dans les maisons des grands seigneurs. *Joueur de tours de passe-passe, batteur, charlatan.*

JONQUE. s. f. Sorte de vaisseau fort en usage dans les Indes et à la Chine.

JONQUILLE. s. f. Plante.

JOSEPH. adj. Se dit D'une sorte de papier mince et transparent.

JOUAIL. s. m. T. de marine. *N. Jas.*

JOUAILLER. v. n. Jouer petit jeu, et seulement pour s'amuser. Fam.

JOUBARBE. s. f. Plante.

JOUE. s. f. La partie du visage de l'homme qui est au-dessous des tempes et des yeux et qui s'étend jusqu'au menton. | *Coucher, mettre au jou.* Ajuster son fusil

et viser, pour tirer sur qq., sur qq. ch. | Cette partie de la tête du cheval qui répond à la joue dans l'homme.

JOUER a. f. S'aplanir du mar dans l'ouverture d'une porte, d'une fenêtre, etc.

JOUER v. n. Se récréer, se divertir, se débattre, folâtrer. | *Jouer sur les mots*, Faire des allusions, des équivoques sur les mots. | *Faire qq. ch. en se jouant*, Faire qq. ch. en s'amusant, sans application et sans peine. | *Se jouer de qq. ch.*, Surmonter, braver sans peine, ce qui, pour d'autres, semble difficile, dangereux, etc. | *Se jouer de qq.*, Se moquer de lui, le railler d'habitude. Le découvrir, tromper ses projets, ses conjectures, etc. | Se divertir, s'occuper à un jeu quelconque. | Se dit, absol., De l'habitude de jouer à des jeux de commerce ou de hasard. | Fam., *Jouer au jeu, au plus jeu*. Employer l'adresse, la finesse pour venir à bout de ses desseins. | Se servir de l'instrument qui est nécessaire pour jouer à tel ou tel jeu. | *Jouer des gobelets*, Faire des tours de passe-passe avec des gobelets. | *Jouer de l'espagnol*, etc. Le manier avec adresse. | Se servir d'un instrument de musique, en tirer des sons.

| Se mouvoir, agir d'une certaine façon. Se dit surtout Des ressorts, des machines, etc. | Avoir l'aisance et la faculté du mouvement. | Se dit Des cascades, des jets d'eau, etc., qu'on lâche pour les faire couler ou jaillir. | Se dit D'une mine que l'on fait sauter, d'une pièce d'artillerie, d'un artifice que l'on fait partir en y mettant le feu. | V. a. *Jouer un jeu*, Le savoir bien jouer, le jouer par préférence, être dans l'usage, dans l'habitude de le jouer. | Se dit en parlant De ce que l'on a hasardé au jeu. | *Jouer sa vie*, S'exposer témérairement. | *Jouer qq.*, Le tromper, l'abuser. | *Jouer une pièce, un tour à qq.*, Lui faire un tour ou malin ou méchant. — V. n. *Jouer d'un tour à qq.* | V. a. Exécuter un air, un morceau de musique sur un instrument, avec des instruments. | *Jouer la comédie*, ou, absol., *Jouer*, Exercer la profession de comédien. | *Jouer la comédie*, Feindre des sentiments qu'on n'a pas, chercher à paraître ce qu'on n'est pas réellement. | Railler qq., le tourner en ridicule sur le théâtre.

JOUERREAU, s. m. Celui qui ne joue pas bien à qq. jeu, ou qui joue petit jeu. Fam.

JOUET, s. m. Se dit Des bagatelles qu'on donne aux enfants pour les amuser, et avec lesquelles ils jouent. | Personne dont on se joue, dont on se moque. | Poét.; Ce qui est abandonné à l'action impétueuse des éléments.

JOUEUR, **EUSE**, s. Celui, celle qui joue, qui folâtre avec qq. | Celui qui joue à qq. jeu où il y a des règles. | Absol., Celui qui

a la passion du jeu, qui fait de qq. sorte métier de jouer. | *Joueur d'instrument*, Celui qui joue de qq. instrument de musique.

JOUFFLU, UR. adj. et subst. Qui a de grosses joues.

JOUG, s. m. Pièce de bois qu'on met par-dessus la tête des bœufs, et avec laquelle ils sont attelés pour tirer, pour labourer. | Servitude, sujétion. | *Le joug du mariage*, Le lien du mariage.

JOUIJOU, s. m. Jouet d'enfant. Fam.

JOUIR, v. n. Avoir l'usage, la possession actuelle de qq. ch. et en tirer tous les avantages, tous les avantages, etc. | *Profiter d'une chose qu'on a, qu'on possède*, en goûter le plaisir, l'agrément, etc.

JOUISSANCE, s. f. Usage et possession de qq. ch. | *Plaisir, volupté*.

JOUISSANT, **ANTE**, adj. T. de jurispr. Qui jouit.

JOUR, s. m. Clarté, lumière que le soleil répand lorsqu'il est sur l'horizon ou qu'il en est proche. | *Demi-jour*, Clarté faible. | *Paré à jour*, Paré de part en part. | *Perdre le jour*, Être né, vivre. *Perdre le jour*, Mourir. | *Mettre une chose au jour, au grand jour*, La divulguer, la rendre publique. | Tous autre clarté que celle du jour. | Se dit De la manière dont un objet est frappé par la lumière. | *Faus jour*, Lumière qui éclaire mal les objets, de manière à les faire voir autrement qu'ils ne sont. | Au plur., Les touches les plus claires d'un tableau. | Ouverture par où le jour, l'air peut passer. | Facilité, moyen pour venir à bout de qq. affaire. | Certain espace de temps par lequel on divise les mois et les années. | *Les jours gras*, Les derniers jours du carni val, qui sont le jeudi, le dimanche, le lundi et le mardi. | *Un bon jour*, Un jour de grande fête. | *Jour critique*, Jour où il arrive ordinairement qq. crise, dans certaines maladies. Se dit aussi Des jours où les femmes ont leurs règles. | *Se mettre à jour*, Mettre toute sa correspondance, tous ses comptes en règle. | *Tous les jours*, De jour en jour. | Adv., *Un jour*, se dit D'une époque indéterminée dans le passé ou dans l'avenir. | *L'ancien des jours*, Dieu. | La vie, l'existence.

JOURNAL, adj. Qui est relatif à chaque jour. | *Livre journal*, Registre où l'on écrit, jour par jour et de suite, ce qu'on a reçu ou payé, acheté ou vendu, etc. | Subst., Relation jour par jour de ce qui se passe ou s'est passé en qq. pays, en qq. affaire, etc. | Ouvrage quotidien ou périodique qui se publie par feuilles, par numéros. | Ancienne mesure de terre.

JOURNALIER, **ÈRE**, adj. Qui se fait chaque jour. | Inégal, qui est sujet à changer. | Subst., Homme qui travaille à la journée.

JOURNALISTE. s. m. Celui qui fait, rédige un journal.

JOURNÉE. s. f. L'espace de temps qui s'écoule depuis l'heure où l'on se lève jusqu'à l'heure où l'on se couche. | Travail d'un ouvrier pendant un jour. | Le salaire qu'on donne à un ouvrier pour le payer du travail qu'il a fait pendant un ou plusieurs jours. | Un jour de bataille, ou La bataille même.

JOURNELLEMENT. adv. Tous les jours, chaque jour.

JOUTE. s. f. Combat à cheval d'homme à homme avec la lance. | *Joute sur l'eau*, Divertissement dans lequel deux hommes, placés chacun sur l'avant d'un batelet, tâchent de se faire tomber dans l'eau, en se poussant l'un l'autre avec de longues lances au moment où les bateaux s'approchent. | Se dit De certains animaux qu'on fait combattre les uns contre les autres.

JOUTER. v. n. Combattre avec des lances l'un contre l'autre. | Discuter.

JOUTEUR. s. m. Celui qui joute.

JOUVENCE. s. f. *La fontaine de Jouvence*, Fontaine fabuleuse qu'on suppose avoir la vertu de rejuvenir.

JOUVENCEAU. s. m. Jeune homme qui est encore dans l'adolescence. Ne se dit que par plaisanterie.

JOUVENCELLE. s. f. Jeune fille. (Vi.)

JOUXTE. prép. Proche : *Jouste le palais*. Conformément à : *Jouste la copie originale*. (Vi.)

JÓVIAL, ALE. adj. Gai, joyeux. Fam. Il n'a point de plur. au masc.

JOYAU. s. m. Ornement précieux d'or, d'argent, de pierreries, qui sert à la parure des femmes.

JOYEUSEMENT. adv. Avec joie.

JOYEUSETÉ. s. f. Plaisanterie, mot pour rire. On le dit par raillerie. Fam.

JOYEUX, EUSE. adj. Qui a de la joie, qui est rempli de joie. | Qui exprime la joie. | Qui donne, qui inspire de la joie.

JUBÉ. s. m. Espèce de tribune, lieu élevé dans une église en forme de galerie, et qui est ordinairement entre la nef et le chœur.

JUBILAIRE. adj. des 2 g. Qui appartient au jubilé. | Synonyme de *Jubilé*, adj.

JUBILATION. s. f. Réjouissance. Fam.

JUBILÉ. s. m. Chez les Juifs, solennité publique qui se célébrait de cinquante ans en cinquante ans, et lors de laquelle toutes sortes de dettes étaient remises, et tous les esclaves rendus à la liberté. | Une indulgence plénière, solennelle et générale, accordée par le pape en certains temps et en certaines occasions. | Adj., se dit D'un religieux, d'un chanoine, d'un docteur qui a cinquante ans de profession, de service, de doctorat.

JUCHER. v. n. Se dit Des poules, de qq. autres oiseaux qui se mettent sur une branche, sur une perche pour dormir. | *Cheval juché*, Cheval dont le boulet se porte tellement en avant, qu'il marche et repose sur la pince.

JUCHOIR. s. m. L'endroit où juchent les poules.

JUDAÏQUE. adj. des 2 g. Qui appartient aux Juifs.

JUDAÏSER. v. n. Suivre et pratiquer en qq. points les cérémonies de la loi judaïque.

JUDAÏSME. s. m. La religion des Juifs. **JUDAS.** s. m. Disciple qui trahit J. C. Fig., Traître. Fam. | *Baiser de Judas*, Le baiser d'un traître. Fig., Petite ouverture pratiquée à un plancher pour voir ce qui se passe au-dessous.

JUDELLE. s. f. Sorte d'oiseau aquatique.

JUDICATUM SOLVI. *Caution judicatum solvi*, La caution qu'on peut obliger un étranger à fournir lorsqu'il veut intenter une action devant les tribunaux de France contre un Français.

JUDICATURE. s. f. État, condition, profession du juge, de toute personne employée à l'administration de la justice.

JUDICIAIRE. adj. des 2 g. Qui est relatif à la justice, à l'administration de la justice. | Qui se fait en justice, par autorité de justice. | *Genre judiciaire*, Celui des trois genres d'éloquence par lequel on accuse ou l'on défend. | *Astrologie judiciaire*, L'art prétendu de connaître l'avenir par l'observation des astres.

JUDICIAIRE. s. f. La faculté de juger. Fam.

JUDICIAIREMENT. adv. En forme judiciaire.

JUDICIEUSEMENT. adv. Avec jugement, d'une manière judicieuse.

JUDICIEUX, EUSE. adj. Qui a le jugement bon. | Fait avec jugement.

JUGE. s. m. Celui qui juge, qui a le droit et l'autorité de juger. | Homme préposé par autorité publique pour juger, pour rendre la justice aux particuliers. | Absol., Tribunal. | *Juge-commissaire*, Juge désigné par le tribunal dont il fait partie pour procéder à certaines opérations. | *Juge d'instruction*, Magistrat établi pour rechercher les crimes et délits. | *Juge de paix*, Magistrat chargé de juger sommairement, sans frais et sans ministère d'avoués, les contestations de peu d'importance, etc. | Toute personne choisie pour prononcer sur un différend, ou au jugement, à l'opinion de laquelle ou s'en rapporte sur qq. ch. | Se dit De certains magistrats qui gouvernent le peuple juif. | *Le livre des Juges*, ou *Les Juges*, Le septième livre de l'Ancien Testament.

JUGEMENT. s. m. Action de juger, de prononcer une décision; ou La décision prononcée. | *Mettre qq. en jugement*, Lui un procès criminel. | *Le jugement de Dieu*. Le jugement par lequel Dieu jugera vivants et les morts, à la fin du monde. | *Le jugement de l'entendement* par lequel on décide qu'il y a ou qu'il n'y a pas convenance entre deux idées. | *Avis, sentiment, opinion*. | La faculté de l'entendement qui juge et qui juge.

JURER. v. a. Décider une affaire, un procès en qualité de juge. | *Juger une cause*, Juger son procès. | *Décider comme un juge*, et comme étant choisi par ceux qui sont en différend. | Absol., Reconnaître l'innocence ou la disconvenance de deux personnes. | *Se former, avoir, énoncer un avis, prononcer sur une personne ou sur une affaire*. | Conjecturer. | Croire, estimer que, d'après son opinion que, etc. | *Se figurer, s'imaginer*. | *Jugé*, subst. masc. *Maintenir le jugé*.

JUGULAIRE. adj. des 2 g. Qui appartient à la gorge. Subst. fem. Se dit Des jugulaires. | Des mentonnières d'un casque, d'un casque, etc., qui sont de cuir, ou couvertes de lames de métal.

JUIVE. adj. et s. Celui, celle qui professe la religion juidaïque. | *Être riche comme un juif*, Être fort riche. | Fam., Celui prête à usure ou qui vend exorbitamment cher.

JULIEN. s. m. Le 7^e mois de l'année.

JULIENNE. s. m. Le 6^e mois de l'année.

JURASSIEN. s. f. Quartier d'une ville appartenant aux juifs. | Fam., Marché usuraire.

JURUBIER. s. f. Le fruit du jujubier.

JURUBIER. s. m. Arbre.

JURON. s. m. T. d'entom. *F. IULIEN.*

JURON. s. m. Nom d'une monnaie qui a cours en Italie, et surtout à Rome.

JURON. s. m. Potion adoucissante que l'on administre particulièrement la nuit.

JURONNE. adj. f. Se dit De l'année qui est composée de 365 jours, ou bissextile de telle sorte que De la correction qui a introduit les années bissextiles, suivant le calendrier de Jules César. | *Période Julienne*, l'espace de temps qui renferme 7980 ans, et résulte de la multiplication des trois années ordinaires.

JURONNE. s. f. Genre de plantes.

JURONNE. s. f. Potage fait avec plusieurs sortes d'herbes et de légumes.

JURON. s. m. Animal qu'on suppose engendré soit d'un taureau et d'une vache, ou d'un âne et d'une vache, ou d'un taureau et d'une jument.

JURON. s. m. MEAU, ELLE. adj. et subst. Se dit De l'espèce de plusieurs enfants nés d'un accouchement. | On le dit Des animaux. | Adj. Se dit Des fruits quand il

s'en trouve deux joints ensemble. | *Lits jumelés*. | *Muscles jumelés*, ou, subst., *Jumelés*. *Artères, veines jumelles, nerfs jumelés*.

JUMELÉ. ÉE. adj. Se dit D'un sautoir, d'un chevron de toute pièce formée de deux jumelles. T. de blas.

JUMELLES. s. f. pl. Deux pièces de bois montantes qui entrent dans la composition d'un pressoir. | Deux pièces de bois ou de métal qui sont semblables, et qui entrent dans la composition d'une machine ou d'un outil. | T. de blas. | Espèce de double lorgnette.

JUMENT. s. f. Cavale, la femelle du cheval.

JUNON. s. f. Planète.

JUNTE. s. f. Nom qu'on donne à différents conseils, en Espagne et en Portugal.

JUPE. s. f. La partie de l'habillement des femmes qui descend depuis la ceinture jusqu'aux pieds.

JUPITER. Planète. | Nom de l'étain, en t. d'alchimie.

JUPON. s. m. Courte jupe que les femmes mettent sous les autres jupes.

JURANDE. s. f. La charge de juré d'un métier, ou Le temps pendant lequel on l'exerçait. | Il signifiait aussi Le corps des jurés.

JURAT. s. m. Nom que l'on donnait aux consuls ou échevins de Bordeaux.

JURATOIRE. adj. *Caution juratoire*, Serment que fait qq. en justice de représenter sa personne, ou de rapporter qq. ch. dont il est chargé.

JURÉ. ÉE. adj. Se disait, dans les corporations, De celui qui avait fait les serments requis pour la maîtrise. | Subst., Chacun des citoyens appelés à prononcer sur l'existence d'un délit, d'un crime, et sur la part que l'accusé y a prise.

JUREMENT. s. m. Serment qu'on fait en vain, sans nécessité et sans obligation. | Blasphème, imprécation, exécution.

JURER. v. a. Affirmer par serment, en prenant Dieu, ou qq. n., ou qq. ch., à témoin. | Assurer, certifier une chose. | Blasphémer. | Promettre fortement, quand même ce serait sans jurer. | Résoudre fermement une chose. | V. n. Faire des serments sans nécessité. | Blasphémer. | Se dit De deux choses dont l'union est choquante. | *Ennemi juré*, Ennemi irréconciliable et déclaré.

JUREUR. s. m. Celui qui jure beaucoup.

JURIDICTION. s. f. Pouvoir du juge, de celui qui a droit de juger. | Le ressort, l'étendue du lieu où le juge a pouvoir de juger. | Se dit Des corps mêmes de judicature.

JURIDICTIONNEL, ELLE. adj. Qui est relatif à la juridiction.

JURIDIQUE. adj. des 2 g. Qui se fait

en justice, qui est conforme à la manière de procéder en justice.

JURIDIQUEMENT. adv. D'une manière juridique.

JURISCONSULTE. s. m. Celui qui est versé dans la science du droit et des lois, et qui fait profession de donner son avis sur des questions de droit.

JURISPRUDENCE. s. f. La science du droit et des lois. | La manière dont un tribunal juge habituellement telle ou telle question.

JURISTE. s. m. Celui qui écrit, qui a écrit sur les matières de droit.

JURON. s. m. Certaine façon de jurer dont une personne se sert habituellement. | Toute espèce de jurement. Fam.

JURY. s. m. (Qqn. écrivent *Juri.*) Le corps, la réunion des jurés. | *Jury d'accusation*, Jury qui décide s'il y a lieu d'admettre une accusation. | *Jury de jugement*, Jury qui décide si l'accusé est coupable des faits qui lui sont imputés. | Se dit De certaines commissions chargées d'un examen particulier.

JUS. s. m. Sac, liqueur que l'on tire de qq. ch., soit par pression, soit par coction, soit par préparation.

JUSANT. s. m. Reflux de la marée. On dit *l'lot et jusant*, pour Flux et reflux.

JUSQUE. Prép. qui marque certains termes de lieu ou de temps, au-delà desquels on ne passe point. On écrit qqfs. *Jusques*, quand une voyelle suit, et l'on fait sentir la liaison. | Fam., *Jusqu'à tant que*, *Jusqu'à ce que*.

JUSQUIAME. s. f. Genre de plantes.

JUSSION. s. f. Commandement. Se disait De lettres scellées, adressées par le prince aux juges d'une compagnie supérieure, ou d'une autre, pour leur enjoindre de faire qq. ch. qu'ils avaient refusé de faire.

JUSTAUCORPS. s. m. Espèce de vêtement à manches qui descend jusqu'aux genoux et qui serre le corps.

JUSTE. adj. des 2 g. Équitable, qui est conforme au droit, à la raison et à la justice | Subst. masc. *La science du juste et de l'injuste.* | Fondé, légitime. | Qui juge ou qui agit selon l'équité. | Adj. et subst., Qui observe exactement les devoirs de la religion, qui unit la piété à la vertu. | Qui est exact, ou qui s'ajuste bien, qui convient bien, qui est tel qu'il doit être. | Qui a le caractère de la justesse et du bon sens. | Qui est plus court, plus étroit, etc., qu'il ne faut. | Se dit D'une arme de jet qui porte droit au but. | Adv., Dans la juste proportion, ou Exactement, comme il faut. | Précisément. | Au *supra.* loc. adv. Justement et précisément.

JUSTL. s. m. Habillement de paysanne.

JUSTEMENT. adv. Avec justice. | Dans la juste proportion.

JUSTESSE. s. f. Qualité de ce qui est juste, exact, convenable, tel qu'il doit être. | La qualité qui fait apprécier les choses d'une manière exacte. | La manière de faire une chose avec exactitude, avec précision.

JUSTICE. s. f. Vertu morale qui fait que l'on rend à chacun ce qui lui appartient. | *Justice commutative*, Celle qui regarde le commerce, les ventes, etc., et qui, dans l'échange d'une chose contre une autre, oblige à rendre autant que l'on reçoit.

| *Justice distributive*, Celle par laquelle on adjuge à chacun ce qui lui appartient, on distribue les récompenses et les peines. | Bon droit, raison. | Le pouvoir de faire droit à chacun, de récompenser et de punir; ou L'exercice de ce pouvoir. | L'action d'accorder à une personne ce qu'elle demande et qu'il est juste qu'elle obtienne. | *Rendre justice à qqn.*, Apprécier ses bonnes qualités, sa conduite, etc. | Désigne les tribunaux, les officiers et magistrats qui sont chargés d'administrer la justice. | *Cens de justice*, Les officiers inférieurs. | Jurisdiction. | La rectitude que Dieu met dans l'âme par sa grâce. | L'observation exacte des devoirs de la religion.

JUSTICIALE. adj. des 2 g. et subst. Qui doit répondre devant certains juges.

JUSTICIER. v. a. Puir qq. d'une peine corporelle, en exécution de sentences ou d'arrêt.

JUSTICIER. s. m. Celui qui aime à rendre, à faire justice. | Adj. et subst., Celui qui a droit de justice en qq. lieu.

JUSTIFIABLE. adj. des 2 g. Qui peut être justifié.

JUSTIFIANT. ANTE. adj. Qui rend juste intérieurement. *La grâce justifiante.*

JUSTIFICATIF. IVE. adj. Qui tend, qui sert à justifier qq., ou à prouver ce qu'on avance, ce qu'on allègue.

JUSTIFICATION. s. f. Action de justifier qq., de se justifier; ou Les preuves qui servent à justifier. | L'action et l'effet de la grâce pour rendre les hommes justes. | T. d'impr. La longueur des lignes.

JUSTIFIER. v. a. Montrer, prouver, déclarer que qq. est innocent, qu'il ne mérite point de châtement, de blâme. | Se dit Des actions, des paroles, etc. | Faire qu'une chose soit juste, légitime. | Prouver, faire voir qu'une chose n'était point fautive, erronée, mal fondée. | Donner la justice intérieure. | T. d'impr. Donner à une ligne la longueur qu'elle doit avoir.

JUTEUX. EUSE. adj. Qui a beaucoup de jus.

JUXTAPOSER (SE). v. pron. Se dit Des molécules matérielles qui viennent se join-

dre successivement à d'autres déjà réunies en une masse sensible.

JUXTAPOSITION. s. f. Action des molécules qui se juxtaposent.

K.

K. s. m. Lettre consonne, la onzième de l'alphabet.

KABAK. s. m. Chez les Moscovites, espèce d'estaminet où l'on vend du vin, de la bière, des cartes, etc.

KABIN. s. m. Mariage en usage chez les mahométans, par lequel un homme épouse une femme pour un temps limité.

KAHOUANNE. s. f. Espèce de tortue.

KAKATOËS. s. m. (On prononce *Kakatoa*.) Qqs. personnes disent, par corruption, *Kakakoua*.) Sorte de perroquet.

KALI. s. m. Espèce de soude.

KAMICHI. s. m. Grand oiseau noir.

KAN. s. m. Prince, commandant chez les Tartares, les Persans, etc. | Lieu où les caravanes se reposent.

KANDJAR. s. m. (Qqs. écrivent et prononcent *Kangiar*.) Sorte de poignard à lame très-large, dont se servent les Asiatiques et les Africains.

KANGUROO. s. m. Quadrupède de la Nouvelle-Hollande.

KAOLIN. s. m. Nom chinois d'une terre qui entre dans la composition de la porcelaine.

KARATA. s. m. Espèce d'aloès qui croît en Amérique. | Autre espèce d'aloès fort commune aux Antilles et à la Jamaïque.

KÉRATOPHYTE. s. m. Nom donné par les anciens naturalistes à toute production polypeuse dont la substance est transparente comme la corne.

KERMÈS. s. m. Espèce de cochenille qui donne une belle teinture écarlate. On dit aussi *Kermès animal*. | Préparation rouge d'antimoine, qui est souvent employée en médecine comme expectorante, et qu'on nomme vulg. *Poudre des chartreux*; on dit aussi *Kermès minéral*.

KERMESSE ou **KARMESSE.** s. f. Nom qu'on donne, en Hollande et dans les Pays-Bas, à des fyres annuelles qui se célèbrent avec des processions, des mascarades, etc.

KILOGRAMME. s. m. Poids de mille grammes. On dit souvent par abréviation, dans le commerce, *Kilo*, cinquante kilos.

KILOLITRE. s. m. Mesure de capacité, qui contient mille litres.

KILOMÈTRE. s. m. Mesure itinéraire de mille mètres.

KING. s. m. Se dit Des livres sacrés des Chinois, contenant la doctrine et la morale de Confucius.

KINO. s. m. Substance dure, opaque et d'un rouge foncé, qui s'emploie comme to-

niqne, et qui est fournie par un arbuste.

KIOSQUE. s. m. Se dit De certains pavillons dont on décore les jardins, les parcs, et qui sont dans le goût oriental.

KIRSCH-WASSER. s. m. Espèce d'eau-de-vie obtenue par distillation du suc de cerises sauvages. On dit souvent, par abréviation, *Kirsch*.

KNOUT. s. m. Supplice usité en Russie, qui consiste à frapper le dos du patient avec un fouet dont les coups emportent la chair. | Se dit Du fouet même.

KOPECK. s. m. Monnaie de cuivre, qui est en usage dans la Russie.

KOUAN. s. m. Plante.

KREUTZER. s. m. Monnaie d'Allemagne.

KURTCHIS. s. m. pl. Chez les Persans, corps de cavalerie composé de l'ancienne noblesse.

KYRIELLE. s. f. Litanie. | Fam., Longue suite de choses ennuyeuses ou fâcheuses.

KYTE. s. m. Membrane en forme de vessie qui renferme des humeurs ou autre matière contre nature.

KYSTIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient, qui a rapport au kyste.

L.

L. s. f. et m. Consonne, la douzième lettre de l'alphabet.

LA. article des noms féminins. *F. Lx.*

LA. pronom relatif. *F. Lx.*

LÀ. adv. démonstr. Se dit D'un lieu qu'on désigne d'une manière expresse. | Se dit D'un lieu considéré comme différent de celui où l'on est; et, dans ce sens, il est opposé à *Ici*. | Se dit de même Du temps.

| Il se joint à qqs. adv. de lieu, et il les précède toujours. *Là-haut, là-bas*. | *Ci et là*, De côté et d'autre. | *Là* se met à la suite des pronoms démonstratifs et des noms,

pour leur donner une désignation plus précise. *Celui-ci, celui-là*. | *Là*, tant au sens physique qu'au sens moral, se joint aux prép. *De, Dès, Par* et *Jusqu'*. | *De là*, De ce lieu-là, de ce point-là. | *De-là* ou *Delà*, prép. *F. Dxlx.* | *Dès-là*, Dès lors, dès ce temps-là. (Vi.) | *Dès-là*, Cela étant. (Vi.)

| *Par là*, Par ce lieu-là, par ce point-là. | *Par là*, Par ce parti, par ce moyen, par ces paroles. | *Par-ci par-là*. En divers endroits, de côté et d'autre. | À diverses reprises, à diverses fois, et sans aucune suite. | *Jusqu'à*, Jusqu'à ce lieu. | Jusqu'à ce temps.

LA LA. loc. fam. Espèce d'interj., qu'on emploie tantôt pour apaiser, pour consoler, tantôt pour réprimer, pour menacer. | **LA** 2^a, adv., sert de réponse à certaines questions, et signifie, Médiocrement.

LA. s. m. La sixième note de la gamme.

Signe qui représente cette note. | La troisième corde de qq. instruments.

LABARUM. s. m. L'étendard impérial sur lequel Constantin fit mettre une croix et le monogramme de J.-C.

LABEUR. s. m. Travail pénible et suivi. | T. d'impr. Se dit Des ouvrages considérables et tirés à grand nombre.

LABIAL, ALE. adj. Qui a rapport aux lèvres. | *Lettre labiale*, ou, subst., *Labiale*, Lettre qui se prononce avec les lèvres. | *Offres labiales*, Offres de payer faites de bouche ou par écrit, sans qu'il y ait exhibition réelle des deniers.

LABIÉ, ÉE. adj. Se dit De certaines plantes dont la fleur est découpée en forme de lèvres, et De la fleur même de ces plantes.

LABILE. adj. des 2 g. Caduc, sujet à manquer. *Mémoire labile*.

LABORATOIRE. s. m. Local disposé pour y exécuter les opérations de la chimie.

LABORIEUSEMENT. adv. Avec beaucoup de peine et de travail.

LABORIEUX, EUSE. adj. Qui travaille beaucoup, qui aime le travail. | Pénible, qui coûte beaucoup de travail.

LABOUR. s. m. Façon qu'on donne aux terres en les labourant.

LABOURABLE. adj. des 2 g. Propre à être labouré.

LABOURAGE. s. m. L'art de labourer la terre. | L'ouvrage, le travail du labourer.

LABOURER. v. a. Remuer, retourner la terre avec la charrue, la bêche ou la houë, etc. | Se dit D'une ancre qui ne tient pas sur le fond où on l'a jetée, ou D'un navire qui passe par un endroit où il y a peu d'eau, et qui touche le fond sans être arrêté. | Avoir beaucoup à souffrir.

LABOUREUR. s. m. Celui dont l'état est de labourer, de cultiver la terre.

LABYRINTHE. s. m. Édifice composé d'un grand nombre de chambres et de galeries dont la disposition était telle, que ceux qui s'y engageaient parvenaient difficilement à en trouver l'issue. | Grand embarras, une complication d'affaires embrouillées. | T. d'anat., La cavité intérieure de l'oreille.

LAC. s. m. Grande étendue d'eau environnée par les terres.

LACER. v. a. Serrer avec un lacet. | Se dit D'un chien qui couvre sa femelle.

LACÉRATION. s. f. Action de lacérer un écrit, un livre.

LACÉRER. v. a. Déchirer. Se dit Du papier.

LACERNE. s. f. Habit grossier qui ne fut d'usage en usage que pour la campagne, et dont ensuite on se servit à la ville pour se garantir de la pluie.

LACERON. s. m. *V. Larvaçon.*

LACET. s. m. Cordon plat ou rond, de fil ou de soie, serré par un bout ou par les deux bouts, qu'on passe dans des œillets pour serrer une partie de vêtement. | Lacs avec lequel on prend les perdrix, les lièvres, etc. | Au plur., Piéges, embûches.

LACHE. adj. des 2 g. Qui n'est pas tendu, qui n'est pas serré comme il pourrait ou devrait l'être. | Qui manque de vigueur et d'activité. | Poltron, qui manque de courage. | Qui n'a que des sentiments vils, méprisables. | Subst., Poltron, homme sans cœur.

LACHEMENT. adv. Mollement, avec nonchalance, sans vigueur. | Sans cœur et sans honneur, honteusement, avec bassesse.

LACHER. v. a. Détendre, desserrer qq. ch. | *Cet aliment lâche le ventre*, Il rend le ventre libre. | *Lâcher pied*, Reculer, s'enfuir. | Laisser aller, laisser échapper. | *Lâcher prise*, Laisser aller ce qu'on tient avec force. | Fam., *Lâcher de l'eau*, Uriner. | Fig., *Lâcher un mot*, Dire inconsidérément qq. ch. qui peut nuire ou déplaire. | *Lâcher un coup de fusil*, etc., Faire partir ses armes, en tirer un coup. | Pop., *Lâcher un coup*, Donner un coup. | V. pron. Se détendre, se débânder. | S'échapper.

LACHETE. s. f. Poltronnerie, défaut de courage. | Action basse, indigne.

LACINÉ, ÉE. adj. Se dit Des feuilles découpées de manière à figurer d'autres feuilles étroites et longues.

LACIS. s. m. Espèce de réseau de fil ou de soie.

LACONIQUE. adj. des 2 g. Concis.

LACONIQUEMENT. adv. En peu de mots, brièvement.

LACONISME. s. m. Expression ou phrase concise et énergique, à la manière des Lacédémoniens.

LACRYMAL, ALE. adj. Qui a rapport aux larmes. | *Fistule lacrymale*, Ulcère à l'angle interne de l'œil.

LACRYMATOIRE. s. m. et adj. des 2 g. T. d'ant. rom. Se dit De petits vases de terre cuite ou de verre, déposés dans la plupart des tombeaux.

LACS. s. m. Cordon délié. | Nœud coulant qui sert à prendre des oiseaux, des lièvres, et autre gibier. | Piège, embarras dont on a de la peine à se tirer. | *Lacs d'amour*, Cordons repliés sur eux-mêmes, de manière à former un 8 renversé.

LACTATION. s. f. Action d'allaiter un enfant, de le nourrir avec du lait.

LACTÉ, ÉE. adj. Qui a rapport au lait, ou Qui est de la couleur du lait. | *Veines lactées*, veines lactées, Petits conduits qui sont dispersés dans le mésentère. | *Voie lactée*, Blancheur irrégulière qui entoure

le ciel en forme de ceinture, et dans laquelle on observe un nombre infini de petites étoiles.

LACUNE. s. f. Interruption, vide dans le texte d'un auteur, dans le corps d'un ouvrage, etc.

LADRE. adj. des 2 g. Lépreux, attaqué de lèpre, de ladrerie. | Insensible, Fam. | Excessivement avare. | Subst., Lépreux, Avare; alors il fait au féminin *Ladresse*.

LADRERIE. s. f. Lèpre, maladie qui couvre la peau de pustules et d'écaillés. | Maladie particulière au porc. | Fam., Avarice sordide. | Hôpital destiné aux lépreux.

LADY. s. f. Titre qui appartient en Angleterre aux femmes des lords et des chevaliers.

LAGOPHTHALMIE. s. f. Maladie des paupières, qui sont tellement retirées, que l'œil reste ouvert pendant le sommeil.

LAGUNE. s. f. Espèce de petit lac ou de flaque d'eau, dans des lieux marécageux.

LAI, AIE. adj. Laïque. *Frère lai, moine lai*, Frère servant qui n'est point destiné aux ordres sacrés. On a dit aussi *Saur lai*, pour *Saur converse*. | Subst. masc. *Les cleres et les lais*.

LAI. s. m. Complainte, doléance, et jadis le nom particulier d'une espèce de petit poème. (Vi.)

LAICHE. s. f. Genre de plante.

LAID, AIDE. adj. Qui a qq. défaut remarquable dans les proportions, dans les formes ou dans les couleurs qui constituent la beauté naturelle de l'espèce humaine. | Se dit Des animaux dont la conformation ou la couleur est désagréable. | Tout ce qui est désagréable à voir. | Fam., Dishonnête, contraire à la bienséance, au devoir. | Subst., *Fi! le laid! Fi! la laide!* | Subst. masc. Se dit Des choses.

LAIDERON. s. f. Jeune fille ou jeune femme laide. Fam.

LAIDEUR. s. f. Différence, défaut remarquable dans les proportions, dans les formes ou dans les couleurs qui constituent la beauté naturelle de l'espèce. | Se dit Des vices et des actions vicieuses ou malhonnêtes.

LAIE. s. f. La femelle du sanglier.

LAIE. s. f. Route étroite percée dans une forêt, dans une futaie.

LAINAGE. s. m. Marchandise de laine. | La toison des moutons. | La façon qu'on donne aux draps.

LAINÉ. s. f. Poil doux, épais et frisé, qui croît sur la peau des moutons et de qq. autres animaux.

LAINÉ. v. a. Faire sortir le poil du fond d'une étoffe de laine, par l'opération du lainage.

LAINERIE. s. f. Toute sorte de marchandises de laine.

LAINÉUX, EUSE. adj. Qui a beaucoup de laine. | Se dit Des plantes ou parties de plantes qui sont couvertes de poils imitant la laine.

LAINIER. s. m. Marchand qui vend des laines en gros, en écheveau, etc. (Vi.) | Ouvrier en laine.

LAIQUE. adj. des 2 g. et subst. (Plas. écrivent *Lai* au masc.) Qui n'est ni ecclésiastique ni religieux, ni du clergé séculier ni du clergé régulier.

LAIS. s. m. Jeune baliveau de l'âge du bois, qu'on laisse quand on coupe le taillis, afin qu'il vienne en haute futaie. | Attérissement, ce que la mer ou une rivière donne d'accroissement à un terrain.

LAISSE. s. f. Corde dont on se sert pour mener des chiens attachés. | Fam., *Mener qq. en laisse*, Le gouverner, lui faire faire tout ce qu'on veut. | Espèce de cordon de chapeau, fait de crin, de fil de soie, etc.

LAISSEES. s. f. plur. La fiente du loup et des autres bêtes noires.

LAISSER. v. a. Quitter; se séparer d'une personne ou d'une chose qui reste dans l'endroit dont on s'éloigne. | Ne pas amener, ne pas emporter avec soi. | Oublier de prendre avec soi. | Confier, mettre en dépôt. | Donner une chose à qq. pour qu'il la remette à un autre. | Ne pas ôter une personne ou une chose de la place où elle est, de la situation où elle se trouve. | Ne pas changer l'état où se trouve une chose. | *Laisser à l'abandon*, Ne prendre aucun soin de. | *Laisser à qq.*, qq. ch., Rompre avec qq., discontinuer qq. ch. | Subst., *Avoir le prendre et le laisser*, Avoir le choix. Fam. | *Ne pas laisser de*, ne pas laisser que de, Ne pas cesser, ne pas s'abstenir, ne pas discontinuer de. | Passer sous silence. | *Laissons cela*, Ne parlons plus de cela. | Céder. | Légner, transmettre par des dispositions testamentaires. | Suivi d'un infinitif, signifie Permettre, souffrir, ne pas empêcher. | *Laisser voir*, Montrer, découvrir. | *Laisser courre les chiens*, ou *Laisser courre*, Les découpler, afin qu'ils courent après la bête. — Subst. *Laisser-courre*, Le lieu où l'on découple les chiens. | *Se laisser aller*, Se relâcher, ne pas tenir ferme, suivre ses mouvements naturels, sans projet, sans réflexion. | Subst., *Avoir du laisser aller*, Avoir une sorte de négligence, d'abandon. Fam. | Fam., *Se laisser mourir*, Mourir.

LAIT. s. m. Liqueur blanche qui se forme dans les mamelles de la femme pour la nourriture de son enfant, et dans celles des animaux mammifères femelles pour la nourriture de leurs petits. | *Frères de lait*, *sœurs de lait*, L'enfant de la nourrice et le

nourrisson qui a sucé le même lait. | *Dents de lait*, Les premières dents qui viennent aux enfants, aux animaux. | *Petit-lait*, ou *Lait clair*, La sérosité qui se sépare du lait lorsqu'il se caille. | *Lait de beurre*, Espèce de petit-lait qui reste dans la baratte après qu'on a fait le beurre. | *Suc blanc* qui sort de qq. plantes et de qq. fruits. | *Se dit* De certaines liqueurs artificielles qui ont une ressemblance de couleux avec le lait. | *Lait de poule*, Jaune d'œuf délayé dans de l'eau chaude avec du sucre.

LAITAGE. s. m. Le lait, ce qui vient du lait, ce qui se fait avec le lait, comme beurre, crème, fromage.

LAITANCE, ou **LAITE**. s. f. Sperme des poissons mâles, substance blanche et molle, ressemblant à du lait caillé.

LAITÉ, **ÉE**. adj. Se dit Des poissons qui ont de la laite, de la laitance.

LAITERIE. s. f. Lieu où l'on serre, où l'on met le lait des vaches, des chèvres, des brebis, etc.; où l'on fait la crème, le beurre, les fromages, etc.

LAITERON. s. m. Plante laitasse.

LAITEUX, **EUSE**. adj. Se dit De certaines plantes qui ont un suc de la couleur du lait. | Se dit De certaines choses qui ont une couleur de lait.

LAITIER. s. m. Sorte de matière vitri-fiée qui nage au-dessus de qq. métaux en fusion.

LAITIÈRE. s. f. Femme qui fait le métier de vendre du lait. | *Bonne laitière*, Vache qui donne beaucoup de lait. | Adj., *Vache laitière*, Vache nourrie uniquement pour donner du lait.

LAITON. s. m. Cuivre rendu jaune par le mélange du zinc.

LAITUE. s. f. Herbe potagère.

LAIZE. s. f. Différence, ordinairement légère, en plus ou en moins, de la largeur réelle d'une étoffe à sa largeur légale ou convenue. | La largeur même.

LAMA. s. m. Nom des prêtres de Boud-dha, au Thibet et chez les Mongols.

LAMA ou **LLAMA**. s. m. Quadrupède ruminant du Pérou.

LAMANAGE. s. m. Travail, profession des pilotes lamaneurs.

LAMANEUR. s. m. et adj. Pilote qui connaît particulièrement l'entrée d'un port, et qui y réside pour conduire les navires étrangers à l'entrée et à la sortie.

LAMBEAU. s. m. Morceau, pièce d'une étoffe déchirée. | Se dit Des morceaux de chair déchirée. | Partie détachée, fragment.

LAMBEL. s. m. Certaine brisure dont les punés chargent en chef les armes de leur maison.

LAMBIN, **INE**. subst. et adj. Celui, celle qui agit habituellement avec lenteur. Fam.

LAMBINER. v. n. Agir lentement. Fam.

LAMBOURDE. s. f. Pièce de bois de charpente qui sert à soutenir un parquet ou les ais d'un plancher. | Espèce de pierre tendre et calcaire.

LAMBREQUINS. s. m. plur. Ornaments qui pendent du casque et entourent l'écu.

| Découpures de bois ou de tôle, imitant le coust et couronnant un pavillon, une tente, un store, etc.

LAMBRIS. s. m. Revêtement de menuiserie, de marbre, de stuc, etc., sur les murailles d'une salle, d'une chambre, etc. | Enduit de plâtre fait en dedans d'un grenier, d'un galetas, sur des lattes jointives clouées aux chevrons. | Revêtement de menuiserie appliqué aux solives d'une salle, d'une chambre, etc.

LAMBRISSAGE. s. m. Ouvrage de celui qui a lambrisé.

LAMBRISSER. v. a. Revêtir de lambris.

LAMBRUCHE ou **LAMBRUSQUE**. s. f. Espèce de vigne sauvage.

LAME. s. f. Morceau de métal plat, de peu d'épaisseur, et ordinairement plus long que large. | Se dit Des parties minces et plates, des espèces de feuilletés qui garnissent ou composent certaines productions naturelles. | *La fer de l'épée*. | Fam., *C'est une bonne lame*, se dit D'un homme qui manie bien l'épée. | Se dit Du fer de plusieurs autres armes, et de beaucoup d'instruments propres à percer, tailler, couper, etc. | *Vague de la mer*.

LAMÉ, **ÉE**. adj. Se dit Des étoffes enrichies de lames d'or ou d'argent.

LAMELLÉ, **ÉE**. et plus souvent **LAMELLEUX**, **EUSE**. adj. Qui est garni de lames ou feuilletés, ou Qui se laisse diviser en lames, en feuilletés.

LAMENTABLE. adj. des 2 g. Déplorable, qui mérite d'être pleuré. | Dououreux, qui porte à la pitié.

LAMENTABLEMENT. adv. D'un ton lamentable.

LAMENTATION. s. f. Plainte accompagnée de gémissements et de cris. | Expression de douleur et de regret.

LAMENTER. v. a. et n. Déplorer, regretter avec plaintes et gémissements.

LAMENTIN. s. m. Animal vivipare marin.

LAMIE. s. f. Espèce de requin, de squate d'une grandeur extraordinaire. | Se dit De certains êtres fabuleux qui passaient, chez les anciens, pour dévorer les enfants.

LAMINAGE. s. m. Action de laminer.

LAMINER. v. a. Réduire un métal en lame, en lui donnant une épaisseur uniforme par une compression toujours égale.

LAMINOIR. s. m. Machine composée de deux cylindres d'acier, entre lesquels on

fait passer des lames de métal pour en réduire plus ou moins l'épaisseur.

LAMPADAIRE. s. m. T. d'hist. anc. Officier qui portait des flambeaux devant l'empereur, l'impératrice, et devant qq. autres personnes considérables. | Espèce de lustre ou de candélabre.

LAMPADISTE. s. m. On appela ainsi, chez les Grecs, Ceux qui disputaient le prix à la course des flambeaux.

LAMPADOPHORE. s. m. On nommait ainsi, chez les Grecs, Ceux qui portaient les lumières dans les cérémonies religieuses.

LAMPAS. s. m. Étoffe de soie qu'on tirait originairement de la Chine.

LAMPAS. s. m. Engorgement ou allongement de la membrane qui tapisse le palais du cheval près des dents incisives; autr. *Fève*.

LAMPE. s. f. Vase, ustensile où l'on met une mèche et de l'huile pour éclairer. | *Cul-de-lampe*, Certain ornement de lambris ou de voûte qui est fait comme le dessous d'une lampe d'église. | *Cul-de-lampe*, Ornement qui se termine ord. en pointe, et qui servait principalement à remplir le blanc de la page où finissait un livre, un chapitre, etc.

LAMPÉE. s. f. Grand verre de vin. Pop.

LAMPER. v. a. Boire avidement de grands verres de vin. Abs. *Il aime à lamper*.

LAMPERON. s. m. Petit tuyau ou languette qui tient la mèche dans une lampe.

LAMPION. s. m. Petit vaisseau de terre, de fer-blanc ou de verre, dans lequel on met du suif ou de l'huile avec une mèche, pour faire des illuminations.

LAMPISTE. s. m. Ouvrier qui fait et vend des lampes.

LAMPROIE. s. f. Poisson de mer.

LAMPROYON ou **LAMPRILLON**. s. m. Espèce de petite lamproie.

LANCE. s. f. Arme d'hast, ou à long bois, qui est terminée par un fer pointu, et qui est fort grosse vers la poignée. | *Rompre une lance, des lances pour qq. n.*, Le défendre contre ceux qui l'attaquent; — *avec qq. n.*, contre qq. n., Disputer avec lui. | Se disait D'un gendarme armé d'une lance. | Longue pique dont certains corps de cavalerie sont armés. | *Lance de drapeau, d'étendard*, Bâton surmonté d'un fer de lance, et auquel est attaché le drapeau, l'étendard. | Long bâton garni d'un tampon, pour jouer sur l'eau. | *Lance à feu*, Fusée emmanchée qui sert à mettre le feu à une pièce d'artillerie ou d'artifice. | Météore igné dont la forme est à peu près celle d'une lance. | Instrument de chirurgie.

LANCEOLÉ, **ÉE**. adj. Qui a la forme d'un fer de lance.

LANCER. v. a. Darder, jeter en avant

avec force, avec roideur, pour atteindre au loin. | *Lancer un vaisseau à la mer, dans un fleuve, etc.*, Le faire descendre du chantier à la mer, dans un fleuve, en le laissant glisser sur un plan incliné. | *Lancer un cheval*, Le faire partir très-vite au galop. | Pron., Se jeter avec impétuosité, avec effort.

LANCETTE. s. f. Instrument de chirurgie, servant à ouvrir la veine, à percer un abcès, etc.

LANCIER. s. m. Cavalier dont l'arme principale est une lance.

LANCINANT, **ANTE**. adj. *Douleur lancinante*, Douleur qui se fait sentir par des élancements.

LANDAMMAN. s. m. Titre du premier magistrat dans qq. républiques de la Suisse.

LANDAU ou **LANDAW**. s. m. Sorte de voiture à quatre roues.

LANDE. s. f. Grande étendue de terre inculte et stérile.

LANDGRAVE. s. m. Titre, dignité de qq. princes d'Allemagne.

LANDGRAVIAT. s. m. État, pays soumis à un landgrave.

LANDIER. s. m. Gros chenet de fer servant à la cuisine.

LANDWEHR. s. f. Nom donné, en Prusse, et dans d'autres États de l'Allemagne, à une partie de la population qui est armée pour servir d'auxiliaire aux troupes de ligne.

LANERET. s. m. Oiseau de proie.

LANGAGE. s. m. Emploi que l'homme fait des sons et des articulations de la voix pour exprimer ses pensées et ses sentiments. | Se dit Des cris, du chant, etc., dont les animaux se servent pour se faire entendre. | Tout ce qui sert à exprimer, des idées et des sensations. | L'idiome d'une nation. | Discours, style, manière de s'exprimer.

LANGE. s. m. Morceau d'étoffe ou de toile dont on enveloppe les enfants au berceau.

LANGOUREUSEMENT. adv. D'une manière langoureuse.

LANGOUREUX, **EUSE**. adj. Qui est en langueur. | *Faire le langoureux auprès d'une femme*, Lui faire la cour d'une manière doucereuse et fade.

LANGOUSTE. s. f. Sorte d'écrevisse de mer.

LANGUE. s. f. Cette partie charnue et mobile qui est dans la bouche, et qui est le principal organe du goût et de la parole. | Fam., *Avoir la langue bien pendue*, Avoir une grande facilité de parler. | Fig., *C'est une mauvaise langue, une langue de vipère, etc.*, se dit D'une personne qui aime à médire, à déchirer la réputation d'autrui. | Fam., *Coup de langue*, Médisance ou mauvais rapport que l'on fait. | L'idiome

d'une nation. | *Langue morte*, Celle qu'un peuple a parlée, mais qui n'existe plus que dans les livres. Et, par opposition, *Langue vivante*, Celle qu'un peuple parle actuellement. | *Langue sacrée*, Toute langue dans laquelle sont écrits des livres qu'on suppose inspirés par la Divinité. | *Maître de langue*, Celui qui enseigne une langue vivante. | *Enfants de langue, jeunes de langue*. V. *Jurons*. | *Langage*, manière de parler, abstraction faite de l'idiome dont on se sert. | S'est dit Des différentes nations ou divisions de l'ordre de Malte. | Se dit De certaines choses qui ont la forme d'une langue. | *Langue de terre*, Certain espace de terre beaucoup plus long que large, qui ne tient que par un bout aux autres terres, et qui est environné d'eau de tous les autres côtés. Il se dit aussi Des pièces de terre longues et étroites qui sont enclavées dans d'autres terres. | *Langue-de-cerf*, ou *Scolopendre*, plante. | *Langue-de-chien*. V. *Сынолозас*. | *Langue-de-serpent*, ou *Ophioglosse*, Plante. Il se dit aussi Des dents de poisson pétrifiées; et, en ce sens, il est synonyme de *Glossopêtre*.

LANGUETTE. s. f. Ce qui est taillé, découpé, etc., en forme de petite langue. | Petite pièce mobile de métal qui, en s'élevant ou s'abaissant, ouvre ou ferme les trous faits à un instrument à vent. | Cette petite pièce de fer d'une balance qui sert à marquer l'équilibre quand elle est d'aplomb. Ou l'appelle aussi *Aiguille*.

LANGUEUR. s. f. Abattement, état d'une personne faible et malade. | Sorte d'abattement moral et physique causé par les fatigues de l'esprit, par les peines de l'âme, et principalement par celles qui viennent de l'amour. | Au plur., État d'affaiblissement, d'abattement.

LANGUEYER. v. a. Visiter la langue d'un pore pour voir s'il est sain ou ladre.

LANGUEYEUR. s. m. Celui qui est commis pour langueyer les pores.

LANGUIER. s. m. La langue et la gorge d'un porc quand elles sont fumées.

LANGUIR. v. n. Être dans un état d'abattement et de faiblesse causé par qq. maladie qui ôte peu à peu les forces. | Souffrir de la continuité, de la durée d'un supplice, d'un châtement, d'un besoin, d'un mal physique autre que la maladie. | Se dit Des peines de l'esprit et de l'âme. | Se dit Des végétaux qui ne sont pas en bon état, qui poussent faiblement, qui donnent peu de fruits. | Se dit Des ouvrages d'esprit qui manquent de force, de chaleur, de vivacité.

LANGUISSAMMENT. adv. D'une manière languissante, avec langueur.

LANGUISSANT, ANTE. adj. Qui lan-

guit. | Se dit Des choses, tant au sens physique qu'au sens moral.

LANICE. adj. f. *Bourre lanice*, Bourre qui provient de la laine.

LANIER. s. m. La femelle du lanerot, qui est une grande espèce de faucon.

LANIÈRE. s. f. Sorte de courroie longue et étroite.

LANIFÈRE. adj. des 3 g. Qui porte de la laine.

LANISTE. s. m. Celui qui achetait, formait ou vendait des gladiateurs.

LANSQUENET. s. m. On appelait ainsi Un fantassin allemand. | Sorte de jeu de hasard que l'on joue avec des cartes.

LANTÈRE. s. f. Ustensile de verre, de corne, de toile, ou d'autre matière transparente, dans lequel on enferme une lumière. | *Lanterne sourde*, Sorte de lanterne faite de manière que celui qui la porte voit sans être vu. | *Lanterne magique*, Instrument d'optique qui, au moyen de lentilles et de verres peints, fait voir différents objets sur une toile ou sur une muraille blanche. | Sorte de tourelle ouverte par les côtés, posée sur le comble d'un édifice, et ordinairement au-dessus d'un dôme, d'une coupole. | Se dit d'Espèces de loges ou de cabinets qui sont placés dans qq. salles d'assemblées publiques, et d'où, sans être vu, on peut voir et écouter. | Petite roue formée de plusieurs fuseaux, dans laquelle engrènent les dents d'une autre roue. | Au plur., *Fadaises*, contes absurdes, ridicules.

LANTERNER. v. n. Être irrésolu en affaires, perdre le temps à des riens. | V. a. Remettre quelqu'un de jour en jour, l'amuser par de vaines paroles.

LANTERNERIE. s. f. Irrésolution, difficulté futile qui retarde qq. affaire. | *Fadaise*, discours frivole et ridicule.

LANTERNIER. s. m. Celui qui fait des lanternes; Celui qui est chargé d'allumer les lanternes publiques. | *Fans*, Homme irrésolu, indéterminé en toutes choses. | *Diseur de fadaises*.

LANTIPONNAGE. s. m. Action de lantiponner. *Pop.*

LANTIPONNER. v. n. et a. Tenir des discours frivoles, inutiles et importuns.

LANTURLU ou **LANTURLU**. Façon de parler tirée d'un refrain de chanson, et qui n'a aucun sens propre.

LANUGINEUX, EUSE. adj. Se dit De toutes les parties des plantes, feuilles, fruits, etc., qui sont couvertes d'une espèce de duvet semblable à la laine ou au coton.

LAPER. v. n. et a. Boire en tirant avec la langue. Se dit surtout du chien.

LAPEREAU. s. m. Jeune lapin de trois ou quatre mois ou au-dessous.

LAPIDAIRE. s. m. Ouvrier qui taille les pierres précieuses.

LAPIDAIRE. adj. des 2 g. *Style lapidaire*, Style des inscriptions, qui sont ordinairement gravés sur la pierre, le marbre, etc.

LAPIDATION. s. f. Action d'assommer quelqu'un à coups de pierres, et Supplée de ceux qu'on faisait mourir ainsi.

LAPIDER. v. a. Tuer à coups de pierres. | Attaquer, poursuivre à coups de pierres.

LAPIDIFICATION. s. f. Formation des pierres.

LAPIDIFIER. v. a. Donner à une substance la dureté de la pierre.

LAPIDIFIQUE. adj. des 2 g. Se dit Des substances propres à former les pierres.

LAPIN, ÎNE. s. Petit animal quadrupède.

LAPIS. s. m. Sorte de pierre dure et opaque, d'un bleu plus ou moins foncé, et ordinairement parsemée de petites veines de pyrite semblables à de l'or. On dit aussi *Lapis-lazuli*.

LAPS. s. m. Il n'est d'usage qu'au sing., et dans cette loc., *Laps de temps*, Espace de temps.

LAPS, APSE. adj. Tombé. Se dit De celui qui a quitté la religion catholique après l'avoir embrassée volontairement, et il ne s'emploie qu'avec le reduplicatif *Relaps*. Il est *laps et relaps*.

LAQUAIS. s. m. Valet de livrée.

LAQUE. s. f. Sorte de gomme résine, d'un rouge jaunâtre. Adj. *Gomme laque*. | Terre alumineuse, teinte d'un suc colorant, qu'on emploie dans la peinture. | S. masc. Se dit Du beau vernis de la Chine, ou noir, ou rouge, ainsi que Des meubles qui en sont revêtus.

LAQUETON. s. m. Diminutif de *Laquais*, Fam. et vi.

LAQUEUX, EUSE. adj. Qui est de la nature ou de la couleur de la laque.

LARAIRE. s. m. Sorte de chapelle domestique où l'on plaçait les dieux lares.

LARCIN. s. m. Genre de vol, action de celui qui dérobe, qui prend furtivement et sans violence. | La chose dérobée. | Passage ou pensée qu'un auteur prend d'un autre pour se l'approprier.

LARD. s. m. Couche de graisse qui se trouve entre la peau et la chair du porc. | Cette partie grasse qui est entre la peau et la chair de la baleine, du marsouin, etc.

LARDER. v. a. Mettre des lardons dans la viande. | Fam., *Larder qq. de brocards*, Lui lancer plusieurs brocards.

LARDOIRE. s. f. Sorte de brochette pointue par un des bouts, pour piquer la viande, et y laisser des lardons contenus dans l'autre bout.

LARDON. s. m. Petit morceau de lard coupé en long qu'on introduit dans la viande avec une lardoire. | Fam., Brocard,

sarcasme, raillerie piquante contre qq.

LARE. s. et adj. masc. Nom que les anciens Romains donnaient à leurs dieux domestiques, autrement appelés *Pénates*.

LARGE. adj. des 2 g. Se dit D'un corps considéré dans l'extension qu'il a d'un de ses côtés à l'autre, et par opposition à Long ou à Étroit. | Fam., *Avoir la conscience large*, Être peu scrupuleux. | Fig., Étendu.

| Qui est fait par masse et à grands traits. | Libéral. | Subst. masc. *Largeur*. | La haute mer, la partie de la mer qui est éloignée des côtes. | Au *large*. loc. adv. Spacieusement. | Au *long et au large*. loc. adv.

En tout sens, et avec autant de développement qu'il est possible. | En *long et en large*. loc. adv. En longueur et en largeur alternativement. | Du *long et du large*. loc. adv. Il en a eu, on lui en a donné du long et du large, Il a été bien battu, ou bien moqué. Pop.

LARGEMENT. adv. Abondamment. | D'une manière large.

LARGESSE. s. f. Libéralité, distribution d'argent ou d'autre chose.

LARGEUR. s. f. Étendue d'une chose considérée d'un de ses côtés à l'autre, par opposition à Longueur.

LARGO. adv. T. de mus. Ce mot, placé en tête d'un morceau, indique qu'on doit le jouer d'un mouvement très-lent.

LARGUE. adj. m. *Vent large*, Le vent qui s'écarte au moins d'un quart de vent de la route que l'on tient. | Subst., La haute mer.

LARGUER. v. a. Lâcher une manœuvre, lâcher ou filer le cordage qui retient une voile par le bas.

LARIGOT. s. m. Espèce de flûte ou de petit flageolet qui n'est plus en usage. | Pop., *Boire à tire-larigot*, Boire excessivement.

LARIX. s. m. *F. Mâzka*.

LARME. s. f. Goutte d'humeur limpide qui sort de l'œil, par l'effet d'une impression vive, soit physique, soit morale. | Ornement qu'on fait entrer, comme un symbole de tristesse, dans la décoration des catafalques, etc. | Fam., *Goutte*, petite quantité de vin, etc. | Suc qui coule de plusieurs arbres ou plantes, soit naturellement, soit quand on les taille. | *Larmes de cerf*. *F. Larmikars*. | *Larme-de-Job*, Plante graminée.

LARMIER. s. m. Partie saillante au haut d'un édifice, d'un ouvrage de maçonnerie, destinée à éloigner l'eau de pluie, à la faire tomber en gouttes à une distance convenable du pied de l'édifice, etc. | Pièce de bois mise en saillie au bas d'un châssis de croisée, de porte, pour empêcher l'eau de pénétrer dans l'intérieur.

LARMIERES. s. f. pl. Fentes qui sont

au-dessous des yeux du corf, et d'où sort une liqueur jaune qu'on nomme *Larmes de corf*. Ques. disent *Larmiers*.

LARMIERS. s. m. pl. Parties qui, dans le cheval, répondent aux tempes de l'homme.

LARMOIEMENT. s. m. Écoulement de larmes involontaire et continu.

LARMOYANT, **ANTE**. adj. Qui fond en larmes. | Qui est propre à faire verser des larmes. | Subst. masc. *Le comique et le lar-moyant*.

LARMOYER. v. n. (Se conj. c. *Employer*.) Pleurer, jeter des larmes. Fam.

LARRON, **ONNESSE**. s. Celui, celle qui dérobe, qui prend furtivement qq. ch. *L'occasion fait le larron*, Souvent l'occasion fait faire des choses nécessaires. | Le pli d'un feuillet qui n'a pas été rogné quand on a relié le livre.

LARRONNEAU. s. m. Petit larron. Fam.

LARVE. s. f. L'insecte dans l'état où il est en sortant de l'œuf, et où il passe un temps plus ou moins long avant ses métamorphoses.

LARVES. s. f. pl. Nom que les poètes donnaient aux génies maléficients, aux âmes des méchants, qui, selon la croyance superstitieuse, se montraient, revenaient, sous des figures hideuses, pour tourmenter les vivants.

LARYNGÉ, **ÉR**. adj. Qui appartient au larynx.

LARYNGIEN, **ENNE**. adj. T. synonyme de *Laryngé*.

LARYNGOTOMIE. s. f. *V. Broncho-tomie*.

LARYNX. s. m. Partie supérieure de la trachée-artère.

LÂS. Interj. plaintive. Hélas !

LÂS, **ASSE**. adj. Fatigué, qui éprouve le sentiment de la lassitude. | Dégoûté, ennuyé à l'excès de qq. ch. que ce soit.

LÂSCIF, **IVE**. adj. Fort enclin, fort porté à la luxure. | Se dit Des choses qui portent à la luxure.

LÂSCIVEMENT. adv. D'une manière lascive.

LÂSCIVITÉ. s. f. Forte inclination à la luxure. | Ce qui porte, ce qui excite à la luxure.

LÂSSANT, **ANTE**. adj. Qui fatigue.

LÂSSER. v. a. Fatiguer, causer de la lassitude. | Ennuyer, dégoûter.

LÂSSITUDE. s. f. Abattement où l'on se trouve après un travail excessif de corps ou d'esprit. | Banni, dégoût.

LÂST ou **LÂSTE**. s. m. Se dit D'un certain poids, d'une certaine mesure qui est ordinairement de deux tonneaux ou quatre milliers.

LÂTANIER. s. m. Espèce de palmier.

LÂTENT, **ENTE**. adj. Caché. | *Vous le-*

sent, maladies latentes. Certaines maladies des chevaux, dont les symptômes peuvent rester longtemps cachés.

LÂTÉRAL, **ÂLE**. adj. Qui appartient au côté de qq. ch.

LÂTÉRALEMENT. adv. De côté, sur le côté.

LÂTÈRE (À) *V. Lâzar*.

LÂTÈRE. s. m. Tunique bordée par devant d'une large bande de pourpre, et garnie de boutons ou boutons de pourpre ou d'or, imitant des têtes de clous.

LÂTIN, **INE**. adj. *La langue latine*, La langue des anciens Romains. | *L'Église latine*, Toute l'Église d'Occident, par opposition à l'Église grecque ou d'Orient. | Subst., *Latins*, Ceux qui sont de l'Église latine. | *Voile latine*, Voile faite en forme de triangle. | Subst. masc. La langue latine.

LÂTINISER. v. a. Donner une terminaison latine à un mot d'une autre langue. | *Un Grec latinisé*, Un Grec qui adopte les sentiments de l'Église latine.

LÂTINISME. s. m. Construction, tour de phrase propre à la langue latine.

LÂTINISTE. s. m. Celui qui entend et parle la langue latine.

LÂTINITÉ. s. f. Langage latin.

LÂTITUDE. s. f. Hauteur du pôle sur l'horizon, ou distance d'un lieu à l'équateur, mesurée en degrés sur le méridien. | L'angle que fait, avec un plan parallèle à l'écliptique, la ligne droite qui passe par un astre et par un centre donné sur le plan. | Se dit Des différents climats, considérés par rapport à leur température. | Fig. *Bondue, extension*.

LÂTOMIE. s. f. T. d'hist. anc. Carrière où l'on renfermait des prisonniers.

LÂTRIE. s. f. *Culte de latrie*, Cette adoration que l'on rend à Dieu seul.

LÂTRINES. s. f. pl. Retrait, privé, lieu où l'on satisfait les besoins naturels.

LÂTTE. s. f. Morceau de bois refendu selon son fil, long, mince, étroit, que l'on attache avec des clous sur les chevrons, pour porter la tuile, ou dans l'intérieur, sur le charpente, pour recevoir l'enduit de plâtre des plafonds et des cloisons.

LÂTTER. v. a. Garnir de lattes.

LÂTTIS. s. m. Ouvrage de lattes.

LÂUDANUM. s. m. Préparation, extrait d'opium, liquide ou solide.

LÂUDATIF, **IVE**. adj. Qui loue. Se dit Des écrits et des discours.

LÂUDES. s. f. La seconde partie de l'office divin, celle qui se dit immédiatement après matines.

LÂURÉAT. adj. m. Se dit Des poètes qui ont reçu solennellement une couronne de laurier. | De ceux qui ont remporté un prix dans un concours académique. Subst. *Un jeune lauréat*.

SOLE. s. f. Genre de plantes.

ER. s. m. Arbre toujours vert. Inguier le véritable laurier de qq. qui portent le même nom, on *Laurier franc* ou *Laurier commun*. *Veiller des lauriers*, Remporter des *Laurier-rose*, ou *Oléandre*, *Lau-Laurier-cerise*, Arbustes.

30. s. m. La prière que le prêtre fait avec ses doigts durant la messe. | *Linge* dont le prêtre qui dit la messe sert pour essuyer ses doigts. | *e toilette*.

3E. s. m. Action de laver. | Se dit des dents et des breuvages où l'on a mis d'eau qu'il ne fallait. | *Opération faite à laver le minerai*, pour sécher la partie terrestre et pierreuse propre à être fondue.

NCHÉ ou LAVANGE. s. f. *Foyes* etc.

NDE. s. f. Plante aromatique.

NDIER. s. m. Nom qu'on donne à la saison du roi à Ceux qui ont la tâche de faire blanchir le linge.

NDIÈRE. s. f. Femme qui lave le linge usité : on dit *Blanchisseuse*.

RET. s. m. Poisson.

SSE. s. f. Se dit de la pluie lorsqu'elle coule à grands ruisseaux.

S. s. f. Matière fondue et enflammée : les volcans vomissent dans leur éruption, et qui s'écoule en

MENT. s. m. Action de laver. | Remède liquide qu'on introduit dans les intestins.

R. v. a. Nettoyer avec de l'eau ou d'une autre liquide. | Absol. Se baigner avant le repas. | Fam., *Laver qq.*, Lui faire une sévère réprimande.

Se laver d'un crime, S'en purger, s'en débarrasser.

| *Laver un dessin*, Ombre, colorier un dessin. | *Lavé*, éa. adj. S'emploie en parlant de certaines couleurs peu vives et ternes. *Cheval de poil bai lavé*, Cheval bai clair.

TTE. s. f. Petit morceau de linge se sert pour laver la vaisselle.

UR, EUSE. s. Celui, celle qui lave. | s. a. m. Manière de colorier un dessin.

UR. s. m. Lieu destiné à laver. Réceptacle d'eau où l'on lave le linge. | *Lavoir*, Lieu où l'on lave la vaisselle. | *Appliqués* à laver les substances qu'on trouve dans les manufactures ; machine se sert pour laver le minerai.

RE. s. f. *Lavure de vaisselle*, d'écuelle, qui a servi à laver la vaisselle.

LES. | *Opération par laquelle on recueille l'argent des cendres, des ter-*

res auxquelles il est mêlé, etc. | Au plur., Parcelles d'or ou d'argent qui proviennent de cette opération, et celles qu'on tire des balayures.

LAXATIF, IVE. adj. Qui a la vertu, la propriété de lâcher le ventre.

LAYER. v. a. (Se conj. c. *Payer*.) Tracer une ligne, une route étroite dans une forêt.

LAYETIER. s. m. Celui qui fait des layettes, des caisses de bois blanc.

LAYETTE. s. f. Tiroir d'armoire où l'on serre des papiers. | Coffret de bois. | Le linge, les lauges, le maillot d'un enfant nouveau-né.

LAYEUR. s. m. Celui qui trace des lignes dans une forêt, on qui marque le bois qu'on veut layer.

LAZARET. s. m. Lieu préparé dans qq. ports, pour y faire passer la quarantaine aux personnes, aux effets et aux marchandises, qui viennent des pays infectés ou soupçonnés d'être infectés d'une maladie contagieuse.

LAZZI. s. m. Action, mouvement, geste bouffon dans la représentation des comédies. | Qqs. écrivent, au plur., *Lazzis*.

LE, LA, LES. Le 1^{er} de ces trois mots est l'article du nom masc., au sing. : *Le jour*. Le 2^e est l'article du nom fem., au sing. : *La nuit*. Le 3^e est l'article du plur., et il est commun aux 2 g. : *Les jours*. *Les nuits*.

LE, LA, LES. Pronoms relatifs, dont le premier est pour le genre masc., le 2^e pour le féminin, le 3^e pour les 2 g. au plur.

Les, tient qqfs. la place, soit d'un adjectif, soit d'un verbe, ou plutôt d'une proposition ; alors il signifie *Cela*, et il est invariable.

LÉ. s. m. Largeur d'une étoffe entre ses deux lisères. | *Demi-lé*, La moitié de la largeur d'un lé.

LÊCHE. s. f. Tranche fort mince de qq. ch. qui se mange. Fam.

LÊCHEFRITE. s. f. Ustensile de cuisine.

LÊCHER. v. a. Pusser la langue sur qq. ch. | Finir son ouvrage avec un soin excessif et minutieux. T. de peint. | Se dit qqfs. Des ouvrages d'esprit. Fam.

À LÊCHER-DOCTERS. loc. adv. et fam. Se dit de choses qui se mangent, et qui sont données en trop petite quantité.

LEÇON. s. f. Instruction qu'on donne ordinairement dans une classe, et du haut d'une chaire, à ceux qui veulent apprendre qq. science, qq. langue. | Se dit de toutes sortes d'arts, d'exercices, et de sciences, qu'on enseigne en particulier à un seul élève ou à peu d'élèves à la fois. | Ce que le maître donne à l'écoulier à apprendre par cœur. | Se dit Du texte d'un auteur, par comparaison à une ou plusieurs autres copies du même texte. | Se dit De certains pe-

tis chapitres de l'écriture ou des Pères, que l'on récite ou que l'on chante à matines.

LECTEUR, TRICE. s. Celui, celle qui lit à haute voix et devant d'autres personnes. | Celui, celle dont la fonction est de lire. | S. m. Se dit De celui qui lit seul et des yeux qq. ouvrage. | *Lecteurs royaux*, Les professeurs du collège royal de France. | *Lectura*, est, dans l'Église romaine, Un des quatre ordres qu'on appelle *Les quatre mineurs*.

LECTURE. s. f. Action d'une personne qui lit à haute voix. | L'action, l'habitude de lire seul et des yeux, pour son instruction ou pour son plaisir. | L'instruction qui résulte de la lecture. | L'art de lire. | *Cabinet de lecture*, Lieu où, moyennant une rétribution, on lit des journaux et des livres.

LÉGAL, ALE. adj. Qui est établi par la loi, qui est selon la loi, qui résulte de la loi.

LÉGALEMENT. adv. D'une manière légale.

LÉGALISATION. s. f. Attestation par laquelle un fonctionnaire public compétent certifie qu'un acte est authentique. | L'action de légaliser.

LÉGALISER. v. a. Attester, certifier l'authenticité d'un acte public.

LÉGALITÉ. s. f. Caractère, qualité de ce qui est légal.

LÉGAT. s. m. Cardinal préposé par le pape pour gouverner qq. province de l'État ecclésiastique. | *Légit à latere*, ou *Légit*, Cardinal envoyé avec des pouvoirs extraordinaires, par le pape, auprès de qq. des princes chrétiens, à un concile, etc.

LÉGATAIRE. s. des 2 g. Celui ou celle à qui on fait un legs.

LÉGATION. s. f. La charge, l'office, l'emploi du légat. | L'étendue du gouvernement d'un légat dans l'État ecclésiastique. | Le temps que durent les fonctions d'un légat. | Commission que qq. puissances donnent à une ou plusieurs personnes, pour aller négocier auprès d'une puissance étrangère.

LÉGATOIRE. adj. *Province légatoire*, Province gouvernée par un lieutenant, sous les empereurs romains.

LÈGE. adj. des 2 g. Se dit D'un bâtiment qui n'a pas sa charge complète, et dont la carène n'entre pas assez dans l'eau.

LÉGENDAIRE. s. m. Auteur de légendes.

LÉGENDE. s. f. Ouvrage contenant le récit de la vie des saints. | Écrit long et ennuyeux par ses détails, longue suite de choses fastidieuses. | Inscription gravée circulairement près des bords et qqfs. sur la tranche d'une pièce de monnaie, d'un jeton, d'une médaille.

LÉGER, ÈRE. adj. Qui ne pèse guère. | *Terre légère*, Terre, meuble, qu'on remue aisément. | *Troupes légères*, Troupes qu'on emploie hors de ligne pour reconnaître, harceler, l'ennemi. | *Infanterie légère*, Les corps de chasseurs à pied. | *Artillerie légère*, Celle dont les canonnières sont à cheval. | *Avoir le sommeil léger*, Se réveiller au moindre bruit. | Facile à digérer. | Dispos et agile. | Dans les arts du dessin, se dit De ce qui est l'opposé de Lourd, de massif, de ce qui porte un caractère de délicatesse et de facilité. S'emploie par opposition à Grossier, opaque. | Peu important, peu considérable. | Au moral, Superficiel. | Volage, inconstant dans ses sentiments ou dans ses opinions. | Inconsidéré. | En parlant du style, Agréable et facile. | À LA LÉGÈRE. loc. adv. Se dit surtout Des armes et des habits qui pèsent peu. | Inconsidérément, sans beaucoup de réflexion.

LÉGÈREMENT. adv. D'une manière légère, par opposition à pesante. | Peu. | Inconsidérément, avec irréflexion. | Avec facilité et délicatesse.

LÉGÈRETÉ. s. f. Qualité de ce qui est léger, peu pesant. | Agilité, vitesse. | Inconstance, instabilité. | Irréflexion, imprudence. | Faute commise par légèreté, tort peu grave. | Agrément, facilité, en parlant de style et de conversation.

LÉGION. s. f. T. d'antiquité romaine. Corps de gens de guerre. | S'est dit, en France, De certains corps d'infanterie. | *Légion d'honneur*, Ordre institué en France pour récompenser les services et les talents distingués. | Fam., Un grand nombre de personnes.

LÉGIONNAIRE. s. m. Soldat dans une légion romaine. | Membre de la Légion d'honneur. | Adj., *Soldat légionnaire*.

LÉGISLATEUR, TRICE. s. et adj. Celui, celle qui donne des lois à un peuple.

LÉGISLATIF, IVE. adj. Qui fait des lois. | Qui est de la nature des lois.

LÉGISLATION. s. f. Droit de faire les lois. | Le corps même des lois.

LÉGISLATURE. s. f. Les trois pouvoirs qui concourent à la confection des lois. | Assemblée législative.

LÉGISTE. s. m. Celui qui connaît ou qui étudie les lois.

LÉGITIMAIRE. adj. des 2 g. Qui appartient à la légitime.

LÉGITIMATION. s. f. Changement d'état d'un enfant naturel que ses père et mère reconnaissent par un mariage subséquent.

LÉGITIME. adj. des 2 g. Qui a les conditions, les qualités requises par la loi. | Juste, équitable, fondé sur la raison.

LÉGITIME. s. f. La portion assurée par la loi à certains héritiers sur la part héré-

ditaire qu'ils auraient eue en entier si le défunt n'en avait disposé.

LÉGITIMEMENT. adv. Conformément à la loi, à l'équité, à la raison.

LÉGITIMER. v. a. Donner à un enfant naturel les droits des enfants nés en légitime mariage. | Justifier, rendre excusable.

LÉGITIMITÉ. s. f. La qualité de ce qui est conforme à la loi, à la justice, à la raison. | L'état, la qualité d'un enfant légitime.

LEGS. s. m. Don fait par testament ou par autre acte de dernière volonté.

LÉGUER. v. a. Donner par testament ou par autre acte de dernière volonté. | Transmettre.

LÉGUME. s. m. Se dit De certaines graines qui viennent dans des gousses, comme les pois, les fèves, etc. | Se dit De toute sorte d'herbes potagères, de plantes, de racines bonnes à manger.

LÉGUMINEUX, EUSE. adj. et subst. Se dit De certaines plantes dont la fleur est irrégulière, et dont le fruit est une gousse, comme le pois, la fève, le genêt, etc.

LEMME. s. m. Proposition dont la démonstration est nécessaire pour une autre proposition qui doit la suivre.

LÉMURES. s. f. plur. *V. LARVES.*

LENDEMAIN. s. m. Le jour qui a suivi ou qui suivra celui dont on parle.

LENDORE. s. des 2 g. Personne lente et paresseuse, qui semble toujours assoupie. *Pop.*

LÉNIFIER. v. a. Adoucir.

LÉNITIF, IVE. adj. Qui adoucit les humeurs, et qui calme les douleurs. | Subst. m. *Le miel est un bon lénitif.* | Soulagement, consolation.

LENT, ENTE. adj. Tardif, qui n'est pas vite dans ses mouvements, dans ses actions, qui n'agit pas avec promptitude.

LENTE. s. f. Œuf de pou.

LENTEMENT. adv. Avec lenteur.

LENTEUR. s. f. Manque d'activité et de célérité dans le mouvement et dans l'action.

LENTICULAIRE. adj. des 2 g. Qui a la forme d'une lentille. En t. d'anat. on dit, dans le même sens, *Lenticulé, ée, et Lenticiforme.*

LENTILLE. s. f. Plante légumineuse. | Se dit Des graines de lentille. | *Lentille d'eau* ou *Lentille de marais*, Plante. | Se dit surtout, au plur., De certaines taches rousseuses qui viennent sur la peau. | Verre taillé en forme de lentille. | *Lentille de pendule*, Poids de cuivre qui est attaché à l'extrémité du pendule ou balancier.

LENTISQUE. s. m. Espèce de pistachier.

LEONIN, INE. adj. Qui appartient au lion, qui est propre au lion.

LÉONIN, INE. adj. Il se dit De certains

vers latins dont les deux hémistiches riment ensemble.

LÉOPARD. s. m. Quadrupède carnassier.

LÉPAS. s. m. Coquillage univalve.

LÉPIDOPTÈRE. s. m. et adj. Se dit Des insectes qui ont quatre ailes couvertes d'une poussière écaillée, et une trompe roulée en spirale.

LÈPRE. s. f. Ladrerie, maladie qui couvre la peau de pustules et d'écaillés.

LÈPREUX, EUSE. adj. et subst. Qui a la lèpre.

LÉPROSERIE. s. f. Hôpital pour les lèpreux.

LEQUEL, LAQUELLE. adj. relatif et conjonctif, composé de l'article *Le, la*, et de l'adj. *Quel, quelle*. Il est synonyme de *Qui*. *Duquel, de laquelle; auquel, à laquelle*. Pluriel, *Lesquels, lesquelles; desquels, desquelles; auxquels, auxquelles*. | Celui, celle qui, etc.

LÉROT. s. m. Espèce de petit loir.

LES. Plur. des articles *Le* et *La*, ainsi que du pronom relatif de la troisième personne. *V. LA.*

LESE. Blessé, violé. Il s'emploie principalement avec le mot de *Majesté*. *Criminel de lèse-majesté.*

LESER. v. a. Faire tort. | T. de chirurgie, Blesser.

LÉSINE. s. f. Épargne sordide et raffinée jusque dans les moindres choses.

LÉSINER. v. n. User de lésine.

LÉSINERIE. s. f. Acte de lésine. | Le vice de caractère qui porte à lésiner.

LÉSION. s. f. Dommage, préjudice qu'on souffre dans qq. transaction, dans qq. marché. | T. de chirurgie. Blessure. | Altération.

LESSIVE. s. f. Eau chaude que l'on verse sur du linge à blanchir, qui est entassé dans un cuvier, et sur lequel on a mis un lit de soude ou de cendre de bois neuf. | Se dit De toute sorte d'eau détersive, rendue telle par de la cendre ou par qq. autre matière convenable.

LESSIVER. v. a. Nettoyer, blanchir au moyen de la lessive; faire la lessive.

LEST. s. m. Pierres, sable ou autres matières pesantes, dont on charge le fond d'un bâtiment pour lui faire prendre la quantité d'eau convenable, et pour lui donner de la stabilité.

LESTAGE. s. m. Action de lester un bâtiment.

LESTE. adj. des 2 g. Qui a de la facilité, de la légèreté dans ses mouvements. | Se dit D'une personne adroite, prompte à trouver des expédients, et à les mettre en usage. | Se dit, en mauvaise part, D'une personne légère, peu scrupuleuse sur les principes, les égards et les convenances. | Se dit Des choses, et signifie Léger, inconsidéré, inconvenant.

LESTEMENT. adv. D'une manière leste. | Avec dextérité et promptitude. | Avec une légèreté répréhensible.

LESTER. v. a. Mettre du lest dans un bâtiment.

LESTEUR. s. m. Bateau qui sert à transporter le lest. On dit qqqs., adject., *Bateaux lestés.*

LÉTHARGIE. s. f. Sommeil profond et maladif qui ôte l'usage de tous les sens. | Grande insensibilité, extrême nonchalance.

LÉTHARGIQUE. adj. des 2 g. Qui tient de la léthargie. | Fig., Nonchalant, indolent, insensible.

LÉTHIFÈRE. adj. des 2 g. Qui cause la mort.

LETTRE. s. f. On appelle ainsi Chaque caractère de l'alphabet. | Chaque caractère de l'alphabet sous le rapport de sa forme dans les diverses écritures. | Caractère de fonte représentant en relief une des lettres de l'alphabet. | *Lettre initiale*, Lettre qui commence un mot ou un nom propre. Subst., *Initiale*. | Absol., t. d'imprimerie, L'ensemble des caractères dont on se sert pour la composition d'un ouvrage. | Le son ou l'articulation même que chaque caractère de l'alphabet représente. | En parlant d'un texte, se dit Du sens littéral. | *A la lettre*, Exactement, ponctuellement. | Une épître, une missive, une dépêche. *Lettre de change*, Traite faite de place en place. | Au plur., se dit De certains actes expédiés en chancellerie. | Se dit, au plur., Des connaissances que procure l'étude en général, et, en particulier, celle de la littérature proprement dite. | *Les belles-lettres*, La grammaire, l'éloquence et la poésie. On dit aussi, dans le même sens, *Les lettres humaines*. | *Les saintes lettres*, l'Écriture sainte.

LETTRE, ÉC. adj. Qui a des lettres, du savoir. | Subst., se dit D'une classe d'hommes qui, à la Chine, cultivent les lettres et exercent les emplois publics.

LETTRE. s. f. Petite lettre qui se met au-dessus ou à côté d'un mot pour renvoyer le lecteur à des notes placées soit à la marge, soit au bas des pages. | Se dit Des lettres majuscules qui se mettent au haut des colonnes ou des pages d'un dictionnaire pour indiquer les initiales des mots qui s'y trouvent.

LEUCORRÉE. s. f. Catarrhe utérin, maladie des femmes connue sous le nom impropre de *Fleurs blanches*.

LEUDE. s. m. Nom que, dans les premiers temps de la monarchie, on donnait à de grands vassaux qui suivaient volontairement leur roi à la guerre.

LEUR. pron. pers. plur. des 2 g. A eux, à elles.

LEUR. adj. possessif des 2 g. Il fait au

pluriel, *Leurs*, et signifie D'eux, d'elles, qui appartient à eux, à elles.

LEVA, précédé de l'article *Le, la, les*, s'emploie pronominalement. | Subst., Ce qui est à eux, à elles. | Au plur., est qqqs. subst., *Leurs parents, leurs amis, ceux qui leur sont attachés.*

LEURRE. s. m. Morceau de cuir façonné en forme d'oiseau, dont les fauconniers se servent pour rappeler les oiseaux de fauconnerie. | Chose dont on se sert artificieusement pour attirer qq. et le tromper.

LEURER. v. a. Drusser un oiseau au leurre. | Se dit Des personnes, Les attirer par qq. espérance pour les tromper.

LEVAIN. s. m. Substance capable d'exciter un gonflement, une fermentation interne dans le corps avec lequel on la mêle. | Morceau de pâte aigrie qui, étant mêlée avec la pâte dont on veut faire le pain, sert à la faire lever, à la faire fermenter.

LEVANT. adj. m. Qui se lève. *Soleil levant.*

LEVANT. s. m. L'orient, relativement au lieu où l'on est, la partie de l'horizon où le soleil se lève. | Se dit Des régions qui sont, à notre égard, du côté où le soleil se lève, comme la Turquie, la Perse, etc.

LEVANTIN, INE. adj. et subst. Natif des pays du Levant.

LEVANTINE. s. f. Éttoffe de soie toute unie.

LÈVE. s. f. Espèce de cuiller de bois à long manche dont on se sert au jeu de mail pour lever la boule.

LEVÉE. s. f. Action de lever, de recueillir certaines choses; et Ce qui se lève, se recueille. Il se dit Des fruits, et principalement des graines; alors il signifie Récolte, collecte, perception, recette. | Se dit Des soldats, des troupes qu'on lève, qu'on enrôle. | *La levée du scellé*, L'action par laquelle l'officier de justice lève un scellé. | T. de jeu de cartes, Une main qu'on a levée. | Élévation de terre ou de maçonnerie en forme de digue, de berge.

LEVER. v. a. (Au futur *Je lèverai*, et au conditionnel *Je lèverais*.) Hausser, faire qu'une chose soit plus haute qu'elle n'était. | *Lever la main, le bâton, etc., sur qq.*, Se mettre en état de le frapper. | Redresser une personne ou une chose qui était couchée ou penchée. | *Lever qq.*, L'aider à se lever et à s'habiller. | V. a. *Faire lever un livre*, Faire partir un livre. | *Oter, enlever, retirer, écarter*. | *Couper une partie sur un tout*. Se dit en parlant des étoffes. | Percevoir, recueillir, rassembler, ramasser, emporter. | *Lever un arrêt, une sentence; lever un acte chez un notaire*, S'en faire délivrer une expédition. | V. n. Se dit Des plantes, des graines qui commencent à pousser et à sortir de terre. | Se dit De la

pâte qui fermente. | Pron., Se dresser, se mettre debout sur ses pieds. | Absol., *Se lever*, Sortir du lit. | Se dit Du soleil et des astres qui commencent à paraître sur l'horizon.

Lavé, *és*. part. *Aller partout tête levée, le front levé*, Aller partout sans rien craindre. | *Être levé*, Être sorti du lit.

Lavé, subst. T. de mus. Le temps de la mesure où on lève le pied ou la main.

LEVER. s. m. L'heure, le temps auquel on se lève. | *Le lever du soleil, le lever des étoiles*, L'instant où le soleil et les étoiles commencent à paraître sur l'horizon.

LEVER-DIEU. s. m. Le temps de la messe où le prêtre élève l'hostie.

LEVIER. s. m. Bâton, barre de fer ou de qq. autre matière solide, propre à soulever, à remuer des fardeaux.

LEVIS. adj. *Pont-levis*, Pont qui se baisse et se lève pour ouvrir ou fermer le passage d'un fossé.

LÉVITE. s. m. Israélite de la tribu de Lévi, destiné au service du temple.

LÉVITE. s. f. Sorte de vêtement.

LÉVITIQUE. s. m. Nom du 3^e livre du Pentateuque.

LEVRAUDER. v. a. Haresler, poursuivre qq. comme un lièvre. Fam.

LEVRAUT. s. m. Jeune lièvre.

LÈVRE. s. f. Partie extérieure et charnue qui borde la bouche, qui couvre les dents, et qui aide à la formation des sons, à l'articulation des mots. | Se dit Des bords d'une plaie. | Se dit Des bords extérieurs ou intérieurs de la vulve.

LEVRETTE. s. f. La femelle du lévrier.

LEVRETTÉ, *ÉE*. adj. Qui a la taille mince comme un lévrier.

LÉVRIER. s. m. Sorte de chien haut monté sur jambes. | Se dit, fam., Des gens qu'on met à la poursuite de qq.

LEVRON, s. m. Lévrier au-dessous de six mois ou environ. | Sorte de lévrier de fort petite taille.

LEVÛRE. s. f. Écume que fait la bière quand elle bout. | Ce qu'on lève de dessus et de dessous le lard à larder.

LEXICOGRAPHE. s. m. Auteur d'un lexique, d'un dictionnaire. Celui qui s'occupe de travaux lexicographiques.

LEXICOGRAPHIE. s. f. Science, art du lexicographe.

LEXICOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la lexicographie.

LEXIQUE. s. m. Dictionnaire. Se dit particulièrement Des dictionnaires grecs. | Adj., *Manuel lexicque*, Petit dictionnaire dont l'usage est facile et fréquent.

LEZ. adv. À côté de, proche de, tout contre. *Lez Plessis-lez-Tours, Saint-Denis-lez-Paris*, etc.

LÉZARD. s. m. Quadrupède ovipare et à longue queue.

LÉZARDE. s. f. Fente, crevasse qui se fait dans un ouvrage de maçonnerie.

LÉZARDÉ, *ÉE*. adj. Qui a une ou plusieurs lézardes.

LIAIS. s. m. Pierre calcaire dure, d'un grain très-fin.

LIAISON. s. f. Union, jonction de plusieurs corps ensemble. | Se dit Des traits déliés qui joignent les unes aux autres les lettres ou les parties d'une même lettre. | Se dit De jaunes d'œufs délayés, et d'autres matières propres à épaisir une sauce. | Le mortier, le plâtre qui sert à jointoyer les pierres. | L'union qui existe entre les personnes. | Au plur., Sociétés, accointances.

LIAISONNER. v. a. Arranger les pierres d'un édifice de façon que le milieu des unes porte sur les joints des autres. | Se dit aussi Des briques, des pavés, etc.

LIANE. s. f. Nom donné à diverses plantes sermenteuses et grimpantes de l'Amérique.

LIANT, *ANTE*. adj. Souple, élastique. | Doux, complaisant, affable. | Subst. masc. Douceur, affabilité, complaisance.

LIARD. s. m. Petite monnaie de cuivre.

LIARDER. v. n. Boursiller. | Lésiner, prier liard à liard. Fam.

LIASSE. s. f. Amas de papiers liés ensemble, et ordin. relatifs à un même objet.

LIBAGE. s. m. Quartier de pierre, ou gros moellon dur, équarri grossièrement.

LIBATION. s. f. Effusion, soit de vin, soit d'autre liqueur, que les anciens faisaient en l'honneur d'une divinité.

LIBELLE. s. m. Écrit, ordinairement de peu d'étendue, injurieux, diffamatoire.

LIBELLER. v. a. Rédiger, motiver convenablement une demande judiciaire.

LIBELLISTE. s. m. Auteur d'un libelle, faiseur de libelles.

LIBER. s. m. Pellicule qui existe entre l'écorce et le bois de certains arbres.

LIBERA. s. m. Dans la Liturgie cathol., La prière que l'Église fait pour les morts.

LIBÉRAL, *ALE*. adj. Qui aime à donner, qui se plaît à donner. | Qui est favorable à la liberté civile et politique.

LIBÉRALEMENT. adv. D'une manière libérale.

LIBÉRALITÉ. s. f. Penchant, disposition à donner. | Le don même que fait une personne libérale.

LIBÉRATEUR, *TRICE*. s. Celui, celle qui a délivré une personne, une ville, un peuple, de qq. grand péril.

LIBÉRATION. s. f. Décharge d'une dette ou d'une servitude.

LIBÈRE. v. a. Délivrer de qq. ch. qui incommode, qui est à charge. | Pron., S'ac-

quitter. | Forçat *libéré*, Forçat mis en liberté après avoir subi sa peine.

LIBERTÉ. s. f. Le pouvoir d'exercer sa volonté, en agissant ou n'agissant pas. | *Liberté politique*, ou *Liberté*, Jouissance des droits politiques que la constitution de certains pays accorde à chaque citoyen. | L'état d'une personne de condition libre. | Se dit par opposition à Captivité. | Se dit par opposition à Contrainte. | Indépendance de caractère, d'état, de conduite. | L'état d'un caractère libre, exempt de passion. | *Liberté de langage* ou *Liberté*, Franchise, hardiesse. | *Manière d'agir libre*, familière, hardie. | Au plur., Franchises, immunités. | En *LIBERTÉ*, loc. adv. Librement.

LIBERTIN, INE. adj. et subst. Dérégulé dans ses mœurs, dans sa conduite. | Se dit Des choses. | Qui fait profession de ne point s'assujettir aux lois de la religion. (Vi.)

LIBERTINAGE. s. m. Dérèglement dans les mœurs, dans la conduite. | Licence des opinions en matière de religion. (Vi.)

LIBERTINER. v. n. Faire le libertin, se livrer au libertinage. | Se dit Des enfants, des écoliers trop dissipés. Fam.

LIBIDINEUX, EUSE. adj. Dissolu, lascif.

LIBRAIRE. s. m. Marchand de livres.

LIBRAIRIE. s. f. La profession de libraire, le commerce des livres. | Magasin, boutique de librairie.

LIBRATION. s. f. Balancement apparent de la lune autour de son axe.

LIBRE. adj. des 2 g. Qui a le pouvoir de faire ce qu'il veut, d'agir ou de n'agir pas. | Se dit par opposition à Esclave, sergile. | Se dit par opposition à Captif, prisonnier. | Indépendant. | Qui n'est pas marié. | Se dit des États où le peuple participe à la puissance législative, soit par lui-même, soit par ses mandataires. | Qui n'éprouve aucune contrainte, aucune gêne. | Licencieux, indiscret, téméraire. | Exempt, affranchi de. | *Avoir le ventre libre*, Aller facilement à la garde-robe.

LIBREMENT. adv. Avec liberté, sans gêne, sans contraintes.

LICE. s. f. Lieu préparé pour les courses de tête ou de bague, pour les tournois, les combats à la barrière, etc. | Se dit en parlant De discussions, de contestations publiques, soit par vive voix, soit par écrit.

LICE. s. f. Femelle d'un chien de chasse.

LICENCE. s. f. Permission spéciale, accordée par le gouvernement, pour exporter ou pour vendre certaines marchandises. | Se dit, dans les Facultés de théologie, de droit et de médecine, Du degré qui est entre celui de bachelier et celui de docteur. | Liberté trop grande. | Dérèglement, insubordination. | Toute liberté que le poète,

l'artiste se donne dans son art, contre la règle et l'usage ordinaire.

LICENCIEMENT. s. m. Action de congédier. Se dit Des troupes.

LICENCIER. v. a. Congédier. Se dit Des troupes. | *Licencier*, adj. masc. et subst. Qui a pris ses degrés de licence.

LICENCIEUSEMENT. adv. D'une manière licencieuse.

LICENCIEUX, EUSE. adj. Dérégulé, désordonné, contraire à la pudeur.

LICET. s. m. Permission.

LICHEN. s. m. Genre de plante.

LICITATION. s. f. Vente d'une maison, d'un héritage qui appartient en commun à plusieurs cohéritiers ou copropriétaires.

LICITE. adj. des 2 g. Qui est permis par la loi.

LICITEMENT. adv. D'une manière licite, sans aller contre la loi.

LICITER. v. a. Mettre à l'enchère une maison, un héritage, etc., qui appartient à plusieurs cohéritiers ou copropriétaires.

LICORNE. s. f. Quadrupède qui, selon qq. relations, aurait une corne au milieu du front, et du reste serait assez semblable à un petit cheval. | *Licorne de mer*, Cétacé.

LICOU ou **LICOL**. s. m. Lien de cuir, de corde ou de crin, qu'on met autour de la tête des chevaux, des mulets, etc., pour les attacher au râtelier, à l'auge, etc.

LICTEUR. s. m. Officier public qui marchait devant les premiers magistrats de Rome.

LIE. s. f. Ce qu'il y a de plus grossier dans une liqueur et qui va au fond. | *La lie du peuple*, La plus basse populace.

LIE. adj. Gai. (Vi.) *Faire chère lie*, Faire bonne chère avec gaieté. Fam.

LIÈGE. s. m. Espèce de chêne vert. | L'écorce de cet arbre.

LIEN. s. m. Ce qui sert à lier. | La corde ou la chaîne avec laquelle un prisonnier est attaché. | Fig., Esclavage, dépendance. | Tout ce qui attache et unit les personnes ensemble.

LIENTERIE. s. f. Espèce de dévoiement dans lequel on rend les aliments tels qu'on les a pris. (Vi.)

LIENTÉRIQUE. adj. des 2 g. Qui tient de la lienterie.

LIER. v. a. Serrer avec un lien ou avec qq. autre ch. que ce soit. | Faire un noeud. | *Lier une saute*, Lui donner de la consistance. | *Lier les lettres*, Les joindre l'une à l'autre par certains petits traits. | *Lier une partie de divertissement*, etc., Projeter une partie de divertissement. | Fig., en parlant Des personnes, attacher, unir, enchaîner ensemble. | Astreindre, obliger. | Pron., se

dit Des personnes qui forment une liaison entre elles.

LIERRE. s. m. Plante toujours verte.

LIESSE. s. f. Joie. (Vi.) *Vivre en joie et en liesse.*

LIEU. s. m. L'espace qu'un corps occupe. | Se dit par rapport à la destination. | *Le lieu saint, le saint lieu, L'église, le temple.* | *Lieu de sûreté, Prison.* Fam. | *Mauvais lieu, Maison de débauche.* | *Lieux d'aisances ou Lieux.* Les latrines. | Un endroit désigné, indiqué. | Place, rang. | *Tenir lieu de, Remplacer, suppléer.* | Maison ou famille. | L'endroit, le temps convenable pour dire, pour faire qq. ch. | Moyen, sujet, occasion. | Endroit ou passage d'un livre. | *Lieux communs, lieux oratoires ou Lieux.* Sources générales d'où un orateur peut tirer ses arguments et ses moyens. — Idées usées, rebattues. | Au lieu de. loc. prép. À la place de, en place de. | Au lieu de, marque aussi opposition, différence. | Au lieu que, se dit, dans une acception pareille, pour Tandis que.

LIEUE. s. f. Mesure itinéraire. | *Lieue de poste, Lieue de deux mille toises.* | *Lieue marine, Lieue de vingt au degré.* | Adv., *Une lieue à la ronde, Dans l'étendue d'une lieue en tous sens.*

LIEUR. s. m. Celui qui lie des bottes de foin, des gerbes de blé, etc.

LIEUTENANCE. s. f. Charge, office, emploi, grade de lieutenant.

LIEUTENANT. s. m. Officier qui est immédiatement au-dessous d'un chef, qu'il supplée dans certains cas. | *Lieutenant général des armées du roi, ou Lieutenant général,* Officier qui occupe le second grade dans les armées. | *Lieutenant de roi, ou Commandant d'armes,* Celui qui commande en l'absence du gouverneur, dans une place de guerre.

LIEUTENANTE. s. f. Se disait De la femme de certains magistrats qui portaient le titre de lieutenant.

LIÈVRE. s. m. Quadrupède sauvage. | *C'est là que gît le lièvre, C'est là le secret, le nœud de l'affaire.* | Constellation.

LIGAMENT. s. m. Partie blanche et fibreuse qui sert à attacher des os ou des viscères, et qqfs. à les soutenir.

LIGAMENTEUX, EUSE. adj. Qui est de la nature des ligaments. | Se dit Des plantes dont les racines ou les tiges sont grosses et tortillées en forme de cordage.

LIGATURE. s. f. Nœud de fil, ou autre lien, avec lequel on serre un vaisseau pour prévenir ou arrêter l'écoulement du sang; L'action, la manière de placer ce nœud. | Se dit De la bande avec laquelle on serre la partie supérieure du bras, du pied, pour l'opération de la saignée. | Se dit De plusieurs lettres liées ensemble.

LIGE. adj. des 2 g. Se disait Du vassal tenant une certaine sorte de fief qui le liait d'une obligation plus étroite que les autres envers son seigneur dominant.

LIGNAGE. s. m. coll. Race, famille.

LIGNAGER. s. m. Celui qui est du même lignage. | Adj. *Retrait lignager.*

LIGNE. s. f. Trait simple, considéré comme n'ayant ni largeur ni profondeur.

| *Ligne équinoxiale, ou Ligne,* Le cercle de la sphère qui est également distant des deux pôles du monde, et qu'on appelle l'Équateur. | *Ligne de démarcation,* Ligne tracée sur un terrain ou sur une carte pour marquer la division de deux territoires, de deux propriétés. | Se dit Des traits ou plis du dedans de la main. | Les caractères rangés sur une ligne droite dans une page. | Ce qui est écrit dans une ligne. | *Mettre un mot à la ligne,* Commencer par ce mot un nouvel alinéa. | Se dit Du cordeau dont les maçons, etc., se servent pour dresser leurs ouvrages. | Se dit Des fils de crin au bout desquels est attaché un hameçon, et dont les pêcheurs se servent pour prendre du poisson. | *Troupe de ligne,* Troupe destinée à combattre en ligne. | Absol., *La ligne,* Les corps composant la troupe de ligne. | *Faisseau de ligne,* Grand vaisseau de guerre, ayant au moins cinquante pièces de canon, et pouvant se mettre en ligne. On dit, dans un sens analogue, *Équipage de ligne.* | *Retranchement.* | La douzième partie d'un pouce. | *Ligne d'eau, La 144^e partie d'un pouce d'eau.* | La suite des descendants d'une race, d'une famille.

LIGNÉE. s. f. Race, descendance. (Vi.)

LIGNETTE. s. f. Ficelle de médiocre grosseur, pour faire des filets.

LIGNEUL. s. m. Fil enduit de poix, dont se servent les cordonniers.

LIGNEUX, EUSE. adj. De la nature ou de la consistance du bois.

LIGUE. s. f. Union, confédération de plusieurs États pour se défendre ou pour attaquer. | Se dit, absol., De l'union qui s'était formée en France, vers la fin du XVI^e siècle, sous prétexte de défendre la religion catholique contre les huguenots. | Complot, cabale que plusieurs particuliers font ensemble pour réussir dans qq. projets.

LIGUEUR, EUSE. s. Il se dit seulement Des personnes qui étaient de la Ligue, du temps de Henri III et de Henri IV.

LILAS. s. m. Arbrisseau. | Adj., Désigne La couleur bleue mêlée de rouge, qui est le plus ordin. celle du lilas.

LILIACÉE. adj. f. et subst. Se dit Des plantes analogues au lis.

LIMACE. s. f. ou LIMAS. s. m. Mollus-

que sans coquille. | T. de mécanique. V. *Fis d'Archimède*.

LIMAÇON. s. m. Mollusque habitant une coquille. | La partie osseuse du labyrinthe de l'oreille, qui a la forme d'une coquille de limaçon. | *Escalier en limaçon*.

LIMAILLE. s. f. Les petites parties de métal, que la lime fait tomber.

LIMANDE. s. f. Poisson de mer.

LIMBE. s. m. T. de mathém. Bord. | *La limbe d'une corolle, d'un calice*, Le bord supérieur et plus ou moins évasé d'une corolle, d'un calice.

LIMBES. s. m. pl. Lieu où, selon qqs. théologiens, étaient les âmes de ceux qui étaient morts dans la grâce de Dieu, avant la venue de Notre-Seigneur, et où vont celles des enfants morts sans baptême.

LIME. s. f. Outil de fer ou d'acier, dont la surface est couverte d'entaillures qui se croisent, et sert à dégrossir, à couper, à polir des métaux et qqs. du bois. | S'emploie en parlant Des ouvrages d'esprit. *Passer, repasser la lime sur un ouvrage*, Travailler à le corriger, à le perfectionner.

LIME. s. f. Sorte de petit citron.

LIMER. v. a. Couper, dégrossir, aménager, polir avec la lime. | Se dit Des ouvrages d'esprit, Corriger avec soin, polir, perfectionner.

LIMIER. s. m. Gros chien de chasse. | Fam., *Limier de poche*, Espion.

LIMITATIF, **IVE**. adj. Qui limite, qui renferme dans des bornes certaines.

LIMITATION. s. f. Fixation, restriction, détermination.

LIMITE. s. f. Bornes, ce qui sert à séparer un territoire, un terrain, d'un territoire, d'un terrain contigu ou voisin.

LIMITER. v. a. Bornes, donner des limites.

LIMITROPHE. adj. des 2 g. Qui est sur les limites.

LIMON. s. m. Boue, terre détrempée, bourbe. | *Extraction*, origine.

LIMON. s. m. L'une des deux branches de la limonière d'une voiture. | Pièce de bois ou de pierre, qui supporte les marches et la balustrade d'un escalier.

LIMON. s. m. Sorte de citron.

LIMONADE. s. f. Boisson qui se fait avec du jus de limon ou de citron, de l'eau et du sucre.

LIMONADIÈRE, **ÈRE**. s. Celui, celle qui fait et vend de la limonade, des liqueurs, du café, etc.

LIMONEUX, **EUSE**. adj. Bourbeux, plein de limon.

LIMONIER. s. m. Cheval qu'on met aux limons.

LIMONIER. s. m. Arbre.

LIMONÈRE. s. f. Espèce de buccard

formé par les deux limons adaptés au devant d'une voiture. | *Voiture*.

LIMOSINAGE. s. m. Ouvrage de maçonnerie fait avec des moellons et du mortier.

LIMPIDE. adj. des 2 g. Clair, net, transparent.

LIMPIDITÉ. s. f. Qualité de ce qui est limpide.

LINOTRE. s. f. Action de linuer. | L'état d'une chose linuée. | *Linotte*.

LIN. s. m. Plante. | Absol., La toile faite de lin. | *Cris de lin*, Couleur qui ressemble à celle de la fleur de lin. Adj., *Couleur gris de lin*.

LINAIRE. s. f. Plante.

LINCEUL. s. m. Drap de toile dont on se sert pour ensevelir un mort.

LINÉAIRE. adj. des 2 g. Qui a rapport aux lignes, qui se fait par des lignes.

LINÉAL, **ALE**. adj. Qui est dans l'ordre d'une ligne.

LINÉAMENT. s. m. Trait, ligne délicate, ou Première trace, premier rudiment d'un être, d'un objet.

LINGER. s. m. Toile mise en œuvre selon les différents usages auxquels on veut l'employer. | Un morceau de linge.

LINGER, **ÈRE**. s. Celui, celle qui fait commerce de toile, qui vend, qui fait du linge, qui travaille en linge.

LINGERIE. s. f. Commerce de linge, métier de linger, de lingère. | Lieu où l'on sere le linge.

LINGOT. s. m. Barre ou morceau de métal fondu qui n'est ni monnayé ni ouvré. Se dit surtout De l'or et de l'argent.

| Petit morceau de fer ou de plomb, de forme cylindrique, dont on charge qqs. le fusil au lieu de balles.

LINGOTIÈRE. s. f. Morceau de fer creux et long destiné à recevoir le métal en fusion qui doit former le lingot.

LINGUAL, **ALE**. adj. Qui appartient, qui a rapport à la langue. | *Subst. fém. Une linguale*.

LINGUISTE. s. m. Celui qui écrit sur les principes et les rapports des langues ou qui en fait une étude spéciale.

LINGUISTIQUE. s. f. Étude des principes et des rapports des langues, science des langues.

LINIÈRE. s. f. Terre semée en lin.

LINIMENT. s. m. Médicament, qui est propre à adoucir, amollir et résoudre.

LINON. s. m. Sorte de toile de lin très-claire et très-déliée.

LINOT, **NOTTE**. s. Petit oiseau. | Pop., *Siffler la linotte*, Boire plus que de raison. — Être ou prison.

LINTEAU. s. m. Pièce de bois, de pierre, ou même de fer, qui se met en travers au-dessus de l'ouverture d'une porte ou d'une

fenêtre pour en former la partie supérieure et soutenir la maçonnerie.

LION, ONNE. s. Quadrupède carnivore. | *Partage du lion*, Partage où le plus fort s'empare de tout. | *Lion marin*, Quadrupède du genre des phoques. | *Le Lion*, Le 5^e signe du zodiaque.

LIONCEAU. s. m. Le petit d'un lion.

LIPOGRAMMATIQUE. adj. des 2 g. Se dit Des ouvrages d'où l'on affecte d'exclure une ou plusieurs lettres de l'alphabet.

LIPOTHYMIE. s. f. Privation momentanée du sentiment et du mouvement.

LIPPE. s. f. La lèvre d'en bas lorsqu'elle est trop grosse ou trop avancée.

LIPPÉE. s. f. Bouchée. Fam. (Vi.) Repas; et, dans ce sens, il s'emploie toujours avec l'épithète de *franche*.

LIPITUDE. s. f. Écoulement trop abondant de la chasse.

LIPPU, UE. adj. et subst. Qui a une grosse lèvre. Fam.

LIQUATION. s. f. Opération de métallurgie qui consiste à séparer un métal très-fusible d'un autre beaucoup moins fusible avec lequel il est allié.

LIQUÉFACTION. s. f. Changement d'état d'une substance qui passe de l'état solide à l'état liquide.

LIQUÉFIER. v. a. Fondre, rendre liquide.

LIQUEUR. s. f. Substance fluide et liquide. | Se dit De certaines boissons qu'on obtient par la distillation, et d'autres boissons dont la base est l'eau-de-vie ou l'esprit-de-vin. | *Fins de liqueur*, Certains vins qu'on boit en petite quantité à l'entre-mets et au dessert.

LIQUIDATEUR. adj. et subst. Chargé de travailler, de présider à une liquidation de comptes ou de créances.

LIQUIDATION. s. f. Action par laquelle on règle, on fixe ce qui était indéterminé, en toute espèce de comptes.

LIQUIDE. adj. des 2 g. et subst. Qui coule ou qui tend à couler. | *Consommés liquides*, ou, subst., *Liquides*, Les quatre lettres L, M, N, R. | Fig. en parlant De bien et d'argent, Net et clair. | Se dit Des boissons spiritueuses, acides ou fermentées. | Se dit de qq. autres boissons, ou aliments liquides, tels que le lait, le bouillon, les consommés, etc.

LIQUIDER. v. a. Régler, fixer ce qui était indéterminé. | Pron., S'acquitter, éteindre ses dettes.

LIQUIDITÉ. s. f. Qualité des substances liquides.

LIQUOREUX, EUSE. adj. Qui est comme de la liqueur. Se dit De certains vins qui ont une douceur particulière.

LIQUORISTE. s. des 2 g. Celui, celle qui fait et vend des liqueurs.

LIRE. v. a. (*Je lis, il lit; nous lisons, etc. Je lisais. Je lus, vous lûtes, ils lurent. Je lirai. Lis. Que je lise. Que je lusse. Lisant. Lu, ue.*) Parcourir des yeux ce qui est écrit ou imprimé, et le parcourir avec la connaissance de la valeur des lettres, soit qu'on profère les mots, soit qu'en ne les profère pas. | Prononcer à haute voix ce qui est écrit ou imprimé. | Pénétrer qq. ch. d'obscur ou de caché.

LIS. s. m. (On prononce l'S.) Plante bulbeuse. | La fleur du lis blanc. | En armoiries, *Fleur de lis*, Figure imitant à peu près trois fleurs de lis unies ensemble. Dans cet ex. l'S du mot *lis* ne se prononce point.

LISÉRIÉ. s. m. Ruban fort étroit dont on borde un habit, un gilet, etc. | Raie qui borde un ruban, un manchoir, etc., et qui est d'une couleur différente de celle du fond.

LISEBON ou **LJSET.** s. m. Plante.

LISEUR, EUSE. s. Celui, celle qui a l'habitude de lire beaucoup. Fam.

LISIBLE. adj. des 2 g. Qui est aisé à lire.

LISIBLEMENT. adv. D'une manière lisible.

LISIÈRE. s. f. Ce qui termine des deux côtés la largeur d'une étoffe. | Se dit Des bandes d'étoffe, des cordons, attachés par derrière aux robes des petits enfants, et servant à les soutenir quand ils marchent. | Les extrémités d'une province, d'un pays.

LISSE. adj. des 2 g. Uni et poli.

LISSE. s. f. *Tapiserie à haute ou de haute lisse*, ou *Haute lisse*, Sorte de tapisserie dont la chaîne est tendue verticalement sur le métier. | *Tapiserie à basse ou de basse lisse*, ou *Basse lisse*, Celle dont la chaîne est tendue horizontalement sur le métier.

LISSE. s. f. T. de mar. *В. Па́ссыжк.*

LISSER. v. a. Rendre lisse.

LISSOIR. s. m. Instrument de verre, de marbre, d'ivoire, etc., avec lequel on lisse le linge, le papier, etc.

LISTE. s. f. Catalogue de plusieurs noms. | *Liste civile*, Somme votée par le corps législatif pour les dépenses de la couronne, dans les monarchies constitutionnelles.

LISTEL. s. m. Petite moulure carrée et anie qui surmonte ou qui accompagne une autre moulure plus grande, ou qui sépare les cannelures d'une colonne, d'un pilastre. Au plur. *Listeaux*.

LISTON. s. m. Petite bande qui porte la devise.

LIT. s. m. Meuble sur lequel on se couche pour dormir ou pour se reposer. Tout ce qui compose ce meuble. | *Lit de camp*, Espèce de couchette formée de planches inclinées, qui sert de lit dans un corps de garde. | *Mariage*. | Le canal dans lequel coule une rivière. On dit aussi *Le lit de la*

mer, de l'Océan. | Couches d'une chose quelconque qui est étendus sur une autre.

LITANIES. s. f. pl. Prière faite en l'honneur de Dieu, de la Vierge et des saints. | **LITANIE.** sing. Longue et ennuyeuse énumération.

LITTEAU. s. m. Se dit Des raies colorées qui traversent certaines nappes et serviettes de linge uni, et qui sont à quelque distance des extrémités.

LITTEAU. s. m. Lieu où le loup se repose pendant le jour.

LITÉE. s. f. Réunion de plusieurs animaux dans le même gîte.

LITHARGE. s. f. Oxyde de plomb fondu et cristallisé en lames.

LITHARGÉ, ÉE, ou LITHARGIRÉ, ÉE. adj. Altéré avec de la litharge.

LITHIASIE. s. f. Formation de la pierre dans le corps humain. | Maladie des paupières.

LITHOCOLLE. s. f. Ciment dont les lapidaires se servent pour attacher les pierres précieuses qu'ils veulent tailler sur la meule.

LITHOGRAPHE. s. m. Celui qui imprime par les procédés de la lithographie. On dit aussi *Imprimeur lithographe.*

LITHOGRAPHIE. s. f. Procédé par lequel on obtient sur du papier l'empreinte de ce qui a été dessiné ou écrit sur une pierre d'une espèce particulière. | Se dit Des feuilles imprimées par ce procédé. | L'atelier d'un lithographe.

LITHOGRAPHIER. v. a. Imprimer par les procédés de la lithographie.

LITHOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la lithographie.

LITHOLOGIE. s. f. Partie de l'histoire naturelle qui a les pierres pour objet.

LITHOLOGUE. s. m. Celui qui s'occupe de lithologie, qui écrit sur cette science.

LITHONTRIPTIQUE. adj. des 2 g. et subst. masc. Se dit De certains médicaments.

LITHOPHAGE. adj. des 2 g. et subst. Qui mange la pierre.

LITHOPHYTE. s. m. Production marine qui tient de la pierre par sa dureté et de la plante par sa forme.

LITHOTOME. s. m. Instrument de chirurgie avec lequel on fait une ouverture à la vessie pour en tirer la pierre.

LITHOTOMIE. s. f. Taille ou opération par laquelle on tire une pierre de la vessie.

LITHOTOMISTE. s. m. Chirurgien qui s'applique particulièrement à l'opération de la taille.

LITHOTRITEUR. s. m. Instrument avec lequel on broie la pierre dans la vessie.

LITHOTRITIE. s. f. Opération par laquelle on broie la pierre dans la vessie.

LITÈRE. s. f. Paille ou autre espèce de fourrage qu'on répand dans les écuries,

dans les étables, sous des chevaux, des bœufs, etc.

LITIÈRE. s. f. Sorte de voiture ou de chaise, ordin. couverte, portée sur deux brancards par deux chevaux ou deux mulets, l'un devant, l'autre derrière.

LITIGANT, ANTE. adj. Plaidant.

LITIGE. s. m. Contestation en justice.

LITIGIEUX, EUSE. adj. Qui est ou qui peut être en litige.

LITISPENDANCE. s. f. Le temps durant lequel un procès est pendant en justice. (Vi.)

LITORNE. s. f. Espèce de grive.

LITOTE. s. f. Figure de rhétorique qui consiste à se servir d'une expression qui dit le moins pour faire entendre le plus.

LITRE. s. f. Grande bande ou ceinture noire, qu'aux obédats d'un prince, etc., on tend autour de l'église ou de la chapelle, et sur laquelle sont appliquées ou peintes les armoiries du défunt.

LITRE. s. m. Nouvelle mesure de capacité.

LITRON. s. m. Ancienne mesure de capacité.

LITTÉRAIRE. adj. des 2 g. Qui appartient aux belles-lettres.

LITTÉRAIREMENT. adv. Sous le rapport littéraire.

LITTÉRAL, ALE. adj. Qui est selon la lettre, conforme à la lettre. | En Algèbre, *Grandeurs littérales*, Grandeurs qui sont exprimées par des lettres.

LITTÉRALEMENT. adv. À la lettre.

LITTÉRALITÉ. s. f. Attachement scrupuleux à la lettre, dans une traduction.

LITTÉRATEUR. s. m. Celui qui est versé dans la littérature, qui en fait profession.

LITTÉRATURE. s. f. La science qui comprend la grammaire, l'éloquence et la poésie, et qu'on appelle autrement *Belles-lettres*. | La connaissance des ouvrages littéraires. | L'ensemble des productions littéraires d'une nation.

LITTORAL, ALE. adj. Qui appartient aux bords de la mer, aux côtes. | Subst. masc. Se dit Des côtes qui bordent une mer ou un pays.

LITURGIE. s. f. L'espèce et l'ordre des cérémonies et des prières qui constituent le service divin.

LITURGIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la liturgie.

LITURGISTE. s. m. Celui qui a composé qq. ouvrage sur la liturgie, ou qui en a fait une étude spéciale.

LIURE. s. f. Cable d'une charrette, qui sert à lier, à maintenir les fardeaux dont on la charge.

LIVIDE. adj. des 2 g. Qui est de couleur plombée, bleuâtre et tirant sur le noir.

LIVIDITÉ. s. f. État de ce qui est livide.

LIVRAISON. s. f. Action de livrer de la marchandise qu'on a vendue. | Chaque partie d'un ouvrage qu'on publie par volumes ou par cahiers.

LIVRE. s. m. Assemblage de plusieurs feuilles de papier, de vélin, ou de parchemin, imprimées ou écrites à la main, cousues ensemble, et formant un volume, recouvert de papier, de basane, etc. | Registre sur lequel on inscrit ce qu'on reçoit et ce qu'on dépense, ce qu'on achète et ce qu'on vend, ses dettes actives et ses dettes passives, etc. | *Le grand-livre*, La liste générale des créanciers de l'Etat. | Un ouvrage d'esprit, soit en prose, soit en vers, d'assez grande étendue pour faire au moins un volume, etc. | Une des principales parties qui forment la division de certains ouvrages. | **A LIVRES OUVERT.** loc. adv. Sans avoir besoin de préparation. | **A L'OUVERTURE DU LIVRE.** loc. adv. En ouvrant le livre.

LIVRE. s. f. Poids contenant un certain nombre d'onces, plus ou moins selon les différents usages des lieux et des temps.

LIVRE. s. f. Monnaie de compte valant vingt sous, qui a été remplacée par le franc.

LIVRÉE. s. f. Habits d'une couleur convenue, ordin. galonnés, que portent les domestiques d'une même maison. | Se dit aussi fig. de Tous les gens portant une même livrée. | Tous les laquais en général. | Se dit Du poil de certains animaux, qui est marqué jusqu'à un certain âge.

LIVRER. v. a. Mettre en main; mettre une chose au pouvoir, en la possession de qq., selon les conventions faites avec lui. | Livrer par trahison. | *Livrer une bataille*, Donner une bataille. | Livrer en proie, exposer à. | Pron., S'abandonner à

LIVRET. s. m. Petit livre dans lequel les ouvriers et les domestiques sont tenus de faire inscrire les époques où ils sont entrés chez leurs différents maîtres, celles où ils en sont sortis, etc.

LIXIVIATION. s. f. Opération chimique qui consiste à laver les cendres ou autres matières pour en tirer les parties solubles qu'elles contiennent.

LIXIVIEL, ELLE. adj. S'est dit Des sels alcalis obtenus par la lixiviation.

LOBE. s. m. Division d'une partie du corps formée par des sillons ou des échancrements. | Le bout inférieur de l'oreille. | Se dit, en bot., Des divisions larges et arrondies de certaines feuilles.

LOBÉ, ÉE. adj. Qui est divisé en lobes.

LOBULE. s. m. Petit lobe.

LOCAL, ALE. adj. Qui a rapport à un lieu. | Subst. masc. Se dit D'un lieu considéré par rapport à sa disposition et à son état.

LOCALITÉ. s. f. Particularité ou circon-

tance locale. | Se dit Des lieux mêmes, quant à ce qu'ils ont de particulier.

LOCATAIRE. s. des 2 g. Celui, celle qui tient une maison ou une portion de maison à loyer.

LOCATIF, IVE. adj. *Réparations locatives*. Celles qui sont à la charge du locataire.

LOCATION. s. f. Action par laquelle le propriétaire d'une chose la donne à qq., à titre de louage ou de bail.

LOCATIS. s. m. Mauvais cheval de louage. Fam.

LOCH. s. m. Petite pièce de bois qui, attachée à une corde ou à une ligne, et jetée dans la mer, sert à mesurer la vitesse du sillage d'un bâtiment.

LOCHE. s. f. Sorte de petit poisson.

LOCHER. v. n. Branler, être près de tomber. Se dit D'un fer de cheval.

LOCHIES. s. f. pl. Évacuation utérine qui a lieu après l'accouchement.

LOCMAN. s. m. *F. LAMANEUR.*

LOCOMOTEUR, TRICE. adj. Qui opère la locomotion.

LOCOMOTIF, IVE. adj. Qui a rapport à la locomotion. *Faculté locomotive*, Faculté de changer de lieu par un acte de sa volonté.

LOCOMOTION. s. f. Changement de lieu en vertu de la faculté locomotive.

LOCUTION. s. f. Expression, façon de parler spéciale ou particulière.

LODS. s. m. pl. *Lods et vente*, Redevance qu'un seigneur avait droit de prendre sur le prix d'un héritage vendu dans sa censive ou dans sa mouvance.

LOF. s. m. Le côté de le navire présente au vent. *Aller au lof, venir au lof, Aller au plus près du vent.*

LOFER. v. n. Venir au lof.

LOGARITHME. s. m. Nombre pris dans une progression arithmétique, et répondant à un autre nombre pris dans une progression géométrique.

LOGARITHMIQUE. adj. des 2 g. et subst. fém. Qui a rapport aux logarithmes, qui est de la nature des logarithmes.

LOGE. s. f. Petite hutte. | Petit logement pratiqué ordin. au rez-de chaussée d'une maison, près de la porte d'entrée, et destiné à l'habitation du portier. | Se dit Des petits cabinets rangés par étages au pourtour d'une salle de spectacle et ayant vue sur le théâtre. | Une assemblée, une réunion de francs-maçons. | Se dit Des espèces de cellules où l'on enferme les fous. | Se dit Des petites chambres où l'on enferme les bêtes féroces. On dit aussi *La loge d'un chien*.

LOGEABLE. adj. des 2 g. Où l'on peut loger commodément.

LOGEMENT. s. m. Le lieu où l'on loge

37

Le domicile habituel. | *Logement garni*, Celui qui se loue meublé.

LOGER, v. n. Habiter, demeurer dans une maison. | V. a. Donner la retraite, le couvrir à qqn. dans un logis. | Pron., Prendre un logement. | *Être logé*, Avoir un logement.

LOGETTE, s. f. Petite loge.

LOGEUR, EUSE, s. Celui, celle qui tient des chambres garnies pour les ouvriers et les gens de la classe indigente.

LOGICIEU. s. m. Celui qui possède bien la logique.

LOGIQUE, s. f. Science qui enseigne à raisonner juste. | Ouvrage sur l'art de raisonner. | Adj. des 2 g. Conforme aux règles de la logique.

LOGIQUEMENT, adv. D'une manière conforme à la logique.

LOGIS, s. m. Habitation, maison. | *Corps de logis*, Masse ou partie principale d'un bâtiment. Logement détaché de la masse du bâtiment principal. | *Maréchal des logis*, Sous-officier des troupes à cheval.

LOGOGRIPIE, s. m. Sorte d'énigme.

LOGOMACHIE, s. f. Dispute de mots.

LOI, s. f. Acte de l'autorité souveraine, qui règle, ordonne, permet ou défend. | *Les lois de la nature*, Les lois constantes qui régissent l'ordre du monde physique. | *La loi divine*, Les préceptes positifs donnés par la révélation. | *La loi des nations*, Le droit des gens. | Puissance, autorité. | Se dit de certaines règles, de certaines obligations de la vie civile. | *Les lois de la grammaire, de la syntaxe*, Les règles établies, en matière de langage, par la grammaire, par la syntaxe.

LOI, s. f. Aloï, titre auquel les monnaies doivent être alliées et fabriquées.

LOIN, adv. de lieu. À une grande distance. | Il est aussi adv. de temps. | *De loin*, loc. adv. de lieu. D'une grande distance. | *Fam.*, *Revenir de loin*, Réchapper d'une maladie très-grave. | *De loin*, loc. adv. de temps. *C'est se souvenir de loin*. | *De plus loin*, d'*aussi loin que*, loc. conj. de lieu. De la plus grande distance possible. | *Au loin*, loc. adv. de lieu. À une grande distance. | *Au plus loin*, loc. adv. de lieu. À la plus grande distance possible. | *Loin à loin*, *de loin à loin*, *de loin en loin*, loc. adv. de lieu. À de grandes distances, à de longs intervalles. | *Loin du*, loc. prép. qui a une signification analogue à celle de *Loin*, employé seul comme adv. | *Bien loin*, *Loin de*, ou *que*, Au lieu de, tant s'en faut que.

LOINTAIN, AINE, adj. Qui est fort loin du lieu où l'on est ou dont on parle. | *Loin-sain*, subst. masc. Éloignement.

LOIR, s. m. Petit animal semblable à un rat.

LOISIBLE, adj. des 2 g. Qui est permis. (Vi.)

LOISIR, s. m. Temps dont on peut disposer sans manquer à ses devoirs. | Espace de temps suffisant pour faire qq. chose commodément. | *À loisir*, loc. adv. À son aise.

LOMBAIRE, adj. des 2 g. Qui appartient aux lombes.

LOMBARD, s. m. Nom d'un établissement autorisé, dans plusieurs villes, pour faire des prêts sur gages.

LOMBES, s. m. pl. Partie inférieure du dos, composée de cinq vertèbres et des chairs qui y sont attachées.

LONDRIU, s. m. Drap léger fait à l'imitation de qq. draps de Londres.

LONG, ONGUE, adj. Il se dit Des objets considérés dans leur étendue, d'une extrémité à l'autre, et par opposition à Court. | *Longue-ue*, Lunette d'approche. | *Prendre le plus long*, Aller en qq. lieu par le plus long chemin. | Se dit D'une surface considérée dans sa plus longue dimension, et par opposition à Large. | Qui dure plus ou moins longtemps. | Lent, tardif. | *Lone*, subst. masc. Longueur, par opposition à Largeur. | *Scieur de long*, Ouvrier qui scie des pièces de bois en long, pour faire des planches. | Adv. *En savoir long*, Être fin, rusé. | *Louvez*, subst. éfm. Syllabe longue.

| *De lone*, *en lone*, loc. adv. En longueur. | *Au lone*, tout au lone, loc. adv. Amplement. | *De louez* *mas*, loc. adv. Depuis longtemps. | *Le lone*, tout le lone, tout en lone, au lone *de*, loc. prép. En côtoyant. | *Tout au lone*, tout en lone *de*, Pendant toute la durée de. | *À la louez*, loc. adv. Avec le temps.

LONGANIMITÉ, s. f. Patience avec laquelle un être puissant et bon endure les fautes, les insultes qu'il pourrait punir. | Patience, courage dans le malheur.

LONGE, s. f. La moitié de l'ébène d'un veau ou d'un chevreuil, depuis la base de l'épaule jusqu'à la queue. | Corde de chanvre, de crin, ou morceau de cuir coupé en long, qui sert à attacher un cheval au râtelier, à l'auge, ou à le conduire quand on ne le monte pas.

LONGER, v. a. Marcher le long de.

LONGÉVITÉ, s. f. Longue durée de la vie.

LONGIMÉTRIE, s. f. Art de mesurer les longueurs.

LONGITUDE, s. f. Distance en degrés d'un lieu qq. à un premier méridien.

LONGITUDINAL, ALE, adj. Qui est étendu en long.

LONGITUDINALEMENT, adv. En longueur.

LONG-JOINTÉ, ÉE, adj. Se dit D'un cheval, d'une jument dont les articulations inférieures sont trop longues

LOT

IPS. adv. Il exprime Un long temps.

MENT. adv. Durant un long

F, ETTE. adj. Qui est un peu

TR. s. f. Dans le sens où *Long Court*, L'étendue d'un objet un bout, d'une extrémité à endue d'une surface considérée grande dimension, par opposé. | Se dit De la durée du qui est superflu. | Lenteur des. | Ex *Lowousus*. loc. adv. de la longueur.

s. m. (Qqs.-uns écrivent *Lok*.) ficinale adoucissante et cal-

m. Morceau de qq. ch. qui artoit de viande.

S. adj. des 3 g. Qui parle

TÉ. s. f. Habitude de parler

f. Pièce, morceau d'une étoffe, usée et déchirée. Fam.

S. s. f. Facilité à parler des unes en termes communs. Fam.

s. m. Sorte de fermeture très-fon met aux portes qui n'ont rare.

EAU. s. m. Petit loquet.

IE. s. f. Petite pièce, petit op.

m. Titre d'honneur usité en

R. v. a. Regarder en tournant côté, et comme à la décrochée. der avec une lorgnette.

RIE. s. f. Action de lorgner.

TTE. s. f. Petite lunette d'ap- on se sert pour voir les objets s.

UR, EUSE. s. Celui celle qui t.

N. s. m. Petite lunette à un qu'on porte ordin. suspendue à

s. m. Oiseau.

dv. de temps. Alors, le temps de. | *Pour lors*, En ce temps-là. ès ce temps-là. | De là ou Dès me de conséquence. | *Lous ox*.

i. Dans le temps de, au mo-

E. conj. Quand.

n. Louange. (Vi.)

E. s. f. Figure quadrilatère, deux angles aigus et de deux us.

m. Portion d'un tout qui se par- plusieurs personnes. | Ce qui

LOU

échoit dans une loterie à chacun des bil- lets gagnants.

LOTÉRIE. s. f. Sorte de jeu de hasard. | Espèce de banque établie par qqs. gouvernements, dans laquelle les particuliers font des mises, et courent la chance de perdre leur argent ou de gagner des sommes plus ou moins considérables. | Jeu de cartes.

LOTIER. s. m. Plante.

LOTION. s. f. L'action de laver des terres, des cendres, ou autres matières, pour en extraire les parties solubles. | L'action de laver qq. partie du corps, pour l'adoucir, la déterger, etc. | Ablution, bain.

LOTIR. v. a. Faire des lots, des portions d'une succession à partager entre plusieurs personnes. | Se dit De toutes les autres choses qu'on partage entre plusieurs personnes.

LOTISSAGE. s. m. Opération de docimastique qui consiste à former un tas avec le minéral pulvérisé, et à y prendre de quoi en faire l'essai.

LOTISSEMENT. s. m. Action de faire des lots. | Se dit De marchandises.

LOTO. s. m. Jeu ressemblant à une loterie. | Se dit Des objets dont on se sert pour jouer à ce jeu.

LOTTE. s. f. Poisson de rivière.

LOTUS ou **LOTOS.** s. m. Plante aquatique.

LOUABLE. adj. des 3 g. Qui est digne de louange. | T. de médéc., Qui est de la qualité requise.

LOUABLEMENT. adv. D'une manière louable.

LOUAGE. s. m. Cession de l'usage de qq. ch., faite par le propriétaire pour un certain temps, moyennant un certain prix.

LOUANGE. s. f. Discours par lequel on relève le mérite de qq., de qq. chose.

LOUANGER. v. a. Louer, donner des louanges. Se dit en plaisantant.

LOUANGEUR, EUSE. s. et adj. Celui, celle qui est dans l'habitude de donner des louanges sans discernement.

LOUCHE. adj. des 3 g. Dont les yeux ont une différente direction. | Qui n'est pas clair, transparent. | Équivoque. | Subst. *Cela jette du louche dans la phrase*.

LOUCHER. v. n. Avoir des yeux dont l'un n'a pas la même direction que l'autre.

LOUCHET. s. m. Sorte de boyau propre à fouir la terre.

LOUER. v. a. Donner à louage. | Prendre à louage. | Pron., Engager son service, son travail pour un salaire.

LOUER. v. a. Honorer et relever le mérite de qqn., de qq. ch., par des termes qui témoignent l'estime qu'on en fait. | Pron., Se donner des louanges.

LOUEUR, EUSE. s. Celui, celle qui fait métier de donner qq. ch. à louage.

LOUEUR, EUSE. s. Celui, celle qui donne des louanges. (Vi.)

LOUGRE. s. m. Espèce de bâtiment marchand.

LOUIS. s. m. Monnaie d'or. | Absol., *Un louis*, Un louis d'or de vingt-quatre livres.

LOUP. s. m. Quadrupède sauvage et carnassier qui ressemble à un grand chien. | *Loup marin*, Espèce de phoque. Certain poisson de mer. | *Le Loup*, Constellation. | Espèce de masque que les dames portaient pour garantir leur visage du hâle.

LOUP-CERVIER. s. m. Quadrupède carnassier, ressemblant à un grand chat.

LOUPE. s. f. Tumeur enkystée qui vient sous la peau et qui s'élève en rond. | Excroissance ligneuse qui vient aux troncs et aux branches de qq. arbres. | Verre convexe de deux côtés, qui grossit les objets à la vue.

LOUPEUX, EUSE. adj. Qui a des loupes.

LOUP-GAROU. s. m. Homme que des gens ignorants et superstitieux accusent d'être sorcier, et de courir, la nuit, par les rues et les champs, transformé en loup.

LOURD, OURDE. adj. Pesant, difficile à remuer, à porter. | Coûteux. | Difficile et rude à faire. | Qui se remue avec peine, avec effort. | *Une lourde faute*, Une faute grossière. | Qui manque de légèreté, de facilité, de promptitude, de finesse, de grâce.

LOURDAUD, AUDE. s. Grossier et maladroit. Fem.

LOURDEMENT. adv. Pesamment, rudement. | Gauchement, sans finesse. | Grossièrement.

LOURDERIE. s. f. Faute grossière contre le bon sens, contre la bienséance. Fam.

LOURDEUR. s. f. Pesanteur.

LOURDISE. s. f. Lourderie. (Vi.)

LOURE. s. f. Sorte de danse grave.

LOURER. v. a. Lier les notes en appuyant sur la première de chaque temps.

LOUTRE. s. f. Quadrupède carnassier.

LOUVE. s. f. La femelle du loup.

LOUVE. s. f. Outil de fer qu'on place dans un trou fait exprès à une pierre, et qui sert à l'enlever.

LOUVER. v. a. Faire un trou dans une pierre pour y mettre la louve.

LOUVET, ETTÉ. adj. Il ne se dit qu'en parlant de la couleur du poil d'un cheval, lorsqu'elle approche de la couleur du poil du loup.

LOUVETEAU. s. m. Petit loup qui est encore sous la mère.

LOUVETER. v. n. Se dit d'une louve qui fait ses petits.

LOUVETERIE. s. f. Équipage pour la chasse du loup.

LOUVETIER. s. m. Grand louvetier, Officier de la maison du roi qui commandait l'équipage pour la chasse du loup.

LOUVIERS. s. m. Sorte de drap.

LOUVOYER. v. n. (Se conj. c. *Employer*.) Faire plusieurs routes en zigzag au plus près du vent, en lui présentant tantôt un côté du bâtiment, tantôt l'autre.

LOUVRE. s. m. Se dit des maisons seiches et magnifiques, par allusion au palais qui porte ce nom à Paris.

LOXODROMIE. s. f. Chemin qu'un bâtiment fait sur mer, ou la ligne courbe qu'il décrit, en suivant toujours le même rumb de vent.

LOXODROMIQUE. adj. des 2 g. *Tables loxodromiques*, Tables par lesquelles on peut calculer le chemin que fait un bâtiment.

LOYAL, ALE. adj. Sans fraude, d'une qualité bonne et convenable. | *Les frais et loyaux coûts*, Les frais légitimement faits. | Plein d'honneur et de probité.

LOYALEMENT. adv. Avec fidélité, franchise, bonne foi.

LOYAUTÉ. s. f. Fidélité, probité.

LOYER. s. m. Le prix du louage d'une maison. | Salaire, ce qui est dû à un serviteur, à un ouvrier.

LUBIE. s. f. Caprice extravagant. Fam.

LUBRICITÉ. s. f. Lascivité excessive.

LUBRIFIER. v. a. Rendre glissant.

LUBRIQUE. adj. des 2 g. Qui a ou qui exprime, qui inspire de la lubricité.

LUBRIQUEMENT. adv. D'une manière lubrique.

LUCARNE. s. f. Petite fenêtre pratiquée au toit d'une maison pour donner du jour aux greniers.

LUCIDE. adj. des 2 g. Clair, lumineux. | *Avoir des intervalles lucides*, se dit d'une personne dont la tête est dérangée, et à qui la raison revient par intervalles.

LUCIDITÉ. s. f. État de ce qui est lucide.

LUCIFER. s. m. Chez les anciens païens, L'étoile de Vénus quand elle précédait le soleil. Chez les chrétiens, Le chef des démons.

LUCRATIF, IVE. adj. Qui apporte du gain.

LUCRE. s. m. Gain, profit.

LUETTE. s. f. Partie charnue, saillante, à l'entrée du gosier.

LUEUR. s. f. Lanière faible ou affaiblie. | Légère apparence.

LUGUBRE. adj. des 2 g. Funèbre, qui marque, qui inspire une sombre tristesse.

LUGUBREMENT. adv. D'une manière lugubre.

LUI. pronom sing. de la 3^e personne, et presque toujours masc.

LUIRE. v. n. (*Je luis, il luit; nous luisons*, etc. *Je luisais. Je luirois. Je luisais. Que je luise. Luisant. Lui.*) Éclairer; yeter, répandre de la lumière. | Se dit des corps

petits qui réfléchissent la lumière. | Fig., Pe-
sant, briller.

LUISANT, ANTE adj. Qui luit, qui
jette qq. lumière. | Qui a qq. éclat, qui ré-
fléchit qq. lumière. **LUSANT**, subst. masc.
Le luisant d'une étoile. | **LUSANTZ**, subst.,
désigne certaines étoiles.

LUITES s. f. pl. Les tentacles d'un an-
glier.

LUMACHELLE s. f. Espèce de marbre.

LUMBAGO s. m. Rhumatisme dans les
lombes, dans le reins.

LUMIERE s. f. Ce qui éclaire, et qui
rend les objets visibles. | Absol., Bougie,
chandelle, lampe allumée. | *Voir la lumière*,
Naitre. Vivre. | *Pouvoir la lumière*, Mourir.
Devenir aveugle. | Les effets de la lumière
unifiés dans un tableau. | L'ouverture, le
petit trou par où l'on met le feu à un ca-
non, à un fusil, etc. | L'ouverture par la-
quelle le vent entre dans un tuyau d'or-
gane. | Publicité, examen. | Intelligence,
clarté d'esprit, ou Savoir, connaissance. |
Éclaircissement, indices sur qq. affaire, qq.
sujet.

LUMIGNON s. m. Bout de la mèche
d'une bougie, d'une chandelle allumée. |
Ce qui reste d'un bout de bougie ou de
chandelle qui achève de brûler.

LUMINAIRE s. m. Corps naturel qui
éclaire. | Les torches et les cierges dont on
se sert à l'église pour le service divin.

LUMINEUX, EUSE adj. Qui a, qui
jette de la lumière. | Se dit De l'esprit et
des productions de l'esprit.

LUNAIRE adj. des 2 g. Qui appartient
à la lune. | *Cadran lunaire*, Cadran qui
marque les heures par le moyen de la lune.

LUNAIRE s. f. Plante.

LUNAIISON s. f. Le temps qui s'écoule
depuis le commencement de la nouvelle
lune jusqu'à la fin du dernier quartier.

LUNATIQUE adj. des 2 g. Qui est sou-
mis aux influences de la lune. | Se dit D'un
cheval qui est sujet à une fluxion péri-
odique sur les yeux. | Fam., Fantaisie et
capricieux. | Subst., se dit Des personnes.

LUNDI s. m. Le second jour de la se-
maine. | *Lundi gras*, Le lundi de la semaine
où le carnaval finit. *Lundi saint*, Le lundi
de la semaine sainte.

LUNE s. f. Planète, plus petite que la
terre; elle l'éclaire, pendant la nuit, sui-
vant ses phases, de la lumière qu'elle ré-
fléchit du soleil. | *Lune rousse*, La lune d'a-
vril. | S'est dit, poét., pour *Mois*. | *La lune
de miel*, Le premier mois du mariage. | Nom
que les anciens chimistes donnaient à l'ar-
gent.

LUNETTE s. f. Instrument composé d'un
ou de plusieurs verres, taillés de manière à
faire voir les objets plus grands qu'à l'œil
ou, à rendre la vue plus nette et plus

dilatée. | Au plur., se dit De deux verres
de lunette assemblés dans une même en-
châssure, de manière à pouvoir être placés
ou devant des deux yeux. | Au plur., Les
petits ronds de fenêtré qu'on met, dans les
manèges, à côté des yeux des chevaux
ombrageux, pour les monter plus facile-
ment. | Petit jour réservé dans le berceau
d'une voûte. | Petite baie voûtée pratiquée
dans les côtés d'une voûte. | T. de fortific.
Petite demi-lune. | L'ouverture ronde du
siège d'un privé ou d'une chaise percée. |
Cet os fourchu qui est au haut de l'estomac
d'un poulet, d'une perdrix, etc.

LUNETTIER s. m. Faiseur de lunettes,
marchand de lunettes.

LUNI-SOLAIRE adj. des 2 g. Se dit De
ce qui est composé de la révolution du so-
leil et de celle de la lune.

LUNULE s. f. Figure qui a la forme
d'un croissant.

LUPERCALS s. f. pl. Fêtes annuelles,
chez les Romains, en l'honneur de Pan.

LUPIN s. m. Plante légumineuse.

LURON, OMBRE s. Le mens. se dit D'un
bon vivant, ou même D'un homme vigou-
reux et déterminé; et le fém., D'une femme
réjouie, décidée. Pop.

LUSTRAL, ALE adj. *Eau lustrale*, Eau
dont les païens se servaient pour faire des
lustrations ou des ablutions.

LUSTRATION s. f. Cérémonies, sacri-
fices par lesquels les païens purifiaient une
ville, un champ, une armée, ou les per-
sonnes souillées.

LUSTRE s. m. L'éclat que l'on donne
à un objet, soit en le polissant, soit en
faisant usage de qq. eau, de qq. compo-
sition. | L'éclat que donne la parure, la
beauté, le mérite, la dignité, etc. | Chan-
dellier de cristal ou de bronze, à plusieurs
branches, qu'on suspend au plafond pour
l'éclairer.

LUSTRE s. m. Espace de 5 ans. Poét.

LUSTREER v. a. Donner le lustre à une
étouffe, à une fourrure, etc.

LUSTRINE s. f. Étouffe, espèce de dro-
gue de soie.

LUT s. m. Matière molle que l'on ap-
plique sur les bouchons des vases ou au-
tour des cornues, etc.

LUTER v. a. Fermer avec du lut, en-
duire de lut.

LUTH s. m. Instrument de musique à
cordes, qui n'est plus en usage.

LUTHÉRANISME s. m. Doctrine de
Luther, religion des luthériens.

LUTHÉRIEN, IENNE adj. Conforme à
la doctrine de Luther. | Subst., Un secta-
teur de Luther.

LUTHIER s. m. Ouvrier qui fait des ins-
truments de musique à cordes.

LUTIN s. m. Suivant l'opinion popu-

laire et superstitieuse, Esprit de dévotion ou d'esprit follet. | Fam., Personne pétulante; se dit surtout d'un enfant. | Adj., éveillé, agaçant; *Fam. Laitier.*

LUTINER. v. a. Tourmenter qqm. comme le ferait un lutin. Fam. | V. n. Faire le lutin.

LUTRIN. s. m. Pupitre élevé dans le chœur d'une église, sur lequel on met les livres dont on se sert pour chanter l'office.

LUTTE. s. f. Sorte d'exercice où deux hommes cherchent à se terrasser l'un l'autre. | Guerre, dispute, conflit.

LUTTER. v. n. Se prendre corps à corps avec qqm. pour le terrasser. | Se dit De toute espèce de combat.

LUTTEUR. s. m. Celui qui combat à la lutte.

LUXATION. s. f. Déboîtement des os.

LUXE. s. m. Somptuosité, excès de dépense dans le vêtement, la table, l'ameublement, etc. | Grande abondance. | Parure, ornement.

LUXER. v. a. Faire sortir un os de la place où il doit être naturellement.

LUXURE. s. f. Incontinence, lubricité.

LUXURIEUSEMENT. adv. Avec luxure.

LUXURIEUX, **EUSE**. adj. Lascif, qui peut exciter à la luxure.

LUZERNE. s. f. Plante légumineuse.

LUZERNIÈRE. s. f. Terre semée en luzerne, champ de luzerne.

LYCANTHROPE. s. m. Homme atteint de lycanthropie.

LYCANTHROPIE. s. f. Maladie mentale de celui qui se croit métamorphosé en loup, et qui imite le cri de cet animal.

LYCÉE. s. m. Lieu public où les Grecs s'assemblaient pour les exercices du corps. | Se dit De certains établissements où l'on s'occupe de littérature et de sciences.

LYCOPODE. s. m. Plante.

LYMPHATIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la lymphe, où domine la lymphe.

LYMPHE. s. f. Humeur transparente qui circule dans des vaisseaux qui lui sont propres. | L'humeur aqueuse qui circule dans les plantes.

LYNX. s. m. Quadrupède carnassier. | Fam., *Avoir des yeux de lynx*, Avoir la vue très-perçante.

LYRE. s. f. Instrument de musique à cordes, qui était en usage parmi les anciens. | Constellation.

LYRIQUE. adj. des 2 g. Se dit De la poésie et des vers qui se chantaient autrefois sur la lyre. | Se dit Des ouvrages en vers français qui sont faits pour être chantés ou propres à être mis en musique. | Se dit Des odes, quoiqu'on ne les chante pas. | Subst. masc. Auteur lyrique. — Le genre, le talent lyrique.

M. s. f. et m. Consonne, la 13^e lettre de l'alphabet.

MA. adj. possessif *Mm.* dont le masc. est *Mon*.

MACAQUE. s. m. Genre de singes.

MACARON. s. m. Sorte de pâtisserie friande, dans laquelle il entre principalement des amandes et du sucre, et qu'on forme en petits pains ronds ou ovales.

MACARONÉE. s. f. Pièce de vers en style macaronique.

MACARONI. s. m. Pâte faite de farine très-fine, et qu'on assaisonne surtout avec du fromage.

MACARONIQUE. adj. des 2 g. Se dit D'une sorte de poésie burlesque, où l'on faisait entrer beaucoup de mots de la langue vulgaire, auxquels on donnait une terminaison latine.

MACÉDOINE. s. f. Mets composé d'un mélange de différents légumes ou de différents fruits. | Fam., Livre, ouvrage de littérature, où sont réunies et mêlées des pièces de différents genres.

MACÉRATION. s. f. Opération chimique qui consiste à laisser séjourner dans un liquide quelques substances dont on veut extraire les principes solubles. | Mortification par jeûnes, disciplines et autres austérités.

MACÉRER. v. a. Faire infuser à froid dans qq. liquide une substance qui doit y déposer ses principes solubles. | Affiger son corps par diverses austérités.

MACHABÉES. s. m. pl. Les deux derniers livres de l'Ancien Testament.

MACHE. s. f. Doucette, herbe potagère.

MACHECOULIS ou **MACHICOULIS**. s. m. Les galeries établies à la partie supérieure des fortifications anciennes, et dans lesquelles sont pratiquées des ouvertures pour voir et défendre le pied des ouvrages.

MACHEFER. s. m. Scorie qui sort du fer à la forge, au fourneau, etc.

MACHELIÈRE. adj. f. et subst. Se dit Des grosses dents qui sont aux deux côtés de la bouche.

MACHER. v. a. Broyer avec les dents. | Fam., *Mâcher à qqm. ou à sa besogne*, La préparer de façon qu'il puisse l'achever sans travail et sans peine. | Fam., *Je ne le lui ai point mâché*, Je le lui ai dit avec une pleine franchise.

MACHEUR, **EUSE**. a. Celui, celle qui mâche.

MACHIAVÉLIQUE. adj. des 2 g. Conforme aux principes politiques de Machiavel. | Se dit Des maximes et des avis, étrangers à la politique, où il entre de la mauvaise foi.

MACHIAVÉLISME s. m. Système politique de Machiavel. | Principes et actions conformes au système politique de Machiavel.

MACHIAVÉLISTE s. des 2 g. Celui ou celle qui adopte les maximes de Machiavel.

MACHICATOIRE s. m. Se dit De toute drogue qu'on mâche sans l'avaler.

MACHINAL, ALE. adj. Qui est semblable au jeu d'une machine, qui est produit par le seul jeu des organes, sans intention ni réflexion.

MACHINALEMENT adv. D'une manière machinale.

MACHINATEUR s. m. Celui qui fait qq. machination.

MACHINATION s. f. Intrigue, menée secrète pour faire réussir qq. mauvais dessein, qq. complot.

MACHINE s. f. Engin, instrument propre à faire mouvoir, à tirer, lever, traîner, lancer qq. ch., ou à mettre en jeu qq. agent naturel. | Tout assemblage de ressorts dont les mouvements et les effets se terminent à la machine même. | Fig., Personne sans esprit, sans énergie. Invention, intrigue, ruse dont on se sert dans qq. affaire. | Tout grand ouvrage du génie.

MACHINER v. a. Former en secret qq. mauvais dessein contre qq.

MACHINISTE s. m. Celui qui invente, construit, ou conduit des machines.

MÂCHOIRE s. f. Partie de la bouche dans laquelle les dents sont enchâssées. | Homme d'un esprit lourd. | Se dit De deux pièces de fer qui s'éloignent et se rapprochent pour assujettir un objet, pour le serrer. | La partie du chien du fusil qui porte la pierre.

MÂCHONNER v. a. Mâcher avec difficulté ou avec négligence.

MÂCHURER v. a. Barboniller de noir. Fam.

MACIS s. m. Écorce intérieure de la noix muscade.

MACLE ou **MACRE** s. f. Fruit qui croît dans les marais, et qui flotte sur l'eau. | Pierre cristallisée.

MAÇON s. m. Ouvrier qui travaille à tous les genres de constructions, d'ouvrages pour lesquels on emploie de la pierre, de la brique, du mortier, du plâtre. | Fig., Ouvrier qui travaille grossièrement sur des ouvrages délicats. | *Maçon*, se dit qqfs. pour *Franc-Maçon*.

MAÇONNAGE s. m. Travail du maçon.

MAÇONNER v. a. Travailler à un bâtiment, à une construction, en employant de la pierre, de la brique, du mortier, du plâtre, etc. | Boucher une ouverture dans une muraille avec de la pierre, du mortier, etc. | Fam., Travailler d'une façon grossière.

MAÇONNERIE s. f. Ouvrage du maçon. | Se dit qqfs. pour *Franc-Maçonnerie*.

MAÇONNIQUE adj. des 2 g. Qui appartient à la franc-maçonnerie.

MACREUSE s. f. Oiseau aquatique.

MACULATURE s. f. T. d'imp. Feuille de papier gâtée ou tachée, dont on ne se sert que pour faire des enveloppes. | Feuille de gros papier gris.

MACULÉ s. f. Tache, souillure. | *Agneau sans macule*, Agneau sans tache, désigne *Jésus-Christ*. | Tache obscure qu'on observe sur le disque du soleil.

MACULER v. a. et n. Tacher, barbouiller. Se dit Des feuilles imprimées et des estampes.

MADAME s. f. Titre d'honneur qu'on ne donnait autrefois qu'aux femmes de qualité, et que l'on donne aujourd'hui communément aux femmes mariées. | Titre qu'on donne à toutes les filles de maison souveraine, lors même qu'elles ne sont pas mariées. | Se donne également aux chanoinesses, aux abbesses, etc.

MADÉFACTION s. f. T. de pharm. Action de rendre humide, d'humecter.

MADÉFIER v. a. T. de pharm. Humecter une substance, la rendre humide.

MADemoisELLE s. f. Titre qu'on donne ordin. aux filles. Au plur., *Mesdemoiselles*.

MADONE s. f. Représentation de la Vierge.

MADRAGUE s. f. Enceinte faite de câbles et de filets pour prendre des thons et autres poissons.

MADRAS s. m. Étoffe dont la chaîne est de soie et la trame de coton.

MADRÉ, ÉE. adj. Tacheté, marqué de diverses couleurs. | Subst. et adj. Fam., Rusé, matois.

MADRÉPORE s. m. Genre de polyptères pierreux.

MADRIER s. m. Espèce de planche de chêne fort épaisse.

MADRIGAL s. m. Pièce de poésie qui renferme, dans un petit nombre de vers, une pensée ingénieuse et galante.

MAFFLÉ, ÉE. adj. et subst. Qui a de grosses joues. On dit aussi *Mafflu*, ne. Fam.

MAGASIN s. m. Lieu où l'on garde, où l'on serre un amas de marchandises. | Un établissement de commerce où l'on vend certaines marchandises, soit en gros, soit en détail. | Lieu où sont déposées des munitions de guerre et de bouche. | Amas d'objets. S'emploie aussi fig. | Nom qu'on donne à certains ouvrages périodiques.

MAGASINAGE s. m. Dépôt et séjour d'une marchandise dans un magasin.

MAGASINIER s. m. Celui qui est chargé de la garde, du soin des objets renfermés dans un magasin.

MAGDALÉON. s. m. Masse de toute composition pharmaceutique à laquelle on a donné la forme cylindrique.

MAGE. s. m. Prêtre de la religion des anciens Perses.

MAGE ou **MAJE.** adj. m. *Juge mage*, Titre qu'on donnait, dans plusieurs provinces, au lieutenant du sénéchal.

MAGICIEN, ENNE. s. Celui, celle qui fait profession de la magie, ou qui passe pour en faire usage.

MAGIE. s. f. Art prétendu auquel on attribue le pouvoir d'opérer, par des moyens surnaturels, des effets surprenants et merveilleux. | Pouvoir qu'exercent sur les sens et sur l'âme les beaux-arts, l'éloquence, les passions.

MAGIQUE. adj. des 2 g. Appartenant à la magie. | *Lanterne magique*, Instrument d'optique qui, au moyen de lentilles et de verres peints, fait voir différents objets sur une toile ou sur une muraille blanche. | Qui étonne, enchante, fait illusion.

MAGISTER. s. m. Maître d'école de village. (Vi.)

MAGISTÈRE. s. m. La dignité du grand maître de l'ordre de Malte. | Le temps du gouvernement d'un grand maître.

MAGISTÈRE. s. m. Préparation médicale, à laquelle on attribuait une grande vertu.

MAGISTRAL, ALE. adj. Qui tient du maître, qui convient à un maître. Se dit d'une personne qui parle comme ayant droit d'enseigner. | *Ligne magistrale*, La ligne principale d'un plan. | *Compositions magistrales*, se dit Des médicaments composés sur-le-champ.

MAGISTRALEMENT. adv. D'un ton, d'un air magistral.

MAGISTRAT. s. m. Officier civil revêtu d'une autorité administrative ou judiciaire.

MAGISTRATURE. s. f. La dignité, la charge de magistrat. | Le corps entier des magistrats. | Le temps durant lequel un magistrat exerce ses fonctions.

MAGNANIME. adj. des 2 g. et subst. Qui a l'âme grande, qui a des sentiments élevés.

MAGNANIMEMENT. adv. D'une manière magnanime.

MAGNANIMITÉ. s. f. Vertu de celui qui est magnanime.

MAGNAT. s. m. Autrefois en Pologne, et encore aujourd'hui en Hongrie, Un grand du royaume.

MAGNÉSIE. s. f. Terre absorbante, blanche, insipide, insoluble dans l'eau, mais soluble dans les acides.

MAGNÉTIQUE. adj. des 2 g. Qui dépend des propriétés de l'aimant.

MAGNÉTISER. v. a. Employer sur une personne les procédés indiqués par les

adeptes de la doctrine appelée *Magnétisme*.

MAGNÉTISEUR. s. m. Celui qui pratique les procédés du magnétisme.

MAGNÉTISME. s. m. T. de physiq. Nom générique, qui se dit Des propriétés de l'aimant. | *Magnétisme animal*, ou *Magnétisme*, Doctrine dont les partisans croient qu'on peut produire sur le corps humain, par des atouchements ou par certains mouvements, des impressions propres à guérir les maladies.

MAGNIFICAT. s. m. Cantique de la Vierge, qu'on chante à vêpres et au salut.

MAGNIFICENCE. s. f. Qualité de celui qui est magnifique. | En parlant Des choses, Éclat, richesse extraordinaire.

MAGNIFIER. v. a. Exalter, élever la grandeur, se dit en parlant De Dieu.

MAGNIFIQUE. adj. des 2 g. Splendide, somptueux dans ses dons, qui se plaît à faire de grandes et éclatantes dépenses. | Se dit Des choses dans lesquelles la magnificence éclate. | Est aussi subst.

MAGNIFIQUEMENT. adv. Avec magnificence.

MAGNOLIER. s. m. Arbre d'Amérique.

MAGOT. s. m. Gros singe sans queue. | Figure grotesque de porcelaine, de pierre, etc. | Fam. Un amas d'argent caché.

MAHALEB. s. m., ou Bois de SAÏSTR-LOCIE. Espèce de cerisier.

MAHOMÉTAN, ANE. s. et adj. Celui, celle qui professe la religion de Mahomet.

MAHOMÉTISME. s. m. La religion de Mahomet.

MAI. s. m. Le 5^e mois de l'année. | Arbre qu'on a coupé et qu'on planta, le premier jour de mai, devant la porte de qqn.

MAIDAN. s. m. Nom qu'on donne, dans l'Orient, aux places où se tiennent les marchés.

MAIEUR. s. m. Titre qui, dans qqs. villes, répondait à celui de maire.

MAIGRE. adj. des 2 g. Qui n'a point de graisse, ou qui en a très peu, qui est sec et décharné. | *Jours maigres*, Jours auxquels l'Église défend de manger de la viande. | Se dit par oppos. à Riche, orné, moelleux, large, nourri. | Adv. *Êtamper maigre*, Percer les trous ou étampures du fer d'un cheval près du bord extérieur. | Subst. masc. La partie de la chair où il n'y a aucune graisse. | Se dit Des aliments où il n'entre ni viande, ni graisse, ni jus de viande.

MAIGRE. s. m. Grand poisson de mer.

MAIGRELET, ETTE. adj. Diminutif de Maigre.

MAIGREMENT. adv. Petitement, chétivement.

MAIGRET, ETTE. adj. Diminutif de Maigre.

MAIGREUR. s. f. L'état du corps des personnes et des animaux maigres.

MAIGRIER. v. n. Devenir maigre.

MAIL. s. m. Espèce de petite masse cylindrique de bois, garnie d'un cercle de fer à chaque bout, qui a un long manche un peu pliant, et dont on se sert pour jouer en posant, ou chassant avec force une boule de bois. | Le jeu où l'on fait usage de mail. | Le lieu, l'allée où l'on joue au mail.

MAILLE. s. f. Chaque nœud que forme le fil, la soie, la laine, etc., dans des tissus serrés et sans intervalles, et aussi dans des tissus lâches. | L'ouverture que les nœuds laissent entre eux. | Se dit De petits anneaux de fer dont on formait des armures. | Se dit Des marques, des taches qui paraissent sur les plumes du perdreau lorsqu'il devient fort. | Certaine tache ronde qui vient sur la prunelle de l'œil. | Espèce de monnaie de billon ancienne.

MAILLER. v. n. Se dit Des perdreaux à qui les mailles viennent. | *For maille*, Trellis de fer qui se met à une fenêtre.

MAILLET. s. m. Espèce de marteau à deux têtes, qui est ordinairement de bois.

MAILLOCHE. s. f. Gros maillet de bois.

MAILLOT. s. m. Se dit Des langes et des bandes dont on enveloppe un enfant au berceau.

MAILLURE. s. f. Se dit Des taches qui forment des espèces de mailles sur les plumes d'un oiseau de proie.

MAIN. s. f. Partie du corps humain qui est à l'extrémité du bras, qui s'étend depuis le poignet jusqu'au bout des doigts, et que sa conformation rend propre à toute sorte d'actions et d'ouvrages. | *Battre des mains*, Applaudir; rapprocher et frapper l'une par l'autre les deux mains. | *N'y pas aller de main morte*, Frapper rudement, avec violence. | *À LA MAIN*, Avec la main. | *À LA MAIN*, Dans la main. | *À LA MAIN*, Sous la main, proche, à portée. | *À pleines mains*, Abondamment, libéralement. | *Aus mains*, se dit De l'action de combattre. | *DE MAIN*, se dit De plusieurs substantifs, pour spécifier la nature ou l'emploi des personnes ou des choses qu'ils désignent. | *Coup de main*, Entreprise hardie, dont l'exécution est prompte. | *De main en main*, De la main d'une personne à celle d'une autre, et de celle-ci à d'autres successivement, jusqu'à la dernière. | *Fig.*, *De longue main*, Depuis longtemps. | *DE LA MAIN*, Avec la main. | *DE LA MAIN*, *fig.*, De la part. | *De la main à la main*, Manuellement, sans formalité, sans écrit. | *De toutes mains*, Des mains de tout le monde. | *DANS LA MAIN.* *DANS LES MAINS*, se dit en parlant d'une chose dont on confie la garde, le soin ou l'exécution à qq. | *EN MAIN*, Dans

la main. | *En main propre*, Dans la main même de la personne intéressée. | *PAR LES MAINS*, Dans les mains. | *SOUS LA MAIN*, Proche, à portée. | *Sous main*, Secrètement, en cachette. | *Changer de main*, Passer d'un propriétaire à un autre. | *Lier les mains à qq.*, Le réduire à l'inaction dans une affaire. | *Mettre la main sur qq.*, Le frapper. | *Tendre la main*, Demander l'aumône, des places, des grâces. | *Cheval de main*, Cheval mené par un valet monté sur un autre cheval. | *Lever la main*, Lever la main vers le ciel, pour jurer et s'affirmer par serment. | À certains jeux de cartes, *Avoir la main*, Être le premier à jouer. | *Avoir la main*, *faire la main*, Donner les cartes. | *Faire une main*, Faire une levée. | *Fig.*, *Écriture*, caractère d'écriture d'une personne. | *Proposer, donner sa main à qq.*, Lui proposer de l'épouser, l'épouser. | *Fig.*, *Action*, puissance. | *Pelle de tête*, à manche de bois très-court. | Espèce d'anneau de fer à ressort qui est au bout de la corde d'un puits, et dans lequel on passe l'anneau du seau. | *Assemblage de vingt-cinq feuilles de papier.* | *Main courante*, registre.

MAIN-D'ŒUVRE. s. f. Façon, travail de l'ouvrier.

MAIN-FORTE. s. f. Assistance qu'on donne à qq. pour exécuter qq. ch. Se cours qu'on prête à la justice, afin que la force demeure à ses agents.

MAINLEVÉE. s. f. Acte judiciaire ou volontaire qui lève l'empêchement résultant d'une saisie, d'une opposition, etc.

MAINMISE. s. f. Saisie. (Vi.)

MAINMORTABLE. adj. des 2 g. Qui est sujet au droit de mainmorte.

MAINMORTE. s. f. État des vassaux qui, en vertu d'anciens droits féodaux, étaient attachés à la glèbe, et privés de la faculté de disposer de leurs biens.

MAINT, AINTE. adj. coll. Plusieurs. *Maint homme. Mainte femme.* Par maints et maints travaux. Fam.

MAINTENANT. adv. de temps. À présent, à cette heure, aujourd'hui, au temps où nous sommes. | **MAINTENANT** que. loc. conj.

MAINTENIR. v. a. Tenir ferme et fixe. | Affirmer, soutenir. | Demeurer dans le même état.

MAINTENUE. s. f. Confirmation, par jugement, dans la possession d'un bien ou d'un droit litigieux.

MAINTIEN. s. m. Conservation. | Contenance, air du visage, habitude du corps.

MAIRE. s. m. Le premier officier municipal d'une ville, d'une commune. | *Maire du palais*, Le principal officier qui avait l'administration des affaires de l'État sous les rois de la première race.

MAIRIE. s. f. Office de maire. | Le temps

darant lequel on exerce cette fonction. | Le bâtiment où se tient l'administration municipale. | *Mairie du palais*, Dignité de maire du palais.

MAIS. conj. adversative. Marque Opposition, exception, différence. | Marque l'augmentation ou la diminution. | Adv. fam.; alors il se joint au verbe pouvoir par une négation ou par une interrogation. *Je n'en puis mais*. | Subst., Objection, difficulté.

MAIS. s. m. Plante.

MAISON. s. f. Bâtiment servant de logis, d'habitation, de demeure. | *Maison garnie*, Maison où on loue des chambres, des appartements meublés. | *Maison de commerce*, Maison où l'on fait le trafic de marchandises. | *La maison de Dieu*, L'église. | *Petites-Maisons*, Hôpital de Paris, où l'on renfermait des aliénés. | *Les douze maisons du soleil*, Les douze signes du zodiaque. | Le ménage, tout ce qui a rapport aux affaires domestiques. | Les gens attachés au service d'une maison. | Race, famille. Se dit Des familles nobles et illustres. | *La maison royale*, Les princes du sang. | Compagnie, communauté d'ecclésiastiques, de religieux.

MAISONNÉE. s. f. collect. Tous les gens d'une famille qui demeurent dans une même maison. Pop.

MAISONNETTE. s. f. Maison basse et petite.

MAÎTRE. s. m. Celui qui a des sujets, des domestiques, des esclaves. | Celui qui commande, qui domine, soit de droit, soit de fait. | Propriétaire. | Celui qui enseigne qq. art ou qq. science. | *Maître d'étude*, Celui qui, dans un collège, surveille les élèves pendant les heures de travail et de récréation. | Celui qui, après avoir été apprenti, était reçu avec les formes ordinaires dans qq. corps de métier. | Se dit Des artisans qui emploient ou dirigent plusieurs ouvriers. | *Maître d'équipage*, ou *Maître*, Le premier sous-officier de manœuvre. | *Maître des hautes œuvres*, Le bourreau. | *Maître des œuvres basses*, Vidangeur. | Savant, expert en qq. art. | Se dit Des grands peintres. | Titre qu'on donne aux avocats, aux avoués et aux notaires. | Fam., *Petit-maître*, Jeune homme qui se fait remarquer par une élégance recherchée dans sa parure, par des manières libres et un ton avantageux avec les femmes. | Titre des personnes revêtues de certaines charges. | Titre qu'on donne aux chefs des ordres militaires, des ordres de chevalerie. | *Grand maître de l'université de France*, Titre donné, à diverses époques, au chef de l'université de France.

MAÎTRESSE. s. f. Ce mot a presque toutes les acceptions de celui de *Maître*. | *Petite-maitresse*, Femme qui est d'une élé-

gance recherchée dans son ton, dans ses manières, dans sa parure, etc. | *Fille, veuve recherchée ou promise en mariage*, on aimée de qq. | Femme ou fille qui vit avec un homme dans un commerce d'amour et de galanterie.

MAÎTRISE. s. f. Qualité de maître. Se disait en parlant Des *môliers*. | *Maîtrise ou Grande maîtrise*, se dit De certaines charges ou dignités.

MAÎTRISER. v. a. Gouverner en maître, avec une autorité absolue. | *Maîtriser ses passions*, Dompter ses passions.

MAJESTÉ. s. f. Grandeur suprême, caractère auguste qui imprime le respect. | Se dit Des personnes et des choses qui ont un air de grandeur propre à inspirer de l'admiration, du respect. | Titre particulier qu'on donne aux empereurs, aux rois, et à leurs épouses.

MAJESTUEUSEMENT. adv. Avec majesté, avec grandeur.

MAJESTUEUX, EUSE. adj. Qui a de la majesté, de l'éclat, de la grandeur.

MAJEUR, EURE. adj. Qui est plus grand, plus important, plus considérable. | *Ordre majeur*, La prêtrise, le diaconat, le sous-diaconat, par opposition Aux quatre ordres mineurs. | *Tierce majeure*, Tierce composée de deux tons. | *Tierce majeure*, L'as, le roi et la dame de la même couleur. | Grand, important, considérable, absolument et sans comparaison. | Qui a atteint l'âge prescrit par les lois pour user et jouir de ses droits.

MAJEUR. s. f. La proposition d'un syllogisme, qui contient le grand terme ou l'attribut de la conclusion.

MAJOR. s. m. Officier supérieur qui dirige l'administration et la comptabilité d'un régiment, et qui est chargé en outre de tout ce qui concerne le recrutement et l'état civil du corps. | *État-major*, Les officiers et sous-officiers sans troupes. Se dit aussi Des officiers supérieurs d'un corps de troupes. | *État-major*, Le lieu où sont les bureaux de l'état-major. | *Bande major*, Celle que fait le major. | Au jeu de piquet, *Tierce major*, *quinte major*. V. *MARQUE*.

MAJORAT. s. m. Immeuble inaliénable attaché à la possession d'un titre de noblesse, et qui passe avec ce titre à l'héritier naturel ou adoptif du titulaire.

MAJORDOME. s. m. Maître d'hôtel. Se dit Des officiers qui servent en cette qualité à la cour de Rome, dans les autres cours d'Italie, et en Espagne.

MAJORITÉ. s. f. La pluralité des votants, des suffrages. | L'état de celui qui est majeur. | La place de major.

MAJUSCULE. adj. des s. g. et subst. fém. *Lettre majuscule*, Grande lettre.

MAKI. s. m. Animal de l'ordre des Quadrumanaes.

MAL. s. m. Ce qui est contraire au bien, ce qui est mauvais, nuisible, désavantageux, préjudiciable, etc. | Ce qui est contraire à la vertu, à la probité, à l'honneur. | Douleur physique, maladie. | Dommage, perte, calamité. | Inconvénient. | Discours désavantageux tenu sur qqn. | Adv., De mauvaise manière, autrement qu'il ne faut, qu'il ne convient, qu'on ne désirerait. | *Se trouver mal*, Tomber en faiblesse, en défaillance. | *Éprouver du malaise*. | *Être mal avec qqn.*, Être brouillé avec lui. | *Être mal*, Être sérieusement malade. | Adj., *Bon gré, mal gré*; *Bon au mal au.*

MALACHITE. s. f. Pierre opaque, mameionnée et d'un beau vert, qui est susceptible de poli.

MALACIE. s. f. Dépravation du goût, désir plus ou moins grand de certains aliments insoufferts, ou même dégoûtants.

MALACTIQUE. adj. des 2 g. et subst. masc. Se dit Des médicaments emollients.

MALADE. adj. des 2 g. Qui éprouve, qui souffre qq. altération dans sa santé. | *Avoir l'air malade*, Paraître malade.

MALADIE. s. f. Altération dans la santé. | Absol., se dit D'une épidémie. | *Maladie du pays*, Mélancoïe profonde et dangereuse, causée par le regret d'être éloigné de son pays.

MALADIF, **IVE**. adj. Valétudinaire.

MALADRERIE. s. f. Hôpital anciennement affecté aux personnes malades de la lèpre.

MALADRESSE. s. f. Défaut d'adresse.

MALADROIT, **OITE**. adj. et subst. Qui manque d'adresse.

MALADROITEMENT. adv. D'une manière maladroite.

MALAGUETTE. s. f. Espèce de poivre.

MALAI. s. m. Nom d'une langue très-répandue dans les îles de l'Inde orientale. Plusieurs écrivent *Malais*, et qqns. disent *La langue malaise*.

MALAISE. s. m. État incommode du corps, dans lequel les fonctions ne s'exécutent pas avec une pleine liberté.

MALAISÉ, **ÉE**. adj. Difficile. | Incommode. | Qui est à l'étroit dans sa fortune.

MALAISEMENT. adv. Difficilement.

MALANDRE. s. f. Espèce de crevasse, de fente qu'on aperçoit aux plis du genou d'un cheval. | Se dit Des nœuds pourris dans les bois de construction.

MALANDREUX, **EUSE**. adj. *Bois malandreux*, Bois de construction où il y a des nœuds pourris.

MAL-APPRIS. adj. et masc. *F. le parti-sipe d'APPRENDRE.*

MALART. s. m. Le mâle des canes sauvages.

MALAVISÉ, **ÉE**. adj. et subst. Imprudent, indiscret.

MALAXER. v. a. Pétrir des drogues pour les rendre plus molles, plus ductiles.

MALBÂTI, **IE**. adj. et subst. Mal fait, mal tourné. Fam.

MALCONTENT, **ENTE**. adj. Qui n'est pas aussi satisfait qu'il espérait ou qu'il avait droit de l'être.

MALDISANT, **ANTE**. adj. et subst. Qui aime à dire du mal des autres.

MÂLE. s. m. et adj. des 2 g. Mot qui désigne le sexe de l'homme dans notre espèce, et le sexe masculin dans toutes les espèces d'animaux. | *Fleurs mâles*, Celles qui n'ont que des étamines sans pistil. | Fort. | Qui est très-expressif, énergique.

MALEBÊTE. s. f. Une personne dangereuse, et dont on doit se défier. Fam.

MALÉDICTION. s. f. Imprécation, vœu pour qu'il arrive du mal à qqn.

MALEFAIM. s. f. Faim cruelle. (Vi.)

MALEFICE. s. m. Action par laquelle on est censé causer du mal, soit aux hommes, soit aux animaux et aux fruits de la terre.

MALÉFICIE, **ÉE**. adj. Maltraité par l'effet de qq. maléfice. Fam.

MALÉFIQUE. adj. des 2 g. Se dit Des planètes et des étoiles auxquelles l'ignorance et la superstition attribuent de malignes influences.

MALEMORT. s. f. Mort funeste. (Vi.)

MALENCONTRE. s. f. Mauvaise rencontre, accident. Fam.

MALENCONTREUSEMENT. adv. Par malencontre. Fam.

MALENCONTREUX, **EUSE**. adj. Qui est sujet à éprouver des revers, des accidents. | Se dit Des choses qui annoncent ou qui causent du malheur. Fam.

MAL-EN-POINT. adv. En mauvais état de santé, de fortune. Fam.

MALENTENDU. s. m. Paroles ou actions prises dans un autre sens que celui où elles ont été dites ou faites.

MALEPESTE. Espèce d'interjection qui exprime la surprise. Fam.

MAL-ÊTRE. s. m. État de langueur, indisposition vague et sourde.

MALÉVOLE. adj. des 2 g. Malveillant. Il est familier et peu usité.

MALFAÇON. s. f. Ce qu'il y a de mal fait dans un ouvrage. | *Supercherie*, mauvaise façon d'agir. Fam.

MALFAIRE. v. n. Faire de méchantes actions. Il n'est usité qu'à l'infinif.

MALFAISANCE. s. f. Disposition à faire du mal à autrui.

MALFAISANT, **ANTE**. adj. Qui se plaît à nuire, à faire du mal aux autres. | Se dit Des choses nuisibles à la santé.

MALFAITEUR. s. m. Qui commet des crimes, qui fait de méchantes actions.

MALFAMÉ, ÉE. adj. Qui a mauvaise réputation.

MALGRACIEUSEMENT. adv. D'une manière malgracieuse. Fam. et vi.

MALGRACIEUX, EUSE. adj. Rode, incivil. (Vi.)

MALGRÉ. prép. Contre le gré de. | *Nonobstant*. | Adv., *Bon gré, mal gré*, De gré ou de force. | *MALGRÉ QU'ON*. loc. conj. Quoi que.

MALHABILE. adj. des 2 g. Qui manque de capacité, d'adresse.

MALHABILEMENT. adv. D'une manière malhabile.

MALHABILETÉ. s. f. Manque de capacité, d'adresse.

MALHEUR. s. m. Mauvaise fortune, mauvaise destinée. | Désastre, infortune, accident fâcheux. | S'emploie avec la prép. *A* ou *Sur*, par imprécation. | *PAR MALHEUR*, loc. adv. Par l'effet d'un accident.

MALHEUREUSEMENT. adv. D'une manière malheureuse. | Par malheur.

MALHEUREUX, EUSE. adj. Qui n'est pas heureux. | Misérable, affligé, digne de pitié. | Funeste, désastreux, calamiteux, fâcheux, préjudiciable. | Qui porte malheur, qui annonce ou qui cause du malheur. | Qui manque des qualités qu'il devrait avoir, qui est mauvais, méprisable dans son genre. | *MALHEUREUX*. subst. Un homme misérable. | Un méchant homme, un homme vil et méprisable. | *MALHEUREUX*. subst. fém. Femme méprisable, femme de mauvaise vie.

MALHONNÊTE. adj. des 2 g. Qui manque, qui est contraire à l'honneur, à la probité. | Incivil.

MALHONNÊTEMENT. adv. D'une manière contraire à la probité, à l'honneur. | Avec incivilité.

MALHONNÊTETÉ. s. f. Incivilité, manque de bienséance.

MALICE. s. f. Inclination à nuire, à mal faire, à causer de la peine. | Action faite avec malice. | Disposition à la gaieté et à la plaisanterie. | Action faite, parole dite dans la seule intention de badiner, de se divertir.

MALICIEUSEMENT. adv. Avec malice.

MALICIEUX, EUSE. adj. Qui a de la malice, où il y a de la malice. | Gai, plaisant.

MALIGNEMENT. adv. Avec malignité.

MALIGNITÉ. s. f. Inclination à faire, à penser, à dire du mal. | Qualité nuisible, dangereuse.

MALIN, IGNE. adj. Qui prend plaisir à nuire, à faire ou à dire du mal. | Qui se plaît à faire ou à dire des choses malicieuses, seulement pour s'amuser, se divertir.

| *L'esprit malin*, ou, absol., *Le malin*, *Le diable*. | Adj. et subst., *Fin*, rusé. | Au sens physique, Qui a quelque qualité mauvaise, nuisible.

MALINE. s. f. Se dit Des grandes marées qui ont lieu à la nouvelle et à la pleine lune.

MALINES. s. f. Dentelle très-fine.

MALINGRE. adj. des 2 g. Qui a peine à recouvrer ses forces et sa santé après une maladie, ou qui est d'une complexion faible et sujette à se déranger. Fam.

MALINTENTIONNÉ, ÉE. adj. et subst. Qui a de mauvaises intentions.

MALITORNE. adj. des 2 g. et subst. Grossier, maladroit et gauche.

MAL-JUGÉ. s. m. Jugement défectueux, mais sans prévarication.

MALLE. s. f. Coffre de bois de la forme d'un carré long, couvert de peau, fermant à clef, et servant à renfermer les hardes, les effets qu'on porte en voyage. | *Malle-poste*, ou *Malle*, Voiture par laquelle l'administration des postes envoie les lettres aux bureaux de destination, et dans laquelle on reçoit des voyageurs. | Sorte de panier dans lequel les petits merciers portent leurs marchandises.

MALLÉABILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est malléable.

MALLÉABLE. adj. des 2 g. Qu'on peut battre, forger et étendre à coups de marteau.

MALLÉOLE. s. f. Partie saillante du bas des os de la jambe.

MALLETTE. s. f. Petite malle.

MALLIER. s. m. Le cheval qu'on met dans le brancard d'une chaise de poste.

MALMENER. v. a. Réprimander, maltraiter. | Faire essayer à qqn. un grand échec, une grande perte.

MALOTRU, UE. s. Personne maussade, malfait, grossière.

MALPEIGNÉ. s. m. Homme malpropre et mal vêtu.

MALPLAISANT, ANTE. adj. Désagréable, fâcheux. (Vi.)

MALPROPRE. adj. des 2 g. Qui manque de propreté, qui est sale.

MALPROPREMENT. adv. Sagement, avec malpropreté.

MALPROPRETÉ. s. f. Défaut de propreté, saleté.

MALSAIN, AINE. adj. Qui est habituellement malade, qui n'est pas sain. | Qui est contraire à la santé.

MALSÉANT, ANTE. adj. Messéant, contraire à la bienséance.

MALSONNANT, ANTE. adj. Hasardé, téméraire, qui semble contraire à la véritable doctrine.

MALT. s. m. Drêche, orge préparées pour faire de la bière.

MALTÔTE s. f. Exaction, perception d'un droit qui n'est pas dû.

MALTÔTIER s. m. Celui qui exige des droits qui ne sont pas dus.

MALTRAITER v. a. Traiter durement en actions ou en paroles. | Faire préjudice à qqn., ne pas le traiter favorablement.

MALVACÉE adj. f. et subst. Se dit Des plantes qui appartiennent à la famille des mauves.

MALVEILLANCE s. f. Mauvaise volonté pour les hommes en général, ou pour qqn. en particulier.

MALVEILLANT, ANTE adj. Qui a de la malveillance, où il y a de la malveillance. | Subst. masc. Celui qui veut du mal à qqn.

MALVERSATION s. f. Faute grave commise par cupidité, dans l'exercice d'une charge, d'un emploi.

MALVERSER v. a. Commettre une ou plusieurs malversations.

MALVOISIE s. f. Vin grec, qui est fort doux. | Vin muscat, cuit, de qq. pays que ce soit.

MALVOULU, UE adj. À qui l'on veut du mal, pour qui l'on est mal disposé.

MAMAN s. f. T. dont les enfants se servent au lieu du mot de *Mère*. | *Grand'maman, bonne maman, Grand'mère.*

MAMELLE s. f. La partie charnue et glanduleuse du sein des femmes, où se forme le lait. | La partie charnue qui, dans les hommes, est placée au même endroit que la mamelle des femmes. | Se dit Des organes qui, dans les animaux femelles, servent à l'allaitement.

MAMELON s. m. Le bout de la mamelle. Toute éminence arrondie.

MAMELONNÉ, ÉE adj. Qui est couvert de mamelons ou de petites tumeurs arrondies.

MAMELU, UE adj. et subst. Qui a de grosses mamelles. Pop.

MAMELUK s. m. Homme faisant partie, en Égypte, d'une milice à cheval.

MAMILLAIRE adj. des 2 g. Qui a la forme d'un mamelon.

MAMMAIRE adj. des 2 g. Qui a rapport aux mamelles.

MAMMIFÈRE adj. des 2 g. et subst. masc. Se dit Des animaux qui ont des mamelles.

MAMMOUTH s. m. Animal du genre de l'éléphant, dont l'espèce a disparu. | Autre genre d'animal fossile, n. autr. Mastodonte.

MANANT s. m. T. d'ancienne pratique. Habitant d'un bourg ou d'une ville. | S'est dit absol., dans le langage ordinaire, D'un paysan. | Homme grossier, mal élevé.

MANCENILLIER s. m. Arbre.

MANCHE s. m. La partie d'un instrument, d'un outil, par laquelle on le tient pour en faire usage. | *Le manche de la char-*

rie. | *Manche de couteau*, Espèce de coquillage bivalve.

MANGHE s. f. Partie du vêtement dans laquelle on met le bras. | *Avoir une personne dans sa manche*, En disposer à son gré. | *C'est une autre paire de manches*, C'est une autre affaire. | Tuyau de cuir, drap, toile, ou autre étoffe tendue, autant qu'il est possible, imperméable, servant à conduire des liquides ou des gaz d'un lieu dans un autre. | Canal, espace étroit de mer renfermé entre deux terres. | Le canal compris entre les côtes de France et celles d'Angleterre.

MANCHETTE s. f. Ornement fait de mousseline, de batiste, de dentelle, qui s'attache au poignet de la chemise.

MANCHON s. m. Espèce de sac, ouvert par les deux bouts, ordin. recouvert d'une fourrure, et ouaté intérieurement, dans lequel on met les deux mains pour les garantir du froid.

MANCHOT, OTE adj. et subst. Estropié ou privé de la main ou du bras.

MANCHOT s. m. Nom de certains oiseaux des mers australes.

MANDANT s. m. Celui qui, par un mandat, donne pouvoir à un autre d'agir en son nom.

MANDARIN s. m. Titre que l'on donne à tous les gens en place de la Chine.

MANDAT s. m. Acte par lequel on commet le soin d'une affaire à qqn. qui s'en charge gratuitement. | Écrit portant l'ordre de payer une certaine somme à la personne qui y est dénommée. | *Mandat d'amener*, Ordre de faire comparaître qqn. devant un tribunal, un magistrat. | *Mandat d'arrêt*, Ordre d'arrêter, d'emprisonner.

MANDATAIRE s. m. Celui qui est chargé d'un mandat, d'une procuration, pour agir au nom d'un autre.

MANDEMENT s. m. Ordonnance d'un supérieur, d'un juge, etc. | Écrit qu'un évêque fait publier dans l'étendue de son diocèse, et par lequel il donne aux fidèles des instructions ou des ordres relatifs à la religion.

MANDER v. a. Envoyer dire, faire savoir, par lettre, ou par message.

MANDIBULE s. f. Mâchoire. La mâchoire inférieure. | Chacune des deux parties qui forment le bec des oiseaux. | Se dit Des parties saillantes de la bouche des insectes, situées au-dessus des mâchoires.

MANDHILE s. f. Sorte de casaque que les laquais portaient autrefois.

MANDOLINE s. f. Instrument de musique à cordes et à manche dont on joue avec une plume.

MANDORE s. f. Instrument de musique à cordes et à manche dont on joue avec les doigts.

MANDRAGORE. s. f. Plante.

MANDRIN. s. m. Poinçon dont les serruriers se servent pour percer le fer à chaud. | Pièce sur laquelle les tourneurs et les tabletiers assujétissent les ouvrages qui ne peuvent être tournés entre les pointes.

MANDUCATION. s. f. Action de manger. Se dit, particulièrement, en parlant de l'eucharistie.

MANÈGE. s. m. Travail gratuit que les matelots sont obligés de faire pour charger sur un navire, ou pour en décharger, les planches, et les poissons, etc.

MANÈGE. s. m. Exercice qu'on fait faire à un cheval pour le dresser. | Lieu où l'on exerce les chevaux pour les dresser, et où l'on donne des leçons d'équitation. | Se dit de certaines manières d'agir adroites et artificieuses.

MÂNES. s. m. pl. Nom que les anciens donnaient à l'ombre, à l'âme des morts.

MANGANÈSE. s. m. Métal cassant, très-oxydable, qui ne se trouve, pour ainsi dire, qu'à l'état d'oxyde dans la nature.

MANGEABLE. adj. des 3 g. Qui peut se manger sans dégoût.

MANGEAILLE. s. f. Ce qu'on donne à manger à qq. animaux domestiques, à des oiseaux. | Fam., Ce que mangent les hommes.

MANGÉANT. ANTE. adj. Qui mange.

MANGEOIRE. s. f. L'ange où mangent les chevaux, les bêtes de somme.

MANGER. v. a. Mâcher et avaler qq. aliment. | Prendre ses repas. | Consumer, dissiper en débauches où en folles dépenses. | *Ses valets le mangent, etc., Le ruinent.* | Se dit de plusieurs choses inanimées qui en consomment, en absorbent, en rongent, en minent, en détruisent d'autres. | *Manger qq. de carottes, Lui faire de grandes carottes.*

MANGER. s. m. Ce qu'on mange, ce dont on se nourrit.

MANGERIE. s. f. Action de manger, de manger beaucoup. | Se dit Des frais de chicanes, des exactions.

MANGE-TOUT. s. m. Celui qui consume son bien en folles dépenses. Fam.

MANGEUR, EUSE. s. Celui, celle qui est dans l'habitude de manger beaucoup. | Fam., *Un mangeur, Un prodigue, un dissipateur.*

MANGÈURE. s. f. Endroit mangé d'une étoffe, d'un pain, etc. Pop.

MANGOSTE. s. f. *ICANGSON.*

MANGUE. s. f. Le fruit du manguiier.

MANGUIER. s. m. Grand arbre.

MANIABLE. adj. des 3 g. Qui est aisé à manier. | Qui est aisé à mettre en œuvre. | Traitable.

MANIAQUE. adj. des 3 g. et subst. Possédé de quelque manie.

MANICHÉEN, ENNE. s. Celui, celle qui adopte la doctrine de Manès, qui admet deux premiers principes, un bon et un mauvais.

MANICHÉISME. s. m. Doctrine des manichéens.

MANICHORDON. s. m. Sorte de clavier, instrument de musique à clavier.

MANICLE. s. f. *MANIQUA.*

MANIE. s. f. Folie dans laquelle l'imagination est constamment frappée d'une idée particulière. | Habitude contraire à la raison. | Goût porté jusqu'à l'excès.

MANIÈREMENT. s. m. Action de manier. *Le maniement des armes, Exercice militaire.* | Administration, gestion.

MANIER. v. a. Prendre, tâter, toucher avec la main. | Se servir de qq. outil, de qq. instrument, de qq. arme. | Se dit des productions de l'esprit. | *Manier un esprit, un caractère, une personne, Les tourner, les gouverner à son gré. | Manier un cheval, Le faire aller, le mener. | Avoir en sa disposition, administrer, gérer. | Au MANIERA. loc. adv. En maniant.*

MANIÈRE. s. f. Façon, sorte. | Absol., Façon d'agir habituelle. | *Par manière d'acquiescement, Négligemment, et parce qu'on ne peut guère s'en dispenser. | La façon de composer et de peindre qui est propre à un artiste, à une école. | Se dit en parlant des ouvrages de littérature. | Affectation, recherche, exagération. | De MANIÈRE QUE. loc. conj. De sorte que. | De MANIÈRE À. loc. prép. De façon à.*

MANIÈRE, ÈRE. adj. Qui est remarquable par qq. affectation dans son maintien, dans ses manières, etc.

MANIEUR. s. m. Celui qui manie beaucoup.

MANIFESTATION. s. f. Action par laquelle on manifeste qq. ch.

MANIFESTE. adj. des 3 g. Notoire, évident, connu de tout le monde.

MANIFESTE. s. m. Écrit public par lequel un prince, un État, un parti, une personne rend raison de sa conduite.

MANIFESTEMENT. adv. Clairement, évidemment.

MANIFESTER. v. a. Faire connaître, découvrir, mettre au grand jour.

MANIGANCE. s. f. Manœuvre secrète, procédés artificieux, petite intrigue.

MANIGANCER. v. a. Tramer secrètement qq. petite intrigue.

MANILLE. s. f. T. du jeu d'hombre, du quadrille et du tri.

MANIOC. s. m. Arbrisseau.

MANIPULAIRE. s. m. Chef d'une des compagnies dont la cohorte romaine était composée. | Adj. des 3 g. Qui appartient au manipulateur.

MANIPULATEUR. s. m. Celui qui manipule.

MANIPULATION. s. f. Action de manipuler.

MANIPULE. s. m. Ornement que le prêtre catholique porte au bras gauche lorsqu'il célèbre la messe. | Chacune des compagnies dont était composée la cohorte, dans l'ancienne milice romaine. | L'ostensoir qui sert à retirer un vase du feu sans se brûler. | Une poignée d'herbes, de fleurs, de graines, etc.

MANIPULER. v. a. Opérer avec la main sur les substances qu'on extrait, qu'on mêle, etc.

MANIQUE. s. f. Espèce de gant ou demi-gant que certains ouvriers se mettent à la main pour qu'elle puisse résister au travail.

MANIVEAU. s. m. Petit plateau d'osier sur lequel on range certains comestibles pour les vendre.

MANIVELLE. s. f. Pièce de fer ou de bois qui se replie deux fois à angle droit, et qui, placée à l'extrémité d'un arbre ou essieu, sert à le faire tourner.

MANNE. s. f. Espèce de suc concret, qui découle de certains végétaux. | La nourriture que Dieu fit tomber du ciel pour nourrir les enfants d'Israël dans le désert. | *La manne céleste*, La parole de Dieu.

MANNE. s. f. Panier d'osier plus long que large, qui a une anse à chaque extrémité.

MANNEQUIN. s. m. Panier long et étroit, dans lequel on apporte des fruits ou de la marée au marché. | Figure imitant le corps humain, sur laquelle les peintres et les sculpteurs ajustent des draperies. | Fam., Homme nul, sans caractère. | Se dit Des figures imitant le corps humain, sur lesquelles les chirurgiens s'exercent.

MANNEQUINÉ, **ÉE**. adj. Qui sent le mannequin, qui est disposé avec affectation. T. de peint.

MANŒUVRE. s. f. Action ou opération de la main. | L'action de gouverner, de conduire un vaisseau, de régler ses mouvements. | Au plur., Tous les cordages destinés à manier les voiles et à faire les autres services du vaisseau. | Se dit Des mouvements qu'on fait exécuter à des troupes. | Se dit Des moyens qu'on emploie pour arriver à ses fins.

MANŒUVRE. s. m. Celui qui travaille de ses mains. Se dit surtout De ceux qui servent sous les maçons, etc. | Homme subtil, rusé, disposé à tromper.

MANŒUVRER. v. n. T. de mar. Faire la manœuvre. | V. a. *Manœuvrer les voiles*. | Se dit en parlant Des mouvements que des troupes exécutent. | Prendre des mesures pour faire réussir une affaire.

MANŒUVRIER. s. m. Celui qui entend bien la manœuvre des vaisseaux. | Se dit en parlant De la manœuvre des troupes de terre.

MANOIR. s. m. Demeure, maison. T. de prat. ou poét.

MANOUVRIER. s. m. Ouvrier qui travaille de ses mains, et à la journée.

MANQUE. s. m. Défaut, absence, privation. | Prép., Faute.

MANQUEMENT. s. m. Faute d'omission. | Défaut, manque. *Manqué* est plus usité.

MANQUER. v. n. Faillir, tomber en faute. | Se dit Des armes à feu, lorsqu'on veut tirer et que le coup ne part pas. | Tomber, périr. | Se dérober, s'affaisser. | *Le pied lui a manqué*, Le pied lui a glissé. | Faillir, faire banqueroute. | Défaillir. | Faire faute. | *Manquer*, suivi de la prép. *De*, Avoir faute de. | *Manquer de parole*, Ne pas tenir sa parole. | Omettre, oublier de faire qq. ch. | Courir qq. risque. | *Manquer à qqn.*, Manquer aux égards, au respect qu'on lui doit. | Ne pas réussir dans ce qu'on a entrepris, ne pas rencontrer ce qu'on cherchait, laisser échapper ce qu'on poursuivait, etc. | *Manqué*, éx. part. *Un ouvrage manqué*, Défectueux. *Un projet manqué*, Avorté.

MANSARDE. s. f. Fenêtre pratiquée dans la partie presque verticale d'un comble brisé. | Chambre pratiquée sous un comble brisé.

MANSE. s. f. *F. Marse*.

MANSUÉTUDE. s. f. Débonnaireté, douceur d'âme, bonté, patience.

MANTE. s. f. Espèce de vêtement de femme, ample et sans manches, qui se porte par-dessus les autres vêtements dans les temps froids. | Certain habit que portent qq. religieuses.

MANTEAU. s. m. Vêtement ample et sans manches qui se met par-dessus l'habit, et qui prend ordin. depuis les épaules jusqu'au dessous des genoux. | *Sous le manteau*, Clandestinement. | Fig., Apparence, prétexte dont on se couvre. | *Manteau de cheminée*, La partie de la cheminée qui fait saillie dans la chambre.

MANTELET. s. m. Espèce de petit manteau. | Grande pièce de cuir qui s'abat sur le devant et sur les côtés des calèches. | Sorte de machine composée de plusieurs madriers, que l'on poussait devant soi, dans l'attaque des places.

MANTELURE. s. f. Le poil du dos d'un chien lorsqu'il n'est pas de la même couleur que celui des autres parties du corps.

MANTILLE. s. f. Petit manteau qui servait à l'habillement des femmes.

MANUEL, **ELLE**. adj. Qui se fait avec la main.

MARUS. subst. masc. Sert de Titre à certains livres ou abrégés.

MANUELLEMENT. adv. Avec la main, de la main à la main.

MANUFACTURE. s. f. La fabrication de certains produits de l'industrie. | Le bâtiment où l'on fabrique, et Tout ce qui est nécessaire pour garnir les ateliers.

MANUFACTURER. v. a. Fabriquer des ouvrages dans une manufacture.

MANUFACTURIER. s. m. Entrepreneur, propriétaire d'une manufacture. | Ouvrier qui travaille dans une manufacture.

MANUMISSION. s. f. Action d'affranchir les esclaves.

MANUS (IN). *Dire son in manus*, Recommander son âme à Dieu au moment de mourir.

MANUSCRIT, ITE. adj. et subst. masc. Qui est écrit à la main. | Se dit De certains écrits précieux par leur ancienneté, ou par leur objet.

MANUTENTION. s. f. Administration, gestion. | Maintien, conservation. | L'établissement où se fabrique le pain pour la troupe.

MAPPEMONDE. s. f. Carte représentant toutes les parties du globe terrestre divisé en deux hémisphères par un grand cercle.

MAQUEREAU. s. m. Poisson de mer. | Se dit de Taches qui viennent aux jambes quand on s'est chauffé de trop près.

MAQUEREAU, ELLE. s. Celui, celle qui fait métier de prostituer des femmes ou des filles. T. grossier.

MAQUERRELLAGE. s. m. Le métier, l'action de prostituer des femmes ou des filles. T. déshonné.

MAQUETTE. s. f. Modèle, informe et en petit, d'un ouvrage de ronde bosse.

MAQUIGNON. s. m. Marchand de chevaux. | Fam., Celui qui, dans l'espoir de qq. profit, s'intrigue pour ménager des marchés de charges, d'offices, etc., pour faire des mariages.

MAQUIGNONNAGE. s. m. Métier de maquignon. | Se dit, fam., De certains commerces secrets, illicites, et de certains moyens frauduleux qui servent à intriguer dans les affaires.

MAQUIGNONNER. v. a. Raccommoder un cheval, corriger ou cacher ses défauts, pour s'en mieux défaire. | Fam., S'intriguer pour faciliter qq. marché, qq. mariage, etc., à dessein d'en tirer un profit.

MARABOUT. s. m. Dans qq. contrées de l'Afrique, prêtre mahométan attaché au service d'une mosquée. | Pop., Homme laid, mal bâti. | Sorte de cafetière de cuivre battu et étamé, qui a le ventre très-large. | Oiseau.

MARAIHER. s. m. Jardinier qui cultive

un de ces terrains qu'à Paris on appelle Marais.

MARAIS. s. m. Espace de terrain couvert ou abreuvé par des eaux qui n'ont point d'écoulement. | A Paris, Un terrain bas où l'on fait venir des herbages, des légumes, etc.

MARASME. s. m. Maigreur extrême, consommation.

MARASQUIN. s. m. Liqueur spiritueuse.

MARÂTRE. s. f. Belle-mère. Se dit D'une femme qui maltraite les enfants que son mari a eus d'un autre lit. | Mère qui n'a point de tendresse pour ses enfants. | Adj., *La nature a été marâtre envers cet homme.*

MARAUD, AUDE. s. Vil et impudent coquin.

MARAUDE. s. f. Vol commis par des gens de guerre dans les environs du camp ou en s'écartant de l'armée.

MARAUDER. v. n. Aller en maraude.

MARAUDÉ, ÉA. part. Pillé par les maraudeurs.

MARAUDEUR. s. m. Celui qui va en maraude.

MARAVÉDIS. s. m. Petite monnaie de cuivre qui sert de monnaie de compte en Espagne.

MARBRE. s. m. Sorte de pierre calcaire, dure et solide, qui reçoit le poli, et sert principalement aux ouvrages de sculpture et d'architecture. | Morceau de marbre taillé et poli. | Pierre sur laquelle on pose les pages pour les imposer, et les formes pour les corriger. | Cette partie de la presse sur laquelle on place la forme. | La pierre qui sert à broyer les drogues et les couleurs.

MARBRER. v. a. Imiter par la peinture le mélange et la disposition des différentes couleurs qui se trouvent dans certains marbres.

MARBRERIE. s. f. Métier de scier et de polir le marbre.

MARBREUR. s. m. Artisan qui marbre du papier, ou des tranches, des couvertures de livres.

MARBRIER. s. m. Artisan qui travaille à scier, à polir le marbre. | Celui qui fait le commerce du marbre.

MARBRIÈRE. s. f. Carrière d'où l'on tire le marbre.

MARBRURE. s. f. L'imitation du marbre sur du papier, ou sur la tranche, sur la couverture d'un livre. | La peinture que l'on met sur les boiseries lorsqu'elle imite le marbre.

MARC. s. m. Demi-livre, poids qui contient huit onces. | *Au marc la livre*, Manière de répartir ce qui doit être reçu ou payé par chacun, en proportion de sa créance ou de son intérêt dans une affaire.

MARC. s. m. Ce qui reste de plus grossier de qq. fruit, de qq. herbe, ou de qq.

autre substance dont on extrait le suc par expression, filtration, ou ébullition.

MARCASSIN. s. m. Petit sanglier au-dessous d'un an, qui suit encore sa mère.

MARCASSITE. s. f. Pyrite d'un bel éclat, qui se taille, et qui est susceptible de poli.

MARCHANDE, ANDE. s. Celui, celle qui fait profession d'acheter et de vendre. | Celui qui achète pour son usage, pour sa consommation. | Adj., Qui est de bon débit, de bonne qualité, qui a les qualités requises pour être vendu. | *Pria marchand*, Auquel les marchands vendent entre eux. | *Ville marchande*, Où il y a un grand mouvement commercial. | *Rivière marchande*, Navigable. | *Navire, bâtiment marchand*, Qui n'est destiné qu'à porter des marchandises.

MARCHANDER. v. a. Demander le prix de qq. ch. : plus souvent, Contester sur ce prix. | *Ne pas marchander sa vie*, Ne pas hésiter à l'exposer. | V. n., *fin.*, Bâter, balancer.

MARCHANDESE. s. f. Ce qui se vend, se débite dans des boutiques, foires, etc. Traffic. | *Motif de guerre, motif marchandise*, Motif de gré, moitié de force.

MARCHE. s. f. Frontière militaire d'un État.

MARCHE. s. f. Action, mouvement de celui qui marche. | L'action de marcher, sous le rapport de la distance ou de la durée. | Se dit des troupes, des armées. | *Fausse marche*, Le mouvement que fait une armée qui feint de marcher sur un point, et qui se porte sur un autre. | *La marche des astres, des corps célestes*, Leur mouvement réel ou apparent. | Au jeu des échecs, Mouvement particulier auquel chaque pièce est assujettie. | Conduite, manière d'agir, de procéder. | *La marche d'un poème*, etc., Le progrès de l'action dans un poème. | Air de musique composé pour régler et animer la marche des troupes.

MARCHE. s. f. Degré, partie d'un escalier sur laquelle on pose le pied pour monter ou pour descendre.

MARCHÉ. s. m. Lieu public où l'on vend les choses nécessaires pour la subsistance et pour les différents besoins de la vie. | La vente de ce qui se débite dans le marché. | Ce qu'on a acheté, ce qu'on rapporte du marché. | Toute convention verbale ou écrite, renfermant les conditions d'une vente. | *Mettre à qqn. le marché en main*, Lui donner le choix de tenir ou de rompre un engagement. | Le prix de la chose qu'on achète ou qu'on vend. | *À bon marché*, À peu de frais, sans beaucoup de peine. | *Fan.*, *Par-dessus le marché*, En outre, de plus.

MARCHEPIED. s. m. Degrés plus ou moins nombreux qui conduisent à une estrade. | Escabeau, petit meuble à deux ou

trois degrés, dont on se sert pour atteindre à qq. ch. | *Marchepied d'une voiture*; Espèce de degrés, qui servent à monter dans une voiture.

MARCHER. v. n. Aller, s'avancer d'un lieu à un autre par le mouvement des pieds. Il se dit des hommes et de animaux. | *Marcher sur les poux, sur les traces de qqn.*, Imiter ses actions, suivre ses exemples. | S'avancer de qq. manière que ce soit à pied, à cheval, ou autrement. | Se dit Des troupes, des armées. | Tenir un certain rang dans les cérémonies. | *Ce discours, ce poème marche bien*, L'ordre en est bon, l'intérêt se soutient. | *Ces vers marchent bien*, Le mouvement en est facile. | V. a. *Marcher l'étoffe d'un chapeau*, La tondre, la comprimer.

MARCHEUR. s. m. La manière dont on marche.

MARCHEUR, EUSE. s. Celui, celle qui peut marcher beaucoup sans se fatiguer.

MARCOTTE. s. f. Branche que l'on couche en terre à une certaine profondeur, sans la détacher de la plante, et qu'on détache lorsqu'elle a des racines.

MARCOTTER. v. a. Coucher des branches ou des rejetons en terre, pour leur faire prendre racine.

MARDELLE. s. f. *F.* MARCELLE.

MARDI. s. m. Le 3^e jour de la semaine.

| *Mardi gras*, Le dernier jour du carnaval.

MARÉ. s. f. Petit amas d'eau dormante.

MARÉCAGE. s. m. Grande étendue de terrain humide et boueux, comme le sont les marais.

MARÉCAGEUX, EUSE. adj. Qui est de la nature du marécage. | *Air marécageux*, Air qui s'élève ordin. des marécages, ou Toute autre émanation de la même espèce.

MARÉCHAL. s. m. Artisan dont le métier est de ferrer les chevaux, et de les traiter quand ils sont malades. | Désigne Des grades, des titres, plus ou moins élevés. | *Maréchal des logis*, *Maréchal de camp*, *Maréchal de bataille*, *Maréchal de France*. | *Privé des maréchaux*, Officier qui commandait, sous l'autorité des maréchaux, une compagnie d'archers à cheval, pour la sûreté publique, dans les provinces. | Se dit De certains grands officiers en divers royaumes.

MARÉCHALERIE. s. f. L'art du maréchal ferrant.

MARÉCHAUSSEE. s. f. On nommait ainsi La juridiction des maréchaux de France. | Corps de gens à cheval qui était établi pour la sûreté publique, et qu'on a remplacé par la gendarmerie.

MARÉE. s. f. Le flux et le reflux; le mouvement périodique des eaux de la mer, par lequel ces eaux s'élèvent et s'abaissent.

généralement deux fois le jour, en se portant des pôles à l'équateur, et de l'équateur aux pôles. | Le poisson de mer qui n'est pas salé. | Prov. et pop., *Arriver comme marié en carême*, Arriver à propos.

MARELLE. s. f. (On disait autrefois *Mérelle*.) Jeu d'enfants et d'écoliers.

MARGAY. s. m. Espèce de chat sauvage, a. autr. *Chat-tigre*.

MARGE. s. f. Le blanc qui est autour d'une page imprimée ou écrite; Le blanc qui est à droite du recto, à gauche du verso, et au bas des pages.

MARGELLE. s. f. La pierre percée ou l'assise de pierres qui forme le rebord d'un puits.

MARGER. v. a. Compasser les marges d'une feuille à imprimer, pour les mettre en rapport avec la forme.

MARGINAL, **ALE**. adj. Qui est à la marge.

MARGINER. v. a. Écrire sur la marge d'un manuscrit, d'un livre imprimé.

MARGOUILLIS. s. m. Gâchis plein d'ordure. | *Mettre qq. dans le margouillis*, Le mettre dans l'embaras.

MARGRAVE. s. m. Titre de qq. princes souverains, en Allemagne.

MARGRAVIAT. s. m. État, dignité, seigneurie d'un margrave.

MARGUERITE. s. f. Petite fleur blanche, ou rouge, ou blanche et rouge. La plante qui porte cette fleur. | *Reine marguerite*, Plante qui nous a été apportée de la Chine. | *Perle: Il ne faut pas jeter les marguerites devant les porceux*.

MARGUILLERIE. s. f. Charge de marguillier.

MARGUILLIER. s. m. Celui qui a le soin de tout ce qui regarde la fabrique et l'œuvre d'une paroisse, ou les affaires d'une confrérie.

MARI. s. m. Époux, celui qui est uni à une femme par le lien conjugal.

MARIABLE. adj. des 2 g. Qui est en état d'être marié ou mariée. Fam.

MARIAGE. s. m. Union d'un homme et d'une femme par le lien conjugal. | *Mariage de conscience*, Mariage entre personnes qui ont en ensemble un commerce illicite. | *In extremis*, Union conjugale contractée dans un temps où l'une des parties est en danger de mort. | La célébration des noces. | Le bien que les parents donnent à leurs enfants en les mariant, et qu'on appelle *Dot* pour les filles.

MARIER. v. a. Unir un homme et une femme par le lien conjugal, selon les lois de l'État, ou leur administrer le sacrement de mariage. | Se dit De ceux qui font ou qui procurent un mariage. | *Frans.* Prendre une femme, Prendre un mari. | Allier deux choses ensemble, les joindre l'une avec l'au-

tre. | **MARIÉ**, *én. subst. Un nouveau marié. Une nouvelle mariée.*

MARIEUR, **EUSE**. a. Celui, celle qui aime à s'entremettre pour procurer des mariages.

MARIN, **INE**. adj. Qui est de mer. | Qui est spécialement destiné à la marine. | **MARIN**, *subst. masc.* Homme de mer, celui dont la profession est de servir à bord des bâtiments de mer.

MARINADE. s. f. Viande marinée, enveloppée de pâte et frite à la poêle.

MARINE. s. f. Ce qui concerne la navigation sur mer; la science de la navigation. | Le service de mer. | La puissance navale d'une nation, le matériel et le personnel du service de mer. | Le goût, l'odeur de la mer. | Tableaux représentant un port de mer ou qq. vus de la mer.

MARINER. v. a. Faire cuire du poisson, et l'assaisonner de telle sorte qu'il puisse se conserver très-longtemps. | Assaisonner certaines viandes d'une manière qui les rend mangeables plus promptement. | *Marchandises marinées*, Marchandises gâtées par l'eau ou par l'air de la mer.

MARINGOUIN. s. m. Nom donné par les voyageurs à des insectes qui paraissent appartenir au genre des *Cousins*.

MARINIER. s. m. Batelier, celui dont la profession est de conduire les bâtiments sur les rivières et les canaux navigables.

MARIONNETTE. s. f. On appelle ainsi de Petites figures de bois ou de carton que l'on fait mouvoir ordin. par des fils, qqfs. par des ressorts, qqfs. avec la main.

MARITAL, **ALE**. adj. Qui appartient au mari.

MARITALEMENT. adv. En mari. | Comme on doit vivre en mariage.

MARITIME. adj. des 2 g. Qui est proche de la mer. | Qui est relatif à la mer, à la navigation sur mer.

MARITORNE. s. f. Fille hommasée, laide, malpropre.

MARIVAUDAGE. s. m. Manière d'écrire, qui consiste dans des raffinements d'idées et d'expressions.

MARJOLAINE. s. f. Plante aromatique.

MARJOLET. s. m. Petit homme qui fait le galant, qui fait l'entendu. (Vl.)

MARLI. s. m. Espèce de gaze de fil à claire-voie, qui sert à des ouvrages de mode et à des ajustements.

MARMAILLE. s. f. collectif. Nombre de petits enfants. Fam.

MARMELADE. s. f. Confiture de fruits presque réduits en bouillie.

MARMENTEAU. adj. Se dit Des bois de haute futaie qui servent à la décoration d'une terre. | *Subst. Les marmenteaux*.

MARMITE. s. f. Vase de terre ou de métal, à trois pieds, où l'on fait ordin. cuire

les viandes dont le bœuf est à griller le potage. | Ce que la marmitte contient. | Fam., *Écumeur de marmites*, Pécunia.

MARMIITEUX, EUSE adj. et subst. Fétueux, qui est mal sous le rapport de la fortune ou de la santé, et qui s'en plaint habituellement. Fam.

MARBITON s. m. Cabai qui est chargé du plus bas emploi dans une cuisine.

MARMONNER v. a. Murmurer enroulement.

MARMOY s. m. Espèce de singe. | Petite figure grotesque. | Fam., Petit garçon ; subst. fem., *Marmotte*, Petite fille. | Fam., *Croquer le marmot*, Attendre longtemps.

MARMOYER s. f. Quadrupède.

MARMOYER v. a. Parler confusément et entre ses dents. Fam.

MARMOUSET s. m. Petite figure grotesque. | Par dérision, Petit garçon, petit homme mal fait.

MARNAGE s. m. Action d'employer la marne comme engrais.

MARNE s. f. Espèce de terre calcaire, mêlée d'argile, dont on se sert pour amender certains terrains.

MARNER v. a. Répandre de la marne sur un champ.

MARNEUX, EUSE adj. Qui est de la nature de la marne.

MARNIÈRE s. f. Espèce de carrière d'où l'on tire de la marne.

MARONITE adj. et subst. des 2 g. Se dit Des catholiques du rit syrien, dont la principale demeure est au mont Liban.

MAROQUIN s. m. Cuir de bouc ou de chèvre, apprêté avec de la noix de galle ou du sumac.

MAROQUINER v. a. Apprêter des peaux de veau ou de mouton, comme on apprête des peaux de bouc ou de chèvre, pour en faire du maroquin.

MAROQUINERIE s. f. Art de faire le maroquin.

MAROQUINIER s. m. Ouvrier qui fait des peaux en maroquin.

MAROTIQUE adj. des 2 g. Qui est imité du vieux langage de Clément Marot.

MAROTTE s. f. Espèce de acceptre qui est surmonté d'une tête coiffée d'un capuchon bigarré de différentes couleurs, et garnie de grelots. | Se dit, fam., de L'objet de quelque affection folle et déréglée.

MAROUFLE s. m. T. de mép., se dit d'un malhonnête homme, d'un homme grossier.

MAROUFLE s. f. Espèce de colle très-forte et très-tenace, dont on se sert pour maroufler.

MAROUFLER v. a. Coller la toile d'un tableau sur une autre toile, pour la renforcer, ou sur un panneau de bois, sur une muraille, etc., pour l'y fixer.

MARQUANT, ANTE adj. verbal. Qui marque, qui se fait remarquer. | *Certes marquant*, se dit, à l'imprévu et à d'autres jeux, Des cartes qui valent des points à celui qui les a.

MARQUE s. f. Empreinte, signe mis sur un objet pour le reconnaître, pour le distinguer d'un autre. | Chiffre, caractère, figure qq. appliquée par empoinçons ou autrement sur différentes sortes de marchandises. | La frésature imprimée, avec un fer chaud, sur l'épave d'une personne condamnée à cette peine. | Croix, signe par lequel un homme qui ne sait point écrire supplée au défaut de signature. | La trace que l'ins sur le corps une contusion, une blessure, etc. | Tache ou autre signe qu'une personne ou un animal apporte en venant. | *Signe de dignité*. | Distinction. | Ce qu'on emploie pour se souvenir ou pour faire souvenir de qq. ch. | Indica. | Présage. | *Témoignage*, preuve. | *Lettre de marque*, Commission dont tout patron d'un navire armé en course doit être pourvu.

MARQUER v. a. Mettre une marque à une chose pour la distinguer d'une autre. | Imprimer, avec un fer chaud, un signe bétrissant sur l'épave de l'homme qui est condamné à cette peine. | Faire une marque, une impression sur qq. partie du corps, par contusion, blessure, brûlure, etc. | Laisser des traces, des vestiges. | Mettre une marque pour se souvenir ou faire souvenir. | Fixer, déterminer, assigner. | Indiquer, donner lieu de connaître. | Mander, indiquer, faire connaître. | *Témoigner*, donner des marques. | *Ce cheval marque encore*, Les creux de ses dents paraissent encore, et font connaître qu'il n'a pas plus de huit ans. | *Cet homme ne marque point*, Il ne se fait pas remarquer. | *Marqué*, éx. part. *Papier marqué*, marqué avec un timbre, pour servir aux actes qui font loi en justice. | *Avoir les traits marqués*, Avoir les traits du visage prononcés. | Evident, remarquable.

MARQUETER v. a. Marquer de plusieurs taches. | *Marqueté*, éx. adj.

MARQUETERIE s. f. Ouvrage de bois de diverses couleurs. | *Marqueterie de marbre*, Ouvrage de marbre de diverses couleurs.

MARQUETTE s. f. Pain de cire vierge. **MARQUEUR** s. m. Celui qui marque. | Au jeu de paume, au billard, à la balle, au ballon, Celui qui compte et marque les points de chaque joueur.

MARQUIS s. m. On appelait ainsi Un seigneur préposé à la garde des marches, des frontières d'un État. | C'était plus récemment Un titre de dignité. C'est aujourd'hui Un simple titre de noblesse.

MARQUISAT s. m. Titre de dignité qui

était attaché à une terre. | La terre même qui avait ce titre.

MARQUISE. s. f. Titre que l'on donne à la femme d'un marquis.

MARQUISE. s. f. Tente de toile dressée au-dessus d'une tente d'officier, de manière à l'entourer et à la rendre moins accessible aux injures de l'air.

MARRAINE. s. f. Celle qui tient un enfant sur les fonts de baptême.

MARRI, IE. adj. Fâché, repentant. (Vi.)

MARRON. s. m. Fruit de l'espèce de châtaignier appelé *Marronnier*. | *Marron d'Inde*, Fruit du marronnier d'Inde. | *Couleur marron*, Couleur approchant de celle du marron. | Adj., *Un habit marron*. | Espèce de pétard. | T. de guerre. Pièce de cuivre ou petit anneau de fer que les rondes déposent, à chaque poste, dans une boîte destinée à cet usage.

MARRON, ONNE. adj. et subst. Se dit, dans plusieurs colonies, d'un nègre qui s'est enfui dans les bois pour y vivre en liberté. | Se dit Des animaux qui, de domestiques, sont devenus sauvages. | Se dit De celui qui exerce sans titre, sans commission, l'état d'agent de change.

MARRONNAGE. s. m. État d'un esclave fugitif.

MARRONNER. v. a. Friser les cheveux en grosses boucles. (Vi.)

MARRONNIER. s. m. Espèce de châtaignier cultivé. | *Marronnier d'Inde*, Grand et bel arbre qui a été apporté en France de Constantinople.

MARRUBE. s. m. Plante labiée.

MARS. s. m. On ne met ici ce nom, qui était celui du dieu de la guerre, chez les païens, que parce qu'il signifie, poét., *Les travaux de Mars*, La guerre.

MARS. s. m. Une des planètes. | Dans l'ancienne nomenclature chimique, *Le fer*. | Le 3^e des mois de l'année. | Se dit, au plur., Des menus grains qu'on sème au mois de mars, tels que les orges, les avoines, les millets, etc.

MARSOUIN. s. m. Cétacé. | Pop. et par injure. *Vilain marsouin*, Homme laid, mal bâti et mal propre.

MARSUPIAUX. s. m. pl. Quadrupèdes.

MARTAGON. s. m. Espèce de lis.

MARTEAU. s. m. Outil de fer qui a un manche ordinaire de bois, et qui est propre à battre, à forger, à cogner. | *Marteau de fer* dont le gros bout porte une marque en relief, que l'on imprime sur des arbres en les frappant. | Espèce d'anneau ou de battant de fer qui est attaché au milieu d'une porte à l'extérieur, et avec lequel on frappe pour se faire ouvrir. | Nom d'un des quatre osselets de l'oreille.

MARTEL. s. m. Marteau. *Martel en tête*, Inquiétude, ombre, souci.

MARTELAGE. s. m. La marque que les agents des eaux et des forêts font avec leur marteau aux arbres qu'on veut réserver dans les triages mis en vente.

MARTELER. v. a. Battre à coups de marteau. | Faire avec effort un travail d'esprit. | Donner de l'inquiétude, du souci. | *Martelé*, *fa. part.* *Faiselle martelée*, Vaiselle faite au marteau. | *Vers martelés*, Vers péniblement travaillés.

MARTELET. s. m. Petit marteau.

MARTELEUR. s. m. Celui qui, dans une forge, est chargé de faire travailler le marteau.

MARTIAL, ALE. adj. Guerrier. | *Cour martiale*, Sorte de tribunal militaire. | Se disait Des substances dans lesquelles il entre du fer. *Les remèdes martiaux*, Et, subst., *Les martiaux*.

MARTIN-PÊCHEUR. s. m. Oiseau.

MARTINET. s. m. Espèce d'hirondelle.

MARTINET. s. m. Espèce de petit ebanelier plat qui a un manche.

MARTINET. s. m. Marteau qui est mé ordin. par la force de l'eau, et qui sert dans les forges, dans les moulins à papier, à tan, etc.

MARTINET. s. m. Espèce de fouet qui est formé de plusieurs brins de corde attachés au bout d'un manche.

MARTINGALE. s. f. Courroie qui tient par un bout à la sangle sous le ventre du cheval, et par l'autre à la museroles. | Manière de jouer qui consiste à pointer, à chaque coup, le double de ce qu'on a perdu sur le coup précédent.

MARTINISME. s. m. Croyance particulière des Martinistes.

MARTINISTE. s. des 2 g. Se dit De certains illuminés qui prétendent être en commerce avec les intelligences célestes et avec les âmes.

MARTRE. s. f. Quadrupède carnassier. On dit aussi *Marte*. | La peau de cet animal quand elle est employée en fourrure.

MARTYR, TYRE. s. Celui, celle qui a souffert la mort pour attester la vérité de la religion chrétienne. | Personne qui souffre beaucoup.

MARTYRE. s. m. La mort ou les tourments endurés pour la religion chrétienne. | Toute sorte de peine de corps et d'esprit.

MARTYRISER. v. a. Faire souffrir le martyr. | Faire souffrir de grandes douleurs, de grands tourments.

MARTYROLOGE. s. m. Catalogue où furent inscrits d'abord les noms des martyrs, et dans lequel on a inséré depuis les noms des autres saints.

MARUM. s. m. Plante aromatique.

MASCARADE. s. f. Déguisement d'une personne qui se masque pour qq. divertis-

sement. | Troupe de gens déguisés et masqués.

MASCARET. s. m. On appelle ainsi, sur la Gironde, Un flux violent de la mer.

MASCARON. s. m. Tête ou masque fait de capries, qu'on met ornement à la clef des arcades, aux fontaines, etc.

MASCULIN, INE. adj. Qui appartient, qui a rapport au mâle. | *Noms masculins.* Les noms substantifs ou adjectifs qui désignent ou qualifient les êtres masculins et ceux qu'on leur assimile, quant au genre, dans le langage. | *Masculin.* subst. Le genre Masculin.

MASCULINITÉ. s. f. Caractère, qualité de mâle.

MASQUE. s. m. Faux visage de carton ou d'autre matière, dont on se couvre la figure pour se déguiser. | Faux visage de velours noir doublé que les dames se mettaient sur la figure pour se garantir du hâle ou du froid. | Personne qui porte un masque pour se déguiser pendant le carnaval. | Apparens trompeuse sous laquelle on se cache. | Sorte de terre préparée et appliquée sur le visage de qq. pour en prendre le moule. | Visage d'homme ou de femme sculpté, qui sert d'ornement en architecture.

MASQUER. v. a. Mettre un masque sur le visage de qq. pour le déguiser. | Déguiser qq., en lui mettant, outre le masque, des habits qui ne soient pas les siens. | Cacher qq. ch. sous de fausses apparences. Couvrir, cacher une chose de manière à en ôter la vue. | *Bal masqué.* Bal où l'on va en masque et sous un déguisement.

MASSACRANTE. adj. f. *Humeur massacrante.* Humeur boueuse, grondense, menaçante. Fam.

MASSACRE. s. m. Tuerie, carnage. Se dit surtout Des hommes qu'on tue sans qu'ils se défendent. | Grande tuerie de bêtes. | Homme qui exécute mal ce qu'il a à faire. | La tête du cerf, du daim, du chevreuil, etc.

MASSACRER. v. a. Tuer, égorger des hommes qui ne se défendent point. | Se dit Des animaux. | Fam., Gâter, mettre en mauvais état, défigurer.

MASSACREUR. s. m. Celui qui massacre. **MASSAGE.** s. m. Action de masser les membres du corps pour les assouplir.

MASSE. s. f. Amas de plusieurs parties de même ou de différente nature, qui font corps ensemble. | Un seul corps compacte. | Un corps informe. | *La masse du sang.* Tout le sang qui est dans le corps. | *La masse des créanciers.* Tous les créanciers d'un failli. | L'ensemble d'un ouvrage d'architecture considéré sous le rapport des proportions. | T. de peint. La réunion de plusieurs parties considérées comme ne faisant qu'un tout. | Se dit Des lits de pierre d'une car-

rière. | Le fonds d'argent d'une succession, d'une société. | Somme formée par les redevances faites sur la paye de chaque soldat, cavalier, etc. | Gros marteau de fer. | Ancienne arme, avec laquelle on assomait. | Espèce de bâton à tête d'or, d'argent, etc., qu'on porte en certaines cérémonies. | Instrument particulier dont on se sert qq. fois pour jouer au billard. Le gros bout d'une queue ordinaire. | *En masse.* loc. adv. Tous ensemble, en totalité.

MASSE. s. f. Ce qu'on met au jeu lorsqu'on joue aux dés, et à qq. autres jeux de hasard. (VI.)

MASSEPAÏN. s. m. Pâtisserie faite avec des amandes pilées et du sucre.

MASSER. v. a. Déposer les masses d'un tableau.

MASSER. v. a. Pétrir avec les mains les différentes parties du corps d'une personne qui sort du bain.

MASSER. v. a. T. de jeu. Faire une masse. (VI.)

MASSETTE. s. f. Plante. On nomme aussi la grande espèce *Masse d'œuf.*

MASSICOT. s. m. Plomb uni à l'oxygène, oxyde de plomb d'un jaune plus ou moins vil.

MASSIER. s. m. Officier qui porte une masse dans certaines cérémonies.

MASSIF, IVE. adj. Qui est ou qui paraît épais et pesant. | Fig., Grosier, lourd. | *Massif.* subst. masc. Ouvrage de maçonnerie destiné à porter un piédestal, un perron, etc., ou à recevoir un revêtement. | Se dit D'un plein bois ou d'un bosquet qui ne laisse point de passage à la vue.

MASSIVEMENT. adv. D'une manière massive.

MASSORAH ou **MASSORE.** s. f. Examen critique du texte de l'Écriture sainte, fait par des docteurs juifs.

MASSORÉTIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la Massore.

MASSORÈTES. s. m. pl. Ceux qui ont travaillé à la Massore.

MASSUR. s. f. Sorte de bâton noueux, beaucoup plus gros par un bout que par l'autre.

MASTIC. s. m. Résine en larmes ou en grains jaunâtres, qui découle d'une espèce de pistachier appelé Lenticque. | La composition formée de blanc de céruse et d'huile dont les vitriers se servent pour fixer les vitres aux croisées.

MASTICATION. s. f. Action de mâcher.

MASTICATOIRE. s. m. Sorte de médicament que l'on mâche pour exciter l'excrétion de la salive. — Adj. des 2 g. *Remède masticatoire.*

MASTIGADOUR. s. m. Espèce de mors qu'on met dans la bouche des chevaux pour exciter la salivation.

MASTIQUER. v. a. Joindre, coller avec du mastic.

MASTODONTES. s. m. pl. Il se dit D'un genre de grands quadrupèdes, qu'on ne connaît que par leurs ossements trouvés en terre.

MASTOÏDE. adj. f. Se dit De l'apophyse ou éminence en forme de mamelon qui est placée à la partie inférieure et postérieure de l'os temporal.

MASTOÏDIEN, ENNE. adj. Qui a rapport à l'apophyse mastoïde.

MASTURBATION. s. f. Genre de pollution qui trompe le vœu de la nature.

MASTURBER (SE). v. pron. Faire l'acte contre nature appelé Masturbation.

MASULIPATAN. s. m. Nom d'une toile de coton des Indes qui s'emploie ordinairement en mouchoirs.

MASURE. s. f. Ce qui reste d'un bâtiment tombé en ruine. | Méchante habitation qui semble menacer ruine.

MAT, ATE. adj. Qui n'a point d'éclat. Se dit surtout Des métaux qu'on met en œuvre sans y donner le poli. | *Coloris mat, couleur mate, Coloris, couleur* qui n'a point d'éclat. | Lourd, compacte.

MAT. s. m. Se dit, aux échecs, Du coup qui fait gagner la partie. | Adj., *Être échec et mat, ou Être mat*, se dit Du joueur qui a perdu.

MÂT. s. m. Pièce de bois longue, ronde et droite, dressée sur un bâtiment, et destinée à porter les voiles.

MATADOR. s. m. Celui qui, dans les combats de taureaux, doit mettre l'animal à mort.

MATADOR. s. m. T. du jeu de l'ombre. Se dit Des cartes supérieures. | Fam., Homme considérable dans son état.

MATAMORE. s. m. Faux brave.

MATASSINS. s. m. pl. Ancienne danse bouffonne. | Se disait aussi Des danseurs.

MATELAS. s. m. Espèce de grand coussin, piqué d'espace en espace, qui couvre toute l'étendue d'un lit, et qui est rempli de laine, ou de bourre, ou de crin, etc. | Se dit Des petits coussins piqués qu'on met aux deux côtés d'un carrosse.

MATELASSER. v. a. Garnir de coussins rembourrés et piqués.

MATELASSIER, SIÈRE. s. Celui, celle qui fait et qui rebat des matelas.

MATELOT. s. m. Se dit, en général, De tout homme qui fait partie de l'équipage manœuvrier d'un bâtiment de mer. | Se dit, dans la tactique navale, De chacun des vaisseaux d'une ligne considéré par rapport à celui qu'il précède ou qu'il suit immédiatement.

MATELOTE. s. f. Mets composé de plusieurs sortes de poissons. | À LA MATÉ-

LORE. loc. adv. À la mode, à la façon des matelots.

MATER. v. a. Réduire le roi, par l'échec qu'on lui donne, à ne pouvoir sortir de sa place. | Mortifier, affaiblir. | Humilier, abattre.

MÂTER. v. a. Garnir un navire de ses mâts.

MÂTEREAU. s. m. Petit mât.

MATÉRIALISER. v. a. Supposer matériel, considérer comme matériel.

MATÉRIALISME. s. m. Système de ceux qui pensent que tout est matière.

MATÉRIALISTE. s. des 2 g. et adj. Celui, celle qui n'admet que la matière.

MATÉRIALITÉ. s. f. Qualité de ce qui est matière.

MATÉRIEAUX. s. m. pl. Les différentes matières qui entrent dans la construction d'un bâtiment. | Tout ce qu'une personne qui se dispose à composer qq. ouvrage d'esprit rassemble de faits, d'idées, de réflexions, etc.

MATÉRIEL, ELLE. adj. Qui est formé de matière. | Grossier, lourd, pesant. | Subst. masc. Ancien T. did. Qui est opposé à Formel. | Les objets de toute nature qui sont employés à qq. service public.

MATÉRIELLEMENT. adv. Ancien T. did. Par rapport à la matière; est opposé à Formellement. | Grossièrement.

MATERNEL, ELLE. adj. Qui est propre à la mère, qui est naturel à une mère. | *Langue maternelle*, La langue du pays où l'on est né.

MATERNELLEMENT. adv. D'une manière maternelle.

MATERNITÉ. s. f. L'état, la qualité de mère.

MATHÉMATICIEN. s. m. Celui qui fait son étude principale des mathématiques.

MATHÉMATIQUE. s. f. Science qui a pour objet les propriétés de la grandeur en tant qu'elle est calculable ou mesurable. On ne l'emploie jamais, au singulier, avec l'article. | *Mathématiques pures*, Celles qui considèrent les propriétés de la grandeur d'une manière abstraite.

MATHÉMATIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport aux mathématiques, ou Qui résulte des procédés de cette science.

MATHÉMATIQUEMENT. adv. Selon les règles des mathématiques.

MATIÈRE. s. f. Ce dont une chose est faite. | *Matières d'or et d'argent*, Les espèces fondues, les lingots et les barres employés pour la fabrication des monnaies. | La substance étendue, divisible, impenétrable, et susceptible de toute sorte de formes et de mouvements. | Se dit par opposition à Esprit. | T. de méd., se dit Des substances évacuées par haut ou par bas. | Le sujet sur lequel on écrit, on parle. | Cause, es-

jet, occasion. | Se dit De qqun. des parties qui composent la science du droit. | *Es maris ou. loc. prép.* En fait de, quand il s'agit de.

MÂTIN, s. m. Espèce de chien servant ordinairement à garder une cour. | *MATIN*, est aussi un terme d'insulte populaire.

MATIN, s. m. La première partie, les premières heures du jour. | *Adv.* Il s'est levé matin. | Tout le temps qui s'écoule depuis le moment où on se lève jusqu'à l'heure du dîner. | Tout le temps qui s'écoule depuis minuit jusqu'à midi.

MATINAL, ALE. adj. Qui s'est levé matin.

MÂTINEAU, s. m. Petit mâtin.

MÂTINÉE, s. f. La partie du matin qui s'écoule depuis le point du jour jusqu'à midi.

MÂTINER, v. a. Il se dit D'un mâtin, et, par extension, de tous les chiens qui courent une chienne d'une espèce plus belle que la leur. | *Pop.*, Gourmander, maltraiter de paroles.

MATINES, s. f. pl. La première partie de l'office divin.

MATINEUX, EUSE. adj. Qui est dans l'habitude de se lever matin.

MATINIER, IÈRE. adj. Qui appartient au matin. *L'étoile matinoire.*

MATIR, v. a. Rendre mat de l'or ou de l'argent sans le polir ni le brunir.

MATOIS, OISE. adj. et s. *Rusé. Fam.*

MATOISERIE, s. f. Qualité du matois. | Fromperie, fourberie. *Fam.*

MATOU, s. m. Chat mâle et entier.

MATRAS, s. m. Vase de terre à long cou dont se servent les chimistes et les pharmaciens.

MATRICIAIRE, s. f. Plante radiée.

MATRICE, s. f. Viscère de la femme dans lequel le fœtus se nourrit et s'accroît jusqu'au terme de la gestation. | Se dit aussi Des animaux. | *Le lieu*, La substance où se forment certains minéraux. | Moule dans lequel on fond les caractères. | Le carré d'une médaille ou d'une monnaie gravée avec le poinçon. | Se dit Des originaux ou étalons des poids et mesures. | *Adj.*, Couleurs matricées, Les couleurs simples qui servent à en composer d'autres.

MATRICULE, s. f. Le registre, la liste, le rôle sur lequel on écrit le nom des personnes qui entrent dans certaines sociétés. (Vi.) | L'inscription sur la matricule.

MATRIMONIAL, ALE. adj. Qui appartient au mariage.

MATRONE, s. f. Nom donné par les tribunaux aux sages-femmes qu'ils nomment, dans certains procès, pour visiter des femmes. | Se dit aussi Des dames romaines.

MATTE, s. f. Substance métallique qui n'a subi qu'une première fonte.

MATURATIF, IVE. adj. Qui hâte la formation de la matière purulente dans les plaies. | *Subst. masc.* Un bon maturatif.

MATURATION, s. f. Progrès successif des fruits vers la maturité. | Se dit, dans un sens analogue, en parlant Des tumeurs purulentes.

MÂTURE, s. f. collectif. Tous les mâts d'un bâtiment. | Le bois propre à faire des mâts. | L'art de mâter les bâtiments.

MATURITÉ, s. f. L'état où sont les fruits, les grains, les légumes, quand ils sont mûrs. | Se dit Des abeilles et de la matière qu'ils contiennent. | *La maturité de l'âge*, L'état de développement complet de forces intellectuelle et physique. | *Avec maturité*, Avec circonspection et jugement.

MATUTINAL, ALE. adj. Qui appartient au matin. *Pou usité.*

MAUDIRE, v. a. (*Je maudis, il maudit; nous maudissons, ils maudissent. Je maudisais. Qu'il maudisse. Maudissent.* Le verbe se conj. c. *Déra.*) Faire des imprecations contre qq. | Quand il exprime une volonté de Dieu, Condamner, réprouver, abandonner. | Détester une chose. | *MAUDIT*, IRE. adj. Très-mauvais. | *MAUDIT*, subst. *Alles, maudits, au feu éternel.*

MAUDISSON, s. m. Malédiction. *Fam.*

MAUGRÉER, v. n. Pestier, jurer.

MAUPITEUX, EUSE. adj. Cruel, impitoyable. (Vi.) *Fam.*, Faire le maupiteux.

Faire le misérable, se plaindre sans sujet.

MAURE, F. *Mois.*

MAURESQUE, F. *Moissoon.*

MAURICAUD, F. *MORICAUD.*

MAUSOLÉE, s. m. Grand et riche monument funéraire. | *Improp.*, Le simulacre de tombeau qu'on érige dans les églises pour les services funéraires des princes, etc.

MAUSSADE, adj. des 2 g. Désagréable, de mauvaise grâce.

MAUSSALEMENT, adv. D'une manière maussade.

MAUSSADERIE, s. f. Mauvaise grâce, manières désagréables.

MAUVAIS, AISE. adj. Le contraire de Bon. Se dit Des choses qui ont qq. vice ou qq. défaut essentiel. | Dangereux. | *Femme de mauvais vie*, Prostituée. | *Désavantageux, défavorable*. | Nuisible, incommode. | *Sinistre, malheureux, funeste*. | Enclin à faire du mal. | *Le mauvais ange*, Le diable, le démon. | *Subst. et fam.*, Faire le mauvais, Menacer de battre, de faire du désordre. | Qui n'a pas les qualités qu'il doit avoir. | *Malicieux, malin*. | *Mauvais*, subst. masc. Ce qu'il y a de mauvais dans la chose ou dans la personne dont il s'agit. | *Mauvais*, adv. *Sentir mauvais. Il fait mauvais*, Il fait vilain temps. | *Trouver mauvais*, Désapprouver.

MAÛVE, s. f. Plante.

MAUVIETTE. s. f. Espèce d'alouette grasse. | Fam., Personne grêle, d'une obéissance complexe.

MAUAVIS. s. m. Petite espèce de grive très-bonne à manger.

MAXILLAIRE. adj. des 2 g. Qui appartient aux mâchoires, qui a rapport aux mâchoires.

MAXIME. s. f. Proposition générale qui sert de principe, de fondement, de règle dans un art, dans une science, etc. | Note qui vaut elle seule quatre mesures.

MAXIMUM. s. m. L'état le plus grand auquel une quantité variable puisse parvenir. | La somme la plus forte dans l'ordre de celles dont il est question. | La plus forte des peines prononcées par la loi. | Le plus haut point où une chose puisse être portée.

MAZETTE. s. f. Mauvais petit cheval. | Personne inhabile à qq. jeu qui demande de la combinaison ou de l'adresse.

ME. Pron. personnel des 2 g. Signifie la même chose que *Je et Moi*, mais s'emploie seulement comme régime du verbe. Régime direct : *Pous me soupçonnes mal à propos*; régime indirect, à moi : *Pous me donnez un sage conseil*.

MÉANDRE. s. m. Se dit, poét., Des sinuosités d'un fleuve, d'une rivière.

MÉAT. s. m. T. d'anat. Conduit.

MÉCANICIEN. s. m. Celui qui possède la science appelée Mécanique. | Celui qui invente ou qui construit des machines.

MÉCANIQUE. s. f. La partie des mathématiques qui a pour objet la connaissance et l'application des lois du mouvement, de celles de l'équilibre, des forces mouvantes, etc. | La structure naturelle ou artificielle d'un corps, d'une chose. | Machine.

MÉCANIQUE. adj. des 2 g. Il se dit Des arts qui ont principalement besoin du travail de la main. | Qui a rapport à la mécanique, qui est conforme aux lois de la mécanique. | La partie la moins élevée et purement pratique d'un art libéral.

MÉCANIQUEMENT. adv. D'une façon mécanique.

MÉCANISME. s. m. La structure d'un corps et l'action combinée de ses parties. | *Le mécanisme du langage*. La structure matérielle des éléments de la parole, l'arrangement des mots et des phrases.

MÉCÈNE. s. m. Homme qui encourage les sciences, les lettres et les arts.

MÉCHAMMENT. adv. Avec méchanceté.

MÉCHANCETÉ. s. f. Penchant à faire du mal. | Action méchante. | Parole médisante.

MÉCHANT, ANTE. adj. Mauvais, qui ne vaut rien dans son genre. (Vi.) | Contraire à la probité, à la justice. | Chétif,

insuffisant. | Qui manque de bonté, qui est porté à faire du mal. | Fam., *Méchante langue*, Homme ou femme qui se plaît à médire. | Qui manque de mérite, de capacités, qui n'a pas les qualités qu'exige son état. | Subst. m. Homme de mauvais caractère, vicieux. | Fam., *Faire le méchant*, S'emporter en menaces.

MÊCHE. s. f. Assemblage de fils de coton, de chanvre, etc., qu'on met dans les lampes avec de l'huile, ou dont on fait des chandelles, des bougies, en les couvrant de suif ou de cire. | Matière préparée pour prendre facilement feu. | La corde faite d'étoupe broyée et sèche, dont les canonnières se servent pour mettre le feu au canon, et les mineurs à une mine. | Le bout de ficelle attaché à l'extrémité d'un fouet. | La spirale de fer ou d'acier d'un tire-bouchon; La partie d'un vilebrequin, d'une vrille, et d'autres outils semblables, qui sert à percer.

MÊCHEF. s. m. Malheur, fâcheuse aventure. (Vi.)

MÊCHER. v. a. Faire entrer dans un tonneau la vapeur du soufre brûlant, au moyen d'une mèche.

MÉCOMPTÉ. s. m. Erreur dans un compte. | Espérance trompée.

MÉCOMPTER (SE). v. pron. Se tromper dans un calcul, dans un compte. | Se tromper en qq. ch. qu'on croit ou qu'on espère.

MÉCONIUM. s. m. Excrément que rend l'enfant peu de temps après la naissance, et qui s'était accumulé dans les gros intestins durant la grossesse.

MÉCONNAISSABLE. adj. des 2 g. Qu'on ne peut reconnaître qu'avec peine.

MÉCONNAISSANCE. s. f. Manque de reconnaissance, de gratitude.

MÉCONNAISSANT, ANTE. adj. Qui manque de reconnaissance.

MÉCONNAÎTRE. v. a. Ne pas reconnaître. | Désavouer. | Ne pas rendre justice à une personne. | Pron., Oublier ce qu'on a été ou ce qu'on est, ce qu'on doit aux autres.

MÉCONTENT, ENTE. adj. et subst. Qui n'est pas satisfait de qq. | Subst., se dit De ceux qui ne sont pas satisfaits du gouvernement.

MÉCONTENTEMENT. s. m. Déplaisir, manque de satisfaction.

MÉCONTENTER. v. a. Rendre mécontent, donner sujet d'être mécontent.

MÉCRÉANT. s. m. Se disait en parlant De tous les peuples qui ne sont pas de la religion chrétienne; Chrétien qui ne croit point les dogmes de sa religion.

MÉCROIRE. v. n. Refuser de croire, ne pas croire. *Il est dangereux de croire et de mécroire.*

MÉD. s. f. Pièce de métal fabri-
 'honneur d'une personne illustre,
 conserver le souvenir d'une action
 la. | *Médaille fruste*, Celle qui est
 uniquement effacée. *Médaille four-*
 dont l'extérieur seulement est
 l'argent. | Pièces d'or, d'argent,
 ivre, qui représentent un sujet de
 et que le pape a béni. | Se dit
 le prix qu'on donne aux poètes,
 ses, aux artistes, aux manufac-

LIÈRE s. m. Meuble composé de
 tablettes à tiroir, propres à rece-
 médailles. | Collection de médailles.
LISTE s. m. Celui qui est en-
 médailles, qui s'y connaît, qui en
 se écrit.

LEON s. m. Médaille qui sur-
 paise et en volume les médailles
 | T. d'archit., Médaille. | Bijou
 où on enferme un portrait, des
 etc.

LI s. m. Celui qui exerce la mé-
 die qui est propre à rendre ou à
 la santé.

LIÈRE s. f. L'art qui enseigne les
 à conserver la santé, et de trai-
 tement. | Système médical. | Re-
 forme liquide ou solide, qu'on
 se purger.

LIÈRE v. a. Donner des breuva-
 tifs et autres remèdes. Fam.

N, ANE adj. T. d'anat. Qui est
 nique. *Veines médianes*, Veines,
 de trois, qui sont à la superficie
 bras.

NOÛT s. m. Repas en gras qui
 se minuit sonné, particulièrement
 assés d'un jour maigre à un jour

NTE s. f. La tierce au-dessus de
 siège ou principale.

STIN s. m. Cloison membra-
 née par l'adossement des deux
 t qui sépare la poitrine en deux

T, ATE adj. Qui n'a rapport,
 sache à une chose que moyennant
 qui est entre deux.

TEMENT adv. D'une manière

TEUR, TRICK s. et adj. Celui,
 s'entramet pour opérer un accord
 t ou plusieurs personnes. | Sorte
 quadrille.

TION s. f. Entremise.

TISER v. a. Faire qu'un prince,
 en Allemagne, ne relève plus im-
 mat de l'Empire.

AL, ALE adj. Qui appartient à
 se. | Propre à guérir.

AMENT s. m. Remède qu'on in-

troduit dans l'intérieur du corps, ou qu'on
 applique extérieurement.

MÉDICAMENTAIRE adj. des 2 g. Qui
 traite des médicaments.

MÉDICAMENTER v. a. Donner des
 médicaments à un malade, à un animal ma-
 lade, appliquer des médicaments.

MÉDICAMENTEUX, EUSE adj. Qui a
 la vertu d'un médicament.

MÉDICINAL, ALE adj. Qui sert de re-
 mède.

MÉDIMNE s. m. Mesure grecque, pour
 les choses sèches.

MÉDIOCRE adj. des 2 g. et subat. Qui
 est entre le grand et le petit, entre le bon
 et le mauvais.

MÉDIOCREMENT adv. D'une façon mé-
 diocre. | Peu.

MÉDIOCITÉ s. f. État, qualité de ce
 qui est médiocre. | Absol., Cet état de for-
 tune qui tient le milieu entre l'opulence et
 la pauvreté.

MÉDIRE v. a. (On dit à l'indicatif, 2^o
 pers. du plur., *Vous médisez*; et à l'im-
 pératif, *Médisez*. Quant au reste, il se
 conj. c. *Dire*.) Dire du mal de qqn.

MÉDISANCE s. f. Discours au désa-
 vantage de qqn. | Imputation avancée sans
 preuve. | Les gens médisans.

MÉDISANT, ANTE adj. et subat. Qui
 médit.

MÉDITATIF, IVE adj. et subat. Qui est
 porté, livré à la méditation.

MÉDITATION s. f. Opération que fait
 l'esprit lorsqu'il veut approfondir un su-
 jet. | Se dit De certains écrits composés sur
 des sujets de dévotion ou de philosophie. |
 Oraison mentale.

MÉDITER v. a. Réfléchir sur qq. ch.,
 l'examiner mûrement, de manière à l'ap-
 profondir. | Projeter, penser à faire une
 chose. | Abs., Faire une méditation pieuse.

MÉDITERRANÉ, ÉE adj. Qui est au
 milieu des terres, enfermé dans les terres.
 | Absol., *La mer Méditerranée*, ou, subat.,
La Méditerranée, La mer qui communique
 avec l'Océan par le détroit de Gibraltar.

MÉDIUM s. m. Moyen d'accommode-
 ment. Fam. | Se dit Des sons de la voix qui
 tiennent le milieu entre le grave et l'aigu.

MÉDULLAIRE adj. des 2 g. Qui ap-
 partient à la moelle, ou qui en a la nature.

MÉFAIRE v. n. Faire le mal, faire une
 mauvaise action. Fam.

MÉFAIT s. m. Mauvaise action. Fam.

MÉFIANCE s. f. Disposition à soup-
 çonner le mal.

MÉFIANT, ANTE adj. et subat. Qui est
 naturellement soupçonneux.

MÉFIER (SE) v. pron. Ne pas se fier
 à qqn., à ce qu'il dit, à ce qu'il fait pa-
 raitre.

MÉFALANTHROPOGÉNÉSIE s. f. Art

prétendu de procréer des enfants de génie, des grands hommes.

MÉGARDE (PAR). loc. adv. Faute d'attention, faute de prendre garde.

MÉGERRE. s. f. Nom d'une des Furies. Fam., Une femme méchante et emportée.

MÉGIE. s. f. Art de préparer en blanc les peaux de mouton et autres peaux délicates.

MÉGISSERIE. s. f. Le métier et le trafic du mégissier.

MÉGISSIER. s. m. Artisan dont le métier est d'appréter les peaux de mouton, de veau, etc., pour les rendre propres à différents usages.

MEILLEUR, EURE. adj., comparatif de Bon. Qui est au-dessus du bon. | Précédé de l'article *Le*, est superlatif, et signifie Qui est au-dessus de tout dans son genre, pour la bonté, l'utilité. | Subst., *Prenez le meilleur, et laissez le reste.*

MEISTRE ou **MESTRE**. s. m. *Mdt*, arbre de meistre, Le grand mât des bâtiments à voiles latines.

MÉLANCOLIE. s. f. La bile noire. | La disposition triste qu'on attribue à un excès de bile noire, ou qui provient de qq. cause morale. | Cette disposition de l'âme qui se plaint dans la rêverie.

MÉLANCOLIQUE. adj. des 2 g. En qui domine la mélancolie. | Qui est triste, qui est chagrin. | Se dit Des choses qui inspirent la mélancolie. | Subst., *Les rêveries d'un mélancolique.*

MÉLANCOLIQUEMENT. adv. D'une manière triste et mélancolique.

MÉLANGE. s. m. Ce qui résulte de plusieurs choses mêlées ensemble. | Le croisement des races. | Au plur., Titre de Certains recueils composés de pièces de prose ou de poésie. | Réunion d'articles sur des objets variés.

MÉLANGER. v. a. Faire un mélange d'une chose avec une autre.

MÉLASSE. s. f. Sirop qui est le résidu du sucre après son extraction et sa cristallisation.

MÉLÉE. s. f. Combat opiniâtre, où deux troupes de gens de guerre s'attaquent corps à corps et se mêlent. | Batterie entre plusieurs individus.

MÉLER. v. a. Mettre ensemble deux ou plusieurs choses, et les confondre. | *Mêler les cartes*, ou *mêler*, Battre les cartes. | Fig., Embrouiller les affaires. | Joindre, unir une chose à une autre. | *Se mêler d'une chose*, En prendre soin. | *S'entremettre*, s'ingérer mal à propos.

MÉLÈZE. s. m. Arbre.

MÉLILOT. s. m. Plante.

MÉLISSA. s. f. Plante aromatique dont on fait une eau spiritueuse, appelée *Eau de mélisse* ou *des carmes*.

MELLIFÈRES. s. m. plur. Famille d'insectes.

MÉLODIE. s. f. Suite de sons d'où résulte un chant agréable et régulier. | Choix et suite de mots, de phrases propres à flatter l'oreille.

MÉLODIEUSEMENT. adv. D'une manière mélodieuse.

MÉLODIEUX, EUSE. adj. Rempli de mélodie.

MÉLODRAME. s. m. Sorte de drame où le dialogue est coupé par une musique instrumentale.

MÉLOMANE. s. Celui, celle qui aime la musique à l'excès, avec passion.

MÉLOMANIE. s. f. Amour excessif de la musique.

MELON. s. m. Fruit d'un goût agréable. *Melon d'eau*, Sorte de melon fort rafraîchissant.

MÉLONGÈNE ou **MELONGÈNE**. s. f. Plante.

MELONNIÈRE. s. f. Endroit où l'on cultive des melons.

MÉLOPÉE. s. f. L'art, les règles de la composition du chant. | La déclamation notée des anciens.

MÉLOPLASTE. s. m. Tableau représentant une portée de musique, sur laquelle le professeur indique avec une baguette les sons que l'élève doit entonner.

MÉMARCHURE. s. f. Entorse que se donne un cheval en faisant un faux pas.

MEMBRANE. s. f. Tissu mince et large du corps de l'animal, servant à former, à envelopper ou à tapisser des organes.

MEMBRANEUX, EUSE. adj. Qui participe de la membrane.

MEMBRE. s. m. Partie extérieure du corps de l'animal. | Se dit surtout Des bras et des jambes, jamais de la tête. | Chacune des personnes qui composent un corps constitué dans l'État, une société littéraire ou savante, etc. | Chaque partie d'une période ou d'une phrase.

MEMBRÉ, ÉE. adj. S'emploie avec *Bien*, Qui a des membres bien faits, bien proportionnés.

MEMBRU, UE. adj. et subst. Qui a les membres fort gros. Fam.

MEMBRURE. s. f. Pièce de bois épaisse dans laquelle on enchâsse les panneaux. | Sorte de mesure de bois à brûler.

MÊME. adj. des 2 g. Qui n'est pas autre, qui n'est point différent. | Subst., *Cela revient au même*, C'est la même chose. | *Faire une chose de soi-même*, De son propre mouvement. | Semblable, pareil. | Adv., De plus, aussi, encore. | À *même*, loc. adv. | *Être à même*, Être en état, avoir la facilité de. | De *même*, tout de même. loc. adv. De même manière, de même sorte.

MÊMEMENT. adv. Même, de même. (Vi.)

MÉMO. s. m. Marque destinée à r le souvenir de qq. ch. Fam.

MÉMO. s. f. Faculté par laquelle nous et révèle en elle-même des ra. | *Mémoire locale*, Celle qui retient l'événement la disposition et l'état des des choses. | Souvenir, action de la s, effet de la mémoire. | *En mémoire* r transmettre et perpétuer le sou- | Commémoration. | La réputation u manœuvre qui reste d'une per- près sa mort. | Poét., *Les Filles de*, les Muses.

MÉMO. s. m. Écrit sommaire qu'on qq. pour le faire ressouvenir de ou pour lui donner des instruc- qq. affaire. | *Factum*, ouvrage l'ensemble les faits et les moyens une qui doit être jugée. | L'état de est dé à un marchand pour ses ses, à un artisan pour son ouvrage, manières pour les emplettes qu'il a i compte de son maître. | *Disserta- qq.* objet de science, d'érudition, sture, etc. | Au plur., Recueil des sous lues dans une société savante sira. | Les divers documents d'après on écrit l'histoire.

MÉRABLE. adj. des 2 g. Qui mérite usservé dans la mémoire.

MÉRATIF. adj. Qui se souvient, émoire de qq. ch. Fam.

MÉRI. s. m. Mémoire, placet. Il les mémoires particuliers qui ser- struire d'une affaire. | *Livre-journal* el les banquiers et les commerçants as d'inscrire leurs affaires journal- t à mesure qu'elles se font.

MÉNER. adj. Qui menace.

MÉNER. s. f. Parole ou geste d'but on pour marquer à qq. son ressenti- our lui faire craindre le mal qu'on ara.

MÉNER. v. a. Faire des menaces. | quer, faire craindre qq. malheur, dont peu éloigné. | *Menacer ruine*, un bâtiment qui est près de tomber.

MÉNER. s. f. Bacchante.

MÉNER. s. m. Gouvernement domesti- tout ce qui concerne la dépense et m d'une famille. | Les meubles et s nécessaires à un ménage. | *Épar- nomie*. | Toutes les personnes dont sse est composée. | L'association mme et d'une femme mariés en-

MÉNER. s. m. Circonspection, précaution.

MÉNER. v. a. User d'économie, dé- vec circonspection, avec prudence. | *Ménager les termes*, les expressions, vec une grande circonspection. — *le temps*, En faire un bon emploi. |

Ménager, conduire, préparer avec ménage- ment, avec adresse. | *Ménager les habits de qq.*, Avoir soin de ne pas les compromettre. | *Conduire bien*, disposer avec art. | *Ménager une chose à qq.*, La lui procurer, la lui réserver. | *Traiter avec ménagement*, avec égard. | *Pron.*, Avoir soin de sa personne, de sa santé. — Se conduire avec adresse, avec circonspection.

MÉNAGER. ÈRE. adj. et subst. Qui en- tend le ménage, l'épargne, l'économie. | Subst. fém. Servante qui a soin du ménage de qq.

MÉNAGERIE. s. f. Lieu bâti auprès d'une maison de campagne pour y engrais- ser, y élever des bestiaux, des volail- les, etc. | Lieu où l'on rassemble des ani- maux étrangers ou rares.

MENDIANT. ANTE. s. Celui, celle qui fait profession de mendier. | *Religieux men- diants*, moines mendiants, Ceux qui vivent de quête, d'aumônes. *Les quatre mendiants*. | Quatre sortes de fruits secs, qui sont les figues, les avellanes, les raisins et les amandes, et dont on fait des essiettes de dessert.

MENDICITE. s. f. État d'indigence où l'on est réduit à mendier.

MENDIER. v. a. Demander l'aumône. | Rechercher avec qq. sorte de bassesse.

MENEAU. s. m. Se dit Des montants et des traverses qui partagent l'ouverture d'une croisée.

MENÉE. s. f. Pratique secrète et artifi- cieuse dont on se sert pour faire réussir qq. dessein. | *Suivre la menée d'un cerf*, Prendre la route d'un cerf qui fuit.

MENER. v. a. Conduire, guider. | Con- duire par force en qq. endroit. | Introduire, donner accès. | *Voiturer*. | Se faire accompa- gner de ou par. | *Forcer à suivre*. | Gouverner qq. | *Cette médecine l'a mené rudement*. Elle l'a beaucoup tourmenté. | *Fig.*, Amu- ser et entretenir de paroles, d'espérances. | En parlant Des choses, Diriger, conduire. | *Mener une vie scandaleuse*, Vivre scanda- leusement, etc. | *Mener grand train*, Faire beaucoup de dépense.

MÉNESTREL. s. m. Nom de ces an- ciens poètes et musiciens qui allaient, de châteaux en châteaux, chantant des vers et récitant des fabliaux.

MÉNÉTRIÉRIER. s. m. Homme qui joue du violon pour faire danser.

MENEUR. s. m. Celui qui mène, qui conduit une femme par la main, dans cer- taines cérémonies. | *Meneur d'ours*, Celui qui mène un ours dans les rues, et qui gagne sa vie à lui faire faire des tours. | *Fig.* et faun., Celui qui, dans les affaires, prend de l'ascendant sur les autres, et leur fait faire sa volonté.

MENIANE. s. f. Petite terrasse ou balcon en avant-corps.

MENIANTHE. s. m. Plante.
MENIN. s. m. Chacun des six gentilshommes qui étaient attachés particulièrement à la personne du Dauphin.
MÉNINGE. s. f. Nom spécial des membranes qui enveloppent le cerveau.
MÉNISQUE. s. m. Verre convexe d'un côté et concave de l'autre.
MÉNOLOGE. s. m. Martyrologe, ou calendrier de l'Église grecque.
MENON. s. m. Dans le Levant, espèce de chèvre dont la peau sert à faire le maroquin.
MENOTTE. s. f. Se dit Des mains d'un enfant. Fam.
MENOTTES. s. f. pl. Lien de fer ou de corde qu'on met aux poignets d'un prisonnier, d'un malfaiteur, pour lui ôter l'usage des mains.
MENSE. s. f. Revenu d'une abbaye.
MENSONGE. s. m. Discours contraire à la vérité, tenu avec dessein de tromper. | *L'esprit du mensonge*, Le diable. | Poét., Fable, fiction. | Fig., Erreur, vanité, illusion.
MENSONGER, ÈRE. adj. Faux, trompeur. Ne se dit que Des choses.
MENSTRUE. s. m. Liqueur propre à dissoudre les corps solides. (Vi.)
MENSTRUÉL, ELLE. adj. Qui a rapport aux menstrues des femmes, et qui arrive tous les mois.
MENSTRUÉS. s. f. pl. L'écoulement de sang auquel les femmes qui ne sont point grosses sont sujettes tous les mois.
MENSUEL, ELLE. adj. Qui se fait tous les mois.
MENTAL, ALE. adj. Qui se fait, qui s'exécute dans l'esprit, dans l'entendement. Qui a rapport à l'entendement. | *Maladies mentales*, Celles qui dérangent les fonctions intellectuelles.
MENTALEMENT. adv. D'une manière mentale.
MENTERIE. s. f. Discours par lequel on donne pour vrai ce qu'on sait être faux.
MENTEUR, EUSE. adj. Qui dit une chose fautive, et dont il connaît la fausseté. | Se dit Des choses dont les apparences sont trompeuses. | Subst., Celui, celle qui a l'habitude de mentir.
MENTHE. s. f. Plante.
MENTION. s. f. Commémoration, témoignage, rapport fait de vive voix ou par écrit.
MENTIONNER. v. a. Faire mention.
MENTIR. v. n. Dire, affirmer pour vrai ce qu'on sait être faux. | *Il en a menti*, Il a menti sur la chose dont il s'agit.
MENTON. s. m. La partie du visage qui est au-dessous de la bouche. | Dessous de la mâchoire inférieure dans certains animaux.
MENTONNIÈRE. s. f. Bande de toile ou d'étoffe qui tenait autrefois aux masques,

et dont on se couvrait le menton. | Bande de toile dont on enveloppe son menton dans les cas de blessure ou de fluxion.
MENTOR. s. m. Nom propre du gouverneur de Tétémaque. Gouverneur, guide, conseil de qqq.
MENU, UE. adj. Délié, qui a peu de volume, peu de grosseur, peu de circonférence. | *Menus grains*, Les pois, les lentilles, la vesce, le millet, etc. | Qui est de peu de conséquence. | *Menus plaisirs*, Dépenses d'amusement et de fantaisie. | *Menus monnaie*, La monnaie de cuivre et de billon. | *Menu peuple*, Les dernières classes du peuple. | Subst., Compter par le menu, Avec un grand détail. | *Le menu d'un repas*, La note de ce qui doit y entrer. | Adv., En fort petits morceaux. | *Ecrire menu*, Écrire en lettres fort petites.
MENUAILLE. s. f. Quantité de petites monnaies. | Quantité de petits poissons.
MENUET. s. m. Air à danser. | La danse caractérisée par cet air.
MENUISER. v. a. et n. Travailler en menuiserie.
MENUISERIE. s. f. L'art du menuisier. | Ouvrages que fait un menuisier.
MENUISIER. s. m. Artisan qui travaille en bois, et qui fait des ouvrages nécessaires dans l'intérieur des maisons.
MÉPHITIQUE. adj. des 2 g. Se dit Des exhalaisons gazeuses qui produisent des effets plus ou moins nuisibles.
MÉPHITISME. s. m. Exhalaison incommode, et souvent pernicieuse.
MÉPLAT. s. m. L'indication des différents plans d'un objet. | Adj., *Lignes méplates*.
MÉPRENDRE (SE). v. pron. (Se conj. comme *Prendre*.) Prendre une personne ou une chose pour une autre.
MÉPRIS. s. m. Sentiment par lequel on juge une personne, ou une chose, indigne d'estime, d'égard, d'attention. | Au plur., Paroles ou actes de mépris. | Au mépris de. loc. prép. Au préjudice de. | En mépris de. loc. prép. Par un sentiment de mépris pour.
MÉPRISABLE. adj. des 3 g. Digne de mépris.
MÉPRISANT, ANTE. adj. Qui marque du mépris.
MÉPRISE. s. f. Inadvertance, erreur, faute de celui qui se méprend.
MÉPRISER. v. a. Avoir du mépris pour une personne, pour une chose, n'en point faire de cas.
MER. s. f. La vaste étendue d'eau salée qui baigne toutes les parties de la terre. | *Port de mer*, Ville ou endroit situé sur le bord de la mer et ayant un port. | *Écumure de mer*, Pirate, corsaire. | *Coup de mer*, Tempête de peu de durée. | *Vague*. | *Il est basse mer*, La mer est vers la fin de son reflux. |

Grande étendue d'eau non salée. | Jarre.

MERCANTILE. adj. des 2 g. Qui concerne le commerce.

MERCANTILLE. s. m. Négoce de peu de valeur.

MERCENAIRE. adj. des 2 g. et subst. Qui se fait seulement pour le gain. Qui se laisse aisément corrompre par l'intérêt. | Subst., Artisan, homme de journée, qui travaille pour de l'argent.

MERCENAIREMENT. adv. D'une façon mercenaire.

MERCERIE. s. f. Les diverses marchandises dont les merciers font trafic.

MERCI. s. f. qui n'a point de pluriel. Miséricorde. | *Être, se mettre à la merci de qqn.*, Être, se mettre à sa discrétion. | Remerciement. Fam. | GRAND MERCI. subst. | Adv., Dieu merci, Grâce à Dieu.

MERCIER, IÈRE. s. Marchand, marchande qui vend en gros ou en détail diverses marchandises qui, en général, servent pour l'habillement et la parure, comme le fil, etc. | Porteballe.

MERCREDI. s. m. Le quatrième jour de la semaine.

MERCURE. s. m. Dieu de la fable, qui présidait à l'éloquence, au commerce, etc., et qui était le messager des autres dieux. | Homme qui se charge de procurer ou de faciliter à un autre qq. commerce de galanterie. | Sert De titre à divers écrits périodiques.

MERCURE. s. m. La planète qui est la plus voisine du soleil. | Substance métallique qui est toujours fluide à notre température.

MERCURIALE. s. f. Plante.

MERCURIALE. s. f. Assemblée des cours souveraines dans laquelle on parlait contre les abus qui pouvaient s'être introduits dans l'administration de la justice. | Les discours mêmes qui étaient prononcés dans ces occasions. | Fig., Réprimande qu'on fait à qq. | L'état du prix des grains, des fourrages, etc., qui ont été vendus au marché.

MERCURIEL, ELLE. adj. Qui contient du mercure.

MERDE. s. f. Excrément, matière fécale de l'homme et de qqs. animaux. Bas. | Couleur merde d'oie, Couleur entre le vert et le jaune.

MERDEUX, EUSE. adj. Souillé, gâté de merde.

MÈRE. s. f. Femme qui a mis un enfant au monde. | Se dit Des femelles des animaux lorsqu'elles ont des petits. | *Mère de famille*, Femme mariée qui a des enfants. | *Grand'mère*, Aïeule. | Qualification qu'on donne à une religieuse professe. | Fig., Cause. | Se dit Des lieux, des établissements où une chose a commencé et s'est perfectionnée. | Adj., La reine mère, La reine

donnaïrière. | *Dure-mère* et *Ple-mère*, Deux des membranes qui enveloppent le cerveau. *V. MÉNAGES.*

MÈRE. adj. f. Pure. *Mère goutte*, Le vin qui coule de la cuve ou du pressoir, sans que l'on ait pressuré le raisin; et *Mère laine*, La laine la plus fine qui se tond sur une brebis.

MÉRIDIEN. s. m. Grand cercle de la sphère, qui passe par le zénith et le nadir et par les pôles du monde. | *Méridien terrestre*, La section du plan du méridien sur le plan de l'horizon; n. autr. *Méridienne*.

MÉRIDIENNE. adj. f. Qui a rapport au méridien. | *Ligne méridienne*, ou *Méridienne*, Ligne droite tirée du nord au sud dans le plan du méridien. | Subst., Ligne qui est la section du plan du méridien sur un autre plan quelconque, horizontal, vertical ou incliné.

MÉRIDIENNE. s. f. Le sommeil auquel les habitants des pays chauds se livrent ordinairement vers l'heure de midi.

MÉRIDIONAL, ALE. adj. Qui est du côté du midi.

MERINGUE. s. f. Espèce de pâtisserie fort délicate.

MÉRINOS. s. m. Mouton de race espagnole, dont la laine est très-fine. | Adj., *Bélier mérinos*, *brebis mérinos*. | L'étoffe faite avec de la laine de mérinos.

MERISE. s. f. Fruit du merisier.

MERISIER. s. m. Cerisier sauvage.

MÉRITANT, ANTE. adj. verbal. Qui a du mérite.

MÉRITE. s. m. Ce qui rend une personne digne d'estime. | Se dit de ce que Les choses ont de bon et d'estimable. | Ce qui rend digne de récompense ou de punition. | *Les mérites de la passion de Jésus-Christ*, Ses souffrances et sa mort, en tant qu'elles ont satisfait pour nous à la justice divine.

MÉRITER. v. a. Être digne, se rendre digne de. | En mauvaise part, Encourir, attirer sur soi. | Absol., *Mériter beaucoup*, Être digne de récompense par ses talents, par ses services. | Se dit De ce qui fait obtenir une faveur à qqn.

MÉRITOIRE. adj. des 2 g. Qui mérite. | Louable, digne d'estime ou de reconnaissance.

MÉRITOIREMENT. adv. D'une manière méritoire.

MERLAN. s. m. Poisson de mer.

MERLE. s. m. Oiseau. | Fam., *Fin merle*, Homme fin et rusé.

MERLETTE. s. f. T. de blason. Petit oiseau représenté sans pieds ni bec.

MERLIN. s. m. Long marteau ou espèce de massue dont les bûchers se servent. | Espèce de hache à fendre le bois.

MERLON. s. m. La partie du parapet qui est entre deux embrasures.

MERLUCHE s. f. Nom qu'on donne, en général, aux poissons du genre Gade, après qu'ils ont été desséchés au soleil. | La morue séchée.

MERRAIN s. m. Bois de chêne fendu en menues planches. | La matière de la perche et du bois du cerf.

MERVEILLE s. f. Chose qui cause de l'admiration. | Se dit qqf. Des personnes. | Chose étonnante en son genre. | À MERVEILLE. loc. adv. Très-bien, parfaitement. | PAS TANT QUE DE MERVEILLE. loc. adv. et fam. Pas beaucoup. (Vi.)

MERVEILLEUSEMENT adv. D'une façon merveilleuse, à merveille.

MERVEILLEUX, EUSE adj. Admirable, surprenant, étonnant. | Excellent en son espèce. | MERVEILLEUX, subst., L'intervention des êtres surnaturels dans un poème épique ou dramatique. | Subst. fam., Personne qui affecte de belles manières et qui a beaucoup de prétentions.

MES Pluriel de *Meu, Ma*.

MÉS AIR ou MÉZ AIR s. m. Allure d'un cheval, qui tient le milieu entre le terre à terre et les courbettes.

MÉSAISE s. m. Malaise.

MÉS ALLIANCE s. f. Alliance, mariage avec une personne d'une condition fort inférieure.

MÉS ALLIER v. a. Marier à une personne d'un rang fort inférieur. | Pron., fig. et fam., S'abaisser, déroger.

MÉS ANGE s. f. Petit oiseau.

MÉS ARRIVER v. n. impers. Se dit D'un accident fâcheux qui est amené par qq. faute.

MÉS AVENIR v. n. impers. Mésarriver.

MÉS AVENTURE s. f. Accident, événement fâcheux.

MÉS ENTÈRE s. m. Membrane qui est un repli du péritoine, et à laquelle le canal intestinal est suspendu.

MÉS ENTÉRIQUE adj. des 2 g. Qui appartient au mésentère.

MÉS ESTIMER v. s. Avoir mauvaise opinion de qq. | Apprécier une chose au-dessous de sa valeur.

MÉS INTELLIGENCE s. f. Mauvaise intelligence, brouillerie, dissension entre personnes qui ont été ou qui devraient être bien ensemble.

MÉS MÉRISME s. m. Doctrine de Mesmer sur le magnétisme animal.

MÉS OFFRIER v. a. Offrir d'une marchandise beaucoup moins qu'elle ne vaut.

MÉS QUIN, INE adj. Chiche. | *Avoir l'air mesquin, la mine mesquine, Avoir l'air pauvre, la mine chétive.* | Dans les arts du dessin, Méigre, de mauvais goût.

MÉS QUINEMENT adv. D'une façon mesquine.

MÉS QUINERIE s. f. Économie poussée trop loin.

MESSAGE s. m. Charge, commission de dire ou de porter qq. ch. | La chose que le messager est chargé de dire ou de porter.

MESSAGER, ÈRE s. Toute personne qui vient annoncer qq. ch., soit d'elle-même, soit de la part d'une autre. | Annonce, avant-coureur. | Celui qui est établi pour porter ordin. les paquets et les hardes d'une ville à une autre.

MESSAGERIE s. f. Établissement où l'on fait partir des voitures dont on loue les places à des voyageurs. | Lieu où la messagerie a son bureau et ses voitures.

MESALINE s. f. Une femme extrêmement dissolue.

MESSE s. f. Le sacrifice du corps et du sang de Jésus-Christ, qui se fait par le ministère du prêtre à l'autel, suivant le rit prescrit.

MESSEANCE s. f. Manque de bienséance, le contraire de la bienséance.

MESSEANT, ANTE adj. Malséant, qui est contraire à la bienséance.

MESSEOIR v. n. N'être pas convenable, n'être pas séant. Ce verbe n'est plus en usage à l'infinitif. Il s'emploie dans les mêmes temps que *Soir*.

MESSER s. m. Vi. et poét. *Messer Gaster, L'estomac.*

MESSIDOR s. m. Le 10^e mois du calendrier républicain.

MESSIE s. m. Le Christ promis de Dieu dans l'Ancien Testament.

MESSIER s. m. Homme commis pour garder les fruits de la terre avant qu'on en fasse la récolte.

MESSEIERS pluriel de *Monsieur*.

MESSIRE s. m. Titre d'honneur qui se donnait anciennement, dans les actes, à des personnes distinguées, mais qui, depuis, ne s'est plus donné qu'au chancelier de France. | *Poire de Messire Jean, Sorte de poire.*

MESTRE DE CAMP s. m. Commandant en chef d'un régiment d'infanterie ou de cavalerie.

MESURABLE adj. des 2 g. Qui se peut mesurer.

MESURAGE s. m. Action de mesurer. | Le procès-verbal de l'arpenteur.

MESURE s. f. Ce qui sert de règle pour déterminer la durée du temps, ou l'étendue de l'espace, ou la quantité de la matière. | La quantité que peut contenir le vaisseau qui sert de mesure pour vendre en détail certaines denrées. | Dimension. | Le nombre et l'arrangement de pieds, ou seulement de syllabes, propres à chaque espèce de vers. | La division de la durée d'un air en parties égales. | *Chanter, danser, jouer en mesure, Observer exactement la*

mesure. | La distance convenable pour passer ou pour porter un coup de fleuret ou d'épée. | *Être en mesure de faire une chose*. | Avoir les moyens nécessaires pour faire une chose. | Précaution, moyen qu'on prend pour arriver au but. | Bornes, limites, capacité. | Modération, retenue. | À MESURE QUE. loc. conj. Selon que, à proportion que. | À VUE ET À MESURE, À VUE ET MESURE conj., prép., et adv. À mesure que, à mesure. | *Outre mesure, sans mesure*. loc. adv. Avec excès.

MESURER. v. a. Chercher à connaître ou déterminer une quantité par le moyen d'une mesure. | *Mesurer des yeux*. Juger, à la simple vue, de la distance ou de la grandeur d'un objet. | Pron., *Se mesurer avec qq.*, Lutter contre lui, se comparer à lui. | Proportionner. | Régler avec circonspection.

MESUREUR. s. m. Officier public qui a droit, dans quelques marchés, de mesurer certaines marchandises.

MÉSUSER. v. n. Mal user, abuser, faire un mauvais usage.

MÉTABOLE. s. f. Accumulation de plusieurs expressions synonymes pour peindre une même idée.

MÉTACARPE. s. m. La partie de la main qui est entre les doigts et le carpe ou le poignet.

MÉTACHRONISME. s. m. Anachronisme qui consiste à placer un événement dans un temps antérieur à celui où il est arrivé.

MÉTAIRIE. s. f. Petite ferme, dont le fermier paie une redevance annuelle en argent ou en fruits.

MÉTAL. s. m. Corps simple, brillant, tantôt ductile et malléable, tantôt cassant. | T. de blas. L'or et l'argent, qu'on représente par le jaune et le blanc.

MÉTALÉPSE. s. f. Figure par laquelle on prend l'antécédent pour le conséquent, ou le conséquent pour l'antécédent.

MÉTALLIQUE. adj. des 2 g. Qui est de métal, qui concerne le métal. | Adj., Qui concerne les médailles. *Histoire métallique*.

MÉTALLISATION. s. f. Opération par laquelle un oxyde passe à l'état de métal.

MÉTALLISER. v. a. Faire prendre l'état métallique à un oxyde.

MÉTALLOGRAPHIE. s. f. Description des métaux. | La science, la connaissance des métaux.

MÉTALLURGIE. s. f. Art qui a pour objet l'extraction et la purification des métaux.

MÉTALLURGIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la métallurgie.

MÉTALLURGISTE. s. m. Celui qui s'occupe de la métallurgie.

MÉTAMORPHOSE. s. f. Transformation, changement d'une forme en une autre.

Changements de cette nature que les païens croyaient avoir été faits par les dieux. | Se dit Des divers changements de forme qu'on observe dans le plus grand nombre des insectes, et dans qq. autres animaux.

MÉTAMORPHOSER. v. a. Transformer, changer une forme en une autre.

MÉTAPHORE. s. f. Espèce de comparaison par laquelle on transporte un mot du sens propre au sens figuré.

MÉTAPHORIQUE. adj. des 2 g. Qui tient de la métaphore.

MÉTAPHORIQUEMENT. adv. D'une manière métaphorique.

MÉTAPHYSICIEN. s. m. Celui qui fait son étude de la métaphysique.

MÉTAPHYSIQUE. s. f. Science qui traite des facultés de l'entendement humain, des premiers principes de nos connaissances, et des idées universelles. | L'abus des abstractions. | Adj. des 2 g. Qui appartient à la métaphysique. | Trop abstrait.

MÉTAPHYSIQUEMENT. adv. D'une manière métaphysique.

MÉTAPHYSIQUER. v. n. Parler, écrire sur un sujet d'une manière trop abstraite. Fam.

MÉTAPLASME. s. m. Changement qui se fait dans un mot en retranchant, ajoutant ou changeant une lettre ou une syllabe.

MÉTASTASE. s. f. Transport ou passage d'une maladie d'une partie du corps dans une autre partie.

MÉTATARSE. s. m. La partie du pied qui est entre les orteils et le tarse ou le cou-de-pied.

MÉTATHÈSE. s. f. Figure de grammaire qui consiste dans la transposition d'une lettre.

MÉTAYER, ÈRE. s. Celui, celle qui fait valoir une métairie.

MÉTEIL. s. m. Froment et seigle mêlés ensemble. *Blé méteil*.

MÉTÉMPSYCOSE. s. f. Passage d'une âme dans un corps autre que celui qu'elle animait.

MÉTÉORE. s. m. Phénomène atmosphérique.

MÉTÉORIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient au météore.

MÉTÉORISÉ, ÈE. adj. *Ventre météorisé*, Ventre enflé et tendu par des flatuosités.

MÉTÉOROLOGIE. s. f. Partie de la physique qui traite des météores et des variations de l'atmosphère.

MÉTÉOROLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne les météores et les variations de l'atmosphère.

MÉTHODE. s. f. Manière de dire ou de faire qq. ch. suivant certains principes et avec un certain ordre. | Titre de certains livres élémentaires. | Usage, coutume, habitude, manière d'être.

MÉTHODIQUE, adj. des 2 g. Qui a de la règle et de la méthode. | Trop compassé, qui n'agit que par poids et par mesure. | Qui est fait avec méthode.

MÉTHODIQUEMENT, adv. Avec méthode.

MÉTHODISME, s. m. Doctrine des méthodistes.

MÉTHODISTE, s. des 2 g. Nom des partisans d'une secte religieuse qui prétend à une grande rigidité de principes.

MÉTICULEUX, **EUSE**, adj. Susceptible de petites craintes, de petits scrupules.

MÉTIER, s. m. Profession d'un art mécanique. | S'emploie par opposition au mot Art. | Se dit De plusieurs professions non mécaniques. | Espèce de machine qui sert à certaines fabrications, à certains ouvrages.

MÉTIS, **ISSE**, adj. Qui est né d'un blanc et d'une Indienne, ou d'un Indien et d'une blanche. Qqns. disent *Métif*, et au fém. *Métive*. | Se dit De certains animaux qui sont engendrés de deux espèces. | Subst., se dit Des hommes et des animaux.

MÉTONOMASIE, s. f. Changement de nom propre par la voie de la traduction.

METONYMIE, s. f. Figure par laquelle on met la cause pour l'effet, le contenant pour le contenu, etc.

MÉTOPE, s. f. Intervalle carré qui est entre les triglyphes de la frise dorique.

MÉTOPOSCOPIE, s. f. Art de conjecturer, par l'inspection des traits du visage, ce qui doit arriver à qqn.

MÉTOPOSCOPIQUE, adj. des 2 g. Qui a rapport à la métoscopie.

MÈTRE, s. m. Chez les Grecs et les Latins, pied déterminé par la quantité, comme le dactyle, le spondée, etc. | La nature et le nombre de pieds nécessaires à la formation de chaque genre de vers. | L'unité fondamentale des nouvelles mesures.

MÈTRÈTE, s. f. Mesure des anciens pour les liquides.

MÉTRIQUE, adj. des 2 g. Composé de mètres. | Qui a rapport à la nouvelle mesure appelée Mètre. | Subst. fém. La connaissance de la quantité, et celle des différentes espèces de vers.

MÉTROMANE, s. des 2 g. Celui, celle qui a la manie de faire des vers.

MÉTROMANIE, s. f. La manie de faire des vers.

MÉTROPOLE, s. f. Ville avec siège archiépiscopal. | Adj., *Église métropole*, Église archiépiscopale. | Un État considéré relativement aux colonies qu'il possède.

MÉTROPOLITAIN, **AINE**, adj. Archiépiscopal. | Subst. masc. Archevêque.

METS, s. m. Chacun des aliments apprêtés qu'on sert pour les repas.

METTABLE, adj. des 2 g. Qu'on peut mettre. Se dit Des vêtements.

METTEUR, s. m. *Metteur en œuvre*, Ouvrier dont la profession est de monter des pierres fausses.

METTRE, v. a. (*Je mets, il met; nous mettons, ils mettent. Je mettais. Je mis. Je mettrai. Mets. Que je misse. Mettant. Mis.*)

Placer une personne, ou un animal, ou une chose, dans un lieu déterminé. | *Mettre la pied dans une maison*, Y entrer. | En parlant Des personnes, Envoyer, conduire en un lieu, y faire entrer, y établir. | *Mettre au monde un enfant*, Lui donner la naissance. | Réduire. | En parlant De ce qui sert à l'habillement, à la parure, Le revêtir, le mettre sur soi. | Porter habituellement sur soi. | Ajouter à qq. ch. une partie qui y manque. | *Mettre*, avec é, suivi d'un verbe à l'infinitif, Faire consister. | *Cette chienne a mis bas*, Elle a fait des petits. | *Mettre habit bas*, Ôter son habit. *Mettre ses habits bas*, Se déshabiller. | *Mettre pavillon bas*, Baisser le pavillon pour annoncer qu'on se rend. | *Mettre de côté*, Épargner son revenu, amasser de l'argent. | Pron., *Se mettre à qq. ch.*, S'en occuper. | *Se mettre au régime*, etc., Commencer à user de régime, etc. | Pron. et absol., *S'habiller*. | *Mis, Mise*, part. *Bien mis, mal mis*, Bien vêtu, mal vêtu.

MEUBLANT, **ANTE**, adj. verbal. Qui est propre à meubler. *Meubles meublants*.

MEUBLE, adj. des 2 g. Qui est aisé à ramener. | *Terre meuble*, Terre légère, ou Terre brisée et divisée par les labours. | *Biens meubles*, Les choses qui peuvent être facilement transportées d'un lieu dans un autre. | Subst. masc. Se dit Des différents objets qui servent à garnir, à orner un appartement, sans en faire partie.

MEUBLER, v. a. Garnir de meubles. | *Meubler une ferme*, La garnir de ce qui est nécessaire pour la faire valoir.

MEUGLEMENT, s. m. *V. Bœuf*.

MEUGLER, v. n. *V. Bœuf*.

MEULE, s. f. Corps solide, rond et plat, qui sert à broyer. | Rous de grès, de fer ou d'acier, de bois, etc., pour aiguïser, user, polir, etc.

MEULE, s. f. Monceau, pile de foin, d'épis, etc., qu'on fait dans les prés, dans les champs. | La racine dure et raboteuse du bois des cerfs.

MEULÈRE, s. f. Pierre rocailleuse dont on fait des meules de moulin; qu'on emploie aussi comme moëllon pour bâtir. | La carrière d'où l'on tire ces sortes de pierres. | Adj., *Une pierre meulière*.

MEUNIER, s. m. Celui qui conduit, qui gouverne un moulin à blé. | *Mauzian*, La femme d'un meunier.

MEURTRE. s. m. Homicide commis avec violence. | Fam., Grand dommage.

MEURTRIER. s. m. Celui qui a commis un meurtre.

MEURTRIER, IÈRE. adj. Qui cause la mort à beaucoup de personnes.

MEURTRIÈRE. s. f. Ouverture pratiquée dans les murs d'une fortification, et par laquelle on peut tirer sur les assiégeants.

MEURTRIR. v. a. Faire une meurtrissure. | ΜΕΥΡΑΤΙ, poét., Tué. (Vi.)

MEURTRISSURE. s. f. Contusion avec tache livide. | Tache sur les fruits.

MEUTE. s. f. collectif. Nombre de chiens courants dressés pour la chasse du lièvre, du cerf, du loup, etc. | *Clefs de meute*, Les meilleurs chiens d'une meute. | Fig. et famil., Homme qui a beaucoup de crédit dans son parti. N. autr. *Chef de meute*.

MÉVENDRE. v. a. Vendre une chose moins qu'elle ne vaut.

MÉVENTE. s. f. Vente à trop bas prix. (Vi.)

MEZZANINE. s. f. Petit étage pratiqué entre deux grands. | Petite fenêtre carrée, comme celles qu'on pratique aux entre-sols. | Adj., *Fenêtre mezzanine*.

MEZZO-TERMINE. s. m. Parti moyen qu'on prend pour terminer une affaire embarrassante.

MEZZO-TINTO. s. m. Genre de gravure appelé plus ordin. *Gravure à la manière noire*.

MI. Mot invariable, qui se joint à plusieurs autres mots, et qui sert à marquer le partage d'une chose en deux portions égales: *Mi-parti, mi-partie*. | Quand il se joint aux mots *Corps, jambe, chemin, mur, terme, sucre et côte*, on ne l'emploie qu'adverb., avec la prép. *à*, sans article. Ainsi on dit: *À mi-corps*, etc. | *La mi-carême*, Le jeudi de la troisième semaine du carême.

MI. s. m. La troisième note de la gamme. | Signe qui représente cette note.

MIASME. s. m. Au plur., Émanations contagieuses, morbifiques.

MIAULEMENT. s. m. Cri d'un chat.

MIAULER. v. n. Il se dit Du chat, lorsqu'il fait le cri qui est propre à son espèce.

MICA. s. m. Pierre composée de feuillettes minces, élastiques, flexibles et d'un éclat métallique.

MICACÉ, ÉE. adj. Qui est de la nature du mica, qui contient du mica.

MICHE. s. f. Pain d'une grosseur médiocre, pesant au moins une livre, et qqfs. deux.

MICMAC. s. m. Intrigue, manigance, pratique secrète dont le but est blâmable. Fam.

MICOCOULIER. s. m. Arbre.

MICROCOSME. s. m. Petit monde, monde en abrégé.

MICROGRAPHIE. s. f. Description des objets qui sont si petits, qu'on ne peut les voir sans le secours du microscope.

MICROMÈTRE. s. m. Sorte d'appareil qui s'applique aux lunettes, et qui sert à mesurer, dans les cieus, de petites distances et de petites grandeurs.

MICROSCOPE. s. m. Instrument d'optique dont on se sert pour grossir à la vue les petits objets.

MICROSCOPIQUE. adj. des 2 g. Qui se fait avec le secours du microscope.

MIDI. s. m. Le milieu du jour. | *Ea plein midi*, En plein jour, publiquement. | *Chercher midi à quatorze heures*, Chercher des difficultés où il n'y en a point. | Le Sud. | Se dit Des pays méridionaux.

MIE. s. f. Toute la partie du pain qui est entre les deux croûtes.

MIE. Particule explétive. Pas, point. *Il n'en tétera mie*. (Vi. et fam.)

MIE. s. f. Abréviation d'Amie. Les enfants donnent qqfs. ce nom à leur gouvernante. Ils disent plus ordin. *Ma bonne*.

MIEL. s. m. Substance liquide et sucrée que les abeilles composent avec ce qu'elles recueillent dans les fleurs et sur les feuilles des plantes.

MIELLEUX, EUSE. adj. Qui tient du miel. | Fade, doncereux.

MIEN, IENNE. adj. possessif et relatif de la première personne. *Vos affaires sont les miennes*. | Fam., se joint qqfs. avec *un*, et se met devant un subst. *Un mien frère*. | Subst. masc. *Le bien qui m'appartient*. | *Le tien et le mien*, La propriété. | *Les miens*, au plur., Mes proches, mes alliés.

MIETTE. s. f. Se dit De toutes les petites parties qui tombent du pain quand on le coupe, ou qui restent quand on a mangé. | Très-petit morceau de qq. chose à manger. Fam.

MIEUX. adv. Comparatif de Bien. D'une manière plus accomplie, d'une façon plus avantageuse. | Plus. | Superlatif, il prend ordinairement l'article. *C'est l'homme du monde le mieux fait*. | *Il vaut mieux*, Il est plus à propos. | Fam., *À qui mieux mieux*, À l'envi l'un de l'autre. | *Faute de mieux*, À défaut d'une chose meilleure. | Adj., Meilleur, plus convenable. | *Le mieux du monde*, AU MEUX, TOUT AU MEUX. loc. adverb. Très-bien. | *Du mieux, le mieux*, TOUT DU MEUX, TOUT LE MEUX QUE. loc. conj. Aussi bien qu'il est possible.

MIÈVRE. adj. des 2 g. et subst. Se dit D'un enfant vif, remuant, et un peu malicieux. Fam.

MIÈVREIE. s. f. Qualité de la personne qui est mièvre. | Une petite malice. Fam.

MIÈVRETÉ. s. f. Synonyme de Mièverie.

MIGNARD, ARDE adj. Gracieux, délicat. (Vi.) | Se dit Des choses où l'on remarque un mélange de gentillesse et d'afféterie.

MIGNARDEMENT adv. Avec délicatesse. | Avec une gentillesse mêlée d'afféterie. Fam.

MIGNARDER v. a. Traiter délicatement. | Affecter de la délicatesse, de la grâce.

MIGNARDISE s. f. Délicatesse. | Affectation de gentillesse, de délicatesse. | Au plur., Manières gracieuses et caressantes. | Espèce de petits œillets.

MIGNON, ONNE adj. Délicat, joli, gentil. | Subst., T. de flatterie dont on se sert en parlant à un enfant. | Subst. masc., fam., Favori. | Il se prend qqfs. dans un sens obscène.

MIGNONNE s. f. Petit caractère d'imprimerie. (Vi.) | Nom d'une espèce de poire, n. austr. *Grosse mignonne*.

MIGNONNEMENT adv. Avec délicatesse, d'une manière délicate. Fam.

MIGNONNETTE s. f. Sorte de petite dentelle. | Espèce de petits œillets. | Le poivre concassé.

MIGNOTER v. a. Traiter délicatement, dorloter, caresser. Fam.

MIGNOTISE s. f. Flatterie, caresse. (Fam. et vi.)

MIGRAINE s. f. Douleur qui occupe la moitié ou une moindre partie de la tête.

MIGRATION s. f. Transport, action de passer d'un pays dans un autre pour s'y établir. | Se dit Des voyages que font certaines espèces d'animaux.

MIJAUÉE s. f. Fille ou femme qui montre des prétentions, par de petites manières affectées et ridicules.

MIJOTER v. a. Faire cuire doucement et lentement. | Mignoter.

MIL adj. numéral. *V. MILLE.*

MIL s. m. Plante qui porte une graine fort petite, à laquelle on a donné le même nom.

MILAN s. m. Oiseau de proie.

MILIAIRE adj. des 2 g. Qui ressemble à des grains de mil. | *Éruption miliaire*, Éruption de très-petits boutons.

MILICE s. f. L'art et l'exercice de la guerre. (Vi.) Se dit en parlant Des anciens. | Un corps de troupes, une armée. | S'est dit Des levées de bourgeois et de paysans, faites par la voie du sort.

MILICIEN s. m. Soldat de milice.

MILIEU s. m. Le centre d'un lieu, l'endroit qui est également distant de la circonférence, des extrémités. | Adj., *Le point milieu*, Le point du milieu. | Tout endroit qui est éloigné de la circonférence, des extrémités. | *Au beau milieu*, Tout au milieu. | Dans, parmi. | Fam., *Au milieu de tout cela*, Parmi tout cela, avec tout cela. | Ce qui est également éloigné des extrémi-

tés violentes. | Fig., Certain tempérament qu'on prend pour concilier des esprits opposés. | Le fluide qui environne les corps.

MILITAIRE adj. des 2 g. Qui concerne la guerre, qui est relatif ou propre à la guerre. | S'emploie par opposition à Civil. | Subst. masc. Un homme de guerre. | La totalité des gens de guerre.

MILITAIREMENT adv. D'une manière militaire.

MILITANTE adj. f. Qui combat. *L'Église militante*, L'assemblée des fidèles sur la terre.

MILITER v. n. Combattre. *Cette raison milite pour moi*, Cette raison est en ma faveur.

MILLE adj. numéral des 2 g. Il ne prend point la marque du pluriel. Dix fois cent. Dans la date ordinaire des années, quand *Mille* est suivi d'un ou de plusieurs autres nombres, on met ordinairement *Mil*. | Un nombre incertain, mais fort grand. | Subst., *Le nombre mille*.

MILLE s. m. Mesure itinéraire, dont l'étendue diffère selon les pays.

MILLE-FEUILLE s. f. Plante.

MILLE-FLÉURS subst. *Rosolis de mille fleurs*, Sorte de rosolis, dans la composition duquel il entre quantité de fleurs distillées. *Eau de mille-fleurs*, Urine de vache reçue dans un vase pour être prise en remède.

MILLÉNAIRE adj. des 2 g. Qui contient mille. | Subst. masc. Dix siècles ou mille ans. | Subst., se dit de Sectaires chrétiens qui croyaient qu'après le jugement universel les élus demeureraient mille ans sur la terre à jouir de toute sorte de plaisirs.

MILLE-PERTUIS s. m. Plante.

MILLE-PIEDS s. m. Nom d'une famille d'insectes.

MILLEPORE s. m. Genre de polypiers pierreux.

MILLÉSIME s. m. L'ensemble des chiffres qui marquent l'année sur des médailles, monnaies et monuments.

MILLET s. m. Synonyme de mil.

MILLIAIRE adj. des 2 g. et s. m. Se dit Des bornes, des pierres, etc., placées de distance en distance, sur les grands chemins, pour indiquer les milles, les lieues, etc.

MILLIARD s. m. Mille fois un million. | Absol., Un milliard de livres ou de francs.

MILLIARDE s. f. Terme de dénigr., qui signifie un fort grand nombre. Fam.

MILLIÈME adj. des 2 g. Nombre ordinal qui complète le nombre de mille. | Se dit D'une des parties d'un tout que l'on suppose composé de mille parties. | Subst. masc. La millièmième partie.

MILLIER s. m. Nom de nombre collectif contenant mille. | Mille livres pesant. |

Un nombre indéterminé, mais considérable. | À MILLIERS, PAR MILLIERS. loc. adv. En très-grand nombre.

MILLIMÈTRE. s. m. Nouvelle mesure de longueur.

MILLION. s. m. Mille fois mille. | Absol., Un million de livres ou de francs. | Un nombre indéterminé, mais fort considérable.

MILLIONIÈME. adj. numéral des 3 g. Nombre ordinal qui complète le nombre d'un million. | Adj. et subst. m. Se dit Des parties d'un tout que l'on suppose composé d'un million de parties.

MILLIONNAIRE. adj. et s. des 3 g. Qui possède des millions.

MILORD. s. m. F. LOUD.

MIME. s. m. Espèce de comédie, chez les Romains. | Se dit Des acteurs qui représentaient ces sortes de pièces. | Adj., *Il est mime.*

MIMIQUE. adj. des 3 g. Qui concerne les mimiques. | Qui imite, qui exprime par le geste.

MIMIQUE. s. f. Art d'imiter, de peindre par le geste.

MIMOSA. s. f. Genre nombreux de plantes légumineuses.

MINAGE. s. m. Droit que l'on prenait sur les grains qui se vendaient au marché.

MINARET. s. m. Tour élevée auprès d'une mosquée, du haut de laquelle on appelle le peuple à la prière, et d'où l'on annonce les heures.

MINAUDER. v. a. Faire certaines mines, affecter certaines manières pour plaire.

MINAUDERIE. s. f. Action de minauder. | Se dit Des mines et des manières affectées.

MINAUDIER. ÈRE. s. et adj. Celui, celle qui est dans l'habitude de faire de petites mines affectées.

MINCE. adj. des 3 g. Qui est fort peu d'épaisseur. | Fig., Faible, peu considérable, médiocre.

MINE. s. f. L'air qui résulte de la conformation extérieure de la personne, et principalement du visage. | *De bonne mine, D'une figure agréable.* | Fam., *Avoir la mine d'être riche,* etc., Paraître tel. | *Faire mine de qq. ch.,* En faire semblant. | *Faire la mine à qqn.,* Lui témoigner qu'on est mécontent de lui. | Fam. et absol., *Faire la mine, Faire la grimace.* | Se dit, fam., De certains mouvements du visage, de certains gestes qui ne sont pas naturels. | La bonne ou mauvaise apparence de qq. ch.

MINE. s. f. Lieu souterrain où gisent, et d'où l'on peut extraire en grand, des métaux, des minéraux, et certaines pierres précieuses. | Se dit Des métaux et des minéraux encore mêlés avec la terre, avec la pierre de la mine. | *Mine de plomb,* ou *Plombagine.* La pierre dont on fait les crayons de couleur de plomb. | Cavité sou-

terraine pratiquée sous un bastion, sous un rempart, dans un roc, etc., pour le faire sauter par le moyen de la poudre à canon.

MINE. s. f. Ancienne mesure contenant la moitié d'un setier. | Ce qui est contenu dans la mine.

MINE. s. f. Monnaie qui valait 100 drachmes chez les Athéniens, et 240 chez les Hébreux.

MINER. v. a. Faire, pratiquer une mine sous un ouvrage de fortification, dans un roc, etc. | Creuser, caver lentement. | Fig., Consumer, détruire, ruiner peu à peu.

MINÉRAL. s. m. Synonyme de *Mine*, dans le sens de Métal tel qu'on le retire de la mine.

MINÉRAL. s. m. Se dit Des corps non vivants et non organisés qui se trouvent dans l'intérieur de la terre ou à sa surface, tels que les pierres, les métaux, etc.

MINÉRAL, ALE. adj. Qui appartient aux minéraux, qui tient des minéraux.

MINÉRALISATEUR. s. m. Se dit Des substances qui, par leur combinaison avec les matières métalliques, en changent beaucoup les caractères extérieurs.

MINÉRALISATION. s. f. Action, opération par laquelle les métaux se combinent avec les diverses substances qu'on nomme Minéralisateurs.

MINÉRALISER. v. a. Se dit Des substances qui, se combinant avec les matières métalliques, en changent beaucoup les caractères extérieurs.

MINÉRALOGIE. s. f. Partie de l'histoire naturelle qui traite des minéraux.

MINÉRALOGIQUE. adj. des 3 g. Qui concerne la minéralogie.

MINÉRALOGISTE. s. m. Celui qui possède la science des minéraux.

MINERVE. s. f. Nom propre devenu nom commun dans le sens de Tête, de cervelle. Fam.

MINET, ETE. s. Petit chat, petite chatte. Fam.

MINEUR. s. m. Celui qui fouille la mine pour en tirer la matière minérale. | Celui qui est employé aux travaux des mines pratiquées pour l'attaque ou la défense des places.

MINEUR, EURE. adj. comparatif. Moindre, plus petit. | T. ecclésiast. *Les quatre ordres mineurs,* ou, subst., *Les quatre mineurs,* Les quatre petits ordres. | T. de mus. *Tierce mineure,* Tierce composée d'un ton et d'un demi-ton. | Subst. masc. *Passer du mineur au majeur.* | Adj. et subst. Qui n'a point atteint l'âge prescrit par les lois pour disposer de sa personne, de son bien.

MINEURE. s. f. La seconde proposition d'un syllogisme.

MINIATURE. s. f. Sorte de peinture délicate qui se fait à petits points ou à pe-

MIN

MIN s. m. *de couleur très-fine dé-
couverte de la gomme.* | Un tableau,
ou naturel, peut en miniature. | Personne
de petite stature.

MINUTEUR s. m. Peintre en mi-

MINURE s. f. La terre, le sable ou la
pierre dans lesquels on trouve et d'où l'on
tire un métal ou un minéral.

MINIME adj. des 2 g. Très-petit, très-
peu considérable.

MINIME s. f. Il se disait, dans l'ancienne
Musique, de La note qu'on appelle aujour-
d'hui *Blanche*.

MINIME s. m. Religieux.

MINIMUM s. m. T. de mathém. Le plus
petit degré auquel une grandeur puisse
être réduite. | La moindre des peines que
la loi inflige pour un crime, pour un délit.

MINISTÈRE s. m. L'emploi, la charge
qu'on exerce. | *Le ministère des autels, Le
sacerdoce.* | *Ministère public, Magistrature
établie près de chaque tribunal, pour y
veiller au maintien de l'ordre public.* |
L'entremise de qq. dans une affaire. | La
fonction d'un ministre ayant un départe-
ment, et Ce département même. | Le lieu
où sont établis les bureaux d'un ministè-
re.

MINISTÉRIEL, ELLE adj. Qui appar-
tient, qui a rapport au ministère, qui est
propre à un ministre. | Subst., Qui est parti-
san du ministère, dévoué au ministère.

MINISTÉRIELLEMENT adv. Dans la
forme ministérielle.

MINISTRE s. m. Celui dont on se sert
pour l'exécution de qq. ch. | Se dit De ceux
dont le prince a fait choix pour les charger
des principales affaires de l'État. | Parmi
les Luthériens et les Calvinistes, Celui qui
fait le préche.

MINIUM s. m. Plomb uni à l'oxygène,
oxyde rouge de plomb.

MINOIS s. m. Visage d'une jeune per-
sonne plus jolie que belle. Fam.

MINON s. m. Nom que les femmes et
les enfants donnent quelquefois aux chats.

MINORATIF s. m. et adj. Se dit D'un
remède qui purge doucement.

MINORITÉ s. f. Le petit nombre, par
opposition à Majorité. | L'état d'une per-
sonne mineure. | Le temps pendant lequel
on est mineur.

MINOT s. m. Ancienne mesure de ca-
pacité.

MINUIT s. m. Le milieu de la nuit.

MINUSCULE adj. des 2 g. *Lettre minus-
cule, Petite lettre.* | Subst. *fém.* Se dit Des
petites capitales, par opposition à Majus-
cules.

MINUTE s. f. Petite portion de temps
qui forme la soixantième partie d'une
heure. | Un court espace de temps. | La

MIR

soixantième partie de chaque degré d'un
cercle.

MINUTE s. f. Lettre, écriture extrême-
ment petite. | L'original, le brouillon de
ce qu'on écrit d'abord pour en faire en-
suite une copie, plus au net. | L'original
des actes, qui demeure chez les notaires.

MINUTER v. a. Faire la minute d'un
écrit qu'on se propose de mettre ensuite
au net.

MINUTIE s. f. Bagatelle, chose frivole
et de peu de conséquence.

MINUTEUSEMENT adv. D'une manière
minutieuse.

MINUTIEUX, EUSE adj. Qui s'attache
aux minuties. | Se dit aussi Des choses.

MI-PARTI, IE adj. Composé de deux
parties égales, mais dissemblables.

MIQUELET s. m. Se disait De bandits
espagnols qui vivaient dans les Pyrénées.

MIRABELLE s. f. Espèce de petite prune
ronde, de couleur jaune.

MIRACLE s. m. Acte de la puissance
divine, contraire aux lois connues de la
nature. | Tout ce qui fait naître l'étonne-
ment, l'admiration. | Fam., À MIRACLE.
loc. adv. Parfaitement bien.

MIRACLEUSEMENT adv. D'une ma-
nière miraculeuse.

MIRACULEUX, EUSE adj. Qui s'est
fait par miracle, qui tient du miracle. |
Surprenant, merveilleux, admirable.

MIRAGE s. m. Phénomène qui est l'ef-
fet de la refraction, et qui fait paraître au-
dessus de l'horizon les objets qui n'y sont
pas.

MIRE s. f. Espèce de bouton placé vers
le bout d'un fusil, d'un canon, et qui sert
à mirer.

MIRÉ adj. m. *Sanglier miré, Vieux sau-
glier dont les défenses sont recourbées en
dedans.*

MIRER v. a. Viser, regarder avec at-
tention l'endroit où l'on veut que porte le
coup d'une arme à feu, d'une arbalète, etc.
| *Mirer des œufs, Les regarder en les pla-
çant entre son œil et le jour, pour s'assu-
rer qu'ils sont frais.* | Pron., Se regarder
dans un miroir.

MIRLIFLORE s. m. Jeune homme qui
fait l'agréable, le merveilleux. Fam.

MIRLIROT s. m. *MÉLIROT.*

MIRLITON s. m. Espèce de flûte, for-
mée d'un roseau bouché par les deux bouts
avec une pelure d'oignon.

MIRMIDON s. m. (Qqns. écrivent *Myr-
midon*.) Nom de peuple devenu nom appel-
latif, par lequel on désigne avec mépris,
avec raillerie, Un jeune homme de très-pe-
tite taille. | Se dit De ceux qui ont des pré-
tentions exagérées et ridicules. Fam.

MIROIR s. m. Glace de verre ou de
cristal, qui, étant enduite par derrière avec

une feuille d'étain et du mercure, réfléchit l'image des objets qu'on lui présente. | Ce qui représente une chose et la met en qq. sorte devant nos yeux. | Instrument qu'on expose au soleil pour attirer par son éclat des alouettes et d'autres petits oiseaux. | Se dit Des places entaillées sur le tronc d'un arbre, et marquées avec le marteau.

MIROITÉ, EE. adj. Se dit D'un cheval dont le poil lui présente des marques plus brunes ou plus claires.

MIROITERIE. s. f. Commerce de miroirs.

MIROITIER. s. m. Marchand qui fait, répare et vend des miroirs.

MIROTON. s. m. Mets composé de tranches de bœuf déjà cuites, qu'on assaisonne de différentes manières.

MISAINÉ. s. f. Se dit Du mât d'avant, du mât qui est près du mât de beaupré.

MISANTHROPE. s. m. et adj. Celui qui hait les hommes. | Homme bourru, chagrin.

MISANTHROPIE. s. f. Haine des hommes. | Caractère d'un homme bourru, chagrin.

MISANTHROPIQUE. adj. des 2 g. Qui naît de la misanthropie.

MISCELLANÉES. s. m. pl. Recueil de différents ouvrages de science, de littérature, qui n'ont qqfs. aucun rapport entre eux.

MISCIBILITÉ. s. f. Qualité de ce qui peut se mêler, s'allier.

MISCIBLE. adj. des 2 g. Qui a la propriété de se mêler avec qq. ch.

MISE. s. f. Ce qu'on met, soit dans une société de commerce, soit au jeu. | Rochère. | Ces espèces-là ne sont plus de mise, N'ont plus de cours. | Fam., De mise, Présentable, recevable, de mode. | Manière de se mettre, de se vêtir. | Mise en scène, Les préparatifs, les soins qu'exige la représentation d'une pièce de théâtre.

MISÉRABLE. adj. des 2 g. Malheureux, qui est dans la misère, dans la souffrance. | Méchant. | Qui est fort mauvais dans son genre. | Subst., Celui qui est dans la misère. | Par injure, Homme de néant, très-malheureux homme.

MISÉRABLEMENT. adv. D'une manière misérable.

MISÈRE. s. f. État malheureux, extrême indigence. | Peine, difficulté, gêne. | Bagatelle, chose de peu d'importance et de valeur.

MISÉRÉRÉ. s. m. Le psaume 50, qui commence en latin par ces mots, *Miserere mi, Deus.* | Sorte de colique très-violente et très-dangereuse.

MISERICORDE. s. f. Vertu qui porte à avoir compassion des misères d'autrui, et à les soulager. | La grâce, le pardon accordé à ceux qu'on pourrait punir. | *La miséricorde de Dieu*, Bonté par laquelle Dieu

fait grâce aux hommes, aux pécheurs. | Petite anille de bois attachée sous le siège d'une stalle, et sur laquelle on peut être en qq. manière assis.

MISERICORDIEUSEMENT. adv. Avec miséricorde.

MISERICORDIEUX, EUSE. adj. et subst. Qui est enclin à la miséricorde.

MISSÈL. s. m. Livre qui contient les prières, le canon et les cérémonies de la messe.

MISSION. s. f. Charge, pouvoir qu'on donne à qq. d'aller faire qq. chose. | Se dit, collect., Des prêtres séculiers ou réguliers, employés dans qq. pays, soit pour la conversion des infidèles, soit pour l'instruction des chrétiens. | Une suite de prédications, de catéchismes et de conférences que les missionnaires font en qq. endroit.

MISSIONNAIRE. s. m. Caval qui est employé aux missions pour la conversion ou pour l'instruction des peuples.

MISSIVE. adj. f. Destinée à être envoyée. *Lettre missive*, ou, subst., *Missive*, Fam.

MISTRAL. s. m. Nom que, dans les provinces de France voisines de la Méditerranée, on donne au vent de nord-ouest. Qqs. uns disent et écrivent *Mastral*.

MITAINE. s. f. Sorte de gant de laine, de soie ou de peau, où la main entre tout entière, sans qu'il y ait de séparation pour les doigts. | Sorte de petits gants de femme. | Fam., au plur., Précautions, soins, ménagements. | Pop., *Onguent miton mitaine*, Remède qui ne fait ni bien ni mal.

MITE. s. f. Petit insecte sans ailes et à huit pattes.

MITHRIDATE. s. m. Drogue composée, à laquelle on attribue des vertus antivénéneuses. | *Vendeur de mithridate*, Charlatan.

MITIGATION. s. f. Adoucissement.

MITIGER. v. a. Adoucir, rendre plus aisé à supporter, à subir, à pratiquer. | *Morale mitigée*, Morale relâchée.

MITON. s. m. Sorte de gant sans mains ni doigt qui ne sert qu'aux femmes, et ne leur couvre que l'avant-bras.

MITONNER. v. n. Il se dit Du pain qu'on laisse tremper longtemps dans le bouillon sur le feu avant de servir le potage. | V. a. Dorloter. | Fam., *Mitonner une affaire*, La disposer pour la faire réussir quand il en sera temps.

MITOYEN, ENNE. adj. Qui est au milieu, qui est entre deux choses. | *Mur mitoyen*, Mur qui appartient aux deux propriétés contiguës dont il forme la séparation.

MITOYENNETÉ. s. f. Qualité de ce qui est mitoyen; Droit de copropriété de deux voisins sur le mur, la haie, le fossé qui les sépare.

MITRAILLADE. s. f. Décharge de plu-

sieurs canons chargés à mitraille, sur une masse de personnes.

MITRAILLE. s. f. collectif. Toute sorte de vieille quincaillerie. | Les balles de fer ou biscariens, ordin. mêlés de ferraille, dont on fait des cartouches pour l'artillerie.

MITRAILLER. v. n. et a. Tirer le canon à mitraille.

MITRE. s. f. Coiffure que portent les évêques quand ils officient en habits pontificaux.

MITRÉ, **ÉR**. adj. Qui porte la mitre.

MITRON. s. m. Garçon boulanger. Pop.

MIXTE. adj. des 2 g. Qui est mélangé, qui est composé de plusieurs choses de différente nature. | *Causes, actions mixtes*, Causes, actions qui sont à la fois personnelles et réelles. | Subst. masc. Un corps mixte.

MIXTILIGNE. adj. des 2 g. Se dit Des figures terminées en partie par des lignes droites, et en partie par des lignes courbes.

MIXTION. s. f. Mélange de plusieurs drogues dans un liquide, pour la composition d'un médicament.

MIXTIONNER. v. a. Mêler qq. drogue dans une liqueur, et faire qu'elle s'y incorpore. | *Vin mixtionné*, Vin qui n'est pas naturel, qui est frelaté.

MIXTURE. s. f. Médicament liquide qui résulte du mélange de substances diverses.

MNÉMONIQUE. s. f. Art de faciliter les opérations de la mémoire; Méthode au moyen de laquelle on se forme une mémoire artificielle. | Adj. des 2 g. *Art mnémonique*.

MNÉMOTÉCHNIE. s. f. Il est synonyme de Mnémonique.

MOBILE. adj. des 2 g. Qui se ment, ou qui peut être mé. | *Changeant*, *Imagination*, *esprit mobile*, Imagination, esprit qui reçoit aisément des impressions différentes. | *Troupes mobiles*, se dit par opposition à *Troupes*, à corps sédentaires. | Subst. masc. Le corps qui est mé. | La force mouvante. Personne qui donne le mouvement à une affaire, à une association. | **MOBILE**. subst. m. Ce qui porte à faire qq. ch.

MOBILIAIRE. adj. f. Qui consiste en meubles, ou qui concerne cette nature de biens.

MOBILIER, **ÈRE**. adj. Qui est de la nature du meuble. | *Héritier mobilier*, Celui qui hérite des meubles. | **MOBILISER**, subst. collectif, se dit Des meubles.

MOBILISATION. s. f. Action de mobiliser.

MOBILISER. v. a. Faire une convention en vertu de laquelle un immeuble est considéré comme meuble. | Mettre en campagne un corps ordinairement sédentaire.

MOBILITÉ. s. f. Facilité à être mé. | *Mobilité de caractère*, *d'esprit*, *d'imagination*, Facilité à passer promptement d'une dis-

position à une autre, d'un objet à un autre.

MODALITÉ. s. f. T. de Logique. Mode, qualité, manière d'être.

MODE. s. f. Usage passager qui dépend du goût et du caprice. | *Bouf à la mode*, Ragoût d'une pièce de bouf piquée de gros lard. | Au plur., Les ajustements, les parures à la mode. | *Manière*, *fautaisie*.

MODE, s. m. Manière d'être. | *Forme*, *méthode*. | Se dit Des inflexions générales du verbe, qui forment la conjugaison. | T. de mus. Le caractère affecté au ton.

MODELAGE. s. m. Opération de celui qui modèlle.

MODÈLE. s. m. Exemplaire, patron. | La personne, homme ou femme, d'après laquelle les artistes dessinent, peignent, modèlent, sculptent, etc. | La représentation en terre ou en cire d'un ouvrage qu'on se propose d'exécuter en marbre ou en qq. autre matière. | Personne qui a de grandes vertus, de grandes qualités.

MODELER. v. a. Former avec de la terre molle ou de la cire le modèlle d'un ouvrage qu'on veut exécuter en marbre ou en qq. autre matière. | Régler, conformer. | **MODÉLÉ**. subst. masc. La représentation, l'imitation des formes.

MODÉNATURE. s. f. Proportion et galbe des moulures d'une corniche.

MODÉRATEUR, **TRICE**. a. Celui, celle qui modère, qui dirige, qui règle.

MODÉRATION. s. f. Retenue, vertu qui porte à garder une sage mesure en toutes choses. | *Retranchement*, diminution d'un prix ou d'une taxe. | *Adoucissement*, *mitigation*.

MODÉRÉMENT. adv. Sans excès, avec modération.

MODÉRER. v. a. Diminuer, adoucir, tempérer, rendre moins violent. | Au sens moral, et pron., Se posséder, se contenir. | **MODÉRÉ**, **ÉE**. adj. Qui est sage et retenu, qui n'est point emporté.

MODERNE. adj. des 2 g. Nouveau, récent, qui est des derniers temps. | Subst. masc. Se dit Des auteurs, des savants, des artistes qui ont paru depuis la renaissance des lettres et des arts. | À LA MODERNE. loc. adv. Suivant la manière récente.

MODERNER. v. a. Restaurer un ancien édifice.

MODESTE. adj. des 2 g. Qui a de la modestie. | Subst., *Faire le modeste*. | Qui a de la retenue, de la modération. | En parlant Des choses, Médiocre, simple, sans éclat. | Qui a de la pudeur, de la décence.

MODESTEMENT. adv. D'une manière modeste, avec modération.

MODESTIE. s. f. Retenue dans la manière de penser et de parler de soi. | *Modération*. | Pudeur, décence.

MODICITÉ. s. f. Petite quantité.

MODIFICATIF, IVE. adj. et s. Qui modifie.

MODIFICATION, s. f. Modération, restriction d'une proposition, d'une convention, etc. | Changement qui s'opère dans la manière d'être d'une substance.

MODIFIER, v. a. Modérer, restreindre. | Corriger une chose dans qqne. de ses parties. | Opérer un changement dans la manière d'être d'une substance.

MODILLON, s. m. Ornement propre aux ordres ionique, corinthien et composite.

MODIQUE, adj. des 2 g. Qui est peu considérable, de peu de valeur.

MODIQUEMENT, adj. Avec modicité.

MODISTE, s. des 2 g. Ouvrier, ouvrière en modes; marchand, marchande de modes.

MODELATION, s. f. Passage d'un ton, d'un mode à un autre, dans le chant ou dans l'harmonie.

MODULE, s. m. Mesure arbitraire servant à établir les rapports de proportion entre toutes les parties d'un ouvrage d'architecture. | Le diamètre d'une médaille.

MODULER, s. n. etc. Faire passer le chant ou l'harmonie dans des tons ou des modes différents.

MOELLE, s. f. Substance molle et grasse qui remplit la cavité des os. | La substance molle et spongieuse qui se trouve au dedans de certains arbres, de certaines plantes.

MOELLEUSEMENT, adv. D'une manière moelleuse.

MOELLEUX, EUSE. adj. Rempli de moelle. | *Étoffe moelleuse*; étoffe qui a du corps, et qui est souple, douce à la main. | *Voix moelleuse*, Voix pleine, douce, et qui n'a rien d'aigre ni de dur. | *Contours moelleux*, Contours souples et gracieux. | Subst., *Le moelleux des contours*.

MOELLON, s. m. Pierre de petite dimension qui s'emploie dans les massifs de construction, et qu'on recouvre ord. de plâtre ou de mortier.

MOEUF, s. m. T. de gramm., synonyme de Mode. (Vi.) F. **MOUX**.

MOEURS, s. f. pl. Habitudes naturelles ou acquises, pour le bien ou pour le mal, dans tout ce qui regarde la conduite de la vie. | *Avoir des mœurs*, Avoir de bonnes mœurs. | *La manière de vivre*, les inclinations, les habitudes, les coutumes particulières de chaque nation, de chaque personne. | *Les mœurs des animaux*, Les habitudes naturelles des différentes espèces d'animaux.

MOFETTE ou **MOUFETTE**, s. f. Exhalaison pernicieuse qui s'élève dans les lieux souterrains, et principalement dans les mines.

MOHATRA, adj. m. Contrat mohatra, Contrat ou marché usuraire, par lequel un marchand vend très-cher, à crédit, ce

qu'il rachète à très-vil prix, mais argent comptant. (Vi.)

MOI, Pronom. sing. de la 1^{re} personne, qui est des 2 g., et dont *Nous* est le pluriel. | *Moi*, employé seul comme réponse, peut être sujet ou régime direct. *Qui veut aller avec lui? Moi?* dans cet ex. il est sujet.

Qui a-t-on voulu désigner? Moi? dans cet ex. il est régime direct. | *C'est l'opinion de mon frère et de moi que je vous exprime.* | *A moi.* Sorte d'exclamation pour faire venir promptement qqn. auprès de soi. | *Quant à moi, Pour moi.* Autres façons de parler dont on se sert pour marquer plus particulièrement ce qu'on pense. | *Quant à moi*, s'emploie aussi subst. et comme un seul mot, et signifie *Air fier* ou réservé. Fam., *Garder son quant-à-moi.* | *Moi* se prend, subst., pour signifier *L'attachement* de qqn. à ce qui lui est personnel. *Le moi choque toujours l'amour-propre des autres.* | *L'individualité métaphysique* d'une personne.

MOIGNON, s. m. Ce qui reste d'un bras, d'une jambe, d'une cuisse coupés.

MOINAILLE, s. f. T. de mépris. Les moines en général. Fam.

MOINDRE, adj. comparatif des 2 g. Plus petit en étendue ou en quantité. | Plus petit dans son genre. | *Moins considérable.* | *Qui n'est pas si bon*, ou qui est plus mauvais. | Avec l'article, *Le moins considérable*, le moins important, le plus petit, etc. | Avec l'article et précédé d'une négation, signifie *Aucun*. | *Absol.*, *Les quatre moindres*, Les quatre ordres inférieurs ou mineurs.

MOINE, s. m. Religieux faisant partie d'un ordre dont les membres vivent sous une règle commune, et séparés du monde. | Meuble de bois où l'on suspend une sorte de réchaud plein de braise pour chauffer le lit.

MOINEAU, s. m. Passereau. | Petit bastion obtus, que l'on met au milieu d'une courtine très-longue.

MOINERIE, s. f. T. de mépris. Les moines en général. | L'esprit et l'humeur des moines.

MOINESSE, s. f. Religieuse. Se dit en plaisanterie. | Se dit par mépris.

MOINILLON, s. m. Petit moine, ou Moine sans considération.

MOINS, Adv. de comparaison, opposé à Plus, et qui sert à marquer l'infériorité d'une personne ou d'une chose comparée à une autre ou à elle-même. | *Moins*, subst., Trait horizontal qui est le signe de la soustraction. | *Tiret long* qui ordinairement sert à séparer des phrases. | *À moins de*, loc. prép. À un prix au-dessous de. | *Sans une certaine condition.* | *À moins que*, loc. conj. Si ce n'est que. | *Av moins*, ou *moins*, locs. conj. qui servent à marquer qq. restriction. | *Av moins*

Sur toutes choses ; **DE MOINS**. loc. adv. De manque. | **EN MOINS DE, DANS MOINS DE**. loc. prép. Dans un moindre espace de temps. | **EN MOINS DE LIEN**. loc. adv. Très-promptement. | **RIEN MOINS**, précédé du verbe *Être*, et suivi d'un adjectif, a le sens de la négation. | **RIEN DE MOINS**, employé avec un verbe impers., a aussi un sens négatif.

MOIRE. s. f. Apprêt que reçoivent, à la calandre ou au cylindre, certaines étoffes. | Se dit D'une étoffe qui a reçu ce genre d'apprêt.

MOIRER. v. a. Donner à une étoffe, par la pression de la calandre ou du cylindre, un éclat changeant, une apparence ondulée et chatoyante. | **MORÉ**, subst.

MOIS. s. m. Une des 12 parties de l'année. | L'espace de trente jours consécutifs, de qq. jour que l'on commence à compter. | Le prix convenu pour un moi d'allaitement, de location, de leçons, de travail, etc. | Se dit, absol., Des mois de grossesse d'une femme. | Au plur., se dit, absol., De l'écoulement périodique des femmes.

MOISE. s. f. Se dit De certaines pièces de bois plates assemblées deux à deux avec des boulons, et servant à maintenir la charpente.

MOISER. v. a. Mettre des moisés.

MOISIR. v. a. et n. Faire qu'une matière se couvre d'une certaine mousse qui marque un commencement de corruption. | **MOIST**. subst. masc. Ce qui est moisi. | La moisissure.

MOISSURE. s. f. Espèce de végétation qui naît sur les corps où se trouve une matière végétale unie à une certaine quantité d'eau. | L'endroit moisi, le moisi.

MOISSINE. s. f. Faisceau de branches de vigne où les grappes sont encore attachées.

MOISSON. s. f. Récolte des blés et autres grains. | Le temps de la moisson.

MOISSONNER. v. a. Faire la récolte des blés et autres grains. | S'emploie figur., Détruire, faire périr.

MOISSONNEUR, **EUSE**. s. Celui, celle qui moissonne.

MOITE. adj. des 3 g. Qui a qq. humidité, qui est un peu mouillé.

MOITEUR. s. f. Légère humidité, qualité de ce qui est moite.

MOITIÉ. s. f. L'une des parties d'un tout divisé, partagé également en deux. | *A moitié chemin*, À la moitié du chemin. | *Être, se mettre de moitié avec qq.*, Faire avec lui une société dans laquelle la perte et le gain se partagent par moitié. | Se dit, fam., D'une femme à l'égard de son mari. | Adv., À demi. | **À MOITIÉ**. loc. adv. En partie, à demi.

MOKA. s. m. Le café qui vient de Moka, ville d'Arabie. *Du moka*.

MOLAIRE. adj. f. et subst. fém. Se dit Des grosses dents qui servent à broyer les aliments.

MÔLE. s. f. Masse informe et inanimée, dont les femmes accouchent qqfs.

MÔLE. s. m. Jetée de pierres fondée dans la mer, à l'entrée d'un port, pour rompre l'impétuosité des vagues, et pour mettre les vaisseaux plus en sûreté.

MOLÉCULAIRE. adj. des 3 g. Qui appartient, qui a rapport aux molécules.

MOLÉCULE. s. f. Petite partie d'un corps.

MOLÈNE. s. f. Genre de plantes.

MOLESTER. v. a. Vexer, tourmenter de qq. manière que ce soit.

MOLLETTE. s. f. Partie de l'éperon qui est ordinairement faite en forme d'étoile, et qui sert à piquer le cheval. | Maladie des chevaux. | Morceau de marbre, de verre, etc., qui sert à broyer des couleurs ou d'autres corps sur le marbre, etc.

MOLINISME. s. m. Sentiment, opinion de Molina et de ses sectateurs sur la grâce.

MOLINISTE. s. et adj. des 3 g. Celui, celle qui suit le sentiment, l'opinion de Molina sur la grâce.

MOLLAH. s. m. Docteur, prêtre musulman.

MOLLASSE. adj. des 3 g. Qui est désagréablement mou à toucher.

MOLLEMENT. adv. D'une manière molle. | Avec un abandon gracieux. | Faiblement, lâchement, sans vigueur.

MOLLESSE. s. f. Qualité de ce qui est mou. | En parlant du climat, Température douce et molle. | Se dit aussi De la complexion, du tempérament des personnes. | Manque de vigueur et de fermeté. | Excès d'indulgence. | Délicatesse d'une vie efféminée. | Certain abandon gracieux.

MOLLET, ETTE. adj. Diminutif de *Mou*. Qui a une mollesse agréable et douce au toucher. | *Pain mollet*, Sorte de petit pain blanc qui est léger et délicat.

MOLLET. s. m. Le gras de la jambe.

MOLLETON. s. m. Étoffe de laine, de coton ou de soie, douce, chaude et mollette.

MOLLIFIER. v. a. Rendre mou et fluide.

MOLLIR. v. n. Devenir mou. | Manquer de force, faiblir, fléchir. | Céder trop aisément.

MOLLUSQUE. s. m. Nom donné aux animaux sans vertèbres, dont le corps est mou, et qui ont un cœur et des vaisseaux.

MOLY. s. m. Pisite dont parle Homère.

MOLYBDÈNE. s. m. Sorte de métal cassant, d'une couleur semblable à celle du plomb, et très-difficile à fondre.

MOMENT. s. m. Instant, petite partie du temps fort court. | La produit d'une

puissance par le bras du levier, suivant lequel elle agit. | **AU MOMENT DE**. loc. prép. Sur le point de. | **AU MOMENT DE**, **AU MOMENT QUE**, **DANS LE MOMENT QUE**, **DANS LE MOMENT OÙ**. loc. conj. Lorsque. | **DU MOMENT QUE**. loc. conj. Dès que, depuis que. | **PALÉ-QUE**. | **À TOUT MOMENT**, **À TOUT MOMENTS**. loc. adv. Sans cesse, à toute heure. | **DANS LE MOMENT**. loc. adv. Instant. | **EN UN MOMENT**. loc. adv. Instantement.

MOMENTANÉ, ÉE. adj. Qui ne dure qu'un moment.

MOMENTANÉMENT. adv. Passagèrement, pour un moment.

MONERIE. s. f. Mascarade. (Vi.) Affectation ridicule d'un sentiment qu'on n'a pas. | Chose concertée pour faire rire. (Vi.) | Cérémonie bizarre, ridicule. Fam.

MONIE. s. f. Corps embaumé par les anciens Égyptiens. | Fam., Personne sèche et noire. | La couleur brune tirée des bitumes dont les momies ont été enduites.

MON. adj. possessif masc. qui répond au pronom personnel *Moi, Je*. | Il fait au féminin, *Ma*. | Il fait *Mes* au pluriel du masc. et du fém.

MONACAL, ALE. adj. Appartenant à l'état de moine.

MONACALEMENT. adv. D'une manière monacale.

MONACHISME. s. m. Il se dit Des institutions monastiques en général.

MONADE. s. f. Être simple et sans parties, dont les leibniziens croient que tous les autres êtres sont composés.

MONADELPHIE. s. f. Classe du système de Linné qui renferme les plantes à plusieurs étamines réunies par leurs filets en un seul corps.

MONANDRIE. s. f. Classe du système de Linné qui renferme les plantes à une seule étamine.

MONARCHIE. s. f. Le gouvernement d'un État régi par un seul chef.

MONARCHIQUE. adj. des 3 g. Qui appartient à la monarchie.

MONARCHIQUEMENT. adv. D'une manière monarchique.

MONARQUE. s. m. Chef d'une monarchie.

MONASTÈRE. s. m. Couvent, lieu habité par des moines ou par des religieuses.

MONASTIQUE. adj. des 3 g. Qui appartient aux moines, qui concerne les moines.

MONAUT. adj. m. Qui n'a qu'une oreille.

MONCEAU. s. m. Tas, amas fait en forme de petit mont.

MONDAIN, AINE. adj. Qui aime les vanités du monde. | **MONDAIN**, subst., Celui qui est attaché aux choses vaines et passagères du monde.

MONDAINEMENT. adv. D'une manière mondaine.

MONDANITÉ. s. f. Vanité mondaine.

MONDE. s. m. L'univers, le ciel et la terre, et tout ce qui y est compris. | La terre, le globe terrestre. | *Vivre en monde*, Maltra. | Se dit au plur., Plantes qu'on suppose habitées. | Un lieu vaste et très-peuplé. | La totalité des hommes, le genre humain. | Se prend indifféremment pour Gens, personnes. | Un certain nombre de personnes. | *Un monde*, Une grande quantité de personnes. | Une seule personne. | Avec l'adj. possessif, on dit Des domestiques de qq. Des gens qui sont sous les ordres de qq. La société des hommes, ou Une partie de cette société. | Au plur., *Les gens du monde*. | *Connaître le monde*, Connaître les hommes. | La vie séculière. | *L'autre monde*, La vie future.

MONDE. adj. des 3 g. Par, not. Se dit pour qualifier Les animaux dont la loi des Juifs permettait l'usage.

MONDER. v. a. Nettoyer. *Monder de l'orge*, Le dégrager de sa pellicule. | *Prendre de l'orge mondé*, Boire de l'eau dans laquelle on a fait bouillir de l'orge mondé.

MONDIFIER. v. a. T. de médec. Nettoyer, déterger.

MONÉTAIRE. s. m. Se dit Des officiers publics qui président à la fabrication des monnaies et des médailles. | Adj. des 3 g. Qui a rapport aux monnaies.

MONITEUR. s. m. Celui qui donne des avis, des conseils. | Titre de certains journaux.

MONITION. s. f. Avertissement juridique qui se fait en de certains cas par l'autorité de l'évêque, avant de procéder à l'excommunication.

MONITOIRE. s. m. Lettre d'un official pour obliger ceux qui ont qq. connaissance d'un crime ou de qq. autre fait à venir révéler ce qu'ils savent. Adj., *Des lettres monitoires*.

MONITORIAL, ALE. adj. *Des lettres monitoriales*, Lettres en forme de monitoire.

MONNAIE. s. f. Toute sorte de pièces de métal, servant au commerce, frappées par autorité souveraine, et marquées au coin d'un prince ou d'un État souverain. | *Papier-monnaie*, Papier créé par le gouvernement pour faire office de monnaie. | Se dit Des petites espèces d'argent ou de billon. | La valeur d'une pièce monnayée en plusieurs pièces moindres. | Le lieu où l'on bat monnaie.

MONNAYAGE. s. m. Fabrication de la monnaie.

MONNAYER. v. a. Convertir un métal en monnaie. | Donner l'empreinte à la monnaie.

MONNAYEUR. s. m. Celui qui travaille à la monnaie de l'État.

MONOCHROME adj. des 2 g. et subst. masc. Qui est d'une seule couleur.

MONOCLE s. m. Petite lunette qui ne sert que pour un œil.

MONOCORDE s. m. Instrument de bois, de cuivre, etc., sur lequel il y a une seule corde tendue, et divisée selon certaines proportions pour faire connaître les différents intervalles des sons.

MONOCOTYLÉDONE adj. des 2 g. et subst. fém. Se dit Des plantes dont les semences n'ont qu'un seul lobe.

MONOECIE s. f. Classe du système de Linné dans laquelle on range les plantes qui portent, sur le même pied, des fleurs mâles et des fleurs femelles.

MONOGRAMME s. m. Chiffre ou caractère composé des principales lettres d'un nom, et quelquefois de toutes.

MONOGRAPHIE s. f. Description d'un seul genre ou d'une seule espèce d'animaux, de végétaux, etc.

MONOIQUE adj. des 2 g. Se dit Des plantes qui portent, sur le même pied, des fleurs mâles et des fleurs femelles.

MONOLITHE adj. des 2 g. et subst. masc. Qui est d'une seule pierre.

MONOLOGUE s. m. Scène d'une pièce de théâtre où un personnage est seul et se parle à lui-même.

MONOMANE adj. et s. des 2 g. Qui est atteint de qq. monomanie.

MONOMANIE s. f. Espèce d'aliénation mentale, dans laquelle une seule idée semble absorber toutes les facultés de l'intelligence.

MONÔME s. m. Grandeur qui est exprimée sans que celles qui la composent soient jointes par les signes plus ou moins.

MONOPÉTALE adj. des 2 g. Se dit Des fleurs dont la corolle est d'un seul pétale.

MONOPHYLLE adj. m. Se dit D'un calice formé d'une seule pièce.

MONOPOLE s. m. Trafic exclusif, fait en vertu d'un privilège. | Trafic d'un ou de plusieurs marchands réunis, qui achètent qq. marchandise en grande quantité.

MONOPOLEUR s. m. Celui qui exerce un monopole.

MONOPTÈRE adj. des 2 g. Se dit D'un édifice rond formé d'une simple colonnade, sans mur.

MONOSTIQUE s. m. Épigramme, inscription en un seul vers.

MONOSYLLABE s. m. Mot d'une seule syllabe. | Adj. des 2 g. Ce mot est monosyllabe.

MONOSYLLABIQUE adj. des 2 g. Se dit particulièrement Des vers dont tous les mots sont des monosyllabes.

MONOTONE adj. des 2 g. Qui n'est pas assez varié dans ses intonations ou dans ses inflexions. | Se dit Des choses qui sont trop uniformes, qui manquent de variété.

MONOTONIE s. f. Uniformité, égalité ennuyeuse de ton dans la conversation, dans la musique, etc. | Manière de vivre qui est toujours la même.

MONS s. m. Abréviation du mot Monsieur.

MONSEIGNEUR s. m. (Au plur. *Messeigneurs*, ou *Nesseigneurs*.) Titre d'honneur que l'on donne en parlant ou en écrivant à certaines personnes distinguées par leur naissance ou par leur dignité.

MONSEIGNEURISER v. a. Donner le titre de monsieur. S'emploie par plaisanterie.

MONSIEUR s. m. Qualité, titre que l'on donne par civilité, par bienveillance, aux personnes à qui on parle, à qui on écrit | Au plur., *Messieurs*. | On écrit, par abréviation, au sing., *Mr.* ou *M.*, et au plur. *Mrs.* ou *MM.* | Absol., s'est dit De l'aîné des frères du roi. | Nom D'une nuance de la couleur violette.

MONSTRE s. m. Animal qui a une conformation contre nature. | Se dit Des végétaux. | Ce qui est extrêmement laid. | Une personne cruelle et dénaturée. | *Monstru marins*, Les grands cétoacés.

MONSTRUEUSEMENT adv. Prodigieusement, excessivement.

MONSTRUEUX, EUSE adj. Qui a une conformation contre nature. | Qui est contraire aux lois de la nature. | Prodigieux.

MONSTRUOSITÉ s. f. Caractère, vice de ce qui est monstrueux.

MONT s. m. Grande masse de terre ou de roche, élevée au-dessus du terrain qui l'environne. | Au plur. absol., Les Alpes. | Adv., *Par monts et par vaux*, En toute sorte d'endroits. | *Mont-de-piété*, Établissement où l'on prête sur nantissement et à intérêt.

MONTAGE s. m. Action de transporter qq. ch. de bas en haut.

MONTAGNARD, ARDE adj. et subst. Qui habite les montagnes.

MONTAGNE s. f. Mont, grande masse de terre ou de roche fort élevée au-dessus du terrain qui l'environne.

MONTAGNEUX, EUSE adj. Où il y a beaucoup de montagnes.

MONTANT s. m. Pièce de bois, de pierre ou de fer, qui est posée verticalement et à plomb dans certains ouvrages de menuiserie, de serrurerie, etc. | Le total d'un compte, d'une recette, etc.

MONTANT, ANTE adj. Il se dit De tout ce qui monte. | *Joint montant*, Le joint vertical de deux pierres. | *Garde montante*, Par opposition à *Garde descendante*.

MONTE s. f. L'accouplement des chevaux et des cavales. | Le temps de cet accouplement.

MONTEE s. f. Endroit par où l'on monte

une éminence. | Rampa deuce en devant un édifice. | L'action de monter. | Un pecculier. | Pop., Chacune des marches d'un escalier, d'un degré. | La hauteur d'une dune.

MONTÉ. v. a. Se transporter dans un lieu plus haut que celui où l'on était. | *Monter sur mer, S'embarquer.* | *Monter à cheval, Précher.* | *Monter sur le théâtre, Faire comédie.* | *Monter aux nues, Se élever en exaltation.* | Passer à un parti, à un degré au-dessous de celui qu'on occupait. | *Félever.* | Croître, s'accroître. | *Élever* pris, croître en valeur. | Se dit d'un tout composé de plusieurs communes. | V. a. transporter en un lieu plus haut que celui où l'on était. | *Monter un cheval, Être monté sur un cheval.* | *Monter un vaisseau, commander.* | V. a. Fournir un établissement à une personne de tout ce qui lui est nécessaire. | *Monter une cabale, Préparer une cabale.* | *Monter un diamant, Le mettre en œuvre.* | *Monter un violon, une dore, etc., Y mettre des cordes.* | V. a. lever, accroître. | Fam., *Monter la tête à quelqu'un, Lui inspirer qq. idées qui s'envolent de lui jusqu'à l'exalter.* | V. a. Porter, transporter qq. ch. en haut, ou l'y élever. Pron. et absol., S'exalter, s'échauffer, irriter. | *MONTÉ, Éc. part. Être bien monté, être monté sur un bon cheval.* | *Monté sur son de, En usage de.*

MONTEUR. s. m. Ouvrier qui monte des terres fines, des pièces d'orfèvrerie, etc.

MONTGOLFIERE. s. f. Sorte d'aérostat inventé par Montgolfier.

MONTICULE. s. m. Petite montagne, simple élévation de terrain.

MONT-JOIE. s. f. S'est dit d'un monceau de pierres jetées confusément les unes sur les autres, soit pour marquer les chemins, soit en signe de qq. victoire, etc. | Cri de guerre usité autrefois parmi les Français aux batailles.

MONTOIR. s. m. Grosse pierre ou gros pilon de bois dont on se sert pour monter des aisément à cheval. | *Le côté du montoir, Le côté gauche du cheval.*

MONTRE. s. f. Échantillon, partie de qq. ch. qui est à vendre, et dont on veut s'assurer la qualité. | Ce que les marchands exposent au devant de leur boutique. | Le lieu que les marchands de chevaux ont choisi pour y faire voir aux acheteurs les chevaux qu'ils ont à vendre. | *Paudo, étalage.* | Apparence.

MONTRE. s. f. Petite horloge qui se porte ordinairement dans une poche destinée à cet usage. | *Montre marine, Montre faite avec une extrême précision, pour donner les longitudes en mer.*

MONTRE. v. a. Faire voir, exposer ses regards. | Pop., *Montrer les talons,*

S'ouffrir. | Indiquer. | *Montrer qq. au doigt, S'en moquer publiquement.* | Faire connaître, prouver. | *Montrer.* | *Montrer, se faire voir.* | *MONTRE, Éc. part. Avoir été bien montré, Avoir eu un bon maître.*

MONTUREUX, ÉBIE. adj. Se dit d'un terrain extrêmement inégal, et coupé d'espaces en espaces par des montagnes, des collines, etc.

MONTURE. s. f. Bête de charge qui sert à porter l'homme. | Ce qui sert à assembler, à lier la partie ou les parties principales d'un objet, d'un outil. | *La monture d'un fusil, d'un pistolet, Le bois sur lequel le canon et la platine sont montés.* | Le travail de l'ouvrier qui a monté un ouvrage.

MONUMENT. s. m. Ouvrage d'architecture ou de sculpture, fait pour transmettre à la postérité la mémoire de qq. personne illustre, ou de qq. événement important. | *Tombes.* | Se dit des ouvrages remarquables de littérature, de sciences et d'arts.

MONUMENTAL, ALE. adj. Qui a rapport, qui est propre aux monuments.

MOQUER (SE). v. pron. Se railler de qq. ou de qq. ch., en rire, en faire un sujet de plaisanterie ou de dérision. | *Népriser, braver.* | Absol., Ne pas parler, ne pas agir sérieusement.

MOQUERIE. s. f. Paroles ou actions par lesquelles on se moque. | Chose absurde, chose impertinente.

MOQUETTE. s. f. Étouffe à chaînes et à trame de fil, veloutée en laine.

MOQUEUR, EUSE. adj. et s. Qui se moque, qui raille, qui a l'habitude de se moquer, de railler.

MORAILLES. s. f. pl. Espèce de tenailles, avec lesquelles on pince le nez d'un cheval impatient, vicieux.

MORAILLON. s. m. Pièce de fer attachée au couvercle d'un coffre, garnie d'un anneau qui entre dans la serrure, et dans lequel passe le pêne.

MORAL, ALE. adj. Qui concerne les mœurs. | Qui a des mœurs, qui a des principes et une conduite conformes à la morale. | Ce qui est uniquement du ressort de l'intelligence. | *Certitude morale, Certitude fondée sur de fortes probabilités.*

MORALE. subst. masc. L'ensemble de nos facultés morales.

MORALE. s. f. Doctrine relative aux mœurs. | *Traité de morale.* | *Épigramme.*

MORALEMENT. adv. Suivant les règles de la morale. | *Vraisemblablement.*

MORALISER. v. n. Faire des réflexions, des dissertations, des leçons morales. | *Actif. et fam., Moraliser qq. Lui faire de la morale, ou une morale.*

MORALISEUR. s. m. Celui qui affecte de parler morale.

MORALISTE s. m. Écrivain qui traite des mœurs.

MORALITÉ s. f. Réflexion morale. | Le sens moral que renferme un discours fabuleux ou allégorique. | Conscience, discernement moral. | Le caractère moral, les principes, les mœurs d'une personne.

MORBIDE adj. des 2 g. Se dit Des chairs mollement et délicatement exprimées. | Qui a rapport à la maladie.

MORBIDESSE s. f. Mollesse et délicatesse des chairs dans une figure.

MORBIFIQUE adj. des 2 g. Qui cause la maladie.

MORCEAU s. m. Partie séparée d'un corps solide et continu. | Absol., Portion séparée d'une chose solide qui peut être mangée. | Se dit, dans le même sens, Des parties, des fragments d'un ouvrage d'esprit. | Un objet entier, un tout. | *Morceaux d'ensemble*, Morceau à diverses parties, chanté par plusieurs voix.

MORCELER v. a. Diviser par morceaux.
MORCELLEMENT s. m. L'action de morceler.

MORDACITÉ s. f. Qualité corrosive. | Médicance aigre et piquante.

MORDANT, ANTE adj. Qui mord. | Qui a une qualité corrosive. | Qui censure, qui critique avec malignité.

MORDANT s. m. Vernis qui sert à fixer l'or en feuilles que l'on applique sur du cuivre, du bronze, etc. | Se dit Des substances au moyen desquelles on parvient à fixer les couleurs sur la laine, la soie, le coton, etc. | *Avoir du mordant dans l'esprit*, Avoir de la force, du piquant dans l'esprit.

MORDICANT, ANTE adj. Acre, piquant, corrosif. | Fam., Qui aime à médire, à railler amèrement, à critiquer.

MORDICUS adv. Avec obstination.

MORDIENNE s. f. adv. et pop., *À la grosse mordiennaise*, Sans façon, sans finesse, avec sincérité.

MORDILLER v. a. Mordre légèrement et à plusieurs reprises.

MORDORÉ, ÉE adj. et s. m. Qui est d'une couleur brune mêlée de rouge.

MORDRE v. a. (*Je mords, il mord, nous mordons. Je mordais. Je mordis. Je mordrai. Mords. Que je morda. Que je mordisse. Mordant. Mordu.*) Serrer avec les dents. | *S'en mordre les doigts, les pouces*, Se repentir d'une chose qu'on a faite. | Fam., *Mordre à la grappe*, Saisir avidement une proposition, croire aveuglément à une promesse. | Poét., *Mordre la poussière*, Être tué dans un combat | Se dit Des oiseaux, de qq. insectes, et de la vermine. | Se dit De plusieurs choses inanimées qui rongent, qui creusent ou qui percent. | Médiocre, reprendre, critiquer, censurer avec malignité.

MORE s. m. Nom de peuple. | *Traiter qqn. de Turc à More*, Le traiter avec une extrême dureté. | *Gris de More*, Couleur grise tirant sur le noir.

MORREAU adj. m. Se dit D'un cheval qui est extrêmement noir. (Vi.)

MORELLE s. f. Plante vénéneuse.

MORESQUE adj. des 2 g. Qui a rapport aux coutumes, aux usages, au goût des Mores. | Subst. fém. Une espèce de danse à la manière des Mores. | Sorte de peinture faite de caprice, et représentant des feuillages.

MORFIL s. m. Certaines petites parties d'acier presque imperceptibles, qui restent au tranchant d'un couteau, d'un rasoir, etc., lorsqu'on les a passés sur la meule.

MORFONDRE v. a. Refroidir, causer un froid qui incommodé, qui pénètre. | Fam. et pron., Perdre bien du temps à la poursuite d'une affaire, dans l'attente d'une personne qui n'arrive pas.

MORFONDURE s. f. Sorte de maladie qui vient aux chevaux lorsqu'ils ont été saisis de froid après avoir eu chaud.

MORGELINE s. f. Genre de plantes.

MORGUE s. f. Mine, contenance grave et sérieuse, où il paraît qq. fierté, qq. orgueil. | Excès de suffisance, orgueil.

MORQUE s. f. Endroit à l'entrée d'une prison, où l'on tient qq. temps ceux que l'on écroue, afin que les guichetiers puissent les examiner. | Endroit où l'on expose les corps des personnes trouvées mortes hors de leur domicile.

MORQUER v. a. Braver qqn. en le regardant d'un air fier et menaçant. (Vi.)

MORIBOND, ONDE adj. et subst. Qui va mourir.

MORICAUD, AUDE adj. et subst. Qui a le visage de couleur brune. Fam.

MORIGÉNER v. a. Former les mœurs. (Vi.) | Plus ordinairement, Corriger, remettre dans le devoir. Fam.

MORILLE s. f. Sorte de champignon.

MORILLON s. m. Sorte de raisin noir.

MORILLONS s. m. pl. Émeraude brute qui se vendent à l'once.

MORION s. m. Sorte d'armure de tête plus légère que le casque. | Espèce de punition qu'on infligeait aux soldats.

MORNE adj. des 2 g. Triste, sombre et abattu; obscur.

MORNE s. m. On donne ce nom, en Amérique, Aux petites montagnes.

MORNÉ, ÉE adj. S'est dit, dans les tournois, Des armes dont le fer était émoussé.

MORNIFLE s. f. Coup de la main sur le visage. Pop.

MOROSE adj. des 2 g. Chagrin, difficile, bizarre.

MOROSITÉ s. f. Caractère morose.

MORPHINE s. f. Alkali végétal qui

donne à l'opium sa vertu soporifique et calmante.

MORPION. s. m. Espèce de pou qui s'attache d'ordinaire aux endroits du corps où l'on a du poil. On doit éviter de se servir de ce mot.

MORS. s. m. Assortiment de toutes les pièces de fer qui servent à brider un cheval, comme les branches, la gourmette, etc. | La pièce qui se place dans la bouche du cheval pour le gouverner. | *Prendre la mors aux dents*, se dit D'un cheval qui s'emporte. — Se dit D'un homme qui se livre tout entier à ses passions. — Se dit D'une personne qui se met en colère subitement.

MORSURE. s. f. Action de mordre; Plaie, meurtrissure, marque faite en mordant.

MORT. s. f. Fin, cessation de la vie. | *Être à l'articles de la mort*, Être à l'agonie. | La peine capitale, la peine qui consiste dans la perte de la vie. | *Mort civile*, Cessation de toute participation aux droits civils. | Se dit Des grandes douleurs. | Se dit Des grands chagrins. | Cause de destruction. | Fam., *Mort aux rats*, Drogue dont on se sert pour faire mourir les rats.

| À MORT. loc. adv. De manière qu'on en meure. | À LA MORT. loc. adv. Extrêmement, excessivement. | À LA VIE ET À LA MORT. loc. adv. Pour toujours.

MORTADELLE. s. f. Espèce de gros saucisson qui vient d'Italie.

MORTAII. LABLE. adj. des 2 g. Se disait De ceux qui étaient serfs de leur seigneur, et dont celui-ci héritait.

MORTAISE. s. f. Trou, entaille faite dans une pièce de bois ou de métal, pour y recevoir le tenon d'une autre pièce.

MORTALITÉ. s. f. Condition de ce qui est sujet à la mort. | La mort d'une quantité plus ou moins considérable d'hommes ou d'animaux qui sont emportés en peu de temps par la même maladie.

MORTE-EAU. s. f. Se dit Des marées les plus faibles, qui ont lieu entre la nouvelle et la pleine lune.

MORTEL, ELLE. adj. Qui cause la mort, ou qui parait devoir la causer. | *Péché mortel*, Péché qui fait perdre la grâce de Dieu, et qui donne une espèce de mort à l'âme. | Extrême, excessif dans son genre; se dit en mal. | Qui est sujet à la mort. | *MORTAL.* subst. Homme. | Absol., *Les mortels*, L'espèce humaine.

MORTELLERMENT. adv. À mort. | *Pécher mortellement*, Commettre un péché mortel. | Excessivement.

MORTE-SAISON. s. f. Temps où, dans certaines professions, on a moins de travail, moins de débit qu'à l'ordinaire.

MORT-GAGE. s. m. Gage dont on laisse

jouir le créancier, sans que les fruits dont il profite soient imputés sur la dette.

MORTIER. s. m. Mélange de chaux et de sable, de ciment ou de pouzzolane, détrempe avec de l'eau, et servant à Her les pierres ou les moellons d'une construction.

| Sorte de vase qui est fait de métal, de pierre, etc., et dont on se sert pour y piler certaines choses. | Bombe à feu, dont on se sert pour lancer des bombes, etc.

MORTIFÈRE. adj. des 2 g. Qui cause la mort.

MORTIFIANT, ANTE. adj. Qui humilie l'amour-propre, et cause de la confusion.

MORTIFICATION. s. f. État du corps ou d'une partie du corps, dans lequel les fluides naturels s'altèrent et se corrompent. | L'action par laquelle on mortifie son corps, ses passions. | Chagrin, affliction qu'on donne à une personne par qq. réprimande, etc. | Se dit Des accidents fâcheux qui arrivent dans la vie.

MORTIFIER. v. a. Faire que de la viande devienne plus tendre. | Affliger son corps par des macérations, des jeûnes, des austérités. | Humilier qq., lui faire de la peine par qq. réprimande, etc.

MORT-NÉ. adj. *V. Né*, au mot NAISSANCE.

MORTUAIRE. adj. des 2 g. Appartenant au service, à la pompe funèbre. | *Registre mortuaire*, Registre où l'on inscrit les noms des personnes décédées.

MORUE. s. f. Poisson de mer.

MORVE. s. f. Humeur visqueuse qui découle des narines. | Maladie à laquelle les chevaux sont sujets.

MORVEAU. s. m. Morve épaisse et recuite.

MORVEUX, EUSE. adj. Qui a la morve au bout du nez. | *Cheval morveux*, Cheval qui a la maladie appelée *Morve*. | Subst., se dit, fam. et par mépris, D'un enfant, garçon ou fille.

MOSAÏQUE. adj. des 2 g. Qui vient de Moïse.

MOSAÏQUE. s. f. Ouvrage de rapport composé de petites pierres dures, ou de petits morceaux d'émail de différentes couleurs, liés par un mastic et assemblés de manière à former des figures, des arabesques, etc.

MOSCOUÈRE. s. f. Nom qu'on donne au sucre brut.

MOSQUÉE. s. f. Temple du culte mahométan.

MOT. s. m. Une ou plusieurs syllabes réunies, qui expriment une idée. | *Jeu de mots*, Allusion tirée de la ressemblance des mots. | Fam., *Gros mots*, Jurements, menaces, paroles offensantes. | Ce qu'on dit ou ce qu'on écrit brièvement à qq. | Sentence, apophthegme, dit notable. | Le prix que l'on demande ou que l'on offre

de qq. ch. | *Prendre qq. au mot*, Se hâter d'accepter une offre. | Parmi les gens de guerre, se dit Du mot ou plutôt des deux mots qu'un chef donne à ceux qui sont sous ses ordres, pour qu'ils puissent se reconnaître entre eux. | Dans une devise, Les paroles de la devise. | *En un mor.* loc. adv. Bref, enfin, en peu de mots. | *Mor à mor*, *mor rova mor.* loc. adv. Sans aucun changement ni dans les mots, ni dans leur ordre. | *Mor à mor*, subst., Traduction littérale. | À ces mots. loc. adv. Après avoir ainsi parlé.

MOTET. s. m. Pssume ou autres paroles latines mises en musique pour être chantées à l'église.

MOTEUR. s. m. Celui qui donne le mouvement. | Mobile, ce qui imprime le mouvement.

MOTEUR, TRICE. adj. Qui fait mouvoir, qui donne le mouvement.

MOTIF. s. m. Ce qui meut et porte à faire qq. ch., à adopter un avis. | La phrase de chant, l'idée primitive qui domine dans tout le morceau.

MOTION. s. f. Mouvement, action de mouvoir. | Proposition faite dans une assemblée délibérante.

MOTIVER. v. a. Alléguer, rapporter les motifs d'un avis, d'un arrêt, d'une déclaration qqc. | Servir de motif à.

MOTTE. s. f. Petit morceau de terre détaché avec la charrue, avec la bêche. | Batte, éminence isolée, faite de main d'homme ou par la nature. | La portion de terre qui tient aux racines des plantes quand on les lève ou qu'on les arrache. | *Motte à brûler*, Petite masse plate et ronde qui est faite ordin. avec le tan qu'on ne peut plus employer à préparer les cuirs, et qui sert à faire du feu.

MOTTER (SE). v. pron. Se dit Des perdrix lorsqu'elles se cachent derrière des mottes de terre.

MOTUS. Expression familière par laquelle on avertit qq. de ne rien dire.

MOU, MOLLE. adj. Qui cède facilement au toucher, qui reçoit facilement l'impression des autres corps. | On dit qqqs. *Mol*, au masc., en poésie et dans le style soutenu. | Qui a peu de vigueur. | Indolent, inactif, qui manque de résolution, d'application. | Affaibli, énérvé par les plaisirs.

MOU. s. m. Nom vulgaire du poumon de certains animaux.

MOUCHARD. s. m. Espion de police.

MOUCHE. s. f. Insecte à deux ailes. | *Prendre la mouche*, Se piquer, se fâcher mal à propos. | Petit morceau de taffetas noir préparé, que les femmes se mettaient sur le visage. | Au plur., se dit Des premières et des plus légères douleurs de l'enfantement. | Fam., Celui ou celle que la po-

lice met à la suite de qq. | Fam., *C'est une fine mouche*, C'est une personne très-fine et très-rusée. | Espèce de jeu de cartes. | Constellation.

MOUCHER. v. a. Presser les narines pour en faire sortir la surabondance des humeurs qui tombent du nez. | Ôter le bout du lumignon, lorsqu'il empêche la chandelle, la bougie, la lampe, le flambeau de bien éclairer.

MOUCHER. v. a. Espionner. Fam.

MOUCHEROLLE. s. m. Oiseau.

MOUCHERON. s. m. Toute espèce de petite mouche.

MOUCHERON. s. m. Le bout de la mèche d'une chandelle, d'une bougie qui brûle.

MOUCHETER. v. a. Marquer une étoffe de petites taches rondes placées symétriquement. | *Moucheté*, fr. adj. Tacheté. | *Sabre moucheté*, Sabre dont on a garni la poignée de manière à pouvoir l'employer sans danger pour s'exercer à l'escrime.

MOUCHETTES. s. f. pl. Instrument avec lequel on mouche les chandelles.

MOUCHETURE. s. f. Se dit Des taches naturelles qui se trouvent sur la peau de certains quadrupèdes, sur le plumage de plusieurs espèces d'oiseaux, etc. | Ornement qu'on donne à une étoffe en la mouchetant.

MOUCHEUR. s. m. Celui qui, dans un théâtre, était chargé de moucher les chandelles.

MOUCHOIR. s. m. Morceau carré de toile de fil ou de coton, et quelquefois de tissu de soie, dont on se sert pour se moucher. | *Mouchoir de cou*, Morceau de toile de fil ou de coton, ou d'étoffe de soie, dont les femmes se couvrent le cou et la gorge.

MOUCHURE. s. f. *Mouchure de chandelle*, Bout du lumignon d'une chandelle lorsqu'on l'a mouchée.

MOUDRE. v. a. (*Je mouds; nous moulons. Je moulais. Je moulus. Je moudrai. Que je moule. Que je mouluss. Moulant. Moulu.*) Broyer, mettre en poudre par le moyen du moulin. | *Moulu*, v. part. *Or moulu*, Or réduit en très-petites parties. | *Être moulu*, Sentir des douleurs par tout le corps.

MOUE. s. f. Grimace que l'on fait en rapprochant et en allongeant les lèvres. | Fam., *Faire la moue*, Boudier.

MOUÉE. s. f. Mélange de sang de coq, de lait et de pain coupé, qu'on donne aux chiens à la curée.

MOUETTE. s. f. Oiseau de mer.

MOUFLARD, ARDE. s. Celui, celle qui a le visage gros et rebondi. Pop.

MOUFLE. s. f. Machine, formée d'un assemblage de plusieurs poulies, qui sert à élever et à descendre des poids considérables. | Mitaine.

MOUFLE. s. m. Vaisseau de terre, dont on se sert pour exposer des corps à l'action de

feu, sans que la flamme touche immédiatement.

MOUFLÉ, ÉE. adj. *Poêle mouflé*, Poêle qui agit consciemment avec une ou plusieurs entrées.

MOUFLON. s. m. Quadrupède ruminant.

MOULLAGE. s. m. Lieu de la mer propre à y jeter l'ancre.

MOUILLE-BOUCHE. s. f. Espèce de poire. **MOILLER.** v. a. Tremper, humecter, rendre moite et humide. | *Mouiller les L.*, les deux L., Les prononcer avec une sorte de mollesse, comme dans *Fille, bataille*, etc. | *Mouiller l'ancre*, ou *Mouiller*, Jeter l'ancre en qq. endroit de la mer, pour arrêter le bâtiment. | *Mouillé*, s. part. Fam., *Poêle mouillé*, Personne qui manque de résolution et de courage.

MOUILLETTE. s. f. Petit morceau de pain long et mince, qu'on trempe dans les œufs à la coque.

MOUILLOIR. s. m. Petit vase dont les filets se servent pour mouiller le bout de leurs doigts.

MOUILLURE. s. f. Action de mouiller; État de ce qui est mouillé.

MOULAGE. s. m. Action de mouler des ouvrages de sculpture. | L'action de mesurer du bois.

MOULE. s. f. Mollusque bivalve.

MOULE. s. m. Tout objet qui a un vide, un creux taillé ou façonné de telle sorte que la matière qu'on y introduit reçoit une forme déterminée. | *Moule de bouton*, Petit morceau de bois ou d'os, qu'on recouvre d'étoffe pour en faire un bouton d'habit. | Ancienne mesure de bois à brûler.

MOULER. v. a. Jeter en moule, faire au moule. | Fam., *Se mouler sur qq.*, le prendre pour modèle. | *Mouler du bois*, Mesurer une certaine quantité de bois. | *Moulé*, s. part. *Lettre moulée*, Lettre imprimée.

MOULEUR. s. m. Ouvrier qui moule des ouvrages de sculpture. | *Mouleur de bois*, Officier de police dont la charge était de visiter le bois qui est vendue, et de le mouler.

MOULIN. s. m. Machine à moudre du grain, etc. | Se dit de Plusieurs autres machines du même genre, qui servent à divers usages.

MOULINAGE. s. m. Action de tordre ou de filer la soie avec une espèce de moulin garni de bobines et de fuseaux.

MOULINER. v. a. Faire sahir à la soie les opérations du moulinage. | Se dit Des vers qui rongent le bois et le mettent, par places, en menue poussière.

MOULINET. s. m. Espèce de tourniquet dont on se sert pour enlever ou pour tirer des fardeaux. | Certains machines dont on se

servait pour travailler à la monnaie. | *Faire le moulinet avec une épée*, avec un bâton à deux bouts, etc., Le manier en rond autour de soi avec tant de vitesse, qu'en puise parer les coups qui seraient portés en même temps par plusieurs personnes.

MOULINEUR ou **MOULINIER.** s. m. Ouvrier employé au moulinage de la soie.

MOULT. adv. Beaucoup. (VI.)

MOULURE. s. f. Nom générique des diverses parties d'un profil d'architecture, c'est-à-dire, des parties plus ou moins saillantes, carrées ou rondes, droites ou courbes, qui servent d'ornement dans un ouvrage d'architecture.

MOURANT, ANTE. adj. et subst. Qui se meurt. | *Des yeux mourants*, Des yeux languissants et pleins de passion.

MOURIR. v. n. (*Je meurs, il meurt*; nous mourons, ils meurent. *Je mourais, Je mourus. Je mourrai. Meurs. Que je meure. Je mourrais. Que je mourusse. Mourant. Mort.*) Cesser de vivre. Se dit Des hommes et des animaux. | *Mourir martyr*, Mourir en souffrant de grandes douleurs. | *Mourir de faim*, N'avoir pas les moyens d'exister. On dit, subst., dans le même sens, et par dénigrement, *Un meurt-de-faim*, Un homme qui n'a pas de quoi vivre. | Se dit Des choses qui finissent par une dégradation insensible, comme les sons, les couleurs, etc. | Pron., Être sur le point de mourir. *Il se meurt. Il se mourait.* | *Mour, oars*, Adj., *Un homme mort, Une femme morte.* | *Balle morte*, Balle qui a perdu la plus grande partie de l'impulsion qu'elle avait reçue. | *Papier mort*, se dit par opposition à *Papier timbré.* | Subst., *Tête de mort*, Tête dont il ne reste que la partie osseuse.

MOURON. s. m. Petite plante.

MOURRE. s. f. Jeu que deux personnes jouent ensemble en se montrant rapidement les doigts, les uns élevés et les autres fermés, afin de donner à deviner le nombre des premiers.

MOUSQUET. s. m. Arme à feu qui était en usage avant le fusil, et qu'on faisait partir au moyen d'une mèche allumée. | *Porter le mousquet*, Être soldat.

MOUSQUETADE. s. f. Coup de mousquet. | Se disait de Plusieurs coups de mousquet tirés à la fois.

MOUSQUETAIRE. s. m. Un soldat à pied armé du mousquet. On dit aujourd'hui *Fasilleur*. | S'est dit de Certains cavaliers qui formaient, dans la maison du roi, deux compagnies distinguées l'une de l'autre par la couleur de leurs chevaux.

MOUSQUETAIRE. s. f. coll. Décharge de plusieurs mousquets, de plusieurs fusils tirés en même temps.

MOUSQUETON. s. m. Espèce de fusil dont le canon est plus court que celui du

fusil ordinaire, et dont le calibre est égal à celui du mousquet.

MOUSSE. adj. des 2 g. Se dit Des instruments de fer dont la pointe ou le tranchant est usé. (Vi.)

MOUSSE. s. m. Jeune apprenti matelot.
MOUSSE. s. f. Se dit de Certaines plantes menues, herbacées, qui naissent sur les pierres, sur les troncs d'arbres, à la surface des marais, etc. | L'espèce de moisissure qui vient sur la tête des vieilles carpes. | *Mousse de Corse*, Fucus menu et rougeâtre. | Certaine écume qui se forme sur l'eau et sur qq. liqueurs quand on les bat ou qu'on les verse de haut.

MOUSSELINE. s. f. Toile de coton très-claire et ordinairement très-fine.

MOUSSER. v. n. Se dit Des liquides sur lesquels il se fait de la mousse.

MOUSSERON. s. m. Nom vulgaire de plusieurs agarics.

MOUSSEUX, BUSE. adj. Qui mousse, qui fait beaucoup de mousse. | *Rose mousseuse*, Se dit, abusivement, pour *Rose mousse*, D'une rose dont le calice et la tige sont garnis d'une espèce de mousse.

MOUSSOIR. s. m. Ustensile pour faire mousser le chocolat.

MOUSSON. s. f. Se dit de Certains vents réglés et périodiques de la mer des Indes, qui soufflent six mois du même côté, et les autres six mois du côté opposé. | La saison de ces vents.

MOUSSU, UE. adj. Qui est couvert de mousse.

MOUSTACHE. s. f. Partie de barbe qu'on laisse au-dessus de la lèvre d'en haut. | Se dit Des longs poils que les chats, les lions, et d'autres animaux, ont autour de la gueule.

MOUSTIQUAIRE. s. f. Rideau de gaze ou de mousseline très-claire, dont on entoure les lits dans les pays où l'on a besoin de se préserver de la piqûre des moustiques, des maringouins, etc. Qqns. le nomment *Moustillier*.

MOUSTIQUE. s. m. Petit insecte.

MOÛT. s. m. Vin qui vient d'être fait, et qui n'a point encore fermenté.

MOUTARDE. s. f. Composition faite de graine de sénévé broyée avec du moût, du vinaigre, ou qq. autre liquide. | Se dit de La graine de sénévé, et qqfs. de Cette plante même.

MOUTARDIER. s. m. Petit vase servant à mettre la moutarde. | Celui qui fait et vend de la moutarde.

MOUTIER. s. m. Monastère. (Vi.)

MOUTON. s. m. Bétier châtre que l'on engraisse. | La viande de mouton. | Se dit Des béliers, des brebis et des agneaux, quand ils sont en troupes. | La peau de mouton préparée. | Fam., Homme aposté

pour gagner la confiance d'un prisonnier, découvrir son secret et le révéler. | Masse de fer, ou grosse pièce de bois armée de fer, qu'on élève, et qu'on laisse retomber sur des pieux pour les enfoncer en terre. | Au plur., Vagues blanchissantes.

MOUTONNER. v. a. Rendre frisé et annelé comme la laine d'un mouton. | Et se dit, fam.; De la mer, d'un lac, d'une rivière dont les eaux commencent à s'agiter et à blanchir.

MOUTONNIER, IÈRE. adj. Se dit Des personnes qui, à la manière des moutons, font ce qu'elles voient faire.

MOÛTURE. s. f. Action de moudre du blé. | Le salaire du meunier. | Le mélange du froment, du seigle et de l'orge, par tiers.

MOUVANCE. s. f. La supériorité d'un fief à l'égard d'un domaine qui en relevait, et la dépendance de ce domaine à l'égard du fief.

MOUVANT, ANTE. adj. Qui a la puissance de mouvoir. | Se dit D'un sol où l'on enfonce aisément. | *Tableau mouvant*, Tableau où il y a des figures qui se meuvent par une mécanique cachée. | Se disait Des fiefs, des terres qui relevaient d'un autre fief.

MOUVEMENT. s. m. Transport d'un corps, ou de quelqu'une de ses parties, d'un lieu, d'une place dans une autre. | La révolution, la marche, réelle ou apparente, des corps célestes. | Toute fonction animale qui change la situation, la figure, la grandeur de quelque partie intérieure ou extérieure du corps. | Se dit Des marches, des évolutions, des différentes manœuvres d'une armée, d'une troupe. | Se dit Des variations de prix qui ont lieu dans le commerce. | Le degré de vitesse ou de lenteur que le caractère de l'air doit donner à la mesure. | T. de peint. L'expression des mouvements du corps et des affections de l'âme; en parlant De paysages, Variété, diversité agréable. | Ce qui anime le style, ce qui rend le discours propre à étonner les auditeurs. | Agitation, fermentation dans les esprits. | L'assemblage des parties qui font aller une horloge, une pendule, une montre.

MOUVER. v. s. Remuer la terre d'un pot, d'une caisse, à la surface, y donner une espèce de labour.

MOUVOIR. v. s. (*Je meus, il meut; nous mouvons, ils meurent. Je mourai. Je meurs. Je mourrai. Meurs. Que je mouve; que nous mouvions. Je mourrais. Que je mussa. Mourant. Mû.*) Remuer, faire aller d'un lieu à un autre, faire changer de place. | Excitez, donner quelque impulsion, faire agir.

MOXA. s. m. Espèce de cautérisation qui consiste à appliquer sur quelque partie du corps un cône de coton, d'étope, etc., auquel on met le feu.

MOYE. s. f. Coche tendre qui se trouve dans la pierre, et qui la fait déliter; surface tendre d'une pierre dure.

MOYEN, ENNE. adj. Qui tient le milieu entre deux extrémités. | Fam., *Moyen terme*, Parti moyen qu'on prend pour terminer une affaire embarrassante. | *Sortir en moyen*, Employer une écriture qui n'est ni grosse ni fine.

MOYEN. s. m. Ce qui sert pour parvenir à quelque fin. | Le pouvoir, la faculté de faire qq. ch. | Assistance, secours. | Au plur., Richesses, facultés naturelles, morales ou physiques. | T. de droit, se dit Des raisons qu'on apporte pour établir les conclusions que l'on a prises. | Au *MOYEN* en loc. prép. En conséquence de, avec, par.

MOYENNANT. prép. Au moyen de.

MOYENNEMENT. adv. Médiocrement. (Vi.)

MOYENNER. v. a. Procurer qq. ch. par son entremise. (Vi.)

MOYEU. s. m. Milieu de la roue d'une voiture; gros morceau de bois tourné, où s'emboîtent les rais, et dans le creux duquel entre l'essieu.

MOYEU. s. m. Le jaune d'un œuf.

MOYEU. s. m. Espèce de prune confite.

MOZARABE. s. m. Nom qu'on donne aux chrétiens d'Espagne venus des Mores et des Sarrasins. | Se dit, adj., De ce qui appartient à leur culte. | On dit aussi *Mozarabique*.

MUABLE. adj. des 2 g. Inconstant, sujet au changement.

MUANCE. s. f. Le changement d'une note en une autre, pour aller au delà des six anciennes notes de musique, soit en montant, soit en descendant.

MUCHE-POT (A). *F. MUSAZA*.

MUCILAGE. s. m. Substance de nature visqueuse et nourrissante, qui est répandue dans presque tous les végétaux.

MUCILAGINEUX, EUSE. adj. Qui contient du mucilage. | *Glandes mucilagineuses*, Glandes destinées à filtrer des humeurs visqueuses.

MUCOSITÉ. s. f. Fluide visqueux que les membranes muqueuses sécrètent. | Suc qui n'est ni tout à fait fluide, ni tout à fait visqueux, que contiennent certaines plantes.

MUE. s. f. Changement de poil, de plumes, de peau, cornes, etc., qui arrive aux animaux, ou tous les ans, ou à certaines époques de leur vie. | Temps où ces changements se font. | La dépouille d'un animal qui s'mue. | Lieu étroit et obscur où l'on tient la volaille pour l'engraisser.

MUER. v. n. Changer. Se dit Des animaux quand ils changent de poil, de plumes, de peau, etc. | Se dit en parlant Des jeunes gens parvenus à l'âge où la voix change et devient plus grave.

MUÉ, ÉE. adj. Qui a mué.

MUET, ETTE. adj. Qui est privé de l'usage de la parole, naturellement ou par accident. | Se dit Des personnes que la peur, la honte, etc., empêchent momentanément de parler. | Qui se tait. | *Et muette*, Celle qui n'est point aspirée. | *Sabet., Un muet, Une muette*.

MUETTE. s. f. S'est dit D'une petite maison bâtie soit pour y garder les mues de cerfs, soit pour y mettre les oiseaux de fauconnerie, au temps de la mue.

MUFLE. s. m. Extrémité du museau de certains animaux. | Se dit Des ornements de sculpture qui représentent des muflons d'animaux.

MUFLIER. s. m. Genre de plantes. Le muflier des jardins s'appelle vulg. *Mufler de veau*.

MUFTI ou **MUPHTI**. s. m. Le chef de la religion mahométane.

MUGE. s. m. Poisson de mer. | *Muge volant*, ou *Excoet*, Poisson approchant de la forme d'un muge.

MUGIA. v. n. Se dit Du cri du taureau, des bœufs et des vaches. | Se dit Du bruit que font les flots de la mer, les vents, les torrents, etc., quand ils sont violemment agités.

MUGISSANT, ANTE. adj. Qui mugit.

MUGISSEMENT. s. m. Cri que font les bœufs, les taureaux et les vaches. | Se dit Des sons et des bruits analogues à ce cri.

MUGUET. s. m. Plante.

MUGUET. s. m. Celui qui affecte de se parer avec soin, et d'être galant auprès des dames. Fam.

MUGUETER. v. a. et n. Faire le galant auprès des dames.

MUID. s. m. Certaine mesure dont on se servait pour les liquides, pour les grains, et pour plusieurs autres matières. | Le vaisseau, la futaille qui contient la mesure d'un muid.

MULÂTRE. adj. des 2 g. et subst. Qui est né d'un nègre et d'une blanche, ou d'un blanc et d'une négresse. Qqns. disent au fém. *Muldresse*.

MULCTER. v. a. Condamner à qq. peine, punir. | Maltraiter, vexer.

MULE. s. f. Nom qu'on donnait aux pantouffes des hommes, et à une chaussure sans quartier dont les femmes se servaient. | La pantoufle du pape.

MULE. s. f. Femelle de même nature que le mulet.

MULES. s. f. pl. Sorte d'engelures qui viennent aux talons dans les grands froids.

MULET. s. m. Quadrupède engendré d'un âne et d'une jument, ou d'un cheval et d'une ânesse, et qui n'engendre point. | Tout animal provenu de deux animaux de différente espèce, et qui n'engendre point.

MULET. s. m. Sorte de poisson de mer.
MULETIER. s. m. Conducteur de mulets.

MULOT. s. m. Espèce de souris, des champs.

MULTIFLORE. adj. des 2 g. Qui a plusieurs fleurs.

MULTIFORME. adj. des 2 g. Qui a plusieurs formes ou figures.

MULTINÔME. s. m. Grandeur exprimée par plusieurs termes que joignent les signes plus ou moins.

MULTIPLE. adj. des 2 g. et subst. masc. Se dit D'un nombre qui en contient un autre un certain nombre de fois exactement.

MULTIPLIABLE. adj. des 2 g. Qui peut être multiplié.

MULTIPLICANDE. s. m. Nombre à multiplier par un autre.

MULTIPLICATEUR. s. m. Nombre par lequel on en multiplie un autre.

MULTIPLICATION. s. f. Augmentation en nombre. | L'opération d'arithmétique par laquelle on répète un nombre autant de fois qu'il y a d'unités dans un autre nombre donné.

MULTIPLICITÉ. s. f. Nombre considérable et indéfini.

MULTIPLIER. v. a. Augmenter le nombre, la quantité d'une chose. | Répéter un nombre autant de fois qu'il y a d'unités dans un autre nombre donné. | V. n. Augmenter en nombre par voie de génération.

MULTITUDE. s. f. Grand nombre. | Le peuple, le vulgaire.

MULTIVALVE. adj. des 2 g. Il se dit Des coquilles composées de plusieurs pièces ou valves. Subst. fém. *Les multivalves.*

MUNICIPAL, ALE. adj. Qui appartient, qui a rapport à une communauté d'habitants formant une municipalité. | Adj. et subst., se dit Des magistrats, des fonctionnaires qui administrent une commune, une ville.

MUNICIPALITÉ. s. f. Le corps des officiers municipaux. | La commune, le territoire administré par des magistrats municipaux. | La maison où les officiers municipaux tiennent leurs séances.

MUNICIPÉ. s. m. Titre que portaient les villes du Latium et de l'Italie, dont les habitants participaient au droit de bourgeoisie romaine.

MUNIFICENCE. s. f. Vertu qui porte à faire de grandes libéralités.

MUNIR. v. a. Garnir, pourvoir des choses nécessaires pour la défense ou pour la nourriture. | Pron. Se pourvoir des choses nécessaires.

MUNITION. s. f. Provision des choses nécessaires dans une armée ou dans une place de guerre.

MUNITIONNAIRE. s. m. Celui qui est

chargé de fournir les manutentions nécessaires à la subsistance des troupes.

MUQUEUX, EUSE. adj. Qui a ou qui produit de la mucoité. | *Membrane muqueuse.* Nom des membranes qui tapissent certaines cavités du corps humain.

MUR. s. m. Ouvrage de maçonnerie, qui sert à enclore qq. espace, à le séparer d'un autre, ou à le diviser. | *Mur d'appui.* Mur qui n'est qu'à hauteur d'appui.

MÜR, ÜRE. adj. Se dit Des fruits de la terre. Qui est arrivé à un certain point de développement, qui le rend propre à être cueilli ou mangé. | *Äge mür.* Äge qui suit la jeunesse.

MURAILLE. s. f. Mur. Il se dit surtout Des murs épais et d'une certaine élévation. | Se dit Des constructions de ce genre qui servent de clôture, de défense. | Au plur., Ville.

MURAL, ALE. adj. *Couronne murale.* Couronne qu'on donnait, chez les Romains, à ceux qui dans un assaut avaient monté les premiers sur les murs de la ville assiégée. | *Plantas murales.* Plantes qui croissent sur les murs.

MÛRE. s. f. Le fruit du murier. | *Mère sauvage.* Le fruit de la ronce.

MÛREMENT. adv. Avec beaucoup de réflexion, d'attention.

MURÈNE. s. f. Poisson de mer.

MURER. v. a. Entourer de murailles.

| Boucher avec de la maçonnerie.

MUREX. s. m. Sert à désigner Différentes espèces de coquilles univalves, bérécides de pointes.

MURIATE. s. m. Nom générique des sels neutres formés par la combinaison de l'acide muriatique avec une base alcaline, terreuse ou métallique. | *Muriate de soude.* Le sel commun.

MURIATIQUE. adj. m. Se dit D'un acide connu autrefois sous le nom d'*Acide maris.*

MÛRIER. s. m. Arbre.

MÛRIR. v. n. Devenir mür. | V. a. Rendre mür.

MURMURE. s. m. Bruit sourd et confus de plusieurs personnes qui parlent en même temps. | Le bruit et les plaintes que font des personnes mécontentes. | La plainte sourde d'une seule personne. | Le bruit que font les eaux en coulant.

MURMURER. v. n. Faire du bruit en se plaignant sourdement, sans éclater. V. a. *Que murmures-vous là?* | Se dit Des eaux.

MURRHIN, INE. adj. Se dit De certains vases fort estimés des anciens, et dont la matière est encore pour les savants un objet de discussion.

MUSAGÈTE. adj. m. *Apollon musagète.* Qui conduit les Muses.

MUSARAIGNE. s. f. Petit animal sauvage.

MUSARD, ARDE. *adj.* et *subst.* Qui perd son temps à s'occuper, à s'amuser des petites choses. *Fam.*

MUSC. *s. m.* Quadrupède venimeux. | La matière odorante qui sort de cet animal. | *Couleur de musc, Espèce de couleur brune.* | *Peau de musc, Peau parfumée de musc.*

MUSCADE. *s. f.* Graine très-odorante, qu'on met au nombre des épices. On l'appelle aussi, *adj.*, *Noix muscade.* | *Adj.*, *Rose muscade;* *Espèce de rose.*

MUSCADET. *s. m.* Sorte de vin qui a quelque goût de vin muscat.

MUSCADIER. *s. m.* Arbre.

MUSCADIN. *s. m.* Petite pastille à manger, où il entre du musc.

MUSCAT. *adj. m.* et *subst.* Se dit de certains raisins parfumés, et des vins qu'on en tire. | *Subst.*, nom de plusieurs espèces de poëmes.

MUSCLE. *s. m.* Organe charnu, fibreux, irritable, dont des contractions produisent tous les mouvements des animaux.

MUSCLÉ, ÉE. *adj.* Qui a des muscles bien marqués.

MUSCULAIRE. *adj. des s. g.* Qui a rapport aux muscles, ou qui est propre aux muscles.

MUSCULE. *s. m.* Nom d'une machine de guerre des anciens, qui servait à couvrir les assiégés.

MUSCULEUX, EUSE. *adj.* Où il y a beaucoup de muscles. | Qui a les muscles très-apparents et très-forts.

MUSE. *s. f.* Chacune des neuf déesses qui, suivant les anciens, présidaient aux arts libéraux, et principalement à l'éloquence et à la poésie. | *Au plur.*, Les belles-lettres, et principalement la poésie.

MUSE. *s. m.* Le commencement du rut des cerfs.

MUSEAU. *s. m.* La partie de la tête du chien, et de qqs. autres animaux, qui comprend la gueule et le nez.

MUSÉE. *s. m.* Lieu destiné, soit à l'étude des lettres, des sciences et des beaux-arts, soit à rassembler les productions, les monuments qui y sont relatifs.

MUSELER. *v. a.* Mettre une muselière à un animal. | Empêcher de parler.

MUSELIÈRE. *s. f.* Ce qu'on met à la gueule, à la bouche de qqs. animaux pour les empêcher de mordre ou de paître, etc.

MUSER. *v. a.* S'amuser et perdre son temps à des riens. | Se dit du cerf qui est près d'entrer en rut.

MUSEROLLE. *s. f.* La partie de la bride d'un cheval qui se place au-dessus du nez.

MUSETTE. *s. f.* Instrument à vent de musique champêtre.

MUSEUM. *s. m.* Il a le même sens que le mot *Musée*.

MUSICAL, ALE. *adj.* Qui appartient, qui a rapport à la musique.

MUSICALEMENT. *adv.* Relativement, conformément aux règles de la musique.

MUSICIEN, IENNE. *s. et adj.* Celui, celle qui sait l'art de la musique. | Celui, celle qui fait profession de composer ou d'exécuter de la musique.

MUSICO. *s. m.* C'est dans les Pays-Bas, et surtout en Hollande, Un lieu où le bas peuple et les matelots vont boire, fumer, entendre de la musique, etc. (Vi.)

MUSIQUE. *s. f.* L'art de combiner les sons d'une manière agréable à l'oreille; La théorie de cet art, ou la science des sons considérés sous le rapport de la mélodie, du rythme et de l'harmonie. | Se dit Des productions de cet art. | *Notes de musique, Les signes ou caractères dont on se sert pour indiquer les divers tons de la musique.* | L'exécution de la musique, soit avec la voix, soit avec les instruments.

MUSQUER. *v. a.* Parfumer avec du musc. | *Musqué, au part.* | *Fam.*, *Paroles musquées,* Paroles obligées et flatteuses.

MUSSER (SE). *v. pron.* Se cacher. (Vi.) | *Fam.*, *À musse-pot,* et, par corruption, *À mèche-pot,* En cachette.

MUSULMAN, ANE. *s.* Vrai fidèle, vrai croyant. Titre par lequel les mahométans se distinguent des autres hommes. | *Adj.*, Qui concerne la religion des mahométans.

MUSURGIE. *s. f.* Art d'employer à propos les consonances et les dissonances.

MUTABILITÉ. *s. f.* Qualité de ce qui est muable, de ce qui est sujet à changer.

MUTATION. *s. f.* Changement, remplacement d'une personne par une autre. | Révolution.

MUTILATION. *s. f.* Retranchement d'un membre ou de qq. autre partie extérieure du corps.

MUTILER. *v. a.* Retrancher, couper; se dit surtout Du retranchement d'un membre. | *Absol.*, Châtrer. | En parlant De tableaux, d'édifices, etc., Défigurer, briser. | Se dit Des ouvrages d'esprit.

MUTIN, INE. *adj. et subst.* Obstiné, tête, querelleur. | Séditieux.

MUTINER (SE). *v. pron.* Se porter à la sédition, à la révolte. | Se dit D'un enfant qui se dépite.

MUTINERIE. *s. f.* Tumulte de gens mécontents, sédition. | L'obstination d'un enfant qui se dépite.

MUTISME. *s. m.* État de celui qui est muet.

MUTUEL, ELLE. *adj.* Réciproque.

MUTUELLEMENT. *adv.* Réciproquement.

MUTULE. *s. f.* Ornement propre à la corniche de l'ordre dorique, et qui repré-

sente, au-dessus du larmier, l'extrémité des chevrons.

MYOGRAPHIE. s. f. Représentation des muscles. S'emploie qqns. pour Myologie.

MYOLOGIE. s. f. Partie de l'anatomie, qui traite des muscles.

MYOPE. s. et adj. Celui, celle qui a la vue fort courte, et qui ne peut voir les objets éloignés sans le secours d'un verre concave.

MYOPE. s. m. Genre d'insectes à deux ailes.

MYOPIE. s. f. État de ceux qui ont la vue courte.

MYOSOTIS. s. m. Plante.

MYOTOMIE. s. f. Partie de l'anatomie qui a pour objet la dissection des muscles.

MYRIADE. s. f. Nombre de dix mille. | Une quantité indéfinie et innombrable.

MYRIAMÈTRE. s. m. Mesure itinéraire, qui vaut dix mille mètres.

MYRIAPODE. s. m. *V. MILLI-PIÈDES.*

MYROBAN. s. m. *V. ΜΥΡΙΑΒΑΝ.*

MYROBOLAN. s. m. Nom de plusieurs espèces de fruits desséchés qui entrent dans qq. compositions pharmaceutiques.

MYRRHE. s. f. Sorte de gomme odorante, médicinale.

MYRRHIS. s. m. Plante.

MYRTE. s. m. Arbrisseau toujours vert. **MYRTIFORME**. adj. des 2 g. Qui a la forme d'une feuille de myrte.

MYSTAGOGUE. s. m. T. d'antiq. grecque. Prêtre qui initiait aux mystères de la religion.

MYSTÈRE. s. m. Secret. Ce qu'une religion a de plus caché. | *Les saints mystères, Le sacrifice de la messe.* | Se dit Des opérations secrètes de la nature, des mouvements du cœur humain, et des moyens les moins vulgaires employés par les beaux-arts. | Ce qu'il y a de caché, de secret dans les affaires humaines. | Se dit de Certaines précautions que l'on prend pour n'être point entendu, pour n'être point observé.

MYSTÉRIEUSEMENT. adv. D'une façon mystérieuse. | D'une manière cachée.

MYSTÉRIEUX, EUSE. adj. Qui contient qq. mystère, qq. secret, qq. sens caché. | Se dit Des personnes; Qui fait mystère de choses qui n'en valent pas la peine.

MYSTICITÉ. s. f. Recherche profonde en fait de spiritualité.

MYSTIFICATEUR. s. m. Celui qui a le goût, l'habitude de mystifier.

MYSTIFICATION. s. f. Action de mystifier.

MYSTIFIER. v. a. Abuser de la crédulité de qqn., pour s'amuser à ses dépens.

MYSTIQUE. adj. des 2 g. Se dit Des choses de la religion. | Adj. et subst., Qui raffine sur les matières de dévotion, et sur la spiritualité.

MYSTIQUEMENT. adv. Selon le sens mystique.

MYSTRE. s. m. Une des mesures dont les Grecs se servaient pour les liqueurs.

MYTHE. s. m. Trait, particularité de la fable, de l'histoire héroïque ou des temps fabuleux.

MYTHOLOGIE. s. f. Histoire fabuleuse des dieux, des demi-dieux et des héros de l'antiquité.

MYTHOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la mythologie.

MYTHOLOGUE. s. m. Celui qui traite de la science appelée Mythologie. Qqns. disent aussi *Mythologiste*.

MYURE. adj. m. *Pouls myure*, Dont les pulsations s'affaiblissent peu à peu.

N.

N. s. f. et m. Consonne, la 14^e lettre de l'alphabet.

NABAB. s. m. Mot arabe qui signifie Lieutenant; titre des princes de l'Inde musulmane. | Se dit, par dérision, Des Anglais qui ont rempli de grands emplois ou fait le commerce dans l'Inde, et qui en sont revenus avec des richesses considérables.

NABABIE. s. f. Dignité de nabab. | Le territoire soumis à la puissance d'un nabab.

NABOT, OTE. s. T. de mépris. Une personne d'une très-petite taille. Fam.

NACARAT. adj. invariable. Qui est d'un rouge clair entre le cerise et le rose. | *Sabot masc. La couleur nacarat.*

NACELLE. s. f. Petit bateau qui n'a ni mâts ni voile. | Moulure en demi-ovale.

NACRE. s. f. Matière blanche et brillante qui forme l'intérieur de beaucoup de coquilles.

NACRÉ, ÉE. adj. Qui a l'éclat, l'apparence de la nacre.

NADIR. s. m. Le point du ciel qui est directement sous nos pieds.

NAFFE. s. f. *Eau de naffe*, Sorte d'eau de senteur dont la fleur d'orange est la base.

NAGE. s. f. | *À la nage*, En nageant. | *Se jeter à la nage*, Se jeter à l'eau pour nager.

NAGÉE. s. f. Espace qu'on parcourt, en nageant, à chaque impulsion qu'on donne à son corps.

NAGEOIRE. s. f. Organe extérieur des poissons, des animaux marins, qui leur sert à nager. | Ce qu'on met sous ses bras pour se soutenir sur l'eau quand on apprend à nager.

NAGER. v. n. Se soutenir et avancer sur l'eau par le mouvement de certaines parties du corps. | Fam., *Nager en grande eau*, Être dans l'abondance. | Fam., *Nager entre deux eaux*, Se conduire de manière à mé-

nager deux partis. | Ramer pour voguer sur l'eau. | Flotter sur l'eau, ne point aller à fond. | Être dans un liquide qq.

NAGEUR, EUSE. s. Celui, celle qui nage, qui sait nager. | Un boteiler qui rame.

NAGUÈRE ou **NAGUÈRES.** adv. Il y a peu de temps, il n'y a pas longtemps.

NAIADE. s. f. Chacune des divinités qui, suivant la Fable, présidaient aux fontaines et aux rivières.

NAIF, IVE. adj. Naturel, ingénu, sans fard, sans apprêt, sans artifice. | Qui retranche simplement la vérité, qui imite la nature sans laisser paraître d'artifice ni d'effort. | Qui dit sa pensée sans détour, ingénument. | **NAÏV.** subst. masc. Le genre naif dans les arts et en littérature.

NAÏVE, AÏVE. s. Celui, celle qui est d'une taille beaucoup plus petite que la taille ordinaire. | Adj., se dit Des choses : Arbres naifs, Arbres à fruit que l'on élève en buisson. | **Œuf naif,** Œuf de poule qui ne contient point de jaune.

NAÏRE. s. m. Nom que les Indiens du Malabar donnent à leurs nobles.

NAISSANCE. s. f. Sortie de l'enfant hors du ventre de la mère. | Se dit qqrs. Des animaux. | Extraction. | Abs., Noblesse. | Origine, commencement.

NAISSANT, ANTE. adj. Qui naît, qui commence à paraître.

NAÏTRE. v. n. (*Je nais, il naît; nous naissons, ils naissent. Je nais. Je naquis. Je naitrai. Je naitrais. Que je naisse. Que je naquisse. Naissant. Né.*) Sortir du ventre de la mère, venir au monde. | Se dit Des animaux. | Se dit Des végétaux qui sortent de terre, qui commencent à pousser. | Prendre son origine, être produit. | Au sens moral, Commencer. | **Bien né,** éx. adj. Né d'une famille honorable, honorable. — Qui a de bonnes inclinations. | **Mal né,** éx. adj. Qui a de mauvaises inclinations. | **Mort-né,** éx. adj. Mort avant que de naître. | **Nouveau-né,** éx. adj. Qui est né depuis peu de temps, qui vient de naître. — Subst. masc. *Je viens de voir le nouveau-né.* | **Premier-né,** adj. m. et subst. Le premier enfant mâle.

NAÏVEMENT. adv. Avec naïveté.

NAÏVETÉ. s. f. Ingénuité, simplicité d'une personne qui manifeste naturellement ses opinions et ses sentiments. | La simplicité naturelle et gracieuse avec laquelle une chose est exprimée ou représentée. | Se dit Des propos, etc., qui échappent par ignorance.

NANAN. s. m. Des friandises, des sucreries. Mot d'enfant.

NANKIN. s. m. Toile de coton qui est ordinairement d'un jaune approchant de la couleur du chamois.

NANTIR. v. a. Donner des gages pour

assurance d'une dette. | Pron., *Se nantir des effets d'une succession, S'en saisir comme y ayant droit, sauf à rapporter.*

NANTISSEMENT. s. m. Gage, ce qu'on donne à un créancier pour sûreté de ce qui lui est dû.

NAPÉE. s. f. Chacune des nymphes qui, suivant la Fable, présidaient aux forêts et aux montagnes.

NAPEL. s. m. Espèce d'aconit.

NAPHTÉ. s. m. Espèce de bitume transparent, léger, et très-inflammable.

NAPOLÉON. (Analogue de Louis.) s. m. Pièce de 20 ou de 40 fr. à l'effigie de Napoléon.

NAPPE. s. f. Linge dont on couvre la table pour prendre ses repas. | *Nappe d'autel.* Le linge dont on couvre l'autel. | *Nappe d'eau,* Espèce de cascade dont l'eau tombe en forme de nappe. | Filet de bon fil, qui sert à prendre des cailloux, des alouettes, des ortolans.

NAPPERON. s. m. Petite nappe ou serviette qu'on étend sur la nappe pour la garantir des taches, et qu'on enlève au dessert.

NARCISSE. s. m. Plante. | Nom propre devenu appellatif, pour signifier Un homme amoureux de sa figure.

NARCOTINE. s. f. Nom donné à un principe cristallisable, que l'on tire de l'opium.

NARCOTIQUE. adj. des 2 g. et subst. Qui assoupit.

NARD. s. m. Nom que l'on donne à une espèce de lavande très-odoriférante, à un genre de graminées, à la racine de l'asarum, etc. | Parfum des anciens.

NARGUE. subst. *Dire nargue d'une chose,* Exprimer le peu de cas qu'on fait d'une chose. | *Interj., Nargue de cet homme!* Fam.

NARGUER. v. a. Faire nargue, braver avec mépris. Fam.

NARINE. s. f. Chacune des deux cavités, des deux ouvertures du nez, par lesquelles l'homme respire et flaire. | Se dit en parlant D'un grand nombre d'animaux.

NARQUOIS, OISE. s. Homme fin, subtil, rusé, qui se plaît à tromper les autres, ou à s'en moquer. | Fam., *Parler narquois,* Parler un certain langage qui n'est entendu que de ceux qui sont d'intelligence ensemble pour tromper qqn.

NARRATEUR. s. m. Celui qui narre, qui raconte qq. ch.

NARRATIF, IVE. adj. Qui appartient à la narration.

NARRATION. s. f. Récit historique, oratoire ou poétique. | Simple récit fait en conversation.

NARRÉ. s. m. Discours par lequel on narre, on raconte qq. ch.

NARRER. v. a. Raconter.

NARVAL. s. m. Cétacé, n. austr. *Licorne de mer*.

NASAL, **ALE**. adj. Se dit D'un son modifié par le nez. | Se dit, subst., Des voyelles dont la prononciation est nasale. | T. d'anatomie. Qui appartient au nez.

NASALEMENT. adv. Avec un son nasal.

NASALITÉ. s. f. Qualité d'une voyelle ou d'une consonne nasale.

NASARD. s. m. Un des jeux de l'orgue, qu'on appelle ainsi parce qu'il imite la voix d'un homme qui chante du nez.

NASARDE. s. f. Chique-naude sur le nez.

NASARDER. v. a. Donner des nasardes. | Fam., Se moquer de qqn. avec des marques de mépris.

NASBAU. s. m. Une des deux ouvertures du nez par lesquelles l'animal respire et flaire.

NASI. s. m. Président du sanhédrin, chez les Juifs.

NASILLARD, **ARDE**. adj. Il se dit Du son de voix de celui qui nasille. | Subst., se dit De la personne qui nasille.

NASILLER. v. n. Parler du nez.

NASILLEUR, **EUSE**. s. Celui, celle qui parle du nez.

NASILLONNER. v. n. Dim. de Nasiller.

NASSE. s. f. Instrument d'osier servant à prendre du poisson. | Fig. et fam., *Être dans la nasse*, Être engagé dans une affaire fâcheuse.

NATAL, **ALE**. adj. dont le masc. n'a point de plur. Se dit Du lieu et De l'époque de la naissance.

NATATION. s. f. L'art de nager. | L'action de nager.

NATIF, **IVE**. adj. Se dit Des personnes, en parlant De la ville, du lieu où elles ont pris naissance. | Subst., *Les natifs d'un pays*, Les naturels, les habitants originaires d'un pays. | Se dit D'un métal qui se trouve dans la terre sous la forme métallique, sans être minéralisé par sa combinaison avec d'autres substances.

NATION. s. f. coll. La totalité des personnes nées ou naturalisées dans un pays, et vivant sous un même gouvernement.

NATIONAL, **ALE**. adj. Qui concerne toute une nation, qui appartient à une nation. | **NATIONAUX**, au plur., subst. Ceux qui composent une nation.

NATIONALEMENT. adv. D'une manière nationale.

NATIONALITÉ. s. f. État, condition d'une réunion d'hommes formant une nation distincte des autres.

NATIVITÉ. s. f. Naissance. S'emploie en parlant de Notre-Seigneur, de la sainte Vierge et de qqs. saints. | Absol., La naissance de Jésus-Christ, ou la fête de Noël. | L'état et la disposition du ciel, des astres, au moment de la naissance de qqn.

NATRON ou **NATRUM**. s. m. Carbonate de soude, solide et naturel, ordinairement mêlé à du sel marin et à du sulfate de soude.

NATTR. s. f. Sorte de tissu de paille, de jonc, de roseau, etc., et servait ordinairement à couvrir les planches. | *Natto de chevaux*, Chevaux tressés en natte.

NATTE. v. a. Couvrir de natte. | *Nattes des chevaux*, etc., Les tresser en natte.

NATTIER. s. m. Celui qui fait et vend de la natte, des nattes.

NATURALIS (**IN**). Dans l'état de nudité.

NATURALISATION. s. f. Action de naturaliser; Effet des lettres de naturalité.

NATURALISER. v. a. Accorder à un étranger les droits et les privilèges dont jouissent les naturels du pays. | Se dit Des animaux et des plantes, etc., que l'on apporte dans un pays, et qui y réussissent.

NATURALISME. s. m. Qualité de ce qui est produit par une cause naturelle. | Le système de ceux qui attribuent tout à la nature comme premier principe.

NATURALISTE. s. m. Celui qui s'applique à l'histoire naturelle.

NATURALITÉ. s. f. État de celui qui est naturel d'un pays, ou qui s'y est fait naturaliser.

NATURE. s. f. L'universalité des choses créées. | L'ordre établi dans l'univers. | La puissance, la force active qui a établi cet ordre, et qui le conserve suivant de certaines lois. | Ce qui constitue tout être en général, soit incréé, soit créé. | *La nature humaine*, Le genre humain. | La constitution du corps humain, le principe de vie qui l'anime et le soutient. | La complexion, le tempérament de chaque individu. | Une certaine disposition ou inclination de l'âme. | La partie morale de l'instinct des animaux. | L'objet naturel que le peintre ou le sculpteur a sous les yeux pour l'imiter.

| Les parties qui servent à la génération, surtout dans les femelles des animaux. | *Payer en nature*, Payer avec les productions naturelles du sol. | Sorte, espèce.

NATUREL, **ELLE**. adj. Qui appartient à la nature, qui est conforme à l'ordre, au cours ordinaire à la nature. | Qui a pour objet l'étude des lois et des causes des phénomènes naturels. | *Enfant naturel*, Enfant qui n'est pas né en légitime mariage. | *Parties naturelles*, Les parties destinées à la génération. | Qui vient de la nature seule, par opposition à ce qui est artificiel, factice. | Qui est conforme à la raison ou à l'usage commun. | Se dit De ce que nous faisons en conséquence de nos habitudes. | Qui s'offre naturellement à l'esprit. | Qui est sans affectation, sans contrainte, sans effort. | **NATUREL**, subst.

Habitant originaire d'un pays. | Inclination, humeur naturelle. | Se dit Des sentiments que la nature inspire aux pères et aux mères pour leurs enfants, et aux enfants pour leurs pères et pour leurs mères. | Humanité, compassion. | *NAVANA*, subst. La facilité, l'aisance naturelle avec laquelle on fait une chose. | *T. de point*. Le modèle qu'on a sous les yeux pour l'imiter. | *AV NAVANA*. loc. adv. D'après nature, selon la nature.

NATURELLEMENT. adv. Par un principe naturel, par une impulsion, une propriété naturelle. | Par le seul secours, par les seules forces de la nature. | D'une manière naturelle, simple, facile. | Sans affectation, sans recherche, sans effort. | Sans détournement, avec franchise.

NAUFRAGE. s. m. Partie d'un vaisseau, emporté par qq. des accidents qu'on éprouve sur mer. | Tous sorts de pertes, de ruines et de malheur.

NAUFRAGÉ, **ÉE**. adj. Qui a péri, qui a été submergé, par l'effet d'un naufrage. | Subst., *Les naufragés*.

NAVLAGE. s. m. Fret, louage d'un navire, d'une barque, pour le transport, par mer, de personnes ou de marchandises.

NAUMACHIE. s. f. Spectacle d'un combat naval qu'on donnait au peuple de l'ancienne Rome. | Se dit Du lieu même où se donnait ce spectacle.

NAUSÉABOND, **ONDE**. adj. Qui cause des nausées.

NAUSÉE. s. f. Envie de vomir.

NAUTILE. s. m. Mollusque testacé. | *Nautile papyracé*, ou *Argonaute*, Mollusque de la famille des Seiches.

NAUTIQUE. adj. des 3 g. Qui appartient à la navigation.

NAUTONNIER, **ÈRE**. s. Celui, celle qui conduit un navire, une barque.

NAVAL, **ALE**. adj. Qui concerne les vaisseaux de guerre. Il n'a point de plur. au masc.

NAVÉE. s. f. Charge d'un bateau.

NAVET. s. m. Plante.

NAVETTE. s. f. Espèce de navet sauvage. **NAVETTE**. s. f. Petit vase de cuivre, d'argent, etc., où l'on met l'encens qu'on brûle à l'église dans les encensoirs. | Instrument de tissand, qui sert à porter et à faire courir le fil, la soie, la laine entre les fils de la chaîne.

NAVICULAIRE. adj. des 3 g. Qui a la forme d'une nacelle.

NAVIGABLE. adj. des 3 g. Où l'on peut naviger.

NAVIGATEUR. s. m. Celui qui a fait sur mer des voyages de long cours. | Adj., *Peuple navigateur*, Peuple adonné à la navigation. | Marin, homme qui entend la conduite d'un vaisseau.

NAVIGATION. s. f. Voyage sur mer ou sur les grandes rivières. | L'art, le métier du navigateur.

NAVIQUER. v. n. Aller sur mer ou sur les grandes rivières.

NAVILLE. s. f. Petit canal qui sert à conduire des eaux pour arroser les terres.

NAVIRE. s. m. Bâtiment pour aller sur mer. En parlant De vaisseaux de guerre, on dit plus ordinairement *Faisseau*. | *Le Navire Argo*, Constellation.

NAVRANT, **ANTE**. adj. Qui navre, qui cause une vive et profonde affliction.

NAVRER. v. a. Messer, faire une grande plaie. | Causer une grande peine, une extrême affliction.

NE. Mot qui rend une proposition négative, et qui précède toujours le verbe. On l'accompagne souvent de *Pas* ou *Point*. | Souvent *Ne... que* équivaut à *Seulement*. *Je ne vous que la voir*. | Dans ces phrases, *Je crains que mon ami ne meure*, *vous empêches qu'on ne chante*, etc., ce mot *Ne* n'exprime point une négation. | *Fam.*, *N'étais pour Si ce n'était*.

NÉANMOINS. adv. Toutefois, pourtant, cependant.

NÉANT. s. m. Rien, ce qui n'est point. | Se dit pour marquer, ou Le peu de valeur d'une chose, ou Le manque de naissance et de mérite dans une personne. | Rien. (*Vh.*) | *Fam.*, Non.

NÉBULEUX, **EUSE**. adj. Obscurci par les nuages. | *Étoiles nébuleuses*, Étoiles qui sont beaucoup moins brillantes que les autres. Subst., *Une nébuleuse*.

NÉCESSAIRE. adj. des 3 g. Dont on ne peut se passer, dont on a absolument besoin pour qq. fin. | Subst., *Il fait le nécessaire*, Il fait l'empressé, il se mêle de tout. | Adj., Indispensable ou inévitable. | *Il est nécessaire*, Il faut. | Subst. masc. Tout ce qui est essentiel pour les besoins de la vie. | Boîte, étui qui renferme différents petits meubles et ustensiles nécessaires ou commodes.

NÉCESSAIREMENT. adv. Par un besoin absolu. | Infailliblement.

NÉCESSITANTE. adj. f. *De nécessité nécessitante*, De nécessité absolue et indispensable, *fam.* ; *Grâce nécessitante*, Grâce qui contraint, et qui ôte la liberté.

NÉCESSITÉ. s. f. Tout ce qui est absolument nécessaire et indispensable. | Absol., Tout ce à quoi il est impossible de se soustraire, de résister. | Besoin pressant. | Indigence, dénuement. | Au plur., Les besoins de la vie, les choses nécessaires à la vie. | *Les nécessités de la nature*, Les besoins auxquels la nature de l'homme est assujettie, comme, boire, manger, dormir, etc. | *De nécessité*. loc. adv. Nécessairement. | *Pa*

NÉCESSITÉ, loc. adv. À cause d'un besoin pressant.

NÉCESSITER, v. a. Contraindre, réduire à la nécessité de faire qq. ch. | Rendre une chose nécessaire.

NÉCESSITEUX, EUSE. adj. Indigent, pauvre.

NÉCROLOGE, s. m. Livre, registre sur lequel on inscrit les noms des morts.

NÉCROLOGIE, s. f. Se dit de Certains petits écrits consacrés à la mémoire des personnes considérables mortes depuis peu de temps.

NÉCROLOGIQUE, adj. des 2 g. Qui appartient à la nécrologie.

NÉCROMANCE ou **NÉCROMANCIE**, s. f. L'art prétendu d'évoquer les morts pour avoir connaissance de l'avenir, ou de quelque autre chose de caché. La magie en général.

NÉCROMANCIEN, **NÉCROMANCIEN**, IENNE. s. Celui, celle qui se mêle de nécromancie. | Magicien.

NÉCROMANT ou **NÉCROMANT**, s. m. Celui qui exerçait la nécromancie.

NÉCROSE, s. f. Mortification des os.

NECTAIRE, s. m. Partie de certaines fleurs qui contient le suc dont les abeilles composent leur miel.

NECTAR, s. m. Le breuvage des dieux, suivant la Fable. | Toute sorte de vin excellent, ou de liqueur agréable.

NEF, s. f. Navire. Poét. | *Moulin à nef*, Moulin à eau construit sur un bateau. | La partie d'une église qui est comprise entre les bas côtés, et qui s'étend depuis la porte principale jusqu'au chœur.

NÉFASTE, adj. des 2 g. On distinguait par ce nom, dans le calendrier romain, Les jours consacrés au repos. | Il désignait aussi Les jours de deuil et de tristesse destinés à l'inaction.

NÈFLE, s. f. Sorte de fruit.

NÉFLIER, s. m. Arbre.

NÉGATIF, IVE. adj. Qui exprime une négation. | En algèbre, *Grandeurs* ou *Quantités négatives*, Celles qui sont l'opposé des grandeurs ou des quantités positives. | *Négative*, subst., Proposition qui nie. — *Refus*. | Mot qui sert à nier.

NÉGATION, s. f. Action de nier. | Se dit Des mots qui servent à nier, comme *Ne*, *pas*, etc.

NÉGATIVEMENT, adv. D'une manière négative.

NÉGLIGEMENT, s. m. Action de négliger avec dessein.

NÉGLIGEMMENT, adv. Avec négligence.

NÉGLIGENCE, s. f. Défaut de soin, d'exactitude, d'application. | *Négligence de style*, ou *Négligence*, se dit Des fautes légères que fait un auteur lorsqu'il n'apporte pas assez de soin à corriger son style.

NÉGLIGENT, ENTE. adj. et subst. Qui n'a pas les soins qu'il devrait avoir.

NÉGLIGER, v. a. N'avoir pas soin de qq. ch. comme on le devrait. | *Négliger qq.*, N'avoir pas soin de le voir assidûment. | *Négliger une occasion*, La laisser s'échapper. | *Pro.*, N'avoir pas soin de sa personne pour l'ajustement. | S'occuper moins exactement de son devoir. | *Négligé*, subst. masc. L'état où est une femme quand elle n'est point parée.

NÉGOCE, s. m. Trafic, commerce.

NÉGOCIABLE, adj. des 2 g. Qui peut se négocier. Se dit Des effets publics.

NÉGOCIANT, s. m. Celui qui fait le négoce.

NÉGOCIATEUR, s. m. Celui qui négocie quelque affaire considérable auprès d'un prince, d'un État. | Se dit Des personnes qui négocient qq. affaire particulière; et, en ce sens, il prend une terminaison féminine lorsqu'on parle d'une femme. *Elle a été la négociatrice de ce mariage.*

NÉGOCIATION, s. f. L'art, l'action de négocier les affaires publiques. | Se dit aussi en parlant Des affaires particulières. | *La négociation d'un billet*, etc., Le trafic qui se fait de ces sortes d'effets par les agents de change, etc.

NÉGOCIER, v. n. Faire négoce, faire trafic. | V. a. Se dit en parlant Des effets publics, des lettres de change, etc. | Traiter une affaire avec qq.

NÈGRE, s. m. Nom qu'on donne en général à la race des noirs. | Se dit Des esclaves noirs employés aux travaux des colonies.

NÈGRESSE, s. C'est le féminin de Nègre.

NÈGRERIE, s. f. Lieu où l'on renferme les nègres dont on fait commerce.

NÉGRIER, adj. m. *Vaisseau* ou *bâtiment négrier*, ou *Négrier*, Bâtiment qui sert à la traite des nègres.

NÉGRILLON, ONNE. s. Petit nègre, petite négresse.

NEIGE, s. f. Eau, vapeur congelée qui tombe des nues sur la terre, en flocons blancs et légers.

NEIGER, v. n. Est usité à l'infinif et aux 3^{es} pers. du sing. Se dit De la neige qui tombe.

NEIGEUX, EUSE. adj. Chargé, couvert de neige.

NÉMÉENS, adj. m. pl. *Joux Néméens*, Jeux établis par les Argiens, près de Némée.

NÉNIES, s. m. pl. Chants funèbres en usage aux funérailles, dans l'ancienne Rome.

NENNI, mot dont on se sert pour répondre négativement à une interrogation expresse ou sous-entendue. Fam. | Subst., *Un doux nenni*, Un refus engageant.

NÉNUFAR, s. m. Plante aquatique.

NÉOCORE, s. m. Officier préposé à la garde et à l'entretien des temples. | Se dit

Des villes et des provinces qui avaient fait bâtir des temples en l'honneur de Rome et des empereurs.

NÉOGRAPHIE. adj. des 2 g. et subst. masc. Qui veut introduire ou qui admet une orthographe nouvelle et contraire à l'usage.

NÉOGRAPHIQUE. s. m. Manière d'orthographier contraire à l'usage.

NÉOLOGIE. s. f. Invention, usage, emploi de termes nouveaux; Emploi des mots usuels, dans un sens nouveau, ou différent de la signification ordinaire.

NÉOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la néologie ou au néologisme.

NÉOLOGISME. s. m. Habitude d'employer des termes nouveaux, ou de donner aux mots reçus des significations différentes de celles qui sont en usage.

NÉOLOGUE, s. m. Celui qui fait un usage fréquent de termes nouveaux ou détournés de leur véritable sens.

NÉOMENIE. s. f. Nouvelle lune. | Fête qui se célébrait chez les anciens à chaque renouvellement de lune.

NÉOPHYTE. s. des 2 g. Une personne nouvellement convertie.

NÉPHRÉTIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient aux reins. *La colique néphrétique*, ou, subst., *La néphrétique*, Sorte de colique causée par le gravier qui se détache des reins. | Subst. masc. Celui qui est affligé de la colique néphrétique. | Adj. et subst., se dit Des remèdes propres aux maladies des reins.

NÉPOTISME. s. m. Autorité que les neveux d'un pape ont eue qqfs. dans l'administration des affaires.

NÉRÉIDE. s. f. Chacune des nymphes qui, suivant la Fable, habitaient dans la mer.

NERF. s. m. Il se dit De petits filaments blanchâtres qui, distribués dans les diverses parties du corps, transmettent au cerveau les sensations occasionnées par les objets extérieurs, et portent aux muscles les ordres de la volonté. | Se dit Des tendons des muscles. | *Nerf de bœuf*, Le membre génital du bœuf, arraché et desséché. | Au sens moral, Force, vigueur. | Se dit Des cordelettes qui sont attachées au dos du livre, et sur lesquelles les cahiers sont cousus.

NERF-FÈREURE. s. f. Coup qu'un cheval a reçu sur le tendon de la partie postérieure d'une jambe de devant ou de derrière.

NÉRITE. s. f. Coquillage univalve.

NEROLI. s. m. Essence tirée de la fleur d'orange.

NERPRUN. s. m. Arbrisseau.

NERVER. v. a. Garnir et couvrir du bois avec des nerfs que l'on colle dessus. | *Ner-*

ver un livre, Dresser les nerfs ou les cordelettes sur le dos d'un livre, et les fortifier avec de la colle forte et de la toile ou du parchemin.

NERVEUX, **EUSE**. adj. Qui appartient aux nerfs. | Qui a beaucoup de force dans les muscles. | *Ce style est nerveux*, Il a de la fermeté, de la vigueur. | Plein de nerfs et de muscles.

NERVIN. adj. et s. m. Se dit Des remèdes propres à fortifier les nerfs.

NERVURE. s. f. La réunion des parties saillantes qui sont formées sur le dos d'un livre par les nerfs ou cordes qui servent à relier. | Se dit Des moulures saillantes et rondes placées sur les arêtes d'une voûte, sur les arêtes des volutes, etc.

NESCIO VOS. Formule familière de refus.

NESTOR. s. m. Nom propre devenu appellatif. Le vieillard le plus âgé ou le plus respectable.

NESTORIANISME. s. m. Hérésie des sectateurs de Nestorius.

NESTORIEN, **LENNE**. adj. et s. Partisan de la doctrine de Nestorius.

NET, **ETTE**. adj. Propre, qui est sans ordures, sans souillure. | Qui est pur, sans mélange. | Clair, transparent. | Uni, poli, sans tache. | Qui n'est point confus, qui est distinct, facile à discerner. | Vide. | Clair, liquide, quitte de dettes, aisé à recevoir. | Clair, pur, aisé. | Qui est sans difficulté, sans embarras, sans ambiguïté. | Franc, sans supercherie. | Subst., *Mettre au net un écrit, un dessin*, etc., En faire une copie correcte sur l'original qui est brouillé, qui a des ratures. | Uniment et tout d'un coup.

NETTEMENT. adv. Avec netteté, avec propreté. | D'une manière claire, distincte. | Franchement et sans rien déguiser.

NETTETÉ. s. f. Qualité de ce qui est net.

NETTOIEMENT ou **NETTOYAGE**. s. m. Action de nettoyer.

NETTOYER. v. a. (Se conj. c. *Envoyer*.) Rendre net. | *Nettoyer la tranchée*, En chasser les assiégeants.

NEUF. Nom de nombre des 2 g. Nombre impair qui suit immédiatement le nombre huit. | Est qqfs. employé comme nombre ordinal. *Le roi Louis neuf*. | Subst. masc. *Un neuf de chiffre*.

NEUF, **EUVE**. adj. Qui est fait depuis peu. | Qui n'a point encore servi. | Qui a peu servi. | Novice, qui n'a point encore d'expérience en qq. ch. | Qui n'a point encore été dit, traité, produit, employé. | *Nouv.* subst. *Coudre le neuf avec le vieux*. | *À nouv.* loc. adv. Se dit De choses qu'on raccommode, et qu'on renouvelle en qq. sorte. | *Du nouv.* loc. adv. *Habiller de neuf*, Avec des habits neufs.

NEUTRALEMENT. adv. T. de gram. D'une manière neutre.

NEUTRALISATION. s. f. T. de chimie. Action de neutraliser. | L'action de rendre neutre un territoire, une ville, un vaisseau.

NEUTRALISER. v. a. Rendre neutre un sel, par une opération chimique. | Au sens moral, Diminuer, réduire à rien, à presque rien.

NEUTRALITÉ. s. f. État d'une puissance qui ne prend point entre deux ou plusieurs autres puissances qui sont en guerre.

NEUTRE. adj. des 2 g. Qui ne prend point parti entre des puissances belligérantes, entre des personnes qui ont des opinions, des sentiments, des intérêts opposés. | Subst. plur. masc. *Droit des neutres.*

[Adj., se dit Des noms latins et des noms de qq. autres langues, qui ne sont ni du genre masculin ni du genre féminin. | Subst., *Cet adjectif latin est au neutre.*

Verbe neutre. Verbe qui ne peut point avoir de régime direct. | *Sel neutre.* Sel qui n'est ni acide ni alcalin. | *Fleur neutre.* Fleur qui ne contient point d'étamines ni de pistils.

NEUVAINNE. s. f. L'espace de neuf jours consécutifs, pendant lesquels on fait qq. acte de dévotion.

NEUVIÈME. adj. ordinal des 2 g. et subst. Qui suit immédiatement le huitième. | Subst. masc. La neuvième partie d'un tout.

NEUVIÈMEMENT. adv. En neuvième lieu.

NEVEU. s. m. Fils du frère ou de la sœur. | *Petit-neveu.* Le fils du neveu ou de la nièce. | *Neveu à la mode de Bretagne.* Le fils du cousin germain ou de la cousine germaine.

NÉVRALGIE. s. f. Douleurs des nerfs.

NÉVRITIQUE. adj. des 2 g. Se dit De certains médicaments.

NÉVROGRAPHIE. s. f. Description des nerfs.

NÉVROLOGIE. s. f. Partie de l'anatomie qui traite des nerfs.

NÉVROPTÈRE. adj. et s. m. Nom générique de qq. insectes.

NÉVROSE. s. f. Affection nerveuse, maladie des nerfs en général.

NÉVROTOMIE. s. f. Dissection des nerfs. | L'opération qui consiste à couper un nerf.

NEWTONIANISME. s. m. La philosophie naturelle de Newton.

NEWTONIEN, IENNE. adj. Qui a rapport à la doctrine de Newton. | Adj. et subst. Qui a adopté cette doctrine.

NEZ. s. m. Cette partie saillante du visage qui est entre le front et la bouche, et qui est l'organe de l'odorat. | Se dit aussi Du chien, du cheval, etc. | Fam., *Saigner du nez.* Manquer de résolution, de col-

rage dans l'occasion. | *Mener qq. par le nez.* Abuser de l'ascendant qu'on a sur qq. | Fam., Tout le visage. | Fam., *Au nez de qq.*, En sa présence et en le bravant. | Le sens de l'odorat. | L'éperon, l'avant, la proue d'un vaisseau.

NI. Particule conj. et négative.

NIABLE. adj. des 2 g. Qui peut être nié.

NIAIS, AISE. adj. S'est dit Des oiseaux de faussonnerie que l'on prenait dans le nid, et qui n'en étaient pas encore sortis. | Qui est simple, qui n'a encore aucun usage du monde. | Se dit De l'air, des manières, du ton, etc. | Subst., se dit Des personnes.

NIAISEMENT. adv. D'une façon niaise.

NIAISER. v. n. Badiner, s'amuser à des choses de rien. | Fam.

NIAISERIE. s. f. Bagatelle, chose frivole. | Le caractère de celui qui est niais.

NICE. adj. des 2 g. Simple, niais. (Vi.)

NICHE. s. f. Enfoncement pratiqué dans l'épaisseur d'un mur pour y placer une statue, un buste, un vase, un poêle, etc. | Petit réduit pratiqué dans un appartement pour y mettre un lit.

NICHE. s. f. Malice, espionnerie que l'on fait à qq. Fam.

NICHÉE. s. f. coll. Les petits oiseaux d'une même couvée, qui sont encore dans le nid. On dit aussi, *Une nichée de souris.*

NICHER. v. n. Se dit D'un oiseau qui fait son nid. | V. act. Placer en qq. endroit.

NICHET. s. m. Oeuf qu'on met dans les nids préparés pour la ponte des poules.

NICHOIR. s. m. Cage propre à mettre

couver des serins.

NICKEL. s. m. Espèce de métal qui a, comme le fer, la propriété magnétique, mais à un moindre degré.

NICODÈME. s. m. Nom propre devenu nom commun, pour signifier Un homme simple et borné, un niais. Pop.

NICOTIANE. s. f. V. TABAC.

NID. s. m. Espèce de berceau, de logement que les oiseaux construisent pour y déposer leurs œufs et y élever leurs petits. On appelle *Aire*, Le nid de l'aigle et des autres grands oiseaux de proie. | Fam., *Nid à rats*, Méchante petite maison, méchante petite chambre.

NIDOREUX, EUSE. adj. Qui a une odeur et un goût de pourri, de brulé, d'œufs couvés.

NIÈCE. s. f. Fille du frère ou de la sœur. | *Petite-nièce*, La fille du neveu ou de la nièce. | *Nièce à la mode de Bretagne*, La fille du cousin germain ou de la cousine germaine.

NIELLE. s. f. Plante. | Maladie des grains, dont l'effet est de convertir la substance farineuse en une poussière noire.

NIELLE. s. m. Ornaments ou figures que l'on grave en creux sur un ouvrage d'orfè-

ruerie, et dont les traits sont remplis d'une sorte d'émail azuré.

NIELLE. v. a. Omer de nielle.

NIELLER. v. a. Ôter par le nielle.

NIELLÉ. v. a. Dire qu'une chose n'est pas vraie, sentir qu'une chose n'est pas.

NIGAUD, AUDE. adj. et subst. Sot et niais. Fam.

NIGAUD. s. m. Oiseau, petit cormoran.

NIGAUDER. v. a. Faire des actions de nigaud, s'amuser de des choses de rien.

NIGAUDERIE. s. f. Action de nigaud. | Le caractère du nigaud.

NILOMÈTRE. s. m. Nom de certaines colonnes qui servent à mesurer le crue des eaux du Nil dans ses débordements périodiques.

NIMBE. s. m. Cercle de lumière que les peintres et les sculpteurs mettent autour de la tête des saints.

NIPPE. s. f. Se dit des vêtements, des meubles, et de tout ce qui sert à l'ajustement; s'emploie surtout au plur.

NIPPER. v. a. Fourrir de nippes.

NIQUE. s. f. Faire la nique, se moquer de qq., de qq. ch.

NITOUÇHE. s. f. Sainte nitouche, Personne qui contrefait la sagesse ou la dévotion, qui affecte des airs d'innocence, de simplicité. Fam.

NITRATE. s. m. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide nitrique et des bases salifiables.

NITRE. s. m. Sel formé par la combinaison de l'acide nitrique et de la potasse jusqu'au point de la saturation.

NITREUX, EUSE. adj. Qui tient du nitre.

NITRIÈRE. s. f. Lieu où se forme le nitre, et d'où on le tire.

NITRIQUE. adj. des 3 g. Qui a rapport au nitre.

NIVEAU. s. m. Instrument par le moyen duquel on connaît si un plan, un terrain est uni et horizontal. | L'état d'un plan horizontal. | **DE NIVEAU, AU NIVEAU**. loc. adv. en prép. Selon le niveau. | **DE NIVEAU, AU NIVEAU**. De pair.

NIVELER. v. a. Mesurer avec le niveau, au niveau. | Rendre un plan uni et horizontal. | Au sens moral, Rendre égal.

NIVELÉUR. s. m. Celui qui nivelle.

NIVELLEMENT. s. m. Action de mesurer avec le niveau. | Action de rendre un plan uni et horizontal.

NIVET. s. m. Bénédicte illicite et caché qu'un agent, un mandataire obtient sur un marché qu'il fait pour autrui. Pop.

NIVÔSE. s. m. Le 4^e mois du calendrier républicain.

NOBILIAIRE. s. m. Catalogue détaillé des familles nobles d'un pays.

NOBILIAIRE. adj. des 2 g. Qui appartient à la noblesse.

NOBILISSIME. Pris adject., c'est le titre d'honneur accordé, dans le Bas-Empire, aux césars et à leurs femmes. Pris substant., c'est le nom d'une dignité créée par Constantin.

NOBLE. adj. des 2 g. Qui, par droit de naissance ou par lettres du prince, fait partie d'une classe distinguée dans l'État.

| *Biens nobles*, Les biens qui étaient tenus en fief. | Subst., *Neveu noble*, *Faux noble*. | Adj., Qui a ou qui annonce de la grandeur, de l'élevation. | *Les parties nobles*, Le cœur, le foie, le cerveau, etc. | Subst. masc. Ce qui est grand, élevé.

NOBLEMENT. adv. D'une manière noble, avec noblesse.

NOBLESSE. s. f. Qualité par laquelle un homme est noble. | Tout le corps des hommes qualifiés nobles. | Fig., Grandeur, élévation, dignité. | T. d'arts. Le caractère élevé de la composition, des formes, etc.

NOCE. s. f. Mariage. En ce sens, il ne se dit qu'au pluriel. | Le festin, la danse et les autres réjouissances qui accompagnent le mariage. | Toute l'assemblée qui s'est trouvée à la noce.

NOCHER. s. m. Celui qui gouverne, qui conduit un vaisseau, une barque. Poét.

NOCTAMBULE. adj. et subst. des 2 g. Celui, celle qui marche la nuit en dormant.

NOCTAMBULISME. s. m. État de ceux qui marchent la nuit en dormant.

NOCTURNE. adj. des 2 g. Qui a lieu, qui arrive durant la nuit. | Subst. masc. Partie de l'office de la nuit, composée d'un certain nombre de psaumes et de leçons.

NODOSITÉ. s. f. État de ce qui a des nœuds.

NODUS. s. m. Tumeur dure et indolente qui vient sur les os, les tendons et les ligaments du corps humain.

NOËL. s. m. Fête de la nativité de Notre-Seigneur. | Cantique spirituel fait à l'honneur de la nativité de Notre-Seigneur.

NOËUD. s. m. Enlacement fait de qq. ch. de flexible, comme ruban, corde, etc. | Se dit De certaines choses qui sont disposées en forme de nœuds de ruban, et qui servent à la parure des femmes. | La difficulté, le point essentiel d'une affaire, d'une question. | L'obstacle qui donne lieu à l'intrigue d'une action dramatique. | Attachement, liaison entre des personnes. | Se dit De ces bosses ou saillies qui viennent à l'extérieur d'un arbre, d'un arbrisseau. | Se dit Des endroits où la tige des graminées et de qq. autres plantes est renflée et comme articulée. | L'article, la jointure des doigts de la main. | Cette partie du go-

sier ou de la gorge qu'on nomme autrement *Le larynx*. | Se dit Des os qui forment la queue du cheval, du chien, du chat, etc. | Se dit De chacun des deux points opposés où l'écliptique est coupée par l'orbite d'un corps céleste.

NOIR, OIRE. adj. Qui est de la couleur la plus obscure, et la plus opposée au blanc. | Qui approche de la couleur noire. | *Livide, meurtri*. | Obscur. | *Chambre noire* ou *obscur*, Chambre dans laquelle on intercepte toute lumière extérieure, pour y introduire ensuite des rayons solaires, qu'on soumet à diverses analyses. | Sale, crasseux. | Triste, morne, mélancolique. | Adv., *Il voit en noir*, Il est sujet à prendre les choses du côté fâcheux. | Se dit Des crimes, des mauvaises actions, et Des personnes qui les commettent. | Subst. masc. La couleur noire.

NOIR. s. m. Nègre. Se dit par opposition à Blanc.

NOIRÂTRE. adj. des 2 g. Qui tire sur le noir, qui approche du noir.

NOIRAUD, AUDE. adj. et subst. Qui a les cheveux noirs et le teint brun.

NOIRCEUR. s. f. Qualité qui fait qu'un corps est noir. | Atrocité d'une action, d'un caractère. | Action faite ou parole dite dans l'intention de nuire.

NOIRCIR. v. a. Rendre noir. | Diffamer. | V. n. Devenir noir. | Pron. et fig. Se rendre odieux par qq. mauvaise action.

NOIRCISSURE. s. f. Tache de noir.

NOIRE. s. f. Note de musique.

NOISE. s. f. Querrelle, dispute. Fam.

NOISETIER. s. m. Arbre.

NOISETTE. s. f. Espèce de petite noix ou d'amande que porte le coudrier. | *Couleur de noisette*, ou *Couleur noisette*, Gris rousâtre.

NOIX. s. f. Sorte de fruit ayant une coque dure et ligneuse, couverte d'une écaille verte. | Cette petite glande qui se trouve dans une épaule de veau. | La rotule, ou l'os qui est sur l'articulation de la cuisse avec la jambe. | La partie du ressort d'une arbalète où la corde est arrêtée quand elle est tendue. | La partie du ressort d'un fusil, d'un pistolet, etc., qui est garnie de deux crans, qui s'engrènent dans la mâchoire de la gâchette.

NOLI ME TANGERE. s. m. Expr. lat., qui signifie *Ne me touches pas*, et qui s'emploie pour désigner Certaines plantes. | Espèce d'ulcère incurable, qu'on aggrave quand on y touche.

NOLIS. s. m. Fret ou louage d'un navire, d'une barque, etc.

NOLISER. v. a. Affréter.

NOLISSEMENT. s. m. Action de noliser, de faire un nolis.

NOM. s. m. Le terme dont on a cou-

tume de se servir pour désigner une personne ou une chose. | La personne. | Sobriquet sous lequel une personne est connue. | Titre, qualité en vertu de laquelle on agit, en vertu de laquelle on prétend à qq. ch. | Réputation. | Naissance, noblesse. | Au 2^e ou 3^e loc. prép. De la part de. | Au 2^e ou 3^e loc. adv. En considération de. | Du 2^e loc. adv. Se dit par opposition à Réellement et de fait.

NOMADE. adj. des 2 g. et subst. Errant, qui n'a point d'habitation fixe.

NOMARQUE. s. m. Gouverneur d'un nome dans l'ancienne Égypte.

NOMBRANT. adj. m. Qui nombre. *Nombre nombrant*.

NOMBRE. s. m. Se dit De l'unité, d'une collection d'unités, des parties de l'unité. | Quantité, multitude. | Se dit Des noms et des verbes, selon qu'ils s'appliquent à une chose ou à plusieurs. | L'harmonie qui résulte d'un certain arrangement de mots dans la prose et dans les vers. | Dans le 2^e ou 3^e loc. adv. Parmi plusieurs, entre plusieurs. | Au 2^e ou 3^e loc. adv. Parmi, au rang. | Du 2^e ou 3^e loc. adv. Sans nombre. | Sans nombre. loc. adv. Se dit D'une grande multitude.

NOMBREER. v. a. Supputer combien il y a d'unités dans une quantité.

NOMBREUX, EUSE. adj. Qui est en grand nombre. | Harmonieux.

NOMBRIL. s. m. Cette partie qui est au milieu du ventre de l'homme et des quadrupèdes, et qui est la cicatrice du cordon ombilical. | Se dit, en botanique, De certaines cavités qu'on aperçoit à la partie des fruits qui est opposée à la queue.

NOME. s. m. Mot qui signifie Loi. Sorte de poèmes qui se chantaient en l'honneur d'Apollon. | Chant ou air assujéti à une certaine cadence. | Préfecture, gouvernement.

NOMENCLATEUR. s. m. Esclave dont les Romains qui briguaient les magistratures se faisaient accompagner, s'en qu'il leur dit le nom des citoyens qu'ils rencontraient. | Celui qui s'applique à la nomenclature d'une science ou d'un art.

NOMENCLATURE. s. f. Collection des mots employés pour désigner les différents objets d'une science ou d'un art. | L'ensemble des mots qui composent un dictionnaire.

NOMINAL, ALE. adj. Qui dénomme, ou Qui est dénommé.

NOMINATAIRE. s. m. Celui qui était nommé par le roi à un bénéfice.

NOMINATEUR. s. m. Celui qui nomme, qui a droit de nommer.

NOMINATIF. s. m. Le nom tel qu'il est avant d'être décliné, dans les langues qui

NON

ont des cas. | Le mot qu'on appelle en logique Le sujet de la proposition.

NOMINATIF, IVE. adj. Qui dénomme, qui contient des noms.

NOMINATION. s. f. Action de nommer à qq. emploi, à qq. dignité, etc. | Le droit de nommer à un emploi, à une dignité, etc.

NOMINATIVEMENT. adv. Par son nom.

NOMINAUX. s. m. pl. On a donné ce nom à ceux des scolastiques qui étaient opposés aux réalistes.

NOMMÉMENT. adv. Avec désignation par le nom.

NOMMER. v. a. Donner, imposer un nom. | Dire le nom d'une personne, d'une chose. | *Nommer qqn. à un emploi*, choisir qqn. pour posséder un emploi. | *Pron.*, Déclarer son nom. | *Nommé*, subst. *Un nommé Pierre.* | *À point nommé.* loc. adv. Précisément, au temps qu'il fut. | *À son nommé.* loc. adv. Au jour dont on était convenu.

NON. Particule négative, qui est directement opposée à la particule affirmative Oui. | Se joint souvent avec Pas. | *Non*, subst. *Le oui et le non.* | *Non-succumbent.* loc. adv., qui est ord. suivie de la conj. adversative Mais. | *Non plus.* loc. adv. Pas plus. | Pareillement.

NONAGÉNAIRE. adj. des 2 g. Qui a quatre-vingt-dix ans.

NONAGÉSIME. adj. m. *Le nonagésime degré*, ou *Le nonagésime*, Le point de l'écliptique qui est éloigné de 90 degrés des points où l'écliptique coupe l'horizon.

NONANTE. adj. Nom de nombre cardinal composé de neuf dizaines. (Vi.) On dit *Quatre-vingt-dix*.

NONANTIÈME. adj. des 2 g. Nombre ordinal qui répond à l'adjectif numéral Nonante. (Vi.) On dit *Quatre-vingt-dixième*.

NONCE. s. m. Prêlat que le pape envoie en ambassade.

NONCHALAMMENT. adv. Avec nonchalance. | Mollement, avec abandon.

NONCHALANCE. s. f. Négligence, manque de soin. | Mollesse, abandon.

NONCHALANT, ANTE. adj. et s. Qui, par insouciance, par mollesse, par négligence, ne se donne pas les soins qu'il devrait.

NONCIATURE. s. f. L'emploi, la charge de nonce.

NON-CONFORMISTE. s. et adj. des 2 g. Terme générique par lequel on désigne, en Angleterre, Tous ceux qui s'écartent de la religion anglicane.

NONE. s. f. Celle des sept heures canoniales qui se chante ou qui se récite après sexte.

NONES. s. f. pl. C'était, chez les Romains, Le 5^e jour dans qq. mois, le 7^e dans d'autres, et toujours le 8^e avant les ides.

NOR

445

NONIDI. s. m. Le 9^e jour de la décade, dans le calendrier républicain.

NONIUS. s. m. Échelle de certains instruments de mathématiques, qui sert à déterminer avec une grande précision les quantités que l'on mesure.

NON-JOUISSANCE. s. f. Privation de jouissance.

NONNE ou **NONNAIN.** s. f. Religieuse. Se dit en plaisanterie.

NONNETTE. s. f. Jeune nonnain. | Sorte de petits pains d'épice.

NONOBTANT. prép. Malgré, sans avoir égard à.

NON-PAIR, NON-PAIRE. adj. Il signifie la même chose qu'*Impair*.

NONPAREIL, EILLE. adj. Qui excelle par-dessus tous les autres, sans égal.

NONPAREILLE. s. f. Dans plusieurs arts, Ce qu'il y a de plus petit. | Sorte de ruban fort étroit. | Chez les confiseurs, Sorte de dragée fort menue. | T. d'impr. Un des plus petits caractères. On appelle *Grosse nonpareille*, Le plus gros caractère.

NON-PAYEMENT. s. m. Défaut de paiement.

NON-PLUS-ULTRA, NEC-PLUS-ULTRA. subst. masc. Le terme qu'on ne saurait passer. Fam.

NON-RÉSIDENCE. s. f. Absence du lieu où l'on devrait résider.

NON-SENS. s. m. Défaut de sens, de signification.

NONUPLR. adj. des 2 g. Qui contient neuf fois.

NONUPLER. v. a. Répéter neuf fois.

NON-USAGE. s. m. Cessation d'usage.

NON-VALEUR. s. f. Manque de produit dans une terre, dans une ferme, dans une maison. | Se dit De certaines parties d'impositions qu'on n'a pu lever.

NON-VUE. s. f. L'effet de la brume, quand elle est si épaisse, qu'on ne peut avoir connaissance du parage où l'on se trouve. (Vi.)

NOPAL. s. m. Arbre.

NORD. s. m. Septentrion, la partie du monde qui est opposée au midi. | T. de mar., *Faire le nord*, Faire route au nord. | Abs., *Le vent du nord.* On dit, adj., *Le vent est nord.* | Se dit Des pays septentrionaux.

NORD-EST. s. m. La partie du monde qui est entre le nord et l'est. | Le vent qui souffle entre le nord et l'est. Adj., *Le vent est nord-est.*

NORD-OUEST. s. m. La partie du monde qui est entre le nord et l'ouest. | Le vent qui souffle entre le nord et l'ouest. On dit, adj., *Le vent est nord-ouest.*

NORMAL, ALE. adj. Qui sert de règle. | Se dit principalement Des écoles destinées à former des maîtres pour l'enseignement

public. | *État normal*, État ordinaire et régulier. | *NORMALE*, subst. fém. T. de géométrie. La ligne verticale ou perpendiculaire.

NORMAND, ANDE. adj. Nom de peuple. | *Réconciliation normande*, simulée.

NOS, plur. de l'adj. possessif *Notre*.

NOSOGRAPHIE, s. f. Classification et description des maladies.

NOSOLOGIE, s. f. Partie de la pathologie qui traite des maladies en général.

NOSTALGIE, s. f. Maladie causée par un désir violent de retourner dans sa patrie.

NOSTOC, s. m. Plante.

NOTA, s. m. Remarque, note que l'on met à la marge d'un écrit, d'un livre.

NOTABLE, adj. des 3 g. Remarquable, considérable. | Subst., se dit Des principaux et des plus considérables citoyens d'une ville, d'un État.

NOTABLEMENT, adv. Grandement, beaucoup.

NOTAIRE, s. m. Officier public qui reçoit et passe les contrats, les obligations, et les autres actes volontaires.

NOTAMMENT, adv. Spécialement.

NOTARIAT, s. m. Charge, fonction de notaire.

NOTARIÉ, ÉE. adj. *Acte notarié*, Acte passé devant notaire.

NOTATION, s. f. Action, manière d'indiquer, de représenter par des signes convenus.

NOTE, s. f. Remarque, espèce de commentaire sur qq. passage d'un écrit, d'un livre. | Observation qu'on fait sur un mot, sur une phrase. | Extrait sommaire, exposé succinct. | Mémoire. | Communication entre des agents diplomatiques. | *Note d'infamie*, ou *Note infamante*, Note imprimée juridiquement pour qq. cause grave. | Se dit Des caractères dont on se sert pour écrire la musique. | *Chanter la note*, Solfer.

NOTER, v. a. Faire une note sur qq. ch. | Remarquer. | *Noter d'infamie*, Couvrir de honte, d'opprobre. | Écrire de la musique avec les caractères destinés à cet usage.

NOTEUR, s. m. Copiste de musique.

NOTICE, s. f. Livre, traité où l'on donne une connaissance particulière des dignités, des charges, des lieux, des chemins d'un pays. | Indication ou extrait raisonné qui se met à la tête d'un manuscrit, pour faire connaître l'auteur, etc. | Le compte succinct que l'on rend d'un ouvrage.

NOTIFICATION, s. f. Action de notifier; acte par lequel on notifie.

NOTIFIER, v. a. Faire savoir dans les formes légales, dans les formes usitées.

NOTION, s. f. Connaissance, idée qu'on a d'une chose.

NOTOIRE, adj. des 2 g. Connu généralement.

NOTOIREMENT, adv. Évidemment, manifestement.

NOTORIÉTÉ, s. f. Connaissance générale, publique, d'une chose de fait. | *Acte de notoriété*, Acte passé devant notaires, par lequel des témoins suppléent à des preuves par écrit.

NOTRE, adj. possessif des 2 g. Qui est à nous, qui est relatif à nous. Il fait *Nous* au pluriel.

NOTRE, possessif des 2 g. Qui a un sens analogue à celui de *Notre* adj., et qui se dit par rapport à une personne ou à une chose dont on a déjà parlé. | Subst. masc. Ce qui est à nous. | *Nôtrass*, subst. plur. Ceux qui sont de notre famille, de notre parti.

NOTRE-DAME, s. f. Fête de la sainte Vierge. | Se dit Des églises consacrées à la sainte Vierge.

NOUE, s. f. Endroit où se rencontrent les surfaces inclinées de deux combles. | Tuile creuse servant à l'écoulement des eaux. | Terre grasse et humide, qui est une espèce de pré.

NOUEMENT, s. m. Action de nouer. *Nouement de l'aiguillette*. Pop.

NOUER, v. a. Lier en faisant un nœud, faire un nœud à qq. ch. | Pop., *Nouer l'aiguillette*, Faire un prétendu maléfice pour empêcher la consommation du mariage. | En parlant Des pièces de théâtre, Former le nœud, l'obstacle qui donne lieu à l'intrigue. | V. n. ou pron. En parlant Des arbres à fruit, Passer de l'état de fleur à celui de fruit. | *Cet enfant se nous*, Il devient rachitique.

NOUET, s. m. Linge noué, dans lequel on a mis qq. substance pour la faire infuser ou bouillir.

NOUEUX, EUSE, adj. Qui a beaucoup de nœuds.

NOUGAT, s. m. Espèce de gâteau fait d'amandes ou de noix au caramel.

NOUILLES, s. f. pl. Espèce de pâte d'Allemagne, faite avec de la farine et des œufs.

NOULET, s. m. Canal pour l'écoulement des eaux, fait avec des tuiles creuses, des lames de cuivre ou de plomb courbées, etc. | Se dit Des petits chevrons qui forment le fond de la noue entre deux combles.

NOURRAIN, s. m. Le petit poisson qu'on met dans un étang pour le repeupler.

NOURRICE, s. f. Femme qui allaite l'enfant d'une autre. | Mère qui allaite son propre enfant. | Province qui fournit à une ville, à un pays de quoi subsister.

NOURRICIER, s. m. et adj. Le mari d'une nourrice.

NOURRICIER, IÈRE, adj. Qui opère la nutrition.

NOURRIR, v. a. Sustenter, servir d'al-

ment. | Donner à teter à un enfant. | Entretenu d'élèves. | Instruire, élever. | Préparer, porter, transporter. | Entretenu, faire subsister, faire durer.

NOURRISSAGE. s. m. *Le nourrissage des bestiaux*, Le soin et la manière de nourrir et d'élever des bestiaux.

NOURRISSANT, **ANTE**. adj. Qui sustente, qui nourrit beaucoup.

NOURRISEUR. s. m. On appelle ainsi Celui qui nourrit des vaches dans l'étable, pour faire commerce de lait.

NOURRISSON. s. m. Enfant qui est en nourrice. | Élève.

NOURRITURE. s. f. Aliment; substance des hommes et des animaux au moyen des aliments. | L'allaitement.

NOUS. Pronom de la 1^{re} personne, pluriel de *Je* ou *Moi*; et des 2 g. | Il peut être ou sujet, ou régime direct, ou régime indirect. | S'emploie fam., au lieu du pronom personnel *Il* ou *Elle*.

NOUVEAU ou **NOUVEL**, **NOUVELLE**. adj. Qui commence d'être ou de paraître, qui n'existe ou qui n'est connu que depuis peu de temps. | *Un habit nouveau*, Un habit d'une nouvelle mode. *Un nouvel habit*, Un habit différent de celui qu'on avait auparavant. | Novice, inexpérimenté. | *Un homme nouveau*, Celui qui a fait fortune, qui n'a pas de naissance. | *Nouvel homme*, et *Homme nouveau*, Le chrétien régénéré par la grâce. | *Un nouveau visage*, Une personne qu'on n'a pas encore vue. | Subst., *Voie du nouveau*. | Adv., *Nouvellement*. | Du **NOUYEAU**. loc. adv. *Bercheuf*, encore une fois.

NOUVEAUTÉ. s. f. Qualité de ce qui est nouveau dans une chose. | Chose nouvelle. | Innovation, introduction de qq. doctrine, de qq. pratique nouvelle. | *Magasin de nouveautés*, Magasin où l'on vend toute sorte d'objets de fantaisie, en mercerie, bijouterie, etc. | Se dit Des légumes, des fruits qui sont dans leur primeur. | Le temps pendant lequel une chose est nouvelle.

NOUVELLE. s. f. Le premier avis qu'on reçoit d'une chose arrivée récemment. | *Fous auez de mes nouvelles*, Je me vengeai de vous. | *Envoyer savoir des nouvelles de qqn.*, Envoyer demander quel est l'état de sa santé. | *Recevoir des nouvelles de qqn.*, Recevoir de ses lettres. | Se dit De certains récits d'aventures intéressantes ou amusantes.

NOUVELLEMENT. adv. Depuis peu.

NOUVELLETÉ. s. f. Entrepris faite sur le possesseur d'un héritage.

NOUVELLISTE. s. m. Celui qui est curieux de savoir des nouvelles, et qui aime à en débiter.

NOUVE. s. f. État d'un enfant noué,

raclonnés. | Se dit Des fruits, lorsqu'ils commencent à se former.

NOVALE. s. f. et adj. Terre nouvellement défrichée et mise en valeur.

NOVATEUR. s. m. Celui qui fait ou qui tente de faire des innovations.

NOVATION. s. f. T. de jurispr. Changement d'une obligation en une autre.

NOVELLES. s. f. pl. Constitutions de l'empereur Justinien, qui forment la 4^e et dernière partie du corps du droit romain.

NOVEMBRE. s. m. Le 11^e mois de l'année.

NOVICE. s. des 2 g. Se dit D'un homme, d'une femme qui a pris nouvellement l'habit de religion dans un couvent, pour y passer un temps d'épreuve avant de faire profession. | Adj., Qui est nouveau et peu exercé, peu habile en qq. profession. | Se dit D'une personne qui n'a point encore la connaissance du monde. | *Une plume novice*.

NOVICIAT. s. m. L'état des novices avant qu'ils fassent profession; Le temps pendant lequel ils sont dans cet état. | Maison ou partie d'une maison religieuse que les novices habitent. | Apprentissage qu'on fait de qq. art; de qq. profession.

NOVISSIME. adv. Tout récemment. Fam.

NOYALE. s. f. (Quelques-uns écrivent *Noyalle*.) Toile de chaux écrue, très-forte et très-serrée, dont on fait des voiles.

NOYAU. s. m. Cette substance dure et ligneuse qui est enfermée au milieu de certains fruits, comme la prune, la pêche, etc., et qui contient une amande. | T. d'architecture. Toute partie, plus ou moins brute et massive, qui est enveloppée d'un revêtement. | La partie la plus dure qui se trouve au centre de certains cailloux. | *Le noyau d'une comète*, La partie la plus lumineuse de la comète. | L'origine, le fonds, le commencement d'une société politique ou civile, d'une compagnie littéraire ou scientifique, d'un corps militaire, etc.

NOYER. s. m. Arbre. | Bois de noyer.

NOYER. v. a. (Se conj. c. *Employer*.) Faire périr, causer une suffocation dans l'eau ou dans qq. autre liquide. | *Inonder*. | *Noyer une boule*, La pousser ou la chasser de manière qu'elle passe une certaine ligne qui est au delà du but. | Pron., Mourir, suffoquer dans l'eau ou dans qq. autre liquide. | *C'est un homme qui se noie*, Qui se ruine, qui se perd. | Pron., Pousser sa boule plus loin que la ligne qui est marquée au delà du but. | *Noyé*. subst. Se dit Des personnes.

NOYON. s. m. (On prononce pop. *Néyon*.) Ligne qui borne le jeu, et au delà de laquelle la boule est noyée.

NU, **NUE**. adj. Qui n'est point vêtu, qui n'est couvert d'aucun vêtement. Se dit De l'espèce humaine. *Nu* est invariable lorsqu'il précède le subst. | Fam., *Un va-nu-pieds*, Un gueux, un misérable. | *Observer*

qq. ch. à l'œil nu. Sans lunette, sans microscope. | S'applique à certaines choses qui n'ont pas l'enveloppe, la couverture, l'ornement qu'elles ont d'ordinaire. | Pays nu, Pays qui est sans arbres, sans verdure. | Qui est sans fard, sans déguisement. | Nu, subst., Les figures non drapées, les parties des figures qui ne sont pas drapées. | T. d'archit. L'absence d'ornements. | Nvs. subst. pl. *Fétiler les nus*, Donner des habits aux pauvres. | À sv. loc. adv. À découvert.

NUAGE. s. m. Amas de vapeurs élevées dans l'air, et qui se résolvent ordin. en pluie | Se dit des difficultés qui répandent le doute, l'incertitude, le soupçon dans notre esprit. | Le chagrin, la tristesse, la mauvaise humeur.

NUAGEUX, EUSE. adj. Où il y a des nuages. | *Pierre nuageuse*, Pierre précieuse dont la transparence est terne en qq. endroits.

NUAISON. s. f. Tout le temps que dure un vent fort et soutenu.

NUANCE. s. f. Se dit Des degrés différents par lesquels peut passer une couleur, en conservant le nom qui la distingue des autres. | Mélange, assortiment de plusieurs couleurs. | La différence délicate et presque insensible entre deux choses de même genre.

NUANCER. v. a. Assortir, disposer des couleurs de manière qu'il se fasse une diminution insensible d'une couleur à l'autre. | S'emploie fig.

NUBÉCULE. s. f. Maladie de l'œil qui fait voir les objets comme à travers un nuage ou un brouillard.

NUBILE. adj. des 2 g. Qui est en âge d'être marié. | *Age nubile*, L'âge auquel on est en état de se marier.

NUBILITÉ. s. f. État d'une personne nubile ; âge nubile.

NUDITÉ. s. f. État d'une personne qui est nue. | Se dit Des parties que la pudeur oblige de cacher. | Figure nue.

NUE. s. f. Nusge. | Fig., *Porter une personne, une action aux nues*, La louer excessivement. | *Tomber des nues*, Être extrêmement surpris.

NUÉE. s. f. Nusge étendu, épais, sombre. | Multitude de personnes, d'oiseaux, d'animaux venus par troupes.

NUER. v. a. Assortir, disposer des couleurs, dans des ouvrages de laine ou de soie, etc., de manière qu'il se fasse une diminution insensible d'une couleur à l'autre.

NUIRE. v. n. (*Je nuis, il nuit ; nous nuisons, ils nuisent. Je nuisais. Je nuirai. Nuis. Que je nuise. Que je nuisisse. Nuisant. Nui.*) Faire tort, porter dommage, faire obstacle.

NUISIBLE. adj. des 2 g. Dommageable, qui nuit.

NUIT. s. f. L'espace de temps pendant le-

quel le soleil est sous notre horizon. | *Passer la nuit*, absol., Veiller hors de son lit. | *De nuit*, loc. adv. Pendant la nuit. | *Nuit et jour*, ou *Jour et nuit*, locs. adverbiales. Sans cesse. | *Ni jour ni nuit*, loc. adv. Jamais.

NUITAMMENT. adv. De nuit.

NUITÉE. s. f. L'espace d'une nuit. Se dit De l'ouvrage, du travail fait pendant une nuit ; De ce qu'on paye par nuit en certains endroits pour le gîte et pour la dépense.

NUL, NULLE. adj. Aucun, pas un. | *Nul*, masc. Nul homme, personne. | Qui est sans valeur, sans effet. | *C'est un homme nul*, C'est un homme qui n'est propre à rien.

NULLE. s. f. Caractère qui ne signifie rien, et qu'on emploie dans les lettres en chiffres pour les rendre plus difficiles à déchiffrer.

NULEMENT. adv. En aucune manière.

NULLITÉ. s. f. Vice, défaut qui rend un acte nul, de nul effet, de nulle valeur.

NUMÉNT. adv. Sans déguisement.

NUMÉRAIRE. adj. des 2 g. Se dit De la valeur légale des espèces qui ont cours. | Absol. et subst. masc., L'argent monnayé.

NUMÉRAL, ALE. adj. Qui désigne un nombre. *I, V, X, L, C, D, M*, sont des lettres numériques dans le chiffre romain.

NUMÉRATEUR. s. m. Le nombre qui indique, dans une fraction, combien elle contient de parties de l'unité.

NUMÉRATION. s. f. Art de numbrer, de compter.

NUMÉRIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient aux nombres.

NUMÉRIQUEMENT. adv. En nombre exact.

NUMÉRO. s. m. Le nombre, la cote qu'on met sur qq. ch., et qui sert à la reconnaître. | La grosseur, la longueur, la largeur, la qualité de certaines marchandises. | Se dit Des parties d'un ouvrage publié par cahiers ou par feuilles numérotées.

NUMÉROTAGE. s. m. Action de numéroter.

NUMÉROTÉ. v. a. Mettre un numéro, une cote, distinguer par des numéros.

NUMISMATE. s. m. Celui qui étudie les médailles, qui est versé dans la numismatique.

NUMISMATIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport aux médailles antiques. | Subst. fém. La science des médailles.

NUMISMATOGRAPHIE. s. f. Description des médailles antiques.

NUMMULAIRE. s. f. Plante. | Petite coquille pétrifiée.

NUNCUPATIF. adj. m. Se dit D'un tes-

tament dicté par le testateur avec les formalités prescrites par la loi.

NUNDINALES, adj. f. plur. Se disent, chez les Romains, Des huit premières lettres de l'alphabet, qui s'appliquaient de suite à tous les jours de l'année; en sorte qu'il y en avait tous les ans une qui indiquait les jours de marché, lesquels revenaient de neuf en neuf jours.

NUPTIAL, ALE. adj. Qui concerne la cérémonie des noces, qui appartient au mariage.

NUQUE, s. f. Le derrière du cou, et surtout sa partie creuse, immédiatement sous l'occiput.

NUTATION, s. f. Balancement. | *Nutation des plantes*, L'habitude qu'elles ont de pencher leurs fleurs, leurs feuilles, ou de les redresser, dans certains moments de la journée.

NUTRITIF, IVE. adj. Qui nourrit, qui sert d'aliment.

NUTRITION, s. f. Fonction naturelle par laquelle le chyle est converti en la substance de l'animal; ou L'effet qui en résulte.

NYCTALOPE, s. des 2 g. Celui ou celle qui voit mieux de nuit que de jour.

NYCTALOPIE, s. f. Maladie des yeux, qui fait qu'on n'y voit pas si bien le jour que la nuit.

NYMPHE, s. f. Chacune des divinités subalternes de la Fable, qui, selon les païens, habitaient les fleuves, les fontaines, les bois, les montagnes et les prairies. | L'insecte au premier degré de ses métamorphoses. | Les deux productions membraneuses des parties génitales de la femme, placées en dedans des grandes lèvres.

NYMPHÉE, s. f. Lieu où il y a de l'eau, et qui est orné de statues, de vases, de bassins et de fontaines.

NYMPHOMANIE, s. f. Fureur utérine.

O.

O, s. m. La 15^e lettre de l'alphabet, et la 4^e des voyelles. | *Ô*, avec l'accent circonflexe, est une interjection qui sert à marquer diverses passions, divers mouvements de l'âme, etc. | Il marque aussi le vocatif, l'apostrophe.

OASIS, s. f. Liou, espace qui, dans les déserts de sable de l'Afrique ou de l'Asie, offre de la végétation.

OBÉDIENCE, s. f. Obéissance. Se dit Des religieux. | L'ordre qu'un supérieur donne à un religieux ou à une religieuse pour aller en qq. endroit. | *Pays d'obéissance*, Pays dans lequel le pape nomme aux bénéfices qui viennent à vaquer dans certains mois de l'année.

OBÉDIENCIER, s. m. Religieux qui des-

sert un bénéfice dont il n'est pas titulaire.

OBÉDIENTIEL, ELLE. adj. Qui appartient, qui est relatif à l'obéissance.

OBÉIR, v. n. Se soumettre à la volonté, aux ordres de qq., et les exécuter. | Se dit Des peuples, des villes qui sont soumises à l'autorité d'un prince, d'un État. | *Céder, plier*.

OBÉISSANCE, s. f. Action de celui qui obéit. | La disposition à obéir, l'habitude d'obéir. | En parlant Des princes, Domination, autorité.

OBÉISSANT, ANTE. adj. Qui obéit. | Soumis, docile. | *Souple, maniable*.

OBÉLISQUE, s. m. Monument quadrangulaire en forme d'aiguille, élevé sur un piédestal, et ordin. monolitha.

OBÉRER, v. a. Endetter.

OBÉSITÉ, s. f. Exces d'embonpoint.

OBIER, s. m. (Quina. *derivent Aubier*.) Arbrisseau fort dur.

OBIT, s. m. Service fondé pour le repos de l'âme d'un mort.

OBITUAIRE, adj. m. et subst. Se dit Du registre qu'on tient, dans une église, des obits qui y sont fondés. | Subst., Celui qui était pourvu en cour de Rome d'un bénéfice vacant par mort.

OBJECTER, v. a. Opposer une difficulté à une proposition, à une demande, rapprocher.

OBJECTIF, IVE. adj. *Verbe objectif*, Le verre d'une lunette, destiné à être tourné du côté de l'objet qu'on veut voir. — Subst., *L'objectif de cette lunette est défectueux*. | T. did. Qui a rapport à l'objet.

OBJECTION, s. f. Difficulté qu'on oppose à une proposition, à une demande.

OBJET, s. m. Tout ce qui s'offre à la vue. | Tout ce qui se présente à l'esprit. | Tout ce qui affecte les sens. | Tout ce qui occupe les facultés de l'âme. | Tout ce qui sert de matière à une science, à un art. | Tout ce qui est le sujet d'une passion, d'une action. | Le but, la fin qu'on se propose.

OBJURGATION, s. f. Reproche violent, réprimande vive.

OBLAT, s. m. Laïque, ordin. homme de guerre invalide, qui était logé, nourri et entretenu dans une abbaye.

OBLATION, s. f. Offrande, action par laquelle on offre qq. ch. à Dieu. | Se dit Des choses qui sont offertes à Dieu.

OBLIGATION, s. f. Lien, engagement qui impose quelque devoir concernant la religion, la morale, ou la vie civile. | L'acte, fait par-devant notaire ou sous seing privé, par lequel on s'oblige à payer une certaine somme. | Lien de reconnaissance envers les personnes qui nous ont rendu des services.

OBLIGATOIRE, adj. des 2 g. Qui a la force d'obliger suivant la loi.

OBLIGEAMMENT. adv. D'une manière obligeante.

OBLIGEANCE. s. f. Disposition, penchant à obliger.

OBLIGEANT, ANTE. adj. Officieux, qui aime à obliger, à faire plaisir.

OBLIGER. v. a. Imposer l'obligation de dire ou de faire qq. ch. | Lier qq. par un acte, en vertu duquel on puisse l'appeler en justice. | *S'obliger pour qq.*, Lui servir de caution. | Pron., Se lier par une simple promesse. | Contraindre, forcer. | Rendre service, faire plaisir. | *Obligé*, é. s. subst. *Le principal obligé*, Le principal débiteur. | Adj., Qui est d'usage, dont on ne peut guère se dispenser. | *Récitatif obligé*, Récitatif accompagné et coupé par les instruments.

OBLIQUE. adj. des 2 g. Qui est de biais, ou incliné. | Qui manque de droiture, de franchise. | Indirect, détourné. | *Cas obliques*, Tous les cas, hors le nominatif singulier.

OBLIQUEMENT. adv. De biais, d'une manière oblique. | D'une manière insidieuse. | Indirectement.

OBLIQUITÉ. s. f. Inclinaison d'une ligne, d'une surface sur une autre. | *L'obliquité de sa conduite*, Ce qu'il y a de contraire à la franchise dans sa conduite.

OBLITÉRATION. s. f. Action d'oblitérer; dit de ce qui est oblitéré.

OBLITÉRER. v. a. Effacer insensiblement et de manière à laisser des traces. | Se dit aussi, en anat., D'un canal qui se ferme peu à peu.

OBLONG, ONGUE. adj. Qui est beaucoup plus long que large. | Se dit Des livres qui ont moins de hauteur que de largeur.

OBOLE. s. f. Nom d'une ancienne petite monnaie de cuivre. | Petite monnaie d'Athènes. | S'est dit D'un petit poids.

OBOMBREER. v. a. Couvrir de son ombre. *Les anges l'obombraient de leurs ailes.*

OBREPTICE. adj. des 2 g. Se dit Des grâces obtenues en taisant une vérité qu'on aurait dû exprimer pour qu'elles fussent valables.

OBREPTICEMENT. adv. D'une manière obreptice.

OBREPTION. s. f. T. de chancellerie. Bétise d'un fait vrai qui aurait dû être exposé, et dont l'omission rend les lettres obreptices.

OBSCÈNE. adj. des 2 g. Qui blesse la pudeur.

OBSCÉNITÉ. s. f. Parole, image, action qui blesse la pudeur.

OBSCUR, URE, adj. Sombre, ténébreux, qui n'est pas éclairé. | En parlant De couleurs, Qui est moins clair, moins vif. | Qui n'est pas bien clair, bien intelligible. | Peu connu, caché.

OBSCURCIR. v. a. Rendre obscur. |

Pron., Devenir obscur, perdre sa clarté.

OBSCURCISSEMENT. s. m. Affaiblissement de lumière.

OBSCUREMENT. adv. Avec obscurité.

OBSCURITÉ. s. f. Privation de lumière. | Défaut de clarté dans les idées, dans les expressions. | Privation de célébrité, d'éclat.

OBSÉCRATION. s. f. Figure par laquelle l'orateur implore l'assistance de Dieu ou de qq. personne. | Au plur., Prières publiques que, chez les Romains, on ordonnait pour apaiser les dieux.

OBSÉDER. v. a. Être assidument autour de qq., pour se rendre maître de son esprit. | Se dit D'une personne qu'on suppose tourmentée par des illusions du malin esprit.

OBSÈQUES. s. f. pl. Funérailles accompagnées de pompe et de cérémonies.

OBSÈQUEUSEMENT. adv. D'une manière obsèqueuse.

OBSÈQUEUX, EUSE. adj. Qui porte à l'excès le respect, les égards, la complaisance.

OBSERVABLE. adj. des 2 g. T. did. Qui peut être observé.

OBSERVANCE. s. f. Pratique d'une règle, d'une loi. T. de religion. | La règle, la loi même. | *Observances légales*, Certaines pratiques ou cérémonies que prescrivait la loi de Moïse.

OBSERVANTIN. adj. et s. m. Religieux.

OBSERVATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui accomplit ce que prescrit quelque loi ou quelque règle. | Qui s'applique à observer les phénomènes de la nature, les mœurs et les actions des hommes.

OBSERVATION. s. f. Action par laquelle on observe ce qui est prescrit par qq. loi, ce que l'on a promis à qq. | Action de considérer avec attention, avec étude les choses physiques ou les choses morales. | Remarque sur des écrits de qq. auteur. | *Armée, corps d'observation*, Armée, corps d'armée dont la destination est d'observer les mouvements d'une armée étrangère.

OBSERVATOIRE. s. m. Édifice destiné aux observations astronomiques.

OBSERVER. v. a. Accomplir, suivre ce qui est prescrit par qq. loi, par qq. règle. | Considérer avec application les choses physiques ou les choses morales. | Épier les actions, les discours d'une personne. | Pron., Être fort circonspect. | Se regarder l'un l'autre avec attention.

OBSSESSION. s. f. État des personnes qu'on croit obsédées du malin esprit. | L'action de celui qui obsède quelqu'un. | L'état de celui qui est obsédé.

OBSIDIANE ou **OBSIDIENNE.** s. f. Pierre noire, qui est du verre volcanique, et qui prend un très-beau poli.

OBSIDIONAL, -ALE, adj. Qui concerne les sièges. | *Couronne obsidionale*, Couronne d'herbes que les Romains donnaient à celui qui avait fait lever le siège d'une ville.

OBSTACLE s. m. Ce qui empêche qu'une personne s'arrive à son but.

OBSTINATION s. f. Entêtement, opiniâtreté.

OBSTINÉMENT adv. Avec obstination.

OBSTINER v. a. Rendre opiniâtre. | *Franc.*, S'opiniâtrer. | *Obscisif*, *is.* adj. et subst. Qui s'obstine.

OBSTRUCTIF, -IVE adj. Qui cause obstruction.

OBSTRUCTION s. f. Engorgement, embarras qui se forme dans les vaisseaux par lesquels les liquides se portent dans tout le corps de l'animal.

OBSTRUER v. a. Interposer un obstacle. | Former, causer, un engorgement.

OBTEMPERER v. n. Obéir.

OBTENIR v. a. Parvenir à se faire accorder ce qu'on demande. | Parvenir à un résultat.

OBTENTION s. f. Impétration, action d'obtenir.

OBTURATEUR s. m. Plaque d'or ou d'argent, destinée à boucher un trou contre nature à la voûte du palais, aux os du crâne, etc.

OBTURATEUR, TRICE adj. Se dit De certaines parties destinées à boucher le trou ovale de l'os des îles.

OBTURATION s. f. La manière dont on bouche les trous qui se font, contre l'ordre naturel, à la voûte du palais, etc.

OBTUS, USE adj. Se dit D'un angle plus grand, plus ouvert qu'un angle droit. | *Esprit obtus*, Esprit peu pénétrant. | Qui est comme écrasé, arrondi, émoussé.

OBTUSANGLE adj. des 3 g. Se dit D'un triangle qui a un angle obtus.

OBUS s. m. Sorte de petite bombe sans anse, que l'on jette au moyen d'un obusier.

OBUSIER s. m. Espèce de mortier monté sur un affût à roues, qui se tire sous un degré peu élevé.

OBVENTION s. f. Impôt ecclésiastique.

OBVIER v. n. Prendre les précautions, les mesures nécessaires pour prévenir un mal, un accident fâcheux.

OCA s. m. Sorte de racine dont on fait une espèce de pâte, appelée *Cavi*, qui tient lieu de pain dans qq. contrées de l'Amérique.

OCCASE adj. f. *Amplitude occas*, L'arc de l'horizon compris entre le point où se couche un astre et l'occident vrai.

OCCASION s. f. Rencontre, conjoncture de temps, de lieux, d'affaires, favorable pour qq. ch. | Sujet, ce qui donne lieu à qq. ch. | D'occasion. loc. adv. Par occasion.

OCCASIONNEL, ELLE adj. Qui occasionne, qui sert d'occasion.

OCCASIONNELLEMENT adv. Par occasion.

OCCASIONNER v. a. Donner lieu à, être cause de.

OCCIDENT s. m. Celui des quatre points cardinaux qui est du côté où le soleil se couche. | Cette partie de notre hémisphère qui est au couchant, par rapport aux Orientaux.

OCCIDENTAL, LE adj. Qui est à l'occident. | Subst. *Les Occidentaux*, *Les Européens*.

OCCIPITAL, LE adj. Qui appartient à l'occiput.

OCCIPUT s. m. Le derrière de la tête.

OCCIRE v. a. Tenir. (VI.)

OCCISEUR s. m. Tueur. (VI.)

OCCISION s. f. Tuerie. (VI.)

OCCLUSION s. f. État des intestins lorsque la cavité en est bouchée ou rétrécie.

OCCULTATION s. f. Disparition passagère d'une étoile ou d'une planète cachée par la lune.

OCCULTE adj. des 3 g. Caché.

OCCUPANT, ANTE adj. Qui occupe, qui est en possession. | Subst., *Premier occupant*, Celui qui s'empare le premier.

OCCUPATION s. f. Emploi, affaire à laquelle on est occupé. | T. de droit. Habitation. | L'action de s'emparer d'un lieu, d'un bien. | L'action de s'emparer d'un pays, d'une place.

OCCUPER v. a. Tenir, remplir un espace de lieu ou de temps. | Habiter. | Se rendre maître d'un pays, d'une place forte. | T. de jurispr. S'emparer d'un bien. | Remplir, posséder. | Donner de l'occupation, employer. | Se dit Des choses qui sont l'objet d'un travail de corps ou d'une application de l'esprit. | *Absol.*, *Aimer à s'occuper*, Aimer le travail. | V. n. Se dit D'un avoué qui est chargé d'une affaire en justice. | *Occuré*, *is.* adj. Qui a de l'occupation.

OCCURRENCE s. f. Rencontre, événement fortuit, occasion.

OCCURRENT, ENTE adj. Se dit Des choses, des circonstances qui surviennent.

OCCÉAN s. m. La vaste étendue d'eau salée qui baigne toutes les parties de la terre.

OCCÉANE adj. f. *La mer océane*, L'Océan. (VI.)

OCHLOCRATIE s. f. Sorte de gouvernement où le pouvoir est dans les mains du bas peuple.

OCCRE s. f. Terre ferrugineuse dont on fait une couleur jaune.

OCCREUX, EUSE adj. Qui est de la nature de l'ocre.

OCTAÈDRE. s. m. Corps solide à huit faces.

OCTAÉTÉRIDE. s. f. T. did. Espace, durée de huit ans.

OCTANDRIE. s. f. Classe du système de Linné, qui renferme les plantes dont les fleurs ont huit étamines.

OCTANT. s. m. Instrument ou secteur qui contient la 8^e partie du cercle. | Une distance de 45 degrés entre deux astres.

OCTANTE. adj. numéral des 2 g. Quatre-vingts. (Vi.)

OCTANTIÈME. adj. des 2 g. Nombre ordinal qui répond à l'adj. numéral Octante. (Vi.) On dit *Quatre-vingtième*.

OCTAVE. s. f. Huitaine, espace de huit jours consacré, dans l'Église romaine, à solenniser qq. grande fête. | Le dernier jour de l'octave. | Ton éloigné d'un autre de huit degrés, les deux extrémités comprises. | *Double octave*, L'octave de l'octave. | Se dit De stances de huit vers.

OCTAVIN. s. m. Instrument de musique à vent.

OCTAVON, **ONNE**. s. Celui, celle qui provient d'un quarteron et d'une blanche, ou d'un blanc et d'une quarteronne.

OCTIDI. s. m. Le 8^e jour de la décade, dans le calendrier républicain.

OCTIL. adj. m. *Aspect octil*, La position de deux planètes qui sont éloignées l'une de l'autre de 45 degrés.

OCTOBRE. s. m. Le 10^e mois de l'année.

OCTOGÉNAIRE. adj. et subst. des 2 g. Qui a quatre-vingts ans.

OCTOGONE. adj. des 2 g. et s. m. Qui a huit angles et huit côtés.

OCTOSTYLE. adj. des 2 g. Qui a huit colonnes.

OCTROI. s. m. Concession. T. de chancellerie. | Se dit De certains droits que les villes sont autorisées à lever sur les denrées qui entrent dans leur enceinte.

OCTROYER. v. a. (Se conj. c. *Employer*.) Concéder, accorder. T. de chancellerie.

OCTUPLE. adj. des 2 g. Qui contient huit fois.

OCTUPLER. v. a. Répéter huit fois.

OCULAIRE. adj. des 2 g. Ce qui appartient à l'œil. | *Verre oculaire*, ou, subst., *Oculaire*, Le verre d'une lunette d'approche qui est destiné à être placé du côté de l'œil.

OCULAIREMENT. adv. Par le secours de ses propres yeux.

OCULISTE. s. m. et adj. Celui qui fait profession de connaître les différentes maladies de l'œil, et de les traiter.

ODALISQUE. s. f. Femme du sérail destinée aux plaisirs du sultan.

ODE. s. f. Chez les anciens, poème fait pour être chanté. Chez les modernes, poème divisé en strophes.

ODÉUM ou **ODÉON**. s. m. Nom de l'un des théâtres de Paris.

ODEUR. s. f. Sensation que produisent sur l'odorat les émanations des corps. | Au plur., Parfums, toute sorte de bonnes odeurs.

ODIEUSEMENT. adv. D'une manière odieuse.

ODIEUX, **EUSE**. adj. Haïssable, qui excite l'aversion, la haine, l'indignation.

ODOMÈTRE. s. m. Instrument qui sert à mesurer le chemin qu'on a fait, soit à pied, soit en voiture.

ODONTALGIE. s. f. Douleur des dents.

ODONTALGIQUE. adj. des 2 g. et subst. masc. Se dit De certains remèdes.

ODONTOÏDE. adj. Qui a la forme d'une dent.

ODONTOLOGIE. s. f. Partie de l'anatomie, qui traite des dents.

ODORANT, **ANTE**. adj. Qui répand une bonne odeur.

ODORAT. s. m. Le sens qui perçoit les odeurs.

ODORIFÉRANT, **ANTE**. adj. Il signifie la même chose qu'Odorant.

ODYSSÉE. s. f. Poème épique d'Homère, qui contient le récit des aventures d'Ulysse, et dont on applique le nom, par plaisanterie, à Tout voyage semé d'aventures variées et singulières.

OCUMENICITE. s. f. Qualité de ce qui est oecuménique.

OCUMÉNIQUE. adj. des 2 g. Universel. *Concile oecuménique*, Concile de l'Église universelle.

OCUMÉNIQUEMENT. adv. D'une manière oecuménique.

OEDÉMATEUX, **EUSE**. adj. Qui est attaqué d'œdème; Qui est de la nature de l'œdème.

OEDÈME. s. m. Tumeur molle, non douloureuse, cédant à l'impression du doigt, et la retenant quelque temps.

OEDIPE. s. m. Homme qui trouve facilement le mot des énigmes, ou la solution de questions obscures.

OEIL. s. m. L'organe de la vue. Au plur., *Yeux*. | *Coup d'œil*, Regard prompt et de peu de durée. | La vue d'un paysage, l'aspect d'un édifice, d'une assemblée, etc. | *Avoir l'œil à qq. ch., sur qq. ch., sur qq.*, En avoir soin, y veiller, prendre garde à sa conduite. | *Sauter aux yeux*, Être évident, manifeste. | *Œil-de-bœuf*, Fenêtre ronde ou ovale. Au plur., *Des œils-de-bœuf*. | *L'œil de la volute*, Le milieu de la volute du chapiteau ionique. | *Yxux*, plur., Troux qui se trouvent dans la mie du pain et dans plusieurs espèces de fromages. | *Marques de graisse* qu'on aperçoit dans le bouillon. | **ŒIL**, **Bouton**, **bourgeon**. | Le lustre des étoffes, l'éclat des pierreries, la nuance

Faire couleur. | Le relief de la lettre, la partie de la lettre qui laisse son empreinte sur le papier. | *OEil-de-chat*, Sorte de pierre précieuse chatoyante. | À l'*oeil*. loc. adv. | À la vue. | À *vue d'œil*. loc. adv. Autant qu'on en peut juger par la vue seule. | Visiblement. | *Aux yeux*, sous les yeux. loc. prép. Sous les regards. | *Aux yeux*, Suivant la manière de voir. | *Entre deux yeux*, entre les deux yeux. loc. adv. Fixement. | *En un*. | *Entre quatre yeux*. loc. adv. Tête à tête. Fam. | *Par-dessus les yeux*. loc. adv. Plus qu'on n'en peut faire ou supporter. | *Non plus on pas plus que dans mon œil*. loc. adv. Point du tout.

OEILLADE. s. f. Regard, coup d'œil jeté comme furtivement.

OEILLÈRE. adj. f. et subst. *Dents œillères*, Dents de la mâchoire supérieure, qui ont entre les incisives et les molaires.

OEILLÈRE. s. f. Chaume des deux petites idées de cuir que l'on attache à la tête d'un cheval, pour l'assujettir à regarder devant lui, et lui garantir les yeux des coups de soleil. | Petit bassin ovale dont on se sert pour se baigner les yeux.

OEILLET. s. m. Petit trou entouré de fil, de soie, etc., qu'on fait de du linge, de des habits, pour passer un lacet.

OEILLET. s. m. Sorte de fleur odoriférante. | La plante même. | *Œillets d'Espagne*, Sorte de petits œillets. | *Œillets de côte*, Autre sorte d'œillets, encore plus petits. | *Œillet d'Inde*, Sorte de fleur d'automne.

OEILLETON. s. m. Rejeton d'œillet, marcotte d'œillets. | Se dit Des bourgeois qui poussent les racines de certaines plantes, telles que les artichauts.

OEILLETTE. s. f. Nom vulgaire du pavot cultivé, dont on tire de l'huile.

OENOLOGIE. s. f. Art de faire le vin ; traité sur cette matière.

OENOMANCIE. s. f. Divination qui se faisait avec le vin destiné aux libations.

OENOMÈTRE. s. m. Instrument pour mesurer le degré de force du vin.

OENOPHORE. s. m. Grand vase où les anciens mettaient du vin. | L'officier qui avait soin du vin, qui portait le vin.

OESOPHAGE. s. m. Canal membraneux qui s'étend depuis le fond de la bouche jusqu'à l'orifice supérieur de l'estomac.

OESTRE. s. m. Fureur, enthousiasme. qui naît.

OEUF. s. m. Corps qui se forme dans la nœlle de plusieurs classes d'animaux, et qui, sous une enveloppe dure ou molle, infirme des fluides où se développe le fœtus d'un animal de la même espèce, qui y nourrit jusqu'à ce qu'il éclosse. | Absol., dit Des œufs de poule.

OEUVÉ, ÉE. adj. Se dit Des poissons qui ont des œufs.

OEUVRE. s. f. Ce qui est fait, ce qui est produit par qq. agent, et qui subsiste après l'action. Dans le style soutenu, il est qu'il. masc. au sing. *Un ouvrage de génie*. | *Ouvres mortes*, Les parties d'un vaisseau qui sont hors de l'eau. | *Ouvres vives*, Les parties qui sont dans l'eau. | La fabrique et le revenu d'une paroisse. | Le banc particulier des marguilliers d'une paroisse. | Se dit, au sing., Des productions de l'esprit. | Se dit De toute sorte d'actions morales. | *Ouvrez*, masc., Le recueil de toutes les estampes d'un même graveur. | Se dit Des ouvrages des musiciens. | Le plomb qui contient de l'argent. | *Le grand œuvre*, La pierre philosophale. | *Dans œuvre*, sous *œuvre*. loc. adv. Dans le corps du bâtiment, hors du corps du bâtiment. | Adv. et subst., *Hors œuvre*, se dit Des choses qui, dans un ouvrage de littérature ou d'art, ne font point partie essentielle du sujet. | Se dit De certains mets qu'on sert avec le potage. | *Sous œuvre*. loc. adv. *Reprendre sous œuvre un bâtiment*, un mur, En réparer les fondations sans l'abattre, et en le soutenant.

OFFENSANT, ANTE. adj. Qui offense, qui est injurieux.

OFFENSE. s. f. Injure de fait ou de parole. | Faute, péché.

OFFENSER. v. a. Faire une offense. | *Offenser Dieu*, Pécher. | *Blessé*. | Fig., *Blessé*, choquer. | Pron., Se piquer, se fâcher. | *Offensé*, ix. subst.

OFFENSEUR. s. m. Celui qui offense ou qui a offensé.

OFFENSIF, IVE. adj. Qui attaque, qui sert à attaquer. | *Offensifs*. subst. f. Attaque.

OFFENSIVEMENT. adv. D'une manière offensive.

OFFERTE. s. f., ou **OFFERTOIRE**. s. m. La partie de la messe dans laquelle le prêtre offre à Dieu le pain et le vin avant de les consacrer.

OFFICE. s. m. Devoir de la vie humaine, de la société civile. | *Le juge a informé d'office*, Sans en être requis, et par le seul devoir de sa charge. | Protection, assistance, service. | Le service de l'église, les prières publiques et les cérémonies qu'on y fait. | Cette partie du bréviaire que tout ecclésiastique, dans les ordres sacrés, est obligé de dire chaque jour. | Se disait De certains emplois, de certaines charges avec juridiction. | *Le saint office*, Le tribunal de l'inquisition. | Fonction. | L'art de préparer ce qu'on met sur la table pour le dessert.

OFFICE. s. f. Lieu, dans une maison, où l'on fait, où l'on prépare tout ce qui se

met sur la table pour le dessert, et dans lequel on garde le linge et la vaisselle.

OFFICIAL. s. m. Juge ecclésiastique délégué par l'évêque pour exercer en son nom la juridiction contentieuse.

OFFICIALITÉ. s. f. Jurisdiction de l'official. | Le lieu où l'official rend la justice.

OFFICIAUNT. adj. m. et subst. Qui officie à l'église.

OFFICIEL, ELLE. adj. Qui émane du gouvernement, qui est déclaré, publié par lui.

OFFICIELLEMENT. adv. D'une manière officielle.

OFFICIER. v. n. Faire l'office divin à l'église.

OFFICIER. s. m. Celui qui a un office, une charge, un emploi, qui est à la tête de qq. compagnie. | Se dit Des gens de guerre qui ont qq. commandement. | Le domestique d'une grande maison, qui a soin de l'office, qui garde le linge, etc.

OFFICIEUSEMENT. adv. D'une manière officieuse.

OFFICIEUX, EUSE. adj. Qui est prompt à rendre de bons services, serviable. | Subst. et iron., *Il fait l'officieux.*

OFFICIAL, ALE. adj. *Compositions officinales.* Préparations pharmaceutiques qui se trouvent toutes composées chez les apothicaires.

OFFICINE. s. f. Se dit qqcs., chez les pharmaciens, pour Laboratoire.

OFFRANDE. s. f. Don que l'on offre à Dieu. | La cérémonie qui se pratique aux messes, dans lesquelles le prêtre, tourné vers le peuple, présente la patène à baiser, et reçoit les offrandes des fidèles.

OFFRANT. adj. m. Celui qui offre. *Le plus offrant.* À celui qui offre le plus haut prix de la chose mise à l'enchère.

OFFRE. s. f. Action d'offrir. | Ce que l'on offre.

OFFRIR. v. a. (*J'offre, il offre; nous offrons, ils offrent. J'offrirais. J'offriris. J'offrirai. J'offrirais. Offre, offra. Que j'offre. Que j'offrirais. Offert.*) Présenter ou proposer qq. ch. à qq., afin qu'il l'accepte.

OFFUSQUER. v. a. Empêcher d'être vu. Empêcher de voir. | Empêcher d'être en éblouissant, éblouir. | Choquer, déplaire, donner de l'ombrage.

OGIVE. s. f. Se dit Des nervures ou arêtes saillantes qui, en se croisant diagonalement, forment un angle au sommet d'une voûte. | Adj. des 2 g. Se dit De toute arcade, voûte, etc., qui, étant plus élevée que le plein cintre, se termine en pointe, en angle.

OGRE. s. m. Personnage des contes de fées, espèce de monstre, qu'on suppose se nourrir de chair humaine.

OGRESSE. s. f. Fem. d'Ogre.

OH. Interj. qui marque la surprise. | Donne au sens plus de force.

OIE. s. f. Espèce d'oiseau aquatique. | *Jeu de l'oie.* Jeu que l'on joue avec deux dés, sur un carton où il y a des figures d'oies placées dans un certain ordre. | Fam., Une personne fort sottre, fort niaise. | Fam., *Contes de ma mère l'oie.* Contes dont on amuse les enfants.

OIGNON. s. m. (Qqcs. écrivent *Ognon.*) Cette partie de la racine de qq. plantes qui est d'une forme renflée, et dont la base produit des racines fibreuses. | Plante potagère. | Certaine callosité douloureuse qui vient aux pieds. | En usage s'*oignons.* loc. adv. et fam. Se dit De plusieurs personnes qui sont rangées sur une même ligne.

OIGNONNET. s. m. Sorte de poire d'éché.

OIGNONNIÈRE. s. f. Terre semée d'oignons.

OILLE. s. f. Espèce de potage dans lequel il entre plusieurs racines et plusieurs viandes différentes.

OINDRE. v. a. (*J'oins, il oint; nous oignons. J'oignais. J'oignis. J'ai oint. J'oindrai. Que j'oigne. Que j'oignisse. Oignant.*) Frotter d'huile ou de qq. autre matière grasse. | Se dit De l'huile consacrée dont on se sert dans qq. cérémonies religieuses. | Oint. subst. *Les rois sont les oints du Seigneur.*

OING. s. m. *Vieus oing.* Vieille graisse de porc fondue, dont on se sert pour frotter les essieux des voitures.

OISEAU. s. m. Animal ovipare à deux pieds, ayant des plumes et des ailes. | Absol., ou fauconnerie, Oiseau de proie. | À vol s'*oiseau.* loc. adv. En ligne droite. | À vue s'*oiseau.* loc. adv. De la manière dont un oiseau verrait l'objet dont il s'agit, s'il planait au-dessus.

OISEAU. s. m. Instrument dont les manœuvres se servent pour porter le mortier sur leurs épaules.

OISELER. v. a. Dresser un oiseau pour le vol. | Tendre des filets, des gluaux, etc., pour prendre des oiseaux.

OISELEUR. s. m. Celui qui fait métier de prendre des oiseaux à la pipée, aux filets, ou autrement.

OISELIER. s. m. Celui dont le métier est d'élever et de vendre des oiseaux.

OISELLERIE. s. f. Art de prendre et d'élever des oiseaux.

OISEUX, EUSE. adj. Qui, par goût ou par habitude, ne fait rien. | Inutile, vain.

OISIF, IVE. adj. Qui ne fait rien, qui n'a point d'occupation. | Subst. masc. *Les oisifs sont à charge à eux-mêmes et aux autres.*

OISILLON. s. m. Petit oiseau. Fam.

OISIVEMENT. adv. D'une manière oisive

OISIVETÉ. s. f. État, habitude d'une personne qui est oisive.

l. m. La petite d'une oie. | Fam., s, un esprit borné.

NEUX, EUSE. adj. Dont on se fâche, ou qui tient de la fâche.

NE. s. m. F. LAUREN-ASSE.

NE, IVE. adj. Qui appartient, est à l'odorat.

NE, s. m. Le premier oncus qui s'achève, ou grosses larmes notées jaunâtre. N. autr. *Encens*

NE. s. m. Étourdi qui fait le "oncus".

NE. s. l. Gouvernement polémique souveraine est entre les petits nombres de personnes.

NE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'algèbre.

NE. lat. qui signifie *Autfois* : servi comme d'un subet. plur. sur Les anciens registres du porteur.

NE. s. f. Sorte de lame d'épée.

NE. adj. des 2 g. Qui ressemble à

NE. s. f. Saison où l'on fait la olive. | La récolte même.

NE. adj. des 2 g. Qui est couleur

a. f. Sorte de fruit à noyau, s de l'huile. | Olivier. | T. d'archit. Certains ornements en forme

NE. s. f. Plante.

NE. s. f. pl. Espèce de danse des les Provençaux.

NE. s. m. Arbre toujours vert.

NE. adj. f. Se dit D'une pierre facile à tailler, qui sert à faire

NE. adj. m. Testament oligant sont entier de la main du test-

NE. s. m. Montagne de Thessalie, on désigne Le séjour des divinités isme ancien.

NE. s. f. Espace de quatre s'écoulait d'une célébration des épiques à une autre.

NE. s. f. ENNE. adj. Se dit Des initiés de l'Olympe. | Un des sur-Jupiter et de Junon.

NE. adj. des 2 g. Jeux Olympiques publics, qu'on célébrait au-lympie, en Kilde.

NE. s. f. Réunion de pédoncules its rameaux sans feuilles, qui, le l'extrémité d'une tige, s'éva-ment les rayons d'un parasol, et ra fleurs et les semences.

NE. adj. des 2 g et subst.

NE. s. m. Mot lat. qui signifie *Pour tous*, et dont on se sert pour désigner Certaines voitures fort grandes qui parcourent la ville dans des directions déterminées. Adj., Une voiture omnibus.

NE. s. f. Toute-puissance.

NE. s. l. La science infinie de Dieu.

NE. adj. des 2 g. Se dit Des

fin. Se dit Des plantes qui portent les ombelles.

OMBLIC. s. m. Synonyme de Nœud | L'emboulement qui se trouve à l'axe ou à l'autre extrémité de certains fruits, et qu'on à toutes les deux.

OMBLICAL, ALE. adj. Qui appartient, qui a rapport à l'ombelle.

OMBLIQUE, ÈRE. adj. Pourvu d'un ombelle.

OMBRAGE. s. m. La réunion des bran-ches et des feuilles des arbres, qui produit de l'ombre. | Fig., Défiance, soupçon.

OMBRAGER. v. a. Faire de l'ombre, donner de l'ombre.

OMBRAGEUX, EUSE. adj. Se dit Des chevaux, des mulets, etc., qui sont sujets à avoir peur. | Se dit, fig., Des personnes qui prennent trop légèrement des soupçons.

OMBRE. s. f. Obscurité que cause un corps opaque en interceptant la lumière. | Tout lui fait ombre, il se défie de tout. | Poët., L'âme après qu'elle a quitté le corps

Une apparence, un simulacre du corps, après que l'âme en a été séparée par la mort. | Se dit. Des couleurs obscures qu'on emploie dans un tableau pour représenter les parties des objets les moins éclairées. | Terre d'ombre, ou Ombre, Terre brune et noirâtre qu'on emploie dans la peinture. | Sous l'ombrage, sous ombrage. loc. prép. Sous apparence, sous prétexte. | À l'ombrage. loc. prép. Sous la protection, à la faveur.

OMBRE. s. m. Jeu.

OMBRELLE. s. f. Petit parasol dont se servent les dames.

OMBRER. v. a. Distinguer, par le moyen du crayon ou du pinceau, ce qui dans la nature n'est pas frappé de la lumière, d'avec ce qui en est frappé.

OMBREUX, EUSE. adj. Qui fait de l'ombre. | Qui est couvert d'ombre. Poët.

OMEGA. s. m. Nom de la dernière lettre de l'alphabet grec.

OMELETTE. s. f. Oeufs battus ensemble, et cuits dans la poêle avec du beurre, du lard ou de l'huile.

OMETTRE. v. s. (Se conj. c. Mettre.) Manquer, soit volontairement, soit involontairement, à faire ou à dire ce qu'on pouvait, ce qu'on devait faire ou dire.

OMISSION. s. f. Action d'omettre, ou La chose omise.

OMNIBUS. s. m. Mot lat. qui signifie *Pour tous*, et dont on se sert pour désigner Certaines voitures fort grandes qui parcourent la ville dans des directions déterminées. Adj., Une voiture omnibus.

OMNIPOTENCE. s. f. Toute-puissance.

OMNISCIENCE. s. l. La science infinie de Dieu.

OMNIVORE. adj. des 2 g. Se dit Des

animaux qui se nourrissent également de chair et de végétaux.

OMOPLATE. s. f. Os large, mince et triangulaire, qui forme la partie postérieure de l'épaule.

ON. Pronom personnel indéfini, et des 2 g., qui indique d'une manière générale une ou plusieurs personnes.

ONAGRE. s. m. Âne sauvage. | Ancienne machine de guerre.

ONANISME. s. m. *V. MASTURBATION.*

ONC ou **ONQUES**. adv. de temps. Jamais. (Vi.)

ONCE. s. f. Ancien poids.

ONCE. s. f. Quadrupède carnivore.

ONCIALE. adj. f. Se dit Des grandes lettres dont on se servait anciennement pour les inscriptions et les épitaphes.

ONCLE. s. m. Le frère du père ou de la mère. | *Grand-oncle*, Le frère du grand-père ou de la grand-mère. | *Oncle à la mode de Bretagne*, Le cousin germain du père ou de la mère.

ONCTION. s. f. Action d'oindre. | L'action d'oindre qui entre dans plusieurs cérémonies de l'Église. | *Extrême-onction*, Un des sept sacrements. | Se dit Des mouvements de la grâce, des consolations du Saint-Esprit. | Ce qui dans un discours, dans un écrit, touche le cœur et porte à la dévotion ou à une sorte d'attendrissement.

ONCTUEUSEMENT. adv. Avec onction.

ONCTUEUX, **EUSE**. adj. Qui est d'une substance grasse et huileuse. | Qui a de l'onction.

ONCTUOSITÉ. s. f. Qualité de ce qui est onctueux.

ONDE. s. f. Flot, soulèvement de l'eau agitée. | Poét., L'eau en général. | La mer. | Poét., *L'onde noire*, Le Styx, le Cocyte. *Passer l'onde noire*, Mourir.

ONDÉ, **ÉE**. adj. Qui offre des dessins, des lignes, en forme d'ondes.

ONDÉE. s. f. Grosse pluie qui vient tout à coup, qui ne dure pas longtemps.

ONDIN, **INE**. s. Nom que les cabalistes donnent aux prétendus génies élémentaires qu'ils supposent habiter les eaux.

ONDOIEMENT. s. m. Baptême où l'on n'observe que l'essentiel du sacrement.

ONDOYANT, **ANTE**. adj. Qui ondoie, qui a un mouvement par ondes.

ONDOYER. v. n. (Se conj. c. *Employer*.) Flotter par ondes. | Répandre de l'eau sur la tête d'un enfant, sans observer les cérémonies ordinaires du baptême.

ONDULATION. s. f. Mouvement dans un fluide dont les parties s'élèvent et s'abaissent alternativement.

ONDULATOIRE. adj. des 2 g. *Mouvement ondulatoire*, Mouvement d'ondulation.

ONDULER. v. n. Avoir un mouvement d'ondulation lent, mais sensible.

ONDULÉ, **ÉE**. adj. Dont la surface présente des ondulations.

ONDULEUX, **EUSE**. adj. Qui forme des ondulations, des sinuosités.

ONÉRAIRE. adj. des 2 g. Qui a le soin et la charge d'une chose.

ONÉREUX, **EUSE**. adj. Qui est à charge, qui est incommode.

ONGLE. s. m. Partie ferme et cornée qui couvre le dessus du bout des doigts. | Se dit Des griffes de plusieurs animaux. | On dit plus ordinairement, pour les oiseaux de proie. | Se dit Du sabot d'un cheval. | Un amas de pus entre l'iris et la cornée, qui forme une tache de la figure d'un croissant.

ONGLÉE. s. f. Engourdissement douloureux au bout des doigts, causé par un grand froid.

ONGLET. s. m. Bande de papier ou de parchemin que l'on coud au dos d'un livre en le reliant, pour y coller des estampes, des cartes, etc. | Un carton de deux pages. | L'extrémité d'une planche, d'une moulure, qui, au lieu d'être terminée à angle droit, forme un angle de 45 degrés. | Espèce de petit burin plat dont se servent les serruriers et les graveurs sur métaux. On dit aussi *Onglette*. | La partie inférieure du pétale, par laquelle il s'insère au réceptacle.

ONGUENT. s. m. Médicament d'une consistance plus molle que dure, qu'on applique extérieurement pour guérir les plaies, etc.

ONGUICULÉ, **ÉE**. adj. Se dit Des animaux qui ont un ongle à chaque doigt. | Se dit Des pétales qui sont pourvus d'onglets très-apparents.

ONGULÉ, **ÉE**. adj. Se dit Des animaux dont le pied est terminé par un sabot continu, ou divisé en deux parties.

ONIROCRITIE. s. f. Explication des songes.

ONIROMANCE ou **ONIROMANCIE**. s. f. Divination par les songes.

ONOCROTALÉ. s. m. *V. PÉLICAN.*

ONOMATOPÉE. s. f. Formation d'un mot dont le son est imitatif de la chose qu'il signifie.

ONTOLOGIE. s. f. Science de l'être en général. | Traité sur cette matière.

ONTOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'ontologie.

ONYX. s. m. Espèce d'agate très-fine, qui présente des couches parallèles de différentes couleurs. Adj., *Une agate onyx*.

ONZE. adj. numéral des 2 g. Nombre qui contient dix et un. | Subst., *Onze multiplié par deux*. — Le nombre d'ordre qu'il forme. | Adj. *Louis onze*.

ONZIÈME. adj. des 2 g. (La 1^{re} syllabe est ordinairement aspirée.) Nombre d'ordre qui suit immédiatement le dixième. | Subst., *La onzième partie d'un tout*.

OPIMENT. adv. En certains lieux.
OPHÉE. s. m. Pierre composée de petites pétales pétrifiées, qui ressemblent soit de poisson.

OPHÉE. s. f. Qualité de ce qui est

OPHÉE. s. f. Pierre précieuse, qui, par ses changements de position, présente des couleurs très-vives, très-variées.
OPHÉE. adj. des 2. g. Qui n'est point

OPHÉE. s. m. Espèce de poème dramatique fait pour être mis en musique, et sur le théâtre. avec des accompagnements de danses et des changements de tons. | Le genre de spectacle que sont les poèmes dramatiques mis en musique; Le théâtre qui est destiné à l'opéra.

OPHÉE. s. m. Celui qui fait des opérations de chirurgie. | Celui qui vend des remèdes, et qui vend ses drogues au public. On dit qqqn., au fém., *opé.*

OPÉRATION. s. f. L'action d'une puissance faculté qui agit, selon sa nature, pour produire un effet. | L'action, l'un remède. | Action méthodique de la nature sur le corps de l'homme ou de la nature, pour réunir ce qui est divisé, ce qui est uni, etc. | *Opérations médicales.* Les calculs qu'on fait par la soustraction, la multiplication, la division. | T. de guerre, etc., se dit aussi qui sont ou qui doivent être exécutés.

OPÉRIE. s. m. Couverture. T. de botan. oenophologie.

OPÉRIÉ, ÉE. adj. Muni d'un opérial.

OPÉRIER. v. a. Faire, produire qq. effet; dit De l'effet que produit un remède. | Se dit en parlant des arts ou sciences qui demandent une pratique, comme la chirurgie, la

OPÉRIER. s. m. pl. Trous qui reçoivent les sels, les solives, etc.

OPÉRIER. s. m. Serpent à clefs, serpent de basse dans la musique militaire.

OPHÉE. s. m. Espèce de porphyre antique. Adj., *Opère ophite.*

OPHÉE. s. f. Maladie des yeux mêlée dans l'inflammation de la conjonctive.

OPHÉE. adj. des 2 g. Qui a trait ou qui appartient aux yeux; Qui s'opère sur les maladies des yeux.

OPHÉOGRAPHIE. s. f. Partie de l'opéra, qui traite de la composition de

OPÉRIÉ, ÉE. adj. Se dit des médicaments qui contiennent de l'opium.

OPIAT. s. m. Sorte d'electuaire d'une consistance un peu molle. Qqn. disaient *Opiate*, subst. fém. | Certaines pâtes pour nettoyer les dents.

OPILATIF, IVE. adj. Qui a pour effet de boucher les passages, les conduits intérieurs du corps.

OPIRATION. s. f. Obstruction.

OPIER. v. a. Boucher, obstruer les vaisseaux, les conduits intérieurs du corps.

OPIES. adj. f. pl. *Dépouilles opines,*

celles que remportent, chez les Romains, un général d'armée qui avait tué de sa main le général de l'armée ennemie.

OPIANT. s. m. Celui qui opine dans une délibération.

OPIER. v. n. Dire son avis dans une assemblée, dans une compagnie, sur un sujet qui a été mis en délibération.

OPIÉRIE. adj. des 2 g. et subst. Obstiné, entêté. | Se dit des choses où l'on met de la persévérance, de l'obstination. | *Un mal opiniâtre.* Qui résiste aux remèdes.

OPIÉRIÉMENT. adv. Avec opiniété. | Avec fermeté, avec constance.

OPIÉRIER. v. a. Contredire, contrarier qq. (Vi.) | Soutenir une chose avec obstination. | Pron., S'obstiner fortement.

OPIÉRIÉTÉ. s. f. Obstination. | Fermeté, constance.

OPIER. s. f. Avis, sentiment de celui qui opine sur qq. affaire mise en délibération. | Jugement qu'on porte d'une personne ou d'une chose.

OPIUM. s. m. Suc épais et coarcté des capsules de pavot blanc, qui a une qualité narcotique et soporative.

OPIOMACHIE. s. f. Combat de gladiateurs armés d'épées ou de poignards.

OPPORTUN, UNE. adj. Qui est à propos, selon le temps et le lieu.

OPPORTUNITÉ. s. f. Qualité de ce qui est opportun. | Absol., Occasion favorable.

OPPOSANT, ANTE. adj. et subst. Qui s'oppose suivant les formes judiciaires à une sentence, à une vente, etc.

OPPOSER. v. a. Placer une chose, une personne de manière qu'elle fasse obstacle à une autre. | Mettre en comparaison, en parallèle. | Pron., Être, se rendre contraire.

| Déclarer suivant les formes judiciaires qu'on met empêchement à l'exécution de qq. acte, de qq. arrêt. | *Opposé, ée.* adj. Contraire, de différente nature. | *Opposé.* subst. masc.

OPPOSITE. s. des 2 g. Signifie Opposé | À l'opposé. loc. prép. et adv. *Vis-à-vis.*

OPPOSITION. s. f. Empêchement, obstacle. | L'action de se rendre opposant. | Contrariété, différence considérable dans la manière d'être, de sentir, d'agir de deux ou plusieurs personnes. | La partie d'une assemblée législative qui contrarie

habituellement et s'efforce de balancer l'opinion de la partie dominante. | Figure par laquelle on réunit deux idées qui paraissent contradictoires. | L'aspect d'un corps céleste qui est à 180 degrés d'un autre.

OPPRESSER. v. a. Presser fortement. | Se dit De certaines affections corporelles. | Se dit aussi Des affections morales.

OPPRESSEUR. s. m. Celui qui opprime. **OPPRESSIF**, **IVE**. adj. Qui tend à opprimer, qui sert à opprimer.

OPPRESSION. s. f. État de ce qui est opprimé. | L'action d'opprimer; L'état de ce qui est opprimé.

OPPRIMER. v. a. Accabler par violence, par autorité. | **OPPRIMÉ**, ée. subst.

OPPROBRE. s. m. Ignominie, honte, affront.

OPTATIF, **IVE**. adj. Qui exprime le souhait.

OPTER. v. n. Choisir entre deux ou plusieurs choses qu'on ne peut avoir ensemble.

OPTICIEN. s. m. Celui qui sait, qui enseigne l'optique. | Celui qui fait, qui vend des instruments d'optique.

OPTIMÉ. Mot lat. *Très-bien*. On s'en sert pour marquer approbation. Fam.

OPTIMISME. s. m. Système des philosophes qui soutiennent que tout ce qui existe est le mieux possible.

OPTIMISTE. s. et adj. des 3 g. Celui ou celle qui admet l'optimisme.

OPTION. s. f. Pouvoir, action d'opter.

OPTIQUE. s. f. Partie des mathématiques mixtes qui traite de la lumière et des lois de la vision. | Perspective, aspect des objets vus dans l'éloignement.

OPTIQUE. adj. des 3 g. Qui sert à la vue, qui a rapport à la vision.

OPULEMMENT. adv. Avec opulence.

OPULENCE. s. f. Grande richesse, abondance de biens.

OPULENT, **ENTE**. adj. Très-riche, qui est dans l'opulence.

OPUNTIA. s. f. Plante.

OPUSCULE. s. m. Petit ouvrage de science ou de littérature.

OR. Particule dont on sert pour lier un discours à un autre. | Sert à lier une proposition à une autre. | S'emploie fam. pour exhorter, pour inviter.

OR. s. m. Métal d'un jaune brillant, très-ductile, très-tenace, mou, inaltérable à l'air, insoluble dans les acides. | Le monnaie d'or. | Le fil d'argent doré dont on fait des passements, etc. | Richesse, opulence. | Un des métaux du binaire.

ORACLE. s. m. Réponse que les païens s'imaginaient recevoir de leurs dieux. | La divinité même qui rendait des oracles. | Les oracles de la justice, Les arrêts, les sentences, les décisions des tribunaux. | Se dit

Des décisions données par des personnes d'autorité ou de savoir.

ORAGE. s. m. Tempête, vent impétueux; grosse pluie ordin. de peu de durée, et qqs. accompagnée de vent, de grêle, d'éclairs et de tonnerre. | Se dit Des malheurs dont on est menacé, Des disgrâces qui surviennent tout à coup.

ORAGEUX, **EGGE**. adj. Qui cause de l'orage, qui menace d'orage. | Sujet aux orages. | Troublé par l'orage.

ORAISON. s. f. Discours, assemblage de mots qui forment un sens complet, et qui sont construits suivant les règles grammaticales. | T. did. Ouvrage d'éloquence composé pour être prononcé en public. | Prière adressée à Dieu ou aux saints.

ORAL, **ORALE**. adj. Qui passe de bouche en bouche. | Qui est dit de vive voix.

ORANGE. s. f. Fruit à pépins, d'une couleur agréable, et qui a beaucoup de jus.

ORANGÉ, **ÉE**. adj. Qui est de couleur d'orange. | Subst., *L'orangé est une des sept couleurs primitives.*

ORANGEADE. s. f. Boisson qui se fait avec du jus d'orange, du sucre et de l'eau.

ORANGEAT. s. m. Espèce de confiture sèche faite avec de petits morceaux d'écorce d'orange. | Se dit De certaines dragées faites d'écorce d'orange.

ORANGER. s. m. Arbre.

ORANGER, **ÈRE**. s. Celui, celle qui vend des oranges.

ORANGERIE. s. f. Lieu où l'on met, pendant l'hiver, des oranges en cassis. | La partie d'un jardin où les oranges sont plantés pendant la belle saison.

ORANG-OUTANG. s. m. Espèce de singe sans queue.

ORATEUR. s. m. Celui qui compose, qui prononce des discours, des ouvrages d'éloquence.

ORATOIRE. adj. des 3 g. Appartenant à l'orateur.

ORATOIRE. s. m. Petite pièce qui, dans une maison, est destinée aux actes de dévotion. | Congrégation d'ecclésiastiques établie en France par le cardinal de Béruillon.

ORATOIREMENT. adv. D'une manière oratoire.

ORATORIEN. s. m. Membre de la congrégation de l'Oratoire. — Adj., *Les plus oratoriens.*

ORATORIO. s. m. Espèce de messe en latin ou en langue vulgaire dont le sujet est toujours religieux, et qu'on met en musique.

ORBE. s. m. Cercle. L'espace que parcourt une planète dans toute l'étendue de son cours.

ORBE. adj. des 2 g. *Coup orbe*, Coup qui n'estime pas la chair, mais qui fait une forte contusion.

ORNICLAME adj. des 2 g. Qui est ord., qui va en rond.

ORNICLAIREMENT adv. En rond.

ORBITAIRE adj. des 2 g. Qui a rapport 'orbite de l'œil.

ORITE s. f. (Qu'on le font masc.) La ste, le chemin que décrit une planète par mouvement propre. | *L'orbite de l'œil*, cercle dans laquelle l'œil est placé.

ORIBÈTE s. f. Plante.

ORICESTIQUE adj. m. *Gouv. oricestique*, Celui des deux genres principaux de gymnastique ancienne, qui embrassait l'es qui avait rapport à la danse et à celles de la poème.

ORICESTRE s. m. C'était, dans le être des Grecs, Le lieu où l'on dansait; dans le théâtre des Romains, Le lieu où plaçaient les acteurs et les vestes. C'est, parmi nous, Le lieu où l'on se les musiciens. | La réunion de tous musiciens d'un théâtre, d'un concert, à bal.

ORICES s. m. Plante herbacée.

ORD, ORDE adj. Vilain, sale. (Vi.)

ORDALIE s. f. Se dit Des diverses veues qui étaient usitées dans le moyen; sous le nom de Jugement de Dieu.

ORDINAIRE adj. des 2 g. Qui est dans rdre commun, qui a coutume de se faire, et on se sert communément. | Se dit Des iciers de la maison du roi qui remplissent leurs fonctions toute l'année. | Se dit ambassadeurs qu'on envoie résider à une cour. | Subst. masc. Ce qu'on a stume de servir pour le repas. | La me d'avoine qu'on donne le soir et le maux chevaux. | *Ordinaire de la messe*, prières qui se font tous les jours à la me. | L'évêque diocésain. | Le courrier la poste, qui part et qui arrive à ceras jours précis. (Vi.) — Le jour où ce rrier part ou arrive. | Au plur., se dit purgations menstruelles des femmes. |

ORDINAIRE loc. adv. Suivant la manière outamée. | D'ORDINAIRE, POUR L'ORDINAIRE, loc. adv. Le plus souvent.

ORDINAIREMENT adv. Le plus sou- it.

ORDINAL adj. m. Qui regarde l'ordre le lequel les choses sont rangées. | *Adif ordinal*, Qui sert à indiquer l'ordre le lequel sont rangées les choses.

ORDINAND s. m. Celui qui se présente évêque pour être promu aux ordres sa- s.

ORDINANT s. m. Évêque qui confère ordres sacrés.

ORDINATION s. f. Action de conférer ordres de l'Église.

ORDO s. m. Livret qui s'imprime tous ans, pour indiquer aux ecclésiastiques

la manière dont ils doivent faire et tenir l'office de chaque jour.

ORDONNANCE s. f. Disposition, arrangement. | Règlement. | Se dit Des règlements et des actes faits par le roi, pour l'exécution des lois. | *Habit d'ordonnance*, L'habillement uniforme que les officiers et les soldats doivent avoir dans chaque corps militaire. | Se dit Des militaires qui sont placés près d'un officier supérieur ou d'un fonctionnaire public, pour porter ses ordres et ses messages. | Mandement à un trésorier de payer une certaine somme. | Ce que prescrit le médecin.

ORDONNANCIER v. a. Écrire au bas d'un état, d'un mémoire, l'ordre d'en payer le montant.

ORDONNATEUR s. m. Celui qui ordonne, qui dispose. | Celui qui ordonne des paiements. | Adj., Qualifie Certains administrateurs qui ordonnent les dépenses de l'armée, de la marine.

ORDONNER v. a. Ranger, disposer, mettre en ordre. | Commander, prescrire. | V. n. *Ordonner de qq. ch.*, En disposer. | Confirmer les ordres de l'Église. | *Ordonné, su. part.* Une maison bien ordonnée, Une maison tenue avec beaucoup d'ordre. | *Ordonnés, subst.*, Ligne droite tirée d'un point de la circonférence d'une courbe perpendiculairement à son axe.

ORDRE s. m. Arrangement, disposition des choses mises en leur rang, à leur place. | Tranquillité, police, discipline. | Régularité, exactitude, économie. | *Ordre du jour*, se dit, dans les assemblées délibérantes, Du travail dont l'assemblée doit s'occuper dans le jour. | Se dit Des différentes classes subordonnées entre elles qui composent un État, une corporation. | Une compagnie dont les membres font vœu ou s'obligent par serment de vivre sous de certaines règles. | Se dit De certaines compagnies de chevalerie que des souverains ont instituées. | Le commandement d'un supérieur. | Le mot que l'on donne tous les jours aux gens de guerre pour distinguer les amis d'avec les ennemis. | *Endossement*. | Nom du sacrement de l'Église par lequel celui à qui l'évêque le confère reçoit le pouvoir de faire les fonctions ecclésiastiques. | L'une des principales divisions admises dans la classification des animaux, des végétaux, etc. | Se dit De certaines proportions et de certains ornements qui distinguent la colonne et l'establement, dans les diverses manières de construire les édifices. | *En sous-œuvre*, loc. adv. Subordonnement.

ORDURE s. f. Il se dit Des excréments et des autres impuretés du corps. | Tout ce qui rend un appartement, une cour, un escalier, etc., sale et malpropre. | Se dit,

fam., Des paroles, des discours, des écrits obscènes.

ORDURIER, IÈRE. adj. et subst. Qui se plaît à dire ou à écrire des ordures, des choses sales et déshonnêtes.

ORÉADE. s. f. Nymphé ou divinité des montagnes.

ORÉE. s. f. Le bord, la lisière d'un bois.

OREILLARD, ARDE. adj. Se dit d'un cheval, d'une jument dont les oreilles sont longues, basses, pendantes ou mal plantées. | On dit aussi *Orillard*.

OREILLE. s. f. Organe de l'ouïe, placé de chaque côté de la tête. | L'ouïe, le sens qui a la perception des sons. | Cette partie cartilagineuse qui est au dehors et autour du trou de l'oreille. | Fam., *Avoir la puce à l'oreille*, Être inquiet, occupé de qq. ch. | Fam., *Se faire tirer l'oreille*, Avoir de la peine à consentir à qq. ch. | Se dit De plusieurs choses qui ont qq. ressemblance avec la figure de l'oreille. | Pli qu'on fait à un feuillet de livre. | Se dit Des appendices qui se trouvent à la base de certaines feuilles, et de qq. pétales. On les appelle aussi *Oreillons* ou *Oreillettes*. | *Oreille-d'ours*, ou *Cortuse*; *Oreille-de-souris*, ou *Myosotis*, Petites plantes. | *Jusqu'aux oreilles*. loc. adv. et fam. Des pieds à la tête. | *Par-dessus les oreilles*. loc. adv. Plus qu'on ne peut endurer.

OREILLER. s. m. Cousin carré qui sert à soutenir la tête quand on est couché.

OREILLETTE. s. f. Se dit Des deux cavités du cœur, qui reçoivent le sang des veines.

OREILLONS. s. m. pl. Les tumeurs des parotides, qui sont des glandes voisines de l'oreille. On dit aussi *Orillon*.

ORÉMUS. s. m. Prière, oraison. Fam.

ORÉOGRAPHIE. s. f. Description par écrit des montagnes, de qq. montagne.

ORFÈVRE. s. m. Ouvrier et marchand qui fait et qui vend toute sorte d'ouvrages d'or et d'argent.

ORFÈVRIERIE. s. f. L'art des orfèvres. | Se dit Des ouvrages faits par l'orfèvre.

ORFÈVRI, IÈ. adj. Il se dit De l'or et de l'argent travaillé par l'orfèvre.

ORFRAIE. s. f. Oiseau de proie.

ORFROI. s. m. Les parements d'une chape, d'une chasuble.

ORGANDI. s. m. Sorte de mousseline ou de toile de coton fort claire.

ORGANE. s. m. Partie du corps organisé, laquelle remplit qq. fonction nécessaire ou utile à la vie. | La voix. | La personne dont on se sert pour déclarer ses volontés.

ORGANEAU. s. m. Anneau de fer où l'on attache un câble. On dit aussi *Arganeau*.

ORGANIQUE. adj. des 2 g. *Corps organique*, Le corps de l'animal, en tant qu'il agit par le moyen des organes. | *Lésion, maladie organique*, Maladie qui attaque un des organes nécessaires à la vie.

ORGANIQUE. s. f. Les anciens donnaient ce nom à la partie de la musique qui s'exécute avec les instruments.

ORGANISATION. s. f. La manière dont un corps est organisé. | Se dit en parlant Des États, des établissements publics ou particuliers.

ORGANISER. v. a. Donner aux parties d'un corps la disposition nécessaire pour les fonctions auxquelles il est destiné. | Donner à un établissement une forme fixe et déterminée. | Joindre, unir un petit orgue à un forte-piano, etc.

ORGANISME. s. m. L'ensemble des fonctions qu'exécutent les organes.

ORGANISTE. s. Celui, celle dont la profession est de jouer de l'orgue.

ORGANSIN. s. m. Fil de soie très-fin composé de plusieurs brins de soie grège.

ORGANSINAGE. s. m. Action d'organiser.

ORGANSINER. v. a. Tordre ensemble plusieurs brins de soie pour en faire de l'organsin.

ORGASME. s. m. État de gonflement et d'excitation des organes.

ORGE. s. f. Sorte de grain. Le plante qui porte ce grain. | Masc., *Orgue mondé*, Grains d'orge qu'on a bien nettoyés et bien préparés; et, *Orgue perlé*, *Orgue réduite* en petits grains dépourillés de leur son.

ORGEAT. s. m. Boisson rafraîchissante, faite avec de l'eau, du sucre, des amandes, etc.

ORGELET. s. m. Maladie des paupières.

ORGIES. s. f. pl. Fêtes consacrées à Bacchus. | Débauche de table; en ce sens il s'en dit un sing.

ORGUE. s. m. **ORGUES**, au plur. s. f. Instrument de musique à vent et à touches, composé de tuyaux de différentes grandeurs, d'un ou de plusieurs claviers, et de soufflets qui fournissent du vent. | Le lieu élevé où les orgues sont placées dans une église. | Espèce de herse avec laquelle on ferme les portes d'une ville attaquée. | *Orgue de mer*, Espèce de madrépore.

ORGUEIL. s. m. Présomption, opinion trop avantageuse de soi-même. | Sentiment noble et élevé, qui porte à faire de grandes choses.

ORGUEILLEUSEMENT. adv. D'une manière orgueilleuse.

ORGUEILLEUX, EUSE. adj. Qui a de l'orgueil. | Se dit Des choses que l'orgueil inspire, ou dans lesquelles l'orgueil se montre. | Subst., se dit Des personnes.

ORIENT. s. m. La partie, le point de

ciel où le soleil se lève sur l'horizon. | Celui des quatre points cardinaux où le soleil se lève à l'équinoxe. | Se dit Des États et des provinces de l'Asie orientale. | *L'orient d'une parole, son sens, sa couleur.*

ORIENTAL, ALE. adj. Qui est du côté de l'Orient, qui appartient à l'Orient. | Qui croît en Orient, qui vient d'Orient. | **ORIENTAUX, au plur., subst.,** Les peuples de l'Asie les plus voisins du nord.

ORIENTALISTE. s. m. Celui qui est versé dans la connaissance des langues orientales.

ORIENTER. v. a. Disposer une chose selon la situation qu'elle doit avoir par rapport à l'orient et aux trois autres points cardinaux. | *Frém., Reconnaître l'orient et les trois autres points cardinaux du lieu où l'on est.* — Reconnaître de quoi il s'agit dans une affaire.

ORIFICE. s. m. Ouverture qui sert comme d'entrée et de sortie à certaines cavités du corps de l'animal. | En chimie, etc., L'entrée de l'ouverture plus ou moins étroite de certains objets.

ORIFLAMME. s. f. Étendard que les anciens rois de France faisaient porter devant eux quand ils allaient à la guerre.

ORIGAN. s. m. Genre de plante.

ORIGINAIRE. adj. des 3 g. Il se dit Des personnes, des familles et des peuples, lorsqu'on désigne les lieux d'où ils tirent leur origine.

ORIGINAIREMENT. adv. Primitivement, dans l'origine.

ORIGINAL, ALE. adj. Qui n'a pas été fait d'après un modèle de même nature, et qui sert de modèle pour des copies ou des imitations. | Se dit Des auteurs et des artistes qui écrivent, qui travaillent d'une manière neuve, non empruntée. | *Avoir un caractère original, Avoir une manière de penser et d'agir qui est singulière, particulière.* | Subst., La minute, le manuscrit primitif des contrats, traités, chartes, etc.

| Se dit Des personnes dont on a fait le portrait, et des choses d'après lesquelles on copie. | Se dit D'un auteur qui excelle en qq. genre, sans s'être formé sur aucun modèle. | Fam., Homme qui porte la singularité jusqu'à se rendre plus ou moins ridicule. | En **ORIGINAUX.** loc. adv. En personne.

ORIGINALEMENT. adv. D'une manière originale.

ORIGINALITÉ. s. f. Qualité de ce qui est original. | Singularité, bizarrerie.

ORIGINE. s. f. Principe ou commencement de qq. ch. | L'extraction d'une personne, d'une race, d'une nation. | Étymologie. | Dans l'**ORIGINE.** loc. adv. Originellement. | Dès l'**ORIGINE.** loc. adv. Dès le commencement.

ORIGINEL, ELLE. adj. Qui vient de l'o-

rigine, qui remonte jusqu'à l'origine. | *Justice originelle, grâce originelle.* L'état d'innocence où Adam a été créé. | *Péché originel,* Le péché que tous les hommes ont contracté en la personne d'Adam.

ORIGINELLEMENT. adv. Dès l'origine, dans l'origine.

ORIGNAL. s. m. Nom de l'élan, dans le Canada.

ORILLON. s. m. Petite oraille. | *Les orillons d'une charue,* Les pièces de bois qui accompagnent le soc de la charue pour verser hors du sillon la terre labourée par le soc. | *Bastion d'orillons,* Bastion du côté duquel il y a des avances.

ORIN. s. m. Cable qui tient par un bout à l'ancre, et par l'autre à la bouée.

ORION. s. m. Nom d'une constellation de l'hémisphère méridional.

ORIPAÛ. s. m. Lame de cuivre très-mince, polie et brillante, qui de loin a l'éclat de l'or. | Se dit Des ouvrages d'esprit où il y a de faux brillants.

ORLE. s. m. Rebord ou filot sous l'ovale d'un chapeau. | T. de blaz. Pièce honorable en forme de bordure.

ORMAIE ou **ORMOIR.** s. f. Lieu planté d'ormes.

ORME. s. m. Arbre. | Fam., *Attendez-moi sous l'orme,* se dit en parlant D'une promesse sur laquelle il ne faut pas compter.

ORMEAU. s. m. Jeune orme.

ORMILLE. s. f. coll. Plant de petits ormes.

ORMIN. s. m. Plante.

ORNE. s. m. Arbre; n. autr. *Frêne à fleurs.*

ORNEMANISTE. s. m. Artiste, ouvrier qui ne fait que des ornements.

ORNEMENT. s. m. Parure, embellissement, ce qui orne, ce qui sert à orner. | Se dit Des figures, des formes de style dont on embellit le discours. | Se dit Des sculptures, etc., qui servent à décorer les différentes parties d'un bâtiment ou d'une boiserie. | Au plur., Se dit Des habits sacerdotaux, et autres, dont on se sert pour l'office divin, dans le culte catholique.

ORNER. v. a. Parer, embellir une chose.

ORNIÈRE. s. f. Traces profondes que les roues d'une voiture font dans les chemins.

ORNITHOGALE. s. m. Genre de plantes bulbeuses.

ORNITHOLOGIE. s. f. La partie de l'histoire naturelle qui concerne les oiseaux. | Ouvrage, traité fait sur cette matière.

ORNITHOLOGISTE ou **ORNITHOLOGUE.** s. m. Celui qui s'applique à la connaissance des oiseaux.

ORNITHOMANCE ou **ORNITHOMANCIE.** s. f. Divination par le vol ou par le chant des oiseaux.

OROBANCHE. s. f. Genre de plantes parasites.

OROBE. s. f. Plante légumineuse.
ORONGE. s. f. Nom vulgaire d'une espèce de champignon. Nom scientifique de tous les champignons qui sont bulboux à leur base.

ORPAILLEUR. s. m. Homme qui s'occupe à recueillir les paillettes d'or qui se trouvent dans le sable de certaines rivières.

ORPHELIN, INE. s. Eufant en bas âge qui a perdu son père et sa mère, ou l'un des deux.

ORPHIQUE. adj. des 2 g. Se dit Des dogmes, des mystères et des principes de morale qu'Orphée passait pour avoir inventés ou établis. *Vie orphique.* Vie sage et réglée par l'amour de la vertu. | Au plur. subst. fem., Les orgies ou fêtes de Bacchus.

ORPIMENT. s. m. Combinaison d'arsenic et de soufre, dont on se sert pour peindre en jaune; n. austr. *Orpin.*

ORPIN. s. m. Plante | L'orpiement.

ORQUE. s. f. V. *ESPAULARD.*

ORSEILLE. s. f. Espèce de lichen.

ORT. adj. invariable. *Peser ort,* Peser avec l'emballage.

ORTEIL. s. m. Doigt du pied. | Le gros doigt du pied.

ORTHODOXE. adj. des 2 g. et sabst. Conforme à la droite et saine opinion en matière de religion.

ORTHODOXIE. s. f. Conformité à la saine et droite opinion en matière de religion.

ORTHODROMIE. s. f. Route qu'un vaisseau fait en droite ligne vers l'un des quatre points cardinaux.

ORTHOAGONAL, ALE. adj. Qui est perpendiculaire, qui est à angles droits.

ORTHOGRAPHE. s. f. L'art et la manière d'écrire les mots d'une langue correctement, selon l'usage établi.

ORTHOGRAPHE. s. f. Dessin représentant sans perspective la façade d'un bâtiment; élévation géométrale. | Le profil ou la coupe perpendiculaire d'une fortification.

ORTHOGRAPHER. v. a. Écrire les mots suivant l'orthographe.

ORTHOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'orthographe. | Qui appartient à l'orthographe.

ORTHOPIÉDIE. s. f. Art de corriger ou de prévenir, dans les enfants, les difformités du corps.

ORTHOPIÉDIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'orthopédie.

ORTHOPNÉE. s. f. Oppression qui ne permet de respirer que debout ou assis, ou en élevant les épaules.

ORTIE. s. f. Plante dont la tige et les feuilles sont piquantes. | Morceau de cuir ou mèche qu'on insinue entre le cuir et la chair d'un cheval, pour dégorgier la partie malade.

ORTIVE. adj. f. *Amplitude ortive,* L'arc de l'horizon qui est entre le point où se lève un astre et l'orient vrai où se fait l'intersection de l'horizon et de l'équateur.

ORTOLAN. s. m. Petit oiseau de passage.

ORVALE. s. f. Espèce de sauge, n. austr.

Toute-haute.

ORVIÉTAN. s. m. Drogue composée, espèce de thériacale, qui avait beaucoup de vogue.

ORYCTOGRAPHIE. s. f. Description des fossiles.

ORYCTOLOGIE. s. f. Partie de l'histoire naturelle qui traite des fossiles.

OS. s. m. Partie du corps de l'homme ou de l'animal, dure et solide, qui sert à attacher, à soutenir toutes les autres parties. | *Os de seiche,* Partie dure et friable qui soutient le dos de la seiche. | Se dit Des ergots du cerf, sur lesquels cet animal ne porte que lorsqu'il court.

OSCILLATION. s. f. Mouvement d'un pendule qui va et vient alternativement en deux sens contraires. | Fluctuation.

OSCILLATOIRE. adj. des 2 g. Qui est de la nature de l'oscillation.

OSCILLER. v. n. Se mouvoir alternativement en deux sens contraires. Il se dit D'un pendule.

OSEILLE. s. f. Plante potagère d'un goût acide.

OSER. v. a. Avoir la hardiesse, l'audace de dire, de faire qq. ch.; Entreprendre hardiment. | Avec la négation, Ne pas vouloir, par circonspection, faire ou dire certaines choses. | *Osé, fa. adj.* Hardi, audacieux.

OSERAIE. s. f. Lieu planté d'osiers.

OSIER. s. m. Espèce de petit saule, dont les jets ou sciens sont fort plantés. | Se dit Des jets ou sciens de cet arbrisseau.

OSMAZÔME. s. f. Principe qui se trouve surtout dans la chair du bœuf, et qui donne le parfum au bouillon.

OSMONDE. s. f. Plante de la famille des Fougères

OSSELET. s. m. Petit os. | Au plur., se dit De petits os avec lesquels les enfants jouent. | Instrument de torture. | Tumeur osseuse placée sur la partie inférieure de la jambe d'un cheval, à côté du boulet.

OSSEMENTS. s. m. pl. Os décharnés des personnes qui sont mortes.

OSSEUX, EUSE. adj. Qui est de nature d'os.

OSSIFICATION. s. f. Formation des os, changement insensible des parties membraneuses et cartilagineuses en os.

OSSIFIER. v. a. Changer en os les parties membraneuses et cartilagineuses.

OSSUAIRE. s. m. *Ossuaire de Morat,* Monument que les Suisses formèrent avec les ossements des Bourguignons tués à la bataille de Morat.

OUÏLE adj. *dir* s g. Qui peut être, qui est fait pour être montré.

OUÏLEMENT adv. D'une manière lo.

OUÏRE ou **OSTENSIFÈRE** s. m. Mécanisme dans laquelle les catholiques exposent la sainte hostie ou euc.

OUÏTATION s. f. Affliction de manquanté ou qq. avantage dont on s'oppose.

OUÏTÉ s. f. Concrétion calcaire du tube, que l'on croyait autrefois causer la concubité du co.

OUÏTÉ s. f. Maladie des os.

OUÏTÉ s. f. Description des os.

OUÏTÉ s. m. Os pétrifié.

OUÏTÉ s. f. Partie de l'anatomie liges les os, la situation, les usages, et la figure des os.

OUÏTÉ s. f. Dissection des os.

OUÏTÉ adj. Qui est de la nature ou Subst. mass. Les osseux.

OUÏTÉ s. m. Jugement par lequel l'âme humilie pour dix ans les que leur puissance, leur mérite sont, ou leurs services rendent à la jalouse républicaine.

OUÏTÉ s. f. Coquille d'huitre pé-

OGOT s. m. Nom des habitants les orientales de la Gothie. Fam., me qui ignore les usages, les coutumes.

OH s. m. La personne qu'un général, est à ceux avec qui il traite, ou qu'on lui remet, pour la satisfaction d'un traité.

OH s. f. Douleur d'oreille.

OH v. a. Tirer une chose de la place et. | Se dit Des différentes parties met. Quitter, déposer, se dépeut.

OH v. a. Tirer une chose de la place et. | Se dit Des différentes parties met. Quitter, déposer, se dépeut.

OH v. a. Tirer une chose de la place et. | Se dit Des différentes parties met. Quitter, déposer, se dépeut.

OH v. a. Tirer une chose de la place et. | Se dit Des différentes parties met. Quitter, déposer, se dépeut.

OH v. a. Tirer une chose de la place et. | Se dit Des différentes parties met. Quitter, déposer, se dépeut.

OH v. a. Tirer une chose de la place et. | Se dit Des différentes parties met. Quitter, déposer, se dépeut.

OH v. a. Tirer une chose de la place et. | Se dit Des différentes parties met. Quitter, déposer, se dépeut.

OH v. a. Tirer une chose de la place et. | Se dit Des différentes parties met. Quitter, déposer, se dépeut.

OH v. a. Tirer une chose de la place et. | Se dit Des différentes parties met. Quitter, déposer, se dépeut.

OH v. a. Tirer une chose de la place et. | Se dit Des différentes parties met. Quitter, déposer, se dépeut.

OH v. a. Tirer une chose de la place et. | Se dit Des différentes parties met. Quitter, déposer, se dépeut.

OH v. a. Tirer une chose de la place et. | Se dit Des différentes parties met. Quitter, déposer, se dépeut.

plus soyeux que le crin ordinaire; ce qui sert à garnir un vêtement, une couverture, etc., entre la doublure et le dessus.

OUÏTER v. a. Mettre de la ouïte entre une étoffe et la doublure.

OUÏLLÉ s. m. Manque de souvenir. | *L'oubli de ses devoirs, L'action de manquer à ses devoirs.*

OUÏLLANCE s. f. Oubli, faute de mémoire. (VI.)

OUÏLLÉ s. f. Sorte de pâtisserie fort mince et que l'on cult entre deux feut.

OUÏLLER v. a. Perdre le souvenir de qq. ch. | Laisser qq. ch. en qq. endroit, par inadvertance. | Omettre, manquer à faire mention de qq. ch. dans un discours, dans un discours. | Négliger. | Manquer à qq. obligation. | *Pres.*, Manquer à ce qu'on doit aux autres ou à soi-même. | Devenir vain, orgueilleux, insolent dans la prospérité.

OUÏLLÉTES s. f. pl. Cachet où l'on renfermait ceux qui étaient condamnés à une prison perpétuelle; et, suivant une tradition populaire, Espèce de fosse creusée d'une fosse trappe, dans laquelle on faisait tomber ceux dont on voulait se débarrasser cruellement.

OUÏLLÉUR s. m. Garçon pâtissier qui allait le soir par les rues crier des oublies.

OUÏLLÉUX, **EUSE** adj. Sujet à oublier.

OUÏLLÉ s. m. La partie de l'horizon qui est au soleil couchant. *Le vent est à l'ouest, il vient du couchant.*

OUÏLLÉ Interj. qui annonce une douleur subite, ou l'étonnement, l'oppression.

OUÏLLÉ Particule d'affirmation, opposée à Non. | *Subst.*, Se penance comme s'il était aspiré. *Dire le grand oui, Se marier.* | Marque la surprise.

OUÏCOU s. m. Boisson faite de manioc, de patates, de bananes, et de cannes de sucre, dont se servent les sauvages de l'Amérique.

OUÏ-DIRE s. m. invariable. Ce qu'on ne sait que par le rapport d'une autre personne.

OUÏRE s. f. Celui des cinq sens par lequel on reçoit les sons.

OUÏRES s. f. pl. Ouvertures que les poissons ont aux côtés de la tête. | Se dit Des branches ou des organes en forme de poignes, qui sont renfermés dans les ouïres, et qui ouvrent la respiration.

OUÏRE v. a. (*J'ouïs, il ouïs nous oyons, ils oïent. J'ouïs, J'ouïs. J'ouïs, J'ouïs. Que j'ouïs ou que j'ouïs. Que j'ouïs. Ouy.*) Ou ne se sert presque jamais de ce verbe qu'à l'inf., et aux temps formés du part. *Ouis* et du verbe *ouïre*. Entendre, recevoir les sons par l'oreille. | Donner audience, écouter. | *Ouis des témoins, Recevoir leurs dépositions.*

OUÏRE v. a. (*J'ouïs, il ouïs nous oyons, ils oïent. J'ouïs, J'ouïs. J'ouïs, J'ouïs. Que j'ouïs ou que j'ouïs. Que j'ouïs. Ouy.*) Ou ne se sert presque jamais de ce verbe qu'à l'inf., et aux temps formés du part. *Ouis* et du verbe *ouïre*. Entendre, recevoir les sons par l'oreille. | Donner audience, écouter. | *Ouis des témoins, Recevoir leurs dépositions.*

OUÏRE v. a. (*J'ouïs, il ouïs nous oyons, ils oïent. J'ouïs, J'ouïs. J'ouïs, J'ouïs. Que j'ouïs ou que j'ouïs. Que j'ouïs. Ouy.*) Ou ne se sert presque jamais de ce verbe qu'à l'inf., et aux temps formés du part. *Ouis* et du verbe *ouïre*. Entendre, recevoir les sons par l'oreille. | Donner audience, écouter. | *Ouis des témoins, Recevoir leurs dépositions.*

OUÏRE v. a. (*J'ouïs, il ouïs nous oyons, ils oïent. J'ouïs, J'ouïs. J'ouïs, J'ouïs. Que j'ouïs ou que j'ouïs. Que j'ouïs. Ouy.*) Ou ne se sert presque jamais de ce verbe qu'à l'inf., et aux temps formés du part. *Ouis* et du verbe *ouïre*. Entendre, recevoir les sons par l'oreille. | Donner audience, écouter. | *Ouis des témoins, Recevoir leurs dépositions.*

OUÏRE v. a. (*J'ouïs, il ouïs nous oyons, ils oïent. J'ouïs, J'ouïs. J'ouïs, J'ouïs. Que j'ouïs ou que j'ouïs. Que j'ouïs. Ouy.*) Ou ne se sert presque jamais de ce verbe qu'à l'inf., et aux temps formés du part. *Ouis* et du verbe *ouïre*. Entendre, recevoir les sons par l'oreille. | Donner audience, écouter. | *Ouis des témoins, Recevoir leurs dépositions.*

OUÏRE v. a. (*J'ouïs, il ouïs nous oyons, ils oïent. J'ouïs, J'ouïs. J'ouïs, J'ouïs. Que j'ouïs ou que j'ouïs. Que j'ouïs. Ouy.*) Ou ne se sert presque jamais de ce verbe qu'à l'inf., et aux temps formés du part. *Ouis* et du verbe *ouïre*. Entendre, recevoir les sons par l'oreille. | Donner audience, écouter. | *Ouis des témoins, Recevoir leurs dépositions.*

OUÏRE v. a. (*J'ouïs, il ouïs nous oyons, ils oïent. J'ouïs, J'ouïs. J'ouïs, J'ouïs. Que j'ouïs ou que j'ouïs. Que j'ouïs. Ouy.*) Ou ne se sert presque jamais de ce verbe qu'à l'inf., et aux temps formés du part. *Ouis* et du verbe *ouïre*. Entendre, recevoir les sons par l'oreille. | Donner audience, écouter. | *Ouis des témoins, Recevoir leurs dépositions.*

OUÏRE v. a. (*J'ouïs, il ouïs nous oyons, ils oïent. J'ouïs, J'ouïs. J'ouïs, J'ouïs. Que j'ouïs ou que j'ouïs. Que j'ouïs. Ouy.*) Ou ne se sert presque jamais de ce verbe qu'à l'inf., et aux temps formés du part. *Ouis* et du verbe *ouïre*. Entendre, recevoir les sons par l'oreille. | Donner audience, écouter. | *Ouis des témoins, Recevoir leurs dépositions.*

OUÏRE v. a. (*J'ouïs, il ouïs nous oyons, ils oïent. J'ouïs, J'ouïs. J'ouïs, J'ouïs. Que j'ouïs ou que j'ouïs. Que j'ouïs. Ouy.*) Ou ne se sert presque jamais de ce verbe qu'à l'inf., et aux temps formés du part. *Ouis* et du verbe *ouïre*. Entendre, recevoir les sons par l'oreille. | Donner audience, écouter. | *Ouis des témoins, Recevoir leurs dépositions.*

OUISTITI. s. m. Petite espèce de singe.
OURAGAN. s. m. Tempête violente.
OURDIR. v. a. Préparer ou disposer sur une machine faite exprès les fils de la chaîne d'une étoffe, etc., pour mettre cette chaîne en état d'être montée sur le métier où l'on doit la tisser. | *Ourdir une trame*, Former un complet.
OURDISSAGE. s. m. Action de l'ouvrier qui ourdit; Façon de l'ouvrage ourdi.
OURDISSEUR, EUSE. s. Celui, celle qui ourdit.
OURDISSOIR. s. m. Pièce de bois sur laquelle les tisserands, les rubaniers, les fabricants de draps mettent le fil, la soie, la laine, quand ils ourdisent.
OURLER. v. a. Faire un ourlet à du linge ou à quelque autre étoffe.
OURLET. s. m. Repli qu'on assujettit, en le cousant, au bord d'une toile ou d'une étoffe, pour empêcher qu'elle ne s'effile.
OURS. s. m. Quadrupède carnassier.
OURSE. s. f. La femelle de l'ours. | *Nom de deux constellations.*
OURSIN. s. m. Genre de zoophytes.
OURSON. s. m. Le petit d'un ours.
OUTARDE. s. f. Gros oiseau à jambes hautes.
OUTARDEAU. s. m. Le petit d'une outarde.
OUTIL. s. m. Tout instrument dont les artisans, les laboureurs, etc., se servent pour leur travail.
OUTILLER. v. a. Garnir, fournir d'outils. | **OUTILLÉ, ÉE, adj.**, s'emploie avec les adv. *Bien* ou *Mal*.
OUTRAGE. s. m. Injure grave de fait ou de parole.
OUTRAGEANT, ANTE. adj. Qui outrage. Se dit des choses.
OUTRAGER. v. a. Offenser cruellement, faire outrage.
OUTRAGEMENT. adv. Avec outrage. | Avec excès, à outrage.
OUTRAGEUX, EUSE. adj. Qui fait outrage.
OUTRANCE. s. f. *À outrance*, à toute outrance, loc. adv., Jusqu'à l'excès. | *Combat à outrance*, Duel qui ne devait se terminer que par la mort d'un des combattants.
OUTRE. s. f. Peau de bœuf préparée pour recevoir des liquides.
OUTRE. prép. de lieu. Au delà. N'est en usage que dans certains mots composés, tels que *Outre-Meuse*, *outre-Rhin*, *outre-mer*. | S'emploie au propre et au fig. Prép., Par-dessus. | **OUTRAZ MIZVAZ.** loc. adv. Avec excès. | **D'OUTRAZ EN OUTRAZ.** loc. adv. De part en part. | **EN OUTRAZ.** loc. adv. De plus, davantage. | **OUTRAZ QUI.** loc. conj.
OUTRECIDANCE. s. f. Présomption, Mérité. (Vi.)

OUTRECIDANT, ANTE, adj. Présomptueux, téméraire. (Vi.)
OUTRECIDÉ, ÉE. adj. Présomptueux, téméraire. (Vi.)
OUTRÉMENT. adv. D'une manière outrée.
OUTREMER. s. m. Couleur bleue extraite du lapis pulvérisé.
OUTRE-PASSE. s. f. Abatis que l'adjudicataire d'une coupe de bois fait au delà des limites qui lui ont été marquées.
OUTRE-PASSER. v. a. Aller au delà de.
OUTRER. v. a. Porter les choses au delà de la juste raison. | Accabler, surcharger de travail. (Vi.) | Offenser qq. grièvement, pousser sa patience à bout. | **Ouraf, ÉE, adj.**, se dit Des choses exagérées, excessives. Se dit qqfs. Des personnes.
OUVERTEMENT. adv. Hautement, franchement.
OUVERTURE. s. f. Fente, trou, espace vide, dans ce qui d'ailleurs est continu. | Se dit Des portes, des arcades, des croisées d'un édifice. | L'action par laquelle on ouvre. | Le commencement de certaines choses. | La symphonie par laquelle commence un opéra. | Expédient, voie, occasion. | Aveu, confidence. | *Ouverture de cœur*, Franchise. | *L'ouverture d'un compas*, L'écartement plus ou moins grand de ses deux branches.
OUVRABLE. adj. Consacré au travail. *Jour ouvrable.*
OUVRAGE. s. m. Œuvre, ce qui est produit par l'ouvrier, ce qui résulte d'un travail. | La façon, le travail que l'on emploie à faire qq. ouvrage. | Absol., Travail, action de travailler. | Se dit Des productions de l'esprit. | Toute sorte de travaux avancés au dehors d'une place, et destinés à la fortifier.
OUVRAGÉ, ÉE. part. du v. *Ouvrager*, inusité. Se dit De certains ouvrages qui demandent beaucoup de travail de la main.
OUVRANT, ANTE. adj. *À jour ouvrant*. Dès que le jour commence à paraître.
OUVREAUX. s. m. pl. Ouvertures latérales par lesquelles on travaille dans les fourneaux de verrerie.
OUVRER. v. n. Travailler. | **V. a. Ouvrer la monnaie**, Fabriquer, façonner des espèces. | **Ouraf, ÉE.** part. Façonné en ouvrages.
OUVREUR, EUSE. s. Celui, celle qui ouvre. Se dit Des personnes commises pour ouvrir les loges dans les spectacles.
OUVRIER, IÈRE. s. et adj. Celui, celle qui travaille habituellement de la main, et qui fait qq. ouvrage pour gagner sa vie. | *La classe ouvrière.*
OUVRIER, IÈRE. adj. *Cheville ouvrière*, Grosse cheville de fer qui joint le train de devant d'un carrosse avec la flèche ou avec

anis. | **Façon**, Le principal mobile, tel agent d'une affaire.
OU v. n. (*J'ouvre, il ouvre; nous ouvrons.* *J'ouvrais. J'ouvris. J'ouvrirai.* *s. Ouvrir; ouvre. Que j'ouvre. Que ouvert.*) Faire que ce qui était fermé, ne le soit plus. | **Abeol.**, **Ouvrir**. | Pratiquer une ouverture, la. | **Estamer, fendre, couper, percer. | **Ouvrir la bouche, Parler. | **Ouvrir le regard. | **Séparer, écarter. | **Com-Ouvrir un avis**, Être le premier à un avis. | **V. n.** *Cette porte ouvre bien*, Elle donne accès dans le jardin. *J'ouvrir à qqn.*, Lui confier, lui ce qu'on pense sur qq. ch. | **Tenir vite**, Tenir une table où l'on reçoit de personnes. | *Cette ville est Elle s'est point fortifiée.* | **Guerre ouverte déclarée.** | **Ouvrant**, adj., **insère.** | **À voeux ouverts**, loc. usitée à la main. | **À ouvrir ouvrir.**
Sans déguisement. | **À sans ouvrir**, adv. Avec cordialité. | **À l'avis**, adv. Sans étude préalable.
OUER s. m. Lieu où plusieurs ouvrent.
OUER s. m. L'organe où sont renfermés les œufs dans la femelle des animaux. | La partie inférieure du **1** sont attachées les semences.
AIRE adj. des 2 g. Qui est de rale.
E, adj. des 2 g. Qui est de figure oblongue, à peu près semblable à un œuf. | **Subst. masc.** Figure ronde rale.
ION s. f. Espèce de triomphe, Romains.
s. m. Ornement taillé en forme
OUER adj. des 2 g. et subst. m. Se animaux qui se reproduisent par **1**.
OUER adj. des 2 g. Qui est en forme qui a la forme d'un œuf.
OUER s. m. Boisson qui se fait avec du vinaigre et du sucre.
OUER adj. des 2 g. Qui peut
OUER s. f. Action d'oxyder; ce qui est oxydé.
OUER s. m. Résultat de la combinaison de l'oxygène avec qq. autre substance.
OUER v. a. Réduire à l'état d'oxyde.
OUER s. f. Action d'oxygéner de ce qui est oxygéné.
OUER s. m. L'un des principes de l'azote, qui entretient la respiration et la combustion, et qui, combiné avec les substances, forme les oxydes acides********

OXYGÈNE v. a. Opérer la combinaison d'un corps avec l'oxygène. On dit plus ord. *Oxyder*, quand il s'agit de métaux.
OXYGÈNE adj. des 2 g. *Triangle oxygène*, Triangle dont tous les angles sont aigus.
OXYMEL s. m. Boisson qui se fait avec de l'eau, du miel et du vinaigre.
OYANT, **ANTE** adj. verbal et subst. Celui, celle à qui on rend un compte en justice.

P.

P s. m. Lettre consonne, la 16^e de l'alphabet. | Quand le P est suivi de la lettre H, ces deux consonnes se prononcent comme F.
PACAGE s. m. Lieu où l'herbe est abondante, et où l'on mène paître les bestiaux.
PACAGER v. n. Faire paître, faire pâturer.
PACANT s. m. Un manant, un homme grossier. (Pop. et vi.)
PACE (IN). Dans les monastères, désignait la prison où on enfermait pour leur vie ceux qui avaient commis quelque grande faute.
PACHA s. m. Titre d'honneur qui se donne en Turquie à des personnes considérables, même sans gouvernement.
PACHALIK s. m. Étendue de pays soumise au gouvernement d'un pacha.
PACHYDERME s. et adj. m. Se dit des animaux mammifères qui ont la peau très-épaisse, et les pieds terminés par plus de deux sabots.
PACIFICATEUR s. m. Celui qui pacifie, qui apaise les troubles d'un État, les différends des particuliers. | **Adj.** *Un pouvoir pacificateur.*
PACIFICATION s. f. Le rétablissement de la paix dans un État agité par des dissensions intestines. | Le soin qu'on prend pour apaiser les différends entre particuliers.
PACIFIER v. a. Apaiser, calmer en rétablissant la paix.
PACIFIQUE adj. des 2 g. Qui aime la paix, qui est favorable à la paix. | **Paisible**, tranquille, exempt de guerre.
PACIFIQUEMENT adv. D'une manière pacifique, tranquillement.
PACOTILLE s. f. Certaines quantités de marchandises, qu'il est permis à ceux qui s'embarquent sur un vaisseau d'emporter avec eux, sans d'en faire commerce pour leur propre compte.
PACTA CONVENTA s. m. pl. Les conventions que le roi de Pologne, nouvellement élu, et la république, s'obligeaient mutuellement d'observer et de maintenir.
PACTE s. m. Convention.

PACTISER. v. n. Faire un pacte, une convention. | Composer, transiger.

PADOU. s. m. Ruban tissu moitié de fil et moitié de soie.

PADOUANE. s. f. Nom donné à certaines médailles qui ont été parfaitement contrefaites d'après l'antique par deux graveurs de Padoue.

PAGAIE. s. f. Rame dont se servent les Indiens pour faire voguer leurs pirogues.

PAGANISME. s. m. Idolâtrie, religion des païens, culte des faux dieux.

PAGE. s. f. Un des côtés d'un feuillet de papier, de parchemin, etc. | L'écriture ou l'impression contenue dans la page même.

PAGE. s. m. Jeune homme servant auprès d'un roi, d'un prince, etc., dont il porte la livrée. | Subst., *Le hors de page*, La récompense accordée aux pages qui sortent de service.

PAGINATION. s. f. Série des numéros des pages d'un livre.

PAGINER. v. a. Numéroter les pages d'un livre.

PAGNE. s. m. Morceau de toile de coton, dont les nègres et les Indiens qui vont nus se couvrent depuis la ceinture jusqu'aux genoux.

PAGNON. s. m. Drap noir très-fin, fabriqué à Sedan. Adj., *Du drap pagnon*.

PAGNOTE. s. m. Poltron, lâche (Vi.) | *Mont pagnote*, Tout lieu élevé d'où l'on peut, sans aucun péril, regarder un combat. (Vi.)

PAGNOTERIE. s. f. Action de pagnote. (Vi.)

PAGODE. s. f. Nom que l'on donne aux temples des païens de certains peuples de l'Asie. | L'idole qu'on adorait dans un temple de ce genre. | Se dit de Petites figures, ordin. de porcelaine, et qui souvent ont la tête mobile. | Monnaie d'or en usage dans l'Inde.

PAÏEN, ENNE. adj. Idolâtre, adoreur des faux dieux, des idoles. Il se dit principalement par opposition à Chrétien. | Qui est relatif au culte des faux dieux, des idoles. | Subst., se dit Des personnes.

PAILLARD, ARDE. adj. et subst. Luxurieux. Ce mot est libre.

PALLARDER. v. a. Faire des actes d'impudicité. (Vi.)

PAILLARDE. s. f. Goût, habitude de l'impudicité. | Au plur., Les actions que ce goût, cette habitude fait commettre.

PAILLASSE. s. f. Amas de paille enfermé dans de la toile, qu'on étend sur un lit entre le bois ou le fond sanglé et les matelas. | La toile où la paille est enfermée.

PAILLASSE. s. m. Bateleur dont le rôle est d'imiter gauchement les tours de force ou d'adresse de ses camarades.

PAILLASSON. s. m. Sorte de paillasse

plate, et posée entre deux couffils, qu'on met au devant des fenêtres pour garantir une chambre du soleil, du bruit. | Espèce de claise faite avec de la paille longue, étendue et attachée sur des perches, qui sert à garantir de la gelée les couches et les espaliers. | Nattes de paille ou de roseau pour essuyer les pieds.

PAILLE. s. m. Le tuyau et l'épi de blé, de seigle, de ferge, etc., quand le grain en a été séparé. | *Une paille*, Un fût, un très-petit brin de paille. | Fam., *Homme de paille*, Homme de néant. | *Tirer à la courte paille*, Tirer au sort avec des brins de paille d'une longueur inégale. | *Paille-encul*, *Paille-en-quoue*, Oiseau de mer. | Certain défaut de liaison dans la fusion des métaux. | Défaut qui se trouve qqf. dans les pierreries.

PAILLER. s. m. La cour d'une ferme où il y a des pailles, des grains. Adj., *Chapon pailler*.

PAILLET. adj. m. Se dit Du vin rouge peu chargé de couleur.

PAILLETTE. s. f. Petit morceau d'une lame d'or, d'argent, de cuivre, ou d'acier, qui est mince, percé au milieu, et qu'on applique sur qq. étoffe pour l'orner. | Se dit De petites parcelles d'or qu'on trouve dans le sable de qq. rivières.

PAILLEUR, EUSE. s. Celui, celle qui vend ou qui voiture de la paille.

PAILLEUX. adj. m. Se dit Du fer et des autres métaux qui ont des pailles.

PAILLON. s. m. Grosse paillette. | Un petit morceau de soudure.

PAÏN. s. m. Aliment fait de farine pétrie et cuite. | *Donner une chose pour un morceau de pain*, La vendre à fort bas prix. | *Pain d'épice*, Certain pain qui est fait avec de la farine de seigle, du miel, des épices, etc. — *Pain à cacheter*, Sorte de petit pain dont on se sert pour cacheter les lettres. | *Pain à chanter*, Pain sans levain, coupé en rond, portant l'empreinte de la figure ou de qq. symbole de Jésus-Christ, et que le prêtre consacre pendant la messe. | La nourriture, la subsistance. | Se dit De certaines substances mises en masse. | *Arbre à pain*, Nom vulgaire du Jaquier. | *Pain-de-coucou*, Plante. | *Pain-de-porcou*, Plante. | *Pain-de-singe*, Fruit.

PAIR. adj. m. Égal, semblable, pareil. | *Nombre pair*, Nombre qui peut se diviser exactement par le nombre deux. | Subst., *Vivre avec ses pairs*. | Se dit Du mâle ou de la femelle de certains oiseaux, en parlant de l'un par rapport à l'autre. | *La rente est au pair*, Elle ne perd rien sur la place; elle se vend et s'achète au prix de sa création. | *Être au pair*, N'avoir point de travail en arrière. | *De pair*, loc. adv. D'égal, d'une manière égale. | *Hors de pair*,

sur de rom. les mrs. Au-dessus de ses yeux.

PAILLÉ a. m. Titre de dignité, se disait Des grands vassaux du roi. *Il est dit plus tard De ceux qui possédaient des terres défrichées en paillés, et qui avaient droit de siéger au parlement de Paris.* | Se dit Des membres de la chambre qui envoient les paillans députés avec le roi et la chambre des députés.

PAILLÉ a. f. Couple d'amoureux de la même espèce, mâle et femelle. | Se dit De certains volatiles. | Fam., *Une paire d'amis, deux amis.* | Se dit De deux choses de même espèce, qui vont ou se passent ensemble ou se font ensemble. | *Chose unies, mais comparativement de deux pièces.*

PAIREMENT adv. Nombre pairment mrs. Nombre pair, dont la moitié est aussi un nombre pair.

PAIREUSE a. f. Se dit Des femmes qui, à Angoulême, possèdent une paire de bœufs.

PAIRIE a. f. Dignité de pair. | *Pairies locales, celles qui passent aux femmes.*

PAIREUR adj. des 2 g. Qui est doux et modéré. | *Qui n'est point inquiet, qui n'est point troublé dans la possession d'un bien.* | *Où l'on est en paix, où il n'y a point de bruit.*

PAISIBLEMENT adv. D'une manière paisible, sans trouble.

PAISSON a. f. Tout ce que les bestiaux et les bêtes sucent paisement et broutent.

PAITRE v. a. et n. (*Je pais, il pait, nous paissions, etc. Je paisais. Je paivrai. Je paivrais. Paisses. Quo je paisses. Paissent :* se autres temps sont innités.) Se dit Des mâtures qui broutent l'herbe. | Pop., *Envoyer paître qq.*, Le renvoyer avec mépris. | *Faire paître, mener paître.* | *Fren., se repaître, se nourrir ; se dit Des oiseaux carnassiers.* | *Po. part. Un poisson qui a pa.*

PAIX a. f. Situation tranquille d'un État, l'un peuple, d'un royaume qui n'a point l'ennemi à combattre. | *Abstr., Traité de paix ;* | *Le concordat, la tranquillité intérieure qui règne dans les États, dans les familles.* | *La tranquillité de l'âme.* | *Calmes, repos, silence, éloignement du bruit ou des affaires.* | *Sorte d'interj. dont on se sert pour faire faire silence.* | *La prière que le prêtre donne à baiser quand on va à l'offrande.*

PAL a. m. Pieu, pièce de bois longue et signifiée par un bout. | *Son plur. est Paux ou Pals.*

PALADIN a. m. Se dit De qq. principaux seigneurs qui suivaient Charlemagne à la guerre, et Des chevaliers qui couraient le monde en cherchant des aventures.

PALAIS a. m. Maison vaste et somptueuse destinée à loger un souverain, un prince, un grand personnage, etc. Maison

magnifique. | *Le palais de justice, ou, abstr., Le palais, Le lieu où les tribunaux rendent la justice.* | *La profession d'avocat.*

PALANS a. m. La partie supérieure de dedans de la bouche. | *Le canal du goût.*

PALAN a. m. Assemblage de poutres et de cordages, dont on se sert sur les bâtiments.

PALANÇONS a. m. pl. Morceaux de bois qui retiennent les torchis.

PALANQUE a. f. Entassement formé de pièces de bois jointives et plantées verticalement.

PALANQUIN a. m. Sorte de chaise, de litère, dont les processions considérables se servent, dans l'Inde et à la Chine, pour se faire transporter d'un lieu à un autre.

PALASTRE a. m. Robe de fer qui forme la partie extérieure d'une armure.

PALÉTALE adj. et a. f. Se dit Des consonnes produites par les mouvements de la langue qui vont vers le palais.

PALATIN adj. m. Titre de dignité qu'on donnait jadis à tous ceux qui avaient quelque office ou charge dans le palais d'un prince. | *Subst., Les palatins de France.*

PALATIN, INN. adj. Qui a rapport au palais.

PALATINAT a. m. La dignité de palatin. | *Se dit Du pays qui était sous la domination de l'électeur palatin.*

PALATINE adj. f. *Princesse palatine ou Palatine, Femme d'un palatin, ou Princesse de la maison palatine.*

PALATINÉ a. f. Fourrure que les femmes portent sur le cou en hiver.

PALE a. f. Espèce de petite vanne qui sert à ouvrir et à fermer le bief d'un moulin, la chaussée d'un étang. | *La partie d'une rame, d'un aviron, qui est plate, et qui entre dans l'eau.* | *Carton carré garni ordinairement de toile blanche, et servant à couvrir le calice quand on dit la messe.*

PALÉ adj. des 2 g. Blême, décoloré par une teinte de blanc sans vivacité, sans éclat. | *Se dit Des couleurs qui ne sont pas vives.* | *Se dit Du style, quand il manque d'éclat, de couleur.*

PALÉE a. f. Rang de pieux enfoncés en terre à refus de monton, pour former une digue, soutenir des terres, etc.

PALEFRENIER a. m. Valet qui pance des chevaux.

PALEFROI a. m. Cheval de parade sur lequel les rois et les grands seigneurs faisaient leur entrée dans les villes. *Se dit Des chevaux qui servaient ordinairement aux dames, avant qu'on eût l'usage des carrosses.*

PALÉOGRAPHIE a. f. Science des écritures anciennes, art de les déchiffrer.

PALERON a. m. Cette partie de l'épaulé qui est plate et charnue. *Se dit De certains animaux.*

PALESTINE. s. f. Caractère d'imprimerie.

PALESTRE. s. f. Nom que les Grecs et les Romains donnaient aux lieux publics où les jeunes gens se formaient aux différents exercices du corps. | Les exercices mêmes.

PALESTRIQUE. adj. des 2 g. et subst. f. Se dit Des exercices qui se faisaient dans les palestres.

PALET. s. m. Pierre plate et ronde, ou morceau de métal de la même forme, avec lequel on joue en le jetant le plus près qu'on peut du but qui a été marqué.

PALETTE. s. f. Instrument de bois plat, qui a un manche, et avec lequel les enfants jouent qqfs. au volant. | Petite planche fort mince, d'un bois dur, sur laquelle les peintres placent leurs couleurs. | Espèce de petite écuelle de métal, et d'une capacité déterminée, dans laquelle on reçoit le sang de ceux à qui on ouvre la veine.

PALÉTOUVIER. s. m. Arbre des Indes.

PÂLEUR. s. f. La couleur de ce qui est pâle. Se dit Des personnes.

PÂLI. s. m. Langue sacrée de l'île de Ceylan et de la presqu'île au delà du Gange. Adj., *La langue pâli*.

PÂLIER. s. m. Espace ou plate-forme servant de repos dans un escalier.

PALIFICATION. s. f. Action d'affermir, de fortifier un sol avec des pilotis.

PALIMPSESTE. s. m. Manuscrit sur parchemin ou sur papier dont on a fait disparaître l'écriture, pour y écrire de nouveau. Adj., *Un manuscrit palimpseste*.

PALINGÉNÉSIE. s. f. Régénération, renaissance.

PALINOD. s. m. Poème en l'honneur de l'immaculée Conception de la Vierge. (Vi.)

PALINODIE. s. f. Rétractation de ce qu'on a dit.

PÂLIR. v. n. Devenir pâle. | Rendre pâle.

PALIS. s. m. Petit pieu pointu par un bout, dont plusieurs, enfoncés en terre et rangés à la suite les uns des autres, forment une clôture. | Lieu entouré de palis.

PALISSADE. s. f. Clôture de palis; espèce de barrière faite avec des pieux, ou même avec des planches, fichés en terre. | Suite d'arbres ou d'arbustes feuillus, plantés à la ligne.

PALISSADER. v. a. Entourer une fortification de palissades. | Dresser des palissades autour des murailles d'un jardin.

PALISSAGE. s. m. Action de palisser un arbre.

PALISSANDRE ou **PALIXANDRE**. s. m. Bois violet propre aux ouvrages de tour et de marquetterie.

PÂLISSANT, **ANTE**. adj. Qui pâlit, qui devient pâle.

PALISSFR. v. a. Étendre et fixer contre

une muraille ou un treillage les branches d'un arbre dont on veut faire un espalier.

PALLADIUM. s. m. Statue de Pallas, qui passait pour être le gage de la conservation de Troie. | Tout ce qui est le garant de la conservation d'une chose.

PALLADIUM. s. m. Espèce de métal blanc, extrêmement difficile à fondre.

PALLAS. s. f. Nom d'une planète.

PALLIATIF, **IVE**. adj. Qui pallie. *Remède palliatif*, Remède qui ne guérit pas à fond. | **PALLIATIF**, subst. *Ce remède n'est qu'un palliatif*.

PALLIATION. s. f. Déguisement, action de pallier. (Vi.) | Adoucissement de la douleur et des symptômes les plus violents.

PALLIER. v. a. Déguiser, couvrir une chose qui est mauvaise, l'excuser en y donnant quelque couleur favorable. | *Pallier le mal*, Ne le guérir qu'en apparence.

PALLIUM. s. m. Ornement fait de laine blanche, semé de croix noires, et béni par le pape, qui l'envoie aux archevêques.

PALMA-CHRISTI. s. m. *V. Ricin*.

PALME. s. f. Branche de palmier. | Le palmier même. | Poét., *Remporter la palme*, Remporter la victoire. | *La palme du martyre*.

PALME. s. m. Espèce de mesure commune en Italie. | Nom d'une mesure en usage chez les anciens.

PALMÉ, **ÉR**. adj. Se dit Des pieds des oiseaux dont les doigts sont unis par une membrane.

PALMETTE. s. f. Ornement en forme de feuille de palmier, qu'on taille ou qu'on applique sur des moulures, etc.

PALMIER. s. m. Arbre portant des fruits qu'on nomme Dattes.

PALMIPÈDE. s. et adj. m. Se dit Des oiseaux nageurs qui ont des pieds dont les doigts sont unis par une membrane.

PALMISTE. s. m. Nom générique et vulgaire des palmiers dont la cime porte une espèce de chou, appelé *Chou-palmiste*.

PALMITE. s. m. La moelle des palmiers.

PALOMBE. s. f. Espèce de pigeon ramier des provinces voisines des Pyrénées.

PALONNIER. s. m. Pièce qui fait partie du train d'une voiture.

PALOT. s. m. T. de mépris. Un villageois fort grossier. Pop.

PÂLOT, **OTTE**. adj. Un peu pâle. Fam.

PALPABLE. adj. des 2 g. Qui se fait sentir ou toucher. | Fort évident, fort clair.

PALPABLEMENT. adv. D'une manière palpable.

PALPE. s. f. Se dit De ces petites antennes qui sont placées à la partie inférieure de la bouche d'un insecte.

PALPEBRAL, **ALE**. adj. Qui appartient aux paupières.

PALPER. v. a. Toucher avec la main dou-

couvert, à plusieurs reprises, et en pressant légèrement; manier.

PALPITANT, ANTE. adj. Qui palpite.

PALPITATION. s. f. Agitation convulsive de quelques parties du corps. | Se dit Des battements du cœur, lorsqu'ils deviennent plus forts qu'à l'ordinaire.

PALPITER. v. a. Avoir des palpitations. | Se dit Des mouvements réglés du cœur, etc.

PALTOQUET. a. m. T. de mépris. Un homme épais et grossier. Popul.

PALUS. s. m. Marais. *Le palus Méotide*, ou *Les palus Méotides*, Nom ancien de la mer d'Asouf ou de Zaboucha.

PÂMER. v. n., ou **SE PÂMER.** v. pron. Tomber en pâmoison, en défaillance. | Fam., *Pâmer de rire, se pâmer de rire.*

PÂMOISON. a. f. Défaillance, évanouissement.

PAMPE. s. f. La feuille du blé, de l'orge, etc.

PAMPHLET. s. m. Brochure.

PAMPHLETAIRE. s. m. Auteur de pamphlets.

PAMPLEMOUSSE. s. f. Espèce d'orange.

PAMPRE. s. m. Branche de vigne avec ses feuilles. | Ornement d'architecture imitant une branche de vigne.

PAN. s. m. Partie considérable d'un vêtement, comme d'une robe, d'un manteau. | Partie d'un mur. | Un des côtés, une des faces d'un ouvrage de maçonnerie, de menuiserie, d'orfèvrerie, etc., qui a plusieurs angles.

PANACÉE. s. f. Remède universel. Nom de Quelques préparations pharmaceutiques.

PANACHÉ. s. m. Assemblage de plumes flottantes, qui sert d'ornement. | *Panache de mer*, Nom donné à divers animaux aquatiques. | La partie supérieure d'une lampe d'église.

PANACHER. v. n., ou **SE PANACHER.** v. pron. Se dit Des plantes dont les fleurs, les feuilles ou les fruits sont rayés ou bigarrés de couleurs qui tranchent avec la couleur naturelle. | Se dit De certains oiseaux.

PANACHURE. s. f. Se dit Des veines, des taches blanchâtres ou de diverses couleurs qui se mêlent à la couleur principale d'une fleur, d'une feuille ou d'un fruit.

PANADE. s. f. Espèce de soupe ordinaire faite avec de l'eau, du sel, du beurre, un jaune d'œuf, et de la croûte de pain.

PANADER (SE). v. pron. Se dit D'une personne qui marche avec un air d'ostentation et de complaisance. Fam.

PANAGE. s. m. Droit que l'on paye au propriétaire d'une forêt, pour avoir la permission d'y mettre des porcs.

PANAI. s. m. Plante potagère.

PANARD. adj. m. Se dit D'un cheval

dont les deux pieds de devant sont tournés en dehors.

PANARIS. s. m. Inflammation flegmeuse qui vient au bout des doigts ou à la racine des ongles.

PANATHÉÈRES. s. f. pl. Fêtes solennelles qu'on célébrait à Athènes en l'honneur de Minerve.

PANCALIERS. s. m. Variétés du chou frisé. | Adj., *Des choux pancaliers.*

PANCARTE. s. f. Placard affiché pour avertir le public de qq. ch. | Se dit, par plaisanterie, de Toute sorte de papiers et d'écrits.

PANCRAQUE. s. m. Exercice qui faisait partie de la gymnastique, et qui consistait dans la réunion de la lutte et du pugilat.

PANCRATIASTE. s. m. Celui qui avait remporté le prix à la lutte et au pugilat.

PANCRÉAS. s. m. Corps glanduleux situé dans l'abdomen, et qui verse dans l'intestin une liqueur analogue à la salive.

PANCRÉATIQUE. adj. des s. g. Qui appartient, qui a rapport au pancréas.

PANDECTES. s. f. pl. Recueil des décisions données par les anciens jurisconsultes romains, auxquelles Justinien donna force de loi; n. autr. *Le Digeste.*

PANDÉMONIUM. s. m. Lieu imaginaire que l'on suppose être la capitale des enfers.

PANDICULATION. s. f. Action automatique et souvent forcée, par laquelle on porte les bras en haut, en renversant la tête et le tronc en arrière, et en allongeant les jambes.

PANDOUR ou **PANDOURE.** s. m. Nom de certains soldats hongrois.

PANÉGYRIQUE. s. m. Discours public fait à la louange de qq.

PANÉGYRISTE. s. m. Celui qui fait un panégyrique.

PANER. v. a. Couvrir de pain émietté de la viande qu'on fait griller ou rôtir. | *Eau panée*, Eau où l'on fait tremper du pain grillé.

PANERÉE. s. f. Le contenu d'un panier entièrement rempli.

PANETERIE. s. f. Le lieu où se fait la distribution du pain dans les grandes maisons, les communautés, etc.

PANETIER. s. m. Celui qui est chargé, dans les communautés, les collèges, etc., de garder et de distribuer le pain.

PANETIÈRE. s. f. Petit sac dans lequel les bergers, les bergères portent du pain en allant garder les moutons.

PANICULE. s. f. Disposition de fleurs ou de fruits dont les pédoncules, divisés plusieurs fois et de différentes manières, s'élevaient inégalement.

PANICULÉ, ÉE. adj. Se dit Des tiges dont les rameaux, se divisant et se subdivisant diversement, forment une panicule.

PANTER. s. m. Utensile fait d'osier, de jonc, etc., qui sert à contenir des marchandises, des provisions, etc. | *Panter à navage*, Petite corbeille où les femmes mettent leurs ouvrages d'aiguille. | *Fam.*, *Panier pore*, Personne qui dépense tout son argent. | *Panéro*, contenu d'un panier. | *Buchs d'a-bailles* faite en osier ou en paille. | *Espèce de jupon*, garni de verges de balais.

PANIFICATION. s. f. Conversion des matières farineuses en pain.

PANIQUE. adj. des 2 g. *Tremor panique*, Frayeur subite et sans fondement. *Quqs.* disent, par ellipse, *Une panique*.

PANNE. s. f. Sorte d'étoffe de soie, de fil, de laine, de coton, de poil de chèvre, fabriquée à peu près comme le velours. *Absol.*, La panne de soie.

PANNE. s. f. Graisse dont la peau du cochon et de qqs. autres animaux se trouve garnie au dedans.

PANNE. s. f. *Mettre en panne*, Suspendre ou ralentir la marche d'un vaisseau, en disposant les voiles de manière que moitié de leur effort tende à le faire avancer, et que l'autre moitié tende à le faire reculer.

PANNE. s. f. Pièce de bois placée horizontalement sur la charpente d'un comble pour porter les chevrons. | La partie du mortier opposée au gros bout.

PANNEAU. s. m. Petit pan. Chacune des faces d'une pierre taillée. | Toute partie d'un ouvrage d'architecture, de menuiserie, etc., qui offre un champ, une surface de médiocre grandeur encadrée, ou ornée de moulures. | *Panneau de glace*, Celui pour lequel on emploie une glace, au lieu de bois. | *Filet pour prendre des lièvres, des lapins, etc.* | *Famil.*, *Piége*. | Chacun des deux cousinets, qu'on met aux côtés d'une selle, pour empêcher que le cheval ne se blesse.

PANNEAUX. v. n. Tendre des panneaux pour prendre des lapins, etc.

PANNETON. s. m. La partie d'une clef qui entre dans la serrure.

PANONCEAU. s. m. Écusson d'armoiries mis sur une affiche, pour y donner plus d'autorité; ou sur un poteau, pour marque de juridiction. | Se dit Des écussons placés à la porte des notaires.

PANORAMA. s. m. Grand tableau circulaire et continu, disposé de manière que le spectateur qui est au centre voit les objets représentés, comme si, placé sur une hauteur, il découvrait tout l'horizon dont il serait environné.

PANSAOE. s. m. Action de penser de la main un cheval, un mulet, etc.

PANSE. s. f. Ventre. *Fam.* | Le premier estomac des animaux ruminants. | La partie arrondie d'un petit a.

PANSEMENT. s. m. L'action de panser

une plaie, une blessure. | L'action de panser les chevaux.

PANSER. v. a. Lever l'appareil d'une plaie, d'une blessure; appliquer sur une plaie, sur une blessure les remèdes nécessaires à sa guérison. | En parlant d'un cheval, L'étriller, le brosser, le nettoyer, etc.

PANSEUR. s. m. adj. et subst. Qui a une grosse panne. *Fam.*

PANTALON. s. m. Espèce de culotte longue qui descend jusque sur le cou-de-pied. | Personnage de la comédie italienne. | *Fam.*, Homme qui prend toute sorte de figures et qui joue toute sorte de rôles pour arriver à ses fins.

PANTALONNADE. s. f. Se dit de Bouffonneries et de postures comiques. | *Subterfuge ridicule*. | Fausse démonstration de joie, de douleur, de bienveillance. *Fam.*

PANTELANTE. s. f. adj. Qui halète, qui respire avec peine, par secousse.

PANTELER. v. n. Haléter, avoir la respiration embarrassée et pressée. (Vi.)

PANTHÉE. adj. f. *Figure panthée*. Statue qui réunissait les symboles ou les attributs de différentes divinités.

PANTHÉISME. s. m. Système de ceux qui n'admettent d'autre Dieu que le grand tout.

PANTHÉON. s. m. Nom des temples consacrés à deux à la fois. | Nom donné, en France, au monument national où l'on dépose les restes de ceux qui ont rendu de grands services à la patrie.

PANTHÈRE. s. f. Bête féroce.

PANTHÈRE. s. f. Espèce de filet pour prendre certains oiseaux.

PANTIN. s. m. Petite figure de carton mince et coloré, qui représente un homme ou une femme, et dont on fait mouvoir les membres par le moyen d'un fil.

PANTOGRAPHIE. s. m. Sorte d'instrument au moyen duquel on copie des dessins, des gravures, mécaniquement et sans aucune connaissance de l'art.

PANTOISEMENT. s. m. Asthme dont les oiseaux sont atteints.

PANTOIS. adj. m. Halétant, hors d'haleine. (Vi.) | *Fam.*, Stupéfait, interdit.

PANTOMÈTRE. s. m. Instrument pour mesurer toute sorte d'angles, de longueurs et de hauteurs.

PANTOMIME. s. m. Acteur qui exprime les passions, les sentiments, et même les idées, par des gestes.

PANTOMIME. s. f. Art ou action d'exprimer les passions, les sentiments, les idées, par des gestes. | Espèce de drame où les acteurs suppléent à la parole par le geste. | *Adj.* des 2 g. *Danse pantomime*.

PANTOUFLE. s. f. Chaussure dont on se sert dans la chambre, et qui ne s'attache pas comme le soulier. | *Raisonné pas*

soigné, Partir au hasard, battre la campagne. | EN PARTOUVANA. loc. adv. À son aise, avec toute sorte de commodité.

PAON. s. m. Grand oiseau domestique. | Constellation. | Se dit De plusieurs espèces de papillons.

PAONNE. s. f. La femelle du paon.

PAONNEAU. s. m. Jeune paon.

PAPA. s. m. Terme dont les petits enfants et ceux qui leur parlent ont coutume de se servir; on leur dit: mon Papi.

PAPABLE. adj. Près de être élu pape.

PAPAL, ALE. adj. Qui appartient au pape.

PAPAS. s. m. Nom que les peuples du Levant donnent à leurs pères.

PAPAUTÉ. s. f. Dignité du pape. | Le temps pendant lequel un pape a occupé le saint-siège.

PAPAYER. s. m. Arbre des deux Indes.

PAPÉ. s. m. L'évêque de Rome, chef de l'Église catholique romaine. | Bel oiseau de trois couleurs, gros comme un serin.

PAPOGAI. s. m. Oiseau de carton ou de bois peint, que l'on place au haut d'une perche pour servir de but à ceux qui s'exercent à tirer de l'arc, de l'arbalète, ou de l'arquebuse.

PAPELARD. s. m. Hypocrite, faux dévot. Fam. | Adj., *Le ton papelard. Vois, mine papelarde.*

PAPELARDISE. s. f. Hypocrisie, fausse dévotion. Fam.

PAPELINE. s. f. P. POPULINE.

PAPERASSE. s. f. Papier écrit qui ne sert plus de rien.

PAPERASSER. v. n. Remuer, feuilleter, arranger des papiers. Fam. | Faire des écritures inutiles.

PAPERASSIER. s. m. Homme qui aime à ramasser, à conserver des papiers inutiles. Fam.

PAPESSE. s. f. Femme pape. *Papesse Jeanne*, Personnage féminin, imaginaire, que qqun. ont prétendu avoir occupé le trône pontifical.

PAPETERIE. s. f. Manufacture de papier. | L'art de fabriquer le papier, et Le commerce de papier.

PAPETIER. s. m. Celui qui fait le papier, et Celui qui le vend.

PAPIER. s. m. Composition faite ordinairement de vieux linge détrempé dans l'eau, réduit en pâte, ensuite étendu par feuilles, que l'on fait sécher, et qu'on met en presse, pour servir à écrire, à imprimer, etc. | Toute sorte de titres, documents, mémoires ou autres écritures. | Au pluriel, Passaport, livret, et différents actes qui certifient la qualité, la profession, l'état civil d'une personne. | Se dit Des lettres de change, des billets payables au porteur, et autres

effets de cette nature. | *Papiers peints, Papiers-neuvilles, Les gasettes.*

PAPILIONACÉ, ÉE, ou PAPILIONACÉ. ÉE. adj. Se dit Des fleurs dont les corolles, formées de cinq pétales inégaux, ont qq. ressemblance avec un papillon qui vole. | Subst. fém. Se dit Des plantes à fleurs papilionacées.

PAPILLAIRE. adj. des 2 g. Qui a des papilles, des mamelons, ou qui est en forme de mamelon.

PAPILLE. s. f. Se dit De certaines petites éminences semblables à des mamelons, qui sont répandues sur la surface du corps.

PAPILLON. s. m. Insecte volant, à quatre ailes.

PAPILIONNER. v. n. Voltiger d'objets en objets, sans s'arrêter à aucun.

PAPILLOUAGE. s. m. Mouvement inattentif et involontaire des yeux, qui les empêche de se fixer sur les objets. | Se dit D'un écrit dont le style est assés un trop grand nombre d'expressions brillantes. | La feuille imprimée, lorsque le caractère a marqué double.

PAPILLOTE. s. f. Morceau de papier dont on enveloppe les cheveux que l'on met en boucles, pour les faire tenir frisés. | Dragée de sucre ou de chocolat enveloppée dans un morceau de papier.

PAPILLOTER. v. n. Se dit Des yeux lorsqu'un mouvement incertain et involontaire les empêche de se fixer sur les objets. | Se dit Du style, lorsque les expressions brillantes y ont été répandues avec trop de profusion. | Se dit de la feuille imprimée, lorsque le caractère a marqué double.

PAPISME. s. m. Terme dont qq. communions chrétiennes se servent pour désigner l'Église catholique romaine.

PAPISTE. s. et adj. des 2 g. Terme dont qq. communions chrétiennes se servent pour désigner les catholiques romains.

PAPYRACÉ, ÉE. adj. Qui est mince et sec comme du papier.

PAPYRUS. s. m. Plante qui croît en Égypte le long du N. R.

PAQUE. s. f. Fête solennelle que les Juifs célèbrent tous les ans, en mémoire de leur sortie d'Égypte. | S. m. Pâques, et plus ordinairement, Fête que les chrétiens célèbrent tous les ans en mémoire de la résurrection de Notre-Seigneur. | Subst. fém. *Faire ses pâques*, communier un des jours de la quinzaine de Pâques.

PAQUEBOT. s. m. Petit bâtiment de mer, qui va et vient d'un pays à un autre pour transporter des lettres et des passagers.

PAQUERETTE. s. f. Espèce de marguerite blanche.

PAQUET. s. m. Assemblage de plusieurs

choses attachées ou enveloppées ensemble. | Toutes les lettres et les dépêches que porte un courrier. | Donner un paquet à qqn., Lui faire une tromperie, une malice. Pop. | T. d'imp. Certaine quantité de lignes de composition liées avec une ficelle.

PAQUETIER. s. m. Compositeur qui travaille en paquet, qui fait des paquets.

PAR. Prép. de lieu, qui sert à marquer le mouvement et le passage. | Sert à désigner l'endroit, la partie d'une chose ou d'une personne qu'on saisit, qu'on tient. | Sert à désigner la cause, l'agent, le motif, le moyen, l'instrument, la manière. | Prép. de temps, Durant. | PAR ICI. loc. adv. Par cet endroit-ci. | PAR LÀ. loc. adv. Par ce lieu-là. | Par ce moyen, par ces paroles. | PAR-CE, PAR-LÀ. loc. adv. En divers endroits, de côté et d'autre. | À diverses reprises, à diverses fois. | PAR TROP. loc. adv. Beaucoup trop. | PAR CONSÉQUENCE. loc. adv. En conséquence, donc. | PARCE QUE. conj. D'autant que, à cause que.

PARA. s. m. Monnaie turque.

PARABOLAIN. s. m. Nom qu'on donnait aux plus hardis des gladiateurs, et qu'on donna dans la suite à des clercs qui affrontaient les plus grands dangers pour secourir les malades.

PARABOLE. s. f. Allégorie qui renferme qq. vérité importante. | Ligne courbe qui résulte de la section d'un cône quand il est coupé par un plan parallèle à un de ses côtés.

PARABOLIQUE. adj. des 2 g. Qui est courbé en parabole.

PARABOLIQUEMENT. adv. Par paraboles. | En décrivant une parabole.

PARACHÈVEMENT. s. m. Fin, perfection d'un ouvrage. (Vi.)

PARACHEVER. v. a. Achever, terminer. (Vi.)

PARACHRONISME. s. m. Espèce d'anachronisme.

PARACHUTE. s. m. Machine destinée à ralentir la chute des corps, en offrant, par son déploiement, une résistance à l'air.

PARACLET. s. m. Consolateur; titre affecté au Saint-Esprit.

PARADE. s. f. Montre, étalage de qq. ch. | Ostentation, vanité. | Se dit Des scènes burlesques que les bateleurs donnent au peuple à la porte de leur théâtre. | Le lieu où ceux qui vendent des chevaux viennent habituellement les montrer aux acheteurs. | L'espèce de revue que l'on fait passer aux troupes qui vont monter la garde. | L'action par laquelle on pare un coup. | L'arrêt d'un cheval qu'on manie.

PARADER. v. n. Faire parader un cheval, Faire manœuvrer un cheval sur la parade ou la montre. | T. de marine. Croiser, al-

ler et venir en paraissant se disposer à l'attaque.

PARADIGME. s. m. T. de gram. Exemple, modèle.

PARADIS. s. m. Jardin délicieux. Le paradis terrestre, Le jardin où Dieu mit Adam lorsqu'il l'eut créé. | Fam., Lieu, séjour délicieux, charmant. | Le séjour des bienheureux. | Espèce d'amphithéâtre placé au plus haut rang des loges. | Oiseau de paradis, Oiseau des Indes. | Pommier de paradis, ou Paradis, Espèce de pommier nain. | Pomme de paradis, Espèce de pomme rouge.

PARADOXAL, ALE. adj. Qui tient du paradoxe. | Qui aime le paradoxe.

PARADOXE. s. m. Proposition contraire à l'opinion commune. | S'est dit adj.

PARADOXISME. s. m. Figure de rhétorique qui consiste à réunir sur un même sujet des attributs qui semblent inconciliables.

PARAFE ou PARAPHE. s. m. Marque faite d'un ou de plusieurs traits de plume, qu'on met ordin. après sa signature, et qui en certains cas, se met pour la signature même.

PARAFER ou PARAPHER. v. a. Mettre un parafe à qq. acte.

PARAGE. s. m. Extraction, qualité. (Vi.) De haut parage, De haut rang.

PARAGE. s. m. Endroit, espace de mer, partie de côtes, accessible à la navigation.

PARAGOGE. s. f. Addition d'une lettre, ou d'une syllabe à la fin d'un mot.

PARAGOGIQUE. adj. des 2 g. Se dit De la lettre ou de la syllabe ajoutée à la fin d'un mot.

PARAGRAPHE. s. m. Petite section d'un discours, d'un chapitre, etc.

PARAGUANTE. s. f. Présent fait en reconnaissance de qq. service. (Vi.)

PARAÎTRE. v. n. Être exposé à la vue, se manifester. | Impers., Il y paraît, On le voit bien. | Se dit D'un livre qui est ou qui doit être publié, mis en vente. | Éclater, se distinguer, briller. | Sembler.

PARALIPOMÈNES. s. m. pl. Titre d'une partie de la Bible.

PARALIPSE. s. f. Figure de rhétorique qui consiste à fixer l'attention sur un objet en feignant de le négliger.

PARALLACTIQUE. adj. des 2 g. Angle parallactique, L'angle de la parallaxe.

PARALLAXE. s. f. L'angle formé au centre d'un astre par deux lignes droites menées de ce point, l'une au centre de la terre, l'autre au point de la surface terrestre où se fait une observation.

PARALLÈLE. adj. des 2 g. Se dit D'une ligne ou d'une surface également distante d'une autre ligne ou d'une autre surface dans toute son étendue. | Subst. fém. Ligne parallèle à une autre. | Subst. m. Se dit Des

arcs parallèles à l'équateur, tirés par tous les degrés du méridien terrestre.

PARALLÈLE s. m. Comparaison au moyen de laquelle on explique les rapports et les différences que deux choses ou deux personnes ont entre elles.

PARALLÈLEMENT, adv. D'une manière parallèle.

PARALLÉLIPÈDE s. m. Corps solide terminé par six parallélogrammes dont les opposés sont parallèles entre eux.

PARALLÉLISME s. m. État de deux lignes, de deux plans parallèles.

PARALLÉLOGRAMME s. m. Figure plane dont les côtés opposés sont parallèles.

PARALOUSME s. m. Faux raisonnement.

PARALYSER, v. a. Frapper de paralysie. | Rendre nul, neutraliser.

PARALYSIE s. f. Maladie qui consiste dans une privation ou dans une diminution considérable du sentiment et du mouvement volontaire, ou de l'un des deux.

PARALYTIQUE, adj. des 2 g. et subst. Atteint de paralysie.

PARAMÈTRE s. m. Ligne constante et invariable qui entre dans l'équation ou dans la construction d'une courbe.

PARANGON s. m. Modèle, patron. (Vi.) | Comparaison. | Adj. des 2 g. et subst. *Un diamant parangon*, Un diamant qui n'a aucun défaut. | Caractère d'imprimerie.

PARANGONNAGE s. m. T. d'imprim. Action de parangonner.

PARANGONNER, v. a. Comparer, mettre en égalité d'estime. (Vi.) | Faire qu'un caractère qui n'est pas du même corps que celui dont on se sert s'alligne bien avec lui.

PARANT, ANTE, adj. Qui orne, qui pare.

PARANYMPHE s. m. Nom que les Grecs donnaient à une espèce d'officier qui présidait aux mariages. | Se disait, chez les anciens Romains, De chacun des trois jeunes garçons qui conduisaient la mariée à la maison de son époux. | S'est dit Du discours solennel qui se prononçait, dans la faculté de théologie et dans celle de médecine, à la fin de chaque licence.

PARAPET, s. m. Massif de terre ou de maçonnerie qui borde un ouvrage de fortification. | Muraille à hauteur d'appui, élevée sur le bord d'une terrasse, sur les côtés d'un pont, etc.

PARAPHERNAL, adj. m. *Biens paraphernaux*, Les biens de la femme qui n'ont pas été constitués en dot. | Subst., *Le paraphernal*, Les paraphernaux.

PARAPHIMOSIS, s. m. Maladie du prépuce.

PARAPHRASE, s. f. Explication plus étendue que le texte. | Se dit, fam., Des interprétations malignes.

PARAPHRASER, v. a. Faire une paraphrase, des paraphrases. | Étendre, amplifier dans le récit.

PARAPHRASEUR, EUSE, s. Celui, celle qui fait des paraphrases, qui étend, qui amplifie les choses ou les rapportant. Fam.

PARAPHRASTE s. m. Auteurs de paraphrases.

PARAPLUIE s. m. Sorte de petit pavillon portatif, qu'on étend au-dessus de la tête pour se garantir de la pluie.

PARASANGE s. f. Mesure itinéraire chez les anciens Perses.

PARASÉLÈNE s. f. Image de la lune réfléchie dans un usage.

PARASITE s. m. Écorneleur, celui qui fait métier d'aller manger à la table d'autrui. | Adj., *Insectes parasites*, Certains insectes qui vivent sur d'autres animaux aux dépens de leur substance.

PARASOL s. m. Sorte de petit pavillon portatif, qu'on étend au-dessus de la tête pour être à couvert du soleil.

PARATITULAIRE s. m. Auteurs de paratitules.

PARATITLES, s. m. pl. Explication abrégée de qq. titres ou livres de jurisprudence civile ou canonique.

PARATONNERRE s. m. Verge de fer terminée en pointe, que l'on dresse sur la partie la plus élevée d'un édifice, et que l'on fait communiquer, par une chaîne, avec la terre humide ou avec l'eau ; cet appareil est destiné à garantir du tonnerre.

PARAVENT, s. m. Sorte de meuble dont on se sert dans les chambres en hiver, pour se garantir du vent qui vient des portes.

PARC, s. m. Grande étendue de terre entourée de murs, ou de fossés, ou de pieux, ou de haies, pour conserver les bois dont elle est plantée. | Pâis entouré de fossés, où l'on met les bœufs pour les engraisser. | Clôture faite de clôtures, où l'on enferme les moutons en été. | Encinte de toiles dans laquelle on enferme les bêtes noires. | Se dit D'un lieu préparé pour y mettre des huîtres, qu'on y laisse grossir et verdier. | Endroit où l'on place l'artillerie, les munitions, ou les vivres.

PARCAGE, s. m. Le séjour des moutons parqués sur les terres labourables.

PARCELLAIRE, adj. m. et subst. *Cadastré parcellaire*, Cadastre fait par pièces de terre.

PARCELLE, s. f. Petite partie de quelque chose.

PARCE QUE, P. PAR.

PARCHEMIN, s. m. L'eau de brebis ou de mouton préparée pour écrire dessus, ou pour d'autres usages.

PARCHEMINERIE, s. f. Lieu où l'on

prépare le parchemin. | L'art de préparer le parchemin, et le négoce qui s'en fait.

PARCHÉMINIER. s. m. Celui qui prépare le parchemin, et qui le vend.

PARCHONNE. s. f. Épergne minutieuse, qui porte sur les petites choses.

PARCIMONIEUX, **EUSE**. adj. Qui a de la parcimonie.

PARCOURIR. v. a. (Se conj. c. *Courir*.) Aller d'un bout à l'autre; Courir çà et là.

PARCOURS. s. m. Droit de mener paître ses troupeaux sur le terrain d'autrui ou sur un terrain commun.

PARDON. s. m. Rémission d'une faute, d'une offense. | Au plur., se dit Des indulgences que l'Église catholique accorde aux fidèles. | Nom d'une certaine prière qui se dit le matin, à midi et le soir. (Vi.) On dit plus ordin. *Angelus*.

PARDONNABLE. adj. des 2 g. Qui mérite d'être pardonné, d'être excusé.

PARDONNER. v. a. Accorder le pardon d'une faute commise. | Faire grâce. | Excuser, supporter, tolérer. | Régit qqfs. les choses avec la prép. *à*. | Excepter, épargner.

PARÉAGE ou **PARIAGE**. s. m. Égalité de droit et de possession que deux seigneurs avaient par indivis dans une même terre.

PARÉATIS. s. m. Se disait De certaines lettres qu'on obtenait en chancellerie, afin de pouvoir mettre un jugement à exécution ailleurs que dans le ressort du tribunal par lequel il avait été rendu.

PARÉGORIQUE. adj. des 2 g. et subst. Se dit De certains remèdes. Subst., on dit ordin. *Acridin, ina*.

PARÉIL, **ELLE**. adj. Égal, semblable. | *Sans pareil*, Excellent, supérieur dans son genre. | *Tel, de cette nature, de cette espèce*. | Subst. *Il a peu de pareils*. | Subst., *Le pareille*, Le même traitement qu'on a reçu ou qu'on a fait. | *À LA PARÉILLE*. loc. adv. et fam. De la même manière. (Vi.)

PARÉILLEMENT. adv. De la même manière. | Aussi.

PARÉILLE. s. f. Plante.

PARÉMENT. s. m. Ornement, ce qui orne, ce qui pare. Se dit Des étoffes dont on pare le devant d'un meuble. | L'espèce de retroussis qui est au bout des manches d'un habit. | *Les paréments d'un fagot*, Les plus gros bâtons d'un fagot. | T. de maçonnerie. | *Le parément d'une pierre*, Le côté d'une pierre qui doit paraître en dehors du mur. | Les gros quartiers de pierre ou de grès qui bordent un chemin pavé.

PARÉNCHYME. s. m. Nom que l'on donne à la substance propre de chaque visière. | Le tissu tendre et spongieux des feuilles, des tiges et des fruits.

PARÈNESE. s. f. Discours moral, exhortation à la vertu. Peu usité.

PARÉNÉTIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la parénésie, à la morale.

PARENT, **ENTE**. s. Celui, celle qui est de même famille, qui est de même sang, qui tombe par consanguinité à qqn. | Se dit De ceux de qui on descend. | Se dit De père et de la mère. | Se dit De ceux qui sont simplement alliés.

PARENTAGE. s. m. Parenté. (Vi.)

PARENTÉ. s. f. Consanguinité. | Tous les parents et alliés d'une même personne.

PARENTÈRE. s. f. cell. Les parents. (Vi.)

PARENTHÈSE. s. f. Phrase formant un sens distinct et séparé de celui de la période où elle est insérée. | Se dit Des marques dont on se sert dans l'écriture et dans l'imprimerie pour enfermer les mots d'une parenthèse. | *PAR PARENTHÈSE*. loc. adv.

PARER. v. a. Orner, embellir. | *Fron.* Faire parade. | Préparer, apprêter certaines choses de manière à leur donner meilleure apparence, à les rendre plus belles, etc. | V. n. T. de mariage. S'arrêter. | Empêcher, éviter un coup, soit en le détournant, soit en y opposant quelque chose qui l'arrête. | S'emploie avec la prép. *à*. *Il n'a fait que parer aux coups*. | T. de procéd. *Ce titre est paré*, Il est en forme exécutoire.

PARÈRE. s. m. Avis, sentiment de négociants sur des questions de commerce.

PARESSE. s. f. Paresse, nonchalance, négligence des choses qui sont de devoir, d'obligation. | Amour du repos, du loisir, tranquillité de corps et de l'esprit.

PARESSER. v. n. Faire le paresseux, se laisser aller à la paresse.

PARESSIEUX, **EUSE**. adj. et subst. Qui aime à éviter l'action, le travail, la peine. | Nom d'un quadrupède.

PARFAIRE. v. a. Achèver, compléter qq. ch. en sorte qu'il n'y manque rien. | *Par fait, aitz, part. Fait et parfait*, Entièrement terminé.

PARFAIT, **MITÉ**. adj. Qui réunit toutes les qualités, sans nul mélange de défauts. | Complet, total. | Subst., Le préférit qui marque une chose parfaite, une chose arrivée dans un temps qui n'est ni précis ni déterminé.

PARFAITEMENT. adv. D'une manière parfaite.

PARFILAGE. s. m. Action de parfiler. | Ce qui résulte du parfilage.

PARFILER. v. a. Défaire fil à fil le tissu d'un morceau d'étoffe ou de galon, soit d'or, soit d'argent, et séparer de la soie l'or ou l'argent qui la recouvre.

PARFOLS. adv. de temps et de nombre Quelquefois.

PARFONDRE. v. a. Incorporer les couleurs à la plaque de verre ou d'émail, et les faire fondre également.

PARFOURNIR. v. a. Fournir en entier, achever de fournir. *Peu usité.*

PARFUM. s. m. Odeur aromatique, agréable, plus ou moins forte, plus ou moins subtile et suave. | *Se dit Des choses mêmes dont il s'exhale une odeur agréable.*

PARFUMER. v. a. Répandre une fumée odorée dans qq. lieu, sur qq. ch. en-cour-qq. | *Parfumer une maison, Y faire des fumigations.* | *Prover.*, Remplir ses habits, son lit de bonnes odeurs.

PARFUMEUR, EUSE. s. Celui, celle qui fait et qui vend des parfums.

PARÉLIE ou **PARÉLIE**. s. m. Image du soleil réfléchi dans une nuée.

PARL. s. m. Gargouze. | *Tour de parl.*, L'accepteur. | *La semaine parlée.* | *An jeu de piquet à terre.*, Le-stomatit des deux camps qui forment l'île.

PARIA. s. m. Homme de la dernière caste des Indiens.

PARIADE. s. f. Le saison où les perdrix s'apparient. | *Se dit Des perdrix apparées.*

PARIER. v. a. Faire un pari.

PARIÉTAIRE. s. f. Plante.

PARIÉTAL. adj. m. *Sémit.* De deux os qui forment les côtés et la voûte du crâne. *Subst.*, *Les pariétaux.*

PARIEUR. s. m. Celui qui parie.

PARISIENNE. s. f. Petit caractère d'imprimerie; n. antr. *Sédanoise.*

PARISIS. adj. des 2 g. On le disait De la monnaie qui se frappait à Paris, et qui était plus forte d'un quart que celle qui se frappait à Tours.

PARISTYLLABIQUE. adj. des 2 g. Se dit Des déclinaisons qui ont à tous les cas le même nombre de syllabes.

PARITÉ. s. f. Égalité, similitude entre des objets de même qualité, de même nature. | *Comparaison.*

PARJURÉ. s. m. Faux serment; Violation de serment.

PARJURE. adj. des 2 g. et subst. Qui fait un faux serment, qui se parjure.

PARJURER (SE.) v. *prover.* Violier son serment | *Faire un faux serment en justice.*

PARLAGE. s. m. Verbiage, abondance de paroles inutiles ou dépourvues de sens. *Vann.*

PARLANT, ANTE. adj. Qui parle | Qui parle volontiers. | *Expressif.* | *Théopette parlante*, Porte-voix. | *Fort assésimant.* | *T. de blas.*

PARLEMENT. s. m. A signifié une-cour souveraine de justice connaissant directement des affaires qui lui étaient attribuées, et, par appel, des jugements des juridictions inférieures de son ressort. | *Lorsqu'il s'agit de l'Angleterre*, se dit, collectif., Des deux chambres ou assemblées qui exercent, avec le roi, le pouvoir législatif.

PARLEMENTAIRE. adj. des 2 g. Qui

appartient au parlement. | *Adj. et subst.* *Se dit De ceux qui, pendant les divisions de l'Angleterre, et en France pendant les troubles de la Fronde, tenaient le parti du parlement.* | *Subst.* *Parlemente* que des-méprisants ou des assiégés envoient les uns aux autres pour parler qq. proposition, en peur y répondre.

PARLEMENTER. v. n. Faire et écouter des propositions pour rendre une place. | *Entrer en voie d'accommodement.*

PARLER. v. n. Proférer, prononcer; articuler des mots. | *Discourir, s'énoncer par le discours, soit dans une entree familière, soit en public.* | *Parler bien, parler mal d'une personne*, En dire du bien, en dire du mal. | *Parler haut, Parler sans ménagement.* | *Expliquer ses sentiments, se penoer, déclarer son intention, se volenté.* | *Manifester ses sentiments, ses pensées par un autre moyen que celui de la parole.* | *V. n.* *Parler une langue, Parler latin.* | *Parler affaires, S'entretenir d'affaires.* | *Parler gascon, Parler français avec un accent gascon.* | *Généralement PARLANT.* loc. adv. À prendre la chose en général. | *Sans parler de.* loc. prép. indépendamment de.

PARLER. s. m. Langage, manière de parler.

PARLEUR. s. f. *Babil. Fam.*

PARLEUR, EUSE. s. Celui, celle qui a l'habitude de parler beaucoup, de parler trop.

PARLOIR. s. m. Lieu destiné pour parler, pour recevoir les étrangers. | *Se dit Du lieu où les religieux et religieuses, les écoliers, les malades, etc., viennent parler aux personnes du dehors.*

PARMESAN. s. m. Nom d'un fromage.

PARMI. prép. Entre, dans le nombre de, etc.

PARNASSE. s. m. Montagne de la Phocide, et qui était consacrée à Apollon et aux Muses. | *Monter sur le Parnasse, S'adonner à la poésie.*

PARODIE. s. f. Sorte d'ouvrage en vers, fait sur une pièce de poésie sérieuse, que l'on rend comique au moyen de qq. changements. | *Pièce de théâtre d'un genre gai ou burlesque, faite pour travestir, pour tourner en ridicule une autre pièce de théâtre d'un genre noble ou pathétique.*

PARODIER. v. n. Faire une parodie. | *Parodier qq.*, Imiter, contrefaire ses gestes, ses manières, son langage.

PARODISTE. s. m. Auteur d'une parodie, de parodies.

PAROI. s. f. Muraille. | *Clotson de menuiserie qui sépare une chambre d'avec une autre.* | *Se dit Des parties qui forment la clôture, les limites des diverses cavités du corps.* | *Se dit Des côtés intérieurs d'un vase, d'un tube, etc.*

PAROISSE. s. f. Certain territoire ou arrondissement dans lequel un curé exerce ses fonctions. | L'église de la paroisse. | Tous les habitants d'une paroisse.

PAROISSIAL, ALE. adj. Appartenant à la paroisse.

PAROISSIEN, IENNE. s. Habitant d'une paroisse. | Livre de prières.

PAROLE. s. f. Mot prononcé. | La faculté naturelle de parler. | Le ton de la voix, selon qu'elle est forte ou faible, douce ou rude, etc. | Sentence, beau sentiment, mot notable. | Éloquence, diction. | Assurance, promesse verbale. | *Être homme de parole*, Tenir tout ce qu'on promet. | Au plur., Discours piquants, aigres, offensants. | *La parole écrite*, L'Écriture sainte; à la différence de *La parole non écrite*, La tradition. | Les mots d'un air, d'une chanson, d'un motet, etc. | *ΣΥΝ ΠΑΡΟΛΗ*. loc. adv. D'après le témoignage d'autrui.

PAROLI. s. m. T. de jeux. Le double de ce qu'on a joué la première fois.

PARONOMASE. s. f. Figure de diction qui consiste à employer, dans une même phrase, des mots dont le son est à peu près semblable, mais dont le sens est différent.

PARONOMASIE. s. f. Ressemblance entre des mots de différentes langues, qui peut marquer une origine commune.

PARONYME. s. m. Mot qui a du rapport avec un autre par son étymologie, ou seulement par sa forme.

PAROTIDE. s. f. Se dit Des deux grosses glandes salivaires qui sont situées chacune derrière une oreille.

PAROXYSMES. s. m. Accès, redoublement, temps le plus fâcheux de la maladie.

PARPAING. s. m. Pierre, moellon qui tient toute l'épaisseur d'un mur.

PARQUE. s. f. Chacune des trois déesses, qui, selon les anciens païens, filaient, dévidaient et coupaient le fil de la vie des hommes.

PARQUER. v. a. Mettre dans un parc, dans une enceinte. | Se dit Des munitions de guerre et de bouche, à l'armée.

PARQUET. s. m. L'espace qui est fermé par les sièges des juges, et par le barreau où sont les avocats. | Le lieu où les officiers du ministère public tiennent leur séance, pour recevoir les communications qui les concernent. | *Parquet des Huissiers*, Le lieu où les huissiers se tiennent pendant la séance des juges. | Assemblage à compartiments, fait de pièces de bois minces clouées sur des lambourdes, et qui forme le plancher d'en bas d'une selle, d'une chambre, etc. | L'assemblage de bois sur lequel les glaces sont appliquées et fixées.

PARQUETAGE. s. m. Ouvrage de parquet.

PARQUETER. v. a. Mettre du parquet dans un lieu.

PARQUETRIE. s. f. Art de faire du parquet.

PARQUETEUR. s. m. Ouvrier qui fait du parquet.

PARRAIN. s. m. Celui qui tient un enfant sur les fonts de baptême. | Celui qui est choisi pour assister à la cérémonie de la bénédiction d'une cloche, et pour lui donner un nom. | Dans les ordres militaires, Le chevalier qui présente le novice à sa réception.

PARRICIDE. s. m. Celui qui tue son père ou sa mère, son aïeul ou son aïeule, ou qq. autre de ses ascendants. | Le crime que commet le parricide. | Adj. des 2 g. *Main parricide*.

PARSEMER. v. a. Semer, jeter çà et là, répandre.

PARSI. s. m. *Ἰ. ΓΟΥΖΑΝ*.

PART. s. m. L'enfant dont une femme vient d'accoucher. Il n'a point de pluriel.

PART. s. f. Portion de qq. ch. qui se divise entre plusieurs personnes. | Se dit Des choses qui, sans être divisées, peuvent se communiquer à plusieurs personnes. | *Prendre part à qq. ch.*, Y participer; Y prendre intérêt. | Lieu, endroit, côté. | *Prendre en bonne part*, Trouver bon, interpréter en bien. | *Pour ma part*, Quant à moi. | *DE PART ET D'AUTRE*, *DE TOUTE PART*, *DE TOUTES PARTS*. loc. adv. De côté et d'autre, de tout côté. | *DE PART EN PART*. loc. adv. D'un côté à l'autre, d'une superficie à l'autre. | *À PART*. loc. adv. Séparément. | Au commencement de la phrase, Excepté. | *À PART MOI*, *À PART SOI*. loc. adv. et fam. En soi-même, en soi-même, tacitement.

PARTAGE. s. m. Division de qq. ch. en plusieurs portions. | Portion de la chose partagée, assignée à chaque partageant. | L'acte, l'instrument qui contient la division d'une succession. | Se dit Des opinions, des votes, des suffrages d'une assemblée, lorsqu'il y en a autant d'un côté que de l'autre.

PARTAGEABLE. adj. des 2 g. Qui peut être aisément partagé.

PARTAGEANT. s. m. Celui qui reçoit une part de qq. ch., qui est intéressé dans un partage.

PARTAGER. v. a. Diviser une chose en plusieurs parties séparées, pour en faire la distribution. | Donner, prendre, avoir une part égale ou à peu près égale. | S'intéresser à. | Séparer en partis opposés. | *Un amour partagé*, Un amour réciproque.

PARTANCE. s. f. Départ d'une flotte, d'un vaisseau ou d'un autre bâtiment. (V.)

PARTANT. adv. Par conséquent.

PARTENAIRE. a. des 2 g. L'associé avec lequel on joue. *Qqn. écritvent Partner.* | Personne qui figure avec une autre dans un bal.

PARTERRE. s. m. Jardin, ou partie d'un jardin, qu'on creuse de compartiments de gazon ou de buis, de plates-bandes garnies de fleurs, etc. | La partie d'une salle de spectacle, plus basse que le théâtre, entre l'orchestre et l'amphithéâtre. | Les spectateurs qui sont placés au parterre.

PARTHÉNON. s. m. Le temple de Minerve à Athènes.

PARTI. s. m. Union de plusieurs personnes contre d'autres qui ont un intérêt, une opinion contraire. *Se ranger du parti de qqn.* Favoriser, préférer *qqn.* | Résolution, détermination. | Expédient. | Condition, traitement qu'on fait à *qqn.* | Avantage, utilité, profit. | Profession, genre de vie, emploi. | *Prendre parti, s'engager.* | Troupe de gens de guerre, que l'on détache pour battre la campagne, faire des prisonniers, etc. | Personne à marier.

PARTIAIRE. adj. m. *Colon partiaire*, Cultivateur qui rend au propriétaire une portion convenue des récoltes et des autres produits de sa ferme.

PARTIAL, ALE. adj. Qui s'affectionne de préférence, et par esprit de prévention, à une personne, à une opinion, à un parti. | S. did. Partiel.

PARTIALEMENT. adv. Avec partialité.

PARTIALITÉ. s. f. Attachement de préférence et passionné à un parti, à une personne, à une opinion.

PARTIBUS (IN). (On sous-entend *Infidelium.*) Se dit De celui qui a un titre d'évêché dans un pays occupé par les infidèles.

PARTICIPANT, ANTE. adj. Qui participe à qq. ch.

PARTICIPATION. s. f. L'action de participer à quelque chose. | La connaissance qu'on nous a donnée d'une affaire, et la part que nous y avons prise.

PARTICIPE. s. m. Partie du discours qui est une des modifications du verbe. Ce mot tient à la fois de la nature du verbe et de celle du nom. | On distingue les participes en *Participes présents ou actifs*, et en *Participes passés ou passifs*.

PARTICIPER. v. n. Avoir part. | Prendre part, s'adresser. | Tenir de la nature de quelque chose.

PARTICULARISER. v. a. Faire connaître le détail, les particularités d'une affaire, d'un événement. | Rendre particulier, par opposition à Généraliser.

PARTICULARITÉ. s. f. Circonstances particulières.

PARTICULE. s. f. Petite partie. | Se dit de Certaines petites parties du discours,

qui sont invariables et ord. d'une seule syllabe, telles que la plupart des prépositions.

PARTICULIER, IÈRE. adj. Qui appartient, proprement et singulièrement, à certaines choses ou à certaines personnes. | S'emploie par opposition à Général. | S'emploie par opposition à Public. | Particularisé, détaillé, circonstancié. | Singulier, extraordinaire, peu commun. | **PARTICULIERA**. subst. Une personne privée, par opposition, soit à Une société, soit à Une personne publique ou d'un rang très-élevé. | **DANS LE PARTICULIER**. loc. adv. Dans la société particulière. | **EN PARTICULIER**. loc. adv. À part, séparément des autres. | **En son particulier**. Pour ce qui est de moi.

PARTICULIÈREMENT. adv. Singulièrement. Spécialement. | En détail.

PARTIE. s. f. Portion d'un tout. Il se dit au sens physique et au sens moral. | *Parties d'ensemble*. Les mots dont le discours est composé, comme l'article, le nom, le pronom, etc. | Chacune des mélodies séparées, dont la réunion forme l'harmonie ou le concert. | Le papier, le cahier sur lequel est écrite la partie séparée de chaque musicien. | Quantité plus ou moins considérable de marchandises qu'on vend ou qu'on achète. | Article de compte. | La totalité de ce qu'il faut faire pour qu'un des joueurs ait gagné ou perdu, suivant les règles de chaque sorte de jeu. | Projet formé entre plusieurs personnes. | Projet de divertissement. | Le divertissement même. | Celui qui plaide contre *qqn.*, soit en demandant, soit en défendant. | *Partie publique*. Le procureur général ou ses substitués. | *Prendre qqn. à partie*, fig., Lui imputer le mal qui est arrivé, s'en prendre à lui. | Au plur., se dit Des personnes qui contractent ensemble. | **EN PARTIE**. loc. adv. Non en totalité, non entièrement.

PARTIEL, ELLE. adj. Qui fait partie d'un tout.

PARTIELLEMENT. adv. Par parties.

PARTIR. v. a. Diviser en plusieurs parts. (Vi.) *Avoir maille à partir avec qqn.* Avoir avec lui qq. démêlé. | **PARTIR**, ix. part. T. de blas. Divisé perpendiculairement en parties égales.

PARTIR. v. n. (*Je pars, il part; nous partons. Je partais. Je partis. Je suis ou J'ai parti. Pars. Partes, etc.*) Se mettre en chemin, commencer un voyage. | Se mettre à courir; et, en parlant Des animaux, des oiseaux, Prendre sa course, son vol. | En parlant Des choses, Sortir avec impétuosité. | Se dit Des armes à feu dont le coup part, d'un ressort qui se détend brusquement, etc. | Tirer son origine, avoir son commencement. | Émaner. | Subst. T. de manège. *Le partir du cheval.* | **À PARTIR** DR.

loc. prép. À dater de; En commençant à.
PARTISAN. s. m. Celui qui est attaché à la fortune d'une personne ou d'un parti, qui en épouse les intérêts, qui en prend la défense. | Se dit Des troupes qui font une guerre de surprises ou d'avant-postes.

PARTITIF, IVE. adj. T. de gramm. Qui désigne une partie d'un tout.

PARTITION. s. f. L'ensemble, la réunion de toutes les parties d'une composition musicale, rangées les unes au-dessous des autres. | *Les Partitions oratoires*, Ouvrage de Cicéron, qui traite des parties de la rhétorique.

PARTOUT. adv. En tous lieux.

PARURE. s. f. Ornement, ajustement, ce qui sert à parer. | Ressemblance, convenance entre deux ou plusieurs choses. | Ce qui a été retranché avec un outil.

PARVENIR. v. n. Arriver à un terme qu'on s'est proposé. | Absol., S'élever en dignité, faire fortune. | *Parvenu*, subst., Homme qui, né dans un état très-obscure, a fait une grande fortune, etc.

PARVIS. s. m. Place devant la grande porte d'une église. | En parlant de l'ancien temple de Jérusalem, L'espace qui était autour du tabernacle.

PAS. s. m. Le mouvement que fait une personne ou un animal en mettant un pied devant l'autre pour marcher. | T. de danse. Se dit Des différentes manières de conduire ses pas en marchant, en sautant ou en piroquant. | L'une des allures naturelles du cheval. | Se dit Des allées et venues, des démarches que l'on fait pour qq. affaire. | Le vestige, la marque qu'imprime, que laisse le pied d'une personne ou d'un animal, en marchant. | *Pas d'âne*, ou *Tussilage*, Plante médicinale. | Sorte de mors de cheval. | L'espace qui se trouve d'un pied à l'autre, quand on marche. | *Pas géométrique*, Mesure précise de terrain, qui est longue de cinq pieds. | Présence, droit de marcher le premier. | Passage étroit et difficile dans une vallée, dans une montagne. | *Le pas de Calais*, Le détroit entre Calais et Douvres. | *Un mauvais pas*, Affaire difficile, embarrassante. | *Seuil*. | Se dit Des marches qui sont au devant d'une entrée. | *Pas d'une vis*, *pas de vis*, L'espace compris entre deux filets d'une vis. | *Pas à pas*, loc. adv. Un pas après l'autre, et doucement. | *De ce pas*, *vout de ce pas*, loc. adv. À l'heure même.

PAS. adv. de négation, qui est toujours précédé ou censé précédé de l'une des négatives *Ne* ou *Non*. Point, Nullement. | Joint avec le mot *Un*, *une*, signifie, Nul, nulle, aucun, aucune. *P. Wn.*

PASCAL, ALE. adj. Qui appartient à la pâque des Juifs, ou à la fête de Pâques

des chrétiens. Le plur. masc., *PASCALS*, n'est point usité.

PASORAPHIE. s. f. Héritage universelle.

PASQUIN. s. m. Nom moderne d'une vieille statue mutilée, qui est à Rome, et à laquelle on a coutume d'attacher de petites écritures satiriques. | Un méchant diseur de bons mots, un satirique dans le genre bas et bouffon.

PASQUINADE. s. f. Se dit Des placards satiriques qu'on attache à la statue de Pasquin à Rome, et Des railleries bouffonnes et triviales.

PASSABLE. adj. des a g. Qui peut être admis, comme n'étant pas mauvais dans son espèce.

PASSABLEMENT. adv. D'une manière supportable.

PASSACAILLE. s. f. Espèce de chaconne. | L'espèce de danse qu'on exécute sur l'air d'une passacaille.

PASSADE. s. f. Passage d'un homme dans un lieu où il fait peu de séjour. | Commerce avec une femme qu'on quitte aussitôt après qu'on l'a possédée.

PASSAGE. s. m. Action de passer. | Le moment de passer. | Transition. | Changement d'une situation, d'une disposition d'âme en une autre. | Le lieu par où l'on passe. | Droit général ou particulier de passer sur la propriété d'autrui. | La somme qu'on paye pour faire transporter par mer sa personne, ses effets, sa pacotille. | Le droit qu'on paye pour traverser une rivière dans un bac ou dans un bateau, pour passer sous un pont, sur un pont, etc. | Certain endroit d'un auteur, d'un ouvrage, que l'on cite. | Ornement qu'on ajoute à un trait de chant. | Action mesurée et cadencée du cheval.

PASSAGER. v. a. *Passager un cheval*, Le conduire et le tenir dans l'action de passage. | Se dit, neut., Du cheval qui est dans cette action.

PASSAGER, ÈRE. adj. Qui ne s'arrête point dans un lieu, qui ne fait que passer. | Qui est de peu de durée. | S. Celui, celle qui s'embarque sur un bâtiment pour se faire que passer en qq. lieu. | Celui, celle qui ne fait que passer dans un lieu.

PASSAGÈREMENT. adv. En passant, pour peu de temps.

PASSANT, ANTE. adj., *Chemin passant*, *vue passant*, Chemin, rue par lesquels il passe beaucoup de monde.

PASSANT. s. m. Celui qui passe par une rue, par un chemin, etc.

PASSATION. s. f. Action de passer un contrat.

PASSAVANT. s. m. Passage établi de chaque côté d'un grand vaisseau de guerre, pour servir de communication entre les deux gaillards.

PASSAVANT. s. m. Acte, billet qui autorise à transporter d'un lieu à un autre une quantité de denrées ou marchandises de moindre valeur que celles qui sont assujetties à l'acquit-à-caution.

PASSE. s. f. La petite somme qu'il faut ajouter à des pièces de monnaie pour achever un compte. | T. de jeux. La mise que chacun doit faire de qqs. jetons ou fiches, à chaque nouveau coup. | T. d'esc. L'action par laquelle on avance sur l'adversaire. | Fig. et fam., *Être en passe d'avoir qq. emploi*, etc. | Sorte de canal de mer entre deux bancs, par où les bâtiments peuvent passer sans échouer.

PASSE-CARREAU. s. m. Morceau de bois long sur lequel les tailleurs passent les coutures au fer.

PASSE-CHEVAL. s. m. Espèce de petit bac destiné à passer un cheval d'un bord de la rivière à l'autre.

PASSE-DEBOUT. s. m. Permission donnée à un négociant ou à un voiturier de faire entrer, sans payer l'octroi, des marchandises dans une ville, qu'elles ne feront que traverser.

PASSE-DIX. s. m. Jeu qui se joue avec trois dés, et dans lequel un des joueurs perit amener plus de dix.

PASSE-DROIT. s. m. Injustice qu'on fait à qq., en lui préférant, pour un grade, pour un emploi, etc., une personne qui a moins de titres que lui par l'ancienneté ou par les services.

PASSÉE. s. f. Le moment du soir où les bécasses se lèvent du bois pour aller dans la campagne.

PASSE-FLEUR. s. f. Sorte de plante et de fleur.

PASSEMENT. s. m. Tissu plat et un peu large, de fil d'or, de soie, etc., qu'on met pour ornement sur des habits, sur des meubles.

PASSEMENTER. v. a. Chausser de passements.

PASSEMENTERIE. s. f. Art et commerce du passementier.

PASSEMENTIER, ÈRE. s. Celui, celle qui fait, qui vend des passements d'or, d'argent, de soie, etc.

PASSE-MÉTÉIL. s. m. Bié où il y a deux tiers de froment sur un tiers de seigle.

PASSE-PAROLE. s. m. Commandement donné à la tête d'une troupe, et qu'on fait passer de bouche en bouche jusqu'à la queue.

PASSE-PARTOUT. s. m. Clef faite de façon qu'elle puisse ouvrir plusieurs serrures différentes dans un même appartement, dans une même maison. | Se dit Des clefs qui, étant pareilles, servent à plusieurs personnes pour ouvrir une même porte.

PASSE-PASSR. s. m. *Tours de passe-passe*, Tours d'adresse, de subtilité, que font les joueurs de gobelets.

PASSE-PIED. s. m. *Épées de danses* dont le mouvement est fort vite. | L'air sur lequel on danse le *passe-pied*.

PASSE-PIERRE. s. m. Plante.

PASSE-POIL. s. m. *Lieds de soie*, de drap, etc., qui borde certaines parties d'un habit, d'un gilet, etc.

PASSE-PORT. s. m. *Seins* par écrit donné par les autorités compétentes, pour la liberté et la sûreté du passage des personnes, des effets, des marchandises, etc.

PASSER. v. n. *Aller d'un lieu, d'un endroit à un autre, traverser l'espace qui est entre-deux*; ou, simplement, *traverser un lieu*, une chose. | *Passer à un conseil de guerre*, Être jugé par un conseil de guerre. | *Laisser passer une faute*, Ne pas la remarquer. | *Il faut passer à-droite*, Il faut pardonner, oublier cette faute. | *En passer par*, Se résigner, se soumettre à. | *En lui a passé*, La loi est portée, est sensée. | *Fam., Passe*, Soit, je l'accorde, *fy consens*. | Se dit Des choses qui changent de main, qui sont transmises de l'un à l'autre. | En parlant Des choses, S'introduire, se glisser. | S'écouler, ne pas demeurer dans un état permanent. | Finir, cesser. | Suffire pendant qq. temps, durer qq. temps. | Être admis, être reçu. | Être supposable. | Au jeu d'ombre, etc., Ne point faire jouer, Ne point ouvrir le jeu, etc. | Suivi de la prép. *pour*, Être réputé.

PASSER. v. a. *Traverser*. | *Absol. et adv., En passant*, se dit De tout ce que l'on fait avec qq. sorte de précipitation. | *Passer le pas*, Mourir. | *Transporter d'un lieu à un autre*. | *Faire passer*. | *Faire couler des substances liquides au travers d'un tamis, d'un linge, etc.* | *Transmettre*. | *Aller au delà, excéder*. | *Devancer*. | *Surmonter en mérite, valoir mieux*. | *Exposer, soumettre à l'action de*. | *Passer un examen*, Le subir. | *Omettre qq. ch., ou n'en point parler*. | Se dit Des actes que l'on fait par-devant notaires. | *Approuver, allouer*. | *Passer qqn. maître*, Le recevoir à la maîtrise. | *Pardoner*. | *Passer le temps*, Se divertir. | *Pron., S'écouler*. Se dit Du temps. | Se dit Des choses qui perdent leur beauté, leur éclat, leur force, etc. | *Arriver, avoir lieu*. | Se contenter. | *Savoir se priver, s'abstenir*. | **PASSÉ**, ée, adj. Qui a été autrefois et qui n'est plus. | **PASSÉ**, subet. masc. Le temps passé. | Ce que l'on a fait ou dit autrefois. | *Prép., Après*. | Le *prétérit*, l'inflexion du verbe, par laquelle on marque un temps passé.

PASSERAGE. s. f. Plante.

PASSERAU. s. m. Moineau.

PASSERELLE. s. f. Sorte de pont étroit, qui ne sert qu'aux piétons.

PASSE-ROSE. s. f. Nom vulgaire de l'Alece rose, nom. austr. *Rosa trémière.*

PASSE-TEMPS. s. m. Divertissement, occupation légère et agréable.

PASSEUR. s. m. Celui qui conduit un bac, un bateau pour passer l'eau.

PASSE-VELOURS. s. m. Nom vulgaire de l'Amarante.

PASSE-VOLANT. s. m. Homme qui, sans être enrôlé, se présentait dans une revue pour faire paraître une compagnie plus nombreuse. | Fam., Homme qui s'introduit dans une partie de plaisir sans payer sa part de la dépense, ou qui entre au spectacle sans payer.

PASSIBILITÉ. s. f. Qualité des corps possibles.

PASSIBLE. adj. des 2 g. Capable d'éprouver des sensations, de souffrir la douleur, de sentir le plaisir. | Qui doit subir, qui a mérité de subir une peine.

PASSIF, IVE. adj. Qui souffre, qui reçoit l'action, l'impression. | *Obedissance passive.* Obéissance d'un homme qui exécute sans examen, sans objection. | Subst., *Passif.* La totalité des dettes passives d'une personne. | Se dit Des verbes et des participes qui présentent le sujet comme recevant l'effet d'une action produite par un autre sujet.

PASSION. s. f. Souffrance. Se dit Des souffrances de Jésus-Christ pour la rédemption du genre humain. | Le sermon qu'on prêche le vendredi saint sur le même mystère. | La partie de l'Évangile où est racontée la passion de Notre-Seigneur.

PASSION. s. f. Mouvement de l'âme, sentiment, agitation qu'elle éprouve, comme l'amour, la haine, la crainte, l'espérance, le désir, etc. | La passion de l'amour. | L'objet de cette affection. | *De passion.* loc. adv. Passionnément.

PASSIONNÉMENT. adv. Avec beaucoup de passion.

PASSIONNER. v. a. Donner un caractère animé, et qui marque de la passion. | Pron., Se préoccuper par l'effet de qq. passion, prendre un extrême intérêt à qq. ch. — Devenir amoureux. | *Passionné,* é. n. adj. Rempli de passions, d'affection pour une personne ou pour une chose.

PASSIVEMENT. adv. D'une manière passive.

PASSOIRE. s. f. Vaisseau de terre ou de métal percé d'un grand nombre de petits trous, et dans lequel on écrase des pois, des fruits, etc., pour en tirer la purée, le jus.

PASTEL. s. m. Sorte de crayon fait de couleurs pulvérisées. | Ce qui est peint au pastel.

PASTEL. s. m. Plante.

PASTENADE. s. f. *P. PANAIS.*

PASTÈQUE. s. f. Plante qu'on appelle aussi *Melon d'eau.*

PASTEUR. s. m. Celui qui possède ou qui garde des troupeaux. | Titre des ministres protestants. | Adj. *Les pasteurs pasteurs.*

PASTICHE. s. m. Tableau où un peintre a imité la manière d'un autre, son goût, son coloris. | Ouvrage où l'on a imité les idées et le style de qq. écrivain célèbre. | Opéra dont la partition est composée de morceaux de différents maîtres.

PASTILLE. s. f. Se dit De petits pains de diverses formes, dont on se sert ordinairement pour parfumer l'air d'une chambre en les brûlant. | Se dit De petits pains ronds faits avec du sucre, des aromates, des jas de fruits, etc.

PASTORAL, ALE. adj. Champêtre, qui appartient aux pasteurs ou bergers, et en général aux personnes des champs. | Se dit des choses qui appartiennent aux pasteurs spirituels.

PASTORALE. s. f. Pièce de théâtre dont les personnages sont des bergers et des bergères.

PASTORALEMENT. adv. En bon pasteur. Il n'est d'usage qu'au figuré.

PASTOUREAU, ELLE. s. Petit pasteur, petit berger. Poét.

PAT. s. invariable. Terme du jeu des échecs, qui se dit Lorsqu'un des deux joueurs, n'ayant pas son roi en échec, ne peut plus jouer sans le mettre en prise.

PATACHE. s. f. S'est dit D'une sorte de bâtiment léger, employé au service des grands navires pour aller à la découverte, et pour envoyer des nouvelles en diligence. | Se dit Des bâtiments de la douane et de fisc en général. | Se dit De certaines voitures publiques.

PATAGON. s. f. Monnaie d'argent fabriquée au coin du roi d'Espagne.

PATARAFFE. s. f. Traits informes, lettres confuses et brouillées ou mal formées.

PATARD. s. m. Petite monnaie ancienne.

PATATE. s. f. Plante.

PATATRAS. Exprime le bruit d'un corps qui tombe avec fracas. Fam.

PATAUD. s. m. Jeune chien qui a de grosses pattes.

PATAUD, AUDE. adj. et subst. Se dit D'une personne grossièrement faite. Fam.

PATAUGER. v. n. Marcher dans une eau bourbeuse. Fam.

PATE. s. f. Farine détremnée et pétrie, pour faire du pain, ou qq. autre chose de semblable bon à manger. | Fam., Construction, complexion.

PÂTÉ. s. m. Sorte de pâtisserie qui renferme de la chair ou du poisson. | Fam.,

Goutte d'encre tombée sur du papier. | T. d'impr. Certaines quantités de caractères mêlés et confondus sans aucun ordre.

PÂTE s. f. Sorte de pâte faite avec de la farine et des herbes, dont on nourrit les dindons et qqs autres oiseaux. | Mélange de pain émietté et de petits morceaux de viande, qu'on donne à manger aux animaux domestiques.

PÂTEUX s. m. Homme souple et artificieux. | Adj., se dit Du ton, de l'air, des manières, etc. Fém., *Pâteuse*.

PÂTELINAGE s. m. Manière insinuante et artificieuse d'un patelin.

PÂTELINER v. n. Agir en patelin. | V. a. Ménager adroitement l'esprit d'une personne dans la vue de qq. intérêt.

PÂTELINEUR, **EUSE** s. Celui, celle qui tâche de faire venir les autres à ses fins par des manières souples et artificieuses.

PÂTELLE s. f. *P. Lévas*.

PÂTERNE s. f. Vase sacré, qui sert à couvrir le calice et à recevoir l'hostie.

PÂTERNÔTRE s. f. L'oraison dominicale, ou le *Pater noster*. On comprend aussi sous ce nom l'*Ave*, et les autres premières prières qu'on apprend aux enfants. Pop. | Au plur., se dit pop., Des grains d'un chapelet, et d'un chapelet tout entier. | Ornement d'architecture.

PÂTERNÔTRIÈRE s. m. Fabricant, marchand de chapelets, de boutons, etc. (Vi.)

PATENT, **ENTE** adj. Évident, manifeste. | *Lettres patentes*, Nom De toutes les lettres du roi en parchemin, scellées du grand sceau. | *Patente*, subst., se dit Des lettres, des commissions, des diplômes accordés, ou par le roi, ou par des corps, des universités, etc. | Sorte de contribution. | La quittance de cette contribution.

PATENTÉ, **ÉE** adj. Qui a une patente.

PATER s. m. Mot qui commence l'oraison dominicale en latin, et dont on se sert pour nommer cette prière. | Se dit Des gros grains d'un chapelet, sur lesquels on dit le *Pater*.

PÂTERE s. f. Espèce de soucoupe de bronze ou d'argile, dont les anciens faisaient usage dans les sacrifices.

PÂTERNE adj. des 2 g. Paternel, qui appartient à un père. (Vi.)

PÂTERNEL, **ELLE** adj. Du père, qui appartient au père. | Qui vient du père, qui est du côté du père. | Qui est tel qu'il convient à un père.

PÂTERNELLEMENT adv. En père, comme un père doit faire.

PÂTERNITÉ s. f. L'état, la qualité de père.

PÂTEUX, **EUSE** adj. Se dit Du pain qui n'est pas assez cuit. | Se dit Des choses qui font dans la bouche le même effet que

ferait de la pâte. | *Chemin pâteux*, dont la terre est grasse, molle et à demi détremnée.

PÂTHÉTIQUE adj. des 2 g. et 2 m. Qui émeut les passions.

PÂTHÉTIQUEMENT adv. D'une manière pathétique.

PÂTHOGNOMONIQUE adj. des 2 g. Se dit Des signes ou symptômes qui sont propres, particuliers à la santé et à chaque maladie.

PÂTHOLOGIE s. f. Partie de la médecine qui traite de la nature, des causes et des symptômes des maladies.

PÂTHOLOGIQUE adj. des 2 g. Qui appartient à la pathologie.

PÂTHOS s. m. Mot grec, qui signifie Passion, et que nous employons en mauvaise part, pour signifier Une chaleur, une emphase affectée et déplacée dans un discours, dans un ouvrage littéraire.

PÂTIBULAIRE adj. des 2 g. Qui appartient au gibet, qui est destiné à servir de gibet.

PÂTIEMMENT adv. Avec patience.

PÂTIENCE s. f. Vertu qui fait supporter les adversités, les douleurs, les injures, les incommodités, etc., avec modération et sans murmurer. | La tranquillité, le calme avec lequel on attend ce qui tarde à venir ou à se faire.

PÂTIENCE s. f. Genre de plante.

PÂTIENT, **ENTE** adj. Qui souffre, avec modération et sans murmurer, les adversités, les mauvais traitements, etc. | Qui attend et qui persévère avec tranquillité. | Did., Qui reçoit l'impression d'un agent physique. | Subst., Individu condamné à la peine capitale, et livré à l'exécuteur.—Celui qui est entre les mains des chirurgiens.

PÂTIENTER v. n. Prendre patience, attendre avec patience.

PÂTIN s. m. Sorte de soulier dont la semelle était fort épaisse, et que les femmes portaient autrefois pour se grandir. | Certaine chaussure, garnie de fer par-dessous, dont on se sert pour glisser sur la glace. | Pièce de bois qu'on pose de niveau sous la charpente d'un escalier.

PÂTINE s. f. Oxyde vert de bronze.

PÂTINER v. a. Manier indiscrètement. | Prendre et manier les mains et les bras d'une femme.

PÂTINER v. n. Glisser sur la glace avec des patins.

PÂTINEUR s. m. Celui qui prend et manie les mains et les bras d'une femme.

PÂTINEUR s. m. Celui qui glisse sur la glace avec des patins.

PÂTIR v. n. Souffrir, avoir du mal, être dans la misère. | *Pâtir de qq. ch.*, En être puni, en souffrir du dommage.

PÂTIS s. m. Espèce de lande ou de fri-

che dans laquelle on met paître des bestiaux.

PÂTISSER. v. n. Faire de la pâtisserie.

PÂTISSERIE. s. f. Pâte préparée et assaisonnée, qu'on fait cuire ordinairement dans le four. | L'art de faire la pâtisserie.

PÂTISSIER, IÈRE. s. Celui, celle qui fait des pâtés et autres pièces de four.

PÂTISSOIRE. s. f. Table avec des rebords, sur laquelle on pâtit.

PATOIS. s. m. Le langage du peuple et des paysans, particulier à chaque province.

PATON. s. m. Se dit de certains morceaux de pâte dont on engraisse les chapons, les poulardes, etc.

PATRAQUE. s. f. Machine usée ou mal faite, et de peu de valeur.

PÂTRE. s. m. Celui qui garde, qui fait paître des troupeaux de bœufs, de chèvres, etc.

PATRES (AD). Fam. *Aller ad patres*, Mourir.

PATRIARCAL, ALE. adj. Qui appartient à la dignité de patriarche. | Qui a rapport aux anciens patriarches.

PATRIARCAT. s. m. Dignité de patriarche.

PATRIARCHE. s. m. Nom donné à plusieurs saints personnages de l'Ancien Testament. | Vieillard qui vit au milieu d'une famille nombreuse. | Titre de dignité dans l'Eglise, qui se donnait aux évêques des premiers sièges épiscopaux. | Titre des chefs de l'Eglise grecque.

PATRICE. s. m. Titre d'une dignité instituée dans l'empire romain par Constantin.

PATRICIAT. s. m. Dignité de patrice. | L'ordre des nobles dans les gouvernements où ils sont appelés Les patriciens.

PATRICIEN, IENNE. adj. Se dit de ceux qui, parmi les Romains, étaient issus des premiers sénateurs institués par Romulus. | *PATRICIEN*, subst., Les anciens patriciens.

PATRIE. s. f. Le pays où l'on a pris naissance. | La province, la ville où l'on est né. | *La céleste patrie*, Le ciel, considéré comme le séjour des bienheureux.

PATRIMOINE. s. m. Le bien qui vient du père et de la mère, qu'on a hérité de son père et de sa mère. | *Le patrimoine de Saint-Pierre*, Une partie du domaine que le pape possède en Italie.

PATRIMONIAL, ALE. adj. Qui est de patrimoine.

PATRIOTE. s. Celui, celle qui aime sa patrie, et qui cherche à lui être utile. | Adj., *Turgot fut un ministre patriote*.

PATRIOTIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient au patriote. | *Don patriotique*, Don fait à la patrie.

PATRIOTIQUEMENT. adv. En patriote.

PATRIOTISME. s. m. Amour de la patrie.

PATROCINER. v. n. Parler longuement et jusqu'à l'importunité, pour persuader. Vi. et fam.

PATRON, ONNE. s. Protecteur. Se dit du saint dont on porte le nom, de celui sous l'invocation de qui une église est dédiée, etc. | Homme puissant sous la protection de qui l'on se met. | Fam., Le maître d'une maison. | Celui qui commande aux matelots d'un très-petit bâtiment. | Se dit, dans le Levant, du maître à l'égard de l'esclave. | Adj., *Cardinal patron*, s'est dit, à la cour de Rome, du cardinal qui gouvernait comme premier ministre.

PATRON. s. m. Modèle sur lequel travaillent certains artisans, comme les brodeurs, les tapissiers, et autres. | Papier ou carton découpé, qu'on applique sur une surface, pour peindre les parties que ces découpages laissent à découvrir.

PATRONAGE. s. m. La protection qu'un homme puissant accorde à un homme d'un état inférieur.

PATRONAL, ALE. adj. Qui appartient au patron, au saint du lieu.

PATRONNER. v. n. T. de cartier. Enduire de couleur, en se servant d'un patron évidé aux endroits où la couleur doit paraître.

PATRONYMIQUE. adj. *Nom patronymique*, Nom commun à tous les descendants d'une race, et tiré du nom de celui qui en est le père.

PATROUILLAGE. s. m. Saleté, malpropreté qu'on fait en patrouillant.

PATROUILLE. s. f. Marche qu'une partie des troupes de garde dans une ville fait, pendant la nuit, pour la sûreté des habitants. | Le détachement même qui fait la patrouille.

PATROUILLER. v. n. Faire la patrouille, aller en patrouille. Fam.

PATROUILLER. v. n. Agiter, remuer de l'eau sale et bourbeuse avec les mains, les pieds ou autrement. | V. s. Manier malproprement les choses auxquelles on touche. Pop.

PATROUILLIS. s. m. Patrouillage. | Bourbier. Pop.

PATTE. s. f. Le pied des animaux quadrupèdes qui ont des doigts, des ongles ou des griffes; Celui de tous les oiseaux. à l'exception des oiseaux de proie. | Se dit des pieds de certains animaux aquatiques, comme l'écrevisse, etc., et de certains insectes, comme l'araignée, etc. | Fam., Le main de l'homme. | Le pied d'un verre, d'une coupe, et d'autres objets semblables. *Les pattes d'une ancre*, Les pièces triangulaires qui terminent à ses deux extrémités la partie courbe d'une ancre. | *Morceau de*

ser pointa d'un bout, et plat de l'autre. | Instrument qui sert à régler du papier de musique. | Racine de certaines plantes, n. autr. *Griffe*.

PATTE-D'OIE s. f. Point de réunion de plusieurs routes, de plusieurs allées divergentes. | Se dit, fam., De ces rides divergentes que les personnes qui commencent à vieillir ont à l'angle extérieur de chaque œil.

PATTE-PELU s. m. Homme qui va adroctement à ses fins. On dit aussi *Patte-peleu*, au fém., même en parlant d'un homme.

PATTU, UE adj. Qui a ou qui semble avoir de grosses pattes. | Se dit De certains oiseaux.

PÂTURAGE s. m. Lieu où les bestiaux pâturent. | L'usage du pâturage.

PÂTURE s. f. Ce qui sert à la nourriture des bêtes, des oiseaux, et même des poissons. | L'herbe et la paille qu'on donne aux bestiaux pour leur nourriture. | *Paine pâture*, Terre dont la pâture est libre, où tous les habitants d'une commune peuvent conduire leurs bestiaux.

PÂTURER v. a. Prendre la pâture.

PÂTUREUR s. m. Se dit Des cavaliers et des valets qui mènent des chevaux à l'herbe.

PATURON s. m. La partie du bas de la jambe d'un cheval, entre le boulet et la couronne.

PAULETTE s. f. Droit que la plupart des officiers de justice et de finance payaient tous les ans au roi, afin de pouvoir disposer de leurs charges.

PAULO-POST-FUTUR s. m. Futur très-prochain. Nom d'un temps propre à la langue grecque, dans les verbes passifs.

PAUME s. f. Le dedans de la main entre le poignet et les doigts.

PAUME s. f. Sorte de jeu auquel jouent deux ou plusieurs personnes qui se renvoient une balle avec une raquette ou un battoir, dans un lieu préparé exprès.

PAUMELLE s. f. Espèce d'orge très-commune dans quelques provinces.

PAUMER v. a. *Paumer la gurule*, Donner un coup de poing sur le visage. Pop.

PAUMIER s. m. Maître d'un jeu de paume.

PAUMURE s. f. *PAUMURE*.

PAUPIÈRE s. f. La peau mobile qui sert à couvrir le globe de l'œil quand elle s'abaisse, et qui est bordée de petits poils appelés Cils. | Le poil de la paupière, les cils.

PAUSE s. f. Suspension, interruption momentanée d'une action.

PAUSER v. n. Appuyer sur une syllabe en chantant. (Vi.)

PAUVRE adj. des 2 g. Qui n'a pas le nécessaire, ou qui l'a trop strictement. |

Subst., *Cet homme fait le pauvre*, Il feint de n'avoir pas le nécessaire relatif à son état.

| Se dit Des pays stériles ou dont les habitants sont misérables. | Se dit par tendresse et par familiarité, par sentiment de compassion. | Chétif, mauvais dans son genre.

| Subst., Mendiant. | *Pauvres honteux*, Personnes qui sont dans l'indigence, et qui n'osent demander publiquement l'aumône.

PAUVREMENT adv. Dans l'indigence, dans la pauvreté. | *Être vêtu pauvrement*, Être mal habillé.

PAUVRESSE s. f. Femme pauvre qui mendie.

PAUVRETÉ, ETTE s. Diminutif de Pauvre : terme de commédiation, d'affection. Fam.

PAUVRETÉ s. f. Indigence, manque de biens, manque des choses nécessaires à la vie. | Se dit De certaines choses basses et méprisables qu'on dit ou qu'on fait. | Ce qui est commun, plat, mauvais, dans les ouvrages de l'art.

PAVAGE s. m. Ouvrage fait avec du pavé. | Le travail du pavé.

PAVANE s. f. Sorte d'ancienne danse grave et sérieuse.

PAVANER (SE) v. pron. Marcher d'une manière fière, superbe.

PAVE s. m. Morceau de grès, de pierre dure, de marbre, etc., dont on se sert pour paver. | L'assemblage de pavés qui couvre une aire, une surface. | Se dit D'un chemin, d'une rue, etc. | *Être sur le pavé*, N'avoir point de domicile, Être sans place, sans condition, sans emploi.

PAVEMENT s. m. L'action de paver ; Les matériaux qu'on emploie pour cet effet.

PAVER v. a. Couvrir le terrain, le sol d'un chemin, d'une cour, etc., avec du grès, du caillou, etc.

PAVESADE s. f. Toile ou étoffe qu'on tendait en dehors autour des bords d'une galère, le jour d'un combat.

PAVEUR s. m. Celui dont le métier est de paver des rues, des chemins, des cours.

PAVIE s. m. Sorte de pêche.

PAVILLON s. m. Espèce de logement portatif, qui servait jadis au campement des gens de guerre. | Tour de lit plissé par en haut, et suspendu au plancher, ou attaché à un petit mât vers le chevet. | Le tour d'étoffe qu'on met sur le salin ciboire.

| Corps de bâtiment, ordin. carré. | L'extrémité évasée d'une trompette, d'un cor, d'un porte-voix, etc. | *Le pavillon de l'oreille*, Le cartilage de l'oreille. | Espèce de bannière ou d'étendard, dont le principal usage est de faire connaître à quelle nation appartient le bâtiment sur lequel il est arboré. | Au jeu de trictrac, Marque façonnée en étendard, qui annonce qu'on a la bredouille.

PAVOIS. s. m. Sorte de grand boucher. Poët. | Tenture de toile ou de drap qu'on étend sur le bord d'un bâtiment, les jours de solennité ou de réjouissance.

PAVOISER. v. a. Garnir un bâtiment de ses pavois et de ses pavillons.

PAVOT. s. m. Plante.

PAYABLE. adj. des 2 g. Qui doit être payé à certains termes ou à certaines personnes.

PAYANT, ANTE. adj. et subst. Qui paye.

PAYE. s. f. Ce qu'on donne aux gens de guerre pour leur solde. | *Haute paye*, Solde plus forte que la solde ordinaire. | Le salaire des ouvriers. | L'action de donner la paye. | Se dit De celui qui paye.

PAYEMENT, s. m. (L'usage autorise aussi à écrire *Paiement* et *Paiement*.) Ce qui se donne pour acquitter une dette. | L'action de payer.

PAYEN, ENNE. adj. et s. *V. PAÏEN.*

PAYER. v. a. (*Je paye, il paye, on il paie; nous payons, ils payent, ou ils paient. Je payais. Je payai. J'ai payé. Je payerai, ou je paierai ou paierai. Je payerais, ou je paierais ou paierais. Paye, payez. Que je paye. Que je payasse. Payant.*) Acquitter une dette. | Se dit en parlant De celui à qui on doit. | *Payer pour les autres*, Être seul puni d'une faute commune à plusieurs. | *Récompenser, reconnaître.* | *Dédommager.* | *Obtenir, acquérir qq. ch. par un sacrifice.* | *Panir.* | *Rxpier.* | *Payer d'ingratitude.* | *Manquer de reconnaissance pour un bienfait reçu.* | *Payer de sa personne*, S'exposer dans une occasion dangereuse et y bien faire son devoir.

PAYEUR, EUSE. s. m. Celui, celle qui paye. | Homme chargé par son emploi, par son office, de payer des dépenses, des traitements, des rentes.

PAYS. s. m. Région, contrée. | Les habitants mêmes du pays. | *Les Pays-Bas*, La Belgique et la Hollande. | *Gagner pays*, Avancer, faire du chemin. | *Pop.*, *Tirer pays*, S'enfuir, s'évader. | *Patrie*, lieu de naissance. Tout État dans lequel on est né. | *Pop.*, *Compatriote; au fém.*, *Payse.*

PAYSAGE. s. m. Étendue de pays que l'on voit d'un seul aspect. | Tableau qui représente un paysage.

PAYSAGISTE. s. m. Peintre qui fait des paysages.

PAYSAN, ANNE. s. Homme, femme de village, de campagne. | *Paysan, gros paysan*, Homme rustre, impoli. | À LA PAYSANNE. loc. adv. À la manière des paysans.

PAYSANNERIE. s. f. Condition, mœurs, mœurs des paysans.

PÉAGE. s. m. Droit qui se lève sur les personnes, les animaux, les marchandises, pour leur passage sur un chemin, sur un

pont, etc. | Le lieu où l'on paye le droit de passage.

PÉAGER. s. m. Celui qui reçoit le péage.

PEAU. s. f. Membrane qui enveloppe et couvre extérieurement toutes les parties du corps de l'homme et des animaux. | Le simple épiderme de la première peau. | La dépouille de l'animal, sa peau séparée de son corps. | L'enveloppe qui couvre les fruits, les amandes des noyaux, les cigognes, etc. | Espèce de croûte qui se forme sur les substances liquides ou onctueuses.

PEAUSSERIE. s. f. Commerce, marchandises de peaux.

PEAUSSIER. s. m. Artisan qui prépare les peaux, pour en faire des cuirs propres à certains usages, comme gants, bourses, etc. | Adj., *Muscle peaussier.*

PEAUTRE. s. m. *Envoyer qqn. au peautre* ou *aux peautres*, Le brusquer pour le congédier, le chasser. (Vi. et pop.)

PEC. adj. m. *Hareng-pec*, Hareng ou caque fraîchement salé.

PECCABLE. adj. des 2 g. Qui est capable de pécher.

PECCADILIE. s. f. Petit péché, faute légère.

PECCANT, ANTE. adj. Qui pèche.

PECCATA. s. m. T. pop. Un âne, dans les combats publics d'animaux. | Un homme stupide, un sot.

PECCAVI. s. m. L'avou qu'un pécheur fait de sa faute devant Dieu, et le regret qu'il en a.

PÊCHE. s. f. Gros fruit à noyau.

PÊCHE. s. f. Art, exercice, action de pêcher. | Le droit de pêcher. | Le poisson qu'on a pêché, ou Celui qu'on pêchera.

PÊCHÉ. s. m. Transgression volontaire de la loi divine ou religieuse.

PÊCHER. v. n. Transgresser la loi divine ou religieuse. | Faillir contre qq. règle.

PÊCHER. s. m. Arbre.

PÊCHER. v. a. Prendre du poisson avec des filets, ou autrement.

PÊCHERIE. s. f. Lieu où l'on a coutume de pêcher, ou qui est préparé pour une pêche.

PÊCHEUR, CHERESSE. s. Celui, celle qui commet des péchés, qui est sujet, enclin au péché.

PÊCHEUR. s. m. Celui qui fait métier et profession de pêcher, ou qui a le goût et l'habitude de la pêche.

PÊCORE. s. f. Un animal, une bête. | T. injurieux. Une personne stupide.

PECQUE. s. f. T. injurieux. Femme sottie et impertinente, qui fait l'entendue.

PECTORAL, ALE. adj. Qui concerne la poitrine. | Qui est bon pour la poitrine. | *Les muscles pectoraux*, ou, subst., *Les pectoraux.*

PECTORAL. s. m. Ornement garni de

pierres précieuses que le grand prêtre des Juifs portait sur la poitrine.

PÉCULAT. s. m. Vol des deniers publics, fait par ceux qui en ont le maniement et l'administration.

PÉCULE. s. m. Ce qu'une personne en puissance d'autrui acquiert par son industrie, par son travail et par son épargne.

PÉCUNE. s. f. Argent comptant. (Vl.)

PÉCUNIAIRE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'argent, qui consiste en argent.

PÉCUNIEUX, EUSE. adj. Qui a beaucoup d'argent comptant.

PÉDAGOGIE. s. f. T. did. Instruction, éducation des enfants. | Établissement public d'éducation.

PÉDAGOGIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'éducation des enfants.

PÉDAGOGUE. s. m. Celui qui enseigne des enfants, et qui a soin de leur éducation.

PÉDALE. s. f. Gros tuyau d'orgue, qu'on fait jouer avec le pied. | *Pédales de piano*, Touches de bois qui sont placées sous l'instrument.

PÉDANÉ. adj. m. *Juges pédanés*, Les juges d'une petite justice subalternes, qui jugent debout.

PÉDANT. s. m. et adj. T. injurieux dont on désigne ceux qui enseignent les enfants. | Celui qui affecte mal à propos de paraître savant. | *Fém. Pédante*. | Se dit De l'air, du ton, des manières.

PÉDANTER. v. n. Faire mal le métier de régent dans les collèges.

PÉDANTERIE. s. f. T. de mépris. Profession de ceux qui enseignent dans les classes. | Air pédant. | Érudition pédante.

PÉDANTESQUE. adj. des 2 g. Qui tient du pédant, qui sent le pédant.

PÉDANTESQUEMENT. adv. D'un air, d'une manière qui sent le pédant.

PÉDANTISER. v. n. Faire le pédant. Fam.

PÉDANTISME. s. m. Pédanterie.

PÉDÉRASTE. s. m. Celui qui est adonné à la pédérastie.

PÉDÉRASTIE. s. f. Vices contre nature.

PÉDESTRE. adj. des 2 g. *Status pédestre*, Celle qui représente un homme à pied. | Qui se fait à pied.

PÉDESTREMENT. adj. *Aller pédestrement*, Aller à pied. Fam.

PÉDICELLE. s. m. Petit pédoncule, le pédoncule propre de chaque fleur.

PÉDICULAIRE. adj. *Maladie pédiculaire*, Sorte de maladie dans laquelle il s'engendre une grande quantité de pous.

PÉDICULAIRE. s. f. Plante; n. autr. *Herbe aux pous*.

PÉDICULE. s. m. Espèce de queue propre à certaines parties des plantes.

PÉDICULÉ. ÉE. adj. Qui a un pédicule.

PÉDICURE. adj. m. *Chirurgien pédicure*,

Celui qui extirpe ou réduit les cors, les onguons, etc. | Subst., *Un habile pédicure*.

PÉDILUVE. s. m. Bain de pieds.

PÉDIMANE. s. m. et adj. Se dit Des mammifères carnassiers qui ont le pouce des pieds de derrière écarté des autres doigts.

PÉDOMÈTRE. s. m. *V. Odomètre*.

PÉDON. s. m. Courrier à pied.

PÉDONCULE. s. m. La queue d'une fleur ou d'un fruit.

PÉDONCULÉ, ÈE. adj. Porté par un pédoncule.

PÉGASE. s. m. Cheval fabuleux, auquel les anciens ont donné des ailes. Poët., *Monter sur Pégase*, Faire des vers. | Nom d'une constellation.

PEIGNE. s. m. Instrument de bois, de corne, d'ivoire, etc., qui est taillé en forme de dents, et qui sert à démêler les cheveux et à nettoyer la tête. | Instrument de fer dont se servent les cardeurs et les tissards. | Nom d'un genre de mollusques.

PEIGNER. v. a. Démêler, arranger les cheveux, les poils, etc., avec un peigne. | Se dit Du lin, du chanvre, etc.

PEIGNIER. s. m. Celui qui fait et qui vend des peignes.

PEIGNOIR. s. m. Manteau de toile, dont on se couvre dans le bain, ou quand on en sort.

PEIGNURES. s. f. pl. Cheveux qui tombent de la tête quand on se peigne.

PEINDRE. v. a. Représenter une personne, une chose, par des lignes et par des couleurs. | *Peindre l'histoire*, Représenter des sujets historiques. | Couvrir simplement avec des couleurs, sans qu'elles représentent aucune figure. | Décrire, représenter vivement qq. chose par le discours. | Écrire, former les lettres, les caractères.

PEINE. s. f. Châtiment, punition. | Douleur, affliction, souffrance, sentiment de qq. mal dans le corps ou dans l'esprit. | Travail, fatigue. | *Un homme de peine*, Celui qui gagne sa vie par un travail pénible de corps. | Se dit Des difficultés, des obstacles que l'on trouve à qq. ch. | La répugnance l'esprit qu'on a à dire ou à faire qq. ch.

À *RAIX.* loc. adv. Marque Le peu de temps qui s'est écoulé depuis que la chose dont on parle est arrivée. | Presque pas. | Difficilement. | *A grand'peine*, Malaisément.

PEINER. v. s. Faire de la peine, causer du chagrin. | Doaner de la peine, fatiguer. | Travailler difficilement. | Répugner à. | Faire des efforts pour. | Pron., Se donner de la peine.

PEINTRE. s. m. Celui qui exerce l'art de peindre. | Celui dont le métier est de mettre en couleur des murailles, des lambris, etc.

PEINTURAGE. s. m. Action de peindre, et l'effet qui en résulte.

PEINTURE. s. f. L'art de peindre. | Se dit de toute sorte d'ouvrages de peinture. | Toute couleur qui est étendue sur une surface. | Description vive et naturelle. | *En peinture*. loc. adv. et fig. En apparence.

PEINTURER. v. n. Enduire d'une seule couleur.

PEINTUREUR. s. m. Celui qui peinture, et qu'on appelle plus ordinairement *Barbouilleur*.

PEKIN. s. m. Espèce d'étoffe de soie.

PELADE. s. f. Sorte de maladie qui fait tomber les poils et les cheveux.

PELAGE. s. m. La couleur principale du poil de certains animaux.

PELAMIDE. s. f. Poisson de mer.

PELARD. adj. m. *Bois pelard*, Bois dont on ôte l'écorce pour faire du tan.

PÈLE. s. m. *P. Pêles*.

PÈLE-MÈLE. adv. Confusément. | Subst. masc. *Quel pêle-mêle!*

PELER. v. a. Ôter le poil. | Ôter la peau d'un fruit, l'écorce d'un arbre. | *Peler la terre*, En enlever du gazon. | V. n. Se dit du corps de l'homme et des animaux, quand la première superficie de la peau s'en détache d'elle-même. | *Pelé*, subst., se dit Des personnes. Fam.

PÈLERIN, **INE**. s. Celui, celle qui par piété fait un voyage à un lieu de dévotion. | *Voyageur*. | Fam., Homme, femme qui a de la finesse, de la dissimulation.

PÈLERINAGE. s. m. Le voyage que fait un pèlerin. | Le lieu où un pèlerin va en dévotion.

PÈLERINE. s. f. Ajustement de femme.

PÉLICAN. s. m. Oiseau aquatique. | *Alambic de verre d'une seule pièce, avec un chapiteau tubulé d'où sortent deux becs opposés et recourbés*. | Instrument de chirurgie.

PELISSE. s. f. Robe, manteau ou mantelet doublé ou garni de fourrure.

PELLE. s. f. Instrument de fer ou en bois, large et plat, qui a un long manche.

PELLÉE, **PELLERÉE**, **PELLETÉE**. s. f. Autant qu'il en a été tenu sur une pelle.

PELLETÉRIE. s. f. Art d'accorder les peaux garnies de leur poil, pour en faire des fourrures; Commerce de fourrures. | Les peaux dont on fait les fourrures.

PELLETIER, **IÈRE**. s. Celui, celle qui fait, qui vend des fourrures.

PELLICULE. s. f. Petite peau, peau extrêmement mince et délicate.

PELOTE. s. f. Espèce de boule que l'on forme avec du fil, de la laine, de la soie, etc. | Petit coussinet dont les femmes se servent pour y ficher des épingles et des aiguilles. | *Pelote de neige*, Boule que l'on fait avec de la neige pressée.

PELOTER. v. n. Jouer à la paume, sans

que ce soit une partie réglée. | V. a. *Battre, maltraiter de coups ou de paroles*. Fam.

PELTON. s. m. Espèce de boule que l'on forme avec du fil, de la soie, etc. | Petit nombre de personnes réunies en groupe. | Petit corps de troupe.

PELOTONNER. v. a. Mettre en peloton. | *Proa.*, Rassembler, réunir ses membres, se ramasser.

PELOUSE. s. f. Terrain couvert d'une herbe épaisse et courte.

PELTASTE. s. m. Soldat qui était armé de l'espèce de bouclier appelé *Pelte*.

PELTE. s. f. T. d'antiq. Petit bouclier d'une forme particulière.

PELU, **UE**. adj. Garni de poil. *Pate-pelu*, ou *Patte-pelu*, Personne qui va adroitement à ses fins, sous des apparences de douceur et d'innocence. Fam.

PELUCHE. s. f. Étoffe de laine, de soie, de fil, de poil de chèvre ou de coton.

PELUCHER. v. n. Se dit d'une étoffe qui a le défaut de se couvrir de poils qui se dégagent du tissu.

PELUCHÉ, **ÉE**. adj. Il se dit Des étoffes et de qq. plantes qui sont velues.

PELURE. s. f. Peau ou enveloppe de certains fruits, de certains légumes, etc., qu'on a coutume de peler.

PELVIER, **IEUNNE**. adj. T. d'anat. Qui appartient ou qui a rapport au bassin.

PENAILLON. s. m. Haillon. Fam. | T. de mépris. Un moine.

PÉNAL, **ALE**. adj. Qui assujettit à qq. peine, à des peines.

PÉNALITÉ. s. f. Système des peines établies par les lois. Il n'a pas de pluriel.

PENARD. s. m. *Vieux penard*, Vieillard rusé, Vieux libertin. Fam.

PÉNATES. adj. m. pl. et subst. Se dit Des dieux domestiques des anciens païens. | Subst., La demeure de quelqu'un.

PENAUD, **AUDE**. adj. Qui est embarrassé, honteux, interdit.

PENCHANT, **ANTE**. adj. Qui penche, qui est incliné. | Qui est sur le déclin.

PENCHANT. s. m. Pente. | Propension, inclination naturelle de l'âme.

PENCHEMENT. s. m. Action d'une personne qui se penche; État d'un corps qui penche.

PENCHER. v. a. Incliner qq. ch. de qq. côté. | V. n. Se dit De tout ce qui est hors de son aplomb, De tout ce qui n'est pas de niveau. | V. n. Être porté à qq. ch.

PENDABLE. adj. des 3 g. Qui mérite d'être pendu.

PENDAISON. s. f. Action d'attacher au gibet, exécution de pendu. Fam.

PENDANT, **ANTE**. adj. Qui pend. | *Pendant* subst. *Pendant de baudrier* ou de ceinturon, La partie d'en bas du baudrier ou du ceinturon, au travers de laquelle on

de; *Pendants d'oreilles*. Les pailletteries, de perles, etc., que les tachent à leurs boucles d'oreilles.
DEUX, deux tableaux, deux estampes, deux de sculpture, destinés à signaler, à se correspondre.

ET, Préposition servant à marquer du temps. | *Pendant que*. Famille que, dans le temps que.
AD, **ANDE**. s. Vairien, fripon.

LOQUE. s. f. Pierre précieuse en pierre, que l'on suspend à des oreilles.

NTIF. s. m. Portion de voûte placée entre les quatre grands appartent un dôme, une coupole.

LE. v. n. Être suspendu en l'air au vent. Fam.

E. v. n. Attacher une chose en une de ses parties, de manière touche point en bas. | Attacher penance, pour l'étrangler. | Pron., le mort, s'étrangler en se suspendre. | **V**. n. Être suspendu. | Tomber sans trop bas. | *Passiv.* substant. l'un pendu.

LE. s. m. Poids suspendu de tant mis en mouvement, il fasse, et venant, des oscillations régulières.

LE. s. f. Horloge à poids ou à laquelle on joint un pendule.

A. m. Cette partie d'une serrure aller et venir avec la clef, et dans la gâche de manière à fermer.

RABILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est abile.

RABLE. adj. des 2 g. Qu'on peut où l'on peut pénétrer.

RANT, **ANTE**. adj. Qui pénètre vivement, Avoir une intelligence vive.

RATIF, **IVR**. adj. Qui pénètre si-

RATION. s. f. La propriété et à pénétrer. | Sagacité d'esprit.

RER. v. a. Percer, passer à travers bien avant. | Découvrir, par-naitre qq. ch. | Toucher profond. | Pron., Remplir son esprit, son qq. pensée, de qq. sentiment. | **V**. l plupart de ses acceptions.

E. adj. des 2 g. Qui se fait avec un fait de la peine.

EMENT. adv. Avec peine.

IE. s. f. Petite embarcation de

LLÉ, **ÉE**. adj. T. d'hist. nat. Qui me de pinceau.

s. m. Partie antérieure de l'os est autour des parties naturelles.

SULE. s. f. Presqu'île; portion

de terre environnée d'eau, excepté d'un seul côté. | Abs., L'Espagne et le Portugal.

PÉNITENCE. s. f. Repentir, regret d'avoir offensé Dieu. | *Sacrament de pénitence*, Celui des sept sacrements de l'Église par lequel le prêtre remet les péchés à ceux qui s'en confessent à lui. | Tout ce que le prêtre ordonne en satisfaction des péchés qu'on lui a confessés. | Punition imposée pour qq. faute. | *POUR PÉNITENCE*. loc. adv. En punition, pour peine.

PÉNITENCERIE. s. f. Charge, fonction, dignité de pénitencier.

PÉNITENCIER. s. m. Prêtre commis par l'évêque pour absoudre des cas réservés.

PÉNITENT, **ENTE**. adj. Qui a regret d'avoir offensé Dieu, qui est dans la pratique des exercices de la pénitence. | *Sabst.*, Celui, celle qui confesse ses péchés au prêtre.

PÉNITENTIAIRE. adj. des 2 g. Se dit Des moyens employés pour l'amélioration morale des condamnés.

PÉNITENTIAUX, **ELLES**. adj. (N'a point de sing.) Qui appartient à la pénitence.

PÉNITENTIEL. s. m. Rituel de la pénitence.

PENNAGE. s. m. Le plumage des oiseaux de proie, qui se renouvelle à différents âges. | Les plumes des ailes de tout oiseau.

PENNE. s. f. Se dit Des grosses plumes des oiseaux de proie qui muent chaque année.

PENNON. s. m. Sorte de bannière, d'étendard à longue queue, qu'un chevalier qui avait sous lui vingt hommes d'armes était en droit de porter.

PÉNOMBRE. s. f. T. d'astronom. Demi-obscurité des parties de l'espace qui ne sont ni totalement dans l'ombre d'un corps opaque, ni complètement éclairées par le corps lumineux.

PENON. s. m. Assemblage de petites plumes montées sur des morceaux de liège traversés d'un fil, qu'on laisse flotter au gré du vent pour en connaître la direction.

PENSANT, **ANTE**. adj. Qui pense.

PENSÉE. s. f. Opération de l'intelligence, ce que l'esprit a pensé ou pense actuellement. | Méditation, rêverie. | Opinion. | Desein, projet. | Première idée, esquisse.

PENSÉE. s. f. Petite fleur.

PENSER. v. n. Former dans son esprit l'idée, l'image de qq. ch. | Raisonner. | Réfléchir. | Songer à qq. chose, se souvenir de qq. ch. | Avoir une chose en vue, former qq. dessein. | Prendre garde. | Être sur le point de. | **V**. a. Avoir dans l'esprit. | Imaginer. | Croire, juger. | *Façon de penser*, Opinion. | *Passé*, 4^e part. Imaginé.

PENSER. s. m. Pensée. Poét.

PENSEUR. s. m. Celui qui a l'habitude de réfléchir.

PENSIF, IVE. adj. Occupé d'une pensée qui attache fortement.

PENSION. s. f. Somme d'argent que l'on donne pour être logé, nourri. | Le lieu où l'on est nourri et logé pour un certain prix. | Maison où des enfants sont logés, nourris et instruits, moyennant une certaine somme. | La réunion des enfants que renferme une pension. | Ce qu'un souverain, un particulier, etc., donne annuellement à qq. pour récompense de ses services, ou par libéralité.

PENSIONNAIRE. s. des 2 g. Celui ou celle qui paye pension. | Celui ou celle qui, moyennant un prix convenu, loge dans une maison d'éducation pour y être instruit. | Celui ou celle qui reçoit une pension d'un souverain, d'un particulier, etc.

PENSIONNAT. s. m. Le lieu où logent les pensionnaires dans un collège, etc.

PENSIONNER. v. a. Donner, faire une pension à qq.

PENSUM. s. m. Surcroît de travail qu'on exige d'un écolier pour le punir.

PENTACORDE. s. m. Lyre des anciens, ainsi nommée parce qu'elle avait cinq cordes.

PENTAGONE. adj. des 2 g. et s. m. Qui a cinq angles et cinq côtés.

PENTAMÈTRE. adj. m. et s. *Vers pentamètre.* Sorte de vers en usage chez les Grecs et les Latins, composé de cinq pieds ou mesures.

PENTANDRIE. s. f. Classe du système de Linné, qui renferme les plantes dont la fleur a cinq étamines.

PENTAPOLE. s. f. Territoire qui comprenait cinq villes principales.

PENTATEUQUE. s. m. Nom collectif des cinq premiers livres de la Bible.

PENTATHLE. s. m. La réunion de cinq espèces de jeux ou combats auxquels les athlètes s'exerçaient dans les gymnases.

PENTE. s. f. Penchant, inclinaison d'un terrain, d'un plan, d'une surface. | Inclinaison, propension. | Bande qui pend autour d'un ciel de lit.

PENTECÔTE. s. f. Fête que l'Église célèbre en mémoire de la descente du Saint-Esprit sur les apôtres.

PENTURE. s. f. Bande de fer clouée transversalement sur une porte, sur une fenêtre, pour la soutenir sur le gond.

PÉNULTIÈME. adj. des 2 g. Avant-dernier.

PENURIE. s. f. Extrême disette. | Absol., Disette d'argent, pauvreté.

PÉOTTE. s. f. Grande gondole fort en usage sur la mer Adriatique.

PEPERIN. s. m. Pierre volcanique.

PEPIÈ. s. f. Petite peau blanche qui

vient qq. au bout de la langue des oiseaux, et qui les empêche de boire et de faire leur cri ordinaire.

PEPIN. s. m. Semence qui se trouve au centre de certains fruits.

PÉPINIÈRE. s. f. Plant de petits arbres rangés sur une ou plusieurs lignes, et qu'on élève jusqu'à ce qu'ils puissent être transplantés.

PÉPINIÉRISTE. s. m. Jardinier qui cultive une pépinière, des pépinières. *Adj. Un jardinier pépiniériste.*

PÉPLUM ou **PÉPLON.** s. m. T. d'antiq. Robe, manteau, ou voile brodés, à l'usage des femmes.

PERCALE. s. f. Toile de coton, d'un tissu fin et serré.

PERCALINE. s. f. Toile de coton légère et lustrée.

PERÇANT, ANTE. adj. Qui perce, qui pénètre. | *Un froid perçant.* Un froid qui pénètre. | *Des cris perçants.* Des cris fort aigus. | *Avoir l'esprit perçant.* Avoir beaucoup de pénétration d'esprit.

PERCE (EN). Loc. adv. dont on se sert en parlant des pièces de vin ou d'autre sorte de boisson, auxquelles on fait une ouverture pour en tirer la liqueur.

PERCE-BOIS. s. m. Nom de plusieurs sortes d'insectes.

PERCÉE. s. f. Ouverture qui se trouve naturellement dans un bois, ou qu'on y pratique, soit pour faire un chemin, soit pour se procurer un point de vue.

PERCE-FEUILLE. s. f. Nom vulgaire d'une plante ombellifère appelée *Bupleur.*

PERCE-FORÊT. s. m. Un chasseur déterminé. *Fam.*

PERCEMENT. s. m. Action de percer.

PERCE-NEIGE. s. f. Petites plantes.

PERCE-OREILLE. s. m. Sorte d'insecte.

PERCE-PIERRE. s. f. *V. PASSE-PIERRE.*

PERCEPTEUR. s. m. Celui qui est commis pour le recouvrement de deniers, de fruits, de revenus, d'impositions.

PERCEPTIBILITÉ. s. f. Qualité de ce qui peut être perçu. | Qualité de ce qui peut être aperçu.

PERCEPTIBLE. adj. des 2 g. Qui peut être perçu. | Qui peut être aperçu.

PERCEPTION. s. f. Recette, recouvrement de deniers, de fruits, de revenus, d'impositions. | Emploi de percepteur. | Acte par lequel l'âme connaît, aperçoit les objets qui ont fait impression sur les sens.

PERCER. v. a. Faire une ouverture. | Pénétrer, passer à travers. | *Percer l'avenir.* Prévoir l'avenir. | *V. n.* Se faire ouverture. | Se déclarer, se manifester, se faire jour. | *Avancer dans une profession,* dans le monde. | *Subst., Un percé.* *V. PANCÉ.*

PERCEVOIR. v. a. (*Se conj. c. Recevoir.*)

Recevoir, remettre. Se dit en parlant Des revenus d'une propriété, des impôts, etc. | Recevoir l'impression des objets, la sensation qu'ils causent, et en concevoir l'idée.

PERCHE s. f. Poisson d'eau douce.

PERCHE s. f. Ancienne mesure. | La chose qui a l'étendue d'une perche carrée ou superficielle. | Un bras de bois long de 10 à 15 pieds, et de la grosseur du bras où environ. | Le bois du cerf, du daim, du chevreuil, qui porte plusieurs anseaux.

PERCHER v. a., **SE PERCHER** v. pron. Se mettre sur une perche, sur une échelle d'arbre, sur une baguette, etc. Se dit Des oiseaux. | Pron., se dit, fém., Des personnes. | Subst., Tirer les falcons au perché.

PERCHOIR s. m. Le lieu où l'on met percher les volatiles d'une basse-cour.

PERCLUS, USÉ adj. Paralytique, impotent de tout le corps, ou d'une partie du corps.

PERÇOIR s. m. Sorte de foret pour parer des pièces de vin ou d'autre liqueur.

PERCUSSION s. f. T. Méd. Coup, action par laquelle un corps en frappe un autre. | Instruments de percussion, instruments dont on joue en les frappant.

PERDABLE adj. des 3 g. Qui peut se perdre.

PERDANT s. m. Celui qui perd. | Adj. Les billets, les numéros perdants.

PERDITION s. f. Dégât, dissipation. (Vi.) | L'état d'une personne qui est dans une croyance contraire à celle de l'Église, ou qui est dans l'habitude des vices.

PERDRE v. a. (*Je perds, il perd; nous perdons, ils perdent. Je perdais. Je perdis. Je perdrai. Je perdrais. Perds. Que je perde. Que je perdisse, etc. Perdant. Perdu.*) Être privé de qq. ch. qu'on avait, dont on était en possession. | Être privé par la mort ou autrement, d'une personne qu'on aimait, qu'on a sujet de regretter. | Perdre la vie, Mourir. | Perdre la tête, Avoir la tête coupée. — Devenir fou. Ne savoir plus où l'on en est. | Égarer une chose. | Faire un mauvais emploi, un emploi inutile de qq. ch., manquer à en profiter. | Être vaincu en qq. ch. par un autre. | Absol., Ne pas obtenir le gain, le profit qu'on désire ou qu'on espérait. | Diminuer de valeur. | Ruiner, déshonorer, discréditer. | Corrompre les mœurs, débâcher. | Gâter, endommager qq. ch. | Pron., Faire naufrage. Disparaître. | Absol., Mettre sa propre bille dans la blouse. | S'égarer, se fourvoyer, ne plus retrouver son chemin. | Se ruiner. | Se déshonorer. | **ПРАЗД, vs. part.** Tirer à coup perdu, Au hasard, ou hors de portée. | Fam., A corps perdu, Avec impétuosité, sans songer à se ménager. | Sentinelle perdue, Sentinelle postée dans un lieu extrêmement avancé. | Homme perdu, femme

perdue, Homme, femme sans ressources pour la santé, pour la fortune, pour la réputation, etc.

PERDREAU s. m. Perdrix de l'année.

PERDRIGON s. m. Sorte de prun.

PERDRIX s. f. Oiseau gallinacé. | *Fin ail de perdrix*, Vin paillet fort vif et fort brillant.

PÈRE s. m. Celui qui a un ou plusieurs enfants. | Père de famille, Celui qui a femme et enfants, ou seulement des enfants. | Grand-père paternel, Le père du père, Grand-père maternel, Le père de la mère. | Nos pères, Nos aïeux, nos aïeules. | Père noble, L'acteur chargé de l'emploi des pères dans la tragédie et dans la haute comédie. | Père nourricier, Le mari de la nourrice d'un enfant. | Le père du mensonge, Le diable. | Poët., Le père du jour, Le soleil. | Créateur, fondateur, protecteur. | Les pères consacrés, Les sénateurs de l'ancienne Rome. | Titre qu'on donne aux membres des ordres et des congrégations religieuses. | Le saint-père, Le pape. | Les Pères de l'Église, ou, absol., Les Pères, Les saints docteurs antérieurs au XIII^e siècle, dont l'Église a reçu et approuvé la doctrine. | Du père au fils, loc. adv. Par transmission successive du père au fils.

PÉRÉGRINATION s. f. Voyage fait dans des pays éloignés. (Vi.)

PÉRÉGRINITÉ s. f. État de celui qui est étranger dans un pays.

PÉREMPTION s. f. Espèce de prescription qui détruit et annule une procédure civile.

PÉREMPTOIRE adj. des 3 g. Exception péremptoire, Défenses qui consistent dans la seule allégation de la péremption. | Décisif.

PÉREMPTOIREMENT adv. D'une manière péremptoire, décisive.

PERFECTIBILITÉ s. f. Qualité constitutive de ce qui est perfectible.

PERFECTIBLE adj. des 3 g. Qui est susceptible d'être perfectionné, ou de se perfectionner.

PERFECTION s. f. Qualité constitutive de ce qui est parfait dans son genre. | Absol., L'état le plus parfait de la vie chrétienne, de la vie religieuse. | Se dit Des qualités excellentes, soit de l'âme, soit du corps. | Achèvement. | **En perfection**, loc. adv. Parfaitement.

PERFECTIONNEMENT s. m. Action de perfectionner; L'effet de cette action.

PERFECTIONNER v. a. Rendre meilleur, faire faire des progrès. | Pron., S'améliorer, faire des progrès.

PERFIDE adj. des 3 g. Déloyal, qui manque à sa foi, à sa parole. | Se dit Des choses où il y a de la perfidie. | Subst., Punir les perfides.

PERFIDEMENT. adv. Avec perfidie.
PERFIDIE. s. f. Déloyauté, manquement de foi.

PERFOLIÉ, ÉE. adj. Se dit Des feuilles qui sont traversées et comme enfilées par une branche ou par un pédoncule.

PERFORATION. s. f. Action de percer qq. ch.

PERFORER. v. a. Percer. T d'art.

PÉRI. s. m. Nom des génies dans les contes persans.

PÉRIANTHE. s. m. Enveloppe extérieure de la fleur.

PÉRIBOLE. s. m. L'espace laissé entre un édifice et la clôture qui est autour.

PÉRICARDE. s. m. Sac membraneux dans lequel est logé le cœur.

PÉRICARPE. s. m. Enveloppe de la graine, des semences.

PÉRICHONDRE. s. m. Membrane qui recouvre les cartilages.

PÉRICLITER. v. n. Être en péril.

PÉRICRANE. s. m. Membrane qui couvre le crâne.

PÉRIDOT. s. m. Sorte de pierre précieuse qui est d'un vert jaunâtre.

PÉRIDROME. s. m. Galerie ou espace couvert, servant de promenoir autour d'un édifice.

PÉRIGÉE. s. m. Point de l'orbite d'une planète où elle est le plus proche de la terre. | Adj. des 2 g. *La lune est périgée.*

PÉRIGUEUX. s. m. Pierre noire, fort dure, que les verriers, les émailleurs et les potiers emploient.

PÉRIPHÉLIE. s. m. Point de l'orbite d'une planète où elle est le plus près du soleil. | Adj. des 2 g. *Cette planète est périphélie.*

PÉRIL. s. m. Danger, risque, état où il y a qq. ch. de fâcheux à craindre.

PÉRILLEUSEMENT. adv. Dangereusement, avec péril.

PÉRILLEUX, EUSE. adj. Dangereux, où il y a du péril.

PÉRIMER. v. n. Se dit D'une instance qui vient à périr faute d'avoir été poursuivie pendant certain temps.

PÉRIMÈTRE. s. m. Circonférence, contour.

PÉRINÉE. s. m. L'espace qui est entre l'anus et les parties naturelles.

PÉRIODE. s. f. Temps qu'une planète met à faire sa révolution. Chacun des espaces de temps qu'une maladie doit successivement parcourir. | La révolution d'une fièvre qui revient en des temps réglés. | Phrase composée de plusieurs membres dont la réunion forme un sens complet.

Subst. masc. Le plus haut point où une chose, une personne puisse arriver, est arrivée. | Un espace de temps indéterminé.

PÉRIODICITÉ. s. f. Qualité de ce qui est périodique.

PÉRIODIQUE. adj. des 2 g. Qui revient à des temps marqués. | Qui abonde en périodes.

PÉRIODIQUEMENT. adv. D'une manière périodique.

PÉRIOECIENS. s. m. pl. Nom des peuples qui habitent sous le même parallèle.

PÉRIOSTE. s. m. Membrane fibreuse qui couvre les os.

PÉRIOSTOSE. s. f. Engorgement et tuméfaction du périoste.

PÉRIPATÉTICIEN, IENNE. adj. et subst. Qui suit la doctrine d'Aristote.

PÉRIPATÉTISME. s. m. Philosophie péripatéticienne.

PÉRIPÉTIE. s. f. Changement subit et imprévu d'une fortune bonne ou mauvaise en une autre contraire. | Se dit surtout Du dernier changement qui fait le dénoûment d'une pièce de théâtre.

PÉRIPHÉRIE. s. f. Circonférence, contour d'une figure curviligne.

PÉRIPHRASE. s. f. Circonlocution, tour dont on se sert pour exprimer ce qu'on ne veut pas dire en termes propres.

PÉRIPHASER. v. n. Parler par périphrases.

PÉRIPLÈ. s. m. T. de géogr. ancienne. Navigation autour d'une mer, etc.

PÉRIPNEUMONIE. s. f. Inflammation du poulmon, avec fièvre aiguë, oppression, et souvent crachement de sang.

PÉRIPTÈRE. s. m. et adj. Se dit D'un édifice dont tout le pourtour extérieur est environné de colonnes isolées.

PÉRIR. v. n. Prendre fin. | Faire une fin malheureuse, violente. | Déperir, tomber en ruine, en décadence.

PÉRISCIENS. s. m. pl. Nom des habitants des zones froides pour qui l'ombre fait le tour de l'horizon en certains temps de l'année où le soleil ne se couche point pour eux, et tourne autour de leurs têtes.

PÉRISSEBLE. adj. des 2 g. Qui est sujet à périr.

PÉRISTALTIQUE. adj. des 2 g. *Mouvement péristaltique.* Mouvement par lequel les intestins, se contractant sur eux-mêmes, favorisent l'acte de la digestion.

PÉRISTYLE. s. m. Galerie à colonnes isolées, construite autour d'une cour ou d'un édifice. | L'ensemble de colonnes isolées qui orne la façade d'un monument. | Adj. *Temple péristyle.*

PÉRISYSTOLE. s. f. Intervalle de temps qui est entre la systole et la diastole, entre la contraction et la dilatation du cœur et des artères.

PÉRITOINE. s. m. Membrane qui revêt intérieurement toute la capacité du bas-ventre.

PERLE s. f. Concrétion qui se forme dans les coquilles. | *Naere de perles*. La substance intérieure de la coquille des moules à perles. | Suite de petits grains ronds qu'on taille dans les moulures appelées Baguettes. | T. d'impr. Le plus petit de tous les caractères.

PERLÉ, ÉE, adj. Orné de perles. | *Orge perlé*. Grains d'orge entièrement dépourvus de leur enveloppe. | T. de musiq. Qualifie l'exécution, lorsqu'elle est nette, égale, brillante.

PERLURE s. f. Se dit Des petites inégalités qui se trouvent le long des perches et des andouillers de la tête du cerf, du daim, du chevreuil.

PERMANENCE s. f. Durée constante de qq. ch.

PERMANENT, ENTE, adj. Stable, immuable, qui dure constamment.

PERMÉABILITÉ s. f. Qualité de ce qui est perméable.

PERMÉABLE, adj. des 2 g. Se dit Des corps à travers lesquels la lumière, l'air ou d'autres fluides peuvent passer.

PERMESSE s. m. Rivière de la Béotie, qui était consacrée aux Muses.

PERMETTRE, v. a. (Se conj. c. *Mettre*.) Donner liberté, pouvoir de faire, de dire. | Tolérer. | Donner le moyen, la commodité, le loisir, etc. | Pron., Se donner la licence de faire des choses dont on devrait s'abstenir.

PERMIS, s. m. Permission écrite.

PERMISSION s. f. Autorisation qui donne le pouvoir, la liberté de faire, de dire, etc.

PERMUTANT, s. m. Celui qui permute.

PERMUTATION s. f. Échange d'un emploi contre un autre.

PERMUTER, v. a. Échanger. Se dit Des emplois.

PERNICIEUSEMENT, adv. D'une manière pernicieuse.

PERNICIEUX, EUSE, adj. Mauvais, dangereux, qui peut nuire.

PER OBITUM, Par mort. *Un bénéfice vacant per obitum*.

PERONÉ, s. m. L'os extérieur de la jambe.

PERONNELLE s. f. T. de dédain, qui se dit D'une femme. Fam.

PÉROBAISON, s. f. La conclusion d'une harangue, d'un discours.

PÉROBER, v. n. Parler, discourir longuement et avec une sorte d'emphase.

PÉROREUR, s. m. Celui qui a l'habitude, la manie de pérorer.

PÉROT, s. m. Arbre ou haliveau qui a les deux âges de la coupe de bois.

PÉROU, s. m. Contrée de l'Amérique méridionale, très-riche en mines d'or et d'argent. | Pop., *Ce n'est pas le Pérou, se*

dit Des choses qui n'ont pas grande valeur.

PEROXYDE s. m. Nom des oxydes qui contiennent la plus grande quantité possible d'oxygène.

PERPENDICULAIRE, adj. des 2 g. Qui se dirige à angles droits, en formant un angle droit. | Vertical. | S. f. *Tirer une perpendiculaire*.

PERPENDICULAIREMENT, adv. En situation perpendiculaire.

PERPENDICULARITÉ s. f. État de ce qui est perpendiculaire.

PERPENDICULE s. m. Ligne verticale et perpendiculaire qui tombe à plomb.

PERPÉTRER, v. a. Faire, commettre. So dit Des crimes. (Vi.)

PERPÉTUATION s. f. Action qui perpétue, ou Le résultat de cette action.

PERPÉTUEL, ELLE, adj. Qui ne cesse point, qui dure toujours. | Continuuel. | Fréquent, habituel.

PERPÉTUELLEMENT, adv. Sans cesse. | Habituellement, fréquemment.

PERPÉTUER, v. a. Rendre perpétuel, faire durer sans cesse ou longtemps.

PERPÉTUITÉ s. f. Durée sans interruption, sans discontinuation. | À perpétuité, loc. adv. Pour toujours.

PERPLEXE, adj. des 2 g. Qui est dans une grande inquiétude, dans l'irrésolution. | Qui cause de la perplexité, de l'irrésolution.

PERPLEXITÉ, s. f. Irrésolution fâcheuse, incertitude.

PERQUISITION, s. f. Recherche exacte.

PERRON, s. m. Construction extérieure qui est formée de plusieurs marches et d'une plate-forme, et qui sert à établir une communication directe entre deux sols de différente hauteur.

PERROQUET, s. m. Oiseau qui apprend facilement à parler. | Se dit Du mâle, de la vergue et de la voile qui se gréent au-dessus d'un mâle de hune.

PERRUCHE, s. f. Petit perroquet. | La femelle du perroquet.

PERRUQUE, s. f. Coiffure de faux cheveux.

PERRUQUIER, s. m. Celui qui fait des perruques, qui coiffe et rase. — *Fém.*, *Perruquière*, La femme d'un perruquier.

PERS, ERSE, adj. De couleur entre le vert et le bleu.

PER SALTUM, Par saut. Droit canon. Se dit De ceux qui sont admis à un ordre supérieur sans avoir reçu l'intermédiaire.

PERSE, s. f. Sorte de toile peinte qui vient de Perse.

PERSECUTANT, ANTE, adj. Qui se rend incommode par ses importunités.

PERSECUTER, v. a. Vexer, inquiéter, tourmenter par des voies injustes, par des poursuites violentes. | Importuner.

PERSÉCUTEUR, TRICE s. Celui, celle qui persécute. | Importun. | Adj. *Zèle persécuteur.*

PERSÉCUTION s. f. Vexation, poursuite injuste et violente. | Importunité continuelle.

PERSÉE s. m. Nom d'une constellation.

PERSÉVÉRamment adv. Avec persévérance.

PERSÉVÉRANCE s. f. Qualité ou action de celui qui persévère.

PERSÉVÉRANT, ANTE adj. Qui persévère.

PERSÉVÉRER v. n. Persister, continuer de faire toujours une même chose, demeurer ferme et constant dans un sentiment, dans une résolution.

PERSICAIRE s. f. Plante.

PERSICOT s. m. Liqueur spiritueuse faite avec de l'esprit-de-vin, des noyaux de pêche, et autres ingrédients.

PERSIENNE s. f. Sorte de jalousies ou châssis de bois, sur lesquels sont assemblées des tringles de bois plates, disposées en abat-jour.

PERSIFLAGE s. m. Discours de celui qui persifle.

PERSIFLER v. a. Tourner qq. en ridicule, en lui disant d'un air ingénu des choses flatteuses qu'il croit sincères. | V. n. Parler avec ironie, avec moquerie.

PERSIFLEUR s. m. Celui qui persifle.

PERSIL s. m. Plante potagère.

PERSILLADE s. f. Sorte de ragoût fait de tranches de bœuf froid avec du persil.

PERSILLÉ, ÉE adj. *Fromage persillé*, Dont l'intérieur est parsemé de points ou taches verdâtres.

PERSIQUE adj. Se dit D'un ordre d'architecture dans lequel on substitue au fût de la colonne dorique des figures de captifs qui portent l'entablement.

PERSISTANCE s. f. Qualité de ce qui est persistant; Action de persister.

PERSISTANT, ANTE adj. Se dit Du calice qui subsiste lorsque la fleur est flétrie, des feuilles qui ne tombent pas en automne, des stipules qui restent après la chute des feuilles.

PERSISTER v. n. Demeurer ferme et arrêté dans son sentiment, dans ce qu'on a résolu.

PERSONNAGE s. m. Personne. Se dit surtout Des hommes, et comprend une certaine idée de grandeur, d'excellence. | Se dit Des personnes mises en action dans un ouvrage dramatique. | Se dit De ces mêmes personnes, par rapport aux comédiens qui les représentent.

PERSONNALITÉ s. f. Ce qui appartient essentiellement à la personne. | Caractère, qualité de ce qui est personnel. | Le défaut, le vice d'une personne qui n'est occupée

que d'elle-même. | Trait piquant, injurieux et personnel contre qq.

PERSONNAT s. m. Sorte de bénédiction dans une cathédrale ou collégiale.

PERSONNE s. f. Un homme ou une femme. | *La personne du roi*, Le roi. | *En personne*, en propre personne, Moi-même, vous-même, lui-même. | Se dit relativement à la conjugaison des verbes. | Nul, qui que ce soit. | Quelqu'un.

PERSONNÉE adj. f. et subst. Se dit Des fleurs qui ont qq. ressemblance avec le mufler d'un animal.

PERSONNEL, ELLE adj. Qui est propre et particulier à chaque personne. | Qui ne peut se communiquer, se transmettre à d'autres. | *Pronom personnel*, Pronom qui marque la personne, comme *Moi, toi, lui*. | Qui est égoïste, qui n'est occupé que de soi. | *PERSONNEL* subst. Se dit Des personnes attachées à un service public.

PERSONNELLEMENT adv. En la personne de celui dont il s'agit. | En sa propre personne.

PERSONNIFICATION s. f. L'action de personnifier; Le résultat de cette action.

PERSONNIFIER v. a. Attribuer à une chose inanimée ou métaphysique la figure, les sentiments, le langage d'une personne réelle.

PERSPECTIF, IVE adj. Qui représente un objet en perspective.

PERSPECTIVE s. f. Partie de l'optique qui enseigne à représenter les objets selon la différence que l'éloignement et la position y apportent. | Peinture qui représente des jardins, des bâtiments, etc., en éloignement. | L'aspect de divers objets vus de loin. | Se dit Des événements qui se présentent dans l'avenir comme étant presque certains. | *En perspective* loc. adv. Dans un certain éloignement, mais à la portée de la vue. | Dans l'avenir.

PERSPICACE adj. des a g. Qui a de la perspicacité.

PERSPICACITÉ s. f. Pénétration d'esprit.

PERSPICUITÉ s. f. Clarté, netteté. Se dit D'un discours, d'un écrit.

PERSPIRATION s. f. Transpiration insensible.

PERSUADER v. a. Porter qq. à croire, le décider à faire qq. ch. | Pron., S'imaginer.

PERSUASIF, IVE adj. Qui a la force, l'art, le talent de persuader.

PERSUASION s. f. Action de persuader. | Ferme croyance.

PERTE s. f. Privation de qq. ch. d'avantageux, d'agréable ou de commode, qu'on avait. | Se dit Des personnes dont on est privé par la mort. | Dommage, diminution de bien, de profit. Ruine. | Mauvais succès, événement désavantageux. | Le mau-

vais usage ou l'emploi inutile que l'on fait d'une chose. | À PENA. loc. adv. Avec peine. | À PENA DA VRA. loc. adv. D'une vne si étendue, qu'il est impossible de distinguer les objets qui la terminent. | EN VRA VRA. loc. adv. Sans utilité.

PERTINEMENT. adv. Ainsi qu'il convient. Se dit Des discours.

PERTINENCE. s. f. Qualité de ce qui est pertinent.

PERTINENT, ENTE. adj. Qui est tel qu'il convient. *Raisons, excuses pertinentes.*

PERTUIS. s. m. Trou, ouverture. Se dit Des ouvertures qu'on pratique à une digue dans certaines rivières, pour laisser passer les bateaux. | Se dit De certains détroits serrés entre une Ile et la terre ferme.

PERTUISANE. s. f. Espèce de hallebarde.

PERTURBATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui cause du trouble. | Adj., *Forces perturbatrices.* Celle qui trouble la régularité des mouvements.

PERTURBATION. s. f. Trouble, émotion de l'âme. | Se dit Des dérangements que les corps célestes souffrent dans leurs mouvements par leur action mutuelle. | Se dit Du trouble causé dans les fonctions animales par qq. maladie.

PERVENCHE. s. f. Genre de plantes.

PERVERS, ERSE. adj. Méchant, dépravé. | Subst. m. *Dieu châtié les pervers.*

PERVERSION. s. f. Changement de bien en mal, en matière de religion et de morale.

PERVERSITÉ. s. f. Méchanceté, dépravation.

PERVERTIR. v. a. Faire changer de bien en mal, dans les choses de religion et de morale. | *Pervertir le sens d'un passage.* Le dénaturer, l'altérer. | Pron., Devenir pervers.

PESADE. s. f. Air relevé, dans lequel le cheval s'élève du devant, sans que les pieds de derrière quittent leur place.

PESAMMENT. adv. D'une manière pesante.

PESANT, ANTE. adj. Qui pèse, qui est lourd. | *Avoir la tête pesante.* Éprouver dans la tête un sentiment de pesanteur. | Tardif, lent. | Qui manque de vivacité, de légèreté, de grâce. | Onéreux, fâcheux, fatigant, incommode. | Subst. *Il vaut son pesant d'or.* | Adv. *Une livre pesant d'or.*

PESANTEUR. s. f. Qualité de ce qui est pesant; tendance des corps vers le centre de la terre. | Certaines indisposition qui survient à qq. partie du corps. | Lenteur, défaut de pénétration, de légèreté, de grâce.

PESÉE. s. f. L'action de peser. | La quantité de ce qui a été pesé en une fois.

PÈSE-LIQUEUR. s. m. Instrument par le moyen duquel on reconnoît, ou détermine la pesanteur spécifique des liquides.

PESER. v. a. (Au futur, *Je pèserai*, et au conditionnel, *Je pèserais.*) Examiner la

pesanteur d'une chose, la comparer avec un poids certain, réglé et connu. | Examiner attentivement une chose. | V. n. Avoir un certain poids. | *Cela lui pèse.* Cela lui cause de la peine, de l'inquiétude, de l'embarras. | Appuyer fortement sur une chose. | Demeurer, insister plus longtemps.

PESEUR. s. m. Celui qui pèse.

PESON. s. m. Instrument dont on connaît plusieurs espèces ayant des formes différentes, et qui sert à déterminer des pesanteurs ou des forces.

PESSAIRE. s. m. Corps solide qui a différentes formes, et dont on se sert pour la guérison de plusieurs maladies auxquelles la matrice est sujette.

Pessimiste. s. m. Celui qui croit que tout va mal, qui voit tout en noir.

PESTE. s. f. Maladie épidémique, contagieuse, qui cause une grande mortalité. | Se dit Des personnes dont la fréquentation est permiseuse. | Adj. et fam., *Un pauvre peste,* se dit D'une personne qui a de la malice, de la malignité. | Interj. fam.

PESTER. v. n. Montrer, par des paroles aigres et emportées, le mécontentement qu'on a de qq. ou de qq. ch.

PESTIFÈRE. adj. des 2 g. Qui communique la peste.

PESTIFÉRÉ, ÈRE. adj. Infecté de peste. | Subst., Celui qui est atteint de peste.

PESTILENCE. s. f. Corruption de l'air, peste répandue dans un pays. (Vi.)

PESTILENT, ENTE. adj. Qui tient de la peste.

PESTILENTIEL, ELLE. adj. Pestilent, infecté de peste, contagieux.

PET. s. m. Vent qui sort du corps par en bas avec bruit. Mot à éviter. | *Pet de nonne,* Beignet soufflé.

PÉTALE. s. m. Chacune des pièces qui composent la corolle d'une fleur.

PÉTALISME. s. m. Espèce de jugement populaire qui fut en usage à Syracuse.

PÉTARADE. s. f. Plusieurs pets de suite. Se dit Des chevaux et d'autres animaux semblables, lorsqu'ils pétent en ruant. | Bruit qu'on fait de la bouche, par mépris pour qq.

PÉTARD. s. m. Sorte de machine de fer ou de fonte, qu'on remplit de poudre à canon, et qu'on attache à une porte pour la briser. | Pièce d'artifice.

PÉTARDER. v. a. Faire jouer le pétard.

PÉTARDIER. s. m. Celui qui fait les pétards, ou qui les applique.

PÉTASE. s. m. Sorte de chapeau rond, à bords très-étroits, en usage chez les anciens.

PÉTAUD. s. m. (Plusieurs disent *Petaud.*) La cour du roi *Pétaud.* Lieu où tout le monde est maître. Fam.

PÉTAUDIÈRE. s. f. (Plusieurs disent

Petaudière.) Une assemblée où il n'y a pas d'ordre. Fam.

PÉTÉCHIAL, ALE. adj. Qui est accompagné de pétéchies.

PÉTÉCHIES. s. f. Taches pourprées, qui paraissent sur la peau dans les fièvres graves.

PET-EN-L'AIR. s. m. Espèce de robe de chambre fort courte.

PÉTER. v. n. (Plusieurs disent *Peter*.) Faire un pét. | *Son fusil lui a pété dans la main*. En faisant explosion, lui a crevé dans la main.

PÉTEUR, EUSE. s. Celui, celle qui pète, qui a l'habitude de péter.

PETILLANT, ANTE. adj. (Plusieurs disent *Pétillant*.) Qui pétille.

PÉTILLEMENT. s. m. (Plusieurs disent *Pétitement*.) Action de pétiller.

PÉTILLER. v. n. (Plusieurs disent *Pétiller*.) Éclater avec un petit bruit réitéré. | *Le sang lui pétilla dans les veines*, il a le sang vif, il est impétueux.

PÉTIOLE. s. m. La partie d'une feuille qui lui sert de support, la queue d'une feuille.

PÉTIOLÉ, ÉE. adj. Porté par un pétiole; par opposition à sessile.

PÉTIT, ITE. adj. Qui a peu d'étendue, peu de volume dans son genre, dans son espèce. | Se dit De toutes les choses physiques ou morales qui sont moindres que d'autres dans le même genre. | En raccourci, en miniature. | Subst., *Petit-fils*, Le fils du fils ou de la fille, par rapport à l'aïeul et à l'aïeule. On dit *Petite-fille*, au fém. | *Petit-gris*, Sorte de fourrure. | Exprime qqfs. une idée d'affection. | *En partit*. loc. adv. En raccourci. | *Partir à partir*. loc. adv. Peu à peu.

PÉTIT. s. m. Se dit De certains animaux nouvellement nés, par rapport au père et à la mère.

PÉTITEMENT. adv. En petite quantité, fort peu. | Mesquinement. | Avec petitesse, sans élévation.

PÉTITESSE. s. f. Peu d'étendue, peu de volume. | Modicité. | Faiblesse, bassesse.

PÉTITION. s. f. *Pétition de principe*, Raisonnement vicieux qui consiste à poser en fait, en principe, la chose même qui est en question. | Demande par écrit adressée à une autorité.

PÉTITIONNAIRE. s. des 2 g. Celui ou celle qui fait, qui présente une pétition.

PÉTITIOIRE. s. m. Demande faite en justice, pour être maintenu ou rétabli dans la propriété d'un bien immobilier. | Adj. fém. *Action pétitoire*.

PÉTON. s. m. Un petit pied. Fam.

PÉTONCLE. s. f. Nom de plusieurs espèces de coquillages bivalves.

PÉTRÉK. adj. f. *L'Arabie Pétrée*, Partie de l'Arabie qui est couverte de pierres.

PÉTRÉL. s. m. Oiseau.

PÉTRIFIANT, ANTE. adj. Qui pétrifie.

PÉTRIFICATION. s. f. Effet naturel par lequel des substances du règne animal ou du règne végétal sont changées en pierre. | La chose pétrifiée.

PÉTRIFIER. v. a. Changer en pierre. | Causer de la stupéfaction, rendre immobile.

PÉTRIN. s. m. Coffre dans lequel on pétrit et on serre le pain.

PÉTRIR. v. a. Détremper de la farine avec de l'eau, la mêler, la remuer, et en faire de la pâte. | Fam., *Il est pétri de bonté*, Il est extrêmement bon.

PÉTRISSAGE. s. m. Action de pétrir.

PÉTRISSEUR. s. m. Celui qui dans une boulangerie pétrit la pâte.

PÉTROLE. s. m. Bitume liquide et noir qui se trouve dans le sein de la terre.

PÉTROSILEX. s. m. Pierre siliceuse de la nature du feldspath.

PETTO (IN). Dans l'intérieur du cœur, en secret. Se dit en parlant Du pape, lorsqu'il nomme un cardinal, sans le proclamer ni l'instituer.

PÉTULAMMENT. adv. D'une manière pétulante.

PÉTULANCE. s. f. Qualité de celui qui est pétulant.

PÉTULANT, ANTE. adj. Vif, impétueux et brusque, qui a peine à se contenir.

PÉTUN. s. m. Tabac. (Vi.)

PETUNER. v. n. Prendre, fumer du tabac. (Vi.)

PÉTUNSE. s. m. La pierre dont les Chinois se servent pour faire la porcelaine.

PEU. adv. de quantité. Il est opposé à Beaucoup. | Subst. *Le peu qui me reste à vivre*. | *Un homme de peu*, Un homme de basse condition. | *Peu à peu*. loc. adv. Lentement. | *Dans peu*, *sous peu*. loc. adv. Dans peu de temps. | *Peu après*. loc. adv. Peu de temps après. | *Quelque peu*. loc. adv. Un peu. | *Tant soit peu*. loc. adv. Très-peu. | *À peu près*, *à peu de chose près*. loc. adv. Presque, environ. | *Si peu aussi peu*, *tant peu*. loc. relatives et comparatives. | *Pour peu que*. loc. conj. qui est toujours suivie du subjonctif.

PECPLADE. s. f. coll. Multitude d'habitants qui passe d'un pays dans un autre pour le peupler.

PEUPLE. s. m. coll. Nation, multitude d'hommes d'un même pays, qui vivent sous les mêmes lois. | *Le peuple-roi*, L'ancien peuple romain. | Se dit Des habitants d'une même ville, d'un même village. | La partie la moins notable des habitants d'une même ville, d'un même pays. | Adj. Vulgaire, commun. | *Petit poisson qu'on met dans un étang pour le peupler*.

PEUPLIER, v. a. Établir une multitude d'habitants en qq. pays, en qq. endroit. | Se dit Des animaux. | V. a. Multiplier par la génération. | *Prova.*, Devenir habité, peuplé. | *Peuplé*, adj. Où il y a beaucoup d'habitants.

PEUPLIER, s. m. Arbre fort haut. On dit *qqfa. Peuple*.

PEUR, s. f. Crainte, frayeur. | *De peur* loc. conj. Dans la crainte que. | *De peur de* loc. prép. Par crainte de. | *De peur* loc. adv. Par un sentiment de peur.

PEUREUX, **EUSE**, adj. et subst. Craintif, timide, qui est sujet à la peur.

PEUT-ÊTRE, adv. dubitatif. *Peut-être viendra-t-il.* | Subst. m. *Vous fondez-vous sur un peut-être?*

PHAEÏTON, s. m. Espèce de voiture à quatre roues, haute et légère.

PHAGÉDÉNIQUE, adj. des 2 g. Se dit Des ulcères malins qui rongent et corrodent les chairs voisines; et De certains remèdes.

PHALANGE, s. f. T. d'ant. Corps de piquiers pesamment armés. | Se dit Des os qui composent les doigts de la main et du pied.

PHALANGITE, s. m. Soldat de la phalange.

PHALÈNE, s. f. Nom que les naturalistes donnent aux papillons nocturnes.

PHALEUCE ou **PHALEUQUE**, adj. Se dit D'une espèce de vers, dans la versification grecque et latine.

PHALLUS, s. m. Représentation du membre viril, que l'on portait dans les fêtes d'Osiris, etc.

PHANÉROGAME, adj. des 2 g. et subst. f. Se dit Des plantes pourvues de fleurs, c'est-à-dire d'organes sexuels apparents.

PHANTASMAGORIE, s. f. *V. FANTASMAGORIE*.

PHANTASMAGORIQUE, adj. *V. FANTASMAGORIQUE*.

PHARAON, s. m. Jeu de hasard qui se joue avec des cartes.

PHARE, s. m. Tour construite à l'entrée d'un port ou aux environs, et sur laquelle on tient des feux allumés pendant la nuit. | Le fanal placé sur la tour.

PHARISAIQUE, adj. des 2 g. Qui tient du caractère des pharisiens.

PHARISAÏSME, s. m. Caractère des pharisiens. | Hypocrisie.

PHARISIEN, s. m. Nom d'une secte chez les Juifs. | Se dit De ceux qui, chez les chrétiens, n'ont que l'ostentation de la piété.

PHARMACEUTIQUE, adj. des 2 g. Qui appartient à la pharmacie.

PHARMACEUTIQUE, s. f. Partie de la médecine qui traite de la composition et de l'emploi des médicaments.

PHARMACIE, s. f. L'art de préparer et de composer les médicaments. | Lieu où l'on prépare, où l'on conserve et où l'on vend ou distribue des médicaments.

PHARMACIEN, s. m. Celui qui exerce la pharmacie.

PHARMACOPÉE, s. f. Traité qui enseigne la manière de préparer et de composer les médicaments.

PHARMACOPOLE, s. m. Apothicaire. S'emploie par plaisanterie.

PHARYNX, s. m. Arrière-bouche, goster, partie supérieure de l'œsophage.

PHASE, s. f. Se dit Des diverses apparences de la lune et de qq. autres planètes.

PHASEOLE, s. f. *V. FASOLE*.

PHÉBUS, s. m. Nom d'Apollon considéré comme dieu de la lumière. *Poët.*, Le soleil.

PHÉNICOPTÈRE, s. m. *V. FLAMANT*.

PHÉNIX, s. m. Oiseau fabuleux qui était unique dans son espèce, vivait plusieurs siècles, et renaissait de sa cendre. | Personne qu'on prétend être unique ou rare dans son espèce. | Constellation.

PHÉNOMÈNE, s. m. Se dit Des différents effets qu'on remarque dans la nature, de ce qu'on découvre dans les corps à l'aide des sens. | Se dit de Tout ce qui apparaît de nouveau dans l'air, dans le ciel.

PHILANTHROPE, s. m. Celui qui par bonté naturelle est disposé à aimer tous les hommes.

PHILANTHROPIE, s. f. Amour de l'humanité.

PHILANTHROPIQUE, adj. des 2 g. Qui a rapport à la philanthropie, qui est inspiré par la philanthropie.

PHILHARMONIQUE, adj. Qui aime l'harmonie.

PHILHELLÈNE, s. des 2 g. Ami des Hellènes, des Grecs modernes.

PHILIPPIQUE, s. f. Fam., Discours violent et satirique.

PHILOLOGIE, s. f. Science qui embrasse diverses parties des belles-lettres, et qui en traite principalement sous le rapport de l'érudition, de la critique, etc.

PHILOLOGIQUE, adj. des 2 g. Qui concerne la philologie.

PHILOLOGUE, s. m. Homme de lettres qui fait son occupation principale de la philologie.

PHILOMATHIQUE, adj. Qui aime les sciences.

PHILOSOPHALE, adj. *La pierre philosophale*, La prétendue transmutation des métaux en or. | Chose impossible à trouver.

PHILOSOPHE, s. m. Celui qui s'applique à l'étude des sciences. | Celui qui s'applique à l'étude de l'homme moral et de la société. | Celui qui cultive sa raison. | Adj. des 2 g. *Un roi philosophe*.

PHILOSOPHER. v. n. Traiter des matières de philosophie. | Raisonner trop subtilement.

PHILOSOPHIE. s. f. Science qui a pour objet la connaissance des choses physiques et morales par leurs causes et par leurs effets ; Étude de la nature et de la morale. | Se dit Des opinions, du système particulier de chaque secte de philosophes. | Fermeté et élévation d'esprit. | La science qu'on enseigne sous ce nom dans les collèges. | Absol., Le cours de philosophie. | Caractère d'imprimerie.

PHILOSOPHIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la philosophie, qui la concerne. | *Esprit philosophique*, Esprit de clarté, de méthode, exempt de préjugés et de passions.

PHILOSOPHIQUEMENT. adv. D'une manière philosophique, en philosophe.

PHILOSOPHISME. s. m. Fausse philosophie ; abus de la philosophie.

PHILOTECHNIQUE. adj. Qui a pour objet l'amour des arts.

PHILTRE. s. m. Breuvage, drogue, qu'on suppose propre à donner de l'amour, ou, en général, à provoquer qq. passion.

PHIMOSIS. s. m. Maladie du prépuce.

PHLÉBOTOME. s. m. Instrument dont on se sert, surtout en Allemagne, pour l'opération de la saignée.

PHLÉBOTOMIE. s. f. Saignée ; Art de saigner.

PHLÉBOTOMISER. v. a. Saigner.

PHLÉBOTOMISTE. s. m. Celui qui pratique la saignée des veines ; ou L'anatomiste qui s'occupe spécialement de l'étude des veines du corps humain.

PHLEGMASIE. s. f. (On écrit aussi *Flegmasie*.) Inflammation.

PHLEGMATIQUE. adj. *V. Flegmatique.*

PHLOGISTIQUE. s. m. Fluide dont l'existence a été admise par Stahl et ses successeurs, pour expliquer les phénomènes dépendants de la calcination des métaux et de la combustion de tous les corps.

PHLOGOSE. s. f. Inflammation interne ou externe ; ardeur, chaleur contre nature sans tumeur.

PHLYCTÈNE. s. f. Se dit Des pustules ou petites vessies qui s'élèvent sur la superficie de la peau, dans certaines maladies.

PHOENICURE. s. m. Espèce de sautoie.

PHOLADE. s. f. Mollusque.

PHONIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la voix.

PHOQUE. s. m. Quadrupède amphibie.

PHOSPHATE. s. m. Genre de sels composés d'une ou de deux bases et d'acide phosphorique.

PHOSPHORE. s. m. Corps simple, lumineux dans l'obscurité, qu'on extrait des os de tous les animaux.

PHOSPHORESCENCE. s. f. Propriété qu'ont certains corps de dégager de la lumière dans l'obscurité, sans chaleur ni combustion sensible.

PHOSPHORESCENT, ENTE. adj. Qui a la propriété appelée Phosphorescence.

PHOSPHOREUX. adj. m. Se dit D'un acide formé par la combustion lente du phosphore.

PHOSPHORIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient au phosphore, qui est de la nature du phosphore.

PHRASE. s. f. Assemblage de mots construits ensemble, et formant un sens. | *Phrase musicale*, Suite non interrompue de chant ou d'harmonie.

PHRASEOLOGIE. s. f. Construction de phrases particulières à une langue, ou propre à un écrivain.

PHRASER. v. n. Faire des phrases, des suites régulières et complètes de chant ou d'harmonie. | *V. a. Phraser la musique.*

PHRASIER. s. m. Faiseur de phrases, celui qui parle ou qui écrit d'une manière affectée, verbeuse et vide. Fam.

PHRÉNÉSIE. s. f. *Φρένισα.*

PHRÉNÉTIQUE. adj. *V. Φρένιτικός.*

PHRÉNIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport au diaphragme. | Qui a rapport à l'intelligence, à la pensée.

PTHISIE. s. f. Se dit De toute sorte de maigreur et de consommation du corps.

PTHISIQUE. adj. des 2 g. Étique, qui est atteint de phtisie.

PHYLACTÈRE. s. m. Petit morceau de peau ou de parchemin que les Juifs s'attachaient au bras ou au front, et sur lequel étaient écrits différents passages de l'Écriture. | Toute espèce de préservatif ou de talisman que les païens portaient superstitieusement.

PHYLARQUE. s. m. Chef de tribu, non d'un magistrat d'Athènes.

PHYLLITHE. s. m. Feuille pétrifiée, ou Pierre qui porte des empreintes de feuilles.

PHYSICIEN. s. m. Celui qui s'occupe de la physique.

PHYSICO-MATHÉMATIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport en même temps à la physique et aux mathématiques.

PHYSIOGNOMIE. s. f. Science qui enseigne à connaître le caractère des hommes par l'inspection des traits du visage et de toutes les parties du corps.

PHYSIOGNOMIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la physiognomie.

PHYSIOGRAPHIE. s. f. Description des productions de la nature.

PHYSIOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la physiographie.

PHYSIOLOGIE. s. f. Science qui traite des phénomènes de la vie, des fonctions

les organes, soit dans les animaux, soit dans les végétaux.

PHYSIOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la physiologie.

PHYSIOLOGISTE. s. m. Celui qui est versé dans la physiologie.

PHYSIONOMIE. s. f. L'air, les traits du visage. | L'art de juger, par l'inspection du visage, quelles sont les inclinations d'une personne.

PHYSIONOMISTE. s. m. Celui qui se connaît en physionomie.

PHYSIQUE. s. f. Sciences qui a pour objet les propriétés accidentelles ou permanentes des corps matériels. | La classe où l'on enseigne la physique. | Adj. des 2 g. Naturel, qui appartient à la physique. | S'emploie par opposition à Moral. | Subst. m. La constitution naturelle de l'homme.

PHYSIQUEMENT. adv. D'une manière réelle et physique.

PHYTOLITE. s. m. Pierre qui a la figure ou qui porte l'empeinte de quelques plantes.

PHYTOLOGIE. s. f. Art de décrire les plantes.

PIACULAIRE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'expiation. Peu usité.

PIAFFE. s. f. Faste, ostentation, vaine somptuosité.

PIAFFER. v. n. Faire piaffe. (Vi.) | Se dit d'un cheval qui lève les jambes de devant fort haut, et les replace presque au même endroit avec précipitation.

PIAFFEUR. adj. m. Qui piaffe. Se dit des chevaux.

PIAILLER. v. n. Se dit de toute personne qui crieaille d'un ton aigre et par mauvaise humeur. Fam.

PIAILLERIE. s. f. Criaillerie. Fam.

PIAILLEUR, **EUSE**. s. Celui, celle qui ne fait que piailler. Fam.

PIAN. s. m. Nom donné en Amérique à une maladie que l'on croit vénérienne.

PIANISTE. s. des 2 g. Celui ou celle qui fait profession de jouer du piano, ou qui, n'étant qu'amateur, joue de cet instrument avec un talent remarquable.

PIANO. T. de mus. Doux.

PIANO-FORTE, ou **FORTE-PIANO**. s. m. Espèce de clavier.

PIASTE. s. m. Se dit Des descendants des anciennes maisons de Pologne. Qqns. écrivent *Piast*.

PIASTRE. s. f. Sorte de monnaie d'argent, qui se fabrique en Espagne et dans certains États d'Amérique.

PIAULER. v. n. Se dit Du cri des petits poulets. | Se plaindre en pleurant.

PIC. s. m. Instrument de fer courbé et pointu vers le bout, qui a un manche de bois, et dont on se sert pour ouvrir la terre.

PIC. s. m. Coup du jeu de piquet.

PIC. s. m. Se dit De certaines montagnes très-hautes. | À *pic*. loc. adv. Perpendiculairement.

PIC. s. m. Oiseau.

PICA. s. m. Appétit dépravé, qui fait désirer et manger de la chaux, du charbon, etc.

PICHOLINE. s. f. Olive d'une petite espèce. Adj. *Des olives picholines*.

PICORÉE. s. f. Action de butiner.

PICORER. v. a. Aller en maraude, pour cuever des vivres. (Vi.) | Se dit Des abeilles qui sucent les fleurs.

PICOTER. s. m. Soldat qui va picorer. (Vi.)

PICOT. s. m. Petite pointe qui demeure sur le bois qu'on n'a pas coupé net.

PICOT. s. m. Petite engrêture qui règne à l'un des bords des dentelles et des passements de fil, d'or, de soie, etc.

PICOTEMENT. s. m. Impression incommode et un peu douloureuse, qui se fait sentir sur la peau, sur les membranes.

PICOTER. v. a. Casser des picotements. | Se dit Des petites piqûres que les oiseaux font aux fruits en les becquetant. | Fam., Attaquer souvent qq. par des paroles dites avec malignité.

PICOTERIE. s. f. Paroles dites malignement pour picoter qq. Fam.

PICOTIN. s. m. Petite mesure dont on se sert pour mesurer l'avoine que l'on donne aux chevaux. | L'avoine que contient le picotin.

PIE. s. f. Oiseau. | *Fromage à la pie*, Espèce de fromage blanc écramé. | Adj., *Cheval pie*, De deux couleurs, dont l'une est le blanc. | *Pie-grièche*, Oiseau.

PIE. adj. Pieux. *Oeuvre pie*, Oeuvre de charité faite en vue de Dieu.

PIÈCE. s. f. Partie, portion, morceau d'un tout. | *Emporter la pièce*, Railler, médire d'une manière cruelle. | *Tout d'une pièce*, D'un seul morceau. | Petit morceau d'étoffe, de toile, de métal, etc., qu'on attache à des choses de même nature, pour les raccommoder, lorsqu'elles sont trouées. | Se dit De certaines choses qui font un tout complet. | *Pièce de vin*, etc., Tonneau de vin, etc. | Se dit De différentes parties d'un logement. | Se dit Des bouches à feu qui appartiennent à l'artillerie. | Se dit Des ouvrages d'esprit en vers ou en prose, dont chacun fait un tout complet. | Une tragédie, une comédie, un opéra, un opéra-comique, etc. | Fam., *Une bonne pièce*, une *fine pièce*, etc., Une personne rusée, dissimulée. | Toute sorte d'écriture qui sert à qq. procès. | Se dit De la monnaie. | Au jeu des échecs, se dit De tout ce qui n'est pas pion. | *Pièces à pièces*. loc. adv. Une pièce après l'autre.

PIÈCE. s. m. La partie du corps de

l'homme qui est jointe à l'extrémité de la jambe, et qui lui sert à se soutenir et à marcher. | *Gens de pied*, Les fantassins, les soldats qui servent à pied. (Vi.) | *Avoir le pied à l'étrier*, Être prêt à partir. Commencer une carrière, une profession. | *Être en pied*, Être dans l'exercice et jouir du titre d'un emploi. | *Être sur pied*, N'être point couché, être levé. | *Haut le pied*, Allons; partons; allez, partez. — *Mettre pied à terre*, Descendre de cheval ou de voiture. | *Pied plat*, *Plat pied*, Pied large et comme aplati. | Fam. et par mépris, Homme qui ne mérite aucune espèce de considération. | La trace de la bête qu'on chasse. | *Petits pieds*, se dit Des grives, des cailles, des ortolans, et autres petits oiseaux d'un goût délicat. | Fam., *Pieds de mouche*, Écriture dont les lettres sont très-menues et très-mal formées. | *Pied-d'alouette*, Genre de plantes. | *Pied de bouf*, Certain jeu d'enfants. | *Pied-de-chat*, *Pied-de-griffon*, *Pied-de-lion*, ou *Alchimille*, *Pied-de-veau*, Plantes. | La partie du tronc ou de la tige qui est le plus près de terre. | Tout l'arbre, toute la plante. | L'endroit le plus bas d'une montagne, d'un édifice, etc. | Le talus, la pente qu'on donne à certains ouvrages de maçonnerie ou de terre. | En parlant de plusieurs sortes de meubles, d'ustensiles, La partie qui sert à les soutenir. | Mesure de longueur. L'instrument en forme de petite règle, qui est de la longueur de cette mesure. | *Au petit pied*, En raccourci, en petit. | *Sur le pied de*, À raison, à proportion de. | Se dit Des parties ou divisions des différentes espèces de vers. | À **PIED**. loc. adv. Pédestrement. | **PIED À PIED**. loc. adv. Pas à pas. | **DE PIED FRAME**. loc. adv. Sans quitter son poste. | **D'ARRACHE-PIED**. loc. adv. Sans interruption. Fam.

PIED-À-TERRE. s. m. Logement dans un endroit où l'on ne demeure pas.

PIED-DROIT. s. m. La partie du jambage d'une porte ou d'une fenêtre qui comprend le chambranle, le tableau, la feuillure, l'embrasure et l'écoinçon.

PIÉDESTAL. s. m. Support isolé, avec base et corniche, qui soutient une statue, une colonne, un vase, etc.

PIED-FORT. s. m. Pièce d'or, d'argent, etc. plus épaisse que les pièces de monnaie communes, et que l'on frappe ordinairement pour servir de modèle.

PIÉDOUCHE. s. m. Petit piédestal carré ou circulaire, en adoucissement avec moulures, qui sert à porter un buste, une petite figure, un vase, etc.

PIÈGE. s. m. Instrument, machine dont on se sert pour prendre des loups, renards, etc. | Embûche, artifice dont on se sert pour tromper qq.

PIÈ-MÈRE. s. f. La membrane déliée qui

enveloppe immédiatement toutes les parties du cerveau.

PIERRAILLE. s. f. Amas de petites pierres.

PIERRE. s. f. Corps dur et solide qu'on emploie dans la construction des édifices, détaché des rochers, ou extrait de la terre. | *Jeter la pierre à qqn.*, Lui adresser un reproche. | *Pierre de touche*, Espèce de pierre noire très-dure, dont on se sert pour éprouver l'or. | *Pierres précieuses*, Les diamants, les rubis, les émeraudes, les saphirs, les topazes, etc. | *Pierres fines*, Les agates, les onyx, les cornalines, etc. | L'amas de sable et de gravier qui se forme en pierre dans qq. partie du corps.

PIERRÉE. s. f. Conduit fait à pierres sèches, pour l'écoulement des eaux.

PIERRERIES. s. f. pl. Se dit Des pierres précieuses.

PIERRETTE. s. f. Petite pierre. *Jouer à la pierrette*, se dit D'un jeu d'enfants.

PIERREUX, **EUSE**. adj. Qui est plein de pierres. | Qui est de la nature de la pierre. | Qui est malade de la pierre.

PIERRIER. s. m. Sorte de petit canon dont on se sert principalement sur les vaisseaux.

PIERROT. s. m. Nom vulgaire du moineau franc. | Nom d'un personnage de parade, qui joue des rôles de niais.

PIERRURES. s. f. pl. Ce qui entoure la racine du bois d'une bête fauve, et qui ressemble à de petites pierres.

PIÈTE. s. f. Dévotion, affection et respect pour les choses de la religion. | Se dit De certains sentiments humains, tels que l'amour pour ses parents, etc.

PIÈTER. v. n. Au jeu de la boule, Tenir le pied à l'endroit qui a été marqué pour cela. | V. a. Disposer qq. à la résistance. Fam. | Pron., Résister avec force.

PIÉTINEMENT. s. m. Action de piétiner.

PIÉTINER. v. n. Remuer fréquemment et vivement les pieds. Fam.

PIÉTISTE. s. des 3 g. Membre d'une secte chrétienne qui s'attache à la lettre de l'Évangile.

PIÉTON. s. m. Homme qui va à pied. | Au fém., Une bonne piétonne.

PIÈTRE. adj. des 3 g. Mesquin.

PIÈTREMMENT. adv. D'une manière piétre. Fam.

PIÈTRERIE. s. f. Chose vile.

PIÈTTE. s. f. Oiseau aquatique.

PIEU. s. m. Pièce de bois qui est pointue par un des bouts.

PIEUSEMENT. adv. D'une manière pieuse.

PIEUX, **EUSE**. adj. Qui est fort attaché aux devoirs de la religion. | Se dit Des choses qui partent d'un esprit touché des

sentiments de la religion. | Se dit Des choses qui tiennent à la piété filiale et à qq. autres sentiments humains.

PIFFRE, ESSE. s. T. bas et injurieux ; se dit Des personnes excessivement grasses et repêlées. | *Goulu.*

PIGEON. s. m. Oiseau domestique. | *Aile de pigeon*, Certaine disposition des cheveux, qui figure une aile à chaque côté de la tête.

PIGEONNEAU. s. m. Jeune pigeon.

PIGEONNIER. s. m. Habitation préparée pour les pigeons domestiques.

PIGNE. s. f. La masse d'or ou d'argent qui reste après l'évaporation du mercure.

PIGNOCHER. v. n. Manger négligemment, sans appétit. *Fam.*

PIGNON. s. m. La partie supérieure d'un mur qui se termine en pointe, et dont le sommet porte le bout du faîtage d'un comble à deux égouts.

PIGNON. s. m. Amande de la pomme de pin.

PIGNON. s. m. Petites roses dentées, dont les ailes ou dents engrènent dans celles d'une plus grande rose.

PIGNORATIF. adj. m. Se dit D'un contrat par lequel on vend un héritage à faculté de rachat à perpétuité, et par lequel l'acquéreur loue ce même héritage à son vendeur pour les intérêts du prix de la vente.

PILASTRE. s. m. Pilier carré, auquel on donne les mêmes proportions et les mêmes ornements qu'aux colonnes, et qui ordin. est engagé dans le mur.

PILAU. s. m. Riz cuit avec du beurre, ou de la graisse et de la viande.

PILE. s. f. Armes de plusieurs corps placés les uns sur les autres. | *Pile voltaïque* ou *galvanique*, ou *Pile de Volta*, Appareil de physique. | Se dit Des massifs de forte maçonnerie qui séparent et soutiennent les arches d'un pont.

PILE. s. f. Grosse pierre servant à broyer, à écraser qq. ch.

PILE. s. f. Celui des deux côtés d'une pièce de monnaie où sont empreintes les armes du souverain.

PILER. v. a. Broyer, écraser qq. ch. avec un pilon.

PILEUR. s. m. Celui qui pile.

PILIER. s. m. Sorte de colonne ronde ou carrée, qui sert à soutenir un édifice ou qq. partie d'un édifice. | Se dit Des poteaux qu'on met dans les écuries, pour séparer les places des chevaux les unes des autres. | *Fam.*, C'est un pilier de palais, etc., C'est un homme qui ne bouge du palais.

PILLAGE. s. m. L'action de piller, ou Le dégât qui en est la suite.

PILLARD, ARDE. adj. et subst. Qui aime à piller. *Fam.*

PILLER. v. a. Emporter violemment les biens d'une ville, d'une maison, etc. | Se dit De ceux qui commettent des exactions, des concussion. | Prendre dans les compositions d'autres des choses qu'on donne comme siennes. | Se dit Des chiens qui se jettent sur les animaux ou sur les personnes.

PILLERIE. s. f. Volerie, extorsion, action de piller. *Fam.*

PILLEUR. s. m. Celui qui pille, qui aime à piller.

PILON. s. m. Instrument dont on se sert pour piler qq. ch. dans un mortier.

PILORI. s. m. Machine qui tournait sur un pivot, et qui servait à la punition des personnes diffamées que la justice exposait à la risée du public.

PILORIER. v. a. Mettre au pilori. | Démontrer qq., manifester son infamie.

PILORIIS. s. m. Rat des Antilles.

PILOSELLE. s. f. Plante.

PILOTAGE. s. m. Ouvrage de pilotis.

PILOTAGE. s. m. L'art de conduire un vaisseau. | L'action de conduire un vaisseau à l'entrée ou à la sortie d'un port, de peur qu'il n'aille donner sur les bancs.

PILOTE. s. m. Celui qui gouverne, qui conduit un bâtiment de mer.

PILOTER. v. n. Enfoncer des pilotis pour bâtir dessus. | V. a. *Piloter un terrain*, Y enfoncer des pilotis.

PILOTER. v. a. Conduire un bâtiment de mer.

PILOTIN. s. m. Jeune marin qui étudie le pilotage.

PILOTIS. s. m. Gros pieu, grosse pièce de bois pointue, qu'on fait entrer avec force pour asseoir les fondements de qq. ouvrage, lorsqu'on veut bâtir dans qq. lieu dont le fond n'est pas solide.

PILULE. s. f. Composition médicinale qu'on met en petites boules.

PIMBÉCHÉ. s. f. Femme impertinente, qui se donne des airs de hauteur. *Fam.*

PIMENT. s. m. Plante.

PIMPANT, ANTE. adj. Éléphant et recherché dans sa toilette. *Fam.*

PIMPESOUÉE. s. f. Femme qui a des manières affectées, ridicules. *Fam.* et *vi.*

PIMPRENELLE. s. f. Herbe aromatique.

PIN. s. m. Grand arbre toujours vert.

PINACLE. s. m. La partie la plus élevée d'un édifice. | L'endroit du temple où Notre-Seigneur fut transporté lorsqu'il fut tenté par le démon. | *Fig.* et *fam.*, Grande élévation.

PINASSE. s. f. Bâtiment de charge, à poupe carrée, qui va à voiles et à rames.

PINASTRE. s. m. Espèce de pin sauvage.

PINÇARD. adj. et s. m. Se dit D'un cheval qui en marchant appuie sur la pince.

PINCE. s. f. L'extrémité antérieure du pied des animaux onglés. | Le devant d'un

fer de cheval. | Se dit Des dents antérieures et centrales de la mâchoire de certains animaux. | Se dit De certaines tenailles, qui servent à différents usages. | Barre de fer aplatis par un bont, et dont on se sert comme d'un levier. | Pli qu'on fait à du linge ou à de l'étoffe.

PINCEAU. s. m. Instrument dont les peintres se servent pour appliquer et étendre les couleurs.

PINCÉE. s. f. Ce qu'on peut prendre de certaines choses, en les pinçant entre deux ou trois doigts.

PINCELIÈRE. s. m. Petit bassin de fer-blanc, séparé en deux parties, dans l'une desquelles les peintres prennent l'huile dont ils ont besoin pour mâler leurs couleurs, et dont l'autre sert à recevoir ce qui sort de leurs pinceaux quand ils les nettoient.

PINCE-MAILLE. s. m. Homme qui fait paraître son avarice jusque dans les plus petites choses.

PINCER. v. s. Presser, serrer la superficie de la peau entre les doigts ou autrement. | Fam., Blâmer. | Fam. et subst., *Pince-sans-rire*, Un homme malin et sournois. | Serrer fortement avec une pince, avec des tenailles, etc. | Faire vibrer les cordes d'un instrument en les pinçant avec les doigts. | Couper avec le bout des doigts ou avec l'ongle, les bourgeons, etc. | *Pinçé*, s. adj. Qui a un air d'afféterie.

PINCETTE. s. f., et plus ord. **PINCETTES**, au pluriel. Ustensile de fer à deux branches égales, dont on se sert pour accommoder le feu. | Instrument de fer dont on se sert pour s'arracher le poil.

PINCHINA. s. m. Étoffe de laine, espèce de gros drap. *Un habit de pinchina.*

PINÇON. s. m. La marque qui reste sur la peau lorsqu'on a été pincé.

PINDARIQUE. adj. des 3 g. Qui est dans la manière de Pindare.

PINDARISER. v. n. Parler ou écrire avec affectation, avec emphase. Fam.

PINDARISER. s. m. Celui qui pindarise.

PINDE. s. m. Montagne de la Thessalie, qui était consacrée à Apollon et aux Muses. | *Poët., Les nourrissons, les habitants du Pinde, Les poëtes.*

PINÉALE. adj. f. *Glande pinéale*, Petit corps ovale qui se trouve à peu près au milieu du cerveau.

PINEAU. s. m. Espèce de raisin noir qui passe pour faire le meilleur vin de Bourgogne.

PINGOUIN ou **PINGUIN.** s. m. Oiseau de mer.

PINNE. adj. f. *Feuille pinnée*, Feuille composée de plusieurs folioles rangées des deux côtés d'un pétiole commun

PINNE MARINE. s. f. Grand coquillage.

PINNULE. s. f. Petite plaque de cuir, élevée perpendiculairement à chaque extrémité d'une alidade, et percée d'un petit trou ou d'une petite fente pour laisser passer les rayons lumineux ou les rayons visuels.

PINQUE. s. f. Bâtiment de charge.

PINSON. s. m. Petit oiseau.

PINTADE. s. f. Oiseau gallinacé.

PINTE. s. f. Mesure dont on se servait pour mesurer le vin et autres liqueurs en détail. | La quantité de liqueur contenue dans une pinte.

PINTEL. v. n. Faire débauche de vin.

PIOCHE. s. f. Outil de fer à manche de bois, dont les terrassiers, les carriers et les maçons se servent.

PIOCHER. v. a. et n. Fouir, remuer avec une pioche.

PION. s. m. La plus petite pièce du jeu des échecs.

PIONNER. v. n. Se dit D'un joueur qui s'attache à prendre beaucoup de pions.

PIONNIER. s. m. Travailleur dont on se sert dans une armée pour aplanir les chemins.

PIOT. s. m. Vin. Pop.

PIPE. s. f. Grande futaille pour mettre du vin ou d'autres liqueurs.

PIPE. s. f. Petit tuyau de terre cuite, dont un des bouts est recourbé et terminé par une espèce de petit vase dans lequel on met du tabac en feuilles, qu'on allume pour en aspirer la fumée.

PIPEAU. s. m. Flûte champêtre, chalumeau. *Poët.* | Se dit Des petites branches, ou brins de paille qu'on enduit de glu pour prendre les oiseaux. | Fam., Petits artifices.

PIPÉE. s. f. Sorte de chasse dans laquelle on contrefait le cri de la chouette, pour attirer les oiseaux dans un arbre dont les branches sont remplies de glu.

PIPER. v. a. Prendre à la pipée. | Fam. Tromper. | *Piper des diés*, Préparer des diés afin de tromper au jeu.

PIPERIE. s. f. Tromperie au jeu. | Toute sorte de tromperie, de fourberie. (Vi.)

PIPEUR. s. m. Celui qui pipe au jeu.

PIQUANT, ANTE. Qui pique. | Qui fait une impression vive sur l'organe du goût. | Se dit De la température, quand elle est très-froide. | Offensant; et il se dit surtout Des discours. | Se dit De tout ce qui fait une impression vive et agréable sur l'esprit, sur les sens. | *Subst. masc. Le piquant de l'aventure.*

PIQUANT. s. m. Se dit Des pointes qui viennent à certaines plantes, à certains arbrisseaux.

PIQUE. s. m. Une des quatre couleurs des cartes.

PIQUE. s. f. Sorte d'arme formée d'un long bois, dont le bout est garni d'un fer plat et pointu.

PIQUE. s. f. Brouillerie, aigreur entre deux ou plusieurs personnes. Fam.

PIQUE. s. m. Repas d'étoffe de coton formée de deux thèses.

PIQUE-NIQUE. s. m. Repas où chacun paye son écot. | À REQUA-NIQUE, XU REQUA-NIQUE. loc. adverbiales.

PIQUER. v. a. Percer, entamer légèrement avec qq. ch. de fer pointu. | Se dit Des serpents, de la venime, des insectes qui mordent, qui entament la peau. | Faire avec du fil ou de la soie, sur deux ou plusieurs étoffes mises l'une sur l'autre, des points qui les traversent et qui les unissent. | *Piquer de la viande, La larder avec de petits lardons.* | Fam., *Piquer d'assiette, Courir après les dîners au village.* | *Piquer des couriers, Veiller à ce qu'ils soient présents.*

| Se dit Des choses qui affectent le goût de telle sorte que la langue semble en être piquée. | Se dit Des choses qui font une impression vive et agréable. | *Pêcher, irriter.* | *Prosa., Se sentir offensé.* | *Se glorifier de qq. ch. | S'opiniâtrer.* | *Ce bois se pique, Les vers s'y mettent. Ce papier imprimé se pique, Il commence à se gâter. Ce vin se pique, Ce vin commence à s'aigrir.*

PIQUET. s. m. Petit jeu qu'on s'écrit en terre pour tendre et arrêter les cordages des tentes, des pavillons. | Un certain nombre de cavaliers ou de fantassins qui se tiennent prêts à marcher au premier ordre. | Sorte de punition militaire.

PIQUET. s. m. Jeu fort connu, qu'on joue avec trente-deux cartes.

PIQUETTE. s. f. Boisson que l'on fait avec de l'eau mise dans un tonneau où il y a du marc de raisin, etc. | Mauvais vin, vin sans qualité.

PIQUEUR. s. m. Homme de cheval, dont la fonction est de suivre et de diriger une meute de chiens. | Domestique chargé de monter les chevaux pour les dresser, etc. | Homme qui a soin de tenir le rôle des ouvriers, de surveiller leurs travaux. | Celui qui larde les viandes. | Fam., *Piqueur de tables, d'assiettes, Parasite.*

PIQUIER. s. m. Soldat armé d'une pique.

PIQÛRE. s. f. Petite blessure que fait une chose ou un animal qui pique. | Se dit Des trous que font des insectes dans les fruits, le bois, les étoffes, le papier, etc. | Se dit Des rangs de points et arrière-points qui se font symétriquement, soit pour unir deux ou plusieurs étoffes, soit pour orner certaines parties d'un vêtement.

PIRATE. s. m. Écumeur de mer, celui qui n'a de commission d'aucune puissance, et qui court les mers pour voler, pour pil-

ler. | Se dit Des corsaires de qq. nations barbaresques.

PIRATER. v. n. Faire le métier de pirate.

PIRATERIE. s. f. Métier de pirate. | Se dit Des actes de piraterie.

PIRE. adj. comparatif des 2 g. De plus mauvaise, de plus méchante qualité, plus dommageable. | Superlatif, il est toujours précédé de l'article. | Subst., Ce qui est de plus mauvais.

PIROGUE. s. f. Batteau fait qqch. d'un seul arbre creusé, et dont se servent les sauvages.

PIROLE. s. f. Plante.

PIROUETTE. s. f. Sorte de jouet composé d'un petit morceau de bois plat et rond, traversé dans le milieu par un petit pivot sur lequel on le fait tourner avec les doigts. | Tour entier qu'on fait de tout le corps, en se tenant sur la pointe d'un seul pied.

PIROUETTER. v. n. Faire une ou plusieurs pirouettes.

PIS. adv. comparatif. Plus mal. | Adj. comparatif. *Il n'y a rien de pis que cela.* | Subst., Ce qu'il y a de pire. | *AV PIS ALLER.* loc. adv. En supposant les choses au pire état où elles puissent être. | *Pis aller, subst., C'est votre pis aller.* | *DE MAL EN PIS, DE PIS EN PIS.* loc. adv. De mal ou de plus mal en plus mal.

PIS. s. m. La mamelle d'une vache, d'une chèvre, d'une brebis, etc.

PISCINE. s. f. Vivier, réservoir d'eau où l'on nourrit du poisson. | Le réservoir d'eau qui était proche le parvis du temple à Jérusalem, et où on levait les animaux destinés aux sacrifices. | Lieu où l'on jette l'eau qui a servi à nettoyer les vases sacrés, etc.

PISÉ. s. m. Espèce de terre qu'on rend dure et compacte pour en faire des constructions.

PISSASPHALTE. s. m. Bitume mollassé, de couleur noire, et d'une odeur forte et pénétrante.

PISSAT. s. m. Urine. Se dit Des animaux. | Se dit De l'homme, par une espèce de mépris.

PISSÉMENT. s. m. *Pissement involontaire,* Écoulement d'urine qui n'est sollicité par aucune sensation irritante; *Pissement de sang, de pus,* Évacuation de sang, de pus par le canal de l'urètre.

PISSENLIT. s. m. Enfant qui pissoit au lit. Fam.

PISSENLIT. s. m. Plante.

PISSER. v. n. Uriner, évacuer l'urine, etc.

PISSEUR, EUSE. s. Celui, celle qui pissoit souvent.

PISSOIR. s. m. Lieu destiné, dans quelques endroits publics, pour y aller pisser. |

Baquet que l'on place dans qq. endroits pour le même usage.

PISSOTER v. n. Uriner très fréquemment et en petite quantité.

PISSOTIÈRE s. f. Un jet d'eau ou une fontaine qui jette peu d'eau.

PISTACHE s. f. Petite noix de forme oblongue, qui contient une amande verte et d'une saveur agréable.

PISTACHIER s. m. Arbre du Levant.

PISTE s. f. Vestige, trace que laisse l'animal aux endroits où il a marché. | Se dit aussi en parlant De l'homme.

PISTIL s. m. Organe femelle de la fructification.

PISTOLE s. f. Monnaie d'or étrangère. | La valeur de dix francs, en qq. monnaie que ce soit.

PISTOLET s. m. Arme à feu, qui est beaucoup plus courte que toutes les autres, et qu'on porte ordin. à l'arçon de la selle, et qqfs. à la ceinture.

PISTON s. m. Cylindre de bois, de fer ou de cuivre, qui entre dans le corps d'une pompe, pour servir à élever l'eau, à la comprimer et à la refouler. | *Fusil à piston*, Fusil dont le chien frappe sur un grain de poudre fulminante qui enflamme la charge.

PITANCE s. f. La portion de pain, de vin, de viande, etc., qu'on donne à chaque repas, dans les communautés.

PITAUD, AUDE s. Se dit D'un paysan lourd et grossier. Pop.

PITE s. f. Petite monnaie de cuivre qui valait le quart d'un denier.

PITE s. f. Espèce d'aloès.

PITEUSEMENT adv. De manière à exciter la pitié. Fam.

PITEUX, EUSE adj. Digne de pitié; propre à exciter la pitié. Fam. | *Faire piteux chère*, Faire mauvaise chère.

PITIÉ s. f. Sentiment de douleur, de commisération pour les peines d'autrui. | S'emploie qqfs. dans un sens qui marque du mépris.

PITON s. m. Sorte de clou dont la tête est en forme d'anneau. | Le pic, la pointe d'une montagne.

PITOTABLE adj. des 2 g. Qui est naturellement enclin à la pitié. | Qui excite la pitié. | Méprisable, mauvais dans son genre.

PITOTABLEMENT adv. D'une manière pitoyable. | D'une manière qui excite le mépris.

PITTORESQUE adj. des 2 g. Qui concerne la peinture. | Qui produit un grand effet en peinture, dans un tableau. | Qui est propre à être peint. | Se dit De tout ce qui peint à l'esprit.

PITTORESQUEMENT adv. D'une manière pittoresque.

PITUITAIRE adj. des 2 g. Qui a rapport à la pituite.

PITUIÈRE s. f. Flagme, humeur aqueuse et filante que sécrètent divers organes du corps. | La mucoité des membranes du nez et celle des poumons et de l'estomac.

PITUITÉUX, EUSE adj. Qui abonde en pituite.

PIVERT s. m. Oiseau.

PIVOINE s. f. Plante.

PIVOINE s. m. Petit oiseau.

PIVOT s. m. Morceau de fer ou d'autre métal, arrondi par le bout, qui soutient un corps solide, et qui sert à le faire tourner. | Qui sert d'appui, de soutien. | La racine principale de certains arbres, de certaines plantes, qui s'enfoncent perpendiculairement en terre. | *Pivots*, Les deux os saillants qui sont situés sur l'os frontal du cerf, du daim, du chevreuil.

PIVOTANT, ANTE adj. Qui pivote, qui s'enfonce perpendiculairement en terre.

PIVOTER v. n. Tourner sur un pivot, ou comme sur un pivot. | Se dit Des arbres, des plantes dont la principale racine s'enfonce perpendiculairement en terre.

PIZZICATO s. m. Se dit Des passages que l'on exécute en piquant un instrument dont on joue ordin. avec un archet. | Adv. *Les basses joueront pizzicato*.

PLACAGE s. m. Ouvrage de menuiserie ou d'ébénisterie, fait de bois scié en feuilles, qui sont appliquées sur d'autre bois de moindre prix.

PLACARD s. m. Assemblage de menuiserie, qui s'élève au-dessus d'une porte, et va ordin. jusqu'au plafond. | Se dit Des armoiries pratiquées dans les enfoncements de mur.

PLACARD s. m. Écrit ou imprimé qu'on affiche dans les places, dans les carrefours, pour informer le public de qq. ch. | Écrit injurieux ou séditieux, qu'on rend public en l'appliquant au coin des rues, ou en le semant parmi le peuple.

PLACARDER v. a. Mettre, afficher ou placarder. | *Placarder quelqu'un*, Afficher contre lui un placard injurieux.

PLACE s. f. Lieu, endroit, espace qu'occupe ou que peut occuper une personne, une chose. | *Sur la place*, au milieu de la place, À terre, par terre. | La dignité, l'emploi qu'une personne occupe dans le monde. | Le rang qu'un écolier obtient par sa composition. | Espace, lieu public découvert et environné de bâtiments. | Absol., le lieu du change, de la banque. | Une ville de guerre, une forteresse. | *Plans d'armes*, Lien spacieux, destiné à des revues, à des exercices militaires.

PLACEMENT s. m. Action de placer de l'argent. L'argent placé.

PLACENTA s. m. Masse charnue et

spongieuse, qui est à l'extrémité du cordon ombilical, et par laquelle le fœtus s'attache à la matrice et reçoit le nourriture que lui fournit le corps de sa mère.

PLACER v. a. Situer, mettre dans un lieu. | *Placer de l'argent*, Mettre de l'argent à intérêt, le faire profiter, en acheter des maisons. | *Placer une personne*, Lui donner, lui procurer un emploi, une condition.

PLACET s. m. Petit siège, sans bras et sans dossier. (VI.) On dit *Tebourat*.

PLACET s. m. Demande succincte par écrit, pour obtenir justice, grâce, faveur, etc. (VI.)

PLAFOND s. m. La surface, plate ou même cintrée, qui forme le haut d'une salle, d'une chambre, etc. | *Plafond de cor niche*, Le dessous du larmier.

PLAFONNAGE s. m. Action de plafonner, Travail de celui qui plafonne.

PLAFONNER v. a. Couvrir le dessous d'un plancher; garnir de plâtre ou de menuiserie le haut d'une salle, d'une chambre, etc.

PLAFONNEUR s. m. Celui qui plafonne, qui fait des plafonds de plâtre.

PLAGAL adj. m. T. de mus.

PLAGE s. f. Rivage de mer plat et découvert. | Poét., Contrée, climat.

PLAGIAIRE adj. des a g. Qui s'approprie ce qu'il a pillé dans les ouvrages d'autrui. | Subst. masc. *C'est un plagiaire*.

PLAGIAT s. m. Action du plagiaire.

PLAID s. m. Ce que dit un avocat pour la défense d'une cause. | *Tenir les plaids*, Tenir l'audience. (VI.)

PLAID s. m. Manteau écossais.

PLAIDANT, ANTE adj. Qui plaide.

PLAIDER v. n. et a. Contester qq. ch. en justice. | *Défendre, soutenir de vive voix la cause, le droit d'une partie devant les juges*. | *Plaider qqn.*, Lui faire un procès.

PLAIDEUR, EUSE s. Celui, celle qui plaide, qui est en procès. | Celui, celle qui aime à plaider, à chicaner.

PLAIDOIRIE s. f. L'art de plaider une cause; La profession et l'exercice qu'on en fait. | L'action de plaider.

PLAIDOYABLE adj. m. Se dit Des jours d'audience.

PLAIDOYER s. m. Discours prononcé à l'audience pour défendre le droit d'une partie.

PLAIE s. f. Solution de continuité, saignante, faite aux parties molles du corps par qq. blessure, etc., ou par la corruption des humeurs. | Se dit Des cicatrices. | Ce qui est très-préjudiciable à un État, à une famille.

PLAIGNANT, ANTE adj. et subst. Qui se plaint en justice de qq. tort.

PLAIN, AINE adj. Qui est uni, plat,

sans inégalité. | *De plain-pied*, Au même étage et de même niveau.—Adv. Sans monter ni descendre. | *Plain-pied*, subst., se dit De plusieurs pièces de plain-pied.

PLAINDRE v. a. Être touché des maux des autres. Témoigner de la compassion. | Donner avec répugnance, à regret. | *Pron.*, Se lamenter. | Témoigner son mécontentement de qq. ch. | *Rendre plainte*.

PLAINNE s. f. Plats campagne, grande étendue de terre dans un pays uni. | *Plainne d'eau*, Grande étendue d'eau, calme et unie.

PLAINTE s. f. Gémissement, lamentation. | Ce qu'on dit, ce qu'on écrit pour faire connaître le sujet qu'on a de se plaindre de qq.

PLAINTIF, IVE adj. Qui a l'accent de la plainte. | Qui se plaint souvent.

PLAINTIVEMENT adv. D'un ton plaintif, d'une voix plaintive.

PLAIRE v. n. Agréer, être agréable. | *Pron.*, Prendre plaisir à qq. ch. | Aimer à être dans un lieu, s'y trouver bien. | *S'it vous plaît*, T. de civilité.

PLAISAMMENT adv. D'une manière plaisante. | *Ridiculisement*.

PLAISANCE s. f. *Maison de plaisance*, Maison de campagne destinée à l'agrément, et qui n'est d'aucun revenu.

PLAISANT, ANTE adj. Agréable, qui plaît. | Qui divertit, qui fait rire. | *Impertinent, ridicule*. | *PLAISANT*, subst., Celui qui cherche à faire rire. | Ce qui fait rire.

PLAISANTER v. n. et a. Railler, badiner, dire ou faire qq. ch. pour amuser, pour faire rire les autres.

PLAISANTERIE s. f. Raillerie, badinerie. | *Plaisanterie à part*, Sérieusement. | *Dérision insultante*.

PLAISIR s. m. Joie, contentement, mouvement et sentiment agréable excité dans l'âme par la présence ou par l'image d'un bien. | *Divertissement*. | Au plur. absol., Les divertissements de la vie. | *Volonté, consentement*. | *Grâce, faveur, bon office*. | *Épée d'oublié*. | À *PLAISIR*, loc. adv. Avec plaisir, ou Avec soin. | *PAR PLAISIR*, loc. adv. Par divertissement. | *Pour essayer*.

PLAMÉE s. f. Chauz dont les tanneurs se sont servis pour enlever le poil des cuirs.

PLAN, ANE adj. *Surface plane, angle plan*, Surface sur laquelle une ligne droite peut s'appliquer complètement dans toutes les directions; angle tracé sur une surface plane. | *PLAN*, subst., Surface plane, superficie plate. | *Le délinéation, le dessin d'une ville, d'un jardin, etc.*, tracé sur le papier. | Les divers points, plus ou moins enfoncés, sur lesquels sont placés les objets qui entrent dans la composition d'un tableau. | *Le dessein, le projet d'un ouvrage*.

PLANCHE s. f. Ais, morceau de bois

refendu, ayant peu d'épaisseur, et plus long que large. | *Monter sur les planches*, Jouer la comédie sur un théâtre public. | Plaque de cuivre, ou morceau de bois plat, sur lesquels on a exécuté qq. ouvrage de gravure, pour en tirer des estampes. | L'estampe tirée sur une planche gravée. | Petit espace de terre que l'on cultive avec soin, pour y faire mieux venir des fleurs, des légumes.

PLANCHEIER. v. a. Garnir de planches le sol d'un appartement.

PLANCHER. s. m. Ouvrage de charpente formant une séparation horizontale entre deux étages d'un bâtiment. | Le plancher d'en bas sur lequel on marche. Le plancher supérieur.

PLANCHETTE. s. f. Petite planche. | Instrument de mathématiques propre à lever des plans.

PLANÇON ou PLANTARD. s. m. Branche de saule, de peuplier, etc., qu'on sépare du tronc pour la planter en terre et en former une bouture.

PLANE. s. m. Arbre.

PLANE. s. f. Outil tranchant et à deux poignées, dont les charrons, les tonneliers, etc., se servent.

PLANER. v. n. Se dit D'un oiseau, lorsqu'il se soutient en l'air sur ses ailes étendues, sans qu'il paraisse les remuer. | Considérer de haut.

PLANER. v. a. Unir, polir avec la plane ou avec le marteau.

PLANÉTAIRE. adj. des 2 g. Qui appartient aux planètes. | Sabot. m. Machine qui offre la représentation du système des planètes.

PLANÈTE. s. f. Astre qui ne luit qu'en réfléchissant la lumière du soleil, autour duquel il se meut dans une orbite presque circulaire.

PLANEUR. s. m. Ouvrier qui plane la vaisselle d'argent.

PLANIMÉTRIE. s. f. La science ou l'art de mesurer les surfaces planes terminées par des lignes droites ou courbes.

PLANISPHERE. s. m. Carte où les deux moitiés du globe céleste sont représentées sur une surface plane. Carte qui représente de même les deux moitiés du globe terrestre.

PLANT. s. m. Se dit Des jeunes tiges nouvellement plantées ou propres à l'être. | Une certaine quantité de jeunes arbres, etc., plantés dans un même terrain.

PLANTAGE. s. m. En Amérique, Les plants de cannes à sucre, de tabac, etc.

PLANTAIN. s. m. Plante. | *Plantain aquatique*, Espèce de plante aquatique.

PLANTATION. s. f. Action de planter. | Une certaine quantité d'arbres plantés dans un même terrain. | En Amérique, se

dit Des établissements que les colons forment dans les terres qu'ils défrichent.

PLANTE. s. f. Nom général sous lequel on comprend tous les végétaux, comme les arbres et les herbes. | Absol., Plante médicinale. | Jeune vigne, vigne nouvelle. | *La plante des pieds*, Le dessous des pieds de l'homme.

PLANTER. v. a. Mettre une plante en terre pour qu'elle prenne racine et qu'elle croisse. | Se dit De certains objets qu'on enfonce en terre, et dont on laisse paraître une partie en dehors. | Fam. *Planter la gge.*, Le quitter.

PLANTEUR. s. m. Celui qui plante des arbres, etc. | Se dit Des colons d'Amérique.

PLANTOIR. s. m. Outil de bois, pointu, dont les jardiniers se servent.

PLANTULE. s. f. Rudiment de la tige, qui, lors de la germination, sort des lobes séminaux.

PLANTUREUSEMENT. adv. Copieusement, abondamment. Fam. (Vi.)

PLANTUREUX, EUSE. adj. Copieux, abondant. (Vi.)

PLANURE. s. f. Bois qu'on retranche des pièces que l'on plane.

PLAQUE. s. f. Table, feuille plus ou moins épaisse de qq. métal que ce soit. | Espèce de chandelier qu'on applique à une muraille.

PLAQUEMINIER. s. m. Nom de plusieurs espèces d'arbres et d'arbrisseaux.

PLAQUER. v. a. Appliquer une chose plate sur une autre. | *Vaisselle plaquée*, Vaisselle de cuivre recouverte d'argent laminé. | Subst., *Du plaqué*.

PLAQUETTE. s. f. Nom d'une monnaie de billon dans plusieurs pays.

PLAQUEUR. s. m. Artisan qui fait des placages, ou qui plaque des bijoux, de la vaisselle.

PLASTIQUE. adj. des 2 g. T. did. Qui a la puissance de former. | *Art plastique*, L'art de modeler toutes sortes de figures et d'ornements en plâtre, en stuc, etc. | Subst., *Le plastique*.

PLASTRON. s. m. La pièce de devant de la cuirasse. | Pièce de cuir, recouverte et matelassée, dont les maîtres d'armes se couvrent l'estomac. | Fam., Homme qui est en butte aux railleries ou aux importunités d'un autre.

PLASTRONNER. v. a. Garnir d'un plastron ou de qq. ch. qui en tient lieu.

PLAT, ATE. adj. Qui a la superficie unie, et dont les parties ne sont pas ou ne sont guère plus élevées les unes que les autres. | *Pays plat*, Pays de plaines. | *Vaisselle plate*, Vaisselle qui est d'une seule pièce. | *Vers à rimes plates*, Les vers dont les rimes se suivent deux à deux. | *Début de savaur et de force*. | Qui n'est ni élégant,

ni vif, ni piquant. | **PLAT**, subst., plats de certains choses. | À **PLAT**, loc. loc. adv. Entièrement. | À **UNE** loc. adv. À terre.

P. m. Sorte de vaisseau plus ou moins, destinée à contenir les mets sur la table. | Ce qui est contenu et. | *Plat de balanos*, Chacun des plats d'une balanos.

PE, s. m. Grand arbre.

PESTE, s. m. Lieu ombragé de qui servait aux exercices gymnastiques de Sparte.

PEU, s. m. Œuvre morte des défunts.

PEU, s. m. Le fond de bois des dames. | Se dit De certains petits vases, de porcelaine, ou de fer-blanc sur lesquels on sert ordinairement le thé, le café. | Terrain élevé, mais plat et égal on peut placer un corps de canon. | Tout plat, et qui s'étend en plaine. | Les sèves fauves, lorsqu'elles sont vendues.

PLATE, s. f. Espace de terre borde les compartiments d'un moulin plat et unie qui a plus que de saillie.

P. s. f. Plat de nourriture chargé de viande.

P. s. f. Massif de fondation, qui toute l'étendue du bâtiment.

PLATE, s. f. Couverture d'un toit sans comble, faite en terrasse dalle de pierre, des lames de bois. | Œuvre de terre élevé et unie, sur lequel on met du canon.

PLATE, s. f. Longue que l'on garnit sur la croupe des charrettes, pour les empêcher de

PLATE, adv. D'une manière plate.

PLATE, s. f. Conche ou filon qui, renfoncé en terre, prend la direction horizontale.

PLATE, s. f. Sorte d'ustensile de métal on se sert pour sécher et essorer du linge. | La pièce à laquelle sont toutes celles qui servent à une arme à feu. | La partie de la face sur le tympan. | Plaque de bois attachée à une porte au devant de la serrure, et qui est percée de manière à passer à la clef.

PLATE, s. m. Substance métallique qui se fait, très-fixe au feu, et plus que l'acier.

PLATE, s. f. Qualité de ce qui est dans les ouvrages d'esprit, dans la parole, dans les sentiments, etc. | plat.

PLATONICISME, s. m. Système philosophique de Platon. | **PLATONICISME**, s. m. Qui suit la philosophie de Platon; Qui a rapport à la philosophie de Platon. | Subst., *Un platonicien*.

PLATONIQUE, adj. des 2 g. Qui a rapport au système, à la philosophie de Platon. | *Amour platonique*, Affection mutuelle, morale, et dégagée des désirs physiques, entre deux personnes de différent sexe.

PLATONISME, s. m. Système philosophique de Platon.

PLÂTRAGE, s. m. Ouvrage fait de plâtre.

PLÂTRAS, s. m. Débris d'ouvrages de plâtre.

PLÂTRÉ, s. m. Sorte de pierre cuite au fourneau, qu'on réduit en poudre, et qu'on emploie délayée avec de l'eau pour cimenter les pierres ou les moellons, pour faire des enduits, pour mouler des statues, etc. | Tout ouvrage moulé en plâtre. | Au plur. et absol., se dit Des légers ouvrages de plâtre, tels que ravalements, corbelles, soulèvements, etc.

PLÂTRER, v. a. Couvrir de plâtre, enduire de plâtre.

PLÂTREUX, **EUSE**, adj. Se dit D'un terrain mêlé d'une espèce de craie rouge.

PLÂTRIER, s. m. Celui qui prépare le plâtre, et celui qui le vend.

PLÂTRIÈRE, s. f. Lieu, carrière d'où l'on tire de la pierre à plâtre. | L'endroit où l'on cuit et où l'on prépare le plâtre.

PLAUSIBILITÉ, s. f. Qualité de ce qui est plausible.

PLAUSIBLE, adj. des 2 g. Qui a une apparence spécieuse.

PLAUSIBLEMENT, adv. D'une manière plausible.

PLÉBÉIEN, **IKENNE**, s. et adj. Se dit De ceux qui étaient de l'ordre du peuple, chez les anciens Romains. | Se dit De ceux qui, dans les États modernes, ne font point partie de la noblesse.

PLÉBISCITE, s. m. Décret émané du peuple romain convoqué par tribus.

PLÉIADES, s. f. pl. Groupe de six étoiles qui sont dans la constellation du Taureau.

PLEIGE, s. m. Celui qui sert de caution. (Vi.)

PLEIGER, v. s. Cautionner en justice. (Vi.)

PLEIN, **INE**, adj. Qui contient tout ce qu'il est capable de contenir. | Qui contient une grande quantité. | *Bête pleine*, Bête qui porte des petits. | *Homme plein de lui-même*, Qui a beaucoup de vanité. | Entier, complet, absolu. | *Gras, replet, rebondi*. | **PLAIS**, prép. de quantité; Autant que la chose dont on parle peut en contenir. | **PLAIS**, subst. Partie d'une lettre, d'un caractère, qui est formée d'un trait plus gros, plus large que le reste. | **EX PLAIS**, loc. adv. Pleinement. | À **PLAIS** et à **PLAIS**, loc. adv.

Tout à fait. | *Tout pleuv*, Beaucoup. Fam.

PLEINEMENT. adv. Entièrement, absolument, tout à fait.

PLÉNIÈRE. adj. f. *Indulgence plénière*, Rémission pleine et entière de toutes les peines dues aux péchés.

PLÉNIPOTENTIAIRE. s. m. Ministre chargé des pleins pouvoirs d'un souverain. | Adj. *Ministre plénipotentiaire*.

PLÉNITUDE. s. f. Abondance excessive. En parlant de certaines choses, signifie qu'elles sont absolues, entières, complètes.

PLEONASME. s. m. Figure par laquelle on emploie des mots qui sont inutiles pour le sens, mais qui peuvent donner à la phrase plus de force ou de grâce. | Redondance vicieuse de paroles.

PLETHORE. s. f. Abondance de sang et d'humeurs.

PLÉTHORIQUE. adj. des 2 g. Abondant en humeurs.

PLEURANT, ANTE. adj. Qui pleure.

PLEURARD. s. m. Un enfant qui pleure souvent et sans sujet. Fam.

PLEURE. s. f. T. d'anat. V. *PLÈVRE*.

PLEURER. v. n. Répandre des larmes. | *La vigne pleure*, se dit Lorsqu'il dégoutte de l'eau de son bois. | V. a. *Pleurer qqn.*, Pleurer sa perte, sa mort.

PLEURÉSIE. s. f. Douleur de côté fort vive, causée par l'inflammation de la plèvre.

PLEUREUR, EUSE. s. Celui, celle qui a l'habitude de pleurer. | Se dit Des femmes que, chez les anciens Grecs et les anciens Romains, on louait pour assister aux funérailles du mort, et pour pleurer sa perte.

Adj., *Sauve pleureur, frêne pleureur*, Espèce de saule, de frêne.

PLEUREUSES. s. f. pl. Bandes de batiste, qu'on mettait autrefois sur le revers de la manche d'un habit, dans les premiers temps d'un grand deuil.

PLEUREUX, EUSE. adj. Qui annonce une personne affligée et prête à pleurer, ou une personne qui a pleuré.

PLEURNICHER. v. n. Répandre des larmes feintes. Fam.

PLEURNICHEUR, EUSE. s. Celui, celle qui pleurniche. Fam.

PLEURONECTE. s. m. Genre de poissons plats.

PLEUROPNÉUMONIE. s. f. Pleurésie dans laquelle la plèvre et les poumons sont enflammés.

PLEURS. s. m. pl. Larmes. | *Essuyer ses pleurs*. Se consoler.

PLEUTRE. s. m. Un homme sans courage, un homme qui ne mérite aucune considération. Fam.

PLEUVOIR. v. n. (*Il pleut. Il pleuvait. Il plut. Il a plu. Il pleura. Il pleurnit. Qu'il pleuve. Qu'il plût.*) Se dit De l'eau qui tombe du ciel. | Se dit De plusieurs choses qui

tombent ou semblent tomber du ciel comme la pluie. *Il pleut des brochures*, etc.

PLÈVRE. s. f. La membrane qui tapisse l'intérieur de la poitrine.

PLEXUS. s. m. Réseau formé par plusieurs filets de nerfs, ou par plusieurs petits vaisseaux entrelacés les uns avec les autres.

PLEYON. s. m. Petit brin d'osier qui sert à lier la vigne.

PLI. s. m. Ce qu'on fait à une étoffe, à du linge, à du papier, etc., lorsqu'on les met en un ou plusieurs doubles, avec ou sans arrangement. | *Sous ce pli*, Dans cette lettre. | La marque qui reste à une étoffe, à du linge, à du papier, etc., pour avoir été plié. | *Habitudes*. | Se dit Des sinuosités d'une draperie.

PLIABLE. adj. des 2 g. Pliant, flexible. | Docile.

PLIAGE. s. m. Action, manière de plier, ou l'effet de cette action.

PLIANT, ANTE. adj. Souple, flexible. | Docile, accommodant. | *Siège pliant*, et, subst., *Pliant*, Siège qui se plie en deux, et qui n'a ni bras ni dossier.

PLICATILE. adj. des 2 g. Qui se plisse.

PLIE. s. f. Poisson plat.

PLIÉ. s. m. Mouvement des genoux quand on les plie.

PLIER. v. a. Mettre en un ou plusieurs doubles, et avec un certain ordre. | *Plier bagage*, se dit D'une armée qui se retire devant une autre. | Fam., *S'en aller furtivement*. Mourir. | *Courber, fléchir*. | Assujettir, soumettre. | V. n. Devenir courbé. | *Céder*, se soumettre. | Se dit Des troupes qui reculent dans un combat.

PLIEUR, EUSE. s. Celui, celle qui plie.

PLINTHE. s. f. Membre d'architecture ayant la forme d'une petite table carrée. | Bande ou saillie plate qui règne au pied d'un bâtiment, au bas d'un mur d'apparement.

PLIOIR. s. m. Petit instrument de bois, dont on se sert pour plier et pour couper du papier.

PLIQUE. s. f., ou **PLICA**. s. m. Maladie dans laquelle les cheveux sont entrelacés et collés ensemble, de manière qu'on ne peut les dé mêler.

PLISSEMENT. s. m. Action de plisser.

PLISSER. v. a. Faire des plis à certaines sortes d'habits ou d'ouvrages. | V. n. *Cette étoffe plisse*, Il s'y fait plusieurs plis. | *Plissé*, su. adj. T. de bot. *Feuille plissée*.

PLISSURE. s. f. Manière de faire des plis. | L'assemblage de plusieurs plis.

PLÔC. s. m. Composition de poil de vache et de verre pilé, qu'on met entre le doublage et le bordage d'un navire.

PLOMB. s. m. Métal d'un beau blanc blenâtre, très-mou et l'un des plus pesants

après l'or et le platine. | Se dit Des balles, des lingots et des petits grains de plomb qu'on emploie pour charger les armes à feu. | Petit sac de plomb que, dans les manufactures, on attache aux étoffes pour en certifier la qualité ou l'évauge, et que, dans les douanes, on attache aux ballots, coffres, etc., pour attester qu'ils ont payé les droits. | Instrument dont les maçons, etc., se servent pour élever leurs ouvrages perpendiculairement à l'horizon. | Se dit De ces cavettes qu'on établit aux différents étages d'une maison, pour y jeter les eaux sales. | L'hydrogène sulfuré qui se dégage des fosses d'égouts et des puits. | L'espèce d'asphyxie qui salet qq. les vidangeurs, lorsqu'ils viennent à respirer ce gaz. | À PLOMB. loc. adv. Perpendiculairement. — Subst., Assurance dans les mariages. | *Conserver son aplomb.*

PLOMBAGE. s. m. Action de plomber, de marquer avec un plomb.

PLOMBAGEUR. s. l. Substance minérale noire, et dont on fait des crayons.

PLOMBER. v. a. Mettre, attacher, appliquer du plomb à qq. ch., en qq. lieu. | *Plomber de la vaiselle de terre.* La vernir avec du plomb. | Presser, battre, fouler des terres pour les affermir et afin qu'elles s'affaissent moins. | *Plombé, fa. adj.* Livide, couleur de plomb.

PLOMBIERIE. s. f. Art de fondre et de travailler le plomb. | Lieu où l'on coule et où l'on travaille le plomb.

PLOMBEUR. s. m. Celui qui plombe les marchandises, les étoffes.

PLOMBIER. s. m. Ouvrier qui fond le plomb, le façonne, le vend façonné, etc.

PLONGEANT, ANTE. adj. Dont la direction est de haut en bas.

PLONGÉE. s. f. La plongée du parapet, La ligne qui, dans le profit d'un parapet, est comprise entre le talus intérieur et le talus extérieur.

PLONGEON. s. m. Oiseau squistique. | *Faire le plongeon,* se dit D'une personne qui plonge.

PLONGER. v. a. Enfoncer qq. ch. dans qq. corps liquide, pour l'en retirer ensuite. | *Plonger un poignard dans le sein de qq.,* Lui enfoncer un poignard dans le sein. | V. n. S'enfoncer entièrement dans l'eau. | Avoir une direction de haut en bas.

PLONGEUR. s. m. Celui qui a coutume de plonger dans la mer pour pêcher des perles, ou dans les rivières pour retirer ce qui est tombé dans l'eau.

PLOQUER. v. a. Garnir de ploc la carène d'un bâtiment.

PLOYER. v. a. (Se conj. c. Employer.) Fléchir, courber. | Arranger une chose, en la pliant, en la mettant en rouleau, en paquet, etc.

PLUCHE. s. f. P. Plumeau.

PLUER. v. l. L'eau qui tombe de l'atmosphère. | Se dit De certaines choses qui tombent ou qui semblent tomber du ciel comme la pluie.

PLUMAGE. s. m. oeil. Toute la plume qui est sur le corps de l'oiseau.

PLUMASSEAU. s. m. Se dit De petits bouts de plumes dont on se sert pour emplover des clovecias et des sèches. | Un balai de plumes. | Tampon de charpie aplati qu'on met sur les plaies et les ulcères quand on les panse.

PLUMASSIER. s. f. Métier et commerce de plumassier.

PLUMASSIER. s. m. Marchand qui prépare et qui vend des plumes d'autruche, des aigrettes, etc.

PLUME. s. f. Teyou garni de barbes et de duvet, qui couvre le corps des oiseaux. | Se dit, absol., Des plumes préparées qu'on emploie comme ornement, comme parure. | Les gros teyous de plumes de toutes sortes d'oiseaux, dont on se sert pour écrire.

PLUMEAU. s. m. Espèce de balai fait avec de fortes plumes de dindon, de coq, etc.

PLUMÉE. s. f. Plumée d'encre. Ce qu'on peut prendre d'encre avec une plume pour écrire.

PLUMER. v. a. Arracher les plumes d'un oiseau. | Fam., *Plumer qq.,* se dit De ceux qui tirent de l'argent de qq., soit en le faisant jouer, soit en le portant à de folles dépenses.

PLUMET. s. m. Plume d'autruche, préparée et mise autour du chapeau. | Le bouquet de plumes que les militaires portent à leur chapeau, à leur casque, etc.

PLUMETIS. s. m. Broder au plumetis, se dit D'une certaine manière de broder de la mousseline, etc., avec du coton.

PLUMEUX, EUSE. adj. Garni longitudinalement de deux rangs opposés de poils longs.

PLUMITIF. s. m. Le papier original et primitif sur lequel on écrit les sommaires des arrêts et des sentences qui se donnent à l'audience.

PLUMULE. s. f. Partie du germe qui est destinée à former la tige.

PLUPART (LA). La plus grande partie, le plus grand nombre. | Pour LA PLUPART. loc. adv. Quant à la plus grande partie. | LA PLUPART DU TEMPS. loc. adv. Le plus souvent.

PLURALITÉ. s. f. comparatif. Plus grande quantité, plus grand nombre. | Absol., Le plus grand nombre de voix, de suffrages. | Multiplicité.

PLURIEL, ELLE. adj. (Qqn. écrivent *Plurier*, et la plupart prononcent *Plurié*.)

Marque, dans les noms et dans les verbes, Pluralité de personnes ou de choses. | **PLURALIS**, subst., Nombre pluriel. | Un mot qui est au pluriel.

PLUS, adv. de comparaison. Davantage. | Sert à marquer cessation de qq. action, de qq. état, etc. | **Plus**, précédé de l'article *Le*, devient superlatif relatif. | Absol., Outre cela. | Subst., *Le plus et le moins ne changent pas l'espèce*. | **Plus**, en Algèbre, Le signe de l'addition. | **DE PLUS EN PLUS**, loc. adv. qui marque du progrès. | **TANT EN PLUS**, loc. adv. Beaucoup. | **IL Y A PLUS, BIEN PLUS, QUI PLUS EST, DE PLUS**, loc. adv. Outre ce qui a été déjà dit. | **NON PLUS QUE**, loc. comparative. Pas plus que. | **NI PLUS NI MOINS QUE**, loc. comparative. Tout de même que. Fam. | **PLUS OU MOINS**, loc. adv. À peu près. | À différents degrés. | **QUI PLUS, QUI MOINS**, loc. adv. Les uns plus, les autres moins. Fam. | **SANS PLUS**, loc. adv. Sans rien ajouter. | **D'AUTANT PLUS**, loc. adv. qu'on emploie pour établir une proposition dont les deux membres ont qq. relation entre eux. | **PLUS TÔT, PLUS TARD, PLUS LOIN, PLUS VÂS**, loc. adv. de temps et de lieu. | Absol., *Au plus tôt*, Dans le plus court délai. | **PLUTÔT**, en un seul mot, avec retranchement de l'S, marque préférence.

PLUS-PÉTITION, s. f. Demande qui excède le droit de celui qui la forme.

PLUS-QUE-PARFAIT, adj. et s. m. Prétérit qui marque une chose faite ou arrivée dans un temps plus éloigné que le temps marqué par le prétérit parfait.

PLUSIEURS, adj. pl. des 3 g. Un nombre indéfini. | Subst. et absol., Plusieurs personnes.

PLUTÔT, adv. *V. Plus, à la fin*.

PLUVIAL, s. m. Grande chape que portent, à la messe et aux vêpres, le chantre, le sous-diacre, et l'officiant, quand il enseigne.

PLUVIALE, adj. f. *Eau pluviale*, Eau de pluie.

PLUVIER, s. m. Oiseau de rivage.

PLUVIEUX, BUSE, adj. Abondant en pluie. | Qui amène la pluie.

PLUVIOSE, s. m. Le 5^e mois du calendrier républicain.

PNEUMATIQUE, s. f. Science qui a pour objet les propriétés physiques de l'air.

PNEUMATIQUE, adj. des 3 g. *Machine pneumatique*, Machine avec laquelle on pompe l'air d'un récipient.

PNEUMATOCÈLE, s. f. Fausse hernie du scrotum, causée par des gaz qui le gonflent.

PNEUMATOLOGIE, s. f. T. did. Traités des substances spirituelles.

PNEUMONIE, s. f. Inflammation du parenchyme des poumons.

PNEUMONIQUE, adj. des 3 g. Se dit de certains remèdes.

PNTX, s. m. Dans qq. villes de la Grèce, Place demi-circulaire où se tenait qq. l'assemblée générale du peuple.

POCHADE, s. f. Espèce de croquis; dessin au lavis, exécuté rapidement.

POCHE, s. f. Espèce de petit sac de toile, d'étoffe, etc., attaché à un habit, à un tablier, etc., pour y mettre ce qu'on veut porter ordin. sur soi. | Grand sac de toile dont on se sert pour mettre du blé, de l'avoine. | Espèce de filet dont on se sert pour prendre des lapins au furet. | *Le jabot des oiseaux*. | Sac, sinus qui se fait à un abcès, dans une plaie. | Se dit Des faux plis que font les habits mal taillés. | Petit violon.

POCHER, v. a. Faire une meurtrissure avec enflure. | *Pocher des œufs*, Les faire cuire dans l'eau chaude avec du sel et du vinaigre, ou autrement, sans les battre ensemble.

POCHETER, v. a. et n. Serrer, porter pour qq. temps dans sa poche.

POCHETTE, s. f. Diminutif de Poche. (Vi.) | Diminutif de Poche, dans le sens de Filet. | Le petit violon que les maîtres à danser portent dans leurs poches, et dont ils se servent pour donner leçon.

PODAGRE, s. f. Goutte qui attaque les pieds.

PODAGRE, adj. des 3 g. et subst. Qui a la goutte aux pieds. Se dit en général D'un homme gouteux. Fam.

PODESTAT, s. m. Titre d'un magistrat dans plusieurs villes d'Italie.

PODIUM, s. m. L'endroit des amphithéâtres et des cirques où se plaçaient les sénateurs et les magistrats.

POECILE, s. m. Portique public orné de peintures.

POÈLE, s. m. Drap mortuaire, grande pièce d'étoffe noire ou blanche dont on couvre le cercueil pendant les cérémonies funèbres. | Le voile qu'on tient sur la tête des mariés, durant une partie de la messe qui se dit pour la bénédiction nuptiale. | Dais.

POÈLE, s. f. Ustensile de cuisine, dont on se sert pour frire, pour fricasser.

POÈLE ou **POILE**, s. m. Sorte de fourneau de terre ou de fonte, par le moyen duquel on chauffe des chambres, etc., et d'où la fumée s'échappe par un tuyau.

POÉLIER, s. m. Artisan qui fait les poêles et qui les pose.

POÉLON, s. m. Espèce de petite poêle, et qui est plus profonde que la poêle.

POÉLONNEE, s. f. Autant qu'un poëlon peut tenir.

POÈME, s. m. Ouvrage en vers.

POÉSIE, s. f. L'art de faire des ouvrages en vers. | Se dit, absol., Des qualités qui

caractérisent les beaux vers. | L'art de faire des vers. | Ouvrages en vers.

POËTE. s. m. Celui qui s'adonne à la poésie, qui fait des vers.

POSTEREAU. s. m. T. de mépris. Un fort mauvais poëte. Fam.

POSTÈRE. s. f. Femme poëte. Pou vaillé.

POËTIQUE. adj. des 3 g. Qui concerne la poésie, qui appartient à la poésie. | Fam., *Licence poétique*, Altération de la vérité.

POËTIQUE. s. f. Traité de l'art de la poésie. | *La poétique des beaux-arts*, L'explication de ce qu'il y a d'élevé, d'idéal dans les beaux-arts.

POËTIQUEMENT. adv. D'une manière poétique.

POËTISER. v. n. Versifier. Fam. et peu usité.

POIDS. s. m. Pesanteur, qualité de ce qui est pesant. | Se dit De certains morceaux de cuivre, et de certaines masses de fer ou de plomb d'une pesanteur réglée et connue, dont on se sert pour savoir combien une chose pèse. | Tout ce qui fatigue, oppresse, chagrine. | Importance, considération, force, solidité.

POIGNANT, **ANTE**. adj. Piquant. Se dit D'une douleur physique ou morale qui est forte, vive, pénétrante.

POIGNARD. s. m. Dague, sorte d'arme destinée à frapper de la pointe, et beaucoup plus courte qu'une épée.

POIGNARDER. v. a. Frapper, blesser, tuer avec un poignard.

POIGNÉE. s. f. Autant que la main fermée peut contenir de certaines choses dont la quantité n'est pas continue. | Ce qu'on empoigne avec la main. | *Une poignée de monde*, Un petit nombre de personnes. | *La partie d'un objet par où on le prend, pour le tenir à la main.* | À *rosiers*. loc. adv. En abondance, en grande quantité.

POIGNET. s. m. L'endroit où le bras se joint à la main. | Le bord de la manche d'une chemise.

POIL. s. m. Ce qui croît en forme de filets déliés sur la peau des animaux, et en plusieurs endroits du corps humain. | La chevelure. | Le barbe de l'homme. | *Poil follet*, Poil rare et léger qui vient avant la barbe. | En parlant Des chevaux, etc., Couleur. | Se dit De certains filets très-déliés, qui naissent sur les diverses parties des plantes. | Nom d'une maladie assez ordinaire aux nourrices.

POILU, **UE**. adj. Velu, couvert de poil.

POINCILLADE. s. f. Arbrisseau.

POINÇON. s. m. Instrument de fer ou d'autre métal, qui a une pointe pour percer. | Instrument dont on se sert pour marquer la vaisselle d'or et d'argent. | Morceau d'acier gravé en relief, avec lequel

on frappe les coins dont on se sert pour l'impression des monnaies et des médailles. | Morceau d'acier où les lettres sont gravées en relief, et avec lequel on frappe les matrices qui servent à fonder les caractères d'imprimerie. | L'arbre vertical sur lequel tourne une machine.

POINÇON. s. m. Sorte de tonneau servant à mettre du vin ou d'autres liqueurs.

POINDRE. v. a. Piquer. *Oignes vintis*, Il vous poindra; Quand on fait du bien à un malheureux homme, on n'en reçoit que du déplaisir. | V. n. Se dit Du jour qui commence à paraître, et des plantes qui commencent à pousser.

POING. s. m. Main fermée. | Toute la main jusqu'à l'endroit où elle se joint au bras.

POINT. s. m. Figure qui se fait dans de l'étoffe avec une aiguille enfilée de soie, de laine, de fil, etc. | Se dit De certains ouvrages de broderie ou de tapisserie à l'aiguille. | Sorte de dentelle de fil, faite à l'aiguille. | Un endroit fixe et déterminé. | *Point d'appui*, Point fixe sur lequel les diverses parties d'une machine s'appuient en exécutant leurs mouvements. | *Point de vue*, Le point sur lequel la vue se dirige et s'arrête dans un certain éloignement. | Petite marque ronde qui se fait sur le papier avec la plume et l'encre, avec un crayon, etc., et qu'on emploie à différents usages dans l'écriture. | *Le point d'un bâtiment*, la latitude et la longitude du lieu où il se trouve en mer, à l'heure de midi. | Point que l'on met après une note, et qui sert à la faire valoir une moitié en sus de sa valeur naturelle. | *Point d'orgue*, Trait que la partie chantante exécute *ad libitum*. | Le nombre qu'on attribue à chaque carte, et qui varie dans différents jeux. | Celui que l'on marque à chaque coup de jeu. | Se dit Des petits trous qu'on fait à des étrivières, à des courroies, etc., pour y passer l'ardillon. | Se dit De certaines marques faites d'espace en espace sur une espèce de règle dont les cordonniers et les chapeliers se servent. | La 12^e partie d'une ligne. | T. d'impr. Mesure qui vaut deux points ou un sixième de ligne. | Se dit Des parties qui forment la division de certains discours, de certains ouvrages. | Ce qu'il y a de principal, d'important dans une affaire, dans une question. | *Point d'honneur*, Ce qu'on regarde comme touchant à l'honneur. | État, situation. | Degré, période. | Temps précis dans lequel on fait qq. chose. | Douleur piquante qui se fait sentir en divers endroits du corps. | Du *point en point*. loc. adv. Exactement. | Du *tout point*, en *tout point*. loc. adv. Totalement, parfaitement. | Au *bras en point*. loc. adv. Extrêmement. | À *point*. loc. adv.

À propos. | À ROISSE NOMMÉ. loc. adv. Au temps précis.

POINT. adv. de nég. Pas, nullement.

POINTAGE. s. m. Action de pointer, de diriger une pièce d'artillerie vers un but donné. | Action de faire son point, de porter des relevements sur une carte de marine.

POINTAL. s. m. Pièce de bois peccé de bout et servant d'étau.

POINTE. s. f. Bout piquant et signé de qq. ch. que ce soit. | T. de gravure, La manière d'opérer avec la pointe. | Se dit De certains petits clous avec ou sans tête, minces, et d'une grosseur égale. | Le bout, l'extrémité des choses qui vont en diminuant. | *La pointe d'un bastion*, L'angle le plus avancé du côté de la campagne. | *La pointe du jour*, Le point du jour. | T. de blas. La partie basan de l'écu. | Fam., *Être en pointe de vin*, Être en gaieté, pour avoir bu un peu plus qu'à l'ordinaire. | Trait d'esprit recherché, subtil; jeu de mots. | Le vol d'un oiseau qui s'élève vers le ciel. | Fam., *Suivre, pousser sa pointe*, Suivre son dessein. | En POINTE. loc. adv. En forme de pointe.

POINTEMENT. s. m. Action de pointer le canon.

POINTER. v. a. Porter un coup avec la pointe d'une épée, d'un sabre. | Diriger qq. ch. vers un point en mirant. | V. n. Se dit Des oiseaux qui font la pointe, qui s'élèvent vers le ciel. | Poindre, se dit Des herbes, des bourgeons. | V. n. et a. Faire des points avec le pinceau, avec le burin, avec la plume. | Indiquer sur une feuille les personnes présentes à une assemblée, les ouvriers qui sont à leur ouvrage, etc. | *Pointer la carte*, Porter le point du bâtiment, porter des relevements sur une carte marine. | *Note pointée*, Note suivie d'un point qui lui fait valoir moitié en sus de sa valeur naturelle.

POINTEUR. adj. et s. m. Artilleur qui pointe le canon. | *Chanoine pointeur*, Celui qui pique sur une feuille les chanoines présents à l'office.

POINTILLAGE. s. m. Petits points qu'on fait dans les ouvrages de miniature.

POINTILLER. v. n. Faire des points avec la plume, le burin, le pinceau, le crayon, etc. | Disputer, contrarier, contester sur les moindres choses. | V. a. Fiqner, dire des choses désobligeantes. | POINTEUR. s. m. Manière de peindre, de dessiner, de graver.

POINTILLERIE. s. f. Picoterie, contestation sur des bagatelles.

POINTILLEUX, EUSE. adj. Qui aime à pointiller, qui est susceptible, exigeant dans la société.

POINTU, UE. adj. Qui a une pointe si-
guée, qui se termine en pointe. | Fam.,

Avoir l'esprit pointu, Chercher à subtiliser sur tout.

POINTURE. s. f. Se dit De deux petites pointes de fer attachées au tympan, lesquelles, passant d'abord à deux de ses extrémités la feuille de papier qu'on veut imprimer d'un côté, la traversent aux mêmes endroits quand on veut l'imprimer de l'autre côté.

POIRE. s. f. Fruit à pépin, bon à manger. | *Poire d'angeisse*, Sorte de poire sans pépin. | Le contre-poids de la balance romaine. | *Poire à pendoir*, Sorte de petit boudin de cuir bouilli ou de qq. autre matière, dans laquelle on met de la poudre de chasse. | *Poires sacrées*, Sorte d'embouchure du mors d'un cheval.

POIRÉ. s. m. Sorte de boissem fait avec des poires.

POIRRAU ou POIRREAU. s. m. Plante potagère. | Excroissance qui vient sur la peau.

POIRÉE. s. f. Plante potagère.

POIRER. s. m. Arbre.

POIS. s. m. Légume qui vient dans une gousse, dans une cosse. | La plante même qui porte ce légume.

POISON. s. m. Toute substance qui, prise intérieurement ou appliquée sur un corps vivant, est capable de détruire ou d'altérer les fonctions vitales.

POISSARD, ARDE. adj. Se dit De certains ouvrages, dans lesquels on imite le langage et les mœurs du bas peuple.

POISSARDE. s. f. Se dit Des femmes de la halle; et Des femmes qui ont des manières hardies et des expressions grossières.

POISSER. v. a. Enduire, fracter de pain. | Salir, gâter avec qq. ch. de gluant.

POISSON. s. m. Animal à sang rouge et froid, qui respire par des branchies, et qui naît et vit dans l'eau, où il se nourrit à l'aide de nausoires. | *Les Poissons*, Un des signes du zodiaque mobile. — Nom d'une constellation.

POISSON. s. m. Sorte de petite mesure.

POISSONAILLE. s. f. Petit poisson, fretin. Fam.

POISSONNERIE. s. f. Le lieu où l'on vend le poisson.

POISSONNEUX, EUSE. adj. Qui abonde en poisson.

POISSONNIER, IÈRE. s. Celui, celle qui vend du poisson.

POISSONNIÈRE. s. f. Ustensile de cuisine, qui sert à faire cuire du poisson.

POITRAIL. s. m. La partie de devant du corps du cheval. | La partie du harnais qui se met sur le poitrail du cheval. | *Grosse pièce de bois qui se pose horizontalement sur des pieds-droits de pierre, pour soutenir un mur de face, ou un pan de bois.*

POURTRAIRE adj. des 2 g. et subst. Qui a la poitrine ataquée; phthisique.

POURTRIN a. f. Partie du corps depuis le bas du cou jusqu'au diaphragme, contenant les poumons et le cœur. | Les parties contenues dans la poitrine, et principalement les poumons.

POURTRADE a. f. Sauce faite avec du poivre, du sel et du vinaigre.

POIVRE a. m. Sorte d'épicerie des Indes orientales, qui est la graine d'un arbrisseau grimpant.

POIVRE v. a. Assaisonner de poivre.

POIVRIER a. m. Arbrisseau. | Petit vase, petite boîte où l'on met du poivre.

POIVRIÈRE a. f. Petite boîte à divers compartiments, où l'on met du poivre, de la muscade, etc. | Ustensile de table de la forme d'une salière, dans lequel on met le poivre.

POIX s. f. Matière résineuse qui provient des pins ou des sapins.

POLACHE ou **POLAQUE** a. f. Sorte de bâtiment à voile latine, qui va à hommes.

POLACRE ou **POLAQUE** a. m. Cavalier polonais.

POLAIRE adj. des 2 g. Qui est auprès des pôles, qui appartient aux pôles du monde.

POLARISATION a. f. Sorte de disposition particulière que les rayons lumineux acquièrent lorsqu'ils sont réfléchis sous certains angles par des surfaces diaphanes, et lorsqu'ils traversent des corps doués de la double réfraction.

POLARISER v. a. Donner, faire prendre aux rayons lumineux la disposition appelée Polarisation.

POLARITÉ s. f. La propriété qu'a l'aimant ou une aiguille aimantée de se diriger, en chaque lieu, vers un certain point fixe de l'horizon.

POLDER a. m. Se dit De vastes plaines des Pays-Bas, qui sont protégées par des digues.

PÔLE a. m. Chacune des deux extrémités de l'axe immobile autour duquel la sphère céleste paraît tourner en 24 heures. | Se dit Des extrémités de l'axe immobile du globe terrestre, qui correspondent aux pôles célestes. | Absol., Le pôle septentrional. | *Pôles de l'aimant*, Les points par lesquels l'aimant attire ou repousse le plus énergiquement le fer et l'acier.

POLÉMARQUE a. m. T. d'antiq. Chef de guerre ou de la guerre.

POLÉMIQUE adj. des 2 g. Qui appartient à la dispute par écrit. | Subst. f. Dispute, querelle de plume.

POLI. LE adj. *V. le part. de POLIR.*

POLICE a. f. Ordre, règlement établi dans un État, dans une ville, pour tout ce qui regarde la sûreté, la tranquillité

des citoyens. | L'administration qui exerce la police. | Contrat par lequel on s'engage, moyennant une somme convenue, à indemniser qq. de certaines pertes ou dommages éventuels. | Évaluation de la quantité relative des lettres dont une fonte doit être composée.

POLICER v. a. Civiliser; établir dans un pays des lois pour la sûreté des habitants.

POLICHINELLE a. m. Marionnette de bois, qui joue le principal rôle sur les théâtres de fantoche, et dans les farces. | Ridicule bouffon de société.

POLIMENT s. m. Action de polir. | L'état de ce qui est poli.

POLIMENT. adv. D'une manière polie.

POLIR v. a. Rendre uni et luisant, à force de frotter. | Cultiver, armer, adoucir l'esprit et les mœurs. | Corriger tout ce qui peut être contraire à l'exactitude, à la pureté et à l'élégance. | *Polir, m.* adj. Qui a la superficie unie et luisante. | *Doux, civil, honnête, complaisant.* | *Polir, subst. m.* Lustre, éclat.

POLISSEUR, EUSE a. Celui, celle qui polit certains ouvrages.

POLISSOIR a. m. Instrument dont on se sert pour polir certaines choses.

POLISSOIRE a. f. Sorte de décrotoire douce.

POLISSON s. m. Petit garçon malpropre et vagabond. *Fém. Polissonne.* | Homme qui a l'habitude de faire ou de dire des bouffonneries. | Adj. *Il est trop polisson pour son âge.* | T. de mépris et d'injure. | *Licencieux, libre.*

POLISSONNER v. a. Dire ou faire des polissonneries.

POLISSONNERIE s. f. Bouffonnerie, plaisanterie basse; action ou parole indécente.

POLISSURE s. f. Action de polir qq. ch., ou Le résultat de cette action.

POLITESSE s. f. Certaine manière de vivre, d'agir, de parler, civile et honnête, acquise par l'usage du monde.

POLITIQUE adj. des 2 g. Qui a rapport au gouvernement d'un État, ou aux relations mutuelles des divers États. | *Économie politique*, Science qui traite de la formation, de la distribution et de la consommation des richesses. | *Subst. m.* Celui qui s'applique à la connaissance des affaires publiques, du gouvernement des États. | Adj. et subst. Se dit D'un homme fin et adroit. Se dit aussi adj. Des choses.

POLITIQUE a. f. L'art de gouverner un État et de diriger ses relations avec les autres États. | La connaissance du droit public, des divers intérêts des princes, etc. | Se dit Des affaires publiques, des événe-

ments politiques. | La manière adroite dont on se conduit pour parvenir à ses fins.

POLITIQUEMENT. adv. Selon les règles de la politique. | D'une manière adroite.

POLITIQUER. v. n. Raisonner sur les affaires publiques. Fam.

POLLEN. s. m. La poussière fécondante renfermée dans la partie de l'étamine des fleurs qui est appelée Anthère.

POLLICITATION. s. f. Engagement contracté par qqn., sans qu'il soit accepté.

POLLUER. v. a. Profaner. Se dit Des temples, etc. | Pron., Se souiller d'un certain péché d'impureté.

POLLUTION. s. f. Profanation. | Certain péché d'impureté.

POLTRON, ONNE. adj. et s. Lâche, pusillanime, qui manque de courage.

POLTRONNERIE. s. f. Lâcheté, manque de courage.

POLYADÉLPHIE. s. f. Classe du système de Linné, qui renferme les plantes à plusieurs étamines réunies par leurs filets en plus de deux corps ou faisceaux distincts, dans une même fleur hermaphrodite.

POLYANDRIE. s. f. Classe du système de Linné, qui renferme les plantes pourvues de vingt à cent étamines.

POLYCHÆSTE. adj. des 2 g. Servant à plusieurs usages; se dit surtout D'un sel purgatif.

POLYÈDRE. s. m. Corps solides à plusieurs faces.

POLYGAME. s. des 2 g. Celui qui est marié à plusieurs femmes, ou Celle qui est mariée à plusieurs hommes en même temps. | Adj., se dit Des plantes qui portent, sur le même pied, des fleurs hermaphrodites et des fleurs les unes mâles, les autres femelles.

POLYGAMIE. s. f. État du polygame. | Classe du système de Linné, qui renferme les plantes polygames.

POLYGLOTTE. adj. des 2 g. Qui est écrit en plusieurs langues. | Subst. f. Bible polyglotte. | Homme qui possède un grand nombre de langues.

POLYGONE. adj. des 2 g. et subst. m. Qui a plusieurs angles et plusieurs côtés. Endroit où l'on exerce les artilleurs aux manœuvres du canon.

POLYGRAPHE. s. m. Auteur qui a écrit sur plusieurs matières.

POLYGRAPHIE. s. f. Nom donné par les bibliographes à la partie d'une bibliothèque qui comprend les polygraphes.

POLYNÔME. s. m. Se dit De toute quantité algébrique composée de plusieurs termes distingués par les signes plus (+) ou moins (-).

POLYPE. s. m. Espèce d'animal aquatique de la classe des Zoophytes. | Excrois-

sance ou tumeur, qui vient en certaines parties du corps.

POLYPÉTALE. adj. des 2 g. Se dit Des fleurs qui ont plusieurs pétales.

POLYPEUX, EUSE. adj. Qui a rapport au polype, qui est de la nature du polype.

POLYPIER. s. m. Habitation commune des polypes.

POLYPODE. s. m. Plante.

PODYSTYLE. adj. des 2 g. Se dit D'un édifice où il y a beaucoup de colonnes.

POLYSYLLABE. adj. des 2 g. et subst. Qui est de plusieurs syllabes.

POLYSYNODIE. s. f. Système d'administration qui consiste à remplacer chaque ministre par un conseil.

POLYTECHNIQUE. adj. Qui concerne, qui embrasse plusieurs arts ou sciences.

| *École polytechnique*, École où l'on forme des élèves destinés à entrer dans les écoles d'artillerie, des mines, des ponts et chaussées, etc.

POLYTHÉISME. s. m. Système de religion qui admet la pluralité des dieux.

POLYTHÉISTE. s. des 2 g. Celui, celle qui professe le polythéisme.

POMMADE. s. f. Composition molle et onctueuse, faite avec de la cire, ou avec de la graisse de certains animaux, etc.

POMMADE. s. f. Tour qu'on fait en voltigeant et se soutenant d'une main sur le pommeau de la selle d'un cheval.

POMMADER. v. a. Enduire de pommade.

POMME. s. f. Sorte de fruit à pépin, de forme ronde, bon à manger. | *Pomme de pin*, Le fruit que produit le pin, le sapin. | *Pomme de chène*, ou *Noix de galle*, Excroissance, produite ordin. sur les feuilles du chène par la piqûre d'un insecte. | *Pomme épineuse*, *V. STRAMONIUM*. | *Pomme de terre*, Plante. | *Pomme d'amour*, *V. TORAY*. | Se dit Des feuilles des choux et des laitues, lorsqu'elles sont encore compactes et ramassées. | Se dit De divers ornements de bois, de métal, etc.

POMMEAU. s. m. Espèce de petite boue qui est au bout de la poignée d'une épée. | Eminence qui est au milieu de l'arçon de devant d'une selle.

POMMELER (SE). v. pron. Se dit De certains petits nuages blancs et grisâtres, ordinair. arrondis; et Des marques mêlées de gris et de blanc qui se forment par rouelles sur certains chevaux.

POMMELLE. s. f. Table de plomb battue en rond et percée de petits trous, qu'on met à l'ouverture d'un tuyau, pour empêcher les ordures de passer.

POMMER. v. n. Se former en pomme. Se dit Des choux et de certaines laitues. | *Une sottise pommée*, Une sottise complète.

POMMERAIE. s. f. Lieu planté de pommiers.

POMMETTE s. f. Ornement de bois en de métal, fait en forme de petites pommes ou boules. | La partie la plus saillante de la joue au-dessous de l'œil.

POMMIER s. m. Arbre. | *Câche-pommier*, Sorte de chène. | Ustensile dont on se sert pour faire cuire des pommes devant le feu.

POMPE s. f. Appareil magnifique, somptueux. | Vanité. | Manière de s'exprimer en termes élevés, nobles, magnifiques.

POMPE s. f. Machine pour élever de l'eau ou un liquide qq.

POMPER v. a. Élever, attirer, puiser l'eau ou l'air avec une pompe. | V. n. Faire agir la pompe.

POMPEUSEMENT adv. Avec pompe.

POMPEUX, **EUSE** adj. Qui a de la pompe, où il y a de la pompe. | *Style, discours pompeux*, *Style, discours remarquable par l'emploi des termes nobles, élevés, etc.*

POMPIER s. m. Celui qui fait des pompes. | Se dit De ceux qui sont chargés de porter des secours dans les incendies.

POMPON s. m. Se dit Des ornements de peu de valeur que les femmes ajoutent à leurs coiffures. | Boucpe de laine que les militaires portent à leurs coiffures.

POMPONNER v. a. Orner de pompons. Parer une personne, lui faire sa toilette.

PONANT s. m. Occident. | L'Océan. | (Vi.)

PONCE s. f. Sorte de pierre extrêmement sèche, poreuse et légère.

PONCE s. f. Petit sachet qui sert à poncer, qu'on emplit de charbon pilé ou de craie en poudre.

PONCEAU s. m. Petit pont d'une arche, pour passer un ruisseau.

PONCEAU s. m. Espèce de pavot sauvage. | Subst. et adj. Se dit D'un rouge très-vif et très-foncé.

PONCER v. a. Polir, rendre uni, rendre ras avec la pierre ponce. | *Poncer de la vaiselle*, Le rendre mats avec de la pierre ponce.

PONCER v. s. Passer sur un dessin dont on a piqué le trait avec une aiguille un petit sachet rempli de charbon pilé ou de craie en poudre, de plâtre fin, pour contre-tirer ce dessin.

PONCIRE s. m. Sorte de citron, de limon fort gros et fort odorant.

PONCIS s. m. Le dessin qui a été piqué, et sur lequel on passe le petit sachet appelé Ponce.

PONCTION s. f. Opération par laquelle on évacue les eaux épanchées dans qq. partie du corps, en y faisant une ouverture.

PONCTUALITÉ s. f. Exactitude à faire certaines choses dans de certains temps.

PONCTUATION s. f. L'art de ponctuer. | La manière de ponctuer.

PONCTUEL, **ELLE** adj. Exact, qui fait à point nommé ce qu'il doit faire.

PONCTUELLEMENT adv. Avec ponctualité.

PONCTUER v. a. Mettre des points et des virgules dans un discours écrit. | *Ponctué*, *sa* adj. Se dit Des animaux et des végétaux qui sont parsemés de taches en forme de points.

PONDAGE s. m. Droit qu'on lève en Angleterre sur toutes les marchandises à l'entrée et à la sortie.

PONDÉRABLE adj. des 2 g. Qui a un poids appréciable, qui est susceptible d'être pesé.

PONDÉRATION s. f. Relation entre des poids ou des puissances qui s'équilibrent mutuellement.

PONDÉRER v. a. Équilibrer. Se dit De pouvoirs politiques.

PONDEUSE s. f. Se dit D'une femelle d'oiseau qui donne des œufs.

PONDRE v. a. (*Je ponds, il pond; nous pondons, etc. Je pondais. Je pondis. Je pondrai. Je pondrais. Ponds. Pondon. Que je ponds. Que je pondisse, etc.*) Se dit D'une femelle d'oiseau qui se délivre de ses œufs.

PONGO s. m. Nom donné à de grands singes.

PONT s. m. Construction de pierre, de fer ou de charpente, élevée d'un bord à l'autre sur une rivière, un fossé, etc., pour les traverser. | *Pont de bateaux*, Pont fait de plusieurs bateaux attachés ensemble. | Le tillac et les différents étages d'un bâtiment.

PONTR s. f. L'action de pondre.

PONTE s. m. Au jeu du pharaon, du trente et quarante, etc., Celui ou celle qui joue contre le banquier.

PONTE, **ÉE** adj. Se dit D'un bâtiment de mer qui a un pont.

PONTER v. n. Être ponte, jouer contre le banquier, au pharaon, au trente et quarante, etc.

PONTET s. m. Demi-cercle de fer qui forme le sous-garde d'un fusil, d'un pistolet. | Partie d'une selle, en forme d'arcade.

PONTIFE s. m. Personne revêtue d'un saint ministère. | Parmi les catholiques, *Le souverain pontife*, *Le pape*. | Se dit Des évêques, des prélats en général.

PONTIFICAL, **ALE** adj. Qui appartient à la dignité de pontife, d'évêque.

PONTIFICAL s. m. Livre qui contient les différentes prières et l'ordre des cérémonies que l'évêque doit observer.

PONTIFICALEMENT adv. Avec les cérémonies et les habits pontificaux.

PONTIFICAT s. m. Dignité de grand pontife. | Le dignité de pape.

PONT-NEUF s. m. Chanson populaire sur un air fort connu.

PONTON. s. m. Pont flottant, machine composée de deux bateaux joints par des poutres et couverts de planches. | Se dit De certains bateaux de cuivre. | Grand bateau plat qui sert de points d'appui pour le radoub des vaisseaux, etc. | Se dit De vieux vaisseaux rasés, qui servent à plusieurs usages dans les ports.

PONTONAGE. s. m. Droit qui se perçoit sur les personnes, voitures ou marchandises qui traversent une rivière.

PONTONNIER. s. m. Celui qui reçoit le droit de pontonage. | Se dit Des soldats d'artillerie qui sont chargés du service des pontons.

PONTUSEAU. s. m. Verge de métal qui traverse les verges dans les formes sur lesquelles on coule le papier. | Se dit Des raies que ces verges laissent sur le papier.

POPE. s. m. Nom que les Russes donnent à leurs prêtres du rite grec.

POPELINE. s. f. Étoffe dont la chaîne est de soie et la trame de laine lustrée.

POPLITÉ, ÉE. adj. Qui a rapport, qui appartient au jarret.

POPULACE. s. f. coll. Le bas peuple, le menu peuple.

POPULACIER, IÈRE. adj. Qui appartient, qui est propre à la populace.

POPULAIRE. adj. des 2 g. Qui est du peuple, qui concerne le peuple. | Qui recherche, qui se concilie l'affection du peuple.

POPULAIREMENT. adv. D'une manière populaire, à la manière du peuple.

POPULARISER. v. a. Rendre populaire ou vulgaire. | Attirer, mériter à qq. la faveur et l'affection du peuple.

POPULARITÉ. s. f. Caractère d'un homme populaire. | La faveur publique.

POPULATION. s. f. coll. Se dit Du nombre des habitants d'un pays, d'un lieu.

POPULÉUM. adj. m. *Onguent populéum*, Onguent calmant fait avec des germes du peuplier noir, de la graisse de porc, etc.

POPULEUX, EUSE. adj. Où la population est considérable.

POPULO. s. m. T. pop. et badin. Un petit enfant gras et potelé.

PORACE, ÉE ou PORRACÉ, ÉE. adj. Se dit Des humeurs dont la couleur verdâtre tire sur celle du poison.

PORC. s. m. Cochon. | La chair du porc.

PORC-ÉPIC. s. m. Quadrupède.

PORCELAINE. s. f. Sorte de terre très-fine dont on fait des vases et des ustensiles de toutes formes. | Vase fait de porcelaine. | Adj. *Cheval porcelaine*, Celui dont la robe est grise, luisante, et tachée de poils bleuâtres et couleur d'ardoise. | Espèce de coquillage univalve.

PORCHAISON. s. f. État du sanglier dans

le saison où il est le plus gras et le meilleur à manger.

PORCHE. s. m. Portique, lieu couvert à l'entrée d'un temple, ou même d'un palais.

PORCHEE, ÉE. s. Celui, celle qui garde les porceaux.

PORE. s. m. Ouverture imperméable dans la peau de l'animal, par où se fait la transpiration, par où sortent les sucs.

POREUX, EUSE. adj. Qui a des pores.

POROSITÉ. s. f. Qualité d'un corps considéré comme poreux.

PORPHYRE. s. m. Sorte de roche extrêmement dure, dont le fond est communément rouge, marqué de petites taches blanches.

PORPHYRISATION. s. f. Action de porphyriser; État de ce qui est porphyrisé.

PORPHYRISER. v. a. Broyer une substance avec la molette sur une table très-dure et bien unie, pour la réduire en une poudre très-fine.

PORPHYROGÉNÈTE. s. m. Nom qu'on donnait aux enfants des empereurs d'Orient, lorsqu'ils étaient nés pendant le règne de leur père.

PORRECTION. s. f. La manière dont on confère les ordres mineurs.

PORT. s. m. Lieu sur une côte où la mer s'enfonçant dans les terres, offre aux bâtiments un abri contre les vents et les tempêtes. | Se dit Des lieux sur les rivières où les bâtiments chargent et déchargent les marchandises. | Lieu de repos, situation tranquille.

PORT. s. m. La charge d'un bâtiment, le poids qu'il peut porter. | Le prix qu'on paye pour le transport des effets que voient les rouliers et les messagers, et pour celui des lettres qu'on reçoit par la voie de la poste. | *Port d'armes*, L'action ou le droit de porter des armes. — L'attitude du soldat qui porte les armes. | La manière dont une personne qui est debout, marche, se présente, etc. | *Port de voix*, Agrément du chant, qui se marque par une petite note.

PORTABLE. adj. des 2 g. Qu'on peut porter.

PORTAGE. s. m. Action de porter, de transporter.

PORTAIL. s. m. Le frontispice, la façade d'une église où est sa porte principale.

PORTANT, ANTE. adj. S'emploie avec les adv. *Bien* et *Mal*. *Bien portant*, *Mal portant*.

PORTATIF, IVE. adj. Qu'on peut aisément porter.

PORTE. s. f. Ouverture faite pour entrer dans un lieu fermé, et pour en sortir. | Assemblage de bois, et qqf. de métal, qui tourne sur des gonds, et qui sert à fermer l'entrée d'une maison, d'une chambre, d'un enclos, d'une ville, etc. | *Faire refus*

su porte d'ogn., Ne vouloir pas recevoir sa visite. | *Mettre ogn. à la porte.* La chasser de chez soi. | *Portés arrivés.* Faux-fuyant, défaite, échappatoire. | *Être aux portes de la mort.* Être à l'extrémité. | Ca qui figure certains membres, etc. | La cour de l'empereur des Turcs. | Au plur., Pas, gorge, défilé. | Du royaume au royaume. loc. adv. De maison en maison | À certains cas. loc. adv. En secret. | À PORTES OUVERTES, À PORTES OUVERTES, et À PORTES FERMÉES, À PORTES FERMÉES. loc. adv. dont on se sert en parlant Des places de guerre.

PORTÉ adj. f. *Portes porte.* Tronc de vaine assez considérable qui reçoit le sang de l'estomac, de la rate, du pancréas, et des intestins, et qui le distribue dans le foie.

PORTE-AIGUILLE, etc. *P. après Fontana.*

PORTÉE s. f. Ventrée, totalité des petits que les femelles des animaux quadrupèdes portent et mettent bas en une fois. | La distance à laquelle un canon, un fusil, un pistolet, un arc, etc., peut lancer un boulet, une balle, une flèche. | *Être à portée de.* Être dans une situation convenable pour faire qq. ch. | Se dit en parlant De la voix, de la vue, de l'ouïe. | L'étendue, la capacité de l'esprit. | La force, l'importance d'un raisonnement, d'une expression, etc. | T. de mus. Les cinq lignes parallèles sur lesquelles on écrit lesquelles on pose les notes.

PORTEMENT. s. m. Action de porter. Est d'usage en parlant Des tableaux où J.-C. est représenté portant sa croix.

PORTER. s. m. Espèce de bière forte.

PORTER. v. a. Soutenir qq. ch., être chargé de qq. poids. | *Porter le joug.* Être dominé par qq. | *L'un portant l'autre.* En compensant l'un avec l'autre. | *Porter ogn.* Lui donner sa voix dans une élection. | Transporter une chose d'un lieu dans un autre. | Se dit Des chevaux, des bêtes de charge et de voiture, et des objets inanimés qui soutiennent qq. chose de pesant. | *Cette rivière porte bateau.* Elle est navigable. | Se dit De tout ce qu'on met sur soi, pour servir à l'habillement, à la parure, à la défense, etc. | *Porter le mouquet.* Servir comme soldat. | *Pousser, étendre, élever.* faire aller, conduire. | *Porter la main sur ogn.* Le frapper. | *Porter envie.* Envier. | *Porter un jugement.* Juger. | Avoir telle dimension. | Produire. *Cette somme porte intérêt.* | Se dit Des femmes et des femelles des animaux. | Supporter, souffrir, endurer. | Induire, exciter à qq. ch. | Manifester, montrer. | En parlant D'actes publics, de lettres, etc., Déclarer, exprimer. | V. n. Poser, être soutenu. | T. de mar., *Porter au sud.* Gouverner, faire route au sud. | Atteindre. | *Porter à la tête,* se dit

D'une balaise ou d'une vapeur qui descend. | *Porter.* Aller, se transporter. | Se dit De la disposition de l'esprit, de l'inspiration qu'on a à faire qq. ch. | Se dit aussi en parlant De la santé. | *Se porter fort pour ogn.* Répondre de son consentement. | *Être porté à.* Avoir de l'inspiration, de la disposition à.

PORTE-ANIGUILLE s. m. Instrument dont les chirurgiens se servent pour donner plus de longueur aux aiguilles, et pour les tenir d'une manière plus fixe. Sans s au plur.

PORTE-ARQUEBUSE s. m. Officier qui portait le fusil du roi ou des princes à la chasse. Sans s au plur.

PORTE-BAGUETTE s. m. Anneau placé le long du fût d'un fusil, d'un pistolet, pour recevoir et contenir la baguette. Sans s au plur.

PORTEBALLE s. m. Petit mercier qui porte sur son dos une halle où sont ses marchandises.

PORTE-BARRÉS s. m. pl. Anneaux de cordes passés dans l'anneau du licou, et qui supportent les barres des chevaux que l'on mène accouplés.

PORTE-BOUGIE s. m. Instrument à l'aide duquel on dirige et l'on conduit des bougies dans l'urètre. Sans s au plur.

PORTE-CARABINE s. m. *P. Portanovequarros.*

PORTECHAPE s. m. Celui qui porte ordinairement la chape dans une église.

PORTECHOUX s. m. Petit cheval convenable à un jardinier pour porter les légumes au marché.

PORTE-CLEFS s. m. Valet de prison qui porte les clefs. | Clavier.

PORTECOLLET s. m. Pièce de carton ou de baleine, couverte d'étoffe, qui sert à porter le collet ou le rabat.

PORTECRAYON s. m. Instrument d'or, d'argent, de cuivre, etc., dans lequel on met un crayon.

PORTE-CROIX s. m. Celui qui porte la croix devant le pape, devant un légat, devant un archevêque, ou aux processions.

PORTE-CROSSE s. m. Celui qui porte la crosse devant un évêque. Sans s au plur.

PORTE-DIEU s. m. Le prêtre qui, dans une paroisse, est chargé spécialement de porter le viatique aux malades. Sans s au plur.

PORTE-DRAPEAU s. m. Celui qui porte le drapeau dans un corps d'infanterie. Sans s au plur.

PORTE-ENSEIGNE s. m. C'est ainsi qu'on appelait autrefois Le Porte-drapeau. Sans s au plur.

PORTE-ÉPÉE s. m. Morceau de cuir ou d'étoffe qu'on attache à la ceinture de la culotte, pour porter l'épée. Sans s au plur.

PORTE-ÉTENDARD. s. m. Celui qui porte l'étendard dans un corps de cavalerie. Sans *s* au plur.

PORTE-ÉTRIERS. s. m. pl. Courroies attachées sur le derrière des panneaux de la selle, et servant à arranger ou relever les étriers. On dit aussi *Trousse-étriers*.

PORTE-ÉTRIVIÈRES. s. m. pl. Anneaux de fer carrés placés aux deux côtés de la selle, dans lesquels passent les étrivières.

PORTEFAIX. s. m. Celui dont le métier est de porter des fardeaux.

PORTE-FER. s. m. Espèce d'étui placé sur le côté des selles de cavalerie, et destiné à contenir un fer de cheval tout préparé. Sans *s* au plur.

PORTEFEUILLE. s. m. Carton plié en deux, et servant à renfermer des papiers, des dessins, etc. | Le titre des fonctions de ministre.

PORTE-HACHE. s. m. L'étui d'une hache de sapeur ou de cavalier. Sans *s* au plur.

PORTE-MALHEUR. s. m. Ce à quoi une crainte superstitieuse fait attacher des idées funestes. Sans *s* au plur.

PORTEMANTEAU. s. m. Officier dont la charge était de porter le manteau du roi. | Sorte de valise qui est de cuir ou d'étoffe. | Morceau de bois attaché à la muraille, et où l'on suspend des habits.

PORTE-MONTRE. s. m. Petit meuble de bois ou de métal, en forme de pendule, où l'on peut placer une montre de manière que le cadran seul paraisse. Sans *s* au plur.

PORTER-MORNAS. avec un *s*, se dit, chez les Horlogers, D'une petite armoire vitrée où ils exposent des montres.

PORTE-MORS. s. m. Se dit Des parties latérales de la bride qui s'étendent de la tête au mors, qu'elles soutiennent.

PORTE-MOUCHETTES. s. m. Plateau de métal où l'on met les mouchettes.

PORTE-MOUSQUETON. s. m. Espèce de crochet ou d'agrafe qui est au bas de la bandoulière d'un cavalier, et qui l'aide à porter son mousqueton. Sans *s* au plur.

PORTE-PAGE. s. m. Papier plié en plusieurs doubles, sur lequel on met une page de composition. Sans *s* au plur.

PORTE-PIERRE. s. m. Instrument de chirurgie, qui sert à porter la pierre infernale. Sans *s* au plur.

PORTE-RESPECT. s. m. Arme qu'on porte pour sa défense, et qui impose. Marque extérieure de dignité. Sans *s* au plur.

PORTE-TAPISSERIE. s. m. Châssis de bois qu'on élève au haut d'une porte, et sur lequel la tapisserie s'étend pour tenir lieu de portière. Sans *s* au plur.

PORTE-TRAIT. s. m. Courroie pliée en deux, qui sert à soutenir les traits des chevaux attelés.

PORTE-VENT. s. m. Toyau de bois qui

porte le vent des soufflets dans le sommier de l'orgue. Sans *s* au plur.

PORTE-VERGE. s. m. Biseau qui porte une baguette ou une verge devant le curé, devant les marguilliers. Sans *s* au plur.

PORTE-VIS. s. m. Pièce de métal sur laquelle porte la tête des vis qui servent à fixer la platine d'un fusil, etc.

PORTE-VOIX. s. m. Sorte d'instrument en forme de trompette, pour porter la voix au loin.

PORTEUR, EUSE. s. Celui, celle dont le métier ordinaire est de porter qq. fardeau. | Homme chargé de rendre une lettre. | *Un billet au porteur*, Un billet sur lequel, sans désigner une personne en particulier, on promet de payer à celui qui en sera le porteur.

PORTIER, IÈRE. s. Celui, celle qui a le soin d'ouvrir, de fermer et de garder la principale porte d'une maison. | Adj. *Le frère portier*, Le frère coqvers qui a le soin d'ouvrir et de fermer la porte. | *L'ordre de portier*, Le moindre des quatre ordres mineurs.

PORTIÈRE. s. f. Ouverture du carrosse, de la voiture, par où l'on monte et l'on descend. | L'espèce de porte qui sert à fermer cette ouverture.

PORTIÈRE. s. f. *Vache portière*, Vache qui est en âge de porter des petits, ou qui en a déjà porté.

PORTION. s. f. Partie d'un tout divisé, ou considéré comme tel. | Certaine quantité de pain, de viande, etc., qu'on donne, dans les repas, à chacun en particulier.

PORTIONCULE. s. f. Petite portion. Peu usité.

PORTIQUE. s. m. Galerie ouverte, dont la voûte ou le plafond est soutenu par des colonnes, par des arcades. | L'école, la doctrine du philosophe Zénon.

PORTOR. s. m. Sorte de marbre noir, marqué de grandes veines qui imitent l'or.

PORTRAIRE. v. a. Tirer la ressemblance, la figure d'une personne au naturel, avec le pinceau, le crayon, etc. (Vi.)

PORTRAIT. s. m. Image, ressemblance d'une personne faite avec le pinceau, le burin, le ciseau, etc. | Description.

PORTRAITURE. s. f. Portrait. (Vi.)

PORTULAN. s. m. Ancien livre qui contient le gisement et la description des ports de mer et des côtes, etc.

POSAGE. s. m. Le travail et la dépense qu'il faut faire pour poser, pour mettre en place certains ouvrages.

POSE. s. f. Action de poser une pierre, de la mettre en place dans une construction. | Certain nombre de soldats qu'on va mettre en faction. | Attitude.

POSÉ. ÉE. adj. Rassis, grave.

POSÈMENT. adv. Sans se presser.

POSER. v. a. Placer, mettre sur qq. ch. | *Poser les armes*, Mettre les armes bas, se rendre. Faire la paix ou une trêve. | Mettre dans le lieu, dans la situation convenable. | Mettre, fixer une pierre, une poutre, une colonne, une statue, etc., à la place qu'elle doit occuper. | Établir. | *Poser une question*, La fixer, la préciser. | V. n. Être posé, appuyé sur qq. ch. | Prendre une certaine attitude pour se faire dessiner, pour se faire peindre.

POSEUR. s. m. Celui qui pose les pierres ou en dirige la pose. | *Poseur de sonnettes*, Celui qui pose des sonnettes.

POSITIF, **IVE**. adj. Certain, constant, assuré. | Se dit par opposition à *Négatif*. | *Le droit positif humain*, Ce qui est établi par les lois et par les coutumes des hommes.

POSITIF. s. m. Le premier degré dans les adjectifs et dans les adverbes qui admettent comparaison. Adj. *Le degré positif*.

POSITIF. s. m. Petit buffet d'orgues qui est au devant du grand orgue.

POSITION. s. f. Lieu, point où une chose, une personne est placée; manière dont elle est placée, situation. | Se dit Des différentes manières de poser ses pieds, l'un par rapport à l'autre.

POSITIVEMENT. adv. D'une manière sûre, certaine. | Précisément.

POSPOLITE. s. f. Nom donné à la noblesse de Pologne, assemblée en corps d'armée.

POSSÉDER. v. a. Avoir entre ses mains, en son pouvoir. | *Posséder l'esprit de qqn.*, En être maître, le gouverner à son gré. | Savoir bien une chose, en avoir une parfaite connaissance. | Se dit Des passions, des sentiments qui maîtrisent l'âme, qui l'agitent et l'égarant. | Pron., Être maître de son esprit, de ses passions, de ses mouvements. | *Possédé*, subst. Homme dont le démon s'est emparé.

POSSESSEUR. s. m. Celui qui possède qq. bien, qq. héritage, etc.

POSSESSIF. adj. m. *Pronom possessif*, adjectif possessif, Qui sert à marquer la possession.

POSSESSION. s. f. Jouissance, liberté, faculté actuelle de disposer ou de jouir d'un bien. | Se dit Des terres possédées par un État ou par un particulier. | L'état d'un homme qu'on dit possédé par le démon.

POSSESSOIRE. s. m. La possession d'un bien immobilier. | Adj. *fém. Action possessoire*, Celle par laquelle on tend à être maintenu ou réintégré dans la possession.

POSSIBILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est possible.

POSSIBLE. adj. des 2 g. Qui peut être, ou qui peut se faire. | Subst. m. *Les bornes du possible*. Fam.

POSTCOMMUNION. s. f. Oraison que le prêtre dit à la messe, après la prière appelée Communion.

POSTDATE. s. f. Date fautive et postérieure à la vraie date d'un acte, d'une lettre, etc.

POSTDATER. v. a. Dater une lettre, un acte, d'un temps postérieur à celui où la lettre a été écrite, où l'acte a été fait.

POSTE. s. f. Établissement de chevaux, placé de distance en distance, pour le service des personnes qui veulent voyager avec célérité. | La manière de voyager avec des chevaux de poste. | Une mesure de chemin fixée communément à deux lieues. | Établissement pour le transport des lettres d'un pays, d'un lieu à un autre. | Le courrier qui porte les lettres. | *Petite poste*, Celle qui porte les lettres dans la ville et dans la banlieue.

POSTE. s. f. Se dit De certaines petites balles de plomb dont on charge un fusil, un pistolet, etc.

POSTE. s. m. Lieu où un soldat, un officier est placé par son chef; lieu où l'on a placé des troupes, ou qui est propre à en recevoir, pour une opération militaire. | Un corps de garde. | Les soldats placés ou destinés à être placés dans un poste. | Se dit De toute sorte d'emplois et de fonctions.

POSTER. v. a. Placer qq. en qq. endroit.

POSTÉRIEUR, **FURE**. adj. Qui suit qui est après dans l'ordre des temps. | Qui est derrière. | *Posteriora*, subst. Le derrière, les fesses. Fam.

POSTÉRIEUREMENT. adv. de temps. Après.

POSTERIORI (A). De ce qui suit, de ce qui est postérieur. *Raisonner à posteriori*.

POSTÉRIORITÉ. s. f. État d'une chose postérieure à une autre.

POSTÉRITÉ. s. f. coll. Suite de ceux qui descendent d'une même origine. | Tous ceux qui viendront ou qui sont venus après une certaine époque.

POSTES. s. f. plur. Ornement d'architecture, de peu de relief, qu'on place ordinairement sur les plinthes.

POSTFACE. s. f. Avertissement placé à la fin d'un livre.

POSTHUME. adj. des 2 g. et subst. Qui est né après la mort de son père. | Adj. Se dit D'un ouvrage qui paraît après la mort de l'auteur.

POSTICHE. adj. des 2 g. Fait et ajouté après coup. | *Des dents postiches*, De fausses dents. | Qui ne convient point au lieu où il est placé.

POSTILLON. s. m. Homme attaché au service de la poste aux chevaux, pour conduire les voyageurs.

POSTSCÉNIUM. s. m. La partie du théâ-

tre des anciens qui était situé derrière la schère.

POST-SCRIPTUM. s. m. Ce qu'on ajoute à une lettre après la signature, qu'on marque ordin. par ces deux lettres, *P. S.*

POSTULANT, ANTE.-s. Celui, celle qui demande, qui recherche avec beaucoup d'instances. | Celui ou celle qui demande à être admis dans une maison religieuse. | S. et adj. Se disait Des avocats et des procureurs qui s'adonnaient à l'exercice de leur état.

POSTULATION. s. f. Action de postuler, d'occuper pour une partie, devant un tribunal.

POSTULER. v. a. Demander avec instance, insister pour obtenir qq. ch. | V. n. Se dit D'un avocat qui occupe pour une partie, etc.

POSTURE. s. f. État, situation où se tient le corps; membre dont on tient son corps, sa tête, ses bras, ses jambes, etc. | L'état où est qq. par rapport à sa forme.

POT. s. m. Vase de terre ou de métal servant à divers usages. | *Pot de chambre*, Vase dont on se sert pour les besoins naturels. | Mesure qui contient deux pintes. | Le pot, la marmite où l'on met bouillir la viande. | *Cailler à pot*, Grande cuiller de bois ou de métal. | *Pot-au-feu*, La quantité de viande destinée à être mise dans le pot. | *Pot-pourri*, Différentes sortes de viandes assaisonnées et cuites ensemble avec diverses sortes de légumes. — Mesure de mesure, composé de différents airs connus. | *Tourner autour du pot*, User de détours. | *Découvrir le pot aux roses*, Découvrir le mystère de qq. affaire secrète. | *Sœurs du pot*, Filles qui vivent en communauté, et qui soignent les malades. | *Pot-de-vin*, Ce qui se donne par manière de présent au delà du prix qui a été convenu pour un marché. | *Pot à feu*, Pièce de fer d'artificier. Gros lampion, falot. | Casque. (Vi.)

POTABLE. adj. des 2 g. Qui se peut boire.

POTAGE. s. m. Aliment fait de bouillon et de tranches de pain. | *Pova pour coraux*, loc. adv. et fig. Pour toute chose.

POTAGER. s. m. Jardin destiné pour y cultiver toutes sortes d'herbages, de légumes et de fruits. | Sorte de feyer pour dresser les potages, et pour faire les ragoûts. | Pot de terre ou d'étain dans lequel on porte à diner à certains ouvriers.

POTAGER, ÈRE. adj. *Jardin potager*, Jardin destiné à la culture des légumes.

POTASSE. s. f. Matière solide, blanchâtre, très-caustique, qui n'est que l'oxyde de potasse ordinaire, uni à l'eau. | Substance alcaline et que l'on extrait, par lixiviation et évaporation, des cendres de bois ou de plantes non marines.

POTASSIUM. s. m. Substance métallique qui est la base de la potasse pure.

POTER. adj. f. *Main potée*, Main grosse ou enfleée, et dont on ne saurait s'aider que malaisément. Fem.

POTEAU. s. m. Grosse et longue pièce de bois plantée droit en terre, et servant à divers usages.

POTÉE. s. f. Ce qui est contenu dans un pot. | *Une potée d'enfants*, Un grand nombre d'enfants.

POTÉE. s. f. Oxyde d'étain; étain oxidé qui sert à polir. | Composition préparée avec de l'argile, de la fiente de cheval et de la bourre, qui sert à former un moule.

POTELÉ, ÈRE. adj. Gros et plein. Se dit De la charnière des enfants et des jeunes personnes.

POTELET. s. m. Se dit De petits poteaux.

POTENCE. s. f. Assemblage de trois pièces de bois ou de fer, dont une est posée verticalement, une autre est mise dessus en travers, et la 3^e est entée dans celle qui est verticale. (Gibet.) Mesure qui sert à juger de la hauteur, de la taille des hommes et des chevaux. | Sorte de béquille ou de bâton en forme de T.

POTENTAT. s. m. Celui qui a la puissance souveraine dans un grand État.

POTENTIEL, ELLE. adj. Se dit Des remèdes qui, quoique très-énergiques, n'agissent que qq. temps après leur application.

POTERIE. s. f. Toute sorte de vaisselle de terre ou d'étain. | Une chausse d'aisance ou une descente faite avec des tuyaux de terre cuite ajustés bout à bout.

POTERNE. s. f. Fausses portes, galerie souterraine, ménagée pour faire des parties secrètes.

POTIER. s. m. Celui qui fait, qui vend des pots et de la vaisselle de terre. | *Potier d'étain*, Celui qui fait, qui vend toute sorte de vaisselle d'étain.

POTIN. s. m. Mélange de cuivre jaune et de qq. parties de cuivre rouge. Sorte de cuivre formé des lavures que donne la fabrication du laiton, et auxquelles on mêle du plomb ou de l'étain.

POTION. s. f. Remède qui s'administre sous forme liquide.

POTIRON. s. m. Espèce de citrouille.

POTRON-JAQUET ou **POTRON-MISEE.** s. m. *Dés le potron-jacquet*, *dés le potron-misee*, Dés la pointe du jour. Pop.

POU. s. m. Se dit Des insectes qui s'attachent au corps de l'homme, et qui se tiennent dans les cheveux, dans les vêtements, etc.

POUACRE. adj. des 2 g. et subst. Sa lope, vilain. Pop.

POUAH. Interj. fauv. qui exprime le dégoût.

POUCHE s. m. Le plus gros et le plus court des doigts de la main. | Fam., Se mordre les pouces d'inertise, s'en repentir. | Mettre les pouces, Se rendre, céder après une résistance plus ou moins longue. | Héros.

POUCHER s. m. Héroux de sa-béne, de corne, de cuir ou d'autre matière, dont certains ouvriers se servent le pouce pour travailler.

POU-DE-SOLE s. m. Stoffe de soie, soie et sans linte. Que. écrivent *Pou-de-soie*.

POUDING s. m. Mets composé ordinairement de mie de pain, de mouton de bœuf, de ruissin de Corinthe et autres ingrédients.

POUDINGHE s. m. Concrétion formée d'un mélange de petits cailloux.

POUDRE s. f. Poudre, petites particules de terre disséminées. | Mettre en poudre, Ruiner, détruire. | Se dit De divers médicaments, simples ou composés, qui sont sous la forme de poudre. | Pop., Prendre la poudre d'escampote, s'évanouir, s'enfuir. | Ce qu'on met sur l'écriture pour la sécher. | Se dit De l'amidon polétrié dont on se sert pour les cheveux. | Mélange de calpêtra, de soufre et de charbon, qui s'enflamme aisément, et sert à charger les armes à feu.

POUDREUR v. a. Couvrir légèrement de poudre.

POUDRETTA s. f. Matière fécale disséminée et mise en poudre, dont on se sert pour amender les terres.

POUDREUX, **EUSE**, adj. Couvert de poudre, de poussière. | *Nod poudreux*, Vagabond, homme de rien.

POUDREUR s. m. Celui qui fait de la poudre à canon. Pou. unité.

POUBRIER s. m. Boite-boite de métal ou d'autre matière, qu'on emploie de poudre pour mettre sur l'écriture fraîche.

POUDRIÈRE s. f. Lieu où l'on fabrique de la poudre à canon. | Hérault où l'on conserve de la poudre à canon.

POUF. Le bruit sourd que fait un corps en tombant.

POUF, adj. invar. des 2 g. Se dit Des pierres qui, quand on les travaille, s'égrènent et tombent en poussière.

POUFFER v. n. *Fam.*, Pouffer de rire, Insulter de rire involontairement.

POUMÉE s. m. L'état et le dénombrement de tous les bénéfices qui sont dans une étendue de pays déterminée.

POUILLE v. a. Dire des puilles à quelqu'un.

POUILLES s. f. pl. Reproches vifs et délatants, médisances. *Fam.*

POUILLEUX, **EUSE**, adj. et subst. Qui est sujet aux poux. | Subst. masc. Homme de condition basse et misérable.

POUILLEUR s. m. Abri construit pour les poules, où elles pondent, etc.

POULASSIER s. m. Gibet qui fait métier de vendre de la volaille.

POULAIN s. m. Nom qu'on donne au cheval de plusieurs nations jusqu'à trois ans.

POULAIN s. m. Nom vulgaire d'une tumeur des glandes inguinales.

POULAINE s. f. Assemblage de plusieurs pièces de bois faisant partie de l'avant d'un vaisseau. | *Sondure de la poulaïne*, Chouure à longues pointes incurbées.

POULAN s. m. Ce que celui qui donne les cartes met en jeu de plus que les autres.

POULARDE s. f. Jeune poule engraisée.

POULE s. f. Oiseau domestique, la femelle du coq. | Se dit Des femelles de plusieurs volatiles. | La quantité d'argent ou de jetons qui résulte de la mise de chacun des joueurs, et qui appartient à celui qui gagne le coup.

POULET s. m. Le petit d'une poule. | T. de carreau qu'on emploie en parlant à des enfants. *Fam.*, *Poulette*. | Bilet de galanterie.

POULETTE s. f. Jeune poule. | *Fam.*, Une jeune fille.

POULEVRIN s. m. Poule fine pour amener le canon. | La pelure qui contient cette poudre.

POULICHE s. f. Se dit Des jeunes chevaux jusqu'à trois ans.

POULIN s. f. Machine en forme de roue, dont la circonférence est creusée en demi-cercle, et sur laquelle passe une corde pour élever ou pour descendre des fudeaux.

POULIN, **INE** s. f. *POULAIN* et *POULINE*.

POULINER v. a. Se dit D'une cavale qui met bas.

POULINIÈRE, adj. *Jument poulinière*, Cavale particulièrement destinée à produire des poulains.

POULIOT s. m. Plante.

POULPE s. m. Animal marin de la classe des Mollusques.

POULS s. m. Mouvement des artères qui se fait sentir en plusieurs endroits de corps, et particulièrement vers le poignet.

POUMON s. m. Viscère renfermé dans l'intérieur de la poitrine, et qui est le principal organe de la respiration.

POUPARD s. m. Enfant au maillot. *Fam.* | Espèce de poupée qui représente un enfant.

POUPART s. m. Crustacé du genre des Crabes.

POUPE s. f. La partie de l'arrière d'un navire.

POUPÉE s. f. Petite figure humaine faite de bois, de carton, de cire, etc., pour servir de jouet aux enfants. | *Fam.*, Petite personne fort pécunière, fort ajustée. | Le paquet d'étoupe ou de filasse dont on gar-

nit le fuseau. | Certains manière d'enter.

POUPON. s. m. Jeune enfant qui a le visage plein et potelé.

POUPONNÉ. s. f. Jeune fille qui a le visage plein et potelé.

POUR. Prép. qui sert à masquer le motif, ou la cause finale, ou la destination. | En considération de, à cause de. | Moyennant un certain prix, en échange de. | En égard à, par rapport à. | En la place de, au lieu de. | Comme, de même que, en qualité de. | Au nom de, en faveur de, pour la défense de. | Envers, à l'égard de. | Contre. | Pendant. | Quant à. | Afin de, en vue de, dans le dessein de. | Quoique, bien que. | De quoi. | À cause que. | Afin que. | Subst., *Soutenir le pour et le contre.* | *Pouvaux que.* loc. conj. Si peu que. | *Pouvaux.* loc. adv. Alors.

POURBOIRE. s. m. Petite libéralité en signe de satisfaction. Fam.

POURCEAU. s. m. Porc, cochon. | *Pourceau de mer,* Nom vulgaire d'une espèce de dauphin.

POURCHASSER. v. a. Poursuivre, rechercher avec obstination.

POURFENDEUR. s. m. Celui qui pourfend. | *Un grand pourfendeur de géants,* un faux brave. Fam.

POURFENDRE. v. a. Fendre un homme de haut en bas d'un coup de sabre, de cimeterre. Fam.

POURPARLER. s. m. Conférence, abouchement entre deux ou plusieurs personnes.

POURPIER. s. m. Plante potagère.

POURPOINT. s. m. La partie de l'ancien habillement français qui couvrait le corps depuis le cou jusque vers la ceinture.

POURPRE. s. m. Rouge foncé qui tire sur le violet. | Fé m. Cette teinture précieuse qui se tirait autrefois d'un certain coquillage testacé, nommé *Pourpre.* | L'étoffe teinte en pourpre qui était en usage parmi les anciens. | La dignité souveraine.

POURPRE. s. m. Maladie grave, qui se manifeste au dehors par de petites taches rouges qui viennent sur la peau.

POURPRÉ, ÉE. adj. De couleur de pourpre. | *Fière pourprée,* Fièvre qui est accompagnée de pourpre.

POURPRIS. s. m. Enceinte, enclos. (Vi.)

POURQUOI. conj. Pour quelle chose, pour laquelle chose. | Adv. Par quelle raison? | *Le pourquoi et le comment.* Fam.

POURRIR. v. n. S'altérer, se gâter, se corrompre. | *Faire pourrir un homme en prison,* L'y tenir longtemps. | V. s. Altérer, gâter, corrompre. | *Pouvaux.* subst. *Cela sent le pourri.*

POURRISSAGE. s. m. Opération qui consiste à faire macérer les chiffons dans l'eau, pour faciliter leur trituration.

POURRISSOIR. s. m. Le lieu où l'on fait pourrir et fermenter les chiffons.

POURRITURE. s. f. Corruption, état de ce qui est pourri.

POURSUITE. s. f. Action de celui qui court après qq. pour l'atteindre, pour le prendre. | Les soins qu'on prend, les diligences qu'on fait pour obtenir qq. ch. | Au plur., Procédures.

POURSUIVANT. s. m. Celui qui brigue pour obtenir qq. ch. | T. de procéd. Celui qui exerce des poursuites. Adj., *Criminel poursuivant.*

POURSUIVRE. v. a. Suivre qq. avec vitesse dans le dessein de l'atteindre, de le prendre. | On le dit aussi Des amoureux. | Persécuter, tourmenter, obséder, troubler. | Employer ses soins, faire ses diligences pour obtenir qq. ch. | Continuer ce qu'on a commencé. | Agir contre qq. par les voies de la justice.

POURTANT. adv. Néanmoins, cependant.

POURTOUR. s. m. Le tour, le circuit de certains objets.

POURVOI. s. m. Action par laquelle on attaque devant la cour de cassation un jugement.

POURVOIR. v. n. (Se conj. c. *Voir,* excepté au prétérit défini de l'indicatif, *Je pourvus, il pourvat, nous pourvâmes, vous pourvâtes, ils pourvurent;* au futur, *Je pourvoirai;* au condit. présent, *Je pourvois;* à l'imparfait du subj., *Que je pourvusse.*) Donner ordre à qq. ch.; fournir ce qui est nécessaire, suppléer à ce qui manque, etc. | *Pourvoir à un bénéfice, Le conférer, y nommer.* | V. s. Munir, garnir. | Orner, doter. | Établir par un mariage, par qq. emploi. | Pron., Intenter action devant un juge.

POURVOIRIE. s. f. Lieu où se gardent les provisions que les pourvoyeurs sont chargés de fournir.

POURVOYEUR. s. m. Celui qui est chargé de fournir à qq. à qq. maison, la viande, la volaille, le gibier et le poisson.

POURVU. conj. En cas, à condition.

POUSSE. s. f. Les jets, les petites branches que les arbres, les arbrisseaux poussent au printemps et au mois d'août.

POUSSE. s. f. Maladie des chevaux.

POUSSE. s. f. T. collect. Ceux qui sont ordin. employés à mettre à exécution les contraintes par corps. (Vi. et pop.)

POUSSE-CUL. s. m. Se dit De certains agents subalternes qui aident à mener les gens en prison. (Vi. et pop.)

POUSSEE. s. f. Action de pousser, effet de ce qui pousse.

POUSSE-PIEDS. s. m. Nom vulgaire d'un genre de coquillage multivalve.

POUSSER. v. a. Faire effort contre qq. ou contre qq. chose, pour l'ôter de sa

place. | *Pousser un cheval*, Lui faire faire des progrès. | *Pousser un cheval*, Le faire galoper à toute bride. | Imprimer qq. mouvement à un corps, soit en le jetant, soit en le frappant. | *Porter plus loin, remier*. | Prolonger, étendra. | Absol. et sim., *Pousser*, Aller toujours, continuer. | Attaquer, offenser, choquer, presser. | *Pousser qqn. à bout*, Le mettre en colère, à force d'abuser de sa patience. | Engager fortement, induire, inciter. | V. n. Se dit de tout accroissement qui a lieu dans les arbres et dans les plantes. | Se dit De la herbe, des cheveux, du poil, des ongles, etc. | Se dit Des terres, des vœux, etc., qui font effort, par leur poids, contre les constructions destinées à les soutenir. | Se dit Des chevaux qui battent des flancs, lorsqu'ils ont la respiration difficile. | *Un poussé*, Vie gâtée par une chaleur qui le fait fermenter hors de saison.

POUSSETTE. s. f. Jeu d'enfants.

POUSSIER. s. m. Le menu charbon, la poussière de charbon qui demeure au fond d'un bateau ou d'un sac de charbon.

POUSSIERE. s. f. Terre réduite en poudre très-fine. | *Poussier*, *Mordre la poussière*, Être tué dans un combat.

POUSSIF, IVE. Adj. Qui a la pousse. Se dit Des chevaux. | Subst., *Gros poussif*, gros homme qui a qq. peine à respirer. Pop.

POUSSIN. s. m. Petit poulet.

POUSSINIÈRE. s. f. Nom vulgaire de la constellation des Pléiades.

POUSSOIR. s. m. Cylindre terminé par un bouton qu'on pousse pour faire sonner une montre à répétition.

POUTRE. s. f. Grosses pièce de bois équarri, qui sert à soutenir les solives ou les planches d'un plancher, etc.

POUTRELLE. s. f. Petite poutre.

POUVOIR. v. n. (*Je puis ou je peux, tu peux, il peut; nous pouvons, ils peuvent. J'ai pu. Je pourrai. Je pourrais. Que je puisse. Que je puisse. Que j'eusse pu. Pourrai.*) Avoir la faculté, être en état de. | *N'en pouvoir plus*, Être dans un accablement causé, soit par la vieillesse, soit par la maladie, soit par la fatigue, la faim, etc. | Marque la possibilité de qq. événement, de qq. dessein. | V. s. Avoir l'autorité, le crédit, le moyen, la faculté, etc., de faire.

POUVOIR. s. m. Faculté de faire. | *Avoir une chose en son pouvoir*, La posséder. | Droit, faculté d'agir pour un autre. | L'acte par lequel on donne pouvoir d'agir, de faire, etc. | Puissance, autorité, droit de commander. | Crédit, empire, ascendant. | Capacité de faire une chose. | Au plur., Le pouvoir de confesser donné à un prêtre par son évêque.

POUZZOLANE. s. f. (Opp. à *Mont Pouzzolans*.) Terre volcanique rougeâtre, qu'on mêle avec de la chaux pour en faire un mortier qui se durcit dans l'eau.

PRAGMATIQUE. adj. f. *Pragmatique sanction*, Un règlement fait en matière ecclésiastique. | Subst. et absol., *La pragmatique sanction*, L'ordonnance faite à l'assemblée de Bourges en 1438, par le roi Charles VII, pour recevoir au médium qq. décrets du concile de Bâle.

PRAIRIAL. s. m. Le 9^e mois du calendrier républicain.

PRAIRIE. s. f. Étendue de terre qui produit de l'herbe, du foin.

PRALINE. s. f. Amande qu'on fait risoler dans du sucre.

PRALINER. v. a. Faire risoler dans le sucre, à la manière des pralines.

PRAME. s. f. Sorte de navire à un seul pont, et qui va à rames et à voiles.

PRATICABLE. adj. des 2 g. Qui peut être pratiqué, qui peut être employé, dont on peut se servir. | *Cet homme n'est pas praticable*, Il n'est pas facile de vivre avec lui. Fam.

PRATICIEN. s. m. Celui qui entend l'ordre et la manière de procéder en justice. | Celui qui a beaucoup d'expérience, qui s'est plus livré à la pratique de son art qu'à la théorie. | Adj. *Un médecin praticien*.

PRATIQUE. s. f. L'application, l'usage des règles et des principes. | Exécution de ce que l'on a conçu, projeté, imaginé. | Exercice, accomplissement. | *Méthode, procédé, manière de faire certaines choses*. | Usage, coutume, manière. | Expérience, habitude des choses. | Routine. | *Mérites et intelligences secrètes avec des personnes d'un parti contraire*. | La chalandise que toutes sortes de marchands, d'artisans et d'ouvriers, etc., ont pour le débit de leurs marchandises, pour ce qui concerne leur profession. | L'exercice et l'emploi que les avoués et les médecins ont dans leur profession. | Toute la clientèle de l'étude d'un avoué, de l'étude d'un notaire. On dit plus ordin. *Étude*. | La manière de procéder devant les tribunaux.

PRATIQUE. adj. des 2 g. Qui ne s'arrête pas à la simple spéculation, qui tend, qui conduit à l'action, qui agit.

PRATIQUENT. adv. Dans la pratique.

PRATIQUER. v. a. Mettre en pratique. | En parlant de certaines professions, Exercer. | Fréquenter, hanter. | Solliciter, tâcher d'attirer et de gagner à son parti, suborner. | *Pratiquer un trou*, Percer, faire un trou.

PRÉ. s. m. Terre où l'on recueille du foin, ou qui sert au pâturage.

PRÉADAMITES. s. pl. des 2 g. Sectaires

chrétiens qui prétendaient qu'avant Adam il avait existé d'autres hommes.

PRÉALABLE, adj. des 2 g. Qui doit être dit, être fait, être examiné avant qu'on passe outre. | Subst. masc. *C'est un préalable nécessaire.* | **AV PRÉALABLE**, loc. adv. Auparavant, avant toutes choses.

PRÉALABLEMENT, adv. Au préalable.

PRÉAMBULE, s. m. Espèce d'exorde, d'avant-propos.

PRÉAU, s. m. Petit pré. | Espace découvert au milieu du cloître des maisons religieuses. | La cour d'une prison.

PRÉBENDE, s. f. Revenu ecclésiastique, attaché, annexé ordin. à une chanoine. | Le canonice même.

PRÉBENDÉ, ÉB. adj. Qui jouit d'une prébende.

PRÉBENDIER, s. m. Ecclésiastique qui, en certaines fonctions, sert au chœur au-dessous des chanoines.

PRÉCAIRE, adj. des 2 g. Qui ne s'exerce que par une tolérance qui peut cesser. | Subst., se dit Des choses dont on ne jouit que par une concession révocable.

PRÉCAIREMENT, adv. D'une manière précaire.

PRÉCAUTION, s. f. Ce qu'on fait par prévoyance, pour éviter qq. mal. | Circonspection, ménagement, prudence.

PRÉCAUTIONNER, v. a. Prémunir qq. par ses conseils contre qq. mal. | V. pron. Prendre ses précautions. | **PRÉCAUTIONNÉ**, éa. adj. Prudent, avisé.

PRÉCÈDEMENT, adv. Auparavant, ci-devant.

PRÉCÉDENT, ENTE. adj. Qui précède. | **PRÉCÉDENT**, s. m. Un fait, un exemple antérieur qu'on invoque comme autorité.

PRÉCÉDER, v. a. Aller devant, marcher devant. | Tenir le premier rang.

PRÉCÉDENTE, s. f. Se dit Des bordages peu élevés qui règnent tout autour d'un bâtiment, et qui en distinguent les étages.

PRÉCEPT, s. m. Règle, enseignement. | Commandement de Dieu, de l'Église.

PRÉCEPTEUR, s. m. Celui qui est chargé de l'instruction et de l'éducation d'un enfant, d'un jeune homme.

PRÉCEPTORAL, ALE. adj. Qui appartient au précepteur.

PRÉCEPTORAT, s. m. État, fonction de précepteur.

PRÉCESSION, s. f. *La précision des équinoxes, Le mouvement rétrograde des points équinoxiaux.*

PRÊCHE, s. m. Se dit Des sermons que les ministres de la religion protestante font dans leurs temples. | Le lieu où les protestants s'assemblent pour l'exercice de leur religion.

PRÊCHER, v. a. Annoncer la parole de Dieu, instruire le peuple par des sermons.

| Publier, recommander, répandre, soit de vive voix, soit par écrit. | Fam., Remonter, faire des remontrances.

PRÊCHEUR, s. m. Prédicateur, celui qui prêche. Se dit par ironie. On dit qq. *Prêchoux au féu.* | **Prêchours**, ou, adj., *Fides prêchours*, Les religieux de l'ordre de Saint Dominique.

PRÊCHUEUSE, s. f. Femme qui est affectée dans ses manières et dans son langage.

PRÊCHUEUSEMENT, adv. Avec grand soin.

PRÊCHUEUX, EUSE. adj. Qui est de grand prix. | *Pierres prêchueuses*, Les diamants, les rubis, les topazes, etc. | Se dit De tout ce qui nous est cher, et dont nous faisons un cas particulier. | Affecté. | **PRÊCHUEUX**, subst., *Le prêchoux de son style fatigué.*

PRÊCHUESITÉ, s. f. Affectation dans les manières et dans le langage.

PRÉCIPICE, s. m. Abîme, lieu très-profond, où l'on ne peut tomber sans péril de la vie. | Un grand malheur.

PRÉCIPITAMMENT, adv. Avec précipitation, à la hâte.

PRÉCIPITANT, s. m. Ce qui opère la précipitation.

PRÉCIPITATION, s. f. Extrême vitesse, grande hâte. | Action par laquelle une matière solide est séparée de son dissolvant, et se réunit au fond du vase.

PRÉCIPITER, v. a. Jeter d'un lieu élevé dans un lieu fort bas, jeter dans un lieu profond. | V. pron. *Se précipiter sur qq.* S'élaner sur lui. | Faire tomber dans un grand malheur. | Hâter, accélérer, rendre prompt et rapide. | Séparer, par un réactif, une matière solide d'un liquide où elle était dissoute, et la réunir au fond du vase. | **PRÉCIPITÉ**, subst. m.

PRÉCIPUT, s. m. Avantage que le testateur ou la loi donne à un des cohéritiers par-dessus les autres. | L'avantage stipulé, par contrat de mariage, en faveur de l'époux survivant.

PRÉCIS, ISE. adj. Fixe, déterminé, arrêté. | Formel. | Qui a de la précision, qui dit exactement tout ce qu'il faut.

PRÉCIS, s. m. Le sommaire, l'abrégé de ce qu'il y a de plus essentiel, de plus important dans une affaire, dans un livre.

PRÉCISÉMENT, adv. Exactement, en juste, sans manquer à rien. | Tout juste.

PRÉCISER, v. a. Fixer, déterminer.

PRÉCISION, s. f. Exactitude dans le discours, par laquelle on se conforme tellement dans le sujet dont on parle, qu'on ne dit rien de superflu. | Justesse, régularité.

PRÉCITÉ, ÉB. adj. Cité précédeusement.

PRÉCOCE, adj. des 2 g. Mûr avant la saison. | Se dit Des arbres qui portent des fruits précoces.

PRÉCOCITÉ s. f. Qualité de ce qui est précoce.

PRÉCOMPTER v. a. Compter par avance les sommes qui sont à déduire.

PRÉCONIATION s. f. Action par laquelle un cardinal, et qq. le pape même, déclare en plein consistoire que tel sujet, nommé à un évêché par son empereur, a toutes les qualités requises.

PRÉCONIÉRE v. a. Lancer extraordinairement, donner de grands éloges à qq. ou à qq. ch. | Se dit Quand un cardinal, ou le pape lui-même, déclare en plein consistoire que tel sujet a été nommé à un évêché, et qu'il a toutes les qualités requises.

PRÉCORDIAL, **ALE** adj. Qui a rapport au diaphragme.

PRÉCURSEUR s. m. Celui qui vient avant qq. pour annoncer la venue. | Se dit De certaines choses qui pour l'ordinaire ont précédé d'autres. *Adj.* Signe précurseur.

PRÉCURSER v. a. Mourir avant un autre. | *Précursé*, *sa. subst.*

PRÉCÈS s. m. Mort de qq. avant celle d'un autre.

PRÉCÉDESSEUR s. m. Celui qui a précédé qq. dans un emploi, dans une dignité, etc. | Se dit De tous ceux qui ont vécu avant nous dans le même pays.

PRÉDESTINATION s. f. Décret de Dieu, par lequel, suivant l'opinion de certains docteurs, il a réglé d'avance que tels hommes seront sauvés. | Arrangement immuable d'événements.

PRÉDESTINER v. a. Destinier de toute éternité au salut. | Se dit De certaines choses extraordinaires, et qu'il semble qu'on ne pouvait éviter. | *Prædestinatus*, *sa. adj.*, etc. | Que Dieu a destiné à la gloire éternelle.

PRÉDÉTERMINANT, **ANTE** adj. Qui prédétermine.

PRÉDÉTERMINATION s. f. Action par laquelle Dieu veut et détermine la volonté humaine.

PRÉDÉTERMINER v. a. Se dit De l'action, du décret par lequel Dieu veut et détermine la volonté humaine.

PRÉDICABLE adj. des 2 g. Se dit D'une qualité, d'une épithète générale que l'on peut donner à différents sujets. (Vl.)

PRÉDICAMENT s. m. Catégorie, ordre, rang, classe où les philosophes de l'école ont coutume de ranger tous les êtres, selon leur genre et leur espèce. (Vl.)

PRÉDICANT s. m. Ministre de la religion protestante, dont la fonction est de prêcher. S'emploie par dénigrement.

PRÉDICATEUR s. m. Celui qui prêche, qui annonce en chaire la parole de Dieu, les vérités de l'Église.

PRÉDICATION s. f. Action de prêcher. | Sermon.

PREDICTION s. f. Action de prédire. | La chose qui est prédite.

PREDILECTION s. f. Préférence d'amitié, d'affection.

PREDIRE v. a. (*Je prédis, il prédit; nous prédisons, vous prédissez.* Aux autres temps il se conj. a. *Dire.*) Prophétiser, annoncer par inspiration divine ce qui doit arriver. | Annoncer par des règles certaines une chose qui doit arriver. | Dire ce qu'on prévoit devoir arriver.

PREDISPOSANTE adj. f. Cause prédisposante, Tout ce qui dispose par degrés à telle ou telle maladie.

PREDISPOSER v. a. Se dit De ce qui dispose par degrés à qq. maladie.

PREDISPOSITION s. f. Disposition de l'économie, qui précède et prépare le développement d'une maladie.

PREDOMINANCE s. f. Action de ce qui prédomine.

PREDOMINANT, **ANTE** adj. Qui prédomine.

PREDOMINER v. a. Prévaloir, exceller, s'élever au-dessus. Se dit Des choses.

PREDOMINENCE s. f. Avantage, prérogative, en ce qui regarde la dignité et le rang.

PREDOMINENT, **ENTE** adj. Qui est au-dessus des autres choses du même genre.

PRÉTABLIR v. a. Établir d'abord.

PRÉEXISTANT, **ANTE** adj. Qui existe avant un autre.

PRÉEXISTENCE s. f. Existence antérieure.

PRÉEXISTER v. a. Exister avant.

PRÉFACE s. f. Avant-propos, discours préliminaire que l'on met ordinairement à la tête d'un livre. | Fam., Prémabule. | Cette partie de la messe qui précède immédiatement le canon.

PRÉFECTURE s. f. En France, L'emploi de l'administrateur appelé Préfet. | Étendue de territoire qu'administre un préfet. | La maison, l'hôtel où demeure le préfet et où sont placés ses bureaux. | *Sous-préfecture*, Les fonctions de sous-préfet; L'arrondissement administré par un sous-préfet, et La demeure, les bureaux du sous-préfet.

PRÉFÉRABLE adj. des 2 g. Qui mérite d'être préféré.

PRÉFÉRABLEMENT adv. Par préférence.

PRÉFÉRENCE s. f. Acte par lequel on préfère une personne, une chose à une autre.

PRÉFÉRER v. a. Se déterminer en faveur d'une personne, d'une chose plutôt qu'en faveur d'une autre.

PRÉFET s. m. Se disait, dans plusieurs collèges, Du maître qui avait une inspection particulière sur les études ou sur la conduite des écoliers. | Le magistrat chargé de l'administration générale d'un départe-

ment. | *Sous-préfet*, Fonctionnaire subordonné au préfet.

PRÉFINIR. v. a. Fixer un terme, un délai.

PRÉFIX, **IXE**. adj. Qui est déterminé.

PRÉFIXION. s. f. Détermination. Se dit d'un temps, d'un délai qu'on accorde. (Vi.)

PRÉJUDICE. s. m. Tort, dommage. | *Sans préjudice de*, Sans faire tort à.

PRÉJUDICIALE. adj. des 2 g. Nuisible, qui fait tort.

PRÉJUDICIAUX. adj. m. plur. *Frais judiciaires*, Les frais de procédure qu'on est obligé de rembourser avant que d'être reçu à se pourvoir contre un jugement.

PRÉJUDICIELLE. adj. *Question préjudicielle*, Question qui doit être jugée avant la contestation principale.

PRÉJUDICIER. v. n. Nuire, porter préjudice.

PRÉJUGÉ. s. m. Ce qui a été jugé auparavant dans un cas semblable ou analogue. | Se dit Des circonstances qui préparent et annoncent d'avance le bon ou le mauvais succès d'une affaire. | Une opinion adoptée sans examen.

PRÉJUGER. v. a. Rendre un jugement interlocutoire qui tire à conséquence pour la décision d'une question qui se juge après. | *Prévoir par conjecture*.

PRÉLASSER (SE). v. pron. Affecter un air de gravité, de dignité, de morgue.

PRÉLAT. s. m. Celui qui a une dignité considérable dans l'Église, avec juridiction spirituelle.

PRÉLATION. s. f. Droit établi, pour les enfants, d'avoir par préférence les charges que leurs pères avaient possédées.

PRÉLATURE. s. f. Dignité de prélat.

PRÉLE. s. f. Plante.

PRÉLEGS. s. m. Legs particulier qu'un testateur fait à un de ses légataires, et qui doit être pris sur la masse avant le partage.

PRÉLÉGUER. v. a. Faire un ou plusieurs prélegs.

PRÉLÈVEMENT. s. m. Action de prélever.

PRÉLEVER. v. a. Lever préalablement une certaine portion sur le total.

PRÉLIMINAIRE. adj. des 2 g. Qui précède la matière principale, et qui sert à l'éclaircir. | *Subst.*, Les *préliminaires de la paix* sont signés.

PRÉLIMINAIREMENT. adv. Préalablement, avant d'entrer en matière.

PRÉLIBÉ. v. a. Lire la première épreuve à l'imprimerie avant de l'envoyer à l'auteur.

PRÉLUDE. s. m. Ce qu'on chante pour se mettre dans le ton. Ce qu'on joue sur un instrument, tant pour se mettre dans le ton que pour juger si l'instrument est d'accord. | Se dit De certaines compositions mu-

sicales que l'artiste improvise. | Ce qui précède qq. ch.

PRÉLUDE. v. n. Essayer sa voix par une suite de tons différents; Jouer sur un instrument pour se mettre dans le ton, et pour juger si l'instrument est d'accord. | Improviser sur le piano, sur l'orgue, etc., en se livrant à des inspirations musicales.

PRÉMATURÉ, **ÉE**. adj. Se dit propre Des fruits qui mûrissent avant le temps ordinaire. | Se dit Des qualités de l'esprit et des passions qui sont plus développées que l'âge de celui dont on parle ne le comporte. | Se dit Des choses qu'il n'est pas encore temps d'entreprendre, d'exécuter.

PRÉMATURÉMENT. adv. Avant le temps convenable.

PRÉMATURITÉ. s. f. Maturité avant le temps ordinaire.

PRÉMÉDITATION. s. f. Délibération, consultation que l'on fait en soi-même sur une chose, avant que de l'exécuter. | *Desssein réfléchi* qui a précédé l'exécution d'un crime.

PRÉMÉDITER. v. a. Méditer qq. temps sur une chose, avant que de l'exécuter.

PRÉMICES. s. f. pl. Les premiers fruits, les premiers produits de la terre ou du bétail. | Se dit Des premières productions de l'esprit, etc.

PREMIER, **IÈRE**. adj. Qui précède tous les autres par rapport au temps, au lieu, à l'ordre, à la dignité, etc. | *La vaine première*, Dieu. | *Devant, en avant*. | *Le plus excellent, le plus considérable*. | *Nombre premier*, Nombre qui ne peut être divisé juste par aucun nombre que par l'unité ou par lui-même.

PREMIÈREMENT. adv. En premier lieu.

PRÉMISSES. s. f. pl. Les deux premières propositions d'un syllogisme, c'est-à-dire la majeure et la mineure.

PRÉMONTRÉS. s. m. pl. Nom d'un ordre religieux de chanoines réguliers.

PRÉMOTION. s. f. Action de Dieu agissant avec la créature, et la déterminant à agir.

PRÉMUNIR. v. a. Munir par précaution, précautionner.

PRENABLE. adj. des 2 g. Qui peut être pris.

PRENANT, **ANTE**. adj. Qui prend. *Partie prenante*, Celui qui a le droit de recevoir d'un comptable une certaine somme. | *Queue prenante*, Queue de certains animaux qui peut s'enrouler avec force autour des objets.

PRENDRE. v. a. (*Je prends, il prend; nous prenons, ils prennent. Je prenais. Je pris. Je prendrai. Je prendrais. Prends. Prenez. Que je prenne. Que je prenne. Pris.*) Saisir, mettre en sa main. | *Prendre les armes*, S'armer. | *Saisir une chose*, l'em-

ver, la tirer à soi entièrement qu'avec la main. | Mettre sur soi. | Emporter, avec soi certaines choses. | Emporter en cachette ou avec force, ôter à qq. en qu'il a. | S'emparer, se saisir par force d'une chose ou d'une personne. | **Attaquer.** | Surprendre. | Se dit Des maladies qui se gagnent. | Contracter, adopter. | Se dit Du prix qu'on exige pour qq. ch. que ce soit. | Acheter. | Recevoir, accepter. | Emprunter, tirer de. | **Prendre femme, Se marier.** | Se dit en parlant Des personnes que l'on va joindre en qq. endroit, pour se rendre ailleurs avec elles. | Ôter, tirer, retrancher une partie d'un tout. | V. n. Se charger d'une chose, entrer en possession, en jouissance d'une chose à certaines conditions. | **Prendre le pas sur qq., Passer devant lui pour le précéder.** | Entendre, comprendre, concevoir, expliquer, interpréter, considérer d'une certaine manière. | Adopter, soutenir avec chaleur. | **Prendre qq. en mot, Se hâter d'accepter une offre.** | **Prendre du temps, Retarder l'exécution de qq. ch.** | **Prendre de la peine, Faire des efforts, travailler avec soin.** | **Prendre la fuite, S'enfuir.** | **Prendre les avis, les voix, Les recueillir.** | **Prendre sur soi, Se retenuir, se faire violence.** | V. n. **Prendre, ne pas prendre, prendre mal, se dit D'un ouvrage d'esprit, d'une proposition, d'un compliment, etc., qui a réussi, ou qui n'a pas réussi.** | S'attacher, faire son impression, son effet. | Se dit De ce qui fait une impression trop forte à la gorge, au nez. | Se dit De ce qui se gèle, se glace, se coagule, s'épaissit. | Se dit De ce qui contribue à un bon ou à un mauvais résultat. | Pron. S'attacher, s'accrocher. | **Se prendre à qq., Le provoquer, l'attaquer.** | **S'y prendre bien, s'y prendre mal, Mettre plus ou moins d'adresse à ce qu'on fait.** | **Se prendre è, Commencer, se mettre.** | **Se prendre de vin, S'enivrer.** | Se dit Des mots, des expressions; Être employé. | À tout **PARDON.** loc. adv. En considération, en compensant le bien et le mal. | **AU PART ET AU PARDON.** loc. adv. Au moment de l'exécution.

PRENEUR, EUSE. s. Celui, celle qui prend, qui a coutume de prendre. | Celui qui prend une maison à loyer, une terre à ferme, etc. | Adj., **Bâtiment preneur,** Celui qui fait une prise.

PRÉNOM. s. m. Le nom qui, chez les anciens Romains, précédait le nom de famille. | Se dit Des noms de baptême.

PRÉNOTION. s. f. Connaissance première et superficielle qu'on a d'une chose avant de l'avoir bien examinée.

PRÉOCCUPATION. s. f. Disposition d'un esprit tellement occupé d'un seul objet, qu'il ne peut faire attention à aucun autre. | Prévention d'esprit.

PRÉOCCUPER. v. a. Occuper fortement l'esprit. | Prévenir l'esprit de qq., en lui donnant qq. impression défavorable.

PRÉOPINANT. s. m. Celui qui opine avant un autre.

PRÉOPINER. v. a. Opiner avant qq.

PRÉPARANT. adj. *Plaissons préparants, Vaisseaux qui servent à la préparation de la semence.*

PRÉPARATIF. s. m. Apprêt.

PRÉPARATION. s. f. Action par laquelle on prépare, ou se prépare.

PRÉPARATOIRE. adj. des 2 g. Qui prépare. | *La question préparatoire, La question que l'on donnait à un accusé avant de le juger.*

PRÉPARER. v. a. Apprêter, disposer, mettre une chose dans l'état convenable à l'usage auquel on la destine.

PRÉPONDÉRANCE. s. f. Supériorité d'autorité, de crédit, etc.

PRÉPONDÉRANT, ANTE. adj. Qui a plus de poids qu'un autre. | *Voix prépondérante, Voix qui l'emporte en cas de partage.*

PRÉPOSER. v. a. Commettre, établir qq. avec autorité, avec pouvoir de faire qq. ch., d'en prendre soin. | *Países.* subst. Commis.

PRÉPOSITIF, IVE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la préposition.

PRÉPOSITION. s. f. Partie d'oraison invariable qui se place entre deux termes, qu'elle lie ensemble en exprimant un rapport de l'un avec l'autre.

PRÉPUCE. s. m. La peau qui couvre l'extrémité du membre viril.

PRÉROGATIVE. s. f. Privilège, avantage attaché à certaines fonctions, à certaines dignités, etc.

PRÈS. Préposition qui marque proximité de lieu ou de temps. Proche. | *Être près de ses pièces, N'avoir guère d'argent.*

| **Presque.** | *De près.* loc. adv. *Ils se touchent de près, Ils sont proches parents.*

| **Près à près.** loc. adv. Se dit Des choses qui sont près l'une de l'autre. | *À cela près, À telle chose près, Excepté cela.* | *À peu de chose près, Presque.* | *À ces près, Sans s'arrêter à cela.* | *À ces près.* loc. adv. Presque, environ. | Subst., *Se contenter de l'à peu près.*

PRÉSAGE. s. m. Augure, signe par lequel on juge de l'avenir. | La conjecture, l'augure qu'on tire de ce signe.

PRÉSAGER. v. a. Indiquer, annoncer une chose à venir. | Conjecturer ce qui doit arriver dans l'avenir.

PRESBYTE. s. des 2 g. Celui ou celle qui voit mieux de loin que de près. | Adj., *La vue presbyte.*

PRESBYTÉRAL, ALE. adj. Qui appar-

tient à l'ordre de prêtrise. | *Maison presbytérale*, la maison du curé.

PRESBYTÈRE. s. m. Maison presbytérale, maison destinée au curé, dans une paroisse.

PRESBYTÉRIANISME. s. m. Doctrine, secte des presbytériens. On dit aussi *Presbytérianisme*.

PRESBYTÉRIEN, IENNE. adj. et s. On appelle ainsi, en Angleterre, Les protestants qui ne reconnaissent point l'autorité épiscopale.

PRESCIENGE. s. f. Connaissances de ce qui doit arriver. Se dit en parlant de Dieu.

PRESCRIPTIBLE. adj. des 2 g. Qui peut être prescrit.

PRESCRIPTION. s. f. Manière d'acquiescer la propriété d'une chose; par la possession non interrompue pendant un temps que la loi détermine, ou de se libérer d'une dette, quand le créancier a laissé passer un certain temps sans en demander le paiement. | Ordonnance, précepte.

PRESCRIRE. v. a. Ordonner, marquer précisément ce qu'on veut qui soit fait. | V. a. et n. Acquiescer par prescription. | Pron., Se perdre par prescription.

PRÉSENTABLE. s. f. Droit de prendre place au-dessus de qq., ou de le précéder.

PRÉSENCE. s. f. Existence d'une personne dans un lieu marqué. | *Présence d'esprit*, Vivacité et promptitude de jugement, qui fait faire ou dire sur-le-champ ce qu'il y a de mieux à faire ou à dire. | *En présence*. loc. adv. En face, en vue l'un de l'autre.

PRÉSENT, ENTE. adj. Qui est, qui se rencontre dans le lieu dont on parle. | Subst. plur. *Noter les présents et les absents*. | *La présente lettre*, ou, subst., *La présente*, La lettre qu'on écrit. | *Avoir l'esprit présent*, Avoir l'esprit vif et prompt. | Qui existe actuellement, qui est dans le temps où nous sommes. | *Présent*. subst. m. Le temps présent. | *Le premier temps de chaque mode d'un verbe*, celui qui marque le temps présent. | Adj., *Participe présent*. | *À présent*. loc. adv. et conj. Maintenant. | *Pour le présent*. loc. adv. et fam. À présent, maintenant.

PRÉSENT. s. m. Don, tout ce qu'on donne gratuitement et par pure libéralité.

PRÉSENTABLE. adj. des 2 g. Qu'on peut présenter, qui peut se présenter.

PRÉSENTATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui avait le droit de présenter à un bénéfice.

PRÉSENTATION. s. f. Action de présenter. | *La présentation de la Vierge*, Fête que l'Église catholique célèbre en l'honneur de la Vierge, et en mémoire de ce qu'elle fut présentée au temple. | Le droit de présenter à une place, à un bénéfice.

PRÉSENTEMENT. adv. À présent, maintenant.

PRÉSENTER. v. a. Offrir qq. ch. à qq. | *Présenter une personne à une autre*, L'introduire en sa présence. | Mettre sous les yeux. | Exposer. | Être susceptible de fournir, de procurer. | Tourner vers, diriger vers. | Mettre en avant pour menacer. | V. pr. Paraître devant qq. | En parlant Des choses, Apparaître. | Pron., se dit Des occasions, des affaires, etc., qui surviennent.

PRÉSERVATEUR, TRICE. adj. Qui préserve.

PRÉSERVATIF, IVE. adj. et s. m. Qui a la vertu, la faculté de préserver.

PRÉSERVER. v. a. Garantir qq. d'un mal qui pourrait lui arriver.

PRÉSIDENCE. s. f. Fonction de président, droit de présider. | La place de président. | Le temps pendant lequel une personne exerce la présidence.

PRÉSIDENT. s. m. Celui qui préside une compagnie, une assemblée.

PRÉSIDENTE. s. f. Celle qui préside une assemblée, une réunion. | La femme d'un président.

PRÉSIDER. v. a. et n. Occupier la première place dans une assemblée, avoir droit de recueillir les voix, de prononcer les décisions qu'elle rend, etc. | Avoir la soie, la direction, veiller à.

PRÉSIDES. s. f. pl. Les lieux où le gouvernement espagnol envoie ceux qui sont condamnés aux galères.

PRÉSIDENTIAL. s. m. Tribunal qui jugeait en dernier ressort dans certains cas et pour certaines sommes. | Adj., Qui concerne un président. Au fém., *Présidentiale*.

PRÉSIDENTIALEMENT. adv. *Juger présidentialement*, se disait Lorsqu'un président jugeait en dernier ressort et sans appel.

PRÉSUMPTIF, IVE. adj. *Héritier présomptif*, celui qui est appelé à hériter et intestat. | Se dit Du prince destiné à régner par l'ordre de sa naissance.

PRÉSUMPTION. s. f. Conjecture, jugement fondé sur des indices. | Opinion trop avantageuse de soi-même.

PRÉSUMPTUEUSEMENT. adv. Avec présomption, d'une manière présomptueuse.

PRÉSUMPTUEUX, EUSE. adj. Qui a une trop grande opinion de lui-même. | Subst., *C'est un présomptueux*.

PRESQUE. adv. À peu près.

PRESQU'ÎLE. s. f. Partie de terre jointe à une autre par un isthme étroit, et environnée d'eau de tous les autres côtés. | Une partie de terre qui s'avance dans la mer, et qui est jointe au reste du continent par une large étendue de terres.

PRESSANTMENT. adv. Instantamment, d'une manière pressante.

PRESSANT, ANTE. adj. Qui presse ti-

vement, qui insiste sans relâche. | Urgent, qui ne permet pas de différer.

PRESSE s. f. Force, multitude de personnes qui se pressent. | En Angleterre, L'enrôlement forcé des matelots dans la marine militaire. | Machine qui sert à presser, à teindre qq. ch. extrêmement serré. | Machine au moyen de laquelle on imprime, soit les feuilles d'un livre, soit des estampes, etc.

PRESSE s. f. Sorte de pêche.

PRESSEMENT s. m. Certain mouvement intérieur qui fait craindre ou espérer qq. événement futur.

PRESSENTIF v. a. Prévoir confusément qq. ch. par un mouvement intérieur, dont on ne connaît pas soi-même la raison. | Découvrir, sonder.

PRESSER v. a. Serrer avec plus ou moins de force. | Poursuivre sans relâche. | Insister auprès de qq. pour le porter à qq. ch. | Hâter, précipiter. | Se dit des choses qui sont urgentes. | Passé, s. m. part. Empressé, détreint. | Qui a hâte.

PRESSIER s. m. Ouvrier d'imprimerie qui travaille à la presse.

PRESSION s. f. Action de presser.

PRESSIS s. m. Jus que l'on fait sortir de la viande en la pressant. Le suc que l'on exprime de qq. herbes.

PRESSOIR s. m. Grande machine servant à presser du raisin, des pommes, etc., pour faire du vin, du cidre, etc.

PRESSURAGE s. m. Action de presser sur pressoir. | Le vin qu'on fait sortir du marc à force de pressurer.

PRESSURER v. a. Presser des raisins ou d'autres fruits, et en tirer la liqueur par le moyen du pressoir. | Presser, serrer fortement des fruits avec la main pour en faire sortir du jus. | Épaissir par des impôts, par des taxes, etc.

PRESSUREUR s. m. Ouvrier qui travaille à faire mouvoir un pressoir.

PRESTANCE s. f. Maintien imposant.

PRESTANT s. m. Un des principaux jeux de l'orgue.

PRESTATION s. f. Prestation de serment, L'action de prêter serment. | Redevance en nature, en argent.

PRESTE adj. des 2 g. Prompt, adroit, agile. | Adv. Vite, promptement. Fam.

PRESTEMENT adv. D'une manière preste, prompte.

PRESTESSE s. f. Vitesse, agilité, subtilité.

PRESTIGE s. m. Illusion attribuée à la magie, à qq. sortilège; fascination. | Se dit des illusions qu'on sait être produites par des moyens naturels.

PRESTIGIEUX, **EUSE** adj. Qui opère des prestiges.

PRESTIMONIE s. f. Fonds ou revenu

affecté à l'entretien d'un ecclésiastique, sans qu'il y ait érection en titre de bénéfice.

PRESTO adv. T. de mus. Désigne un mouvement vif et prompt. An superlatif, *Prestitissimo*.

PRESTOLET s. m. T. de mépris. Un ecclésiastique sans considération.

PRESUMABLE adj. des 2 g. Qu'on peut conjecturer, présumer.

PRESUMER v. a. Conjecturer, juger par induction. | Avoir bonne opinion. | Passé, s. m. part. Conspé, réputé.

PRESUPPOSER v. a. Supposer préalablement.

PRESUPPOSITION s. f. Supposition préalable.

PRESURE s. f. Certain acide animal ou végétal, qui sert à faire enfler le lait.

PRÊT, **ÊTE** adj. Qui est en état de faire, de dire, de recevoir, d'entendre qq. ch. | qui est disposé, préparé à qq. ch.

PRÊT s. m. Action par laquelle on prête de l'argent. | La somme prêtée. | Se dit qq. d'autres choses que de l'argent. | Somme donnée aux sous-officiers et aux soldats pour leurs menus besoins.

PRÊTANTAINE s. f. Courir la prêtantaine, Aller, venir, courir çà et là, sans sujet, sans dessein. Fam.

PRÊTENDANT, **ANTR** s. Calui, celle qui prétend, qui aspire à une chose.

PRÊTENDRE v. a. Demander, réclamer comme un droit. | V. n. Aspirer à une chose. | Soutenir affirmativement, être persuadé. | Avoir intention, avoir dessein. | Vouloir, entendre. | **PRÊTENDU**, s. m. adj. Se dit des choses dont on ne veut pas convenir, des qualités fausses ou douteuses. | Subst., Calui, celle qui doit se marier.

PRÊTE-NOM s. m. Calui qui prête son nom dans qq. acte où le véritable contractant ne veut point paraître.

PRÉTENTIEUX, **EUSE** adj. Où il y a de la prétention, de l'affectation.

PRÉTENTION s. f. Droit que l'on a, ou que l'on croit avoir, de prétendre, d'aspirer à une chose; espérance, dessein, vue.

PRÊTER v. a. Donner une chose sous condition que celui qui la reçoit la rendra. | Absol., Prêter de l'argent. | *Prêter la main à qq.*, L'aider. | *Prêter serment*, Faire serment. | *Prêter à qq. des discours, etc.*, Les lui attribuer. | Pron., Consensir par complaisance à qq. ch. | V. n. Se dit Du cuis, des étoffes, etc., qui s'étendent aisément quand on les tire. | Subst., *Ami au prêter*: ennemi au rendre. | **PRÊTÉ**, subst., C'est un prêt rendu, C'est une juste récompense.

PRÊTÉRIT s. m. L'inflexion du verbe par laquelle on marque un temps passé.

PRÉTERITION ou **PRÉTEMISSION** s. f. Figure de rhétorique par laquelle on déclare ne vouloir point parler d'une chose

dont cependant on parle. | L'omission que faisait un testateur, dans son testament, d'un héritier nécessaire.

PRÉTEUR. s. m. Magistrat qui rendait la justice dans Rome, ou qui gouvernait une province.

PRÉTEUR, EUSE. adj. et subst. Qui prête à un autre de l'argent ou qq. autre ch.

PRÉTEXTE. s. m. Cause simulée, supposée; raison apparente dont on se sert pour cacher le véritable motif d'un dessein, d'une action.

PRÉTEXTE. s. f. T. d'antiq. romaine. Robe blanche bordée d'une large bande de pourpre, et qui était une marque de dignité. | Autre robe que les enfants de familles distinguées portaient jusqu'à l'âge de puberté.—Adj. *Robe prétextée*.

PRÉTEXTER. v. a. Prendre pour prétexte.

PRÉTINTAILLE. s. f. Ornement ou découpure qui se mettait sur les robes des femmes.

PRÉTINTAILLER. v. a. Mettre des prétintailles.

PRÉTOIRE. s. m. Chez les Romains, Le lieu où le préteur et quelques autres magistrats rendaient justice.

PRÉTORIEN, IENNE. adj. Qui est propre ou qui appartient au préteur. | Adj. et s. Se dit Des soldats qui formaient la garde des empereurs romains.

PRÉTRAILLE. s. f. T. employé pour dénigrer Les ecclésiastiques.

PRÊTRE. s. m. Celui qui exerce un ministère sacré, et qui préside aux cérémonies d'un culte religieux. | En parlant Du culte réformé, on dit ordin. *Ministre* ou *Pasteur*.

PRÊTRESSE. s. f. Est usité en parlant Des cultes païens; Une femme attachée au service d'une divinité.

PRÊTRISE. s. f. Sacerdoce; ordre sacré par lequel un homme est prêtre.

PRÊTURE. s. f. Magistrature, charge, office de prêtre.

PREUVE. s. f. Ce qui établit la vérité d'une proposition, d'un fait. | Marque, témoignage. | La vérification d'une opération de calcul.

PREUX. adj. m. et s. Brave, vaillant.

PRÉVALOIR. v. n. (Se conj. c. *Valoir*, excepté au subjonctif, où il fait *Que je prévale*, *qu'il prévale*, etc.) Avoir l'avantage. | Pron. Tirer avantage.

PRÉVARICATEUR. s. m. et adj. Celui qui prévarique.

PRÉVARICATION. s. f. Action de trahir la cause, l'intérêt des personnes qu'on est obligé de soutenir; action de manquer au devoir de sa charge.

PRÉVARIQUER. v. n. Se rendre coupable de prévarication.

PRÉVENANCE. s. f. Manière obligeante de prévenir.

PRÉVENANT, ANTE. adj. Obligeant, qui va au-devant de tout ce qui peut faire plaisir. | Qui prévient.

PRÉVENIR. v. a. Devancer, venir le premier. | Être le premier à faire ce qu'un autre voulait faire. | Anticiper. | Aller au-devant de qq. ch. de fâcheux pour le détourner. | Préoccuper l'esprit de qq. | Instruire, avertir qq. d'une chose par avance. | Subst., *Un prévenu*, Celui contre lequel se fait une procédure d'instruction.

PRÉVENTIF, IVE. adj. Qui prévient.

PRÉVENTION. s. f. Préoccupation d'esprit, opinion favorable ou contraire avant examen. | L'état d'un homme prévenu de délit, de crime. | L'action par laquelle on devance l'exercice du droit d'un autre.

PRÉVISION. s. f. Vue des choses futures. | Au plur., Conjectures.

PRÉVOIR. v. a. (Se conj. c. *Voir*, excepté au futur de l'indicatif et au conditionnel, où il fait *Je prévoirai*, *je prévoirais*.) Juger par avance qu'une chose doit arriver. | *Tout a été prévu*, On a pris toutes les précautions nécessaires.

PRÉVÔT. s. m. Nom qu'on donnait à certaines personnes qui exerçaient une juridiction, qui étaient préposées pour avoir soin de qq. ch.

PRÉVOTAL, ALE. adj. Qui concerne la juridiction du prévôt.

PRÉVOTALEMENT. adv. Est usité en parlant Des crimes qui étaient de la compétence du prévôt.

PRÉVÔTE. s. f. Qualité, fonction, juridiction de prévôt; Territoire où s'exerçait cette sorte de juridiction.

PRÉVOYANCE. s. f. Faculté de prévoir. | L'action de prévoir, et de prendre des précautions pour l'avenir.

PRÉVOYANT, ANTE. adj. Qui juge bien de ce qui doit arriver, et qui prend des mesures pour l'avenir.

PRIAPÉE. s. f. Nom que l'on donne à une poésie obscène, à une peinture licencieuse.

PRIAPISME. s. m. Maladie qui consiste dans une érection continuelle et douloureuse.

PRIE-DIEU. s. m. Sorte de papirte ou bas duquel est un marche-pied, où l'on s'agenouille pour prier Dieu.

PRIER. v. a. Intercéder pour qq. | Inviter, convier. | Pratiquer cet acte de religion par lequel on s'adresse à Dieu pour lui demander des grâces. | Passé. subst. m. Celui qu'on a convié.

PRIÈRE. s. f. Demande faite à titre de grâce. | L'acte de religion par lequel on s'adresse à Dieu.

PRIEUR. s. m. Celui qui a la supériorité

et la direction, dans certains monastères de religieux. | *Prieur-curé*, Religieux qui possédait une cure.

PRIMURE s. f. Religieuse qui a la supériorité, dans un monastère de filles.

PRIMURÉ s. m. Communauté religieuse d'hommes, sous la conduite d'un prieur; ou de filles, sous la conduite d'une prieure. | La maison du prieur.

PRIMAGE s. m. Bonification que l'on accorde qq. en capitaine, sur le fret du navire qu'il commande.

PRIMAIRE adj. des 2 g. Qui est au premier degré en commandant.

PRIMAT s. m. Prêlat dont la juridiction est au-dessus de celle des archevêques. — Adj., *Le prince primate*.

PRIMATIAL, ALE. adj. Qui appartient au primate.

PRIMATE s. f. La dignité de primate. | L'étendue du ressort de la juridiction ecclésiastique du primate.

PRIMAUTE s. f. Prééminence, premier rang.

PRIME s. f. La première des heures canoniales.

PRIME s. f. Jeu où l'on ne donne que quatre cartes. | La somme qu'un propriétaire qui veut faire assurer sa propriété paye à l'assureur pour le prix de l'assurance. | Somme accordée par forme de bénéfice pour encourager qq. opération de finance ou de commerce. | T. d'esc. La première position. | Se dit Des pierres demi-transparentes et légèrement colorées.

PRIME ABORD (DE). loc. adv. et fam. Du premier abord; au premier abord.

PRIMER v. n. Tenir la première place. | Avoir l'avantage sur les autres. | V. act. *Primer qq.*, Le surpasser.

PRIME SAUT (DE). loc. adv. et fam. Subitement, tout d'un coup.

PRIME-SAUTIER, ÈRE. adj. Qui se détermine, qui agit, qui parle ou qui écrit de premier mouvement.

PRIMEVÈRE s. f. Plante qui fleurit vers la fin du mois de février.

PRIMEVÈRE s. m. Printemps. (Vi.)

PRIMEUR s. f. Première saison des fruits et des légumes. | Au plur., Les fruits et les légumes précoces.

PRIMICÉRIAT s. m. Dignité, office de primicier.

PRIMICIER s. m. Celui qui a la première dignité dans certaines églises, dans certains chapitres. On dit aussi *Primier*.

PRIMIDI s. m. Le premier jour de la décade, dans le calendrier républicain.

PRIMPILAIRE ou **PRIMPLE** s. m. Nom distinctif du premier centurion, chez les Romains.

PRIMITIF, IVE. adj. Qui est le premier, le plus ancien. | Se dit Du mot radical dont

se forment les mots qu'on appelle dérivés ou composés. | Subst., *Ce primitif a beaucoup de dérivés*.

PRIMITIVEMENT. adv. Originellement.

PRIMO. adv. Premièrement.

PRIMOGENITURE s. f. Aînesse.

PRIMORDIAL, ALE. adj. Primitif, qui est le premier, qui est le plus ancien, le premier en ordre.

PRIMORDIALEMENT. adv. Primitivement, originellement.

PRINCE s. m. Celui qui possède une souveraineté en titre, ou qui est d'une maison souveraine. | *Vivre en prince*, Vivre splendidement. | Absol. avec l'article défini, Le souverain qui commande dans le lieu dont on parle. | Le premier en ordre de mérite, de talent.

PRINCEPS. adj. Désigne la première édition d'un auteur ancien.

PRINCERIE s. f. Dignité de princier ou de primicier.

PRINCESSE s. f. Fille ou femme de prince. | Une femme souveraine de qq. État. | Adj. *Amantes princesses*, Les amandes dont le bois est tendre et facile à briser.

PRINCIER, ÈRE. adj. Appartenant à un prince. | *Princier*, subst., Primicier.

PRINCIPAL, ALE. adj. Qui est le premier, le plus considérable, le plus remarquable en son genre. | *Principal*, subst., Ce qu'il y a de plus important, de plus considérable. | La première demande, le fonds d'une affaire, d'une contestation. | La somme capitale, le sort principal d'une dette.

PRINCIPAL s. m. Celui qui a la direction d'un collège.

PRINCIPALEMENT. adv. Particulièrement, sur toutes choses.

PRINCIPALITÉ s. f. Emploi d'un principal de collège. (Vi.)

PRINCIPAUTE s. f. Dignité de prince. | La terre, la seigneurie qui donne la qualité de prince. | Au plur., Nom que l'on donne à un des neuf chœurs des anges.

PRINCIPE s. m. Commencement, origine, source, première cause. | Ce qui constitue, ce qui compose les choses matérielles. | Se dit Des corps simples ou indécomposables. | Se dit De toutes les causes naturelles, et particulièrement de celles par lesquelles les corps agissent et se meuvent. | Se dit Des premiers préceptes, des premières règles d'un art, d'une science. | *Maxime*, motif, règle de conduite, etc.

PRINCIPION s. m. T. de dérision. Un petit prince, le prince d'un petit État.

PRINTANIER, ÈRE. adj. Qui est du printemps.

PRINTEMPS s. m. La première des quatre saisons de l'année. | La jeunesse.

PRIORI (À). *Démontrer une vérité a priori*,

D'après un principe antérieur, évident, d'où elle dérive.

PRIORITÉ. s. f. Antériorité, primauté en ordre de temps.

PRISE. s. f. Action de prendre, de s'emparer. | La chose qui a été prise. | Moyen, facilité de prendre, de saisir. | *Lécher prise*, Laisser aller ce qu'on tenait avec force. | *Prise de corps*, L'action par laquelle on saisit un homme au corps, en vertu d'un acte du juge. | L'arrêt ou la sentence qui ordonne la prise de corps. | Querelle. | Au plur., L'action de combattre. | En parlant de médicaments, La dose qu'on prend en une fois. | *Une prise de tabac*, *Une pincée de tabac*.

PRISÉE. s. f. Le prix que met le commissaire-priseur ou l'huissier aux choses qui doivent être vendues en public.

PRISER. v. a. Mettre le prix à une chose, en faire l'estimation. | Estimer.

PRISEUR. s. m. *Huissier-priseur*, ou maintenant *Commissaire-priseur*, Huissier, commissaire qui met le prix à ce qui se vend en public.

PRISMATIQUE. adj. des 3 g. *Corps, figure prismatique*, Corps qui a la figure d'un prisme. | *Couleurs prismatiques*, Couleurs qu'on aperçoit en regardant à travers un prisme de verre triangulaire.

PRISME. s. m. Polyèdre composé de deux bases égales et parallèles unies par des parallélogrammes. | L'instrument d'optique qui sert à décomposer la lumière.

PRISON. s. f. Lieu où l'on enferme les accusés, les criminels, les débiteurs, etc.

PRISONNIER, IÈRE. s. Celui, celle qui est arrêté pour être mis en prison, ou qui y est détenu.

PRIVATIF, IVE. adj. T. de gramm. Qui marque privation. | *Privatif*, subst. *Un traité des privatifs*.

PRIVATION. s. f. Perte, absence, manque d'un bien, d'un avantage qu'on avait, ou qu'on pouvait avoir. | Absence d'une forme qu'un sujet peut avoir. | L'action de se priver volontairement, de s'abstenir de qq. ch.

PRIVATIVEMENT. adv. Exclusivement, à l'exclusion.

PRIVAUTÉ. s. f. Familiarité extrême.

PRIVÉ, ÉE. adj. Qui est simple particulier, qui n'a aucune charge publique. | Qui est apprivoisé. | Familier.

PRIVÉ. s. m. Lieu d'aisances.

PRIVÉMENT. adv. Familièrement, d'une manière privée, libre et familière.

PRIVER. v. a. Ôter à qq. ce qu'il a, ce qu'il possède, l'empêcher de jouir de qq. avantage, le déposséder de qq. ch. qui lui appartient. | Pron., S'abstenir. | Apprivoiser, rendre privé.

PRIVILÈGE. s. m. Faculté accordée à

un particulier ou à une communauté, de faire qq. ch., ou de jouir de qq. avantage. | Se dit De toutes sortes de droits, d'avantages attachés aux charges, aux conditions, aux états, etc. | Droit que la qualité de la créance donne à un créancier d'être préféré aux autres créanciers. | Se dit De dons naturels, soit du corps, soit de l'esprit.

PRIVILÉGIÉ, ÉE. adj. Qui a un privilège, qui jouit d'un privilège. | *Jeur privilégié*, Celui où l'on ne peut arrêter pour dette. | Qui a reçu de la nature qq. des particulier. | *Privilegié*, subst. m. Celui qui jouit d'un privilège.

PRIX. s. m. Estimation d'une chose, ce qu'elle se vend, ce qu'on l'achète, ce qu'on en paye. | Tout ce qu'il en coûte pour obtenir qq. avantage. | Le mérite d'une personne, l'excellence d'une chose. | Récompense. | Châtiment, expiation. | Au vauz de loc. prép. En comparaison.

PROBABILISME. s. m. La doctrine de la probabilité ou des opinions probables.

PROBABILITÉ. s. f. Vraisemblance, apparence de vérité.

PROBABLE. adj. des 3 g. Qui a une apparence de vérité, qui paraît fondé en raison.

PROBABLEMENT. adv. Vraisemblablement.

PROBANTE. adj. f. Qui prouve.

PROBATION. s. f. Épreuve. Le temps du noviciat. | Le temps d'épreuve qui précède le noviciat.

PROBATIQUE. adj. f. *Piscine probatique*, La piscine où on lavait les victimes qui devaient être offertes dans le temple de Jérusalem.

PROBATOIRE. adj. des 3 g. *Acte probatoire*, Acte propre à constater la capacité d'un aspirant à un grade, dans les facultés de l'université. (Vi.)

PROBE. adj. des 3 g. Qui a de la probité.

PROBITÉ. s. f. Droiture de cœur qui porte à l'observation constante des devoirs de la justice, de la morale.

PROBLÉMATIQUE. adj. des 3 g. Dont on peut soutenir l'affirmative ou la négative. | Douteux, dont on ne peut douter.

PROBLÉMATIQUEMENT. adv. D'une manière problématique.

PROBLÈME. s. m. Question à résoudre suivant les règles de la science. | Tout ce qui est difficile à concevoir.

PROBOSCIDE. s. f. La trompe d'un éléphant, d'un insecte, etc.

PROCÉDÉ. s. m. Conduite, manière d'agir. | Se dit, absol., au plur., Des bons procédés. | La méthode qu'il faut suivre pour faire quelque opération.

PROCÉDER. v. a. Provenir, tirer son origine. | Agir judiciairement, faire des ac

tes, des poursuites, des instructions dans un procès. | Agir en qq. affaire, en qq. eh. que ce soit.

PROCÉDURE. s. f. Forme, manière de procéder en justice. | L'instruction judiciaire d'un procès.

PROCÈS. s. m. Instances devant un juge. | *Faire le procès à qqn.*, Le poursuivre comme criminel. | Se dit De toutes les pièces produites par l'une et l'autre partie. | *Procès-verbal*, Narré par écrit, dans lequel un officier de justice rend témoignage de ce qu'il a fait, vu ou entendu, etc.

PROCESSIONNEL. s. m. Qui aime à tenter, à prolonger des procès.

PROCESSION. s. f. Cérémonie religieuse, conduite par des ecclésiastiques, des religieux, etc., qui marchent en ordre, récitant des prières, ou chantant les louanges de Dieu. | *La procession du Saint-Esprit*, La production éternelle du Saint-Esprit, qui procède du Père et du Fils.

PROCESSIONNAL. s. m. (Qqn. disent *Processionnel*.) Livre d'église où sont écrites et notées les prières qu'on chante aux processions.

PROCESSIONNELLEMENT. adv. En procession.

PROCES-VERBAL. s. m. *V. Procès*.

PROCHAIN, AINE. adj. Qui est proche. | **PROCHAIN**. subst. masc. Se dit De chaque homme en particulier, et De tous les hommes ensemble.

PROCHAINEMENT. adv. de temps. Bientôt, dans un temps fort peu éloigné.

PROCHE. adj. des 2 g. Voisin, qui est près de qqn., de qq. eh. | En parlant Du temps, Qui est près d'arriver. | Se dit en parlant De parenté. | Subst. masc. pl. Parents. | Prép. et adv., Près, auprès. | *DU PROCHES EN PROCHES*. loc. adv. De l'un à l'autre. | Peu à peu et par degrés.

PROCHRONISME. s. m. Erreur de chronologie, qui consiste à placer un fait dans un temps antérieur à celui où il est réellement arrivé.

PROCLAMATION. s. f. Publication solennelle, action par laquelle on proclame. | L'écrit qui contient ce que l'on veut publier.

PROCLAMER. v. a. Publier à haute voix et avec solennité. | Divulguer.

PROCONSUL. s. m. Celui qui, chez les Romains, gouvernait certaines grandes provinces, avec l'autorité de consul.

PROCONSULAIRE. adj. des 2 g. Propre au proconsul. | *Province proconsulaire*, Province gouvernée par un proconsul.

PROCONSULAT. s. m. Dignité de proconsul; Durée des fonctions d'un proconsul.

PROCRÉATION. s. f. Génération.

PROCRÉER. v. a. Engendrer.

PROCRATEUR. s. m. Titre d'une des

principales dignités de la république de Venise et de celle de Gènes.

PROCURATION. s. f. Pouvoir donné par qqn. à un autre d'agir en son nom.

PROCURER. v. a. Faire en sorte qu'une personne obtienne qq. grâce, qq. avantage.

PROCURER, PROCURATRICE. s. Celui, celle qui a pouvoir d'agir pour autrui. | Officier établi pour agir en justice au nom de ceux qui plaident.

PRODIGALITÉ. s. f. Caractère, habitude de celui ou de celle qui est prodigue. | L'action d'une personne prodigue.

PRODIGE. s. m. Effet surprenant qui arrive contre le cours ordinaire des choses. | Se dit Des personnes et des choses qui excellent dans leur genre.

PRODIGIEUSEMENT. adv. D'une manière excessive, étonnante.

PRODIGIEUX, EUSE. adj. Qui tient du prodige, extraordinaire.

PRODIGUE. adj. des 2 g. Qui dissipe son bien en excessives et folles dépenses. | Se dit, en bonne part, De celui qui fait de grands sacrifices pour l'utilité d'autrui. | Subst. *C'est un prodigue*.

PRODIGUER. v. a. Donner avec profusion.

PRODITOIREMENT. adv. En trahison (Vi.)

PRODROME. s. m. Sorte de préface; titre de certains ouvrages qui servent comme d'introduction à qq. étude. | L'état d'indisposition, de malaise qui est l'avant-coureur d'une maladie.

PRODUCTEUR, TRICE. adj. Qui est cause de production.

PRODUCTIF, IVE. adj. Qui produit, qui rapporte.

PRODUCTION. s. f. Action de produire, de donner naissance. | Absol., Ce que produisent le sol et l'industrie d'un pays. | L'action de produire des titres et des écritures, dans un procès. | Prolongement, allongement.

PRODUIRE. v. a. Engendrer, donner naissance. | En parlant De la terre, d'un arbre, Porter. | Rapporter, donner du profit. | Faire, composer, créer. | Causer, être cause, procurer. | Exposer à la vue, soumettre à l'examen. | Absol., Donner par écrit les moyens qu'on a pour soutenir sa cause, avec les pièces justificatives. | Introduire, faire connaître. | **PRODORR**. subst. masc. Ce que rapporte une charge, une terre, une maison, etc. | Le nombre qui résulte de deux nombres multipliés l'un par l'autre.

PROÉMINENCE. s. f. État de ce qui est proéminent.

PROÉMINENT, ENTE. adj. Qui est plus en relief que ce qui l'environne.

PROFANATEUR. s. m. Celui qui profane les choses saintes.

PROFANATION. s. f. Action de profaner les choses saintes. | Le simple abus qu'on fait des choses rares et précieuses.

PROFANE. adj. des 2 g. Qui est contre le respect qu'on doit aux choses sacrées. | Se dit Des choses qui n'appartiennent pas à la religion. | Subst., Celui qui manque de respect pour les choses de la religion. | Fam., Personne qu'on ne veut point admettre dans une société. | Subst. masc. Se dit, absol., Des choses profanes.

PROFANER. v. a. Abuser des choses de la religion, les traiter avec irrévérence, avec mépris, les employer à des usages profanes. | Faire un mauvais usage de ce qui est rare et précieux.

PROFECTIF, IVE. adj. Se dit Des biens qui viennent à qq. des successions de ses père, mère, ou autres ascendants.

PROFÉRER. v. a. Prononcer, articuler, dire.

PROFÈS, ESSE. adj. et subst. Se dit De celui ou de celle qui a fait les vœux par lesquels on s'engage dans un ordre religieux.

PROFESSER. v. a. Avouer publiquement, reconnaître hautement. | Exercer. | Enseigner publiquement.

PROFESSEUR. s. m. Celui qui enseigne qq. science, qq. art. dans une école. | Celui qui exerce un art et en fait profession.

PROFESSION. s. f. Déclaration publique d'un sentiment habituel. | *Faire profession d'une religion*, Être d'une religion, la pratiquer ouvertement. | Se dit De tous les différents emplois de la vie civile. | L'acte par lequel un religieux ou une religieuse fait les vœux de religion.

PROFESSO (EX). Avec soin, en homme instruit.

PROFESSORAL, ALE. adj. Qui appartient, qui a rapport à la qualité, à la condition de professeur.

PROFESSORAT. s. m. L'emploi, l'état, la condition d'un homme qui professe qq. science.

PROFIL. s. m. Le trait et la délimitation du visage d'une personne, vu par un de ses côtés, soit en réalité, soit en peinture. | L'aspect, la représentation de qq. objet vu d'un de ses côtés seulement. | La délimitation de toutes sortes d'ouvrages de maçonnerie et d'architecture, représentés dans leur élévation comme coupés par un plan perpendiculaire.

PROFILER. v. a. Représenter en profil.

PROFIT. s. m. Gain, bénéfice, émolument, avantage, utilité. | *Faire du profit*, se dit Des choses qui ne se consomment pas trop promptement. | Au pluriel et absol., Les petites gratifications que les do-

mineux reçoivent, les petits avantages qu'ils se procurent.

PROFITABLE. adj. des 2 g. Utile, avantageux.

PROFITER. v. n. Tirer un émolument. | Tirer de l'avantage, de l'utilité de qq. ch. | Procurer du gain. | Être utile, servir. | Faire du progrès en qq. ch.

PROFOND, ONDE. adj. Qui a une cavité considérable, dont le fond est éloigné de la superficie, de l'ouverture, du bord, etc. | *Profonde révérence*, Faite en se courbant extrêmement bas. | Qui est difficile à pénétrer, à connaître. | Qui pénètre fort avant dans la connaissance des choses. | Grand, extrême. | *PROFOND*, subst., *De profond des enfers*.

PROFONDEMENT. adv. Bien avant, d'une manière profonde.

PROFONDEUR. s. f. L'étendue d'une chose considérée depuis la superficie ou l'entrée jusqu'au fond. | Épaisseur ou Hauteur. | Étendue en longueur. | Se dit Des choses difficiles à pénétrer, à comprendre. | Grande pénétration.

PROFUSEMENT. adv. Avec profusion.

PROFUSION. s. f. Excès de libéralité ou de dépense.

PROGÉNITURE. s. f. Ce qu'un homme, ce qu'un animal a engendré. (Vi.)

PROGNOSTIQUE. adj. des 2 g. Qui fournit le pronostic.

PROGRAMME. s. m. Placard, écrit qu'on affiche ou qu'on distribue pour annoncer qq. exercice, pour proposer qq. prix, etc.

PROGRÈS. s. m. Avancement, mouvement en avant. | Suite d'avantages remportés à la guerre. | Toute sorte d'augmentation en bien ou en mal.

PROGRESSIF, IVE. adj. *Mouvement progressif*, Marche, mouvement en avant.

PROGRESSION. s. f. *Mouvement de progression*, Marche, mouvement en avant. | Suite de nombres ou de quantités qui dérivent successivement les unes des autres.

PROGRESSIVEMENT. adv. D'une manière progressive.

PROHIBER. v. a. Défendre, faire défense. | *Degré prohibé*, Le degré de parenté où la loi défend de se marier.

PROHIBITIF, IVE. adj. Qui défend.

PROHIBITION. s. f. Défense.

PROIE. s. f. Ce que les animaux carnassiers ravissent pour le manger. | Battu fait à la guerre. | Se dit Des personnes qui ont beaucoup à souffrir de leurs passions.

PROJECTILE. s. m. Tout corps lancé par une force quelconque. | Se dit Des bombes, des boulets, des obus, etc. | Adj. des 2 g. *Mouvement, force projectile*, Mouvement, force de projection.

PROJECTION. s. f. Action de jeter, de

en corps pesant. | Opération qui consiste par cuillerée, dans un creuset, à faire en poudre qu'on veut calciner, l'entaille de la sphère ou de tel autre, faite sur un plan.

PECTURE s. f. Avance horizontale des membres d'architecture.

PET. s. m. Danseur, entreprieur. | Le se pousse, la première réduction de, de qq. écrit.

PETER. v. a. Former le dessin de, sur un plan, sur une surface la ou tel autre corps. | Jeter, diriger &c. | *Frans.* Parure en avant.

PHONÈMES s. m. pl. Langue et lettres qu'on met à la tête d'un li-

PIÈCE s. f. Figure de rhétorique faite en ve au-devant des objections opposées.

PÉRIODE adj. des 2 g. Se dit livre dont chaque acole anticipe sur l'autre.

PÉRIODE s. m. T. d'antiqu. romaine. De ceux qui n'étaient utiles à la ré-

que par les enfants qu'ils engendrent. | Se dit, dans les États modernes, de qui n'ont ni fortune, ni profession ni profession lucrative.

PÉRIÈRE adj. des 2 g. Se dit de se fleurs du centre desquelles naissent autres fleurs.

PÉRIÈRE adj. des 2 g. Qui a la vertu d'être.

PÉRIÈRE adj. des 2 g. Trop long, dif-

PÉRIÈRE adv. D'une manière

PÉRIÈRE s. f. Diffusion, longueur et fatigante dans le discours.

LOGUE s. m. Préface, avant-propos. age qui sert de préface à une pièce

LONGUE s. f. Le temps qu'on à la durée fixe de qq. ch.

LONGUE s. f. Cordage qui sert pour ouvrir des bouches à feu. | Voiture

LONGUE s. m. Extension, con-

LONGUE v. a. Faire durer plus

MENADE s. f. Action de se prome-

MENER v. a. Mener, conduire,

MENER v. a. Mener, conduire,

MENER v. a. Mener, conduire,

MENER v. a. Mener, conduire,

MENER v. a. Mener, conduire,

promène qq. | Celui, celle qui se promène.

PROMENOIR s. m. Lieu particulièrement destiné à la promenade.

PROMESSE s. f. Assurance qu'on donne de bouche ou par écrit, de faire ou de dire qq. ch. | Absol. Un billet sous scing privé, par lequel on promet de payer qq. somme d'argent.

PROMETTEUR, KUSE. s. Celui, celle qui promet légèrement.

PROMETTRE v. a. (Se conj. c. *Mettre.*) Donner parole de qq. ch., s'engager verbalement ou par écrit à faire, à dire, à donner, etc. | *Ammeur, prédire.* | V. n. Faire espérer. | V. pron. Espérer. | Prendre une ferme réduction. | *Terre promise, Pays riche et fertile.*

PROMINENCE s. f. État de ce qui est prominent. (VI.)

PROMINENT, ENTE adj. Qui s'élève au-dessus de ce qui l'environne. (VI.)

PROMINER v. n. S'élever au-dessus de qq. ch. (VI.)

PROMISCUITÉ s. f. Mélange confus et désordonné.

PROMISSION s. f. La terre de promesse, n. entr. La terre promise, La terre de Chanaan, que Dieu avait promise au peuple hébreu.

PROMONTOIRE s. m. Cap, pointe de terre élevée et avancée dans la mer.

PROMOTEUR s. m. Celui qui prend le soin principal d'une affaire. | Le titre du procureur d'office dans une juridiction ecclésiastique, dans un conseil, etc.

PROMOTION s. f. Se dit de la nomination, de l'élevation d'une ou de plusieurs personnes à une dignité, à un emploi supérieur.

PROMOUVOIR v. a. (On ne l'emploie guère qu'à l'infinitif et aux temps composés.) Avancer, élever à qq. dignité.

PROMPT, OMPTE adj. Soudain, qui ne tarde pas. | Qui se passe vite, en un moment. | *Vif, actif, diligent.* | Colère.

PROMPTEMENT adv. Avec diligence, en peu de temps.

PROMPTITUDE s. f. Diligence. | La promptitude de l'esprit, La facilité de l'esprit à concevoir, à entendre. | Trop grande vivacité d'humeur. | Mouvement de colère subit et passager.

PROMULGATION s. f. Publication des lois, faite avec les formes requises.

PROMULGUER v. a. Publier une loi avec les formes requises.

PRONAOS s. m. Partie antérieure des temples anciens.

PRONATEUR adj. m. Se dit de deux muscles de l'avant-bras, qui servent au mouvement de pronation.

PRONATION s. f. Mouvement de pronation, Celui par lequel on tourne la main,

de manières que la paume regarde la terre.

PRÔNE. s. m. Instruction chrétienne que le curé ou le vicaire fait tous les dimanches dans la chaire, à la messe paroissiale. | Fam., Remontrance importune.

PRÔNER. v. a. Faire le prône. | Vauter, louer avec exagération. | V. a. et n. Faire de longues et ennuyeuses remontrances.

PRÔNEUR. s. m. Celui qui fait un prône. | Fam., Celui, celle qui loue avec excès; au fem., *Prôneuse*. | Fam., Un grand parleur qui aime à faire des remontrances.

PRONOM. s. m. Celle des parties d'oraison qui tient ou qui est censée tenir la place du nom substantif.

PRONOMINAL, **ALE**. adj. Qui appartient au pronom. | *Verbe pronominal*, Verbe qui se conjugue avec le pronom personnel de la même personne que le sujet.

PRONOMINALEMENT. adv. Comme verbe pronominal.

PRONONCER. v. a. et n. Proférer, articuler les lettres, les syllabes, les mots, en exprimer les sons. | Réciter, débiter. | Déclarer avec autorité, en vertu de son autorité. | Déclarer son sentiment sur qq. ch., décider, ordonner. | Pron., Faire voir, manifester son intention, son caractère. | Bien marquer, rendre très-sensible qq. partie d'une figure. | *ПРОВОЦИ*. subst. *Le provocateur de l'arrêt*, etc.

PRONONCIATION. s. f. Articulation, expression des lettres, des syllabes, des mots. | La manière de réciter, de débiter. | L'action de prononcer un jugement.

PRONOSTIC. s. m. Jugement, conjecture sur ce qui doit arriver. Les médecins disent plus ordinairement *Prognostic*. | Se dit Des signes par lesquels on conjecture ce qui doit arriver.

PRONOSTIQUER. v. a. Faire un pronostic.

PRONOSTIQUEUR. s. m. Celui qui pronostique. Fam.

PROPAGANDE. s. f. Toute association qui a pour but de propager certaines opinions politiques.

PROPAGATEUR. s. m. Celui qui propage.

PROPAGATION. s. f. Multiplication par voie de génération, de reproduction. | Extension, progrès, accroissement, augmentation.

PROPAGER. v. a. Multiplier par voie de génération, de reproduction. | Répandre, étendre, augmenter.

PROPENSION. s. f. Pente, tendance naturelle d'un corps vers un autre corps, vers un point. | Penchant, inclination.

PROPHÈTE. s. m. Celui qui prédit l'avenir. | Titre que les musulmans donnent à Mahomet. | Fam., Celui qui, par conjecture ou par hasard, annonce ce qui doit arriver.

PROPHÉTESSE. s. f. Celle qui prédit l'avenir par inspiration divine.

PROPHÉTIE. s. f. Prédiction des choses futures par inspiration divine. | L'annonce d'un événement futur, faite par conjecture ou par hasard.

PROPHÉTIQUE. adj. des 2 g. Qui est de prophète, qui tient du prophète.

PROPHÉTIQUEMENT. adv. En prophète.

PROPHÉTISER. v. a. Prédire l'avenir par inspiration divine. | Fam., Prevoir et dire d'avance ce qui doit arriver.

PROPHYLACTIQUE. adj. des 2 g. Se dit Du régime et des remèdes qui entretiennent la santé, et la préservent de tout ce qui peut lui être nuisible.

PROPICE. adj. des 2 g. Favorable.

PROPIIATION. s. f. *Sacrifice, victime de propitiation*, Sacrifice, victime offerte à Dieu pour apaiser sa colère.

PROPIIATOIRE. adj. des 2 g. Qui a la vertu de rendre propice. | Subst. m. Table d'or très-pur, qui était posée au-dessus de l'arche.

PROPOLIS. s. f. Matière résineuse, d'un brun rougeâtre, dont les mouches à miel se servent pour boucher les fentes et les trous de leurs ruches.

PROPORTION. s. f. Convenance et rapport des parties entre elles et avec leur tout. | Au plur., Dimensions. | La convenance que toutes sortes de choses ont les unes avec les autres. | L'égalité de deux ou de plusieurs rapports. | *À PROPORTION*, au PROPORTION, PAR PROPORTION. loc. prép. Par rapport, eu égard à.

PROPORTIONNALITÉ. s. f. Condition des quantités qui sont proportionnelles entre elles.

PROPORTIONNEL, **ELLE**. adj. Qui a rapport à une proportion, qui est en proportion avec des quantités de même genre. | Subst. f. *Les deux proportionnelles*. | *Moyenne proportionnelle*, Quantité moyenne entre deux autres.

PROPORTIONNELLEMENT. adv. Avec proportion.

PROPORTIONNÉMENT. adv. En proportion; à proportion.

PROPORTIONNER. v. a. Garder la proportion et la convenance nécessaires.

PROPOS. s. m. Discours qu'on tient dans la conversation. | Absol., Vain discours, discours médisant. | Insinuation faite sur qq. matière. | *Résolution formée*. | *À PROPOS*. loc. adv. Convenablement au sujet, au lieu, au temps, etc. | *Mal à propos*. Sans raison, sans sujet. | Adj., Convenable. | Subst., s'écrit avec un tiret. | *Hors DE PROPOS*. loc. adv. Mal à propos. | *À PROPOS DE RIEN*. loc. adv. Sans motif raisonnable. | *À TORT PROPOS*. loc. adv. En toute occa-

sion. | *De parois délégués*. loc. adv. De dessein formé.

PROPOSABLE. adj. des 2 g. Qui peut être proposé.

PROPOSANT. s. m. Jeune théologien de la religion protestante, qui étudie pour être pasteur.

PROPOSANT. adj. m. *Cardinal proposant*, Cardinal établi à la cour de Rome pour recevoir la profession de foi de ceux qui sont nommés à des évêchés dans des pays d'obédience, et pour les proposer aux autres cardinaux.

PROPOSER. v. a. Mettre quelque chose en avant de vive voix ou par écrit, pour qu'on l'examine, pour qu'on en délibère. | *Proposer un sujet*, Mettre un sujet au concours, donner une matière à traiter. | *Offrir*. | *Se proposer de faire qq. chose*, Avoir dessein de faire qq. ch.

PROPOSITION. s. f. Discours qui affirme ou qui nie qq. ch. | Une chose proposée, s'en qu'on l'examine, qu'on en délibère. | Chose proposée pour arriver à la conclusion d'une affaire, à un arrangement, etc. | *Théorème ou problème*. | *Pains de proposition*, Les pains que l'on mettait toutes les semaines sur la table, dans le sanctuaire.

PROPRE. adj. des 2 g. Qui appartient à qqn., exclusivement à tout autre. | *Subst.*, *Le propre*, Le sens naturel et primitif d'un mot. | *Le mouvement propre d'un astre*, Le mouvement réel d'un astre. | *Même*, exactement semblable. | *Convenable à qqn. ou à qq. ch.* | Qui a l'aptitude, les qualités, les talents nécessaires pour réussir en qq. ch. | Qui peut servir, qui est d'usage à certaines choses. | *Réservé à*. | *Net*. | *Bien-séant*, bien arrangé. | *Subst. m.* La qualité particulière qui désigne un sujet. | *S'est dit Des biens du mari ou de la femme qui n'entrent pas en communauté.*

PROPREMENT. adv. Précisément, exactement. | Au propre, dans le sens propre. | *Avec propreté*. | *D'une manière bienséante*, convenable. | *Avec adresse*, avec régularité. | *À proprement parler*, *proprement parlant*. loc. adv. Pour parler en termes précis et exacts.

PROPRET, ETTE. adj. et s. Qui se met proprement et avec une sorte de recherche.

PROPRETÉ. s. f. Netteté. | La manière convenable, bienséante de s'habiller, d'être meublé.

PROPRÉTEUR. s. m. Nom que les Romains donnaient à ceux qui commandaient dans les provinces avec l'autorité de préteur.

PROPRIÉTAIRE. s. des 2 g. Celui ou celle à qui une chose appartient en propriété.

PROPRIÉTÉ. s. f. Le droit par lequel une chose appartient en propre à qqn. | La chose qui appartient en propre à qqn. |

Absol., se dit Des biens-fonds, comme terres, maisons. | Ce qui appartient essentiellement à une chose. | L'emploi du mot propre, du terme propre.

PROPYLÉES. s. m. pl. Édifice qui formait l'entrée principale de l'enceinte d'une citadelle, d'un temple.

PRORATA. s. m. *Au prorata*, À proportion.

PROROGATIF, IVE. adj. Qui proroge.

PROROGATION. s. f. Délai, prolongation de temps.

PROROGÉ. v. a. Prolonger le temps qui avait été donné pour qq. ch. | Remettre à un certain jour.

PROSAIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la prose, qui tient trop de la prose.

PROSAISER. v. n. Écrire en prose. Peu usité.

PROSAISME. s. m. Défaut des vers qui manquent de poésie, qu'ils contiennent un trop grand nombre de tours et d'expressions appartenant à la prose.

PROSATEUR. s. m. Auteur qui écrit principalement en prose.

PROSCÉNIUM. s. m. La partie des théâtres des anciens où les acteurs venaient jouer la pièce.

PROSCRIPTEUR. s. m. Celui qui proscribit.

PROSCRIPTION. s. f. Condamnation à mort sans forme judiciaire, et qui peut être mise à exécution par qq. particulier que ce soit. | Abolition, destruction.

PROSCRIRE. v. a. Condamner à mort sans forme judiciaire, et en publiant simplement par une affiche le nom de ceux qui sont condamnés. | Éloigner, chasser, bannir. | Rejeter, abolir, détruire. | *PROSCRIPT*. subst. *Être du nombre des proscripts*.

PROSE. s. f. Discours qui n'est point assujéti à une certaine mesure. | Sorte d'hymnes latines, que l'on chante à la messe dans les grandes solennités.

PROSECTEUR. s. m. Celui qui prépare ou fait les dissections pour un professeur.

PROSÉLYTE. s. des 2 g. Une personne nouvellement convertie à la foi catholique. | Se dit Des partisans qu'on gague à une secte, à une opinion.

PROSÉLYTISME. s. m. Zèle de faire des prosélytes.

PROSODIE. s. f. Prononciation régulière des mots conformément à l'accent et à la quantité.

PROSODIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la prosodie.

PROSOPOPÉE. s. f. Figure de rhétorique par laquelle l'orateur introduit dans son discours soit une personne morte, absente ou feinte, soit une chose inanimée, qu'il fait parler ou agir.

PROSPECTUS. s. m. Espèce de pro-

gramme qui se publie avant qu'un ouvrage paraisse.

PROSPÈRE. adj. des 2 g. Favorable au succès d'une entreprise. | Heureux.

PROSPÉRER. v. n. Être heureux. | En parlant Des choses, Réussir.

PROSPÉRITÉ. s. f. Heureux état, heureuse situation. | Événement heureux.

PROSTATE. s. f. Corps glanduleux situé à la jonction de la vessie et de l'urètre, chez l'homme.

PROSTERNATION. s. f. Action, état de celui qui se prosterne, qui est prosterné.

PROSTERNEMENT. s. m. Action de se prosterner.

PROSTERNER (SE). v. pron. Se jeter à genoux aux pieds de qq., se baisser jusqu'à terre.

PROSTHÈSE. s. f. Figure de grammaire, qui consiste dans l'addition d'une lettre au commencement d'un mot, sans changer le sens. | Addition artificielle d'une partie sur le corps humain, à la place de celle qui manque. Dans ce sens, on dit aussi *Prothèse*.

PROSTITUER. v. a. Livrer à l'impudicité d'autrui. | S'emploie en parlant Des choses qu'on ravale, par l'usage indigne qu'on en fait. | *Πορνεία*, f. s. subst.

PROSTITUTION. s. f. Abandonnement à l'impudicité. | *La prostitution de la justice*, Le mauvais usage qu'un juge corrompu fait des lois et de la justice.

PROSTRATION. s. f. V. *Prosternation*. | Affaiblissement extrême, abatement.

PROSTYLE. s. m. Édifice qui n'a de colonnes qu'à sa façade antérieure. — Adj., *Temple prostyle*.

PROTAGONISTE. s. m. Le principal personnage d'une pièce de théâtre.

PROTASE. s. f. La partie d'un poème dramatique qui contient l'exposition du sujet de la pièce.

PROTATIQUE. adj. des 2 g. *Personnage protatique*, Personnage qui ne paraît qu'au commencement d'une pièce de théâtre.

PROTE. s. m. Celui qui, sous les ordres de l'imprimeur, est chargé de diriger et de conduire tous les travaux, et de payer les ouvriers. | Se dit De ceux qui lisent et corrigent les épreuves.

PROTECTEUR, TRICE. s. Défenseur; celui, celle qui protège, qui défend les faibles et les affligés, etc. | Patron, patronne, etc. | Adj., *Il prend un ton protecteur*. | Titre, dignité, fonction.

PROTECTION. s. f. Action de protéger, de défendre qq., etc.

PROTECTORAT. s. m. Dignité de protecteur.

PROTÉE. s. m. Homme qui change continuellement de manières, d'opinions.

PROTÉGER. v. a. Prendre la défense de

qq., de qq. ch., prêter secours et appui. | S'intéresser, contribuer à la fortune d'une personne, veiller au maintien, au progrès d'une chose. | *Προτέσθαι*, f. s. subst.

PROTESTANT, ANTR. s. m. Nom qui a été donné d'abord aux luthériens, et qu'on a étendu depuis aux calvinistes et à ceux qui suivent la religion anglicane. | Adj., *Religion protestante*.

PROTESTANTISME. s. m. La croyance des Églises protestantes dans tous les points où elle diffère de la foi de l'Église catholique.

PROTESTATION. s. f. Déclaration publique que l'on fait de ses dispositions, de sa volonté. | Promesse, assurance positive. | Déclaration en forme, par laquelle on proteste contre qq. ch.

PROTESTER. v. a. Promettre fortement, assurer positivement. | Déclarer en forme qu'on tient pour nul, pour illégal, etc., ce qui a été résolu, délibéré, ou fait. | Faire un protêt.

PROTÊT. s. m. Acte par lequel, faite d'acceptation ou de paiement d'une lettre de change, on déclare que celui sur qui elle est tirée et son correspondant seront tenus de tous les préjudices. | Acte semblable par lequel on fait constater le non paiement de tout autre effet de commerce.

PROTÉCANONIQUE. adj. des 2 g. Se dit Des livres sacrés qui étaient reconnus pour tels avant même qu'on eût fait des canons.

PROTÉCOLE. s. m. Formulaire pour dresser des actes publics.

PROTONOTAIRE. s. m. Nom donné à des officiers de la cour de Rome, qui reçoivent les actes des consistoires publics, et les expédient en forme.

PROTOSYNCELLE. s. m. Vicaire d'un patriarche ou d'un évêque de l'Église grecque.

PROTOTYPE. s. m. Original, modèle, premier type, premier exemplaire.

PROTOXYDE. s. m. L'oxyde le moins oxydé de tous ceux que peut former une substance quelconque, en se combinant avec l'oxygène.

PRÔTUBÉRANCE. s. f. Avance, éminence, saillie.

PROTUTEUR. s. m. Celui qui, sans avoir été nommé tuteur, est néanmoins fondé à gérer et administrer les affaires d'un mineur.

PROU. adv. Assez, beaucoup. (Vi.) *Prou ou prou. Ni peu ni prou.*

PROUE. s. f. La partie de l'avant d'un navire.

PROUESSE. s. f. Action de prou, acte de valeur. | Se dit, par plaisanterie, De certains excès.

PROUVER. v. a. Établir la vérité de qq.

ch. | Montrer, marquer, donner lieu de connaître.

PROVÉDITEUR, s. m. Nom que les Vénitiens donnaient à certains officiers publics.

PROVENANCE, s. f. Se dit De tout ce qui provient d'un pays.

PROVENANT, ANTE, adj. Qui provient.

PROVENDE, s. f. Mélange de pois, d'avoine, de vesce, etc., qu'on donne aux brebis et aux moutons.

PROVENIR, v. n. Procéder, venir, dériver, résulter.

PROVERBE, s. m. Espèce de sentence, de maxime exprimée en peu de mots, et devenue vulgaire. | Espèce de petite comédie qui se joue en société.

PROVERBIAL, ALE, adj. Qui tient du proverbe.

PROVERBIALEMENT, adv. D'une manière proverbiale.

PROVÉDENCE, s. f. La suprême sagesse par laquelle Dieu conduit toutes choses.

PROVIGNEMENT, s. m. Action de provigner.

PROVIGNER, v. a. Coucher en terre les jeunes pousses d'un cep de vigne, après y avoir fait une entaille, afin qu'elles prennent racine. | V. n. Multiplier.

PROVIN, s. m. Rejeton d'un cep de vigne provigné.

PROVINCE, s. f. Étendue de pays qui fait partie d'un État. | En parlant De la France, se dit, au sing.. Des provinces, des départements en général ou dans un sens indéterminé. | Les habitants des provinces en général. | Un certain nombre de monastères soumis à la direction d'un même supérieur, appelé *Provincial*.

PROVINCIAL, ALE, adj. Qui appartient à une province, qui concerne une province. | Subst., se dit Des personnes par une espèce de dénigrement. | Le supérieur général qui a inspection sur toutes les maisons d'une province de son ordre.

PROVINCIALAT, s. m. Dignité du provincial d'un ordre religieux. | Le temps durant lequel un religieux a été revêtu de cette dignité.

PROVISEUR, s. m. Chef d'un collège royal.

PROVISION, s. f. Amas de choses nécessaires ou utiles, soit pour la subsistance d'une maison, d'une ville, d'une province, soit pour la défense d'une place de guerre. | En parlant Des choses morales, Nombre, quantité, dose. | Ce qui est adjugé préalablement à une partie, en attendant le jugement définitif. | Le droit de pourvoir à un bénéfice. | Au plur., Les lettres par lesquelles un bénéfice ou un office est conféré à qq. | *Par provision*, loc. adv. Préalablement.

PROVISIONNEL, ELLE, adj. Qui se fait par provision.

PROVISIONNELLEMENT, adv. Par provision.

PROVISOIRE, adj. des 2 g. et s. m. Se dit D'un jugement rendu par provision. | *Érécution provisoire*, Celle qui a lieu nonobstant l'appel du jugement. | Qui se fait en attendant une autre chose.

PROVISOIREMENT, adv. Par provision. | En attendant.

PROVISORAT, s. m. Dignité, qualité de provisoire. | La durée de ces fonctions.

PROVISORIE, s. f. Office, emploi de provisoire. En parlant Des provisoires actuels, on dit *Provisors*.

PROVOCATEUR, TRICE, adj. et subst. Qui provoque.

PROVOCATION, s. f. Action de provoquer.

PROVOQUER, v. a. Inciter, exciter.

PROXÉNÈTE, s. m. Courtier, celui qui négocie un marché. S'applique Aux entre-metteurs de marchés honteux entre les deux sexes.

PROXIMITÉ, s. f. Voisinage d'une chose à l'égard d'une autre. | La parenté qui est entre deux personnes.

PRUDE, adj. des 2 g. Qui affecte un air de sagesse, une circonspection excessive dans tout ce qui touche à la pudeur et à la bienséance. | Subst. f. Se dit Des femmes.

PRUDEMENT, adv. Avec prudence.

PRUDENCE, s. f. Vertu qui fait connaître et pratiquer ce qui est convenable dans le conduite de la vie.

PRUDENT, ENTE, adj. Qui a de la prudence, qui est doué de prudence.

PRUDERIE, s. f. Affectation de paraître sage. Se dit Des femmes.

PRUD'HOMIE, s. f. Probité, sagesse dans la conduite. (Vi.)

PRUD'HOMME, s. m. Un homme sage, un homme d'honneur et de probité. (Vi.) Un homme expert et versé dans la connaissance de certaines choses.

PRUNE, s. f. Fruit à noyau. | Pour ses vertus, loc. adv. et pop. Pour peu de chose, pour rien.

PRUNEAU, s. m. Prune séchée au four ou au soleil.

PRUNELAIE, s. f. Lieu planté de pruniers.

PRUNELLE, s. f. Sorte de petite prune sauvage.

PRUNELLE, s. f. L'ouverture qui paraît noire dans le milieu de l'œil, et par laquelle les rayons passent pour peindre les objets sur la rétine.

PRUNELLE, s. f. Espèce d'étoffe de laine.

PRUNELLIER, s. m. Prunier sauvage.

PRUNIER, s. m. Arbre.

PRUGAIGNEUX, EUSE. adj. Qui cause de la démangeaison.

PRURIT. s. m. Démangeaison vive.

PRUSSIQUE. adj. m. Se dit D'un acide qu'on obtient de différentes substances animales ou végétales, et qui, combiné avec le fer, donne le bleu de Prusse.

PRYTANE. s. m. T. d'aut. gr. Nom qu'on donnait à l'un des premiers magistrats, dans certaines républiques.

PRYTANÉE. s. m. T. d'aut. gr. Édifice qui était destiné à l'habitation des prytanes.

PSALLETTE. s. f. Lieu où l'on élève et exerce les enfants de chœur.

PSALMISTE. s. m. Nom donné particulièrement et par excellence à David, comme auteur des psaumes.

PSALMODIE. s. f. Manière de chanter ou de réciter, à l'église, les psaumes et le reste de l'office.

PSALMODIER. v. n. Réciter des psaumes, dans l'église, sans inflexion de voix, et toujours sur une même note.

PSALTÉRIUM. s. m. Sorte d'instrument de musique à plusieurs cordes de fil de fer ou de laiton.

PSAUME. s. m. Se dit Des cantiques sacrés composés par David.

PSAUTIER. s. m. Recueil des psaumes composés par David.

PSÉUDO. Mot tiré du grec, qui s'unit à certains noms pour marquer que la qualité qu'ils expriment est fautive.

PSÉUDONYME. adj. des 2 g. Se dit Des auteurs qui publient des livres, des écrits, sous un nom supposé. | Se dit Des ouvrages mêmes.

PSORA ou **PSORE.** s. m. T. de méd., Synonyme de Gale.

PSORIQUE. adj. des 2 g. Qui est de la nature de la gale. | Se dit Des remèdes qu'on emploie contre la gale.

PSYCHÉ. s. f. Grand miroir mobile.

PSYCHOLOGIE. s. f. Partie de la philosophie qui traite de l'âme, de ses facultés et de ses opérations.

PSYCHOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient, qui a rapport à la psychologie.

PSYCHOLOGISTE ou **PSYCHOLOGUE.** s. m. Celui qui s'occupe de psychologie, ou qui en traite.

PSYLLE. s. m. Charlatan qui apprivoise des serpents, qui joue avec des serpents.

PTYALISME. s. m. Salivation, crachement fréquent, et presque continu.

PUAMENT. adv. Avec puanteur.

PUANT, ANTE. adj. Qui sent mauvais, qui a une mauvaise odeur. | Pop. et sabet., C'est un puant.

PUANTEUR. s. f. Mauvaise odeur.

PUBÈRE. adj. des 2 g. Qui a atteint l'âge de puberté.

PUBERTÉ. s. f. L'état des garçons et des

filles qui sont nubiles. | *Âge de puberté*, L'âge auquel la loi permet qu'on se marie.

PUBESCENT, ENTE. adj. Qui est garni de poils fins, courts et mous, plus ou moins rapprochés, mais distincts.

PUBÈN, ENNE. adj. Qui appartient ou qui a rapport au pubis.

PUBIS. s. m. Os situé à la partie antérieure et supérieure du bassin.—Adj., *L'os pubis*.

PUBLIC, IQUE. adj. Qui appartient à tout un peuple. | *Personnes publiques*, Les personnes qui sont revêtues de l'autorité publique. | *Droit public*, Science qui fait connaître la constitution des États, leurs droits, leurs intérêts, etc. | *Commun*, à l'usage de tous. | *Femmes publiques*, Les prostituées. | Qui est manifeste, qui est connu de tout le monde. | Qui a lieu en présence de tout le monde. | Subst. m. Le peuple en général. | *En public*, loc. adv. En présence de tout le monde.

PUBLICAIN. s. m. Parmi les Romains, on appelait ainsi Les fermiers des deniers publics. | S'applique, chez les modernes, Aux traitants, aux financiers; et se prend en mauvaise part.

PUBLICATION. s. f. Action par laquelle on rend une chose publique et notoire.

PUBLICISTE. s. m. Celui qui écrit sur le droit public.

PUBLICITÉ. s. f. Notoriété publique. | Qualité de ce qui est rendu public.

PUBLIER. v. a. Rendre public et notoire.

PUBLIQUEMENT. adv. En public, devant tout le monde.

PUCE. s. f. Petit insecte qui se nourrit du sang de l'homme et de divers animaux. | Adj. des 2 g. Qui est d'un brun semblable à celui de la puce.

PUCEAU. s. et adj. m. Garçon qui n'a point connu de femmes.

PUCELAGE. s. m. État d'un homme qui n'a point connu de femme, et d'une femme qui n'a point connu d'homme. | *Espace de petit coquillage univalve*.

PUCELLE. s. f. Fille qui n'a point connu d'homme. | *Les doctes pucelles*, Les Muses.

PUCERON. s. m. Petit insecte qui s'attache aux feuilles.

PUDEUR. s. f. Honte honnête, mouvement excité par l'appréhension de ce qui blesse ou peut blesser la décence, la modestie, l'honnêteté.

PUMBOND, ONDE. adj. Qui a une certaine pudeur naturelle.

PUDICITÉ. s. f. Chasteté.

PUDIQUÉ. adj. des 2 g. Chaste et modeste dans les mœurs, dans les actions et dans les discours.

PUDIQUEMENT. adv. D'une manière pudique.

PUEB. v. n. (*Je pue, il pue; nous puons, ils puent. Je puais. Je puais. Je puais.*) Souffrir mauvais. | V. n. *Cet homme pue le vin.*

PUEBE, ILE. adj. Qui appartient à l'enfance. | Qui est frivole.

PUELEMENT. adv. D'une manière puérile.

PUERILITÉ. s. f. Ce qui tient de l'enfance, soit dans le raisonnement, soit dans les actions; dissous, action d'enfant.

PUEPÉRIALE. adj. f. *Fèvre puepérale,* Fièvre qui attaque les femmes en couche.

PUGILAT. s. m. Combat à corps de poing qui était en usage dans les gymnases des anciens.

PUINE. s. m. Se dit Des arbrisseaux qui sont coulés mort-bois.

PURÉ, PURÉE. adj. et s. Qui est né depuis un de ses frères ou une de ses sœurs.

PUIS. adv. Ensuite, après. | *Et puis, D'ailleurs, au reste.*

PUISAGE. s. m. Action de puiser.

PUISARD. s. m. Espèce de puits pratiqué pour recevoir des eaux sulfées.

PUISER. v. n. et s. Prendre de l'eau avec un vaseux qu'on plonge dans une rivière, dans une fontaine, etc. | S'emploie fig. et au sens moral.

PUISQUE. Conj. servant à marquer une cause, un motif, une raison. (*L'E s'élide ordinairement devant les pronoms Il, elle, on, et devant Un, une.*) *Quis, on sépare le que de Puis; Puis donc que vous le voulez.*

PUISSAMMENT. adv. Avec force, d'une manière puissante. | Extrêmement.

PUISSANCE. s. f. Pouvoir, autorité. *Toute-puissance,* Puissance sans bornes. Domination, empire. | État souverain. | Se dit, fam., De ceux qui possèdent les premières dignités de l'État. | Au plur., Nom d'une hiérarchie des anges. | Pouvoir de faire une chose. | Faculté. | En parlant De certains remèdes, de certaines substances, L'efficacité qu'on leur attribue. | Se dit Des forces mouvantes, de tout ce qui imprime ou peut imprimer du mouvement. | Les différents degrés auxquels on élève une grandeur, une quantité, en la multipliant toujours par elle-même.

PUISSANT, ANTE. adj. Qui a beaucoup de pouvoir. | *Tout-puissant,* Qui a un très-grand pouvoir, un très-grand crédit. | *Tout-puissant,* subst. Se dit de Dieu. | Qui est capable de produire un effet considérable. | Riche, extrêmement riche. | Qui a beaucoup d'emboupoint. | *Les puissants du siècle,* de la terre, Les grands.

PUITS. s. m. Trou profond, creusé de main d'homme, que l'on a fait exprès pour en tirer de l'eau. | Creux très-profond en terre, que l'on fait, dans un siège, pour découvrir et pour éventer les mines des assiégés. | Se dit Des trous creusés par-

ticulièrement pour extraire de la terre différentes matières qui y sont renfermées.

PULLULER. v. n. Multiplier en abondance, en peu de temps.

PULMONAIRE. adj. des 2 g. Qui appartient au poumon. | Subst. fam. Se dit De certaines plantes.

PULMONIE. s. f. Maladie du poumon.

PULMONIQUE. adj. des 2 g. et s. Qui a les poumons affectés. On dit aussi *Pneumonique.*

PULPATION. s. f. Action de réchauffer en pulpe.

PULPE. s. f. Substances charnues ou molles des fruits et des légumes. | *La pulpe cérébrale,* La partie molle du cerveau.

PULPER. v. n. Réchauffer en pulpe.

PULPEUX, EUSE. adj. Qui est de la pulpe, qui est formé d'une pulpe plus ou moins épaisse.

PULSATIF, IVE. adj. Se dit D'un battement douloureux qui accompagne ordinairement les inflammations.

PULSATION. s. f. Battement. Se dit De pouls.

PULVÉRIN. s. m. Poudre à canon écrasée et passée au tamis, dont on se sert pour amorcer, etc. | Espèce de poire où l'on met cette sorte de poudre.

PULVÉRISATION. s. f. Action de pulvériser, ou Le résultat de cette action.

PULVÉRISER. v. a. Réduire en poudre. | Détruire, réchauffer complètement.

PULVÉRULENT, ENTE. adj. Qui se réduit facilement en poudre. | Se dit Des parties de certaines plantes qui sont couvertes d'un duvet qui ressemble à de la poussière.

PUMICIN. s. m. Huile de palme.

PUNAIS, AISE. adj. Qui rend par le nez une odeur infecte, et qui est presque privé du sentiment de l'odorat. | Subst., *C'est un punais.*

PUNAISE. s. f. Insecte de forme plate, et qui sent très-mauvais.

PUNAISIE. s. f. Maladie du punais.

PUNCH. s. m. Sorte de liqueur ordinaire composée de rum ou de rachi ou d'eau-de-vie, d'infusion de thé, de jus de citron, et de sucre.

PUNIQUE. adj. *Les guerres puniques,* Les trois guerres des Romains contre Carthage. | *Pol punique,* Mauvaise foi insigne.

PUNIR. v. a. Infliger, faire subir à qq. la peine de son crime, de sa faute. | Mal reconnaître ce qu'on a fait pour nous.

PUNISSABLE. adj. des 2 g. Qui mérite punition.

PUNISSEUR. adj. et s. m. Qui punit. (VI.)

PUNITION. s. f. Action de punir. | Châtiment, peine qu'on fait souffrir pour qq. faute, pour qq. crime.

PUPILLAIRE. adj. des 2 g. Qui appar-

tient au pupille. | *Membrane pupillaire*, Membrane qui forme la pupille, dans le fœtus.

PUPILLARITÉ. s. f. Le temps qu'un enfant est pupille.

PUPILLE. s. des 2 g. Personne mineure qui a perdu son père et sa mère, ou l'un des deux, et qui est sous la conduite d'un tuteur. | Un jeune enfant par rapport à son gouverneur.

PUPILLE. s. f. L'ouverture de l'iris de l'œil, la prunelle.

PUPITRE. s. m. Meuble dont on se sert soit pour écrire, soit pour poser des livres ou des cahiers de musique.

PER, URE. adj. Qui est sans mélange. | Qui n'est point altéré, vicié, corrompu, souillé. | Chaste. | La propriété des termes et la régularité de la construction. | La netteté, l'exactitude, la correction du trait. | **En vos vers.** loc. adv. Inutilement. | **En vos loc.** loc. adv. Don fait sans aucune condition. | **À vos et à leurs.** loc. adv. Entièrement.

PUREAU. s. m. La partie d'une tuile ou d'une ardoise qui n'est pas recouverte par la tuile ou l'ardoise supérieure.

PURÉE. s. f. Sorte de bouillie tirée des pois ou autres légumes de cette espèce, cuits dans l'eau.

PUREMENT. adv. *Vivre purement*, Vivre d'une manière pure et innocente. *Parler, écrire purement*, Parler, écrire avec une grande propriété d'expressions. *Dessiner purement*, Dessiner d'une manière exacte, correcte. | *Purement et simplement*, Sans réserve et sans condition.

PURETÉ. s. f. Qualité par laquelle une chose est pure et sans mélange. | Intégrité, innocence, exemption d'altération, de corruption, de souillure. | Absol., Chasteté. | Exactitude dans le choix et l'arrangement des termes et des phrases. | La correction, l'exactitude du trait.

PURGATIF, IVE. adj. et s. m. Qui a la faculté de purger.

PURGATION. s. f. Évacuation par le moyen d'un remède qui purge. | Le remède que l'on prend pour se purger.

PURGATOIRE. s. m. Lieu où les âmes de ceux qui meurent en état de grâce vont expier les péchés dont ils n'ont pas fait une pénitence suffisante en ce monde.

PURGER. v. a. Purifier, nettoyer. Ôter, faire sortir ce qu'il y a dans le corps d'impur, de grossier, de superflu, de malfaisant, avec des remèdes pris ord. par la bouche. | *Se purger d'une accusation, d'un crime*, S'en justifier.

PURIFICATION. s. f. Action de purifier, d'ôter d'une substance ce qui s'y trouve d'impur et d'étranger. | L'action que le

prêtre fait à la messe, lorsque, après avoir pris le sang de Notre-Seigneur, il prend du vin dans le calice. | Fête que l'Église célèbre en l'honneur de la sainte Vierge.

PURIFICATOIRE. s. m. Linge dont les prêtres se servent à l'autel pour essuyer le calice après la communion.

PURIFIER. v. a. Rendre pur, ôter ce qu'il y a d'impur, de grossier. | *Pron.*, se fig., Devenir pur, plus pur.

PURIFORME. adj. des 2 g. Qui ressemble à du pus.

PURISME. s. m. Défaut de celui qui affecte la pureté du langage.

PURISTE. s. Celui ou celle qui affecte la pureté du langage.

PURITAIN, TAINE. s. Nom donné aux presbytériens rigides d'Angleterre. On dit, adj., *Un ministre puritain*.

PURITANISME. s. m. La doctrine des puritains.

PURPURIN, INE. adj. Qui approche de la couleur de pourpre.

PURPURINÉ. s. f. Le bronze moulu qui s'applique à l'huile et au vernis.

PURULENCE. s. f. Qualité de ce qui est purulent.

PURULENT, ENTE. adj. Qui est mêlé de pus.

PUS. s. m. Matière liquide, épaisse, blanchâtre, qui se forme dans les abcès, qui sort des plaies et des ulcères.

PUSILLANIME. adj. des 2 g. Qui manque de cœur, qui a l'âme faible, lâche.

PUSILLANIMITÉ. s. f. Excessive timidité, manque de courage, lâcheté.

PUSTULE. s. f. Petite tumeur inflammatoire qui s'élève sur la peau, et qui se termine par suppuration.

PUSTULEUX, EUSE. adj. Qui est accompagné de pustules; Qui en a l'apparence.

PUTAIN. s. f. T. injurieux et malhonorable qui signifie Prostituée.

PUTANISME. s. m. T. malhonorable. Désordre dans lequel vivent les prostituées. | Le commerce avec les femmes prostituées.

PUTASSERIE. s. f. T. malhonorable. La fréquentation habituelle des femmes de mauvaise vie.

PUTASSIER. s. f. T. malhonorable. Celui qui est adonné aux femmes de mauvaise vie.

PUTATIF, IVE. adj. Qui est réputé être ce qu'il n'est pas.

PUTOIS. s. m. Animal sauvage.

PUTREFACTION. s. f. Action par laquelle un corps se pourrit; État de ce qui est putréfié.

PUTRÉFAIT, AITE. adj. Corrompu, infect, puant. Peu usité.

PUTRÉFIER. v. a. Corrompre. | *Pron.*, Se corrompre.

PUTRIDE. adj. des 2 g. Se dit Des humeurs corrompues et fétides. | *Fievre pu-*

vide, Fièvre qu'on attribue à la corruption des humeurs.

PUTRIDITÉ. s. f. État de ce qui est putride.

PYGMÉE. s. m. Nom que l'antiquité donnait à de petits hommes qu'elle supposait n'avoir qu'une coudée de hauteur. | Fam., Nain, fort petit homme.

PYLONE. s. m. Se dit De ces grands portails, surmontés d'une tour carrée, qui décorent la façade des temples égyptiens.

PYLORE. s. m. Orifice inférieur de l'estomac, par lequel les aliments entrent dans les intestins.

PYLORIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient ou qui a rapport au pylore.

PYRACANTHE. s. f. Plante.

PYRAMIDAL, ALE. adj. Qui est en forme de pyramide.

PYRAMIDALE. s. f. Espèce de campanule.

PYRAMIDE. s. f. Solide composé de triangles, ayant un même plan pour base, et dont les sommets se réunissent en un même point.

PYRAMIDER. v. n. Être disposé en pyramide, former la pyramide.

PYRÈTHRE. s. m. Plante.

PYRIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne le feu.

PYRITE. s. f. Combinaison de soufre avec le fer ou le cuivre.

PYRITEUX, EUSE. adj. Qui est de la nature de la pyrite.

PYROLIGNÉUX. adj. *Acide pyroligneux*, Acide acétique qui est un des produits de la distillation du bois.

PYROMÈTRE. s. m. Instrument qui sert à mesurer les dilatations produites par l'action du feu dans les corps solides.

PYROPHORE. s. m. Préparation chimique qui a la propriété de s'enflammer à l'air.

PYROTECHNIE. s. f. L'art de se servir du feu. | Se dit en parlant Des feux d'artifice.

PYROTECHNIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la pyrotechnie.

PYRRHIQUE. adj. f. *La danse pyrrhique*, ou, subet., *La pyrrhique*, Danse militaire, inventée, dit-on, par Pyrrhus, fils d'Achille.

PYRRHONIEN, IENNE. adj. Se dit De quiconque doute ou affecte de douter des choses que les autres regardent comme les plus certaines. | Subet., *C'est un franc pyrrhonien*.

PYRRHONISME. s. m. Habitude ou affectation de douter de tout.

PYTHAGORICIEN, ENNE. adj. et subet. Qui appartient à une école de philosophes, dont Pythagore était le chef.

PYTHIE. s. f. Nom que les Grecs donnaient à la prêtresse de l'oracle d'Apollon à Delphes.

PYTHIQUES. adj. pl. des 2 g. Nom des

jeux qui se célébraient tous les quatre ans à Delphes en l'honneur d'Apollon, surnommé *Pythien*. | On dit aussi *Les jeux Pythiques*.

PYTHONISSE. s. f. La pythie de Delphes; Toute femme qui se mêlait de prédire l'avenir.

Q.

Q. s. m. Lettre consonne, la 17^e de l'alphabet.

QUADRAGÉNAIRE. adj. des 2 g. Qui contient 40 unités. | Qui est âgé de 40 ans. Subet., *Un quadragénaire*. Fou valet.

QUADRAGÉSIMAL, ALE. adj. Appartenant au carême.

QUADRAGÉSIME. s. f. *Le dimanche de la Quadragesime*, Le premier dimanche de carême.

QUADRANGULAIRE. adj. des 2 g. Qui a quatre angles.

QUADRAT. adj. m. *Quadratespect*, La position de deux planètes, éloignées l'une de l'autre de 90 degrés ou d'un quart de cercle. (Vi.)

QUADRATRICE. s. f. Courbe inventée par les anciens pour parvenir à la quadrature approchée du cercle.

QUADRATURE. s. f. Réduction géométrique de qq. figure curviligne à un carré équivalent en surface. | Aspect de deux astres, quand ils sont éloignés l'un de l'autre d'un quart de cercle.

QUADRATURE. s. f. Assemblage des pièces qui servent à faire marcher les aiguilles du cadran, etc.

QUADRIFIDE. adj. des 2 g. T. de botan. Qui a quatre divisions. *Quadriflore* (à quatre fleurs). *Quadrilobé* (à quatre lobes). *Quadrivalve* (à quatre valves). Etc.

QUADRIGE. s. m. T. d'ant. Char monté sur deux roues, et attelé de quatre chevaux de front.

QUADRILATÈRE. s. m. Figure qui a quatre côtés.

QUADRILLE. s. f. Troupe de cavaliers d'un même parti dans un carrousel.

QUADRILLE. s. m. Espèce de jeu d'homme qui se joue à quatre.

QUADRINÔME. s. m. Expression algébrique composée de quatre termes.

QUADRUMANE. adj. des 2 g. et subet. Se dit Des animaux qui ont des mains comme l'homme, et des pieds conformés comme des mains.

QUADRUPÈDE. adj. des 2 g. et subet. m. Qui a quatre pieds.

QUADRUPLE. s. m. et adj. des 2 g. Quatre fois autant. | Subet. m. Une double pistole d'Espagne. | Une pièce de quatre louis, qui n'a jamais eu cours forcé.

QUADRUPLER. v. a. Prendre quatre fois

le même nombre. | V. n. Être augmenté au quadruple.

QUAI. s. m. Levée faite le long d'une rivière, entre la rivière même et les maisons, pour rendre le chemin plus commode, et pour empêcher le débordement de l'eau.

QUAICHE. s. f. Petite embarcation des mers du Nord.

QUAKER ou QUACRE. s. m. Nom anglais qui signifie Trembleur, et qu'on donne à une secte religieuse. Au fém., *Quakeresses*.

QUALIFICATEUR. s. m. Nom qu'on donne, en Espagne et en Italie, aux théologiens chargés de déterminer par leur avis la nature, la qualité, le genre et le degré d'un crime déferé à un tribunal ecclésiastique.

QUALIFICATIF, IVE. adj. Qui qualifie.

QUALIFICATION. s. f. Attribution d'une qualité, d'un titre.

QUALIFIER. v. a. Marquer de quelle qualité est une chose, une proposition, une action. | Attribuer un titre, une qualité à une personne.

QUALITÉ. s. f. Ce qui fait qu'une chose est telle ou telle, bonne ou mauvaise, grande ou petite, etc. | Inclination, habitude, talent, disposition bonne ou mauvaise. | Se dit Des bonnes qualités seulement. | Noblesse distinguée. | Titre. | *Es* QUALITÉ DE. loc. prép. Comme, à titre de.

QUAND. adv. de temps. Lorsque, dans le temps que. | Conj., Encore que, quoique. | *QUAND ET QUAND*. loc. prép. Avec, en même temps que. (Vi. et pop.)

QUANQUAM. s. m. Harangue latine que prononçait d'ordinaire un jeune scolier à l'ouverture de certaines thèses de philosophie ou de théologie.

QUANT. adv. Il est toujours suivi de la prép. *à*. Pour ce qui est de. | Fam., *Se tenir sur son quant-à-moi, sur son quand-à-soi*, Prendre un air réservé et fier.

QUANTES. adj. f. pl. *Toutes et quantes fois que*. Toutes les fois que. (Vi.)

QUANTIÈME. adj. des 2 g. Terme par lequel on désigne ou l'on demande le rang, l'ordre numérique d'une personne, d'une chose, dans un certain nombre de personnes ou de choses. | Subst. m. Le quantième jour. Fam.

QUANTITÉ. s. f. Tout ce qui peut être mesuré ou nommé. | Multitude, abondance. | La mesure des syllabes longues et des syllabes brèves, qu'il faut observer dans la prononciation.

QUARANTAINE. s. f. coll. Nombre de quarante ou environ. | Le séjour que les personnes et les marchandises qui viennent d'un pays infecté ou soupçonné de contagion sont obligées de faire dans un lieu séparé de la ville où elles arrivent.

QUARANTE. adj. numéral des 2 g. Quatre fois dix. | Subst. m. *Numéro quarante*.

QUARANTIE. s. f. Nom qu'on donnait, dans la république de Venise, à un tribunal composé de 40 membres.

QUARANTIÈME. adj. des 2 g. Nombre ordinal de quarante. | *La quarantième partie d'un tout*, Chaque partie d'un tout qui en a quarante. | Subst. masc. *Le quarantième*.

QUARDERONNER. v. a. Faire un quart de rond sur l'angle d'une pierre, d'une pièce de bois, d'un battant de porte, etc.

QUART. s. m. La quatrième partie d'un tout. | *Demi-quart*, La moitié d'un quart. | T. de mar. Le temps qu'une partie de l'équipage est à faire une certaine fonction que tous doivent faire tour à tour.

QUART, ARTE. adj. Quatrième. | *Le quart an*, ou, en un seul mot, *Le quart d'un sanglier*, Sa quatrième année. | *Fièvre quartie*, Sorte de fièvre intermittente qui laisse au malade deux jours d'intervalle.

QUARTAINÉ. adj. f. *Fièvre quartaine*, se dit qqfs. par imprécation. Pop.

QUARTANIER. s. m. Sanglier de quatre ans.

QUARTATION. s. f. Opération de metallurgie, par laquelle on joint avec de l'or assez d'argent pour que dans la masse totale il n'y ait qu'un quart d'or contre trois quarts d'argent.

QUARTAUT. s. m. Vaisseau tenant la quatrième partie d'un muid.

QUARTE. s. f. Ancienne mesure contenant deux pintes. | La 60^e partie de la toise. | L'intervalle de deux toises et demi. | La manière de porter un coup d'épée ou de fleuret en tournant le poignet en dehors.

QUARTERON. s. m. Poids qui est la 4^e partie d'une livre. | La 4^e partie d'un cent dans les choses qui se vendent par compte. | *Demi-quarteron*, La moitié d'un quarteron.

QUARTERON, ONSE. s. Celui, celle qui provient d'un blanc et d'une mulâtre, ou d'un mulâtre et d'une blanche.

QUARTIDI. s. m. Le 4^e jour de la décade, dans le calendrier républicain.

QUARTIER. s. m. Le 4^e partie de certains objets. | La 4^e partie d'une aune. | Se dit Des portions d'un tout qui n'est pas divisé exactement en quatre parties. | *Quartier de soulier*, La pièce ou les deux pièces de cuir qui environnent le talon. | Une des parties dans lesquelles une ville est divisée.

| L'endroit, le bâtiment d'une ville ou d'une place forte dans lequel une troupe est casernée. | Le campement ou le cantonnement d'un corps de troupes, et Le corps de troupes lui-même. | *Quartier d'hiver*, L'intervalle de temps compris entre deux campagnes. Le lieu où l'on loge les troupes pendant l'hiver. | Fam., *Demander quartier*, Demander grâce. | Se dit Des différentes

salles où les écuyers étudiaient et font leurs devoirs. | *Quartier de la lune*, La 4^e partie du cours de la lune, à partir de la nouvelle lune. | Ce qui se paye de trois mois en trois mois pour les loyers, les pensions, rentes, gages, etc. | La demi-année, lorsqu'il s'agit de payements. | T. de blason. La quatrième partie d'un écusson écartelé. | À QUARTIER. loc. adv. À part, à l'écart.

QUARTIER-MAÎTRE. s. m. Officier qui est chargé de la comptabilité d'un corps de troupes. | Un sous-officier de marine qui est l'aide du maître d'équipage et du contre-maître.

QUARTIER-MESTRE. s. m. Nom que l'on donnait autrefois au maréchal des logis d'un régiment de cavalerie étrangère.

QUARTILE. adj. *Quartile aspect*, L'aspect de deux planètes éloignées l'une de l'autre de la quatrième partie du zodiaque, ou de 90 degrés.

QUARTINIER. s. m. Officier de ville, qui était préposé pour avoir soin d'un certain quartier. *Qqs. disent Quartonier.*

QUARTZ. s. m. Substance minérale de la classe des pierres, assez dure pour rayer le verre.

QUARTZEUX, BUSE. adj. De la nature du quartz.

QUASI. s. m. *Un quasi de veau*, Un morceau de la cuisse d'un veau.

QUASI. adv. Presque, peu s'en faut, il ne s'en faut guère. *Fam.*

QUASI-CONTRAT. s. m. Fait purement volontaire dont il résulte un engagement sans qu'il y ait eu convention ni consentement.

QUASI-DÉLIT. s. m. Dommage que l'on cause involontairement à qq.

QUASIMODO. s. f. T. lat. qui se trouve en tête de l'introit de la messe du dimanche d'après Pâques, et par lequel ce jour est désigné dans la liturgie.

QUATERNAIRE. adj. des 2 g. Qui vaut quatre, ou Qui est divisible par quatre.

QUATERNE. s. m. Combinaison de quatre numéros pris ensemble à la loterie, et sortis ensemble de la roue de la fortune. | Au loto, Quatre numéros gagnant ensemble sur la même ligne horizontale.

QUATORZAINE. s. f. L'espace de quatorze jours.

QUATORZE. adj. numéral des 2 g. Dix et quatre. | Quatorzième. | Subst. m. *Quatorze multiplié par deux donne vingt-huit.* | Le quatorzième jour d'une période. | Au jeu de piquet, Les quatre as, ou les quatre rois, ou les quatre dames, etc.

QUATORZIÈME. adj. des 2 g. Nombre ordinal de quatorze. | *La quatorzième partie*, Chaque partie d'un tout qui en a quatorze. | Subst. m. Le quatorzième jour.

QUATORZIÈMENT. adv. En quatorzième lieu.

QUATRAIN. s. m. Petite pièce de poésie qui contient quatre vers.

QUATRE. adj. numéral des 2 g. Nombre composé de deux fois deux. | *Quatrième*. | Subst. m. *Quatre multiplié par huit donne trente-deux.* | *Le quatre du mois*, Le quatrième jour du mois. | Le caractère qui marque en chiffre le nombre de quatre.

QUATRE-TEMPS. s. m. pl. Les trois jours où l'Église ordonne de jeuner en chacune des quatre saisons de l'année.

QUATRE-VINGTIÈME. adj. des 2 g. Nombre ordinal de quatre-vingts. | Subst. m. *Un quatre-vingtième.*

QUATRE-VINGTS. adj. numéral des 2 g. Quatre-fois vingt. On disait autrefois *Octante*.

QUATRIÈME. adj. des 2 g. Nombre ordinal de quatre. | *La quatrième partie d'un tout*, Chaque partie d'un tout qui en a quatre. | S. m. *Le quatrième du mois*. | S. f. Au jeu de piquet, Une suite de quatre cartes de même couleur.

QUATRIÈMENT. adv. En quatrième lieu.

QUATRIENNAL, ALE. adj. Se dit D'un office, d'une charge qui s'exerce de quatre années l'une. | Subst. m. Se dit De la charge et de l'office.

QUATUOR. s. m. Morceau de musique vocale ou instrumentale, qui est à quatre parties récitant.

QUAYAGE. s. m. Droit que payent les marchands pour avoir la liberté de se servir du quai d'un port.

QUE. Pronom relatif des 2 g. et des 2 nombres, servant de régime au verbe qui le suit. | Il remplace qq. De qui, à qui, pour qui, etc. | Pendant lequel, dans lequel, etc. | *Quelle chose*. | S'emploie comme conj. entre deux membres de phrase. | Il est particule de souhait, d'imprécation, de commandement, de consentement, de réprobation, de blâme, etc., etc. | Pourquoi? | *Forme certaines locutions avec diverses prép., conj. et adv.* | Se dit encore pour Comme, Quand et Si.

QUEL, QUELLE. adj. dont on se sert pour demander ce que c'est qu'une personne, qu'une chose, etc. | Se dit par exclamation. | *Quel que soit*, De qq. sorte, de qq. espèce que soit ou la personne ou la chose dont il s'agit.

QUELCONQUE. adj. des 2 g. Quel que ce soit, quel qu'il soit, quelle qu'elle soit. QUELLEMENT. adv. *Tellement quellement*, Ni fort bien ni fort mal, mais plutôt mal que bien.

QUELQUE. adj. des 2 g. Un ou plusieurs. | *Se joint avec Pen.* *Quelque peu d'argent*, Un peu d'argent. | Adv. À qq. point

que, à qq. degré que. | Environ, à peu près.

QUELQUEFOIS. adv. De fois à autre.

QUELQU'UN, UNE. s. Un, une entre plusieurs. | *Quelqu'un*, pris absol., Une personne. | *Quelques-uns*, au plur.; Plusieurs.

QUÉMANDER. v. n. Mendier par pure fainéantise, mendier clandestinement. (Vi.)

QUÉMANDEUR, EUSE. s. Celui, celle qui quémande. (Vi.)

QU'EN-DIRA-T-ON. s. m. Les propos que pourra tenir le public. Fam.

QUÉNOTTE. s. f. Dent de petit enfant. Fam.

QUENOUILLE. s. f. Sorte de petite canne ou de bâton, que l'on entoure, vers le haut, de soie, de chanvre, etc., pour filer. | La soie, le chanvre, la laine dont une quenouille est chargée. | *Cette maison est tombée en quenouille*, Une fille en est devenue héritière. | *Quenouilles de lit*, Les piliers qui sont aux quatre coins de certains lits.

QUENOUILLE. s. f. La quantité de laine, de chanvre, etc., nécessaire, pour garnir une quenouille.

QUÉRABLE. adj. *Rente* ou *Redevance* quérable, Celle que le créancier doit aller chercher. On dit aussi *Requérable*.

QUERCITRON. s. m. Espèce de chêne vert.

QUERELLE. s. f. Contestation, démêlé, dispute mêlée d'aigreur et d'animosité.

QUERELLER. v. a. Faire querelle à qq. | Pron., Disputer l'un contre l'autre avec des paroles aigres. | Gronder.

QUERELLEUR, EUSE. adj. et subst. Qui cherche souvent querelle aux gens.

QUÉRIMONIE. s. f. Requête présentée au juge d'Église, pour obtenir la permission de faire publier un monitoire.

QUÉRIR. v. a. Chercher avec charge d'amener la personne, ou d'apporter la chose dont il est question. Ne s'emploie qu'à l'infinitif. (Vi.)

QUESTEUR. s. m. C'était le nom de certains magistrats à Rome. | Se dit, dans certains corps, Des membres qui sont chargés de diriger et de surveiller l'emploi des fonds.

QUESTION. s. f. Demande que l'on fait pour s'éclaircir de qq. ch. | Une proposition qu'il y a lieu d'examiner, de discuter. | La torture, la gêne donnée aux accusés et aux condamnés, en matière criminelle, pour eur arracher des aveux.

QUESTIONNAIRE. s. m. Celui qui donnait la question aux accusés et aux condamnés.

QUESTIONNER. v. a. Interroger qq. | Faire des questions importunes.

QUESTIONNEUR, EUSE. s. et adj. Celui, celle qui fait sans cesse des questions.

QUESTURE. s. f. Dignité, charge de

questeur. | La durée des fonctions de questeur.

QUÊTE. s. f. Action par laquelle on cherche. | L'action du chien qui démonte la voie d'un cerf, d'un sanglier, etc., qu'on veut détourner. | L'action de demander et de recueillir des aumônes pour les pauvres, ou pour des œuvres pieuses.

QUÊTE. s. f. Saillie que font l'étrave et l'étambot hors de la quille.

QUÊTER. v. a. Chercher. | Demander et recueillir les aumônes.

QUÊTEUR, EUSE. s. Celui, celle qui quête pour qq.

QUEUE. s. f. La partie qui termine le corps de la plupart des animaux, par derrière. | En parlant Des quadrupèdes, Cette partie qui est un prolongement de l'épine du dos. | *Queue de cheval*, Plante. | *Queue de cochon*, Tarrière terminée en vrille. | *Queue de lion*, ou *Léonurus*, Plante. | *Queue de porceau*, Plante. | *Queue de rat*, Lime ronde, terminée en pointe. — Espèce de darte allongée qui survient aux jambes des chevaux. — T. de marine. Forme que l'on donne au bout d'une manœuvre. | *Queue du chat*, Figure de contre-danse. | *Queue de renard*, Petite plante. | *Queue de souris*, Plante. | En parlant Des oiseaux, se dit Des grandes plumes qui leur sortent du cropion. | *Queue d'aronde*, Espèce de tenon, en queue d'hirondelle, fait à une pièce de bois ou de fer. | En parlant des poissons, des serpents, et de qq. insectes, La partie qui s'étend du ventre jusqu'à l'extrémité opposée à la tête. | En parlant Des fleurs, des feuilles, des fruits, Cette partie par laquelle ils tiennent aux arbres, aux plantes. | Les cheveux de derrière, lorsqu'ils sont attachés avec un cordon. | Instrument dont on se sert plus communément au jeu de billard pour pousser les billes. | Le bout, le fin de qq. ch. | La dernière partie, les derniers rangs de qq. corps, de qq. compagnie. | *À la queue*, en queue, À la suite, immédiatement après. | *Queue à queue*, À la file, immédiatement l'un après l'autre.

QUEUE. s. f. Sorte de futaille contenant environ un muid et demi. | *Demi-queue*, Futaille contenant la moitié de ce que contient une queue.

QUEUE. s. f. Sorte de pierre à aiguiser. On écrit aussi *Queus*.

QUEUSSI-QUEUMI. loc. adv. et fam. Absolument de même.

QUEUTER. v. n. T. de billard. Pousser d'un seul coup les deux billes avec sa queue.

QUEUX. s. m. Cuisinier. (Vi.) | Pierre à aiguiser. On écrit plus ordin. *Queue*.

QUI. Pronom relatif des 2 g. et des 3 nombres. Lequel, laquelle. | Subst. et fam., *Un je ne sais qui*, *Un homme de nulle con-*

sideration. | Absol. et par interrogation. Quel homme? quelle personne?

QUIA. *Motivé à quia*, Répondre qq. à ne pouvoir répondre.

QUIBUS. s. m. *Avoir de quibus*, Etre riche. Pop.

QUICONQUE. Pronom masc. indéfini, qui n'a point de plur. Toute personne, qq. personne que ce soit qui.

QUIDAM, QUIDANE. s. Il s'emploie dans les procès-verbaux, etc., pour désigner Les personnes dont on ignore ou dont on n'exprime point le nom.

QUIDDITÉ. s. f. Ce qu'une chose est en elle-même.

QUIESCENT, ENTE. adj. Se dit Des lettres qui ne se prononcent point.

QUIET, ÊTE. adj. Tranquille, calme, point agité. (VI.)

QUIÉTISME. s. m. Erreur de certains mystiques, qui font consister toute la perfection chrétienne dans l'inaction complète de l'âme, et négligent les œuvres extérieures.

QUÉTISTE. adj. des 2 g. et subst. Qui suit les erreurs du quétisme.

QUIÉTUDE. s. f. Tranquillité, repos.

QUIGNON. s. m. Gros morceau de pain. Fam.

QUILLAGE. s. m. *Droit de quillage*, Droit que les navires marchands payent dans les ports de France la première fois qu'ils y entrent.

QUILLE. s. f. Longue pièce de bois qui va de la poupe à la proue d'un navire, et qui lui sert comme de fondement.

QUILLE. s. f. Morceau de bois long et rond, plus mince par le haut que par le bas, servant à un jeu où il y a neuf de ces morceaux de bois, qu'on range ordin. trois à trois en carré, pour les abattre avec une boule.

QUILLER. v. n. Se dit Lorsque chaque joueur en jette une, et vise à la placer le plus près de la boule, pour savoir ceux qui seront ensemble, ou celui qui jouera le premier.

QUILLETTE. s. f. Se dit Des brins d'osier qu'on enfonce en terre d'un demi-pied, pour qu'ils prennent racine.

QUILLIER. s. m. L'espace carré dans lequel on range les neuf quilles.

QUINAIRE. adj. Se dit D'un nombre divisible par cinq.

QUINAIRE. s. m. Nom par lequel les monétaires anciens et les antiquaires désignent les pièces de monnaie de la troisième grandeur.

QUINAUD, AUDE. adj. Confus, honteux d'avoir eu le dessous.

QUINCAILLE. s. f. Toute sorte d'ustensiles, d'instruments de fer ou de cuivre.

QUINCAILLERIE. s. f. Marchandises de toute sorte de quincaillerie.

QUINCAILLIER. s. m. Marchand, vendeur de quincaillerie.

QUINCONCE. s. m. Disposition de plant qui est faite à distances égales en ligne droite, et qui présente plusieurs allées d'arbres en différents sens. | Il se dit aussi D'un lieu planté de cette manière.

QUINDECAGONE. s. m. Figure qui a quinze angles ou quinze côtés.

QUINDECENVIERS. s. m. pl. T. d'antiqu. rom. Officiers préposés à la garde des Livres sibyllins, et chargés de la célébration des jeux séculaires.

QUINE. s. m. T. du jeu de trictrac. Coup de dés qui amène deux cinq. | Cinq numéros pris ensemble à la loterie, et sortis ensemble de la roue de fortune. | Au loto, Cinq numéros gagnant ensemble sur la même ligne horizontale.

QUININE. s. f. Substance amère et amère qu'on extrait de diverses espèces de quinquina.

QUINOLA. s. m. Nom du valet de cœur, au jeu de reversi.

QUINQUAGÉNAIRE. adj. des 2 g. et s. Qui est âgé de cinquante ans.

QUINQUAGÉSIME. s. f. Se dit Du dimanche qui précède le premier dimanche de carême.

QUINQUE. s. m. Morceau de musique à cinq parties.

QUINQUENNAL, ALE. adj. Qui dure cinq ans, ou Qui se fait de cinq en cinq ans.

QUINQUENNIUM. s. m. Cours d'étude de cinq ans (Vi.)

QUINQUENOVE. s. m. Jeu qui se jouait avec deux dés.

QUINQUERCE. s. m. T. d'antiqu. romaine. La réunion des cinq espèces de combats où un même athlète devait être vainqueur dans le même jour, pour obtenir le prix.

QUINQUÉRÈME. s. f. Gallère à cinq rangs de rames.

QUINQUET. s. m. Sorte de lampe à un ou à plusieurs becs.

QUINQUINA. s. m. Écorce amère et fébrifuge qui est fournie par un arbre du Pérou. | L'arbre même.

QUINT. s. m. La 5^e partie dans qq. somme, dans qq. marché, dans qq. succession. | Adj., *Charles-Quint*, empereur; *Sixte-Quint*, pape.

QUINTAINE. s. f. Potent sèché en terre, contre lequel on s'exerce à courir avec la lance ou à jeter des dards.

QUINTAL. s. m. Poids de 100 livres. | *Quintal métrique*, Le poids de 100 kilogr.

QUINTAN. s. m. Mannequin qui est monté sur un pivot, et qui à la main armée d'un fouet ou d'un bâton, de manière que,

lorsqu'on le frappe maladroitement avec la lance et qu'on le fait tourner, il en donne un coup sur le dos du cavalier.

QUINTE. s. f. Intervalle de cinq notes consécutives, y compris les deux extrêmes. | Espèce de violon un peu plus grand que le violon ordinaire. | Au jeu de piquet, Une suite non interrompue de cinq cartes de la même couleur. | T. d'escrime. La cinquième garde. | Un accès de toux violent et prolongé. | Caprice, bizarrerie. | Mouvement désordonné que fait le cheval. | Adj., se dit D'une fièvre qui revient tous les cinq jours. On dit plus ordinairement *Fièvre quinte*.

QUINTEFEUILLE. s. f. Plante.

QUINTESENCE. s. f. La substance ébérée. | La partie la plus subtile extraite de quelques corps. | Ce qu'il y a de principal, de plus fin, de plus caché dans une affaire, dans un livre.

QUINTESENCEUR. v. a. Raffiner, subtiliser.

QUINTETTO. s. m. Au pluriel *Quintetti*. Morceau de musique à cinq parties, moins étendu que le *quintet*.

QUINTEUX, BUSE. adj. Fantastique, qui est sujet à des quintes, à des caprices. | Se dit D'un cheval sujet à faire des quintes.

QUINTIDI. s. m. Le cinquième jour de la décade, dans le calendrier républicain.

QUINTIL, ILE. adj. *Quintil aspect*, La position de deux planètes éloignées l'une de l'autre de la cinquième partie du zodiaque, ou de 72 degrés.

QUINTUPLE. adj. des 2 g. Qui vaut cinq fois autant. | Subst. m. *Rendre le quintuple*.

QUINTUPLER. v. a. Rendre cinq fois plus grand.

QUINZAIN. Terme indéclinable dont on se sert au jeu de paume, pour indiquer que les joueurs ont chacun quinze.

QUINZAINE. s. f. collectif. Nombre de quinze ou quinze. | Absol., Une quinzaine de jours.

QUINZE. adj. numéral des 2 g. Trois fois cinq, ou dix et cinq. | À Paris, *Les Quinze-Vingts*, L'hôpital fondé par saint Louis pour trois cents aveugles. | Quinzième. | Subst. m. *Le nombre quinze*. | Le quinzième jour d'une période. | Au jeu de paume, Un des quatre coups dont un jeu est composé.

QUINZIÈME. adj. des 2 g. Nombre d'ordre qui suit immédiatement le quatorzième. | *La quinzième partie*, Chaque partie d'un tout qui en a quinze. | Subst., Le quinzième jour.

QUINZIÈMEMENT. adv. En quinzième lieu.

QUIPOS. s. m. pl. Cordons noués qui servent d'écriture aux anciens Péruviens.

QUIPROQUO. s. m. Une méprise.

QUITTANCE. s. f. Écrit que l'on donne à qqn., et par lequel on déclare qu'il a payé.

QUITTANCER. v. a. Décharger une obligation, un contrat, etc., en écrivant au dos, au bas, que le débiteur a payé.

QUITTE. adj. des 2 g. Qui est libéré de ce qu'il devait. | Adv., *Jouer à quitte ou double*. | Qui est délivré, débarrassé de qq. ch.

QUITTEMENT. adv. S'emploie pour exprimer que la chose qu'on vend, qu'on achète, etc., est franche de toutes dettes. (Vi.)

QUITTER. v. a. Laisser qqn. en qq. endroit, se séparer de lui. | Se retirer de qq. lieu. | *Quitter le lit*, Se lever. | Abandonner une chose, y renoncer, cesser de s'y appliquer. | *Quitter la vie*, Mourir. | Ôter qq. ch. de dessous soi, s'en débarrasser, s'en débarrasser. | Lâcher, laisser aller. | Céder, délaissier. | Exempter, affranchir, décharger, tenir quitte.

QUITUS. s. m. Arrêté ou jugement définitif d'un compte.

QUI-VA-LÀ. Cri d'une personne qui entend du bruit, et qui craint quelque surprise. (On écrit plus ordinairement *Qui va là?*)

QUI-VIVE. Cri d'une sentinelle, d'une patrouille, etc., qui entend du bruit. (On écrit plus ordinairement *Qui vive?*) | S. m. *Être sur le qui-vive*, Être très-attentif à ce qui se passe.

QUOAILLER. v. n. Se dit D'un cheval qui remue perpétuellement la queue.

QUOI. Pronom qui tient lieu de qq. ch. da pronom relatif *Lequel, laquelle*. | Absol., Quelle chose. | *Je ne sais quoi*, ou, subst., *Un je ne sais quoi*, se dit D'une qualité, d'un sentiment indéfinissable. | *Quoi que*, Qq. ch. que. | Particule admirative, sert à marquer l'étonnement, l'indignation, etc.

QUOIQUE. conj. Encore que, bien que.

QUOLIBET. s. m. Façon de parler basse et triviale, qui renferme ordinairement une mauvaise plaisanterie.

QUOTE. adj. f. *Quote-part*, La part que chacun doit payer ou recevoir, dans la répartition d'une somme totale.

QUOTIDIEN, ENNE. adj. De chaque jour. | *Notre pain quotidien*, Notre nourriture de chaque jour, ou Ce qui suffit à nos besoins journaliers.

QUOTIENT. s. m. Nombre qui résulte de la division d'un nombre par un autre.

QUOTITÉ. s. f. La somme fixe à laquelle monte chaque quote-part.

R.

R. s. f. et m. Lettre consonne, la dix-huitième de l'alphabet.

RABACHAGE. s. m. Défaut de celui qui

rabache. | Se dit Des discours de celui qui rabâche. Fam.

RABÂCHER. v. n. et a. Revenir souvent et inutilement sur ce qu'on a dit. Fam.

RABÂCHERIE. s. f. Discours ou écrit plein d'inutilités et de répétitions fatigantes. Fam.

RABÂCHEUR, EUSE. s. Celui, celle qui rabâche. Fam.

RABAIS. s. m. Diminution de prix et de valeur. | La diminution du prix de toutes sortes de denrées et de marchandises. | Mode d'adjudication publique.

RABAISSEMENT. s. m. Action de rabaisser, de diminuer.

RABAISSEUR. v. a. Mettre plus bas. | Diminuer. | Déprécier.

RABAT. s. m. Partie de l'habillement des ecclésiastiques, consistant en un morceau de toile noire qui descend sur la poitrine, divisé en deux portions oblongues et bordées de blanc. | Le toit d'un jeu de paume, qui sert à rejeter la balle. Le coup qui vient du rabat. | Au jeu de quilles, Le coup que le joueur joue de l'endroit où sa boule s'est arrêtée. | L'action de rabattre le gibier.

RABAT-JOIE. s. m. Sujet de chagrin qui vient troubler l'état de joie où l'on était. Fam. | Fam., Personne triste, ou ennemie de la joie des autres.

RABATTRE. v. a. (Se conj. c. *Battre*.) Rabaisser, faire descendre. | *Rabattre un coup*. Le détourner. | Fam., Abaisser, réprimer. | Diminuer du prix. | V. n. Quitter un chemin, et se détourner tout d'un coup pour passer dans un autre. | Se borner, se restreindre. | *Rabattu*, ux. part. | *Épée rabattue*, Épée qui n'a ni pointe ni tranchant. | *Dames rabattues*, Sorte de jeu de trictrac.

RABBIN. s. m. On appelle ainsi les docteurs des juifs. | On doit toujours dire *Rabbi* en adressant la parole à un rabbin.

RABBINAGE. s. m. L'étude qu'on fait des livres des rabbins. Se dit par dér.

RABBINIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient, qui est particulier aux rabbins.

RABBINISME. s. m. La doctrine, les écrits des rabbins.

RABBINISTE. s. m. Celui qui suit la doctrine des rabbins, ou qui étudie leurs livres. On dit aussi *Rabbaniste*.

RABDOLOGIE ou RHABDOLOGIE. s. f. *Rabdo* d'arithmétique, qui consiste à faire les calculs par le moyen de petites baguettes sur lesquelles sont écrits les nombres simples.

RABDOMANCE ou RABDOMANCIE. s. f. Pseudo divination qui se faisait avec une baguette, et de plusieurs manières différentes.

RABÊTIR. v. a. Rendre bête, stupide. | V. n. Devenir bête. Fam.

RABIOLE. s. f. *V. RAVS*.

RÂBLE. s. m. La partie de certains quadrupèdes qui s'étend depuis le bas des épaules jusqu'à la queue. | Se dit, par plaisanterie, en parlant Des personnes qui sont fortes et robustes. | *Barre de fer en crochet*, dont on se sert pour remuer des substances que l'on calcine.

RÂBLU, UE. adj. Qui a le râble épais. Qqn. disent *Râblé*. | Se dit, par plaisanterie, D'un homme fort et robuste.

RABONNIR. v. a. Rendre meilleur. | V. n. Devenir meilleur. (Vi.)

RABOT. s. m. Outil de menuisier servant à dresser, à aplanir, à unir la surface du bois. | Instrument dont on se sert pour remuer, pour détrempier la chaux. | Espace de pierre dure.

RABOTER. v. a. Dresser, aplanir, rendre uni avec le rabot.

RABOTEUR. s. m. Ouvrier qui se sert du rabot.

RABOTEUX, EUSE. adj. Se dit Du bois; Nouveaux, inégal. | Se dit De toute superficie inégale.

RABOUGRIR. v. n. Se dit Des arbres et des plantes que la mauvaise nature de la terre, les mauvais vents, ou qq. autre cause, empêchent de profiter. | *Rabougrat*, is. adj.

RABOUILLÈRE. s. f. Trou, espèce de terrier peu profond, que les lapines creusent pour y faire leurs petits.

RABOUTIR. v. a. Est usité en parlant De morceaux d'étoffe qu'on met bout à bout l'un de l'autre. Pop.

RABROUER. v. a. Rebuter qqn. avec rudesse. Fam.

RACAÏLE. s. f. La lie et le rebut du peuple. | Se dit De toutes les choses de rebut. Fam.

RACCOMMODAGE. s. m. Le travail d'un ouvrier qui a raccommodé, réparé qq. meuble, qq. vêtement, etc.

RACCOMMODEMENT. s. m. Réconciliation.

RACCOMMODER. v. a. Réparer, remettre en bon état. | En parlant Des ouvrages d'esprit, des affaires, Réformer ce qu'il peut y avoir de mauvais. | Réparer. | Mettre d'accord des personnes qui s'étaient brouillées.

RACCOMMODEUR, EUSE. s. Celui, celle qui raccommode.

RACCORD. s. m. Liaison, accord que l'on établit entre deux parties contiguës d'un ouvrage qui offrent ensemble qq. inégalité de niveau, de surface, etc.

RACCORDEMENT. s. m. Action de faire des raccords à qq. ouvrage.

RACCORDER. v. a. Faire un raccord, des raccords.

RACCOURCIR. v. a. Accourcir, rendre plus court. | Pron., Devenir plus court. |

V. n. Devenir plus court. | **RACCOURCI**, *is.* part. | *A bras raccourci*, De toute sa force. | Trop court. | Abrégé. | **RACCOURCI**, subst. m. Se dit De l'effet de perspective par lequel les objets vus de face paraissent plus courts. | *En raccourci*, loc. adv. En abrégé.

RACCOURCISSEMENT, s. m. L'action de raccourcir; Le résultat de cette action.

RACCOUTREMENT, s. m. L'action de racoutrer; Le résultat de cette action.

RACCOUTREUR, v. a. Racrommoder, recoudre. (Vi.)

RACCOUTUMER (SE), v. pron. Reprendre une habitude. Fam.

RACCROC, s. m. Terme usité dans certains jeux d'adresse. Un coup où il y a plus de bonheur que d'adresse.

RACCROCHER, v. a. Accrocher de nouveau. | *Se raccrocher à une chose*, La saisir, s'en aider pour se tirer d'un embarras. Absol. | *Se raccrocher*, Regagner en tout ou en partie les avantages qu'on avait perdus. | Se dit, fam., Des filles de mauvaise vie qui pressent les passants d'entrer chez elles.

RACCROCHEUSE, s. f. Filles de mauvaise vie qui raccroche les passants.

RACE, s. f. coll. Lignée, tous ceux qui viennent d'une même famille. | Une multitude d'hommes qui sont originaires du même pays. | Se dit Des espèces particulières de qq. animaux domestiques.

RACHAT, s. m. Action par laquelle on rachète, on recouvre une chose qu'on avait vendue, en en rendant le prix à l'acheteur. | Délivrance, rédemption.

RACHETABLE, adj. des 2 g. Qu'on a droit de racheter.

RACHETER, v. a. Acheter ce qu'on a vendu. | Acheter des choses de même espèce que celles qu'on a vendues. | *Racheter une rente*, Se libérer, se décharger d'une rente. | Délivrer à prix d'argent un captif, un prisonnier. | Compenser, balancer, faire pardonner, faire oublier.

RACHIDIEN, ENNE, adj. Qui a rapport à la colonne vertébrale.

RACHITIQUE, adj. des 2 g. Se dit Des personnes nouées, et affectées de rachitisme. | Se dit Des blés avortés.

RACHITISME, s. m. Maladie qui consiste principalement dans la courbure de l'épine du dos et de la plupart des os longs. On dit aussi *Rachitis*. | Maladie du blé.

RACINAGE, s. m. Décoction d'écorce de feuilles de noyer, de coques de noix, propre pour la teinture.

RACINAL, s. m. Se dit De grosses pièces de bois qui servent au soutien et à l'affermissement des autres.

RACINE, s. f. La partie par laquelle les arbres et les autres plantes tiennent à la terre, et en tirent leur principale nourriture. | Se dit en parlant De certaines plan-

tes ou herbes, telles que les raves, les carottes, etc., dans lesquelles ce qu'il y a de bon à manger est ce qui vient en terre. | La partie des ongles, des dents, des cheveux par où ils tiennent à la chair. | Se dit en parlant Des cancers, des polypes, etc. | Se dit Des principes, des commencements de certaines choses. | *La racine carrée d'un nombre proposé*, Le nombre qui, multiplié par lui-même, produit ce nombre-là.

RACK ou **ARACK**, s. m. Liqueur spiritueuse qu'on fait aux Indes, et qu'on tire du riz fermenté. | Liqueur qu'on tire du sucre dans les Indes orientales.

RACLER, v. a. Ratisser, emporter avec qq. ch. de rude ou de tranchant, qq. parties de la superficie d'un corps.

RACLEUR, s. m. Se dit D'un mauvais joueur de violon.

RACLOIR, s. m. Instrument avec lequel on racle.

RACLOIRE, s. f. Planchette qui sert à racler le dessus d'une mesure pour faire tomber le grain qui s'éleve au-dessus des bords.

RACLURE, s. f. Les petites parties qu'on a emportées de la superficie de qq. corps en le raclant.

RACOLAGE, s. m. Métier de racoleur.

RACOLER, v. a. Engager, soit de gré, soit par astuce, des hommes pour le service militaire.

RACOLEUR, s. m. Celui qui fait profession d'engager des hommes pour le service militaire.

RACONTER, v. a. Conter, narrer une chose, vraie ou fautive.

RACONTEUR, EUSE, s. Celui, celle qui a la manie de raconter. Fam.

RACORNIR, v. a. Donner à qq. ch. la consistance de la corne. | Dessécher, rendre dur et coriace. | Pron., Devenir dur et coriace.

RACORNISSEMENT, s. m. État de ce qui est racorni.

RACQUITTER (SE), v. pron. T. de jeu. Regagner ce qu'on avait perdu.

RADE, s. f. Certaine étendue de mer, enfoncée dans les terres, où les bâtiments peuvent tenir à l'ancre.

RADEAU, s. m. Assemblage de plusieurs pièces de bois qui sont liées ensemble, et qui forment une sorte de plancher.

RADER, v. a. Mettre un bâtiment à la rade.

RADER, v. a. Passer une règle sur la surface d'une mesure pleine de grains, de sel, etc., pour rendre cette surface égale, et par ce moyen avoir la mesure juste.

RADEUR, s. m. Mesureur de sel.

RADIAL, ALE, adj. Qui a rapport au radius.

RADIANT, ANTE, adj. Qui renvoie des rayons.

RADIATION. s. f. Action de rayonner. Se dit Lorsque, par autorité judiciaire ou administrative, on raye qq. article d'un compte, ou l'on biffe qq. acte, qq. parties d'un écrit. | L'action d'effacer le nom d'une personne d'une liste.

RADIATION. s. f. Action d'un corps qui lance des rayons de lumière.

RADICAL, ALE. adj. Feuilles radicales, Feuilles qui naissent du collet de la racine. | Qui est regardé comme le principe, l'essence de qq. ch. | Subst. m. Se dit Des corps qui, unis à l'oxygène, forment les oxydes et le plus grand nombre des acides.

RADICALEMENT. adv. Essentiellement, dans le principe, dans la source.

RADICANT, ANTE. adj. Qui produit des racines distinctes de la racine principale.

RADICULE. s. f. Petite racine qui sort de la grande dans les plantes, les arbres, etc.

RADIÉ, ÉE. adj. Se dit Des fleurs dont le disque est composé de fleurons, et la circonférence de demi-fleurons qui forment des rayons. On le dit aussi subst.

RADIER. s. m. Grille de charpente, assemblage de madriers sur lequel on établit dans l'eau les fondations des écluses, des batardeaux, etc.

RADIEUX, EUSE. adj. Rayonnant, brillant.

RADIOMÈTRE. s. m. Instrument d'astronomie qui servait autrefois sur mer à prendre la hauteur méridienne du soleil.

RADIS. s. m. Sorte de raifort cultivé.

RADIUS. s. m. Le plus petit des deux os dont l'avant-bras est composé.

RADOIRE. s. f. Instrument qui sert à rader le sel.

RADOTAGE. s. m. Radoterie, discours sans suite, dénué de raison. Fam.

RADOTER. v. n. Tenir des discours, des propos qui prouvent un manque de sens, un affaiblissement d'esprit.

RADOTERIE. s. f. Extravagance qu'on dit en radotant.

RADOTEUR, EUSE. s. Celui, celle qui radote.

RADOUÉ. s. m. Réparation qui se fait au corps d'un bâtiment.

RADOUER. v. a. Faire des réparations au corps d'un bâtiment.

RADOUER. v. a. Rendre plus doux. | Apaiser, rendre moins aigre, moins rude.

RADOUISSEMENT. s. m. Diminution du froid ou du chaud. | Diminution dans les maux, changement en mieux dans les affaires.

RAFALE. s. f. Coups de vent de terre, à l'approche des côtes élevées.

RAFFERMIR. v. a. Rendre plus ferme. | Remettre dans un état plus stable. | Pron., Devenir plus ferme, plus stable.

RAFFERMISSEMENT. s. m. Affermissement, ce qui remet une chose dans l'état de fermeté, de sûreté où elle était.

RAFFINAGE. s. m. Action de raffiner.

RAFFINEMENT. s. m. Extrême subtilité. | L'excès de recherches que l'on met en certaines actions.

RAFFINER. v. a. Rendre plus fin, plus pur. | Subtiliser. | Pron., Devenir plus fin, moins simple.

RAFFINERIE. s. f. Lieu où l'on raffine le sucre.

RAFFINEUR. s. m. Celui qui raffine.

RAFFOLER. v. n. Se passionner follement pour qq. ch. Fam.

RAFFOLIE. v. n. Devenir fou.

RAFLÉ. s. f. Grappe de raisin qui n'a plus de grains. Qqn. disent Raflé, et d'autres Râpé. | Se dit Quand les dés amènent chacun le même point.

RAFLER. v. a. Emporter tout très-promptement. Fam.

RAFRAÎCHIR. v. a. Rendre frais, donner de la fraîcheur. | V. n. Devenir frais. | Réparer. | Rogner, couper, tailler l'extrémité d'une chose. | V. pron. et a. Boire un coup, faire collation, etc.

RAFRAÎCHISSANT, ANTE. adj. et s. m. Se dit De certains remèdes propres à rafraîchir le corps.

RAFRAÎCHISSEMENT. s. m. Ce qui rafraîchit. | L'effet de ce qui rafraîchit. | Au plur., Tous les vivres dont on rafraîchit une place, une armée. — Les vivres frais de toute espèce qu'on embarque sur un bâtiment. — Les mets, les boissons fraîches, etc., que l'on offre à une personne, à une compagnie, hors des repas.

RAGAILLARDIR. v. a. Redonner de la gaieté. Fam.

RAGE. s. f. Dégère furieux qui est accompagné d'horreur pour les liquides et d'envie de mordre, et qui revient ordinairement par accès; n. autr. *Hydrophobie*. | Un violent transport de dépit, de colère, de haine, de cruauté, etc. | Une douleur violente. | Fam., Une violente passion, un penchant outré.

RAGOT, OTE. adj. et subst. Qui est de petite taille, court et gros. Fam. | Se dit D'un sanglier qui a quitté les compagnies, mais qui n'a pas encore trois ans faits.

RAGOÛT. s. m. Mets composé de différents ingrédients, et apprêté pour exciter l'appétit. | Fam., Ce qui excite, irrite les désirs. (VI.)

RAGOÛTANT, ANTE. adj. Qui ragoûte, qui excite l'appétit. | Qui flatte, qui intéresse, qui est agréable. Fam.

RAGOÛTER. v. s. Redonner du goût, remettre en appétit. | Réveiller le désir.

RAGRAFER. v. a. Agraffer de nouveau.

RAGRANDIR. v. a. Rendre plus grand.

RAGRÉER, v. a. Mettre la dernière main à une construction, en repassant le marteau et la ripe aux parements des murs, etc. Il se dit aussi De l'opération par laquelle on remet un édifice à neuf. | Pron., Se réparer, se pourvoir de ce qui manque. Absol., *Se ragréer*.

RAGRÉMENT, s. m. Action de ragréer un ouvrage, ou Le résultat de cette action.

RAGUÉ, adj. Se dit D'un câble altéré, écorché, et coupé en partie.

RAIA, s. m. Nom donné aux sujets de l'empire turc qui sont soumis à la capitation.

RAIE, s. f. Trait tiré de long avec une plume, un crayon, un pinceau, une pointe de couteau, etc. | L'entre-deux des sillons.

RAIE, s. f. Poisson de mer.

RAIFORT, s. m. Plante.

RAILLER, v. a. Plaisanter qq., le tourner en ridicule. | V. n. Badiner, ne parler pas sérieusement. | Pron., Se moquer.

RAILLERIE, s. f. Action de railler, plaisanterie.

RAILLEUR, **EUSE**, adj. Porté à la raillerie. | Subst., Celui, celle qui aime à railler, qui raille souvent.

RAINCEAU, s. m. *♀*. RIBURAU.

RAINE, s. f. Vieux mot qui signifie Grenouille.

RAINETTE, s. f. Genre de reptiles semblables aux grenouilles.

RAINURE, s. f. Petite entaille faite en long sur l'épaisseur d'un morceau de bois ou d'une planche, pour y assembler une autre pièce, ou pour servir à une coalisse.

RAIPONCE, s. f. Plante dont les racines, de même nom, se mangent en salade.

RAIRE ou **RÉER**, v. n. Se dit Du cri du cerf.

RAIS, s. m. pl. Rayons, traits de lumière. (Poét. et Vi.) | Se dit Des pièces qui entrent par un bont dans le moyeu de la roue, et par l'autre dans les jantes. En ce sens, Il a un singulier. | *Rais de cœur*, Ornement en forme de cœur, propre à la sculpture appelée Talon.

RAISIN, s. m. Le fruit de la vigne.

RAISINÉ, s. m. Espèce de confiture liquide faite avec du raisin doux, auquel on ajoute qq. des poires ou des coings.

RAISON, s. f. Faculté intellectuelle par laquelle l'homme connaît, juge et se conduit. | *Perdre la raison*, Tomber en démence. | Le bon sens, la sagesse, la justesse d'esprit. | *Être de raison*, Ce qui n'existe que dans l'esprit, dans l'imagination. | *Avoir raison*, Être fondé dans ce qu'on dit, dans ce qu'on fait. | *Entendre raison*, Acquiescer à ce qui est juste et raisonnable. | *Plus que de raison*, Plus qu'il n'est raisonnable. | Satisfaction, contentement sur qq. ch. qu'on demande. | La réparation d'un outrage.

d'un affront. | Dans toutes les acceptions qui précèdent, *Raisons* n'a point de pluriel. | Preuve par discours, par argument. | Sujet, cause, motif. | Le rapport d'une quantité, soit étendue, soit numérique, à une autre quantité. | Les noms des associés rangés et énoncés de la manière que la société a déterminée pour signer les lettres missives, billets et lettres de change. | **À TELLES FIN QUE DE RAISON**, loc. adv. Exprime qu'on fait une chose dans la pensée qu'elle pourra être utile. | **POUR RAISON DE QUOI**, À cause de quoi. | **À RAISON DE**, **EN RAISON DE**, loc. prép. À proportion de. | **EN RAISON DE**, Vu, en considération de.

RAISONNABLE, adj. des 2 g. Qui est doué de raison, qui a la faculté de raisonner. | Qui agit, qui se gouverne selon la raison, suivant le droit et l'équité. | Résigné. | Conforme à la raison, à l'équité. | Qui est suffisant, convenable.

RAISONNABLEMENT, adv. Avec raison, conformément à la raison, à l'équité. | Satisfaisamment, convenablement.

RAISONNEMENT, s. m. La faculté ou l'action de raisonner. | Argument, syllogisme, raisons, etc.

RAISONNER, v. n. Se servir de sa raison pour connaître, pour juger. | Chercher et alléguer des raisons pour éclairer une affaire, pour appuyer une opinion, etc. | Répliquer, alléguer des excuses. | Se dit D'un bâtiment qui est obligé de montrer ses passe-ports, et de rendre compte de sa route. | V. a. Appliquer le raisonnement à qq. ch. | **RAISONNÉ**, **ÉE**, adj. Appuyé de raisons et de preuves.

RAISONNEUR, **EUSE**, s. Celui, celle qui raisonne. | Une personne qui importune par de longs, par de mauvais raisonnements. | Celui qui réplique et allègue beaucoup d'excuses bonnes ou mauvaises. | Adj., *C'est une grande raisonneuse*.

RAJAH ou **RAJA**, s. m. Nom des princes indous, qui étaient autrefois vassaux de l'empereur du Mogol.

RAJEUNIR, v. a. Rendre jeune. | Rendre l'air de la jeunesse. | V. n. Redevenir jeune, reprendre l'air et la vigueur de la jeunesse. | Pron., Se donner l'air jeune.

RAJEUNISSEMENT, s. m. Action de rajeunir; État de celui qui est ou paraît rajeuni.

RAJUSTEMENT, s. m. Action de rajuster, ou Le résultat de cette action.

RAJUSTER, v. a. Ajuster de nouveau; raccommoquer; remettre en bon état.

RALE, s. m. Oiseau de rivage.

RALE, s. m. L'action de râler; Le bruit qu'on fait en râlant.

RALEMENT, s. m. Râle, action de râler.

RALENTIR, v. a. Rendre plus lent. | Pron., Devenir plus lent, moins actif.

RALENTISSEMENT. s. m. Diminution de mouvement, d'activité.

RALER. *g.* n. Rendre en respirant un son enroué, causé par la difficulté de la respiration.

RALINGUE. s. f. Cordage que l'on coud autour des voiles pour en renforcer les bords.

RALINGUER. v. a. Garnir une voile de ses ralingues.

RALLIEMENT. s. m. Action des troupes qui, après avoir été rompus ou dispersés, se rassemblent.

RALLIER. v. a. Rassembler, remettre ensemble. | *Rallier un vaisseau*, Le rejoindre.

RALLONGE. s. f. Ce qui sert à rallonger une chose.

RALLONGEMENT. s. m. Action de rallonger, ou Le résultat de cette action.

RALLONGER. v. a. Rendre une chose plus longue en y ajoutant qq. pièce.

RALLUMER. v. a. Allumer de nouveau. | Donner une nouvelle force à qq. ch.

RAMADAN ou **RAMAZAN.** s. m. Mois que les mahométans consacrent à un jeûne qui est une espèce de carême.

RAMAGE. s. m. Rameau, branchage. | Représentation de rameaux, de feuillages, de fleurs, etc., sur une étoffe.

RAMAGE. s. m. Le chant des petits oiseaux.

RAMAGER. v. n. Se dit Des oiseaux qui font entendre leur ramage.

RAMAIGRIR. v. a. Rendre maigre de nouveau. | V. n. Retomber dans le premier état de maigreur.

RAMAS. s. m. Assemblage de diverses choses de peu de valeur. | Se dit aussi en parlant Des personnes.

RAMASSE. s. f. Espèce de traîneau dans lequel les voyageurs descendent des montagnes où il y a de la neige.

RAMASSER. v. a. Faire un amas, un assemblage, une collection de plusieurs choses. | Réunir, assembler ce qui est éparé.

| Prom., Se replier sur soi-même, se pelotonner. | Prendre, relever ce qui est à terre.

| Pop., Maltraiter de coups ou de paroles.

| Trainer dans une ramasse. | *Ramassé*, *fm.* adj. Épais, trapu, vigoureux.

RAMASSEUR. s. m. Celui qui conduit une ramasse.

RAMASSIS. s. m. Assemblage de choses ramassées sans choix.

RAMBOUR. s. m. Nom d'une espèce de pomme fort grosse.

RAME. s. f. Petit branchage que l'on plante en terre pour soutenir des pois, des haricots, etc.

RAME. s. f. Aviron, longue pièce de bois dont on se sert pour faire voguer une barque, une embarcation, un bâtiment.

RAME. s. f. Vingt'mains de papier mis ensemble.

RAMEAU. s. m. Petite branche d'arbre. | Se dit Des diverses branches ou divisions des artères, des veines et des nerfs. | Se dit Des différentes branches d'une mise. | Se dit Des subdivisions d'une science, d'une secte.

RAMÉE. s. f. Assemblage de branches entrelacées. | Se dit Des branches coupées avec leurs feuilles vertes.

RAMENDER. v. n. Baisser, diminuer de prix. Pop.

RAMENER. v. a. Amener de nouveau. | Remettre une personne dans le lieu d'où elle était partie, la faire revenir avec soi.

| Faire revenir. | Radoucir. | Faire renaitre, rétablir. | Faire baisser le nez d'un cheval qui porte au vent.

RAMENTEVOIR. v. s. m. Remettre en mémoire. | *Se ramentevoir une chose*, S'en souvenir. (Vi.)

RAMEQUIN. s. m. Espèce de pâtisserie faite avec du fromage.

RAMER. v. a. Soutenir avec des rames des pois ou qq. autre plante dont la tige a besoin d'appui. | *Boulets ramés*, Boulets composés de deux demi-globes de fer joints par une barre ou par une chaîne.

RAMER. v. n. Tirer à la rame.

RAMEREAU. s. m. Jeune ramier.

RAMETTE. s. f. T. d'imp. Châssis de fer qui n'a point de barre au milieu, et qui sert à imposer les ouvrages d'une seule page, comme placards, affiches, tableaux, etc.

RAMEUR. s. m. Celui qui tire à la rame.

RAMEUX. EUSE. adj. Qui a des rameaux.

RAMIER. s. m. Gros pigeon sauvage. | Adj., *Pigeon ramier*.

RAMIFICATION. s. f. Production de rameaux, disposition des branches. | La division, la distribution d'une grosse veine, d'une artère, d'un nerf, en plusieurs moindres veines, etc. | Se dit Des subdivisions plus ou moins nombreuses d'une science qu'on analyse.

RAMIFIER (SE). v. pron. Se partager, se diviser en plusieurs branches, en plusieurs rameaux. Il se dit Des arbres, des artères, des veines, des nerfs, des mines, des sciences, des sectes.

RAMILLES. s. f. pl. Petites branches d'arbres qui ne sont bonnes qu'à mettre dans les fagots.

RAMINGUE. adj. des 3 g. Se dit D'un cheval qui se défend de l'éperon, qui refuse d'avancer.

RAMOITIR. v. a. Rendre moite.

RAMOLLIR. v. a. Amollir, rendre mou et maniable.

RAMOLLISSANT. ANTE. adj. et s. Se dit De certains remèdes.

RAMON. s. m. Balai. (Vi.)
RAMONAGE. s. m. Action de ramoner.
RAMONER. v. a. Nettoyer le tuyau d'une cheminée, en ôter la suie.
RAMONEUR. s. m. Celui dont le métier est de ramoner les cheminées.
RAMPANT, ANTE. adj. Qui rampe. Il se dit Des animaux et des plantes. | Se dit, fig., De celui qui s'abaisse trop devant les gens puissants. | Adj. et s. m. Se dit De la surface inclinée d'un ouvrage d'architecture.
RAMPE. s. f. La partie d'un escalier par laquelle on monte d'un palier à un autre. | La balustrade qu'on met le long de l'escalier. | Plan incliné par lequel on monte et l'on descend.
RAMPE. s. f. La rangée de lumières qui est placée au bord de la scène.
RAMPEMENT. s. m. Action de ramper.
RAMPER. v. n. Se traîner sur le ventre. Se dit Des serpents, des vers, etc. | Se dit Des plantes qui n'ont pas la tige assez forte pour se soutenir. | Se dit Des personnes qui sont dans un état abject et humiliant. | Se dit De ceux qui s'abaissent excessivement devant les gens puissants.
RAMPIN. adj. m. Se dit D'un cheval qui n'appuie les pieds de derrière que sur la pince. On dit autr. *Pincer*.
RAMURE. s. f. Le bois d'un cerf, d'un daim... | Toutes les branches d'un arbre.
RANÇE. adj. des 2 g. Qui avec le temps a contracté de l'âcreté, une odeur forte et un goût désagréable. | Subst., *Ce lard, cette huile sent le ranço.*
RANÇHER. s. m. Sorte d'échelle; pièce de bois garnie de chevilles qui servent d'échelons.
RANCIO. adj. m. *Vin rancio*, Vin d'Espagne qui, de rouge qu'il était, est devenu jaunâtre en vieillissant.
RANCIR. v. n. Devenir ranço.
RANCISSURE ou **RANCIDITÉ.** s. f. Qualité, état de ce qui est ranço.
RANÇON. s. f. Prix qu'on donne pour la délivrance d'un captif ou d'un prisonnier de guerre, d'un bâtiment marchand.
RANÇONNEMENT. s. m. Action de rançonner. | L'action par laquelle on exige des choses un prix exorbitant.
RANÇONNER. v. a. Mettre à rançon. | Exiger de qq. plus qu'il ne faut pour qq. ch.
RANÇONNEUR, EUSE. s. Celui, celle qui rançonne, en exigeant plus qu'il ne faut.
RANCUNE. s. f. Ressentiment qu'on garde d'une offense.
RANCUNIER, IÈRE. adj. et subst. Qui garde sa rancune. Fam.
RANDONNÉ. s. f. Tour ou circuit que fait autour du même lieu une bête qui,

après avoir été lancée, se fait chasser dans son encinte, avant de l'abandonner.
RANG. s. m. Ordre, disposition de plusieurs choses ou de plusieurs personnes sur une même ligne. | *Être sur les rangs*, Être en état, en passe, en concurrence pour parvenir à qq. charge, à qq. établissement, etc. | La place qui appartient, qui convient à chaque personne ou à chaque chose parmi plusieurs autres. | Le degré d'honneur qui convient à chacun selon sa naissance ou son emploi. | *Mettre au rang*, Mettre au nombre.
RANGÉE. s. f. Suite de plusieurs choses mises sur une même ligne.
RANGER. v. a. Mettre dans un certain ordre, dans un certain rang. | Abs. et fam., *Ranger qq.*, Le soumettre. | Mettre au nombre, mettre au rang. | Mettre de côté pour rendre le passage libre. | *Se ranger de parti de qq.*, Embrasser le parti de qq. | Proa. et fam., Adopter une manière de vivre mieux ordonnée. | T. de marine. Passer auprès.
RANIMER. v. a. Rendre la vie, redonner la vie. | Redonner de la vigueur et du mouvement. | Redonner du courage. | Exciter.
RANULAIRE. adj. des 2 g. Se dit Des veines et des artères qui sont sous la langue.
RANULE. s. f. Tumeur oedémateuse qui vient sous la langue.
RANZ. s. m. *Le rans des vaches*, Air célebre parmi les Suisses.
RAPACE. adj. des 2 g. Avidé et ardent à la proie. | Fam., Qui est avide et enclin à la rapine.
RAPACITÉ. s. f. Avidité avec laquelle l'animal se jette sur sa proie. | L'avidité d'un homme qui s'empara du bien d'autrui.
RAPATELLE. s. f. Toile de crin, qui sert à faire des tamis, des sacs.
RAPATRIAGE ou **RAPATRIEMENT.** s. m. Réconciliation. Fam.
RAPATRIER. v. a. Réconcilier des personnes qui étaient brouillées. Fam.
RÂPÉ. s. f. Ustensile de ménage, fait d'une plaque de métal bécisée d'aspérités, ordin. courbée, et cloisée sur une planchette à manche. | Espèce de lime dont les sculpteurs et certains ouvriers se servent.
RÂPE. s. f. Grappe de raisin de laquelle tous les grains sont ôtés. On dit aussi *Râble*. | Au plur., Les crevasses ou fentes transversales qui se forment au pli du genou d'un cheval.
RÂPÉ. s. m. Raisin nouveau qu'on met dans un tonneau pour raccommoder le vin quand il se gâte. | Le vin qui a passé par le râpé.
RÂPER. v. a. Mettre en poudre avec la râpe. | User la surface d'un corps avec l'espèce de lime appelée *Râpe*. | Fam., *Un*

Ambit répi. Un habit usé jusqu'à la corde.

RAPETASSER. v. a. Raccorder grossièrement de vieilles hardes, de vieux meubles. Fam.

RAPETISSER. v. a. Rendre ou faire paraître plus petit. | V. n. Devenir plus petit. | Pron., Se faire petit.

RAPIDE. adj. des 3 g. Se dit D'un mouvement extrêmement vite, et De tout ce qui se meut avec vitesse. | Se dit Des choses qui se font avec une grande célérité. | Subst. m. Un courant rapide.

RAPIDEMENT. adv. Avec rapidité, d'une manière rapide.

RAPIDITÉ. s. f. Célérité, grande vitesse.

RAPIÉCER. v. a. Mettre des pièces à du linge, à des habits, à des meubles.

RAPIÉCETAGE. s. m. Se dit De l'action de rapiéceter, et Des choses rapiécetées.

RAPIÉCETER. v. a. Mettre des pièces, mettre pièces sur pièces à qq. ch., pour le raccommoder.

RAPIÈRE. s. f. Vieille et longue épée.

RAPINE. s. f. Action de ravir qq. ch. par violence. | Pillage, volerie, concussion.

RAPINER. v. n. et a. Prendre injustement, et en abusant des fonctions, de l'emploi dont on est chargé. Fam.

RAPPAREILLER. v. a. Rejoindre à une chose une ou plusieurs choses pareilles.

RAPPARIER. v. a. Rejoindre à une chose une autre chose qui refuse la paire.

RAPPEL. s. m. Action par laquelle on rappelle. | Se dit De ceux qui ont été disgraciés ou exilés. | Manière de battre le tambour pour rassembler une troupe.

RAPPELER. v. a. Appeler de nouveau. | Faire revenir une personne qui s'en va. | Faire revenir qq. d'un lieu où on l'avait envoyé pour y exercer certaines fonctions. | Faire revenir ceux qui ont été disgraciés, chassés ou exilés. | Faire revenir dans la mémoire. | Battre le tambour d'une certaine manière, pour rassembler une troupe.

RAPPORT. s. m. Revenu, ce que produit une chose. | Récit, témoignage. | Se dit Du compte qu'on rend à qq. de qq. ch. dont on est chargé. | Se dit Des récits qu'on fait par indiscretion ou par malignité. | L'exposition, le récit qu'un juge fait d'un procès devant les autres juges du même tribunal. | L'exposé dans lequel on rend compte d'un travail fait par une commission. | Convenance, conformité, analogie. | Se dit Des relations que les hommes ont entre eux. | La relation des choses à une fin, de leur tendance vers un but. | La relation que deux grandeurs ou quantités ont l'une avec l'autre. | L'action par laquelle celui qui a reçu une somme, un bien, rapporte à l'hérédité, pour faire compte au partage. | Une vapeur incommode, désagréable, qui monte de l'estomac à la bou-

che. | **PAR RAPPORT** à. loc. prép. Pour ce qui est de. | En proportion de.

RAPPORTABLE. adj. des 3 g. Se dit Des choses que les héritiers en ligne directe doivent rapporter à la succession de leurs ascendants.

RAPPORTER. v. a. Apporter une chose du lieu où elle est au lieu où elle était auparavant. | Se dit en parlant Des choses qu'on apporte d'un lieu à son retour, sans les y avoir portées. | Se dit D'un chien qu'on a dressé à apporter ce qu'on lui jette.

| Joindre, ajouter qq. ch. à ce qui ne paraît pas complet. | Remettre dans la masse de la succession ce qu'on a reçu d'avance. | Révoquer, abroger. | Faire le récit de ce qu'on a vu, ou entendu, ou appris. | Redire par légèreté ou par malice ce qu'on a entendu dire. | Alléguer, citer. | Référez, diriger vers une fin, vers un but. | Attribuer, faire remonter. | Produire, soit en fruits, soit en argent. | Déduire, exposer l'état d'un procès par écrit. | Faire le narré d'une affaire au nom d'une commission. | Pron., Avoir de la conformité, de la ressemblance. | Avoir rapport, relation. | *S'en rapporter à qq.*, S'en remettre à sa décision.

RAPPORTEUR, EUSE. s. Celui, celle qui, par légèreté ou par malice, a coutume de rapporter ce qu'il a vu ou entendu. | Celui qui fait le rapport d'un procès, d'une affaire. | Instrument, demi-cercle gradué, avec lequel on rapporte sur le papier les angles mesurés sur le terrain.

RAPPRENDRE. v. a. Apprendre de nouveau.

RAPPROCHEMENT. s. m. Action de rapprocher, ou Le résultat de cette action.

RAPPROCHER. v. a. Approcher de nouveau. | Approcher de plus près. | Disposer à la confiance, à l'union, à la bienveillance. | S'emploie aussi en parlant Des faits ou des idées que l'on met à côté l'un de l'autre pour les comparer.

RAPSODE ou **RHAPSODE.** s. m. Nom qu'on donnait à ceux qui allaient de ville en ville chanter des morceaux détachés de l'Iliade et de l'Odyssée.

RAPSODIE ou **RHAPSODIE.** s. f. Se disait, chez les anciens, Des morceaux détachés des poésies d'Homère, que chantaient les rapsodes. | Fam., Un mauvais ramas, soit de vers, soit de prose.

RAPSODISTE ou **RHAPSODISTE.** s. m. Celui qui ne fait que des rapsodies, de mauvaises compilations.

RAPT. s. m. Enlèvement, par violence ou par séduction, d'une fille, d'un fils de famille ou d'une femme.

RÁPURE. s. f. Ce qu'on enlève avec la râpe ou eu grattant.

RAQUETTE. s. f. Instrument dont on

se sert pour jouer à la paume ou au volant.
| Nom vulgaire de l'*Opuntia*.

RAQUETTIER. s. m. Ouvrier qui fait des raquettes.

RARE. adj. des 2 g. Qui n'est pas commun, qui n'est pas ordinaire. qui se trouve difficilement. | Clair-semé. | Se dit Du pouls, lorsqu'il bat moins de fois qu'à l'ordinaire, dans un temps donné.

RARÉFACTIF, **IVE**. adj. Qui a la propriété de raréfier.

RARÉFACTION. s. f. Action de raréfier; État de ce qui est rarifié.

RARÉFIANT, **ANTE**. adj. Qui raréfie, qui dilate.

RARÉFIER. v. a. Augmenter considérablement le volume d'un corps, sans augmenter sa matière propre ni son poids.

RAREMENT. adv. Peu souvent, peu fréquemment.

RARETÉ. s. f. Disette. Se dit Des choses qui sont en petit nombre, en petite quantité. | Se dit Des choses qui n'arrivent pas souvent. | Au plur., se dit d'Objets rares, singuliers, curieux.

RARISSIME. adj. des 2 g. Très-rare. Fam.

RAS, **ASE**. adj. Qui a le poil coupé jusqu'à la peau. | Qui a le poil fort court. | *Rase campagne*, Campagne fort plate, fort unie. | *Bâtiment ras*, Bâtiment qui est moins élevé au-dessus de l'eau qu'un autre bâtiment de la même espèce. | *Ras*. subst. m. Se dit De plusieurs sortes d'étoffes croisées, fort unies, dont le poil ne paraît point. | *Au ras de l'eau*, à *ras l'eau*, Presque qu niveau de l'eau.

RASADE. s. f. Verre de vin ou d'autre liqueur, plein jusqu'aux bords.

RASANT, **ANTE**. adj. Qui rase. | *Vue rasante*, Vue qui s'étend à proximité sur un pays uni et varié.

RASEMENT. s. m. Action de raser une fortification, une place, etc., ou Le résultat de cette action.

RASER. v. a. Tondre, couper le poil tout près de la peau avec un rasoir. | Se dit, absol., en parlant De la barbe. | En parlant D'un édifice, Abattre ses pieds, rez terre. | Effleurer, passer tout auprès. | V. n. *Ce cheval rase*, Il ne marque presque plus. | *Se raser*, être rasé, se dit D'une perdrix ou d'un lièvre qui se tapit.

RASIBUS. prép. T. pop. et bas. Tout contre, tout près.

RASOIR. s. m. Instrument d'acier dont on se sert pour raser la barbe.

RASSADE. s. f. Se dit De petits grains de verre ou d'émail de diverses couleurs, qu'on porte aux nègres d'Afrique.

RASSASANT, **ANTE**. adj. Qui rassasie.

RASSASIEMENT. s. m. État d'une personne rassasiée. | Satiété.

RASSASIER. v. a. Donner suffisamment

à manger, pour apaiser la faim, ou pour satisfaire l'appétit. | Satisfaire jusqu'à satiété.

RASSEMBLEMENT. s. m. Action de rassembler ce qui est éparé, séparé. | Se dit D'un concours de personnes.

RASSEMBLER. v. a. Assembler de nouveau des personnes ou des choses qui étaient dispersées. | Mettre ensemble, unir, assembler ce qui était divisé, éparé. | *Rassembler des troupes*, Les mettre en corps d'armée.

RASSEOIR. v. a. (Se conj. c. *Asseoir*.) Asseoir de nouveau, replacer. | Pron. se remettre sur son siège. | V. a. Reposer, calmer. | Se dit Des liqueurs qui s'épurent en se reposant. | *Rassis*, *ISSA*. adj. *Pain rassis*, Pain qui n'est plus tendre. | *De sans rassis*, Sans être ému, sans être troublé. | *Rassis*. subst. m. Un fer de cheval qu'on remet, qu'on rattache, avec des clous neufs.

RASSÉRÉNER. v. a. Rendre sercin. | Pron. Devenir sercin.

RASSOTER. v. a. Faire devenir sot, infatuer, entêter. Fam. et Vi.

RASSURANT, **ANTE**. adj. Qui est propre à rassurer.

RASSURER. v. a. Affermir, rendre stable. | Redonner l'assurance, rendre la confiance, la tranquillité.

RAT. s. m. Petit quadrupède de l'ordre des Rongeurs. | Fam., *Avoir des rats*, Avoir des caprices, des bizarreries. | *Prendre un rat*, se dit D'une arme à feu, quand le coup ne part pas. | Pop. et par injure, *Rats de cave*, Certains commis des contributions indirectes. | Fam., *Rat de cave*, Espèce de bougie.

RATAFIA. s. m. Liqueur spiritueuse qui est composée avec de l'eau-de-vie, et tirée des noyaux de certains fruits, ou des fruits mêmes.

RATATINER (SE). v. pron. Se raccourcir, se resserrer.

RATE. s. f. Viscère mou, situé dans l'hypochondre gauche, entre l'estomac et les fausses côtes.

RÂTEAU. s. m. Instrument d'agriculture et de jardinage.

RÂTELEE. s. f. Ce que l'on peut ramasser en un seul coup de râteau.

RÂTELER. v. a. Amasser avec le râteau. | Passer le râteau dans des allées, pour en ôter les cailloux, les feuilles, les herbes, etc.

RÂTELEUR. s. m. Homme de journée qu'on paye pour râtelier des foins, des orges, des avoines, etc.

RÂTELIER. s. m. Espèce de balustrade qu'on attache au-dessus de la mangeoire, dans les écuries, pour contenir le foin ou la paille que mangent les chevaux, les bœufs, etc. | Se dit De deux montants gar-

des de chevilles ou de crochets sur lesquels on pose des fusils, etc. | Les deux rangées de dents.

RATER. v. n. Se dit D'une arme à feu qui manque à tirer. | V. a. Se dit De celui dont l'arme rate au moment où il veut tirer.

RATIER, IÈRE. adj. et subst. Se dit D'une personne pleine de bizarreries, de caprices. Pop.

RATIERE. s. f. Petite machine à prendre les rats.

RATIFICATION. s. f. Approbation, dans la forme requise, de ce qui a été fait ou promis. | L'acte dans lequel la ratification est contenue.

RATIFIER. v. a. Approuver ce qui a été fait ou promis.

RATINE. s. f. Étouffe de laine ou de drap croisé.

RATINER. v. a. Passer une étoffe, un drap à la machine à friser, pour en faire de la ratine.

RATION. s. f. La portion journalière, soit de pain, soit d'autres vivres, soit de fourrage, qui se distribue aux troupes.

RATIONAL. s. m. Morceau d'étoffe carré, que le grand prêtre des Juifs portait sur la poitrine.

RATIONNEL, ELLE. adj. Se dit De ce que l'on ne conçoit que par l'entendement. | Qui est fondé sur le raisonnement.

RATISSAGE. s. m. Action de ratisser.

RATISSER. v. a. Ôter, enlever, en raclant, la superficie de qq. ch.

RATISSOIRE. s. f. Instrument de fer avec lequel on ratisse des allées, des degrés, une cour, etc.

RATISSURE. s. f. Ce qu'on ôte en ratissant.

RATON. s. m. Petite pièce de pâtisserie, faite avec du fromage mou. (Vi.)

RATON. s. m. Petit rat. | S'emploie fig. Dans le langage familier des bougres avec les enfants. | Quadrupède carnassier.

RATTACHER. v. a. Attacher de nouveau. | Attacher.

RATTEINDRE. v. a. Rattraper.

RATTRAPER. v. a. Rempêcher, ramasser. | Rejoindre qqn. à qui on a laissé prendre les devants. Fam. | Regagner, recouvrer ce qu'on avait perdu. Fam. | Attraper de nouveau.

RATURE. s. f. Effaçure faite par qq. traits de plume qu'on passe sur ce qu'on a écrit.

RATURER. v. a. Effacer ce qui est écrit, en passant qq. traits de plume par-dessus.

RAUCITÉ. s. f. Rudeesse, âpreté de voix. Peu usité.

RAUQUE. adj. des 2 g. Se dit Du son de la voix ; Rude, âpre, et comme enroué.

RAVAGE. s. m. Dommage, dégât fait avec violence et rapidité. | Se dit en parlant

Des maladies. | Le désordre que les passions causent.

RAVAGER. v. a. Faire du ravage.

RAVAGEUR. s. m. Celui qui ravage.

RAVALEMENT. s. m. Le travail qu'on fait à un mur, à une façade, etc., lorsque, après les avoir élevés, on les crépit de haut en bas. | L'action de ravaler qqn., ou l'abaissement dans lequel une personne tombe. | *Fortis-plans à ravalement*, Qui a plus de touches que les pianos ordinaires.

RAVALER. v. a. Avaler de nouveau. | Rabattre, rabaisser, remettre plus bas.

Déprimer, rabaisser. | Faire le ravalement d'un mur, d'une construction.

RAVAUDAGE. s. m. Recouvrement de méchantes herbes qui se fait à l'aiguille.

RAVAUDEUR. v. a. Recouvrement de méchantes herbes à l'aiguille. | Travailler dans une maison, s'occuper à ranger des herbes, des meubles, etc. | Maltraiter de paroles. | Importuner par des discours impertinents. Fam.

RAVAUDERIE. s. f. Discours pleins de négligences, de bagatelles. Fam.

RAVAUDEUR, EUSE. s. Celui, celle dont le métier est de raccommoder des bas, des vieux habits, etc. | Un homme importun, qui ne dit que des banalités.

RAVE. s. f. Plante potagère.

RAVELIN. s. m. Ouvrage de fortification extérieure, composé de deux faces qui font un angle saillant, n. autr. *Demi-bas*.

RAVIGOTE. s. f. Sauce verte, piquante, composée principalement de civette, d'estragon, de cerfeuil, etc.

RAVIGOTER. v. a. Remettre en force, en vigueur. Fam.

RAVILIR. v. a. Rabaisser, rendre vil et méprisable.

RAVIN. s. m. Lieu que le ravin a creusé. | Chemin creux.

RAVINE. s. f. Espèce de torrent formé d'eaux qui tombent subitement et impétueusement des montagnes. | Le lieu que le ravin a cavé.

RAVIR. v. a. Enlever de force, emporter avec violence. | Enlever, ôter, priver. | Charmer l'esprit ou le cœur de qqn., faire éprouver un transport d'admiration, de plaisir, etc. | À RAVIR. loc. adv. et fam. Admirablement bien. | RAVI, IÈ. part. Un homme ravi de joie, etc. Transporté de joie, d'admiration.

RAVISER (SE). v. pron. Changer d'avis.

RAVISSANT, ANTE. adj. Qui enlève par force. | Merveilleux, qui charme l'esprit ou les sens.

RAVISSEMENT. s. m. Enlèvement qu'on fait avec violence. | L'état, le mouvement de l'esprit, lorsqu'il est transporté de joie, d'admiration, etc.

RAVISSÉUR. s. m. Celui qui ravit, qui

enlève avec violence. | Celui qui ravit une femme ou une fille.

RAVITAILLEMENT. s. m. Action de ravitailler.

RAVITAILLER. v. a. Remettre des vivres et des munitions dans une place.

RAVIVER. v. a. Rendre plus vif. | Ranimier.

RAVOIR. v. a. Avoir de nouveau. N'est usité qu'à l'infinif. | Reconvrer. | Fam. et pron. Réparer ses forces.

RAYER. v. a. (Se conj. c. *Payer*.) Faire des raies. | Effacer, raturer. | Rayé, é. adj. Qui a des raies.

RAYON. s. m. Trait de lumière considéré comme isolé, dans toute l'émission d'un corps lumineux. | Émanation, lueur, apparence. | Le demi-diamètre d'un cercle.

| Se dit De certaines choses qui partent d'un centre commun et vont en divergeant.

| Sillon tracé le long d'un cordeau tendu sur une planche labourée et passée au râteau. | Se dit Des planches posées dans les armoires, dans les boutiques, etc., et qui forment des séparations pour y ranger différents objets. | *Rayon de miel*, Morceau du gâteau de cire fait par des abeilles, lorsque le miel y est encore.

RAYONNANT, ANTE. adj. Qui rayonne. | Se dit De celui dont la figure exprime une vive satisfaction.

RAYONNÉ, ÉE. adj. Disposé en rayons.

RAYONNEMENT. s. m. Action de rayonner.

RAYONNER. v. n. Jeter, envoyer des rayons.

RAYURE. s. f. La manière, la façon dont une étoffe est rayée.

RE. Sorte de particule qui entre dans la composition de plusieurs mots.

RÉ. s. m. La seconde note de la gamme. Nom du signe qui représente cette note.

RÉACTIF, IVE. adj. Qui réagit, qui a de la réaction. | Subst. m. Se dit Des substances qu'on emploie pour reconnaître la nature des corps, etc.

RÉACTION. s. f. Action d'un corps sur un autre qui agit ou vient d'agir sur lui. | Se dit en parlant D'un parti opprimé qui se venge et agit à son tour.

RÉAGGRAVE. s. m. Dernier monitoire.

RÉAGGRAVER. v. a. Déclarer que qq. a encouru les censures portées par un réaggrave.

RÉAGIR. v. n. Se dit D'un corps qui agit sur un autre dont il a éprouvé l'action. | S'emploie au sens moral.

RÉAJOURNEMENT. s. m. Ajournement réitéré.

RÉAJOURNER. v. a. Ajourner une seconde fois.

REAL, ALE. adj. Était d'usage en par-

lant De la principale des galères du roi. | Subst. fém. *La reale de France*.

RÉAL. s. m., et **RÉALE.** s. f. Pièce de monnaie qui a cours en Espagne. Le pluriel du masc. est *Réaux*, et celui du fém. est *Réales*.

RÉALGAR. s. m. Sulfure rouge d'arsenic.

RÉALISATION. s. f. Action de réaliser.

RÉALISER. v. a. Rendre réel et effectif. | *Réaliser sa fortune*, Convertir ses biens en biens-fonds ou en espèces.

RÉALISTES. s. m. pl. Secte de philosophes qui regardaient les idées abstraites comme des êtres réels.

RÉALITÉ. s. f. Existence effective, chose réelle. | *En réalité*, loc. adv. Réellement.

RÉAPPARITION. s. f. Action de réparaître, d'apparaître de nouveau.

RÉAPPEL. s. m. Second appel.

RÉAPPELER. v. a. Faire un second appel.

RÉAPPOSER. v. a. Apposer de nouveau.

RÉAPPOSITION. s. f. Action de réap-

poser.

RÉASSIGNATION. s. f. Seconde assignation devant un juge. | Nouvelle assignation sur un autre fonds. (Vi.)

RÉASSIGNER. v. a. Assigner une seconde fois. | Assigner sur un autre fonds. (Vi.)

RÉATTELER. v. a. Atteler de nouveau.

REATU (IN). *Être in reatu*. Être accusé et prévenu d'un crime. (Vi.)

REBAISSER. v. a. Baisser de nouveau.

REBANDER. v. a. Bandier de nouveau.

REBAPTISANTS. s. m. pl. Nom de certains hérétiques qui baptisaient ceux qui avaient déjà été baptisés.

REBAPTISER. v. a. Baptiser une seconde

fois.

RÉBARBATIF, IVE. adj. Rude et reb-

tant. Fam.

REBÂTIR. v. a. Bâtir de nouveau.

REBATTRE. v. a. (Se conj. c. *Batte*.)

Battre de nouveau. | *Rebattre un maître*,

Le refaire. | Fam., Répéter inutilement et

d'une manière ennuyeuse.

REBAUDIR. v. a. Carresser les chiens.

REBEC. s. m. Espèce de violon à trois

cordes.

REBELLE. adj. des 2 g. et subst. Qui

désobéit à une autorité légitime, qui se

révolte, qui se soulève contre elle. | Se dit

Des substances qui ont de la peine à entrer

en fusion.

REBELLER (SE). v. pron. Devenir re-

belle, se révolter contre l'autorité légitime.

RÉBELLION. s. f. Révolte, soulèvement,

résistance ouverte aux ordres de l'autorité

légitime.

REBÉNIR. v. a. Bénir une seconde fois.

REBÉQUER (SE). v. pron. Répondre

avec qq. fierté à une personne à qui on des

du respect. Fam.

REBLANCHIR. v. a. Blanchir de nouveau.

REBONDI, 1E. adj. Se dit de certaines parties charnues que la graisse fait paraître plus arrondies. Fam.

REBONDIR. v. n. Faire un ou plusieurs bonds.

REBONDISSEMENT. s. m. Action d'un corps qui rebondit.

REBORD. s. m. Bord élevé et ordinairement ajouté, rapporté. | Bord replié, renversé.

REBORDER. v. a. Mettre un nouveau bord.

REBOTTER. v. a. Botter de nouveau. *Se rebotter*, Remettre ses bottes.

REBOUCHER. v. a. Boucher de nouveau. Pron. Se fausser, se remplir.

REBOUILLIR. v. n. Bouillir de nouveau.

REBOUISAGE. s. m. Action de rebouiser.

REBOUISER. v. a. Nettoyer et lustre un chapeau à l'eau simple.

REBOURS. s. m. Sens contraire de ce qui est, ou de ce qui doit être. | À *arrous*, au *arrous*. loc. adv. et prép. En sens contraire, à contre-poil.

REBOURS, OURSE. adj. Revêche, peu traitable. Fam.

REBOUTEUR. s. m. *V. REBOURNA.*

REBOUTONNER. v. a. Boutonner de nouveau. | Pron. *Se reboutonner*, Reboutonner son vêtement.

REBRASSER. v. a. Retrousser. (Vi.)

REBRIDER. v. a. Brider de nouveau.

REBROCHER. v. a. Brocher de nouveau. |

REBRODER. v. a. Broder sur ce qui est déjà brodé. | Refaire une broderie.

REBROUSSER. v. a. Se dit en parlant des cheveux et du poil, lorsqu'on les relève du sens contraire à celui dont ils sont naturellement couchés. | Retourner subitement en arrière. | À *arroussa poil*. loc. adv. À contre-poil.

REBUFFADE. s. f. Mauvais accueil, refus accompagné de paroles dures et d'actions de mépris. Fam.

RÉBUS. s. m. Jeu d'esprit qui consiste à exprimer des mots ou des phrases par des figures d'objets dont les noms offrent à l'oreille une ressemblance avec les mots ou les phrases qu'on veut exprimer.

REBUT. s. m. Action de rebuter. | Ce qu'on a rebuté, ce dont on n'a point voulu, ce qu'il y a de plus mauvais en chaque espèce.

REBUTANT, ANTE. adj. Qui rebute, qui décourage. | Choquant, déplaisant.

REBUTER. v. a. Rejeter avec dureté, avec rudesse. | Refuser. | Décourager. | Choquer, déplaire.

RECACHETER. v. a. Cacheter de nouveau.

RÉCALCITRANT, ANTE. adj. Qui ré-

siste avec humeur, avec opiniâtreté. | Subst., *Faire le récalcitrant*.

RÉCALCITRER. v. n. Regimber. | Fam., Résister avec opiniâtreté.

RÉCAPITULATION. s. f. Résumé de ce qui a déjà été dit ou écrit.

RÉCAPITULER. v. a. Résumer, redire sommairement ce qu'on a déjà dit.

RECARDER. v. a. Carder de nouveau.

RECASSER. v. a. Casser de nouveau.

RECÉDER. v. a. Rendre à qq. ce qu'il avait cédé auparavant. | Céder à qq. à prix d'argent une chose qu'on a achetée.

RECÈLE. s. m. Le recèlement des effets d'une société, d'une succession, etc.

RECÈLEMENT. s. m. Action de receler.

RECÉLER. v. a. Garder et cacher une chose que l'on sait être volée. | Détourner, cacher les effets d'une succession, etc. | Cacher. | Contenir, renfermer.

RECÉLEUR, EUSE. s. Celui, celle qui recèle une chose qu'il sait être volée.

RECÈMMENT. adv. Depuis peu de temps.

RECENSEMENT. s. m. Dénombrement de personnes, d'effets, de droits, de suffrages, etc. | Une nouvelle vérification de marchandises.

RECENSER. v. a. Faire un recensement.

RECÉNT, ENTE. adj. Nouveau, nouvellement fait, arrivé.

RECEPAGE. s. m. Action de recevoir, ou le résultat de cette action.

RECEPÉE. s. f. La partie d'un bois qu'on a recepée.

RECEPER. v. a. Tailler une vigne jusqu'au pied en coupant tous les sarments. | Se dit en parlant des arbres et arbustes qu'on coupe par le pied, afin qu'ils poussent mieux.

RECÉPISSÉ. s. m. Écrit par lequel on reconnaît avoir reçu des papiers.

RECEPTACLE. s. m. Lieu où se rassemblent plusieurs choses de divers endroits. | Se dit aussi des personnes. | Le fond du calice d'une fleur.

RÉCEPTION. s. f. Action par laquelle on reçoit. | Accueil, manière de recevoir plusieurs visites à la fois, avec une espèce de cérémonie. | La cérémonie par laquelle qq. est installé dans une charge.

RECERCIER. v. a. Cercler de nouveau, ou Mettre de nouveaux cercles.

RECETTE. s. f. Ce qui est reçu en argent ou autrement. | L'action et la fonction de recevoir, de recouvrer ce qui est dû. | Le bureau où l'on reçoit les deniers. | La composition de certains remèdes ou médicaments. L'écrit qui indique la manière de faire cette composition.

RECEVABLE. adj. des 2 g. Admissible.

RECEVEUR, EUSE. s. Celui, celle qui a charge de faire une recette.

RECEVOIR. v. a. (*Je reçois, il reçoit;*

nous recevons, ils reçoivent. Je recevais. Je reçus. J'ai reçu. Je recevrai. Je recevrais. Reçois, recevez. Que je reçoive. Que je reçusse. Recevant. Reçu. Accepter, prendre ce qui est donné, ce qui est présenté, ce qui est offert sans qu'il soit dû. | Toucher ce qui est dû, en être payé. | Tirer, emprunter, faire venir de. | Se dit Des choses qui servent à recueillir, à contenir celles qui viennent y aboutir. | En parlant Des personnes, Retenir. | En parlant De certaines choses, Agréer, accepter. | *Bien recevoir, mal recevoir*, Approuver, désapprouver. | Accueillir. | Donner retraite chez soi. | Admettre. | Se soumettre, déférer à qq. ch. | Installer dans une charge, dans une dignité, etc. | *Reçu, vs.* adj. Établi, consacré. | Subst. m. Écrit par lequel on déclare avoir reçu qq. ch.

RECEZ. s. m. L'acte où, avant qu'une diète se sépare, on recueille et l'on rédige les délibérations qu'elle a prises.

RÉCHAMPIR. v. a. Détacher les objets du fond sur lequel on peint, soit en marquant leurs contours, soit par l'opposition des couleurs. On dit aussi *Échampir*. | Réparer avec du blanc de céruse les taches ou bavochures que la couleur jaune destinée à recevoir la dorure a pu faire sur les fonds.

RECHANGE. s. m. Se dit en parlant De certains objets que l'on tient en réserve pour remplacer, au besoin, d'autres objets semblables. | Le droit d'un nouveau change qu'on fait payer par celui qui a tiré une lettre de change, lorsqu'elle a été protestée.

RÉCHAPPER. v. n. Être délivré, se tirer d'un grand péril. | *Réchappé.* subst. m. *Un réchappé de la potence.*

RECHARGEMENT. s. m. Action de recharger.

RECHARGER. v. a. Charger de nouveau, imposer de nouveau qq. charge. | Pron., Reprendre son fardeau, sa charge. | Charger de nouveau une arme à feu. | Faire une nouvelle attaque, retourner au combat. | *Recharger un essieu*, Grossir les bras d'un essieu, usés et affaiblis par le frottement.

RECHASSER. v. a. Expulser une seconde fois. | Repousser d'un lieu à un autre. | Fam., Chasser de nouveau en qq. endroit.

RÉCHAUD. s. m. Ustensile de ménage pour chauffer les mets, etc.

RÉCHAUFFEMENT. s. m. Se dit Du fumier neuf dont on se sert pour réchauffer les couches refroidies.

RÉCHAUFFER. v. a. Échauffer, chauffer ce qui était refroidi. | *Réchauffer une couche*, Y mettre du fumier neuf. | *Réchauffé.* é. s. subst. *Ce dîner n'est que du réchauffé.*

RÉCHAUFFOIR. s. m. Fourneau qui sert

à réchauffer les plats qu'on apporte d'une cuisine éloignée.

RECHAUSSER. v. a. Chaussier de nouveau. | *Rechausser un arbre*, Remettre de la terre au pied. | Refaire le pied d'une vieille construction.

RÉCHER. adj. des 2 g. Rude au toucher.

RECHERCHE. s. f. Action de rechercher, perquisition. | Se dit, au plur., Des travaux de science et d'érudition, perquisition de la vie et des actions de qq. | Poursuite que l'on fait en vue de se marier. | Soins, raffinement, réparations.

RECHERCHER. v. a. Chercher de nouveau. | Chercher avec soin. | Faire enquête des actions ou de la vie de qq. | *Tâcher de se procurer, d'obtenir.* | *Rechercher une demoiselle*, Faire les poursuites nécessaires pour obtenir de l'épouser. | Désirer de voir, de connaître, de fréquenter. | Réparer avec soin les moindres défauts d'un ouvrage.

RECHIGNER. v. n. Témoigner par l'air de son visage le chagrin, la répugnance qu'on éprouve. Fam.

RECHOIR. v. n. Tomber de nouveau. (Vi.)

RÉCHUTE. s. f. Seconde chute, nouvelle chute. Le retour d'une maladie dont il n'y avait pas longtemps qu'on était guéri. | Le retour au péché, ou, en général, à la même faute.

RÉCIDIVE. s. f. Re chute dans une faute; Action de commettre de nouveau le même délit, le même crime.

RÉCIDIVER. v. n. Retomber dans une faute; Commettre de nouveau le même délit, le même crime.

RÉCIF. s. m. Chalme de rochers à fleur d'eau. On écrit aussi *Ressif* ou *Rossif*.

RÉCIPÉ. s. m. Ordonnance d'un médecin pour qq. maladie.

RÉCIPIENDAIRE. s. m. Celui que l'on reçoit dans qq. corps, dans qq. compagnie, avec une certaine solennité.

RÉCIPIENT. s. m. Vase destiné à recevoir les produits d'une distillation. | La cloche de verre où l'on renferme les corps que l'on veut mettre dans le vide.

RÉCIPROCITÉ. s. f. État, qualité, caractère de ce qui est réciproque.

RÉCIPROQUE. adj. des 2 g. Mutuel. | Subst. m. *Je vous rendrai le réciproque*, Je vous rendrai la pareille. Fam. | *Verbes réciproques*, Les verbes pronominiaux qui expriment l'action réciproque de plusieurs sujets les uns sur les autres.

RÉCIPROQUEMENT. adv. Mutuellement, d'une manière réciproque.

RÉCIT. s. m. Relation, narration d'une chose qui s'est passée. | Ce qui est chanté par une voix seule, ou joué par un instrument seul. | La partie qui, dans une symphonie, exécute le sujet principal.

RÉCITANT, ANTE. adj. Se dit Des voix et des instruments qui exécutent seuls, ou qui exécutent la partie principale.

RÉCITATEUR. s. m. Celui qui récite qq. ch. par cœur.

RÉCITATIF. s. m. Sorte de chant qui n'est point assujéti à la mesure, et qui doit être débité d'une manière plus ou moins soutenue.

RÉCITATION. s. f. Action de réciter.

RÉCITER. v. a. Prononcer à voix haute, et d'une manière soutenue, qq. discours, qq. morceau de prose ou de vers, qu'on sait par cœur. | Raconter, faire un récit. | Chanter ou exécuter un récit.

RÉCLAMATION. s. f. Action de réclamer, de revendiquer, de s'opposer, de revenir contre qq. ch.

RÉCLAME. s. m. Le cri et le signe qu'on fait à un oiseau pour le faire revenir au leurre ou sur le poing.

RÉCLAME. s. f. Le mot qu'on met au-dessous de la dernière ligne d'une feuille ou même d'une page d'impression, et qui est le premier de la feuille, de la page suivante

RÉCLAMER. v. a. Implorer, demander avec instance. | Revendiquer. | S'interposer en faveur de qq. | *Se réclamer de quelqu'un.* Déclarer qu'on est à son service, qu'on est son parent, etc. | *Réclamer un oiseau.* L'appeler pour le faire revenir sur le poing ou au leurre. | V. n. Contredire. | Protester, revenir contre qq. acte.

RECOULER. v. a. Clouer de nouveau.

RECLURE. v. a. (Il n'est d'usage qu'à l'infinif et aux temps formés du participe.) Renfermer dans une clôture étroite et rigoureuse. | *Reclus, uss. s. C'est un reclus.*

RECLUSION. s. f. (Qqns. écrivent et prononcent *Reclusion.*) L'état d'une personne renfermée. | La peine infligée aux personnes qu'on renferme dans une maison de force.

RECOGNER. v. a. Cognier de nouveau. | Repousser, battre. (Vi. et pop.)

RÉCOGNITIF. adj. m. *Acte récognitif,* Acte par lequel on reconnaît ou on ratifie une obligation.

RECOIFFER. v. a. Coiffer une seconde fois, réparer le désordre d'une coiffure.

RECŌIN. s. m. Coin plus caché, moins en vue. | *Fam., Les recoins du cœur.* Les replis du cœur.

RÉCOLEMENT. s. m. Action par laquelle on récolait les témoins. | *Faire le récolement d'un inventaire.* Vérifier tous les effets, tous les papiers contenus dans un inventaire. | Le procès-verbal de visite que font les agents de l'administration forestière, pour vérifier si une coupe de bois a été faite conformément aux ordonnances.

RÉCOLER. v. a. Lire à des témoins la

déposition qu'ils ont faite, pour voir s'ils y persistent.

RÉCOLLECTION. s. f. Action par laquelle on se recueille en soi-même. (Vi.)

RECOLLER. v. a. Coller de nouveau.

RÉCOLLETS. s. m. pl. Religieux. Il y avait aussi des *Récolletes.*

RÉCOLLIGER (SE). v. proa. Se recueillir en soi-même. (Vi.)

RÉCOLTE. s. f. Action de recueillir les biens de la terre, et Produit en nature qui en résulte.

RÉCOLTER. v. a. Faire une récolte.

RECOMMANDABLE. adj. des 2 g. Estimable, qui mérite d'être considéré.

RECOMMANDABLESSES. s. f. pl. Femmes qui étaient préposées par l'autorité pour tenir un bureau où l'on se procurait des nourrices.

RECOMMANDATION. s. f. Action de recommander qq. | L'estime qu'on a pour la vertu, pour le mérite. | Acte par lequel on déclare s'opposer à la sortie d'un prisonnier.

RECOMMANDER. v. a. Ordonner à qq., charger qq. de faire qq. ch. | *Recommander le secret à qq.*, Lui ordonner ou le prier de garder le secret. | Exhorter une personne à qq. ch., à faire qq. ch. | Prier d'être favorable à, d'avoir soin de. | Rendre recommandable. | S'opposer, par un nouvel écrivain, à l'élargissement d'un prisonnier.

RECOMMENCER. v. a. Commencer de nouveau à faire ce qu'on a déjà fait. | V. n. *La plus recommence.*

RÉCOMPENSE. s. f. Le bien qu'on fait à qq., en reconnaissance d'un service, ou en faveur de qq. bonne action. | Châtiment, peine due à une mauvaise action. | Compensation ou dédommagement. | *En récompense.* loc. adv. En revanche, en retour.

RÉCOMPENSER. v. a. Donner une récompense. | Punir, infliger la peine due à une mauvaise action. | Dédommager.

RECOMPOSER. v. a. Composer une seconde fois. | Réunir les parties d'un corps qui avaient été séparées par qq. opération.

RECOMPOSITION. s. f. Action de recomposer un corps, ou l'effet qui résulte de cette action.

RECOMPTE. v. a. Compter de nouveau.

RÉCONCILIABLE. adj. des 2 g. Qui peut être réconcilié.

RÉCONCILIATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui réconcilie des personnes brouillées.

RÉCONCILIATION. s. f. Racommodement de personnes qui étaient mal ensemble. | L'acte solennel par lequel un hérétique est réuni à l'Église, et absous des censures qu'il avait encourues.

RÉCONCILIER. v. a. Remettre bien ensemble des personnes qui étaient brouillées. | *Reconcilier un hérétique à l'Église.* Lui

donner l'absolution après qu'il a abjuré son hérésie. | Concilier, accorder. | Pron., se dit Des personnes qui, après avoir été brouillées, se raccommodent.

RÉCONDUCTION. s. f. *Tacite réconduction.* La continuation de la jouissance d'une ferme, d'une maison, après l'expiration d'un bail, et sans qu'il ait été renouvelé.

RECONDUIRE. v. a. Accompagner qq. lorsqu'il s'en retourne. | Accompagner par civilité une personne dont on a reçu visite, lorsqu'elle s'en va.

RECONDUITE. s. f. Action de reconduire qq.

RÉCONFORT. s. m. Consolation, secours dans l'affliction.

RÉCONFORTATION. s. f. Action de réconforter. (Vi.)

RÉCONFORTER. v. a. Conforter, fortifier. (Vi.) | Consoler dans l'affliction.

RECONNAISSABLE. adj. des 2 g. Facile à reconnaître.

RECONNAISSANCE. s. f. Action par laquelle on se remet dans l'esprit l'idée, l'image d'une chose ou d'une personne. | L'action d'examiner la position, la nature d'un terrain, et les dispositions des ennemis. | Se dit Des marques qui indiquent des passes ou qq. danger. | Acte par écrit, pour reconnaître qu'on a reçu qq. ch. | Vérification. | Aveu, confession d'une faute. | Gratitude, souvenir des bienfaits reçus. | Récompense qu'on donne pour reconnaître un bon office.

RECONNAISSANT, ANTE. adj. Qui a de la reconnaissance, de la gratitude.

RECONNAÎTRE. v. a. Se remettre dans l'esprit l'idée, l'image d'une chose, d'une personne, quand on vient à la revoir ou à l'entendre. | Avec la négation, Oublier, négliger, ne plus avoir égard, ne plus écouter. | Parvenir à connaître, à découvrir la vérité de qq. ch. | Admettre une chose comme vraie, comme incontestable. | Considérer, observer, remarquer. | Avouer, confesser. | *Reconnaître pour.* Avouer pour, reconnaître en telle qualité. | Avoir de la gratitude. | *Reconnaître un service.* Le récompenser. | Pron., Se remettre dans l'esprit l'idée d'un lieu, d'un pays qu'on a quitté, et où l'on se retrouve. | Connaître qu'on a péché, qu'on a failli, et s'en repentir. | Reprendre ses sens, ou Penser à ce qu'on doit faire.

RECONQUÉRIR. v. a. (Se conj. c. *Conquérir.*) Remettre sous sa domination par voie de conquête.

RECONSTITUTION. s. f. Constitution de rente à prix d'argent, lors de laquelle celui qui emprunte s'oblige d'employer la somme à lui prêtée au remboursement d'une autre rente par lui due.

RECONSTRUCTION. s. f. Action de reconstruire.

RECONSTRUIRE. v. a. Rebâtir.

RECONVENTION. s. f. Demande que l'on forme contre celui qui en a lui-même formé une, et devant le même juge.

RECOPIER. v. a. Transcrire de nouveau.

RECOUILLEMENT. s. m. Action de se recoquiller; État de ce qui est recoquillé.

RECOQUILLER. v. a. Retrousser en forme de coquille.

RECORDER. v. a. Répéter qq. ch. sans de l'apprendre par cœur. | *Se recorder avec qqm.* Se concerter avec lui. (Vi.) | *Exploits records.* Ceux dans lesquels l'huissier doit être assisté de deux recors.

RECORRIGER. v. a. Corriger de nouveau.

RECORS. s. m. Celui qu'on choisit même avec lui pour servir de témoin dans les exploits d'exécution.

RECOUCHER. v. a. Coucher de nouveau.

| Pron., Se remettre au lit.

RECOUDRE. v. a. (Se conj. c. *Coudre.*) Coudre une chose qui est décosue ou déchirée.

RECOUPE. s. f. Se dit Des éclats qui s'enlèvent des pierres quand on les taille. | La farine qu'on tire du son remis au moulin.

RECOUPEMENT. s. m. Se dit Des retraites faites à chaque assise de pierre, pour donner plus de solidité à un bâtiment.

RECOUPER. v. a. Couper de nouveau.

RECOUPETTE. s. f. Troisième farine qu'on tire du son des recoupes mêlées.

RECOURBER. v. a. Courber en rond par l'extrémité, par le bout.

RECOURIR. v. n. (Se conj. c. *Courir.*) Courir de nouveau. | Avoir recours à.

RECOURS. s. m. Action par laquelle on recherche de l'assistance. | Refuge. | L'action qu'on peut avoir contre qq. pour être garanti ou indemnisé. | *Recours en cassation.* Pourvoi en cassation.

RECOUSSE. s. f. Reprise d'une personne ou d'une chose emmenée, enlevée par force. (Vi.)

RECOUVRABLE. adj. des 2 g. Qui peut se recouvrer.

RECOUVRANCE. s. f. Recouvrement. (Vi.) — *Notre-Dame de recouvrance.*

RECOUVREMENT. s. m. La partie d'une pierre, d'un morceau de bois, etc., qui couvre un joint, une entaille.

RECOUVREMENT. s. m. Action de recouvrer ce qui est perdu. | La perception des deniers qui sont dus, et les diligences qui se font pour les recouvrer.

RECOUVRER. v. a. Retrouver, rentrer en possession. | Recevoir le paiement d'une somme due; Faire la levée, la perception des impôts.

RECOUVRIER. v. a. (Se conj. c. *Couvrir.*) Couvrir de nouveau. | *Le ciel se recouvre.* Il

s'obscurcit de nouveau par des usages. | Masquer, cacher avec soin.

RECRACHER. v. a. Rejeter de la bouche une chose qui excite le dégoût. | Cracher de nouveau.

RÉCRÉANCE. s. f. La jouissance provisionnelle des fruits d'un bien en litige.

RÉCRÉATIF, IVE. adj. Qui récréé. Fam.

RÉCRÉATION. s. f. Occupation, exercice qui fait diversion au travail, et qui sert de délassement.

RÉCRÉER. v. a. Donner une nouvelle existence, remettre sur pied.

RÉCRÉER. v. a. Réjouir, divertir.

RÉCREMENT. s. m. Se dit Des humeurs telles que la salive, la bile, etc., qui, après avoir été séparées du sang, y sont reportées.

RÉCRÉMENTEUX, EUSE, ou RÉCRÉMENTITIEL, ELLE. adj. Se dit Des humeurs appelées Récrements.

RÉCRÉPIR. v. a. Crépir de nouveau.

RÉCRIER (SE). v. pron. Faire une exclamation sur qq. ch. qui surprend et qui paraît extraordinaire, soit en bien, soit en mal.

RÉCRIMINATION. s. f. Accusation, reproche, tendant à repousser une autre accusation, un autre reproche.

RÉCRIMINATOIRE. adj. des 2 g. Qui contient une récrimination.

RÉCRIMINER. v. n. Répondre à des accusations, à des reproches, par d'autres accusations, etc.

RÉCRIRE. v. a. Écrire de nouveau. | Écrire une seconde, une troisième lettre. | Faire réponse à une lettre.

RECROÏTRE. v. n. (Se conj. c. *Croître*.) Prendre une nouvelle croissance.

RECOQUEVILLER (SE). v. pron. Se dit Du parchemin, du cuir, etc., qui se retirent et se replient lorsqu'ils sont exposés à l'action d'une chaleur trop vive.

RECRU, UE. adj. Harassé, las.

RECRUE. s. f. Nouvelle levée de gens de guerre, pour remplacer les cavaliers ou les fantassins qui manquent dans une compagnie, dans un régiment. | Se dit Des hommes qu'on a levés.

RECRUTEMENT. s. m. Action de recruter.

RECRUTER. v. a. Faire des recrues pour remplacer les fantassins ou les cavaliers qui manquent dans une compagnie, dans un régiment. | Pron., Faire ses recrues.

RECRUTEUR. s. m. Celui qui fait des recrues. — Adj., *Un officier recruteur.*

RECTA. adv. Ponctuellement. Fam.

RECTANGLE. adj. des 2 g. Se dit, soit D'un triangle qui a un angle droit, soit D'un parallélogramme qui a quatre angles droits. | Subst. m. Un parallélogramme qui a ses quatre angles droits.

RECTANGULAIRE. adj. Se dit D'une

figure qui a quatre angles droits, et D'un triangle qui a un angle droit.

RECTEUR. s. m. Autrefois Le chef d'une université. | Le chef de chacune des académies qui composent l'université de France. | Dans qq. provinces, Le curé d'une paroisse.

RECTEUR. adj. m. *Espit recteur*, La partie aromatique d'une plante.

RECTIFICATION. s. f. Action de rectifier.

RECTIFIER. v. a. Redresser une chose, la remettre en état, dans l'ordre où elle doit être. | *Rectifier une liqueur*, La distiller de nouveau pour la rendre plus pure. | *Rectifier une courbe*, Trouver une ligne droite qui lui soit égale en longueur.

RECTILIGNE. adj. des 2 g. Se dit Des figures terminées par des lignes droites.

RECTITUDE. s. f. Conformité aux vrais principes, à la saine raison.

RECTO. s. m. La première page d'un feuillet.

RECTORAL, ALE. adj. Qui appartient au recteur.

RECTORAT. s. m. Charge, office, dignité du recteur. | Le temps durant lequel on exerce cette charge.

RECTUM. s. m. Le dernier des trois gros intestins, celui qui aboutit à l'anus.

RECU. s. m. Quitance sous seing privé.

RECUEIL. s. m. Assemblage, réunion de divers actes ou écrits, d'ouvrages en prose ou en vers, d'estampes, etc.

RECUEILLEMENT. s. m. Action de se recueillir; État d'une personne qui se recueille.

RECUEILLIR. v. a. (Se conj. c. *cueillir*.) Amasser, serrer les fruits d'une terre, faire la récolte des fruits d'une terre. | Tirer de l'utilité, du profit de. | S'employer en parlant Des biens qu'on reçoit par voie d'hérédité. | Rassembler, ramasser plusieurs choses dispersées. | Compiler. | Recevoir ce qui tombe, ce qui découle. | Inférer, tirer qq. induction. | Recevoir humainement et charitablement, chez soi ceux qui sont dans le besoin. | Pron., Rassembler toute son attention pour ne s'occuper que d'une seule chose.

RECUIRE. v. a. Cuire de nouveau. | **RECUIR, IRE.** part. Extrêmement cuit. | Adj., se dit Des humeurs, des matières durcies, épaissies, échauffées, qui se trouvent dans le corps humain. | **RECUIR.** subst. m. L'opération de recuire qq. ouvrage. On dit de même, au fém., *Recuite*.

RECU. s. m. Mouvement d'une chose qui recule.

RECU LADE. s. f. Action d'une ou de plusieurs voitures qui reculent.

RECU LÉE. s. f. *Feu de reculée*, Grand feu qui oblige à se reculer. Fam.

RECULEMENT. s. m. Action de reculer.

| La pièce du harnais d'un cheval de trait qui sert à le soutenir en reculant.

RECULER. v. a. Tirer ou pousser en arrière. | Reporter plus loin. | Éloigner qq. du but qu'il se propose, retarder qq. affaire. | V. n. Aller en arrière. | *Reculé, és.* part. Éloigné, lointain.

RECULONS (À). loc. adv. En reculant, en allant en arrière.

RECUPÉRER. v. a. Recouvrer.

RECURER. v. a. *V.* Écuasa.

RECUSABLE. adj. des 2 g. Qui peut être refusé. | Se dit De ceux auxquels on est dispensé d'ajouter foi.

RECUSATION. s. f. Action par laquelle on refuse.

RECUSER. v. a. Refuser de soumettre sa cause à la connaissance et à la décision d'un juge, parce qu'on a ou qu'on croit avoir des motifs de craindre qu'il ne soit partial. | Se dit en parlant D'un témoin, d'un expert contre lequel on a des reproches à alléguer.

RÉDACTEUR. s. m. Celui qui rédige.

RÉDACTION. s. f. Action par laquelle on rédige, et Le résultat de cette action.

REDAN. s. m. Se dit Des ressauts qu'on est obligé de faire de distance en distance, en construisant un mur sur un terrain en pente. | T. de fortific. Se dit Des lignes, des faces qui forment des angles saillants et rentrants.

RÉDARGUER. v. a. Reprendre, réprimander, blâmer. (Vi.)

REDDITION. s. f. Action de rendre. | Se dit en parlant D'un compte qu'on présente pour qu'il soit examiné, arrêté.

REDEFAIRE. v. a. Défaire de nouveau.

REDEMANDER. v. a. Demander de nouveau. | Demander à qq. ce qu'on lui a donné, ce qu'on lui a prêté.

RÉDEMPTEUR. s. m. Celui qui rachète. Ce terme est consacré pour signifier Notre-Seigneur J. C., qui a racheté les hommes par son sang.

RÉDEMPTION. s. f. Rachat. Le rachat du genre humain par Notre-Seigneur J. C.

REDESCENDRE. v. n. Descendre de nouveau. | V. a. Ôter de nouveau d'un lieu élevé.

REDEVABLE. adj. des 2 g. et subst. Qui n'a pas tout payé, qui est redevable après un compte rendu. | Se dit D'un débiteur qq. | Se dit De tous ceux qui ont obligation à qq.

REDEVANCE. s. f. Rente féodale ou autre charge que l'on doit payer ou acquitter à des termes fixes.

REDEVANCIER, IÈRE. s. Qui est obligé à une redevance, à des redevances.

REDEVENIR. v. n. Devenir de nouveau, recommencer à être ce qu'on était auparavant.

REDEVOIR. v. a. Être en reste, devoir après un compte fait. | *Radv.* subst.

RÉDHIBITION. s. f. Action qui est attribuée dans certains cas à l'acheteur d'une chose mobilière défectueuse, pour faire annuler la vente.

RÉDHIBITOIRE. adj. des 2 g. Ce qui peut opérer la rédhition.

RÉDIGER. v. a. Mettre par écrit, en bon ordre, des lois, des règlements, des décisions, les matériaux d'un ouvrage, etc.

RÉDIMER (SE). v. pron. Se racheter, se délivrer.

REDINGOTE. s. f. Espèce de vêtement plus long et plus large qu'un habit.

REDIRE. v. a. (Se conj. c. *Dire*.) Répéter, dire une même chose plusieurs fois. | Redire ce qu'un autre a dit. | Révéler ce qu'on a appris de qq. en confidence. | Reprendre, blâmer, censurer.

REDISEUR, EUSE. s. Celui, celle qui répète plusieurs fois les mêmes choses. | Qui répète par indiscretion, par malignité, ce qu'il a entendu dire. Fam.

REDITE. s. f. Répétition fréquente d'une chose qu'on a déjà dite.

RÉDONDANCE. s. f. Superfluité de paroles dans un discours.

RÉDONDANT, ANTE. adj. Superflu, qui est de trop dans un discours, dans un écrit.

RÉDONDER. v. n. Être superflu, s'abandonner dans un discours, dans un écrit.

REDONNER. v. a. Donner de nouveau la même chose. | V. n. Se livrer, s'abandonner de nouveau à qq. ch. | Revenir à la charge.

REDORER. v. a. Dorer de nouveau.

REDOUBLEMENT. s. m. Accroissement, augmentation considérable. | T. de méd.

REDOUBLER. v. a. Répéter, renouveler avec quelque sorte d'augmentation. | V. a. et n. Augmenter de beaucoup. | V. a. Remettre une doubleure.

REDOUTABLE. adj. des 2 g. Qui est fort à craindre.

REDOUTE. s. f. Pièce de fortification détachée. | Dans qq. villes, Un endroit public où l'on s'assemble pour jouer, pour danser.

REDOUTER. v. a. Craindre fort.

REDRESSER. s. m. Action de redresser, ou L'effet de cette action.

REDRESSER. v. a. Rendre droite une chose qui l'avait été auparavant, ou qui devrait l'être. | *Redresser les griefs, Réparer les injustices, réformer les abus.* | Élever, ériger de nouveau. | Remettre dans le droit chemin. | *Ireniq.* Châtier, mortifier.

REDRESSEUR. s. m. Celui qui redresse. *Redresseur de torts*, Fam. et iron. Homme qui a la manie de blâmer tout ce qu'on fait de vouloir corriger les autres.

RÉDUCTIBLE. adj. des 2 g. Qui peut ou qui doit être réduit.

RÉDUCTIF, **IVE**. adj. Qui réduit.

RÉDUCTION. s. f. Action de diminuer, de réduire ou de se réduire ; Le résultat de cette action. | L'action de soumettre, de subjurer. Le résultat de cette action. | L'opération par laquelle on trouve le rapport que les différents nombres, les différents poids, etc., ont les uns avec les autres. | L'opération par laquelle on réduit les os luxés ou fracturés, les hernies, etc. | L'opération par laquelle on sépare d'un oxyde le métal qu'il renferme, en lui enlevant l'oxygène.

RÉDUIRE. v. a. Restreindre, diminuer, ou faire diminuer. | Résumer. | Contraindre, nécessiter, obliger. | Soumettre, subjurer, dompter. | Résoudre une chose en une autre, changer la figure, l'état d'un corps. | Rédiger dans un certain ordre, former, arranger. | Remettre à leur place les os luxés ou fracturés, etc. | Séparer d'un oxyde le métal qu'il renferme.

RÉDUIT. s. m. Retracte, petit logement. | Petit ouvrage construit dans un plus grand, pour assurer une retraite aux défenseurs.

RÉDUPLICATIF, **IVE**. adj. et s. Se dit Des mots qui expriment la répétition des actions.

RÉDUPLICATION. s. f. Répétition d'une syllabe ou d'une lettre.

RÉÉDIFICATION. s. f. Action de réédifier.

RÉÉDIFIER. v. a. Rebâti.

RÉEL, **ELLE**. adj. Qui est véritablement, effectivement. | Subst. m. *Il y a du réel dans cette action.*

RÉÉLECTION. s. f. Action d'élire de nouveau.

RÉELIR. v. a. Élire de nouveau.

RÉELLEMENT. adv. En effet, véritablement. | *Saisir réellement*, Saisir inamovible pour le faire vendre par autorité de justice.

RÉEXPORTATION. s. f. Action de réexporter.

RÉEXPORTER. v. a. Transporter hors d'un État des marchandises qui y avaient été importées.

RÉFACTION. s. f. Réduction qui a lieu sur le prix des marchandises, au moment de la livraison, lorsqu'elles ont souffert qq. dommage.

REFAIRE. v. a. (Se conj. c. *Faire*.) Faire encore ce qu'on a déjà fait. | Réparer, raccommoder. | Recommençer. | Redonner des cartes. | Remettre en vigueur et en bon état. | **REFAIT**. adj. Se dit Du bois de charpente, lorsqu'il est bien équarri et dressé sur toutes les faces.

REFAIT. s. m. Se dit, au piquet, au tric-

trac, etc. D'un coup, d'une partie qu'il faut recommencer. | *Le nouveau bois du cerf.*

REFAUCHER. v. a. Faucher de nouveau.

RÉFECTION. s. f. Réparation, rétablissement d'un bâtiment. (Vi.) | Repas.

RÉFECTOIRE. s. m. Dans les communautés, etc., Le lieu où l'on se réunit pour prendre les repas en commun.

REFEND. s. m. Action de partager, de fendre. | *Mur de refend*, Mur qui est dans œuvre, et qui partage l'intérieur du bâtiment. | *Bois de refend*, Bois qui a été scié de ong.

REFENDRE. v. a. Fendre de nouveau. | Scier en long, fendre, diviser.

REFERENDIAIRE. s. m. On le dit, au ministère de la Justice, de Certains officiers attachés à la division du sceau. | Adj., *Conseillers référendaires à la cour des comptes*, Les magistrats de cette cour qui sont chargés d'examiner les pièces de comptabilité.

RÉFÉRER. v. a. Rapporter une chose à une autre. | Attribuer. | Pron., Avoir rapport, s'en rapporter. | V. n. Faire rapport. | Révéré. subst. m. Le recours au juge qui, dans les cas d'urgence, a le droit de statuer provisoirement.

REFERMER. v. a. Fermer de nouveau.

REFERRER. v. a. Remettre à un cheval le fer qui s'est détaché.

RÉFLÉCHIR. v. a. Renvoyer, repousser, répercuter. | V. n. Rejaillir, être renvoyé. | Pron., Être réfléchi. | V. n. Penser mûrement et plus d'une fois à qq. ch. | *Verbes réfléchis*, Les verbes pronominaux exprimant une action ou un état qui ne se rapporte qu'au sujet du verbe. | Adj., Qui est fait ou dit avec réflexion.

RÉFLÉCHISSEMENT. s. m. Rejaillissement, réverbération.

RÉFLECTEUR. adj. et subst. m. Se dit De certains corps particulièrement destinés à réfléchir la lumière.

REFLET. s. m. La réflexion de la lumière ou de la couleur d'un corps sur un autre.

REFLÉTER. v. a. Renvoyer la lumière ou la couleur d'un corps sur un corps voisin.

REFLEURIR. v. n. Fleurir de nouveau. | Reprendre de l'éclat.

RÉFLEXIBILITÉ. s. f. Propriété d'un corps susceptible de réflexion.

RÉFLEXIBLE. adj. des 2 g. Qui est propre à être réfléchi.

RÉFLEXION. s. f. Rejaillissement, réverbération. | Méditation sérieuse. | Se dit Des pensées qui résultent de cette action de l'esprit.

REFLUER. v. n. Se dit Du mouvement des fluides qui retournent vers le lieu d'où ils ont coulé. | *La bile a reflé dans le sang*, Elle s'est mêlée avec le sang.

REFLUX. s. m. Mouvement réglé de la mer qui se retire du rivage après le flux.

REFONDER. v. a. *Refonder les dépens de contumace*, Rembourser les frais d'un défaut faute de comparoir, afin d'y être reçu opposant. (Vi.)

REFONDRE. v. a. Mettre à la fonte une seconde fois. | Se dit en parlant d'un ouvrage d'esprit, d'une législation, etc., qui a besoin de recevoir une meilleure forme, un meilleur ordre.

REFONTE. s. f. Action de refondre les monnaies, pour en faire de nouvelles espèces.

RÉFORMABLE. adj. des 2 g. Qui peut ou qui doit être réformé.

RÉFORMATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui réforme. | *Les réformateurs*, Les chefs de la religion réformée.

RÉFORMATION. s. f. Rétablissement dans l'ancienne forme, ou dans une meilleure forme. | Se dit, absol., Des changements que les protestants ont faits à la doctrine et à la discipline du christianisme.

RÉFORME. s. f. Rétablissement dans l'ordre, dans l'ancienne forme, ou dans une meilleure forme. | Le changement que les protestants du 16^e siècle ont introduit dans la doctrine et dans la discipline du christianisme. | Changement de mal en bien relativement à la conduite, aux mœurs, etc. | Licenciement partiel, réduction des troupes à un moindre nombre. | Le congé qu'on donne à un soldat reconnu impropre au service. | Se dit en parlant des chevaux de la cavalerie, qui ne sont plus en état de servir.

REFORMER. v. a. Former de nouveau. | Pron., Reprendre son ordre.

RÉFORMER. v. a. Rétablir dans l'ancienne forme, donner une meilleure forme à une chose. | Corriger. | Retrancher ce qui est nuisible ou de trop. | *Réformer des troupes*, Les réduire à un moindre nombre. | *Réformer les monnaies*, Changer la valeur ou l'empreinte des espèces, sans faire de refonte. | Pron., Prendre une conduite plus régulière. | *Révoqué*, subst. Se dit de ceux qui suivent le protestantisme.

REFOULEMENT. s. m. Action de refouler, ou l'effet de cette action.

REFOULER. v. a. Fouler de nouveau. | Faire refluer. | V. n. Refluer, retourner en arrière. | Bourrer une pièce de canon avec le refouloir.

REFOULOIR. s. m. Bâton qui est garni à l'une de ses extrémités d'un gros bouton aplati, et qui sert à bourrer les pièces de canon.

RÉFRACTAIRE. adj. des 2 g. Rebelle, désobéissant. | Subst. m. Celui qui se soustrait à la loi du recrutement. | Substance minérale qui ne fond que très-difficilement.

RÉFRACTER. v. a. Produire la réfraction. **REFRACTIF, IVE.** adj. Qui cause, qui produit la réfraction.

RÉFRACTION. s. f. Changement de direction qui se fait dans un rayon de lumière, lorsqu'il passe obliquement d'un milieu dans un autre.

REFRAIN. s. m. Un ou plusieurs mots qui se répètent à la fin de chaque couplet d'une chanson. | Le retour des houles ou grosses vagues qui viennent se briser contre les rochers.

RÉFRANGIBILITÉ. s. f. Propriété des rayons de la lumière, en tant qu'ils sont susceptibles de réfraction.

RÉFRANGIBLE. adj. des 2 g. Qui est susceptible de réfraction.

REFRAPPER. v. a. Frapper de nouveau. **REFRÉNER.** v. a. Réprimer.

RÉFRIGÉRANT, ANTE. adj. Qui sert à produire un refroidissement considérable. | Adj. et s. Qui est rafraîchissant.

RÉFRIGÉRANT. s. m. Vaisseau que l'on remplit d'eau, et avec lequel on couvre la partie supérieure d'un alambic, pour refroidir et condenser les vapeurs que le feu y a fait monter.

RÉFRIGÉRATIF, IVE. adj. et s. Qui a la propriété de rafraîchir.

RÉFRIGÉRATION. s. f. T. de chimie. Refroidissement.

RÉFRINGENT, ENTE. adj. Qui a la propriété de changer la direction des rayons de la lumière, lorsqu'ils passent obliquement. **REFROGNERMENT,** ou **RENFROGNERMENT.** s. m. Action de se refrogner.

REFROGNER (SE) ou **RENFROGNER (SE).** v. pron. Contracter la peau de son visage, de son front, de manière à y former des plis, des rides qui donnent l'air du mécontentement.

REFROIDIR. v. a. Rendre froid. | V. a. Devenir froid. | Diminuer l'ardeur, l'activité, etc.

REFROIDISSEMENT. s. m. Diminution de chaleur. | La diminution dans l'amour, dans l'amitié, etc. | Indisposition causée par un froid subit, dans un moment où l'on avait chaud, où l'on transpirait.

REFUGE. s. m. Asile, retraite, lieu où l'on se sauve pour être en sûreté. | Nom de certaines maisons d'asile pour les indigents.

RÉFUGIER (SE.) v. pron. Se retirer en qq. lieu ou auprès de qq. pour être en sûreté. | *Révoqué*, ée, subst. C'est un réfugié. | Absol., *Les réfugiés*, Les calvinistes que la révocation de l'édit de Nantes fit sortir de France.

REFUIR. v. n. Se dit du cerf ou autre animal qui, lorsqu'il est poursuivi, revient sur ses pas, afin de donner le change.

REFÛTE. s. f. L'endroit où une bête a coutume de passer lorsqu'on la chasse. |

Se dit Des ruses d'une bête qu'on chasse. | Se dit Des retards affectés d'une personne qui ne veut point terminer une affaire.

REFUS. s. m. Action de refuser. | Ce qu'un autre a refusé. | Un corf de refus, Un corf de trois ans.

REFUSER. v. a. Rejeter une offre. | Rejeter une demande, Ne vouloir pas faire ce qui est exigé, prescrit, ordonné. | Ne pas donner. | Se refuser une chose, S'en priver. | Se refuser à une chose, Ne pas vouloir la faire.

REFUSION. s. f. Refusion de dépens, Action de rembourser les frais d'un défaut faute de comparoir, afin d'y être reçu opposant. (Vi.)

REFUTATION. s. f. Discours ou écrit par lequel on réfute. | Absol., La partie du discours par laquelle on répond aux objections.

REFUTER. v. a. Combattre, détruire par des raisons solides ce qu'un autre a avancé.

REGAGNER. v. a. Gagner ce qu'on avait perdu. | Regagner qqn., Se remettre bien avec qqn. | Rejoindre, rattraindre; Retourner, rentrer dans un lieu.

REGAIN. s. m. L'herbe qui revient dans les prés après qu'ils ont été fauchés.

RÉGAL. s. m. Festin, grand repas. | Plaisir.

RÉGALADE. s. f. Manière de boire en portant la tête en arrière, et en versant la boisson dans la bouche, sans que le vase touche les lèvres.

RÉGALANT, ANTE. adj. Amusant, réjouissant, divertissant.

RÉGALE. s. m. Un des jeux de l'orgue, dont les tuyaux ont des anches.

RÉGALE. s. f. Droit que le roi avait de percevoir les fruits des évêchés vacants, des abbayes vacantes, et de pourvoir pendant ce temps-là aux bénéfices.

RÉGALE. adj. f. Eau régale, Liqueur produite par la combinaison de l'acide nitrique et de l'acide muriatique.

RÉGALEMENT. s. m. Travail qui se fait pour dresser et aplanir la surface d'un terrain.

RÉGALER. v. a. Faire un régal, donner un régal.

RÉGALER. v. a. Dresser, aplanir un terrain.

RÉGALIEN. adj. m. Droit régalien, Droit à la souveraineté.

RÉGALISTE. s. m. Celui qui était pourvu par le roi d'un bénéfice vacant en régale.

REGARD. s. m. Action de la vue, action par laquelle on regarde. | Attention. | Ouverture maçonnée, pratiquée pour faciliter la visite d'un aqueduc, etc. | En regard. loc. adv. Vis-à-vis. | Au regard. loc. adv. Par rapport, en comparaison.

REGARDANT. s. m. Celui qui regarde. | Adj., Qui regarde de trop près à qq. ch., qui est trop exact, trop ménager.

REGARDER. v. a. Porter ses regards sur qq. ch. | Regarder de près, Avoir la vue basse; Être exact. | Regarder qqn. en pitié, Le regarder avec des sentiments de compassion. Regarder avec dédain. | Être vis-à-vis, à l'opposé. | Considérer, examiner avec attention. | Prendre garde, faire attention à qq. ch. | Estimer, juger, réputer. | Concerner.

REGARNIR. v. a. Garnir de nouveau.

RÉGENCE. s. f. La dignité qui donne pouvoir et autorité de gouverner un État pendant la minorité ou l'absence du souverain. | Le temps que la régence dure. | L'exercice des fonctions de régent, dans un collège.

RÉGÉNÉRATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui régénère. | Adj., Principe régénérateur.

RÉGÉNÉRATION. s. f. Reproduction; Réformation, amélioration. | En parlant Du baptême, Renaissance.

RÉGÉNÉRER. v. a. Engendrer de nouveau. | Réformer, améliorer. | Pron., Se reproduire.

RÉGENT, ENTE. adj. et subst. Qui régit, qui gouverne l'État pendant la minorité ou l'absence du souverain. | Se disait de Ceux qui enseignaient dans un collège.

RÉGENTER. v. n. et act. Enseigner en qualité de régent, professer. | Se dit De ceux qui aiment à dominer.

RÉGICIDE. s. m. Assassinat d'un roi. Celui qui commet cet assassinat. | Adj., Doctrine régicide.

RÉGIE. s. f. Administration de biens à la charge de rendre compte. | Se dit Des administrations chargées de la perception des impôts indirects.

RÉGIMBER. v. n. Se dit Des bêtes de monture, qui ruent au lieu d'avancer, lorsqu'on les touche de l'éperon, de la housine ou du fouet.

RÉGIME. s. m. Ordre, règle dans la manière de vivre, par rapport à la santé. | La manière de gouverner, d'administrer les États, certains établissements publics et des maisons religieuses. | Le mot qui dépend immédiatement d'un verbe ou d'une préposition.

RÉGIMENT. s. m. Corps de gens de guerre, composé de plusieurs compagnies, et dont le chef s'appelle Colonel. | Grand nombre, multitude.

RÉGIMENTAIRE. adj. École régimentaire, École formée dans un régiment pour enseigner aux soldats à lire, à écrire et à compter.

RÉGION. s. f. Grande étendue de pays. | Se dit en parlant De l'espace que présente le ciel. | Désigne Certains espaces déter-

minés de la surface du corps ou de différents organes.

RÉGIR. v. a. Gouverner, diriger. | Administrer. | T. de gramm. Avoir ou exiger pour régime, pour complément.

RÉGISSEUR. s. m. Celui qui régit, qui gère par commission, et à la charge de rendre compte.

RÉGISTRATEUR. s. m. Officier de la chancellerie romaine, qui enregistre les bulles et les suppliques.

REGISTRÉ. s. m. (Qqns. écrivent et prononcent *Regître*.) Livre où l'on écrit les actes, les affaires de chaque jour, pour y avoir recours au besoin. | Se dit Des bâtons qu'on tire pour faire jouer les différents jeux d'un orgue. | T. de chimie. Se dit De certaines ouvertures qui sont au fourneau. | La correspondance que les lignes des deux pages d'un feuillet ont l'une avec l'autre.

REGISTRER. v. a. (Qqns. prononcent et écrivent *Regître*.) Terme de formule, qui se dit qqfs. pour Enregistrer.

RÈGLE. s. f. Instrument long, droit et plat, fait de bois, de métal ou d'autre matière, et qui sert à tirer des lignes droites. | Principe, maxime, loi, enseignement. | Ordre, bon ordre. | Exemple, modèle. | Se dit Des lois humaines, des ordonnances, des coutumes, des usages. | En parlant Des sciences et des arts, Préceptes, principes, méthodes, etc. | Opération qui se fait sur des nombres donnés, pour trouver des sommes ou des nombres inconnus. | Les statuts que les religieux d'un ordre sont obligés d'observer. | Au plur., Purgations mensuelles des femmes.

RÈGLEMENT. s. m. Ordonnance, statut. | Se dit Des statuts d'une assemblée délibérante. | L'action de régler, de déterminer. | L'action de régler les mémoires des ouvriers.

RÈGLEMENT. adv. Avec règle, d'une manière réglée.

RÈGLEMENTAIRE. adj. des 2 g. Qui appartient au règlement, qui concerne le règlement. | Se dit en parlant D'une administration qui multiplie les règlements.

RÈGLEMENTER. v. n. Faire beaucoup de règlements.

RÉGLER. v. a. Tirer avec la règle des lignes sur du papier, du parchemin, du velin, du carton, etc. | Conduire, diriger suivant certaines règles. | Pron., *Se régler sur qq.*, Se conduire d'après l'exemple de qq. | Déterminer, décider une chose d'une façon ferme et stable. | *Régulé*, fr. adj. Sage, régulier.

RÉGLET. s. m. T. d'impr., synonyme de *filin*. | Petite moule en plâtre qu'on emploie pour former des compartiments.

RÉLETTE. s. f. T. d'impr. Se dit De pe-

tités règles de bois ou de fonte qui servent principalement à former des garritures.

RÉGLEUR. s. m. Ouvrier dont le métier est de régler du papier de musique, des registres, etc.

RÉGLISSE. s. f. Plante. | *Jus de réglisse*, Le suc de cette racine, préparé, soit en blanc, soit en noir.

RÉGNANT, ANTE. adj. Qui régné. | *Maison, famille régnante*, La maison, la famille dont le chef régné. | Se dit en parlant Des choses.

RÈGNE. s. m. Gouvernement d'un roi, d'une reine, ou de tout autre prince souverain qui n'a pas le titre de roi. | Se dit en parlant Des choses qui ont de l'autorité, de l'influence, ou qui sont en vogue, en crédit. | *Le règne animal, le règne végétal, le règne minéral, les animaux, les végétaux, les minéraux en général*.

REGNER. v. n. Régir, gouverner un État avec le titre de roi. | Se dit Des princes souverains, quoiqu'ils n'aient pas le titre de roi. | Dominer, avoir de l'autorité, de l'influence, ou être en vogue, en crédit.

REGNICOLE. adj. et subst. des 2 g. Se dit Des habitants naturels d'un royaume, par rapport aux droits dont ils peuvent jouir.

REGONFLEMENT. s. m. Élévation des eaux dont le cours est arrêté par quelque obstacle.

REGONFLER. v. a. Gonfler de nouveau. | V. n. Se dit Des eaux courantes qui s'enflent et s'élèvent quand elles sont arrêtées par qq. obstacle.

REGORGEMENT. s. m. Action de ce qui regorge.

REGORGER. v. n. S'épancher hors de ses limites. | *Faire regorger qq. ch. à qq.*, L'obliger à le rendre. | Avoir une grande abondance de qq. ch. | Être fort abondant.

REGOULER. v. a. Rabrouer, repousser avec des paroles rudes et fâcheuses. | *Rasasier jusqu'au dégoût*. Pop.

REGRAT. s. m. Petit négociant qui consiste à vendre en détail et de la seconde main certaines denrées.

REGRATTER. v. a. Gratter de nouveau. | *Racler*. | Fam., V. n. Faire des réductions sur les plus petits articles d'un compte de dépense.

REGRATTERIE. s. f. Commerce des regrattiers; Marchandise de regrat.

REGRATTIER, IÈRE. s. Celui, celle qui vend certaines denrées en détail. | Fam., Celui qui, sur un compte, fait des réductions aux plus petits objets. (Vi.)

REGNÉS. s. m. Droit, pouvoir de rentrer dans un bénéfice qu'on avait séquestré.

REGNET. s. m. Déplaisir d'avoir perdu un bien qu'on possédait, ou de n'avoir pu obtenir celui qu'on désirait. | *Le chagrin*

que cause la perte, la mort d'une personne. | Repentir. | Au plur., Lamentations, plaintes, doléances. | À *arsanz.* loc. adv. Avec répugnance.

RÉGRETTABLE adj. des 2 g. Qui mérite d'être regretté.

RÉGRETTER v. a. Être affligé d'une perte qu'on a faite, ou d'avoir manqué un bien qu'on désirait acquérir, d'avoir fait ou de n'avoir pas fait qq. ch.

RÉGULARISATION s. f. Action de régulariser.

RÉGULARISER v. a. Rendre régulier ce qui n'a point été fait selon les règles.

RÉGULARITÉ s. f. Conformité à un ordre, à des règles, soit naturelles, soit de convention. | L'état religieux.

RÉGULATEUR s. m. Toute pièce, tout appareil qui s'applique à une machine pour en modérer les mouvements et les rendre réguliers. | Celui qui dirige.

RÉGULATEUR, TRICE adj. Qui sert de règle, qui règle.

RÉGULE s. m. Terme que les anciens chimistes employaient pour désigner les métaux cessants.

RÉGULIER, IÈRE adj. Qui a de la régularité, qui est conforme à des règles, soit naturelles, soit de convention. | Exact, ponctuel. | Se dit Des ordres religieux, ou De ce qui leur est propre. | Subst. m. Un religieux.

RÉGULIÈREMENT adv. D'une manière régulière. | Exactement, uniformément.

RÉHABILITATION s. f. Action de réhabiliter, rétablissement dans le premier état.

RÉHABILITER v. a. Rétablir dans son premier état, dans ses droits, dans ses prérogatives, etc., celui qui en était déchu.

RÉHABITUER v. a. Faire reprendre une habitude perdue.

REHAUSSEMENT s. m. Action de rehausser.

REHAUSSER v. a. Hausser davantage. | Augmenter. | Faire paraître davantage. | Faire valoir, relever. | Vanter avec excès.

REHAUTS s. m. pl. Retouches ou hautes brillantes servant à faire ressortir des figures, etc.

REIMPORTER v. a. Importer de nouveau.

REIMPOSER v. a. Faire une nouvelle imposition pour achever le paiement d'une taxe qui n'a pu être entièrement acquittée. | F. d'impr. Imposer de nouveau.

REIMPOSITION s. f. Nouvelle imposition. | F. d'impr. Action de réimposer une feuille, une fortune.

REIMPRESSION s. f. Action de réimprimer, ou Le résultat de cette action.

REIMPRIMER v. a. Imprimer de nouveau.

REIN s. m. Viscère double dont le principal usage est de recevoir et de filtrer les sérosités du sang qui forment l'urine. | Au plur., Les lombes, le bas de l'épine du dos, et la région voisine. — L'épine du dos, par rapport à la force, à la souplesse, etc. | *Les reins d'une voûte*. Les parties d'une voûte comprises entre la portée et le sommet.

REINE s. f. Femme de roi, ou Princesse qui de son chef possède un royaume. | La plus excellente en son genre. | Pièce du jeu des échecs. | *Reine-des-prés*, Nom vulgaire de la spirée alinaire.

REINE-CLAUDE s. f. Espèce de prune.

REINE-MARGUERITE s. f. Plante.

REINETTE s. f. Sorte de pomme. On écrit aussi, *Rainette*.

REINSTALLATION s. f. Action de réinstaller.

REINSTALLER v. a. Installer de nouveau.

REINTÉ, ÉE adj. Large de reins, qui a les reins larges et forts. | S'emploie en parlant D'un chien dont les reins sont larges et élevés en arc.

REINTÉGRANDE s. f. T. de jurispr. Rétablissement dans la jouissance d'un bien.

REINTÉGRATION s. f. Action de réintégrer, ou Le résultat de cette action.

REINTÉGRER v. a. Remettre, rétablir qqn. dans la possession d'une chose dont il avait été dépossédé. | *Reintégrer qqn. dans les prisons*, Le remettre en prison.

REIS s. m. Titre de plusieurs officiers ou dignitaires de l'empire turc.

REITÉRATION s. f. Action de réitérer.

REITÉRER v. a. Faire de nouveau une chose qui a déjà été faite.

REÏTRE s. m. On appelait ainsi, dans le 16^e siècle, Un cavalier allemand. Qqn. écrivait *Reïtre*.

REJAILLIR v. a. Se dit Des corps liquides et de la lumière, et il signifie Jaillir. | Se dit D'un corps solide qui, ayant frappé un autre corps, est repoussé, renvoyé sur un troisième. | Se dit De l'honneur, du déshonneur, de la gloire, de la honte, du bien ou du mal qui revient de qq. ch. à une personne.

REJAILLISSEMENT s. m. Action, mouvement de ce qui rejait.

REJET s. m. Action de rebuter une chose, de n'en pas vouloir, de ne pas l'accepter, l'admettre.

REJET s. m. Se dit Du nouveau bois, de la nouvelle pousse d'une plante, d'un arbre. | Rejeton.

REJETABLE adj. des 2 g. Qui doit être rejeté.

REJETER v. a. Jeter de nouveau. | Repousser, renvoyer. | Jeter une chose dans l'endroit d'où on l'avait tirée. | Jeter de-

hors, pousser hors de soi. | Se dit Des arbres qui repoussent après avoir été coupés. | *Rejeter un crime, un tort sur qq.* L'en accuser pour se disculper. | *Rebuter*, n'agrèer pas, ne vouloir pas recevoir.

REJETON. s. m. Nouveau jet que pousse une plante, un arbre par le pied, ou par le tronc, ou par la tige. | Poët., Enfant, descendant.

REJOINDRE. v. a. (Se conj. c. *Joindre*.) Réunir des parties qui avaient été séparées. | *Ratteindre, retrouver des gens dont on s'était séparé.*

REJOINTOYER. v. a. Remplir d'un nouveau mortier les joints des pierres d'un vieux bâtiment.

REJOUER. v. n. Jouer de nouveau.

RÉJOUIR. v. a. Donner de la joie. | Donner du divertissement. | Pron., Passer le temps agréablement, se divertir. | *Se réjouir de qq. ch.*, S'en faire un plaisir. | Éprouver une vive satisfaction de qq. ch. | *Réjouir*, *rs.* subst. et fam. Une personne grasse, d'une physionomie gaie et de bonne humeur.

RÉJOUISSANCE. s. f. Démonstration de joie. | T. du jeu de lansquenet. | Certaine portion de basse viande qu'on oblige l'a, cheteur de prendre avec la bonne, et au même prix.

RÉJOUISSANT, ANTE. adj. Qui réjouit.

RELÂCHANT, ANTE. adj. et subst. Se dit De certains remèdes.

RELÂCHE. s. m. Interruption, discontinuation de qq. travail, de qq. étude, de qq. exercice. | *Repos, intermission dans qq. état douloureux.* | S. f. Un lieu propre pour y relâcher. | L'action de relâcher.

RELÂCHEMENT. s. m. L'état d'une chose qui devient moins tendue qu'elle n'était. | La disposition du temps à s'adoucir. | L'état de celui qui se relâche dans le travail ou dans qq. exercice. | Délassement.

RELÂCHER. v. a. Faire qu'une chose soit moins tendue. | *Le temps se relâche, il s'adoucit.* | *Se relâcher l'esprit, se délasser l'esprit, se reposer.* | Laisser aller. | Céder qq. ch. de ses droits. | V. n. Rabattre de sa première exactitude, de sa première ardeur, etc. | S'arrêter en qq. endroit pour cause de besoin ou de danger. | *Relâché*, *fn.* adj. *Morale relâchée.*

RELAIS. s. m. Un ou plusieurs chevaux frais, que l'on poste en qq. endroit, pour que les voyageurs ou les chasseurs s'en servent à la place de ceux qu'ils quittent. | Se dit en parlant Des chiens qu'on poste, soit à la chasse du cerf, soit à celle du sanglier. | Le lieu où l'on met les relais, soit pour le voyage, soit pour la chasse. | Se dit Des stations de poste.

RELAIS. s. m. Espace de qqs. pieds de largeur qu'on réserve entre le pied du rem-

part et l'escarpe du fossé, pour recevoir les terres qui s'éboulent. | Le terrain que laisse à découvert l'eau courante qui se retire insensiblement de l'une de ses rives, en se portant sur l'autre. | Se dit Des terrains que la mer abandonne entièrement.

RELAIS. s. m. Les ouvertures que l'ouvrier laisse dans une tapisserie quand il change de couleur et de figure.

RELAISSÉ. adj. Se dit D'un lièvre qui, après avoir été longtemps couru, s'arrête de lassitude.

RELANCEZ. v. a. Lancer de nouveau. | Fam., *Relancer qq.*, L'aller trouver pour l'engager à qq. ch. | Fam., *Relancer qq.*, Lui répondre rudement.

RELAPS, APSE. adj. et subst. Qui est retombé dans l'hérésie.

RÉLARGIR. v. a. Rendre plus large.

RELATER. v. a. Rapporter, mentionner.

RELATIF, IVE. adj. et s. Qui a qq. relation, qq. rapport.

RELATION. s. f. Rapport d'une chose à une autre. | Commerce, liaison, correspondance. | Le récit, la narration qu'on fait de ce qui s'est passé, de ce que l'on a vu, entendu.

RELATIVEMENT. adv. Par rapport, d'une manière relative.

RELAVER. v. a. Lever de nouveau.

RELAXATION. s. f. Relâchement, état d'une chose qui n'a pas sa tension ordinaire. | *Relaxation des peines canoniques.* Diminution ou entière remise des peines canoniques. | *La relaxation d'un prisonnier.* L'action de relâcher un prisonnier.

RELAXER. v. a. Se dit en parlant D'un prisonnier qu'on remet en liberté. | *Relaxer*, *fn.* part. Se dit Des muscles, des nerfs, des tendons, qui ont perdu de leur tension naturelle.

RELAYER. v. a. (Se conj. c. *Payer*) Se dit en parlant Des ouvriers, des travailleurs, etc., qu'on occupe les uns après les autres à qq. ouvrage. | V. n. Prendre des relais de chevaux frais.

RELÉGATION. s. f. Exil, bannissement dans un lieu déterminé.

RELEGUER. v. a. Envoyer en exil dans un lieu déterminé. | Se dit en parlant De certaines choses qu'on met à l'écart, parce qu'on n'en fait plus de cas.

RELENT. s. m. Mauvais goût que contracte une viande renfermée dans un lieu humide.

RELEVAILLES. s. f. pl. Cérémonie qui se fait à l'église, lorsqu'une femme y va la première fois après ses couches.

RELEVÉE. s. f. Le temps de l'après-midi.

RELEVEMENT. s. m. Action par laquelle on relève une chose. | *Relèvement*, énumération exacte. | Se dit Des parties d'un bâtiment.

qui sont plus exhaussées que les autres.

RELEVER. v. a. Remettre debout ce qui était tombé. | Pron., Se remettre dans sa situation naturelle, se dresser.—Se remettre sur ses pieds.—Absol., Sortir de nouveau du lit; Se lever du lit par quelque motif extraordinaire, et pour se recoucher aussitôt. | V. n. *Relever de maladie*, Commencer à se porter mieux. | V. a. Rétablir ce qui était tombé en ruine. | Exciter, ranimer. | Trousser, retrousser. | Hausser. | Se dit, absol., Des chevaux qui ont le galop élevé. | Donner un goût plus piquant à des ragouts, à des sauces. | Faire paraître davantage une chose. | Augmenter. | Faire valoir, louer, exalter une chose. Faire remarquer. | Retrouver la voie que l'on avait perdue. | Déterminer, au moyen du compas de mer ou autrement, la position d'un objet que l'on aperçoit. | Remplacer, mettre un nouveau corps de troupes à la place d'un autre. | Libérer d'un engagement, d'un contrat, lequel est déclaré nul ou cassé. | *Se faire relever de ses vœux*, Faire déclarer ses vœux nuls. | V. n. Être dans une sorte de dépendance de qqn., ressortir de. | *Relevé, és, ée, part. Une pensée relevée*, Une pensée noble, élevée. | *Relevé, subst. m.* Se dit De l'extrait des articles d'un compte, d'un registre, qui sont relatifs à un même objet. | L'ouvrage que fait un maréchal en levant le fer d'un cheval, et en le rattachant. | Le temps où la bête sort du lieu où elle a passé le jour, pour aller paître.

RELEVEUR. adj. et s. m. Se dit De différents muscles.

RELIAGE. s. m. Action de relier des livres, des tonneaux, etc.

RELIEF. s. m. Ouvrage de sculpture, etc., plus ou moins relevé en bosse. | La saillie apparente des objets. | L'éclat que certaines choses reçoivent de l'opposition ou du voisinage de qq. autres. | L'éclat, la considération que donne un emploi, une bonne action, etc. | Droit que le vassal payait à son seigneur lors de certaines mutations. | *Lettres de relief*, Lettres de réhabilitation de noblesse. (Vi.) | Au plur., Ce qui reste des mets qu'on a servis. (Vi.)

RELIER. v. a. Lier de nouveau. | Coudre ensemble les feuillets d'un livre, et y mettre une couverture. | Mettre des cercles à des futailles.

RELIEUR. s. m. Celui dont le métier est de relier des livres.

RELIGIEUSEMENT. adv. Avec religion. | Exactement, scrupuleusement.

RELIGIEUX, EUSE. adj. Qui appartient à la religion. | Pieux; qui est conforme à la religion. | Exact, ponctuel. | Qui appartient à un ordre régulier.

RELIGIEUX, EUSE. s. Il se dit Des per-

sonnes qui se sont engagées par des vœux à suivre une certaine règle autorisée par l'Église.

RELIGION. s. f. Le culte qu'on rend à la Divinité. | La croyance des calvinistes. | Foi, croyance, piété, dévotion. | L'état des personnes engagées par des vœux à suivre une certaine règle autorisée par l'Église. | Absol., L'ordre de Malte. | *Surprendre la religion des juges*, Surprendre la justice des juges, etc.

RELIGIONNAIRE. s. Celui, celle qui faisait profession de la religion réformée.

RELIQUAIRE. s. m. Sorte de boîte, de coffret, etc., où l'on enchâsse des reliques.

RELIQUAT. s. m. Ce qui reste d'après la clôture et l'arrêté d'un compte. | Se dit Des suites d'une maladie mal guérie.

RELIQUATAIRE. s. Celui ou celle qui, après son compte rendu, doit qq. ch. de reste.

RELIQUE. s. f. Ce qui reste d'un saint après sa mort, soit le corps entier, soit une partie du corps. | Au plur., Les restes de qq. ch. de grand.

RELIRE. v. a. (Se conj. c. *Lire*.) Lire de nouveau.

RELIURE. s. f. L'ouvrage d'un relieur, et la manière dont un livre est relié.

RELOCATION. s. f. Acte par lequel on reloue, on sous-loue une chose. On dit plus ordinairement *Sous-location*.

RELOUER. v. a. Louer de nouveau. | Sous-louer.

RELUIRE. v. n. Briller, luire en réfléchissant la lumière. | Paraître avec éclat.

RELUISANT, ANTE. adj. Qui reluit.

RELUQUER. v. a. Lorgner curieusement du coin de l'œil. Désirer. Faun.

REMÂCHER. v. a. Mâcher une seconde fois. | Fam., Repasser dans son esprit.

REMANIEMENT. s. m. (Plusieurs écrivent *Remaniment*.) Action de remanier, ou l'effet, le résultat de cette action, principalement en T. d'impr.

REMANIER. v. a. Manier de nouveau. | En parlant de certains ouvrages, Les recommander, les changer, les refaire.

REMARIER. v. a. Faire passer à de nouvelles noces. | Pron., Passer à de nouvelles noces.

REMARQUABLE. adj. des 2 g. Qui se fait remarquer, qui est digne d'être remarqué.

REMARQUABLEMENT. adv. D'une manière remarquable.

REMARQUÉ. s. f. Action de remarquer, d'observer; observation, note.

REMARQUER. v. a. Marquer de nouveau. | Observer qq. ch., faire attention à qq. ch. | Distinguer parmi plusieurs autres personnes ou plusieurs autres choses.

REBALLER. v. a. Remettre ses marchandises en balle, en ballot.

REBARQUEMENT. s. m. Action de rebarquer.

REBARQUER. v. a. Embarquer de nouveau. | Pron., Se mettre de nouveau sur mer.

REBARRER. v. a. Repousser vigoureusement.

REBLAI. s. m. Terre rapportée, gravois pour élever un terrain ou pour combler un creux. | L'action même de remblayer.

REMBLAYER. v. a. Apporter des terres, du gravois, pour combler un creux.

REBOÏTTEMENT. s. m. Action de reboïter, ou Le résultat de cette action.

REBOÏTER. v. a. Remettre en sa place ce qui était déseboïté.

REBOURREMENT. s. m. Action de rebourrer, ou Le résultat de cette action.

REBOURRER. v. a. Garnir de bourre, de laine, de crin, etc. | Pop., Il s'est bien rebourré, se dit d'un homme qui a beaucoup mangé dans un repas.

REBOURSABLE. adj. des 2 g. Qui doit être remboursé, qui est susceptible d'être remboursé.

REBOURSEMENT. s. m. Action de rebourser.

REBOURSER. v. a. Rendre l'argent qui a été déboursé. | *Rebourser une rente*, En acquitter le principal.

REBRUNIR. v. a. Rendre brun, rendre plus brun. | Attrister, rendre sombre.

REBRUNISSEMENT. s. m. État de ce qui est rebruni.

REBUCHER. s. m. Rentrée du cerf dans son fort.

REBUCHER (SE). v. pron. Se dit Des bêtes sauvages lorsqu'elles rentrent dans le bois.

REMÈDE. s. m. Ce qui sert à guérir qq. mal, qq. maladie, ce qu'on emploie dans ce dessein. | Un lavement. | Ce qui sert à guérir les maladies de l'âme.

REMÉDIER. v. n. Apporter remède, apporter du remède.

REMÈLER. v. a. Mêler de nouveau.

REMEMBRANCE. s. f. Souvenir. (Vi.)

REMEMORATIF. IVE. adj. Qui sert à rappeler la mémoire.

REMEMORER. v. a. Remettre en mémoire. (Vi.) | *Se remémorer qq. ch.*, Le rappeler dans sa mémoire. (Vi.)

REMENER. v. a. Mener, conduire une personne, un animal au lieu où il était auparavant.

REMERCIER. v. a. Rendre grâce. | Refuser honnêtement. | Congédier, révoquer, destituer qq. honnêtement.

REMERCIEMENT ou **REMERCIEMENT.**

s. m. Action de grâces, discours par lequel on remercie.

RÉMÈRE. s. m. Rachat, recouvrement d'un immeuble vendu, et dont on rend le prix à l'acheteur.

REMETTRE. v. a. (Se conj. c. Mett.) Mettre une chose au même endroit où elle était auparavant. | Mettre de nouveau. | *Se remettre qq. ch., qqn.*, S'en rappeler l'idée, le souvenir. | Rétablir les personnes, les choses dans l'état où elles étaient auparavant. | Racommoder, reboïter un membre, un os démis, disloqué, cassé. | Rétablir la santé, redonner des forces. | Pron., Recouvrer la santé, les forces. | Rétablir ses affaires après une perte. | *Rassurer.* | Rendre une chose à qq. à qui elle appartient. | Différer, renvoyer à un autre temps. | Faire grâce à une personne de qq. ch. qu'on était en droit d'exiger d'elle. | Pardonner. | Mettre comme en dépôt, confier au soin, à la prudence de qq.

REMEUBLER. v. a. Regarnir de meubles.

REMÉMORANCE. s. f. Souvenir, renouvellement d'une idée presque effacée.

REMISE. s. f. Action de remettre, de rendre, de livrer, etc. | Délai, retardement, renvoi à un autre temps. | La grâce que l'on fait à un débiteur, en lui remettant une partie de ce qu'il doit. | Se dit aussi en parlant Des peines. | La somme que l'on abandonne à celui qui est chargé de faire une recette, un recouvrement, une commission. | Rabais que les libraires accordent à certaines personnes. | Lieu pratiqué dans une maison pour y mettre à couvert les carrosses et autres voitures. | *Remise. s. m.* Voiture à quatre places, sans numéro, qui se loue ordin. par jour ou par mois. | *S. f.* Taillis de peu d'étendue, qui sert de retraite aux lièvres, aux perdrix, etc.

REMISER. v. a. Placer sous une remise.

RÉMISSIBLE. adj. des 2 g. Qui est pardonnable, qui est digne de rémission.

RÉMISSION. s. f. Pardon. | La grâce que le prince fait à un criminel, en lui remettant la peine de mort qu'il a encourue suivant les lois. | T. de méd. Diminution, relâchement.

RÉMISSIONNAIRE. s. m. Celui qui avait obtenu des lettres de rémission.

REMITTENT, ENTE. adj. Se dit Des maladies, et principalement Des fièvres qui éprouvent de la diminution, du relâchement.

REMMENER. v. a. Emmener ce qu'on avait amené.

RÉMOLADE ou **RÉMOULADE.** s. f. Espèce de sauce piquante. | Espèce de remède pour guérir les foulures des chevaux.

REMOLE. s. f. Tourant d'eau qui est qq. dangereux pour les navires.

REMONTAGE. s. m. Action de remonter des bottes; L'ouvrage qui en résulte.

REMONTE. s. f. Se dit en parlant Des chevaux qu'on donne à des cavaliers, pour les remonter.

REMONTER. v. n. Monter une seconde fois, monter de nouveau; Retourner où l'on était avant de descendre. | Reprendre les choses de plus loin. | V. a. *Remonter la montagne.* Monter une seconde fois la montagne. | *Remonter un fleuve,* signifie aussi Côtayer un fleuve, en remontant vers sa source. | *Remonter des bottes,* Y mettre une empeigne et des semelles neuves. | *Remonter une montre,* La remettre en état d'aller.

REMONTRANCE. s. f. Discours par lequel on représente à qq. les inconvénients d'une chose qu'il a faite, ou qu'il est sur le point de faire. | Se dit Des avertissements qu'un père donne à son enfant, un supérieur à son inférieur, etc., pour l'obliger à se corriger.

REMONTRER. v. a. Montrer de nouveau. | Représenter à qq. les inconvénients d'une chose qu'il a faite ou qu'il est sur le point de faire.

REMORA. s. m. Espèce de petit poisson. Qqns. disent *Remore*, subst. fém. | Fam., Obstacle, retardement.

REMORDRE. v. a. et n. Mordre de nouveau. | Fam., Attaquer de nouveau.

REMORDS. s. m. Reproche violent que le coupable reçoit de sa conscience. Les poètes écrivent qqfs. *Remord* au sing.

REMORQUE. s. f. Action de remorquer. | Le câble par lequel un bâtiment est attaché à celui qui le remorque.

REMORQUER. v. a. Se dit D'un bâtiment qui en traîne un autre derrière soi, pour le faire marcher, etc.

REMORQUEUR. s. m. Bâtiment, bateau qui donne la remorque, qui remorque.

RÉMOTIS (A). À l'écart. Fam.

REMOUDRE. v. a. Moudre de nouveau.

REMOUDRE. v. a. Fmoudre de nouveau.

RÉMOULEUR. s. m. Celui qui émoude les couteaux, les ciseaux, etc.

REMOUS. s. m. Tournement d'eau occasionné par le mouvement d'un navire.

REMPAILLER. v. a. Empailler de nouveau, garnir d'une nouvelle paille.

REMPAILLEUR, REUSE. s. Celui, celle qui réparait des sièges de paille.

REMPARER (SE). v. pron. Se faire une défense contre qq. attaque.

REMPART. s. m. Levée de terre qui environne et défend une place. | Ce qui sert de défense.

REMPLAÇANT. s. m. Se dit de Celui qui remplace un jeune homme appelé au service militaire. | Toute personne qui en remplace une autre dans une fonction, dans une occupation.

REMPACEMENT. s. m. L'action de remplacer une chose par une autre; Le résultat de cette action. | Se dit aussi en parlant Des personnes, et particulièrement Des hommes qui sont appelés au service militaire.

REMPACER. v. a. Succéder à qq. dans une place, dans un emploi. | Faire à la place de qq. le temps de service militaire imposé par la loi. | Tenir lieu d'une personne, d'une chose. Donner pour successeur, mettre à la place. | Faire un emploi utile des deniers provenant d'une rente rachetée, d'une terre vendue, etc.

REMPAGE. s. m. Action de remplir une pièce de vin qui n'est pas tout à fait pleine. | Blocage de moellons ou briques et de mortier, dont on remplit l'espace vide entre les deux parements d'un mur en pierre.

REMPLI. s. m. Pli que l'on fait à du linge, à de l'étoffe, à une tapisserie.

REMPPLIER. v. a. Faire un rempli.

REMPHIR. v. a. Emplir de nouveau. | Emplir, rendre plein. | Pron., Devenir plein. | *Remplir des bouts rimés,* Faire des vers sur des rimes données. | *Remplir une place,* Occuper une place, un emploi. | En parlant Du temps, Occuper, employer. | Exécuter, accomplir. | Restituer, donner à qq. ce qu'il a avancé, ce qu'il a droit de reprendre, de réclamer. | T. du jeu de trictrac.

REMPLI, IN. adj. Plein. | *Être rempli de soi-même,* Avoir une trop haute opinion de ce qu'on vaut.

REMPLISSAGE. s. m. Remplage, lorsqu'il s'agit de vin ou de maçonnerie. | L'ouvrage que fait une ouvrière en fil, en remplissant du point, de la dentelle. | En parlant Des ouvrages d'esprit, Tout ce qui s'y trouve d'inutile, d'étranger au sujet.

REMPLISSÉUSE. s. f. Ouvrière qui remplit et raccorde des points, des dentelles.

REMPLI. s. m. Remplacement, nouvel emploi.

REMPLOYER. v. a. Employer de nouveau.

REMPLEUR. v. a. Regarnir de plumes. | Pron., se dit Des oiseaux à qui les plumes reviennent. | Fam., Rétablir ses affaires. | Reprendre de l'ambonpoint après une maladie.

REMPOCHER. v. a. Remettre dans sa poche.

REMPOISSONNEMENT. s. m. Action de rempoissonner, et Le résultat de cette action.

REMPOISSONNER. v. a. Repeupler de poisson un vivier, un étang.

REMPORTEA. v. a. Reprendre et rapporter de qq. lieu ce qu'on y avait apporté. | Enlever d'un lieu. | Gagner, obtenir.

REMPOTAGE. s. m. Action de repotter.

REMPOTER. v. a. Remettre une plante dans un pot.

REMUAGE. s. m. Action de remuer une chose.

REMUANT, ANTE. adj. Qui est sans cesse en mouvement. | *Un esprit remuant*, Un esprit actif, ennemi du repos.

REMUE-MÉNAGE. s. m. Dérangement de plusieurs meubles. | Se dit Des troubles et des désordres qui arrivent dans les familles, dans les États.

REMUEMENT ou **REMÔMENT**. s. m. Action de ce qui remue. | *Remuement des terres*, Le transport de beaucoup de terres d'un lieu à un autre. | Mouvement, trouble excité dans un État, dans un pays, dans une maison.

REMUER. v. a. Mouvoir qq. ch. | *Remuer de la terre*, Transporter de la terre d'un lieu à un autre. | *Remuer un enfant*, Le nettoyer et le changer de langes. | Émouvoir, exciter qq. sentiment, qq. mouvement, dans l'âme. | Absol., Faire qq. mouvement, changer de place. | Fam., Teinter, agir. | Exciter des troubles, des mouvements dans un État. | Pron., Se mouvoir. | Se donner du mouvement, des efforts pour réussir à qq. ch.

REMUEUSE. s. f. Femme qui est spécialement chargée de remuer un enfant.

REMUGLE. s. m. Odeur qu'exhale ce qui a été longtemps enfermé, ou dans un mauvais air. (Vi.)

RÉMUNÉRATEUR. s. m. Celui qui récompense. — Adj., *Le Dieu rémunérateur et songeur*.

RÉMUNÉRATION. s. f. Récompense.

RÉMUNÉRATOIRE. adj. des 2 g. Qui tient lieu de récompense.

REMUNÉRER. v. a. Récompenser.

RENACLER. v. n. Faire certain bruit en retirant impétueusement son haleine par le nez, lorsqu'on est en colère. Pop. | Fam., se dit De ceux qui témoignent de la répugnance pour qq. ch.

RENAISSANCE. s. f. Seconde, nouvelle naissance, renouvellement.

RENAISSANT, ANTE. adj. Qui renaît.

RENAÎTRE. v. n. Naître de nouveau. | Se dit des végétaux; Repousser, croître de nouveau. | Reparaître, se remonter.

RÉNAL, ALE. adj. Se dit Des parties qui ont rapport aux reins.

RENARD. s. m. Quadrupède carnassier qui est fort rusé. | Fam., *Fin renard*, Homme cauteux, fin, rusé. | *Renard marin*, Gros mammifère de l'ordre des cétacés. | Se dit Des fentes, des trous par lesquels les eaux d'un bassin ou d'un réservoir se perdent.

RENARDE. s. f. La femelle du renard.

RENARDEAU. s. m. Petit renard.

RENARDIER. s. m. Celui qui, dans une

terre, a le soin de prendre les renards.

RENARDIÈRE. s. f. Tanière du renard.

RENAISSAGE. s. m. Action de renaître.

RENAISSER. v. a. Remettre dans une

caisse.

RENCHÉRIR. v. a. et u. (Se conj. c. *Enchérir*, Il a les mêmes significations, tant au propre qu'au figuré.) *RENCHÉRIR*, u. subst. Fam., *Faire la renchérie*, Faire la difficile.

RENCHÉRISSEMENT. s. m. Enchérissement.

RENOGNER. v. a. Pousser, serrer qq. dans un coin.

RENCONTRE. s. f. Hasard, aventure par laquelle on trouve fortuitement une personne, une chose. | *Aller à la rencontre*, Aller au-devant de qq. qui vient. | *Marchandise de rencontre*, Celle qu'on trouve à acheter par hasard. | Le choc de deux corps de troupes, lorsqu'il se fait par hasard. | Un combat singulier non prémédité. | Un trait d'esprit, un bon mot. | Occasion, conjoncture.

RENCONTRER. v. a. Trouver une personne, une chose, soit qu'on la cherche, soit qu'on ne la cherche pas. | Pron., Avoir les mêmes pensées qu'un autre sur un même sujet. | Exister, être trouvé, paraître. | Absol., Dire un mot heureux, un mot qui est à propos. | Se dit Des chiens qui commencent à trouver la piste du gibier.

RENCORSER. v. a. Mettre un corsage neuf à une robe.

RENDANT, ANTE. s. Celui, celle qui rend un compte.

RENDEZ-VOUS. s. m. Convention que deux ou plusieurs personnes font de se trouver ensemble en certain temps, à certaine heure, en un lieu désigné. | Le lieu où l'on doit se rendre.

RENDORMIR. v. a. Faire dormir de nouveau qq. qui était réveillé. | Pron., Recommençer à dormir.

RENDOUBLER. v. a. Remplir un vêtement pour le raccourcir.

RENDRE. v. a. *Je rends, il rend; nous rendons, ils rendent. Je rendais. Je rendis. J'ai rendu. Je rendrai. Je rendrais. Rends, rendes. Quo je rende. Quo je rendisse. Rendant. Rendu.* Redonner, restituer. | Se dit en parlant De certains devoirs, de certaines obligations dont on s'acquitte, etc. | Payer de retour, soit en bien, soit en mal. | Faire recouvrer certaines choses dont on était privé, qu'on avait perdues. | Faire devenir.

| Pron., Devenir, avec ou sans intention, mais par son propre fait. | Produire, rapporter. | Se dit en parlant De ce que le corps rejette par les voies naturelles ou autrement. | Représenter, exprimer. | Traduire. | Répéter. | V. n. Aboutir. | *Se rendre en un endroit*, Y aller. | Livrer, céder. | Pron.,

der, se soumettre. | Pron., N'en pouvoir plus. | *Razou*, us. part. *Cet animal est rendu*, il est las, fatigué, outré. | Arrivé où l'on voulait aller.

RENDURCIR. v. a. Rendre plus dur ce qui l'était déjà.

RÈNE. s. f. Courroie de la bride d'un cheval. | *Les rênes de l'État*, La haute administration de l'État.

RENÉGAT, ATE. s. Celui, celle qui a renié la religion chrétienne pour embrasser une autre religion.

RÉNETTE. s. f. Instrument dont les marchés se servent pour couper l'ongle du cheval par sillons.

RÉNETTER. v. a. Couper le sabot par sillons, et y pratiquer des raies avec la rénette.

RENFAITAGE. s. m. L'action de renfaïter; L'ouvrage qui en est le résultat.

RENFAÏTER. v. a. Raccorder le faîte d'un toit.

RENFERMER. v. a. Enfermer de nouveau. | *Enfermer*. | *Renfermer qq.*, Le mettre en prison. | *Se renfermer en soi-même*, Se recueillir. | Comprendre, contenir. | Restreindre, réduire dans de certaines bornes. | *Ренфермі*, subst. *Cela sent le renfermé*.

RENFLEMENT. s. m. État de ce qui est renflé. | Augmentation insensible du diamètre d'une colonne depuis la base jusqu'au tiers de la hauteur du fût.

RENFLER. v. n. Il se dit Des choses qui augmentent de grosseur en cuisant ou en fermentant. | *Ренфлі*, é. adj. Se dit De certaines choses qui vont en grossissant dans qq. partie de leur longueur.

RENFORCEMENT. s. m. Effet de perspective qui fait paraître une chose enfoncée et éloignée. | Creux que forment certaines parties d'un ouvrage. | T. d'impr. Action de renfoncer une ligne.

RENFONCER. v. a. Enfoncer de nouveau, enfoncer plus avant.

RENFORCEMENT. s. m. Action de renfoncer, ou L'effet de cette action.

RENFORCER. v. a. Fortifier. | Augmenter. | Pron., Se fortifier, devenir plus habile.

RENFORMIR. v. a. Mettre des moellons ou des pierres où il en manque, crépir un vieux mur pour consolider la construction.

RENFORMIS. s. m. Réparation d'un vieux mur, sans démolition.

RENFORT. s. m. Augmentation de force.

RENFROGNER (SE). v. pron. *V. RAZOГNER*.

RENGAGEMENT. s. m. Action de se rengager.

RENGAGER. v. a. Engager de nouveau.

RENGAÏNER. v. a. Remettre dans la gaine, dans le fourreau. | Fam., *Rengagner son compliment*, ne pas achever ce qu'on avait envie de dire.

RENGORGER (SE). v. pron. Se dit Des femmes, lorsque, pour avoir meilleure grâce, elles avancent la gorge, et retirent la tête un peu en arrière. | Se dit De certains animaux. | Se dit D'un homme qui fait l'important. Fam.

RENGRAISSER. v. a. Faire redevenir gras. | V. n. Redevenir gras.

RENGRÈGEMENT. s. m. Augmentation, accroissement. Se dit Des maux. (Vi.)

RENGRÈGER. v. a. Augmenter. Se dit Du mal, de la douleur. (Vi.)

RENGRÈNEMENT. s. m. Action de rengrèner.

RENGRÈNER. v. a. Remettre sous le balancier les monnaies, les médailles qui n'ont pas bien reçu l'empreinte.

RENIABLE. adj. des 2 g. *Tous vilains cas, tous mauvais cas sont reniables*; ce qui se dit Lorsqu'un homme a commis qq. crime, a fait qq. faute considérable, et que la honte ou la crainte du châtement fait qu'il le nie.

RENIIEMENT ou RENIMENT. s. m. Action de renier.

RENIER. v. a. Déclarer contre la vérité qu'on ne connaît point une personne, une chose. | Désavouer une chose de fait, la nier. | Renoncer entièrement à une chose. | Absol., Renier sa religion. | Jurer le nom de Dieu.

RENIEUR. s. m. Celui qui renie, qui blasphème.

RENIFLEMENT. s. m. Action de renifler.

RENIFLER. v. n. Retirer, en aspirant un peu fort, l'humeur ou l'air qui est dans les narines.

RENIFLERIE. s. f. Action de renifler.

RENIFLEUR, EUSE. s. Celui, celle qui renifle.

RENNE. s. m. Quadrupède mammifère.

RENOM. s. m. Réputation, opinion que le public a d'une personne, d'une chose.

RENOMMÉE. s. f. Renom, réputation.

| La voix publique qui annonce qq. action, qq. événement remarquable. | Être mythologique et allégorique.

RENOMMER. v. a. Nommer, élire de nouveau. | Nommer avec éloge.

RENONCE. s. f. A certains jeux de cartes, exprime qu'on n'a point d'une certaine couleur.

RENONCEMENT. s. m. Action de renoncer.

RENONCER. v. n. Se désister, se départir de qq. ch. | Quitter, abandonner la possession, la prétention, le désir ou l'affection de qq. ch. | Mettre une carte d'une autre couleur que celle qui est jouée. V. a. Renier, désavouer.

RENONCIATION. s. f. Acte par lequel on renonce à qq. ch.

RENOUCLE. s. f. Plante.
RENOUÉE. s. f. Plante.
RENOUEMENT ou **RENOUÏMENT.** s. m. Rétablissement, renouvellement. (Vi.)
RENOUER. v. a. Nouer une chose dénouée. | Renouveler une liaison rompue ou interrompue.
RENOUEUR, EUSE. s. Celui, celle qui fait le métier de remettre les membres disloqués.
RENOUVEAU. s. m. Le printemps, la saison nouvelle. (Vi.)
RENOUVELER. v. a. Rendre nouveau. | Renouveler la douleur de qqn., Lui faire sentir de nouveau sa douleur. | Recommencer, faire de nouveau. | V. n. et avec la prép. *De* : Renouveler d'appétit, Commencer à manger comme si on avait un nouvel appétit.
RENOUVELLEMENT. s. m. Rénovation, rétablissement d'une chose dans son premier état ou dans un état meilleur. | Accroissement. | Réitération.
RÉNOVATION. s. f. Renouvellement, rétablissement d'une chose dans l'état où elle était.
RENSEIGNEMENT. s. m. Indice, instruction qui sert à faire connaître une chose.
RENSEIGNER. v. a. Enseigner de nouveau, avec un nouveau soin.
RENTE. s. f. Revenu annuel. | Ce qui est dû tous les ans pour un fonds aliéné, cédé ou affermé. | Ce qui est dû annuellement pour une somme d'argent aliénée par contrat de constitution. | Absol., La rente constituée par l'État.
RENTIER. v. a. Donner, assigner certain revenu à un hôpital, à un collège, à une communauté, pour une fondation que l'on fait. | *Renté, éa.* part. Qui a des rentes, du revenu.
RENTIER, IÈRE. a. Celui, celle qui a des rentes constituées sur l'État, ou sur qq. communauté. | Un bourgeois qui vit de son revenu.
RENTOILAGE. s. m. Action de rentoiler.
RENTOILER. v. a. Remettre de la toile neuve à la place de celle qui est usée. | Coler un vieux tableau sur une toile neuve.
RENTRAIRE. v. a. (Se conj. c. *Traire.*) Joindre bord contre bord deux morceaux qui n'étaient pas joints, en sorte que la couture ne paraisse point.
RENTRAITURE. s. f. Couture de ce qui est rentré.
RENTRANT. adj. Se dit Des angles dont l'ouverture est en dehors.
RENTRANT. s. m. Celui qui prend la place du joueur qui a perdu la partie.
RENTRAYEUR, EUSE. a. Celui, celle qui sait rentrer.
RENTÉE. s. f. Action de rentrer. Il se dit Des tribunaux, des collèges, etc., lors-

qu'ils recommencent leurs fonctions, leurs exercices après les vacances, après les vacances. | Le retour des animaux dans le bois au point du jour. | Perception d'un revenu, recouvrement d'une somme. | Les cartes que l'on prend dans le talon, à la place de celles qu'on a écartées.
RENTRE. v. n. Entrer de nouveau, entrer après être sorti. | *Rentre en soi-même,* Faire réflexion sur soi-même. | Se dit, absol., Des tribunaux qui reprennent leurs fonctions, des collèges qui recommencent leurs exercices, etc., après les vacances, après les vacances. | En parlant Des revenus, des sommes à recouvrer, Arriver, être touché, perçu. | Repasser la pointe ou le burin dans les tailles déjà faites, pour les approfondir. | V. a. Porter ou reporter dedans ce qui était dehors.
RENVERSE (À LA). loc. adv. Sur le dos, le visage en haut.
RENVERSEMENT. s. m. Action de renverser; État d'une chose renversée. | Désarrangement, désordre. | Ruine, décadence, destruction totale. | Se dit Des accords où les notes sont disposées autrement que dans l'accord fondamental dont ils sont dérivés.
RENVERSER. v. a. Jeter par terre, faire tomber une personne, une chose. | *Proa.,* se mettre, se coucher sur le dos. | Retourner. | Troubler, confondre l'arrangement des choses. | Détruire, troubler l'état, l'ordre des choses politiques ou morales. | Transposer. | *Renversé, ée.* adj.
RENVI. s. m. Ce que l'on met par-dessus la vade ou l'enjeu.
RENVIER. v. n. Mettre une certaine somme d'argent au jeu du brelan, etc., par-dessus la vade ou l'enjeu.
RENVOI. s. m. Envoi d'une chose à la personne qui l'avait envoyée. | *Le renvoi du son, des paroles par l'écho,* Leur répercussion. | Une certaine marque qui renvoie le lecteur à une pareille marque placée hors du texte et sous laquelle il doit trouver une citation. | L'action de renvoyer qqn., le congé qu'on lui donne. | L'action de renvoyer une demande, une proposition, etc., à ceux qui doivent y faire droit. | Ajournement, remise. | Se dit Des gorgées de substances gazeuses ou liquides qui remontent de l'estomac ou de l'oesophage dans la bouche.
RENOYER. v. a. (Se conj. c. *Envoyer.*) Envoyer de nouveau. | Faire reporter à une personne une chose qu'elle avait envoyée. | Faire reporter à une personne une chose qui lui appartient. | Congédier qqn. | Remettre à un autre temps. | Reponser, réfléchir, répercuter. | Se dit en parlant Des demandes, des propositions, etc., que l'on transmet à ceux qui doivent y faire

droit. | Ordonner qu'une partie se pourvoira ou qu'un accusé sera traduit devant tel ou tel juge. | *Renvoyer un accusé*, Le décharger de l'accusation intentée contre lui.

RÉORDINATION. s. f. Action par laquelle qq. est réordonné.

RÉORDONNER. v. a. Conférer pour la seconde fois les ordres sacrés à qq. dont la première ordination a été déclarée nulle.

RÉORGANISATION. s. f. Action d'organiser de nouveau, et Le résultat de cette action.

RÉORGANISER. v. a. Organiser de nouveau.

RÉOUVERTURE. s. f. Action de rouvrir.

REPAIRE. s. m. Lieu où se retirent des bêtes malfaisantes, féroces. | Lieu où se retirent ordin. les brigands, etc. | La fiente des loups, des lièvres, etc.

REPÂTRE. v. n. (Se conj. c. *Paître*, et a de plus un prétérit défini et un prétérit indéfini : *Je repus*, *J'ai repu*.) Manger, prendre sa réfection. | V. a. Donner à manger, nourrir. | *Repas*, *va.* part.

REPANDRE. v. a. Épancher, verser, laisser tomber un liquide. | *Repandre des pleurs*, Pleurer. | *Repandre du sang*, Blesser ou tuer. | *Départir*, distribuer à plusieurs personnes. | *Étendre* au loin.

RÉPARABLE. adj. des 2 g. Qui se peut réparer.

REPARAÎTRE. v. n. Paraître de nouveau.

REPARATEUR. s. m. et adj. Celui qui répare.

RÉPARATION. s. f. Ouvrage qu'on fait ou qu'il faut faire pour réparer. | La satisfaction d'une injure, d'une offense faite à qq.

RÉPARER. v. a. Refaire, rétablir qq. ch. a une construction, à un ouvrage, le raccommoder. | *Réparer ses affaires*, Rétablir sa fortune ébranlée ou détruite. | *Effacer*, faire disparaître.

REPARLER. v. n. Parler de nouveau.

REPARTIE. s. f. Réplique, réponse prompte.

REPARTIR. v. a. et n. (Se conj. c. *Partir*.) Répliquer, répondre sur-le-champ et vivement.

REPARTIR. v. n. (Se conj. c. le verbe ci-dessus.) Retourner ou Partir de nouveau.

RÉPARTIR. v. a. (*Je répartis*, *il répartit* ; nous *répartissons*, ils *répartissent*. *Je répartissais*. *Je répartis*. *Je répartirais*. *Je répartirais*, *répartissais*. *Que je répartisse*. *Répartissant*.) Partager, distribuer.

REPARTITEUR. adj. et s. m. Celui qui fait, qui est chargé de faire une répartition.

RÉPARTITION. s. f. Partage, division, distribution.

REPAS. s. m. Nourriture que l'on prend à certaines heures réglées.

REPASSAGE. s. m. Action de repasser.

REPASSER. v. n. Passer de nouveau. | V. a. Traverser de nouveau. | Transporter de nouveau. | *Repasser des coutures*, etc., sur la meule, Les aiguïser. | *Repasser du linge*, Passer un fer chaud sur du linge, etc., pour le rendre plus uni. | *Repasser un sermon*, etc., Répéter un sermon, etc., qu'on a appris par cœur afin d'être plus sûr de sa mémoire.

REPASSEUSE. s. f. Celle dont le métier est de repasser du linge.

REPAVER. v. a. Paver de nouveau.

REPÊCHER. v. a. Retirer de l'eau, du fond de l'eau, ce qui y était tombé.

REPEINDRE. v. a. Peindre de nouveau. | *Reprint*, *rintz*, subst.

REPENSER. v. n. Réfléchir plus profondément sur une chose.

REPENTANCE. s. f. Regret, douleur qu'on a de ses péchés.

REPENTANT, ANTE. adj. Qui se repent d'avoir péché.

REPENTIR (SE). v. pron. Avoir une véritable douleur, un véritable regret. | *Repentis*, part. fé. *Les repentis*, Se dit de certaines maisons religieuses.

REPENTIR. s. m. Regret sincère d'avoir fait ou de n'avoir pas fait qq. ch.

REPERCER. v. a. Percer de nouveau.

RÉPERCUSSIF, IVB. adj. Qui a la propriété de répercuter. | *Subst.*, *Les astringents*, *la glace*, sont des *répercutifs*.

RÉPERCUSSION. s. f. Action des humeurs qui refluent au dedans du corps; Action des médicaments répercutifs. | En parlant Des sons, de la lumière, de la chaleur, Renvoi, réflexion.

RÉPERCUTER. v. a. Se dit en parlant Des humeurs, lorsque, étant en mouvement pour sortir, qq. cause les fait rentrer au dedans. | En parlant Des sons, de la lumière, de la chaleur, Réfléchir, renvoyer.

REPERDRE. v. a. Perdre de nouveau.

REPÈRE. s. m. Se dit Des marques que l'on fait sur un mur, sur un jalon, sur un terrain, etc., pour indiquer ou retrouver un alignement, un niveau, une hauteur, une distance.

RÉPERTOIRE. s. m. Inventaire, table, recueil où les choses, les matières sont rangées dans un ordre qui fait qu'on les trouve facilement. | Titre de certains recueils. | La liste des pièces restées au théâtre.

RÉPÉTAILLER. v. a. Répéter la même chose jusqu'à l'ennui. Fam.

RÉPÊTER. v. a. Redire, dire ce qu'on a déjà dit soi-même. | Prou., se dit D'un homme qui recommence les mêmes histoires; d'un auteur, d'un poète, d'un musicien, d'un peintre, qui dans leurs ouvrages se servent souvent des mêmes tours, des mêmes manières, des mêmes chants,

des mêmes traits. | Redire ce qu'un autre a dit. | Rappporter ce qu'on a entendu. | Se dit Des miroirs et des autres choses qui représentent, qui réfléchissent l'image des objets. | Dire ou faire en particulier plusieurs fois une même chose, pour la pouvoir prononcer ou exécuter en public. | Exercer des élèves en particulier.

RÉPÉTITEUR. s. m. Celui qui répète des élèves.

RÉPÉTITION. s. f. Redite, retour de la même idée, du même mot. | Figure de rhétorique qui consiste à employer plusieurs fois, soit les mêmes mots, soit le même tour. | Réitération. | L'exercice des écoliers qu'on répète. | L'action de répéter, d'essayer en particulier certaines choses, pour les mieux exécuter en public.

REPEUPLEMENT. s. m. Action de repeupler.

REPEULER. v. a. Peupler de nouveau un pays qui avait été dépeuplé. | *Repeupler un étang.* Remettre du poisson dans un étang où il n'y en avait plus.

REPIC. s. m. Coup du jeu de piquet.

RÉPIT. s. m. Relâche, délai, surséance.

REPLACER. v. a. Remettre en place.

REPLANTER. v. a. Planter de nouveau.

REPLÂTRAGE. s. m. Action de replâtrer; Le résultat de cette action. | Réparation superficielle, faite avec du plâtre. | Fam. Mauvais moyen qu'on emploie pour réparer une faute, une sottise. | Réconciliation peu sincère, peu durable.

REPLÂTRER. v. a. Rendre de plâtre. | Fam., chercher à réparer, à couvrir une faute, une sottise.

REPLET, ÊTE. adj. Qui a trop d'embonpoint, qui est trop gras.

RÉPLETION. s. f. Abondance de sang et d'humeurs, excès d'embonpoint, surcharge d'aliments.

REPLI. s. m. Pli double. | Ce qu'il y a de plus secret, de plus caché dans l'âme.

REPLIER. v. a. Plier une chose qui avait été dépliée. | Courber, plier une ou plusieurs fois. | *Se replier sur soi-même.* Se recueillir, réfléchir sur soi-même. | Pron., se dit Du mouvement que fait un corps de troupes en arrière.

RÉPLIQUE. s. f. Réponse sur ce qui a été répondu; réponse à la réponse faite par la partie adverse | Réponse à ce qui a été dit ou écrit. | Répétition; se dit Des octaves. | Le dernier mot que dit un acteur avant que son interlocuteur prenne la parole.

RÉPLIQUER. v. a. Répondre sur ce qui a été répondu par celui à qui l'on parle. | Répondre.

REPLONGER. v. a. Plonger de nouveau. | V. n. S'enfoncer de nouveau dans l'eau.

REPOLIR. v. a. Polir de nouveau.

REPOLON. s. m. Volte que le cheval forme en cinq temps.

RÉPONDANT. s. m. Celui qui subit un examen public, qui soutient une thèse. | Celui qui répond la messe. | Celui qui se rend caution, garant pour qq.

RÉPONDRE. v. a. (*Je réponds, il répond; nous répondons, etc. Je répondais. Je répondis. Je répondrai. Je répondrais. Que je réponde. Que je répondisse, etc.*) Faire une réponse à ce qui a été dit ou demandé. | *L'écho répond.* Il répète les sons, la parole. | Alléguer des excuses, des prétextes, raisonner, répliquer. | Écrire à qq. de qui l'on a reçu une lettre. | Parler à ceux qui appellent, à ceux qui frappent à la porte, qui se présentent. | Parler ou écrire pour réfuter. | Absol., Soutenir une thèse, subir un examen. | Aboutir en qq. endroit. | Être égal, conforme à, s'accorder avec; Suffire, satisfaire à. | Réaliser les espérances qu'on a données. | Être caution, être garant pour qq. | Être garant de qq., de qq. ch.

RÉPONS. s. m. Paroles qui se disent ou se chantent dans l'office de l'Église après les leçons ou après les chapitres, et que l'on répète et entières et par parties.

RÉPONSE. s. f. Ce que nous disons à celui qui nous fait une demande ou une question. | Réfutation. | Une lettre qu'on écrit pour répondre à une autre lettre.

REPORT. s. m. Action de reporter une somme, un total; La somme, le total même qu'on a reporté.

REPORTER. v. a. Porter au lieu où la chose était auparavant. | Transporter, placer dans un autre lieu.

REPOS. s. m. Privation, cessation de mouvement. | Cessation de travail. | Quiétude, tranquillité, exemption de toute peine d'esprit. | Exemption de trouble, d'agitation, de sédition. | Sommeil. | En parlant D'armes à feu, L'état où elles sont lorsque le chien n'est ni abattu ni bandé. | En versification française, Césure. | T. de musiq. L'endroit où la phrase se termine, et où le chant se repose plus ou moins parfaitement. | Se dit Des pauses que l'on fait en prononçant un discours, en déclamant, en lisant à haute voix. | L'attitude des figures représentées sans mouvement ou avec peu de mouvement. | Espèce de petit palier qui interrompt la suite des marches. | Un lieu propre à se reposer.

REPOSÉE. s. f. Le lieu où une bête fauve se repose.

REPOSER. v. a. Mettre dans une situation tranquille, mettre en état de tranquillité. | V. n. Dormir. | Être déposé, placé en qq. endroit. | Être établi, appuyé, fondé. | Se dit Des liqueurs qu'on laisse rasseoir, afin que ce qu'il y a de plus grossier, d'im-

pur, tombe au fond. | Pron., Cesser de travailler, d'agir, d'être en mouvement. | *Se reposer sur qqn.*, Avoir confiance en lui. | *À tâta avosés.* loc. adv. Mûrement et avec réflexion.

REPOSOIR. s. m. Autel qu'on élève et qu'on prépare dans les lieux où la procession passe le jour de la Fête-Dieu, pour y faire reposer le saint sacrement.

REPOUSSANT, ANTE. adj. Qui inspire de l'aversion, du dégoût.

REPOUSSEMENT. s. m. Action de repousser.

REPOUSSER. v. a. Rejeter, renvoyer. | Pousser qq. en le faisant reculer avec qq. effort. | *Repousser une injure*, S'en défendre avec force, avec vivacité. | V. n. *Ce rossier repousse trop*, Il a trop de force. | V. n. Pousser de nouveau.

REPOUSSOIR. s. m. Se dit De certains instruments et outils dont les usages diffèrent.

RÉPRÉHENSIBLE. adj. des 2 g. Qui mérite répréhension.

RÉPRÉHENSION. s. f. Réprimande, blâme, correction.

REPRENDRE. v. a. (Se conj. c. *Prendre.*) Prendre de nouveau. | Continuer qq. ch. qui avait été interrompu. | *Prendre un mur*, En réparer, en fermer les crevasses. | *Prendre une toile*, etc., Rejoindre les parties qui sont rompues. | Recouvrer. | Réprimander, blâmer qq. | Pron., Se corriger, se rétracter de qq. ch. qu'on a dit mal à propos. | V. a. Blâmer, censurer, critiquer qq. ch. | V. n. Se dit Des arbres, des plantes, qui prennent racine de nouveau, lorsqu'ils sont transplantés. | En parlant de blessures, etc., Se refermer, se rejoindre. | Recommencer.

RÉPRÉSAILLE. s. f. Traitement fâcheux que l'on fait à un ennemi pour se venger d'une violence qu'il a exercée contre le droit de la guerre.

REPRÉSENTANT. s. m. Celui qui en représente un autre. | Se dit De ceux qui sont appelés à une succession, du chef d'une personne prédécédée.

REPRÉSENTATIF, IVE. adj. Qui représente. | Se dit De la forme de gouvernement suivant laquelle la nation élit des députés qui concourent à la formation de la loi.

REPRÉSENTATION. s. f. Exhibition, exposition devant les yeux. | Se dit en parlant Des objets qu'on représente par la peinture, la sculpture, la gravure. | L'action de représenter des pièces de théâtre. | Absol., Espèce de cercueil vide sur lequel on étend un drap mortuaire, pour une cérémonie religieuse. | L'état que tient une personne distinguée par son rang, par sa dignité, etc. | Se dit en parlant De ceux qui recueillent une succession, comme prenant la place et exerçant les droits de parents

morts qu'ils représentent. | *Représentation nationale*, Assemblée d'hommes élus par la nation ou par une partie de la nation pour concourir à la formation des lois. | Sorte d'objection ou de remontrances qu'on fait à qq. avec des égards, avec mesure.

REPRÉSENTER. v. a. Présenter de nouveau. | Exhiber, montrer, exposer devant les yeux. | Pron., Comparaitre personnellement en justice. | Prou., S'imaginer, se figurer une chose. | Rendre l'image d'un objet. | Figurer par le pinceau, par le ciseau, par le burin, etc. | Imiter par l'action et par la parole. | Être le type, la figure de qq. ch.

| Tenir la place d'une ou de plusieurs personnes, en vertu du droit qu'on a reçu d'elles. | Se dit Des héritiers qui sont reçus à recueillir ou à partager une succession, comme étant à la place de parents morts dont ils exercent les droits. | V. n. Se dit D'une personne constituée en dignité, qui sait se faire respecter et faire respecter sa place. | Se dit D'une personne qui, par une grande dépense, fait noblement les honneurs de sa place ou de sa fortune. | Remonter.

RÉPRESSIF, IVE. adj. Qui réprime.

RÉPRESSION. s. f. Action de réprimer.

RÉPRIMABLE. adj. des 2 g. Qui doit ou peut être réprimé.

RÉPRIMANDE. s. f. Répréhension, correction faite avec autorité.

RÉPRIMANDER. v. a. Reprendre qq. avec autorité, lui reprocher sa faute.

RÉPRIMANT, ANTE. adj. Qui réprime, qui est capable de réprimer.

RÉPRIMER. v. a. Arrêter l'action, l'effet, le progrès de qq. ch.

RÉPRISE. s. f. Continuation de ce qui a été interrompu. | Se dit Des vers d'un rondeau, d'un couplet de chanson, que l'on répète pour refrain. | La seconde partie d'un air. | Ce que le comptable emploie en dépense dans la fin de compte, parce qu'il l'a employé en recette, quoiqu'il ne l'eût pas reçu. | Au plur., Ce que chacun des époux a droit, par lui ou ses représentants, de prélever, avant partage, sur la masse des biens de la communauté, lorsqu'elle est dissoute. | La réparation qu'on fait à un mur, à un pilier, etc.; La réparation qu'on fait à une étoffe, à un tissu dont une maille s'est échappée. | Navire repris par la nation sur laquelle il avait été pris.

RÉPROBATEUR, TRICE. adj. Qui annonce, qui exprime la réprobation.

RÉPROBATION. s. f. Action par laquelle on réprovoque, on rejette. | Le jugement que Dieu a rendu de toute éternité contre les pécheurs qui mourront impénitents. | Blâme.

REPROCHABLE. adj. des 2 g. Qui mérite reproche

REPROCHE. s. m. Ce qu'on dit à une personne pour lui causer du regret ou pour

lui faire honte. | Au plur., Les raisons qu'on produit pour récuser des témoins. | Sans reproches. loc. adv. Sans prétendre faire des reproches.

REPROCHER. v. a. Dire à qqn. une chose qu'on croit devoir lui causer du regret ou lui faire honte. | *Reprocher des témoins*, Alléguer des raisons pour récuser des témoins.

REPRODUCTEUR, TRICE. adj. Qui sert à la reproduction.

REPRODUCTIBILITÉ s. f. Faculté d'être reproduit.

REPRODUCTIBLE adj. des 2 g. Susceptible de reproduction.

REPRODUCTION. s. f. Action par laquelle les êtres vivants perpétuent les espèces. | Se dit Des nouvelles parties qui, dans certains animaux, succèdent à celles qui ont été arrachées, mutilées.

REPRODUIRE. v. a. Produire de nouveau. | Présenter.

REPROUVER. v. a. Prouver de nouveau.

REPROUVER. v. a. Rejeter une chose, la désapprouver, la condamner. | *Réprouvé*, subst. Se dit De ceux que Dieu a rejetés et maudits.

RHPS. s. m. Éttoffe de soie très-forte.

REPTILE adj. des 2 g. Qui rampe, qui se traîne sur le ventre. | Subst. m. Se dit De tous les animaux qui rampent et De tous ceux qui semblent se traîner sur le ventre.

RÉPUBLICAIN, AINE. adj. Qui appartient à la république. | S. Qui affectionne, qui favorise le gouvernement républicain.

RÉPUBLICANISME. s. m. Affectation d'opinions républicaines.

RÉPUBLIQUE. s. f. Gouvernement de plusieurs; État gouverné par plusieurs. | La chose publique.

RÉPUDIATION. s. f. Action de répudier.

RÉPUDIEN. v. a. Renvoyer sa femme suivant les formes légales. | Rejeter, repousser.

RÉPUGNANCE s. f. Opposition, sorte d'aversión pour qqn., pour qq. ch.

RÉPUGNANT, ANTE. adj. Contraire, opposé.

RÉPUGNER. v. n. Être plus ou moins opposé. | Éprouver un sentiment de répugnance. | *Inspires de la répugnance*.

RÉPULLULER. v. n. Rensaitre en grande quantité.

RÉPULSIF, IVE. adj. Qui repousse.

RÉPULSION. s. f. Action de ce qui repousse; État de ce qui est repoussé.

RÉPUTATION. s. f. Renom, estime, opinion que le public a d'une personne.

RÉPUTER. v. a. Estimer, présumer, croire; tenir pour, compter pour. | *Réputé*, s. m. part. Censé.

REQUÉRABLE. adj. des 2 g. Qui doit être demandé par le créancier.

REQUÉRANT, ANTE. adj. et subst. Qui requiert, qui demande en justice.

REQUÉRIR. v. a. (Se conj. c. *Arguoir*.) Prier de qq. ch. | *Sommer*, | *Réclamer*, | *Demander*, | *Demander qq. ch. en justice*.

REQUÊTE s. f. Demande par écrit. | Fam., Une demande verbale, une simple prière.

REQUÊTE s. m. Ton de chasse pour rappeler les chiens à soi.

REQUÊTER. v. a. Quêter de nouveau.

REQUIEM. s. m. Prière que l'Église fait pour les morts.

REQUIN. s. m. Gros poisson de mer.

REQUINQUER (SE). v. pron. Se dit Des vieillies qui se parent plus qu'il ne convient à leur âge. Fam.

REQUINT. s. m. La 5^e partie du quint, que l'on payait au seigneur, quand on vendait un fief qui relevait de sa seigneurie.

REQUISITION. s. f. Action de requérir. Demande que fait l'autorité publique de mettre à sa disposition des personnes ou des choses.

REQUISITOIRE. s. m. Acte de réquisition que fait par écrit celui qui remplit dans un tribunal les fonctions de ministère public.

RESCINDANT. s. m. Demande tendante à faire annuler un acte, un jugement.

RESCINDER. v. a. Casser, annuler un acte, un partage, etc.

RESCISION. s. f. Annulation d'un acte, d'un partage, etc.

RESCISOIRE s. m. L'objet principal pour lequel on s'est pourvu, et qui reste à juger quand l'acte ou le jugement a été annulé.

RESCRIPTION. s. f. Ordre, mandement par écrit que l'on donne pour toucher certaine somme sur qq. fonds, sur qq. personne.

RESCRIT. s. m. La réponse des empereurs romains aux questions sur lesquelles ils étaient consultés par les gouverneurs des provinces. | Une réponse du pape sur qq. question de théologie.

RÉSEAU. s. m. Petit ret. | Ordre, ouvrage de fil, de soie, de fil d'or et d'argent, fait par petites mailles. | Entrelacement de vaisseaux sanguins, de nerfs, etc.

RÉSÉDA. s. m. Plante herbacée.

RÉSERVATION. s. f. Action par laquelle on réserve.

RÉSERVE. s. f. Action de réserver. | Se dit Des choses réservées. | La partie de l'armée qu'on laisse dans ses foyers, et qu'on appelle sous les drapeaux quand les circonstances l'exigent. | Canton qui est réservé pour celui à qui la chose appartient. | *Discretion, circonspection, retenue*. | À la

RÉSERVE DE. loc. prép. À l'exception de.

SANS RÉSERVE. loc. adv. Sans exception.

EN RÉSERVE. loc. adv. À part, de côté.

RÉSERVÉ, ÉE. adj. et subst. Circonspect, discret.

RÉSERVER. v. a. Garder, retenir quelque chose d'un tout. | Garder une chose pour un autre temps, pour un autre usage.

RÉSERVOIR. s. m. Lieu fait exprès pour y tenir certaines choses en réserve. Lieu où l'on amasse des eaux. | Toute cavité du corps humain, dans laquelle s'amasse un fluide.

RÉSIDENT, ANTE. adj. Qui réside, qui demeure.

RÉSIDENCE. s. f. Demeure ordinaire en qq. ville, en qq. lieu. | Le lieu de la résidence ordinaire d'un prince, d'un seigneur. | L'emploi d'un résident auprès d'un prince.

RÉSIDENT. s. m. Celui qui est envoyé de la part d'un souverain vers un autre pour résider auprès de lui. La femme du résident s'appelle *Madame la résidente*.

RÉSIDER. v. n. Faire sa demeure en qq. endroit. | Consister.

RÉSIDU. s. m. Le restant. (Vi.) | Le nombre qui reste d'une division. On dit plus ordinairement *Le reste*.

RÉSIGNANT. s. m. Celui qui résigne un office ou un bénéfice à qq.

RÉSIGNATAIRE. s. m. Celui à qui on a résigné un office ou un bénéfice.

RÉSIGNATION. s. f. Abandon en faveur de qq. | La démission d'un bénéfice dans les mains du collateur ou du pape. | Soumission à la Providence, à la volonté de Dieu.

RÉSIGNER. v. a. Se démettre d'un office, d'un bénéfice en faveur de qq. | Pron. S'abandonner, se soumettre.

RÉSILIATION. s. f. Résolution, annulation d'un acte. On dit aussi *Résiliment*, et qqns. écrivent *Résiliement*.

RÉSILIER. v. a. Casser, annuler un acte.

RÉSILLE. s. f. Sorte de coiffure espagnole.

RÉSINE. s. f. Matière inflammable, grasse et onctueuse, qui découle de certains arbres, tels que le pin, le mélèze, etc.

RÉSINEUX, EUSE. adj. Qui produit la résine, ou qui en a qq. qualité.

RÉSIPISCANCE. s. f. Reconnaissance de sa faute avec amendement.

RÉSISTANCE. s. f. Qualité par laquelle un corps résiste à l'action d'un autre corps. | Obstacle, difficulté. | La défense que font les hommes, les animaux, contre ceux qui les attaquent. | Opposition aux desseins, aux volontés, aux sentiments d'un autre. | *Pièce de résistance*, Pièce considérable, où il y a beaucoup à manger.

RÉSISTER. v. n. Se dit d'un corps qui ne cède pas au choc, à l'effort, à l'im-

pression d'un autre corps. | Se défendre. | S'opposer aux desseins, aux volontés de qq. | Supporter facilement la peine, le travail.

RÉSOLUBLE. adj. des 2 g. Qui peut être résolu.

RÉSOLUMENT. adv. Avec une résolution fixe et déterminée. | Hardiment, avec courage.

RÉSOLUTIF, IVE. adj. et s. m. Se dit de certains remèdes.

RÉSOLUTION. s. f. Réduction d'un corps en ses premiers principes. | L'action par laquelle une partie tuméfiée, enorgorgée, revient peu à peu à son état naturel. | La cassation ou rescision d'un bail, d'un contrat. | Décision d'une question, d'une difficulté. | Dessein que l'on prend. | Formeté, courage.

RÉSOLUTOIRE. adj. des 2 g. Qui a pour effet de résoudre qq. acte.

RÉSOLVANT, ANTE. adj. Qui résout. Subst. m. C'est un résolvant.

RÉSONNANCE. s. f. Prolongation de la durée du son.

RÉSONNANT, ANTE. adj. Retentissant. | Qui rend un grand son.

RÉSONNEMENT. s. m. Retentissement et renvoi du son.

RÉSONNER. v. n. Retentir. | Rendre un grand son.

RÉSORPTION. s. f. Action d'absorber une seconde fois.

RÉSOURIRE. v. a. (*Je résous, il résout; nous résolvons, ils résolvent. Je résolvois, Je résolus. J'ai résolu. Je résoudrai. Je résoudrais. Résous, résolvez. Que je résolve. Que je résolusse Résolvant.*) Faire cesser la consistance, détruire l'union qui existe entre les parties d'un tout. | Résoudre un engagement, Le faire disparaître peu à peu. | Décider un cas douteux, une question. | Casser, annuler, détruire un acte par un acte contraire. | Déterminer, décider une chose. | Résoudre qq. | Le déterminer, à qq. ch. | Résolv, vs. part. *Entreprise résolue.* | Adj. et subst., Déterminé, hardi. | Résous. Autre part. du v. Résoudre. Est usité en parlant des choses qui se convertissent en d'autres, et ne se dit point au fé-m.

RÉSPECT. s. m. La vénération, la déférence qu'on a pour qq. | pour qq. où | Se faire porter respect. Se faire craindre. Subst. m., Un porte-respect. | Respect humain, La crainte qu'on a du jugement et des discours des hommes.

RÉSPECTABLE. adj. des 2 g. Qui mérite du respect.

RESPECTER. v. a. Honorer, révéler, porter respect. | Épargner. | Pron., Garder avec soin la décence et la bienséance convenables à son sexe, à son état, à son âge.

RESPECTIF, IVE. adj. Qui a rapport à chacun en particulier.

RESPECTIVEMENT. adv. D'une manière réciproque, d'une manière respectueuse.

RESPECTUEUSEMENT. adv. Avec respect.

RESPECTUEUX, EUSE. adj. Qui témoigne, qui marque du respect.

RESPIRABLE. adj. des 2 g. Qu'on peut respirer.

RESPIRATION. s. f. L'action de respirer.

RESPIRATOIRE. adj. des 2 g. Qui sert, qui a rapport à la respiration.

RESPIRER. v. n. Attirer l'air dans sa poitrine, et le repousser dehors. | *Il ne respire plus, Il est mort.* | *Vivre.* | Prendre, avoir qq. relâche. | *V. a. Respirer un bon air.*

| Annoncer, exprimer, témoigner vivement. | Désirer ardemment.

RESPLENDIR. v. n. Briller avec grand éclat.

RESPLENDISSANT, ANTE. adj. Qui resplendit.

RESPLENDISSEMENT. s. m. Grand éclat formé par l'expansion, par la réflexion de la lumière.

RESPONSABILITÉ. s. f. Obligation de répondre de ses actions ou de celles des autres, d'être garant de qq. ch.

RESPONSABLE. adj. des 2 g. Qui doit répondre de ses propres actions ou de celles des autres, qui doit être garant de qq. ch.

RESPONSIF, IVE. adj. Qui contient une réponse.

RESSAC. s. m. Retour violent des vagues vers le large, après qu'elles ont frappé avec impétuosité une terre.

RESSAIGNER. v. a. Saigner de nouveau. | *V. n.* Se dit en parlant Du sang qui coule de nouveau.

RESSAISIR. v. a. Reprendre; se remettre en possession de qq. ch.

RESSASSER. v. a. Sasser de nouveau. | Examiner, discuter de nouveau. *Fam.*

RESSAUT. s. m. Saillie, avance que forme qq. partie, en dehors d'une ligne ou d'une surface.

RESSAUTER. v. n. et s. Sauter de nouveau. | *V. n. T. d'archit.* Se dit Des parties qui font ressaute.

RESSEMBLANCE. s. f. Rapport, conformité entre des personnes, entre des choses. | La conformité entre l'imitation de l'objet et l'objet imité.

RESSEMBLANT, ANTE. adj. Qui ressemble.

RESSEMBLER. v. n. Avoir du rapport, de la conformité avec qq., avec qq. ch. | *Se dit De ce qui offre l'imitation exacte d'un objet.*

RESSEMELEGE. s. m. Action de ressemeler, et Le résultat de cette action.

RESSEMELER. v. a. Mettre de nouvelles semelles à une vieille chaussure.

RESSEMER. v. a. Semer de nouveau.

RESSENTIMENT. s. m. Faible ressentiment d'une douleur qu'on a ressentie. | Le souvenir qu'on garde des injures, avec désir de s'en venger.

RESSENTIR. v. a. Sentir, éprouver. | *Fron.,* Sentir qq. reste d'un mal qu'on a eu. | Éprouver les suites, les conséquences fâcheuses de qq. ch. — *Se dit qqqs. en bonne part.* | *Se ressentir d'une injure, S'en souvenir avec amertume, être disposé à s'en venger.*

RESSERREMENT. s. m. Action par laquelle une chose est resserrée.

RESSERRER. v. a. Serrer davantage ce qui s'est lâché. | Rendre moins étendu, resserrer dans des bornes plus étroites. | Referrer. | Abréger. | Remettre une chose dans le lieu d'où on l'avait tirée. | Rendre le ventre moins libre, moins lâche. *Fron.* | Retrancher de sa dépense. | *Resserré, is. part. Absol., Être resserré, Être constipé.*

RESSORT. s. m. La propriété par laquelle les corps pressés, pliés ou tendus se rétablissent d'eux-mêmes dans leur premier état. | Morceau de fer, de cuivre, d'acier, ou d'autre matière, qui est fait et posé de façon qu'il se rétablit dans sa première situation, quand il cesse d'être comprimé. | *Activité, force, énergie.* | *Moyen dont on se sert pour faire rénaître qq. affaire.*

RESSORT. s. m. Étendue de juridiction. | *Cela n'est pas de mon ressort, Il ne m'appartient pas d'en juger.*

RESSORTIR. v. n. (*Je ressortis, il ressort; nous ressortions, ils ressortaient. Je ressortais, etc. Ressortant.*) Sortir de nouveau. | *Se dit Des choses que leur opposition avec d'autres rend plus frappantes, plus saillantes.*

RESSORTIR. v. n. (*Je ressortis, il ressortit; nous ressortissions, ils ressortissaient. Je ressortissais, etc. Ressortissant.*) Être du ressort, de la dépendance ou de la compétence de qq. juridiction.

RESSORTISSANT, ANTE. adj. Qui ressortit.

RESSOUDEUR. v. a. Souder de nouveau, refaire une soudure.

RESSOURCE. s. f. Ce qu'on emploie, ce à quoi on a recours dans une extrémité fâcheuse, pour se tirer d'embarras, pour vaincre des difficultés.

RESSOUVENIR (SE). v. pron. Se souvenir d'une chose. | *Je m'en ressouviendrai qq. jour, Je m'en vengrai.*

RESSOUVENIR. s. m. Idée que l'on conserve ou que l'on se rappelle d'une chose passée.

RESSUAGE. s. m. Action, état d'un corps qui ressus. | *Opération qui consiste à sépa-*

rer l'argent contenu dans le cuivre, en faisant fondre l'alliage avec une certaine quantité de plomb.

RESSUER. v. n. Se dit Des corps qui rendent et laissent sortir leur humidité intérieure. | T. de métallurgie. *V. Resserer.*

RESSUI. s. m. Lieu où les bêtes fauves et le gibier se retirent pour se sécher, après la pluie ou après la rosée du matin.

RESSUSCITER. v. a. Ramener de la mort à la vie. | *Renouveler, faire revivre.* | V. n. Revenir de la mort à la vie.

RESSUYER. v. n. Sécher.

RESTANT, **ANTE**. adj. Qui reste. | Subst. m. Ce qui reste d'une plus grande somme. d'une plus grande quantité.

RESTAUR. s. m. Recours que les assureurs ont les uns contre les autres; ou contre le maître, si l'avarie provient de son fait. (Vi.)

RESTAURANT, **ANTE**. adj. et s. Qui restaure, qui répare les forces. | S. m. L'établissement d'un restaurateur.

RESTAURATEUR, **TRICE**. s. Celui, celle qui répare, qui rétablit. | Subst. m. Un traiteur chez lequel on trouve à toute heure des aliments.

RESTAURATION. s. f. Réparation, rétablissement. | Le rétablissement d'une ancienne dynastie sur le trône.

RESTAURER. v. a. Réparer, rétablir, remettre en bon état, en vigueur. | Fam. et pron., Rétablir ses forces en prenant de la nourriture.

RESTE. s. m. Ce qui demeure d'un tout, d'une plus grande quantité. | *Les restes d'une personne*, Ce qui reste d'une personne après sa mort. | *Jour de son reste*, Hasarder tout ce qu'on a de reste, faire ses derniers efforts. | *Le résultat que donne la soustraction*. | Ce qui reste d'une somme quand on l'a divisée par une autre. | *Ce que qqn. a abandonné ou refusé*. | *Da resta*. loc. adv. Plus qu'il n'est nécessaire. | *Au resta, du resta*. loc. adv. Au surplus, d'ailleurs, cependant, malgré cela.

RESTER. v. n. Être de reste. | Demeurer. | *En rester à*, Se borner à.—S'arrêter. | T. de musiq. Faire une tenue. | T. de marine. Être situé.

RESTITUABLE. adj. des 3 g. Que l'on doit rendre. | Qui peut être rétabli, remis en son premier état.

RESTITUER. v. a. Rendre ce qui a été pris, ou ce qui est possédé indûment, injustement. | Rétablir, remettre une chose en son premier état.

RESTITUTION. s. f. Action par laquelle on restitue, on rend. | L'action par laquelle on rétablit, on remet une chose en son premier état. | *La restitution d'un monument*, La représentation d'un monument entièrement détruit.

RESTREINDRE. v. a. Resserrer. | Réduire, diminuer, borner, limiter. | Pron., *Se restreindre à une chose*, S'y borner, s'y réduire.

RESTRICTIF, **IVR**. adj. Qui restreint, qui limite.

RESTRICTION. s. f. Condition qui restreint, modification.

RESTRINGENT, **ENTE**. adj. et s. m. Qui a la vertu de resserrer une partie relâchée.

RÉSULTANT, **ANTE**. adj. Qui résulte.

RÉSULTANTE. s. f. La force qui résulte de la composition de plusieurs forces appliquées à un point donné.

RÉSULTAT. s. m. Ce qui résulte, ce qui s'ensuit d'une délibération, d'une conférence, d'un principe, d'une opération, d'un événement, etc.

RÉSULTER. v. n. S'ensuivre.

RÉSUMER. v. a. Resserrer et rendre en peu de paroles ce qu'il y a de plus important dans une discussion, dans un discours. | Pron., *Reprendre en peu de mots ce qu'on a dit*, et en tirer un résultat. | *Résumé*. subst. m. *Le résumé d'un discours*. | *Au résumé*, *av résumé*. loc. adv. En récapitulant tout.

RÉSUMPTÉ. s. f. La dernière thèse qu'un docteur en théologie est obligé de soutenir pour avoir le droit de présider aux thèses.

RÉSUMPTÉ. adj. m. Se dit Du docteur qui a soutenu sa résumpte.

RÉSUMPTION. s. f. Action de résumer.

RÉSURRECTION. s. f. Retour de la mort à la vie. | Guérison surprenante, inopinée.

RETABLE. s. m. Ornement d'architecture contre lequel est appuyé l'autel, et qui enferme ordin. un tableau.

RÉTABLIR. v. a. Remettre une personne ou une chose en son premier état, en bon état, en meilleur état.

RÉTABLISSEMENT. s. m. Action de rétablir; État d'une personne, d'une chose rétablie.

RETAILLE. s. f. Morceau qu'on retranche d'une chose en la façonnant.

RETAILLER. v. a. Tailler de nouveau.

RETAPER. v. a. Retrousser les bords d'un chapeau (Vi.) | Remettre un chapeau à neuf.

RETARD. s. m. Retardement, délai, remise. | *Le retard d'une pendule, d'une montre*, La partie qui sert à retarder ou à avancer son mouvement.

RETARDATEUR. adj. des 3 g. et subst. Se dit Des contribuables qui sont en retard de payer. | Se dit Des jeunes soldats appelés sous les drapeaux et qui ne s'y rendent pas à temps.

RETARDATION. s. f. Le ralentissement du mouvement d'un corps.

RETARDATRICE. adj. f. Se dit De la force qui retarde le mouvement des corps.

RETARDEMENT. s. m. Délai, remise; action de retarder.

RETARDER. v. a. Différer. Empêcher d'aller, de partir, d'avancer, être cause qu'une chose vienne à être différée. | V. n. Se dit D'une horloge, d'une pendule, d'une montre qui va trop lentement.

RETEINDRE. v. a. Teindre de nouveau.

RETEINDRE. v. a. Teindre de nouveau.

RETENIR. v. a. Ravoir, tenir encore une fois. | Garder par-devers soi ce qui est à un autre. | Réserver. | Prélever, déduire d'une somme. | Arrêter, faire demeurer, faire séjourner, ne pas laisser aller. | Pron., se dit en parlant Des besoins, des mouvements naturels. | S'opposer à l'effet prochain d'une action. | Pron., S'arrêter avec effort. | S'accrocher, s'attacher, se prendre à qq. ch. | *Retenir une poule*, L'attacher avec un lien de fer pour l'empêcher de tomber. | Réprimé, modérer, empêcher de s'emporter. | Mettre, imprimer, garder qq. ch. dans sa mémoire. | Absol., en parlant De la génération des animaux, Concevoir. | *Ratzo*, un. adj. Circonspect, sage, modéré.

RÉTENTION. s. f. Réserve, réserve. | Maladie dans laquelle la vessie ne peut se débarrasser de l'urine qu'elle contient.

RÉTENTIONNAIRE. s. m. Celui qui retient ce qui appartient à d'autres.

RETENTIR. v. n. Rendre, renvoyer un son éclatant. | Faire ou produire un bruit éclatant.

RETEISSANT, ANTE. adj. Qui retentit.

RETENTISSEMENT. s. m. Bruit, son rendu, renvoyé avec plus ou moins d'éclat.

RETENTUM. s. m. Article que les juges n'exprimaient pas dans un arrêt qu'ils rendaient, mais qui ne laissait pas d'en faire partie et d'avoir son exécution. | Fam., Ce qu'on retient, ce qu'on réserve en soi-même par duplicité, lorsqu'on traite d'affaires avec qq.

RETENUE. s. f. Modération, discrétion, modestie. | Ce qu'on retient, en vertu de la loi ou d'une stipulation convenue, sur un traitement, un salaire, ou sur une rente. | *Être en retenue*, se dit D'un écolier qu'on empêche de sortir, ou qu'on prive de la récréation.

RETERSAGE. s. m. Action de reterser, ou Le résultat de cette action.

RETERSER. v. a. Donner un second labour à la vigne, pour détruire l'herbe.

RÉTAIRE. s. m. Espèce de gladiateurs dont l'arme principale était un filet qu'ils jetaient sur leur adversaire, pour l'envoûter.

RÉTICENCE. s. f. Suppression ou omis-

sion volontaire d'une chose qu'on devrait dire. La chose même qu'on n'a pas dite. | Cette figure de rhétorique par laquelle l'orateur ou s'interrompt fait entendre ce qu'il ne veut pas dire expressément.

RÉTICULAIRE. adj. des s. g. Qui ressemble à un réseau.

RÉTICULÉ, ÉE. adj. Se dit D'une sorte de maçonnerie fort employée par les Romains. | Se dit, en bot., Des parties qui sont marquées de nervures croisées en réseau.

RÉTIF, IVE. adj. Qui s'arrête ou qui recule au lieu d'avancer. | Adj. et subst. Difficile à conduire, à persuader.

RÉTINE. s. f. Membrane formée dans le fond de l'œil par une expansion du nerf optique.

RETINADE. s. f. Retranchement fait derrière un ouvrage, et dans lequel les assiégés se retirent quand les assiégeants ont emporté l'ouvrage.

RETIRATION. s. f. Action d'imprimer le second côté d'une feuille de papier.

RETIREMENT. s. m. Contraction, raccourcissement.

RETIRER. v. a. Tirer de nouveau. | Tirer à soi ce que l'on avait poussé dehors, ou porté en avant. | *Retirer sa parole*, Se dégager de la promesse qu'on avait faite.

| Tirer une chose, une personne d'un lieu où elle avait été mise, où elle était entrée.

| Percvoir, recueillir. | Donner asile, retraite, refuge. | Retraire. | Pron., S'en aller, s'éloigner d'un lieu. | Quitter la profession qu'on exerçait, le genre de vie qu'on menait. | Se mettre en sûreté, se réfugier.

| *Se retirer par-devers un juge*, S'adresser à lui pour avoir justice. | Pron., et en parlant Des choses, Se recourir. | Se dit Des eaux qui rentrent dans leur lit après s'être débordées, après avoir monté. | V. n. *La mer retire*, Elle est dans le reflux. | *Retiré*,

un. adj. Solitaire, peu fréquenté.

RETOMBÉE. s. f. La naissance d'une voûte, cette portion d'une voûte ou d'une arcade qu'on peut poser sans cintre, et qui porte sur le mur ou sur un pied-droit.

RETOMBER. v. n. Tomber encore. | Être attaqué de nouveau d'une maladie dont on croyait être guéri. | Tomber; se dit Des choses qui, ayant été élevées, tombent.

RETONDRE. v. a. Teindre de nouveau.

RETORDEMENT. s. m. Action de retordre, ou Le résultat de cette action.

RETORDRE. v. a. (Se conj. c. *Tordre*.) Tordre de nouveau. | Tordre.

RÉTORQUER. v. a. Employer contre son adversaire les raisons, les arguments, les preuves dont il s'est servi.

RETOUR, ORSE. adj. Qui a été retordu plusieurs fois. | Adj. et subst. m. Se dit D'un homme fin, rusé, artificieux.

RÉTOUSION. s. f. Emploi que l'on fait contre son adversaire, des raisons, des arguments, des preuves dont il s'est servi.

RETORTE. s. f. Cornue, vase en terre ou de verre, qui a un bec recourbé pour se joindre au récipiend.

RETOUCHER. s. f. Se dit Des endroits d'un tableau auxquels on a changé, corrigé qq. ch. | L'action de repasser le burin dans les tailles d'une gravure à demi usée.

RETOUCHER. v. n. Toucher de nouveau. | V. n. et a. Corriger, réformer, perfectionner.

RETOUR. s. m. Tour contraire ou presque contraire, tour multiplié. | Action de revenir, de retourner. | *Etre sur le retour*, Commencer à déchoir, à vieillir. | Ruse, artifice. | Arrivée au lieu d'où l'on était parti. | *Les retours d'un navire*, Les marchandises qu'il a rapportées en échange de celles qu'il avait portées, et les bénéfices qui en résultent. | Le changement, la vicissitude des affaires. | *Il a de fâcheux retours*, Se dit D'un homme bizarre, quinqué. | Ce qu'on ajoute à la chose qu'on troque contre une autre, pour rendre le troc égal. | Reconnaissance, réciprocité de sentiments, de services, etc. | Encoignure d'un bâtiment. | Le profil d'un entablement, d'une corniche, etc., qui ressaute.

RETOURNE. s. f. Carte qu'on retourne à certains jeux, quand chacun des joueurs a le nombre des cartes qu'il doit avoir : elle détermine la triomphe ou l'atout.

RETOURNER. v. n. Aller de nouveau en un lieu où l'on a déjà été. | Recommencer à faire les mêmes choses, les mêmes actions. | V. a. Tourner d'un autre sens. | *Retourner un sol*, Le bêcher pour le disposer à recevoir une autre culture. | *S'en retourner*, S'en aller. | V. n. Se dit De la carte qu'on retourne après que tous les joueurs ont eu les cartes qu'ils devaient avoir.

RETRACER. v. a. Tracer de nouveau. | Raconter les choses passées et connues, en renouveler la mémoire, les décrire.

RETRACTATION. s. f. Acte, discours ou écrit contenant le désaveu formel de ce qu'on a fait, dit ou écrit précédemment.

RETRACTER. v. a. Déclarer qu'on n'a plus l'opinion qu'on avait avancée; se dédire.

RÉTRACTILE. adj. des a g. Qui a la faculté de se retirer, de rentrer en dedans.

RETRACTILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est rétractile.

RÉTRACTION. s. f. Raccourcissement, contraction d'une partie.

RÉTRAIRES. v. a. (Se conj. c. *Traire*.) Exercer un retrait. On dit, plus ordinairement, *Retirer*. | **RETRAIT, ANTE.** adj. Se dit Des grains qui mûrissent sans se remplir.

RETRAIT. s. m. Action en justice, par

laquelle on retire un héritage qui avait été vendu. | *Le retrait d'un projet de loi*, L'action de retirer un projet de loi.

RETRAIT. s. m. Le lieu secret d'une maison où l'on va aux nécessités naturelles.

RETRAIT. s. m. Diminution de volume du mortier, de la terre, etc., lorsqu'ils sont secs, et des métaux lorsqu'ils sont refroidis. | On dit aussi *Retraite*.

BÉTRAITÉ. s. f. Action de se retirer. | Le marche que font des troupes pour s'éloigner de l'ennemi après un combat désavantageux. | L'obligation où sont les gens de guerre, dans les villes, de se retirer à une certaine heure, et Le signal qu'on leur donne en conséquence. | L'état d'une personne retirée des affaires, éloignée du tumulte de la société. | Le lieu même où l'on se retire. | Un lieu de refuge. | *Retraite de voleurs*, Lieu où se retirent les voleurs. | Un emploi tranquille, ou Une pension, une récompense qu'on accorde à qq. qui se retire d'un service. | La diminution progressive d'épaisseur qu'on donne à un mur en partant du pied. | Pointe de clou encastrée dans l'angle du cheval.

RETRAITÉ. s. f. Traite que le porteur d'une lettre de change protestée, faute d'acceptation ou de paiement, fait sur celui qui avait donné la lettre.

RETRAITÉ, ÉE. adj. Qui est à la retraite, qui reçoit la pension de retraite.

RETRANCHEMENT. s. m. Suppression de quelque partie d'un tout. | Suppression totale. | Les travaux qu'on fait à la guerre pour se mettre à couvert contre les attaques des ennemis.

RETRANCHER. v. a. Séparer une partie du tout, ôter qq. ch. d'un tout. | Ôter entièrement, supprimer. | Pron. Se restreindre, se réduire.—Absol., Diminuer sa dépense. | Faire des lignes, des tranchées et autres travaux, pour se mettre à couvert des attaques de l'ennemi.

RETRAVAILLER. v. a. Travailler de nouveau.

RETRAYANT, ANTE. s. T. de jurispr. Celui, celle qui exerce un retrait.

RÉTRÉCIE. v. a. Rendre plus étroit, moins large. | V. n. Devenir plus étroit. | **RÉTRÉCI, ÉE.** adj. Étroit, borné.

RÉTRÉCISSEMENT. s. m. Action par laquelle une chose est rétrécie; État d'une chose rétrécie.

RETEMPER. v. a. Tremper de nouveau. | Redonner de la force, de l'énergie.

RETRIBUER. v. a. Donner à qq. le salaire, la récompense qu'il mérite.

RÉTRIBUTION. s. f. Salaire, récompense.

RÉTROACTIF, IVE. adj. Qui agit sur le passé. *Un effet rétroactif.*

RÉTROACTION. s. f. Effet de ce qui est rétroactif.

RÉTROACTIVITÉ. s. f. Qualité de ce qui est rétroactif.

RÉTROCÉDER. v. a. Remettre à qq. le droit qu'il nous avait cédé.

RÉTROCESSION. s. f. Acte par lequel on rétrocede.

RÉTROGRADATION. s. f. Mouvement par lequel les corps célestes vont ou paraissent aller contre l'ordre des signes. | Se dit Du mouvement des équinoxes.

RÉTROGRADE. adj. des 2 g. Qui se fait en arrière. | Se dit Des corps célestes.

RÉTROGRADER. v. n. Retourner en arrière. | Se dit Des corps célestes.

RETROUSSEMENT. s. m. Action de retrousser.

RETROUSSER. v. a. Replier, relever en haut ce qui est détrossé. | *Nes retroussé, Nez dont le bout est un peu relevé en haut.*

RETROUSSIS. s. m. La partie du bord d'un chapeau retroussée à l'ancienne mode. | La partie des pans ou basques d'un uniforme qui est retroussée. | Pièce de cuir qui se rabat sur le haut des bottes.

RETROUVER. v. a. Trouver de nouveau. | Trouver ce qu'on avait perdu, oublié.

RETS. s. m. Filet, ouvrage de corde, de fil, etc., noué par mailles et à jour, pour prendre du poisson, des oiseaux.

RÉUNION. s. f. Action de rapprocher, de réunir des parties qui avaient été divisées, désunies, isolées; et L'effet qui résulte de cette action. | Réconciliation. | Une assemblée de personnes.

RÉUNIR. v. a. Rejoindre ce qui est désuni, séparé. | Réconcilier, remettre en bonne intelligence. | Rassembler ce qui était éparé.

RÉUSSIR. v. n. Avoir un succès heureux. | Avoir un bon ou un mauvais succès.

RÉUSSITE. s. f. Bon succès. Se dit Des choses. | Bon ou mauvais succès, issue.

REVALOIR. v. a. (Se conj. c. *Valoir.*) Rendre la pareille en bien ou en mal.

REVANCHE. s. f. Action par laquelle on se revanche du mal qu'on a reçu. *Fam.* | La seconde partie que joue le perdant, pour se racquitter de la première. | *En avan-cas.* loc. adv. En récompense, pour rendre la pareille.

REVANCHER. v. a. Défendre qq. qui est attaqué. | *Pron.*, Se défendre. | Rendre la pareille d'une injure, d'un mal qu'on a reçu. | Se dit qqfs en bien.

REVANCHEUR. s. m. Celui qui revanche, qui défend qq.

RÉVASSER. v. n. Avoir de fréquentes et diverses rêveries pendant un sommeil inquiet. | *Fam.*, Penser vaguement à qq. ch.

RÉVASSERIE. s. f. Action de révasser; État de celui qui révasse.

RÉVASSEUR. s. m. Celui qui révasse. *Fam.*

RÈVE. s. m. Songe. | Se dit Des projets sans fondement, des idées chimériques.

REVÊCHE. adj. des 2 g. Rude, âpre au goût. | Se dit Des personnes rudes, peu traitables.

RÉVEIL. s. m. Cessation de sommeil. | Machines d'horlogerie appelées aussi qqfs. *Réveille-matin.*

RÉVEILLE-MATIN. s. m. Horloge, montre, qui sonne pendant un certain espace de temps, pour éveiller à l'heure sur laquelle on a mis l'aiguille en se couchant.

RÉVEILLER. v. a. Faire cesser le sommeil. | Exciter de nouveau, ranimer. | *Renouveler, faire renaître.* | *Pron.*, S'éveiller. | Se ranimer, se renouveler.

RÉVEILLON. s. m. Petit repas extraordinaire qui se fait vers le milieu de la nuit. | Se dit De certaines touches claires et brillantes que le peintre place dans qq. endroits de son tableau, pour y faire sentir la lumière.

RÉVÉLATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui fait la révélation de qq. association criminelle.

RÉVÉLATION. s. f. Action de révéler. | L'inspiration par laquelle Dieu a fait connaître ses mystères, sa volonté, etc. | Se dit Des choses révélées.

RÉVÉLER. v. a. Découvrir, déclarer, faire savoir une chose qui était inconnue et secrète. | *Absol.*, *La religion révélée, Le christianisme.*

REVENANT, ANTE. adj. Qui plaît, qui revient.

REVENANT. s. m. Se dit Des esprits qu'on suppose revenir de l'autre monde.

REVENANT-BON. s. m. Profit casuel et éventuel provenant d'un marché, d'une charge, etc.

REVENDEUR, EUSE. s. Celui, celle qui revend, qui achète pour revendre.

REVENDICATÉ. s. f. Action de revendiquer.

REVENDIQUER. v. a. Réclamer une chose qui nous appartient, et qui est dans les mains d'un autre.

REVENDRE. v. a. Vendre ce qu'on a acheté.

REVENIR. v. a. Venir une autre fois, de nouveau. | Se dit Des choses qui croissent de nouveau, qui repoussent après avoir été coupées, arrachées, etc. | *Cela me revient dans l'esprit, Je m'en ressouvins.* | Retourner au lieu d'où l'on était parti. | Se dit De certains aliments qui, lorsqu'on les a mangés, causent des rapports. | Recommencer à faire ou à dire. | Se rétablir, se remettre. | Reprendre ses esprits après un évanouissement. | *Absol.*, *Je n'en reviens pas, Je ne reviens pas de mon étonnement.* | Abandonner l'opinion dont

on était. | Se calmer, se réconcilier, s'apaiser. | Résulter à l'avantage ou au désavantage de qq. | Coûter. | Plaire.

REVENTE s. f. Seconde vente, nouvelle vente.

REVENU s. m. Ce qu'on retire annuellement d'un domaine, d'un emploi, d'une pension, etc.

REVENUE s. f. Le jeune bois qui revient sur une coupe de taillis.

RÉVER v. n. et a. Faire des songes. | Être en délire. | Dire des choses déraisonnables, extravagantes. | Être distrait, laisser aller son imagination sur des choses vagues. | Penser, méditer profondément sur qq. ch. | V. a. Désirer qq. ch. vivement, avec passion.

RÉVÉBERATION s. f. Réfléchissement, réflexion.

RÉVÉBÈRE s. m. Miroir réflecteur, que l'on adapte à une lampe, pour ramener vers les objets que l'on veut éclairer la portion de sa lumière qui se perdait dans l'espace. | Se dit Des lanternes de verre qui contiennent une lampe munie d'un ou de plusieurs réflecteurs, et qui servent à éclairer pendant la nuit les rues.

RÉVÉBÉRER v. a. et n. Réfléchir, repousser, renvoyer.

REVERDIR v. a. Repeindre en vert. | V. n. Redevenir vert. | Se dit D'un vieillard dont les forces se raniment.

RÉVÈREMENT adv. Avec respect, avec révérence.

RÉVÈRENCE s. f. Respect, vénération. | Titre d'honneur qu'on donnait aux religieux qui étaient prêtres. | Le mouvement du corps qu'on fait pour saluer.

RÉVÈRENCIELLE adj. f. Crainte révérencielle, Le sentiment mêlé de crainte et de respect que les enfants doivent avoir pour leurs pères et mères.

RÉVÈRENCIEUSEMENT adv. Avec respect, d'une manière humble et cérémonieuse.

RÉVÈRENCIEUX, EUSE adj. Qui affecte de faire quantité de révérences. Fam. | Humble et cérémonieux.

RÉVÈREND, ENDE adj. Digne d'être révérend. Titre d'honneur qu'on donne aux prélats, aux religieux et aux religieuses. — Subst., *Mon révérend, mes révérends.*

RÉVÈRENDISSIMÉ adj. des 2 g. Titre d'honneur plus relevé que celui de Très-révérend, et que l'on donne aux évêques, aux archevêques et aux généraux d'ordres.

RÉVÉRER v. a. Honorer, respecter.

RÉVÈRIE s. f. L'état de l'esprit occupé d'idées vagues qui l'intéressent. | Idée extravagante, chimérique. | Délire causé par une maladie.

REVERS s. m. Le côté d'une chose opposé à celui que l'on regarde ou qui se

présente d'abord. | Un coup d'arrière-main. | Diagrès, accident. | *Les revers d'un habit*, se dit Des deux parties d'un habit qui se joignent sur la poitrine. | En parlant de monnaies ou de médailles, Le côté opposé à celui où est l'empreinte de la tête. | Fam., *Le revers de la médaille*, Le mauvais côté, les mauvaises qualités d'une personne ou d'une chose.

RÉVERSAL, ALE adj. S'est dit D'un acte d'assurance donné à l'appui d'un engagement précédent. | *Lettres réversales*, ou, subst., *Réversales*, Lettres par lesquelles on fait une concession en échange, en retour d'une autre.

REVERSEMENT s. m. Action de reverser.

REVERSER v. a. Verser de nouveau. | Transporter la cargaison d'un bâtiment dans un autre.

REVERSI s. m. (Plusieurs écrivent *Reversis*.) Sorte de jeu de cartes.

RÉVERSIBILITÉ s. f. Qualité de ce qui est réversible.

RÉVERSIBLE adj. des 2 g. Se dit Des biens, des terres qui doivent en certains cas retourner au propriétaire qui en a disposé.

RÉVERSION s. f. Retour, droit de retour, en vertu duquel les biens dont une personne a disposé en faveur d'une autre lui reviennent quand celle-ci meurt sans enfants.

REVERTIER s. m. Sorte de jeu qui se joue dans un trictrac. On disait autrefois *Reverquier*.

REVESTIAIRE s. m. Lieu séparé dans l'église, où les prêtres se revêtent des habits sacerdotaux pour l'office divin. Il est vi.

REVÈTEMENT s. m. Espèce de placage de plâtre, de mortier, de bois, de marbre, etc., qu'on fait à une construction pour la rendre plus agréable, ou plus riche, ou même plus solide. | Ouvrage de pierre, de brique, servant à retenir les terres d'un fossé, d'un bastion, d'une terrasse.

REVÊTIR v. a. (Se conj. c. *Vêtir*.) Donner des habits à qq. qui en a besoin. | Pron., *Se revêtir d'un habit*, Le mettre sur soi, s'en couvrir. | Se dit en parlant Des emplois, des titres, de l'autorité qu'on reçoit, dont on est investi. | Faire un revêtement. | Recouvrir, enduire. | *Revêtu*, ou part. Fam., *Un gusuz revêtu*, Un homme de rien qui a fait fortune. — Orné, décoré.

RÊVEUR, EUSE adj. et subst. Qui rêve, qui s'entretient de ses imaginations. | Se dit D'un homme qui fait ou qui dit des choses extravagantes.

REVIRADE s. f. T. du jeu de trictrac.

REVIREMENT s. m. Action de revirer. On dit mieux *Virerment*. | Manière de s'ac-

quitter envers une personne en lui faisant le transport d'une dette active équivalente à la somme qu'on lui doit.

REVIERE. v. n. T. de marine. Tourner d'un autre côté. | Fam., *Revier de bord*, Changer de parti. | Faire une revirade.

RÉVISER. v. a. Examiner de nouveau.

RÉVISEUR. s. m. Celui qui revoit après un autre.

RÉVISION. s. f. Action par laquelle on revoit, on examine de nouveau.

RÉVIVIFICATION. s. f. Opération par laquelle on fait repasser sous sa forme naturelle un métal qui était masqué sous une forme différente.

RÉVIVIFIER. v. a. Vivifier de nouveau. | *Revivifier le mercure*, Le remettre en son état naturel.

REVIVRE. v. n. (Se conj. c. *Vivre*) Ressusciter, revenir à la vie. | En parlant des choses, Renaitre, se renouveler. | *Faire revivre une personne*, Lui rendre des forces, lui redonner de la joie.

RÉVOCABLE. adj. des a g. Qui peut être révoqué, qui peut être destitué.

RÉVOCATION. s. f. Action de révoquer.

RÉVOCATOIRE. adj. des a g. Qui révoque.

REVOICI et **REVOILÀ**. Préps. répétitives. Voici et voilà de nouveau. Fam.

REVOIR. v. a. (Se conj. c. *Voir*) Voir de nouveau. | Subst., *Au revoir*, Fam. | *Revoir d'un cerf*, Prendre connaissance de la force d'un cerf. | Examiner de nouveau.

REVOLER. v. n. Voler de nouveau, retourner quelque part en volant.

REVOLIN. s. m. Effet du vent lorsqu'il est réfléchi, renvoyé par un objet.

RÉVOLTANT, **ANTE**. adj. Qui révolte, qui choque excessivement, qui indigne.

RÉVOLTE. s. f. Rébellion, soulèvement des sujets contre le souverain, ou d'un inférieur contre un supérieur.

RÉVOLTER. v. a. Soulever, porter à la révolte. | Choquer excessivement, indigner. | Pron. S'indigner. | *Révolté*, subst. m.

RÉVOLU, **UE**. adj. Se dit Du cours des planètes et des astres, lorsqu'ils sont revenus au même point d'où ils étaient partis. | En parlant Des périodes de temps, Achevé, complet.

RÉVOLUTION. s. f. Le retour d'une planète, d'un astre au même point d'où il était parti. | Émotion violente qui occasionne une révolution d'humeurs. | Le changement qui arrive dans les choses du monde, dans les opinions, etc. | Se dit Des changements brusques et violents qui ont lieu dans le gouvernement des États.

RÉVOLUTIONNAIRE. adj. des a g. Qui a rapport, qui est favorable aux révolutions politiques. | Subst. m. Ami, partisan des révolutions.

REVOMIR. v. a. Vomir ce qu'on a avalé. | Vomir de nouveau.

RÉVOQUER. v. a. Appeler, destituer. | Annuler. | *Révoquer en doute*, Mettre en doute.

REVUE. s. f. Recherche, inspection exacte. | Se dit en parlant Des troupes que l'on met en bataille, et que l'on fait ensuite défilér, pour voir si elles sont complètes, et si elles sont en bon ordre. | Titres de certains écrits périodiques.

RÉVULSIF, **IVE**. adj. et a. m. Se dit De certains médicaments.

RÉVULSION. s. f. L'action par laquelle, au moyen de médicaments ou d'autres agents, on détourne la cause d'une maladie d'une partie du corps vers une autre.

REZ. prép. Tout contre, joignant. *Rez pied, rez terre*, À fleur de terre.

REZ-DE-CHAUSSÉE. s. m. Niveau du terrain. | La partie d'une maison qui est, ou à peu près, au niveau du terrain.

REHABILITAGE. s. m. Recouvrement. Fam.

RHABILLER. v. a. Habiller une seconde fois. | Fourrir de nouveaux habits. | Fam. Rectifier ce qu'il y a de défectueux dans une affaire.

RHABILLEUR. s. m. *F. Rasqueur*.

RHAGADE. s. f. Se dit De certains gerçures, de certains ulcères étroits et allongés qui se forment à l'origine des membranes muqueuses.

RHAPONTIC. s. m. Espèce de rhubarbe.

RHÉTEUR. s. m. Celui qui enseigne l'art de bien dire, et qui ordinairement fait profession de donner des règles et des préceptes d'éloquence, soit de vive voix, soit par écrit.

RHÉTORICIE. s. m. Celui qui suit la rhétorique. | Un écolier qui étudie la rhétorique.

RHÉTORIQUE. s. f. L'art de bien dire.

| La classe où l'on enseigne la rhétorique.

| Titre de certains traités de rhétorique.

RHINGRAVE. s. m. Comte du Rhin. Se disait Des juges, des gouverneurs de villes situées le long du Rhin, et de Qqs. princes d'Allemagne. La femme du Rhingrave était appelée *Madame la Rhingrave*.

RHINGRAVE. s. f. Neau qu'on donnait autrefois à une espèce de culotte ou bas-de-chausses fort ample.

RHINOCÉROS. s. m. Grand quadrupède sauvage et féroce.

RHODIUM. s. m. Métal très-difficile à fondre, et fort rare.

RHODOBENDRON. s. m. Arbrisseau toujours vert.

RHOMBE. s. m. Quadrilatère plan dont les côtés opposés sont parallèles entre eux sans que ses angles soient droits. | Genre de coquillages univalves. | Se dit De certains poissons.

RHOMBOÏDAL, ALE. adj. Qui a la figure du rhombe ou du rhomboïde.

RHOMBOÏDE. s. m. Corps solide ayant six faces parallèles deux à deux, et dont chacune est un rhombe.

RHUBARBE. s. f. Plante médicinale. | *Rhubarbe des moines*, Nom vulgaire d'une espèce de patisson.

RHUM. s. m. Eau-de-vie de sucre. Qqs. personnes écrivent *Rum*.

RHUMATIQUE adj. des 2 g. Il a le même sens que Rhumatismal.

RHUMATISAL, ALE. adj. Qui appartient au rhumatisme.

RHUMATISME. s. m. Maladie inflammatoire qui affecte tantôt les muscles, tantôt les articulations.

RHUME. s. m. Espèce de fluxion causée par l'irritation ou par l'inflammation de la membrane muqueuse qui tapisse la gorge. | *Rhume de cerveau*, Fluxion causée par l'inflammation de la membrane muqueuse qui tapisse l'intérieur du nez.

RHUS. s. m. *V. SUMAC.*

RHYTHME. s. m. Nombre, cadence, mesure.

RHYTHMIQUE adj. des 2 g. Qui appartient au rythme.

RIANT, ANTE. adj. Qui annonce de la gaieté, de la joie. | Agréable à la vue.

RIAMBELLE. s. f. Se dit fam. et en mauvaise part, Kyrielle, longue suite.

RIBAUD, AUDE. adj. et subst. Luxurieux, impudique. Pop. et grossier.

RIBAUDRIE. s. f. Action de ribaud.

RIBLEUR. s. m. Celui qui court les rues la nuit comme les filous. Pop. et vi.

RIBORDAGE. s. m. Damage que le choc d'un bâtiment cause à un autre, en changeant de place.

RIBOTE. s. f. Débauche, excès de table ou de boisson. Pop.

RIBOTER. v. n. Faire ribota.

RIBOTEUR, EUSE. s. Celui, celle qui aime à riboter.

RICANEMENT. s. m. Action de ricaner. Fam.

RICANER. v. n. Rire à demi, soit par sottise, soit par malice. Fam.

RICANERIE. s. f. Rire moqueur. Fam.

RICANEUR, EUSE. s. Celui, celle qui ricane. | Adj., *Un air ricaneur*. Fam.

RIC-À-RIC. loc. adv. et fam. Avec une exactitude rigoureuse.

RICHARD. s. m. Celui qui a beaucoup de bien. Fam.

RICHE. adj. des 2 g. Qui a beaucoup de bien, qui possède de grands biens. | Se dit en parlant des qualités personnelles. | Abondant, fertile. | De grand prix, magnifique. | En parlant des ouvrages d'esprit, Fécond en idées, en images. | *Riches*, subst. m. *Le riche et le pauvre*.

RICHEMENT. adv. D'une manière riche, magnifiquement. | *Cette femme est richement laide*, Elle est fort laide.

RICHESSÉ. s. f. Opulence, abondance de biens. | L'abondance des productions naturelles. | Se dit en parlant de certaines choses dont la matière ou les ornements sont riches et précieux. | De grands biens.

RICHISSIME. adj. superlatif. Extrêmement riche. Fam.

RICIN. s. m. Genre de plantes.

RICOCHET. v. n. Faire des ricochets.

RICOCHET. s. m. Bond que fait une pierre plate et légère, ou qq. autre ch. semblable, jetée obliquement sur la surface de l'eau. | Espèce de petit oiseau. | Suite d'événements amenés les uns par les autres.

RIDE. s. f. Pl. qui se fait sur le front, sur le visage, sur les mains, et qui est ord. l'effet de l'âge.

RIDEAU. s. m. Morceau d'étoffe, de toile, etc., qu'on emploie pour cacher, couvrir, entourer, ou conserver qq. ch. | La toile qu'on lève ou qu'on baisse pour montrer ou pour cacher la scène aux spectateurs. | Se dit Des arbres ou arbrisseaux plantés en haie ou en palissade, pour produire de l'ombre, ou pour rompre la violence des vents. | Petite élévation de terre, derrière laquelle on peut se cacher.

RIDELÉ. s. f. Chacun des deux côtés d'une charrette, qui sont faits en forme de râtelier.

RIDER. v. a. Faire des rides, causer des rides. | *Une pomme ridée*, Une pomme râtinée, flétrie.

RIDICULE. adj. des 2 g. Digne de risée, de moquerie. | Se dit, subst., Des personnes. | Subst. m. Ce qui est ridicule, ce qu'il y a de ridicule dans une personne ou dans une chose.

RIDICULEMENT. adv. D'une manière ridicule.

RIDICULISER. v. a. Rendre ridicule, tourner en ridicule.

RIDICULITÉ. s. f. Qualité de ce qui est ridicule.

RIÈBLE. s. m. *V. GAZETTES.*

RIEN. s. m. Néant, nulle chose. | Peu de chose. | Qq. ch. *Qui vous reproche rien?* | Au plur., Bagatelles, chose de nulle importance. | *Courez si de rien n'était*, loc. adv. Courrez si la chose dont il s'agit n'était pas arrivée. | *En moins de rien*, loc. adv. En très-peu de temps.

RIEUR, EUSE. s. Celui, celle qui rit. | Subst. et adj., Celui, celle qui aime à rire. | Celui, celle qui raille.

RIFLARD. s. m. Espèce de grand rabot à deux poignées. | Ciseau qui sert aux maçons pour ébarber les ouvrages de plâtre.

RIGIDE. adj. des 2 g. Sévère, exact, austère.

RIGIDEMENT. adv. Avec rigidité.
RIGIDITÉ. s. f. Grande sévérité, exactitude rigoureuse, austérité.

RIGODON. s. m. Air à deux temps, très-animé. On écrit aussi *Rigandon*. | La danse qu'on exécute sur cet air.

RIGOLE. s. f. Petit fossé qu'on fait dans la terre, ou petit canal qu'on creuse dans les pierres de taille, pour faire couler l'eau. | Se dit Des petites tranchées qu'on fait pour planter des bordures de buis, de thym, etc.

RIGORISME. s. m. Morale trop sévère.
RIGORISTE. s. des 2 g. et adj. Celui, celle qui pousse trop loin la sévérité dans certains principes, et particulièrement dans ceux de la morale.

RIGOREUSEMENT. adv. Avec rigueur, d'une manière dure et sévère.

RIGOREUX, EUSE. adj. Qui a beaucoup de sévérité dans sa conduite, dans ses maximes à l'égard des autres. | Sévère, dur. | Rude, âpre. | Rigide, austère.

RIGUEUR. s. f. Sévérité, austérité. | Dureté, âpreté. | Grande exactitude, sévérité dans la justice. | *La loi de rigueur*, La loi de Moïse. | À LA RIGUEUR, À LA DERNIÈRE RIGUEUR, À TOUTE RIGUEUR, EN RIGUEUR.

loc. adv. Dans la dernière exactitude, avec une extrême sévérité, sans faire aucune grâce. | À LA RIGUEUR, À LA LETTRE.

RIMAILLER. v. n. Faire de mauvais vers.

RIMAILLEUR. s. m. Celui qui fait de mauvais vers. Fam.

RIME. s. f. Uniformité de son dans la terminaison de deux mots. | Au plur., Vers.

RIMER. v. n. Se dit Des mots dont les dernières syllabes ont la même terminaison, et forment le même son. | Faire des vers. | V. a. Mettre en vers. | *Bouts-rimés*, Rimes données pour faire des vers. | *Bout-rimé*, Pièce de vers composée sur des rimes données.

RIMEUR. s. m. Un mauvais poète. | Un homme qui n'emploie que des rimes très-riches dans ses vers.

RINCEAU. s. m. Ornement sculpté ou peint, composé de branches et de fruits, ou de feuilles d'acanthé disposées par enroulement. | Se dit, en t. de blas., de Branches chargées de feuilles.

RINCER. v. a. Nettoyer en lavant et en frottant. | Se dit en parlant Des bouteilles, des verres, etc. | *Se rincer la bouche*, Laver sa bouche. | *Rincé*, *és*, part. Pop., *Il a été bien rincé*, Se dit D'un homme qui a été fort mouillé; D'un homme qui a été fortement réprimandé ou battu.

RINCURE. s. f. L'eau avec laquelle on a rincé un verre, une bouteille, etc.

RIOTER. v. n. Rire à demi. Pop.

RIOTEUR, EUSE. s. Celui, celle qui ne fait que rioter. Pop.

RIPAILLE. s. f. *Faire ripaille*, Faire grande chère, faire la débauche à table. Fam.

RIPE. s. f. Outil qu'emploient les maçons, les tailleurs de pierre, les sculpteurs.

RIPER. v. a. Batisser avec la ripe.

RIPOPÉE. s. f. Mélange que les cabaretiers font de différents restes de vin. Fam.

| Mélange de différentes liqueurs, de différentes sauces. | Fam., Écrit composé d'idées communes, incohérentes ou mal liées entre elles.

RIPOSTE. s. f. Réponse vive faite sur-le-champ, répartie promptement pour repousser qq. raillerie. Fam. | Une botte que l'on porte en parant.

RIPOSTER. v. n. Répondre, répartir vivement et sur-le-champ pour repousser qq. raillerie. | V. a. *Il vous ripostera qq. ch. de désagréable*. | Parer et porter la botte du même mouvement.

RIPUAIRE. adj. des 2 g. et s. Il se disait Des anciens peuples des bords du Rhin et de la Meuse, et se dit encore Du code de leurs lois.

RIRE. v. n. (*Je ris, il rit; nous rions, etc. Je risais, nous rissions, vous risiez. Je ris. J'ai ri. Je rirai. Je rirais. Ris ou Ri, ris. Que je ris. Que je risse. Riant. Ri.*) Faire un certain mouvement de la bouche, souvent accompagné d'éclat, et causé par l'impulsion qu'excite en nous qq. ch. de gai, de plaisant. | Fam. Se divertir, se réjouir. | Fam., *Rire de qqn.*, Se moquer de qqn. | Railler, badiner, ne parler pas tout de bon, n'agir pas sérieusement.

RIRE. s. m. Action de rire. | *Un gros rire*, Un rire bruyant et prolongé.

RIS. s. m. Signifie la même chose que *Rire*, substantif.

RIS. s. m. Corps glanduleux qui est placé sous la gorge du veau, et qui est un manger assez délicat.

RIS. s. m. pl. OEillets qui sont à une voile, au-dessous de la vergue, et dans lesquels on passe de petites cordes nommées *Garcettes*, pour raccourcir la voile quand le vent est trop fort.

RISBAN. s. m. Terre-plein garni de canons pour la défense d'un fort.

RISÉE. s. f. Grand éclat de rire que font plusieurs personnes ensemble. | Moquerie. | L'objet de la risée, de la moquerie.

RISIBILITÉ. s. f. Faculté de rire.

RISIBLE. adj. des 2 g. Qui a la faculté de rire. | Fam., Qui est propre à faire rire. | Digne de moquerie.

RISQUABLE. adj. des 2 g. Où il y a du risque. | Qu'on peut risquer avec qqa. chances de succès.

RISQUE. s. m. Péril, danger.

RISQUER. v. a. Hasarder, mettre en danger. | Courir le risque, le hasard de.

RISSOLE. s. f. Sorte de menue pâtisserie.

RIZ

faite de viande hachée, enveloppée de la pâte.

ER. v. a. Cuire, rôtir de manière que l'on rôtit prenne une couleur et appétissante. [Rissoi. f. subst. *nom du rissolé.*

RE. s. f. (Qqns. disent *Ris-*) annulation d'une police d'assurance qu'elle fait double emploi avec police, d'une date antérieure, elle se trouve sans objet.

RITE. s. m. Ordre prescrit des choses qui se pratiquent dans une religion. écrit toujours *Rites*, au plur. | Les cérémonies mêmes d'un culte.

RNELLE. s. f. Petit morceau de instrumentale qui précède un autre qui qqfs. le suit. | Fam. et par extension fréquent des mêmes choses.

RISTE. s. m. Auteur qui traite des rites.

R. s. m. Livre contenant les cérémonies, les instructions, etc., dont particulièrement les fonctions.

R. s. m. Les rives, les bords des fleuves, etc.

R. ALE. s. Concurrent. | Adj., *Deux aux.*

SER. v. n. Disputer de talent, de science, avec qqn.

TE. s. f. Concurrence.

R. f. Le bord d'un fleuve, d'un lac, d'un étang, d'un lac.

v. a. Abattre la pointe d'un clou du côté de l'objet qu'il perce, et pour la fixer. | *River à qqn. son* répondre vertement.

AIR. s. m. Celui qui habite le bord de la rivière. | Se dit de ceux qui ont parcouru le long d'une forêt, d'un chemin, etc. | Adj., *Les terres ri-*

vis. s. m. L'extrémité inférieure, et relevée, du clou broché dans le pied d'un cheval.

RE. s. f. Cours naturel et abouissant qui coulent dans un lit plus étendu en largeur et en longueur. *Re de diamants*, Un collier composé de plusieurs chatons dans lesquels sont des diamants.

R. s. f. Broche de fer qui entre dans les charnières des fiches, pour en servir de deux ailes.

LE ou RISDALE. s. f. Monnaie qui a cours dans qq. États du

R. s. f. Querelle entre deux ou plusieurs personnes, accompagnées d'injures, et de qqfs. de coups. | Débat, discussion orageuse.

m. Plante céréale.

ROD

589

RIZE. s. m. Monnaie de compte dans les États du Grand Seigneur.

RIZIÈRE. s. f. Terre dans laquelle on cultive du riz.

ROB. s. m. Sac dépuré des fruits cuits en consistance de miel ou de sirop très-épais.

ROB ou ROBRE. s. m. T. du jeu de whist. Partie double, ou Parties liées.

ROBE. s. f. Sorte de vêtement long, ayant des manches, qui est différent selon les personnes qui le portent. | *Robe de chambre*, Robe que les hommes portent dans la chambre. | La profession des gens de judicature. | La profession des ecclésiastiques, des religieux; alors il est précédé d'un adj. possessif. Fam. | Le poil de qq. animaux, par rapport à sa couleur.

ROBIN. s. m. T. de dénigrement, dont on se servait en parlant des gens de robe. Fam.

ROBIN. s. m. Nom propre. | *Toujours souvient à Robin de ses fêtes*, On revient facilement à d'anciennes habitudes.

ROBINET. s. m. Pièce d'un tuyau de fontaine, qui sert à retenir l'eau, et à la faire couler quand on veut. | La seule clef du robinet.

ROBINIER. s. m. Genre de plantes.

ROBORATIF, IVE. adj. Qui fortifie. Peu usité: on dit *Corroborant*.

ROBUSTE. adj. des 2 g. Fort, vigoureux.

ROBUSTEMENT. adv. D'une manière robuste.

ROC. s. m. Masse de pierre très-dure qui tient à la terre.

ROCAILLE. s. f. Décoration, ouvrage fait avec des coquillages et des pierres irrégulières et brutes.

ROCAILLEUR. s. m. Celui qui travaille en rocaille.

ROCAILLEUX, EUSE. adj. Plein de petits cailloux. | *Un style rocailleux*, Un style dur, désagréable à l'oreille.

ROCAMBOLE. s. f. Espèce d'ail. | Fam. et Vi. Ce qu'il y a de plus piquant dans qq. ch.

ROCHE. s. f. A le sens de *Roc*. | La pierre la plus dure d'une carrière. | *C'est un homme de la vieille roche*, C'est un homme d'une probité reconnue.

ROCHER. s. m. A la même signification que *Roc* et *Roche*.

ROCHET. s. m. Sorte de surplis à manches étroites, que portent les évêques et plusieurs autres ecclésiastiques.

RÔDER. v. n. Tournoyer, courir çà et là.

RÔDEUR. s. m. Celui qui rôde.

RODOMONT. s. m. Fanfaron qui se vante de prétendus actes de bravoure pour se faire valoir et se faire craindre. Fam.

ROBOMONTADE. s. f. Banquetonnade, vanterie en fait de bravoure. Fam.

ROGATIONS. s. f. pl. Prières publiques accompagnées de processions, que l'Église fait pour les biens de la terre pendant les trois jours qui précèdent la fête de l'Ascension.

ROGATOIRE. adj. des 2 g. Commission rogatoire, Commission qu'un juge adresse à un autre juge, et par laquelle il l'invite à faire qq. acte de procédure, dans l'étendue de son ressort.

ROGATON. s. m. Se dit Des restes de viandes ramassées. | Se dit, en Littérature, De petits ouvrages de rebut. Fam.

ROGNE. s. f. Gale invétérée.

ROGNE-PIED. s. m. Espèce de conton avec lequel le maréchal rogne des parties inutiles de l'ongle du cheval.

ROGNER. v. a. Retrancher, ôter qq. ch. des extrémités, de la longueur ou de la largeur d'une étoffe, d'un morceau de bois, etc. | Ôter, retrancher à qq. une partie de ce qui lui appartient.

ROGNEUR, **EUSE**. s. Celui, celle qui rogne.

ROGNEUX, **EUSE**. adj. Qui a la rogne.

ROGNON. s. m. Le rein d'un animal. | En parlant De certains animaux, Besticote. | *Mine en rognon*, Odeur qui se trouve en masses détachées.

ROGNONNER. v. v. Gronder, gramauler, murmurer entre ses dents. Pop.

ROGNURE. s. f. Ce qu'on retranche, ce qu'on enlève quand on rogne qq. ch. | Au plier., fam., Les restes des matériaux qui ne sont point entrés dans un grand ouvrage.

ROGOMME. s. m. *Ban-de-vis* ou autre liqueur forte. Pop.

ROGUE. adj. des 2 g. Fier, arrogant, superbe. Fam.

ROI. s. m. Monarque, prince, souverain d'un État ayant le titre de royaume. | *Le roi très-chrétien*, Le roi de France; *Le roi catholique*, Le roi d'Espagne; *Le roi très-fidèle*, Le roi de Portugal. | Absol., Le roi qui règne dans le pays où l'on est. | *Pied de roi*, Mesure qui contient douze pouces en longueur. | *Le jour des Rois*, Le jour de l'Épiphanie. | *Roi d'armes*, Le chef des héralds d'armes. | Se dit De certains animaux qu'on regarde comme les plus nobles de tous. | Au jeu de cartes, La principale figure de chaque couleur. | Aux échecs, La principale pièce du jeu.

ROIDE. adj. des 2 g. (En conversation et qqf. dans le discours soutenu, on prononce *Rède*, *réder*, *rédi.*) Qui est fort tendu, et qu'on a de la peine à plier. | Ce qui manque de souplesse, de grâce. | Inflexible, opiniâtre, dur. | Qui est difficile à monter. | Qui a un mouvement rapide et fort. | Adv. Vite.

ROIDEUR. s. f. Qualité de ce qui est roide. | Rapidité, impétuosité de mouvement. | Fermeté excessive, extrême sévérité.

ROILLON. s. m. Petite élévation qu'on ne peut regarder comme une montagne, et qui se trouve dans un chemin.

ROIIDE. v. a. Tendre ou étendre avec force, rendre roide. | V. n. Devenir roide. | Pron., Tenir ferme, ne vouloir point se relâcher.

ROILETEL. s. m. Fort petit oiseau. | Un petit roi, le roi d'un très-petit État.

ROLE. s. m. Un feuillet ou deux pages d'écriture. | Liste, catalogue. | L'état, le liste sur laquelle on inscrit les causes dans l'ordre où elles doivent se plaider. | *d'au de rôle*, Chacun à son tour ou à son rang. | Ce que doit réciter un acteur dans ses pièces de théâtre. | La manière dont on agit dans les affaires du monde dans certaines occasions.

ROLER. v. a. Faire des rôles d'écrivain. Fam.

ROLEY. s. m. Petit rôle.

ROMAIN, **AINE**. adj. et subst. Se dit Des personnes et des choses qui appartenaient à l'ancienne Rome. | *Chiffres romains*, Les lettres numériques comme C. D. I. L. M. V. X. | Se dit Des personnes et des choses qui appartiennent à la Rome moderne. | *Romains*, Espèce de laitue longue.

ROMAIN. s. m. *Grav romain*, Petit romain, caractères d'imprimerie. | Dans chaque corps de caractère, Le caractère dont les traits sont perpendiculaires. Adj., *Caractère romain*.

ROMAINE. s. f. Peson, instrument dont on se sert pour peser avec un seul poids.

ROMAN. s. m. Se dit proprement Des histoires, des narrations, vraies ou fautes, écrites en vieux langage. Toute histoire fautive, écrite en prose, où l'auteur cherche à exciter l'intérêt. | Se dit Des aventures extraordinaires, et des récits dénués de vraisemblance.

ROMAN, **AINE**. adj. Se dit De la langue qui s'est formée de la corruption du latin. | Subst. m. *Des histoires écrites en roman*.

ROMANCE. adj. f. La langue romance, signifie la même chose que *La langue romane*.

ROMANCE. s. f. Ancienne histoire écrite en petits vers simples et naïfs, dont le sujet est ordinaire, touchant, et qui est faite pour être chantée. | Toute chanson tendre et plaintive.

ROMANCIER. s. m. On appelle ainsi Les auteurs des anciens romans écrits en vieux langage. | Se dit Des auteurs de romans modernes.

ROMANESQUE. adj. des 2 g. Qui tient du roman. | Subst. m. *Il y a du romanesque dans cet ouvrage*.

ROMANESQUEMENT. adv. D'une manière romanesque.

ROMANTIQUE. adj. des 2 g. Se dit Des lieux, des paysages qui rappellent à l'imagination les descriptions des poèmes et des romans. | Se dit De certains écrivains qui affectent de s'affranchir des règles de composition et de style établies par l'exemple les auteurs classiques, et Des ouvrages de ces écrivains. | Subst. m. Le genre romantique. | Partisan du genre romantique.

ROMARIN. s. m. Arbuſte aromatique.

ROMPEMENT. s. m. *Rompement de tête.* La fatigue que cause le grand bruit, ou un discours importun, ou une forte application, etc.

ROMPRE. v. a. (*Je romps, il rompt; nous rompons, etc. Je rompis. Je rompis. l'ai rompu. Je romprai. Je romprais. Romps. Que je rompe. Que je rompis. Romps. rompu.*) Briser, casser, mettre en pièces. | *Romp le pain.* Faire la cène, la communion. | *Romp un criminel.* Rompre les os des bras et des jambes à un criminel avec une barre de fer. | *Romp la tête à qqn.* Lui faire trop de bruit, ou L'importuner par les discours inutiles et hors de saison. | *Romp les chemins.* Gâter les chemins. | *Romp un bataillon, etc.* Enfoncer un bataillon. | Arrêter, détourner le mouvement droit de qq. corps. | Détruire, faire cesser, rendre nul. | Absol. Renoncer à l'amitié, aux liaisons qu'on avait avec qqn. | *Romp le silence.* Cesser de se taire. | *Styler, dresser, exercer, accoutumer.* | *Romp les couleurs.* Les mêler avec d'autres pour en adoucir l'éclat. | V. n. Se casser, se briser. | *À tout rompre.* loc. adv. Tout au plus, à toute extrémité; avec transport. | *Romp, v. s. s. s.* Extrêmement fatigué. | *Être rompu aux affaires.* Y être fort exercé. | *À bâtons rompus.* loc. adv. dont on se sert en parlant Des choses qui se font ou qui se disent avec de fréquentes interruptions et à diverses reprises.

RONCE. s. f. Arbuste épineux et rampant. | Difficultés, désagréments.

ROND, ONDE. adj. Qui est de telle figure que toutes lignes droites tirées du centre à la circonférence sont égales. | Qui est cylindrique. | Fam., *Il est tout rond.* Il agit sans façon, avec sincérité. | *Compte rond.* Compte dont la somme est parfaite et sans fraction. | *Fil rond.* Fil un peu recourbé.

ROND. s. m. Figure circulaire, cercle.

RONDACHE. s. f. Espèce de grand bouclier dont on se servait autrefois.

RONDE. s. f. La suite qui se fait le nuit autour d'une place, dans une ville, dans un camp, pour observer si les sentinelles, ou corps de garde font leur devoir, et si tout est en bon état. | La troupe ou la per-

sonne même qui fait le rond. | *Chanson à refrain, où chacun chante tour à tour.* | *À la ronde.* loc. adv. Alentour.

RONDE. s. f. La plus longue de toutes les notes, celle qui a le plus de valeur.

RONDE. s. f. Sorte d'écriture dont les traits sont presque perpendiculaires.

RONDEAU. s. m. Petite pièce de poésie particulière aux Français | Se dit D'autres petites pièces de poésie qu'on met ordinairement en musique. | Air à deux ou à plusieurs reprises.

RONDELET, ETE. adj. Diminutif de Rond. Fam. | *Soies rondelettes.* Les moindres et les plus communes des suies.

RONDELETTE. s. f. pl. Toiles à voiles qui se fabriquent en Bretagne.

RONDELLE. s. f. Petit bouclier rond, dont les gens de pied armés à la légère se servaient autrefois. | Espèce de ciseau arrondi dont on se sert en sculpture.

RONDEMENT. adv. Uniment. | *Promptement.* | *Sincèrement, franchement, sans artifice, sans façon.* Fam.

RONDEUR. s. f. Figure de ce qui est rond, de ce qui est sphérique, circulaire, ou cylindrique. | Se dit en parlant D'une personne qui a de la franchise, qui est sans façon.

RONDIN. s. m. Morceau de bois de chauffage, qui est rond. | Un gros bâton.

RONDINER. v. s. Donner à qqn. des coups de rondin. Pop.

RONDON. s. m. *Pondre en rondon,* se dit D'un oiseau lorsqu'il fond avec impétuosité sur sa proie.

ROND-POINT. s. m. Partie demi-circulaire qui termine qqf. le fond d'une église. | Une grande place circulaire, à laquelle aboutissent plusieurs avenues ou allées.

RONFLANT, ANTE. adj. Sonore et bruyant. | Se dit Des phrases, des mots, etc.

RONFLEMENT. s. m. Brait qu'on fait en ronflant.

RONFLER. v. u. Faire un certain bruit de la gorge et des narines en respirant pendant le sommeil. | Se dit D'un cheval, quand la peur, la vivacité, la colère, etc., lui font faire un certain bruit des narines. | Se dit De certaines choses qui font un bruit prolongé, comme le tonnerre, le canon, l'orgue, etc.

RONFLEUR, EUSE. s. Celui, celle qui ronfle, qui a l'habitude de ronfler.

RONGE. s. m. *La corse fait la ronge,* Il ruine.

RONGER. v. a. Camper avec les dents à plusieurs et fréquentes reprises. | Fam., *Donner un os à ronger à qqn.* Lui donner qq. emploi qui l'aide à vivre; ou Lui faire qq. légère grâce. | Se dit De certaines choses qui minent, corrodent ou consomment peu à peu d'autres choses. | Se dit des choses

qui tourmentent l'esprit, la conscience, etc. | Se dit De ceux qui consomment le bien d'autrui.

RONGEUR. adj. Qui ronge. *Le ver rongeur*, Le remords qui tourmente le coupable. | Au plur., *Ordre de quadrupèdes*.

ROQUEFORT. s. m. Fromage très-estimé.

ROQUENTIN. s. m. Un vieillard ridicule.

ROQUER. v. n. T. du jeu d'échecs. Mettre sa tour, son roc auprès de son roi, et faire passer le roi de l'autre côté de la tour.

ROQUET. s. m. Sorte de petit chien très-commun.

ROQUETTE. s. f. Plante crucifère. | *Roquette sauvage*, Autre plante.

ROQUILLE. s. f. Petite mesure de vin.

ROSACE. s. f. Ornement d'architecture en forme de grande rose, qu'on place dans le renforcement des caissons d'une voûte ou d'un plafond.

ROSACÉES. s. f. pl. Famille de plantes. Adj., *Une fleur rosacée*.

ROSAGÉ. s. m. *V. ROSODORÉON.*

ROSAIRE. s. m. Grand chapelet qu'on dit à l'honneur de la Vierge : il est composé de quinze dizaines d'*Ave*, chacune précédée d'un *Pater*.

ROSAT. adj. des 2 g. Se dit De qq. compositions dans lesquelles il entre des roses.

ROSBIF. s. m. Du bœuf rôti.

ROSE. s. f. Fleur odoriférante, qui est ordin. d'un rouge un peu pâle. | *Eau rose*, L'eau qu'on tire des roses par distillation. | S'emploie en parlant d'un teint frais et vermeil. | *Des lèvres de rose*, Des lèvres vermeilles. | Se dit De grands vitraux circulaires et à compartiments, placés, dans les églises gothiques, aux extrémités de la grande nef, et au-dessus des portails latéraux. | *Rose des vents* ou *du compas*, La figure où sont marqués les trente-deux vents.

ROSE. adj. des 2 g. Qui est de la couleur de la rose. | Subst. m. Fam., *Voit tout couleur de rose*, Voir tout en beau.

ROSÉ, ÉE. adj. Qui est d'un rouge faible approchant de la couleur de la rose.

ROSEAU. s. m. Plante aquatique.

ROSE-CROIX. s. m. Nom d'une certaine secte d'empiriques qui prétendaient posséder toutes les sciences, avoir la pierre philosophale, rendre les hommes immortels, etc.

ROSÉE. s. f. Vapeur qui s'élève dans l'air du matin ou le soir, et qui retombe sur la terre, où elle se résout en petites gouttes d'eau. | *Rosée-du-soleil*, Plante.

ROSERAIE. s. f. Terrain qui n'est planté que de rosiers.

ROSETTE. s. f. Petite rose. Se dit De certains ornements qui sont faits en forme de rose, et que l'on emploie dans la broderie et dans la sculpture. | Un nœud de ru-

ban, un ruban noué en forme de rose. | Petit cadran pour avancer ou retarder le mouvement d'une montre.

ROSETTE. s. f. Sorte d'encre rouge faite avec du bois de Brésil. | Sorte de crasse tainte en rouge, qui sert à peindre. | *Le cuivre rouge par*.

ROSIÈRE. s. m. Arbuste qui porte des roses.

ROSIÈRE. s. f. On appelle ainsi Celle des jeunes filles qui, dans certains villages, a obtenu la rose destinée à être le prix de la sagesse.

ROSON. s. m. *V. ROSACE.*

ROSSE. s. f. Cheval sans force, sans vigueur.

ROSSER. v. a. Battre qq. violemment. Fam.

ROSSIGNOL. s. m. Petit oiseau. | *Iron.* *Un rossignol d'Arcadie*, Un âne. | Au plur., Un des jeux de l'orgue. | Crochet dont on se sert pour ouvrir toutes sortes de serrures.

ROSSIGNOLER. v. n. Imiter le chant du rossignol. Fam.

ROSSINANTE. s. f. Nom du cheval, au masc., de don Quichotte. | Un cheval ruiné et de mauvaise mine.

ROSSOLIS. s. m. Liqueur composée d'eau-de-vie, de sucre et de qq. parfums. | Plante.

ROSTRALE. adj. f. *Couronne, colonne rostrale*, Couronne, colonne ornée de proues de navires.

ROSTRES. s. m. pl. La tribune aux harangues, chez les Romains. | Se dit D'ornements ayant la forme de becs ou d'éperons de navires antiques.

ROT. s. m. Vent qui sort de l'estomac par la bouche avec bruit.

RÔTI. s. m. Du rôti, viande rôtie à la broche. | Le service qui suit immédiatement celui des potages et des entrées.

ROTATEUR. adj. et s. m. Se dit De certains muscles.

ROTATION. s. f. Mouvement circulaire d'un corps qui tourne sur lui-même. | Le mouvement en rond qui peut être exécuté par certaines parties du corps.

ROTE. s. f. Jurisdiction de Rome, composée de douze docteurs ecclésiastiques nommés *Auditeurs de rote*.

ROTÉ. v. n. Faire un rot, des rota. Est.

RÔTI. s. m. Viande rôtie.

RÔTIE. s. f. Tranche de pain qu'on fait rôtir sur le gril ou devant le feu. | Tranche de pain sur laquelle on a étendu qq. chose d'agréable à manger.

ROTHIN ou **ROTANG.** s. m. Genre de plantes des Indes.

RÔTIR. v. a. Faire cuire de la viande à la broche en la tournant devant le feu. | Griller, faire cuire sur le gril. | *V. n.* On a mis des poulets rôtir. | Fam. et pron., Se

chauffer de trop près. | V. s. et n. Se dit De l'effet que cause la trop grande chaleur du soleil.

RÔTISSERIE. s. f. Le lieu où les rôtisseurs vendent leurs viandes rôties ou prêtes à rôtir.

RÔTISSSEUR, EUSE. s. Celui, celle qui vend les viandes rôties ou prêtes à rôtir.

RÔTISSOIRE. s. f. Ustensile de cuisine qui sert à rôtir la viande.

ROTONDE. s. f. Édifice de forme circulaire à l'extérieur comme à l'intérieur, et surmonté d'une coupole.

ROTONDITÉ. s. f. Qualité de ce qui est rond. Se dit surtout, fam., en parlant d'une personne fort grosse.

ROTULE. s. f. Os placé en avant du genou.

ROTURE. s. f. L'état d'une personne ou d'un héritage qui n'est pas noble. | Les roturiers.

ROTURIER, IÈRE. adj. Qui n'est pas noble. | Subst., On mit les roturiers à la taille.

ROTURIÈREMENT. adv. À la manière des roturiers, selon les lois qui concernent la roture.

ROUAGE. s. m. La réunion, l'ensemble des roues d'une machine. | Les roues mêmes.

ROUAN. adj. et s. Se dit Des chevaux dont le poil est mêlé de blanc, de gris et de bai.

ROUANNE. s. f. Instrument dont les employés des contributions indirectes se servent pour marquer les pièces de vin.

ROUANNER. v. a. Marquer avec la rouanne.

ROUANNETTE. s. f. Instrument dont les charpentiers se servent pour marquer les bois.

ROUBLE. s. m. Monnaie d'argent de Russie.

ROUC ou **ROCK.** s. m. Oiseau fabuleux.

ROUCHE. s. f. Carcasse d'un navire sur le chantier.

ROUCOU ou **ROCOU.** s. m. Pellicule rougeâtre qui enveloppe les semences du roucouyer, et dont on fait une sorte de pâte propre à teindre en rouge. | Le roucouyer même.

ROUCOUCER. v. a. Peindre en rouge avec du roucou.

ROUCOULEMENT. s. m. Le bruit que font les pigeons et les tourterelles en roucoulant.

ROUCOULER. v. n. Se dit en parlant du bruit, du murmure triste et tendre que les pigeons et les tourterelles font avec le gosier. | V. s. Roucouler une romance.

ROUCOUYER. s. m. Arbre.

ROUDOUL ou **REDOUL.** s. m. Plante. On lui donne aussi le nom d'Herbe aux tanneurs.

ROUR. s. f. Machine de forme circulaire

qui, en tournant sur son axe, sert au mouvement de qq. ch. | Fam., Pousser à la roue, Aider qq. à réussir dans une affaire. | Se dit De certains oiseaux qui déploient les plumes de leur queue de manière à en former une espèce d'éventail. | Fam., Cet homme fait la roue, Il se pavane, il fait le beau. | Sorte de supplice.

ROUELLE. s. f. Tranche de certaines choses coupées en rond. | Rouelle de veau, Partie de la cuisse d'un veau coupée en travers.

ROUENNERIE. s. f. Se dit Des toiles de coton peintes que l'on tire des fabriques de Rouen.

ROUER. v. a. Punir du supplice de la roue. | Fam., Rouer qq. de coups, Le battre excessivement. | Fam., Être roué, Être tellement fatigué, qu'on a peine à se remuer. | Rouer un câble, Plier un câble en rond. | Roué, ée, adj. Se dit Du bois du cerf, lorsqu'il est serré et peu ouvert. | Subst. et fam. au masc., Un homme sans principes et sans mœurs.

ROUERIE. s. f. Action de roué, tour de roué. Fam.

ROUET. s. m. Machine à roue, qui sert à filer. | Une petite roue d'acier qui, étant appliquée sur la platine de l'arquebuse, et montée avec une clef, fait du feu en se débandant sur une pierre de mine. | Plateforme circulaire, de bois de chêne, qu'on place sous la fondation d'un puits.

ROUGE. adj. des 2 g. Qui est d'une couleur semblable à celle du feu, du sang, etc. | En parlant Des cheveux, du poil, Extrêmement roux. | Subst. m. Couleur rouge. | Espèce de fard rouge dont les femmes usaient beaucoup autrefois.

ROUGE. s. m. Oiseau de rivière.

ROUGEÂTRE. adj. des 2 g. Qui tire sur le rouge.

ROUGAUD, AUDE. adj. et subst. Qui a naturellement le visage rouge. Fam.

ROUGE-GORGE. s. m. Petit oiseau.

ROUGEOLE. s. f. Maladie contagieuse qui se manifeste par une éruption universelle de petites taches rouges.

ROUGE-QUEUE. s. m. On donne ce nom à plusieurs oiseaux.

ROUGET. s. m. On donne ce nom, en Provence, au *Sarmalet*; à Paris, il désigne le *Grondin rouge*.

ROUGETTE. s. f. Sorte de chauve-souris.

ROUGEUR. s. f. Couleur rouge. | Se dit Des taches rouges qui viennent au visage, et en général sur la peau.

ROUGIR. v. n. Rendre rouge; peindre ou teindre en rouge. | V. n. Devenir rouge. | Avoir honte, confusion. | Rouer, rz. part. De l'eau rouge.

ROUILLE. s. f. Oxyde, espèce de crasse brune ou rougeâtre qui se forme sur la

partie du fer ou de l'acier la plus exposée à l'air, à l'humidité. | Se dit Des traces d'ignorance et de grossièreté qu'on remarque dans certains siècles ou dans certains écrits. | Maladie qui attaque les tiges et les feuilles de plusieurs plantes.

ROULLER. v. a. Produire de la rouille sur la surface d'un corps. | Se dit Des faiblesses intellectuelles qui s'altèrent, qui s'affaiblissent faute d'exercice.

ROULLURE. a. f. Effet de la rouille.

ROUIR. v. a. et n. Se dit en parlant Du lin et du chanvre que l'on fait tremper dans l'eau, afin que les filets puissent aisément se séparer de la partie ligneuse. | Rouz. subst. m. L'action de rouir.

ROUISSAGE. s. m. Action de faire rouir le lin ou le chanvre.

ROULADE. s. f. Action de rouler de haut en bas. Fam. | Agrément de chant formé de plusieurs inflexions de voix sur une même syllabe.

ROULAGE. s. m. Facilité de rouler. | Le transport des marchandises sur des voitures à roues. | Se dit Des établissements où l'on se charge de ce transport.

ROULANT, **ANTE**. adj. Qui roule aisément. | Feu roulant, Feu de mousqueterie continua. | Presse roulante, Presse qui travaille, qui est en activité.

ROULEAU. s. m. Paquet de qq. chose qui est roulé. | Cylindre de bois, de pierre, etc., servant à divers usages. | Un cylindre de bois sur lequel on a collé une composition de colle et de mélasse, et qui sert à étendre l'encre sur les formes. | S'est dit Des coquillages qu'on nomme maintenant *Volutes*.

ROULEMENT. s. m. Mouvement de ce qui roule. | *Roulement d'yeux*, Mouvement d'yeux où l'on remarque de l'affectation. | Se dit De plusieurs tons différents possédés d'une même haleine, soit en montant, soit en descendant. | Le bruit formé par un ou par plusieurs tambours que l'on bat continuellement à coups égaux et pressés.

ROULER. v. a. Faire avancer une chose d'un lieu à un autre en même temps qu'elle tourne sur elle-même. | *Rouler les yeux*, Tourner les yeux de côté et d'autre avec violence, effort ou affectation. V. n. *Les yeux lui roulaient dans la tête*. | Pop., *Rouler carrosse*, Avoir un carrosse à soi. | *Rouler de grands projets dans sa tête*, Méditer de grands desseins. | Plier en rouleau. | V. n. *Avancer en tournant sur soi-même*. | *Faire rouler la presse*, Faire imprimer des ouvrages. | *Tout roule là-dessus*, C'est là le point principal. | *Ecrire sans se fixer sur un lieu*.

ROULETTE. s. f. Petite roue ou petite boule de bois, de fer, de cuivre, etc., servant à faire rouler la machine ou le mou-

ble auquel elle est attachée. | *Roulette d'enfant*, Machine roulante où de petits enfants se tiennent debout sans pouvoir tomber, et qui les aide à marcher.

ROULETTE. s. f. Espèce de jeu de hasard.

ROULEUR. s. m. Le charreton de la vigne.

ROULEUSE. s. f. Sorte de chenille.

ROULIER. s. m. Voiturier par terre, qui transporte des marchandises sur des charriots, charrettes, fourgons, etc.

ROULIS. s. m. L'agitation d'un avisir qui penche alternativement de droite à gauche et de gauche à droite.

ROULOIR. s. m. Outil qui sert à rouler sur une table les bougies et les cierges.

ROUPIE. s. f. Humeur qui déçoit le cerveau, et qui prend au nez par gamette.

ROUPIE. s. f. Monnaie des Indes orientales.

ROUPIEUX, **EUSE**. adj. et subst. Qui a souvent la roupie au nez.

ROUPIILLER. v. n. *Sommelier à demi Fam.*

ROUPIILLEUR, **EUSE**. a. Celui, celle qui roupille fréquemment. Fam.

ROUSSÂTRE. adj. des 2 g. Qui tire sur le roux.

ROUSSEAU. s. m. Homme qui a les cheveux et le poil roux. — Adj. *Cet homme est rousseau*. Fam.

ROUSSELET. s. m. Sorte de poire d'été.

ROUSSETTE. s. f. Espèce de squale ou chien de mer. | Genre de grandes chauves-souris. | Petit oiseau, qu'on nomme aussi *Fauvette des bois*.

ROUSSEUR. s. f. Qualité de ce qui est roux. | Se dit De certaines taches rousses qui viennent au visage et sur les mains.

ROUSSI. a. m. Cuir qui vient de Russie, qui est teint en rouge ou en brun, et qui a une odeur forte. On dit aussi *Cuir de Russie*.

ROUSSIN. s. m. Cheval entier, un peu épais, et entre deux tailles. | Fam., *Un roussin d'Arcadie*, Un âne.

ROUSSIR. v. a. Faire devenir roux. | V. n. Devenir roux. | Roussi. subst. m. L'odeur d'une chose que le feu a roussi, et qui est près de brûler.

ROUT. s. m. (Qqns. prononcent *Raout*.) Assemblée nombreuse de personnes de grand monde.

ROUTAILLER. v. a. Suivre une bête avec le limier, pour la faire tirer par les chasseurs armés de fusils.

ROUTE. s. f. La direction qu'on suit en qu'on peut suivre, par terre ou par mer, pour aller en qq. lieu. | Le chemin et le logement qu'on marque aux gens de guerre en voyage. | La conduite qu'on tient dans la vue d'arriver à qq. fin. | *À van-er-*

RUERS, loc. adv. Précipitamment et en désordre.

ROUTIER, s. m. Livre qui marque, qui enseigne les chemins, les routes de mer, les caps, les monillages, etc. | Adj., *Carte routière*.

ROUTIER, s. m. Celui qui sait bien les routes et les chemins. | Fam., *Un vieux routier*, Un homme exercé aux affaires, un homme fin et cauteleux.

ROUTINE, s. f. Capacité, faculté acquises par une longue habitude. | L'usage depuis longtemps consacré de faire une chose toujours de la même manière.

ROUTINER, v. a. Habituer qq. à faire une chose, la lui faire apprendre par routine.

ROUTINIER, IERE, s. m. Celui, celle qui agit par routine, qui se conforme à la routine. | Adj., *Esprit routinier*.

ROUTOIR ou **RUTOIR**, s. m. Lien où l'on fait rouir le chanvre.

ROUVERIN, adj. m. *Par rouverin*, Fer rempli de gerçures, et qui est cassant lorsqu'on le fait rougir au feu.

ROUVIEUX ou **ROUX-VIEUX**, s. m. Maladie cutanée du cheval, espèce de gale qui cause la chute du crin et du poil. La gale invétérée des chiens. | Adj., *Mon cheval est rouvieux*.

ROUVRE ou **ROURE**, s. m. Espèce de chêne.

ROUVIR, v. a. Ouvrir de nouveau.

ROUX, **OUSSE**, adj. Qui est d'une couleur entre le jaune et le rouge. | *Un homme roux*, Un homme qui a les cheveux roux. Subst. et fam., *Un roux, une rousse*. | *Beurre roux*, Beurre fondu de telle sorte qu'il devient roux. | *Lune rousse*, La lune d'avril. | Roux, subst. m. Couleur rousse. — Une sauce faite avec du beurre ou de la graisse qu'on a fait roussir.

ROYAL, **ALE**, adj. Qui appartient, qui a rapport à un roi. | *Chant royal*, Ancienne espèce de poésie française. | Qui est digne d'un roi. | *Tigre royal, aigle royal*, Tigre, aigle de la plus grande espèce.

ROYALE, s. f. Sorte de montache, bouquet de barbe qu'on laisse croître sous la lèvre inférieure.

ROYALEMENT, adv. D'une manière royale, noblement, magnifiquement.

ROYALISME, s. m. Parti du roi, ou Attachement au parti du roi.

ROYALISTE, adj. des 2 g. et s. Qui soutient les droits et les intérêts du roi.

ROYAUME, s. m. État régi, gouverné par un roi.

ROYAUTÉ, s. f. Dignité de roi.

RU, s. m. Canal formé par un petit ruisseau, ou par une seigneurie faite à une rivière.

RUADE, s. f. Action d'un cheval, d'un mulet, etc., qui jette un pied ou les pieds

de derrière en l'air, en baissant le devant.

RUBACE ou **RUBACELLE**, s. f. Espèce de rubis d'une couleur claire.

RUBAN, s. m. Tissu de soie, de fil, de laine, etc., qui est plat et mince, et qui ordinairement a quatre ou trois ou quatre doigts de large. | *Ruban-d'eau*, Plante.

RUBANERIE, s. f. Profession de rubanier; Commerce de rubans.

RUBANIER, IERE, s. Celui, celle qui fait du ruban.

RUBÉFACTION, s. f. Inflammation, rougeur de la peau, causée par des médicaments irritants.

RUBÉFIANT, ANTE, adj. et s. Se dit de certains médicaments.

RUBÉFIER, v. a. Rendre rouge, enflammé par l'application des rubéfiants.

RUBIACÉES, s. f. pl. Nom d'une famille de plantes.

RUBICAN, adj. m. Se dit de tout cheval noir, bai ou alezan, dont la robe, et surtout les flancs, sont semés çà et là de poils blancs. | Subst., Cette couleur de la robe d'un cheval.

RUBICOND, **ONDE**, adj. Rouge. *Visage rubicond, face rubicande*.

RUBINE, s. f. Se dit de certaines préparations de métaux, dont la couleur est d'un rouge approchant de celui du rubis.

RUBIS, s. m. Pierre précieuse, transparente, et d'un rouge plus ou moins vif. | Rouge mêlé d'une légère teinte de jaune. | Se dit, pop., Des boutons ou élevures rouges qui viennent au visage, sur le nez.

RUBICAIRE, s. m. Homme qui sait bien les rubriques du bréviaire.

RUBRIQUE, s. f. Espèce de terre rouge dont les chirurgiens se servaient autrefois pour étancher le sang. | Sorte de craie rouge dont les charpentiers frottent la corde avec laquelle ils marquent ce qu'il faut ôter des pièces de bois qu'ils veulent équarrir. | Se dit Des titres qui sont dans les livres de droit civil, de droit canon, parce qu'autrefois on les écrivait en rouge. | Au plur., Certaines règles qui sont au commencement du bréviaire et du missel, et qui enseignent la manière dont il faut dire ou faire l'office divin. | Dans les journaux, Le titre, la date qui indique le lieu d'où une nouvelle est venue. | Fam., *Rasse, détour, adresse, finasse*.

RUCHE, s. f. Sorte de panier en forme de cloche, où l'on met les mouches à miel, et qui est ordinairement fait d'osier, de paille, etc. | Le panier et les mouches qui sont dedans.

RUCHER, s. m. L'endroit où sont les ruches.

RUDANIER, IERE, adj. Qui est rude à ceux à qui il parle. Pop.

RUDE, adj. des 2 g. Âpre au toucher, et dont la superficie est inégale et dure. | Qui

est âpre au goût, au palais. | Raboteux. | Qui cause de la peine, de la fatigue. | Choquant, désagréable à voir, à entendre, à lire, etc. | Violent, impétueux. | Difficile à supporter, rigoureux. | Fâcheux, dur, extrêmement sévère. | Rigide, austère. | Redoutable.

RUDEMENT. adv. D'une manière rude. | Vigoureusement.

RUDEMENT, ÉK. adj. Se dit Des pilastres et des colonnes dont les cannelures sont remplies, jusqu'au tiers de leur hauteur, d'une espèce de bâton uni ou sculpté.

RUDEMENTURE. s. f. Espèce de bâton uni ou sculpté dont les cannelures d'une colonne ou d'un pilastre sont remplies dans leur partie inférieure.

RUDEMENTAL. ALE. adj. Qui croît sur les mesures, dans les décimètres.

RUDESSE. s. f. Qualité de ce qui est rude.

RUDEMENT. s. m. Se dit, au plur., Des éléments, des principes, des premières notions de qq. science, de qq. art. | Petit livre qui contient les premiers principes de la langue latine. | Se dit Des premiers linéaments de la structure des organes.

RUDOYER. v. a. (Se conj. c. Employer.) Traiter rudement.

RUE. s. f. Plante ligneuse.

RUE. s. f. Chemin dans une ville, dans un bourg, dans un village, entre des maisons, ou entre des murailles.

RUEILLE. s. f. Petite rue. | L'espace qu'on laisse entre un des côtés du lit et la muraille.

RUELLER. v. a. *Ruellier les vignes*, Y faire une ruelle, un petit chemin, en relevant d'un et d'autre côté la terre contre les ceps.

RUER. v. a. Jeter avec impétuosité. | V. n. et fam., *Ruer à tort et à travers*, Frapper de tous côtés dans une foule. | V. pron. Se jeter impétueusement sur qq., sur qq. ch. | V. n. Se dit D'un cheval, d'un mulet, etc., qui jette le pied ou les pieds de derrière en l'air avec force et en baissant le devant.

RUEUR, EUSE. adj. Qui a l'habitude de ruer.

RUFIER. s. m. Homme débauché, qui vit avec des femmes de mauvaise vie, ou qui en procure aux libertins. (Vi.)

RUGINÉ. s. f. Instrument dont les chirurgiens se servent pour ratisser les os.

RUGINER. v. a. Racler, ratisser un os avec la rugine.

RUGIR. v. n. Se dit Du cri du lion, du tigre, de la panthère et de plusieurs autres animaux féroces.

RUGISSANT, ANTE. adj. Qui rugit.

RUGISSEMENT. s. m. Cri du lion, du tigre, de la panthère, et de qq. autres animaux féroces.

RUGOSITÉ. s. f. Se dit Des espèces de

rides qu'on voit sur une surface raboteuse.

RUGUEUX, EUSE. adj. Qui a des rugosités.

RUILÉE. s. f. Bordure de plâtre ou de mortier que les couvreurs mettent sur une rangée de tuiles ou d'ardoises, pour les lier avec les murs ou avec les joints de lucarnes.

RUINE. s. f. Dépréciement, destruction d'un bâtiment. | La perte de la fortune, de l'honneur, du pouvoir, etc. | Ce qui est cause de la ruine de qq. ch. | Au plur. Les débris d'un bâtiment abattu, les restes d'un édifice détruit.

RUINER. v. a. Abattre, démolir, détruire. | Causer la perte de la fortune, de l'honneur, du crédit, de la santé, etc.

RUINEUX, EUSE. adj. Qui menace ruine. | Qui cause du dommage par des dépenses excessives.

RUINURE. s. f. Entaille faite dans le charpente avec le ciseau ou le cogné, pour recevoir la maçonnerie.

RUISSEAU. s. m. Courant d'eau d'une largeur trop peu considérable pour recevoir le nom de rivière. | L'endroit par où l'eau s'écoule dans les rues.

RUISSELANTE, ANTE. adj. Qui ruisselle.

RUISSELER. v. n. Couler en manière de ruisseau. | Se dit Des corps sur lesquels un liquide coule en manière de ruisseau.

RUMB. s. m. Chacune des trente-deux parties de la boussole, de l'horizon desquelles part l'un des trente-deux vents.

RUMEUR. s. f. Bruit sourd et général excité par qq. mécontentement, et annonçant qq. dispositions au soulèvement, à la sédition. | Bruit qui est l'effet de la surprise que cause qq. accident, qq. événement imprévu. | Bruit confus de plusieurs voix qui paraissent animées.

RUMINANT, ANTE. adj. Qui rumine. Subst. m. *La famille des ruminants.*

RUMINATION. s. f. Action de ruminer.

RUMINER. v. a. Remâcher. Se dit De certains animaux à plusieurs estomacs, qui font revenir du premier les aliments qu'ils ont avalés, pour les mâcher de nouveau. | Fauv., Penser et repenser à une chose.

RUNIQUE. adj. des a g. Se dit Des caractères, de la langue, de la poésie, et des monuments de qq. anciens peuples du Nord.

RUPTOIRE. s. m. Nom qu'on a donné au cautère potentiel. Adj., *Des médicaments ruptoires.*

RUPTURE. s. f. Fracture, action par laquelle une chose est rompue; État d'une chose rompue. | Hernie. | La division qui arrive entre des personnes qui étaient unies par traité, par amitié, etc. | L'annulation des traités et des actes publics ou partici-

SAB

liers. | Action de mélanger les couleurs, les teintes sur la palette.
RURAL, ALE. adj. Qui appartient aux champs, qui concerne les champs.
RUSE s. f. Finesse, artifice, moyen dont on se sert pour tromper.
RUSÉ, ÉE. adj. Fin, adroit. | Subst., *C'est un fin rusé, Une petite rusée.*
RUSER v. n. Se servir de ruses.
RUSTAUD, AUDE. adj. Qui est grossier, qui tient du paysan. | Subst., *C'est un gros rustaud, Un rustaud.* Fam.
RUSTICITÉ. s. f. Grossièreté, rudesse.
RUSTIQUE. adj. des 2 g. Champêtre. | Inculte, sauvage, sans art. | Subst., L'ordre dont les colonnes et les membres de l'entablement sont ornés de bossages vermiculés, etc. | Grossier, impoli, rude.
RUSTIQUEMENT. adv. D'une manière grossière.
RUSTIQUER. v. a. Travailler ou crépir la surface d'une construction, d'un édifice dans le genre rustique.
RUSTRE. adj. des 2 g. et subst. Fort rustique, fort grossier.
RUT. s. m. Se dit en parlant Des cerfs et de qq. autres bêtes fauves quand elles sont en amour.

S.

S. s. m. et f. Lettre consonne, la 19^e de l'alphabet.
SA. adj. possessif fém. de la 3^e personne. Le masc. est *Son. V. Son.*
SABBAT. s. m. Nom donné chez les Juifs au dernier jour de la semaine. | L'assemblée nocturne que, suivant l'opinion populaire, les sorciers tiennent pour adorer le diable. | Fam., Un grand bruit qui se fait avec désordre, avec confusion.
SABBATINE. s. f. Petite thèse de controverse que les écoliers de philosophie soutenaient au milieu de la première année de leur cours.
SABBATIQUE. adj. f. *Année sabbatique,* Qui se disait chez les Juifs, de chaque septième année.
SABÉEN. s. m. Celui qui professe le sabéisme. | Qui appartient, qui a rapport au sabéisme.
SABÉISME. s. m. Nom de la religion qui a pour objet l'adoration du feu, du soleil, des astres. Qqns. disent aussi *Sabisme* et *Sabéisme*.
SABINE. s. f. Espèce de genévrier.
SABLE. s. m. Gravier réduit en poudre ou en petits grains. Sorte de terre argileuse, sans aucune consistance, et souvent mêlée de petits grains de gravier. | Un certain gravier qui s'engendre dans les reins, et qui forme la gravelle. | Une composition faite avec du sable ou de la poussière d'os

SAB

desséchés, etc., où l'on jette en moule des monnaies, des médailles, etc. | T. de blason, Nom de la couleur noire.
SABLER. v. a. Couvrir de sable. | Boire tout d'un trait, fort vite.
SABLEUX, EUSE. adj. *Farine sableuse,* Celle dans laquelle se trouve mêlé du sable.
SABLIÈRE. s. m. Espèce d'horloge de verre, composée de deux boîtes ajustées de manière que du sable fin qui est dans l'une s'écoule dans l'autre, par une petite ouverture, et sert à mesurer un certain espace de temps. | Petit vaisseau contenant du sable propre à être répandu sur l'écriture pour la sécher. | Petit arbre.
SABLIÈRE. s. f. Lieu creusé dans la terre, duquel on tire du sable pour bâtir. | Pièce de bois destinée à recevoir, à porter l'extrémité de certaines autres pièces de charpente.
SABLON. s. m. Sable très-menu.
SABLONNER. v. a. Écurer avec du sablon.
SABLONNEUX, EUSE. adj. Où il y a beaucoup de sable.
SABLONNIER. s. m. Celui qui vend du sablon.
SABLONNIÈRE. s. f. Le lieu d'où l'on tire du sablon, du sable fin.
SABORD. s. m. Ouverture ou embrasure faite à un vaisseau, et par laquelle le canon tire.
SABOT. s. m. Chaussure de bois faite toute d'une pièce et creusée de manière à contenir le pied. | La corne du pied du cheval et de plusieurs autres animaux. | Se dit Des ornements, ordin. de métal, qui sont au bas des pieds d'un bureau, etc. | Baignoire faite en forme de sabot. | Genre de mollusques. | Fam., Un mauvais violon. | Certain jouet d'enfants, que l'on fait pivoter en le frappant avec un fouet.
SABOTER. v. n. Jouer au sabot, faire aller un sabot.
SABOTIER. s. m. Ouvrier qui fait des sabots. | Se dit De ceux qui portent des sabots.
SABOTIÈRE. s. f. Sorte de danse qu'exécutent des gens en sabots.
SABOULER. v. a. Tourmenter, tirailler, renverser, houpiller.
SABRE. s. m. Cimeterre, espèce de coutelas recourbé, qui ne tranche que d'un côté. | Sorte d'épée droite et large.
SABRENAS. s. m. Artisan qui travaille malproprement, grossièrement. Pop. et vi.
SABRENISSER ou **SABRENAUDER.** v. a. Travailler mal qq. ouvrage que ce soit. Pop.
SABREER. v. a. Donner des coups de sabre. | Fam., *Sabrer une affaire,* L'expédier avec précipitation
SABRETACHE. s. f. Espèce de sac plat

qui procède à côté du saher d'un bueard, d'un lamour, et qui lui sert de poche.

SABREUR s. m. Militaire qui ne sait point l'art de la guerre, mais qui est brave et qui se bat bien. Fam.

SACRAL, ALE adj. Qui appartient à la saerie.

SACRE s. f. Se dit Des sacs abrévés qui se trouvent dans les premières voies, et qui proviennent de mauvaises digestions.

SAC s. m. Sorte de poche faite de cuir, de toile, ou d'estoffe, que l'on coud par le bas et par les côtés, laissant seulement le haut ouvert pour mettre dedans ce qu'on veut. Pop., Tu sac e vra, Tu irrogue. | Habit de pénitence, d'affliction, d'humiliation. Un dépôt d'humeurs, de matière. | Pop., L'estomac, le ventre. | Cal de sac, Petite rue qui n'a point d'issue.

SAC s. m. Passage entre d'une ville.

SACCADE s. f. Brusque et rude secousse qu'on donne à un cheval en lui tirant la bride. Secousse violente qu'on donne à qq. en le tirant. Fam. Basse reprimande, correction rude. | Tout mouvement brusque et irrégulier.

SACLADER v. a. Donner des saccades à un cheval. | *Mouvements secoués, Mouvements brusques et irréguliers.*

SACCAGE s. m. Boulversement, confusion. | Pop., Amas confus.

SACAGEMENT s. m. Sac, pillage.

SACCAGER v. a. Mettre à sac, mettre au pillage.

SACERDOCE s. m. Prêtrise. | Le ministère de ceux qui, dans l'Ancien Testament, avaient le pouvoir d'offrir à Dieu des victimes pour le peuple. | Le corps ecclésiastique.

SACERDOTAL, ALE adj. Appartenant au sacerdoce.

SACHEE s. f. Ce qu'un sac peut contenir.

SACHET s. m. Petit sac. | Sorte de petit coissin ou l'on met des parfums.

SACOCHE s. f. Nom qu'on donne à deux bourses de cuir jointes ensemble par une large courroie, et dont les courriers et autres personnes se servent en voyageant.

SACRAMENTAIRE s. m. Nom d'une secte de réformés qui ont publié des opinions contraires à celles des catholiques, touchant l'eucharistie.

SACRAMENTAL, ALE, ou **SACRAMENTEL, ELLE** adj. Qui appartient à un sacrement. | Fam., *Mots sacramentaux*, Les mots essentiels pour la conclusion d'une affaire.

SACRAMENTALEMENT, ou **SACRAMENTELLEMENT** adv. D'une manière sacramentelle.

SACRE s. m. Grand naseau de prairie

SACRE s. m. Action par laquelle on sacre un roi, un évêque.

SACREMENT s. m. Signe visible d'une chose invisible, institué de Dieu pour la sanctification des âmes. | *S'approcher des sacrements*, Se confesser et communier. | *Le saint sacrement de l'autel*, L'eucharistie. | *Le saint sacrement*, L'ostensoir, le calice d'or ou d'argent qui est destiné à recevoir l'hostie. | Absol. et par plaisanterie, Le sacrement de mariage.

SACRER v. a. Conférer un caractère de sainteté par le moyen de certaines cérémonies religieuses. | Sacré, éu. adj., et se dit par opposition à Profane. Des choses qui concernent la religion, qui ont pour objet le culte de Dieu. | *Le sacré collège*, Le collège des cardinaux. | Sacré, subst. *Le sacré et le profane*. | Se dit De ce qui appartient ou a rapport à l'os sacrum.

SACRER v. n. Jurer, blasphémer, faire des imprecations. Fam.

SACRET s. m. Tiercelet ou mâle de sacre.

SACRIFICATEUR s. m. Celui qui sacrifie; ministre préposé pour faire les sacrifices.

SACRIFICATURE s. f. La dignité, l'office, la fonction de sacrificateur.

SACRIFICE s. m. Action par laquelle on offre certaines choses à Dieu avec certaines cérémonies, pour rendre hommage à sa souveraine puissance. | Abandon de qq. ch. de considérable, d'appréciable, etc.; privation que l'on s'impose.

SACRIFIER v. a. Offrir qq. ch. à Dieu avec certaines cérémonies, pour lui rendre un hommage souverain. | *Sacrifier qq. ch. à Dieu, à une personne*, Se priver de qq. ch. y renoncer, en considération, pour l'amour de Dieu ou d'une personne. | Pron., *Se sacrifier pour qqn.*, Se dévouer à lui sans réserve. | Absol., *Sacrifier qqn.*, Le rendre victime de qq. vice ou de qq. intérêt.

SACRILÈGE s. m. Action impie par laquelle on profane les choses sacrées.

SACRILÈGE adj. des 2 g. Qui commet un sacrilège. | Se dit Des choses qui participent du sacrilège. | Salut., se dit Des personnes.

SACRILÈGEMENT adv. Avec sacrilège, d'une manière sacrilège.

SACRIPANT s. m. Rodomont, fant brave, tapageur. Fam.

SACRISTAIN s. m. Celui qui a soin de la sacristie d'une église.

SACRISTIE s. f. Lieu destiné pour servir les vases sacrés, etc., et où les prêtres, les diacres vont se revêtir des habits d'usage pour le service divin. | Ce qui est contenu dans la sacristie.

SACRISTINE s. f. Celle qui, dans un monastère de filles, a soin de la sacristie.

SACRUM. s. m. *Oss sacrum*, ou simplement *Sacrum*, La dernière des vertèbres, celle qui termine l'épine dorsale.

SADUCEENS. s. m. Nom d'une secte fameuse chez les Juifs.

SADUCEISME. s. m. Doctrines des saducéens.

SAFRAN. s. m. Plante. On la nomme aussi *Crocus*. | S'est dit De qq. préparations brunes, jaunes ou rouges, faites avec du fer ou de l'antimoine.

SAFRANER. v. a. Apprêter avec du safran, jaunir avec du safran.

SAFRE. adj. des 2 g. Goulu, glouton, qui se jette avec avidité sur le manger.

SAPRE. s. m. Oxyde de cobalt impur mêlé à du sable pulvérisé, et avec lequel on prépare le bleu d'azur.

SAGACE. adj. des 2 g. Doué d'une pénétration d'esprit propre aux affaires et aux sciences.

SAGACITÉ. s. f. Pénétration d'esprit, perspicacité qui fait découvrir et démêler promptement et sûrement ce qu'il y a de plus caché, de plus difficile dans les sciences, dans une intrigue, dans une affaire.

SAGE. adj. des 2 g. Prudent, circonspect, judicieux. | Modéré, retenu, posé, qui n'est point turbulent. | Se dit Des animaux. | Quand on parle d'une fille ou d'une femme, Modeste, chaste, pudique. | Subst. m. *Le sage est maître de ses passions*. | Absol., *Le Sage*, se dit de Salomon.

SAGE-FEMME. s. f. Celle dont la profession est d'accoucher les femmes.

SAGEMENT. adv. D'une manière sage, prudente, avisée, correcte.

SAGESSE. s. f. Prudence, circonspection, bonne conduite dans le cours de la vie. | Modération, retenue. | *Cet enfant a de la sagesse*, Il est posé, docile, studieux. | Modestie, pudeur, chasteté. | La connaissance naturelle ou acquise des choses, les lumières de l'esprit. | La connaissance inspirée des choses divines et humaines. | Un des livres de l'Écriture sainte.

SAGETTE ou **SARTTE.** s. f. Flèche. (Vi).

SAGITTAIRE. s. m. Le neuvième des douze signes du zodiaque.

SAGITTAIRE. s. f. Plante appelée aussi *Flèche d'eau*.

SAGITTALE. adj. f. Se dit D'une des sutures du crâne, celle qui sépare les deux pariétaux.

SAGITTÉ, ÉE. adj. Se dit Des feuilles, des stipules qui ont la forme d'un fer de flèche.

SAGO. s. m. Féculé qu'on retire de plusieurs espèces de palmiers des Indes orientales.

SAGOIN. s. m. Sorte de petit singe. | Fam. Un homme malpropre. — Au fém., *Sagouine*.

SAGUM. s. m. ou **SABR.** a. f. Vêtement court, qui ne passait pas les genoux, et que les Perses, les Romains et les Germains portaient en temps de guerre.

SAGNANT, ANTE. adj. Qui dégoutte de sang. | *Viande saignante*, Viande rôtie qui n'est pas assez cuite.

SAIGNÉE. s. f. Ouverture de la veine pour tirer du sang. | Le pli formé par le bras et l'avant-bras. | Une rigole que l'on fait pour urer de l'eau de qq. endroit.

SAIGNEMENT. s. m. Écoulement de sang, principalement par le nez.

SAIGNER. v. a. Tirer du sang en ouvrant la veine. | *Saigner la viande*, La purger de sang grossier. | Fam., Exiger, tirer de qq. une somme considérable qu'il ne devait pas. | Pron., *Demander jusqu'à se gêner*. | V. n. Perdre du sang, *Saigner du nez*.

— Fig., *Saigner du nez*, Manquer de résolution, de courage dans l'occasion.

SAIGNEUR. s. m. Se dit D'un médecin qui aime à ordonner la saignée. Fam.

SAIGNEUX, EUSE. adj. Saignant, taché de sang. | Absol., *Bout saignets*; Le cou d'un mouton.

SAILLANT, ANTE. adj. Qui avance, qui sort en dehors. | Vif, brillant, frappant.

SAILLÉE. a. f. Riss, mouvement, sortie qui se fait avec impétuosité, mais avec interruption. | Emportement, boutade, échappée. | Se dit De certains traits brillants et surprenants qui semblent échapper soit dans la conversation, soit dans un ouvrage d'esprit. | L'avance que forment les différents membres d'architecture, tels que les corniches, balcons, etc.

SAILLIE. v. n. (*Je saillis, il saillit; nous saillissons, etc. Je saillissais. J'ai sailli. Je saillis. Je saillirai. Je saillirais. Que je saillisse. Saillissant.* On ne l'emploie guère qu'à l'infinitif et à la 3^e personne de qq. temps.) Jaillir, sortir avec impétuosité et par secousses. | V. a. Exprime L'action de qq. animaux lorsqu'ils couvrent leurs femelles. | Se dit De ce qui est en saillie, de ce qui déborde la su du mur. Dans ce sens, on le conj. ainsi : *Il saillie, il saillait, il saillera, etc.*

SAIN, AINE. adj. De bonne constitution. | En parlant Des parties du corps, Qui n'est point altéré, gâté, qui est en bon état. | Se dit, dans le même sens, Des fruits, des plantes et d'autres choses inanimées. | Se dit Du jugement, de l'esprit. | Salubra.

SAINBOIS. s. m. L'écorce de garen, qui sert à faire des véicatoires, et entre dans la composition d'une pommade épispastique.

SAINDOUX. s. m. Graisse de porc fondue.

SAINEMENT. adv. D'une manière saine

SAINFOIN. s. m. Plante.

SAINT, AINTE. adj. Essentiellement par, souverainement parfait. Se dit de Dieu. | Se dit Des créatures les plus parfaites et des esprits bienheureux. | Se dit Des hommes qui vivent selon la loi de Dieu. | Qui appartient à la religion, qui est dédié, consacré à Dieu. | *Le saint-père, Notre saint-père*, Titre que l'on donne au pape. | *Le saint-empire*, L'empire d'Allemagne. | *Terre sainte*, Terre qui a été bénie pour inhumer les fidèles. | *La semaine sainte*, La semaine qui précède le jour de Pâques. | Se dit D'une chose qui est digne d'un grand respect, d'une vénération particulière. | Subst., se dit Des personnes. | Pop., *Mal Saint-Jean*, ou *Mal de saint*, Le haut mal, le mal caduc, l'épilepsie.

SAINT-AUGUSTIN. s. m. Caractère d'imprimerie.

SAINTE-BARBE. s. f. L'endroit d'un vaisseau où l'on serrait la poudre et les ustensiles d'artillerie.

SAINTEMENT. adv. D'une manière sainte.

SAINTEté. s. f. Qualité de ce qui est saint. | Se dit par excellence en parlant de Dieu. | Titre d'honneur et de respect, dont on se sert en parlant au pape ou du pape.

SAINTE-GERMAIN. s. m. Sorte de poire, grosse, fondante et très-sucrée.

SAIQUE. s. f. Bâtiment de charge dont on se sert sur la Méditerranée.

SAISIE. s. f. L'acte d'un créancier qui, pour la sûreté de sa créance, et afin d'en avoir le paiement, arrête et met sous la main de la justice les biens meubles ou immeubles de son débiteur. | L'action de s'emparer provisoirement des choses qui sont l'objet d'une contravention, ou qui peuvent fournir la preuve d'un crime, d'un délit.

SAISINE. s. f. La possession qui appartient de plein droit à un héritier. | La possession où l'on est d'un bien immeuble.

SAISIR. v. a. Prendre tout d'un coup et avec vigueur ou avec vitesse. | Prendre qq. ch. pour le tenir ou le porter. | Discerner, comprendre, interpréter. | Pron. et avec la prép. *De*, S'emparer, se rendre maître d'une personne ou d'une chose. | Se dit Des maux du corps, des maladies, et des passions, des sentiments qui s'emparent vivement et fortement d'une personne. | Faire une saisie, arrêter, retenir par voie de saisie. | **Saisi.** subst. m. Le débiteur sur lequel on a fait une saisie.

SAISSABLE. adj. des 2 g. Qui peut être saisi.

SAGISSANT, ANTE. adj. Qui saisit, qui surprend tout d'un coup. Se dit surtout Du froid. | Adj. et subst., se dit De celui au nom de qui se fait une saisie.

SAISSISEMENT. s. m. Impression subite

et violente causée par le froid. | S'emploie plus ordinairement au sens moral.

SAISON. s. f. L'une des quatre parties de l'année. | Le temps où paraissent certaines productions de la terre, où l'on a coutume soit de semer, soit de recueillir certains grains, certains fruits. | Le temps propre pour faire qq. ch.

SALADE. s. f. Mets composé de certaines herbes ou de certains légumes assaisonnés avec du sel, du vinaigre et de l'huile, qqfs. avec du poivre, de la moutarde, etc. | Se dit De plusieurs autres mets composés de fruits, ou de viandes froides ou de poissons salés et assaisonnés comme les salades d'herbes et de légumes.

SALADE. s. f. Sorte de casque et d'habillement de tête pour la guerre.

SALADIER. s. f. Jatte où l'on sert la salade.

SALAGE. s. m. Action de saler, ou le résultat de cette action.

SALAIRE. s. m. Paiement, récompense pour travail ou pour service. | Le châtiment que mérite une mauvaise action.

SALAISSON. s. f. Action de saler les viandes ou autres provisions, pour les conserver longtemps. | Viandes salées, poissons salés qu'on embarque pour la nourriture des équipages dans les voyages de long cours.

SALAMALEC. s. m. Révérence profonde. Fam., se dit par plaisanterie.

SALAMANDRE. s. f. Reptile amphibie. | En langage cabalistique, se disait Des prétendus esprits du feu. | Nom qu'on donnait autrefois, par extension, à l'amiant flexible.

SALANT. adj. m. *Marais salant*, puits salant, Marais, puits d'où l'on tire du sel par évaporation.

SALARIER. v. a. Récompenser, donner le salaire qui est dû. | Subst., *Les salaires du gouvernement*.

SALAUD, AUDE. s. Celui, celle qui est sale, malpropre. Adj., *Cet homme est bien salaud*. Injurieux et fam.

SALE. adj. des 2 g. Qui est malpropre, qui n'est pas net, qui est plein d'ordures. | Subst., *Fi, le sale!* | *Désobéissance, obscène*, qui blesse la pudeur et la modestie.

SALEMENT. adv. D'une manière sale.

SALEP. s. m. Substance nourricieuse qu'on tire de racines bulbueuses et mucilagineuses de certains orchis.

SALER. v. a. Assaisonner avec du sel. | Mettre du sel sur des chairs crues pour les préserver de corruption et les garder longtemps. | Pop., Vendre trop cher. | **SALÉ, ÉE.** adj. *Eaux salées, sources salées*, Eaux, sources dont on retire du sel par évaporation. | Fam., *Une raillerie, une épigramme salée*. Où il y a du sel, qui est piquante, vive, offensante. | **SALÉ.** subst. m. Chair de porc

salée. | *Petit salé*, La chair du cochon nouvellement salée.

SALERON. s. m. La partie supérieure et creuse d'une salière.

SALÉTÉ. s. f. Qualité de ce qui est sale, malpropre. | Obscénité. | Parole, image sale et obscène.

SALKUR. s. m. Celui qui sale.

SALICAIRE. s. f. Plante.

SALICOQUE. s. f. Espèce d'écrevisse de mer.

SALICOR. s. m. ou **SALICORNE**. s. f. Genre de plantes.

SALIENS. adj. m. pl. Nom par lequel on désignait, à Rome, Les prêtres de Mars et Les poèmes chantés en l'honneur de ce dieu. | Subst. m. Se dit Des prêtres saliens.

SALIÈRE. s. f. Pièce de vaisselle pour mettre le sel qu'on sert sur la table. | Ustensile de cuisine, ordin. de bois, où l'on met le sel, et qu'on pend à la cheminée pour le tenir séchement. | Pop., se dit De certains creux que les femmes ont qqf. vers les clavicales.

SALIFIABLE. adj. des 2 g. Se dit Des substances qui jouissent de la propriété de former des sels en se combinant avec les acides.

SALIGAUD, AUDE. s. Celui, celle qui est sale, malpropre. Pop.

SALIGNON. s. m. Pain de sel fait d'eau de fontaine salée.

SALIN, INE. adj. Qui contient du sel, qui est de la nature du sel. | **SALIN**. subst. m. Une saline.

SALINE. s. f. Chair salée, poisson salé. | Se dit Des lieux où l'on fabrique le sel. | Se dit Des rochers, des mines de sel gemme.

SALIQUE. adj. des 2 g. *La loi salique*, Ancienne loi qui déclarait les femmes incapables de posséder les terres saliques, et sur laquelle fut fondé l'usage qui excluait de la succession au trône de France les filles et leurs descendants.

SALIR. v. a. Rendre sale.

SALISSANT, ANTE. adj. Qui salit. | Qui se salit aisément.

SALISSON. s. m. Une petite fille malpropre. Pop.

SALISSURE. s. f. Ordure, souillure, ce qui rend une chose sale.

SALIVAIRE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la salive.

SALIVATION. s. f. Écoulement de la salive, provoqué par qq. remède ou occasionné par qq. maladie.

SALIVE. s. f. Humeur aqueuse et un peu visqueuse qui coule dans la bouche.

SALIVER. v. n. Rendre beaucoup de salive.

SALLE. s. f. Grande pièce dans un appartement | Se dit De certains grands lieux

couverts, destinés pour l'usage et pour le service, ou pour le plaisir du public.

SALMIGONDIS. s. m. Ragoût de plusieurs sortes de viandes réchauffées.

SALMIS. s. m. Ragoût de certaines pièces de gibier déjà cuites à la broche.

SALOIR. s. m. Vaisseau de bois dans lequel on met le sel. | Vaisseau, communément de bois, destiné à recevoir les viandes qu'on veut saler.

SALON. s. m. Pièce, dans un appartement, qui sert à recevoir compagnie. | Absol., La galerie du Louvre, où se fait l'exposition périodique des ouvrages de peinture, sculpture, gravure, etc.

SALOPE. adj. des 2 g. Qui est sale et malpropre. | Subst. fém. *C'est une vraie salope*. | Par injure, *Une salope*, Une femme de mauvaise vie. | *Marie-Salope*, Petit bâtiment destiné à porter, à une certaine distance des ports, les vases et les sables qu'on en retire.

SALOPEMENT. adv. D'une manière salope.

SALOPERIE. s. f. Saleté, grande malpropreté. | Discours, propos ordurier. Fam.

SALORGE. s. m. Amas de sel.

SALPÊTRE. s. m. Sel neutre formé de potasse et d'acide nitrique.

SALPÊTRER. v. a. Mettre du salpêtre sur un espace de terrain, le mêler avec la terre, qu'on frappe ensuite fortement, pour rendre ce mélange dur et impénétrable à la pluie. | Faire neutre du salpêtre.

SALPÊTRIER. s. m. Ouvrier qui travaille à faire du salpêtre.

SALPÊTRIÈRE. s. f. Lieu où l'on fait le salpêtre. | À Paris, *La Salpêtrière*, Hospice pour les femmes âgées et pour les femmes en démence.

SALSEPAREILLE. s. f. Plante.

SALSIFIS. s. m. Plante.

SALTATION. s. f. T. d'antiq. romaine. L'art qui comprenait la danse, la pantomime, l'action théâtrale, l'action oratoire, etc.

SALTIMBANQUE. s. m. Jongleur, bateleur; charlatan ordin. placé sur un théâtre, dans une place publique, pour y faire ses exercices, et y débiter ses drogues. | Un bouffon de société, un mauvais orateur.

SALUADE. s. f. Action de saluer en faisant la révérence.

SALUBRE. adj. des 2 g. Qui contribue à la santé.

SALUBRITÉ. s. f. Qualité de ce qui est salubre.

SALUER. v. a. Donner à qqn. une marque extérieure de civilité, de déférence ou de respect, en l'abordant, etc. | Faire ses compliments par lettre. | En parlant des anciens Romains qu'on élevait à l'empire. Proclamer.

SALURE. s. f. Qualité que le sel communique.

SALUT. s. m. Conservation ou rétablissement dans un état heureux. | Cessation de danger, recouvrement de santé. | La félicité éternelle.

SALUT. s. m. Action de saluer. | Se dit Des prières qu'on chante le soir en de certains jours dans qq. églises, après l'office.

SALUTAIRE. adj. des 2 g. Utile, avantageux pour la conservation de la vie, des biens, de l'honneur, de la santé, pour le salut de l'âme.

SALUTAIREMENT. adv. Utilement, avantageusement pour la conservation de la vie, des biens, etc.

SALUTATION. s. f. Action de saluer. | *Salutation angélique*, Les paroles que l'ange dit à la sainte Vierge, en lui annonçant qu'elle serait mère de Notre-Seigneur Jésus-Christ.

SALVAGE. s. m. *Droit de salvage*, Le droit qui se perçoit sur ce qu'on a sauvé d'un bâtiment naufragé. (Vl.)

SALVANOS. s. m. Bouée de sauvetage.

SALVATIONS. s. f. pl. Écritures par lesquelles on répondait aux réponses à griefs.

SALVE. s. f. Décharge d'un grand nombre de canons ou de fusils tirés en même temps, soit en l'honneur de qq., soit dans des occasions de réjouissance. | *Une salve d'applaudissements*, Le bruit que font un grand nombre de personnes assemblées, en applaudissant toutes à la fois.

SALVE. s. m. Prière que l'Église catholique chante en l'honneur de la sainte Vierge, et que le peuple chantait autrefois à l'exécution d'un criminel.

SAMEDI. s. m. Le septième jour de la semaine.

SAN-BENITO. s. m. Sorte de casaque de couleur jaune, que l'inquisition fait revêtir à ceux qu'elle a condamnés.

SANCIR. v. n. Se dit D'un navire qui coule bas en plongeant son avant le premier.

SANCTIFIANT, ANTE. adj. Qui sanctifie.

SANCTIFICATION. s. f. L'action et l'effet de la grâce qui sanctifie.

SANCTIFIER. v. a. Rendre saint. | *Sanctifier le jour du dimanche*, Le célébrer suivant la loi, suivant l'intention de l'Église.

SANCTION. s. f. Acte par lequel le roi donne à une loi l'approbation, la confirmation sans laquelle elle ne serait point exécutoire. | La simple approbation que l'on donne à une chose. | Constitution, ordonnance sur les matières ecclésiastiques.

SANCTIONNER. v. a. Donner la sanction, approuver, confirmer.

SANCTUAIRE. s. m. Chez les Juifs, Le lieu le plus saint du temple, où reposait l'arche, et qu'on nommait autr. *Le Saint*

des Saints. | Parmi les chrétiens, L'endroit d'une église où est le maître-autel. | *Le sanctuaire des lois*, se dit D'un lieu où l'on rend la justice.

SANUAL ou **SANTAL**. s. m. Bois des Indes, dont on fait de petits meubles.

SANDALE. s. f. Espèce particulière de chaussure qui ne couvre qu'en partie le dessus du pied.

SANDALIER. s. m. Celui qui fait des sandales.

SANDARAQUE. s. f. Résine odorante qu'on coule d'une espèce de thuya, par les incisions que l'on y fait en été.

SANDJIAK. s. m. *P. SAVELAC.*

SANDJIAKAT. s. m. *P. SANGIACAT.*

SANG. s. m. Liqueur rouge qui circule dans les veines et dans les artères de l'homme et des animaux vertébrés. | *Fig. Sang-froid*, L'état de l'âme lorsqu'elle est calme, lorsqu'elle se maîtrise. | *Animas à sang blanc*, Les mollusques et autres animaux dont le sang est blanc; *Animas à sang rouge*, Les quadrupèdes, les oiseaux, les reptiles et les poissons. | *Race*, extraction, famille. | Se dit Des enfants par rapport à leur père. | En France, *Princes de sang*, Les princes qui sont de la maison royale. | En parlant Des chevaux, *Race*.

SANG-DE-DRAGON. s. m. Plante. | Gomme-résine d'un rouge foncé, qui est fournie par différents végétaux exotiques. On dit également *Sang-dragon*.

SANGIAC. s. m. Dans l'empire ottoman, Chacun des districts ou arrondissement territoriaux qui forment les principales subdivisions des provinces. | Le gouverneur d'un sangiac.

SANGIACAT. s. m. Titre, dignité de gouverneur du sangiac; ou Le sangiac même, le territoire d'un sangiac.

SANGLADE. s. f. Grand coup de fust, de sangle.

SANGLANT, ANTE. adj. Taché de sang, souillé de sang. | *Combat sanglant*, Où il y a eu beaucoup de sang répandu. | *Oustrageux*, très-offensant.

SANGLE. s. f. Bande plate et large, faite de cuir, de tissu de chanvre, etc., qui sert à ceindre, à serrer, et à divers autres usages.

SANGLER. v. a. Ceindre, serrer avec une sangle, avec des sangles. | *Fam.*, *Sangler un coup de poing*, etc., Appliquer, donner avec force un coup de poing, etc.

SANGLIER. s. m. Porc sauvage. | *Poisson de mer*.

SANGLOT. s. m. Soupir redoublé, poussé avec une voix entrecoupée.

SANGLOTER. v. a. Pousser des sanglots.

SANGSUE. s. f. Ver aquatique qui suce le sang des parties du corps auxquelles il s'applique. | Se dit De ceux qui tiennent

l'argent du peuple par de mauvaises ventes, par des exactions.

SANGUIFICATION. s. f. Le changement de la nourriture ou du chyle en sang.

SANGUIN, INE. adj. Qui appartient au sang. | En qui le sang prédomine. | Qui est de couleur de sang. | *Jaspe sanguin, Le jaspe vert marqué de rouge.*

SANGUINAIRE. adj. des 2 g. Qui se plat à répandre le sang humain. | Se dit Des actions cruelles, et des sentiments, des opinions qui portent à la cruauté.

SANGUINE. s. f. Mine de fer, sorte de schiste, d'un rouge foncé, dont on fait les crayons. | Sorte de pierre précieuse de couleur de sang.

SANGUINOLENT, ENTE. adj. Teint de sang. *Flegmes, crachats sanguinolents.*

SANHEDRIN. s. m. Nom donné aux tribunaux des Juifs.

SANICLE. s. f. Plante.

SANIE. s. f. Pus séreux qui sort des ulcères.

SANIEUX, EUSE. adj. Chargé de sanie.

SANITAIRE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la santé, et particulièrement à la conservation de la santé publique.

SANS. prép. exclusive. Il est qqfs. suivi de *Que* et du subjonctif. *Sans que cela paraisse.* | Entre aussi dans plusieurs manières de parler adverbiales. *Sans doute. Sans difficulté.*

SANS-DENT. s. f. Une vieille femme qui a perdu ses dents. Pop.

SANS-FLEUR. s. f. Sorte de pomme appelée aussi *Pomme-figue*.

SANS-PEAU. s. f. Sorte de poire d'été, qui est une variété du rousset.

SANSCRIT, ITE. adj. Il se dit De l'ancienne langue des brahmanes, qui est restée la langue sacrée de l'Indostan. | Subst. *L'étude du sanscrit.*

SANSONNET. s. m. Oiseau. | Poisson de mer.

SANTÉ. s. f. État de celui qui est sain, qui se porte bien. | *Maison de santé, Maison où l'on reçoit des malades pour les soigner et les guérir moyennant un prix convenu.* | *À votre santé, Façon de parler dont on se sert à table, lorsqu'on boit à qqn.*

SANTOLINE. s. f. Genre de plantes. | Nom pharmaceutique de La graine de diverses espèces d'armoises.

SANTON. s. m. Nom d'une sorte de meïnes chez les mahométans.

SANVE. s. f. Nom vulgaire du sénevé sauvage.

SAOUL, SAOULER. *V. Sout, Souzza.*

SAPA. s. m. Modt, suc de raisin évaporé jusqu'à consistence de miel.

SAPAJOU. s. m. Genre de singe. | Fam., Un petit homme laid et ridicule.

SAPAN. s. m. Nom d'un bois propre à la teinture, et qui vient du Japon.

SAPÉ. s. f. Le travail de la tranchée, lorsque les assiégés, arrivés à portée de mousqueton de la place, emploient, pour se couvrir, des paniers cylindriques appelés gabions. | L'ouvrage même qu'on fait en sapant.

SAPER. v. a. Travailler avec le pic et la pioche à détruire les fondements d'un édifice, d'un bastion, etc. | Se dit en parlant De religion, de politique.

SAPÉUR. s. m. Celui qui est employé à la sape. | Une espèce de soldats armés d'une hache et portant un grand tablier de peau, qui marchent en tête des régiments d'infanterie.

SAPHÈNE. s. f. Nom donné à Deux veines de la jambe que l'on aperçoit aisément sous la peau, près de chaque malléole, et à l'une ou l'autre desquelles se pratique la saignée du pied.

SAPHIQUE. adj. et s. m. Se dit D'une sorte de vers composé de onze syllabes, qui était fort en usage chez les Grecs et les Latins.

SAPHIR. s. m. Pierre précieuse, brillante et de couleur bleue.

SAPHIRINE. s. f. Variété de chalcédoine, qui a la couleur du saphir.

SAPIDE. adj. des 2 g. Qui a de la saveur.

SAPIENCE. s. f. Sagesse. (Vi.) | Absol., Le livre de Salomon, qu'on appelle autrement *La Sagesse.*

SAPIENTIAUX. adj. m. pl. Se dit De certains livres de l'Écriture sainte.

SAPIN. s. m. Grand arbre résineux et toujours vert. | Fam., Une voiture de place, un fiacre.

SAPINE. s. f. Solive ou planche de bois de sapin.

SAPINIÈRE. s. f. Lieu planté de sapins.

SAPONAIRE. s. f. Plante.

SAPORIFIQUE. adj. des 2 g. Qui produit la saveur. Peu usité.

SAPOTE ou **SAPOTILLE.** s. f. Fruit du sapotier ou sapotillier.

SAPOTIER ou **SAPOTILLIER.** s. m. Arbre des Antilles.

SARABANDE. s. f. Danse grave sur un air à trois temps. | L'air sur lequel on danse une sarabande.

SARBACANE. s. f. Long tuyau par lequel on peut jeter qq. ch. en soufflant.

SARBOTIÈRE. s. f. Vase de métal dans lequel on prépare les liqueurs qui doivent être servies en glaces ou en sorbets.

SARCASME. s. m. Raillerie amère et insultante.

SARCASTIQUE. adj. des 2 g. Qui tient du sarcasme.

SARCELLE. s. f. Oiseau aquatique.

SARCLAGE. s. m. Action de sarcler, ou Le résultat de cette action.

SARCLER. v. a. Arracher avec la main, ou couper entre deux terres, avec un instrument tranchant, les mauvaises herbes.

SARCLEUR. s. m. Homme de journée qu'on emploie à sarcler un champ, un jardin.

SARCLOIR. s. m. Instrument propre à sarcler.

SARCLOURE. s. f. Ce qu'on arrache d'un champ, d'un jardin, en le sarclant.

SARCOCÈLE. s. m. Tumeur charnue et dure qui se forme au scrotum.

SARCOCOLLE. s. f. Matière végétale résineuse que l'on employait autrefois comme astringente et détersive.

SARCOCOLLIER. s. m. Arbuste.

SARCOLOGIE. s. f. Partie de l'anatomie qui traite des chairs et des parties molles.

SARCOMATEUX, EUSE. adj. Qui tient du sarcome.

SARCOME. s. m. Toute excroissance ou tumeur qui a la consistance de la chair.

SARCOPHAGE. s. m. Tombeau dans lequel les anciens mettaient les corps qu'ils ne voulaient pas brûler. | Le cercueil ou sa représentation dans les grandes cérémonies funèbres.

SARCOPHAGE. adj. des 2 g. et s. m. Se dit De certains médicaments qu'on nomme aussi *Cathartiques*.

SARCOTIQUE. adj. des 2 g. et s. m. Se dit De certains remèdes que l'on appelait aussi *Incarnatifs*.

SARDANAPALE. s. m. Nom d'un monarque d'Assyrie qui vécut dans la mollesse et dans la volupté : on l'applique, par antonomase, Aux princes et aux grands qui mènent une vie efféminée, dissolue.

SARDINE. s. f. Poisson de mer.

SARDOINE. s. f. Sorte d'agate, non transparente, qui est de deux ou trois couleurs.

SARDONIEN ou **SARDONIQUE.** adj. m. *Ris sardonien* ou *sardonique*, Sorte de ris convulsif causé par une contraction dans les muscles du visage. | *Il a un ris sardonique*, se dit D'un homme dont le ris annonce beaucoup de malignité.

SARIGUE. s. m. Animal mammifère.

SARMENT. s. m. Le bois que pousse un cep de vigne.

SARMENTEUX, EUSE. adj. Se dit D'une vigne qui pousse beaucoup de sarment.

SARONIDE. s. m. Nom d'une classe de prêtres gaulois.

SARRASIN. adj. m. *Blé sarrasin*, Espèce de renouée, qu'on appelle autrement *Blé noir*. | Subst. m. *Semer du sarrasin*.

SARRASINE. s. f. Herse formée de gros pieux de bois ferrés en pointe par le bas, que l'on suspend entre le pont-levis et la

porte d'une ville, d'un château fort, etc. pour la baisser au besoin.

SARRAU ou **SARROT.** s. m. Espèce de souquenille que portent les paysans, les rouliers, etc.

SARRETTE ou **SERRETTE.** s. f. Plante vivace.

SARRIETTE. s. f. Plante.

SAS. s. m. Tissa de crin, de soie, etc. qui est entouré d'un cercle de bois, et qui sert à passer de la farine, des liquides, etc.

SAS. s. m. Bassin ménagé, dans le longueur d'un canal de navigation, pour y retenir les eaux.

SASSAFRAS. s. m. Arbre grand et rameux.

SASSE. s. f. Sorte de pelle creuse qui a une anse ou poignée : elle sert à jeter l'excès hors des navires, et surtout hors des petites embarcations. *V. Escove.*

SASSENAGE. s. m. Fromage.

SASSER. v. a. Passer au sas. | Fam. Discuter, examiner avec exactitude.

SATAN. s. m. Nom que l'Écriture donne ordinairement à l'esprit tentateur.

SATANIQUE. adj. des 2 g. De Satan. Il est synonyme de *Diabolique*, et plus fort. Fam.

SATELLITE. s. m. Tout homme armé qui est aux gages et à la suite d'un autre, comme le ministre et l'exécuteur de ses violences. | Se dit De petits astres qui tournent autour d'une planète, comme la lune autour de la terre.

SATIÉTÉ. s. f. Réplétion d'aliment qui va jusqu'au dégoût. | Se dit fig.

SATIN. s. m. Étoffe de soie plate, qui est fine, douce, molleuse et lustrée.

SATINADE. s. f. Petite étoffe de soie très-mince qui imite le satin.

SATINAGE. s. m. Action de satiner, ou Le résultat de cette action.

SATINER. v. a. Donner à une étoffe, à un ruban, à du papier, l'œil du satin. | *V. n. Cette tulipe satine*, Elle approche, par sa blancheur, de l'éclat du satin.

SATIRE. s. f. Ouvrage en vers, fait pour censurer, pour tourner en ridicule les vices, les passions déréglées, les sottises des hommes. | Tout écrit ou discours piquant, un-disant, contre qqn.

SATIRIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la satire, qui tient de la satire. | *Ecclia. porté à la médisance*. | Subst. m. Auteur de satires.

SATIRIQUEMENT. adv. D'une manière satirique.

SATIRISER. v. a. Railler qqn. d'une manière piquante et satirique.

SATISFACTION. s. f. Contentement. | L'action par laquelle on satisfait qqn., en réparant l'offense qu'on lui a faite. | Ce qu'on est obligé de faire à l'égard de Dieu.

ration des péchés qu'on a com-
FACTOIRE. adj. des 2 g. Qui est
 réparer, à expier les fautes com-

FAIRE. v. a. (Se conj. c. *Faire*.)
 , donner sujet de contentement.
ses créanciers, ses ouvriers, Leur
qui leur est dû. | Satisfaire un
on a offensé, Lui faire réparation.
on a besoin, Faire ce que besoin
rou., Contenter le désir qu'on a
 . | V. n. Faire ce qu'on doit par
 qq. ch. | SATISFAIT, AIRE. adj.

FAISANT, ANTE. adj. Qui con-
 satisfait.

FER. s. m. Titre des gouverneurs
 ces, chez les anciens Perses.

PIE. s. f. Gouvernement d'un sa-

LATION. s. f. État d'un liquide
 turé.

LEER. v. a. Mettre dans un liquide
 il peut dissoudre d'une matière,
 que ce qu'on ajoute au delà reste
 e se dissout point.

NALES. s. f. Fêtes en l'honneur
 se. | Se dit De certains temps de
 le désordre.

NELLE. s. m. Nom emprunté à la
 rie, et donné à une des planètes du
 solaire. | *Saturne, Le plomb; Sel*
e, La combinaison de l'acide du
avec l'oxyde de plomb, quand
binaison est solide; et, Extrait de
Cette même combinaison, quand
l'état de sirop.

LE. s. m. Sorte de demi-dieu qui,
 'able, habitait les bois, et qui avait
 e et des pieds de bouc.

ME. s. f. Ce nom désignait, chez
 , Certains poèmes mordants, es-
 astorales ainsi nommées parce que
 es en étaient les principaux per-

MIASIS. s. m. Maladie qui consiste
 rection continuelle.

MION. s. m. Plante.

MIQUE. adj. des 2 g. Qui appar-
 tyres.

S. s. f. Assaisonnement liquide où
 le sel, et ordin. qq. épices pour
 r du goût. | *Faire la sauce à qqn.,*
 mander.

EM. v. a. Tremper du pain, de la
 etc., dans la sauce. | Pop., *Saucer*
 gronder fortement.

MIÈRE. s. f. Vase creux dans lequel
 des sauces sur la table.

MIÈRE. s. f. Boyau de porc ou d'au-
 tal, rempli de viande crue, hachée,
 ionnée.

SAUCISSON. s. m. Sorte de saucisse qui
 est fort grosse et de très-haut goût. | *Sorte*
de grosse fusée. | Long rouleau de toile
rempli de poudre dont on se sert pour por-
ter le feu à un fourneau de mine.

SAUF, AUVE. adj. Qui n'est point en-
 dommagé, qui est hors de péril. | *SAUF,*
 invariable: Sans donner atteinte à. — Sans
 exclusion, sans préjudice. — *Hormis, excepté.*

SAUF-CONDUIT. s. m. Sorte de passe-
 port par lequel il est permis à une personne
 d'aller en quelque endroit, d'y demeurer
 un certain temps, et de s'en retourner li-
 brement, sans crainte d'être arrêté. | *La*
sauvegarde temporaire que les magistrats
accordent, en certains cas, aux débiteurs
exposés à la contrainte par corps.

SAUGE. s. f. Plante aromatique.

SAUGRENU, UE. adj. Impertinent, ab-
 surde, ridicule. Se dit Des choses. Fam.

SAULE. s. m. Arbre. | *Saule pleureur,*
 Espèce de saule.

SAUMÂTRE. adj. des 2 g. *Eau saumâtre,*
 Eau qui a un goût approchant de celui de
 l'eau de mer.

SAUMON. s. m. Poisson de mer. | *Masse*
de plomb on d'étain, telle qu'elle est sortie
de la fonte.

SAUMONÉ, ÉE. adj. Se dit De certains
 poissons, quand la chair en est rouge comme
 celle des saumons.

SAUMONEAU. s. m. dimin. Petit sau-
 men.

SAUMURE. s. f. Liqueur qui se fait du
 sel fondu et du suc de la chose salée.

SAUNAGE. s. m. Débit, trafic du sel. |
Faux-saunage, La vente, le débit de sel en
fraude.

SAUNER. v. n. Faire du sel.

SAUNERIE. s. f. Nom collectif qu'on
 donne au lieu, aux bâtiments, puits, fon-
 taines et instruments propres à la fabrique
 du sel.

SAUNIER. s. m. Ouvrier qui travaille à
 faire le sel. | *Celui qui débite, qui vend le*
sel. | Faux-saunier, Celui qui vend, qui dé-
bite du sel en fraude.

SAUNIÈRE. s. f. Vaisseau, espèce de
 coffre où l'on conserve le sel.

SAUPIQUET. s. m. Sauce ou ragoût qui
 pique, qui excite l'appétit.

SAUPOUDRER. v. a. Poudrer de sel. |
 Se dit en parlant De ce qu'on poudre d'au-
 tre chose que le sel, comme de farine, de
 poivre, etc.

SAURAGE. s. m. Première année d'un
 oiseau avant qu'il ait nité.

SAURE. adj. des 2 g. De couleur jaune
 qui tire sur le brun. | *Hareng saur, par abré-*
viation de Saur, Le hareng salé, demi-
séché à la fumée. | On dit aussi Hareng saur-
ret; mais on écrit plus ordin. Hareng saur.
 | Se dit De l'oiseau pendant sa première

année, où il porte encore son premier pennis, qui est roux.

SAURER. v. a. Faire sécher à la fumée.

SAURIENS. s. m. Nom donné à l'une des quatre grandes divisions des reptiles. Adj. *Reptiles sauriens.*

SAUSSAIE. s. f. Lieu planté de saules.

SAUT. s. m. Action de sauter, mouvement par lequel on saute. | *De plein saut.* Tout à coup, brusquement. | *Fam., Faire le saut.* Se déterminer enfin à prendre un parti. | *Fam., Au saut du lit.* Au sortir du lit. | *Chute.* *Fam.* | Chute d'eau qui se rencontre dans le courant d'une rivière. | L'action d'un étalon qui couvre une jument.

SAUTE. s. f. *Saute de vent.* Changement subit de plusieurs quarts dans le vent régnant.

SAUTÉ. s. m. Sorte de ragoût. — Adj. *Filet de bœuf sauté.*

SAUTELLE. s. f. Sarment que l'on transpose avec sa racine.

SAUTER. v. n. S'élever de terre avec effort, ou s'élaner d'un lieu à un autre. | Se dit en parlant Des choses que l'explosion d'une mine, ou d'un amas de poudre, détruit, renverse, brise et fait voler en éclats. | S'élaner et saisir avec vivacité qqn., qq. ch. | *Sauter aux yeux.* se dit D'une chose qui est évidente. | Passer subitement, rapidement, d'une chose à une autre qui n'a point de liaison avec elle. | *Le vent a sauté du nord à l'est.* Il y a passé subitement. | V. a. Franchir. | Omettre, passer qq. ch., soit en lisant, soit en transcrivant. | Se dit D'un étalon qui saillit une jument.

SAUTEREAU. s. m. Petite pièce de bois, garnie d'une languette de plume, qui, en sautant par le mouvement de la touche, fait sonner la corde d'un clavecin, d'une épinette.

SAUTERELLE. s. f. Insecte ailé. | La fausse équerre mobile, instrument qui sert à prendre et à tracer toutes sortes d'angles.

SAUTEUR, EUSE. s. Celui, celle qui saute, dont la profession est de faire des sauts et des tours de force. | Cheval dressé à exécuter les différents sauts, et qu'on fait monter aux personnes qui apprennent l'équitation. | **SAUTEURS.** s. f. Nom d'une sorte de danse.

SAUTILLANT, ANTE. adj. Qui sautille, qui ne fait que sautiller.

SAUTILLEMENT. s. m. Action de sautiller.

SAUTILLER. v. n. Sauter à petits sauts. | *Fig.. Ne faire que sautiller.* N'observer aucune liaison dans ses discours, dans ses écrits.

SAUTOIR. s. m. La figure que représentent deux ou plusieurs objets disposés de manière à imiter une croix de Saint-An-

dré x. | *Porter un ordre en sautoir.* En porter le ruban, le cordon en forme de collier tombant en pointe sur la poitrine.

SAUVAGE. adj. des 2 g. Se dit De certains animaux qui vivent dans les bois, qui se tiennent dans les déserts, etc. | Qui n'est point apprivoisé. | Se dit Des lieux incultes et inhabités. | Adj. et subst. Se dit De certains peuples qui vivent ordin. dans les bois, presque sans religion, sans loi, sans habitation fixe. | Qui a qq. ch. de rude, de farouche. | Extraordinaire. | Se dit De certaines plantes, de certains fruits qui viennent naturellement.

SAUVAGEON. s. m. Jeune arbre venu sans culture.

SAUVAGERIE. s. f. Manière, humour, habitudes sauvages. *Fam.*

SAUVAGIN, INE. adj. *Goût sauvagin.* Certain goût, certaine odeur qu'ont qq. oiseaux de mer, d'étang, de marais. Subst. m. *Cela sent le sauvagin.*

SAUVAGINE. s. f. coll. Se dit Des oiseaux de mer, d'étang et de marais qui ont le goût sauvagin. | L'odeur de ces oiseaux.

SAUVEGARDE. s. f. Protection accordée par le souverain, par une autorité qq. | Se dit Du garde, du détachement qu'un chef militaire envoie dans une maison, dans un village, pour les garantir de pillage et d'insulte. | Le titre, l'écrit par lequel une sauvegarde est accordée. | Une chose ou une personne qui sert de garantie, de défense contre un danger qu'on redoute.

SAUVER. v. a. Garantir, tirer du péril, mettre en sûreté. | Épargner une chose à qqn., l'en exempter. | Excuser, justifier. | Rendre éternellement heureux dans le ciel. | Pron. S'échapper. | Faire son salut éternel. | Se dédommager.

SAUVETAGE. s. m. Action de retirer des flots et de recueillir les débris d'un naufrage.

SAUVETÉ. s. f. État d'une personne, d'une chose mise hors de péril. (Vi.)

SAUVEUR. s. m. Celui qui sauve. | Se dit, par excellence, de Notre-Seigneur Jésus-Christ. | Adj., *Un dieu sauveur.*

SAUVE-VIE. s. f. Nom vulgaire d'une espèce de petite fougère. On la nomme aussi *Rue de muraille.*

SAVAMMENT. adv. D'une manière savante. | Avec connaissance.

SAVANE. s. f. En Canada, forêts d'arbres résineux; et, dans la Guyane, endroits où il n'y a pas de grandes forêts, qu'ils soient secs ou marécageux. | Désigne, dans les diverses parties de l'Amérique, Une vaste prairie, cultivée ou sauvage.

SAVANT, ANTE. adj. Qui sait beaucoup en matière d'érudition ou de science. | Se dit Des ouvrages où il y a de la science, de l'érudition. | Qui est bien instruit, bien in-

formé de qq. ch., de qq. affaire. | Subst. Se dit Des personnes.

SAVANTASSE. s. m. (En poésie, on écrit qqfs. *Savantaz.*) Homme qui affecte de paraître savant, mais qui n'a qu'un savoir confus.

SAVATE. s. f. Vieux soulier fort usé. | Fam., *Trailer la savate*, Être dans l'indigence.

SAVATERIE. s. f. Lieu où l'on vend de vieux souliers.

SAVETER. v. a. Gâter un ouvrage en le faisant ou en le raccommodant malproprement. Pop.

SAVETIER. s. m. Ouvrier dont le métier est de raccommoder de vieux souliers.

SAVEUR. s. f. Qualité qui est l'objet du goût, qui se fait sentir au goût.

SAVOIR. v. a. (*Je sais, il sait; nous savons, ils savent. Je savais. Je sus. J'ai su. Je saurai. Je saurais. Sache, sachez. Que je sache. Que je susse. Sachant. Su.*) Connaitre, avoir connaissance de. | Subst. et fam., *Un je ne sais qui*, Un homme que personne ne connaît ou ne considère. | *Je ne sais quoi*, ou, subst., *Un je ne sais quoi*, se dit D'une qualité ou d'un sentiment indéfinissable. | Posséder qq. science, qq. art, être instruit, habile. | Être accoutumé, exercé à une chose, la bien faire. | Avoir dans la mémoire. | Absol., Avoir l'esprit orné et rempli de choses utiles. | Avoir le pouvoir, la force, le moyen, l'adresse, l'habileté de faire qq. ch. | Apprendre, être instruit, être informé de qq. ch. | *C'est à savoir*, et plus ordin. *Savoir*, Façons de parler dont on se sert Pour spécifier les choses dont il s'agit. | Sv. subst. m. La connaissance qu'on a de qq. ch. *Au vu et au su de tout le monde*.

SAVOIR. s. m. Érudition, connaissance acquise par l'étude, par l'expérience.

SAVOIR-FAIRE. s. m. Habileté, industrie pour faire réussir ce qu'on entreprend.

SAVOIR-VIVRE. s. m. Connaissance des usages du monde et des égards de politesse que les hommes se doivent en société.

SAVON. s. m. Pâte ou composition faite avec de l'huile ou autre matière grasse, et un alcali, et qui sert à blanchir le linge, à nettoyer, à dégraisser. | Pop., *Donner un savon à qqn.*, Le réprimander.

SAVONNAGE. s. m. Nettoyement, blanchissage par le savon.

SAVONNER. v. a. Nettoyer, dégraisser, blanchir avec du savon. | Pop., *Savonner qqn.*, Lui faire une réprimande.

SAVONNERIE. s. f. Lieu où l'on fait le savon. | Absol., *La Savonnerie*, Manufacture à Chaillot, dans Paris, où l'on fabrique des étoffes de laine longue et brillante.

SAVONNETTE. s. f. Petite boule de savon purifié, préparé, et ordin. parfumé, dont

on se sert pour rendre la barbe plus tendre au rasoir.

SAVONNEUX, **EUSE**. adj. Qui tient de la qualité du savon.

SAVONNIER. s. m. Fabricant de savon. | Arbre du Brésil et des Antilles.

SAVOUREMENT. s. m. Action de savourer.

SAVOURER. v. a. Goûter avec attention et avec plaisir.

SAVOURET. s. m. Gros ce de trumeau de bœuf, que les pauvres gens mettent dans leur pot pour donner du goût, de la saveur au bouillon.

SAVOUREUSEMENT. adv. En savourant.

SAVOUREUX, **EUSE**. adj. Qui a une bonne saveur, une saveur agréable.

SAXATILE. adj. des 2 g. Qui se trouve, qui croît parmi des pierres.

SAXIFRAGE. adj. des 2 g. Se dit De certains médicaments. Il est synonyme de *Lithontripique*, mais moins usité.

SAXIFRAGE. s. f. Genre de plantes grasses.

SAYON. s. m. Saie, espèce de casaque ouverte, que portaient anciennement les gens de guerre.

SBIRE. s. m. Nom qu'on donne en différents pays, et surtout à Rome, à un archer.

SCABELLON. s. m. Sorte de piédestal ou de socle sur lequel on pose des bustes, des girandoles, etc.

SCABIEUSE. s. f. Genre de plantes.

SCABIEUX, **EUSE**. adj. Qui ressemble à la gale.

SCABREUX, **EUSE**. adj. Rude, raboteux. | Dangereux, périlleux, difficile.

SCALDE. s. m. Nom que les anciens Scandinaves donnaient à leurs poètes.

SCALÈNE. adj. Se dit D'un triangle dont les trois côtés sont inégaux.

SCALPEL. s. m. Couteau d'une forme particulière, dont on se sert pour disséquer, etc.

SCALPER. v. a. Se dit Des sauvages qui arrachent la peau du crâne à un ennemi vaincu, après l'avoir coupée circulairement avec une espèce de couteau.

SCAMMONÉE. s. f. Sorte de gomme résine concrète, très-purgative, et qu'on tire de la racine d'une espèce de liseron. | La plante qui fournit cette substance.

SCANDALE. s. m. Ce qui est occasion de tomber dans l'erreur, dans le péché. | L'éclat que fait une action honteuse.

SCANDALEUSEMENT. adv. D'une manière scandaleuse.

SCANDALEUX, **EUSE**. adj. Qui cause du scandale.

SCANDALISER. v. a. Donner du scandale. | Pron., Prendre du scandale.

SCANDER. v. a. Mesurer un vers dont

les pieds sont composés de longues et de brèves, pour juger s'il est selon les règles. | Mesurer les vers par le nombre de leurs syllabes.

SCAPHANDRE. s. m. Espèce de corset garni de liège, au moyen duquel un homme peut facilement se soutenir sur l'eau.

SCAPULAIRE. s. m. Pièce d'étoffe qui descend depuis les épaules jusqu'en bas, tant par devant que par derrière, et que portent plusieurs religieux sur leurs habits. | Se dit de Deux petits morceaux d'étoffe bénite, qui sont joints ensemble, et qu'on porte sur la poitrine à l'aide d'un ruban passé autour du cou. | Adj. fém. Se dit de diverses parties qui appartiennent ou qui ont rapport à l'épaule.

SCARABÉE. s. m. Se dit, en général, Des coléoptères, des insectes dont les ailes sont recouverte par des étuis cornés.

SCARAMOUCHE. s. m. Personnage bouffon de l'ancienne comédie italienne, qui est habillé de noir de la tête aux pieds.

SCARE. s. f. Nom d'un poisson de mer.

SCARIFICATEUR. s. m. Espèce de boîte dans laquelle sont renfermées dix à douze pointes de lancettes qui en sortent par la détente d'un ressort, et qui font d'un même coup autant de scarifications à la peau.

SCARIFICATION. s. f. Opération de chirurgie par laquelle on fait plusieurs incisions à la peau avec une lancette ou un bistouri.

SCARIFIÉ. v. a. Faire des scarifications en qq. partie du corps.

SCARIOLE. s. f. *V.* ESCAROLE.

SCARLATINE. s. f. Maladie contagieuse dont le phénomène le plus remarquable est la couleur écarlate que prend toute la peau. — Adj., *Fièvre scarlatine.*

SCASON ou **SCAZON.** s. m. Sorte de vers latin, dont le 5^e pied est un iambe, et le 6^e un spondée.

SCEAU. s. m. Lame de métal qui a une face plate, dans laquelle sont gravées en creux la figure, les armoiries, la devise d'un roi, d'un État, d'un corps, etc., et dont on fait des empreintes sur des lettres, des diplômes, des actes publics, etc., pour les rendre authentiques. | L'empreinte même faite par le sceau. | *Confier qq. ch. sous le sceau du secret*, à condition que le secret en sera inviolable. | *Mettre le sceau à une chose*, La consumer, la rendre entière, complète. | *Sceau de Salomon*, Espèce de maguet; *Sceau de Notre-Dame*, Plante.

SCEL. s. m. Sceau.

SCÉLÉRAT. ATE. adj. Coupable ou capable de grands crimes. | *Perfide, noir, atroce.* | Subst., *Un franc scélérat.*

SCÉLÉRATESSE. s. f. Méchanceté noire.

SCÉLITE. s. f. Pierre figurée qui représente la jambe humaine.

SCELLÉ. s. m. La cire empreinte d'un cachet qu'on a apposé à des serrures, à un cabinet, etc., par autorité de justice, pour empêcher de les ouvrir.

SCELLEMENT. s. m. T. de maçonnerie. Action de sceller, ou L'ouvrage qui en résulte.

SCELLER. v. a. Mettre, appliquer le sceau à une lettre de chancellerie, etc. | Arrêter, fixer, l'extrémité d'une pièce de bois ou de métal, dans un mur, dans la pierre ou le marbre, avec du plomb, du plâtre ou du mortier. | *Coufirmer, affirmer.*

SCELLEUR. s. m. Celui qui scelle, qui appose le sceau.

SCÈNE. s. f. La partie du théâtre où les acteurs représentent devant le public. | La décoration du théâtre. | L'action même qu'on représente sur le théâtre. | L'art dramatique. | Chaque partie d'un acte du poème dramatique, où l'entretien des acteurs n'est interrompu ni par l'arrivée d'un nouvel acteur ni par la sortie d'un de ceux qui sont sur le théâtre. | Un ensemble d'objets qui s'offre à la vue. | *Faire une scène à qq.*, L'attaquer violemment de paroles.

SCÉNIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la scène, au théâtre.

SCÉNOGRAPHIE. s. f. L'art de mettre, de représenter les objets en perspective, particulièrement les sites et les édifices.

SCÉNOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la scénographie.

SCÉNOPEGIE. s. f. Nom que les Grecs donnaient à une des plus grandes solennités de l'année juive, la fête des Tabernacles.

SCEPTICISME. s. m. Se dit en parlant Des personnes qui affectent de douter de tout.

SCEPTIQUE. adj. des 2 g. et subst. Se dit Des personnes qui affectent de douter de tout ce qui n'est pas prouvé d'une manière évidente, incontestable.

SCEPTRE. s. m. Espèce de bâton de commandement, qui est une des marques de la royauté. | Le pouvoir souverain, la royauté même.

SCHABRAQUE. s. f. (*Quas. écrivent, Chabraque.*) Housse, sorte de couverture qu'on étend sur la selle des chevaux de cavalerie.

SCHAH. s. m. Titre que les Européens donnent au souverain de la Perse.

SCHELLING. s. m. Monnaie d'argent en usage en Angleterre.

SCHÈNE. s. m. Mesure itinéraire en usage chez les anciens, surtout en Égypte.

SCHISMATIQUE. adj. des 2 g. et subst. Qui fait schisme, qui est dans le schisme, qui se sépare de la communion d'une religion.

SCHISME s. m. Division, séparation du corps et de la communion d'une religion. | Se dit, par analogie, en matière de politique, de morale, de littérature, etc.

SCHISTE s. m. Se dit De certaines pierres qui peuvent aisément se partager en lames ou feuilles, comme l'ardoise.

SCHISTEUX, EUSE. adj. Qui peut se diviser en lames ou feuilles.

SCHLAGUE s. f. Se dit Des coups de baguette qu'on donne aux soldats de certains pays du Nord, quand ils ont commis une infraction à la discipline.

SCHLICH. s. m. Le minerai écrasé, lavé et préparé pour être porté au fourneau de fusion.

SCHNAPAN. s. m. *V. ЧЕНАПАВ.*

SCIAGE s. m. L'action, le travail de celui qui scie du bois ou de la pierre. | *Bois de sciage*, Celui qui provient d'une pièce de bois refendue dans sa longueur.

SCIATÉRIQUE. adj. des 2 g. Qui montre l'heure par le moyen de l'ombre du style.

SCIATIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la hanche, à l'os ischion.

SCIATIQUE. s. f. Douleur fort vive qui affecte le grand nerf sciatique, et qui se fixe principalement à la hanche, à l'embouture des cuisses. — Adj., *Goutte sciatique.*

SCIE. s. f. Lame de fer longue et étroite, qui est ordinairement taillée d'un de ses côtés en petites dents, et dont on se sert pour diviser certaines matières solides, comme le bois, la pierre, etc. | Poisson de mer.

SCIEMENT. adv. Avec connaissance de ce que l'on fait, avec réflexion.

SCIENCE. s. f. Connaissance qu'on a de qq. ch. | Ensemble, système de connaissance sur qq. matière. | Le savoir qu'on acquiert par la lecture, par la méditation.

SCIENTIFIQUE. adj. des 2 g. Qui concerne les sciences.

SCIENTIFIQUEMENT. adv. D'une manière scientifique.

SCIER. v. a. Couper, fendre avec une scie. | Se dit en parlant Des blés qu'on coupe avec la faucille. | Ramer à rebours pour rétrograder.

SCIÈRE. s. f. Espèce d'usine où plusieurs scies, mises en mouvement par qq. agent naturel ou mécanique, scient le bois en long pour en faire des planches.

SCIEUR. s. m. Celui dont le métier est de scier. | Se dit De ceux qui scient les blés.

SCILLE. s. f. Plante bulbeuse.

SCILLITIQUE. adj. des 2 g. Qui est fait ou modifié avec la scille.

SCINDEH. v. a. Couper, diviser. *Scinder une question, une proposition.*

SCINQUE. s. m. Sorte de lézard du Levant.

SCINTILLANT, ANTR. adj. Qui scintille.

SCINTILLATION. s. f. Vif mouvement d'agitation qu'on observe dans la lumière des étoiles, dont la rapidité produit l'illusion de véritables étincelles.

SCINTILLER. v. n. Avoir un mouvement de scintillation, étinceler.

SCIOGRAPHIE. s. f. Représentation de l'intérieur d'un bâtiment.

SCION. s. m. Petit brin, petit rejeton tendre et très-flexible d'un arbre.

SCISSILE. adj. des 2 g. Qui peut être fendu.

SCISSION. s. f. Séparation, division dans une assemblée politique, dans un parti, etc. | Le partage des opinions ou des voix dans les compagnies.

SCISSIONNAIRE. adj. des 2 g. et subst. Se dit De ceux qui font scission dans une assemblée politique.

SCISSURE. s. f. Se dit De certaines fentes qu'on observe sur les os et sur divers organes.

SCIURE. s. f. L'espèce de poussière qui tombe du bois ou de toute autre matière dure que l'on scie.

SCLÉROPTHALMIE. s. f. Ophthalmie avec rougeur, douleur, dureté et difficulté de mouvement dans le globe de l'œil.

SCLÉROTIQUE. s. f. Nom d'une membrane fibreuse qui enveloppe l'œil entier.

SCOLAIRE. adj. des 2 g. (Plusieurs écrivent *Scholair*, *scholastique*, etc.) Qui a rapport aux écoles.

SCOLARITÉ. s. f. *Droit de scolarité*, Le droit que les écoliers des universités avaient d'en réclamer les privilèges.

SCOLASTIQUE. adj. des 2 g. Appartenant à l'école. Qui s'enseigne suivant la méthode ordinaire de l'école. | Subst. f. La théologie scolastique. | Subst. m. Celui qui traite de la théologie scolastique.

SCOLASTIQUEMENT. adv. D'une manière scolastique.

SCOLIASTE. s. m. Celui qui a fait des scolies sur qq. ancien auteur classique.

SCOLIE. s. f. Note de grammaire ou de critique, pour servir à l'intelligence, à l'explication des auteurs classiques. | Subst. m. Une remarque qui a rapport à une proposition précédente.

SCOLOPENDRE. s. f. Espèce de capillaire. | Genre d'insectes sans ailes, de la famille des Mille-pieds.

SCOMBRE. s. m. Nom d'un genre de poisson de mer.

SCORBUT. s. m. Sorte de maladie qui corrompt la masse du sang, et qui se manifeste ordinairement par l'enflure et le saignement des gencives.

SCORBUTIQUE. adj. des 2 g. Qui tient

de la nature du scorbut. | Adj. et subst. Qui est malade du scorbut.

SCORIE. s. f. Substance terreuse ou pierreuse vitrifiée, qui nage comme une écume à la surface des métaux en fusion.

SCORIFICATION. s. f. Action de réduire en scories, ou Le résultat de cette action.

SCORIFICATOIRE. s. m. Tôt ou double à scorifier, dont on se sert dans la coupelle en grand.

SCORIFIER. v. a. Séparer d'un métal les scories que la fusion y a produites.

SCORPIOÏDE. s. f. Plante légumineuse.

SCORPIOÏELLE. s. f. Huile de scorpion.

SCORPION. s. m. Insecte venimeux. | *Huile de scorpion*, Huile dans laquelle on a fait mourir des scorpions. | Nom d'un des douze signes du zodiaque.

SCORSONÈRE. s. f. Plante potagère.

SCOTIE. s. f. Moulure concave qui fait le plus souvent partie de la base de la colonne.

SCRIBE. s. m. Parmi les Juifs, on appelait ainsi Les docteurs qui enseignaient la loi de Moïse, et qui l'interprétaient au peuple. | Un copiste, un homme qui gagne sa vie à écrire, à copier.

SCRIPTEUR. s. m. Officier qui écrit les bulles.

SCROFULAIRE. s. f. Plante. | *Scrofulaire aquatique*, Plante qu'on appelle encore *Herbe du siège*.

SCROFULES. s. f. pl. T. de médecine, synonyme d'écrouelles.

SCROFULEUX, **EUSE**. adj. Qui cause ou accompagne la maladie nommée *Écrouelles* ou *Scrofules*. | Adj. et subst. Se dit Des personnes qui ont des écrouelles.

SCROTOÏÈLE. s. f. Hernie complète qui descend jusqu'au scrotum.

SCROTUM. s. m. Enveloppe commune des testicules.

SCRUPULE. s. m. Petit poids de vingt-quatre grains. | T. d'astron. Une très-petite partie de la minute.

SCRUPULE. s. m. Peine, inquiétude de conscience, qui fait regarder comme une faute ce qui n'en est pas une. | Une grande exactitude à observer la règle, à remplir ses devoirs. | La grande sévérité d'un auteur, d'un artiste dans la correction d'un ouvrage. | Une grande délicatesse en matière de procédés, de mœurs.

SCRUPULEUSEMENT. adv. D'une manière scrupuleuse.

SCRUPULEUX, **EUSE**. adj. Qui est sujet à avoir des scrupules. | *Exactitude scrupuleuse*, Très-grande exactitude. | Subst. Se dit surtout dans un sens de blâme.

SCRUTATEUR. s. m. Celui qui scrute. — Adj., *Des regards scrutateurs*. | *Vérificateur d'un scrutin*.

SCUTER. v. a. Sonder, examiner à fond, chercher à pénétrer dans les choses cachées.

SCRUTIN. s. m. Manière dont les assemblées donnent leurs suffrages secrets dans les élections ou dans les délibérations, soit par billets pliés, soit par petites boules.

SCUBAC. s. m. Liqueur spiritueuse dont le safran est la base. Qqn. disent *Escoubac* et *Uisubac*.

SCULPTEUR. v. a. Tailler, faire avec le ciseau qq. figure, qq. image ou ornement de pierre, de bois, de métal, etc. | *Servant, s. part.* Qui est orné de sculptures.

SCULPTEUR. s. m. Celui qui fait avec le ciseau des statues, des bas-reliefs, des ornements, etc.

SCULPTURE. s. f. L'art de sculpter. | L'ouvrage du sculpteur.

SCYTALE. s. f. Chiffre dont les Lacédémoniens se servaient pour écrire des lettres mystérieuses.

SE. Pronom de la 3^e personne, qui est de tout genre et de tout nombre. Il précède toujours le verbe dont il est le régime direct ou indirect.

SÉANCE. s. f. Droit de s'asseoir, de prendre place dans une compagnie réglée.

| Le temps pendant lequel une compagnie réglée est assemblée pour s'occuper de ses travaux ; et La réunion, l'assemblée même des membres de cette compagnie, etc. | Le temps pendant lequel un dessinateur, un peintre travaille de suite d'après une personne pour faire son portrait.

SÉANT. Participe de *Séoir*, verbe qui n'est plus en usage. Qui siège, qui tient assis, ou qui est assis, ou qui est assis en qq. lieu. Qqn. le font adj. et disent au fém. *Séante*. | *SÉANT*. subst. m. La situation, la posture d'un homme qui est assis dans son lit.

SÉANT, **ANTE**. adj. Décent, qui sied bien, qui est convenable.

SEAU. s. m. Vaisseau ordin. fait de bois, qui sert à puiser, tirer, porter de l'eau. | La quantité de liquide contenue dans un seau.

SÉBACÉ, **ÉE**. adj. Se dit De certaines glandes qui filtrent une humeur dont la consistance est à peu près semblable à celle du suif. Cette humeur.

SÉBESTE. s. m. Fruit du sébestier.

SÉBESTIER. s. m. Genre d'arbres.

SÉBILE. s. f. Vaisseau de bois qui est rond et creux.

SEC, **ÈCHE**. adj. Aride, qui a peu ou point d'humidité. | Est qqfs. opposé à *Vert*, frais, récent, lorsqu'on parle Des herbes, des plantes. | *Confitures sèches*, Fruits confits, conservés hors du sirop. | Se dit par opposition à *Moite*, à *mouillé*, à *onctueux*, à *gras*, etc. | *Avoir une toue sèche*, *Tousser sans cracher*. | *Martin-sec*, Sorte de petite

pour d'hiver. | *Nerveux*, peu chargé de chair : *Un grand homme sec*, et. subst. m. | *Un grand sec*. | *Pain sec*, Du pain pour tout aliment. | *Un coup sec*, Un coup donné avec promptitude, sans appuyer ni rester sur l'objet frappé. | *Un esprit sec*, Un esprit dénué d'agrément. | *Mine sèche*, Mine froide, qui annonce qq. mécontentement. | *Sec*, subst. m. *Le sec et l'humide*. | *Le fourrage sec*, c'est-à-dire, *Le foin*, la paille et l'avoine. | *Sec*, adv. *Boire sec*, Bien boire, boire sans eau. | *Répondre sec à qq.*, Lui faire une réponse dure, brusque, rebatauta. | À *sec*, loc. adv. *Sans eau*. | *Tout à sec*, loc. adv. et fam. Uniquement, absolument. On dit de même, *Toute sèche*, avec un nom fem.

SÉCABLE, adj. des 2 g. Qui peut être coupé.

SÉCANTE, s. f. C'est une droite menée du centre d'un cercle à l'extrémité d'un arc, et terminée à la tangente de cet arc.

SÈCHE ou **SEICHE**, s. f. Animal de mer.

SÈCHEMENT, adv. D'une manière sèche, en lieu sec. | D'une manière froide et peu agréable.

SÈCHER, v. a. Rendre sec. | Mettre à sec. | *Sécher les larmes*, Consoler. | *V. n.* Devenir sec. | *Sécher sur pied*, Se consumer d'ennui, de tristesse.

SÈCHERESSE, s. f. État, qualité de ce qui est sec. | Absol., La disposition de l'air et du temps quand il fait trop sec. | La manière de répondre avec une froideur marquée à qq. | Se dit en parlant Des ouvrages d'esprit qui manquent de douceur, de grâce et d'ornements. | L'état de l'âme qui ne sent point de consolation dans les exercices de piété.

SÈCHOIR, s. m. Dans les manufactures, Le lieu où l'on étend, où l'on suspend les toiles, les cuirs, les papiers, etc., pour les faire sécher.

SECOND, ONDE, adj. ordinal. Deuxième, qui est immédiatement après le premier. | *Eau seconde*, Eau-forte affaiblie. | **SECOURS**, subst. m. Le second étage d'une maison.— Dans une partie de paume, Celui qui tient le second lieu d'un côté.—Celui qui accompagnait un homme dans un duel, et se battait contre l'homme amené par l'adversaire. (Vi.) | *En secours*, loc. adv. qui marque Subordination, infériorité, et qu'on emploie surtout en parlant D'un homme qui sert sous un autre.

SECONDAIRE, adj. des 2 g. Accessoire, qui ne vient qu'en second. | *Planètes secondaires*, Les satellites.

SECONDAIREMENT, adv. D'une manière secondaire, accessoirement.

SECONDE, s. f. La classe qui précède la rhétorique. | La 60^e partie d'une minute d'heure ou de degré. | En musique, Intervalle compris entre deux sons différents à

distances l'un de l'autre d'un seul degré.

SECONDEMENT, adv. En second lieu.

SECONDER, v. a. Aider, favoriser, servir qq. dans un travail, dans une affaire. | Au jeu de paume, Servir de second dans une partie.

SECONDINES, s. f. pl. T. d'accouchement. L'arrière-faix.

SECOUER, v. a. Remuer qq. ch. fortement et à plusieurs reprises, en sorte que toutes les parties en soient ébranlées. | *Secouer la tête*, Faire un mouvement de la tête, pour refuser qq. ch., ou pour se moquer de qq. | *Fam.*, *Cette maladie l'a bien secoué*, Elle l'a bien tourmenté. | *Se défaire de qq. ch.* par un mouvement violent. | *Secouer le joug*, S'affranchir de la domination, se mettre en liberté.

SECOUËMENT, s. m. Action de secouer.

SECOURABLE, adj. des 2 g. Qui aime à secourir les autres, à les soulager dans leurs besoins.

SECOURIR, v. a. (Se conj. c. *Courir*.) Aider, assister, donner aide.

SECOURS, s. m. Aide, assistance dans le besoin. | Les troupes qu'on envoie ou qui viennent secourir, défendre ceux qui sont trop faibles pour résister avec avantage à des ennemis. | *Eglise bête* pour la décharge d'une paroisse, à cause du grand nombre des paroissiens. On dit plus ordin. *Succursale*.

SECOUSSE, s. f. Ébranlement de ce qui est secoué. | Se dit Des atteintes portées à la santé, à la fortune, au crédit, à l'ordre établi dans un État, etc.

SECRET, ÊTE, adj. Qui n'est connu que d'une ou de fort peu de personnes; que l'on tient caché, dont on dérobe la connaissance aux autres. | *Maladie secrète*, Maladie honteuse, qui est ordin. le fruit du libertinage. | Se dit Des personnes qui savent se taire, et tenir une chose secrète. | *Sacra*, subst. m. Ce qui doit être tenu secret, ce qu'il ne faut dire à personne. | *Discretions*, silence sur une chose cachée. | *Moyen connu d'une seule personne ou de peu de personnes pour faire de certaines choses, pour produire de certains effets*. | Se dit De certains ressorts particuliers qui servent à différents usages. | Lieu séparé où on enferme le prisonnier, en ne lui laissant de communication qu'avec le geôlier. | *En sacra*, loc. adv. En particulier, sans témoin. | D'une manière secrète, cachée.

SECRÉTAIRE, s. m. Celui dont l'emploi est de faire et d'écrire des lettres, des dépêches pour une personne dont il dépend. | *Secrétaire d'État*, Titre de chacun des ministres qui ont un département. | Celui qui rédige par écrit les délibérations de qq. assemblée. | Bureau sur lequel on écrit, et où l'on renferme des papiers. | *Oiseau*,

SECRETARERIE. s. f. Lieu où les secrétaires d'un vice-roi, d'un gouverneur, etc., font et délivrent leurs expéditions, et où ils en gardent les minutes.

SECRETARIAT. s. m. Emploi, fonction de secrétaire. | Le lieu où le secrétaire d'une administration, d'un ambassadeur, etc., fait et délivre ses expéditions, et conserve les registres, les archives dont la tenue et la garde lui sont confiées.

SECRÈTE. s. f. Oraison que le prêtre dit tout bas à la messe, immédiatement avant la préface.

SECRÈTEMENT. adv. En particulier, en secret, sans être aperçu.

SECRÉTER. v. a. Opérer la sécrétion.

SECRÉTEUR. adj. *V. SÉCRÉTOIRE.*

SÉCRÉTION. s. f. Filtration et séparation qui se fait des humeurs alimentaires, excrémentielles et récrémentielles. | Se dit Des urines et autres matières qui sortent du corps.

SÉCRÉTOIRE. adj. des 2 g. Se dit Des vaisseaux et des glandes où s'opèrent les sécrétions.

SECTAIRE. s. m. Celui qui est d'une secte religieuse condamnée par la communion principale dont elle s'est détachée.

SECTATEUR. s. m. Celui qui fait profession de suivre l'opinion de qq. philosophe, de qq. docteur, de qq. hérésiarque.

SECTE. s. f. coll. Se dit De plusieurs personnes qui suivent les mêmes opinions, qui font profession d'une même doctrine. | Se dit De ceux qui suivent une opinion regardée comme hérétique ou erronée.

SECTEUR. s. m. La partie d'un cercle qui est comprise entre deux rayons et l'arc qu'ils renferment. | Instrument d'astronomie, qui a moins d'étendue que le quart de cercle.

SECTION. s. f. L'une des divisions ou subdivisions dans lesquelles se partage une collection, un compte, un ouvrage, un livre, un traité, etc. | Se dit Des divisions d'une ville, d'un tribunal, d'un conseil, etc. | La moitié d'un peloton ou d'une compagnie d'infanterie. | Coupe, endroit où une chose est coupée, tranchée. | *Point de section*, L'endroit où deux lignes s'entrecoincident.

SÉCULAIRE. adj. des 2 g. Qui se fait de siècle en siècle. | Qui est âgé d'un siècle, qui a beaucoup d'années. | *Année séculaire*, L'année qui termine un siècle.

SÉCULARISATION. s. f. Action de séculariser un religieux, un bénéfice régulier, une communauté régulière.

SÉCULARISER. v. a. Rendre séculier.

SÉCULARITÉ. s. f. La juridiction séculière d'une église épiscopale ou autre, pour le temporel qui en dépend.

SÉCULIER, IÈRE. adj. Qui vient dans le

siècle. Il se dit tant Des ecclésiastiques que des laïques, par opposition Aux réguliers. | Mondain. | *Jurisdiction séculière*, La justice temporelle. | *Séculiers*, subst. Se dit Des laïques.

SÉCULIÈREMENT. adv. D'une manière séculière.

SÉCURITÉ. s. f. Confiance, tranquillité d'esprit.

SÉDAN. s. m. Sorte de drap fin.

SÉDANOISE. s. f. T. d'imp. *V. PARISINNE.*

SÉDATIF, IVE. adj. Se dit Des remèdes qui calment les douleurs.

SÉDENTAIRE. adj. des 2 g. Qui demeure ordinairement assis; et, par extension, Qui se tient presque toujours chez soi. | Fixe, attaché à un lieu.

SÉDIMENT. s. m. Ce qu'il y avait de plus grossier dans une liqueur, et qui s'est précipité au fond du vaisseau.

SÉDITIEUSEMENT. adv. D'une manière séditeuse.

SÉDITIEUX, EUSE. adj. et subst. Se dit De ceux qui font une sédition, qui ont part à une sédition. | Mutin. | Qui tend, qui provoque à la sédition.

SÉDITION. s. f. Émeute populaire, soulèvement contre la puissance établie.

SÉDUCTEUR, TRICE. s. Celui, celle qui séduit, qui fait tomber en erreur ou en faute. | Absol., Celui qui corrompt l'innocence, la vertu des filles ou des femmes. | Adj., *L'esprit séducteur*, Le diable.

SÉDUCTION. s. f. Action par laquelle on séduit. | L'attrait, l'agrément, qui rend certaines choses propres à séduire.

SÉDUIRE. v. a. (*Se conj. c. Réduire.*) Tromper, abuser, faire tomber dans l'erreur. | Faire tomber en faute, suborner, débâcher. | Toucher, plaire, persuader.

SÉDUISANT, ANTE. adj. Qui séduit, qui est propre à séduire.

SEGMENT. s. m. Partie d'un cercle comprise entre un arc et sa corde.

SÉGRAIRIE. s. f. Bois possédé par indivis ou en commun.

SÉGRAIS. s. m. Bois séparé des grands bois, et qu'on exploite à part.

SÉGRÉGATION. s. f. Action par laquelle on met qq. ou qq. ch. à part, on le sépare d'un tout, d'une masse.

SEIGLE. s. m. Sorte de blé plus menu, plus long et plus brun que le froment. | Le seigle avec la paille.

SEIGNEUR. s. m. Maître, possesseur d'un pays, d'un État, d'une terre. | Titre qu'on donnait à qq. personnes distinguées. | Par excellence, *Le Seigneur*, Dieu; et, *Notre-Seigneur*, Jésus-Christ. | *Le Grand Seigneur*, L'empereur des Turcs.

SEIGNEURIAGE. s. m. Le droit qu'un

souverain prend sur la fabrication des monnaies.

SEIGNEURIAL, ALE. adj. Qui appartient au seigneur. | Qui donne des droits de seigneur.

SEIGNEURIE. s. f. Droit, puissance, autorité qu'un homme a sur la terre dont il est seigneur, et sur tout ce qui en relève. | Terre seigneuriale. | Titre d'honneur qu'on donne aux pairs de France.

SEIME. s. f. Fente qui se forme au sabot du cheval, et qui s'étend qqfois depuis la couronne jusqu'à la pince.

SEIN. s. m. La partie du corps humain où sont les mamelles, et qui forme l'extérieur de la poitrine. | Se dit Des mamelles des femmes. | La partie où les femmes conçoivent, et où elles portent leur fruit. | *Le sein de l'Église, La communion de l'Église catholique.* | Milieu. | L'esprit ou le cœur de l'homme. | Un golfe. (Vi.)

SEINE. s. f. Sorte de filet que l'on traîne sur les grèves.

SEING. s. m. Le nom de qq. écrit par lui-même au bas d'une lettre, d'un acte, pour le certifier, pour le rendre valable. | *Seing privé,* Signature d'un acte qui n'a point été reçu par un officier public.

SEIZE. adj. numéral des 2 g. Nombre formé de dix et six. | Seizième. | Subst. m. *La seize du mois,* Le seizième jour du mois. | *Les seize,* Nom donné aux seize principaux factieux qui ont joué un grand rôle du temps de la Ligue.

SEIZIÈME. adj. des 2 g. Qui suit immédiatement le quinzième. | Subst. m. Le seizième jour d'une période, ou La seizième partie d'un tout.

SEIZIÈMEMENT. adv. En seizième lieu.

SÉJOUR. s. m. Demeure, résidence plus ou moins longue dans un lieu, dans un pays. | Le repos que l'on prend en voyage. | Lieu considéré par rapport à l'habitation, à la demeure qu'on y fait.

SÉJOURNÉ. adj. Reposé, qui a pris du repos. (Vi.)

SÉJOURNER. v. n. Demeurer qq. temps dans un lieu, ou S'y arrêter, s'y reposer lorsqu'on est en voyage. | Se dit en général D'un liquide stagnant.

SEL. s. m. Substance plus ou moins dure, sèche, friable, soluble dans l'eau, et composée de petites parties qui agissent sur l'organe du goût. | Le sel qui se trouve mêlé avec l'eau de la mer, et qui reste après l'évaporation, ou qui se rencontre dans de certaines terres, et dont on se sert surtout pour assaisonner les aliments. | Ce qu'il y a de fin, de vif, de piquant dans les discours, dans les ouvrages d'esprit. | *Respirer des sels,* Respirer l'odeur d'un sel volatil pour ranimer ses esprits.

SÉLAM ou **SÉLAN.** s. m. Bouquet de

fleurs dont l'arrangement est une sorte d'écriture, de langage muet.

SÉLÉNITE. s. f. Sel formé par l'union de la terre calcaire et de l'acide vitriolique.

SÉLÉNITEUX, EUSE. adj. Qui a rapport à la sélénite.

SÉLÉNOGRAPHIE. s. f. Description de la lune.

SÉLÉNOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la description de la lune.

SELLE. s. f. Sorte de siège qu'on met sur le dos d'un cheval, d'une mule, etc., pour la commodité de la personne qui monte dessus. | *Courir une ou deux selles,* Courir une ou deux postes. | *L'évacuation qu'on fait en une fois quand on va à la garde-robe.*

SELLER. v. a. Mettre et affermir une selle sur un cheval, sur une mule, etc.

SELLER (SE). v. pron. Se dit D'un terrain qui se serre, se tasse, s'endurcit.

SELLERIE. s. f. Lieu où l'on serre les selles et les harnais des chevaux. | Se dit Des ouvrages qui se font pour l'équipement et le harnachement des chevaux.

SELLETTE. s. f. Petit siège de bois fort bas, sur lequel on obligeait un accusé de s'asseoir quand on l'interrogeait pour le juger. | La partie d'une charrue sur laquelle le timon est appuyé. | Morceau de planche qui forme le fond des crochets du crochetier. | Sorte de boîte où le décroeteur met ses brosses, son cirage, etc., et sur laquelle ceux qui se font décroter posent leurs pieds l'un après l'autre.

SELLIER. s. m. Ouvrier qui fait des selles, des carrosses, etc.

SELON. prép. Suivant, en égard à, conformément à, à proportion de.

SEMAILLES. s. f. Action de semer les grains. | Les grains semés. | Le temps durant lequel on ensemence les terres.

SEMAINE. s. f. Suite de sept jours à commencer par le dimanche jusqu'au samedi inclusivement. | *Prêter à la petite semaine,* Tirer un intérêt exorbitant d'une petite somme remboursable à un terme très-court. | Le travail que des ouvriers font pendant une semaine. | Le payement que les ouvriers reçoivent du travail de leur semaine.

SEMAINIER, IÈRE. s. Celui, celle qui est de semaine pour officier dans un chapitre ou dans une communauté religieuse.

SÉMAPHORE. s. m. Sorte de télégraphe établi sur les côtes, pour servir à faire connaître l'arrivée, les manœuvres, etc., des bâtiments venant du large.

SEMBLABLE. adj. des 2 g. Pareil, qui ressemble, qui est de même nature, de même qualité. | Subst., se joint-avec l'adj. possessif. | Se dit D'un ou de plusieurs hommes, par rapport aux autres hommes,

SEMBLABLEMENT. adv. Pareillement, aussi.

SEMBLANT. s. m. Apparence. Se dit en parlant Des personnes. | *Faire semblant de.* Feindre de.

SEMBLER. v. n. Paraître avoir une certaine qualité ou une certaine manière d'être. | *Ce me semble.* Selon moi. | *Il vous semble que.* Vous croyez que. | Impersonnel, *Que vous semble de cette affaire?*

SÉMÉIOLOGIE ou **SÉMÉIOTIQUE.** s. f. Partie de la médecine qui traite des signes indicatifs des maladies et de la santé.

SEMELLE. s. f. Pièce, ordin. de cuir, qui fait le dessous du soulier, de la botte, de la pantoufle. | Morceau d'étoffe dont on garnit le pied d'un bas de laine, de coton, etc. | T. d'écriture. *Revenir d'une semelle.* Reculer de la longueur du pied. | Se dit Des pièces de bois plates mises sous un corps pesant, pour servir à le faire glisser.

SEMENCE. s. f. Le grain que l'on sème. | Tout ce qui se sème, par la main de l'homme ou naturellement, grains, graines, noyaux, pepins, etc. | Une cause d'où il doit naître, avec le temps, de certains effets. | Le sperme, la matière dont les animaux sont engendrés. | *Semences de diamants,* se dit de Très-petites parcelles de diamants, dont on orne des bijoux.

SEMENCINE. s. f. L'une des trois principales sortes de semen-contra.

SEMEN-CONTRA. s. m. Nom pharmaceutique d'une graine âcre et aromatique fort usitée comme vermifuge.

SEMPER. v. a. Sépandre de la graine ou du grain sur une terre préparée, afin de les faire produire et multiplier; mettre des semences en terre. | Répandre. | *Un cerf mal semé.* Un cerf qui a plus d'andouillers d'un côté que de l'autre.

SEMESTRE. s. m. L'espace de six mois consécutifs. | Se dit Des rentes mêmes, des traitements, etc., qui se payent par semestre, à la fin de chaque semestre. | Congé de six mois que l'on accorde à un militaire. | Se dit De ceux qui ont obtenu un congé de semestre. On les nomme autrement *Semestriers.*

SEMESTRE. adj. des 2 g. S'est dit De certains fonctionnaires publics qui ne servaient que par semestre dans une compagnie.

SEMESTRIER. s. m. Militaire absent de son corps par un congé de six mois.

SEMEUR. s. m. Celui qui sème du grain.

SEMI. Demi. Se joint toujours à un autre mot.

SÉMILLANT, ANTE. adj. Remuant, extrêmement vif. Fam.

SÉMINAIRE. s. m. Lieu destiné pour élever, instruire, former des ecclésiastiques dans la piété et dans les autres devoirs de

leur état. | Se dit de Tous les ecclésiastiques qui demeurent dans un séminaire.

SÉMINAL, ALE. adj. Qui a rapport à la semence.

SÉMINARISTE. s. m. Celui qui est élevé, instruit dans un séminaire.

SEMIS. s. m. Plant d'arbrisseaux, de plantes, de fleurs, venant de graines, et qui ont été semés.

SÉMITIQUE. adj. des 2 g. Se dit Des langues qu'on regarde comme ayant été parlées par les enfants de Sem, et par leurs descendants.

SEMOIR. s. m. Sac où le semeur met le grain qu'il répand sur la terre. | Machines inventées pour distribuer la semence avec plus d'exactitude et d'économie.

SEMONCE. s. f. Invitation faite dans les formes pour qq. cérémonie. | Un avertissement mêlé de reproches, fait par qq. qui a autorité.

SEMONCER. v. a. Faire une semonce, une réprimande. Fam.

SEMONDRÉ. v. a. Inviter, convier à qq. cérémonie, à qq. acte public. Ce v. ne s'emploie qu'à l'infinitif. (Vi.)

SEMONNEUR. s. m. Celui dont la fonction est de porter des billets pour certaines convocations.

SEMOULE. s. f. Pâte faite avec la farine la plus fine, réduite en petits grains.

SEMPER VIRENS. Expr. lat. *Toujours verdoyant.* Sorte de chèvrefeuille.

SEMPITERNEL, ELLE. adj. Qui dure toujours. *Une vieille sempiternelle.* Une femme très-vieille. | Continuél.

SÉNAT. s. m. Ce nom se donne dans qqs. États, à Diverses assemblées dont les membres sont appelés à en faire partie par un droit de naissance, ou par le choix du prince, ou par l'élection des citoyens. | Le lieu où le sénat s'assemble. | Dans qqs. pays, L'assemblée des personnes dont est composé un tribunal de justice qui juge en dernier ressort.

SÉNATEUR. s. m. Celui qui est membre d'un sénat.

SÉNATORIAL, ALE. adj. Qui appartient au sénateur.

SÉNATORIEN, IENNE. adj. Qui appartient aux sénateurs.

SÉNATRICE. s. f. Femme de sénateur.

SÉNATUS-CONSULTE. s. m. Décision, décret du sénat.

SENAU. s. m. Grand bâtiment à deux mâts, dont on se sert principalement pour la course.

SÉNÉ. s. m. Espèce de casse. | *Follicules de séné.* L'enveloppe de la semence du séné.

SÉNÉCHAL. s. m. Officier qui dans un certain ressort était chef de la justice, et qui était aussi chef de la noblesse quand elle était convoquée pour l'arrière-ban. |

Officier royal de robe longue, qui était chef d'une justice subalterne.

SÉNÉCHALE. s. f. Femme d'un sénéchal.

SÉNÉCHAUSSEE. s. f. Étendue de la juridiction d'un sénéchal. | Le lieu où se tenait le tribunal dont le sénéchal était le chef. | Le tribunal même.

SÉNÉÇON. s. m. Plante.

SENELLE. s. f. Fruit de houx.

SÉNESTRE. adj. des 2 g. T. de blessen. Gauche. *Le côté sénestre.* | Adv. *A sénestre*, à gauche.

SÉNÉVÉ. s. m. La même graine dont on fait la montarde, et la plante même qui produit cette graine.

SÉNIEUR. s. m. Nom qu'on donnait dans plusieurs communautés au plus ancien.

SÉNILE. adj. des 2 g. Qui est dû, qui tient à la vieillesse.

SENNE. s. f. T. de pêche. *V. SENS.*

SENS. s. m. Faculté de l'homme et des animaux, par laquelle ils reçoivent l'impression des objets extérieurs et corporels. | Concupiscence, sensualité. | La faculté de comprendre les choses, et d'en juger selon la droite raison. | La signification d'un discours, d'un écrit, d'une phrase, d'un mot. | Avis, opinion, sentiment. | Un des côtés d'une chose, d'un corps. | *Sens dessus dessous*. loc. adv. Bouleversé. | *Sens devant derrière*. loc. adv. Présenté à rebours. | *À contre-sens*. oc. adv. *V. CONTRA-SENS.*

SENSATION. s. f. Impression que l'âme reçoit des objets par les sens. | *Faire sensation*, se dit De ce qui produit une impression marquée dans le public, etc.

SENSÉ. ÉE. adj. Qui a du bon sens, qui a de la raison, du jugement. | Conforme à la raison, au bon sens.

SENSÉMENT. adv. D'une manière sensée, d'une manière judicieuse.

SENSIBILITÉ. s. f. Qualité par laquelle un sujet est sensible aux impressions des objets. | Se dit en parlant Des choses morales. | Se dit, absol., Des sentiments d'humanité, de pitié, de tendresse.

SENSIBLE. adj. des 2 g. Qui se fait sentir, qui fait impression sur les sens. | S'emploie, fig., en parlant Des choses morales. | Qui a du sentiment, qui reçoit aisément l'impression que font les objets. | Qui est aisément ému, touché, attendri. | Qui se fait apercevoir, qui se fait remarquer aisément. | *Note sensible*, La note qui est à un demi-ton au-dessous de la tonique. Subst. f. *La sensible*.

SENSIBLEMENT. adv. D'une manière sensible et perceptible. | D'une manière sensible, et qui affecte le cœur.

SENSIBLERIE. s. f. Sensibilité fautive et outrée, affectation de sensibilité. Fam.

SENSITIF, IVE. adj. Qui a la faculté de sentir.

SENSITIVE. s. f. Plante légumineuse.

SENSORIUM. s. m. Le point, le partie du cerveau que l'on suppose être le centre commun de toutes les sensations.

SENSUALITÉ. s. f. Attachement aux plaisirs des sens. | Au plur., Plaisirs sensuels.

SENSUEL, ELLE. adj. Fort attaché aux plaisirs des sens. | Qui flatte les sens. | Subst., se dit Des personnes.

SENSUELLEMENT. adv. D'une manière sensuelle.

SENTE. s. f. *V. SENTER.*

SENTENCE. s. f. Dit mémorable, apophtegme, maxime qui renferme un grand sens, une belle moralité. | Un jugement rendu par des juges inférieurs. | Un jugement qui prononce la peine capitale. | Le jugement de Dieu contre les pécheurs.

SENTENCIER. v. a. Condamner qq. par une sentence.

SENTENCIEUSEMENT. adv. D'une manière sentencieuse.

SENTENCIEUX, EUSE. adj. Qui contient des maximes, des mots remarquables. | Se dit Des personnes qui s'expliquent ordi. par sentences, par maximes.

SENTÈNE. s. f. *V. CERTAIN.*

SENTEUR. s. f. Odeur, ce qui frappe l'odorat. (Vi.) | Parfum.

SENTIER. s. m. Chemin étroit au travers des champs, des bois, etc.

SENTIMENT. s. m. Perception que l'âme a des objets, par le moyen des sens. | La faculté que nous avons de connaître, de comprendre, d'apprécier certaines choses. | La sensibilité physique. | Se dit Des affections, des passions, et de tous les mouvements de l'âme. | Absol., *Avoir des sentiments*, *Avoir des sentiments d'honneur, de générosité, de probité*, etc. | La sensibilité morale. | Opinion.

SENTIMENTAL, ALE. adj. Où il y a du sentiment. | Se dit Des personnes qui affectent une grande sensibilité.

SENTINE. s. f. Partie basse de l'intérieur d'un navire, dans laquelle les eaux s'amassent et croupissent. (Vi.)

SENTINELLE. s. f. Soldat à pied qui fait le guet pour la garde d'un camp, d'une place, d'un palais, etc. | *Faire sentinelle*, Attendre, guetter.

SENTIR. v. a. (*Je sens, il sent; nous sentons*, etc. *Je sentais. Je sentis. Je sentirai. Quo je sente*, etc.) Recevoir qq. impression par le moyen des sens; éprouver en soi qq. ch. d'agréable ou de pénible. | Se dit en parlant Des différentes affections que l'âme éprouve. | Être ému, touché, affecté de qq. ch. d'extérieur. | Flairer. | Fam., *Je ne puis pas sentir cet homme-là, j'ai pour lui beaucoup de répugnance, d'aversion.*

V. a. et n. Exhaler, répandre une certaine odeur. | Absol., Sentir mauvais. | Avoir les qualités, les manières, l'air, l'apparence de. | S'apercevoir, connaître. | Pron., Connaître, sentir en quel état, en quelle disposition on est. | *Se sentir de qq. ch.*, Sentir, éprouver qq. ch. | Avoir part au bien ou au mal. | **SANTÉ**, m. part. *Cela est bien senti*, se dit de ce qui est rendu, exprimé avec vérité, avec âme.

SEOIR. v. n. Être assis. Il n'est plus guère en usage qu'à ses participes *Séant* et *Sis*. | Poét. et fam., *Sieds-toi*.

SEOIR. v. n. Être convenable à la personne, à la condition, au lieu, au temps, etc.

SÉPARABLE. adj. des 2 g. Qui peut se séparer.

SÉPARATION. s. f. Action de séparer, ou Le résultat de cette action. | La chose même qui sépare. | *Séparation de biens par jugement*, L'arrêt qui rompt cette communauté.

SÉPARÉMENT. adv. À part l'un de l'autre.

SÉPARER. v. a. Désunir des parties d'un même tout, qui étaient jointes ensemble. | Diviser un espace, un tout par qq. ch. qu'on place entre ses parties. | Se dit De ce qui fait une séparation entre deux choses. | Partager. | Considérer à part, mettre à part. | Rendre distinct. | Pron., Se dit D'un corps, d'une compagnie régulière qui cesse de rester assemblée, ou de tenir ses séances, par quelque cause que ce soit. | *Σεπαραί*, é. s. adj. Différent, distinct.

SÉPIA. s. f. Nom latin de la sèche. La matière colorante que répand cet animal, et qui sert pour le dessin au lavis.

SEPS. s. m. Lézard.

SEPT. adj. numéral des 2 g. Nombre impair qui suit immédiatement le nombre six. | Septième. | Subst. m. *Le nombre sept*. | *Le sept du mois*, Le septième jour du mois. | Le caractère qui marque en chiffre le nombre sept. | Une carte marquée de sept points.

SEPTANTE. adj. numéral des 2 g. Soixante et dix, nombre composé de sept dizaines. (Vi.) | Subst. et absol., *Les Septante*, Les soixante et dix interprètes qui, suivant l'opinion commune, traduisirent d'hébreu en grec les livres de l'Ancien Testament.

SEPTEMBRE. s. m. Le 9^e mois de l'année.

SEPTÉNAIRE. adj. des g. Qui vaut, qui contient sept.

SEPTENNAL, ALE. adj. Qui arrive ou qui est renouvelé tous les sept ans.

SEPTENNALITÉ. s. f. Se dit en parlant des assemblées politiques dont la durée est de sept ans.

SEPTENTRION. s. m. La nord, celui des pôles du monde qui dans nos climats est

élevé sur l'horizon. | Constellation du nord qu'on appelle plus communément *La petite Ourse*.

SEPTENTRIONAL, ALE. adj. Qui est du côté du septentrion. | *Les peuples septentrionaux*, et, subst., *Les Septentrionaux*.

SEPTIDI. s. m. La septième jour de la décade, dans le calendrier républicain.

SEPTIÈME. adj. des 2 g. Nombre ordinal, qui suit immédiatement le sixième. | Subst., Le septième jour d'une période, ou La septième partie d'un tout. | Subst. fém. Se dit, au jeu de piquet, D'une suite de sept cartes de même couleur. | Un intervalle de deux sons différents, à distance l'un de l'autre de sept degrés.

SEPTIÈMEMENT. adv. En septième lieu.

SEPTIER. s. m. *℥. SERTIA*.

SEPTIQUE. adj. des 2 g. Se dit Des topiques qui font pourrir les chairs sans causer beaucoup de douleur.

SEPTUAGÉNAIRE. adj. des 2 g. et subst. Agé de soixante et dix ans.

SEPTUAGÉSIME. s. f. Le dimanche qui précède la Sexagésime, et qui est le troisième avant le premier dimanche de carême.

SEPTUPLE. adj. des 2 g. et s. m. Qui vaut sept fois autant.

SEPTUPLER. v. a. Rendre sept fois plus grand, multiplier un nombre par sept.

SÉPULCRAL, ALE. adj. Qui appartient, qui a rapport au sépulcre. *Chapelle sépulcrale*, Chapelle destinée à contenir des tombeaux. | *Voix sépulcrale*, Voix sourde.

SÉPULCRE. s. m. Tombeau, monument, lieu particulier destiné pour y mettre un corps mort.

SÉPULTURE. s. f. Inhumation. | Le lieu où l'on enterre un corps mort.

SÉQUELLE. s. f. coll. Il se dit par mépris D'un nombre de gens qui sont attachés au parti, aux sentiments, aux intérêts de qq. | Se dit Des choses. Fam.

SEQUENCE. s. f. Suite de trois cartes au moins, de la même couleur et dans le rang que le jeu leur donne.

SÉQUESTRATION. s. f. Action par laquelle on séquestre; État de ce qui est séquestré.

SÉQUESTRE. s. m. État d'une chose litigieuse remise en main tierce par ordre de justice, ou par convention des parties. | Celui entre les mains de qui les choses sont mises en séquestre. | La chose séquestrée.

SÉQUESTRE. v. a. Mettre qq. ch. en séquestre. | Renfermer illégalement une personne, la mettre en charte privée. | Écartier, séparer des personnes d'avec qq. autres. | En parlant Des choses, mettre de côté.

SEQUIN. s. m. Monnaie d'or qui a cours dans le Levant.

SÉRAIL. s. m. Nom particulièrement af-

lecté aux palais qu'habitent l'empereur des Turcs, les grands du pays, et plusieurs autres princes mahométans. | Impropr., Le palais, la partie du palais où les femmes sont renfermées, et dont le véritable nom est *Harem*.

SÉRANCOLIN. s. m. Sorte de marbre de couleur d'agate.

SÉRAPHIN. s. m. Esprit céleste de la première hiérarchie des anges.

SÉRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient aux *séraphins*. | *Le docteur séraphique*, Saint Bonaventure. | *L'ordre séraphique*, L'ordre des religieux franciscains.

SÉRASQUIER. s. m. Nom que les Turcs donnent à un général d'armée, à un commandant.

SERDEAU. s. m. Officier de la maison du roi, qui recevait, des mains des gentilshommes servants, les plats que l'on desservait de la table royale. | Le lieu où l'on portait les plats de cette desserte.

SÉRÉIN, ÉINE. adj. Qui est clair, doux et calme. | Qui annonce une grande tranquillité d'esprit. | *Goutte séréine*, Privation de la vue, causée par la paralysie de la rétine ou du nerf optique.

SÉRÉIN. s. m. Vapeur humide et froide, ordin. malsaine, qui se fait sentir au coucher du soleil.

SÉRÉNADE. s. f. Concert de voix ou d'instruments, que l'on donne, le soir, la nuit, dans la rue, sous les fenêtres de qq.

SÉRÉNISSIME. adj. des 2 g. Très-serein, Titre que l'on donne à qq. prince.

SÉRÉNITÉ. s. f. État du temps, de l'air, qui est serein. | L'état ou la marque d'un esprit tranquille. | Titre d'honneur qu'on donnait à qq. souverains et à qq. princes.

SÉRÉUX, EUSE. adj. Aqueux. | Trop chargé, trop plein de sérosité.

SERF, ERVE. adj. et subst. Dont la personne ou les biens sont assujettis à des droits contraires à la liberté naturelle ou à la propriété.

SERFOUETTE. s. f. Outil de fer dont les jardiniers se servent pour donner un léger labour aux plantes potagères.

SERFOUIR. v. a. Gratter, remuer légèrement la terre avec la serfolette.

SERFOUISSAGE. s. m. Action de serfoir.

SERGE. s. f. Étoffe légère, ordin. faite de laine.

SERAGENT. s. m. Officier de justice dont la fonction est de donner des exploits, des assignations, de faire des exécutions, etc. (Vi.) On se sert maintenant du mot *Huissier*. | Un sous-officier dans une compagnie d'infanterie. | Instrument de fer qui sert à tenir serrées l'une contre l'autre les pièces de bois qu'on a collées

SERAGENTER. v. a. Presser par le moyen des sergents. | Presser, importuner, fatiguer pour obtenir qq. ch.

SERAGENTERIE. s. f. Office de sergent. (Vi.)

SERGER ou **SERGIER.** s. m. Ouvrier qui fait, qui fabrique des serges.

SERGERIE. s. f. Fabrique ou commerce de serge.

SÈME. s. f. Suite, succession. | Se dit Des différentes divisions dans lesquelles on classe, on distribue des objets nombreux. | Suite de grandeurs qui croissent ou décroissent suivant une certaine loi.

SÉRIEUSEMENT. adv. D'une manière grave et sérieuse. | Sans plaisanterie. | Froideusement. | Tout de bon.

SÉRIEUX, EUSE. adj. Grave. Il est opposé à *Enjoué*, à *gai*. | Solide, important. | Qui peut avoir des suites fâcheuses. | Sincère, vrai. | *Sérieux*, subst. m. Gravité dans l'air, dans les manières.

SÉRIN, INE. s. Petit oiseau jaunâtre.

SÉRINER. v. a. Instruire un serin au moyen de la serinette. | Jouer un air avec la serinette.

SÉRINETTE. s. f. Instrument enfermé dans une boîte, auquel on joue par le moyen d'une manivelle, et dont le principal usage est d'instruire les serins.

SERINGAT, ou SYRINGA. s. m. Arbrisseau.

SERINGUE. s. f. Petite pompe portative qui sert à attirer et à repousser l'air et les liquides. | L'instrument avec lequel on donne ou l'on prend soi-même des lavements.

SERINGUER. v. a. Pousser une liqueur avec une seringue.

SERMENT. s. m. Affirmation ou promesse en prenant à témoin Dieu, ou ce que l'on regarde comme saint, comme divin. | Jurement.

SERMENTÉ, ÉE. part. du verbe *Sermenter*, qui n'est point en usage. Qui a prêté le serment requis pour l'exercice d'une charge, d'une place, etc.

SERMON. s. m. Prédication, discours chrétien, qui ordin. se prononce en chaire, dans une église. | Fam., Une remontrance ennuyeuse et importune.

SERMONNAIRE. s. m. Recueil de sermons. (Vi.) | Se dit Des prédicateurs dont on a des recueils de sermons. | Adj., Qui convient au sermon.

SERMONNER. v. a. Faire des remontrances ennuyeuses. Fam.

SERMONNEUR. s. m. Celui qui fait des remontrances ennuyeuses et hors de propos. On dit qqqs., au fém., *Sermonneuse*. Fam.

SÉROSITÉ. s. f. La partie la plus aqueuse des humeurs animales.

SERPE. s. f. Instrument de fer emmanché de bois, et dont on se sert pour émonder des arbres, etc.

SERPENT. s. m. Reptile allongé, cylindrique et sans pieds, tel que la vipère, la couleuvre, l'aspic, etc. | *Œil-de-serpent*, Petite pierre de peu de valeur qu'on moute en bague. | Instrument à vent, dont on se sert dans les chœurs de musique d'église. | Celui qui joue de cet instrument.

SERPENTAIRE. s. f. Nom vulgaire d'une espèce de cactier. | *Serpentaire de Virginie*, Espèce d'aristoloche.

SERPENTAIRE. s. m. Constellation de l'hémisphère boréal.

SERPENTE. s. f. Sorte de papier très-fin et transparent. — Adj., *Papier serpent*.

SERPENTEAU. s. f. Petit serpent éclos depuis peu. | Se dit De petites fusées enfermées dans une grosse, d'où elles sortent avec un mouvement tortueux.

SERPENTER. v. n. Se dit Des choses qui ont un cours tortueux.

SERPENTIN. adj. m. *Marbre serpent*, Marbre dont le fond est vert avec des taches rouges et blanches.

SERPENTIN. s. m. Pièce de la platine d'un mousquet, à laquelle on attachait autrefois la mèche. | Tuyau d'étain ou de cuivre étamé qui va en spirale depuis le chapeau d'un alambic jusqu'au bas.

SERPENTINE. s. f. Pierre fine tachetée comme la peau d'un serpent. | Le marbre serpent. | Nom d'une plante exotique.

SERPENTINE. adj. f. Se dit De la langue du cheval, lorsqu'elle remue sans cesse au dehors ou au dedans de sa bouche.

SERPETTE. s. f. Petite serpe.

SERPILLÈRE. s. f. Toile grosse et claire dont se servent les marchands pour emballer leurs marchandises.

SERPOLET. s. m. Petite plante odoriférante.

SERRE. s. f. Lieu clos et couvert où, pendant l'hiver, on renferme les orangers et autres arbres ou plantes qui ont le plus besoin d'être à l'abri de la gelée. | Le pied des oiseaux de proie. | Fam., *Il a la serre bonne*, se dit D'un homme qui a la main extrêmement forte. | L'action de serrer, de presser les raisins et autres fruits qu'on met au pressoir, et qu'on serre à diverses reprises.

SERRE-FILE. s. m. Se dit Des officiers et sous-officiers placés derrière une troupe en bataille. | Le vaisseau qui marche le dernier de tous. — Adj., *Vaisseau serre-file*.

SERRÉMENT. adv. D'une manière trop ménagère, avec trop d'économie.

SERREMENT. s. m. Action par laquelle on serre. | *Serrement de cœur*, L'état où se trouve le cœur quand on est saisi de tristesse.

SERRE-PAPIERS. s. m. Arrière-cabinet

où l'on serre des papiers. | Sorte de tablette divisée en plusieurs compartiments, qui se met ordin. au bout d'un bureau, et où l'on range des papiers.

SERRER. v. a. Étreindre, presser. | Joindre près à près, mettre près à près. | *Serrer son style*, Écrire d'une manière très-concise.

| *Se serrer contre le mur*, Se mettre tout à fait contre. | *Serrer qq. de près*, Le poursuivre vivement. | *Serrer les voiles*, Plier les voiles. | *Serrer son jeu*, Le presser, ne pas l'étendre, pour ne pas se découvrir.

| *Serrer la mesure*, Presser vivement son ennemi. | Mettre qq. ch. en lieu où il ne soit exposé ni à être volé, ni à s'égarer, ni à être gâté. | *Ssaâs*, *ss. part.* *Avoir le ventre serré*, Être constipé. | Fam., *Un homme serré*, Un homme avare. | *Ssaâs*, adv. Bien fort.

Fam. *Jouer serré*, Ne jouer qu'à beau jeu, et ne point se hasarder.

SERRE-TÊTE. s. m. Ruban ou coiffe dont on se serre la tête.

SERRON. s. m. Boîte dans laquelle on apporte des drogues des pays étrangers (Vi.)

SERRURE. s. f. Machine ordin. de fer ou de cuivre, qu'on applique à une porte, à une armoire, etc., pour servir à les fermer, et à les ouvrir.

SERRURERIE. s. f. L'art du serrurier.

| Les ouvrages mêmes de serrurerie.

SERRURIER. s. m. Artisan, ouvrier qui fait des serrures et plusieurs autres ouvrages.

SERTIR. v. a. Rochâsser une pierre dans un chaton.

SERTISSURE. s. f. Manière dont une pierre est sertie.

SÉRUM. s. m. T. lat. synonyme de Sérosité.

SERVAGE. s. m. État de celui qui est serf, esclave. | Poét., *L'amoureux servage*.

SERVAL. s. m. Quadrupède.

SERVANT. adj. m. Qui sert. | Chez le roi, *Gentilshommes servants*, Officiers qui servaient à table par quartier. | *Frères servants*, Les frères couvers employés aux œuvres serviles du monastère.

SERVANTE. s. f. Femme ou fille qui est employée aux travaux du ménage, aux bas offices d'une maison, et qui sert à gages.

Terme de civilité dont se servent les femmes, soit en parlant, soit en écrivant. | Espèce de table qu'on met dans les repas tout près de la grande table, pour suppléer au service des domestiques.

SERVABLE. adj. des 2 g. Qui est prompt et zélé à rendre service, qui aime à rendre de bons offices.

SERVICE. s. m. L'état ou les fonctions d'une personne qui sert en qualité de domestique. | *Se consacrer au service de Dieu*, Embrasser la profession ecclésiastique, ou Se donner entièrement aux œuvres du piété.

| L'emploi, la fonction de ceux qui servent l'État dans la magistrature, dans les finances, etc. | Absol., Le service militaire. | *Services fonciers*, se dit qqfs. Des servitudes. | Au plur., La manière dont qq. a servi. Le temps pendant lequel il a servi. | L'usage qu'on tire de certains animaux et de certaines choses. | Assistance qu'on donne, bon office qu'on rend à qq. | La célébration solennelle de l'office divin, de la messe, etc. | Se dit Des messes hautes et des prières publiques qui se disent pour un mort. | Un nombre de plats qu'on sert à la fois sur table, et que l'on ôte de même. | L'action de celui qui sert et jette la balle sur le toit.

SERVIETTE. s. f. Linge qui fait partie du couvert que chacun trouve devant soi en se mettant à table, etc.

SERVILE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'état d'esclave, de domestique. | Bas, rampant. | Qui s'attache trop à l'imitation d'un modèle, ou à la lettre d'un original.

SERVILEMENT. adv. D'une manière servile. | Trop exactement, trop à la lettre.

SERVILITÉ. s. f. Esprit de servitude, bassesse d'âme. | Exactitude servile ou trop scrupuleuse.

SERVIR. v. a. (*Je sers, tu sers, nous servons, ils servent. Je servais. Je servais. Je servirai, etc.*) Être à un maître comme domestique. | Pron., *Se servir soi-même*, Faire soi-même pour son service ce que d'autres font faire par un domestique. | *Servir le prêtre*, Être auprès de lui pour répondre la messe, pour lui présenter l'eau et le vin, etc. | *Servir Dieu*, Rendre à Dieu le culte qui lui est dû. | *Servir le roi, servir l'État*, Être dans qq. emploi pour le service du roi, de l'État. | Absol., se dit Du service militaire. | *Servir une table*, La couvrir de plats, de mets, etc. | Absol., *Servir qq.*, Lui donner de ce qui est sur la table. | Jeter le ballon, la balle, le volant, à celui contre qui l'on joue. | Se dit D'un marchand, d'un ouvrier, relativement aux personnes qu'il fournit, pour qui il travaille. | Rendre de bons offices à qq., l'aider, le seconder, l'assister. | V. n. Tenir lieu de, faire l'office de. | Être destiné à tel usage; ou Être utile, propre, bon à qq. ch.

SERVITEUR. s. m. Celui qui est au service, aux gages d'autrui, qui est salarié par autrui pour qq. fonction subalterne. Se dit surtout Des domestiques. | *Serviteur de l'État, du roi*, Un homme zélé et fidèle dans ce qui regarde le service de l'État, le service du roi. | Formule de civilité dont on se sert en salueant qq.

SERVITUDE. s. f. Esclavage, captivité, état de celui qui est serf, qui est esclave. | Contrainte, assujettissement. | Assujettissement imposé sur un fonds, 'in champ, une maison, etc.

SÉS. Pluriel de l'adj. possessif *Son, Sa*.

SÉSAME. s. m. Plante.

SÉSAMOÏDE. adj. m. Se dit De certains petits os que l'on a comparés à la graine de sésame, et qui se trouvent dans les extrémités de qq. tendons.

SÉSÉLI. s. m. Plante ombellifère.

SÉSQUIALÈRE. adj. des 2 g. Se dit De deux quantités dont l'une contient l'autre une fois et demie.

SESSILE. adj. des 2 g. Se dit Des parties qui sont immédiatement fixées et comme assises sur celles d'où elles naissent, qui ne sont point portées par un pédicule, par un pétiole, etc.

SESSION. s. f. Temps pendant lequel un corps délibérant est assemblé. | Séance d'un concile.

SESTERCE. s. m. T. d'antiq. rom. Monnaie d'argent.

SETIER. s. m. Ancienne mesure de grains ou de liqueurs. | *Demi-setier*, La moitié d'une chopine. | *Un setier de terre*, Autant de terre labourable qu'il en faut pour semer un setier de blé.

SÉTON. s. m. Petit cordon fait de plusieurs fils de soie ou de coton, dont on se sert dans plusieurs opérations de chirurgie, en les passant au travers des chairs, pour y déterminer ou entretenir un écoulement d'humeurs.

SEUIL. s. m. Pièce de bois ou de pierre qui est au bas de l'ouverture de la porte et qui la traverse.

SEUL, EULE. adj. Qui est sans compagnie, qui n'est point avec d'autres. | Unique. | *La seule pensée de cette action est criminelle*, La simple pensée de cette action est criminelle. | Subst. m. *Le gouvernement d'un seul*, L' monarchie absolue.

SEULEMENT. adv. Rien de plus, pas davantage.

SEULET, ETTE. adj. Diminutif de Seul.

SÈVE. s. f. Humeur nutritive qui se répand par tout l'arbre, par toute la plante, et qui lui fait pousser des fleurs, des feuilles, de nouveaux bois. | Certaine force, certains vigueur qui est dans le vin, et qui le rend agréable. | Se dit, dans un sens analogue, en parlant Des ouvrages d'esprit.

SÈVÈRE. adj. des 2 g. Rigide. | Se dit Des choses. | Austère, fort régulier. | Qui est noble et régulier, sans élégance affectée, sans ornements recherchés.

SÈVÈREMENT. adv. D'une manière sévère, avec sévérité.

SÈVÉRITÉ. s. f. Rigidité, rigueur. | Austérité, grande régularité.

SÉVICÉS. s. m. pl. Mauvais traitement que fait un mari à sa femme, et qui va jusqu'aux coups.

SÉVIR. v. n. Traiter avec rigueur, punir, châtier un coupable. | Se dit en parlant Des

inauvais traitements d'un mari à l'égard de sa femme.

SEVRAGE. s. m. Action de sevrer un enfant. | Le temps nécessaire pour accoutumer un enfant à se passer de têter.

SEVRER. v. a. Ôter à un enfant l'usage du lait de sa nourrice, pour le faire passer à une nourriture plus solide. | Se dit en parlant des animaux. | Priver, frustrer qq. de qq. ch.

SEVREUSE. s. f. Femme qui a le soin de sevrer un enfant.

SEXAGÉNAIRE. adj. des 2 g. et subst. Qui a soixante ans.

SEXAGÉSIME. s. f. Le dimanche qui précède de quinze jours le premier dimanche de carême.

SEX-DIGITAIRE. s. et adj. des 2 g. Celui ou celle qui est né avec six doigts.

SEX-DIGITAL, **ALE**. adj. Se dit D'une main ou d'un pied qui a six doigts.

SEXÉ. s. m. Différence physique et constitutive du mâle et de la femelle. | *Le beau sexe*, ou, absol., *Le sexe*, *Les femmes*.

SEXTANT. s. m. Instrument qui contient la sixième partie d'un cercle.

SEXTÉ. s. f. Une des heures canoniales, appelées ordin. *Les petites heures*, laquelle, selon l'institution, devait se dire à la sixième heure du jour, à compter depuis le soleil levé.

SEXTÉ. s. m. Le sixième livre des décrets, rédigé par ordre de Boniface VIII.

SEXTIDI. s. m. Le sixième jour de la décade, dans le calendrier républicain.

SEXTIL, **ILE**. adj. Se dit pour marquer la distance de deux planètes éloignées l'une de l'autre de soixante degrés.

SEXTULE. s. m. Poids de droguiste, qui pesait quatre scrupules.

SEXTUPLE. adj. des 2 g. et s. m. Qui vaut six fois autant.

SEXTUPLER. v. a. Rendre six fois plus grand, multiplier un nombre par six.

SEXUEL, **ELLE**. adj. Qui caractérise le sexe dans les animaux et dans les plantes. | Qui tient au sexe.

SGRAFFITE. s. m. Espèce de dessin tracé, avec une pointe, sur l'endroit d'un mur où l'on a appliqué une teinte grise.

SHAKO. s. m. Sorte de bonnet à l'usage des hussards et de la plupart des corps d'infanterie.

SHÉRIF. s. m. Officier municipal en Angleterre chargé de différentes fonctions de police et de justice.

SI. conj. En cas que, pourvu que, à moins que, supposé que. | Subst. m. *Il ne donne jamais de louange qui ne soit suivie d'un si.* | *Si ce n'est*, Excepté. | Fam., *Si tant est que*, S'il est vrai que. | **SI**, particule affirmative, s'oppose à Non. Fam. | **SI** est qqfs. particule dubitative. Combien. | Adv., Telle-

ment, à tel point; alors il est suivi de *Que*. | Quelque. | Autant, aussi. | **SI** **SIX** **QUX**. loc. adv. Tellement que, de sorte que.

SI. s. m. La septième note de la gamme.

SIALAGOGUE. adj. des 2 g. et subst. m. Se dit De certains remèdes.

SIALISME. s. m. Évacuation abondante de salive.

SIAMOISE. s. f. Éttoffe de coton fort commune.

SIBYLLE. s. f. Les anciens ont appelé de ce nom certaines femmes auxquelles ils attribuaient la connaissance de l'avenir et le don de prédire.

SIBYLLIN. adj. m. *Les oracles*, *les livres*, *les vers sibyllins*, *Les prétendus oracles*, *les livres et les vers des sibylles*.

SICAIRE. s. m. Assassin gagé.

SICCATIF, **IVE**. adj. Se dit Des substances qui ont la propriété de faire sécher en peu de temps les couleurs auxquelles on les mêle. | Subst. m. *Cette huile est un bon siccatif*.

SICCITÉ. s. f. T. did. Qualité, état de ce qui est sec.

SICILIQUE. s. m. Poids de droguiste, qui pèse un sextule et deux scrupules.

SICLE. s. m. Certain poids et certaine monnaie en usage particulièrement chez les Hébreux.

SIDÉRAL, **ALE**. adj. *Révolution sidérale*, Retour à la même étoile; *Année sidérale*, Le temps de la révolution de la terre, d'une étoile à la même étoile, par son mouvement annuel.

SIDÉRITIS. s. m. *V. CRAPAUDINE*.

SIÈCLE. s. m. Espace de temps composé de cent années. | *Les siècles futurs*, La postérité. | Se dit Des quatre différents âges du monde, tels que les poètes les supposent. | Un grand espace de temps indéterminé. | Un temps célèbre par le règne de qq. grand prince, ou par les actions, les ouvrages de qq. grand homme. | Fam., Qq. espace de temps que ce soit, lorsqu'on le trouve trop long. | L'état de la vie mondaine, en tant qu'il est opposé à L'état de la vie religieuse.

SIÈGE. s. m. Meuble fait pour s'asseoir. | La place où le juge s'assied pour rendre la justice. | Un évêché et sa juridiction. | *Le saint-siège*, *Le siège de Rome*. | *Le siège d'un tribunal*, La ville où réside un tribunal. | Le lieu où certaines choses résident principalement, où elles dominent. | Le fondement, ce que les médecins appellent L'anus. | L'établissement et les opérations d'une armée devant une place, pour l'attaquer, la prendre.

SIÉGER. v. n. Tenir le siège pontifical ou épiscopal. | Se dit Des juges, des tribunaux. | *Ce n'est pas là que siège le mal*, Ce n'est pas là qu'il est établi.

SIEN, IENNE. adj. possessif et relatif de la 3^e personne. | Fam., *Un sien neveu, un sien ami*, Son neveu, son ami. | **SIZES**, subst. m. Son bien. | *Mettre du sien dans qq. ct.*, Y contribuer de son travail, de sa peine. | **SIZES**, au plur., se dit, subst., Des parents, des héritiers, des descendants, des domestiques, des soldats de celui dont on parle. | Fam., *Faire des siennes*, Faire des tours, soit de jeunesse, soit de friponnerie.

SIESTE. s. m. Sommeil auquel on se livre après le dîner, pendant la chaleur du jour.

SIEUR. s. m. Espèce de titre d'honneur, dont l'usage ordinaire est renfermé dans les plaidoyers, dans les actes publics, et autres écritures de la même sorte. | *Un sieur*, se dit qqfs. par une sorte de mépris.

SIFFLABLE. adj. des 2 g. Qui mérite d'être siffié.

SIFFLANT, ANTE. adj. Qui siffie, qui produit un sifflement, ou qui est accompagné d'un sifflement. | *Phrase siffiante*, Phrase où il y a beaucoup d'S.

SIFFLEMENT. s. m. Le bruit qu'on fait en siffiant. | Le bruit aigu que fait le vent ou une flèche, une balle de fusil, une pierre lancée avec force, etc. | Un certain bruit que l'homme et qq. animaux font lorsqu'ils respirent avec peine.

SIFFLER. v. n. Former un son aigu, soit en serrant les lèvres en rond, et en poussant son haleine, soit en soufflant dans un sifflet, dans une clef forée, etc. | Se dit aussi Du son aigu de qq. animaux, comme les serpents, les cygnes, les oies, etc., quand ils sont en colère. | Se dit Du bruit aigu que fait le vent, ou une flèche, une balle de fusil, une pierre lancée avec force, etc. | Se dit Du bruit que font naturellement ceux qui n'ont pas la respiration libre. | V. a. Chanter un air en siffiant. | *Siffler un oiseau*, Siffler près de lui pour lui apprendre à siffler des airs. | V. a. Témoigner sa désapprobation, son mécontentement, soit à coups de sifflet, soit par qq. autre bruit.

SIFFLET. s. m. Petit instrument avec lequel on siffie. | La trachée-artère, ou le conduit par lequel on respire. Pop.

SIFFLEUR, EUSE. s. Celui, celle qui siffie.

SIGILLÉ, ÉE. adj. *Terre sigillée*, Sorte de terre glaise qui vient des îles de l'Archipel, et qui ordin. est marquée d'un sceau.

SIGISBÉE. s. m. Homme qui fréquente régulièrement une maison, qui rend des soins assidus à la maîtresse, et qui est à ses ordres. Qqns. écrivent et disent *Cicis-bée*. On l'appelle aussi *Caravali servant*.

SIGMOÏDE. adj. des 2 g. Qui a la forme de la lettre grecque appelée *Sigma*.

SIGNAL. s. m. Signe convenu entre deux ou plusieurs personnes, pour servir d'avertissement. | Ce qui annonce et provoque une chose.

SIGNALEMENT. s. m. Description que l'on fait de tout l'extérieur d'une personne qu'on veut faire reconnaître.

SIGNALER. v. a. Donner le signalement d'une personne qu'on veut faire connaître. | Donner avis, par des signaux, qu'on aperçoit un vaisseau, une flotte, etc. | Rendre remarquable. | Pron., Se distinguer, se rendre célèbre. | **SIGNALÉ, ÉE.** adj. Remarquable.

SIGNATAIRE. s. des 2 g. Celui, celle qui a signé.

SIGNATURE. s. f. Le seing, le nom d'une personne écrit de sa main, mis à la fin d'une lettre, d'un acte. | L'action de signer. | Se dit Des lettres ou des chiffres que l'on met au bas des feuilles imprimées.

SIGNE. s. m. Indice, marque d'une chose présente, passée ou à venir. | Se dit De certaines marques ou taches naturelles qu'on a sur la peau. | Se dit De certaines démonstrations extérieures que l'on fait pour donner à connaître ce que l'on pense ou ce que l'on veut. | *Le signe de la croix*, L'action que les catholiques font en portant la main de la tête à l'estomac, puis de l'épaule gauche à l'épaule droite, en forme de croix. | Ce qui sert à représenter une chose. | Un douzième de la zone zodiacale.

SIGNER. v. a. Mettre son seing à une lettre, à une promesse, à un contrat, ou à un autre acte. | Fam., *Signer son nom*, Écrire son nom, sa signature. | Pron., Faire le signe de la croix. Fam.

SIGNET. s. m. Petit ruban que les relieurs attachent à la tranche du haut d'un livre, pour servir à marquer l'endroit du livre où l'on a interrompu sa lecture.

SIGNIFIANT, ANTE. adj. Qui signifie. | Fam., *Cela est très-signifiant*, Cela veut dire beaucoup.

SIGNIFICATIF, IVE. adj. Qui signifie, qui exprime bien.

SIGNIFICATION. s. f. Ce que signifie une chose. | La connaissance que l'on donne d'un jugement, d'un acte, par voie judiciaire et légale.

SIGNIFIER. v. a. Dénoter, être signe de qq. ch. | Ce qu'on entend par un mot, par une locution, etc. | Notifier, déclarer. | Notifier par voie de justice.

SIL. s. m. Terre minérale dont les anciens faisaient des couleurs rouges ou jaunes, selon ses diverses préparations.

SILENCE. s. m. L'état où est une personne qui se tait, qui s'abstient de parler. | Cessation de commerce de lettres entre personnes qui étaient dans l'habitude de

s'écrire. | Se dit pour faire connaître qu'un auteur n'a rien dit sur le fait ou le sujet dont on parle. | Le calme, la cessation de toute sorte de bruit. | *Faire qq. ch. dans le silence, Secrètement, avec mystère.*

SILENCIEUX, EUSE. adj. Qui ne parle guère, qui garde habituellement le silence. | Se dit Des lieux où l'on n'entend pas de bruit.

SILEX. s. m. Caillou.

SILHOUETTE. s. f. Espace de dessin qui représente un profil tracé autour de l'ombre du visage.

SILICE. s. f. Terre, substance siliceuse.

SILICEUX, EUSE. adj. Qui est de la nature du silice ou caillou.

SILICULE. s. f. Silique dont la longueur n'exécède pas la largeur.

SILICULEUX, EUSE. adj. Se dit Des plantes dont le fruit est une silicule. | *Subst. fém. Les siliculeuses.*

SILIQUE. s. f. Enveloppe de fruit.

SILIQUEUX, EUSE. adj. Il se dit Des plantes dont le fruit est une silique. | *Subst. fém. Les siliqueuses.*

SILLAGE. s. m. Trace que fait un bâtiment lorsqu'il navigue.

SILLE. s. m. Poème mordant en usage chez les anciens Grecs.

SILLER. v. n. Se dit D'un bâtiment qui coupe, qui fend les flots en avançant.

SILLER. v. a. Coudre les paupières d'un oiseau de proie, afin qu'il ne se débâte point.

SILLET. s. m. Petit morceau d'ivoire appliqué au haut du manche d'un violon, d'une guitare, ou autre instrument à cordes, et sur lequel portent les cordes.

SILLON. s. m. Longue trace que le soc, le contre de la charrue fait dans la terre qu'on laboure. | Se dit De raies ou stries profondes. | Se dit De certaines fentes ou rainures que présente la surface de qq. os et de divers organes. | Se dit Des rides qui se trouvent au palais des grands quadrupèdes.

SILLONNER. v. a. Faire des sillons. | *SILLONNÉ, ÉE.* adj. Se dit Des organes, des parties qui sont marquées de stries profondes, de fentes ou raies creuses.

SILLO. s. m. Cavité pratiquée dans la terre pour y conserver du blé, des grains.

SILURE. s. m. Genre de poissons.

SILVES. s. f. pl. Nom que qq. auteurs latins ont donné à des recueils ou collections de pièces détachées, qui n'ont aucun rapport entre elles.

SIMAGRÉE. s. f. Il se dit De certaines manières affectées, de certaines minauderies. *Fam.*

SIMAROUBA. s. m. Arbre de l'Amérique méridionale.

SIMARRÉ. s. f. Habillement long et trif-

nant, dont les femmes se servaient autrefois. | *Espace de soutane que certains magistrats portent sous leur robe.*

SIMBLEAU. s. m. Cordeau avec lequel les charpentiers tracent de grandes circonférences.

SIMILAIRE. adj. des 2 g. Se dit D'un tout qui est de la même nature que chacune de ses parties.

SIMILITUDE. s. f. Ressemblance. | Figure de rhétorique, par laquelle on fait voir qq. rapport entre deux choses de différentes espèces.

SIMILOR. s. m. Composition métallique, qui est un mélange de cuivre et de zinc, et qui a l'aspect de l'or.

SIMONIAQUE. adj. des 2 g. Se dit Des choses où il entre de la simonie. | *Subst. et adj., se dit aussi Des personnes.*

SIMONIE. s. f. Convention illicite par laquelle on donne ou on reçoit une récompense temporelle, pour qq. ch. de saint et de spirituel.

SIMPLE. adj. des 2 g. Qui n'est point composé. | Seul, unique. | Qui n'est point compliqué. | Qui est sans ornement, sans faste, sans recherche, sans apprêt, sans affectation. | Qui est sans déguisement, sans malice. | *Niais. | Subst., Le simple et le composé.*

SIMPLE. s. m. Nom générique et vulgaire des herbes et des plantes médicinales.

SIMPLEMENT. adv. D'une manière simple. Sans ornement, sans recherche. Naïvement, sans déguisement. Bonnement, sincèrement, sans finesse. | Seulement.

SIMPLESSE. s. f. Simplicité naturelle, ingénuité accompagnée de douceur et de facilité. (Vi.)

SIMPLICITÉ. s. f. Qualité de ce qui est simple. | *Niaiserie.*

SIMPLIFICATION. s. f. Action de simplifier, ou Le résultat de cette action.

SIMPLIFIER. v. a. Rendre simple, moins composé.

SIMULACRE. s. m. Image, statue, idole, représentation de fausses divinités. | *Spectre, fantôme. | Une vaine représentation de qq. ch.*

SIMULATION. s. f. Déguisement, fiction.

SIMULER. v. a. Feindre, faire passer comme réelle une chose qui n'est point.

SIMULTANÉ, ÉE. adj. Se dit De deux ou de plusieurs actions qui se font dans un même instant.

SIMULTANÉITÉ. s. f. Existence de deux ou plusieurs choses dans le même instant.

SIMULTANÉMENT. adv. En même temps, au même instant.

SINAPISÉ, ÉE. adj. Se dit Des médicaments où l'on met de la farine de grains de moutarde.

SINAPISME. s. m. Médicament topique

composé de substances chaudes et âcres, dont la graine de moutarde fait ordinairement la base.

SINCÈRE, adj. des 3 g. Vrai, franc, qui est sans artifice, sans déguisement.

SINCÈREMENT, adv. D'une manière sincère.

SINCÉRITÉ, s. f. Candeur, franchise, qualité de ce qui est sincère.

SINCIPTAL, ALE. adj. Qui a rapport au sinciput.

SINCIPTUT, s. m. La partie supérieure de la tête.

SINDON, s. m. Petit morceau de toile ou petit plumasseau arrondi, soutenu par un fil, qu'on introduit dans l'ouverture faite avec le trépan. Le Incoel dans lequel Jésus-Christ fut enseveli.

SINÉCURE, s. f. Place ou titre qui produit des émoluments, et qui n'oblige à aucune fonction, à aucun travail.

SINGE, s. m. Animal quadrupède, fort souple et fort agile, qui, dans sa conformation, a plusieurs rapports avec l'homme. | Qui contrefait, qui imite les gestes, les actions, le style de qq. autre. | Instrument avec lequel on peut copier mécaniquement des dessins, des estampes, sans savoir dessiner. C'est ce qu'on appelle autrement *Pantographe*. | Machine qui sert à élever et à descendre des fardeaux.

SINGER, v. a. Imiter, contrefaire. Fam.

SINGERIE, s. f. Grimace, gestes, tours de malice. | Une imitation ridicule.

SINGULARISER, v. a. Rendre singulier, extraordinaire. | Pron., Se distinguer, se faire remarquer par qq. singularité.

SINGULARITÉ, s. f. Ce qui rend une chose singulière. | Une manière d'agir, de penser, de parler, etc., différente de celle de tous les autres.

SINGULIER, IÈRE, adj. Particulier, qui ne ressemble point aux autres. | Rare, excellent. | Bizarre, capricieux. | Extraordinaire. | *Combat singulier*, Combat d'homme à homme. | *Nombre singulier*, ou, subst., *Singulier*, Le nombre qui ne marque qu'une seule personne, qu'une seule chose.

SINGULIÈREMENT, adv. Particulièrement, spécialement, principalement, beaucoup. | D'une manière affectée, d'une manière bizarre.

SINISTRE, adj. des 3 g. Malheureux, funeste; qui cause des malheurs, ou qui en fait craindre. | Méchant, persicieux. | Subst., se dit Des pertes et dommages qui arrivent aux objets assurés, surtout Des incendies.

SINISTREMENT, adv. D'une manière sinistre.

SINON, conj. Autrement, faute de quoi, sans quoi. | Si ce n'est.

SINOÏE, s. m. T. de blés. La couleur verte.

SINUÉ, ÉE, adj. Se dit Des parties, et particulièrement des feuilles dont le bord a des sinuosités.

SINUÏEUX, ÉEUSE, adj. Tortueux, qui fait plusieurs tours et détours.

SINUOSITÉ, s. f. Tours et détours que fait une chose sinuée; État de ce qui est sinués.

SINUS, s. m. La perpendiculaire menée d'une des extrémités d'un arc sur le rayon qui passe par l'autre extrémité.

SINUS, s. m. Se dit De diverses parties qui forment une cavité, ou qui se courbent et se recourbent en divers sens. | Cavité, espèce de poche, qui se fait aux côtés ou au fond d'une plaine, d'un alcôve, et où s'accumule du pus, de la matière.

SIPHON, s. m. Tuyau recourbé, dont les branches sont inégales, et dont on se sert principalement pour pomper une li-
quideur dans un vase et la faire passer dans un autre. | Trombe.

SIRE, s. m. Titre qu'on donne aux empereurs et aux rois, en leur parlant ou en leur écrivant. | Se disait dans le sens de Seigneur ou de Dieu.

SIRENE, s. f. Se dit De certains êtres fabuleux qui, selon les poètes, étaient moitié femme, moitié poisson, et qui, par la douceur de leur chant, attiraient les voyageurs sur les écueils de la mer de Sicile.

SIRIUS, s. m. Étoile de la constellation du grand Chien.

SIROCO ou **SIROCO**, s. m. Nom qu'on donne sur la Méditerranée au vent qui se nomme Sud-est dans l'Océan.

SIROP, s. m. Liqueur formée d'une dissolution de sucre, à laquelle on ajoute le suc de certains fruits, de certaines herbes, de certaines fleurs, etc.

SIRITER, v. n. Boire à petits coups et longtemps. | V. a. *Il sirite son vin*. Fam.

SIRSACAS, s. m. Éttoffe de coton fabriquée aux Indes.

SIRTES, s. f. pl. Sables mouvants.

SIRUPEUX, ÉEUSE, adj. Qui est de la nature ou de la consistance du sirop.

SIRVENTE, s. m. Sorte de poésie ancienne des troubadours et des trouvères, ordinairement satirique.

SIS, ISE, Participe du verbe *Seser*, qui n'est plus en usage, s'emploie adj. en style de Pratique, *Sisté, sitaté*.

SISON, s. m. Genre de plantes.

SISTAR, s. m. Instrument de musique dont les Égyptiens se servaient à la guerre et dans les cérémonies religieuses d'Israël.

SISYMBRE, s. m. Genre de plantes.

SITE, s. m. Partie de paysage considérée relativement à l'aspect qu'elle présente.

SITUATION, s. f. Assiette, position d'une

ville, d'une maison, d'un jardin, etc. | En parlant Des hommes et des animaux, La position, la posture où ils sont. | L'état, la disposition de l'âme. | L'état, la disposition des affaires. | L'état où se trouve une caisse, un approvisionnement.

·SITUER. v. a. Placer, poser en certain endroit soit par rapport aux environs, soit par rapport aux aspects du ciel, aux différentes expositions.

SIX. adj. numéral des 2 g. Nombre pair composé de deux fois trois. | Sixième. | Subst. m. *Le six du mois*, etc., *Le sixième jour du mois*, etc. | Subst. m. *Le caractère qui marque en chiffre le nombre six.* — Une carte, un côté du dé marqué de six points.

SIXAIN. s. m. Petite pièce de poésie composée de six vers. | Un paquet de six jeux de cartes.

SIXIÈME. adj. des 2 g. Nombre ordinal de six. | Subst. m. *Le sixième jour d'une période.* | *La sixième partie d'un tout.* | S. f. Une suite de six cartes de même couleur. | Absol., *La sixième*, *La sixième classe d'un collège.*

SIXIÈMEMENT. adv. En sixième lieu.

SIXTE. s. f. Intervalle de deux sons différents, à distance l'un de l'autre de six degrés en montant.

SIZETTE. s. f. Sorte de jeu de cartes, ainsi nommé parce qu'il se joue à six personnes.

SLOOP. s. m. (Qqns. écrivent *Sloups*.) Se dit en France D'un petit bâtiment à un seul mât. | *Sloop de guerre*, Grande corvette anglaise.

SMILLE. s. f. Marteau avec lequel on pique le moellon et le grès.

SMILLEE. v. a. Piquer du moellon ou du grès avec la smille.

SOBRE. adj. des 2 g. Tempérant dans le boire et dans le manger. | Qui use de certaines choses avec discrétion, retenue.

SOBREMMENT. adv. D'une manière sobre. | Avec retenue, avec discrétion.

SOBRIÉTÉ. s. f. Tempérance dans le boire et le manger. | Réserve, retenue.

SOBRIQUET. s. m. Sorte de surnom, qui le plus souvent se donne à une personne par dérision.

SOC. s. m. Instrument de fer qui fait partie d'une charrue, et qui sert à fendre et à renverser la terre.

SOCIABILITÉ. s. f. Aptitude à vivre en société.

SOCIABLE. adj. des 2 g. Qui est naturellement porté à chercher la société. | Avec qui il est aisé de vivre.

SOCIABLEMENT. adv. D'une manière sociable.

SOCIAL, ALE. adj. Qui concerne la société.

SOCIÉTAIRE. s. et adj. des 2 g. Se dit D'une personne qui fait partie de qq. société.

SOCIÉTÉ. s. f. Assemblage d'hommes qui sont unis par la nature ou par des lois; commerce que les hommes réunis ont naturellement les uns avec les autres. | Compagnie, union de plusieurs personnes jointes pour qq. intérêt, pour qq. affaire, etc. | Une compagnie de personnes qui s'assemblent ordinairement pour la conversation, pour le jeu, ou pour d'autres plaisirs.

SOCINIANISME. s. m. Hérésie des partisans de Socin, qui rejettent les mystères de la religion, particulièrement la divinité de Jésus-Christ.

SOCINIEN, IENNE. s. Nom des hérétiques qui suivent la doctrine de Socin. | Adj., *La doctrine socinienne.*

SOCLE. s. m. Membre carré plus large que haut, et qui sert de base à toutes les décorations d'architecture et d'édifices. | Sorte de petit piédestal sur lequel on pose des bustes, des vases, etc.

SOCQUE. s. m. Se dit De certaines chaussures de bois et de cuir, qui s'adaptent à la chaussure ordinaire. | Chaussure basse dont les acteurs de l'antiquité se servaient dans les pièces comiques.

SOCRATIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à Socrate.

SODIUM. s. m. Substance métallique qui, unie à l'oxygène, constitue la soude.

SODOMIE. s. f. Péché contre nature.

SODOMITE. s. m. Celui qui est coupable de sodomie.

SOEUR. s. f. Fille née de même père et de même mère qu'une autre personne, ou née de l'un des deux seulement. | Poét., *Les neuf Sœurs*, Les Muses. | Nom que l'on donne aux religieuses, à certaines filles qui vivent en communauté, sans être religieuses.

SOEURETTE. s. f. Petite sœur. Fam.

SOFA ou SOPHA. s. m. Espèce d'estrade fort élevée, et couverte d'un tapis. | Espèce de lit de repos à trois dossiers, dont on se sert comme d'un siège.

SOFFITE. s. m. Plafond, dessous d'un plancher, d'un armier, d'une architrave, orné de compartiments, de caissons, de rosaces, etc.

SOFI ou SOPHI. s. m. Nom que les Occidentaux donnaient au roi de Perse, et qu'ils ont remplacé par le titre de Schah.

SOI. Pronom. sing. de la 3^e personne, et des 2 g. *Être à soi*, Ne dépendre de rien, de personne. | *N'être pas à soi*, Avoir perdu le sens. | *Revenir chez soi*, Revenir dans sa maison; subst., *Avoir un chez-soi*, Avoir une habitation en propre. | *De soi*, De sa nature. | Fam., *A part soi*, En son particulier.

SOI-DISANT. S'emploie quand on se

SOL

ne peut pas reconnaître la qualité que prend qq.

SOIE. s. f. Fil défilé et brillant, produit par une espèce de ver, qu'on appelle Ver à soie.

SOIE. s. f. Se dit, surtout au plur., Du poil long et rude de certains animaux. | Le poil doux et long du barbet, d'un épagneul, d'un bichon.

SOIE. s. f. La partie du fer d'une épée, d'un sabre, d'un couteau, qui entre dans la poignée, dans le manche.

SOIE. s. f. *V. SERINS.*

SOIERIE. s. f. Se dit De toutes sortes de marchandises de soie. | Une fabrique de soie.

SOIF. s. f. Altération; désir, envie, besoin de boire. | Désir immodéré.

SOIGNER. v. a. Avoir soin de qq. ou de qq. ch. | Soigner un malade, signifie qq. l'assister comme médecin. | Apporter de l'attention, du soin à qq. ch. | *V. n. Veiller à qq. ch.*

SOIGNEUSEMENT. adv. Avec soin, avec attention, avec exactitude.

SOIGNEUX, **EUSE**. adj. Qui fait avec soin, avec attention, ce qu'il fait. | Qui prend soin de qq. ch.

SOIN. s. m. Attention, application d'esprit à faire qq. ch. | Prendre soin de qq., Pourvoir à ses besoins, à sa fortune. | Au plur., Les attentions qu'on a pour qq., les services qu'on lui rend, les peines qu'on lui épargne. | Donner des soins à un malade, l'assister comme médecin. | Inquiétude, peine d'esprit, souci.

SOIR. s. m. La dernière partie du jour, les dernières heures du jour.

SOIRÉE. s. f. L'espace de temps qui est depuis le déclin du jour jusqu'à ce qu'on se couche. | Se dit Des réunions qui ont lieu dans les soirées d'hiver.

SOIT. Que cela soit, je le veux bien. | Ainsi soit-il, Espèce de vœu par lequel on termine plusieurs prières religieuses. | Conj. alternative. Soit l'un, soit l'autre. | Suppositif. Tant soit peu. loc. adv. Si peu que ce soit, très-peu.

SOIXANTAINE. s. f. coll. Nombre de soixante ou environ.

SOIXANTE. adj. numéral des 2 g. Nombre composé de six dizaines. | Soixantième. | Subst. m. Le nombre soixante.

SOIXANTER. v. n. T. du jeu de piquet. Compter soixante avant que l'adversaire ait rien compté.

SOIXANTIÈME. adj. des 2 g. Nombre l'ordre. | Subst. m. La soixantième partie d'un tout.

SOL. s. m. Monnaie *V. Sov.*

SOL. s. m. Terrain, terroir considéré quant à sa nature ou à ses qualités produc-

SOL

625

tives. | La superficie du terrain, de la place sur laquelle on bâtit, on marche.

SOL. s. m. La cinquiesme note de la gamme d'ut. Le signe qui représente cette note.

SOLACIER. v. a. Consoler, soulager. Pron., Se divertir. (Vi.)

SOLAIRE. adj. des 2 g. Qui concerne le soleil, qui a rapport au soleil.

SOLANDRE. s. f. Maladie qui survient au pli du genou du cheval.

SOLANÉES. s. f. pl. Famille de plantes. Au sing. La pomme de terre est une solanée.

SOLANUM. s. m. Genre de plantes.

SOLBATU, **UR**. adj. Se dit D'un cheval dont la sole a été comprimée par le fer, on par l'appui répété sur des corps durs.

SOLBATURE. s. f. Maladie d'un cheval solbatu. On dit plus ordin. Sole battue.

SOLDANELLE. s. f. Petite plante. | Espèce de liseron.

SOLDAT. s. m. Homme de guerre qui est à la solde d'un prince, d'un État. | Celui qui sert dans l'armée, et qui n'a point de grade. | Adj., Il a l'air soldat.

SOLDATESQUE. s. f. coll. Se dit qq. s., par mépris, Des simples soldats; et, plus ordin., D'une troupe de soldats indisciplinés. | Adj. des 2 g. Qui sont le soldat.

SOLDE. s. f. La paye qu'on donne à ceux qui portent les armes pour le service d'un prince, d'un État.

SOLDE. s. m. Le payement qui se fait pour demeurer quitte d'un reste de compte.

SOLDER. v. a. Donner une solde à des troupes, les avoir à sa solde.

SOLDER. v. a. Acquitter un compte, une dette, en faire l'entier payement.

SOLE. s. f. Certaine étendue de champ, sur laquelle on sème successivement, par année, des blés, puis des menus grains, et qu'on laisse en jachère la troisième année.

SOLE. s. f. Le dessous du pied d'un cheval, d'un mulet, d'un âne, d'un cerf, etc.

SOLE. s. f. Poisson de mer.

SOLÉAIRE. adj. m. Se dit D'un muscle placé à la partie postérieure de la jambe.

SOLÉCISME. s. m. Faute contre la syntaxe.

SOLEIL. s. m. L'astre qui produit la lumière du jour. | Sous le soleil, Sur la terre, dans le monde. | Une personne remarquable entre toutes les autres par qq. grande qualité. | Le soleil de justice, Dieu. | Pièce d'artifice. | Cercle d'or ou d'argent garni de rayons, dans lequel est enchâssé un double cristal, destiné à renfermer l'hostie consacrée. | Plante herbacée.

SOLEN. s. m. Coquillage qui a la forme d'un étui. | Boite ronde et oblongue qui servait autrefois à maintenir un membre fracturé, après qu'on avait réuni les parties disjointes par la fracture.

SOLENNEL, **ELLE**. adj. (Plusieurs écri-

vent *Solemnel*, et de même dans les dérivés.) Accompagné de cérémonies publiques et extraordinaires de religion. | Authentique, revêtu de toutes les formes. | Célèbre, pompeux, accompagné de cérémonies.

SOLENNELLEMENT. adv. D'une manière solennelle.

SOLENNISATION. s. f. Action par laquelle on solennise.

SOLENNISER. v. a. Célébrer avec cérémonie.

SOLENNITÉ. s. f. Cérémonie publique qui rend une chose solennelle. | Se dit Des formalités qui rendent un acte authentique.

SOLFÈGE. s. m. Recueil de leçons de musique vocale, dans lequel les difficultés du chant sont graduées.

SOLFIER. v. a. Chanter, en les nommant, les notes d'un air, d'un morceau ou d'un exercice de musique.

SOLIDAIRE. adj. des 2 g. Qui fait que, de plusieurs personnes, chacune est obligée directement au paiement de la somme totale. | En parlant Des personnes, Qui est obligé solidairement.

SOLIDAIREMENT. adv. Tous ensemble, et chacun pour tous.

SOLIDARITÉ. s. f. Engagement par lequel deux ou plusieurs personnes s'obligent les unes pour les autres, et chacune pour toutes, s'il est nécessaire. | La responsabilité mutuelle qui s'établit entre deux ou plusieurs personnes.

SOLIDE. adj. des 2 g. Qui a de la consistance, et dont les parties demeurent naturellement dans la même situation. | *Aliments solides*, Les aliments qui ont de la consistance. | Qui a une fermeté capable de résister au choc des corps et à l'injure du temps. | Subst. m. Un corps ferme, un corps qui a de la consistance. | L'étendue considérée comme ayant les trois dimensions. | Adj. et subst., Qui est réel, effectif, durable.

SOLIDEMENT. adv. D'une manière solide.

SOLIDIFIER. v. a. Rendre solide ce qui était liquide, fluide.

SOLIDITÉ. s. f. Qualité de ce qui est solide. | *Mesures de Solidité*, Celles qui servent à mesurer les solides. | (Vi.) Solidarité.

SOLILOQUE. s. m. Discours d'un homme qui s'entretient avec lui-même. Au théâtre, ou dit *Monologue*.

SOLINS. s. m. pl. Les intervalles qui sont entre les solives. | L'enduit de plâtre qu'on fait le long d'un pignon pour y joindre et retenir les premières tuiles.

SOLIPÈDE. adj. des 2 g. et subst. m. Se dit Des animaux qui n'ont qu'une corne au sabot à chaque pied.

SOLITAIRE. adj. des 2 g. Qui est seul, qui aime à vivre dans la solitude. | Se dit

Des lieux déserts. | Subst., Tout homme qui vit dans la solitude, qui vit très-retisé. | Jeu qu'on joue seul au moyen d'une petite table percée de 37 trous, et avec 36 chevilles pointues. | Un diamant détaché, monte seul.

SOLITAIREMENT. adv. D'une manière solitaire.

SOLITUDE. s. f. État d'une personne qui est seule, qui est retirée du commerce du monde. | Un lieu désigné de la fréquentation des hommes.

SOLIVE. s. f. Pièce de charpente qui sert à former et à soutenir le plancher d'une chambre, d'une salle, etc., et qui porte sur les murs ou sur les poutres.

SOLIVEAU. s. m. Petite solive.

SOLLICITATION. s. f. Action de solliciter. | Les démarches, les diligences qu'on fait pour le succès d'une affaire. | La recommandation qu'on fait à des juges.

SOLLICITER. v. a. Inciter, exciter à faire qq. ch. | Demander qq. ch. fortement, avec instance. | *Solliciter un procès, une affaire*, Faire les démarches nécessaires pour s'assurer un heureux succès. | S'emploie, absol., en parlant des places, de faveurs qu'on attend de personnes puissantes.

SOLLICITEUR. s. m. Se dit De tous ceux qui sollicitent un procès, une affaire, pour eux-mêmes ou pour leurs amis. | Se dit De ceux qui demandent avec instance une place, une grâce, une faveur à qq. personne puissante. | S. f. *Une sollicitation pressante*.

SOLLICITUDE. s. f. Soin affectueux. | Souci, soin inquiet.

SOLO. s. m. Se dit Des passages d'une pièce de musique qu'un instrument doit jouer seul. | Pièce ou morceau de musique qui se chante à voix seule.

SOLSTICE. s. m. Temps auquel le soleil est arrivé à son plus grand éloignement de l'équateur.

SOLSTICIAL. ALE. adj. Qui a rapport aux solstices.

SOLUBILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est soluble.

SOLUBLE. adj. des 2 g. Qui peut être résolu. | Se dit Des substances qui ont la propriété de se fondre dans un liquide.

SOLUTION. s. f. Dénouement d'une difficulté. | L'action de se fondre dans un liquide. | Division, séparation des parties. | Libération, paiement final.

SOLVABILITÉ. s. f. Le pouvoir, les moyens qu'on a de payer.

SOLVABLE. adj. des 2 g. Qui a de quoi payer.

SOMATOLOGIE. s. f. Traités des parties solides du corps humain.

SOMBRE. adj. des 2 g. Qui est pendant le jour. | *Il fait sombre*, Le temps est sombre. |

Obscur, ténébreux. | Mélancolique, morne, taciturne, rêveur, chagrin.

SOMBRER. v. n. Se dit d'un bâtiment, lorsque, étant sous voiles, il est renversé par un coup de vent.

SOMMAIRE. adj. des 2 g. Succinct, court, abrégé, qui expose un sujet en peu de paroles. | Subst. m. Extrait, abrégé.

SOMMAIREMENT. adv. D'une manière sommaire, succinctement.

SOMMATION. s. f. Action de sommer. | L'acte par écrit contenant la sommation faite en justice.

SOMMATION. s. f. Opération par laquelle on trouve la somme de plusieurs quantités.

SOMME. s. f. Une quantité d'argent. | Somme totale, La quantité qui résulte de plusieurs sommes jointes ensemble. | Titre de certains livres qui traitent en abrégé de toutes les parties d'une science. | *Somma* roux. loc. adv. et fig. Bofin, en résumé, pour conclusion.

SOMME. s. f. Charge que peut porter un cheval, un mulet, un âne, etc.

SOMME. s. m. Repos causé par l'assouplissement naturel de tous les sens.

SOMMEIL. s. m. Il signifie la même chose que Somme, mais il a des usages différents : par exemple, on ne dirait pas *Faire un sommeil*. | S'emploie dans plusieurs phrases où le sommeil est personnifié. | Une grande envie, un grand besoin de dormir.

SOMMEILLER. v. n. Dormir d'un sommeil léger, d'un sommeil imparfait. | Dormir profondément.

SOMMELIER, IÈRE. s. Celui, celle qui, dans une communauté, dans une maison, a en sa charge le linge, la vaisselle, le pain, le vin et les liqueurs.

SOMMELLERIE. s. f. Fonction de sommelier. | Le lieu où le sommelier garde le linge, la vaisselle qui lui sont confiés.

SOMMER. v. a. Signifier à qqn., dans les formes établies, qu'il ait à faire telle ou telle chose, sinon qu'on l'y obligera.

SOMMER. v. a. Trouver la somme de plusieurs quantités algébriques ou numériques.

SOMMET. s. m. Le haut, la partie la plus élevée de certaines choses, comme d'une montagne, d'une tour, de la tête, etc. | *Le sommet des grandeurs*, Le comble des grandeurs.

SOMMETER. s. m. Gros registre où les commis inscrivent les sommes qu'ils reçoivent.

SOMMIER. s. m. Cheval de somme. | Un matelas de crin servant de pailleasse. | Espèce de coffre, dans lequel les soufflets des organes font entrer le vent. | Pierre qui reçoit la retombée d'une voûte; ou Pièce de bois de charpente qui porte sur deux pieds-

droits et sert de linteau à l'ouverture des portes, des croisées, etc.

SOMMÉTÉ. s. f. Le sommet, la partie la plus élevée de certaines choses. | L'extrémité de la tige fleurie de qq. plantes; et L'extrémité, la pointe des arbustes et des branches d'arbres.

SOMNAMBULE. s. et adj. des 2 g. Celui ou celle qui se lève tout endormi, et qui marche, agit, parle, sans s'éveiller.

SOMNAMBULISME. s. m. État, affection, incommodité du somnambule.

SOMNIFÈRE. adj. des 2 g. et s. m. Qui provoque, qui cause le sommeil.

SOMNOLENCE. s. f. État intermédiaire entre le sommeil et la veille; Disposition habituelle à dormir.

SOMNOLENT, ENTE. adj. Qui a rapport à la somnolence.

SOMPTUAIRE. adj. des 2 g. Se dit Des lois qui restreignent et règlent la dépense dans les festins, dans les habits, dans les édifices, etc.

SOMPTUEUSEMENT. adv. D'une manière somptueuse.

SOMPTUEUX, EUSE. adj. Magnifique, splendide, de grande dépense. | Se dit aussi Des personnes.

SOMPTUOSITÉ. s. f. Grande et magnifique dépense.

SON, SA, SES. Adjectifs possessifs, qui répondent aux pronoms de la 3^e personne *Soi, se, il*. Ou les met toujours devant le substantif.

SON. s. m. La partie la plus grossière du blé moulu.

SON. s. m. Bruit, ce qui frappe l'ouïe.

SONATE. s. f. Pièce de musique instrumentale, composée de deux, trois ou quatre morceaux d'un caractère et d'un mouvement différents.

SONDAGE. s. m. Action de sonder.

SONDE. s. f. Instrument qui consiste en un plomb attaché à une corde, et dont on se sert à la mer et dans les rivières pour connaître la profondeur de l'eau ou la qualité du fond. | Espèce de tarière qu'on enfonce dans la terre, pour reconnaître les différentes couches ou la qualité du terrain, etc. | Fer emmanché de bois, dont les commis aux barrières des villes se servent pour connaître s'il y a des marchandises de contrebande dans les voitures chargées qui entrent. | Se dit Des instruments que l'on introduit dans la cavité de certains organes, pour découvrir la cause cachée de qq. mal.

SONDER. v. a. Reconnaître par le moyen d'un plomb, attaché au bout d'une corde, la qualité du fond ou la profondeur d'un lieu dont on ne peut voir le fond. | Enfoncer, introduire dans de certaines choses un instrument fait exprès, pour en connaître

la nature ou la qualité. | Chercher la cause d'un mal dans qq. cavité du corps, etc., en y introduisant une sonde. | Se dit fig. au sens moral.

SONDEUR. s. m. Celui qui sonde.

SONGE. s. m. Rêve, idée, imagination d'une personne qui dort.

SONGE-CREUX. s. m. Un homme qui affecte d'avoir des pensées profondes, et qui déraisonne, ou un homme qui rêve habituellement à des projets chimériques.

SONGE-MALICE. s. m. Celui qui fait souvent des malices. (Vi.)

SONGER. v. n. et v. a. Faire un songe. | V. n. Penser, considérer, prendre garde. | Avoir qq. vue, qq. dessein.

SONGEUR. s. m. Celui qui a raconté ses songes.

SONICA. T. du jeu de la bassette. Carte qui vient, le plus tôt qu'elle puisse venir pour faire gagner ou pour faire perdre. | Adv., À point nommé, justement.

SONNA. s. f. Livre qui contient les traditions de la religion mahométane.

SONNAILLE. s. f. Clochette attachée au cou des bêtes, lorsqu'elles paissent ou qu'elles voyagent.

SONNAILLER. s. m. L'animal qui, dans un troupeau ou dans un attelage, va le premier avec la clochette.

SONNAILLER. v. a. Sonner souvent et sans besoin.

SONNANT, ANTE. adj. Qui rend un son clair et distinct. | *Espèces sonnantes*, Monnaie d'or, d'argent, etc. | *À l'heure sonnante*, À l'heure précise.

SONNER. v. n. Rendre un son. | *Faire sonner une lettre*, L'exprimer pleinement dans la prononciation. | Être indiqué, marqué, annoncé par qq. son. | V. a. Tirer du son d'une cloche, d'une sonnette, etc. | Fam., *Ne sonner mot*, Ne dire mot. | Se dit Des différentes manières de sonner du cor, de la trompe, de la trompette.

SONNERIE. s. f. coll. Le son de plusieurs cloches ensemble. | La totalité des cloches d'une église. | Se dit De toutes les pièces qui servent à faire sonner une montre, une pendule. | Se dit Des différents airs que sonnent les trompettes d'un régiment.

SONNET. s. m. Ouvrage de poésie.

SONNETTE. s. f. Clochette, ordin. fort petite, dont on se sert pour appeler ou pour avertir. | Grelot. | Machine dont on se sert pour enfoncer des pilotis et des pieux.

SONNEUR. s. m. Celui qui sonne les cloches.

SONNEZ. s. m. Terme dont on se sert aux jeux de dés, particulièrement au tricarac, lorsque le coup de dés amène les deux six.

SONORE. adj. des 2 g. Qui a un beau

son, un son agréable et éclatant. | Qui rend un son, des sons.

SONORITÉ. s. f. Qualité de ce qui est sonore.

SOPEUR. s. f. T. de médec. *F. SORON.*

SOPHISME. s. m. Argument captieux, qui pêche ou dans le fond ou dans la forme.

SOPHISTE. s. m. Nom qui se donnait chez les anciens aux philosophes et aux rhéteurs. | Celui qui fait des arguments captieux.

SOPHISTICATION. s. f. Frelaterie, action de sophistiquer des drogues, etc.

SOPHISTIQUE. adj. des 2 g. Qui est de la nature du sophisme, qui contient des sophismes. | Qui fait usage du sophisme.

SOPHISTIQUER. v. a. Subtiliser avec excès. | Falsifier une liqueur, une drogue, en y mêlant qq. ch. d'étranger.

SOPHISTIQUEUR. s. f. Excessive subtilité dans le raisonnement. Fam. | *Frelaterie*, altération dans les drogues, etc.

SOPHISTIQUEUR. s. m. Celui qui falsifie, qui altère les drogues. Fam., Celui qui subtilise avec excès.

SOPHORE. s. m. Genre de plantes.

SOPHRONISTES. s. m. pl. Magistrats d'Athènes, dont les fonctions étaient les mêmes que celles des consuls à Rome.

SOPOR. s. m. Sommeil lourd et pesant dont le réveil est difficile.

SOPORATIF, IVE. adj. et s. m. Qui a la vertu d'endormir, d'assoupir.

SOPOREUX, EUSE. adj. Qui cause un assoupissement, un sommeil dangereux.

SOPORIFÈRE et **SOPORIFIQUE.** adj. des 2 g. et s. m. Soporatif.

SOPRANO. s. m. La voix qu'on appelle autrement *Dessus*. | Le chanteur qui a cette espèce de voix. | Un castrat.

SORBE. s. f. Fruit du sorbier domestique ou cormier.

SORBET. s. m. Composition faite de citron, de sucre, d'ambre, etc. | Le breuvage que l'on fait de cette composition battu avec de l'eau. | Se dit De certaines liqueurs à demi glacées.

SORBÈTIÈRE. s. f. *F. SARBOTTÈRE.*

SORBIER. s. m. Arbre.

SORBONIQUE. s. f. Une des trois thèses que les bacheliers étaient obligés de soutenir pendant leur licence.

SORBONISTE. s. m. Bachelier, docteur de la maison et société de Sorbonne.

SORBONNE. s. f. École célèbre de théologie, qui avait été fondée à Paris par Robert Sorbon, en 1252.

SORCELLERIE. s. f. Opération de sorcier. | Se dit en parlant De certains tons d'adresse qui paraissent au-dessus des forces de la nature.

SORCIER, IÈRE. s. Celui, celle qui, selon l'opinion des temps d'ignorance, a un

pects avec le diable, pour opérer des maléfices.

SORDIDE. adj. des 2 g. Sale, vilain. Se dit Des personnes par rapport à l'avarice. | Se dit De l'avarice.

SORDIDEMENT. adv. D'une manière sordide.

SORDIDITÉ. s. f. Mesquinerie, avarice. Peu usité.

SORTE. s. m. Raisonnement composé de plusieurs propositions si bien liées entre elles, que l'attribut de la première devient le sujet de la deuxième, l'attribut de la deuxième le sujet de la troisième et ainsi de suite.

SORNETTE. s. f. Discours frivole, bagatelle. Fam.

SORT. s. m. Dans le sens des anciens, La destinée considérée comme cause des divers événements de la vie. | La condition, l'état d'une personne sous le rapport de la richesse. | La manière de décider de qq. ch. par le hasard. | *Le sort des armes*, Le combat, considéré relativement à l'incertitude du succès.

SORT. s. m. Paroles, caractères, drogues, etc., par lesquelles des gens très-ignorants croient qu'on peut produire des effets extraordinaires, et presque toujours maléficients.

SORTABLE. adj. des 2 g. Convenable.

SORTANT. adj. m. Qui sort. | Substantif., *Les entrants et les sortants*, Les personnes qui entrent dans un lieu et celles qui en sortent.

SORTE. s. f. Espèce, genre. | Façon, manière de faire-une chose. | *De telle sorte*, De telle manière. | *De la sorte*, loc. adv. Ainsi. | *En quelques sortes*, loc. adv. Presque. | *De sorte que*, *en sorte que*, loc. conjonctives. Si bien que.

SORTIE. s. f. Action de sortir. | Se dit en parlant Des marchandises qu'on transporte, qu'on fait passer d'un lieu dans un autre. | Issue, endroit par où l'on sort. | L'attaque que font des gens assiégés, lorsqu'ils sortent pour combattre les assiégeants, et pour ruiner les travaux. | *À la sortie*, loc. prép. Au moment où l'on sort de.

SORTILÈGE. s. m. Maléfice dont se servent les prétendus sorciers.

SORTIR. v. n. (*Je sors, il sort; nous sortons, ils sortent. Je sortais. Je sortis. Je sortirai. Je sortirais. Que je sorte. Que je sortisse. Sortant. Sorti.*) Passer du dedans au dehors. | *Sortir de prison*, En sortir par autorité de justice, être élargi. | *Cette figure sort bien*, Elle semble être de relief et s'avancer hors du tableau. | Se tirer, se dégager de qq. endroit difficile. | Se délivrer, s'affranchir, se tirer de qq. situation difficile, périlleuse. | Pousser au dehors, com-

mencer à paraître. | S'exhaler. | Être issu. | Être produit. | Faire sortir, tirer. | *Au sortir*, loc. prép. Au temps, au moment que l'on sort de.

SORTIR. v. a. (*Se conj. régulièrement comme Finir: Il sortit. Ils sortissent. Il sortissait, etc.*) Obtenir, avoir.

SOT, OTTE. adj. Qui est sans esprit et sans jugement. | Embarrassé, confus. | Se dit Des choses faites sans esprit et sans jugement. | Subst., *C'est un sot*.

SOTIE. s. f. Nom de certaines pièces bouffonnes du théâtre français à sa naissance.

SOT-L'Y-LAISSE. s. m. Morceau très-délicat qui se trouve au-dessus du croupion d'une volaille.

SOTTEMENT. adv. D'une sottise façon.

SOTTISE. Défaut d'esprit et de jugement. | Se dit Des actions et des discours qui annoncent un manque d'esprit et de jugement. | Se dit Des paroles et des actions obscènes. | Injure.

SOTTISIER. s. m. Recueil de sottises, recueil de chansons et autres vers libres. | Celui qui débite des sottises, qui tient des propos libres. Fam.

SOU. s. m. Monnaie de compte, la vingtième partie de l'ancienne livre, valant douze deniers. | *Sov 4 sov*, loc. adv. Par petites sommes.

SOUBASSEMENT. s. m. Partie inférieure d'une construction, sur laquelle semble porter tout l'édifice. | Espèce de pente que l'on met au bas du lit, et qui descend jusqu'à terre.

SOUBRESAUT. s. m. Saut subit, inopiné et à contre-temps.

SOUBRETTE. s. f. Nom que l'on donne au théâtre, aux suivantes de comédie.

SOUBREVESTE. s. f. Sorte de vêtement sans manches, qui se mettait par-dessus les autres vêtements.

SOUICHE. s. f. La partie d'en bas du tronc d'un arbre, accompagnée de ses racines, et séparée du reste de l'arbre. | Fam., Personne stupide et sans activité. | Celui de qui sort une génération, une suite de descendants. | La partie qui reste des feuilles d'un registre, lorsqu'on les a coupées, dans leur longueur, en zigzag. | Le corps de la cheminée qui sort du toit et s'élève au-dessus du comble.

SOUCHET. s. m. Pierre qui se tire au-dessous du dernier ban des carrières.

SOUCHET. s. m. Plante.

SOUCHETAGE. s. m. Visite qui se fait dans un bois après la coupe des arbres, pour compter les souches.

SOUCHÉTEUR. s. m. Expert nommé pour assister au souchetage.

SOUCL. s. m. Fleur jaune. La plante qui porte cette fleur.

SOUCL. s. m. Soins accompagnés d'inquiétude. | Fam., *Un sans souci*, Un homme qui ne se tourmente de rien.

SOUCIER (SE). v. pron. S'inquiéter; se mettre en peine; faire cas de qq. ch.

SOUCLIEUX, EUSE. adj. Inquiet, pensif, chagrin. | Qui marque du souci.

SOUCOUPE. s. f. Espèce de petite assiette de porcelaine, de faïence, etc., qui se place sous une tasse ou sous un gobelet de même matière, propre à prendre du café, du chocolat.

SOUDAIN, AINE. adj. Subit, prompt.
SOUDAIN. adv. Dans le même instant, aussitôt après.

SOUDAINEMENT. adv. Subitement.
SOUDAINETÉ. s. f. Qualité de ce qui est soudain.

SOUDAN. s. m. Nom qu'on donnait jadis à certains princes mahométans, et particulièrement au souverain d'Égypte.

SOUDARD ou SOUDART. s. m. Un homme qui a longtemps servi à la guerre. (Fam. et vi.)

SOUDE. s. f. Genre de plantes marines. | Espèce de sel alcali, autrement nommé *Alcali minéral*, qu'on tire de ces plantes, ou qu'on extrait du sel marin.

SOUDER. v. a. Joindre des pièces de métal ensemble, au moyen de l'étain ou du cuivre fondu.

SOUDIVISER ou SOUS-DIVISER. v. a. *V. Soudiviser.*

SOUDOYER. v. a. (Se conj. c. *Employer.*) Entretien des gens de guerre, leur payer une solde. Vi. : on dit plus ordin. *Solder.* | Se dit en parlant de tous ceux dont on s'assure le secours à prix d'argent.

SOUDRE. v. a. dont l'infinif est seul employé. Donner la solution. (Vi.)

SOUDRILLE. s. m. Soldat libertin, fripon. Fam.

SOUDURE. s. f. Composition ou mélange de divers métaux et minéraux, qui sert à souder, à unir ensemble des pièces de métal. | Le travail de celui qui soude. | L'endroit par où les deux pièces de métal sont soudées.

SOUFFLAGE. s. m. L'art ou l'action de souffler le verre.

SOUFFLE. s. m. Vent que l'on fait en poussant de l'air par la bouche. | La simple respiration. | L'agitation de l'air causée par le vent. | Inspiration, influence.

SOUFFLER. v. n. Faire du vent en poussant de l'air par la bouche. | Se dit de l'homme et des animaux quand ils respirent avec effort. | Fam., *N'oser souffler*, Ne pas oser ouvrir la bouche pour faire des plaintes. | V. a. *Souffler le feu*, Souffler sur le feu pour l'allumer; *Souffler une chandelle*, Souffler sur la flamme d'une chandelle pour l'éteindre. | *Souffler qqn.*, Lire bas à qqn.

les endroits de son discours, de son rôle, où la mémoire lui manque. | *Souffler une dame*, L'ôter à celui contre qui l'on joue, parce qu'il ne s'en est pas servi. | *Souffler un navire*, Renforcer le bordage de la carène d'un navire. | Absol., Chercher la pierre philosophale. Fam.

SOUFFLERIE. s. f. L'ensemble des soufflets de l'orgue.

SOUFFLET. s. m. Instrument servant à souffler, à faire du vent. | Un coup de plat de la main ou du revers de la main sur la joue. | Fam., Dégoût, mortification.

SOUFFLETADE. s. f. Plusieurs soufflets appliqués coup sur coup.

SOUFFLETER. v. a. Donner un soufflet, des soufflets à qqn.

SOUFFLEUR, EUSE. s. Celui, celle qui souffle comme ayant peine à respirer. Fam.

| Adj., *Cheval souffleur*, Celui qui souffle extraordinairement en courant. | Homme qui souffle continuellement le feu. | *Souffleur d'orgues*, Celui qui fait mouvoir les soufflets de l'orgue. | Homme ordin. placé dans un trou, au milieu et sur le bord de l'avant-scène, et qui, pendant la représentation, a la pièce sous les yeux, afin de pouvoir secourir la mémoire des acteurs. | Celui qui cherche la pierre philosophale par les opérations de l'alchimie.

SOUFFLEUR. s. m. Mammifère. | Se dit des mammifères cétacés en général.

SOUFFLURE. s. f. Cavité qui se trouve dans l'épaisseur d'un ouvrage de fonte ou de verre.

SOUFFRANCE. s. f. Douleur, peine, état de celui qui souffre. | La tolérance qu'on a pour certaines choses que l'on pourrait empêcher. | Se dit en parlant des différentes affaires qui sont en suspens.

SOUFFRANT, ANTE. adj. Qui souffre. *La partie souffrante*, La partie du corps qui est affligée, affectée, malade. | Patient, endurant.

SOUFFRE-DOULEUR. s. m. Personne qu'on n'épargne point, et qu'on expose à toutes sortes de fatigues. | Se dit d'un cheval, et même de certaines choses qu'on sacrifie à toutes sortes d'ouvrage. Fam.

SOUFFRETEUX, EUSE. adj. Qui souffre de la misère. Fam. | Personne qui éprouve qq. douleur, qq. malaise.

SOUFFRIR. v. n. (*Je souffre, il souffre; nous souffrons, ils souffrent. Je souffrais. Je souffris. Je souffrirai, etc.*) Pâtir, sentir de la douleur. | *Il a cessé de souffrir*, Il est mort. | Éprouver de la peine, du dommage.

| V. a. Endurer. | *Souffrir un assaut*, Souffrir un assaut. | Supporter. | Tolérer, ne pas empêcher, quoiqu'on le puisse. | Permettre. | Admettre, recevoir, être susceptible.

SOUFRE. s. m. Minéral non métallique

sec, friable, et de couleur jaune, qui brûle avec une flamme bleue, et qui exhale, en brûlant, une odeur forte et pénétrante. | *Foie de soufre*, La combinaison d'un alcali fixe et du soufre.

SOUFRER. v. a. Enduire ou pénétrer de soufre.

SOUHAIT. s. m. Désir, mouvement de la volonté vers un bien qu'on n'a pas. | À *souhait*, loc. adv. Selon ses désirs.

SOUHAITABLE. adj. des 3 g. Désirable.

SOUHAITER. v. a. Désirer.

SOUILLÉ. s. f. Lieu bourbeux où se vautre le sanglier.

SOUILLER. v. a. Gâter, salir, couvrir de boue, d'ordure, de sang, etc. | *Souiller ses mains du sang innocent*, Faire mourir un innocent. | *Souiller le lit nuptial*, Commettre un adultère.

SOUILLON. s. des 2 g. Celui, ou celle qui tache, qui salit ses habits. Fam. | *Servante employée à laver la vaisselle, et à d'autres bas services*.

SOUILLURE. s. f. Tache, saleté sur qq. ch.

SOÛL, OÛLE. adj. Pleinement repu, extrêmement rassasié. | *Rassasié usqu'au dégoût*. | *Vire, plein de vin*. | *Soûz*. S'emploie comme subst. *J'en ai eu tout mon soûl*.

SOULAGEMENT. s. m. Diminution de mal, de douleur; adoucissement d'une peine de corps ou d'esprit.

SOULAGER. v. a. Délivrer, débarrasser d'une partie de qq. fardeau. | Diminuer et adoucir le travail, le mal, la douleur de qq. | Absol., *Se soulager*, Satisfaire qq. besoin naturel.

SOULANT, ANTE. adj. Qui soule, qui rassasie. (Bas et vi.)

SOUIAS. s. m. Soulagement, consolation. (Vi.)

SOÛLER. v. a. Rassasier avec excès, gorgier de vin, de viande. | Absol., *Enivrer*.

SOULEUR. s. f. Frayeur subite, saisissement. Fam.

SOULÈVEMENT. s. m. *Le soulèvement des flots*, La grande agitation des flots. *Soulèvement de cœur*, Mal d'estomac causé par le dégoût et l'aversion qu'on a pour qq. ch. | *Commencement de révolte*. | *Mouvement d'indignation*.

SOULEVER. v. a. Élever qq. ch. de lourd, et ne le lever qu'à une petite hauteur. | *La tempête soulève les flots*, Elle les agite. | *Exciter à la rébellion, à la révolte*. | *Exciter l'indignation*. | V. n. *Le cœur lui soulève*, Il a mal au cœur, il a envie de vomir. | *Soulever une question*, La faire naître.

SOUPLIER. s. m. Chaussure qui est orlée de cuir, qui couvre tout le pied, ou seulement une partie du pied, et qui s'attache par-dessus.

SOUIGNER. v. a. Tirer une ligne sous un mot, ou sous plusieurs mots.

SOULOIR. v. n. Avoir coutume. (Vi.)

SOULTE. s. f. (Qqn. disent *Soute*.) Ce qu'un des copartageants doit payer aux autres, pour rétablir l'égalité des lots. | *Le paiement qu'on fait pour demeurer quitte d'un reste de compte*. (Vi.) On dit plus ordinairement *Pour soldé*.

SOUJETTIR. v. a. (Se conj. c. *Mettre*.) Réduire, ranger sous la puissance, sous l'autorité, mettre dans un état d'abaissement et de dépendance. | *Se soumettre à qq. ch.*, à *souffrir qq. ch.*, S'engager, consentir à subir qq. ch. | *Soumettre une chose au jugement de qqn.*, S'engager à déférer au jugement qu'il en portera. | *Soumis*, *iss.* adj. Qui est disposé à l'obéissance.

SOUSSION. s. f. Disposition à obéir. | *L'action même d'obéir*. | *L'action par laquelle on déclare se soumettre, se ranger à l'obéissance*. | Au plur., *Les respects qu'un inférieur rend à ceux qui sont au-dessus de lui*. | *Acte, écrit par lequel on déclare faire une acquisition, ou se charger d'un ouvrage, d'une fourniture, d'une entreprise, à telles et telles conditions*.

SOUSSIONNAIRE. s. des 2 g. Celui ou celle qui fait sa soumission pour qq. marché ou pour qq. paiement.

SOUSSIONNER. v. a. Faire sa soumission pour qq. marché, pour qq. paiement.

SOUPAPE. s. f. Tout ce qui dans une machine donne passage à un fluide, et lui ferme le retour, lorsqu'il est une fois passé. | *Ce qui sert, dans l'orgue et autres instruments semblables, pour donner passage au vent, et pour empêcher qu'il ne rentre*.

SOUPÇON. s. m. Opinion, croyance désavantageuse, accompagnée de doute. | *Une conduite exempte de soupçon*, Qui ne peut être soupçonnée. | *Simple conjecture*. | Fam., *La plus petite quantité possible d'une chose*.

SOUPÇONNER. v. a. Avoir une croyance désavantageuse, accompagnée de doute, touchant qqn., ou qq. ch. | *Former une simple conjecture*.

SOUPÇONNEUX, EUSE. adj. Défiant.

SOUPÉ. s. f. Potage, sorte d'aliment, de mets ordin. fait de bouillon et de tranches de pain, et qu'on sert au commencement du repas. | *Soupe de lait*, Blanc tirant sur l'isabelle. | *Tranche de pain coupée fort mince*.

SOUPENTE. s. f. Assemblage de plusieurs larges courroies cousues l'une sur l'autre, et servant à soutenir le corps d'une voiture. | *Retranchement pratiqué en planches ou en maçonnerie, dans la hauteur d'une cuisine, d'une écurie, etc.*

SOUPEUR. v. n. Prendre le repas ordinaire du soir.

SOUPEUR ou **SOUPE**. s. m. Le repas ordinaire du soir.

SOUPEUSER. v. a. Lever un fardeau avec la main, et le soutenir pour juger à peu près combien il pèse.

SOUPEUR. s. m. Celui qui est dans l'usage de souper.

SOUPIÈRE. s. f. Vase large et profond, dans lequel on sert la soupe.

SOUPIR. s. m. Respiration plus forte et plus longue qu'à l'ordinaire, causée souvent par qq. passion, comme l'amour, la tristesse, etc. | *Dernier soupir*, Le dernier moment de la respiration, le dernier moment de la vie. | Mus., Pause, silence qui équivaut à une note. | *Demi-soupir*, *quart de soupir*, selon la différence des pauses.

SOUPIRAIL. s. m. Ouverture pour donner de l'air, pour donner du jour à une cave ou à qq. autre lieu souterrain.

SOUPIRANT. s. m. Amant, celui qui aspire à se faire aimer d'une femme. Fam.

SOUPIRER. v. n. Pousser des soupirs. | Désirer ardemment.

SOUPLÉ. adj. des 2 g. Flexible, maniable. | Se dit Des personnes et de certains animaux qui ont une grande facilité à se mouvoir. | Docile, complaisant, soumis.

SOUPLEMENT. adv. D'une manière souple, avec souplesse.

SOUPLÈSE. s. f. Flexibilité, facilité à se mouvoir, à se plier. | Se dit en parlant De l'esprit, du style, de la voix. | Docilité, complaisance, soumission.

SOUQUERNILLE. s. f. Espèce de surtout fort long, fait de grosse toile, et qu'on donne ordinairement aux cochers, et aux palefreniers, pour s'en couvrir quand ils pansent les chevaux.

SOURCE. s. f. L'eau qui commence à sourdre, à sortir de terre en certain endroit pour prendre son cours vers un autre; et l'endroit, le lieu d'où l'eau sort. | Le principe, la cause, l'origine, le premier auteur de qq. ch., d'où qq. ch. procède. | *Les sources de la vie*, Les principaux organes nécessaires à la vie.

SOURCIER. s. m. Celui qui prétend avoir des moyens particuliers pour découvrir des sources.

SOURCIL. s. m. Le poil qui est en forme d'arc au bas du front, au-dessus de l'œil. | *Froncer le sourcil*, Montrer du mécontentement.

SOURCILIER, **ÈRE**. adj. Qui a rapport aux sourcils. | *Arcade sourcilère*, La saillie que présente l'os coronal, au-dessus de l'orbite de l'œil.

SOURCILLER. v. n. Remuer le sourcil en signe de mécontentement.

SOURCILLEUX, **EUSE**. adj. Haut, élevé. Poétiq. | *Un front sourcilieux*, Un front où se peint l'orgueil. Un front empreint de tristesse.

SOURD, **OURDE**. adj. et subst. Qui ne peut entendre, par le vice, le défaut, l'obstruction de l'organe de l'ouïe. | Adj., *Bruit sourd*, Bruit qui n'est pas éclatant. | *Deux leur sourde*, Douleur interne qui n'est pas aiguë. | *Lime sourde*, Lime qui ne fait pas de bruit quand on l'emploie. | *Lanterne sourde*, Lanterne faite de telle façon, que celui qui la porte voit sans être vu. | Se dit De certaines choses qui se font secrètement; se prend en mauvaise part.

SOURD. s. m. Nom donné à la salamandre, dans qq. provinces.

SOURDAUD, **AUDE**. s. Celui, celle qui n'entend qu'avec peine. Fam.

SOURDEMENT. adv. D'une manière sourde, peu retentissante. | D'une manière secrète et cachée.

SOURDINE. s. f. Ce qu'on met à certains instruments de musique, pour en affaiblir le son. | Ressort qui retient le marteau, et l'empêche de frapper sur le timbre ou sur la boîte de la montre. | À LA *SOURDINE*. loc. adv. et fig. Avec peu de bruit. Fam.

SOURDRE. v. n. Sortir de terre. Se dit Des eaux. | Sortir, résulter.

SOURICÉAU. s. m. Le petit d'une souris.

SOURICIÈRE. s. f. Piège, instrument pour prendre des souris.

SOURIRE. v. n. (Se conj. c. *Rire*.) Rire sans éclater. | *Sourire à qqn.*, Lui témoigner, par un sourire, de l'estime, de la complaisance, de l'affection, etc.—Se dit aussi Des choses qui présentent un aspect agréable, des idées riantes.

SOURIRE ou **SOURIS**. s. m. Action de sourire.

SOURIS. s. f. Quadrupède de la famille des Rongeurs. | *Couleur gris de souris*, Un gris argenté. | *Pas de souris*, Escalier étroit et roide, pratiqué à la gorge d'un ouvrage avancé. | Appareil destiné à mettre le feu à un fourneau de mine. | Certain muscle charnu qui tient à l'os du manche d'un gigot de mouton. | Un cartilage des naseaux du cheval.

SOURNOIS, **OISE**. adj. et subst. Qui est caché et dissimulé.

SOUS. Prép. qui sert à marquer La situation d'une chose à l'égard d'une autre qui est par-dessus, qui est au-dessus. | Sert à marquer La subordination et la dépendance. | Se joint à beaucoup de mots de la langue, pour en former d'autres qui indiquent Une infériorité de position, d'ordre, de qualité, de rang, d'attributions, etc. | Sert à marquer Le temps durant lequel un homme a vécu, un événement est arrivé, etc. | *Sous ce rapport*, À cet égard. | *Moyen-*

nant, Avec. | **SOUS MAIN**. loc. adv. Clandestinement.

SOUS-AFFERMER, et qqfs. **SOUS-FERMER**. v. a. Donner ou Prendre à sous-ferme.

SOUS-AMENDEMENT. s. m. Amendement à un amendement.

SOUS-AMENDER. v. a. Amender un amendement.

SOUS-ARBRISSEAU. s. m. Toute plante ligneuse dont les branches ne naissent jamais de boutons formés l'année précédente.

SOUS-BAIL. s. m. Bail que le preneur fait à un autre, d'une partie de ce qui lui a été loué ou donné à ferme.

SOUS-BARBE. s. f. Partie postérieure de la mâchoire inférieure du cheval, sur laquelle porte la gourmette.

SOUS-CLAVIER, IÈRE. adj. et subst. m. Qui est sous la clavicule.—Plusieurs autres termes d'anatomie sont formés de la même manière: *Sous-cutané, Sous-maxillaire, Sous-pubic.* Etc.

SOUSCRIPTEUR. s. m. Celui qui prend part à une souscription.

SOUSCRIPTION. s. f. Signature qu'on met au-dessous d'un acte pour l'approuver. | L'engagement de prendre, moyennant un prix convenu, un ou plusieurs exemplaires d'un livre, d'un ouvrage qui doit être publié dans un certain espace de temps. | La reconnaissance que le libraire donne à celui qui a souscrit.

SOUSCRIRE. v. a. Écrire son nom au bas d'un acte pour l'approuver. | Avec la prép. *A*. Consentir, approuver ce qu'un autre dit. | S'engager à prendre, moyennant un prix convenu, un ou plusieurs exemplaires d'un livre, d'un ouvrage qui doit être publié dans un certain espace de temps.

SOUS-DÉLÉGUER. v. a. *Subdélégare*.

SOUS-DIACONAT. s. m. Le 3^e des ordres sacrés.

SOUS-DIACRE. s. m. Celui qui est promu au sous-diaconat.

SOUS-DIVISER. v. a. *Subdividere*.

SOUS-DOMINANTE. s. f. La quatrième note d'un ton.

SOUS-DOUBLE. adj. des 2 g. Qui est la moitié.

SOUS-DOUBLÉ, ÉE. adj. *En raison sous-doublée*, En raison des racines carrées.

SOUS-ENTENDRE. v. a. Ne point exprimer dans le discours une chose qu'on a dans la pensée. | Se dit De certains mots qu'on n'exprime pas, et qui peuvent être aisément suppléés. | *Sous-entendu*, subst. m. *Il y a là quelque sous-entendu*.

SOUS-ENTENDU. s. f. Ce qui est sous-entendu artificieusement par celui qui parle.

SOUS-FAITE. s. m. Pièce d'un comble

posé de niveau au-dessous du faite, et liée par des croix de Saint-André.

SOUS-FERME. s. f. *Subferma*.

SOUS-FERMER. v. a. *Subferre*.

SOUS-FERMIER, IÈRE. s. Celui, celle qui prend des biens ou des droits à sous-ferme.

SOUS-FRÊTER. v. a. Frêter à un autre le bâtiment qu'on avait affrété pour soi.

SOUS-GARDE. s. f. Morceau de fer en forme de demi-cercle, qui est au-dessous de la détente d'une arme à feu, et qui empêche que, qq. ch. venant à la toucher, elle ne se débände.

SOUS-GORGE. s. f. Morceau de cuir qui passe sous la gorge d'un cheval.

SOUS-LOCATAIRE. s. des 2 g. Celui ou celle qui loue une portion d'une maison, et qui la tient du principal locataire.

SOUS-LOCATION. s. f. Action de sous-louer: *Sous-bail*.

SOUS-LOUER. v. a. Donner à loyer une partie d'une maison ou d'une terre dont on est locataire ou fermier. | Prendre à loyer une portion de maison, non pas du propriétaire, mais du locataire principal.

SOUS-MARIN, INE. adj. Qui est au fond de la mer, sous les flots de la mer.

SOUS-MULTIPLE. adj. des 2 g. Se dit D'un nombre qui se trouve compris plusieurs fois exactement dans un nombre plus grand.

SOUS-NORMALE. s. f. La partie de l'axe d'une courbe qui est comprise entre les deux points où l'ordonnée et la perpendiculaire à la courbe menée du point touchant, viennent rencontrer cet axe.

SOUS-ORDRE. s. m. Ordre ou distribution de la somme qui a été adjugée à un créancier dans un ordre, laquelle est répartie entre les créanciers de ce créancier opposants sur lui. | Subst. m. Celui qui est soumis aux ordres d'un autre.

SOUS-PERPENDICULAIRE. s. f. C'est la même chose que *Sous-normale*.

SOUS-PIED. s. m. Bande de cuir ou d'étoffe qui passe sous le pied et qui s'attache des deux côtés au bas d'une guêtre ou d'un pantalon.

SOUS-PRÉFECTURE. s. f. Portion de département qui renferme plusieurs cantons, subdivisés en communes, et qui est administrée par un sous-préfet.

SOUS-PRÉFET. s. m. Fonctionnaire public chargé d'administrer un arrondissement communal, sous la direction immédiate du préfet.

SOUS-SEL. s. m. Nom donné aux sels avec excès de base. On dit, de même, *Sous-carbonate, sous-nitrate*, etc.

SOUSSIGNÉ, ÉE. part. du verbe *Sous-*

signer, qui n'est point en usage. Dont la signature est ci-dessous.

SOUS-TANGENTE. s. f. La partie de l'axe d'une courbe qui est comprise entre l'ordonnée et la tangente correspondante.

SOUS-TENDANTE. s. f. La ligne droite qui, menée d'un point d'une courbe à un autre, forme la corde de l'arc compris entre eux.

SOUSTRACTION. s. f. Action de soustraire. | La 2^e règle de l'arithmétique.

SOUSTRAIRE. v. a. (Se conj. c. *Traire.*) Ôter qq. ch. à qqn., le priver de certaines choses par adresse ou par fraude. | Dérober à, préserver de. | Pron. S'affranchir, se délivrer de, se dérober à. | Ôter, retrancher un nombre d'un autre nombre.

SOUS-TRAITANT. s. m. Sous-fermier; celui qui se charge de qq. partie d'un travail, d'une fourniture, d'une entreprise concédée à un premier traitant.

SOUS-TRAITÉ. s. m. Sous-ferme.

SOUS-TRAITER. v. n. Prendre une sous-ferme d'un fermier général. | Se dit De celui qui prend une entreprise, une ferme, une affaire de la seconde main, et De celui qui la lui cède.

SOUS-TRIPLE. adj. des 2 g. Se dit D'un nombre qui est compris trois fois dans un autre.

SOUS-TRIPLÉ. **ÉE.** adj. *En raison sous-triplée.* En raison des racines cubiques.

SOUSTYLAIRE. s. f. Ligne qui est la commune section du plan du cadran, et du méridien perpendiculaire à ce cadran.

SOUS-VENTRIÈRE. s. f. Courroie attachée par ses deux extrémités aux deux limons d'une charrette, et qui passe sous le ventre du limonier.

SOUTANE. s. f. Habit long à manches étroites, et boutonné du haut en bas, que portent les ecclésiastiques.

SOUTANELLE. s. f. Petite soutane qui ne descend que jusqu'aux genoux.

SOUTE. s. f. Se dit Des retranchements faits dans les étages inférieurs d'un navire, et qui servent de magasins pour les munitions de guerre, pour les provisions, etc.

SOUTENABLE. adj. des 2 g. Qui se peut soutenir par de bonnes raisons. | Qui se peut supporter. | Qui peut se défendre.

SOUTENANT. s. m. Celui qui soutient thèse.

SOUTÈNEMENT. s. m. (Qqns. écrivent *Soutènement.*) Appui, soutien. | Se dit Des raisons que l'on donne par écrit, pour soutenir les articles d'un compte.

SOUTENRUR. s. m. Celui qui se fait le champion d'une maison de jeu ou de qq. autre mauvais lieu.

SOUTENIR. v. a. (Se conj. c. *Tenir.*) Porter, appuyer, supporter une chose. | *Soutenir son rang.* Vivre, agir, parler d'une

manière convenable à son rang. | T. de musique, *La basse soutient le dessus.* Elle lui sert de fondement. | *Soutenir une troupe.* L'appuyer, la secourir dans le besoin. | Pron. Se tenir debout, se tenir droit. | Être porté ou se retenir de manière à ne pas tomber ou s'enfoncer. | *Conserver sa santé, sa vigueur et sa fraîcheur.* | *Assurer, affirmer qu'une chose est vraie.* | *Défendre, appuyer une opinion, une doctrine, etc.* | *Supporter, résister à qq. attaque.* | *Supporter, endurer sans découragement, sans trouble, sans dépit, qq. ch. de fâcheux.* | *Favoriser qqn., l'appuyer de crédit, d'argent.* | *Sustenter, donner de la force; se dit Des aliments.* | **SOUTÈRE,** vs. part. *Discours, langage, style soutenu, Constaument élevé, noble.*

SOUTERRAIN, AINE. adj. Qui est sous terre, ou qui vient de dessous terre. | *Employer des voies souterraines, Employer des pratiques cachées pour parvenir à ses fins.* | **SOUTERRAIN.** subst. m. Lieu voûté, pratiqué sous terre et ordinairement sous le rez-de-chaussée d'un édifice.

SOUTIEN. s. m. Ce qui soutient, ce qui appuie. | Appui, défense, protection.

SOUTIRAGE. s. m. Action de soutirer.

SOUTIRER. v. a. Transvaser du vin ou quelque autre liqueur d'un tonneau dans un autre. | Se faire donner par adresse, obtenir par finesse ou par impudence.

SOUVENANCE. s. f. Souvenir, mémoire. (Vi.)

SOUVENIR (SE). v. pron. (Se conj. c. *Voir.*) Avoir mémoire de qq. ch. | *Je m'en souviendrai, J'en marquerai mon ressentiment.* | Avoir soin, s'occuper de qq. ch.

SOUVENIR. s. m. Impression, idée que a mémoire conserve de qq. ch. | La faculté même de la mémoire. | Ce qui rappelle la mémoire de qq. ch. | Se dit De certaines tablettes où l'on écrit les choses dont on veut se rappeler la mémoire.

SOUVENT. adv. de temps. Fréquemment, plusieurs fois en peu de temps.

SOUVENTFOIS. adv. Souvent, fréquemment. On écrit aussi *Souventes fois.*

SOUVERAIN, AINE. adj. Suprême, très-excellent, qui est au plus haut point en son genre. | Se dit De l'autorité suprême, et de ceux qui en sont revêtus. | **SOUVERAIN.** subst. m. Celui qui possède, en qui réside l'autorité souveraine.

SOUVERAINEMENT. adv. Excellamment, parfaitement. | *D'un manière souveraine, sans appel.*

SOUVERAINETÉ. s. f. Autorité suprême. | La qualité et l'autorité d'un prince. | L'étendue de pays où un prince exerce la souveraineté.

SOY. s. m. Sorte de sauce, dont l'usage est venu du Japon.

SOYEUX, EUSE. adj. Plein de soie, épais de soie, bien garni de soie. | Fin et doux au toucher comme de la soie.

SPACIEUSEMENT. adv. Au large, en grand espace.

SPACIEUX, EUSE. adj. Qui est de grande étendue.

SPADASSIN. s. m. Bretteur, ferrailleur.

SPADILLE. s. m. T. du jeu de l'homme, etc. L'rs de pique.

SPAH. s. m. Soldat turc qui sert à cheval.

SPALME. s. m. Nom générique de toute espèce d'eslué employé à spalmer.

SPALMER. v. a. Enduire un navire de goudron, de brai, etc.

SPALT. s. m. Pierre luisante dont les fondeurs se servent pour mettre les métaux en fusion.

SPARADRAPE. s. m. Nom donné à tout emplâtre agglutinatif étendu sur du linge ou sur du papier.

SPARE. s. m. Genre de poissons.

SPARTE. s. m. Plante dont on fait des nattes, des cordages, etc.

SPARTERIE. s. f. Manufacture de tissus de sparte. | Se dit Des ouvrages faits avec le sparte.

SPASME. s. m. Contraction involontaire, mouvement convulsif des muscles ou des nerfs.

SPASMODIQUE. adj. des 3 g. Qui a rapport au spasme, ou qui en est accompagnée. | Se dit De certains remèdes.

SPASMOLOGIE. s. f. Traitée des spasmes ou convulsions.

SPATH. s. m. Nom donné à différentes substances pierreuses qui se trouvent souvent unies aux mines. Qqs. disent, par corruption, *Spar*.

SPATHÉ. s. f. Partie membraneuse, et ordin. sèche ou coriace, qui, dans certaines plantes, enveloppe, en forme de sac ou de cornet, toutes les parties de la fructification.

SPATULE. s. f. Instrument de chirurgie et de pharmacie, qui est rond par un bout et plat par l'autre. | Oiseau de rivage.

SPECIAL, ALE. adj. Exclusivement déterminé à qq. ch. en particulier.

SPÉCIALEMENT. adv. D'une manière spéciale.

SPÉCIALITÉ. s. f. Désignation d'une chose spéciale.

SPÉCIEUSEMENT. adv. D'une manière spécieuse, avec apparence de vérité.

SPÉCIEUX, EUSE. adj. Qui a une apparence de vérité et de justice.

SPECIFICATION. s. f. L'expression, la détermination des choses particulières, en les spécifiant.

SPECIFIER. v. a. Exprimer, déterminer en particulier, en détail.

SPECIFIQUE. adj. des 2 g. Propre spé-

cialement à qq. ch. | Subst., Remède propre à qq. maladie.

SPECIFIQUEMENT. adv. D'une manière spécifique.

SPECIMEN. s. m. Modèle, échantillon.

SPECTACLE. s. m. Tout objet ou ensemble d'objets qui attire les regards, l'attention, qui arrête la vue. | Représentation théâtrale donnée au public. | *Il y a beaucoup de spectacles dans cet opéra, etc.*, Il y a beaucoup de pompe, de magnificence.

SPECTATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui est témoin oculaire d'un événement, d'une action, de quoi que ce soit. | Se dit De ceux qui assistent à une représentation théâtrale, à qq. grande cérémonie.

SPECTRE. s. m. Fantôme, figure fantastique que l'on croit voir. | Fam., Personne grande, hâve et maigre.

SPECULAIRE. adj. des 3 g. Se dit De plusieurs minéraux à lames brillantes et réfléchissant la lumière. | (Vi.) *Sciences spéculaires*, Science qui traite de l'art de faire les miroirs.

SPECULATEUR. s. m. Celui qui spéculé, qui observe les astres et les phénomènes du ciel. (Vi.) | Se dit De ceux qui font des spéculations de banque, de commerce, etc.

SPECULATIF, IVE. adj. Qui a coutume de spéculer, d'observer attentivement. | Qui s'attache à la spéculation, sans avoir la pratique pour objet. | Subst., se dit De ceux qui raisonnent bien ou mal sur les matières politiques, etc.

SPECULATION. s. f. Action de spéculer. | Théorie. | Se dit Des entreprises que l'on fait en matière de banque, de commerce, etc.

SPECULER. v. a. Regarder ou observer curieusement les objets célestes ou terrestres. (Vi.) | V. n. méditer attentivement sur qq. matière. | Faire des entreprises en matière de banque, de commerce, etc.

SPECULUM. s. m. Mot latin, qui signifie Miroir, et qui désigne Divers instruments de chirurgie propres à ouvrir, à dilater certaines cavités, et à faciliter l'examen qu'on en veut faire.

SPEE. s. f. Bois d'un an ou deux.

SPENCER. s. m. Sorte de vêtement qui a la forme qu'aurait un habit coupé entre la taille et les basques.

SPERGULE. s. f. Plante.

SPERMA CETI. s. m. Voy. *Sperme de baleine*.

SPERMATIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport au sperme, à la semence.

SPERMATOLOGIE. s. f. Traité ou dissertation sur le sperme.

SPERME. s. m. La liqueur séminale, la semence dont l'animal est engendré. | *Sperme de baleine*, Matière concrète, blanche et demi-opaque, qui se trouve liquide

dans certaines cavités du crâne des cachalots. On l'appelle aussi *Blanc de baleine* ou *Sperma ceti*.

SPHACÈLE. s. m. Gangrène profonde de la totalité d'un membre, d'un organe.

SPHACÉLÉ, ÉE. adj. Qui est affecté de sphacèle.

SPHÉNOÏDAL, ALE. adj. Qui a rapport au sphénoïde.

SPHÉNOÏDE. adj. et s. m. Se dit d'un des os de la tête, qui forme une partie de la base du crâne.

SPHÈRE. s. f. Globe, corps solide dans lequel toutes les lignes tirées du centre à la surface sont égales. | Espèce de machine ronde et mobile, composée de divers cercles qui représentent ceux que les astronomes imaginent dans le ciel. | *Sphère d'activité*, L'espace dans lequel la vertu, l'influence d'un agent naturel peut s'étendre.

SPHÉRICITÉ. s. f. État de ce qui est sphérique.

SPHÉRIQUE. adj. des 2 g. Qui est rond comme un globe. | Qui appartient à la sphère.

SPHÉRIQUEMENT. adv. D'une manière sphérique, en forme sphérique.

SPHÉRISTE. s. m. Celui qui enseignait les différents exercices où l'on se servait de balles.

SPHÉRISTÈRE. s. m. Lieu destiné aux différents exercices où l'on se servait de balles.

SPHÉRISTIQUE. adj. des 2 g. et s. f. Nom générique qui comprenait, chez les anciens, tous les exercices où l'on se servait de balles.

SPHÉROÏDE. s. m. Solide dont la figure approche de celle de la sphère.

SPHÉROMÈTRE. s. m. Instrument qui sert à mesurer la courbure des surfaces sphériques.

SPHINCTER. s. m. Muscle qui sert à rétrécir ou à fermer certaines ouvertures naturelles.

SPHINX. s. m. Monstre imaginaire, que les poètes disent avoir eu le visage et les mamelles d'une femme, le corps d'un lion et les ailes d'un aigle. | Figure qui a le visage et les mamelles d'une femme, et le reste du corps d'un lion. | Genre de papillons.

SPIC. s. m. Nom vulgaire de la grande lavande.

SPICA. s. m. T. de chir. Sorte de bandage.

SPICILÈGE. s. m. Recueil, collection de pièces, d'actes, etc.

SPINAL, ALE. adj. Qui appartient à l'épine du dos.

SPINA-VENTOSA. s. m. Maladie du système osseux, dans laquelle le tissu des

os se dilate comme s'il avait été souflé, et qui, parvenue à un certain degré, cause une douleur vive et piquante.

SPINELLE. adj. et subst. m. Se dit d'un rubis d'un rouge pâle.

SPINOSISME. s. m. Doctrine professée par Spinoza, et suivant laquelle Dieu est un agent universel.

SPINOSISTE. s. des 2 g. Celui ou celle qui admet les principes du spinosisme.

SPIRAL, ALE. adj. Qui a la figure d'une spirale. *Le ressort spiral*, ou, subst., *Le spiral d'une montre*.

SPIRALE. s. f. Courbe qui fait une ou plusieurs révolutions autour du point où elle commence, et dont elle s'écarte de plus en plus.

SPIRATION. s. f. S'emploie pour signifier comment le Saint-Esprit procède du père et du fils.

SPIRE. s. f. La ligne spirale en général. Un seul de ses tours. | La base d'une colonne, en tant que la figure ou le profil de cette base va en serpentant.

SPIRÉE. s. f. Genre de plantes.

SPIRITUALISATION. s. f. Action d'extraire des liqueurs spiritueuses des corps solides et liquides. (Vi.)

SPIRITUALISER. v. a. Extraire les esprits des corps mixtes. (Vi.) | Convertir le sens littéral d'un passage en un sens spirituel, allégorique.

SPIRITUALISME. s. m. Doctrine mystique, excès, abus de la spiritualité.

SPIRITUALISTE. s. et adj. des 2 g. Celui ou celle dont la doctrine est opposée au matérialisme.

SPIRITUALITÉ. s. f. T. opposé à Matérialité. | La théologie mystique, celle qui regarde la nature de l'âme, la vie intérieure.

SPIRITUEL, ELLE. adj. Incorporel, qui est esprit. | Qui a de l'esprit. | Ingénieux, où il y a de l'esprit. | Qui regarde la conduite de l'âme. | Adj. et subst. Qui regarde la religion, l'Église. | Allégorique.

SPIRITUELLEMENT. adv. Avec esprit. | En esprit.

SPIRITUEUX, EUSE. adj. Se dit des liqueurs qui contiennent de l'esprit-de-vin ou alcool. | Subst., *Il fait abus des spiritueux*.

SPLANCHNIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient, qui a rapport aux viscères.

SPLANCHNOLOGIE. s. f. Partie de l'anatomie qui traite des viscères.

SPLEEN. s. m. Maladie mentale qui consiste dans le dégoût de la vie.

SPLENDEUR. s. f. Grand éclat de lumière. Poét. | Grand éclat d'honneur et de gloire. | Magnificence, pompe.

SPLÉNDIDE. adj. des 3 g. Magnifique, somptueux.

SPLÉNDIDEMENT. adv. D'une manière splendide.

SPLÉNÉMIQUE. adj. des 3 g. Qui appartient à la rate, qui a rapport à la rate. | Se dit De certains médicaments.

SPODE. s. f. Ancien nom de l'oxyde de zinc obtenu par sublimation en calcinant la tutie.

SPOLIATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui spolie. | Adj. , Une mesure spoliatrice.

SPOLIATION. s. f. Action par laquelle on dépouille par violence ou par fraude.

SPOLIÉ. v. a. Dépouiller par violence ou par fraude.

SPONDAÏQUE. adj. et s. m. Se dit D'un vers hexamètre dont le cinquième pied est un spondée.

SPONDÉE. s. m. Sorte de mesure ou de pied, dans les vers grecs et dans les vers latins, composé de deux syllabes longues.

SPONDYLE. s. m. Vertèbre. La deuxième vertèbre du cou. | Genre de coquilles bivalves.

SPONGIEUX, EUSE. adj. Poreux, de la nature de l'éponge.

SPONGITE. s. f. Pierre remplie de plusieurs trous, et qui imite l'éponge.

SPONTANÉ, ÉE. adj. Se dit Des choses que l'on fait volontairement. | Se dit des mouvements qui s'exécutent d'eux-mêmes ou sans cause extérieures apparentes.

SPONTANÉITÉ. s. f. Qualité de ce qui est spontané.

SPONTANÉMENT. adv. D'une manière spontanée.

SPORADIQUE. adj. des 3 g. Se dit Des maladies qui ne sont point particulières à un pays, qui se montrent en tout temps, et qui attaquent chaque personne séparément.

SPORTULE. s. f. Sorte de dons ou d'aumônes en comestibles que les grands de Rome faisaient distribuer à leurs clients.

SPUTATION. s. f. Action de cracher.

SQUALE. s. m. Genre de poissons.

SQUAMMEUX, EUSE. adj. Écailleux, qui a la forme d'une écaille.

SQUELETTE. s. m. Assemblage de tous les ossements d'un corps mort et décharné, dans leur situation naturelle. | Fam. , Personne extrêmement maigre et décharnée.

SQUINE. s. f. Plante exotique, du genre des Salsepareilles.

SQUIRRE. s. m. (Qqs. écrivent *Squirrhe* et *Squirrheux*.) Tumeur dure et non douloureuse qui se forme en qq. partie du corps.

SQUIRREUX, EUSE. adj. Qui est de la nature du squirre.

ST, ST. Terme invariable, signe qu'on emploie dans l'écriture pour exprimer un

son que forme qqfs. la voix, lorsqu'on appelle qqn. *St, st, venez ici tout de suite.*

STABILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est stable. | L'état de permanence dans un lieu.

STABLE. adj. des 3 g. Qui est dans un état, dans une situation ferme. | Assuré, durable, permanent.

STADE. s. m. Carrière où les Grecs s'exerçaient à la course, et qui était de 125 pas géométriques de longueur. | Une longueur de chemin pareille à celle de cette carrière. | Chaque période ou degré d'une maladie.

STAGE. s. m. L'espace de temps pendant lequel les avocats sont obligés de fréquenter le barreau avant d'être inscrits sur le tableau.

STAGIAIRE. adj. et subst. m. Qui fait son stage.

STAGNANT, ANTE. adj. Il se dit Des eaux qui ne coulent point. | Se dit Du sang et des humeurs lorsqu'ils cessent de circuler, ce qui amène l'altération de ces liquides.

STAGNATION. s. f. État de ce qui est stagnant.

STALACTITE. s. f. Concrétion pierreuse qui se forme à la voûte des cavités souterraines, et dont la forme ressemble à celle des glaçons qui pendent en hiver aux toits des maisons.

STALAGMITE. s. f. Concrétion pierreuse qui se forme en mamelons sur le sol des cavités souterraines, par la chute des sucs lapidifiques.

STALLE. s. f. On appelle ainsi, dans les églises, Les sièges de bois qui sont autour du chœur, sur lesquels sont assis les chanoines, les religieux et ceux qui chantent au chœur.

STANCE. s. f. Un nombre déterminé de vers formant un sens complet, et assujéti, pour la mesure des vers et le mélange des rimes, à une règle qui s'observe dans toute la pièce. | Au plur., Pièces de poésie composées d'un certain nombre de stances.

STAPHISAÏGRE. s. f. Plante.

STAPHYLIN. s. m. Genre d'insectes de l'ordre des Coléoptères.

STAPHYLÔME. s. m. Tumeur qui se forme sur le globe de l'œil, et qui ressemble à un grain de raisin.

STAROSTE. s. m. Gentilhomme polonais jouissant d'une starostie.

STAROSTIE. s. f. Fief faisant partie des anciens domaines de Pologne, cédé par les rois à des gentilshommes, pour les aider à soutenir les frais des expéditions militaires.

STASE. s. f. T. de méd. Stagnation, mais il ne suppose pas une altération des liquides.

STATHOUDER. s. m. Titre que l'on donnait au chef de l'ancienne république des Provinces-Unies.

STATHOUDÉRAT. s. m. Dignité du stathouder.

STATICE. s. f. Genre de Plantes.

STATION. s. f. Pause, demeure de peu de durée qu'on fait dans un lieu. | Se dit en parlant Des églises, des chapelles et autels désignés par le supérieur ecclésiastique, que l'on va visiter, pour y faire certaines prières, afin de gagner les indulgences. | Dans les opérations trigonométriques et de nivellement, se dit Des différents lieux où l'on se place pour faire l'observation convenable. | L'état d'une planète lorsqu'elle paraît n'avancer ni ne reculer dans le zodiaque. | Action de se tenir debout.

STATIONNAIRE. adj. des 2 g. Se dit D'une planète lorsqu'elle semble n'avancer ni ne reculer dans le zodiaque. | Se dit De certaines choses qui semblent rester au même point, sans avancer ni rétrograder. | Subst. m. Petit bâtiment de guerre.

STATIONNALE. adj. f. Se dit Des églises où l'on fait des stations dans les temps de jubilé.

STATIONNEMENT. s. m. Action de stationner. Se dit Des voitures.

STATIONNER. v. n. Faire une station, s'arrêter dans un lieu.

STATIQUE. s. f. Partie de la mécanique qui a pour objet l'équilibre des corps solides.

STATISTIQUE. s. f. Science qui apprend à connaître un État sous les rapports de son étendue, de sa population, de son agriculture, etc. | Description détaillée d'un pays. | Adj. des 2 g. *Connaissances statistiques.*

STATUAIRE. s. m. Sculpteur qui fait des statues. | Adj. *Marbre statuaire*, Marbre propre à faire des statues. | Subst. fém. L'art de faire des statues. — Adj., *L'art statuaire.*

STATUE. s. f. Figure de plein relief, représentant un homme ou une femme en entier. | Personne qui est ordin. sans section et sans mouvement.

STATUER. v. a. Ordonner, régler, déclarer.

STATU QUO (IN). Dans l'état où sont actuellement les choses. | *Stata quo*, subst. m. *Maintenir le statu quo.*

STATURE. s. f. Hauteur de la taille d'une personne.

STATUT. s. m. Loi, règlement, ordonnance. | Règle établie pour la conduite d'une compagnie.

STÉATITE. s. f. Pierre onctueuse, d'un grain très-fin, qui se dissout dans l'eau, et y fait de l'écume comme du savon.

STÉATOCÈLE. s. f. Tumeur du scrotum causée par l'accumulation d'une matière semblable à du suif.

STÉATÔME. s. m. Tumeur enkystée, qui contient une matière grasse parcelle à du suif.

STÉGANOGRAPHE. s. f. Art d'écrire en chiffres, et d'expliquer cette écriture.

STÉGANOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la stéganographie.

STÈLE. s. f. Monument monolithe ayant la forme d'un fût de colonne, d'un obélisque, d'un cippe.

STELLAIRE. adj. des 2 g. Qui a rapport aux étoiles.

STELLIONAT. s. m. Crime que commet un homme en vendant un immeuble qui n'est pas à lui, ou en déclarant par un contrat que le bien qu'il vend est franc de toute hypothèque, lorsqu'il ne le soit pas.

STELLIONATAIRE. s. des 2 g. Celui, celle qui commet le crime de stellionat.

STÉNOGRAPHE. s. m. Celui qui possède et exerce l'art de la sténographie.

STÉNOGRAPHIE. s. f. Art d'écrire par abréviations, d'une manière aussi prompt que la parole.

STÉNOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la sténographie.

STENTOR. s. m. Fem., *Une voix de Stentor*, Une voix forte et retentissante.

STÈPPE. s. m. Nom donné, dans l'empire de Russie, à des plaines vastes, élevées, dont les unes sont privées d'eau et stériles, dont les autres offrent des ruisseaux et des pâturages.

STÈRE. s. m. Mesure destinée particulièrement à mesurer le bois de chauffage.

STÉRÉOBATE. s. m. Échappée de scabassement sans moule qui suppose un édifice.

STÉRÉOGRAPHIE. s. f. Art de représenter les solides sur un plan.

STÉRÉOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la stéréographie.

STÉRÉOMÉTRIE. s. f. La science qui traite de la mesure des solides.

STÉRÉOTOMIE. s. f. La science de la coupe des solides.

STÉRÉOTYPAGE. s. m. Action de stéréotyper, ou l'ouvrage qui en résulte.

STÉRÉOTYPE. adj. des 2 g. Se dit Des ouvrages imprimés avec des pages ou planches dont les caractères ne sont pas mobiles, et que l'on conserve pour de nouveaux tirages.

STÉRÉOTYPER. v. a. Imprimer un livre avec des pages ou des planches solides, au lieu de formes composées de caractères mobiles.

STÉRÉOTYPIC. s. f. Art de stéréotyper. | L'atelier où l'on stéréotype.

STÉRILE. adj. des 2 g. Qui ne porte

point de fruit, quoiqu'il soit de nature à en porter. | *Femme stérile*, Femme qui ne peut pas avoir d'enfants. | *Année stérile*, Année dans laquelle la récolte est mauvaise.

STÉRILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est stérile.

STÉRIENS. a. m. Monnaie de compte en Angleterre. Ne se dit point seul, et il est invariable. *Une livre sterling*.

STERNUM. s. m. Partie osseuse et aplatie qui s'étend du haut en bas de la partie antérieure de la poitrine.

STERNUTATOIRE. adj. des 2 g. et s. m. Se dit Des remèdes, des substances qui excitent l'éternement.

STÉTHOSCOPE. s. m. Sorte de cornet acoustique, formé d'un cylindre de bois percé dans sa longueur.

STIBIÉ, **ÉE**. adj. Se dit Des remèdes où il entre de l'antimoine.

STIGMATE. s. m. Marque que laisse une plaie; cicatrice | *Un stigmaté Adrienais*, honneur, Une note d'infamie. | La partie supérieure du pistil, dans les fleurs. | Se dit De petites ouvertures placées aux deux côtés du ventre de plusieurs insectes.

STIGMATISER. v. a. Marquer une personne avec un fer rouge ou autrement. | Blâmer, critiquer qq. avec dureté et publiquement.

STIL DE GRAIN. s. m. Nom d'une couleur jaune que les peintres emploient.

STILLATION. s. f. Action d'un liquide qui tombe goutte à goutte.

STIMULANT, **ANTE**. adj. Qui est propre à éveiller, à exciter. | Subst. *Employer des stimulants*. | Ce qui excite l'esprit.

STIMULER. v. a. Aiguillonner. | T. de méd. Exciter, suimer.

STIMULUS. s. m. Aiguillon. | Tout ce qui peut produire une excitation dans l'économie animale.

STIPE. s. m. Nom que l'on donne à la tige des palmiers, des grandes fougères, etc.

STIPENDIAIRE. adj. des 2 g. Qui est à la solde de qq.

STIPENDIER. v. a. Payer, gager qq., l'avoir à sa solde. | Se dit en parlant De gens qu'on veut employer à l'exécution de mauvais desseins. | *Strasbourgeois*, subst. m. *De vils stipendiés*.

STIPULANT, **ANTE**. adj. Qui stipule.

STIPULATION. s. f. Se dit De toutes sortes de clauses, conditions et conventions qui entrent dans un contrat.

STIPULE. s. f. Se dit De certains appendices membraneux ou foliacés qui, dans plusieurs plantes, accompagnent la base du pétiole ou de la feuille.

STIPULER. v. a. Convenir de qq. ch. dans un contrat, par un contrat.

STOCKFISCH. s. m. Toute sorte de pois-

son salé et séché. | Espèce de morue séchée à l'air.

STOICIEN, **IENNE**. adj. Qui suit la doctrine de Zénon. | Subst. m. Un philosophe de la secte de Zénon. | Un homme ferme, sévère et inébranlable.

STOICISME. s. m. Philosophie de Zénon. | Fermeté, austérité.

STOIQUE. adj. des 2 g. Qui tient de l'insensibilité et de la fermeté qu'affectaient les stoiciens.

STOIQUEMENT. adv. En stoicien.

STOMACAL, **ALE**. adj. Qui fortifie l'estomac.

STOMACHIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'estomac. | Adj. et s. m. Bon à l'estomac.

STORAX ou **STYRAX**. s. m. Espèce de résine odoriférante qui découle d'un arbre des Indes.

STORE. s. m. Espèce de rideau qui se lève et se baisse par un ressort, et qu'on met devant une fenêtre ou à une portière de carrosse.

STRABISME. s. m. Disposition vicieuse des yeux qui ne sont pas dirigés simultanément vers le même objet.

STRAMONIUM. s. m. Plante.

STRANGULATION. s. f. Action d'étrangler, étranglement.

STRANGURIE. s. f. Difficulté extrême d'uriner, dans laquelle on ne peut rendre l'urine que goutte à goutte, et avec douleur.

STRAPASSER. v. a. Maltraiter de coups. (Vl.) | Prendre ou dessiner à la hâte et sans correction.

STRAPASSONNER. v. a. Syn. de *Strapasser*, mais encore moins usité.

STRAPONTIN. s. m. Siège garni, que l'on met sur le devant dans les carrosses coupés, ou aux portières dans les grands carrosses.

STRAS. s. m. Composition qui imite le diamant.

STRASSE. s. f. Bourre, rebut de la soie.

STRATAGÈME. s. m. Ruse de guerre. | Finesse, tour d'adresse, subtilité.

STRATÉGIE. s. f. La partie de l'art militaire qui s'applique aux grandes opérations de la guerre.

STRATÉGIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la stratégie.

STRATÉGISTE. s. m. Celui qui connaît la stratégie.

STRATÈQUE ou **STRATÈQUE**. s. Celui qui commandait les armées chez les Athéniens.

STRATIFICATION. s. f. Arrangement de diverses substances qu'on place par couche dans un vaisseau.

STRATIFIÉ. v. a. Arranger des substances par couches dans un vaisseau.

STRATOCRATIE. s. f. Gouvernement militaire.

STRATOGRAPHIE. s. f. Description d'une armée, et de tout ce qui la compose, des différentes armes, de la manière de camper, etc.

STRÉLITZ. s. m. pl. Corps d'infanterie moscovite.

STRIBORD. s. m. Le côté droit du navire, en allant de la poupe à la proue.

STRICT, ICTE. adj. Rigoureux. *Devoir strict*. | En parlant Des personnes, Exact, sévère.

STRICTEMENT. adv. D'une manière stricte.

STRIÉ, ÉE. adj. Dont la surface présente des stries.

STRIES. s. f. pl. Petites côtes ou filets séparés par des raies ou lignes enfoncées. | Se dit Des cannelures avec listel qui ornent des colonnes, des pilastres.

STRIGILE. s. m. Instrument dont les anciens se servaient dans le bain pour racler la peau et en détacher la crasse.

STRIURES. s. f. pl. Il est synonyme de *Stries*, et se dit surtout en parlant Des coquilles ou des colonnes striées.

STROBILE. s. m. Synonyme de Cône.

STROPHE. s. f. Couplet ou stance d'une ode.

STRUCTURE. s. f. La manière dont un édifice est bâti. | *La structure du corps humain*, La manière dont le corps humain est organisé.

STRYGE. s. m. Synonyme de Vampire.

STUC. s. m. Espèce de mortier qui est fait de marbre blanc pulvérisé, mêlé avec de la chaux et diverses couleurs.

STUCATEUR. s. m. Ouvrier qui travaille en stuc.

STUDIEUSEMENT. adv. Avec soin, avec application.

STUDIEUX, EUSE. adj. Qui aime l'étude.

STUPÉFACTIF, IVE. adj. Synonyme de Stupéfiant.

STUPÉFACTION. s. f. Engourdissement d'une partie du corps. | Étonnement extraordinaire et extatique.

STUPÉFAIT, AITE. adj. Que la surprise rend comme interdit et immobile. Fam.

STUPÉFIANT, ANTE. adj. Qui stupéfie. | Subst. m. *Tous les narcotiques sont des stupéfiants*.

STUPÉFIER. v. a. Engourdir, diminuer ou suspendre le sentiment et le mouvement. | Causer une grande surprise.

STUPÉUR. s. f. Engourdissement, suspension des facultés intellectuelles, accompagnée d'une sorte d'immobilité. | Espèce d'immobilité causée par une grande surprise ou par un grand effroi.

STUPIDE. adj. des 2 g. Hébété, d'un

esprit lourd et pesant. | Subst., se dit Des personnes.

STUPIDEMENT. adv. D'une manière stupide.

STUPIDITÉ. s. f. Pesanteur d'esprit. | Parole, action stupide.

STYLE. s. m. Sorte de poinçon ou de grosse aiguille, avec la pointe de laquelle les anciens écrivaient sur des tablettes enduites de cire. | L'aiguille d'un cadran solaire. | La manière d'exprimer par écrit les pensées. | La manière de procéder en justice. | *Vieux style*, La manière dont on comptait dans le calendrier, avant sa réformation par Grégoire XIII, et qui est encore suivie en Grèce et en Russie. | La manière d'exécuter particulière à l'artiste. | La partie du pistil qui est entre l'ovaire et le stigmate.

STYLER. v. a. Former, dresser, habiller. Fam.

STYLET. s. m. Sorte de poignard, dont la lame est très-menue et ordin. triangulaire.

STYLITE. adj. m. Surnom donné à qqs. solitaires qui avaient placé leurs cellules au-dessus de portiques ou de colonnades en ruine.

STYLOBATE. s. m. Piédestal ou socobasement qui porte des colonnes.

STYPTIQUE. adj. des 2 g. et s. m. Qui a la vertu de resserrer.

SUAIRE. s. m. Linceul dans lequel on ensevelit un mort. | *Saint suaire*, Linge que l'on dit avoir servi à ensevelir Notre-Seigneur.

SUANT, ANTE. adj. Qui sue.

SUAVE. adj. des 2 g. Qui est d'une douceur agréable aux sens, et particulièrement à l'odorat.

SUAVITÉ. s. f. Qualité de ce qui est suave.

SUBALTERNE. adj. des 2 g. Subordonné, inférieur, secondaire. | Subst. m. Se dit Des personnes.

SUBDÉLÉGATION. s. f. Action de subdéléguer; Commission par laquelle une personne est autorisée à agir en la place d'une autre.

SUBDÉLÉGUER. v. a. Commettre avec pouvoir d'agir, de négocier. | *Subdélégué*, subst. m. *Il était subdélégué dans cette ville*.

SUBDIVISER. v. a. Diviser en plusieurs parties qq. partie d'un tout déjà divisé.

SUBDIVISION. s. f. Division d'une des parties d'un tout déjà divisé.

SUBHASTATION. s. f. Vente publique au plus offrant et dernier enchérisseur. (Vi.)

SUBINTRANTE. adj. f. *Fièvre subintrante*, Fièvre primitivement intermittente, dont un accès commence avant que le précédent soit fini.

SUBIR. v. a. Souffrir, supporter de gré ou de force le commandement d'un supérieur, la nécessité, la peine qui est imposée, un mal, un mauvais traitement, etc.

SUBIT, ITE. adj. Soudain.

SUBITEMENT. adv. Soudainement.

SUBITO. adv. Tout à coup. Fam.

SUBJONCTIF. s. m. Mode du verbe, qui se place toujours après un autre verbe, ou une conjonction, et dans une phrase ou proposition subordonnée ou incidente.

SUBJUGUER. v. a. Réduire en sujétion par la force des armes. | Prendre de l'empire, de l'ascendant.

SUBLIMATION. s. f. Opération de chimie par laquelle les parties volatiles d'un corps, élevées par la chaleur du feu, s'attachent au haut du vaisseau.

SUBLIMATOIRE. s. m. Vaisseau dans lequel on recueille les parties volatiles élevées par le moyen du feu.

SUBLIME. adj. des 2 g. Haut, relevé. | Subst. m. Ce qu'il y a de grand dans les sentiments, dans le style.

SUBLIMÉ. s. m. Le produit de la sublimation. Se dit De certaines préparations de mercure.

SUBLIMEMENT. adv. D'une manière sublime.

SUBLIMER. v. a. Élever les parties volatiles d'un corps, d'une substance sèche, par le moyen du feu, dans un matras ou dans une cornue.

SUBLIMITÉ. s. f. Qualité de ce qui est sublime.

SUBLINGUAL, ALE. adj. Qui est placé sous la langue.

SUBLUNAIRE. adj. des 2 g. Qui est entre la terre et l'orbite de la lune. | *Le monde sublunaire, La terre.*

SUBMERGER. v. a. Inonder, couvrir d'eau.

SUBMERSION. s. f. Grande et forte inondation qui couvre totalement le terrain inondé.

SUBODORER. v. s. Sentir de loin, à la trace.

SUBORDINATION. s. f. Certain ordre établi entre les personnes, et qui fait que les unes dépendent des autres.

SUBORDONNEMENT. adv. En sous-ordre.

SUBORDONNER. v. a. Établir un ordre de dépendance de l'inférieur au supérieur. | *Subordonné.* subst. *Cet homme est bien dui envers ses subordonnés.*

SUBORNATION. s. f. Séduction par laquelle on engage qq. à faire qq. ch. contre son devoir.

SUBORNER. v. a. Séduire, porter à faire une action contre le devoir.

SUBORNEUR, EUSE. s. Celui, celle qui suborne. — Adj., *Des conseils suborneurs.*

SUBRÉCARGUE. s. m. Celui qui est chargé de gérer une cargaison, pour en faire la vente et les retours.

SUBRÉCOT. s. m. Le surplus de l'écart, ce qu'il en coûte au delà de ce qu'on s'était proposé de dépenser.

SUBREPTICE. adj. des 2 g. Se dit Des lettres, grâces, provisions, concessions, etc., qui sont obtenues sur un faux exposé.

SUBREPTICEMENT. adv. D'une manière subreptice.

SUBREPTION. s. f. Surprise qu'on fait à un supérieur, en obtenant de lui des grâces sur un faux exposé.

SUBROGATION. s. f. Acte par lequel on subroge.

SUBROGER. v. a. Substituer, mettre en la place de qq. | *Subrogé, fa. part. Subrogé tuteur,* Celui qui est nommé pour empêcher que le tuteur ou la tutrice ne fasse rien contre les intérêts du mineur.

SUBSÉQUEMMENT. adv. Ensuite, après.

SUBSÉQUENT, ENTE. adj. Qui suit, qui vient après.

SUBSIDE. s. m. Impôt, levée de deniers qu'on fait sur le peuple pour les nécessités de l'État. | Secours d'argent qu'un prince donne à un autre prince son allié.

SUBSIDIAIRE. adj. des 2 g. Qui sert à fortifier un moyen principal dans une affaire contentieuse; qui vient à l'appui.

SUBSIDIAIREMMENT. adv. D'une manière subsidiaire, en second lieu.

SUBSISTANCE. s. f. Nourriture et entretien. | Au plur., Tout ce qui est nécessaire à la subsistance d'une armée.

SUBSISTER. v. n. Exister encore, continuer d'être. | Vivre et s'entretenir.

SUBSTANCE. s. f. Être qui subsiste par lui-même. | Absol., Ce qu'il y a de meilleur, de plus succulent en qq. ch. | Ce qu'il y a de plus essentiel dans un discours, dans un acte, etc. | Ce qui est absolument nécessaire pour la subsistance. | *En substance.* loc. adv. En abrégé, en gros.

SUBSTANTIEL, ELLE. adj. Qui est succulent, rempli de substance. | Se dit, figur., en parlant Des ouvrages d'esprit.

SUBSTANTIELLEMENT. adv. Quant à la substance.

SUBSTANTIF. adj. et s. m. Se dit De tout nom qui, seul, et sans le secours d'aucun autre mot, signifie tout être, toute chose qui est l'objet de notre pensée. | *Verbe substantif,* Le verbe *Être*, quand il n'est pas auxiliaire.

SUBSTANTIVEMENT. adv. En manière de substantif.

SUBSTITUER. v. a. Mettre une chose, une personne à la place d'une autre. | Appeler qq. à une succession après un autre héritier, ou à son défaut.

SUBSTITUT. s. m. Magistrat chargé de

remplacer au parquet le procureur général, le procureur du roi.

SUBSTITUTION. s. f. Action de mettre une chose, une personne, à la place d'une autre. | Disposition par laquelle on appelle à sa succession un ou plusieurs héritiers successivement, après celui qu'on a institué.

SUBSTRUCTION. s. f. Fondement d'un édifice, ou Construction souterraine, construction d'un édifice sous un autre.

SUBTERFUGE. s. m. Échappatoire.

SUBTIL, ILE. adj. Délicé, fin, menu. | Se dit De certaines choses qui sont de nature à pénétrer, à s'insinuer promptement. | Qui est adroit à faire des tours de main. | Se dit en parlant De l'adresse de l'esprit en certaines choses. | Qui est trop raffiné, qui échappe à l'intelligence.

SUBTILEMENT. adv. D'une manière subtile, très-adroite.

SUBTILISATION. s. f. Action de subtiliser des liquides par la chaleur du feu. (Vi.)

SUBTILISER. v. a. Rendre subtil, délié, pénétrant. | Fam., Attraper, tromper subtilement. | V. n. Raffiner.

SUBTILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est subtil, ou De celui qui est subtil. | Au plur., Ruses, raisonnements, distinctions trop subtiles et qui échappent à l'intelligence.

SUBULÉ, ÉE. adj. Qui se termine insensiblement en pointe, comme une alène.

SUBURBICAIRE. adj. des a g. Se dit Des provinces d'Italie qui composent le diocèse de Rome, et Des églises établies dans ces provinces.

SUBVENIR. v. n. (Il s'emploie avec la prép. *A*, et se conj. c. *Venir*; mais dans les temps composés il prend l'auxiliaire *Avoir*.) Secourir, soulager. | Pourvoir, suffire.

SUBVENTION. s. f. Secours d'argent, espèce de subside accordé ou exigé pour subvenir dans un cas pressant à une dépense imprévue de l'État.

SUBVERSIF, IVE. adj. Qui renverse, détruit. Se dit figur.

SUBVERSION. s. f. Renversement. Se dit figur.

SUBVERTIR. v. a. Renverser. Se dit figur.

SUC. s. m. Liqueur qui s'exprime de la viande, des plantes, des herbes, des légumes, des fleurs, etc., et qui contient ce qu'elles ont de plus substantiel. | Ce qu'il y a de bon, de substantiel dans un livre.

SUCÉDANÉ, ÉE. adj. et s. m. Se dit De médicaments qu'on peut substituer à d'autres.

SUCÉDER. v. n. qui s'emploie avec la prép. *A*. Venir après. | Succéder à qq., Posséder après lui un emploi, une dignité, etc. | Recueillir l'héritage d'une personne. | Bénefic.

SUCCÈS. s. m. Ce qui arrive à qq. de conforme ou de contraire au but qu'il se proposait dans une affaire.

SUCCESSEUR. s. m. Celui qui succède et entre à la place d'un autre dans ses biens, dans une dignité, dans un emploi.

SUCCESSIBILITÉ. s. f. Droit de succéder.

SUCCESSIBLE. adj. des a g. Qui est ou qui rend habile à succéder.

SUCCESSIF, IVE. adj. Se dit De certaines choses dont les parties se succèdent les unes aux autres sans interruption. | *Droits successifs*, Les droits qu'on a à une succession.

SUCCESSION. s. f. Suite, série de personnes ou de choses qui se succèdent les unes aux autres sans interruption. | *Par succession de temps*, Par une longue suite de temps. | Hérité, les biens, les effets qu'une personne laisse en mourant.

SUCCESSIVEMENT. adv. L'un après l'autre.

SUCCIN. s. m. C'est la même chose que l'ambre jaune.

SUCCINCT, INCTE. adj. Court, bref.

SUCCINCTEMENT. adv. D'une manière succincte, en peu de mots.

SUCCION. s. f. Action de sucer.

SUCCOMBER. v. n. Être accablé sous un fardeau. | Ne pouvoir résister, céder. | Absol., Mourir, périr. | Avoir du désavantage en qq. ch.

SUCCUBE. s. m. Démon qui, suivant l'opinion populaire, prend la forme d'une femme, pour avoir commerce avec un homme.

SUCCULENT, ENTE. adj. Qui a beaucoup de suc, qui est fort nourrissant.

SUCCURSALE. adj. fem. *Église succursale*, Église qui supplée à l'insuffisance de l'église paroissiale. | *Subst.*, Une succursale.

SUCCURSALISTE. s. m. Desservant d'une succursale.

SUCEMENT. s. m. Action de sucer.

SUCER. v. a. Tirer qq. liqueur, qq. suc avec les lèvres et à l'aide de l'aspiration. | Fam., Tirer peu à peu le bien, l'argent d'une personne.

SUCEUR. s. m. Celui qui suce. Se dit De certaines personnes qui suçaient les plaies pour les guérir. | Se dit De certains insectes.

SUCOIR. s. m. Organe qui sert à sucer.

SUCON. s. m. Espèce d'élevure qu'on fait à la peau en la soçant fortement.

SUCOTER. v. a. Sucer plusieurs fois et à plusieurs reprises. Fam.

SUCRE. s. m. Suc très-doux, qui se tire de plusieurs végétaux, principalement d'une espèce de graminée appelée *Canna à sucre*. | *Sucr candi*, Sucre cristallisé. | Fam., *En pain de sucre*, En forme de cône.

SUCRER. v. a. Mettre du sucre en masse ou en poudre dans qq. ch. | *Sucré, éa.* adj. Se dit Des fruits, des légumes qui ont le goût du sucre. | *Faire la sucree*, Se dit D'une femme qui fait la modeste, l'innocente, la scrupuleuse.

SUCREBLE. s. f. Lieu destiné pour faire le sucre. | Le lieu où on le raffine. | Se dit De certaines choses où il entre beaucoup de sucre.

SUCRIER. s. m. Pièce de vaisselle dans laquelle on met du sucre.

SUCRIN. adj. m. Qui a le goût de sucre. Se dit en parlant Des melons.

SUD. s. m. Le midi, la partie du monde opposée au nord. | Adj., *Le pôle sud*, Le pôle antarctique ou austral. | Absol., Le vent du sud. Adj., *Le vent est sud.*

SUD-EST. s. m. La partie du monde qui est entre le sud et l'est. | Le vent qui tient le milieu entre le sud et l'est. — Adj., *Le vent est sud-est.*

SUDORIFÈRE, et plus communément **SUDORIFIQUE.** adj. des 2 g. et s. m. Qui provoque la sueur.

SUD-OUEST. s. m. La partie du monde qui est entre le sud et l'ouest. Le vent qui tient le milieu entre le sud et l'ouest. Adj., *Le vent est sud-ouest.*

SUEE. s. f. Inquiétude subite et mêlée de crainte.

SUER. v. n. Rendre par les pores une humeur aqueuse. | V. a. *Suer du sang*, Rendre du sang par les pores. | V. n. Travailler beaucoup. | Se dit en parlant De l'humidité qui sort de certaines choses, ou qui s'attache à leur superficie.

SUETTE. s. f. Nom sous lequel on désigne deux affections qui ont pour symptôme principal des sueurs abondantes.

SUEUR. s. f. Humeur aqueuse qui sort par les pores de la peau. | La sortie de cette humeur. | *A la sueur de son corps*, En travaillant beaucoup.

SUFFÈTES. s. m. pl. Nom que portaient à Carthage les premiers magistrats de la république.

SUFFIRE. v. n. (*Je suffis, il suffit; nous suffisons, ils suffisent. Je suffisais. J'ai suffi. Je suffirai. Je suffirais. Suffis. Suffisiez. Que je suffise.*) Pouvoir fournir, pouvoir subvenir, pouvoir satisfaire à qq. ch. | Fam., *Cela suffit, Suffit*, Voilà qui est bien, n'en parlons plus.

SUFFISAMMENT. adv. Assez

SUFFISANCE. s. f. Ce qui suffit. | Capacité. | Présomption impertinente. | *À suffisance*, *en suffisance*. loc. adv. et fam. Suffisamment, assez.

SUFFISANT, ANTE. adj. Qui suffit. | Adj. et subst., Vain, présomptueux.

SUFFOCANT, ANTE. adj. Qui suffoque.

SUFFOCATION. s. f. Étouffement, pe de respiration.

SUFFOQUER. v. a. Étouffer, faire perdre la respiration. | V. n. Perdre la respiration. | *Vianades suffoquées*, La chair de bêtes dont on n'a point fait sortir le sang

SUFFRAGANT. adj. et s. m. Se dit D'un évêque à l'égard de son métropolitain.

SUFFRAGE. s. m. Déclaration qu'on fait de son sentiment, de sa volonté, et qu'on donne à l'occasion d'une élection, d'une délibération. | Approbation. | Au plur., Certaines prières.

SUFFUMIGATION. s. f. Il signifie la même chose que *Fumigation*, et s'emploie particulièrement en médecine, ou en parlant de certaines cérémonies superstitieuses.

SUFFUSION. s. f. Épanchement. Il se dit Du sang et de la bile. (Vi.)

SUGGÉRER. v. a. Mettre, insinuer, faire entrer dans l'esprit de qq., inspirer à une personne qq. ch., qq. dessein.

SUGGESTION. s. f. Instigation. Se dit en mauvaise part.

SUICIDE. s. m. Action de celui qui se tue lui-même. | Celui qui se tue lui-même.

SUIE. s. f. Matière noire et épaisse que la fumée laisse, et qui s'attache au tuyau de la cheminée ou du poêle.

SUIF. s. m. La graisse de certains animaux, dont on se sert principalement pour faire de la chandelle. | *Arbre à suif*, Espèce d'arbre de la Chine.

SUINT. s. m. Humeur épaisse qui suinte du corps des bêtes à laine.

SUINTEMENT. s. m. Action de suinter.

SUINTER. v. n. Se dit D'une liqueur, d'une humeur qui sort, qui s'écoule presque imperceptiblement.

SUISSE. s. m. Nom donné au domestique à qui est confiée la garde de la porte d'une maison, parce qu'autrefois ce domestique était pris ordinairement parmi les Suisses. (Vi.) On dit, *Portier ou Concierge*.

SUITE. s. f. Ceux qui suivent, ceux qui vont après. | Ceux qui accompagnent qq. par honneur, qui sont autour de lui, devant ou après lui, pour lui faire honneur. | Ce qui suit, ce qui est après. | Continuation, ce qui est ajouté à un ouvrage pour le continuer. | Série. | Se dit des événements causés par qq. ch. qui a précédé. | Absol., *Cela peut avoir des suites*, Il en peut arriver qq. ch. de fâcheux. | Ordre, liaison. | *À la suite*. loc. prép. *Être à la suite d'une affaire*, La poursuivre. | Absol., *Officier à la suite*, Officier qui attend son tour pour être mis en activité. | *À la suite*. Après. *Entrer à la suite de qq.*, Marcher, entrer après lui. | *De suite*. loc. adv. L'un après l'autre. | *Tout de suite*. loc. adv. Sur-le-champ Sans interruption. | *Par suite*. loc.

adv. et prép. Par une conséquence naturelle.

SUITES. s. f. pl. Les testicules d'un sanglier; par corruption de *Luitos*.

SUIVANT, ANTE. adj. Qui est après, qui va après. | *Suivante.* s. f. Demoiselle attachée au service d'une grande dame.

SUIVANT. prép. Selon. | À proportion de. | *SUIVANT QUE.* loc. conj. Selon que.

SUIVER. v. a. (Qqs. disent *Suiffer*.) Enduire de saif.

SUIVRE. v. a. (*Je suis, il suit; nous suivons, ils suivent. Je suivais, Je suivis. J'ai suivi. Je suivrai. Je suivrais. Suis, suivons. Que je suive,* etc.) Aller, venir après. | Aller après pour atteindre, et pour prendre. | Observer, épier. | Accompanyer, escorter, aller avec. | Aller, continuer d'aller dans une direction tracée. | *Suivre une affaire,* etc., S'attacher à une affaire avec persévérance. | *Suivre une profession,* L'exercer. | *Suivre un professeur,* Assister régulièrement à ses leçons. | S'abandonner à. | Se conformer à. | Être après. | V. a. et n. Se dit D'une chose qui résulte d'une autre, qui en est la conséquence. | *SUIVI,* 12. part. *Ce professeur est fort suivi.* | Adj. Qui est continu, sans interruption.

SUJET, ETTE. adj. Soumis, subordonné, qui est obligé d'obéir. | Obligé à supporter qq. charges. | Astreint à qq. nécessité inévitable. | Qui a accoutumé de faire qq. ch., qui s'y trouve porté par inclination ou par habitude. | Qui est exposé à éprouver fréquemment de certains accidents. | *SUIVRE.* subst. m. Celui qui est soumis à une autorité qui gouverne.

SUJET. s. m. Cause, raison, motif. | La matière sur laquelle on compose, sur laquelle on écrit, sur laquelle on parle. | Se dit en parlant Des arts. | L'air sur lequel on fait les parties. | Le terme de toute proposition auquel on affirme ou l'on nie qq. ch. | Se dit D'une personne, par rapport à sa capacité, à ses talents, ou à ses mœurs. | Un cadavre que l'on dissèque.

SUJETION. s. f. Dépendance, état de ce qui est astreint, de ce qui est obligé à qq. ch., à qq. nécessité. | L'assiduité que demande une charge, un emploi.

SULFATE. s. m. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide sulfurique avec différentes bases.

SULFITE. s. m. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide sulfureux avec différentes bases.

SULFURE. s. m. Nom générique des combinaisons du soufre avec les alcalis, les terres et les métaux.

SULFUREUX, EUSE. adj. Qui tient de la nature du soufre.

SULFURIQUE. adj. Se dit De l'acide du soufre le plus oxygéné.

SULTAN. s. m. Titre qu'on donne à l'empereur des Turcs.

SULTAN. s. m. Meuble de toilette à l'usage des dames.

SULTANE. s. f. Titre qu'on donne aux femmes du Grand Seigneur.

SULTANE. s. f. Sorte de vaisseau de guerre turc.

SULTANIN. s. m. Nom d'une monnaie d'or, de Turquie.

SUMAC. s. m. Genre d'arbres et d'arbrisseaux qui comprend un grand nombre d'espèces.

SUPER. v. n. Se boucher. *La voie d'oreille a supé,* L'ouverture s'est bouchée, par qq. corps que le hasard y a introduit.

SUPERBE. s. f. Orgueil, vaine gloire, présomption, arrogance. (Vi.)

SUPERBE. adj. des 3 g. Orgueilleux, arrogant. | Subst., *Dieu résiste au superbe.* | Exprime La belle apparence, la grandeur, la magnificence, etc.

SUPERBEMENT. adv. Orgueilleusement. (Vi.) | Avec magnificence.

SUPERCHERIE. s. f. Tromperie, fraude avec finesse.

SUPERFÉTATION. s. f. Conception d'un fœtus, lorsqu'il y en a déjà un dans la matrice. | En parlant Des ouvrages d'esprit, Rédundance.

SUPERFICIE. s. f. La surface ou l'étendue d'un corps solide, considéré quant à sa longueur et à sa largeur. | La simple surface, l'étendue d'une surface. | Se dit en parlant De ceux qui n'ont ou ne prennent qu'une légère connaissance des choses.

SUPERFICIEL, ELLE. adj. Qui n'est qu'à la superficie. | Qui s'arrête à l'extérieur, qui effleure et n'approfondit pas.

SUPERFICIELLEMENT. adv. D'une manière superficielle.

SUPERFIN, INE. adj. T. employé dans le commerce, pour signifier Un degré supérieur de finesse dans des choses de même nature. | Subst. m. *C'est du superfine.*

SUPERFLU, UE. adj. Qui est de trop. | Inutile. | *SUPERFLU.* subst. m. Ce qui est au delà du nécessaire.

SUPERFLUITÉ. s. f. Abondance vicieuse, ce qui est superflu.

SUPÉRIEUR, EURE. adj. Qui est situé au-dessus. | Qui est au-dessus d'un autre, qui l'emporte sur les autres pour la condition, la dignité, le mérite, l'autorité, les forces, etc.

SUPÉRIEUR, EURE. s. Celui, celle qui a autorité sur un autre. | *Le supérieur; la supérieure,* Celui ou celle qui dirige, qui gouverne un monastère.

SUPÉRIEUREMENT. adv. D'une manière supérieure. | Abs., Très-bien.

SUPÉRIORITÉ. s. f. Prééminence, autorité, excellence au-dessus des autres. | L'om

ploi, la dignité de supérieur dans un couvent.

SUPERLATIF, IVE. adj. et s. m. Qui exprime la qualité bonne ou mauvaise, portée au plus haut degré. | Adv. et fam. *Cela est bon au superlatif*, *Cela est extrêmement bon*.

SUPERLATIVEMENT. adv. Au superlatif.

SUPERPOSER. v. a. Poser une ligne, une surface, un corps sur un autre.

SUPERPOSITION. s. f. Action de superposer, ou état des choses superposées.

SUPERPURGATION. s. f. T. de médec. Purgation excessive.

SUPERSEDER. v. n. Surseoir, différer pour un temps. (Vi.) ; on dit *Surseoir*.

SUPERSTITIEUSEMENT. adv. D'une manière superstitieuse.

SUPERSTITIEUX, EUSE. adj. Qui a de la superstition. Subst. *C'est un superstitieux*. | Où il y a de la superstition.

SUPERSTITION. s. f. Fausse idée que l'on a de certaines pratiques de la religion. | Se dit Des pratiques superstitieuses. | Le vain présage qu'on tire de certains accidents qui sont purement fortuits. | Tout excès d'exactitude, de soin.

SUPIN. s. m. Cette partie du verbe latin qui sert à former plusieurs temps, et qui est une sorte de nom substantif verbal.

SUPINATEUR. s. m. Se dit De certains muscles qui font mouvoir l'avant-bras et la main.

SUPINATION. s. f. *Mouvement de supination*, Le mouvement que les muscles supinateurs font exécuter à l'avant-bras et à la main.

SUPPLANTER. v. a. Faire perdre à qq. le crédit, l'autorité, l'établissement qu'il avait auprès d'une personne, et se mettre à sa place.

SUPPLÉANT. s. m. Celui qui remplace qq. Au fém., *Suppléante*. | Adj., *Juge suppléant*.

SUPPLÉER. v. a. Ajouter ce qui manque, fournir ce qu'il faut de surplus. | *Suppléer qq.*, Tenir sa place. | V. n. Réparer le défaut de qq. ch.

SUPPLÉMENT. s. m. Ce qu'on donne pour suppléer, et qqf. Ce qu'on donne en sus.

SUPPLÉMENTAIRE. adj. des 3 g. Qui sert de supplément.

SUPPLÉTIF, IVE. adj. Qui complète, qui sert de supplément.

SUPPLIANT, ANTE. adj. et subst. Qui supplie. | S'est dit Des personnes qui présentent des requêtes en justice ou à qq. puissance, pour obtenir qq. ch.

SUPPLICATION. s. f. Prière avec soumission. | Les remontrances de vive voix

que le parlement faisait au roi en certaines occasions.

SUPPLICE. s. m. Punition corporelle ordonnée par la justice. | Tout ce qui cause une vive douleur de corps, une peine, une affliction, une inquiétude violente et de qq. durée.

SUPPLICIER. v. a. Faire souffrir le supplice de la mort. On dit plus ordin. *Exécuter*. | *Surplexé*, *ân.* subst. *Le lieu où l'on enterre les suppliciés*.

SUPPLIER. v. a. Prier avec soumission, avec instance.

SUPPLIQUE. s. f. Requête qu'on présente pour demander qq. grâce.

SUPPORT. s. m. Ce qui soutient une chose. | *Aide*, *appui*, *protection*. | Se dit Des figures d'anges, d'hommes ou d'animaux, qui soutiennent un écusson.

SUPPORTABLE. adj. des 3 g. Tolérable. | Excusable.

SUPPORTABLEMENT. adv. D'une manière supportable, tolérable.

SUPPORTER. v. a. Porter, soutenir. | Souffrir, endurer. | Être à l'épreuve.

SUPPOSABLE. adj. des 3 g. Qu'on peut supposer.

SUPPOSER. v. a. Poser une chose pour établie, pour reçue, afin d'en tirer ensuite qq. induction. | Former une conjecture. | Alléguer ou produire pour vrai qq. ch. de faux, de contrové. | *Supposé*, *ân.* part. *Cela supposé*, Dans cette supposition.

SUPPOSITION. s. f. Proposition que l'on suppose comme vraie ou comme possible, afin d'en tirer qq. induction. | Conjecture. | Production d'une fausse pièce, allégation d'un fait contrové.

SUPPOSITOIRE. s. m. Espèce de médicament que l'on met dans le rectum pour lâcher le ventre ou pour agir comme adoucissant.

SUPPÔT. s. m. Celui qui est membre d'un corps, et qui remplit de certaines fonctions pour le service de ce corps. (Vi.) | Celui qui est fauteur et partisan de qq. dans le mal.

SUPPRESSION. s. f. Action de supprimer. | Suspension d'une évacuation accoutumée.

SUPPRIMER. v. a. Empêcher de paraître, ou faire cesser de paraître, ne pas publier un écrit, un livre, un libelle. | Faire, passer sous silence, ne pas exprimer. | Retrancher. | Abolir, annuler.

SUPPURATIF, IVE. adj. et s. m. Qui facilite la suppuration.

SUPPURATION. s. f. La formation, l'écoulement du pus.

SUPPURER. v. n. Rendre, jeter du pus.

SUPPUTATION. s. f. Calcul.

SUPPUTER. v. a. Calculer, compter à quoi montent plusieurs nombres.

SUPRÉMATIE. s. f. Supériorité, excellence au-dessus de tous les autres. | Se dit en parlant Du droit que les rois d'Angleterre se sont attribués d'être chefs de la religion anglicane.

SUPRÊME. adj. des 2 g. Qui est au-dessus de tout en son genre, en son espèce. | *L'heure suprême*. L'heure de la mort. | Au suprême degré. loc. adv. et fam. Beau-coup.

SUR, URE, adj. Qui a un goût acide et aigre.

SÛR, ÛRE. adj. Certain, inhabitable, vrai. | Qui produit ordin. son effet. | *Il a la mémoire sûre*, Sa mémoire ne le trompe jamais. | *Avoir la main sûre*, Avoir une main ferme, qui ne tremble point. | Qui sait qq. ch. d'une manière certaine. | En qui on se peut fier. | Où l'on est en sûreté. | Subst. et absol., *Le plus sûr*, *Le parti le plus sûr*. | À coup sûr. loc. adv. Inmanquablement.

Pour sûr. loc. adv. et fam. Certainement.

SUR. Prép. de lieu, qui sert à masquer la situation d'une chose à l'égard de celle qui la soutient. | Sert aussi à marquer Ce qui est simplement au-dessus. | Joignant, tout proche. | Vers, du côté de. | Parmi. | Touchant, concernant, à l'égard de. | D'après, en conséquence, en considération de, moyennant. | Durant, environ, vers. | *Sua tours, cross, sua tours, cross*. loc. adv. Principalement. | *Sua et tant moins*. loc. adv. et fam. En déduction. | *Sua et tout*. loc. adv. et fam. En somme, en résumé.

SURABONDamment. adv. Plus que suffisamment.

SURABONDANCE. s. f. Très-grande abondance.

SURABONDANT, ANTE. adj. Qui surabonde. | Superflua.

SURABONDER. v. n. Être très-abondant.

SURACHETER. v. a. Acheter une chose plus qu'elle ne vaut.

SURAILLÉ, GURÉ. adj. T. de musique. Fort aigu.

SURAJOUTER. v. a. Ajouter à ce qui a déjà été ajouté.

SUR-ALLER. v. n. Se dit D'un limier ou chien courant qui passe sur la voie sans se rabattre et sans rien dire.

SUR-ANDOUILLER. s. m. Andouiller plus grand que les autres, qui se trouve à la tête de quelques cerfs.

SURANNATION. s. f. La cessation de l'effet d'un acte qui n'est valable que pour un temps déterminé, et qu'on n'a pas renouvelé quand il le fallait.

SURANNER. v. n. Avoir plus d'un an de date. | **SURANNÉ**, **ÉE**. part. Se dit De certains actes publics, lorsque l'année ou le temps au-delà duquel ils ne peuvent avoir d'effet est expiré. | Se dit De certaines choses qu'on regarde comme déjà

vieilles. — Se dit de même Des personnes.

SUR-ARBITRE. s. m. Arbitre choisi par les parties ou par le juge pour la décision d'une contestation sur laquelle les arbitres sont partagés.

SURARD. adj. m. *Vinigre surard*, Vinaigre préparé avec des fleurs de sureau.

SURBAISSÉ, ÈRE. adj. Se dit Des arcades et des voûtes qui vont en s'abaissant vers le milieu.

SURBAISSEMENT. s. m. Quantité dont une arcade est surbaissée.

SURCENS. s. m. Rente seigneuriale dont un héritage était chargé par-dessus le cens.

SURCHARGE. s. f. Nouvelle charge ajoutée à une autre. | Surcroît, augmentation de peines, de maux. | Se dit Des mots écrits sur d'autres mots.

SURCHARGER. v. a. Imposer une charge excessive. | Faire une surcharge dans l'écriture.

SURCHAUFFER. v. a. Donner trop de feu au fer, le brûler en partie.

SURCHAUFFURE. s. f. Défaut du fer surchauffé.

SURCOMPOSÉ, ÈRE. adj. Se dit Des temps des verbes dans la conjugaison desquels on redouble l'auxiliaire *Avoir*. Peu usité.

SURCOMPOSÉ. s. m. Corps qui résulte de la combinaison des corps que l'on appelle *Composés*.

SURCROÏT. s. m. Augmentation.

SURCROÏTRE. v. n. Se dit Des chairs qui se forment dans les plaies avec trop d'abondance et de rapidité. | V. a. Augmenter sans mesure.

SURDENT. s. f. Dent qui vient hors de rang sur une autre, ou entre deux autres.

SURDITÉ. s. f. Perte ou diminution considérable du sens de l'ouïe.

SURDORER. v. a. Dorer doublement, dorer à fond, solidement.

SURDOS. s. m. Bande de cuir qui porte sur la dos du cheval de carrosse, et qui sert à soutenir les traits et le reculement.

SUREAU. s. m. Arbre.

SÛREMENT. adv. Avec sûreté, en sûreté, en assurance. | Certainement.

SUREMINENT, ENTE. adj. Éminemment au suprême degré. Peu usité.

SURENCHÈRE. s. f. Enchère qu'on fait au-dessus d'une autre enchère.

SURENCHÉRIR. v. n. Faire une surenchère.

SURÉROGATION. s. f. Ce qu'on a fait de hien au delà de ce qu'on est obligé de faire. | Ce qu'on fait au delà de ce qu'on a promis.

SURÉROGATOIRE. adj. des 2 g. Qui est au delà de ce qu'on est obligé de faire.

SURET, ÈTE. adj. Diminutif de Sur. Un peu acide, un peu aigre.

SÛRETÉ. s. f. Éloignement de tout péril, état de celui qui n'a rien à craindre pour sa personne ou pour sa fortune. | Sorte de caution, de garantie que l'on donne pour l'exécution d'un traité. | Assurance, fermeté du pied pour marcher, de la main pour écrire, etc.

SUREXCITATION. s. f. Augmentation de l'énergie vitale dans un tissu, dans un organe.

SURFACE. s. f. Superficie, l'extérieur, le dehors d'un corps.

SURFAIRE. v. a. et n. (Se conj. c. *Faire*.) Demander plus qu'il ne faut d'une chose qui est à vendre.

SURFAIX. s. f. Sangle de cheval qui se met sur les autres angles, et qui, passant sur la selle, embrasse le dos et le ventre du cheval.

SURGEON. s. m. Rejeton qui sort du tronc, du pied d'un arbre.

SURGIR. v. n. Arriver, aborder.—Sortir de, s'élever au-dessus de.

SURHAUSSEMENT. s. m. Action de surhausser, État de ce qui est surhaussé.

SURHAUSSER. v. a. Élever plus haut. | Mettre à un plus haut prix ce qui était déjà assez cher.

SURHUMAIN, AINE. adj. Qui est au-dessus de l'humain, soit au physique, soit au moral.

SURINTENDANCE. s. f. Inspection et direction générale au-dessus des autres; Charge de surintendant, de surintendante.

SURINTENDANT. s. m. Celui qui a l'intendance de qq. ch. au-dessus des autres.

SURINTENDANTE. s. f. La femme du surintendant. | *Surintendante de la maison de la reine*, La dame qui avait la première charge de la maison de la reine.

SURJET. s. m. Espèce de couture.

SURJETER. v. a. Coudre en surjet.

SURLENDEMAIN. s. m. Le jour qui suit le lendemain.

SURLONGE. s. f. La partie du bœuf qui reste après qu'on a levé l'épaule et la cuisse, où l'on prend les aloyaux.

SURMENER. v. a. En parlant Des bêtes de somme, Les excéder de fatigue, en les faisant aller trop vite ou trop longtemps.

SURMONTABLE. adj. des 2 g. Qu'on peut surmonter.

SURMONTER. v. a. Monter au-dessus. | Vaincre, dompter. | Surpasser. | Se dit d'Un objet qui est placé, qui s'élève, qui règne au sommet, au-dessus d'un autre.

SURMOÛT. s. m. Vin tiré de la cave sans avoir cuvé ni avoir été pressuré.

SURMULET. s. m. Poisson de mer.

SURNAGER. v. n. Se soutenir sur la surface d'un fluide.

SURNATUREL, ELLE. adj. Qui est au-dessus des forces de la nature. | Extraordi-

naire, singulier, fort au-dessus de commun.

SURNATURELLEMENT. adv. D'une manière surnaturelle.

SURNOM. s. m. Le nom ajouté au nom propre d'une personne ou d'une famille.

SURNOMMER. v. a. Ajouter une épithète au nom d'une personne.

SURNUMÉRAIRE. adj. des 2 g. Qui est au-dessus du nombre déterminé. | *Salut. m.* Un commis qui travaille sans appointements, jusqu'à ce qu'on l'admette au nombre des commis en titre.

SURNUMÉRIARIAT. s. m. Le temps pendant lequel on est employé comme surnuméraire.

SUROS. s. m. Tumeur qui se forme sur la jambe du cheval, et qui dépend de l'os même.

SURPASSER. v. a. Excéder, être plus haut, plus élevé. | Être au-dessus de qq. | Pron., Faire encore mieux qu'on ne fait à son ordinaire. | Excéder les forces, l'intelligence. | Causer un étonnement qui confond les idées.

SURPAYER. v. a. Payer au delà de la juste valeur.

SURPEAU. s. f. Épiderme.

SURPLIS. s. m. Sorte de vêtement d'église.

SURPLOMB. s. m. État, défaut de ce qui n'est pas à plomb.

SURPLOMBER. v. n. Être hors de l'a-plomb, être en surplomb.

SURPLUS. s. m. Ce qui reste, l'excédant. | Au surplus. loc. adv. Au reste.

SURPRENANT. adj. Étonnant, qui cause de la surprise.

SURPRENDRE. v. a. (Se conj. c. *Prendre*.) Prendre qq. sur le fait, le trouver dans une action, dans un état où il ne croyait pas être vu. | Prendre à l'improviste, au dépourvu. | Arriver d'une manière subite, inopinée. | Tromper, abuser, induire en erreur. | Obtenir frauduleusement. | Étonner.

SURPRISE. s. f. Action par laquelle on surprend. | Étonnement, trouble.

SURSAUT. s. m. Mouvement brusque occasionné par qq. sensation subite et violente. | S'éveiller en sursaut.

SURSÉANCE. s. f. Délai, suspension, temps pendant lequel une affaire est sursisée.

SURSEMER. v. a. Semer une nouvelle graine dans une terre déjà ensemencée.

SURSEOUR. v. a. (*Je sursois, il sursoit; nous sursoyons, ils sursoient. Je sursoyais. Je sursis. Je sursoirai. Je sursoirais. Que je sursisse. Sursoyant.*) Suspendre, remettre, différer. | *SURSIS.* subst. m. Délai.

SURSOLIDE. s. et adj. des 2 g. Se dit de la quatrième puissance d'une grandeur.

SURTAUX. s. m. Taxe, imposition excessive.

SURTAXE, s. f. Taxe ajoutée à d'autres. | Taxe excessive et illégale.

SURTAXER, v. a. Taxer trop haut.

SURTOUT, adv. Principalement, plus que toute autre chose.

SURTOOT, s. m. Sorte de justaucorps fort large, que l'on met sur tous les autres habits. | Grande pièce de vaisselle d'argent, de cuivre doré, etc., qu'on place au milieu des grandes tables, et sur laquelle il y a des figures, des vases de fleurs, etc. | Espèce de petite charrette fort légère.

SURVEILLANCE, s. f. Action de surveiller.

SURVEILLANT, ANTE, s. Celui, celle qui surveille. | Adj. *Cet homme est trop surveillant.*

SURVEILLE, s. f. Avant-veille, le jour qui précède immédiatement la veille.

SURVEILLER, v. n. Veiller particulièrement et avec autorité sur qq. ch. | V. a. *Surveiller des travaux.*

SURVENANCE, s. f. Arrivée que l'on n'a point prévue.

SURVENANT, ANTE, adj. et subst. Qui survient.

SURVENDRE, v. a. et n. (Se conj. c. *Vendre.*) Vendre trop cher.

SURVENIR, v. n. (Se conj. c. *Venir.*) Arriver inopinément. | Arriver de surcroît.

SURVENTE, s. f. Vente à un prix excessif.

SURVIDER, v. a. Oter une partie de ce qui est dans un vase, dans un vaisseau, dans un sac trop plein.

SURVIE, s. f. État de celui qui survit à un autre.

SURVIVANCE, s. f. Droit de succéder à un homme dans sa charge après sa mort.

SURVIVANCIER, s. m. Celui qui a la survivance d'une charge.

SURVIVANT, ANTE, adj. et subst. Qui survit à un autre.

SURVIVRE, v. n. (Se conj. c. *Vivre.*) Demeurer en vie après une autre personne. | V. a. et vi. *Il a survécu à son fils.*

SUS, prép. Sur. | En sus, loc. prép. ou adv. Au delà.

SUS, Interj. fam. dont on se sert pour exhorter, pour exciter.

SUSCEPTIBILITÉ, s. f. La disposition à se choquer trop aisément.

SUSCEPTIBLE, adj. des 2 g. Capable de recevoir certaine modification. | Se dit, absol., Des pers. Qui s'offensent aisément.

SUSCEPTION, s. f. L'action de prendre les ordres sacrés.

SUSCITATION, s. f. Suggestion, instigation. (Vi.)

SUSCITER, v. a. Faire naître, faire paraître. | Faire naître à qq. des embarras, des inimitiés.

SUSCRIPTION, s. f. Adresse écrite sur le pli extérieur d'une lettre missive.

SUSDIT, ITE, adj. Nommé ci-dessus.

SUSPECT, ECTÉ, adj. Qui est soupçonné, ou qui mérite de l'être.

SUSPECTER, v. a. Soupçonner, tenir pour suspect.

SUSPENDRE, v. a. Élever qq. corps en l'air, l'attacher, le soutenir en l'air avec un lien, de telle sorte qu'il pende et qu'il ne porte sur rien. | Surseoir, différer, discontinuer, cesser pour qq. temps. | Se dit en parlant d'un ecclésiastique, d'un agent, etc., dont on interrompt les fonctions, sans lui ôter son caractère.

SUSPENS, adj. m. Interdit. | *Ex suspens.* loc. adv. Dans l'incertitude.

SUSPENSIF, IVE, adj. Qui suspend, qui arrête et empêche d'aller en avant.

SUSPENSION, s. f. L'action de suspendre, ou l'état d'une chose suspendue. | Surséance. | L'action d'interdire un fonctionnaire public de ses fonctions pour un temps. | Figure de rhétorique qui consiste à tenir les auditeurs en suspens.

SUSPENSOIR ou **SUSPENSOIRE**, s. m. Sorte de bandage dont on se sert pour soutenir le scrotum, et pour prévenir les descentes d'intestins.

SUSPICION, s. f. Soupçon; défiance.

SUSTENTER, v. a. Fournir, entretenir la vie par le moyen des aliments.

SUTURE, s. f. Jointure de deux parties du crâne qui entrent l'une dans l'autre par des dentelures, et qui paraissent comme cousues ensemble. | La réunion des lèvres d'une plaie.

SUZERAIN, AINE, adj. et subst. Se dit d'un seigneur qui possède un fief dont d'autres fiefs relèvent.

SUZERAINETÉ, s. f. Qualité de suzerain.

SVELTE, adj. des 2 g. Léger, délié, dégagé.

SYBARITE, s. m. Un homme qui mène une vie molle et voluptueuse.

SYCOMORE, s. m. Arbre qui tient du figuier et du mûrier. | Arbre du genre des Erables, appelé aussi *Faux platane*.

SYCOPHANTE, s. m. Fourbe, menteur, fripon, délateur, coquin.

SYLLABAIRE, s. m. Petit livre élémentaire et dans lequel les enfants apprennent à lire.

SYLLABE, s. f. Une voyelle ou seale, ou jointe à d'autres lettres qui se prononcent par une seule émission de voix.

SYLLABIQUE, adj. des 2 g. Qui a rapport aux syllabes.

SYLLEPSE, s. f. Figure de grammair,

SYM

par laquelle le discours répond plutôt à notre pensée qu'aux règles.

SYLLOGISME. s. m. Argument composé des trois propositions, savoir : la majeure, la mineure, et la conséquence.

SYLLOGISTIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient au syllogisme.

SYLPHE, PHIDE. s. Nom que les cabalistes donnaient aux prétendus génies élémentaires de l'air.

SYLVAIN. s. m. Dieu des forêts, selon la Fable.

SYMBOLE. s. m. Figure ou image qui sert à désigner qq. ch., soit par le moyen de la peinture ou de la sculpture, soit par le discours. | Le formulaire qui contient les principaux articles de la foi.

SYMBOLIQUE. adj. des 2 g. Qui sert de symbole.

SYMBOLISER. v. n. Avoir du rapport, de la conformité.

SYMÉTRIE. s. f. Proportion et rapport de grandeur et de figure que les parties d'un corps naturel ou artificiel ont entre elles et avec leur tout. | Se dit en parlant de toutes les choses arrangées suivant une certaine proportion, un certain ordre.

SYMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Qui a de la symétrie.

SYMÉTRIQUEMENT. adv. Avec symétrie.

SYMÉTRISER. v. n. Faire symétrie.

SYMPATHIE. s. f. Le rapport, la convenance que certaines choses ont entre elles. | La convenance et le rapport d'humeurs et d'inclinations, penchant instinctif qui attire deux personnes l'une vers l'autre. | La faculté que nous avons de participer aux peines et aux plaisirs les uns des autres.

SYMPATHIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la cause ou aux effets de la sympathie. | *Encre sympathique*, Encre sans couleur qui noircit lorsqu'on présente le papier au feu.

SYMPATHISER. v. n. Avoir de la sympathie.

SYMPHONIE. s. f. Concert d'instruments de musique. | Morceau de musique composé pour être exécuté par des instruments concertants.

SYMPHONISTE. s. m. Celui qui compose des symphonies, ou qui fait sa partie dans une symphonie.

SYMPHYSE. s. f. Liaison ou connexion de deux os ensemble. | *Opération de la symphyse*, Celle qui consiste à procurer l'accouplement par la séparation des os pubis.

SYMPTOMATIQUE. adj. des 2 g. Qui est l'effet ou le symptôme de qq. autre affection.

SYMPTÔME. s. m. Signe ou assemblage de signes dans une maladie, lesquels indi-

SYN

649

quent sa nature, et font présumer quelle sera son issue. | *Indice, présage*.

SYNAGOGUE. s. f. Se dit Des lieux où les juifs s'assemblent pour l'exercice public de leur religion.

SYNALÉPHE. s. f. Réunion, jonction de deux mots en un seul.

SYNALLAGMATIQUE. adj. des 2 g. Se dit Des contrats qui contiennent obligation réciproque entre les parties.

SYNARTHROSE. s. f. Articulation immobile, c'est-à-dire qui ne permet point aux os qu'elle unit de se mouvoir l'un sur l'autre.

SYNCELLE. s. m. Dans l'ancienne Église grecque, sorte d'officier placé auprès des patriarches, des évêques, etc., pour avoir inspection sur leur conduite.

SYNCHONDROSE. s. f. Symphyse cartilagineuse.

SYNCHRONÉ. adj. des 2 g. Se dit Des mouvements qui se font dans un même temps.

SYNCHRONIQUE. adj. des 2 g. *Tableaux synchroniques*, Tableau où l'on rapproche les événements arrivés en différents lieux, à la même époque.

SYNCHRONISME. s. m. Rapport de deux choses qui se font dans un même temps. | Se dit en parlant des événements qui sont arrivés dans le même temps.

SYNCHYSE. s. f. Confusion, transposition de mots qui trouble l'ordre et l'arrangement d'une phrase, d'une période.

SYNCOPE. s. f. Défaillance, pâmoison. | Figure de grammairie, qui consiste dans le retranchement d'une lettre ou d'une syllabe au milieu d'un mot. | Note qui appartient à la fin d'un temps et au commencement d'un autre.

SYNCOPER. v. n. Faire une syncope.

SYNCOPÉ, ÉE. adj. *Mot syncopé*, Mot du milieu duquel on a retranché une lettre ou une syllabe. | *Note syncopée*, Note qui fait une syncope.

SYNCRÉTISME. s. m. Conciliation, rapprochement de diverses sectes, de différentes communions.

SYNDÉRÈSE. s. f. Remords de conscience.

SYNDIC. s. m. Celui qui est élu pour prendre soin des affaires d'un corps ou d'une réunion de créanciers, etc.

SYNDICAL, ALE. adj. Qui appartient au syndicat.

SYNDICAT. s. m. La charge, la fonction de syndic.

SYNECDOCHE ou **SYNECDOQUE**. s. f. Figure par laquelle on fait entendre le plus en disant le moins, ou le moins en disant le plus : on prend le genre pour l'espèce, ou l'espèce pour le genre ; le tout pour la partie, etc.

SYNÉRÈSE. s. f. Contraction, réunion de deux syllabes en une seule dans un même mot.

SYNÉVROSE. s. f. Symphyse ligamenteuse.

SYNGÉNÉSIE. s. f. Classe du système de Linné, qui renferme les plantes dont les fleurs ont leurs étamines réunies par les anthères.

SYNODAL, ALE. adj. Qui appartient au synode.

SYNODALEMENT. adv. En synode.

SYNODE. s. m. Assemblée de curés et autres ecclésiastiques, qui se fait dans chaque diocèse par le mandement de l'évêque. | Parmi les Réformés, assemblée de leurs ministres.

SYNODIQUE. adj. des 2 g. *Lettres synodiques*, Lettres écrites, au nom des conciles, aux évêques absents. | *Mouvement synodique de la lune*, Le mouvement de cet astre depuis une nouvelle lune jusqu'à l'autre.

SYNONYME. adj. des 2 g. et s. m. Se dit d'un mot qui a la même signification qu'un autre mot, ou une signification presque semblable.

SYNONYMIE. s. f. Qualité des mots synonymes. | Figure de rhétorique qui exprime la même chose par des mots synonymes.

SYNONYMIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la synonymie.

SYNOPTIQUE. adj. des 2 g. Qui permet d'embrasser, de saisir d'un même coup d'œil les diverses parties d'un ensemble.

SYNOQUE. adj. et s. f. Une fièvre continue sans redoublement.

SYNOVIAL, ALE. adj. Qui a rapport à la synovie.

SYNOVIR. s. f. Liqueur visqueuse et mucilagineuse qui se trouve dans toutes les articulations mobiles.

SYNTAXE. s. f. Arrangement, construction des mots et des phrases selon les règles de la grammaire. | Le livre qui comprend ces règles.

SYNTAXIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la syntaxe.

SYNTHÈSE. s. f. Méthode de composition qui descend des principes aux conséquences, des causes aux effets. | Opération par laquelle on réunit les parties divisées ou écartées, comme les lèvres d'une plaie, etc. | Composition des remèdes.

SYNTHÉTIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la synthèse.

SYNTHÉTIQUEMENT. adv. D'une manière synthétique.

SYPHILIS. s. f. La maladie vénérienne.

SYPHILITIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la syphilis.

SYRIAQUE. adj. des 2 g. et s. m. Se dit de la langue que parlaient les anciens peuples de la Syrie.

SYRINGOTOME. s. m. Instrument dont on se servait autrefois dans l'opération de la fistule à l'anus.

SYRINGOTOMIE. s. f. Opération de la fistule.

SYSTALTIQUE. adj. des 2 g. Qui a la vertu de contracter et de dilater alternativement.

SYSTÉMATIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient au système. | Qui tient à un système imaginaire. | Qui fait des systèmes.

SYSTÉMATIQUEMENT. adv. D'une manière systématique.

SYSTÈME. s. m. Assemblage de propositions, de principes vrais ou faux mis dans un certain ordre et enchaînés ensemble, de manière à s'en servir pour établir une opinion, une doctrine, un dogme, etc. | Distribution méthodique et artificielle des études, propre à en faciliter l'étude. | Assemblage de corps, réunion des parties d'un tout qui concourent au même résultat.

SYSTOLE. s. f. Mouvement du cœur lorsqu'il se resserre.

SYSTYLE. s. m. Ordonnance d'architecture suivant laquelle l'entre-colonnement est de deux diamètres ou quatre modules. | Adj. des 2 g. *Partique systyle*.

SYZYGIE. s. f. On appelle ainsi les points de l'orbite de la lune dans lesquels cette planète est en conjonction ou en opposition avec le soleil.

T.

T. s. m. Lettre consonne, la 20^e de l'alphabet.

TA. adj. possessif fémi. de la 2^e personne. | Il fait *Tes* au pluriel.

TABAC. s. m. Plante originaire d'Amérique, qui se prend en mâchicatoire, ou se fume par la bouche, ou en poudre par le nez.

TABAGIE. s. f. Lieu public où l'on se fume du tabac.

TABARIN. s. m. Nom propre, devenu nom appellatif, et par lequel on désigne un farceur qui représente dans les places publiques, monté sur des tréteaux. (Vl.)

TABARINAGE. s. m. Action de Tabarin ou Bouffonnerie.

TABATIÈRE. s. f. Petite boîte où l'on met du tabac en poudre.

TABELLION. s. m. Officier public qui, dans les juridictions subalternes et seigneuriales, faisait les fonctions de notaire.

TABELLIONAGE. s. m. Office, exercice, fonction de tabellion.

TABERNACLE. s. m. Tente, pavillon. | La tente où reposait l'arche d'alliance pendant le séjour des Israélites dans le désert. | Ouvrage de menuiserie, etc., fermant

TAB

clef, et mis au-dessus de la table de l'autel, pour y renfermer le saint ciboire.

TAMBE. adj. des 2 g. Qui est d'une maigreur excessive, ou atteint de marasme.

TABIS. s. m. Espèce de gros taffetas ondé par la calandre.

TABISER. v. a. Rendre une étoffe ondée à la manière du tabis.

TABLATURE. s. f. Arrangement de plusieurs lettres ou signes sur des lignes, pour marquer le chant à ceux qui chantent ou qui jouent des instruments. | Fam., Donner de la tablature à qq., Lui donner de l'embaras.

TABLE. s. f. Meuble ordin. de bois, fait d'un ou de plusieurs ais, et posé sur un ou plusieurs pieds, qui sert à divers usages. | Absol., Une table à manger, et surtout Une table servie, couverte de mets. | La sainte table, L'autel où l'on communique, La communion. | Lame ou plaque de cuivre, d'airain, d'argent, d'un morceau de pierre, etc., sur lequel on peut écrire, graver, peindre, etc. | Index fait ordin. par ordre alphabétique. | Au jeu de trictrac, Chacune des quatre divisions du tablier. | En parlant de certains instruments de musique, La partie supérieure de ces instruments, sur laquelle les cordes sont tendues. | Diamant taillé de manière que la surface en est plate. | Toute-table, ou Toutes-tables, Sorte de jeu qui se joue dans le trictrac.

TABLEAU. s. m. Ouvrage de peinture sur une table de bois, de cuivre, etc., ou sur de la toile. | Un ensemble d'objets qui frappe la vue, dont l'aspect fait impression. | La représentation naturelle et frappante d'une chose, soit en action, soit de vive voix, soit par écrit. | La table, carte, ou feuille sur laquelle les noms des personnes qui composent une compagnie sont écrits. | Table de bois, ordin. noircie, sur laquelle on trace avec de la craie des caractères, des figures, etc., et qui est principalement en usage dans les classes, dans les écoles. | La partie de l'épaisseur d'une baie de porte ou de fenêtre, qui est en dehors de la fermeture.

TABLER. v. n. Poser, arranger les tables ou dames du trictrac suivant les points qu'on a amenés. (Vi.)

TABLETIER, IÈRE. s. Celui, celle qui fait et vend des échiquiers, des trictracs, etc., et autres ouvrages d'ivoire, d'ébène, etc.

TABLETTE. s. f. Planchette posée pour mettre qq. ch. dessus. | Pièce de marbre, de pierre ou de bois de peu d'épaisseur, qui est posée à plat sur le chambranle d'une cheminée, sur l'appui d'une fenêtre, d'une balustrade, etc. | Médicament solide, d'une forme aplatie, ordinairement composé d'une poudre unie au sucre ! Au plur., Plusieurs

TAC

feuilles d'ivoire, de parchemin, de papier préparé, etc., qui sont attachées ensemble, et qu'on porte ordin. dans la poche, pour y écrire les choses dont on veut se souvenir.

TABLETTERIE. s. f. Le métier du tabletier ; Les ouvrages qu'il fait.

TABLIÈRE. s. m. Échiquier ou damier. (Vi.) | La totalité d'un trictrac, qui est divisée par un demi-bord en deux parties, sous-divisées chacune en deux tables.

TABLIÈRE. s. m. Pièce de toile, de serge, de cuir, etc., que les femmes et les artisans mettent devant eux pour conserver leurs habits en travaillant. | Cette actrice a le tablier, Elle joue des rôles de soubrette. | Morceau de cuir attaché sur le devant d'un cabriolet ou autre voiture. | Ornement sculpté sur la face d'un piédestal.

TABLOIN. s. m. Plate-forme faite de madriers, pour placer une batterie de canons.

TABOURET. s. m. Petit siège à quatre pieds, qui n'a ni bras ni dos. | Le siège sur lequel sont exposés en place publique ceux qui ont été condamnés à qq. peines infamante.

TABOURET. s. m. Plante.

TAC. s. m. Maladie contagieuse qui attaque les brebis et les moutons.

TACET. s. m. Tenir le tacet, faire le tacet, se disent D'une partie qui se tait pendant que les autres chantent.

TACHE. s. f. Souillure sur qq. ch. marque qui salit, qui gâte. | Se dit De certaines marques naturelles qui pâlissent sur la peau. | Se dit Des marques qui sont sur la peau ou sur le poil de certaines bêtes. | Se dit De certaines parties obscures qu'on remarque sur le disque du soleil, de la lune, etc. | Absol., Tout ce qui blesse l'honneur, la réputation.

TÂCHE. s. f. L'ouvrage, le travail qu'on donne à faire à une ou à plusieurs personnes, dans un certain espace de temps. | Prendre à tâche de faire une chose, S'attacher à faire une chose.

TACHER. v. a. Souiller, salir, faire une tache.

TÂCHER. v. n. Faire des efforts pour venir à bout de qq. ch. | Viser à.

TACHETER. v. a. Marquer de diverses taches.

TACHYGRAPHE. s. m. Celui qui s'occupe de tachygraphie.

TACHYGRAPHIE. s. f. L'art d'écrire très-vite à l'aide des abréviations.

TACHYGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la tachygraphie.

TACITE. adj. des 2 g. Qui n'est point formellement exprimé, mais qui est sous-entendu.

TACITEMENT. adv. D'une manière tacite, sans être formellement exprimé.

TACITURNE. adj. des 2 g. Qui est de tempérament et d'humeur à parler peu.

TACITURNITÉ. s. f. Humeur, tempérament, ou état d'une personne taciturne.

TACT. s. m. Le toucher, l'attouchement, celui des cinq sens par lequel on connaît ce qui est chaud ou froid, dur ou mou, etc. | Absol. *Avoir du tact*, Juger finement, en matière de goût, de convenances.

TAC TAC. Bruit réglé qui se renouvelle à temps égaux.

TACTICIEN. s. m. Celui qui possède la tactique, qui entend bien la tactique.

TACTILE. adj. des 2 g. Qui se peut toucher, qui est ou peut être l'objet du tact.

TACTION. s. f. Action du toucher.

TACTIQUE. s. f. L'art de ranger des troupes en bataille, de camper, de faire les évolutions militaires, etc.

TÆL. s. m. Monnaie de compte de la Chine.

TÀFFETAS. s. m. Étoffe de soie fort mince et tissée comme de la toile.

TAFIA. s. m. Eau-de-vie de sucre.

TAIAUT. Cri du chasseur, quand il voit le cerf, le daim ou le chevreuil.

TAIE. s. f. Linge en forme de sac, qui sert d'enveloppe à un oreiller. | Certaine tache blanche et opaque qui se forme quelquefois sur l'œil.

TAILLABLE. adj. des 2 g. et s. Sujet à la taille.

TAILLADE. s. f. Coupure, entaille, balafre dans les chairs. | Se dit Des coupures en long qu'on fait dans de l'étoffe.

TAILLADER. v. a. Faire des taillades. Se dit tant Des balafres qu'on fait sur la peau et dans les chairs que des coupures qu'on fait dans de l'étoffe.

TAILLANDERIE. s. f. Métier, art, commerce du taillandier. | Se dit Des ferrements, des outils, des ouvrages que fait un taillandier.

TAILLANDIER. s. m. Artisan qui fait toute sorte d'outils pour les charpentiers, les charçons, les tonneliers, les laboureurs, etc.

TAILLANT. s. m. Le tranchant d'un couteau, d'une épée, d'une hache, etc.

TAILLE. s. f. Le tranchant d'une épée. | Coupe, la manière dont certaines choses sont coupées, taillées. | Se dit en parlant Du bois, de la pierre ou du marbre que l'on coupe avec art et selon certaines dimensions. | *Pierre de taille*, Pierre dure. | La manière dont on travaille les pierres précieuses. | *Taille-douce*, se dit De la gravure qui se fait au burin seul, sans le secours de l'eau-forte, sur une planche de cuivre. | L'opération qu'on fait pour extraire les calculs qui se sont formés dans la vessie. | La stature du corps. | Un bois qui commence à revenir après avoir été

coupé. | Certaine imposition de deniers qu'on levait sur toutes les personnes qui n'étaient pas nobles ou ecclésiastiques. | Au pharaon, au trente et un, etc., La série complète des coups qui se suivent, jusqu'à ce que le banquier ait retourné toutes les cartes du jeu qu'il a dans la main. | Celle des quatre parties qui est entre la basse et la haute-contre. | *Haute-taille*, Voix qui approche de la haute-contre; et, *Basse-taille*, Voix qui approche de la basse.

TAILLE-MER. s. m. La partie inférieure de l'éperon d'un bâtiment.

TAILLER. v. a. Couper, retrancher d'une matière, en ôter avec le marteau, le ciseau, ce qu'il y a de superflu, pour lui donner une certaine forme, pour la rendre propre à tel ou tel usage. | Absol., Inciser, faire une incision au périnée ou au-dessus du pubis, pour extraire les calculs renfermés dans la vessie. | V. n. Se dit Des jeux de cartes, pour indiquer la fonction du joueur qu'on nomme banquier, lequel tient les cartes et joue seul contre tous les autres joueurs.

TAILLERESSE. s. f. Se disait D'ouvrières qui réduisaient les pièces au poids de l'ordonnance.

TAILLEUR. s. m. Celui qui taille. | Absol., Un tailleur d'habits. | Celui qui taille dans une maison de jeu.

TAILLIS. adj. m. *Bois taillis*, Un bois que l'on taille, que l'on coupe de temps en temps. — Subst. m. *Un taillis*.

TAILLOIR. s. m. Assiette de bois sur laquelle on taille, on coupe de la viande. | La partie supérieure du chapiteau des colonnes, sur laquelle pose l'architrave.

TAILLON. s. m. Imposition de deniers, qui se levait anciennement de la même manière que la taille.

TAIN. s. m. Feuille ou lame fort mince, qui est formée d'un mélange d'étain et de vif-argent, et qu'on applique derrière des glaces pour en faire des miroirs.

TAIRE. v. a. (*Je tais, il tait; nous taisons, ils taisent. Je taisais. Je tus. J'ai tu. Je tairai. Je tairais. Tais, qu'il taise; taisons, taissez. Que je taise. Que je taise. Taisant.*) Ne dire pas. | Pron., Garder le silence, s'abstenir de parler. | Ne point faire de bruit.

TAISSON. s. m. Blaireau. | Au Chili, Un poisson sans arête et fort délicat.

TALAPOIN. s. m. Prêtre idolâtre, dans certaines parties de l'Inde.

TALC. s. m. Sorte de pierre qui se divise en feuillets transparents, et qui, étant cuite, produit un plâtre extrêmement fin.

TALÉD. s. m. Voile dont les juifs se couvrent la tête dans leurs synagogues.

TALÉNT. s. m. Certain poids d'or ou d'argent, qui était différent selon les pays où l'on s'en servait anciennement. | Don de

la nature, disposition et aptitude naturelle pour certaines choses.

TALION. s. m. Punition par laquelle on traite un coupable de la même manière qu'il a traité ou voulu traiter les autres.

TALISMAN. s. m. Pièce de métal fondue et gravée sous certains aspects de planètes, sous certaines constellations, et à laquelle on attribue des vertus extraordinaires. On appelle du même nom Certaines figures et certaines pierres chargées de caractères, auxquelles on attribue les mêmes vertus.

TALISMANIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient au talisman.

TALLE. s. f. Branche enracinée qu'un arbre pousse à son pied.

TALLER. v. n. Pousser une ou plusieurs talles.

TALLIPOT. s. m. Espèce de palmier.

TALMOUSE. s. f. Pièce de pâtisserie faite avec de la crème, de la farine, du fromage, des œufs, du beurre et du sucre.

TALMUD. s. m. Livre qui contient la loi orale, la doctrine, la morale et les traditions des juifs.

TALMUDIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient au Talmud.

TALMUDISTE. s. m. Celui qui est attaché aux opinions du Talmud.

TALOCHÉ. s. f. Coup donné sur la tête à qq. avec la main. Pop.

TALON. s. m. La partie postérieure du pied. | Se dit en parlant de qq. animaux. | La partie d'un soulier ou d'une botte, sur laquelle pose le derrière du pied. | L'épéron dont le talon d'un cavalier est armé. | Le fer dont est garnie la partie inférieure d'une hallebarde, d'une pique, d'un esparton, etc. | Ce qui reste de cartes après qu'on a donné à chacun des joueurs le nombre qui lui en revient.

TALONNER. v. a. Poursuivre de près. | Importuner, presser vivement.

TALONNIÈRE. s. f. On appelle ainsi les ailes que, selon les poètes anciens, Mercure portait aux talons.

TALUS. s. m. Pente ou inclinaison de haut en bas que l'on donne à la surface verticale d'une construction ou d'un terrain.

TALUTER. v. a. Construire ou mettre en talus.

TAMARIN. s. m. Fruit du tamarinier ou tamarin.

TAMARIN. s. m. Petit singe.

TAMARINIER. s. m. Arbre. On l'appelle aussi *Tamarin*.

TAMARIS, TAMARISC ou **TAMARIX.** s. m. Arbrisseau.

TAMBOUR. s. m. Caisse de forme cylindrique, dont les deux fonds sont de peaux tendues, sur l'une desquelles on frappe avec des baguettes pour en tirer des sons. | Ce-

lui dont la fonction est de battre du tambour. | Petite enceinte de menuiserie avec une ou plusieurs portes, placée aux principales entrées des édifices ou des grandes salles, pour empêcher le vent de pénétrer dans l'intérieur. | Retranchement qui couvre la porte d'une ville, ou l'entrée d'un ouvrage. | Chacune des assises de pierres cylindriques qui composent le fût d'une colonne, ou le noyau d'un escalier à vis. | Cylindre sur lequel est roulée la corde ou la chaîne qui sert à monter une horloge. | Instrument d'une forme circulaire, sur lequel est tendue une toile ou étoffe de soie pour y exécuter à l'aiguille différents dessins de broderie. | Membrane qui termine le conduit auditif.

TAMBOURIN. s. m. Espèce de tambour moins large et plus long que le tambour ordinaire, sur lequel on bat avec une seule baguette, et qu'on accompagne ordin. avec une petite flûte, pour faire danser. | Celui qui joue du tambourin.

TAMBOURINER. v. n. Batre le tambour ou le tambourin. | V. a. Réclamer au son du tambour un objet perdu.

TAMBOURINEUR. s. m. Celui qui tambourine.

TAMINIER. s. m. Genre de plantes grim-pantes.

TAMIS. s. m. Espèce de sas qui sert à passer des matières pulvérisées, ou des liquides épais.

TAMISER. v. a. Passer par le tamis.

TAMPON. s. m. Bouchon, morceau de bois servant à boucher un tuyau, un usinid, une cruche, etc. | Bouchon fait avec du linge ou du papier.

TAMPONNER. v. a. Boucher avec un tampon.

TAM-TAM. s. m. Instrument de percussion qui consiste en une espèce de disque de métal, qui rend, lorsqu'on le frappe, un son très-retentissant.

TAN. s. m. Écorce de chêne moulue, avec laquelle on prépare le cuir et les peaux de mouton appelées Basanes.

TANAÏSIE. s. f. Plante.

TANCER. v. a. Réprimander. Fam.

TANCHE. s. f. Poisson d'eau douce.

TANDIS. adv. Il est toujours suivi de *que*, et signifie Pendant le temps.

TANDOUR. s. m. Nom que les Arméniens, les Grecs et les Turcs donnent à une table ronde ou carrée, couverte d'un tapis qui descend jusqu'à terre, et sous laquelle on met un réchaud rempli de braise.

TANGAGE. s. m. Balancement d'un navire de l'avant à l'arrière, et de l'arrière à l'avant, alternativement.

TANGARA. s. m. Oiseau.

TANGENCE. s. f. Point de tangence, Point

à deux lignes, deux surfaces se touchent sans se couper.

TANGENTE. s. f. Ligne droite qui touche une courbe en qqm. de ses points, sans la couper dans ce point-là.

TANGIBLE. adj. des 2 g. Synonyme de Tactile.

TANGUER. v. n. Se dit D'un navire qui éprouve le balancement de tangage. | Se dit D'un navire qui enfonce trop dans l'eau par son avant.

TANIÈRE. s. f. Caverne, concavité dans la terre, dans le roc, où des bêtes sauvages se retirent.

TANIN. s. m. Substance particulière qui se trouve dans l'écorce du chêne.

TANNAGE. s. m. Action de tanner les cuirs; ou Le résultat de cette action.

TANNE. s. f. Petit bulbe durci qui se ferme dans les pores de la peau.

TANNER. v. a. Préparer les cuirs avec du tan. | Pop., Fatiguer, essuyer, molester. | **TANNÉ**, éz. adj. et subst. Qui est de couleur à peu près semblable à celle du tan.

TANNERIE. s. f. Lieu où l'on tanne les cuirs.

TANNEUR. s. m. Celui qui tanne des cuirs, qui vend des cuirs tannés.

TANT. Adv. qui exprime Une quantité indéfinie. | En si grande quantité, à un tel excès. | Toute sorte de nombre qu'on n'exprime point. | Avec la négation, Autant. | À tel point. | Suivi de *Que*, Aussi loin que. | Aussi longtemps que. | **TANT PLUS QUE MOINS.** loc. adv. et fam. À peu près. | **TANT MEUX, TANT PIS.** loc. adv. dont on se sert pour marquer qu'une chose est avantageuse ou désavantageuse. | **TANT S'EN FAUT QUE.** Bien loin que. | **TANT Y A QUE.** loc. fam. Quoi qu'il en soit. | **SI TANT EST.** Loc. fam. Si la chose est. | **SUR ET TANT MOINS.** À compte.

TANTE. s. f. La sœur du père ou de la mère. | *Grand'tante*, La sœur de l'aïeul ou de l'aïeule. *Tante à la mode de Bretagne*, La cousine germaine du père ou de la mère.

TANTET. s. m. Une très-petite quantité. | Adv., *Un tantet*. Fam.

TANTINET. s. m. Une très-petite quantité. | Adv., *Un tantinet*. Fam.

TANTÔT. adv. de temps. Dans peu de temps. | Il y a peu de temps. | Alternativement.

TAON. s. m. Nom de plusieurs espèces de grosses mouches.

TAPABOR. s. m. Bonnet de campagne, dont les bords se rabattent. (Vi.)

TAPAGE. s. m. Désordre accompagné d'un grand bruit. | Criaileries. Fam.

TAPAGEUR. s. m. Celui qui fait du tapage, qui a l'habitude de faire du tapage. | Adj., *Cet enfant est bien tapageur*.

TAPE. s. f. Coup de la main, soit ouverte, soit fermée. Fam.

TAPECU. s. m. Sorte de bancale qui s'a baisse par un contre-poids ou sairement, pour fermer l'entrée d'une barrière. | Par dérision, Une voiture cahotante et ruste.

TAPER. v. a. Frapper, donner un ou plusieurs coups. Fam. | V. n. *Taper du pied*, Frapper la terre, le plancher avec le pied. | **TAPÉ**, éz. part. Se dit De certains fruits aplatis et séchés au four.

TAPINOIS (EN). loc. adv. Sourdement, en cachette.

TAPIOCA ou **TAPIOKA.** s. m. Fécule qui se sépare de la racine de manioc lorsqu'on prépare la cassave, et qui sert à la nourriture de l'homme.

TAPIR (SE). v. pron. Se cacher en se tenant dans une posture raccourcie ou resserée.

TAPIR. s. m. Quadrupède de la taille du bouff.

TAPIS. s. m. Pièce d'étoffe, ou de tissu de laine, de soie, etc., dont on couvre une table, une estrade, le carreau ou le parquet d'une chambre, etc. | *Tapis vert*, Le lieu où s'assemblent des administrateurs, etc. Une table à jouer. | Un endroit gazonné dans un jardin.

TAPISSER. v. a. Revêtir, orner de tapisserie les murailles d'une salle, d'une chambre, etc. | Se dit en parlant De toutes les autres choses qui couvrent ou qui ornent les murs d'une chambre, etc.

TAPISSERIE. s. f. Ouvrage fait à l'aiguille sur du cavenas, ou au métier, avec de la laine, de la soie, de l'or, etc. | Toute sorte d'étoffe, de tissu servant à couvrir et à orner les murailles d'une chambre, etc.

TAPISSIER, IÈRE. s. Celui, celle qui travaille en toute sorte de meubles de tapisserie et d'étoffe. | Ouvrière qui travaille en tapisserie à l'aiguille. | Sorte de voiture légère.

TAPON. s. m. Se dit en parlant Des étoffes, de la soie, du linge, etc., qu'on boucbonne et qu'on met tout en un tas. Fam.

TAPOTER. v. a. Donner de petits coups à plusieurs reprises. Fam.

TAQUER. v. a. Passer le taquoir sur une forme.

TAQUET. s. m. Nom qu'on donne à différentes sortes de crochets de bois, où l'on amarre diverses manœuvres. | Se dit De petits morceaux de bois taillés pour maintenir l'encoignure d'un meuble.

TAQUIN, INE. adj. Mutin, querelleur, contrariant. | Vilain, avare. (Vi.) | Subst. *Petit taquin*.

TAQUINEMENT. adv. D'une manière taquine.

TAQUINER. v. a. et a. Avoir l'habitude de contrarier pour de minces sujets.

TAQUINERIE. s. f. Caractère de celui qui est taquin, ou Action de celui qui taquine.

TAQUOIR. s. m. Morceau de bois de sapin, doublé de bois de chêne, sur lequel on frappe avec un maillet pour faire entrer également dans le châssis tous les caractères dont une forme est composée.

TARABUSTER. v. a. Importuner par du bruit, par des discours à contre-temps. Fam.

TARARE. Espèce d'interj. fam. dont on se sert pour marquer qu'on se moque de ce qu'on entend dire, ou qu'on ne le croit pas. | *Tarare-pon-pon*, se dit Pour se moquer de la vanité que qq. étale dans un récit, dans des projets.

TARAUD. s. m. Morceau d'acier taillé en vis, et dont on se sert pour tarander.

TARAUDEUR. v. a. Tailler, creuser en spirale les parois d'un trou fait à une pièce de bois ou de métal, de manière qu'il puisse recevoir une vis.

TARD. adv. de temps. Après le temps déterminé, convenable; après le temps ordinaire. | Vers la fin de la journée. | Adj., *Il est bien tard.* | Subst., *Il est arrivé sur le tard.*

TARDER. v. n. Différer à faire qq. ch. | S'arrêter, ou aller lentement. | Impersonn., se dit pour marquer que L'on a impatience de qq. ch.

TARDIF, IVE. adj. Qui tarde, qui vient tard. | Lent. | *Fruits tardifs*, Les fruits qui ne mûrissent qu'après les autres de même espèce.

TARDIVEMENT. adv. D'une manière tardive.

TARDIVETÉ. s. f. Croissance tardive.

TARE. s. f. Déchet, diminution, soit pour la quantité, soit pour la qualité. | Vice, défaut, défectuosité. | Le poids des barils, pots, caisses, emballages, etc., qui contiennent les marchandises.

TARENTELE. s. f. Nom d'une espèce de danse des environs de Tarente, en Italie.

TARENTISME. s. m. Maladie qui était fort commune autrefois dans la Pouille, et que l'on croyait occasionnée par la piquûre de la tarantule.

TARNTULE. s. f. Espèce de grosse araignée qui se trouve principalement aux environs de Tarente. | Espèce de petit lézard.

TARER. v. a. Causer de la tare, du déchet; gâter, corrompre. | Peser un vase, un baril, etc., avant d'y mettre qq. ch. | *Un homme taré*, Un homme dont la réputation est tachée.

TARGE. s. f. Espèce de bouclier.

TARGETTE. s. f. Petite plaque de métal,

qui porte un verrou plat, et qu'on met aux portes, etc., pour servir à les fermer.

TARGUER (SE). v. pron. Se prévaloir, tirer avantage avec ostentation.

TARGUM. s. m. Nom des commentaires chaldaïques du texte hébreu de l'Ancien Testament.

TARI. s. m. Liqueur qui se tire des palmiers et des cocotiers.

TARIÈRE. s. f. Outil de fer dont les charpentiers, les charrons, les menuisiers se servent pour faire des trous ronds dans une pièce de bois. | Instrument dont on se sert pour percer la terre. *P. SOIX.*

TARIF. s. m. Bôle, tableau qui marque le prix de certaines denrées, ou les droits d'entrée, de sortie, de passage, etc., que chaque sorte de marchandise doit payer.

TARIFIER. v. a. Fixer d'après un tarif les droits que doivent payer les choses qui y sont sujettes.

TARIN. s. m. Petit oiseau.

TARIR. v. a. Mettre à sec. | V. n. Être mis à sec, cesser de couler. | V. a. et n. Faire cesser, ou Cesser, Arrêter, ou S'arrêter.

TARISSABLE. adj. des 2 g. Qui se peut tarir, qui peut être tari.

TARISSEMENT. s. m. Dessèchement, état de ce qui est tari.

TARLATANE. s. f. Espèce de mousseline très-claire, dont les fils sont un peu gros.

TAROTÉ, ÉE. adj. *Cartes tarotées*, Cartes dont le dos ou revers est marqué de grisaille en compartiments.

TAROTS. s. m. pl. Espèce de cartes à jouer, qui sont marquées d'autres figures que les cartes ordinaires, et dont le dos est imprimé de grisaille en compartiments.

TAROUPE. s. f. Le poil qui croît entre les sourcils.

TARSE. s. m. Nom que les anatomistes donnent à la partie du pied qu'on appelle communément *Cou-de-pied*.

TARSIEN, IENNE. adj. Qui appartient, qui a rapport au tarse.

TARSIER. s. m. Nom d'un genre de mammifères.

TARTAN. s. m. Éttoffe de laine à carreaux de diverses couleurs. | Un vêtement de tartan.

TARTANE. s. f. Petit bâtiment dont on se sert sur la mer Méditerranée.

TARTARE. s. m. Nom que les poètes donnent au lieu où les coupables sont tourmentés dans les enfers.

TARTARE. s. m. Nom qu'on donnait aux valets qui servaient les troupes à cheval de la maison du roi en campagne.

TARTAREUX, EUSE. adj. Qui a la qualité du tartre (Vi.)

TARTE. s. f. Pièce de pâtisserie dans la-

quelle on met de la crème, des fruits cuits ou des confitures.

TARTELETTE. s. f. Petite tarte.

TARTINE. s. f. Tranche de pain recouverte de qq. ch.

TARTRATE. s. m. Nom générique des sels formés d'une ou deux bases et d'acide tartrique.

TARTRE. s. m. Dépôt terreux et salin, produit dans les tonneaux par la fermentation du vin. | Le sédiment crayeux et salin qui s'attache aux dents.

TARTRIQUE ou **TARTARIQUE.** adj. m. Nom que l'on donne à l'acide du tartre.

TARTUFE. s. m. Faux dévot, hypocrite.

TARTUFERIE. s. f. Caractère ou Action de tartufer. Fam.

TAS. s. m. Monceau, amas de qq. ch. | Multitude de gens emassés ensemble. | Enclicme portative, qui sert aux orfèvres et à divers autres ouvriers.

TASSE. s. f. Vase qui sert à boire. | Se dit Des gobelets à anses, dans lesquels on prend du thé, du café, etc. | La liqueur qui est contenue dans la tasse.

TASSEAU. s. m. Petit morceau de bois qui sert à soutenir l'extrémité d'une tablette.

TASSEMENT. s. m. L'effet des constructions, des terres qui s'affaissent sur elles-mêmes par leur propre poids.

TASSER. v. a. Mettre des choses en tas, de façon qu'elles occupent peu de place. | Pron., se dit Des constructions, des terres, etc., qui s'affaissent sur elles-mêmes par leur propre poids. | V. n. Croître, multiplier, s'élargir.

TASSETTE. s. f. On appelait ainsi Les pièces d'une armure qui étaient au bas et au défaut de la cuirasse.

TÂTER. v. a. Toucher, manier doucement une chose. | Goûter à qq. ch., goûter de qq. ch. | Essayer de connaître la capacité, les sentiments d'une personne. | Pron., S'examiner, se sonder sur qq. ch.

TÂTEUR, EUSE. s. Celui, celle qui est irrésolu. Fam.

TÂTE-VIN. s. m. Instrument de fer-blanc, qui a la forme d'un tuyau conique par le bas, et dont on se sert pour tirer le vin par le bondon.

TATILLON. s. des 2 g. Celui, celle qui tatillonne. Au fém., On dit aussi *Tatillonne*.

TATILLONNAGE. s. m. Action de tatillonner. Pop.

TATILLONNER. v. n. Entrer mal à propos, inutilement, dans toute sorte de petits détails. Fam.

TATONNEMENT. s. m. Action de tâtonner.

TATONNER. v. n. Chercher dans l'obscurité en tâtant. | Procéder avec timidité ou avec incertitude, faute d'avoir les lumières nécessaires.

TATONNEUR, EUSE. s. Celui, celle qui tâtonne.

TÂTONS (À). loc. adv. En tâtonnant dans l'obscurité. | D'une manière incertaine.

TATOU. s. m. Genre de quadrupèdes sauvages.

TATOUAGE. s. m. Action de tatouer, ou Le résultat de cette action.

TATOUER. v. a. Désigne l'usage où sont les sauvages de l'Amérique, de la Nouvelle-Zélande, etc., de peindre, piquer, barioler leur corps de différentes figures et de diverses couleurs.

TAUDION. s. m. Pop. *F. TAUDIS.*

TAUDIS. s. m. Petit logement en mauvais état.

TAUPE. s. f. Petit quadrupède.

TAUPE-GRILLON. s. m. Insecte de la famille des Grillons.

TAUPIER. s. m. Preneur de taupes.

TAUPIÈRE. s. f. Morceau de bois creusé, muni d'une soupape, et qui sert à prendre des taupes.

TAUPINIÈRE ou **TAUPINÉE.** s. f. Petit monceau de terre qu'une taupe a élevé en fouillant.

TAUPINS. s. m. pl. Nom qu'on donneait à un corps de milices françaises sous Charles VII.

TAURE. s. f. Jeune vache qui n'a point encore porté.

TAUREAU. s. m. Bête à corne qui est le mâle de la vache. | L'un des douze signes du zodiaque.

TAUROBOLE. s. m. Espèce de sacrifice expiatoire, où l'on immolait un taureau en l'honneur de Cybèle.

TAUTOCHRONE. adj. des 2 g. Qui a lieu en des temps égaux.

TAUTOCHRONISME. s. m. Égalité du temps durant lequel certains effets sont produits.

TAUTOGRAMME. s. m. Se dit De certains poèmes où l'on affecte de n'employer que des mots qui commencent tous par la même lettre.

TAUTOLOGIE. s. f. Répétition inutile d'une même idée en différents termes.

TAUTOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la tautologie.

TAUX. s. m. Le prix établi pour la vente des denrées. | Se dit Des frais de justice, des fonds publics, etc. | Le denier auquel les intérêts de l'argent sont réglés, établis ou stipulés. | La somme à laquelle une personne est taxée pour ses impositions.

TAVAIOLLE. s. f. Linge garni de dentelles, et qqfs. fait tout entier de dentelle, dont on se sert à l'église pour rendre le pain béni, ou pour présenter des enfants au baptême.

TAVELER. v. a. Moucheter, tacheter.

TAVELURE. s. f. Bigarrure d'une peau tavelée.

TAVERNE. s. f. Cabaret.

TAVERNIER, IÈRE. s. Celui, celle qui tient taverne. (Vi.)

TAXATEUR. s. m. Celui qui taxe. Le commis qui taxe à la poste les lettres et les paquets.

TAXATION. s. f. Action de taxer. | Au plur., Certains avantages pécuniaires alloués à des employés de qq. administrations.

TAXE. s. f. Règlement fait par autorité publique pour le prix des denrées ou des frais de justice. | Une imposition en deniers faite en certains cas sur les personnes.

TAXER. v. a. Régler, limiter le prix des denrées, des marchandises, et de qq. autre chose que ce soit. | Faire une imposition, soit en deniers, soit en denrées. | Accuser.

TE. pronom personnel. *V. Tu.*

TÉ. s. m. Disposition de plusieurs fourneaux de mine en forme de T, pour faire sauter une fortification.

TECHNIQUE. adj. des 2 g. Propre à un art, qui appartient à un art. | *Vers techniques.* Vers faits pour aider la mémoire, et y rappelant en peu de mots beaucoup de faits, de principes, etc.

TECHNOLOGIE. s. f. Traité des arts en général.

TECHNOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport aux arts en général.

TE DEUM. s. m. Cantique de l'Église. Il se chante avec pompe et cérémonie, pour rendre grâce à Dieu de qq. événement heureux.

TÉGUMENT. s. m. Ce qui sert à envelopper, à couvrir.

TEIGNE. s. f. Éruption chronique, qui se manifeste presque exclusivement au cuir chevelu, et qui donne lieu à des écailles ou à des croûtes. | Espèce de gale qui vient à l'écorce des arbres. | Espèce d'insecte.

TEIGNE. s. f. Maladie qui consiste dans la pourriture de la fourchette du pied du cheval.

TEIGNEUX, EUSE. adj. et s. Qui a la teigne.

TEINDRE. v. s. (*Je teins, il teint; nous teignons, ils teignent. Je teignais. Je teignis. J'ai teint. Je teindrai. Je teindrais. Teins, teignes. Que je teigne. Que je teignisse. Teignant.*) Faire prendre à une étoffe ou à qq. autre chose une couleur différente de celle qu'elle avait. | Se dit Des choses qui colorent l'eau et les autres liqueurs où on les jette.

TEINT. s. m. Manière de teindre.

TEINT. s. m. Le coloris du visage.

TEINTE. s. f. Se dit Des nuances qui résultent du mélange de deux ou de plu-

sieurs couleurs. | Le degré de force que le peintre donne aux couleurs. | Apparence légère.

TEINTER. v. a. Colorier d'une manière plate, plus ou moins foncée.

TEINTURE. s. f. Liqueur préparée pour teindre. | L'impression de couleur que cette liqueur laisse sur les étoffes et sur les autres choses que l'on teint. | Dissolution d'une substance colorée dans l'esprit-de-vin ou dans qq. autre liqueur. | Connaissance superficielle dans qq. science, dans qq. art.

TEINTURIER, IÈRE. s. Celui, celle qui exerce l'art de teindre.

TEL, ELLE. adj. Pareil, semblable, qui est de même, de la même qualité. | *Un homme tel que lui.* Un homme de son mérite, de son rang, etc. | Quelqu'un indéterminément. | *Tel quel.* De peu de valeur, de peu de considération. | *De tels sont,* *quz. loc. conj.* À un tel point, que.

TÉLAMONS. s. m. pl. Statues employées dans l'architecture pour porter les corniches et les entablements.

TÉLÉGRAPHE. s. m. Machine placée sur un lieu élevé, laquelle exécute certains mouvements convenus qui répètent, l'une après l'autre, des machines pareilles placées de distance en distance, de manière à transmettre au loin et en très-peu de temps un avis, une nouvelle.

TÉLÉGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport au télégraphe.

TÉLESCOPE. s. m. Nom générique de tous les instruments d'astronomie qui servent à observer les objets éloignés.

TÉLESCOPIQUE. adj. des 2 g. Qu'on ne voit qu'à l'aide du télescope.

TELLEMENT. adv. De telle sorte. | *De sorte.* | *Tellement quellement.* loc. adv. et fam. D'une manière telle quelle.

TELLIÈRE. s. f. Nom d'une sorte de beau papier.

TELLURE. s. m. Métal solide, d'un blanc bleuâtre, brillant, lamelleux et fragile.

TÉMÉRAIRE. adj. des 2 g. Hardi avec imprudence. | *Hasardé.* | Subst. *Un jeune téméraire.*

TÉMÉRAIREMENT. adv. Avec une hardiesse imprudente, inconsidérément.

TÉMÉRITÉ. s. f. Hardiesse imprudente et présomptueuse.

TÉMOIGNAGE. s. m. Action de témoigner, rapport d'un ou de plusieurs témoins sur un fait, soit de vive voix, soit par écrit. | Preuve, marque de qq. ch.

TÉMOIGNER. v. a. Porter témoignage, servir de témoin. | Marquer, faire connaître.

TÉMOIN. s. Celui, celle qui a vu ou entendu qq. fait, et qui en peut faire rapport. | Se dit Des personnes dont on se fait assister pour certains actes. | Se dit De

ceux qui accompagnent un homme qui doit se battre en duel. | Celui qui voit qq. ch., qui en est spectateur, ou qui l'entend. | Adv., *Prendre qqn. à témoin*, invoquer son témoignage. | Marque, monument, ce qui sert à faire connaître. | Adv. et se commencement d'une phrase, se dit D'une chose qui sert à prouver ce qu'on vient d'avancer. | *En témoin sur quoi*, loc. adv. En témoignage de quoi, en foi de quoi.

TEMPE. s. f. La partie de la tête qui est depuis l'oreille jusqu'au front.

TEMPÉRAMENT. s. m. Complexion, constitution du corps, qui résulte de la proportion des principes tant solides que liquides dont il est composé. | Se dit Du caractère, en y joignant une épithète. | Absol., *Avoir du tempérament*, être fort porté et fort propre au plaisir physique de l'amour. | Se dit Des expédients et des adoucissements qu'on propose pour accommoder les affaires.

TEMPÉRANCE. s. f. Vertu morale qui règle, qui modère les passions et les plaisirs, particulièrement les desirs sensuels. | Sobriété.

TEMPÉRANT, ANTE. adj. et subst. Qui a la vertu de tempérer. | Remède qui a la vertu de tempérer, de calmer.

TEMPÉRATURE. s. f. L'état sensible de l'air qui affecte nos organes, selon qu'il est froid ou chaud, sec ou humide.

TEMPÉRER. v. a. Modérer, diminuer l'excès d'une qualité, de qq. manière que ce soit. | *Tempéré*, in. adj. *Air tempéré*, l'air qui n'est ni trop froid ni trop chaud. | S. m. et adj. Se dit, en t. de rhétorique, D'un genre moyen entre le genre simple et le genre sublime.

TEMPÊTE. s. f. Orage, violente agitation de l'air, souvent accompagnée de pluie, de grêle, d'éclairs, de tonnerre, etc. | Persécution. | Trouble violent dans un État, ou dans l'âme de qq.

TEMPÊTER. v. n. Faire bien du bruit par mécontentement. Fam.

TEMPÊTEUX, EUSE. adj. Qui est sujet aux tempêtes, ou qui cause une tempête.

TEMPLE. s. m. Édifice public consacré à Dieu. | Absol., Le temple que Salomon bâtit à Jérusalem par ordre de Dieu.

TEMPLIER. s. m. Nom des chevaliers d'un ordre militaire et religieux, institué au commencement du XII^e siècle.

TEMPORAIRE. adj. des 2 g. Qui est pour un temps.

TEMPORAIREMENT. adv. Pour un temps.

TEMPORAL. ALE. adj. Qui a rapport aux temps.

TEMPORALITÉ. s. f. Noun qu'on donnait à la juridiction du domaine temporel d'un évêché, d'un chapitre, d'une abbaye.

TEMPOREL, ELLE. adj. Qui passe avec le temps, périssable. | Séculier. | Subst. m. Le revenu qu'un ecclésiastique tire de son bénéfice. | La puissance temporelle des rois.

TEMPORELLEMENT. adv. Se dit par opposition à Éternellement.

TEMPORISATION. s. f. Action de temporiser.

TEMPORISEMENT. s. m. Retardement, dans l'attente d'un moment plus favorable.

TEMPORISER. v. n. Retarder, différer, dans l'attente d'un temps plus favorable.

TEMPORISEUR. s. m. Celui qui temporise.

TEMPS. s. m. La durée des choses, marquée par certaines périodes ou mesures, et principalement par le mouvement et la révolution apparente du soleil. | La succession des jours, des heures, des moments, considérée par rapport aux diverses occupations des personnes. | Un temps préfix, ou Une durée limitée. | Délai. | Loisir. | Conjoncture, occasion propre. | La saison propre à chaque chose. | Se dit Des siècles, des différents âges, des différentes époques, et par rapport à la chronologie. | La disposition de l'air; L'état de l'atmosphère.

À la mer, *Gras temps*, Temps d'orage. | T. de mus., de danse, d'escrime, etc. | Se dit Des différentes inflexions qui marquent dans les verbes le temps auquel se rapporte l'action ou l'état dont on parle. | À temps, loc. adv. Assez tôt. | Pour un temps fine. | Au même temps, en même temps. loc. adv.

Dans le même instant. | De tout temps. loc. adv. Toujours. | De temps en temps, de temps à autre. loc. adv. De fois à autre. | En temps et lieu. loc. adv. Dans le temps et le lieu convenables. | Suivant ou selon le temps, suivant ou selon les circonstances. loc. adv. Conformément à la circonstance.

TENABLE. adj. des 2 g. Se dit D'un lieu, d'un poste, d'une place où l'on peut se défendre. | Se dit D'un lieu, d'un endroit où l'on peut demeurer commodément.

TENACR. adj. des 2 g. Visqueux, qui résiste à la séparation. | Fam., Avarice. | Qui est attaché opiniâtrément à ses idées, à ses projets. | Se dit Des plantes qui s'attachent, s'accrochent à ce qui les touche.

TÉNACITÉ. s. f. Qualité de ce qui est tenace. | Avarice, attachement invariable à une idée, à un projet, etc.

TENAILLE. s. f. Instrument de fer composé de deux pièces attachées l'une à l'autre par une goupille, autour de laquelle elles s'ouvrent et se resserrent pour tenir ou pour arracher quelque chose. | Ouvrage qui sert à couvrir une courtine.

TENAILLER. v. a. Tourmenter un criminel avec des tenailles ardentes.

TENAILLON. s. m. Petite tenaille, ou-

vrage construit vis-à-vis l'une des faces de la demi-lune.

TENANCIER, ÈRE. s. Le fermier, la fermière d'une petite métairie dépendante d'une plus grosse ferme.

TENANT, ANTE. adj. Qui tient. *Séance tenante.* Dans le cours de la séance.

TENANT. s. m. Celui qui, dans un tournoi, entreprenait de tenir contre toutes sortes d'assaillants. | Celui qui défend une personne dans une conversation. | *Les tenants et aboutissants d'une pièce de terre.* Les héritages ou pièces de terre, etc., qui le bornent de divers côtés. | *Tout au va tenant, tout d'un tenant.* loc. adv. Sans interruption.

TÉNARE. s. m. Poëte. L'enfer des païens.

TENDANCE. s. f. L'action, la force par laquelle un corps tend à se mouvoir vers un côté. | Une direction sensible, apparente, vers un but, vers une fin.

TENDANT, ANTE. adj. Qui tend à qq. fin, qui va à qq. fin.

TENDEUR. s. m. Celui qui tend qq. ch.

TENDINEUX, EUSE. adj. Qui a du rapport au tendon, qui approche de la nature des tendons.

TENDON. s. m. Partie fibreuse, blanche, ronde ou aplatie, qui forme l'extrémité des muscles.

TENDRE. adj. des a g. Qui peut être aisément coupé, divisé. | Se dit De la viande, lorsqu'elle est assise à couper, à broyer avec les dents. | Se dit Du pain nouvellement cuit. | Sensible, délicat. | Qui est sensible à l'amitié, à la compassion, et plus particulièrement à l'amour. | *Un air tendre, Un air touchant et passionné. | Couleur tendre,* Couleur qui ne fatigue point la vue. | Subst. m. Tendresse.

TENDRE. v. a. (*Je tends, il tend; nous tendons, ils tendent. Je tendais. J'ai tendu. Je tendis. Je tendrai. Je tendrais. Tends. Que je tende. Que je tendisse. Tendait.*) Tirer et bander qq. ch., comme une corde, un arc, etc. | *Tendre un pavillon, une tente, Les dresser. | Tendre une chambre, etc., La tapisser. | Présenter en avançant. | V. n. Aller à un certain terme, aboutir.*

TENDREMENT. adv. Avec tendresse.

TENDRESSE. s. f. La sensibilité à l'amitié, à l'amour, aux affections de la nature. | La passion même de l'amour.

TENDRETÉ. s. f. Qualité de ce qui est tendre. Se dit Des viandes, des fruits.

TENDRON. s. m. Bourgeon, rejeton. | Fam., *Un jeune tendron,* Une jeune fille. | Se dit Des cartilages qui sont à l'extrémité des os de la poitrine de quelques animaux.

TÉNÉBRES. s. f. pl. Privation de lumière, obscurité. | Se dit Des matines qui se chantent l'après-dînée du mercredi, du jeudi et du vendredi de la semaine sainte.

TÉNÉBREUX, EUSE. adj. Sombre, obscur.

TÉNEMENT. s. m. Métairie dépendante d'une seigneurie.

TÉNÉSME. s. m. Épreintes fort douloureuses qu'on sent au fondement, avec des envies continuelles et presque inutiles d'aller à la selle.

TENETTES. s. f. pl. Instrument de chirurgie, qui sert à saisir et à tirer la pierre de la vessie.

TENEUR. s. f. Ce qui est contenu met à mot dans un écrit, son texte littéral.

TENEUR. s. m. *Teneur de livres,* Celui qui, chez un négociant, écrit régulièrement, sur les livres ou registres, ce qui est acheté et ce qui est vendu, ce qui est payé et ce qui est dû.

TENIA. s. m. Le ver solitaire.

TENIR. v. a. (*Je tiens, il tient; nous tenons, ils tiennent. Je tenais. Je tins. J'ai tenu. Je tiendrai. Je tiendrais. Tiens, tenez, Que je tiens. Que je tinsse. Tenant. Tenu.*)

Avoir à la main, avoir entre les mains. | *Il en tient,* se dit D'un homme à qui il arrive qq. ch. de fâcheux. | Posséder, occuper.

| *Tenir qq. ch. de qq.,* L'avoir appris de qq. | Remplir. | *Tenir sa partie,* Chanter ou jouer sa partie. | Mettre et garder en qq. lieu. | *Tenir qq. chez soi,* L'avoir chez soi. | Maintenir, entretenir. | Contenir, renfermer. | Arrêter, fixer. | Réprimer, empêcher de faire, de dire. | Occuper durant qq. temps. | Réputer, estimer, croire.

| Professer. | Suivre. | *Tenir une bonne conduite,* Se conduire bien. | Exécuter ce qu'on a promis. | Absol., au triévac, Continuer à jouer sans lever les dames. | V. n. Être attaché à qq. ch., être difficile à ôter, à arracher ou à déplacer. | *Tenir à qq.,* Lui être attaché. | Dépendre, résulter, provenir de. | Être contigu. | Résister. | Subsister sans aucun changement. | Demeurer en un certain état. | *Tenir ses séances, être assemblé. | Durer, avoir lieu. | Se tenir, pron.,*

Se prendre, s'attacher à qq. ch. pour s'empêcher de tomber. | *Se tenir, s'en tenir à qq. ch.,* S'y arrêter. | Être, demeurer dans un certain lieu, dans une certaine situation, dans un certain état. | *Se tenir bien, se tenir mal,* Avoir un bon, un mauvais maintien.

| Avoir lieu. | *Tenir, v. n. Un jardin bien tenu,* Bien cultivé. | Qui est obligé à faire qq. ch.

TENON. s. m. L'extrémité d'une pièce de bois ou de métal diminuée d'une partie de son épaisseur, qu'on fait entrer dans une mortaise.

TÉNOR. s. m. Voix moyenne entre la haute-contre et la basse-taille. | Un chanteur qui a ce genre de voix.

TENSION. s. f. État de ce qui est tendu. | *Tension d'esprit,* Grande application.

TENSON. s. m. Dispute sur une question de galanterie entre deux ou plusieurs poètes.

TENTACULE. s. m. Sorte de filaments dont plusieurs animaux sont pourvus, et qu'ils tendent en avant, soit pour tâter le terrain, soit pour saisir leur proie.

TENTANT, ANTE. adj. Qui tente.

TENTATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui tente. | Absol., *Le tentateur, Le démon.* — Adj., *L'esprit tentateur.*

TENTATION. s. f. Se dit du mouvement intérieur qui excite l'homme au mal.

TENTATIVE. s. f. Action par laquelle on tente, on essaye de faire réussir qq. ch. | Le premier acte que fait celui qui veut être reçu licencié en théologie.

TENTE. s. f. Espèce de pavillon fait ordin. de toile, de coutil, etc., dont on se sert à la guerre, à la campagne, pour se mettre à couvert. | Petit rouleau de charpie qu'on met dans les plaies, pour empêcher qu'elles ne se referment trop tôt.

TENTER. v. a. Essayer, éprouver, mettre qq. moyen en usage pour faire réussir qq. ch. | Éprouver la fidélité. | Donner envie, inspirer le désir, l'envie de faire qq. ch. | Solliciter au péché, au mal.

TENTURE. s. f. Certain nombre de pièces de tapisserie, ordin. de même dessin, de même facture. | Se dit Des étoffes, du cuir, du papier peint, etc., qui servent à tapisser une chambre.

TÉNU, UE. adj. Qui est fort délié, qui est peu compacte.

TÉNUÉ. s. f. Le temps pendant lequel certaines assemblées se tiennent. | Assiette ferme d'un homme à cheval. | *Avoir une bonne tenue.* Être propre et soigné sans recherche dans ses habits. | *Tenue noble.* Fief qui relève d'un autre fief | T. de triac, L'action du joueur qui, ayant gagné un ou plusieurs trous, pourrait s'en aller, et ne s'en va pas. | *Tenue de livres.* L'action de tenir les livres. | La continuation d'une même note pendant quelques mesures. | Tout d'unx tenux. loc. adv. Tout d'un tenant.

TÉNUITÉ. s. f. Qualité d'une chose tenue.

TENURE. s. f. Mouvance, dépendance et étendue d'un fief.

TÉORBE. s. m. Espèce de luth à long manche dont les cordes sont simples. Qns. écrivent *Téorbe*, et d'autres *Tuarbe*.

TERCER, TIERCER ou **TERSER.** v. a. Donner un troisième labour, une troisième façon à la vigne.

TERCET. s. m. Couplet ou strophe de trois vers.

TÉRÉBENTHINE. s. f. Résine qui coule du térébinthe et d'autres arbres résineux.

TÉRÉBINTHE. s. m. Arbre résineux et toujours vert.

TÉRÉBRATION. s. f. Action de percer un arbre pour en tirer la gomme, la résine, etc.

TERGIVERSATION. s. f. Action de tergiverser.

TERGIVERSER. v. n. Prendre des détours, prendre des faux-fuyants pour éloigner ou pour éluder la conclusion d'une affaire.

TERME. s. m. Fin, borne des actions et des choses qui ont qq. étendue de lieu ou de temps. | Temps préfix de paiement. | La somme due au bout du terme. | Le temps au bout duquel une femme doit accoucher. | Une borne que surmonte un simulacre de tête humaine. | Mot, diction. Au plur., L'état où est une affaire, la position où est une personne à l'égard d'une autre, par rapport à une affaire.

TERMES. s. m. Espèces d'insectes vulg. appelés *Fourmis blanches.* On les nomme aussi *Termites.*

TERMINAISON. s. f. État d'une chose qui cesse, qui finit. | Désinence d'un mot.

TERMINAL, ALE. adj. Se dit De ce qui termine une partie, de ce qui en occupe ou en forme l'extrémité supérieure.

TERMINER. v. a. Borner, limiter, être à la fin, marquer la fin. | Achever, finir. | Pron., Se passer, s'achever. | Se dit De la désinence d'un mot.

TERNAIRE. adj. des 3 g. Nombre ternaire, Nombre de trois.

TERNE. adj. des 3 g. Qui n'a point l'éclat qu'il doit avoir.

TERNE. s. m. Réunion de trois nombres pris à la loterie. | Se dit, au loto, de Trois numéros gagnant ensemble sur la même ligne horizontale.

TERNÉ, ÉE. adj. Se dit Des parties qui sont au nombre de trois sur un support commun.

TERNES. s. m. Se dit lorsque le coup de dés amène deux trois. On dit aussi *Un terné.*

TERNIR. v. a. Rendre terne, obscur; ôter ou diminuer l'éclat de qq. ch.

TERNISSURE. s. f. État de ce qui est terni.

TERRAGE. s. m. Droit qu'avaient plusieurs seigneurs de prendre en nature une certaine partie des fruits provenant sur les terres qui étaient dans leur censive.

TERRAGE. s. m. Action de terrer le sucre.

TERRAIN. s. m. Espace de terre, considéré, soit par rapport à qq. ouvrage qu'on y fait ou qu'on pourrait y faire, soit par rapport à qq. action qui s'y passe. | *Gagner du terrain.* Avancer peu à peu

dans une affaire. | La terre, par rapport à certaines qualités.

TERRAL. s. m. Vent de terre.

TERRAQUÉ, ÉE. adj. Composé de terre et d'eau. *Le globe terraqué*, Le globe que nous habitons.

TERRASSE. s. f. Levée de terre faite de main d'homme, ordinairement soutenue par de la maçonnerie. | Ouvrage de maçonnerie en forme de balcon, de galerie découverte. | La couverture d'un édifice, lorsqu'elle est en plate-forme.

TERRASSEMENT. s. m. Action de transporter des terres en qq. endroit, et d'en former un amas, que l'on consolide par de la maçonnerie ou autrement.

TERRASSER. v. a. Mettre un amas de terre derrière une muraille, pour la fortifier, et pour divers autres usages. | Jeter de force par terre. | Consterner, abattre, faire perdre courage.

TERRASSIER. s. m. Entrepreneur de terrassements; ouvrier qui travaille à remuer, à transporter des terres.

TERRE. s. f. Le sol sur lequel nous marchons, sur lequel nos maisons sont construites, qui produit et nourrit les végétaux. | Se dit Des diverses natures de terre, de sol, par rapport à leur état ou à leurs qualités. | Tout le globe de terre et d'eau que nous habitons. | *Être sur terre*, Vivre, exister. | *L'étendue d'un pays*. | Un domaine, un fonds rural. | Se dit Des habitants de la terre. | Se dit Des biens et des plaisirs de la vie présente.

TERREAU. s. m. Terre mêlée de fumier pourri. | Terre naturelle qu'on appelle, autrement, *Terre franche*, *terre végétale*.

TERRE-NEUVIER. s. m. Pêcheur qui va à la pêche des morues sur les bancs de Terre-Neuve. | Se dit Des navires qui servent à cette pêche.—Adj., *Un navire terre-neuvier*.

TERRE-NOIX. s. f. Plante.

TERRE-PLEIN. s. m. Surface plate et unie d'un amas de terre élevé. | Un terrain élevé que soutiennent des murailles.

TERRER (SE). v. n. et pron. Se dit De certains animaux. Se cacher sous terre.

TERRER. v. a. Mettre de la nouvelle terre au pied d'une plante. | *Terrer une étoffe*, La glaiser et l'enduire de terre à foulon. | *Terrer du sucre*, Le blanchir.

TERRESTRE. adj. des 3 g. Qui appartient à la terre, qui vient de la terre. | Se dit par opposition à Spirituel et à Éternel.

TERRÉUR. s. f. Épouvante, crainte violente.

TERREUX, EUSE. adj. Mêlé de terre. | *Goût terreux*, *Goût de terre*. | Qui est couleur de terre.

TERRIBLE. adj. des 3 g. Qui cause de

la terreur, qui est propre à donner de la terreur.

TERRIBLEMENT. adv. De manière à inspirer de la terreur.

TERRIEN, IENNE. s. Celui, celle qui possède beaucoup de terres, qui est seigneur de plusieurs terres.

TERRIER. s. et adj. m. *Papier terrier*, Registre contenant le dénombrement, les déclarations des particuliers qui relèvent d'une seigneurie, et le détail des droits, cens et rentes qui y sont dus.

TERRIER. s. m. Trou, cavité dans la terre, où certains animaux se retirent.

TEARRINE. s. f. Vaisseau de terre, qui va toujours en s'élargissant par en haut. | Sorte de ragoût fait dans une espèce de terrine.

TERRINÉE. s. f. Plein une terrine. Fam.

TERRIR. v. n. Se dit Des tortues qui, sortant de la mer en certains temps, viennent sur le rivage, et, après y avoir fait un trou dans le sable, y pondent leurs œufs, puis les recouvrent. | Arriver à la vue d'une terre.

TERRITOIRE. s. m. Espace, étendue de terre qui dépend d'un empire, d'une principauté, d'une ville, d'une juridiction, etc.

TERRITORIAL, ALE. adj. Qui concerne, qui comprend le territoire.

TERROIR. s. m. Terre considérée par rapport à l'agriculture. | *Ce vin sent le terroir*, Il a une certaine odeur, goût qui vient de la qualité du terroir.

TEATRE. s. m. Monticule, colline, éminence de terre dans une plaine.

TES. pluriel de l'adj. possessif *Ton*, *ta*.

TESSON. s. m. Débris de bouteille cassée, de pot cassé.

TEST. s. m. (Plusieurs disent *Tét*.) Écuelle ou vaisseau de terre dans lequel on fait l'opération de la coupelle en grand, et qu'on appelle aussi *Scoffificateiro*, ou *Tét à vitrifier*, *tét à rétir*.

TEST. s. m. Enveloppe dure des mollusques testacés et crustacés. | L'enveloppe des tortues et Celle des tatous.

TEST. s. m. Épreuve. *Le serment du Test*, Acte par lequel on nie la transsubstantiation, et l'on renonce au culte de la Vierge et des saints.

TESTACÉ, ÉE. adj. Se dit Des animaux à coquille. | Subst. m. *Les huîtres*, *les moules* sont des testacés.

TESTAMENT. s. m. Acte authentique par lequel on déclare ses dernières volontés. | *L'Ancien Testament*, Les livres saints qui ont précédé la naissance de Jésus-Christ; et, *Le Nouveau Testament*, Les livres saints postérieurs à la naissance de Jésus-Christ.

TESTAMENTAIRE. adj. des 2 g. Qui concerne le testament.

TESTATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui fait un testament.

TESTER. v. n. Déclarer par un acte ce que l'on veut qui soit exécuté après sa mort.

TESTICULE. s. m. Corps glanduleux qui sert, dans le mâle, à préparer la matière destinée à la génération.

TESTIF. s. m. Poil de chameau.

TESTIMONIAL, ALE. adj. *Preuves testimoniales*, *Preuves par témoins*.

TESTON. s. m. Ancienne monnaie d'argent.

TESTONNER. v. a. Peigner les cheveux, les friser, les accommoder avec soin. (Vi.)

TÊT. s. m. *T. Tasso*.

TÊT. s. m. Le crâne, les os qui couvrent le cerveau. (Vi.) | La partie de l'os frontal d'où partent les pivots de la tête du cerf. | *Têr. T.* d'histoire naturelle. *T. Tass.*

TÉTANOS. s. m. Convulsion permanente d'un plus ou moins grand nombre de muscles.

TÉTARD. s. m. Nom qu'on donne au petit de la grenouille, lequel, peu de jours après qu'il est éclos, paraît sous la forme d'un poisson ayant la tête très-grosse et une queue mince. | Se dit Des saules qu'on étête, et dont on émonde les branches inférieures.

TÉTASSES. s. f. pl. Mamelles flasques et pendantes.

TÊTE. s. f. Chef, la partie qui est le siège du cerveau et des principaux organes des sens, et qui, dans l'homme et dans la plupart des animaux, tient au reste du corps par le cou. | Le crâne, la partie de la tête qui comprend le cerveau et le cervelet. | *Tête couronnée*, Empereur ou roi. | Se dit De l'esprit, de l'imagination, des différentes conformations et dispositions des organes qui servent aux opérations de l'esprit. | *Tenir tête à qqn.*, S'opposer à lui, et lui résister. | Individu, personne. | La représentation, l'imitation d'une tête humaine par un peintre, par un sculpteur, etc. | Chevelure. | Le bois des cerfs. | *Tête-de-Mort*, Vaisseau de cuivre étamé en dedans, qui sert dans qq. distillations. | *Tête morte*, Ce qui reste d'une substance après la distillation. | *A la tête*, À la première place, au premier rang. | *Tête de blé*, Le blé de la meilleure qualité. | *Tête à tête*, loc. adv. Seul à seul. | *Tête-à-tête*, subst., Une conversation, une entrevue de seul à seul. | *Tête sous tête*, loc. adv. et fam. L'un devant l'autre.

TÊTER. v. a. (On écrit aussi *Téter*.) Sucrer le lait de la mamelle d'une femme ou de la femelle de qq. animal.

TÊTIÈRE. s. f. Petite coiffe de toile

qu'on met aux enfants nouveau-nés. | La partie supérieure de la bride, qui passe derrière le toupet du cheval, et qui soutient le mors.

TETIN. s. m. Le bout de la mamelle, soit aux hommes, soit aux femmes. | (Vi.) Toute la mamelle.

TETINE. s. f. Le pis de la vache ou de la truie, considéré comme bon à manger.

TETON. s. m. Mamelle. Se dit en parlant Des femmes.

TETONNIÈRE. s. f. Une femme qui a beaucoup de gorge. Pop.

TÉTROCOËRE. s. m. Lyre à quatre cordes.

TÉTRODRACHME. s. f. Monnaie grecque, qui était d'argent.

TÉTRODYNAMIE. s. f. Classe du système de Linné, qui renferme les plantes pourvues de six étamines.

TÉTROËDRE. s. m. Corps régulier dont la surface est formée de quatre triangles égaux et équilatéraux.

TÉTROGONE. adj. des 2 g. Qui a quatre angles et quatre côtés.

TÉTROLOGIE. s. f. Nom donné à un ensemble de quatre pièces de théâtre que les poètes tragiques présentaient au concours.

TÉTRODRIE. s. f. Classe du système de Linné, qui renferme les plantes à quatre étamines égales.

TÉTROCHIE. s. f. Quatrième partie d'un État démembré.

TÉTROQUE. s. m. T. d'hist. et d'ant. Titre par lequel on désignait des princes du second ordre.

TÉTROSTYLE. s. m. Temple à quatre colonnes de front.

TETTE. s. f. Le bout de la mamelle. Se dit Des animaux.

TÊTU, UE. adj. Opiniâtre, obstiné.

TEUTONIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport, qui appartient au pays des anciens Teutons.

TEXTE. s. m. Les propres paroles d'un auteur, considérées par rapport aux notes, aux commentaires, aux gloses qu'on a faites dessus. | Absol., Un passage de l'Écriture sainte, qu'un prédicateur prend pour sujet de son sermon. | En impr., *Gras texte*, *Petit texte*, Caractères.

TEXTILE. adj. des 2 g. Qui peut être tiré, divisé en filets propres à faire un tissu.

TEXTUAIRE. s. m. Livre où il n'y a que le texte sans commentaire.

TEXTUEL, ELLE. adj. Qui est dans le texte d'un livre, d'une loi, d'une ordonnance, etc.

TEXTUELLEMENT. adv. D'une manière entièrement conforme au texte.

TEXTURE. s. f. L'état d'une chose té-

tion de tisser. | La disposition des qui composent un corps.

TER. s. m. (Qqns. écrivent *Talar.*) : d'Allemagne et de Pologne. On *Daler.*

IMATURGE. adj. et subst. Qui fait teles.

s. m. Arbrisseau qui croit à la au Japon. | L'infusion de la feuille | Espèce de collation dans laquelle du thé.

TIN. s. m. Sorte de religieux.

TRAL, ALE. adj. Qui appartient tre, qui est propre au théâtre.

TRÉ. s. m. Lieu où l'on représente reas dramatiques. | La scène, la levée où les acteurs, vus de tous ts de l'escaute, exécutent les rations dramatiques. | *Coup de théâ-* nement imprévu, quoique préparé, se dans une pièce. | Le recueil de es pièces d'un auteur qui a travaillé théâtre. | Lieu où se passent des remarquables.

ÈRE. s. f. Vase pour faire infuser le

FORME. adj. *Infusion théiforme*, lue l'on prépare comme le thé.

SME. s. m. Croyance de l'existence

STE. s. des 2 g. Celui, celle qui l'existence de Dieu.

ME. s. m. Sujet, matière, proposi- e l'on entreprend de prouver ou cir. | Ce qu'on donne aux écoliers ire de la langue qu'ils savent dans on veut leur apprendre. | La com- de l'écolier.

MIS. s. f. Nom de la déesse de la Poét., La justice même.

OCRATIE. s. f. Gouvernement où les le la nation sont regardés comme s ministres de Dieu.

OCRATIQUE. adj. des 2 g. Qui ap- t à la théocratie.

ODICÉE. s. f. Justice de Dieu.

OGONIE. s. f. Génération des dieux. stème religieux imaginé dans le pa- s. | Poème d'Hésiode.

OLOGAL. s. m. Chanoine institué r chapitre d'une église cathédrale, assigner la théologie.

OLOGALE. s. f. Qualité, dignité de al.

OLOGALE. adj. f. Se dit Des vertus r principalement Dieu pour objet.

OLOGIE. s. f. Science qui a pour s choses divines, les dogmes et les tes religieux. | Doctrine théologique.

OLOGIEN. s. m. Celui qui sait la gie, qui écrit sur la théologie. | Se r étudiants en théologie.

THÉOLOGIQUE. adj. des 2 g. Qui con- cerne la théologie.

THÉOLOGIQUEMENT. adv. Selon les principes de la théologie.

THÉOREME. s. m. Proposition d'une vérité spéculative qui se peut démontrer.

THÉORICIEN. s. m. Celui qui connaît les principes d'un art sans les pratiquer.

THÉORIE. s. f. Spéculation, connais- sance qui s'arrête à la simple spéculation, sans passer à la pratique. | En t. d'art militaire, se dit Des principes de la manœuvre.

THÉORIQUE. adj. des 2 g. Qui appar- tient à la théorie.

THÉORIQUEMENT. adv. D'une manière théorique.

THÉRAPEUTES. s. m. pl. Moines du ju- daïsme, qui se livraient à la vie contempla- tive et mortifiée.

THÉRAPEUTIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport aux thérapeutes.

THÉRAPEUTIQUE. s. f. Partie de la mé- decine qui a pour objet la manière de trai- ter, de soigner et de guérir les maladies.

THÉRIACAL, ALE. adj. Qui contient de la thériaque, ou Qui participe des proprié- tés de la thériaque.

THÉRIAQUE. s. f. Médicament en forme d'opiat, qui est stomachique, et qu'on a cru propre à guérir de la morsure des ani- maux venimeux.

THERMAL, ALE. adj. Se dit Des eaux minérales chaudes.

THERMANTIQUE. adj. des 2 g. et s. m. Se dit Des remèdes excitants.

THERMES. s. m. pl. Se dit De certains édifices originairement destinés à l'usage des bains, mais qui plus tard devinrent de vastes palais.

THERMIDOR. s. m. Le onzième mois du calendrier républicain.

THERMOMÈTRE. s. m. Instrument fait pour indiquer les degrés de la chaleur ou du froid actuel.

THÉSAURISER. v. n. Amasser de l'ar- gent.

THÉSAURISEUR, EUSE. s. et adj. Celui, celle qui thésaurise.

THÈSE. s. f. Toute proposition qu'on énonce, toute question qu'on met en avant dans le discours ordinaire, avec l'intention de la défendre si elle est attaquée. | Toute proposition, soit de philosophie, soit de théologie, soit de droit, soit de médecine, qu'on soutient publiquement dans les éco- les, dans les universités. | Grande feuille ou cahier où les propositions de celui qui doit soutenir thèse sont imprimées.

THESMOTHÈTE. s. m. Titre qu'on don- nait à Athènes aux magistrats gardiens des lois.

THÉURGIE. s. f. Espèce de magie par

laquelle on croyait entretenir commerce avec les divinités bienfaisantes.

THÉURGIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la théurgie.

THIBAUDE. s. f. Tissu grossier fait avec du poil de vache, et dont on se sert pour doubler les tapis de pied.

THLASPI. s. m. Plante.

THON. s. m. Gros poisson de mer.

THORACHIQUE ou **THORACIQUE.** adj. des 2 g. Qui appartient, qui a rapport à la poitrine. | Se dit De certains médicaments qu'on appelle aussi *Pectoraux*.

THORAX. s. m. La capacité de la poitrine où sont enfermés le poumon et le cœur.

THROMBUS. s. m. Petite tumeur graisseuse qui se détache du tissu cellulaire, et vient fermer l'orifice de la saignée et arrêter l'écoulement du sang.

THUIA ou **THUYA.** s. m. Arbre.

THURIFÉRAIRE. s. m. Le clerc qui, dans les cérémonies de l'église, a la fonction de porter l'encensoir et la navette où est l'encens.

THYM. s. m. Plante odoriférante.

THYRSE. s. m. Javelot environné de pampre et de lierre, et terminé par une pomme de pin, dont les Bacchantes étaient armées.

TIARE. s. f. Ornement de tête qui était autrefois en usage chez les Perses, chez les Arméniens, etc., et qui servait aux princes et aux sacrificateurs. | Bonnet orné de trois couronnes, que le pape porte dans certaines cérémonies. | La dignité papale.

TIBIA. s. m. L'os le plus gros de la jambe, situé à la partie antérieure de ce membre.

TIBIAL, ALE. adj. Qui appartient, qui a rapport au tibia.

TIC. s. m. Habitude vicieuse que contractent les chevaux et les bêtes à cornes. | Sorte de mouvement convulsif auquel qq. personnes sont sujettes.

TIC TAC. Exprime un mouvement réglé, accompagné d'un petit bruit.

TIÈDE. adj. des 2 g. Qui est entre le chaud et le froid. Se dit Des choses liquides. | Nonchalant, qui manque d'activité, d'ardeur.

TIÈDEMENT. adv. Avec tièdour, avec nonchalance.

TIÈDEUR. s. f. Qualité de ce qui est tiède. | Nonchalance.

TIÉDIR. v. n. Devenir tiède.

TIEN, IENNE. adj. possessif, relatif à la 2^e personne du sing. | **TIEN.** subst. m. Le bien qui t'appartient. | *Le tien et le mien.* La propriété en général. | **TIENS.** s. m. plur. Tes proches, tes alliés.

TIERCE. s. f. Intervalle composé de deux sons de la gamme, entre lesquels il n'y en a qu'un selon l'ordre des notes de la gamme.

| Au jeu de piquet, Trois cartes d'une même couleur qui se suivent. | La position du poignet tourné en dedans, dans une situation horizontale, et au-dessus du bras de l'adversaire, en laissant son épée à droite. | Une des heures canoniales. | Dernière épreuve que le prote confère avec la précédente. | La soixantième partie d'une seconde.

TIERCELET. s. m. Le mâle de qq. oiseaux de proie, ainsi nommé parce qu'il est d'un tiers plus petit que la femelle.

TIERCEMENT. s. m. Surenchère du tiers du prix principal pour lequel une adjudication avait été faite.

TIERCER. v. s. et n. Hausser d'un tiers le prix d'une chose après que l'adjudication en a été faite. | Au jeu de la paume. Servir de tiers d'un côté, et tenir une place vers la corde.

TIERCERON. s. m. Arc qui naît des angles dans une voûte gothique.

TIERÇON. s. m. Ancienne mesure de liquide.

TIERS, ERCE. adj. Troisième. | *Fièvre tierce,* Fièvre périodique qui revient de deux jours l'un. | **Tiers.** subst. m. Se dit Des personnes. | La partie de la nation française qui n'était comprise ni dans le clergé ni dans la noblesse. | *Fam., Le tiers et le quart,* Toutes sortes de personnes. | Une des parties d'un tout qui est divisé en trois parties égales.

TIERS-POINT. s. m. Nom que les ouvriers donnent au point de section qui est au sommet d'un triangle équilatéral. | La courbure des voûtes gothiques qui sont composées de deux arcs de cercle.

TIGE. s. f. La partie du végétal qui sort de la terre et qui pousse des branches, des feuilles, des fleurs, des fruits. | Le premier père duquel sont sorties toutes les branches d'une famille. | S'emploie par analogie dans plusieurs arts et métiers.

TIGETTE. s. f. Espèce de tige ornée de feuilles, d'où sortent les volutes, dans le chapiteau corinthien.

TIGNASSE. s. f. Mauvaise perruque. Pop.

TIGNON. s. m. La partie des cheveux qui est derrière la tête. Se dit en parlant Des femmes. Pop.

TIGNONNER. v. s. Mettre en boucles les cheveux du chignon. | Pron., Se prendre l'une l'autre par le tignon. Pop.

TIGRE, TIGRESSE. s. Bête féroce dont le poil est rayé ou moucheté. | Espèce d'insectes mouchetés.

TIGRÉ, ÉE. adj. Moucheté, comme un tigre, imitant les couleurs du tigre.

TILBURY. s. m. Espèce de cabriolet ordinaire, non couvert et fort léger.

TILLAC. s. m. Le pont d'un navire. | Se

dit en parlant De certains grands bateaux et coches de rivière.

TILLE. s. f. La petite peau qui est entre l'écorce et le bois du tilleul. | L'écorce du brin de chanvre qu'on appelle aussi *Toille*. | Instrument qui sert à la fois de hache et de marteau.

TILLER ou **TEILLER.** v. a. Détacher avec la main le filament du chanvre, en brisant la chènevoite.

TILLEUL. s. m. Arbre.

TIMAR. s. m. Bénéfice d'un timariot.

TIMARIOT. s. m. Soldat turc qui jouit d'un bénéfice militaire.

TIMBALE. s. f. Espèce de tambour à l'usage de la cavalerie. | Gobelet de métal qui a la forme d'une timbale ou celle d'un verre sans pied. | Se dit De petites raquettes couvertes de peau des deux côtés.

TIMBALIER. s. m. Celui qui bat des timbales.

TIMBRE. s. m. Sorte de cloche immobile qui est frappée par un marteau placé ordinairement en dehors. | Le son que rend le timbre.

| Le retentissement de la voix. | La marque imprimée sur le papier dont la loi oblige à se servir pour certaines écritures, et même pour certaines impressions. | Marque particulière que chaque bureau des postes imprime sur les lettres. | Le casque qui est au-dessus de l'écu. | Fam., *Il a le timbre féllé*, se dit D'un homme un peu fou.

TIMBRER. v. a. Imprimer sur du papier, sur du parchemin, la marque ordonnée par la loi. | Imprimer sur une lettre une marque qui indique de quel bureau de poste elle part, etc. | Écrire en tête d'un acte la nature de cet acte, sa date, et le sommaire de ce qu'il contient. | *Une tête timbrée*, Un écrivain, un fou.

TIMBREUR. s. m. Celui qui timbre.

TIMIDE. adj. des 2 g. Craintif, peureux.

TIMIDEMENT. adv. Avec timidité.

TIMIDITÉ. s. f. Qualité de celui qui est timide. | Se dit Des actions, des discours.

TIMON. s. m. Pièce de bois du train de devant d'un carrosse ou d'un chariot, qui est longue et droite, et aux deux côtés de laquelle on attèle les chevaux. | Longue pièce de bois attachée au gouvernail d'un navire, et qui sert à le mouvoir par la force du levier. Le gouvernail même.

TIMONIER. s. m. Celui qui gouverne le timon d'un navire sous les ordres du pilote. | Se dit Des chevaux qu'on met au timon.

TIMORÉ, ÉE. adj. Qui est pénétré d'une crainte salutaire.

TIN. s. m. Morceau de bois, sorte de bilot qu'on emploie, comme support ou garniture, pour maintenir une pièce de bois pendant qu'on la travaille.

TINCTORIAL, ALE. adj. Qui sert à teindre.

TINE. s. f. Espèce de tonneau qui sert à transporter l'eau.

TINETTE. s. f. Vaisseau de bois fait de douves, qui s'ouvre par le haut.

TINTAMARRE. s. m. Toute sorte de bruit éclatant, accompagné de confusion et de désordre.

TINTAMARRER. v. n. Faire du tintamarre. Pop. et vi.

TINTEMENT. s. m. Prolongement du son d'une cloche, lequel va toujours en diminuant. | La sensation que l'on éprouve qqfs. dans les oreilles comme si l'on entendait un son aigu et continu.

TINTER. v. a. Faire sonner lentement une cloche, en sorte que le battant ne touche que d'un côté. | V. n. *La cloche tinte*, On tinte la cloche.

TINTER. v. a. Appuyer sur des tins, assujettir avec des tins.

TINTOUIN. s. m. Bourdonnement, bruit dans les oreilles. | Inquiétude. Fam.

TIQUE. s. f. Insecte parasite à huit pattes et sans ailes.

TIQUEUR. v. n. Avoir un tic. Se dit Des chevaux.

TIQUETÉ, ÉE. adj. Tacheté, marqué de petites taches.

TIQUEUR, EUSE. adj. Se dit D'un cheval, d'une jument qui tique.

TIR. s. m. L'action ou l'art de tirer une arme à feu dans une direction déterminée. | Lieu où l'on s'exerce à tirer des armes à feu.

TIRADE. s. f. Morceau d'une certaine étendue qui fait partie d'un ouvrage en prose ou en vers, et qui roule ordinairement sur une même idée, sur un même fait. | Dans les pièces de théâtre, suite de phrases, de vers, qu'un des personnages débite sans être interrompu. | Passage que fait la voix ou l'instrument dans l'intervalle d'une note à une autre. | *Tout s'en tirade*, loc. adv. et fam. Tout de suite, sans s'arrêter.

TIRAGE. s. m. Action de tirer. | L'action de mettre des feuilles sous la presse et d'y imprimer les caractères. | Sur le bord des rivières, l'espace qu'on laisse libre pour le passage des chevaux qui tirent les bateaux.

TIRAILLEMENT. s. m. Action de tirailler; L'effet de cette action. | Sorte de malaise ou de sensation importune, qui est excitée dans certaines parties intérieures du corps.

TIRAILLER. v. a. Tirer une personne à diverses reprises, avec importunité ou avec violence. | V. n. fam. Tirer d'une arme à feu mal et souvent. Fam. | Se dit De l'action des soldats qui, dispersés en avant d'une colonne, commencent l'attaque par un feu irrégulier et à volonté.

TIRAILLERIE. s. m. Action de tirailler.

TIRAILLEUR. s. m. Celui qui tireille. Se dit Des chasseurs qui tirent mal; et Des soldats qui tiraillent en avant d'une colonne pour commencer l'attaque.

TIRANT. s. m. Cordon servant à ouvrir et à fermer une bourse. | Se dit Des morceaux de cuir placés des deux côtés du soulier, qui servent à l'attacher sur le cou-de-pied. | Se dit Des anes cousus aux deux côtés d'une botte. | Pièce de bois ou barre de fer, arrêtée aux deux extrémités par des saucres, pour empêcher l'écartement ou d'une charpente, ou de deux murs, etc. | Se dit De certaines portions de nerfs de couleur jaunâtre, qui se trouvent dans la viande de bœufs. | La quantité d'eau que tire un navire.

TIRASSE. s. f. Sorte de filet dont on se sert pour prendre des cailloux, etc.

TIRASSER. v. a. et n. Chasser à la tirasse, prendre à la tirasse.

TIRE. s. f. Se dit adv. *Tout d'une tire*, Sans discontinuation, tout de suite. Fam.

TIRE-BALE. s. m. Instrument dont les chirurgiens se servent pour retirer la balle restée dans une blessure faite par une arme à feu. | Instrument dont on se sert pour tirer d'un fusil ou d'une carabine la balle qui y est entrée de force.

TIRE-BOTTE. s. m. Petite planche dont on se sert pour se débottier seul. | Se dit Des crochets de fer qu'on passe dans les tirants d'une botte, lorsqu'on veut la chauser. | Se dit Des tirants de la botte.

TIRE-BOUCHON. s. m. Sorte de vis de fer ou d'acier, dont on se sert pour tirer les bouchons des bouteilles.

TIRE-BOURRE. s. m. Instrument qui, étant mis au bout de la bague d'une arme à feu, sert à en tirer la bourre.

TIRE-BOUTON. s. m. Instrument dont on se sert pour faire entrer les boutons dans les boutonnières.

TIRE-D'AILE. s. m. Battement d'aile prompt et vigoureux que fait un oiseau quand il vole vite. | Adv., *Voler à tire-d'aile*, Voler rapidement.

TIRE-FOND. s. m. Instrument de chirurgie et de tonnelier.

TIRE-LAISSE. s. m. Se dit Lorsqu'un homme vient à être frustré tout d'un coup d'une chose qu'il croyait ne lui pouvoir manquer.

TIRE-LARIGOT. s. m. *Boire à tire-larigot*, Boire excessivement. Pop.

TIRE-LIGNE. s. m. Petit instrument de métal, dont on se sert pour tirer des lignes plus ou moins grosses.

TIRELIRE. s. f. Petit vaisseau de terre ou d'autre matière, ayant une fente en haut, par laquelle on fait entrer des pièces de monnaie pour les mettre en réserve.

TIRE-MOELLE. s. m. Petit instrument

d'argent, dont on se sert à table pour tirer la moelle d'un os.

TIRE-PIED. s. m. Grande lamie de cuir, dont les cordonniers se servent pour tenir leur ouvrage plus ferme sur leurs genoux quand ils travaillent.

TIRER. v. a. Mouvoir vers soi, amener vers soi, ou après soi. | *Ce navire tire tant d'eau*, Il enfonce dans l'eau de tant de pieds. | Oter, faire sortir une chose d'une autre, d'un lieu. | *Tirer du sang*, Seigner. | *Tirer une vache*, La traire. | *Tirer la langue*, Avancer la langue hors de la bouche.

| Oter, faire sortir une personne de qq. endroit. | Délivrer, dégager qq. | Étendre, allonger. | Recueillir, percevoir, obtenir, recevoir. | *Tirer son origine*, Descendre, être issu. | Fig., Extraire, puiser, emprunter. | Inférer, conclure. | Tracer. | Imprimer. | V. n. Faire des armes. | Faire usage d'une arme de trait ou d'une arme à feu, la faire partir. | Fam., *Tirer sur qq.*, Dire des choses offensantes de qq. | *Tirer un oiseau*, Tirer dessus. | *Tirer une lettre de change*, Signer une sorte de lettre par laquelle on charge un correspondant de payer la somme énoncée à celui qui présentera cette lettre. | V. n. Se dit Des choses qu'on remet à la décision du sort. | V. a. Prendre au sort, au hasard. | *Tirer au large*, S'enfuir. | *Tirer à sa fin*, Être bien près de finir. | Traité, 6a. part. | *Un visage tiré*, Un visage abattu, maigri. | Subst. m. Une chasse au fusil.

TIRÉ. s. m. Petit morceau de parchemin coupé en long et tortillé, servant à enfilier et à attacher des papiers ensemble. | Petit trait horizontal qu'on fait au bout de la ligne quand un mot n'est pas fini, et dont on se sert pour joindre certains mots.

TIRETAINE. s. f. Sorte de drapnet, drap tissu grossièrement, moitié laine, moitié fil.

TIRE-TÊTE. s. m. Instrument de chirurgie qui sert à tirer la tête d'un enfant mort dans la matrice.

TIREUR. s. m. Celui qui tire. | *Tireur d'or*, Ouvrier dont le métier est de tirer l'or en fils déliés. | *Tirasse de cartes*, Prétendue devineresse. | *Tirasse*, Chasseur qu'on entretient pour tuer du gibier. | Tout homme qui chasse au fusil. | Celui qui tire une lettre de change sur qq.

TIROIR. s. m. Espèce de petite caisse ou laquette emboîtée dans une armoire, dans une table, etc., et qui se tire par le moyen d'un bouton, d'un anneau, etc.

TIRONIEN, **IENNE** adj. Se dit Des caractères d'abréviation dont Tiron, affranchi de Clodion, fut l'inventeur.

TISANE. s. f. Eau dans laquelle on a fait bouillir ou infuser de l'orge, de la réglisse, du chiendent, ou autre substance, pour en composer une boisson médicameuse.

TISON. s. m. Reste d'une bûche, dont une partie a été brûlée.

TISONNÉ. adj. m. *Gris tisonné*, Le poil d'un cheval sur lequel on observe des taches irrégulièrement éparées.

TISONNER. v. n. Remuer des tisons sans besoin.

TISONNEUR, EUSE. s. Celui, celle qui saine à tisonner.

TISONNIER. s. m. Instrument de fer, étroit et long, qui sert à attiser le feu de la forge et à en tirer le mâchefer.

TISSAGE. s. m. Action de tisser, et l'ouvrage de celui qui tisse.

TISSER. v. a. Faire de la toile ou d'autres étoffes ou croissant en entraînant les fils dont elles doivent être composées.

TISSERAND. s. m. Ouvrier qui fait de la toile.

TISSERANDERIE. s. f. Profession de ceux qui tissent, ou qui vendent des ouvrages faits par des tisserands.

TISSURE. s. f. Liaison de ce qui est tissé.

TISSUTIER. s. m. Rubanier.

TISTRE. v. a., synonymes de *Tisser*. N'est plus en usage que dans les temps formés de *Tissu*, qui est son participe. | *Tisser*, subet. m. Se dit De certains petits ouvrages tissés au métier. | Se dit Des étoffes tissées. | *Tissure*, texture. | En parlant d'ouvrages d'esprit, Ordre, suite.

TITAN. s. m. Nom des géants qui, selon la Fable, voulaient escalader le ciel et détrôner Jupiter.

TITHYMALE. s. m. Nom que l'on donne aux euphorbes indigènes.

TITILLATION. s. f. Légère agitation qui se remarque dans certains corps. | Chatouillement.

TITILLER. v. a. Causer une légère agitation qui produit ce qu'on appelle Titillation. | Chatouiller.

TITRE. s. m. Inscription qui fait connaître la matière d'un livre, et ordinairement le nom de l'auteur qui l'a composé, etc. Se dit Des inscriptions analogues placées au commencement des divisions d'un livre. | Se dit D'une qualité honorable, d'un nom de dignité. | Se dit De certaines qualifications que l'on donne par honneur. | La propriété d'une charge, d'un office. | L'acte, l'écrit, la pièce authentique qui sert à établir un droit, une qualité. | Le droit qu'on a de posséder, de demander, ou de faire qq. ch. | *À juste titre*, Justement, avec raison. | Le degré de fin de l'or ou de l'argent monnayé. | *À titre de*, loc. prép. En qualité. | *À titre d'ouvrier*, loc. adv. En vertu de sa qualité.

TITRE. v. a. Donner un titre d'honneur à une personne, à une terre; ou Donner à une personne les prérogatives attachées à certains titres. | *Titré*, fin. part.

Un homme titré, Un duc, un pair, un grand d'Espagne, etc.

TITRIER. s. m. Un falsificateur de titres.

TITUBATION. s. f. Action de chanceler. Le mouvement de mutation de l'axe de la terre.

TITULAIRE. adj. des 2 g. Qui a le titre et le droit d'une dignité sans en avoir la possession, sans en remplir les fonctions. | Adj. et subet. Se dit De quiconque est revêtu d'un titre, soit qu'il en remplisse, soit qu'il n'en remplisse pas la fonction.

TOAST. s. m. (Qu'on écrit *Tact*). Proposition de boire à la santé de quelqu'un, à l'accomplissement d'un vœu, au souvenir d'un événement.

TOASTER. v. a. et n. *V. Tourner*.

TOCANE. s. f. Vin nouveau fait de la mère goutte.

TOCSIN. s. m. Bruit d'une cloche qu'on tinte à coups pressés et redoublés pour donner l'alarme, pour avertir du feu, etc.

TOGE. s. f. Robe de laine fort ample et longue, qui était le vêtement particulier des Romains.

TOI. Pronom personnel. *V. Tu*.

TOILE. s. f. Tissu de fils de lin, de chanvre ou de coton. | Se dit De qq. autres tissus. | Celui que font les araignées. | Le rideau qui cache la scène, dans un théâtre. | Se dit De grands filets que l'on tend pour prendre des oisifs, des biches, des chevreuils, etc.

TOILERIE. s. f. Marchandise de toile.

TOILETTE. s. f. Toile qu'on étend sur une table, pour y mettre ce qui sert à l'ornement et à l'ajustement des hommes et des femmes. | Tout ce qui couvre et garnit le meuble devant lequel une femme se place lorsqu'elle veut se parer. | Le meuble même qui est garni de ce qui sert à la parure d'une femme. | *Se rendre à la toilette*, Femme qui va porter dans les maisons des hardes, des étoffes, des bijoux à vendre. | Se dit Des détails de l'ajustement, de l'action de se parer, de s'habiller, pour paraître en public, en société.

TOILIER, IÈRE. s. Celui, celle qui vend de la toile. | Ouvrier qui fabrique de la toile.

TOISE. s. f. Mesure longue de six pieds. | La longueur de six pieds.

TOISÉ. s. m. Mesurage à la toise. | La science ou l'art de mesurer les surfaces et les solides.

TOISER. v. a. Mesurer à la toise. | *Teiser un soldat*, Mesurer sa taille. | Fam., *Teiser qq. un.*, L'examiner avec attention pour apprécier son mérite, ou pour lui témoigner du dédain.

TOISEUR. s. m. Celui qui toise.

TOISON. s. f. La laine d'une brebis, d'un mouton. | *La Toison d'Or*, ou,

absol., *La Toison*, Ordre de chevalerie institué par Philippe le Bon, duc de Bourgogne.

TOIT. s. m. Partie supérieure des bâtiments, des maisons, qui sert à les couvrir et à les abriter. | *Le toit paternel*, La maison paternelle. | La partie de la roche qui couvre la mine ou le filon.

TOITURE. s. f. Ce qui compose le toit d'une maison, d'un bâtiment.

TÔLE. s. f. Fer battu et réduit en feuilles ou plaques minces.

TOLÉRABLE. adj. des 2 g. Qu'on peut tolérer, qu'on peut supporter.

TOLÉRANCE. s. f. Condescendance, indulgence pour ce qu'on ne peut empêcher, ou qu'on croit ne devoir pas empêcher.

TOLÉRANT, **ANTE**. adj. Qui tolère. | Se dit d'un homme indulgent.

TOLÉRANTISME. s. m. L'opinion de ceux qui étendent trop loin la tolérance théologique.

TOLÉRER. v. a. Supporter, avoir de l'indulgence pour des abus; supporter des choses qui d'elles-mêmes ne sont pas bien, ou que l'on croit n'être pas bien.

TOLLÉ. *Crier tollé contre qqn.*, Crier afin d'exciter de l'indignation contre qqn. Fam.

TOMAIISON. s. f. Indication du tome auquel appartient chaque feuille d'impression.

TOMAN. s. m. Somme de compte en usage dans la Perse.

TOMATE. s. f. Plante, espèce de morelle, n. autr. *Pomme d'amour*.

TOMBAC. s. m. Sorte de métal factice, composé de cuivre et de zinc.

TOMBANT, **ANTE**. adj. Qui tombe.

TOMBE. s. f. Grande table de pierre, de marbre, de cuivre, etc., dont on couvre une sépulture. | *Sépulcre*.

TOMBEAU. s. m. Sépulcre, monument élevé à la mémoire d'un mort dans l'endroit où il est enterré.

TOMBÉE. s. f. *À la tombée de la nuit*, Au moment où la nuit approche.

TOMBELJER. s. m. Charretier qui conduit un tomberseau.

TOMBER. v. n. Être emporté, entraîné de haut en bas par son propre poids. | *Tomber de son haut*, Être extrêmement surpris de qq. ch. | *Tomber sur qqn.*, Se jeter, se précipiter, fondre sur lui. | *Tomber malade*, Devenir malade. | *Sa voix tombe*, Sa voix faiblit. | *Dégénérer*, se laisser aller à qq. ch. de blâmable. | *Déchoir de réputation*, de crédit, perdre de sa vogue. | *Succomber*, périr, s'anéantir. | *Cesser*, discontinuer. | *Ne pas réussir*. | *Échoir*. | *Le soupçon tombe sur lui*, Se porta sur lui. | *Cette fête tombe un jeudi*, Elle arrive, on la chôme un jeudi. | *Tomber d'accord*, Avouer, convenir que. | Être pendant.

TOMBEREAU. s. m. Sorte de charrette

entourée d'ais, servant à porter de la boue, du sable, des pierres, etc.

TOME. s. m. Volume qui fait partie d'un ouvrage imprimé ou manuscrit.

TOMENTEUX, **EUSE**. adj. Qui est couvert de poils courts et serrés de manière à offrir l'apparence du drap ou du velours.

TON. Adj. possessif masc. qui répond au pronom personnel *Tu, toi, te*. | Il fait au fém. *Ta*. | Il fait *Tes* au plur. du masc. et du fém.

TON. s. m. Certain degré d'élévation ou d'abaissement de la voix ou de qq. autre son. | La manière de parler, non-seulement par rapport au son de la voix, mais relativement à la nature des discours. | *Le bon ton*, Le caractère propre au langage et aux manières du monde poli, élégant. | L'intervalles entre deux notes consécutives de la gamme. | *Demi-ton*, ou *Semi-ton*, La moitié d'un ton, ou à peu près. | Le degré d'élévation du son des instruments. | Se dit Des teintes, suivant leur différente nature et leur différent degré de force ou d'éclat. | L'état de tension, d'élasticité ou de fermeté naturel aux différents organes du corps.

TONARION. s. m. T. d'antiq. Flûte avec laquelle on donnait le ton aux orateurs.

TONDAISON. s. f. *V. Tondre*.

TONDEUR, **EUSE**. s. Celui, celle qui tond.

TONDRE. v. a. (*Je tonds, il tond; nous tondons, etc. Je tondais. J'ai tondus. Je tondis. Je tondrai. Tonds, tondes, etc.*) Couper la laine ou le poil aux bêtes. | *Tondre une palissade*, La rendre unie en coupant les feuilles et les branches qui débordent. | Couper les cheveux de près avec des ciseaux.

TONIQUE. adj. des 2 g. et s. m. Se dit Du mouvement de contraction insensible des fibres du corps vivant, qui leur donne successivement différents degrés de tension. | Se dit De certains remèdes. | Adj. et s. f. Se dit De la note principale ou fondamentale d'un ton, d'un mode.

TONLIEU. s. m. Droit qui se payait pour les places où l'on étalait dans un marché.

TONNAGE. s. m. Capacité d'un navire, d'un bateau.

TONNANT, **ANTE**. adj. Qui tonne. | *Une voix tonnante*, Une voix forte et éclatante.

TONNE. s. f. Vaisseau de bois à deux fonds, en forme de muid, qui est plus grand que le tonneau. | *Tonne d'or*, Se dit D'une certaine somme d'argent.

TONNEAU. s. m. Grand vaisseau de bois de forme à peu près cylindrique, fait pour mettre des liquides ou pour enfermer des marchandises. | La liqueur contenue dans

le tonneau. | Le poids de deux mille livres, ou l'espace de quarante pieds cubes.

TONNELER. v. a. Prendre à la tonnelle.

TONNELET. s. m. Sorte de petit baril. | La partie inférieure d'un habit à la romaine, relevée en rond au moyen d'une espèce de petit panier.

TONNELLEUR. s. m. Chasseur qui prend des perdrix à la tonnelle.

TONNELIER. s. m. Artisan qui fait et qui raccommode des tonneaux.

TONNELLE. s. f. Sorte de berceau de treillage couvert de verdure. | Une construction, une voûte en plein cintre.

TONNELLE. s. f. Espèce de filet à prendre des perdrix.

TONNELLERIE. s. f. Profession du tonnelier. | Lieu où l'on fabrique des tonneaux.

TONNER. v. n. Se dit Du bruit causé par le tonnerre. | Parler contre qqn. ou contre qq. ch. avec beaucoup de force et de véhémence.

TONNERRE. s. m. Bruit éclatant causé par l'explosion des nuées électriques. | La foudre. | L'endroit du canon d'un fusil, d'un pistolet, où se met la charge.

TONNES. s. f. pl. Genre de coquilles univalves de forme arrondie.

TONSURE. s. f. Cérémonie de l'Église catholique, par laquelle l'évêque introduit un homme dans l'état ecclésiastique. | La couronne que l'on fait sur la tête aux clercs, sous-diacres, diacres, prêtres, etc., en leur rasant des cheveux.

TONSURER. v. a. Donner la tonsure. | **TONSURÉ.** subst. m. Un tonsuré.

TONTE. s. f. L'action de tondre, et la laine qu'on retire en tondant un troupeau. | Le temps où l'on a coutume de tondre les troupeaux.

TONTINE. s. f. Sorte de rentes viagères avec droit d'accroissement pour les survivants.

TONTINIER, IÈRE. s. Celui, celle qui a des rentes de tontine.

TONTISSE. adj. f. Se dit De l'espèce de bourre qui tombe des draps lorsqu'on les tond. | Subst. fém. Une sorte de tenture faite de toile, sur laquelle on a appliqué des tentures de drap pour figurer différents dessins.

TONTURE. s. f. Le poil que l'on tond sur les draps; Les branches et les feuilles que l'on coupe, que l'on taille aux palissades, aux bordures de buis, etc.

TOPAZE. s. f. Pierre précieuse, transparente, brillante, de couleur jaune.

TÔPER. v. n. Consentir à aller d'autant que met au jeu celui contre qui l'on joue. | Fam. Adhérer à une proposition.

TOPINAMBOUR. s. m. Plante.

TOPIQUE. adj. des 2 g. et s. m. Remède

topique, Médicament qu'on applique à l'extérieur.

TOPIQUES. s. m. pl. Traité sur les lieux communs d'où l'on tire des arguments.

TOPOGRAPHIE. s. f. Description détaillée d'un lieu, d'un canton particulier.

TOPOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la topographie.

TOQUE. s. f. Sorte de chapeau à petits bords, couvert de velours, de satin, etc., plat par dessus, et plissé tout autour.

TOQUER. v. a. Toucher, frapper. (Vi.)

TOQUET. s. m. Sorte de coiffure, de bonnet à l'usage des femmes du menu peuple et des paysannes. | Sorte de bonnet que portaient les enfants.

TORCHE. s. f. Flambeau grossier fait de résine ou de cire, et consistant qqfs. en un bâton de bois résineux entouré de cire et d'mèche.

TORCHE-CUL. s. m. Linge, papier, dont on s'essuie le derrière après qu'on a été à la garde-robe. Bas. | Fam., Un écrit fort méprisable.

TORCHE-NEZ. s. m. Corde ou ficelle dans laquelle on passe et on engage la lèvre antérieure du cheval, et que l'on serre ensuite avec un morceau de bois. On dit plus ordin. *Serre-nez*.

TORCHER. v. a. Essuyer, frotter pour ôter l'ordure.

TORCHÈRE. s. f. Espèce de flambeau grossier, vase de fer et à jour, qui est placé à l'extrémité d'un long manche, et dans lequel on met des matières combustibles destinées à donner de la lumière.

TORCHIS. s. m. Mortier composé de terre grasse et de paille ou de foin coupé.

TORCHON. s. m. Espèce de serviette de grosse toile, dont on se sert pour essuyer la vaisselle, les meubles, etc.

TORDAGE. s. m. Action de tordre, façon qu'on donne à la soie, en doublant les fils sur les moulins.

TORDRE. v. a. (*Je tords, il tord; nous tordons, etc. Je tordais. J'ai tordu. Je tordis. Je tordrai. Tords, tordez, etc.*) Tourner un corps long et flexible par ses deux extrémités en sens contraire. | *Tordre le sens d'un auteur*, Lui donner une interprétation fautive et forcée.

TORE. s. m. Moulure ronde, faisant ordinairement partie de la base des colonnes, ou placée à l'extrémité du fût d'une colonne ou d'un piédestal circulaire.

TORÉADOR. s. m. Cavalier qui combat les taureaux, dans les courses publiques.

TORMENTILLE. s. f. Plante.

TORON. s. m. Assemblage de plusieurs fils de caret tournés ensemble, qui font partie d'une corde, d'un câble. | Gros tore à l'extrémité d'une surface droite.

TORPEUR. s. f. Engourdissement.

TORPILLE. s. f. Poisson qui a la propriété de donner une commotion électrique d'où résulte l'engourdissement de la main de celui qui le touche.

TORQUET. s. m. *Deusser un torquet*, Tromper qq., lui dire une chose contraire à ce qu'on pense.

TORQUETTE. s. f. Certaine quantité de marés arrangés dans de la paille, pour l'envoyer à une distance plus ou moins éloignée des ports de la mer.

TORRÉFACTION. s. f. Action de torréfier.

TORRÉFIER. v. a. Griller, rôtir des substances végétales ou animales.

TORRENT. s. m. Courant d'eau rapide et qui ne dure que très-peu de temps.

TORRIDE. adj. f. Brûlant. *Zone torride*, La portion de la terre ou du ciel qui est entre les deux tropiques.

TORS, ORSE. adj. Qui est tordu, ou qui paraît l'être. On dit, pop., *Torse*, au fém., en parlant de ce qui est contourné, difforme.

TORSADE. s. f. Frange tordue en spirale, qu'on emploie pour orner les tentures, les rideaux et les draperies, etc.

TORSE. s. m. Figure tronquée, qui n'a qu'un corps sans tête, ou sans bras, ou sans jambes.

TORSION. s. f. Action de tordre, et l'état de ce qui est tordu.

TORT. s. m. Ce qui est opposé à la justice et à la raison. | *Lésion, dommages*. | À **TORT.** loc. adv. Sans raison, injustement. | À **TORT ET À TRAVERS.** loc. adv. Sans discernement. | À **TORT ET À DROIT.** loc. adv. Sans examiner si la chose est juste ou injuste. | À **TORT OU À DROIT, À TORT OU À RAISON.** loc. adv. Avec droit ou sans droit.

TORTEILLE. s. f. Plante. *F. VÉLAR.*

TORTICOLIS. s. m. Sorte de rhumatisme, ordin. passager, qui fait qu'on ne peut tourner le cou sans douleur. | Se dit, subst. et fam., Des faux dévots.

TORTILLAGE. s. m. Façon de s'exprimer confuse et embarrassée. Fam.

TORTILLE. s. f. Se dit De petites allées, étroites et tortueuses, qu'on pratique dans un bois, dans les taillis d'un jardin ou d'un parc. Qqns. disent aussi *Tortillère*.

TORTILLEMENT. s. m. Action de tortiller, ou l'état d'une chose tortillée. | Se dit, fam., Des petits détours, des finesses qu'on cherche dans les affaires.

TORTILLER. v. a. Tordre à plusieurs tours. | Se dit, pron., Des serpents et des vers. | V. n. Chercher des détours, des subterfuges. Fam.

TORTILLON. s. m. Coiffure d'une fille du bas peuple. | Petite servante prise au village. Fam.

TORTIONNAIRE. adj. des 2 g. laque et violent.

TORTIS. s. m. Assemblage de plusieurs fils de chanvre, de laine, de soie, etc., tordus ensemble. | T. de blas. Le fil de perles qui entoure la couronne des barons.

TORTU, UE. adj. Qui n'est pas droit, qui est de travers.

TORTUE. s. f. Animal amphibie à quatre pieds, qui marche fort lentement. | Fam., *A pas de tortue*, Lentement. | Chez les Romains, L'espèce d'abri ou de toit que les soldats formaient en tenant leurs boucliers au-dessus de leur tête, et en les serrant les uns contre les autres. | Machine de guerre.

TORTUER. v. a. Rendre tortu.

TORTUEUSEMENT. adv. D'une manière tortueuse.

TORTUEUX, EUSE. adj. Qui fait plusieurs tours et retours. | Sans franchise.

TORTUOSITÉ. s. f. État de ce qui est tortueux.

TORTURE. s. f. Gêne, tourment qu'on fait souffrir. | Le tourment qu'on fait souffrir à qq. par ordre de justice, pour l'obliger à confesser la vérité.

TORTURER. v. a. Faire éprouver la torture. | *Torturer un texte*, Lui faire signifier, comme par violence, ce qu'il ne dit pas.

TORY. s. m. Nom qu'on a donné en Angleterre aux partisans de Charles II, et qui depuis est resté le nom générique du parti qui prétend soutenir la prérogative royale. | Adj., *Un ministre tory*.

TOSCAN, ANE. adj. Se dit Du plus simple et du plus solide des cinq ordres d'architecture.

TOSTER. v. a. et n. Porter un toast; boire en annonçant un vœu, un sentiment pour qq. personne, ou qq. événement heureux.

TÔT. adv. de temps. Promptement, vite, dans peu de temps. | *Sitôt que, aussitôt que*, signifient aussi Dès que, du moment que.

TOTAL, ALE. adj. Complet, entier. | Subst. m. Le tout, l'assemblage de plusieurs choses considérées comme faisant un tout. | Au **TOTAL, EN TOTAL.** loc. adv. Tout composé. | **SOMME TOTALE.** loc. adv. En comptant tout.

TOTALEMENT. adv. Entièrement.

TOTALITÉ. s. f. Le total, le tout.

TOTON. s. m. Espèce de dé qui est traversé d'une petite cheville sur laquelle on le fait tourner, et qui est marqué de différentes lettres sur ses quatre faces latérales.

TOUAGE. s. m. Action de touer, ou Le résultat de cette action.

TOUAÏLE. s. f. Linge perdu sur un rouleau auprès d'un lieu où l'on se lave les mains, et qui sert à le essuyer.

TOUCAN. s. m. Oiseau d'Amérique. | Nom D'une constellation.

TOUCHANT, ANTE. adj. Qui touche le cœur, qui émeut.

TOUCHANT. prép. Concernant, sur le sujet de.

TOUCHE. s. f. Chacune des petites pièces d'ébène, d'ivoire, etc., qui composent le clavier d'un orgue, d'un piano, d'un clavecin, etc. | L'épreuve qu'on fait de l'or par le moyen de la pierre de touche. | La manière dont le peintre, l'écrivain indique et fait sentir le caractère des objets. | L'action d'appliquer l'encre sur la forme avec les balles ou le rouleau.

TOUCHER. v. a. Mettre la main sur qq. ch., à qq. ch. | *Toucher dans la main.* Mettre sa main dans celle d'un autre, en signe de réconciliation, d'amitié, etc. | *Toucher à qq. ch.,* signifie Atteindre à qq. ch. — En prendre, en ôter. | *Toucher aux piques d'or,* l'éprouver avec une pierre de touche. | Étendre, appliquer l'encre sur la forme avec les balles ou le rouleau. | Frapper pour faire aller, chasser devant soi. | Se dit en parlant du contact qui a lieu entre toutes sortes de corps, lorsqu'ils se joignent tellement, qu'il n'y a rien entre deux. | *Toucher à une île, Y aborder.* | Recevoir. | En parlant de certains instruments de musique, En jouer. | Traiter, exprimer. | Émouvoir. | Concerner, regarder, intéresser. | Appartenir par le sang.

TOUCHER. s. m. Le tact, celui des cinq sens par lequel on connaît les qualités palpables | *Ce pianiste, ce joueur de guitare, etc., a un beau toucher,* Il joue délicatement, agréablement.

TOU-COI. s. m. Mot qu'on emploie pour faire taire un limier lorsqu'il crie.

TOUE. s. f. Espèce de batman qui sert de bac sur certaines rivières.

TOUÉE. s. f. Action de touer, de se touer. | Longueur de câble de cent vingt brasses.

TOUER. v. a. Faire avancer un navire en tirant d'un point fixe un câble à force de bras ou au moyen du estestan.

TOUFFE. s. f. Assemblage de certaines choses, lorsqu'elles sont en quantité et près à près.

TOUFFEUR. s. f. Exhalaison chaude qui s'élève en entrant dans un lieu où la chaleur est extrême. Fam.

TOUFFU, UE. adj. Qui est en touffe, qui est épais, bien garni.

TOUG ou **TOUC.** s. m. Demi-pique au bout de laquelle est attachée une queue de cheval avec un bouton d'or, et qu'on porte devant les visirs, les pachas, etc.

TOUJOURS. adv. de temps. Continuellement, sans cesse, sans fin. | Sans exception, en toute occasion. | Le plus souvent. | En attendant, cependant. | Au moins.

TOUPET. s. m. Petite touffe de poil, de

cheveux, de crin. | Absol., La touffe de cheveux qui est au haut du front.

TOUPIE. s. f. Sorte de jouet de bois.

TOUPELLER. v. a. Tournoyer comme une toupie. | Ne faire qu'aller et venir dans une maison sans savoir pourquoi. Fam.

TOUPILLON. s. m. Petit teupet. | Se dit Des branches inutiles et confuses d'un ouvrage.

TOUR. s. f. Sorte de bâtiment élevé, rond ou carré, ou à plusieurs côtés; dont on fortifiait jadis l'enceinte des villes, des châteaux, etc., ou qui sert de prison, de phare, de clocher, etc. | Au jeu des échecs, Certaines pièces de ce jeu, qu'on appelait autrefois Roc.

TOUR. s. m. Mouvement en rond. | *Fam., A tour de bras,* De toute la force du bras. | *Tour de reins,* Rupture ou foulure de reins causée par qq. effort. | *Faire un tour,* Aller et venir. | Se dit en parlant de certaines choses qui vont en serpentant, et qui reviennent sur elles-mêmes. | *Un tour de bristac,* Les deux trous. | Circuit, circonférence d'un lieu ou d'un corps. | Se dit de différentes choses dont on se sert, soit pour l'habillement, soit pour la parure, et qui sont mises en rond. | Toute action qui exige la promptitude, la subtilité et l'adresse de la main, ou la souplesse, l'agilité, la force du corps. | Trait d'habileté, ruse, finesse. | La manière dont on exprime ses pensées, et dont on arrange ses termes, soit en parlant, soit en écrivant. | Rang successif, alternatif. | Machine dont on se sert pour façonner en rond le bois, l'ivoire, les métaux. | Une espèce d'armoire ronde et tournant sur un pivot, et qui sert aux religieuses pour faire passer ce qu'elles reçoivent du dehors, ou ce qu'elles y envoient. | *Tour à tour.* loc. adv. L'un après l'autre, alternativement.

TOURBE. s. f. Substances combustibles, spongieuses, légères, brunes ou noires, qui est formée par l'accumulation des débris de végétaux.

TOURBE. s. f. Multitude confuse composée de menu peuple.

TOURBEUX, EUSE. adj. Qui contient de la tourbe.

TOURBIÈRE. s. f. Endroit d'où l'on tire de la tourbe.

TOURBILLON. s. m. Vent impétueux qui va en tournoyant. | Se dit De l'eau qui tournoie avec violence. | Tout ce qui entraîne les hommes.

TOURBILLONNER. v. a. Aller en tournoyant.

TOURD. s. m. Poisson de mer.

TOURD. s. m., ou **TOURDELLE.** s. f. Nom donné à une espèce de grive.

TOURDILLE. adj. Gris tourdille, La couleur du poil d'un cheval qui est d'un gris

sals approchant de la couleur d'une grive.

TOURELLE. s. f. Petite tour.

TOURET. s. f. Petite roue qui, dans les machines à tourner, reçoit son mouvement d'une plus grande. | Sorte de dévidoir ou de rouet à l'usage des cordiers. | Le rouet à filer. | Petit tour à l'usage des graveurs en pierres fines.

TOURIÈRE. s. f. Dans les monastères de filles, domestique de dehors, qui a soin de faire passer au tour toutes les choses qu'on y apporte.

TOURILLON. s. m. Se dit Des axes de fer sur lesquels se meuvent les treuils, les bascales, etc. Le gros pivot sur lequel tourne une porte cochère, une grille, un pont-levis. | Se dit Des deux parties rondes et saillantes qui sont vers le milieu d'un canon, et qui servent à l'assujettir sur son affût.

TOURMALINE. s. f. Sorte de pierre cristallisée, qui, étant échauffée, devient électrique.

TOURMENT. s. m. Grande, violente douleur corporelle. | Une grande peine d'esprit.

TOURMENTANT, **ANTE**. adj. Qui tourmente.

TOURMENTE. s. f. Orage, bourrasque, tempête sur la mer.

TOURMENTER. v. a. Faire souffrir qq. tourment de corps. | Donner de la peine, faire souffrir qq. peine d'esprit. | Importuner beaucoup, harceler. | Agiter violemment. | Pron., S'agiter, se remuer. | S'inquiéter, se donner bien de la peine de corps et d'esprit.

TOURMENTEUX, **EUSE**. adj. Se dit De certains passages fort sujets aux tempêtes.

TOURMENTIN. s. m. Petit foc qu'on nomme ainsi parce que, dans les grands bâtiments, on ne s'en sert que durant les tourmentes.

TOURNAILLER. v. n. Faire beaucoup de tours et de détours sans s'éloigner du même point. | Rôder autour. Fam.

TOURNANT. s. m. Le coin des rues, le coin des chemins, et l'endroit où le cours d'une rivière fait un coude. | Endroit dans la mer, dans une rivière, où l'eau tourne continuellement. | *Moulin à deux tournants*, Moulin à deux roues qui font tourner deux meules.

TOURNANT, **ANTE**. adj. Qui tourne.

TOURNEBRIDE. s. m. Espèce de cabaret établi auprès d'un château pour recevoir les domestiques et les chevaux des étrangers qui y viennent.

TOURNEBROCHE. s. m. Machine servant à faire tourner la broche. | Se dit Des petits garçons qui tournent la broche.

TOURNÉE. s. f. Voyage qu'on fait en divers endroits. | Se dit Des courses que certains fonctionnaires publics font avec auto-

rité dans leur ressort. | Se dit De certains voyages annuels ou périodiques qu'un particulier fait pour ses affaires.

TOURNELLE. s. f. Petite tour. (Vi.) — *Le palais des Tournelles*.

TOURNELLE. s. f. Chambre du parlement, qui jugeait les affaires criminelles.

TOURNEMAIN. s. m. *En un tournemain*, En aussi peu de temps qu'il en faut pour tourner la main. (Vi.)

TOURNER. v. a. Mouvoir en rond. | *Turner les pieds en dehors*, Porter la pointe des pieds en dehors. | *Turner tête*, Se tourner pour faire face aux ennemis. | *Turner une personne à son gré*, Manier son esprit en sorte qu'on lui fasse faire tout ce qu'on veut. | *Turner une montagne, l'ennemi, etc.*, Les prendre à revers. | *Turner tout en mal*, Interpréter en mauvaises part. | *Façonner au tour des ouvrages de bois, d'ivoire, de pierre, de métal*. | Arranger d'une certaine manière les paroles, les pensées dans un ouvrage de prose ou de vers. | V. n. Se mouvoir en rond. | *Turner court*, Abréger. | *La tête lui tourne*, se dit en parlant D'un homme qui est devenu fou. | V. a. *Turner la tête à qq.*, L'étourdir, l'importuner. | V. n. S'altérer, changer en mal. | Pron. Se changer, passer d'un état à un autre.

TOURNESOL. s. m. Plante. On la nomme vulg. *Soleil*. | Espèce de teinture bleue dont la graine du tournesol est la base.

TOURNEUR. s. m. Artisan qui fait des ouvrages au tour. | Adj., Celui qui tourne.

TOURNEVIS. s. m. Instrument de fer ou d'acier avec lequel on serre et l'on desserre des vis.

TOURNIQUET. s. m. Croix de bois ou de fer mobile, et posée horizontalement sur un pivot, dans une rue, dans un chemin, pour ne laisser passer que des gens de pied. | Morceau de bois tournant, qui sert à soutenir un châssis à coulisse lorsqu'il est levé. | Instrument de chirurgie.

TOURNIS. s. m. Maladie des moutons qui est produite par le ver-coquin. On dit aussi *Turnoisement*.

TOURNOI. s. m. Fête publique et militaire, où il y avait ordin. un grand concours de princes, de seigneurs, de chevaliers, etc.

TOURNOIEMENT ou **TOURNOÏMENT**. s. m. Action de ce qui tourne. *V. Tournevis*. | *Turnoisement de tête*, Certaine indisposition de cerveau.

TOURNOIS. adj. des 2 g. Nom que l'on donnait à la monnaie qui se frappait autrefois à Tours, et qui était plus faible d'un cinquième que celle de Paris.

TOURNOYER. v. n. (Se conj. c. *Employer*.) Tourner en faisant plusieurs tours. | Fam., Biaisier, chercher des détours.

TOU

TOURNURE. s. f. Tour. | Fam., La taille, l'habitude du corps.

TOURTE. s. f. Espèce de pâtisserie.

TOURTEAU. s. m. Sorte de gâteau. (Vi.) | Masse formée du résidu de certaines graines, de certains fruits, dont on a exprimé de l'huile.

TOURTEREAU. s. m. Jeune tourterelle.

TOURTERELLE. s. f. Espèce d'oiseau qui ressemble beaucoup au pigeon, mais qui est plus petit.

TOURTIÈRE. s. f. Ustensile de cuisine qui sert à faire cuire des tourtes.

TOURTEL. s. f. Nom qu'on donne à la tourterelle, quand on parle de cet oiseau comme bon à manger. (Vi.)

TOUSSELLE. s. f. Sorte de froment dont l'épi est sans barbe.

TOUSSAINT. s. f. La fête de tous les saints, qui est toujours le 1^{er} novembre.

TOUSSER. v. n. Faire l'effort et le bruit que cause la toux.

TOUSSEUR, EUSE. s. Celui, celle qui tousse souvent.

TOUT, TOUTE. adj. Qui comprend l'intégrité d'une chose considérée par rapport à un nombre, à l'étendue, ou à l'intensité d'action. | Chaque. | *A toute force*, Par toutes sortes de moyens. | La rigueur.

TOUT. s. m. Une chose qui a des parties, considérée en son entier. | *Ce n'est pas tout*, Ce n'est pas assez, il ne suffit pas. | Sans l'article, Toutes choses, toutes sortes de choses. | Tout le monde. | *Le tout*, Façon de parler dont on se sert après l'énumération de plusieurs choses, pour les joindre toutes ensemble. | T. de blas. *Sur le tout*, se dit en parlant d'un écusson mis sur les quartiers. | *À tout*, loc. adv. propre à certains jeux de cartes. | *Atout*, subst. m. *Jouer un atout*. | *Avais tout*, loc. adv. Dans le fond, tout bien considéré. | *Su-tout*, loc. adv. *V. Su-tout*. | *Du tout*, loc. adv., qui se joint avec *Rien, point, pas*, En aucune façon, non. | *En tout*, loc. adv. Sans rien omettre. | Fam., *En tout et par tout*, Entièrement.

TOUT. adv. Entièrement, complètement, sans exception, sans réserve. | Se joint avec plusieurs prép. ou adv., et avec plusieurs locutions, pour leur donner plus d'énergie. *Tout doucement. Parler tout haut, tout bas*. | Fam., *C'est tout un*, Cela revient au même, cela est égal. | Adv., s'emploie aussi avec toutes sortes d'adjs., et même avec certains substs., dans la signification de *Quoique*, encore que, ou de *Quelque*.

TOUTE-BONNE. s. f. Nom vulgaire d'une espèce de sauge.

TOUTE-ÉPICE. s. f. Nom vulgaire d'une espèce de nielle.

TOUTEFOIS. adv. Néanmoins, cependant, mais, pourtant.

TRA

TOUTENAGUE. s. f. Alliage métallique blanc fait avec de l'étain et du bismuth. On le nomme aussi *Tintenague*.

TOUTE-PUISSANCE. s. f. *V. PUISSANCE*.

TOUTE-SAINE. s. f. Arbrisseau.

TOU-TOU. s. m. Nom que les enfants donnent aux chiens.

TOUT-OU-RIEN. s. m. Partie de la répétition d'une montre, d'une pendule, qui fait qu'elle répète entièrement l'heure indiquée par les aiguilles, ou qu'elle ne répète rien; ce qui arrive quand on n'a pas assez poussé le bouton.

TOUT-PUISSANT. adj. et s. *V. PUISSANT*.

TOUX. s. f. Expiration bruyante de l'air, accompagnée d'un petit mouvement convulsif du larynx et de la trachée-artère.

TOXICODENDRON. s. m. Espèce de sumac.

TOXICOLOGIE. s. f. Science qui traite des poisons, des toxiques.

TOXIQUE. s. m. Nom générique qui se donne à toutes sortes de poisons.

TRABAN. s. m. Mot all. qu'on a qqfs. employé pour désigner Des militaires armés de halberdes et chargés d'un service particulier.

TRABÉE. s. f. Nom qu'on donnait, chez les Romains, à une robe de cérémonie qui était différente selon les personnes.

TRAC. s. m. L'allure du cheval, du mulet, etc. | La trace et la piste des bêtes.

TRACANT, ANTE. adj. *Racine traçante*, Racine d'arbre ou de plante qui s'étend entre deux terres.

TRACAS. s. m. Mouvement accompagné d'embarras, le plus souvent pour des choses de peu d'importance. Fam.

TRACASSER. v. n. Aller et venir, s'agiter, se tourmenter pour peu de chose. | *V. a.* Inquiéter, tourmenter qqn. Fam.

TRACASSERIE. s. f. Chicane, mauvais incident, mauvaise difficulté.

TRACASSIER, IÈRE. s. et adj. Celui, celle qui tracasse, qui ne sait ce qu'il veut, qui est sujet à faire de mauvaises difficultés dans les affaires dont il se mêle.

TRACE. s. f. Vestige qu'un homme ou qq. animal laisse à l'endroit où il a passé. | *Marcher sur les traces de qqn.*, L'imiter. | Toute marque et impression qui reste de qq. ch. | Se dit Des lignes que l'on fait sur le terrain pour marquer le dessin d'un jardin, l'alignement d'un mur, etc.

TRACEMENT. s. m. Action de tracer.

TRACER. v. a. Tirer, disposer les lignes d'un dessin, d'un plan, sur le papier, sur le terrain, etc. | *Tracer le chemin de qqn.*, Lui donner exemple. | *V. n.* Se dit Des arbres dont les racines s'étendent en rampant sur la terre. | *Taacé*, subst. m. *Le tracé d'une broderie*.

TRACHÉE-ARTÈRE. s. f. Canal commu-

naissant du larynx aux bronches, et servant au passage de l'air pendant l'aspiration et l'expiration. | *Traachén*, seul, se dit De certains petits vaisseaux des insectes et des plantes.

TRACHÉOTOMIE. s. f. Opération qui consiste à ouvrir la trachée-artère.

TRADITEUR. s. m. On appelait ainsi Ceux qui, dans la persécution, avaient livré les livres sacrés aux païens.

TRADITION. s. f. Action par laquelle on livre une chose à qq. | La voie par laquelle la connaissance des choses qui concernent la religion, et qui ne sont point dans l'Écriture sainte, de faits purement historiques, etc., se transmet de siècle en siècle. | Se dit Des choses mêmes que l'on sait par la voie de la tradition.

TRADITIONNAIRE. s. m. Se dit Des Juifs qui expliquent l'Écriture par des traditions du Talmud.

TRADITIONNEL, ELLE. adj. Fondé sur la tradition.

TRADITIONNELLEMENT. adv. Suivant la tradition, d'après la tradition.

TRADUCTEUR. s. m. Celui qui traduit d'une langue en une autre.

TRADUCTION. s. f. Action de traduire. | La version d'un ouvrage dans une langue différente de celle où il a été écrit.

TRADUIRE. v. a. Transférer d'un lieu à un autre. | *Traduire devant un juge*, Citer ou renvoyer qq. devant un juge. | Faire passer un ouvrage d'une langue dans une autre. | Expliquer, éclaircir.

TRADUISIBLE. adj. des 2 g. Qui peut se traduire.

TRAFIC. s. m. Négoce, commerce. | Le profit qu'on tire de certaines choses.

TRAFIQUANT. s. m. Commerçant, négociant.

TRAFIQUER. v. n. et a. Faire trafic. | Tirer de certaines choses un profit illicite, malhonnête, honteux.

TRAGACANTHE. s. f. Nom donné à plusieurs arbrisseaux du genre *Astragale*.

TRAGÉDIE. s. f. Pièce de théâtre qui offre une action importante, des personnages illustres, et qui est propre à exciter le terreur ou la pitié. | Événement funeste.

TRAGÉDIEN, ENNE. s. Acteur, actrice tragique.

TRAGI-COMÉDIE. s. f. Pièce de théâtre, dans laquelle on représente une action sérieuse entre des personnes considérables, mêlée d'incidents et de personnages qui peuvent appartenir à la comédie.

TRAGI-COMIQUE. adj. des 2 g. Se dit De qq. accident fâcheux qui tient du comique. Fam.

TRAGIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la tragédie. | Subst. m. Le genre tragique.

| Subst. m. Un auteur de tragédies. | Feste.

TRAGIQUEMENT. adv. D'une manière tragique.

TRAHIR. v. a. Faire une perfidie à qq. | Lui manquer de foi. | Pron., *Se trahir soi-même*, Découvrir ce qu'on voulait tenir caché. | Ne pas secourir, rendre vain, décevoir.

TRAISON. s. f. Action de celui qui trahit, acte d'une méchanceté perfide.

TRAILLE. s. f. Bateau qui sert à passer les grandes rivières; espèce de bac qu'on nomme aussi *Pont volant*.

TRAIN. s. m. Allure. | En parlant Des chevaux et des autres bêtes de service, La partie de devant et de derrière d'où partent leurs mouvements. | Tout le charriage qui porte le corps du carrosse ou du chariot. | *Train de la presse*, La partie de la presse sur laquelle on pose la forme. Une suite de valets, de chevaux, de mulets, etc. | Tout l'attirail qui compose l'artillerie destinée pour un siège, pour une campagne. | Bruit, tapage, vacarme. | Long assemblage de bois qui est assujéti avec des perches et des liens en forme de radanau, et qu'on met à flot sur un canal ou sur une rivière. | Le courant, la marche des affaires.

| Genre de vie. | Fam., *Mettre les autres en train*, Les exciter à la joie, au plaisir.

TRAINAGE. s. m. Action de traîner.

TRAINANT, ANTE. adj. Qui traîne à terre. | *Style traînant*, Style languissant. *Voix traînante*, Voix monotone et lente.

TRAINARD. s. m. Soldat qui reste en arrière de la troupe avec laquelle il doit marcher. | Un homme lent, négligent. Fam.

TRAINASSE. s. f. Nom que l'on donne qqfs. à la renouée commune.

TRAINE. s. f. *Des perdreaux qui sont en traine*, Des perdreaux qui ne peuvent pas encore voler ni se séparer de leur mère. | *Un bateau qui est à la traine*, Un bateau qui est traîné par un autre.

TRAINEAU. s. m. Sorte de voiture sans roues, dont on se sert pour aller sur la neige ou sur la glace. | Se dit De certaines voitures sans roues, dont on se sert pour transporter des marchandises. | Grand fil qu'on traîne dans les champs pour prendre des alouettes, des caillies, etc., ou dans les rivières pour prendre du poisson.

TRAÎNÉE. s. f. Petite quantité de certaines choses répandues en longeur comme poudre, blé, farine, cendres, plâtes, etc.

TRAINER. v. a. Tirer après soi. | *Trainer ses paroles*, Parler lentement. | Allonger, différer. | Pron., *Se glisser en rampant*. | Marcher avec grande peine. | V. n. Fonder jusqu'à terre. | Se dit en parlant De certaines choses qu'on laisse exposées où elles

ne devraient pas être. | Se dit D'une personne qui est en langueur sans pouvoir se rétablir. | *Cette affaire traîne*, Elle n'avance point. | *Ce discours traîne*, il est froid, languissant, etc. | Se dit Des chiens de meute qui ne suivent pas le gros de la meute dans la chasse.

TRAÎNEUR. s. m. Celui qui traîne qq. ch. | Se dit Des chasseurs au traîneau. | Se dit Des chiens qui ne suivent pas le gros de la meute.

TRAIRE. v. a. (*Je traie, il traie; nous trayons, ils traient. Je trayais, j'ai traie. Je trayais. Je trayais. Traie, trayes. Que je traie. Que j'aie traie. Trayant.*) Tirer. Se dit en parlant De certaines femelles d'animaux dont on tire le lait. | Se dit Des métaux passés par la filière, et qui ne sont point encore mis sur la soie. Subst. m. *Des boutons de trait.*

TRAIT. s. m. Terme générique, qui signifie également Les flèches qu'on tire avec l'arc ou avec l'arbalète, et Les dards, les javalots qui se lancent avec la main. | Se dit Des attaques de la raillerie, de la médisance, etc. | Une certaine longe de corde ou de cuir avec laquelle les chevaux tirent. | Ce qui emporte l'équilibre de la balance, et la fait trébucher. | Ce qu'on avale de liqueur, ou l'action d'avaler qq. liqueur tout d'une haleine. | Une ligne qu'on trace avec la plume. | Une ligne au moyen de laquelle on imite la forme d'un objet. | Le tracé des opérations nécessaires pour tailler et pour appareiller les matériaux d'une construction. | Se dit De certaines lignes qu'on trace pour servir de marque. | Se dit Des linéaments du visage. | Action qui marque une intention favorable ou nuisible à qq. | Se dit Des actions qui ont qq. ch. de remarquable. | Un fait, un événement remarquable. | Se dit D'une pensée vive, brillante, imprévue. | Se dit Du rapport d'une chose à une autre.

TRAÏTABLE. adj. des 2 g. Doux, maniable, avec qui on peut facilement traiter.

TRAITANT. s. m. Celui qui se chargeait du recouvrement des impositions ou deniers publics, à certaines conditions.

TRAITÉ. s. f. Étendue de chemin qu'un voyageur fait d'un lieu à un autre sans s'arrêter. | Le transport de certaines marchandises, d'une province à une autre, ou d'un État à un autre. | Le trafic que font des bâtiments du commerce sur les côtes d'Afrique. | Le commerce des banquiers. | Se dit Des lettres de change mêmes.

TRAITÉ. s. m. Ouvrage où l'on traite de qq. art, de qq. science, de qq. matière particulière. | Convention faite entre des souverains, entre des particuliers.

TRAITEMENT. s. m. Accueil, réception, manière d'agir avec qq. | Au plur., *Man-*

vais traitements, Violence, coups, voies de fait. | Les appointements attachés à une place, à un emploi. | La manière de conduire une maladie.

TRAITER. v. a. Discuter, agiter, discuter sur, raisonner sur. | V. n. *Traiter d'une matière*. | V. a. et n. Négocier, travailler à l'accommodement d'une affaire, etc. | Agir avec qq., ou user avec lui de telle ou de telle manière. | Qualifier. | Régaler. | Se dit De ceux qui donnent à manger pour de l'argent. | Panser, médicamenter. | Se dit Du médecin qui prend soin d'un malade.

TRAITEUR. s. m. Celui qui apprête, qui donne habituellement à manger pour de l'argent.

TRAITRE, **ESSE**. adj. Qui trahit. | Dangereux. | Subst., Celui, celle qui fait une trahison. | *En traître*, loc. adv. En trahison.

TRAITREUSEMENT. adv. En trahison. Fam.

TRAJECTOIRE. s. f. La route droite ou courbe que parcourt actuellement un corps soumis à des forces métriques qq.

TRAJET. s. m. Espace à traverser d'un lieu à un autre. | L'action de traverser l'espace d'un lieu à un autre.

TRAMAIL. s. m. Espèce de filet qu'on tend dans les rivières pour prendre du poisson.

TRAME. s. f. Fil passé, conduit par la navette entre les fils qu'on nomme *Chânes*. | *Complot*.

TRAMER. v. a. Passer la trame entre les fils qui sont tendus sur le métier. | Machiner, faire un complot.

TRAMONTANE. s. f. On appelle ainsi, dans la Méditerranée, ce qu'on nomme Le vent du nord dans l'Océan. | Le côté du nord. | L'étoile du nord. | Fam., *Perdre la tramontane*, Se troubler.

TRANCHANT, **ANTE**. adj. Qui tranche. | Décisif, péremptoire. | Qui décide hardiment.

TRANCHANT. s. m. Le fil, le côté tranchant d'une épée, d'un couteau, d'un rasoir, etc.

TRANCHE. s. f. Morceau coupé un peu mince. | *Un morceau de tranche*, Un morceau de cuisson de bœuf. | La surface unie que présente l'épaisseur de tous les feuillets d'un livre du côté où on les a rognés.

TRANCHÉE. s. f. Ouverture, excavation pratiquée dans la terre, afin d'asseoir les fondations d'un mur, de placer des conduites pour les eaux, de planter des arbres, etc. | Fossé qu'on creuse pour se mettre à couvert du feu en approchant d'une place qu'on assiège. | Au plur., Deux lieux très-aiguës qu'on ressent dans le ventre, dans les entrailles.

TRANCHEFILE. s. f. Petit rouleau de

papier ou de parchemin qui est recouvert de soie ou de fil, et qui se met aux deux extrémités du dos d'un livre pour tenir les cahiers assemblés.

TRANCHELARD. s. m. Couteau à lame fort mince, dont les cuisiniers et les rôtisseurs se servent pour couper des tranches de lard.

TRANCHE-MONTAGNE. s. m. Fanfaron. Fam.

TRANCHER. v. a. Couper, séparer en coupant. | *Trancher la difficulté.* Lever tout d'un coup un obstacle. | V. n. Décider hardiment. | *Trancher du grand seigneur*, etc., Faire le grand seigneur.

TRANCHET. s. m. Outil à l'usage des cordonniers, des bourreliers, etc., servant à couper le cuir.

TRANCHOIR. s. m. Tailloir, espèce de plateau de bois sur lequel on tranche la viande.

TRANQUILLE. adj. des 2 g. Paisible, calme, sans aucune agitation.

TRANQUILLEMENT. adv. D'une manière tranquille.

TRANQUILLISANT, ANTE. adj. Qui tranquillise.

TRANQUILLISER. v. a. Calmer. | Pron., Se reposer, n'être pas inquiet.

TRANQUILLITÉ. s. f. État de ce qui est tranquille.

TRANS. Prép. qui entre dans la composition de plusieurs mots, pour ajouter à leur signification naturelle celle de *Au delà*, à travers, entre.

TRANSACTION. s. f. Acte par lequel on transige sur un différend, sur un procès, etc.

TRANSALPIN, INE. adj. Qui est au delà des Alpes.

TRANSBORDEMENT. s. m. Action de transborder.

TRANSBORDER. v. a. Transporter tout ou partie de la cargaison d'un bâtiment dans un autre.

TRANSCENDANCE. s. f. Supériorité marquée, éminente.

TRANSCENDANT, ANTE. adj. Élevé, sublime, qui excelle en son genre. | *Géométrie transcendante*, Celle qui emploie l'infini dans ses calculs.

TRANSCRIPTION. s. f. Action de transcrire, et Le résultat de cette action.

TRANSCRIRE. v. a. Copier un écrit.

TRANSE. s. f. Frayeur, grande appréhension d'un mal qu'on croit prochain.

TRANSFÉRER. v. s. Transporter, porter d'un lieu à un autre, faire passer d'un lieu à un autre. | Céder, transporter une chose à qq.

TRANSFERT. s. m. Acte par lequel on

déclare transporter à un autre la propriété de qq. chose.

TRANSFIGURATION. s. f. Changement d'une figure en une autre. *La transfiguration de Notre-Seigneur.*

TRANSFIGURER (SE). v. pron. Changer d'une figure en une autre.

TRANSFORMATION. s. f. Métamorphose, changement d'une forme en une autre.

TRANSFORMER. v. a. Métamorphoser, donner à une personne ou à une chose une autre forme que celle qui lui est propre ou qu'elle avait précédemment. | *Transformer une équation.* La changer en une autre équation dont la forme soit différente.

TRANSFUGER. s. m. Celui qui, à la guerre, abandonne le parti dont il est, pour passer dans celui des ennemis.

TRANSFUSER. v. a. Faire passer un liquide d'un récipient dans un autre. | Faire la transfusion du sang.

TRANSFUSION. s. f. Action de transfuser. L'opération par laquelle on fait passer le sang du corps d'un animal dans celui d'un autre.

TRANSGRESSER. v. a. Contrevenir à quelque ordre, à qq. loi.

TRANSGRESSEUR. s. m. Celui qui transgresse.

TRANSGRESSION. s. f. Action de transgresser.

TRANSIGER. v. n. Passer un acte pour accommoder un différend, un procès.

TRANSIR. v. a. Pénétrer et engourdir de froid. | V. n. *Transir de froid, de peur.*

TRANSISSEMENT. s. m. L'état où est un homme transi.

TRANSIT. s. m. Faculté de faire passer des marchandises, des denrées, à travers un État, une ville, sans payer les droits d'entrée.

TRANSITIF. adj. m. Se dit Des verbes qui marquent l'action du sujet de la proposition sur la chose ou la personne que désigne le régime ou complément direct du verbe.

TRANSITION. s. f. Manière de lier ensemble les parties d'un discours, d'un ouvrage. | Le passage d'un état de choses à un autre.

TRANSITOIRE. adj. des 2 g. Passager.

TRANSLATER. v. a. Traduire d'une langue en une autre. (Vi.)

TRANSLATEUR. s. m. Traducteur. (Vi.)

TRANSLATIF, IVE. adj. Par lequel on transporte, on cède une chose à qq.

TRANSLATION. s. f. Transport, action par laquelle on fait passer qq. ch. d'un lieu à un autre.

TRANSMETTRE. v. a. (Se conj. c. Met

tre.) Céder, mettre ce qu'on possède en la possession d'un autre. | Faire passer.

TRANSMIGRATION. s. f. Action d'un peuple, d'annexion, d'une troupe d'hommes qui abandonnent leur pays pour en aller habiter un autre.

TRANSMISSIBLE. adj. des 2 g. Qui peut être transmis.

TRANSMISSION. s. f. Action de transmettre, ou Le résultat de cette action.

TRANSMUABLE. adj. des 2 g. Qui peut être transmué.

TRANSMUER. v. a. Changer, transformer.

TRANSMUTABILITÉ. s. f. Propriété de ce qui est transmutable.

TRANSMUTATION. s. f. Changement d'une chose en une autre.

TRANSPARENCE. s. f. Qualité de ce qui est transparent.

TRANSPARENT, ENTE. adj. Diaphane, au travers de quoi l'on peut voir les objets.

TRANSPARENT. s. m. Papier où sont tracées plusieurs lignes noires, et dont on se sert pour s'accoutumer à écrire droit. | Le papier huilé derrière lequel on place les lumières dans les décorations.

TRANSPERCER. v. a. Percer de part en part.

TRANSPIRABLE. adj. des 2 g. Qui peut sortir par la transpiration.

TRANSPIRATION. s. f. Exhalation qui s'opère habituellement à la surface de la peau.

TRANSPIRER. v. n. S'exhaler, sortir du corps par les pores. | Se dit De ce qu'on s'efforce de tenir secret, mais dont qq. ch. commence à être connu.

TRANSPANTATION. s. f. Action de transplanter.

TRANSPANTER. v. a. Ôter une plante, un arbre de l'endroit où il est, et le replanter dans un autre. | Faire passer, transporter des personnes, ou certaines choses, d'un pays dans un autre, pour les y établir.

TRANSPORT. s. m. Action par laquelle on transporte qq. ch. d'un lieu à un autre. | Des voitures servant au transport des choses nécessaires à une armée. | La cession d'un droit qu'on a sur qq. ch. | Tout mouvement passionné. | Enthousiasme. | Délire.

TRANSPORTABLE. adj. des 2 g. Qui peut être transporté.

TRANSPORTER. v. a. Porter d'un lieu dans un autre. | Céder, transférer un droit à qq. | *La colère transporte cet homme*, Elle le met hors de lui-même. | *Pron.*, Se rendre en un lieu.

TRANSPOSER. v. a. Mettre une chose à une autre place que celle où elle était. | Se dit Lorsque la personne qui chante ou qui joue d'un instrument chante ou joue sur un ton différent de celui sur lequel l'air est noté.

TRANSPOSITEUR. adj. m. *Piano transpositeur*, Piano qui opère la transposition d'un ton dans un autre, d'une manière toute mécanique.

TRANSPOSITIF, IVE. adj. *Langue transpositive*, Celle où l'on n'est pas obligé de placer les mots suivant l'ordre analytique de la pensée.

TRANSPOSITION. s. f. Action de transposer, ou Le résultat de cette action. | Le renversement de l'ordre dans lequel les mots ont accoutumé d'être rangés.

TRANSRHÉNANE. adj. f. Qui est au delà du Rhin.

TRANSSUBSTANTIATION. s. f. Le changement de la substance du pain et du vin en la substance du corps et du sang de Jésus-Christ dans l'eucharistie.

TRANSSUBSTANTIER. v. a. Changer une substance en une autre.

TRANSSUDATION. s. f. Action de transsuder.

TRANSSUDER. v. n. Passer au travers des pores d'un corps par une espèce de sueur.

TRANSVASER. v. a. Verser une liqueur d'un vase dans un autre.

TRANSVERSAL, ALE. adj. *Ligne transversale*, section transversale, Ligne, section qui coupe en travers.

TRANSVERSALEMENT. adv. D'une manière transversale.

TRANSVERSE. adj. des 2 g. Oblique.

TRANSTRAN. s. m. Le cours de certaines affaires. Fam.

TRAPÈZE. s. m. Quadrilatère plan dont deux côtés sont inégaux et parallèles.

TRAPÉZOÏDE. s. m. Quadrilatère plan dont tous les côtés sont obliques entre eux.

TRAPPE. s. f. Espèce de porte posée horizontalement sur une ouverture à rez-de-chaussée ou au niveau d'un plancher. | Espèce de porte, de fenêtre qui se hausse et qui se baisse dans une coulisse. | Sorte de piège pour prendre des bêtes.

TRAPPISTE. s. m. Religieux.

TRAPU, UE. adj. Gros et court.

TRAQUE. s. f. Action de traquer.

TRAQUENARD. s. m. Espèce d'amble ou d'entre-pas. | Sorte de danse gaie, qui était autrefois en usage. | Sorte de piège dont on se sert pour prendre des animaux nuisibles.

TRAQUER. v. a. Faire une enceinte dans un bois, de manière qu'en la resserrant toujours on oblige les bêtes que l'on chasse d'entrer dans les toiles, ou de passer sous le coup des chasseurs. | Se dit en parlant Des personnes que l'on resserre dans une enceinte pour les prendre.

TRAQUET. s. m. Piège qu'on tend aux bêtes puantes.

TRAQUET. s. m. Claquet, morceau de

bois attaché à une corde, lequel passe au travers de la trémie, et dont le mouvement fait tomber le blé sous la meule du moulin.

TRAQUET. s. m. Petit oiseau.

TRAQUEUR. s. m. Un de ceux qu'on emploie pour traquer.

TRAUMATIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport aux plaies, aux blessures.

TRAVAIL. s. m. Labeur, fatigue, peine qu'on prend pour faire qq. ch. | Se dit Des opérations de la nature pour procurer l'accouchement. | L'ouvrage même, de qq. nature qu'il soit, et La manière dont il est fait. | L'ouvrage qui est à faire, ou que l'on fait actuellement. | Se dit, au plur., Des ouvrages que l'on fait pour l'attaque ou pour la défense des places, pour la fortification d'un camp, d'un poste. | Se dit Des ouvrages que l'on fait pour l'embellissement ou l'assainissement des villes. | *Travaux forcés*, Une des peines afflictives et infamantes prononcées par le code pénal. | Espèce de machine de bois à quatre piliers, entre lesquels les maréchaux attachent les chevaux vicieux pour les ferrer ou pour les panser. Dans cette acception, il fait *Travaux*, au pluriel.

TRAVAILLER. v. n. Faire un ouvrage, faire de l'ouvrage; se donner de la peine pour faire qq. ch. | Avoir de l'occupation, de l'ouvrage. | *Ce bois travaille*, Il se déjette. | Se dit Du vin, de la bière et des autres liqueurs qui fermentent. | *Faire travailler son argent*, Lui faire produire intérêt. | S'occuper, s'efforcer de. | V. a. Soigner, exécuter avec soin. | Tourmenter, causer de la peine. | *Travailler un cheval*, L'exercer, ou Le fatiguer. | Façonner.

TRAVAILLEUR. s. m. Homme adonné au travail. — Au fém., *Une travailleuse*. | Absol. et au plur., Soldats qu'on emploie à remuer la terre, soit pour l'attaque d'une place, soit pour le retranchement d'un poste, etc.

TRAVÉE. s. f. Espace qui est entre deux poutres, et qui est rempli par un certain nombre de solives. | Se dit Des galeries supérieures d'une église, qui règnent au-dessus des arcades de la nef.

TRAVERS. s. m. L'étendue d'un corps considéré dans sa largeur. | Le bisis, l'irrégularité d'un lieu, d'une place, d'un jardin, etc. | Bizarrie, caprice, irrégularité d'esprit et d'humeur. | *Donner dans les travers*, Tomber dans l'inconduite. | En **TRAVERS.** loc. adv. D'un côté à l'autre, suivant la largeur. | De **TRAVERS.** loc. adv. Obliquement. | À contre-sens. | À **TRAVERS**, au **TRAVERS.** loc. prép. Au milieu, par le milieu. — De part en part. | À **TOAT** et à **TRAVERS.** loc. adv. Inconsidérément. | Par **LE TRAVERS.** loc. prép. À la hauteur, vis-à-vis.

TRAVERSE. s. f. Pièce de bois qu'en met

en travers à certains ouvrages de menuiserie et de charpente, pour les assembler ou pour les affermir. | *Tranchée* qui se fait dans un fossé sec d'une place assiégée. | Route particulière qui conduit à un lieu ou ne mène pas le grand chemin, ou qui est plus courte. | Obstacle, empêchement, opposition, affliction, revers.

TRAVERSÉE. s. f. Le trajet qui se fait par mer, d'une terre à une autre terre opposée.

TRAVERSER. v. a. Passer à travers, d'un côté à l'autre. | Être au travers de qq. ch. | Percer de part en part. | Susciter des obstacles.

TRAVERSIER, IÈRE. adj. Qui traverse. | *Flûte traversière*, Flûte dont on joue en la mettant presque horizontalement sur les lèvres.

TRAVERSIŒ. s. m. Chevet, oreiller long. | T. de mar. Se dit Des pièces de bois posées en travers d'une charpente de bâtiment.

TRAVERTIN. s. m. Pierre calcaire des environs de Tivoli, en Italie.

TRAVESTIR. v. a. Déguiser en faisant prendre l'habit d'un autre sexe ou d'une autre condition. | Changer sa manière ordinaire, déguiser son caractère. | Parodier.

TRAVESTISSEMENT. s. m. Déguisement.

TRAYON. s. m. Bout du pis d'une vache, d'une chèvre, etc.

TREBELLIANIQUE ou **TREBELLIENNE.** adj. f. *Quarte trebellianique* ou *trebellienne*, Le quart que l'héritier institué a droit de retenir sur la succession grevée de fidéicommiss, en remettant l'hérédité.

TREBUCHANT, ANTE. adj. Qui trébuche. Qui est de poids.

TREBUCHEMENT. s. m. Action de trébucher.

TREBUCHER. v. n. Faire un faux pas. | Tomber. | Se dit D'une chose qui emporte par sa pesanteur celle contre laquelle elle est pesée.

TREBUCHET. s. m. Piège dont on se sert pour attraper les oiseaux. | Petite balance pour peser des monnaies.

TREFILER. v. a. Passer du fer ou du laiton par la filière.

TREFILERIE. s. f. Fabrique où l'on trefile.

TREFILEUR. s. m. Ouvrier qui trefile.

TREFLE. s. m. Plante herbacée. | *Trefle d'eau*, Plante aquatique. | Une des quatre couleurs des cartes. | Ornement d'architecture imité de la feuille de trèfle.

TREFONCIER. s. m. Propriétaire du fonds et du trefonds.

TREFONDS. s. m. Le fonds qui est sous le sol, et qu'on possède comme le sol même. On écrit aussi *Tres-fonds*.

TREILLAGE. s. m. Assemblage de per-

ches, de lattes ou d'échalis posés horizontalement et verticalement, pour former des berceaux, des espaliers, etc.

TREILLAGEUR. s. m. Ouvrier qui fait des treillages ou des treillis.

TREILLE. s. f. Berceau ou couvert fait de cep de vigne entrelacés. | Se dit Des cep de vigne qui montent contre une muraille ou contre un arbre.

TREILLS. s. m. Ouvrage de métal ou de bois, qui imite les mailles en losange d'un filet, et qui sert de clôture, sans intercepter ni l'air ni la vue. | Sorte de toile gommée, liasse et luisante. | Espèce de grosse toile dont on fait des sacs.

TREILLISER. v. a. Garuir de treillis de bois ou de métal.

TREIZE. adj. numéral des 2 g. Dix et trois. | Treizième. | Subst. m. *Le produit de treize multiplié par deux.* — *Le treize du mois, Le treizième jour du mois.*

TREIZIÈME. adj. des 2 g. Qui suit immédiatement le douzième. | Subst. m. Chaque partie d'un tout qui est divisée en treize parties égales.

TREIZIÈMEMENT. adv. En treizième lieu.

TREMA. adj. des 2 g. et des 2 nombres. Se dit D'une voyelle accentuée de deux points. Subst. m. Ces deux points.

TREMBLAIE. s. f. Lieu planté de trembles.

TREMBLANT, ANTE. adj. Qui tremble.

TREMBLE. s. m. Espèce de papillon.

TREMBLÉ, ÉE. adj. *Écriture tremblée*. Écriture dont les traits, au lieu d'être droits, sont sinueux. | *Тремблѣ*. subst. m. Filet serpentant.

TREMBLEMENT s. m. Agitation de ce qui tremble. | *Tremblement de terre*, Secousse qui ébranle violemment la terre. | Une grande crainte.

TREMBLER. v. n. Être agité, être mu par de fréquentes secousses. | V. a. *Trembler la fièvre*, Être dans le frisson de la fièvre. Pop. | Craindre, appréhender, avoir grand'peur.

TREMBLEUR, KUSE. s. Celui, celle qui tremble. Une personne trop circonspecte. | Nom que l'on donne à certains enthousiastes religieux appelés *Quakers* par les Anglais.

TREMBLOTANT, ANTE adj. Qui tremblote.

TREMBLOTER. v. n. Diminutif de trembler. Fam.

TREMIÈ. s. f. Sorte de grande nuge carrée, fort large par le haut, et fort étroite par le bas, dans laquelle on met le blé, qui tombe de là entre les meules pour être réduit en farine. | Mesure dont on se sert pour le sel.

TREMIÈRE. adj. f. *Rose tremière*, Espèce de grande mauve.

TREMOUSSEMENT. s. m. Action de se tremousser.

TREMOUSSER (SE). v. pron. Remuer, se remuer, s'agiter d'un mouvement vif et irrégulier. | Fam., Se donner beaucoup de mouvement pour faire réussir une affaire.

TREMOUSSOIR. s. m. Machine propre à se donner du mouvement et de l'exercice sans sortir de la chambre.

TREMPE. s. f. Action, manière de tremper le fer. | La qualité que le fer contracte quand on le trempe. | La constitution du corps de l'homme, et La qualité de son âme, de son caractère.

TREMPER. v. a. Mouiller une chose en la mettant dans qq. liqueur. | *Tremper du fer, de l'acier*, Le plonger tout rouge dans de l'eau préparée pour le durcir. | *Tremper son vin*, Y mettre de l'eau. | V. n. Demeurer qq. temps dans l'eau ou dans une autre liqueur. | Fig., *Tremper dans un crime*, etc., En être complice.

TREMPERIE. s. f. L'endroit d'une imprimerie où l'on trempe le papier.

TREMPLIN. s. m. Planches inclinées et très-élastiques sur laquelle les sauteurs courent pour s'élaner et faire des sauts périlleux.

TRENTAIN. T. dont on se sert à la peume pour marquer que les joueurs ont chacun trente.

TRENTAINE. s. f. coll. Nombre de trente ou environ.

TRENTE. adj. numéral des 2 g. Trois fois dix. | Trentième. | Au jeu de paume, La moitié d'un jeu. | *Trente et quarante*, Jeu de hasard qui se joue avec des cartes. | Subst. *Le nombre trente*. | *Le trente du mois*, Le trentième jour du mois.

TRENTIÈME. adj. des 2 g. Nombre ordinal de trente. | Subst., Chaque partie d'un tout qui est divisé en trente parties égales.

TREPAN. s. m. Instrument de chirurgie avec lequel on perce les os et spécialement ceux du crâne. | L'opération qui se fait avec cet instrument.

TREPANER. v. a. Faire l'opération du trepan à qq.

TREPAS. s. m. Décès, mort de l'homme, passage de la vie à la mort.

TREPASSEMENT. s. m. Trépas. (Vi.)

TREPASSER. v. n. Mourir, décider. | *Трепассѣ*, éz. subst. *Prier Dieu pour les trépassés*.

TREPIDATION. s. f. Le tremblement des membres, des nerfs, des fibres, etc. | Le balancement que d'anciens astronomes attribuaient au firmament, du septentrion au midi, et du midi au septentrion.

TREPIED. s. m. Ustensile de cuisine, qui a trois pieds.

TRÉPIGNEMENT. s. m. Action de tré-pigner.

TRÉPIGNER. v. n. Frapper des pieds contre terre, en les remuant d'un mouvement prompt et fréquent.

TRÉPOINTE. s. f. Bande de cuir mince que les cordonniers, les coffretiers, les bourrelliers, etc., mettent entre deux cuirs plus épais qu'ils veulent coudre ensemble.

TRÈS. Particule qui marque le superlatif absolu, et qui se joint à un adjectif, à un participes ou à un adverbe.

TRÈ-SEPT. s. m. Sorte de jeu de cartes.

TRÉSOR. s. m. Amas d'or, d'argent, ou d'autres choses précieuses mises en réserve. Le lieu où le trésor est renfermé. | Dans certaines églises, Le lieu où l'on garde les reliques et les ornements. Se dit aussi De ces reliques et de ces ornements. | Au plur., Grandes richesses. | Tout ce qui est d'une excellence, d'une utilité singulière.

TRÉSORERIE. s. f. Lieu où l'on garde et où l'on administre le trésor public. | Le bénéfice dont était pourvu celui qu'on appelait Trésorier dans un chapitre.

TRÉSORIER. s. m. Officier établi pour recevoir et pour distribuer les deniers d'un roi, d'un prince, d'une communauté, etc. | Celui qui était pourvu d'une dignité ecclésiastique qu'on appelait Trésorerie.

TRÉSORIÈRE. s. f. Celle qui, dans une communauté, dans une association, reçoit les revenus, etc.

TRESSAILLEMENT. s. m. Agitation, émotion subite d'une personne qui tressaille.

TRESSAILLIR. v. n. (*Je tressaille, il tressaille*; qq. prosateurs célèbres ont écrit, par euphonie, *Il tressaillit*, au présent de ce verbe; nous tressaillons, ils tressaillent. *Je tressaillais. Je tressaillis. Je tressaillirai. Je tressaillirais. Que je tressaille. Que je tressaillisse. Tressaillant.*) Être subitement ému, éprouver une agitation vive et passagère.

TRESSE. s. f. Tissu plat fait de petits cordons, ou de fils, de cheveux, etc., entrelacés.

TRESSER. v. a. Arranger en tresses.

TRESSEUR, EUSE. s. Celui, celle qui tresse des cheveux.

TRÉTEAU. s. m. Pièce de bois longue et étroite, portée ordin. sur quatre pieds, et qui sert à soutenir des tables, des échafauds, des théâtres, etc. | Au plur., Un théâtre d'opérateur, de saltimbanque.

TREUIL. s. m. Cylindre de bois qu'on fait tourner au moyen de leviers, et autour duquel se roule une corde qui sert à élever ou à tirer des fardeaux.

TREVE. s. f. Suspension d'armes, par convention faite entre deux États, entre deux partis qui sont en guerre | Relâche.

TRI. s. m. Sorte de jeu d'homme qu'on joue à trois.

TRIAGE. s. m. Choix. Se dit De l'action par laquelle on choisit, et Des choses choisies. | Se dit De certains cantons de bois, eu égard aux coupes qu'on en fait.

TRIAIRES. s. m. pl. Soldats du troisième corps de la légion romaine.

TRIANDRIE. s. f. Classe du système de Linné, qui renferme les plantes à trois étamines.

TRIANGLE. s. m. Figure qui a trois côtés et trois angles. | Constellation. | Instrument de musique.

TRIANGULAIRE. adj. des 3 g. Qui a trois angles.

TRIANGULATION. s. f. Action de faire les opérations trigonométriques nécessaires pour lever le plan d'un terrain; ou Le résultat de cette action.

TRIBADE. s. f. Femme qui abuse de son sexe avec une autre femme. On évite d'employer ce mot.

TRIBORD. s. m. Le côté droit du navire, en partant de la poupe.

TRIBU. s. f. On donnait ce nom, chez qq. nations anciennes, à certaines divisions qui formaient ensemble la totalité du peuple. | Se dit D'une peuplade ou d'un petit peuple, relativement à une grande nation dont il fait partie.

TRIBULATION. s. f. Affliction, adversité.

TRIBUN. s. m. Nom que portaient, à Rome, certains magistrats. | Nom que portaient, en France, les membres du tribunal.

TRIBUNAL. s. m. Siège du juge, du magistrat. | La juridiction d'un magistrat, ou de plusieurs qui jugent ensemble; et Ce magistrats mêmes. | *Le tribunal de la pénitence*, Le lieu où l'on administre le sacrement de pénitence.

TRIBUNAT. s. m. Charge de tribun. | Le temps de l'exercice de cette charge. | S'est dit, en France, D'une assemblée qui concourait à la formation de la loi.

TRIBUNE. s. f. Lieu élevé d'où les orateurs grecs et les orateurs romains haranguaient le peuple. | Lieu élevé d'où parlent les orateurs. | Lieu plus ou moins élevé où se mettent certaines personnes qui doivent occuper une place séparée, dans les grandes salles d'assemblée publique.

TRIBUNITIEN, IENNE. adj. Qui appartient au tribunal.

TRIBUT. s. m. Ce qu'un État paye à un autre de temps en temps, pour marque de dépendance. | Impôts. | *Payer le tribut à la nature*, Mourir.

TRIBUTAIRE. adj. des 3 g. et subst. m. Qui paye tribut à un prince.

TRICEPS. adj. et s. m. Se dit De certains muscles.

TRICHER. v. a. Tromper au jeu. | Tromper en qq. ch. que ce soit, mais principalement en de petites choses.

TRICHERIE. s. f. Tromperie au jeu.

TRICHEUR, EUSE. s. Celui, celle qui triche, qui trompe au jeu. Fam.

TRICLINIUM. s. m. T. d'antiq. rom. Salle à manger où il y avait trois lits, sur chacun desquels se plaçaient trois convives.

TRICOISES. s. f. pl. Tenailles dont se servent les maréchaux pour ferrer et déferer les chevaux.

TRICOLOR. s. m. Plante.

TRICOLORE. adj. des 2 g. De trois couleurs.

TRICOT. s. m. Sorte de tissu fait en mailles, soit à la main, avec de longues aiguilles émoussées, soit au métier.

TRICOT. s. m. Bâton gros et court. Fam.

TRICOTAGE. s. m. Le travail, l'ouvrage d'une personne qui tricote.

TRICOTEUR. v. a. Former des mailles avec un fil, à l'aide de certaines aiguilles longues et émoussées, pour faire des bas, des camisoles et autres ouvrages.

TRICOTETS. s. m. pl. Espèce particulière de danse. (Vi).

TRICOTEUR, EUSE. s. Celui, celle qui tricote.

TRICTRAC. s. m. Espèce de jeu où l'on joue avec deux dés et trente dames. | Le tablier même, le meuble dans lequel on joue.

TRIDE. adj. des 2 g. Vif, prompt, serré.

TRIDENT. s. m. Fourche à trois dents ou pointes, que les poètes et les peintres donnent pour sceptre à Neptune.

TRIDI. s. m. Le 3^e jour de la décade, dans le calendrier républicain.

TRIENNAL, ALE. adj. Qui dure trois ans. | Qui est conféré pour trois ans, ou qui est élu, nommé pour trois ans.

TRIENNALITÉ. s. f. Se dit en parlant d'un emploi, d'une administration dont l'exercice dure trois ans.

TRIENNAT. s. m. L'espace de trois ans, l'exercice d'un emploi pendant trois ans.

TRIER. v. a. Choisir.

TRIÉRARQUE. s. m. Capitaine de galère.

TRIFIDE. adj. des 2 g. T. de botan. Qui a trois divisions. *Trilobé* (à trois lobes). *Triloculaire* (à trois loges). *Triphyllé* (à trois folioles). *Trivalve* (à trois valves), etc.

TRIGAUD, AUDE. adj. et subst. Qui n'agit pas franchement, qui se sert de détours. Fam.

TRIGAUDEUR. v. n. N'agir pas franchement, se servir de détours. Fam.

TRIGAUDEURIE. s. f. Action de trigaudeur.

TRIGLYPHE. s. m. Partie, ornement de la frise dorique, qui représente l'extrémité des solives posée sur l'architrave.

TRIGONOMÉTRIE. s. f. La partie de la géométrie qui enseigne à calculer tous les éléments d'un triangle, quand un certain nombre de ces éléments sont donnés.

TRIGONOMÉTRIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la trigonométrie.

TRIGONOMÉTRIQUÉMENT. adv. Suivant les règles de la trigonométrie.

TRIL. s. m. T. de musiq. *V. TABLE.*

TRILATÉRAL, ALE. adj. Qui a trois côtés.

TRILATÈRE. s. m. Synonyme de Triangle, mais peu usité.

TRILLE. s. m. Battement de gosier qui se fait ordin. sur l'avant-dernière note d'une phrase de chant.

TRILLION. s. m. Mille billions, ou mille fois mille millions.

TRIOLOGIE. s. f. T. d'antiq. grecque. Nom donné à l'ensemble des trois tragédies que présentaient les poètes dramatiques lorsqu'ils concouraient pour obtenir la couronne.

TRIMBALLER. v. a. Tralner, mener, porter partout. Pop.

TRIMER. v. n. Marcher vite et avec fatigue. Pop.

TRIMESTRE. s. m. Espace de trois mois.

TRIMESTRIEL, ELLE. adj. Qui dure trois mois, qui paraît ou qui revient tous les trois mois.

TRIMÈTRE. s. m. Vers iambique de six pieds qui était particulièrement employé dans la tragédie. — Adj. *Un vers trimètre.*

TRIN, ou plus communément **TRINE.** adj. m. *Trin* ou *trine aspect*, se dit en parlant de deux planètes éloignées l'une de l'autre du tiers du zodiaque.

TRINGA. s. m. Genre d'oiseaux.

TRINGLE. s. f. Verge de fer, menue, ronde et longue, servant à soutenir un rideau, une draperie.

TRINGLER. v. a. Tracer, sur une pièce de bois, qu'on veut façonner, une ligne droite, avec un cordeau frotté de pierre blanche ou rouge.

TRINITAIRE. s. m. Religieux.

TRINITÉ. s. f. Un seul Dieu en trois personnes, Père, Fils et Saint-Esprit. | Le premier dimanche qui suit la Pentecôte.

TRINÔME. s. m. Quantité composée de trois termes.

TRINQUER. v. n. Boire en choquant les verres. Fam.

TRINQUET. s. m. Le mât de misaine des bâtiments grésés en voiles triangulaires ou latines.

TRINQUETTE. s. f. Voile triangulaire, espèce de voile latine qu'on hisse la long de l'étai du mât des petits bâtiments. | La

voile de misaine d'un bâtiment à voiles latines.

TRIO. s. m. Composition de musique à trois parties.

TRIOLET. s. m. Petite pièce de poésie de huit vers.

TRIOMPHAL, ALE. adj. Appartenant au triomphe.

TRIOMPHALEMENT. adv. En triomphe.

TRIOMPHANT, ANTE. adj. Qui triomphe. | Victorieux, pompeux.

TRIOMPHATEUR. s. m. Le général d'armée qui entrait en triomphe dans Rome après une grande victoire. | Celui qui a remporté une victoire.

TRIOMPHE. s. m. Honneur accordé chez les Romains à des généraux d'armée après de grandes victoires. | Se dit Des victoires, des grands succès militaires. | Se dit Des succès éclatants qu'on obtient dans les lettres, dans les arts.

TRIOMPHE. s. f. Jeu de cartes.

TRIOMPHER. v. n. En parlant Des anciens Romains, Faire une entrée pompeuse et solennelle dans Rome après qq. insigne victoire. | Vaincre par la voie des armes. | Rempporter qq. avantage que ce soit sur qq. | Exceller en traitant qq. sujet. | Être ravi de joie. | Faire vanité de qq. ch.

TRIPAILLE. s. f. coll. Amas de tripes.

TRIPARTITE. adj. f. Qui est divisée en trois.

TRIBE. s. f. Se dit Des boyaux des animaux, et De certaines parties de leurs intestins. | *OEufs à la tripe.* OEufs dans coupés par tranches et frittés.

TRIBE. s. f. Étoffe de laine ou de fil qui est travaillée comme le velours.

TRIPERIE. s. f. Lieu où l'on vend les tripes.

TRIPETTE. s. f. Petite tripe. *Cela ne vaut pas tripette.* Cela ne vaut rien. Pop.

TRIPHONGUE. s. f. Triple son, syllabe composée de trois sons qu'on fait entendre en une seule émission de voix.

TRIPIER. adj. m. Se dit Des oiseaux de proie qui ne peuvent être dressés.

TRIPIER, IÈRE. s. Celui, celle qui vend en détail ce qu'on nomme les issues des animaux tués à la boucherie.

TRIPLE. adj. des 2 g. Qui contient trois fois une chose, une grandeur, un nombre. | Subst. m. Trois fois autant.

TRIPLEMENT. s. m. Augmentation jusqu'au triple.

TRIPLEMENT. adv. En trois façons.

TRIPLER. v. a. Rendre triple, ajouter à une quantité deux fois son équivalent. | V. n. Devenir triple.

TRIPPLICATA. s. m. Troisième copie, troisième expédition d'un acte.

TRIPPLICITÉ. s. f. Nombre ou quantité

triplée; quatre de ce qui est triple. | Se dit en parlant De la Trinité.

TRIPOLI. s. m. Pierre tendre, d'un jaune rougeâtre et d'un grain très-fin, dont on se sert pour polir les glaces, les métaux.

TRIPOT. s. m. Jeu de paille. (*Vi.*) | Une maison de jeu. Une maison où s'assemble mauvaise compagnie.

TRIPOTAGE. s. m. Mélange qui produit qq. ch. de malpropre ou de mauvais goût. | Un assemblage confus de choses qui ne s'accordent point ensemble. | Intrigues, calomnies, médisances, etc.

TRIPOTER. v. n. Brouiller, mélanger différentes choses ensemble, et en faire qq. ch. de mauvais ou de malpropre. Fam. | Intriguer, médire dans la vue de semer la discorde entre des personnes.

TRIPOTIER, IÈRE. s. Celui, celle qui fait des tripotages, de petites et basses intrigues. Fam.

TRIQUE. s. f. Gros bâton, tricot. Pop.

TRIQUE-BALE. s. f. Machine propre à transporter des pièces de canon.

TRIQUE-MADAME. s. f. Espèce de petite jouberte.

TRIQUET. s. m. Espèce de battoir, dont on se sert pour jouer à la paille.

TRIRBÈNE. s. m. Nom qu'on donne quelquefois à la tiare du pape.

TRIRÈME. s. f. Galère des anciens à trois rangs de rames.

TRISAÏEUL, EULE. s. Le père, la mère du bis-aïeul ou de la bis-aïeule.

TRISECTION. s. f. Division d'une chose en trois parties égales. | La division d'un angle en trois angles égaux.

TRISMÉGISTE. adj. m. Trois fois très-grand. Surnom que les Grecs donnaient au Mercure égyptien ou Hermès. | Subst. m. Caractère d'imprimerie.

TRISSYLLABE. adj. des 2 g. et s. m. Qui est de trois syllabes.

TRISTE. adj. des 2 g. Affligé, abattu de chagrin, de déplaisir. | Mélancolique, qui n'a point de gaieté. | Qui est inspiré par le chagrin, par la mélancolie. | Subst. m. *Les Tristes d'Ovide.* Recueil de pièces élégiaques.

| Adj. Affligé, chagrinant, ennuyeux. | Nébule, fâcheux. Malheureux, funeste. — Obscur, sombre. | Qui offre peu de ressources.

TRISTEMENT. adv. D'une manière triste.

TRISTESSE. s. f. Affliction, déplaisir, abaissement de l'âme. | Mélancolie de tempérament. | Se dit Des choses qui manquent d'agrément. Fam.

TRITON. s. Dans la mythologie, Dieu marin.

TRITON. s. m. Intervalle dissonant, composé de trois tons entiers.

TRITOXIDE. s. m. Le troisième oxyde d'un métal.

TRITURABLE. adj. des 2 g. Qui peut être trituré.

TRITURATION. s. f. Broiement, réduction d'un corps solide en parties très-menues, ou même en poudre. | Se dit en parlant de la digestion.

TRITURER. v. a. Broyer, réduire en parties très-menues, ou même en poudre.

TRIUMVIR. s. m. À Rome, Tout magistrat ou officier public chargé, conjointement avec deux collègues, d'une partie de l'administration.

TRIUMVIRAL, ALE. adj. Qui appartient aux triumvirs.

TRIUMVIRAT. s. m. À Rome, L'association légitime de trois citoyens puissants, qui s'unissaient pour envahir toute l'autorité.

TRIVELIN. s. m. Nom d'un comédien de l'ancienne troupe italienne, qu'on applique à un farceur, à un baladin, à un bouffon.

TRIVELINADE. s. f. Bouffonnerie dans le goût de celles que faisait Trivelin.

TRIVIAIRE. adj. *Carrefour triviaire.* Carrefour où aboutissent trois chemins.

TRIVIAL, ALE. adj. Qui est extrêmement commun, usé, rebattu.

TRIVIALEMENT. adv. D'une manière triviale.

TRIVIALITÉ. s. f. Caractère de ce qui est trivial. | Se dit Des choses triviales.

TROC. s. m. Échange de nippes, de meubles, de bijoux, de chevaux et autres choses semblables.

TROCART ou **TROIS-QUARTS.** s. m. Instrument dont les chirurgiens se servent pour faire des ponctions.

TROCHAIQUE. adj. et s. m. Composé de trochées.

TROCHANTER. s. m. Se dit De deux apophyses du fémur, où s'attachent les muscles qui font tourner la cuisse.

TROCHÉE. s. m. Pied de deux syllabes, une longue et une brève.

TROCHÉE. s. m. L'ensemble des rameaux que pousse un arbre venu de graines, quand on l'a coupé à qq. pouces de terre.

TROCHES. s. f. pl. Fumées à demi formées des bêtes fauves, fumées d'hiver.

TROCHET. s. m. Se dit en parlant Des fleurs et des fruits qui viennent et qui croissent ensemble comme par bouquets.

TROCHISQUES. s. m. pl. Médicaments solides, d'une forme allongée.

TROCHURE. s. f. Quatrième ardoillon de la tête du cerf.

TROENE. s. m. Arbrisseau.

TROGLODYTES. s. m. pl. Nom d'un ancien peuple d'Afrique qui vivait dans des cavernes.

TROGNE. s. f. Visage plein qui a qq. ch. de facétieux, et qui annonce l'amour de la bonne chère et du vin. *Fam.*

TROGNON. s. m. Le cœur, le milieu d'un fruit dont on a ôté tout ce qu'il y avait de meilleur à manger. | *Fam.*, *Voilà un joli petit trognon,* se dit D'une jeune fille.

TROIS. adj. numéral des 3 g. Nombre impair contenant deux et un. | *Règle de trois.* Règle par laquelle, ayant trois termes connus, on parvient à trouver un quatrième terme inconnu. | Troisième. | Subst. m. *Le trois du mois,* Le troisième jour du mois. | Le chiffre qui marque trois.

TROISIÈME. adj. des 3 g. Nombre d'ordre. Qui est après le deuxième. | Subst. m. *Un troisième.* Une troisième personne. | *Cet écolier étudia en troisième,* Dans la troisième classe.

TROISIÈMEMENT. adv. En troisième lieu.

TROIS-MÂTS. s. m. Navire de commerce à trois mâts.

TROLER. v. a. Mener, promener de tous côtés, indiscretement et hors de propos. | V. n. Courir çà et là. *Pop.*

TROLLE. s. f. Action de découpler des chiens dans un grand pays de bois, pour quêter et lancer un cerf.

TROMBE. s. f. Amas de vapeurs semblable à un nuage fort épais, mêlé en tourbillon par le vent, s'allongeant de bas en haut ou de haut en bas en forme de cylindre ou de cône renversé.

TROMBLON. s. m. Grosse espingole, qu'on emploie sur les bâtiments de guerre.

TROMBONE. s. m. Espace de grande trompette.

TROMPE. s. f. Tuyau d'airain recourbé, dont on se sert à la chasse pour sonner. | Trompette. | Cette partie du museau de l'éléphant qui s'allonge et se recourbe pour divers usages. | La bouche de certains insectes, avec laquelle ils sucent et tirent ce qui est propre pour leur nourriture. | Se dit De certaines coquilles de mer. | Portion de voûte en saillie, servant à porter l'encoignure d'un bâtiment, etc. | Guimbarde

TROMPE-L'OEIL. s. m. Sorte de tableaux où des objets de nature morte sont représentés avec une vérité qui fait illusion.

TROMPER. v. a. Décevoir, user d'artifice pour induire en erreur. | *Cette femme trompe son mari,* Elle lui est infidèle | Faire ou dire qq. ch. de contraire à l'attente de qq. | Pron., Error, s'abuser.

TROMPERIE. s. f. Fraude.

TROMPETER. v. a. Publier, crier à son de trompe. | Divulguer.

TROMPETER. v. n. Se dit Du cri de l'aigle.

TROMPETEUR. s. m. Muscle de la bouche.

TROMPETTE. s. f. Instrument à vent, tuyau d'airain ou d'autre métal, qui a un son très éclatant. | *Fam.*, Personne qui a

coutume de publier tout ce qu'elle sait. | *Trompette marine*, instrument de musique qui n'a qu'une corde. | Genre de mollusques.

TROMPETTE. s. m. Celui dont la fonction est de sonner de la trompette.

TROMPEUR, **EUSE**. adj. et subst. Qui trompe.

TROMPILLON. s. m. Petite troupe. | *Trompe de voûte*, Pierre ronde faisant partie des voussours d'une niche.

TRONC. s. m. Le gros d'un arbre, la tige considérée sans les branches. | La partie principale du corps, à laquelle les membres sont attachés, et qui comprend la tête, le thorax et le bassin. | *Tronc de colonne*, Fragment d'un fût de colonne. | La ligne directe des ascendants et des descendants, d'où partent les branches ou lignes collatérales. | Boîte placée ordin. dans les églises, pour recevoir l'argent des aumônes.

TRONCHET. s. m. Gros billot de bois qui porte sur trois pieds.

TRONÇON. s. m. Morceau coupé ou rompu de qq. objet plus long que large.

TRONÇONNER. v. a. Couper qq. ch. par tronçons.

TRÔNE. s. m. Siège élevé où les rois, les empereurs, etc., sont assis dans les fonctions solennelles de la souveraineté. | La puissance souveraine des rois, des empereurs, etc. | Nom d'un des neuf chœurs des anges.

TRONQUER. v. a. Retrancher, couper une partie de qq. ch. | *Taouqué*, *ix*. part. *Status tronqué*. | Se dit De certaines choses dont l'extrémité ou la partie supérieure manque.

TROP. adv. de quantité. Plus qu'il ne faut, avec excès. | Précédé de la négative *Pas*, il signifie Guère. Suivi de l'adv. *Pou*, il signifie Pas assez. | Subst. m. *Otes le trop*.

TROPE. s. m. Figure, emploi d'une expression dans un sens figuré.

TROPHÉE. s. m. La dépouille d'un ennemi vaincu, que l'on mettait ordin. sur un tronc d'arbre dont on avait coupé les branches. | Un assemblage d'armes élevées et disposées avec art, pour conserver le souvenir d'une victoire. | Victoire. | *Faire trophée d'une chose*, En tirer vanité.

TROPIQUE. s. m. Chacun des deux petits cercles de la sphère, parallèles à l'équateur, qui passent par les points solsticiaux.

TROPOLOGIQUE. adj. des 2 g. Figuré.

TROP-PLEIN. s. m. Ce qui excède la capacité d'un vase, ce qui en déborde.

TROQUER. v. a. Échanger, donner en troc.

TROQUEUR, **EUSE**. s. Celui, celle qui aime à troquer.

TROT. s. m. Allure des bêtes de voiture,

de somme ou de charge, entre le pas et le gaiop.

TROTTE. s. f. Espace de chemin. Pop. **TROTTER**. v. n. Aller le trot. | Se dit, fam., D'une personne qui marche beaucoup à pied.

TROTTEUR. s. m. Cheval qu'on a dressé à n'aller que le trot dans le manège.

TROTTIN. s. m. T. pop. et bas. Un petit laquais. (Vi.)

TROTTINER. v. n. Trotter en raccourci; ce qui est une mauvaise allure.

TROTTOIR. s. m. Chemin élevé, que l'on pratique le long des ponts, des quais et des rues, pour la commodité des gens qui vont à pied.

TROU. s. m. Ouverture faite dans un corps, et dont la largeur et la longueur sont à peu près égales. | Au jeu du tric-trac, L'avantage de deux points, que celui qui les gagne marque par un fichet qu'il met dans un trou.

TROUBADOUR. s. m. Nom donné aux anciens poètes provençaux.

TROUBLE. adj. des 2 g. Qui est brouillé, qui n'est pas clair. | Adv. *Voir trouble*, Ne voir pas nettement.

TROUBLE. s. m. Confusion, désordre. | Brouillerie, méintelligence. | Se dit Des émotions populaires, des guerres civiles. | Inquiétude, agitation de l'âme, de l'esprit. | L'action par laquelle on inquiète un possesseur dans la jouissance de sa propriété.

TROUBLE ou **TRUBLE**. s. f. Filet de pêche.

TROUBLE-FÊTE. s. m. Importun, indiscret qui vient interrompre la joie, les plaisirs d'une réunion publique ou particulière.

TROUBLER. v. a. Rendre trouble. | Apporter du trouble, du désordre; Causer de la brouillerie, de la méintelligence. | *Troubler qqn.*, Troubler son attention, son jugement, etc. Inquiéter une personne dans la jouissance de qq. bien. | Pron., *Le temps commence à se troubler*, Il commence à se charger de nuages. | Éprouver une émotion qui fait qu'on s'embarrasse.

TROUÉE. s. f. Espace vide, ou abatis fait à dessein, qui perce tout au travers d'un bois. | Ouverture faite dans toute l'épaisseur d'une haie. | Se dit De l'effet de canon qui éclaircit les rangs ennemis, etc.

TROUER. v. a. Percer, faire un trou.

TROU-MADAME. s. m. Espèce de jeu auquel on joue avec de petites boules qu'on tâche de pousser dans des ouvertures en forme d'arcades, marquées de différents chiffres.

TROUPE. s. f. Nombre plus ou moins considérable de gens assemblés, réunis, associés. | Se dit Des animaux. | Un corps de cavalerie ou d'infanterie. | Les divers

corps de gens de guerre qui composent une armée.

TROUPEAU. s. m. Troupe d'animaux domestiques de même espèce, qui sont élevés et nourris dans un même lieu. | *Le troupeau de Jésus-Christ*, L'Église. | Par mépris, Une multitude d'hommes.

TROUSSE. s. f. Faisceau de plusieurs choses liées ensemble. | Un carquois. (Vi.) | Sorte d'étau à l'usage des barbiers. Sorte de portefeuille dans lequel les chirurgiens mettent les instruments dont ils se servent. | Au plur., Les chaussettes que portaient autrefois les pages. | Aux troussus. loc. prép. et fam. À la poursuite. | En troussus. loc. adv. En croupe.

TROUSSEAU. s. m. Petite trousse. *Un troussseau de clefs*. | Se dit Des hardes, des habits, du linge, et de tout ce qu'on donne à une fille lorsqu'on la marie ou qu'elle se fait religieuse.

TROUSSE-GALANT. s. m. Sorte de maladie violente et qu'on appelle plus ordinairement aujourd'hui *Choléra-morbus*. Fam.

TROUSSE-PÊTE. s. f. T. de mépris. Une petite fille. Pop.

TROUSSE-QUEUE. s. m. Morceau de cuir, de toile, etc., garni de boucles, dans lequel on fait passer le haut de la queue d'un cheval, en retroussant le reste.

TROUSSEQUIN. s. m. Pièce de bois cintrée qui s'élève sur le derrière d'une selle, comme les arçons sur le devant.

TROUSSER. v. a. Replier, relever. | En parlant Des personnes, Trousser leur vêtement. | Fam., *Trousser une affaire*, L'expédier précipitamment. | *Troussé*, *én. part.* Fam., *C'est un petit homme bien troussé*, Bien fait, bien proportionné.

TROUSSIS. s. m. Plu qu'on fait à une robe, à une jupe, etc., pour la raccourcir et pour l'empêcher de traîner.

TROUVAILLE. s. f. Chose trouvée heureusement. Fam.

TROUVER. v. a. Rencontrer qq. ou qq. ch., soit qu'on le cherche, soit qu'on ne le cherche pas. | *Aller, venir trouver qq.*, L'aller voir, venir lui parler. | *Surprendre*. | Se dit en parlant De ce qu'on découvre ou de ce qu'on invente par le moyen de l'étude ou de la méditation. | Estimer, juger par l'esprit ou par les sens. | *Trouver bon que*, Approuver, consentir. | *Trouver à redire*, Trouver qq. défaut, qq. sujet de blâme. | Pron., Se rencontrer qq. part, ou Se rendre en un lieu, y être. | Impers., *Il se trouva que*, Il arriva que, ou reconnut que. | *Se trouver bien*, Éprouver du bien-être. Être satisfait de sa position. | *Se trouver mal*, Tomber en faiblesse, en défaillance. | *Trouvé*, *én. part.* *Un enfant trouvé*, Un enfant qui a été exposé.

TROUVÈRE ou **TROUVEUR**. s. m. Nom

qu'on donnait aux anciens poètes français des provinces du Nord.

TRUAND, ANDE. s. Vaurien, vagabond, qui mendie par fainéantise. Pop.

TRUANDAILE. s. f. coll. Ceux qui truandent. Pop.

TRUANDER. v. n. Gueuser, mendier. Pop.

TRUANDERIE. s. f. La profession de truand, de mendiant vagabond. Pop.

TRUCHEMAN ou **TRUCHEMENT**. s. m. Interprète. | Personne qui parle à la place d'une autre, qui explique les intentions d'un autre.

TRUCHER. v. n. Mendier par fainéantise. Pop. et vi.

TRUCHEUR, EUSE. s. Celui, celle qui truche, qui mendie. Pop. et vi.

TRUELLE. s. f. Outil, instrument dont les maçons se servent pour employer le plâtre ou le mortier. | Instrument d'argent, avec lequel on découpe et on sert le poisson à table.

TRUELLÉE. s. f. La quantité de plâtre ou de mortier qui peut tenir sur une truella.

TRUFFE. s. f. Corps végétal, de la famille des Champignons, très-savoureux et très-odoriférant.

TRUFFER. v. a. Garnir de truffes.

TRUFFIÈRE. s. f. Terrain dans lequel on trouve des truffes.

TRUIE. s. f. La femelle du porc.

TRUITE. s. f. Poisson.

TRUTIÉ, ÉE. adj. Marqueté de petites taches rougeâtres comme une truite. | Certaine porcelaine du Japon.

TRÜLLISATION. s. f. Travail de diverses sortes d'enduits ou de crépis, qu'on fait avec la truella.

TRUMEAU. s. m. L'espace d'un mur entre deux fenêtres. | Parquet de glace qui occupe l'espace du mur entre deux fenêtres, dans l'intérieur d'un appartement, ou qui est placé au-dessus d'une cheminée.

TRUMEAU. s. m. Le jorret d'un bœuf, la partie d'au-dessus de la jointure du genou d'un bœuf, lorsqu'elle est coupée pour être mangée.

TU, TOI, TE. pron. sing. et des 2^e g. de la 2^e personne.

TUABLE. adj. des 2^e g. Se dit Des animaux domestiques bons à tuer. Fam.

TUANT, ANTR. adj. Fatigant, qui cause beaucoup de peine. | Émuyeux, importun. Fam.

TU-AUTEM. s. m. Le point essentiel, la difficulté d'une affaire. Fam.

TUBE. s. m. Tuyau de plomb, de verre, de fer, etc., par où l'air et les autres fluides peuvent circuler.

TUBERCULE. s. m. Excroissance en forme de bosse qui survient à une feuille, à une racine, à une plante. | Se dit De celles

qui se forment à la racine de certaines plantes alimentaires. | Production morbide.

TUBERCULEUX, EUSE. adj. Qui est de la nature du tubercule.

TUBÉREUSE. adj. f. *Racine tubéreuse.* Racine tuberculeuse, c'est-à-dire charnue et ramifiée.

TUBÉREUSE. s. f. Plante venant d'un oignon.

TUBÉROSITÉ. s. f. Eminence plus ou moins volumineuse, à surface inégale, qui se trouve sur un os, et où s'attachent des muscles ou des ligaments.

TUBULÉ, ÉE. adj. Qui a une ou plusieurs tubulures. | Ce qui est en forme de tube.

TUBULEUX, EUSE. adj. Qui est long et creux intérieurement comme un tube.

TUBULURE. s. f. Ouverture particulière de certains vaisseaux de chimie, qui est ordinairement destinée à recevoir un tube.

TUDESQUE. adj. des 2 g. Germanique. Se dit De la langue des Germains. | Subst. m. *Le tudesque est un idiome très-ancien.*

TUB-CHIEN. s. m. Plante.

TUER. v. a. Ôter la vie d'une manière violente. | Se dit De toutes les morts violentes qui arrivent par accident, et de toutes les morts naturelles causées par des maladies. | Se dit De tout ce qui cause la mort. | Se dit Des choses qui fatiguent excessivement le corps. | Fam., *Se tuer.* Se donner beaucoup de peine. | Se dit en parlant Des animaux que les bouchers égorgent ou assomment. | Faire périr, détruire. | Fam., *Tuer le temps.* S'amuser à des riens. | À *tue-tête.* loc. adv. *Crier à tue-tête.* Crier de toute sa force. Fam.

TUERIE. s. f. Carnage, massacre. | Lieu où l'on tue des animaux pour en vendre la chair à la boucherie.

TUEUR. s. m. Celui qui tue. *C'est un tueur de gens.* se dit D'un homme qui fait le beau. Fam.

TUF. s. m. Substance blanchâtre et sèche, qu'on trouve assez ordinairement de la terre franche. | Certaine pierre blanche et fort tendre, qui devient plus dure et plus blanche lorsqu'elle est employée.

TUFFEAU. s. m. *V. Tuf.*

TUFFIER, ÈRE. adj. Qui est de la nature du tuf.

TUILLE. s. f. Carreau de peu d'épaisseur, fait de terre grasse pétrie, séchée et cuite au four, et dont on se sert pour couvrir les maisons, les bâtiments.

TUILLEAU. s. m. Morceau, fragment de tuile cassée.

TUILERIE. s. f. Lieu où l'on fait de la tuile. | Absol., *Les Tuileries.* Le palais que le roi habite à Paris, et Le jardin qui en dépend.

TULLIER. s. m. Ouvrier qui fait des tulles.

TULIPE. s. f. Plante printanière.

TULIPIER. s. m. Grand et bel arbre de l'Amérique septentrionale.

TULLE. s. m. Sorte de tissu en réseau, très-mince et très-léger, auquel on donne une certaine consistance par le moyen d'un apprêt.

TUMÉFACTION. s. f. Augmentation de volume dans qq. partie du corps.

TUMÉFIER. v. a. Causer de la tuméfaction dans qq. partie du corps. Peu usité.

TUMEUR. s. f. Eminence ou saillie plus ou moins considérable, développée dans qq. partie du corps, soit par une maladie, soit par une autre cause.

TUMULTUAIRE. adj. des 2 g. Qui appartient, qui a rapport aux tombeaux.

TUMULTE. s. m. Grand mouvement accompagné de bruit et de désordre. | *En tumulte.* loc. adv. En désordre.

TUMULTUAIRE. adj. des 2 g. Qui se fait en tumulte, avec précipitation, contre les formes et les lois.

TUMULTUAIREMENT. adv. D'une manière tumultuaire.

TUMULTUEUSEMENT. adv. En tumulte.

TUMULTUEUX, EUSE. adj. Qui se fait avec bruit et confusion.

TUMULUS. s. m. Grand amas de terre, ou construction de pierre, en forme de cône, que les anciens élevaient au-dessus des sépultures pour servir de tombeau.

TUNIQUE. s. f. Vêtement de dessous que portaient les anciens. | Certain vêtement de femme. | Habillement que les évêques portent sous leur chasuble quand ils officient pontificalement. | Dalmatique. | Se dit Des membranes qui enveloppent certaines parties du corps de l'animal.

TURBAN. s. m. Coiffure des Turcs et de plusieurs autres peuples orientaux.

TURBE. s. f. *Enquête par turbes.* Enquête faite en prenant le témoignage de plusieurs habitants. (Vi.)

TURBINÉ, ÈRE. adj. Se dit Des coquilles univalves qui ont la forme d'un œuf contourné en spirale.

TURBINITE. s. f. Coquille en spirale.

TUREITH. s. m. Espèce de lièvre. | *Turbith minéral.* Sulfate jaune de mercure.

TURBOT. s. m. Poisson de mer.

TURBOTIÈRE. s. f. Vaisseau de cuir destiné à faire cuire des turbots.

TURBOTIN. s. m. Petit turbot.

TURBULEMENT. adv. D'une manière

turbulente.

TURBULENCE. s. f. Caractère, défaut de celui qui est turbulent.

TURBULENT, ENTE. adj. Impétueux,

qui est porté à faire du bruit, ou à exciter du trouble, du désordre.

TURC. s. m. *Cet homme est fort comme un Turc.* Il est extrêmement robuste. | Adj., *Chien turc.* Espèce de chien sans poil. | À LA TURQUE. loc. adv. À la façon des Turcs.

TURC. s. m. Petit ver qui s'engendre entre l'écorce et le bois des arbres.

TURCIE. s. f. Levée au bord d'une rivière, pour en contenir les eaux et empêcher le débordement.

TURELURE. s. f. *C'est toujours la même turelure.* C'est toujours la même chose, la même façon. Fam.

TURGESCENT. s. f. Gonflement.

TURGESCENT, ENTE. adj. Qui se gonfle.

TURLUPIN. s. m. Nom d'un acteur de nos anciennes farces : on le donne par mépris à un homme qui fait de mauvais jeux de mots.

TURLUPINADE. s. f. Mauvaise plaisanterie.

TURLUPINER. v. n. Faire des turlupinades. | V. a. Se moquer de qq., le tourner en ridicule par des turlupinades. Fam.

TURNEPS. s. m. Espèce de gros navet.

TURPITUDE. s. f. Ignominie qui résulte de qq. action honteuse.

TURQUETTE. s. f. Petite plante.

TURQUIN. adj. m. S'emploie avec *Blau*, et signifie Foncé, couvert.

TURQUOISE. s. f. Pierre précieuse qui est de couleur bleue, et qui n'est point transparente.

TUSSILAGE. s. m. Plante.

TUTÉLAIRE. adj. des 2 g. Qui tient sous sa garde, sous sa protection.

TUTEILLE. s. f. Autorité donnée, conformément à la loi, pour avoir soin de la personne et des biens d'un mineur ou d'un interdit. | Protection.

TUTEUR, TUTRICE. s. Celui, celle à qui la tutelle est confiée, déléguée.

TUTIE. s. f. Oxyde de zinc qui s'attache aux cheminées des fourneaux où l'on fait fondre les mines de ce métal.

TUTOIEMENT ou TUTOÏEMENT. s. m. Action de tutoyer.

TUTOYER. v. a. (Se conj. c. *Employer.*) User des mots de *Tu* et de *Toi* en parlant à qq.

TUYAU. s. m. Tube ou canal de fer, de plomb, de fer-blanc, de cuivre, de bois, de terre cuite, etc. | L'ouverture de la cheminée depuis le manteau jusqu'en haut. | L'ouverture et le canal d'un puits. | Le bout creux de la plume des oiseaux, la tige de leur plume. | La tige du blé et celle des autres plantes lorsqu'elle est creuse.

TUYÈRE. s. f. Ouverture pratiquée à la partie inférieure et latérale d'un fourneau,

et destinée à recevoir le tuyau ou bec des soufflets.

TYMPAN. s. m. Membrane qui sépare l'oreille externe de l'oreille interne. | T. d'impr. Espèce de châsis sur lequel est tendu un morceau d'étoffe ou un parchemin. | L'espace uni qui se trouve encadré par les trois corniches du fronton. | Espace de menuiserie renfermé entre des moulures. | Pignon coté sur son arbre, et qui engrène dans les dents d'une roue.

TYMPANIER. v. a. Décrire hautement et publiquement qq. Fam.

TYMPANITE. s. f. Enflure du ventre, causée par l'accumulation des gaz dans le conduit digestif, ou dans le péritoine.

TYMPANON. s. m. Sorte d'instrument de musique.

TYPE. s. m. Modèle, figure originale. | Ce qui est regardé comme la figure, le symbole des mystères de la loi nouvelle. | La figure symbolique empreinte sur une médaille. | Se dit des caractères d'imprimerie.

TYPHON. s. m. *V. Tonon.*

TYPHUS. s. m. Nom donné par qq. auteurs à la peste (*Typhus d'Orient*), à la fièvre jaune (*Typhus d'Amérique*), et plus spécialement à cette maladie contagieuse (*Typhus d'Europe*) désignée jusque dans ces derniers temps sous le nom de *Fièvre des Hôpitaux*.

TYPIQUE. adj. des 2 g. Symbolique.

TYPOGRAPHIE. s. m. Celui qui sait, qui exerce l'art de la typographie.

TYPOGRAPHE. s. f. L'art de l'imprimerie. | Un grand établissement typographique.

TYPOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui a rapport à la typographie.

TYRAN. s. m. Se dit des princes qui gouvernent avec cruauté, avec injustice. | Se dit de tous ceux qui abusent de leur autorité contre le droit et la raison.

TYRANNEAU. s. m. Tyran subalterne. Fam.

TYRANNIE. s. f. Un gouvernement injuste et cruel. | Toute sorte d'oppressions et de violences.

TYRANNIQUE. adj. des 2 g. Qui tient de la tyrannie.

TYRANNIQUEMENT. adv. D'une manière tyrannique.

TYRANNISER. v. a. Traiter tyranniquement.

U.

U. s. m. La vingt et unième lettre de l'alphabet, et la cinquième des voyelles. On met un tréma sur l's lorsqu'on veut indiquer qu'il ne se lie point avec la voyelle précédente.

UBIQUISTE. s. m. Docteur en théologie

qui n'était attaché à aucune maison particulière.

UBIQUITAIRE. s. des 2 g. Nom d'une secte du protestantisme.

UBIQUITÉ. s. f. État de ce qui est partout.

UHLAN. s. m. (L'U est aspiré.) Cavalier dans l'armée autrichienne, espèce de lancier d'origine tartare.

UKASE. s. m. Un édit de l'empereur de Russie.

ULCÉRATION. s. f. Formation d'un ulcère; ulcère superficiel.

ULCÈRE. s. m. Plaie, solution de continuité dans qq. parties du corps, ordinairement déterminée par une cause interne ou un vice local.

ULCÉRER. v. a. Produire, causer un ulcère. | Faire naître dans le cœur de qq. un ressentiment profond et durable.

ULCÉREUX, EUSE. adj. Qui est couvert ou plein d'ulcères.

ULÉMA. s. m. Nom donné, chez les Turcs, aux docteurs de la loi.

ULMAIRE. s. f. Espèce de spirée.

ULTÉRIEUR, EURE. adj. Qui est au delà. | Qui se fait, qui arrive après.

ULTÉRIEUREMENT. adv. Par delà, outre ce qui a été dit ou fait. | Postérieurement.

ULTIMATUM. s. m. Les dernières conditions que l'on met à un traité.

ULTRAMONTAIN, AINE. adj. et subst. Qui est situé, qui habite au delà des Alpes. | Se dit des maximes, des prétentions de la cour de Rome, en ce qui touche la puissance ecclésiastique.

UMBLE. s. m. Poisson qui tient beaucoup de la truite. Il y en a une espèce qu'on appelle *Umbles-chaudier*. On dit et on écrit communément *Ombre, ombre-chaudier*.

UN. s. numéral. Le premier de tous les nombres. | Le chiffre qui marque Un. | Adj., il fait au fém. *Une*. | Seul, qui n'admet point de pluralité. | Simple. | S'oppose qqf. à Autre. | Pop., *Il m'en a donné d'une*, il m'a attrapé. | Quelqu'un. | Tout, Quiconque. | **UN** à **UN**. loc. adv. L'un après l'autre et un seul à la fois.

UNANIME. adj. des 2 g. Qui réunit tous les suffrages, qui est d'un commun accord.

UNANIMEMENT. adv. D'une commune voix, d'un commun sentiment.

UNANIMITÉ. s. f. Conformité de sentiments, accord de suffrages entre plusieurs personnes.

UNAU. s. m. Quadrupède.

UNGUIS. s. m. *Os unguis*, Le plus petit des os de la face. On le nomme aussi *Os leuymal*.

UNIÈME. adj. des 2 g. Nombre d'ordre qui répond à Un. Il s'emploie avec les nombres Vingt, trente, etc.

UNIÈREMENT. adv. Ils s'emploie, comme

le mot *Unième*, avec les nombres Vingt, etc.

UNIFLORE. adj. des 2 g. Qui ne porte qu'une fleur. *Unifloral* (qui est situé d'un seul côté). *Uniloculaire* (qui n'a qu'une seule loge), etc.

UNIFORME. adj. des 2 g. Semblable, égal, qui a la même forme. | *Habit uniforme*, Habit fait suivant le modèle prescrit à un corps militaire. Subst. m. *Un bel uniforme*.

UNIFORMÉMENT. adv. D'une manière uniforme.

UNIFORMITÉ. s. f. Ressemblance des parties d'une chose ou de plusieurs choses entre elles.

UNIMENT. adv. Également et toujours de même sorte. | Simplement, sans façon.

UNION. s. f. Jonction de deux ou de plusieurs choses ensemble. | Concorde, liaison étroite, bonne intelligence. | Absol., Le mariage. | *Esprit d'union*, Esprit de paix et de concorde. | L'ensemble d'un cheval.

UNIQUE. adj. des 2 g. Seul. Qui est inégalement au-dessus des autres. Se dit, par dérision, D'un homme ridicule, d'un extravagant.

UNIQUEMENT. adv. Exclusivement à toute autre chose. | Au-dessus de tout.

UNIR. v. a. Joindre deux ou plusieurs choses ensemble. | *Unir un cheval*, Le mettre ensemble. | Se dit en parlant des personnes qui ont des liens entre elles. | Rendre égal, ôter les inégalités. | Adj., *Toile unie*, Toile qui est également serrée partout. | Simple et sans ornements. | Égal, uniforme. | *Un homme tout uni*, Un homme simple et sans façon. | **UNIR**, adv. Uniment, également.

À **L'UN**. loc. adv. De niveau.

UNISEXUEL, ELLE. adj. Se dit de fleurs qui ne réunissent point les deux sexes.

UNISSON. s. m. Accord de plusieurs voix, de plusieurs instruments, qui se font entendre qu'un même ton.

UNITAIRE. s. et adj. des 2 g. Nom d'un secte qui, en admettant la révélation, reconnaît qu'une seule personne en Dieu.

UNITÉ. s. f. Principe du nombre. (Oralité de ce qui est un.)

UNITIF, IVE. adj. *Vie unitive*, État de l'âme dans l'exercice du pur amour.

UNIVALVE. adj. des 2 g. Se dit de mollusques dont la coquille n'est composée d'une pièce. | Subst. m. *Les univalves et les bivalves*. | Adj., se dit D'un périanthe qui ne s'ouvre que d'un seul côté.

UNIVERS. s. m. Le monde entier. | terre. | Les habitants de la terre.

UNIVERSALITÉ. s. f. Généralité. | La qualité d'une proposition universelle.

UNIVERSEL, ELLE. adj. Général, s'étend à tout, qui s'étend partout. | embrasse, qui renferme, qui comp

tout. | Subst. m. Ce qu'il y a de commun dans les individus d'un même genre, d'une même espèce. En ce sens, son pl. est *Universaux*.

UNIVERSELLEMENT. adv. Généralement.

UNIVERSITAIRE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'université.

UNIVERSITÉ. s. f. Corps de professeurs établi par autorité publique pour enseigner les langues, les belles-lettres, la philosophie et les sciences.

UNIVOCATION. s. f. Caractère de ce qui est univoque.

UNIVOQUE. adj. des 2 g. Se dit Des noms qui s'appliquent dans le même sens à plusieurs choses.

UPAS. s. m. Grand arbre.

URANE ou **URANIUM.** s. m. Métal nouvellement découvert.

URANOGRAPHIE. s. f. Description du ciel.

URANOGRAPHIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à l'uranographie.

URANOSCOPE. s. m. Poisson de mer.

URANUS. s. m. Planète découverte par Herschel.

URATE. s. m. Nom générique des sels formés par la combinaison de l'acide urique avec différentes bases.

URBAIN, AINE. adj. De ville, de la ville.

URBANITÉ. s. f. Politesse que donne l'usage du monde.

URCÔLÉ, ÉE. adj. Renflé comme une petite outre, et rétréci vers l'orifice.

URE. s. m. Espèce de taureau sauvage.

URÉE. s. f. Substance qui colore l'urine, et qui est le radical de l'acide urique.

URETÈRE. s. m. On appelle ainsi Les deux canaux qui portent l'urine des reins à la vessie.

URÈTRE. s. m. Le canal par où sort l'urine. Qqns. écrivent *Urèthre*.

URGENCE. s. f. Qualité de ce qui est urgent.

URGENT, ENTE. adj. Pressant, qui ne souffre point de retardement.

URINAIRE. adj. des 2 g. Qui a rapport à l'urine.

URINAL. s. m. Vase à col incliné, où les malades urinent commodément.

URINE. s. f. Liquide excrémentiel, sécrété par les reins, conduit par les uretères dans la vessie, et de là poussé dehors.

URINER. v. n. Évacuer l'urine.

URINEUX, EUSE. adj. Qui est de la nature de l'urine, qui a l'odeur de l'urine.

URIQUE. adj. des 2 g. Se dit D'un acide produit par la combinaison de l'urée avec l'oxygène, et qui forme la plupart des calculs de la vessie.

URNE. s. f. Vase qui, chez les anciens, servait à divers usages, comme à renfermer

les cendres des morts, et qui sert maintenant à recevoir les billets pour tirer au sort, etc. | Se dit Des vases sur lesquels sont appuyées les figures des dieux et des déesses, des fleuves et des fontaines.

URSULINES. s. f. pl. Ordre de religieuses.

URTICAIRE. s. f. Éruption assez semblable à celle que produirait l'application des feuilles d'orties sur la peau.

URTICATION. s. f. Sorte de flagellation qu'on pratique avec des orties.

URTICÉES. s. f. pl. Famille de plantes.

US. s. m. pl. Usages. Les règles, la pratique qu'on a coutume de suivre en qq. pays.

USAGE. s. m. Coutume, pratique reçue. | Emploi d'une chose. | L'emploi qu'on fait des mots de la langue. | Le droit de se servir personnellement d'une chose dont la propriété est à un autre. | Habitude, pratique d'une chose. | Expérience de la société.

USAGER. s. m. Celui qui a droit d'usage dans certains bois, ou dans certains pacages.

USANCE. s. f. En parlant Des lettres de change, Terme de trente jours.

USANTE. adj. f. *Fille majeure usante et jouissante de ses droits*, Fille majeure qui n'a ni père ni mère, et qui n'est sous l'autorité de personne.

USER. v. n. Faire usage de qq. ch., s'en servir. | *En user bien, en user mal avec qqn.*, Agir bien ou mal avec lui. | V. a. Consommer les choses dont on se sert. | Détériorer imperceptiblement les choses. | Diminuer par le frottement. | Amoindrir, affaiblir. | Consumer.

USINE. s. f. Établissement tel que forge, verrerie, moulin, etc.

USITÉ, ÉE. adj. Qui est en usage, qui est pratiqué communément.

USQUEBAC. s. m. Liqueur.

USTENSILE. s. m. Se dit De toutes sortes de petits meubles servant au ménage. | Se dit Des divers instruments propres à certains arts.

USTION. s. f. Action de brûler. L'effet du cautère actuel. | Espèce de calcination.

USUCAPION. s. f. Manière d'acquérir par la possession, par l'usage.

USUEL, ELLE. adj. Dont on se sert ordinairement.

USUELLEMENT. adv. Communément, à l'ordinaire.

USUFRUCTUAIRE. adj. des 2 g. Qui ne donne que la faculté de jouir des fruits.

USUFRUIT. s. m. Jouissance des fruits, du revenu d'un héritage, des intérêts d'un capital, dont la propriété appartient à un autre.

USUFRUITIER, IÈRE. s. Celui, celle

qui a l'usufruit. | Adj., *Réparations usufru-
itières.*

USURAIRE adj. des 2 g. Où il y a de l'usure.

USURAIREMENT adv. D'une manière usuraire.

USURE s. f. Intérêt, profit qu'on exige d'un argent ou d'une marchandise prêtée au-dessus du taux fixé par la loi. | Fam., Le dépérissement qui arrive aux habits, aux meubles, etc., par le long usage.

USURIER, IÈRE s. Celui, celle qui prête à usure.

USURPATEUR, TRICE s. Celui, celle qui par violence ou par ruse s'empare d'un bien, d'un pouvoir, d'un titre, etc., qui ne lui appartient pas.

USURPATION s. f. Action d'usurper, ou le résultat de cette action.

USURPER v. a. S'emparer, par violence ou par ruse, d'un bien, d'un titre qui appartient à un autre. | V. n. *Vous usurpez sur mes droits.*

UT s. m. La première des notes de la gamme. | Nom du signe qui représente cette note.

UTÉRIN, INE adj. et subst. Se dit Des frères et des sœurs nés de même mère, mais non pas de même père. | Adj., *Fureur utérine*, ou *Nymphomanie*, Maladie du sexe féminin, qui consiste en un penchant irrésistible et insatiable à l'acte vénérien.

UTÉRUS s. m. Synonyme de *Matrice*.

UTILE adj. des 2 g. Profitable, avantageux, qui sert à qq. ch. | *En temps utile*, Dans le temps prescrit, déterminé. | Subst. m. Ce qui est utile.

UTILEMENT adv. D'une manière utile.

UTILISER v. a. Tirer de l'utilité, tirer parti d'une chose.

UTILITÉ s. f. Profit, avantage. | Au plur., L'emploi des acteurs qui jouent toutes sortes de rôles de peu d'importance.

UTOPIE s. f. Se dit en général D'un plan de gouvernement imaginaire, où tout est parfaitement réglé pour le bonheur de chacun.

UVÉE s. f. Une des tuniques de l'œil.

V.

V s. m. La 22^e lettre de l'alphabet.

VA Impératif du verbe *Aller*, employé adv. et fam. pour dire Soit, j'y consens. | Aux jeux de la bassette, du pharaon, etc., *Sept et le va*, etc., Sept fois la vade.

VACANCE s. f. Au plur., Le temps pendant lequel les études cessent dans les écoles, dans les collèges. | Le temps où les tribunaux interrompent leurs fonctions.

VACANT, ANTE adj. Qui n'est pas occupé, qui est à remplir.

VACARME s. m. Tumulte, bruit de

gens qui se querellent ou qui se battent.

VACATION s. f. Chacun des espaces de temps que des personnes publiques emploient à travailler à qq. affaire. | Au plur., Les salaires, les honoraires qu'on paye aux gens de loi. | Au plur., La cessation des séances des gens de justice. | En parlant De choses non occupées, *Vacance*.

VACCIN s. m. Matière tirée de certaines pustules qui se forment au pis des vaches, ou de celles qui sont produites par la vaccination, et qu'on inocule pour préserver de la petite vérole. | Adj., *Le virus vaccin*.

VACCINATION s. f. Action de vacciner.

VACCINE s. f. Maladie propre à la vache, et qu'on transmet à l'homme au moyen de l'inoculation, pour le préserver de la petite vérole.

VACCINER v. a. Inoculer le vaccin.

VACHE s. f. La femelle du taureau. | *Poil de vache*, *Poil roux*. | Fam., *Vache à lait*, Une personne ou une chose dont on tire un profit continu. | *Panier revêtu de cuir*, qu'on place sur l'impériale des voitures de voyage.

VACHER, ÈRE s. Celui, celle qui mène paître les vaches et qui les garde.

VACHERIE s. f. Lieu destiné à retirer les vaches.

VACILLANT, ANTE adj. Qui vacille. | Incertain, irrésolu.

VACILLATION s. f. Mouvement de ce qui vacille. | Incertitude, irrésolution.

VACILLER v. a. Branler, chanceler, n'être pas bien ferme. | Être incertain, irrésolu.

VACUITÉ s. f. L'état d'une chose vide.

VADE s. f. T. du jeu de bralan, etc. La somme, quelle qu'elle soit, dont un de joueurs ouvre le jeu.

VADEMANQUE s. f. Diminution de fonds d'une caisse. (Vi).

VADE-MECUM s. m. Chose qu'on port ordin. et commodément sur soi. On dit, dans le même sens, *Veni mecum*.

VA-ET-VIENT s. m. Partie de machine qui va et vient d'un point à un autre, lorsque la machine est en mouvement. | *Pont bac* qui sert à traverser une petite rivière, un ruisseau.

VAGABOND, ONDE adj. Qui erre et là. | Désordonné, déréglé. | Subst. m. Homme sans aveu, sans domicile.

VAGABONDAGE s. m. L'habitude de vagabonder.

VAGABONDER ou **VAGABONNER** v. n. Être vagabond, faire le vagabond. Fam.

VAGIN s. m. Canal qui conduit à la matrice.

VAGINAL, ALE adj. Qui a rapport au vagin.

VAGISSEMENT s. m. Cri des enfants nouveau-nés.

VAGUE. s. f. L'eau, soit de la mer, soit d'une rivière, lorsqu'elle est agitée et élevée au-dessus de la superficie par les vents, par la tempête, etc.

VAGUE. adj. des 2 g. et s. m. Indéfini, qui n'a point de bornes fixes et déterminées. [*Terres vaines et vagues, Terres incultes.*] Qui manque de précision, de netteté; indécis, aérien ou vaporeux. [Subst. m. Un grand espace vide, ou qu'on se figure comme tel.]

VAGUEMENT. adv. D'une manière vague.

VAGUEMESTRE. s. m. Officier chargé de la conduite des équipages d'une armée.

VAGUER. v. n. Errer çà et là, aller de côté et d'autre à l'aventure.

VAILLAMMENT. adv. Avec valeur.

VAILLANCE. s. f. Valeur, courage.

VAILLANT, **ANTE**. adj. Valeureux, courageux.

VAILLANT. s. m. Le fonds du bien d'une personne. [Adv., *Il n'a plus rien vaillant.*]

VAILLANTISE. s. f. Action de valeur. Fam.

VAIN, **AINE**. adj. Inutile, qui ne produit rien. [Frivole, chimérique. | Orgueilleux, superbe. | En **vain**, loc. adv. Inutilement.]

VAINCRE. v. a. (*Je vaincs, il vainc, nous vainquons, ils vainquent. Je vainquis. Je vaincrai. Je vaincrais. Que je vainque. Que je vainquisse, etc.*) Remporter qq. grand avantage sur ses ennemis, dans la guerre. [Se dit Des avantages qu'on remporte sur ses concurrents. | Surpasser. | Surmonter. | Pron., *Se vaincre soi-même, dompter sa passion, ses passions. | Se laisser vaincre. Se laisser toucher, persuader.*] **VAINCU**. subst. m.

VAINEMENT. adv. En vain, inutilement.

VAINQUEUR. s. m. Celui qui a vaincu. [Celui qui a remporté qq. avantage sur son concurrent. | Se dit en parlant Des obstacles qu'on surmonte, des passions que l'on dompte. | Iron. et adj., *Un air vainqueur*, Un air de hardiesse, de suffisance.]

VAIR. s. m. Une fourrure blanche et grise. (Vi.) Un des métaux du blason.

VAIRON. adj. m. Se dit De l'œil d'un cheval quand la prunelle est entourée d'un cercle blanchâtre, ou quand le cheval a un œil d'une façon ou d'une autre. Se dit qqf. en parlant Des hommes.

VAIRON. s. m. Petit poisson.

VAISSEAU. s. m. Vase, ustensile, destiné à contenir les liquides. [Bâtiment de bois, construit d'une manière propre à transporter des hommes et des marchandises par mer et sur les grands fleuves. | Se dit D'une église, d'un salon, et autres grandes pièces d'un bâtiment, considérées

en delans. | Se dit Des veines, des artères, et de tous les petits conduits qui contiennent qq. humeur dans le corps de l'homme et des animaux. | Se dit Des tuyaux, des tubes de l'intérieur des plantes.]

VAISSELLE. s. f. Tout ce qui sert à l'usage de la table, plats, assiettes, etc.

VAL. s. m. Vallée, espace de terre contenu entre deux coteaux. [Au plur., *Par monts et par vaux.*]

VALABLE. adj. des 2 g. Qui doit être reçu en justice. [*Cette excuse n'est pas valable. N'est pas recevable.*]

VALABLEMENT. adv. D'une manière valable.

VALÉRIANE. s. f. Genre de plantes.

VALET. s. m. Domestique, serviteur. [Carte sur laquelle est peinte la figure d'un valet, et qui existe dans chacune des quatre couleurs d'un jeu. | Poids qui pèse avec une corde derrière la porte, pour faire qu'elle se ferme sans qu'on y touche. | Instrument de fer qui sert à un menuisier pour fixer le bois qu'il travaille.]

VALETAGE. s. m. Service de valet.

VALETAILLE. s. f. Multitude de valets.

VALET-À-PATIN. s. m. Instrument de chirurgie.

VALETER. v. n. Avoir une assiduité basse et servile auprès de qq. par intérêt. | Faire beaucoup de courses, de démarches qui demandent de la patience. Fam.

VALÉTUDINAIRE. adj. des 2 g. et subst. Maladif.

VALEUR. s. f. Ce que vaut une chose, suivant la juste estimation qu'on en peut faire. [*Cette terre est en valeur, Elle est bien cultivée. | Attacher de la valeur à qq. ch.*, En faire grand cas. | Toute sorte de biens disponibles. | La durée que doit avoir chaque note, et qu'indique sa figure. | La juste signification des termes, suivant l'usage reçu. | **VALEUR REÇUE**, **VALEUR EN COMPTES**, termes de commerce.]

VALEUR. s. f. Bravoure, vaillance.

VALEUREUSEMENT. adv. Avec valeur.

VALEUREUX, **EUSE**. adj. Brave, vaillant.

VALIDATION. s. f. Action de valider.

VALIDE. adj. des 2 g. Valable, qui a les conditions requises par les lois pour produire son effet. [Adj. et subst. Sain, vigoureux.]

VALIDÉ. s. f. Titre que les Turcs donnent à la mère du sultan régnant.

VALIDEMENT. adv. Valablement, avec assurance que la chose dont il s'agit aura son effet.

VALIDER. v. a. Rendre valide.

VALIDITÉ. s. f. La force et la vertu que certaines choses reçoivent de l'accomplissement des formalités et des conditions qui leur sont nécessaires.

VALISE. s. f. Espèce de long sac de cuir qui s'ouvre dans sa longueur, propre à être porté sur la croupe d'un cheval.

VALISÈRE ou **VALISÈRIE.** s. f. Plante aquatique et monoïque.

VALKYRIES. s. f. pl. Nom que les anciens Scandinaves donnaient à certaines nymphes qui habitaient le palais d'Odin.

VALLAIRE. adj. f. Couronne vallaire. La couronne que, chez les Romains, on donnait à celui qui avait le premier franchi les retranchements de l'ennemi.

VALLÉE. s. f. Espace entre deux ou plusieurs montagnes.

VALLON. s. m. Petite vallée, espace de terre entre deux coteaux.

VALOIR. v. n. (*Je vauz, il vaut; nous valons, etc. Je valais, J'ai valu. Je valus. Je vendrai. Je vendrais. Vaux, vales. Que je vaille; que nous valions, que vous valiez, qu'ils valloient. Que je valusse. Valent.*) Être d'un certain prix, avoir un prix, un certain mérite. *Valoir mieux.* Être meilleur, préférable. *Impers., Il vaut mieux.* Il est plus expédient, plus utile. *Reporter, donner du profit. Faire valoir une chose.* Tirer d'une chose le profit, l'avantage qu'elle peut rapporter. — En relever, en vanter le mérite, l'importance. *Se faire valoir.* Soutenir sa dignité, ses droits. *S'attribuer de bonnes qualités qu'on n'a pas.* *Fuir lion.* avoir la force, la signification de. *V. a. Procurer, faire obtenir, produire.* *À VALOIR.* Ce qu'on fournit, à compte d'une plus forte somme qu'on doit fournir. *VAILLER QUE VAILLE, TOUT COUP VAILLE.* loc. adv. et fam. À tout hasard.

VALSE. s. f. Espèce de danse dans laquelle un homme et une femme tournent ensemble. *L'air sur lequel on exécute cette danse.*

VALSER. v. n. Danser la valse.

VALSEUR, EUSE. s. Celui, celle qui valse.

VALUE. s. f. *Plus values.* La somme que vaut une chose au delà de ce qu'on l'a prise ou achetée.

VALVE. s. f. Coquille. | T. de botan. Sert à désigner Les pièces qui forment un péricarpe sec.

VALVULE. s. f. Membrane qui, dans les vaisseaux du corps de l'homme et de l'animal, dirige les liqueurs dans un certain sens, et les empêche de refluer.

VAMPIRE. s. m. Nom qu'on donne en Allemagne à des cadavres qui, suivant la superstition populaire, sortent de leurs tombeaux pour sucer le sang des personnes qu'on voit tomber en phthisie. | Désigne ceux que l'on accuse de s'enrichir par des gains illicites, et aux dépens du peuple. | Très-grosse chauve-souris.

VAN. s. m. Instrument d'osier, fait en

forme de coquille, qui a deux anses, et dont on se sert pour remuer le grain.

VANDALE. s. m. Nom d'un ancien peuple de la Germanie : on l'applique à ceux qui détruisent les monuments des arts.

VANDALISME. s. m. Conduite, opinion de ceux qui sont ennemis des lumières et des arts.

VANDOISE. s. f. Poisson d'eau douce.

VANILLE. s. f. Plante. Son fruit se nomme aussi *Vanille*.

VANILLIER. s. m. Nom de la plante qu'on appelle aussi *Vanille*.

VANITÉ. s. f. Inutilité, peu de solidité. | Amour-propre qui a pour objet des choses frivoles. | *Faire vanité d'une chose, S'en glorifier.*

VANITEUX, EUSE. adj. et subst. Qui a une vanité puérile et ridicule.

VANNE. s. f. Espèce de porte de bois dont on se sert aux moulins, aux pertuis des rivières, etc., et qui se hausse ou se baisse pour laisser aller l'eau ou la retenir.

VANNEAU. s. m. Oiseau. | *Vanneau armé,* Espèce de vanneau.

VANNER. v. a. Nettoyer les grains par le moyen d'un van.

VANNERIE. s. f. Le métier de vannier; La marchandise du vannier.

VANNETTE. s. f. Grand panier rond, plat, et à petit bord, dont on se sert ordinairement pour vanner l'avoine avant de la donner aux chevaux.

VANNEUR. s. m. Celui qui vanne les grains.

VANNIER. s. m. Ouvrier qui travaille en osier, et qui fait des vans, des corbeilles, des claies, etc.

VANTAIL. s. m. Battant d'une porte, d'une fenêtre qui s'ouvre des deux côtés.

VANTARD, ARDE. adj. et s. Qui a l'habitude de se vanter. Fam.

VANTER. v. a. Louer, priser extrêmement. | Pron. Se glorifier, se faire honneur de. | Se faire fort de.

VANTERIE. s. f. Vaine louange qu'on donne à soi-même. Fam.

VA-NU-PIEDS. s. m. Un vagabond ou un homme très-misérable. Fam.

VAPÉUR. s. f. Toute substance liquide ou solide réduite en gaz. | Espèce de fumée qui s'élève des choses humides par l'effet de la chaleur. | *Machine à vapeur,* Machine mise en jeu par la vapeur de l'eau bouillante. | Au plur., Les affections hypochondriques et hystériques.

VAPOREUX, EUSE. adj. Qui a de la vapeur. Se dit De l'état du ciel, lorsque les vapeurs y sont répandues de manière à éclaircir doucement les objets. | Adj. et subst. Qui est sujet aux vapeurs.

VAPORISATION. s. f. Passage d'un

substance de l'état liquide à celui de vapeur.

VAPORISER. v. a. Faire passer une substance de l'état de liquide à celui de vapeur.

VAQUER. v. n. Être vacant, n'être point occupé, n'être point rempli. | Se dit Des tribunaux, lorsque les fonctions ordinaires y cessent pendant qq. temps. | S'occuper de qq. ch., s'y appliquer.

VARAIGNE. s. f. L'ouverture par laquelle l'eau de la mer entre dans le premier réservoir d'un marais salant.

VARANGUE. s. f. Membre d'un navire, qui porte sur la quille.

VARE. s. f. Mesure espagnole.

VARECH. s. m. Plante marine. | Se dit De tous les débris que la mer rejette sur ses côtes. | Navire submergé.

VARENNE. s. f. Terrains incultes, où les bestiaux trouvent qq. pâture, et que le gibier fréquente.

VARIABILITÉ. s. f. Disposition habituelle à varier.

VARIABLE. adj. des 2 g. Sujet à varier. | Subst. masc. Le degré du baromètre qui indique un temps incertain.

VARIANT, ANTE. adj. Qui change souvent.

VARIANTE. s. f. Se dit Des diverses leçons d'un même texte.

VARIATION. s. f. Changement. | Au plur., Les changements faits à un air, en y ajoutant des ornements qui laissent subsister le fond de la mélodie et le mouvement.

VARICE. s. f. Tumeur formée par la dilatation des veines.

VARICELLE. s. f. Nom que les médecins donnent à la petite vérole volante.

VARICOCÈLE. s. f. Tumeur formée par la dilatation variqueuse des veines du scrotum et du cordon spermatique.

VARIER. v. a. Diversifier. | V. n. Changer. | Se dit De plusieurs personnes qui sont d'un avis différent, qui rapportent diversement le même fait. | Se dit De l'aiguille aimantée, lorsqu'elle s'écarte du nord, soit du côté de l'est, soit du côté de l'ouest.

VARIÉTÉ. s. f. Diversité. | Au plur., Titre de certains recueils qui contiennent des morceaux sur différents sujets.

VARIETUR (NE). Expr. lat., et qui se dit, au Palais, Des précautions que la justice prend pour constater l'état actuel d'une pièce, et prévenir les changements qu'on pourrait y faire.

VARIOLE. s. f. Nom que les médecins donnent à la petite vérole.

VARIOLIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient à la variole ou petite vérole.

VARIQUEUX, EUSE. adj. Qui est affecté de varices, qui appartient à la varice.

VARLET. s. m. Nom synonyme de celui de Page, dans les temps de l'ancienne chevalerie.

VARLOPE. s. f. Grand rabet.

VASCULAIRE, ou VASCULEUX, EUSE. adj. T. d'anat. Qui appartient, qui a rapport aux vaisseaux, ou Qui est rempli, formé de vaisseaux.

VASE. s. f. Bourbe qui est au fond de la mer, des fleuves, des étangs, etc.

VASE. s. m. Sorte d'ustensile qui est fait pour contenir des liqueurs, des fruits, des fleurs, des parfums.

VASEUX, EUSE. adj. Qui appartient à la vase, qui a de la vase.

VASISTAS. s. m. Petite partie d'une porte ou d'une fenêtre, laquelle s'ouvre et se ferme à volonté.

VASSAL, ALE. s. Celui, celle qui relève d'un seigneur à cause d'un fief.

VASSELAGE. s. m. État, condition de vassal.

VASTE. adj. des 2 g. Qui est d'une fort grande étendue. | Se dit Des choses morales, des conceptions de l'esprit, etc. | *Vaste interne, vaste externe,* désignent Deux vaisseaux musculaires.

VATICAN. s. m. Palais de Rome qui est la demeure habituelle du pape. Qqfs. La cour de Rome.

VA-TOUT. s. m. La vade ou le renvi de tout l'argent qu'on a devant soi.

VAU-DE-ROUTE (À). *V. ROUTE.*

VAUDEVILLE. s. m. Chanson qui court par la ville, dont les paroles sont faites ordin. sur qq. événement du jour. | Pièce de théâtre.

VAU-L'EAU (À). *V. AVAL.*

VAURIEN. s. m. Fainéant, fripon, vicieux, libertin, qui ne veut rien valoir.

VAUTOUR. s. m. Gros oiseau de proie.

VAUTRAIT. s. m. Équipage de chasse pour le sanglier.

VAUTREB (SE). v. pron. S'enfoncer, s'étendre, se rouler dans la boue. | *Se vautrer sur un lit, sur l'herbe, S'y étendre.*

VAYVODE. s. m. Titre qu'on donne aux souverains et aux gouverneurs de la Valachie, de la Moldavie, etc.

VEAU. s. m. Le petit de la vache. | *Fœu marin,* Espèce de phoque. | La chair du veau. | Le cuir de veau.

VECTEUR. adj. m. *Rayon vecteur,* Le rayon tiré du soleil à une planète ou à une comète.

VEDA. s. m. Livre sacré des Indiens.

VEDETTE. s. f. Sentinelle de cavalerie. | Se dit De ces petites guérites ou tourelles qui sont placées sur un rempart. | La place du titre de la personne à qui l'on écrit, détaché et mis seul au-dessus de la première ligne de la lettre.

VÉGÉTABLE. adj. des 2 g. Qui végète, qui peut végéter.

VÉGÉTAL. s. m. Ce qui végète.

VÉGÉTAL, ALE. adj. Qui appartient, qui a rapport aux végétaux, ou qui en provient, qui en est tiré.

VÉGÉTANT, ANTE. adj. Qui prend nourriture ou accroissement du suc de la terre, et des fluides atmosphériques.

VÉGÉTATIF, IVE. adj. Qui fait végéter. | Qui est dans l'état de végétation.

VÉGÉTATION. s. f. Action de végéter. | Les arbres et les plantes.

VÉGÉTER. v. n. Se dit Des arbres et des plantes. L'action de se nourrir et de croître. | Vivre dans l'inaction, ou dans une situation gênée ou obscure. | *Ne faire plus que végéter, N'avoir presque plus l'usage de ses facultés intellectuelles.*

VÉHÉMENT. s. m. Impétuosité, mouvement fort et rapide.

VÉHÉMENT, ANTE. adj. Impétueux, qui se porte avec ardeur, avec impétuosité à tout ce qu'il fait.

VÉHÉMENTEMENT. adv. Très-fort.

VÉHICULE. s. m. Ce qui sert à conduire, à transmettre, à faire passer plus facilement.

VEILLE. s. f. Privation, absence du sommeil dans le temps destiné à dormir. | *État de veille, État du corps de l'homme ou de l'animal, dans lequel les sens sont en action.* | Une certaine partie de la nuit, dans la division qu'en faisaient les anciens. | Le jour précédent. | *Être à la veille de, Être sur le point de.*

VEILLÉE. s. f. Veille que plusieurs personnes font ensemble. | L'action de garder un malade pendant la nuit.

VEILLER. v. n. S'abstenir de dormir pendant le temps destiné au sommeil. | Absol., Ne point dormir. | Prendre garde, appliquer ses soins, son attention sur qq. ch. | V. a. Veiller auprès de qq. la nuit. | *Veiller qq., Prendre garde à sa conduite.*

VEILLEUR. s. m. Celui qui veille.

VEILLEUSE. s. f. Petite lampe qu'on laisse brûler pendant la nuit dans une chambre à coucher.

VEINE. s. f. Vaisseau, espèce de petit canal par lequel le sang, venant des artères, retourne au cœur. Au plur., Tout le système des vaisseaux sanguins. | *Ouvrir la veine, Saigner.* | Le génie poétique, le talent pour la poésie. | Se dit Des endroits d'une mine où se trouve le métal ou le minéral. | *Veine d'eau, Petite source qui court sous terre.* | Se dit Des marques longues et étroites qui vont en serpentant dans le bois, et dans les pierres dures.

VEINÉ, ÉE. adj. Qui a des veines.

VEINER. v. a. Limer par des couleurs les veines du marbre ou du bois.

VEINEUX, EUSE. adj. Plein de veines. | *Les vaisseaux veineux, le sang veineux, se dit par opposition Au sang artériel et aux vaisseaux artériels ou lymphatiques.*

VEINULE. s. f. Se dit Des petites veines, des vaisseaux capillaires.

VÉLAR. s. m. Plante.

VELAUT. Cri dont on se sert pour annoncer qu'on voit le sanglier, le loup, le renard, ou le lièvre.

VELCHE. s. m. Nom d'un ancien peuple barbare, qu'on employe qqfs. fam. pour désigner Des hommes ignorants, sans goût.

VÉLER. v. n. Se dit D'une vache qui met bas.

VÉLIN. s. m. Peau de veau préparée, qui est plus mince et plus unie que le parchemin. | *Papier vélin, Papier imitant la blancheur et l'uni du vélin.*

VÉLITES. s. m. pl. Soldats romains légèrement armés. | Corps de chasseurs qui avait été créé, en France, par Napoléon.

VELLÉITÉ. s. f. Volonté faible et imparfaite, qui n'a point d'effet.

VELOCE. adj. des 2 g. Exprime La vitesse du mouvement d'une planète. (Vi.)

VELOCITÉ. s. f. Vitesse, rapidité.

VELOURS. s. m. Étoffe de soie à poil court et serré. | *Faire patte de velours, se dit D'un chat, lorsqu'il retire ses griffes en donnant la patte.*

VELOUTÉ, ÉE. adj. Se dit Des étoffes dont le fond n'est point de velours, et qu'on ont des fleurs, des ramages faits de velours.

| Qui est doux au toucher comme du velours, ou Qui a l'apparence du velours. | *Crème veloutée, Sorte de crème cuite qui se sert à l'entremets.* | Se dit Des pierres qui sont d'une couleur riche, foncée.

VELOUTÉ. s. m. Galon fabriqué comme du velours, ou pleis, ou figuré.

VELTAGE. s. m. Mesurage fait avec la velte.

VELTE. s. f. Mesure de liquide qui contient six pintes. | Instrument qui sert à jaugeer les tonneaux.

VELTER. v. a. Mesurer à la velte.

VELTEUR. s. m. Celui qui jauge, qui mesure à la velte.

VELU, UE. adj. Couvert de poil. | Se dit, en bot., Des parties qui sont couvertes de poils longs, mous et rapprochés ou serrés.

VELVOTE. s. f. Espèce de linaires.

VENAISSON. s. f. Chair de bête fauve ou rousse, comme cerf, daim, chevreuil, sanglier, etc.

VÉNAL, ALE. adj. Qui se vend, qui se peut vendre. | Se dit De celui qui vend sa conscience, qui se fait rien que par un intérêt sordide.

VÉNÉLEMENT. adv. D'une manière vénale.

VÉNALITÉ. s. f. Qualité de ce qui est vénal.

VENANT. adj. m. Qui vient. *Allant et venant.* | *A tout venant.* Au premier venu.

VENDABLE. adj. des 2 g. Qui peut être vendu.

VENDANGE. s. f. Récolte de raisins pour faire du vin. | Au plur., Le temps où se fait la récolte des raisins.

VENDANGER. v. a. Faire la récolte des raisins.

VENDANGEUR, EUSE. s. Celui, celle qui cueille les raisins, qui sert à faire les vendanges.

VENDÉMAIRE. s. m. Le premier mois du calendrier républicain.

VENDEUR, DÉRÈSE. s. Celui, celle qui vend, qui a vendu.

VENDEUR, EUSE. s. Celui, celle dont la profession est de vendre.

VENDICATION. s. f. *V. REVENDICATION.*

VENDIQUER. v. a. *V. REVENDIQUER.*

VENDITION. s. f. Vente. (Vi.)

VENDRE. v. a. (*Je vends, il vend; nous vendons, ils vendent. Je vendais. Je vendis. Je vendrai. Vends, vendes. Que je vende. Que je vendisse, etc.*) Aliéner une chose, transporter, céder à qq. la propriété d'une chose, pour un certain prix. | Se dit De ceux qui vendent habituellement au public certaines marchandises, certaines denrées, etc. | *Se vendre à un parti.* Se livrer à un parti par des vues intéressées. | *Trahir, révéler un secret par qq. raison d'intérêt.*

VENDREDI. s. m. Le sixième jour de la semaine. | *Vendredi saint.* Le vendredi de la semaine sainte.

VÉNÉFICE. s. m. Empoisonnement, crime d'empoisonnement, dans lequel on prétend qu'il y a eu du sortilège. (Vi.)

VENELLE. s. f. Petite rue (Vi.) *Enfiler la venelle.* Prendre la fuite. Pop.

VÉNÉNEUX, EUSE. adj. Qui a du venin. Venimeux; se dit Des végétaux.

VENER. v. a. Chasser, courre une bête pour en attendrir la chair. | *Faire venir de la viande.* La faire mortifier.

VÉNÉRABLE. adj. des 2 g. Digne de vénération, de respect.

VÉNÉRATION. s. f. Respect qu'on a pour les choses saintes. | L'estime respectueuse qu'on a pour certaines personnes.

VÉNÉRER. v. a. Porter honneur, révéler.

VÉNÉRIE. s. f. L'art de chasser avec des chiens courants à toutes sortes de bêtes. | Tout ce qui concerne l'art de la vénerie. | Le lieu destiné à loger les officiers et tout l'équipage de la vénerie du roi.

VÉNÉRIEN, IENNE. adj. Se dit en parlant Du commerce charnel entre les hommes et les femmes. À éviter. | Se dit De la maladie, des maux qui sont le résultat d'un commerce impar. | Se dit, subst., Des per-

sonnes atteintes de la maladie vénérienne.

VENETTE. s. f. Peur, inquiétude, alarme. *Avoir la venette.* Avoir peur. Pop.

VEUR. s. m. Celui qui est chargé de faire chasser les chiens courants.

VENGEANCE. s. f. Action par laquelle on se venge, ou par laquelle on punit. | Le désir de se venger.

VENGER. v. a. Tirer raison, tirer satisfaction de qq. injure, de qq. acte coupable.

VENGEUR, GÉRÈSE. s. et adj. Se dit De celui, de celle qui venge, qui punit.

VÉNIAT. s. m. Ordre donné par le juge supérieur à un juge inférieur de venir se présenter en personne pour rendre compte de sa conduite.

VÉNIEL, ELLE. adj. Qui peut être pardonné.

VENIELLEMENT. adv. *Pécher véniellement.* Faire une faute légère.

VENIMEUX, EUSE. adj. Qui a du venin. Vénéneux. Se dit Des animaux.

VENIN. s. m. Sorte de poison. | Le principe et l'action des maladies contagieuses. | Rancune, haine cachée, malignité.

VENIR. v. n. (*Je viens, il vient; nous venons, ils viennent. Je venais. Je vins. Je suis venu. Je viendrai. Je viendrais. Viens, venez. Que je vienne. Que je viasse. Venant.*) Se transporter d'un lieu à un autre dans lequel est, était, ou sera celui qui parle ou à qui l'on parle, ou dans lequel se suppose celui qui parle. | Arriver au lieu où est celui qui parle. | Se dit Du mouvement qui se fait d'un lieu proche à un lieu éloigné. *Laisser venir, voir venir.* Attendre, ne se pas presser. | *Faire venir qq. ch.,* Donner ordre ou commission pour qu'une chose soit envoyée d'un lieu qq. au lieu où l'on est. | Se dit Des choses qui arrivent fortuitement, par accident, inopinément. | Se dit De ce que l'esprit conçoit, imagine, ou se rappelle. | Arriver par succession, par qq. hasard, échoir. | Succéder, arriver suivant l'ordre des choses. | Être issu, être sorti. | Naître, croître, être produit. | *Venir bien,* Prospérer, réussir. | Procéder, émaner. | Monter, s'élever. | *En venir aux mains,* Commencer à se battre. | *Venir à compte,* Compter. | *Venir à rien,* Diminuer beaucoup, se réduire presque à rien. | *Qu'il y vienne,* Qu'il s'en avise, qu'il ait cette hardiesse. | Subst. m. *L'aller et le venir.* | À **VENIR.** loc. adv. Qui doit venir, qui doit arriver. | **VENU, UE.** part. *Être bien venu partout,* Être bien reçu partout. Subst. m. *Un nouveau venu,* Un homme qui vient d'arriver ou d'être admis dans une société. Fémin., *Une nouvelle venue.*

VENT. s. m. Mouvement plus ou moins rapide de l'air, suivant une direction déterminée. | *Moulin à vent.* Moulin que le vent fait mouvoir. | L'air agité par qq. moyen

particulier. | *Instruments à vent*, Les instruments de musique dont le son est formé par l'air qu'on y introduit. | L'air ou plutôt le gaz retenu dans le corps de l'homme ou des animaux. | Pop., Respiration, souffle, haleine. | L'odeur qui vient des émanations d'un corps. | Fam., *Avoir vent de qq. ch.*, En recevoir qq. avis. | Vanité.

VENTAIL. s. m. Partie inférieure de l'ouverture d'un casque, d'un heaume.

VENTE. s. f. Contrat par lequel une chose est aliénée moyennant un prix. | La place publique où l'on vend des marchandises. | Se dit Des différentes coupes qui se font dans un bois, dans une forêt, en des temps réglés. | La partie d'une forêt ou d'un bois qui vient d'être coupée. | Au plur., La redevance qui était due au seigneur de fief pour la vente d'un héritage compris dans sa censive.

VENTER. v. n. Faire vent. | Se construit avec le mot *Vent*, et signifie Souffler.

VENTEUX, **EUSE**. adj. Qui est sujet aux vents. | Qui cause des vents dans le corps.

VENTILATEUR. s. m. Machine qui sert à renouveler l'air dans un lieu fermé, tel qu'une salle de spectacle, d'hôpital, une mine, etc.

VENTILATION. s. f. Action de renouveler l'air au moyen de ventilateurs.

VENTILATION. s. f. Action de ventiler.

VENTILER. v. a. Évaluer une ou plusieurs portions d'un tout vendu, non pas quant à la valeur réelle, mais relativement au prix total. | Discuter une affaire, agiter, débattre une question avant que d'en délibérer en forme.

VENTOLIER. s. m. Oiseau bon ventolier, Celui qui résiste au vent.

VENTÔSE. s. m. Le sixième mois du calendrier républicain.

VENTOSITÉ. s. f. Amas de vents dans le corps de l'homme ou des animaux.

VENTOUSE. s. f. Instrument de chirurgie : vaisseau de verre, de cuivre, d'argent, etc., arrondi, qu'on applique sur la peau, et dans la capacité duquel on fait le vide, afin de soulever la peau et de produire une irritation locale. | Ouverture pratiquée dans un conduit, pour donner passage à l'air par le moyen d'un tuyau.

VENTOUSEUR. v. a. Appliquer des ventouses à un malade.

VENTRAL, **ALE**. adj. Qui appartient au ventre, qui s'y trouve placé.

VENTRE. s. m. La capacité du corps de l'homme et des animaux où sont les intestins. | *Le bas-ventre*, La partie inférieure du ventre, à laquelle tiennent les parties sexuelles. | La partie inférieure du corps qui est sous les côtes. | En parlant Des femmes et des femelles des animaux, La partie où se forment et se nourrissent les enfants, les

petits de l'animal. | Se dit Des trois grandes capacités qui contiennent les viscères.

VENTRÉE. s. f. Portée, tous les petits que les femelles d'animaux font en une fois.

VENTRICULE. s. m. Se dit De certaines capacités qui sont dans le corps, et principalement de Celles du cerveau et du cœur. | Absol., L'estomac de certains animaux.

VENTRIÈRE. s. f. Longe de cuir, grande sangle qu'on passe sous le ventre d'un cheval de carrosse pour empêcher que le harnais ne tourne.

VENTRILOQUE. adj. des 2 g. Se dit De certaines personnes qui ont la faculté de parler et de se faire entendre sans remuer les lèvres, et de modifier tellement leur voix, qu'elle semble ne pas venir d'eux.

VENTROUILLER (SE). v. pron. Se vautrer dans la boue.

VENTRU, **UE**. adj. et subst. Qui a un gros ventre, une grosse panse. Fam.

VENUE. s. f. Arrivée. | *Il est d'une belle venue*, se dit D'un jeune arbre grand et droit, ou D'un jeune homme grand et bien fait. | *Être tout d'une venue*, se dit D'un homme grand, mal fait.

VÉNUS. s. f. Nom d'une divinité des païens, qu'on supposait être la mère de l'Amour et la déesse de la beauté. | Une femme d'une grande beauté.

VÉNUS. s. f. Une des sept planètes. | (Vi.) Le cuivre. — *Vitriol de Vénus*, Vitriol bleu ou de cuivre (sulfate de cuivre). L'acétate de cuivre porte souvent encore le nom de *Cristaux de Vénus*.

VÉPRE. s. m. Le soir, la fin du jour. (Vi.)

VÉPRES. s. f. pl. Cette partie des heures de l'office divin qu'on disait autrefois sur le soir, et qu'on dit maintenant pour l'ordinaire à deux ou trois heures après midi.

VER. s. m. Animal à sang blanc, qui est long, rampant, et qui n'a ni enveloppe cornée ni membres articulés. | *Ver luisant*, Genre d'insecte qui jette une lueur dans l'obscurité. | *Ver à soie*, Espèce de chenille qui fait la soie. | *Ver solitaire*, *Ver intestinal*. On le nomme aussi *Ténia*.

VÉRACITÉ. s. f. Attachement constant à la vérité.

VERBAL, **ALE**. adj. Qui vient du verbe. | Qui n'est que de vive voix, et non par écrit.

VERBALEMENT. adv. De vive voix, et non par écrit.

VERBALISER. v. n. Dire des raisons ou des faits pour les faire mettre dans un procès-verbal. | Dresser un procès-verbal.

VERBE. s. m. Partie d'oraison qui exprime, soit une action faite ou reçue par le sujet, soit simplement l'état ou la qualité du sujet.

VERBÉ. s. m. Parole, ton de voix. *Verbe*

le verbe haut, Avoir une voix fort élevée.
VERBE. s. m. La seconde personne de la sainte Trinité.

VERBÉRATION. s. f. Se dit en parlant De l'air frappé qui produit le son. (Vi.)

VERBEUX, **EUSE**. adj. Qui abonde en paroles, diffus.

VERBIAGE. s. m. Abondance de paroles qui ne disent presque rien, qui contiennent peu de sens. Fam.

VERBIAGER. v. n. Employer beaucoup de paroles pour dire peu de chose. Fam.

VERBIAGEUR, **EUSE**. s. Celui, celle qui emploie beaucoup de paroles pour dire peu de chose. Fam.

VERBOSITÉ. s. f. Caractère, défaut de ce qui est verbeux.

VER-COQUIN. s. m. Sorte de ver, de chenille de vigne. | Sorte de frénésie ou de vertige qui atteint certains animaux.

VERDÂTRE. adj. des a g. Qui tire sur le vert.

VERDÉE. s. f. Sorte de petit vin blanc de Toscane, dont la couleur tire sur le vert.

VERDELET, **ETTE**. adj. Diminutif de vert. *Du vin verdelet*, Du vin qui est un peu vert.

VERDERIE. s. f. Étendue de bois qui était soumise à la juridiction d'un verdier. | La juridiction même.

VERDET. s. m. Sel de cuivre impur et de couleur verdâtre.

VERDEUR. s. f. L'humour, la sève qui est dans le bois lorsqu'il n'est pas mort. | L'acidité du vin. | La jeunesse et la vigueur des hommes. | Acrésés des paroles.

VERDIER. s. m. Officier qui était établi pour commander aux gardes d'une forêt éloignée des maltrises.

VERDIER. s. m. Oiseau.

VERDIR. v. a. Donner une couleur verte, peindre en vert. | V. n. Devenir vert.

VERDOYANT, **ANTE**. adj. Qui verdoie. | *Couleur verdoyante*, Tirant sur le vert.

VERDOYER. v. n. Devenir vert.

VERDURE. s. f. La couleur verte que présentent les herbes, les plantes, les feuilles des arbres, surtout au printemps.

| Se dit Des herbes, des plantes, et des feuilles mêmes. | Se dit Des plantes potagères dont on mange les feuilles. | Tenture de tapisserie qui représente principalement des arbres.

VERDURIER. s. m. Celui qui a soin de fournir les salades dans les maisons royales.

VÉRÉUX, **EUSE**. adj. Se dit Des fruits dans lesquels se trouvent des vers. | Se dit D'une personne ou d'une chose fortement suspecte d'un vice essentiel et caché.

VERGE. s. f. Petite baguette longue et flexible | Grand morceau de baleine, que le bedeau porte à la main dans l'église,

quand il est en fonction. | *Verge de fer*, *verge de cuivre*, Longue tringle de fer, de cuivre. | *La verge du balancier*, Le long pivot sur lequel se meut le balancier. | *Verge-d'or*, Plante radiée. | Mesure dont on se servait pour mesurer les terres et les étoffes. | Au plur., se dit De plusieurs menus brins de bouleau, de genêt, d'osier, etc., avec lesquels on fouette, on fustige. | Le membre génital.

VERGÈ, **ÉR**. adj. Se dit D'une étoffe où se trouvent qqs. fils d'une soie plus grossière que le reste, ou d'une teinture soit plus forte, soit plus faible.

VERGÉE. s. f. L'étendue d'une verge carrée. (Vi.)

VERGER. s. m. Lieu planté d'arbres fruitiers.

VERGER. v. a. Mesurer une étoffe, une toile avec la verge; jauger avec la verge.

VERGETER. v. a. Nettoyer avec une vergette. | *Teint vergeté*, Teint où il paraît de petites raies de différentes couleurs.

VERGETIER. s. m. Artisan qui fait et qui vend des vergettes, etc.

VERGETTES. s. f. pl. Époussette, brosse servant à nettoyer des habits, des étoffes, etc.

VERGEURE. s. f. Se dit Des fils de laiton attachés en long sur la forme où l'on coule le papier. | Les raies que font ces fils, et qui sont marquées sur la feuille de papier.

VERGLAS. s. m. Glace mince étendue sur la terre, sur le pavé, et formée par une petite pluie qui se gèle au moment où elle tombe.

VERGNE. s. m. Arbre.

VERGOGNE. s. f. Honte. Fam.

VERGUE. s. f. Pièce de bois longue et ronde, qui est attachée en travers des mâts d'un navire pour en soutenir les voiles.

VÉRICLE. s. f. Se dit Des pierres fausses, contrefaites avec du verre ou du cristal.

VÉRIDICITÉ. s. f. Caractère de vérité dans un discours, dans un témoignage.

VÉRIDIQUE. adj. des a g. Qui aime à dire la vérité, qui a l'habitude de la dire.

VÉRIFICATEUR. s. m. Celui qui est commis pour vérifier des ouvrages, des devis, etc.

VÉRIFICATION. s. f. Action de vérifier. | *La vérification d'un édit*, L'enregistrement d'un édit par le parlement.

VÉRIFIER. v. a. Examiner, rechercher si une chose est vraie. | *Vérifier un édit en parlement*, L'enregistrer. | Faire voir la vérité, l'exactitude d'une chose.

VÉRIN. s. m. Machine composée d'une vis et d'un écrou, par le moyen de laquelle on élève de très-grands fardeaux.

VÉRINE. s. f. Nom de la meilleure espèce de tabac que l'on cultive en Amérique.

VÉRINE. s. f. Lampe de fer à cui rond, qu'on suspend au-dessus du compas de route dans l'habitacle, pour éclairer le timonier pendant la nuit.

VÉRITABLE. adj. des 2 g. Vrai, en tant que Vrai est opposé à Falsifié, à Contrefait. [Qui est conforme à la vérité. | Réel. | Bon, excellent dans son genre.

VÉRITABLEMENT. adv. Conformément à la vérité. | Réellement, de fait.

VÉRITÉ. s. f. Qualité de ce qui est vrai ; conformité de l'idée avec son objet, d'un récit, d'une relation avec un fait, de ce que l'on dit avec ce que l'on pense. | Se dit par opposition à Fausse opinion, à Erreur. | Axiome, maxime constante. | La sincérité, la bonne foi. | L'imitation fidèle de la nature. | En vérité. loc. adv. Certainement. | À LA VÉRITÉ. loc. adv. Elle se dit Lorsqu'on avoue qq. ch., qu'on explique ou qu'on restreint aussitôt.

VERJUS. s. m. Le suc acide qu'on tire des raisins qui ne sont pas mûrs. | Le raisin qu'on cueille encore vert. Certaine espèce de raisin dont les grains, longs et gros, ont la peau fort dure.

VERJUTÉ, ÊR. adj. Où l'on a mis du verjus. | Qui a une pointe d'acide comme le verjus.

VERMEIL, RILLE. adj. Qui est d'un rouge un peu plus foncé que l'iscarnat.

VERMEIL. s. m. Argent doré.

VERMICELLE ou **VERMICEL.** s. m. Espèce de pâte en forme de vers longs et menus, dont on fait des potages. | Le potage fait avec cette pâte.

VERMICELLIER. s. m. Celui qui fabrique, qui vend du vermicelle, des macarons, et autres pâtes semblables.

VERMICULAIRE. adj. des 2 g. Qui a qq. rapport aux vers, qui leur ressemble à qq. égard.

VERMICULÉ, ÊE. adj. Se dit Des ouvrages travaillés de manière qu'ils représentent des traces de vers.

VERMICULURES. s. f. pl. Travail qui représente des traces de vers.

VERMIFORME. adj. des 2 g. Se dit De certains muscles.

VERMIFUGE. adj. des 2 g. et s. m. Se dit De certains remèdes.

VERMILLER. v. n. Se dit Des sangliers qui fouillent la terre avec leur boutoir.

VERMILLON. s. m. Minéral d'une couleur rouge fort vive, n. autr. *Cinabre.* | Cette couleur vive et éclatante qui se tire soit du vermillon de mine, soit du vermillon artificiel. | La couleur vermeille des joues et des lèvres.

VERMILLONNER. v. a. Enduire, peindre de vermillon.

VERMILLONNER. v. n. T. employé

pour le blaireau dans la même acception que *Vermiller* pour le sanglier.

VERMINE. s. f. coll. Toute sorte d'insectes malpropres, nuisibles et incommodes.

VERMINEUX, EUSE. adj. Se dit Des maladies causées ou entretenues par des vers intestinaux.

VERMISSEAU. s. m. Petit ver de terre.

VERMOULER (SE). v. proa. Être piqué des vers. | *Vermouls*, *vs.* part. Se dit Du bois, du papier, etc., quand il est percé en plusieurs endroits par les vers.

VERMOULURE. s. f. La trace que les vers laissent dans ce qu'ils ont rongé. | La poudre qui sort des trous faits par les vers.

VERMOUT. s. m. Vin dans lequel on a mêlé de l'absinthe.

VERNAL, ALE. adj. Qui appartient au printemps.

VERNE. s. m. Arbre.

VERNIR. v. a. Enduire de vernis.

VERNIS. s. m. Espèce d'enduit liquide dont on couvre les surfaces des corps pour la rendre lisse et luisante, ou pour les préserver de l'action de l'air et de l'humidité. | *Vernis du Japon, Arbrisseau.* | Ce qui donne une apparence, une couleur favorable ou défavorable.

VERNISSEUR. v. a. Vernir.

VERNISSEUR. s. m. Artisan qui fait des vernis, ou qui les emploie.

VERNISSEUR. s. f. Application du vernis.

VÉROLE. s. f. Maladie vénérienne qui se communique le plus souvent par le commerce charnel avec une personne infectée du même mal. | *Pette vérole, Maladie qui se manifeste par une éruption de boutons pustuleux.*

VÉROLÉ, ÊE. adj. et subst. Qui a la vérole.

VÉROLIQUE. adj. des 2 g. Appartenant à la vérole.

VÉRON. s. m. Petit poisson de rivière.

VERONIQUE. s. f. Genre de plantes.

VERRAT. s. m. Pourceau qui n'est point châtré.

VERRE. s. m. Corps transparent et fragile, produit par la fusion d'un mélange de sable et d'alcali ou de chaux, ou d'oxyde de plomb. | Une sorte de vase à boire, fait de verre. | La liqueur que contient un verre ordinaire.

VERRÉE. s. f. Plein un verre.

VERRERIE. s. f. Lieu où l'on fait le verre. | L'art de faire du verre. | Toute sorte d'ouvrages de verre.

VERRIER. s. m. Ouvrier qui fait du verre et des ouvrages de verre. | Celui qui vend des ouvrages de verre. | Ustensile de ménage dans lequel on range les verres à boire, les crâfes, etc.

VERRIÈRE. s. f. Ustensile de table, es-

pièce de cuvette remplie d'eau, dans laquelle on place les verres.

VERRIÈRE ou **VEARINE**. s. f. Morceau de verre qu'on met au devant des chasses, des reliquaires, ou devant des tableaux, pour les conserver. (Vi.)

VERROTÉRIE. s. f. Menue marchandise de verre, comme grains, bagues, etc.

VERROU. s. m. Pièce de fer plate ou cylindrique, qu'on applique à une porte, afin de pouvoir la fermer, et qui va et vient entre deux crampons.

VERROUILLER. v. a. Fermer un verrou. | Pron. . *Se verrouiller, s'enfermer au verrou.*

VERRUE. s. f. Poireau, sorte de petite tumeur qui se forme à la surface du corps, surtout au visage et aux mains.

VERS. s. m. Assemblage de mots mesurés et cadencés selon certaines règles fixes et déterminées.

VERS. Prép. de lieu servant à désigner à peu près Un certain côté, un certain endroit, une certaine situation. | Prép. de temps, Environ.

VERSANT, ANTE. adj. Qui verse facilement, qui est sujet à verser.

VERSANT. s. m. La pente d'un des côtés d'une chaîne de montagnes.

VERSATILE. adj. des 2 g. Qui est sujet à tourner, à changer.

VERSATILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est versatile.

VERSE (À). loc. adv. *Il pleut à verse*, Il pleut abondamment.

VERSE. adj. m. *Le sinus verse d'un angle*, La partie du rayon du cercle qui est comprise entre l'arc et le pied du sinus.

VERSEAU. s. m. L'un des douze signes du zodiaque.

VERSEMENT. s. m. Action de verser de l'argent dans une caisse.

VERSER. v. a. Épancher, répandre, transvaser. | Absol. , Mettre du vin ou qq. autre boisson dans un verre. | *Verser des larmes*, Pleurer. | *Verser le mépris sur qqn.*, En parler de manière à le rendre méprisable ou ridicule. | Se dit en parlant Des espèces d'or et d'argent, des sommes, des fonds qu'on apporte à une caisse, qu'on y vient déposer. | V. n. Se dit D'un carrosse, d'une charrette, et de toute autre voiture, lorsque par accident elle tombe sur le côté. | Se dit Des blés sur pied, lorsque la pluie ou le vent les couche. | Versé, éz. adj. Exercé, expérimenté.

VERSET. s. m. Petite section composée ordin. de deux ou trois lignes, et contenant le plus souvent un sens complet. | Se dit ordin. de paroles tirées de l'écriture.

VERSICULES ou **VERSICULETS**. s. m. pl. Diminutif de Vers. Fam.

VERSIFICATEUR. s. m. Celui qui fait des vers. Celui qui a plus de facilité pour la

construction du vers qu'il n'a de génie et d'invention.

VERSIFICATION. s. f. Art de faire les vers.

VERSIFIER. v. n. Faire des vers.

VERSION. s. f. Interprétation, traduction d'une langue en une autre. | Se dit Des traductions que les écoliers font dans les collèges d'une langue ancienne en leur propre langue. | Fam., La manière de raconter un fait.

VERSO. s. m. La seconde page, le revers d'un feuillet.

VERSTE. s. f. Mesure itinéraire de Russie.

VERT, ERTE. adj. Qui est de la couleur des herbes et des feuilles des arbres. | Se dit Des arbres, des plantes qui ont encore qq. sève. | Fam., *Il est encore vert*, se dit D'un homme âgé qui a encore de la vigueur. | Qui n'est pas encore dans la maturité requise. | *Pois vers*, Pois nouveaux.

VERT. s. m. La couleur verte, la couleur des herbes et des feuilles des arbres. | Se dit Des herbes qu'on fait manger vertes aux chevaux dans le printemps. | L'acidité du vin qui n'est pas encore bien mûr.

VERT-DE-GRIS. s. m. Sorte de rouille verte produite par un sel qui se forme à la surface des objets de cuivre, lorsqu'on néglige de les nettoyer.

VERTÉBRAL, ALÉ. adj. Qui a rapport aux vertèbres.

VERTÈBRE. s. f. Un des os qui, s'articulant les uns avec les autres, composent l'épine du dos.

VERTÈBRÉ, ÉE. adj. Se dit Des animaux qui ont des vertèbres, par opposition à ceux qui n'en ont pas.

VERTEMENT. adv. Avec fermeté, avec vigueur.

VERTICAL, ALÉ. adj. Perpendiculaire au plan de l'horizon.

VERTICALEMENT. adv. Perpendiculairement au plan de l'horizon.

VERTICILLÉ. s. m. Assemblage de fleurs et de feuilles disposées circulairement autour d'un même point de la tige.

VERTICILLÉ, ÉE. adj. Qui forme des anneaux.

VERTIGE. s. m. Tournement de tête, indisposition dans laquelle il semble à ceux qui en sont atteints que toutes choses tournent autour d'eux. | Égarément de sens, folie momentanée.

VERTIGINEUX, EUSE. adj. Qui a des vertiges, qui est sujet aux vertiges.

VERTIGO. s. m. Caprice, fantaisie. Fam. | Maladie des chevaux.

VERTU. s. f. Disposition ferme, constante, de l'âme, qui porte à faire le bien et à fuir le mal. | Chasteté, pudicité. | Qualité qui rend propre à produire un certain

effet. | Au plur. Nom d'un des ordres de la hiérarchie céleste. | *En vauv.* loc. prép. En conséquence, à cause du droit, du pouvoir.

VERTUEUSEMENT. adv. D'une manière vertueuse.

VERTUEUX, EUSE. adj. Qui a de la vertu. | *Cette femme est vertueuse*, Elle est chaste.

VERTUGADIN. s. m. Espèce de bourrelet que les dames portaient jadis au-dessous de leur corps de robe.

VERVE. s. f. Chaleur d'imagination qui anime le poète, l'orateur, l'artiste, dans la composition de leurs ouvrages. | *Fam.*, Caprices, bizarrerie, fantaisie.

VERVEINE. s. f. Plante odorante.

VERVELLE. s. f. Espèce d'anneau qu'on met au pied d'un oiseau de fauconnerie, et sur lequel on grave le nom ou les armes de celui à qui l'oiseau appartient.

VERVEUX. s. m. Sorte de filet à prendre du poisson.

VÉSANIE. s. f. Nom générique sous lequel plusieurs médecins comprennent les différentes espèces d'aliénations mentales.

VESCE. s. f. Plante à foinage. | *Le grain même.*

VÉSICAL, ALE. adj. Qui a rapport à la vessie.

VÉSICATOIRE. adj. des s. g. et s. m. Qui fait venir des ampoules, qui détermine le soulèvement de l'épiderme.

VÉSICULE. s. f. Sac membraneux semblable à une petite vessie.

VESOU. s. m. Le suc liquide qui sort de la canne à sucre écrasée par le moulin.

VESPÉRIE. s. f. Le dernier acte de théologie ou de médecine que soutenait autrefois un licencié avant de prendre le bonnet de docteur. | *Fam.*, Réprimande.

VESPÉRISER. v. a. Réprimander qqn.

VESPÉTRO. s. m. Sorte de ratafia.

VESSE. s. f. Vent d'une odeur désagréable, qui sort sans bruit par le derrière. | *Vesse-de-loup*, ou *Vesse-loup*, Sorte de champignon.

VESSER. v. n. Lâcher une vessie.

VESSEUR, EUSE. s. Celui, celle qui vessie, qui a l'habitude de vesser.

VESSIE. s. f. Sac ou réservoir membraneux, servant à recevoir et à contenir l'urine. | Une petite ampoule sur la peau.

VESSIGON. s. m. Tumeur molle qui survient au jarret du cheval.

VESTA. s. f. Nom d'une planète fort petite.

VESTALE. s. f. Nom que les Romains donnaient à des vierges consacrées à la déesse Vesta. | Femme, fille qui est d'une chasteté exemplaire.

VESTE. s. f. Vêtement qui se porte sous l'habit. | Habillement long que les Orientaux

portent sous leur robe. | Sorte de vêtement qui tient lieu de l'habit.

VESTIAIRE. s. m. Le lieu où l'on serre les habits destinés aux religieux et aux religieuses, ou les costumes des membres d'un tribunal, d'une assemblée politique, etc.

VESTIBULE. s. m. La pièce d'un édifice qui s'offre la première à ceux qui entrent, et qui sert de passage pour aller aux autres pièces. | Cavité de forme irrégulière qui fait partie du labyrinthe ou de l'oreille interne.

VESTIGE. s. m. Empreinte du pied d'un homme ou d'un animal, marquée dans l'endroit où il a marché. | Marques qui restent sur la terre, et qui montrent qu'il y a eu dans le lieu où elles se trouvent des maisons, des fortifications, etc.

VÊTEMENT. s. m. Habillement, ce qui sert à couvrir le corps.

VÉTÉRAN. s. m. Se dit Des soldats qui, en considération de leurs années de service ou pour qq. autre cause, ont été admis dans de certaines compagnies chargées d'un service tranquille et sédentaire.

VÉTÉRANCE. s. f. Qualité de vétérân.

VÉTÉRINAIRE. adj. des s. g. Se dit en parlant De la médecine des chevaux, des bestiaux, etc. | *Subst. m.* Un artiste vétérinaire, celui qui connaît et qui traite les maladies des chevaux et des bestiaux.

VÉTILLARD, ARDE. s. *V.* VÉTILLEUX.

VÉTILLE. s. f. Bagatelle, chose de nulle conséquence. *Fam.*

VÉTILLER. v. n. S'amuser à des vêtilleries. | Faire des difficultés sur de petites choses.

VÉTILLEUR, EUSE. s. Celui, celle qui s'amuse à des vêtilleries ou à de petites difficultés.

VÉTILLEUX, EUSE. adj. Qui demande qu'on prenne des soins minutieux. | Se dit Des personnes qui s'amuse, qui s'arrêtent à des vêtilleries.

VÉTIR. v. a. (*Je vêtis, il vêt; nous vêtions, ils vêtent. Je vêtis. Je vêtis. J'ai vêtis. Je vêtirai. Vêtis, vêtions, vêtés. Que je vêtisse. Vêtant.*) Habiller, donner des habits à qqn. | *Pron.*, Mettre son habillement sur soi.

VETO. Mot lat. qui signifie *Je m'oppose, j'empêche.* C'était la formule qu'employait à Rome tout tribun du peuple, lorsqu'il s'opposait aux décrets du sénat. | Le refus que fait le roi ou chef de l'État de sanctionner une loi proposée ou adoptée par le parlement, par les chambres.

VÊTURE. s. f. Célébration qui se fait dans les convents, lorsqu'on donne l'habit à un religieux, à une religieuse.

VÉTUSTÉ. s. f. Ancienneté.

VÉTYVER. s. m. Nom d'une plante graminée.

VEUF, EUVE. adj. et subst. Celui dont la femme est morte, Celle dont le mari est mort. | Privé de. | Nom D'une tulipe et d'une espèce de scabieuse.

VEULE. adj. des 2 g. Mou, faible. | Se dit D'une terre trop légère, et Des branches longues et faibles.

VEUVAGE. s. m. État de l'homme dont la femme est morte, ou de la femme dont le mari est mort.

VEXTATION. s. f. Action de vexer.

VEXTATOIRE. adj. des 2 g. Qui a le caractère de la vexation.

VEXER. v. a. Tourmenter, faire de la peine injustement à qqn.

VIABILITÉ. s. f. État, qualité de l'enfant viable.

VIABLE. adj. des 2 g. Qui est assez fort, dont les organes sont assez bien conformés pour faire espérer qu'il vivra.

VIAGER, ÈRE. adj. Qui est à vie, dont on ne doit jouir que durant sa vie. | *Sebst. m. Il a mis tout son bien en viager.*

VIANDE. s. f. La chair des animaux terrestres et des oiseaux dont on se nourrit. | *Fam., Viande crouse, Mets qui ne nourrit point, qui n'est point solide. | Se repaître de viandes crouses, Se remplir d'imaginations chimériques.*

VIANDER. v. n. Pâturer. Se dit Des bêtes fauves.

VIANDIS. s. m. Pâture du cerf et d'autres bêtes fauves; broit de la superficie du jeune taillis.

VIATIQUE. s. m. Provisions ou argent qu'on donne à qqn., pour un voyage. | Absol. Le sacrement de la sainte eucharistie, quand on l'administre aux malades qui sont en péril de mort.

VIBORD. s. m. Grosse planche posée de champ, qui borde et embrasse le pont supérieur d'un vaisseau, le tillac, et qui lui sert de parapet.

VIBRANT, ANTE. adj. Qui vibre, qui est mis en vibration.

VIBRATION. s. f. Mouvement alternatif qui fait décrire à un point ou à un corps des excursions rapides et successivement répétées, autour d'un certain état de repos.

VIBRER. v. n. Exécuter des vibrations.

VICAIRE. s. m. Celui qui est établi sous un supérieur pour tenir sa place en certaines fonctions. | Celui qui fait des fonctions ecclésiastiques sous un supérieur. | *Le vicaire de Jésus-Christ, Le pape.*

VICAIRIE. s. f. La fonction du vicaire d'une paroisse.

VICARIAL, ALE. adj. Qui a rapport au vicariat.

VICARIAT. s. m. Fonction, emploi du

vicaire. | Le territoire sur lequel s'étend le pouvoir du vicaire.

VICARIER. v. n. Faire les fonctions de vicaire dans une paroisse.

VICE. s. m. Défaut, imperfection. Absol., Une disposition habituelle au mal. | La débauche, le libertinage.

VICE-AMIRAL. s. m. Officier de marine dont le grade est au-dessous de celui d'amiral. | Le second vaisseau de la même flotte.

VICE-AMIRAUTÉ. s. f. Charge, grade de vice-amiral.

VICE-BAILLI. s. m. Officier de robe courte, qui faisait la fonction de prévôt des maréchaux, et qui jugeait les cas prévôtaux.

VICE-CHANCELIER. s. m. Celui qui fait la fonction de chancelier en l'absence de cet officier ou dignitaire.

VICE-CONSUL. s. m. Celui qui supplée le consul en son absence.

VICE-CONSULAT. s. m. Emploi de vice-consul.

VICE-GÉRANT. s. m. Celui qui supplée le gérant en son absence.

VICE-GÉRENT. s. m. Celui qui tient la place de l'officier en son absence.

VICE-LÉGAT. s. m. Prélat établi par le pape pour exercer les fonctions du légat en l'absence de celui-ci.

VICE-LÉGATION. s. f. Emploi de vice-légat.

VICENNAL, ALE. adj. Qui est de vingt ans, qui se fait après vingt ans.

VICE-PRÉSIDENCE. s. f. Les fonctions, la dignité de vice-président.

VICE-PRÉSIDENT. s. m. Celui qui, dans certaines compagnies ou assemblées, exerce la fonction du président en son absence.

VICE-REINE. s. f. La femme du vice-roi. | Princesse qui gouverne avec l'autorité d'un vice-roi.

VICE-ROI. s. m. Gouverneur d'un État qui a ou qui a eu le titre de royaume.

VICE-ROYAUTÉ. s. f. Dignité de vice-roi. | Le pays gouverné par un vice-roi.

VICE-SÉNÉCHAL. s. m. Officier de robe courte, qui faisait la fonction de prévôt des maréchaux, et qui jugeait les cas prévôtaux.

VICE VERSÀ. Mots lat. dont on se sert adv. pour signifier, Réciproquement.

VICIER. v. a. Gâter, corrompre. | *Rendre nul, rendre défectueux. | Vicier, fs. part. Gâté, altéré.*

VICIEUSEMENT. adv. D'une manière vicieuse.

VICIEUX, EUSE. adj. Qui a qq. vice, qq. défaut, qq. imperfection. | Adj. et subst. Qui a une disposition habituelle au mal, et particulièrement à la débauche et au libertinage.

VICINAL, ALE. adj. *Chemin vicinal*, Chemin qui sert de moyen de communication entre plusieurs villages.

VICISSITUDE. s. f. Révolution, changement de choses qui se succèdent les unes aux autres. | L'instabilité, la mutabilité des choses humaines.

VICOMTE. s. m. Le seigneur d'une terre qui avait le titre de vicomté. | Titre de noblesse au-dessous de comte et au-dessus de baron.

VICOMTÉ. s. f. Titre de noblesse attaché à une terre.

VICOMTESSE. s. f. La femme d'un vicomte, ou Celle qui de son chef possédait une vicomté.

VICTIMAIRE. s. m. Celui qui faisait les apprêts du sacrifice, et qui frappait les victimes.

VICTIME. s. f. On appelait ainsi, dans l'ancienne Loi, Les animaux qu'on immolait et que l'on offrait en sacrifice. | Celui qui est sacrifié aux intérêts, aux passions d'autrui.

VICTOIRE. s. f. Avantage qu'on remporte à la guerre sur les ennemis dans une bataille, un combat. | Tout avantage qu'on remporte sur un rival. | Nom d'une divinité des anciens païens.

VICTORIEUSEMENT. adv. D'une manière victorieuse.

VICTORIEUX, EUSE. adj. Qui a remporté la victoire.

VICTUAILE. s. f. coll. Provisions servant à la nourriture des hommes. Fam.

VIDAME. s. m. Celui qui anciennement avait des terres d'un évêché, à condition de défendre le temporel de l'évêque, et de commander ses troupes.

VIDAMÉ. s. m. ou **VIDAMIE.** s. f. Dignité de vidame.

VIDANGE. s. f. Action de vider. | L'état d'un vase qui s'est pas plein. | Au plur. Les immondices, les ordures retirées d'un lieu qu'on vide ou qu'on nettoie. | Les évacuations que les femmes ont après l'accouchement.

VIDANGEUR. s. m. Celui qui vide les fosses des privés.

VIDE. adj. des 2 g. Qui n'est pas rempli, qui n'est rempli que d'air. | *Une scène, un acte vide*, se dit D'une scène, d'un acte sans événement, sans action, sans incident. | Subst. m. Espace vide. | Vanité, néant. | Toute ouverture ou baie dans un mur, tout espace entre les poteaux d'une cloison ou les solives d'un plancher. | Espace qui ne contient point d'air. | À **VIZ.** loc. adv. qui signifie que ce dont on parle ne contient rien.

VIDE-BOUTEILLE. s. m. Petite maison avec un jardin, près de la ville.

VIDER. v. a. Rendre vide, ôter d'un

sac, d'un vaisseau, ou de qq. ch. que ce soit, ce qui le remplissait, ce qui y était contenu. | *Vider une volaille, du gibier, du poisson*. En tirer ce qui n'est pas bon à manger. | *Vider les lieux, la province, etc.* Sortir des lieux, de la province. etc. | En parlant Des affaires, Les terminer.

VIDIMER. v. a. Collationner la copie d'un acte sur l'original, et certifier qu'elle y est conforme.

VIDIMUS. s. m. T. lat. dont on se servait pour dire qu'un acte avait été collationné sur l'original.

VIDRECOME. s. m. Un grand verre à boire.

VIDUITÉ. s. f. Veuvage.

VIE. s. f. L'état des êtres animés tant qu'ils ont en eux le principe des sensations et du mouvement. | *Être en vie*, Être vivant | *Ce style, ce discours est sans vie*, Il est sans force, sans énergie. | Tout l'espace de temps qui s'écoule depuis la naissance jusqu'à la mort. | Une partie considérable de cet espace. | *Eau-de-vie*, Liqueur spiritueuse tirée par distillation du vin, du cidre, du blé, etc. | L'existence de l'âme après la mort. | *La vie éternelle*, L'état des bienheureux dans le ciel. | La manière dont on se nourrit, dont on se traite, dont on se divertit. Fam. | *Rendre la vie dure à qqn.*, Le chagriner à tout propos. | Se dit De ce qui regarde la conduite et les mœurs. | Se dit par rapport Aux occupations et aux professions différentes de la vie. | L'histoire, le récit des choses remarquables de la vie d'un homme. | Se dit en parlant Des plantes, des arbres, pendant qu'ils ont un principe de végétation. | Pop., Crierie qu'on fait en querellant qqn. | Pour la vie, à la vie et à la mort. loc. adv. Pour toujours. | Pour la vie. Pour longtemps. | À **VIZ.** loc. adv. Pendant tout le temps qu'on a à vivre.

VIÉDASE. s. m. T. injurieux, qui, dans son origine, signifiait Visage d'âne.

VIEIL ou **VIEUX, VIEILLE.** adj. Qui est fort avancé en âge. | *Se faire vieux*, Vieillir, avoir acquis de l'âge. | L'apparence de la vétusté, les dehors de la vieillesse. Se dit D'une personne qui exerce une profession, un métier, qui même un certain genre de vie depuis longtemps. Les anciennes habitudes et surtout les habitudes vicieuses. | Ancien, antique, qui existe depuis longtemps. | Se dit De certaines choses par comparaison et par opposition à Nouveau. | Se dit Des choses qui sont usées. | **VIZIX** et **VIZILIA.** subst. *Faire le vizix*, Prendre le ton, les habitudes de la vieillesse. | **VIZIX.** subst. m. Ce qui est vieux, usé.

VIEILLARD. s. m. Homme qui est dans le dernier âge de la vie.

VIEILLERIE. s. f. Vieilles hardes, vieux

meubles. | Se dit, fam., Des idées rebattues et des phrases usées.

VIEILLESSE s. f. Le dernier âge de la vie. | Vétusté, ancienneté. | Les vieilles gens en général.

VIEILLIR v. n. Devenir vieux. | Se dit De ce qui commence à n'être plus d'usage, à passer. | Paraître vieux. | V. a. Rendre vieux, faire paraître vieux avant le temps.

VIEILLISSANT, ANTE adj. Qui devient vieux. Poét.

VIEILLISSEMENT s. m. État de ce qui vieillit, achèvement à la vieillesse.

VIEILLOT, OTTE adj. et s. Qui commence à avoir l'air vieux. Se dit par plaisanterie.

VIELLE s. f. Instrument de musique à cordes de boyau, dont on joue par le moyen de qq. touches et d'une petite roue qu'on tourne avec une manivelle.

VIELLER v. n. Jouer de la vielle.

VIELLEUR, EUSE s. Celui, celle qui joue de la vielle.

VIERGE s. f. Fille qui a vécu dans une continence parfaite. | Se dit par excellence de Marie, mère de Dieu. | Un des douze signes du zodiaque. | Adj. des 2 g. Se dit Des personnes, filles ou garçons, qui ont vécu dans une continence parfaite. | *Métaux vierges*, Ceux qui se trouvent purs et sans mélange dans le sein de la terre. | *Vigne vierge*, Arbrisseau sarmenteux et grimpeur.

VIF, IVE adj. Qui est en vie. Subst. m. *Le mort saisit le vif*, Dès qu'un homme est mort, ses biens passent à son héritier légitime, sans qu'il soit besoin d'aucune formalité de justice. | Qui a beaucoup de vigueur et d'activité. | *Être vif*, se dit aussi D'une personne qui s'impatiente, qui s'emporte facilement. | *Avoir l'esprit vif*, l'imagination vive, Avoir un esprit, une imagination qui conçoit et qui produit promptement et facilement. | Se dit De ce qui est exprimé avec force, avec chaleur, de ce qui est énergique, animé. | *Hôte vif*, Haie formée d'arbustes, qui ont pris racine et qui sont en pleine végétation. | *Eau vive*, se dit De l'eau qui coule de sources, et qqfs. D'une eau qui est trop crue. | *Foras vive*, Le produit de la masse par le casté de la vitasse. | *Vif*, s. m. Chair vive. *Piquer au vif*, Faire une offense très-sensible. | *Da viva voix*, loc. adv. En parlant. | *Da viva veass*, adv. Avec violence.

VIF-ARGENT s. m. Métal liquide, que l'on nomme autrement *Mercur*.

VIGIE s. f. T. de mar. *Être en vigie*, Être en sentinelle, pour découvrir et annoncer les objets qui peuvent se présenter à l'horizon. | Le matelot même qui est en vigie.

VIGILAMMENT adv. Avec vigilance.

VIGILANCE s. f. Attention que l'on

porte avec diligence, avec activité, sur qq. ch. ou sur qq.

VIGILANT, ANTE adj. Attentif, soigneux, appliqué.

VIGILE s. f. Veille de certaines fêtes de l'Église catholique.

VIGNE s. f. La plante qui porte le raisin. | Une étendue de terre plantée de cepes de vigne. | Se disait Des maisons de plaisances aux environs de Rome. On dit aujourd'hui *Villa*.

VIGNERON, ONNE s. Celui, celle qui cultive la vigne.

VIGNETTE s. f. Petite estampe ou dessin dont on orne le commencement ou la fin des chapitres d'un livre.

VIGNOBLE s. m. Étendue de pays plantée de vignes. | Adj., *Un pays vignoble*.

VIGOGNE s. f. Animal de la taille d'un mouton, qui tient du chameau, mais qui n'a point de boisse, et dont la laine est très-fine. | La laine de cet animal mise en œuvre. | S. m. Chapeau fait de laine de vigogne.

VIGOUREUSEMENT adv. Avec vigueur.

VIGOUREUX, EUSE adj. Qui a de la vigueur.

VIGUERIE s. f. Charge, fonctions de vignier. | Le territoire soumis à la juridiction du vignier.

VIGUEUR s. f. Force pour agir, énergie.

| Se dit aussi Des végétaux. | S'emploie, fig., au sens moral.

VIGUIER s. m. Juge qui, en Languedoc et en Provence, faisait les mêmes fonctions que les prévôts royaux dans les autres provinces de France.

VIL, ILE adj. Bas, abject, méprisable.

| *Vendre à vil prix*, Vendre qq. ch. fort au-dessous de sa juste valeur.

VILAIN s. m. Il signifiait autrefois

Paysan, roturier, homme de néant.

VILAIN, AINE adj. Qui déplaît à la vue. | Incommode, désagréable. | Fam. et adv., *Il fait vilain*, Le temps est désagréable. | *Désouonné, fâcheux, méchant, infâme*. | Subst. et fam., *C'est un vilain, fi le vilain!* | *Dangereux*. | *Avare*, qui vit mesquinement.

VILAINEMENT adv. D'une vilaine manière. | Grossièrement. | Honteusement. Scordiquement. | Désagréablement. Malproprement.

VILEBREQUIN s. m. Outil d'artisan, qui sert à trouser, à percer du bois, de la pierre, du métal.

VILEMENT adv. D'une manière vile.

VILENIE s. f. Ordure, saloté. | Parole injurieuse. | Obscénité. | *Avarice scordide*. | *Action basse et vile*. | *Mauvaise nourriture*.

VILETÉ s. f. Bas prix d'une chose. | Le peu d'importance d'une chose.

VILIPENDER v. a. Traiter de vil, dé-

primer, traiter avec beaucoup de mépris. Fam.

VILLA. s. f. *V. Vieux*, dernière dénomination.

VILLAGE. s. f. Grande ville mal peuplée et mal bâtie. Fam.

VILLAGE. s. m. Lieu non fermé de murailles, composé principalement de maisons de paysans.

VILLAGEOIS, EOISE. s. Habitant de village. | Adj., Qui appartient au village, qui est propre aux gens de village.

VILLANELLE. s. f. Sorte de poésie pastorale. | Certain air fait pour danser.

VILLE. s. f. Assemblage d'un grand nombre de maisons disposées par rues, et souvent entourées d'une clôture commune. | Le corps des officiers municipaux. | Fam., Être à la ville, N'être point à la campagne; et, Être en ville, N'être pas actuellement chez soi. | Les habitants d'une ville.

VILLETTE. s. f. Très-petite ville. Fam.

VIMAIRE. s. f. Le dégât causé dans les forêts par les ouragans.

VIN. s. m. Liqueur destinée à être bue, que l'on tire du raisin. | *Fin de liqueur*, Vin qu'on boit, en petite quantité, à l'entre-mets et au dessert. | *Espirit-de-vin*, ou *Alcool*, La partie la plus spiritueuse du vin, qu'on en retire par la distillation.

VINAIGRE. s. m. Vin rendu aigre par acide. | Pop., *Habit de vinaigre*, Habit trop mince, trop léger pour la saison.

VINAIGRER. v. a. Assaisonner avec du vinaigre.

VINAIGRETTE. s. f. Sorte de sauce froide, faite avec du vinaigre, de l'huile, du persil et de la ciboule. | Se disait d'une brochette ou petite chaise à deux roues, tirée par un homme.

VINAIGRIER. s. m. Artisan qui fait et vend du vinaigre et de la moutarde. | Petit vase à mettre du vinaigre.

VINAIRE. adj. m. *Vaisseaux vinaires*, Les vaisseaux destinés à contenir du vin, tels que tonneaux, caves, etc.

VINDAS. s. m. Machine composée d'un treuil vertical, sur lequel se roule un câble, et qu'on fait tourner avec deux leviers.

VINDICATIF, IVE. adj. Qui aime à se venger.

VINDICTE. s. f. *La vindicte publique*, La poursuite d'un crime au nom de la société.

VINÉ. s. f. Récolte de vin.

VINEUX, EUSE. adj. Se dit Du vin qui a beaucoup de force. | Qui a un goût, une odeur de vin. | Qui est de couleur rouge.

VINGT. adj. numéral des 2 g. Deux fois dix. | *Vixer* prend une S lorsque, multiplié par un autre nombre, il précède immédiatement un substantif. *Cent quatre-vingts francs*. Mais on n'ajoute point l'S quand

Vingt précède un autre nombre auquel il est joint. *Quatre-vingt-deux*. | *Vingtième*. |

Subst. m. *Vingt multiplié par deux*. | *Vingt et un*, Sorte de jeu de hasard, qui se joue avec des cartes.

VINGTAINE. s. f. collectif. Nombre de vingt ou environ.

VINGTIÈME. adj. des 2 g. Nombre ordinal de Vingt. | *La vingtième partie*, Chaque partie d'un tout qui est divisé en vingt parties égales. | Subst. m. La vingtième partie. | Se disait d'un impôt établi sur les biens-fonds.

VINIFICATION. s. f. Art de faire le vin.

VIOL. s. f. Violence qu'on fait à une fille, à une femme que l'on prend de force.

VIOLACÉ, ÈE. adj. D'une couleur tirant sur le violet.

VIOLAT. adj. m. *Sirop violat*, Sirop fait avec des violettes. | *Miel violat*, Miel où l'on a mis infuser des violettes.

VIOLATEUR, TRICE. s. Celui, celle qui viole les droits, les lois, etc.

VIOLATION. s. f. Action de violer un engagement, de porter atteinte à un droit, etc.

VIOLÂTRE. adj. des 2 g. D'une couleur tirant sur le violet.

VIOLE. s. f. Instrument de musique à sept cordes de boyau.

VIOLEMENT. s. m. Infraction, contravention à ce qu'on doit observer. | Viol.

VIOLEMMENT. adv. Avec violence, avec force, avec impétuosité, avec ardeur.

VIOLÈCE. s. f. Qualité de ce qui est violent. | La force dont on use contre le droit commun, contre les lois.

VIOLENT, ENTE. adj. Impétueux, qui agit avec impétuosité, avec force. | Se dit D'une douleur grande et aiguë. | Se dit Des personnes, des sentiments et des actions.

VIOLENTER. v. a. Contraindre, faire faire par force.

VIOLER. v. a. Enfreindre, agir contre. | Faire violence à une fille, une femme.

VIOLET, ETTE. adj. De couleur de la fleur qu'on nomme *Violettes*. | Viol. subst. m. Couleur violette.

VIOLETTE. s. f. Petite fleur printanière. | *Bois de violette*, Sorte de bois.

VIOLIER. s. m. Plante. On l'appelle aussi *Giroflée*.

VIOLON. s. m. Instrument de musique à quatre cordes, et dont on joue avec un archet. | Celui qui joue du violon. | Espèce de prison contiguë à un corps de garde.

VIOLONCELLE. s. m. Instrument de musique, à quatre cordes, de même forme que le violon, mais d'une bien plus grande dimension.

VIOLONISTE. s. des 2 g. Celui, celle qui joue du violon.

VIORNE. s. f. Arbrisseau.

VIPÈRE, s. f. Espèce de serpent venimeux, et vivipare. | Une personne fort médisante.

VIPEREAU, s. m. Le petit d'une vipère.

VIPÉRIÈRE, s. f. Plante commune.

VIRAGO, s. f. Fille ou femme de grande taille, qui a l'air d'un homme. Fam.

VIRELAI, s. m. Sorte d'ancienne petite pièce de poésie française.

VIREMENT, s. m. *Virement de bord*, Action de virer de bord. | Le transport d'une dette active fait à un créancier à qui l'on doit une somme de pareille valeur.

VIRER, v. n. Aller en tournant. | V. a. *Tourner et virer qqn.*, Lui faire diverses questions pour le faire parler. Pop. | V. a. et n. T. de marine. Tourner d'un côté sur l'autre.

VIREUX, **EUSE**, adj. Qui tient du poison.

VIREVOLTE, s. f. Tour et retour fait avec vitesse.

VIREVOUSSE, ou **VIREVOUSTE**, s. f. Se dit, fig. et fam., par corruption de *Virevolte*. (Vi.)

VIRGINAL, **ALE**, adj. Appartenant aux vierges, annonçant la virginité. | *Lait virginal*, Cosmétique liquide dont les femmes se servent pour se blanchir le teint.

VIRGINITÉ, s. f. État d'une personne vierge.

VIRGOULEUSE, s. f. Sorte de poire fondante qui se mange en hiver.

VIRGULE, s. f. Petit signe fait à peu près en forme de c renversé, et dont on se sert dans la ponctuation.

VIRIL, **ILÈ**, adj. Qui appartient à l'homme, en tant que mâle. | *Âge viril*, L'âge d'un homme fait. | *Âme virile*, Âme ferme.

VIRILEMENT, adv. D'une manière virile, avec vigueur.

VIRILITÉ, s. f. Âge viril. | Dans l'homme, La puissance d'engendrer.

VIROLE, s. f. Petit cercle de fer, de cuivre ou d'autre métal, qu'on met au bout du manche d'un couteau, au bout d'une canne, etc.

VIROLÉ, **ÉE**, adj. T. de blas. Se dit Des cornes, trompes, etc., qui portent des boucles ou anneaux d'un autre émail.

VIRTUALITÉ, s. f. Caractère, qualité de ce qui est virtuel.

VIRTUEL, **ELLE**, adj. Qui est seulement en puissance et sans effet actuel.

VIRTUELLEMENT, adv. D'une manière virtuelle.

VIRTUOSE, s. des 3 g. Un homme ou une femme qui a des talents pour les beaux-arts, et particulièrement pour la musique.

VIRULENCE, s. f. Qualité de ce qui est virulent.

VIRULENT, **ENTE**, adj. Se dit Des maladies produites par un virus. | Se dit surtout des Discours, des écrits où l'on attaque avec violence.

VIRUS, s. m. Le principe, inconnu dans sa nature, qui est l'agent de la contagion.

VIS, s. f. Pièce ronde de bois, de métal, etc., cannelée en ligne spirale, et qui entre en tournant dans un trou cannelé de même. | Sorte de clou terminé en vis.

VISA, s. m. Formule qui se met sur un acte, et qui doit être signée par celui-là même dont la signature rend l'acte authentique ou valable.

VISAGE, s. m. La face de l'homme, la partie antérieure de la tête, qui comprend le front, les yeux, le nez, les joues, la bouche, le menton et les oreilles. | L'air du visage. | *Changer de visage*, Changer de couleur, rougir, pâlir, etc. | À **VISAGE** découvert. loc. adv. Sans masque, sans voile.

VIS-À-VIS DE. loc. prép. En face, à l'opposé de. | **VIS-À-VIS**, adv. Il était vis-à-vis. | **VIS-À-VIS**, subst. Personne qui est en face d'une autre à la danse ou à table. Fam.

VIS-À-VIS, s. m. Sorte de voiture en forme de berline, mais où il n'y a qu'une seule place dans chaque fond.

VISCÉRAL, **ALE**, adj. Qui appartient, qui a rapport aux viscères.

VISCÈRE, s. m. Nom donné aux divers organes renfermés dans les grandes cavités du corps.

VISCOSITÉ, s. f. Qualité de ce qui est visqueux.

VISÉE, s. f. Direction de la vue à un but pour y atteindre.

VISER, v. n. Mirer, regarder un but pour y adresser un coup de pierre, d'arme à feu, une flèche, etc. | V. a. *Viser un homme au cœur*.

VISER, v. a. Voir, examiner une expédition, ou prendre connaissance d'un acte, d'une pièce, etc., et mettre dessus *Vu*, *Visa*, etc.

VISIBILITÉ, s. f. Qualité qui rend une chose visible.

VISIBLE, adj. des 3 g. Qui peut être vu, qui est l'objet de la vue. | *Être visible*, n'être pas visible, Vouloir ou ne vouloir pas recevoir une visite. | Évident, manifeste.

VISIBLEMENT, adv. D'une manière visible. | Manifestement, évidemment.

VISIÈRE, s. f. La pièce du casque qui se haussait et qui se baissait, et au travers de laquelle l'homme d'armes voyait et respirait. | *Rompre en visière*, Attaquer, contredire qqn. en face, brusquement et violemment. | *La visière d'un shako*, etc., La partie d'un shako, etc., qui abrite le front et les yeux. | Fam., La vue. | *Rainure ou petit bouton de métal qui est au bout du canon d'un fusil pour conduire l'œil lorsqu'on vise*.

VISION. s. f. Action de voir. Se dit Des choses que Dieu fait voir en esprit, ou par les yeux du corps. | Idée folle, extravagante.

VISIONNAIRE. adj. des 2 g. et subst. Qui croit faussement avoir des visions, des révélations. | Se dit De celui ou de celle qui a des idées folles, des imaginations extravagantes.

VISITANDINE. s. f. Religieuse.

VISITATION. s. f. La *visitation de la Vierge*, La fête instituée en mémoire de ce que la sainte Vierge alla visiter sainte Elisabeth.

VISITE. s. f. Action d'aller voir qq. par civilité ou par devoir. | Se dit en parlant D'un médecin, d'un chirurgien, qui va voir un malade. | Recherche, perquisition.

VISITER. v. a. Aller voir qq. chez lui. | Faire une visite, des visites. | Aller voir par charité ou par dévotion. | Examiner qq. ch. avec soin, pour en tirer qq. connaissance ou qq. conjecture. | V. n. *Il a visité partout.*

VISITEUR. s. m. Celui qui est commis pour visiter.

VISON-VISU. loc. adv. et fam. Vis-à-vis l'un de l'autre.

VISORIUM. s. m. Instrument qui sert à tenir la copie sous les yeux du compositeur.

VISQUEUX, EUSE. adj. Gluant.

VISSER. v. a. Attacher, fixer avec des vis.

VISUEL. LE. adj. Qui appartient à la vue.

VITAL, ALE. adj. Qui appartient à la vie, qui sert à la conservation de la vie.

VITALITÉ. s. f. Disposition des corps organisés à opérer les mouvements, les actions qui constituent la vie.

VITCHOURA. s. m. Vêtement garni de fourrure, que l'on met par-dessus ses habits pour se garantir du froid extérieur.

VITE. adj. des 2 g. Qui se meut, qui court avec célérité.

VITE. adv. Avec vitesse.

VITEMENT. adv. Vite. Fam.

VITESSE. s. f. Célérité, grande promptitude.

VITRAGE. s. m. coll. Toutes les vitres d'un bâtiment, d'un édifice.

VITRAUX. s. m. pl. Les grands panneaux de vitres des églises.

VITRE. s. f. Pièce de verre qui se met à une fenêtre. | Fam., *Casser les vitres*, Ne rien ménager dans ses propos.

VITRER. v. a. Garnir de vitres, de glaces. | *Humeur vitrée*, Une des trois humeurs de l'œil.

VITRERIE. s. f. Art et commerce du vitrier. | La marchandise qui est l'objet de ce commerce.

VITRESCIBLE. adj. des 2 g. *VITRESCIBLE.*

VITREUX, EUSE. adj. Qui a de la ressemblance avec le verre.

VITRIER. s. m. Artisan qui travaille en vitres, qui met des vitres aux fenêtres, aux châssis, etc. On appelle *Vitrière*, La femme d'un vitrier, ou Celle qui fait le commerce de vitrerie.

VITRIFIABLE. adj. des 2 g. Susceptible d'être changé en verre.

VITRIFICATION. s. f. Action de vitrifier, ou de se vitrifier; État de ce qui est vitrifié.

VITRIFIER. v. a. Fondre une substance de manière qu'elle se transforme en verre.

VITRIOL. s. m. Nom donné, dans l'ancienne chimie, aux sulfates, ou sels composés d'oxydes métalliques et d'acide sulfurique ou vitriolique. | *Huile de vitriol*, Acide sulfurique concentré.

VITRIOLÉ, ÉE. adj. Où il y a du vitriol.

VITRIOLIQUE. adj. des 2 g. Qui tient de la nature du vitriol.

VITUPÈRE. s. m. Blâme. (Vi.)

VITUPÉRER. v. a. Blâmer. (Vi.)

VIVACE. adj. des 2 g. Qui a en soi des principes d'une longue vie. | Se dit Des plantes qui durent plus de deux ans, quoique leurs tiges se renouvellent chaque année.

VIVACITÉ. s. f. Activité, promptitude à agir, à se mouvoir. | *La vivacité de l'esprit*. La prompte pénétration de l'esprit. | *La vivacité des couleurs*, L'éclat des couleurs. | Ardeur, promptitude. | Absol., au plur., Les emportements légers et passagers.

VIVANDIER, IÈRE. s. Celui qui suit l'armée ou un corps de troupes, et qui vend des vivres.

VIVANT, ANTE. adj. Qui vit. | *C'est une bibliothèque vivante*, se dit D'un homme très-savant. | *Quartier vivant*, Quartier de ville où il y a beaucoup de monde et de mouvement. | **VIVANT.** subst. m. *Dieu vivant*, juger les vivants et les morts. | Fam., *Un bon vivant*, Un homme d'une humeur facile et gaie. | **VIVANT.** subst. m. La vie.

VIVAT. Mot lat., et dont on se sert pour applaudir une personne. | Subst. m. Acclamation qq. par laquelle on souhaite longue vie et prospérité à qq. Fam.

VIVÉ. s. f. Espèce de poisson de mer. **VIVEMENT.** adv. Avec vivacité, avec ardeur. | Sensiblement.

VIVIER. s. m. Pièce d'eau courante ou dormante, dans laquelle on nourrit, on conserve du poisson.

VIVIFIANT, ANTE. adj. Qui vivifie, qui ranime.

VIVIFICATION. s. f. Action par laquelle on ranime, on vivifie.

VIVIFIER. v. a. Donner la vie et la con-

server. | Donner de la vigueur, de la force.
VIVIFIQUE. adj. des 2 g. Qui a la propriété de vivifier. On dit plus ordin. *Vivifiant*.

VIVIPARE. adj. des 2 g. et s. m. Se dit Des animaux qui mettent au monde leurs petits tout vivants.

VIVOTER. v. a. Vivre peûtement, subsister avec peine. Fam.

VIVRE. v. n. (*Je vis, il vit, nous vivons, ils vivent. Je vivais. Je vivais. J'ai vécu. Je vivrai. Je vivrais. Vis, vises. Que je vive. Que je vive. Vivant.*) Être en vie. | Durer, subsister. | Se nourrir, sentir sa vie par le moyen des aliments. | Se dit en parlant De tout ce qui fournit les moyens de subsister. | Se dit Par rapport à la dépense qu'on fait pour sa table, pour ses habits, pour son train. | Se conduire, se comporter bien ou mal, en égard aux mœurs, à la religion, etc. | Fam., *Vivre avec qqn.* Être avec qqn. dans un état de concubinage. | *Savoir vivre*, Savoir se conduire suivant les usages reçus parmi les gens bien élevés. | *Vivre au noir* | Acclamation pour témoigner qu'on souhaite longue vie et prospérité au roi. | Subst., *C'est un vivre-la-joie*, C'est un homme joyeux.

VIVRE. s. m. Nourriture. | Au plur., Toutes les choses dont une personne peut se nourrir.

VIZIR. s. m. Nom des principaux officiers du conseil du Grand Seigneur. *Grand vizir*, Le premier ministre de l'empire ottoman.

VIZIRAT ou **VIZIRIAT**. s. m. Dignité, fonction de vizir. Le temps qu'un vizir est en place.

VOCABULAIRE. s. m. Liste de mots, communément dans l'ordre alphabétique, et accompagnés d'une explication succincte.

VOCABULISTE. s. m. Auteur d'un vocabulaire.

VOCAL, **ALE**. adj. Qui s'énonce, qui s'exprime par la voix. | *L'organe vocal*, L'organe de la parole.

VOCALISATION. s. f. Action de vocaliser.

VOCALISER. v. n. Parcourir en chantant une échelle de sons pour se former la voix, faire les premiers exercices du chant, sans nommer les notes.

VOCATIF. s. m. Cas dont on se sert quand on adresse la parole à qqn.

VOCATION. s. f. Mouvement intérieur par lequel Dieu appelle une personne à quelque genre de vie. | L'inclination que l'on se sent pour un état. | Disposition, talent. | *La vocation d'Abraham*, Le choix que Dieu fit de ce patriarche pour être le père des croyants.

VOCIFÉRACTIONS. s. f. pl. Paroles accompagnées de clameurs

VOCIFÉRER. v. n. Parler avec l'accent de la colère, pousser des clameurs.

VOEU. s. m. Promesse faite à Dieu, par laquelle on s'engage à qq. œuvre que l'on croit lui être agréable, et qui s'est point de précepte. | L'offrande promise par un vœu. | Suffrage. | Souhait, désir. | Au plur., La cérémonie de la profession solennelle de l'état religieux.

VOGUE. s. f. L'impulsion, le mouvement d'une galère ou autre bâtiment causé par la force des rames. (Vi.) | Le crédit, la réputation dont jouit une personne. | Se dit Des choses qui ont un grand cours.

VOGUER. v. n. Être poussé sur l'eau à force de rames. | Naviguer de quelque manière que ce soit, Ramer, mouvoir, faire aller avec la rame. | *Vogue la galère*. Arrive ce qui pourra.

VOGUEUR. s. m. Rameur.

VOICI. prép. Ce mot sert à montrer, à désigner Une personne ou une chose qui est proche de celui qui parle. | S'emploie Lorsqu'on va immédiatement énoncer, dire, expliquer ou détailler qq. ch.

VOIE. s. f. Chemin, route par où l'on va d'un lieu à un autre. | Absol., *La voie publique*, se dit en général Des rues, des places publiques, des chemins, etc. | S'emploie fig. *La voie du salut*, Les commandements de Dieu, ses lois. | L'espace qui est entre les deux roues d'une voiture. | Le trace que la voiture fait ou a faite en marchant. | Le chemin par où la bête a passé. | La voiture par laquelle les personnes, les marchandises sont transportées d'un lieu à un autre. | *Les voies digestives* ou premières voies, Les organes qui reçoivent immédiatement les aliments. | Moyen dont on se sert. | En Chimie, La manière d'opérer. | Charetée. | *Voie d'eau*, Les deux seaux d'eau que porte un homme. | Ouverture faite accidentellement à un navire, et par laquelle l'eau entre.

VOILÀ. prép. Ce mot a une signification analogue à celle de *Voici*, mais il sert à marquer une chose un peu éloignée de celui qui parle. | *Ne voilà-t-il pas!* Sorte d'exclamation de surprise.

VOILE. s. m. Pièce de toile ou d'étoffe destinée à cacher qq. ch. | La couverture de tête que portent les religieux. | Un grand rideau. | Apparence, prétexte. | *Voile du palais*, Expansion charnue fixée supérieurement au bord de la voûte palatine.

VOILE. s. f. Pièce de toile forte, que l'on attache aux vergues ou antennes des mâts, pour prendre, pour recevoir le vent. | *Metre à la voile*, commencer la navigation. | *Faire voile*, Naviguer. | Un navire, un vaisseau.

VOILER. v. a. Couvrir d'un voile. | Dérober la vue de qq. ch., en le couvrant

comme d'un voile. | S'emploie aussi fig.
VOILÉ, ÉE. adj. Se dit d'un bâtiment par rapport à sa voilure et à la forme de ses voiles.

VOILERIE s. f. Lieu où l'on fait, où l'on raccomode les voiles des bâtiments.

VOILLIER s. m. Celui qui fait et raccomode les voiles des bâtiments. | Se dit d'un bâtiment par rapport à la propriété qu'il a d'aller plus ou moins vite.

VOILURE s. f. coll. L'assortiment, l'ensemble des voiles d'un bâtiment. | La quantité de voiles que porte un bâtiment, par rapport au vent qu'il a et à la route qu'il veut faire.

VOIR v. a. (*Je vois, il voit; nous voyons, ils voient. Je voyais; nous voyions, vous voyiez. Je vis. J'ai vu. Je verrai. Je verrais. Voi ou vois, voyez. Que je voie; que vous voyiez. Que je visse. Que j'eusse vu. Voyant.*) Recevoir l'image des objets par l'organe de la vue. | *Voir de loin, bien loin, Avoir beaucoup de pénétration, de prévoyance. Cela se voit tous les jours, Cela arrive journellement, fréquemment. | Aller voir qqn., Aller chez lui pour lui rendre visite, pour l'entretenir, etc. | C'est ce médecin qui voit un tel, C'est ce médecin qui prend soin d'un tel pendant sa maladie, qui le traite. | Regarder, considérer avec attention. | Inspecter avec autorité. | S'informer, éprouver, essayer. | Fréquenter. | Il ne voit personne, se dit d'un homme qui vit dans la retraite. | S'apercevoir, comprendre. | Connaître par l'intelligence. | S'emploie précédé des verbes *Faire et Laisser*, dans le sens de *Montrer, ou de faire connaître. | Juger. | Pron., Être. | Vv, vx. part. Vu par la cour les pièces mentionnées.—Attendu, eu égard à. | Vu que, Attendu, puisque. | Vv. subst. m. Le vu d'un arrêt, Ce qui est exposé dans un arrêt. Sur le vu des pièces, Après avoir examiné les pièces. | Subst. m. Cette chose s'est faite au vu et au su de tout le monde, Tout le monde l'a vu, l'a su.**

VOIRE adv. Vraiment. (Vi.) | Même. Fam.

VOIRIE s. f. La partie de l'administration publique qui a pour objet la police des rues et des chemins publics, l'alignement et la solidité des édifices. | Le lieu où l'on porte les boues, charognes, et autres immondices.

VOISIN, INE adj. Qui est proche, qui est auprès, qui demeure auprès. | Subst., Celui, celle qui est, qui demeure auprès d'un autre.

VOISINAGE s. m. Les voisins, ou Les lieux voisins. | La proximité d'un lieu à l'égard d'un autre.

VOISINER v. n. Visiter familièrement ses voisins. Fam.

VOITURE s. f. Ce qui sert au transport

des personnes, des marchandises, etc. | Carrosse. | Les choses ou les personnes que l'on transporte. | Le port, le transport des marchandises, des personnes.

VOITURER v. a. Transporter par voiture. | Fam. Mener qq. dans sa voiture.

VOITURIER s. m. Celui qui fait le métier de voiturier.

VOITURIN s. m. Celui qui loue à des voyageurs des voitures attelées, et qui les conduit. | La voiture même que conduisent les voiturins.

VOIX s. f. Le son qui sort de la bouche de l'homme. | Se dit en parlant de certains animaux. | La voix modifiée pour le chant. | Un chanteur, ou une chanteuse. | Le son représenté par la voyelle. | Se dit des différentes formes que prennent les verbes. | Mouvement intérieur qui nous porte à faire qq. ch. ou qui nous en détourne. | Suffrage, opinion. | Droit de suffrage.

VOL s. m. Mouvement des oiseaux et de quelques insectes, qui se soutiennent et avancent dans l'air par le moyen de leurs ailes. | L'étendue et la longueur du vol qu'un oiseau fait ordin. en une fois. | La chasse qu'on fait avec des oiseaux de proie. | À VOL D'OISEAU. loc. adv. En ligne droite.

VOL s. m. Action de celui qui prend furtivement ou par force la chose d'autrui, pour se l'approprier. | La chose volée.

VOLABLE adj. des 2 g. Qui peut être volé.

VOLAGE adj. des 2 g. et subst. Qui est changeant et léger.

VOLAILE s. f. Les oiseaux qu'on nourrit ordinairement dans une basse-cour, et surtout Les poules, poulets et chapons.

VOLANT, ANTE adj. Qui a la faculté de voler. | *Draperie volante, Draperie légère, qui paraît agitée par le vent. | Se dit de certaines choses qu'on place et qu'on déplace à volonté.*

VOLANT s. m. Petit morceau de bois, d'os, d'ivoire, de liège, garni de cuir, etc., percé de plusieurs trous où l'on fait entrer des plumes par le moyen desquelles il se soutient qq. temps en l'air après qu'on l'a poussé ou lancé avec des raquettes, des palettes, etc. | Une aile de moulin à vent. | Garniture qu'on attache au bas des robes de femme.

VOLATIL, ILE adj. Qui s'élève et se résout en vapeur ou en gaz par l'action du feu.

VOLATILE s. m. Animal qui vole. | Adj. des 2 g. *L'espèce volatile.*

VOLATILISATION s. f. Opération chimique par laquelle on rend volatil un corps qui était fixe. | L'action de se volatiliser.

VOLATILISER v. a. Rendre volatil. | Pron., *L'arsenic se volatilise aisément.*

VOLATILITÉ. s. f. Qualité de ce qui est volatil.

VOLATILLE. s. f. Se dit, dans un sens générique, de Petites espèces d'oiseaux qui sont bons à manger. Fam.

VOL-AU-VENT. s. m. Espèce de pâtisserie chaude dans laquelle on met du poisson ou de la viande délicate.

VOLCAN. s. m. Ouverture, gouffre qui s'ouvre dans la terre, et d'où il sort de temps en temps des tourbillons de feu et des matières embrasées. | Une imagination vive, ardente, impétueuse.

VOLCANIQUE. adj. des 2 g. Qui appartient au volcan, qui est de la nature du volcan.

VOLCANISÉ, ÉE. adj. Se dit Des lieux où il y a des volcans, où il reste des traces d'anciens volcans.

VOLE. s. f. Se dit, à qq. jeux de cartes, Quand l'un des joueurs fait toutes les mains.

VOLÉE. s. f. Le vol d'un oiseau. | Une bande d'oiseaux qui volent ensemble. | *La volée d'une pièce de canon*, La partie de la pièce comprise entre la bouche et le second renfort. | Fam., *Une volée de coups de bâton*, Un grand nombre de coups de bâton donnés de suite. | Pièce de bois de traverse, qui s'attache au timon d'une voiture, à laquelle les chevaux du second rang sont attelés. | À LA VOLÉE. loc. adv. et fam. En l'air, au passage. | Inconsidérément.

VOLER. v. n. Se soutenir, se mouvoir en l'air par le moyen des ailes. | Courir avec une grande vitesse. | V. a. Chasser. Se dit De certains oiseaux de proie qui sont dressés à chasser.

VOLER. v. a. Prendre furtivement ou par force la chose d'autrui, pour se l'approprier. | *Voler qq.*, Lui prendre qq. ch. qui lui appartient.

VOLÉREAU. s. m. Diminutif de voleur. Fam.

VOLERIE. s. f. La chasse pour laquelle l'oiseau est dressé à voler d'autres oiseaux, ou qq. autre sorte de gibier.

VOLERIE. s. f. Larcin, pillerie. Fam.

VOLET. s. m. Panneau de menuiserie qui sert à garantir en dedans de la chambre les châssis d'une fenêtre, et qui s'ouvre et se ferme suivant le besoin. | Pigeonnier. | L'ais qui sert à fermer l'entrée du volet ou pigeonnier. | Se dit D'une tablette, d'un petit ais rond, sur lequel on trie des choses menues.

VOLETER. v. n. Voler à plusieurs reprises, comme font les petits oiseaux.

VOLEUR, EUSE. s. Celui, celle qui a volé, ou qui vole habituellement.

VOLIÈRE. s. f. Lieu qui est ordinairement fermé d'un fil d'archal, et où l'on nourrit des oiseaux pour son plaisir. | Rédit où l'on nourrit des pigeons.

VOLIGE. s. f. Planche mince de bois de sapin, ou d'autre bois blanc.

VOLITION. s. f. Acte par lequel la volonté se détermine à qq. ch.

VOLONTAIRE. adj. des 2 g. Qui se fait sans contrainte, de pure volonté. | Adj. et subst. Qui ne veut faire que sa volonté. | Subst., Celui qui sert dans une armée sans y être obligé.

VOLONTAIREMENT. adv. De bonne et franche volonté, sans contrainte.

VOLONTÉ. s. f. Faculté, puissance de l'âme, par laquelle on veut. | Se dit De cette faculté en tant qu'elle est agissante; et Des actes mêmes de la volonté. | *Bonne ou mauvaise volonté*, La bonne ou mauvaise disposition où l'on est pour qq. n., pour qq. ch. | Au plur., Fantaisies, caprices. | À VOLONTÉ. loc. adv. Quand on veut.

VOLONTIERS. adv. De bonne volonté, de bon gré.

VOLTE. s. f. Certain mouvement que le cavalier fait exécuter au cheval en le menant en rond. | Mouvement pour éviter les coups de l'adversaire.

VOLTE-FACE. s. f. *Faire volte-face*, Se retourner pour résister à l'ennemi qui poursuit.

VOLTER. v. n. Changer de place pour éviter les coups de son adversaire.

VOLTIGE. s. f. Corde lâche sur laquelle certains bateleurs font des tours. | Danse, exercice sur la corde lâche. | L'art de monter à cheval légèrement et sans étriers.

VOLTIGEMENT. s. m. Mouvement de ce qui voltige.

VOLTIGER. v. n. Voler à petites et fréquentes reprises, sans aucune direction déterminée. | Se dit D'un homme inconstant et léger. | Faire des tours de souplesse et de force sur une corde élevée et attachée par les deux bouts, mais qui est fort lâche. | Faire différentes sortes d'exercices sur le cheval de bois. | Courir à cheval çà et là.

VOLTIGEUR. s. m. Celui qui voltige sur un cheval. | Celui qui voltige sur une corde lâche attachée par les deux bouts. | Se dit De soldats de petite taille qui forment une compagnie d'élite placée à la gauche du bataillon.

VOLUBILITÉ. s. f. Facilité de se mouvoir, ou d'être mêlé en rond. | Une articulation nette et rapide.

VOLUME. s. m. L'étendue, la grosseur d'une masse, d'un corps, d'un paquet. | Un livre relié ou broché.

VOLUMINEUX, EUSE. adj. Qui est fort étendu en tous sens, qui occupe beaucoup de place. | Se dit D'un ouvrage d'esprit, d'une collection qui contient un grand nombre de volumes.

VOLUPTÉ. s. f. Plaisir corporel, plaisir

des sens. | S'emploie pour désigner Les plaisirs de l'âme.

VOLUPTUAIRE. adj. des 2 g. Se dit Des dépenses consacrées aux constructions de luxe ou de fantaisie.

VOLUPTUEUSEMENT. adv. Avec volupté.

VOLUPTUEUX, EUSE. adj. Qui aime et qui cherche la volupté. | Qui inspire la volupté. | Subst., *C'est un voluptueux.*

VOLUTE. s. f. Certain ornement du chapiteau de la colonne ionique et de la colonne composite, fait en forme de spirale. | Se dit Des coquilles tournees en cône pyramidal.

VOLVA. s. m. Enveloppe des champignons.

VOMIQUE. adj. f. *Noix vomique*, Espèce de noix qui est un poison pour qqs. animaux, etc.

VOMIQUE. s. f. Amas de pus qui est évacué par une sorte de vomissement.

VOMIR. v. a. Rejeter par la bouche, et ordinairement avec effort, des matières contenues dans l'estomac.

VOMISSEMENT. s. m. Action de vomir.

VOMITIF. IVE. adj. et s. Qui fait vomir.

VOMITOIRE. s. m. Vomitif. (Vi.) | En parlant Des théâtres des anciens Romains, se dit Des larges issues par où le peuple sortait à la fin du spectacle.

VORACE. adj. des 2 g. Qui dévore, qui mange avec avidité.

VORACITÉ. s. f. Avidité à manger.

VOTANT. s. m. Celui qui vote. | Adj., *Les membres votants.*

VOTATION. s. f. Action de voter.

VOTE. s. m. Vœu énoncé, suffrage donné.

VOTER. v. n. Donner sa voix, son suffrage dans une élection, dans une délibération. | V. a. *Voter une loi, un impôt.*

VOTIF. IVE. adj. Qui appartient au vœu.

VOTRE. adj. possessif des 2 g. qui répond au pronom personnel *Vous*. Il se met devant le subst., et il fait *Vos* au plur.

VÔTRE. adj. possessif et relatif des 2 g. Se dit par rapport à une chose dont on a déjà parlé, et d'une manière elliptique. | Subst. m. Ce qui est à vous. | Ce qui vient de vous. | Subst. m. plur. Vos parents, ou vos compatriotes, vos amis, vos adhérents, etc.

VOUER. v. a. Consacrer. | Promettre par vœu. | Promettre d'une manière particulière.

VOULOIR. v. a. (*Je veux, il veut; nous voulons, ils veulent. Je voulais, Je voulais. J'ai voulu. Je voudrai. Je voudrais. Que je veuille, que tu veuilles, qu'il veuille; que nous voulions, que vous vouliez, qu'ils veuillent. Que je voulusse. Voulaient.*) Avoir intention

de faire qq. ch., s'y déterminer. Commander, exiger avec autorité. | *Le maître a voulu que...* Il est arrivé par malheur que... | Désirer, souhaiter. | *En vouloir à qqn.* Avoir contre lui un sentiment de méveillance. | *A qui en voulez-vous? Qui demandez-vous? Qui cherchez-vous?* | *Consentir.* | À la 2^e pers. du plur. de l'impér., *Veuillez*, Ayez la bonté, la complaisance de; | Demander un prix d'une chose qu'on veut vendre. | **VOULO, ux**. adj. *Il est mal voulu partout.*

VOULOIR. s. m. Acte de la volonté, action de vouloir.

VOES. pron. pers. plur. de *Tu*.

VOESSEIR ou **VOUSSEAU**. s. m. Chacune des pierres qui forment le cintre d'une voûte.

VOÛTE. s. f. Ouvrage de maçonnerie fait en arc, et dont les pierres se soutiennent les unes sur les autres. | *La voûte palatine ou du palais*, la cloison horizontale qui sépare la bouche et les fosses nasales. *La voûte du crâne*, la partie supérieure du crâne.

VOÛTER. v. a. Faire une voûte qui termine le haut d'un édifice, ou d'une pièce dans un édifice. | Pron., se dit Des personnes dont la taille commence à se courber.

VOYAGE. s. m. Le chemin qu'on fait pour aller d'un lieu à un autre lieu qui est éloigné. | *Voyages de long cours*, Les grands voyages sur mer. | Relation des événements d'un voyage. | Toute allée et venue d'un lieu à un autre.

VOYAGER. v. n. Faire voyage, aller en pays éloigné.

VOYAGEUR, EUSE. s. Celui, celle qui est actuellement en voyage. | Se dit De ceux qui ont fait ou qui font de grands voyages. | Adj., *Des oiseaux voyageurs.*

VOYANT, ANTE. adj. Qu'on voit. Se dit Des couleurs qui sont extrêmement éclatantes. Fam.

VOYANT, ANTE. adj. Qui voit. | Subst. masc. Celui qui voit. Prophète.

VOYELLE. s. f. Lettre qui a un son par elle-même, et sans être jointe à une autre.

VOYER. s. m. et adj. Officier préposé à la police des chemins à la campagne, et à celle des rues dans les villes.

VRAI, AIE. adj. Véritable, qui est conforme à la vérité. | *Cet homme est vrai*, il parle et il agit sans déguisement. | *Toujours est-il vrai*, Néanmoins. | Qui est réellement ce qu'on le dit être ou qu'il doit être. Unique, principal, essentiel. | Convenable. | **VRAI**. subst. m. Vérité. | **VRAI**. adv. Vraiment. Fam. | **Au vrai**. loc. adv. Selon le vrai.

VRAIMENT. adv. Véritablement, effectivement.



**THE NEW YORK PUBLIC LIBRARY
REFERENCE DEPARTMENT**

**This book is under no circumstances to be
taken from the Building**

AUG 17 1921

